


FONDO PIZZOFALCONE

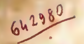


ENCYCLOPÉDIE

DU

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Imprimerie d'A. René et Comp., rue de Seine, 32.



ENCYCLOPEDIE

DU

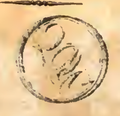
DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

AVEC LA BIOGRAPHIE DES HOMMES CÉLÈBRES.

TOME VINGT-TROISIÈME.




PARIS

AU BUREAU DE L'ENCYCLOPÉDIE DU XIXe SIECLE,

RUE JACOB, 25.

1843

ENCYCLOPÉDIE

DU XIXE SIÈCLE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.

S

STUART (Henri-Benoit), frère de Charles-Édouard, naquit le 6 mars 1725. Il fut connu d'abord sous le titre de duc d'York, lorsque tout à coup, changeant de vocation, il entra dans l'Église et parvint à l'âge de vingt-deux ans à la dignité de cardinal près le siége d'York. Louis XV, fidèle aux sentiments d'affection et d'hospitalité qui avaient animé ses prédécesseurs pour la famille des Stuarts, fit don au jeune cardinal de la riche abbaye d'Anchin. Éloigné, par son état, des agitations et des entreprises qui remplirent la vie de son frère, Henri Stuart accepta, après la mort de ce prince, l'héritage de ses droits, et, s'il ne chercha pas à les faire triompher par la force, il voulut du moins se faire traiter comme le souverain légitime de l'Angleterre, et, en faisant observer dans son intérieur l'étiquette en usage à la cour, se donner ainsi l'inoffensive satisfaction de protester contre la violence qui avait détrôné les Stuarts.

Ce besoin de protestation se retrouve dans tous les actes de sa vie : par son testament, qu'il fit immédiatement après la mort du Prétendant Charles-Édouard son frère, il ordonnait que son titre d'Henri IX, roi de la Grande-Bretagne, serait inscrit sur sa tombe.

Le cardinal d'York mourut à Rome en 1807, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Avec lui s'éteignit jusqu'au nom de cette famille infortunée qui avait rempli le monde du bruit de ses malheurs. On trouva après sa mort des papiers d'une haute importance, renfermant la preuve que les Stuarts avaient conservé une grande influence politique et de nombreux partisans dans les trois-royaumes. Ad. R.

STUART (Gilbert), écrivain publiciste et critique, né en 1742, dans l'université d'Édimbourg, où son père était professeur d'humanités. Il se fit recevoir docteur en droit, mais bientôt il renonça à l'étude des lois pour se livrer à des travaux littéraires et philosophiques. Il prit part à la rédaction de presque tous les écrits périodiques de son temps. Successivement collaborateur du *Monthly Review*, du *Political Herald*, de l'*English Review*, il fit preuve, dans ses écrits, d'un talent énergique, virulent. Ses contemporains lui reprochèrent sa critique amère, jalouse, haineuse et souvent de mauvaise foi. Il publia plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ne furent pas sans mérite, entre autres : 1° une *Dissertation historique sur l'antiquité de la constitution britannique*, 1767; 2° *le Tableau de la société en Europe dans son passage de la barbarie à la civilisation*, 1767; 3° *Observations sur le droit public et l'histoire constitutionnelle de l'Écosse*, 1779. Stuart eût pu devenir un historien distingué s'il eût réuni ces deux qualités qu'exige Malherbe pour faire un écrivain accompli, « science et conscience, » mais il paraît n'avoir eu que la première de ces deux qualités. Gilbert Stuart mourut le 3 juin 1786. Ad. R.

STUART (Jacques), architecte et antiquaire, né à Londres en 1713, mort en 1788. Attiré vers l'étude des arts par une passion irrésistible, il eut le courage de lutter contre les découragements de l'isolement et de la misère : il se forma sans

maître, apprit seul le latin et le grec, et, obéissant aux entraînements de sa vocation, entreprit, à pied, le voyage de Rome, pour aller étudier les grands modèles dans cette capitale des arts et s'inspirer à la contemplation des ruines de l'antiquité. Il rencontra, à Rome, Revelt, sous la direction duquel il étudia les arts en général; mais bientôt il concentra plus spécialement ses études vers l'architecture. Il poursuivit ses explorations jusqu'en Grèce, visita Salonique, Smyrne, les îles de l'Archipel, et publia, en 1762, conjointement avec Revelt, sous le titre d'*Antiquités d'Athènes mesurées et dessinées*, le résultat de ses courses et de ses travaux.

C'est un ouvrage remarquable et qui forme le digne pendant des magnifiques descriptions de Palmyre et de Balbec, publiées à la même époque par Dawkins et Wood. Les antiquités d'Athènes furent publiées à Londres en 1790, avec des explications et notes de Newton et un texte explicatif et historique de Taylor; elles ont été traduites en français par Feuillet, 1815, 3 vol. in-folio. AD. R.

STURM (Jean-Christophe), né le 3 novembre 1635, dans la principauté de Neubourg; il fut le restaurateur des sciences physiques en Allemagne. Réduit, dans sa jeunesse, à vivre des secours de la pitié publique, recueilli bientôt par un vénérable pasteur qui favorisa son entrée au gymnase de Nuremberg, Sturm y fit d'étonnants progrès; il apprit les langues anciennes, puis alla faire sa philosophie à l'académie d'Iéna, parcourut ensuite les principales villes d'Allemagne, étudia particulièrement la théologie, et il allait entrer dans un monastère lorsqu'on obtint pour lui la chaire de physique et de mathématiques à l'académie d'Altdorf, chaire dont il fut pendant trente-quatre ans la gloire et l'ornement, et autour de laquelle se groupèrent des jeunes gens accourus de toutes les parties de l'Allemagne pour suivre son enseignement. C'est à lui qu'on doit l'introduction de l'enseignement des mathématiques dans les gymnases allemands.

La philosophie d'Aristote dominait encore à cette époque; mais Sturm, qui avait étudié à Leyde celle de Descartes, s'avouait la supériorité de ce dernier; cependant, dans son respect pour le philosophe de Stagyre, il tenta de concilier les deux systèmes; mais bientôt son sens droit ne put s'accommoder de ces transactions, et, à l'exemple des esprits supérieurs, il se jeta dans l'éclectisme, prenant dans les anciens et dans les modernes ce qui lui paraissait le plus conforme à la vérité et à la raison.

Sturm a traduit en allemand les œuvres d'Archimède, et en latin l'Architecture hydraulique de Bockler; parmi les ouvrages qu'il a laissés on distingue un traité de physique et de philosophie éclectique et un ouvrage sur l'astronomie, intitulé : *Cometarum natura, motus et origo, secundum Nevelii, et historia cometarum ad annum* 1677. Il mourut en 1703, laissant un fils qui devait également illustrer son nom dans les sciences. AD. R.

STURM (Édouard-Christophe), fils du précédent; il mit à profit les leçons de son père et perpétua dignement son héritage. A vingt-trois ans il occupait la chaire de mathématiques à Wolfenbuttel, puis à Francfort-sur-l'Oder. Ses ouvrages répandirent bientôt sa réputation dans toute l'Allemagne, et font encore aujourd'hui autorité en architecture. On lui attribue l'invention de divers ornements qui constitueraient un sixième ordre, connu sous la dénomination d'ordre de Sturm. Son principal ouvrage est l'*Abrégé de l'architecture civile et militaire*, 1718, in-fol., espèce d'encyclopédie de l'architecture renfermant des traités distincts sur l'ornement, la décoration, les colonnes, les arcs de triomphe, la construction et la distribution intérieure des maisons de ville et de campagne, des palais, des édifices publics, des temples, gymnases, écoles, etc. ; il publia aussi l'*Introduction à l'architecture civile*, Wolfenbuttel, 1676, in-folio, et *le Véritable Vauban*, La Haye, 1708, in-8°. Sturm succomba en 1719, à l'âge de cinquante ans. AD. R.

STUC, Stucateur. Le stuc est le produit d'un mélange destiné à l'imitation du marbre, de ses différentes variétés, des couleurs, du poli, de l'éclat et de la densité qui lui sont propres, et il réunit quelquefois toutes ces conditions au point de tromper l'œil. L'ouvrier qui fait le stuc est appelé stucateur. Il s'est d'abord servi de chaux, de poudre de marbre, de blancs d'œufs et d'eau, ou d'huile de lin; mais il a maintenant recours à d'autres procédés que nous allons

décrire, et dont il obtient un résultat plus satisfaisant que de ceux employés précédemment. La base du stuc est la chaux sulfatée de Haüy, vulgairement appelée gypse, pierre à plâtre; de ses qualités dépendent presque exclusivement celles du stuc lui-même. Le plâtre doit être très-dur et très-sec, pour que les couleurs dont on l'empreint ne le quittent pas, pour que sa surface présente le poli et l'éclat nécessaires, et pour d'autres raisons dont on ne peut apprécier l'importance avant que nous ayons ajouté quelques détails. Il n'atteint à cette dureté requise qu'en vertu d'une calcination convenable que toutes les espèces de plâtre ne sont pas susceptibles d'éprouver dans le même espace de temps. Les stucateurs cassent en morceaux de la grosseur d'un œuf de pigeon les pierres de gypse extraites des carrières, ils tassent ces morceaux dans un four chauffé comme pour la cuisson du pain, et dont ils ferment pendant quelque temps l'ouverture. Puis ils en tirent quelques morceaux et les cassent. Si la calcination est parvenue au centre et qu'on y remarque des points brillants sur un fond très-blanc, ils en concluent que la cuisson est parfaite, et alors ils défournent tout le plâtre, en se servant d'un râble pour aller plus vite.

Si les points brillants sont très-nombreux et les cristaux gros et bien prononcés, ils continuent la calcination et veillent à ce qu'elle n'aille pas trop loin; quand il n'y a aucun point brillant, le gypse est trop calciné et on le rejette.

Le gypse, une fois parfaitement refroidi, se met en poudre, est passé au tamis de soie et mis en œuvre le plus promptement possible; on le détrempe avec de l'eau collée. On prend une once de colle de Flandre la plus belle et la plus blanche, on la fait tremper pendant vingt-quatre heures dans un litre d'eau et on la fait dissoudre en chauffant l'eau fortement. On prend alors une pincée de gypse tamisé, on le délaye avec un peu d'eau de colle encore chaude en consistance de pâte molle; on pose cette pâte sur une assiette, on l'y laisse une demi-heure. Si après ce temps elle n'est pas trop durcie, la colle sera bien préparée; si au contraire la pâte est entièrement dure, la colle est trop forte, et on l'étend d'une certaine quantité d'eau. Veut-on imiter un marbre quelconque : on détrempe, avec de l'eau de colle chaude, dans différents plats vernissés, les couleurs caractéristiques du marbre; chacune de ces eaux colorées détrempe un peu de plâtre en poudre l'on obtient des pâtes qui sont façonnées, et ensuite en petites plaques ou galettes plus ou moins larges, suivant que les couleurs dont elles sont empreintes doivent figurer plus ou moins d'étendue; cela fait, on place de champ toutes ces galettes réunies ensemble, on les coupe par tranches que l'on applique immédiatement sur le plan que l'on veut couvrir de marbre, et on les y fixe en les y comprimant un peu, de sorte que les différents petits plans superposés les uns aux autres se confondent à leurs limites, et que l'on ne voie plus qu'une surface sans interruption. Pour que le stuc puisse représenter des paysages, des forêts, des fruits, des personnages, des réunions de lignes et de couleurs plus ou moins variées et compliquées, il faut une grande quantité de galettes; on les disposera comme sont disposées les petites pierres qui composent les mosaïques. Cette seconde opération demande beaucoup d'art, de temps et d'intelligence, quand elle a pour but d'atteindre une imitation passable. Le stuc aura environ 4 à 5 millimètres, afin qu'en unissant la surface et en la polissant, on n'enlève que ce qui empêche le poli.

Pour polir le stuc, on l'adoucit à l'aide d'une pierre ponce, en mouillant la place que l'on travaille; si quelque trou se trahit, on prend un peu de pâte non colorée, on en met avec la paume de la main ou avec une grosse brosse sur toute la surface à laquelle on applique de nouveau l'action de la pierre pendant quelque temps. L'on recommencera deux ou trois fois à couvrir le stuc, d'une bouillie de plâtre et d'eau collée très-liquide; on la frottera immédiatement avec les mains; si elle séchait trop promptement, on la laverait avec un linge. Enfin, quand le stuc est parfaitement sec, on y promènera d'abord un tampon de linge fin, saupoudré de tripoli réduit en poudre impalpable, en observant d'aller toujours du même côté, et ensuite très-légèrement avec une brosse humectée d'huile d'olive. Après avoir laissé sécher cinq à six jours, on recommencera, et plus on travaillera ainsi le stuc, plus il sera un marbre beau et luisant.

STUKELEY (William), médecin et antiquaire anglais, descendant de la même fa-

mille qu'Anne Boleyn, par sa mère, né en 1687 à Holbeck, dans le comté de Lincoln, devint membre de la Société royale de Londres en 1717, puis en 1718 de celle des Antiquaires. Membre du collége des médecins en 1720, il donna sur l'anatomie de la rate des leçons fort suivies, et dont le cours fut imprimé en 1723 sous le titre: *la Rate, sa description, ses usages, ses maladies*, etc. Comme botaniste, Stukeley ajouta beaucoup au catalogue que Ray a donné des plantes des environs de Cambridge. Mais l'étude de l'antiquité était son terrain favori. On lui doit une description précieuse de l'amphithéâtre romain de Dorchester; deux autres de Stonehenze et d'Abury, sous le titre de : *le Stonehenze restitué aux Druides anglais*, Londres, 1740, in-folio; et de *Abury*, *temple des Druides*, 1743, in-folio. L'explication qu'il a donnée de l'origine et de l'usage de ces ouvrages prodigieux, de l'antiquité la plus reculée, est regardée comme la plus vraisemblable et la plus raisonnable qui ait été produite sur ce sujet. On regrette qu'il n'ait pas pu achever une *Histoire des anciens Celtes*, qui était presque terminée et devait former 4 vol. in-folio, avec plus de trois cents planches. Citons encore, du docteur Stukeley, l'*Itinerarium curiosum*, ou description des antiquités et curiosités observées dans ses voyages en Grande-Bretagne, une *Palæographia sacra*, ou suite de discours sur les monuments antiques qui ont rapport à l'Écriture sainte, *la Paléographie Britannique*, et *l'Histoire de Carausius par les médailles*. L'étude profonde qu'il avait faite de l'histoire druidique l'avait fait appeler, par ses amis, l'*archidruide du siècle*. C'était un homme de beaucoup de savoir et de sagacité : il se flattait de pouvoir reconnaître toutes les traces de l'expédition de César dans la Grande-Bretagne, ses camps, ses stations, etc., et on ne lui reproche que de s'être livré à quelques conjectures qui n'ont pu résister à l'examen des esprits rigoureux. Stukeley abandonna la médecine à l'âge de 45 ans pour entrer dans les ordres, et mourut le 3 mars 1765, recteur de Saint-Georges, paroisse de Londres. ED. GIROD.

STUPÉFIANTS (*méd.*), de *stupefacere*, étonner, étourdir. Nom par lequel on désigne les substances ayant la propriété de diminuer le sentiment et le mouvement, en un mot, de produire la *stupeur*. Cette expression est donc synonyme de NARCOTIQUE. (*Voy.* ce mot.) Mais on croit généralement dans le monde que les substances capables de produire cet effet le déterminent par l'exercice d'une force toute spéciale, dont l'action sur les tissus vivants ferait directement baisser la faculté sensitive de ces derniers. Les choses ne se passent point de la sorte, et l'observation vient démontrer tout au contraire que les agents de cette nature commencent le plus souvent par irriter les surfaces avec lesquelles ils se trouvent en contact, par stimuler toutes les fibres organiques qu'ils touchent. D'ou procèdent donc leurs effets stupéfiants? Une fois absorbés, leur action sur le cerveau y détermine l'afflux du sang, et, par suite, un état congestionnaire plus ou moins prononcé, dont la conséquence physiologique est le ralentissement ou même la suspension complète du cours accoutumé de l'influence transmise incessamment par les nerfs à toutes les parties du système animal. Le phénomène de la stupéfaction n'est donc point ici le produit nécessaire de l'opération des substances qui le déterminent sur le corps, mais seulement un résultat secondaire, la conséquence d'une condition organique de l'appareil encéphalique, sans l'existence préalable de laquelle l'effet stupéfiant ne saurait se manifester malgré l'administration des mêmes agents. C'est au mot NARCOTIQUE que nous renvoyons pour l'étude complète des agents de cette nature.

STUPEUR et **STUPÉFACTION** (*méd.*). On entend par ce dernier mot la suspension maladive plus ou moins complète et prolongée du mouvement et du sentiment dans une partie quelconque de l'économie vivante, et par celui de *stupeur* la stupéfaction spéciale du *cerveau*. Ce dernier état se reconnaît à l'affaiblissement des sens internes, à une plus grande difficulté dans l'exercice de la mémoire, du jugement et de l'imagination, s'accompagnant d'un engourdissement général avec affaiblissement du sentiment et du mouvement. La stupeur peut être la suite d'une lésion extérieure, d'un coup, en un mot, d'une commotion de l'encéphale; elle caractérise d'ordinaire l'action des narcotiques administrés à trop forte dose (*voy.* NARCOTIQUES et STUPÉFIANTS), et survient aussi fréquemment dans les affections internes, celles même dont le point de départ est plus ou moins éloigné du cerveau, variant quant

à ses degrés depuis le plus léger affaiblissement des facultés intellectuelles jusqu'au *coma* le plus profond, ou l'état de *léthargie*. (*Voy.* COMA, LÉTHARGIE.) Une légère stupeur est fréquemment, par exemple, un des symptômes des fièvres dites muqueuses; les fièvres adynamiques et ataxiques s'accompagnent presque toujours, dans une période avancée, de ce même état, dont l'apparition coïncide avec celle des autres signes fâcheux. Il va sans dire qu'il sera toujours une conséquence directe et nécessaire de la compression du cerveau, quelle qu'en puisse être la cause. La stupeur n'étant jamais qu'un symptôme réclamera dès lors des moyens curatifs fort différents et toujours subordonnés à l'état organique qui l'occasionne. A-t-on à faire, par exemple, à une commotion de l'encéphale, à une congestion de sang vers cet organe: les évacuations sanguines seront alors le meilleur remède. Dans les cas contraires, on est malheureusement trop souvent réduit, par l'ignorance où l'on demeure des véritables causes, à ne faire qu'une médecine de symptômes au moyen des stimulants extérieurs et des dérivatifs.

STUTTGARDT, capitale du royaume du Würtemberg, sur le Nehenbach, au fond d'une vallée délicieuse, toute parsemée de vignes et d'arbres fruitiers, à sept cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle n'est qu'à peu de distance de la rive gauche du Neckar. On peut la considérer comme composant trois parties distinctes: la ville proprement dite, deux faubourgs contigus l'un à l'autre, et le faubourg d'Esslingen. La ville proprement dite est généralement mal construite, avec ses maisons, la plupart en bois, séparées par des rues très-étroites. Le palais royal, dans le faubourg d'Esslingen, est un édifice de belle construction, accompagné d'un vaste parc. On y remarque une précieuse collection de statues et de tableaux. Le palais de la chancellerie, le *Gymnase illustre* avec son observatoire, de magnifiques promenades, le parc, l'opéra, l'hôtel de ville, l'hôtel des monnaies, l'école vétérinaire, celle des arts et métiers et un haras magnifique attirent également l'attention des voyageurs. Il y avait une université qui, fondée en 1784, fut supprimée dix ans après. On en comprend les motifs en se reportant à l'époque de l'invasion en Allemagne des idées démocratiques françaises. Quoique entourée d'un fossé et d'un mur, Stuttgardt n'est pas une place forte. Elle eut beaucoup à souffrir dans les guerres des XVIe et XVIIe siècles, et fut prise plusieurs fois de 1796 à 1815, mais sans éprouver de grands dommages. Patrie des théologiens Martin Borrhæus et Jean Wolfgang, le premier apôtre de l'anabaptisme, et le second luthérien, Stuttgardt compte aujourd'hui près de 30,000 habitants. ED. GIROD.

STYGIE, STYGIA (de Στύξ, Styx) (*entom.*), genre de lépidoptères établi par Draparnaud et adopté par Latreille, qui, après l'avoir mis dans la tribu des zygénides, l'en a retiré pour le placer plus convenablement dans celle des bépialides, famille des nocturnes. Ce genre se rapproche plus en effet des hépiales, des cossus et des zeuzères, qui appartiennent à la même tribu, que de tout autre genre; ses caractères sont: antennes bipectinés dans les deux sexes, palpes cylindriques épais, garnis d'écailles dans toute leur longueur et dépassant un peu le chaperon; trompe nulle; abdomen long, gros et velu, garni de crêtes, de poils sur les côtés et sur le dos; terminé carrément par un bouquet de poils dans le mâle, et en pointe obtuse dans la femelle; ergots des jambes postérieures d'une grandeur remarquable, ailes en toit dans le repos, les supérieures oblongues, les inférieures courtes et arrondies.

On ne connaît encore que deux espèces de stygies, l'une d'Amérique, et l'autre d'Europe. Draparnaud a le premier trouvé celle-ci dans les environs de Montpellier et lui a donné le nom d'*Australie*. La chenille vit dans les tiges et dans les racines de l'*echium Italicum*, et s'y transforme en chrysalide à la manière des cossus et des hépiales. Le papillon éclot en juin, juillet et août, et ne vole que pendant les heures les plus chaudes de la journée. La tête, les antennes et le corselet sont d'un jaune brunâtre, ainsi que les ailes supérieures, qui sont marquées de plusieurs taches brunes ou noires; les ailes inférieures sont blanches avec une large bordure noire. L'abdomen est noirâtre, et les crêtes de poils dont il est garni sont roussâtres. (*Voy.* COSSUS et HÉPIALE.)

DUPONCHEL père.

STYLE. *Le style est l'homme même*, a dit Buffon. N'a-t-on pas abusé de ce mot? n'est-il pas temps que le XIXe siècle (c'est dans les esprits sérieux qu'il faut le voir ici), n'est-il pas temps que le XIXe siècle,

ramené aux études les plus dignes de l'homme, ne donne plus aux mots seuls l'attention que méritent les choses, et ne proscrive plus, par un purisme étroit, les écrits lumineux qui, dès l'établissement du christianisme, ont conduit nos ancêtres, et que Corneille, Bossuet, Ducis et tant d'autres grands écrivains étaient loin de négliger? Que la philosophie du XVIIIe siècle, sous le prétexte vain d'*une basse latinité* (c'était le mot reçu), ait affecté un orgueilleux dédain pour les ouvrages émanés de l'Évangile dès avant saint Jérôme et Tertulien; que l'on n'ait pas craint d'étendre ce mépris jusqu'à l'*Imitation de Jésus-Christ* et à d'autres chefs-d'œuvre postérieurs, nous le concevons : les démolisseurs-philosophes devaient rabaisser le monument qu'ils avaient la mission d'abattre. Ne pouvant le ruiner dans sa base (car *sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*, avait dit Dieu lui-même), ils s'en sont pris au style. « C'est du gothique! » ont-ils répété, après les cicéroniens et les justes admirateurs du siècle d'Auguste; et ils ont cru avoir tout dit. Cependant le style gothique de nos superbes cathédrales, dénigré si longtemps, a été, malgré ses détracteurs, enfin réhabilité. La langue de l'Église, d'où sont sorties les plus belles langues modernes et la civilisation tout entière, le latin ecclésiastique, sans lequel il est impossible de connaître toutes les richesses et les ressources de notre langue, n'est-il pas empreint de sublimes beautés, expression d'une révolution inouïe et du plus miraculeux des événements : la naissance et le développement du christianisme à travers la corruption profonde et les ténèbres du vieux monde? « Mais ce latin, me répond un professeur de mes amis, n'est pas celui de Térence, de Cicéron, d'Horace. » Non, mais la latinité de Tacite, de Pline, de Juvénal, si longtemps bannie des colléges, au très-grand regret de notre Rollin, cette latinité n'est pas non plus celle du siècle d'Auguste : ces écrivains en sont-ils moins admirables? — « Mais l'Évangile, que je voudrais faire apprendre par cœur à nos élèves, ajoute mon savant ami, commence par un solécisme : *In illo tempore!* Les latinistes du bon siècle retranchaient cet *in* et le *que* placé entre deux verbes, que les latinistes chrétiens expriment d'ordinaire, ainsi que d'autres mots inutiles. » — Inutiles! ils ne le sont pas toujours à la clarté. Prenons pour exemple le *que* retranché par les anciens latins, dans une phrase telle que celle-ci : *Dico patrem te amare*. Cela signifie-t-il : « Je dis que votre père vous aime, » ou « je dis que vous aimez votre père? » Le latin ecclésiastique, en exprimant le *que* par *quod* ou *quia*, évite cette amphibologie. Je ne prétends point que, lorsqu'on écrit en latin, on doive imiter ces solécismes devenus de vrais gallicismes, je veux seulement faire voir que la langue de l'Église, chargée de porter la lumière à tous les peuples, et que la Providence avait rendue universelle, a dû chercher, et elle a trouvé, cet inappréciable avantage de la clarté. La France, la fille aînée de l'Église, avait hérité de cette clarté, qu'on veut aujourd'hui lui ravir. L'Évangile même, dans la traduction que nous a donnée saint Jérôme, l'Évangile et les écrivains qui, comme l'auteur de l'*Imitation*, s'en sont le plus rapprochés, sacrifient tout à ce besoin d'être entendus de tous. Ils ajoutent ou répètent les mots qu'ils jugent nécessaires à la clarté, évitent les ellipses, les inversions, et se permettent parfois un barbarisme, pour être mieux compris des *Barbares* : c'est ainsi que les païens nommaient encore les peuples qui, à la lumière nouvelle, venaient renverser les barbaries du paganisme. Le mouvement des idées, et le plus grand des mouvements, la *rénovation* produite par *l'Incarnation* du *Verbe*, avaient bien dû amener des locutions et des mots nouveaux, que les vieux Céthégus n'avaient pas entendus, *non exaudita Cethegis*. « Ce ne sont point les barbarismes qui rendent une langue barbare, » m'écrivait M. de Chateaubriand, à propos de la linguistique des *Etudes sur les Mystères*. Que quelques incorrections se trouvent dans la version latine de l'Évangile, et des fautes de goût dans d'autres écrits où la religion resplendit de toute sa grandeur, ces quelques taches dans le soleil, qui l'ont rendu plus accessible à tous, vous en feront-elles éternellement repousser la lumière, lorsqu'Horace lui-même avoue qu'il n'est pas choqué, dans un ouvrage, de taches effacées par des beautés plus grandes, *ubi plura nitent?* L'excessive préoccupation de la forme ou de l'accessoire, aux dépens du fond et de l'essentiel, nous rappelle une réponse bien caractéristique. Un vieil édifice, en proie à un incendie, s'écroulait près

d'un asile charitable qui venait heureusement de s'ouvrir aux victimes du désastre. Un étranger (je dis étranger à notre langue, mais non certes à l'humanité et aux maux de ses frères), un homme généreux, s'adressant à un froid spectateur (c'était un puriste), lui demande avec âme ce qu'on fait pour sauver les victimes de l'incendie *affreuse*. « Monsieur, lui répond le puriste avec un dédain glacial, tout ce que je puis vous dire, c'est qu'*incendie* est du genre masculin; » et, sans en dire en effet davantage, il s'éloigne, non-seulement de l'homme généreux, mais du désastre même, où rien ne l'avait plus vivement touché qu'un solécisme. N'est-ce pas là justement la conduite de certains hommes qui, au moment où la société, en proie au feu des passions coupables, s'écroule de toutes parts, répudient les ouvrages des Pères de l'Église et l'Évangile même, cet asile ouvert à toutes les misères, et ne veulent pas qu'on cherche une nouvelle vie dans le plus sublime des refuges, parce qu'ils ont remarqué sur ses murs quelques taches de moisissure, vénérable empreinte des temps? Les taches si souvent reprochées au style des grands écrivains ecclésiastiques ne sont pas autre chose; leur langue est celle de l'Église, des conciles et du monde civilisé, celle de toute la Latinité, *totius Latinitatis*, comme on disait au moyen âge, c'est-à-dire de la chrétienté tout entière. — Ces taches néanmoins, remarquez-les, mais qu'elles ne vous empêchent pas de voir les beautés; n'attachez point, comme l'a fait Voltaire, trop d'importance à quelques mots incorrects ou vieillis employés par le grand Corneille. Ne reprochez pas à nos pères d'avoir porté les habits de leur temps.

Conclura-t-on de ces reflexions que, le style n'étant que l'habit ou que l'ornement de la pensée, *l'habit ne fait pas le moine;* que chacun peut suivre ses modes, c'est-à-dire parler ainsi qu'il l'entend? Ce serait le moyen de ne plus s'entendre ni se reconnaître; ce serait imiter ces écrivailleurs à la mode qui, se croyant trop de génie pour parler comme tout le monde, se sont affublés de quelques défroques moyen âge, mal cousues aux lambeaux d'un philosophisme usé. Par là, colloqués au plus haut dans l'opinion des masses, où l'intrigue trouve de faciles échos, ils vous exploitent, sans contrôle, leur gloire à tant la ligne. Parmi tant de lecteurs et si peu de juges, il est plus court, pour arriver, de soigner ses succès que son style. Aussi le style, le fini, la solidité sont-ils, dans tous les arts, des mots vides de sens. Drames, écrits, peinture, architecture, on improvise tout, on vend tout à la toise, sans aucun souci de l'avenir, auquel on paraît ne plus croire. On fait une maison, et voire un temple, comme une tragédie, et souvent tout s'écroule avant d'être achevé. La plupart des œuvres de notre âge passeront vite. On ne peut trop le redire aujourd'hui :

Le temps n'épargne point ce que l'on fait sans lui.

Pour s'autoriser comme on le fait des négligences, des hardiesses ou des barbarismes des sublimes génies dont nous avons parlé, a-t-on, par d'utiles travaux, acquis le droit de faillir ainsi qu'eux ? Au lieu de nous appuyer de leurs imperfections, imitons leurs beautés salutaires, et d'abord leur clarté profonde. Joignons-y la concision qui, dans le déluge de tous les écrits qui nous inondent, en sauvera seule quelques-uns. Oui, dans cet effrayant débordement, l'avenir ne recueillera, car il ne pourra recueillir, que ces œuvres substantielles qui surnageront, portées jusqu'à lui par une expression lumineuse et rapide. La diffusion seule suffit pour noyer les idées les plus belles. Des résumés à la manière de Tacite, de Bossuet et de Corneille, voilà ce qu'il faut demander à des élèves de rhétorique plus encore que des amplifications, car tout nous entraîne à cette diffusion déplorable. Jamais on ne s'est tant hâté de parler et d'écrire, sans avoir même pris le temps d'ordonner son sujet. Cet ordre, d'où naît la clarté, *lucidus ordo*, suivant l'expression d'Horace, une fois négligé, on est obligé de se répéter, et partant de s'affaiblir, pour être compris. De là tant d'ouvrages sans proportion, sans chaleur, sans style. « Le « style, dit Buffon dans son Discours sur « l'art d'écrire, le style n'est que l'ordre et « le mouvement qu'on met dans ses pen- « sées. Si on les enchaîne étroitement, si « on les serre, le style devient ferme, ner- « veux et concis; si on les laisse se succé- « der lentement, et ne se joindre qu'à la « faveur des mots, le style sera diffus, lâche « et traînant. » Après l'ordre et le mouvement des pensées, viennent les expressions et les images. « Platon, Virgile, Horace,

« dit La Bruyère, ne sont au-dessus des au- « tres écrivains que par leurs expressions et « leurs images. » Quelquefois la pensée est si grande que l'expression la plus simple suffit et peut se passer d'image ou de métaphore. Par exemple, la rapidité de ces mots : Dieu dit : *Que la lumière soit, et la lumière fut*, en fait la sublimité même. Nous pouvons presque en dire autant de ceux-ci de saint Augustin : « L'Éternel a promis « l'éternité aux siens, » *œterna promisit Æternus.* » Mais quand Horace nous assure qu'il peut se consoler des rigueurs de la fortune par sa philosophie, voyez quelle heureuse image lui fournit l'allusion au manteau des philosophes : « La fortune « vient-elle à sévir contre moi : je *m'enve-* « *loppe* dans ma vertu. — *Mea virtute me* « *involvo.* » Quand on a dit, pour expliquer les aspérités du style, et parfois de l'humeur de Ducis, qu'*un esprit si plein de sève et de vigueur devait avoir l'écorce du chêne*, on faisait allusion aussi à sa vigoureuse stature. Rien ne plaît tant à l'esprit qu'une image continuée, comme dans ces vers où ce même Ducis, presque aveugle, et malgré la mort qui s'approchait, ne perd point de vue le fil conducteur du poëte et du grand écrivain :

Souffrant, octogénaire,
Le jour pour ma paupière
N'est qu'un brouillard confus :
Dans l'ombre de mon être,
Je cherche à reconnaître
Ce qu'autrefois je fus.

O mon père, ô mon guide!
Dans cette Thébaïde,
Toi qui fixas mes pas :
Voici ma dernière heure :
Fais, mon Dieu, que j'y meure
Couvert de ton trépas.

Mon Dieu, ta croix que j'aime,
En mourant à moi-même
Vient m'attacher à toi.
Ta force est ma puissance,
Ta grâce ma défense,
Ta volonté ma loi.

Paul, ton premier ermite,
Dans ton sein qu'il habite,
Exhala ses cent ans :
Je suis prêt ; frappe, immole,
Et qu'enfin je m'envole
Au séjour des vivants (1).

On peut voir encore par quelle heureuse suite d'images un autre grand écrivain, le père Guérard, nous conduit jusqu'aux bornes que la religion doit mettre à l'esprit philosophique, quand il ajoute en continuant sa métaphore : « Voilà les fondements « de la religion. Creusez donc autour, es- « sayez de les ébranler, descendez avec le « flambeau de la philosophie jusqu'à cette « pierre antique tant de fois rejetée par les « incrédules, et qui les a tous écrasés. « Mais lorsque, arrivé à une certaine pro- « fondeur, vous aurez trouvé la main du « Tout-Puissant qui soutient depuis l'ori- « gine du monde ce grand et majestueux « édifice, toujours affermi par les orages « même et le torrent des années, arrêtez- « vous, et ne creusez pas jusqu'aux en- « fers. »

Mais si, pour relever sa pensée, on rapproche plusieurs images, il faut avoir soin qu'elles s'accordent entre elles. Il ne faut pas imiter ce faux savant qui dit à la mère d'un de ses élèves : « Cette jeune *plante* « dont vous m'avez confié la *conduite, je lui* « *inculquerai des semences* de vertu. » Rien de plus discordant que ces images. Quelquefois pourtant cette discordance est d'une admirable beauté, comme dans ce vers de la traduction de l'*Imitation* par Corneille :

Dieu ne *s'abaisse* point vers des âmes si *hautes;*

ou comme dans cet hémistiche où Ducis nous peint un amant condamné à porter au haut d'un rocher la femme qu'il aime, et près de succomber sous ce poids si cher :

Son fardeau le soutient !

Nous citerons encore, parmi ces hardiesses imprévues, ce vers sur un poëte tragique :

Tombé de chute en chute au trône académique.

Parmi les qualités du style, il faut rappeler enfin le nombre et l'harmonie, beaucoup trop négligés par l'école de Voltaire; à qui Gilbert reproche avec quelque raison la monotonie de ses vers,

De leur chute uniforme importunant l'oreille;

et la sécheresse et le vide

De sa prose futile en pointes aiguisée.

Au style martelé qui semble dénoter l'aridité de l'âme, nous préférons sans doute la période harmonieuse de Fénelon, de Massillon ou de Jean-Jacques, chez qui se déroule si abondamment la pensée; mais le style coupé, nous ne disons point morcelé, a cependant ses avantages, notamment

(1) Nous possédons ce chant du cygne, écrit entièrement de la main du poëte, et qu'il remit à son neveu, Georges Ducis, avant de s'envoler *au séjour des vivants.*

dans la narration; dans celle-ci, par exemple, où Fléchier, racontant la mort de Turenne, semble, en laissant tomber ses mots, ne pouvoir soutenir le poids de sa douleur: « Turenne meurt, tout se confond, la fortune chancelle, la victoire se lasse, la paix s'éloigne... tout le camp demeure immobile. Les blessés pensent à la perte qu'ils ont faite, et non aux blessures qu'ils ont reçues; les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général mort. » Le style comporte encore d'autres qualités, telles que l'HARMONIE IMITATIVE et les différentes FIGURES. Il en sera question à ces mots. ONÉSIME LEROY.

STYLE (*beaux-arts*). Dans toute œuvre d'art, la forme est l'expression de la pensée, et, le but que celle-là se propose étant la consécration du *beau*, elle doit en offrir toutes les qualités, surtout par une unité complète, c'est-à-dire dans la réunion harmoineuse de toutes les parties qui ont concouru à sa conception, à sa composition et à son exécution : cet ensemble parfait, c'est le *style*.

Mais l'idée du beau a toujours eu chez tous les peuples une valeur relative; sa signification n'a pu être la même pour tous ; elle a dû naturellement changer ou se modifier en raison des temps, des croyances, des mœurs, des lois, des usages : de là différentes sortes de style pour les œuvres diverses des beaux-arts, que l'on peut cependant ranger en plusieurs grandes divisions, parce que, se rattachant à des époques d'où elles paraissent procéder ou qu'elles ont marquées de leur sceau indélébile, elles ont servi de modèle, de critérium pour toutes les autres œuvres d'art que ces mêmes temps ont produites.

Ainsi on a vu à l'article ARCHITECTURE les diverses transformations que cet art a subies depuis les temps anciens jusqu'à nos jours; la sculpture et la statuaire l'ont suivie dans ces différentes phases, produites par la vie et la mort des peuples de l'antiquité chez lesquels ces deux arts avaient pris le plus d'essor.

Aux grandes époques de l'art chez ces peuples, un système de construction et de décoration adopté généralement, sauf la part de goût qu'y apportait chaque artiste, pour les monuments ou les édifices, et soumis à de certaines règles et proportions, servit de loi pendant longtemps, même pour d'autres peuples que des liens religieux, sociaux ou politiques unissaient à eux. Ces monuments, appropriés merveilleusement, par leur forme et le genre de leur construction, au climat, au pays, aux usages nationaux, civils ou religieux, étaient alors empreints du même caractère, élevés sous l'empire de certaines idées et règles consécratrices de l'idée du beau, et c'est l'ensemble parfait qu'elles présentent, au point de vue de ces règles, que nous nommons le *style antique*, soit que ces œuvres d'art, venues jusqu'à nous, appartiennent aux Egyptiens, aux Grecs, aux Étrusques, aux Greco-Romains ou aux Romains.

Notre époque moderne dut naturellement, en sortant des temps de barbarie, chercher l'imitation chez les peuples les plus voisins; d'ailleurs la domination romaine ne laissait guère de choix, et de cette copie toute matérielle de leurs édifices et de leur décoration, ou plutôt encore de leur transformation au service de notre culte et de nos besoins sociaux, dans les premiers temps du christianisme, naquit le *style roman*.

Le style *byzantin* apparaît sur les ruines de l'empire romain : s'appropriant déjà mieux à l'esprit du catholicisme, il s'ente sur le *roman*, l'envahit à son tour et domine jusqu'à ce que la foi religieuse, le sentiment chrétien inspire la forme dès le XII[e] siècle et produise l'admirable style *gothique*, qu'on devrait mieux appeler *catholique;* car il subsiste comme le plus précieux monument de la foi de nos pères, comme la plus complète expression de la croyance fervente qui dicta aux artistes de cette époque la composition, l'exécution, la décoration de nos admirables basiliques, et montre combien ils comprenaient la valeur relative des moyens ou des effets de l'art et des sentiments en rapport les uns avec les autres, et qu'on ne doit pas produire ou agencer des formes abstraction faite du sentiment dont elles ont toujours été et dont elles seront toujours le symbole.

Malheureusement ces idées ont peu cours aujourd'hui; l'inspiration est bien éteinte au cœur des artistes de nos jours, et cette obstination à produire la forme, toujours jetée dans le même moule, quels qu'en puissent être la destination ou l'emploi, en dehors de tout sentiment vrai, fait qu'on ne retrouve jamais sous nos basses coupo-

les, sous nos lourdes rondes-bosses, sous nos temples renouvelés des Grecs, l'inspiration religieuse, les rêveries symboliques que font naître nos vieilles chapelles, auxquelles cependant chaque siècle est venu déranger une pierre, mais où encore, et là seulement, on peut prier. Aussi on peut dire de nos modernes églises, à l'extérieur, qu'elles ont plus ou moins de *style antique*, mais à l'intérieur qu'elles sont totalement dépourvues de *style religieux*.

Le style *arabe*, ou *sarrasin*, ou *mauresque*, produit de la puissance des Arabes dans l'Orient et le midi de l'Europe, peut être considéré plutôt comme une modification apportée par leur goût à l'architecture byzantine que comme un type originel; cependant elle a conservé un caractère assez tranché et assez absolu pour mériter et conserver sa classification particulière parmi les grands *styles* reconnus.

Au XVe siècle et dans le siècle suivant on paraît oublier les traditions antérieures qui ont couvert une partie de l'Europe de ses plus beaux édifices : l'Italie qui, vivant au milieu des ruines du style *antique*, paraît avoir toujours voulu répudier l'architecture gothique, se réveille, et, bien qu'elle ne soit plus païenne, c'est aux monuments des païens que ses artistes vont redemander leurs inspirations; mais ils ne les acceptent pas en entier; ils ne les reproduisent pas ou ne les imitent pas dans leur caractère simple, régulier, pur de tous hors-d'œuvre et d'ornements parasites; ils conservent, pour ainsi dire, la forme du vêtement, mais l'ornent de toutes les broderies que leur goût et leur coquetterie peuvent lui faire supporter, et ils créent le style de la renaissance.

Cette prétendue *renaissance* fut-elle un bien, fut-elle un mal? C'est une matière à controverse et qui ne saurait être traitée ici; mais ce que l'on peut toutefois avancer, c'est que, tout en cherchant à ramener l'architecture et la statuaire à la pureté primitive du style *antique*, on n'y parvint qu'à demi et qu'on tomba trop souvent dans l'écueil que nous signalions plus haut, d'approprier la même forme à des destinations différentes et quelquefois opposées; puis, qu'en se résolvant au rôle de copistes et d'imitateurs, on a peut-être étouffé en Europe les germes d'une architecture et d'une sculpture nouvelle, originale, qui eût pu produire un véritable et nouveau style moderne.

Au reste, depuis cette époque, aucun style ne prévaut et ne domine dans les œuvres d'art; on imite, on copie plus ou moins bien dans les divers *styles*, antiques ou modernes; on fait dans le *style antique* du grec ou du romain; dans le *style moderne*, on fait de la renaissance ou du byzantin, et même, tout en oubliant les causes qui l'ont fait naître, on cherche à imiter la simplicité naïve du gothique; heureux encore quand, par un amalgame plus ou moins maladroit de ces divers styles, l'artiste ne produit pas une œuvre bâtarde dont alors le principal défaut est de manquer tout à fait de *style*.

Nous n'avons pas parlé du style en peinture; la classification de ses différents genres trouvera sa place au mot ÉCOLE.

GOUAULT.

STYLE, STYLUS, (*bot.*), nom par lequel on désigne l'une des parties du pistil ou organe sexuel femelle des plantes. C'est un prolongement médiat ou immédiat de l'ovaire, servant de support spécial au STIGMATE (*voir* ce mot), sous forme d'un filament imperforé, grêle, filiforme, où sont logés des vaisseaux très-déliés, chargés de recevoir, puis de diriger les molécules polléniques (*voy.* POLLEN) sur les ovules. — Quant à sa position, tantôt le style est attaché directement sur l'ovaire, et, suivant le point de son insertion, est dit alors *terminal*, *latéral* ou *basilaire;* d'autres fois, au contraire, il n'a que des rapports médiats avec le même organe et se trouve fixé soit sur un réceptacle, soit réuni au support des étamines, ou bien enfin soudé à la corolle, dont il ne semble plus être qu'une nervure. Mais, hâtons-nous de le dire, cette partie n'est pas essentielle aux plantes, et parfois on la voit manquer, le stigmate reposant alors immédiatement sur l'ovaire. D'un autre côté, le style n'est pas constamment non plus un organe unique ou simple; mais, une chose fort remarquable, c'est le rapport existant entre son nombre ou ses divisions et le nombre où les divisions de l'ovaire. — Le style varie aussi par sa forme, sa longueur, sa consistance, et présente de la sorte une foule de modifications dont l'étude physiologique conduit aux découvertes les plus curieuses sous le rapport des moyens employés par la nature pour arriver à son but. Le même organe est

encore parfois tantôt comme ailé, c'est-à-dire qu'à sa base se rencontrent des prolongements membraneux, tantôt muni de glandes, tantôt hérissé de poils. Mais, il faut le confesser, ces appendices n'ajoutent rien, dans l'état actuel de nos connaissances, aux fonctions positives du style; toutefois leur existence doit nécessairement avoir un but que nous n'avons point encore su découvrir; car la nature est trop sage pour rien faire en vain; et vouloir prétendre avec certains nomenclateurs que ces parties accessoires ne sont là que pour modifier les types et distinguer les races, ne serait-ce pas ravaler le Créateur à l'étroitesse de nos vues et au mesquin échaffaudage de nos systèmes?—D'ordinaire le style disparaît après l'acte de la fécondation et se détruit tellement que l'on n'en retrouve plus aucun vestige sur l'ovaire devenu fruit; parfois néanmoins on en remarque un reste persistant à la tête de ce dernier, et même y prenant un certain accroissement, comme dans l'anémone pulsatille, et diverses clématites, la benoite officinale, etc. Le style persiste en entier dans un certain nombre d'autres plantes, telles que l'*azaléa*, divers *kalmia* et *rhododendrum*, les ombellifères vireuses, la plupart des crucifères siliculeuses, etc., etc.

STYLIDIE, Stylidium, (*bot.*). Le genre de plantes dont nous allons nous occuper n'est point celui de Loureiro et Swartz, encore dénommé par de Jussieu *pautsauvia* et par Poiret *stylis*, genre peu connu, n'offrant du reste qu'une seule espèce, le *stylidium Chinense*, Lour., devenu *stylis Chinensis* de Poiret. Notre genre stylidium sera celui de R. Brown, formant le type de la famille des Stylidiées (*voir* ce mot), avec les caractères suivants : calice à deux folioles, dont l'une tridentée et l'autre bidentée; corolle monopétale, irrégulière, tubuleuse inférieurement et à limbe partagé en cinq divisions, quatre supérieures presque égales et semblables, la cinquième généralement plus petite et formant un labelle triparti; gynostème recourbé en Z, avec des anthères séparées par le stigmate convexe et glanduleux; pour fruit une capsule ovoïde couronnée par les deux lobes du calice et à deux ou quelquefois une seule loge, par suite de l'avortement de la cloison; graines nombreuses, ovoïdes et chagrinées extérieurement. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses, et R. Brown n'en décrit pas moins de quarante-cinq dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande. Quelques-unes sont cultivées dans nos serres, entre autres les *stylidium lorici-folium*, *graminifolium* et *glandulosum*. C'est ce dernier sur lequel on a constaté un phénomène fort remarquable, l'irritabilité du style qui, dès qu'on le stimule à sa partie inférieure, se recourbe en sens opposé pour reprendre bientôt sa position première.

STILIDIÉES, Stylidiæ (*bot.*), famille de plantes dicotylédones, monopétales, épigines, établie par R. Brown sur le type du genre Stylidium (*voy.* Stylidie), mais qui pourrait être considérée peut-être comme une des tribus naturelles de la grande famille des Campanulacées. (*Voy.* ce mot.) Quoi qu'il en soit, les *stylidiées* offrent les caractères suivants : calice monosépale adhérent, à limbe divisé en deux à six lanières régulières ou disposées en deux lèvres; corolle monopétale régulière, campaniforme, ou bien irrégulière et à préfloraison imbriquée; deux étamines à filets soudés avec le style en une colonne grêle, allongée, saillante, au sommet de laquelle sont transversalement placées les deux anthères biloculaires, s'ouvrant par un sillon longitudinal; entre ces deux organes se trouve une aréole glanduleuse, convexe et de forme variée, constituant le véritable stigmate; ovaire infère, biloculaire, mais avec cloison parfois incomplète à sa partie moyenne, chaque loge contenant un grand nombre d'ovules attachés à un trophosperme naissant de la partie moyenne de la cloison. Pour fruit une capsule à deux loges polyspermes, ombiliquée au sommet, s'ouvrant par ce dernier point en deux valves, dont une seule emporte quelquefois toute la cloison. Graines redressées, ovoïdes, contenant, dans un gros endosperme charnu, un très-petit embryon placé vers leur point d'attache. Les stylidiées se composent des genres *stylidium*, *phyllachne* et *levenhookia*; toutes ses espèces sont herbacées ou sous-frutescentes, mais non lactescentes, couvertes souvent de poils simples ou glanduleux, à feuilles alternes ou éparses, quelquefois imbriquées; à fleurs solitaires généralement terminales, et par exception en corymbes, ou bien en épis allongés.

STYLOSANTHIE, Stylosanthes (*bot.*). Genre de la famille des Légumineuses (*voy.* ce mot), tribu des hédysarées, établi par Swartz (*Prodr. flor. Ind.-Occid.*, 108), avec

les caractères suivants : calice dont le tube est très-long et très-grêle, le limbe profondément découpé en cinq lobes inégaux; corolle papillonnée insérée sur l'entrée du tube du calice, avec étendard arrondi, rabattu, et carène très-petite, bifide au sommet; dix étamines monadelphes, à tube fendu; ovaire sessile, surmonté d'un style filiforme très-long, droit, et d'un stigmate capité, hispide; gousse composée de deux articles monospermes, le supérieur un peu crochu et acuminé par la base du style. Ce genre se compose de dix espèces croissant dans les pays chauds de l'Amérique méridionale et septentrionale, des Antilles, de l'Inde asiatique et de l'Afrique; son type est le *stylosanthes procumbens*. Aublet en a décrit une espèce sous le nom de *trifolium Guianense ;* les diverses espèces d'*hedisarum hamatum* de Linné en font encore partie; enfin Kunth en a décrit trois espèces nouvelles. Toutes sont des herbes ou de petites plantes ligneuses à la base, avec tiges rameuses, garnies de feuilles à trois folioles et fleurs petites, disposées en épis terminaux fort denses.

STYLITE, nom que l'on a donné à certains solitaires qui ont passé une partie de leur vie sur le sommet d'une colonne, dans l'exercice de la pénitence et de la contemplation; ce mot vient du grec στυλός, *colonne*. L'histoire ecclésiastique fait mention de plusieurs Stylites; on affirme qu'il y en a eu dès le IIe siècle, mais jamais il n'y en a eu beaucoup. Le plus célèbre est saint Siméon *Stylite*, moine syrien qui vivait dans le Ve siècle, près de la ville d'Antioche; pendant longtemps il demeura sur le sommet d'une colonne haute de quarante coudées, dont la plate-forme n'avait que trois pieds de diamètre, de manière qu'il lui était impossible de se coucher. Elle était seulement environnée d'une espèce d'appui ou de balustrade sur laquelle le saint se reposait lorsqu'il était accablé de lassitude et de sommeil. Ce genre de vie le rendit fameux, non-seulement dans tout l'Orient, mais dans les autres parties du monde. Il mourut l'an 459, âgé de 69 ans.

Les protestants n'ont pas eu d'expressions assez violentes pour ridiculiser le genre de vie des stylites; Moshina (*Histoire ecclésiastique*) l'a nommé une *superstition*, une *sainte folie*, une *forme insensée de religion;* Barbeyrac a traité saint Siméon de *moine fanatique*, et même l'a comparé au cynique Diogène. Avec plus de sang-froid on serait convenu qu'il a rendu de grands services à l'Église. Qu'importe qu'il ait mené les peuples à la foi par l'admiration plutôt que par le raisonnement; son exemple n'en fut pas moins fécond en conséquences utiles. Isaïe marchant nu au milieu de Jérusalem, à la manière des esclaves, Jérémie portant des chaînes à son cou et les envoyant ensuite aux rois voisins de la Judée, etc., etc., mériteraient donc d'outrageantes épithètes? Un certain Vulsilaicus voulut se faire stylite près de Trèves; les évêques s'y opposèrent : qu'en conclure, sinon qu'il fallait pour ce genre de vie certaines vertus qu'apparemment il n'avait pas? Le motif qui a fait agir Siméon est le même que celui qui portait Dominique-le-Cuirassé à se fustiger, c'est-à-dire, comme le dit Pierre Damien (*Opusc.* 41), qu'il voulait racheter les péchés de ceux qui omettaient de prier. Les historiens du temps, en effet, nous ont dépeint saint Siméon doux, simple et surtout obéissant; sa vertu ne consistait donc pas, comme on l'a dit, dans la vanité de voir arriver au pied de sa colonne les plus grands personnage de son temps. Enfin, s'il est vrai que Jésus-Christ n'a point institué une telle pénitence, n'est-il pas constant qu'il a loué dans saint Jean-Baptiste la vie des anachorètes ? DE POUM.

STYLOGLOSSE, STYLOGLOSSUM (*bot.*), nom par lequel Van Breda désigne, dans son ouvrage sur les orchidées de Java (*voy.* ORCHIDÉES), un genre de plantes qu'il caractérise de la sorte : périanthe étalé, à divisions presques égales, les intérieures rhomboïdales; labelle à trois lobes (celui du milieu aigu), adné au dos du gynostème par ses côtés et sa base, prolongé en un long éperon; gynostème épais, terminé par un rostelle long, aminci, filiforme, bouchant l'orifice stigmatique; anthère terminale, avec des loges à peine divisées en locelles; masses polliniques au nombre de huit, céréacées, dures, en massue, inégales, offrant une gaîne membraneuse, et unies au rostelle obturateur. Ce genre paraîtrait être, d'après cela, le même que l'amblyglottis de Blume, mais nous croyons le nom de *styloglosse* plus convenable, puisque c'est celui donné à la plante type, le *styloglossum nervosum*, par Kuhl, qui l'a découverte.

STYLOPS, STYLOPS (*entom.*). Genre

d'insectes de l'ordre des rhipiptères, établi par Kirby et adopté par tous les entomologistes. Ce genre, suivant Latreille, ne diffère de celui des *xenos*, qui appartient au même ordre, qu'en ce que la branche supérieure des antennes se compose, chez lui, de trois petits articles, et que l'abdomen est rétractile et charnu. On distingue aujourd'hui quatre ou cinq espèces de *stylops*, dont la plus connue est le *stylops melittæ*; c'est un très-petit insecte, long à peine d'une ligne et demie, d'un noir opaque, avec les ailes d'un blanc mat et les pattes brunes. Sa larve est molle, apode, presque cylindrique, blanchâtre; sa tête est cornée en forme de cœur, un peu aplatie, roussâtre, avec sa partie postérieure noire; elle vit en parasite entre les écailles des anneaux de l'abdomen de quelques andrènes, et y subit sa dernière métamorphose. Cet insecte se trouve en France et en Angleterre. *Voir*, pour plus amples détails sur l'organisation et les mœurs de ces singuliers insectes, l'article RHIPIPTÈRES. DUPONCHEL père.

STYMPHALE, fils d'Élate et de Laodice, régna dans l'Arcadie après avoir fait la guerre à Pélops, se laissa entraîner à un festin auquel celui-ci l'avait invité, et où il fut égorgé par ses ordres. On prétend que sa mort causa une stérilité qui n'eut de terme que par le sacrifice d'Éaque. Stymphale laissa deux fils, Agamède, Gortys, et une fille, Parthénope.

STYMPHALE (*géogr.*), STYMPHALUS, aujourd'hui *Zaraca*, petite ville d'Arcadie au Nord-Est, sur les confins de la Phliasie et de l'Argolide, près d'un lac et d'une montagne du même nom, entourés de bois et de marais. Diane, dit-on, aimait les bois de Stymphale et avait dans la capitale du canton une statue de bois doré. On donnait le nom de Stymphalides à des êtres fabuleux dont la demeure favorite était le pourtour de ce lac méphitique. On les dépeint comme ayant le corps de jeunes filles, à cuisses et jambes d'oiseaux, ou comme de gigantesques oiseaux de proie dont l'aliment favori était la chair humaine. Leurs ailes, leur tête, leur bec étaient de fer; leurs ongles étaient crochus; ils lançaient des dards d'airain qui perçaient les cuirasses. Ils étaient si nombreux que leurs ailes en se déployant interceptaient la lumière du jour. Hercule les fit sortir du lac en frappant sur des timbales d'airain, présent de Minerve, et les perça de flèches trempées dans le sang de l'hydre de Lerne. (*Voyez* HARPYES.)

STYPANDRA (*bot.*). Genre de la famille des asphodélées, dans l'hexandrie monogynie de Linné, établi par R. Brown (*Prodr. flor. Nov.-Holl.* p. 278), avec les caractères suivants : périanthe à six divisions égales étalées et caduques; six étamines à filets amincis vers la base, courbés, glabres, munis à la partie supérieure de poils ressemblant à de l'étoupe, les anthères échancrées à la base; ovaire à loge polysperme, surmonté d'un style filiforme, terminé par un stigmate simple; capsule triloculaire, trivalve; graines peu nombreuses, ovales, lisses, à ombilic nu; embryon droit. Ce genre offre de l'affinité, comme on le voit, d'une part, avec le *dianella*, de l'autre avec l'*anthericum*, et l'auteur croit même devoir y rapporter les *anthericum coarctatum* et *cæruleum* de la flore du Pérou, d'après la description de cinq espèces partagées en deux groupes, et qu'une étude plus approfondie fera bientôt sans doute ériger en deux genres distincts. Le premier renferme les espèces à fleurs penchées, portées sur des pédicelles dépourvus de bractées, à feuilles caulinaires distiques, avec gaines entières, semences ternes (*stypandra glauca* et *imbricata*, R. Brown). Le second se compose des espèces à fleurs dressées, avec pédicelles munis de petites bractées à la base, à feuilles caulinaires alternes demi engaînantes à la base, les radicules distinctes; graines luisantes (*stypandra cespitosa*, *umbellata* et *scobra*). Toutes ces plantes croissent dans la partie méridionale de la Nouvelle-Hollande. Elles sont vivaces, à rhizomes rampants, garnis de fibres fasciculées filiformes; à feuilles roides, linéaires-ensiformes; à fleurs bleues ou blanchâtres, avec les barbes des filets staminaux jaunes, et une inflorescence en panicule ou en corymbe.

STYPHÉLIE (*bot.*). Genre de la famille des épacridées, dans la pentandrie monogynie, établi par Smith, et caractérisé de la manière suivante, par R. Brown (*Prodr. flor. Nov.-Holl.* p. 537) : calice accompagné de quatre ou d'un plus grand nombre de bractées; corolle allongée, tubuleuse; le tube muni en dedans et à sa base de cinq faisceaux de poils; les divisions du limbe réfléchies en dedans et barbues; filets des étamines saillant hors de la corolle; ovaire à

cinq loges, entouré de cinq écailles distinctes à sa base, rarement connées; drupe presque sec, contenant un noyau solide, osseux. Observons que ces caractères ne conviennent qu'à une partie seulement des espèces de Smith et de Labillardière, un grand nombre de celles-ci en ayant été séparées par R. Brown pour former les genres : *lisanthe*, *leucopogon*, *monotoca*, *acrotriche*, *trochocarpa* et *cyathodes*. Au moyen de ces éliminations rationnelles, les vraies styphélies sont devenues peu nombreuses. Brown en décrit seulement sept, parmi lesquelles nous citerons le *styphelia tubiflora*, Smith (*New-Holl.*, 45, tab. 14); les *styphelia triflora* et *viridiflora*, Andr. (*Reposit.*, 73 et 312). Ce sont tous des arbrisseaux, croissant à la Nouvelle-Hollande et à la terre de Van-Diemen, à tiges dressées, ascendantes, rameuses et un peu glabres, garnies de feuilles éparses, soutenues par de courts pétioles, à fleurs très-belles, penchées ou divariquées, solitaires, au nombre de deux ou trois sur des pédoncules axillaires.

STYPTIQUE (*méd.*), STYPTICUS, de στύφω, je resserre, nom par lequel sont généralement désignés les médicaments ayant la propriété d'opérer la constriction des tissus, le resserrement des parties. Ils rentrent, comme on le voit, dans les *astringents*; mais parmi ces derniers on est convenu de ne regarder comme tels que ceux bornant leurs effets constricteurs aux surfaces du corps. Les styptiques diffèrent encore des résolutifs, thérapeutiquement parlant et quoique souvent composés des mêmes substances, en ce que l'action de ces dernières suppose toujours un épanchement préalable. Ils jouissent d'une action positive, constante, et se composent d'agents médicamentaux toujours doués de vertus analogues. Ce sont des principes salins, acides, du tannin, etc., que l'on rencontre dans ceux figurant au premier rang, ce qui leur donne quelque chose d'âpre et d'acerbe; mais cette astriction marquée, produite sur les parties en rapport, ne va point jusqu'à l'inflammation ou la rubéfaction, comme celle des vésicants; aussi n'est-elle jamais suivie ni de plaie, ni de suppuration, ni d'escarre. Le résultat de leur emploi se borne, au contraire, à un resserrement intestin s'opérant dans les fibres les plus déliées des tissus, et cette crispation manifeste, ainsi que le froncement qu'elle détermine, impriment aux chairs une épaisseur et une fermeté nouvelles. En rendant à la fibre plus de force et de ténacité, les styptiques semblent donc faire sur les parties vivantes ce que le tannage produit sur les cuirs. — Il devient facile de concevoir d'après cela les différents états morbides réclamant l'emploi de tels moyens; citons en première ligne les affections caractérisées par une laxité des tissus cutanés ou sous-cutanés; les empâtements lymphatiques, les varices, les anévrismes superficiels, etc. Leur usage doit être, bien entendu, continué jusqu'à la disparition des accidents, sans quoi le retour immédiat de ces derniers serait à craindre. — Les styptiques les plus fréquemment employés sont le vinaigre, soit pur, soit étendu d'eau; l'eau de Goulard, dans laquelle l'extrait de Saturne est plus ou moins abondant; l'eau de mer ou celle dans laquelle on fait dissoudre de l'hydrochlorate de soude, ou sel de cuisine, l'eau alumineuse, les liqueurs alcooliques, comme le vin rouge chargé d'extrait et de tartre, etc. Citons encore les décoctions de plantes astringentes, comme les roses rouges, l'aigremoine, la tormentille, le quinquina, le rathania, le simarrouba, et enfin plusieurs eaux ferrugineuses.

STYRACÉES (*bot.*). Nom d'une famille nouvelle ayant pour type le genre styrax, et formée par le professeur Richard aux dépens des *ébénacées* ou guyanacées. Elle se compose d'arbres ou d'arbrisseaux à feuilles alternes, sans stipules; à fleurs axillaires et pédonculées, parfois terminales, et offrant les caractères suivants : calice libre ou adhérent avec l'ovaire infère, à limbe entier ou divisé en lanières; corolle monopétale régulière, divisée plus ou moins profondément en un nombre variable de segments; six à seize étamines, libres ou monadelphes par l'extrémité inférieure de leurs filets, insérées vers la base de la corolle et à anthères allongées, à deux loges séparées souvent par un sillon longitudinal; ovaire tantôt libre, tantôt adhérent, ordinairement à quatre loges séparées par des cloisons membraneuses et très-minces, dont chacune contient en général quatre ovules attachés à un trophosperme axillaire, deux dressés et deux renversés; style simple; fruit légèrement charnu, contenant une à quatre nucules osseuses et plus ou moins irrégulières. Outre son tégument propre, la graine est encore formée

d'un endosperme charnu dans lequel se trouve un embryon cylindrique affectant la même direction que la graine. Cette petite famille se compose des genres *styrax*, *halesia*, *symplocos*, auxquels ont été réunis les genres *alstonia* et *ciponima*. Elle diffère des *ébénacées* par son insertion périgyne, son ovaire à ·loges contenant chacune quatre ovules dont deux dressés et deux renversés; enfin par son style simple.

STYRAX (*hist. nat.*). Nom par lequel on désigne deux espèces de baumes naturels, distingués principalement l'un de l'autre par leur état liquide ou solide. Le premier, ou *styrax liquide*, d'une origine encore assez obscure, provient, d'après l'opinion générale, du *liquidambar orientale*, Lamarck. Pur il se présente sous forme d'une résine liquide, gluante, de couleur rouge-brun, rarement jaune et transparente, d'une saveur aromatique très-intense, d'une odeur forte et presque désagréable. Dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique, au Mexique, par exemple, le produit découle des incisions faites à l'arbre; mais dans l'Amérique septentrionale, à la Virginie, à la Caroline, etc., où le défaut de chaleur ne permet plus cet écoulement spontané, c'est au moyen de la décoction des branches et des rameaux du même végétal qu'on se le procure. Quoi qu'il en soit, on n'en rencontre plus de nos jours à cet état primitif dans le commerce de la droguerie, où la substance vendue sous le même nom semble ne plus être qu'un mélange excessivement impur de matières diverses ayant pour excipient un liquide brun très-épais, d'une odeur suave d'acide benzoïque, et provenant, soit de la plante qui fournit le styrax solide, soit de celle donnant le LIQUIDAMBAR. (*Voy.* ce dernier mot.) Il y a tout lieu de croire encore que les fabricants de styrax liquide de nos jours se servent tout à la fois du liquidambar sirupeux et noirâtre d'Amérique, ainsi que du vrai styrax liquide, auquel ils ajoutent de la terre, de l'huile de noix, du vin, et surtout une grande quantité d'eau; impuretés qui du reste doivent singulièrement varier quant à leur proportion et leur nature plus ou moins vile, d'après la cupidité des sophisticateurs. La meilleure sorte est celle qui en contient le moins et dont l'odeur balsamique est la plus forte et la plus franche. Elle se présente assez ordinairement avec la consistance du miel et une couleur gris foncé, offrant parfois à sa surface une efflorescence d'acide benzoïque. Le styrax liquide se dissout dans l'alcool, sauf les impuretés, mieux à chaud qu'à froid; moyen employé communément, du reste, pour le purifier, et la liqueur laisse précipiter, en se refroidissant, une substance circuse, et par l'évaporation une sorte de résine, puis donne enfin des cristaux d'acide benzoïque.

On trouve encore dans le commerce deux autres baumes analogues au styrax liquide, et attribués tous les deux également au *liquidambar d'Amérique* (*liquidambar styraciflua*). L'un est le baume *copalme*, autrement *huile de liquidambar* (*voy.* COPALME), fluide, transparent, d'un jaune doré, d'une odeur de styrax liquide, mais plus agréable; l'autre est le *liquidambar mou* (*voy.* LIQUIDAMBAR), opaque et blanchâtre comme de la poix blanche, d'une odeur moins forte que le précédent; c'est lui qui jadis était vendu sous le nom de *baume du Pérou blanc*. Le styrax liquide entre dans plusieurs préparations pharmaceutiques, telles, entre autres, que l'onguent auquel il donne son nom, et l'emplâtre mercuriel de Vigo.

Le *styrax solide* ou *storax* est un baume naturel très-anciennement connu sous le nom de *styrax calamite*, parce que l'on avait coutume de l'envelopper de feuilles de roseau (καλαμος). On croit généralement qu'il découle par incisions du *styrax officinale*, L., mais la grande abondance de cet arbrisseau ne semble-t-elle pas en contradiction avec la rareté du produit? Quoi qu'il en soit de l'origine du storax, cette substance nous est apportée de l'Asie-Mineure sous trois formes différentes, savoir: 1° Le STORAX BLANC, *storax granata* du codex, composé de larmes blanches ou jaunâtres, opaques, de la grosseur d'un haricot, molles, susceptibles de se réunir en masses, prenant alors la forme des vases qui les contiennent et ressemblant assez à du *galbanum* blanchâtre. L'odeur en est forte, mais agréable, la saveur douce et parfumée, quoique devenant amère. Cette espèce ne semble différer du liquidambar d'Amérique que par les larmes blanches qu'elle renferme. 2° Le STORAX AMYGDALOÏDE paraît être celui décrit jadis sous le nom de *storax calamite*, et ne semble constituer qu'une variété de storax blanc, produite par la vétusté. C'est en masses sèches et cassantes qu'on le rencontre, formé de larmes amygdaloïdes, jaunâtres, ag-

glutinées, et présentant dans leurs interstices une matière vitreuse d'un rouge clair. Son odeur, offrant un arome agréable de vanille, est beaucoup plus douce que celle du précédent. 3° Le STORAX ROUGE-BRUN est la sorte qui se rencontre le plus fréquemment dans le commerce sous le nom de *storax calamite;* c'est la plus impure des trois et la plus sujette aux adultérations, beaucoup de sciure de bois, entre autres; elle est sous forme de masses de grosseur variable, légères, rouges-brunes ou tout à fait brunes, douées d'une certaine ténacité, mais se ramollissant sous la dent ; quelques larmes rougeâtres s'y font remarquer. L'odeur en est moins forte que celle des deux espèces précédentes, et assez analogue à celle du baume de Tolu. Toutes les autres sortes présentées dans le commerce sous le nom de storax ne sont que le produit de falsifications diverses.

Le styrax solide brûle avec une flamme blanche, en répandant une odeur très-pénétrante, et ne laisse qu'un résidu charbonneux fort léger. L'eau s'imprègne de son odeur en même temps qu'elle devient jaune et laiteuse; l'alcool le dissout complétement, à l'exception des impuretés. Une résine unie à un principe huileux, fixe, ainsi qu'aux éléments de l'acide benzoïque, en forme les principes constituants. On l'emploie comme parfum et comme médicament. Jadis fort estimé sous ce dernier rapport, ce n'est plus aujourd'hui qu'une résine balsamique stimulante comme toutes les autres, et même sur l'effet de laquelle ses fréquentes falsifications ne permettent guère de compter. Il fait encore partie toutefois de plusieurs préparations officinales fort anciennes et très-compliquées, telles que la thériaque et le diascordium, etc.; quelques gouttes de sa teinture alcoolique ajoutées dans une grande proportion d'eau forment un liquide blanc rangé parmi les cosmétiques sous le nom pompeux de *lait virginal.* L. DE LA CL.

STYRAX (*bot.*). Genre de plantes dans la décandrie monogynie, connu généralement en français sous le nom d'*aliboufier*, jadis placé dans la famille des *diospyrées* ou ébénacées, mais faisant aujourd'hui partie de la nouvelle famille des STYRACÉES (*voy.* ce mot) dont il forme le type, et offrant les caractères suivants: calice monosépale, turbiné, composé de cinq à sept dents fort courtes, corolle monopétale divisée, dans les trois quarts de sa hauteur, en trois à sept lanières, fort longues et recourbées en dehors; étamines variant de six à seize, insérées au tube de la corolle, à filets cohérents et monadelphes par leur base, à anthères oblongues, dressées et obtuses à leur sommet; ovaire adhérent au calice dans environ le tiers de sa hauteur, et ordinairement à quatre loges contenant chacune quatre ovules, deux dressés et deux renversés; style simple, grêle, terminé par un stigmate entier et obtus; pour fruit un drupe presque sec à une ou quatre loges incomplètes par l'avortement des cloisons, et renfermant d'une à quatre graines osseuses. Les espèces de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes, entières et pétiolées; à fleurs pédonculées, axillaires ou terminales. Nous citerons parmi les plus remarquables :

1° Le *styrax officinale*, L., l'*aliboufier officinal*, arbrisseau fort commun dans les pays du Levant, dont il est originaire; depuis quelque temps acclimaté dans les contrées méridionales de l'Europe, et jusque dans le midi de la France. C'est de lui que l'on s'accorde généralement à faire provenir le baume connu sous le nom de styrax ou storax calamite, et que les auteurs croyaient naguère encore fourni par le *liquidambar orientale.*

2° Le *styrax benzoin* de Dryander, croissant dans la partie méridionale de Sumatra ainsi qu'à Java et dans le royaume de Siam. C'est lui qui fournit le baume BENJOIN. (*Voy.* ce mot).

3° Le *styrax grandifolium*, qui, de la Caroline, est venu s'implanter dans nos départements du Midi, vers l'an 1801, pour de là gagner jusqu'à la zone de Paris. C'est un très-bel arbrisseau, dont les fleurs, d'une odeur fort agréable, rappellent assez celles de l'oranger pour la couleur comme pour la forme.

STYRIE (*géogr.*), STEYER en allemand; un des gouvernements de la monarchie autrichienne, borné au N. et à l'O. par l'Autriche, à l'E. par la Hongrie, au S. par l'Illyrie et la Croatie. Surface, 22 kilomètres carrés; 870,000 habitants, dont plus de 500,000 Allemands; chef-lieu, Grætz. Il est divisé en cinq cercles : Grætz, Brück, Judenburg, Marburg, Cilley. Ses hautes montagnes sont nommées les Alpes Noriques. La principale rivière est la Steyer, qui donne son nom au pays. Le climat est très-froid, et le pays peu

cultivé, excepté dans les vallées, qui sont fertiles. Il y a des mines d'argent, de fer, de cuivre, de cobalt, de vitriol, etc. La Styrie faisait anciennement partie de la *Norique* et de la *Pannonie*. Après avoir appartenu aux Romains, aux Ostrogoths d'Italie, aux Avares, aux Wender, elle passa sous la domination de Charlemagne, puis fit partie du royaume de Germanie et fut comprise dans la Carinthie. Quand celle-ci fut érigée en duché, la Styrie fut élevée au rang de *marche de Steyer*, la ville de ce nom étant alors (1030 ou 1032) sa capitale. La maison de Steyer s'éteignit en 1192, et Léopold, de la maison d'Autriche-Babenberg, la remplaça. Le roi de Bohême, Ottocar II, s'étant emparé des États de cette maison, la Styrie se révolta et se donna à la Hongrie. L'empereur Rodolphe la rejoignit à l'Autriche. A la mort de l'empereur Ferdinand Ier (1564), il se forma une branche de Styrie qui parvint au trône impérial en 1619, en la personne de Ferdinand II.

STYX. La plupart des mythographes en font une Océanide, et la disent épouse du titan Pallas, dont elle eut trois enfants: Niké (la victoire), Cratos (la puissance), et Bia (la force), auxquels on ajoute Zélos (l'ardeur). C'était à la fois une divinité et un fleuve ou un lac des Enfers. Ayant rendu un service signalé à Zeus (Jupiter) dans la guerre contre les géants, ce dieu l'en récompensa en rendant le serment fait par le Styx tellement respectable qu'aucun dieu n'oserait le violer, le parjure étant puni par l'expulsion de l'Olympe et la privation du nectar et de l'ambroisie pendant un temps sur la durée duquel on varie d'un an ou de neuf à cent. Les Grecs regardaient le Styx, qu'on devrait nommer le Styge, comme funeste, ainsi que les autres fleuves infernaux, l'Achéron, le Cocyte et le Phlégéthon. On cite plusieurs rivières du nom de Styx, l'une près de Nonacris en Arcadie, une autre, affluent du Crathis, et une troisième non loin du port Lucrin et du lac Averne. Hésiode représente le Styx dans un palais souterrain soutenu par des colonnes aussi brillantes que l'argent. Cela ferait croire qu'il s'agit d'un cours d'eau qui traverse une caverne souterraine couverte de stalactites, dont les eaux froides et corrosives ont donné lieu à l'opinion qui leur attribuait la propriété de corroder les vases, ne pouvant être conservée que dans la corne de bœuf. Le rapport entre cette rivière et les régions ténébreuses me semble dérivé du cours souterrain de ses eaux. La fable de Thétis plongeant son fils Achille dans le Styx pour le rendre invulnérable pourrait avoir pris sa source dans la température froide de cette eau minérale ferrugineuse, le fer étant l'emblème de la force.

Toute la fable du Tartare, Caron, Cerbère, etc., étant empruntée à la mythologie égyptienne, c'est dans cette langue qu'il faut chercher l'étymologie du fleuve ou lac sombre et silencieux de l'enfer. Le mot me semble dérivé de *sthiou*, en latin *abjectus*, *jacens*, ou de *shteko*, *carcer*.

F.-S. Constancio.

SUARD, né à Besançon en 1734, débuta dans le monde par une affaire malheureuse. Témoin d'un duel, et n'ayant pas voulu en déclarer les auteurs, à une époque où le duel était sévèrement réprimé, le jeune Suard, qui avait alors seize ans, fut puni de sa courageuse discrétion par une détention dans la prison d'État des îles Sainte-Marguerite. A peine sorti de prison, il s'empressa de venir à Paris pour y cultiver les belles-lettres, qui avaient adouci sa captivité. Il avait une intelligence vive, une mémoire heureuse, une réflexion précoce; il ajoutait à ces qualités le sentiment de l'art. La France était en pleine réaction philosophique. Voltaire et ses disciples étaient les maîtres de la société. Suard ne se livra pas entièrement à eux. Il se tint sur une réserve circonspecte, observant toutes choses avec un sens profond et tournant au profit de sa fortune littéraire quelques-unes des idées du temps. La finesse de son esprit, l'à-propos de ses réparties, la flexibilité ingénieuse de sa plume, plusieurs morceaux littéraires très-remarquables, imprimés dans les recueils du jour, lui donnèrent entrée dans les salons les plus distingués de ce temps, et en 1772 lui ouvrirent les portes de l'Académie Française. Il y fut nommé le même jour que l'abbé Delille, mais leur nomination ne fut point approuvée par le roi, qui, prévenu contre eux, donna l'ordre de procéder à une autre élection. Louis XV, ayant appris plus tard qu'il avait été trompé par la calomnie sur les sentiments de ces deux candidats, leur permit de se remettre sur les rangs à la première vacance. Elle eut lieu l'année suivante. Delille fut nommé quelques mois après Suard.

A son avénement au trône, c'est-à-dire en 1774, Louis XVI lui confia la censure des pièces de théâtre. Cette fonction était des plus difficiles à exercer.

L'esprit philosophique s'était emparé de toutes les avenues de l'opinion publique; il s'exerçait déjà sur les théâtres. Suard apporta dans l'accomplissement de ces délicates fonctions une douceur et une impartialité admirables. L'auteur seul du *Mariage de Figaro* le trouva d'une sévérité inflexible. Il le poursuivit lui et sa pièce jusque dans le sein de l'Académie Française. L'esprit de Suard avait découvert dans *le Mariage de Figaro* les premières étincelles de ce vaste incendie qui devait consumer le trône et dévorer l'Europe. La révolution s'avançait à grands pas: partout une sourde fermentation agitait les esprits: Suard chercha un refuge dans les lettres, mais la révolution qui s'accomplissait lui refusa comme à tant d'autres les paisibles loisirs de la solitude. Ayant résigné ses fonctions de censeur en 1790, poursuivi au 13 vendémiaire (1795), proscrit au 18 fructidor (1797), il quitta la France pour n'y rentrer que sous le gouvernement consulaire. Il y rencontra cet homme extraordinaire qui avait déjà élevé la France par la gloire des armes et qui se préparait à la placer au-dessus de toutes les nations par la forme de son administration, l'unité de ses lois et la fécondité de ses projets. Dans une entrevue que Buonaparte et Suard eurent ensemble ils ne s'entendirent ni l'un ni l'autre. Buonaparte voulait dans les hommes des instruments et des complices; Suard n'avait jamais été que l'instrument de ses idées; il ne voulut pas changer. Il avait puisé dans la culture des lettres le sentiment le plus élevé de l'indépendance : il le conserva pendant sa vie tout entière. L'amour des lettres avait été sa passion la plus profonde, on peut même dire son unique passion; il se consola avec elles des jouissances que d'autres allaient chercher dans l'exercice du pouvoir et qu'il n'ambitionna jamais. Remarquable par la politesse exquise de son esprit, par les formes aimables de son style, Suard s'est éteint le 20 juillet 1817, à l'âge de quatre-vingt-six ans, sans avoir compromis avec aucun pouvoir l'inflexible rigidité de ses principes et l'indépendance de sa nature. Ses notices sur Robertson, Vauvenargues, madame de Sévigné, La Rochefoucauld, La Bruyère, le Tasse, sa traduction du règne de Charles-Quint par Robertson, sa lettre écrite de l'autre monde, sont autant de chefs-d'œuvre de grâce et d'érudition qui resteront comme les échos de cette littérature classique, modèle de pureté et d'élégance. J. C.

SUARÈS (François), de la compagnie de Jésus, célèbre théologien, né à Grenade en 1548, prit une part active aux disputes que souleva le système sur la Grâce, du P. Molina. Dans tous ses traités, le P. Suarès a pour méthode d'étudier d'abord avec soin toutes les opinions diverses sur les matières qu'il traite, puis de les fondre ensemble, enfin d'y ajouter ses idées à lui-même, en les établissant solidement. Aussi ne prit-il parti ni pour le molinisme, ni pour le jansénisme. Il créa un système qui semble une modification de la doctrine du P. Molina; c'est le *congruisme*, qui, du reste, est depuis longtemps abandonné par les théologiens. Selon les congruistes, il est certain et infaillible que la volonté de l'homme ne résiste point à la grâce *congrue*, parce que cette grâce est donnée dans le moment précis auquel Dieu a prévu que, s'il la donnait, l'homme se déterminerait à suivre cette grâce, quoiqu'il ait le pouvoir d'y résister. Le P. Suarès cherchait ainsi à concilier la liberté de l'homme avec la prévision divine. Il composa sur plusieurs autres sujets théologiques un grand nombre de traités qui remplissent jusqu'à 23 volumes in-fol. Ils sont tous écrits avec ordre et netteté. Le plus estimé de tous est son traité des *Lois*, qui fut imprimé en Angleterre. Il publia aussi en latin un livre intitulé: *Défense de la foi catholique contre les erreurs de la secte anglicane*, dans lequel il attaqua vigoureusement le serment d'allégeance que Jacques Ier voulait faire prêter à ses sujets. Ce livre fut brûlé à Londres, en place publique, comme contraire aux droits des souverains; et un arrêt du parlement de Paris, du 26 juin 1614, le condamna également au feu. Suarès fut tour à tour professeur de philosophie à Ségovie, et de théologie à Valladolid, à Rome, à Alcala, à Salamanque. Philippe II l'appela à l'Université de Coïmbre, dont il lui confia la première chaire. Suarès mourut à Lisbonne, où il s'était rendu pour traiter en présence du légat quelques questions importantes de théologie. C'était un homme d'une mémoire prodigieuse et d'une ardeur infatigable pour le travail. — Il ne

faut pas confondre avec ce célèbre jésuite Suarès (Joseph-Marie), savant antiquaire, qui naquit à Avignon vers la fin du XVIe siècle. Ce dernier, tour à tour prévôt de la cathédrale d'Avignon, bibliothécaire du cardinal François Barberin, camérier du pape Urbain VIII, fut nommé évêque de Vaison ; puis, après sa démission, garde de la bibliothèque du Vatican et vicaire de la basilique de Saint-Pierre. Ce savant se livra exclusivement à l'étude des monuments de l'antiquité, et il nous a laissé un grand nombre d'ouvrages dont la plupart sont restés en manuscrits. Il mourut en 1677. M. V.

SUAIRE (SAINT). Après que le grand mystère de la rédemption eut été accompli sur la croix par la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, Joseph d'Arimathie et Nicodème coupèrent un linceul (*sindon*), en formèrent des bandes sur lesquelles ils versèrent des parfums et en enveloppèrent le corps sacré avec des aromates. Puis ils le mirent dans un tombeau où nul n'avait encore été enseveli. Saint Pierre, apprenant la résurrection du Fils de Dieu, arriva un des premiers à ce monument, et là il vit, ajoute saint Jean (chap. XX), ces linges ou bandelettes, ainsi que le suaire qu'on avait placé sur la tête de Jésus; mais il était à côté et à part de ces linges roulés... *Introivit in monumentum, et vidit* LINTEAMINA *posita, et* SUDARIUM... *non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum*. Il résulte donc du texte de la Vulgate que le corps de Jésus-Christ fut enveloppé non pas dans un linceul entier, comme on le trouve souvent écrit, mais dans un linceul coupé par bandes formant plusieurs linges, *linteamina*. Il suit de là encore que les linceuls ou suaires que croient posséder quelques églises ne peuvent être ceux qui servirent à la sépulture du Sauveur; d'autant plus que, suivant la judicieuse remarque de Bergier, la mise en œuvre du tissu de ces suaires a un caractère peu ancien. Le savant abbé pense que l'antiquité de ces linges ne remonte pas au delà des XIIe et XIIIe siècles, et voici l'origine qu'il leur assigne : « Lorsque la coutume s'introduisit de représenter les *mystères* dans les églises, à celui de la Résurrection, la Madeleine chantait cette prose : *Sepulchrum Christi viventis et gloriam vidi resurgentis; angelicos testes, sudarium et vestes;* et à ces derniers mots on montrait au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli. Ces linceuls ou suaires conservés dans les trésors des églises ont été pris ensuite pour des linges qui avaient servi à la sépulture de notre Rédempteur; à ce titre seul ils sont dignes de considération et de respect. » P. TRÉMOLIÈRE.

SUBÉRINE (*chimie*). Nom donné par M. Chevreul à la matière du tissu cellulaire du liége, séparée des substances astringentes, colorantes, résineuses ou grasses que les cavités du tissu contiennent. C'est un principe immédiat, particulier, neutre, léger, mou, spongieux et insoluble, composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Le caractère qui le distingue est la propriété de produire de l'acide SUBÉRIQUE (*voy.* ce mot), avec l'acide azotique. Indépendamment du liége, la subérine se rencontre encore dans l'épiderme du bouleau, du cerisier, du prunier, etc., et probablement constitue l'écorce des arbres en général. Elle est jusqu'ici demeurée sans aucun usage à l'état de pureté.

SUBÉRIQUE, SUBÉRATE (*ch.*). 1° *L'acide subérique*, découvert en 1787 par Brugnatelli, puis examiné par M. Bouillon-Lagrange, en 1797, et successivement étudié depuis par MM. Chevreul, Bussy et Brendes, n'existe point dans la nature et s'obtient artificiellement en traitant le liége par l'acide azotique. Il est blanc et pulvérulent, d'une saveur très-faible; aussi n'a-t-il que peu d'action sur la teinture de tournesol. Le calorique le fond à la manière des graisses; puis il cristallise par le refroidissement. La distillation produit des vapeurs qui viennent se condenser au dôme de la cornue sous formes d'aiguilles jouissant de toutes les propriétés de l'acide subérique, et dont quelques-unes offrent jusqu'à 27 millimètres de longueur, tandis qu'une légère couche charbonneuse reste au fond; projeté sur les charbons ardents il se volatilise intégralement en répandant une odeur de suif très-prononcée. Une partie d'acide subérique exige pour se dissoudre 80 parties d'eau à + 13, 38 parties à + 60 et 2 parties seulement à + 100; 4 1/2 d'alcool anhydre à + 10 et moins de 1 partie à la température de son ébullition. L'éther en dissout 1/10 à + 4, et bouillant 1/6; l'essence de térébenthine également bouillante en dissout un poids égal au sien et se prend en masse par le refroidissement. L'acide azotique ne l'attaque point; il précipite en blanc l'azotate et l'acétate de plomb, l'azotate de mercure et ce-

lui d'argent bien neutre, le chlorure d'étain et le sulfate de protoxyde de fer, tandis qu'il ne forme aucun précipité dans les solutions de sulfate de fer et de zinc. — La composition de l'acide subérique est, d'après M. Bussy, à l'état anhydre, de 51,99 de carbone, 7,59 d'hydrogène et 3,42 d'oxygène, ce qui, d'après sa capacité de saturation, donne pour formule atomique de son nombre proportionnel $C^{16} H^{12} O^{3}$, et à l'état d'hydrate $C^{16} H^{12} O^{3} + H^{2} O$.

Les *subérates* sont les sels résultant de la combinaison de l'acide précédent avec les bases. Pour ceux qui sont neutres, la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle de l'acide comme 1 à 3, et à la quantité de l'acide lui-même comme 1 à 9,864. Exposés à l'action du calorique, leur acide se montre en partie décomposable et en partie volatil. Ceux de potasse, de soude, de magnésie, d'alumine, de protoxyde, de manganèse, sont très-solubles, et de plus les deux premiers cristallisent facilement tandis que les autres ne sont que faiblement ou même nullement cristallisables. Les subérates de chaux, de baryte et de strontiane sont peu solubles. Parmi ceux des quatre dernières sections, la plupart ne le sont probablement point, fait déjà constaté pour ceux de plomb, d'argent, de mercure, d'étain et de fer. Presque tous les acides forment un précipité floconneux d'acide subérique dans les dissolutions concentrées de subérates de potasse, de soude, d'ammoniaque, et ces sortes de sels décomposent la plupart des dissolutions neutres métalliques des quatre dernières sections, en formant un subérate insoluble. Celui d'ammoniaque précipite aussi les dissolutions très-concentrées d'alun, d'azotate de chaux et de chlorure de calcium. — Aucun subérate n'existe dans la nature. On les obtient, ceux qui sont solubles, directement en traitant les bases par l'acide; ceux qui ne le sont point, au moyen des doubles décompositions. Lepecq de la Clôture.

SUBLEYRAS (*biogr.*), peintre, naquit à Uzès en 1699; il commença ses études à Toulouse et vint les continuer à Paris, où des progrès non interrompus le mirent à même, deux ans après son arrivée, de remporter le grand prix de Rome. Le sujet donné était *le Serpent d'airain*, et son tableau, remarquable sous plus d'un rapport, se soutient à côté de ceux qu'il produisit dans la maturité de son talent.

Le temps de son séjour à Rome expiré ne le fit pas revenir en France; il s'y était établi, s'y était marié, et continua d'y résider jusqu'à sa mort, arrivée en 1749; aussi tous ses travaux, sauf quelques rares exceptions, furent destinés aux Eglises d'Italie.

Le pape, qui honorait son caractère et son talent, lui commanda le tableau qu'on voit reproduit en mosaïque dans Saint-Pierre de Rome, et représentant : *l'empereur Valens frappé d'évanouissement pendant que saint Bazile célèbre les saints mystères*. C'est l'un de ses plus importants ouvrages et celui qui peut donner une idée exacte de la manière large et savante dont cet artiste usait dans ses compositions.

Le musée royal de Paris possède aussi de lui plusieurs tableaux qui, également, permettent d'apprécier son talent et sa manière de *faire*. Plutôt coloriste que dessinateur, il plaît surtout par l'effet harmonieux qu'offrent généralement ses tableaux; on regrette toutefois qu'il n'ait pas su mieux se défendre de l'exagération dans l'expression, du contourné dans les poses, et même un peu du *maniéré*, qui était si fort de mode à l'époque où il vivait.

Subleyras eut de son temps une grande réputation qui, peut-être, ne lui a pas survécu et qu'on doit attribuer principalement à la haute estime dans laquelle ses contemporains le tinrent constamment, à cause de son caractère honorable, de ses vertus privées et de ses connaissances profondes et variées dans plus d'un genre.

Il était membre de l'Académie de Saint-Luc et de celle des Arcadiens, ainsi que sa femme, Maria Tibaldi, qui a laissé un nom distingué parmi les peintres en miniature.

A. G.

SUBLIMATION (*chimie*). Nom d'une opération chimique consistant à séparer, au moyen de la vaporisation, les parties volatiles d'un corps sec et solide que l'on condense et retient à l'aide d'appareils convenables. Elle est fondée sur les mêmes principes que la distillation, c'est-à-dire la volatilité différente des parties diverses d'un même corps, mais en diffère en ce qu'ici l'on opère exclusivement sur des substances sèches, que les produits obtenus sont également secs et solides, et que les appareils sont dès lors bien différents. En pratiquant la sublimation, l'on peut avoir deux motifs :

la purification des corps ou leur combinaison, en faisant rencontrer ensemble deux substance différentes.

SUBLIME (*litt.,beaux-arts*). Le sublime est le point le plus élevé auquel notre intelligence puisse atteindre. Le beau est au sublime ce que le devoir est au dévouement, une scène de Casimir Delavigne à une scène de Corneille. L'admiration est son effet sur nous,comme les larmes celui du pathétique. Les merveilles de la nature, les actions des hommes, les produits des arts, les découvertes de l'intelligence peuvent également produire cet effet. Un volcan, la mer soulevée par l'orage, une ruine au milieu d'un désert, une inscription à demi effacée, un souvenir, un rapprochement inattendu sont quelquefois sublimes. Le patriotisme chez les peuples de l'antiquité, la charité chez les chrétiens ont souvent produit des actions sublimes; mais il n'en est aucune qui soit égale à celle de Jésus priant pour ses bourreaux et se sacrifiant pour l'humanité. Dans les arts, le Jugement dernier de Michel-Ange, la Divine Comédie du Dante, la cathédrale de Strasbourg sont des œuvres sublimes; Homère, Bossuet, Platon sont souvent sublimes; Virgile et Racine quelquefois; l'Évangile, l'Imitation de Jésus presque toujours; car le sublime s'allie souvent à la simplicité. Nos vieux tableaux, nos vieilles statues, nos bas-reliefs gothiques sont les fruits d'un art naïf et grossier, mais souvent sublime par l'expression de foi qui s'y fait sentir. D'autres fois il est le résultat d'une longue méditation, comme certaines théories scientifiques, certaines découvertes de la mécanique et du calcul.

Une intelligence vaste, une riche imagination, une passion profonde, quel que soit son objet, qu'elle s'appelle indignation ou enthousiasme, peut produire le sublime. C'est un élan de l'âme comme la parole si célèbre que Corneille prête au vieil Horace, ou ces autres vers du même ouvrage :

HORACE.
Albe vous a nommé, je ne vous connais plus.
CURIACE.
Je te connais encore, et c'est ce qui me tue!

ou bien le disciple qui, dans la Transfiguration de Raphaël, montre Jésus à ses compagnons qui essaient de guérir un possédé; le silence de Didon aux enfers, quand Enée s'approche d'elle. C'est une scène dramatique, un morceau oratoire, quelque chose d'indéfinissable enfin qui élève l'âme et la transporte. Mais, quoi qu'en dise Buffon, qui, lui aussi, est parfois sublime, la patience et l'étude n'y conduiront jamais, si l'intelligence n'est organisée en conséquence.

Longin au IIIe siècle a fait un *Traité du Sublime* que Boileau a traduit. Le rhéteur grec emploie tout son livre à indiquer les moyens d'arriver au sublime; mais ce sublime, on n'y a pas assez pris garde, n'est pas le sublime dont nous venons de parler; c'est ce que nos rhétoriciens appellent style *sublime*, c'est-à-dire élevé, poétique, le style des oraisons funèbres et des *Martyrs*. Aussi Longin prescrit-il de nourrir son âme de grandes idées, de n'employer les figures que lorsque la vivacité du sentiment peut les faire oublier, d'éviter les ornements puérils et la fausse chaleur, d'écrire d'un style pur, précis, débarrassé des basses circonstances, des trop longues périodes, mais nourri de force et d'harmonie, règles qui seraient tout à fait inutiles pour produire le sublime proprement dit.

Une division plus logique employée dans toutes nos rhétoriques partage le sublime littéraire en *sublime de pensée*, *subline de sentiment*, *sublime d'images* et *sublime d'expression*.

Le sublime de pensée consiste en une idée ou une suite d'idées grandes et profondes: Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même; *Homines ad deos nullâ re propiùs accedunt quam salute hominibus dandu*. Cic. Tout le rôle de Joas dans *Athalie* est sublime.

Le sublime de sentiment c'est, dans l'*Enéide*, le mouvement d'Euryale qui prend sur lui ce qu'a fait Nisus et veut mourir pour lui; c'est Rachel pleurant ses enfants et ne voulant pas être consolée parce qu'ils ne sont plus; ou cette autre femme répondant que Dieu n'aurait pas exigé d'une mère le sacrifice qu'il exigea d'Abraham, etc.

Le sublime d'images est ce passage de l'*Iliade* où Homère nous montre Pluton s'élançant de son trône et craignant de voir pénétrer le jour dans sa demeure; c'est le géant des tempêtes qui, dans le poëme de Camoens, arrête les Portugais au Cap de Bonne-Espérance; c'est, dans La Fontaine, le vieux chêne déraciné par le vent qui courbe le roseau ; c'est une grande partie du livre de Job, etc.

Le sublime d'expression consiste dans un rapprochement inattendu et vrai.

Et tous trois à l'envi s'empressaient ardemment
A qui *dévorerait ce regard* d'un moment.
CORNEILLE.

Lorsqu'il empruntait sur les chances probables d'une guerre future, le soldat romain *hypothéquait sa gloire*, etc. J. FL.

SUBLIMÉ (*chimie*). Nom générique par lequel on désignait autrefois tous les produits de la sublimation. Ils peuvent se présenter sous formes distinctes, ou bien en particules fines, minces, déliées et très-légères, constituant alors ce que l'on appelait les *fleurs;* celles de soufre, de benjoin, etc., ou bien en masses solides, demi transparentes et compactes; de ce nombre sont les chlorures de mercure, l'hydrochlorate d'ammoniaque, le camphre, etc. L'un de ces produits a retenu plus spécialement jusqu'à nos jours le nom de *sublimé;* c'est le *deutochlorure de mercure*, connu généralement dans le monde sous le nom de *sublimé corrosif*. (*Voy.* MERCURE.)

SUBMERSION (*méd.*). C'est une des causes les plus fréquentes de la mort par ASPHYXIE. (*Voy.* ce mot.) Voici les traces quelle laisse sur les cadavres des malheureux qui y succombent :

Face en général pâle, quelquefois d'une teinte légèrement violacée; cette coloration peut être observée aux mains, aux pieds, et sur divers points de la surface du corps. Bave écumeuse à la bouche; langue fréquemment placée entre les dents. Écume dans la trachée-artère, le larynx et les bronches, consistant plutôt en une mousse savonneuse rarement sanguinolente. Membrane muqueuse de la trachée légèrement rosée, le plus souvent incolore. Une quantité variable d'eau dans la trachée et les premières divisions des bronches, s'étendant quelquefois aux dernières ramifications. En général, on n'en trouve guère qu'une demi-cuillerée à une cuillerée; cependant, dans quelques cas, elle peut remplir les voies aériennes. On peut trouver aussi un peu de vase ou des débris de végétaux qui flottent au milieu de l'eau. Les poumons ont une teinte violacée; ils contiennent beaucoup de sang fluide, moins cependant que dans l'asphyxie par le charbon; ils sont très-développés, et leur bord antérieur se recouvre mutuellement quand on a coupé le médiastin antérieur. Si l'on coupe leur tissu, il en suinte de larges gouttelettes de sang très-fluide. Le cœur est rarement distendu par le sang; ses cavités droites en contiennent une assez grande quantité. Il en est de même pour les veines caves. Les cavités gauches ne sont presque jamais complétement vides; toujours l'oreillette de ce côté renferme du sang; l'aorte, surtout, en fournit quand on la comprime de bas en haut. L'estomac présente presque toujours un liquide analogue à celui dans lequel l'immersion a eu lieu; la quantité peut en être très-considérable. Les intestins ont une teinte rosée; le foie et la rate contiennent beaucoup de sang; assez souvent il existe dans la vessie quelques cuillerées d'une urine rosée ou sanguinolente. Les vaisseaux du cerveau renferment un peu de sang; la substance médullaire est en général piquetée; la concavité des ongles offre assez souvent de la vase ou du sable.

On conçoit qu'il est absolument impossible de préciser dans combien de temps la submersion donne lieu à la mort véritable, mille circonstances diverses pouvant en faire varier les conditions; mais l'état cadavérique des submergés, leur degré de PUTRÉFACTION (*voy.* ce mot), d'où l'on induit la durée de leur séjour dans l'eau, constituent les faits les plus importants et surtout les problèmes les plus délicats de la médecine légale. (*Voir* les traités spéciaux et particulièrement celui de M. Alph. Devergie). Nous ne nous occuperons ici que des soins à donner aux noyés.

On doit porter des secours aux noyés tant que la rigidité cadavérique n'est pas survenue. A cet effet on commence à soustraire l'individu au froid si la saison est rigoureuse; quelle que soit la saison, on doit transporter immédiatement le noyé dans le lieu où les secours peuvent lui être prodigués. On le déshabille, on l'essuie, on le pose sur un plan légèrement incliné, la tête en haut, et on le place sur le côté, afin de faciliter la sortie des liquides ou des matières qui pourraient être contenues dans la bouche et dans la trachée. On exerce immédiatement des pressions sur la poitrine et l'abdomen, ainsi que cela se pratique dans le traitement général des asphyxies. On fait en même temps des frictions sur la partie interne des membres avec de la laine, ou même avec la main. On excite la luette, les fosses nasales, la plante des pieds. On imprime même quelques secousses à la poi-

trine; on prolonge pendant quelque temps l'emploi de ces moyens. S'ils ne réussissent pas, on pratique l'aspiration et l'insufflation pulmonaire, soit bouche à bouche, soit à l'aide d'une sonde introduite dans le larynx en même temps que l'on continue mécaniquement la respiration artificielle. On peut aussi essayer l'usage des lavements de fumée de tabac, qui réussissent fréquemment, au rapport de beaucoup de médecins. Ces moyens doivent être continués pendant trois, quatre ou six heures, à moins toutefois que la rigidité cadavérique ne soit survenue. Si l'on est assez heureux pour rappeler le noyé à la vie, et que des phénomènes d'excitation surviennent, on lui pratique une saignée. Lorsque la chaleur revient graduellement, on le place dans un lit chaud, on lui fait prendre quelques potions antispasmodiques, souvent même quelques liqueurs spiritueuses, mais toujours avec beaucoup de modération, et en ayant égard à l'état du cerveau.

SUBROGATION (*jurispr.*). Elle peut-être définie la substitution d'une personne à une autre, *subrogation de personnes;* ou d'une chose à une autre, *subrogation de choses*.

« Il y a, dit Renusson, subrogation de « personnes quand une personne est sub- « rogée à une autre, quand l'une succède et « entre au lieu et place de l'autre pour « exercer ses droits et actions, c'est-à-dire « ses droits ou personnels ou hypothécaires « et privilégiés. Il y a subrogation de choses « quand une chose est subrogée à une autre « chose, c'est-à-dire quand une chose prend « la place de l'autre et est réputée de « même nature et qualité pour appartenir « aux mêmes personnes. » Cette même pensée est résumée avec concision dans ce brocard de droit : *subrogatum sapit naturam subrogati.*

Plusieurs dispositions de nos codes ont trait à la subrogation, notamment les art. 1249-1252 du Code civil.

La subrogation est ou *conventionnelle*, ou *légale*, ou *judiciaire*.

Conventionnelle, 1° si le créancier recevant son payement d'une tierce personne la subroge expressément et par la quittance même dans ses droits contre le débiteur : le consentement de ce dernier est inutile;

2° Si le débiteur, ayant emprunté par acte notarié, avec déclaration de destination, la somme nécessaire pour désintéresser en tout ou partie son créancier, le paie par un autre acte notarié qui rappelle l'origine des deniers. La subrogation au profit du prêteur s'opère sans le concours du créancier.

Elle est, comme on le voit, le résultat d'une convention intervenue d'un côté entre le créancier et le tiers, de l'autre entre le débiteur et le prêteur.

Légale, 1° si le créancier paie un autre créancier qui lui est préférable par ses privilèges et hypothèques;

2° Si le débiteur solidaire ou la caution acquitte la dette dont il est tenu avec d'autres et pour d'autres;

3° Si l'acquéreur d'un immeuble désintéresse les privilèges ou hypothèques dont il est grevé;

4° Enfin si l'héritier bénéficiaire éteint de ses deniers le passif de la succession.

La subrogation s'opère ici par le seul fait du payement, *ipso jure*, sans aucune stipulation.

Judiciaire, si le juge accorde à un créancier la faculté soit d'exercer les actions de son débiteur, soit de reprendre et continuer contre lui les poursuites négligées ou abandonnées par un autre intéressé. L'intervention du magistrat est réclamée pour vaincre d'injustes résistances.

Toutes ces différentes hypothèses appartiennent à la subrogation de personnes.

Pour la subrogation de choses, on peut citer comme exemple principal l'*échange*. En effet, l'art. 1407 du Code civil porte: « L'immeuble acquis pendant le mariage à titre d'échange contre l'immeuble appartenant à l'un des deux époux n'entre point en communauté, et est *subrogé* au lieu et place de celui qui a été aliéné... » L'art. 1559, au titre du régime dotal, contient une disposition identique. L'acquisition du prix d'un immeuble ayant appartenu à l'un des deux époux offre aussi une application du principe de la subrogation de choses. Ad. R.

SUBSTITUTION (*alg.*). *Voy.* ÉLIMINATION.

SUBSTITUT. *Voy.* MINISTÈRE PUBLIC.

SUBSTITUTIONS (*jurispr.*) La *substitution en général* est définie par les auteurs: « La subrogation d'une personne à une autre pour recueillir le profit d'une disposition; » ou bien encore plus spécialement: « Une disposition par laquelle un tiers est appelé à recueillir une libéralité à défau

d'une autre personne ou après elle. » L'art. 896 du Code civil déclare qu'il y a substitution dans toute disposition qui impose *charge de conserver et de rendre*, et cependant le législateur a admis les donations avec droit de retour, les legs sous condition suspensive ou résolutoire. Les termes de cette définiton ne sauraient donc être acceptés comme rigoureusement exacts.

Il convient, pour bien se fixer sur l'interprétation de ces diverses définitions, pour en préciser le sens d'une manière certaine, de remonter à l'origine des substitutions et aux principes qui ont dirigé le législateur quand il en a prononcé la prohibition.

C'est à coup sûr une des plus belles prérogatives que la loi ait accordée à l'homme que de lui permettre de disposer pour le temps où il ne sera plus. L'homme se survit ainsi à lui-même, et, lorsque cette prérogative s'exerce dans des pensées d'équité et de sagesse, la famille et la société trouvent à leur tour une immense garantie d'ordre, de conservation et d'accroissement, dans cette sorte d'extension indéfinie donnée au droit de propriété. Il importait donc que cette faculté de disposer fût contenue et dirigée dans de sages limites, qu'il ne fût pas permis à l'homme de s'abandonner aveuglément, dans cet acte suprême de la vie, à des pensées de partialité et de vengeance; il importait surtout que le testateur ne pût, au moyen de dispositions déguisées, de subterfuges, substituer sa volonté à la loi, intervertir l'ordre légal et légitime des successions, et troubler les intérêts généraux de la société.

Nous n'avons pas ici à parler de cette admirable économie qui a présidé à la loi sur les successions. Nous ferons seulement remarquer, pour l'intelligence du sujet qui nous occupe, que le législateur avait deux intérêts également respectables à prendre en considération : d'un côté, les droits sacrés, base de la famille et qu'on ne pouvait permettre à l'homme d'anéantir; de l'autre, ce respect pour la liberté individuelle qui s'opposait à ce qu'on dépouillât une personne capable du droit de disposer selon ses affections au moins d'une partie de ses biens. Ces deux intérêts une fois réglés dans de justes bornes, il ne devait plus être permis de les excéder par des libéralités déguisées sous la forme de contrats à titre onéreux.

Chez les Romains, on comprend que le chef de famille pût, dans l'omnipotence de son pouvoir, disposer à son gré non-seulement de ses biens, mais aussi de ceux de toute sa famille. Notre législation ne comporte plus, comme l'observait Bigot de Préameneu, un semblable pouvoir.

A une époque où l'on sacrifiait tout à l'avantage de conserver les biens dans les familles, les substitutions ont dû être en grande faveur; aussi voyons-nous ces dispositions passer avec le droit romain dans les législations de presque toute l'Europe, et particulièrement dans la législation française, sous le nom de *substitution fidéi-commissaire*. Elles étaient conformes à cet esprit de famille qu'avaient développé chez nous les mœurs féodales, et qui faisait alors la base de la législation, ainsi que le témoignent les institutions de l'époque, comme le *retrait lignager, les réserves coutumières, l'inaliénabilité des propres* sans le consentement des héritiers appelés par la loi, institutions qui ont pu produire de bons effets dans un temps où l'industrie n'avait encore aucun essor, où les ressources venaient principalement des propriétés territoriales; mais, de nouveaux besoins s'étant créés, il fallut, pour seconder les progrès de l'industrie, rendre une plus grande partie des biens à la liberté du commerce. Le système des substitutions devait donc, ainsi que les institutions qui en étaient contemporaines, disparaître devant le changement des mœurs, devant les progrès que le temps et la civilisation ont amenés avec eux. Au lieu d'être le lien des familles, les substitutions ne seraient plus aujourd'hui qu'un germe de discorde; on n'y verrait plus qu'une violation des droits sacrés de la nature.

Pour jeter du jour sur cette matière, nous devons indiquer en peu de mots l'origine et les transformations des substitutions. C'est à Rome que nous en trouvons les premières traces. On n'y connut d'abord que la substitution directe ou *vulgaire*, ainsi nommée de ce que les Romains, qui tenaient à honneur de laisser un héritier, recouraient *vulgairement* à ce moyen pour lever l'obstacle du refus ou de l'incapacité du premier institué. Mais c'était moins là une substitution qu'une seconde institution d'héritier, et il est bien prouvé que ce n'est pas de cette substitution que le Code civil a entendu parler dans la prohibition expri-

mée en l'art. 896. Nos anciens auteurs se sont tous expliqués à ce sujet, et ont déclaré que, par le mot *substitution* isolé, ils entendaient la substitution fidéi-commissaire, « par laquelle, disaient-ils, en gratifiant « quelqu'un, on le chargeait de rendre la « chose à un tiers que l'on gratifiait en se« cond ordre. » Ce fut la fraude qui introduisit à Rome cette seconde espèce de substitution. On venait de promulguer la loi *Voconia*, qui, pour s'opposer aux progrès du luxe, excluait les femmes de toute succession, ne leur permettant de recevoir qu'une somme modique. — Pour échapper à la dureté de cette prohibition, on imagina de faire passer ses biens à son épouse, à sa fille par l'entremise d'un tiers qu'on instituait son héritier, mais avec prière de les rendre; la remise était confiée à la bonne foi : de là le mot fidéi-commis. On usa par la suite de la même voie pour faire rendre la succession à des personnes capables de recevoir. Il résulta de là une chose facile à prévoir : c'est que l'héritier, n'étant passible d'aucun recours légal, gardait ou rendait les biens à son gré. Les abus en vinrent à ce point que les consuls furent obligés d'interposer leur autorité, et qu'il fut créé un préteur à l'exécution des fidéi-commis.

L'institution se modifia; au lieu de s'ouvrir sur-le-champ, les fidéi-commis ne s'ouvrirent dans la suite qu'après un certain temps, et le plus souvent le fidéi-commissaire ou *grevé* ne fut plus chargé de rendre qu'à sa mort. Enfin, la durée des fidéi-commis devint indéfinie, et ils servirent à perpétuer les biens dans les familles en les faisant passer d'un successeur à un second, du second au troisième, sans que tous les possesseurs successifs pussent aliéner ou hypothéquer des biens qu'ils étaient chargés de conserver et de rendre. Justinien limita toutefois la durée des fidéi-commis à quatre degrés.

Telle [illegible] la législation qu'admirent nos coutumes et qui a régi la France jusqu'au décret du 14 novembre 1792. L'historien trouverait, dans l'adoption de ce régime des substitutions, l'explication des plus intéressants phénomènes historiques. Nous renvoyons à cet égard à l'ouvrage du savant Hallam sur l'Europe au moyen âge, à Montesquieu, à Vely, et, quant à nous, nous ferons seulement remarquer ici que les substitutions, telles qu'elles étaient pratiquées, étaient devenues, de fait, perpétuelles, et créaient pour chaque propriété et chaque famille un ordre particulier de succession, qui s'étendait à une longue suite de générations. En consacrant l'exhérédation de tous les membres d'une famille au profit exclusif de l'un d'entre eux, le moindre inconvénient des substitutions était de s'opposer au progrès de l'industrie en accumulant sans mesure les propriétés foncières dans un petit nombre de mains; elles troublaient l'organisation des familles par des préférences injustes, créaient des apparences de fortune qui devenaient, aux mains des grevés, des moyens de tromper leurs créanciers et d'arriver souvent à de honteuses faillites; les substitutions, enfin, auraient été un éternel obstacle à l'affranchissement vers lequel gravitent les sociétés modernes et aux principes d'égalité devant la loi reconnus par la Charte.

Ces abus avaient déjà frappé le chancelier d'Aguesseau, qui écrivait, en 1730, au premier président du parlement d'Aix, que l'abrogation entière de tous les fidéi-commis serait la meilleure des lois; mais, effrayé des difficultés d'une pareille réforme, de la perturbation qu'elle aurait jetée dans les fortunes, il se borna à prononcer, par l'ordonnance de 1747, la réduction des substitutions à deux degrés. Le préambule de cette ordonnance contient des appréciations d'une rare justesse sur ce qu'il y a d'excessif dans la faculté de substituer abandonnée à l'arbitraire du testateur.

Ce que d'Aguesseau n'avait pas osé tenter, la Révolution l'exécuta, sans autres ménagements, d'une façon hardie, mais toutefois incomplète. Par la loi du 14 novembre 1792, la Convention se contenta de défendre les substitutions, mais sans donner à cette défense une sanction qui en assurât l'effet. Le Code civil a été plus loin : il n'a pas seulement frappé les substitutions de nullité; il a voulu que cette nullité fût opposable même au donataire ou à l'héritier institué, et qu'ainsi la disposition principale, l'acte entier fût annulé à cause de la clause de substitution. Ce fut la pénalité qui devait assurer l'exécution de la loi.

Quels sont donc les caractères particuliers et distinctifs qui différencient les dispositions prohibées par le législateur sous le nom de *substitutions* des autres dispositions qu'il a autorisées et qui pourraient

n'avoir que l'apparence d'une substitution?

Et d'abord, pour éviter toute équivoque sur ce point, le Code a déclaré qu'on ne devait pas regarder comme une *substitution*, bien qu'elle en eût porté le nom : 1° la disposition par laquelle un tiers est appelé à recueillir, à défaut du donataire, de l'héritier institué ou du légataire, le don, l'hérédité ou le legs que celui-ci ne recueillerait pas (art. 898) ; 2° la disposition entre-vifs ou testamentaire par laquelle l'usufruit est donné à l'un et la nue propriété à l'autre (art. 899). Ainsi les substitutions prohibées se réduisent, comme nous l'avons dit, à celles dites *fidéi-commissaires*, qui se distinguent par ce double caractère : *charge de conserver*, *charge de rendre*, et, si on veut préciser cette définition trop vague, on s'assure, en recourant aux conférences qui eurent lieu lors de la discussion au conseil d'Etat, que c'est de la *charge de rendre à la mort de l'institué* que le Code a voulu parler. Ce laconisme s'explique, du reste, par l'usage où l'on était dans l'ancienne jurisprudence d'entendre ainsi ces deux mots pris isolément.

Si maintenant nous cherchons la raison de la probibition, elle se dégagera facilement, nous le pensons, des considérations qui précèdent. On comprend que, si le législateur a fait de ces deux conditions, charge de conserver et charge de rendre, les caractères essentiels et différenciels de la *substitution prohibée*, c'est que la charge, de la part du grevé, de conserver pendant sa vie et de rendre à sa mort les biens qu'il a reçus constitue ce que les auteurs sont convenus d'appeler *l'ordre successif*, c'est-à-dire l'ordre dans lequel s'opère la transmission des successions, ordre déjà réglé par nos lois, et dont elles n'ont pas voulu permettre le trouble et l'interversion au gré des volontés individuelles; sans quoi l'on retombait dans tous les désordres que nous avons signalés.

L'ordre successif résulte de la double circonstance que la propriété repose d'abord sur la tête du premier grevé, et que son prédécès est la condition suspensive sous laquelle l'appelé doit la recueillir.

De ces principes on aurait donc tort de conclure que tous les fidéi-commis tombent sous la nullité prononcée par l'art. 896; et, en effet, si toute *charge de rendre* constitue un fidéi-commis, tout fidéi-commis n'est pas ce qu'on appelle une substitution. Ainsi il y a : 1° les fidéi-commis *purs et simples*, qui ne sont suspendus par aucune condition, qui s'ouvrent de suite, qui ne font enfin que confier le soin de l'exécution testamentaire : il est évident que la prohibition ne saurait s'appliquer à cette sorte de fidéi-commis. La *seule* charge de rendre ne saurait donner lieu à équivoque et s'interpréter aujourd'hui d'une restitution différée jusqu'à la mort du grevé; les substitutions ne s'établissent pas par conjectures ; l'interprétation, lorsqu'elle est douteuse, doit au contraire avoir lieu dans le sens de la loi. Il faut donc qu'il y ait aussi charge de conserver.

2° Les fidéi-commis *à terme*, qui n'empêchent pas l'héritier institué ou le légataire d'avoir un droit acquis et transmissible, mais qui suspendent l'exercice de ce droit, ne sont pas enveloppés sous la nullité prononcée contre les substitutions.

Il y a enfin le fidéi-commis *conditionnel*, qui est subordonné à un événement futur et incertain, dont l'effet demeure en suspens jusqu'à l'événement de la condition. Ainsi, s'il est certain que l'événement prévu arrivera, mais s'il est incertain s'il arrivera du vivant de la personne gratifiée, la disposition est conditionnelle, et dans ce cas elle est enveloppée dans la probibition générale. Il y a, du reste, des distinctions très-délicates et dans lesquelles il nous serait impossible d'entrer ici; nous ne pouvons que renvoyer à ce sujet au savant traité de M. Rolland de Villargues.

Du reste, et dans le doute, les dispositions ambiguës doivent s'interpréter dans le sens favorable à la validité de l'acte. L'auteur d'une disposition n'est pas censé avoir voulu qu'elle fût nulle.

Si maintenant nous examinons les exceptions posées au grand principe de la prohibition des substitutions, nous n'aurons que peu de mots à en dire. Ces dispositions particulières, qui attestent une haute prévoyance, ne font que confirmer le principe général posé par l'art. 899. En autorisant, par les art. 1048 et 1049 du Code civil, les pères et mères à disposer par voie de substitution au profit de leurs petits-enfants, ou de leurs neveux et nièces, le législateur a donné au père le moyen d'empêcher qu'un fils ou un frère dissipateur n'absorbât, par son inconduite, le patri-

moine de la succession et ne laissât ses enfants dans la misère. Il est vrai que le mot *substitution* ne se trouve pas dans ces articles, mais la disposition dont ils parlent en réunit tous les caractères; il y a bien transmission successive de la même chose à deux personnes qui la recueillent l'une après le décès de l'autre. Cette faculté est restreinte, du reste, à la *réserve legale*. Dans l'ancien droit on suppléait à ces dispositions par l'exhérédation officieuse, qui avait le grave inconvénient d'emporter avec elle les caractères d'une peine infligée par le père.

En dehors du Code et en dérogation aux principes qu'il avait consacrés, des exceptions fondées sur des raisons particulières et toutes politiques furent introduites par les actes de l'Empire sur la constitution des majorats et par la loi du 17 mai 1826.

Par cette dernière loi, dont le but était d'arrêter la division indéfinie des propriétés et de prêter ainsi au gouvernement monarchique un appui qu'on supposait alors d'une grande efficacité, les substitutions sont étendues à deux degrés; elles peuvent être faites au profit d'un seul des enfants du grevé, et enfin, dernière dérogation au Code civil, la parenté n'est pas nécessaire entre le disposant et le grevé. Nous voyons, dans la discussion qui eut lieu dans les Chambres, que, conformément à l'ordonnance de 1747, les degrés de substitution sont comptés par tête et non par souche ou par génération. Il est bien entendu que la substitution ne pouvait, aux termes de cette loi, s'appliquer qu'aux biens dont on peut disposer à titre gratuit.

Enfin, la dernière exception au droit nouveau qui prohibe les substitutions se retrouve dans l'établissement des *majorats*. Les substitutions des majorats sont l'exacte représentation de nos anciennes institutions, et peuvent servir à compléter tout ce que nous venons de dire sur cette matière, en donnant l'exemple de la nature et du caractère des substitutions que le Code a entendu prohiber.

L'institution des majorats fut, comme on sait, réorganisée par les décrets impériaux de 1806 et un sénatus-consulte du 14 août de la même année. Il n'est pas besoin de rappeler ici jusqu'à quel point cette institution fut politique; on voulait « entourer le trône de la splendeur qui lui « convient; nourrir au cœur des sujets une « louable émulation en perpétuant d'illustres souvenirs et en conservant aux âges « futurs l'image toujours présente des récompenses qui, sous un gouvernement « juste, suivent les grands services rendus « à l'État. » Nous n'insisterons pas sur les dispositions de cette institution, qui appartient plutôt à l'histoire qu'à la jurisprudence, et qui se trouve révoquée aujourd'hui par la loi du 12 mai 1835, qui interdit à l'avenir toute institution de majorat, et dispose en outre que les majorats établis au jour de sa promulgation ne pourront s'étendre au delà de deux degrés, *l'institution* non comprise. AD. ROCHER.

SUBULICORNES, SUBULICORNIA (*ent.*). Famille d'insectes de l'ordre des névroptères, dans la méthode de Latreille, qui la caractérise ainsi : Antennes en forme d'alène, guère plus longues que la tête, de sept articles au plus, dont le dernier a la figure d'une soie. Ces insectes ont en outre pour caractères communs deux à trois petits yeux lisses situés entre les yeux ordinaires, qui sont gros et saillants, et les ailes très-réticulées, écartées, tantôt horizontales, tantôt relevées perpendiculairement. Ils passent les deux premiers âges de leur vie au sein des eaux, où ils se nourrissent en général de proie vivante, et n'en sortent que pour subir leur dernière métamorphose. Leurs larves et leurs nymphes ont une forme très-rapprochée de celle de l'insecte parfait, et respirent par le moyen d'organes particuliers, dont les uns ressemblent à des branchies et sont situés sur les côtés de l'abdomen, tandis que les autres terminent cette partie et présentent un assemblage de lames ou de feuillets qui peuvent s'écarter et se rapprocher à la volonté de l'animal.

La famille des subulicornes, se divise en deux tribus : les LIBELLULINÉS et les EPHÉMÉRINÉS. La première comprend ceux qui ont des mandibules et des mâchoires cornées très-fortes et recouvertes par les deux lèvres ; trois articles aux tarses ; les quatre ailes d'égale grandeur, et l'abdomen terminé par des appendices en forme de crochets ou de feuillets. Elle se compose des genres LIBELLULE, ÆSHNE et AGRION. La seconde comprend ceux qui ont la bouche entièrement membraneuse et composée de parties molles et peu distinctes; cinq articles aux tarses ; les ailes inférieures beaucoup plus petites que les supérieures, et

même quelquefois nulles; l'abdomen terminé per deux ou trois filets. Elle ne renferme que le seul genre Ephémère. *Voy.* les noms de genres et de tribus cités dans cet article. Duponchel père.

SUBULIPALPES, Subulipalpi (*ent.*). Latreille réunit sous cette dénomination plusieurs genres de coléoptères de la tribu des Carabiques. *Voy.* ce mot.

SUCS PROPRES (*botanique*). Nom par lequel on désigne les liquides plus ou moins denses et de nature diverse existant en certains végétaux, et qui s'en échappent lorsqu'on les entame. C'est à tort que plusieurs physiologistes les ont confondus avec le Cambium et même la Sève (*voy.* ces deux mots), puisqu'ils en diffèrent essentiellement tant par leur nature que par la place qu'ils occupent dans les plantes et le jeu qu'ils jouent dans la végétation. Ainsi le suc propre résulte d'une sécrétion particulière des parties vertes; c'est un liquide plus ou moins dense, d'une couleur, d'une saveur et même d'une odeur très-marquées, variant selon les familles, les genres et même les espèces, tandis que la sève et le cambium paraissent les mêmes dans tous les végétaux. Il n'a point de mouvement déterminé, mais se trouve le plus souvent concentré dans le tissu cellulaire de l'écorce; on le rencontre encore parfois dans le bois et plus rarement dans la moëlle; contenu toujours en des espèces de tubes allongés, dits *vaisseaux propres* ou *réservoirs des sucs propres*, de forme et de longueur fort variables, mais ne présentant jamais ni pores ni fentes dans leurs parois, et résultant, selon quelques auteurs, de cellules accidentelles formées aux dépens du tissu cellulaire voisin par le fluide même à mesure qu'il est sécrété. Le suc propre est entièrement étranger à la végétation, c'est-à-dire à l'accroissement et à la nutrition de la plante, mais toutefois intimement lié à l'existence du végétal qui le sécrète, et celui que l'on en priverait par des incisions profondes et multipliées perdrait bientôt de sa force et de sa durée. Quant à ses variétés, on le voit blanc et laiteux dans les euphorbes, les figuiers, la laitue, les pavots, les opiacées, et généralement toutes les plantes lactescentes; rouge dans l'artichaut, le campêche, le dragonnier, la sanguinaire, etc.; jaune dans la chélidoine, vert dans la pervenche, etc.; résineux dans les conifères, les balsamiers, les lentisques, le courbaril, les térébinthacées, etc.; gommeux sur les cerisiers, les pruniers, l'abricotier, l'amandier, l'acacia du Sénégal, qui donne la gomme laque, etc.; gommo-résineux dans l'aloès-succotrin, la férule, le genévrier lycien, la cambogie, qui fournit la gomme-gutte; le rubon, duquel on retire le galbanum, etc.; enfin d'une nature toute particulière dans l'*ivea Guianensis*, dont on obtient le caout-chouc, improprement appelé gomme élastique.

SUCS (*méd.*). Nom par lequel on désigne en pharmacologie les divers liquides contenus dans le parenchyme des plantes et que l'on obtient de différentes manières; les uns à l'aide d'incisions pratiquées au tronc, à la racine ou bien au collet des végétaux; tels les Résines, les Térébenthines, les Gommes, les Gommes-résines et les Baumes (*voy.* tous ces mots); les autres au moyen de *l'expression*. Parmi ces derniers, distinguons encore les *sucs huileux* ou les *huiles*, et les sucs *aqueux;* mais comme il a été question des premiers au mot Huile, nous n'avons uniquement à nous occuper ici que des sucs *aqueux*.

Ce sont des produits dans lesquels l'eau prédomine, et formés de l'eau de végétation des plantes ainsi que des principes particuliers à chacune d'elles. Ils doivent donc alors différer essentiellement les uns des autres par leur composition chimique. C'est sous ce rapport qu'on les a divisés de la manière suivante:

1° *Sucs acides*, d'une saveur aigre très-marquée, d'où résulte la propriété qu'ils ont de faire effervescence avec les carbonates alcalins, de neutraliser les oxydes minéraux et organiques, ainsi que de rougir les couleurs bleues végétales. Tous sont rafraîchissants ou tempérants et presque généralement officinaux; par exemple, ceux de berberis, de cerise, de citron, d'alkékenge, de coing, de groseille, de poire, de pomme, d'orange, d'oseille, de surelle acide, de verjus, etc.

2° *Sucs alcalinés*. Les propriétés énergiques qu'ils exercent sur l'économie vivante sont dues à la présence d'un alcali végétal qu'ils contiennent: tels ceux de belladone, de ciguë, de jusquiame, de morelle, de nicotiane, de pavot, de stramoine, etc. Tous sont généralement transformés en extraits et ne s'administrent que sous cette forme secondaire.

3° *Sucs amarinés.* Les divers principes amers exercent sur les organes une action bien connue; mais comme ces mêmes principes varient sensiblement par leurs propriétés médicinales, nous distinguerons les sucs de ce genre en deux ordres: *amarinés toniques*, par exemple: ceux de petite centaurée, de chardon bénit, de chicorée, de fumeterre, de ményanthe, de pissenlit, de saponaire, de scabieuse, etc.; *amarinés cathartiques*, bryone, globulaire-turbith, hyèble, nerprun, etc.

4° *Sucs tanninés.* Ceux de ce genre, bien que légèrement amers, diffèrent essentiellement néanmoins des précédents par la faculté de précipiter les sels de fer, soit en bleu foncé, soit en vert; de former des combinaisons peu solubles avec la gélatine, l'albumine et quelques principes amers, etc. Ils se rapprocheraient beaucoup plus des sucs acides, soit à cause de l'acide gallique qu'ils recèlent en quantité, soit par le resserrement analogue, mais plus intense, qu'ils déterminent dans les fibres des tissus vivants. Exemple: sucs d'hypociste, de rhus toxicodendron, de rhus radicans, etc.

5° *Sucs aromatiques*, caractérisés par la présence d'un corps odorant qui leur communique des propriétés excitantes et diurétiques; mais, en raison de la nature bien tranchée de leur arome, on peut les distinguer en deux ordres: *sucs aromatiques proprement dits;* ceux d'ache, de cerfeuil, de fenouil, de menthe, de persil, etc.; *sucs aromatiques âcres;* ceux d'ail, de cochléaria, de cresson, d'oignon, etc. Ni les uns ni les autres ne doivent subir l'action de la chaleur, qui volatiliserait leur principe actif.

6° *Sucs résineux.* Ils doivent leurs propriétés à la résine qu'ils tiennent en dissolution. Exemple: élatérium, gratiole, etc.

7° *Sucs sucrés.* C'est à la grande abondance du principe saccharin qui les caractérise qu'ils doivent la propriété de pouvoir subir la fermentation alcoolique. Exemple: la betterave, la canne à sucre, le tronc d'érable, les tiges de maïs, les raisins, etc.

8° Enfin les *sucs salinés*, devant leurs propriétés à l'abondance d'un ou plusieurs sels; par exemple: celui de bourrache (sel de nitre), de pariétaire (id.), de joubarbe (malate acide de chaux), etc.

Quant aux propriétés spéciales de ces différents produits, nous n'avons pas à nous en occuper ici, renvoyant pour cet objet aux diverses plantes desquelles on les retire. Disons seulement que parfois l'on en réunit plusieurs ensemble pour les faire prendre seuls, ou bien mêlés à quelques médicaments capables d'en augmenter les propriétés. C'est ce que l'on désigne communément sous le nom de *jus d'herbes*. Est-il besoin d'ajouter que ces espèces de remèdes sont loin d'avoir le mérite dont on les avait jadis honorés, et que de nos jours leur usage est singulièrement restreint?

Le plus souvent les sucs ne sont point employés tels qu'ils nous sont fournis par l'expression, car ils contiennent alors de l'albumine, de la chlorophylle et des débris de fibres végétales qui les troublent, les colorent, et pourraient de plus les faire se gâter. Il faut donc alors les clarifier, ce que l'on fait au moyen de la filtration, de la coagulation de l'albumine naturelle par la chaleur seule ou bien aidée du blanc d'œuf (colature), et parfois enfin par la fermentation.

SUCCÉDANÉES (*méd.*), de *succedere*, prendre la place. Nom par lequel on désigne les médicaments qui, jouissant de propriétés analogues à celles d'un autre, peuvent dès lors lui être substitués. L'expérience est sans contredit le meilleur guide à suivre dans le choix des succédanés, elle seule nous montrant la valeur réelle des substances thérapeutiques. Mais l'analogie peut encore également conduire parfois à des résultats avantageux. Tout le monde sait en effet que beaucoup de plantes de la même famille, et surtout du même genre, jouissent de propriétés analogues; ainsi le liseron des champs, *convolvulus arvensis*. L., la soldanelle, *convolvulus soldanella*, peuvent très-bien remplacer le jalap, *convolvulus jalappa*, L. Cook, ayant ses équipages fatigués par le scorbut, les remit au moyen d'une espèce de cochléaria qu'il trouva dans le détroit de Magellan, jugeant par analogie qu'il devait avoir des propriétés analogues à celui d'Europe, etc. La matière médicale fourmille d'exemples de cette nature, et ce n'est pas, sous ce rapport, l'un des moindres services rendus par la science que d'avoir su grouper ensemble des individus rassemblés par une analogie de propriétés aussi bien que de formes. Néanmoins, comme les familles renferment de nombreuses exceptions à cet égard, ainsi que des vertus spéciales, il sera toujours plus prudent de n'aller qu'avec

mesure dans l'emploi des succédanés, et de ne marcher avec assurance qu'après la sanction donnée par l'expérience aux propriétés indiquées par l'analogie d'organisation. La connaissance des compositions chimiques devient fort utile encore, en faisant connaître l'agent spécial à la présence duquel chaque ordre de substances doit ses vertus particulières.

La condition indispensable à remplir dans le choix des succédanés sera donc que la substance nouvelle possède positivement des propriétés analogues à celles du médicament à remplacer; et si cette vertu s'y trouve moins prononcée, cas le plus ordinaire, le praticien n'aura plus qu'à graduer la dose proportionnellement à cette différence.

Il faut en outre, autant que possible, que le prix du succédané soit moins considérable que celui de la substance primitive, point qui devient de la plus haute importance dans la pratique commune, où le médecin doit s'écarter moins que partout ailleurs de l'obligation de faire la médecine la moins dispendieuse possible. Il est encore utile, sinon tout à fait indispensable, que le choix porte sur une substance indigène. Quel avantage, en effet, à remplacer un médicament exotique par un autre également étranger? L'on doit enfin choisir autant que possible les succédanés parmi les substances d'une recette, d'une préparation, d'une conservation faciles, et dont l'odeur n'ait rien de trop répugnant.

Lepecq de la Clôture.

SUCCESSION. Pris dans un sens général, le mot succession signifie la transmission des droits et dettes d'une personne morte à une autre qui lui survit. Cette dévolution de biens est réglée par le propriétaire ou par la loi. Dans le premier cas, la succession est dite *testamentaire*, dans le second elle prend le nom de *légitime* ou *ab intestat*. Cette dernière seule fera l'objet de cet article, l'autre devant être traitée spécialement au mot Testament.

Considérée sous cet aspect unique, l'expression succession embrasse d'une manière collective et la transmission suivant le mode établi par la loi, c'est-à-dire le régime successoral, et la dévolution des biens en elle-même, par rapport aux principes de droit qui la régissent, abstraction faite du régime adopté par le législateur. Cette double acception nous présente la division naturelle de toute la matière.

I. Le caractère fondamental d'une loi qui organise un régime successsoral est d'être essentiellement politique. De même que les autres lois, et plus qu'elles encore, la loi successorale sera toujours profondément empreinte de l'esprit du siècle qui l'aura vue naître; elle sera la traduction fidèle et énergique des mœurs des peuples qu'elle aura régis, et portera avec elle les traces profondes des secousses qui les auront tourmentés. Interroger les codes des nations dans leurs dispositions relatives aux hérédités, c'est donc mettre à nu tout leur système politique, et même toute leur organisation sociale. Quant au principe même de l'hérédité, il trouve sa source intime dans le droit de propriété, dont la perpétuité est le caractère essentiel et immuable. Il y eut toujours des héritiers, parce que toujours il y eut des propriétaires.

Parcourons donc brièvement les divers régimes successoraux qui nous ont précédés, et tâchons de constater à la fois et la faculté éminente qu'ils ont de réfléchir le génie des sociétés, et cette persévérance unanime des peuples à reconnaître et consacrer le principe sacré de l'hérédité, en d'autres termes l'appropriation individuelle. Ces deux remarques auront cette double utilité, de nous aider dans la recherche assez périlleuse du caractère de notre régime successoral actuel, et de rassurer un peu nos consciences sur la légitimité du droit d'hérédité, aujourd'hui que de fougueux déclamateurs, ayant jeté cette parole au vent, que *la propriété c'est le vol!* ont aussi, par là, noté d'infamie l'hérédité, sa fille aînée.

§ 1. *Droit romain.*—Deux systèmes principaux se partagent toute la législation romaine, en matière de succession : celui de la loi des XII tables joint à la rude simplicité qui distingue les institutions des sociétés naissantes l'austère sévérité d'un peuple qui sacrifie tous les autres sentiments au sentiment de la nationalité. L'unité de chaque famille se perpétuera par la conservation des biens dans chacune d'elles, et dans chacune d'elles il n'y aura toujours qu'un chef unique, résumant en lui la triple autorité de maître absolu, de pontife et de magistrat : tel est le but du législateur; et, pour l'atteindre, il immole sans pitié les

plus douces inspirations de la loi naturelle. Les XII tables appellent en premier lieu les héritiers *siens* (descendants du défunt, soumis à sa puissance au moment de son décès); à défaut d'héritiers siens, le plus proche *agnat* (parent par les mâles, n'ayant subi aucune diminution de tête), SI INTESTATO MORITUR, CVI SVVS HERES NEC SIT, ADGNATUS PROXIMUS FAMILIAM HABETO. — En troisième lieu les biens étaient dévolus aux GENTILES (*gens, gentiles, voy.* ce mot); SI AGNATVS NEC ESCIT, GENTILIS FAMILIAM NANCITUR. — Au delà, la succession revenait au fisc. Ce système, comme on le voit, dans sa rigoureuse simplicité, ne tenait compte ni des liens du sang ni de l'affection présumée de la paternité. Le fils émancipé était exclu de la succession de son père, l'enfant ne succédait jamais à sa mère, etc., etc. Les Romains vouaient une vénération trop superstitieuse à leurs antiques institutions pour oser introduire les changements que réclamaient les mœurs et les besoins nouveaux; aussi la loi des XII tables fut-elle toujours, en apparence du moins, le piédestal inviolable et sacré de toute la législation. Mais ici surtout on voit apparaître un médiateur hardi, quoique déguisant toujours sous le voile des *fictions* les coups qu'il porte au vieux droit civil, le préteur, ce perpétuel champion de l'équité naturelle, dont notre époque reproduit à peu près le type dans la chancellerie et l'échiquier, *Cours d'équité* de l'Angleterre. — Au moyen *des* POSSESSIONS DE BIENS (*voy.* ce mot), ce magistrat se rapproche peu à peu de la loi naturelle, et le système de la loi des XII tables n'est bientôt plus qu'un fantôme, auquel les sénatus-consultes et les constitutions impériales enlèvent successivement encore quelque chose de la réalité, jusqu'à ce que Justinien lui substitue enfin une législation toute nouvelle, et cela, violemment et sans détour. Mais c'est que depuis longtemps il n'y avait plus de Romains. Le christianisme était parvenu à s'asseoir sur la pourpre; il avait rajeuni les peuples et les avait habitués à voir, sans regret, s'écrouler, avec les statues de leurs faux dieux, les restes défigurés de leurs vieilles institutions. Sa morale épurée avait popularisé de nouveaux principes de bonne foi, d'égalité et de liberté; et Justinien, qui fut le premier législateur du christianisme, s'en montra le digne interprète dans les novelles 111 et 127, où se trouve organisé le système successoral dont les législations modernes ne sont que la reproduction plus ou moins parfaite. Ces novelles 111 et 127 achèvent de disloquer la famille romaine; elles brisent cette unité des vieux âges qui faisait de toutes les familles autant de nations au milieu de la grande nation; elles ne considèrent pas comme étrangers à la famille ou à leurs parents ceux sur lesquels ne pèse plus la puissance unique du *père de famille*. Nous voyons au contraire la loi civile se modeler sur la loi naturelle, et les liens du sang établir les rapports de successibilité. Tous les parents au même degré sont mis sur la même ligne, sans distinction entre les agnats et les cognats, les enfants émancipés ou non, les femmes et les hommes, etc., etc. Deux ordres de successions sont formés. La succession dite *régulière* est déférée: 1° aux descendants; 2° aux ascendants et frères et sœurs; 3° aux collatéraux. — A défaut de tous ces parents, la succession est dite *irrégulière*, et appartient à l'époux survivant, ou à l'enfant naturel, ou enfin au fisc. — Telle est la physionomie générale de la législation des novelles; nous renvoyons pour les détails aux texte de lois.

§ 2. *Droit coutumier.* — Avant la Révolution, deux systèmes de succession partageaient la France. Les pays de *droit écrit* avaient adopté le régime des novelles; dans les pays coutumiers un système plein d'originalité avait surgi de la fusion des anciennes lois franques et germaniques avec les principes du droit féodal. — Deux éléments principaux forment la base du régime des coutumes, et à chacun d'eux se rattachent, sous des formes et des dénominations qui ont pu varier, les diverses institutions propres à ce régime. En effet, un observateur attentif retrouvera plus d'une fois la *loi salique* dans ces dispositions qui semblent établir une prééminence d'un sexe sur l'autre, et, à ses yeux, la succession basée sur l'*association* du moyen âge n'aura pas peu contribué à faire proclamer le principe de la conservation des biens dans les familles. Il faut savoir en effet que dans le moyen âge, pour les *gens de mainmorte*, la succession n'avait lieu qu'entre les parents réunis en COMMUNAUTÉ (*voy.* ce mot) : l'association qui existait entre les membres de chaque famille de *serfs mainmortables*

était la seule cause de leurs droits réciproques d'hérédité; de telle sorte que, en principe, l'enfant séparé de la famille était exclu par le seigneur. C'était, du reste, la règle générale; à défaut de communauté, la terre faisait toujours retour au seigneur. C'est ce qu'exprimait ce proverbe juridique :

« Le feu, le sel et le pain
« Partent l'homme mortemain. »
(LOISEL).

Ainsi que nous l'apprend Pothier (*Traité des propres*), « l'*esprit* du Droit coutumier « est que chacun conserve à sa famille les « biens qui lui en sont venus. » De là la distinction entre les *propres* et les *acquêts*. Pour les *propres*, on recherchait l'origine des biens, et on les restituait à la branche qui en aurait joui, si le défunt n'avait jamais existé; *paterna paternis*, *materna maternis*, telle était la règle. Quant aux acquêts, ils étaient dévolus aux parents les plus proches dans les deux lignes; il en était de même pour les meubles. Ce système, dont de très-bons esprits, séduits par une apparence d'équité, ont vanté la haute sagesse, était une source intarissable de procès inextricables. — La législation coutumière se caractérise surtout au moyen des droits de *primogéniture* et de *masculinité*, privilèges fondés sur les principes du droit féodal. — On ne jouissait des biens qu'à la charge du *service de guerre* au profit du suzerain; l'héritier ayant les mêmes devoirs à remplir, le choix de celui-ci devait se porter naturellement sur le plus capable et le plus vigoureux, c'est à-dire sur l'*aîné mâle*. De là découlait encore cette maxime suivant laquelle *propres ne remontent point*; on préférait les cousins germains non ascendants, les vieillards n'étant pas considérés comme propres au service de la guerre. De là encore l'exclusion des filles mariées dotées. Certaines coutumes allaient même jusqu'à les exclure d'une manière absolue, n'eussent-elles reçu qu'un *chapel de roses*. Dans l'origine, cette disposition ne s'appliquait qu'aux filles nobles; mais tout bourgeois voulut imiter les nobles, et la règle devint générale.

§ 3. *Loi du 17 nivôse*.—Nous ne parlerons point de toutes les nombreuses dispositions qui furent portées pendant la Révolution, relativement à la transmission des biens par succession. La loi de nivôse est une image assez vive et assez énergique de l'esprit du temps pour que nous nous contentions de la rappeler seulement dans ses solutions de principes. Les premiers articles de cette loi (1, 2, 8 et 9) consacrent une monstruosité législative qui donne la mesure de la violence des moyens employés par la fureur révolutionnaire. Toutes les donations, institutions contractuelles et successions faites et ouvertes depuis le 14 juillet 1789 sont annulées et *réouvertes* pour être soumises au régime de la nouvelle loi!... La passion politique seule a présidé à l'organisation du régime successoral. On a formé une conspiration contre les familles nobles et les familles riches; on veut le morcellement de la propriété à l'infini..... Abolition de la maxime *paterna paternis*, etc.; prohibition expresse de rechercher la nature et l'origine des biens pour en régler la dévolution (article 62). — On veut créer des partisans à la cause révolutionnaire et favoriser les hommes nouveaux plus capables d'accepter l'état de choses; aussi décide-t-on que les ascendants seront exclus par les descendants, que la représentation aura lieu à l'infini, même en ligne collatérale (art. 72, 77); soixante héritiers, voilà le terme commun. — Tel est l'esprit de cette loi fameuse, esprit qui avait déjà dicté l'abolition de la puissance paternelle et du droit d'exhérédation, et fait décréter l'égalité absolue entre les enfants, égalité que ne pouvait jamais rompre la volonté du défunt. — La loi du 4 vendémiaire an IV modifia en quelques points ces diverses dispositions.

§ 4. *Code civil*. — La législation des novelles pouvait se résumer dans cette idée : transmission de tous les biens au parent le plus proche en degré. Le droit coutumier tendait à conserver les familles, et ce but éminemment politique était rempli par la règle *paterna paternis*, etc. La loi de nivose arrivait hardiment au nivellement des fortunes, au morcellement de la propriété, et par là à l'affaiblissement des familles antiques; le vœu du temps était réalisé. En présence de ces trois systèmes si nettement formulés, qu'ont fait les législateurs du Code civil? Il faut l'avouer, notre régime successoral est un régime pauvre et bâtard, contenant un peu de tout et n'affectant aucun esprit particulier, aucun caractère saillant. Les anomalies étranges qui résultent de l'amalgame de dispositions empruntées çà et là justifient suffisamment les critiques

sévères dont il a été l'objet. Tel, au surplus, devait être le sort d'une loi politique, faite à une époque de transition, où la plus grande incertitude régnait dans les esprits sur l'espèce de gouvernement qui serait définitivement adopté (M. Maleville, tom. II, page 178); la législation successorale devait être timide et douteuse comme l'opinion politique du temps, et c'est là presque tont ce qu'on en peut dire pour la caractériser. On s'épuiserait donc en efforts inutiles si l'on s'obstinait à vouloir rattacher à une idée-mère, comme l'affection présumée du défunt, ou l'accomplissement d'un devoir, toutes les solutions édictées par nos législateurs. Bien qu'en apparence on ait proclamé hautement l'intention de baser tout le régime successoral sur le vœu de la nature, sur l'affection présumée, dans le fond des choses, le plus formel démenti est donné à cette assertion. Ne sffit-il pas, pour le prouver, de rappeler l'article 733, C. civ., suivant lequel un père devra partager la succession de son fils avec un collatéral au douzième degré! ou encore l'art. 767, qui ne donne à l'affection conjugale de préférence que sur le fisc!

Le régime du Code civil revêt la physionomie générale des novelles dans la division des divers ordres de parenté (division puisée dans la nature même), et dans la distinction des successions en *régulières* et *irrégulières*. A la succession *régulière* sont appelés les descendants, les ascendants et les collatéraux; la succession *irrégulière* appartient à l'enfant naturel, à l'époux survivant on enfin au fisc.

1° *Successions régulières*. — Les descendants du défunt sont les premiers appelés à recueillir sa succession, sans que l'on considère la proximité du degré de parenté relativement aux autres parents, ascendants ou collatéraux; mais entre les descendants appelés, la proximité du degré de parenté est la seule cause de préférence, de telle sorte que sont exclus par les autres les descendants les plus éloignés qui ne peuvent se rapprocher au moyen de la représentation. Tous les descendants, au même degré, partagent entre eux les biens laissés par leur auteur (745, C. civ.). En second ordre viennent les ascendants. Ici il faut distinguer : s'il existe des frères et sœurs du *de cujus*, ils excluent tous les collatéraux ou ascendants autres que les père et mère, avec lesquels ils concourent. S'il n'y a ni frères ni sœurs, ni descendants d'eux, les ascendants se divisent en deux classes, comprenant, d'un côté la ligne paternelle, et d'un autre côté la ligne maternelle, sans que l'on tienne compte de la proximité de parenté des ascendants d'une ligne par rapport aux ascendants de l'autre. La succession se partage également en deux fractions, dont l'une appartient à l'ascendant le plus proche dans la ligne paternelle, et l'autre à l'ascendant le plus proche du côté maternel. En troisième lieu, l'hérédité est dévolue aux collatéraux, à l'égard desquels on opère de la même manière que lorsqu'il s'agit d'ascendant (746, 748, 749 et suiv.). Il ne se fait jamais aucune dévolution d'une ligne à l'autre que lorsqu'il ne se trouve aucun ascendant ni collatéral de l'une des deux lignes, jusqu'au douzième degré (733, 755). On voit facilement que ce partage de la succession entre les deux lignes n'est que le résultat d'une transaction timide, d'une combinaison peu heureuse des idées du droit coutumier avec celles de la loi de nivose. Aussi ce moyen terme est-il fécond en conséquences bizarres et iniques.

Nous rappellerons succinctement quelques principes fondamentaux en cette matière.

A la différence des coutumes, le Code civil ne veut point que l'on s'attache à l'origine ni à la nature des biens pour en régler la dévolution, d'où résulte l'abolition de la maxime *paterna paternis*, etc., et de la distinction entre les *propres* et les *acquêts* (732 C. civ.). Les droits de *masculinité* et de *primogéniture* sont également rejetés (745). La loi qui appelle aux successions les parents les plus proches, à l'exclusion des plus éloignés, en cela conforme à l'équité, eût, dans certains cas, consacré une iniquité flagrante, sans le secours de la *représentation*. Cette *fiction* de la loi, dont l'effet est de faire entrer les représentants dans la place, dans le degré et dans les droits du représenté, a lieu à l'infini, dans la ligne directe descendante (739, 740); elle n'est point établie en faveur des ascendants (741). En ligne collatérale, elle se borne aux enfants des frères et sœurs, et à leurs descendants. Le droit de représentant est un droit personnel qu'ils ne tiennent point de leur père; ils succèdent par *représentation*, *jure proprio*, d'où il suit qu'on

peut représenter celui à la succession duquel on renonce; mais on ne peut représenter ni un indigne ni un incapable. Le code décide qu'on ne représente point une personne vivante, ce qu'il est difficile de justifier en bon sens. Le droit romain, en effet, reconnaissait aux enfants du fils émancipé le droit de le représenter, bien qu'il fût vivant. Aussi doit-on peut-être considérer la disposition de l'article 744 comme inspirée par la singulière qualification de *fiction* donnée à la représentation dans l'article 789. Remarquons enfin que dans tous les cas où la représentation est admise, le partage s'opère par souches, même dans les diverses branches d'une même souche (743).

2° *Successions irrégulières.* — On appelle ainsi la succession que la loi défère quand elle ne trouve plus personne dans la famille qui soit l'héritier légitime et de droit. A défaut de successeurs légitimes, la loi se décide en faveur des enfants naturels reconnus. L'ancien droit romain refusait toute espèce de droit de succession aux enfants naturels. Cela résultait de ce que, d'une part, les enfants ne succédaient jamais à leur mère, et de ce que, d'autre part, les enfants naturels n'avaient point de père certain. Plus tard le sénatus-consulte orphitien tomba dans un excès contraire, en accordant à tous enfants, naturels ou légitimes, sans distinction, le droit de succéder à leurs mères. La législation coutumière, rédigée sous l'empire de la morale du christianisme, déploya une sévérité inflexible contre les enfants naturels. La révolution, dans son esprit de réaction, saisit avidement cette occasion d'afficher et de propager un sentiment hostile à la théocratie, et la loi du 12 brumaire an II (1er novembre 1793), qui mit sur la même ligne les enfants naturels et les enfants légitimes, n'eut pas d'autre but que d'anéantir toutes les idées religieuses sur la sainteté du mariage. Cette loi n'était pas seulement immorale: de même que celle de nivose, elle décidait que toutes les successions ouvertes depuis quatre ans seraient *réouvertes* pour être dévolues suivant la loi actuelle! Il y a plus, elle n'était même faite que pour le passé; car elle portait que les successions qui s'ouvriraient par la suite seraient régies par le code futur, lequel ne fut rédigé que neuf ans après, de sorte que, pendant tout cet intervalle, il y eut une incertitude continuelle. Les idées de morale avaient repris leur empire quand le Code civil fut discuté. On choisit donc un système mitigé, un moyen terme entre la rigueur des coutumes et le relâchement absolu de la loi de brumaire, afin d'arriver ainsi à ne pas ajouter à l'infortune d'innocents sur qui pèse déjà la tache de leur naissance, et à laisser pourtant subsister, entre eux et les enfants légitimes, une différence qui témoigne de la prédilection du législateur pour l'institution du mariage. Exposons en peu de mots la théorie qu'a consacrée le Code civil, théorie d'ailleurs fort obscure et fort ambiguë, parce qu'elle ne fut adoptée qu'à la suite de pénibles tâtonnements et de nombreuses modifications. Il ne s'agit point ici des enfants adultérins ou incestueux, auxquels la loi n'accorde que des aliments. Il ne peut même être question que d'enfants reconnus, soit par acte volontaire, soit par jugement (756, C. civ.). En principe, l'enfant naturel n'est point *héritier*, il a seulement un droit sur les biens de ses père et mère décédés. Ce *droit* est un *jus in re*, c'est le droit d'un propriétaire; mais de ce qu'il n'est point héritier, la loi en conclut qu'il n'a pas la *saisine*, et qu'il doit se faire envoyer en possession (724 C. C.). L'enfant naturel n'a pas d'aïeux, il n'a donc aucun droit sur les biens des parents de ses père et mère. Ses droits sont tarifés selon le mode suivant: En concours avec des enfants légitimes, il n'a que le tiers de la portion qu'il aurait s'il était légitime; avec des ascendants ou frères ou sœurs, sa part est la moitié de celle d'un enfant légitime, c'est-à-dire la moitié de toute la succession; il a droit aux trois quarts quand le défunt ne laisse que des collatéraux simples; enfin, à défaut de parents, il recueille tous les biens (757, 758). La présence d'un enfant naturel ayant toujours quelque chose de fâcheux pour une famille, la loi permet de l'écarter de la succession, lorsqu'il a reçu, du vivant de son père et de sa mère, la moitié de ce qui lui est attribué par la loi (761). Nous retrouvons un faible souvenir de la division des biens en *propres* et en *acquêts*, quand il s'agit de la succession d'un enfant naturel ne laissant que des frères et sœurs naturels, et les propres passent aux frères et sœurs légitimes; mais là s'arrête la recherche de l'origine des biens, et s'il

n'y a que des descendants de frères et sœurs, la distinction s'évanouit. Après l'enfant naturel, c'est la conjoint survivant qui est appelé par la loi. En droit romain, l'époux survivant avait déjà la possession des biens *unde vir et uxor*. Pour que l'époux soit apte à recueillir la succession, il faut que le mariage n'ait pas été dissous par le divorce, et qu'il ait été valable, sauf toutefois, dans le cas de mariage *putatif*, si l'époux survivant était de bonne foi (201, 202 C. civ.). En général l'enfant naturel prime l'époux, mais il y a une exception pour le cas où il a été reconnu pendant le mariage (337, C. civ.). Enfin, en dernier lieu, l'Etat s'empare de toute succession *vacante;* c'est l'application du principe consacré par l'article 713 du Code civil. Comme les droits des trois sortes d'héritiers irréguliers dépendent d'un fait assez difficile à constater, l'absence de tout parent légitime, la loi a imposé diverses mesures préventives et conservatoires, telles que l'envoi en possession après publications et affiches; l'obligation de faire apposer les scellés, de faire inventaire, etc. (art. 769 et suiv.).

II. Il reste maintenant à exposer les principes qui régissent la dévolution des biens héréditaires, abstraction faite de l'ordre de succession adopté par le législateur.

§ 1er. *De l'ouverture des successions.* — Les successions s'ouvrent par la mort naturelle et par la mort civile. La mort naturelle est constatée par l'acte de décès, lequel pourtant ne ferait point foi jusqu'à inscription de faux, en ce qui concerne l'indication de l'heure du décès (35, 79, C. civ.). La mort civile est encourue *du jour* de l'exécution soit réelle, soit par effigie. Il y aura ceci de bizarre dans l'espèce prévue par l'article 30 du Code civil, qu'un seul individu aura deux successions; l'une aura été ouverte par la mort civile, l'autre le sera par la mort naturelle. La loi a prévu le cas où plusieurs personnes, appelées respectivement à la succession l'une de l'autre, périraient dans un même événement, sans qu'on pût constater laquelle est morte la première; le juge doit alors se décider d'après les circonstances du fait, et, à leur défaut, par les présomptions établies par le code et basées sur des considérations assez arbitraires du sexe ou de la force de l'âge (art. 720, 721, 722 C. civ.). C'est ce que les anciens jurisconsultes nommaient la théorie de *cum morientibus* Cette doctrine paraît, du reste, avoir été suggérée au législateur par une idée purement fiscale; car la règle la plus raisonnable était sans aucun doute la maxime *neuter alteri superfuit*, que l'on devra en conséquence appliquer dans tous les cas non prévus par la loi; comme, par exemple, dans le cas ou plusieurs individus auraient péri, le même jour, dans des catastrophes différentes.

§ 2. *Des qualités requises pour succéder.* — La capacité est la règle générale. Sont incapables de succéder ceux qui, à l'époque de l'ouverture de la succession, ne sont pas encore conçus, ou ne sont pas nés viables, ou sont déjà morts naturellement ou civilement (725, C. civ.). Sont exclus, comme indignes, 1° celui qui serait *condamné* pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation *jugée* calomnieuse; 3° l'héritier *majeur* qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'aura pas dénoncé à la justice, sauf le cas prévu par l'art. 728. Une loi du 14 juillet 1819 a réglementé les droits des étrangers sur les successions qui leur sont échues en France. (*Voy.* AUBAINE (droit d'); PÉRÉGRINITÉ.)

§ 3. *De la saisine.* — *De l'acceptation et de la répudiation.* — Les héritiers *légitimes* sont *saisis* par la mort de leur auteur de tous ses droits et actions, activement et passivement: c'est l'application de notre ancienne maxime coutumière : « *Le mort saisit le vif, son hoir le plus proche, habile à lui succéder.* » La *saisine* des héritiers prit naissance dans le droit féodal, où elle avait été introduite pour empêcher que le fief, à la mort du vassal, ne fît retour au suzerain. Elle finit par être admise comme institution coutumière, même pour les biens de retour. Notre maxime, que Tiraqueau appelle la *coutume du monde*, était inconnue dans le droit romain; car les *sui heredes* eux-mêmes ne succédaient pas à la possession de leur auteur; ils n'en profitaient qu'après avoir obtenu du préteur l'interdit *quorum bonorum*. Chez nous, au contraire, les héritiers légitimes sont propriétaires et possesseurs (2228) des biens héréditaires, même à leur insu. Cette *saisine* investit *l'indigne*, mais non l'incapable de succéder. Les héritiers ne sont pas irrévocablement investis de la succession contre leur gré; ils ont la possibilité d'y renoncer; mais ils peuvent aussi, en ac

ceptant, s'enlever cette faculté. 1° L'acceptation a pour effet de fixer définitivement sur la tête de l'héritier le droit ouvert à son profit. Par cet acte il se trouve tenu de toutes les charges de la succession. Aussi la loi a-t-elle établi en faveur des incapables toutes les garanties possibles (art. 217, 225, 461, 843). L'incapable a, pour attaquer son acceptation, un délai de dix ans, à partir du moment où il est devenu capable (1304), sans préjudice des cas d'interruption et de suspension de la prescription (2242 et suiv., 2252 et suiv.). L'acceptation a lieu *nuda voluntate*, tacitement ou expressément (778, 779, 780). Si l'acceptation a été le résultat du dol ou de la violence pratiqués même par un seul intéressé, créancier ou légataire, ou lorsque les biens sur lesquels il comptait lui sont enlevés par un testament découvert postérieurement, l'héritier doit être restitué contre son quasi-contrat (783); et dans ce cas tout est remis au même état que s'il n'avait jamais été héritier. 2° En droit français, *nul n'est héritier qui ne veut;* nous n'avons pas d'héritier nécessaire; tout habile à succéder peut donc renoncer. La renonciation ne se présume pas : elle doit être expresse et non équivoque (784). Elle est faite et inscrite au greffe du tribunal dans l'arrondissement duquel la succession est ouverte. Elle doit être pure et simple, et ne comporte ni terme ni condition. Le Code civil prohibe toute renonciation, même par contrat de mariage, à la succession d'une personne vivante, et tout pacte sur les droits éventuels que l'on a sur une succession (791, 1130, 1600). On a voulu surtout proscrire les renonciations que l'on imposait aux filles en les mariant, sous l'empire de notre ancien droit. L'héritier a trente ans pour renoncer (789); passé ce temps, il ne le peut plus. Il était héritier sous une condition résolutive qui ne peut plus se réaliser (1176); sa qualité est devenue incommutable. L'effet d'une renonciation tempestive est de faire considérer le renonçant comme n'ayant jamais été héritier (785); sa part est dévolue à ceux qui auraient souffert de son acceptation (786); lorsqu'elle accroît à des cohéritiers, l'accroissement est forcé. Le renonçant a trente ans pour revenir sur sa renonciation; s'il garde le silence, il reste en dehors de la succession, car il n'était héritier que sous une condition suspensive dont la réalisation est devenue impossible (1176). On est déchu forcément du droit de renoncer dans le cas de recel ou de divertissement d'effets de la succession (792).

§ 4. *Du bénéfice d'inventaire.* — Le bénéfice d'inventaire est un parti mitoyen entre la renonciation et l'acceptation. A l'aide de ce bénéfice, l'acceptation n'oblige point l'héritier *ultra vires hereditatis.* Il fut créé par Justinien; on le trouve exposé dans une de ses constitutions ou codes, au titre *de Jure deliberandi.* Dans le droit coutumier, le bénéfice d'inventaire était vu d'un mauvais œil, à tel point que certaines coutumes décidaient que le collatéral, acceptant sous bénéfice, était exclu par le parent du degré subséquent qui se portait héritier pur et simple. Cette acceptation ne peut être faite que d'une manière expresse et suivant certaines formalités (793 et suiv.). Ce bénéfice a pour effet d'opérer, de droit, la *séparation des patrimoines* du défunt et de l'héritier, qui n'est plus considéré, vis-à-vis des créanciers de la succession seulement, que comme un administrateur. Comme tout détenteur, il peut se libérer en abandonnant les biens héréditaires aux créanciers et aux légataires. Il n'est tenu sur ses biens personnels que lorsqu'il est en retard de présenter son compte ou d'en payer le reliquat (803). Son administration est réglementée avec soin par la loi, et par rapport aux meubles et par rapport aux immeubles (804 et suiv.).

§ 5. *Du partage et des rapports.* — La dernière phase d'une succession est le partage des biens entre tous les ayants droits. Nous n'entrerons point dans le détail si minutieux des règles de la matière ; nous exposerons seulement très-sommairement les principes de droit qui la régissent. Une distinction fondamentale doit être faite entre les biens *corporels* et les biens *incorporels* Ceux-ci (les créances) se partagent de plein droit, sans aucune opération, entre tous les cohéritiers (870 et suiv.). C'est seulement à l'égard des premières qu'il y a lieu de s'occuper du partage proprement dit. — En principe, *nul n'est tenu de rester dans l'indivision ;* on peut donc toujours la faire cesser en provoquant le partage ou la licitation. Deux circonstances paralysent pourtant l'action en partage, à savoir : l'*acte* d'un partage déjà consommé, et la prescription trentenaire (816). — Pour intenter une action semblable, il faudra avoir la même

capacité que pour intenter une action immobilière (817, 818, 465, etc.). Quant à la forme du partage, il se fait par l'office d'un notaire (828), au moyen du tirage au sort de lots composés en nombre égal à celui des cohéritiers (831 et suiv.). — Pour former la masse partageable, il faut que les héritiers mettent en commun, soit en nature, soit en moins prenant, suivant les circonstances, tous les biens qu'ils ont reçus du testateur de son vivant ; c'est ce qui constitue l'obligation du *rapport*. Cette institution appartient au droit prétorien, qui l'avait introduite à propos du fils émancipé. Elle reçut beaucoup d'extension dans le moyen âge. Le Code a consacré à ce sujet une théorie difficile et embarrassée. (*Voyez* Rapport.)

L'effet du partage opéré est spécifié par l'article 883 du Code civil. Le droit romain considérait le partage comme *translatif* de propriété, ce qui était vrai au fond des choses. Notre législation a consacré en principe qu'il était seulement *déclaratif* de propriété, et cela, dans le but d'éviter les nombreux procès qui s'élevaient relativement aux charges assises par les héritiers sur les biens de la succession, avant le partage. C'est le parlement de Paris, qui, au temps de Dumoulin, créa la jurisprudence nouvelle adoptée aujourd'hui par le Code civil. Le partage est toujours un contrat, quelle que soit la forme qu'il affecte ; d'où il suit que, même dans le cas d'un partage fait en justice, on ne se pourvoira pas contre lui par l'appel ou la requête civile, mais par une action en rescision qui sera prescrite par dix ans, suivant la règle générale. Les seules causes de nullité sont le dol, la violence et la lésion de plus du quart. L'erreur, par conséquent, ne saurait être invoquée pour fonder une action en rescision. — Remarquons en terminant que le partage et la vente sont les seuls contrats qui puissent être annulés pour cause de lésion (887 et suiv.)

III. *Successions futures*. Notre législation, par des motifs de haute morale, a prohibé tout pacte sur les successions de personnes vivantes. On a voulu empêcher ces stipulations, *semper plenæ tristissimi eventûs*, comme disait le droit romain, qui seraient de nature à inspirer le désir de hâter le décès de ceux dont on a acheté la succession, et faciliteraient d'ailleurs la ruine des fils de famille. On a longuement discuté sur le point de savoir quelle est l'espèce de nullité qui infecte une pareille convention, et à quelle prescription elle est soumise. Nous penserions que cette nullité devrait être invoquée dans les dix ans à partir du décès du *de cujus* (1304, 2055, 2056). *Voy.* Aubaine (*droit d'*), Parenté (*degrés de*), Retrait (*successoral*), Séparation *de patrimoine*. V. Versigny.

SUCCESSION (guerre de la). La guerre de la succession d'Espagne, sous Louis XIV, est un des plus grands événements politiques du XVIIe siècle, par l'espace qu'il occupe dans l'histoire (de 1659 à 1738) par le nombre des grands personnages qui y prirent part : Mazarin, Luis de Haro, de Lyonne, Jean de Witt, Louis XIV, Guillaume III, Turenne, Condé, Malborough, le prince Eugène, Torcy, Heinsius, et même le régent et le cardinal Alberoni ;—par ses conséquences matérielles, politiques et philosophiques : l'avénement de la maison de Bourbon aux trônes d'Espagne et de Naples, la domination autrichienne étendue aux Pays-Bas et au Milanais, l'agrandissement de la première de ces deux maisons, l'abaissement de l'autre, l'importation des idées et des coutumes françaises par delà les Pyrénées, le déplacement du centre de gravité d'un équilibre européen cherché deux cents ans, et l'établissement d'un nouvel équilibre qui, malgré les révolutions, sert encore de base au droit public de l'Europe méridionale.

Ces faits, contre lesquels l'Europe protesta longtemps en armes, s'accomplirent cependant de l'assentiment de l'Europe, et la maison de Bourbon s'éleva au moment même où sa position paraissait le plus désespérée. C'est qu'ils avaient leur raison dans la situation de l'Europe depuis longues années, dans les intérêts des puissances et la nature même des deux peuples, et que cette révolution se serait probablement accomplie en paix sans le désappointement des puissances dont un testament dérangeait les calculs, et surtout sans la hauteur et les imprudences de Louis XIV, livré aux conseils de Louvois et de madame de Maintenon.

Nées à peu près à la même époque et élevées côte à côte, les nations française et espagnole, malgré la barrière naturelle qui les sépare, s'étaient senties instinctivement

sœurs. Une noblesse naturelle dans le caractère, une grande générosité, essentiellement distinctes de l'esprit commercial de l'Angleterre et de la Hollande, les rapprochaient, et, quand leur développement intérieur fut achevé, elles se sentirent appelées à se compléter, et chacune d'elles dans sa force chercha à dominer l'autre dans sa faiblesse. Ce que fit Louis XIV après la mort de Charles II, Philippe II l'avait tenté pendant les troubles de la Ligue; il s'agissait seulement de décider quel peuple était le plus fortement organisé et devrait dominer l'autre pour compléter son développement, et non pour l'asservir.

Ce qui caractérise le génie espagnol pendant de longs siècles, c'est une tendance à s'isoler, et l'Espagne n'eût pu former qu'une fédération sans unité, et par conséquent sans force ni grandeur, si l'élasticité de sa loi de succession au trône n'eût combattu et neutralisé cette tendance. La loi française refusait la couronne aux femmes, mais la loi espagnole la leur donnait; et ce fut grâce à une suite d'alliances que la Péninsule dut de se trouver réunie sous le pouvoir de Ferdinand d'Aragon, marié à Isabelle de Castille. L'expulsion des Maures de Grenade, la découverte de l'Amérique, accomplies la même année, et les premières tentatives pour constituer l'unité hispanique, marquent cette nouvelle ère. Un autre mariage, celui de Jeanne-la-Folle avec un prince de la maison d'Autriche, prépara l'immense monarchie de Charles-Quint, que Charles-Quint lui-même, tout grand qu'il était, fut impuissant à soutenir. Le sombre Philippe II, qui obtint l'Espagne pour sa part dans l'héritage paternel, gouverna non sans gloire, car l'impulsion donnée par Charles-Quint subsistait encore; et, si Philippe perdit les Provinces-Unies par son inflexibilité, il établit, en revanche, ses garnisons à Rouen et à Paris, et fit mettre en délibération par les états de 1593 si la couronne de France devait passer à sa famille. Mais, après lui, la décadence de la monarchie espagnole fut rapide. Le duc de Lerme, ministre de Philippe III, eut le bonheur de le comprendre et de rechercher la paix; mais d'Olivarès, ministre de son fils, ayant voulu jeter dans la carrière militaire ce corps paralysé, Philippe IV, en mourant, laissa au faible et maladif Charles II l'héritage de son père amoindri du Portugal, d'une partie des Pays-Bas, du Roussillon, de Dunkerque, de la Jamaïque; la Catalogne et Naples en révolte, sans argent, sans armée, sans marine; aussi, dès son avénement au trône, les diverses puissances de l'Europe se partagèrent-elles sa succession.

La France avait suivi un mode de développement tout différent. Essentiellement civilisatrice, accessible à toutes les idées, sans préjugés ni système exclusifs, elle prit de ses conquérants, Gaulois, Romains, Germains, Normands, tout ce qu'ils avaient de bien, et se l'incorpora sans rien perdre de son originalité. L'affaiblissement de la féodalité, timidement essayée en Espagne à la fin du XV[e] siècle, était poursuivi en France par Louis-le-Gros, dès le XII[e]; des acquisitions successives l'avaient grandie, des luttes intestines l'avaient affermie. Courbée sous la démence de Charles VI et sous le règne de Henri III, elle avait repris son ressort dans l'esprit de nationalité, et, à l'époque du plus grand abaissement de l'Espagne, la monarchie française était au plus haut point de gloire en présence des pouvoirs provinciaux, féodaux, ecclésiastiques et parlementaires, qu'elle avait vaincus. Sa loi d'apanages, complément de la loi salique, lui avait suffi, et, chaque fois qu'une décadence l'avait menacée, elle n'avait eu qu'à chercher en elle ce que l'Espagne demandait à ses alliances, et à fouiller sur son sol pour se retrouver, comme Antée en touchant sa mère, plus forte et plus vigoureuse.

Lors de l'avénement de la maison d'Autriche au trône d'Espagne, François I[er] comprit que la maison de France, sa rivale, devait, pour se maintenir au rang où l'avaient placée les conquêtes de Charles VII, de Louis XII, et les siennes, s'appuyer sur les ennemis de l'Empire et de la catholicité, c'est-à-dire sur les princes d'Allemagne et la Réforme; et depuis lors jusqu'à Louvois la France fut constamment l'alliée de la Hollande, de l'Angleterre, de la Suisse, des princes d'Allemagne et de la Suède. François en retira peu de fruit; la France était surchargée de l'Italie; mais, après le traité de Cateau-Cambresis, qui consacra l'évacuation de cette contrée, cette politique amena l'abdication de Charles-Quint, la division de son empire, et les triomphes de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin. Elisabeth

de France épousa un infant d'Espagne, et Anne d'Autriche Louis XIII, à la suite du traité de Vervins, et plus tard Marie-Thérèse Louis XIV, à la suite de la paix des Pyrénées, qui fut, pour la branche autrichienne d'Espagne, une déclaration de faiblesse, comme le traité de Westphalie, aussi résolu par la France, avait été celle de la branche impériale de la même maison; mais pour être suspendue la rivalité des deux maisons n'était pas éteinte.

Pendant que la monarchie espagnole tombait de Philippe III en Philippe IV, de Philippe IV en Charles II, la France avait successivement Richelieu, Mazarin, Louis XIV, génies inégaux, progression décroissante aussi, mais tous animés du même esprit: le premier plus vaste et plus profond, le second plus souple et plus persévérant, le troisième moins perspicace, mais doué du plus heureux instinct, et ayant eu l'avantage, dans la première partie de sa vie, de n'avoir que d'excellents conseillers.

Toujours fidèle à la politique qui avait fait choisir à Jeanne un mari dans la maison d'Autriche plutôt que dans celle de France, trop voisine, l'Espagne, en mariant les infantes aux rois de France, avait exigé d'elles une renonciation solennelle à leurs droits à la succession de leurs pères Philippe III et Philippe IV. Mais Louis XIV se promettait bien que ces renonciations seraient considérées comme non avenues, et, dès la mort de Philippe III, il parut un ouvrage intitulé *Traité des droits de la reine*, dans lequel on disait que la reine, étant mineure (elle avait vingt et un ans) à l'époque de son mariage, n'avait pu faire de renonciation, et que d'ailleurs les 500,000 écus d'or qui devaient lui être donnés en échange n'ayant pas été versés, sa renonciation était nulle, et que par conséquent la partie de la succession de Philippe IV que reconnaissait le droit de *dévolution* lui était due. (On appelait ainsi une coutume de certaines parties des Pays-Bas, qui attribuait la succession du père aux enfants de la première femme.) L'Espagne eût pu répondre que c'était là une loi civile, et non politique; que l'indivisibilité des successions royales était reconnue depuis longtemps, et que, d'ailleurs, les coutumes qui autorisaient la dévolution autorisaient des renonciations du genre de celles de la reine; mais on ne lui en laissa pas le temps, et, à peine la cour de Madrid avait-elle fait connaître son refus que nos armées étaient dans les Pays-Bas, et des négociations s'entamaient avec les principales puissances de l'Europe: avec la Hollande, pour qu'elle laissât prendre les Pays-Bas; avec l'Allemagne, pour faire proroger la ligue du Rhin, précédemment formée contre l'Autriche; avec les Electeurs, pour qu'ils fermassent à l'empereur la route des Pays-Bas; avec le Portugal, pour qu'il opérât une diversion sur l'Espagne pendant la guerre de Flandre; enfin avec l'Angleterre et la Suède, pour obtenir leur alliance ou leur neutralité; et même avec l'empereur Léopold, pour s'entendre avec lui sur un partage futur de l'Espagne. Les deux moyens réussirent. Nos armées, commandées par Turenne, firent des prodiges de valeur, et les négociations, dirigées par de Lyonne, homme bien supérieur à sa renommée (voir *Négociations sur la guerre de la succession d'Espagne*, publ. par M. Mignet, impr. royale, in-4°), persuadèrent presque tous les intéressés, et il en sortit le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), qui accorda à Louis XIV presque tout ce qu'il avait réclamé, et termina, à la gloire de la France, ce premier épisode de la guerre de la Succession.

Lyonne avait maintenu Louis XIV dans la modération; mais, après sa mort, en 1671, Louis resta livré aux conseils du vindicatif Louvois, qui le lança dans la guerre de Hollande, et il en résulta la *grande alliance*, composée de l'empereur Léopold, la Hollande, l'Electeur de Brandebourg, la plupart des Etats de l'Empire et l'Espagne, contre Louis XIV, et plus tard la paix de Nimègue (1678), avantageuse encore, puisque la France obtint la Franche-Comté. Celle de Riswyck (1696), conclue à la suite de la guerre d'Allemagne, dans laquelle la France, contrairement aux traditions de François Ier, avait eu à lutter contre la grande *ligue*, où trempaient toutes les puissances protestantes, cessa de l'être; seulement elle ne fut pas funeste. Turenne et Condé n'étaient plus; mais il restait leurs élèves, Luxembourg et Catinat.

Les choses en étaient là lorsque s'ouvrit la succession d'Espagne. Philippe III, outre Philippe IV, avait laissé deux filles, Marie-Anne, l'aînée, mariée à Louis XIII, et Anne-Marie, mariée à l'empereur Ferdinand III.

Les enfants, Louis XIV et Léopold, issus de ces mariages, avaient à leur tour épousé les deux filles de Philippe IV; la reine de France était du premier lit, et l'impératrice du second. Mais l'impératrice n'avait eu qu'une fille, et Léopold n'avait de fils que de sa seconde femme. Les enfants de Léopold avaient donc moins de droits que les petits-fils de Louis XIV, puisqu'ils ne descendaient pas aussi directement des rois d'Espagne; mais les deux princesses avaient renoncé à leurs droits en devenant reines, ce que n'avaient pas fait les impératrices. Les deux souverains, qui savaient l'un et l'autre que l'Europe ne les laisserait pas volontiers asseoir leur maison sur le trône d'Espagne, avaient conclu secrètement un traité de partage dès 1688; mais, depuis, il s'était élevé un autre concurrent. La fille de l'empereur et de l'infante, mariée à l'Electeur de Bavière, en avait eu un fils; c'était sur cet enfant que la reine douairière d'Espagne, bien qu'elle fût de la maison d'Autriche, voulait faire tomber la monarchie espagnole. Un premier testament avait été fait en ce sens par Charles II; mais ce qu'une femme avait fait, une autre le défit. Marie de Neubourg, seconde femme du faible roi, toute dévouée à la maison d'Autriche, fit casser ce testament sans pouvoir cependant en obtenir un autre en faveur de l'archiduc Charles, fils de Léopold. Lorsque Louis XIV, tout-puissant, lui avait imposé la paix d'Aix-la-Chapelle, l'empereur avait consenti à partager avec lui. Mais, les dispositions dans lesquelles il voyait l'Europe après la paix de Riswyck ayant accru ses prétentions, il ne voulut plus reconnaître la nullité des renonciations faites par la reine de France; et comme il avait fait faire une pareille renonciation à sa fille en la mariant, il proclama que toute la descendance de Philippe IV étant déchue, il fallait remonter à Philippe III, dont il était le seul héritier, et il refusait de partager une domination qu'il espérait entière.

L'ambassadeur français en Espagne, le marquis d'Harcourt, qui était resté trois mois à Madrid sans voir qu'une fois, et dans une demi-obscurité, Charles II, dont on voulait cacher l'état maladif, ne pouvait rien pour la France. Louis crut que Guillaume, quoique son ennemi, aimerait mieux s'entendre avec lui pour le partage de l'Espagne que de lui en laisser prendre sa part trop grande; il ne se trompa pas. Des conférences s'ouvrirent à La Haye le 11 octobre 1698, entre les représentants de l'Angleterre, de la France et des Provinces-Unies, pour procéder à un second partage. On assigna au jeune prince de Bavière l'Espagne, les Indes-Occidentales, les Pays-Bas et la Sardaigne; au dauphin de France, Naples, la Sicile, le Guipuscoa, les ports espagnols de la Toscane et le marquisat de Final en Ligurie; à l'archiduc Charles, le Milanais. En apprenant l'existence de ce traité, Charles fut indigné et fit un autre testament, non pas, comme on s'y attendait, en faveur de la maison d'Autriche, pour la récompenser de n'avoir pas trempé dans le partage, mais en faveur du jeune prince de Bavière. La mort de cet enfant, le 6 février 1699, provoqua bientôt après un troisième partage.

Le 25 mai 1700, l'Angleterre, la Hollande et la France signèrent un traité ajoutant au lot de l'archiduc Charles ce qu'on avait donné précédemment au fils de l'Electeur, et à celui du dauphin les duchés de Lorraine et de Bar, en échange desquels le duc de Lorraine recevrait le Milanais. Le duc de Savoie se prétendant des droits, on lui offrit Naples et la Sicile en échange de Nice et de la Savoie. La France n'obtenait pas les Pays-Bas, la Hollande n'y eût pas consenti; mais elle protégeait ses frontières d'un autre côté où elles étaient non moins ouvertes. Toute l'Europe s'intéressa à ce traité; mais l'empereur, mécontent qu'on eût réglé cette affaire sans lui, fit offrir à Louis XIV, s'il voulait se détacher de ses alliés, les Pays-Bas et les Indes pour la France, à la condition que l'Autriche aurait le Milanais. Au moyen de cette clause très-secrète à ajouter, il promit d'accepter le partage de mai 1700. Louis, persuadé que ces offres n'avaient pour but que de le brouiller avec ses alliés, et sachant d'ailleurs que la Hollande lui disputerait les Pays-Bas, et l'Angleterre les Indes, déclara à Léopold qu'il s'en tiendrait au premier partage, et lui donna trois mois pour y accéder. Léopold les laissa passer sans répondre.

Charles II n'était pas moins mécontent de son côté ni moins embarrassé. Il savait que s'il donnait l'Espagne à l'Autriche, la France ne manquerait pas de l'envahir et de la démembrer pour exécuter le traité de partage. Or ce que les Espagnols craignaient le plus,

c'était le démembrement de leur monarchie qui eût privé la noblesse des vice-royautés et des conseils de Flandre, des Indes et de l'Italie, et humilié l'orgueil national. La France était puissante, et huit années de lutte contre l'Europe ne l'avaient pas entamée; le parti espagnol, à la tête du quel était le cardinal de Porto-Carrero, archevêque de Tolède et primat du royaume, le répétait continuellement au faible monarque. Le conseil d'Etat, le conseil de Castille, les principaux du clergé et le pape, qui furent successivement consultés, se prononcèrent tous en faveur d'un prince de la maison de France, à condition que les deux couronnes resteraient séparées. Le roi, après avoir longtemps hésité entre sa famille et ses sujets, se rendit enfin, et, vingt-huit jours avant sa mort, le 2 octobre 1700, il signa un troisième testament qui donnait l'universalité de la monarchie espagnole au duc d'Anjou, second fils du dauphin, ou, à son défaut, à son jeune frère le duc de Berry; au défaut de celui-ci, à l'archiduc Charles, et en dernier lieu au duc de Savoie.

Au moment où ce testament fut signé, l'ambassadeur français, le duc d'Harcourt, avait abandonné Madrid, et, posté à Bayonne avec un corps de troupes, il attendait l'ouverture de la succession; les Anglais et les Hollandais préparaient les forces qu'ils avaient promises, et Louis hésitait entre la France et sa famille, quand le testament lui fut apporté à Fontainebleau, où se trouvait la cour; un conseil fut assemblé aussitôt, composé du dauphin, du duc de Beauvilliers, président du conseil des finances et gouverneur des enfants de France, du marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, et du chancelier Pontchartrain.

Torcy, qui parla le premier, dit qu'en acceptant le testament on rendait la guerre inévitable, parce que l'Europe ne laisserait pas volontairement le roi donner des lois à l'Espagne, sous le nom de son petit-fils; que la France était épuisée et les peuples non encore remis des désastres des dernières années; mais qu'il n'y avait pas à choisir entre la guerre et la paix, mais entre la guerre et la guerre, la totalité de la succession ou rien; que, si la France refusait le testament, l'Autriche l'accepterait, et qu'on n'aurait aucun prétexte de reprendre par les armes une partie d'une succession refusée tout entière, sur les Autrichiens devenus légitimes possesseurs, sur les Espagnols qui ne souffriraient pas qu'on morcelât leur monarchie, et avec les secours peu actifs de l'Angleterre et de la Hollande, fort indirectement intéressées dans la question; et il conclut à l'acceptation du testament. Le duc de Beauvilliers parla dans un sens opposé; Pontchartrain n'osa se décider; quant au dauphin, flatté de voir son fils roi, il appuya vivement Torcy. Louis garda le silence, et ce ne fut que trois jours après qu'il annonça son acceptation au duc d'Anjou, en présence de l'ambassadeur espagnol, et qu'il dit à la cour en présentant le jeune Philippe: «Messieurs, voilà le roi d'Espagne.» «Il n'y a plus de Pyrénées,» ajouta-t-il, en l'envoyant quelques jours après dans la Péninsule, muni d'instructions fort sages, qui ont été imprimées dans les *Œuvres de Louis XIV*.

L'enthousiasme des Espagnols fut à son comble en apprenant l'acceptation du testament, et Philippe V fut reçu, à son arrivée à Madrid, le 21 décembre, avec la joie la plus vive. Mais Louis XIV avait indisposé contre lui les principales puissances de l'Europe, l'Angleterre et la Hollande, par la violation du traité de partage; les Etats protestants par la révocation de l'édit de Nantes; l'Empire par la guerre d'Allemagne. Dans un mémoire remis par le marquis de Torcy à l'ambassadeur d'Angleterre, il chercha à montrer que la paix du monde et l'équilibre européen seraient mieux conservés par la domination de son petit-fils sur l'Espagne, et la séparation des royaumes, que si la France et l'Autriche se fussent agrandies comme on l'avait projeté. On ne crut pas à ces raisons; on pensa que le testament avait été fait à Versailles, et que, par son moyen, la France méditait de réunir les deux couronnes, de rendre l'Angleterre aux Stuarts, à l'Espagne le Portugal et les Provinces-Unies, ou tout au moins d'ouvrir l'Escaut et d'élever Anvers aux dépens d'Amsterdam. Les premiers actes de Louis XIV, conseillés par Mme de Maintenon, furent de nature à les maintenir dans ces idées. Des lettres-patentes de décembre 1700 conservaient au duc d'Anjou ses droits à la couronne; Jacques Stuart étant venu à mourir, son fils fut reconnu, malgré les clauses du traité de Riswyck; une autre clause de ce traité avait donné à la Hollande le droit de garnison dans un certain nombre de places fortes des Pays-Bas catholiques que l'on nommait la *barrière*: Louis

fit entrer ses troupes dans ces villes qu'évacuèrent les Hollandais. Il n'avait reconnu Jacques III que par générosité pour sa mère; il ne s'était saisi des places de la *barrière* que parce qu'en présence des armements de la Hollande il était à craindre que cette puissance ne s'emparât des Pays-Bas sans coup férir; mais ces mesures n'en avaient pas moins l'apparence de la violence, et les alliés raisonnaient d'après le caractère connu de Louis XIV.

Ils n'étaient pas pressés cependant de s'engager dans une guerre dont on ne pouvait prévoir l'issue; et, malgré les instances de l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande, après diverses négociations, déclarèrent qu'elles reconnaissaient Philippe V, à la condition que la France rendrait la *barrière* et que les Anglais auraient des garnisons à Nieuport et à Ostende. Ces propositions ne furent pas même discutées par Louis XIV, qui, assuré du Portugal, de la Savoie, des Électeurs de Bavière et de Cologne, de l'évêque de Munster, du duc de Mantoue, de l'Électeur de Saxe, roi de Pologne, — pendant que l'Autriche, l'Angleterre et la Hollande s'unissaient à demander pour la Hollande la Bavière, pour l'Autriche le Milanais et les Deux-Siciles, — se disposait à la guerre, sans s'apercevoir que son étoile pâlissait, que les grands hommes qui avaient illustré son règne étaient morts ou retirés, que Luxembourg n'était plus, et que ses conseillers ne laisseraient pas longtemps Catinat commander ses armées; qu'il n'avait plus ni Duquesne, ni Tourville pour le faire triompher sur mer; qu'au lieu de Lyonne il ne lui restait que le brouillon Louvois, et Mme de Maintenon, qui remplaça Colbert par Chamillart, et Turenne par Villeroy; que l'industrie de la France était morte, ses finances dissipées, ses armées détruites.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de cette guerre, qui seront mieux placés à la biographie des capitaines qui la dirigèrent. Pendant les premières années, les succès se balancèrent en Italie, en Espagne, dans l'Allemagne et les Pays-Bas; mais il était difficile qu'il en fût toujours ainsi pour des généraux presque tous incapables et recevant de la cour un plan de campagne tout tracé par des gens encore plus incapables qu'eux; ayant à lutter contre deux des plus grands hommes de guerre du siècle, Malborough et le prince Eugène, qui pouvaient chacun développer librement leur génie, et, depuis la mort de Guillaume III d'Angleterre, furent toujours unis de vues et d'opinions entre eux et avec le grand pensionnaire Heinsius, que l'abolition du stathoudérat avait mis à la tête des Provinces-Unies. Villars, Boufflers, Vendôme soutinrent souvent cependant la gloire de nos armes. Mais la perte de la bataille d'Hoschstœd par Tallard, en 1704, fut comme le signal de défaite des troupes *des deux couronnes;* celle de Ramillies (1706) leur enleva toute la Flandre; celle de Turin, la Haute-Italie et le royaume de Naples; les échecs de Tessé, l'Espagne, où les Portugais, les Autrichiens et les Anglais firent proclamer l'archiduc Charles, après que Philippe V se fut réfugié à Naples.

En présence de ces faits, Louis XIV reconnut qu'il devait céder; il fit proposer à Heinsius, en 1708, l'abandon de la monarchie espagnole à l'Autriche en conservant seulement à son petit-fils le royaume des Deux-Siciles et les ports de la Toscane. On demanda l'abandon préliminaire de toutes les possessions espagnoles et l'établissement d'une forte barrière dans les Pays-Bas. Louis résolut d'essayer encore la chance des armes. Après chaque défaite, il demanda ainsi à traiter, devenant plus humble à mesure que les alliés étaient plus exigeants, sans que, heureusement pourtant, on pût parvenir à s'entendre.

Après la conquête de Naples par le général autrichien Daun, après la malheureuse campagne de Flandre (1708), où les alliés ne purent, il est vrai, pénétrer dans la France par la Moselle, comme ils l'avaient projeté, mais qui se termina par la bataille d'Oudenarde, gagnée par Eugène et Malborough, et la prise de Lille vainement défendue par Vauban et Boufflers, Louis offrit de traiter sur les bases précédemment rejetées; on exigea alors la remise de toute la monarchie espagnole à l'archiduc, la reconnaissance de la reine Anne et de la succession protestante, le renvoi du prétendant, la destruction du port et des fortifications de Dunkerque, et l'établissement d'une forte barrière en faveur de la Hollande, comprenant Lille, Condé, Furnes, Maubeuge, Ypres et Menin, et la restitution des États enlevés au duc de Savoie, qui, pour sa part, garderait ses conquêtes.

Beauvilliers et Pontchartrain furent d'avis d'accepter ces conditions. Louis y consentit.

«Je vois, dit-il, qu'il faut faire à mes sujets le sacrifice qui m'est le plus sensible, celui de ma gloire.» Mais les prétentions des coalisés ne se bornaient deja plus à cela; ils demandèrent en outre pour l'Empire Strasbourg, Brisach et Landau, l'abandon des droits reconnus à Louis XIV sur l'Alsace par le traité de Munster, la démolition des fortifications de Bâle et de Philisbourg, et l'accession de l'aïeul à la ligue qui avait pour but de chasser le petit-fils.

L'année 1709 fut marquée par une disette affreuse à l'intérieur, et la bataille de Malplaquet, funeste aux deux partis, mais désastreuse pour nous; la France était entamée au nord par les alliés, au sud par les Anglais. Louis XIV provoqua de nouvelles conférences à Gertruydemberg; il alla jusqu'à offrir un million par mois jusqu'à ce que son petit-fils fût détrôné. Les alliés voulurent qu'il se chargeât lui-même de cette guerre; il répondit par un dernier appel à la France. Philippe, chassé deux fois d'Espagne, y était rentré deux fois, à la suite des victoires d'Almanza, gagnée en 1707, et de Villaviciosa, par le duc de Vendôme, en 1710; un grand changement d'ailleurs s'était opéré en Europe. Louis, vaincu et humilié, n'était plus à craindre, et l'Autriche pouvait le devenir. L'Angleterre, moins directement intéressée dans la question, le sentit la première; un caprice de cour avait remplacé les whigs, c'est-à-dire le parti de la guerre, par les tories, mais les nécessités du moment assurèrent le triomphe de ceux-ci; d'un autre côté, l'empereur Joseph venait de mourir: laisser l'Espagne à l'archiduc, c'eût été renouveler la monarchie de Charles-Quint. Ni la Hollande, ni l'Angleterre ne pouvaient le permettre. Louis XIV traita séparément avec chacune de ces puissances, et les préliminaires signés à Londres en 1711 servirent de base aux préliminaires d'Utrecht, signés avec la Hollande en 1712, lesquels servirent à leur tour de base à la paix conclue dans la même ville, le 11 avril 1713, et sur laquelle la brillante victoire de Denain, gagnée par Villars, jeta un dernier reflet de gloire.

Ce traité attribuait à Philippe V la monarchie espagnole, à condition qu'elle resterait à jamais séparée de la France; les Pays-Bas, Naples, les ports de Toscane et le Milanais seraient réservés à l'empereur, ainsi que la Bavière, en échange de laquelle l'Électeur recevrait la Sardaigne; la Sicile au duc de Savoie qui rendrait Exiles, Fenestrelles et la vallée de Bragelas qu'il avait enlevée à la France; à la Hollande, la barrière des Pays-Bas, à laquelle Louis céda Menin, Tournay, Furnes, Furnes-Ambacht, Knoque et Ypres; à l'Angleterre, Gibraltar et Minorque, cédés par l'Espagne, la baie d'Hudson, l'Acadie, Saint-Christophe, Terre-Neuve, donnés par la France qui s'obligeait en outre à combler le port de Dunkerque, à renvoyer le prétendant et à reconnaître la succession protestante.

L'empereur protesta encore quelque temps contre cet arrangement; mais, Villars lui ayant enlevé Landau et Fribourg, il céda en 1714, et les traités de Rastadt et de Bade lui attribuèrent la Sardaigne en échange de la Bavière qui fut rendue à l'Électeur, mais il continua de guerroyer avec l'Espagne jusqu'aux traités de Vienne de 1731 et de 1738; le premier donnant à l'infant D. Carlos, fils de Philippe V, les duchés de Parme, de Plaisance et de Toscane; le second substituant à ces États le royaume des Deux-Siciles, organisation qui subsiste encore aujourd'hui. Le grand roi était mort l'année qui suivit le traité de Rastadt, emportant dans la tombe le bonheur d'avoir terminé heureusement cette guerre qui avait si profondément humilié sa puissance à l'époque même où son esprit s'affaissait sous l'influence de la pédantesque Maintenon, et que son cœur saignait en voyant disparaître un à un tous ses rejetons.

Sous les Bourbons l'Espagne se releva; elle vit renaître peu à peu son agriculture, son industrie, sa marine, ses armées; sa population doubla de moitié; cependant l'influence de l'esprit français ne s'étendit qu'à la surface; depuis lors elle n'a pas recouvré sa grandeur passée, et n'en a pas acquis une nouvelle. Cette grandeur la verra-t-elle sortir des révolutions qui l'agitent, où devra-t-elle attendre encore longtemps son jour, sous le poids énervant de l'influence anglaise?

J. Fl.

SUCCIN (*minéralogie*), Succinum, de *succus*, parce que les anciens croyaient que ce produit venait du *suc* de quelques plantes. C'est l'*electrum* (ἤλεκτρον) des Grecs, le *karabé* (*attire-paille*) des Persans et l'*ambre jaune* du langage ordinaire. C'est une substance solide, combustible, résineuse ou bitumineuse, suivant la plupart des chimistes,

se rencontrant à l'état fossile ou nageant sur les eaux par suite des déterrements opérés par la mer, mais qui présente une composition analogue à celle des matières organiques végétales, et que les travaux de certains auteurs tendraient à donner comme *sui generis.* Quoi qu'il en soit, le succin se présente sous divers aspects. Le plus pur est transparent, d'une couleur jaune doré, offrant quelque chose de particulier qui la fait servir de comparaison (*couleur ambrée*), mais souvent encore opaque et d'une teinte qui varie du blanc jaunâtre à l'orangé. Le plus recherché dans les arts est celui de couleur blanchâtre et demi-transparent. Il offre parfois également dans son intérieur des débris d'insectes ou de végétaux, preuve évidente que sa consistance naturelle a d'abord été liquide. La surface en est raboteuse, terne et même gercée en tous sens, mais l'intérieur se montre d'un éclat brillant et d'une cassure parfaitement conchoïde; cassant, quoique peu dur, mais non friable, il est encore susceptible d'un fort beau poli; sans odeur à moins qu'on ne le frotte, sans saveur, d'une pesanteur spécifique de 1,078, jamais encore on ne l'a rencontré sous forme cristalline, et la matière prise pour lui sous cet état n'était que du mellite. La chaleur le ramollit et le fait brûler avec une flamme blanche verdâtre, en répandant une odeur forte, non désagréable; mais il ne fond qu'à une température très-élevée. Le frottement y développe l'électricité résineuse avec une légère odeur dite *ambrée;* l'air atmosphérique ne l'altère point à la température ordinaire; l'eau n'a pas non plus d'action sur lui; l'alcool et l'éther ne le dissolvent qu'imparfaitement; les acides faibles ne l'attaquent point, mais il est décomposé par l'acide nitrique à chaud, les solutions alcalines et les huiles fixes ou volatiles, à l'état de fusion préalable. Chauffé dans une cornue, il donne un acide particulier connu sous le nom d'*acide* SUCCINIQUE (*voy.* ce dernier mot), caractère suffisant à lui seul pour empêcher de le confondre avec toute autre substance d'un aspect analogue, la résine copale et le mellite, entre autres; de plus, on obtient un peu d'eau, de l'acide acétique, une huile très-odorante, de couleur et de consistance variables suivant l'instant de l'opération; une matière jaune, solide, dont la nature n'est pas encore bien déterminée, et connue sous le nom de *succinite*, des gaz et un charbon volumineux. Quelques chimistes considèrent le succin comme une combinaison d'acide succinique avec une matière huileuse; mais, d'après un mémoire plus récent de M. Berzélius, il contient du moins cinq principes particuliers, savoir : 1° une huile volatile d'une odeur agréable et en petite quantité; 2° une résine jaune intimement unie à l'huile volatile, très-soluble dans l'alcool, l'éther et les alcalis, peu soluble dans l'alcool froid, plus soluble dans la même liqueur bouillante, et se précipitant par le refroidissement sous forme de poudre blanche; 4° de l'acide succinique; 5° un principe insoluble dans l'alcool, l'éther, les alcalis, et offrant quelque analogie avec celui signalé dans la résine laque. Enfin, lorsqu'après avoir extrait, au moyen de l'éther, les principes résineux de l'huile volatile, on évapore la solution, il se présente un baume très-odorant, d'un jaune clair, qui ne durcit qu'au bout d'un certain temps et conserve en partie son odeur. Ce serait lui seul qui, d'après M. Berzélius, composerait originairement le succin, les parties insolubles ne s'étant formées qu'à la longue et aux dépens des parties balsamiques solubles dont une certaine portion aurait échappé à la décomposition spontanée. Mais pour nous, plus nous réfléchissons sur les résultats de cette analyse, plus la composition de l'ambre jaune nous paraît analogue à celle des résines, telle que M. Bonastre l'a fait connaître. La seconde résine, peu soluble à froid dans l'alcool, n'offre-t-elle pas tous les caractères des corps désignés par le nom de *sous-résines?* (*Voy.* RÉSINE).—Terminons cette analyse du succin en disant que le charbon resté dans la cornue présente quelques parcelles de fer.

Un point fort obscur, et sur lequel les travaux modernes n'ont point encore fourni de lumières, est l'origine, la formation primitive de la substance qui nous occupe. Les poëtes de l'antiquité lui donnèrent, comme à toute substance inconnue, les honneurs d'une origine céleste, voyant en elle, tantôt les pleurs des sœurs de Méléagre changées en oiseaux et pleurant leur malheureux frère, tantôt celles de Phaéton précipité dans l'Eridan. Plus tard les naturalistes y virent une résine végétale issue d'arbres tels que les pins, les sapins, etc.

Cette opinion était déjà celle de Pline. D'autres auteurs plus modernes le regardent comme un bitume s'écoulant du sein de la terre dans la mer, où le solidifie l'action des eaux ou des terres salées qui l'avoisinent. Mais au demeurant ces deux manières de voir ne pourraient-elles point n'en former qu'une seule, puisque l'opinion la plus générale est que les bitumes eux-mêmes ne seraient que des matières résineuses, végétales, coulantes, et dues également au suc des mêmes arbres? Citons encore l'opinion de Girtaner, qui pense que le succin n'est autre chose qu'une huile végétale rendue concrète par l'acide de la fourmi, *formica rufa*, Lin.; mais hâtons-nous de confesser que la science ne possède jusqu'à ce jour aucune donnée positive touchant ce point important d'histoire naturelle. C'est au milieu des sables, des argiles et des morceaux de lignites appartenant à la formation de l'argile plastique située entre la craie et le calcaire parisien, qu'on rencontre le succin. Jamais il n'y forme une couche complète, mais se présente assez constamment en nodules disséminées et de la grosseur d'une noisette à celle de la tête d'un homme. Le succin existe, dit-on, dans toutes les parties du monde, mais plus particulièrement au voisinage de la mer et des sources salées. Celui d'Amérique se vend parfois sous le nom de *succin oriental* ou pour de la résine copale. En Europe on le rencontre en Italie, en Grèce, en Provence, en Picardie, en Suisse, en Suède, en Pologne, et jusque même aux environs de Paris, à Auteuil, mais surtout en Prusse, le long de la mer Baltique, où il est recueilli le plus souvent à l'état fossile et à un degré de pureté plus grande que partout ailleurs. Suivant Hartmann, toutes les terres de Prusse en seraient même imprégnées jusque dans les endroits assez éloignés de la mer, et si abondamment qu'il suffit de creuser légèrement le sol pour en rencontrer. Mais les principales mines exploitées sont entre Kœnigsberg et Memel. On contrefait, dit-on, cette substance au moyen d'un mélange formé d'une partie d'huile empyreumatique obtenue par la distillation de la poix végétale et d'une partie et demie de térébenthine mises à bouillir ensemble; mais rien ne saurait mieux imiter le succin que la résine copale.

Le beau poli qu'est susceptible d'acquérir l'ambre jaune et son extrême légèreté l'ont fait rechercher comme un objet du plus haut luxe et pour la confection de bijoux précieux; mais la découverte des Indes devait nécessairement restreindre cet usage par la grande quantité de diamants et autres pierres brillantes que nous fournit chaque jour cette contrée. Aussi ne voit-on plus guère le succin travaillé que pour des chapelets, des tabatières, des pommes de canne, des tuyaux de pipes et autres objets d'un luxe secondaire. Il est encore employé dans les arts à la confection des plus beaux vernis gras imitant ceux de la Chine. — L'usage médical du succin est fort limité de nos jours; donné jadis en nature à l'intérieur et comme astringent, diurétique, aphrodisiaque, etc., il n'est plus guère employé qu'en fumigations sur les parties débilités. Ses huiles blanche et empyreumatique sont parfois administrées encore comme antispasmodiques. Il faisait aussi partie naguère d'une foule de préparations célèbres, mais aujourd'hui tombées en désuétude, telles que la *thériaque céleste*, les *trochisques d'alkékenge*, les *pilules hypnotiques;* mais il n'entre plus pour ainsi dire que dans le *baume Fioraventi*, *l'eau de luce*, *le sirop karabé* et le *baume de soufre succiné*.

SUCCINIQUE, SUCCINATE (*chim.*). L'acide succinique très-anciennement connu, mais dont Bayle et Bottom font connaître la nature, se trouve dans l'ambre jaune ou SUCCIN. (*Voy.* ce dernier mot.) On le rencontre encore, dit-on, mais en petite quantité, dans les résines des conifères. C'est du succin qu'on le retire par la distillation. Pur, il est solide, bleu, transparent, d'une saveur amère, rougit assez fortement la teinture de tournesol, et cristallise en prismes dont la forme n'a point encore été bien déterminée. Le calorique le fond à 180°, le fait entrer en ébullition et le volatilise à 235. Inaltérable à l'air, l'eau en dissout près de la moitié de son poids à 100°, un seizième seulement à 5°; l'alcool bouillant, beaucoup plus qu'à sa température ordinaire; l'essence de térébenthine, une proportion à peine sensible. Cristallisé par la voie humide, il contient 1 atome d'eau sur 1 d'acide sec. Sublimé lentement, à 140°, par exemple, il en perd moitié, et se trouve alors sous forme d'aiguilles d'une extrême blancheur; sublimé brusquement, il en perd davantage. A l'état anhydre, sa composition est de

47,99 de carbone, 47,78 d'oxygène, et 4,23 d'hydrogène; ce qui donne pour formule : $C^8H^4O^3$.

Les succinates, sels résultant de la combinaison de l'acide précédent avec les bases, n'ont été qu'à peine étudiés, et la science ne possède encore à leur égard que quelques données vagues. Tous sont décomposés par le feu. Celui de chaux, dont la formule est $(C^8H^4O^3, CaO) + H^2O$, se transforme en 1 atome de carbonate de chaux (C^2O^2, CaO) + 1 atome de gaz acide carbonique, CO, + 1 atome d'un corps nouveau désigné sous le nom de *succinone*, à cause de sa ressemblance avec la benzone, l'acétone (*voy.* BENZONE), et représenté par $C^6H^3O^6$. — Les succinates de potasse, de soude et d'ammoniaque sont très-solubles; ceux de magnésie, de manganèse, de zinc, d'étain, de bismuth, le paraissent également; ceux de baryte, de strontiane, de fer, de plomb, de cerium et de mercure, sont au contraire insolubles, ou très-peu solubles, et probablement il en est de même des autres. Tous se dissolvent dans un acide fort et capable de dissoudre leur oxyde. — Aucun succinate n'existe dans la nature. Tous peuvent être obtenus directement, c'est-à-dire en traitant les oxydes ou les carbonates par l'acide. Ceux qui sont insolubles peuvent encore, pour la plupart du moins, résulter d'une double décomposition.

Lorsque l'on fait agir directement l'un sur l'autre l'ammoniaque et l'acide succinique complétement pur, il en résulte une réaction donnant lieu à un atome d'eau et à un nouveau corps appelé *succinamide*, et représenté par $C^8H^5AzO^2$; transformation expliquée par la formule suivante: $AzH^3 + C^8H^4O^3 = H^2O, — (C^8H^5AzO^2)$.

La composition des succinates est telle que la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle d'oxygène de l'acide comme 1 à 3, et à celle de l'acide lui-même comme 1 à 6,5071.

SUCCUSSION (*méd.*), SUCCUSSIO, *secousse*. Avant la découverte de la percussion, on employait assez fréquemment, pour reconnaître diverses affections des organes thoraciques, un autre moyen qui, depuis Hippocrate, dans les ouvrages duquel il est indiqué, porte le nom de *succussion*. Cette méthode consiste à imprimer brusquement une secousse plus ou moins forte au tronc du malade, tandis que l'on écoute les bruits qui peuvent se faire à l'intérieur de la poitrine. Il n'y a qu'un seul cas où ce moyen puisse fournir quelques lumières au diagnostic: celui dans lequel une cavité quelconque de l'intérieur du thorax renferme à la fois un gaz et un liquide. A l'instant même où la succussion est pratiquée, ces deux corps se déplacent en se heurtant, et de ce choc résulte un bruit analogue à celui donné par une bouteille à moitié pleine de liquide que l'on agite. C'est principalement dans l'existence simultanée de pneumothorax et d'un épanchement séreux, purulent et sanguinolent à l'intérieur de l'une des plèvres, que se fait remarquer le phénomène. On pourrait également le produire dans le cas d'une vaste excavation pulmonaire à demi remplie, mais alors le souffle caverneux et le gargouillement distingueraient assez un tel état de l'hydropneumothorax, dans le cas où la marche de l'affection primitive ne trancherait pas assez nettement la difficulté. La succussion pourrait encore être employée dans certaines maladies des viscères abdominaux, par exemple, le rétrécissement du pylore s'accompagnant de l'accumulation d'une grande quantité de liquides dans l'estomac. L. DE LA CL.

SUCEURS, SUCTORIA (*entom.*). Synonyme de SYPHONAPTÈRES. *Voy.* ce mot.

SUCHET, maréchal de France, duc d'Albuféra, né à Lyon, le 2 mars 1770, d'une famille honorable qui le destinait au commerce. Mais lorsque la Révolution, en éclatant, ouvrit à la jeunesse française la voie des dignités militaires par la guerre qui en fut l'inévitable conséquence, Suchet, entraîné par le mouvement de son époque, s'enrôla comme volontaire, malgré le vœu de ses parents, dans une des compagnies du Rhône. Il passa ensuite dans celles de l'Ardèche, en qualité de capitaine. Envoyé en Italie, en 1795, comme chef de bataillon, il se distingua à la bataille de Loano; en 1796 à Dégo et à Castiglione; se fit remarquer en 1797 à Rivoli, et surtout au célèbre passage du Tagliamento. Le grade de colonel fut le prix des services qu'il rendit dans ces divers et sanglants combats. Quelques mois après, le colonel Suchet fut nommé général de brigade sur le champ de bataille de Neumark. Adjoint, en janvier 1799, au général Brune, commandant en chef de l'armée helvétique, il concourut à la prise de Berne, et sa belle conduite dans cette importante affaire lui valut l'honneur de porter à Paris les vingt-trois

drapeaux pris sur l'ennemi. De là Suchet repassa en Italie, où le général en chef Joubert le fit son chef d'état-major, et à la mort de ce dernier, à la bataille de Novi, il continua à exercer les mêmes fonctions sous le général Championnet. Nommé lieutenant général à peine âgé de vingt-neuf ans, il seconda Masséna avec une rare habileté dans la défense du territoire français contre les Autrichiens; car, avec une faible division de huit mille hommes environ, il tint Mélas en échec, qui en commandait quarante mille, et, en lui barrant le pont du Var, préserva le midi de la France de l'invasion étrangère. En 1800 Suchet se signale dans les champs de Marengo, et contribue par ses savantes manœuvres au succès de cette mémorable journée. A dater de ce moment il prend rang parmi les premières illustrations militaires du temps, et fixe sur lui l'attention particulière du plus grand capitaine des temps modernes. Du camp de Boulogne, où il commandait une division du 5ᵉ corps d'armée, sous les ordres du maréchal Lannes, Suchet se rendit en Allemagne; il prit une part active et glorieuse aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Pulstuck, d'Ostrolenka, etc. En 1808, l'empereur l'envoya en Espagne, où il débuta par la prise du fort de Lérida, qu'on avait regardé comme inexpugnable jusque-là; il s'empara de plusieurs autres places et enleva la redoutable position du Mont Serrat, sous le feu de l'escadre anglaise. Le bâton de maréchal d'Empire fut la récompense de cette série de beaux faits d'armes, et Lannes, duc de Montebello, sous les ordres duquel il s'était encore retrouvé au siége de Sarragosse, le désigna, avant sa rentrée en France, comme le plus digne de lui succéder dans le commandement des armées d'Aragon et de Catalogne. Le maréchal Suchet justifia pleinement la haute confiance dont il était l'objet. Les deux armées étaient démoralisées : il en retrempa l'esprit; elles étaient dans un dénûment complet : il sut pourvoir à leurs besoins et triompher de tous les obstacles. Aussi obtint-il bientôt d'immenses résultats. Deux victoires successives, celles de Santa-Maria et de Belchitta, lui soumirent tout l'Aragon. Puis il se rendit maître de Lérida, Tortosa, Tarragone, Siguenza (l'antique Sagonte) et Valence, après des siéges plus ou moins meurtriers, dans lesquels il sut concilier, par les plus sages dispositions, les droits de la guerre avec ceux de l'humanité. Cette conduite lui mérita l'estime de tous les Espagnols. Après la capitulation de Valence, en janvier 1812, les habitants se portèrent en masse à sa rencontre et le reçurent dans leur ville avec des démonstrations d'enthousiasme dont il dut être touché. Ce fait d'accueillir un ennemi en sauveur est unique dans les fastes de ce pays, si jaloux de son indépendance et de sa nationalité. De son côté, Napoléon lui donna un témoignage éclatant de sa satisfaction, en le créant duc d'Albuféra, avec dotation sur le domaine du riche étang de ce nom, situé non loin de Valence, et en le nommant colonel général de la garde impériale. Lors des événements de 1814, le duc d'Albuféra fut chargé de protéger la rentrée de Ferdinand VII en Espagne, et ce prince, avec lequel il eut une entrevue à Perpignan, lui *exprima sa reconnaissance sur la manière dont il avait fait la guerre à ses peuples.* Après l'abdication de l'empereur à Fontainebleau, Suchet fit reconnaître Louis XVIII à son corps d'armée; il fut ensuite appelé au commandement de la 10ᵉ division militaire et décoré du titre de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — Dans les Cent-Jours, Suchet se conduisit avec mesure et circonspection, presque avec froideur. Il accepta cependant le commandement de l'armée des Alpes et le titre de pair. Informé de la rentrée du roi, il s'était replié sur Lyon, et là il obtint du général en chef des troupes alliées qui s'étaient avancées par Genève une convention honorable, qui sauva sa ville natale, ainsi que les immenses magasins d'artillerie qu'on y avait établis; en même temps il envoya sa soumission à Louis XVIII. Mais il ne fut réintégré dans sa dignité de pair de France qu'en 1819, et en 1820 il assista comme témoin aux couches de la duchesse de Berry. Suchet mourut à Marseille le 3 janvier 1826, âgé seulement de cinquante-six ans. Il laissa des mémoires écrits par lui-même sur ses campagnes d'Espagne, qui ont été publiés, en 1828, chez Adrien Bossange, 2 vol. in-8.

SUÇOIR, HAUSTELLUM (*ent.*). On donne ce nom à la bouche des insectes lorsqu'elle est organisée pour sucer, comme chez les PARASITES et les SYPHONAPTÈRES. *Voy.* ces mots et l'article BOUCHE (animaux articulés).

SUCRE. Cette substance, qui joue un rôle de plus en plus important dans le commerce du monde, doit être considérée ici au triple point de vue de la chimie, de l'industrie et de l'économie politique.

I. Le sucre existe en dissolution dans la sève de presque tous les arbres, dans le suc de presque toutes les plantes. P rtout il se trouve combiné non-seulement avec une grande quantité d'eau, mais encore avec différents sels, des acides, des matières extractives, dont on ne le sépare qu'avec peine, et auxquels les fabricants donnent le nom générique de *mucilage*.

Tous les liquides sucrés natnrels n'ont pas été soumis à l'analyse; mais celui de la canne et celui de la betterave, qui se partagent aujourd'hui le privilége d'intéresser les savants, les spéculateurs et les consommateurs, ont été l'objet d'une étude approfondie.

Les analyses chimiques faites, surtout dans ces derniers temps, par les hommes les plus habiles et avec le plus grand soin, ont donné le résultat suivant :

Moyenne d'un grand nombre d'analyses :

Pour la substance de la betterave :

Sucre	8
Ligneux, Pectine	5
Eau	87
	100

Pour la substance de la can ne :

Sucre	16
Ligneux, Pectine	11
Eau	72
	100

Il est rare que le sucre existe, dans le commerce, dans un état de pureté parfaite. Brut, il apparaît comme une matière plus ou moins humide, et composée de petits grains inégaux, durs et brillants. Raffiné, il est d'un blanc presque mat. Réuni en pain, il a de la dureté; la texture en est très-poreuse, et la cassure en est d'autant plus brillante que le raffinage a été plus exact. Mais la cristallisation la plus parfaite est celle du sucre appelé *candi*. C'est le sucre pur; les matières étrangères ne s'y trouvent qu'à l'extérieur des cristaux. Il est d'un blanc transparent, et a l'apparence d'un morceau de glace. Dans cet état il offre à l'analyse les éléments suivants :

Carbone	36,71
Oxygène	56,51
Hydrogène	6,78

Tout autre sucre, même le sucre raffiné, renferme des substances étrangères, et contient une partie plus ou moins considérable des matières existant en dissolution dans le suc naturel d'où il provient, ou employées comme agents dans sa préparation.

II. La fabrication du sucre consiste à évaporer l'eau du liquide où il est contenu et à éliminer toutes les matières hétérogènes qui y sont avec lui en dissolution, aussi bien que les impuretés qui s'y trouvent en suspension ou par accident.

Cette opération offre de grandes difficultés; non pas qu'il faille beaucoup de science ou de peine pour obtenir du sucre d'un liquide sucré quelconque, mais parce que le succès industriel exige la réunion des conditions suivantes :

1° Extraire du liquide sucré la plns grande quantité possible du sucre qu'il contient; 2° obtenir ce sucre dans l'état le plus parfait ; 3° réduire de plus en plus la proportion des frais.

C'est vers ce triple but que tendent tous les efforts de l'industrie.

La chimie constate qu'il existe dans le suc de la betterave 10 à 12 pour 100 de sucre, en poids; dans celui de la canne, souvent plus de 24 ponr 100. Elle propose et fait connaître les réactifs dont l'emploi est nécessaire dans la fabrication du sucre.

La physique et la mécanique découvrent tous les jours des forces, des agents et des procédés nouveaux pour son extraction.

L'industrie fait de ces moyens une application convenable, après en avoir fait un choix judicieux.

Il est impossible de juger ces moyens, lorsque la puissance des volontés humaines en dénature les résultats, comme cela arrive, par les lois fiscales auxquelles toute industrie est obligée de se soumettre. Et il en résulte que l'effet de ces lois atteint non-seulement l'industrie, mais la science elle-même, dont il corrompt le mobile.

Il dépend, en effet, de la législation de rendre, malgré la nature des choses, ceci onéreux et cela lucratif; de faire ainsi rejeter l'excellent et accorder la préférence au pire, en donnant à toutes choses une valeur et des propriétés purement factices. Alors il n'y a plus dans la science que de

pures spéculations, sans application, et, pour être utile à l'industrie, elle doit abandonner son flambeau d'intelligence, et se faire, comme l'industrie elle-même, esclave du fisc.

Dans l'état actuel de l'industrie sucrière en France, les résultats que nous avons à constater sont, en partie, des résultats fiscaux; et il serait peut-être impossible d'indiquer le résultat scientifique ou industriel, parce que la loi a empêché, jusqu'à ce jour, ce résultat de se produire.

Ainsi, en France le sucre de betterave se substitue peu à peu au sucre de canne, supérieur en qualité et d'un moindre prix de revient; dans les colonies les produits les plus beaux offrent de la perte aux acheteurs, à un prix auquel des produits inférieurs leur donnent du bénéfice.

Dans le principe, on se contenta aux colonies d'écraser très-imparfaitement la canne, au moyen d'un seul cylindre en bois qu'on roulait sur une table fort solide. Le cylindre, formé d'un tronc d'arbre, et appelé frangourin, était fixé par l'une de ses extrémités, et décrivait sur la table, en allant et venant, une portion de cercle.

Des chaudières, tantôt isolées, tantôt placées à la suite l'une de l'autre sur le canal d'un même foyer, recevaient le vesou, qui s'y évaporait à l'aide d'un feu vif produit par la bagasse desséchée au soleil.

Bientôt au frangourin, que nous avons décrit, succédèrent des moulins plus ou moins ingénieux et plus ou moins puissants. Tous consistèrent en deux ou trois cylindres, entre lesquels la canne était écrasée, et qui étaient mis en mouvement par l'eau, le vent, les animaux, ou même des bras d'hommes, enfin par la vapeur. Ce système s'est perfectionné, mais il n'a pas été changé.

Quant à la betterave, elle est tantôt râpée et pressée, tantôt coupée par tranches et soumise à la macération.

Nous allons décrire, en peu de mots, les procédés les plus récents et les plus parfaits.

Des moulins a cannes. — Il a été reconnu que les moulins à cannes doivent avoir une grande puissance : la canne retient toujours une portion de son jus. La plus forte pression ne l'en priverait pas entièrement. Il n'y a que 9 à 12 pour 100 de ligneux dans la canne; par conséquent 90 à 91 pour 100 de jus. Les moulins employés aux colonies n'en extraient qu'environ 66 à 70 pour 100, souvent beaucoup moins. On regarderait comme parfaite la pression qui en obtiendrait 75. Pour arriver là, il faut un moulin dont les cylindres aient un mouvement très lent, qui permette au vesou d'abandonner complétement la bagasse, avant que celle-ci, obéissant au mouvement des cylindres, n'échappe à leur pression. On peut estimer que la force d'un moulin à cannes doit être d'un cheval pour chaque canne à presser. La meilleure dimension des cylindres est celle de deux pieds de diamètre sur quatre de long. La vitesse ne devrait pas excéder trois tours par minute; beaucoup de moulin en font jusqu'à douze. A trois tours par minute, un moulins de la force de dix chevaux pourrait, en pressant dix cannes à la fois, produire de huit à dix mille livres de sucre en douze heures, ce qui serait suffisant pour une exploitation de 1 million 500,000 à 2 millions de livres.

La pression des cylindres est la plus convenable, parce qu'elle s'exerce dans toute sa force sur un seul point, ou plutôt sur une seule ligne à la fois, tandis que la canne, avant d'arriver à cette ligne où elle doit abandonner tout son jus, a commencé à subir une pression graduée et de plus en plus forte, à trois ou quatre pouces de cette ligne.

Si les cylindres étaient beaucoup plus petits, la pression extrême serait trop instantanée, et la canne ferait plus de résistance ou éclaterait irrégulièrement. S'ils étaient beaucoup plus grands, la pression, s'exerçant sur une surface trop étendue et à une trop grande distance de l'axe, exigerait de force.

Moulins a betteraves. — Le râpage de la betterave offre peu de difficultés, et l'emploi des presses hydrauliques pour l'expression du jus est tout à fait convenable; il donne 75 pour 100 de jus. Selon M. Dombasle, le procédé de la macération serait de beaucoup supérieur; il donnerait 90 pour 100 et n'exigerait qu'un hachoir propre à couper promptement les betteraves en tranches minces, après leur mortification par la cuisson, la dessiccation ou la congélation.

Pour la macération il faut consulter le rapport de M. Péligot, adressé, le 17 juin 1842, à M. l'amiral Duperré, ministre de la marine et des colonies.

Appareils évaporatoires. — Le jus sucré, soit de la canne, soit de la betterave, étant exprimé, les mêmes appareils peuvent servir à en extraire le sucre. Cette opération est, comme nous l'avons dit, très-délicate, et plus délicate encore pour le jus des betteraves que pour celui de la canne. La raison en est que le premier est moins riche et plus chargé de sels et de mucilage.

Pour remplir les trois conditions que nous avons dit être celles d'une bonne manipulation, il faut prendre une foule de précautions indispensables.

1° Prévenir le développement de la fermentation. Le moyen le plus sûr est de passer la canne au moulin aussitôt qu'elle a été coupée, car elle ne peut se conserver comme la betterave, et ensuite de soumettre sans retard le liquide à la plus haute température; l'ébullition ne commence que de 82 à 85°, selon la densité du vesou.

Bien qu'une température moindre suffise pour empêcher la fermentation, elle nuirait beaucoup si elle se prolongeait, en favorisant l'action des sels sur le sucre; car les réactifs ne les neutralisent ni entièrement ni parfaitement. Il est donc essentiel de les laisser en contact avec le sucre le moins possible, en accélérant l'évaporation.

Pour retarder la fermentation, si quelque accident ne permet pas l'action immédiate de la chaleur, on emploie le sulfate de chaux; pour l'arrêter si elle est commencée, on emploie le bioxyde de mercure.

Plus les appareils sont propres à préserver le jus sucré du contact de l'air avant l'ébullition, plus ils sont propres à prévenir la fermentation.

2° Nous avons dit que l'action des sels contenus dans le jus sucré était extrêmement nuisible; il faut donc se hâter de les neutraliser.

Pour cela, on peut employer trois agents: la chaux, l'acide sulfurique et le charbon.

La chaux est indispensable; ajoutée au jus sucré un peu avant l'ébullition, elle sépare l'acide pectique, en formant du pectate de chaux, et s'empare aussi d'une partie de l'albumine coagulée par la chaleur. Il en est de même des acides oxalique, malique, phosphorique et silicique; elle en forme de l'oxalate, du malate, du phosphate, du silicate. Ces matières, quand l'ébullition arrive, ou se précipitent, ou sont retenues, enveloppées par l'albumine, à la surface du liquide où elles forment un chapeau d'écume.

Si, dans ce moment, on soustrait le liquide à l'action de la chaleur en le laissant en repos, la séparation des matières se complète, elle est d'autant plus parfaite que le dosage de la chaux a été plus abondant, et, au bout de quinze à vingt minutes, un jus parfaitement limpide se trouve entre le dépôt terreux qui occupe le fond de la chaudière et le chapeau d'écumes qui occupe la partie supérieure. On le décante, et toutes les impuretés étrangères au sucre restent dans la chaudière où cette première opération, qui est la *défécation*, a dû se faire.

Dans l'état actuel de l'industrie, les défécateurs les plus parfaits sont les chaudières en cuivre étamé à double fond et chauffées à la vapeur.

3° Le liquide ainsi décanté est encore loin de la pureté qui garantit une bonne fabrication; il retient de la potasse, de l'albumine, du nitrate, une substance azotée analogue à l'osmazone, une matière colorante d'un brun d'autant plus foncé que la chaux a été employée à plus forte dose; quelques atomes des sels formés par la chaux, et enfin un excès de chaux d'autant plus grand que la défécation a été plus parfaite.

Dans cet état du vesou, la chaleur la plus modérée, même celle des appareils à cuire dans le vide, occasionne des altérations promptes qui détruisent une grande partie du sucre cristallisable en le convertissant en mélasse; de plus, l'excès de chaux, la matière colorante, les sels, en s'attachant aux chaudières, provoquent la caramélisation et déterminent plusieurs accidents ruineux pour le fabricant.

Afin de les éviter, il a été reconnu nécessaire de saturer l'excès de chaux.

L'acide sulfurique serait propre à cet emploi et saturerait aussi la potasse, mais il ne réparerait pas les ravages déjà produits par ces substances, et d'ailleurs le moindre excès d'acide sulfurique rendrait incristallisable une très-grande quantité de sucre.

Aussi, plutôt que d'avoir recours à cet agent, il vaudrait mieux n'obtenir qu'une défécation imparfaite afin d'éviter l'excès de chaux: c'est le parti que doivent prendre ceux qui ne peuvent faire usage de noir animal.

Cette substance, précieuse dans la fabrication du sucre, permet l'emploi de l'acide sulfurique; il faut alors l'employer à froid avant le dosage de la chaux, parce qu'il a peu d'action sur le vesou à froid; il en a d'autant moins que le vesou est moins riche : la plus grande partie de l'albumine, de l'oxalate et de la silice est éliminée. Lorsqu'ensuite on fait chauffer pour mettre la chaux, une altération sensible a lieu; la chaux ajoutée précipite la plus grande partie des acides malique, sulfurique et pectique, et l'ammoniaque; puis le charbon sature l'excès de chaux et l'enlève, ainsi que les matières colorantes.

On emploie le charbon soit en poudre, soit en grain.

En poudre, il nécessite l'emploi d'un filtre en tissu serré, tel que le filtre Taylor; en grain, il sert lui-même de filtre au liquide. (*Voy.* les mots Noir ou Charbon animal, et Filtre.)

C'est ce dernier mode qui est le plus généralement pratiqué, et les appareils sont disposés de manière qu'au sortir des défécateurs le jus sucré tombe dans les filtres. Ce n'est qu'alors que la défécation peut être regardée comme complète et que l'évaporation doit commencer.

On emploie aussi le lait pour enlever l'excès de chaux, mais il ne saurait suppléer le charbon.

4° La défécation étant terminée au moyen de la filtration au noir animal, l'évaporation, quel qu'en soit le moyen, doit être prompte.

Pour l'accélérer, on a imaginé des appareils rotatoires qui, plongeant dans les chaudières, enlèvent le liquide bouillant et en exposent successivement à l'air toutes les parties dans un état de grande division. M. Wetzell en a fait usage à l'île Bourbon, et l'évaporation a été sensiblement accélérée; mais on a reconnu quelques inconvénients à en faire usage lorsque le sirop est arrivé à un degré de densité voisin du point de cuite. Il ne peut entrer dans le plan de cet ouvrage de décrire ici tous les appareils évaporatoires qui ont été ou sont encore en usage; il suffira de dire que ces appareils se réduisent à trois systèmes :

1° Le feu nu ; il a pour inconvénient de brûler une partie du sucre, mais il coagule successivement toute l'albumine restée dans le vesou, ce qui permet de l'enlever à l'écumoire : ce système paraît devoir être abandonné.

2° L'évaporation à l'air libre par la vapeur: l'altération du sucre ou la caramélisation et la détérioration des chaudières ne sont point à craindre dans ce système; mais la cuite est plus lente, et une plus grande quantité d'albumine reste dans le vesou.

3° La cuite dans le vide: elle rend impossible la coagulation et l'enlèvement de l'albumine qui reste dans le vesou après la défécation; mais l'opération est plus prompte, et paraît réunir en sa faveur l'opinion des savants et des plus habiles fabricants.

Les sucres provenant d'une fabrication perfectionnée par l'emploi de la vapeur et du vide sont plus nerveux, plus secs et plus blancs, quand d'ailleurs l'évaporation a été prompte. Le sirop qui en provient contient encore beaucoup de sucre cristallisable, qu'on obtient au moyen d'une seconde, d'une troisième, et même d'une quatrième cuite semblable en tout à la première.

Il reste enfin une mélasse incristallisable qui provient de l'action de l'acide sulfurique s'il a été employé, ou de la potasse restée en petite quantité dans le vesou, quelque parfaite qu'ait été la défécation par les moyens ci-dessus décrits.

Le sucre, sorti des chaudières et cristallisé, ne peut être livré au commerce qu'après l'écoulement des sirops.

Les sucres en sont séparés d'une manière plus ou moins complète et plus ou moins prompte, selon le degré de perfection de la fabrication.

Les sucres les mieux déféqués, et qui, dans le cours de l'opération, ont été le plus préservés de la fermentation, sont ceux dont la purgation est la plus facile.

La forme et la dimension des caisses où la purgation s'opère contribuent aussi beaucoup à sa perfection.

Si les caisses sont trop grandes, et surtout trop profondes, le sucre y est tellement pressé que le sirop ne trouve plus de passage à travers les couches inférieures: il faudrait éviter de donner aux caisses plus d'un demi-mètre de profondeur.

Si les caisses sont rectangulaires, une quantité considérable de sucre reste au fond, enveloppée dans le sirop qui est retenu par l'attraction capillaire. Dans une caisse rectangulaire ayant reçu une charge de sucre de

dix-huit pouces de hauteur, la couche inférieure, non purgée, est épaisse d'environ deux pouces : c'est un neuvième de la totalité du sucre.

On est alors obligé de réunir tous ces fonds dans une seule caisse, et, comme ils sont pressés et durcis par la cristallisation imparfaite d'une partie du sirop qui y a séjourné, jamais on n'en obtient une bonne purgation ; aussi vaut-il mieux faire repasser ces fonds à la chaudière.

Pour éviter ou du moins atténuer cet inconvénient, on doit préférer les caisses pyramidales ou les formes coniques; la forme finissant en pointe, il ne reste au fond qu'un culot de sucre non purgé, équivalent tout au plus à un centième du sucre bien purgé.

Pour hâter la purgation, il existe divers procédés, dont le meilleur consisterait à exercer, sur la forme pleine de sucre, la pression légère d'un courant d'air chaud. Quelques industriels ont imaginé d'appeler le sirop en pratiquant le vide au-dessous de la forme; mais ces moyens ont tous paru exiger des appareils trop dispendieux: celui qui a prévalu est le *clairçage*.

Le clairçage consiste à répandre, sur la forme pleine de sucre, un sirop moins concentré qu'il ne doit l'être pour la cristallisation manufacturière, mais assez pour ne plus dissoudre le sucre, et à une température qui lui conserve de la fluidité. Ce sirop, par son poids, chasse promptement celui dont le sucre doit être purgé et s'écoule après lui avec une grande promptitude. Le sirop préparé pour cette opération s'appelle *clairce*. Non-seulement il expulse promptement le sirop dont il faut purger le sucre, mais son passage rapide nettoie les cristaux et les débarrasse de toutes les parties sirupeuses qu'ils auraient retenues malgré la purgation naturelle; ils sont donc plus blancs, plus secs, plus brillants, et la denrée est plus tôt livrable au commerce.

Les conditions d'une bonne clairce sont: 1° qu'elle soit suffisamment saturée de sucre cristallisable; 2° que la densité soit très-peu moindre que celle du sirop à déplacer ; 3° qu'elle soit à la température de 15° R. environ, et, dans tous les cas, aussi élevée que celle du lieu; 4° qu'elle soit au sucre à purger, quant au poids, comme 1 est à 10; 5° qu'elle soit répandue sur le sucre en trois fois, à douze heures d'intervalle; 6° que la surface lisse du sucre soit enlevée préalablement. Dans les pays froids, il est essentiel de favoriser la purgation des sucres en entretenant dans les purgeries une température de 15° R. au moins.

Une chose à observer constamment dans la fabrication du sucre, c'est de terminer complétement les cuites , sans réserver aucune partie du sirop destiné à une cuite pour les cuites suivantes. Plus la température de l'atmosphère est élevée, plus ce soin est important; il ne l'est pas moins quand les appareils sont de nature à laisser le jus sucré exposé longtemps à une température tiède. Dans ces cas, et autres semblables, il est important que le jus qui sort du premier défécateur soit isolé de celui qui va sortir du second, et converti le premier intégralement en sucre, et ainsi de suite. Les dispositions propres à atteindre ce but préviendront les plus graves accidents que le fabricant ait à redouter pour la qualité de ses produits. Par la même raison, les sirops provenant, soit de la pression des résidus et écumes, soit de la purgation des sucres, soit des lavages, ne doivent jamais être mêlés au jus qui coule du moulin; mais ils doivent être cuits chacun à part avec célérité, et en observant tout ce qui est prescrit ci-dessus.

Par la même raison encore, les sirops de chaque caisse doivent être recueillis journellement et séparés, quand les qualités sont différentes, pour être immédiatement repassés à la chaudière.

Telles sont les opérations nécessaires à la production du sucre brut; il est vrai qu'elles suffisent pour lui donner une nuance très-claire, qui, dans l'état actuel de la législation, pourrait donner lieu à l'application de la surtaxe.

Le Terrage et le Raffinage sont des procédés spéciaux dont la description ne serait pas ici à sa place. (*Voy.* Raffinage.)

Quant à la fabrication du sucre candi, elle n'exige pas des procédés spéciaux, mais seulement un point de cuite différent. Pour obtenir le sucre candi, le sirop doit être beaucoup moins concentré, mais aussi épuré que possible. Néanmoins une défécation imparfaite ne s'opposerait pas à la production du sucre candi; la cristallisation serait seulement un peu moins belle. Les sels, l'albumine, en un mot, le mucilage resterait dans l'eau de cristallisation;

mais celle-ci, pleine encore de sucre cristallisable, donnerait alors de bien faibles produits sans une nouvelle et bonne défécation.

III. Il nous reste à considérer le sucre au point de vue économique.

Le rôle de cette denrée, dans le commerce, est des plus importants; le Trésor, la navigation, l'industrie manufacturière y trouvent leur plus abondant aliment.

Les 120 millions de kilogrammes qui se consomment en France acquitteraient bien près de 70 millions de francs, si le sucre de betteraves n'excluait pas le sucre étranger, ou était remplacé par le sucre colonial. Les 90 millions de kilogrammes que produisent les colonies françaises entretiennent à la mer environ 400 navires de 200 à 600 tonneaux; or la France n'en possède que 6 à 700 de ce tonnage. Ces 400 navires sont montés par 6,000 marins habitués aux longs voyages et aux hautes manœuvres, et qui sont la principale force et la plus précieuse ressource de la marine. Enfin le commerce des sucres coloniaux donne lieu à un mouvement commercial d'environ 130 millions de francs. Ainsi la production du sucre colonial soutient un grand nombre d'existences et d'intérêts; son importance, quelque grande qu'elle soit, pourrait encore doubler, car la France est loin d'avoir atteint son maximum de consommation en sucre, et les colonies possèdent de vastes terrains en friche qu'une législation prévoyante ne tarderait pas à faire mettre en culture.

Le sucre constitue à peu près la seule base de fret de retour sur lequel les grands armements de la France puissent compter. Les cotons leur échappent par la position favorisée qu'occupent l'Angleterre et les États-Unis; mais les sucres ne pourraient être ravis à notre commerce maritime que par la ruine des cultures coloniales. Ils ont donc une importance toute particulière pour la France; ce sont eux qui paient le fret d'aller et de retour; car la plupart des expéditions aux colonies se font avec un quart de chargement, à 25, 30 ou 40 francs le tonneau, selon la distance, tandis qu'au retour, grâce à la production du sucre, le chargement est complet et le prix du fret trois fois plus élevé.

Quand les armements se font pour les colonies étrangères, il n'y a point à compter sur le retour, et la cargaison qui part de France doit couvrir tous les frais de l'expédition; aussi s'en fait-il fort peu.

C'était une conception grande et féconde que de préparer aux armements faits pour l'étranger le fret de retour qui leur manque, en indemnisant la sucrerie indigène pour qu'elle fît place, sur le marché français, à 40,000 tonneaux de sucre exotique. Les conséquences de cette mesure, tout en augmentant considérablement le mouvement maritime de la France, devaient diminuer la cherté de sa navigation.

Le grand problème de la réduction des frais de nos armements ne peut se résoudre que par les bénéfices d'un fret assuré à l'aller comme au retour, mais surtout au retour, pour exonérer la marchandise la plus difficile à placer; or le sucre est la seule marchandise étrangère assez abondante pour former des cargaisons de retour, assez riche pour supporter un fret élevé, et assez favorable à notre pavillon pour ne pas l'exposer aux désastres de la concurrence anglaise ou américaine.

Le sucre doit donc être considéré, en France, comme le soutien de la navigation nationale et comme l'élément de tous les progrès sur lesquels elle a besoin de compter. DEJEAN DE LA BATIE.

SUCRE D'ORGE. Nom par lequel on désigne une préparation saccharine devenue vulgaire et qui se rencontre sur l'éventaire de la marchande ambulante du coin de rue, tout aussi bien que dans les élégantes boutiques de nos confiseurs. On lui donne généralement la forme de petits bâtons de dix centimètres de long sur deux de diamètre environ, de couleur jaune et plus ou moins transparents, suivant les soins apportés à leur confection. On les prépare avec du sucre cuit à la grande plume ou bien à la casse, et que l'on coule sur un marbre huilé pour y être ensuite roulé en fragments de la forme et du volume indiqués. La couleur jaune leur était jadis donnée par une décoction de safran, mais de nos jours les marchands se contentent d'employer du sucre de qualité commune et dès lors coloré. Le sucre d'orge ne contient donc pas généralement un atome de la substance à laquelle il semble emprunter sa dénomination spécifique.

SUD. *Voy.* POINTS CARDINAUX.

SUDAMINA (*méd.*), nom par lequel on désigne de petites vésicules proéminentes, du volume d'un grain de millet, ar-

rondies, transparentes, formées par une humeur aqueuse, ténue, non visqueuse, et qui se développent sans rougeur à la peau. Cette éruption ne se montre que dans l'état de maladie, le plus ordinairement durant la dothinentérite ou fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole, quelquefois aussi la pleuropneumonie et la péritonite, mais surtout dans celle dite puerpérale, apparaissant presque toujours en même temps que des sueurs abondantes. Elle est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes, sur les individus jeunes que sur les vieillards, et dans les temps chauds que pendant l'hiver. Toutes les parties du corps peuvent en être le siége; néanmoins c'est ordinairement celles où l'épiderme est le plus fin et le plus délicat : le devant de la poitrine et de l'abdomen, par exemple, le cou, les aines, les aisselles; rarement le dos, les membres et la face. Quelquefois elle se montre presque générale et même confluente, mais le plus souvent partielle, successive et bornée. Jamais un sentiment de chaleur locale ou de fourmillement ne la précède. Le volume de ses vésicules est fort variable; peu d'heures après leur apparition celles-ci commencent parfois à se ternir, deviennent toileuses et ridées, et disparaissent promptement; mais en général, au contraire, on les voit conserver leur transparence et leur forme globuleuse durant vingt-quatre heures et plus, se ternir ensuite, s'affaisser, se rider, pour disparaître complétement le troisième ou quatrième jour. Rarement ces vésicules s'ouvrent-elles d'une manière spontanée. Le liquide est résorbé, puis l'épiderme tombe sans laisser de traces; souvent déchirées par le frottement, jamais on ne les voit même former croûte. Quant au liquide renfermé dans leur intérieur, il est clair, limpide, incolore, inodore, peu sapide, ne rougissant point le papier de tournesol, et paraît différer de celui de la transpiration.

Sous le point de vue pathologique, les sudamina et les sueurs qui les accompagnent ont parfois semblé critiques, mais le plus souvent il n'en est point ainsi, leur apparition ne constituant qu'un phénomène concomitant, de nulle influence. Quelques auteurs les considèrent encore comme un signe fâcheux. Pour nous, sans leur attacher trop d'importance à cet égard, disons qu'effectivement c'est plutôt dans le cours des maladies graves que durant celles de nature bénigne qu'on les voit survenir.

Lepecq de la Clôture.

SUDORIFIQUES (*méd.*), médicaments propres à favoriser ou développer la transpiration cutanée insensible et aqueuse, à *porter à la peau*, suivant l'expression vulgaire. Nous ne faisons, comme on le voit, aucune distinction entre les moyens augmentant seulement la transpiration proprement dite, ou les *diaphorétiques*, et ceux produisant complétement la sueur ou les véritables *sudorifiques*. Sur quelle base établir, en effet, cette différence? L'un et l'autre phénomène ne sont-ils pas d'une nature identique? Ne dépendent-ils pas d'une seule et même cause physiologique, différant seulement par son intensité? Peut-être même n'est-il pas besoin, dans la plupart des cas, de l'augmentation absolue de cette intensité pour déterminer des résultats divers, trouvant leur cause différentielle bien plutôt dans les dispositions individuelles que dans cette intensité. (*Voy.* Sueur.) Qui peut même décider si les sudorifiques ne commencent pas toujours par être seulement diaphorétiques, ne déterminant une sécrétion plus abondante que par la continuité de cette action primitive? Dans tous les cas, la sueur étant toujours le résultat d'un certain degré d'irritation locale et générale en deçà et au delà duquel le phénomène ne saurait plus se produire, il en résulte que les moyens propres à le sollicier devront varier à l'infini, suivant les dispositions actuelles des individus. Que les forces vitales, par exemple, soient très-exaltées, la réaction fébrile très-intense, avec chaleur brûlante à la peau; les boissons acidules, rafraîchissantes, les relâchants à l'intérieur comme à l'extérieur deviendront ici les meilleurs sudorifiques. Supposons, tout au contraire, un état de prostration extrême, avec refroidissement et sécheresse de la peau, sans phlegmasie notable; les potions excitantes ou cordiales, les diffusibles, le vin, les teintures aromatiques, les toniques les plus puissants, en un mot, tels seront alors les moyens les plus efficaces pour déterminer une douce transpiration. — Après avoir établi ces principes généraux sans lesquels tout ne serait ici qu'incertitude et confusion, recherchons si, dans l'état ordinaire de l'économie, quelques moyens ne jouissent pas de la propriété spéciale de

provoquer la sueur. L'observation la plus vulgaire se charge de répondre à la question sans laisser le moindre doute sur l'affirmative; les avis se partagent seulement touchant la nature et l'action plus ou moins efficace de certains agents. Pour nous, citons en première ligne l'élévation de la température ambiante au-dessus de celle du corps, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause productrice. Ainsi l'on sue au soleil, dans une étuve chaude, sèche ou bien humide, au milieu de vapeurs sulfureuses et autres, dans un bain chaud, dans un lit chargé de couvertures, en des vêtements épais et garnis de fourrures. Un exercice musculaire actif provoque également le même résultat; ajoutons que rien ne le favorise mieux que l'ingestion préalable d'un grand volume de liquide aqueux, surtout chaud, et que l'eau pure est moins sudorifique que celle chargée de quelques principes extractifs aromatiques ou autres analogues. Il ne faudrait pas, toutefois, que ces derniers fussent en trop grande abondance, car alors le canal intestinal, devenant le siége de leur première action, s'en débarrasserait par les selles, et dès lors plus d'action sur l'enveloppe dermoïde. — A ces véritables sudorifiques, dont les résultats immédiats sont incontestables, les auteurs ajoutent encore une infinité de moyens de toute espèce; citons, comme plus spécialement employés, le gayac, la salsepareille, la squine, désignés jadis sous le nom de *bois sudorifiques*, et auxquels nous sommes loin, pour notre part, d'accorder sous ce rapport la grande efficacité dont ils sont gratifiés. Quelques substances minérales jouissent encore d'une grande réputation sudorifique; tels sont l'antimoine et ses diverses préparations, l'ammoniaque avec son acétate et son carbonate, etc., etc., sans parler des vomitifs, qui ne déterminent la transpiration que d'une manière indirecte, et par la fatigue que provoquent les efforts accompagnant leur effet spécial.

Les sudorifiques réduits à leur plus simple expression, ainsi que nous venons de le faire, constituent néanmoins encore l'une des médications les plus puissantes et peut-être en même temps la moins redoutable dans ses inconvénients; supposons, en effet, qu'elle ait été poussée trop loin : ne suffira-t-il pas de la discontinuer pour en faire aussitôt disparaître le mal qui, d'ailleurs, n'est jamais très-profond? Ce serait donc rendre un service immense à la thérapeutique que de faire revivre l'emploi des étuves, trop oubliées de nos jours, et l'usage de la gymnastique médicale, dont nous n'avons pas même conservé l'idée. — Les sudorifiques, en excitant la sueur, diminuent la sécrétion urinaire, celle des mucosités intestinales, et dès lors amènent consécutivement une constipation opiniâtre. Ils provoquent, en général, la soif, et parfois un développement remarquable du pouls, qui devient large, plein, comme dans les diaphorèses spontanées. Ne nous faisons pas illusion, toutefois, jusqu'à regarder la sueur artificielle comme identique à la sueur spontanément produite. — Que si nous recherchons maintenant l'époque des maladies à laquelle convient ou serait nuisible l'emploi des sudorifiques, comme aussi les conditions individuelles appelant ou repoussant leur usage, nous verrons que ces agents conviennent au début de presque toutes les maladies éruptives, sur les sujets affaiblis par des maladies antérieures, ou bien offrant peu de réaction, et particulièrement quand la sécheresse et le peu de vitalité de la peau semblent arrêter la manifestation de l'affection. Ils sont également convenables dans les rhumatismes médiocrement aigus et sans fièvre, dans plusieurs maladies chroniques du poumon et des intestins mêmes, alors que la peau remplit mal ses fonctions. Ils seraient nuisibles, au contraire, dans le cas de pléthore générale ou locale, dans les inflammations aiguës et même chroniques, accompagnées de beaucoup de réaction. — Quant à l'emploi spécial des sudorifiques dans la SYPHILIS, *voy.* ce dernier mot. L. DE LA CL.

SUÈDE, SVERIGE, en suédois, contrée septentrionale de l'Europe, comprise entre 55° et 69° lat. N., et 8° à 22° long. E. : elle confine à l'O. avec la Norvége, à l'E. avec la Finlande, le golfe de Botnie, la mer d'Aland et la mer Baltique. Elle a 1,550 kilomètres du nord au sud, sur 330 de moyenne largeur; 450,000 kilom. carrés de superficie; capitale STOCKHOLM. (*Voy.* ce mot.) Elle se compose de la Suède proprement dite, la Gothie et le Nordland, avec les îles qui en dépendent, moins l'archipel d'Aland, la Finlande, la Botnie orientale et partie de la Laponie, cédées à la Russie. La monarchie suédo-norvégienne comprend de plus le royaume de Norvége avec le Nord-

land norvégien et le Finmark, cédés par le roi de Danemark, en 1815.

Les montagnes de la Suède appartiennent au système scandinavique dont les sommités principales sont en Norvége. Parmi les îles de la Suède, voici les noms des plus remarquables: dans la Baltique: Gœttland, presqu'au milieu de cette mer, est la plus grande des îles suédoises; Aland, qui vient après en étendue, est très-rapprochée de la côte, et Hven, à l'entrée du Sund, où Tycho-Brahé avait fait construire son observatoire; dans le Cattegat: Orust, dans la préfecture de Gothembourg. Les principaux lacs de la Suède sont: le *Venern*, qui est le plus grand de l'Europe après les lacs de Ladoga et d'Onega, le *Vettern*, le *Hielmarn* et le *Melarn*, tous situés dans la partie centrale et méridionale du pays. Viennent ensuite le *Sillian*, dans la Dalécarlie ou le gouvernement de Stora Kopparberg, le *Storsjœn*, dans le Jemtland; le *Stor Uman* et le *Stor Afvau* avec ses branches, dans le Vesterbotten; le *Luleå* et le *Torneå-Tresk*, dans le Norrbotten (Botnie septentrionale).

Tous les fleuves de la Suède appartiennent à trois grands bassins différents: à celui de la mer Baltique, à celui de la mer du Nord ou de l'océan Atlantique, et à celui de l'océan Arctique, ou Glacial boréal.

Les suivants se jettent dans la Baltique: la Tœrneå, qui traverse le lac du même nom, trace par son cours, jusqu'à l'embouchure dans le golfe de Botnie, les limites entre la Suède et la Russie. Elle reçoit le Calix dans les plaines de la Botnie; la Luleå; la Piteå, qui baigne la petite ville du même nom; le Sildut, qui traverse le grand lac Stor Afvan et ses branches; l'Umeå, qui baigne la ville du même nom, et reçoit à la gauche un grand affluent nommé *Vindel*; l'Angerman, qui reçoit à la droite le *Vangel* et le *Faxe* et baigne la petite île sur laquelle se trouve Hernœsund. Toutes ces rivières prennent leur source dans les montagnes du Norrland et se jettent dans le golfe de Botnie. L'Inguls, nommé Ragunda dans la partie supérieure de son cours, naît dans les hautes montagnes, à l'est de Trondheim, traverse le Storjœn et plusieurs autres lacs, baigne Sundval, et reçoit à gauche l'Amra.

Le Ljusne, dont la source est peu éloignée de celle du Glommen, traverse le Jemtland et se jette, comme le précédent, dans le golfe de Botnie. La Dal naît dans les montagnes à l'est de Fœmund, et dont la branche principale, nommée Dal orientale, traverse le lac Sillian, les gouvernements de Stora-Kopparberg et d'Upsal, et se jette dans le golfe de Botnie. Les fameuses mines de Falun appartiennent à son bassin. La Mottala sort du lac Vetern, traverse les lacs Boren, Boxen et Glom, passe par Norrkœping et entre dans la Baltique.

L'océan Atlantique reçoit: le Gœtha, qui sort du lac Venern, passe par Gotbembourg et entre dans le Cattegat. En considérant le Clara-Elf, le plus grand affluent de ce lac, comme la partie supérieure du Gœtha, ce dernier serait le plus grand fleuve de la Scandinavie. Le Clara-Elf prend sa source en Norvége, traverse le lac Fåmund ainsi que le Hedemark, sous les noms de Fåmund, Elf, Trissid-Elf, entre en Suède, et, après avoir parcouru, sous le nom de Clara-Elf, le gouvernement de Carlstad, se jette dans le lac Venern. Le Glommen naît dans les hautes montagnes au sud-est de Drontheim, traverse plusieurs lacs, entre autres l'Orsundsœe et l'Œjeren, et se jette dans le Skager-Rock, après avoir baigné Friderikstadt. Son principal affluent est à droite, et se nomme *Vermenelf*. Le Drommen sort du lac Tyrisfiord, reçoit la Reina, qu'on peut regarder comme la partie supérieure de son cours. Le Drommen entre dans la branche occidentale du golfe de Christiania, après avoir baigné la ville de Drummen. Le Loven prend sa source dans le Longfield, baigne Kongberg et Laurvig, et se jette dans le Skager-Rock. L'Oddern naît dans le bailliage de Christiansand, baigne cette ville et se jette dans le Skager-Rock. Il est aussi nommé Torris et est remarquable par la pêche des perles qu'on y fait et qui donnait autrefois un produit très-considérable. L'Orkel et le Nid entrent dans le golfe de Drontheim après avoir arrosé le Sœndre et Drontheim. Le Nament, dans le Norr-Drontheim, et le Salten dans le Norrland.

L'océan Arctique reçoit: le Mals, qui naît dans les hauteurs au nord de la Torneå, et entre dans le golfe de Melanger, au sud de Tromsœe; l'Alten, qui court droit au nord, en traversant le Finmark et se jette dans le golfe qui porte son nom; et la Tana, qui, pendant la plus grande partie de son cours, trace les limites entre la Suède et la Russie, traverse le Finmark oriental, passe par Tana

et entre dans le golfe de son nom. Elle reçoit à gauche le Karasjoki. Dès le règne de Charles XI le gouvernement suédois a songé à multiplier les communications intérieures par la canalisation des eaux. Les principaux canaux exécutés sont : le canal de *Gœtha* ou de *Gothie*. « Ce grand ouvrage hydraulique, dit M. Balbi, à qui nous empruntons tous les détails qui précèdent, entrepris pour établir une communication entre le Cattegat et la Baltique, sera bientôt achevé; il a 10 pieds de profondeur, 24 de large et environ 125 milles de long, dont près de 60 de creusage; sa ligne navigable embrasse le cours de la Gœtha-Elf, le lac Venern, joint celui-ci au lac Veltern, suit le cours de la Motala-Elf, traverse les lacs Boren et Boxen, et se prolonge jusqu'à Soderkœping, où il aboutit à un golfe dans la Baltique. Le canal de *Troll-hætta*, commencé en 1793 et achevé en 1800, pour éviter les chutes du Gœtha-Elf, est compris maintenant dans la ligne navigable du grand canal de la Gœtha. Le *canal d'Arboga*, construit près de la ville de ce nom sous le règne de Charles XI; il conduit la rivière Arboga du lac Hielmarn dans le Melarn, c'est le plus ancien de la Suède. Le *canal de Strœmsholm*, près du château de ce nom, dans la préfecture de Vesterås; au moyen de quelques lacs, d'une rivière et de plusieurs écluses, il ouvre une communication depuis le Hielmann jusqu'au lac Barken, sur les frontières méridionales des Stora-Kopparberg. Le *canal de Sœdertelge*, terminé depuis 1819; il réunit le lac Melarn à la Baltique. Il y a encore quelques autres canaux moins importants, tels que celui de Væddœ, qui raccourcit la navigation du golfe de Botnie à la Baltique, et permet aux navires d'éviter le passage dangereux de l'archipel d'Aland; celui d'*Al-mar-Stæk*, entrepris dans le but de faciliter la navigation de Stockholm à Upsal. Plusieurs autres travaux hydrauliques sont commencés ou projetés, surtout pour rendre navigables les fleuves du Norrland, et tirer parti des immenses forêts de cette vaste contrée.

La nation suédoise appartient à la souche germanique; sa langue diffère peu du danois, du norvégien et de l'islandais, et se rapproche plus de l'anglais qu'aucun autre dialecte teutonique.

Le royaume de Suède est partagé en vingt-quatre *læn*, gouvernements ou préfectures, chacun subdivisé en *fœgderier*, districts ou prévôtés. Le tableau suivant est tracé par M. Balbi, d'après la carte de M. Hagelstam. Ce savant Suédois partage le royaume de Suède en trois régions : le *Norrland* ou *Pays du Nord*, le *Svealand* ou *Suède* proprement dite, et *Gœthaland* ou *Gothie*. Les noms écrits entre parenthèses sont les dénominations des anciennes provinces auxquelles correspondent les préfectures actuelles.

GOUVERNEMENTS.	CHEFS-LIEUX.
SUÈDE proprement dite.	
Stockholm (Upland et Sœdermanland).	Stockholm.
Upsal (Upland).	Upsala.
Vesterås (Vestmanland).	Vesterås.
Nykœping (Sœdermanland).	Nykœping.
OErebro (Nerike et Vestmanland). . .	OErebro.
Carlstad (Vœrmeland).	Carlstad.
Stora-Kopparberg (Dalaroe).	Falun.
Gefleborg (Gestrikland et Helsingland).	Gefleborg.
GOTHIE.	
Linkœping (OEstergœthland).	Linkœping.
Calmar (Smæland).	Calmar.
Jœnkœping (Smæland.	Jœnkœping.
Kronnberg (Smæland).	Vexiœ.
Blekinge (Blekinge).	Calscrona.
Skaraborg (Vestergœthland)	Mariestad.
Elfsborg (Dasland et Vestergœthland).	Venerssborg
Gœtheborg et Borus (Dasland et Vestergœthland).	Gœthembourg.
Halmstad (Halland).	Halmstad.
Christianstad (Skåne).	Christianstad.
Malmœhus (Skåne).	Malmœ.
Gottland (île de Gotland).	Visby.
NORRLAND.	
Norrbotten (Vester-Botten et Lapp-Mark).	Piteå.
Vesterbotten (Vester-Botten et Lapp-mark.	Umeå.
Jæmtland (Jæmtland et Merjeådalen).	OEstersund.

Les villes principales de la Suède propre sont les suivantes : Stockholm, capitale de la Suède propre et de la monarchie suédo-norvégienne; Gœtheborg ou Gothembourg; Upsala ou Upsal; Sigtuna, remarquable par sa grande antiquité : on y voit encore les ruines des temples que l'idolatrie y avait élevés; Sala, petite ville remarquable pour ses mines d'argent; Norborg, par sa riche mine de fer; Ombergsheden, où se tient la grande foire de la Saint-Michel; Falun (population, 4,000 âmes), remarquable par son industrie, par son École des Mines et surtout par ses riches mines de cuivre; Gefle, ville épiscopale, importante par son commerce, son port, son industrie, son *gymnase* renommé, ses chantiers de construction et ses nombreux vaisseaux marchands (population, 8,000 âmes).

Dans la Gothie on trouve Linkœping, ville épiscopale; Carlscrona, Malmœ, Skeninge, Skara, Calmar, Visby. — Dans le Norrland, Hernæsand, ville épiscopale, Luleå. (*Voyez* les noms de ces villes.)

La Suède possède la petite île de *Saint-Barthélemy*, dans l'archipel des Antilles; elle a environ 25 kilomètres de tour et 16,000 habitants. Le chef-lieu est Gustavia.

Le gouvernement de la Suède est une monarchie constitutionnelle, la plus limitée de toutes celles de l'Europe. La couronne est héréditaire, mais les femmes en sont exclues. Le roi nomme à tous les emplois et a droit de faire grâce, mais il ne peut faire des lois, ni lever des impôts, ni déclarer la guerre, sans le consentement de la Diète, que seul il a le droit de convoquer. Le sénat ou chambre des pairs se compose de vingt-deux membres, et le conseil d'État de douze. La liberté de la presse est garantie par une loi fondamentale. Le corps législatif, Diète ou États généraux (*Riksdag* en suédois) se composent de quatre ordres: 1° la noblesse, 2° le clergé, 3° les bourgeois élus par les principales villes, 4° les paysans choisis par eux-mêmes dans leurs assemblées rurales. Pour être député il faut appartenir à un de ces ordres, professer la religion protestante et être âgé de vingt-cinq ans. Chaque ordre délibère et vote séparément. La Diète s'assemble tous les cinq ans, excepté les cas extraordinaires. Elle a le droit de législation, fixe les impôts, et a la surveillance des finances. Le roi est investi du *veto* absolu.

Le luthéranisme est la religion nationale de la Suède, et on n'y compte qu'un très-petit nombre de catholiques (4000), quelques Moraves et calvinistes, et quelques centaines de Juifs. Ces derniers ne sont que tolérés; les cultes chrétiens sont tous autorisés. L'Église luthérienne de Suède compte 1 archevêque (d'Upsal) et 11 évêques, 2,537 paroisses et 3,476 prêtres.

Il y a en Suède deux universités: celle d'Upsal, fondée en 1476, fréquentée par environ 1,500 élèves, et celle de Lund, fondée en 1668, fréquentée par 6 à 700 élèves.

La population totale de la Suède est de 2 millions 842,244 individus de race teutonique ou germanique, 7000 Finnois et 500 Juifs. Le budget de la Suède monte à 36 millions de francs; sa dette à 104 millions; l'armée active à 35,000 hommes, la réserve est de 85,000. La marine se compose de 10 vaisseaux de ligne, 13 frégates, 60 bâtiments inférieurs et un assez grand nombre de barques canonnières, galères, etc., formant la flottille.

Les principales richesses territoriales de la Suède consistent dans ses mines de fer, qui est le meilleur de l'Europe; l'extraction annuelle est d'environ 65 millions de kilogr. dont on exporte la plus grande partie. Elle possède aussi des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de cobalt, etc. Le produit total de toutes les exploitations est estimé à 46 millions 290,000 fr. annuellement. La monarchie suédo-norwégienne offre, sur une superficie de 204 millions 100,000 acres (de Berlin), 198 millions en forêts; 4 millions 700,000 en terres ensemencées; 1 million 450,000 en prés, et produit annuellement 21 millions 362,000 boisseaux de céréales. On y compte 695,000 chevaux; 2 millions 647,000 race bovine; 2 millions 239,000 moutons; 1 million 200,000 porcs et 84,000 chèvres.

L'industrie de la Suède consiste principalement dans ses manufactures d'acier, de faïence, de glaces et de draps. L'exploitation des mines, la construction des vaisseaux, la coupe des bois, les distilleries de grains, les tanneries et fabriques de gants, les papeteries, les ouvrages en bois, la fabrication des vases et autres objets en porphyre, celle des instruments de mathématiques et de physique, l'orfèvrerie et l'horlogerie de Stockholm (on fait aussi des montres à Gothembourg); les fabriques d'armes et les fonderies de Stockholm, Eskilstuna et Nortelge; la corderie de Falun; les raffineries de sucre de Stockholm, Gothembourg et autres villes, sont, avec la pêche, les principales branches d'industrie. Les manufactures de glaces et celles de draps sont arrivées au plus haut degré de perfection, et le gouvernement cherche à encourager l'industrie nationale au moyen de droits d'entrée assez élevés sur les produits étrangers. La valeur des articles fabriqués en 1828 a été de 17 millions 254,900 fr.; en 1831 elle s'est élevée à 21 millions 144,815 fr.

La Suède fait un commerce très-actif, et, quoique depuis 1816 il ait éprouvé une forte diminution, il est encore très-considérable. Depuis la prohibition sévère du

rhum, de l'arak, du thé, du *porter* et des cotons fabriqués, qui a eu lieu en 1816, l'agriculture a fait de grands progrès, et la partie de la Suède située au sud de la Dala-Elf n'a plus besoin de grains étrangers. Avant l'année 1820, la valeur des importations l'emportait sur celle des exportations, mais à partir de cette époque le montant des exportations a de beaucoup surpassé celui des importations. Il faut remarquer que tous les ports de la Suède n'ont pas la faculté de faire le commerce à l'étranger; les villes qui jouissent de ce privilége sont désignées par le nom de *stapelstæder*, et celles qui en sont privées *upstæder*.—Le régime des entrepôts a été de nouveau réglé par une ordonnance; à partir du 28 novembre 1835, les chanvres, grains et sels sont admis à l'entrepôt dans toutes les villes d'étape du royaume. Les marchandises étrangères dont l'importation est permise ou prohibée, qu'elle s'effectue sous pavillon national ou étranger, pour compte d'un Suédois ou d'un étranger, ne sont admises à l'entrepôt que dans les villes de Stockholm, Gothembourg, Carlshamn, Landskrone et Junderkœping. La ville de Norkœping jouit de la faculté d'entrepôt pour toutes les marchandises dont l'importation est permise dans le royaume. Le droit d'entrepôt est fixé à 1/2 p. 100 à l'entrée et autant à la sortie. Les sels, dont l'entrepôt est prescrit dans les villes d'étape, sont exempts de ce droit. A l'article STOCKHOLM on trouvera des détails sur le commerce de la Suède avec la France et avec les autres pays. La marine marchande suédoise et norvégienne tire un profit considérable du transport des marchandises, surtout dans les ports méridionaux de l'Europe.

La Suède n'a aucune place forte sur la frontière russe. Ses principales places d'armes sont : Christianstad, Carlscrona, port militaire pour la flotte, Ny-Elfsborg. Le port de Stockholm est défendu par les deux forteresses de *Vaxholm* et de *Fridericksborg*. On doit ajouter la grande forteresse de Vanæs, à la construction de laquelle on travaille depuis quelques années. Stockholm et Gothembourg sont les ports pour la flottille. (*Voy.* NORVÉGE.)

Les Suédois sont braves, spirituels, et possèdent une vivacité qui les a fait appeler les *Français du Nord*. La Suède a donné le jour à un grand nombre d'hommes illustres et de savants du premier ordre. Il suffit de citer les noms de Gustave Vasa, Gustave-Adolphe, Charles XII, le grand Linné, Celsius, Hasselquist, Bergman, Scheele, Berzelius, pour s'en convainere.

HISTOIRE. La Suède fut, dit-on, occupée primitivement par les *Suiones*, peuple d'origine germanique, et l'on prétend que c'est d'eux que le pays tire son nom. Cette opinion ne nous paraît pas fondée, car *Suiones* n'est que le nom antique de ce peuple, écrit à la romaine. Le nom du pays est *Svea*, duquel est formé *Svithiod* et *Sverige*, nom actuel. *Sven* en suédois, *svein* en islandais, signifie homme, jeune homme. Svithiod est le pays, Sverige le royaume des *sven*. Quant aux *Suiones*, nous les croyons d'origine tatare, et leur nom dérivé de *sou*, rivière. La partie septentrionale de la Suède fut, dans des temps reculés, habitée par les Finnois ou Telioudes, et la méridionale par les Goths. Elle fut longtemps partagée en plusieurs petits Etats qui, au xe siècle, se réunirent en deux, la Suède propre et la Gothie; au XIIIe siècle, ces deux Etats n'en firent plus qu'un. Stockholm fut fondée à la même époque. Le pays était alors gouverné par un roi de la race de Lodbrog, dont l'origine est obscure, et qui prétendait remonter jusqu'à l'Odin des temps historico-héroïques. Le christianisme avait été dès le IXe siècle introduit en Suède par des missionnaires français et anglais, dont le principal fut Anschaire. En 1389 l'élection au trône de Suède de Marguerite de Valdemar, déjà reine de Danemarck et de Norvége, amena la réunion des trois royaumes, qui fut confirmée par le traité connu sous le nom d'*union de Calmar* (1397); mais les Suédois, impatients du joug danois, se révoltèrent, et furent de fait indépendants sous divers chefs administrateurs (Charles Canutson, Sténon Sture, etc., 1448-1520). Enfin Gustave Vasa, fils d'un seigneur suédois, releva le trône de Suède, chassa le roi de Danemarck Christian, et délivra complétement sa patrie de la domination danoise en 1523. Les changements survenus dans la constitution du Danemarck sous le règne de Frédéric Ier, le traité de Malmœ, que ce prince conclut avec Gustave en 1534, la réformation qui s'introduisit en Suède, et qui facilita le retrait des biens ecclésiastiques dès l'année 1527, enfin les résolutions de

la Diète tenue à Vesterâs en 1544, assurèrent l'hérédité de la couronne de Suède dans la famille de Gustave Vasa, et ce prince fut assez heureux pour présider lui-même ces événements. Sous ces princes, la Suède prit rang parmi les puissances prépondérantes de l'Europe, donna trois rois à la Pologne, et intervint en Allemagne avec éclat pendant la guerre de Trente-Ans (1523-1654).

Gustave Vasa étant mort en 1560, son fils Eric XIV lui succéda; mais, ayant épousé la fille d'un caporal et éprouvé quelques revers dans la guerre contre le Danemarck, et pris pour favori un homme vil et cruel, ses deux frères, Jean et Charles, se révoltèrent contre lui, et le forcèrent d'abdiquer en faveur du premier (1569); il fut jeté dans un cachot et assassiné par ordre de Jean, en 1677. Ce dernier lui succéda sous le nom de Jean III; il termina la guerre avec le Danemarck, et essaya en vain d'anéantir le luthéranisme en Suède (1570-1580). Il fit ensuite la guerre avec la Russie, remporta plusieurs victoires et signa la paix en 1583. Il fit nommer son fils Sigismond roi de Pologne (1586), ce qui fut l'origine de la guerre pour la succession de la Suède. La fin de son règne fut troublée par des conspirations. Il mourut le 17 novembre 1592. Sigismond se prépara à prendre possession du trône de son père; mais, les Suédois ne se fiant pas à ses promesses, Charles, frère de Jean III et régent du royaume, entrevit la possibilité de régner en son propre nom. La guerre éclata en 1592 : Sigismond et ses descendants furent déclarés exclus du trône de Suède, et son oncle reconnu roi en 1600, sous le nom de Charles IX. Ces deux princes et leurs successeurs furent en querelle jusqu'à la conclusion des traités d'Oliva et de Copenhague, qui affermirent sur le trône la famille de Charles IX.

Cependant l'anarchie qui régnait en Russie suspendit pour quelques années les effets de l'inimitié des couronnes de Suède et de Pologne. Le prétendant au trône de Russie, Knaes Schuiskoy, qui avait réussi à se faire proclamer tzar, par une partie de la nation, s'était allié à la Suède par un traité conclu à Vibourg en 1609, mais il fut chassé en 1610; et Charles IX, après s'être emparé de Novogorod, essaya de faire couronner tzar son second fils Charles-Philippe, mais ne put accomplir son projet : il mourut le 30 octobre 1611, et fut remplacé sur le trône par Gustave-Adolphe, son fils aîné. La Russie soutint la guerre contre la Suède jusqu'à la paix, qui fut signée à Stolbova, le 17 février 1617, et par laquelle la Suède prit possession de l'Ingrie, de la Carélie, et de Bornholm. En 1620, Gustave-Adolphe marcha contre la Pologne, et s'empara sans efforts, non-seulement de la Livonie, mais encore d'une portion de la Prusse polonaise. Le 26 septembre 1629, il fut signé à Altmarck une suspension d'armes pour six ans, entre la Pologne et la Suède, et le 12 septembre 1635 cette trève fut prolongée pour vingt-six ans. La Suède demeura en possession de presque toute la Livonie.

Tandis que Charles IX poursuivait ses projets de conquête en Russie, Christian IV avait tenté avec quelque succès une invasion dans la Suède. Gustave-Adolphe conclut la paix de Siorod le 20 janvier 1613, et racheta les provinces suédoises que le roi de Danemarck avait conquises, par une contribution d'un million d'écus. En 1643 la guerre éclata de nouveau entre les deux États. Au mois de septembre de cette année, le général suédois Torstensohn s'empara du Holstein et du Jutland, et fit en même temps une invasion dans la Scanie, qui était alors province danoise, et la Hollande envoya une flotte au secours de la Suède. Cette guerre se termina par la paix de Bromsbrœ, le 13 août 1645. La Suède obtint son affranchissement complet du droit de visite et de péage dans le détroit du Sund et sur l'Elbe dans la ville de Glückstadt. Le Danemarck perdit pour toujours les provinces de Jemptleland et de Herjedalen, et les îles de Gothland et de Œsel. Il fut de plus obligé d'abandonner pour trente ans la province de Halland, comme gage de sa fidélité. Ce traité assura la prépondérance de la Suède.

Le cardinal de Richelieu, voulant porter un coup décisif à la puissance de la maison d'Autriche, choisit pour son principal instrument, dans le Nord, le vaillant et entreprenant Gustave-Adolpho, déjà connu par ses talents militaires; mais lorsqu'il prit parti dans la guerre d'Allemagne, le ministre français était loin de prévoir que le roi de Suède deviendrait bientôt le chef des protestants et le grand régulateur de cette guerre. Gustave-Adolphe gouvernait la Suède depuis dix-neuf ans; il avait suivi

avec succès les longues guerres de Pologne, et cependant, lorsqu'il entra en Allemagne, personne ne s'attendait à lui voir déployer autant de talents et prendre une influence aussi décisive. Gustave entra en Allemagne le 24 juin 1630, et conclut en peu de temps une alliance avec la Saxe, la Poméranie et le Brandebourg, à laquelle accéda le landgrave Guillaume de Hesse, le 9 novembre suivant. Le 13 janvier 1631 fut signé le traité de subsides avec la France. La victoire de Leipzig (7 septembre 1631) fut décisive pour Gustave-Adolphe et pour son parti. Dès ce moment la ligue catholique se trouva dissoute, et le roi de Suède demeura maître absolu de tout le pays, depuis les côtes de la Baltique jusqu'en Bavière, depuis le Rhin jusqu'en Bohême. La mort de Tilly remit Wallenstein à la tête du parti impérial. La victoire de Lutzen, remportée par Gustave-Adolphe (6 novembre 1632), chèrement achetée par la mort de ce grand homme, prépara en même temps la seconde chute de Wallenstein. (*Voyez* Gustave-Adolphe.) La mort du roi de Suède arrêta l'exécution des projets qu'il avait conçus; il laissa après lui plusieurs hommes habiles dans le cabinet et sur le champ de bataille, mais ils ne purent maintenir la prépondérance, et le traité de Heilbronn, où le chancelier d'Oxenstiern déploya tout son talent, fut loin de produire ce qu'il avait pu en attendre. Christine, fille de Gustave-Adolphe, succéda à son père. Par suite de la défaite des Suédois à Nordlingue (6 septembre 1634), ils furent repoussés jusqu'en Poméranie et mis dans l'impossibilité de se soutenir désormais par leurs propres forces. Les Suédois, sous le commandement de Banier, remportèrent, à Wittstock, une victoire signalée sur l'armée impériale et saxonne (24 septembre 1636). De nouvelles hostilités eurent lieu entre la Suède et le Danemarck (de 1643 à 1645). De 1642 à 1645, les Suédois, sous Torstensohn, entrent en Silésie, en Saxe, remportent la victoire de Leipzig (23 octobre 1642), pénètrent dans le Holstein (1644), et une seconde fois en Bohême (1645), où ils entrèrent encore une fois sous le commandement du comte palatin Charles Gustave et de Kœnigsmark, et s'emparèrent de la ville de Prague. Le traité de Westphalie pacifia l'Europe, et la Suède obtint la Poméranie occidentale, l'île de Rugen, une partie de la basse Poméranie, Wismar, Brême et Verden; on lui accorda de plus le droit de présence aux Diètes de l'empire et 5 millions d'écus.

En 1654, Christine abdiqua en faveur de son parent Charles-Gustave. Le roi de Pologne, Jean-Casimir, n'ayant pas voulu le reconnaître, reproduisit ses prétentions au trône de Suède, et la guerre se trouva ainsi rallumée entre ces deux États (1655). Ayant fait déjà, dans les camps, le métier de soldat et celui de général, ambitieux et plein d'activité, le nouveau roi de Suède porta sur le trône ses vastes projets de conquête, et les poursuivit sans relâche pendant tout son règne. Les Suédois eurent de grands succès dès le commencement de la campagne. En 1655, le roi de Suède entra en Livonie et en Pologne, s'empara de Varsovie, et battit les Polonais, dans une grande bataille, sous les murs de cette ville (les 18, 19 et 20 juillet 1556). Obligés d'abandonner promptement la Pologne et la Prusse polonaise, par suite de la ligue de la Russie, l'Autriche, le Danemarck et l'électeur de Brandebourg, ils portèrent la guerre en Danemarck; les alliés les suivirent de près, et la paix fut signée à Roschild, le 26 février 1658. Par ce traité le Danemarck céda pour toujours à la Suède les provinces de Halland et de Scanie, Blekingue, Bahus, Drontheim et l'île de Bornholm; il confirma la franchise du droit de péage dans le détroit du Sund, et renonça à la suzeraineté qu'il exerçait sur le duché de Holstein-Gottorp. La paix ne fut pas de longue durée. Au mois d'août de la même année, le roi de Suède, tourmenté par son ambition, envahit de nouveau la Zélande et mit le siége devant Kronenbourg, en même temps qu'il alla attaquer Copenhague. Les habitants se défendirent avec vigueur et donnèrent le temps aux alliés de venir à leur secours : les Suédois levèrent le siége de Copenhague, et Charles-Gustave mourut subitement, le 23 février 1660. Son fils, Charles XI, lui succéda.

Le traité de Copenhague, conclu le 27 mai 1660, confirma celui de Rochild; seulement le bailliage et la ville de Drontheim furent rendus au Danemark. Par le traité qui fut signé à Oliva, entre la Suède et la Pologne, le roi Jean-Casimir renonça, pour lui et ses successeurs, à ses prétentions sur la couronne de Suède; la Pologne céda la Livonie (à l'exception de la portion méri-

dionale qui lui avait appartenu anciennement), l'Esthonie et l'île d'Œsel. Le duc de Courlande, prisonnier des Suédois, fut remis en liberté. Pendant la minorité de Charles XI la Suède fut agitée par des troubles, et lorsqu'il prit les rênes du gouvernement la puissance royale devint presque illimitée. Il mourut le 15 avril 1697, et son fils, Charles XII, monta sur le trône, n'étant âgé que de quinze ans. Il trouva les affaires du royaume bien réglées, et la Suède le plus puissant État du Nord, un trésor bien pourvu, une flotte et une armée bien entretenues; mais la Suède ne comptait qu'environ deux millions cinq cent mille habitants: avec une si faible population il était difficile de conserver longtemps des conquêtes qui avaient coûté des efforts extraordinaires, et résister à la Russie, à la Pologne et au Danemarck. Ces trois États ayant conclu une alliance secrète contre la Suède (1699), Gustave IV entra subitement dans le Holstein (1700), et les deux autres souverains firent une invasion en Livonie. Charles XII, pris au dépourvu, se hâta de se mettre en défense, et commença, d'une manière presque miraculeuse, cette carrière de victoires qui a immortalisé son nom. Nous renvoyons à l'article Charles XII pour les détails du règne de cet homme extraordinaire, qui, après les succès les plus éclatants, perdit, dans la funeste journée de Pultava, tout ce que lui et ses prédécesseurs avaient conquis. Ce fut la suite d'une faute capitale, source de tous ses revers. Il méprisa les Russes qu'il avait tant de fois vaincus, et ne s'aperçut pas qu'il leur avait appris l'art de la guerre, et que Pierre-le-Grand avait profité de ses leçons.

Charles XII mourut le 11 décembre 1718, et sa sœur cadette, Ulrique-Eléonore, fut proclamée reine le 21 février 1719, au préjudice du duc de Holstein-Gottorp, fils d'une sœur aînée du roi. On adopta une nouvelle constitution, en vertu de laquelle la souveraineté absolue fut abolie dans la personne du monarque, et la Diète admise à prendre part au gouvernement. Le 3 mai 1720, la reine remit les droits de la couronne au prince Frédéric de Hesse, son époux, qui fut obligé de se soumettre à de nouvelles restrictions du pouvoir royal.

Après le règne de Frédéric de Hesse (1721 à 1751) commence une nouvelle dynastie, celle de Holstein-Gottorp. Les querelles intestines de la faction dite des *Bonnets*, soutenue par l'Angleterre et la Russie, et celle des *Chapeaux*, sous l'influence de la France, les empiétements de la Diète sur l'autorité royale et l'assassinat de Gustave III par Ankarstrœm hâtèrent la décadence de la Suède.

Le roi Adolphe-Frédéric mourut le 12 février 1771, et Gustave III monta sur le trône. Il semblait tenir de son oncle, le grand Frédéric, la plupart des qualités de l'esprit qui font les hommes supérieurs, mais il lui manquait le calme et l'aplomb. Il débuta par un acte d'autorité qui renversa la constitution (le 19 août 1772) et lui substitua un nouvel acte qui réduisait la Diète à n'être que le conseil du prince; on lui laissa seulement le droit de donner son consentement à la déclaration de guerre. Cette révolution excita un mécontentement général, et inspira à Ankarstrœm son attentat. Gustave III accéda à la neutralité armée, pendant la guerre entre l'Angleterre et les colonies d'Amérique. Gustave IV, fils du précédent, lui succéda. Doué de quelques qualités et d'un esprit chevaleresque, mais esclave de ses passions, il entraîna la nation dans deux guerres impolitiques, l'une contre la Russie, qui coûta à la Suède la Finlande et la Botnie orientale, et l'autre contre la France, qui amena la déposition de ce roi en 1809. Le duc de Sudermanie, oncle du roi, fut placé sur le trône et prit le nom de Charles XIII. Il se conduisit avec sagesse, signa la paix avec la France, et choisit pour son successeur le général français Bernadotte (1810). Ce choix fut le résultat du besoin généralement senti d'avoir pour chef un homme habile, un général expérimenté, étranger aux factions nationales, protestant, et qui ne serait ni Danois ni Russe. Toutes ces qualités se trouvèrent réunies en Bernadotte. Napoléon approuva le choix de la nation suédoise, plutôt pour se débarrasser d'un rival redouté que par l'espoir de trouver en lui un allié fidèle. Il était loin de prévoir que le général républicain, devenu roi, serait le principal instrument de ses revers et de sa chute. Dès 1813 la Suède se joignit aux alliés contre Napoléon, et c'est surtout à Bernadotte et aux troupes suédoises que fut due la perte de la bataille de Leipzig. Toutefois Bernadotte échoua dans le projet qu'il avait formé d'être le Gustave-Adolphe de la coalition et

de fixer le sort futur de la France. Les alliés, pénétrant les desseins du prince royal de Suède, empêchèrent la conclusion de la paix entre la Suède et le Danemarck, afin de retenir les troupes suédoises et leur chef dans le Nord. Quand Bernadotte arriva à Paris, il trouva tout terminé sans lui, et les Bourbons rétablis sur le trône. En 1818, Charles XIII étant mort, Bernadotte lui succéda sans difficulté sous le nom de Charles XIV, et a continué à gouverner le pays avec beaucoup de sagesse. A la paix générale, la Suède reçut, en récompense des services rendus à la coalition, la Norvége, dont le Danemarck fut dépouillé. Dans l'état actuel de l'Europe, la Suède est sous la dépendance de la Russie.

SOUVERAINS DE LA SUÈDE

DEPUIS LE XI[e] SIÈCLE.

I. *Fin de la dynastie de Lodbrog.*

Oloüs III, Skœtkonung. . . 1001
Anund Jacques. 1026
Émund III. . . . 1051—1056

II. *Race de Stenkill.*

Stenkill III. 1056
Éric VII et VIII. 1066
Haquin I. 1067
Inge I. . . . . 1080—1112
Halstan. . . . . 1080—1090
Philippe. 1112
Inge II. . . . . 1115—1129

III. *Races de Sverker et de Stenkill-Éric alternativement.*

Sverker I. 1129
Éric IX, *le Saint*. 1155
Charles VII. 1161
Sverker II. 1199
Canut. 1199
Éric X. 1210
Jean I. 1216
Eric XI. . . . . 1222—1250

IV. *Princes divers.*

Valdemar. 1250
Magnus I. 1275
Berger II. 1290
Magnus II de Norvége. 1319—1349
Éric XII. . . . . 1350—1359
Haquin II. . . . . 1361—1363
Albert. . . . . . 1363—1389

V. *Période de l'union de Calmar.*

Marguerite de Valdemar. . . 1389
Éric XIII, roi de Danemarck. 1440
Charles VIII, Canutson, roi indigène. 1448-70
Sténon I[er], Sture, *administrateur*. 1471
Jean II, roi de Danemarck. . 1497
Sténon I[er], *de nouveau*. . . 1501
Svante-Nilson-Sture, *administrateur*. 1504
Sténon II, Sture, *administrateur*. 1512
Christiern, roi de Danemarck. 1520-23

VI. *Dynastie des Vasa.*

Gustave I[er], Vasa. 1523
Éric XIV. 1530
Jean III. 1539
Sigismond de Pologne. . . 1592
Charles IX. 1600
Gustave II, Adolphe . . . 1611
Christine. . . . . 1632—1654

VII. *Dynastie de Deux-Ponts.*

Charles X, Gustave. . . . 1654
Charles XI. 1660
Charles XII. 1697
Ulrique Éléonore. 1719
Frédéric de Hesse, époux d'Ulrique, avec sa femme. . . 1720
Seul. . . . . . 1721—1751

VIII. *Dynastie de Holstein Gottorp.*

Alphonse-Frédéric II. . . . 1754
Gustave III. 1771
Gustave IV (Gustave-Adolphe II). 1792
Charles XIII, oncle du précédent. 1818

IX. *Dynastie française.*

Charles-Jean XIV (Bernadotte). 1818

En terminant cet article, nous prévenons les lecteurs que dans la transcription des noms suédois nous avons substitué au *w* le *v*, le premier sonnant *v* et n'étant employé en suédois que pour les mots d'origine gothique. Nous avons rendu l'*a* surmonté d'un petit cercle par *â* qu'on doit prononcer *au*; *ä* par *æ*, sonnant *ai*, et *ö*, sonnant *eu*, par *œ*. De plus, il faut savoir qu'en suédois le *k* suivi de *â*, *o*, *u*, sonne *k*; suivi de *æ*, *e*, *i*, *œ*, *y*, il sonne *tch*.

F.-S. Constancio.

SUÉNON I[er], roi de Danemarck, appelé quelquefois Swen Otte, ou Othon,

était fils de Harold Blotand et d'Eso. Il avait neuf ans lorsqu'il fut baptisé avec son père, et tenu sur les fonts baptismaux par l'empereur Othon, en 972. Elevé à Vulin, ville de la Poméranie, célèbre dans ces temps de barbarie, et formé à la bravoure féroce de son siècle, Suénon, impatient de régner, se fit des créatures et voulut forcer son père à lui céder une portion du royaume à gouverner. La défense de l'ancien culte était le prétexte de sa révolte. Harold refusa et fut contraint de fuir en Normandie; mais, assisté par Richard, duc de ce pays, il parvint à dompter les rebelles, et pardonna à son fils. Celui-ci, insensible à tant de bontés, arme une flotte, bientôt battue, puis équipe une armée nouvelle, surprend son père dans une embuscade, et le tue d'un coup de flèche. Maître du trône en 985, Suénon rétablit le culte des idoles, et dut se soumettre à de dures conditions imposées par les troupes de Harold, victorieuses malgré la mort de leur chef. Pour occuper cette armée dont il dépend, ce prince en employa une partie sur terre à ravager la Saxe, et l'autre sur mer à tenir l'Angleterre dans des alarmes continuelles. Politique aussi rusé que général habile, il rompt l'alliance projetée entre la Norvége et la Suède, en promettant sa sœur au roi de Norvége, à qui il la refusa ensuite avec mépris. Ces deux rois, pendant leur union, étaient allés assiéger Londres, mettant tout à feu et à sang, et imposant un tribut onéreux à Ethelred pour retirer leurs forces d'Angleterre. Lorsque, plus tard, sur le refus de Suénon de lui accorder sa sœur, Olaüs de Norvége l'a enlevée et épousée, il vient attaquer le roi de Danemarck avec une puissante flotte, pour demander les biens de sa femme; mais, battu par Suénon, il se précipite de désespoir dans la mer, laissant à son ennemi une partie de ses Etats et des moyens nouveaux de nuire à l'Angleterre. Ethelred venait de faire perfidement égorger tout ce qui se trouvait de Danois dans ses Etats, hommes, femmes, enfants, et jusqu'à la sœur de Suénon, lâchement massacrée après ses jeunes fils. Suénon, à la tête de trois cents vaisseaux, débarque à Cornouailles, brûle Eneted, parcourt la Grande-Bretagne la torche et le glaive à la main, rentre passer l'hiver en Danemarck, et revient pendant six ans de suite renouveler sa vengeance par le carnage et l'incendie, jusqu'à ce que, par les soumissions les plus humiliantes, par les plus énormes contributions, Ethelred essayât de conjurer l'orage. Ceci eut lieu en 1308. Le roi breton se trompa : Suénon revint l'année suivante avec la même soif de sang, la même avidité d'or, culbuta les Anglais dans leur dernier effort de résistance, s'empara de l'Angleterre orientale, et, après avoir passé jusqu'en Ecosse dont il soumit plusieurs provinces, pénétrant jusqu'aux portes de Londres une seconde fois, il arracha la couronne à son ennemi. Il est douteux pourtant que Suénon ait été reconnu roi par toute la Grande-Bretagne. Sa fin, que les historiens ont racontée diversement comme tragique, arriva vers l'an 1014. Il eut pour successeur son fils Canut.

SUÉNON II. fils d'Ulson, l'arrière-petit-fils d'Olaüs II, roi de Suède, et d'Estrith, fille du précédent, sœur de Canut-le-Grand, succéda en 1047 à Magnus Ier, roi de Norvége. La race masculine de Canut-le-Grand s'était éteinte dans la personne de Hardi Canut, son fils; la couronne de Danemarck était passée sur la tête de Magnus en 1042, par suite d'un traité conclu entre ces monarques. Suénon II, appelé du nom de sa mère Estrithson, errait en Scanie, où il avait été obligé de se réfugier après d'ingrates tentatives pour renverser du trône son bienfaiteur Magnus, qui l'avait comblé d'honneur et nommé vice-roi de Danemarck. Lorsqu'il fut appelé à venir s'y asseoir, il fut reçu à bras ouvert; mais Harold, roi de Norvége, ne tarda pas à le lui disputer, et une guerre acharnée s'ensuivit pendant plusieurs années, sans résultat marqué. Enfin, les Danois et les Norvégiens, fatigués d'être victimes des intérêts des deux rois, exigèrent un combat décisif pour mettre fin aux hostilités. Ce combat, l'un des plus sanglants dont parle l'histoire, eut lieu en 1051. Suénon vaincu échappa à la mort, grâce à la générosité de l'amiral norvégien, et leva une nouvelle armée; mais l'avantage des vainqueurs ne consistait que dans la possession de l'embouchure du Gœtha-Elfe; on finit par en venir à un accommodement, et chacun garda ce qu'il possédait. En 1609, Suénon, informé que la dureté du gouvernement de Guillaume-le-Conquérent indisposait l'Angleterre, envoya son frère Esbern, à la tête d'une nombreuse flotte, tenter la conquête de ce pays; mais Esbern, gagné

par l'or de Guillaume, à qui il avait, dès son débarquement, emporté York d'assaut, entra en Danemarck, au grand mécontentement du roi, qui l'envoya en exil.—Gytha, fille du roi de Suède, fut l'épouse légitime de Suénon; mais, comme elle était sa parente éloignée, les représentations de l'archevêque de Brême le forçant de s'en séparer, il reprit plusieurs maîtresses qu'il avait écartées. Celles-ci lui donnèrent douze enfants, dont l'aîné était Harold, auquel il laissa la couronne, après avoir réglé entre eux l'ordre de la succession au trône, où quatre autres montèrent, effaçant par la sagesse de leur gouvernement ou leurs mérites divers la tache de leur naissance. Suénon, qu'Adam de Brême dépeint comme très-versé dans les lettres, et non moins affable que généreux envers les étrangers, montra dans les dernières années de sa vie les sentiments de piété les plus édifiants, par lesquels il s'efforçait de racheter les péchés d'incontinence de sa jeunesse, et mourut en 1074.

SUENON III, connu par le surnom de Grathenède, contesta la couronne à Canut V, en 1147, après l'abdication d'Eric III. Plusieurs compétiteurs étaient sur les rangs; mais Suénon, fils naturel d'Eric Emund, fut préféré. Des querelles de prétention n'en durèrent pas moins pendant tout son règne, ensanglanté presque continuellement par les horreurs de la guerre civile. Au mépris d'un traité de partage entre Suénon, Valdemar Ier et Canut, un engagement secret lia plus tard Canut et Suénon, après avoir prêté serment de vassalité à l'empereur, au détriment de Valdemar, qui, voyant Suénon violer bientôt la paix simulée conclue entre eux, prit parti pour Canut, jusqu'à ce que celui-ci tombât, en 1150, lâchement assassiné par les ordres de Suénon, dès lors exécré de ses sujets. Valdemar, menacé du même sort, parvint à échapper aux embûches du perfide monarque, en se retirant dans la péninsule de Jutland, sa possession. Là, plusieurs combats sans succès entre lui et Suénon, qui osa l'y poursuivre à la tête d'une poignée d'aveugles partisans, eurent enfin un terme dans une rencontre décisive, au milieu de la plaine de *Grathen*, près Viborg (23 octobre 1157). Suénon, mis en déroute, fut surpris dans la fange d'un marais, où le poids de son armure l'avait fait enfoncer profondément; des soldats de Valdemar le découvrirent et le décapitèrent. — Ce prince n'avait eu qu'une fille. « Cruel par penchant, commettant « quelquefois par plaisir des crimes dont « il n'attendait aucun fruit, c'était, dit « M. de Sacy, un de ces rois que le Ciel « donne dans sa colère. Son nom devint si « odieux qu'après lui aucun roi de Dane- « marck ne voulut le porter. » Ed. Girod.

SUETONE (Caius Suetonius Paulinus), un des meilleurs généraux romains du Ier siècle de l'ère vulgaire, fut préteur sous Claude, l'an 37, et envoyé en Mauritanie, où il pénétra plus loin qu'aucun général romain, ayant passé l'Atlas et s'étant avancé dans le désert jusque sur les bords du Gès (probablement le Ziz, dans le pays de Tafilet, sur les bords duquel il existe encore une ville de Gers, et non de Djoliba, comme l'ont cru quelques savants). De là on le chargea de consolider les établissements des Romains en Bretagne, avec le titre de consul subrogé. Les Romains n'avaient guère de pouvoir que dans une partie du midi de l'île; Suetonius soumit le nord et l'orient, semant partout des garnisons et recueillant des tributs. Il résolut aussi d'attaquer l'île de Mona, principal centre de la religion druidique, sous prétexte que ceux qui l'habitaient avaient secouru les rebelles. Des femmes, les cheveux épars, errant avec des torches enflammées, des prêtres au regard inspiré parcourant les rangs, excitant les Bretons à défendre leur indépendance, effrayèrent d'abord un peu l'armée romaine; mais sur l'ordre de Suetonius elle ne tarda pas à retrouver son énergie: les Bretons furent entourés, vaincus et massacrés, et l'île soumise à un tribut. Mais pendant cette expédition, les exactions des proconsuls romains chargés de recueillir des tributs excessifs, et les mauvais traitements que les agents avaient fait subir à Bodicée, reine des Icères, dont on avait violé les deux filles après l'avoir battue de verges, excitèrent une révolte terrible; les Romains qu'on avait pu saisir avaient été sacrifiés, brûlés, empalés, torturés de toutes les manières. Suetonius devait tout craindre de l'exaspération des Bretons; il ne se déconcerta pas cependant, réunit toutes ses forces, parvint à attirer les ennemis dans une plaine, et remporta sur eux une sanglante bataille, dans laquelle il périt, suivant Tacite, au moins quatre-vingt mille

Bretons; des femmes même furent sacrifiées dans ces terribles représailles. Quelques autres victoires affermirent la domination romaine et préparèrent les voies à Agricola. Des démêlés étaient survenus entre le général et le gouverneur de la Bretagne, Julius Classicianus; l'affranchi Polyclète, envoyé par Néron, rappela le premier, qu'on retrouve en 69 commandant l'infanterie et la cavalerie d'Othon, et cherchant à empêcher cet empereur de livrer la bataille à Vitellius. Othon fut battu, en effet; Suetonius prit la fuite pendant le combat; puis, pour se concilier le vainqueur, il eut recours à un moyen qui prouve qu'il n'avait pas autant de délicatesse morale que d'habileté militaire: il prétendit avoir trahi Othon en lui conseillant de traîner la guerre en longueur, afin de donner à Vitellius plus de facilité de le vaincre; Vitellius le crut et le chargea d'un commandement. Depuis ce moment les historiens n'en parlent plus, et l'on ignore l'époque de sa mort.

SUETONE (Caius Suetonius Tranquillus), grammairien, rhéteur, ou peut-être avocat romain, historien minutieux et précieux des douze premiers empereurs, fut secrétaire d'Adrien, place qu'il perdit en 121 pour manque d'égards envers l'impératrice Sabine. Pline le jeune, son ami, loue sa probité, son honnêteté, ses travaux, sa conduite, son érudition. Il avait composé un catalogue des hommes illustres de Rome, un histoire des rois de Rome, en trois livres, un livre sur les jeux grecs, et plusieurs traités grammaticaux que nous avons perdus. Il ne nous reste de lui que des fragments de sa vie des illustres grammairiens et rhéteurs et son *Histoire des Douze Césars*. C'est ce dernier ouvrage qui a fondé sa réputation. Laissant à Tacite l'histoire publique et l'appréciation des causes des événements, il ne se préoccupe, lui, que de la vie privée de ses personnages. Ce sont des sortes de mémoires secrets, d'anecdotes d'intérieur qui complètent l'histoire et achèvent la peinture des caractères. Son ordre n'est pas chronologique; il range tout sous certains chefs, racontant ici ce qui a trait à la famille, ailleurs à l'éducation, aux mariages, etc., sans souci de relier tous ces faits. Son pinceau, d'une complète nudité, ne recule devant aucune des turpitudes et des plus honteuses débauches de Tibère et de Néron, écrivant, dit saint Jérôme, avec la même liberté que ces empereurs ont eux-mêmes vécu; au reste, d'une bonne foi entière, n'aimant ni ne haïssant personne, se gardant de tout jugement, de toute réflexion, allant au but avec une rapidité extrême, et écrivant avec une franchise et une propriété d'expression qu'il était permis de ne pas attendre d'un auteur si minutieux, et si naïf que quelques auteurs l'ont qualifié d'imbécille. J. Fl.

SUETTE MILIAIRE (*méd.*), maladie fébrile, presque toujours épidémique, contagieuse selon quelques auteurs, habituellement caractérisée par des sueurs abondantes, accompagnées d'une éruption miliaire. — On n'a pas de description bien exacte de cette affection antérieure à l'épidémie de Leipzig, en 1652. Il ne faudrait pas en conclure néanmoins qu'elle soit d'origine tout à fait moderne, puisque, indépendamment de plusieurs passages d'Hippocrate, de Celse, de Galien, d'Aétius, d'Avicène, etc., où il est parlé d'éruptions fort analogues à celles de la suette miliaire, nous verrons bientôt, par l'étude de ses causes, qu'ayant existé jadis comme de nos jours, elles n'ont pas dû rester aussi longtemps sans agir. — Quoi qu'il en soit, les plus actives sont l'usage d'aliments de mauvaise nature et la respiration d'un air chargé d'émanations malsaines; si nous y ajoutons l'influence de certaines constitutions atmosphériques encore inconnues dans leur essence, et celle des dispositions individuelles, qui nous montre la maladie affectant les femmes préférablement aux hommes, nous aurons la réunion de ses véritables causes.

Ordinairement son invasion n'est annoncée par aucun symptôme; assez souvent toutefois on l'a vue précédée durant deux ou trois jours par des malaises, des douleurs vagues, de l'anorrexhie. Quelle que soit, du reste, la manière dont se déclare la suette, elle commence constamment par une sueur abondante, bornée d'abord, dans certains cas, à quelques parties du corps, mais ne tardant pas à devenir générale, ce qu'elle est le plus souvent dès le début. Elle dure ensuite avec abondance pendant tout le cours de la maladie, quel qu'en soit d'ailleurs le mode de terminaison, se faisant remarquer par une odeur fétide particulière, analogue à celle de la paille pourrie. Simultanément avec la sueur, ou même avant son apparition, les malades éprouvent

un sentiment de chaleur assez vif à la peau, sans fièvre le plus souvent, mais toujours avec un sentiment pénible à l'épigastre, s'accompagnant d'oppression. La bouche est pâteuse, la langue d'un blanc sale, et quelquefois, vers le septième jour, d'un rouge très-vif. Peu de soif d'ailleurs. Du deuxième au troisième jour survient un picotement assez intense à la peau, s'accompagnant de fièvre et bientôt suivi par tout le corps d'une éruption discrète, rarement confluente, laquelle ne manque que chez un petit nombre de sujets affectés néanmoins de picotements comme les autres, et se présente sous forme de boutons miliaires, d'abord rouges, durs et assez saillants, blanchissant ensuite à leur sommet, qui ne tarde pas à s'affaisser, puis à donner jour à de la sérosité blanchâtre, se formant bientôt en croûtes légères qu'emporte la desquammation. C'est d'un seul trait que se fait ordinairement cette éruption, commençant par la nuque, les côtés du cou, les aisselles, le dessous des seins, pour gagner bientôt le reste du corps; mais parfois sa marche n'offre pas cette régularité, ne s'opérant qu'à plusieurs reprises, signalée chacune par un nouveau redoublement de la fièvre et de tous les symptômes. Sa durée n'est guère que de deux à trois jours, et, lorsqu'il ne survient aucune complication, la maladie s'affaiblit insensiblement pour cesser du septième au neuvième ou dixième jour.

Mais le mal ne marche malheureusement pas toujours de la sorte, et l'on voit les symptômes ordinaires, tels que la gêne de la respiration, la douleur précordiale paraître de telle sorte que la suffocation en devient imminente. L'abattement, la crainte, le découragement, existant d'une manière plus ou moins marquée dans tous les cas, deviennent effrayants; des taches pourprées se répandent sur tout le corps; parfois surviennent des symptômes d'affection cérébrale, tels que délire furieux, coma, etc., mais le plus souvent des signes de péripneumonie grave, et, pour peu qu'ils persistent, la mort survient du quatrième au cinquième jour, et même plus tôt. Quand au contraire la guérison a lieu malgré ces accidents, la maladie se prolonge souvent jusqu'au vingtième jour, et même plus, entraînant toujours une convalescence lente, pénible, longtemps incertaine, et l'on voit même quelques sujets frappés d'une sorte d'aliénation mentale assez longue à se dissipper.

Quant au traitement, l'isolement serait utile s'il était praticable. Les émigrations momentanées sont assurément le meilleur préservatif; mais tout autre moyen de prophylaxie devient inutile. Les moyens *curatifs* se borneront, dans la suette bénigne, aux boissons délayantes et laxatives; mais l'oppression, la douleur épigastrique, l'anxiété précordiale se trouvent-elles prononcées, il faut alors se hâter d'en venir aux émissions sanguines locales ou générales. Les complications réclameront également une médication énergique et surtout rapide, la maladie faisant d'aussi rapides progrès. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

LE SUEUR (EUSTACHE). Ce nom, en même temps qu'il rappelle à notre mémoire un des plus grands talents qui aient illustré l'art de la peinture en France, éveille aussi dans notre cœur la plus vive sympathie, la plus sincère admiration pour le célèbre et malheureux artiste qui l'a porté.

Parler de Le Sueur, c'est faire vibrer le cœur humain sous le coup d'une des impressions qui l'émeuvent le plus : le génie aux prises avec l'adversité; c'est lui rappeler l'artiste au cœur bon, aimant, généreux, mais si enclin à une soupçonneuse susceptibilité qu'elle lui rendit la vie amère; doué d'un génie vaste, d'une science parfaite, d'une inspiration toujours heureuse; mais se défiant trop de leur puissance, peut-être parce qu'ils ne peuvent le soustraire à la pauvreté, presque même à l'indigence; Incapable d'envie, en présence du talent des artistes ses contemporains, mais les jugeant mal, les craignant injustement et, parce qu'il les croit toujours disposés à dénigrer ses œuvres, les accusant à tort d'être la cause de la critique injuste et passionnée avec laquelle elles furent trop souvent accueillies. Tel fut Le Sueur; mais s'il lui manqua la foi dans sa mission, la croyance en lui-même pour imposer aux autres sa supériorité, comme Le Brun par exemple, son émule et son rival heureux, il eut, pour s'en consoler, sa piété, sa foi dans la vie future, cette espérance de vivre dans la postérité qui accompagne toujours le véritable artiste, et enfin, à ses derniers moments, l'affection de ces bons religieux dans les bras desquels il était venu se réfugier pour y terminer, à trente-huit ans, sa

courte et laborieuse carrière, et qui, par les soins dont ils le comblèrent, comme un hommage rendu à son talent et comme une preuve de reconnaissance pour les sublimes ouvrages dont naguère il avait enrichi leur pieuse demeure, lui rendirent douce et tranquille la fin de sa vie si agitée, et lui firent croire à l'amitié, seul sentiment dont il eût jamais douté.

Le Sueur naquit à Paris en 1617; son père, natif de Montdidier, sculpteur médiocre, lui enseigna les premiers éléments du dessin, mais ne put avancer beaucoup son éducation à cet égard; car le jeune Le Sueur n'avait guère que neuf ans quand il le perdit. Il puisa cependant dans l'atelier de son père ce goût prononcé pour le dessin, qui devait être un jour le côté le plus brillant de son magnifique talent; et l'habitude de voir des objets d'art et d'en être entouré dès son berceau détermina, sans nul doute, sa vocation.

Il entra de bonne heure dans l'atelier du Vouet: ce fut là qu'il connut Le Brun, élève comme lui de ce maître, et qui, partant du même point, devait parcourir la même carrière, sinon avec plus de talent, au moins avec plus d'éclat; chargé d'honneurs et comblé des dons de la fortune, tandis que l'obscurité et la pauvreté même qui attendaient Le Sueur à son début devaient l'accompagner longtemps et être, l'une à défaut de l'autre, un obstacle incessant que son beau talent semble ne pouvoir jamais surmonter.

Le Sueur était resté de bonne heure orphelin; sa mère avait suivi de près son père dans la tombe, et on comprend comment le jeune artiste, pourvu d'une sensibilité exquise, disposé par sa nature à tous les sentiments tendres et parfois passionnés, resté seul, isolé dans le monde, sans protecteurs, sans autres amis que de jeunes élèves comme lui, dont l'affection qu'ils auraient pu ressentir pour lui était peut-être étouffée déjà par l'envie ou la jalousie qu'excitait sa supériorité, et que la médiocrité est si habile à deviner et à supporter avec impatience, on comprend, disons-nous, comment avec la pauvreté, qui aussi venait souvent l'assaillir et l'étreindre dans son isolement; il dut voir se développer en lui les germes d'une mélancolie dont tous ses ouvrages portent la trace irrécusable et touchante, qui devait l'user avant le temps et le ravir aux arts, comme Raphaël, à l'âge où d'autres artistes commencent à peine leur carrière.

Ses premiers ouvrages furent destinés d'abord à le faire vivre: Le Vouet, premier peintre du roi, protégé par la haute faveur du cardinal de Richelieu, avait naturellement de nombreux travaux; il y employait, selon l'usage d'alors, ses meilleurs élèves, et Le Sueur devait être du nombre; mais ce travail, probablement faiblement rétribué, ne pouvait suffire; aussi le voit-on en même temps faire des dessins destinés à la gravure, soit pour servir de frontispices ou d'ornements à des thèses de théologie, soit à des livres d'offices, ou à tous autres ouvrages religieux, et, après avoir fait graver ces dessins, essayer lui-même de les reproduire et se livrer à la gravure, ainsi que le montre une estampe de lui, conservée à la Bibliothèque Royale, représentant la Sainte Famille. Cette diversité de travaux, qui avait toutefois l'avantage de l'habituer à composer avec facilité, est un indice certain, cependant, de la pénurie de ses moyens d'existence et de la crainte où il dut se trouver souvent d'être obligé de prendre, comme son illustre devancier Bernard de Palissy, cette devise, que la misère qui avait présidé au commencement de la vie de travail et d'études de ce dernier lui avait fait adopter: *Povreté empêche les bons espritz de paraître.*

Heureusement pour la peinture, le génie de Le Sueur demeura vainqueur dans cette lutte, et, si sa constitution souffrit de ses atteintes, l'âme resta intacte; il en donna la preuve, quelques années après, par son beau tableau de *saint Paul prêchant à Ephèse*, l'un de ses premiers et de ses meilleurs ouvrages. Ce tableau fut peint par Le Sueur pour la corporation des orfèvres de Paris. Tous les ans, au 1er mai, cette corporation devait offrir un tableau à l'église Notre-Dame; déjà Le Brun, à son retour d'Italie, avait peint pour la même circonstance un tableau, et, quelques années auparavant, Le Poussin avait également apporté son contingent dans son beau tableau de *la Mort de la Vierge*. Le Sueur, stimulé par la vue de ces deux chefs-d'œuvre, les surpassa peut-être dans son *saint Paul*, qui peut soutenir la comparaison avec ce que les grands maîtres de toutes les écoles ont produit de meilleur. Ce tableau ne lui fut payé que 400 livres!

En examinant ce bel ouvrage qui résume si complétement toutes les qualités de l'artiste, on est singulièrement frappé du haut style, du dessin pur et correct, de la noblesse et de la simplicité des draperies, des lignes grandioses de la composition, de la vigueur du coloris, et surtout de la beauté et de la vérité des expressions et du caractère des figures, quand on songe que Le Sueur, empêché par sa pauvreté de faire le voyage d'Italie, n'avait pu étudier les grands maîtres, ses devanciers, que par quelques tableaux et statues antiques apportés en France, ou par leurs copies plus ou moins exactes. C'était au Poussin, au reste, qu'il avait dû cette heureuse direction donnée à ses études: ce dernier, pendant le court séjour qu'il fit à Paris, en 1639, avait pris le jeune Le Sueur en amitié, et, s'il eût continué à y résider, sa haute et puissante influence eût pu avoir pour lui les plus heureux résultats: il devait y avoir tant d'affinité entre ces deux intelligences organisées artistiquement avec tant de similitude!

La vie de Le Sueur fut bien laborieuse en raison surtout de sa courte durée. Depuis son premier tableau important, le *saint Paul*, jusqu'à l'époque de sa mort, c'est-à-dire dans un espace de moins de quinze années, et aidé seulement de ses frères et de ses deux élèves, Laurent Colombel et Claude Lefèvre, il produisit, sans compter les vingt-quatre tableaux de la vie de saint Bruno et les dix-neuf de l'hôtel Lambert, plus de vingt toiles, la plupart de grande dimension, et parmi lesquelles on doit particulièrement citer, comme des œuvres du plus haut mérite : *saint Gervais et saint Protais entraînés pour sacrifier aux idoles*, *saint Paul guérissant un malade et délivrant un possédé*, tableau qu'il peignit pour son admission à l'académie de Saint-Luc, qui a appartenu au Musée et qu'on a pu voir aussi dans la collection du prince Lucien Bonaparte; *la Vision de saint Benoît*, l'œuvre la plus remarquable de la suite qu'il peignit en 1651 pour le monastère de Marmoutier; *la Mort de Thabite*, peinte pour la chapelle Saint-Pierre de l'église Saint-Etienne-du-Mont, tableau dont les admirateurs de Le Sueur déplorent la perte; car les marguilliers de cette église ayant eu la faiblesse de le vendre en 1776, on ne sait ce qu'il est devenu et dans quelles mains il est passé; *une Descente de croix*, et un autre tableau représentant *la Confiance d'Alexandre en son médecin Philippe*, qui, de la galerie d'Orléans, sont allés en Angleterre; *son portrait, peint par lui-même*; *une Annonciation*, pour l'église du couvent des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, etc., etc. Mais l'œuvre la plus importante de Le Sueur, celle à laquelle demeure éternellement attaché son nom, comme celui de Raphaël aux Loges du Vatican et celui de Michel-Ange à la Chapelle Sixtine, c'est la *Galerie* dite *de Saint-Bruno*, qu'il peignit en 1658 pour le couvent des Chartreux.

Ce couvent, situé autrefois à l'endroit de Paris où se trouve maintenant la grande allée du jardin du Luxembourg qui conduit à l'Observatoire, avait été commencé par saint Louis, en 1260, et terminé seulement vers le milieu du XIVe siècle; son église était un chef-d'œuvre d'architecture gothique, et l'extrême bienveillance que ces bons chartreux avaient toujours témoignée aux artistes, l'avait enrichie de beaucoup de tableaux de maîtres célèbres, tels que: Philippe de Champagne, Jouvenet, Coypel, les frères Boullongne, etc. Ce fut dans le petit cloître, sur les murs duquel la vie de saint Bruno, le fondateur de l'ordre, avait déjà, à deux reprises différentes, été peinte à fresque en 1350, et sur toile en 1500, que Le Sueur la peignit de nouveau dans ses vingt-quatre tableaux, exécutés sur bois, qui sont autant de chefs-d'œuvre et montrent l'immense supériorité de son talent, sous le rapport de la composition, du dessin, du caractère et de l'expression. Il est impossible de contempler cette admirable suite sans être ému par le sentiment religieux, le caractère tout ascétique que Le Sueur a su donner aux figures du saint et de ses religieux, sans exagération dans les expressions, sans poses contournées, sans effet ambitieux dans la disposition de l'ombre et de la lumière; on demeure frappé et attaché par le calme, l'attitude simple et expressive, l'effet tout naïf que présente chacun de ces tableaux; et certes, quand les Chartreux en firent présent au roi par la suite, on put dire que c'était un cadeau vraiment digne de la majesté royale et un hommage bien juste rendu à la mémoire du célèbre artiste. Ces tableaux, aujourd'hui au Louvre, occupent ainsi dignement la place qui leur est assignée à la tête de l'école française.

Ce fut après l'achèvement de cette belle suite, en 1640, que Le Sueur fut nommé membre de l'Académie royale de Peinture que Colbert venait de fonder, sur la proposition de Le Brun, en cette même année.

Dans un genre bien différent, et pliant son génie à l'esprit mythologique, fort de mode à cette époque, Le Sueur, en concurrence avec Le Brun et probablement par le désir qui devait naturellement guider le propriétaire de mettre en œuvre les deux plus beaux talents de l'époque, eut part aux travaux exécutés pour la décoration de l'hôtel Lambert, situé dans l'île Saint-Louis. En outre des sept tableaux qu'il exécuta pour le salon de l'Amour, des sept autres pour le cabinet des Muses, et des cinq en camaïeu pour l'appartement des bains, il y peignit encore le plafond d'Apollon et de Phaëton, comme Le Brun avait peint également celui de l'apothéose d'Hercule. On a cherché a y trouver le sujet de la rivalité et de l'envie dont on a dit Le Brun constamment animé contre Le Sueur, au point de le représenter presque comme un persécuteur attaché sans cesse à sa réputation et à sa vie d'artiste. Selon nous, d'après le caractère connu de ces deux hommes également célèbres, et en raison surtout de leur position respective, rien n'est moins vraisemblable. Ils avaient sans doute la conscience de leur valeur, et il est certain alors que le génie de l'un ne pouvait se placer sous la dépendance de celui de l'autre, comme ces artistes d'un rang inférieur qu'ils employaient à l'exécution de leurs ouvrages; ils sentaient que c'eût été amoindrir leur talent, annuler leur puissance créatrice et originale que de se suivre dans une même route, ou descendre même au rôle d'imitateur de ce qu'il y avait de mieux dans la manière de l'un et de l'autre; ils préférèrent, avec raison, garder ce qui les caractérisait si bien et ce qui est l'apanage des grands artistes seulement, défauts et qualités propres; ils restèrent, l'un Le Brun, l'autre Le Sueur, et l'école française dut s'enorgueillir de tous deux. A l'un les scènes touchantes, le dessin correct, pur même; l'expression toujours noble, la composition toujours irréprochable; à l'autre, les grandes scènes, le mouvement, la vie, même exagérée dans les poses et dans les expressions, mais la fougue, l'énergie de composition et de style, la puissance du dessin et de la forme; l'un quelquefois pur, correct et sublime comme Raphaël; l'autre téméraire, énergique, impétueux comme Michel-Ange ou Salvator-Rosa. Eh! pourquoi donc Le Brun aurait-il été le persécuteur de Le Sueur? Que pouvait-il lui envier? son génie; mais n'avait-il pas le sien? et quel artiste et surtout quel grand artiste a donc jamais douté de sa supériorité sur celui des autres! sa position? mais lui, riche, comblé d'honneurs, de dignités, que pouvait lui offrir celle de Le Sueur, pauvre, vivant obscurément le plus souvent au milieu de bons religieux, ses seuls courtisans! Non, la calomnie, qui s'attache après les grands hommes et ne les quitte même pas quand la tombe s'est refermée sur eux, a fait cette injure au caractère de Le Brun, et, au lieu de ces tristes anecdotes plus que douteuses, rapportées par un ex-Chartreux se cachant dans ses *Mélanges historiques* sous le nom de Vigneul de Marville, et nous dépeignant Le Brun conduisant le Nonce du pape à l'hôtel Lambert, et affectant de lui montrer ses ouvrages et, au contraire, de lui faire traverser très-rapidement les appartements où étaient exécutés ceux de Le Sueur, pour qu'il ne pût même les apercevoir, ce qui ne peut se supposer, car on doit présumer que le Nonce, venu pour voir toutes les merveilles de la peinture que renfermait cet hôtel, n'ignorait pas plus alors le nom de Le Sueur que celui de Le Brun, nous aimons mieux croire Ch. Simonneau, artiste lui-même, graveur estimable, qui, se trouvant aux Chartreux pendant une visite de Le Brun, l'entendit s'écrier devant les tableaux de la vie de saint Bruno : « *Que c'est beau, que* « *cela est bien peint, que cela est admirable!* » Et quand Le Sueur, veuf, sans enfants, avec son caractère mélancolique qui repoussait toute autre liaison, vint demander aux Chartreux, les seuls au monde à l'amitié desquels il crût, un asile pour y combattre la maladie de langueur qui le minait, une affection pour rendre la vie à son pauvre cœur si ulcéré, une fin adoucie par les consolations de la religion, et que Le Brun, mu sans doute par un noble sentiment, s'y rendit pour fermer les yeux à son émule et à son rival en peinture; en présence de cette mort si simple, si prématurée, si touchante, lui qui avait aussi un cœur d'artiste, n'a pu dire, comme le rapporte encore le même Vigneul de Marville, ces triviales et igno-

bles paroles : *que la mort venait de lui ôter une grande épine du pied*. Le Brun avait trop le respect de lui-même, du lieu où il se trouvait, et trop de vénération aussi pour les pieux solitaires au milieu desquels le grand artiste venait d'expirer.

Le Sueur n'avait que trente-huit ans quand il mourut ainsi, en 1655; il fut inhumé dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, où on lui éleva un tombeau.

On a encore avancé que, si Le Sueur eût pu avoir sur les beaux-arts l'influence qu'exerça Le Brun, et qu'il eût été chargé de diriger l'école française, elle eût pris plus de style et eût conservé dans les époques suivantes plus de goût élevé, plus de correction dans la forme, etc. C'est une erreur, sans doute; ce sont les temps, les mœurs, les lois qui inspirent les beaux-arts et influent sur leur allure. Les traditions laissées par les œuvres sublimes de Corneille et de Racine ne sauvèrent pas plus la poésie, dans le siècle suivant, que les exemples du Poussin et de Le Sueur n'empêchèrent la peinture d'avoir alors pour interprètes Natoire, Watteau ou Boucher. GOUAULT.

SUEUR (LE) (JEAN-FRANÇOIS), né le 15 février 1760 à Dracat-Pleissiel, près d'Abbeville. Ce compositeur de musique, l'une des gloires de l'art moderne en France, annonça, dès le plus jeune âge, de très-grandes dispositions pour la musique. Après avoir fait ses humanités à la maîtrise de la cathédrale d'Amiens, il en sortit à l'âge de dix-huit ans pour être maître de chapelle à Séez; puis successivement il passa à la direction des églises de Dijon et de Tours. Enfin, à l'âge de vingt-six ans, Le Sueur occupait à Notre-Dame de Paris la place tant enviée de maître de chapelle; place qu'il avait su conquérir par suite d'un concours auquel de très-savants compositeurs avaient pris une part active; et bientôt on vit tout Versailles et tout Paris, la cour et la ville, accourir à la cathédrale pour assister aux magnifiques exécutions du jeune maître de chapelle. Dévoré du besoin d'écrire pour la scène lyrique, Le Sueur composa, à vingt-six ans, sa partition de *la Caverne*, drame lyrique en trois actes, qui, représenté en 1793, obtint un très-grand succès au théâtre Feydeau. Les chœurs si beaux, si énergiques de cet ouvrage l'empêcheront de tomber jamais dans l'oubli.

Aussi poëte qu'il était musicien, Le Sueur avait déjà, en 1787, publié un livre portant ce titre : *Exposé d'une musique une, imitative, et particulière à chaque solennité, où l'on donne les principes généraux sur lesquels on l'établit* (Paris, librairie de la veuve Hérissant). Dans cet ouvrage, l'auteur propose, tout en conservant le texte consacré par le Rituel pour les offices des différentes messes et fêtes de l'année catholique, de lui donner une sorte d'expression qui soit en quelque sorte le reflet poétique de chaque fête séparée. Ainsi, le jour de Noël, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, le *Benedictus* et l'*Agnus*, qui forment les morceaux de toute espèce de messe solennelle, devront avoir une forme, une expression plus saintement joyeuse, que le jour simple, par exemple, d'un dimanche de carême; et même, le jour de Noël, le compositeur pourra intercaler avec art, dans sa composition religieuse, quelques-uns des airs consacrés sous le nom de *Noëls* par la tradition populaire... Vingt-huit ans plus tard, c'est-à-dire en 1815, Le Sueur mit en œuvre ce qu'il conseillait relativement à la messe de Noël; et son *oratorio* de ce nom, exécuté tant de fois à la chapelle royale des Tuileries, n'est pas un de ses moindres titres au beau nom de compositeur sacré qu'il avait acquis dès sa plus tendre adolescence. Le Sueur doit être jugé sous trois aspects : comme maître de chapelle, comme compositeur dramatique, et enfin comme didacticien. Il nous sera plus facile d'apprécier cet artiste à l'église, au théâtre, que dans le silence d'une bibliothèque, parce que, à part le livre dont nous venons de parler et d'excellents mémoires lus à l'Institut, à la section de musique (classe des Beaux-Arts), il n'a rien publié, puisque l'ouvrage de toute sa vie d'artiste, sa grande *Histoire philosophique de la Musique*, est resté inachevé à l'époque de son décès.

Nourri des saintes Ecritures, qu'il possédait parfaitement, élevé à l'ombre du sanctuaire dans la maîtrise d'Amiens, Le Sueur dut avoir naturellement, par suite de son éducation, un penchant irrésistible pour la composition religieuse. Aussi, dans ce genre, le catalogue de ses œuvres musicales est-il le plus nombreux. Outre une infinité de *Motets*, *Litanies*, *Te Deum*, *Psaumes*, Le Sueur a composé plusieurs *oratorios* d'un style

très-élevé et d'une force de pensée aussi poétique que chrétienne. Citons plus particulièrement les *oratorios* de Deborah, de Ruth, de Noël, du Carême et de la Passion, et surtout l'admirable *oratorio* du Sacre, exécuté à Reims, en 1825, le jour du sacre de Charles X.

Ses messes, d'un caractère biblique, n'ont pas toutes été publiées; mais, parmi celles que la gravure a livrées à notre admiration, nous citerons plus particulièrement la *Première messe solennelle*, dont le *Credo* est un véritable chef-d'œuvre. L'harmonie, qui, à l'église, occupe une si noble place, est toute originale et toute poétique dans les œuvres sacrées de Le Sueur, et l'art avec lequel il sait donner de l'intérêt aux choses les plus vulgaires en apparence, prouve qu'il avait fait une étude intelligente des partitions de Haydn, le plus grand logicien musical des temps passés et présents, en ne s'astreignant pas, comme ses devanciers, à écrire les chœurs religieux pour trois ou quatre voix seulement, mais augmentant ou diminuant le nombre des timbres vocaux suivant le degré de force ou de faiblesse sonore qu'il devait produire. Le Sueur a écrit, de cette manière, la plupart de ses œuvres sacrées, dans lesquelles très-souvent les voix de dessus sont doublées à l'octave inférieure par les voix de ténors, tandis que les basses, divisées en deux, augmentent encore la force harmonique.

La mélodie, sans laquelle aucune composition n'est vivifiée, parce qu'elle en est l'âme, la mélodie religieuse de Le Sueur parle au sentiment, et le fait s'exalter dans les âmes les moins chrétiennes. Qui ne se souvient de l'impression que produisit sa première *messe solennelle*, lorsqu'elle était exécutée à Notre-Dame le jour de l'ouverture des Chambres? Hélas! depuis bientôt quatorze ans le niveau constitutionnel religieux a passé sur bien des chefs-d'œuvre, et la tribune où retentissaient les accords de Le Sueur est vide à Notre-Dame.

Pour le théâtre, Le Sueur ne pouvait prétendre qu'à traiter des ouvrages d'un style sérieux et tout à fait à la hauteur de celui qu'il avait adopté à l'église; aussi n'a-t-il jamais écrit le moindre opéra-comique, quoique ce fût à ce théâtre qu'il ait donné la plus grande partie de ses œuvres lyriques, dont voici la nomenclature :

La Caverne, en 1793; *Paul et Virginie*, 1794; *Télémaque*, 1796; à l'Opéra : *Ossian ou les Bardes*, 1804; *la Mort d'Adam*, 1806.

L'instrumentation pleine de force que Le Sueur, le premier avec Cherubini et Méhul, a introduite dans l'orchestre lyrique, a préparé en Europe les voies à Weber et à Rossini; et par elle, les progrès de l'exécution ont pu arriver à rendre possible le parfait rendu des ouvrages si difficiles dont, quarante ans plus tard, Meyerbeer et Berlioz ont doté le genre instrumental.

Alexandre à Babylone, que Le Sueur mettait au-dessus de toutes ses productions dramatiques, ne put être représenté en 1815, à cause des événements politiques et de la seconde invasion qui en fut la conséquence fatale. La veuve de l'illustre compositeur, voulant honorer sa mémoire, a fait des démarches, même judiciaires, pour obtenir la mise en scène de ce dernier ouvrage de son époux; mais encore cette fois d'autres événements politiques, qui ont distrait des mains du gouvernement royal la direction suprême de l'Opéra, ont retardé l'accomplissement des vœux pieux de M[me] Lesueur et des nombreux admirateurs du génie du grand maître.

Comme professeur, Le Sueur a rendu d'immenses services au Conservatoire, dont il fut un des premiers fondateurs. Plus de quinze grands prix de Rome ont été formés par lui, et parmi ces élèves remarquables on doit citer plus particulièrement M. Devignes, devenu maître de chapelle de Notre-Dame de Paris; M. Alexandre Piccini, directeur du Conservatoire de Toulouse; M. Hector Berlioz, si estimé pour ses belles et poétiques symphonies; M. Ambroise Thomas, applaudi au théâtre, et plusieurs autres dont le nom nous échappe.

Nommé surintendant de la chapelle de Napoléon, qui l'affectionnait d'une manière toute particulière, Le Sueur, sous la Restauration, partagea ce poste éminent avec l'illustre Cherubini, que le gouvernement impérial avait toujours éloigné avec beaucoup d'injustice. Ce ne fut qu'en 1830, après les journées de Juillet, que la muse religieuse de Le Sueur se reposa et donna plus de temps à l'historien qui devait écrire cette *Histoire générale de la Musique*, dont nous avons parlé plus haut; ouvrage que sa veuve se propose de publier avant peu, car elle possède tous les matériaux de la dernière partie non terminée par l'auteur.

Décoré par Napoléon lui-même pendant la seconde représentation des *Bardes*, Le Sueur avait été fait grand-cordon de Saint-Michel par le roi Charles X, quelque temps après la cérémonie du sacre, en 1825 ; et le roi de Prusse et le prince régnant de Hesse-Darmstadt lui avaient fait remettre les insignes de l'ordre de Louis de Prusse et de Hesse. C'est en 1815 que Le Sueur fut nommé membre de l'Institut, où il n'occupa le fauteuil de personne, car une place y fut créée pour lui par Napoléon ; ses connaissances littéraires l'y firent charger bientôt de la rédaction des articles de musique du *Dictionnaire des Beaux-Arts*, et ses qualités privées l'y firent chérir de tous ses collègues. Doué d'un caractère exempt d'ambition, simple, affable, tout paternel pour les jeunes artistes qui venaient, pleins de confiance, lui soumettre leurs essais en lui demandant ses précieux conseils ; plein de distinction et trop grand pour s'abaisser à être jaloux des succès de ses confrères, Le Sueur, qui avait mené la vie laborieuse du jeune artiste, celle pleine de gloire du talent achevé, eut la vieillesse d'un sage et d'un chrétien. Il s'éteignit le 5 octobre 1827, à l'âge de 75 ans, à Chaillot : son dernier élève, M. Bezozzi, venait de remporter le grand prix de composition à l'Institut de France.

Plusieurs morceaux extraits de son immense collection religieuse furent exécutés à Saint-Roch le jour de ses obsèques, et ses dépouilles mortelles, accompagnées d'un grand concours d'artistes et de peuple, furent déposées au cimetière de l'Est, où M. Garnier, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, M. Plantade père, en son nom personnel, rendirent un pieux hommage à sa mémoire vénérée. Enfin, l'auteur de cette notice, l'un des élèves bien-aimés de Le Sueur, et auquel tant de fois ce maître chéri avait donné le doux nom de fils, lui adressa, à son tour, un dernier et douloureux adieu, et, à l'instant où il écrit ces lignes, ses yeux, comme alors, sont encore obscurcis par de douces et intarissables larmes. A. Elwart.

SUEUR (*physiol.*), du latin Sudor. Nom par lequel on désigne le liquide assez abondamment exhalé par la peau pour y former des gouttelettes qui, se réunissant en gouttes plus volumineuses, finissent par ruisseler sur un ou plusieurs endroits de la surface de cette membrane. Si, moins abondante, elle ne fait que l'humecter, c'est alors par l'expression de *moiteur* qu'on la désigne généralement. En raison de son importance, étudions ce phénomène avec quelques détails.

Dans l'état ordinaire, la peau semble le plus souvent complétement sèche. Il n'en est rien toutefois, et si, lorsqu'elle nous paraît évidemment de la sorte, l'œil se trouve subitement armé d'un microscope, l'épiderme se présente comme recouvert d'une multitude innombrable de petites gouttelettes fort ténues. C'est qu'en effet, par tous les points de l'enveloppe externe, se produit une humeur dite *transpiration insensible* ou *cutanée*. Comme la sueur nous paraît, sous le rapport de sa formation, tout à fait identique à ce phénomène, n'en différant que du plus au moins, pour constituer une augmentation accidentelle et momentanée, c'est par la fonction dans son état normal qu'il convient de commencer ici notre examen.

La *transpiration cutanée* consiste dans l'exhalation à la surface de la peau d'un liquide vaporeux, aussitôt dissous par l'air, ou que les vêtements absorbent, et formant comme une sorte d'atmosphère autour du corps. Le mécanisme de sa production est celui de toutes les Exhalations (*voy.* ce mot), et ses organes, les nombreux vaisseaux exhalants qui viennent se perdre à la face externe du derme. Elle est incolore, plus pesante que l'eau, composée, suivant M. Thénard, de beaucoup d'eau, d'une petite quantité d'acide acétique libre, d'hydrochlorate de soude et de potasse, de très-peu de phosphate de chaux et d'oxyde de fer, et d'une proportion plus faible encore d'une matière animale particulière, approchant de la gélatine. M. Berzélius n'y admet au contraire que de l'eau, de l'acide lactique, du lactate de soude uni à une matière animale, et des hydrochlorates de potasse et de soude, niant la présence des acides acétique et phosphorique. Signalons encore l'acide carbonique, démontré par plusieurs chimistes. Sa quantité ne peut être appréciée directement, puisque l'on ne saurait la recueillir en entier pour la peser ; mais on s'est efforcé, par tous les moyens indirects possibles, de la déterminer. Il est évident, en effet, que si l'on se porte bien, et qu'en même temps, n'engraissant ni ne croissant, le corps revient à un même poids après un certain

laps temps, c'est une preuve que dans cet intervalle les excrétions ont égalé les ingestions, en d'autres termes, que le corps a rejeté autant de matières qu'il en avait pris à l'extérieur. Or l'on peut, d'une part, connaître la quantité des ingestions en pesant tous les aliments et toutes les boissons prises en un temps donné, et, de l'autre, déterminer également celle de toutes les excrétions *sensibles*, les fèces, les urines, etc. L'on crut donc conséquemment que ce qui manquait à ces derniers pour égaler la somme des ingestions devait être considéré comme représentant la masse de la transpiration insensible. Telle fut la base sur laquelle reposent les belles expériences de *Sanctorius*, médecin de génie, dont la patience alla jusqu'à s'établir, durant trente ans consécutifs, dans une balance, et lui fit découvrir que la transpiration, si minime en apparence, était la plus abondante de nos excrétions, constituant à elle seule 5/8 de nos pertes, réparties de la manière suivante: pour 8 livres de matières ingérées, 44 onces d'urine, 4 de fèces et 5 livres de perspiration cutanée. Dès lors les mêmes expériences se multiplièrent dans le but non plus seulement d'établir le rapport de la transpiration cutanée aux autres excrétions, mais aussi la proportion d'après les âges, les climats, etc., en un mot, toutes les circonstances de la vie. En France, par exemple, Dodat lui donne pour terme moyen une once par heure, et pour rapport avec les excréments solides, 7 à 1, et à toutes les excrétions en général, 12 à 15. Robinson, expérimentant en Ecosse, établit, pour la jeunesse et la bonne santé, celui de 1,340 à 1,000 entre la transpiration et l'urine, et dans la vieillesse, 967 à 1,000. Sauvage, habitant le midi de la France, donne pour 60 onces des substances ingérées: 5 de fèces, 22 d'urine, et 33 de perspiration cutanée. Gorter, en Hollande, établit à peu près les mêmes proportions; 90 onces d'aliments, 6 de fèces, 36 d'urines et 49 de perspiration. Keill avance, au contraire, que la quantité de cette dernière est inférieure à celle de l'autre dans le rapport de 31 à 38; mais aussi lui reproche-t-on en général d'avoir fait trop bonne chère. Reye donne, par rapport aux saisons, les résultats suivants: printemps, 40 d'urine et 60 de transpiration; été, 37 à 63; automne, égalité de produits, 50 de chaque, et par conséquent diminution de la transpiration dans les rapports de 63 à 50, comparativement à la saison précédente; hiver, supériorité de la sécrétion urinaire, et proportion réciproque entre les deux humeurs, comme 53 à 47. — Selon Liming, observant dans la Caroline du Sud, la transpiration l'emporte sur l'urine durant cinq mois de l'année, mais lui devient inférieure durant sept; offrant pour maximum de la première le mois de septembre, et pour l'urine le mois de décembre. Dans un pays septentrional, au contraire, 3 livres d'aliments n'ont donné que 5 onces de transpiration et 42 d'urine, en hiver; 12 de transpiration et 40 d'urine, au printemps; 15 de transpiration et 35 d'urine, en été; 3 de transpiration et 37 d'urine, en automne. On remarque en outre que, dans les mois chauds de l'année, la première est à la seconde comme 5 à 3, dans les mois froids comme 2 à 3, et qu'en avril, mai, octobre, novembre et décembre, les deux excrétions se balancent. A ces travaux d'une date un peu reculée, ajoutons des faits presque de nos jours. D'après Lavoisier et Séguin, la plus forte quantité de transpiration serait de 32 grains par minute, 3 onces 2 gros 48 grains par heure, 5 livres par jour: et la plus faible, de 11 grains par minute, 1 livre 11 onces et 4 gros par jour. Elle est à son minimum durant la digestion, à son maximum après l'accomplissement de cette fonction, et diminue sous l'influence de son mauvais état. Suivant M. Edwards, enfin, elle augmente après le repas, durant le sommeil, par l'état de sécheresse de l'air, son agitation, sa chaleur surtout, et cet auteur, admettant l'action physique de l'évaporation, pense que le degré de pression atmosphérique doit encore exercer une grande influence sur elle.

Mais tous les résultats rapportés ci-dessus sont, comme on le voit, fort divers, et il ne pouvait en être autrement. D'abord les procédés employés ne donnent-ils pas inévitablement lieu à plus d'une erreur? D'un côté, l'air que l'on respire, ainsi que les divers gaz introduits dans l'économie par l'absorption cutanée, ne sont point compris dans la somme des matières ingérées; d'autre part, les expérimentateurs n'ont pas, avec un égal soin, tenu compte de toutes les excrétions sensibles, plusieurs se bornant même aux fèces et à l'urine, négligeant le produit du moucher et des crachats. Enfin ne pou-

vait-il pas arriver que le corps eût repris son poids primitif avant que toutes les substances ingérées fussent assimilées? Bornons-nous donc à dire, en définitive, que la transpiration est abondante chez l'enfant et chez le vieillard; généralement plus prononcée chez l'homme que dans l'autre sexe, sur lequel un caractère acide devient évident à l'époque des règles; qu'elle augmente l'été, diminue l'hiver, prédomine dans les pays chauds, est plus faible dans les pays froids, se montrant surtout en rapport avec le degré d'excitation de la peau, le besoin dépuratif du sang et la décomposition du corps, dont elle est un agent efficace; entrant enfin en solidarité avec les autres sécrétions; les suppléant, si par accident elles deviennent inactives, diminuant dans le cas contraire; les équilibrant en un mot. Rien donc ne saurait être plus mobile que la transpiration cutanée, chaque individu, chaque circonstance des phénomènes vitaux pouvant présenter à son égard des variétés infinies; et vouloir le déterminer d'une manière absolue devient un problème insoluble. En admettant encore, comme le veulent certains physiologistes modernes, que la transpiration soit un phénomène mixte, moitié physique, moitié organique, l'évaluation en devient encore plus impossible, puisqu'il faudrait tenir également compte des deux actions, en appréciant l'influence que chacune reçoit des circonstances extérieures et organiques. Mais les variations dont elle est susceptible ne portent pas seulement sur l'abondance, et nul doute que sa nature ne se montre encore fort différente, suivant des circonstances spéciales. Ce point laisse encore beaucoup à désirer, sous le rapport chimique principalement. Tout ce que l'on sait à cet égard, c'est que dans les animaux les sels de la transpiration sont d'autant plus abondants que l'urine est moins chargée de radical acide phosphorique.

Quant aux usages de la transpiration cutanée, d'abord elle sert bien évidemment à la décomposition du corps, et dans beaucoup d'animaux elle accomplit exclusivement cette fonction par rapport aux liquides, la sécrétion urinaire n'existant pas; à ce titre, l'on concevra ses liens avec les autres sécrétions, et combien il importe qu'elle ne soit ni supprimée ni contrariée. Or, si l'on réfléchit combien la peau doit être contrariée dans l'exercice de cette fonction, soit par l'influence des corps extérieurs, soit par celle des autres organes du corps, à cause des sympathies nombreuses et délicates qui l'unissent au reste de l'économie, l'on concevra facilement combien de maladies doivent reconnaître cette cause pour point de départ. La transpiration remplit encore quelques fonctions locales, parmi lesquelles nous citerons en première ligne l'entretien de la souplesse de la peau, et, par sa vaporisation plus ou moins active, le maintien de la température fixe du corps. (*Voy.* CHALEUR ANIMALE.)

La sueur n'est, comme nous l'avons dit, que l'exagération accidentelle et momentanée du phénomène précédent: l'une est l'action calme de la peau; l'autre, cette même action exaltée, une expression forcée, pour ainsi dire, de ses facultés, mais produite, dans l'un et l'autre cas, par les mêmes vaisseaux, au moyen du même mécanisme. Il existe toutefois quelque différence entre la matière de l'une et de l'autre, celle de la sueur étant généralement moins chargée d'acide carbonique et plus riche en sels. Quant à ses causes, elle est toujours précédée d'une accélération du mouvement circulatoire, d'une sorte de surexcitation fébrile, avec congestion sanguine vers la peau, qui se gonfle et devient en même temps chaude et rouge. Remarquons néanmoins que cette membrane reste généralement sèche dans la période la plus aiguë des phlegmasies qui lui sont propres, et même dans le début des autres inflammations; ce qui prouverait que la sueur réclame pour se produire un état spécial d'excitation en deçà et au delà duquel n'a plus lieu le phénomène. Quoi qu'il en soit, que la peau soit excitée directement par le contact d'un air chaud, l'action du calorique ou des frictions, la sueur ruissellera de sa périphérie. La même chose aura lieu lors même que cette excitation ne serait que sympathique et résultant pour ainsi dire du reflet sur elle de quelques autres organes: les affections de l'âme, par exemple, les maladies du poumon, les troubles de l'appareil digestif; enfin tout ce qui presse la circulation en général, comme une course ou des efforts momentanés, la produira de même. Du reste, toutes les parties de la peau ne se montrent pas également disposées à devenir le siége de son exhalation; citons en première ligne les mains, les pieds, les oreilles, les aines, le

front, toutes celles en général recevant une quantité de sang plus abondante, douées d'une sensibilité plus exquise, et offrant avec les autres organes des sympathies plus délicates et plus exquises. — Sous le rapport de son abondance, la sueur peut consister seulement en une simple humidité, comme devenir assez copieuse pour traverser plusieurs couvertures, et même plusieurs matelas. C'est généralement dans les fièvres intermittentes que l'on observe ces sueurs excessives, qui peuvent même aller, comme dans la fièvre *diaphorétique*, jusqu'à épuiser les malades en quelques accès. — Elle est le plus souvent ténue et aqueuse, rarement visqueuse et collante, phénomène qui n'a guère lieu que dans les maladies très-graves. Il paraît, du reste, qu'elle n'est pas identique chez tous les sujets, et que ses propriétés physiques ou chimiques reçoivent jusqu'à un certain point l'influence du sexe et de l'état de santé ou de maladie. Son odeur tout à fait particulière, et légèrement acide, devient insupportable par la concentration; quelquefois même est-elle tout d'abord fétide et repoussante; celle des femmes récemment accouchées ou nourrices exhale souvent l'odeur du lait aigri, et celle de l'urine est appréciable chez les sujets qui ne peuvent excréter ce liquide. Citons également, sous ce dernier rapport, l'odeur que lui communiquent par fois les aliments et l'atmosphère ambiante. Presque toujours incolore en apparence, elle tache néanmoins le linge, et l'on cite plusieurs cas encore dans lesquels elle fut jaune, rougeâtre, bleue ou noire. Mais ces faits sont si rares, les deux derniers surtout, qu'ils ressortent du domaine de l'observation ordinaire. La sueur est encore presque toujours chaude au moment de son exhalation, et ce n'est guère que dans l'agonie et les affections accompagnées d'un péril imminent que le corps se couvre de sueurs froides.—Sa composition serait, d'après M. Thénard : beaucoup d'eau, de l'hydro-chlorate de soude, des traces de phosphate de chaux et d'oxyde de fer, très-peu de matière animale; point de sulfate, point de phosphate solubles, et de plus un acide qui lui fait généralement rougir le tournesol, dans l'état de santé; mais on manque de données suffisantes pour signaler les variétés offertes dans sa composition suivant l'état physiologique ou pathologique des sujets. Quant à leur type, les sueurs peuvent être continues ou périodiques, et c'est la première forme qu'elles présentent dans les affections intermittentes et même les paroxysmes des maladies continues. — La sueur peut, du reste, se produire dans l'état de santé comme dans celui de maladie, avec cette différence toutefois que si, dans le premier cas, elle résulte toujours de causes externes, il est loin d'en être ainsi pour le second, où le plus souvent elle survient sans leur concours. Quant à l'influence qu'elle peut exercer, celle-ci doit encore varier suivant les états. Sur l'homme sain, des sueurs abondantes et répétées produisent un amaigrissement notable et parfois un affaiblissement extrême. La suppression brusque d'une sueur même passagère peut amener le développement d'une affection grave, à plus forte raison celle d'une sueur habituelle, qui devient presque nécessairement la cause d'un trouble qui, de coutume, ne disparaît qu'avec le retour de l'exhalation suspendue. Chez l'homme malade, celle qui survient dans le début et l'accroissement d'une affection aiguë n'est, en général, ni actuellement avantageuse, ni favorable à la marche postérieure de la maladie ; celle apparaissant, au contraire, dans une période plus avancée, devient plus souvent le point de départ d'une amélioration rapide; c'est *la sueur critique*. Elle est ordinairement générale, continue, aqueuse, abondante et chaude. — Lorsque les sueurs symptomatiques abondantes s'accompagnent de la fonte rapide des sujets, on les dit *colliquatives*. Enfin il est des cas dans lesquels la médecine s'efforce d'imiter la nature en provoquant des sueurs abondantes. C'est au mot SUDORIFIQUE que nous renvoyons pour ce point. L. DE LA CL.

SUEZ (*géogr.*), en arabe *Soueys*, ville de la Basse-Égypte, à l'extrémité septentrionale de la mer Rouge, à 135 kilomètres du Caire. Son port, situé par 29° 59' 10" latitude N. et 30° 15' 5" longitude E., est presque comblé par les sables; les plus petits bâtiments ne peuvent y aborder que dans la marée haute. La rade est à 5 kilomètres de Suez, et offre un bon mouillage. C'est par Suez que le Caire fait le commerce avec l'Arabie et l'Inde, et les communications seront facilitées entre ces deux villes par un chemin de fer et des diligences qui doivent faire ce trajet en vingt-quatre heures. Les vents du sud amènent tous les ans, au mois de mai, du port de Djiddah à Suez,

de petits bâtiments chargés de marchandises. Dans le cours de juillet et d'août les mêmes bâtiments partent pour Djiddah, emportant les marchandises arrivées du Caire. Ces navires, au nombre de 70 à 80, du port de 100 à 150 tonneaux, conduisent aussi à leur bord les pèlerins musulmans, chrétiens et israélites qui vont visiter les villes saintes de la Mecque et Jérusalem. La ville de Suez compte environ douze mille habitants. Des bateaux à vapeur anglais font le trajet entre Suez et Bombay en vingt et un jours. La ville manque d'eau, et les environs sont sablonneux, secs et arides. Suez est *l'Arsinoé* ou *Cleopatris* des anciens.

SUEZ (isthme de) est situé entre la pointe N. du golfe de Suez et la Méditerranée; il a 115 kilomètres de longueur. Un canal qui le traverserait permettrait de passer de la Méditerranée dans la mer Rouge et rendrait très-facile et prompte la communication avec l'Inde. On l'a tenté en vain jusqu'ici. Le célèbre canal du roi d'Égypte Néchao, qui avait 150 kilomètres de long, allait du golfe de Suez au Nil; commencé vers 600 ans avant J.-C., il fut terminé après la conquête de l'Égypte par Darius, fils d'Hystaspe; rétabli par Ptolémée Philadelphe, négligé sous les derniers empereurs romains, creusé de nouveau par les Arabes, par les ordres d'Omar, et comblé enfin par ordre d'Al-Mansour, l'an 767.

SUÈVES, Suevi, nom par lequel les Romains, depuis César jusqu'à Septime-Sévère, désignaient des peuples de la Germanie dont ils n'avaient qu'une connaissance imparfaite. On croit que c'était moins un peuple distinct qu'un mélange d'aventuriers errants qui se réunissaient en bandes pour les incursions et le pillage. On fonde cette supposition sur le nom de *Allmen* ou *Allemani* donné à une ligue suève au III[e] siècle, et qu'on traduit par *hommes de toute espèce*. Le siége principal de cette ligue fut le sud-ouest de la Germanie, depuis le Rhin (vers Bâle) jusqu'au Mein, à la Saale et au Danube : c'est à peu près ce qu'on a depuis nommé la Souabe, nom dérivé de Suèves. D'autres peuples connus entrèrent alors dans cette ligue et prirent le nom de Suèves; tels furent les Hermundures, dont le nom disparaît depuis lors dans l'histoire. On regardait aussi comme Suèves les Reudings, Eudoses, Nothons, Angles, et même, dit-on, les Semnons. Au V[e] siècle, lors de la grande invasion des Gaules (407) et de l'Espagne (409), les Suèves étaient, avec les Alains et les Vandales, une des trois nations envahissantes. En 409 ils s'établirent en Espagne, conduits par leur roi Ermeric ou Hermanaric, et fondèrent dans la Gallécie ou Galice un royaume qui fut très-puissant, de 438 à 455, sous les rois Réchila et Réchiaire; il comprenait la Lusitanie, s'étendait jusqu'à la Bétique, et fut sur le point d'engloutir toute l'Espagne; mais le roi visigoth Théodoric II les refoula dans leurs limites dès l'an 456. En 585 Léovigilde mit fin à l'empire des Suèves et réunit leurs Etats au royaume des Visigoths.

Nous avons rapporté l'opinion la plus suivie sur l'origine des Suèves, sans la partager. Nous croyons leur nom, dont personne à notre connaissance n'a donné l'étymologie, dérivé de *sou*, en tatare, rivière, et *bye*, en anglo-saxon, demeure, *bya*, habiter. Les Romains plaçaient les Suèves le long de la rive septentrionale du Danube. Le mot *Allmen* me semble dérivé du persan *ala*, haut, élevé, en celte, *huel*, et *men*, hommes. Le même radical se trouve dans *Alains*. F.-S. Constancio.

SUFFÈTES ou Sophetim (*hist.*), magistrats de la république de Carthage, au nombre de deux, qui remplissaient à peu près les mêmes fonctions que les consuls à Rome et étaient élus pour un an dans l'aristocratie. Ils convoquaient par-devant le sénat, avaient seuls le droit de l'initiative des lois et recueillaient les suffrages. Ils présidaient aussi aux jugements et commandaient quelquefois les armées, et recevaient les comptes de ceux qui étaient chargés du recouvrement des deniers publics. Au temps d'Aristote, la plèbe avait déjà pris une certaine importance dans cette république. Elle attendait dans le forum le résultat des délibérations du sénat, et, s'il y avait dissentiment entre ce corps et les suffètes, c'était elle qui décidait en dernier ressort. (*Voy.* Carthage.)

SUFFRAGANT. Les évêchés placés dans la circonscription d'une église métropolitaine sont suffragants de celle-ci : 1° parce que les évêques titulaires ont droit de suffrage dans les synodes épiscopaux que l'archevêque peut convoquer dans des circonstances données ; — 2° parce que ces mêmes évêques, le cas échéant, appellent

devant lui d'une décision ou d'une sentence de leur respective officialité; — 3° parce que le métropolitain doit sacrer les évêques de son ressort, ou consent à ce qu'ils le soient par d'autres prélats, dans les diocèses qu'ils désignent. — Un évêque ou un archevêque qui a un titre *in partibus infidelium*, et qui exerce les fonctions de coadjuteur, est aussi suffragant de la métropole à laquelle il est attaché.

SUFFRAGE. Tout le monde sait qu'en matière d'élection civile, politique, cléricale et monastique, ce mot signifie donner sa voix, voter par écrit en faveur d'un candidat, pour l'investir d'une mission temporaire ou à vie, d'un titre, d'une dignité. Mais ce que l'on sait moins généralement, c'est qu'en termes de bréviaire et de liturgie la dénomination de suffrage s'applique d'une manière collective aux antiennes, oraisons et versets des offices commémoratifs des saints dont l'Eglise célèbre la fête. *Suffragia* (disent les rubriques) *dicuntur de antiphonis, versibus, orationibus.* Cette dénomination est aussi donnée par analogie, ou plutôt par une conséquence naturelle et logique, aux prières que les mêmes saints font à Dieu pour appeler ses miséricordes et ses bénédictions sur les fidèles qui réclament leur intercession. *Suffragia seu orationes, intercessiones sanctorum.* — Saint Bernard a employé le mot de suffrage, sous cette dernière acception, dans sa célèbre prière à la mère de Jésus-Christ. « Souvenez-vous, ô pieuse Vierge Marie, que, dans aucun siècle, on n'a entendu dire que ceux qui ont recours à votre protection, qui ont imploré vos suffrages, ou sollicité votre appui, aient été abandonnés. » *Memorare, ô piissima Virgo Maria, non esse auditum à seculo quemquam ad tua currentem præsidia, tua implorantem suffragia, tua petentem auxilia, esse derelictum.* Il existait à Rome une congrégation pour la délivrance des âmes du purgatoire, qui portait le titre de Notre-Dame de Suffrage, dont le pape Clément VIII avait approuvé les statuts par sa bulle du 9 septembre 1594.

SUFFREN (Pierre-André de Saint-Tropez) a laissé un grand souvenir dans la marine française. Il naquit au château de Saint-Cannat, en Provence, le 13 juillet 1726, d'une famille distinguée, qui avait fourni des sujets illustres à la marine, à l'armée de terre et à l'ordre ecclésiastique. Il fut admis dans les gardes de la marine au mois d'octobre 1743, et aussitôt la guerre contre les Anglais lui fournit l'occasion de déployer le ferme et tranquille courage qui devait l'illustrer. Le sort des combats maritimes dépend moins encore que l'issue des batailles terrestres de la valeur des combattants. Il est mille accidents qui tournent contre les plus dignes. Suffren l'éprouva par deux fois. Dès le début de sa carrière militaire, le vaisseau qu'il montait en qualité d'enseigne de vaisseau ayant été forcé d'amener, il fut fait prisonnier une première fois, et subit en Angleterre plusieurs mois de captivité. La paix d'Aix-la-Chapelle lui donna des loisirs dont il profita pour se rendre à Malte, selon le vœu de sa famille, et pour s'y faire recevoir chevalier. La guerre avec les Anglais s'étant rallumée en 1755, le chevalier de Suffren prit part à la victoire remportée par M. de La Galisonnière sur l'amiral Bing, et assista à la prise de Port-Mahon par le maréchal de Richelieu. En 1759, l'escadre de sept vaisseaux sur laquelle il était embarqué, sous les ordres de M. de Laclue, ayant rencontré une armée anglaise de quatorze vaisseaux, se retira dans le port de Lagos, sous la foi de la neutralité du Portugal, maître de ce port. Mais un principe du droit des gens est une faible garantie contre une flotte anglaise, supérieure en nombre, et qui se croit sûre de la victoire. M. de Laclue fut surpris dans l'asile qu'il devait considérer comme inviolable; trois vaisseaux furent pris; deux se brûlèrent, deux se sauvèrent; *l'Océan*, que montait M. de Suffren, fut du nombre des premiers; ce fut sa seconde captivité; elle fut de courte durée, et, après diverses expéditions plus heureuses, il entreprit sur les galères de l'ordre de Malte des courses contre les Barbaresques, obtint le titre de commandeur de l'ordre, et plus tard, au mois de février 1771, le grade de capitaine de vaisseau des armées du roi. En 1778, il fit partie de l'expédition envoyée, sous les ordres du comte d'Estaing, au secours des colonies anglaises d'Amérique, et se signala en forçant cinq frégates anglaises à échouer dans la rade de Newport.

Les actions qui précèdent ne sont que le prélude de la vie de M. de Suffren. Les mers des Indes furent le théâtre de sa gloire. Les campagnes qu'il dirigea dans ces pa-



rages firent briller ses grandes qualités de général en chef, d'administrateur et de diplomate; sa science de la tactique, sa fermeté à maintenir la discipline, la sûreté de son coup d'œil, sa sollicitude pour ses subordonnés, et enfin cette haute probité qui lui donna tant d'ascendant sur Hyder-Ali, et lui permit de conserver une alliance souvent compromise par les lenteurs du général Duchemin.

Lorsque de Suffren fut envoyé comme chef d'escadre dans les Indes orientales, la situation était presque désespérée. Ce qui nous restait d'établissements sur la côte de Coromandel appartenait aux Anglais; Hyder-Ali, notre allié, avait vainement essayé de secourir Pondichéry; les Hollandais, dont nous nous étions engagés, par le traité de 1781, à défendre les colonies, avaient perdu successivement la forteresse de Negapatnam, la baie de Trinquemale, une partie de l'île de Ceylan et Sumatra. Le commodore Johnston menaçait de leur enlever le cap de Bonne-Espérance; M. de Suffren vint à temps pour sauver cette riche possession. Avec ses onze vaisseaux de ligne, il livra à l'amiral Hughes quatre batailles qui sont vantées par les marins comme des chefs-d'œuvre de tactique. L'issue de plusieurs fut douteuse, mais le talent du chef d'escadre sut tirer parti de toutes comme de victoires signalées. Quoiqu'il ne possédât pas sur toute la côte un seul mouillage, il réussit à ameuer à Hyder-Ali un renfort qui lui facilita la conquête de Gondelour, et reprit Trinquemale. Après la mort d'Hyder-Ali, il remporta, le 20 juin 1783, une victoire maritime: l'escadre anglaise, qui voulait lui fermer l'entrée de la rade de Gondelour, fut dispersée, et Tippoo-Saïb, assiégé dans cette ville, secouru. Nous ne suivrons pas M. de Suffren dans le détail de ses opérations maritimes, dont les résultats importants sont rappelés par l'inscription suivante, qui décore la médaille que les états de Provence firent frapper en son honneur :

Le Cap protégé.	Gondelour délivré.
Trinquemale pris.	L'Inde défendue.

Six combats glorieux.

La paix de Versailles, conclue en 1783, mit fin à ses succès, et le 26 mars 1784 il fut de retour à Toulon, après une absence d'environ trois ans. L'accueil qu'il reçut en France fut un triomphe. Lorsqu'il fut présenté à Versailles, Louis XVI l'entretint pendant plusieurs heures, et montra qu'il n'ignorait rien de ses glorieux travaux. La reine voulut le conduire elle-même chez le Dauphin, et dit au jeune prince : « Mon fils, voici M. de Suffren; apprenez « de bonne heure à entendre prononcer et « à prononcer vous-même le nom des héros « défenseurs de leur pays. » Le duc d'Angoulême se leva et répondit avec grâce : « Je lisais, en ce moment même, l'histoire « des hommes illustres; mais je quitte mon « livre avec joie, puisque j'en vois un. » M. de Suffren, que le grand maître de Malte avait élevé déjà au grade de bailli, fut nommé chevalier des ordres du roi. Une quatrième charge de vice-amiral, qui devait être supprimée à son décès, fut créée pour lui. Le public n'accueillit pas M. de Suffren avec moins de faveur que la cour. On l'admirait pour son courage, et l'on aimait sa simplicité d'âme, son honnêteté profonde, sa modestie vraie et son dévouement au devoir et à la patrie. Il dut à ces belles qualités cette popularité qui ne s'accordait guère à cette époque qu'aux écrivains et aux ministres précurseurs de la Révolution. Il mourut le 8 décembre 1788, laissant après lui la plus pure et la plus glorieuse des renommées. Sa vie a été racontée par M. Hennequin, éditeur de l'*Esprit de l'Encyclopédie*. Cet ouvrage estimable nous a été d'un grand secours. A. H.

SUGER, l'une des gloires françaises du moyen âge, naquit en 1081 à Saint-Denis ou à Toury (petite ville de l'arrondissement de Chartres), suivant les uns, et à Saint-Omer suivant d'autres. L'opinion de ces derniers est partagée par la société des Antiquaires de la Morinie, laquelle a proposé, il n'y a pas très-longtemps, un prix de 300 francs sur cette question : « Rechercher et décrire l'influence que Suger, né à Saint-Omer, ministre des rois Louis VI et Louis VII, a exercée sur son siècle, comme homme d'Etat. » Le volume de la savante Société, dans lequel le mémoire couronné par elle doit être inséré, n'ayant point encore paru, nous ne pouvons rien dire de ce travail intéressant par son objet. Mais si le lieu où Suger a vu le jour n'est pas connu avec certitude, on sait que sa famille était humble et obscure, car il ne l'a pas lui-même laissé ignorer. « Il

a plu à la main toute-puissante de Dieu, dit-il dans son testament, de me tirer de la pauvreté et de la poussière pour m'élever de manière à me faire asseoir auprès des princes de l'Eglise et dans les conseils des rois, malgré que je fusse dépourvu de mérite. » *Representans mihi quo modo valida Dei manus me pauperem de stercore erexerit, quo modo principibus Ecclesiæ et regni consedere fecerit, qualiter me immeritum sublimaverit.* Son père, nommé Elimond, le présenta à l'âge de dix ans à l'abbaye de Saint-Denis pour le consacrer à la profession de religieux. A cette époque l'usage très-ancien d'offrir ainsi les enfants était encore en vigueur, et, lorsque l'abbé d'un monastère consentait à les recevoir, la cérémonie qui suivait la donation écrite s'appelait l'*oblation*. De là la désignation d'oblat affectée à un enfant engagé dans la vie monastique par la volonté de ses parents. Les engagements de ce genre étaient irrévocables et liaient tellement les oblats qu'ils ne pouvaient plus rentrer dans le siècle. Cet usage, ayant donné lieu à des abus, fut entièrement aboli en l'an 1190, par le pape Clément III.

Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis, malgré le relâchement dans lequel ils étaient tombés par rapport à l'observance de leur règle, avaient acquis une juste renommée scientifique. C'était chez eux que les princes de la famille royale étaient élevés. Louis VI, dit le Gros, y fit ses études, et c'est là qu'il eut occasion d'apprécier l'esprit supérieur de Suger. Aussi s'empressa-t-il, lorsqu'en 1108 il fut parvenu au trône, de l'appeler auprès de lui pour en faire son guide et son conseiller intime. Suger avait alors vingt-sept ans. Il était doué d'un caractère réfléchi et d'un sens droit. Il joignait à ces solides qualités une vaste érudition, une mémoire prodigieuse et une élocution aussi brillante que facile. Son ascendant sur le prince s'explique donc parfaitement; mais il faut bien reconnaître qu'il le fit toujours servir aux grands intérêts de la monarchie et à la gloire du pays. L'abbé Adam étant mort en 1121, Suger, alors en mission à Rome pour y traiter d'affaires relativesà son ordre, fut élu à sa place. C'est à dater de ce moment qu'il eut des équipages et qu'il prit des habitudes de représentation extérieure que saint Bernard, son ami, lui reprochait, et qui pourtant étaient en quelque sorte des nécessités de sa position. Néanmoins Suger, sensible aux exhortations du célèbre fondateur de Clairvaux, finit par renoncer au faste qu'il avait d'abord déployé, et adopta une manière de vivre beaucoup plus simple. Louis VI ne borna point Suger au rôle de conseiller privé; il lui déféra les sceaux de l'Etat, avec mission de préparer les édits et ordonnances concernant la justice, le chargea des fonctions de ministre des affaires étrangères, etc. C'est Suger qui suggéra à ce prince l'idée d'accorder des *communes* aux villes et bourgs de ses domaines par des chartes *ad hoc*, lesquelles conféraient le droit d'avoir une assemblée composée des principaux habitants nommés et choisis par leurs concitoyens pour veiller aux intérêts communs, à la levée des impôts, et faire rendre bonne justice à chacun, etc. C'est à ce grand homme que revient l'honneur de ce beau mouvement de l'affranchissement des communes, dont Louis-le-Gros prit l'initiative. Ce fut encore Suger qui, aidé du concours des frères Garlande, autres ministres à département comme lui, fit rétablir les *missi dominici* ou commissaires royaux qu'on envoya dans les provinces pour recevoir les plaintes de ceux qui étaient maltraités par les seigneurs, et dont ils renvoyaient les cas aux assises du roi, c'est-à-dire aux juges qui constituaient ce qu'on appela le parlement. Ce furent là les premiers coups portés à la féodalité; ils préparèrent ceux de saint Louis, de Louis XI, de Louis XIII, ou plutôt de Richelieu et de Louis XIV, qui la soumit entièrement en lui ouvrant ses antichambres, et en ne laissant subsister de ce régime que quelques prérogatives de mince importance. Suger ferma les yeux à Louis VI, auquel il était d'ailleurs tendrement attaché; il ne quitta pas le chevet de son lit pendant les derniers jours de sa maladie, et, comme il versait des larmes, le roi lui dit, un peu avant de rendre le dernier soupir : « Mon cher ami, pourquoi pleurer quand la miséricorde divine m'appelle au ciel ? »

Sous le règne suivant, le crédit de Suger, loin de diminuer, prit un essor plus grand; car Louis VII, dit le Jeune, quoique doué des vertus privées de son père, n'avait pas la portée d'intelligence dont il avait besoin pour gouverner dans des temps

où la puissance royale était toujours en lutte avec les grands vassaux. Il comprit que ce ministre aussi habile que fidèle lui serait d'une indispensable utilité. En conséquence Suger conserva la plénitude de l'autorité dont il était investi, ainsi que la confiance entière du nouveau roi. Et pourtant ses efforts contre l'entreprise d'une seconde croisade échouèrent, et en voici la raison. Louis VII ayant à exercer un acte de vengeance contre Thibaud, comte de Champagne, mit la ville de Vitry à feu et à sang. Saint Bernard lui fit entendre que, pour expier ce crime, il fallait qu'il fit cette croisade en personne, tandis que Suger aurait voulu qu'il se bornât à envoyer seulement quelques troupes. « Mais, dit le président Hénault, les conseils de saint Bernard étaient reçus comme des ordres du Ciel; il avait été donné à cet homme extraordinaire de dominer les esprits. On le voyait d'un moment à l'autre passer du fond de son désert au milieu des cours, jamais déplacé, sans titre, sans caractère, jouissant de cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité; simple moine de Clairvaux, plus puissant que l'abbé Suger, premier ministre de France, et conservant sur le pape Eugène III, qui avait été son disciple, un ascendant qui les honorait également l'un et l'autre. » Saint Bernard l'emporta : Louis-le-Jeune fit cette seconde croisade en personne, contrairement à l'opposition positive de Suger, qui n'en fut pas moins nommé régent du royaume pendant l'absence du roi, et il gouverna avec autant d'habileté que de sagesse. Aussi Louis VII, à son retour d'Orient, en 1149, fut tellement satisfait de l'état florissant et tranquille dans lequel il trouva la France qu'il l'honora publiquement du titre de *père de la patrie*. Suger, quoique n'étant plus régent, en conserva, pour ainsi dire, tout le pouvoir, puisque c'était toujours par ses avis que le roi se dirigeait, surtout après la disgrâce du grand sénéchal, Etienne de Garlande. Il devint dès ce moment l'âme du conseil, l'organe, en toutes choses, des ordres du prince, qui le vénérait comme un père et le craignait comme un maître, dit un biographe contemporain. *Hunc propter magnifica et recta consilia princeps venerabatur ut patrem, verebatur ut pedagogum.* C'est vers ce temps que, voulant mettre un terme aux irrégularités et aux abus qui régnaient dans les monastères de son ordre, il en opéra la réforme, aidé qu'il fut dans cette importante affaire par saint Bernard. Mais quoiqu'il réunît en lui les pouvoirs spirituels et temporels nécessaires, il n'en eut pas moins d'immenses obstacles à surmonter pour obtenir le résultat qu'il s'était proposé.

On a vu que Suger s'était opposé à la seconde croisade; mais c'était une opposition d'homme d'Etat, de politique, qui prévoyait que cette expédition ruineuse n'aurait pas le succès qu'on en attendait, et à cet égard les faits justifièrent ses prévisions. Comment se fait-il donc que, plus tard, on le voit non-seulement adhérer à une troisième, mais la provoquer en quelque sorte et user de toute son influence pour en réaliser l'exécution ? Ici la contradiction dans les vues n'est qu'apparente. C'est que les temps étaient changés; c'est que les chrétiens d'Orient se trouvaient dans un péril imminent, et que la France, ayant joué le principal rôle dans ce mouvement à la fois religieux et politique, elle ne pouvait plus reculer; il fallait qu'elle accomplît sa mission : il y allait de sa dignité aux yeux de l'Europe. Ces considérations, corroborées par le désir pieux de sauver Jérusalem des mains des infidèles, expliquent suffisamment la conduite de Suger. Ces motifs puissants ne furent pas compris de tous ceux dont le concours lui aurait été nécessaire. « Il trouva, dit Dom Gervaise (*Histoire de Suger*, t. I, liv. VI) des cœurs resserrés et une espèce d'insensibilité à l'égard des maux dont les chrétiens de la Palestine étaient accablés. Son zèle néanmoins ne se ralentit pas; et, persuadé qu'il était également possible de sauver le peuple de Dieu par un petit secours comme par une puissante armée, il résolut, avec un courage au-dessus des forces de son âge (il avait soixante-dix ans) de secourir seul les chrétiens d'Orient, d'y conduire lui-même et à ses frais un corps de troupes capable d'arrêter la fureur des Turcs. » Il prit des mesures en conséquence, mais sans bruit, sans éclat, et déjà il pouvait compter sur vingt mille hommes et un nombre considérable de gentilshommes qui lui avaient offert leur services, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre qui mit fin à ses jours. Il mourut le 13 janvier de l'an 1152, en bon chrétien, en véritable religieux, assisté dans ses derniers moments

des évêques de Soissons, de Noyon et de Senlis. On ne grava sur son tombeau que cette simple inscription : *Ci-gît Suger*. Elle suffisait à sa gloire. Tel est l'homme dont nous avons à peine effleuré l'histoire, que l'abbé d'Espagnac, dans un libelle publié en 1780, a voulu flétrir par les plus dégoûtantes et les plus absurdes calomnies.

La vie de Suger a été trop remplie, trop occupée pour qu'il ait eu le loisir de composer des ouvrages; il n'a laissé que des constitutions ou règlements monastiques d'ordre intérieur, des lettres en assez grand nombre, son testament, et une relation de la croisade de Louis VII, sous le titre : *Gesta Ludovici regis, filii Ludovici Grossi*. Quelques-uns de ces documents ont été insérés dans le quatrième volume du *Recueil des historiens de France*, d'André Duchesne.

SUICIDE. L'action de se tuer soi-même, pour se soustraire à des maux que l'on croit insupportables, est un crime énorme aux yeux de la loi divine, en même temps qu'une violation de la loi naturelle, fondée qu'elle est sur le principe de la conservation des êtres humains. Dieu, dès le commencement du monde, l'a interdit et l'a puni dans la personne de Caïn; puis, après le déluge, il en renouvela la défense.

On a considéré la mort d'Abimelech, Samson, Saül, Achitophel, Zambri, Eléazar et Rhazias, comme autant de suicides; nous allons examiner ce qu'il faut en penser; nous verrons, en même temps, dans quelle erreur on est tombé lorsqu'on a avancé que, par ces exemples, Dieu semblait n'approuver ni blâmer le meurtre de de soi-même. Et d'abord, on lit dans *les Juges* (ch. I., v. 56) qu'Abimelech, en se faisant tuer par son écuyer, fut puni ainsi que le méritait son meurtre envers son père et ses soixante-dix frères; Saül est représenté comme un roi réprouvé de Dieu, que la vengeance divine poursuivait et à qui l'ombre de Samuel avait prédit une mort certaine (II *Rois*, ch. I, v. 15). Achitophel est peint comme un traître infidèle à David son roi, appliqué à confirmer Absalon dans sa révolte et à lui suggérer des crimes (II *Rois*, ch. I, v. 16 et 17). Certes, ce ne sont là ni des éloges ni des approbations. Samson et Eléazar doivent moins encore être considérés comme s'étant suicidés; le premier est mort pour venger sa patrie (*Juges*, ch. XVI, v. 28). le second pour délivrer son peuple (*Machab.*, ch. VI, v. 44). Les éloges qui sont donnés à Razias, dans le second livre des Machabées (ch. XIV, v. 42), ne sont pas, à le bien prendre, une difficulté insurmontable. Pursuivi par des satellites qui voulaient le torturer afin de le faire changer de religion, effrayé du danger qui le menaçait, il se décide à se tuer, ce que la Bible loue moins comme un zèle éclairé que comme un acte courageux, accompli dans une intention bonne. Au moins est-il vrai de dire que saint Augustin l'a compris ainsi, (t. II., *contrà Epist. gaudent.*, ch. XXIII). Assurément, ce n'est pas là un hypocondre qui se tue de sang-froid pour se débarrasser du fardeau de la vie. On a ensuite ajouté que l'Evangile n'a pas, en termes exprès, défendu le suicide; mais, n'a-t-il pas mis (Marc, chap. VII) l'homicide au rang des plus grands crimes? —Donc le suicide ou l'homicide sur soi est positivement défendu par le code divin. Lorsqu'on cite l'Ecriture mal à propos, c'est qu'on ne l'a point lue du tout ou qu'on s'est borné à la parcourir avec négligence. De là son autorité invoquée par fois en faveur d'opinions qu'elle condamne.

Quelques philosophes, cependant, ont prétendu que le suicide non-seulement n'était pas défendu par Dieu, mais encore qu'il semblait l'autoriser dans certains cas donnés. « Il n'est pas impossible, dit Barbeyrac (*Droit de la nature et des gens*), qu'on ait quelquefois une présomption suffisante que Dieu nous permet d'anticiper le terme de nos jours pour se préserver d'un mal grand et réel, qu'on s'est attiré par une faute grave, quand ce mal est inévitable; et enfin lorsqu'on peut l'épargner, ou bien se procurer, ainsi qu'aux siens, et surtout à l'Etat, quelque bienfait certain. »

Nous venons de voir, au contraire, que cette défense est formelle et positive dans l'ancienne loi; et sous la nouvelle, il est de toute évidence qu'elle résulte de l'ensemble de tous les préceptes, de tous les enseignements chrétiens; le nier, c'est nier la lumière du jour. Il ne pouvait en être différemment; Dieu ne se met point en contradiction avec lui-même dans ses actes, et il y aurait eu contradiction si, d'une part, il nous commandait la résignation à supporter les maux attachés à notre nature, et s'il nous permettait, de l'autre, de nous soustraire à ces maux par le suicide.

La vie, quelles que soient les conditions auxquelles elle est soumise dans son cours borné, est une grâce que nous tenons de Dieu; nous ne l'avons point acquise par notre fait; c'est une concession, un dépôt temporaire et sacré: donc elle n'est point notre propriété; elle ne nous appartient point. Comment admettre dès lors la présomption intuitive qu'il nous est permis d'y mettre un terme? Il y aurait là assimilation, confusion de la puissance infinie avec la volonté accidentelle de l'homme. Cela est monstrueusement absurde. Reconnaître, d'autre part, des cas d'un mal moralement inévitable selon nous, selon nos prévisions, c'est tomber dans le fatalisme, et le fatalisme c'est la négation de la liberté divine aussi bien que de la liberté humaine; c'est élever, ni plus ni moins, notre intelligence au niveau de l'intelligence suprême, qui seule sait prévoir et régler nos destinées. A l'égard des motifs de suicide tirés des avantages que cet acte peut procurer aux proches ou à l'État en général, ce système d'argumentation ne mérite pas les honneurs d'une controverse sérieuse, tant il est pitoyable. Passons outre. Celui-là seul qui est l'auteur, la cause, la raison de notre existence, a seul aussi le droit d'y mettre un terme, quand et comme il lui plaît, dans la mesure de ses desseins providentiels.

D'autres défenseurs du suicide, et ce sont les plus nombreux, insistent beaucoup sur l'impuissance de certains hommes à soutenir la lutte des maux physiques et moraux qui les assaillent. Mais comment prouvent-ils cette impuissance? par le sentiment exagéré de leur faiblesse, par leur manque d'énergique résignation. Voyez si les martyrs, au milieu de tortures bien autrement cruelles que celles de nos douleurs physiques naturelles, n'ont pas su être supérieurs à ces tortures et en triompher! Pourquoi? parce qu'ils puisaient les forces dont ils avaient besoin à une source que l'on oublie, que l'on dédaigne. Toute la question de cette prétendue impuissance est là : *Frappez*, dit Jésus-Christ, et l'*on vous ouvrira; — Demandez, et l'on vous donnera*. D'ailleurs « quelle « est donc après tout, s'écrie Formey, cette « félicité qui accompagne et suit le meurtre « volontaire de soi-même? Cette action est « ordinairement précédée des plus funestes « agitations; elle s'exécute avec les symp- « tômes d'un affreux désespoir... Quant à « la félicité qui suit la mort, ceux qui se « tuent n'ont pas grand désir de l'atteindre, « et toutes les apparences montrent qu'ils « quittent une misère pour en trouver une « plus grande encore. Pour ceux qui n'ad- « mettent pas cette félicité après leur mort, « et qui comptent se précipiter dans l'anéan- « tissement, ils choisissent un remède pire « que le mal; car il n'y a point de situation « ici-bas dont on puisse dire qu'elle est en- « tièrement désespérée, et on a vu naître « les révolutions les plus imprévues dans « les périls et dans les maladies. » (*Diss. sur le meurtre de soi-même.*) Si une mort volontaire était l'unique moyen d'éviter des crimes, il serait nécessaire de faire le sacrifice de la vie; mais nous sommes maîtres de notre volonté; nous pouvons donc résister aux violences et aux calamités du monde : rien ne peut rendre criminel qui ne consent pas à l'être.

Quelques apologistes du suicide avancent que la plupart des philosophes grecs approuvent ce crime; cela n'est pas aussi général qu'ils veulent bien le dire, quoiqu'à la vérité leur sentiment soit peu de chose dans une telle question : ils n'avaient point notre croyance, ils ne savaient point qu'après cette vie nous paraîtrons devant un juge sévère, et que nous serons jugés ainsi que nous l'aurons mérité. L'exemple des Indiens, des Orientaux en général, n'est d'aucun poids, puisqu'ils croyaient qu'après cette mort ils rentreraient dans le sein de la Divinité, dans ce grand tout. Cependant Pythagore, Socrate, Cicéron condamnent le suicide comme un crime, comme une révolte contre la Providence.

De nos jours, quelques médecins ont émis sur le suicide certaines idées qui n'ont pas plus de valeur que celles des philosophes; selon eux c'est *toujours* une maladie, une folie, et non pas un abus de raisonnement, qui conduit au suicide.

S'il en était ainsi, le suicide ne serait point blâmable, et ceux qui commettent cet acte mériteraient toute notre pitié. Mais c'est là une opinion qui, bien que revêtue de formules scientifiques, n'en est pas moins vicieuse et fausse. Caton ne s'est point tué par un accès de folie; il avait toute la plénitude de sa raison... C'est avec sang-froid, avec réflexion qu'il s'est suicidé; seulement l'orgueil chez lui l'emporta sur l'amour de la vie; il ne voulut point se soumettre à

César; expliquer sa mort volontaire par l'aliénation mentale, quelle qu'en eût été la cause, c'est se jeter gratuitement dans le champ vaste des hypothèses, où s'égare si souvent la médecine aussi bien que les autres sciences non positives.

Les limites dans lesquelles il faut nous renfermer ne nous permettent pas d'entrer dans de plus grands développements sur l'importante question que nous venons d'effleurer. Mais il existe des ouvrages ou tous les sophismes sur lesquels les apologistes du suicide ont fondé leur doctrine sont victorieusement réfutés.

On peut surtout consulter les *Entretiens sur le suicide*, par M. Guillon, évêque de Maroc, 2e édit., Paris, 1836; et l'*Histoire critique et philosophique du suicide*, par le P. Appiano Buonafide; traduite de l'italien par Armellino et L.-F. Guerin, 1 vol. in-8°, 1841. Ces travaux, les plus récents, peuvent suppléer à tous les autres sur cette même matière. X.

SUIE (*chimie*), matière noirâtre et fuligineuse contenant les parties les plus volatiles des matières que l'on brûle et que la fumée dépose contre les parois des cheminées. Celle du bois est principalement composée de charbon, d'huile empyreumatique, d'acide acétique, de créosote, d'alumine, de résines pyrogénées, appelées par Berzélius *pyrétines*, parfois d'hydrochlorate d'ammoniaque et autres sels. Quelques chimistes la regardent comme de l'ulminate d'ammoniaque. Elle est en croûtes fragiles, luisantes, très-noires, d'une odeur désagréable, d'une saveur amère empyreumatique. Comme les principes contenus dans la suie dépendent surtout de la nature des matières brûlées ou que l'on expose à l'action du feu, le produit devra renfermer, en certains cas, des substances particulières: par exemple, la suie de toutes les cheminées de fonderies métalliques contient même de l'or et de l'argent qui, malgré leur fixité, sont entraînés avec les matières volatiles. Dans les fonderies où l'on traite des minéraux abondants en blende ou en calamine, il se sublime une prodigieuse quantité de zinc, formant avec la suie une substance connue sous le nom de *tuthie*. Dans les cheminées qu'alimentent beaucoup de matières animales, en Égypte, par exemple, où, à défaut d'autre combustible, on brûle de la bouse de vache, du crottin de cheval, de chameau, etc., la suie contient une prodigieuse quantité de sel ammoniac; aussi l'en extrayait-on jadis pour les besoins du commerce avant que l'on eût trouvé le moyen de fabriquer en France ce produit par des moyens chimiques.

La suie ordinaire est employée à divers usages. Les teinturiers en font une couleur brune recommandable par sa solidité; l'on en tire aussi pour la peinture la couleur désignée sous le nom de *bistre*. L'expérience a prouvé que le même produit donnait un engrais excellent pour les terres humides, ayant surtout la propriété de faire mourir les mauvaises herbes, la mousse et les joncs infectant les prairies basses et marécageuses. — Enfin la suie figurait jadis dans les matières médicales comme détersive, antifébrile, anti-épileptique, et se trouve encore, dans certains formulaires, comme fondante, anti-vermifuge. On l'a proposée comme succédané de la créosote dans le traitement des dartres, de la teigne et des ulcères cancéreux. L. de la Cl.

SUIFS, matières grasses sécrétées dans les parties molles des animaux ruminants. Les suifs sont composés de proportions variables de carbone, d'oxygène et d'hydrogène. Suivant M. Chevreul, qui a fait de cette classe de corps une étude spéciale, le suif de mouton est formé de 78,096 de carbone, de 9,304 d'oxygène et de 11,700 d'hydrogène. Tous ont les mêmes principes immédiats que les autres graisses, l'Oléine et la Stéarine (*voy.* ces mots). Celui de mouton contient, d'après M. Braconnot, 30 de la première et 70 de la deuxième. Il faut ajouter à ces deux substances un principe particulier, l'hircine, qui donne au suif de mouton ainsi qu'au suif de bouc l'odeur qui les caractérise.

Le suif est plus ou moins gras, plus ou moins solide, suivant l'espèce de bestiaux dont il provient, et même suivant le système d'alimentation adopté pour les bestiaux. Le suif extrait des bœufs nourris au sec est plus gras, moins consistant que celui des bœufs élevés dans les pâturages. Aussi le suif de Russie, qui est tiré d'animaux tenus au sec pendant le long hiver de ce pays, est-il généralement plus ferme et plus solide que celui des autres pays, où la température confine moins longtemps les animaux dans les étables? La consistance du suif varie aussi d'une espèce à l'autre;

celui de mouton est plus solide que celui de bœuf, etc.

Le suif varie de nom suivant l'aspect sous lequel il se présente : brut, sans apprêt, tel qu'il se recueille sur l'animal, il est dit *suif en branche*. On coupe le suif en branche par fragments plus ou moins forts; on pétrit ces fragments dans l'eau; quelquefois même on les écrase sous la meule, et on les lave avec soin pour détacher le sang dont ils sont chargés. On les jette ensuite dans une chaudière qu'on chauffe d'une manière douce et modérée. Le suif cède bientôt à l'impression du feu; il se liquéfie, se dégage et se réunit à la surface du bain. Lorsqu'il est bien fluide on le décante, on le passe au tamis, et on le reçoit dans un vase où il se solidifie en se refroidissant. C'est alors du *suif en pain*. — Tel qu'il est, ce suif n'est pas encore assez épuré pour être converti en chandelles. Il faut, pour qu'il donne une belle lumière, qu'il soit totalement dépouillé de sang et de membranes. Pour l'amener à ce point, les chandeliers le mettent dans de vastes chaudières munies, à trois pouces du fond, de cannelles en bois. Ils le liquéfient dans ces vases, le laissent reposer assez longtemps pour que tous les corps étrangers qu'il tient en suspension se précipitent. Ils tournent alors les cannelles, et écoulent tout ce qu'il y a de bien limpide. Le dépôt ou *boulée*, mis dans des sacs, pressé entre des plaques de fonte chauffées, donne du suif impur et un pain ou gâteau composé d'un peu de suif et des membranes adipeuses qui avaient échappé à la première épuration. — Cette manière d'appliquer le feu n'est pas sans inconvénients. Elle torréfie, raccornit la partie du tissu qui touche les parois de la chaudière, et donne lieu à une odeur des plus fétides. On évite ce désagrément en employant avec le suif de l'eau et de l'acide sulfurique dans le rapport de : suif 1500 grammes, eau 700 grammes, acide sulfurique 24 grammes. On porte la masse à l'ébullition, on laisse le suif s'exsuder, se dépurer, on décante et on passe au tamis.

Une méthode non moins efficace est celle qui suit : on fond d'abord 50 kilogrammes de boulée afin de former un bain qui prévienne le contact du suif avec les parois du vase. Cela fait, on introduit dans cette chaudière 150 kilogrammes d'eau, 5 kilogrammes d'acide sulfurique concentré et 900 kilogrammes de suif en branche bien haché; on donne le feu et on le maintient pendant environ une heure et demie; on arrête alors l'opération, on laisse clarifier; on décante la partie la plus limpide et on la verse dans une bassine qui contient déjà une dissolution formée d'un kilogramme d'alun et de 20 d'acide sulfurique; on tient le suif en fusion, on le bat avec l'eau; puis, au bout de deux heures et demie, on le jette dans une nouvelle chaudière qui sert de rafraîchissoir. Enfin, au bout de dix heures, on le coule dans les *jallots*. Cette méthode produit un peu plus de suif, donne une odeur moins désagréable, moins insalubre que l'ancienne. Le suif est aussi plus blanc; la chandelle qui en résulte est plus belle et éclaire mieux.

Une espèce de suif moins bonne, mais qui néanmoins sert à divers usages, est celle qui s'extrait des os; on trie ceux-ci, on fait une masse de ceux qui sont propres aux ouvrages de tabletterie, tels que les os plats des épaules de bœufs et de vaches, les os cylindriques des gros membres, les parties les plus solides et les plus longues des côtes; on détache les extrémités cellulaires, qui ne peuvent être employées, et on les réunit à la masse de ce qui est impropre à toute espèce de travail. C'est cette masse qui contient le plus de graisse; tandis que la première en renferme à peine 10 pour 100, celle-ci en donne jusqu'à la moitié de son poids. On divise cette masse, on la broie, on la fractionne à l'aide du billot, de la hache, de la scie à main. Quand elle est aussi brisée qu'elle peut l'être, on la met dans une chaudière de fonte, on la recouvre d'une couche d'eau de 5 à 6 pouces, on donne le feu, on détermine l'ébullition, on remue les os de temps à autre avec une pelle trouée. La graisse ou suif se dégage et forme à la surface une couche plus ou moins forte. On arrête l'opération quand on la juge assez prolongée. On retire la matière fluide avec une large cuillère ou à l'aide d'une cuvette. On pousse de nouveau le feu, on agite les os, on recueille la graisse fluide, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on juge la matière épuisée. On prend le suif ainsi extrait, on le fond et on le met en baril. Ce produit, vendu sous le nom de *petit suif*, sert à la fabrication du savon, au graissage des roues et à l'enduit des cuirs.

SUINTILA, deuxième fils de Réca-

rède Ier, roi des Visigoths d'Espagne, avait vu son frère Liura, Wittem, assassin de Liura, Gundemar, Sisebut et Recarède II, fils de Sisebut, se succéder sur le trône orageux que son père avait illustré, lorsqu'en 625 il fut élu d'une voix unanime par les grands du royaume. Il rehaussait par des titres personnels les glorieux souvenirs que Recarède Ier avait laissés. Sa libéralité lui avait mérité le surnom de père des pauvres, et l'honneur qu'il avait eu, sous le roi Sisebut, de soumettre les Asturiens et les farouches habitants de la Nioja, avait rendu ses armes si redoutables que sa seule présence arrêta les ravages dont les Navarrais affligeaient la Tarragonaise. Vainqueur sans combat, il amnistia ces suppliants, et, pour empêcher qu'ils ne se relevassent en ennemis, il fit bâtir à leurs dépens, au milieu de leur pays, une place forte nommée Ologita; ce qui inspire à Mariana cette réflexion à l'usage des tyrans : « Ce fut un bonheur « pour ces peuples remuants d'avoir au « milieu d'eux une place qui les tînt en « respect, et il leur fut bien plus avanta- « geux de perdre ainsi leur liberté que d'en « faire un si mauvais usage. » Suintila chassa les derniers Romains qui occupaient une partie de l'Andalousie et du Portugal. Ce fut là le terme de ses succès. Il avait associé à la couronne son fils Ricimer; mais bientôt les grands, intéressés à perpétuer le système électif, s'élevèrent contre cette tentative d'hérédité. Leurs mauvais desseins furent trop favorisés par un changement subit dans la conduite du roi, qui, vaincu par la prospérité, se précipita comme Salomon dans les excès de tout genre. Sisenand, avec l'aide du roi Dagobert, souleva l'Espagne contre Suintila, qui avait abandonné le gouvernement de son royaume aux mains débiles de la reine Théodora. Délaissé par ses sujets, il fut chassé du trône et remplacé par Sisenand; le successeur de celui-ci s'appela Chentila. Cette similitude de nom, jointe à l'indécision qui règne parmi les historiens sur l'époque et les circonstances de la mort de Suintila, a trompé plusieurs écrivains, qui se sont imaginé qu'après avoir été détrôné par Sisenand Suintila l'avait à son tour renversé. A. H.

SUISSE (*géogr.*) ou CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE; *Sweitz* en allemand. C'est l'*Helvetia* et partie de la *Rhetia* des anciens. République fédérale. Son territoire est borné à l'ouest par la France, au nord par le grand duché de Bade, à l'est par le Tyrol, et au sud par le royaume lombardo-vénitien et les États sardes. Situation géographique : 3° 44′ à 8° 5′ longitude E.; 45° 50′ à 47° 48′ latitude N. Étendue : 348 kilomètres de l'ouest à l'est sur 212 du nord au sud; 38,000 kilomètres carrés. Population : 2,150,000 habitants. Le gouvernement central se tient à tour de rôle dans les villes de Zurich, Berne et Lucerne, deux ans de suite dans chacune. Le nom de Suisse vient de celui de la ville et du canton de Schwitz, l'un des trois cantons où naquit la liberté suisse, en 1315. La Suisse se divise en 22 cantons; en voici la liste d'après le rang qu'ils occupent, avec les noms des chefs-lieux de chacun.

CANTONS.	CHEFS-LIEUX.
1. Zurich.	Zurich.
2. Berne.	Berne.
3. Lucerne	Lucerne.
4. Uri.	Alfort.
5. Schwitz	Schwitz.
6. Uterwald. . . .	Sarnen et Stanz.
7. Glaris.	Glaris.
8. Zug.	Zug.
9. Fribourg. . . .	Fribourg.
10. Soleure	Soleure.
11. Bâle.	Bâle.
12. Schaffhouse . .	Schaffhouse.
13. Appenzell. . .	Appenzell, Herisau et Trogen.
14. Saint-Gall . . .	Saint-Gall.
15. Grisons	Coire, Hanz et Davos.
16. Argovie	Aarau.
17. Thurgovie. . .	Frauenfeld.
18. Tessin	Bellinzona, Lugano et Lucarno.
19. Vaud.	Lauzanne.
20. Valais	Sion.
21. Neuchâtel . . .	Neuchâtel.
22. Genève.	Genève.

Plusieurs cantons se subdivisent : Bâle, en Bâle ville et Bâle campagne; Unterwald, en Obwalden et Nidwalden; Appenzell, en Rhodes intérieurs et extérieurs; les Grisons, en trois ligues : *ligue supérieure, ligue cadée* et *ligue des dix juridictions*. Des 22 cantons, 8 sont au nord : Bâle, Soleure, Argovie, Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell; 12 au centre : Zug, Schwitz, Glaris, Grisons, Uri, Unterwald, Lucerne, Berne, Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Genève; 2 au sud : Valais, Tessin. Les cantons se distinguent par la religion et la langue; jadis le gouvernement était aristocratique dans les cantons de Berne, Lucerne, Fribourg; démocratique dans ceux d'Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris, Appenzell; et mixte dans ceux de Zurich, Bâle, Soleure et Schaffhouse. On parle allemand dans les cantons

de Berne, Bâle, Zurich et dans tout l'est; français dans ceux de Neuchâtel, Genève, Vaud, Valais; dans le Tessin domine l'italien, chez les Grisons le roman; de plus il existe un patois dit *welche*, en usage parmi le bas peuple des cantons français. On compte 9 cantons catholiques : Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Fribourg, le Tessin, le Valais, Soleure; 7 cantons protestants: Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Vaud, Genève, Neuchâtel; 6 cantons mixtes: Argovie, Glaris, Thurgovie, Saint-Gall, Appenzell, les Grisons.

De 1513 à 1798, la confédératon suisse ne comptait que 13 cantons: Berne, Zurich, Lucerne, Fribourg, Uri, Schwitz, Unterwald, Zug, Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et Appenzell. On y distinguait en outre des *pays sujets* et des *alliés*. Les pays sujets ou vassaux des 13 cantons étaient: au nord et à l'est le comté de Bade avec la ville de Bade, les *offices libres* avec Bremgarten et Muri, la Thurgovie avec Frauenfeld, le Rheinthal avec Reineck, le comté de Sargans, le Gaster avec Utznach et la ville de Rapperschwil; à l'ouest les bailliages de Morat, Grandson, Orbe, Schwartzenbourg; au sud les gouvernements de Lugano, Locarno, Mendrisio, Valmaggia, les bailliages de Bellinzona, Val Bregno, Riviera. Les alliés de la Confédération étaient: l'abbaye et la ville de Saint-Gall, la ville de Bienne, les trois Ligues Grises, la république du Valais, la ville de Mulhouse, celle de Genève, la principauté de Neuchâtel, l'évêque de Bâle pour une partie de ses Etats. De 1798 à 1815 la division territoriale de la Suisse subit diverses modifications qui portèrent le nombre des cantons à 19; il fut enfin fixé à 22 en 1815. Les changements opérés pendant la première de ces époques furent faits sous l'influence de la France; en 1815, la coalition exerça la sienne. Il en a été de même pour les modifications faites à la constitution politique de la Confédération.

La Suisse est le pays le plus élevé de l'Europe, et on y trouve les plus hauts sommets de la chaîne des Alpes qui projette ses ramifications en Italie, en Allemagne et en France. Rien n'est plus pittoresque et plus varié que l'aspect des montagnes, des glaciers, des vallées, des lacs, des sources, des cascades de la Suisse. En été ce pays offre un ravissant contraste de la plus belle végétation avec l'imposant spectacle des glaces amoncelées sur des pics gigantesques. La Suisse renferme de riches mines de fer, cuivre, plomb, cristal, soufre, de beaux marbres, des eaux minérales renommées. Le climat est généralement froid et humide, et le sol, dans les montagnes, est stérile ou peu productif; mais les plateaux et les collines de médiocre élévation produisent d'excellents pâturages et du grain. Le bétail y est très-beau, et les moutons y ont une chair exquise, qualité due aux plantes aromatiques dont ils se nourrissent. De la Suisse sortent le Rhin, le Rhône, l'Adige, et plusieurs affluents de ces fleuves, ainsi que le Pô. Les principaux lacs sont: celui de Genève ou lac Léman, ceux de Constance, de Lucerne, de Zurich, de Neuchâtel, de Bienne, de Brienz, de Wallenstædt. Les cantons de Berne, Bâle, Vaud, Genève, Zurich sont industrieux et riches; ceux d'Uri, Schwitz, Unterwald, Valais et Grisons sont très-pauvres, ayant un sol ingrat et presque point d'industrie. Depuis trente ans les manufactures de coton ont pris un grand essor en Suisse, et par le bas prix de la main d'œuvre leurs produits sont moins chers que ceux de la France. On y fabrique également beaucoup de soierie. Les sciences et les arts y sont cultivés avec succès; il y a une université à Bâle; des académies à Lausanne, à Berne, à Zurich et à Genève; dix-huit gymnases ou collèges; beaucoup d'établissements et de sociétés littéraires, de riches bibliothèques, des collections d'histoire naturelle, et l'instruction primaire, très-répandue, pénètre jusque dans les campagnes. Les principaux objets d'exportation, outre les tissus de coton, sont: les soieries, l'horlogerie et les fromages.

Les Suisses, en général, sont actifs, laborieux, braves, probes, fort attachés à leur pays et fidèles à leurs engagements. Longtemps ce peuple a fourni des régiments aux puissances étrangères, moyennant des arrangements pécuniaires très-avantageux aux cantons. Ce trafic, peu d'accord avec les sentiments d'un peuple libre, a cessé presque entièrement. Depuis l'établissement des 22 cantons, le gouvernement est devenu de plus en plus démocratique. Parmi le grand nombre d'hommes illustres qu'a produits la Suisse, on peut citer au premier rang les frères Bernouilli, Euler, Haller,

J.-J. Rousseau, Gessner, Lavater, Jean de Müller, Bonnet, Necker et sa fille, de Saussure, Tissot, Tronchin.

Histoire. — La Suisse correspond presqu'en entier au pays des *Helvétiens*, peuple gaulois célèbre par son caractère belliqueux, et partagé entre quatre cantons confédérés: les *Tigurins*, les *Ungènes*, l'*Aventicum*, et le *Tugium*. Des *Tigurins* et autres tribus helvétiques se joignirent aux Cimbres, 108 ans avant J.-C.; en 61, les Helvétiens quittèrent leur pays en masse pour se soustraire à la domination romaine; mais César, en 58, fondit sur eux, en détruisit un grand nombre et refoula les autres dans leur patrie. Incorporée à la république romaine, l'Helvétie fut comprise dans la grande Séquanaise ou cinquième Lyonnaise, province des Gaules, et jouit de la tranquillité pendant quatre siècles. Au ve siècle, l'Helvétie (en grande partie) appartint tour à tour au royaume de Bourgogne, à celui de Bourgogne transjurane et à celui des deux Bourgognes ou royaume d'Arles. Pendant la période féodale, le pays se trouva partagé en une multitude de fiefs de tout ordre, dont bon nombre étaient possédés par la maison d'Autriche-Hapsbourg, lors de l'avénement à l'empire de Rodolphe Ier. Bientôt son fils Albert chercha à soumettre toute l'Helvétie (en 1304); mais la conduite tyrannique de ses agents, et surtout de l'impitoyable Gessler, avait fait soulever les cantons d'Uri, Schwitz et Unterwald (1291); alors éclata la conspiration de Grulli, qui eut pour chefs Stauffacher, Walter Furst et Arnold Melchthal. On place à la même époque la prétendue aventure de Guillaume Tell (1307). Les trois cantons, après avoir battu à Morgarten le duc Léopold Ier (1315), formèrent la ligue perpétuelle de Brunen, s'adjoignirent successivement Lucerne (1332), Zurich (1350), Zug et Glaris (1352). Deux autres victoires remportées sur les ducs d'Autriche, à Sempach et à Nœfels (1386 et 1389), divers territoires conquis sur les domaines de ces ducs (1415) renforcèrent la confédération et la rendirent respectable à ses voilins. En 1442 commencèrent à se former les Ligues grises ou des Grisons. Mais de 1439 à 1450 les prétentions rivales de Zurich et de Schwitz à la succession des comtés de Tockembourg firent éclater une guerre civile qui mit la Confédération helvétique dans le plus grand danger. Zurich se sépara, et la dissolution de la ligue semblait imminente. A la même époque, les Suisses furent attaqués à l'improviste par la France (1444), et deux mille d'entre eux perdirent la vie en combattant vaillamment à la bataille de Saint-Jacques, livrée par le dauphin (depuis Louis XI). Cependant en 1450 les affaires de la Suisse reprirent un aspect favorable; la paix fut conclue avec la France en 1452, et en 1460 eut lieu la conquête de la Thurgovie. De 1475 à 1476, les Suisses portèrent un coup mortel à la puissance de Charles-le-Téméraire dans les batailles de Grandson et de Morat, ce qui leur acquit un renom européen. De là leur alliance, dite *Union perpétuelle*, avec la maison d'Autriche (1477), l'accession des cinq nouveaux cantons aux huit anciens, savoir: Fribourg et Soleure (1451), Bâle et Schaffhouse (1501), Appenzell (1513), ce qui compléta les 13 cantons. Pendant la même période s'effectuaient l'alliance du Valais (1575) et des Grisons (1597), la conquête de Lucarno, de Lugano (1513), etc. C'est surtout alors que les Suisses furent recherchés comme mercenaires; ils se mirent à la solde de la France, avec laquelle ils conclurent une *alliance perpétuelle* (1521), avec l'Autriche et le Pape. De 1512 à 1530, les Grisons avaient soumis ou acquis la Valteline, que l'Espagne chercha à leur ravir pendant la guerre de Trente-Ans (1618-1638); enfin, en 1648, à la paix de Vestphalie, le corps helvétique fut définitivement reconnu par l'Autriche et par l'Europe entière comme une puissance indépendante de l'Empire. Le protestantisme avait été introduit en Suisse, en 1519, par Zwingle (à Zurich), puis par Calvin à Genève, et bientôt la majeure partie de la nation adopta les nouvelles doctrines et renonça au catholicisme, ce qui excita plusieurs guerres intestines jusqu'à 1712, époque qui fixa l'état respectif des deux cultes dans la Confédération. La Suisse jouit ensuite de la plus parfaite tranquillité jusqu'à la révolution française. Alors les idées démocratiques ayant pris l'ascendant, un puissant parti se forma qui demandait l'abolition des priviléges des Etats souverains sur leurs sujets, et invoqua l'intervention française. Bonaparte, après le traité de Campo-Formio (1797), envoya le général Brune en Suisse pour opérer la révolution démocratique. Elle eut lieu en effet, et, le

12 avril 1798, fut proclamée la *République helvétique*, une et indivisible, qui fut confirmée et consolidée par la bataille de Stans (9 septembre), puis remise en question par la deuxième coalition contre la France (1799, etc.). Après plusieurs changements successifs et l'établissement temporaire de constitutions éphémères, Bonaparte força les Suisses (19 février 1803) à recevoir une constitution nouvelle, fédérative, sans inégalité entre les cantons, dont le nombre fut fixé à 19. Nous avons déjà dit qu'en 1815 ce nombre fut porté à 22. Cette Suisse définitive ne diffère, en superficie, de l'ancienne que par la perte de Mulhouse, qui fut cédé à la France en 1798, et de quelques autres territoires peu importants. La révolution de 1830 a eu un contre-coup en Suisse; mais tout s'est borné à la séparation du canton de Bâle en deux cantons, Bâle-ville et Bâle-campagne. Quelques tentatives plus récentes, notamment la révolution du Valais en 1840, les troubles du Tessin en 1841, prouvent cependant que la lutte de l'aristocratie et de la démocratie est loin d'être terminée en Suisse. La situation de ce pays et sa faiblesse le mettent sous la dépendance des grandes puissances qui l'entourent et des principes politiques prédominants chez celle qui parvient à acquérir la prépondérance. C'est par suite de cette impérieuse nécessité que le parti aristocratique, devenu le plus influent après les désastres des armées françaises en 1813, viola la neutralité et livra passage aux Autrichiens qui marchaient contre la France.

La diète, qui traite des affaires relatives à l'intérêt général de la Confédération, s'assemble tous les ans dans l'un des trois cantons-directeurs (Zurich, Berne, Lucerne), et le *vorort*, ou directoire fédéral de ces cantons, alterne de deux en deux ans. C'est *l'avoyer*, le *landamann* ou le *bourgmestre* du canton directeur qui préside la diète.

La meilleure histoire de la Suisse est celle de Jean de Müller; le meilleur guide du voyageur, celui d'Ebel. Rien n'égale les belles cartes en relief faites récemment de la Suisse, dans lesquelles on peut mesurer avec exactitude l'élévation des montagnes, la largeur des vallées et tous les accidents du terrain. F.-S. Constancio.

SULFATES (*chimie*). Nous croyons devoir adopter ici pour les sels formés par les oxacides à base de soufre la marche suivie par nous à l'égard de ces derniers, et réunir en un seul article tous les sels de cette espèce, savoir : les hyposulfites, les sulfites, les hyposulfates et les sulfates, en suivant dans notre description l'ordre de leur importance.

1° Les *sulfates* résultent de la combinaison de l'acide sulfurique et des bases. Ils sont avec excès d'acide (sulfates acides, sursulfates), neutres (ni acides ni alcalins); avec excès de bases (sulfates alcalins, soussulfates), et doubles (ceux dont l'acide est à la fois combiné avec plusieurs bases). Leur composition présente les résultats généraux suivants : 1° dans les *sulfates neutres*, la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle de l'oxygène de l'acide comme 1 est à 3, et à la quantité d'acide même, comme 1 est à 5,0116. Or, comme la composition de chaque oxyde est connue, l'on en pourra toujours conclure celle de chacun des corps qui nous occupent; mais, puisque dans les sulfates neutres la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle de l'acide comme 1 à 3, et à celle de l'acide comme 1 à 5,0116, il est évident qu'elle doit être encore à la quantité du soufre de l'acide comme 1 à 2,0116, et, par conséquent, dans un sulfate nentre quelconque, les proportions de soufre et de métal sont les mêmes que celles d'où résultent les sulfures proprement dits.—2° Les *sous-sulfates* n'ont pas de proportions constantes dans leur composition, et contiennent tantôt une fois et demie autant d'oxyde que les sulfates neutres, tantôt trois, six et même douze fois cette quantité, nombres qui sont des multiples de 2, 4, 8.—3° Les *sulfates acides* contiennent, pour la même quantité de base, une proportion d'acide deux fois plus grande que celle renfermée dans les sulfates neutres. — 4° Enfin, dans les *sulfates doubles*, la quantité d'oxygène de l'une des bases est proportionnelle à la quantité d'oxygène de l'autre; pour l'alun, par exemple, que nous savons être un sel double, à base d'alumine et de potasse (*voy.* Alun), la quantité d'oxygène de la potasse est à celle de l'alumine dans le rapport de 1 à 3; d'où il résulte encore que la quantité d'acide uni à l'alumine doit être trois fois plus grande que celle propre à la potasse, puisque les quantités d'acide sont en rapport avec celles d'oxygène contenues dans les bases.

Quant à leurs *réactions*, les sulfates sont loin d'avoir toujours une même façon d'agir par *le calorique*. Tous ceux de la première section, et, de plus, les sulfates de magnésie, dans lesquels l'acide offre beaucoup d'affinité pour le radical, ne se décomposent pas. Le contraire a lieu pour les autres, qui se transforment en acide sulfurique et en oxyde, ou bien en acide sulfureux et en oxyde plus oxydé; quelquefois aussi ce dernier se trouve complètement réduit. — Parmi les métalloïdes, *le carbone*, à une température élevée, décompose l'acide de tous, mais ne réduit pas les oxydes de ceux de la première ou des quatre dernières sections; il se forme alors, avec tous, soit du gaz acide carbonique, soit de l'oxyde de carbone, et l'on obtient en outre : 1° avec les sulfates de la première section, un protosulfure métallique, au degré de la chaleur blanche, et un mélange ou plutôt un composé de polysulfure métallique et d'oxyde, à une température un peu moins élevée; 2° avec les sulfates de la deuxième section, l'oxyde du sel, du sulfure de carbone et du soufre; 3° enfin, avec les sulfates des autres sections, un sulfure métallique plus ou moins sulfuré, et le plus souvent un sulfure de carbone; quelquefois même le soufre est complétement enlevé par le charbon. Si maintenant nous supposons un excès de ce corps, les sulfates des cinq dernières sections laisseront en outre dégager du gaz sulfureux, les sulfates alcalins faisant seuls à cet égard une exception, motivée sur ce que la chaleur ne chasse point l'acide sulfureux des sulfites de cette nature, tandis qu'elle évapore celui des autres. — L'*hydrogène* semble devoir se comporter d'une manière tout à fait analogue, surtout dans les cas où ce corps se trouve en excès, et si l'on agit à une température fort élevée; notons seulement qu'au lieu d'acide carbonique, d'oxyde de carbone et de soufre carburé, ce sera de l'eau et de l'acide sulfhydrique qui devront se produire. — Le *bore* et le *phosphore* décomposent également tous les sulfates, mais les produits sont différents, parce que ces deux corps, passant à l'état d'acide fixe, tendent à se combiner avec l'oxyde du sel primitif. C'est ainsi, par exemple, que les sulfates des première et seconde sections sont transformés en borates et en phosphates, tandis que le soufre se dégage pur dans le premier cas, et seulement en combinaison avec le phosphore dans le second. Faisons observer, toutefois qu'il se pourrait dans plusieurs circonstances que l'acide sulfurique se bornât à passer à l'état de gaz sulfureux. Quant aux autres sulfates, ceux dont les oxydes seront difficiles à réduire, et qui jouiront d'une grande affinité pour l'acide phosphorique ou borique, devront certainement se comporter comme ci-dessus; mais ceux au contraire ne jouissant que d'une médiocre affinité pour les acides formés devront offrir des réactions différentes; les acides primitifs et les oxydes seront réduits, et il se formera de l'acide soit borique, soit phosphorique, joint à un sulfure. Le *soufre* n'agit point sur les sulfates indécomposables par le feu, c'est-à-dire ceux de la première section, plus celui de magnésie; mais il est évident qu'il doit avoir de l'action sur tous les autres. Or, si l'on se rappelle, d'une part, que les oxydes de la deuxième section sont irréductibles et ne se combinent point avec ce corps, il est évident qu'en calcinant avec lui les sulfates correspondants il en devra résulter de l'acide sulfureux et un oxyde pur; et si l'on observe d'un autre côté que les oxydes métalliques des quatre dernières sections sont, au contraire, réductibles par le soufre, et capables de former avec lui de l'acide sulfureux et un sulfure, il deviendra certain qu'en calcinant leurs sulfates avec ce corps on obtiendra de l'acide sulfureux et un oxyde métallique. — Le *chlore*, le *brome* et l'*iode* sont également sans action sur les sulfates indécomposables à une température élevée; mais ils se comportent avec les autres comme si dans ces derniers l'acide et l'oxyde étaient libres. — Aucun sulfate n'est altéré par l'*azote*. — Quant aux *métaux*, le potassium et le sodium, ceux de la troisième section et plusieurs de la quatrième, tels que l'antimoine, etc., décomposent les sulfates, donnant, à la température rouge-cerise, des sulfures, des oxydes et d'autres produits encore, dont la nature doit varier en raison de celle du métal ou du sel, et qui, jusqu'ici n'ont point encore été l'objet d'un examen attentif. Pour le mercure, l'osmium et les métaux des quatre dernières sections, il est évident qu'ils doivent être sans aucune action, puisqu'étant eux-mêmes à l'état de sulfates ils sont réduits facilement par le calorique. Ils ne pourraient donc agir tout au plus que sur le

sel, une fois ce corps mis à nu — *L'eau* dissout facilement tous les sulfates de potasse, de soude, de lithine, de magnésie, de glucine, d'alumine, de manganèse, de fer, de zinc, de cadmium, de chrome, d'urane, de cobalt, de cuivre, de nikel, de palladium, de rhodium, d'iridium et de platine; ceux de strontiane, de chaux, d'yttria, de sesquioxyde de cerium, de mercure et d'argent sont infiniment moins solubles; ceux de baryte, d'étain, d'antimoine, de bismuth et de plomb ne le sont nullement. — Les *bases salifiables* qui décomposent les sulfates ou les précipitent de leurs solutions sont placées dans l'ordre suivant, d'après l'énergie de leur action : la baryte, la strontiane, la potasse, la soude, et probablement l'oxyde de lithium, puis successivement l'ammoniaque, la chaux, la magnésie, etc.

Comme l'acide sulfurique a la propriété, même sans qu'il soit nécessaire d'un grand excès, de décomposer facilement tous les sels à froid, ou du moins à une chaleur qui n'excède pas de beaucoup celle de l'eau bouillante, il s'ensuit qu'à cette température les sulfates ne pourront tout au plus céder qu'une portion de leurs bases aux autres acides, excepté toutefois aux hydracides, dans quelques cas, et surtout à l'acide sulfhydrique, tellurhydrique et sélenhydrique. Il en sera de même des acides fixes ou très-peu volatils, tels que ceux du bore, du silicium et du phosphore, qui, à la chaleur rouge, donneront de l'acide sulfureux, du gaz oxygène et de plus un borate, un silicate ou un phosphate, pourvu toutefois que les oxydes ne soient pas très-faciles à réduire. Pour l'action des *sels* sur les sulfates, c'est aux généralités données à l'égard de ces corps que nous renvoyons. (*Voy.* SELS.)

Vingt-deux sulfates existent dans la nature, savoir : ceux d'alumine, de magnésie, de chaux, avec ou sans eau, de strontiane, de baryte, de potasse, de soude, d'ammoniaque, de zinc, de fer plus ou moins oxydé, de cobalt, de cuivre, de nikel, de plomb; plus les sulfates d'alumine et de potasse, neutres ou avec excès d'alumine, et ceux d'alumine et d'ammoniaque, de chaux et de soude, de soude et de magnésie, enfin d'alumine et de fer. L'histoire de chacun sera faite en traitant du métal qui lui sert de base. Quant à leurs *usages*, les sulfates employés dans les arts sont : celui de soude, dont on extrait la soude artificielle du commerce; le sulfate de chaux, avec lequel on fait le plâtre; l'alun, servant à fixer les couleurs sur les étoffes, et le sulfate de fer, qui fait la base de toutes les couleurs noires, de l'encre, etc. Ceux d'alumine et de potasse, de cuivre, de fer et de zinc, sont d'un emploi journalier dans la médecine comme astringents; les sulfates de potasse, de soude et de magnésie jouissent de propriétés purgatives.

Les sulfates, que l'on prépare de toutes pièces dans les arts ou dans les laboratoires de chimie, afin de les avoir purs, s'obtiennent par l'un des quatre procédés suivants : 1° les sulfates solubles, au moyen d'une double décomposition; 2° les sulfates insolubles, en traitant les oxydes ou les carbonates par l'acide sulfurique étendu d'eau; 3° pour les uns et pour les autres, encore, en traitant les métaux par l'acide à chaud; 4° tantôt en grillant les sulfates naturels, tantôt en les exposant à l'action de l'air humide : c'est de la sorte que sont fabriqués, entre autres, pour les besoins des arts, les sulfates de protoxyde de fer, de zinc et de bioxyde de cuivre.

2° *Hyposulfates*. Ce sont les sels résultant de l'union de l'acide hyposulfurique avec les bases. Tous ceux qui sont neutres paraissent solubles dans l'eau et décomposables, à une température moyenne, en sulfates neutres et en acide sulfureux. L'acide sulfurique du sel obtenu forme alors les 5/9 environ, et l'acide sulfureux les 4/9 de l'acide de l'hyposulfate primitif, proportions faciles à comprendre, du reste, en se rappelant la composition de l'acide sulfurique, comparée à celle des deux acides précédents. L'acide sulfurique étendu d'eau les décompose en mettant en liberté leur acide propre; mais avec le même corps à l'état de concentration, ou bien employé concurremment avec le calorique, cette décomposition s'accompagne d'un dégagement de gaz sulfureux. Les hyposulfates n'absorbent que très-lentement ou même point du tout l'oxygène de l'air. Aucun ne se trouve dans la nature. Leur composition peut aisément se déduire de leurs transformations en sulfate neutre et en acide sulfureux, d'où résulte qu'elle est telle que l'oxygène de l'oxyde est à celui de l'acide comme 1 est à 5, et à la quantité d'acide lui-même comme 1 à 9,0232. L'acide hyposulfurique est encore susceptible de former des sels avec excès de

bases à divers degrés de saturation ; ces hyposulfates basiques sont tous complétement insolubles dans l'eau ou tout au plus légèrement solubles.

3° Les *sulfites*, ou sels résultant de la combinaison de l'acide sulfureux avec les bases, étant traités par le calorique, se décomposent, ceux de la première classe et de magnésie en dégageant du soufre et donnant pour résidu un sulfate alcalin, tous les autres en dégageant de l'acide sulfureux à l'état de gaz et donnant le métal à celui d'oxyde ou de pureté complète, selon l'affinité de ce corps pour l'oxygène. Ce gaz et *l'air atmosphérique* les font passer plus ou moins vite à l'état de sulfates, suivant leur degré de solubilité; mais ce qu'il y a de remarquable dans tous les cas, c'est que l'état de saturation ne change point. L'action des *métalloïdes* et des *métaux* n'a point encore été déterminée par expérience ; toutefois il est facile de la déduire d'après celle de ces corps sur les sulfates (*voy.* plus haut). Quant à l'action de l'*eau*, parmi les sulfites métalliques connus, il n'y a que ceux de potasse et de soude qui puissent être dissous. Les *acides* sulfurique, chlorhydrique, phosphorique, arsenique liquides, les décomposent tous, le plus souvent même à la température ordinaire, en s'emparant de leurs bases et dégageant du soufre; l'acide azotique est au contraire décomposé par eux, en leur cédant une partie de son oxygène pour les faire passer à l'état de sulfates, tandis que lui devient bioxyde. Aucun sulfite ne se rencontre dans la nature, si ce n'est peut-être aux environs des volcans. Ceux qui sont insolubles se préparent au moyen des doubles décompositions; les autres s'obtiennent directement en faisant passer un excès de gaz acide sulfureux à travers leurs bases pures ou carbonatées. Aucun n'a d'usage. Quant à leur composition, puisque les sulfites neutres, en absorbant l'oxygène pour se changer en sulfate, ne changent point d'état de saturation, il devient évident, d'après la composition des sulfates, de l'acide sulfurique et de l'acide sulfureux, que, dans les sulfites, la quantité d'oxygène de l'oxyde est à celle de l'acide comme 1 à 2, et à celle de l'oxyde comme 1 à 4,0116. L'on pourra donc également, au moyen de la composition des OXYDES (*voy.* ce mot), connaître celle de chaque sulfite. Un sel quelconque de cette espèce contiendra d'ailleurs, comme un sulfate, des quantités de soufre et de métal convenables pour former un sulfure correspondant à son oxyde. (*Voy.* SULFURE.) Il existe encore des sulfites qui contiennent pour la même quantité de base deux fois autant d'acide que les précédents : ce sont donc des bisulfites sous ce rapport; mais, d'une part, ces bisels ne rougissent point la teinture de tournesol, et, de l'autre, les sulfites simples ramènent au bleu cette teinture rougie par les acides. Ne doit-on pas en conclure que ces derniers sont avec excès de bases, tandis que les autres sont neutres? Telle est notre opinion du moins.

4° *Hyposulfites*. Ils résultent de l'union de l'acide hyposulfureux avec les bases salifiables et sont à deux degrés de saturation différents. Les hyposulfites *neutres* sont ceux que l'on obtient en traitant le fer, le zinc et le manganèse par l'acide sulfureux liquide. Chez eux la quantité de l'oxygène de l'oxyde est égale à celle de l'oxygène de l'acide; car le métal pour s'oxyder enlève la moitié de l'oxygène à l'acide sulfureux, qui, de la sorte, devient acide hyposulfureux, comme le fait voir la formule $Fe + S\,O^2 = (Fe\,O, S\,O)$. Les hyposulfites de cette espèce n'ont point encore été examinés. Les bihyposulfites se produisent en faisant bouillir durant quelque temps un sulfite neutre soluble ou un bisulfite avec de la fleur de soufre: dans le premier cas, le sulfite neutre dissout autant de soufre qu'il en contient; dans le second, le bisulfite laisse dégager la moitié de son acide, qui se trouve remplacée par une quantité de soufre absolument égale à celle de l'acide devenu libre. Par conséquent $(K\,O, S\,O^2)$, ou un atome de sulfite de potasse, devient $(K\,O, S^2\,O^2)$; et $(K\,O, 2\,S\,O^2)$, ou un atome de bisulfite de potasse $(K\,O, S\,O^2) + S$; d'où il suit que, dans les bihyposulfites, la quantité d'oxygène de l'acide est le double de celle de l'oxyde. Les bihyposulfites sont plus stables que les sulfites proprement dits; aussi ne passent-ils que très-difficilement à l'état de sulfate par le contact de l'air. Tous peuvent être décomposés par le feu, et alors ceux de la première section doivent donner du soufre, un sulfate avec excès de base et peut-être un peu de sulfure; celui de magnésie, un sulfate avec excès de base, plus du soufre ; et tous les autres, de l'acide sulfureux, plus un produit analogue à celui résultant de l'action du soufre sur leurs oxydes. C'est du reste ce qui se conçoit facilement, en se rap-

pelant l'action du feu sur les sulfites et en considérant la composition des hyposulfites. L'eau dissout très bien ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, de strontiane, de chaux, de magnésie, de zinc et de fer; ceux au contraire de plomb, de cuivre, d'argent et de baryte ne sont que très-peu solubles. Traités par les acides sulfurique, phosphorique, arsénique, chlorhydrique, fluorhydrique, en dissolution dans l'eau, tous les sels qui nous occupent se décomposent en dégageant de l'acide sulfureux et précipitant du soufre, tandis qu'il se forme un nouveau sel; résultats faciles à comprendre, puisque l'acide hyposulfureux, ne pouvant exister isolément, doit, aussitôt qu'il est dégagé des combinaisons, se transformer en 1 atome de soufre et 1 atome d'acide sulfureux.

Lepecq de la Clôture.

SULFHYDRATES (*chimie*). Sels résultant de la combinaison de l'acide sulfhydrique avec les bases. Tous sont décomposés par le *calorique*, en donnant des produits divers, suivant la nature de ces bases. Les seuls qui soient solubles dans l'eau sont les sulfhydrates de la seconde section, plus celui d'ammoniaque. Mise en contact avec l'air atmosphérique et à la température ordinaire, leur solution donne, au bout de quelque temps, d'abord de l'eau et un sulfhydrate sulfuré jaune soluble; puis un hyposulfite incolore qui reste en dissolution s'il est soluble, cristallise ou se précipite dans le cas contraire. On voit donc d'après cela que l'oxygène de l'air commence par se combiner avec l'hydrogène, en rendant ainsi le soufre prédominant, et qu'ensuite il s'unit tout à la fois au soufre et à la base du sulfhydrate sulfuré produit. Or, comme la couleur de celui-ci est jaune, le premier effet de l'air sera de colorer les sulfhydrates; mais comme, d'une autre part, l'hyposulfite qui survient est incolore, le second effet doit faire disparaître la nuance obtenue d'abord. La même action se manifesterait encore, mais beaucoup plus lentement, sur un sel insoluble, s'arrêtant même à la surface, pour ainsi dire. Parmi les *métalloïdes*, quatre seulement exercent une action bien connue: le *soufre*, surtout à l'aide de la chaleur, forme des sulfhydrates sulfurés dont il sera bientôt question. Le *chlore* s'unit au métal ainsi qu'à l'hydrogène, d'où résulte un chlorhydrate avec dépôt de soufre, et, si le chlore n'est point en excès il y aura de plus dégagement de gaz sulfhydrique. L'action du *brome* et de l'*iode* est tout à fait analogue. Les *oxydes basiques* ou *électro-positifs* décomposent tous les sulfhydrates en s'emparant d'abord de leur acide pour former de l'eau et un sulfure; puis, lorsqu'ils sont moins basiques ou moins puissants que l'oxyde des métaux des sulfhydrates, ils échangent leur oxygène contre le soufre du sel, de manière par exemple qu'en faisant chauffer une solution de sulfhydrate de barium avec le bioxyde de cuivre, il se produit de l'eau, du bisulfure de cuivre et de la baryte; que si la base avait pour radical le même métal que celui du sulfhydrate, celui-ci serait transformé seulement en sulfure. C'est ainsi, par exemple, qu'en mêlant un atome de sulfhydrate de potassium avec un atome de potasse, on obtient un atome d'eau et deux atomes de sulfure de potassium. Mais il en serait tout autrement si l'oxyde pouvait jouer le rôle d'acide, car alors on obtiendrait un sulfure double restant en dissolution dans la liqueur. Tous les acides nn peu forts décomposent les sulfhydrates solubles en s'emparant de la base et mettent à nu le gaz acide sulfhydrique sans précipiter de soufre. Les acides nitreux ou nitrique employés en trop grande abondance pourraient toutefois céder une portion de leur oxygène à l'hydrogène de l'acide sulfhydrique et déposer ainsi du soufre. Les sels des deux premières classes, excepté ceux de zircone et d'alumine, n'exercent aucune action sur les sulfhydrates solubles; tous les autres les décomposent au contraire en donnant différents produits, et il se forme constamment un précipité blanc ou coloré, tantôt un *sulfhydrate* plus ou moins sulfuré, tantôt un *sulfure*. Dans le premier cas, il est évident qu'il se fait un échange de bases et d'acides par cela même que les deux sels solubles peuvent donner naissance à un sel soluble et à un sel insoluble (*voy.* Sel); pour le second, supposons le sulfhydrate de potasse et le nitrate de cuivre : l'acide de ce dernier s'emparera de la potasse, tandis que l'acide sulfhydrique et l'oxyde de cuivre mis à nu se décomposeront mutuellement, l'oxygène du premier formant de l'eau avec l'hydrogène, et le soufre s'unissant au cuivre. Dans les sulfhydrates, l'hydrogène de l'acide est à l'oxygène de l'oxyde comme 11,1 en poids est à 88,9, c'est-à-dire suivant la même propor-

tion que dans l'eau. Pour se les procurer purs dans les laboratoires, on fait passer un excès de gaz sulfhydrique à travers les bases, pour ceux qui sont solubles; on prépare les autres par le moyen des doubles décompositions.

Les *sulfhydrates sulfurés* contiennent, comme nous l'avons dit, beaucoup plus de soufre que les précédents. Tous sont décomposés avec effervescence par les acides un peu forts, avec dégagement de gaz sulfhydrique et précipité de soufre mêlé quelquefois d'hydrure de soufre; l'acide sulfhydrique dissous dans l'eau jouit également de la propriété de les décomposer en les changeant en véritables sulfhydrates au moyen de la précipitation du soufre en excès. On les obtient en faisant bouillir les oxydes avec de l'eau et du soufre réduit en poudre, ou bien par la réaction, à une douce chaleur, des sulfhydrates simples sur le soufre très-divisé. Lepecq de la Clôture.

SULFHYDRIQUE (acide), nom par lequel on désigne aujourd'hui le corps acide résultant de la combinaison du soufre avec l'hydrogène. C'est lui qui, naguère encore, était appelé acide *hydrosulfurique*, et même *hydrogène sulfuré*. Découvert par Schèle, il est devenu l'objet d'un grand nombre de recherches, pour lesquelles nous citerons MM. Bertholet, Chaussier, Dupuytren, Davy, Gay-Lussac et Thénard. Pur, il est ordinairement gazeux, toujours incolore, transparent, élastique, d'une odeur fétide caractéristique d'œufs pourris, d'une saveur repoussante analogue, d'une pesanteur spécifique de 1,1912; il rougit la teinture de tournesol, dont il fait ensuite disparaître la couleur en la masquant. Il éteint subitement les corps en ignition; comprimé et refroidi simultanément, il se liquéfie. C'est un des gaz les plus délétères connus.

Le calorique et l'électricité le ramènent à ses éléments. Son pouvoir réfringent sur la lumière est inconnu. Le gaz oxygène n'exerce aucune action à froid; mais, concurremment avec le calorique, il le décompose en s'emparant de l'hydrogène, d'où résulte de l'eau, tandis que le soufre devient acides sulfureux et sulfurique. L'*hydrogène* n'exerce aucune action; celle de l'air atmosphérique est la même que par l'oxygène, moins active seulement, ce qui donne un dépôt de soufre. Parmi les *métalloïdes*, le chlore, le brome et l'iode sont les seuls pouvant opérer sa décomposition, du moins à froid, en raison de leur grande affinité pour l'hydrogène, ce qui donne un hydracide de leur base et du soufre en dépôt. L'azote est tout à fait sans action. L'eau, à la température ordinaire de 11°, et sous la pression de 0^{m},76, en dissout près de trois fois son volume, et forme de la sorte l'acide sulfhydrique liquide, jouissant de propriétés analogues à celles du gaz. Plusieurs acides s'emparent, à la température ordinaire, de son hydrogène; tels sont les acides iodique, chlorhydrique, azotique, hypoazotique, sulfureux et sulfurique, dont l'oxygène forme alors de l'eau conjointement avec lui, tandis que leur radical et le soufre deviennent libres. Quant à l'action des *sels* métalliques, ceux des deux premières sections, dont les acides sont irréductibles, n'exerceront aucune influence; ceux des quatre dernières, seront au contraire décomposés, pour la plupart, non point par suite de la tendance de l'acide sulfhydrique à s'unir aux oxydes, mais en raison de la grande affinité de ses éléments pour les métaux et l'oxygène de ces mêmes oxydes. Il se formera donc alors de l'eau et un sulfure insoluble, dont la coloration, variable suivant les métaux, fait souvent employer l'acide qui nous occupe comme réactif chimique.

L'acide sulfhydrique existe en assez grande abondance dans la nature, faisant partie de certaines eaux minérales, dites pour cette raison sulfureuses, celles de Baréges, d'Aix-la-Chapelle, entre autres; se développant toutes les fois que des matières organiques entrent en putréfaction dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions; partout enfin où le soufre, très-divisé, se trouve en contact avec l'hydrogène à l'état de gaz naissant; aussi le rencontre-t-on dans les œufs pourris, les vases des marais et les fosses d'aisances. — Quant à sa *composition*, puisqu'en réduisant 100 parties de ce corps par l'étain et le calorique on obtient 100 parties de gaz hydrogène, il suit de là que l'acide sulfhydrique contient un volume d'hydrogène égal au sien; or, comme sa densité est, ainsi que nous l'avons dit, de 1,1912 et celle de l'hydrogène 0,0688, il doit être formé, en poids, de 100 de soufre et de 6,15 d'hydrogène; d'où l'on tire pour sa composition, en proportions, 1 de soufre, 201,16 + 1 d'hydro-

gène, 12,47 ; et en atomes : 1 de soufre, + 2 d'hydrogène, ce qui donne la formule $H^2 S$, et pour poids d'un atome de ce corps 213,65.

L'acide sulfhydrique se prépare dans les laboratoires en traitant à chaud le sulfure d'antimoine par une solution aqueuse d'acide chlorhydrique. La théorie de ce qui se passe est très-simple : il se forme, outre le gaz sulfhydrique, du proto-chlorure d'antimoine restant en dissolution dans l'excès d'acide chlorhydrique ; par conséquent, celui-ci se trouve en partie décomposé, son hydrogène se combinant avec le soufre du sulfure, tandis que son chlore se combine avec l'antimoine du même corps :

Proportions réagissantes.

1 de sulfure = ...	1 antimoine..	537,6
	1 soufre. . .	204,1
1 d'acide chlorhydr. réel =	chlore. . . .	442,6
	hydrogène. .	12,4
		1193,7

Proportions produites.

1 acide sulfhydrique	1 hydrogène. .	12,4
	1 soufre	204,1
1 chlorure	chlore.	442 6
	antimoine. . . .	537,6
		1193,7

D'où, pour formule de l'opération :

$$Sb^2 S^3 + 6\,H\,Ch = 3\,H^2 S + 2\,Sb\,Ch^3.$$

L'acide sulfhydrique employé dans les laboratoires comme réactif est, du reste, sans usage. Son action sur l'économie animale est des plus nuisibles ; il asphyxie et tue immédiatement les animaux qui le respirent, même en faible proportion, et mélangé dans l'atmosphère : $\frac{1}{1500}$ suffit pour faire périr un oiseau ; $\frac{1}{100}$ pour le chien le plus robuste, et $\frac{1}{200}$ pour le cheval. C'est à lui principalement qu'est due l'asphyxie des fosses d'aisances connue sous le nom de plomb. Il suffit même qu'une partie quelconque de la surface du corps se trouve exposée à son action pour en éprouver les funestes effets. Cette action, toutefois, est bien moins forte lorsqu'il se trouve à l'état liquide ; aussi devient-il, sous cette forme, l'agent le plus actif de bains et d'eaux minérales fort salutaires. (*Voy.* Soufre et Eaux minérales). L. de la Cl.

SULFURE (*chimie*), nom générique par lequel on désigne actuellement, dans la nomenclature chimique, les produits non acides résultant de la combinaison du soufre avec un autre corps. Toutes les substances élémentaires, l'azote excepté, s'unissent au soufre, mais l'oxygène et l'hydrogène forment des acides (*voy.* Sulfurique et Sulfhydrique) et non des sulfures. Ces derniers se divisent naturellement en sulfures *métalloïdiques* et en sulfures *métalliques*. Les premiers, quoique peu nombreux, ne jouissent point néanmoins de propriétés physiques ou chimiques communes à tous, et ne sauraient dès lors devenir l'objet de considérations générales ; aussi n'avons-nous pas à nous en occuper ici, renvoyant pour l'étude spéciale de chacun d'eux aux diverses substances leur donnant naissance. Quant aux sulfures métalliques, ils pourraient encore être subdivisés en sulfures propres et en sulfures d'oxydes puisque le soufre, se combine également bien au métal oxydé et non oxydé. Mais abandonnons cette distinction secondaire qui ne saurait ici devenir d'aucune importance.

Tous les sulfures métalliques sont solides, cassants, inodores, plus ou moins fusibles, susceptibles d'absorber l'oxygène ou l'air atmosphérique à une température élevée, et de se décomposer alors en donnant naissance à divers produits sulfurés. Quant à leur *composition*, l'expérience prouvant que la plupart des oxydes des quatre dernières classes, traités par l'acide sulfhydrique, donnent un sulfure et de l'eau, c'est-à-dire que l'oxygène de l'oxyde se trouve en quantité voulue pour saturer l'hydrogène de l'acide, il en résulte que la quantité de soufre des sulfures dont nous parlons se trouve proportionnelle à celle de l'oxygène contenu dans les oxydes. On ne peut encore, suivant M. Berzélius, former avec les métaux qu'un nombre de sulfures égal tout au plus à celui de leurs oxydes. Cette opinion néanmoins n'est pas adoptée généralement, et quelques chimistes, à la tête desquels nous citerons l'illustre Berthollet, pensent au contraire, en se basant sur l'observation de chaque jour, que le soufre peut s'unir en un très-grand nombre de proportions avec le même métal. Hâtons-nous toutefois de compléter la pensée du premier auteur, en ajoutant qu'à ses yeux tous ces produits ne sont plus exactement des sulfures simples, mais bien des sulfures avec excès de soufre ou de métal. Quoi qu'il en soit, ces corps existent en abondance dans la nature, et constituent même l'un des états sous lesquels se rencontre le plus fréquemment les métaux. On peut encore les obtenir dans les

laboratoires de plusieurs manières : directement, en faisant fondre ensemble leurs éléments; indirectement, en précipitant les métaux de leurs dissolutions acides au moyen de l'acide sulfhydrique ou des sulfhydrates solubles, et dans ce cas il y a de plus formation d'eau; mais observons que les métaux qui n'ont qu'une faible affinité pour l'oxygène, ceux des quatre dernières classes, par exemple, sont les seuls susceptibles de ce procédé. Le platine et l'or font même exception à cet égard, et se trouvent alors complétement réduits. Enfin, en chauffant l'oxyde du métal avec du soufre, l'oxygène du premier se porte sur une portion de l'autre pour former de l'acide sulfureux qui se dégage, tandis que le métal se combine avec l'autre portion de soufre.

SULFURIQUE (*chimie*). Nous croyons devoir ici réunir en un seul article tous les acides, au nombre de quatre jusqu'à ce jour, résultant de la combinaison du soufre avec l'oxygène en diverses proportions. Ce rapprochement aura l'avantage de faire mieux sentir leur rapport de composition, en nous permettant de les mettre en parallèle sous ce point de vue et d'éviter en outre une foule de répétitions inutiles. Suivons dans cette étude l'ordre basé sur leur degré d'oxygénation.

1° *L'acide hyposulfureux* n'a pas encore pu s'obtenir isolément et n'existe que réuni aux bases salifiables; à peine veut-on l'en séparer qu'il se transforme aussitôt en soufre et en acide sulfureux. Il paraît formé de 100 de soufre et de 50 d'oxygène, ce qui donne en proportions ou en atomes, 1 de chaque; d'où la formule S O, et pour poids de son atome, 306,16, valeur résultant de 201,16, poids de l'atome de soufre + 100, poids de celui de l'oxygène.

2° *L'acide sulfureux*, connu de toute antiquité, mais distingué la première fois pour un corps particulier par Stahl, est gazeux, incolore, d'une saveur forte et désagréable, d'une odeur suffoquante, caractéristique, la même que celle du soufre qui brûle, d'une pesanteur spécifique de 2,234, d'après M. Thénard, et rougit la teinture de tournesol, qu'il ne tarde pas à jaunir. La plus forte chaleur connue ne le décompose pas. Il se liquéfie par l'action du refroidissement ou d'une compression suffisante, et donne alors une liqueur transparente, incolore, entrant en ébullition à 10° au-dessous de 0, d'une densité égale à 1,45, et qui se vaporise promptement en produisant un froid des plus intenses, capable d'abaisser le thermomètre de + 10° à — 57° sous la pression atmosphérique ordinaire, et à —68° dans le vide; il réfracte *la lumière* sans que cette puissance ait été déterminée proportionnellement, et se comporte avec l'*électricité* comme l'acide sulfurique. Uni à quatre fois son poids d'eau, le même corps forme un hydrate cristallisable en lames minces, et qui se liquéfie un peu au-dessous de + 5° en abandonnant alors la majeure partie de l'acide.

Le gaz acide sulfureux ne se combine à aucune température avec l'oxygène; l'hydrogène et le carbone le décomposent à la chaleur rouge, d'où résulte pour l'un de l'eau et du soufre, pour l'autre du soufre et du gaz, soit acide carbonique, soit oxyde de carbone. Le soufre et le gaz azote n'exercent aucune action sur lui; celle du bore et du phosphore est encore inconnue par expérience, mais très-probablement le premier le décomposerait pour isoler du soufre et former de l'acide borique; quant au chlore, il n'exerce aucune action par lui-même et ne peut en avoir qu'au moyen de l'eau qui se trouve décomposée, d'où résultent tout à coup les acides chlorhydrique et sulfurique. Des phénomènes analogues ont également lieu pour le brome et l'iode. De tous les composés résultant des métalloïdes entre eux, le gaz sulfhydrique est le seul dont l'action ait été jusqu'ici soigneusement étudiée. Mis en contact à la température ordinaire, les deux corps disparaissent complétement par une double décomposition fournissant de l'eau et du soufre.

L'eau absorbe trente-sept fois son volume de gaz acide sulfureux à la température de + 20 et sous la pression de 0m,76, ce qui donne l'acide sulfureux liquide ordinaire, limpide, incolore, d'une odeur, d'une saveur et d'une action, sur la teinture de tournesol, tout à fait identiques à celles du même acide à l'état primitif. Le calorique en fait dégager avec effervescence presque toute la proportion de gaz acide sulfureux qu'il contient. Son action est nulle sur les combustibles non-métalliques; très-vive au contraire sur les métaux de la première section, faible sur le manganèse, le zinc et le fer parmi ceux de la troisième, et tout à fait nulle pour ceux des deux dernières.

Quant à la composition du gaz acide sulfureux, si l'on admet, ce qui du reste paraît exact, que 100 parties de ce gaz en volume renferment 100 parties d'oxygène également en volume, il ne s'agira, pour avoir le poids du soufre en combinaison, que de retrancher la densité de l'oxygène, 1,1026, de celle de l'acide sulfureux, 2,234, ce qui donnera 1,1314; donc l'acide sulfureux est composé de 11314 de soufre et de 11036 d'oxygène en poids; ou, ce qui revient au même, de 100 parties de soufre et de 100 parties d'oxygène, nombre rond. Si ensuite on le regarde comme composé de 1 atome de soufre, dont le poids est 201,16, et de 2 atomes d'oxygène, 200, l'on aura pour poids de son atome propre une somme de 401,16, et pour formule, SO^2.

L'acide sulfureux existe à l'état libre dans la nature, autour des volcans et dans les Solfatares (*voy.* ce mot), produit par la combustion du soufre que dégage continuellement la chaleur volcanique. Mais celui des laboratoires s'obtient en traitant, sous l'influence du calorique, l'acide sulfurique par le mercure; d'où résulte que, dans l'opération, l'acide employé se partage en deux parties, l'une cédant de l'oxygène au métal pour devenir elle-même gaz acide sulfureux, l'autre se combinant avec l'oxyde formé de la sorte. Trente grammes de mercure suffisent aisément à la production de plusieurs litres d'acide sulfureux, comme le prouve le calcul suivant, fait dans la supposition qu'il ne se forme que du sulfate de protoxyde.

Proportions réagissantes.

2 d'acide sulfurique réel	1002,2
1 de mercure.	2531,6
	3533,8

Proportions produites.

1 de gaz sulfureux.			401,1
1 de sel	1 d'acide réel.		501,1
	1 de protoxyde ou	1 d'oxygène .	100,1
		1 de mercure.	2531,6
			3533,8

Ce qui donne pour formule de l'opération:

$$HgO + 2\,SO^3 = SO^2 + HgO,\,SO^3.$$

Sous le rapport de ses usages économiques et industriels, l'acide sulfureux sert à désinfecter les vêtements et l'air des espaces circonscrits non habités. Des expériences récentes prouvent également qu'il est préférable au chlore et au vinaigre pour le parfum des lettres provenant d'endroits pestiférés. Il sert encore à blanchir la soie, la colle de poisson, et à enlever les taches faites par les fruits sur le linge. Quant à son action sur l'économie vivante, il irrite énergiquement les surfaces avec lesquelles il se trouve en contact, d'où l'éternument, le larmoiement, la toux, la suffocation même, suivant le point impressionné. Pur, il peut déterminer l'asphyxie et la mort; mélangé à l'air atmosphérique, il constitue les fumigations sulfureuses, d'un usage avantageux dans les affections cutanées chroniques, ainsi que la galle.

3° *L'acide hyposulfurique*, découvert par MM. Welter et Gay-Lussac en 1819, ne saurait être obtenu sans eau. C'est un composé liquide incolore, inodore, même dans son plus grand état de concentration, rougissant la teinture de tournesol, et dont la saveur est franchement acide. Placé dans le vide avec de l'acide sulfurique, il se concentre sans se vaporiser ni éprouver aucune altération jusqu'à ce qu'il ait atteint la densité 1,347; mais alors il commence à se transformer en acide sulfureux qui s'exhale, et en acide sulfurique retenu par la liqueur. Le calorique lui fait éprouver la même décomposition. L'oxygène, l'air atmosphérique, l'acide azotique concentré, le sulfate rouge de manganèse ne l'altèrent point à froid. Il dissout le zinc avec dégagement d'hydrogène sans se décomposer, et enfin sature complétement les bases en formant des sels solubles avec la baryte, la chaux, la strontiane, les oxydes de plomb et d'argent, Sans aucun usage jusqu'à ce jour, il ne s'est point encore rencontré dans la nature; sa composition est, d'après MM. Welter et Gay-Lussac de 100 parties de soufre et 125 d'oxygène, ce qui donne en proportion et en atomes, 2 du premier et 5 du second; d'où la formule S^2O^5, point sur lequel nous reviendrons plus loin. — Il suffit, pour l'obtenir, de le chasser par l'acide sulfurique de l'un des sels qu'il forme avec les bases, et c'est ordinairement l'hyposulfate de baryte que l'on emploie à cet effet dans les laboratoires.

4° *Acide sulfurique.* — C'est le plus important de tous les acides connus. Sa découverte remonte à la fin du XV[e] siècle et paraît due à Bazile Valentin. Presque tous les chimistes s'en sont ensuite occupés d'une manière spéciale. Citons, parmi les modernes,

Lavoisier, qui nous a fait connaître sa nature; Chaptal, pour sa fabrication; MM. Desormes et Clément, pour la théorie de sa formation; Klaproth, M. Gay-Lussac, M. Berzélius, pour la détermination proportionnelle de ses constituants. Extrait d'abord du sulfate de fer par la distillation, c'est aujourd'hui par la combustion du nitre et du soufre au-dessus de l'eau et avec l'influence de l'air atmosphérique qu'on l'obtient. — Il peut exister sous deux états: 1° solide, anhydre et cristallin; 2° liquide et dissous par une certaine quantité d'eau; c'est l'*acide sulfurique ordinaire*, tel qu'on le prépare pour les besoins des arts. Etudions-le successivement sous ces deux formes.

Acide sulfurique anhydre. — On prépare dans la petite ville de Nordhausen, en Allemagne, pour l'usage de quelques fabriques, et en décomposant par le calorique le sulfate de fer sec, un liquide fort acide, jouissant de propriétés particulières, et qui paraîtrait une dissolution de gaz sulfureux et d'acide anhydre dans l'acide sulfurique ordinaire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en chauffant doucement cette liqueur on obtient un produit solide et cristallin; c'est l'*acide sulfurique anhydre*. Un peu au-dessous de 25°, ce corps est solide, opaque et blanc; mais à cette température même, il se fond et donne ainsi naissance à un liquide réfractant fortement la lumière, d'une densité de 1,57 et qui, refroidi lentement, se prend en houpes soyeuses. A quelques degrés au-dessus il se volatilise; aussi devient-il difficile de le fondre, si ce n'est sous une faible pression. Il est de plus très-caustique, rougit fortement la teinture de tournesol; produit, en absorbant l'humidité de l'air, d'abondantes vapeurs; dissout le soufre en se colorant en brun, vert ou bleu; dissout plus facilement encore l'indigo, donnant alors une superbe couleur rouge et non pas bleue, comme l'acide ordinaire. Sa dissolution dans l'eau s'accompagne de beaucoup de chaleur. Si l'on fait passer une quantité déterminée de sa vapeur à travers un tube contenant de la baryte, il se produit, sans dégagement d'aucun gaz, un poids de sulfate représentant, à huit millièmes près, la quantité d'acide, preuve évidente de son existence complétement anhydre. Agissant au contraire sans la baryte, et élevant suffisamment la température, l'acide se décompose alors en deux volumes de gaz sulfureux et un volume d'oxygène; d'où résulte qu'il contient une fois et demi autant de ce dernier que l'acide sulfureux, et offre dès lors pour composition: 100 de soufre, +150 d'oxygène, ayant pour formule SO^3, et pour poids atomique $201,16 + 300 = 501,16$.

Si maintenant à une proportion de cet acide anhydre $= 501,16$, l'on ajoute une proportion d'eau $= 112,435$, l'on aura une proportion d'acide sulfurique ordinaire, le plus concentré possible, dont la formule atomique sera dès lors H^2O, SO^3. C'est de ce dernier que nous allons nous occuper maintenant.

L'acide sulfurique hydraté (*acide sulfurique du commerce, acide sulfurique aqueux*) est un liquide blanc, inodore, d'une densité de 1,842 à la température de 20°, d'une consistance oléagineuse; d'un effet tellement énergique sur la teinture de tournesol qu'il suffit d'une seule goutte pour colorer en rouge une quantité considérable de cette liqueur; d'une action caustique des plus violentes, allant jusqu'à désorganiser sur-le-champ toute matière animale ou végétale avec laquelle il se trouve en contact. Aussi l'animal le plus robuste en ayant pris une quantité même fort minime périt-il rapidement avec des douleurs atroces et au milieu d'horribles convulsions. Les bases salifiables peuvent seules le priver de l'eau qu'il contient. Soumis à un froid de 10° à 12°, il se congèle et cristallise; mais cette congélation n'a plus lieu qu'à 0, et même au-dessous, par l'addition d'une proportion d'eau. Chauffé progressivement dans les vases clos, il bout à 300° et se vaporise sans se décomposer; chauffé brusquement au contraire, il se décompose tout à coup et se transforme en gaz acide sulfureux et en oxygène, dans le rapport de 2 à 1. La lumière même ne lui fait éprouver aucune altération; la pile électrique le décompose, le soufre se rendant au pôle résineux, et l'oxygène au pôle vitré. Son action est nulle, même à chaud, sur l'oxygène ou l'air atmosphérique; seulement il s'empare de la vapeur d'eau renfermée par ces corps, absorption pouvant aller facilement jusqu'au double de son poids, et l'on observe en outre que de blanc il devient jaunâtre, effet résultant de la carbonisation des matières organiques tenues en suspension par ces corps. Aucun métalloïde ne le décompose à la température

ordinaire ; cinq seulement agissent à l'aide du calorique, savoir : l'hydrogène, le bore, le carbone et le soufre, qui tous le décomposent en le ramenant à l'état d'acide sulfureux ou de soufre, et s'oxydent eux-mêmes pour passer à celui d'oxyde ou d'acide. L'action d'aucun des composés résultant des métalloïdes entre eux n'a été constatée jusqu'ici. Si l'on considère néanmoins que la plupart sont formés d'éléments capables d'action à l'aide du calorique, il devient pour le moins probable qu'un grand nombre aurait une réaction signalée par des produits variables selon la nature des premiers. Parmi les corps formés de métalloïdes et de métaux, quelques sulfures seulement ont été mis en rapport; de ce nombre, principalement ceux de fer, de cuivre, de plomb, d'argent, d'antimoine, d'arsenic, de molybdène, le décomposent à l'aide du calorique avec les mêmes phénomènes que si leurs éléments étaient libres. Il est aussi permis de penser qu'il en serait de même pour la plupart des autres composés combustibles. Nous en dirons autant des alliages.

Si l'on verse de l'acide sulfurique dans l'eau, d'abord il la traverse en raison de son poids, et va former au-dessous une couche distincte; mais par l'agitation les deux liquides se combinent en dégageant une grande quantité de chaleur, variable suivant les proportions réciproques: à poids égal, par exemple, 84°; avec quatre proportions d'acide et une d'eau, 105°. D'après Lavoisier et Laplace, la somme de calorique résultant de l'action de 734 grammes d'eau sur 979 d'acide à 1,87 de pesanteur spécifique serait capable de fondre 1529 grammes de glace. Dans tous les cas, le volume du mélange diminue sensiblement. Mais lorsqu'au lieu d'eau c'est la glace que l'on met en contact avec le même acide, celle-ci fond, et il y a production tantôt de chaleur, tantôt de froid: contradiction qui n'est qu'apparente, et s'explique fort bien, du reste, par la différence entre le calorique résultant du mélange et celui nécessaire à la fusion de la glace. Une partie de cette dernière, par exemple, et quatre d'acide concentré feront monter le thermomètre d'un grand nombre de degrés, tandis que le rapport inverse pourra le faire descendre jusqu'à — 20. Dans tous les cas, on obtient de l'acide sulfurique plus ou moins étendu d'eau; ce dernier produit est sans viscosité, sans odeur, et d'une action sur la teinture de tournesol toujours fort prononcée; cristallise à quelques degrés—0, et même encore à + 7,22, lorsqu'il pèse 1,72. Du reste, cette pesanteur spécifique est toujours au-dessous de la moyenne entre l'eau et l'acide en dissolution.

L'acide sulfurique existe en grande abondance dans la nature. Plusieurs naturalistes le signalent dans les contrées volcaniques, sinon à l'état de liberté complète, du moins en solution dans l'eau et entièrement libre de toute autre agrégation; mais cela nous semble difficile pour un acide aussi puissant. Quoi qu'il en soit, c'est ordinairement avec les oxydes métalliques qu'il se présente, et plus particulièrement avec la chaux, la baryte, la strontiane, la potasse, la soude, la magnésie, l'antimoine et le fer. *Sa préparation* artificielle est fondée sur les produits résultant de l'action réciproque du bioxyde d'azote, de l'air, dont l'oxygène transforme ce bioxyde en acide hypoazotique, du gaz acide sulfureux et de l'eau. Le gaz acide hypoazotique sec n'a aucune action sur l'acide sulfureux également sec; mais si l'on met ces corps en contact avec une très-petite quantité d'eau, tous réagissent aussitôt les uns sur les autres : le gaz acide hypoazotique cède une portion de son oxygène à l'acide sulfureux; de là de l'acide azoteux et de l'acide sulfurique, lesquels se combinent avec l'eau, en formant une multitude de flocons blancs qui s'attachent aux parois, sous forme d'aiguilles cristallines. Si l'on verse alors de l'eau sur elles, celle-ci dissoudra l'acide sulfurique en détruisant sa réaction sur l'acide azoteux; mais ce dernier, ne pouvant exister par lui-même, se transforme aussitôt en bioxyde gazeux d'azote, et en acide hypoazotique qui se dégageront. Telle est la théorie de l'opération. Pour son application en grand, on chauffe ensemble, dans une chambre de plomb dont le sol est recouvert d'eau, un mélange de 8 parties de soufre et de 1 partie d'azotate de potasse, ou mieux d'azotate de soude. L'acide du sel abandonne une portion d'oxygène au soufre, et l'on obtient du sulfate de potasse, corps solide et fixe, ainsi que du bioxyde d'azote qui se dégage et passe à l'état de gaz acide hypoazotique en se combinant avec l'oxygène de l'air. Mais comme il y a infiniment plus de soufre

qu'il n'en faut pour opérer la décomposition de l'azotate de potasse, il se forme beaucoup de gaz acide sulfureux par la combinaison de l'oxygène de l'air avec ce corps combustible : alors se trouvent remplies toutes les conditions nécessaires à la production de l'acide sulfurique, puisque les gaz acides hypoazotique et sulfureux, de l'eau et de l'air sont en contact.

Proportions réagissantes.

1 de soufre			201,1
1 de nitre	1 d'acide	1 de bioxyde	377,0
		3 d'oxygène	300,0
	1 de potasse		589,9
			1468,0

Proportions produites.

1 de bioxyde d'azote			377,0
1 de sulfate	1 d'acide	1 de soufre	201,1
		3 d'oxigène	300.0
	1 de potasse		589,9
			1468,0

Et pour formule de l'opération :

$$S + KO, A^2O^5 = KO, SO^3 + 2\,AO.$$

d'où l'on voit que, pour décomposer 6,30 de nitre, il ne faut que 1 de soufre, et que, par conséquent, la presque totalité de ce dernier corps s'unit avec l'oxygène de l'air pour former de l'acide sulfureux, et en dernière analyse de l'acide sulfurique. Celui que l'on retire de la chambre de plomb est loin d'être pur, et contient : 1° beaucou p d'eau; 2° un peu d'acide sulfureux échappé à l'action de l'acide hypo-azotique; 3° un peu d'acide azotique provenant de l'action de l'eau sur l'acide hypoazotique et l'oxygène de l'air; 4° un peu de sulfate de plomb dû à l'action de l'acide obtenu sur la chambre; 5° enfin une petite quantité de sulfate de fer provenant du sulfure métallique toujours retenu dans le soufre employé. Pour le débarrasser de ces matières on le fait d'abord chauffer jusqu'à ce qu'il marque environ 55° à l'aréomètre de Baumé, d'où résulte le dégagement de beaucoup d'eau et de tout l'acide sulfureux; puis on le vaporise dans des cornues jusqu'à 66°, ce qui lui fait perdre une nouvelle quantité d'eau, tout l'acide azotique et le sulfate de fer, qui, devenu insoluble par la concentration, se dépose dans la liqueur refroidie. C'est en cet état que l'acide sulfurique se livre au commerce, dans de grosses bouteilles de verre vert appelées *dames-jeannes* et bouchées avec de la terre cuite. Mais si ce degré de concentration et cette pureté relative le rendent propre à toutes les opérations des arts, il n'en est pas de même pour celles de la chimie, attendu qu'il contient encore du sulfate de plomb et peut-être aussi quelques sels provenant de l'eau. C'est pour le rectifier complétement qu'on le distille; l'acide vient dans le récipient, tandis que les sels demeurent dans la cornue.

L'acide sulfurique est d'un usage fréquent dans les arts et les sciences. Il sert à préparer la plupart des acides, l'alun, la soude, l'éther, le sublimé corrosif, etc.; à dissoudre l'indigo; les tanneurs l'emploient pour gonfler les peaux; enfin c'est un des réactifs les plus employés en chimie. Ses propriétés médicales ont été données en traitant des acides; ajoutons seulement qu'à l'extérieur il est employé contre les affections dermoïdes, et qu'étendu de beaucoup d'eau il constitue la limonade minérale, boisson fort agréable, et dont les praticiens de nos jours tirent un grand parti dans beaucoup de maladies.

Si maintenant, après avoir tracé l'histoire de ces quatre acides, seuls corps résultant de la combinaison du soufre avec l'oxygène, nous rapprochons leurs combinaisons diverses, nous aurons en nombres ronds :

Acide hyposulfureux	= 100	soufre	+ 50	oxyg.	=	SO
— sulfureux	= 100	—	+ 100	—	=	SO^2
— hyposulfuriq.	= 100	—	+ 125	—	=	S^2O^5
— sulfurique	= 100	—	+ 150	—	=	SO^3

Mais une chose frappe tout d'abord dans ce tableau : c'est la composition et la formule de l'acide hypo-sulfurique en opposition manifeste avec cette loi de synthèse chimique, exposée ailleurs (*voy.* SYNTHÈSE), savoir : que *si deux corps sont susceptibles de s'unir en plusieurs proportions, celles-ci seront le produit de la multiplication par* 1, 2, 3, 4, *etc.*, *de la plus petite quantité de l'un d'eux, celle de l'autre demeurant toujours invariable.* Cette circonstance ne pourrait-elle pas donner lieu à deux suppositions, l'une qu'il existe un corps moins oxygéné que l'acide hyposulfureux, dont la composition serait 100 de soufre et 25 d'oxygène, et de plus un autre corps intermédiaire aux acides hyposulfureux et sulfureux, formé de soufre, 100 + oxygène, 75; l'autre, que l'acide hyposulfurique n'est point un corps d'une existence spéciale, mais seulement un mélange d'acide sulfureux et d'acide sul-

furique ($SO^2 + SO^3 = S^2O^5$). Nous penchons pour cette dernière manière de voir, théorie que, du reste, vient autoriser jusqu'à un certain point la transformation de l'acide hyposulfurique en ces deux corps, aussitôt que l'agrégation de ses molécules vient à se trouver diminuée par le calorique ou l'effet du vide. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SULLY (MAXIMILIEN BÉTHUNE DE ROSNY, duc de), est né à Rosny le 13 décembre 1560; il était le second de quatre enfants mâles. Henri, roi de Navarre, était de sept ans plus âgé que lui; il était venu au monde le 13 décembre 1553, à Pau en Béarn. Dès sa jeunesse Sully s'attacha au roi de Navarre, qui, à cette époque, était son coréligionnaire. Sully appartenait à une famille dévouée au culte protestant. Il vécut et mourut dans la religion de ses pères. Il servit Henri IV pendant toute sa vie avec une constance et une fidélité inaltérables. Il partagea avec lui les dangers de la guerre; à la bataille de Coutras, il dirigeait l'artillerie; à Ivry, il fut blessé à ses côtés. Plus tard, Henri, devenu roi de France, le choisit comme surintendant de ses finances et grand-maître de l'artillerie, non pas seulement comme l'un des hommes les plus laborieux, mais comme l'un des plus utiles pour lui conserver l'appui du parti protestant. C'est comme surintendant des finances que Sully s'est acquis des titres à la postérité. L'administration de Sully mérite un examen d'autant plus sérieux qu'il a été le premier à organiser les finances en France. C'est principalement sous ce rapport que je retracerai sa vie.

Sully avait un esprit pénétrant, ferme, actif; son caractère était rude, hautain, mais probe. Au moment où il accepta les fonctions de surintendant des finances, la confusion était dans toutes les branches de l'administration. La dette du trésor s'élevait à 296,620,252 livres; les revenus publics n'étaient que de 30 millions de livres. Prélever une multitude de droits et de redevances sur les revenus publics; faire des profits énormes par des sous-traités abusifs; surcharger les registres de comptes de prétendues non-valeurs, mauvais deniers, frais de domaines, épices, taxations, frais de voitures, tel était le système d'administration de la plupart des fermiers royaux et des receveurs. Les grosses fermes, les parties casuelles, les péages, les gabelles étaient dans les mains de quelques-uns qui les administraient sous le nom de plusieurs. Une multitude de commis et de maltotiers de tout rang et de tous pays pillait impitoyablement les contribuables. Ainsi, pour 30 millions qui étaient versés au trésor, les contribuables payaient 180 millions. Il en résultait que 150 millions de livres allaient enrichir les fermiers royaux et leurs intendants. Le moyen le plus sûr de faire disparaître tous les abus était de centraliser toutes les opérations de la comptabilité. C'est ce que comprit le nouveau surintendant des finances; unité, régularité, telles furent les bases du système financier de Sully.

Former un tableau comparatif des recettes et dépenses du royaume; rechercher de nouveaux perfectionnements dans l'étude des anciennes ordonnances; à cet effet, fouiller avec ardeur les registres et les archives du Parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, du conseil d'État, de la chambre du trésor, des bureaux des trésoriers de France et du trésorier de l'épargne; réunir souvent en conseil privé tous les agents supérieurs des finances; examiner les moyens de supprimer les abus pour régulariser la perception et la comptabilité; interdire, sous de fortes peines, de rien exiger du peuple au delà du contingent fixé et en rendre les trésoriers personnellement responsables; défendre à tous nationaux, étrangers, princes du sang et tous autres officiers de lever aucun droit sur les fermes; ordonner à tous les contribuables de s'adresser désormais au trésor royal pour le payement des pensions, arrérages ou créances quelconques; abolir les sous-traités; prescrire à tout comptable entrant en charge d'apurer les comptes de leurs prédécesseurs et de les poursuivre pour les recouvrements arriérés; établir une chambre de justice pour punir la malversation des traitants, trésoriers, receveurs et autres gens de finances: c'est par ces importants travaux que Sully doublait les revenus des fermes, des gabelles et des parties casuelles, et liquidait peu à peu les dettes de l'État. Chaque année, au premier jour de l'an, Sully remettait à Henri IV le bordereau général des recettes et dépenses de l'exercice qui finissait et de celui qui allait commencer. Après avoir introduit l'ordre dans l'administration des finances, Sully procéda

à l'amélioration de l'agriculture, qu'il appelait la première industrie du pays. « Labourage et pâturage, disait-il, sont les deux mamelles de l'État. » Les encouragements qu'il prodigua à l'agriculture eurent pour résultat de faire défricher une foule de terrains restés incultes par suite des malheurs de la guerre civile. Mais si l'agriculture fixa toute l'attention du ministre, il n'en fut pas de même pour les manufactures. « Que fait-on, disait-il lors de l'introduction des soieries en France, en présentant au peuple la culture de la soie pour l'exercer? On lui fait quitter un genre de vie dur et laborieux, tel qu'est celui des champs, pour un autre qui ne fatigue par aucun mouvement violent. On a remarqué de tout temps que les meilleurs soldats se tirent de ces familles de robustes laboureurs et d'artisans nerveux. Substituez ici ces hommes qui ne connaissent qu'un travail que des enfants peuvent faire; vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, que la situation de la France et son état politique lui font une nécessité indispensable de conserver et de maintenir. En même temps que vous énerverez les peuples de la campagne, qui, en toute manière, sont les vrais soutiens de l'État, vous introduirez, par ceux de la ville, le luxe avec toute sa suite, la volupté, la mollesse, l'oisiveté, qui n'est point à appréhender pour ceux qui ont pu et qui savent se contenter de peu. Et n'avons-nous pas en France un assez grand nombre de ces citoyens inutiles, qui, sous un habit d'écarlate, nous cachent toutes les mœurs de véritables femmes? » Cette prévention contre le luxe inspira à Sully la plupart de ses règlements contre le commerce et l'industrie. Toute consommation de produits étrangers était un crime; toute sortie de numéraire une véritable calamité. C'est avec de pareils principes que ce ministre est devenu le propagateur le plus inflexible du système mercantile. Il a eu toutes les erreurs de son temps. Il n'en a pas moins été un organisateur vigoureux, original et le restaurateur de nos finances. Au moment de son avénement à la surintendance, la France était endettée de 300 millions de francs; il la laissa presque entièrement libérée. Dans l'espace de douze ans, il avait réduit les impôts, amélioré les routes, les fortifications, le matériel de guerre, le domaine public, et disposé une réserve en espèces de 14 millions, déposés à la Bastille.

A la mort du roi Henri IV, il se démit de la surintendance des finances et successivement de ses autres dignités. Pendant quatorze ans il avait administré les finances de la France. Il était alors âgé de cinquante et un ans. Jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 22 décembre 1640, Sully vécut dans la retraite; il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Louis XIII le consulta quelquefois sur les affaires du royaume et honora sa vieillesse du titre de maréchal de France. Sully a laissé des mémoires qui renferment des détails curieux et instructifs sur le règne de Henri IV et principalement sur l'administration des finances. Ces mémoires, dont la diction est nette, précise, sont en outre remarquables par la fermeté des principes, la finesse des aperçus, l'ingénieuse sagacité des problèmes politiques de son temps. C'est tout à la fois un traité d'économie politique et de droit public. Outre ses mémoires, il avait composé d'autres écrits qui sont perdus: ainsi, le *Traité de la Guerre; le Maréchal de camp; les Instructions de milice et de police.*

Avec Sully disparurent cette sage économie et cette prévoyance, éléments indispensables à la prospérité d'une grande nation. Les finances, livrées à des mains avides, gaspillées par des aventuriers, retombèrent dans le désordre le plus profond. Les époux Galigaï engloutirent les économies de Sully, et ni le génie de Richelieu ni celui de Mazarin ne relevèrent les finances de l'abîme creusé par les Concini. J. DE C.

SULPICE SÉVÈRE. Né d'une famille illustre de l'Aquitaine, aux environs de Toulouse, vers le milieu du IVe siècle, Sulpice avait d'abord suivi la carrière du barreau; mais étant devenu veuf peu de temps après son mariage, il renonça au monde et se retira, en 392, dans une de ses terres, au village de Primuliac (lieu aujourd'hui inconnu), près d'Auch. Là il se livra tout entier à l'étude de l'Écriture sainte et des lettres sacrées, sous la direction, dit-on, de saint Phébade (*vulgò* Fiari), évêque d'Agen. La renommée dont saint Martin de Tours jouissait à cette époque lui fit désirer de le connaître personnellement. Il se rendit auprès de lui, en 394, et il devint un de ses plus zélés disciples. Depuis, il allait régulièrement tous les ans passer trois

mois au célèbre monastère de Marmoutier, le premier qui ait été fondé dans les Gaules. Sulpice consacrait le produit de ses riches domaines en aumônes, en actes de bienfaisance et en établissements pieux; car il fit bâtir plusieurs églises en diverses localités, ainsi que cela résulte de sa correspondance avec saint Paulin de Nola, son ami. Quelques auteurs prétendent qu'il avait pris les ordres après la mort de sa femme, mais ce fait est contesté par d'autres. Quoi qu'il en soit, Sulpice menait une vie si austère et si pure qu'il mourut, l'an 410 ou 411, en odeur de sainteté. L'Eglise de Tours honora sa mémoire par un office propre, inséré dans le Bréviaire nouveau de ce diocèse; mais le Martyrologe romain n'a jamais mentionné son nom.—Plusieurs des ouvrages de saint Sulpice Sévère nous sont parvenus: un abrégé de l'*Histoire sacrée*, à partir de la création jusqu'à l'an 400 de notre ère. Cet excellent travail lui a mérité la qualification de *Salluste chrétien*; — *Vie de saint Martin*, écrite dans un style plus simple que celui de ses autres écrits; — *Trois Dialogues* sur les admirables exemples de vertus des moines de l'Egypte et de l'Orient; — *Lettres* à Eusèbe, à Aurèle, à Bassula sa belle-mère, à Claudia sa sœur, à saint Paulin. Ces lettres ont été recueillies par Baluze dans ses *Miscellanea*, et par Dom Lucd'Achery, dans son *Specilegium*. L'édition la meilleure et la plus complète des écrits de Sulpice est celle que le P. Jérome de Pralo, Oratorien de Vérone, publia dans cette ville en 1741, 2 vol. in-fol., avec variantes, notes et dissertations. La traduction française de l'*Historia sacra*, par le P. Giry, est peu estimée.

SULPICE, surnommé le SÉVÈRE (*saint*), à cause de la gravité de son caractère et de la rigidité de ses mœurs, était originaire d'Aquitaine, comme Sulpice Sévère avec lequel il ne faut pas le confondre. Il naquit au commencement du VIe siècle, et il exerçait de hautes fonctions civiles à Bourges, lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat de cette ville, en 584. On sait peu de chose de ses actes et de sa vie, si ce n'est qu'il s'appliqua surtout à faire fleurir la discipline ecclésiastique, qu'il assista au second concile de Mâcon, tenu l'an 588, et qu'il mourut en 590, vivement regretté des pauvres dont il était le soutien, et pleuré de tous ses diocésains qui lui décernèrent les honneurs de la sainteté, dont ses éclatantes vertus le rendaient digne.

SULPICE (*saint*) le DÉBONNAIRE. Sulpice, né, dans les dernières années du VIe siècle, d'une famille distinguée du Berry, embrassa l'état ecclésiastique. Aussitôt qu'il eut été ordonné prêtre en 613, le roi Clotaire II l'appela près de lui en qualité de premier aumônier et de supérieur des clercs de sa chapelle. Entré en possession de son patrimoine, qui était très-considérable, peu de temps après, il en distribua moitié aux pauvres et moitié aux établissements religieux de sa province. Savant autant que modeste, Sulpice n'en acquit pas moins une haute réputation, et il brilla à la cour... mais ce fut surtout par la pureté de ses mœurs et par sa piété. Aussi, le siége métropolitain de Bourges étant venu à vaquer en 624, par la mort de saint Austregilde, il fut jugé digne de remplacer celui-ci. — Dans cette nouvelle position, il se montra ce qu'il avait toujours été, l'ami dévoué des pauvres, le protecteur des faibles contre les forts, le propagateur zélé des lumières évangéliques, car il convertit à la foi orthodoxe tous les juifs de son diocèse. Sulpice mourut en 644, dans toute la force de l'âge, épuisé par ses travaux apostoliques et par les austérités qu'il pratiquait dès sa plus tendre jeunesse. Ce résumé d'une vie si courte, mais si pleine de bonnes actions, explique suffisamment le titre de saint, dont la voix publique l'honora et que l'Eglise a ratifié. Saint Sulpice fut inhumé dans les caveaux d'un monastère qu'il avait fondé à Bourges, lequel appartint ensuite à la congrégation de Saint-Maur. La paroisse de Paris, dont l'origine remonte au XIIe siècle, et qui, quoique dédiée sous le vocable collectif de plusieurs saints, a conservé le sien seul dans l'usage, possédait un os de son bras, avant que l'impiété révolutionnaire de 93 n'eût dépouille ce beau temple de ses richesses et brûlé ou détruit ses précieuses reliques.

SULPITIUS (CAIUS ou CNEIUS SULPITIUS GALLUS), tour à tour questeur, édile curule, préteur urbain et consul romain, est devenu célèbre par un fait fameux dans l'histoire de l'astronomie. Il était tribun militaire sous Paul Emile, dans la seconde guerre de Macédoine, lorsqu'une éclipse de lune survenue au milieu d'une nuit magnifique effraya ses soldats, qui virent dans

ce phénomène un funeste présage. Sulpitius les rassemble, leur explique la théorie de l'éclipse et les rassure. Tel est du moins le récit de Valère Maxime. Suivant Tite-Live et Frontin, ce n'était pas la nuit même où la lune était éclipsée qu'il expliqua la théorie de ce phénomène à ses soldats, mais il le prédit quelques jours d'avance. Dans ce cas il faudrait supposer que Sulpitius avait eu connaissance de la méthode orientale, connue sans doute aussi de Thalès, pour calculer les éclipses; car ce fait est antérieur de six ans à la plus ancienne observation d'Hipparque (162 avant J.-C.), et par conséquent n'a pu être calculé d'après les tables de cet astronome. Sulpitius passa à Rome pour avoir eu quelque part à l'*Andrienne* de Térence, représentée sous son consulat. Cicéron le loue de son application aux sciences ; Plutarque et Valère Maxime rapportent que, par une sévérité extraordinaire, il répudia sa femme pour avoir paru sans voile dans la rue.

SULPITIUS Rufus, *voy*. Sylla.

SULTAN. Ce nom, suivant d'Herbelot et Ducange, dérive par corruption du mot schalılah ou schadlah, mot commun aux langues arabe et chaldaïque, dans lesquelles il a la signification de seigneur, commandant des commandants, maître. — On en aurait fait d'abord schalthan, solthan et soldan, puis soudan, titre que prirent tous les chefs ou princes arabes de l'Asie et de l'Egypte, et dont celui de schah ou schab des Persans a plus particulièrement retenu la racine étymologique. De soudan les Européens firent soultan, puis sultan, dont le pluriel est salathin. De là l'expression vicieuse des historiens des croisades, de sultan Saladin, puisqu'elle transforme le pluriel d'un titre en nom propre; de là ce nombre de sultans qu'ils mentionnent. — Les empereurs turcs de la dynastie des Gasnévides adoptèrent le titre de sultan vers le milieu du XIe siècle, et voici à quelle occasion. Kalaf, gouverneur du Segestan, province voisine de la Perse, visait à créer une principauté indépendante. Mahmoud, fils de Sebektegin, marcha contre lui avec des forces imposantes. Kalaf, ne voulant pas s'engager dans une lutte inégale, n'eut pas plus tôt connaissance de ce mouvement qu'il vint à la rencontre de Mahmoud, pour lui présenter les clefs des forteresses de son commandement, en signe de soumission, en le qualifiant de sultan, titre dont il fut si flatté qu'il le conserva toujours et le transmit à ses successeurs. D'autres prétendent que le fait se rapporte à Achmet, père de Kalaf, qui aurait envoyé son fils en ambassade auprès de Mahmoud. Quoi qu'il en soit, c'est depuis cette époque que les empereurs turcs ont continué à recevoir le nom de sultan. Les Arabes africains paraissent l'appliquer encore à leurs chefs suprêmes; car nous avons vu qu'après le fameux traité de la Taffna l'appellation de sultan était donnée au non moins fameux Abd-el-Kader.

H. de C.

SUMAC (*bot.*), Rhus, L. Genre de plantes de la famille naturelle des *térébinthacées*, dans la pintandrie trigynie, et offrant les caractères suivants : fleurs incomplétement unisexuées; calice petit, monosépale, à cinq divisions profondes; corolle également formée de cinq pétales réguliers; ovaire couronné d'un disque périgyne plus ou moins saillant, au pourtour duquel s'insèrent les cinq étamines dressées, libres, à filaments subulés et à anthères allongées, à deux loges introrses s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est de plus libre, globuleux, à une seule loge, porté sur un podosperme filiforme naissant du fond et un peu latéralement dans la loge de l'ovaire. Le sommet de celui-ci se termine enfin par trois styles très-courts, portant chacun un stigmate simple. — Pour fruit, un petit drupe contenant un noyau monosperme. — Les sumacs de nos jours renferment les trois genres *rhus*, *catinus* et *toxicodendron* de Tournefort, et présentent un grand nombre d'espèces, dont le professeur de Candolle mentionne jusqu'à quatre-vingt six (Prodrome, v. II). Ce sont des arbrisseaux ou des arbustes, exotiques ou indigènes, à feuilles simples, digitées ou pinnées, et à fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales. Les auteurs les ont divisées en cinq groupes naturels, savoir :

1° *Catinus*, Tourn. Fleurs hermaphrodites; drupe glabre, échancré à la base; feuilles simples; fleurs en panicule, surtout pour un grand nombre, et dont les pédoncules s'allongent en se recouvrant de poils plumeux. *Rhus cotinus*, vulgairement *furtet*, dont nous nous occuperons plus loin.

2° *Melopium*, D. C. Fleurs hermaphrodites; drupe glabre, ovoïde, oblong, contenant un noyau grand et membraneux;

feuilles imparipinnées. Cette tribu ne contient que le *rhus metopium*, L., croissant à la Jamaïque.

3° *Sumac*. Le professeur de Candolle réunit ici les deux genres *rhus* et *toxicodendron* de Tournefort. Fleurs en général unisexuées et polygames; fruit velu, ovoïde et arrondi, à noyau lisse ou strié; feuilles imparipinnées ou palmées. Ici se trouve réunie la majeure partie des espèces du genre, parmi lesquelles nous citerons seulement: le *rhus coriaria*, ou sumac des corroyeurs, dont il sera bientôt plus amplement question; le *rhus typhium*, L., originaire de l'Amérique septentrionale, et que l'on cultive dans nos jardins, où il produit en automne un très-bel effet par ses grappes de fruits rouges, longues et serrées, et la couleur purpurine de son feuillage. Le *rhus capalinum*, L., de l'Amérique septentrionale et dont on retire une résine connue sous le nom de gomme copale d'Amérique; le *rhus toxicodendron*, L., plante fort remarquable pour laquelle nous renvoyons à l'article spécial Toxicodendron.

4° *Thereza*, D. C., fleurs dioïques, drupe arrondi, surmonté de trois tubercules; noyau comprimé; feuilles palmées. *Rhus pentaphyllum*, Desf.

5° *Lobadium*, Rafin. Fleurs polygames; drupe comprimé et velu; noyau lisse; arbrisseaux aromatiques à feuilles palmées. Le *rhus suaveolens*, Aiton, et le *rhus aromaticum*, Ait. C'est de cette dernière tribu dont Rafinesque Schmaltz avait proposé de former un genre à part sous le nom de *turpinia*, changé bientôt par Desvaux en celui de *schmaltzia*, mais sans plus de succès.

Deux espèces de sumac méritent ici de notre part une mention spéciale.

1° Le *sumac des corroyeurs*, *sumac ordinaire* ou *commun*, vulgairement *roux* ou *roure des corroyeurs*, *vinaigrier; rhus coriaria*, L.; c'est un grand arbrisseau, croissant naturellement en Espagne, en Turquie, en Italie, et qui s'est naturalisé dans le midi de la France. Haut de huit à dix pieds, sa tige est forte et divisée en plusieurs branches irrégulières que recouvre une écorce à duvet roussâtre dans les premiers temps. Ses feuilles sont grandes, ailées avec impair, composées de beaucoup de folioles ovales, dentées et velues; ses fleurs petites, verdâtres ou d'un blanc sale, disposées à l'extrémité des rameaux en grappes droites et serrées, auxquelles succèdent des fruits succulents, plus petits que des grains de groseille, et d'une saveur très-astringente. En Espagne, près de Salamanque, on cultive avec soin cette espèce, dont les habitants font un commerce considérable. Ils coupent pour cela tous les ans ses rejetons, qu'ils mettent à sécher et réduisent en poudre fournissant une espèce de tan employé dans la préparation des cuirs, surtout pour les peaux de boucs et de chèvre dont on fait le maroquin noir. Les anciens l'employaient également à cet usage. Dans le midi de la France, on assaisonnait jadis les viandes avec les baies du sumac commun. Les Turcs seuls conservent encore cet usage. On les emploie souvent avec succès dans les pays chauds sous forme d'infusion et comme astringent contre les diarrhées anciennes, la dyssenterie, etc., et l'on bassine encore parfois les ulcères putrides avec une forte décoction de toutes les parties de la plante. L'écorce des racines teint en brun, celle des tiges et des branches en jaune.

2° *Sumac fustet*, *Rhus cotinus*, L.; vulgairement *fustet*, arbre à perruques. Arbrisseau des parties méridionales de l'Europe et de la France, qui s'élève à dix ou douze pieds, à tiges faibles, dont l'écorce est lisse, le bois jaunâtre, les feuilles simples et les fleurs purpurines. Il a l'avantage de résister aux hivers les plus rigoureux de nos climats. Son bois, veiné de blanc, de jaune et de vert, est employé par les tourneurs, les luthiers et les ébénistes. Ses feuilles sont recherchées par les teinturiers, ainsi que les rameaux grêles et tortueux, pour donner aux draps et aux maroquins une couleur feuille morte ou café. Les mêmes parties empoisonnent, dit-on, les bestiaux et surtout les moutons. Placé dans nos jardins, où il vient promptement de graines, par marcottes et au moyen du déchirement des vieux pieds, le fustet produit un très-bel effet à distance et en massif, exhalant de plus, lorsqu'il est en fleurs, une odeur de citron fort agréable.

C'est encore une autre espèce de ce genre, le *rhus vernix*, L., qui fournit aux Japonais le suc dont ils font le beau vernis qu'ils appliquent sur leurs vases ou la plupart de leurs meubles, et qui, dit-on, est aussi malfaisant que celui du sumac vénéneux ou Toxicodendron. (*Voy.* ce mot.)

SUMATRA (*géogr.*), la plus occidentale des grandes îles de la Malaisie, séparée de la péninsule de Malacca par le détroit de ce nom, est située entre 5° lat. N. et 5° lat. S.; elle a 700 kilom. de long sur 390 dans la plus grande largeur, et 470,000 kilom. carrés, et 6 millions d'habitants. Une partie de l'île est indépendante et partagée entre le royaume d'Achem, celui de Siak et le pays des Battas. La partie au S.-O. appartient aux Hollandais, sous le nom de gouvernement de Padang, et comprend le ci-devant empire de Menangkabou, le royaume de Palembang et le pays des Lampongs. On y remarque une longue chaîne de montagnes (le Gaunong-Api ou Ophir a 4,500 mètres d'élévation) et quatre volcans. Le climat est très-varié, très-chaud sur les côtes, mais tempéré par les brises de mer. Il y pleut sans discontinuer pendant six mois de l'année. Le sol est peu fertile, quoiqu'on y trouve les productions de l'Inde, de l'Indo-Chine et de l'Océanie. L'île est couverte de forêts superbes; les principaux animaux sont les buffles, les éléphants, les singes, des tigres énormes, des ours, des rhinocéros, des chats-tigres, des crocodiles, des boas, etc. On y recueille beaucoup d'or, et il s'y fait un commerce très-actif. Les indigènes sont de race malaise, et remarquables par leur férocité et leur esprit belliqueux; ils sont en général musulmans. Lorsque les Portugais s'établirent à Malacca, l'empire d'Achem était très-puissant et fut presque toujours en guerre contre eux. Celui de Manangkabou fut aussi très-florissant dans les XVIe et XVIIe siècles. Les Hollandais s'établirent dans l'île vers 1625; mais leur puissance fut longtemps assez bornée, et ils en ont été presque expulsés en 1823; mais ils s'y sont rétablis depuis. F.-S. C.

SUMBAVA (*géogr.*), la plus occidentale des îles de la Sonde et de l'archipel Sumbava-Timor. L'île est coupée en trois péninsules : dans celle du centre est le terrible volcan de Tomboro. Le sol est très-fertile; on y trouve beaucoup de poudre d'or, des nids de salanganes et des huîtres à perles. Les habitants sont Malais, Macassars, Ouadjons. L'île est partagée entre plusieurs radjahs, dont le plus puissant est celui de Bima, qui réside dans la ville de ce nom. Sumbava est aussi le nom de la ville et du port sur la côte N. de l'île. L'archipel de Sumbava-Timor est une suite d'îles à l'E. de Java, dont Sumbava est la principale; à l'O., du côté de l'E., les plus importantes sont Timor, Flores, Solor, Sabrao.

SUNDERLAND (*géogr.*), ville commerçante et port de mer de l'Angleterre, à 3 lieues S.-E. de Newcastle. Population, 35,000 habitants. Le port est très-bon. Il y a des chantiers où l'on construit beaucoup de navires et des corderies sur une grande échelle. Le principal commerce de Sunderland est la houille, dont l'exportation, en 1826, a été de 560,000 chaldrons. On exporte aussi beaucoup de chaux. En 1834 le nombre des navires de ce port engagés dans le commerce de la houille était de 552, jaugeant 63,520 tonneaux. En 1836 le nombre était de 582, de 94,583 tonneaux. F.-S. C.

SUNNITES (*hist. relig.*). Parmi les mahométans, les uns, sorte de protestants orientaux, n'admettent pour livre canonique que le Coran, et refusent de reconnaître comme légitimes les trois premiers califes qui se placèrent entre Mahomet et Ali; ce sont les Chiites, dont la secte règne en Perse et à l'orient. Les autres, au contraire, dont la religion domine en Turquie et à l'occident de l'Arabie, admettent la légitimité d'Aboubeker et de ses deux successeurs, et, outre le Coran, reconnaissent pour règle de croyance :

1° Le *Hadiss*, *Sunna* ou *Sunneth*, dont ils ont tiré leur nom de *Sunnites*. C'est un recueil des actes de la vie de Mahomet, de ses conseils, des actions qu'il a jugées et de celles sur lesquelles il a gardé le silence, et qui, par conséquent, sont permises. C'est là qu'on trouve le récit des miracles du prophète. Les arbres allaient à sa rencontre, les pierres le saluaient, l'eau jaillissait de ses doigts, une solive poussa des gémissements. Il coupa d'un mot la lune en deux; une autre fois l'astre nocturne fit devant lui sept fois le tour de la Caaba, salua Mahomet en arabe, et sortit par la manche de sa chemise après être entrée par le col. Mahomet voyagea dans le ciel sur un borak, cheval à tête de femme, et portant une couronne d'or, salua les anges, les prophètes et les patriarches. Dieu, dont il s'était approché à deux portées, le toucha à l'épaule, ce qui lui fit éprouver un grand froid. Il redescendit ensuite à Jérusalem, après avoir employé la dixième partie d'une nuit à faire ce voyage de plusieurs millions d'années,

etc., etc. Après avoir été gardées deux siècles dans la mémoire des hommes, ces merveilles, qui n'ont eu de témoin que Mahomet lui-même, furent recueillies par le pieux Al-Bochari, qui allait chaque jour prier au temple de la Mecque et faire ses ablutions au puits de Zemzem.

Les lois orales du prophète, contenues dans ce livre, se divisent en quatre classes, selon qu'elles ont été connues et enseignées dans les deux premiers siècles, enseignées dans le troisième, qu'elles ont trait à des affaires particulières ou qu'elles sont de faibles traditions. Toutes ces lois ont été recueillies non pas par les premiers disciples de Mahomet, mais par les plus pieux entre les disciples de ces disciples.

2° L'*Idjma y ummeth*, recueil de lois apostoliques des premiers siècles.

3° Le *Kiyass* ou *Makaul*, collection de décisions canoniques des interprètes des premiers siècles.

A ces ouvrages on peut encore ajouter le code religieux de l'Islamisme, nommé *Durer*, la Perle, rédigé et mis en ordre en 875 par Molla Khoussrew, l'un des théologiens les plus savants de l'époque, d'après les ouvrages de ses devanciers.

Les musulmans sunnites ou traditionnaires regardent comme orthodoxes quatre rits différents inventés aux premiers siècles par quatre imans. Le plus suivi est celui d'Azam-Ebn-Hanefi. Au reste les différences ne tombent que sur la forme du culte et non sur la doctrine.

Les hérésies musulmanes, au nombre de 72, ne diffèrent que très-peu pour le dogme de l'orthodoxie des Sunnites. Cependant la secte des Mœutezilés s'en sépare sur un point essentiel de morale. Suivant les Sunnites, c'est la foi seulement qui sauve, et les enfants, qui sont tous supposés avoir le caractère de l'islamisme, vont après leur mort dans le paradis. Les œuvres bonnes ou mauvaises ne servent qu'à faire obtenir un plus ou moins grand acte de béatitude, ou à conduire pour un temps dans le purgatoire. Les Mœutezilés au contraire accordent un grand pouvoir aux œuvres, et selon eux les enfants qui n'ont pu en faire ne sont pas admis en la présence de Dieu, mais placés dans un séjour intermédiaire entre le ciel et l'enfer. *Voy.* Mahométisme, Ali, et Aboubeker.

SUPERFÉTATION, de *superfœtare*, composé lui-même de deux autres mots, *super*, signifiant augmentation, addition, et *fœtus*, produit de la conception.

La superfétation constitue l'un des phénomènes les plus curieux à connaître, mais l'un des plus difficiles à approfondir convenablement. L'opinion des hommes les plus habiles n'est nullement fixée; ceux-ci niant la possibilité de la superfétation, tandis que ceux-là l'admettent sans difficulté. Les ténèbres les plus épaisses couvrent ce sujet; tâchons néanmoins de pénétrer dans ce dédale, et, pour y marcher avec plus de sécurité, commençons par définir le mot. Ceci nous semble le plus sûr moyen d'éviter des discussions oiseuses.

La superfétation consiste dans la vivification d'un germe nouveau chez une femme actuellement fécondée. Cette définition, qui est à peu près celle de M. Velpeau, est, ce nous semble, la plus exacte et la plus conforme à l'idée qu'un doit se former du phénomène qui nous occupe.

L'auteur que nous venons de citer insiste beaucoup sur la nécessité de ne pas confondre les faits de superfétation proprement dite avec les naissances tardives. Cette recommandation nous semble au moins superflue, car on ne saurait donner sérieusement, comme preuve de superfétation, ces exemples bien connues de grossesses multiples, dans lesquelles l'un des jumeaux, devenu malade, s'est atrophié ou a cessé de se développer. Nous ne prétendons pas que dans ces cas il n'y ait pas une superfétation, mais nous dirons que de pareils faits ne sont pas de nature à constituer une preuve positive.

Ceci une fois établi, il convient de rechercher comment s'opèrent les phénomènes de la surconception.

A l'instant de la conception normale, l'une des vésicules situées à la périphérie de l'ovaire, et connu sous le nom de vésicules de Graaf, s'ouvre et laisse échapper un petit œuf qui est le véritable germe humain. Ce petit œuf, mis en liberté, tombe dans la portion libre de la trompe de Fallope désignée par les anciens anatomistes sous le nom de *morsus diaboli;* il chemine peu à peu le long de cette trompe jusqu'à la partie interne de l'utérus. Arrivé à ce point, il est arrêté par une sorte de membrane accidentelle et de très-récente formation qui tapisse toute la cavité de l'organe; il dé-

prime progressivement cette membrane, s'en enveloppe comme d'une espèce de manteau, se greffe ensuite sur un des points de l'utérus, et, pendant neuf mois, subit une suite de mutations merveilleuses, dont le but est le développement de l'être le plus parfait de la création. Cet ovule devient donc le siége d'un admirable travail de formation, en vertu duquel, molécule primitive simple et presque imperceptible, il s'agrandit chaque jour, acquiert incessamment, se transforme, devient chair, sang, os, etc., enfin constitue l'homme. Tel est en raccourci le mécanisme de la reproduction.

Si l'expérience et les faits anatomiques venaient nous démontrer la possibilité d'une interruption dans l'enchaînement des phénomènes dont nous venons de parler, si l'anatomie nous démontrait positivement la possibilité de fécondations séparées, on devrait adopter les faits de surconception signalés par les auteurs, ou du moins ne pas en nier la possibilité; or c'est justement ce qui arrive. Commençons par rappeler quelques faits.

On trouve dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, t. LIII, p. 415, l'histoire d'une femme de Strasbourg, qui accoucha, le 30 avril 1748, à dix heures du matin, d'un enfant mâle à terme, qui vécut deux mois et demi. Quatre mois et demi après ce premier accouchement, elle mit encore au monde un autre enfant à terme, qui vécut un an et quelques jours. Cette femme mourut plusieurs années après, d'une maladie accidentelle. A l'autopsie on trouva l'utérus à l'état normal, et cela à la grande surprise des médecins présents, qui pensaient pouvoir rattacher le fait de superfétation signalé plus haut à une disposition anatomique particulière. Leur supposition fut donc entièrement trompée, car les organes de la génération étaient dans l'état normal le plus parfait. — Autre fait : Une femme de Lyon, nommée Benoîte Franquet, mit au monde une fille, le 20 janvier 1780, et, cinq mois seize jours après son premier accouchement, elle a une seconde fille, arrivée, comme la première, à son développement complet, c'est-à-dire après neuf mois de vie intra-utérine.

Ces deux faits, que nous ne pouvons rapporter avec tous les détails nécessaires, semblent prouver que certaines femmes, à une époque déjà avancée de leur grossesse, peuvent concevoir de nouveau, et que les deux fœtus peuvent vivre isolément, se développer comme s'ils étaient seuls, enfin être expulsés au dehors après avoir parcouru, dans le sein de la mère, la période de neuf mois qui caractérise la durée des grossesses normales. Ces faits sont difficiles à expliquer, d'abord parce qu'on ne comprend pas très-bien comment la communication de l'influence du mâle peut avoir lieu à travers l'orifice utérin, qui se trouve obturé par une triple membrane; en second lieu, les divers accouchements analogues à ceux que nous venons de raconter présentent divers phénomènes qui doivent porter quelques doutes dans l'esprit. Ainsi les femmes soumises à la superfétation n'ont éprouvé, après leur premier accouchement, aucun des symptômes ordinaires de la puerpéralité, ni fièvre de lait, etc.; de telle sorte qu'on pourrait être porté à croire que le premier accouchement n'est en quelque sorte qu'un accident d'une grossesse multiple. Il nous a semblé nécessaire de faire ce rapprochement, qui n'avait pas encore été fait à notre point de vue.

Ceux qui ne croient pas à la possibilité de la surconception expliquent les grossesses multiples par la fécondation simultanée de deux ovaires; ils croient que les deux ovaires laissent l'un et l'autre s'échapper un ovule qui vient se loger dans la matrice et s'y développer. Cela est très-possible, et sur ce point nous sommes d'accord avec nos opposants; mais si cette supposition est admissible dans les conditions ordinaires, elle ne l'est pas dans les cas suivants. Le doute ici devient impossible, car on trouve dans le produit de la conception, c'est-à-dire dans les enfants eux-mêmes, la preuve matérielle d'une conception différente, et dont l'une est nécessairement postérieure et surajoutée. Les annales de la science contiennent la relation d'histoires de femmes blanches qui ont mis au monde, dans le même jour, deux enfants, l'un blanc, l'autre noir. C'est ce qui est arrivé à une domestique blanche habitant le comté de Montgomery, et à une dame de la Caroline méridionale. D'un autre côté, on a vu des femmes noires donner également naissance à deux enfants, l'un noir, l'autre blanc ou mulâtre; on cite parmi celles-ci une négresse de la Guadeloupe. (*Voy.* Ch. de Bouillon, *Bulletin de la Société de médecine*,

1821.) Les femmes qui ont présenté ces phénomènes ont toutes eu la honte d'avouer la double faute qui y avait donné lieu.

A côté de ces faits, qui nous paraissent concluants, se place naturellement celui rapporté à l'Académie de Médecine dans l'une de ses séances du mois d'août 1826. On raconte qu'une jument poulinière âgée de cinq ans avait donné naissance, à un quart d'heure de distance, d'abord à un cheval, puis à un mulet; singularité qu'expliqua l'intervention connue d'un cheval et d'un âne. Bien que ce fait appartînt à la physiologie comparée, nous avons cru devoir le citer, car il rentre dans notre sujet.

La superfétation peut avoir lieu dans d'autres circonstances encore. Lorsque l'ovule fécondé se détache de l'ovaire, il peut tomber dans la cavité péritonéale au lieu de s'engager dans la trompe de Fallope pour arriver jusqu'à l'utérus; il se fixe alors dans un point quelconque du bassin et s'y développe quelquefois assez longtemps. Dans ce cas, chose singulière et bien digne de remarque, l'utérus, participant spontanément à l'œuvre de la reproduction, sécrète une matière pultacée, mollasse, qui s'organise en membrane destinée physiologiquement à protéger l'embryon. S'il survient une union rapprochée de la fécondation qui vient de s'opérer, une conception nouvelle a lieu, et le produit qui en résulte, usurpant la place de son aîné, s'y maintient jusqu'à parfait développement. L'exemple le plus remarquable qu'on puisse citer des faits de ce genre est celui rapporté par M. Velpeau dans son *Traité complet de l'art des accouchements*. Une femme conserva pendant trois ans dans son sein le produit d'une grossesse extra-utérine. Pendant cet intervalle de temps elle eut une grossesse ordinaire et mit au monde un enfant bien constitué.

La superfétation est encore possible quand l'ovule s'arrête dans l'une des annexes de l'utérus, dans l'une des trompes, par exemple.

Des anatomo-pathologistes ont souvent rencontré dans leurs dissections des utérus séparés en deux cavités par une ligne médiane artificielle, sorte de cloison étendue verticalement du fond de l'organe jusqu'au col. Cette anomalie, signalée par beaucoup d'écrivains, par le professeur Eisenmann, par MM. Cruveilhier, Cassan, etc., est regardée par M. Isidore Geoffroi-Saint-Hilaire comme la plus fréquente de toutes. Dans ce cas, la surconception est non-seulement facile, mais presque nécessaire, car chaque loge peut recevoir un germe, et les deux embryons se développent séparément aussi bien que s'ils étaient dans deux organes distincts. Madame Boivin, appelée auprès d'une femme en couches pour lui donner des soins, reçut une petite fille paraissant à terme. Cependant le ventre ne diminuait pas de volume, comme il arrive après la délivrance, et présentait encore une tumeur volumineuse dont les mouvements paraissaient se communiquer directement au col de l'utérus. L'intérieur de l'organe, apprécié par le toucher, ne présentait rien d'anormal. Pendant deux mois la malade éprouva dans cette tumeur des mouvements pareils à ceux de ses autres grossesses; enfin elle accoucha d'une fille assez chétive. On apprit que cette dame avait eu des rapports avec son mari à deux mois de distance, pendant lesquels elle avait vécu dans la continence. Nous pourrions citer d'autres faits analogues.

Pendant combien de temps la superfétation est-elle possible? Les auteurs ne sont pas d'accord sur la réponse à cette question. Les uns, en effet, regardent ce phénomène comme impossible dès que la membrane caduque est formée; les autres, au contraire, croient qu'il peut avoir lieu à toutes les époques de la grossesse. Sans nous prononcer positivement sur ce point en litige, nous devons dire que la seconde opinion, bien qu'en contradiction apparente avec les connaissances physiologiques que nous possédons sur la grossesse, nous semble cependant la plus vraie.

Les médecins légistes se sont occupés de la superfétation avec quelque soin, parce que des questions très-graves se rattachent à ce sujet. La plupart d'entre eux la regardent comme possible, même dans des cas douteux. Ils rangent parmi les cas douteux ceux dans lesquels le produit de la conception est contenu dans un utérus simple. Ainsi, M. Devergie, se fondant sur ce que cette théorie peut être utile à la mère et à l'enfant, l'accepte sans hésitation. Il n'entre pas dans notre plan de discuter les questions de cette nature.

Disons en résumé que la superfétation

est possible: 1° quand l'utérus est double et biloculaire; 2° quand le produit de la conception primitive se développe en dehors de la matrice; 3° quand l'imprégnation s'opère avant la formation de la membrane caduque; 4° pendant la grossesse, après la formation des membranes fœtales. Dans l'état actuel de nos connaissances physiologiques, il est impossible de comprendre comment s'opère la surconception dans les cas de la quatrième espèce que nous venons d'indiquer. Nous devons, à cet égard, confesser une ignorance complète. Bourdin.

SUPÉRIEUR (*lac*), le plus occidental et le plus vaste des cinq grands lacs de l'Amérique septentrionale, par 46° 20' — 42° 10' lat. N. et 87° 5' — 94° 50' long. O., est compris partie dans le territoire des États-Unis et partie dans le Bas-Canada. Ses bords sont en général élevés et pittoresques; la profondeur de ses eaux est telle qu'il est navigable dans toute son étendue. C'est le plus grand amas d'eau douce qui existe sur le globe, ayant environ trois cent cinquante milles de long sur près de cent milles de large. L'eau en sort par son extrémité orientale, formant un courant très-rapide qui est interrompu par plusieurs îlots ou plutôt des masses de rocs, et va joindre le lac Huron par un canal de vingt-sept milles de long, au milieu duquel sont les cataractes de Sainte-Marie, qui mettent un obstacle à la navigation. Ce lac reçoit de plus trois rivières (Dog-River, Saint-Louis, Montréal, etc.) et est très-poissonneux. On y éprouve des tempêtes aussi violentes que sur l'Océan. F.-S. C.

SUPERPOSITION (*géol.*), expression servant à désigner, en géologie et en minéralogie, l'ordre suivant lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches, en un mot toutes les parties composant l'ensemble de l'écorce terrestre. Dans tous les cas, l'ordre de superposition est constant et jamais interverti, c'est-à-dire que les divers groupes de roches soutenant l'écorce du globe, loin de se mêler arbitrairement les uns aux autres, se présentent dans un ordre tel que, pour la personne étudiant leur arrangement, il devient facile, à l'examen de l'un de ces groupes, de deviner celui qui le supporte ou qui le recouvre, et partout se remarque une disposition tellement uniforme qu'elle ne diffère que dans les détails. (*Voy.* Géologie.) Quelle preuve plus manifeste de la sagesse infinie qui règle toutes choses que cet ordre admirable, évident encore malgré tant de dislocations, de soulèvements, de boursouflements, de révolutions violentes éprouvées par notre globe !

La superposition est dite *concordante* entre deux couches quelconques immédiatement superposées lorsque les strates qui séparent l'une sont parallèles à ceux qui divisent l'autre; et, au contraire, *non-concordante*, *contrastante* ou *transgressive*, lorsque les lignes de division n'offrent pas la même direction. Ce dernier caractère est l'un des plus importants à bien constater dans les descriptions géologiques, parce qu'il établit la dépendance des formations, et devient une preuve qu'il s'est écoulé, entre le premier dépôt et celui qui le recouvre, un temps plus ou moins long, et souvent même un bouleversement complet.

SUPERSTITION. L'abbé Bergier nous apprend, dans son *Dictionnaire de Théologie*, que ce mot vient du latin *superstare*, synonyme de *superesse*, être en excès; il exprime en effet une exagération de la foi, ou plutôt une folle extension des croyances religieuses à des choses que la vraie religion n'admet point. Toute superstition, selon nous, implique une fausse idée de la Divinité, sinon l'intervention de puissances imaginaires dans les événements de la nature. C'est en un mot une conséquence forcée du panthéisme, ou le reflet confus des théogonies païennes sur la religion de Jésus-Christ. Croire aux présages, c'est évidemment supposer des rapports entre des faits qui n'en sauraient avoir, ou bien c'est admettre le fatalisme, la plus désespérante comme la plus insoutenable des doctrines. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, rien en général n'est moins raisonné que la superstition, et si des hommes sensés s'y laissent quelquefois entraîner par une imagination vive, c'est à coup sûr une faiblesse qu'ils tiennent, sans peut-être s'en douter, de leur première éducation. Les *revenants* et les *loups-garous*, dont nous ont effrayés nos nourrices, les contes de fées qui ont récréé notre enfance, enfin le merveilleux des premiers poëtes qu'on nous a fait lire, tels sont les germes de ce spiritualisme dépravé, qui parfois semble réaliser pour nous les chimères auxquelles nous avons cru jadis. Cette sorte d'instinct, créé

par l'habitude, est constamment d'ailleurs réprouvé par la raison. Mais, malheureusement, dans les classes infimes de la société, la raison a pour contre-poids l'ignorance; aussi ne faut-il pas s'étonner que le peuple, qui prend si facilement au sérieux les plus folles billevesées de nos romanciers, ne se montre pas plus sceptique à l'endroit des présages. Au surplus, il est à remarquer que certains préjugés populaires ont été motivés dans le principe par une cause plausible, et ne sont en quelque sorte que l'altération de sentiments naturels, et, partant, raisonnables. Le vendredi, par exemple, ce jour néfaste, contre lequel s'élèvent, chez tant de gens, des préventions insurmontables, le vendredi ne nous rappelle-t-il point le plus horrible attentat dont les hommes se soient souillés? Quoi d'étonnant dès lors que le vendredi soit encore à présent un jour de deuil pour l'humanité? Il en est de même du nombre treize, le point de Judas, comme dit le peuple. Asseyez-vous à un banquet avec douze de vos amis, et défendez-vous, si vous le pouvez, d'une pensée triste et douloureuse, en vous rappelant que, parmi les treize apôtres choisis par le Fils de Dieu, il se trouva un traître. — Si la maison que fuit l'hirondelle n'est point maudite, comme on l'assure, elle n'est pas non plus celle du repos. — Le sel répandu n'est-il pas l'emblème de l'incurie, du désordre et de la maladresse? Enfin, je ne serais pas éloigné de reconnaître, dans une glace brisée, le premier craquement d'une maison qui s'abîme, etc., etc.

Les superstitions, lorsqu'elles ne sont pas poussées jusqu'au Fanatisme (*voy.* ce mot), sont généralement sans conséquences sérieuses. Elles indiquent seulement dans l'homme qui s'y montre enclin une sensibilité exubérante, quelquefois de la faiblesse d'esprit, et presque toujours cette tendance particulière de l'imagination que les phrénologistes appellent la *merveillosité*. Mais une coïncidence monstreuse, et qui est loin cependant d'être sans exemple, est celle du scepticisme, même de l'athéisme, uni avec l'esprit de superstition. Il est d'ailleurs facile de concevoir que cette sorte de folie n'est pas de celles qu'on ne peut guérir. M. Charles Nodier nous apprend en effet (dans ses *Rêveries*) que l'athée superstitieux, Jacques de La Mettrie, finit par se convertir et par mourir chrétien. A. T.

SUPPLICE. La société ne peut exister sans des lois qui protégent la liberté, la vie et les biens des citoyens, et, d'autre part, ces lois supposent une sanction, et par conséquent des peines et des châtiments pour punir les crimes, contenir les passions et réprimer les violences. Tel est le but des lois pénales et des supplices qu'elles ordonnent; mais, chez presque tous les peuples, la cruauté s'est mêlée, plus ou moins, à l'action de la justice, et l'histoire des supplices ordonnés par les lois ou introduits par l'usage offre des raffinements de barbarie qui révoltent la nature. On dirait que l'imagination des hommes s'est épuisée à inventer des tourments dont la raison et l'humanité peuvent à peine supporter l'idée. Nous n'examinerons pas si, comme l'ont pensé quelques philosophes d'après Platon, les peines doivent avoir pour unique fin de corriger les coupables ou de servir d'exemple. Cette question métaphysique offre par elle-même assez peu d'intérêt, et, quelque solution qu'on lui donne, on ne peut en tirer aucune conséquence ni en faire aucune application, à moins de pouvoir aussi déterminer l'effet que doivent produire, sous ce double rapport, les divers genres de supplices. Or, des calculs sur la fréquence ou la rareté des crimes ne suffisent pour arriver à cette détermination. Il faudrait aussi calculer exactement l'influence accessoire d'une foule de circonstances sociales qu'il n'est pas toujours facile de connaître ni encore moins d'apprécier. Il suffit de remarquer, comme une chose incontestable, que si, d'une part, la justice exige que le crime soit puni, d'autre part, l'humanité fixe à la punition des limites que la justice elle-même fait un devoir de ne point dépasser.

La plus ancienne de toutes les lois pénales fut probablement celle du talion. Cette loi, conforme à l'équité, et dictée, en quelque sorte, par la nature, fut conservée dans la législation mosaïque et dans celle des Grecs et des Romains; elle est encore usitée chez quelques peuples sauvages, où l'on peut reconnaître l'enfance de la société. Mais comme cette loi rencontra bientôt, dans son exécution, des inconvénients graves et même des impossibilités, il fallut imaginer des compensations et trouver des châtiments qui tinssent lieu de cette exacte parité entre le crime et le supplice.

De là vint cette diversité des lois pénales et d'usages plus ou moins barbares, selon le caractère des peuples, l'état de la civilisation et la nature des gouvernements. On sait quels supplices affreux le despotisme imagina en Orient et principalement chez les Perses. Quelquefois on écorchait vifs les coupables, ou bien on leur arrachait la peau de la tête et on répandait dessus de la cendre chaude pour augmenter la douleur. Mais rien de plus horrible, surtout, que le supplice des auges. On mettait le criminel à la reverse dans une auge, et, après l'avoir fortement attaché aux quatre coins, on le couvrait d'une autre auge, à la réserve de la tête, des pieds et des mains, qui sortaient par des trous faits exprès. Dans cette position gênante, on lui présentait la nourriture nécessaire qu'on le forçait de prendre malgré lui; on lui donnait, pour boisson, du miel détrempé dans du lait, et on lui en frottait tout le visage, ce qui attirait sur lui une quantité incroyable de mouches, d'autant plus qu'il était toujours exposé aux rayons ardents du soleil. Les vers, engendrés de ses excréments, lui rongeaient les chairs et les entrailles. Ce supplice durait ordinairement quinze ou vingt jours pendant lesquels le patient souffrait des tortures inexprimables.

Tite-Live dit, en parlant des Romains, que jamais peuple n'a porté plus loin la douceur dans les châtiments. Peut-être cela est-il vrai pour les beaux siècles de la république et à l'égard des citoyens; car la loi Porcia, qui défendait de les mettre à mort, avait abrogé implicitement les dispositions souvent cruelles de la loi des douze tables. Mais quelle nation traita jamais avec plus de barbarie ses esclaves! C'est aux supplices ordonnés ou permis contre cette classe infortunée d'hommes, regardés à peine comme tels, et rangés par la loi même au rang des bêtes, qu'on emprunta les tortures affreuses employées pendant les persécutions contre les chrétiens. Ce n'est pas ici le lieu de les exposer en détail; on peut voir, à cet égard, les articles Martyrs, Roue, Chevalet, etc. Nous nous contententerons d'en présenter un simple aperçu.

On faisait mourir les martyrs, tantôt par le glaive, tantôt par le supplice de la croix, tantôt en les exposant aux bêtes dans l'amphithéâtre, quelquefois en les écartelant ou en les attachant à la queue de chevaux ou de taureaux indomptés, d'autres fois par le feu d'un bûcher, et par divers autres supplices qu'imaginait la cruauté des tyrans, et dont l'exécution était ordinairement précédée d'horribles tortures ayant pour but, soit de faire apostasier les martyrs, soit de les obliger à confirmer, par un aveu, les calomnies répandues contre les chrétiens. Le supplice de la croix ou du poteau était depuis longtemps en usage chez les Romains pour la punition des esclaves. Tantôt on les clouait par les quatre membres; tantôt on les suspendait par le cou, par les cheveux, et quelquefois par les pieds ou par un seul membre, avec d'énormes poids qui leur disloquaient les os et les jointures. D'autres fois on les empalait, selon l'usage encore suivi par les Turcs, en les élevant au dessus d'un pieu aigu qui pénétrait par le fondement et sortait par la bouche ou par le sommet de la tête. Ces divers genres de crucifiement furent employés contre les chrétiens, et on laissait leur corps exposé au poteau jusqu'à la putréfaction. On allumait quelquefois du feu au pied de la croix pour les brûler lentement par la flamme ou les étouffer par la fumée; ou bien on les exposait à l'ardeur du soleil, le corps déchiré et frotté de miel, pour les faire piquer par des mouches. Le supplice de la roue était usité chez les Grecs pour la torture des esclaves, et on voit par un passage d'Apulée (*de Asin. aur.*, lib. III.) que les Romains l'empruntèrent aux Grecs avec celui du feu. On l'employa contre les chrétiens avec des raffinements de cruauté qui seront exposés ailleurs. (*Voy.* Roue.) Souvent on foulait les martyrs dans des pressoirs, ou bien on les élevait avec des poulies et on les laissait retomber sur des cailloux ou sur d'autres corps propres à les déchirer. On peut voir à l'article Chevalet d'autres genres de tortures. Nous dirons seulement que tantôt on étendait les martyrs avec violence, tantôt on leur déchirait les flancs avec des peignes ou des ongles de fer; tantôt on les brûlait avec des lampes allumées ou des fers chauds. La prison était aussi accompagnée de tortures diverses. On serrait les membres des martyrs avec des courroies, ou bien l'on tenait leurs pieds et leurs bras écartés par des entraves de bois. Quelquefois on les laissait étendus sur des têts de pots cassés ou bien on les roulait de manière que les pointes entraient dans les chairs et les déchiraient. Les verges, les lanières gar-

nies de plomb, les nerfs de bœufs servaient à la flagellation des martyrs, et ce supplice était poussé à tel point que souvent les chairs tombaient en lambeaux. Enfin on peut dire qu'il n'est aucun genre de supplice qui n'ait été employé soit par la férocité des bourreaux, soit par la cruauté de la populace, pour tourmenter les chrétiens.

Nous devons exposer avec un peu plus d'étendue les formes des exécutions criminelles chez les Hébreux. La sentence étant prononcée, on conduisait le criminel au lieu du supplice. Deux juges marchaient à ses côtés pour entendre ce qu'il pourrait avoir à dire encore pour sa justification, et, si quelqu'un se présentait pour parler en sa faveur, un cavalier placé en évidence courait en avertir, et on ramenait aussitôt le coupable; on pouvait ainsi le ramener jusqu'à cinq fois. On proclamait avant l'exécution le crime du condamné avec le nom des témoins qui avaient déposé contre lui, et on invitait encore ceux qui auraient des preuves de son innocence à se présenter pour les produire. On donnait à boire aux suppliciés du vin mêlé d'encens, de myrrhe, ou d'autres drogues fortes capables d'engourdir les sens et de leur faire perdre le sentiment de la douleur.

Il y avait plusieurs sortes de supplices chez les Hébreux, savoir : le crucifiement, la suspension ou la corde, la lapidation, la décollation, le feu, la claie, le fouet, le talion, et d'autres châtiments pour les crimes moins considérables. On ne trouve dans l'Écriture sainte que trois exemples de crucifiement ou de personnes attachées à la croix: le premier, dans le chap. XXV du livre des Nombres, où Dieu ordonne à Moïse de faire crucifier ceux qui s'étaient souillés avec les filles des Moabites et qui avaient pris part à leurs sacrifices; le second, celui du roi d'Haï qui fut crucifié par ordre de Josué, et le troisième, celui de Jésus-Christ. On ne voit pas qu'il soit fait mention de la corde dans les lois de Moïse; mais divers exemples de princes cananéens, pendus par ordre de Josué, peuvent faire croire que ce genre de supplice était employé quelquefois, et c'est en effet l'opinion des rabbins; ils ajoutent cependant que l'on ne faisait mourir ainsi que des blasphémateurs ou des idolâtres, et que pour les autres on se contentait de suspendre le cadavre au gibet, après leur avoir ôté la vie d'une autre manière.

La lapidation était le supplice ordonné contre les magiciens et ceux qui les consultaient; contre les coupables de blasphème ou d'idolâtrie; contre les adultères, les empoisonneurs, etc. Elle consistait à écraser le criminel à coups de pierres, que le peuple lançait contre lui. D'autres fois on le conduisait sur une éminence pour le précipiter sur des cailloux, et, s'il n'était pas mort de sa chute, on l'achevait à coups de pierres. Ainsi les Juifs de Nazareth voulurent précipiter Jésus-Christ du haut de leur montagne, et saint Jacques fut jeté de la terrasse du temple dans la vallée qui était au pied. On trouve peu d'exemples de décollation dans l'Écriture sainte; mais tout le monde connaît celle de saint Jean-Baptiste, décapité par l'ordre d'Hérode.

La peine du feu était en usage parmi les Hébreux, même avant la loi. Juda, ayant appris que Thamar, sa belle-fille, était enceinte, voulut la faire brûler comme adultère. La loi de Moïse ordonne la peine du feu contre les filles des prêtres qui tombent dans l'impureté. Elle condamne aussi à être brûlé vif celui qui épouserait la mère et la fille, et dans ce cas les deux femmes doivent subir le même supplice. Les rabbins prétendent qu'on ne brûlait point dans les flammes le criminel qui était condamné au feu, mais qu'on l'enterrait jusqu'aux genoux dans du fumier et qu'ensuite on le forçait à ouvrir la bouche et qu'on y versait du plomb fondu. Le supplice de la claie consistait à écraser les coupables sous des rouleaux garnis de pointes de fer ou sous des claies chargées de pierres. Quelquefois on sciait par le milieu du corps, soit avec des scies, soit avec des chariots armés de faux, et c'est ainsi que fut mis à mort le prophète Isaïe; mais on ne doit considérer ces deux derniers genres de mort que comme des supplices rares et extraordinaires. On doit dire la même chose de plusieurs autres dont on voit quelques exemples, mais qui n'étaient établis ni par la loi, ni par l'usage. Il était commandé dans le chapitre XXIV du Lévitique de mener hors du camp celui qui devait être lapidé; et de là vint l'usage d'exécuter les criminels hors des villes. C'était toujours avant le coucher que l'exécution se faisait, et la loi ordonnait que le corps fût enterré le même jour.

La flagellation se faisait quelquefois dans les synagogues, et voici, selon les rabbins,

la manière dont les criminels étaient fouettés : on leur attachait les mains à une colonne ; le bourreau les dépouillait et les mettait nus jusqu'à la ceinture; il y avait une pierre derrière, sur laquelle il montait, et il les frappait avec des courroies. Le patient était obligé de se courber, et pendant qu'on le frappait un officier criait à haute voix : Si vous n'observez et ne pratiquez tout ce qui est écrit dans le volume de la loi, si vous ne craignez le nom auguste et terrible du Seigneur votre Dieu, vos peines seront redoublées. Un second officier comptait les coups, et un troisième ordonnait au bourreau de frapper; la loi ordonnait de ne pas donner plus de quarante coups, et de peur d'excéder ce nombre on n'en donnait que trente-neuf; c'est ainsi que saint Paul dit qu'il fut traité, dans le chapitre XVII de la seconde épître aux Corinthiens.

Abbé Receveur.

SUPPOSITOIRES, Suppositoria (*méd.*), de *sub* et *ponere*, mettre sous. Médicaments de forme ordinairement conique, que l'on place dans le rectum pour faciliter sa dilatation, purger, resserrer, etc., suivant les substances qui les composent. Leur consistance est toujours presque solide, afin de pouvoir être poussés dans la portion inférieure du tube intestinal qui, comme on le sait, oppose une certaine résistance au moyen d'un sphincter. Le plus ordinairement ils sont faits avec des corps gras, tels que le beurre, le lard, le suif, etc.; mais ceux des pharmacies sont généralement préparés avec le beurre de cacao, substance réunissant la qualité adoucissante à une certaine fermeté. Le but le plus ordinaire de leur usage est de provoquer la défécation, et cela surtout chez les enfants. Leur emploi nécessite moins d'apprêts que celui des lavements, sans parler de la facilité qu'ils offrent aux malades de pouvoir les placer eux-mêmes. Toutefois, signalons cette différence que les derniers portent leur action sur tout le gros intestin, tandis que celle des suppositoires se borne uniquement à la partie inférieure du rectum. On pourrait à la vérité produire ainsi dans la majeure partie des cas les effets résultant de substances ingérées, et l'on y a même parfois recours dans cette intention; mais, indépendamment de ce que le résultat en est moins certain, ce genre de médication réclame encore de nouvelles études, puisque l'on ne connaît uniquement à son égard jusqu'ici que la nécessité d'une augmentation de dose dans les substances actives employées. Ajoutons que les anciens faisaient un usage très-fréquent des suppositoires, trop généralement négligés de nos jours.

SUPPRESSION (*jurispr.*). Ce mot a diverses acceptions, suivant les circonstances dans lesquelles on l'emploie. La suppression peut porter : *sur l'état civil des personnes, un titre, un écrit.*—*La suppression d'état* consiste dans la destruction des preuves constatant l'état civil des personnes; par exemple si on fait disparaître un acte de naissance ou de mariage, ou bien encore si on enlève un nouveau né, ou si on le fait périr. Ces deux derniers crimes prennent le nom générique de *supposition de part.* La destruction des actes de l'état civil entraîne la réclusion (art. 439 Code pénal) contre un simple particulier; si le fait a été commis par un officier public ou un agent du gouvernement, on applique les travaux forcés à temps (art. 173 Code pénal). L'enlèvement d'un nouveau né est puni de la réclusion (art. 345 Code pénal). L'infanticide entraîne une peine capitale (art. 302 Code pénal). Le crime de suppression donne naissance à une action au profit des personnes qui en souffrent. Celle résultant de la destruction d'un acte de mariage peut être intentée par les époux, leurs héritiers, et le ministère public (art. 199 Code civil). Celle résultant d'une suppression d'enfant ou d'acte de naissance ne pourra être suivie qu'après le jugement définitif sur la question d'état (art. 327 Code civil). Le motif de cette dérogation à la règle, *le criminel tient le civil en état*, vient de ce qu'on n'a pas voulu que l'enfant se fît un commencement de preuve par écrit au moyen du jugement criminel, et arrivât ainsi à établir sa filiation par témoins (*voy.* art. 325 Code civil).—*La suppression du titre* résulte de la destruction ou de la lacération d'un acte faite dans l'intention de nuire. Cette suppression peut porter sur des minutes ou actes originaux de l'autorité publique, des billets de banque et des effets de commerce; elle peut s'opérer sur des actes privés. La destruction des titres compris dans la première catégorie porte la perturbation dans l'ordre social : elle est un crime puni de la réclusion ; la destruction des actes privés n'est qu'un délit (art. 439 Code pénal).—*La*

suppression d'un écrit est quelquefois ordonnée par les tribunaux, soit en matière civile, soit en matière criminelle. *Au civil*, lorsqu'un faux incident est suivi, et que la pièce qui en fait l'objet est reconnue fausse, le juge en ordonne la destruction (art. 241 Code procédure). La suppression s'opère par la lacération qui, dans tous les cas, ne peut avoir lieu durant les délais de l'appel du pourvoi et de la requête civile, et la partie condamnée présente ou dument appelée. *Au criminel*, on ordonne la suppression des écrits diffamatoires, contraires à la morale publique et à la politique du gouvernement.

SUPPURATIFS, Suppurantia (*méd.*). Médicaments qui provoquent, qui favorisent la suppuration. Tel est le sens généralement attaché par les auteurs de matière médicale et les pharmacologistes à l'expression qui nous occupe. Mais commençons par faire observer que la suppuration, ou formation du pus, n'étant jamais que la conséquence d'un état spécial, d'un degré voulu d'irritation, il s'ensuit que les moyens qui la provoqueront devront varier suivant l'état primitif des parties qui seront le siége de cette sécrétion. C'est ainsi, par exemple, que l'on verra tour à tour, et sur le même organe, l'effet pyogénique résulter tantôt de l'action d'irritants plus ou moins actifs, et même des épispastiques, tantôt des émollients, suivant la disposition actuelle. Le terme suppuratif ne saurait donc plus de nos jours s'appliquer rationnellement d'une manière absolue à un genre exclusif de moyens. Disons toutefois que les médicaments généralement appelés suppuratifs dans les auteurs sont ceux de nature légèrement excitante, et pour les obtenir l'on associe les corps résineux, principalement ceux de l'ordre des térébenthines, avec la graisse, les huiles, la cire, etc., destinées à en adoucir l'effet. L'onguent de la mère, le basilicum, le baume d'arceus, etc., ainsi composés, sont, par exemple, des suppuratifs dont on fait un fréquent usage.

SUPPURATION (*méd.*). Expression par laquelle on désigne la formation du pus. C'est donc par un abus de langage que le sens des mots *pus* et *suppuration* se trouve généralement confondu dans le monde, lorsque l'on dit, par exemple, qu'une plaie fournit beaucoup de suppuration. Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir, pour plus de précision et de clarté, rassembler en un seul article tout ce qui concerne ces deux mots, et traiter ici, non pas seulement de la formation du pus ou *pyogénie* (de πύον, pus, et *γένεια*, génération), mais encore de l'examen physique et chimique de cette humeur, et poursuivant ensuite, pour ainsi dire, le produit morbide jusque dans l'économie vivante, étudier ce que les auteurs ont appelé *résorption purulente*. Notre sujet se trouvera naturellement divisé de la sorte en trois parties distinctes. L'ordre rationnel veut que nous commencions par l'étude du pus.

§ 1. Le pus est un liquide d'un blanc jaunâtre, plus ou moins opaque, formé de globules et d'une partie plus ténue, humeur séparée du sang par l'influence d'un travail presque toujours et peut-être même toujours de nature inflammatoire. Cette définition n'est pas irréprochable assurément, et quelques-uns de ses traits, par exemple, pourraient s'appliquer à d'autres produits pathologiques, tels que le mucus, et surtout la matière tuberculeuse ramollie. (*Voy.* Tubercule et Mucus.) Toutefois nous n'en connaissons pas de meilleure, et peut-être même, dans l'état actuel des connaissances anatomo-pathologiques, serait-il impossible d'aspirer à plus de précision dans les termes. Mais l'important pour nous est qu'elle rappelle la chose définie, le mot pus éveillant dès lors une même idée chez le plus grand nombre des pathologistes. Or nous croyons avoir atteint ce but.

Sous le rapport des *propriétés physiques*, le pus de bonne nature, celui que l'on appelle communément louable, est, ainsi que nous l'avons dit, de couleur blanc jaunâtre. Sa consistance est en proportion de son opacité; dans le pus phlegmoneux de bonne nature, par exemple, elle égale celle d'une crême: de là cette expression de *pus crêmant* souvent usitée par les auteurs. Quelles que soient d'ailleurs cette consistance et cette opacité, l'humeur reste presque toujours diffluente, de sorte qu'une goutte mise entre les doigts ne se prolonge pas en filaments comme le mucus, par l'écartement de ces organes. Sa pesanteur spécifique est d'environ 1,030 à 1,033, suivant Gueterbock ou Pearson, et moindre par conséquent que celle du sang, trouvée de 1,050 à peu près, mais supérieure à celle du sérum. L'odeur du pus contenu dans les foyers, à l'abri du

contact de l'air, est à peu près nulle; celle du produit d'une plaie marchant régulièrement vers la cicatrisation est encore peu sensible, lorsque les pièces d'appareils sont fréquemment renouvelées. Nous traiterons plus loin du pus fétide, à propos des variétés de cette humeur. La saveur en est douceâtre et parfois sucrée, ce qui faisait présumer à Hunter la présence du sucre parmi ses éléments; mais l'analyse chimique n'a pas, ainsi que nous le verrons bientôt, confirmé cette supposition.

Soumis à l'*examen microscopique*, le pus offre d'abord des *globules*, ainsi que nous l'avons annoncé, puis ensuite, des corpuscules plus petits, nommés *granules*, suspendus les uns et les autres dans une partie liquide dite *sérosité du pus*. Ces globules, dont la découverte est attribuée généralement à Hunter (*Traité du cœur*, Paris, 1749), sont devenus dans ces derniers temps l'objet d'une étude toute spéciale. Ainsi nous voyons Grinthausen (1810), J. Hunter, Young (1813), Prévost et Dumas (1821), Home (1788-1814-1819), Kaltenbrunner (1826), Gendrin (1826), Weber (1830), Krauze (1830), Wagner, Gueterbock, Wood (1837), Vogel, Hene (1838), Gulliver (1839), et enfin, depuis 1826 jusqu'à ce jour, M. Mandl et M. Donné s'en occuper successivement. Ils sont arrondis, et non lenticulaires ou nummulaires comme ceux du sang. Leur surface ne se montre ni aussi unie ni aussi nettement circonscrite que celle de ces derniers (*voy.* SANG), l'extérieur en paraissant au contraire comme ridé, crénelé, ponctué, d'un aspect assez analogue à celui d'une mûre. Ils sont en outre transparents et beaucoup plus pâles que ceux du sang. Leur volume est de beaucoup supérieur à celui de ces derniers, dans la proportion de 0,0005 ou 0,0004 de pouce à 0,0002 environ, suivant Gueterbock, et, d'après M. Donné, dans celle de $\frac{1}{100}$ à $\frac{1}{150}$ de millimètre. Toutefois, Nasse dit avoir remarqué que ce volume variait suivant les individus, et la même différence se trouve encore dénoncée par Vogel. Quant à nous, cette différence nous a toujours paru fort minime sous ce rapport; seulement il n'est pas rare de voir dans une même goutte de pus des globules plus gros que les autres. Sans nous arrêter à ces distinctions minutieuses, notons bien seulement la supériorité constante du volume des globules du pus sur ceux du sang, point qui bientôt deviendra de la plus haute importance, dans l'exposé de notre théorie pyogénique et l'étude de l'infection purulente. — Quant à la structure des globules du sang, elle ne paraît pas être homogène, et, d'après Gueterbock (*De pure et granulatione*, Berlin, 1837), ces corps seraient composés d'un noyau et d'une enveloppe externe. Le même auteur, ainsi que plusieurs autres micrographes, signalent en outre la décomposition de la première de ces parties en fragments qui ne seraient autres que les granules précédemment signalés. Mais M. Mandl (*Gaz. méd.*, 1840, p. 409) pense au contraire que l'on prend ici pour disposition normale ce qui n'est qu'un état factice provenant des moyens employés dans l'examen, et que les véritables granules n'offrent aucun rapport avec les globules, n'étant rien autre chose que de petits grains d'albumine solidifiés, du volume de $\frac{1}{401}$ à $\frac{1}{600}$ de de millimètre environ.

Quant à la composition chimique du produit qui nous occupe, la première question à résoudre est la suivante : le pus est-il *neutre, acide*, ou bien *alcalin?* Pour y répondre convenablement, il devient nécessaire d'examiner l'humeur dans ses divers états. Encore renfermé dans les foyers clos, avant, par conséquent, d'avoir subi l'influence de l'air, et tant qu'il demeure inodore, le pus est neutre. Sécrété à la surface d'une plaie à marche régulière, et soumis à l'examen fort peu de temps après sa formation, il se montre encore assez souvent neutre; mais il n'est pas rare alors de le trouver acide, différence résultant du développement des acides lactique ou acétique, sous l'influence de l'air. Enfin, lorsque le pus, croupissant en des foyers accessibles à l'air atmosphérique, y contracte une odeur fétide, il devient ordinairement alcalin, par suite de la formation d'une notable quantité d'ammoniaque. — La science possède un grand nombre de travaux chimiques sur le pus; mais, au lieu de les exposer les uns à la suite des autres, sans commentaire et sans discussion critique, ce qui laisserait le lecteur dans l'incertitude, nous croyons devoir donner ce qui nous semble résulter de positif de la comparaison des diverses analyses, indiquant de plus dans quel état se trouve chaque corps.

Il existe *de l'eau* dans le pus comme dans

toutes les autres humeurs animales, et cela dans la proportion de 85 à 90 parties sur 100. Vient ensuite l'*albumine*, et nous avons dit ailleurs que les granulations naturelles au pus étaient des fragments de ce corps solidifiés; faut-il ajouter, par l'influence des sels tenus en dissolution dans la liqueur? Enfin, mais ceci n'est pas aussi bien démontré, le tégument externe des globules eux-mêmes serait de nature identique. Toutefois la majeure partie de l'albumine du pus se trouve à l'état de dissolution dans le sérum du liquide, comme dans celui du sang, et dans la proportion totale de $\frac{8}{100}$ environ. — L'existence des *corps gras* y est encore généralement admise à l'état émulsif, et d'autant plus abondants que l'humeur est plus crêmeuse. Quant à leur nature spéciale, Valentin porte dans son analyse : la *cholestérine*, l'*oléine*, la *soude oléique* et la *stéarine;* mais l'existence de la première de ces substances est formellement niée par Gueterbock. Le pus contient aussi les produits connus sous le nom d'*extraits de viande* (extrait alcoolique et extrait aqueux), et cela, comme on peut le deviner, en dissolution dans la sérosité. Signalons également la *fibrine*, et disons que M. Mandl ne voit que des fragments de cette substance dans les globules. Gueterbock admet encore l'existence des *acides lactique* et *acétique*, sans que toutefois le second y ait été démontré; mais ces corps ne feraient pas, selon nous, partie constituante du pus, ne s'y développant que par suite de l'influence de l'air, ainsi que déjà nous l'avons annoncé. — Le même auteur a cru reconnaître dans le pus une substance qui ne serait, par ses réactions, d'après lui, ni l'albumine, ni la matière caséeuse, ni la chondrine, ni la fibrine, et à laquelle il donne le nom de *pyéine*, la considérant comme une substance tout à fait spéciale; mais M. Dumas ne voit en elle que du *caséum*, matière qui doit donc figurer au nombre des matériaux du pus. — Pour *les sels* accompagnant les substances organiques qui précèdent, on serait peut-être en droit de dire *à priori* qu'ils doivent être à peu près les mêmes que ceux du sang, rejetant toute la différence sur la manière d'opérer. (*Voy.* SANG.) Voici du reste ceux énumérés par Gueterbock : l'hydrochlorate, le phosphate, le sulfate et le carbonate de soude; l'hydrochlorate de potasse et celui de chaux; le carbonate et le phosphate de même base, ainsi que le phosphate de magnésie, auxquels il faut ajouter le chlorhydrate d'ammoniaque, signalé plus récemment par M. Raspail, et formant par leur ensemble les $\frac{1}{100}$ du pus environ. Enfin l'on a encore admis dans le pus la présence du fer; mais alors, selon nous, l'oxyde signalé provenait bien évidemment d'une certaine quantité de sang.

Le pus est-il une substance toujours identique, ou bien faut-il admettre plusieurs espèces de pus? La question, fort controversée, a été diversement résolue. Il nous semble toutefois assez facile de s'entendre à cet égard. Si l'on considère en effet le globule du pus comme en constituant à lui seul l'essence et le caractère, rien de plus certain que l'identité du produit morbide jusque dans les circonstances même les plus diverses et les plus opposées. Veut-on au contraire tenir également compte et du fluide dans lequel se trouvent suspendus les globules et des substances que ce liquide peut d'ailleurs tenir en dissolution ou en suspension : on reconnaîtra tout aussitôt la nécessité d'admettre plusieurs espèces de pus, et celles-ci résulteront évidemment, suivant les cas, de la proportion respective des globules et de l'humeur dans laquelle ils flottent, de celle des substances grasses, de la présence de matières étrangères au pus et néanmoins mélangées avec ses globules, et aussi de la décomposition de quelques-unes des matières organiques du produit primitif, d'où résulteraient des principes putrides, des gaz plus ou moins délétères et fétides, etc. L'espace ne nous permettant pas d'examiner successivement toutes ces modifications, bornons-nous à la variété la plus importante, celle du *pus fétide*. — Cette espèce se rencontre en deux circonstances qui paraissent n'avoir aucun rapport entre elles; tantôt, par exemple, en des collections n'offrant aucune communication apparente avec l'air atmosphérique, de sorte que l'on constate l'altération du liquide à l'instant même de l'ouverture du foyer; tantôt, au contraire, le pus s'est dans le principe montré parfaitement inodore, pour ne devenir infect qu'au bout d'un certain temps. Le premier cas est de beaucoup plus rare et semble même au premier abord tout à fait inexplicable. Mais si l'on veut réfléchir néanmoins aux conditions dans lesquelles se développent les abcès de cette na-

ture, on verra bientôt qu'ils rentrent dans la règle commune, savoir : que *le pus demeure tout à fait inodore tant que l'air n'a pas encore pénétré dans le foyer qui le recèle.* Ces collections, en effet, ne sont-elles pas toujours situées au voisinage de cavités dans lesquelles pénètrent l'air atmosphérique ou des gaz de nature diverse? Or ce que l'on sait aujourd'hui de la perméabilité des membranes animales par les fluides élastiques doit faire admettre qu'à travers la muqueuse limitant l'abcès il se passe des phénomènes d'endosmose d'où résulte le contact de l'air avec le pus et l'altération consécutive de ce dernier. Quant aux cas fréquents et graves de stagnation du pus en des foyers ouverts, sa fétidité s'explique par les réactions connues de l'air atmosphérique. Mais quelle est la composition particulière du pus fétide? Elle doit résulter évidemment de la dissolution de plusieurs produits, de la décomposition putride des matières animales. Ce phénomène lui-même réclame une étude plus détaillée.

Il suffit d'abord, ce nous semble, de se rappeler la composition du pus normal pour deviner *à priori* que sa putréfaction donnera naissance à de l'*hydrogène sulfuré* (acide sulfhydrique). Ne contient-il pas en effet de l'albumine, et celle-ci n'y est-elle pas, comme partout ailleurs, accompagnée de soufre? Un autre produit de la putréfaction est l'*ammoniaque*, et l'on a vu plus haut que c'est par la présence de ce corps que le pus devient alcalin. Mais ces deux corps ne sauraient demeurer en présence sans réagir l'un sur l'autre; d'où la formation d'un troisième produit soluble, l'*hydrosulfate d'ammoniaque*. Toutefois la proportion des deux éléments n'étant pas telle qu'ils se neutralisent complétement, c'est d'ordinaire une prédominance ammoniacale que l'on rencontre. L'hydrosulfate d'ammoniaque jouit, comme tout le monde le sait, de la faculté de brunir le sang, action s'exerçant comme celle de l'oxygène à travers les membranes, d'où résulte la teinte noirâtre que présentent souvent les parois des abcès par congestion. Quelquefois encore l'on voit les pièces d'appareil se colorer soit en bleu, soit en une teinte vert bleuâtre, ce qui faisait penser à certains chimistes, MM. Prévost et Dumas, entre autres, qu'il s'engendrait de l'acide cyanhydrique dans le pus de mauvaise nature, et conséquemment un produit analogue au bleu de Prusse; mais l'examen chimique viñt complétement renverser cette hypothèse, de sorte que le phénomène signalé pourrait fort bien tenir à la formation d'une matière colorante organique spéciale. Il y a certainement encore dans le pus fétide d'autres composés animaux solubles, provenant de la putréfaction du contact des parties vivantes, mais l'analyse ne les a pas encore déterminées. Ce sont eux néanmoins qui semblent exercer l'action la plus funeste sur l'économie. La proportion des produits connus, dont nous avons parlé précédemment, se trouve être en effet trop minime pour justifier les résultats observés. Nous reviendrons plus loin du reste sur ce point important de pathologie. Enfin le pus fétide soumis à l'examen microscopique ne paraît pas différer sensiblement du pus louable, quant à l'aspect de ses globules, qui résistent complétement à la décomposition. — Ajoutons, pour terminer tout ce que nous avons à dire sur les différentes variétés de pus, qu'il en existe dans lesquelles ni le microscope, ni l'analyse chimique ne sauraient signaler une différence avec le pus ordinaire, et qui cependant recèlent un principe virulent d'où naît la contagion d'un certain nombre de maladies spéciales, comme la Syphilis, la Morve, la Variole, la Vaccine, etc., etc. (*Voy.* ces différents mots, et surtout l'art. Contagion.) Les micrographes, il est vrai, disent avoir découvert dans plusieurs d'entre eux des animalcules vivants et distincts, pour chacun desquels ils feraient dépendre les spécialités de chaque virus; mais ces faits ne nous semblent pas encore établis de façon à mériter une discussion sérieuse.

Quant aux moyens de *distinguer le pus de quelques autres liquides* avec lesquels il peut ou se trouver mélangé ou présenter quelque ressemblance, tels que le mucus, le lait, la matière tuberculeuse, les globules du sang, etc., etc., c'est un point de chimie fort important, sans doute, mais dont la nature de cet ouvrage ne nous permet pas d'embrasser tous les détails. Bornons-nous donc à quelques caractères généraux et surtout pratiques. — Dans le *mucus* les globules sont tout à fait identiques à ceux du pus, quoique beaucoup moins nombreux; mais l'humeur servant de véhicule dans l'un et l'autre produit est fort différente. Pour l'un, par exemple, elle n'est autre que celle

désignée dans cet article sous le nom de sérosité du pus, liquide diffluent, miscible à l'eau suivant toutes proportions, contenant comparativement beaucoup de matières grasses en suspension, et laissant aux globules fort nombreux la liberté de gagner le fond du vase quand le liquide est préalablement étendu d'eau. L'humeur du mucus, au contraire, peu riche en globules, est visqueuse, filante, point ou fort peu chargée de graisse, et retient si fortement les globules qu'ils ne sauraient en être séparés même par l'addition d'eau. Mais, hâtonsnous de le dire, ces caractères, si tranchés en apparence, deviennent le plus souvent inutiles; car entre la sécrétion du mucus normal et celle du véritable pus se rencontrent mille nuances intermédiaires, provenant du degré d'irritation de la surface sécrétante. La science possède-t-elle d'autres caractères infaillibles? Non, malheureusement, et c'est, comme on le voit, à mesure que de nouvelles lumières deviendraient indispensables, par suite d'une ressemblance de plus en plus prononcée, qu'elles manquent complétement. Pour la distinction du *pus* et du *lait*, rien de plus facile que de l'établir sur la différence des globules. Les derniers, parfaitement arrondis, sans inégalités extérieures, diffèrent encore sensiblement les uns des autres par leur volume, et ne sont en dernière analyse que des particules graisseuses tenues en suspension dans le sérum du lait (*voy.* Lait); la confusion paraît donc impossible. Si toutefois il restait encore quelques doutes, il faudrait, à l'exemple de M. Donné, traiter les globules par l'éther, qui dissoudrait ceux du lait, tandis que les autres resteraient insolubles dans ce réactif pour se dissoudre au contraire dans les alcalis. Mais il n'est pas toujours aussi facile de distinguer la *matière tuberculeuse*. Sans doute la méprise n'aura pas lieu pour le tubercule brut et le pus liquide d'un abcès; mais, entre la matière tuberculeuse ramollie et le pus, entre ce produit devenu demi-concret, tel qu'on l'observe parfois après la résorption de sa portion séreuse et le tubercule, nous ne voyons que des caractères distinctifs fort incertains, d'autant plus encore que la matière tuberculeuse ne se ramollit jamais sans provoquer autour d'elle une sécrétion purulente dont le produit se mélange avec elle. Nous ne pensons pas, en effet, avec M, Kuhn, qu'il y ait là un véritable tissu susceptible d'être, au microscope, reconnu jusque dans les crachats des phthisiques. Quant aux réactifs, on a signalé comme caractères distinctifs dans les tubercules de la matière caséeuse et de la cholestérine qui, dit-on, n'existent pas dans le pus; mais ces derniers produits sont eux-mêmes sujets à discussion, puisque nous avons vu la première des substances différentielles admise par M. Dumas et la seconde par Valentin. — Quant à la distiction *du sang*, rappelons qu'il existe entre ses globules et ceux du pus des différences assez tranchées pour suffire dans les cas ordinaires. Mais, il faut le confesser, le microscope devient tout à fait insuffisant pour certains autres où, comme nous le dirons bientôt, les humeurs se trouvant intimement mélangées, la constitution des globules du sang en éprouve une altération notable. Il ne reste donc, pour sortir d'incertitude, que les réactions chimiques, celles de l'ammoniaque, entre autres, qui dissoudra tous les globules du sang et nullement ceux du pus.

§ 2. La première question à faire dans l'étude de la formation du pus est de savoir si tous les animaux peuvent sécréter ce fluide? Ceux d'un ordre inférieur aux vertébrés en sont bien évidemment incapables. Mais parmi ces derniers, tous jouissent-ils de cette faculté? L'on vient de découvrir tout récemment que les animaux à sang froid en étaient privés, ce qui chez eux, toutefois, n'empêche nullement la cicatrisation des solutions de continuité. L'on a voulu donner comme explication de cette anomalie singulière la faible température des poissons et des reptiles, et l'absence presque complète du pouvoir calorifiant chez eux. Mais cette assertion tombe aussitôt devant cet autre fait non moins extraordinaire, savoir: que l'inflammation n'arrive jamais non plus à produire du pus chez les oiseaux (Hertwig, Gueterbock). Enfin les chairs de quelques mammifères, des lapins entre autres, se sont toujours montrées également réfractaires au travail de la suppuration, sans que la physiologie en ait pu jusqu'ici découvrir la cause. Si nous recherchons maintenant quels sont les tissus et les organes qui, chez l'homme, peuvent devenir le siége de la pyogénie, certains pathologistes nous diront que le tissu cellulaire est à peu près le seul, de sorte que ce serait toujours

lui qui fournirait le pus lorsque des abcès se formeraient dans l'épaisseur d'organes parenchymateux. Pour nous cette doctrine est tout à fait erronée. Comment, en effet, sinon à l'aide seulement de subtilités anatomiques, faire intervenir le tissu cellulaire dans la production du pus aux surfaces libres, telles que la peau dépouillée de son épiderme, les membranes muqueuses, les séreuses tant splanchniques que synoviales, et la face interne des vaisseaux? Ne voit-on pas encore des collections de pus se former dans l'épaisseur des centres nerveux, où le tissu cellulaire est d'une existence pour le moins équivoque, puisqu'elle se trouve niée par d'excellents anatomistes? Pour nous, substituons au contraire à cette manière de voir la proposition suivante : *La suppuration peut avoir lieu partout et dans tous les tissus, pourvu qu'il s'y rencontre un réseau vasculaire normalement ou même accidentellement développé.* La véracité s'en trouvera démontrée dans l'exposé de notre théorie pyogénique. Notons bien toutefois que, si l'afflux du sang dans une partie devient indispensable à la formation du pus, l'activité de cette production ne sera pas toujours en rapport avec la vascularité des organes, ce qui suppose nécessairement, en outre, le concours d'actions diverses. Mais quelle est la nature de ces actions? pour quelle part concourt chacune d'elles à l'accomplissement du phénomène qui nous occupe? en d'autres termes, comment s'opère dans l'économie vivante la formation du pus?... Les auteurs y ont vu d'abord tour à tour, suivant les idées dominantes à leur époque, un effet de *coction*, de *fermentation*, d'*attrition*, de *putréfaction*, de *saponification*, de mélange des humeurs, etc., etc... Plus tard, Pringle et de Haen voient le pus tout formé dans le sang, dont chacun l'extrait à sa manière. Enfin Margan et Hunter le font résulter d'un travail sécrétoire. Cette dernière opinion est devenue le point de départ du système le plus généralement adopté de nos jours. Exposons avec quelques détails comment, dans l'état actuel de la science, doit être, selon nous, conçu le phénomène de la suppuration.

Le pus, comme toutes les autres humeurs sécrétées, se forme aux dépens du sang qui traverse les capillaires de la partie où ce travail a lieu. Le sang, ainsi que tout le monde le sait, présente lui-même dans sa composition deux parties distinctes : l'une fluide, le sérum; l'autre solide, les *globules*. Mais ces derniers ne pouvant, sauf le cas tout exceptionnel de dissolution préalable, sortir des voies circulatoires, ne sauraient fournir aucuns matériaux au pus, qui dès lors tire exclusivement les siens du sérum. Mais gardons-nous bien d'entendre ici par ce mot le fluide tel qu'il apparaît autour du caillot d'une saignée. C'est le sérum du *sang vivant* dont il s'agit, lequel tient en dissolution une grande partie des matériaux du fluide, y compris la fibrine, qui, dans le sang retiré du corps, va bientôt, au contraire, former la trame du caillot. Cette humeur, du reste, ne se change pas en pus dans les capillaires mêmes, car alors les globules du produit n'en pourraient sortir, à cause de leur volume. Le sérum transsude d'abord au travers de ces capillaires enflammés, et c'est tandis qu'il traverse leurs parois que s'opère l'élaboration constituant son essence nouvelle. Cette assertion, hâtons-nous de le dire, n'est point une hypothèse gratuite de notre part. Que l'on considère, en effet, la surface d'une plaie recouverte de sa membrane pyogénique, et l'on y observera des myriades de vaisseaux capillaires, devenus le siége d'une circulation très-active; puis, si l'on absterge le pus qui les recouvre, on verra suinter incessamment alors de nouvelles gouttelettes du même produit.

Si maintenant nous tenons compte de ces deux conditions fondamentales, d'une part le sérum fournissant les matériaux du pus, de l'autre l'élaboration que lui font subir les partis vivantes, nous expliquerons facilement à la fois et la ressemblance du produit avec le sang et la différence présentée par les deux fluides. Le pus doit ressembler au sang, en effet, puisque le sérum en transsudant entraîne avec lui toutes ou presque toutes les parties qu'il tient en dissolution : l'*albumine*, les *matières grasses*, les *principes extractifs*, la *fibrine*, les *sels*, enfin et notamment le *sel marin* et l'*hydrochlorate d'ammoniaque* faisant à la fois partie des deux humeurs. Il en diffère au contraire et parce que la matière colorante, toujours adhérente aux globules sanguins, ne saurait plus que ceux-ci concourir à sa confection, et par suite des élaborations que nous avons dit être éprouvées par le sérum en traversant les parois vasculaires. Mais parmi ces élaborations une des plus intéressantes est

celle qui transforme la fibrine dissoute dans le sang en des particules solides d'une forme et de dimension déterminées, c'est-à-dire les globules du pus. On s'est beaucoup occupé de constater où et comment ils se formaient; nous ne pouvons que répéter à cet égard ce que déjà nous avons fait comprendre : qu'ils ne peuvent provenir des globules du sang. Plusieurs micrographes ont en outre prétendu qu'ils n'arrivaient que graduellement à leur entier développement, ce qui peut s'entendre de deux manières : dans l'une on supposera qu'un même globule passe par différentes phases d'accroissement en séjournant sur la plaie, où son volume, sa forme, sa texture se modifient graduellement. Dans la seconde on veut dire qu'au début de la suppuration les globules sont moins parfaits qu'à l'époque où le phénomène est tout à fait établi. Quant à nous, ces deux manières de voir sont également inexactes, et déjà nous nous sommes expliqué relativement à la décomposition des globules en granules rudimentaires. Quant à ce qui touche aux caractères particuliers de la suppuration à son début, ils dépendent bien plus évidemment, selon nous, du petit nombre de globules et de la nature du liquide au milieu duquel ils flottent, que de leur imperfection supposée. Disons donc, en définitive, que les globules se forment dès l'instant même où la fibrine du sérum a traversé les parois des capillaires irritées au degré voulu pour la production du pus. Mais l'action des capillaires dans cette transformation ne doit pas se révéler uniquement par la solidification de la fibrine en globules, puisque ces derniers ne constituent pas, à eux seuls, le produit tout entier qui nous occupe. C'est effectivement ce qui s'observe, et nous admettons en outre une action toute spéciale des mêmes parois vasculaires, d'où résulte, aux dépens du même sérum, le liquide au milieu duquel flottent les globules. — Une conséquence nécessaire de cette origine du pus, c'est que ses qualités devront toujours être en rapport avec l'état des vaisseaux de la partie où s'élabore la suppuration, fait que l'observation vient démontrer chaque jour. La théorie que nous professons explique encore la connexion étroite qui lie la marche de la suppuration, dans les plaies, à celle de l'état général de la constitution du sujet, et l'on ne saurait plus s'étonner de voir le moindre trouble dans l'économie retentir aussitôt sur l'apparence des bourgeons vasculaires et sur les qualités du pus.

Il nous resterait maintenant à déterminer la nature, l'essence des modifications auxquelles les parois vasculaires doivent la propriété spéciale de convertir en pus la portion du sang qui les pénètre. Ce problème, hâtons-nous de le confesser, nous semble, dans l'état actuel de la science, tout à fait insoluble. Signalons toutefois, d'après ce qui précède, et comme modification évidente dans les parties qui vont devenir le siége du phénomène, une perméabilité nouvelle, en vertu de laquelle les parois des vaisseaux deviennent alors pénétrables à l'eau du sang, aux sels, à l'albumine et à la fibrine en dissolution. C'est donc avec raison, sous ce rapport, que l'on a comparé la partie enflammée à une glande, et la suppuration à une sécrétion; car en bonne physiologie l'on ne saurait plus admettre actuellement d'ouvertures spéciales pour la séparation des humeurs sécrétées. (*Voy.* Sécrétion.)

Nous avons pris jusqu'ici, comme on le voit, pour type de notre description, la suppuration qui s'opère sur une surface libre. Tout porte à croire, en effet, que le mécanisme de la production du pus est à peu près le même dans l'épaisseur des parties vivantes. Ici, pourtant, se présenterait à résoudre une difficulté nouvelle. Par quel mécanisme le pus se rassemble-t-il en un seul foyer lorsqu'une tumeur phlegmoneuse se termine par un abcès? Dispensons-nous d'aborder cette question sur laquelle la science ne possède que des conjectures, et qui, du reste, se rattache plus spécialement au mot Abcès, auquel nous renvoyons. Une autre question plus importante et surtout diversement résolue par les pathologistes serait celle-ci : L'inflammation est-elle une condition indispensable au travail pyogénique? Il faudrait sans doute, pour lui donner une solution tout à fait satisfaisante, connaître préalablement l'essence et les caractères de l'inflammation elle-même, points demeurés encore dans le domaine des suppositions. Osons dire, toutefois, qu'à notre avis il ne saurait y avoir formation de pus sans inflammation, et par ce mot *pus*, nous le répétons, il faut entendre également et les globules et l'humeur séreuse dans laquelle ils flottent. Bornons-nous à faire remarquer, à l'appui

de cette opinion, que, les signes de l'inflammation étant manifestes dans la presque universalité des cas, il devient peu probable que la phlogose ait manqué dans les exceptions rares où ses indices n'ont point frappé l'observateur. Ne serait-il pas, d'ailleurs, d'une physiologie peu logique d'admettre sans preuves évidentes que le pus se forme tantôt d'une façon et tantôt d'une autre? — Terminons tout ce qui concerne la pyogénie en disant que le système nerveux sensitif exerce une grande influence sur ce phénomène comme sur les autres sécrétions, mais sans que son intervention lui soit pour cela tout à fait indispensable. Les vésicatoires et les cautères, par exemple, donnent moins de pus sur les organes paralysés que sur les parties saines; mais ne voit on pas, d'un autre côté, les incisions faites sur des tissus incapables d'en avoir conscience suivre néanmoins la marche ordinaire de la cicatrisation par seconde intention, c'est-à-dire suppurer.

§ 3. Rien n'est peut-être plus vague et moins rigoureux en médecine que la valeur de l'expression *résorption purulente*, et nous sommes même forcé de confesser que, depuis un certain nombre d'années, toutes les écoles, sans exception même pour celle de Paris, semblent s'efforcer d'employer à cet égard un langage aussi incompréhensible que leurs théories sont barbares. En effet, une collection purulente circonscrite vient-elle à disparaître graduellement sans avoir pris son cours à l'extérieur et sans que la santé du malade en ait souffert la moindre atteinte: on explique par la *résorption du pus* cette heureuse et rare terminaison d'un abcès. Si, d'un autre côté, huit ou dix jours après une opération sanglante, les veines divisées, venant à s'enflammer, sécrètent dans leur propre cavité du pus que le torrent circulatoire entraîne à mesure, d'où résulte un état spécial des plus graves, on dit encore qu'il y a eu *résorption purulente*. Si enfin, après l'ouverture d'un abcès par congestion ou d'un vaste dépôt de pus, ce liquide, d'abord inodore, croupit et s'altère sous l'influence de l'air atmosphérique, et si, des principes putrides en *dissolution* pénétrant par *imbibition* à travers les parois vasculaires, on voit survenir le trouble des digestions et le dépérissement progressif du malade sans que pourtant il entre un seul globule de pus dans les vaisseaux, on s'en prend encore à la *résorption purulente*. Voilà donc la même expression servant à la fois à désigner trois phénomènes distincts: l'un tout à fait innocent et même avantageux dans ses conséquences; les deux autres présentant au contraire deux modes d'intoxication du sang qui, toutefois, ne se ressemblent pas davantage l'un l'autre que l'empoisonnement par l'arsenic ne ressemble à l'empoisonnement par l'opium ou l'acide prussique. — Etudions successivement ces trois hypothèses, embrassant toutes les formes sous lesquelles la sécrétion purulente peut séjourner dans l'économie, et il nous deviendra facile, dès lors, eu égard aux conséquences de leurs phénomènes physiologiques et pathologiques, de donner à chacune un nom rationnel et distinct.

Premier cas: absorption du pus. Le pus devient, dans l'intérieur des organes qui le renferment, un véritable corps étranger, faiblement irritant, il est vrai, mais assez toutefois pour déterminer, sur les parties qui l'environnent, un double travail de *sécrétion* et d'*ulcération* progressives. La sécrétion augmente la quantité d'humeur existant et l'ulcération progressive porte ce liquide vers les surfaces. Ici, la règle fondée sur l'expérience sera donc que la collection persistera le plus souvent jusqu'à l'instant où elle trouvera issue au dehors, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organe creux communiquant lui-même avec l'extérieur. Ce que l'observation démontre chaque jour, la théorie pouvait encore le faire présumer en se fondant sur l'état anatomique des parois des abcès aussi bien que sur la composition du pus. Mais si toutes les particules solides du pus résistent le plus souvent à l'absorption, il n'en sera pas de même des parties liquides et de certains matériaux en dissolution, sur lesquels cette fonction s'exercera d'une manière efficace et continue, tandis que leur masse sera, d'un autre côté, renouvelée par la sécrétion, échange de matière qui n'entraîne aucune funeste conséquence pour l'économie. Ainsi donc, en définitive, le travail de l'absorption demeurera, *le plus souvent*, impuissant à procurer la résolution d'un amas de pus formé dans un point quelconque du corps. Mais, faisons bien remarquer la forme restrictive de cette proposition annonçant, pour ainsi dire,

l'existence de faits exceptionnels, on voit quelquefois, en effet, disparaître des collections de cette nature. Mais comment, alors, expliquer ces faits contradictoires en apparence? Serait-ce donc que, contrairement à notre théorie, le globule du pus se trouverait alors repris en nature par les orifices inhalants? Non certes, et ce serait une grave erreur de vouloir placer, dans ce phénomène de l'absorption, ce que le fait peut avoir d'exceptionnel; car si le globule disparaît, c'est que, par suite d'une réaction chimique entre les matériaux constitutifs du pus, il se trouve préalablement dissous.

Deuxième cas: infection purulente. D'après ce que nous avons dit au commencement de ce paragraphe, il y a ici introduction du pus en nature dans le sang. Cette introduction, et le mélange qui en est la suite, sont eux-mêmes consécutifs à l'inflammation des veines. Le vaisseau affecté de la sorte a sécrété du pus bientôt entraîné dans le torrent circulatoire; voilà l'infection purulente. A l'ouverture des cadavres, on trouve encore le plus souvent, en différentes parties du corps, surtout dans les poumons et le foie, des collections multiples connues sous le nom d'*abcès métastatiques;* mais ces abcès, hâtons-nous de le dire, sont la conséquence et non la cause de l'état très-grave du sujet, ce que prouve la mort survenant parfois avant que ces abcès aient eu le temps de se former. L'essence pathologique de cet état est donc tout entière, comme on peut le deviner, dans une altération du sang. Mais quelle est l'influence que le pus exerce sur la constitution de ce liquide? Suivant M. Donné, cette action serait dissolvante, ce que nous traduirons par les mots: diminution ou même anéantissement de la coagulabilité du fluide. Mais ce n'est pas tout; le même micrographe, ayant soumis à l'instrument un mélange de pus et de sang, a vu disparaître tous les globules de ce dernier, de sorte que le champ du microscope se trouvait exclusivement rempli par ceux du pus, ce qui lui fait croire que ces derniers avaient converti tous les globules sanguins en globules purulents. Pour nous, nous accepterions, comme plus conforme aux vues précédemment émises sur la formation du pus, une autre explication, savoir: la dissolution des premiers globules par les seconds, si toutefois *la chose était suffisamment constatée;* car le doute est pour le moins permis à cet égard, puisque M. Gueterbock, sans parler de nos expériences propres, a tenté vainement jusqu'à trois fois de vérifier le fait annoncé par le premier auteur. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que le pus introduit dans le sang cause une forme d'intoxication qui se révèle par une odeur infecte des humeurs et même de toutes les parties du corps, par la formation d'ecchymoses, par la coagubilité moindre du sang, son aspect noirâtre, violacé, granulé, poisseux, et par un ensemble de symptômes tout spécial, savoir: des frissons, des accès fébriles avec intermittence apparente, la couleur jaune de la peau en l'absence de tout autre signe d'ictéricie, un état de flaccidité des plaies; délire nocturne, et dans le jour calme, sinon prostration, sans aucune conscience, chez les malades, de la gravité de leur position. — Peut-être n'est-il pas ici nécessaire qu'une grande quantité de pus en nature soit introduite dans le sang pour causer toutes ces altérations, et alors on pourrait induire que le principe nuisible primitivement produit se multiplie à la manière des ferments ou des Virus (*voy.* ce mot). Mais arrêtons-nous ici dans le domaine des hypothèses, car je n'oserais invoquer, à l'appui de cette opinion, des expériences trop peu nombreuses où, ayant inoculé du pus, on a cru voir survenir les symptômes de l'infection purulente. Le pronostic de cet état est toujours des plus graves, et sa terminaison pour ainsi dire constante et rapide, la mort. C'est dire assez que l'on ne connaît, jusqu'à ce jour, aucune méthode satisfaisante de traitement à lui opposer. — Quelques médecins ayant vu diminuer par la saignée, et cela d'autant mieux qu'elle était pratiquée plus tôt, les symptômes consécutifs à l'injection du pus fétide dans les veines d'un animal, on en a conclu que ce moyen devait être efficace dans l'état qui nous occupe. Personne, en effet, ne peut nier que, le sang étant altéré, l'évacuer en plus ou moins grande abondance, c'est retirer du corps une certaine partie du principe morbifique. Mais ici nous avons de plus une production permanente de ce principe dans la sécrétion continue du pus à l'intérieur des veines; et ne faudrait-il pas d'un autre côté pour que le procédé devînt efficace, que la portion évacuée se trouvât remplacée par du sang de nouvelle formation? mais par malheur dans

notre état l'on ne saurait compter sur ce renouvellement. Aussi n'oserions-nous pas sans raison exceptionnelle spolier ainsi des sujets presque défaillants du peu de force qui leur reste encore. Le retour presque périodique des frissons a fait aussi penser au sulfate de quinine. Ce médicament supprime assez souvent les accès de froid, et parfois est même suivi d'un succès apparent. Mais son action n'empêche pas néanmoins l'issue funeste de la maladie. Citons encore comme moyens employés l'émétique à haute dose, les frictions mercurielles, l'acétate d'ammoniaque à l'intérieur, l'emploi de vésicatoires nombreux joints aux sudorifiques et aux diurétiques, malheureusement toujours également sans succès. La thérapeutique est donc ici, comme on le voit, encore à l'état de tâtonnements et d'essais.

Troisième cas : résorption et infection putrides. Nous avons dit, en traitant du pus fétide, que le séjour de cette humeur en des cavités exposées à l'accès de l'air y occasionnait la formation de produits nouveaux et délétères. L'absorption s'exerce incessamment sur ces produits solubles de la décomposition du pus; l'imbibition les fait encore pénétrer dans le système vasculaire, comme elle y introduit tous les poisons : voilà la *résorption putride*; l'état qui résulte de cette résorption, telle est l'*infection putride*. L'admission de ces principes dans le sang y cause une altération qui diffère essentiellement, comme on le voit, de celle produite par l'introduction du pus en nature, et se traduit de même par des symptômes spéciaux. L'un des plus constants est la fièvre, mais ici point de frissons violents et répétés avec intermittence, comme dans l'infection purulente, et, quand la maladie se prolonge, elle revêt la forme de la fièvre hectique. Les deux états diffèrent encore par un degré différent de gravité. L'infection putride peut se guérir, et il suffit pour cela de faire cesser le croupissement du pus qui lui sert d'aliment. L'on conçoit encore pourquoi cette dernière admet un traitement local tout à fait insignifiant dans l'autre. En effet, si dans celle-ci le sang a reçu du pus en nature, par conséquent des principes toxiques insolubles dont il ne peut guère se débarrasser par les voies naturelles d'élimination, et qui l'altèrent d'une façon permanente, dans l'infection putride, au contraire, ce sont des substances solubles pouvant être éliminées par les divers émonctoires aussi facilement qu'elles ont été introduites par absorption ou imbibition. Les règles du traitement découlent encore si naturellement de ce qui précède qu'il devient tout à fait inutile de s'arrêter à leur exposition.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SURATE (*géogr.*), ville de l'Hindoustan anglais, dans le Guzzerat, à 270 kilom. N. de Bombay, avec un petit port sur la gauche de la Tapty, à 31 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans le golfe de Cambaye, par 21° 11' lat. N., et 70° 46' 45" de long. E. Les gros navires sont obligés de rester à l'embouchure de ce fleuve; les bateaux qui remontent la Tapty jusqu'à Surate portent de trente à quarante tonneaux. On fabrique à Surate des étoffes de soie, des tissus fins et de grosses sortes de coton. On exporte des grains et du coton en rame. Sa population est de 325,000 habitants, dont beaucoup sont des Parsis. Les Mongols s'en emparèrent en 1572, et en 1612 la Compagnie anglaise des Indes y établit le premier comptoir qu'elle ait eu dans l'Hindoustan. Les Anglais se la firent céder en 1800.

F.-S. C.

SURDITÉ. La surdité consiste dans la diminution ou l'abolition complète de la faculté d'entendre.

Les dénominations de *surditas, difficultas auditûs, dysoecia, dureté d'oreille, dysoécie*, désignent le premier état; celles de *cophosis*, cophose, expriment la perte absolue de la faculté. Entre ces deux termes extrêmes se trouvent des nuances infinies, incalculables même, que l'on n'a pas encore essayé de classer et qui n'ont pas été étudiées peut-être avec assez de soin. Quant à nous, nous n'essaierons pas des distinctions qui paraîtraient peut-être trop subtiles.

On a divisé les sourds en deux grandes classes : 1° ceux qui ont été frappés de leur infirmité en venant au monde ou peu de temps après leur naissance; 2° ceux qui sont devenus malades accidentellement. Cette division est fondamentale. La surdité de naissance, entraînant avec elle le mutisme ou mutité, constitue une maladie des plus graves, puisqu'elle met, pour ainsi dire, ceux qu'elle frappe en dehors de la communion des hommes. Cette maladie terrible, qui a sa marche, ses signes, son trai-

tement particulier, a besoin d'être examinée à part. Nous la passerons donc sous silence, nous réservant de nous occuper exclusivement de la surdité simple et sans complication de mutisme. (*Voy.* l'article Sourds-muets.)

La surdité se caractérise par elle-même, et n'a pas de symptômes proprement dits; néanmoins nous devons signaler quelques phénomènes qui l'accompagnent et qui servent à la faire reconnaître. La surdité se développe lentement et progressivement, sans intermittence; le malade perd la faculté d'entendre, et son infirmité est toujours croissante; nulle circonstance n'interrompt cette marche, et dans toutes les occasions la maladie se montre avec la même intensité. Cependant il existe des cas exceptionnels fort singuliers, que nous devons signaler. On a vu des malades, environnés de bruits assez forts, tels que le bruit du tambour ou des cloches, ou celui que fait une voiture sur le pavé, pouvoir néanmoins suivre une conversation à haute voix avec assez de facilité, tandis que les personnes qui les entourent ne peuvent parvenir à s'entendre. D'un autre côté, on a cité l'exemple d'autres malades saisissant facilement les sons prononcés à demi-voix et ne pouvant rien ou presque rien entendre quand l'émission de voix est trop forte. Nous n'essaierons pas d'expliquer ces anomalies encore assez fréquentes; il nous paraît suffisant de les signaler.

Indépendamment des caractères tirés des troubles de la faculté d'entendre, on retrouve encore dans l'attitude et dans le caractère moral du sourd quelques traits particuliers rares chez les autres hommes. Le sourd au milieu d'une société a toujours l'œil ouvert et fixé sur la personne qui parle. Il cherche à deviner dans les gestes et dans les moindres mouvements des lèvres la pensée de son interlocuteur : il interprète plus qu'il ne saisit la parole. Il tient la tête ordinairement un peu inclinée, mettant instinctivement en avant l'oreille la plus sensible, et par conséquent la plus propre à percevoir des sons. Car, disons-le en passant, la perte de l'ouïe, quand elle a lieu, s'opère presque toujours d'une manière inégale dans les deux oreilles; l'une d'elles est toujours plus promptement frappée que l'autre. Le sourd a constamment l'air méditatif et sérieux; en effet, la perte du sens de l'ouïe l'empêche d'être distrait par les mille espèces de bruit qui fixent successivement notre attention dans les circonstances ordinaires de la vie. Le caractère de ces malades est ordinairement grave, ou plutôt morne et mélancolique. Ne pouvant saisir les traits piquants qui animent la conversation à laquelle ils ne peuvent prendre part, ils voient avec déplaisir et avec une sorte de secret dépit les ris, les jeux et les amusements vifs et animés. De là ces boutades, cette humeur chagrine, cette jalousie, cette défiance et cette antipathie déraisonnable si fréquemment observées chez les sourds. Ils aiment mieux se retirer à l'écart, vivre dans la solitude et la paix, que de s'engager dans le tourbillon des plaisirs ou des affaires de la vie. Ils se trouvent plus heureux lorsqu'ils sont seuls, livrés à leurs propres réflexions. Il est un autre trait assez caractéristique de la surdité : c'est l'habitude contractée par ceux qui en sont atteints, de parler très-haut. A mesure que la faculté d'entendre diminue, le malade élève la voix pour s'entendre lui-même; puis il arrive au point de crier quand il a besoin de parler. Cette dernière observation n'a pas échappé au vulgaire; on dit proverbialement « crier comme un sourd. » Il arrive néanmoins une période avancée de la maladie dans laquelle le malade finit par parler tantôt très-haut, tantôt très-bas : c'est lorsque la surdité est très-avancée. L'ouïe ne pouvant plus guider l'intonation des sons, celle-ci s'opère indistinctement à un ton ou à un autre. Ce résultat est porté à l'extrême chez les sourds-muets. Lorsqu'on essaie de les faire lire à haute voix, le ton qu'ils donnent à leur lecture est choquant pour notre oreille; car ils passent brusquement et sans transition soit d'une octave à une autre, soit à un échelon moins distinct de l'échelle diatonique. Cette transition brusque se fait aussi bien au milieu des mots qu'à la fin des phrases; de là un défaut de mélodie excessivement désagréable pour ceux qui possèdent la faculté auditive dans tout son développement.

La surdité acquise ou accidentelle peut se rattacher à une lésion de l'organe de l'ouïe, ou bien elle peut se développer soit symptomatiquement, soit sympathiquement, à l'occasion d'une lésion siégeant sur un organe éloigné.

Les causes de la surdité se rapportent le

plus souvent à l'inflammation d'une partie de l'organe auditif, et cette inflammation est presque toujours chronique. L'otite aiguë est assez rare. La muqueuse auditive, à l'exemple de toutes les muqueuses, se gonfle, s'hypertrophie, comme disent les anatomistes, quand elle devient le siége d'une irritation chronique. La modification imprimée à la muqueuse par une irritation prolongée la rend impropre à remplir ses fonctions, et la perception des sons devient difficile ou impossible. C'est à l'inflammation chronique de la muqueuse de l'oreille qu'on doit rapporter la surdité des scrofuleux, des phthisiques, des dartreux, peut-être même des vénériens. L'inflammation chronique dont nous parlons se développe sur place; mais elle peut aussi se propager de proche en proche, et par continuité de tissus, de l'arrière-gorge jusqu'à la trompe d'Eustache, jusqu'à l'oreille moyenne. Cette loi de transmission est de la plus haute importance pour le thérapeutiste, car elle est mise à profit dans certaines méthodes de traitement. La cause que nous signalons est de la dernière évidence dans les angines intenses, affections qui s'accompagnent constamment de surdité plus ou moins complète. L'oblitération des conduits de l'oreille peut avoir lieu par d'autres causes que le gonflement hypertrophique de la muqueuse; elle peut avoir lieu par des polypes, par des concrétions dures, semblables à des calculs; par des végétations multipliées, sortes de polypes en miniature; par l'accumulation du cérumen endurci, comme cela arrive si fréquemment chez les vieillards; par la présence de corps étrangers, tels que pois, haricots, grains de sable, pièces de monnaies, etc.; par des tubercules produits dans le conduit auditif interne des phthisiques, comme l'a plusieurs fois observé M. Ménière. Des lésions physiques d'une autre espèce peuvent occasionner la même maladie; ce sont : la perforation de la membrane du tympan, la carie des os propres de l'oreille, la transformation de la membrane qui tapisse le conduit auditif externe et qui perd ses caractères propres, pour devenir dure, sèche, écailleuse, ou semblable à la peau. M. Deleau jeune a signalé, il y a quelques années, une nouvelle cause de surdité, consistant dans le défaut d'air dans la trompe d'Eustache. De nouvelles recherches nous semblent nécessaires sur ce sujet pour fixer l'opinion.

La surdité acquise peut se développer à l'occasion des grandes perturbations qui frappent le système nerveux central. L'apoplexie, l'épilepsie, la catalepsie dans certains cas seulement, la commotion cérébrale, l'hystérie dans quelques accès, l'inflammation aiguë du cerveau ou de ses enveloppes; l'hydropisie aiguë ou chronique de ces organes, la destruction ou seulement la compression du nerf auditif dans un point quelconque de son étendue, peuvent produire la surdité. L'appareil central de la sensation se trouvant atteint, l'impression et la perception des sons deviennent impossibles ou inutiles. Il est facile de comprendre le mode d'action de ce premier ordre de causes.

Dans certains cas la surdité se déclare sympathiquement, à l'occasion de maladies générales, de fièvres graves qui semblent atteindre toute la constitution. Les divers typhus, les fièvres typhoïdes intenses, et particulièrement celles qui revêtent la forme adynamique, les fièvres exanthématiques, telles que la variole confluente, la scarlatine, et même la rougeole; les grandes hémorragies, etc., peuvent s'accompagner de surdité. La plupart des narcotiques, administrés à haute dose d'une manière intempestive, déterminent une diminution notable de l'audition. Parmi les médicaments fréquemment employés de nos jours, et qui produisent des troubles dans l'audition, se trouve le sulfate de quinine: les cas d'empoisonnement observés récemment dans les hôpitaux de Paris, à la suite de l'administration de ce remède, ont fourni la preuve de ce que nous avançons. On a rangé, parmi les affections capables de produire la surdité, la difficulté de la dentition, la présence des vers dans l'intestin, celle des poux dans les cheveux, etc.; mais on n'a guère cité que quelques exemples isolés.

Quelquefois il est impossible de rapporter la surdité à l'une des causes que nous venons d'énumérer; car l'oreille se trouve exempte de tout trouble et altération physique, tandis que l'état général ne présente aucune condition morbide. Dans ces cas on dit qu'il y a névrose, paralysie du nerf acoustique. On a observé une absence complète du nerf de la septième paire qui préside à la fonction de l'audition. Nous pas-

serons cette anomalie sous silence, car elle entraîne la surdité de naissance et à sa suite le mutisme, ce qui change singulièrement la nature de la maladie, ou plutôt sa gravité.

On n'est pas parfaitement d'accord sur la nature des causes prédisposantes. Les médecins partisans de l'école dite physiologique regardent comme telles toutes les professions qui portent le sang vers la tête. A l'appui de cette théorie ils ne fournissent pas le moindre fait; par conséquent nous passons outre. Il n'est guère qu'une cause dont l'efficacité soit bien démontrée: c'est l'hérédité. Les exemples de surdité héréditaire ne sont pas rares. Parmi un grand nombre d'observations, nous pourrions citer celle d'une famille princière en France, dont plusieurs membres sont atteints de cette infirmité.

La marche de la surdité est le plus souvent progressive, mais elle peut apparaître instantanément à la suite d'un grand bruit, par exemple après un coup de canon, ou bien après une chute, ou après un coup porté sur l'oreille. Telle n'est pas sa marche la plus ordinaire, qui est au contraire lente et progressive; de telle façon, comme l'a fort bien fait remarquer Itard, qu'il est difficile de déterminer précisément à quelle époque elle a commencé. Quoiqu'elle paraisse stationnaire chez certains malades, on finit par reconnaître, par le temps, que ses progrès, pour être lents, ne sont pas moins réels. — On a cité quelques cas de surdité intermittente. Cette forme périodique semblait se rattacher à l'influence d'excès de diverses nature, à de grandes crises, à certaines variations atmosphériques mal connues encore.

Le pronostic de cette maladie est grave. La seule énumération des causes doit faire sentir les difficultés du traitement. Les lésions organiques de l'oreille laissent plus de peine à l'action thérapeutique que la lésion des organes éloignés, qui déterminent secondairement la surdité; de là un premier élément de pronostic fondé sur la difficulté de la guérison. Il est bien certain, en effet, que les affections aiguës du cerveau, que les dégénérescences, que l'hydropisie de cet organe étant très-difficiles à guérir radicalement, les symptômes qu'elles déterminent d'une manière accessoire deviennent également difficilement curables; c'est ce qui arrive par la surdité. D'une autre part, quand cette maladie est purement nerveuse, on échoue assez souvent dans son traitement après avoir employé plusieurs moyens. Certaines circonstances peuvent faire varier la gravité du pronostic. Quand la surdité accompagne les fièvres éruptives ou typhoïdes, elle est moins grave qu'on ne le croyait autrefois. On remarque, en effet, que cette surdité disparaît en même temps que la fièvre s'amende; quand la surdité persiste pendant la convalescence, on la voit diminuer peu à peu et guérir radicalement, quelquefois même sans qu'il soit besoin de lui opposer aucun traitement. Ainsi il ne faut pas trop craindre ce symptôme, qui donne à la figure du malade une expression d'hébétude effrayante et qui pourrait par conséquent en imposer facilement aux observateurs peu attentifs. On a été plus loin, on a cité des cas dans lesquels la surdité devait être considérée comme une véritable crise, et par conséquent comme un mouvement naturel favorable à la guérison. Nous n'avons fait personnellement aucune observation de ce genre. Ajoutons une autre considération qui tend à faire diminuer la gravité du pronostic de la surdité. On a vu cette maladie se guérir spontanément, et dans certains cas disparaître subitement. Nous avons connu une dame des environs de Besançon, devenue sourde à la suite d'une couche, être guérie subitement et sans avoir subi aucun traitement. Pendant un voyage qu'elle fit à Paris, elle se trouva, à son grand étonnement, délivrée de son infirmité. Cette guérison se maintenait cinq ans après, et rien ne pouvait faire craindre une nouvelle récidive. — Citons encore un fait. Un professeur de l'hôpital Saint-Eloi, de Montpellier, racontait, il y a quelques années, qu'ayant été consulté par un malade devenu sourd accidentellement, celui-ci ne voulut pas commencer de traitement avant le dimanche, qui était le lendemain. Le malade s'en alla fort dévotement à la messe, et, à son grand étonnement, se sentit tout à coup, et comme par enchantement, débarrassé de son affection. Le médecin confessait ingénument son regret de n'avoir pu faire avaler au patient quelques drogues sur le compte desquelles on eût pu mettre la guérison.

Nous avons signalé, en parlant des causes, les altérations anatomiques principales qui

accompagnent ou occasionnent la surdité. Ce sujet n'ayant pas été étudié avec assez de soin par les anatomo-pathologistes, nous n'y insisterons pas davantage.

Le traitement de la surdité est loin d'être facile. Il doit varier selon les causes, ou plutôt selon les symptômes, et par conséquent être rationnel. Si la surdité est occasionnée par un obstacle matériel, il faut l'enlever; que cet obstacle soit constitué par un polype, par un corps étranger quelconque, par un amas de cérumen endurci, peu importe, il faut procéder à l'ablation. Nous ne nous arrêterons pas à décrire les divers modes opératoires à suivre dans les divers cas qui peuvent se présenter dans la pratique; leur variété même s'oppose à la possibilité de formuler des principes généraux. (*Voy.* le mot Oreille.)

Lorsqu'on a à combattre une modification vitale de l'organe, telle qu'une inflammation chronique, un flux muqueux ou purulent, il faut recourir à deux ordres de moyens, qu'on appliquera les uns localement, les autres sur un point plus ou moins éloigné de la partie malade.

La médication directe ou immédiate consiste dans l'application sur le point malade d'agents thérapeutiques tels que les émolliens et les narcotiques, les astringents, les stimulants, et même les caustiques. Ainsi, lorsque l'affection est aiguë, les lotions avec les infusions des plantes émollientes, les douches de vapeur avec les mêmes plantes, les huiles chargées de principes médicamenteux calmants ou narcotiques, les pommades de même nature conviennent assez parfaitement. Les sangsues, les saignées générales dans certains cas deviennent nécessaires. Mais, hâtons-nous de le dire, ces indications sont très-rares, parce que les maladies de l'oreille revêtent rarement la forme inflammatoire.

Lorsque l'affection de l'oreille est à l'état chronique, les moyens qu'on lui oppose sont plus efficaces que dans des conditions contraires, et, quoiqu'on ne pense pas généralement qu'il en soit ainsi, ce n'est guère que dans ces cas que la puissance de la médecine se fait sentir. Ce qui convient ici, ce sont les astringents et les substances aromatiques. Si la maladie a son siége dans le conduit auditif externe, les agents médicinaux sont facilement applicables; lorsque, au contraire, l'oreille moyenne ou l'oreille interne se trouve lésée, il est nécessaire de recourir à des moyens particuliers dont l'application n'est ni facile, ni sans danger. Nous allons nous y arrêter un instant. Itard, l'un des premiers, ayant reconnu que l'obstruction de la trompe d'Eustache accompagnait certaines surdités, avait imaginé, pour ramener la faculté auditive, de désobstruer ce conduit à l'aide de moyens mécaniques. Après des tâtonnements, il parvint à son but, et des succès brillants vinrent lui démontrer la vérité de ses prévisions. Quelque temps après, M. le docteur Deleau jeune, marchant sur les traces du médecin de l'institution des sourds-muets, essaya non-seulement de faire pénétrer un cathéter dans la trompe, mais de faire des injections d'air jusque dans la caisse du tympan. On a beaucoup discuté sur la valeur thérapeutique de ces injections; les uns, partisans exagérés du procédé, leur accordent une grande valeur; les autres les regardent comme dangereuses et inutiles. Quant à nous, nous pensons que le cathétérisme seul est réellement efficace, et nous sommes tenté de répéter avec Itard : « Dieu « seul peut d'un souffle rendre l'ouïe à « l'homme. » Cependant le procédé de M. Deleau a été modifié et rendu efficace. M. le docteur Hubert-Valleroux, dans un savant mémoire lu à la Société médico-pratique de Paris (année 1843), a démontré que des injections gazeuses pouvaient seules être utiles dans le traitement du catarrhe chronique de l'oreille moyenne. Il a établi que l'air chargé de résines ou de baume pouvait rendre les plus grands services. Après maints essais sur la valeur thérapeutique de divers médicaments, M. Hubert est arrivé à la classification suivante, fondée sur le degré d'activité : ce sont, en commençant par les moins actifs, le benjoin, l'encens, le baume de Judée, celui du Canada, celui du Pérou, la myrrhe, le goudron, enfin les résines animi et élémi. (*Loc. cit.*, p. 82.) Comment administre-t-on ces médicaments? Voici le procédé suivi par M. Hubert : nous le donnons textuellement, vu son importance. « Un ballon tubulé, contenant une « certaine quantité de sable, constitue la « première pièce de l'appareil dont je me « sers ; la seconde est fournie par une tige « métallique sur laquelle est fixée, au « moyen d'une vis, une autre tige horizon- « tale et mobile destinée à porter le ballon.

« Un plateau sur lequel est plantée la tige « contient en même temps une lampe à « esprit de vin placée sur le bain de sable « qu'elle doit chauffer. Pour procéder à « l'expérience, il suffit d'allumer la lampe « et d'en rapprocher suffisamment la cor- « nue. Au bout de quelques instants, on « projette par la tubulure le médicament « destiné à l'expérience.... Bientôt, sous « l'influence de la chaleur, la résine fond « et tend à se volatiliser. J'introduis alors « dans la tubulure du ballon l'extrémité « du soufflet de caoutchouc que l'on em- « ploie pour les douches d'air simple. Ce « soufflet, que j'ai d'abord vidé par la pres- « sion, ne tarde pas à se remplir du gaz « contenu dans la cloche par le fait du re- « tour de ses parois momentanément af- « faissées. Adaptant alors son extrémité au « pavillon de la bougie, préalablement en- « gagée dans la trompe d'Eustache, je « pousse le gaz médicamenteux dans la « cavité du tympan, qui se trouve aussitôt « remplie. » M. Cramer emploie, par des procédés qui ont quelque analogie avec celui-ci, des injections de vapeur éthérée, dont il retire de grands avantages. Ajoutons encore un mot relativement au cathétérisme de la trompe d'Eustache. Cette opération n'est pas aussi innocente qu'on l'a prétendu; nous savons pertinemment qu'elle a pu être la cause de la mort de plusieurs malades, bien quelle ait été pratiquée par des mains habiles. Des ulcères incurables survenus à la gorge, une carie des rochers et des autres os concourant à la formation de l'oreille ont été la cause de cette terminaison fatale. Ces accidents, et peut-être même la difficulté de l'opération, l'ont fait abandonner par plusieurs médecins. Pour y suppléer ils ont imaginé de perforer la membrane du tympan ou l'une des cellules mastoïdiennes pour pénétrer dans la caisse. Ces procédés méritent de tomber dans l'oubli.

Les dérivatifs ont une grande influence sur le traitement de la surdité. Nous plaçons parmi eux les astringents et les caustiques appliqués sur la muqueuse pharyngienne. M. Ducos de Marseille, MM. Bonnet et Petrequin de Lyon, M. Hubert et plusieurs autres ont appelé l'attention des savants sur les ressources qu'on peut tirer de ces moyens. Les acides concentrés, nitrique, sulfurique et hydrochlorique, le nitrate acide liquide de mercure, l'alun en solution rapprochée, le borax, etc., ont été tour à tour employés avec des chances diverses de succès. Ces agents semblent parfaitement appropriés à la cure des affections chroniques, en agissant sur une membrane de même nature que celle affectée, et en transmettant leur influence par continuité de tissus. Itard employait les cautères sur la région mastoïdienne. Les sternutatoires ont été aussi recommandés. Les purgatifs, les vomitifs quelquefois ont été suivis de succès. Les cautères et les sétons placés à la nuque, et à plus forte raison au bras, ont moins d'efficacité; on peut même mettre leur puissance en doute.

Lorsque la surdité doit être attribuée à une paralysie du nerf auditif, il faut tenter toute la série des moyens indiqués plus haut; heureux encore quand on arrive à de bons résultats!

Si la surdité se rattache à une maladie encéphalique ou nerveuse quelconque, il faut négliger l'effet ou le symptôme pour s'occuper de la cause, c'est-à-dire guérir l'affection qui donne naissance à la surdité. Si cette dernière accompagne une affection cutanée, elle disparaît en même temps que l'éruption ou peu de temps après elle, ce qui rend tout traitement inutile. Dans les affections typhoïdes graves, le symptôme de la surdité est plus effrayant que dangereux. Ainsi nous regardons comme exagérées les craintes que fait concevoir la surdité dans les divers cas que nous venons de signaler. Loin de la considérer toujours comme dangereuse, nous croyons, au contraire, qu'elle constitue quelquefois une crise salutaire.

Tels sont, en très-court résumé, les moyens principaux employés contre les maladies de l'oreille. Ajoutons maintenant qu'une alimentation convenable, que le séjour dans un lieu paisible et bien aéré, exposé au soleil, que des soins de propreté bien entendue, en un mot, qu'une observation rigoureuse des lois d'une bonne hygiène sont le complément nécessaire de tout traitement. Dr Bourdin.

SUREAU, Sambucus (*bot.*). Genre de la famille des caprifoliacées, section des sambucées ou viburnées, dans la pentandrie triginie, L. offrant les caractères essentiels suivants: calice supère, petit, à cinq dents; corolle urcéolée-rotacée, à cinq lobes; cinq

étamines; ovaire portant trois à cinq stigmates sessiles; drupe bacciforme, globuleuse, renfermant un noyau contenant lui-même trois à cinq graines, ou plutôt trois à cinq noyaux soudés, chacun monosperme. — Ce genre se compose d'environ huit espèces, dont trois seulement croissent en Europe; et pour les autres, deux dans l'Amérique septentrionale, une au Pérou, deux à la Cochinchine et au Japon. Ce sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles imparipinnées, dentées en scie, et dont les pétioles sont munies à la base de glandes ou rarement de stipules; à fleurs blanches disposées en corymbes ou en grappes. Citons les espèces indigènes :

1° *Le sureau noir* ou *commun*, *sambucus nigra*, L., arbrisseau très-élevé, croissant abondamment dans les haies ou les buissons, et dont on cultive plusieurs variétés, deux entre autres fort remarquables, l'une par ses feuilles laniciniées, l'autre par les mêmes organes panachés de jaune et de blanc. Ses fleurs nombreuses, d'une odeur agréable, sont fréquemment employées en médecine comme sudorifiques. Les marchands de vin y ont encore recours pour donner à cette boisson un faux goût de muscat. La seconde écorce et les baies sont usitées comme purgatives et anti-hydropiques.

2° *Le sureau à grappes*, *sambucus racemosa*, L., espèce originaire des contrées montueuses de l'Europe, et dont on décore les jardins paysagers.

3° *L'hièble*, *sambucus ebulus*, L., croissant en fort grande abondance sur le bord des chemins et dans les lieux humides. A ses fleurs blanches, ombelliformes, succèdent des baies noires, analogues pour les propriétés à celles du sureau commun. La plante exhale en outre une odeur forte et désagréable qui la fait respecter des bestiaux.

SURÉNA (*hist. anc.*). On croit que ce mot, que les historiens grecs et romains nous donnent pour un nom propre, n'était que le titre d'un premier ministre ou visir du roi des Parthes. Quoi qu'il en soit, le vainqueur de Crassus, le seul dont ils nous aient parlé, appartenait à une famille riche et puissante des Parthes, et lui-même, s'il ne fut pas toujours irréprochable dans sa conduite, était d'une habileté et d'une bravoure extraordinaires, ce qui ne l'empêchait pas d'être fort livré aux plaisirs et aux voluptés médiques. Un des premiers actes de son pouvoir avait été de rétablir Orodes sur le trone; une autre fois, à Séleucie, il s'était élancé le premier sur la muraille et avait déterminé la prise de la ville. Orodes s'était chargé d'attaquer Artabaze, allié des Romains; Suréna fut envoyé contre Crassus, auquel il enleva plusieurs villes. Cantonné dans une position excellente, Crassus avait d'abord résolu de l'attendre; mais le général parthe eut l'art, au moyen d'un espion, de l'attirer dans la plaine au bord de l'Euphrate, où il l'entoura de toutes parts, et fit éprouver aux Romains une défaite telle qu'ils n'en avaient pas éprouvé depuis celle de Cannes. Vainqueur par ruse, ce fut aussi à la ruse qu'il eut recours pour s'emparer de Crassus en l'attirant à une conférence pour traiter de la paix; mais il y avait des Romains présents; cette trahison amena une rixe dans laquelle Crassus périt. Ses habits furent donnés à un esclave qui lui ressemblait, et auquel on décerna un triomphe burlesque dans Séleucie. Orodes ne pouvant récompenser son Suréna des services qu'il lui avait rendus, et craignant peut-être qu'il ne devînt trop puissant, jugea plus commode de le faire mourir. — On sait que la dernière tragédie de Corneille porte le nom de Suréna.

SURENCHÈRE (*jurisprud.*). La surenchère est l'enchère faite en sus d'un prix d'une vente ou d'une adjudication.

Nos diverses législations ont toujours supposé que les ventes publiques, qui se font sans que le propriétaire ait le choix de ses acquéreurs, sans qu'il débatte avec eux ses conditions et soit libre de fixer le moment de l'adjudication, peuvent ne pas atteindre leur vraie valeur. Des précautions souvent excessives ont été prises pour prévenir les ventes à vil prix; la loi du 11 brumaire an VII avait placé cette garantie dans la nécessité d'une remise de l'adjudication et d'une nouvelle apposition de placards, pour le cas où deux bougies se seraient éteintes sans qu'il fût survenu d'enchère qui eût porté le prix à plus de quinze fois le revenu auquel le bien était évalué par la matrice des rôles; et, au jour indiqué pour la remise, le tribunal devait prononcer l'adjudication définitive à celui qui faisait l'offre la plus avantageuse, bien qu'inférieure au taux ci-dessus. Le Code de procédure a substitué

à ces moyens le droit de *surenchère*, et l'a ouvert dans un double intérêt : dans celui des créanciers, auxquels elle donne le moyen de porter à son véritable prix l'immeuble qui leur sert de gage, et dans celui du débiteur, dont elle tend à accélérer la libération.

On a critiqué, il est vrai, le principe de la surenchère ; on a dit que c'était d'avance détruire la foi de l'adjudication et écarter les acquéreurs, qui, ne trouvant pas dans cet acte toute la stabilité d'un contrat sérieux, ne seraient pas portés à en courir les chances; que c'était enfin faire de l'adjudication définitive une simple adjudication préparatoire. Le temps et l'expérience ont fait justice de ces critiques ; ils ont prouvé que la surenchère était un expédient indispensable, que c'était le seul moyen de prévenir les fraudes, les collusions, et d'assurer la sincérité des adjudications ; que, du reste, personne ne pouvait s'en plaindre, puisqu'elle ne tendait qu'à porter l'immeuble à sa juste valeur. Aussi, dans la loi nouvelle sur les ventes immobilières (loi du 2 juin 1841), le législateur a-t-il non-seulement admis le principe de la surenchère, mais, en en abaissant sensiblement le taux, il a rendu cette garantie d'autant plus efficace.

Le droit de surenchère est soumis à des conditions diverses, selon le caractère et la nature de la vente à la suite de laquelle il s'exerce. Ainsi la loi distingue deux espèces de surenchère : celle du *sixième*, qui peut être proposée dans les ventes judiciaires par toute personne, mais seulement dans le délai de huitaine du jour de l'adjudication, et la surenchère du *dixième*, spécialement ouverte dans l'intérêt des créanciers ayant hypothèque inscrite sur l'immeuble aliéné, et qui ne peut être faite que par eux et dans les quarante jours à partir des notifications.

Et d'abord qu'il nous soit permis, pour l'intelligence de ces distinctions, de résumer en deux mots quelques principes de notre régime hypothécaire.

Le Code civil (art. 2101) prescrit à l'acquéreur, qui veut purger de tous priviléges et hypothèques l'immeuble qu'il a acquis, de faire transcrire son contrat au bureau des hypothèques, et, en outre, sous peine d'être tenu au payement des dettes hypothécaires, de notifier aux créanciers inscrits un extrait du contrat, en déclarant être prêt à acquitter jusqu'à concurrence de son prix, les dettes et charges qui peuvent peser sur la propriété. Sur cette notification, et dans les quarante jours qui la suivent, chaque créancier a le droit, sous l'observation des formalités prescrites (art. 2185), de surenchérir d'un *dixième* la propriété dont il s'agit ; et, à défaut, par les créanciers, d'avoir formé cette surenchère, la valeur de l'immeuble demeure définitivement fixée au prix stipulé dans le contrat, et l'acquéreur est libre de tout privilége et propriétaire incommutable, en payant son prix aux créanciers.

Dans cette hypothèse la surenchère doit toujours être du dixième; elle ne peut être portée que par les créanciers inscrits; elle n'est qu'un mode de purger les hypothèques, s'appliquant à toute espèce de contrat translatif de propriété, vente, donation ou autre, et quelle qu'en soit la forme.

La loi du 2 juin 1841, qui a modifié d'une manière notable le droit de surenchère, a, comme nous allons le voir, porté atteinte à ce principe; elle a bien continué d'appliquer la surenchère du *sixième* aux ventes sur aliénation volontaire, soit qu'elles aient lieu amiablement ou par la voie judiciaire: elle l'a appliquée également à toutes les ventes judiciaires, à l'exception toutefois de l'aliénation par suite d'expropriation forcée, laquelle, eu égard aux formalités dont elle est entourée, libère l'immeuble de toutes hypothèques inscrites.

Mais le législateur de 1841, préoccupé surtout de simplifier les formes et d'abréger les délais, adoptant dans toute son étendue cette vieille maxime : *surenchère sur surenchère* ne vaut, a déclaré qu'il n'y aurait plus lieu par les créanciers à faire cette surenchère du *dixième*, dont nous parlons, si précédemment il avait été formé une surenchère du sixième, suivie d'une adjudication. On a pensé qu'un immeuble qui deux fois avait subi la chaleur des enchères devait être réputé avoir atteint son véritable prix ; que ce serait se jouer de la foi due à la propriété que d'en prolonger ainsi l'instabilité, en permettant qu'il soit procédé à une troisième adjudication. On a craint d'ailleurs que des enchérisseurs insolvables ne spéculassent sur les lenteurs d'une nouvelle mise en vente pour arracher des sacrifices aux créanciers fatigués.

C'est là, du reste, une dérogation formelle à toutes les lois qui ont jusqu'ici régi la

matière hypothécaire. De vives discussions se sont engagées à ce sujet dans le sein des Chambres. On s'est décidé pour le système qui tendait à accroître le crédit et à favoriser les prêts hypothécaires, en rassurant les prêteurs contre les chances du remboursement.

Les notifications prescrites par l'art. 2181 du C. civ. n'en doivent pas moins être faites; si elles n'ont plus pour objet de donner aux créanciers inscrits le droit de surenchérir, elles ont toujours cette utilité de les mettre à même, en leur faisant connaître l'adjudication qui a eu lieu, de provoquer la distribution du prix par voie d'ordre, et, à l'égard de l'adjudicataire, elles ont pour résultat de le mettre à l'abri de l'action hypothécaire.

Surenchère du dixième. — Si maintenant nous examinons les formes essentielles et particulières à la surenchère du *dixième*, nous voyons que, pour être apte à la former, il faut : 1° et avant tout, être créancier privilégié ou hypothécaire de l'un des vendeurs, avoir pris inscription avant l'expiration de la quinzaine de la transcription, n'avoir pas été partie au contrat d'aliénation, et enfin être capable d'ester en justice.

2° *Le dixième* du prix doit se calculer non-seulement sur le prix principal, mais encore sur tout ce qui profite directement ou indirectement au vendeur, sur les impôts échus, mis à la charge de l'acquéreur, sur tous les frais qui, n'étant pas de plein droit supportés par celui-ci, doivent être considérés comme charges extraordinaires faisant partie du prix; mais, en aucun cas, elle ne doit porter sur les intérêts.

3° Quant au délai nous avons déjà dit que la réquisition pour la surenchère du *dixième* doit être faite dans les quarante jours à compter de la notification du contrat d'acquisition. Tant que cette notification n'a pas été faite, les créanciers sont toujours à temps pour surenchérir, bien qu'ils aient déjà figuré à l'ordre ouvert.

4° L'acte de réquisition de surenchère doit être signifié au détenteur de l'immeuble et au précédent propriétaire par huissier commis sur requête (832). L'original et les copies doivent être, à peine de nullité, signés par le créancier requérant. Cet acte doit contenir l'offre d'une caution, en désignant nommément la personne, et, en outre, copie de l'acte de soumission et du dépôt au greffe des titres qui constatent la solvabilité de la caution. Si le surenchérisseur donnait un nantissement en argent ou en rentes sur l'Etat, il devrait signifier copie de l'acte constatant la réalisation de ce nantissement. Assignation à trois jours doit être donnée par le même exploit pour faire statuer sur la réception de la caution. Si le tribunal rejette la caution, la surenchère est déclarée nulle et l'acquéreur maintenu, à moins qu'il n'ait été fait d'autres surenchères.

5° Comme la surenchère du dixième est introduite dans l'intérêt des créanciers hypothécaires, si elle est maintenue, mais que, par suite de collusion, de fraude ou de négligence, le surenchérisseur demeure pendant un mois sans donner suite à son action, chacun des créanciers aura le droit de se faire subroger à la poursuite (833); et dans ce cas le surenchérisseur reste, ainsi que sa caution, obligé pour le montant de son offre, et il devra même, au jour de l'adjudication, être déclaré adjudicataire s'il ne se présente pas d'autre enchérisseur.

Enfin, pour les formes de l'adjudication, nous ne pouvons que renvoyer aux articles 836 et 837.

La surenchère du *dixième* est également permise après l'adjudication des biens d'un failli, vendus sur la poursuite des syndics; toute personne dans ce cas, et les syndics eux-mêmes, sont admis à surenchérir (art. 573 du C. Com.). Pour les formes à suivre dans cette poursuite de surenchère, on devra se rapporter aux dispositions de l'art. 709 du Code de proc. civ., relatives à la surenchère après expropriation.

L'adjudication prononcée sur cette surenchère est également définitive, et ne peut être suivie d'aucune autre surenchère.

Surenchère du sixième. — Cette surenchère a remplacé dans la loi nouvelle la surenchère du quart admise par l'ancien code. Cet abaissement n'est pas assez sensible pour faire un jeu des adjudications, et l'est cependant assez pour remédier à la vilité du prix.

Nous avons déjà vu qu'une des principales conséquences de la surenchère du *sixième* était de faire obstacle à la surenchère du *dixième*, réputée dès lors sans objet.

La surenchère du sixième est admise :

1° Pour les ventes sur expropriation ;

2° Pour les ventes des biens de mineurs;

3° Pour les ventes sur licitation entre majeurs, et toutes les autres ventes judiciaires.

Par une innovation à laquelle on ne peut qu'applaudir, toute personne est aujourd'hui reçue à exercer la surenchère du *sixième*, tandis que l'ancienne loi n'établissait de concurrence qu'entre l'adjudicataire et le surenchérisseur (710).

Cette surenchère, à l'exemple de celle du *dixième*, ne peut être faite que par le ministère d'un avoué, afin de prévenir l'inconvénient des surenchères hasardées par des gens insolvables; elle ne peut non plus être rétractée, et ne demeure sans effet qu'autant qu'il convient à tous de la laisser impoursuivie (709).

En matière d'expropriation, où tous les créanciers inscrits sont appelés à surveiller et à constater la vente, la surenchère du *sixième* suffit évidemment et offre toutes les garanties désirables. Mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de vente de mineurs ou par suite de licitation, ventes auxquelles les créanciers restent étrangers, et qu'ils peuvent ignorer; le législateur n'a cependant pas hésité à leur interdire dans ce cas la faculté de surenchérir après les notifications, lorsque la surenchère du *sixième* avait reçu son effet. Il y avait, il faut le reconnaître, quelque hardiesse à introduire ce changement; nous n'hésitons pas toutefois à l'approuver sans restriction. Qu'on songe bien, en effet, que, dans une vente publique, les simulations de prix sont impossibles, que la concurrence peut librement s'établir.

Enfin, et pour nous résumer, nous déclarons en finissant, d'accord en cela avec beaucoup de bons esprits, que les réformes réalisées par la loi du 2 juin 1841, à l'occasion des ventes judiciaires et particulièrement du droit de surenchère, nous paraissent un bienfait signalé, destiné à accroître notre prospérité agricole et à faire progresser le crédit foncier en France.

En remplaçant par un petit nombre de dispositions rapides, d'une véritable utilité, et qu'on peut dire indispensables, ce dédale de formalités inutiles, ruineuses, pleines d'écueils, dont l'ancienne loi était hérissée, le législateur a épargné les frais, abrégé les délais, et rendu aux ventes judiciaires la sécurité et la confiance sans lesquelles les capitaux ne sauraient circuler librement.

Ad. Rocher.

SURFACE. En géométrie, tout comme dans le langage ordinaire, on nomme surface ce qui limite les corps, ce qui les sépare de l'espace environnant. Il est clair que le volume d'un corps est une grandeur d'une nature différente de celle de sa surface, de même que la surface diffère à son tour des lignes qui la circonscrivent et la terminent. La géométrie a pour triple but d'enseigner les moyens d'évaluer les lignes, les surfaces et les volumes, c'est-à-dire les trois seules sortes d'étendue que l'on puisse avoir à considérer. Le problème relatif aux surfaces se ramène à la détermination de deux droites, dont la mesure directe est seule possible, et qui fournit immédiatement celle de la surface. Aussi dit-on en géométrie que les surfaces ont deux dimensions, la longueur et la largeur, tandis que les volumes, dont la mesure exige la détermination de trois lignes droites, doivent avoir trois dimensions: longueur, largeur et épaisseur.

Ces préliminaires feront comprendre le sens de cette définition, qu'on donne ordinairement en géométrie : Une surface est une étendue qui n'a que deux dimensions, la longueur et la largeur. Il est des personnes qui se laissent tout d'abord rebuter par ces sortes d'abstractions; elles ne peuvent comprendre l'étendue privée d'une de ses dimensions, parce qu'il n'y a point de tels êtres dans la nature. Dans le fait, la fausse manière dont quelques géomètres comprirent autrefois la théorie naissante des indivisibles a pu induire en erreur les personnes étrangères à ces sciences, en leur faisant croire que les surfaces géométriques n'étaient pas absolument dénuées de la troisième dimension, mais que leur épaisseur devait être considérée comme excessivement petite, et par conséquent comme négligeable. De là une foule d'arguments peu solides qu'on débitait autrefois contre la géométrie, sans réfléchir qu'au fond rien n'est plus vulgaire, rien n'est plus universellement usité que ces sortes d'abstractions développées systématiquement par les géomètres. Chacun trouverait absurde, en effet, de demander la largeur de la distance de Paris à Rome, ou l'épaisseur du nombre d'hectares qui mesure la superficie d'une pièce de terre. Au reste, ces abstractions sont imposées à la science par la nature même de l'esprit humain : elles ne sont point particulières à la

géométrie. Qu'on parcoure les débuts de tous les traités scientifiques, et on verra les savants procéder constamment par voie d'abstraction, et exclure avec soin les propriétés des corps dont la considération ne forme point leur objet immédiat. C'est là une sorte de division du travail qui fut toujours apliquée dans les sciences, mieux encore que dans l'industrie.

Nous laisserons donc de côté des objections oubliées aujourd'hui pour nous occuper de l'étude des surfaces, à laquelle les travaux modernes et les innombrables applications aux arts et à l'industrie ont donné une extension et une importance inconnues aux géomètres de l'antiquité.

Cette étude se subdivise en deux parties distinctes : dans l'une on se propose de mesurer l'étendue des surfaces ; dans l'autre on étudie leurs formes et leur génération. Nous nous bornerons à cette seconde partie, en renvoyant pour la première aux mots Aire et Quadrature.

L'étude des lignes étant beaucoup plus simple que celle des surfaces, on a basé la seconde sur la première, à l'aide d'une conception fondamentale qui consiste à représenter les surfaces comme étant engendrées par un mouvement de lignes assujetties à se mouvoir dans l'espace, suivant certaines lois, de même que les courbes sont considérées elles-mêmes comme le lien des positions successives que prendrait un point mobile. Cette conception n'est véritablement géométrique qu'autant qu'on en écarte toute idée de temps et de vitesse ; mais on sent combien elle peut faciliter les applications à la mécanique, puisqu'il suffit alors d'y introduire ces dernières notions.

Il résulte de cette manière de considérer les surfaces la possibilité d'en former une classification naturelle d'après la nature des lignes génératrices et la loi de leur mouvement.

Par exemple, si la ligne génératrice est une ligne droite, les surfaces engendrées par son mouvement dans l'espace, quelleque soit d'ailleurs la loi qu'on assigne à ce mouvement, formeront une classe distincte de surfaces comprises sous la dénomination générale de surfaces réglées.

Si la ligne génératrice, quelle que soit du reste sa nature, est assujettie à tourner autour d'une droite fixe, sans changer de forme, les surfaces engendrées composeront une seconde classe, qu'on nomme surfaces de *révolution*.

Les surfaces réglées se subdivisent elles-mêmes en surfaces *développables* et en surfaces *gauches*. — Le plan, la plus simple des surfaces, appartient à la fois aux surfaces réglées développables et aux surfaces de révolution.

Le mode de génération le plus général est celui où la ligne génératrice se meut en s'appuyant sur une courbe qu'on nomme directrice, en changeant continuellement de forme et même de position par rapport à la directrice, suivant des lois données.

Il est évident qu'on peut concevoir, pour une surface actuellement donnée, une infinité de modes différents de génération ; le travail du géomètre consiste à choisir le plus simple, ou du moins celui qui s'applique le mieux au problème particulier qu'il a en vue.

Mais cette idée fondamentale n'était pas à elle seule toute la théorie des surfaces ; elle n'est que la base des deux méthodes que les géomètres emploient tour à tour dans cette étude : l'une est la méthode analytique, l'autre est la méthode graphique ou descriptive, destinée plus spécialement aux applications à l'industrie et aux arts. Nous allons tâcher d'en exposer ici les principes généraux et d'en faire comprendre l'esprit.

La théorie analytique des surfaces n'est qu'une extension de la géométrie des courbes de Descartes ; elle est basée sur une manière générale de concevoir leur génération et de fixer la position de leurs points dans l'espace à l'aide de leurs distances à trois plans fixes, ordinairement rectangulaires. Dans la géométrie plane, on conçoit les courbes comme parcourues par un point mobile rapporté à deux axes fixes, et dont les distances, continuellement variables à ces axes, sont liées entre elles par une équation qui exprime ainsi la loi du mouvement de ce point. De même, on rapporte les surfaces à trois plans fixes ou à trois autres axes coordonnés, et on les conçoit comme le lien des positions successives qu'occuperait dans l'espace une courbe plane assujettie à se mouvoir parallèlement à l'un de ces trois plans, et dont la forme varierait en même temps que la distance de son plan à l'origine des coordonnées. Une surface peut alors être représentée par une équation à trois variables, dont l'une désigne la dis-

tance continuellement variable du plan de la courbe génératrice à l'origine, et dont les deux autres seraient les coordonnées de cette courbe même dans son plan.

Ainsi, quand on donne une surface par l'un de ses modes de génération, il faut, pour en trouver l'équation, exécuter un travail préliminaire qui consiste à exprimer par des équations les directrices, la génératrice et la loi de son mouvement, puis à éliminer entre ces équations les quantités qui servent à particulariser la position de la génératrice, et qui naturellement ne doivent pas entrer dans l'équation définitive de la surface.

On verra des exemples nombreux de ce qui vient d'être dit dans les divers articles consacrés aux surfaces particulières; nous nous dispenserons donc d'en citer ici.

Nous avons indiqué une classification des surfaces, basée sur leurs modes de génération; la discussion des équations à trois variables relatives à trois axes donne naissance à un autre genre de classification des surfaces d'après le degré de leurs équations. Ainsi, les équations du premier degré représentent des plans; les équations du second degré représentent plusieurs familles de surfaces qu'on nomme *ellipsoïdes*, hyperboloïdes à deux nappes, hyperboloïdes gauches, paraboloïdes et paraboloïdes hyperboliques. Ces surfaces comprennent en outre, comme cas particuliers, les sphères, les cylindres, les cônes, et même les plans.

Mais, comme cela arrive déjà pour les courbes planes, dès le troisième degré, cette classification présente une complication et des inconvénients trop graves pour qu'il soit utile de la pousser plus loin, et cela résulte de ce que le mode uniforme de génération que les équations supposent pour toutes les surfaces est bien loin d'être le plus simple dans tous les cas, en sorte que les équations de même ordre représentent souvent des surfaces qui n'ont entre elles que des rapports éloignés.

Cet inconvénient, du reste, est de peu d'importance en comparaison des avantages immenses que présente l'analyse dans l'étude des questions générales relatives aux surfaces, et qui se trouveront traitées dans les articles Rayons de courbure, Lignes de courbure, Osculation, Plan tangent, etc.

Quant aux méthodes graphiques générales qui ont pour but de ramener la résolution des problèmes relatifs aux surfaces à des constructions planes, leur ensemble constitue la géométrie descriptive. Là encore les divers modes dont on peut concevoir la génération d'une surface donnent l'unique moyen de la déterminer graphiquement. On peut, en effet, dessiner sur un plan une courbe, soit par ses projections, soit par sa perspective, et cela suffit; mais on s'interdit dans la géométrie pure les ressources de la peinture ou de la gravure (*voy.* Lignes de courbure, Cartes topographiques, Perspective aérienne), qui servent à produire des illusions d'optique, et qui seules pourraient rendre sensible aux yeux la forme des surfaces. On en est donc réduit à représenter par leurs projections sur deux plans rectangulaires les directrices et la génératrice de chaque surface. La loi connue du mouvement de la génératrice permet ensuite d'en déterminer un nombre quelconque de positions, et par suite de résoudre les problèmes relatifs aux plans tangents, aux interjections de surfaces, à leurs contours apparents, etc.

Nous croyons superflu d'insister davantage sur ces généralités; on trouvera dans les articles déjà cités tous les développements que leur importance exige. H. Faye.

SURICATE ou **SURIKATE** (*hist. nat.*). Genre de mammifères carnassiers de la famille des viverriens digitigrades. Le surikate, animal originaire du cap de Bonne-Espérance, a été décrit pour la première fois par Buffon. Il a six dents incisives à chaque mâchoire, la seconde de chaque côté de la mâchoire inférieure plus rentrée que les autres; deux canines assez fortes à chaque mâchoire; trois fausses molaires à la mâchoire supérieure, quatre à l'inférieure; une carnassière avec un talon intérieur, et deux molaires tuberculeuses à la mâchoire supérieure; une carnassière et une seule tuberculeuse à l'inférieure; en tout quarante dents. Les surikates ont le museau pointu, la langue couverte de papilles cornées, les oreilles petites et arrondies, deux poches semblables à celles des mangoustes à l'anus, le poil varié, la queue longue, etc. Ils n'ont que quatre doigts à chaque pied. Daubenton l'a décrit fort au long dans les œuvres de Buffon. F. M.

SURINAM (*géogr.*). Rivière d'Amérique qui traverse le sud-ouest de la Guyane française, puis la Guyane hollandaise, et se

jette à Paramaribo dans la mer des Antilles, après un cours de 400 kilom., dirigé pour la plus grande partie du sud au nord. On donne le nom de gouvernement du Surinam à la Guyane hollandaise colonisée. *Voy.* GUYANE (HOLLANDAISE).

SURIUS (LAURENT) naquit à Lubeck, en 1522; il fit ses humanités à Francfort, et, après avoir terminé ses études à Cologne, où il se lia d'amitié avec Pierre Canisius, qui depuis fut un des plus savants écrivains de la Compagnie de Jésus, Surius prit l'habit de Chartreux dans le monastère de cette ville, en 1542. Là, il partagea son temps entre l'étude des sciences ecclésiastiques et les devoirs de sa profession. Il mourut en 1578, âgé de cinquante-six ans, accablé de précoces infirmités par l'excès des travaux auxquels il s'était livré avec une ardeur que rien ne pouvait modérer et dont il fut victime. Surius a publié un assez grand nombre d'ouvrages dont nous ne citerons que les principaux. — *Homiliæ, sive Conciones præstantissimorum Ecclesiæ doctorum in evangelia totius anni*; Cologne, 1569 et 1576, in-fol.; — *Concilia omnia generalia tùm provincialia atque particularia*; Cologne, 1567, 4 vol. in-fol. Il dédia cette collection importante à Philippe II, roi d'Espagne, qui lui en fit témoigner sa satisfaction par le duc d'Albe, avec prière d'acccepter 500 florins; — *Vitæ Sanctorum, ab Aloïsio Lipomanno olim conscriptæ*; Cologne, 1570, 6 vol. in-fol. Surius retoucha le style incorrect et quelquefois obscur de Lipoman, et élimina de ce recueil un assez grand nombre d'articles fabuleux ou apocryphes, qu'il remplaça par des biographies inédites, tirées de manuscrits authentiques. Il est le premier agiographe dont les travaux aient été dirigés par cet esprit de saine critique qui, un peu plus tard, présida à ceux du père Rosweide et des Bollandistes. Les *Vitæ Sanctorum* eurent un si grand succès qu'il y eut nécessité d'en publier une seconde édition en 1576; mais la meillleure et la plus complète est celle de 1618. — *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum ab anno* 1500; Louvain, 1560, in-8°; et avec un supplément, Cologne, 1602. — On a encore de Surius plusieurs ouvrages ascétiques, qu'il traduisit en latin, d'auteurs allemands et flamands.

SURNOM. Ducange prétend que ce mot vient de ce qu'anciennement on écrivait dans les actes le surnom au-dessus du nom, et en donne des exemples. Velly rapporte l'origine des surnoms au x° siècle, et de là ces noms si connus de Hugues-l'Abbé, Robert-le-Fort, Hugues-Capet, etc. Le surnom devint alors généralement à la mode: les nobles le tirèrent de leurs fiefs ou seigneuries; le bourgeois le prit ou du lieu de sa naissance, *le Picard*, *le Normand*, *l'Anglais*, *l'Allemand*, ou du métier qu'il exerçait, *le Laboureur*, *le Boucher*, *le Meunier;* de quelque ridicule qui prêtait à l'ironie, de quelque qualité ou défaut, par exemple, *le Roi*, *l'Empereur*, *le Bon*, *le Beau*, *le Nain*, *le Camus*, etc. Ces derniers surnoms sont des sobriquets, usités dans tous les temps et chez tous les peuples.

L'étymologie de Ducange nous semble fausse et puérile. Le surnom correspond exactement au *cognomen* des Latins, et était usité, dès la plus haute antiquité, en Egypte, en Perse, dans la Grèce et chez les Romains. L'usage d'écrire les surnoms sur une ligne au-dessus de celle où étaient les noms n'est certainement pas l'origine du mot, et moins encore de la chose. *Surnom* signifie *ajouté au nom*, et nullement *placé sur le nom*.

Les surnoms, chez les Romains, étaient personnels, et ne se transmettaient qu'aux affranchis, comme chez les Ecossais le nom du chef du clan, et ne furent jamais exclusivement affectés aux familles qui les avaient adoptés. Si l'on trouve le même surnom chez des individus d'une même famille, c'est une coïncidence et non un effet de la transmission héréditaire. Par exemple *Cincinnatus*, *Torquatus*, *Capitolinus* furent portés par plusieurs familles. Toutefois quelques surnoms, tels que celui de *Cotta*, héréditaire dans la famille, paraissent faire exception à la règle. Il est aussi arrivé que des surnoms sont devenus des prénoms, tels que *Julius*, *Lucius*; d'antres devinrent des titres honorifiques: tel fut le surnom de *Cæsar*. On ne connait pas le surnom de Marius ni celui de Sestérius, et le plébéien Mummius ne reçut celui d'Achaïcus qu'après ses victoires en Grèce.

L'adoption du Christianisme ayant fait donner dans le baptême les mêmes noms aux nobles, aux plébéiens et aux esclaves, et ces noms étant peu nombreux, la nécessité des surnoms se fit sentir. Tantôt,

dans l'empire grec, on employa la suffixe *pulo* ou *poli* indiquant la filiation : *Stephanopoli*, fils d'Etienne, *Argyropulo*, fils d'Argyre; tantôt les surnoms indiquaient les charges, les emplois : Paul *le Silenciaire*, Michel *Curopalate ;* tantôt ils rappelaient la patrie ou quelque qualité personnelle : Jean *de Cappadoce*, Jean *le Mangeur*, Jean *le Bossu*, Jean *Moustache*, etc. Hervé, capitaine normand, engagé au service de Constantin Monomaque, reçut des Grecs le surnom de *Francopulo*. Guillaume, à qui on ne donne aujourd'hui que le surnom de *Conquérant*, s'intitule lui-même, en tête de ses chartes : « Moi Guillaume, surnommé *le Bâtard*. » Ducange remarque qu'on trouve peu d'exemples de surnoms donnés aux évêques ou aux femmes. « Ceci confirme nos principes, dit l'ingénieux Salverte. L'évêque était distingué par son titre sacré ; la femme par le nom de son père ou de son mari. »

Mais bientôt on reconnut l'insuffisance des surnoms dérivés des qualités physiques et morales, des habitudes, de la profession, du lieu de naissance, etc., et l'on rétablit les noms de famille tirés des dignités héréditaires, des fiefs, des armoiries inventées pendant les croisades, et imités des surnoms des familles impériales de Constantinople. Plusieurs causes donnèrent de l'extension à l'adoption des noms de famille dans chaque pays, qui de l'oligarchie passèrent à l'aristocratie, puis à la bourgeoisie des villes libres, des communes affranchies, et pénétrèrent enfin dans les campagnes. Nous renvoyons à l'excellent ouvrage de feu Salverte, *Essai historique et philosophique sur les noms propres*, etc., pour de plus amples renseignements. Mais nous terminerons cet article par un extrait de cet écrivain sur le nom célèbre de Bryenne. Nicéphore Bryenne, le premier qui ait illustré ce nom dans l'Orient, se montre, en 1051, à la tête d'une armée entièrement composée d'étrangers, tous guidés par des officiers de leurs nations, et dont les Français formaient la force principale. En 1084, un Bryenne était connétable général de la Pouille et de la Calabre. Or ce nom, dans tous les dialectes celtes, *Breyen* ou *Breyenhin*, signifie chef militaire, général. C'est l'origine du nom du *Brennus* gaulois, que les Romains prirent pour un nom propre. *Voy.* NOMS PROPRES. F.-S. C.

SURPLIS (*orn. ecclé.*), (*super*, sur, *pellicium*, peau, fourrure). Suivant la loi mosaïque, les lévites devaient porter dans le temple une robe de fin lin; l'Eglise chrétienne, héritière des promesses, de la foi et des traditions de l'Eglise juive, a aussi conservé les rites, les cérémonies, les vêtements qu'elle a jugés propres au culte qu'elle rend à Dieu en esprit et en vérité. Elle n'a pas tout conservé, car il y avait des choses figuratives dont elle n'avait plus besoin dans la possession de la réalité. Mais le petit nombre de cérémonies qu'elle a retenues ont été élevées en dignité et consacrées par de nouveaux motifs et des significations plus touchantes et plus saintes encore. Le surplis semble être un des vêtements que l'Eglise a empruntés au culte mosaïque; cependant de savants liturgistes pensent que le surplis, comme l'*aube*, qui n'étaient que la même chose, furent, dans les premiers siècles de l'Eglise, un vêtement civil, commun aux laïcs et aux ecclésiastiques. Quoi qu'il en soit, dès le IVe siècle l'aube cessa d'être portée par les séculiers, et fut uniquement affectée aux ministres du culte chrétien, qui ne pouvaient servir à l'autel sans ce vêtement. C'était une tunique de lin, descendant jusqu'aux pieds. Depuis le IVe siècle, l'aube devint commune aux prêtres, aux diacres, aux sous-diacres et aux clercs mineurs, jusqu'au Xe siècle. Dans le Xe siècle l'aube resta aux prêtres et aux diacres, mais les clercs mineurs se servirent d'aubes plus courtes qui ne descendaient plus aux talons. Vers le XIIIe siècle, ces tuniques plus courtes, et toujours en lin, reçurent le nom de *superpellicea* et de *cottæ*. On l'appela *surpelis* parce qu'il se mettait sans doute sur des vêtements à fourrure, et l'on pense même sur une sorte d'armure de tête qui était en fourrure. Cependant, jusqu'au XVIe siècle, les *surplis* étaient plus longs et plus amples que ceux dont les clercs se servent aujourd'hui; ils descendaient à mi-jambe, et avaient les manches assez larges. A dater du XVIe siècle, ce vêtement perdit de sa longueur, les manches très-larges et pendantes furent fendues par devant depuis l'extrémité jusqu'à l'épaule, afin de faciliter le mouvement des bras des clercs qui portaient l'encensoir au chœur. Ces manches ainsi fendues furent rejetées en arrière, et on les plissa en forme d'ailes, comme elles sont

encore aujourd'hui. Cependant le surplis à larges manches s'était conservé pour les autres clercs qui n'encensaient pas; peu à peu les manches furent rétrécies pour prendre juste le tour et la longueur du bras. Mais alors des règlements disciplinaires affectèrent les surplis à manches étroites aux chanoines des cathédrales et aux évêques, auxquels seuls il fut permis de les porter avec des tulles ou nœuds brodés au bas. Ces surplis à manches étroites et à tissu uni des chanoines, et avec une broderie au bas pour les évêques, prirent le nom de *rochet;* et le nom de surplis a été conservé à ceux qui ont des ailes. Plus tard encore le surplis perdit ses ailes et devint une tunique sans manches, avec deux ouvertures à la place pour passer les bras. Ce surplis sans manches s'appelle aussi rochet sans manches, et le nom de surplis a été conservé à celui seul qui a des ailes. Le rochet à larges manches est encore en usage dans plusieurs diocèses. L'aube, d'où est venu le surplis, a été réservée pour la messe, et le rochet et le surplis l'ont remplacée pour tous les ecclésiastiques dans toutes les autres cérémonies du culte. F.-L.-M. MAUPIED.

SURVEILLANCE DE LA HAUTE POLICE. La surveillance de la haute police est une peine accessoire, ou plutôt elle est le complément de certaines peines, appliquées soit en matière criminelle, soit en matière correctionnelle.

Elle est facultative ou nécessaire, en ce sens que, dans certains cas déterminés, le juge est libre de l'appliquer ou de ne pas l'appliquer, et que, dans d'autres cas, elle est une conséquence forcée de la condamnation prononcée.

Peuvent être mis sous la surveillance de la haute police, pendant un espace de deux ans à cinq ans : les corrupteurs de mineurs; les chefs de coalition entre ouvriers, pour suspendre, empêcher ou enchérir les travaux; ceux qui ont fait hausser ou baisser le prix des marchandises ou des effets publics; ceux qui ont empoisonné des bestiaux ou des poissons en étang; — pour deux ans à dix ans : les condamnés pour blessures ou coups volontaires; — pour cinq ans à dix ans : les chefs et provocateurs de rébellion; ceux qui ont été condamnés pour menaces; les coupables d'arrestation et détention arbitraires ou illégales; les auteurs de vols simples, larcins ou filouteries; ceux dont les manœuvres ont fait hausser ou baisser le prix des grains ou boissons; ceux qui ont dévasté des plants ou récoltes sur pied; — pour dix à vingt ans : les coupables d'avoir corrompu leurs enfants ou pupilles mineurs, père ou mère, tuteurs ou autres; — pour la vie ou à temps : les coupables de complots ou de crimes projetés contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, exempts de peines pour avoir dénoncé ou fait arrêter leurs complices, et les faux monnayeurs, exempts de peines par la même raison.

La surveillance de police nécessaire est perpétuelle ou temporaire : perpétuelle, dans tous les cas de condamnation aux travaux forcés à temps, à la détention et à la réclusion; temporaire, et égale à la durée de la peine prononcée, dans le cas de condamnation au bannissement ou de condamnation pour crimes ou délits contre la sûreté de l'Etat.

L'Assemblée Constituante, dans le code qu'elle promulgua en 1791, n'avait admis ni la peine de la marque, ni la surveillance après l'expiration de la peine légale; deux institutions qui se tiennent, et qui lui semblaient moins propres à prévenir les crimes qu'à humilier et à désespérer les coupables. Appliquée d'abord aux forçats libérés par décret du 19 ventose an XIII, la surveillance ne consistait que dans l'obligation de déclarer le lieu de la résidence que l'on voulait choisir. Un décret du 17 juillet 1806 dépouilla les libérés de cette faculté; il leur fut défendu de s'absenter, sans autorisation, de la résidence que le préfet de police eut dès lors le droit de leur assigner. La capitale, les résidences impériales, les places de guerre et les villes frontières furent exceptées des endroits où ils purent être établis. Le Code pénal de 1810 permit aux libérés de fournir une caution solvable de bonne conduite. A défaut de caution, le libéré pouvait être arrêté, et détenu pendant tout le temps fixé pour l'état de surveillance. Des avis interprétatifs du conseil d'Etat rendirent illusoire la faculté donnée aux libérés; le gouvernement fut investi du droit d'admettre ou de refuser le cautionnement.

Lorsque le Code pénal a été revisé en 1831, la surveillance de la haute police a reçu de graves modifications. La commission de la Chambre des députés fit remarquer (voir le beau rapport de M. Dumon)

que, le cautionnement étant déterminé par l'arrêt de condamnation, le condamné n'était nullement intéressé, sous ce point de vue du moins, à se bien conduire pendant la durée de la peine; que d'ailleurs son taux était en général fixé si bas par les Cours royales que, sans l'extrême misère de la plupart des condamnés, la surveillance serait purement fictive, et qu'en effet le plus souvent cette ressource n'était employée que par les malfaiteurs les plus dangereux, les libérés de Paris et des environs. Sur ces observations, le cautionnement a été supprimé; en revanche le choix de la résidence a été rendu au libéré; il lui est seulement interdit de s'établir dans les endroits déterminés par le décret de 1806, de s'écarter de l'itinéraire qui est fixé par sa feuille de route, et de quitter sa première résidence sans déclarer trois jours à l'avance au maire de la commune l'endroit qu'il se propose d'habiter. La sanction de cette loi est un emprisonnement qui ne peut pas dépasser cinq ans.

Tout le monde convient que cette réforme n'a pas répondu aux espérances des philanthropes qui l'ont introduite. La surveillance, telle qu'elle est aujourd'hui, ne ménage ni les intérêts de la société ni ceux du libéré. Rien de plus facile que d'éluder l'exécution de la loi, et, si le libéré l'exécute, il se trahit; son passeport l'accuse dans chaque commune qu'il traverse. Aussi cette institution, dont le but est de prévenir les récidives, est complétement inefficace; le nombre des récidives va toujours croissant. La surveillance, telle qu'elle se pratique, ne réussit qu'à désigner le libéré au mépris, ou du moins à la défiance du public, à perpétuer le souvenir de la réprobation dont il a été atteint, à lui fermer toutes les issues, et à le replonger ainsi presque inévitablement dans la carrière du crime. Un publiciste pratique, un de ceux qui ont le mieux étudié la question pénitentiaire, l'honorable M. Marquet-Vasselot, avance cette proposition terrible : que la récidive est forcément inévitable pour les quatre-vingts centièmes des condamnés libérés; en effet, au moment où ils auraient le plus besoin d'aide, de protection, de patronage, ils rencontrent cette surveillance qui, comme une marque flétrissante que les vêtements ne couvriraient pas, les proscrit et les réduit au désespoir

C'est donc pour la société un devoir sacré que de réformer l'état légal des libérés; sans doute il ne s'agit pas, pour le moment du moins, de supprimer la surveillance, mais il est urgent de la modifier; sagement, humainement organisée, elle est non-seulement utile, mais nécessaire. Livingston l'a dit avec raison : « Mettre en liberté un voleur qui n'a pas été réformé dans sa prison, c'est frapper sur la société entière une contribution dont le montant n'est pas déterminé. »

Plusieurs modes d'organisation de la surveillance ont été proposés. Bentham avait rêvé la fondation d'une maison dans laquelle il s'engageait à fournir aux libérés leur subsistance et les moyens d'exercer le genre de travail auquel ils s'adonnaient dans la prison. Si, par impossible, un de ses anciens pensionnaires commettait un crime au sortir de son établissement, il s'engageait à payer une amende proportionnée au nombre d'années que le délinquant avait passées sous sa discipline. Le parlement, un moment séduit par l'assurance de Bentham, rejeta sa proposition; les difficultés d'exécution l'effrayaient, et d'ailleurs il put observer que le projet aboutissait à prolonger la captivité, c'est-à-dire à imprimer plus fortement dans la conscience du condamné le sentiment de sa dégradation, et sur sa renommée la flétrissure de la condamnation.

Tel est l'inconvénient des autres systèmes que l'on a tenté dans différents pays de substituer à la surveillance; les maisons de refuge et les colonies agricoles ne font que différer la difficulté; on pourrait même dire qu'elles l'aggravent; elles font des condamnés une sorte de caste vouée à la honte et au mal, elles les placent dans une situation exceptionnelle, tandis que l'effort de la législation doit être de les restituer à la vie sociale, de les confondre dans la foule sans danger pour la société, en ne laissant à l'autorité, plus prévoyante et plus paternelle que défiante et tyrannique, que le moyen de les soutenir et de les maintenir dans la route du bien.

Quelques Etats de l'Allemagne ont réussi à donner à la surveillance le caractère qu'elle doit avoir; ils l'ont changée en protection régulière, en une sorte de tutelle officieuse. A Hombourg on facilite aux libérés les moyens de s'établir dans le duché de Nassau; les autorités ne se contentent pas

de leur fournir un pécule, elles se chargent de leur créer des moyens d'existence. Malheureusement ces mesures de gouvernement sont impraticables en France, chez une nation dont la population criminelle est plus nombreuse que la population totale des petits Etats bienfaisants que nous avons cités. Quant à des associations de patronage formées par des particuliers sous l'impulsion de la charité, elles pourront rendre des services; mais, n'ayant aucune force de coercition, elles sont impuissantes à suppléer complétement le pouvoir public. D'ailleurs, quelques efforts que l'on fasse en faveur des libérés, tant que le régime pénitentiaire n'aura pas subi un changement radical, tant que les prisons et les bagnes seront considérés généralement comme de véritables écoles de pestilence qui pervertissent au lieu de corriger, le réclusionnaire émancipé excitera une répugnance et une défiance universelles. En effet la surveillance a été instituée surtout afin de rompre les associations pour le mal, qui se forment entre les détenus dans leurs dangereux loisirs; et la cause du préjugé contre le libéré, c'est moins le souvenir de l'action mauvaise qu'il a pu commettre dans un moment d'égarement que la crainte des habitudes vicieuses et perverses qu'il a dû contracter dans la prison, s'il ne les y avait pas apportées. Mais lorsque, grâce au progrès du système pénitentiaire, le convict sortira amendé, ou du moins lorsque l'on pourra croire qu'il s'est familiarisé avec l'obéissance à la règle, avec la pratique et la science du travail, avec la notion de Dieu et du devoir, alors le mépris pour les libérés sera sans fondement; il tombera. La société, dès lors confiante sans imprudence, pourra supprimer la surveillance, ou, si elle la conserve, cette gêne aura moins d'inconvénients pour ceux qui la subiront. Ils ne verront plus toutes les maisons et tous les ateliers se fermer devant eux. En attendant, il serait sage de réformer la loi de 1831, de faire de la surveillance une peine administrative, de ne pas la lier par avance à certaines catégories de condamnation, mais de l'appliquer aux individus après l'expiration de la peine, selon leurs dispositions propres, de la mesurer selon les intentions qu'ils annonçent, de ne pas attacher ce boulet aux pieds de celui qui sort repentant et meilleur, de l'alléger dans tous les cas, et de rendre moins retentissante et moins visible la chaîne du coupable incorrigible qui, quelque dure qu'ait été la leçon, donne à ses concitoyens le droit de le craindre et de le surveiller. A. H.

SURVENANCE D'ENFANT. C'est une des trois exceptions posées par le législateur à la règle de l'irrévocabilité des donations entre-vifs (art. 953 Code civil), et toutes donations entre-vifs, porte l'art. 960 Code civil, faites par personnes qui n'avaient point d'enfants ou de descendants actuellement vivants dans le temps de la donation, de quelque valeur que ces donations puissent être et à quelque titre qu'elles aient été faites, et encore qu'elles fussent mutuelles ou rémunératoires, même celles qui auraient été faites en faveur du mariage par autres que par les ascendants aux conjoints ou par les conjoints l'un à l'autre, demeureront révoquées de plein droit par la survenance d'un enfant légitime du donateur, même d'un posthume... »

Le principe de l'irrévocabilité devait nécessairement fléchir devant la naissance d'un enfant au donateur, qui ne peut être présumé avoir voulu déshériter sa propre descendance, et qui d'ailleurs ne le pourrait pas au delà des limites de la quotité disponible (art. 913 Code civil).

Aussi l'entrée en possession, même déjà ancienne, par le donataire des biens objet de la donation, n'est pas un obstacle à la révocation; et ces biens doivent, dans tous les cas, revenir au donateur affranchis de toutes charges du chef du donataire. (*Voy.* DONATIONS ENTRE-VIFS.) LOUIS MORIN.

SURVIE (GAINS DE). Ces mots, dans leur acception la plus large, signifient tous les avantages stipulés entre plusieurs personnes au profit de la survivante; mais plus spécialement ils veulent dire les avantages convenus entre époux en faveur du survivant; ce dernier sens est le plus habituel.

Dans l'ancien droit, les gains de survie étaient ou conventionnels, c'est-à-dire dérivant des conventions expresses des parties, ou légaux ou coutumiers, c'est-à-dire établis par la loi ou les coutumes. Aujourd'hui on n'admet plus que les gains de survie conventionnels. Les autres ont été abolis par la loi du 17 nivose an II (arrêts de la Cour de cassation des 20 octobre 1807 et 8 janvier 1814), ou tout au moins par le Code civil (art. 1092, 1515, 1516 et

1525). (*Voy.* Contrat de mariage, Donations, Douaire, Préciput.) L. Morin.

SUSE (*géogr. ancienne et sacrée*). Ville d'Asie, capitale de la Susianne ou du pays d'Ælaui, sur le fleuve Eulxus. Cette ville mérita d'être, pendant l'hiver, le séjour des rois de Perse, tant par la douceur de son climat que par la beauté des campagnes situées aux environs. Son nom lui vient de l'hébreu *susan*, qui signifie *lys*, fleur dont ses jardins étaient embaumés. C'est dans la ville de Suse qu'arriva l'histoire d'Esther, femme d'Assuérus, autrement Darius, fils d'Histaspes. Daniel, qui y fut aussi captif, donne toujours à cette cité le nom de *château*, parce que les souverains résidaient dans son palais. Quelques historiens persans attribuent la fondation de Suse à Huscheak, fils de Siamech, second prince de la première dynastie des rois de Perse.

SUSE, Susa, Segusium. Ville des États sardes, chef-lieu de la province du même nom, dans la partie O. de la div. de Turin; évêché, tribunal de première instance, sur la rive droite de la Doire-Ripaire, au fond d'une vallée, à l'embranchement des deux routes du mont Cenis et du mont Genèvre, à 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Très-ancienne et clef de l'Italie du côté de la France, cette ville fut autrefois d'une grande importance comme place de guerre. Saccagée tour à tour par les Goths, les Vandales, Constantin, les Sarrasins, l'empereur Barberousse, elle dut perdre son antique splendeur, et elle n'a pu se relever de tant de désastres. Les fortifications de Suse ont été démantelées en 1798, en vertu d'un traité entre la république française et le roi de Sardaigne. Les Français, qui s'en étaient emparés sous Louis XIII, en 1629, s'en rendirent encore maîtres en 1690 et la gardèrent six ans, l'ayant reprise en 1704, elle leur fut enlevée par le duc de Savoie en 1707. Sous l'Empire français elle redevint chef-lieu d'un des arrondissements du département du Pô.—On y voit encore quelques restes des ouvrages des Romains, entre autres un arc de triomphe en marbre blanc, érigé en l'honneur d'Auguste par le préfet romain Cottius, dont Ammien Marcellin place le tombeau dans cette ville. C'est ce Cottius, à ce qu'on présume, qui a donné à la partie des Alpes voisine de Suse le nom de Cottiennes.

SUSE, l'une des plus grandes villes de Barbarie, bâtie au penchant d'une colline qu'elle couvre jusqu'au bord d'un golfe profond, a des murs d'une lieue de tour, bien construits, défendus par une nombrreuse artillerie, dont les batteries, du côté de la mer, sont à fleur d'eau. On y remarque plusieurs colonnes provenant des ruines d'Ekouda. Ses habitants ont, quoique mahométans, une grande vénération pour saint Augustin, dont ils croient les restes enterrés auprès de la ville de Fagoast.

SUSPENSE (*droit canonique*). La suspense est une peine canonique en vertu de laquelle un ecclésiastique est privé de l'usage de son office ou de son bénéfice. C'est une censure très-anciennement usitée dans l'Église; on en trouve des vestiges dès le VIe siècle dans certains conciles. (*Voy.* Censure.)

Toute suspense n'est pas une censure; car la censure est toujours médicinale, tandis qu'il y a des suspenses qui sont purement correctionnelles. On distingue en ce sens deux sortes de suspenses; la suspense correctionnelle, qui punit une faute passée et qui peut être infligée par une simple sentence du supérieur quand il a acquis la certitude morale de l'existence de la faute; cette suspense se lève par un simple acte de la volonté du supérieur qui l'a imposée. La seconde, la suspense médicinale, a pour objet, comme toute censure, de ramener un réfractaire à la soumission; elle ne doit être infligée qu'après des monitions régulières, et on en est délivré, comme des autres censures, par une absolution légitime.

La suspense peut être locale ou personnelle : elle est locale quand l'ecclésiastique n'est suspens que dans un certain lieu; elle est personnelle s'il l'est en tous lieux.

Elle est générale si elle prive le suspens des fonctions des ordres qu'il a reçus, des fonctions attachées à sa charge, des reveaus et des avantages temporels de son bénéfice. Elle est partielle quand elle ne le prive que d'une ou plusieurs ou partie de ces trois choses. De là la division en suspense des ordres, suspense de l'office, et suspense du bénéfice.

On doit regarder la suspense comme générale et privant de l'ordre, de l'office et du bénéfice, toutes les fois qu'elle est portée indéfiniment et sans limitation. La suspense partielle ne porte absolument que sur ce qui est exprimé dans la sentence; ainsi

un prêtre qui ne serait suspens que de la prédication pourrait célébrer la sainte messe et administrer les sacrements.

La suspense de l'ordre, *ab ordine*, prive celui contre qui elle est portée des fonctions dépendantes de l'ordre qu'il a reçu; ainsi, le prêtre ne peut ni dire la messe ni administrer les sacrements; le diacre ne peut chanter l'Évangile, ni le sous-diacre remplir ses fonctions à l'autel. La suspense n'atteint par les ordres moindres, parce qu'ils peuvent être exercés même par des laïcs. En outre, celui qui est suspens d'un ordre ne l'est pas pour cela des ordres inférieurs qu'il a reçus, à moins que la sentence ne porte en général qu'il est suspens des ordres. Un prêtre suspens de la prêtrise peut exercer les fonctions de diacre; le diacre, celles de sous-diacre.

Comme la suspense de l'ordre n'entraîne pas celle de l'office et du bénéfice, celui qui ne peut exercer les fonctions de ses ordres peut néanmoins exercer les fonctions attachées à son bénéfice et qui ne dépendent pas des ordres.

La suspense de l'office, *ab officio*, prive l'ecclésiastique de l'exercice des fonctions attachées à sa charge, à sa dignité, c'est-à-dire la juridiction ecclésiastique et toutes ses branches; mais comme elle n'entraîne pas la suspense d'ordre, il peut dire la messe privée et administrer les autres sacrements qui ne demandent pas juridiction.

La suspense de l'office, même jointe à celle de l'ordre, n'entraîne pas la suspense du bénéfice; de sorte que le suspens peut jouir des avantages de son bénéfice.

La suspense du bénéfice prive celui qui en est atteint de l'usage des fruits, revenus, prééminences, prérogatives et autres avantages temporels attachés au bénéfice.

Toute suspense ne fait qu'empêcher l'exercice des droits attachés, soit à l'ordre, à l'office ou au bénéfice, mais elle ne fait perdre ni l'ordre, ni l'office, ni le bénéfice.

La législation française ne reconnaît point au for extérieur les effets que les lois canoniques rattachent à la suspense du bénéfice; mais cela n'empêche pas cette suspense d'obliger en conscience celui qui en est atteint; et, sauf ce qui est nécessaire à sa subsistance, il ne peut sans faute disposer des revenus de son bénéfice; il doit cependant administrer ce bénéfice et en acquitter les charges temporelles, comme les baux, les réparations, etc., et spirituelles, comme la récitation de l'office: la raison en est que la peine qu'il a méritée ne doit pas lui procurer une commodité.

La suspense totale, la suspense de l'office rendent le suspens inhabile à être pourvu d'un autre bénéfice. Il y avait autrefois plusieurs distinctions à faire pour la suspense du bénéfice. Aujourd'hui, en France, un prêtre qui serait suspens de son titre de chanoine ou de curé ne pourrait être pourvu d'un autre titre, dans un diocèse étranger, sans le consentement de son propre évêque. Quand la suspense est locale, elle n'atteint le suspens que dans les lieux de la juridiction du supérieur qui l'a portée; quand elle est personnelle, on la porte partout, et l'on ne peut exercer les fonctions qu'elle interdit dans quelque lieu que ce soit.

Le suspens qui n'est pas dénoncé exerce validement les fonctions dont il est suspens, mais illicitement; celui qui est dénoncé exerce validement, quoique illicitement, toutes les fonctions qui n'exigent pas de juridiction; mais dans tous ces cas il se charge d'un péché grave. Si l'ecclésiastique est suspens et dénoncé nommément, les fonctions qui supposent juridiction sont radicalement nulles.

En outre, ceux qui violent la suspense de l'ordre, *ab ordine*, encourent la peine plus grave de l'irrégularité. Mais la violation de la suspense de l'office ou du bénéfice n'entraîne pas l'irrégularité. Pour que l'irrégularité suive la violation de la suspense, il faut même que cette suspense soit une véritable censure infligée dans les formes prescrites avec les monitions voulues par le droit.

La suspense correctionnelle cesse par l'expiration du temps qui lui était fixé ou par une simple dispense. On est délivré de la suspense de l'ordre et absous de la suspense médicinale de la même manière que de toutes les censures.

F.-L.-M. Maupied.

SUSPICION LÉGITIME, Sûreté publique. Nous réunissons ces deux mots, qui expriment deux exceptions légales, du même genre, aux règles ordinaires de la compétence.

La loi n'a pas déterminé dans quel cas il y avait lieu d'appliquer l'un ou l'autre de ces motifs de renvoi. Le juge fait l'office

de juré en cette matière, et c'est d'après l'ensemble des circonstances qu'il décide si les dispositions particulières des magistrats, ou bien si l'agitation de l'esprit populaire et la fermentation des passions rendent les chances d'erreur, d'injustice ou de violence assez vraisemblables pour entraîner l'omission des règles ordinaires de la compétence. Toujours est-il que ces exceptions ne doivent pas tourner à la perte des accusés, et servir au pouvoir de moyen pour transférer le jugement d'un fait à des juges décidés contre les accusés.

L'institution du jury a rendu plus fréquentes ces demandes, qui se présentent surtout dans les temps de guerre civile. Les jurés que le sort ou le choix frauduleux du préfet peuvent tirer du sein des combattants monteraient sur leurs bancs, sans cette sauvegarde de la loi, animés contre les vaincus de la veille des passions hostiles dont les magistrats eux-mêmes, sur leurs siéges isolés de la foule, ont peine à se défendre. Toutefois, il faut que l'indépendance des témoins, des jurés et des juges, et que la sécurité des accusés soient bien sérieusement compromises pour que l'on prononce un renvoi qui, dans le cas de suspicion légitime, est une sorte d'affront pour les organes de la justice, et, dans le cas où l'on se fonde sur les dangers que court la sûreté publique, est un aveu de faiblesse de la part du gouvernement placé dans l'impuissance de maintenir l'ordre. (*Voy.* le mot Renvoi.)

Il y a cette différence, entre les deux motifs de renvoi dont nous parlons, que, les parties intéressées n'étant ni juges de l'état général des esprits, ni responsables du gouvernement, elles ne peuvent pas demander le renvoi pour cause de sûreté publique, tandis que, arbitres des dispositions particulières des juges, elles peuvent invoquer la suspicion légitime. Le procureur général près la Cour royale du ressort dont l'affaire dépend naturellement peut se fonder, pour demander le renvoi, sur l'un ou l'autre motif; mais il n'est pas libre de suivre, dans les deux cas, la même procédure. Ainsi, il peut intenter directement, devant la Cour de cassation, la demande de renvoi pour cause de suspicion. Allègue-t-il le danger que court la sûreté publique: il adresse sa demande au ministre de la justice, qui l'annule, selon l'opportunité, ou la fait poursuivre par le procureur général près la Cour de cassation.

Les renvois pour suspicion légitime et pour sûreté publique peuvent être invoqués en matière criminelle, correctionnelle ou de police, soit en ce qui touche l'instruction, soit, l'instruction étant terminée, en ce qui concerne le jugement d'une affaire. La Cour de cassation, sur la réquisition du procureur général près cette Cour, peut renvoyer la connaissance d'une affaire, d'une Cour royale ou d'assises, d'un tribunal correctionnel ou de police, à un autre tribunal de même qualité, ou d'un juge d'instruction à un autre juge d'instruction.

(*Voy.* le mot Renvoi et le Code d'instr. crim., art, 542 jusqu'à 552.) A. H.

SUTTÉE. C'est le nom de cette coutume barbare des femmes indiennes de se brûler en cérémonie sur le corps de leurs époux. La civilisation européenne, qui a tant fait de progrès dans l'Indoustan, a été jusqu'ici impuissante pour l'anéantissement de cet horrible usage, dont nos compatriotes, attachés avec les généraux Allard, Court et Ventura, au service du roi de Lahore, auquel ils ont appris à connaître, chérir et respecter le nom français, ont été témoins lors des funérailles de ce radjah. Voici en quels termes en rend compte le docteur Benet, chirurgien en chef des armées de Ranjit-Sing, et son médecin particulier. « Ce fut dans la nuit du 28 juin 1839 que le roi de Lahore rendit le dernier soupir, et dès ce moment le sérail fut en émoi. Plusieurs de ses femmes se hâtèrent de réclamer *l'honneur* de monter sur le bûcher; mais cette *faveur* ne fut accordée qu'à quatre reines légitimes et de race princière. Quelques fidèles gardiens du sérail voulurent aussi payer de leur vie le tribut d'hommages qu'ils devaient au roi, et sept eunuques furent admis à partager cette faveur. A peu de distance du palais, sur le lieu de la parade, le 28, dès huit heures du matin, se trouva dressé un magnifique bûcher de bois de santal; le corps du roi y fut porté processionnellement; les quatre reines venaient après, puis enfin les sept eunuques suivirent jusqu'au pied du bûcher. Les quatre reines furent placées deux à deux, face à face; le roi fut mis sur leurs genoux. Autour d'elles vinrent se ranger les eunuques. On compléta le bûcher en entourant les victimes de quelques bûches de

santal, de manière qu'il ne fut plus possible d'apercevoir que leurs têtes. Des linges imbibés d'huile, de beurre et de parfums résineux avaient été mis en grande quantité dans l'intérieur du bûcher et à l'entour des victimes; puis le fils aîné du roi s'approcha et mit le feu à quelques torches placées sous la voûte du bûcher. Le prince et tous les courtisans étaient réunis tout auprès; des troupes nombreuses étaient à l'entour, et une foule immense, accourue de toutes parts, jouissait de cet horrible spectacle, applaudissant au courage de ces victimes volontaires. Pas une reine, pas un eunuque ne fit entendre un cri.... Après la combustion, les phalanges des mains et des pieds, recueillies au milieu des cendres, furent renfermées dans des sacs en soie parmi des fleurs et des parfums, et portées sur des palanquins, avec une escorte militaire imposante, dans le Gange, fleuve sacré des Indous, là où il baigne la ville sainte d'Hardouar. (Extrait d'un mémoire lu à l'Institut, sur les sicks, en 1841). Ed. Girod.

SUTURE (*méd.*), de *suo*, je couds). Expression par laquelle on désigne, en médecine opératoire, la réunion d'une plaie sanglante au moyen de fils ou de tiges métalliques. — La suture est d'une origine probablement aussi reculée que la chirurgie elle-même. Le procédé semble assez naturel en effet pour avoir dû s'offrir immédiatement au premier médecin rencontrant une plaie de quelque étendue. Les auteurs anciens ne renferment à son égard, néanmoins, aucun des préceptes généraux par lesquels ils étaient dans l'habitude de présenter les résultats de leur expérience. Il n'en est pas moins certain, toutefois, que la suture leur fut positivement connue, et, qui plus est, même, que son usage fut, comme de nos jours, poussé jusqu'à l'abus. Je ne veux d'autre preuve de cette assertion que l'énergique sortie de Paracelse: *La nature a horreur de se trouver entre les mains de ces barbares qui cousent les plaies.* Celse, plus tard, donna quelques préceptes généraux à l'égard de ce procédé chirurgical; Galien en parle également, mais d'une manière vague. Après eux, Ambroise Paré l'emploie différentes fois avec le plus grand succès, et dès lors tous les opérateurs s'emparent de ce moyen qui, fournissant dans leurs mains des résultats variés, dut conduire chacun à des opinions contradictoires touchant son mérite et son efficacité. Pouvait-il en être différemment d'un moyen employé sans expériences comparatives et prodigué dès lors sans aucun discernement aux cas les plus opposés? Enfin, l'on fit si bien que la suture finit par ne plus figurer dans les ouvrages que pour mémoire, comme une occasion de blâme contre ceux qui s'étaient servi de ce procédé barbare, et que l'ancienne Académie de chirurgie, cet aréopage alors regardé comme infaillible, la proscrivit sans exception. Observons, à l'égard de ces alternatives et de leur résultat final, que la suture, compagne habituelle et pour ainsi dire obligée de la *réunion immédiate* des plaies, eut constamment le même sort que cette dernière, marchant toutes les deux de *compte à demi*, pour ainsi dire, dans les succès comme dans les revers. Aussi, de nos jours, est-ce à MM. Delpech et Serre, de Montpellier, Gensoul, de Lyon, et aux chirurgiens des villes méridionales de France, en général, que le procédé qui nous occupe doit sa réhabilitation en chirurgie. — Passons maintenant à l'examen des différentes espèces de sutures.

1° *Suture à points séparés et entrecoupée.* — Cette espèce est, comme l'indique son nom, composée de plusieurs points restant séparés et faits chacun par un fil indépendant. Elle se pratique à l'aide d'une aiguille recourbée en demi-cercle, aplatie de sa concavité à sa convexité, aiguë sur l'une de ses extrémités; percée à l'autre, appelée talon, d'une ouverture quadrilatère la traversant dans le sens de son aplatissement, et dans laquelle on passe une espèce de ruban composé de trois à quatre brins de fil maintenus par la cire à côté les uns des autres. L'opérateur saisit l'instrument de la main droite, le pouce appuyé sur la concavité, le médius et l'index placés à la surface opposée, et tandis que les mêmes doigts de la main gauche servent à maintenir les lèvres de la plaie rapprochées en tenant au niveau de celle-ci les téguments que leur élasticité rétracte, il plonge l'aiguille dans les chairs à quelque distance de la solution de continuité, conduisant, par un mouvement de rotation du poignet, en vertu duquel la pointe s'approche du fond de la division, en traverse l'autre lèvre, se relève et vient percer les téguments du côté opposé à son entrée et à une égale distance de la plaie. On place autant de fils semblables

qu'il est nécessaire, puis les deux chefs de chacun sont réunis par une rosette ou bien un nœud sur le côté le plus déclive de la plaie. — On emploie cette suture dans les cas assez graves où les lèvres d'une solution de continuité ne peuvent, pour une raison quelconque, être maintenues par des moyens moins douloureux, les plaies à lambeaux, par exemple; mais surtout pour les divisions congéniales et accidentelles du voile du palais (*voy.* STAPHILORAPHIE) et de la paroi vésico ou recto-vaginale. Dans ce dernier cas c'est par un procédé tout spécial et qui sera décrit ailleurs.

2° *La suture enchevillée, empennée ou emplumée*, n'est autre chose que la précédente, à cette différence près que les fils sont doubles, présentant, par conséquent, une anse à l'une de leurs extrémités. Une fois posés, un tuyau de plume ou tout autre corps cylindrique analogue est passé dans ces anses; puis on sépare les deux faisceaux de l'autre extrémité, glissant entre eux successivement une tige semblable à la précédente, sur laquelle on noue successivement chaque paire de fils, après avoir tiré sur chacune de manière à rapprocher convenablement les lèvres de la plaie. — Cette espèce de suture, contre laquelle Dionis s'est élevé trop exclusivement, a l'avantage d'agir à la fois au niveau des fils, dans leur intervalle et au fond de la plaie; elle dispense en outre de laisser sur les bords de cette dernière un nœud dur et douloureux. On l'emploie avec avantage dans les cas de plaies profondes des muscles et de l'abdomen.

3° *La suture entortillée* consiste en des aiguilles métalliques particulières, droites, cylindriques, et terminées à leurs extrémités par une pointe aiguë, passées et laissées à demeure dans les lèvres de la plaie, préalablement affrontées à l'instar des fils employés dans les sutures précédentes, et sur lesquelles on maintient ces mêmes lèvres à l'aide d'une longue ligature que l'on entortille sur les extrémités de chaque aiguille demeurées libres, en leur faisant décrire alternativement des x et des 8 de chiffre. Elle s'emploie particulièrement dans les plaies de la face, surtout celles qui divisent naturellement le bord des lèvres. (*Voy.* BEC DE LIÈVRE.) C'est de tous les moyens analogues celui qui procure la réunion la plus sûre, la plus prompte et la plus immédiate.

4° *La suture à anse*, dite *de Ledran*, consiste à passer, de trois en trois lignes, un fil simple comme dans la suture entrecoupée, et à réunir ensuite leurs extrémités en un seul cordon retenu sur le dehors. Il est évident que tous ces points doivent se rapprocher, d'où résulte un froncement de la partie divisée. — Proposée pour mettre en contact les lèvres des plaies des intestins, elle est complètement abandonnée de nos jours.

5° *La suture du pelletier* et non *de Pelletier*, ou *suture à surget*, consiste à traverser les lèvres de la plaie à l'aide d'une aiguille droite traversée d'un fil ciré, après les avoir affrontées, à repasser l'aiguille une seconde fois du côté percé le premier, et, continuant de la sorte, à former une suite de spirales sur toute son étendue comme dans la couture à surget. Il faut serrer médiocrement, assez toutefois pour que les lèvres de la solution de continuité restent en contact. Les deux extrémités du fil seront arrêtées en les passant chacune sous l'anse spirale qui les avoisine, puis maintenues au dehors. Cette espèce de suture, proposée pour les plaies d'intestins, est complètement abandonnée de nos jours, et certainement elle offre des inconvénients réels; mais Sam. Cooper ne les a-t-il pas trop exagérées en prétendant qu'elle n'est bonne tout au plus que pour coudre des cadavres.

6° *La suture à points passés* est généralement attribuée à Bertrand. Elle ne diffère de celle du Pelletier qu'en ce que l'aiguille, après avoir traversé les deux lèvres de la plaie, est replongée du côté de sortie de manière que le fil ne repasse point au-dessus des bords de la solution de continuité, qu'ils laissent libres sans pouvoir les couper. Malgré quelques légères modifications apportées par Béclard, cette espèce est complètement abandonnée de nos jours.

7° *Suture de M. Jobert.* Il est inutile d'insister longtemps aujourd'hui sur les sutures précédentes pour en faire sentir l'insuffisance et même les dangers dans les cas de plaies des intestins. Ce qui doit, au contraire, surprendre, dans leur application à ces sortes de lésions, c'est qu'elles aient été parfois suivies de succès; la plupart étaient faites plutôt pour aggraver le mal que pour y remédier. La science en était pourtant réduite à ces moyens défectueux lorsque M. Jobert (de Lamballe) eut l'ingénieuse idée de mettre à profit la grande

aptitude adhésive des membranes séreuses les unes avec les autres, lorsqu'elles se trouvent mises en contact forcé. La manière dont il procède est la suivante: prenant une aiguille armée d'un fil ciré, il l'introduit, d'un côté, à deux lignes d'une des lèvres de la plaie pour la faire ressortir à une ligne du même côté; puis, l'ayant passée par-dessus la division pour regagner l'autre lèvre, il la fait pénétrer à une ligne d'abord, pour de nouveau la faire ressortir à deux. Il est évident que, par ce moyen, il obtient à la fois le renversement et l'adossement, remplissant ainsi la condition essentielle du procédé, la mise en rapport de la portion de la membrane séreuse appartenant à chaque lèvre de la solution de continuité. Si la plaie n'est pas enflammée, l'on nouera les extrémités du fil en les coupant près de l'intestin pour réduire ensuite; dans le cas contraire, on les entortille et les retient au dehors. Il est bien évident encore que le nombre des points de suture analogues se réglera par l'étendue de la plaie. Dans les cas de section presque complète de l'intestin, M. Jobert interpose de plus, entre ses lèvres, une lame mince d'épiploon à demi séparée, ce qui toujours a produit la réunion sans diminution du calibre de l'intestin. Cette méthode, appliquée sur l'homme par M. Jules Cloquet, a parfaitement réussi. — Nous croyons en avoir assez dit pour faire comprendre qu'elle peut également être employée dans les cas de plaies de l'œsophage, de la vessie, etc., et que, dans ces cas, elle mérite la préférence sur toutes celles proposées jusqu'à ce jour.

Les remarques générales auxquelles donnent lieu les diverses espèces de sutures mentionnées dans cet article sont les suivantes: *Relativement au nombre des points*, Sam. Cooper dit, pour règle commune, qu'il suffit d'un seul pour chaque pouce d'étendue; mais cette loi souffre beaucoup d'exceptions, comme on doit le présumer, et les points de suture doivent être bien plus rapprochés, par exemple, dans les cas de plaie profonde, transversale, et intéressant des muscles dont la rétraction déjette ses lèvres en dehors. Quant à la distance *à laquelle doivent être enfoncées les aiguilles* pour que leur tige ou les fils ne déchirent ni la peau ni les muscles, on conçoit encore qu'il est impossible de poser à cet égard un principe absolu; bornons-nous donc à dire que cette distance sera proportionnée et à l'étendue de la plaie et à la tendance qu'auront ses bords à se rétracter. Dans la majorité des cas, toutefois, trois ou quatre lignes suffisent. — C'est ordinairement *vers le troisième ou le quatrième jour que les fils peuvent être retirés;* mais il faut encore savoir se tenir à cet égard dans un juste milieu raisonnable, prendre garde également de les couper trop tôt, c'est-à-dire avant que la réunion soit effectuée, ou bien trop tard, et quand ils ont déjà enflammé et ulcéré les lèvres de la plaie. Ce terme doit varier singulièrement du reste, suivant l'effort des muscles, les mouvements exécutés par le malade, l'état des tissus et mille autres circonstances qu'il serait trop long d'énumérer. Quoi qu'il en soit, l'extraction des fils ou des aiguilles une fois jugée nécessaire, c'est avec beaucoup de ménagements qu'il faut y procéder, après avoir enduit de cérat chacun de ces corps étrangers, et en évitant toute secousse ou tout froissement qui, par une commotion un peu vive, compromettrait infailliblement le succès. On n'enlève encore généralement que deux ou trois jours plus tard les fils correspondant aux points où la tendance à l'écartement est la plus prononcée. Dans tous les cas, les bords de la division devront encore être soutenus à l'aide de bandages appropriés jusqu'à ce que la réunion soit assez solide pour mettre à l'abri de toute rupture.

Terminons par quelques mots en thèse générale sur l'examen comparatif des *bandelettes agglutinatives* et *des sutures*. Avec les premières, le pansement est beaucoup plus rapide, et la plaie reste moins longtemps exposée, soit au contact de l'air, soit aux froissements de toute espèce. L'application des bandelettes est toujours sans douleurs; celle des sutures, au contraire, ajoute constamment à la somme de celles causées par l'opération, devenant de la sorte une cause d'épuisement nerveux ou de réaction traumatique. Chaque point de suture est, en outre, le centre d'un petit travail inflammatoire et peut ainsi devenir le point de départ d'une phlébite ou d'un érysipèle; rien de semblable pour les bandelettes. Les sutures sont encore une complication grave lorsqu'une hémorragie considérable survient avant leur extraction; avec les bandelettes, au contraire, rien de plus simple que d'aller à la recherche du vaisseau pour en

faire la ligature. L'étranglement n'est pas à craindre non plus avec les bandelettes qui cèdent tout en continuant d'adhérer, tandis que les sutures résistent toujours jusqu'à ce que le gonflement les force à couper la peau. Les premières compriment encore uniformément sur tous les points de la surface de la plaie et même à son intérieur, tandis que les dernières n'agissent que sur les lèvres. — Lors de l'extraction des sutures, enfin, il y a toujours douleurs et chance de voir les petites plaies qu'elles occasionnent transmettre leur inflammation à la cicatrice encore peu solide; on peut toujours, au contraire, enlever et réappliquer les bandelettes sans rien craindre de semblable. Concluons donc en disant que, si les bandelettes ne peuvent toujours suppléer à la suture, elles méritent néanmoins la préférence chaque fois que la disposition des parties en permet l'usage. L. DE LA CL.

SUTURE, nom par lequel on désigne, en anatomie, une espèce d'articulation immobile rangée parmi les synarthroses, et dans laquelle les surfaces articulaires se reçoivent à l'aide d'engrenures plus ou moins prononcées. Quelquefois les pédoncules qui forment ces dernières ont un pédoncule étranglé; c'est ce qui constitue la suture *en queue d'aronde*. D'autres fois, au contraire, la circonférence d'un os n'offre que peu d'inégalités, se trouvant taillée en biseau pour recevoir l'os voisin; c'est la *suture écailleuse*. On trouve des exemples de la première espèce à la voûte du crâne; la suture temporale est le type de la seconde. (*Voy.* ARTICULATION.)

SUWAROW ou **SOUVOROW-RIMNITZKOI** (PIERRE-ALEXIS WASILIOWITCH, comte), est un des plus grands hommes de guerre qui aient illustré la Russie. Sorti de l'école des Cadets, de Saint-Pétersbourg, à l'âge de vingt-sept ans, il conquit tous ses grades sur le champ de bataille, jusqu'à ce que des succès vraiment inouis et non interrompus vinrent l'élever au plus haut degré de la hiérarchie militaire. Ainsi, nommé lieutenant en 1747, après sa première campagne contre la Suède, le bâton de feld-maréchal lui fut accordé en 1794 par l'impératrice. — De 1747 à 1794, une période de quarante-sept ans compose la vie militaire de Suwarow. Or, pendant ce laps de temps la fortune ne lui a jamais failli; mais il ne serait pas juste de traduire aussi vaguement ce qu'on doit expliquer par de rares et brillants talents. Soit comme officier, soit comme général, c'était toujours, pour Suwarow, d'une part la bravoure personnelle à toute épreuve, et de l'autre la science d'un habile stratégiste et tous les mérites d'un grand capitaine. Comme soldat illustre, on peut établir entre Napoléon et Suwarow un parallèle que l'histoire ne saurait démentir. Après sa première campagne contre la Suède, il commanda en qualité de brigadier l'assaut de Cracovie, en 1768. Les avantages qu'il remporta sur Kotelupawki et le corps des deux Pulawski décidèrent le premier partage de la Pologne entre les trois grandes puissances dont les armées entouraient ce pays. Le nom de Suwarow avait déjà un éclatant retentissement; aussi, en 1773, il entra en campagne contre les Turcs avec un corps séparé: sa victoire à Hirsowt fut des plus remarquables. Mais il n'en avait pas fini avec les troubles de la Sublime-Porte, car en 1775 il remporta sur les Turcs une nouvelle victoire près de Kosludje. Suwarow, ainsi que Napoléon, semblait conduire la victoire au pas de course. En 1782, envoyé contre les Tartares Nogays, il les obligea de faire leur serment de soumission. Suwarow est peut-être le seul général qui dans une longue et périlleuse carrière n'ait jamais essuyé de défaite. Il suffit donc, pour avoir une idée de ses travaux militaires, de relever les dates, car chacune est marquée par un beau fait d'armes ou une éclatante victoire. La Porte déclare de nouveau la guerre à la Russie (1785); Suwarow rencontre l'ennemi à Kinburn, où se livre un combat des plus meurtriers que l'on puisse citer; Suwarow fut blessé deux fois, et battit complétement les Turcs. Il remporte encore sur eux de nouveaux avantages près de Fukschany, conjointement avec le prince de Cobourg. Cependant le grand-visir avait cent mille hommes sous ses ordres. C'est après cette belle victoire de 1789 que Suwarow reçut de l'empereur Joseph II le titre de comte de l'empire, et que l'impératrice sa souveraine lui accorda le même titre, avec le nom de *Rimnitzkoï*. La prise d'Ismaïlow, qui eut lieu au mois de décembre suivant, fut sans contredit un des événements les plus importants de cette longue carrière de travaux et de succès. Le combat dura sept heures avec un incroyable acharne-

ment: le butin fut immense, et Suwarow, qui ne s'appropria pas même un cheval, offre ici le rare exemple du plus généreux désintéressement. (1794) A cette époque commence la mémorable campagne contre la Pologne. Souwarow y eut à combattre le célèbre Kosciusko. Cette nouvelle lutte se termina par la prise de Praga, faubourg de Varsovie, où s'étaient réfugiés les derniers appuis de l'indépendance polonaise. Après la prise de la place ils se dirigèrent vers la Vistule pour passer sur le pont de bateaux qui, en s'écroulant, occasionna la mort de deux mille hommes : le dernier partage de la Pologne fut dès lors consommé sans obstacle. (1799) Nous voici arrivés à l'époque de la fameuse coalition, c'est-à-dire au moment où Paul Ier, en montant sur le trône, avait juré d'abattre la puissance révolutionnaire de la France. Ce souverain forme avec l'Autriche une ligue puissante. Suwarow, nommé feld-maréchal autrichien, devient le généralissime de la coalition. Il se trouva donc sur-le-champ opposé à nos plus célèbres généraux. Le 27 avril, l'armée républicaine ayant éprouvé un échec à Cassano, dans les environs de Vérone, le général Moreau, qui avait pris le commandement de l'armée française, s'était retiré vers l'État de Gênes. L'armée austro-russe se répandit dans le Piémont, où son généralissime fit distribuer des proclamations destinées à soulever les habitants contre les Français. Mais comme on prétendit qu'il voulait dès lors faire rentrer le roi de Sardaigne dans ses États, cet empressement, qui mécontentait la cour de Vienne, donna lieu au premier germe de ces divisions qui devinrent si funestes à la coalition. Le général Macdonald était alors coupé sans communications dans le royaume de Naples. Il reçut l'ordre de se réunir à Moreau. Pendant que celui-ci chercha à l'effectuer, Suwarow livra à Macdonald de sanglantes batailles. Enfin Moreau fit sa jonction avec l'armée de Naples, et, au moment où il menaçait de reprendre le Piémont, toutes ses troupes furent mises sous le commandement de Joubert. La bataille de Novi est un souvenir historique qui rappelle de grandes pertes pour la France. Le général Joubert périt à la fleur de l'âge en se couvrant de gloire, et Suwarow ne demeura maître du champ de bataille qu'en sacrifiant évidemment ses troupes dans des attaques meurtrières et mal combinées. Les plans qui furent adoptés à cette époque, par les divers cabinets, et transmis à Souwarow par le conseil aulique, contrarièrent toutes ses idées et le mécontentèrent au dernier point. Dès ce moment il prit la résolution de se séparer des armées autrichiennes. Il effectua ce projet lorsqu'il conduisit ses troupes en Bavière et en Bohême, où il attendit des ordres de sa cour. Paul Ier n'était pas moins que Suwarow mécontent de ses alliés. Il donna des preuves irrécusables de son admiration pour les talents de son général; mais, par suite de cette mobilité qui caractérise toutes les circonstances de ce règne, Suwarow tomba dans une pleine disgrâce pour un motif des plus futiles. Ce général apprit son malheur à Riga, où il était déjà malade. Il entra presque incognito à Pétersbourg, où il mourut quinze jours après son arrivée. Suwarow a été jugé de la manière la plus diverse par les historiens. Masson, entre autres, dans ses *Mémoires secrets sur la Russie*, en a fait une véritable caricature. *C'était*, dit-il, *un monstre renfermant dans un corps de singe l'âme d'un chien de boucher*. Suwarow avait d'incontestables talents, une longue expérience, et surtout l'habitude de tout prévoir et de tout préparer. Ses plans s'étaient, en général, conçus avec une habileté qui décelait chez lui le génie de la guerre. Le reproche de cruauté qui lui a été adressé ne saurait être complétement justifié, surtout en faisant la part des événements qui ont donné lieu à de semblables allégations. On peut consulter sur la vie de cet homme célèbre plusieurs ouvrages importants; nous indiquerons les suivants : *Histoire des campagnes de Suwarow*, 3 vol. in-8° et 3 vol. in-12, Paris, 1799 et 1802; *La vie et les campagnes du feld-maréchal russe comte Souwarow-Rimniski*, par S.-F. Anthing, un de ses aides de camp, 3 vol. in-8° (en allemand), Gotha, 1807.

SUZANNE. Voici un nom dont la célébrité populaire remonte à environ six siècles avant notre ère, c'est-à-dire à la grande captivité des Hébreux à Babylone, où ils furent transférés par Nabuchodonosor, captivité qui dura soixante-dix ans, et à laquelle Cyrus mit un terme. Daniel, le prophète, parent du roi Sédécias, jeune alors, était au nombre des captifs, ou plutôt des colons, car les Hébreux conservèrent en Babylonie la liberté de vivre selon

leurs lois, d'avoir des magistrats et des juges de leur nation, d'exercer le commerce, d'acquérir des propriétés, etc.; en sorte que cette captivité n'était guère, à proprement parler, qu'une migration forcée, une mesure politique de la part du prince chaldéen. Cette situation des Hébreux, sous un certain point de vue, était supportable; la preuve en est qu'une partie d'entre eux se façonnèrent aux habitudes et aux usages des lieux; ils adoptèrent même l'idiome du pays, dont le mélange avec leur langue nationale forma ce que depuis on appela le chaldaïque. Les autres, au contraire, les yeux incessamment tournés vers la patrie absente, faisaient retentir les bords solitaires de l'Euphrate de leurs patriotiques gémissements, dont le roi David nous a transmis le pieux souvenir dans le psaume (CXXXVI): *Super flumina Babylonis*, etc.

« Près du grand fleuve assis, nous pleurons sur ses rives;
Une juste douleur tient nos langues captives...
Eh! comment pourrions-nous, au milieu des méchants,
O céleste Sion, faire entendre tes chants!
Hélas! nous nous taisons, nos harpes détendues
Languissent en silence aux saules suspendues... »

Suzanne, fille d'Helkias, l'un des notables exilés, avait été élevée dans des sentiments de piété par ses parents, religieux observateurs de la loi mosaïque. Mariée avec un riche Israélite, nommé Joakim, qui avait acheté un palais à Babylone, où ses compatriotes tenaient leurs assemblées et pratiquaient leur culte, elle menait une vie tellement édifiante qu'on la citait comme un modèle de fidélité conjugale et de vertu. Suzanne était fort belle; mais, loin de se prévaloir de cet avantage, suivant les idées du monde, elle s'en montrait plus contrariée que flattée; car, pour se soustraire à l'importunité des regards souvent indiscrets du public, elle ne sortait presque jamais, et la seule distraction qu'elle se permit consistait à se promener dans ses vastes jardins avec son mari, après que les Israélites appelés aux assemblées s'étaient retirés. Joakim toutefois recevait des visites isolées et accidentelles. Deux juges, déjà avancés en âge, ayant eu occasion d'apercevoir Suzanne, conçurent en même temps pour elle une passion aussi extravagante que coupable, et se concertèrent sur les moyens à prendre pour parvenir à la satisfaire. Ils pénétrèrent un jour dans le palais, au moment où elle se rendait à la salle des bains, suivie de deux servantes. Aussitôt que celles-ci, après avoir préparé les huiles et les parfums, furent sorties, les deux vieillards, cachés non loin, se glissèrent auprès de Suzanne, qui, saisie d'effroi, demeura d'abord comme interdite. « Tes charmes enchanteurs, dit l'un d'eux, ont enflammé nos cœurs... rends-toi à nos désirs brûlants... Les portes du jardin sont fermées, personne ne peut ni nous voir ni nous surprendre. Si tu nous résistes, nous élèverons nos voix devant le peuple; nous affirmerons que nous t'avons trouvée en adultère avec un jeune homme, et que c'est par ce motif que tu as congédié tes servantes. » Suzanne, revenue de son épouvante pendant cette menaçante allocution, leur répondit à peu près en ces termes: « Quoi! je ferais, moi, ce que vous désirez! Mais ce serait mon arrêt de mort devant Dieu. Non, je ne le ferai pas! non, je ne me souillerai pas aux yeux du Seigneur... Je vous résisterai de toutes mes forces, et si, dans la lutte inégale que vous avez la lâcheté de vouloir soutenir contre une faible femme, je succombe, ce sera du moins sans pécher, sans me rendre criminelle. » Suzanne, en ce moment, poussant de grands cris, se disposait à tenir tête à ces hommes pervertis... qui, furieux de se voir repoussés, se mirent à ouvrir toutes les portes, et à crier, à leur tour, au scandale... On accourut de toutes parts, et la sainte femme eut la douleur de se voir accusée d'un crime dont elle était innocente... elle que jusque-là on avait désignée par l'honorable qualification de chaste Suzanne. — Le lendemain, la famille de son mari et la sienne, fondant en larmes, se présentèrent au tribunal où le peuple s'était rendu. Les deux vieillards eurent l'audace de soutenir leur accusation en présence de Suzanne, couverte d'un voile. Ils posèrent la main sur la tête de la prévenue, suivant l'usage, comme pour attester la sincérité de leur déclaration, puis s'exprimèrent en ces termes: « Nous nous promenions seuls dans le jardin; cette femme l'a traversé, accompagnée de deux servantes, qu'elle a renvoyées peu d'instants après. Tout à coup un jeune homme, que nous ne connaissons pas, est sorti d'un massif et s'est furtivement élancé dans la salle de bain. Là il a consommé l'adultère. Nous le guettions pour le saisir à sa sortie; mais, plus fort que nous, il nous est échappé, et Suzanne a obstinément refusé de nous dire qui il était... Nous affirmons ces faits; nous

avons été témoins de leur accomplissement. »

Quelque extraordinaire que parût cette déclaration, comme elle émanait de deux hommes revêtus d'un caractère respecté et qui jouissaient d'une haute considération parmi leurs concitoyens, elle n'en fit pas moins une profonde impression sur l'auditoire, qui n'hésita point à demander la mort de Suzanne. Les deux vieillards accusateurs ne rougirent pas de se joindre aux autres anciens ou juges, leurs collègues, et de voter avec eux l'application des dispositions du chapitre XXII du Deutéronome, qui prononcent la peine de la lapidation, hors la ville, contre les adultères. Suzanne n'eut pas plus tôt entendu la lecture de cet arrêt que, faisant effort sur elle-même, elle se leva et proféra ces seules paroles : « Dieu éternel, qui sondez les cœurs et pénétrez les secrets les plus cachés, vous savez que je suis innocente du crime dont on m'a accusée; vous savez que je vais mourir victime d'une odieuse calomnie. Eh bien, je me soumets à mon sort, dans l'espoir que vous m'admettrez au nombre des élus qui joignent leurs voix à celles des chérubins pour célébrer votre gloire au haut des cieux, et que ma mémoire sera réhabilitée parmi les enfants d'Israël... » Pendant qu'on la conduisait au supplice, le jeune Daniel se précipite tout à coup avec vivacité au milieu de la foule; là, avec un accent d'énergique conviction, il inaugure, en quelque sorte, sa mission prophétique par les mots suivants : « La fille de Jacob sera exaltée; son innocence éclatera; elle répandra un nouveau lustre sur sa vertu, sur la pureté de son âme; car elle a été injustement condamnée, car ses accusateurs se sont rendus coupables de faux témoignage; il faut que la sentence soit révisée, et elle le sera; la loi le permet, l'équité l'exige, et Dieu le veut. » La foule tumultueuse, frappée d'abord de stupeur, vit soudainement changer ses sentiments d'animadversion en sentiments de pitié et de bienveillance pour Suzanne. On la ramena comme en triomphe à son palais. Les deux vieillards, mandés au tribunal des anciens, dont ils étaient membres, sont directement et séparément interrogés devant le peuple par Daniel avec une admirable sagacité. Leurs réponses se heurtent, se contredisent, se détruisent les unes par les autres; ils sont convaincus de délation et d'imposture. Le public présent aux débats en est indigné; il tourne toutes ses colères contre eux, et la peine du talion, stipulée au chapitre XIX du Deutéronome contre les calomniateurs, leur est infligée; ils furent lapidés. Ainsi finit ce drame biblique, dont la chaste héroïne a été reconnue digne des honneurs de la sainteté par l'Eglise, qui a permis de lui rendre un culte sous le nom de *sainte Suzanne de Babylone*. Elle est mentionnée à ce titre dans divers martyrologes et dans Bollandus, sous le 26 janvier. P. T.

SUZE (Henriette de Coligny, comtesse de la). Junon par sa naissance, Minerve par sa science et Vénus par sa beauté, si l'on en croit les beaux-esprits du temps, la fille de l'amiral de Coligny fut une des femmes les plus aimables, les plus spirituelles et aussi les plus fêtées du commencement du XVII[e] siècle. Les souvenirs de la Saint-Barthélemy n'avaient laissé en elle aucune trace de mélancolie. Mariée en premières noces à un Ecossais, Thomas Hamilton, comte de Hadington, elle épousa ensuite le comte de la Suze, qui voulut la reléguer dans ses terres par suite d'une jalousie, laquelle, suivant la chronique, n'était pas tout à fait sans fondement. La comtesse, pour échapper à son mari, prit le parti d'embrasser le catholicisme, afin, disait Christine de Suède, de n'être avec son mari, resté protestant, ni dans ce monde ni dans l'autre. Le mariage fut cassé par le parlement, mais le mari ne voulut consentir à une séparation qu'à la condition que sa femme lui donnerait 25,000 liv. qui lui furent comptées. On prétendit que M[me] de la Suze perdait 50,000 livres à cet arrangement, parce que son mari n'aurait pas tardé à lui offrir cette somme pour obtenir qu'elle s'éloignât. Mais elle n'était pas femme à calculer ses dépenses. Aussi, un beau matin, un exempt se présenta-t-il chez elle pour opérer une saisie. Comme elle était encore au lit, elle pria l'homme de loi d'attendre et se rendormit tranquillement. Deux heures après elle s'habilla pour dîner en ville et dit à l'exempt qu'elle trouva dans l'antichambre qu'il restait libre d'instrumenter. Elle vivait entourée d'une cour de beaux-esprits admirateurs et possesseurs des bagatelles sorties de sa plume, et qui lui firent une réputation à laquelle Boileau lui-même ne put se soustraire. Ses *Elégies* ont en effet de la délicatesse, et même une

certaine énergie, et elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de l'époque. On a aussi d'elle des chansons et des madrigaux assez bien tournés, et même des odes. La partie faible de tous ces écrits, publiés en deux volumes avec le nom de Pélisson, est le style souvent languissant et presque partout semé d'expressions impropres. Née en 1618, elle mourut en 1673. J. Fl.

SUZERAIN, Suzeraineté. Ces mots, qui réveillent les vieilles idées de seigneurie et de vasselage, sont essentiellement féodaux; à tel point que l'usage en a disparu avec le régime féodal, définitivement aboli, comme on le sait, par les lois des 4 août 1789 et 17 juillet 1793.

En droit féodal, l'égalité n'existait nulle part. Les uns étaient nobles et seigneurs, et les autres roturiers et vassaux. Les terres elles-mêmes étaient ou nobles ou roturières.

On appelait suzerains les seigneurs qui relevaient immédiatement du roi, et de qui relevaient ceux qu'on désignait sous le nom générique de vassaux, soit qu'ils fussent eux-mêmes de moindres seigneurs, possesseurs de fiefs à charge de foi et hommage, soit qu'ils fussent de simples roturiers avec ou sans fiefs à titre de cens ou autrement. Les suzerains étaient donc les plus haut placés sur l'échelle des distinctions hiérarchiques du système politique de la féodalité; ils jouissaient, en effet, des plus grandes prérogatives et étaient investis d'une multitude de droits, ou réellement utiles, ou purement honorifiques.

Parmi les plus importants, il faut placer les droits de juridiction ou justiciers. Les suzerains avaient haute, moyenne et basse justice, *jus summæ, mediæ, ac infimæ coercitionis*. Comme il était impossible qu'ils exerçassent eux-mêmes cette triple justice, ils la déléguaient à des officiers par eux choisis, mais en se réservant la connaissance des affaires en dernier ressort au cas d'appel. Ces droits justiciers n'appartenaient plus aux seigneurs dès longtemps avant 89; car le principe formulé dans l'art. 48 de la Charte, que toute justice émane du roi, et s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et institue, s'est introduit de bonne heure dans notre droit public.

Rappelons en quelques mots les autres principaux droits des suzerains.

Quand le vassal ne faisait pas exactement le service du fief, le seigneur suzerain, pour l'y contraindre et l'en punir, saisissait le fief; ce qu'on appelait *saisie féodale, saisie réelle*, ou *main mise du seigneur*. Tant que cette saisie durait, tous les droits dus au fief appartenaient au suzerain. *Tandis que le vassal dort, le seigneur veille*, disait le proverbe.

La saisie féodale se pratiquait également lorsqu'il y avait lieu à exercer les droits de *relief*. C'était le pouvoir attaché au suzerain de percevoir, pendant une année, les fruits des fiefs servants, toutes les fois qu'ils subissaient une mutation, c'est-à-dire changeaient de main autrement que par succession ou donation en ligne directe. « En toutes mutations de fiefs, dit l'art. 33 de la Coutume de Paris, est dû droit de rachat ou relief, fors et excepté celles qui se font par succession ou par bail à rente rachetable, et èsquelles est dû par l'acheteur au preneur à rente le quint denier; et pour celles qui se font par succession ou donation en ligne directe, n'est rien dû. »

Quant au droit de banalité de moulin, on entendait par là le droit que le seigneur avait de contraindre ses vassaux de venir moudre à son moulin. Ce droit n'existait qu'autant que la coutume l'attribuait au seigneur; du reste il était donné par presque toutes les coutumes, notamment par celles de Bretagne, d'Anjou, du Maine, du Poitou, de Touraine et de la Marche.

Le seigneur suzerain pouvait exiger la foi et hommage et le serment de fidélité de ses arrière-vassaux comme de ses vassaux immédiats; mais il ne pouvait obliger les premiers qu'à des aveux et dénombrements en gros et non détaillés des fiefs par eux détenus.

Enfin le seigneur suzerain devenait seigneur immédiat de ses arrière-vassaux dans plusieurs cas, notamment si son vassal, ayant lui-même des vassaux, les avait maltraités ou leur avait, dans des circonstances graves, refusé la protection qu'il leur devait. Alors ils étaient déliés de leurs obligations envers le seigneur médiat, et devenaient les vasseaux directs du suzerain. Comme on le voit, le lien féodal était indélébile; ils ne faisaient que changer de seigneurs: c'était tomber de Charybde en Scylla.

Aujourd'hui tous sont égaux devant la loi (art. 1er de la Charte); plus de distinction entre un homme et un homme; hormis celle, la seule légitime, qui procède de la différence des intelligences. Aux yeux de la loi, il n'y a plus ni noble, ni roturier, ni seigneur, ni vassal; il n'y a que des Français, des hommes. Louis Morin.

SVANTOVITCH, dieu slave, adoré dans l'île de Rugen, avait un temple à Arkona, où l'on venait en pèlerinage lui offrir des dons. On entretenait en son honneur un beau cheval blanc que le grand prêtre seul montait une fois l'an. La fête avait lieu vers le temps de la moisson. Son idole était un colosse à quatre têtes, sans barbe, les cheveux frisés, revêtu d'un vêtement court, et tenant dans la main gauche un arc, et dans la droite une corne. On le consultait sur la guerre et sur la récolte, et on brûlait souvent des captifs en l'honneur du dieu. On remplissait de vin la corne, et l'on tirait, du plus ou moins de diminution du liquide au bout d'un an, des présages défavorables ou propices pour la récolte prochaine. Le culte de cette horrible divinité fut aboli en 1168 par Valdemar, roi de Danemarck. Le nom Svantovitch signifie lumière douce, et le dieu est un symbole de la lumière solaire. Il a probablement pour type le fameux cheval blanc de l'*Assoua-Méda* des Hindous. F.-S. Constancio.

SWAMMERDAM (Jean). Célèbre anatomiste hollandais, né à Amsterdam en 1637, reçu docteur à Leyde en 1667, et mort en 1680. La dissection lui est redevable de l'invention des injections pour faciliter l'étude des vaisseaux, et la physique animale de celle d'un thermomètre pour apprécier la température des êtres vivants. La plus grande partie de son existence fut remplie par une suite de travaux qui décèlent un observateur exact et judicieux; mais l'excès de l'application finit par le jeter dans l'hypocondrie, en affaiblissant ses facultés intellectuelles; et, sur la fin de ses jours, il donna dans les mysticités de la Bourignon (*voy.* ce mot), qu'il alla joindre dans le Holstein. C'est là que, dans un accès de fureur mélancolique, il brûla tous ses écrits, et périt enfin desséché comme une momie, conservant à peine la figure humaine. Les principaux ouvrages que l'on a de lui sont : I. *Traité de la respiration et de l'usage des poumons*, en latin; Leyde, 1738, in-4°. — II. *De fabricâ uteri muliebris*, 1679, in-4°. — III. *Histoire générale des Insectes*, Utrecht, 1669, in-4° en allemand; *ibid*, 1685, in-4°, en français; Leyde, 1733, in-4° en latin, par Henri Chrétien, Henninius; mais la meilleure édition est celle de Leyde, 1735, 2 vol. in-fol., sous le titre de *Biblia naturæ*, etc., et avec planches de la plus grande beauté. C'est en tête de cet ouvrage que se trouve la vie de Swammerdam par Boërhaave.

SWEDENBORG ou **SVEDENBORG** (Emmanuel) est le chef de la secte des *swedenborgistes*, schismatiques chrétiens ou plutôt *illuminés*, dont le culte et les réunions sont encore tolérés actuellement en Suède, en Angleterre, aux États-Unis, en Allemagne, en Pologne, et même en France. Svedenborg naquit à Stockholm, en 1688. Il était fils de Jesper Svedberg, évêque luthérien de Skara, en Westrogothie. Ce fut en 1719 que Svedberg changea son nom en celui de Svedenborg, en vertu des titres de noblesse que lui accorda la reine Ulrique-Eléonore. En scindant la vie de Svedenborg, elle offrira deux phénomènes moraux bien opposés. Il y a, pour nous, Svedenborg homme à la science merveilleuse d'étendue, et Svedenborg l'homme en délire, dont la haute intelligence vient de s'abîmer dans le chaos des aberrations de tous genres. Afin de mesurer exactement cet espace effrayant qui, chez cet homme singulier, sépare la raison de la folie, énumérons les phénomènes qui appartiennent à l'une et à l'autre. D'abord Svedenborg nous apparaît à l'Université d'Upsal, où, à l'âge de vingt et un ans, il publie un recueil des plus belles maximes de l'antiquité, sous ce titre : *L. Annæi Senecæ et P. Syrii Mimi, forsan et aliorum selectæ sententiæ, cum annotationibus Erasmi et græcâ versione Scaligeri, notis illustratæ*, Upsal, 1709. Or, à partir de cette année 1709, le feu scientifique qui anime le génie de Svedenborg se répand comme une lave ardente; des trésors d'esprit et de savoir débordent de cette vaste et heureuse intelligence! Chaque année amène le produit de travaux aussi surprenants que variés. En 1710, une collection de vers latins : *Ludus Heliconius*, etc. — 1716, 1717, 1718 : Essais et remarques sur les sciences physiques et mathématiques : *Dedalus hyperboreus*, — 1717. Introduction à l'Algèbre sous le titre de l'*Art des règles*. — Essai pour fixer

la valeur de nos monnaies et déterminer nos mesures de manière à supprimer les fractions pour faciliter les calculs. — 1719. De la position et du mouvement de la terre et des planètes. — De la hauteur des marées, du flux et du reflux de la mer, plus grand jadis, avec les preuves tirées de la Suède; en suédois. — 1721. Essai sur les principes des choses naturelles, et sur la manière d'expliquer géométriquement la chimie et la physique expérimentales. — Nouvelle découverte sur le fer et le feu, avec une nouvelle forme de cheminée. — Nouvelle méthode pour trouver les longitudes, soit en mer, soit sur terre, par le moyen de la lune. — Manière de construire les navires. — Nouvelle construction d'écluses. — Manière d'éprouver les qualités des navires. — 1722. Recueil d'observations sur les choses naturelles, particulièrement sur les minéraux, le feu et les couches des montagnes. — 1734. *Opera philosophica et mineralogica*, 3 vol. in-folio. Ainsi, dans un petit nombre d'années, Svedenborg était parvenu, avec le vol d'un aigle, au faîte des connaissances humaines. Encore enfant, son heureuse organisation faisait dire de lui que *les anges parlaient par sa bouche*. En sortant de l'Université d'Upsal, Svedenborg alla puiser dans les diverses écoles de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre, les connaissances de physique et de mathématiques dont il fit de si brillantes applications. Son ouvrage intitulé *Opera philosophica et mineralogica* fut regardé comme le plus curieux et le plus savant de son temps sur la métallurgie. Dans l'année 1734, Svedenborg fit paraître un *Essai de philosophie spéculative sur l'infini, la cause finale de la création et le mécanisme de l'union de l'âme avec le corps*, Dresde, in-8°. Cet ouvrage était le premier symptôme de ce mysticisme qui bientôt allait asservir la haute raison de Svedenborg. Cependant, avant de s'éteindre dans ces effrayantes ténèbres de la théosophie, il fit paraître son *Æconomia regni animalis*, et les trois volumes du *Regnum animale perlustratum*, qui ne sont autre chose que le développement de son système de la nature.

Svedenborg en était là de sa vie scientifique. De 1709 à 1734, c'est-à-dire pendant une période de vingt-cinq ans, il n'avait connu d'autre culte que celui des sciences, d'autre ambition que celle d'imposer ses opinions à tous les corps académiques; or cette suprématie du savoir n'était qu'une espèce de royauté à temps, et trop éphémère pour un homme qui allait donner au monde entier une religion, dont il tenait la révélation de Dieu même! Tout à coup Svedenborg se démet de toutes ses charges, abdique toutes ses gloires scientifiques, parce qu'elles sont terrestres. Svedenborg est un homme nouveau; il est chargé d'une mission divine, et voici de quelle manière le mandat sacré d'éclairer les hommes lui est désormais confié : « Je dînais fort tard, dit-il, dans mon auberge à Londres (c'était dans le courant de l'année 1743), et je mangeais avec un grand appétit, lorsqu'à la fin de mon repas je m'aperçus qu'une espèce de brouillard se répandit sur mes yeux, et que le plancher de ma chambre était rempli de reptiles hideux. Ils disparurent; les ténèbres se dissipèrent, et je vis clairement, au milieu d'une lumière vive, un homme assis dans le coin de la chambre, qui me dit d'une voix terrible : « *Ne mange* « *pas tant !* » A ce mot, ma vue s'obscurcit; elle s'éclaircit ensuite peu à peu, et je me trouvai seul. La nuit suivante, le même homme, rayonnant de lumière, se présenta à moi et me dit : « Moi, le Seigneur, créa« teur et rédempteur, je t'ai choisi pour « expliquer aux hommes le sens intérieur « et spirituel des Ecritures sacrées ; je te « dicterai ce que tu dois écrire... » Cette nuit les yeux de mon homme intérieur furent ouverts et disposés pour voir dans le ciel, dans le monde des esprits, et dans les enfers, où je trouvai plusieurs personnes de ma connaissance, les unes mortes depuis longtemps, les autres depuis peu. » Dès ce moment il crut de son devoir, en sa qualité d'intermédiaire entre le monde visible et le monde invisible, de s'occuper exclusivement des choses qu'il apprenait des anges, et de les faire connaître aux hommes. Aussi, il ne se sert que de ces formules : « Voici ce que le Seigneur m'a révélé à ce sujet; voici ce que les anges m'ont raconté. » Tantôt il a assisté à une conférence dans le temple de la Sagesse, tantôt il s'est entretenu dans le monde spirituel avec Pythagore, Socrate, Xénophon, Luther, Calvin, Louis XIV, Newton, etc. Il termine les chapitres de tous ses traités par une vision céleste, sous le titre de *Memorabilia*, qui est la confirmation de ses dogmes. Svedenborg écrit ainsi successivement dix-sept traités mystiques

et s'abaisse jusqu'au rang infime de nécromancien. En effet, on le voit à Stockholm habiter une maison située dans un quartier solitaire. La pièce où il se tient est tapissée de peintures allégoriques et mystiques. Lorsqu'on va le visiter, il faut attendre un temps considérable avant d'être admis, car Svedenborg est livré à des méditations profondes qu'on ne doit pas troubler, et il converse avec des morts illustres qu'il ne peut quitter brusquement. Mais ce ne sont là que des moyens vulgaires. Svedenborg s'attribue le don de prophétie et de divination. Il rend compte à la reine Louise-Ulrique de Suède d'un entretien secret qu'elle a eu à Berlin avec son frère le prince royal de Prusse (depuis Frédéric II). Cet entretien n'était connu de personne, et Svedenborg, dans ses révélations à la reine, entre à ce sujet dans les plus minutieux détails, et tout ce qu'il dit est d'une fidèle exactitude! Cependant la vérité se fait jour, et ce temple magique, au milieu duquel Svedenborg rend ses oracles et improvise des trésors, va crouler avec fracas. On apprend, par les sectateurs mêmes du célèbre hérésiarque, que les richesses qu'il distribue lui sont fournies par un certain Élie, artiste, homme extraordinaire, d'une basse extraction, qui, guidé par une espèce d'enthousiasme, s'était élevé à des connaissances vraiment étendues, et avait réussi à amasser une fortune colossale. Svedenborg a donc des affidés, des séides, qui, par conviction ou d'après des vues secrètes, le servent avec un dévouement sans bornes. Quant à ses prophéties, on en trouve le secret dans l'habileté avec laquelle il utilise ses relations.

La doctrine des svedenborgistes se compose de deux éléments distincts. Le premier peut être comparé à une sorte de Genèse, où l'organisation du monde se trouve expliquée d'une manière toute spéciale. Le second élément renferme la doctrine proprement dite des svedenborgistes, dans laquelle les principaux dogmes de notre religion se trouvent étrangement parodiés. Nous nous bornerons à donner sur ce sujet quelques citations isolées; car la plus subtile analyse se trouve impuissante pour suivre Svedenborg au milieu de toutes ses extravagantes rêveries.

Il n'y a qu'un Dieu. Il est incréé, infini et seul; il peut dire : *Je suis celui qui est.* Dieu est homme; les anges ne le voient que sous la forme humaine; il est la vie parce qu'il est amour; l'amour est son être, la sagesse son existence. Dans le ciel, l'amour divin et la sagesse divine se manifestent dans un soleil spirituel, qui n'est pas Dieu, mais le premier procédant de Dieu : la chaleur de ce soleil est l'amour, la lumière est la sagesse. Dieu étant l'amour, et l'amour n'étant pas fait pour s'aimer soi-même, il a dû former des créatures pour les aimer; il les tira de lui-même et non du néant. C'est par le soleil spirituel que Dieu a tout créé immédiatement, et de là par le soleil naturel, celui-ci étant l'instrument de l'autre. Les trois règnes de la nature se sont formés des atmosphères spirituelles, réceptacle du feu divin et de la lumière divine. Le ciel est composé de trois cieux : le céleste, le spirituel, et l'inférieur, qui, dans son tout, représente l'homme; car le ciel supérieur est la tête; le second ciel occupe depuis le col jusqu'aux genoux; le troisième forme les bras et les jambes. Il y a dans le ciel des eaux, des bois, des terres, des jardins, des palais, des cités, de l'or, des diamants, enfin tout ce que l'on voit sur la terre; mais tout y est spirituel.

La doctrine des svedenborgistes repose sur trois points : la divinité de Jésus-Christ, la sainteté des Écritures, la vie qui est charité. La trinité est renfermée tout entière dans le Christ. La trinité humaine comprend l'âme, le corps et l'opération qui en procède. Cette trinité forme un seul homme; de même la trinité divine n'est qu'un Jéhovah, qui ne diffère de celui des Juifs que comme Dieu non manifesté diffère de Dieu manifesté. Ainsi toute la trinité est donc le Seigneur rédempteur. En conséquence, le baptême s'administre avec cette formule : *Je te baptise au nom de Jésus-Christ, qui est le Père, le Fils et le Saint-Esprit.* Il n'y aura pas de fin du monde, mais la fin du siècle, ce qui signifie la fin de l'Église. L'église très-ancienne ou adamique, l'ancienne ou néotique, l'israélitique et la chrétienne, ou catholique ou protestante, ont eu toutes leur commencement, leur progrès, leur fin. Le dernier jugement final a commencé en 1757, époque à laquelle a commencé également le second avénement de Jésus-Christ, non en personne, mais dans un sens spirituel. Alors a paru la nouvelle Église chrétienne, désignée dans l'A-

pocalypse par les nouveaux cieux et la nouvelle terre. C'est pour préparer cette *Jérusalem nouvelle* que Svedenborg, rempli de l'esprit divin, a reçu l'ordre d'expliquer la parole sacrée, et d'ouvrir les cœurs à une union plus intime avec Dieu. Les maisons destinées aux réunions des svedenborgistes sont composées de deux salons, dont l'un sert au baptême et aux délibérations, et l'autre à la célébration du culte, qui se compose de la consécration des mariages, de la sainte Cène, de la lotion des pieds, et d'une liturgie pour les réunions des dimanches et des grandes fêtes. Dans ces réunions le prêche est accompagné de la lecture de la Bible et des écrits de Svedenborg. On y chante aussi des cantiques. Dans ces deux salons on ne trouve que des chaises et des tables; rien n'indique absolument un lieu consacré à un culte. Dans le salon des dimanches, il y a seulement un endroit séparé qui sert de chœur pour la musique. Les jours ouvrables, ces salons servent aux affaires civiles de la communauté. Aucun signe extérieur ne distingue les membres de cette secte; ils sont tolérés en Suède, en Angleterre et aux États-Unis; en France, en Allemagne et en Pologne, il n'existe que des adhérents. On lit, au-dessus des chapelles que les svedenborgistes ont à Manchester, Bristol, etc. : *Nunc permissum est :* allusion à l'accomplissement du jugement dernier, qui est déjà arrivé d'après leur croyance. Croirait-on qu'il existe une espèce de schisme parmi les svedenborgistes! Les uns croient explicitement aux paroles de Svedenborg; les autres distinguent ce que le Seigneur lui a dicté et ce que les anges lui ont dit : les aliénés ont parfois entre eux des discussions au milieu desquelles on observe souvent un délire moins intense que dans tout ce fatras de svedenborgisme! Cet illustre charlatan, parvenu à sa quatre-vingt-cinquième année, mourut à Londres, frappé d'apoplexie, le 29 mars 1772. Ses restes furent déposés dans l'église suédoise de Londres, près de Radcliff-Highway. Les principaux ouvrages théosophiques de Svedenborg portent les titres suivants : *De Cultu et amore Dei*, Londres, 1745; — *Arcania cœlestia*, Londres, 1749, 8 vol. in-4°; — *de Cœlo et inferno ex auditis et visis*, Londres, 1758; — *de Ultimo Judicio, etc; Babyloniæ destructu*, Londres, 1758; — *de Equo Albo de quo in Apocalipsi...* Londres, 1758; — *de Nova Hierosolyma*, Londres, 1758; — *Deliciæ sapientiæ de amore conjugali*, Amsterdam, 1758; — *Doctrina novæ Hierosolymæ de Domino*, Amsterdam, 1763; — *Apocalypsis revelata*, Amsterdam, 1766; — *Summaria expositio doctrinæ novæ Ecclesiæ*, Amsterdam, 1769; — *de Commercio animæ et corporis*, Amsterdam, 1765; — *Vera christiana religio, seu universalis theologia novæ Ecclesiæ*, Amsterdam, 1771. Depuis 1819 il paraît, chez Treuttel et Würtz, une traduction française, annoncée en 36 volumes, de tous les ouvrages du théosophe suédois, par J. P. Moët, ancien sous-bibliothécaire du roi : il en a paru 12 vol. in-8°.

SWIÉTENIE, Swietenia (*bot.*), Lin. Genre de plantes de la décandrie monogynie dans la famille des méliacées, section des cédrécées, consacré par Jacquin et Linné au célèbre médecin Van Swiéten, et offrant pour caractère : calice monophylle très-petit, caduc, campanulé, à cinq découpures obtuses; corolle de cinq pétales, ovales obtus; dix étamines monadelphes; ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style court à stigmate capité et aplati; capsule grande, ovale, ligneuse, à cinq loges dans sa jeunesse, mais à une seule dans sa maturité, s'ouvrant de la base au sommet en cinq valves, et contenant des graines ailées, imbriquées autour d'un réceptacle central. — Les swiétenies sont des arbres exotiques, à feuilles alternes, pennées sous impaire, avec quatre paires de folioles ovales, glabres, luisantes et à fleurs blanchâtres, petites, disposées en panicules on en connaît trois espèces : 1° *le swiétenie fébrifuge, Sw. febrifuga*, Roxburg, originaire des montagnes de l'Inde, dont l'écorce amère est employée, surtout à Java, comme un puissant fébrifuge, sous le nom de *soymida;* 2° *le swiétenie du Sénégal*, *Sw. Senegalensis*, offre également une écorce qui passe pour fébrifuge; son bois, fort cher, est désigné dans le commerce sous le nom de *cail-cedra-ikaye*, que lui donnent les nègres de la Gambie (*voy.* Bois d'ébénisterie) et s'emploie dans l'ébénisterie de luxe; 3° *le swiétenie mahogon, Sw. mahogani*, L., plus vulgairement appelé aux Antilles bois de cedre et acajou à meubles : c'est un fort bel arbre, donnant le véritable Acajou (*voir* ce mot dans l'article Bois d'ébénisterie), que l'on attribua longtemps à tort à *l'anacardium occidentale*, dont le fruit porte encore

vulgairement le nom de pomme et noix d'acajou. Son écorce grisâtre, parsemée de tubérosités, ressemble tellement à celle du quinquina qu'il est très-difficile de l'en distinguer, et laisse couler à sa base, lorsqu'on l'incise, une gomme transparente semblable à celle dite arabique. Il croît fort vite, se plaît sur les montagnes, dans les lieux presque entièrement privés de terre, et cependant acquiert jusqu'à cinq ou six pieds de diamètre. On retire encore, dit-on, de ses capsules une huile appelée aux Antilles huile de *caraba*, sans doute par corruption du mot caraïbe. L. DE LA CL.

SWIFT (JONATHAN), né à Cashel, dans le comté de Tipperary, en Irlande, fut remarquable par la singularité de sa vie et l'originalité de ses écrits. Il fit ses études à Dublin, au collége de la Trinité; mais on peut dire que l'écolier ne présageait pas l'écrivain; car, pendant quatre années, il ne se distingua guère que par les punitions et les coups qu'il recevait. Son cours supérieur d'études, qu'il suivit à l'université de la même ville, fut moins négligé; cependant il s'y occupait de productions quelque peu étrangères aux leçons de ses professeurs. C'est là qu'il esquissa le *Conte du Tonneau*, qui eut ensuite de la célébrité.

Par le conseil de sa mère, Swift passa en Angleterre, où il réclama la protection du fameux sir William Temple, politique et négociateur, dont il était parent. Cet homme d'État l'accueillit avec faveur, et le présenta au roi Guillaume III, qui lui enseigna, disait-il lui-même avec complaisance, à cultiver les asperges à la manière hollandaise. Le monarque fit plus; car il offrit à ce jeune homme une compagnie de cavalerie. Swift prétendit avoir plus de goût pour l'état ecclésiastique, et reçut un bénéfice en Irlande; mais l'amitié de sir William Temple le ramena en Angleterre. Ce retour ne lui réussit pas; son protecteur mourut; Swift parut oublié. Il repassa donc dans son pays, où il fut nommé doyen de Saint-Patrick; on le voit souvent désigné sous ce nom par les écrivains anglais.

Comme il semblait dans sa destinée de vivre de contradictions, le doyen se fit écrivain politique; le whig composa des brochures pour le gouvernement tory. Accueilli avec bienveillance, même avec familiarité par les ministres de la reine Anne, il espéra un moment un évêché. On rendit ses opinions religieuses suspectes à la reine, et Swift s'en retourna encore une fois dans son doyenné, qui, d'ailleurs, lui rapportait plus de 1000 livres sterling et lui donnait le moyen de mener joyeuse vie.

Assez mal vu de ses concitoyens, comme partisan d'un ministère odieux à l'Irlande, le doyen de Saint-Patrick devint tout à coup l'idole du peuple pour un acte de vigoureuse opposition. Les manufacturiers s'étaient émus d'une émission considérable de monnaie de bas aloi. Swift publia les *Lettres du Drapier* contre cette mesure impopulaire, et on oublia dès lors son *ministérialisme* passé.

Voilà tout ce qu'on peut dire de sa vie publique. Sa vie privée fut encore plus singulière. Il conçut un vive passion pour la fille de l'intendant de sir William Temple, son premier protecteur. Cette jeune personne, remarquable par sa beauté, le paya de retour, et consentit à le rejoindre en Irlande. Il l'a célébrée souvent dans ses poëmes, sous le nom gracieux de *Stella*, et on a de lui une correspondance dans laquelle il entretient cette femme bien-aimée des plus graves affaires de l'Etat. Stella faisait donc les honneurs de la maison de Swift, mais habitait un appartement séparé, et restait toujours avec lui dans les bornes de la plus sévère décence. Au bout de seize ans il l'épousa, mais leur commerce platonique n'en fut pas modifié. Une jeune Hollandaise, nommé Esther, s'était éprise aussi de Swift, quelque temps avant cette union bizarre. Son esprit l'avait charmé; elle alla jusqu'à lui proposer sa main. Une offre aussi décidée et aussi claire fut éludée par des plaisanteries. Esther suivit en Irlande le cruel doyen, lui fit sa cour par des visites assidues, et osa enfin renouveler ses propositions de mariage. Swift répondit en lui remettant une lettre si formelle qu'elle ne pouvait lui laisser d'espoir. Jusqu'ici la conduite d'Esther ne paraît que ridicule; ce qui est plus sérieux, c'est qu'elle mourut de douleur peu de temps après, en apprenant l'union de Swift avec Stella. Le poëte a chanté sous le nom de *Vanessa* celle qu'avait tué sa froideur.

Stella elle-même ne vécut pas longtemps dans une position où la loi même et la religion ne lui avaient donné que le vain titre d'épouse. Swift était-il affligé, comme on l'a prétendu, d'un défaut de constitution

physique? N'était-il qu'un étrange composé de contradictions? Quoi qu'il en soit, une maladie de langueur lui enleva la femme qu'il avait si bizarrement aimée. Il chercha des distractions dans les voyages, et s'y lia intimement avec le célèbre Pope ; mais ses amis le délaissaient; les infirmités survinrent avec l'âge, elles amenèrent un surcroît de misanthropie. Ses neuf dernières années furent en proie aux douleurs de l'apoplexie, et des tumeurs qui chargeaient ses paupières lui faisaient souffrir de véritables tourments. Son esprit éteint ne sentait plus que le comble de ses maux; il en fut délivré dans sa soixante-dix-huitième année. Le chapitre dont il était le doyen le fit enterrer dans la cathédrale de Saint-Patrick.

Swift était d'humeur bienfaisante; il fonda une banque en faveur des pauvres, et, dans cette banque, on prêtait sans intérêt et sans gage quelconque à tout individu de la basse classe qui avait quelque moyen de gagner sa vie, jusqu'à 10 livres sterling (plus de 200 francs de notre monnaie). L'époque de l'échéance était fixée suivant la position de l'emprunteur, et l'on a remarqué qu'une foule de personnes, préservées ainsi de l'oisiveté et de la misère, vécurent par les bienfaits de Swift, sans manquer jamais à s'acquitter au jour marqué.

Il vivait frugalement, et employait à de bonnes œuvres le superflu fort abondant de sa fortune. *Je suis le plus pauvre*, disait-il, *de ceux qui ont une vaisselle d'argent, et le plus riche de ceux qui n'ont pas d'équipage.*

Comme écrivain, Swift est tour à tour cynique et moral, grossier et ingénieux, religieux et impie; il a de la variété et de la verve, et son style en prose est celui des bons auteurs. Une grande partie de ses ouvrages est inintelligible pour nous, à cause des allusions locales et contemporaines; d'autres sont peu dignes d'être lus, parce que le sarcasme y est monotone pour le fond et inconvenant pour la forme. Telle est une satire sous ce titre ridicule : *Le Grand Mystère, ou l'Art de méditer sur la Garde-Robe, avec des pensées hasardées sur les études, la grammaire, la rhétorique et la poésie;* tels sont plusieurs écrits, intitulés : *Production d'esprit, contenant tout ce que les arts et les sciences ont de rare et de merveilleux;* une satire intitulé *John Bull*, sur la paix d'Utrecht; des écrits contre l'astrologue Partrige. Une brochure qui a pour titre : *Des Avantages qu'il y aurait à abolir la religion en Angleterre*, et qui est dirigée contre les incrédules, ne manque ni d'esprit ni de vigueur.

Un de ses ouvrages qui, sans être bien célèbre en France, y est cependant connu, c'est le *Conte du Tonneau*, satire anti-religieuse, où, sous les noms de *Pierre*, de *Martin* et de *Jean*, l'auteur attaque, tour à tour, le pape, Luther et Calvin. La finesse de quelques plaisanteries et le piquant même de l'impiété n'empêchent pas ce livre d'être fatigant par sa prolixité et son ton déclamatoire.

Mais un livre d'une immense célébrité, le seul, à bien dire, qui ait fait à Swift une réputation populaire, ce sont les *Voyages de Gulliver*. On ne peut nier que cette idée de présenter la satire de notre société sous une forme à la fois railleuse et fantastique n'ait un grand attrait de curiosité; les enfants y trouvent beaucoup de charme, et les hommes faits se divertissent des folies et s'intéressent aux allusions. A tout prendre cependant ce livre est dangereux, car il recèle l'intention de tourner en ridicule toutes les institutions sociales, et il aurait besoin d'être débarrassé de ses témérités et de ses longueurs pour donner aux lecteurs honnêtes un plaisir sans mélange. La *continuation* qu'on a publiée n'est pas de Swift, mais de son premier traducteur, l'abbé Desfontaines; elle est au-dessous de l'original.

Ce fut Voltaire qui fit connaître en France les *Voyages de Gulliver*. Voltaire aimait dans Swift non-seulement l'écrivain au style nerveux et incisif, mais encore et surtout le capricieux satirique, l'homme qui jetait l'éloge et le blâme aux choses les plus sacrées, selon sa fantaisie du moment. L'ennemi persévérant du christianisme triomphait en disant, de celui qu'il appelait le *Rabelais d'Angleterre :* « Il a l'honneur d'être prêtre et de se moquer de tout, comme lui; mais Rabelais n'était pas au-dessus de de son siècle, et Swift est fort au-dessus de Rabelais. . . . .

. . M. Swift est Rabelais dans son bon sens, et vivant en bonne compagnie; il n'a pas à la vérité la gaîté du premier, mais il a toute la finesse, la raison, le choix, le bon goût qui manquent à notre curé de Meudon. Ses vers sont d'un goût singulier et presque inimitable; la bonne plaisanterie est son partage en vers et en prose; mais, pour le bien entendre, il faut faire un petit voyage dans son pays.

« Dans ce pays, qui paraît si étrange à une partie de l'Europe, on n'a point trouvé trop étrange que le révérend Swift, doyen d'une cathédrale, se soit moqué, dans son *Conte du Tonneau*, du catholicisme, du luthéranisme et du calvinisme ; il dit pour ses raisons qu'il n'a pas touché au christianisme. Il prétend avoir respecté le père en donnant cent coups de fouet aux trois enfants ; des gens difficiles ont cru que les verges étaient si longues qu'elles allaient jusqu'au père. »

Il ajoutait en parlant des *Voyages de Gulliver* : « Ce livre serait amusant par lui-même, par les imaginations singulières dont il est plein, par la légèreté de son style, etc., quand il ne serait pas d'ailleurs la satire du genre humain. »

Ce qui recommandait Swift aux yeux de Voltaire est précisément ce que nous devons blâmer en lui, et nous déplorons un tel usage d'un talent d'ailleurs souple, énergique et varié.

Le comte d'Orrery, ami intime de cet écrivain, a publié à Paris, en 1753, des lettres curieuses et intéressantes sur sa vie. Swift a eu trois autres biographes, Th. Sheridan, Crawford et Walter Scott. On peut consulter leurs ouvrages, si l'on veut prendre une idée complète de cette singulière existence d'homme et de ce génie fourvoyé.

THÉRY.

SYAGRIUS (*hist.*), dernier gouverneur romain dans les Gaules, fils de cet Ægidius qui joignit quelque temps au titre de général de l'empire celui de chef des Franks saliens, après qu'ils eurent chassé Childéric, que nos anciens historiens faisaient quatrième roi de France. Syagrius regarda le pouvoir que son père lui laissait comme un poids, et, retiré à Soissons, plus occupé d'agriculture que de combats, il demeura, avec celles des troupes qui lui restèrent fidèles, entièrement étranger aux bouleversements qui s'accomplissaient alors dans l'empire romain. Clovis, fortifié de l'accession des autres chefs franks, vint le surprendre dans cette résidence, et lui offrit le choix du champ de bataille, comme autrefois Bojorix à Marius. Syagrius accepta le défi, rangea ses troupes dans une plaine voisine. Elles furent enfoncées du premier choc par les Franks. Voyant l'impossibilité de les rallier ou de réparer cet échec, il se réfugia avec un petit nombre des siens près d'Alaric; Clovis obtint son extradition, en menaçant le roi visigoth de la guerre, et il fut traité comme jadis les Romains avaient traité les derniers défenseurs de la liberté gauloise, c'est-à-dire enfermé dans un cachot, puis décapité par ordre du vainqueur.

SYBARIS (*géogr. anc.*), ville de l'Italie méridionale, sur les bords et près de l'embouchure du Crathis, et sur la fontière de la Lucanie et du Brutium, fondée par les Locriens, vers 725 avant J.-C. S'étant enrichie par le commerce, elle fut pour un temps la première ville de la Grande-Grèce. Le luxe et la mollesse de ses habitants passèrent en proverbe, et le nom de sybarite devint synonyme de voluptueux. Les Crotoniates la détruisirent en 510; les Romains la prirent en 194 avant J.-C., et la nommèrent *Cossiæ*. Les ruines de cette antique cité occupent une étendue de 17 milles sur les bords du Crathis, près de *Forre Brodognato*. Thurium, qui lui succéda, fut bâtie sur un autre emplacement. F.-S.C.

SYCOMORE (*bot.*). Ce mot, formé du grec σύκη, figuier, et μορζα, mûrier, c'est-à-dire plante tenant du figuier et du mûrier, est le nom spécifique par lequel on désigne à la fois deux arbres de genres fort éloignés : le *figuier d'Égypte* ou *figuier sycomore*, et *l'érable faux-platane* ou *érable blanc* de nos contrées. (*Voy.* les mots FIGUIER et ÉRABLE pour les caractères génériques).

Le premier, *ficus sycomoros*, Lin., συκόμορος de Théophraste, est un arbre élevé, croissant naturellement en Égypte, et dont les branches sont susceptibles de prendre une si grande étendue qu'un sujet peut, suivant les voyageurs, ombrager un espace circulaire de plus de quarante pas de diamètre. Ses fruits, qui naissent sur le tronc et les branches, portés par des ramifications particulières, ressemblent assez à ceux de notre figuier commun. La chair en est ferme, transparente, d'un blanc tirant sur le jaune, d'une saveur douceâtre, d'un goût peu délicat, et parvient rarement à une maturité parfaite, ce qui la rend d'une digestion difficile. Néanmoins, les Arabes et les Levantins en font une consommation considérable. Son bois passe pour être incorruptible, et du moins se conserve longtemps, puisque c'est dans des caisses de cette nature que l'on retrouve les anciennes momies. Quant à l'opinion qui lui fait attribuer, en Égypte et en Judée, des propriétés véné-

neuses, elle nous semble tout à fait erronée.

Le second sycomore, *acer pseudo-platanus*, Lin., est un arbre d'environ quarante ou cinquante pieds de hauteur, croissant naturellement dans les bois et sur les montagnes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, etc. Les feuilles en sont larges, pétiolées, découpées en cinq lobes pointus et dentées, d'un vert foncé en dessus, beaucoup plus pâles en dessous; les fleurs petites, d'une couleur herbacée, disposées en grappes allongées, très-garnies et pendantes. — L'érable sycomore se plante dans les parcs et pour l'ornement des grands jardins paysagers. L'agrément de son bois le fait rechercher de nos jours pour les travaux d'ébénisterie; il est en outre excellent pour le chauffage et donne beaucoup plus de chaleur que les autres bois blancs.

Sous la dénomination également impropre de *faux-sycomore*, l'on désigne encore l'*érable plane*, ou à feuilles de platane, *acer platonoïdes*, Lin., et *l'azédarach de l'Inde*, *melia azedarach*, Lin., quoique n'offrant ni l'un ni l'autre aucun rapport direct ou indirect avec le véritable platane.

SYCOPHANTE. En grec σικοφαντης (*sukophantès*), formé de σῦκη, une figue, et de φημί, je dis, j'expose, j'indique, je déclare. Pour bien comprendre l'étymologie et l'origine de ce mot, il est nécessaire de rappeler sommairement le point curieux d'histoire ancienne auquel il est étroitement lié.

Plutarque, dans la vie de Solon (art. 32), énumérant les actes de ce grand législateur des Athéniens, qui se rapportaient aux produits de l'Attique, dit qu'ils permettaient l'exportation de l'huile seulement, attendu que les olives abondaient dans cette province; mais que ces actes défendaient celle de tous les autres fruits, parce qu'ils suffisaient à peine à la consommation du pays, sous peine d'une amende de 100 drachmes. Les figues se trouvèrent comprises dans la disposition prohibitive, et les révélateurs de ceux qui contrevenaient frauduleusement à la loi furent appelés sycophantes, de même que ceux qui dénonçaient les voleurs de figues. Or, comme dans les deux cas la révélation de ces délits était rémunérée soit par le préfet du fisc, soit par les propriétaires volés, il en résultait fréquemment des rapports calomniateurs et complétement faux, qui avaient aussi quelquefois pour mobile, non la cupidité, mais des motifs de vengeance et de haine. De là vint la grande extension du mot sycophante, qui finit par être la spirituelle synonymie de délateur, d'imposteur, de trompeur, de fourbe et d'hypocrite. Athénée, écrivain grec, qui vivait sous Marc-Aurèle, environ un siècle après Plutarque, son compatriote, dans les *Déipnosophistes* ou les sophistes à table, parle dans le même sens que le célèbre biographe relativement à l'appellation de sycophante donnée aux révélateurs publics des fraudes sur la sortie prohibée des figues; mais il ajoute (liv. III, chap. 2), d'après Philomnestos, que dans le principe, les impôts se payant en nature, les préposés à la perception de celui des figues, et ceux qui les vendaient sur les marchés d'Athènes, furent nommés sycophantes. Au reste le mot, considéré dans ses diverses significations étymologiques, se prête parfaitement à l'application primitive qu'Athénée constate. Ce vocable est passé dans notre langue avec les acceptions injurieuses qu'il avait reçues chez les Grecs. La Fontaine en a fait un heureux emploi dans la charmante fable du *Loup devenu berger*. P. T.

SYCOSIS (*méd.*), nom scientifique d'une affection éruptive siégeant sur les lèvres et le menton, mais plus généralement désignée dans le monde par celui de MENTAGRE auquel nous renvoyons pour son histoire.

SYDENHAM (THOMAS), médecin célèbre, naquit en 1624 à Vinford-Eagle, dans le Dorsetshire, en Angleterre. D'après le conseil de Thomas Coxe, il choisit la médecine pour profession, et prit le degré de bachelier d'Oxford et le bonnet de docteur à Cambridge. Il vint alors s'établir à Westminster, où il pratiqua la médecine avec la plus grande célébrité jusque vers la fin de sa vie, et mourut à Londres le 20 décembre 1689. On connaît peu de détails sur sa vie privée. On sait, et d'après lui-même, qu'il fut intimément lié avec l'illustre Locke, dont les conseils, avoue-t-il, lui furent fort utiles.

A l'époque où vivait Sydenham, la médecine, détournée de la grande voie d'observation tracée par Hippocrate, errait dans les sentiers obscurs de la chimiatrie. Toutes les maladies, rapportées à des ferments, à des acides, avaient besoin, pour être combattues, d'un arsenal polypharmaque stérile quand il n'était pas dangereux. L'éter-

nelle gloire de Sydenham est d'avoir ramené les esprits à l'observation de la nature, d'avoir considéré la maladie sur le malade, et non dans le creuset du chimiste, d'avoir enfin mérité ce magnifique éloge de la part d'un homme qui n'en était pas prodigue, de la part de Boerhave: *Unum eximium habeo Thomam Sydenham, Angliæ lumen, artis phæbum; cujus ego nomen sine honorificâ præfatione memorare erubescerem; quem quoties contemplatus, occurrit animo vera Hippocratici viri species, de cujus ergà rempublicam medicam meritis nunquam itâ magnificè dicam, quin ejus id sit superatura dignitas.*

Toute la pratique de Sydenham roule sur l'observation des symptômes; jamais les indications ne sont prises d'après l'anatomie saine ou pathologique, qui est complétement négligée dans ses ouvrages. Il n'en est que plus étonnant que, privé des lumières qui ne sont venues que plus tard, il ait pu parvenir, par les seules ressources de l'observation symptomatique, aux belles déductions pratiques qui font encore notre admiration. Ce médecin donnait aussi une grande importance, et s'attachait avec une scrupuleuse attention aux constitutions atmosphériques, d'où dépendent les épidémies, qui font le caractère des maladies intermittentes et qui fournissent des indications précieuses pour le traitement. C'est à lui que l'on doit la seule méthode rationnelle de traitement de la petite vérole, une administration plus efficace du quinquina dans les fièvres intermittentes, l'usage plus général de l'opium dans un grand nombre de maladies.

Les défauts que l'on peut reprocher à Sydenham sont les défauts de son époque, dont un seul homme ne peut entièrement secouer le joug. Il paraît aussi qu'il n'était pas très-versé dans la littérature médicale, du moins si l'on en juge par ses ouvrages, dans lesquels il ne tient aucun compte des travaux de ses prédécesseurs.

Ses ouvrages, néanmoins, sont en grande estime auprès des praticiens; en voici l'indication: *Methodus curandi febres propriis observationibus superstructa*, ouvrage imprimé aussi sous ce titre: *Observationes medicæ circà morborum auctorum historiam et curationem*, Londres, 1666, in-8°; Amsterdam, 1666, in-8°; Londres, 1668, in-8°; 1667, in-8°; Genève, 1683, in-12. — *Epistola responsaria ad Rob. Brady de febribus posteriorum annorum et rhematismo; Epistola responsaria secunda ad H. Paman de lue venereâ*, Londres, 1680, in-8°. — *Dissertatio de variolis, etc.*, Londres, 1682, in-8°. — *Tractatus de podagrâ*, Londres, 1683, et autres. — Ses œuvres complètes ont été plusieurs fois imprimées sous le titre de *Opera omnia*, Londres, 1685, in-8°; *ibid.* 1705, in-8°; *ibid*, 1734, in-8°. — Amsterdam, 1683, in-8°; — Leipzig, 1695, in-8°; — Genève, 1696, in-8°; 1716, in-4°; — Leyde, Gand, etc. — Traduit en anglais par Swan, Londres, 1729, in-8°; par Valis, 1788, in-8°. — Trad. en français par A. F.-Jault, Paris, 1774, in 8°; Avignon, 1799. — *Idem*; avec notes par Baumet, Montpellier, 1816, 2 vol. in-8°. — *Idem* avec notice par Prunelle, Mont., 1804, 2 vol. in-8°. A. L.

SYDNEY (*géogr.*) C'est la capitale de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie; elle doit sa fondation à la DÉPORTATION (*voy.* ce mot); elle ne date pas d'avant 1788, et déjà elle compte trente six mille habitants. Les immenses progrès qu'a faits et qu'indubitablement fera encore cette ville nous obligent à en donner en peu de mots l'historique.

Aussitôt l'indépendance américaine reconnue, l'Angleterre chercha un pays qui remplaçât pour elle la Virginie, et où elle pût exiler ses mauvais citoyens. On examina dans ce but les côtes d'Afrique, depuis le cap Nègre jusqu'au cap de Bonne-Espérance, mais sans aucun succès; sur les instances du savant Bank, la Nouvelle-Galles méridionale eut la préférence. Au mois de mars 1787, une flotte, composée de onze voiles, partit de Portsmouth et cingla vers l'Australie. On devait débarquer dans une baie sûre et profonde, appelée par Bank *Botany-Bay* (baie des botanistes) à cause de la richesse des collections de plantes qu'y avaient réunies les naturalistes, ses compagnons de voyage. On s'était muni d'approvisionnements pour deux ans, d'instruments aratoires, d'outils de toute espèce, de semences et d'une foule d'objets indispensables pour un premier établissement sur une côte lointaine et déserte. Sur les six bâtiments de transport furent distribués huit cent un condamnés, dont cent quatre-vingt-douze femmes es treize enfants; y compris le corps destiné à la garde des détenus, le nombre des passagers, sans distinction de rang,

d'âge ou de sexe, ne s'élevait qu'à mille quarante. C'était à l'officier de marine Arthur Phillip que l'on confiait une mission si difficile; il ne s'agissait de rien moins que de jeter les fondements d'une nouvelle société avec des convicts, sur une terre inculte, aux antipodes, et avec de si faibles moyens. Le 20 janvier 1788 on jeta l'ancre à *Botany-Bay*. La baie des Botanistes a un fond assez bon, mais elle est exposée aux ravages des vents d'est, qui en balaient toute l'étendue, et poussent sur le rivage des vagues furieuses; le terrain n'est qu'un marais rebelle à la culture ou des sables stériles; en Australie on ne trouve que de faibles ruisseaux; à Botany-Bay il n'y en a point. Le 27 janvier 1788 on jeta l'ancre dans le havre de Sydney; Phillip aborda à *Broken-Bay*, l'un des points les plus romantiques de la baie. Bientôt la hache retentit dans ces forêts vierges, bientôt on eut choisi un lieu pour camper, bientôt, enfin, cet emplacement devint Sydney.

Mais, pour avoir changé de lieu, on n'évitait point les difficultés; presque aucun des convicts n'avait d'*état professionnel*, de métier, ne savait l'agriculture, au sein d'un pays qui ne produisait rien spontanément, pas même le moindre végétal. La nourriture était loin d'être saine; depuis quelques semaines on comptait vingt-huit morts, soixante-six malades, et deux cents hommes incapables d'un travail suivi; presque tous étaient atteints de scorbut. Le blé qu'on avait semé à Sydney n'avait servi qu'à diminuer la provision; la chasse du *kangourou* était très-difficile; il y en avait fort peu, encore au premier coup de mousquet s'étaient-ils enfuis au milieu de forêts sans fin; la pêche était insuffisante, même lorsqu'elle était abondante. Pour surcroît de maux, la guerre avec les naturels et la nouvelle de la perte du bâtiment et des provisions qu'envoyait la mère-patrie. L'arrivée du *Justinien* mit fin à ce malheureux état de choses; ce n'était pas encore la réussite, mais tout la présageait; les condamnés qu'on avait envoyés à l'île de Norfolk paraissaient espérer une bonne récolte. « Cette petite colonie, dit « un moraliste, devait longtemps encore « ressembler plutôt à l'équipage d'un na- « vire naufragé qu'au noyau d'une société « nouvelle. » Toutefois, en 1792, pour la première fois, un bâtiment de commerce américain vient y trafiquer, et un Allemand établit une propriété libre. Schæffer imita les convicts; pour quelques galons de rhum il vendit son bien. La remarque que faisait Dunmore, en 1836, à ce sujet, expliquera l'importance de Sydney. « S'il eût conservé le terrain, disait-il, qu'il avait aux environs de Sydney, il représenterait un capital de 50,000 liv. sterl., qui, au taux ordinaire de l'argent dans la colonie, donnerait un revenu de 5,000 liv. sterl. (125,000 fr.). » En 1793, pour la première fois, on mangea du pain qui ne venait ni de l'Angleterre, ni des Indes. Le peu de progrès qu'avait faits jusqu'ici la colonie s'explique par l'absence de toute religion; cet oubli en fit peut-être mieux apprécier l'utilité pour l'avenir. A la fin de cette même année 1793, on comptait à Sydney et dans l'île de Norfolk quatre mille quatre cent soixante-quatorze individus. Plusieurs gouverneurs se succédèrent et contribuèrent au succès de cette entreprise. Au dire de plusieurs publicistes anglais, le progrès toutefois ne doit être attribué qu'aux colons libres qui y apportèrent leurs capitaux. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui Sydney ressemble à une grande ville d'Europe; même mouvement, même luxe; elle est bâtie sur une éminence, au fond d'une anse de Port-Jackson; à environ cinq milles, sur le bord de la pleine mer, s'élève un bâtiment de forme circulaire, appelé Tour-Macquarie, qui sert de phare et indique la passe étroite, bordée de rochers escarpés, qui donne entrée dans la baie. L'Européen qui franchit pour la première fois ce détroit est frappé du nombre et de l'élégance des petites maisons de campagne bâties à droite et à gauche de la baie. Aujourd'hui cette ville renferme un observatoire, un théâtre, plusieurs manufactures, des banques, une école de commerce, des écoles gratuites, quelques autres établissements d'instruction, une société philosophique, une d'agriculture et d'horticulture; on y publie six journaux, dont un quotidien, quatre trois fois par semaine, et un une seule fois par semaine, et une revue scientifique sur le plan de celle d'Edimbourg. On y voit une grande place entourée de magasins, deux temples de méthodistes, deux églises anglicanes, une belle église catholique, et des hôpitaux. Le palais du gouverneur, la bourse, les casernes, les prisons et le grand hôpital de la colonie sont les édifices les plus remarquables. Son port magnifique, ses magasins, ses quais,

son phare lui donnent l'aspect d'une ville maritime d'Angleterre; la beauté de son climat, la fécondité de son sol l'ont fait surnommer le Montpellier de l'Océanie; ses rues sont grandes, larges, droites et éclairées. Trois voitures publiques partent par jour pour Paramatta; il existe même un bateau à vapeur qui fait un service régulier entre ces deux villes. Des voitures parcourent rapidement la distance de vingt-cinq milles qui séparent Paramatta de Windsor; de semblables moyens de transport desservent la route de Penrith; plusieurs bateaux à vapeur navignent le long des côtes et réunissent Sydney aux établissements de la rivière Hunter, de New-Castle, de Port-Stephens et de Port-Macquarie. Des ingénieurs ont proposé de construire des chemins à rails, où le bois de fer, renommé pour sa grande dureté, remplacerait avantageusement, selon eux, le métal que l'on importe encore d'Europe. On y a établi une manufacture de drap, deux fabriques de chapeaux, une de poterie grossière en terre ou en étain, et des ateliers pour les arts mécaniques que nécessitent les constructions des édifices publics et les constructions navales.

« Par un temps clair et serein, dit un voyageur, on découvre les montagnes Bleues du haut de la ville de Sydney, c'est-à-dire à la distance de cinquante milles. Elles se présentent alors comme un rideau bleuâtre, peu élevé au-dessus de l'horizon, et dont l'uniformité laisse à peine soupçonner quelques plans inférieurs. Observées à vingt-cinq milles d'éloignement, elles offrent moins de régularité dans leurs crêtes; on distingue çà et là quelques cimes plus hardies; les plans se dessinent sur plusieurs lignes, qui paraissent s'élever davantage à mesure qu'elles s'enfoncent dans l'intérieur du pays, et leur couleur devenue plus sombre semble indiquer une constitution aride et sauvage. »

Pour plus de renseignements voir l'*Histoire de Botany-Bay*, par M. de la Philorgerie. 1 vol. in-8°. Paris, 1836.

BERN. DE POUMEYROL.

SYÈNE ou ASSOUAN, ville de la Haute-Égypte, province de Thèbes, à 22 lieues sud d'Edfou, vers les frontières d'Éthiopie, entre Thèbes et les cataractes du Nil. Elle est presque en ruines et mal peuplée. Il y a peu d'antiquités, et les monuments qui ont résisté aux ravages du temps semblent être l'ouvrage plutôt des Romains que des Egyptiens. Le pays abondait autrefois en froment et en autres grains, en fruits de toute espèce, et nourrissait beaucoup de chameaux et de moutons. A peu de distance de la ville, dans le désert, est une montagne qui renferme une mine d'émeraudes, et à quinze journées de là il y a une mine d'or. — Syène était fort connue chez les anciens. Pline la décrit. Strabon rapporte qu'elle servait de garnison à trois cohortes romaines pour empêcher les irruptions des Ethiopiens. Il ajoute qu'il y a dans cette ville un puits d'où le soleil paraît à plomb, sans faire aucune ombre à midi, lorsqu'il entre dans le signe du Cancer. Pline en parle aussi : *Solstitii die medio nullam umbram jaci* (l. II, cap. 73), et Lucain (lib. II, v. 287) :

. . . . . Umbras nusquam flectente Syene.

Ezéchiel la mentionne en deux passages comme située à l'extrémité de l'Egypte, sous le tropique. Les géographes arabes ont donné à Syène le nom d'*Assouan*, qui a prévalu aujourd'hui. On voit dans ses environs les tombeaux à demi ruinés des Mameloucks qui s'enfuirent devant Sélim Ier, lorsqu'il fit la conquête de l'Egypte, en 1517. A une lieue et demie N.-O. de cette ville, de l'autre côté du Nil, un combat fut livré aux Turcs par les Français, le 16 mai 1799.

ED. GIROD.

SYÉNITE (*min.* et *géol.*). Nom donné à une roche dont on a cru retrouver le type aux environs de Syène, en Egypte. Elle est essentiellement composée de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole-hornblende, aussi appelée actinate. Elle se trouve donc différer du granit, avec lequel on la confond vulgairement, en ce que l'amphibole y remplace le mica. Il résulte de cette différence, sous le point de vue industriel, que la présence de l'amphibole, substance fort dure, rend la syénite susceptible d'un beau poli, tandis que le mica du granit s'oppose à ce genre de travail. — La syénite fait partie des terrains granitiques, et dans les Vosges, ainsi qu'en beaucoup d'autres montagnes, elle est même superposée au granit. Elle présente un passage d'autant plus sensible à ce dernier que souvent on lui en voit conserver le mica, dans la Haute-Égypte, par exemple, et, suivant l'observation de M. de Humboldt, dans les andes

du Pérou, ainsi qu'aux cataractes du Nil.

SYLLA ou **SULLA** (Lucius Cornélius). Rome, victorieuse de l'Italie, y avait porté la civilisation en y maintenant l'esclavage. Les cités italiennes se lassèrent et réclamèrent les droits que le titre de citoyen conférait. Les patriciens avaient d'abord feint d'écouter ces réclamations, parce qu'ils avaient à défendre leurs priviléges contre les Gracques; mais, le danger passé, ils se retournèrent contre leurs alliés d'un jour, et cette résistance enfanta la *guerre sociale*. Rome renfermait d'ailleurs une autre cause d'agitation. La plèbe avait bien à peu près les mêmes droits que les patriciens et les chevaliers, mais ceux-ci avaient toutes les richesses. La plus grande partie du sol italien était des prairies pour l'entretien desquelles un petit nombre d'esclaves suffisait; les travaux industriels restaient également abandonnés aux esclaves, et la plèbe était sans ressources lorsqu'elle ne portait pas les armes ou ne recevait pas l'aumône de la république. Le mécontentement grondait sourdement, lorsque Marius parut rayonnant de la gloire qu'il avait acquise contre Jugurtha et contre les Cimbres. Italien de naissance et ennemi des patriciens qui l'avaient repoussé, il rallia tous les mécontents, qui se personnifièrent en lui. Sylla se trouva placé dans le parti de la noblesse et des *Romains* par le hasard des circonstances. Issu d'une famille patricienne, à la vérité, mais obscure depuis qu'un de ses membres, Cornélius Roffinus, avait été atteint par les lois somptuaires, Sylla passa toute sa jeunesse au milieu des histrions, des baladins, des femmes publiques, logé au rez-de-chaussée d'une maison qui lui coûtait seulement 3,000 sesterces. La courtisanne Nicopolis l'ayant fait son légataire, il brigua la questure, l'an 107 avant J.-C., et fut envoyé contre Jugurtha avec Marius, consul pour la première fois. Il avait alors trente et un ans. La fortune rapide de son général excita son émulation, et, devenu ami du roi numide Bocchus, dont il avait protégé les ambassadeurs contre des brigands, il obtint de lui qu'il lui livrerait Jugurtha, son gendre, et se rendit près de lui dans ce but, s'exposant ainsi à un danger réel; car le traître hésita, dit-on, entre deux perfidies, et ne se décida que pour la plus sûre. Ce fut le commencement de la fortune de celui qui s'enorgueillissait plus tard du titre d'heureux; car si Jugurtha figura au triomphe de Marius, le peuple n'en répétait pas moins le nom de Sylla, et, pour qu'on n'oubliât pas qu'on lui devait cette capture, il eut soin de faire graver, sur un anneau qui lui servait de cachet, le roi numide remis en ses mains par Bocchus. Marius en conçut bien quelque jalousie, mais il ne laissa pas d'employer Sylla dans ses autres consulats, comme lieutenant, puis comme tribun de mille hommes, et il lui fut redevable de la prise du roi des Tectosages, Capylus, et de la soumission des Marses par la voie de la persuasion. Mais ces succès même rendaient le consul moins disposé à lui fournir les occasions de se distinguer. Sylla s'en aperçut et se tourna vers Catulus Lutatius, l'autre consul, qui, peu capable luimême, accueillit le transfuge avec bonheur. Cependant leurs premières opérations contre les Cimbres furent peu brillantes, et, tandis que Marius écrasait une tribu des mêmes peuples dans la Gaule, Lutatius s'était vu obligé de reculer jusqu'à Verceil; mais l'armée, du reste, n'avait pas souffert de privations, tant le questeur avait su la bien approvisionner. Marius alla rejoindre son collègue avec ses légions victorieuses, et la bataille fut décisive; mais Marius, enveloppé dans un nuage de poussière, n'avait que très-peu combattu, et la gloire de ce nouveau triomphe lui échappa. Sylla, croyant sa réputation assez solidement établie, brigua alors la préture urbaine; il ne réussit pas et prétendit qu'on voulait lui conserver la questure parce qu'on attendait de lui, comme ami de Bocchus, un spectacle de bêtes féroces; au reste, ce premier échec lui servit de leçon, et il fut élu l'année suivante. Il s'entendit, il est vrai, reprocher en plein forum d'avoir acheté sa nomination à beaux deniers comptants, mais il n'en obtint pas moins, à l'expiration de son pouvoir (87), d'être envoyé en Cappadoce comme propréteur d'Asie, pour replacer sur le trône Ariobarzane, que Mithridate avait remplacé par un de ses parents sous la tutelle d'un de ses ministres. Une bataille lui suffit à renverser ce fantôme de roi, et la renommée qui s'attacha en Asie à cette victoire fut telle que les Parthes, dont les Romains n'avaient pas encore entendu le nom, lui envoyèrent une

ambassade; il la reçut avec toute la fierté romaine et la morgue méprisante qui le caractérisait. Ce fut alors qu'un devin étranger lui prédit qu'il serait le premier de l'univers, prédiction qui fit une impression profonde sur lui et qu'il se plaisait souvent à rappeler; car, comme tous les hommes que les circonstances favorisent, il était très-superstitieux.

Marius se sentait de plus en plus importuné par cette gloire d'un homme qu'il avait jugé d'abord un débauché vulgaire, et Bocchus ayant, à l'époque du retour de Sylla, envoyé à Rome un groupe en or représentant Sylla recevant Jugurtha de ses mains, Marius voulut le faire ôter du sénat; le propréteur résistait; mais la guerre sociale, qui éclata alors, empêcha cette querelle d'avoir des suites immédiates. Marius, qui avait soutenu la cause des Italiens dans la discussion, ne prit que peu de part à cette guerre, alléguant ses maux de nerfs qui l'empêchaient de combattre. Sylla, au contraire, en fut un des héros et remporta deux victoires signalées sur les Samnites. Les Romains l'en récompensèrent en lui décernant le consulat, l'an 89 avant l'ère vulgaire.

Mithridate poursuivait le cours de ses conquêtes en Asie; il avait fait subir les plus honteux traitements aux chefs romains, et ordonné le massacre de tous les Italiens qui se trouvaient en Asie, en promettant une prime aux exécuteurs. Sylla, nommé consul, s'attendait à être chargé de faire la guerre; mais Marius, qui n'avait plus de maux de nerfs, convoitait cette province, où il y avait tant à piller, et les chevaliers l'appuyaient parce qu'ils savaient qu'en sa qualité de publicain il était intéressé à maintenir les abus qui les enrichissaient. Marius s'entendit en outre avec l'éloquent orateur Sulpitius, tribun du peuple, qui avait cependant combattu jusqu'alors dans les rangs des patriciens, s'allia plus intimement aux Italiens, qu'il proposa de distribuer dans les trente-cinq tribus existantes, afin de leur donner les mêmes droits qu'aux autres citoyens, au lieu des droits illusoires qu'on leur avait conférés en les reléguant dans les dernières tribus, dont le vote ne pouvait influer en rien sur les affaires publiques. Les six cents chevaliers qui accompagnaient toujours le tribun, et qu'il appelait l'*anti-sénat*, appuyèrent cette proposition et celle de conférer le commandement de la guerre d'Asie à Marius. Pour gagner du temps, les consuls décrètent des fêtes le jour où la délibération devait avoir lieu. Les satellites de Sulpitius, aidés des Italiens, excitent une sédition. Sylla est conduit chez Marius, et là il est contraint de révoquer son ordre. Les comices s'assemblent et adoptent les deux lois du tribun. Marius triomphe; mais Sylla s'est rendu en hâte à l'armée, qui est à Nole; il gagne les soldats, et quand les lieutenants de Marius arrivent ils sont reçus à coups de pierre. Sylla marche ensuite sur Rome; une partie de ses troupes l'abandonne, mais il est rejoint par son collègue Pomponius, et, la légalité se trouvant ainsi pour eux, les partisans de Marius s'inquiètent dans la capitale. Plusieurs députations sont envoyées. A la quatrième enfin on promet de s'arrêter pour laisser au sénat le temps de délibérer; mais à peine est-elle partie que les troupes reprennent leur marche, arrivent à Rome et s'emparent de plusieurs portes. On veut résister; mais Sylla, une torche à la main, donne l'ordre d'incendier la ville; toute résistance cesse alors, et les consuls entrent victorieux dans le forum, où ils font sur-le-champ casser les lois de Sulpitius et condamner à mort les deux Marius et neuf sénateurs de leur parti. Sulpitius fut tué par un esclave auquel Sylla avait promis la liberté, et qu'il fit ensuite précipiter de la roche Tarpéienne; les deux Marius furent assez heureux pour se sauver. Sylla n'abusa pas de sa victoire; il déclara qu'il n'était venu que pour rétablir la liberté. On le prit au mot, et l'on n'eut aucun égard à ses recommandations dans les élections qui se firent. Son collègue fut assassiné, et lui-même fut sur le point d'être mis en accusation par Cinna le consul, qu'il avait cependant fait jurer de ne rien entreprendre contre lui. Il vit qu'il avait besoin de victoires et d'une armée dévouée. Il se hâta d'aller prendre le commandement de la sienne, qu'il avait renvoyée à Capoue, et de là il passa dans la Grèce, que désolaient les armées de Mithridate.

Il reçut aussitôt des députations des principales villes; mais Athènes, gouvernée par le philosophe épicurien Aristion, et défendue par Archelaüs, général de Mithridate,

opposa une vigoureuse résistance. Plusieurs assauts inutiles furent tentés ; le siége dura un an, pendant lequel les Athéniens s'égayèrent fort sur les cheveux roux, les yeux verts et le visage bourgeonné de Sylla, qu'ils appelaient *une mûre saupoudrée de farine;* ils n'épargnaient pas davantage Métella, fille du consul Métellus, que Sylla avait épousée à l'époque de sa nomination. Enfin des esclaves du Pirée qu'il avait séduits, lui donnant avis de tout ce qui se passait dans la ville, au moyen de balles de plomb qu'ils lançaient dans son camp, il parvint à y pénétrer. La malheureuse cité expia cruellement cette résistance. Le sang qui fut versé emplit tout le Céramique et ruissela jusqu'aux portes. Le vainqueur ne consentit à arrêter le carnage que sur les supplications des habitants, qui demandèrent grâce en faveur de l'ancienne gloire d'Athènes.

La Grèce n'était pas soumise cependant. Archelaüs s'était retiré à Munychie, et Taxile, autre général de Mithridate, arrivait par la Macédoine avec une armée de cent mille hommes. Sylla alla camper en Béotie; mais les soldats furent si effrayés du grand nombre des ennemis qu'ils refusèrent de combattre. Il les força à demander la bataille en les fatiguant à détourner les eaux du Céphise. L'armée asiatique fut complétement battue, malgré l'habileté ordinaire des généraux de Mithridate, qui perdirent, dit-on, dix mille hommes, tandis qu'il n'en manqua que treize au général romain. On eut bientôt l'explication de cette bizarrerie quand on vit Archelaüs recevoir de Sylla un domaine dans l'Eubée et les autres actes de corruption employés depuis par Sylla contre ses ennemis. Il fut moins heureux d'abord à Orchomène; mais, voyant ses troupes se débander, il se saisit d'un étendard et marcha droit à l'ennemi en criant aux fuyards: « Si l'on vous demande où vous avez laissé votre général, vous direz que c'est à Orchomène. » Ses soldats se rallièrent, et la victoire lui resta.

Cependant le parti de Marius triomphait à Rome. Aussitôt après le départ de Sylla, Cinna avait repris la loi sur les *Italiens*, et Sertorius, un des chefs les plus distingués de la guerre sociale, s'était joint à lui. Mais l'autre consul excita les *Romains* contre eux, força Cinna à prendre la fuite, et le fit remplacer dans le consulat. Cinna lui répondit par le soulèvement d'une partie de l'Italie et le rappel de Marius. Le vieux proscrit revint le cœur plein de vengeance; la majeure partie des Italiens se rangea sous ses drapeaux. Quatre armées marchaient à la fois sur Rome, que le consul Octavius, tout occupé de divinations, ne songeait pas même à défendre, et Marius en trouva les portes ouvertes. On sait qu'il abusa de sa victoire au point d'exciter l'indignation de Sertorius et de Cinna, qui firent tuer les esclaves dont il se servait pour exercer ses vengeances. Le bruit des succès de Sylla l'effraya alors; il se livra à la débauche et ne tarda pas à mourir; mais depuis longtemps il n'était plus l'âme de ce qu'on appelait son parti, et deux légions qu'on envoya alors de Rome en Asie, sous la conduite de Valérius Flaccus, eurent moins pour but de combattre Mithridate que Sylla. Fimbria, lieutenant de Flaccus, qui avait pris le commandement de l'armée après avoir tué son général, songea d'abord à enlever à Sylla ce qui faisait sa force, la guerre contre Mithridate. Sylla vit le piége et sut y échapper. Mithridate demandait depuis longtemps à traiter; il offrait même à Sylla des secours contre Marius; le général romain reçut l'offre avec hauteur; mais, bien qu'il lui fût facile, grâce à l'appui de Fimbria, d'écraser entièrement Mithridate, il accepta au contraire les propositions de paix, malgré le mécontentement de ses soldats qui désiraient qu'on en finît. Mithridate renonça à l'Asie et à la Paphlagonie, céda la Bithynie à Nicomède, et la Cappadoce à Ariobarzane, s'obligea à payer 2,000 talents et à livrer ses galères armées. « Que me laissez-vous donc? demanda le roi de Pont en entendant ces conditions. — La main dont vous avez signé le massacre de tant de Romains, » répondit Sylla. En effet, cette guerre avait été trop utile à l'heureux général pour qu'il ne se réservât pas les moyens de la reprendre s'il en avait besoin.

Sylla n'avait rien négligé pour s'attacher ses troupes: pillages, distributions d'argent, oubli de toute discipline; il les gorgea pendant quelque temps des voluptés de l'Asie, car la corruption était son moyen favori. Fimbria s'en aperçut; lorsque l'armée de Sylla approcha, la sienne l'abandonna presque entièrement, et il n'eut d'au-

tre ressource que de se tuer pour échapper au vainqueur de Mithridate. Il arriva la même chose à Scipion l'Asiatique lorsque Sylla revit l'Italie après avoir recueilli, en passant par Athènes, le titre d'initié aux grands mystères et aux cours d'Aristote et de Théophraste. Son armée n'était, en grande partie, composée que d'affranchis ramassés de toutes parts, et ils s'attendaient tellement à faire leur proie de l'Italie qu'ils offrirent de l'argent à leur général, prêts à supporter cette guerre à leurs frais; aussi la plupart des troupes qui leur furent opposées abandonnèrent-elles leurs drapeaux. Norbanus fut mis en fuite, et, l'année suivante, le jeune Marius, battu près de Sacriport, se réfugia dans Préneste où, assiégé par Lucrétius Ofella, il se tua, n'ayant pu s'enfuir. Sertorius s'était retiré en Espagne, et Sylla, qui s'était fait précéder par des massacres, entra à Rome sans résistance, et, ne trouvant personne à tuer, il prononça en hâte les confiscations qui lui étaient nécessaires pour payer toutes les trahisons qu'il avait provoquées. Ce fut en vain que Pontius Telesinus et les autres chefs de la guerre sociale accoururent en armes pour détruire *ce repaire de loups ravisseurs de l'Italie*. Enivrés de l'espoir d'un trop facile succès, ils le laissèrent échapper, furent mis en déroute, et bientôt après rien ne remua plus dans la péninsule.

Un corps des Samnites de Telesinus étant venu demander leur grâce, on leur fit entendre qu'ils devaient la mériter; ils se jettent sur leurs compagnons et en font un horrible massacre; les six mille qui survécurent à cette exécution furent conduits à Rome, enfermés dans l'hippodrome et égorgés. Sylla parlait devant le sénat pendant qu'on les massacrait, et les cris arrivèrent jusqu'à lui. « Ce n'est rien, répondit-il aux regards interrogateurs: ce sont des coupables que je fais châtier. » Et il continua son discours. Ce fut le commencement de l'affreuse boucherie qui se fit dans Rome. Il eût été impossible de compter les morts tués pour une raison ou pour une autre, ou sacrifiés à des haines particulières. Au fort de la terreur, un jeune Metellus représenta au vainqueur qu'il devait au moins conserver à qui commander. « Je ne sais pas encore qui je laisserai vivre, répondit Sylla — Dis au moins qui tu veux sacrifier. — C'est ce que je ferai, » reprit-il; et il proscrivit sur-le-champ quatre-vingts sénateurs. Ce fut la première liste de proscription, elle fut suivie d'une multitude d'autres; Sylla les dressait chaque matin, et l'on vit à la fois plus de deux mille noms affichés. On tuait partout, dans les temples, sous les portiques, dans les rues même, et les têtes étaient apportées à Sylla, qui en payait le prix : 2 talents par meurtre. On égorgeait surtout les riches; un citoyen obscur et inoffensif apercevant son nom sur une liste: « Ah! malheureux, s'écria-t-il, c'est ma villa d'Albe qui m'a condamné ! » Et il fut tué sur-le-champ. Si l'on avait envie d'un objet appartenant à un voisin, on faisait inscrire le possesseur sur la fatale liste; il y avait des récompenses pour les dénonciateurs, et des châtiments terribles pour ceux qui cachaient un condamné, fût-ce un père, un frère ou un fils. Ceux qui avaient eu quelques rapports avec les proscrits, qui avaient même voyagé avec eux, étaient enveloppés dans les condamnations, et l'on confisquait non-seulement leurs biens, mais encore ceux de leurs enfants, qui étaient, en outre, déclarés inhabiles à toute charge publique.

Ces massacres ne se bornaient pas à Rome; ils s'étendirent à toute l'Italie. Préneste fut mise à feu et à sang, et douze cents de ses habitants proscrits. Florence, Spolette, Interamne, Sulmone, Boviarum, Esernie, Télésie furent détruites après le massacre de leurs habitants, et le consulaire Carbon fut égorgé en Sicile, sous les yeux même de Pompée.

Marius, dans ses proscriptions, avait été guidé par la soif de la vengeance; chez Sylla, au contraire, c'était un système, et la passion était entièrement étrangère à ses proscriptions. Quand il crut avoir imprimé assez de terreur, il accomplit la réforme qu'il avait projetée. Sa victoire était celle de Rome sur l'Italie, et de la noblesse sur la richesse et l'ordre équestre, c'est-à-dire les parvenus; et il en usa en enlevant aux premiers le droit de cité, aux seconds le droit de judicature, qu'il remit au sénat. La plèbe ne fut pas mieux traitée, et il lui enleva l'élection des pontifes et le vote par tribus, auquel il substitua le vote par centuries; il fit aussi déclarer ses tribuns incapables de remplir toute autre charge, et réduisit leur pouvoir à presque rien. Au sénat, décimé par les proscriptions, il ajouta

trois cents chevaliers entièrement dévoués à ses ordres, et affranchit les plus robustes esclaves des proscrits, qu'il distribua parmi les autres citoyens sous le nom de *Cornéliens*. Il rétablit aussi la hiérarchie des magistratures, et voulut qu'on ne parvînt au consulat qu'après avoir passé par la questure et la préture; son lieutenant, Lucrétius Ofella, celui-là même qui avait pris Préneste, ayant brigué le consulat malgré les avertissements du vainqueur, sans avoir passé par ces charges, fut tué par un centurion au milieu même du Forum. On voulait arrêter le meurtrier. « Laissez-le tranquille, dit Sylla, il n'a agi que par mes ordres. » Et il ajouta cet apologue : « Les poux mordaient un colon qui labourait; il arrêta deux fois sa charrue et nettoya sa tunique; mais, mordu de nouveau, il ne voulut pas perdre de temps, et jeta sa tunique au feu. Prenez garde à un troisième incendie! »

Sévère observateur des lois envers les autres, Sylla avait commencé par mettre de son côté au moins une apparence de légalité. Il avait besoin du pouvoir absolu confié au seul dictateur, mais le dictateur était ordinairement nommé par les consuls, et les consuls étaient morts; il nomma alors un *interrex* chargé de proposer au sénat une dictature, non pas pour six mois, mais pour aussi longtemps que cela serait nécessaire au bien de l'Etat, et il quitta la ville après avoir dit qu'*il se chargerait volontiers de ce fardeau*. La république s'exécuta de bonne grâce; Sylla prit vingt-quatre licteurs sans quitter ses gardes; mais, pour paraître ne rien changer à la constitution, il laissa nommer deux consuls (81). L'année suivante il fut consul lui-même, sans cesser d'être dictateur; mais, à l'expiration de cette magistrature, il refusa d'en accepter une seconde, et, quand vint l'époque des nouveaux comices (79), il déclara dans le Forum, à la foule étonnée, qu'il était prêt à rendre compte de ses actes, et qu'il abdiquait la dictature. En même temps il renvoya ses licteurs, et se promena avec ses amis sur la place. Une seule protestation se fit entendre; un jeune homme le suivit chez lui en l'accablant d'injures. « Cet adolescent, dit-il simplement quand il fut sur le seuil de sa maison, sera cause que je n'aurai pas d'imitateurs! » Il n'éprouva pas de contradiction plus sérieuse. Il s'y attendait bien, du reste; les dix mille Cornéliens répandus dans Rome, les cent vingt mille soldats auxquels il avait partagé les terres confisquées et qu'il avait établis dans différentes villes de l'Italie, entre autres à Florence, qu'il avait fondée pour eux, étaient là pour appuyer le nouvel état de choses et l'homme auquel ils devaient leur fortune. D'ailleurs, quoiqu'il ne conservât plus le titre de dictateur, il n'en continua pas moins à être le souverain arbitre de la république. Ce fut lui encore qui régla la succession d'Egypte, qui fit interrompre la guerre que Muréna avait reprise sans son ordre contre Mithridate, et, tout malade qu'il était à Pouzzoles, où il s'était retiré pour écrire ses mémoires, apprenant que le questeur de cette ville n'attendait que sa mort pour escroquer à l'Etat une somme considérable, il le fit venir chez lui et étrangler sous ses yeux. La colère qu'il éprouva en cette circonstance fit crever un abcès intérieur; il expira le lendemain (78 av. J.-C.), à l'âge de soixante ans. La vie qu'il menait depuis quelque temps dans cette retraite, au milieu des bouffons, des charlatans, des mignons, des femmes publiques, et des débauches de tout genre, avait développé en lui une maladie horrible. Une vermine, dont aucune médication n'avait pu le débarrasser, le rongeait sans cesse, et finit par le faire périr. Ainsi mourut misérablement, au milieu des plus cruelles tortures, ce fils de Vénus et de la Fortune, comme il s'appelait, qui avait si longtemps fait trembler le monde. On l'enterra avec une pompe toute royale; les dames romaines y employèrent, dit-on, dix corbeilles d'aromates, et il resta assez du cinamomum et de l'encens apporté par elles pour construire une statue de Sylla de grandeur naturelle.

Sylla a été très-diversement jugé, suivant les époques et les écrivains. Tous s'accordent cependant à flétrir en lui l'homme privé; profondément dissimulé, avide, débauché, peu soucieux de sa parole, froidement et insolemment cruel, il fut à la guerre un des plus habiles généraux de la république romaine; mais, en relâchant la discipline et en flattant les goûts de ses soldats pour le pillage, en les accoutumant aux gratifications, il éteignit dans les armées tout sentiment de morale, et prépara le despotisme militaire qui affligea si longtemps l'Empire.

Homme politique et législateur, sa réforme fut mesquine et incomplète. L'antique aristocratie romaine avait presque entièrement disparu; des affranchis et des étrangers l'avaient presque partout remplacée, et l'Italie d'ailleurs avait mérité d'avoir aussi sa part de droits civiques; il essaya de relever l'une cependant et de repousser l'autre; mais le retour au vote par centuries n'était qu'une demi-mesure, et la porte restait ouverte à la corruption. Pour rappeler le régime aristocratique, il eût fallu remonter jusqu'au vote par curies, mais alors il n'eût pas fallu bouleverser les classes, introduire les affranchis dans le sénat, accorder aux Barbares qu'il avait ramenés des droits qu'il refusait aux Italiens, et rapporter d'Asie le luxe et la corruption. Aussi sa réforme ne lui survécut-elle qu'en ce qui avait rapport aux propriétés qu'il enleva à leurs anciens possesseurs, pour les jeter comme terre conquise à ses soldats, à ses bouffons, aux charlatans et aux assassins au milieu desquels il se plaisait à vivre. Etait-ce la peine de répandre tant de sang? (*Voy.* César et Marius.)

Dans les dernières années de sa vie, Sylla avait rédigé des commentaires sur sa vie, dont il ne nous reste que quelques fragments dans Plutarque. J. Fleury.

SYLLABE, Syllabaire (*gramm.*), assemblage d'une ou plusieurs lettres qui se prononcent d'une seule émission de voix; une voyelle, une diphthongue suffisent pour former une syllabe, mais il est rare, en français du moins, de voir figurer plus de trois consonnes dans une même syllabe; encore le mot est-il dur à l'oreille si deux de ces consonnes ne sont des liquides.

Dans beaucoup de langues les vers se comptent par pieds, dans les autres par syllabes; le pied est également composé de syllabes, mais il y en a plus ou moins dans un vers, selon qu'elles sont brèves ou longues. Cette sorte de mesure est plus musicale; celle où l'on ne considère que les syllabes a plus de simplicité, mais elles ne paraissent pas pouvoir être transposées d'une langue à une autre, et les vers français rhythmés à la grecque sont encore plus ridicules que les vers latins rimés. Cependant il paraît qu'avant d'adopter les mètres des Grecs la langue latine s'accommodait du système syllabique, et que les vers saturnins se mesuraient par les syllabes; mais l'accent paraît y avoir joué un rôle comme dans les vers des langues du midi de l'Europe et même nos vers français; des vers syllabiques paraissent avoir été encore populaires du temps d'Horace. A l'époque de la décadence ils reprirent même le dessus et formèrent le vers politique des romanciers grecs, les vers syllabiques employés par saint Augustin dans sa chanson contre les donatistes, et plus tard dans nos proses et dans la plupart des langues modernes.

On appelle syllabes masculines celles dont le son est plein et terminé par une diphthongue ou une voyelle accentuée; les syllabes féminines ont, au contraire, un son sourd et se terminent par un *e* muet; la qualité de la dernière syllabe donne son nom au vers. En italien presque tous les vers sont féminins; mais en France ils doivent être combinés avec les masculins suivant certaines règles. (*Voy.* Stances et Prosodie.)

Pour la plus grande facilité des enfants qui apprennent à lire, on a composé depuis longtemps de petits livres appelés *Syllabaires*, où les mots sont rangés par syllabes. Autrefois on faisait citer l'une après l'autre à l'élève chacune des lettres composant la syllabe, avant de les réunir en une seule émission de voix; mais cette méthode offrait de grands inconvénients, parce que le nom affecté aux lettres est en beaucoup de cas différent de leur prononciation. Pour résoudre cette difficulté on a imaginé de modifier la prononciation des lettres et de ne leur assigner que celle de l'articulation qu'elles représentent. Ainsi *f* ou *effe* est devenu *fe*, *h* ou *ache* est devenu *he;* mais la solution n'est pas complète, car les lettres ont différents sons suivant la combinaison dont elles font partie. Les articulations *ce a ce he te* ne rendent nullement le mot *cachet*, que les consonnes représentées par elles sont destinées à peindre. Il est donc beaucoup plus rationnel de former des groupes de lettres et d'apprendre aux enfants la prononciation de chaque groupe, qu'on leur fera décomposer ensuite quand on le jugera à propos. L'expérience a d'ailleurs prouvé que cette méthode abrége non-seulement le travail fastidieux d'une première épellation, mais qu'elle est aussi plus amusante pour le disciple, qui peut juger ainsi de ses progrès de chaque jour.

En musique ancienne on donne le nom de Syllabe, suivant Nicomaque, à la con-

sonnance de la quarte, appelée plus souvent *diatessaron*. (*Voy*. Quarte.)

SYLLOGISME (*logique*), de σὺν, avec, et λογισμὸς, rapprochement de pensées, forme nécessaire de tout argument. Le syllogisme est composé de trois propositions enchaînées les uns aux autres comme il suit :

La mort est la dissolution des parties qui composent un être;
Or l'âme n'est pas composée de parties;
Donc l'âme ne peut mourir.

Il y a trois *termes* dans ce raisonnement : le *grand terme*, qui comprend l'idée générale, *la mort*, dans le syllogisme précité; le *petit terme*, qui désigne le cas particulier à prouver, ici *l'âme;* et le *moyen terme*, qui sert de liaison, la *dissolution des parties*. La proposition qui contient le grand terme est la majeure; celle qui contient le petit est la mineure; la troisième porte le nom de *conclusion*, les deux premières propositions s'appellent aussi *prémisses* (*præmissæ*). Tout l'artifice du syllogisme est de lier le grand terme au petit, ou de rapprocher les deux extrêmes; par conséquent sa forme peut varier.

I. Lorsque la liaison des idées est évidente, on supprime une des propositions.

L'âme n'est pas composée de parties;
Donc elle est immortelle;

ou mieux :

L'âme est immortelle parce qu'elle n'est pas composée de parties.

C'est alors un *enthymème*.

II. Quelquefois la conclusion se tire d'une suite de faits particuliers qu'on accumule, dont on *généralise* un caractère :

L'or, l'argent, le fer, le cuivre, l'étain, etc., sont fusibles;
Donc tous les métaux sont fusibles.

C'est ce qu'on appelle l'induction aristotélique ou scolastique, qu'il ne faut pas confondre avec la faculté du même nom qui nous fait prévoir les faits du monde matériel ou intellectuel. (*Voy*. Induction.)

III. Quelquefois, au lieu d'accumuler plusieurs faits pour en tirer des conséquences, on se contente d'un seul avec lequel le fait à prouver a un rapport exact, d'où l'on conclut *à contrario*, *à pari*, *à fortiori*, selon que l'effet produit doit être opposé, égal ou supérieur à un autre, de même nature dont on le rapproche. Ce raisonnement est alors un exemple :

1° Les avares sont détestés pour leur égoïsme ;
Donc, si vous voulez être aimé, ne soyez pas avare.

2° Les imprudences de votre ami l'ont rendu malheureux;
Donc vous serez malheureux comme lui si vous l'imitez.

3° Vous êtes fatigué d'avoir marché deux heures;
Que serait-ce si vous eussiez marché tout un jour?

Lorsque l'exemple est tiré de la personne même à laquelle on l'adresse, c'est un *argument personnel*, ou *ad hominem* : J'ai tué Pyrrhus,

Mais ne m'avez-vous pas,
Vous-même, ici, tantôt, ordonné son trépas?
Racine.

IV. L'argument, dans certains cas, est double et également convaincant, quelque choix qu'on fasse entre les deux seuls partis qu'il soit possible de prendre. C'est un dilemme.

A d'illustres parents s'il dut son origine,
La splendeur de son rang doit hâter sa ruine.
Dans le vulgaire obscur si le sort l'a placé,
Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé?
Racine.

V. Il est enfin des cas où la vérité que l'on veut démontrer découle d'un grand nombre de proportions liées intimement entre elles, ou plutôt de plusieurs syllogismes enchaînés les uns avec les autres, de manière que l'attribut de la première proposition devienne le sujet de la seconde, l'attribut de la seconde le sujet de la troisième, jusqu'à ce qu'on arrive à unir, en une dernière proposition, le sujet de la première à l'attribut de l'avant-dernière. Le nombre de ces propositions est indéterminé, mais il ne saurait être au-dessous de quatre : Exemple.

L'ambitieux a plus de désirs que de moyens;
Celui qui a plus de désirs que de moyens est malheureux;
Celui qui est malheureux est digne de pitié;
Donc l'ambitieux est digne de pitié.

Cet argument porte le nom de *sorite*, d'un mot grec qui signifie accumulation. La plupart de nos raisonnements ne sont qu'une suite de sorites.

Le syllogisme a été fort préconisé au moyen âge, et regardé comme le fondement

et le creuset de toute vérité; il y a longtemps que l'on a fait justice de cette exagération. Le syllogisme n'est qu'une déduction; il ne peut servir qu'à tirer d'une vérité générale une autre vérité qui s'y trouve contenue plus ou moins explicitement, et à mettre en relief certains rapports qui auraient pu échapper au premier abord; mais le grand travail de l'intelligence n'est pas là. Il est dans la généralisation, qui nous fait distribuer les substances en catégories; dans l'induction, qui conduit du moins au plus, du particulier au général, etc.

Le syllogisme avait été surchargé de règles par l'école. La plus importante, celle qui renferme toutes les autres, veut que la conclusion ne contienne rien de ce qui n'est pas dans les prémisses. Les autres règles, qui dépendent de celle-là, exigent qu'aucun terme ne soit pris en un sens plus général dans la conclusion que dans les prémisses, et que le moyen terme soit pris universellement au moins une fois; qu'il n'y ait ni plus ni moins de trois termes, etc. De là le sophisme de ces raisonnements :

1° La Bible est vraie parce que Dieu l'a inspirée;
Or la Bible dit qu'il y a un Dieu;
Donc Dieu existe.
2° Dieu est partout;
Partout est un adverbe;
Donc Dieu est un adverbe.
3° Ce qui est en repos est immobile;
Or la terre est en repos;
Donc elle est immobile.

Dans le premier exemple, la conclusion est plus large que les prémisses, puisque la vérité de la Bible, qui n'est que relative dans la majeure et seulement parce que Dieu a inspiré ce livre, devient absolue dans la mineure. C'est ce qu'on appelle un cercle vicieux.

Dans le second, il y a quatre termes au lieu de trois, puisque *partout* est pris en deux sens: dans la majeure, on ne considère que sa signification; dans la mineure, on oublie sa signification pour ne s'occuper que de sa nature.

Dans le troisième exemple, au contraire, il n'y a plus que deux termes, le grand et le petit; car ce qui simule ici le moyen terme, *ce qui est en repos*, n'est que la reproduction, avec d'autres expressions, de l'idée *immobile*. (*Voy.* Sophisme et Logique.)

J. Fl.

SYLPHES, classe d'esprits élémentaires matériels, que les cabalistes et adeptes des sciences occultes placent entre l'homme et les créatures immatérielles, anges ou démons. Les Parses et les platoniciens, qui admettaient ces créatures intermédiaires, ne les supposaient pas entièrement dégagées de toute matière, mais la détermination précise de leur nature et de leur hiérarchie ne remonte pas au delà du moyen âge. Comme on ne reconnaissait que quatre substances élémentaires, la terre, l'eau, l'air et le feu, on imagina quatre classes d'êtres formés des parties les plus subtiles de ces éléments, échappant par leur ténuité aux yeux du vulgaire, mais aimant à se révéler aux sages et même à leur rendre toute sorte de services. Leurs âmes étaient mortelles, mais ils pouvaient acquérir l'immortalité en s'alliant corporellement avec des créatures humaines dont ils se reconnaissaient les inférieurs. La terre avait ses *gnomes*, nains difformes qui veillaient à la garde des trésors et habitaient des cavernes; l'eau, ses *ondins*, qui n'étaient guère que les nymphes de la mythologie græco-romaine; le feu, ses *salamandres*, et l'air, ses *sylphes*. Il y avait de ces génies des deux sexes, et les adeptes leur attribuaient tous les événements merveilleux dans lesquels on faisait intervenir le démon. Les trois dernières classes de créatures passaient pour gracieuses et bienfaisantes, mais les gnomes faisaient quelquefois le mal pour se dédommager d'être laids, et aussi parce que, étant plus rapprochés des démons qui, suivant la croyance populaire, séjournaient au centre de la terre, ils avaient contracté quelque peu de leur méchanceté.

SYLVAIN, Sylvanus (*entom.*). Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des mycétophagides, établi par Latreille, et qui se compose d'un petit nombre d'espèces retranchées de trois ou quatre autres où elles se trouvaient comprises mal à propos. Ce sont de très-petits insectes, de couleur marron, à corps presque linéaire, très-déprimé, et qui se trouvent ordinairement dans les bois, sous les écorces; quelques-uns cependant habitent l'intérieur des maisons, soit qu'ils y soient apportés avec le bois de chauffage, soit que leurs larves, qui ne sont pas encore connues, vivent dans les vieilles boiseries. Nous citerons comme type le syvlain ensedenté,

sylvanus ensidentatus, Latr. (*Dermestes*, id. Fabr.), qui se trouve aux environs de Paris. (*Voy.* Mycétophagides.)

Duponchel père.

Sylvain est aussi le nom vulgaire de plusieurs espèces de papillons diurnes, tels que le petit sylvain (*limenitis sibylla*), le sylvain azuré (*limenitis camilla*), le sylvain cénobite (*limetis lucilla*), et le grand sylvain (*nymphalis populi*). (*Voy.* les mots Liménite et Nymphale.) D.

SYLVAIN (Sylvanus), dieu des forêts (*sylva*), chez les Latins, père ou chef d'une foule de divinités semblables à lui, nommées Sylvains. Sylvain a beaucoup de rapports avec Faune. Les sylvains sont tantôt représentées avec des jambes et des oreilles de bouc, et la tête et le corps d'un homme, ou en hommes barbus, cornus, dont la partie inférieure termine en dieu Terme. Les sylvains veillaient sur les bois et affectionnaient surtout le pin. Sylvain est une personnification des forêts habitées par des boucs et des chèvres, c'est-à-dire des bois qui couronnent les collines et les montagnes du Latium, couvertes de verdure. Les faunes et les égipans symbolisent plus particulièrement l'énergie prolifique des capripèdes. F.-S. Constancio.

SYLVAINS, Sylvicola (*ornith.*). Vieillot a désigné sous ce nom, qui est un véritable contre-sens ornithologique, l'ensemble des passereaux, dont le genre de vie est loin cependant d'avoir l'uniformité que le mot de sylvicoles ferait croire; il en a fait un ordre divisé en deux tribus: les zygodactyles ou grimpeurs, et les unisodactyles, qui sont de vrais passereaux. M. Temminck a restreint ce nom à une division du genre sylvie ou bec-fin; il en a fait la onzième section de ce groupe, qui comprend tous ceux qui habitent les bois, se nourrissent d'insectes, de baies et de vers, ont le corps svelte, la queue longue, le bec droit, grêle et légèrement comprimé à la pointe. Le chant des mâles est constamment mélodieux, et les sylvains font l'agrément de nos bocages. Le type de cette section est le rossignol.

SYLVANE (*min.*). Nom d'une substance métalloïde, dont la synonymie est d'ailleurs fort variée; ainsi les Allemands l'ont appelée tellurgold, schrifttellur, etc.; les Français, or graphique, tellure graphique, ou dentritique, tellure auro-argentifère. Elle offre un composé d'environ 60 pour 100 de tellure, 30 d'or et 10 d'argent. C'est dans la Transylvanie, au milieu des dépôts aurifères, qu'on la rencontre ordinairement, soit en lames, soit en aiguilles disséminées ou groupées dans le quartz. Sa couleur est d'un gris d'acier, et sa cristallisation dans le système prismatique rhomboïdal. Attaquable par l'acide nitrique, le dépôt métallique qu'elle laisse est jaune, et jouit de tous les caractères ou réactions chimiques du tellure, qui en forme la base. (*Voy.* Tellure.)

SYLVES (*arch.*). Ce mot, qui signifie *forêt*, servait à désigner, chez les Romains, certains spectacles du cirque dans lesquels on faisait figurer une sorte de forêt pleine de bêtes féroces que l'on poursuivait comme à la chasse. Cette décoration fut usitée surtout de Probus à Constantin; mais les spectacles composés d'une sorte de chasse étaient d'une invention bien antérieure. Jules-César avait fait bâtir exprès un amphithéâtre dans lequel les spectateurs étaient isolés de l'arène par un large fossé plein d'eau, et garantis des ardeurs du soleil au moyen de grandes toiles que l'on tendait au-dessus. Titus, plus tard, fit construire celui dont nous admirons encore les ruines sous le nom de Colysée, et y lança en un seul jour cinq mille bêtes, rhinocéros, taureaux, éléphants, tigres. Les tigres étaient surtout si nombreux qu'au rapport de Martial le chasseur du Gange ne pouvait craindre de rencontrer dans l'Orient autant de ces animaux que Rome en avait vu. Trajan y fit tuer mille et quelquefois dix mille bêtes par jour, pendant les cent vingt-trois jours de fêtes qu'il donna après ses victoires sur les Daces. Antonin-le-Pieux fit paraître des éléphants, des loups cerviers, des chevreuils, des crocodiles, des hippopotames, des tigres et cent lions dans une seule chasse. Marc-Aurèle lui-même, qui avait cherché à abolir ces jeux, céda au torrent, et fit percer en un jour cent lions à coups de flèche. Sévère, Héliogabale poussèrent plus loin la magnificence; mais ils furent tous surpassés par Gordien, qui fit paraître un jour deux cent cerfs à large bois, trente chevaux et cent brebis sauvages, dix élans, cent taureaux de Chypre, trois cents autruches de Mauritanie, trente onagres, cent cinquante sangliers, deux cents chèvres sauvages et deux cents daims. — Probus fit plus encore; il lança dans l'arène mille autruches, mille

cerfs, mille sangliers, et un très-grand nombre de chamois, de brebis sauvages et d'animaux herbivores, et renouvela ce spectacle plusieurs jours de suite.

Les décorations n'étaient pas moins variées que les animaux; quelquefois l'amphithéâtre était rempli d'eau : c'était alors une *naumachie*; d'autres fois une loge construite en forme de navire vomissait à la fois quatre cents animaux dans l'arène, et ce fut une machine de ce genre qui, si l'on en croit Xiphilin, donna à Néron l'idée du navire dont il se servit pour faire périr sa mère. Dans d'autres occasions la machine avait la forme d'un animal, d'une baleine, par exemple, sous Sévère, en mémoire d'une baleine qui était venue échouer dans le port d'Auguste. Souvent aussi la chasse représentée dans les sylves rappelait une fable au dénoûment sanglant, l'histoire de Dédale ou d'Orphée, par exemple; telle est celle qui se trouve décrite dans ces vers de Martial (*de Spectaculis*, ep. 21) :

« Toutes les scènes dont on raconte que « le mont Rhodope fut témoin à la mort « d'Orphée, l'arène, César, vient de les « offrir à tes yeux. Des rochers se sont avan- « cés; une forêt merveilleuse, semblable au « bois des Hespérides, est accourue; on a vu, « mêlées à des troupeaux, des bêtes farouches « de toute espèce; une foule d'oiseaux res- « tèrent suspendus aux accents du chantre « célèbre. Cependant le poëte périt déchiré « par un ours ingrat, et la mort de l'acteur « fut aussi réelle que tout ce qu'on raconte « d'Orphée est fabuleux. »

Ces chasses avaient parfois un caractère comique : ainsi, par exemple, on lançait des lièvres avec des lions qui ne leur faisaient jamais de mal. Héliogabale réunissait dans l'amphithéâtre dix mille rats, mille belettes, mille souris; tantôt un cheval dressé adorait un homme, des éléphants lançaient des épées en l'air, les recevaient sans que le vent pût les tromper, et combattaient contre des gladiateurs. Le rôle de *gracioso* était réservé à l'ours; on s'amusait de ses efforts pour ne pas tomber en poursuivant des *tichobates* sur la crête des murailles, ou pour se dépêtrer de la glu dans laquelle on l'avait fait marcher. Un spectacle obscène, l'histoire de Pasiphaé ou de Léda mise en action, terminait ordinairement la fête.

On donne en littérature le nom de *sylves* à une collection de petits poëmes sur divers sujets. On caractérise ordinairement ces poëmes en les représentant comme improvisés ou nés d'un élan enthousiaste. Nous n'avons nullement reconnu ce caractère à la plupart des pièces de vers, latines, espagnoles, etc., réunies sous le nom de sylves, et il paraît probable que l'auteur qui s'est servi de ce mot le premier n'entendait pas désigner autre chose qu'un recueil de vers dans lequel il n'y avait pas plus d'ordre apparent que dans les arbres d'une forêt (*sylva*). J. Fl.

SYLVESTRE Ier (Saint) succéda à saint Miltiade, le 21 janvier 314. Il était Romain. Il envoya à Arles des légats pour l'affaire des donatiens; il en envoya d'autres au concile général de Nicée, en 325, et en tint lui-même à Rome plusieurs pour le même effet. Il mourut le 31 décembre 335. Ce fut sous son règne qu'éclata l'hérésie d'Arius. Le grand Constantin l'estima beaucoup. Il occupait le saint siége quand cet empereur transporta le siége de l'empire à Byzance. Saint Marc lui succéda.

SYLVESTRE II, pape, succéda à Grégoire V, le 9 février 999. Son nom était Gerbert; il naquit en Aquitaine, probablement en Auvergne, comme le rapporte Raoul Glaber. Ayant perdu de bonne heure ses parents, les moines de Saint-Gérauld d'Aurillac le recueillirent dans leur monastère, et cultivèrent avec soin les talents qu'ils ne tardèrent pas à reconnaître à leur protégé. D'Aurillac, Gerbert, encore jeune, se rendit en Espagne, et de là à Rome. Après y avoir séjourné pendant quelque temps et y avoir attiré l'attention de l'empereur et du pape, il vint à Reims pour y étudier la logique; il y devint écolâtre, et peu de temps après précepteur du roi Robert, fils de Hugues Capet. On le voit encore en Italie en 932, à la suite d'Othon II, qui lui donna l'abbaye de Bobbio, où il ne put rester, et revint auprès d'Albéron, archevêque de Reims, qui eut pour successeur Arnoul, fils naturel de Lothaire. Ce dernier avait été comblé de bienfaits par Hugues Capet, ce qui ne l'empêcha pas de le trahir en soutenant le parti de Charles, duc de Lorraine, son parent. Il fut déposé au concile de Saint-Basle, près de Reims, après avoir avoué son crime; par l'influence du roi, Gerbert lui succéda. Jean XV, à l'insu duquel se fit cette déposition, la blâma hautement, et fit examiner de nouveau cette

affaire. Arnoul fut rétabli, quoi que pût dire Gerbert contre la puissance dont usait le pape; il prétendait que le jugement des évêques était seul valable, que celui de tous était préférable à celui d'un seul, c'est-à-dire à celui du pape. Il s'enfuit auprès d'Othon III, à la famille duquel il avait toujours été dévoué, et qui le nomma archevêque de Ravenne. A la mort de Grégoire V, son protecteur l'éleva sur le saint siége, sous le nom de Sylvestre II; il y déploya une énergie, des talents, des vertus, qui doivent faire oublier ce qu'il avait eu jusqu'ici de trop âcre dans le caractère. Il ne régna que quatre ans et quelques mois; il mourut le 12 mai 1003. Son gouvernement fut prudent et sage. Le premier de tous les papes, il fit un appel à la chrétienté en faveur des saints lieux. Sylvestre II était philosophe, mathématicien et musicien. Ce fut lui qui fit la première horloge, dans laquelle, en 1630, on substitua, dit-on, le pendule au balancier. Au rapport de Guill. de Malmesbury, il inventa des orgues hydrauliques, et avait établi un courant d'air au moyen d'eau bouillante. Un savant moderne assure que sa géométrie peut être encore consultée avec fruit; c'est encore lui qui introduisit dans l'Europe chrétienne les chiffres arabes, et avec eux le système décimal, fondement de notre numération actuelle. Pour tant de talents il fut accusé de magie. On a de lui cent quarante-neuf lettres, un discours contre la simonie, quelques opuscules de mathématiques (*Analect.* de Mabillon). Ce récit diffère beaucoup de ceux qu'on a faits jusqu'ici. Voyez les fragments inédits d'un manuscrit du moine Richer, l'ami de Gerbert, et à qui il a dédié son histoire, et insérés par M. l'abbé Axinger dans la trad. de l'*Histoire de Sylvestre II* de M. Hock, qu'il a donnée en 1843, 1 vol. in-8°. Bern. de Poumeyrol.

SYLVIA REA. *Voy.* Rea Sylvia.

SYLVIE, Sylvia (*ornith.*). Les ornithologistes ont réuni sous ce nom toutes les petites espèces d'oiseaux à bec fin (d'où le nom de *becs-fins*, plus commun, plus vrai que celui de sylvies), à corps svelte et élancé, à allure vive et légère, habitant nos bois, nos campagnes, et vivant sur les bords des eaux. Les espèces véritablement sylvaines ont un chant plein de mélodie, tandis que les riveraines, moins privilégiées sous le rapport de la voix, n'ont d'autre ramage qu'un craquement de bec non interrompu, et aussi désagréable que le cri du moineau.

Cachées dans l'épaisseur des roseaux ou dans les taillis, la plupart ne prennent pas au vol les insectes dont elles font leur nourriture; c'est en sautillant de branche en branche, et en visitant soigneusement chaque feuille, chaque repli, qu'elles s'emparent de leur proie. Ce sont de tous les oiseaux les plus mobiles et les plus babillards, et leur présence égaie les lieux les plus agrestes.

La plupart des sylvies sont voyageuses; elles arrivent chez nous au printemps, quelques-unes même vers le milieu seulement de cette saison, et elles nous quittent au commencement de l'automne. Dans nos climats méridionaux et dans les pays qui jouissent d'une température plus constante, elles sont sédentaires et y font régulièrement deux pontes.

Leur nid, composé d'herbes sèches, de fibres de racines et de tous les corps légers qu'elles trouvent à leur portée, est établi dans les roseaux, dans les buissons, à terre, dans des trous, enfin sans station fixe, et elles y déposent de quatre à six œufs blanchâtres, bleuâtres, ou verdâtres et tachetés. Les petits naissent aveugles, et ne quittent le nid que quand ils peuvent planer dans les airs.

Les sylvies, répandues dans toutes les parties du monde, mais surtout dans les climats tempérés, ne sont pas douées d'un plumage brillant, et les mâles diffèrent sous ce rapport fort peu des femelles.

M. Temminck divise les sylvies en trois sections: les *riveraines*, habitant sur les bords des rivières ou des marais et vivant au milieu des roseaux; les *sylvaines*, qui fréquentent les bocages, et les *muscivores*, qui prennent les insectes au vol dans les buissons.

Le nombre des espèces de ce genre est considérable; on y a réuni non-seulement toutes les fauvettes, mais encore les roitelets et les troglodytes. Les mœurs de ces oiseaux sont assez remarquables pour que nous consacrions à chacun de ces trois petits genres un article spécial. Gérard.

SYLVIUS ou Dubois (François), né à Braine, dans le Hainaut, en 1581, chanoine et doyen de Saint-Amé à Douai, professa pendant plus de trente ans la théologie dans cette ville, où il mourut le 27 février 1640. On a de lui des *Commentaires* sur la

Somme de saint Thomas, livre généralement estimé.

SYLVIUS (François de le Boe ou le Bois) naquit en 1614 à Hanau, près Francfort-sur-le-Mein. Après avoir fait ses humanités à Sedan, il alla étudier la médecine à Bâle, où il fut reçu docteur à l'âge de vingt-trois ans. Il voyagea successivement en Hollande et en Allemagne, et, après un séjour de deux ans à Hanau, il partit pour la France, puis pour Leyde, et enfin pour Amsterdam, où il se fixa pendant quinze ans, et qu'il quitta pour aller occuper à l'université de Leyde la chaire de médecine pratique. Le goût du siècle était alors à la chimie; Sylvius composa son système de médecine des débris des opinons des chimiâtres qui l'avaient précédé; mais, plus éclairé que ses prédécesseurs, il y joignit l'observation clinique et l'étude de l'anatomie pathologique. Cependant sa théorie est toute humorale, et il ne se préoccupe guère des solides organiques que comme le chimiste des cornues, des fourneaux et des tubes. L'acidité et l'alcalescence forment la base de toutes les maladies; elles sont en plus ou en moins, et toute sa thérapeutique consiste à les ramener à leurs proportions normales.

Néanmoins, du haut de la chaire autour de laquelle se pressaient d'innombrables auditeurs, Sylvius fut le premier professeur en Europe qui reconnut et professa la théorie de la circulation du sang telle que venait de la découvrir Harvey. Il cultiva l'anatomie avec succès; on lui doit la découverte de l'os lenticulaire de la caisse du tympan, des travaux sur les glandes et surtout sur l'encéphale, dont il indiqua des dispositions ignorées et les différences qu'il y a dans l'homme et les animaux. Tous les biographes le peignent, au physique, comme un très-bel homme; au moral, comme doué d'un caractère fort doux, modeste, réservé et prudent. En 1669 il fut nommé recteur de l'université de Leyde. Il mourut le 14 novembre 1672, à l'âge de cinquante-huit ans.

Les écrits de ce célèbre chimiâtre ont été réunis plusieurs fois sous le titre suivant: *Opera medica, tam hactenùs inedita quam variis formis et locis edita, nunc verò certo ordine disposita, et in unum volumen redacta*. Amsterdam, 1679, in-4°. — Ses ouvrages principaux sont: *De motu animali ejusque læsione*, Leyde, 1637, in-4°; *De Febribus; ibid.*, 1661, in-4°; *Disputationum medicarum decas*, Amsterdam, 1663, in-16; *Opuscula varia*, Leyde, 1664, in-12; *Collegium medico-praticum*, Francfort, 1664, in-12; *De Inflammatione*, Leyde, 1671, in-4°. A. L.

SYMBOLISME. Ce mot, dans son acception la plus large, répond à ceux de figure, image, emblème, signe, représentation d'une idée, d'un sentiment, d'une chose abstraite, invisible, inaccessible aux sens. — Symboliser, c'est corporiser, soumettre à une forme sensible ce qui de sa nature en est privé. En d'autres termes, le symbolisme est une langue mystérieuse qui se fait ou doit se faire comprendre à notre entendement par les analogies et les rapports prochains ou éloignés que ses manifestations ont pour but d'établir avec les sujets sur lesquels elle sollicite notre attention. C'est là le caractère essentiel du symbolisme; c'est celui dont l'antiquité chercha toujours à le revêtir; c'est celui que la riche et admirable symbolique du christianisme possède à un éminent degré.

Il existe une autre espèce de symbolisme intellectuel et moral qui ne se résout ni dans des personnifications extérieures, ni dans des images ou figures emblématiques, mais qui, étendu à un corps quelconque de doctrine philosophique ou religieuse, se résume dans un petit nombre de principes absolus ou de vérités fondamentales. Ce sommaire, cet abrégé doctrinal a reçu le nom de symbole, parce qu'en effet il sert de signe, il constate un ordre d'idées qui fait reconnaître et distingue ceux qui adhèrent à ces idées.

Il y a cette différence bien tranchée entre le symbole et l'allégorie, que le premier est un tout indivisible et complet, un être, une chose métaphysique qui veut se faire voir à l'œil et en quelque sorte se faire toucher, tandis que les formes qu'affecte l'autre sont distinctes et comme détachées des actes ou des objets spéciaux et multiples auxquels se rapporte son ensemble. Ainsi il n'y a pas à se méprendre sur le sens générique du symbole, fondé qu'il est sur l'unité subjective, et celui de l'allégorie, dont la valeur objective a pour fin des significations simultanées et diverses, en dehors de ses éléments figuratifs.

On ne sait rien de certain sur l'époque où le symbolisme, tel qu'on le conçoit d'ordinaire, a pris naissance; cependant on en

trouve, ce semble, les premiers rudiments chez les Chinois, chez ce peuple qui, suivant l'expression d'un auteur estimable (Danielo, Tabl. de l'Univ., t. IV, chap. 1), *passa pour ainsi dire immédiatement de l'arche de Noé dans l'arche sociale.*

Il paraît que jusqu'à Fo-hi, premier empereur de la Chine, parce qu'il réunit sous un même gouvernement les différents peuples de cette vaste contrée, environ quatre siècles après le déluge; il paraît, disons-nous, que, pour suppléer à l'écriture qu'on ne connaissait peut-être pas encore, on s'était servi jusque-là de cordelettes avec lesquelles on formait des nœuds de différentes espèces; et, suivant que ces nœuds étaient rapprochés ou éloignés les uns des autres, suivant leur configration et leur couleur, ils avaient des significations générales ou particulières, rappelaient des faits de tel ou tel ordre, et représentaient même des nombres. Cet auxiliaire imparfait des traditions orales pour conserver la mémoire du passé était connu des anciens Péruviens et des Mexicains, ainsi que l'attestent les auteurs espagnols; ils nommaient ces chroniques nodales des *quipos*, mot dérivé de *quipù*, qui, dans leur idiome, signifiait *nœud*, par extension abrégé d'un compte, d'un événement remarquable, d'une chose, etc. Fo-hi améliora ce procédé, en substituant des *kouei* ou tablettes de bambou aux quipos. Il traça sur ces tablettes des groupes trigrammiques ou réunion de trois lignes pleines ou brisées, appelées *koua*, qu'il convertit en autant de symboles de ce qu'il voulait exprimer et rendre notoire. Il déduisit de ces symboles des règles religieuses, morales, civiles et politiques, en prenant pour base de son système l'origine des choses célestes et des choses terrestres, c'est-à-dire la cosmogonie. Le savant et spirituel Père Cibot (*Mém. sur les Chinois*, t. IX) croit que Fo-hi n'inventa point les koua; qu'ils étaient connus avant lui; que ces trigrammes, «comme toutes les lois antiques, avaient la valeur de *signes suspendus*, puisqu'on les exposait publiquement pour faire connaître ses ordres à ses sujets; qu'ils ne faisaient probablement qu'indiquer un texte de loi, ou rappeler une coutume, attendu que sans cela il faudrait dire que Fo-hi proposait des énigmes à deviner, ce qui serait absurde et aurait répugné entièrement à la simplicité des premiers âges; » mais qu'il est vrai toutefois que de ce prince date l'usage des planchettes de bambou noircies au feu, sur lesquelles on creusait des caractères ou des images qui avaient un sens intelligible; que ces livres ont existé au vu et au su de toute la Chine. Le Père Gaubil, dans ses *Observations sur le Chou-king*, ajoute que, pour écrire sur ces kouei, on se servait d'un petit bâton pointu, qui tenait lieu de pinceau, et le vernis, d'encre; puis, lorsque le sujet occupait plusieurs de ces petites planches, on les réunissait toutes avec un cordon, et cette réunion formait un volume. Voici, au reste, le fond de cette doctrine curieuse, réduit à sa plus sommaire expression.

Du *Taï-ki* incorporel, immatériel, le même que Taï-y ou la grande Unité, l'Être suprême, le premier principe, proviennent les *Léang-hi* ou les deux co-principes : *Yang* ou le parfait, le majeur, le père, et *Yng* ou l'imparfait, le mineur, la mère ; c'est-à-dire la matière universelle considérée dans ses deux propriétés opposées, dans son antagonisme harmonique. *Yang*, principe majeur et parfait, est représenté par une ligne pleine, et *yng*, principe mineur, l'imparfait, par une ligne brisée.

Yang ————————
Yng ——— ———

Ces deux grands générateurs ont produit *Sée-siang* ou les quatre images, représentées, savoir : *Taï-yang*, par deux lignes pleines; — *Chao-yang*, par une ligne coupée audessus et une pleine au-dessous; — *Taï yng*, par une ligne pleine au-dessus et une coupée au-dessous; — *Chao-yng* par deux lignes coupées.

Taï-yang { ————————
————————

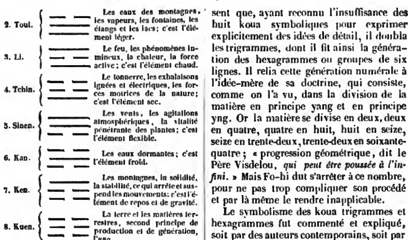
Chao-yang { ——— ———
————————

Taï-yng { ————————
——— ———

Chao-yng { ——— ———
——— ———

Des diverses combinaisons des *Sée-siang* sont nés tous les êtres, toutes les lois comprises dans l'ensemble des huit koua radicaux, classés dans l'ordre numérique ci-après, avec le sens propre à chacun d'eux, déterminé par les lignes pleines ou brisées dont ils sont formés.

1. Kien { ————————
————————
———————— L'éther ou le ciel, la matière céleste, l'*yang*, le principe des choses; c'est l'élément humide ou le fluide.



2. Toui. Les eaux des montagnes, les vapeurs, les fontaines, les étangs et les lacs; c'est l'élément léger.

3. Li. Le feu, les phénomènes lumineux, la chaleur, la force active; c'est l'élément chaud.

4. Tchin. Le tonnerre, les exhalaisons ignées et électriques, les forces motrices de la nature; c'est l'élément sec.

5. Sinen. Les vents, les agitations atmosphériques, la vitalité pénétrante des plantes; c'est l'élément flexible.

6. Kan. Les eaux dormantes; c'est l'élément froid.

7. Ken. Les montagnes, la solidité, la stabilité, ce qui arrête et suspend les mouvements: c'est l'élément de repos et de gravité.

8. Kuen. La terre et les matières terrestres, second principe de production et de génération, l'*yng*.

Ces figures sont représentées de différentes manières, tantôt sous la forme d'une seule ligne horizontale, tantôt sous celle d'un cercle octogone dont les nombres pairs font face aux nombres impairs, ce qui donne quatre côtés doubles correspondant aux quatre points cardinaux.

Le Père Amiot (*Mém. sur les Chinois*, t. II), qui suit, ainsi que la plupart des sinologues et des savants, la chronologie des Septante, après avoir parlé de la civilisation hâtive des Chinois, qu'il considère comme un peuple primitif, formé peu après les migrations parties des plaines de Sennaar, s'occupe du célèbre livre de l'*Y-king*, renfermant la doctrine symbolique de Fo-hi, et s'exprime en ces termes: « Ce que nous avions présumé est devenu probable par ce monument auguste qui, au moyen de huit trigrammes, c'est-à-dire de quelques signes très-simples, semble indiquer, comme par autant d'emblèmes, les traditions primordiales qui ont eu cours dans cette portion de notre globe peu de siècles après la catastrophe du déluge universel; quand, par l'inspection des autres figures, nous avons jugé de la manière dont ces traditions s'étaient perpétuées d'âge en âge, depuis Fo-hi jusqu'à Hoang-ti, depuis Hoang-ti jusqu'au grand Yu, et depuis le grand Yu jusqu'au temps des Tcheou et de Confucius. » Fo hi ne borna point son innovation à consigner ses lois ou ses ordres sur des tablettes de bambou. Plusieurs missionnaires pensent que, ayant reconnu l'insuffisance des huit koua symboliques pour exprimer explicitement des idées de détail, il doubla les trigrammes, dont il fit ainsi la génération des hexagrammes ou groupes de six lignes. Il relia cette génération numérale à l'idée-mère de sa doctrine, qui consiste, comme on l'a vu, dans la division de la matière en principe yang et en principe yng. Or la matière se divise en deux, deux en quatre, quatre en huit, huit en seize, seize en trente-deux, trente-deux en soixante-quatre; « progression géométrique, dit le Père Visdelou, *qui peut être poussée à l'infini*. » Mais Fo-hi dut s'arrêter à ce nombre, pour ne pas trop compliquer son procédé et par là même le rendre inapplicable.

Le symbolisme des koua trigrammes et hexagrammes fut commenté et expliqué, soit par des auteurs contemporains, soit par des auteurs postérieurs; mais, ces travaux s'étant perdus, l'empereur Ven-vang, chef de la troisième dynastie, vers l'an 1100 avant notre ère, annota le volume tabellaire de Fo-hi, ainsi qu'il a été dit, en caractères de l'ancien et premier alphabet chinois, composé plusieurs siècles auparavant sur les données des koua; Tcheou-kong, son fils, développa ces notes interprétatives, dont Confucius profita pour rédiger le fameux Y-king, devenu le premier des livres scientifiques et sacrés des Chinois, qui prétendent que le texte originaire et figuratif de ce livre a été la source de leurs caractères graphiques et de leur écriture.

Le père Visdelou, dans sa notice de l'Y-king, cite, pour exemple des travaux de tous ces scoliastes, la signification très-étendue qu'ils ont trouvée à l'hexagramme de l'*humilité*, formé des trigrammes n°s 7 et 8: le premier interne et inférieur, c'est KEN, *stabilité d'une montagne*; l'autre, externe et supérieur, c'est KUEN, *soumission de la terre*. « Ainsi, ajoute-t-il, dans cet hexagramme ou emblème, un mont élevé ou caché sous la terre figure un honnête homme qui demeure ferme en lui-même, pendant qu'au dehors il s'accomode et s'assujettit à l'état des affaires; car l'*humilité surmonte tout, et le sage arrive au but*, comme s'exprime le texte de Ven-vang. » — La sentence ou décision definitive de Confucius sur ce koua est que la raison du Ciel est éclatante et s'abaisse jusqu'à terre; — la raison de la terre est humble et s'élève en haut.

— la raison du ciel diminue ce qui est plein et élevé (ligne pleine de Fo-hi) et augmente ce qui est bas et petit (ligne coupée); — la raison de la terre détruit ce qui est plein ou élevé et fait fluer ce qui est bas et soumis. — La raison de l'homme aime celui qui est humble; l'humilité est honorée et éclatante; elle ne peut être surmontée; elle est la fin du sage. — L'humilité n'est pas seulement là; ce n'est que dans leur soumission réciproque qu'ils trouvent de quoi engendrer toutes choses, en quoi leur vertu éclate pleinement... C'est ainsi que l'un envoie en bas son influence pour faire naître et croître, et que l'autre renvoie en haut des vapeurs qui, en s'unissant, achèvent leurs œuvres, etc. »

Quelque opinion que l'on puisse se faire de ce mode d'interprétation, peut-être un peu arbitraire, du texte bizarre de Fo-hi, toujours est-il que son caractère symbolique ne saurait être méconnu; et le génie chinois s'en est si fortement empreint qu'à partir de cette époque il s'est constamment développé dans ce sens. Ouvrez quelques-uns des nombreux documents historiques, descriptifs, philosophiques ou religieux qui existent sur la Chine, partout et en tout apparaît cette tendance des esprits vers le mysticisme emblématique et figuratif. Étonnez-vous ensuite de retrouver le symbole dans la forme du sceptre, dans le costume impérial, dans les figures et les broderies, et jusque dans la combinaison des cinq couleurs dont ce costume est orné.

Ceci établi, il semble qu'on peut en inférer logiquement que les conceptions primitives de la symbolique générale de l'antiquité sont nées en Chine, et non point dans l'Inde ou en Égypte, comme on l'a prétendu.

Quoi qu'il en soit, le plus célèbre de tous les symboles est, sans contredit, l'œuf cosmogonique, qui occupe une si grande place dans les monuments mythiques de presque tous les anciens peuples païens, les Chinois exceptés, ce qui est fort remarquable; car les Japonais, leurs voisins, représentent l'œuf de la création devant un taureau d'or qui le brise avec ses cornes et en fait sortir le monde, le taureau étant lui-même l'emblème de la force créatrice. Il est vrai que ce n'est guère que dans la grande pagode de Méaco que l'on voit cette image, qui est beaucoup plus multipliée dans celles des Hindous, par la raison que là était le berceau de la légende qui s'y rapporte. On pourra se faire une idée de la fable ovoïlite des Hindous par la manière dont elle est décrite dans le *Dharma-Sastra* ou Code de Manou, traduit du sanscrit par feu M. Loiseleur-Deslongchamps. « Quand celui que l'esprit seul peut percevoir, qui échappe aux organes des sens, qui est sans parties visibles, éternel, l'âme des êtres, que nul ne peut comprendre, déploya sa propre profondeur; — ayant résolu, dans sa pensée, de faire émaner de sa substance les diverses créatures, il produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe; — ce germe devint un œuf brillant comme l'or, aussi éclatant que l'astre aux mille rayons, et dans lequel l'Etre suprême (Brahm) naquit lui-même sous la forme de Brahmâ, l'aïeul de tous les êtres. Il sépara, par sa seule pensée, cet œuf en deux parts; — et de ces deux parts il forma le ciel et la terre; au milieu, il plaça l'atmosphère, les huit régions célestes, le réservoir des eaux, etc. »

Le premier Oupnek'hat (extrait du *Sama-Véda*), traduit du texte latin d'Anquetil-Duperron par M. Danielo, s'exprime dans le même sens, mais d'une manière obscure. « D'abord rien n'était, fors l'Etre toujours existant, universel, absolu. Il voulut produire et manifester quelque chose; un œuf parut et resta intact pendant une année. Cet œuf fut ensuite brisé: la moitié de la pellicule était d'or, et l'autre moitié d'argent; de la moitié qui était d'argent fut formée la terre, et de la moitié qui était d'or furent formés les cieux; de l'enveloppe qui contient le poussin furent formées les montagnes; de l'humidité qui s'y trouve répandue, les nuages et la foudre; des veines du poussin, les mers qui environnent tout; et enfin le poussin qui sortit du sein de l'œuf fut le soleil. »

Les mythes zoroastriens des Persans, suivant Plutarque (*Traité d'Isis et d'Osiris*), disent qu'Oromaze, ou bon principe, mit vingt-quatre génies bienfaisants dans un œuf, mais qu'Ahriman, ou principe du mal, créa un pareil nombre de génies malfaisants qui percèrent cet œuf: d'où le mélange de biens et de maux qui se répandit dans l'univers. — Les Égyptiens, tout aussi embarrassés que l'auteur du *Zend-Avesta* pour expliquer le mal en opposition avec

le bien, imaginèrent qu'à l'origine des choses Osiris enferma dans l'œuf cosmique douze pyramides blanches, figurant les félicités dont l'humanité, qui allait naître, devait jouir, mais que son frère Typhon, ayant secrètement ouvert l'œuf, y introduisit douze pyramides noires: de là cette fatale promiscuité du pur et de l'impur, des lumières et des ténèbres. Les mystagogues du temple de Thèbes n'appliquaient point ce signe à la question métaphysique de l'origine du bien et du mal, mais, comme les Hindous, à l'origine de l'univers matériel. Ils représentaient Kneph ou Knouphis, le Dieu invisible, l'intelligence unique et souveraine, sous la figure d'un jeune homme de couleur bleu céleste, tenant un sceptre en main, portant une ceinture et coiffé du pschent ou bonnet royal, surmonté de deux plumes légères, et de la bouche duquel sortait l'œuf du monde. Les Phéniciens symbolisaient Kneph par un serpent dressé debout, qu'ils appelaient Agathodaimon ou le bon génie, tenant aussi un œuf dans sa bouche. Les Chaldéens en usaient à peu près de même. Orphée, qui avait voyagé en Égypte, où il reçut la haute initiation, dans laquelle les symboles figuratifs de la religion populaire étaient dévoilés, importa en Grèce la doctrine de l'œuf du monde, ainsi que celle des mystères isiaques, qui y furent enseignés sous le nom de mystères éleusiniens, dans le célèbre temple de Cérès à Éleusis, bourg de l'Attique, aux environs d'Athènes. L'œuf fit fortune chez les Hellènes; il figura honorablement dans les sanctuaires de Cérès, d'Apollon et autres. On le portait solennellement dans une corbeille mystérieuse, couvert de fleurs et de fruits, pendant les Orgies ou fêtes de Bacchus, autour de laquelle les bacchantes chantaient le dithyrambe dont le refrain était le fameux *Evohè, Bacchè!* Courage, mon fils Bacchus! refrain que tous les assistants répétaient en chœur. Un œuf enveloppé de bandelettes était suspendu à la voûte du temple de Phœbé (fille de Léda), à Sparte, parce que le peuple croyait que Castor et Pollux étaient éclos d'un œuf; « mais, ajoute Plutarque (*Lacon.*, liv. III, chap. 16), c'est une erreur; cet œuf, c'est la sphère des fixes, le symbole du monde. » Aristophane, qui osait se moquer de tout, même des dieux d'Homère et de la fable, mais non des dieux tels qu'ils étaient honorés par le culte public et légal, et encore moins des mystères d'Eleusis et de Samothrace, traduisit l'œuf orphique sur la scène dans sa comédie intitulée *les Oiseaux*. Le chœur (acte I, sc. V.), s'adressant aux spectateurs, chante une strophe dont voici le sens : « Avant l'air, avant les mers et la terre, avant les brillants flambeaux dont l'olympe se pare, le Chaos et la Nuit, l'Érèbe et le Tartare occupaient seuls l'univers... La nuit aux ailes sombres pond un œuf, l'Érèbe le reçoit dans son sein, le réchauffe et le couve, et bientôt de cet œuf naît un enfant; c'est l'Amour. Moitié dieu et moitié oiseau, deux ailes d'or qui brillent sur son dos percent l'obscurité profonde de la nuit, et la vie des êtres commence... » Le chœur termine la strophe par un gloussement ou cri imitant celui d'une poule qui veut couver ou appeler ses poussins. Cette pièce eut un succès *pyramidal*, comme disent aujourd'hui les feuilletonistes; Aristophane fit rire ceux dont il riait lui-même, et les bons Athéniens, qui d'abord avaient paru scandalisés de son persifflage, s'écrièrent probablement tous : *J'ai ri, me voilà désarmé.*

Après l'œuf cosmique, le serpent est un des signes les plus célèbres de la symbolique hindoue, aussi bien que de l'égyptienne, où il a quelquefois un sens identique. Ainsi, par exemple, un serpent représenté se mordant le bout de la queue, en formant un cercle, signifie la vie, l'éternité, l'ensemble du monde visible, chez les deux peuples, par la raison qu'ils crurent trouver une certaine analogie entre le renouvellement annuel de la peau de ce reptile et celui des saisons qui rajeunissent la nature, et qu'en paraissant se nourrir de son propre corps il était semblable au monde, où toutes les substances rentrent dans la masse générale des espèces respectives dont elles procèdent. Associé à d'autres signes, le serpent *Kali* ou Kaligan des Hindous, c'est le génie, cause première du mal, le même qui fut vaincu par Vichnou, sous son avatara de Chrikna. Ceci paraît un reflet du serpent de la Genèse, dont la tête a été écrasée par la venue du Messie. En Egypte, le serpent symbolisait encore la sagesse, la prudence, l'esprit divin qui pénètre toutes choses ; de là le serpent Thermutis ornant presque toujours le sceptre d'Osiris, la coiffure d'Isis, le diadème des rois et le bonnet des prêtres, d'autres fois servant d'emblème à

Knouphis, personnification attributive de la puissance divine dans la symbolique du grand temple de ce même Dieu à Thèbes ; de là, par conséquent, aussi, symbole dans les symboles, circonstance qui complique singulièrement l'étude de la théologie mythique des anciens. Suivant Elien, dans son livre *De la nature des animaux* (liv. XI), le serpent non venimeux était regardé comme possédant en soi certaine qualité vénérable et sacrée qu'il était convenable d'ignorer. *Nam et draco sacer et venerandus divinius in se aliquid habet quodque præstet ignorari.* Le serpent venimeux n'avait au contraire que des significations mauvaises ou subalternes : telle est celle qu'Horappollo cite (*Hiéroglyphe*, LIII.) en parlant de la vipère, qu'il dit être la désignation d'une femme qui hait son mari et qui cherche à le tromper, à lui faire du mal, etc.

La mythologie gréco-romaine, dont le caractère est plutôt allégorique que symbolique, en ce sens qu'elle exprime bien plus des séries d'actes que des idées ou des choses métaphysiques, emploie pourtant le serpent dans des intentions analogues à celles plus haut indiquées. En tant que génie malfaisant, Python est mis à mort par Apollon ; en tant qu'emblème de la prudence et de la santé, le serpent est consacré à Esculape, son fils, dieu de la médecine.

Les ophites, branche des gnostiques, hérétiques du IIe siècle, qui reconnaissaient un certain Euphrate pour chef, honoraient d'un culte superstitieux le symbole du grand serpent, prétendant que la *Puissante Sagesse* s'était manifestée aux hommes sous cette forme ; et ils considéraient notre Seigneur Jésus-Christ comme hostile à la lumière ophionique, puisqu'il n'était venu, disaient-ils, que pour renverser l'empire de ce serpent divinisé par eux.

Les symboles hindous, égyptiens et persans, composés de plusieurs images concourant simultanément à exprimer une idée simple ou complexe, sont immensément nombreux, ceux surtout des deux premières catégories. La difficulté de les apprécier n'est pas tant dans leur nombre et leur variété que dans leurs combinaisons ingénieuses ou profondes, parfois naïvement obscènes ou bizarres, toujours plus ou moins abstruses, et qui ne peuvent être bien comprises qu'en les confrontant avec les principes auxquels les symboles se réfèrent. Or ces principes dérivent eux-mêmes de doctrines contradictoires, mélange hétérogène de panthéisme et de spiritualisme dont le but final est d'aboutir à l'unité culminante de ce dernier élément. Mais comme il faut chercher ce but dans un dédale inextricable de formules polythéistes qui naissent les unes des autres en se superposant, il en résulte un travail difficile et laborieux que l'amour de la science peut seul faire entreprendre. Ceux qui veulent avoir des notions un peu étendues du symbolisme antique doivent consulter l'ouvrage de l'abbé Dubois, intitulé *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*; les *Religions de l'antiquité*, par Creuzer, traduit de l'allemand, annoté et considérablement augmenté par M. Guigniaut; les *Recherches asiatiques*, recueil fort curieux, renfermant une grande partie des travaux de la célèbre société de Calcutta et des savants indianistes anglais, etc.

Si du symbolisme des images, ou entièrement figuratif, nous passons au symbolisme intellectuel, nous le trouvons employé par Pythagore, qui en avait emprunté l'usage aux prêtres égyptiens par les leçons qu'il reçut d'eux. Ce système de symbolique consiste à revêtir le style écrit ou parlé d'expressions générales, courtes et significatives, renfermant des préceptes ou des enseignements qui sont comme autant de *signes* auxquels une doctrine est reconnue et distinguée d'une autre, et c'est là, ainsi qu'il a été dit au commencement de cet article, la raison qui a fait appliquer à ces résumés doctrinaux le nom de symboles. Voici quelques-unes des maximes pythagoriciennes connues sous le nom de symboles, traduites du grec, ou plutôt du latin, par Dacier, et auxquelles il a joint les explications des auteurs anciens.

« *Jugum ne transilias*, ne passez pas la balance. Plutarque et saint Jérome interprètent ces paroles ainsi : *Ne violez pas la justice* ; Athénée et saint Cyrille : *N'écoutez point l'avarice.* Cela revient au même sens, ajoute Dacier, car l'avarice vient de l'injustice. — *Per viam publicam ne vadas*, ne suivez point le chemin public, c'est-à-dire ne vous assujettissez pas aux opinions populaires, mais suivez le sentiment des sages. — *A fabis abstineto*, abstenez-vous de fèves, c'est-à-dire de tout ce qui peut nuire à votre santé, à votre repos ou à votre réputation. » — Maxime de Tyr (*Dissert.*

xxii) donne une interprétation différente que Dacier ne cite point ou qu'il n'a point connue. Le philosophe platonicien prétend qu'il s'agit ici d'une allusion aux fonctions publiques, qui, chez les Grecs, étaient déférées par voie de suffrages, exprimés au moyen de fèves blanches et de fèves noires, que nous avons remplacées par des boules de mêmes couleurs dans nos assemblées délibérantes. Les symboles de Pythagore, au nombre de soixante-quinze, avaient, suivant le commentateur Hiéroclès (1er siècle de l'ere chrétienne), un sens propre et littéral et un sens symbolique, et il est en effet facile de juger que tel était le double caractère dont il voulut les revêtir, pour exercer l'intelligence et la sagacité de ses disciples en même temps que pour les faire servir à leur instruction philosophique et morale.

Mais combien le symbolisme des anciens, que nous avons à peine effleuré, est loin du symbolisme catholique, si sublime et si pur! Et cela se conçoit, quand on réfléchit que ce qu'on démêle de raisonnable et de bon dans le premier provient de la source primitive où notre religion a sa base directe et fondamentale, et où elle a conséquemment trouvé les prototypes plastiques de la symbolique sacrée qui exprime par des signes évidents et clairs toutes les idées, toutes les vérités, tous les enseignements, tous les mystères de la loi évangélique, de la loi que Dieu même a révélée à l'humanité par son Verbe éternel. Symboles dans sa liturgie, symboles dans ses augustes cérémonies, symboles dans les vêtements de ses ministres, symboles dans les objets matériels de son culte, symboles jusque dans la forme architectonique de ses temples; en sorte que le catholicisme parle à la fois à l'esprit, au cœur et aux sens un double langage, le littéral et le mystique, et c'est ainsi qu'il embrasse l'homme dans ses facultés intellectuelles, morales et physiques, qu'il l'illumine par un triple flambeau, afin de ne laisser aucune prise au doute, aucun prétexte à l'incrédulité. Produisons maintenant quelques-unes des preuves relatives à chacune de ces divisions du symbolisme chrétien.

La profession de foi des apôtres ou le *Credo*, nom qui lui vient du premier mot qui commence cette solennelle déclaration, fut appelée le Symbole, parce que, dans les trois premiers siècles de l'Eglise, il était défendu de l'écrire, pour ne pas en livrer la connaissance à l'interprétation arbitraire et dangereuse des Gentils; il fallait l'apprendre par cœur, afin que sa récitation pût servir de signe de reconnaissance entre les chrétiens, entre ceux surtout qui servaient dans les armées. De cet état de choses naquit l'usage, parmi eux, pour constater réciproquement et avec certitude l'dentité de leur croyance de se dire : *Da signum* ou *Da symbolum*, donne le signe, donne le symbole. Il n'y eut pas d'autres symboles que celui des apôtres durant les trois premiers siècles; mais, au commencement du IVe, le prêtre Arius, de l'Eglise d'Alexandrie, ayant attaqué la divinité de Jésus-Christ, l'empereur Constantin convoqua, l'an 325, un concile général à Nicée, ville de Bythinie, lequel, après les mots *genitum, non factum*, ajouta *consubstantialem* (*homousion*) *Patri*, consubstantiel au Père, et, par cette décision, les Ariens se trouvèrent complètement battus; car le sens de ces paroles est fondé sur le texte même de celles de Jésus-Christ : *Ego et Pater unum sumus*, mon Père et moi nous sommes une même chose, nous ne faisons qu'un (*Joann.*, cap. x). Un peu plus tard, en 362, une secte de semi-ariens surgit sous le nom de Macédoniens, de Macédonius, évêque de Constantinople, qui en fut le chef. Ces nouveaux hérétiques reconnaissaient la divinité du Verbe, mais ils niaient et contestaient celle du Saint-Esprit, ce qui les fit aussi appeler Pneumatomaques, qui en langue grecque signifie ennemis de l'Esprit-Saint. Un autre concile devint nécessaire pour arrêter l'invasion de cette erreur ou plutôt de ce blasphème. On le tint à Constantinople en 381, et les Pères en firent encore une fois bonne justice, en ajoutant à l'article *et Spiritum-Sanctum, dominum et vivificantem*, les mots *qui ex Patre procedit*, qui procède du Père. Le concile de Tolède de l'an 653, pour prévenir toute controverse éventuelle sur la procession du Saint-Esprit, crut devoir intercaler la particule explétive *Filioque* entre *qui ex Patre* et *procedit*, c'est-à-dire qui procède du Père et du Fils. Cet utile éclaircissement, qui complète l'énonciation d'une vérité capitale, fut ensuite sanctionné par l'Église latine tout entière. On compta dès lors trois symboles : 1° celui des apôtres; 2° celui de Nicée;

3° celui de Constantinople. Mais ces trois symboles n'en sont réellement qu'un, puisqu'ils ne diffèrent entre eux que par un petit nombre de mots dont l'étroite et rigoureuse signification est tirée des textes évangéliques, comme on vient de le voir. Quant à celui de Vigile, évêque de Tapse, dans la province de la Bysacène (Afrique occidentale), vers la fin du v° siècle, et qu'on a faussement attribué à saint Athanase, parce qu'il est magnifiquement formulé, il exprime les vérités tout à fait identiques à celles qu'énoncent les autres, sauf un peu plus de développement. Ainsi l'Eglise catholique n'a jamais eu, strictement parlant, qu'un symbole, comme elle n'a jamais eu qu'une seule et toujours même foi, un seul pasteur universel qui réside à Rome, centre de l'impérissable unité du troupeau de Jésus-Christ.

En 510, Timothée, patriarche de Constantinople, fit chanter le symbole à toutes les messes; et le concile de Tolède, tenu l'an 589, après que Reccarède, roi des Goths, eut abjuré l'arianisme, ordonna que, *pour honorer la foi et raffermir les esprits, dans toutes les églises d'Espagne le peuple le chanterait à haute voix* (canon II), *conformément à ce qui se pratiquait en Orient, et ce, avant l'Oraison Dominicale.* C'est à partir de cette époque que le *Credo*, qu'on s'était borné jusque-là à réciter et à faire réciter aux catéchumènes pour les préparer à la communion, fit partie de la liturgie en Occident. L'Eglise de Rome, n'ayant jamais été tachée par aucune hérésie, n'adopta cet usage qu'en l'an 1014, sous le pontificat de Benoit VIII.

Déjà, sous le mot Bréviaire, quelques-unes des idées mystiques attachées aux offices journaliers que les ecclésiastiques sont tenus de dire particulièrement ont été signalées. Il n'y a donc lieu de s'occuper ici que des offices publics, ou prières, oraisons et chants religieux des églises, auxquels les fidèles prennent part, en s'unissant aux officiants, soit en esprit, soit de vive voix. Le saint sacrifice de la messe, qui est la célébration liturgique de l'auguste mystère de notre salut, a pour matière ou symboles le pain et le vin, laquelle, après la consécration, se transsubstantie; elle devient en réalité le corps et le sang de Jésus-Christ, sans perdre toutefois ses apparences symboliques. Le symbolisme liturgique de la messe apparaît dès l'*Introït*, expression qui, selon plusieurs écrivains anciens, signifie l'avénement, l'entrée du Fils de Dieu en ce monde, la conversion des peuples, qui furent en effet introduits à une vie nouvelle. —La *Collecte*, que l'officiant dit en tenant les bras ouverts depuis le coude et sans dépasser l'épaule, c'est le symbole des âmes qui s'élèvent vers Dieu, comme David, lorsqu'il lui adressait ces paroles: « Je lèverai mes mains vers vous en invoquant votre nom, *levavi manus meas ad mandata tua* (Ps. LXII.) » —L'*Epître*, qui se lit sur le pupitre, symbolise la limite, la borne qui sépare la synagogue et l'Eglise, l'ancien et le nouveau Testament, la supériorité de la loi chrétienne sur la loi figurative des Hébreux, la promulgation de l'Evangile, l'annonce de la *bonne nouvelle*. — La *Préface* est un avertissement symbolique donné aux assistants de se préparer au grand acte du sacrifice qui va s'accomplir, et sur lequel les paroles *Sursùm corda*, élevons nos cœurs, appellent toute notre respectueuse attention. — Le *Sanctus*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Trisagion* de Proclus, répété trois fois, et dont le dernier est suivi de *Dominus Deus sabaoth*, etc., c'est, selon saint Ambroise (*De Spirit. Sanct.* lib. xxx, cap. 28), un symbole recognitif de l'unité de Dieu dans la Trinité. L'Eglise l'appelle l'hymne des Séraphins, parce qu'Isaïe (chap. VI), ravi en extase, la leur entendit chanter autour du trône de l'Eternel, ainsi que saint Jean, qui l'atteste positivement dans son *Apocalypse*. Le symbolisme cérémoniel n'est pas moins admirable; nous ne pouvons que l'indiquer rapidement. Le prêtre qui, en célébrant la messe, va du milieu de l'autel au côté droit, exprime le passage de Jésus-Christ de la Passion à la gloire de sa résurrection, tandis que, lorsqu'il va de la droite à la gauche, il rappelle sa vie pénible et terrestre. Lorsque, du milieu de l'autel, l'officiant se tourne vers l'orient, c'est pour rappeler que c'est là que le Sauveur a fait succéder la lumière aux ténèbres... L'encensement des autels est le symbole de nos prières... et l'encens, celui de la bonne odeur spirituelle de la grâce, dont l'autel, qui représente Jésus-Christ, est la source. — Les objets servant au culte ont également leurs significations spéciales : le calice, c'est le symbole du ciel, celui du sacrifice universel, de l'arche

sainte où Dieu descendait sous le règne de l'ancienne loi, la coupe de la vie céleste. Autour du calice d'or dont saint Remi, évêque de Reims, fit présent à son église, était gravée une inscription qui rendait exactement cette dernière idée : *Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro*, « que le peuple y boive la vie avec le sang sacré. » Pour l'intelligence de ces paroles, il faut se rappeler qu'alors les fidèles communiaient sous les deux espèces. Le pain bénit ou pain eulogique qu'on distribue, pendant la célébration des messes solennelles, à ceux qui ne communient point, comme une sorte d'extension supplétive de l'Eucharistie, est un symbole de la foi commune des chrétiens et de l'étroite union qui doit régner entre eux. — Le saint sacrement, le ciboire, la patène, les corporaux, les burettes, l'aiguière sont autant de signes représentatifs d'idées spirituelles analogues à leur respective destination. Il en est de même de l'aube, la chasuble, le surplis, l'amict, la chape, le manipule ou fanon, l'étole, la ceinture, la dalmatique, la mitre des évêques, le camail, la croix pectorale, la crosse, l'anneau épiscopal, les gants, et en général des vêtements et ornements sacerdotaux. Ce symbolisme existe encore pour tous les meubles et ustensiles servant au cérémonial du culte ou à ses besoins ostensibles, tels que l'encensoir, les chandeliers, le cierge pascal, les cierges ordinaires allumés en plein jour, la chaire, le dais, le baldaquin, le siége élevé des évêques, les fonts baptismaux, le bénitier, le chrême, l'eau, le sel, le goupillon, le gonfanon ou bannière, les cloches, etc. Et qu'on ne croie pas que la symbolique chrétienne soit chose nouvelle ou peu ancienne; ceux qui le penseraient seraient dans une erreur complète; nous allons le prouver. On a trouvé dans les colombaires ou chapelles sépulcrales des catacombes de Rome une grande quantité de peintures à fresque, tant aux voûtes que sur les parois des murs, qui ont dû leur conservation à l'enduit dont elles sont recouvertes, et que l'on fait remonter au temps des persécutions des trois premiers siècles. Les sujets de ces peintures ou tableaux ont été tirés tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament. Eh bien, il y en a beaucoup dont le caractère est purement symbolique; entre ceux-ci, le plus fréquent est le symbole du *Bon Pasteur*, figuré par un berger qui, ayant retrouvé une de ses brebis égarée, la porte avec joie sur ses épaules, pour la ramener au bercail. Le pasteur, c'est Jésus-Christ; la brebis, c'est le païen ou le pécheur qui vient de se convertir. D'autres fois le pasteur est représenté debout auprès d'un arbre, ayant à ses pieds ou autour de lui des brebis et des agneaux qui le regardent: c'est Jésus prêchant l'Evangile à ses disciples. Ce symbole présente une foule d'autres combinaisons qu'il serait trop long de détailler. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on le reproduisait sur les calices et les vases sacrés qui, dans la primitive Eglise, étaient non-seulement en or et en argent, mais aussi en verre opaque, en bois, et même en terre cuite. Aux mêmes époques, deux palmes en croix, que l'on creusait ou que l'on taillait en relief sur les pierres tumulaires, signifiaient le martyre. Un P traversé par la croix grecque avait le même sens, car ce monogramme se traduit par *pro Christo*, mort pour le Christ. Veut-on d'autres témoignages qui attestent que la symbolique chrétienne est née avec le christianisme même, qu'elle est inhérente au spiritualisme de sa loi divine? Ecoutons saint Paulin, évêque de Nola au IVe siècle, écrivant à saint Augustin, son ami (épit. V); il s'exprime en ces termes : « Quoique vous soyez rassasié par les miettes que vous recueillez de la table du Seigneur, agréez, je vous prie, ce pain que je vous envoie; faites-en le symbole de notre union et de notre foi commune par votre bénédiction. » — Et un peu plus bas il ajoute : « Si vous avez chez vous de la faïence, vous me ferez plaisir de nous en expédier dans les caisses que nous confions à vos serviteurs; car nous aimons les vases d'argile, attendu qu'ils symbolisent, outre notre naissance par Adam, que nous sommes véritablement des vases de terre qui renferment le trésor de Jésus-Christ. » Il y a là allusion à ce que dit saint Paul (ép. II, aux Corinth., ch. IV): « Nous portons ce trésor, la lumière de Dieu, dans des vases de terre, afin qu'on reconnaisse la grandeur et la puissance de celui qui est en nous. » Une autre preuve de l'ancienne origine du symbolisme catholique résulte d'un fragment du livre perdu de saint Germain, patriarche de Constantinople, au VIIe siècle, intitulé *Theoria rerum Ecclesiæ*, lequel fragment a été inséré par Ita-

ban-Maur, écrivain ecclésiastique du VIIIe, dans son *Traité* de l'institution des clercs et des cérémonies de l'Eglise. « Le lieu où s'offre le sacrifice mystique et vivant, la sainte table, figure le tombeau de Jésus-Christ, parce que c'est sur elle qu'on présente le pain céleste qui communique la vie éternelle. — Cette table est aussi le trône de Dieu, sur lequel il veut bien que son corps repose. — L'élévation de l'hostie et celle du calice représentent la mort et la résurrection. — Les trois signes de croix faits, le bras droit au-dessus de la tête, dans la direction ascendante du calice, sont à l'intention des trois personnes divines : la première est une sanctification du ciel, la seconde une purification de l'air, et la troisième, tout près du calice, un signe d'expiation pour la terre où le corps sacré du Christ a été enseveli pendant trois jours. — La nappe ou corporal signifie le suaire avec lequel on enveloppa sa tête auguste. — L'encens exprime son humanité; le feu, sa divinité; la vapeur, le parfum de sa grâce. — Le siége élevé de l'évêque, au milieu des siéges des clercs, désigne notre Seigneur, entouré de ses apôtres. — La tonsure est l'emblème de sa couronne d'épines; la ceinture, celui des cordes dont il fut lié, etc. »

L'architecture, considérée dans son application aux monuments religieux, tient le premier rang parmi les arts qui concourent aux manifestations du symbolisme catholique. C'est une vérité qui ne peut plus être sérieusement contestée aujourd'hui par son évidence en quelque sorte palpable. On n'est pas d'accord toutefois sur l'époque à laquelle commença en Occident, et en France en particulier, la construction des églises à formes symboliques. Ceux qui croient, à tort, que le style ogival sert de base unique à ce système, assignent pour point de départ à son introduction l'époque des croisades, c'est-à-dire les XIIe et XIIIe siècles, parce que, les croisés ayant recueilli les reliques de plusieurs saints en Orient, les princes et les corporations voulurent les placer dans des édifices analogues ou semblables à ceux dont elles provenaient. De là l'adoption de l'ogive et des autres modifications architectoniques qui en dépendent; de là, disent-ils, les formes ogivales de la mitre des évêques, des capuchons de plusieurs ordres religieux, des chapeaux des grecs et des chrétiens d'Orient, et même des fameux souliers à la poulaine. Ce raisonnement n'est que spécieux; sans doute les formes ogivales ont favorisé le développement d'un assez grand nombre de symboles; mais il en existait bien d'autres qui en sont tout à fait indépendants, non-seulement avant les croisades, mais à partir du temps où il fut permis aux chrétiens d'avoir des églises monumentales. Oui, nous osons soutenir que ce symbolisme date de la primitive Église, car il est de notoriété historique que les anciennes églises des Gaules affectaient différentes figures : il y en avait de rondes, de quadrilatères; d'autres en croix, qui étaient lambrissées ou voûtées, mais presque toujours avec galeries latérales ou triple nef, et avec façade généralement tournée à l'orient. On sait très-bien aussi que, quelle que fût la forme extérieure de ces églises, elles accusaient toutes un symbolisme mystique qu'il est impossible de méconnaître, et que la basilique païenne ne pouvait pas avoir (puisque ces édifices n'avaient pas même une destination religieuse; c'était ce que nous appelons palais de justice). La grande nef, disposée en croix comme souvenir de celle de Jésus-Christ; les bras de cette croix prolongés jusqu'aux murs latéraux qui entouraient l'édifice, lorsqu'il y avait doubles bas-côtés ou nefs latérales. Ainsi, qu'elles eussent une nef seule ou trois, la forme cruciale était constamment observée, de même qu'elles avaient dans tous les cas une triple porte d'entrée, dont la signification trinitaire est de toute évidence. A cette occasion nous citerons de nouveau saint Paulin, dont le texte ne laisse aucun doute sur les idées profondément symboliques de l'architecture de son temps, quoique ses formules différassent de celles du style ogival ou gothique. Il fait à saint Sulpice Sévère (épître XXXII) la description de deux églises, dont l'une qu'il fit agrandir ou reconstruire, et l'autre qu'il fit bâtir à côté sous l'invocation de saint Félix, son patron. « L'autel de la première, dit-il, est placé au milieu de *trois* voûtes; celle du centre (l'abside), plus grande que les deux latérales, est ornée, au bas des murs, par des tableaux en mosaïque, encadrés dans des tablettes de marbre, qui représentent : 1° l'ineffable mystère de la Trinité : Dieu le Père dans une nuée céleste d'où sort une voix proférant des paroles écrites au bout de la

nue ; — Jésus-Christ, par un agneau couché sur une croix ; — et le Saint-Esprit par une colombe ; — 2° une grande croix, environnée d'un cercle lumineux sur lequel on voit douze colombes qui figurent les douze apôtres ; — 3° une roche d'où sortent quatre ruisseaux qui signifient les quatre évangélistes... La nef est accompagnée de deux galeries, soutenues par un double rang de colonnes formant de grandes arcades, et dans chacune d'elles quatre oratoires où ceux qui désirent méditer ou prier en secret se retirent. Sous la voûte principale est un autel à *trois* faces et dans lequel sont les reliques de plusieurs saints martyrs... L'église n'est point tournée vers l'orient, comme on le pratique d'ordinaire, car elle regarde celle Saint-Félix, avec laquelle on communique par une galerie haute, supportée par *trois* arcades de même dimension, en sorte qu'on peut passer de l'une à l'autre d'autant plus commodément que la galerie aboutit par ses deux extrémités à *trois* portes correspondantes, qui font un bel effet et qui ont un sens mystérieux, expliqué, d'un côté, par l'inscription suivante : « Ces trois grandes entrées en arcades du temple saint sont un témoignage pieux de notre foi aux trois personnes divines. »

Alma domus triplici patet ingredientibus arcu,
Testaturque piam janua trina fidem.

Et du côté opposé, qui est celui de l'église de Saint-Félix, par celle-ci :

« La foi doit vous faire souvenir que la triple entrée du temple de Dieu marque son unité sous trois personnes. »

Una fides trino sub nomine quæ colit unum,
Unanimes trino suscipit introitu.

Qu'il nous soit permis maintenant de reproduire avec à propos ce que nous avons écrit, il y a un an, sur le sujet qui nous occupe, dans notre monographie de Saint-Germain-l'Auxerrois, t. 1 des *Eglises de Paris*). « Lorsque, vers le milieu du moyen âge, l'architecture dite gothique ou ogivale vint modifier le style lombard, qui lui-même avait son principe dans le style bysantin, ce symbolisme reçut un plus grand développement. Le transept inclina un peu à gauche en signe de l'inclinaison de la tête de Notre Seigneur de ce côté avant d'expirer ; l'arc aigu, si multiplié tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; les colonnettes isolées ou en groupes adhérant aux piliers ; les lignes pyramidales ; les flèches plus ou moins nombreuses, placées sur les toitures ; les clochers coniques ou quadrangulaires terminés en aiguille ; tout cela représente visiblement le sacrifice, les vœux, les prières qui montent, qui s'élancent vers le ciel. Il n'y a pas jusqu'à cette multitude d'animaux, de satyres, de nains, de figures bizarres qu'on trouve sculptées autour des portes de la plupart des cathédrales et y faisant contraste avec les figures d'anges et de saints, qui n'aient une signification symbolique. C'est l'opposition des bons et des mauvais esprits, c'est l'antagonisme qui existe entre le bien et le mal, la vertu et le vice ou le péché. — Voilà pourquoi, dit un savant archéologue (M. Guigniaut, add. à l'ouvrage de Creuzer, t. 1), les sujets grotesques paraissent à côté de sujets nobles, les figures féroces ou monstrueuses à côté de figures pacifiques, et le profane à côté du sacré. »

Ainsi, malgré les limites étroites dans lesquelles il a fallu nous renfermer, il nous semble démontré : 1° que c'est en Chine qu'on découvre les premiers errements du symbolisme des peuples asiatiques ; que, sur ce point comme sur d'autres, l'Égypte ne peut lui disputer le mérite de la priorité ; — 2° que les principes primordiaux du symbolisme catholique existaient implicitement dans l'essence originaire de sa loi divine, laquelle remonte au berceau de l'humanité, et que le développement de ses manifestations extérieures date de son avénement promulgué par l'Évangile.

P. Trémolière.

SYMMAQUE (Quintus Aurelius Arianus), préfet de Rome et consul en 391, resta attaché au paganisme, comme tout le sénat romain, dont il était un des membres les plus distingués, plus par respect des coutumes que par conviction, et montra pour le rétablissement de l'autel de la Victoire, que les empereurs chrétiens avaient détruit, un zèle dont il importuna Valentinien II et Théodose. Celui-ci, fatigué de ses continuelles remontrances à ce sujet, l'exila quelque temps ; mais il ne tarda pas à être rappelé, et l'empereur, qui l'estimait, le chargea de plusieurs emplois importants. Symmaque passait, à cause de ses panégyriques, pour un des hommes les plus éloquents de son siècle ; mais, si l'on en juge par les dix livres de *Lettres* qui nous restent de lui, c'était

de cette éloquence dégénérée des époques de décadence, qui consiste plus dans la pompe des mots et l'harmonie de périodes sonores que dans le fond même des idées. Ses *Lettres*, dans lesquelles on sent l'affectation d'imiter Pline-le-Jeune, ne contiennent rien de remarquable. Elles ont été publiées en 1653, in-12.

SYMMAQUE, pape, succéda à Anastase II, le 22 novembre 498; il était de Sardaigne; il eut pour compétiteur l'archiprêtre Laurent, qui abandonna le saint siége, d'après ce que dit Théodoric, roi des Goths, leur arbitre. Festus et Probus le rappelèrent en secret, et accusèrent Symmaque de crimes horribles que dans le concile de Palma, en 501, et où était Théodoric, on reconnut pour faussement attribués. Plusieurs difficultés qui s'y élevèrent obligèrent d'en tenir un autre en 503. Il eut encore à soutenir une longue lutte contre l'empereur Anastase, attaqua sans cesse les Nestoriens, les Eutychéens et toutes les mauvaises doctrines qui avaient cours en Orient. Il mourut en juillet 514; son règne fut des plus difficiles, mais des plus glorieux. Hormisdas lui succéda.

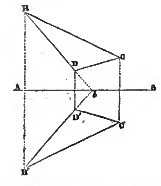
SYMÈTRIE (*géom.*). Ce mot est un de ceux que la science a empruntés au langage usuel pour en préciser la signification un peu vague; il s'applique ordinairement à une double série d'objets placés vis-à-vis les uns des autres dans le même ordre, et l'étymologie grecque de ce mot bien fait est en parfaite harmonie avec le sens qu'on y attache. Mais on l'emploie fréquemment dans diverses branches de nos études; aussi nous croyons utile d'en exposer nettement la définition scientifique et d'en montrer quelques applications.

En géométrie plane, on dit que deux figures sont symétriques lorsque les lignes qui unissent deux à deux les points analogues ou homologues de ces deux figures sont divisées en parties égales par une certaine droite qu'on nomme axe de symétrie; il faut en outre que toutes ces lignes soient perpendiculaires à l'axe.

Lorsque deux figures sont ainsi disposées, on voit immédiatement qu'elles sont superposables, et par conséquent égales. Car, si on plie le plan qui les contient suivant l'axe de symétrie, et qu'on en fasse tourner une moitié autour de cette droite de manière à la rabattre sur l'autre moitié, il est clair que chaque point de la première se superposera au point correspondant de la deuxième.

Réciproquement, deux figures planes peuvent toujours être disposées symétriquement par rapport à une droite donnée.

Notez que les lignes droites de l'une des figures feront avec l'axe les mêmes angles que leurs symétriques, et qu'elles rencontreront l'axe aux mêmes points si on les prolonge suffisamment; tout point de la première figure qui serait situé sur l'axe se confondrait avec le point correspondant de la deuxième figure.



Par exemple, les deux triangles BCD, B'C'D' sont disposés symétriquement par rapport à la droite AS, qui est ici l'axe de symétrie, parce que les lignes BB' CC' DD', qui joignent deux à deux les sommets correspondants de ces deux triangles, sont perpendiculaires à AS, et sont divisées par cette droite en parties égales; on voit et on démontrerait facilement que le côté BD et son symétrique B'D' doivent couper l'axe au même point *b*, si on les prolonge suffisamment, ce qui revient du reste à dire, en thèse générale, que tout point de l'une des figures qui se trouve situé sur l'axe doit aussi appartenir à l'autre figure.

Un grand nombre de figures géométriques peuvent être partagées symétriquement par certaines lignes. Ainsi, deux droites qui se coupent ont deux axes de symétrie qui sont les bissectrices de leurs angles aigus opposés et celles de leurs angles obtus. Deux parallèles sont disposées symétriquement par rapport à une ligne placée à égale distance de ces deux droites.

Un triangle isocèle a un axe de symétrie : c'est la perpendiculaire abaissée du sommet sur la base; le triangle équilatéral en a trois, et le carré en a quatre, à savoir : les deux diagonales, et les deux lignes qui joindraient les milieux des côtés opposés. En général, un polygone régulier a autant d'axes de symétrie qu'il a de côtés. Un cercle a une infinité d'axes de symétrie; tout diamètre possède en effet ce caractère; c'est la seule courbe qui présente une telle régularité. L'ellipse et l'hyperbole ont deux axes de symétrie; la parabole n'en a qu'un.

Avant de passer à la symétrie dans l'espace, il est bon de faire remarquer que deux figures symétriques ne peuvent pas, en général, se superposer si on s'astreint à les faire glisser l'une sur l'autre dans leur plan commun sans retourner l'une d'entre elles sens dessus dessous; tel est le cas des deux triangles symétriques que représente la figure de la page précédente et de toutes les figures qui n'offrent pas déjà en elles-mêmes un axe propre de symétrie.

La symétrie des figures dans l'espace n'est qu'une extension de ce qui vient d'être dit sur celle des figures planes. L'axe de symétrie se trouve alors remplacé par un plan auquel doivent être perpendiculaires les lignes qui joignent deux à deux les points homologues des deux polyèdres symétriques; il faut aussi que ces lignes soient partagées par ce plan en parties égales. Il résulte de cette définition que toutes les lignes, que tous les angles plans qui composent les deux polyèdres sont égaux deux à deux. Il en est de même des surfaces et des volumes; mais la superposition n'est plus possible d'aucune manière, parce que, malgré l'égalité des parties homologues, il existe dans leur distribution une sorte d'inversion qui s'oppose à leur coïncidence.

Il suit de là que deux polyèdres peuvent encore conserver le nom de polyèdres symétriques quoiqu'ils ne soient pas placés actuellement dans la position indiquée ci-dessus, et leur genre particulier d'égalité s'appelle égalité par symétrie.

Ajoutons que deux polyèdres égaux, dans le sens ordinaire du mot, ne sauraient jamais être disposés symétriquement. Cependant la superposition de deux polyèdres symétriques, ou bien la disposition symétrique de deux polyèdres, pourrait avoir lieu s'ils avaient eux-mêmes un ou plusieurs plans de symétrie, comme les polyèdres réguliers, par exemple.

Ce qui précède s'applique aussi aux surfaces courbes.

Ainsi, l'ellipsoïde a trois plans de symétrie, qu'on nomme ordinairement plans principaux, etc.... Les surfaces de révolution ont une infinité de plans de symétrie qui se coupent suivant l'axe de révolution, etc.

Pour montrer combien le sens du mot symétrie diffère de celui qu'on attache aux mots *régularité*, *uniformité*, il suffit de citer l'hélice, à laquelle ces deux derniers sont si bien applicables, et qui pourtant n'a ni plan, ni axe de symétrie.

Il existe dans la nature de nombreux exemples d'égalité par symétrie; nous nous bornerons à en citer deux choisis parmi les plus familiers; ils auront l'avantage de bien faire sentir la différence qui existe entre ce genre d'égalité et l'égalité absolue.

On sait que les deux mains de chaque individu sont égales dans toutes leurs parties. Malgré cette égalité, on ne saurait imaginer une coïncidence géométrique de l'une avec l'autre; les deux mains, en effet, sont égales par symétrie seulement. Il en est de même de nos autres membres, et l'on peut dire que l'homme est composé d'organes placés symétriquement par rapport à un plan vertical qui laisserait à droite et à gauche tous les organes pairs, et qui couperait par le milieu les organes impairs. Ainsi, pour ne parler que de la tête, on y voit du premier coup d'œil, à l'extérieur, la vérification de cette remarque vulgaire parmi les anatomistes; il en est de même à l'intérieur. Le cerveau est composé de deux lobes placés symétriquement à droite et à gauche du plan de symétrie qu'on nomme improprement la ligne médiane, tandis que le cervelet, qui est un organe impair, est divisé en deux parties symétriques par ce plan. Disons plus, les points de réunion des filets nerveux qui établissent la liaison des organes pairs se trouvent dans le plan de symétrie même; c'est le cas, par exemple, du point de décussation ou d'entre-croisement des deux nerfs optiques qui vont aux globes oculaires.

Nous tirerons de l'optique le second exemple de symétrie dans les phénomènes naturels. C'est une des lois les plus anciennement connues de la physique que, si un

rayon de lumière rencontre sur son trajet une surface polie, il est dévié de sa direction primitive, de telle sorte que le rayon réfléchi et le rayon incident sont placés symétriquement par rapport à la normale à la surface au point d'incidence. La conséquence directe de cette loi est qu'un objet et l'image de cet objet, vu par réflexion sur un miroir plan, sont symétriquement disposés par rapport à la surface du miroir. (*Voyez* CATOPTRIQUE.)

Maintenant, une simple remarque fera sentir que l'image d'un objet n'est pas absolument égale à l'objet lui-même; chacun sait, en effet, qu'en regardant une main droite par réflexion, c'est une main gauche qu'on aperçoit; que, pour lire des caractères renversés, et par conséquent symétriques des caractères ordinaires, il suffit de les regarder par réflexion, etc.

Nous n'envisagerons point ici la symétrie sous le point de vue esthétique et psychologique; nous nous bornerons, en terminant, à la réflexion suivante. Si les œuvres de l'homme présentent au plus haut degré le caractère de symétrie, c'est qu'en général les figures les plus symétriques sont les plus faciles à exécuter avec précision, celles qui présentent le plus de stabilité et qui se prêtent le mieux à l'application directe de nos forces. H. FAYE.

SYMÉTRIE. Dans les arts, ce mot n'est employé proprement que pour signifier le rapport d'une exacte conformité entre deux objets, deux bâtiments, par exemple, deux corps d'une même bâtisse semblablement placés et disposés. Pour préciser davantage, c'est l'exacte correspondance de parties similaires qui se répètent d'un côté comme de l'autre d'un édifice, d'un local, soit pour la dimension, soit pour la composition des masses, soit enfin pour l'entière conformité des détails.

On voit, par cette seule définition, que, si la symétrie est pour l'architecture et la décoration une qualité en quelque sorte nécessaire, il n'en est pas de même pour les autres arts, pour la peinture, pour la sculpture. Y aurait-il rien de plus désagréable à l'œil qu'une statue dont tous les mouvements seraient exactement semblables des deux côtés du corps; qu'un tableau où se trouveraient semblablement disposés de chaque côté des personnages agissant conformément? C'est donc dans l'architecture et pour l'architecture seulement qu'il faut chercher la symétrie. Cependant il existe, même pour la peinture et la sculpture, une espèce de symétrie que, dans la théorie, on a souvent confondue avec la *symétrie* proprement dite; nous voulons parler de l'*eurhythmie*. La différence entre ces deux qualités de l'art doit se chercher dans la différence d'appellation. La symétrie (συμμετρία), c'est quelque chose de mesuré, de fixe; l'eurhythmie (εὐρυθμία), au contraire, est réglée en quelque sorte, mais non pas d'une manière exacte. « L'eurhythmie, dit « Vitruve, consiste dans cette apparence « gracieuse, dans ce facile aspect des par« ties de la composition résultant d'une « heureuse correspondance de hauteur, de « largeur et de longueur entre elles, de ma« nière que tout y réponde à la fin princi« pale de la symétrie. » Et il ajoute, pour faire comprendre la différence qui existe entre l'eurhythmie et la symétrie: « Quant « à la symétrie, c'est l'accord convenable « des membres entre eux et des parties sé« parées; la correspondance de chaque par« tie avec son ensemble, comme on le voit « dans le corps humain, où il existe un « semblable rapport entre le bras, le pied, « la main, le doigt et les autres parties du « corps. Ainsi en est-il dans les ouvrages « parfaits, par exemple, dans les temples « où le module se prend soit du diamètre « des colonnes, etc. » Effectivement, la symétrie trouve dans la nature un type précis; la nature affecte la symétrie particulièrement et sans exception dans l'organisation des créatures vivantes, la beauté vivante consistant dans cette exacte conformité des membres et de toutes leurs parties des deux côtés du corps. C'est en quelque sorte dans l'organisation des corps que l'architecture a cherché son modèle. A l'extérieur, même symétrie, même disposition semblable de chaque côté d'un édifice et jusque dans les détails des arcades, des voûtes, des ornements. A l'intérieur, comme dans les êtres organisés, la symétrie générale disparaît, et la disposition n'offre plus de rapports symétriques que dans des parties très-peu étendues.

Mais cette eurhythmie qui n'a rien de positivement régulier, que constitue simplement un agréable rapport de mesures, d'espaces, d'intervalles entre les parties d'un ouvrage, n'est-elle pas applicable à la

peinture et à la sculpture? Oui, puisqu'il ne s'agit que de produire un ensemble qui plaise à l'œil et le séduise, et qu'en définitive c'est là la première qualité de l'art d'arrêter le regard et de le fixer par ce charme de la composition. Lors de la renaissance, quelques peintres, se modelant sur l'architecture, voulurent introduire dans leur art la symétrie rigide; ils ne produisirent que des œuvres froides, disgracieuses et rebutantes. Par un excès opposé, on a cherché dans ces derniers temps à faire disparaître de l'architecture la symétrie, qu'on accusait de froideur. Mais là encore on s'est trompé. Un tableau, c'est la réunion de différents tous pour former un ensemble; un monument est un, et n'offre à l'œil, en dépit des efforts de l'art, qu'une seule masse dont l'ensemble doit être avant tout régulier. Un édifice qui, d'un côté, serait élevé, et de l'autre ne présenterait qu'une partie basse, ferait à l'œil le même effet que produirait un boiteux. Laissons donc la symétrie à l'architecture, et ne prenons pour les autres arts que l'eurhytbmie, cette heureuse disposition des parties qui présente aux regards un agréable ensemble.

SYMNEL, (Lambert), né vers 1472, eut l'une des plus étranges destinées dont l'histoire fasse mention. Fils d'un boulanger d'Oxford, il dut à une apparence et à des manières au-dessus de sa condition le triste honneur d'être transformé en prétendant au trône d'Angleterre par un aventurier, un prêtre indigne, Richard Simon. Ce dernier dressait Lambert à se faire passer pour Richard, duc d'York, second fils d'Édouard IV, sur la mort duquel on avait pu conserver des doutes. Mais tout à coup, le bruit de l'évasion du comte de Warwick s'étant répandu, Simon changea le masque de Lambert et lui apprit à représenter ce fils du duc de Clarence. Le comte de Warwick avait été fait prisonnier après la bataille de Bosworth, et renfermé par Henri VII dans la tour de Londres; toute évasion lui était impossible; il était gardé avec la vigilance que le descendant couronné de la maison de Lancastre devait mettre à se garantir du seul héritier de la maison d'York. Cependant l'imposture de Richard Simon et de Lambert Symnel réussit. On soupçonna la reine douairière de souffler le faux comte de Warwick, tant il jouait bien son rôle! Il fit de nombreuses dupes parmi les Irlandais. Les mécontents, qui ne furent pas abusés par ce mensonge, saisirent cependant cette occasion de renverser Henri VII encore mal affermi sur son trône. La ville de Dublin se souleva en faveur de Symnel. Il fut mis en possession du château, couronné d'un diadème enlevé à une statue de la Vierge, et proclamé roi sous le nom d'Édouard VI. Vainement le véritable comte de Warwick, tiré tout exprès de sa prison, fut-il promené en grande pompe dans les rues de Londres et exposé à la vue du peuple; on ne revient pas facilement d'erreurs aussi grossières; les esprits faibles tombés dans ces piéges s'y enfoncent volontairement plutôt que d'avouer la vérité et de reconnaître leur premier tort. Les Irlandais, soutenus par un renfort de deux mille hommes que Marguerite, veuve de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, leur envoya sous la conduite du comte de Lincoln et du vicomte de Lovel, envahirent l'Angleterre, et, si Henri VII n'eût pas gagné la bataille de Stoke, le fils du boulanger d'Oxford usurpait la couronne. Mais sa fortune insolente eut un retour subit. Sa fin fut des plus misérables. Battu et fait prisonnier, il n'obtint pas même l'honneur d'être traité en adversaire vaincu. Henri VII ne se souvint que de l'origine première de son indigne rival; il le laissa libre et l'employa dans ses cuisines. Il se donna même le plaisir de faire servir à table, par le roi déchu, des seigneurs irlandais qui avaient combattu pour Lambert à la bataille de Stoke. Plus tard, Lambert fut élevé au titre de fauconnier par la commisération de son maître et mourut obscur, laissant un curieux exemple de la crédulité et de la mauvaise foi humaines, du penchant des esprits faibles et prévenus à se dévouer aveuglément aux aventuriers les plus méprisables et les plus vils, et de l'audace avec laquelle les hommes de parti font servir les prétextes les plus vains à l'expiation de leurs ressentiments et à la satisfaction de leurs désirs ambitieux. A. H.

SYMPATHIE (*psych.*). J'entends par sympathie cet intérêt subit, instantané, que nous inspirent les êtres dont la nature intime nous semble avoir avec la nôtre une certaine conformité. La sympathie est au monde moral ce que l'affinité est aux atomes; l'une et l'autre sont des phénomènes essentiels et partant inexplicables. Cependant

l'expérience semble prouver que la coexistence des mêmes facultés intellectuelles ou sensitives est, parmi les hommes, la source habituelle de leurs sympathies, qui, dans certaines circonstances toutefois, semblent naître exclusivement de l'analogie de leurs situations respectives. C'est ainsi qu'une nation qui vient de s'affranchir sympathise avec tous les peuples qui aspirent à la liberté. Mais c'est surtout dans les sympathies individuelles qu'il est curieux d'analyser ce premier élan du cœur. L'esprit, la gaîté, l'amour, le courage, l'ambition même forment au milieu de nous une multitude d'associations tacites : l'homme d'imagination s'éprend pour le poëte, l'homme de guerre pour le vrai soldat, l'homme aimant pour toutes les âmes tendres. Un geste, un regard, un mot, une expression de physionomie suffisent souvent pour nous révéler dans autrui l'existence des goûts, des penchants ou des opinions qui nous appartiennent, et la sympathie commence. Mais un fait digne de remarque, qui résulte pour nous d'une observation attentive, c'est que, entre les personnes de sexes différents, la sympathie semble souvent naître du contraste, comme si les deux êtres dont l'union est l'objet de la nature devaient se compléter l'un par l'autre. Pour notre compte, la sagesse toute providentielle d'une pareille loi est presque à nos yeux une garantie de sa réalité, cette fusion des extrêmes, comme nous l'entendons, pouvant seule conserver la moyenne typique de l'espèce. Au surplus, la sympathie ressort quelquefois de circonstances tellement fugitives, tellement insaisissables, qu'il faut renoncer absolument à en assigner la cause, à moins de faire intervenir les deux électricités, dont les répulsions et les attractions jouent un si grand rôle dans le règne inorganique. L'évêque Fracastor a écrit sur ce sujet un livre intéressant dont peu de personnes aujourd'hui soupçonnent seulement l'existence ; il a pour titre : *De Sympathiâ et Antipathiâ.* A. T.

SYMPATHIE (*physiol.*), du mot grec συμπάθεια, formé de σὺν, avec, et πάθος, passion, affection.

Le mot de sympathie sert à désigner, en physiologie, ***un rapport particulier défini entre deux ou plusieurs actes organiques engendrés l'un par l'autre et produits simultanément dans des appareils différents.***

On a longtemps disserté sur les caractères propres de la sympathie sans pouvoir cependant la définir d'une manière bien nette et bien claire. M. le docteur Cerise, dans un ouvrage intitulé : *Des fonctions et des maladies nerveuses, etc.*, Paris, 1842, nous semble avoir le premier tracé convenablement la ligne qui circonscrit les phénomènes sympathiques. Après avoir insisté sur la nécessité de séparer les faits d'innervation qui correspondent logiquement et avec conscience aux faits d'impressionabilité, il arrive à caractériser la sympathie par l'absence même du fait de conscience, et par l'absence de l'enchaînement logique entre les faits de sympathie. « La sympathie, dit-il, « est une irradiation obscure, ayant lieu « sans l'intervention de l'activité morale et « intellectuelle, ou se produisant sans conscience par l'effet de l'habitude (p. 374). » Donc tous les phénomènes qui peuvent être consentis, ou favorisés, ou empêchés par l'activité morale et intellectuelle, ou, en d'autres termes, par la volonté, ne sont pas des phénomènes sympathiques.

Il est important de faire une distinction entre les phénomènes sympathiques et ceux qui, dans le même appareil, font partie intégrante d'une fonction déterminée. Expliquons notre pensée par un exemple. Lorsque le cœur se contracte et force le sang à s'engager dans les artères pour aller du centre à la périphérie, nous voyons s'ensuivre ou apparaître simultanément deux phénomènes différents, la contraction et la circulation, tous deux appartenant nécessairement à une seule et même fonction, et ne présentant pas le caractère de l'enchaînement, du concensus sympathique. Cette distinction est nécessaire et fondamentale ; sans elle, tous les phénomènes organiques seraient comptés au nombre des sympathies.

Quelles sont les conditions nécessaires à la production des sympathies, ou plutôt dans quelles circonstances les observe-t-on ?

Les sympathies se produisent : 1 entre des appareils chargés de fonctions analogues ou concourant à un but identique ; 2° entre des tissus identiques ; 3° entre des organes qui n'ont aucun rapport apparent.

Parmi les sympathies produites entre organes chargés de fonctions analogues se range en première ligne celle qui unit le sein à l'utérus. Quand nous voulons regarder de côté, le globe de l'œil fait un

mouvement de rotation horizontal autour d'un axe imaginaire pour se mettre en rapport avec l'objet que nous voulons voir. Ce mouvement se trouve exécuté par les deux yeux en même temps, mais par des muscles différents, liés physiologiquement par une admirable sympathie.

Quand on introduit des aliments dans la bouche, les glandes salivaires secrètent abondamment et versent dans la cavité buccale beaucoup plus de liquide que dans l'intervalle du repas. Cette supersécrétion accidentelle se rattache à la sympathie par indentité de but fonctionnel. — Lorsque le rectum se contracte pour l'expulsion des matières excrémentitielles, le diaphragme et les muscles abdominaux se contractent dans le même but, en vertu d'une disposition sympathique.

2° Sympathie entre tissus identiques. Lorsqu'on ferme un œil on rapprochant les paupières avec le doigt, la pupille se dilate; si, bientôt après, on abandonne l'œil, le faisant ainsi passer brusquement de l'obscurité à la lumière, on voit la pupille se contracter. Ce phénomène très-curieux s'accompagne de phénomènes tout à fait identiques dans l'œil qui n'a pas été touché, et même l'observation est plus facile sur l'organe qui n'est pas soumis à l'expérience. — Les dentistes ont presque tous signalé cette concordance remarquable qui existe entre les dents, et qui est telle qu'une dent gâtée entraîne au bout d'un temps assez court la maladie de sa congénère. Ce sont des faits appartenant à l'observation journalière.

Quelques sensations se propagent par continuité de tissus et vont se faire sentir sympathiquement en un point qui n'est pas malade. Les enfants qui ont des vers éprouvent une démangeaison à l'anus et à l'orifice des narines. — Dans certains cas d'hépathite, la plèvre participe, probablement au moins, à cette irritation, mais, chose singulière, la douleur se fait sentir dans l'épaule. — Et la douleur de la pleurésie? Elle existe presque toujours au-dessus du mamelon. —

3° Sympathie entre organes qui n'ont aucun rapport apparent. — Lorsqu'on chatouille la plante des pieds, on peut produire des convulsions. — Lorsqu'on irrite la membrane pituiteuse par du tabac ou par un corps étranger quelconque, on détermine l'éternument à l'aide de la contraction violente du diaphragme. — La peau et la muqueuse sont dans une dépendance sympathique réciproque, qui n'a échappé à personne. Le lieu d'élection de la sympathie semble tenir de la disposition individuelle. Le refroidissement des pieds occasionne chez celui-ci une diarrhée, chez celui-là un catharre, chez cet autre une angine, etc.

La théorie des sympathies est tout à fait inconnue; la plupart des faits qu'elles présentent à notre observation échappent complétement à notre appréciation. Il nous a paru nécessaire, dans un pareil sujet, d'exposer les faits principaux, afin de mettre sur la voie de ceux que nous passons sous silence.

Si la théorie des sympathies est incomplète et leur but insuffisamment compris, il est bon cependant de les étudier avec attention, car elles servent de point de départ à un système de traitement mis en usage dans presque toutes les maladies; nous voulons parler de la dérivation. En effet, en déterminant artificiellement et par un moyen quelconque, sur un organe sain lié sympathiquement à un organe malade, une irritation permanente, on met en jeu les forces sympathiques, et la réaction qu'on provoque sur l'organe sain est salutaire à l'organe malade. Le développement de cette dernière idée trouvera sa place à l'article Dérivation. (*Voy.* ce mot.) Dr Bourdin.

SYMPATHIQUE, Sympathicus (*anat.*). Les anatomistes ont désigné par cette expression trois nerfs distincts, les considérant chacun comme destinés à établir des sympathies étendues en raison de leurs nombreuses connexions et des rameaux multipliés qui en procèdent. Ce sont : 1° *le petit sympathique*, plus généralement connu sous le nom de *nerf facial* et formé de la portion dure de la septième paire (*voy.* Facial); 2° le *moyen sympathique*, ordinairement appelé *pneumo-gastrique*, parce qu'il donne des nerfs au poumon ainsi qu'à l'estomac, et quelquefois aussi aussi *nerf vague* ou de la huitième paire (*voy.* Pneumo-Gastrique); 3° enfin le *grand sympathique*, encore dit *grand intercostal* et *trisplanchnique*, par Chaussier, comme fournissant des rameaux à trois ordres de viscères. Ce dernier sera le seul dont nous aurons à nous occuper ici.

Le nerf grand sympathique forme un système à part et tout à fait distinct des nerfs

cérébraux. C'est un cordon à la fois nerveux et ganglionnaire, étendu de chaque côté sur les parties latérales de la colonne vertébrale, de la tête jusqu'au bassin, lié par de petits filets anastomotiques à tous les nerfs rachidiens ainsi qu'à ceux des sens, mais fournissant surtout des rameaux nombreux aux organes des cavités splanchniques, parmi les principaux desquels se remarquent en outre des plexus considérables et des ganglions spéciaux. Il se compose pour chacun de ses troncs d'une série de vingt-quatre ganglions séparés les uns des autres par des interstices purement nerveux, savoir : trois cervicaux, douze thoraciques, cinq lombaires et trois sacrés, auxquels il faut encore ajouter parfois, pour l'extrémité supérieure, un ganglion caverneux ou carotidien, remplacé souvent par un plexus situé dans le crâne, appliqué sur l'artère carotide, lequel, par l'intermédiaire du ganglion sphéno-palatin, établit des communications avec les sens de la vision, de l'odorat, de l'ouïe, ainsi qu'avec la langue, et, pour l'extrémité inférieure, le petit ganglion coxygien, qui parfois également se rencontre à la réunion des deux troncs latéraux, vis-à-vis du sommet du sacrum. De ce tronc, c'est-à-dire de chacun des vingt-quatre glanglions et dans toute la longueur du nerf, partent deux ordres de filets, les uns, *externes* ou *anastomotiques*, se bornant à lier le système nerveux ganglionnaire au centre nerveux rachidien ; les autres, *internes* ou *viscéraux*, beaucoup plus nombreux, se distribuant aux organes de la face, au cou, dans la poitrine, dans l'abdomen proprement dit, dans le bassin, et fournissant, entre autres parties importantes, et successivement de haut en bas, les appendices suivants, dont le nom indique assez la situation et la destination : le *plexus carotidien*, *le nerf cardiaque superficiel*, *le plexus cardiaque*, d'où procèdent *les nerfs cardiaques profonds*, *le plexus coronaire droit*, *le plexus coronaire gauche*, *le nerf grand splanchnique*, fournissant le *ganglion semi-lunaire*, d'où procède *le plexus cardiaque* ou *solaire*, qui lui-même fournit les plexus *coronaire stomachique*, *splénique*, *hépatique*, *mesentérique supérieur*, *rénal*, *spermatique* et *diaphragmatique*. Enfin des derniers filets viscéraux naissent les plexus *mesocolique* ou *mésentérique inférieur* et *hypogastrique*.

Le système nerveux du grand sympathique se retrouve dans tous les degrés de l'échelle animale, et l'on sentira bientôt, du reste, par les fonctions que nous allons voir lui appartenir, combien il est impossible que les phénomènes de la vie puissent s'exécuter sans son concours. Les animaux vertébrés sont toutefois les seuls chez lesquels il se présente d'une manière isolée, consistant en un simple filet très-délié, sans ganglions ou avec un petit nombre seulement, dans les poissons; plus distinct dans les reptiles, où il réunit entre eux les nerfs vertébraux et pénètre dans le crâne, uni au pneumo-gastrique ; plus complet encore chez les oiseaux, chez lesquel si lentre dans le crâne avec le pneumo-gastrique et le glosso-pharyngien, s'anastomose avec la cinquième et la sixième paire, et devient ensuite très-distinct et ganglionnaire dans le thorax et l'abdomen, se prolongeant jusqu'aux vertèbres caudales. Enfin dans tous les mammifères il diffère très-peu de ce que nous l'avons vu chez l'homme. — Mais quelle est l'origine du système formé par le grand sympathique? Les communications multipliées qu'il présente chez l'homme avec le centre nerveux rachidien ont fait admettre, par plusieurs anatomistes, qu'il avait ses racines dans cet organe lui-même et non dans le cerveau, avec lequel il communique par quelques filets seulement. Disons, à l'appui de cette manière de voir, que le développement de ce nerf est toujours en raison directe de celui du centre spinal, et que de plus un examen dans les diverses classes d'animaux vient démontrer qu'il s'y dégrade d'autant que le pneumo-gastrique acquiert au contraire plus d'étendue, fournissant des filets plus gros et plus nombreux, de telle sorte que dans certains d'entre eux il finit par suppléer entièrement le grand sympathique. Or l'analogie ne doit-elle pas faire admettre, d'après cette dernière considération surtout, que les fonctions de la vie organique dont il est chargé tirent leur principe de la moelle épinière, ou du moins que le système de nerfs qui nous occupe y puise une grande partie de son énergie, puisque le *pneumo-gastrique*, qui le remplace et préside à des fonctions analogues chez certains animaux, en tire lui-même son origine chez ceux pourvus de moelle épinière ?

Quant aux fonctions spéciales du système nerveux ganglionnaire, l'analyse des phénomènes de notre économie vient démontrer qu'ainsi que les nerfs cérébraux sont

les instruments des fonctions par lesquelles nous nous mettons en rapport avec les objets extérieurs, de même le grand sympathique donne de son côté le mouvement et la vie aux organes des fonctions intérieures. En dernière analyse, ce nerf préside à la nutrition, aux sécrétions, à la distribution de l'influence vitale dans le cœur, le canal alimentaire et l'appareil génito-urinaire, ainsi qu'aux sympathies liant entre eux tous les organes de la vie végétative. L'isolement dans lequel nous avons vu l'organe se trouver relativement au système nerveux général, d'où partent, comme on le sait, toutes les volitions et où viennent aboutir toutes les impressions, soustrait de plus les fonctions auxquelles il préside à l'empire de la volonté, prévoyance sublime d'une intelligence supérieure, sans laquelle la vie eût à chaque instant couru les plus grands dangers, s'il nous eût été donné d'arrêter ou même de suspendre un instant seulement des fonctions à l'exécution desquelles l'existence se trouve essentiellement liée. Les anastomoses multipliées de la portion céphalique du grand sympathique annoncent aussi des liaisons directes entre cet organe et ceux des sens, liaisons qu'un examen attentif vient démontrer tant sous le rapport de leur nutrition que sous celui de la coordination de leur action. Enfin, quoique le nerf viscéral ait, comme nous venons de le voir, une sphère d'action qui lui soit propre, il doit résulter en outre de ses connexions intimes avec le centre nerveux rachidien que ces deux portions d'un même tout exercent l'une sur l'autre une influence réciproque existant dans l'état de santé, mais beaucoup plus manifeste dans celui de maladie, et d'où résultent alors les réactions sympathiques et les symptômes généraux pour une maladie locale.

Les altérations du grand sympathique sont encore peu connues, et l'opinion qui fait rapporter de nombreuses affections thoraciques et abdominales à l'action irrégulière de ce nerf, ou bien à son influence sur le centre nerveux cérébral, repose moins sur une observation directe des phénomènes morbides que sur les données plus ou moins rationnelles puisées dans l'anatomie et la physiologie de cet appareil nerveux. Les auteurs ont rapporté plusieurs exemples de phlegmasies des ganglions semi-lunaire ou cœliaque chez des individus affectés de névropathies abdominales chroniques, de coqueluche et de tétanos; c'est encore à la même cause que l'on a rattaché les phénomènes caractéristiques de *l'angine de poitrine*, *l'asthme nerveux*, *la cardialgie*, certaines *coliques*, certaines espèces de *dysphagie*, de *gastralgie*, d'*hypocondrie* et d'*hystérie*. Le nerf grand sympathique peut être d'ailleurs, comme ceux de la vie de relation, atrophié ou bien hypertrophié. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SYMPHONIE (*musique*). Génériquement on donne le nom de symphonie à toute espèce de musique exécutée par plusieurs instruments à cordes, à vent et de percussion; mais plus particulièrement on distingue sous le nom de *symphonie* une espèce de composition instrumentale destinée au concert et divisée en quatre parties formant un tout complet. Les Italiens donnent, par imitation, le nom de symphonie (*sinfonia*) aux ouvertures de leurs opéras sérieux ou bouffons; mais dans le monde musical on n'accorde le nom de symphonie qu'à l'espèce de composition que nous venons d'indiquer plus haut, et que, le plus sommairement possible, nous allons développer aux lecteurs.

La symphonie, espèce de poëme épique musical, est, de toutes les compositions instrumentales, la plus noble, la plus belle, et par conséquent la plus difficile à traiter. Il y a à peine un siècle que cette composition a pris naissance en Allemagne. Ce fut un nommé Stamitz, l'aîné d'une famille d'artistes distingués d'outre-Rhin, qui, le premier, écrivit une symphonie, essai informe d'un genre que Haydn, Mozart et surtout Beethoven ont poussé au plus haut degré qu'il soit possible d'atteindre.

Avant que d'écrire sa première symphonie, Stamitz avait déjà composé de petits QUATUORS (*voy.* ce mot) pour deux violons, alto et basse; et c'est à cette musique de chambre, que Haydn devait en quelque sorte créer plus tard, que Stamitz dut l'idée d'écrire, à peu près dans le même style, une symphonie dont les morceaux étaient d'ailleurs d'une très-petite proportion.

Avant que les symphonies de Haydn ne fussent connues en France, Gossec, compositeur français, avait déjà tenté d'heureux essais en ce genre; mais, comme cet artiste de talent n'a été en quelque sorte que le précurseur du grand artiste viennois à Paris, nous ne nous occuperons que de

l'exposition des règles de la symphonie posées par Haydn, et fort peu modifiées par ses heureux successeurs, Mozart et Beethoven.

Le premier des quatre morceaux d'une symphonie est souvent précédé d'une introduction d'un mouvement lent, qui sert à faire pressentir le début de l'*allegro maestoso*, ou quelquefois *agitato*, qui suivra bientôt. Coupé en deux parts ou reprises, ayant ensemble une corrélation intime, mélodique et harmonique, le premier morceau est suivi ordinairement de l'*andante* ou de l'*adagio*, noble et pure élégie dans laquelle un musicien homme de génie peut épancher son âme toute poétique. Puis vient le *minuetto*. Ce troisième morceau, d'un style vif, animé, joyeux même, produit un très-grand contraste avec le deuxième morceau, et tire même du voisinage de celui-ci, une grande partie de l'effet piquant qui lui est propre. Si l'adagio n'est pas un thème varié, ainsi que cela se rencontre souvent dans les symphonies de Haydn, il a ordinairement deux reprises; et le minuetto, outre le *trio* ou troisième partie, en a aussi quelquefois trois, en comptant le retour, souvent obligé, du trio, qui alors se relie au motif principal du minuetto en contribuant à lui donner une assez grande proportion; surtout dans les symphonies de Beethoven, dont le génie a essentiellement amplifié le minuetto, contrairement à Mozart, qui a, presque constamment, très-peu développé cette troisième partie de la symphonie.

Enfin le *final*, allegro d'un style assez léger, termine nécessairement la symphonie. Ce quatrième morceau, qui très-souvent a deux reprises, doit être écrit absolument dans le ton du premier morceau de la symphonie, tandis que l'adagio n'est pas soumis à la même règle; car il suffit que ce morceau, le plus touchant de la composition entière, soit dans un ton relatif au ton général dans lequel elle est écrite.

Quant au *minuetto*, il doit, ainsi que le *final*, être dans le ton principal de la symphonie.

On conçoit qu'une pareille obligation d'écrire trois morceaux dans le *même ton* soit une des difficultés les plus grandes de ce genre, d'ailleurs si difficile dans toutes ses autres parties; mais ce qui surtout rend la symphonie presque inabordable pour les compositeurs médiocres, c'est l'ampleur des idées, leur disposition, leur développement, et surtout leur succession logique, soumise aux lois de la plus scrupuleuse unité. L'art de traiter les intruments à cordes, à vent et de percussion, est aussi fort difficile; car dans une symphonie tous les instruments qui forment la partition sont solidaires les uns des autres; tous concourent à l'effet général; tous peuvent à leur tour occuper l'attention soutenue des auditeurs. Le genre spécial, la tournure des phrases mélodiques est aussi une des choses que le compositeur doit imaginer et régler avec le plus de soin possible; car telle mélodie qui peut convenir à une ouverture, à un air vocal, à un pas de danse, etc., serait très-déplacée dans une symphonie. Il faut enfin que le compositeur parvienne à procréer des phrases mélodiques susceptibles de subir le renversement harmonique enseigné par le CONTRE-POINT. (*Voy.* ce mot.) Il faut que, possédant à fond la FUGUE (*voy.* ce mot), il soit enfin un excellent rhétoricien musical, et que l'UNITÉ (*voy.* ce mot), le sentiment, la convenance, l'art de disposer les masses d'orchestre se joignent, se lient à l'art aussi difficile d'écrire des choses brillantes et à effet pour chacun des instruments multiples de l'orchestre.

Voici quelle est la formation de la partition des trois grands maîtres de la symphonie :

HAYDN.	MOZART.	BEETHOVEN.
Premier violon. Second violon. Altos. Violoncelle. Contre-basse.	Idem.	Idem.
Une flûte. Deux hautbois.	Quelquefois deux flûtes et deux clarinettes.	Toujours deux flûtes. Toujours deux clarinettes.
Deux cors.	Id.	Quelquefois trois, et même quatre cors.
Quelquefois deux trompettes.		Toujours deux trompettes.
		Quelquefois un, deux et même trois trombones.
Une paire de timbales.		Toujours une paire de timbales.

Haydn a traité la symphonie avec beaucoup de grandeur, quant au premier morceau et à l'adagio; ses thèmes variés sont souvent d'une exquise finesse; mais ses finales ont un peu vieilli. Mozart a mis plus de sentiment dans ses symphonies; mais généralement elles manquent de cette force virile qui distingue Haydn.

Il était réservé à Beethoven de dépasser ces deux maîtres en réunissant en lui seul toutes leurs différentes qualités sans aucun de leurs défauts; mais pourtant nous observe-

rons que Haydn a eu tout à créer dans le genre symphonique, et que le temps a manqué à Mozart pour faire peut-être pour la symphonie ce qu'il avait déjà si magnifiquement osé soit dans son *Requiem*, soit surtout dans l'immortel *Don Giovanni*.

Plus heureux que l'artiste Salzebourgeois, Beethoven, qui possédait l'art d'étudier ses prédécesseurs sans les imiter *matériellement*, a pu laisser à l'admiration du monde musical ses huit symphonies, types éternels d'une gloire impérissable.

Pleyel, élève de Haydn, a écrit aussi quelques symphonies qui ont eu moins de retentissement que les quatuors du même compositeur. Méhul s'est essayé sans succès en ce genre; mais M. Onslow s'y est fait un nom très-justement estimé. De notre temps, MM. Mendelson-Bartholdy, Scipion Rousselet, Reber, Félicien, David, Schwenke, ont écrit des symphonies généralement goûtées: mais il était réservé à M. Hector Berlioz et à M. Emile Douay de dominer l'attention publique par différentes symphonies qu'ils ont fait exécuter dans des concerts très-suivis de la foule dilettante. Cependant nous ferons observer que, se dégageant des règles du genre symphonique, telles que Haydn, Mozart et même le sublime *oseur* Beethoven ont su toujours les respecter, MM. Berlioz et Douay ont pu donner carrière à leur imagination toute poétique, mais qu'en *dramatisant* leurs productions de ce genre ils ont presque détruit la véritable symphonie, noble, pure et pleine d'unité, pour substituer à sa place les brillantes fantaisies de leur esprit musical et plus ami du merveilleux que respectueux envers la forme consacrée à la symphonie par tant de chefs-d'œuvre dus aux patriarches de ce genre admirable.

Beethoven, dans la *Symphonie Héroïque* et surtout dans la *Pastorale*, avait déjà essayé de dramatiser quelques-uns des morceaux qui les composent; mais cette innovation avait été faite avec tant de respect pour l'art de Haydn et de Mozart, que les jeunes compositeurs dont nous avons cité les noms honorables auraient dû peut-être agir avec une égale circonspection lorsqu'ils ont écrit non pas les symphonies, mais les brillantes fantaisies musicales qui ont fixé sur leur talent l'attention du public.

La symphonie, en France, n'a plus pour interprètes que quelques Sociétés philharmoniques provinciales; mais ce n'est qu'au Conservatoire de Paris, et grâce à l'admirable orchestre de la *Société des Concerts*, que les chefs-d'œuvre qu'elle a produits sont réellement exécutés par le plus excellent orchestre du monde. A. Elwart.

SYMPHONISTE (*musique*). Celui qui exécute, sur un instrument quelconque, dans un orchestre. Pourtant le nom de *symphoniste* est appliqué plus particulièrement à l'artiste qui, dans l'orchestre, a un instrument à corde. A. E.

SYMPTOME (*médecine*). Un symptôme est tout effet, tout changement isolé survenu au corps vivant, effet qui s'éloigne plus ou moins de l'état naturel, et qui peut être saisi par les sens du médecin ou du malade. Cette définition, qui est de Fernel, est encore la meilleure et a été adoptée par plusieurs séméiologistes modernes.

L'étude des symptômes est l'étude de la maladie; car, comme l'a dit Double, le symptôme suit la maladie comme l'ombre suit le corps. L'observation pure ne conduit qu'à la connaissance du symptôme; la réflexion et le travail de l'esprit convertissent le symptôme en signe, c'est-à-dire lui donnent une valeur de déduction soit pour le diagnostic, soit pour le traitement.

Pour préciser clairement la division qu'il importe d'établir dans l'étude des symptômes, il me semble utile d'en présenter l'analyse sur un exemple de maladie fréquente et généralement connue. Choisissons la pneumonie ou fluxion de poitrine.

En général, un individu qui est atteint de pneumonie éprouve pendant quelques jours, quelquefois pendant quelques heures seulement avant de s'aliter et de recourir aux soins de l'art, du malaise, des maux de tête, une constriction plus ou moins forte vers la poitrine, de la faiblesse dans les jambes, de l'innapétence, etc. Ces phénomènes s'appellent *symptômes précurseurs*.

Bientôt un frisson plus ou moins violent se déclare, suivi d'une grande chaleur à la peau; le pouls du malade bat avec force et fréquence; il s'agite, il s'inquiète. La céphalalgie augmente, la figure s'anime d'une rougeur fébrile; en mot, l'organisme entier semble être en proie à la maladie. Tout ce cortége de symptômes est désigné sous le nom de *symptômes généraux*.

En même temps le malade tousse; il expectore des crachats rouillés et teints de

sang; une douleur vive se fait sentir dans un côté de la poitrine; la respiration devient gênée, anxieuse. Le médecin percute la poitrine; il trouve un son mat dans une étendue plus ou moins considérable; il ausculte, il entend un bruit particulier pendant que l'air arrive dans les poumons. Tout cela ce sont les *symptômes locaux*.

Mais en même temps il peut arriver que la diarrhée survienne, que la peau se couvre de quelque éruption, ou que quelque autre phénomène, étranger par lui-même à la maladie principale, se montre. Ces symptômes se nomment *symptômes concomittants*.

Voilà, à mon avis et en peu de mots, la division la plus naturelle et la plus utile qu'on puisse établir entre les symptômes : symptômes précurseurs, dont il faut tenir grand compte pour apprécier l'invasion et la marche lente ou rapide de la maladie; symptômes locaux, qui nous font apprécier le siége, la nature, le point de départ de tout ce trouble organique et nous mettent sur la voie du traitement spécial pour le combattre; symptômes concomittants, qui tiennent l'esprit en éveil et le déterminent souvent à des modifications au traitement nécessaire à la maladie principale.

Cependant si les symptômes des maladies sont, dans la pratique de la médecine, des guides pour le conduire au traitement, le médecin ne doit pas néanmoins les suivre aveuglément. La médecine des symptômes lui ferait commettre d'étranges méprises s'il se bornait aux indications qu'ils fournissent. Par eux il pourrait arriver à un traitement palliatif, mais rarement à un traitement curatif. Il faut remonter à la cause du mal et non l'attacher aux symptômes qui n'en sont que les effets. Malheureusement ce n'est pas toujours possible, et souvent, dans des maladies obscures, n'avons-nous d'autre fil pour nous conduire que l'expression symptomatique des organes en souffrance. La meilleure preuve, disait Double, que les symptômes ne sont pas la maladie, c'est que rien n'est plus facile que de les apercevoir, et que rien n'est plus difficile, au contraire, de reconnaître la maladie, par la raison que les sens suffisent dans le premier cas, et que, dans le second, on est forcé de faire usage de l'analyse pour acquérir quelques idées précises sur la nature du mal. Dr A. L.

SYNAGOGUE, d'un mot grec qui signifie assemblée, exprimait, pris en ce sens général, dans plusieurs passages de l'Ancien-Testament, une réunion quelconque. Saint Jean l'emploie dans la même acception lorsque parlant, au livre de l'Apocalypse, des hérétiques qui corrompaient la saine doctrine de Jésus-Christ, il les appelle la *synagogue de Satan*. Saint Jérôme, dans le texte latin de la Vulgate, donne le nom de princes de la synagogue ou de l'assemblée, *principes synagogæ*, aux principaux des Juifs qui avaient rang dans les assemblées du peuple dans le désert. On trouve aussi *synagoga deorum*, *synagoga potentium*, *synagoga populi*, *synagoga superborum*, pour l'assemblée des juges, des grands, du peuple, des superbes, etc. De nos jours, on l'entend figurément de la communion religieuse des juifs, comparée ou opposée à celle des chrétiens : ainsi, l'on dit que la synagogue est la rivale de l'Eglise chrétienne. Dans les livres du Nouveau-Testament, ce mot a un sens plus étroit; il signifie une assemblée religieuse, ou le lieu où les Juifs s'assemblaient pour le service divin, qui, depuis la destruction du Temple, ne consiste plus que dans la prière, dans la lecture des livres saints et dans la prédication. — Nous sommes étonnés de lire dans l'abbé Bergier « qu'on ne trouve dans les livres de l'Ancien-Testament aucun vestige des synagogues comme lieux de prière; » d'où il conclut qu'il n'y en avait point avant la captivité de Babylone. Que signifient alors ces paroles du prophète Elysée, au livre IV des Rois, chap. IV, vers. 23 : que « les fervents s'assemblaient auprès de lui les jours de sabbat pour entendre la lecture de la loi ? » Judith encore passa la nuit entière en oraison dans le lieu de la prière, à Béthulie. On place d'ordinaire son histoire sous le règne de Manassé, antérieur à la première captivité. Saint Jacques dit aussi, dans les Actes des Apôtres (XV, 21), que Moïse avait établi dans les temps anciens des gens *qui enseignaient ses écrits dans les synagogues, tous les jours de sabbat*. Or, comme une des parties principales du service religieux des juifs est la lecture de la loi, puisqu'il y avait des lecteurs, des docteurs même de cette loi dans différents endroits, qu'étaient ces lieux sinon des synagogues ? De ce que Josaphat envoya des prêtres dans tout le pays pour instruire le peuple dans la loi de Dieu (IIe paral., XVII, 9), il ne s'ensuit pas que

les livres et les lieux de prière n'eussent pas été déjà répandus auparavant. Les Juifs, livrés à l'idolâtrie pendant un grand nombre d'années qui précédèrent la captivité, avaient perdu l'usage de s'assembler pour prier et entendre lire les livres de Moïse; voilà tout. Depuis les Machabées, les synagogues devinrent fréquentes dans Israël, et leur nombre alla s'augmentant à un tel point que, du temps de Jésus-Christ, il n'y avait point de ville de Judée où il ne se trouvât une synagogue. Les Juifs exagèrent évidemment quand ils prétendent qu'on en compta jusqu'à quatre cent quatre-vingts dans la seule ville de Jérusalem. Mais il faut faire la part des synagogues étrangères mentionnées dans les Actes des Apôtres, telles que celles des Alexandrins, des Asiatiques, des Ciliciens, etc., destinées aux habitants de ces villes ou de ces nations qui se trouvaient à Jérusalem. — Une des premières conditions dans lesquelles une synagogue peut être établie, chez les juifs modernes, est que dix personnes au moins, d'un âge mûr, libres d'assister constamment au service divin, se trouvent sur les lieux. Autrefois on s'assemblait trois fois, le lundi, le jeudi et le samedi, jour du sabbat, et trois fois à chacun de ces jours, le matin, à midi et le soir. Le service de la synagogue consistait, comme nous l'avons déjà remarqué, dans la prière, la lecture de l'Ecriture sainte, avec l'interprétation qui s'en faisait, et la prédication. La prière la plus solennelle est celle des *Dix-Neuf Prières*, que toute personne en âge de raison doit réciter trois fois par jour, et qu'à chaque assemblée on dit dans la synagogue. On commence la lecture de l'Ancien-Testament par trois morceaux détachés du Pentateuque, savoir : le verset 4 du vi^e^ chapitre du Deutéronome jusqu'au verset 9; le verset 13 du chapitre xi du même livre jusqu'au verset 21, et le xve chapitre du livre des Nombres, depuis le verset 37 jusqu'à la fin. Puis on lit une des sections de la loi et des prophètes; l'explication se faisait à mesure qu'on lisait, et ensuite on faisait la prédication les jours de sabbat. Jésus-Christ, qu'on vit fréquenter assidûment avec ses disciples les synagogues, enseignait les Juifs de l'une et de l'autre manière. Un jour, à Nazareth, après avoir lu la section des Prophètes marquée pour ce jour-là, il en donna l'explication (*Luc*, xvi, 17). Les desservants de la synagogue n'étaient pas seulement les prêtres. On distinguait avant eux les *anciens*, *principes synagogæ;* on ignore quel était le nombre de ces derniers, qu'on trouve avoir été de deux à Corinthe. Il y avait le *ministre de la synagogue*, qui prononçait les prières au nom de l'assemblée; après lui étaient les *diacres*, chargés de garder les livres sacrés et les objets du culte. Le dépôt des livres ou rouleaux de la loi est dans un tabernacle, ou plutôt une armoire recouverte d'ornements précieux et placée au fond de la synagogue, du côté de l'orient, en face de la porte, qui est toujours à l'occident. Les femmes y sont séparées des hommes, dans une tribune fermée de jalousies, autant que possible. Celui qui récite les prières est voilé, et se tient au milieu de la synagogue, à une espèce de tribune ou devant un pupitre. Un chantre, nommé *chazan*, ordonne et entonne l'office, etc. Quelques auteurs parlent d'un *interprète* chargé de traduire en chaldéen, ou plutôt en syro-chaldaïque, ce qui avait été lu au peuple en hébreu. Mais il n'est point fait mention de ces hommes instruits dans l'Evangile. — La *synagogue des affranchis*, dont il est parlé au chapitre vi des Actes, était celle des Juifs qui, ayant été menés captifs en Italie par Pompée et Sosius, avaient ensuite recouvré leur liberté, et s'étaient retirés à Jérusalem, lorsque Tibère chassa les Juifs de toute l'Italie.— La *grande synagogue* désigne chez les Hébreux cette assemblée des cent vingt hommes à la tête desquels Esdras, rentré de la captivité de Babylone, travailla au rétablissement de la loi, selon la pratique ancienne approuvée avant la captivité. Elle eut aussi pour mission de rassembler en un seul ce qui restait des livres sacrés, d'en composer ce qu'on appelle le canon des Écritures, et d'en donner une édition exacte et correcte. Ed. Girod.

SYNALLAGMATIQUE (*jurisprudence*). Ce mot, synonyme de *bilatéral*, s'entend des actes passés entre deux personnes qui contractent des engagements mutuels (art. 1102, Code civ.). Dans le langage du droit, il est pris par opposition au mot *unilatéral*, qui exprime certains actes dans lesquels une personne s'oblige envers une autre, sans que de la part de cette dernière il y ait engagement (art. 1103, Code civ.). Ainsi la vente est un contrat synallagmatique, parce que les parties s'obligent réciproquement

l'une envers l'autre, le vendeur à livrer la chose, l'acheteur à payer le prix. Le prêt à intérêt, au contraire, est un contrat unilatéral, parce qu'il n'oblige que l'emprunteur. Pothier divise les contrats synallagmatiques en deux classes : les uns sont *synallagmatiques parfaits*, c'est-à-dire produisent *ab initio* deux obligations réciproques, tels que la vente, le louage, l'échange, etc.; les autres sont *synallagmatiques imparfaits*, c'est-à-dire n'engagent d'abord qu'une seule des parties, par exemple, le commodat : je vous prête mon cheval, vous seul êtes obligé envers moi; mais si vous faites des dépenses nécessaires pour sa conservation, je serai alors tenu envers vous, mon obligation naîtra *ex post facto*. — Toutefois il faut remarquer que, d'après le Code civ. (art. 1102), il n'y a de synallagmatiques que les contrats dans lesquels les parties *s'obligent réciproquement*; qu'à ce titre le commodat serait unilatéral. Nés de deux engagements réciproques, les contrats synallagmatiques n'existent qu'à la condition que chaque partie exécutera ses promesses : l'inexécution de l'une d'elles fait cesser l'obligation de l'autre, qui peut alors intenter l'action résolutoire (art. 1184, Code civ.), soit pour se faire indemniser, soit pour se faire mettre au même état qu'avant le contrat. Les tribunaux sont souverains appréciateurs dans ces sortes de questions. — Les conventions synallagmatiques, quand elles ont pour objet une valeur de 150 francs, doivent être constatées par écrit; au delà de cette somme, la preuve testimoniale n'en serait pas admise (art. 1341, Code civ.) : l'acte peut être rédigé en forme authentique ou sous signature privée; mais, dans ce dernier cas, pour prévenir toute surprise, on doit faire autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct, et chaque original doit contenir la mention expresse du nombre qui en a été rédigé. L'omission de cette formalité pourrait être opposée par la partie qui n'a pas exécuté, et rendre ainsi à son égard l'engagement illusoire (art. 1325, Cod. civ.). *Voy.* au surplus CONTRATS et OBLIGATIONS.

SYNANTHÉRÉES (*bot.*), *synanthereæ*, Rich.; *chicoraceæ*, *corimbiferæ*, *cynarocephalæ*, Juss.; *compositæ*, Ouet. Le mot synanthérées (du grec σύν, ensemble, et ἀνθηρός, anthère) exprime dans les plantes la réunion des anthères en un seul corps. Claude Richard s'en est servi pour désigner la grande famille des composées, dénomination généralement adoptée depuis. La famille des synanthérées est une des plus caractérisées et des mieux limitées du règne végétal, en même temps qu'elle présente le groupe naturel le plus nombreux, puisqu'elle comprend à elle seule la douzième partie environ de tous les végétaux connus, et, d'après un auteur moderne (Hector Cassini), 719 genres. Elle comprend des plantes herbacées, des arbustes ou même des arbrisseaux plus ou moins élevés. Leurs feuilles sont communément alternes, rarement opposées. Les fleurs généralement petites forment des capitules ou catathides hémisphériques, globuleux ou plus ou moins allongés. Chaque capitule se compose : 1° d'un réceptacle commun, épais et quelquefois charnu, convexe ou concave, et désigné sous les noms de *phoranthe* ou de *clinanthe;* 2° d'un involucre commun environnant le capitule, et composé d'écailles dont la forme, le nombre et la disposition varient suivant les genres; 3° sur le réceptacle se trouvent fréquemment, à la base de chaque fleur, de petites écailles ou des poils plus ou moins nombreux. Les fleurs qui forment les capitules sont de deux sortes; les unes, offrant une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme et en général à cinq lobes réguliers, ont reçu le nom de *fleurons*; les autres, à corolle régulière, déjetée latéralement en forme de languettes, sont appelées *demi-fleurons*. Tantôt les capitules se composent exclusivement de fleurons (*flosculeuses*), tantôt uniquement au contraire de demi-fleurons (*semi-flosculeuses*); tantôt enfin leur centre se trouve occupé par des fleurons, et la circonférence par des demi-fleurons (*radiées*). Dans tous les cas chaque fleur présente l'organisation suivante : calice adhérent avec l'ovaire, à limbe entier, membraneux, denté, formé d'écailles ou de poils; corolle monopétale régulière ou irrégulière; cinq étamines à filets distincts, mais dont les anthères réunies forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide; pour fruit un akène, soit nu, soit couronné par un rebord membraneux, de petites écailles, une aigrette de poils simples ou plumeux, sessile ou stipulée. La graine dressée contient un embryon homotrophe et sans endosperme.

Après avoir exposé les caractères géné-

raux des synanthérées, faisons connaître ici les divisions établies par les auteurs pour grouper les genres nombreux composant cette famille. Tournefort l'avait partagée en trois classes : les *flosculeuses*, les *demi-flosculeuses* et les *radiées*. Cette division primaire, reproduite depuis par Vaillant sous les noms de cynarocéphales, de chicoracées et de corymbifères, adoptée ensuite par Jussieu et un très-graad aombre d'autres botanistes, est d'une application extrêmement facile. Des capitules, en effet, composés de fleurons dans le premier groupe, de demi-fleurons dans le second, de fleurons et de demi-fleurons réunis dans le dernier, sont des caractères faciles à saisir. Mais ces divisions ne suffisant plus pour fractionner en assez de tribus distinctes les genres nombreux de la famille, plusieurs botanistes, parmi lesquels nous citerons les professeurs Richard, de Candolle, Kunth, Lagasca, etc., ont proposé successivement des divisions nouvelles. Kunth surtout (*Nova Genera*, de Humboldt, IVe volume) propose la division suivante en six sections, savoir : 1° les *chicoracées*, 2° les *carduacées* (subdivisées elles-mêmes en *nosèridées*, *barnadésiées*, *carduacées vraies*, *échinopsidées*, *véroniacées* et *astériées*), 3° les *eupothériées*, 4° les *jacobées*, 5° les *hélianthées*, 6° les *anthémidées*. Mais les travaux de H. Cassini étant les plus complets, c'est à la méthode de classification de cet auteur que nous renvoyons. Quant aux signes caractéristiques de chacun de ces groupes ainsi qu'à l'exposé numérique des genres qui les composent, c'est à l'article propre à chaque section que l'on trouvera ces détails.

Lepecq de la Clôture.

SYNAXAIRE ou **SYNAXARION.** Les Grecs donnaient ce nom à un de leurs livres ecclésiastiques où était consignée en abrégé la vie de leurs saints. Le sujet de chaque fête y était aussi expliqué brièvement, en langue grecque vulgaire et en grec pur, de manière que toutes les classes eussent l'intelligence de ce recueil. Léon Allatius, auteur de *Dissertations* sur les livres ecclésiastiques des Grecs, prétend que Xantophule a inséré beaucoup de faussetés dans le Synaxaire, additions rejetées par le patriarche Gennade, l'écrivain présumé des *Cinq chapitres du Concile de Florence*, qui assure qu'elles ne sont point lues dans l'Église de Constantiaople. Nicéphore Calixte est regardé comme l'un des principaux auteurs du Synaxarion. — On appelle encore *Synaxaria* certaines tables qui se trouvent au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuscrits du Nouveau-Testament. Ces tables indiquent les évangiles qu'on lit dans les églises pendant tous les jours de l'année. Ed. G.

SYNAXE, d'un mot grec qui signifie *assemblée*, exprimait autrefois la communion des chrétiens réunis dans un lieu consacré à la célébration du service divin, au chant des psaumes, et, en un mot, aux pratiques générales du culte religieux chez les Grecs. Ed. G.

SYNCELLE. C'était, dans les premiers siècles de l'Eglise grecque, un ecclésiastique qui demeurait auprès du patriarche, habitait la même chambre que lui, et était témoin de toutes ses actions, d'où vient qu'on l'appelait *l'œil du patriarche*. Les autres évêques de la chrétienté, par imitation, et pour prévenir tout soupçon désavantageux sur leur conduite, eurent aussi leur *syncelle*. Les empereurs donnèrent ce nom comme un titre d'honneur aux prélats, et les appelèrent *syncelles pontificaux*, *syncelles augustales* ou *augustaux*. Les syncelles n'existeat plus depuis longtemps en Occident, et ce n'est plus qu'une vaine fonction en Orient. — Le patriarche de Constantiaople avait plusieurs syncelles qui alternaient dans leur service, et le premier était nommé *protosyncelle*. Cette dernière place devint très-importante par la suite; c'était une marche favorable pour monter au trône patriarcal, sur laquelle ne dédaignaient pas de se placer les fils et les frères des empereurs, ainsi que les évêques même et les métropolitains, surtout depuis le IXe siècle. Peu à peu les protosyncelles se regardèrent comme les premiers personnages après les patriarches, et supérieurs aux évêques et aux métropolitains. Leurs prérogatives, quoique fort restreintes, sont encore aujourd'hui très-grandes. Dans le synode tenu à Constantinople contre le patriarche Cyrille Lucas, qui voulait répandre dans l'Eglise grecque les doctrines de Calvin, on voit le protosyncelle figurer comme le second dignitaire de l'Eglise de Constantinople.

Ed. Giron.

SYNCELLE (Georges le), chronographe grec, appelé Syncelle de la place qu'il occupait auprès du patriarche de

Constantinople. Il était donc en cette qualité moine ou abbé. Il vivait au VIII[e] siècle, et, contemporain de Charlemagne, il écrivait en 793, vingt et un ans avant la mort de ce monarque. Sa chronographie ne va point au delà de l'an 284, et il est à présumer que l'auteur s'est arrêté à ce terme. Julius Africanus a fourni au Syncelle, comme à Eusèbe, ce qu'il est facile de voir par la comparaison, le même premier fonds de leurs chroniques. On lui reproche de graves inexactitudes; mais il a rendu des services dont il doit lui être tenu compte, en fournissant par son travail, tout imparfait qu'il soit, des matériaux précieux à Joseph Scaliger, qui, vers la fin du XVI[e] siècle, renouvela ou plutôt créa la science chronologique. Le père Goar, dominicain, a publié en grec et en latin, avec des tables et une savante préface, une édition des œuvres du Syncelle, Paris, 1652, in-folio. Cette édition a été faite sur une copie datée de l'an 1021, l'un des volumes les plus précieux de la collection byzantine, qui se conserve à la Bibliothèque Royale de Paris. Théophane l'Isaurien a continué, de 285 à l'an 813, la chronographie du Syncelle.

SYNCOPE (*gramm.*) (συγκοπή, de συγκόπτειν, *computare*). C'est le retranchement d'une ou de plusieurs lettres dans le corps du mot.

Les Latins avaient fréquemment recours à la *syncope*, soit pour faciliter la mesure de leurs vers en diminuant le nombre des syllabes, soit pour donner plus de douceur ou de sonorité à quelques-uns de leurs mots, en les débarrassant de certaines lettres qui en rendaient la prononciation traînante et désagréable. Ainsi vincula devenait *vincla*, pueritia *puertia*, calidum *caldum*, liberorum *liberum*, prudentium *prudentum*, nihil *nil*, mihi *mi*, dixisti *dixti*, noverunt *norunt*, petivi *petii*, vocavisti *vocasti*, etc.

La plus grande partie des termes de notre langue ne sont que des mots latins syncopés par la prononciation ou gauloise ou germanique de nos ancêtres. Pendere devint *pendre*, mordere *mordre*, rendere *rendre*, prehendere *prendre*, etc. Bon nombre de mots subirent une altération encore plus forte en passant d'une bouche romaine dans celle d'un Barbare; aussi semblent-ils être sortis tout écrasés d'entre les dents de nos rudes aïeux. C'est ainsi que securus a donné *sûr*, maturus *mûr*, cathedra *chaire*, anima *âme*, oculus *œil*, pondus *poids*, trifolium *trèfle*, secalia *seigle*, rotundus *rond*, claudere *clore*, tacere *taire*, placere *plaire*, videre *voir*, etc.

Certaines de ces formes syncopées ont été abandonnées à cause de la rudesse ou de l'exiguité du mot, et on leur a substitué des expressions plus douces, plus amples, plus en harmonie avec les idées qu'elles étaient chargées de représenter. *Host* ou *ost* a été remplacé par armée, *onc* par jamais, *moult* par plusieurs, *gent* par gentil; le composé bonheur a été préféré à *heur*, et la forme régulière je dise à la forme irrégulière *je die*. Celle-ci, malgré son anomalie, a été toutefois une des dernières à céder la place, et nous la retrouvons fréquemment dans plusieurs de nos auteurs classiques du XVII[e] siècle.

Veux-tu que je te *die* ? une atteinte secrète
Ne laisse point mon âme en une bonne assiette,
(MOLIÈRE, *le Dépit amoureux*, act. I, sc. I.)

Ma sœur, que je vous *die* une bonne nouvelle.
(CORNEILLE, *les Horaces*, act. III, sc. III.)

J'épouserais, et qui ? s'il faut que je le *die*.....
(RACINE, *Bajazet*, act. IV, sc. V.)

SYNCOPE (*musique*). On donne ce nom à une division de la mesure qui, en la contractant, produit un effet très-expressif. La syncope, quatrième NOTE DE PASSAGE (*voy.* ce mot), dans la classification adoptée par Reicha pour son *Grand Cours d'Harmonie*, se place toujours sur le temps faible de la mesure, et c'est sur le temps fort qu'elle produit une dissonance passagère. Pour écrire la syncope, il faut alterner une valeur de note avec la valeur moindre qui vient immédiatement après elle. Cependant la noire ne peut se syncoper avec la blanche, à moins que la mesure ne soit à $\frac{2}{4}$ (*voyez* le mot MESURE); mais dans celle à quatre temps on syncope la blanche avec la noire, la noire avec la croche, la croche avec la double-croche, la double-croche avec la triple-croche, etc. Toute espèce de mesure comporte la syncope; lorsqu'on a choisi pour syncope n'importe quelle espèce de figure de note, on continue un certain nombre de mesures en conservant l'espèce de figure primitivement choisie.

Il y a deux sortes de syncopes, la *syncope rhythmique* et la *syncope harmonique*; cette dernière est toujours *rhythmique*, tandis que la première n'est jamais *harmonique*. Pour

accompagner harmoniquement la syncope harmonique, il faut écrire le passage syncopé en notes ayant la figure de la première des notes qui le composent; et lorsque l'on possède l'art d'écrire la bonne mélodie, il est alors très-facile de placer l'harmonie convenable à la basse. La syncope donne à la mélodie une expression pathétique dont l'effet est d'une très-grande puissance. A. Elwart.

SYNCOPE (*médecine*). La syncope est une éclipse de la vie, a dit un médecin, et rien ne peut mieux, en effet, exprimer ce phénomène. Suspension subite et momentanée de l'action du cœur, cessation de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires, pâleur de la face, décoloration des téguments, n'est-ce pas là l'image parfaite de la mort? et la mort n'est-elle pas une syncope prolongée?

Si, sous l'influence d'une cause quelconque, le cœur cesse de se contracter, le sang n'arrivant plus au cerveau, l'action de cet organe s'anéantit, faute d'être excité par lui. Alors toutes les fonctions qui sont sous la dépendance de l'encéphale, les sensations, les mouvements, la voix se trouvent interrompus. La cause immédiate de la syncope est donc la cessation de la circulation.

La syncope peut arriver subitement, sans être précédée d'aucun signe précurseur. Alors l'individu qui en est atteint se trouve tout à coup sans mouvement, sans sentiment, et comme soudainement privé de vie. Dans d'autres circonstances, cet accident est précédé d'une sorte de malaise, d'anxiété, de nausées, de trouble de la vue et des idées, de tintements d'oreille, de vertiges, de pâleur de la face, de refroidissement des extrémités, de sueurs: phénomènes après lesquels tous les rapports avec les objets extérieurs sont abolis, et le corps, abandonné à son propre poids, tombe privé de sentiment.

Ce qui distingue la syncope de la mort réelle, c'est la seule persistance des fonctions internes, telles que l'absorption, les sécrétions et la nutrition; c'est aussi l'aptitude que conservent la circulation, la respiration et l'action cérébrale à reprendre leur cours habituel. Mais si la syncope se prolongeait au delà de certaines bornes, on comprend que les fonctions internes elles-mêmes pourraient s'anéantir et qu'une mort trop réelle en serait la suite. Dans la majorité des cas la syncope est de courte durée, d'une minute, et même de quelques secondes.

Les causes de la syncope sont nombreuses. En première ligne il faut placer toutes les maladies qui peuvent attaquer le cœur ou les gros vaisseaux qui en partent et qui forment obstacle à la circulation. Les plaies, les déchirures, les dilatations, les végétations et ossifications de cet organe, le rétrécissement de ses cavités, l'épaississement de ses orifices, les épanchements dans la membrane qui l'enveloppe, etc., sont ordinairement accompagnés de syncope.

On voit fréquemment survenir cet accident après une émotion morale vive de joie, de peine ou de frayeur, etc.

On le voit survenir sous l'influence de deux causes bien opposées, l'anémie et la pléthore. Ainsi, une déperdition de sang abondante, en réduisant tout à coup la masse du sang à une quantité trop faible pour exciter convenablement l'action du cœur, produit la syncope. La pléthore, au contraire, amène le même accident par la trop grande quantité de sang qu'elle fait affluer dans les cavités de cet organe.

La syncope est aussi le résultat de l'inanition ou d'une abstinence trop prolongée, de toutes les évacuations excessives, vomissements abondants, selles répétées, lactation trop longtemps continuée, sortie d'une grande quantité de pus dans l'empyème ou de sérosité dans la paracentèse; d'efforts musculaires trop violents; de l'impression de certaines odeurs, de certains sons; de la vue de certains objets sur quelques personnes fortement impressionnables.

La syncope est encore un phénomène fréquent dans plusieurs maladies cérébrales, pulmonaires et autres. Elle accompagne quelquefois la grossesse, et est très-souvent le prélude des attaques d'hystérie.

Cet accident effraie toujours les personnes qui en sont les témoins; cependant il est rarement dangereux par lui-même. Nous avons vu que ses causes sont nombreuses et qu'il ne peut pas avoir par conséquent un traitement uniforme. Dans la pléthore, la syncope cède avec facilité à une émission sanguine. Est-elle au contraire le résultat d'une perte de sang, de l'inanition, de la faiblesse chez les femmes vaporeuses,

elle ne doit pas inspirer la moindre crainte, puisque la position horizontale et la plus légère excitation de la peau ou des sens, les aspersions d'eau froide, les vapeurs alcalines, acides ou aromatiques, suffisent pour la faire cesser. Dans les hémorragies, elle est souvent un moyen employé par la nature pour arrêter l'écoulement du sang, en favorisant la formation des caillots. A. L.

SYNCRETISME (*voy.* Eclectisme).

SYNDACTYLES. Famille d'oiseaux de l'ordre des *scansores* ou grimpeurs, ayant pour caractères deux doigts en avant et deux en arrière, les deux antérieurs soudés par une membrane; le bec généralement assez gros, et, dans certaines espèces, comme les calaos, énorme et offrant des particularités spécifiques. Cette famille renferme les martins-pêcheurs, les todies, les mérops ou guêpiers, les momats, les bucéros ou calaos, le coq de roche. M—d.

SYNDACTYLES. Famille d'oiseaux de l'ordre des nageurs, ayant les jambes à demi nues, quelquefois totalement emplumées; quatre doigts longs, réunis par une seule membrane; bec long, étroit ou large, dentelelé chez la plupart; douze ou quatorze pennes à la queue; elle comprend les genres *frégate*, *cormoran*, *pélican*, *fou*, *phaëton*, *anhinga*. M—d.

SYNDESMOLOGIE (*anat.*), Syndesmologia, de σύνδεσμος, ligament, et λόγος, discours; traité des ligaments. Les os ne se tiennent point, par continuité de substance, d'un bout à l'autre du corps, comme le font plusieurs systèmes d'organes, les nerfs et les vaisseaux entre autres, mais se trouvent seulement contigus dans un grand nombre de points; des moyens de jonction deviennent donc indispensables pour maintenir en rapport ces différentes parties et les relier en un seul, constituant le squelette. C'est à ces attaches des articulations mobiles que l'on a donné le nom de *ligaments*, et la syndesmologie est la partie de l'anatomie qui s'occupe de leur étude. La médecine et surtout la chirurgie réclament à cet égard les connaissances les plus précises. Comment, en effet, sans leurs secours, se rendre compte de la station, du mécanisme des mouvements? Comment apprécier les phénomènes primitifs et consécutifs des luxations, des entorses, des diarthroses, des fractures, des lésions par contre-coup? Comment, en un mot, établir avec certitude le diagnostic, le pronostic et le traitement des maladies des articulations? Comment exécuter avec promptitude et sûreté les différentes opérations dont les articulations sont le siége?... Nous n'avons pas à nous occuper ici des généralités relatives aux ligaments, pour lesquels nous renvoyons à ce mot. Quant à l'étude des ligaments propres aux diverses articulations, c'est en traitant de chacunes d'elles que nous en donnerons la description.

SYNDICATS. La réunion en un seul corps de tous les individus exerçant une même profession a joué un rôle immense dans l'émancipation des sociétés modernes. Soit que la constitution de ces communautés ait eu pour cause, comme quelques écrivains l'ont pensé, un sentiment de bienveillante protection qui portait le pouvoir royal à honorer les arts mécaniques et à les encourager par des distinctions et des priviléges; soit, au contraire, ainsi que le disait le préambule de l'édit de 1766, qui supprima les jurandes de la ville de Paris, qu'à l'époque « où les villes commencèrent « à s'affranchir de la puissance féodale, la « facilité de classer les citoyens par le « moyen de leurs professions ait introduit « cet usage, » toujours est-il que les statuts de ces corporations furent plutôt surpris à l'autorité souveraine qu'ils ne furent accordés par elle avec examen et réflexion, et que « les confréries religieuses, en res- « serrant les liens qui unissaient déjà les « personnes d'une même profession, leur « donnèrent des occasions plus fréquentes « de s'assembler et de s'occuper de leurs « intérêts communs. »

On comprend ce que pouvait produire cette union de l'élément populaire et de l'élément religieux.

L'institution des maîtrises et des jurandes, si salutaire dans son principe, fut détournée de son but par l'abus des moyens qu'on mit en action, et dégénéra en un monopole désastreux. Les épreuves qu'on imposait étaient toujours longues, souvent superflues et quelquefois immorales. Ainsi, dans certaines corporations, l'apprentissage était de sept, huit et même dix années, et, pendant ce temps, il était défendu aux aspirants de se marier. Dans certains autres, on n'admettait que les fils des maîtres à l'initiation. Il était impossible qu'avec les

idées de liberté et d'émancipation qui, dès l'avénement de Louis XVI au trône de France (1774), travaillaient l'esprit public, on ne songeât pas à faire disparaître ces abus. « La cause du mal, dit l'édit de 1776, « est dans la faculté même accordée aux « artisans d'un même métier de se réunir « en un corps. » En conséquence, les anciennes corporations d'arts et métiers furent supprimées à Paris par cet édit, à Lyon par un édit du mois de janvier 1777.

Mais ces lois s'attaquèrent à une puissance trop solidement établie et trop redoutable pour en avoir raison du premier coup. D'un côté, les nécessités financières de l'époque vinrent en aide aux résistances des corporations qui achetèrent à beaux deniers comptants le maintien ou du moins la tolérance des privilèges qu'on voulait leur enlever. On alla jusqu'à soutenir, et les ouvrages des publicistes de l'époque en font foi, que *le droit de travailler était un droit royal que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter.* Peu à peu on substitua de nouvelles maîtrises aux anciennes; les mots furent changés, mais les choses restèrent ce qu'elles avaient toujours été.

La révolution de 1789 arriva, et, en passant son niveau puisssant sur les inégalités de toutes sortes, elle ne pouvait oublier les abus monstrueux qui résultaient des communautés, maîtrises et jurandes, dans lesquelles étaient, comme parquées, les diverses professions mécaniques et industrielles. La loi du 2 mai 1791 supprima sans distinction toutes les corporations, et proclama la liberté de l'industrie. « Il sera « libre à toute personne de faire tel négoce « ou d'exercer telle profession, art ou mé- « tier qu'elle trouvera bon; mais elle sera « tenue auparavant » (la finance ne perd pas son droit, alors même qu'elle est révolutionnaire) « de se pourvoir d'une patente, « et d'en acquitter le prix suivant les taux « ci-après déterminés, et de se conformer « aux règlements de police qui sont ou « pourront être faits. » L. 2 mars 1791, art. 7.

Remarquons ces dernières expressinns; elles expliquent comment, et cela devait être, certaines professions sont limitées quant au nombre des individus admis à les exercer. A cela près, l'exercice des professions est libre, et l'institution des syndicats, dont nous avons à parler, et qui ne pouvait être bien comprise qu'à l'aide de ce qui précède, ne porte aucune atteinte à ce principe.

Dans toutes les grandes villes de France, et nous prendrons Paris pour exemple, toutes les professions mécaniques et industrielles, à de fort rares exceptions, ont formé des associations entre les individus qui les exercent. Ce n'est point le rétablissement des jurandes, ainsi que le démontre la nature même de ces associations, qui s'intitulent à tort *sociétés*. En effet, elles n'ont pas pour but d'interdire l'exercice d'une profession aux artisans qui refuseraient leur adhésion ou qui seraient jugés indignes d'y figurer : le principe de la liberté industrielle, posé dans la loi de 1791, s'opposerait à cette prétention. Ce sont des associations de *pure bienfaisance*, dont le but est principalement de pourvoir, à l'aide d'un fonds commun, produit des cotisations versées par tous les membres, aux besoins des artisans malheureux qui ont adhéré aux statuts. C'est dans ce but qu'à Paris les entrepreneurs de maçonnerie, les menuisiers, les serruriers, les peintres en bâtiment, les fumistes, les carriers, les boulangers, les bouchers (*voyez* BOUCHERIE), etc., ont établi leurs associations. Qu'après cela elle les intitule *sociétés civiles et de bienfaisance*, la première partie de ce titre est vicieuse, car il ne saurait y avoir société quand on n'a pas en vue la réalisation d'un bénéfice possible. Association de bienfaisance, ce titre est assez beau pour que, bien compris et rigoureusement rempli, il puisse tenir lieu de tous les autres.

Ces associations, pour la plupart fort nombreuses, ne peuvent prospérer et même subsister qu'à la condition d'avoir une administration régulière. Chacune d'elles nomme une chambre dite *chambre syndicale*, dont le nombre des membres varie suivant les statuts particuliers. Ce nombre est illimité pour les entrepreneurs de maçonnerie; il est de trente pour les serruriers, de vingt-quatre pour les menuisiers et les peintres, et de dix-huit seulement pour les fumistes. Ils sont renouvelés en totalité ou en partie à des époques également variables.

Les chambres, trop nombreuses pour imprimer à l'administration une direction ferme et uniforme, prennent dans leur sein

un bureau composé de trois ou de cinq membres, et qui se nomme proprement *syndicat*. Composé de trois membres, comme chez les serruriers, il est formé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. A cinq membres, comme dans les autres corporations, il contient, en outre, un syndic et un rapporteur.

Les cinq syndicats dont nous venons de parler ont formé une sorte d'association de leurs associations. Ils ont, à Paris, un local commun, dans lequel ils se réunissent tour à tour, à des jours de la semaine déterminés à l'avance. Dans ces réunions hebdomadaires, dont nous allons faire connaître l'objet, un *secrétaire général des syndicats* tient la plume et rédige les procès-verbaux des séances. Il est aussi chargé du recouvrement des cotisations et de la rédaction des rapports sur les contestations qui ont été soumises aux diverses chambres.

C'est là, en effet, après le côté philanthropique de ces institutions, le côté véritablement utile qu'elles présentent. Elles sont les juges naturels des difficultés qui s'élèvent, soit entre les artisans des diverses professions, soit entre les artisans et les particuliers. Elles ont mission de mettre un frein aux concurrences exagérées et ruineuses. Chaque année, plus de six cents affaires sont renvoyées devant ces arbitres, essentiellement compétents, par le tribunal de commerce et par les tribunaux civils. Les mémoires sont examinés; les travaux, au besoin, sont visités; les parties, entendues devant la chambre spéciale. Le secrétaire général prend note des explications fournies, et il rédige ensuite, sur les documents que lui fournit le bureau, un rapport destiné à préparer et à éclairer la décision des magistrats. On voit tout ce que ces fonctions présentent d'élevé et d'important. Un grand nombre de ces contestations sont terminées à l'amiable par l'intervention conciliante de ces assemblées de famille, et ce n'est pas un des moins beaux côtés de leur institution.

Les syndicats, indépendamment de ces attributions, sont chargés de l'administration active et passive des ressources des communautés; de plus, ils exercent une action disciplaire, qui se résout en des amendes, en un rappel à l'ordre avec ou sans mention au procès-verbal, en une suspension temporaire de la qualité de membre de l'association, enfin, et comme mesure extrême, en une exclusion définitive.

Dans le cas de rappel à l'ordre avec mention au procès-verbal, ou d'exclusion, le membre que l'une de ces mesures atteint peut, dans un délai de deux mois, appeler de cette décision du syndicat au conseil nommé pour contrôler sa gestion et ses actes.

A ces divers syndicats, dont l'existence, si utile d'ailleurs, est complétement ignorée, il faut joindre un autre syndicat plus connu, non parce qu'il est plus utile, mais parce qu'il est plus haut placé : nous voulons parler du *syndicat des agents de change*.

L'institution de la chambre syndicale des agents de change est presque aussi ancienne que la compagnie elle-même. Dès l'année 1714 (2 octobre), un règlement de discipline intérieure prescrit l'élection annuelle d'un premier et d'un second syndic chargés de veiller aux intérêts de la compagnie en se conformant aux lois et ordonnances.

Un autre règlement, de beaucoup postérieur à celui-ci (5 septembre 1784), adjoignit au syndic, et à l'adjoint qui avait remplacé le deuxième syndic, un comité de six agents de change, et cette composition de la chambre syndicale fut complétée en 1786 par l'adjonction du doyen de la compagnie. Aujourd'hui ce doyen ne fait plus, *de droit*, partie de la chambre (arrêté 29 germ. an IX, art. 9). La chambre reste donc composée d'un syndic et de six adjoints; c'est le syndicat des agents de change.

Les attributions de ce syndicat, selon qu'elles ont pour objet les rapports des agents de change avec des tiers ou avec l'État, ou les rapports des membres de la compagnie entre eux, sont extérieures ou intérieures.

Au nombre des attributions extérieures il faut placer la fixation et la constatation des cours cotés à la Bourse. Le syndic correspond particulièrement avec le gouvernement. Il est chargé d'envoyer exactement, et jour par jour, le bulletin des cours à la trésorerie nationale et au ministère des finances (L. 13 pluviôse an IV, art. 12).

Les chambres syndicales doivent dénoncer les tiers étrangers à la compagnie, banquiers, négociants ou marchands, qui s'immiscent dans les fonctions d'agent de change, ou qui traitent avec des individus non revêtus de cette qualité.

Quant aux attributions intérieures, voici ce que porte l'article 3 de l'ordonnance du 29 mai 1816. « La chambre syndicale aura « sur les membres de la compagnie la sur- « veillance et l'autorité d'une chambre de « discipline; elle veillera avec le plus grand « soin à ce que chaque agent de change « se renferme strictement dans les limites « légales de ses fonctions; elle pourra, sui- « vant la gravité des cas, suspendre les con- « trevenants de leurs fonctions, et provo- « quer auprès de notre ministre des finances « leur destitution. »

Ajoutons qu'elles ont aussi le droit, dans certains cas, de dénoncer les contrevenants aux tribunaux.

La chambre donne aussi son avis sur les listes de candidats présentés à la nomination du gouvernement en cas de vacance (arrêté 27 prairial an x, art. 21). Elle doit soumettre à son approbation les présentations de successeurs aux charges cédées et vendues (ordonnance 29 mai 1816, art. 4). Dans ce dernier cas, la compagnie tout entière doit être appelée à donner son suffrage. L.-J. Faverie.

SYNDIC (*jurispr.*). Par le mot σύνδικος (δίκη, *justice*, σὺν, *avec*), les Grecs désignaient tout orateur commis pour défendre avec un autre une cause, ou encore un orateur choisi et député pour soutenir les prérogatives d'une ville ou d'une nation. Ainsi ils avaient nommé Aristide leur syndic.

En empruntant ce mot, nous l'avons un peu détourné de sa signification primitive; nous entendons par *syndic* un mandataire délégué pour veiller aux intérêts d'une corporation, d'une compagnie ou d'une association. Plusieurs syndics réunis forment un *syndicat*. Ce nom s'applique aussi aux chambres syndicales de quelques Corporations (*voy.* ce mot), et la langue française n'a pas non plus d'autres termes pour exprimer les fonctions des syndics.

La plupart des villes de Provence et du Languedoc avaient leur *syndic*. A Genève, le premier magistrat de la ville reçoit aussi le nom de *syndic*; il y en a quatre par chaque année, et le plus ancien préside le conseil des *vingt-cinq*, où se décident les affaires civiles et politiques. C'était aussi le nom que recevaient, sous Louis XIV, les notables commerçants appelés à composer les chambres de commerce dans quelques grandes villes.

Nous avons particulièrement à nous occuper dans cet article du *syndic de faillite*, c'est-à-dire de la personne chargée de représenter la masse des créanciers dans toutes les opérations de la faillite.

Avant de préciser les devoirs des syndics tels qu'ils résultent de la loi nouvelle (du 18 mai 1838), nous devons, pour faire mieux saisir leur organisation actuelle, dire un mot de ce qui se passait sous l'ancienne législation.

Il existait alors deux espèces de syndics : les syndics provisoires et les syndics définitifs; les fonctions des premiers commençaient du jour de la première convocation des créanciers et se continuaient jusqu'au moment où, la position étant bien connue, on procédait à un concordat ou à un contrat d'union; dans ce dernier cas, on nommait les syndics définitifs chargés de la réalisation des valeurs actives.

Mais, entre le jour de la déclaration de faillite et celui de la nomination des syndics provisoires, il était pourvu aux premières opérations par des agents dits *agents de faillite*, dont la mission avait une grande importance : ils étaient chargés en effet de la constatation de l'actif et de la gestion des biens du failli pendant les premiers jours de la faillite. Leurs fonctions ne pouvaient durer que quinze jours, et trente au plus, en cas de prorogation; il n'était pas rare cependant de voir ces agents de faillite se perpétuer dans leurs fonctions pendant deux et trois mois. C'était d'ailleurs, la plupart du temps, des agents salariés, qui, contre le vœu de la loi, faisaient métier de ce ministère : de là des abus que le juge et les tribunaux de commerce eux-mêmes étaient souvent impuissants à réprimer.

Aujourd'hui il n'y a plus d'*agents;* ils sont remplacés par les *syndics provisoires*, nommés par le jugement même qui déclare la faillite. Ils peuvent être au nombre de trois. Le tribunal de commerce est dans l'usage aujourd'hui de nommer un ou deux *syndics* salariés, et d'adjoindre un second ou troisième syndic pris parmi les plus forts créanciers.

Par le fait même de leur nomination, les syndics deviennent les mandataires légaux des créanciers : leurs fonctions consistent à administrer la faillite dans le double intérêt du failli et de ses créanciers. A partir du jugement déclaratif de la faillite, toute

action relative aux biens mobiliers du failli ne peut être suivie ou intentée que par eux ou contre eux. Observons cependant que les syndics ne représentent pas les créanciers hypothécaires, qui peuvent toujours former tierce-opposition au jugement qui leur préjudicie.

En même temps qu'il prononce l'ouverture de la faillite et qu'il nomme des syndics, le tribunal de commerce délègue un de ses juges avec les pouvoirs les plus étendus pour surveiller toutes les opérations de la faillite, pour servir de guide aux syndics, statuer sur les réclamations élevées contre eux, et proposer, s'il le juge nécessaire, leur révocation ; pour accorder les autorisations nécessaires dans les cas graves, assister à la vérification des créances, recevoir l'affirmation des créanciers et vérifier le compte des syndics. Le juge-commissaire est le protecteur de tous les intérêts engagés dans la faillite; il a la haute main sur tout, et c'est toujours à son autorité tutélaire que créanciers et failli doivent recourir.

Les syndics provisoires restent en fonctions jusqu'à la convocation des créanciers présumés, c'est-à-dire pendant un espace de temps qui ne peut être moindre de quinze jours, et qui ne dépasse jamais le délai d'un mois.

Pendant ce court intervalle, les syndics provisoires ont, comme autrefois les agents, des devoirs fort importants à remplir : ils doivent requérir l'apposition des scellés, si elle n'a pas eu lieu, dresser inventaire de toutes les valeurs actives, procéder à la vente des objets sujets à dépérissement et au recouvrement des dettes actives, continuer l'exploitation de l'établissement du failli, faire mettre celui-ci, s'il y a lieu, en liberté provisoire, lui accorder des secours alimentaires, procéder à la clôture de ses livres, à la rédaction de son bilan, s'il n'a pas été dressé antérieurement, et enfin adresser au juge-commissaire, dans la quinzaine de leur entrée en fonctions, un mémoire sommaire sur l'état apparent de la faillite. (Voir. dep. art. 468 C. Com. jusq. art. 483.)

Les syndics provisoires ne doivent jamais outrepasser les limites qui leur sont fixées, ni anticiper sur les fonctions de leurs successeurs.

Après la convocation des créanciers présumés, et sur le vu du procès-verbal constatant leurs dires et observations, le tribunal de commerce nomme de nouveaux syndics ou continue les premiers dans leurs fonctions. Le tribunal n'est pas tenu de suivre l'avis émis par la masse. Les syndics ainsi nommés sont définitifs jusqu'au concordat ou au contrat d'union; ils peuvent alors être remplacés, et en toute circonstance ils peuvent être révoqués.

Les syndics définitifs reprennent les opérations au point où les ont laissées les syndics provisoires. Ils doivent, à compter de leur entrée en fonctions, faire tous actes pour la conservation des droits du failli contre ses débiteurs; requérir l'inscription aux hypothèques sur les immeubles des débiteurs du failli, prendre également inscription au nom de la masse des créanciers sur les immeubles du failli (490); ils doivent procéder à la vérification des créances dans le but d'établir clairement la position de la faillite, (493), et au jour du concordat (506) ils feront à l'assemblée un rapport sur l'état de la faillite, sur les formalités qui auront été remplies et les opérations qui auront eu lieu.

Si le failli obtient son concordat, la mission du syndic est terminée; il ne lui reste plus qu'à faire inscrire aux hypothèques le jugement homologatif du concordat, à rendre ses comptes en présence du juge-commissaire, et à restituer au failli, et sur sa décharge, l'universalité de ses biens, livres, papiers et effets, etc.

Si le failli n'obtient pas son concordat, les créanciers se constituent en contrat d'union; alors le juge-commissaire les consulte sur le maintien ou le remplacement des syndics; si les syndics définitifs sont maintenus, ils deviennent alors les liquidateurs de la faillite; ils doivent s'occuper alors, et toujours sous la surveillance du juge-commissaire, qui conserve le droit de les révoquer, de la vente des immeubles, des marchandises, à moins qu'ils n'aient été autorisés à continuer l'exploitation de l'actif du failli; ils doivent aussi convoquer les créanciers au concordat d'union au moins une fois chaque année (536), et leur rendre compte de leur gestion.

Lorsque la liquidation est terminée, les créanciers sont convoqués par le juge-commissaire, et alors les syndics rendent leurs comptes définitifs.

Telle est en résumé l'analyse succincte des devoirs des *syndics de faillite*. Ces devoirs exigent, comme on le voit, une connais-

sance approfondie du droit en même temps qu'un sentiment rigide de la justice. Quelque actif que soit le concours du juge-commissaire, quelques garanties que présente sa surveillance impartiale et éclairée, il n'en est pas moins vrai que des abus graves peuvent se glisser dans la conduite des syndics; aussi ne saurait-on trop applaudir à l'usage adopté par le tribunal de commerce de choisir des syndics au dehors de la masse des créanciers; de cette manière il pourra accorder sa confiance à des hommes de la sincérité desquels il sera sûr, qui vivront, pour ainsi dire, sous ses yeux, et qui auront tout intérêt à remplir dignement et honorablement cette sorte de magistrature, qui demandait à être retribuée pour offrir la garantie de l'indépendance. C'était là un moyen efficace de remédier aux imperfections trop manifestes dont on se plaignait avec raison, et le commerce de Paris devra féliciter le pouvoir consulaire de cette utile innovation. Ad. Rocher.

SYNESIUS, évêque de Ptolémaïs, fut un de ces beaux génies qui surgirent de toutes parts au IVe siècle, et donnèrent à l'Église tous les genres d'illustrations : poëte délicieux, plein de sentiment et d'harmonie, son nom se place tout naturellement tout près de celui de saint Grégoire de Nazianze. Il naquit dans la dernière moitié du IVe siècle, à Cyrène, capitale de la Lybie cyrénaïque, d'une famille ancienne et puissante, et ne fut pas élevé dans le christianisme. Une brillante éducation philosophique développa le goût qu'il avait pour la science et perfectionna la merveilleuse facilité de parole qu'il avait reçue du Ciel. Il fut un des disciples les plus illustres et des admirateurs les plus ardents de la célèbre Hypatie, qui enseignait à Alexandrie les doctrines de Platon et de Plotin; et il ne la quitta que pour aller à Athènes, où il ne trouva que des pierres et des souvenirs : tout était passé des gloires de la ville, excepté la douceur et le parfum du miel du mont Hymète. De retour dans sa belle patrie, Synesius s'arrangea pour vivre en philosophe heureux, partageant son temps entre l'étude, la culture des champs et la chasse, qu'il semble avoir surtout aimée. Environné de chrétiens, il n'était pas païen, mais il ne se rangea pas sous le joug de Jésus-Christ. «Se convertir alors, dit M. Villemain, « c'était ressembler à tout le monde, et par « cela même il y avait une sorte de séduc- « tion dans l'indépendance de l'esprit phi- « losophique, qui, dégagé des anciennes fa- « bles sans appartenir entièrement à la loi « nouvelle, se faisait à lui-même son culte « et sa foi. » Synesius demeura donc philosophe. Les malheurs de la pentapole l'arrachèrent à ce doux repos, et, malgré son dégoût des emplois et des affaires, il dut partir pour Constantinople, chargé par ses concitoyens de demander à l'empereur une administration plus intègre et des secours contre les Barbares. Synesius prononça devant Arcadius son beau discours des *Devoirs de la royauté*, et demeura trois ans dans la ville impériale. L'an 400 il revit Alexandrie, toute pleine encore de la gloire d'Hypatie, qu'esa reconnaissance n'oublia jamais. C'est en cette ville qu'il se maria, ayant reçu une épouse des mains sacrées de l'évêque Théophile, dit-il lui-même quelque part : ce qui laisse au moins à soupçonner que cette femme était chrétienne, et ce fait expliquerait peut-être bien des choses. Il trouva la pentapole toujours malheureuse des rivalités des gouvernants et des incursions des Barbares, et, ne pouvant rien pour son peuple, il reprit le genre de vie que sa légation lui avait fait quitter. C'est vers ce temps qu'il composa les traités intitulés : *Dion* ou de *l'Institution de soi-même*, et l'*Eloge du Chauve*, et sans aucun doute la plupart de ses *Hymnes*, quoiqu'à des intervalles que rien ne peut laisser même soupçonner. Il est très-curieux de suivre dans ces chants le progrès des doctrines chrétiennes dans le cœur droit et vertueux du poëte. Les premières sont pleines d'idées panthéistes, et l'on y retrouve toujours l'homme du monde, riche, heureux et savant, frappé de la grandeur du vrai Dieu, mais le sachant à peine et comme naturellement ramené aux erreurs du platonisme et du néo-platonisme. Peu à peu l'hymne s'épure, et les dernières, adressées à Jésus-Christ, présentent l'exposition la plus exacte du dogme chrétien. Considérées sous le point de vue littéraire, ces hymnes demeurent certainement un des plus beaux monuments du siècle qui produisit les Chrisostome, les Basile et les Grégoire de Nazianze; leur poésie, douce ou grandiose, toujours élégante, n'aurait pas perdu son harmonie aux beaux jours de la Grèce ancienne. Cependant les Barbares avaient envahi les domaines du poëte, et,

tremblant pour l'avenir de ses enfants, il priait Dieu en vers délicieux d'éloigner de lui la pauvreté, quand les habitants de Ptolémaïs, pleins d'admiration pour ses talents et ses vertus, le demandèrent pour évêque. Synesius s'y refusa de toute sa force; il allégua son ignorance de la science théologique, ses idées philosophiques qu'il n'abandonnerait pas, et surtout son mariage. Ce dernier motif, fait remarquer H. Cellier, prouve que dès lors le célibat des clercs était chose établie à peu près universellement, si tant est qu'on y souffrît quelques rares exceptions. Le peuple insista, les évêques aussi : la voix du peuple fut encore une fois la voix de Dieu. La grâce triompha enfin du cœur du philosophe, qui reçut d'abord le baptême et fut ensuite sacré par ce même Théophile dont la main bénie lui avait donné, dix ans auparavant, son épouse chérie. Sept mois de retraite le préparèrent aux devoirs de l'épiscopat, dont il ne s'était pas dissimulé la grandeur, et tout d'un coup l'Orient le compta au nombre de ses plus saints comme de ses plus illustres pasteurs. Il se plaint bien que ses épaules ploient sous le double fardeau du soin spirituel et temporel de ses ouailles; et cependant sa voix instruit son peuple avec grâce et amour, et l'arrache à l'erreur ancien, comme elle foudroie Andronicus, le gouverneur injuste et cruel. Puis sa charité tend la main à ce même Androcus, quand il est tombé dans la disgrâce du prince, comme elle vient au secours des évêques exilés. En l'année 412, les Barbares assiégèrent Ptolémaïs; l'évêque, toujours sur pied, veillant la nuit aux murailles, encourageait le peuple par ses discours et voulut demeurer au milieu de lui. « Je suis le ministre et le sacrificateur de Dieu, dit-il; il faut peut-être que je lui offre ma vie en sacrifice; il sera sans doute touché de voir l'autel rouge du sang de son prêtre. » L'ennemi leva le siége. Synésius vit mourir ses trois enfants, et finit lui même sa vie si pleine à une date que nous ignorons, mais qui ne peut être plus reculée que l'année 430. Son frère Eroptius lui succéda au siége de Ptolémaïs. Ses œuvres, qui renferment, outre ceux dont nous avons parlé, plusieurs traités précieux et cent cinquante-cinq lettres curieuses et dignes du savoir et de l'éloquence de leur auteur, ont eu plusieurs éditions tant partielles que générales. La meilleure est celle du P. Petau, in-folio, grec-latin, Paris, 1612-1633. Le discours *Sur les devoirs de la royauté* a été traduit en français par Daniel d'Auge, Paris, 1555, in-8. Nous devons à MM. Grégoire et Collombet une excellente version en prose des *Hymnes*, Lyon, Périsse, 1836. Il en existait une autre traduction en vers, par J. Courtin, Paris, 1581, in-12. La date dit assez qu'elle est à peine intelligible. — Quelques autres auteurs grecs ont porté le nom de Synésius.

S. Ropartz.

SYNGÉNÉSIE (*bot.*), Syngenesia. Nom de la dix-neuvième classe du système sexuel de Linnée.

SYNGNATHE. Genre de poissons de la division des branchiostéges, dont les caractères sont : une ouverture buccale très-petite, à l'extrémité d'un museau très-long et presque cylindrique; point de dents; ouverture des branchies sur la nuque. On appelle vulgairement les espèces *chevaux marins*, à cause de l'espèce hippocampe, dont la tête ressemble un peu à celle d'un cheval.

M—d.

SYNODE. Ce mot qui, en grec, signifie concile, désigne en français l'assemblée des ecclésiastiques du second ordre, sous la présidence de l'évêque ou de son délégué. On distingue des synodes diocésains et des assemblées d'un district particulier, convoquées et présidées par un archidiacre. Le but des synodes est en général de faire des statuts ou règlements de discipline, pour prévenir ou corriger les abus, soit en ce qui touche l'administration, soit relativement à la conduite des ecclésiastiques ou des simples fidèles. L'origine des synodes est fort ancienne, et l'on voit, dès les IVe et Ve siècles, plusieurs canons ordonner aux évêques de réunir les prêtres de leur diocèse pour leur notifier les décisions prises dans les conciles et leur faire promettre de s'y conformer. Le concile de Trente ordonne aussi de tenir des conciles tous les ans; mais les entraves de tout genre apportées au droit des évêques par le pouvoir temporel ont rendu à peu près impossible cette tenue annuelle et régulière, en sorte que cette disposition est tombée à peu près en désuétude. On donne le nom de lettres synodales à celles qui étaient adressées par les conciles aux différentes églises, et qui avaient pour but de promulguer les décisions prises, ou encore à celles que l'on écrivait après l'élec-

tion des évêques, faite par le concile de la province. Les protestants ont aussi donné le nom de synode aux assemblées de leurs ministres. Le synode de Dordrecth, pour la condamnation d'Arminius, est un des plus fameux. R.

SYNONYMES (*gramm.*), mots qui ont la même signification. S'il existait des expressions qui pussent satisfaire rigoureusement à cette condition, s'il y avait des mots qui pussent en toutes acceptions remplacer certains autres, loin d'enrichir un idiome, ils l'énerveraient, par la facilité qu'il y aurait à noyer les choses sous un déluge de paroles qui n'auraient de varié que l'apparence; mais il n'en est ainsi en aucune langue, et, dans les pays même où la langue est double, s'il s'est trouvé à une époque des mots ayant la même valeur, l'un ou l'autre a disparu, ou, s'ils existent encore, ils ne s'emploient pas concurremment. En Angleterre, par exemple, l'aristocratie emploie de préférence l'expression normande, tandis que le peuple se sert du mot saxon, qui a d'ailleurs plus d'énergie et de puissance. « Entre les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos paroles, dit La Bruyère, il n'y en a qu'une qui soit la bonne; on ne la rencontre pas toujours en parlant et en écrivant. Il est vrai néanmoins qu'elle existe, et que tout ce qui ne l'est point est faible et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre. »

C'est cet art de trouver le mot propre qui fait l'énergie et la précision du style. Il y a des auteurs qui restent toujours à côté et sont comparables au musicien qui joue faux. L'écrivain qui a l'esprit juste finit toujours au contraire par écrire avec justesse, et à choisir entre les synonymes, comme le peintre entre les couleurs qui exprimeront le mieux son idée. Les synonymes, en effet, peignent les nuances, et c'est en ce sens seulement qu'on peut dire qu'ils font la richesse des langues; car cette richesse consiste non pas à posséder beaucoup de mots, mais à pouvoir rendre avec précision et netteté toutes les transformations de la pensée. Ainsi le grec, avec toutes ses nuances de voies, de modes, de temps et de nombres, était une langue beaucoup plus riche que le latin; c'est ainsi encore que l'allemand est riche par sa facilité à accepter des composés; que la langue française, qualifiée jadis de *gueuse fière*, est devenue une des langues les plus riches depuis que les termes des arts et des sciences sont entrés en grande partie dans le langage usuel et lui ont donné plus de précision. Il est vrai que cette docilité n'est pas sans inconvénients, que la politique de nos journaux, écrite au jour le jour, nous a fait accepter une foule de locutions barbares, que nos vaudevilles populaires ont créé une sorte d'argot, une foule de locutions vicieuses dont il ne faut pas souffrir que la langue soit souillée; mais il y a un milieu à tenir entre ceux qui voudraient nous ramener à l'idiome correct, mais un peu restreint du XVIIe siècle, et le dévergondage de certains de nos écrivains. Les idées se sont agrandies, notre horizon politique s'est élargi, nos habitudes sont totalement différentes de celles de nos pères; la science a pénétré dans les masses; l'idiome doit se mettre en rapport avec le développement intellectuel. Nous pouvons donc admettre de nouveaux synonymes, mais à la condition qu'ils exprimeront des nuances précises et encore indéterminées de la pensée; ces sortes de mots sont une couleur de plus en peinture, des instruments de plus dans la musique, qui, employés avec art, donnent au style de l'énergie, à la peinture du coloris et du mouvement.

Plusieurs auteurs ont consacré leur plume à faciliter l'emploi des synonymes et à préciser la nuance de chaque mot; Gardin-Dumesnil pour le latin, l'abbé Girard, Beauzée, Diderot, Roubaud, M. Guizot pour le français, mistress Piozzi pour l'anglais, etc., et nous ne pouvons que renvoyer à leurs ouvrages, bien que les distinctions y soient poussées peut être un peu trop loin, et qu'ils ne soient pas tout à fait exempts d'erreur. Fl.

SYNONYMIE, figure de rhétorique qui consiste à répéter la même idée en termes un peu différents. Exemple : *Abiit, evasit, erupit, effugit*. Cic.

SYNOQUE (*méd.*), Synocha, mot dérivé du grec, συνεχής, continu, et fort souvent employé par Galien pour désigner une espèce de fièvre continue. Les auteurs plus modernes ont compris sous cette dénomination tantôt la fièvre inflammatoire (*synocha imputris*), tantôt la fièvre putride ou gastro-adynamique (*synocha putris*). (*Voy.* l'art. Fièvre.)

SYNOVIE (*anat.*), Synovia, de σὺν, *avec*,

et ᾠόν, *œuf*. Humeur exhalée par des membranes ou capsules, dites pour cette raison *synoviales*, et destinée à lubréfier les surfaces articulaires dont elles facilitent les mouvements, et généralement encore ceux de toutes les parties entre lesquelles s'opère un frottement. Elle est blanchâtre, visqueuse et transparente, d'une saveur douceâtre, un peu salée, d'une odeur animale fade, analogue à celle du frai des grenouilles, d'une pesanteur spécifique plus considérable que celle de l'eau (105). Sa consistance augmente, dit-on, avec l'âge, par suite des exercices violents, et dans l'inflammation des articulations. Il est à regretter que la chimie n'ait fait jusqu'ici que très-peu de recherches à l'égard de cette humeur naturelle, principalement sur celle de l'homme. La seule analyse détaillée que l'on en connaisse est celle de Margueron, dont la synovie du bœuf est l'objet. Suivant cet auteur, elle acquiert promptement, par l'influence de l'air, une consistance gélatineuse que remplace bientôt la fluidité primitive, après le dépôt de flocons blanchâtres. Facilement soluble dans l'eau, le mélange des deux liqueurs est visqueux et mousse par l'agitation. Elle précipite l'eau de chaux, et verdit les liqueurs bleues végétales, signe positif de la présence d'un alcali. L'action du calorique, de l'alcool et des acides minéraux y démontre l'existence de l'albumine, qui se concrète par l'influence de ces réactifs. M. le professeur Orfila pense qu'elle contient en outre du mucus et de la fibrine. Margueron y a trouvé de l'hydrochlorate et du carbonate de soude, toutes substances tenues en dissolution par une grande quantité d'eau, formant plus des trois quarts du poids total. Exposée à l'air humide, la synovie perd sa viscosité, se trouble, devient rouge ou brune, se putréfie, et laisse dégager de l'ammoniaque. Par la distillation elle fournit encore un charbon qui, sans parler des deux sels indiqués déjà, contient en outre du phosphate de chaux. On y observe également une matière animale regardée par Fourcroy comme de l'acide urique.

La synovie de l'homme est analogue à celle du bœuf et fournit une grande proportion d'albumine, une substance grasse, une matière animale soluble dans l'eau, de la soude, des hydrochlorates de soude et de potasse, du phosphate et du carbonate de chaux (Lassaigne et Boissel). Celle de l'éléphant renferme, d'après Vauquelin, de l'eau, de l'albumine, une petite quantité de filaments semblables à de la fibrine, des carbonates de soude et de chaux, des hydrochlorates de soude et de potasse, enfin une matière animale particulière, coagulable par l'alcool ainsi que les acides, et précipitant tout à coup par le tannin. — La proportion de synovie se montre très-variable, suivant les articulations. Toutefois on peut dire que, généralement, son abondance paraît être en proportion avec la mobilité des parties.

Les membranes ou capsules synoviales, décrites avec exactitude, seulement dans ces derniers temps, par Bichat d'abord, offrent la plus grande analogie avec les membranes séreuses, sous le triple rapport de leur forme, de leur structure et de leurs fonctions. Elles se rencontrent dans toutes les articulations mobiles sans exception, et partout où s'exécutent de grands mouvements accompagnés de frottements multipliés, au voisinage de certains *tendons*, par exemple. La prévoyance de la nature va plus loin encore en présidant à leur production toutes les fois que s'établit un mouvement insolite, dans les articulations accidentelles entre autres. Les membranes synoviales forment des poches sans ouverture, transparentes, développées sur toutes les parties avoisinant l'articulation ou bien se trouvant le siége des frottements, sans en renfermer aucune dans leur intérieur. Leur surface interne est libre, contiguë à elle-même, lisse, polie, souvent garnie de villosités et de prolongements frangés, sans cesse lubréfiée par la synovie. L'externe, inégale, rugueuse, fixée par du tissu cellulaire à tous les organes voisins, forme souvent de petites hernies à travers les fibres extérieures. Ces organes sont absolument cellulaires, comme le prouve la macération. Leur tissu est plus souple et moins dense que celui des membranes séreuses; les injections y démontrent une grande quantité de vaisseaux sanguins s'y rendant à travers les ligaments et les capsules fibreuses. On n'y a point découvert de nerfs, et les dissections les plus minutieuses, pas plus que les injections les plus déliées, n'ont encore pu nous y manifester la présence de vaisseaux lymphatiques. Il est présumable toutefois que ces organes y existent en grande abondance. Les membranes synoviales parais-

sent, du reste, absolument étrangères à la solidité des articulations, se bornant à favoriser les mouvements par la présence de la synovie qu'elles exhalent.

On trouve encore dans toutes les articulations mobiles des organes plus ou moins rouges, variant beaucoup sous le rapport du nombre, du volume, de la figure et de la situation, appelés jadis *glandes synoviales, glandulæ mucilaginosæ*, parce qu'on les considérait comme les organes sécréteurs de la synovie. Mais cette dernière opinion n'était qu'une hypothèse gratuite, et l'étude la plus minutieuse de ces organes doit nous les faire considérer comme des masses de tissu cellulaire adipeux destinées à amortir le choc trop brusque des surfaces articulaires les unes contre les autres. Toutefois les mailles de ces petits pelotons contiennent une matière oléagineuse d'une nature spéciale, et les vaisseaux sanguins s'y divisent et s'y anastomosent un grand nombre de fois sur leurs parois, ce qui les différencie évidemment du tissu cellulaire du reste du corps. Observons encore que la membrane synoviale forme, au-dessus de chacun d'eux, une foule de franges flottantes découpées sur leur bord libre, comme le démontre évidemment une dissection faite sous l'eau. C'étaient ces franges, sans doute, que les anatomistes anciens regardaient comme les conduits excréteurs de ces glandes supposées.

L'inflammation des membranes synoviales a reçu, dans la nouvelle nomenclature pathologique, le nom de *synovite*. Il sera toujours très-difficile de distinguer cette affection de l'inflammation des autres parties concourant à former les articulations; mais il est probable qu'elle n'existe que très-rarement d'une manière isolée. Un signe unique pourrait peut-être permettre son diagnostic, savoir: la douleur locale offrant pour caractère d'être augmentée surtout par le frottement des surfaces articulaires et se faisant sentir principalement dans le sens de la flexion. A l'état chronique, elle s'accompagne presque toujours d'une accumulation de synovie facile à reconnaître, et qui lui a valu, dans certains cas, le nom d'Hydrarthrose (*voy.* ce mot). Plusieurs médecins pensent que le rhumatisme articulaire consiste dans cette phlegmasie; d'autres aussi la regardent comme la source des phénomènes morbides désignés par le nom de *goutte*. Elle est encore une des affections que l'on a confondues sous le nom de *tumeurs blanches* et d'*arthrocace*. Quant à ses causes, toutes les violences extérieures peuvent lui donner lieu; citons, entre autres, les coups, les chutes, les distensions forcées, l'entorse, les plaies pénétrantes. Elle naît aussi sous l'influence du froid humide, surtout lorsque son action est brusque et circonscrite ou s'exerce durant le sommeil; on l'a vue survenir durant la syphilis et, dit-on, par l'effet du virus qui produit cette maladie, mais bien plus souvent par l'abus du mercure. Enfin, comme toute autre inflammation, elle succède parfois à la disparition d'une phlegmasie cutanée. Sa marche est en général très-lente, et, même à l'état le plus aigu, met beaucoup de temps à parcourir ses diverses périodes. Elle offre pour *caractères anatomiques* l'épaississement, l'injection, le ramollissement, la coloration externe de la membrane synoviale, parfois errodée, recouverte de fausses membranes, transformée en un tissu cellulaire très-dense, parsemée de brides allant d'une surface à l'autre, ou bien enfin adhérente. La synovie, dont la quantité varie depuis trois à quatre onces jusqu'à une et même deux livres, est tantôt sans altération, tantôt purulente, fétide, blanche ou grisâtre, et quelquefois convertie en une bouillie rougeâtre; dans ce dernier cas, il est vrai, c'est moins de la synovie qu'une sorte de détritus de la membrane elle-même. — Quant au traitement propre, si l'on parvenait à diagnostiquer l'inflammation d'une ou plusieurs synoviales, ce serait à la médication anti-phlogistique, savoir: les saignées locales, les applications émollientes et le repos absolu de l'articulation, qu'il faudrait avoir recours. A l'état chronique on retire de meilleurs effets de l'emploi des révulsifs autour de l'articulation malade, sous forme de vésicatoires volants, de cautères ou même de moxas. Les frictions mercurielles et les douches, soit simples, soit minérales, concourent encore puissamment à la guérison.

Lepecq de la Clôture.

SYNTAXE (de σὺν, avec, et τάξις, arrangement). L'ensemble des règles qui se rapportent à l'ordre et à la liaison des diverses parties du discours a reçu le nom de *syntaxe*. La *grammaire* fournit minutieusement tous les matériaux dont la syntaxe

enseigne l'emploi. L'une est une instruction de détails, l'autre une chose d'application. Toutes les règles de la syntaxe se rapportent à la *concordance* et à la *dépendance* qui doivent se trouver entre les parties du discours. La syntaxe, au point de vue philosophique, a exercé de tous les temps le génie des hommes les plus illustres: c'est qu'en effet les hautes théories du langage renferment implicitement une grande partie de ce qu'on appelait la philosophie, surtout chez les anciens. On peut juger de l'importance qu'ils attachaient aux sciences grammaticales par le seul relevé de ces grands noms de l'antiquité: ce sont ceux des *grammairiens lexicographes* et *scholiastes* les plus célèbres: *Zénodote* d'Ephèse, 280 ans avant J.-C.; *Aristophane* de Byzance, 200 avant J.-C.; *Aristarque* de Samothrace, le plus célèbre des critiques anciens, 170 ans avant J.-C.; *Zoïle* d'Amphipolis, le détracteur acharné d'Homère, et dont le nom est appliqué aujourd'hui à tout critique injuste et passionné; *Denys* de Thrace, 60 ans avant J.-C., auteur de la première grammaire grecque; *Callimaque* d'Alexandrie; *Apollonius*, le sophiste, auquel on doit un glossaire d'Homère; *Hésychius*, auteur du lexique le plus riche que nous ayons; *Julius Pollux*, *Didyme*, auteur de quatre mille écrits, au rapport de Sénèque; *Maxime Planude*, *Ammonius* d'Alexandrie, *Phocius*, *Suidas*, etc. — Chaque langue a sa syntaxe particulière, mais toutes procèdent d'après des conventions analogues. La syntaxe française paraît la plus simple au premier abord, attendu que dans notre langue il n'y a point de *cas* et point d'*inversions*. C'est à coup sûr une grande complication de moins; mais malheureusement d'autres difficultés viennent compenser cet avantage. Certaines règles de la syntaxe sont tellement hérissées d'abstractions que le génie des meilleurs grammairiens n'a pu encore trouver des formules élémentaires pour l'intelligence des étudiants en général. La grammaire n'est autre chose que la dissection du langage, dont la syntaxe réunit les diverses parties afin de les coordonner. Il semblerait que, d'après les rigoureuses définitions de la grammaire, rien ne fût plus facile que d'établir la *concordance* et la *dépendance*, auxquelles se rapportent nécessairement toutes les règles de la syntaxe: eh bien, il n'en est rien! La grammaire donne aussi à la syntaxe une foule de mots dont l'accord et le lieu d'élection sont introuvables: cela tient à ce que les exceptions fourmillent dans la langue française, au point de l'emporter par le nombre sur les règles générales. Tous les grammairiens, par exemple, sont divisés sur les principales difficultés relatives à l'accord des *participes*. En latin il n'y a pas de méprise possible, en ce que les différentes terminaisons des mots, selon leur nature, est une étiquette des plus positives. Ainsi le participe, qui a beaucoup plus d'attributions dans cette langue, est toujours et sur-le-champ reconnaissable. Exemple: *Participe présent*, audi*ens*, audi*entis*; *participe futur*, audit*urus*, audit*ura*, audit*urum*; *participe passif*, audit*us*, audit*a*, audit*um*; *participe futur*, audi*endus*. En français, tout cet inextricable procès sur la question de l'accord du participe réside pourtant dans cette seule difficulté: savoir reconnaître la position que le participe occupe dans le discours: de là *accord* ou point d'*accord*. Qu'est-ce donc que cet accord? C'est, d'après la syntaxe, l'obligation, pour le participe, de prendre le genre et le nombre du régime des verbes. Mais comme nous disons que cela dépend seulement de la position du participe, il ne doit être soumis au régime qu'autant qu'il marche *après* ou *avant* lui, et, de plus, à la condition que ce régime sera *direct*. Ce n'est pas tout! Le participe est toujours accolé, soit au verbe *être*, soit au verbe *avoir*: dans le premier cas, il n'a pas besoin d'occuper telle ou telle place: il s'accorde constamment avec le régime du verbe; mais lorsqu'il accompagne le verbe *avoir*, voici la convention de son accord: si le régime se trouve avant lui, jamais d'accord; si, au contraire, le régime se trouve après, l'accord a lieu. Toutes les questions sur ce terrible accord peuvent se résoudre d'après cet unique principe, et on ne comprend pas comment les grammairiens s'y sont pris pour créer ce dédale qu'on appelle la règle des participes! Maintenant, outre la question de position pour le participe, il faut, pour achever les conventions, reconnaître quand le régime est *direct*; car autrement le participe ne lui doit plus rien. Exemple: *Les alouettes* que j'ai *mangées*. *Alouettes*, régime ou complément du verbe, est avant le participe; donc il doit y avoir *accord*; de plus, ce régime est *direct*; car,

j'ai mangé *quoi?* des alouettes. Malgré les lois bizarres et souvent absurdes qui régissent la langue française, l'accord du participe, construit avec le verbe *avoir*, est au moins raisonnable. On conçoit qu'on ne peut faire accorder un mot avec un autre qu'on ne connaît pas encore. Ainsi lorsque je dis: J'ai *mangé* hier des alouettes, le participe *mangé* reste invariable parce qu'il ne peut s'accorder avec une chose inconnue, puisqu'elle n'arrive qu'après lui. Mais la grammaire se lasse bien vite d'être si raisonnable, et lorsqu'elle peut n'avoir qu'une seule règle pour l'accord des participes, elle en imagine un nombre infini et toutes basées sur de misérables subtilités. Ainsi elle admet une foule d'exceptions à cet accord du participe *avant* ou *après* le régime. Dans ces phrases : L'ariette que j'ai *entendu* chanter; les arbres que j'ai *vu* passer, la grammaire veut qu'il n'y ait pas d'*accord :* parce que, dit-elle, bien que le régime soit *avant* le participe, celui-ci doit rester invariable. La raison de cette anomalie, c'est que le participe étant suivi d'un *infinitif*, il faut distinguer s'il forme avec ce verbe une seule et même idée: dans ce cas il n'y a pas d'*accord*. Et puis dans cette autre phrase: L'armée que j'ai *vue* passer, l'accord a lieu parce qu'ici le verbe à l'infinitif peut être considéré comme un accessoire ou un adjectif du sujet, et c'est, dit-on, absolument l'équivalent de cette phrase : L'armée que j'ai *vue passante*. Cela va avec beaucoup d'autres choses et tient au côté misérable de notre langue, et surtout à ces terribles *chevaux de frise* qu'on appelle les deux verbes auxiliaires *être* et *avoir*, qui, incessamment jetés au milieu du discours, rendent la langue française souvent si barbarement incohérente. Les Latins ne connaissent point de verbes auxiliaires; le verbe être, *esse*, se retrouve seulement combiné avec quelques temps des verbes *passifs* et *déponents*, mais précisément pour éviter la confusion et les doubles emplois. En français, les verbes *être* et *avoir* sont constamment mêlés et comme incarnés à tous les autres. Il en résulte que si l'on soumettait certaines parties du discours à une analyse spéciale, on découvrirait de véritables monstruosités qui restent inaperçues par suite des fascinations que produit l'habitude. Dans cette phrase : « J'*ai* craint d'*avoir été* vu, ou qu'on ne vous *eût* entendu, quand vous *avez* dit: il y *a* de l'imprudence à *être* ici, » le verbe *être* et le verbe *avoir* se retrouvent *sept fois* dans une phrase certes assez laconique! Et cela parce que nos verbes n'auraient aucune valeur dans leurs différents temps sans l'éternel accouplement avec *être* et *avoir*. Mais que dire de ces verbes auxiliaires qui, destinés à prêter leurs secours à tous les autres, ne peuvent pas même se suffire à eux-mêmes! Le verbe *être* ne saurait se passer du verbe *avoir*, et il devient l'*auxiliaire* d'un *auxiliaire*. On dit : nous *avons été*, j'*eus été*, j'*aurai été*, que j'*aie été*, etc. D'après l'analyse et le sens propre des mots, *avoir* exprime l'idée de la possession; or n'est-ce pas une combinaison monstrueuse que celle de ces mots : nous *avons été?* c'est-à-dire nous possédons une chose qui n'est plus; l'existence étant renfermée implicitement dans le mot *été*.

La syntaxe de la langue française, comparée à celle des autres idiomes, est une vaste étude de lexicologie qui ne saurait trouver place ici. Mais n'est-ce pas un fait merveilleux qu'avec ce peu de ressources, soit pour les idiotismes, l'euphonie, ou enfin tout ce qui constitue le génie d'une langue, la nôtre se trouve soudain si magnifique et si riche, lorsqu'elle a pour organe les Bossuet, les Massillon, les Fléchier etc.! Les difficultés, souvent inouïes, que présentent nos règles grammaticales n'ont pu glacer le génie de ces grands écrivains. Ils ont trouvé le secret d'une parole sublime, en dépit d'une syntaxe inflexible et bizarre. En admirant tant de richesses d'élocution, puisées dans une langue si pauvre, on croit voir encore Appelles et Zeuxis, avec le seul secours de quatre couleurs, reproduire, à leur gré, les plus belles images de la nature!

SYNTHÈSE (*phil.*). *Voy.* ANALYSE.

SYNTHÈSE ou SYLLEPSE (*gramm.*). Les grammairiens et les rhéteurs semblent avoir pris à tâche d'embrouiller leur sujet en donnant ces deux noms à la fois à chacune des deux figures qui font l'objet de cet article. Elles sont néanmoins très-différentes et appartiennent à deux classes fort distinctes; car l'une est une figure de construction, et l'autre une figure de diction. Pour éviter la confusion dans laquelle ils sont tombés, nous donnerons à la première le nom de *synthèse*, et réserverons pour la seconde celui de *syllepse*.

I. La *synthèse* (σύνθεσις, de σύν, *avec*, et

τίθημι, *placer*) est une figure qui consiste à faire accorder les mots, non point avec ceux auxquels ils devraient grammaticalement se rapporter, mais avec une idée particulière qui se trouve dans l'esprit au moment même où l'on parle. On déroge dans ce cas aux lois de la concordance pour construire la phrase plutôt d'après le sens que d'après les mots.

C'est ainsi que nous disons : LES BONNES GENS *qui labourent ces campagnes vivent* HEUREUX ; ILS *sont riches des fruits de leurs travaux.* L'adjectif *heureux* et le pronom *ils* sont au masculin, bien que, d'après la construction, ils dussent se rapporter à *bonnes gens*, qui est une expression féminine; mais nous les faisons accorder avec les substantifs *hommes* ou *paysans* qui se trouvent présents à la pensée sans être énoncés dans la phrase. Nous disons encore : UNE MULTITUDE *de braves* PÉRIRENT *dans cette bataille*, en mettant le verbe au pluriel quoique le sujet grammatical *une multitude* soit au singulier.

Les Latins s'exprimaient souvent de même, témoin la règle de *turba ruit* ou *ruunt*, proclamée par tous les grammairiens ; avant eux Virgile avait dit : *Pars mersi tenuère ratem*; et Horace : *Missi magnis de rebus uterque legati.*

On trouve également la *synthèse* employée plus d'une fois, d'une manière assez hardie, par nos auteurs français. Voltaire en a fait un heureux usage dans les vers suivants :

Jeune et charmant objet dont le sort de la guerre
Propice à ma vieillesse, honora cette terre,
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains;
Tout respecte avec moi vos malheureux destins.
VOLTAIRE, *Mahomet*, act. I, sc. II.

Tombée est au féminin, s'accordant avec *Palmyre*, parce que celui qui parle est bien plus occupé de la personne à qui il s'adresse que de la qualification de *jeune et charmant objet* qu'il vient de lui donner.

Racine a été encore plus hardi en substituant le pluriel au singulier dans ces vers d'*Athalie* :

Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.
(RACINE, *Athalie*, act. IV, sc. III.)

II. La *syllepse*, abusivement nommée *synthèse* par beaucoup de grammairiens, est une figure qui consiste à faire rapporter un même mot à deux idées différentes, de telle sorte qu'il se trouve pris au propre avec l'une, et au figuré avec l'autre. Ainsi l'on dit vulgairement d'un homme méthodique dans toutes ses actions qu'il est *réglé* comme un papier de musique. Le mot *réglé* se rapportant à papier conserve sa signification propre et physique, tandis qu'il prend une signification figurée et morale en se rapportant à une personne.

Le nom de *syllepse* est emprunté du grec σύλληψις, dérivé de συλλαμβάνω, *saisir ensemble, comprendre*, parce qu'au moyen de cette figure deux sens différents se trouvent *compris* dans le même mot.

Virgile fait dire à un de ses bergers :

Galathea thymo mihi *dulcior* Hiblæ.

Galathée est plus *douce* pour moi que le thym du mont Hibla. L'adjectif *doux* est au propre par rapport à thym, et au figuré par rapport à Galathée.

Pyrrhus dit dans *Andromaque:*

Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie;
Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de *feux* que je n'en allumai.
(RACINE, *Andromaque*, act. I, sc. IV.)

Brûlé et *feux* sont au propre relativement à la ville de Troie, incendiée par Pyrrhus ; ils sont au figuré relativement à ce prince, consumé d'un violent amour pour Andromaque. A. DE CHEV.

SYNTHÈSE ET ANALYSE (*en mathématiques*). Ces mots ont été si souvent détournés de leur signification primitive qu'il est devenu difficile d'expliquer nettement le sens qu'on y attache dans la philosophie mathématique, sans un préambule que nous rendrons aussi court et aussi clair que possible.

Lorsqu'on examine la marche que suit l'esprit occupé à résoudre une question de mathématique, un problème par exemple, on y distingue trois phases bien diverses, bien tranchées : d'abord la mise en équation du problème, ensuite la résolution et la discussion de l'équation, enfin le calcul numérique ou la construction graphique de la formule. Or quel est ici l'objet de la méthode? Ce ne peut être l'invention de l'équation ; cette partie du travail de l'esprit ne supporte que des conseils, que des exemples, et il n'existe point de théorie sur ce que l'on appelle, en mathématiques, la mise en équation du problème. La seconde partie, au contraire, est l'objet de la méthode ; l'algèbre (ce mot étant pris dans

son acception la plus générale) en donne les règles; tous les cas ont été prévus, et la solution du problème est désormais assurée, du moins dans les limites des progrès actuels de la science. Il reste, en dernier lieu, à convertir les formules en nombres: c'est là l'objet de l'arithmétique; ou bien à la traduire en constructions graphiques, et la géométrie en donne les moyens.

Il est évident, par cet exposé même, que l'esprit descend ainsi du général au particulier; il fait donc de l'analyse. Mais là ne se borne point le travail du mathématicien; les conséquences auxquelles il est parvenu ne lui apparaissent encore que dans leur liaison avec l'ensemble; pour qu'il en ait une perception plus distincte et plus claire à la fois, il faut qu'il les étudie séparément, qu'il les démontre par des preuves tirées de leur considération directe, qu'il puisse du dernier détail remonter à la généralité, de telle sorte que la démonstration de chacun des termes intermédiaires ne repose que sur celle des précédents. Telle est la marche synthétique, qui consiste à remonter du particulier au général. Là se termine le travail du géomètre; il est parvenu à la complète connaissance de son sujet, d'abord par la force propre de son esprit, ensuite par l'emploi de la méthode complète. Au fond, la marche que nous venons d'esquisser est celle que suit l'esprit dans la solution d'une question quelconque, et il ne parvient au but qu'en employant successivement l'analyse et la synthèse, dont l'ensemble constitue la méthode.

Si l'on étudiait l'histoire des mathématiques sans avoir suffisamment réfléchi aux considérations précédentes, on serait conduit à une erreur assez étrange, qui consiste à attribuer exclusivement aux anciens la marche synthétique, aux modernes la marche analytique. En fait, les anciens ont une analyse; les ouvrages d'Archimède, de Pappus, d'Apollonius le prouvent surabondamment; d'un autre côté, les modernes emploient souvent la synthèse. Mais les anciens, ayant peu de méthodes générales, ont dû suivre plus particulièrement la marche synthétique pour l'exposition et la démonstration, tandis que l'immense développement des idées et des méthodes générales a permis aux géomètres modernes de se borner le plus souvent à la partie analytique de leurs travaux.

Ce n'est pas d'avantage l'emploi exclusif du calcul qui distingue la géométrie des anciens de celle des modernes: les premiers s'en servaient également. Que sont, en effet, les proportions, sinon des équations de la forme la plus simple?

Ainsi donc la différence entre la géométrie ancienne et la géométrie moderne ne porte pas seulement sur l'emploi exclusif d'une méthode, et les mots de géométrie synthétique, de géométrie analytique, ne sont pas rigoureusement exacts; mais elle devient sensible quand on compare, aux diverses époques, cet ensemble d'idées générales qui règnent dans toutes les sciences et qui leur impriment leur cachet. Il suffit de lire, par exemple, d'un côté ce qui nous reste des Commentaires de Proclus Diadochus sur Euclide, et la géométrie de Descartes de l'autre, pour bien comprendre cette différence. On verra qu'elle se rattache à la révolution philosophique qui fut le signal ou le début des immenses progrès que les sciences ont faits dans ces derniers siècles. Pour nous borner à ce qui est relatif à la géométrie, on verra que les anciens considéraient les formes géométriques comme préexistantes, comme idées incréées, coéternelles à Dieu, modèles ou archétypes de toutes choses; c'est ainsi qu'il faut entendre le fameux Θεὸς γεωμέτρει de Platon; c'est ce qui explique pourquoi le célèbre philosophe interdisait l'entrée de son école à ceux qui ignoraient la géométrie. Or que peut-il résulter d'un semblable point de départ? seulement l'étude de chaque forme géométrique en particulier, dans ses rapports avec les autres formes. L'analyse qui saisit les relations générales est réduite à un rôle tout à fait secondaire; la synthèse est la seule marche qu'on puisse suivre dans l'exposition et la démonstration; les progrès sont lents, et les hommes de génie se trouvent absorbés par des difficultés de détail; ils ramassent au hasard, comme dit Descartes avec plus de sévérité que de justice, les vérités qu'ils trouvent sur leur chemin.

Lorsque Descartes eut écarté les entraves de l'ancienne philosophie, il sentit le besoin de créer des théories générales en mathématiques, et, au lieu d'étudier une à une les diverses formes géométriques et leurs propriétés, il chercha les rapports qui les unissent afin de les comprendre toutes dans

les mêmes formules relatives à une forme quelconque. La science a été ainsi ramenée à l'étude de généralités fécondes; chaque pas que les savants ont fait a conduit à d'autres découvertes, et l'analyse, définitivement constituée sur les bases les plus larges, a fait faire à l'esprit humain plus de progrès dans ces deux derniers siècles qu'il n'en avait pu faire dans les milliers d'années qui ont précédé cette grande rénovation scientifique.

Cependant la méthode synthétique, malgré la supériorité des méthodes modernes, sera toujours conservée dans l'exposition d'un grand nombre d'importants travaux, parce que rien ne peut la remplacer pour sa clarté, sa précision, son élégance; ajoutons que les habitudes de rigueur et d'enchaînement logique dans les idées qu'elle donne à l'esprit lui assigneront toujours le premier rang dans l'enseignement des mathématiques élémentaires. H. Faye.

SYNTHÈSE (*chimie*), de σὺν, ensemble, et τίθημι, je place. C'est le nom par lequel on désigne en chimie l'opération consistant à combiner les corps les uns avec les autres pour en former de plus composés. La synthèse est donc, comme on le voit, l'inverse de l'Analyse (*voy.* ce mot). Jetons un coup d'œil rapide sur les phénomènes principaux qui l'accompagnent et sur les lois générales qui président à son accomplissement.

On sait que les corps élémentaires doivent être considérés comme résultant de l'assemblage d'une multitude de parties fort petites, homogènes, désignées sous le nom d'*atomes*, et réunies par la force de la cohésion. C'est entre ces molécules indivisibles que s'effectuent les actions chimiques, et chaque atome d'un composé résultera lui-même de la réunion d'autant d'atomes simples qu'il y aura d'éléments concourant à sa formation. Mais alors quel sera l'état de ces particules élémentaires? Quelle est l'action réciproque exercée ou subie par chacune d'elles dans le nouveau composé? Les physiciens admettent qu'elles ne se pénètrent ni ne se combinent point, se trouvant seulement juxta-posées; d'où résulte qu'elles n'éprouvent aucune altération réelle, et que si le composé dont elles font partie se trouve détruit, ses atomes constituants seront alors isolés, jouissant de toutes leurs propriétés et probablement encore de leurs formes, ainsi que de leurs dimensions propres. Telle est du moins jusqu'ici la seule manière de voir pouvant s'accorder avec le retour des corps simples à leur état naturel après la désagrégation des combinaisons dont ils ont fait partie.

La force en vertu de laquelle s'opère toute agglomération d'atomes constituants a reçu le nom d'Affinité (*voy.* ce mot). Les physiciens la considéraient naguère comme une variété spéciale de l'Attraction (*voy.* ce mot), s'exerçant ici seulement entre des molécules hétérogènes; mais les savants les plus distingués de notre époque parmi lesquels il nous suffira de citer MM. Davy, Berzelius, Dumas, Ampère, s'accordent à ne plus voir dans les actions chimiques ordinaires que le résultat de la mise en jeu des fluides électriques, et pensent dès lors qu'il n'est plus besoin d'admettre l'affinité comme force particulière. Contentons-nous présentement de mentionner cette théorie, sans nous arrêter à son examen, pour lequel nous renvoyons à l'article Électricité, et disons qu'en dernière analyse toutes les réactions chimiques peuvent être considérées comme dues à l'action de certaines forces appliquées à mouvoir les molécules matérielles entièrement inertes d'elles-mêmes. Quoi qu'il en soit de la nature de cette force, son application à la réunion des atomes constituants ne saurait s'exercer que sur un petit nombre d'éléments à la fois, puisque l'on ne connaît guère de résultat plus compliqué que celui de quatre éléments. Mais en revanche elle peut agir également bien sur des corps tous solides, tous liquides ou gazeux, ainsi qu'entre des éléments solides et liquides, solides et gazeux, liquides et aériformes, enfin solides, liquides et gazeux. On ne peut pas dire toutefois en thèse générale qu'un corps a de l'affinité pour tous les autres corps connus, mais on peut toujours affirmer qu'il en aura pour un certain nombre d'entre eux.

La combinaison des corps produit presque toujours un changement de température, le plus souvent un développement de chaleur, accompagné parfois d'un dégagement de lumière, dernier phénomène pour l'explication duquel il suffit de se rappeler que tous les corps deviennent lumineux sous l'influence d'une température convenable, ne dépassant pour aucun la somme de cinq fois celle de l'eau bouillante. Les com-

binaisons s'opèrent plus promptement, en général, lorsque les substances constituantes sont libres que si l'une d'elles se trouve engagée déjà dans une autre agrégation. L'or et le mercure, par exemple, se combineront aussitôt mis en contact, tandis au contraire qu'ils ne manifesteront plus aucune tendance l'un vers l'autre si le premier se trouve à l'état de chlorure.

Souvent un composé jouira de propriétés différentes de celles de ses éléments; citons sous le rapport de la *consistance* le sel ammoniac, solide, quoique formé d'acide chlorhydrique et d'ammoniaque, l'un et l'autre gazeux, et le sulfate de baryte, également solide, quoique résultant de l'union de l'acide sulfurique et de l'eau de baryte, tous les deux liquides; sous le rapport de la *saveur*, l'acide sulfurique, d'un goût éminemment acerbe, quoique formé de deux éléments insipides, l'oxygène et le soufre; sous le rapport de la *couleur*, l'acide gallique et l'eau de chaux, également incolores et donnant un composé verdâtre, violet ou rougeâtre; sous celui de l'*odeur* enfin, l'oxygène et le soufre, qui, combinés dans une certaine proportion, fourniront l'acide sulfureux, affectant l'odorat d'une manière prononcée. D'autres fois, au contraire, les propriétés des composés différeront bien peu de celles des éléments, diversité de résultat dépendant du mode d'affinité des corps les uns pour les autres, affinité dont le degré d'énergie doit nécessairement modifier d'une façon proportionnelle les manières d'être primitives.

Un même corps peut, au moyen de sa combinaison en des proportions diverses avec un autre corps, donner naissance à des composés bien différents. Le plomb, avec ses trois oxydes, l'un jaune, l'autre rouge et le dernier couleur de puce, nous en fournit une preuve. Il y a même plus : c'est qu'un corps A peut quelquefois, en s'unissant dans la même proportion avec un corps B, ou même plusieurs autres, B, C, etc., donner naissance à des résultats jouissant de propriétés diverses, quoique leur poids atomique soit identiquement le même. Cette classe de produits, sur laquelle l'attention des chimistes se trouve fixée depuis quelques années seulement, a reçu la désignation de corps *isomères*, ἰσομέρης, c'est-à-dire composés de parties égales. Citons comme exemple le protoxyde d'étain, offrant des propriétés diverses, selon qu'il est obtenu par l'acide azotique ou séparé du chlorure par la potasse ; les acides fulminique et cyanique, dont les propriétés varient quoiqu'ils présentent la même composition; l'acide phosphorique et l'acide pyrophosphorique, etc. Il nous semble difficile de concevoir l'isomérie autrement qu'en admettant une agrégation inégale des mêmes molécules dans ces résultats où leurs proportions se trouvent les mêmes. Ajoutons en passant que divers chimistes se montrent assez disposés à regarder l'isomérie comme s'étendant jusqu'aux corps élémentaires, citant à l'appui de cette manière de voir nouvelle le diamant et le graphite, le platine réduit des sels de ce métal par l'alcool et celui provenant de la calcination du sel ammoniacal, offrant évidemment des propriétés différentes, quoique les deux premiers corps ne soient toujours que du carbone, et les deux autres que du platine.

Les corps se combinent en général avec d'autant plus de facilité qu'ils ont moins de cohésion. La chaleur, en diminuant cet état de la matière, devra donc favoriser l'affinité. Gardons-nous bien toutefois d'admettre le principe sans restriction, car il peut arriver que deux corps qui se combinent fort bien à froid non-seulement n'agissent plus l'un sur l'autre si l'on élève la température, mais, de plus, que le composé soit réduit à ses éléments par l'influence de la chaleur. L'acide carbonique et la chaux dissoute, ainsi que le carbonate de chaux qui résulte de leur agrégation, sont dans ce cas. Les liquides, pouvant en beaucoup de circonstances diminuer la cohésion des solides en les dissolvant, doivent, comme le calorique, favoriser l'affinité.

La lumière agit encore fort souvent d'une manière analogue à celle de la chaleur, mais les propriétés chimiques de cet agent n'étant que fort imparfaitement connues, bornons-nous à signaler la possibilité de son influence.

L'état d'électricité vitrée ou résineuse dans lequel se trouveront les molécules constituantes des corps influera puissamment sur leur action réciproque et par conséquent sur les combinaisons; c'est même cet état que dans sa théorie M. Ampère regarde comme le seul agent des forces chimiques. Une différence notable dans les pesanteurs spécifiques des corps devient un

obstacle à leur combinaison. Citons pour exemple l'huile et l'eau, qui ne se combinent jamais. Nous ne prétendons pas à la vérité que cette différence soit la cause unique qui s'oppose à l'agrégation de leurs molécules; mais une preuve plus convaincante de l'influence de la circonstance qui nous occupe se trouve dans les alliages de métaux dont l'un est beaucoup plus pesant que l'autre. La partie de cet alliage occupant le fond du creuset présente toujours une plus forte proportion du métal le plus lourd. La pression à laquelle se trouvent soumises les substances influe souvent encore sur l'action réciproque qu'elles exerceront entre elles; ainsi l'oxygène ne se combine à froid avec le phosphore que si la pression du gaz a été préalablement diminuée.

Lorsque les mêmes corps peuvent se combiner en plusieurs proportions, soit par exemple A et B fournissant les trois composés AB, ABB, ABBB, B se trouve dans le premier beaucoup plus fortement attiré par A que dans le second, et à plus forte raison que dans le troisième, ce qui fait dire en général que le degré d'énergie de l'affinité se manifeste en raison inverse du nombre des proportions de l'un relativement à l'autre; mais, hâtons-nous de le dire, ce n'est qu'en général, et les exceptions se montrent même fort nombreuses. L'oxyde rouge de mercure, par exemple, n'abandonne son oxygène qu'à la chaleur rouge, tandis que l'oxyde noir du même métal le cède par l'action de la lumière du soleil ou même par le simple frottement de la main, quoique ce dernier ne présente que la moitié de l'oxygène entrant dans la composition de l'oxyde rouge.

On voit donc en résumé que, dans les opérations synthétiques, c'est-à-dire lorsque les corps réagissent les uns sur les autres pour se combiner, on ne peut concevoir les phénomènes qui se présentent qu'en ayant égard à la fois : 1° à l'affinité, 2° au degré de cohésion des éléments à celui du composé qui doit en résulter, 3° à leurs quantités relatives, 4° à leur température, 5° à leur état électrique, 6° à la pesanteur spécifique, 7° et souvent même au degré de pression auquel ils se trouvent soumis. Il y a loin, comme on le voit, de cette manière d'envisager les combinaisons chimiques à l'opinion de Geoffroi, de Bergman et autres, faisant dépendre les mêmes phénomènes de l'affinité pure et simple.

Après avoir passé successivement en revue les principales influences auxquelles se trouvent soumises les combinaisons des corps, exposons maintenant les lois générales qui président à leur composition. Ces lois sont au nombre de deux : celle des *proportions multiples* et celle des *équivalents* ou des *nombres proportionnels*, désignée le plus souvent sous le nom de *proportions*.

En faisant l'analyse exacte des produits de deux corps, le soufre et l'oxygène, par exemple, on trouve les résultats suivants :

100 soufre	+ 50	oxygène	= acide hydrosulfureux.
100 id.	+ 100	id.	= acide sulfureux.
100 id.	+ 150	id.	= acide sulfurique.

En d'autres termes, les nombres exprimant le poids de l'oxygène sont entre eux comme 1, 2, 3. Mais ce rapport n'est-il qu'un fait isolé? Les expériences les plus complètes viennent démontrer jusqu'à l'évidence que toutes les séries de combinaisons binaires se trouvent soumises à la même nécessité. Posons donc, en thèse générale, que les combinaisons entre les divers corps n'ont point lieu d'une manière irrégulière et indifféremment en toutes proportions, mais toujours dans un rapport déterminé, de sorte qu'ayant fait l'analyse d'un composé binaire quelconque, on peut dire à l'avance que, si les deux corps qu'il renferme sont capables de se réunir encore pour former des produits nouveaux, ce sera toujours en quantités multiples de celles que l'on a trouvées dans le premier cas. L'un des deux corps étant pris pour quantité fixe, l'autre variera seulement dans les rapports simples 1, 2, 3, 4, 5, etc. C'est cette loi remarquable à laquelle les chimistes donnent le nom de *loi des proportions*. Il est, à la vérité, des cas où le rapport indiqué ne se trouve plus être le précédent, mais celui de 1 à 1 ½, ou de 2 à 3, de 4 à 5. Ces cas, hâtons-nous de le dire, sont assez rares, et ne s'observent probablement que par la connaissance imparfaite où nous sommes de tous les composés que peuvent former les deux corps que l'on examine. Remarquons bien encore, avant de quitter ce sujet, que, s'il existe ici des rapports entre les poids des proportions d'oxygène pouvant s'unir avec 100 portions de soufre, il n'existe aucune proportion entre le poids de l'oxygène et celui du soufre; ainsi donc l'on ne pourra

pas dire que 10, 14, 16, etc., grains d'oxygène doivent se combiner avec 100 grains de soufre; la loi se borne à exprimer que 100 grains de soufre se combinant avec 50 grains d'oxygène, s'il est possible de former d'autres combinaisons entre ces deux corps, 100 grains de soufre s'uniront avec une quantité d'oxygène qui sera 1, 2, 3, 5 ou 6 fois aussi forte que les 50 grains.

Il n'en est pas de même lorsqu'au lieu d'établir le rapport entre le poids des corps on l'établit entre leurs volumes; car alors on remarque non-seulement qu'*il y a des rapports simples entre les divers volumes du corps A se combinant avec un volume du corps B, mais encore qu'il en existe entre les volumes respectifs de A et de B.*

Éclaircissons cette proposition par un exemple. 100 pouces cubes d'azote s'unissent avec 50 pouces cubes d'oxygène pour former le protoxyde du premier corps. On voit ici qu'il existe un rapport simple entre les volumes des deux éléments, l'un étant la moitié de l'autre; 100 pouces cubes d'azote s'unissant avec 100 pouces cubes d'oxygène produisent le deutoxyde. Ici non-seulement nous avons des rapports entre les volumes respectifs qui sont égaux, mais encore entre les proportions d'oxygène de ces deux produits, l'un en contenant deux fois autant que l'autre, et ainsi de suite pour les autres composés des mêmes corps, comme le montrent les résultats suivants:

100 p. c. azote	+ 150 p. c. oxyde	= acide hypoazoteux.
100 id.	+ 200 id.	= acide azoteux.
100 id.	+ 250 id.	= acide azotique.

C'est à M. Gay-Lussac qu'est due la connaissance de cette dernière loi. Le même chimiste a démontré de plus que, *dans les cas où, par suite de la combinaison, le volume des gaz se trouve contracté, cette contraction présente elle même un rapport simple avec le volume de l'un d'eux.* Par exemple:

100 v. oxyg.	+ 200 v. hydrog.	= 200 v. d'eau.
100 v. azote	+ 300 id.	= 200 v. gaz ammoniac.
100 v. id.	+ 50 v. oxyg.	= 100 v. protox. d'azote.

Bornons-nous à l'énonciation des faits sans nous arrêter aux applications qui peuvent en résulter, et pour l'examen desquels nous renvoyons aux articles Analyse et Chimie.

La loi des proportions multiples ne s'applique, comme on a pu le voir, qu'aux produits de deux éléments. Elle serait encore exacte pour la réunion de deux composés toujours les mêmes et variant seulement dans leurs proportions. Mais là se borne sa portée. Il n'en est pas ainsi de la loi des équivalents, embrassant la combinaison des corps simples et composés dans toute sa généralité. Supposons, par exemple, que l'on ait déterminé que 791 parties de cuivre exigent 200 parties d'oxygène pour former l'oxyde de cuivre brun, et que l'on apprenne également par l'expérience que, pour séparer 200 parties d'oxygène combinées avec le cuivre il faille 400 parties de soufre, ni plus ni moins: on dira que ces 400 parties de soufre équivalent exactement à 200 parties d'oxygène. Mais, hâtons-nous de le dire, le rapport qui vient d'être présenté d'une manière hypothétique se remarque dans tous les composés dont la nature est bien définie, et citons, à l'instar de M. Dumas, des exemples propres à mettre cette vérité dans tout son jour.

Argent.	2703 + 200	oxyg.	= oxyde d'argent.
Barium.	1713 + 200	id.	= ox. de barium, baryte.
Bismuth.	1773 + 200	id.	= oxyde de bismuth.
Cadmium.	1393 + 200	id.	= oxyde de cadmium.
Calcium.	512 + 200	id.	= ox. de calcium, chaux.
Cuivre.	791 + 200	id.	= oxyde de cuivre brun.

Argent.	2703 + 400	sulfure	= sulfure d'argent.
Barium.	1713 + 400	id.	= sulfure de barium.
Bismuth.	1773 + 400	id.	= sulfure de bismuth.
Cadmium.	1393 + 400	id.	= sulf. de cadmium.
Calcium.	512 + 400	id.	= sulfure de calcium.
Cuivre.	791 + 400	id.	= sulfure de cuivre.

Il est aisé de voir que partout il faut 400 parties de soufre pour changer en sulfures les quantités de métal que 200 parties d'oxygène avaient transformées en oxyde, et *s'il était possible* que l'oxygène enlevât le métal aux sulfures, il n'en faudrait que 200 parties pour séparer les 400 de soufre. Le sulfure d'argent, par exemple, composé de 2703 d'argent et de 400 de soufre, serait décomposé par 200 parties d'oxygène; en d'autres termes, l'on aurait un sulfure d'argent formé de 2703 de métal et de 200 d'oxygène. C'est à ce rapprochement, exprimant les quantités dans lesquelles les corps peuvent se saturer mutuellement, que l'on a donné le nom de *loi des équivalents.* Toute la théorie des proportions chimiques repose sur ces données, jointes à celles de la loi des proportions multiples; essayons d'en exprimer l'ensemble d'une manière générale.

Si l'on prend une quantité d'un corps quelconque capable de former des combi-

naisons avec des quantités d'un autre corps exprimées par *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, etc., de manière à produire des composés ab, ae, ad, *ac*, *af*, *ag*, etc., il est évident que le corps *b* pourra se combiner avec les suivants, et former des composés *bc*, *bd*, *be*, *bf*, *bg*, etc. Si, en outre, nous prenons maintenant une nouvelle série *h*, *i*, *k*, *l*, *m*, *n*, etc., dans laquelle tous les corps puissent se combiner avec le corps *a* pour former des composés *ah*, *ai*, *ak*, *al*, *am*, *an*, il est évident que tous ces corps pourront se combiner entre eux et produiront des composés *hi*, *hk*, *hl*,..... *ik*, *il*, *im*,..... *kl*, *km*,..... *lm*, *lu*,... mn; mais en outre, par cela seul que tous ces corps se combinent avec *a*, ils pourront de même se combiner avec ses équivalents *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, et formeront ainsi les composés *bh*, *bi*, *bk*,... *ch*, *ci*, *ck*,... *dh*, *di*, *dk*,.... *gh*, *gn*, etc. — Introduisons maintenant, dans chacun des composés binaires ainsi produits, les modifications qui résultent de la loi des proportions multiples, et l'on vuit qu'il pourra se produire, pour chacun d'eux, une nouvelle série de cette forme:

$$a + b... \; a + 2b... \; a + 3b... \; a + 4b... \; a + 5b,$$

ou bien

$$a + b... \; 2a + b... \; 3a + b... \; 4a + b... \; 5a + b.$$

Terminons tout ce qui a rapport à la composition des corps par quelques mots sur la *théorie atomistique* de M. d'Alton. Suivant ce chimiste, lorsque deux corps de différente nature se combinent, cette opération s'effectue entre leurs atomes; si ces corps ne peuvent se combiner qu'en une seule proportion, comme par exemple l'oxygène et le bore, il n'y a qu'un *atome* de l'un qui s'unisse à un *atome* de l'autre. Si au contraire ils sont susceptibles de s'unir en plusieurs proportions, ces derniers sont des multiples de l'un des atomes: ce que l'auteur de cette théorie généralise de la manière suivante :

1 atome de *a* + 1 atome de *b* = 1 atome de *c* binaire.
1 atome de *a* + 2 atom. de *b* = 1 atome de *d* ternaire.
2 atom. de *a* + 1 atome de *b* = 1 atome de *e* ternaire.
1 atome de *a* + 3 atom. de *b* = 1 atome de *f* quatern.
3 atom. de *a* + 1 atome de *b* = 1 atome de *g* quatern.

D'où il résulte que, lorsque deux corps ne peuvent former qu'un seul composé, celui-ci doit être binaire; s'ils peuvent en former deux, l'un est binaire et l'autre ternaire; s'ils peuvent en former trois, l'un est binaire et les deux autres ternaires; s'ils peuvent en former quatre, l'un est binaire, les deux suivants ternaires, et le dernier quatern ire. Cette loi, envisagée sous le point de vue duquel nous la considérons, offre beaucoup de rapport avec celle des proportions multiples. LEPECQ DE LA CLÔTURE.

SYNTHÈSE (*méd.*), SYNTHESIS; de σὺν, avec, et τίθημι, je place; mot par lequel on désigne, en médecine chirurgicale, l'ensemble des opérations ayant pour but de réunir et maintenir en place les organes divisés ou de rapprocher ceux qui se trouvent éloignés, lorsque cette division ou cet éloignement résultent d'un phénomène contre nature et portant atteinte au libre exercice des fonctions. La synthèse se divise donc en *synthèse de contiguité* et en *synthèse de continuité*, se distinguant encore l'une et l'autre selon qu'elles se pratiquent sur les parties molles ou les parties dures.

La synthèse de continuité des parties molles a plus spécialement reçu le nom de *réunion* et s'opère à l'aide de moyens divers, tels que les bandages unissants, les bandelettes agglutinatives, les points de suture, etc. Elle reçoit encore des noms différents suivant l'époque à laquelle on l'effectue. Ainsi, rapproche-t-on les bords d'une solution de continuité peu de temps après qu'elle a été produite et avant l'établissement de la suppuration: on dit que la réunion est par *première intension;* le rapprochement n'a-t-il lieu tout au contraire qu'après le développement de ce phénomène, la cicatrisation est dite par granulations. (*Voy.* PLAIES, CICATRISATION.) La synthèse de continuité des parties dures a pour objet la réunion de toutes les divisions accidentelles des os, et ses règles, ainsi que les moyens à l'aide desquels on l'obtient, font partie de l'histoire des *fractures.* Celle de continuité des parties molles a reçu plus spécialement le nom de *réduction*, et les maladies qui le plus souvent la réclament sont les HERNIES. (*Voy.* ce mot.)—Enfin la synthèse de contiguité des parties dures s'occupe des déplacements contre nature des extrémités articulatoires des os, c'est-à-dire des LUXATIONS. (*Voy.* ce mot.)

SYNTOMIDE, SYNTOMIS(*entom.*). Genre de lépidoptères de la famille des crépusculaires, tribu des zigénides, établi par Illiger aux dépens des zygènes de Fabricius, et adopté par tous les entomologistes.

Le fondateur de ce genre lui a donné le nom de syntomis, de σύντομος, *brevis*, à cause de l'extrême brièveté des palpes chez les espèces dont il se compose. Les syntomides se distinguent au premier coup d'œil des zygènes par leurs antennes grêles et à peine renflées au milieu, par leur abdomen long et cylindrique, et par leurs quatre ailes toujours concolores et jamais tachetées de rouge. Elles en diffèrent également dans leurs premiers états : leurs chenilles, au lieu d'être courtes et pubescentes, sont longues et hérissées de poils roides, implantés sur des tubercules; elles ont beaucoup de rapports avec celles du genre *chélonie*, vulgairement appelées hérissonnes, et se roulent en boule, comme elles, lorsqu'on les touche. Leur coque n'est pas solide et attachée à la tige des végétaux, comme celle des zygènes, mais elle est d'un tissu lâche et cachée sous la mousse ou les feuilles sèches. Du reste, ces lépidoptères, de même que les zygènes, ne volent que par un temps très-chaud et à l'ardeur du soleil; mais leur vol est plus lourd et moins soutenu. Leurs ailes sont toujours d'un noir bleuâtre ou verdâtre, très-brillant, avec des taches blanches ou jaunes plus ou moins transparentes. Leur corps est de la même couleur que les ailes et anuelé de jaune et de rouge.

On connaît aujourd'hui une vingtaine d'espèces de syntomides répandues sur les diverses parties du globe, à l'exception cependant de l'Amérique, où l'on n'en a pas encore trouvé. L'Europe n'en fournit qu'une seule, placée par Linné parmi les sphinx et nommée par lui *phegea;* c'est la même espèce que la zygène à laquelle Fabricius a donné assez improprement le nom de *quercûs*, ce qui ferait supposer que sa chenille vit sur le chêne, tandis qu'elle ne se nourrit que de plantes herbacées, telles que le pissenlit, la scabieuse, le plantain, etc. Cette espèce est d'un noir bleu ou vert, très-luisant, avec des taches blanches, transparentes, plus ou moins nombreuses et plus ou moins grandes sur les quatre ailes, l'extrémité des antennes blanche, et deux anneaux jaunes sur l'abdomen. Elle paraît propre aux parties méridionales de l'Europe, où elle est très-commune; cependant elle a été prise quelquefois dans les environs de Rouen et de Bruxelles. *Voy.* Zygénides.

Duponchel père.

SYPHILIS (*méd.*). Depuis bientôt quatre cents ans, la syphilis a donné lieu à un nombre immense d'écrits, a soulevé d'innombrables et de très-sérieuses discussions, a été envisagée sous toutes ses faces; eh bien! la plupart des grandes questions qu'elle a suscitées sont encore aujourd'hui en litige et attendent une solution qui puisse être généralement acceptée.

Il y a plus: dans l'état actuel des esprits et de la science, je considère comme impossible de donner une définition de cette maladie. En effet, si définir c'est donner le caractère exact d'une chose, celui qui la distingue et la différencie de toute autre, je dis que cette condition manque essentiellement à la syphilis, maladie extrêmement complexe, qui se traduit par des symptômes aussi nombreux que divers, et dont les symptômes même n'ont, dans un grand nombre de cas, aucun caractère spécifique auquel on puisse infailliblement les reconnaître. La gonorrhée, le bubon, les syphilides, le chancre même et tous les accidents primitifs ou secondaires de la syphilis ne peuvent trop souvent être distingués d'un écoulement, d'une adénite, d'une dermatose, d'une ulcération simples. C'est ailleurs que dans leurs caractères physiques qu'il faut souvent chercher leur nature. Heureux encore quand l'investigation la plus sévère peut éclairer le médecin sur les accidents qu'il observe!

Dans cet examen, nécessairement rapide, auquel je vais me livrer, je me propose de traiter les points suivants :

1° Existence de la syphilis;
2° Son origine;
3° Sa violence;
4° Sa contagion;
5° Son hérédité;
6° Les accidents primitifs ou secondaires qu'elle détermine;
7° Son traitement général et le traitement des symptômes.

1° *Existence de la syphilis.* Les personnes peu familiarisées avec la littérature médicale s'étonneront, sans doute, que j'aie besoin d'établir ce premier point. Il faut savoir, en effet, que quelques médecins ont soutenu, souvent avec talent et à l'aide d'une argumentation spécieuse, la non-existence de la syphilis. Mais les raisonnements, quelque spirituels qu'ils soient, s'écroulent devant l'observation des faits, et s'il y a vingt

ans ces théories eurent quelque retentissement, il faut l'attribuer moins à leur solidité qu'à l'état de désordre et de bouleversement dans lequel le grand agitateur Broussais avait jeté les sciences médicales. Il était de mode alors de renier tout le passé, d'en faire table rase. La pathologie tout entière devait subir l'impulsion désorganisatrice; la pathologie spéciale des maladies vénériennes ne pouvait échapper au mouvement de l'époque.

Le temps, la raison, l'observation ont fait justice de ces hardis novateurs. Disons même que les arguments sur lesquels ils s'appuyaient pour prouver la non-spécificité des accidents vénériens paraissent aujourd'hui si pauvres, que ce serait leur donner une importance qu'ils ne méritent pas en les réfutant. Je me contenterai donc d'énumérer les principales idées des partisans de la non-existence de la syphilis, exposées surtout par M. Jourdan, qui leur eût donné certainement une sanction scientifique, s'il suffisait pour cela seulement d'être érudit, spirituel et bon écrivain.

M. Jourdan, pour nier l'existence de la syphilis, s'appuie surtout sur le désaccord, sur les contradictions sans nombre dont fourmille l'histoire de cette maladie; sur ce que son histoire complète n'existe nulle part dans les auteurs anciens; sur ce qu'ils n'ont pas mentionné la série des symptômes que nous appelons consécutifs. Il en conclut que cette maladie, en tant que maladie spécifique, est une invention moderne, que c'est un assemblage de maux n'ayant entre eux aucun rapport, aucun point de contact, produits par une foule de causes différentes, sans caractères communs. Un autre argument invoqué par M. Jourdan est pris dans la non-spécificité des remèdes antisyphilitiques, du mercure surtout, qui ne guérit pas infailliblement les accidents vénériens, lesquels peuvent céder à d'autres agents.

L'exposé simple et sincère des faits suffira pour réduire ces objections à leur juste valeur.

2° *Origine de la syphilis.* Ce point est certainement une des questions historiques les plus obscures qui puissent être agitées. Au milieu des opinions contradictoires qui se sont produites, il est difficile de prendre un parti, et il peut sembler au premier abord que, l'existence de la syphilis bien démontrée, il importe peu de savoir son origine, qui ne serait plus qu'une question de curiosité. Il en est autrement. Les auteurs qui ont nié la spécificité de la syphilis se sont servis de son antiquité pour étayer leurs opinions; d'autres, au contraire, voyant que la description exacte de cette maladie appartient à la nosologie moderne, en ont conclu son existence récente et sa spécificité. Ce grand procès est loin d'être encore vidé. Je n'ai pas la prétention, dans ces quelques pages, de terminer cette grande discussion, mais plus simplement d'exposer ce qui me paraît le plus vraisemblable au milieu des opinions contradictoires qui ont eu ou qui ont encore cours sur ce sujet.

Les premiers monuments historiques auxquels on puisse recourir avec certitude, les livres saints, parlent d'une manière fort claire de certains symptômes vénériens. Le *Lévitique* signale et établit la contagion des écoulements de toute nature, confondus par les anciens sous le nom générique de *gonorrhée.* On a cru aussi voir la description de la maladie vénérienne dans la maladie de Job, dans l'histoire du saint roi David. Un passage d'Hippocrate, de son traité *De aere, aquis et locis*, dans lequel il décrit le *morbus femineus* des Scythes, a été aussi l'objet d'un grand nombre d'interprétations différentes. Dans un autre de ses livres, le médecin grec parle d'ulcères qui peuvent survenir aux parties honteuses. Celse décrit l'opération du phymosis dans la page même où il recommande l'excision dans le cas de chancre rebelle et incurable. Galien a signalé les bubons et les ulcères purulents qui surviennent aux aines. Oribase, Aetius, Paul d'Œgine, Actuarius font mention d'ulcères, de végétations, etc., qui peuvent affecter les organes sexuels.

A ces documents fournis par la science, on peut ajouter ceux qu'on puise dans l'histoire. Ainsi Pline-le-Jeune raconte qu'une femme s'était précipitée dans le lac de Côme parce que son mari était atteint aux parties secrètes d'une maladie incurable. L'auteur des *Antiquités juives*, dans le récit qu'il fait de la mort d'Hérode, parle de *phlegmes* qui gonflaient les aines, et il ajoute que les parties honteuses elles-mêmes tombaient en pourriture. Il cite encore Apion le blasphémateur, qui périt à la suite d'un ulcère qui avait envahi les parties génitales. Le tableau laissé par Eusèbe de la mort du tyran Ga-

lère Maxime n'est pas moins remarquable. Couvert d'apostèmes, dit-il, rongé d'ulcères fistuleux, ce roi trouvait dans cette fin tragique la punition de sa vie débauchée ; car il était adonné aux orgies et à la sale débauche. » Suivant Pallade, Héron s'en allant à Alexandrie s'y adonna au plaisir de la table, et tomba, étant ivre, en désir de femme; cet homme ayant alors fréquenté une comédienne gagna un anthrax aux organes virils, qui se pourrirent et tombèrent spontanément.

Aux médecins, aux historiens de l'antiquité, il faut aussi joindre les poëtes qui, en faisant la peinture des mœurs abominables de leur temps, ont signalé des accidents qu'il est permis d'attribuer à la syphilis.

Les médecins arabes et les arabistes sont bien plus explicites encore, et les passages que l'on a cités, et qu'il serait trop long de reproduire ici, de Bingezla, de Jean Mesué, de Rhazès, d'Avicenne, d'Albucasis, de Roger de Parme, de Guillaume de Salicet, de Lanfranc et d'une foule d'autres auteurs antérieurs au xve siècle, laissent peu de doute sur l'existence de phénomènes syphilitiques avant l'époque à laquelle on a voulu assigner leur première apparition.

Mais il est un document historique trop précieux dans la cause pour que nous n'en fassions pas une mention succincte, je veux parler des fameux statuts de la reine Jeanne pour l'autorisation d'un *lupanar* dans sa bonne ville d'Avignon. L'article 4 de ces statuts, datés du 8 août 1347, près de cent cinquante ans avant l'époque à laquelle certains syphiliographes font remonter l'apparition de la syphilis en Europe, cet article est ainsi conçu : « La reine veut que tous les « samedis la supérieure et un barbier dé« puté par les consuls visitent toutes les « filles débauchées qui seront au b....., et « s'il s'en trouve quelqu'une qui ait le mal « vengeur de paillardise, que cette fille soit « séparée et logée à part, afin que personne « ne l'approche, pour éviter le mal que la « jeunesse pourrait prendre. »

« Peut-on voir autre chose que la syphilis moderne, dit M. Cazenave, dans *ce mal vengeur de paillardise*, contre lequel on prenait ces précautions d'hygiène publique tant recommandées de nos jours ? Il faut en dire autant de l'*arsure*, dont il est fait mention dans un arrêté que cite Becket, et qui existe aux archives de l'évêché de Winchester, arrêté qui porte une amende de 100 schellings contre tout concierge tenant dans sa maison des femmes ayant cette maladie abominable (*incendium virgæ*, comme l'appelait Jean Ardern). » (Cazenave, *Traité des Syphilides*.)

Becket cite encore le docteur en théologie Thomas Gascoigne, qui avait, disait-il, connu différents hommes qui étaient morts à la suite de la pourriture de leurs membres virils. Jean de Gaunt, Willus, etc.

Enfin, pour compléter la série des documents anciens sur l'existence de la syphilis avant le xve siècle, on peut lire quelques vers tirés des œuvres lascives de Villon, l'épître à Priape de Pacificus Maximus, et la lettre de Petrus Martyn à Arius.

Tels sont les renseignements fournis par l'histoire antérieure au xve siècle sur les symptômes syphilitiques. Evidemment il est impossible de voir dans ces témoignages historiques la syphilis constituée telle qu'elle a été décrite depuis Fernel. Mais parce que les médecins anciens n'avaient pu discerner ni la nature, ni l'origine, ni la virulence, ni la contagion des accidents dont nous venons de parler, parce qu'ils ne les avaient pas groupés, comme ont fait leurs successeurs, dans une unité morbide, parce qu'ils n'en ont pas tracé le tableau qui nous frappe aujourd'hui, grâce aux médecins du xvie siècle, faut-il en conclure que la syphilis est une maladie récente? Avec le plus grand des syphiliographes modernes, je ne le pense pas. Il est plus légitime, plus rationnel d'admettre qu'après la grande epidémie du xve siècle, épidémie tout à fait étrangère à la syphilis, comme le prouvent les relations des médecins du temps, des circonstances qu'il est difficile d'expliquer auront plus particulièrement fixé l'attention des gens de l'art sur les phénomènes dus à la contagion syphilitique, et que peu à peu, d'observateur en observateur, ce chaos se sera débrouillé, et il sera resté des recherches nombreuses des médecins nos prédécesseurs ce corps de doctrine et ces descriptions que nous connaissons aujourd'hui. L'histoire de la syphilis, prise à ce point de vue, devient plus claire et plus explicable. On se rend bien compte ainsi pourquoi la description exacte des phénomènes secondaires de la syphilis a précédé celle des accidents primitifs; pourquoi ces maladies

de la peau si rebelles et si hideuses, après l'épidémie du xvᵉ siècle, ont d'abord beaucoup plus frappé les observateurs qu'un écoulement ou qu'une ulcération. Enfin, en tenant compte des méthodes d'observations incomplètes et bornées employées par les médecins du temps, on s'explique les omissions et les lacunes des premiers observateurs, lacunes qui n'ont été comblées que par la succession des temps, par une observation constante et indispensable, même de nos jours, sur plusieurs points controversés ou obscurs de cette maladie.

Voilà à peu près ce qu'on savait de la syphilis, quand éclata l'épidémie du xvᵉ siècle. Remarquons d'abord que, si cette épidémie eût présenté le caractère syphilitique, la nouveauté des symptômes eût frappé tous les observateurs contemporains. Il n'en est rien cependant. Il serait trop long et fastidieux d'énumérer seulement toutes les opinions qui eurent cours à cette époque, opinions basées sur toutes les causes réelles ou imaginaires qui peuvent produire les épidémies; mais jusqu'en 1518 on ne trouve dans les auteurs contemporains aucune espèce de mention de la prétendue importation américaine. Cependant, comme le fait remarquer M. Cazenave, le retour de Christophe Colomb avait dû avoir un trop grand retentissement dans tout l'ancien continent pour que, s'il eût été possible de présenter, avec quelque apparence de raison, l'hypothèse de l'origine américaine, il n'eût pas manqué d'esprits assez aventureux pour la mettre en avant. Ce n'est donc qu'en 1518 qu'Oviédo publia à Séville un livre dans lequel il émet cette dernière opinion sur les causes de l'épidémie qui, depuis tant d'années, régnait en Europe.

Il importe de remarquer ici que l'Europe était alors sous l'influence de la vive indignation qu'avait excitée l'affreuse conduite des Espagnols en Amérique. Oviédo, pour justifier les crimes d'une infâme politique, à laquelle il avait participé, inventa la fable ridicule de l'importation américaine, afin d'exciter le courroux du vieux monde contre les peuples du nouveau continent, dignes ainsi des cruels châtiments qui leur avaient été infligés. Cette opinion d'Oviédo se répandit avec d'autant plus de facilité que le retour de Christophe Colomb coïncidait à peu près avec l'apparition de l'épidémie. Je dis *à peu près*, car, en ne tenant compte que des opinions les plus incontestables, de celles des auteurs qui ont adopté la fable d'Oviédo, comme Astruc, par exemple, on voit que l'épidémie commença en 1494, et que les Espagnols ne parurent à Naples qu'en mai 1495. Et cependant des documents historiques et scientifiques dont on ne peut contester l'authenticité font remonter l'invasion de l'épidémie en 1450, en 1452, en 1457, bien avant que l'ancien continent n'eût entendu parler du Nouveau-Monde.

Mais si la syphilis a existé de tout temps, si cette terrible épidémie du xvᵉ siècle n'était pas la syphilis, comment se fait-il que ce ne soit que depuis cette épidémie que la syphilis ait si vivement attiré l'attention, et que la description de ses symptômes divers, rattachée à leur cause réelle, ne date que de cette époque?

Les choses s'expliquent assez bien en admettant que, par la licence effrénée des temps, par la débauche et les excès de tout genre qui accompagnent les armées, la syphilis venant à compliquer les accidents morbides dus à l'épidémie, on ait attribué à celle-ci des phénomènes qui en étaient indépendants, et que, l'épidemie ayant cessé ses ravages, comme les symptômes syphilitiques persistaient toujours, au contraire, on les ait regardés comme une suite, comme une transformation de l'épidémie. Ce qui est certain, c'est que, d'après les descriptions des médecins contemporains, l'épidémie du xvᵉ siècle n'a aucune ressemblance avec la syphilis telle qu'elle est aujourd'hui. Or Fernel, qui écrivait vers le commencement du xviᵉ siècle et qui est le premier pathologiste qui ait tracé dogmatiquement le tableau de la maladie vénérienne, a laissé une description tout à fait conforme à ce qui s'observe de nos jours. Comment supposer que, dans le court intervalle qui s'écoula depuis l'apparition de l'épidémie jusqu'à Fernel, la syphilis se soit tellement transformée et modifiée qu'elle ne présente plus aucun des caractères qu'elle avait à son apparition, tandis qu'il est constant que, depuis Fernel jusqu'à nous, c'est-à-dire depuis plus de trois cents ans, cette maladie est restée la même?

De cette discussion il résulte, ce me semble, que l'origine de la syphilis, encore inconnue aujourd'hui, remonte à la plus haute antiquité; que l'opinion de son im-

portation américaine est une fable mise en avant dans un intérêt politique; que l'épidémie du xve siècle, dont le début fut antérieur à l'arrivée de Christophe Colomb, dont les ravages se firent sentir simultanément dans un grand nombre de contrées de l'Europe fort éloignées les unes des autres, et dont les habitants n'avaient eu aucun contact ni avec l'armée espagnole ni avec l'armée française; que cette épidémie était étrangère à la syphilis.

3° *De la virulence de la syphilis.* Depuis Fernel il est généralement admis que la syphilis est produite par un virus particulier, inappréciable à nos sens et à nos moyens d'investigation, et ne traduisant son existence que par ses effets. Le plus grand nombre des sypbiliographes modernes adoptent encore aujourd'hui cette opinion, contestée, il est vrai, il y a vingt ans, par l'école physiologique dont les idées sont tombées, au moment actuel, dans le plus complet discrédit. Aucune contestation ne s'élève donc plus sur la virulence de la syphilis; mais il n'en est pas de même sur le nombre et la nature des virus. Les uns, avec l'école ancienne, soutiennent qu'il n'y a qu'un seul et même virus, produisant, comme phénomènes primitifs, tantôt le chancre, tantôt la blennorrhagie; les accidents consécutifs, c'est-à-dire la syphilis constitutionnelle pouvant succéder indifféremment à l'un ou à l'autre de ces symptômes. Les autres, à la tête desquels il faut placer aujourd'hui M. Ricord, ne considèrent comme dû au virus siphylitique qu'un seul symptôme, le chancre, adoptant pour la blennorrhagie simple un autre virus de nature non syphilitique et ne pouvant jamais, à moins que la blennorrhagie elle-même ne coïncide avec un chancre profondément caché, ne pouvant jamais donner lieu à l'infection sypbilique consécutive.

Il me serait impossible, même en l'abrégeant beaucoup, d'entrer dans cette discussion, qui ne pourrait être d'ailleurs qu'une simple exposition d'opinions divergentes sans conclusion possible. Dans l'état actuel des choses, en effet, il est de toute impossibilité pour un esprit non prévenu, et qui n'a intérêt à faire prévaloir ni une théorie ni une pratique, d'adopter sur des motifs parfaitement fondés l'une ou l'autre de ces opinions. Pour le moment, je n'ai à constater que ce fait, savoir : qu'il est généralement admis aujourd'hui que la syphilis est due à un principe virulent. Quelle est la nature de ce principe : on l'ignore complétement; mais son existence est plus que suffisamment démontrée par deux faits principaux, par la contagion de la syphilis et sa puissance de reproduction fidèle aux types primitifs.

4° *De la contagion de la syphilis.* C'est le résultat de l'infection sypbilitique par tout contact d'une partie infectée avec une autre plus ou moins intacte.

La matière virulente déposée sur la partie contaminée détermine un double phénomène : empoisonnement local, et absorption dans l'économie entière, produisant des accidents et des phénomènes spéciaux. Cette action interne et mystérieuse est la contagion.

On conçoit sans peine de quelle importance il serait pour le médecin, et surtout pour le public, de connaître d'une manière précise toutes les circonstances dans lesquelles peut avoir lieu l'infection vénérienne. Malheureusement les contradictions nombreuses que les faits semblent présenter ne nous permettent point de donner encore à cette importante question une solution absolue. Cependant nous pouvons établir en thèse générale, et comme résumé des opinions qui dominent actuellement dans la science :

Que l'infection résulte constamment de l'application, soit à la surface d'une membrane muqueuse, soit à une partie de la peau dénudée de son épiderme, d'un produit de sécrétion syphilitique.

Cela posé, on comprend de suite que le contact immédiat n'est pas absolument nécessaire à la transmission du virus, puisque tout objet ayant touché l'ulcère ou la muqueuse qui le sécrètent peut lui servir de véhicule. Voilà comment on a vu la syphilis transmise par un verre, une cuillère, une pipe, etc., cet objet ayant passé immédiatement d'une bouche infectée à des lèvres saines. C'est encore de la même manière qu'on s'explique les exemples, rapportés par des auteurs dignes de foi, de contagion de la syphilis succédant au simple contact, après une nuit passée côte à côte avec une personne infectée, ou même dans un lit où une personne malade aurait antérieurement couché. Rien ne prouve, au

reste, que, dans ces différents cas, l'infection, quoi qu'on en ait dit, ait eu lieu par la peau revêtue de son épiderme, et non par les muqueuses.

Il est, au surplus, certaines circonstances dans lesquelles, si elles étaient bien démontrées, il faudrait renoncer absolument à s'expliquer le mécanisme de la contagion : tels seraient les cas du bubon d'emblée et des syphilides (voir plus loin aux symptômes) succédant sans autres phénomènes locaux au contact impur. Mais en pareille matière cependant il est un fait important, sur lequel tous les syphiliographes sont à peu près d'accord, et qui émane de l'expérience : c'est que les ulcérations ou les écoulements semblent perdre de leur virulence en passant à l'état chronique, de telle sorte qu'à un point encore indéterminé le produit de la sécrétion morbide cesse d'être contagieux.

5° *Hérédité de la syphilis.* Par hérédité de la syphilis il ne faut pas entendre les faits d'infection d'un enfant au moment de la naissance communiquée par une mère actuellement contaminée. Ces faits se rapportent à la contagion. La question d'hérédité pour cette maladie doit être ainsi posée : Un enfant né de parents qui ont eu la syphilis peut-il hériter d'accidents semblables à ceux qu'ils ont éprouvés ; en d'autres termes, peut-on hériter de la syphilis comme on hérite de la goutte, des scrofules, de la phthisie, etc.? Les opinions sont partagées sur ce sujet, surtout quant à ce qui concerne l'hérédité provenant du père. Voici les faits les plus curieux qu'on ait observés à cet égard.

Vassal rapporte qu'une femme veuve, atteinte d'accidents vénériens, fut soumise à un traitement complet, sous l'influence duquel elle parut en être délivrée. Remariée quelque temps après, elle eut successivement deux enfants qui succombèrent tous les deux avec des symptômes évidents d'infection syphilitique. Le second mari étant mort bientôt après d'une fièvre ataxique, sans avoir jamais éprouvé aucun symptôme d'infection vénérienne, cette femme se maria pour la troisième fois, et eut de ce mariage deux jumeaux qui moururent sous l'influence des mêmes causes ; puis elle accoucha pour la quatrième fois d'un enfant mâle, qui fut bientôt atteint d'une *corona Veneris*, mais qui, soumis à un traitement mercuriel, guérit et survécut.

« Et cependant, dit Vassal, depuis son traitement, cette femme n'a cessé de jouir d'une santé florissante; elle n'a éprouvé aucun nouveau symptôme vénérien; elle n'a rien communiqué aux hommes qui ont cohabité avec elle; mais elle n'en a pas moins transmis la syphilis à tous les enfants qu'elle a mis au monde. »

M. Vidal (de Cassis) a observé à Lourcine une femme qui, ayant eu de son premier mari, atteint d'une syphilis très-rebelle, un enfant qui mourut infecté, eut, à quatre ans d'intervalle, avec un second mari qui était très-sain, un autre enfant infecté également; et cependant cette femme n'avait présenté aucun symptôme syphilitique appréciable.

M. Cazenave a observé à l'hôpital Saint-Louis un fait non moins curieux de ce genre. Une femme contracta une maladie vénérienne, et, devenue enceinte dans le même temps, elle accoucha cependant à terme d'un enfant qui resta bien portant; mais, après une seconde grossesse, elle mit au monde un enfant infecté, sans qu'elle même eût contracté de nouveau la syphilis.

Le même médecin cite le fait suivant : Une dame n'ayant jamais eu d'affection syphilitique avait eu un premier enfant actuellement encore très-bien portant, lorsque son mari contracta, pendant le mariage, une maladie vénérienne pour laquelle il subit un traitement approprié. Elle mit dès lors successivement au monde, et sans avoir éprouvé elle-même aucun accident syphilitique, quatre enfants qui succombèrent tous au même âge, et présentant tous les mêmes symptômes : taches de roséole syphilitique, amaigrissement profond, peau de couleur terreuse, parcheminée, ulcérations au talon, carie des fosses nasales, etc.

Un jeune homme, dit le docteur Lefèvre, avait contracté une blennorrhagie à laquelle il n'opposa aucun traitement, et qui disparut sans laisser de traces apparentes. Ce jeune homme se maria; sa femme accoucha d'un premier enfant *mort*, puis d'un second qui, parvenu à l'âge de deux mois, présenta tous les symptômes de l'infection syphilitique. Cet enfant infecta d'abord la nourrice, qui elle-même transmit l'infection à son propre enfant, lequel en mourut. La femme n'éprouva absolument rien.

Ces faits, et une infinité d'autres que nous pourrions citer, nous engagent à conclure que, quoiqu'il soit impossible d'expliquer par quelle voie se transmet l'hérédité de la syphilis, cette hérédité existe, et que l'on doit en tenir grand compte dans beaucoup de circonstances relatives à la pratique médicale.

6° *Symptômes de la syphilis.* L'infection syphilitique donne lieu à deux ordres de symptômes, les premiers se traduisant après une durée plus ou moins courte d'incubation, les autres ne se manifestant qu'un temps plus ou moins éloigné après la disparition des premiers. Ceux-ci sont dits symptômes *primitifs*, les autres symptômes *secondaires*.

Ne pouvant envisager ici que d'une manière générale les symptômes de la syphilis, nous n'en présenterons qu'une description succincte.

1° *Symptômes primitifs.* Ce sont la blennorrhagie, l'ulcère, le bubon et quelques formes des syphilides.

A. *Blennorrhagie.* C'est le symptôme le plus fréquent de la syphilis primitive. Il est constitué par une inflammation spéciale de la membrane muqueuse de l'urètre chez l'homme, avec un écoulement variable, suivant l'époque et l'intensité de la maladie; chez la femme, par une inflammation de la muqueuse du vagin et quelquefois de l'urètre.

Le temps d'incubation de la blennorrhagie est très-variable; on peut l'assigner entre deux jours et un mois. Ordinairement il est de quatre à huit jours.

Son intensité est tout aussi variable et ne paraît pas avoir une influence marquée sur sa virulence. En effet, une blennorrhagie peu intense peut être très-virulente, tandis que le contraire peut avoir lieu. Du reste, l'observation ne possède aucun moyen de distinguer une blennorrhagie virulente d'une autre qui ne l'est pas. Tout ce qui a été dit et écrit sur ce sujet ne présente aucune garantie de certitude complète, même l'inoculation préconisée par M. Ricord, que l'on doit féliciter cependant d'avoir cherché à éclairer ce sujet difficile. (*Voy.* Urètre.)

B. *Ulcère.* Les observateurs ne sont pas d'accord sur la manière dont l'ulcère apparaît et sur les phénomènes de son développement. Les uns croient que le chancre commence toujours par une petite vésicule, remplie d'abord d'une sérosité limpide, devenant de plus en plus opaque, et dont la rupture produit l'ulcération, qui, d'abord très-bornée, s'étend ensuite en profondeur et en largeur. D'autres admettent l'existence d'une petite papule primitive à laquelle succéderait l'ulcération. D'autres nient absolument tout développement pustuleux, vésiculeux ou papuleux, et professent que la matière virulente déposée sur la peau ou sur une membrane muqueuse y détermine une excoriation d'où résulte l'ulcère. Quoi qu'il en soit, l'ulcère peut se présenter sous plusieurs formes, selon son siége, son mode de formation et les conditions individuelles. Cependant les ulcérations présentent certains caractères communs que l'on retrouve à peu près dans tous les cas: forme ronde, fond grisâtre, bords taillés à pic.

Les parties qui sont ordinairement le siége de l'ulcère syphilitique sont les membranes muqueuses exposées au contact infectant. Les formes sous lesquelles il se présente peuvent se résumer dans les quatre suivantes :

1° Ulcération dure, comme cartilagineuse, à excavation profonde, à bords taillés à pic : c'est l'ulcère *huntérien;*

2° Ulcération superficielle, comme par érosion, mais pouvant présenter une sorte d'hypertrophie en forme de saillie bien marquée: *ulcus elevatum;*

3° Ulcération dont le caractère fondamental est de s'étendre, de détruire les parties qu'elle envahit, en même temps que celles qu'elle abandonne se cicatrisent: *ulcère phagédénique;*

4° Ulcération gangréneuse.

C. *Bubon.* On appelle bubon une tumeur située le plus ordinairement à l'aine, plus souvent à gauche qu'à droite, quelquefois des deux côtés, et siégeant tantôt dans les ganglions lymphatiques, tantôt dans le tissu cellulaire sous-jacent à la peau. Le bubon peut succéder à la blennorrhagie, au chancre: c'est le cas le plus ordinaire; mais il peut apparaître seul et de prime abord; c'est le *bubon d'emblée.* La possibilité du bubon d'emblée a été niée dans ces derniers temps par M. Ricord, qui professe que le bubon est toujours précédé par l'ulcération. Cependant des faits qui paraissent incontestables ont été relatés par des observateurs dignes de foi, et prouvent

qu'il est impossible de révoquer en doute l'existence du bubon d'emblée. Il apparait après une incubation quelquefois assez longue, puisqu'elle peut varier de huit jours jusqu'à trente et même quarante.

D. *Syphilides*. On appelle ainsi les symptômes syphilitiques qui ont leur siége à la peau. Dans un certain nombre de cas, les syphilides peuvent apparaître comme phénomènes primitifs de la syphilis, seules ou concurremment avec d'autres lésions concomitantes. C'est le plus ordinairement la roséole syphilitique qu'on observe, souvent aussi la syphilide pustuleuse. Elles se montrent, dans la généralité des cas, un mois ou six semaines après l'infection. M. Cazenave a observé que les syphilides primitives accompagnent plus souvent la blennorrhagie que le chancre.

Les symptômes primitifs de la syphilis ayant disparu, la maladie tout entière a pu disparaître avec eux; malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, surtout chez les individus qui ont été mal ou qui n'ont pas été soignés du tout. Alors se manifeste non plus une réaction vive et passagère, mais un état général, permanent, un tempérament nouveau, acquis, se traduisant par des phénomènes spéciaux. — Ces phénomènes sont les symptômes secondaires de la syphilis.

Ceux-ci sont plus nombreux que les symptômes primitifs et se manifestent par des altérations plus variées. Ils se traduisent en effet sur la peau, sur les membranes muqueuses, sur le tissu fibreux, sur le tissu osseux, etc.; en un mot, sur toutes les parties de l'organisme, tantôt bornant leur action à un ou plusieurs systèmes, tantôt l'envahissant tout entier dans leur marche progressive. La peau, néanmoins, est le plus souvent le siége des phénomènes secondaires de la syphilis. L'envahissement des tissus fibreux et osseux annonce presque toujours une contamination profonde.

Alors apparaissent tous les phénomènes dont les anciens auteurs nous ont laissé l'effrayante description, que l'on observe de nos jours, plus rarement sans doute, mais que l'on retrouve encore dans les asiles consacrés au traitement de ces infirmités. Ce sont des maladies de la peau envahissant toute la surface cutanée, maladies présentant toutes les formes, tous les aspects; ce sont des tumeurs siégeant dans les os, sur les tendons des muscles, tumeurs tendant à s'accroître incessamment, déterminant d'horribles douleurs, surtout pendant la nuit; c'est une série d'accidents de toute nature, pouvant siéger sur tous les appareils d'organes, et donnant lieu aux phénomènes les plus divers, les plus variés, et dont la nature véritable est souvent fort difficile à apprécier.

L'époque d'apparition des symptômes secondaires est variable. On les voit survenir six mois, un an après la disparition des symptômes primitifs; quelques auteurs citent des cas dans lesquels ils ne se sont montrés qu'après dix, vingt, trente et quarante ans. « C'est dans les cas de ce genre, dit « M. Cazenave, qu'on apprécie toute la puis« sance de la médecine; c'est là que l'obser« vation et l'expérience ont toute leur va« leur; c'est là qu'il faut porter un diagnostic « précis, sans renseignement aucun, et sou« vent malgré tous les renseignements; car « le plus ordinairement les malades, qui ne « peuvent croire à une pareille liaison entre « deux affections si éloignées, n'hésitent pas « à nier. C'est là que, fort de lui-même, « le médecin peut, le plus ordinairement, « promettre et accorder une guérison ra« pide par un traitement spécial dirigé con« tre un mal, souvent rongeur, qui, depuis « des mois ou des années, résiste avec une « opiniâtreté désolante. »

7° *Traitement de la syphilis*. Forcé de nous resserrer dans d'aussi étroites limites que celles qui nous sont imposées, il ne nous est possible que de présenter un résumé général et fort raccourci des principes qui doivent, à notre avis, diriger le médecin dans le cas de syphilis.

Le traitement de la syphilis est local et général. Il s'adresse aux phénomènes spéciaux qu'a déterminés l'infection syphilitique, ou bien à la modification intime qu'elle a déterminée dans l'organisme. En tout état de cause, quelques précautions préliminaires sont indispensables; indiquons-les en peu de mots.

Toutes les fois que la chose sera possible, le malade devra rester couché, soit au lit, soit sur une chaise longue. Le repos continu est utile dans tous les symptômes syphilitiques, dit M. Cullerier; il est indispensable dans la plupart d'entre eux. Le repos procure, en effet, une sorte de débilité propre à favoriser la résolution de tout engorge-

ment phlegmasique; il permet, en outre, de modérer beaucoup l'alimentation.

Ce dernier point est très-important. Dans les cas d'inflammation violente et de réaction générale, la diète est de rigueur. Dans des cas moins graves, une diminution dans l'alimentation suffira pour activer la résolution des accidents inflammatoires.

Les évacuations sanguines ne sont que rarement indiquées dans la syphilis; elles ne trouvent d'application que chez les sujets très-pléthoriques et dans des cas d'inflammation très-vive.

L'usage des bains, au contraire, est presque constamment indiqué, soit comme moyen de propreté, soit comme antiphlogistiques.

L'action de ce traitement général sera favorisée par l'usage des boissons mucilagineuses et sucrées, le petit lait, l'eau de poulet, l'eau d'orge, etc.

Quelle que soit la forme sous laquelle se présente la syphilis, que les accidents soient primitifs ou secondaires, c'est par les précautions que nous venons d'indiquer que le traitement doit commencer.

Les accidents primitifs en eux-mêmes réclament d'autres soins. La blennorrhagie sera combattue au début par la série des moyens dits antiphlogistiques. Si elle détermine la fièvre, que la douleur soit intense, qu'il y ait des phénomènes de réaction et que le sujet soit fort et vigoureux, une saignée, une ou plusieurs applications de sangsues au périnée, diminueront ces accidents. Des bains généraux, des bains locaux émollients, le repos au lit et la diète sont de nécessité absolue. Les phénomènes d'inflammation ayant diminué d'intensité, il faut recourir, sans plus tarder, aux révulsifs intestinaux, au baume de copahu, par dessus tout, dont la vieille réputation, toujours attaquée, se maintient néanmoins et est tous les jours justifiée aux yeux des médecins non prévenus.

Le chancre, comme traitement local, exige aussi au début, surtout quand l'inflammation est vive, un traitement antiphlogistique. Mais ici il faut se hâter de recourir aux moyens qui tendent à une cicatrisation prompte, autant pour éviter une ulcération profonde et étendue qu'une infection consécutive. Le moyen qui réussit le mieux est la cautérisation légère et plus ou moins répétée avec le nitrate d'argent.

Le traitement du bubon est le plus difficile; toutes les méthodes absorptives échouent dans la plupart des cas et empêchent rarement la suppuration d'arriver. Quand celle-ci est évidente, de petites ponctions, faites à distance l'une de l'autre, sont la meilleure méthode qu'on puisse employer pour vider ces abcès.

Mais, dans la plupart des cas, et, sans craindre le reproche d'excès de prudence, nous oserions dire dans tous les cas, ce traitement local ne suffit pas. Sans doute, un chancre, une blennorrhagie peuvent guérir par les seuls secours locaux; mais, pour un esprit non prévenu, un si grand nombre d'observations ont prouvé que la syphilis constitutionnelle succède aux accidents primitifs, alors que le traitement général a été négligé, que c'est, pour nous, manquer à toutes les règles de la prudence en ne le prescrivant pas.

L'agent le plus utile de ce traitement général, celui dont l'efficacité nous paraît hors de doute, c'est le mercure. Données par une main habile et prudente, les préparations mercurielles ne produiront jamais cette série d'accidents dont on a épouvanté le public, accidents réels quelquefois, quand on a insisté outre mesure et à doses trop fortes sur ces préparations, mais le plus souvent confondus avec le résultat nécessaire de l'infection syphilitique elle-même. Pour notre compte, nous n'hésitons que rarement à prescrire un traitement mercuriel dans les cas d'accidents primitifs de la syphilis; nous n'en avons jamais observé de suites fâcheuses, et nous avons la conscience d'avoir, dans un bon nombre de cas, empêché le développement des accidents consécutifs.

Les préparations mercurielles employées en pareil cas sont extrêmement nombreuses, et le praticien doit les adapter au tempérament et souvent au goût des malades. Le mercure peut être administré à l'extérieur et à l'intérieur. A l'extérieur, les frictions mercurielles sont d'un usage très-répandu et méritent la confiance qu'on leur attribue. A l'intérieur, le mode le plus simple d'administrer le mercure consiste dans la solution du bichlorure de ce métal dans l'eau, préparation bien connue sous le nom de *liqueur de Van-Swieten*. On l'administre à doses progressives en commençant par une cuillerée

par jour, dans un verre d'eau sucrée ou de lait.

Le traitement de ces accidents consécutifs vient, dans ces derniers temps, d'être modifié de la manière la plus heureuse par M. Ricord. C'est une véritable conquête de l'art que l'introduction dans la thérapeutique de l'iodure de potassium au moyen duquel on combat aujourd'hui avec le plus grand succès les phénomènes secondaires de la syphilis. Ce médicament précieux s'est rapidement popularisé et rend tous les jours à la pratique les plus éminents services.

La formule de cette préparation la plus généralement usitée est la suivante :

Décoction de salsepareille,	500 gram.
Iodure de potassium,	20 —
Sirop simple,	60 —

On prescrit cette préparation à la dose de deux cuillerées par jour, et l'on augmente d'une cuillerée tous les trois jours, jusqu'au nombre de six ou sept, qu'il ne faut pas dépasser.

Pour résumer en quelques mots notre opinion sur le traitement de la syphilis, nous dirons :

Accidents primitifs : soins généraux, traitement local, suivi d'un traitement général mercuriel modifié suivant les indications et les individualités ;

Accidents secondaires : iodure de potassium, quelquefois traitement mercuriel.

Dans ce cadre bien rétréci, je n'ai pu qu'indiquer, en les effleurant, les points divers que l'histoire de la syphilis offre à exposer. Je renvoie aux articles Blennorrhagie, Mercure, les développements que je n'ai pu donner dans celui-ci.

Dr Amédée Latour.

SYPHON ou **SIPHON.** C'est un instrument ordinairement en verre, quelquefois en métal, formé d'un tuyau deux fois coudé, dont les branches sont inégales. La propriété du syphon consiste en ce que, si l'on veut transvaser un liquide d'un vase dans un autre, il faut tourner les orifices en haut, puis en bas, en plonger un dans le vase qui contient le liquide, et tout aussitôt l'écoulement aura lieu par l'autre orifice ; à condition, toutefois, que la branche d'écoulement sera plus basse que le niveau du réservoir. En effet, tant que le niveau sera élevé au-dessus de l'orifice de sortie, le liquide pourra monter dans la branche qui est plongée, redescendre dans l'autre et s'écouler au dehors ; c'est pour cela qu'on donne à la branche d'écoulement plus de longueur qu'à celle d'ascension.

Cet appareil offre un image de l'opération que produit la nature dans le sein de la terre, pour donner lieu à l'existence des fontaines intermittentes. Des lits de matière argileuse se trouvent creusés par des espèces de canaux ou de fissures dans le sein des montagnes. Lorsque les bouches de ces conduits naturels aboutissent à des cavernes souterraines où les eaux supérieures descendent par filets, ils font l'office de syphons irréguliers, qui restent sans effet tant que le niveau de l'eau est au-dessous du sommet de leur courbure (qui est le type du véritable syphon) ; mais l'écoulement a lieu quand ce niveau s'élève suffisamment, et l'on voit plus bas jaillir une source, qui bientôt reste à sec ; car l'effet est suspendu dès que le niveau de l'eau dans la caverne est abaissé au-dessous des bouches qui servent d'orifices au syphon. Mais bientôt les sources qui alimentent la caverne ont ramené le niveau à son premier état, et l'écoulement recommence. Cela explique très-bien pourquoi ces intermittences de fontaines sont souvent séparées par des intervalles de temps à peu près égaux.

Le syphon est d'un grand usage dans les laboratoires, où il sert à décanter les liqueurs sans agiter le dépôt qui est au fond du vase ; on l'emploie encore pour soutirer le vin d'un tonneau sans troubler la liqueur en agitant la lie. Il y en a qui, en vertu de leurs grandes dimensions, servent aux épuisements, aux arrosages, et même à déverser le trop plein d'un canal dans un fossé de contre-bas. Il serait trop long d'en indiquer ici toutes les variétés et tous les usages qu'on en fait ; on citera tout simplement le *Bulletin de la Société d'Encouragement*, où ils sont décrits avec beaucoup de soin ; il est très-instructif d'en connaître la nomenclature.

Les marins emploient également le mot syphon, mais avec une tout autre acception ; ils entendent par là un nuage creux, en forme de colonne, et qu'on appelle ainsi dans l'idée qu'il enlève et pompe l'eau de la mer ; un bâtiment évite soigneusement de le couper. Le plus grand nombre de marins l'appellent Trombe. *Voy.* ce mot.

Bern. de Poumeyrol.

SYPHONOSTOMES (*zool.*), Syphonostoma. Ordre de crustacés créé par Latreille, dans son cours d'entomologie, avec les caractères suivants : un syphon ou suçoir plus ou moins apparent, quelquefois même caché ou peu distinct, et formé, autant qu'il est possible d'en juger par quelques observations particulières, de quatre pièces correspondant au labre, à la languette et aux mandibules des crustacés édentés, compose exclusivement leur bouche. De tels organes indiquent assez qu'ils doivent être des animaux suceurs, et c'est en effet sur des poissons et quelques reptiles aquatiques de l'ordre des batraciens qu'ils se tiennent habituellement fixés, durant une époque de leur vie du moins, car ils peuvent nager et errer dans l'eau avant de s'établir à demeure. Lorsqu'ils se multiplient beaucoup sur l'un de ces animaux, ils l'épuisent tellement qu'il finit par périr. Ajoutons que, dans cet ordre, le nombre des pattes ne va jamais au delà de quatorze, et que le test n'est composé que d'une seule pièce, formant en avant une sorte de bouclier. Tous les syphonostomes connus sont généralement de très-petite taille. Les naturalistes les partagent en deux familles : les *caligites* et les *lernœiformes*.

SYRA (*géogr.*), Syros, île de l'Etat de Grèce, une des Cyclades, au S.-O. de Tino. Elle a pour chef-lieu Syra, dite aussi *Hermopolis*, sur la côte E., avec un bon port. L'île qui, en 1829, comptait 30,000 habitants, n'en a guère aujourd'hui que 7,000. Le sol en est fertile et le climat fort doux. Syra est le siége d'un évêque catholique.

SYRACUSE (*géogr.*), Syracusæ en latin, Siragosa en italien, ville de Sicile, chef-lieu de l'intendance de Syracuse, sur la côte orientale de l'île, dans un îlot, jadis nommé Ortygie, à 252 kilomètres S.-E. de Palerme. Elle compte 14,000 habitants, a un évêque, un collége royal, deux séminaires, un musée, une bibliothèque, une poudrière royale. Elle fait peu de commerce, et son port est presque ensablé. Parmi les antiquités, on remarque surtout l'amphithéâtre, le théâtre, l'oreille de Denys (voûte de la grande *latomie de Paradiso*), le temple de Minerve, aujourd'hui la cathédrale. Les *latomies* ou carrières sont immenses. Les débris de l'ancienne ville s'étendent sur une circonférence de 36 kilom ; la ville moderne a été en grande partie détruite par un tremblement de terre en 1757. L'ancienne ville était beaucoup plus grande que la moderne ; elle était divisée en cinq quartiers, *Ortygie* ou l'*Ile*, qui seul subsiste aujourd'hui, *Achradine*, *Epipoles*, *Tyché*, *Néapolis* ; elle eut, à une époque, au moins 500,000 habitants (on a même porté leur nombre à 1,200,000). Son port était superbe et se composait de deux bassins, le Grand-Port et le Trogyle. Syracuse, fondée en 735 par le Corinthien Archias, devint la plus considérable de toutes les cités de la Sicile, acquit de grandes richesses par son commerce, et tint presque toujours sous sa dépendance la plus grande partie de la Sicile ; mais elle fut souvent déchirée par les factions qui se disputaient le pouvoir. Syracuse résista aux attaques de l'expédition dirigée contre elle par Athènes (416 à 413) ; assiégée par les Carthaginois, elle fut sauvée par Denys (405), qui usurpa le souverain pouvoir et le transmit à son fils, qui ne sut pas le garder. Son expulsion fut suivie d'une longue anarchie. Après une lutte prolongée contre les Carthaginois, Syracuse resta maîtresse de toute la partie occidentale de la Sicile, tandis que les Carthaginois en possédaient la partie orientale. Sous Hiéron II, Syracuse garda la neutralité entre Carthage et Rome ; mais Hiéronyme ayant pris parti pour Carthage (215 ans av. J.-C.), il s'attira le courroux de Rome. A la suite d'un siége de trois ans, que prolongea le génie d'Archimède en inventant des moyens de défense inconnus jusqu'alors, la ville fut prise en 212 par Marcellus. (*Voy.* Sicile.) Syracuse est la patrie d'Epicharme, d'Archimède, de Théocrite et de Moschus.

Rois, tyrans et chefs de Syracuse. Le gouvernement aristocratique dura de 935 à 484, et fut suivi de la royauté sous Gelon (484), Hiéron Ier (478) et Thrasybule (477 à 466). La démocratie dura de 466 à 405 ; la royauté fut rétablie (405 à 368) par Denys *l'Ancien* ou *le Tyran*, transmise à son fils Denys II, chassé. Après quatorze ans d'anarchie, les rois ou tyrans suivants régnèrent à Syracuse : Dion, 354 ; Callippe, 353 ; Hipparin, 350 ; Nypsius (347) ; Denys II, de nouveau (347-343) ; Timoléon (343-337) ; Sosistrate (320) ; Agathocle (317-289). Puis, retour de la démocratie, de 289 à 266 ; enfin Hiéron II (269) ; Hiéronyme (215) ; et démocratie (214 à 212).

F.-S. Constancio.

SYRIAQUE. *Voy.* ARAMÉES et ARAMAÏQUE.

SYRICE (SAINT), pape, succéda à saint Damase, le 1er janvier 385, malgré les prétentions d'Ursin. Il était Romain; Tiburce était son père; il combattit les erreurs des novatiens, des donatistes, des priscillianistes, et, avec le secours de l'empereur Théodose, il réprima les manichéens. Saint Syrice éteignit le schisme de l'Eglise d'Antioche; il mourut le 3 novembre 399. On a de lui plusieurs lettres très-curieuses; elles sont dans le recueil de D. Constant. On cite celle à Himère, évêque de Taragone: c'est la première décrétale connue. Baronius l'accuse de peu de foi; Florentinus, dans son commentaire sur le martyrologe de saint Jérôme, l'a réfuté savamment. Saint Anastase Ier lui succéda.

SYRIE. La Syrie, pays comme l'Egypte de forte et ingénieuse mémoire, est cette belle et noble contrée dont les monts sourcilleux blanchissent aux extrémités les plus lointaines de la Méditerranée, et signalent l'Asie aux yeux du voyageur qui cingle vers l'Orient. Mollement assise aux pieds du Taurus qui la protége contre le nord, elle voit, au midi, s'étendre les vastes plaines de sable de l'Arabie; à l'orient, le désert se prolonge jusqu'à l'Euphrate, qui roule majestueusement ses flots vers le golfe Persique; enfin, à l'occident, la Méditerranée lave les pieds du Liban et de l'Amanus, qui enferment dans leur sein les plus belles vallées de l'Asie. Là mille noms fameux dans les annales sacrées et profanes viennent tour à tour assaillir l'imagination; là vingt cités s'élèvent qui disputent entre elles de renom et de gloire: Alep, la ville orientale par excellence; Antioche, aujourd'hui si déchue de ce qu'elle était autrefois; Acre, célèbre par les siéges qu'elle a soutenus depuis le temps des croisades; Tyr et Sidon, jadis reines des mers; Jérusalem, la sainte; enfin Damas, l'une des plus anciennes villes du monde, et toujours l'une des plus florissantes de l'Orient. Mais, hélas! toute belle que la Syrie est encore, combien elle est déchue de son antique splendeur! Elle, qui renfermait autrefois des cités si industrieuses, une civilisation si avancée, est à peine aujourd'hui une ombre d'elle-même. Sa population n'atteint pas deux millions d'habitants, son état agricole est borné, et son commerce n'a que peu d'étendue. Voilà où l'a réduite l'état social et politique dans lequel elle demeure plongée depuis si longtemps sous le régime des Turcs.

La Syrie, nommée par les Arabes *Barel-Scham* (pays de la gauche), par opposition à l'Yemen (pays de la droite), est partagée en quatre pachaliks qui portent les noms de leurs capitales respectives: Alep, Damas, Acre et Tripoli. Située entre les 31° et 37° de latitude nord, et entre les 32° et 37° de longitude orientale au méridien de Paris, une grande partie de l'espace qu'elle couvre n'est point habitable; car les tribus nomades, qui parcourent avec leurs troupeaux les vastes solitudes dont nous avons parlé, sont dans de perpétuelles migrations d'un point à un autre, et campent, dans toute l'indépendance de l'homme primitif, sous des tentes en poils de chameau.

La partie cultivée et fertile de la Syrie se trouve resserrée entre la mer et le désert, et forme une large bande traversée du nord au sud par de grandes montagnes qui se divisent en deux branches principales séparées par une large et fertile vallée. La chaîne située à l'ouest est le Liban proprement dit; celle qui est à l'est s'appelle l'Anti-Liban, par opposition. Les rameaux secondaires qui sont jetés à droite et à gauche des deux troncs principaux vont se perdre, les uns dans le désert, où ils forment divers bassins tels que celui de Damas et du Hauran; les autres vers la mer, où ils se terminent par des chutes rapides comme celles du Carmel, ou par des pentes douces et des plaines fertiles comme celles de Tyr et d'Antioche. A partir du nord jusqu'au sud-est de Tripoli, les montagnes de la Syrie s'élèvent par degrés pour former le Liban proprement dit. A l'autre extrémité, elles changent de nom, s'abaissent, se dépouillent, resserrent leurs vallées, et finissent par n'être plus, aux bords de la mer Morte, qu'un entassement de rochers sauvages, où s'ouvrent des précipices affreux et de sombres cavernes. Ces montagnes, dans leurs changements de niveaux et de localités, renferment toutes les températures et tous les climats; elles présentent aussi toutes les formes et tous les aspects. Du côté du désert et dans le nord d'Alep, leurs flancs sont déchirés par des roches nues et dépouillées de verdure; entre Alexandrette et l'Oronte, elles se cou-

ronnent de chênes, de sapins, de mélèzes, de myrthes et de lauriers; à mesure qu'elles s'inclinent vers la mer ou qu'elles s'avancent vers le midi, la vigne, le mûrier, l'olivier s'étalent sur leurs pentes cultivées, et partout l'oranger et le citronnier croissent dans les tièdes vallées que protégent leurs sommets sourcilleux.

Le Liban offre tout le spectacle des grandes montagnes; l'œil, de ses cimes escarpées, embrassant à la fois la mer et le désert, plonge de toutes parts dans l'infini, à travers la succession des scènes les plus imposantes et les plus variées. Les sites y sont beaux, mais d'une beauté rude et sauvage, plutôt que d'une nature riante et gracieuse. De ses pieds s'échappent les rivières les plus considérables qui arrosent la contrée : l'Oronte qui, des montagnes de Damas, s'enfuit vers Antioche; la Kasmieh (l'ancien Léontès) qui, du nord de Balbeck, se dirige vers Tyr; le Jourdain, que sa pente entraîne vers le midi, et qui va se perdre dans la mer Morte. Les autres cours d'eau ne sont guère que des ruisseaux ou des torrents à cascades, grossis pendant l'hiver par les pluies et par la fonte des neiges, mais qui, durant l'été, ne laissent reconnaître leur place que par les cailloux roulés ou les blocs de pierre dont leur lit est rempli. La Syrie renferme aussi plusieurs lacs formés par les obstacles que les montagnes opposent à l'issue des eaux vers la mer, dans certaines localités. Les plus importants sont ceux de Damas, d'Antioche, de Tabarié, et surtout celui qui a reçu le nom de mer Morte ou de lac Asphaltite. Ce dernier présente un aspect tout à fait extraordinaire. Le sol qui l'environne, imprégné de vapeurs de soufre et de bitume, repousse toute végétation; aucun poisson ne peut vivre dans son sein, à cause de la salure âcre de ses eaux; et les oiseaux, qui en effleurent la surface d'une aile rapide, semblent craindre de s'y arrêter. On trouve aux alentours beaucoup de sources d'eau thermale et des mines de sel gemme, qui annoncent que cette contrée a été complétement bouleversée par d'anciens volcans. Au reste, la Syrie tout entière est sujette, de temps immémorial, à des tremblements de terre qui, à diverses époques, et même de nos jours, ont ruiné presque de fond en comble des villes considérables, et porté la désolation dans les populations effrayées.

Le climat de la Syrie est un des plus variés et des plus heureux de la terre. En s'élevant des bords de la mer jusqu'au sommet des monts, on peut, dans l'espace de quelques heures, passer de la chaleur la plus accablante à la fraîcheur la plus délicieuse. Par un charmant contraste, au milieu de l'hiver, on a sous ses yeux, dans les jardins de Beyrouth et de Tripoli, des orangers chargés de fleurs et de fruits, tandis que le Liban se dresse au dessus de vous couronné de neiges et de frimats. Il n'est pas rare de rencontrer de la glace dans les villes d'Alep, d'Antioche et de Damas, tandis que, sur le littoral, le thermomètre de Réaumur est à 8 ou 9° au-dessus de zéro. En été, la chaleur s'élève partout à l'ombre à 25 ou 26°, excepté dans les hauteurs, où elle s'arrête à 20° environ. Aussi la Syrie offre-t-elle, dans un étroit espace, toutes les productions les plus variées.

Outre les céréales et les légumineuses qui croissent partout, on y rencontre encore le maïs et le doura, le riz et le coton, l'indigo et la canne à sucre. Les coteaux de Latakié produisent le tabac si doux à fumer, qui en porte le nom; Antioche voit s'élever à une hauteur prodigieuse l'olivier de Provence, tandis qu'à peu de distance les pistaches les plus fines croissent sur le territoire d'Alep; le Liban décore ses pentes abruptes du mûrier qui produit la soie, et de la vigne qui s'appuie sur des échalats ou grimpe autour des chênes; Tripoli s'enivre du parfum qu'exhalent autour d'elle ses jardins d'orangers; la datte et la grenade mûrissent autour de Gazza; Jaffa donne des pastèques recherchées dans tout l'Orient; la figue et la banane font les délices de Beyrouth, et Damas s'enorgueillit de voir prospérer tous les fruits de l'Europe dans ses belles campagnes. Il n'est pas étonnant qu'avec une si grande diversité de productions, les Romains aient mis la Syrie au rang de leurs plus belles provinces et sur la même ligne que l'Égypte.

Les qualités de l'air, dans ce riche pays, offrent des différences fort remarquables. Sur le littoral, il est humide et lourd, favorable aux constitutions faibles, mais propre au développement des fièvres intermittentes et des cruelles ophthalmies qui désolent l'Égypte. Dans les montagnes, il devient léger, sec et salubre pour les poitrines

bien constituées, mais dangereux pour les poitrines délicates. Il se distingue par les mêmes qualités au versant oriental et dans le désert, parce que la chaîne qui longe toute la Syrie, opposant un rempart infranchissable aux vents chargés d'humidité qui traversent la Méditerranée, toutes les vapeurs s'entassent dans les vallées occidentales, et l'air n'arrive ainsi au sommet et au delà des monts que dans un état de très-grande pureté.

Quant aux eaux, celles des sources, dans les montagnes, sont légères et de très-bonne qualité; mais dans la plaine, soit à l'est, soit à l'ouest, elles sont généralement saumâtres, ce qui oblige les habitants à recueillir avec le plus grand soin l'eau de pluie dans des citernes.

Sous le point de vue commercial, la Syrie est un des pays les plus intéressants, moins par ce qu'elle est que par ce qu'elle a été, ou par ce qu'elle peut devenir. Dans l'antiquité elle était l'entrepôt de tout le monde connu. De nombreuses caravanes lui apportaient les produits de l'Asie et de l'Afrique, et les navires phéniciens partaient de ses rivages pour aller opérer des échanges dans les contrées les plus reculées. Son commerce était alors si actif, que le désert lui-même semblait reculer devant le génie de l'homme, et que Salomon élevait, au milieu des sables, la somptueuse Palmyre, dans le sein de laquelle s'agitait une population innombrable, et se croisaient toutes les caravanes de l'Orient. La Syrie, sans cesse ravagée par des guerres intestines, perdit peu à peu de son importance, surtout lorsque l'Égypte, délivrée de la jalousie des castes religieuses et militaires qui lui interdisaient toute relation avec l'étranger, put faire valoir les avantages de son admirable position entre deux mers, comme entrepôt plus facile du commerce des différentes parties du monde. Les Portugais portèrent le dernier coup à sa prospérité lorsque, sous la conduite de Diaz, ils doublèrent le cap de Bonne-Espérance et découvrirent la nouvelle route des Indes-Orientales. Cependant ce pays est appelé à ressaisir un jour, autant que l'Égypte peut-être, le transit de l'immense commerce entre l'Europe et l'Asie. Des travaux convenables pour améliorer le lit de l'Euphrate, principalement de Bir à El-Ors, dans l'espace de quatre cents milles, rendraient beaucoup plus courte la route aux Indes-Orientales. On éviterait aussi par là les dangers que les vents et les écueils font courir, sur la mer Rouge, aux navigateurs, surtout dans certaines saisons de l'année. Un système de caravanes bien organisé transporterait ensuite de Bir à Scanderoun (Alexandrette) tous les produits de l'Asie, qu'on embarquerait pour l'Europe dans cette dernière ville. Rien n'empêcherait même qu'on ne réunit la navigation de l'Euphrate à celle de l'Oronte, en déblayant l'ancien canal de jonction entre les deux fleuves, que le colonel Chesney a reconnu près d'Alep, mais que l'incurie des gouvernements orientaux a laissé se combler. Tout cela ne pourrait guère, à la vérité, se faire que par le concours de puissances européennes; car tous les gouvernements qui se sont succédé en Syrie, depuis plusieurs siècles, ne se sont jamais montrés jaloux d'y favoriser l'industrie et le commerce. Aussi ces deux sources de la richesse publique vont-elles s'y tarissant chaque jour de plus en plus, quoique le pays soit admirablement propre à leur développement. Là, en effet, on peut choisir les emplacements les plus convenables pour des manufactures ou de vastes usines. On y a les cours d'eau les plus favorables et le combustible en grande abondance. Des mines de houille ont été découvertes dans différentes localités; d'autres mines de plomb et de fer, que l'on dit fort riches, existent dans la contrée. Que faut-il donc de plus pour faire prospérer un pays, sinon la volonté de ceux qui gouvernent?

Le commerce de la Syrie se réduit aujourd'hui à fort peu de chose; le coton, la soie et le tabac en sont les articles les plus importants. Ses exportations ne s'élèvent guère au delà de 26,000,000 de piastres turques; et, comme elle reçoit du dehors pour 44,000,000 de piastres environ, elle est obligée de compléter, en lingots ou en numéraire, la différence de 26,000,000 de piastres qui existe entre les importations et les exportations.

Telle est, d'après un aperçu rapide, l'idée qu'on peut se faire de ce beau pays, l'un des plus pauvres dans le présent, mais l'un des plus grands dans le passé par les souvenirs de gloire qui s'y rattachent. Placée aux portes de l'Asie comme au point de jonction de trois continents, la Syrie a vu, à tou-

tes les époques, les plus hautes questions qui intéressent le sort de la civilisation et des empires se décider dans son sein. Depuis les premiers temps historiques, où elle était désignée sous le nom d'*Aram*, petit-fils de Noé, qui l'avait d'abord habitée, jusqu'à nos jours où, comme autrefois, elle est partagée encore en une multitude de petites tribus, aucun pays n'a subi de plus nombreuses révolutions. Juifs, Assyriens, Macédoniens, Romains, Sarrasins, Turcs et Egyptiens, se sont tour à tour donné rendez-vous sur ses champs de bataille. Soumise à l'Assyrie par Teglats-Phalassar, l'an 750 avant J.-C., elle passe, après la chute de cet empire, sous le joug de la Chaldée; plus tard elle partage les destinées de Babylone, conquise par les Perses. Alexandre, dans sa course rapide, la soumet à son tour; et les Séleucides, à la mort de ce conquérant, l'érigent en monarchie indépendante. Sous cette dernière forme, des souverains particuliers la gouvernent durant un espace de 246 ans. Affaiblie et déchirée par les guerres civiles que fomentaient de toutes parts les prétendants à la couronne, elle est enfin réduite par Pompée en province romaine, 65 ans avant l'ère vulgaire.

Il ne suffisait pas à la Syrie d'être couronnée de toutes les gloires et de tous les malheurs; à elle encore était réservé l'éternel honneur de servir de théâtre aux grands événements qui ont accompli la rédemption de l'homme ici bas, et d'attirer ainsi sans cesse vers elle les regards et les vœux des nations chrétiennes. L'an 4004 de la création du monde, l'Homme-Dieu prend naissance dans un petit bourg de la Palestine, passe la plus grande partie de sa vie à Nazareth, commence sa mission divine à trente ans, et meurt à Jérusalem, d'un supplice infâme, condamné par ceux-là même au milieu desquels il avait passé en faisant le bien. Les Juifs, qui l'avaient méconnu, voient, bientôt après, la ville sainte prise d'assaut et saccagée par les armes romaines. Placé sous le joug d'un immense anathème, ce peuple se disperse pour ne plus se rejoindre, et le temple de Salomon est rasé jusqu'en ses fondements. Après la chute de l'empire romain, la scène change. Vers l'année 622 de l'ère vulgaire, les Sarrasins se rendent maîtres du pays. Bientôt les croisades commencent. L'Europe se précipite sur l'Asie, qui devient le théâtre de cette grande lutte entre la Croix et le Croissant, où les plaines de la Syrie sont également inondées du sang chrétien et du sang musulman. Le royaume latin s'élève et retombe bientôt après sous les coups du sultan Saladin. Ses successeurs le gardent jusqu'en 1517, où Sélim 1er, renversant la dynastie des mamelouks, finit par engloutir à la fois la Syrie et l'Egypte dans l'empire ottoman. Depuis cette époque, l'une et l'autre contrée n'ont pas cessé de faire partie de l'empire, avec les modifications diverses, dans les pouvoirs secondaires, qui les ont régies sous la suzeraineté de la Porte.

Jusqu'à ces derniers temps, la situation éloignée de la Syrie du siége de l'empire, la nature même du pays, coupé de montagnes et de ravins, l'esprit turbulent des peuples qui l'habitent, ont toujours rendu difficile de la maintenir assujettie sous une dépendance régulière. Une foule de petits chefs s'élevaient de tous côtés comme pour braver la puissance souveraine. De simples Agas se déclaraient les maîtres dans de petites localités. Les Pachas, à leur tour, donnaient souvent des inquiétudes à la Porte par les empiétements de leur domination. On conçoit tout ce qu'un état de choses pareil devait amener de désordres. Ce malheureux pays de Syrie, sans cesse déchiré par les divisions des petits despotes qui se battaient pour une portion de territoire, ne faisait que passer d'un joug sous un autre joug. Dans cette absence complète de sécurité, dans cette inquiétude continuelle du lendemain, chacun craignait de paraître posséder, et le manque d'activité dans toutes les branches pesait durement sur la classe pauvre. La justice n'était que la force; le droit était compté pour rien ou pour peu de chose. Ajoutez à cela que des hordes errantes de Kourdes et d'Arabes-Bédouins venaient, jusqu'aux portes d'Alep et de Damas, exercer leurs pillages et rançonner les malheureux voyageurs. Les étrangers eux-mêmes n'obtenaient souvent qu'une protection dérisoire, ou n'achetaient la permission d'habiter dans les villes qu'au prix de honteuses humiliations.

Les choses étaient en cet état lorsque Mohammed-Ali, Vice-Roi d'Égypte, crut avoir à se plaindre de la protection accordée par Abdalla, Pacha de Saint-Jean d'Acre, aux Fellahs égyptiens qui fuyaient en Syrie l'oppression de son gouvernement. Par ce mo-

tif, et sans doute aussi par d'autres puisés dans le désir d'étendre sa puissance, Mohammed-Aly prit le parti de recourir à la force, et déclara la guerre à celui dont il avait été le protecteur quelques années auparavant. En 1832, Ibrahim-Pacha, par les ordres de son père, traverse le désert, pénètre en Syrie à la tête d'une armée considérable, et vient mettre le siége devant Saint-Jean d'Acre, qui tombe sous ses coups après six mois de siége. La Porte, inquiète de l'attitude menaçante que prenait son vassal, fait avancer des troupes sous le commandement d'Hussein-Pacha, pour secourir la place et punir l'audace du Vice-Roi. Ibrahim vole au-devant des Turcs; il les rejoint dans les plaines de Homs, où il les bat dans une première rencontre. Bientôt après il remporte, dans les défilés de Beylan, une nouvelle victoire. Les populations, enthousiasmées par le succès de ses armes, le saluent avec transport comme le sauveur de la Syrie, tandis que la Porte effrayée retire le commandement à Hussein-Pacha, et lève à la hâte une autre armée sous le commandement de Reschid-Pacha. Ibrahim franchit le Taurus, et marche à la rencontre de son nouvel antagoniste. Le sort d'une moitié de l'empire va se décider dans les plaines de Koniah. La victoire, quelque temps balancée, se déclare enfin pour les Égyptiens. La stupeur se répand dans Constantinople, où l'on croit déjà voir accourir le général égyptien à la tête de ses hordes d'Arabes. Si Ibrahim, au lieu de s'arrêter devant l'intervention des puissances, eût marché hardiment sur le Bosphore, on ne sait ce qui fût advenu; mais son hésitation donna le temps à l'armée russe de venir au secours de la Porte effrayée. Les négociations succédèrent à la voie des armes, et Mohammed-Aly dut se contenter de voir la Syrie rangée sous son administration. Ce malheureux pays, toujours écrasé par ses maîtres depuis un temps immémorial, crut un instant qu'une ère nouvelle de bonheur et de prospérité allait s'ouvrir devant lui; mais bientôt des impôts écrasants, un monopole ruineux, et par-dessus tout des levées d'hommes opérées par les moyens les plus violents, répandirent partout le mécontentement et la haine. Une première insurrection éclata dans la montagne en 1834; elle ne fut éteinte que dans des flots de sang. D'autres insurrections partielles se succédèrent jusqu'en 1838, où l'une des plus belles contrées de la terre offrit le tableau de toutes les horreurs dont les hommes peuvent se rendre coupables. Le sultan, attentif à des mouvements qu'il fomentait lui-même, fit passer l'Euphrate à ses troupes, en 1839, sous la conduite de Hafiz-Pacha. L'armée turque et l'armée égyptienne se trouvèrent de nouveau en présence dans les plaines de Nézib. Une fois encore la victoire fut fidèle au drapeau de Mohammed-Aly, et rendit à sa puissance le prestige qu'elle semblait avoir perdu dans ses luttes contre les montagnards du Liban. Sur ces entrefaites, le sultan Mammouth cessait de vivre, l'Amiral de la flotte ottomane, cinglant vers les parages d'Alexandrie, allait remettre tous les vaisseaux placés sous ses ordres entre les mains du Vice-Roi, comme au seul homme capable de soutenir dans sa ruine l'empire défaillant. L'Europe s'émut; le *statu quo*, dans lequel elle se reposait depuis les premiers arrangements de la Porte avec Mohammed-Aly, était menacé. Un envoyé du gouvernement français partit en toute hâte pour aller intimer l'ordre à Ibrahim-Pacha, placé à la tête de son armée triomphante, de ne point avancer, sous peine de voir la France se détacher de l'alliance de son père. Il fallut obéir, d'autant plus que les circonstances n'étaient plus aussi favorables qu'en 1833 pour s'emparer de Constantinople par un hardi coup de main.

Cependant l'annonce d'une victoire nouvelle, en affermissant le pouvoir de Mohammed-Aly en Egypte, avait été aussi le signal de nouvelles oppressions en Syrie. Pour combler les déficits de l'armée et ceux du trésor, il fallait de nouvelles levées et de nouveaux impôts. L'Egypte était épuisée, la Syrie pouvait fournir encore; on lui demanda avec rigueur, mais elle refusa avec toute la haine que lui inspirait le joug d'Ibrahim-Pacha. La lutte s'engagea de nouveau avec les populations du Liban, à qui des agents secrets faisaient espérer le secours de l'Europe. L'insurrection, un moment réprimée par les ruses de l'Émir Beschir, que le gouvernement égyptien avait su mettre dans ses intérêts, se releva bientôt plus menaçante que jamais, et devint générale depuis Antioche jusqu'à El-Arisch. Les Egyptiens reculèrent devant la bravoure des montagnards armés pour la défense de leurs

foyers. Les soldats se plaignirent tout haut, et menacèrent leurs chefs qu'ils accusaient de se cacher derrière eux au moment du combat. L'Europe, de son côté, toujours inquiète des projets du Vice-Roi, négociait la paix en se préparant à la guerre. Mohammed-Aly voulait bien la première, mais à des conditions que les grandes puissances ne pouvaient accepter. L'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche se lièrent par le traité de Londres, du 15 juillet 1840, auquel la France ne prit aucune part. Mohammed-Aly, croyant pouvoir compter, en tout état de cause, sur le secours d'une puissance qui l'avait toujours entouré de son appui, écrivit à Ibrahim de repousser la force par la force, et se prépara lui-même en Egypte à une défense désespérée. L'attitude imposante du père et du fils, et le caractère connu de ces deux hommes, faisaient redouter un choc dont les conséquences pouvaient être incalculables. Les consuls des grandes puissances offrirent au Vice-Roi de joindre le pachalick de Saint-Jean-d'Acre à celui de l'Egypte, avec l'hérédité dans sa famille. Mohammed-Aly refusa, protestant avec énergie qu'il aimait mieux succomber les armes à la main que d'accepter de honteuses transactions. Ce langage hautain ne put être longtemps soutenu en présence de l'escadre du commodore Napier, qui parut sur les côtes de Syrie. Le canon de Beyrouth annonça bientôt à l'Europe que la question d'Orient venait d'être remise au sort des armes. La prise de cette place et celle de Saint-Jean-d'Acre, après un bombardement de quelques heures, répandit la terreur parmi les soldats égyptiens. Les événements se précipitèrent alors avec rapidité; les divers points qui pouvaient être encore défendus furent lâchement abandonnés; Ibrahim concentra ses forces sur Damas, en décembre 1840; et c'est là qu'il reçut l'ordre, de Mohammed-Aly, de rentrer en Egypte, par suite des arrangements qui venaient d'être conclus avec le commodore Napier. La retraite commença sous les plus funestes auspices. La neige couvrait les montagnes; une pluie glaciale, qui n'avait cessé de tomber durant plusieurs jours, avait converti les chemins en marre de boue. Des désastres comparables à ceux de Moscou se préparèrent pour l'armée d'Ibrahim-Pacha. La faim, la soif, les fatigues et les attaques incessantes des Arabes-Bédouins en firent périr les deux tiers. Lorsque cette armée rentra en Egypte, elle n'était plus qu'une ombre d'elle-même. La Syrie respirait enfin sous la protection des puissances européennes; c'était une halte dans le repos, mais une halte qui devait être pour elle de peu de durée. En effet, la voilà maintenant replacée sous le joug des Turcs de Constantinople: y sera-t-elle plus heureuse que sous le joug des Turcs d'Alexandrie? Nous ne le croyons point: tout le passé est là pour donner un démenti à l'espérance. Les Syriens ne peuvent être constitués par les Turcs, qui sont loin de les valoir, et ils ne sauraient se constituer eux-mêmes, divisés qu'ils sont en une multitude de tribus, qui, sous autant de chefs séparés par des intérêts de castes et de religions différentes, entretiennent entre elles d'éternelles inimitiés. Aussi la Syrie a-t-elle été de tout temps un foyer de révoltes et de guerres intestines. Les peuplades qui l'habitent sont en général braves, audacieuses, pleines d'énergie, mais turbulentes, irascibles, impatientes du joug et toujours prêtes à prendre les armes sous le plus léger prétexte.

La population de ce pays, si nombreuse autrefois, est infiniment réduite aujourd'hui. Les géographes et les voyageurs l'établissent, en général, entre 2,500,000 et 3,000,000 d'habitants: cette base est beaucoup trop large. Nous croyons plus près de la vérité les évaluations portées dans un mémoire officiel de M. le baron de Bois-le-Comte, cité, en 1843, à la tribune française par M. le Ministre des relations extérieures. D'après ce document, la Syrie ne renfermerait qu'un peu plus de 1,500,000 habitants, répartis de la manière suivante: Mahométans, 1,000,000; chrétiens catholiques, 210,000; chrétiens schismatiques, 31,020; juifs, 40,170; sectes cachées, 245,000.

Les habitants de la Syrie peuvent aussi se partager en peuples errants ou pasteurs, tels que les Turcomans, les Kourdes, les Arabes-Bédouins; et en peuples agricoles, tels que les Ansariés, les Druses, les Maronites, les Motoualis. Ce qui frappe d'abord au milieu de ces populations si diverses, c'est d'y voir en présence deux races principales et tout-à-fait distinctes, les Turcs et les Arabes, qui, malgré la communauté de coutumes et de croyances, ne se sont jamais rapprochés que par les relations forcées de maître à es-

clave. Les fiers enfants d'Othman sont restés dans un sauvage et dédaigneux isolement de la race vaincue. Dans un pays où l'on ne reconnaît guère d'autre droit que la force, il semble naturel d'obéir à celui qui a le pouvoir de se faire craindre; le Turc, à cet égard, n'est jamais en défaut avec l'Arabe, d'autant plus que ce dernier n'a aucune fermeté de caractère et manque de toute confiance en lui-même.

Pour bien apprécier les oppositions qui existent entre ces deux races il nous faudrait entrer dans le détail circonstancié de leurs mœurs. Mais ce sujet doit être renvoyé aux articles spéciaux qui s'y rapportent, et principalement à l'article Égypte. Nous nous contenterons d'esquisser ici les traits principaux de deux tribus qui nous intéressent d'une manière particulière, et dont la place ne se retrouverait point ailleurs: nous voulons parler des Druses et des Maronites. Mais auparavant mentionnons, au moins pour mémoire, les diverses races qui couvrent le sol de la Syrie. Parmi elles nous distinguons : les Arabes-Bédouins, dont les hordes nombreuses, et souvent ennemies entre elles, campent dans les diverses parties du désert; les Turcomans, originaires de la Tartarie indépendante, répandus dans les pachalicks d'Alep et de Damas; les Kourdes, descendants des anciens Parthes, que leur instinct nomade pousse sans cesse à changer de demeure; les Yésidis, espèce de secte particulière qui paraît partager les grossières erreurs du manichéisme, et que les Turcs eux-mêmes n'envisagent qu'avec une espèce d'horreur; les Samaritains, aujourd'hui réduits à quelques familles, qui vivent isolés du monde entier dans un petit village peu éloigné de Naplouse, sans que les siècles, en passant sur leurs têtes, aient rien changé à leurs mœurs ni à leurs habitudes; les Ansariens ou Ansariés, peuplade idolâtre, sédentaire dans ses montagnes, dont la religion paraît être un grossier mélange des anciennes superstitions païennes; les Ismaélites, qui célèbrent dans leur culte de honteux mystères où règnent la licence la plus effrénée et la promiscuité la plus complète; enfin les Motoualis, sectateurs d'Ali, qui se disent descendants du peuple autochthone de la Syrie, et qui attendent, dans les temps prochains, un Messie dont la puissance glorifiera tous les siens et mettra cruellement à mort ceux qui l'auront méconnu.

Au milieu de tant de sectes diverses qui présentent la confusion de la tour de Babel, les Druses et les Maronites sont les seules populations qui méritent de nous arrêter, parce que ce sont les seules qui puissent servir de base à la politique de la France dans ses relations avec ces contrées.

Les Druses, dont le nombre peut s'élever à 65,000, forment la race la plus courageuse du Liban et de la Syrie. Deïr-el-Kamar est leur capitale. Tout, chez cette petite et singulière nation, est fait pour inspirer l'intérêt et la curiosité : ses mœurs, son caractère, et, par-dessus tout, le voile répandu sur les dogmes de sa religion, dont il n'a pas encore été donné à la science de pénétrer les mystères. Les Druses habitent la partie méridionale du Liban et les revers de l'Anti-Liban, où ils sont ordinairement confondus dans les mêmes villages avec les Maronites ou avec des Grecs schismatiques. Leur type de figure est noble, sévère, presque toujours empreint d'une vivacité un peu farouche. La vengeance et la jalousie règnent généralement parmi eux; mais ils cachent ces vices sous des apparences de grandeur et de politesse.

Les Druses regardent les Chrétiens au milieu desquels ils vivent comme une race qui leur est fort inférieure, et par cela même ils les méprisent souverainement. Il est rare néanmoins que des rixes viennent troubler la concorde apparente qui existe entre les deux peuples. La dissimulation naturelle des Druses les porte même à louer publiquement toutes les religions qui leur sont étrangères. Aussi la plupart feignent une grande vénération pour *Kadra-Mariano*, la vierge Marie, ou prennent les apparences et les coutumes de fidèles Musulmans, pour laisser croire ainsi qu'ils sont partisans de la religion chrétienne ou de la mahométane. La bonne foi la plus parfaite préside, dit-on, aux relations qui s'établissent entre eux; mais les Syriens les accusent de ne pas avoir le même scrupule à garder leurs serments envers les individus d'une autre religion.

Les femmes druses sont remarquables par la beauté de leur teint et par celle de leur taille; c'est aussi parmi elles qu'on rencontre le plus ordinairement, en Syrie, de grands yeux bleus avec une épaisse chevelure noire; ce qui donne à leur figure un

magnifique caractère presque inconnu en Europe.

Lorsqu'une femme druse se marie, elle fait don à son futur époux d'un poignard cousu dans un mouchoir rouge ou blanc, ordinairement en laine, et travaillé de ses mains. Ce poignard, signe de la protection qu'elle attend de celui auquel elle va s'unir, est en même temps une arme destinée à lui donner la mort si elle a manqué à son honneur de fille, ou si, plus tard, elle forfait à la fidélité conjugale, ou même à ses devoirs de femme soumise et respectueuse. Le soir de ses noces, le mari attache sur la tête de sa nouvelle compagne le *Tantoura*, espèce de coiffure en forme de cône, de neuf ou dix pouces de haut, dont la matière est plus ou moins riche, suivant la fortune des individus. Cet ornement, signe distinctif du mariage, laisse toujours reconnaître, à la manière dont il est placé sur la tête, à quel parti politique appartient le mari de la femme qui le porte.

Les Druses épousent une seule femme, et rarement ils la répudient. Mais aussi l'infidélité, parmi eux, est punie de mort. Dans ces cas, fort rares d'ailleurs, le mari ne se charge pas lui-même du soin de sa vengeance. Il se contente de renvoyer la femme coupable à ses parents, avec le poignard qu'il a reçu d'elle le jour du mariage, et les parents, à leur tour, renvoient le Tantoura au mari outragé, avec une mèche de cheveux ensanglantée, pour prouver que justice a été faite par eux. La honte, chez les Druses, suit le sang et ne retombe pas sur un homme d'un sang étranger. Aussi les pachas et les gouverneurs de la Syrie se sont toujours gardés, dans ces circonstances, d'exercer un droit de répression contre les membres d'une famille qui ont cherché à effacer, par la mort d'une fille ou d'une sœur, l'affront qui les avait déshonorés.

Quant à l'origine des Druses, les plus instruits d'entre eux la font remonter à une colonie de Français qui, au temps des croisades, s'étaient retirés, sous la conduite d'un comte de Dreux, dans un château-fort, près d'Engaddi, aujourd'hui encore appelé le mont des Français. Pendant quarante ans que ces étrangers y résistèrent à tous les efforts de leurs ennemis, ils vécurent avec les femmes sarrazines qu'ils avaient enlevées. Leur nombre, avec le temps, s'étant fort accru, ils demandèrent et obtinrent la faculté de se retirer dans le Liban pour y être plus libres. Ces descendants des Français faisaient déjà un bizarre mélange de la religion chrétienne et de la mahométane, lorsqu'ils se rallièrent à la secte nouvellement fondée en Egypte par le kalife Hakem, dont quelques membres étaient venus se réfugier en Syrie, afin d'échapper à la persécution qui les poursuivait.

Cette légende sur l'établissement politique des Druses est au moins fort suspecte. Quant à leur religion actuelle, il est fort difficile de l'expliquer. Les livres qui s'y rapportent sont au nombre de huit, dont les exemplaires sont soustraits avec soin à tous les regards profanes. La dernière révolte de 1840 en a cependant fait tomber plusieurs entre les mains des Egyptiens. Quelques-uns ont été envoyés en Europe pour y être traduits; mais il est douteux qu'on y trouve des éclaircissements qui satisfassent. Le principal de ces ouvrages, *le Livre Rouge* ou livre sacré, est hérissé de points, de signes cabalistiques, de phrases tronquées difficiles à réunir, et par conséquent inintelligibles. Comme la religion des Druses leur défend toute espèce de prosélytisme, et que la crainte de la mort elle-même ne pourrait leur rien arracher touchant leurs mystères, on est réduit à conjecturer, d'après quelques indices, que cette religion consiste en une sorte d'hérésie mahométane accompagnée de rites insignifiants, et de croyances folles et ridicules.

L'importance de ce petit peuple s'est fort accrue dans ces derniers temps, grâce à la sympathie qu'il inspire par son rapprochement des Maronites dans les mêmes villages. Ces derniers, que nous abordons enfin avec un intérêt tout particulier, conservent seuls, au milieu de la Syrie, les pures croyances du catholicisme; c'est ainsi qu'autrefois, sur la même terre, le peuple juif gardait seul le culte du vrai Dieu, au sein des nations infidèles dont il était entouré.

Les Maronites, dont l'origine a donné lieu à beaucoup de commentaires parmi les écrivains ecclésiastiques, paraissent devoir leur nom à un ermite nommé Marroun, qui, vers la fin du v[e] siècle, jouissait d'une immense réputation de sainteté dans les montagnes du Liban, et dont les disciples s'étaient signalés en combattant les erreurs d'Eutychès. Aujourd'hui, placés sous l'au-

torité d'un patriarche élu par les évêques de la nation et approuvé par le Pape, les Maronites professent le Catholicisme, à l'exception d'un très-petit nombre. Outre ce patriarche, dont l'autorité est illimitée, ils ont un grand nombre d'évêques et de suffragants qui tous sont demeurés fidèles à la simplicité des mœurs primitives. Beaucoup de ces évêques vivent dans des couvents comme les plus simples religieux, dont ils ne se distinguent que par le privilége de porter la crosse et la mitre. Le mariage, chez les Maronites, n'est point interdit aux prêtres séculiers; les membres du haut clergé, ainsi que les moines, sont seuls astreints au célibat. Les uns comme les autres sont en général peu instruits, car la plupart ne connaissent que la Bible et le catéchisme. Mais presque tous sont des hommes respectables, aux mœurs douces, à la barbe longue, à l'aspect vénérable. Outre leurs attributions spirituelles, le patriarche et les évêques exercent encore sur leurs ouailles, dans la vie civile, une influence puissante à laquelle il faut sans doute attribuer la douceur et la simplicité des mœurs maronites. Aussi les crimes et les scandales sont-ils très-rares parmi ces chrétiens du Liban, accoutumés à ne comprendre le sacerdoce qu'accompagné d'une autorité à laquelle il leur est doux d'obéir.

Le haut clergé prélève sur les Maronites des capitations personnelles qui suffisent pour le mettre dans une aisance convenable; mais les simples prêtres n'ont point de bénéfices ni de salaires déterminés. Ils ne vivent que des offrandes qui leur sont faites, du travail de leurs mains, et des fruits d'un petit jardin attenant à leur presbytère. Tous ne s'occupent que des soins de leur famille et de l'édification de leur troupeau. Aussi le respect le plus grand les entoure-t-il comme pour les dédommager de l'étroite médiocrité dans laquelle ils sont condamnés à vivre. Le culte romain est exercé par eux en toute liberté, et dans la langue syriaque. Chaque village a sa chapelle, et chaque chapelle son clocher; ce qui ne se voit nulle autre part dans l'empire turc. Les Maronites sont fiers de ce privilége, et, pour le maintenir, ils ne laissent aucun musulman s'établir parmi eux.

Le nombre des couvents et des monastères est très-considérable chez ce petit peuple, eu égard à la faible étendue du pays qu'il occupe. Le mont Liban possède plus de 10,000 moines, assujettis, pour la plupart à la règle de saint Antoine ou de saint Basile, qu'ils observent avec toute la rigueur des temps primitifs. La petite ville de Kanobin, située dans une contrée élevée au milieu d'un pays dont l'aspect général est des plus pittoresques, est la capitale des Maronites. Lorsqu'on voyage dans l'intérieur de leur pays, on est d'abord effrayé de la rapidité des pentes, de la profondeur des abîmes; mais l'adresse des mules qui vous portent finit par vous rassurer et par vous permettre d'examiner à loisir les tableaux sauvages et véritablement romantiques qui se déroulent sous vos yeux. Tantôt ce sont des villages que, par leur position, on dirait près de rouler sur la pente des précipices, et dont les maisons sont disposées de telle manière que les terrasses de celles qui sont inférieures servent de rues à celles qui les dominent; d'autres fois, un couvent ou un ermitage situé sur une crête isolée semble aspirer vers le ciel avec la prière de ceux qui l'habitent; ici, le roc, percé par un torrent, forme un pont naturel sous lequel l'eau s'échappe en cascade écumante; là, d'énormes blocs, taillés à pic, s'élèvent comme une muraille gigantesque, ou, dispersés aux bords des torrents, simulent des ruines artificielles qui baignent leurs pieds dans les flots; plus loin, les eaux, rencontrant un obstacle à leur cours, minent le terrain avec persévérance, y forment des cavernes ou se creusent des canaux souterrains d'où sourdissent des milliers de ruisseaux qui s'échappent en filets argentés sur des tapis de verdure. Quelquefois, néanmoins, ces scènes riantes se changent en scènes de désolation, lorsque des rochers, arrachés de leur place par les tremblements de terre, ou dérangés de leur équilibre par la fonte des neiges, roulent dans les vallées en écrasant sur leur passage les malheureux habitants. Les Maronites n'ont pas cessé pour cela de bâtir leurs demeures sur la cime ou sur le penchant des montagnes, pour s'y mettre à l'abri des exactions qui les poursuivaient. La sécurité qu'ils y rencontrent leur a toujours paru assez précieuse pour leur faire braver les dangers qui peuvent tenir aux localités mêmes. Aussi ont-ils déployé, au milieu de ces rochers, une industrie qu'on chercherait vainement ailleurs. A force d'adresse et de

travail, ils ont contraint un sol de pierre à devenir fertile. Le terrain, disposé en étages, présente la vue d'un vaste amphithéâtre couvert de mûriers, de vignes, de moissons, d'oliviers. On compte quelquefois plus de cent gradins ainsi disposés sur les flancs de la montagne. L'amour seul de l'indépendance a produit toutes ces merveilles, tant il est vrai que le plus faible rayon de liberté suffit pour féconder la terre et renouveler l'aspect d'un pays. Aussi les Maronites ont-ils une population forte, active, morale, religieuse, admirablement policée, ayant avec la France toutes sortes d'analogies d'intérêts et de sentiments. C'est un peuple qui nous est attaché par ses souvenirs, par sa religion, par son commerce, par les habitudes de notre protection. Le temps est encore bien près de nous, où le pavillon français, hissé au mât d'un simple brick ou sur la terrasse d'une maison consulaire, était la seule espérance de ces chrétiens du Levant. A peine l'apercevaient-ils du haut de leurs montagnes qu'ils élevaient leurs mains vers le ciel pour rendre grâce à Dieu de cette garantie de leur indépendance. A cette nouvelle, la triste Jérusalem, souvent opprimée, tressaillait de joie, et le Saint-Sépulcre devenait plus accessible aux pèlerins qui descendaient sur ces rivages.

Tel est le peuple à qui la France, après les derniers événements de Syrie, a tâché, de concert avec les grandes puissances, de procurer une administration plus conforme à ses vœux et à la foi qu'il professe. Ce qu'on a fait pour lui, on l'a fait aussi pour les Druses, et ce faible commencement amenera, nous l'espérons, de plus importants résultats. Car, il ne faut point s'y tromper, la question d'Orient n'est point terminée; elle n'est que suspendue. Aussi, tout en regrettant que les jalousies de la politique européenne n'aient point permis de trancher cette question d'une manière plus décisive, nous attendrons avec confiance qu'on y revienne un peu plus tard. Mais, en tout état de cause, et de quelque manière qu'on s'y prenne, nous osons assurer que ce n'est que par l'avénement d'un pouvoir européen que la tranquillité de ce beau et malheureux pays pourra être établie d'une manière définitive. La France, qui s'est à tort si complétement désintéressée des événements qui s'y sont passés dans les derniers temps, devra faire alors tout ce qui est digne d'elle et de sa mission civilisatrice pour répondre au cri des populations qui l'appellent sur ces rivages, et qui ne cessent de l'implorer dans leurs vœux. CAMILLE TURLES.

SYRIENNE (DÉESSE). *Voy.* CYBÈLE.

SYRINGA (*bot*), PHILADELPHUS CORONARIUS, L. Nom d'un charmant arbrisseau formant un genre dans l'icosandrie monogynie, famille des myrtacées, et cultivé depuis longtemps dans les jardins. Il croît naturellement dans les Alpes et les Apennins, s'élevant à la hauteur de sept à huit pieds. Ses branches sont revêtues d'une écorce grise ou brunâtre, garnies de feuilles ovales, dentées et opposées, supportées sur de courts pétioles et terminées en pointe aiguë; leur surface est rude, d'un vert foncé en dessus, et d'un vert pâle en dessous; les fleurs croissent en paquets cachés sur les parties latérales et aux extrémités des branches, offrant chacune un pédoncule court et distinct; un calice à quatre divisions; quatre pétales ovales et étendues; environ vingt étamines insérées au calice et environnant un style fendu en quatre. Ses fleurs, qui se montrent à la fin de mai, sont blanches et répandent une odeur fort agréable, offrant quelques rapports avec celle de la fleur d'oranger, quoique beaucoup plus forte et portant bien davantage au cerveau. Le fruit est une capsule à quatre loges et à quatre valves, faisant corps avec le calice et contenant plusieurs semences attachées au bord central des cloisons opposées aux valves. — Le syringa présente une variété à feuilles panachées de jaune, et une autre noire fleurissant rarement. Il réussit dans presque toutes les terres et à toutes les expositions. Il se multiplie par graines, moyen fort long et rarement employé, mais le plus souvent de drageons separés en automne, procédé beaucoup plus avantageux puisqu'il donne des fleurs dès l'année suivante tout en suffisant aux besoins. — Le *syringa inodore*, *philadelphus inodorus*, L., est à feuilles très entières et à grandes fleurs; il croît naturellement dans la Caroline, et se trouve cultivé dans nos jardins, où le fait remarquer la dimension de ses pétales.

Le nom *syringa*, d'origine africaine, d'après C. Bauhin, aurait été donné, suivant les auteurs, au syringa et de plus au *lilas*, à cause de leurs branches en forme de longues baguettes, remplies dans leur partie inférieure d'une moelle fongueuse, et qui, après

l'enlèvement de cette moëlle, demeurent creuses comme les roseaux servant à faire des pipeaux, en grec *syrinx*. Toutefois, ni les Grecs ni les Romains n'ont employé pour aucune plante cette dénomination, qui ne commence à figurer en botanique que vers le xve siècle. L. de L.

SYRINGITES (*hist. nat.*), Syringitis. Productions naturelles que Pline rangeait au nombre de ses pierres gemmes, en faisant remarquer de plus qu'elles étaient tubuleuses, et ressemblaient assez à l'entre-nœud d'un tuyau de paille. Les commentateurs ont pensé que ces corps devaient être des *ostéocolles* ou des *stalactites*, et peut-être même un tuyau de mer. D'autres supposent encore que ces pierres devaient être des Madrépores. (*Voy.* ce mot.)

SYRPHIDES (*entomol.*). Tribu d'insectes diptères de la divison des brachocères, subdivision des aplocères, famille des tétrachœtes. Ses caractères sont : lèvre supérieure large, voûtée, échancrée; style des antennes généralement dorsal; ailes à trois cellules postérieures, dont la première est fermée, et fausse nervure longitudinale.

Par l'ensemble de leurs caractères, les syrphides forment un groupe isolé parmi les tétrachœtes, sans affinité distincte avec les autres tribus de cette famille, mais placé vers le degré organique le plus bas, présentant encore la trompe munie de quatre soies. Les autres parties de leur organisation sont inférieures en composition ; les antennes surtout et les nervures des ailes, qui, après la trompe, représentent le mieux le degré d'organisation générale chez les diptères, rapprochent cette tribu des dichœtes, dans lesquels la trompe ne renferme que deux soies, de sorte que les syrphides forment une transition naturelle entre les deux parties de cette grande série.

Les syrphides sont au nombre des diptères remarquables par leur grandeur et par les couleurs dont elles sont ornées. L'éclat métallique qui les décore est très-souvent rehaussé par des bandes ou des taches jaunes ou blanches diversement figurées, qui rendent agréable la livrée de ces petits animaux. Appelés à vivre sur les fleurs, ils rivalisent souvent d'éclat avec elles.

Comme toutes les tribus nombreuses, les syrphides présentent dans leurs organes des modifications considérables, et l'on y reconnaît une gradation qui les rapproche encore des familles supérieures et inférieures. Les premières dans la série décroissante forment les genres cérie, callicère, dont les antennes ont le style terminal comme dans les familles qui les précèdent dans l'ordre naturel. Les aphrites, les chrysoltoxes, les psares ont les antennes allongées ; puis se présentent les syrphides au corps large, aux ailes écartées et généralement distinctes par la cellule sous-marginale dilatée et pédiforme. Parmi celles-ci les volucelles et les séricomyies sont caractérisées par le style en panache des antennes; les criorhines et les mallotes, par le troisième article de cet organe plus large que long; les éristales, par cet article ovale ou orbiculaire ; les hélophiles et les mérodons, par les cuisses postérieures renflées. Ensuite viennent se ranger les genres nombreux qui se distinguent des précédents par le corps généralement étroit, les ailes posées parallèlement, à cellule sous-marginale sans dilatation. Plusieurs d'entre eux, tels que les tropidies, les xylotes, les eumères, se reconnaissent également au renflement des cuisses postérieures, les milésies aux jambes comprimées, les rhingiesà la trompe allongées, les syrphes, les chéilosies, les dories à la face relevée en bosse, les chrysogastres au front sillonné. Enfin les ascies, les baccha, les sphégines ont l'abdomen pédiculé, et par leur petitesse et l'affaiblissement organique elles terminent la série.

Quelque nombreuses que soient les modifications qui affectent les organes des syrphides, elles n'altèrent jamais l'ensemble des caractères essentiels ; l'unité du type reste intacte, et peu de groupes zoologiques aussi considérables sont plus naturels.

Considérés sous les rapports de leur manière de vivre, les syrphides montrent la même unité que dans leur organisation, et, en apparence, beaucoup moins de diversité. Toutes se nourrissent du suc des fleurs; cependant, si leurs habitudes étaient mieux connues, nous pourrions sans doute y signaler autant de variété que dans les organes ; mais les plus saillantes ont seules été observées. L'époque de l'apparition à l'état ailé est très-différente; et, comme le sort de ces jolis insectes est lié à celui des fleurs qui leur donnent la subsistance, chacune d'elles semble éclore en faveur d'une syrphide. Quoique les mêmes fleurs attirent différentes espèces, il y a cependant des pré-

férences marquées. C'est ainsi que, dès les premiers jours du printemps, la volucelle transparente, les mallotes, les milésies recherchent les chàtons des saules, les corolles des pruneliers; qu'ensuite les ebrysogastres s'abattent sur la renoncule des prés, sur l'anémone des bois; les psares sur les scabieuses. Plus tard nous voyons des volées d'ascies tourbillonner autour des germandrées; des sphœrophories préfèrent la menthe, les rhingies la mélisse. Les volucelles se réunissent autour des églantiers; enfin, dans l'arrière-saison et jusqu'aux derniers jours, les éristales s'arrêtent sur les asters. Il y a des espèces, telles que les xylotes, qui fréquentent les bois; d'autres, comme les chéilosies, que nous ne rencontrons guère que dans les prairies. Enfin, quoique les syrphides se tiennent habituellement sur les fleurs, nous trouvons aussi les éristales sur les fruits et sur les ulcères des arbres; les xylotes se posent souvent sur le feuillage ou sur le bois, les cériés sur la terre, et une espèce exotique, la volucelle épaisse, si brillante et si répandue sous les tropiques, présente une exception remarquable en se tenant habituellement sur les bestiaux.

Les syrphides diffèrent beaucoup plus entre elles sous le rapport des lieux et des substances qu'elles choisissent pour y déposer leurs œufs; leur instinct leur suggère des moyens très-diversifiés pour la subsistance future de leurs larves, et toujours en harmonie avec leur conformation; de sorte qu'autant il y a d'unité dans l'organisation des syrphides en l'état parfait, autant elles présentent de diversité organique dans leur jeune âge.

Les larves se ressemblent seulement par la tête charnue et de forme variable, par la présence des stigmates aux extrémités antérieure et postérieure du corps, et par la manière dont elles se métamorphosent en nymphes, leur peau se transformant en coque, caractères qui rapprochent encore les syrphides des diptères d'ordre inférieur.

Les unes, telles que les chéilosies et vraisemblablement plusieurs autres, confient leurs œufs à la terre, et leurs larves se nourrissent de l'humus ou des racines des plantes. Celles des rhingies, des syrittes, éclosent dans les bouzes; celles des sphærophories dans les champignons. Le détritus du bois nourrit celles des milésies, des xylotes. Les bulbes des liliacées sont la pâture de celles des mérodons.

Un instinct bien différent détermine les syrphes à déposer leurs œufs sur les tiges ou les feuilles couvertes de pucerons, dont les larves, quoique aveugles et rampantes, font une grande destruction à l'aide d'un instrument de succion composé extérieurement d'un dard à trois pointes et d'une pompe intérieure.

Également carnassières, les larves des volucelles, armées de fortes mandibules, ont leur berceau dans les nids des bourdons et dans les guêpiers, où elles vivent en parasites sur celles de ces hyménoptères.

Enfin les éristales et les hélophiles font leur ponte dans les eaux croupissantes, et leurs larves se trouvent conformées pour ce séjour, munies d'un organe respiratoire en forme d'un long tube dont l'extrémité s'applique à la surface de l'eau, et qui, en s'allongeant à volonté, leur permet de descendre jusqu'au fond et d'y chercher leur nourriture sans interrompre leur respiration aérienne. Leur bouche est propre à la succion, et pour la locomotion elles sont pourvues de pattes, privilége exclusif parmi les larves de diptères.

Ces grandes modifications que présentent l'organisation et les mœurs des larves de syrphides contrastent singulièrement, ainsi que nous l'avons dit, avec les légères différences qui les distinguent dans l'état parfait. C'est une particularité remarquable, qui n'a été signalée au même degré dans aucune tribu entomologique. Un phénomène plus remarquable encore, quoique commun à tous ces petits animaux, c'est l'instinct, c'est la prescience des soins nécessaires à l'existence de leurs larves, dont ils ne peuvent avoir aucune connaissance acquise; c'est cette prérogative accordée à leur faiblesse de pourvoir à la conservation de leur race par des moyens infiniment diversifiés et avec une appréciation infaillible de tous leurs besoins. MACQUART.

SYROMASTE, SYROMASTES (*entom.*). Genre d'hémiptères, de la famille des géocorises, établi par Latreille aux dépens du genre CORÉE de Fabricius. *Voy.* ce dernier mot et celui de GÉOCORISES. D.

SYRTITES (*hist. nat.*), SYRTITES. Nom donné par Pline à une production naturelle pierreuse qui se trouve sur les rivages des SYRTES et de la LUCANIE (Afrique et Calabre).

Cet auteur nous les dépeint d'une couleur mieillée ou safranée, offrant dans leur intérieur des étoiles luisantes. Tout porte à croire de nos jours que ces pierres n'étaient autres que des MADRÉPORES. (*Voy.* ce mot.)

SYSTÈME (*philos.*). La confusion que ce mot éveille dans l'esprit, et l'extrême difficulté qu'on éprouve à le définir, tiennent évidemment à l'extension singulière qu'il a prise sous la plume des savants, des artistes et des philosophes. Le mot grec σύστημα, dont il est la traduction littérale, n'a d'ailleurs dans notre langue aucun autre équivalent: il résume substantivement la signification de l'adverbe et du verbe dont il est la contraction, σὺν et ἵστημι, se tenir ensemble.

« Un système, dit Condillac, n'est autre « chose que la disposition des différentes « parties d'un art ou d'une science, dans un « ordre où elles se soutiennent mutuelle- « ment et où les dernières s'expliquent par « les premières : celles qui rendent raison « des autres s'appellent principes. » (*Traité « des Syst.*, p. 1).

A cette définition, qui est bonne en ce sens qu'elle nous présente tout système comme la charpente, le squelette d'une de nos spéculations scientifiques, et les principes comme les échelons au moyen desquels l'esprit s'élève des premières notions d'une science aux plus hautes vérités que cette science a pour but d'atteindre, je demande néanmoins la permission d'en substituer une autre qui me semble moins vague et plus intimement vraie. Je dirai donc que j'entends par système:

Un ensemble d'êtres ou de faits, comparés entre eux par celles de leurs propriétés qui leur sont communes, et disposés, soit dans un ordre déterminé que leur assigne la nature, soit de manière à former les termes d'une progression infinie, dont le raisonnement peut suivre la marche au delà des limites où l'observation s'arrête.

Cette définition est-elle irréprochable? c'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider; mais je suis d'autant plus disposé à la croire telle qu'elle me semble s'adapter d'une manière satisfaisante à tous les genres d'études auxquelles je me suis livré. Toutes les sciences, en effet, nous ramènent plus ou moins, suivant leur degré de perfection, vers la triple idée de l'unité, de l'ordre et de l'infini; proposition fondamentale dont on cesse de s'étonner lorsqu'on a suffisamment réfléchi sur la génésie naturelle des connaissances humaines.

Toutes les vérités existent dans la nature, dont elles sont l'essence : qu'elles soient simultanées ou successives, peu importe, car le temps et l'espace, ces deux diamètres de l'infini, peuvent être considérés comme un même champ d'existences. Mais les sciences, quel que soit leur objet spécial, ont toujours pour but commun de nous révéler des vérités; celles-ci se montrent d'abord de loin en loin, à mesure que se déchire le voile qui nous les dérobe; puis, leurs sommets se multipliant à la surface de l'inconnu, l'ordre qui les unit apparaît de plus en plus, jusqu'à l'instant où leur nombre et l'aspect de leur base commune ne laissent plus aucun doute sur l'unité de leur origine et sur l'infini de leur développement. Les sciences, en un mot, sont calquées sur la nature, et la nature elle-même n'est qu'un système immense dont nous découvrons çà et là quelques linéaments, que réfléchit péniblement l'intelligence humaine, et dont Dieu seul peut embrasser l'ensemble. Mais s'il n'y a pour Dieu qu'une seule science, ou plutôt qu'une seule vérité, il y en a, pour les hommes, un grand nombre, et dont la plupart encore offrent peu de certitude. Nous jetterons un coup d'œil rapide sur les principales d'entre celles qui sont universellement enseignées.

Si l'histoire scientifique d'une époque ou d'une nation pouvait être envisagée comme une image synthétique du développement de l'esprit humain, nous serions porté à croire que les premiers hommes qui se prirent à dogmatiser s'occupèrent simultanément et de leur propre individualité et des autres merveilles qui les environnaient. Peut-être même faudrait-il dire que le désir de pénétrer les mystères de leur propre organisation, sans s'inquiéter de l'analogie qu'elle pouvait avoir avec celle des autres êtres vivants, précéda, dans l'ordre chronologique, les inductions qui résultèrent de l'observation du monde ambiant. Aussi, les premières observations humaines, bénévolement circonscrites dans l'espace étroit et incertain de cette métaphysique *à priori*, n'eurent-elles pour conséquences que les notions les plus fausses, les hypothèses les plus absurdes, les conceptions les plus ex-

travagantes. La tradition nous apprend, du reste, que ce règne absolu du sophisme se prolongea longtemps. Cependant, à force de réfléchir sur lui-même, à force d'analyser de cent façons différentes ses sensations et ses sentiments, ses idées et ses actes, l'homme finit nécessairement par se connaître un peu. Ce fut alors seulement que, portant ses regards autour de lui, et les élevant aux cieux, il découvrit enfin qu'il n'était pas à lui seul tout l'univers, dont il présuma pourtant qu'il devait être le roi. Mais bientôt, du sentiment limité de sa puissance dut se former la conception d'un être plus puissant que lui, c'est-à-dire qu'il se demanda si, au-dessus de tout ce qui frappait ses sens, et si même au-dessus de lui il n'existerait pas quelque maître suprême, de la main duquel tout serait sorti : vague notion d'une divinité qui pourtant lui suffit, et qui, grâce au besoin de savoir, ce tourment originel de l'homme moral, devint le thème inépuisable de ses plus folles conjectures. Cette divinité, qu'il conçoit à peine, il l'imagine et la définit. Bientôt, les divers éléments qu'il croit sentir au fond de lui-même se réfléchissant avec sa propre image sur toutes ses conceptions, le plus monstrueux anthropomorphisme naît et se perpétue, une fois admis, jusqu'à la venue du christianisme. Mais ce n'est pas tout encore : on sait qu'il vint plus tard une époque qu'on a peine à comprendre, où la grande unité divine se décomposant et se divisant avec les idées de l'homme, celui-ci peupla le ciel et la terre de ses passions déifiées. — A présent, faut-il le dire! ceci est l'histoire de la philosophie grecque, depuis Thalès à Anaxagore, et peut-être même jusqu'à Aristote. En effet, quoi qu'on en ait pu dire, pendant toute cette première période de la métaphysique, il est constant qu'il n'y eut en Grèce ni science ni savants; on peut même ajouter (et selon nous *à fortiori*) ni philosophes, ni philosophie, c'est-à-dire pas de *systèmes*

Les *êtres* et les *faits*, ces deux grands éléments de la nature, représentent une double série d'idées à laquelle se rattachent toutes nos connaissances, et dont elle établit la division naturelle en deux classes distinctes. La première classe comprend les sciences physiques avec les arts qui en découlent; la seconde, les sciences métaphysiques ou la physiologie générale. Mais comme il semble à peu près évident que l'appréciation des corps qui tombent immédiatement sous nos sens offre moins de difficultés que l'appréciation des propriétés métaphysiques dont est doué chacun d'eux; comme il est d'ailleurs incontestable que nous ne sommes portés à réfléchir sur ces propriétés insaisissables des corps qu'après avoir été frappés de leurs propriétés matérielles, l'étude de la matière inerte aurait dû précéder celle des actes physiologiques. Cependant nous avons vu qu'il n'en fut pas ainsi; mais la vie des générations ressemble à celle des hommes : c'est une improvisation perpétuelle, dont on ne reconnaît les écarts que lorsqu'il n'est plus temps de les éviter.

La philosophie des sciences, c'est-à-dire leur systématisation raisonnée, ne commença donc guère qu'au naturaliste Aristote, pour se renouveler plus tard au mathématicien Bacon. Tâchons de faire comprendre, d'après la pensée de ces deux grands hommes, quel aurait dû être le développement normal des connaissances humaines.

D'après ce que nous avons établi, la circonstance primordiale de toute systématisation consiste dans la détermination de rapports entre des choses analogues. Mais cette analogie elle-même n'est qu'une vague révélation d'un système inconnu; il s'agit donc avant tout de rechercher en quoi elle consiste. Or cette première opération se réduit à une étude analytique des êtres ou des faits, pris chacun isolément; cette décomposition fictive, mettant à nu, pour ainsi dire, chacune de leurs propriétés, on ne tarde pas à découvrir celles qui leur sont communes, et les rapports s'établissent d'eux-mêmes (*Voy.* Abstraction.) Suivons donc, dans ses phases successives, ce travail de l'esprit.

J'ai dit plus haut que les premières propriétés des corps dont nous étions frappés étaient leurs propriétés sensibles, telles que la couleur, l'étendue, la forme, etc. Il se pourrait même que, parmi ces propriétés, il y en eût une qui, de préférence aux autres, attirât l'attention; mais il est probable que cette préférence, d'ailleurs indifférente en elle-même, ne peut guère être que relative au mode d'impressionnabilité de chaque observateur. Au surplus, on le comprend, la question n'est pas là, et il s'agit beaucoup moins de savoir quelle fut la pre-

mière abstraction dont on s'occupa que de découvrir l'usage qu'on en put faire. Or, hâtons-nous de le dire, toute abstraction des corps est ou peut devenir le fait principe, l'unité génératrice d'un système, et toute la valeur de celui-ci consiste justement dans la précision, dans la réalité de cette unité génératrice. Enfin faisons observer qu'un grand nombre de systèmes ont pour fait-principe un groupe d'abstractions, au lieu d'une seulement; mais ce n'est point par ceux-là qu'il convient de commencer.

Je ne sache pas qu'il existe dans les sciences aucune grande classification systématique basée sur la *couleur*, ce qui tient sans doute à l'excessive mobilité de cette propriété des corps. Nous présumons au reste que la COLORATION (*voy.* ce mot), n'étant que le résultat d'une décomposition de la lumière, sur laquelle nous savons peu de choses, doit être subordonnée à des propriétés très-intimes de la matière, sur lesquelles nous ne savons rien. Mais si la coloration n'a que peu servi à la systématisation des êtres, il n'en existe pas moins un système intrinsèque des couleurs, que l'arc-en-ciel ou les autres prismes naturels durent faire pressentir aux hommes dès les temps les plus reculés. (*Voy.* OPTIQUE.)

Si, de toutes les abstractions de la matière, la couleur est, en même temps que l'une des plus frappantes, la plus inconstante et la plus fugitive, il n'en est pas de même de l'*étendue*, sans laquelle il nous est impossible de concevoir nettement les corps. L'idée de l'étendue put provenir de deux sources différentes: 1° du volume des corps qui la présentent à la fois dans tous les sens; 2° de l'espace qui règne entre ces corps, et qui force, en quelque sorte, l'esprit à la concevoir dans sa plus simple expression, la ligne droite. Cette conception de la ligne droite est, sans contredit, une des plus difficiles à définir, et les géomètres, en la prenant pour un des axiomes de leur science, ont depuis longtemps renoncé à l'expliquer. Mais, une fois cette idée admise, celles du triangle, du carré, du cube et de toutes les figures dites régulières se déduisent assez naturellement. La ligne droite, avec ses diverses combinaisons, jointe à l'idée des angles, qui lui succéda, et à celle de l'impénétrabilité, suffit pour donner raison de la plupart des spéculations géométriques. Au surplus, celles-ci ne constituent pas primitivement le système de l'étendue, dont elles ne sont, au contraire, que des applications. Existerait-il, dans les diverses étendues présentées par les êtres de la nature, la raison d'une systématisation naturelle de ces êtres? Voilà ce qu'il faut se demander. Or à cela je réponds qu'à l'exception des lignes célestes, dont les rapports établissent la position relative des astres, et partant le premier chef du système planétaire, auquel nous reviendrons plus loin, aucun système naturel ne paraît fondé sur l'étendue. Cependant cette conception de l'étendue, se renouvelant sans cesse et partout avec nos sensations, dans lesquelles elle semble jouer le premier rôle, dut engendrer de bonne heure l'idée de mensuration ou des étendues comparées, idée qui devint d'ailleurs un besoin lorsque l'industrie naissante commença à mettre en œuvre les produits de la nature. Nous voici donc à l'origine du premier système de convention, cette image ébauchée sans doute de notre système actuel de mensuration, dont nous parlerons tout à l'heure, quand l'histoire présumée des idées de nombres nous aura permis de le faire comprendre.

L'algébriste Lacroix disait un jour à l'Institut qu'il n'avait jamais compris comment se formait l'idée de nombres. Quant à moi, qui écris sans livres, et je dirai presque sans souvenirs, tant je m'efforce d'oublier pour ne concevoir qu'*intuitivement* les choses sur lesquelles j'écris, j'avoue que la réflexion de Lacroix excite mon étonnement. C'est que je suis pénétré de ce principe, qu'il ne faut pas voir seulement dans l'esprit de l'homme un réflecteur passif des objets qui l'impressionnent, et qu'il convient, pour se rendre compte des conceptions dont il se montre capable, de faire tout à la fois la part de sa raison et celle de ses perceptions. Cela posé, l'idée de nombres n'est pour moi, comme toute autre idée abstraite, qu'une sensation réfléchie. Qu'au milieu d'un groupe d'objets semblables l'attention se concentre suffisamment sur un de ces objets; il en résulte une abstraction dont le sentiment est celui de l'unité. Que maintenant l'attention, sans cesser d'être fixée sur ce premier objet, se porte sur un autre, puis sur un autre encore, ainsi de suite; je soutiens qu'à chaque addition nouvelle il pourra se former une idée

nette de l'unité ajoutée et surajoutée à elle-même, un nombre de fois déterminé. Notez d'ailleurs que la même succession d'idées se reproduit invariablement chez tous les hommes, quelle que soit la nature des objets qui la provoquent. Marquez donc chacune de ces idées d'un signe de convention qui la rappelle, ou d'un mot qui la désigne, et vous aurez l'histoire des nombres. Mais on dut peu tarder à s'apercevoir que, par suite d'une imperfection qu'on pouvait attribuer indifféremment à l'esprit ou aux sens, cette image, d'abord si nette, de l'unité perdait progressivement de sa précision à mesure que, se transformant, elle s'amplifiait davantage; de telle sorte qu'il arrivait toujours un point où même les organisations les plus heureuses s'égaraient invinciblement sur cette route de l'infini. Les penseurs, ces hommes privilégiés qui portent le fanal en avant de leur époque, durent donc aviser de bonne heure au moyen de remédier à un aussi grave inconvénient. Mais c'est surtout ici qu'un effort de réflexion devint nécessaire ; car ici commence le système qui, à l'avenant de tous ceux que nous examinerons plus loin, n'est qu'un ingénieux expédient par lequel la raison supplée à la mémoire. Le seul moyen qu'on trouva fut de revenir à l'idée première, à celle de l'unité; c'est-à-dire que l'on convint de voir dans l'idée complexe d'un nombre déterminé une idée simple dont le caractère seméiotique rappellerait l'unité; puis, dans le même nombre de ces unités de second ordre, une troisième espèce d'unités qui en fourniraient à leur tour une de quatrième ordre, etc.; car, une fois le *principe* admis (et le mot ici est sans équivoque), un système de numération se trouva formé de toutes pièces. L'homme, en effet, après avoir passé par une semblable filiation d'idées, ne dut pas avoir beaucoup plus de peine à concevoir la divisibilité progressive d'*un tout* réel en parties imaginaires qu'il n'en avait eu à composer *un tout* imaginaire avec des parties réelles. L'analyse compléta donc ce qu'avait produit la synthèse, et, les *fractions* imaginées, le système des nombres présenta une image parfaite de l'infini. Mais les mathématiques sont beaucoup moins une science qu'un moyen machinal de coordination dans les applications qu'on en fait. Les mathématiques, en un mot, qui seraient la philosophie par excellence si elles étaient applicables à tout, nous représentent une sorte de matérialisation de la logique; aussi ont-elles servi de type à la plupart des systèmes artificiels, ainsi que notre système actuel des mesures va nous en fournir la preuve.

Le système *métrique* n'est qu'une application immédiate à l'étendue de la numération arabe; la seule différence qui existe entre les deux est que l'unité, dans le premier cas, représente une valeur absolue. On sait d'ailleurs quelle énorme dépense de labeur et de génie nécessita la fusion des deux systèmes. La mensuration du méridien terrestre, dont le mètre est la quarante-millionième partie, est une de ces conceptions gigantesques dont l'exécution honorera à jamais les géomètres français.

Il est plus que probable que les idées de pesanteur, de volume et de capacité s'acquirent de la même manière que celles dont je viens de parler. On peut voir d'ailleurs, à l'article Poids et Mesures, par quelles ingénieuses conceptions on rattacha, dans les temps modernes, leur systématisation à celle de l'étendue. N'oublions pas néanmoins que chacun de ces systèmes est de pure convention; mais cette convention, qui est un chef-d'œuvre de l'esprit humain, par cela seul qu'elle se rattache à un fait unique, remonte jusqu'à l'idée-mère du calcul décimal.

La *forme*, qui n'est qu'une modification plus ou moins compliquée de l'étendue, était d'une conception trop difficile pour devenir dès le principe l'élément d'un système. Même encore à présent nous reconnaissons l'impossibilité de la saisir d'une manière rigoureuse dans les productions du règne organique. Depuis assez longtemps toutefois, les progrès de la géométrie, en nous éclairant sur la génésie des formes rectilignes, nous ont fourni un moyen assez plausible de classer entre eux les cristaux. C'est ainsi que le système *minéralogique*, d'après Hausmann, est « l'ensemble de toutes les formes cristallines qu'on peut rapporter mathématiquement à une forme fondamentale. » Malheureusement ici l'unité première est complexe, et les minéralogistes nous semblent un peu commencer leur numération *à la dizaine*... pouvait-il en être autrement?

La mensuration du temps suivit-elle ou précéda-t-elle la mensuration de l'es-

pace? c'est ce que personne ne saurait dire; tout ce qu'on peut affirmer sans crainte d'erreur, c'est que la reproductiou régulièrement périodique des grands faits de l'univers durent, de bonne heure, faire soupçonner un enchaînement, un ordre systématique dans la succession de ces phénomènes. L'alternative des jours et des nuits fut sans doute le premier chronomètre; puis l'homme mesura les uns et les autres au moyen des petits faits qui les remplissent. Peut-être, avant la magnifique invention du sablier, eut-il l'idée de s'en faire un avec les battements de son cœur. Ce qu'il y a de très-sûr, c'est que, dans ses conjectures fondamentales, comme, par exemple, celles qu'il fit sur la révolution annuelle, l'homme tomba dans l'erreur; erreur légère à la vérité, mais qui, en se répétant, grossit et devint embarrassante. *L'année bissextile* pourtant finit par y remédier; mais quels travaux et combien de siècles ne fallut-il pas pour l'établir? (*Voy.* Bissextile.) Quoi qu'il en soit, ne perdons jamais de vue cette grande vérité : l'homme juge encore moins bien de la durée que de l'espace; et les faits, du plus simple au plus compliqué, sont et seront toujours les écueils de ses systèmes.

Ce fut le perfectionnement des chronomètres artificiels, joint aux progrès de l'astronomie, qui acheva de nous découvrir la systématisation naturelle du temps. L'astronomie n'est d'ailleurs elle-même que la révélation d'un vaste système naturel dont l'étendue et le mouvement constituent le double principe. L'astronomie passe aujourd'hui pour une des sciences les plus exactes, et tout le monde est d'accord sur ce point, si on la fait uniquement consister dans la détermination des rapports d'étendue et de distance qui existent entre les astres; mais si vous demandez à l'astronome des explications sur la nature individuelle des corps célestes, vous reconnaissez immédiatement que sa science finit là. Au surplus, il s'en faut de beaucoup, comme il est aisé de le comprendre, que la mécanique céleste ait eu de tous les temps la clarté et la précision qui la distinguent de nos jours. L'histoire de l'astronomie nous fait voir, au contraire, une longue suite de systèmes hypothétiques ou de prétendus systèmes dont les erreurs tenaient d'une part à l'ignorance plus ou moins complète de faits accessoires, jusqu'alors inexpliqués, et, d'autre part, aux aberrations des sens. Il est certain, par exemple, que si Ptolémée eût connu les lois de la gravitation universelle, découvertes par Newton bien des siècles après lui, il n'eût pas manqué de se défier des sept zones concentriques de son ciel imaginaire. Quoi qu'il en soit, l'astronomie, même dès son début, fut, en même temps qu'un essai de systématisation de l'espace, une systématisation plus ou moins vicieuse du *mouvement* considéré dans sa plus large manifestation. Le mouvement, ce fait culminant de la vie universelle qu'il semble résumer, va d'ailleurs se reproduire sous toutes les formes dans chacune des connaissances dont nous sommes forcé de parler. Nous y reviendrons donc à différentes reprises; mais qu'il nous soit permis de nous arrêter d'abord sur un des plus singuliers phénomènes que, dans certaines conditions données, il détermine chez l'homme.

Le *son* est à l'oreille ce que la couleur est à la vue; proposition qui devient frappante lorsqu'on en suit le développement. La lumière, ainsi qu'on a déjà pu le comprendre dans le peu de mots que j'en ai dits, présente un de ces systèmes primordiaux dont les degrés invariables n'ont d'autre raison de leur existence que la nature qui les produit et l'organe qui les perçoit; il en est ainsi du son. Ces sortes de systèmes ne s'inventent pas, ils se découvrent, et si, une fois découverts, ils prennent de l'extension, ils la doivent beaucoup moins au raisonnement qu'à l'expérimentation ou au hasard. — Lorsque Rameau se fut assuré qu'en frappant sur une cloche de verre le retentissement sonore qui suivait le choc n'était qu'une sorte d'agglomération d'intonations diverses et *consonnantes*, Rameau put affirmer avec raison qu'il avait trouvé la clé du système de l'harmonie. — Premier point d'analogie entre le son et les couleurs : dans les deux cas, manifestation unitaire d'un fait divisible dans son essence; le mono-corde ou la cloche de cristal de l'illustre compositeur rappelle évidemment l'expérience du prisme. Cependant les physiciens s'emparèrent du phénomène signalé par Rameau, et ils finirent par s'en rendre compte; l'isochronisme d'oscillations, certains rapports numériques entre les nœuds de vibrations,

expliquèrent l'unisson, les accords et les sons harmoniques. Mais la théorie n'est pas le système, et la théorie, ce qui est plus fort, n'a rien ajouté à celui dont je parle. D'ailleurs si Rameau fut, comme on sait, le restaurateur de l'harmonie, la mélodie existait bien longtemps avant lui, et nous trouvons dans les lois qui la régissent de nouvelles raisons en faveur du rapprochement que je viens de hasarder. Il y a sept notes dans la gamme comme il y a sept rayons dans la lumière, et l'une et l'autre, si l'on en croit le physicien Fresnel, émanent de corps en vibration. Comme je m'éloignerais de mon sujet en insistant davantage sur ce point, je me contente de le livrer en passant aux méditations des philosophes, et j'en reviens à la mélodie. La gamme *majeure* et la gamme *mineure*, c'est-à-dire une double série de sons liés entre eux par des intervalles déterminés et se reproduisant d'*octave* en *octave* dans un ordre inaltérable, tel est le premier fait musical qui est *instinctivement* compris par tous les hommes qui en sont frappés; c'est-à-dire que la gamme est une chose complète en elle-même, immuable dans l'essence de ses éléments comme dans l'ordre successif de leur formation ; tranchons le mot : la gamme est un système. Aussi n'ai-je pas besoin d'ajouter qu'elle renferme à elle seule tous les secrets de la mélodie dont elle est l'âme et le moyen.

Cette manière de considérer la musique pourra donner à nos lecteurs l'explication de certains faits historiques dont je me suis plus d'une fois émerveillé, parce que j'étais fort loin de les entendre. Je me demandais, par exemple, comment Hyagnis et Chorèbe, Terpandre et Lichaon de Samos avaient pu s'illustrer parmi les Grecs en ajoutant des cordes nouvelles au *tétracorde* de Mercure. Pythagore surtout, le philosophe Pythagore, augmentant sa célébrité par l'addition de la huitième corde de la lyre; enfin, les Théophraste de Pierée, les Hepties de Colophon, les Timothée de Milet, etc., revendiquant, avec une prétention que je ne pouvais m'empêcher de trouver ridicule, les mêmes titres de gloire; tous ces faits, dis-je, et tous ces personnages étaient pour moi autant d'énigmes dans lesquelles je ne voyais que les travers d'un peuple mélomane, sinon la puérile minutie d'un historien flagorneur. Or, voici en quoi je n'avais pas compris l'histoire. La mélodie, comme les autres arts, eut différentes phases de développement, et les Grecs, qui sont encore nos maîtres en poésie, furent loin de nous égaler en musique. Ainsi, au temps de Pythagore, non-seulement on ne chantait qu'à l'unisson, mais encore on n'accompagnait le chant qu'avec trois notes, les seules que l'oreille des adeptes eût découvertes jusqu'alors. Il appartenait aux hommes célèbres que j'ai nommés de compléter le système en découvrant chacun une nouvelle note de la gamme, et voilà justement l'importance qu'attachaient avec raison leurs contemporains à l'extension qu'ils donnèrent au tétracorde, puis à la lyre. — Terminons ce qui a rapport au son en disant que le système de la mélodie est aujourd'hui aussi complet que celui des mesures ou des nombres; car l'esprit, à défaut des sens, peut suivre jusqu'à l'infini l'échelle des sons musicaux.

Si le mouvement, envisagé seulement dans les grandes manifestations de la nature, pouvait être considéré comme un fait *essentiel*, c'est-à-dire comme un effet sans cause, ou du moins sans autre cause que la Divinité, il n'en était pas de même des mouvements accidentels, qui ont un commencement et une fin, et dont la nature nous offre aussi de très-nombreux exemples. Ces mouvements étaient, de toute évidence, les résultats de causes diverses qu'on ne parvenait pas toujours à découvrir, mais dont on ne fit pas moins une abstraction nouvelle, que le nom générique de *force* servit à désigner. Une fois cette idée bien conçue, l'homme trouvant en lui-même, ou dans les animaux, de même que dans la pesanteur ou dans les phénomènes météorologiques, mille moyens de la réaliser et de l'utiliser à son profit, la *force* devint l'unité d'un nouveau système artificiel qu'on appella *mécanique*. La MÉCANIQUE (*voy.* ce mot) est, à proprement parler, la mise en œuvre des quatre abstractions connues, *force*, *mouvement*, *étendue* et *durée*. On sait de plus que la science des nombres s'applique exactement à ses diverses combinaisons, de telle sorte qu'en évaluant en poids décimaux la valeur de la force employée, chaque système de mécanique devient pour ainsi dire un rameau du système numérique.

Il s'en faut de beaucoup, malheureusement, que toutes les spéculations qu'on a faites sur le mouvement soient, ainsi que la mécanique, susceptibles de démonstrations rigoureuses; mais nous ne pouvons aborder ces questions délicates, ardues, qui supposent la solution de tant d'autres non encore résolues, sans avoir résumé dans un aperçu rapide l'esprit général des systèmes qui reposent sur des abstractions multiples.

Certaines analogies de forme, d'aspect ou de destination ont fait donner le nom de systèmes à l'ensemble des différentes parties qui, dans le règne organique, semblent constituer un appareil commun. C'est ainsi qu'on dit, en anatomie générale, le système *nerveux*, *sanguin*, *lymphatique*, *vasculaire* (qui comprend les deux derniers), *osseux*, *ligneux*, *médullaire*, etc. Ces mots nous ramènent, comme on voit, à la première classe des sciences, c'est-à-dire à l'examen comparé des *êtres* inertes, puisque les spéculations de l'anatomie n'ont pour objet que la matière *morte*, ou, si l'on veut, la matière organisée, privée de son mouvement. Cela posé, l'anatomie ne doit guère intéresser que les sens, ce qui est vrai. C'est une science de pure mémoire, et dont les divisions naturelles sont d'ailleurs assez tranchées pour s'établir sans le secours d'un grand effort de réflexion.

Il n'en est pas ainsi de la classification des êtres innombrables qui vivent ou végètent à la surface du globe. Pour assigner à chacun d'eux et conformément au vœu de la nature la place respective qu'ils occupent dans l'échelle organique, il faudrait pouvoir tenir compte à la fois de toutes les propriétés qu'ils présentent, afin d'en déduire logiquement leurs traits de similitude et leurs points de dissemblance. Mais une pareille conception est évidemment au dessus de l'intelligence humaine. Il fallut donc se réduire à ne chercher que dans les caractères les plus saillants des animaux et des plantes les termes de la confrontation générale dont ils devaient être l'objet. Or les caractères distinctifs des êtres organisés ne sont pas tellement arrêtés et prédominants qu'ils frappent invariablement les sens de l'observateur. Le choix qu'il en fallait faire resta donc subordonné à la manière de sentir ou de penser de chaque naturaliste. Le nombre et l'importance réelle des abstractions auxquelles on s'arrêta constituèrent le cachet individuel des différentes méthodes, et par suite la valeur des systèmes auxquels elles donnèrent lieu. Mais nous pouvons avant tout poser en principe : 1° que plus on s'élève dans la science des êtres, plus leur systématisation devient difficile, attendu le nombre toujours croissant de propriétés nouvelles que fait surgir chaque degré de cette ascension; 2° qu'une méthode sera d'autant plus parfaite qu'elle sera plus près d'embrasser l'ensemble de toutes ces propriétés, puisque chaque être ne peut avoir pour équivalent que la résultante de *toutes* les abstractions qu'il présente; 3° que plus le nombre des sujets *connus* sera considérable, plus on aura de chance d'approcher du véritable système, autrement dit de celui de la nature, qui les renferme tous. L'examen rapide d'une des branches les plus avancées de l'histoire naturelle va nous fournir l'occasion de vérifier ces diverses propositions.

De même que la zoologie et la minéralogie, la botanique eut son berceau dans l'étude empirique des premières individualités que le hasard offrit aux hommes. Aussi voyons-nous les premiers efforts des adeptes se borner à recueillir des plantes, qu'on entassait pêle-mêle, après les avoir décrites et qualifiées de désignations arbitraires. Ce ne fut que bien des siècles après Théophraste et Pline, les deux grands botanistes de l'antiquité, que, le *compendium* de la science se trouvant encombré d'un si grand nombre d'espèces que la mémoire la plus heureuse ne suffisait plus pour en retenir les noms, l'on sentit le besoin d'une nomenclature méthodique, c'est-à-dire la nécessité d'une classification. Nous devons donc faire remarquer que, la première classification de la botanique ayant purement et simplement pour objet la création d'un moyen mnémotechnique, il importait assez peu qu'elle fût ou non en harmonie avec les lois de la nature. Tout ce dont il s'agissait était de faire adopter aux savants une convention plus ou moins rationnelle, et au moyen de laquelle ils pussent désormais s'entendre. Cette convention devait d'ailleurs consister à prendre pour terme général de comparaison des plantes un de leurs organes les plus apparents et les plus persistants. Par malheur on choisit le plus éphémère, si bien qu'avec l'intention de classer les vé-

gétaux on ne fit guère que systématiser des fleurs. Aussi ne tarda-t-on pas à s'apercevoir que cette abstraction de la fleur, dans laquelle le célèbre Tournefort avait cru voir la circonstance capitale et caractéristique du règne végétal, était loin de résumer l'ensemble des propriétés physiques présentées par chaque individu de ce règne. Il était en effet de toute évidence que les groupes formés d'après le principe de la nouvelle méthode rapprochaient assez souvent les êtres les plus disparates, et parfois assimilaient des végétaux qui n'avaient entre eux d'autres ressemblances que la forme de leurs pétales. Néanmoins, hâtons-nous de le dire, Tournefort, en débrouillant le chaos de la botanique, ne rendit pas moins à cette science un service incalculable, parce que l'ordre le plus défectueux est encore préférable au désordre complet. Au surplus, toutes les sciences commencent ainsi, et l'hypothèse, qui est à la vérité ce que le désir est à la jouissance, semble le prélude inévitable de toute investigation sérieuse. L'hypothèse est, du reste, assez souvent le premier pas qui conduit au savoir. Il ne faut donc pas s'étonner de la puissante impulsion que donna Tournefort aux sciences naturelles : la gloire de Linné lui-même ne devait point obscurcir la sienne.

Cependant on peut dire que Linné refit sur nouveaux frais la botanique tout entière; mais Linné est un des plus beaux génies que le monde ait vus naître. La tournure à la fois contemplative et méditative de son caractère, un esprit essentiellement généralisateur, enfin les fortes études physiologiques auxquelles il consacra la première moitié de sa vie (voir le *Somnus plantarum* et ses autres livres), imprégnèrent toutes ses œuvres de cette philosophie large et profonde qui est le sceau des intelligences supérieures. Mais l'expérience n'avait pas encore réuni en nombre suffisant les éléments d'une systématisation calquée sur l'ordre de la nature, et celle qu'imagina Linné ne fut encore qu'une ingénieuse fiction. Cependant le grand naturaliste suédois avait enseigné l'art d'étudier et d'analyser la nature. Les herbiers et les jardins botaniques ordonnés d'après sa méthode facilitèrent la confrontation des végétaux ainsi que le dépouillement général de leurs propriétés, et ce fut ainsi que, dans l'espace de quelques années, s'élabora la grande révolution scientifique qu'il appartenait à Laurent de Jussieu d'accomplir.

Aux yeux de maints savants, la *Méthode naturelle* est le dernier degré, le *nec plus ultrà* des spéculations possibles dans le règne végétal, et, chose étrange! depuis qu'ils croient posséder le véritable système, ce mot, décrédité par des essais malheureux, est tombé chez eux en défaveur. « Un *système*, disent-ils, est une *méthode artificielle;* » singulière assertion, qui caractérise d'un trait l'esprit philosophique dont sont doués la plupart de nos naturalistes modernes. Qui sait, au reste, ce que deviendrait cet assemblage de mots à la fois pompeux et faux de *méthode naturelle*, si la nature se dévoilant se montrait à nous telle qu'elle est? Qui oserait affirmer, hélas! qu'il ne serait pas un témoignage de plus contre l'impuissance et la vanité des hommes? En botanique, comme en toutes choses, *l'absolu* demeure impénétrable, et il ne fera jamais partie de nos connaissances sérieuses.

Ce fut pourtant le rêve doré des philosophes de tous les temps et de tous les pays. Peut-être même, sans l'espérance de le découvrir, auraient-ils restreint leurs études aux propriétés sensibles de la matière, s'il était dans la nature de l'esprit humain de limiter ainsi son essor. Nous avons déjà vu, d'ailleurs, qu'il est certaines abstractions des corps qui, pour ne pas tomber immédiatement sous les sens, sont pourtant appréciées et, pour ainsi dire, conçues par eux. Au moins est-il vrai de dire qu'elles n'exigent pour se former qu'un si faible effort de l'intellect qu'on serait tenté de les prendre pour les conséquences immédiates et nécessaires des sensations auxquelles elle succèdent. Tels sont les couleurs et les sons, le mouvement et la pesanteur. Le *comment*, le *pourquoi* de ces phénomènes jettent incontinent la pensée dans un abîme de ténèbres; mais l'esprit humain va toujours, même quand il ne comprend plus. Voilà pourquoi la cause inconnue du mouvement ne put rester sans nom dans la langue des hommes.

Mais, indépendamment des forces que la mécanique utilise sans les expliquer, il fallut bien reconnaître qu'il en existait une multitude d'autres dont chacune fut qualifiée suivant le caprice de celui qui la découvrit. Il est, au reste, permis encore de se demander aujourd'hui si toutes ces forces

ne seraient pas les manifestations diverses d'une seule et même loi; si, au contraire, chacune d'elles est une propriété inhérente aux corps et relative à l'essence de chacun d'eux, ou bien subordonnée à la nature des différentes substances entre lesquelles elle a lieu (comme semble le prouver, en chimie, la loi des *doubles décompositions*); enfin si la pesanteur ou l'attraction planétaire n'est que la résultante de toutes les forces *moléculaires* des corps qui composent les planètes, et si tous ces corps ne seraient point eux-mêmes les diverses expressions d'une seule et même substance! Où en sommes-nous? grand Dieu! et où trouver le flambeau qui nous éclaire dans cet immense dédale d'êtres et de faits dont les ombres à peine arrivent jusqu'à nous!... Nous venons de toucher, lecteurs, aux domaines réunis de deux sciences qui se donnent la main en se flattant l'une et l'autre d'avoir aussi leurs systèmes... la *physique* et la *chimie*.

Si la géologie est à la fois la systématisation anatomique des éléments qui composent le globe terrestre et la systématisation chronologique des cataclysmes qui les ont laissés dans l'état où ils se présentent à nous; si l'histoire naturelle proprement dite est celle des êtres organiques et inorganiques qui forment les trois règnes, la physique a pour objet l'examen des propriétés générales et permanentes des corps, et des actions qui peuvent s'exercer entre eux, sans toutefois altérer leur nature, tandis que la chimie s'occupe des phénomènes qui dépendent d'une action intime entre les molécules des corps de nature différente. Ainsi les propriétés générales des corps sont les données fondamentales de toute systématisation physique, de même que les lois de l'affinité moléculaire constituent les axiomes ou faits-principes de la chimie. Or, si l'on pèse attentivement la valeur de ces mots, propriétés générales des corps, on s'aperçoit bien vite qu'ils impliquent des idées fort disparates et dont il ne semble guère possible de découvrir l'analogie. Quels rapports, en effet, entre le son et le galvanisme, entre la couleur et la forme? Toutes ces abstractions, à la vérité, convergent bien vers un point commun où elles se réunissent, c'est-à-dire vers l'âme qui les perçoit à l'aide de sens différents; mais comment trouver dans cette communauté de but ou peut-être d'origine un caractère scientifique de similitude? Nous sommes donc dans l'obligation de le dire : la physique est jusqu'à présent une science hétérogène, autrement dit, une agglomération purement conventionnelle de spéculations scientifiques sans dépendance réciproque, et dont chacune a ses axiomes, ses lois et son système. Rien ne prouve, au reste, l'impossibilité d'une fusion future entre plusieurs des sciences qu'on enseigne en physique. Que l'on parvienne, par exemple, à prouver l'identité des fluides impondérables, et nous verrons incontinent s'évanouir nos trois théories hypothétiques de la lumière, de la chaleur et de l'électricité, pour faire place à la démonstration d'un seul et même système. Qu'on remarque bien, du reste, que je ne nie point qu'il existe en physique des rudiments de système, car une pareille dénégation me mettrait évidemment en contradiction avec moi-même. Ainsi, ce que j'ai dit de la musique se rapporte incontestablement à l'acoustique, qui n'est que la théorie de cet art, c'est-à-dire l'application du calcul aux lois du son. On se rappelle également les considérations que j'ai présentées sur les rapports naturels des couleurs, établis d'après l'expérience du prisme. Mais ces considérations portaient uniquement sur les sensations que font éprouver les phénomènes dont je parle à présent, et nullement sur la nature intrinsèque de ces phénomènes. Sont-ils les résultats d'une même cause, les conséquences d'un même principe, les manifestations d'une même loi? C'est ici que la question s'obscurcit au point de devenir impénétrable, et que les physiciens sont forcés de convenir que jusqu'à présent les différentes parties de leur science ne puisent guère les rapports qu'on trouve entre elles que dans l'étude simultanée qu'on en fait.

Mais si quelques brillantes étincelles éclairent de loin en loin le domaine de la physique, en est-il de même de la chimie?

A l'exception de cinq vérités premières, et dont jamais personne n'a contesté l'évidence, tous les théorèmes de la géométrie comportent une démonstration rigoureuse, et néanmoins tout le monde est d'accord sur ce point que la géométrie serait encore plus parfaite s'il était possible de réduire à l'unité le nombre de ses axiomes. Or que penser d'une science dont chaque fait est

un axiome, et dont chaque axiome est une hypothèse? Tel est pourtant, il me semble, le sommaire de la philosophie chimique. Il se peut, à la vérité, que je sois dans l'erreur, mais alors qu'on me le prouve en me présentant la loi générale qui préside à la combinaison des corps, en m'indiquant les notions positives qu'on possède sur ces corps, et le *criterium* infaillible auquel on reconnait ceux d'entre eux qu'on a nommés *éléments;* que l'on me fasse acquérir enfin la *certitude* que ces éléments sont multiples; car, en définitive, je ne sache pas qu'on ait encore mathématiquement démontré l'impossibilité de la *transmutation;* et si l'*absolu* des alchimistes n'est, comme la *monade* de Leibniz, que le rêve de cerveaux en délire, je ne puis encore m'empêcher d'y voir une profonde pensée. Je sais bien que cette pensée ne paraît plus réalisable; mais avant de l'affirmer fallait-il s'en convaincre, et je ne vois pas pourquoi nos chimistes d'à-présent ne pardonneraient point à leurs devanciers le *ridicule* de s'être montrés philosophes. Au surplus, si la chimie s'efforce, en parvenue, de faire oublier son origine, nous avons assez d'équité pour ne point l'en punir, et nous ne demandons pas mieux que de lui rendre justice. Or ses *lettres de noblesse* consistent indubitablement dans sa *théorie atomique;* tâchons donc de décider quelle en est la valeur. Et d'abord nous avons cinquante-quatre corps simples, ou soi-disant tels, ayant chacun, comme cela devait être, ses propriétés et son nom. La plupart de ces éléments sont susceptibles de se combiner entre eux dans des proportions diverses, de manière à former des produits binaires, ternaires, quartenaires, etc., produits dont les désignations ont été fort ingénieusement déduites des noms des composants. Mais voici où commence la difficulté. M. Gay-Lussac, à qui nous devons la théorie des *nombres proportionnels,* ayant constaté que les gaz se combinaient dans des rapports de volumes qui, tout en variant pour chaque espèce, présentaient néanmoins une proportion numérique assez régulière, comme 2, 3, 4, etc., tandis que les mêmes rapports exprimés en poids faisaient toujours naître une fraction (*voir* dans les auteurs la *Table des équivalents*), on supposa que, les corps *devant* se combiner par atomes, la proportion régulière exprimait les rapports numériques des atomes combinés, et la fraction leur poids relatif. A coup sûr cette hypothèse porte le sceau du génie; mais, indépendamment de ce qui lui manque de certitude et surtout d'unité, il est si difficile de la suivre dans les combinaisons compliquées qu'à l'exception des abréviations graphiques que les formules chimiques y ont gagnées, elle n'est à peu près d'aucun usage. C'est là, du reste, le vice radical de la chimie, de ne pouvoir presque jamais faire concorder les travaux du laboratoire avec ceux du cabinet. Quoi qu'il en soit, il ne serait pas impossible, d'après ce qui précède, de voir dans la théorie atomique de MM. Gay-Lussac, Berzélius et Dumas, un commencement de systématisation de la chimie *minérale;* mais, pour peu qu'on s'élève jusqu'aux *principes immédiats*, c'est-à-dire aux prolégomènes de la chimie organique, toute espèce d'enchaînement abandonne les idées, et il ne reste plus que des faits épars. Parmi ces faits, je ne l'ignore pas, il s'en rencontre de fort utiles ou de fort intéressants; malheureusement la complète absence de lois auxquelles on puisse les rattacher fait que, même en dépit de la plus habile expérimentation, on n'est jamais parfaitement sûr de leur réalité. Je n'en veux d'autre preuve que ce qui se passe actuellement à l'Académie des Sciences, à l'occasion de la *graisse*, qui, suivant MM. Dumas et Boussingault, existe toute formée dans les plantes. MM. Pelouze et Liebig, opposant des expériences négatives aux expériences affirmatives de nos deux savants, laissent l'Institut et le public dans l'embarras de se prononcer. Cependant admettons le fait et tenons pour démontré que la graisse des animaux herbivores est d'avance toute formée dans les plantes dont ils se nourrissent. Qu'est-ce que cela nous apprend? Cette graisse, d'où vient-elle? comment s'est-elle formée? *En vertu de quelle loi?...* Car telle est la phrase inexorable qui toujours se représente à ma pensée et sous ma plume. — Voici donc notre dernier mot: Nonobstant les efforts des Lavoisier, des Chaptal, des Davy, des Berzélius, des Gay-Lussac, etc., la chimie n'occupe encore qu'une place intermédiaire entre les sciences et l'industrie: elle n'offre point un système.

Ici nous arrivons à une de ces lacunes immenses qui règnent entre nos sciences, et dont l'esprit humain ne parviendra ja-

mais à sonder la profondeur. Pour passer des phénomènes dont s'occupe la chimie aux plus simples conjonctures de la vie organique, il faut franchir un abîme où l'ordre et l'enchaînement des faits disparaissent pour se remontrer plus loin sous un aspect nouveau. Tout l'art du plus habile écrivain ne saurait donc se ménager des transitions logiques dans un sujet aussi fréquemment interrompu. Quant à moi, plus j'avance, plus je me sens découragé, et dix fois déjà j'aurais posé la plume sans la nécessité d'accomplir ma tâche jusqu'au bout. Nous allons entrer sur le domaine des sciences physiologiques, régions inconnues, où tout voyageur s'égare, et dont il ne rapporte que des récits imaginaires. Aucun d'eux, jusqu'à présent, n'a deviné le sens des deux mots énigmatiques inscrits sur les récifs de ce mystérieux rivage: *la vie!*

Dirons-nous avec Locke que la vie est le mouvement, ou bien avec Bichat qu'elle est l'ensemble des phénomènes qui résistent à la mort? Que nous apprennent ces deux définitions? La première nous offre un axiome dans toute sa nudité, et la seconde un paralogisme. La vie, c'est la vie; nous ne pouvons aller plus loin, et tout ce qu'il nous est possible d'affirmer avec une espèce de certitude, c'est que l'ensemble des phénomènes qui constituent la vie se complique progressivement d'être en être, du minéral jusqu'à l'homme. Ici encore nous avons donc le vague pressentiment d'un système; mais quel en est le principe? Ce n'est ni le son, ni la couleur, ni l'étendue, ni la forme, ni le mouvement, ni la force; peut-être est-ce tout cela réuni, mêlé, fondu dans une entité nouvelle. Pourquoi faut-il que l'échelle ontologique, qui commence au lichen pour finir à l'âme humaine, ait ainsi, d'une part comme de l'autre, l'inconnu comme aboutissant! Si pourtant il était vrai que, de l'atome qui gravite à l'esprit qui raisonne, il n'y eût qu'une seule loi! Conjecture désespérante contre laquelle la foi religieuse nous prémunit, et dont personne, à l'exception de quelques insensés qu'il faut plaindre, n'accepta jamais explicitement les conséquences. Au surplus, nous n'en sommes pas là, et nous devons nous borner actuellement à un examen général des faits physiologiques envisagés dans leurs rapports entre eux, et relativement aux faits-principes auxquels on peut les rattacher. En conséquence, commençons par établir que la vie, quelle que soit la simplicité d'organisation de l'être chez lequel on la constate, est toujours caractérisée par la manifestation de forces particulières, résultats mêmes de l'organisation, et différentes, autant que nous pouvons en juger, de l'attraction moléculaire. Celle-ci, d'ailleurs, ne paraît être une cause de mouvement qu'autant que l'équilibre est éventuellement rompu dans les proportions des éléments qui constituent les corps, tandis que les premières ne peuvent être neutralisées que par la dissolution ou l'altération de la substance organique. En un mot, ces deux ordres de forces semblent être dans une opposition permanente; et, bien qu'il soit, à la rigueur, possible de concevoir que celles-ci émanent de celle-là, puisque les corps vivants et végétants sont, comme on sait, de véritables foyers de combinaisons chimiques, c'est de l'opposition dont je viens de parler que Bichat a déduit sa définition de la vie. Quoi qu'il en soit, la force organique, inexpliquée jusqu'à présent par les lois de la matière inerte, peut être considérée comme un fait primitif, et par conséquent comme principe d'un système. Mais, pour remonter à l'unité génératrice de celui-ci, il importe: 1° de déterminer par une analyse rigoureuse en quoi consiste le phénomène de la force organique prise à sa source ou du moins dans sa plus simple manifestation; 2° de prouver par une synthèse non moins rigoureuse, cette unité une fois trouvée, que tous les faits physiologiques n'en sont que des développements plus ou moins multiples. Or les termes du problème en font assez comprendre toutes les difficultés, et je doute que les esprits justes se trouvent satisfaits des résultats obtenus par la double opération dont nous venons de parler. Et d'abord je préviens que rien ne prouve mieux l'obscurité de la question que la manière dont on s'y est pris pour la résoudre. Il semble, en effet, que, pour procéder logiquement à l'étude de la vie organique, il fallait faire marcher de front l'analyse et la synthèse, c'est-à-dire qu'il fallait commencer par appliquer la première aux plus simples des êtres, pour s'élever progressivement, au moyen de la seconde, aux plus composés d'entre eux,

Chaque opération aurait fourni, de cette manière, les éléments de l'opération suivante; la vie des *algues* et des *fucus* eût peut-être éclairé l'observateur sur la vie des *chênes* et et des *zoophytes*; celle des *infusoires* sur celle de l'homme. Il est vrai que cette manière de procéder eût nécessité d'immenses travaux, puisqu'on n'eût, désormais, acheté le titre de physiologiste qu'au prix d'études sérieuses en minéralogie, en physique, en chimie, en botanique et en zoologie; mais enfin les hommes studieux n'ont jamais manqué aux sciences, et c'est toujours épargner son temps que d'apprendre à l'employer. Or Dieu sait ce que coûta vainement de temps et de peines la méthode qu'on a suivie jusqu'à présent dans les études physiologiques : la vie de l'homme est la première sur laquelle on raisonna; voyons donc ce que les savants en ont appris.

Les fonctions qui, avant toutes les autres, durent attirer l'attention, furent, sans contredit, celles de la vie de relation, c'est-à-dire les mouvements de locomotion et les actes analogues, dont on reconnut bientôt les muscles pour agents immédiats. Ce fut de ces premières données que l'on partit pour arriver, au moyen d'une analyse qu'on pouvait presque effectuer le scalpel à la main: 1° au muscle, 2° à la fibre élémentaire, 3° à la contractilité fibrillaire, phénomène au delà duquel on ne trouve plus rien. La contractilité fibrillaire, subordonnée dans ses moyens d'agir aux diverses lois de la mécanique, peut donc être prise pour unité des mouvements musculaires. Faisons observer toutefois que, dans ces derniers temps, on chercha à expliquer expérimentalement par le galvanisme les phénomènes de la contraction. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette théorie, qui, en définitive, ne ferait que reculer la difficulté. Ce qu'il importe uniquement de savoir, c'est si l'accomplissement de toutes les fonctions de la vie a pour principe la contractilité? Or j'avoue que cette hypothèse, qui a, du reste, en sa faveur de nombreuses probabilités, est loin de me paraître encore démontrée jusqu'à l'évidence, surtout dans certaines fonctions intimes, telles que l'assimilation ou la perspiration cutanée. Cependant l'illustre Bichat et Broussais son élève repoussèrent sur ce point jusqu'à l'ombre du doute: l'un n'eut pas plus tôt mentionné le fait que l'autre en assigna la cause, et l'*irritabilité*, que l'*Épine* de Van Helmont avait, au reste, définie depuis longtemps, devint, comme nous le verrons plus bas, le grand pivôt de la doctrine physiologique. Mais il est un point important du système de Bichat que ni lui ni ses plus habiles partisans n'ont jamais pu défendre; je veux parler des phénomènes de l'inervation, lesquels président, chez l'homme, à toutes les fonctions de la vie, et qui roulent évidemment sur quelque chose d'infiniment plus subtil que la contractilité musculaire. Pourquoi donc ne pas avouer franchement ce qu'on ignore! L'irritabilité elle-même ne présente aucun rapport appréciable avec certains faits d'inervation, puisqu'on sait qu'il est des nerfs insensibles, ou qui du moins deviennent tels lorsqu'on a pris le soin d'anéantir toutes leurs connexions avec les nerfs du sentiment. La physiologie du système nerveux (*voir le* Traité spécial de Georget) est donc à la physiologie du système musculaire ce que la chimie organique est à la chimie minérale. Je conviens, au reste, que rien n'est plus logique que la systématisation des actes de myotilité; ils forment une progression régulière dont nous avons signalé le point de départ, et qui finit au mécanisme si compliqué du chant et de la parole. Le langage parlé, ce dernier aboutissant des mouvements physiologiques connus, est lui-même, susceptible d'être réduit à un nombre déterminé de ces derniers. Un dépouillement de cette nature, dont mon laborieux ami, M. Mialle, s'occupe depuis trente ans, lui a donné les éléments complets du langage articulé, les combinaisons diverses auxquelles ils sont assujettis, leurs lois particulières, leurs lois collectives, et enfin *la loi suprême* qui régit tout le mécanisme de la langue française; ce qui fait de la philologie comparée *une science positive*, car je dois ajouter que la formule à l'aide de laquelle M. Mialle est arrivé à un résultat si curieux s'applique à toutes les langues. Mais ces considérations sur le langage, qui n'est que la traduction automatique de nos idées, nous conduisent directement à la *psychologie*, dont nous parlerons après avoir dit un mot de la *médecine*, corollaire évident de la physiologie.

Il n'est pas jusqu'aux diplomates qui ne

croient ou n'aient l'air de croire à la science qui les fait vivre. Il ne faut donc pas s'étonner s'il est encore des hommes assez vains ou assez candides pour voir un système accompli dans les vagues préceptes de l'art de guérir. Que dis-je! N'a-t-on pas lu récemment, au bas de l'effigie en bronze d'un de nos prêtres d'Épidaure, cette pompeuse épigraphe : *Au chef de la médecine* EXACTE ! Mais qui aurait la témérité de se fier à cette *exactitude*, et de juger, comme l'on dit, du sac par l'étiquette? La maladie, cet être fantastique et indéfini, qu'on rencontre sur le seuil des sciences médicales, serait-elle devenue enfin l'unité génésique d'un système? J'avoue que je n'en crois rien.

Au temps des Asclépiades, c'est-à-dire au bon temps de l'*empirisme*, les médecins entassaient pêle-mêle dans leurs recueils les descriptions vraies ou fausses des maladies qu'ils observaient, sans s'inquiéter un instant des traits communs qu'elles pouvaient avoir, et sans doute bien moins encore de leurs causes *essentielles*. Cependant vint Hippocrate, véritable père de la médecine, en ce sens qu'il y introduisit le *dogmatisme*, c'est-à-dire l'art de déduire *à priori*, et sans tenir compte de l'expérience, le traitement des maladies, des symptômes qu'elles présentent. Le dogmatisme, à coup sûr, était moins un système que l'ébauche d'une méthode; je veux dire qu'Hippocrate, qui fait un aphorisme pour chaque maladie et quelquefois pour chaque symptôme, s'attache assez peu à généraliser ses idées touchant la nature intime des faits qu'il tient de l'expérience. Au moins est-ce là l'impression qui m'est restée d'une lecture attentive de ses ouvrages, que l'on cite aujourd'hui beaucoup plus qu'on ne les lit. Mais le vieillard de Cos avait à peine cessé d'être que Sérapion, un de ses disciples, écrivait à Rome « que le raisonnement est inutile en médecine; » étrange proposition, à laquelle un contrôle de vingt siècles n'a pas encore enlevé tous ses défenseurs, et qui certes, à l'époque où vivait Sérapion, pouvait être opposée sans trop de désavantage aux rêveries systématiques d'Empédocle, de Pythagore, d'Alcméon, d'Héraclite, d'Acron, etc. Cependant il n'est pas jusqu'aux divagations médicales de ces philosophes qui ne prouvent que, dès les temps antiques, illustrés par leur naissance, on avait déjà compris cette grande vérité, que nulle science ne peut exister qu'au prix d'une idée-mère qui en soit l'axiome et le nœud. Il faut donc bien se garder de jeter le blâme sur les efforts de ces penseurs entreprenants, qui, d'intervalle en intervalle, ont, depuis deux mille ans, appliqué leur génie à la systématisation de la médecine. Contentons-nous de déplorer qu'aucun d'eux n'ait réussi ; car tant d'infructueuses tentatives ne semblent que trop prouver l'impossibilité d'atteindre jamais le but qu'elles se proposaient. Au surplus, l'histoire assez stérile de ces innovations se lie intimement à celle de la physiologie (*voy.* MÉDECINE), comme l'histoire de la physiologie à celle des sciences physiques. Ainsi, tandis qu'avant d'arriver au fait-principe de la contractilité musculaire, ou de l'irritabilité, on expliquait successivement la vie par les lois de l'hydraulique, des nombres, de la mécanique, de l'affinité, de l'attraction newtonienne, des forces vitales, etc., chacune de ces conjectures devenait en pathologie la cause ou le prétexte d'une révolution. C'est ainsi qu'à l'*humorisme* de Galien succédèrent tour à tour la médecine *mathématique* d'Alphonse Borelli, *mécanique* de Baglivi, *attractive* de Georges Cheyne, *chimique* ou *alchimique* de Paracelse; puis, sur les ruines de ces doctrines, Stahl et Frédéric Hoffmann, qui eurent pour derniers successeurs Barthès et M. Lordat, enterent le vitalisme, auquel Brown, il y a cent ans, opposait le *dynamisme*, sorte de vitalisme bâtard et déjà matérialisé dans les leçons de Cullen. Quant à Broussais, je soutiens que des critiques ignorants ou inconsidérés ont seuls pu voir dans son système un plagiat fait à Brown. Il n'y a pas plus de rapports entre la *sthénie* et *l'irritation* qu'entre le *vitalisme* et le *brownisme;* mais, ainsi que je l'ai dit déjà, Van Helmont, puis Haller, et surtout Bichat, sont les véritables et légitimes aïeux de la *doctrine physiologique*. Quoi qu'il en soit, au reste, de sa généalogie, je ne connais rien de plus spécieux et de plus séduisant que le système de Broussais. Magnifique généralisation d'un fait primitif incontestable, et dont le développement offre aux sens le plus simple de tous les phénomènes pathologiques (le *furoncle*), il s'élève progressivement jusqu'aux effets les plus compliqués que constate l'observation. Pourquoi faut-il que son domaine finisse avec celui de la contractilité,

et laisse en dehors de son étreinte la longue catégorie des *affections nerveuses?* Pourquoi faut-il surtout que l'expérience soit venue démentir les rapports que l'illustre novateur du Val-de-Grâce avait si gratuitement établis entre *l'inflammation* à ses différentes phases et les médicaments réputés *antiphlogistiques?* Ce dernier trait met d'ailleurs en évidence le plus inévitable écueil de toute systématisation médicale, et, cet écueil, faut-il le dire? c'est Hanemann, l'homœopathe Hanemann, qui le premier l'a signalé. Si j'avais donc à manifester sur ce point ma conviction personnelle, si mon opinion était de quelque valeur dans la science, je dirais que, jusqu'à pleine et entière démonstration du grand principe homœopatique, *similia similibus curantur*, il n'y aura d'autre moyen de systématiser nos maladies que d'en revenir, avec les nosographes du dernier siècle, à la pure et simple *ontologie*, de manière à voir dans chacune d'elles autant d'êtres de raison, qu'à l'exemple des naturalistes on classera par espèces, par familles et par genres; précisément ce qu'a fait Alibert pour les maladies de la peau. Cette conclusion, j'en conviens, est fort peu rassurante pour la pauvre humanité; mais qu'y faire? Je tiens pour démontré qu'il n'y a pas jusqu'à présent de système satisfaisant en médecine, parce qu'il n'y en a point en physiologie, attendu que ce n'est qu'avec une connaissance parfaite de la vie qu'on parviendrait peut-être à combattre la mort.

Heureusement cette dissolution fatale ne menace que le corps et n'atteint point l'esprit.

L'esprit humain est un, simple et immatériel; nous le croyons tous. A-t-il dans chaque homme des caractères propres, spéciaux, individuels? L'observation tendrait à nous le faire croire; mais, loin de considérer comme essentiels ces caractères particuliers, je pense qu'il ne faut les attribuer qu'aux dissemblances organiques que présentent incontestablement les hommes. C'est par la même raison, sans doute (l'intervention des organes), que l'âme, enchaînée dans son essor, au lieu de se montrer à nous dans la perfection primitive de son essence indivisible, nous apparaît comme un ensemble de facultés diverses, plus ou moins distinctes, quelquefois même contradictoires; considérations qui sont loin d'être nouvelles, et que résumait chez les anciens la fable de Prométhée, lequel, avant de dérober le feu divin, avait composé le cœur de sa statue avec les qualités de presque tous les animaux. L'âme étudiée dans sa nature essentielle et dans ses manifestations, telle est donc la double carrière qui de tous les temps fut ouverte aux investigations des psychologistes. Mais, il faut le dire, tant d'obstacles encombrent la première des deux voies qu'ils en font une impasse, et l'on ne sait pas au juste encore jusqu'où l'autre conduit.

La psychologie, dans le principe, n'était point un système, car on ne peut appeler ainsi l'explication conjecturale d'un fait sans analogues. Telle est la théorie de Platon: au lieu de se demander comment se forment nos idées, il tranche la difficulté en les faisant naître avec nous, et les donne, ce qui est plus, pour les types du monde ambiant. Plus spécieuse que celle de Platon, la théorie d'Aristote n'est cependant au fond guère plus satisfaisante: toutes les idées, selon lui, viennent des sens, et l'âme n'est qu'un miroir, ou, suivant son expression, une cire molle, conservant l'image des objets dont elle est frappée. Cependant viennent les disciples de Platon qui admettent trois âmes chez l'homme, la *végétative*, la *sensitive* et la *rationnelle*, distinction qui renferme évidemment l'embryon d'un système. Bacon, bien des siècles après, distingua seulement deux âmes, la *raisonnable* et la *sensitive;* deuxième système. Descartes pénétra plus avant dans la matière, et divisa les idées: 1° en *adventices* (ou provenant des sens), 2° en *factices*, que le *moi* forme avec les adventices, 3° en *innées;* troisième système. Locke donna aux idées deux origines, les sens et la réflexion, d'où résultent deux groupes distincts; quatrième système. Kant alla plus loin que ses prédécesseurs; il reconnut bien avec eux des idées représentatives des attributs des corps, mais il y ajouta des impulsions intérieures qu'il nomma lois éternelles ou *virtualités*, et ces impulsions existent, selon lui, pour le *bien*, pour le *juste*, pour le *beau*, etc.; cinquième système. Enfin les philosophes de l'école d'Edimbourg, Hutchezon, Reid, Dugald-Stewart, considérant que les mots *amour*, *beau*, *sublime*, *justice*, *vénération*, etc., existent dans toutes les langues et ne peuvent rendre des idées résultant de sensations, proposèrent de voir dans ces idées des phéno-

mènes primitifs, des impulsions spontanées qui portent avec elles la conviction et laissent le doute impossible; sixième et dernier système, que la double observation de soi-même et des hommes semble corroborer. Il faut d'ailleurs remarquer que dans ces différentes doctrines l'explication des faits est complétement éliminée, de telle sorte qu'elles ont pour éléments un ensemble d'*êtres* fictifs dont chacun correspond à l'une de nos facultés intellectuelles, instinctives ou morales.

Ce furent évidemment des considérations de cette nature qui dirigèrent les premières recherches des *phrénologistes*, et notamment celles du docteur Gall, lorsqu'il essaya de prouver que l'on trouvait au crâne, c'est-à-dire dans le cerveau de tous les hommes, les indices matériels de leurs facultés respectives. Gall et Spurzheim, tous deux grands observateurs, ont donné une extension considérable au système psychologique de l'école écossaise. Je ne comprends pas, au reste, comment, en admettant la distinction si naturelle que j'ai établie entre l'essence de l'âme et ses manifestations, on ait pu soutenir, ainsi qu'on l'a fait, que la phrénologie conduit au matérialisme. Mais, sans parler d'une science qui n'est pas faite, et dont la base même est aussi contestable que contestée, la psychologie, qui comprend presque à elle seule toute l'anthropologie, est de toutes nos connaissances la plus féconde en applications. C'est sur les données qu'elle fournit que sont fondés les préceptes de la *morale*, du *droit*, de l'*économie*, de la *politique*, enfin ceux de la littérature et de tous les arts libéraux.

La morale est systématisée sur deux entités contradictoires, le *bien* et le *mal*, de même que le droit sur le *juste* et l'*injuste*. Les degrés du bien et du mal, étudiés dans toutes les actions possibles, forment donc une double progression en sens inverse, dont chaque terme devrait, à la rigueur, avoir un nom dans la langue des moralistes. Le droit se contente d'établir le point intermédiaire de cette progression. En d'autres termes, si la morale a pour objet de conduire les hommes à la vertu, le droit leur impose seulement l'obligation d'être justes. Mais si le législateur a des châtiments pour contraindre les citoyens d'un pays à l'obéissance aux lois, le moraliste emprunte toute son autorité à la croyance dans une autre vie, sous peine de n'avoir à montrer aux hommes que leur intérêt ici-bas pour récompense de leur vertu. Or voilà précisément où se montre le côté faible de la morale païenne. Dès l'instant où Platon (dans sa *République*) a mis dans la bouche de Glaucon la séduisante allégorie de cet anneau de Gygès qui rendait invisible, et permettait tous les crimes sans la crainte des châtiments, la cause de la vertu est perdue sans retour, et le lecteur n'écoute plus les arguments de Socrate, tout honteux qu'il est de sentir plus ou moins, dans les replis de son cœur, le contre-pied du vers d'Eschyle :

« ... Plus jaloux d'être bon que de le paraître. »

Ayons donc le courage de le dire : abandonnée à ses propres ressources, la science dont nous parlons est absolument sans valeur jusqu'à démonstration rigoureuse, mathématique, de cette proposition que je ne me chargerais pas de soutenir : Les hommes ont un avantage intrinsèque et immédiat à être vertueux. Heureusement Jésus-Christ répara le tort que Socrate avait fait à l'humanité en substituant le raisonnement aux croyances religieuses. Mais il n'appartenait qu'à Dieu de nous donner le code de la morale, et la révélation n'est point un système.

Je viens de montrer l'impuissance de la morale; convient-il à présent de parler de ses abus? C'est surtout dans les systèmes bâtis sur le terrain mouvant de la psychologie qu'une donnée inexacte peut conduire à des résultats absurdes et dangereux. Nous avons tous lu l'*Emile* de Jean-Jacques, ce livre désordonné, que l'archevêque de Beaumont dénonça comme œuvre impie, en oubliant, sans doute, qu'il était celle d'un fou. Or d'où vient que, malgré l'insidieuse subtilité de sa dialectique, malgré le prestige entraînant de son éloquence, Rousseau ne parvient pas à nous dérober ce qu'il y a de révoltant dans ses sophismes? C'est que la fausseté du principe qu'il s'est posé en commençant met chacune de ses phrases en opposition avec des vérités dont tout le monde a l'expérience. « L'homme est essentiellement bon, » s'était dit Rousseau, qui sans doute ne songeait pas encore à publier ses *Confessions* pour nous prouver

le contraire. Mais revenons à notre sujet.

Si, pour infaillible traité de morale, le Rédempteur des hommes leur a donné l'Evangile, la révélation, nonobstant le *droit divin* de M. de Bonald, ne peut guère être évoquée en matière d'organisation sociale. Cependant il est constant que les libertés individuelles, ou si l'on aime mieux les intérêts de chacun, exigent des institutions consenties soit par tous, soit au moins par un certain nombre des individus constituant une société. En d'autres termes, il faut aux peuples des lois, des institutions, des pouvoirs exécutifs; il leur faut en un mot un système d'organisation. Grâce à Dieu, ce n'est ici ni le lieu ni l'occasion d'aborder dans ses détails cette question délicate; mais encore est-il indispensable que je me fasse comprendre. Il me semble, quant à moi, que chaque mortel devrait avoir sa place dans le monde, en raison des *droits* qu'il tient de la nature; et, si, par suite d'une réciprocité légitime, ces drotis impliquent des devoirs à remplir, la somme de ces droits et de ces devoirs échue à chaque homme serait pour moi l'unité génésique de tout système social. Il est d'ailleurs évident que c'est dans la détermination de cette unité que consiste la difficulté, et là-dessus je suis dispensé d'émettre mon opinion. On connaît, au surplus, celle des économistes. Il se peut, par exemple, que l'unité fondamentale du système dont je parle consiste dans l'équivalent des services que doit à une société chacun des membres qui la composent, c'est-à-dire dans la valeur absolue du travail que peut faire un homme dans un temps donné, quelle que soit son aptitude ou sa profession; mais, encore une fois, j'abandonne ce problème aux successeurs des Ricardo, des Adam Smith, des J.-B. Say, etc., pourvu toutefois qu'aucun d'eux ne vienne nous dire avec un des coryphées de la secte *égalitaire :* « Oui, l'inégalité existe encore dans les capacités, comme elle existe dans les fortunes; mais ce sont là des *perturbations accidentelles* de l'économie sociale; *ce ne sont pas des lois de la nature.* »

La *politique* est un vaste système dont le principe est l'intérêt réciproque des nations.

La *diplomatie* est aussi, dit-on, un système, dont l'objet n'est que trop souvent l'intérêt des diplomates.

La littérature!... En vérité, ce mot a peu d'éclat après ceux que je viens d'écrire. Mais quelles douces images il éveille, quelle suavité dans son euphonie! quels noms aimés de tous que ceux des génies paisibles dont il évoque le souvenir! La littérature est aux sciences ce que le rêve est à la pensée, ce que la fleur est au fruit; eh! qui, dans sa vie, n'a mis, au moins une fois, son bonheur à rêver ou à respirer le parfum des fleurs?

Il faut admettre, avant tout, que je n'entends ici par littérature que l'ensemble des compositions écrites d'une certaine étendue, ne traitant qu'éventuellement des choses sérieuses et réelles, et dont le but principal est d'émouvoir le cœur ou d'intéresser l'esprit. En effet, si les sciences s'adressent exclusivement aux facultés intellectuelles, notamment à la mémoire et à la réflexion, les lettres, qui semblent parfois ébranler simultanément toutes les puissances de l'âme, s'adressent cependant d'une manière plus spéciale aux sentiments et à l'imagination. Toute œuvre littéraire est donc une spéculation instinctive ou raisonnée sur les facultés intellectuelles et morales des individus auxquels elle est destinée; d'où résulte, pour le poëte et le romancier, l'indispensable nécessité de se connaître eux-mêmes et d'étudier l'esprit humain. Telle est, en quelques mots, la clef des systèmes littéraires. L'unité d'action et la vraisemblance qu'on leur donne pour point de départ sont des préceptes qui émanent trop directement de la nature de l'âme pour n'être pas applicables à tous les genres et à tous les sujets. Mais, indépendamment de ces règles communes, formulées depuis Aristote dans toutes les poétiques, il est certaines considérations psychiques dont doit se préoccuper tout écrivain intelligent, et qui veut être lu. Que son œuvre soit un drame ou une épopée, un roman ou une comédie, n'importe; c'est parmi ses lecteurs qu'il doit prendre ses types, et il faut pour cela qu'il puisse trouver en lui-même les idées et les passions qui s'agitent autour de lui. Le vrai littérateur, en un mot, doit résumer à lui seul son époque et son pays: aussi malheur à lui s'il est au-dessous d'eux, car il ne les comprend pas, et peut-être encore malheur à lui s'il est par trop au-dessus, car « il fault presque du génie pour comprendre le génie, » nous dit la fille adop-

tive de Montaigne; et le public est toujours médiocre.

Cependant gardons-nous d'écouter avec trop de complaisance les doléances sans fin de ces *génies incompris* qui, prenant leur bizarrerie pour de l'originalité, trouvent mauvais que le sens commun ne goûte pas leurs folies. Quelquefois, néanmoins, il se rencontre parmi eux des gens extraordinaires, qui, nonobstant leur excentricité, ont cependant assez de talent pour faire adopter, sinon par la majorité, du moins par une minorité nombreuse, des sentiments et des idées dont eux seuls sont capables. Ceci n'est point une épigramme contre les chefs du *romantisme*, mais l'histoire en général des faux systèmes littéraires.

Il est donc évident, si j'ai eu le bonheur de me faire comprendre, que toute littérature nationale représente un système dont les principes sont les facultés psychiques qui dominent chez les hommes d'une nation; d'où résulte qu'il n'est guère en littérature que des beautés relatives. Une preuve matérielle de cette assertion est qu'il y a dans presque toutes les langues un bon nombre d'ouvrages admirés comme des chefs-d'œuvre dans le pays où ils sont éclos, et qui, à cent lieues de là, cessent d'être compris. Sans parler des diatribes ridicules de quelques romantiques allemands contre nos grands tragiques du XVIIe siècle, il est certain que les sublimes monstruosités de Shakspeare, ce demi-dieu des Anglais, nous dégoûtent ou nous révoltent. On sait également que le *Faust* de Goethe et *les Brigands* de Schiller n'ont été accueillis sur nos théâtres qu'à la faveur d'un travestissement qui les rendait méconnaissables; enfin la vogue éphémère de deux ouvrages qu'on ne lit plus, *Jean Sbogar* et *Fée aux Miettes*, prouve assez que tout l'esprit de notre premier prosateur n'était pas suffisant pour naturaliser le *fantastique* en France, où le merveilleux n'a jamais eu ou du moins n'a plus d'autels.

J'avoue pourtant qu'il est de grands hommes dont l'immense popularité semblerait faire croire à l'existence d'un système littéraire universel. Homère, Dante, Camoëns, Tasse, Milton, Klopstock, Molière, Cervantes, lord Byron, etc., ne sont-ils pas de tous les pays? c'est là-dessus qu'il convient de s'entendre. Le vrai génie est un instrument complet et dont chacun peut tirer la note qu'il préfère. Que nous lisions l'*Iliade* ou la *Divine Comédie*, la *Messiade* ou *Child-Harold*, plus d'un passage à coup sûr nous fera tressaillir d'admiration; mais, à moins d'avoir l'organisation de l'auteur qui a conçu l'ouvrage entier, grand nombre de pensées dont il s'est applaudi nous laisseront froids ou inattentifs. Je connais une femme d'esprit qui n'a jamais souri en lisant *Don Quichotte*, parce qu'elle manque totalement de la gaîté de Cervantes.

Ce que je viens de dire de la littérature est évidemment applicable aux conceptions artistiques, dans lesquelles il faudrait bien se garder de ne voir que de simples extensions des systèmes de la forme, des sons, des couleurs, etc. Ceux-ci, par exemple, ne sont pas autre chose, les premiers à l'invention musicale, les seconds à la peinture, que ce que sont à la poésie les signes calligraphiques. Haydn, Mozart, Beethoven, Gluk, Méhul, Cimarosa, Rossini, de même que Raphaël, Corrége, Veronèse, Rubens, etc., ne sont que de grands poëtes.

Nous devons naturellement terminer cet article par la science qui forme le complément nécessaire de toutes les autres puisqu'elle en est l'âme et le lien.

La *philosophie* est aux connaissances humaines ce que l'algèbre est à l'arithmétique; je veux dire qu'elle a pour objet de généraliser dans des formules symboliques les opérations que l'esprit applique dans les autres sciences à des valeurs absolues. De là l'idée de cette langue universelle qui fut le rêve favori de tous les grands philosophes, et qu'un auteur anonyme a la prétention d'avoir trouvée dans la langue des nombres (*De l'Unité*, etc., par un ancien élève de l'École Polytechnique). Ainsi, la philosophie embrasse dans son domaine l'ensemble de ce qui est, c'est-à-dire la somme des vérités qui forment l'univers, depuis le créateur à la plus infime des choses créées. Mais ce mot de système, applicable, comme nous l'avons vu, dans un sens presque invariable, à chacune de nos connaissances, ne semble-t-il pas indiquer une immense chaîne de lois générales et identiques qui en serait le lien caché? Cette remarque importante est l'essence de la philosophie, dont la recherche d'un système universel est le sujet et le but. Mentionner les systèmes en philosophie serait donc

faire l'histoire complète de cette science, à laquelle un long article est spécialement consacré. On peut voir en lisant cet article l'exposé chronologique des hypothèses qui ont dominé la science et les savants, depuis les *nombres* de Pythagore jusqu'à l'*éclectisme* moderne. Mais une réflexion qui découle naturellement de ce qui précède, c'est que la philosophie suppose dans l'homme qui la cultive une étude approfondie de toutes les autres sciences. Aussi les Aristote, les Bacon, les Descartes, les Leibniz, etc., avaient-ils tout appris, et, si ces grands hommes se sont mépris, il n'est pas jusqu'à leurs erreurs qui n'aient eu leur utilité. C'est qu'il est le propre de la vraie philosophie d'éclairer à la fois toutes les sciences, ces rameaux d'une même tige, comme disait Bacon ; pensée juste et profonde qui devait avoir pour interprète et pour commentateur le plus savant de nos contemporains (Ampère — *Essai sur la philosophie des sciences*). Alphonse Teste.

SYSTOLE. *Voy.* Circulation.

SYSTROPHE, Systropha (συστρόφη, entortillage) (*entom*). Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères, tribu des apiaires, établi par Illiger et adopté par Latreille. Ce genre a pour type l'*andrène spirale* d'Olivier (*hylæus spiralis* de Fabricius). Les systrophes mâles ont l'extrémité de leurs antennes recoquillée ou contournée en spirale; ce caractère les distingue de tous les autres mellifères. Pour le reste de l'organisation et les mœurs, ces insectes se rapprochent des andrènes. *Voy.* Mellifères. Duponchel père.

SYSTILE. Dans l'architecture grecque on distinguait cinq espèces de temples par la différence de leur entre-colonnement. Systile, exprimant le rapprochement entre les colonnes, s'appliquait à ceux où les colonnes étaient moins rapprochées que dans le picnostylos, et plus que dans le dixistylos. Dans l'un, l'écartement des colonnes faisait craindre les ruptures de l'architrave; dans l'autre, le trop grand rapprochement ne permettait le passage qu'à une seule personne à la fois. Aussi le systile était-il peu ordinairement employé. Les colonnes étaient alors éloignées de quatre modules ou deux diamètres entre leurs fûts, ou enfin de trois diamètres de l'axe de l'une à l'axe de l'autre.

SYZYGIES. On appelle ainsi les points de l'orbite de la lune dans lesquels cette planète est en conjonction ou en opposition avec le soleil, c'est-à-dire dans lesquels vue de la terre, elle se trouve en ligne droite avec le soleil. Dans le premier point, la lune est nouvelle, et dans le second elle est pleine. Le mot syzygie se dit également en parlant des autres planètes. — Hipparque avait trouvé l'équation qui satisfait aux syzygies (l'équation de l'orbite), dit M. Sédillot, et il s'était aperçu de la nécessité d'une autre équation pour les quadratures (*l'évection*); mais ni cet astronome, ni Ptolémée n'avaient rien fait pour les octants, et l'on croyait qu'ils avaient laissé cette gloire à Tycho-Brahé, qui passait pour avoir découvert la *variation* au XVIIe siècle de notre ère; toutefois il est facile de prouver, les textes à la main, que les Arabes du Xe siècle avaient déterminé cette dernière inégalité. L'auteur Aboulwefa, de Bagdad, expose très-clairement que la première anomalie lunaire a lieu dans les syzygies, la seconde dans les quadratures, et que la troisième ou (*variation*) n'a lieu ni dans les syzygies ni dans les quadratures, mais lorsque la lune est en trine et en sextile avec le soleil. (*Voy.* Lune.)

SYZYGOPS (συζυγὸς, uni; ὤψ, œil) (*entom.*). Genre de coléoptères tétramères de la famille des rhyncophores ou curculionides, fondé par Schoenherr sur une seule espèce qui se trouve à l'île de France, et dont le principal caractère est d'avoir les deux yeux presque réunis au milieu du front. Aussi cet auteur l'a-t-il appelée *cyclops*, et Latreille *polyphemus*. *Voy.* Ryncophores. Duponchel père.

T

T (*linguistique*). Le *t* est la vingtième lettre de notre alphabet français; c'est la forte du *d*. Ces deux consonnes sont nommées généralement *dentales;* Dumarsais les

appelle *linguales*, et Beauzée *linguales-orales-muettes-dentales*. Cette dernière dénomination est certainement la plus exacte, mais elle a le défaut d'être trop longue et trop embarrassée. Le fait qui domine dans la formation de ces deux lettres, c'est qu'elles sont produites par la pression plus ou moins forte de la langue contre les dents de devant de la mâchoire supérieure : aussi les appellerons-nous *lingua-dentales*.

Dans toutes les langues le *t* se change assez fréquemment en sa douce *d*, et *vice versâ*. Ainsi, le latin strata nous a donné *strade;* l'allemand garten, *jardin;* metallum est le primitif de *médaille;* latro est devenu en italien *lodro* et *ladrone;* pater, patris, *padre;* mater, matris, *madre;* latus (côté) a fourni à l'espagnol *lado*, et lutum (boue), *lodo;* de l'allemand trinken (boire) les Anglais ont fait *drink*, et de thal (vallée), *dale*.

Le changement du *d* en *t* est beaucoup plus rare, surtout dans les langues néolatines; cependant notre substantif *foute* a été dérivé du verbe fondre; *perte*, de perdre; *vert*, *verte*, de viridis; l'espagnol *mitad* et le provençal *mitan* ont été formés de medium (milieu); en italien *scipito* (insipide, fade) est venu de exsapidus, et *Tropani* (ville de Sicile) de Drepanum.

L'analogie du *d* avec le *t* est surtout évidente dans la prononciation de nos mots français où *d* final est suivi d'un mot commençant par une voyelle; car le besoin d'appuyer sur ces finales fait que nous passons de la douce à la forte, et que nous prononçons *grand arbre*, *il prend un livre*, *quand on dit*, comme s'il y avait : *grant arbre*, *il prent un livre*, *quant on dit*.

Le *t*, comme *linguale*, doit en partie sa prononciation au même organe que la *linguo-sifflante s;* aussi le changement de ces deux lettres entre elles est-il assez fréquent, surtout dans les différents dialectes de la langue grecque : θάλασσα, attique θάλαττα; τέσσαρα, attique τέτταρα; πράσσω, attique πράττω; σύ, dorien τύ; de même l'allemand wasser (eau) et besser (meilleur) ont donné l'anglais *woter* et *better*. Pour nous, qui portons jusqu'au scrupule la conservation des caractères étymologiques, nous avons persisté à faire usage du *t* dans un grand nombre de mots où cette lettre a été remplacée par le son *s* dans la prononciation, et nous écrivons *nation*, *ration*, *partiel*, *initier*, *balbutier*, bien que nous prononcions *nassion*, *rassion*, *parsiel*, *inissier*, *balbussier*.

Telles sont les principales transformations du *t;* on voit qu'elles s'accomplissent entre consonnes du même ordre ou d'un ordre voisin. On trouve bien encore certaines formes où le *t* se change en consonnes d'un ordre tout à fait différent, comme en *k* ou *c* dur, en *g*, en *p;* mais ces exemples sont fort rares, surtout dans nos langues modernes dérivées du latin; en voici quelques-uns : vetus (vieux), italien *vechio;* castellum (château), picard *caquiau;* natare, *nager;* ratio (raison), italien *ragiane;* ταὼς (paon), *pavo;* τέσσαρες (quatre), éolien πέσσαρες, latin *quatuor;* πέντε (cinq), éolien πέμπε.

Le *t* joue en français le même rôle que le ν en grec, c'est-à-dire celui de lettre euphonique; il se place entre le verbe et les pronoms *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *on*, lorsque le verbe finit par une voyelle et que l'un de ces pronoms suit immédiatement : *aime-t-il*, *donne-t-elle*, *dira-t-on*. L'usage a introduit l'intercalation de cette lettre, afin d'éviter l'hiatus désagréable que causerait la rencontre des deux voyelles si l'on disait : *aime-il*, *donne-elle*, *dira-on*.

Le *t* était chez les anciens un caractère numéral qui signifiait le nombre 160, suivant ce vers :

T quoque centenos et sexaginta tenebit.

Cette lettre était encore le signe dont on marquait autrefois les monnaies fabriquées à Nantes. A. de Chevallet.

TAAUT (*myth.*). Dieu phénicien, est identique au Thôth II des Égyptiens; comme celui-ci, il est l'inventeur de tous les arts, des sciences et de l'écriture. Il fit graver la loi sur des tables sacrées par les sept fils de Sydic; il fit les images d'Uranus et de Crone, de Dagon et d'autres dieux. La doctrine de Taaut fut révélée une seconde fois par Surmo-Bel, accompagné de la déesse Thuro. Taaut répond à Hermès deux fois grand, et non au Trismégiste ou Grand-Hermès Thôth I. (*Voyez* Hermès.)

TABAC, Nicotiana tabacum, plante de la pentandrie monogynie de Linné (solanées, fam. natur.).

Nous passerons sous silence, dans cet article, tout ce qui concerne la culture proprement dite du tabac, dont les règles ne sont autres que celles de toutes les cultures sarclées, et nous nous attacherons seulement à faire son histoire économique et

administrative, fort digne, en effet, de l'attention de nos lecteurs et de la méditation des publicistes.

On sait que le tabac et l'usage qu'on en fait ont été transportés du Nouveau-Monde dans l'ancien par les conquérants de l'Amérique. A peine ont-ils mis le pied sur le Nouveau-Monde que l'habitude de fumer le tabac, répandue universellement parmi les indigènes, frappe les hardis visiteurs. Lorsque Christophe Colomb aborda l'ile qu'il nomma San-Salvador, il chargea deux hommes de son équipage d'explorer le pays. « Ceux-ci trouvèrent en chemin, dit-il dans son Journal, un grand nombre de naturels, tant hommes que femmes, qui tenaient en main un tison composé d'herbes dont ils aspiraient le parfum, selon leur coutume. » L'évêque Barthélemy de Las Cases nous apprend, dans son *Histoire générale des Indes,* que le tison signalé par Christophe Colomb « est une espèce de mousqueton bourré d'une feuille sèche, que les Indiens allument par un bout, tandis qu'ils hument par l'autre extrémité, en aspirant entièrement la fumée avec leur haleine.» Il nous dit que ces Indiens appellent ces mousquetons des *tabacos*, et c'est encore le nom que les habitants de la Havane donnent aux cigares.

Ce ne fut qu'en 1518 que Cortès envoya des graines de cette plante à Charles-Quint. Quarante ans après, le président Nicot, ambassadeur de France en Portugal vers 1560, ayant cultivé du tabac dans son jardin, et lui ayant reconnu de nombreuses propriétés, en présenta à la reine Catherine de Médicis. Catherine de Médicis en devint enthousiaste, le mit en vogue, et la mode s'en empara avec fureur. On supposait cette plante douée de toutes sortes de propriétés. Elle guérissait de tous les maux, de la migraine, des fluxions, de toutes les plaies, des morsures de chiens enragés, de la goutte, et que sais-je encore? On disait que les cannibales s'en servaient contre le poison dont étaient frottées leurs flèches, et que, s'en allant à la guerre, ils portaient dans un pied de cerf du poison, dans un autre du jus de l'herbe verte du tabac ou des feuilles sèches. Dès qu'ils en avaient appliqué sur une plaie, quelque grave que fût la blessure, ils étaient hors de danger. Aussi toutes sortes de noms lui sont donnés par la reconnaissance populaire: c'est l'herbe à l'ambassadeur, ou Nicotiane, l'herbe à la reine, l'herbe Médicée, l'herbe sainte à cause de ses grandes vertus, l'herbe de Sainte-Croix, l'herbe de Tournadon, parce que le cardinal Sainte-Croix et le nonce Tournadon en avaient fortement recommandé l'usage. Mais de tous les noms qui furent donnés à cette plante, soit en Europe, soit en Amérique, dont chaque contrée l'appela d'un nom particulier, comme *pycielt*, *petun*, *yalt*, *yoli*, *perebunnuc*, etc., il ne lui est resté que le nom de *tabaco* ou tabac, que portait l'île de Tabasco, où Cortès livra sa première bataille contre les Indiens, et où il trouva cette plante employée à une foule d'usages domestiques. On prétend même que c'est de cette île qu'elle provenait originairement, avant de s'être répandue dans les autres contrées d'Amérique. Les naturalistes seuls lui ont conservé le nom reconnaissant de *Nicotiane*.

Le tabac appartient à la famille des solanées, qui renferme tant de plantes vénéneuses. On compte un grand nombre d'espèces différentes de nicotianes, qui se distinguent les unes des autres par la forme et la grandeur de leurs feuilles, mais qui jouissent toutes des mêmes propriétés. La plante est annuelle, et se compose d'une tige rameuse, cylindrique, haute de plus d'un mètre, ornée de feuilles très-grandes, et présentant aux extrémités des rameaux de grandes fleurs roses, vertes ou bleuâtres, selon les espèces. Le fruit est une capsule ovoïde, pointue, renfermant un très-grand nombre de graines très-petites, irrégulièrement arrondies.

Toutes les parties de la plante, et surtout les feuilles, présentent une odeur qui est loin d'être agréable, et qui ne le devient, pour les personnes accoutumées à l'usage du tabac, qu'après la fermentation que subissent les feuilles dans la fabrication. Cette odeur irritante a sans doute indiqué l'emploi de la plante, qui fut d'abord essayée comme remède universel contre tous les maux. Aujourd'hui il n'y a guère que la médecine vétérinaire qui s'en serve pour en composer une pommade contre les insectes qui attaquent la peau des animaux, ou pour en faire quelques lavements irritants. Les maquignons de certaines parties de la France en administrent quelques grammes en suspension dans l'alcool aux chevaux vicieux dont ils veulent se défaire, et les plon-

gent ainsi dans un état de somnolence qui masque momentanément leurs défauts. Cette plante renferme, en effet, plusieurs principes très-actifs que la chimie a essayé de séparer. Malgré de nombreux travaux que des chimistes de toutes les nations ont entrepris, ces principes sont loin d'être tous connus : le plus remarquable est la nicotine, que signala d'abord Vauquelin, mais dont la composition n'a été trouvée que depuis peu de temps. C'est un poison puissant, qui tue avec une rapidité effrayante lorsqu'il est administré à très-petite dose, mais très-concentré, à un animal à jeun. Comme il n'entre qu'en très-petite proportion dans le tabac, l'effet de ce poison est considérablement atténué dans les usages ordinaires de la plante ; il n'agit plus que comme un narcotique peu redoutable, lorsque par l'habitude on s'est prémuni contre son influence. Quant aux autres principes, ils ne sont guère connus que de nom, mais l'importance de la plante doit faire présumer qu'on ne restera pas longtemps dans la même ignorance, et que l'analyse chimique expliquera tous les effets toxiques et thérapeutiques du tabac.

Quand on administre le tabac comme médicament, il engourdit par sa vertu narcotique les fonctions vitales ; comme poison, il anéantit ces fonctions après les avoir violemment excitées. Nous ne dirons pas toutes les guérisons extraordinaires qui lui ont été attribuées, ni tous les accidents qu'il a pu causer. Tantôt c'est le tétanos, tantôt la paralysie, et bien d'autres maux horribles qu'il guérit merveilleusement ; dans un rapport récent du directeur de l'administration des tabacs, on lui attribue la guérison de quelques cas de phthisie. Longtemps on s'est servi de lavements de fumée de tabac dans les cas d'asphyxie par immersion, pour rappeler à la vie des noyés dont les intestins avaient perdu presque toute leur impressionnabilité ; celle-ci se réveillait sous l'influence d'une irritation dangereuse dans la plénitude de la vie, mais utile dans l'état d'engourdissement qui précède la mort. On prétend que l'usage de la fumée de tabac peut préserver de la peste ; mais tant de fumeurs ont succombé à ce fléau qu'il est bien permis de douter de l'efficacité du remède.

Quant aux cas d'empoisonnement par le tabac, ils ne sont pas moins considérables que ceux de guérison ; ils ont seulement le malheureux avantage d'être bien prouvés, tandis que les derniers sont si peu démontrés qu'on a renoncé à se servir du tabac comme médicament. Santeuil mourut, comme on sait, pour avoir bu un verre de vin dans lequel on avait mis du tabac d'Espagne. En 1839, une jeune femme mourut après une horrible agonie, pour avoir pris un lavement de tabac ; en 1832, un homme fut, pour la même cause, saisi des douleurs les plus violentes, et, sans des secours bien dirigés, il eût sans doute été victime de son imprudence. Appliqué extérieurement, le tabac est d'un usage moins dangereux, quoiqu'on rapporte plusieurs cas d'affection cutanées où son emploi causa la mort. Quant aux accidents attribués à l'action d'une atmosphère chargée des émanations de tabac, et que rapportent Ramazini, Fourcroy, Cadet-Gassicourt et d'autres savants, il est probable qu'ils sont supposés, car les ouvriers des manufactures de tabac ne contractent aucune maladie particulière à leur travail, et, s'il faut en croire quelques rapports de médecins attachés aux manufactures royales, ils paraissent même se trouver très-bien de l'influence de ces émanations.

Il faut conclure de là que l'emploi médical du tabac n'est dangereux que dans des mains inhabiles, que les accidents déplorables qu'il a causés proviennent uniquement de l'ignorance de ses propriétés, et il est certain qu'appliqué convenablement il pourrait rendre des services efficaces. Mais comme c'est une substance qui se trouve entre les mains de tout le monde, et qu'elle peut devenir très-dangereuse, il faut en limiter considérablement les applications médicales, que les malades pourraient trop facilement exagérer.

Cherchons maintenant à apprécier l'influence physiologique et morale que le tabac exerce dans les usages ordinaires. On sait qu'on prend du tabac en fumée par la bouche, en poudre par le nez, en feuilles par la bouche. C'est sans doute comme moyen d'assainissement, et pour éloigner les insectes innombrables qui affligent les pays peu habités, que les sauvages du Nouveau-Monde imaginèrent de bourrer des feuilles sèches de tabac dans des roseaux et d'en aspirer ensuite la fumée pour la répandre autour d'eux. C'est du moins une explica-

tion très-plausible d'un tel usage, puisque les Lapons, par exemple, brûlent autour de leurs cases des espèces d'agarics dont la fumée écarte les insectes. Après la pipe de roseau est venue la pipe d'argile, à laquelle ont succédé toutes les pipes que les progrès de l'industrie et du luxe ont imaginées, et dont la confection occupe en France plus de six mille ouvriers.

Si l'on explique facilement l'usage de la pipe parmi les sauvages de l'Amérique, il n'en est pas de même en Europe, car l'habitude de fumer ne s'acquiert généralement qu'au prix d'un noviciat peu encourageant. La première fois qu'on fume, on est saisi de symptômes d'empoisonnement, vertiges, maux de tête, envies de vomir, vomissements, anéantissement complet de la sensibilité. Ces symptômes disparaissent peu à peu, lorsqu'on a le courage de recommencer à fumer, pour n'avoir pas la honte de céder à une difficulté, et pour obéir à la mode. On sait que Napoléon tenta une fois de fumer dans une pipe dont lui avait fait présent l'ambassadeur persan ou turc, et que, bientôt rebuté, il ne trouva l'habitude de fumer que propre à désennuyer les fainéants. Dans tous les cas, une fois qu'on a vaincu la première répugnance (et l'invention des cigarettes est destinée à rendre cette victoire si facile que les femmes se hasardent à fumer), l'habitude prend une force telle qu'on voit rarement un fumeur y renoncer. Elle procure une extase des sens, un enivrement auquel on se livre avec plaisir, et qui fait passer le temps dans l'oubli des ennuis qui assiégent tout homme, souvent dans l'oubli du devoir. Nous ne croyons pas aux empoisonnements immédiats par la fumée du tabac, et nous n'avons pas assez d'observations connues pour savoir si la santé des fumeurs est altérée par cet usage, et si la vie moyenne en est diminuée. Néanmoins le tabac est bien réellement un poison; il ne peut produire que du mal; mal auquel résistent les constitutions robustes des hommes mûrs, mais qui doit avoir une action réelle sur l'enfance. Dans tous les cas, si l'usage de la fumée de tabac, absorbée par la pipe ou par le cigare, ne nuit pas immédiatement et toujours à la santé du corps, il nuit certainement à celle de l'intelligence, dont il endort les forces. Les peuples de l'Orient, autrefois si puissants, aujourd'hui mortellement engourdis, doivent peut-être une partie de leur dégradation à ce vice, que l'on met tant en honneur parmi nous. Le tabac facilite le penchant qu'ont tous les hommes à ne rien faire, en détruisant l'idée du remords, que l'inaction complète ne manque jamais de faire naître. Il dissout les réunions de la famille, d'où les hommes s'échappent pour aller fumer. Voyez les tavernes où l'Allemand, le Flamand, l'Anglais, le Hollandais vivent sans causer, sans penser, heureux d'être plongés dans une fumée épaisse, qui semble, avec la bière, leur procurer plus de jouissance que ne feraient les épanchements du coin du feu!

L'usage du tabac en poudre ne remonte pas moins haut que celui du tabac à fumer. On prise soit pour le seul plaisir d'aspirer une matière odorante, soit aussi pour se procurer une excitation directe et souvent renouvelée. C'est un plaisir facile à se procurer, qui ne demande aucune préparation, qui n'exige aucune perte de temps, et qui ne peut d'ailleurs causer sur l'économie animale une action aussi détériorante que ferait la fumée de tabac.

Si les personnes qui font usage du tabac à mâcher mâchaient réellement le tabac, et avalaient la dissolution résultante, ce serait de tous les usages du tabac le plus pernicieux; mais la chique ne fait que séjourner entre les parois internes des joues et la face externe des dents inférieures, et elle n'a d'action que par l'effet de son séjour dans la bouche, ou par une succion très-faible. C'est une habitude réservée aux marins, parce que l'usage de la pipe leur offre trop de difficultés en pleine mer, et que d'ailleurs on ne peut, avec une pipe, paraître sur le gaillard d'arrière, ou pénétrer dans l'intérieur du vaisseau. Elle est prise aussi par les hommes du peuple, parce qu'elle est moins chère que celle de la pipe. Du reste, elle n'est pas moins persistante que les deux autres habitudes, et on ne renonce à aucun des usages du tabac, une fois qu'on s'y est adonné avec quelque passion.

La plupart des gouvernements européens ne tardèrent pas à mettre un impôt sur ce nouveau genre de consommation, dont le succès promit, dès son apparition, un revenu considérable; mais le gouvernement français comprit le premier quel parti le trésor public pouvait en tirer. C'est Richelieu qui, en 1621, fait tarifer à 40 sous le

cent pesant la consommation du tabac. La levée de cet impôt resta placée dans les attributions de la ferme générale jusqu'en 1697. A cette époque, la ferme du tabac fut distraite de la ferme générale, et louée à un particulier moyennant 150,000 livres, et une somme annuelle de 100,000 livres qui devait être payée à la ferme générale pour abonnement des droits d'entrée, de sortie et de circulation. Le prix du bail s'éleva jusqu'à 4 millions en 1718; le bail fut repris alors par la ferme générale, qui paya pour cette exploitation particulière un loyer toujours croissant, et qui fut porté à 32 millions en 1790. A cette époque, le prix du tabac était à peu près le même qu'aujourd'hui, c'est-à-dire que la ferme le vendait 3 livres 6 sous, et le débitant 4 livres tournois la livre. La quantité totale de tabac vendu s'élevait à 7 millions de kilogrammes, et la ferme faisait un bénéfice réel d'environ 6 millions de francs.

Sous le régime de la ferme, la culture était prohibée; sept manufactures, situées à Paris, Dieppe, Morlaix, Tonneins, Cette, le Havre, Toulouse et Valenciennes, fournissaient à tous les besoins de la France. Trois provinces cependant, la Franche-Comté, la Flandre et l'Alsace, avaient le privilége de la liberté de la culture, de la fabrication et de la vente; mais elles supportaient des impôts très-lourds, dont le recouvrement se faisait au moyen des formalités les plus gênantes. Du reste, c'était aussi par des lois d'une rigueur extrême que la ferme défendait ses droits dans toute la France; on ne se contentait pas de punir la fraude par l'amende et les galères; des tribunaux spéciaux appliquaient même la mort aux coupables du crime odieux d'avoir soustrait à l'impôt quelques livres de tabac.

On pense bien que l'Assemblée Nationale ne laissa pas debout un régime aussi contraire aux idées libérales. Malgré l'opposition de l'abbé Maury, de Cazalès, de Barnave, de Mirabeau, elle décréta, le 24 février 1791, « qu'il serait libre à toute personne de cultiver, fabriquer et débiter du tabac dans le royaume; que l'importation du tabac étranger fabriqué continuerait à être prohibée, et que le tabac étranger en feuilles pourrait être importé moyennant une taxe de 25 livres par quintal, réduite aux trois quarts pour les navires français qui importeraient directement du tabac d'Amérique. »

La culture du tabac restait complétement libre. On prenait de nombreuses précautions pour assurer le recouvrement de l'impôt établi sur la fabrication en poudre et en carotte; mais, afin d'éviter les *formes vexatoires et contraires aux droits des citoyens*, on chargeait les administrations municipales de la surveillance de la fabrication et de la vente. Cette surveillance était trop indulgente, car le revenu du Trésor augmentait à peine. En vain essaya-t-on à plusieurs reprises d'accroître les recettes par divers moyens fiscaux, l'impôt ne parvint jamais à produire plus de 16 millions (an XIV), et encore décrut-il bientôt.

Il fallut donc, pour tirer parti de ce genre de consommation, pour rendre au Trésor ces 30 millions et plus qu'il rapportait autrefois, en finir avec les demi-mesures, et avoir recours à un remède énergique. L'empereur, peu habitué aux moyens termes, ne recule devant aucune des conséquences du régime qu'il va établir. L'impôt des tabacs arrive enfin au régime actuellement en vigueur. Il n'a subi, depuis son établissement, que des changements peu sérieux, car il a atteint le but qu'on se proposait; il donne un revenu de plus en plus considérable, et il va tout à l'heure produire ces 80 millions annoncés par Napoléon.

Aujourd'hui la culture du tabac en France n'est autorisée que dans six départements; ce sont ceux où la culture était la plus considérable sous le régime de libre plantation, le Nord, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin, le Lot, le Lot-et-Garonne et l'Ille-et-Vilaine. Dans ces départements quelques arrondissements, et dans les arrondissements quelques cantons seulement sont appelés à jouir du privilége de planter du tabac, sous le contrôle incessant des employés de la régie. Cependant ce n'est pas au terrain, mais bien au propriétaire du terrain, qu'est accordé ce privilége, de telle sorte que ce ne sont pas toujours les mêmes terrains qui sont plantés en tabac. Il arrive que beaucoup de propriétaires ou fermiers renoncent volontairement au privilége qui leur est concédé, soit en raison du régime arbitraire auquel ils sont soumis, soit pour des raisons personnelles, et le privilége change souvent de main.

Le but du monopole par l'État est uni-

quement de rapporter le plus gros revenu possible, en livrant à la consommation le meilleur produit, pour contenter en même temps le goût du consommateur. C'est ce principe qui doit présider à toutes les décisions prises sur la culture de chaque département par le préfet, en conseil de préfecture, après l'avis du directeur des contributions indirectes, et de deux des principaux planteurs appelés à faire valoir les droits de l'agriculture.

L'uniformité ne peut être établie entre les diverses contrées pour ce qui concerne les diverses méthodes de culture, car les différents sols ne sont pas partout également fertiles, les engrais ne sont pas partout également abondants et de même nature. L'espèce de tabac cultivé n'est pas non plus partout la même; sur certains points, la graine qu'on emploie donne des plants d'une très-grande dimension; sur d'autres points, les plants prennent une croissance beaucoup moindre, et par conséquent ont besoin de moins de place. Enfin, certains départements produisent de bon tabac pour la poudre, et par conséquent doivent prendre une forte végétation; ce sont le Lot, le Nord, le Lot-et-Garonne, l'Ille-et-Vilaine. D'autres départements, au contraire, produisent des tabacs légers, propres surtout à la fabrication du tabac à fumer, et par conséquent on doit s'abstenir d'amender fortement les terres et d'espacer beaucoup les plants; ce sont le Pas-de-Calais et le Bas-Rhin. Ce sont ces considérations qui ont déterminé la régie à permettre 40,000 pieds de tabac par hectare, et jusqu'à quinze feuilles par pied, dans certains départements, tandis que, dans d'autres départements, on n'accorde que 10,000 pieds par hectare et huit feuilles par pied. Dans tous les cas, la loi et les dispositions réglementaires prises en conséquence laissent au planteur la latitude d'un cinquième tant au-dessus qu'au-dessous du nombre de pieds portés dans leurs permis.

Lorsque le planteur vient livrer ses tabacs aux magasins de l'État, il les présente à l'appréciation d'experts nommés par le préfet de chaque département.

On voit que la culture du tabac est complétement à la merci de l'administration, et les planteurs sont soumis au régime le plus arbitraire qu'il soit possible d'imaginer. Dès qu'ils ont la permission de planter, ils sont sous la dépendance de la régie, dont les employés veillent incessamment sur les champs de tabac, et punissent d'amendes considérables les moindres infractions aux règlements; les planteurs sont forcés de passer par toutes les conditions qui leur sont faites, et d'accepter les décisions de la régie et les prix qui leur sont donnés. Ces prix étaient autrefois assez considérables pour encourager l'agriculture à supporter patiemment le régime de dépendance auquel elle est astreinte dès qu'elle cultive du tabac; mais, depuis 1836, ces prix sont à peine suffisants pour indemniser le planteur de ses frais, et nul doute que l'agriculture, si les tarifs fixés à cette époque n'eussent pas été un peu augmentés, aurait bientôt renoncé, dans plusieurs départements au moins, à la culture du tabac.

Cet état de choses avait été amené par cette résolution de l'enquête de la Chambre des Députés, que « la régie, dans ses rapports avec les planteurs indigènes, devra s'attacher à réduire les prix à leurs limites les plus étroites. Sur quelques points, les prix sont encore trop élevés. Le planteur doit obtenir un juste revenu de sa terre, mais il n'a pas droit à des profits extraordinaires pour une culture qui, sous un régime libre, serait loin d'offrir plus d'avantages que les autres cultures. » L'art. 4 de la loi du 12 février 1835 laissait au ministre la faculté de fixer le tarif d'achat des tabacs indigènes, en se conformant à l'esprit de la résolution que nous venons de rapporter. L'ancien tarif, appliqué jusqu'en 1836, était déterminé sur des bases plus libérales; d'après une moyenne de treize ans, le taux moyen de 100 kilogr. était 70 fr. 84 c., ce qui portait le revenu de l'hectare à 868 fr. 19 c. Un nouveau tarif, fixé par décision ministérielle du 17 août 1835, ne fit plus monter, pendant la seconde période de quatre ans, de 1837 à 1840, le taux des 100 kilogr. qu'à 60 fr. 38 c., et le revenu de l'hectare ne fut que de 708 fr. 87 c. Pendant cette même période la quantité de tabac demandée à la culture française baissa de 12 millions à 10 millions, et, à cause des mauvaises conditions atmosphériques, la quantité totale de tabac livré ne fut annuellement que de 8 millions de kilogrammes. Ainsi, malgré l'accroissement constant de la consommation, la culture indigène se trouvait en décadence évidente, décadence amenée par la décision de l'administration,

que le tabac indigène n'entrerait plus dans la fabrication que pour les quatre cinquièmes au lieu des cinq sixièmes, et qu'on ne paierait plus le tabac qu'au plus juste prix. L'administration a de plus supprimé la culture du tabac dans les cantons dont les produits n'étaient pas d'une qualité assez bonne pour convenir à ses fabrications.

Les tableaux suivants, qui rendent compte de l'importance relative des divers départements de culture, font aussi connaître combien sont variables les revenus que cette culture rapporte par hectare.

On reconnait que, dans le département de Lot-et-Garonne surtout, l'hectare rapporte incomparablement moins que dans tous les autres départements, quoique le prix moyen auquel les tabacs y sont payés ne soit inférieur qu'à celui du Lot, de telle sorte que l'état de souffrance relative de ce département ne provient pas de l'infériorité du tarif qui lui est appliqué.

TABACS INDIGÈNES RÉCOLTÉS EN 1839.

LIVRAISON DE 1840.

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMBRE		QUANTITÉS		
	DES PLANTEURS.	DES HECTARES.	DEMANDÉES A LA CULTURE.	DONNANT LIEU A PAYEMENT.	EXPORTÉES.
BAS-RHIN.	4,628	2,149	3,800,000 kil.	3,163,812 kil.	331,888 kil.
NORD.	1,688	668	1,890,000	1,318,028	150,108
ILLE-ET-VILAINE.	1,899	504	950,000	888,383	»
PAS-DE-CALAIS. .	1,489	442	630,000	698,010	3,490
LOT.	6,245	1,780	1,240,000	1,181,282	»
LOT-ET-GARONNE.	4,788	2,787	1,900,000	1,172,340	»
Total. . .	19,637	6,327	10,410,000 kil.	8,352,241 kil.	485,486 kil.

REVENUS DE LA CULTURE DU TABAC EN 1839.

NOMS des DÉPARTEMENTS.	SOMMES PAYÉES.	PRIX MOYEN par 100 KILOGR.		PRODUIT DE L'HECTARE		
				EN KILOGR.	EN ARGENT.	
BAS-RHIN.	1,371,085 fr.	43 fr.	37 c.	1,821 kil.	684 fr.	92 c.
NORD.	1,133,058	74	64	6,508	1,771	51
ILLE-ET-VILAINE. .	399,871	59	84	1,326	792	88
PAS-DE-CALAIS. . .	413,450	59	16	1,509	936	67
LOT.	980,755	88	68	847	550	98
LOT-ET-GARONNE.	874,842	74	62	527	614	22
Total. . .	3,174,061 fr.	499 fr.	61 c.	»	»	
Produit moyen.	»	66 fr.	68 c.	1,853 kil.	841 fr.	41 c.

De même que le rapport de l'hectare planté en tabac est très-variable, de même les frais que nécessite la culture du tabac sont très-différents, selon les diverses contrées, car la main-d'œuvre et les engrais sont à des prix différents, et la nature des terres exige des soins qui changent avec la température et l'état habituel de l'atmosphère. On ne doit donc pas s'étonner de voir les données que l'on a sur cette question fort incertaines. Aussi, la commission d'enquête de la Chambre des députés, ayant demandé aux divers cultivateurs de tabac et aux Sociétés d'agriculture un compte détaillé des frais de la culture du tabac par hectare, reçut des documents qui présentent les plus grandes variations.

D'après ces documents, les frais de culture montent jusqu'au maximum de 1,904 f. dans le département du Nord, et descendent jusqu'au minimum de 190 fr. dans le Lot-et-Garonne, et la moyenne des vingt-neuf

documents de l'enquête porte ces frais à 934 fr. 36 cent. Mais cette moyenne est beaucoup trop forte, et, en la mettant à 650 fr. environ, on ne l'évaluerait pas trop bas, car on tiendrait compte encore de dépenses qui ne seraient réellement faites que par le propriétaire non cultivateur, obligé de payer en argent jusqu'aux moindres soins. Il n'en est pas ainsi pour le cultivateur : il a son train de culture monté pour une exploitation complète, et ce sont ses garçons et ses bœufs qui font le labourage de la terre où l'on doit cultiver le tabac, en même temps que celui des autres terres. Il emploie le fumier qu'il fait dans les cours de sa ferme. Les membres de sa famille, même les plus faibles, trouvent dans les opérations variées que nécessite le tabac, et dont un grand nombre ont lieu en hiver, une occupation qui n'est certainement pas une dépense, de telle sorte que les journées d'ouvriers se réduisent à peu de chose. Enfin il donne dans de simples visites, faites de temps en temps, un grand nombre de soins que l'on a mis en ligne de compte dans les frais, et que cependant on ne peut guère évaluer en argent. On ne peut persister à compter tous ces frais comme réels, car le cultivateur étant souvent l'ouvrier, c'est à lui-même qu'il solderait une bonne partie des frais que l'on a supputés. D'autre part, les profonds labours que l'on a exécutés pour la culture du tabac, et les engrais que l'on a prodigués, et dont un tiers au plus est absorbé, ne rendent-ils pas la terre bien plus propre aux cultures qui lui succèdent dans un système d'assolement bien entendu? Ainsi, dans le Bas-Rhin, sans autre préparation que celle d'un labour, le froment succédant au tabac donne un produit de 24 hectolitres par hectare, tandis que, après toute autre culture, il ne donne que 18 à 20 hectolitres. Il est nécessaire, pour se faire une idée bien exacte des avantages que peut présenter la culture du tabac, de comparer un assolement quinquennal avec tabac (c'est celui qui est le plus en usage) avec un assolement quinquennal sans tabac, en faisant de part et d'autre les mêmes calculs d'appréciation de frais de culture. La préparation du tabac exige, année moyenne, quinze mois de soins assidus. D'abord le tabac est élevé en plants dont le semis se fait dans la première quinzaine de février; le tabac est ensuite repiqué, et la récolte se fait en août et en septembre. On procède ensuite à la dessiccation, et ce n'est que dans le mois de mai suivant que le tabac est livré à la régie. Pour préparer les terres, il ne faut pas moins de trois labours à la charrue, et après la plantation il faut labourer à la bêche, rapprocher la terre des pieds, sarcler les herbes parasites, abattre les feuilles inférieures, feuilles de terre, écimer les plants et abattre les rejets. On procède ensuite à la récolte, on porte le tabac au séchoir, on fait le triage des feuilles, on les met en manoques, et on livre enfin les manoques à la régie.

En récompense de tous ces soins, de tous ces travaux, trop longs à détailler, le planteur trouve dans la culture du tabac un avantage qui se résume en un bénéfice surpassant de 270 fr. le bénéfice que lui aurait procuré par hectare un assolement quinquennal dont le tabac n'aurait pas fait partie. Une telle balance en faveur du tabac est bien faible, quand on considère qu'elle doit compenser et la chance de la perte totale ou partielle de la récolte par suite de la sécheresse ou de la grêle (car aucune plante n'est plus sujette que le tabac aux détériorations que peuvent causer les accidents atmosphériques), et l'incertitude du classement fait par des experts dévoués aux intérêts de la régie, et l'incertitude du prix qui sera alloué, et les vexations du contrôle de la régie, et les ennuis de la dépendance. Cependant il arrive que dans les bonnes années elle est plus considérable, et dans tous les cas elle est un bienfait dans les départements où la culture du tabac est permise.

Dans le département du Nord seul, cette culture assure à plus de 5,000 familles 310 journées de travail, et, dans le département du Lot, 60,000 cultivateurs n'ont pas un travail plus productif que celui que leur donne le tabac. On sait que les trois quarts de la France sont encore cultivés par des métayers ou des fermiers dont les baux sont très-courts; les petits cultivateurs sont dans la position la plus malheureuse, pressés qu'ils sont d'un côté par le fisc, de l'autre par les propriétaires. Ils luttent constamment contre la faim, et, dans leur pressant besoin d'argent, c'est un grand bonheur que le privilége de planter du tabac, car à une époque fixe ils sont assurés de toucher leur revenu. Ce serait donc un malheur pour

l'agriculture que la suppression de la culture du tabac, quoi qu'en disent des cultivateurs distingués. Nous savons que c'est une culture qui par elle-même épuise le sol, nous savons que la seule culture qui soit réellement digne d'encouragement est celle qui rend au sol en engrais ce qu'elle lui a pris par la végétation: mais nous concluons seulement de là qu'il ne faut pas cultiver exclusivement du tabac, et nous soutenons que cette culture doit être encouragée dans un assolement quinquennal, car de cette manière, sans appauvrir le sol, elle apporte au cultivateur cet argent que le fisc et le propriétaire impitoyables lui demandent sans cesse.

Le service actuel de la culture est chargé d'assurer l'exécution des règlements qui sont arrêtés chaque année par les préfets en conseil de préfecture. Les agents de ce service sont ainsi appelés à vérifier si les semis, puis les plantations, remplissent les conditions voulues par les permis, à rechercher les plantations non autorisées et à assurer leur destruction, à surveiller l'écimage, à compter les pieds, puis les feuilles de chaque pied, à constater les dégâts éprouvés par les plantations pour que les cultivateurs puissent être déchargés de leurs obligations, à faire détruire après la récolte les tiges et les racines, à surveiller constamment les abus auxquels donne lieu le dépôt du tabac entre les mains des planteurs jusqu'au moment où il est remis dans les magasins de l'État, ou parti pour l'étranger s'il doit être exporté. Enfin ils assistent à la réception des tabacs par les experts commis à cet effet. Ce service est dirigé, dans chaque département, par un inspecteur chargé en même temps de la surveillance des magasins des feuilles; 185 agents suffisent d'ailleurs à tous les soins qu'il exige, sauf au moment des inventaires. On prend alors des employés auxiliaires pour exécuter les travaux extraordinaires qui se présentent. La totalité des frais que ce service exige ne s'élève pas à plus de 361,000 fr., ce qui fait 4 fr. 20 c. par quintal de tabac indigène livré à la régie. De cette manière, les 100 kilogr. de tabac indigène coûtent en moyenne 69 fr. 41 c.

Il serait facile de prouver que la régie ne trouverait aucun bénéfice à supprimer la culture indigène : en tous cas, puisque cette culture existe, on ne peut trop s'étonner que l'administration ne se fasse point de scrupule de diminuer le bénéfice des planteurs, au point que la position de ceux-ci devient quelquefois intolérable, comme s'en plaint avec raison le département de Lot-et-Garonne.

La régie a reconnu elle-même la nécessité de payer convenablement les ouvriers employés dans ses manufactures; elle a compris qu'un service fait au nom de l'Etat ne devait pas marchander le salaire de l'homme comme une industrie particulière. Pourquoi donc renonce-t-elle à cette conduite si sage, quand il s'agit des cultivateurs? Est ce que les planteurs de tabac ne sont pas devenus ses employés salariés? Qu'importe la manière dont le salaire est acquitté? Dès que la culture du tabac n'est pas libre, dès que le planteur ne peut choisir le marché où il portera ses produits, dès que la concurrence est annulée, le gouvernement doit payer le travail de ses employés, largement sans gaspillage des deniers de l'Etat, généreusement sans profusion. La régie se trompe en considérant le planteur de tabac comme un cultivateur ordinaire : le planteur est devenu son fermier; elle ne peut le rançonner comme ferait un marchand qui se vante d'avoir fait un bon marché lorsqu'il a obtenu une marchandise à quelques centimes au-dessous de sa valeur. Elle lui impose ses lois, son contrôle, ses exigences minutieuses; elle ne lui laisse d'autre ressource que l'incendie de ses récoltes, s'il n'accepte pas ses conditions; elle lui doit un salaire proportionné aux chances qu'il court en lui donnant son temps, ses peines, et lui prêtant ses capitaux.

Outre les 9 millions 600,000 kilogr. de tabac indigène, coûtant, frais compris, 663,000 fr., ou 69 fr. 41 c. les 100 kilogr., la régie s'approvisionne annuellement avec 4 millions de tabacs d'Europe coûtant 3 millions 300,000 fr., ou 82 fr. 51 cent. les 100 kilogr. ; 9 millions 400,000 kilogr. de tabacs d'Amérique en feuilles, coûtant 10 millions 600,000 fr., ou 112 fr. 49 c. les 100 kilogr. ; 144,000 kilogr. de cigares de la Havane, coûtant 3 millions 140,000 francs, ou 2,186 fr. 33 cent. les 100 kilogr.

En joignant aux achats de tabac environ 150,000 kilogr. de tabacs fabriqués de divers crûs, de tabacs saisis, etc., on trouve que l'approvisionnement total annuel de la régie s'élève à 23 millions 300,000 kilogr.

coûtant 23 millions 900,000 fr., ou 102 fr. 50 c. les 100 kilogr. Les tabacs indigènes forment les 41 centièmes de cet approvisionnement, et ne coûtent cependant que les 27 centièmes du prix de revient total.

Ainsi, en ajoutant aux tabacs achetés la quantité des tabacs possédés au commencement de l'année, la régie doit ordonner ses divers travaux et ses dépenses sur 58 millions de kilogr. de tabac, ayant une valeur de 68 millions de francs environ, et ses magasins et ses ateliers ne valent pas moins de 12 millions.

Voyons quels travaux seront exécutés sur cette matière première, voyons quelles dépenses sont nécessaires, et tâchons de calculer le prix de la main-d'œuvre.

D'abord pour expertiser, recevoir, emmagasiner les tabacs achetés, pour les conserver dans les vingt magasins de l'Etat, pour emballer et expédier aux manufactures les tabacs dont elles ont besoin, il faut, tant en traitements qu'en frais de loyer et de main-d'œuvre, plus de 820,000 fr., ce qui fait en frais pour les matières premières 4 fr. 9 c. pour 100 kilogr., somme que l'on devra ajouter au prix d'achat des feuilles, pour avoir le prix de revient exact.

La régie ne livre aux travaux des dix manufactures où se fabriquent tous ses tabacs que 38 millions de kilogr. Les frais de fabrication s'élèvent en traitements à 465,000 fr., et en frais de main-d'œuvre et fournitures à 3 millions 383,000 fr., ce qui fait en totalité 3 millions 849,000 fr; d'où il résulte que le taux moyen de fabrication est de 23 fr. 82 c. par 100 kilogr.

Les dix manufactures de la régie sont situées à Paris, Lille, le Havre, Morlaix, Bordeaux, Tonneins, Toulouse, Lyon, Strasbourg et Marseille. Elles occupent environ cinq mille ouvriers.

Le service de la fabrication se trouve composé de soixante employés, qui, depuis 1831, se recrutent parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique.

Le tableau suivant fera connaître l'importance relative des diverses manufactures. Il fait voir que les manufactures de Paris et de Lille fabriquent environ la moitié des tabacs expédiés, et sont les plus importantes. On remarquera que la Corse ne figure pas parmi les départements, parce que le monopole n'y est pas encore appliqué.

MANUFACTURES.	TABAC EXPÉDIÉ.
Paris . . . . En outre 94,428 cigares de la Havane.	3,758,813 kil.
Strasbourg	1,988,178
Lille	3,572,439
Le Havre	1,035,868
Morlaix	1,553,304
Bordeaux	816,808
Tonneins	593,307
Toulouse	720,470
Lyon, Marseille, où on ne fabrique que des cigares	2,165,078
Total. . .	15,387,482

Nous avons dit que les frais de fabrication étaient, en moyenne, de 23 fr. 82 c.; mais ce ne sont pas, avec ceux de magasin, les seuls dont il faut tenir compte. Il y a aussi des frais de transport, soit pour amener les feuilles des magasins aux manufactures, soit pour expédier les tabacs fabriqués des manufactures aux entrepôts.

En tenant compte de tous les frais que coûtent à l'État l'achat, le transport, la fabrication et la conservation des tabacs, on obtient une dépense de 30 millions environ, et la valeur réelle de 100 kilogr. de tabacs fabriqués est de 146 fr. C'est cette valeur que nous supposerons au tabac pour calculer le bénéfice réel de la régie.

Descendrons-nous dans quelques détails de fabrication? Dirons-nous comment se fabriquent telles ou telles espèces de tabacs? Quelques mots suffiront pour faire comprendre ce travail. Les matières manufacturées peuvent se diviser en deux grandes classes : tabacs à priser, tabacs à fumer. C'est surtout dans la fabrication des premiers que la régie excelle. Les feuilles de tabac destinées à cette fabrication, après qu'on les a triées, puis mouillées avec une dissolution de sel marin pour empêcher la putréfaction, sont dépouillées d'une partie de leurs côtes, puis hachées et mises en de grandes masses où elles restent plusieurs mois à fermenter. Cette fermentation ne réussit bien que quand la masse de tabac est considérable et s'élève de 40 à 50,000 kil. environ. La température de la masse s'élève jusqu'à 70 degrés centigrades, et elle s'élèverait plus haut encore, carboniserait complétement le tabac, si on n'y prenait garde. Le tabac est ensuite réduit en poudre par des moulins, et soumis de nouveau à une fermentation qui développe son arome. Il ne faut pas moins de seize mois

pour que la poudre soit enfin livrée aux consommateurs. Lorsqu'on n'a pas de très-grandes quantités de tabacs, il est impossible d'obtenir toujours un bon produit; car il arrive souvent qu'une masse en fermentation ne réussit pas, prend un mauvais goût ou se charbonne. Ce n'est pas un grand inconvénient quand on peut mélanger la masse manquée à une très-grande quantité de tabac, mais il en peut résulter des pertes considérables lorsqu'on ne peut avoir recours à ce moyen.

Quant à la fabrication du tabac à fumer, elle est guidée par des principes tout contraires; il faut que l'on évite la fermentation, et cela est souvent difficile quand on opère sur de grandes masses. On choisit les feuilles légères; on les mouille, pour pouvoir les travailler, avec une dissolution de sel marin; mais, aussitôt qu'elles sont hachées, on chasse l'eau en excès dont elles sont chargées par une chaleur de 100 degrés qu'on leur applique brusquement, et on les étend ensuite sur des séchoirs. Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, cette espèce de tabac ne peut recevoir tous les soins que lui donnerait une petite fabrique, et c'est ce qui explique l'infériorité de sa qualité en France.

On ne fabrique en France que les cigares à 5 et 10 centimes; les autres cigares sont tirés de la Havane, dont les feuilles conviennent surtout à cette fabrication. On a essayé, ces deux dernières années, de faire venir des cigares de Manille et quelques autres espèces de cigares supérieurs. On ne sait pas encore si ce sera avantageux pour la régie, car peu de personnes en France peuvent payer 40 et 50 c. un cigare. Cette consommation de luxe sera donc toujours de très-peu d'importance, quoique la régie veuille se mettre en mesure, par un approvisionnement plus considérable, de pouvoir satisfaire à toutes les demandes qui lui seront faites. Elle livrera les cigares de luxe à meilleur marché que la contrebande, qui, jusqu'à ce jour, avait satisfait à cette consommation particulière.

Il y a encore une branche de produits, celle des cigarettes, que la régie commence à vouloir exploiter, et qui promet une augmentation de revenus assez considérable, puisque avec un kilogramme de scaferlati de 12 fr., en tabac du Levant ou du Maryland, on peut faire 750 cigarettes, lesquelles, vendues à 5 c. la pièce, donnent un produit de 37 fr. 50 c., et par conséquent un bénéfice de plus du double de la valeur fictive de la matière première.

C'est dans nos manufactures qu'on fabrique avec des feuilles de choix le tabac à mâcher, soit ordinaire à 8 fr., soit étranger, en feuilles de Virginie seulement, à 11 fr.; cette consommation est aussi très-accessoire.

La vente des tabacs est actuellement confiée à 29,000 débitants spéciaux, soumis à un cautionnement fixé en raison de la population, et s'élevant du minimum de 50 f., dans les petites localités, au maximum de 1,500 fr. à Paris. Il leur est fait une remise totale de 15 millions, de telle sorte que chaque débitant fait un bénéfice moyen de 480 fr.

Nous avons déjà donné, par le dernier tableau, une idée de la consommation du tabac dans les différentes parties de la France, en faisant voir quelle est cette consommation dans les circonscriptions des diverses manufactures. Il ne nous reste, pour compléter les renseignements qu'on peut désirer sur cette question, qu'à parler de la consommation individuelle, et à donner quelques détails, que l'on sera peut-être curieux de connaître, sur les bénéfices que fait la régie.

La France consomme actuellement 6 millions 400,000 kilogr. de tabac en poudre, et 9 millions 600,000 kilogr. de tabac à fumer, en tout 16 millions; ce qui fait, par individu, 190 grammes de tabac à priser, et 287 grammes de tabac à fumer, en tout 477 grammes. Mais cette consommation individuelle varie considérablement d'un département à un autre. Les départements où elle est la plus grande sont les suivants :

CONSOMMATION DE TABAC.

	EN POUDRE.	A FUMER.	TOUTE ESPÈCE
NORD	130 gr.	1,666 gr.	1,795
PAS-DE-CALAIS. . . .	168	1,398	1,588
HAUT-RHIN	269	909	1,178
SEINE.	551	644	1,195
BOUCHES-DU-RHÔNE .	300	733	1,033

Les départements où elle est la plus faible sont :

	EN POUDRE.	A FUMER.	TOUTE ESPÈCE.
LOZÈRE	106 gr.	38 gr.	144
HAUTE-LOIRE	79	72	151
CHARENTE.	126	35	161
TARN.	128	35	163

	EN POUDRE.	A FUMER.	TOUTE ESPÈCE.
Lot.	143	28	171
Gers	120	43	167
Ariége.	127	47	174

Il résulte de ce rapprochement ce fait très-remarquable, que, dans les départements où la consommation individuelle est la plus forte, la consommation du tabac à fumer l'emporte de beaucoup sur celle du tabac à priser, tandis que précisément le contraire se présente dans les départements où la consommation individuelle est la plus faible. C'est à peine si, dans ces huit dernières années, la consommation du tabac à priser s'est accrue de 600,000 kilogr., tandis que celle du tabac à fumer s'est accrue de 3 millions de kilogrammes.

En défalquant du prix de vente la valeur réelle de la quantité de tabac consommée, on trouve que le monopole revient aux consommateurs à environ 90 millions. Ainsi les consommateurs paient 6 fr. 26 c. ce qui ne coûte que 1 franc à l'État considéré comme fabricant. Sur ces 6 fr. 26 c., il y a 1 fr. pour frais d'achat et d'exploitation, etc., 79 c. pour le débitant, et 4 f. 47 c. pour le Trésor. La régie fait donc un bénéfice moyen de 447 fr. pour 100.

On conçoit que la valeur fictive si élevée que l'impôt donne au tabac a dû être un appât bien puissant pour l'introduction en fraude du tabac fabriqué à l'étranger. Quelque sévère qu'eût été la répression de la fraude, il n'est pas douteux que la chance d'un bénéfice de plus de 400 pour 100 aurait donné lieu à d'énormes importations, si la régie n'avait diminué sur nos frontières la différence qui existe entre la valeur réelle et la valeur fictive des tabacs. Elle fait donc vendre dans ces contrées des tabacs de moindre qualité à prix réduits, dits tabacs de cantine. Elle diminue ainsi l'appât offert aux contrebandiers, qui ne laissent pas, du reste, que d'exercer leur industrie malgré cette précaution.

Néanmoins ce n'est pas sur les frontières seulement que se fait la contrebande du tabac. Les tabacs de cantine sont à des prix qui vont en croissant à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur de la France. Ces prix s'élèvent successivement de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 75 c., 2 fr. 55 c. 3 fr. 40 c. et 5 fr. 55 c.; mais, comme il existe encore une différence notable entre les prix des tabacs de cantine de diverses zones, il se fait une contrebande très-active qui a pour objet de transporter ces tabacs d'une ligne à une autre. Dans tous les cas, la fraude n'a réellement pas une grande importance; elle se réduit à celle que nous venons de signaler, et à la plantation non autorisée de quelques pieds de tabac. Quant à des fabrications clandestines, il est probable qu'il n'en existe point

Le bénéfice réel que fait la régie se compose toujours de l'excédant de ses recettes sur ses dépenses, plus de l'augmentation qui survient dans son capital. Ce capital, qui ne s'élevait dans l'origine qu'à 25 millions 568,400 fr., s'élève actuellement à 64 millions 860,000 fr. Le bénéfice réel a subi une augmentation proportionnée, surtout depuis 1830. Voici, du reste, comment il a progressé depuis l'établissement du monopole :

Six derniers mois de 1811. 1812. 1813. 1814.	93,355,842 fr.
1815.	32,123,303
1816.	33,355,321
1817.	39,182,994
1818.	41,705,861
1819.	41,412,893
1820.	42,219,004
1821.	41,950,997
1822.	41,585,489
1823.	43,129,723
1824.	44,030,453
1825.	44,993,057
1826.	45,728,983
1827.	40,385,633
1828.	40,375,033
1829.	45,632,490
1830.	46,782,408
1831.	45,920,930
1632.	47,751,597
1833.	49,230,280
1834.	50,843,714
1835.	51,700,181
1836.	55,029,540
1837.	59,008,112
1838.	01,682,425
1839.	66,001,841
1840.	70,111,157
1841.	72,000,000
1842.	74,000,000

Ce qui fait un revenu total de 1 milliard 469 millions 754,000 fr. Qu'on compare ce revenu à celui que produisait l'impôt sur le tabac pendant la période de onze années qui a été marquée par tous les essais infructueux qui ont amené cette mesure si favorable au Trésor.

An VII.	3,109,313 fr.
An VIII.	3,509,397
An IX.	3,734,124

An x.	4,868,819
An xi.	4.028,010
An xii.	8,971,748
An xiii.	12,100.561
An xiv.	16,392.109
1807.	14,519,367
1608.	13,299,082
1809.	13,735,888
1810. et six derniers mois de 1811.	23,128,471

Total, 111 millions 894,388 fr., c'est-à-dire beaucoup moins que le produit de deux années actuellement, et à peine le produit de quatre années à l'origine du monopole. Ces chiffres démontrent au delà de toute évidence l'efficacité de ce régime, qui a fait entrer dans les coffres de l'Etat 1,470 millions de francs en trente-deux ans, en livrant à la consommation 406 millions de kilogrammes de tabac, ayant seulement une valeur réelle de 585 millions.

En résumé, l'administration des tabacs ne retire du monopole un revenu si considérable qu'au moyen de l'exclusion complète des tabacs provenant des fabriques étrangères, de l'absence de la concurrence pour l'achat des tabacs exotiques. Son approvisionnement est régularisé de manière à subvenir à toute augmentation dans la consommation, mais aussi de manière à éviter l'encombrement. La fabrication se fait au meilleur marché possible, mais sans frustrer l'ouvrier d'un juste salaire; l'homme de peine trouve dans les manufactures de l'Etat le même salaire que dans tous les travaux des marchés des villes; l'ouvrier fabricant a un salaire qui lui permet partout de faire vivre sa famille, à laquelle d'ailleurs le travail de la manufacture ne manque jamais. Le débitant fait sur le tabac qu'il vend un bénéfice raisonnable, et la concurrence des débitants est impossible, car le consommateur peut trouver chez tous, au même prix, le même produit, qu'ils ne peuvent altérer sans encourir la suppression de leur commerce. Enfin la régie, se pliant aux exigences de la ruse, offre ses produits à bon marché là où l'étranger pourrait lui faire une concurrence sérieuse, et augmente graduellement ses prix à mesure que cette concurrence trouve des embarras plus grands à s'établir. Ce n'est pas l'armée de douaniers qui couvre nos frontières, ce n'est pas le service spécial qui est chargé de la répression de la fraude, ce ne sont pas toutes les mesures violentes qu'on a pu imaginer, qui ont empêché la contrebande : la contrebande n'a été supprimée en partie qu'en vertu de l'annulation de l'intérêt que le fraudeur avait à s'exposer à des dangers qu'il présume toujours pouvoir éviter. Ne sait-on pas que, dans les idées de la population industrielle, frustrer l'État de l'impôt exigé, ce n'est pas voler, et que la qualification de contrebandier ne fait peser aucune infamie sur l'homme dont la vie est une lutte continuelle contre la douane et le fisc? Sans toutes les sages mesures qu'a prises la régie, son revenu n'aurait jamais atteint le chiffre énorme auquel il est arrivé.

Peut-être une si sage organisation devrait-elle faire comprendre que l'Etat, et chacun de ses membres en particulier, trouverait des avantages inappréciables dans l'application de principes analogues à chaque branche de l'industrie, que la libre concurrence abandonne aujourd'hui sans défense à tous les malheurs de l'anarchie. E. L.

TABAGO. *Voy.* Antilles.

TABANIENS (*entomol.*). Famille d'insectes diptères, de la division des brachocères, subdivision des entomocères. Ses caractères sont : trompe munie de six lames dans les femelles, de quatre dans les mâles; antennes à troisième article divisé en plusieurs segments; tarses terminés par trois pelottes; ailes à deux cellules sous-marginales et cinq postérieures.

Ces caractères, dont l'ensemble place les tabaniens à la tête de leur division, présentent plusieurs particularités physiologiques assez importantes : les parties constitutives de la trompe qui, dans la généralité des diptères, sont inférieures en nombre à celles qui composent l'organe de la nutrition dans la plupart des autres ordres, présentent dans cette famille, au moins dans les femelles, toutes les parties normales de cet organe, à l'exception des palpes labiaux. Cette supériorité de composition ne se retrouve, parmi les diptères, que dans les culicides (cousins), première famille de la division des némocères, qui prennent le premier rang dans cet ordre d'insectes par le degré de composition d'un autre organe, les antennes.

Les tabaniens sont en même temps à la tête de la subdivision des entomocères, qui présentent dans la composition des anten-

nes une supériorité organique sur les autres brachocères. Ces organes, composés de trois articles dans tous les diptères de cette division, ont, chez les entomocères, le troisième formé de plusieurs segments plus ou moins coalescents sous la forme d'un article unique. Il résulte de cette conformation des antennes que les entomocères, tout en appartenant à la division des brachocères par la configuration de ces organes, ont cependant quelque connexion avec les némocères, dont le principal caractère différentiel consiste dans la complexité des antennes, ce qui établit une transition entre ces deux divisions, si différentes d'ailleurs par d'autres parties de leur organisation.

Chaque organe et chaque partie du corps présentent diverses modifications qui ont motivé la formation des différents genres de cette famille. Ainsi la trompe, ordinairement assez courte, s'allonge dans les Pangonies. Les antennes varient dans le nombre des divisions du troisième article : il y en a huit dans ce genre, cinq dans les taons, les chrysops, les silvius, quatre dans les hœmatopotes; ce troisième article est muni à sa base d'une saillie plus ou moins longue dans les taons. Les yeux sont tantôt nus, tantôt velus dans les mâles des pangonies, des taons; les cornées de la partie supérieure sont plus grandes que dans les femelles. Les ocelles ou yeux lisses existent dans les chrysops, les silvius; ils sont nuls dans les taons, les hœmatopotes, les hexatomes. La face présente dans les chrysops des callosités qui manquent aux autres. L'abdomen s'allonge ou s'arrondit diversement. Les jambes postérieures se terminent par deux petites pointes dans les pangonies. Enfin les ailes se modifient dans leurs cellules; la deuxième sous-marginale, ordinairement simple, est appendiculée dans les hœmatopotes, les pangonies; la première postérieure est le plus souvent fermée dans le dernier de ces genres.

Les tabaniens proviennent d'œufs déposés dans la terre par les femelles. La larve du taon des bœufs, qui seule a été observée jusqu'ici, est vermiforme; sa tête est armée de deux crochets recourbés en dessous, dont elle se sert pour se frayer des routes souterraines et sans doute pour ronger les racines des plantes. La nymphe a les segments du corps bordés de longs poils, et le dernier est muni de six pointes à l'aide desquelles elle se rend à la surface de la terre, lorsque le moment de la dernière transformation est arrivé.

Dans l'état ailé les tabaniens, et particulièrement les taons, ne sont que trop connus par la guerre qu'ils font aux bestiaux. Ils les harcèlent, les poursuivent avec opiniâtreté, les inquiètent par leur bourdonnement, les tourmentent par des piqûres douloureuses. Dès que l'insecte parvient à se fixer, malgré les efforts de l'animal qui s'agite, secoue sa crinière, se bat les flancs de sa queue nerveuse, la trompe perce le cuir le plus épais, et le sang coule à l'instant. Ce sont surtout les bois et les pâturages qu'ils infestent de leur multitude, dans toutes les parties habitables du globe. Plus de trois cents espèces en sont déjà connues et décrites, et plusieurs portent le nom de leurs victimes, tels que le taon des bœufs, celui du renne, l'hœmatopote des chevaux, etc., quoiqu'ils n'attaquent pas exclusivement ces bestiaux.

Cependant les femelles seules ont cette avidité pour le sang. Les mâles ne s'alimentent que du suc des fleurs, et l'on a attribué longtemps la même nourriture aux femelles des pangonies, tabaniens à trompe allongée; mais les savantes dissections de M. L. Dufour lui ont fait découvrir récemment du sang dans la trompe et l'estomac de ces espèces, et lui ont démontré qu'elles partageaient les mœurs sanguinaires de leur famille.

Cet instinct malfaisant a fait connaître ces insectes dans tous les temps et dans tous les lieux. Du nom de *tabanus*, que nous trouvons dans Varron, contemporain de César, sont dérivés *tabano* en espagnol, *tafano* en italien, *tahon* en vieux français, et taon en français moderne, comme le nom allemand *bremse* est devenu *breese* en anglais. Les Romains les connaissaient aussi sous le nom d'*asilus*, dont les Italiens ont fait *asillo*, et que Linné a détourné de sa signification primitive en l'appliquant à une autre famille de diptères qui n'attaquent que les insectes. Nous ne pouvons douter que Pline ne s'en soit servi comme synonyme de taon, non plus que Virgile dans ces beaux vers qui peignent si poétiquement l'épouvante des troupeaux à l'approche de ces insectes, quoiqu'ils puissent s'appliquer aux œstres, qui mettent également les bestiaux en fureur, et que les

Grecs paraissent avoir confondus avec les taons :

> Est lucos Silari circa ilicibusque virentem
> Plurimus Alburnum volitans, cui nomen *asilo*
> Romanum est; Œstrum Graii vertère vocantes;
> Asper, acerba sonans; quo tota exterrita sylvis
> Diffugiunt armenta, furit mugitibus æther
> Concussus, sylvæque, et sicci ripa Tanagri.

Nous reconnaissons encore un tabanien dans le *zimb* de l'Éthiopie, qui, selon Bruce, s'y précipite du midi de l'Afrique, terrible aux lions même du désert, et qui ne peut être que la mouche fatale dont Isaïe menace les rois d'Égypte avec sa sauvage énergie : « Au coup de sifflet du Seigneur, la mouche qui est à l'extrémité du fleuve de l'Egypte accourra, et ses essaims poursuivront les troupeaux au fond des vallées, des cavernes, des forêts. » Macquart.

TABARIN (*biogr.*). Fameux bouffon, dont les pasquinades en plein vent égayaient fort les badauds parisiens du commencement du XVIIe siècle. C'était ordinairement sur le Pont-Neuf et sur la place Dauphine qu'il s'établissait pour débiter, d'accord avec le charlatan Mondor, qui trouvait en lui une enseigne pour son baume, ces parades qui le rendirent célèbre et lui valurent de figurer dans les vers de Boileau et de La Fontaine. Ces scènes, composées de rébus, de couplets, de calembours souvent grossiers, sont la première origine du théâtre de la Foire, qui a donné à son tour naissance aux spectacles des boulevards. Il est encore permis maintenant d'apprécier ces grossières ébauches de la comédie populaire, les œuvres de Tabarin ayant été imprimées plusieurs fois sous les différents titres de *Fantaisies de Tabarin*, *Farces tabariniques*, *Aventures de Rodomont et d'Isabelle*, *Rencontres*, *coqs-à-l'âne et gaillardises du baron de Gratelard*, etc. On peut s'en faire une idée par les titres de quelques-unes des questions qui y sont résolues : *Quel est le premier créé, de l'homme ou de la barbe? En quelle partie du corps la peau est-elle la plus dure? Qui sont ceux qui ne se servent point de gants en hiver?* etc.

TABARAUD (Mathieu-Mathurin), né à Limoges (Haute-Vienne), en 1744, embrassa l'état ecclésiastique, et fut admis, à l'âge de vingt-deux ans, dans la congrégation de l'Oratoire, d'où ses supérieurs, ayant remarqué son intelligence et son instruction, l'envoyèrent en 1768 à Arles, dans une maison de leur ordre, pour y professer à la fois la théologie, l'hébreu et le grec. Il passa de là à Lyon, en 1773, pour y remplir les mêmes fonctions, et en 1783 il fut appelé à celles de supérieur du collége de Périgueux. M. Tabaraud adopta avec chaleur la doctrine du jansénisme, ainsi que la plupart des oratoriens distingués. Il prit rang dans cette espèce d'hérésie à l'occasion du mandement de M. de Crussol, évêque de La Rochelle, où ce prélat attaquait avec un peu trop de véhémence l'ordonnance royale de 1781, qui constituait l'état civil des protestants en France. Dans les deux lettres que M. Tabaraud fit imprimer pour réfuter le mandement du prélat, son opposition à ce qu'on appelle les doctrines ultramontaines s'y montrait avec un caractère trop absolu. Prétendre, par exemple, que les gouvernements temporels étaient investis du droit de haute juridiction sur l'Eglise; qu'ils pouvaient régler ou modifier sa doctrine dans tous les cas où leur législation s'y trouvait intéressée, c'était dépasser le but et aller même beaucoup plus loin que le Parlement, qui se bornait à refuser l'enregistrement des bulles dans lesquelles il croyait trouver quelque principe contraire aux libertés de l'Eglise gallicane. Lorsque la révolution éclata, M. Tabaraud était supérieur de la maison de l'Oratoire, à Limoges, sa ville natale. Il va sans dire que ses opinions prirent alors un nouvel essor, et elles ne furent peut-être pas sans influence sur l'esprit qui dicta le fameux décret de l'Assemblée Nationale, relatif à la constitution civile du clergé. On sait le déplorable effet que produisit cet acte attentatoire aux droits les moins contestables et les plus légitimes de la papauté. Obligé de se soustraire aux persécutions dont les prêtres en général furent l'objet à mesure que l'anarchie grandissait, il se retira en Angleterre, où il s'occupa de travaux littéraires. Il fournit un assez grand nombre d'articles à divers journaux, et particulièrement à *l'Oracle* et au *Times*. A son retour en France, en 1802, il ne voulut exercer aucun emploi civil ni rentrer dans l'exercice du saint ministère. Il accepta pourtant les fonctions de censeur impérial, en 1811. Mais, ayant été frappé d'une cécité complète en 1814, Louis XVIII lui accorda une pension de retraite, avec le titre de censeur royal honoraire. Malgré la cruelle épreuve à laquelle les conséquences

des doctrines défavorables à l'autorité du Saint-Siége avaient soumis M. Tabaraud, il n'en persista pas moins dans ses opinions plus haut indiquées, ainsi que dans son antagonisme contre les jésuites. Ses ouvrages en font foi. Voici les principaux : *Traité historique de l'élection des évêques*, 1792, in-8°. — *Nécessité d'une religion de l'Etat*, 1802, in-8° ; 2ᵉ édition, 1814. — *Philosophie de la Henriade*, 1805, in-8°. — *Des interdits arbitraires de dire la messe*, même année, in-8°. — *De la réunion des cultes*, 1806, in-8°. — *Essai historique et critique sur l'institution des évêques*, 1811, in-8°. — *Du Pape et des Jesuites*, 1814, in-8°. — *Histoire du cardinal de Bérulle*, 1817, in-8°, 2 vol. — *Observations d'un ancien canoniste sur le concordat de* 1817, in-8°. — *De la distinction du Contrat et du Sacrement du Mariage*, 1818, in-8°, etc.

M. Tabaraud est mort à Paris, le 12 février 1832. H. DE C.

TABATIÈRE. En 1550, Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal, envoya à Catherine de Médicis un échantillon de graines de tabac. Déjà sir Walter Raleigh avait introduit le tabacen Angleterre, sous le règne d'Élisabeth.

L'origine de la tabatière a donc une date certaine, et on voit qu'elle remonte à près de trois siècles. La tabatière est, parmi les choses usuelles, une des plus radicalement inutiles incrustées à nos mœurs. Mais il le fallait bien, puisque le tabac, en vertu des besoins factices, était passé roi, à titre d'aberration humaine. L'usage du tabac est maintenant répandu dans toutes les contrées de la terre, quel que soit son mode d'emploi. C'est un des indélébiles stigmates de la civilisation, destiné à constater la folie des hommes lorsqu'elle prend le masque de la gravité.

Or le luxe ne pouvait manquer de chercher à parer une véritable infirmité, à la manière des vêtements qui cachent orgueilleusement notre nudité. Cependant le luxe a appelé l'industrie à son aide, en quelque sorte pour se sanctifier. La tabatière est devenue, par sa fabrication, une branche importante de commerce. Des villes entières doivent leur prospérité au nombre considérable des ouvriers qui font des tabatières. Qui donc, à moins de passer pour insensé, appellerait la tabatière par son nom de boite à poison? Eh! d'ailleurs est-ce possible lorsqu'elle est d'or massif et entourée de diamants?

Tout à l'heure un cri de philanthropie nous était échappé; mais l'industrie commerciale, en couvrant sur le champ notre voix, répond ainsi :

2000 à 2500 tabatières d'argent se fabriquent annuellement à Paris, et offrent pour l'étranger un débit considérable. Cette exportation a lieu principalement pour l'Italie, le Portugal et le Brésil. Il faut ajouter à ce chiffre celui de cinq à sept cents douzaines de tabatières d'argent *niellées*. Ce genre de tabatière, fourni exclusivement par la Russie autrefois, a été importé en France par MM. Mention et Wagner.

C'est à Genève seulement que se fabriquent les tabatières émaillées, spécialement destinées pour la Turquie et une grande partie de l'Orient.

Saint-Claude soutient avec Paris une concurrence remarquable pour la fabrication des tabatières d'écaille, enjolivées d'ivoire, de nacre, etc.

Sarreguemines a une réputation justement acquise, et ses produits en carton vernissé sont à la tabatière ce que Saint-Claude est au buis, que l'on y travaille avec tant d'art. La première fabrique de Sarreguemines fut établie en 1776, par un meunier de Nassau. 150,000 douzaines de tabatières sont fournies annuellement par l'arrondissement de Sarreguemines.

Brunswick, en Hanovre, est célèbre par ses tabatières de carton vernis, et surtout par les peintures qui les décorent.

Oberstein, dans le duché d'Oldenbourg, fabrique aussi des tabatières en carton verni; celles-ci sont à charnières, avec un cercle en cuivre de Manheim. On trouve encore à Oberstein des tabatières en agate.

Strasbourg est en possession de fabriquer en bois de bouleau des tabatières communes, qui ont toutefois un grand débit; elles coûtent 4 fr. 50 c. la grosse; on les enjolive en les faisant recouvrir en pailles de couleur.

Les tabatières d'Écosse sont admirablement peintes et polies.

Enfin Paris fabrique un grand nombre de tabatières d'étain qu'on envoie au Sénégal.

Depuis la tabatière en or, enrichie de diamants, jusqu'à celle en bois de bouleau, il y a une gradation dont le philosophe pourrait se servir s'il voulait dresser une table

des diverses positions sociales. Malgré le nivellement de toutes les classes de la société, la tabatière peut encore indiquer la distinction à établir entre chaque homme.

La tabatière, considérée à titre d'habitude despotique et d'inflexible impôt même pour la misère, se met au rang des maladies incurables. Cependant un optimiste trouverait peut-être moyen de l'absoudre: c'est lorsqu'elle nous offre incessamment le portrait d'un ami, d'un enfant qui ne sont plus. La sévérité du philosophe frondeur s'adoucit encore en voyant la tabatière qui s'ouvre devant lui, devenir, comme le calumet, le symbole de l'amitié et de la paix.

TABELLION. Il y avait chez les Romains plusieurs classes de *tabellionii*, qu'on appelait aussi *scribæ* (Horace, sat. v, liv. 2). Les uns étaient attachés aux différentes magistratures en qualité de greffiers, et les fonctions des autres répondaient à peu près à celles des notaires actuels, tandis que celles des *notarii* proprement dits consistaient à servir de secretaires aux tabellions ou scribes, à recueillir les jugements des tribunaux, les actes du sénat, les harangues du *forum* au moyen d'abréviations ou notes à leur usage, ainsi que font aujourd'hui les sténographes au palais de justice, à la Chambre des pairs, à celle des députés. Cet art des notaires, dans lequel Tiron, secrétaire de Cicéron, excellait, a été parfaitement caractérisé par Martial dans les deux vers suivants:

Currant verba licet, manus est velocior illis;
Nondùm lingua, suum dextra peregit opus.

« Quoique les paroles courent, la main (de ces hommes) est encore plus agile; elle a accompli son œuvre que la langue n'a pas encore achevé la sienne. »

Plus tard, sous Justinien, ainsi qu'on le voit dans son Code, les tabellions et les notaires furent quelquefois désignés par la dénomination collective de *cartularii* (gardiens de chartes.)

Les notaires ou clercs des tabellions minutaient les actes en notes abréviatives, et cette minute se nommait *scheda* (feuille volante, tablette détachée), en sorte que ces actes ne devenaient obligatoires qu'après avoir été mis au net en toutes lettres et approuvés par les parties contractantes. Cet usage passa dans les Gaules avec la domination romaine.

Vers le milieu du moyen âge, c'est-à-dire après l'établissement du régime féodal, les châtelains instituèrent des tabellions qui instrumentaient dans le ressort de leurs seigneuries, et à cette époque, comme chez les Romains, les greffiers de la justice criminelle et civile étaient également qualifiés du titre de tabellions, parce qu'ils cumulaient généralement les fonctions de ces deux offices. De là les tabellions seigneuriaux ou greffiers de justice subalterne, et les tabellions royaux ou greffiers de haute justice; de là aussi le verbe *tabellioner*, qui signifiait mettre en forme un jugement, un contrat, un acte quelconque, public ou privé.

Enfin, les notaires « se desmembrèrent d'avecques leurs maistres, dit Pasquier (*Rech. de Fr.*, liv. IV, ch. 14), choisissant des demeures particulières; et depuis, par succession de temps, on les érigea en estats pour recevoir les notes et minutes des contrats. »

L'origine des notaires du Châtelet de Paris remontait au XIIIe siècle, et peut-être plus haut encore, car les archives de ce tribunal, de l'an 1324, les plus anciennes qui aient été conservées, parlent de l'institution des notaires comme d'une création immémoriale. Toutefois une ordonnance de Henri III, de l'an 1575, portant établissement d'un certain nombre de notaires dans plusieurs bailliages, sénéchaussées et siéges royaux, ne leur donne que le titre de *garde-notes*; il est vrai que, par une autre ordonnance du même prince, de 1578, les offices de ceux-ci furent entièrement assimilés à ceux des notaires royaux du Châtelet, et il était dit, dans cette dernière ordonnance, que l'exercice du notariat n'était pas incompatible avec la noblesse. Dans quelques provinces, les notaires de campagne continuèrent d'être appelés tabellions jusqu'à la fin du dernier siècle.

Il résulte de ce qui précède que, chez les anciens et pendant presque tout le cours du moyen âge, les notaires étaient à l'égard des tabellions ce que les clercs sont à l'égard des notaires de nos jours. H. DE C.

TABERNACLE (*histoire sainte*). Temple portatif dans lequel les Israélites offraient leurs sacrifices et exerçaient les autres actes de religion durant leur séjour dans le désert. Il leur servit au même usage dans la Palestine, jusqu'à la construc-

tion du temple de Salomon. C'était une tente faite avec des voiles et des peaux fixées sur des ais ou des planches que l'on pouvait démonter et transporter à volonté. Il avait 30 coudées de long sur 10 de large, et était divisé en deux parties, séparées l'une de l'autre par un voile de pourpre. La première, nommée simplement le lieu saint, avait 20 coudées de longueur. Elle renfermait le chandelier d'or à sept branches, l'autel sur lequel on brûlait des parfums, et la table des pains de proposition. Les prêtres entraient tous les jours dans cette partie du tabernacle, pour entretenir les lampes et pour offrir des parfums. Ils changeaient les pains de proposition tous les jours de sabbat. La seconde partie du tabernacle se nommait le sanctuaire ou le saint des saints. Le grand prêtre avait seul le droit d'y entrer, et seulement une fois par an, le jour de l'Expiation. C'est là qu'était l'arche d'alliance, renfermant les deux tables de la loi, la verge d'Aaron et l'urne où l'on conservait de la manne. Tout le tabernacle était couvert d'étoffes précieuses sur lesquelles on étendait des peaux pour les garantir de la pluie et des injures de l'air. Il était entouré d'une enceinte à découvert qui avait 100 coudées de long sur 50 de large. Cette enceinte, qu'on appelait le parvis, était formée par des voiles ou des rideaux, soutenus par des colonnes de bois revêtues de plaques d'argent et posées sur des bases d'airain. Les prêtres et les lévites pouvaient seuls pénétrer dans le parvis ; ceux qui présentaient des offrandes pour les sacrifices s'arrêtaient à l'entrée. Dans ce parvis, et vis-à-vis l'entrée du tabernacle, se trouvait un autel d'airain sur lequel on brûlait la chair des victimes : c'était l'autel des holocaustes. Entre cet autel et le tabernacle était un grand bassin plein d'eau, nommé la mer d'airain, où les prêtres se lavaient avant d'exercer leurs fonctions.

Le tabernacle était regardé par les Juifs comme la maison de Dieu, qui en effet y rendit sa présence sensible par une nuée miraculeuse. Elle couvrait pendant le jour le tabernacle de son ombre, et pendant la nuit elle l'éclairait d'une lumière éclatante. Cette nuée se manifesta durant tout le séjour des Israélites dans le désert et servit à régler leur marche. Tant qu'elle demeurait stationnaire, ils séjournaient à l'endroit où ils étaient; ils décampaient pour la suivre, lorsqu'ils la voyaient s'éloigner. Alors on démontait le tabernacle, dont les pièces étaient portées par les lévites.

Dieu rendait ses oracles dans le sanctuaire et il répondait aux demandes que lui adressait le grand prêtre. De plus, le feu descendait du ciel pour consumer les holocaustes qu'on offrait sur l'autel d'airain. C'était dans le tabernacle qu'on devait offrir à Dieu les vœux, les prières et les sacrifices ; Dieu avait défendu de les faire ailleurs. Le tabernacle était placé au milieu du camp des Israélites, environné des tentes des lévites, et plus loin de celles des différentes tribus, qui étaient divisées en quatre corps, occupant chacun l'un des côtés du camp. La dédicace du tabernacle se fit avec une grande solennité, que l'on voit décrite dans le Lévitique, chap. VIII, et dans le livre des Nombres, chap. VII. Ce tabernacle fut dressé d'abord au pied du mont Sinai, le premier mois de la seconde année après la sortie d'Egypte, *Exod.*, chap. XL. Le temple de Salomon fut bâti sur le même plan que le tabernacle; mais son étendue était double dans tous les sens. Le tabernacle, après l'entrée des Israélites dans la Palestine, fut longtemps dressé dans la ville de Silo; l'arche fut ôtée plusieurs fois du tabernacle et déposée ailleurs; on ne voit pas néanmoins dans l'Ecriture sainte que Dieu en ait fait un reproche aux Juifs.

Tabernacles (*fête des*). C'était une des trois grandes fêtes des Juifs; elle se célébrait le quinzième jour du septième mois, ce qui répond à peu près à la fin du mois de septembre. Elle durait huit jours. Les Juifs, pendant cette fête, devaient habiter sous des tentes ou dans des cabanes faites de branches d'arbres. Il ne leur était pas permis de coucher ni de manger hors de ces tentes, et ils ne devaient s'occuper d'aucun travail. Comme il leur était ordonné de passer cette fête dans la réjouissance, ils faisaient des festins auxquels ils invitaient les lévites, les étrangers, les veuves, les orphelins et les pauvres. Dieu leur avait prescrit de prendre en signe de joie des branches d'arbre chargées de fruit, et spécialement des branches de palmier. Ils portaient ces branches liées ensemble avec des rubans ou avec des cordons d'or et d'argent. Ils les tenaient dans leur main durant tout le premier jour, même pendant leurs prières; et

pendant les jours suivants, ils les portaient au temple, où ils entouraient l'autel en chantant *Hosanna*. Le dernier jour ils faisaient sept fois le tour de l'autel, et un prêtre allait puiser de l'eau dans la piscine de Siloé, et la versait, mêlée avec du vin, sur la victime dans le sacrifice du matin. Cette fête est nommée, dans le Nouveau-Testament, *Scénopegie;* Dieu l'avait ordonnée aux Juifs en mémoire de ce qu'ils avaient vécu quarante ans sous des tentes dans le désert. Elle était aussi appelée la fête des Récoltes, parce qu'elle se célébrait après la récolte des fruits. Il était ordonné aux Juifs de se présenter au temple pendant cette fête, comme pour celle de la Pâque et de la Pentecôte. R.

TABLE (LA) (*géogr.*). *Voy.* BONNE-ESPÉRANCE (*Cap de*).

TABLE DE LOCH ou **LOCK.** Ce sont deux planches, peintes en noir, unies par deux charnières qui leur permettent de se couvrir mutuellement, afin que ce qui est écrit ne s'efface pas; on ne s'en sert qu'en marine. On y trace des divisions, des colonnes, et on y écrit à la craie, heure par heure, la route, le vent, le dérivé, la voilure, les manœuvres, etc. A la fin de chaque quart on efface ce qu'on a inscrit sur cette table, après l'avoir porté sur le livre de loch ou casernet.

TABLE DE PEUTINGER. On appelle de ce nom une carte fort importante pour l'ancienne géographie. Suivant l'opinion de Scheyb, elle fut exécutée en 293, à Constantinople, par ordre de l'empereur Théodore; suivant des critiques plus récents, elle ne serait pas antérieure à l'an 345. Pendant près de douze siècles on n'en eut aucune connaissance, on n'en soupçonna pas même l'existence. Conrad Celtus la découvrit, pour la première fois, au XVe siècle, dans une vieille bibliothèque de Spire; il la donna au savant antiquaire Peutinger, qui ne put la publier. Après la mort de ce dernier on la crut encore perdue; Marc Welser en trouva dans sa bibliothèque divers fragments et les publia; mais, ayant trouvé l'original, il le réduisit de moitié et le fit imprimer par le célèbre imprimeur Balthasar Moretus. Elle parut pour la première fois en 1598. Son apparition fut tout un événement; les savants s'y intéressaient à cause de son véritable mérite, les gens du monde à cause de ses vicissitudes. En peu d'années on en a donné plus de dix éditions. Scheyb la reproduisit encore en 1753, d'après l'original. Mais Podocatharus Christianopulus a fait oublier toutes celles de ses devanciers par la reproduction qu'il en donna au public en 1809; il y joignit un long mémoire de sa façon. On peut dire que ce n'est que depuis cette dernière publication qu'on peut se flatter de connaître réellement l'un des morceaux les plus précieux de l'ancienne géographie. Marc lui donna le nom de Peutinger, comme un hommage rendu au premier savant allemand qui se soit occupé d'antiquités. Cette table a été l'objet de bien des dissertations. A en croire Mannert (3e cahier des *Annales des Voyages*), on n'en possède qu'une copie, l'original ayant été perdu et devant remonter jusqu'à l'an 202 ou à l'an 211 au plus tard. Un autre critique, Gunther, a voulu établir qu'elle était postérieure à l'année 1170; il va jusqu'à donner le nom de l'auteur, qu'il appelle Werner, moine allemand. On consultera avec fruit la dissertation qu'en fit Buache, et qui est inséré dans les Mémoires de l'ancienne Académie des Sciences.

Bern. DE POUM.

TABLE D'HARMONIE (*ind.*). Dans les instruments à cordes, avec ou sans archet, on appelle table d'harmonie la table supérieure. Elle est toujours faite en sapin, tandis qu'on se sert, pour la table inférieure, du bois d'érable ou plane.

Le choix du sapin est fort important lorsqu'il s'agit d'une table d'harmonie pour un violon. Il faut que ce bois soit parfaitement sec, très-vieux et sans avaries. Un grain trop fin ou des fibres trop éloignées entre elles sont deux défauts à éviter dans le choix du bois. Il ne doit être ni trop dur ni trop tendre. Ses veines doivent être régulièrement séparées entre elles, ne pas être disposées en biais, mais tomber perpendiculairement de dessus la table au-dessous. Toutes ces conditions sont d'une grande importance, puisque de leur réunion plus ou moins exacte dépend la qualité de son d'un instrument. La table d'harmonie du violon pouvant être prise pour terme de comparaison, on concevra mieux comment les diverses intensités du son dépendent de sa construction correcte ou vicieuse. En effet, la table d'harmonie est aux sons ce qu'un réflecteur est à la lumière.

Dans les violons les plus parfaits, c'est-à-dire ceux de *Jérôme Amatius*, qui vivait au commencement du XVIIe siècle, la table d'harmonie offrait des proportions identiques, que l'on retrouve conservées comme une tradition religieuse dans tous les violons des grands maîtres italiens. Depuis *Jérôme Amatius*, tous ont procédé de même, savoir : *Nicolas Amatius* à la fin du XVIIe siècle, *Stradivarius* à la même époque, *Joseph Guarnerius* au commencement du XVIIe siècle.

Dans les violons de ces auteurs, la table d'harmonie, pour ses diverses épaisseurs, est calculée de cette manière : la plus grande épaisseur est celle qui se trouve sous le chevalet, entre les deux *ff* : cette région de la table s'appelle l'*estomac*. En effet, c'est là que la table d'harmonie supporte le poids total du tirage des cordes. La résistance de la table d'harmonie à cet endroit représente un levier du premier genre, en admettant que la *puissance* est aux chevilles qui augmentent à volonté la tension, et le point d'appui au bouton qui retient la queue du violon.

L'épaisseur de l'*estomac* était conservée dans toute la longueur de la *barre*, pour aller finir vers les *tassaux* du haut et du bas, à une épaisseur qui était juste la moitié de celle de l'*estomac*. Nous dirons sur-le-champ que la *barre* est un petit morceau de sapin collé à la partie gauche de la table, dont la hauteur, à partir du centre, diminue graduellement pour se terminer en pointe à chacune de ses deux extrémités. Les *tassaux* sont de petits morceaux de bois taillés en forme de coins, et destinés à occuper les angles rentrants que présentent les éclisses dans leurs plus fortes courbures. Le défaut d'équilibre dans les proportions qui règlent les diverses épaisseurs de la table d'harmonie est donc le défaut le plus capital qui puisse s'y trouver.

Si la table d'harmonie est trop faible à l'*estomac*, cette partie se trouve sans cesse comprimée entre deux forces opposées : le tirage des cordes, augmenté par le renversement du manche, et la pression énorme du chevalet, dont l'Ame (*voy.* ce mot) est le seul contrepoids.

On conçoit maintenant que la qualité de son de l'instrument dépend, en grande partie, de l'épaisseur que doit avoir la table d'harmonie à l'endroit de l'*estomac*. Si cette région se trouve trop faible ou trop épaisse en bois, un son sourd en est le résultat.

La qualité du son, dépendante du genre de facture de la table d'harmonie, est encore soumise aux divers degrés de voussure de cette partie.

Dans les violons italiens le son a plus de douceur et de moelleux que d'étendue, parce qu'ils sont tous assez plats, ayant les éclisses basses et les tables fort peu voûtées. Les violons allemands présentent des qualités opposées; les éclisses sont hautes, les tables très-voûtées, surtout la table d'harmonie. Ces violons sonnent admirablement, comme ceux de *Jacob Stainer*, qui peuvent lutter avec les plus beaux crémonais, bien qu'il soit à peu près impossible d'expliquer ainsi les différentes qualités de son d'un instrument par le degré de voussure des tables. M. le docteur *Savart*, membre de l'Académie des Sciences, a démontré que le système des courbes appliqué à la construction du violon ne pouvait, dans aucun cas, donner des résultats constamment identiques : d'ailleurs on avait, en faveur d'une forme tout à fait opposée, celle des tables d'harmonie de la guitare, qui est parfaitement plane. Mais, afin de rendre sa démonstration invincible, le docteur *Savart* a construit lui-même un violon carré, dont la forme était celle d'un trapèze. Ce violon n'offrait de toutes parts que des surfaces planes se rencontrant à angles droits.

Or il est résulté d'expériences faites en 1817, devant une commission nommée *ad hoc*, par l'Institut, que, pour la beauté et l'étendue des sons, les violons carrés pouvaient, comme on le dit en termes d'artistes, *battre* les meilleurs *Stradivarius*.

Afin de compléter ce que nous avons à dire sur les tables d'harmonie, nous indiquerons ici le moyen fort simple de reconnaître la nature de leur défaut saillant.

Lorsque vous *attaquez* le *fa* naturel et le *fa* dièze sur la corde *ré*, et que vous n'obtenez qu'un son rauque ou sourd, il est évident alors que l'instrument n'a pas assez de bois dans *les jours*.

Si vous *attaquez* l'*ut* naturel et l'*ut dièze* sur la corde *la*, vous aurez ainsi un moyen d'exploration certaine pour découvrir un autre défaut. Les sons obtenus sont-ils encore sourds et durs : c'est que la table man-

que de bois à l'estomac, et qu'elle cède à la pression du chevalet.

On sait en physique que l'intensité du son est augmentée par les vibrations des corps élastiques voisins du corps vibrant, et qui peuvent entrer avec lui en vibration. Cette seule proposition explique pourquoi il est si important que la table d'harmonie présente dans toutes ses parties les épaisseurs voulues; autrement elle absorbe le son au lieu de le propager.

Lorsque le bois est trop mince à l'endroit de l'*estomac* qui répond au pied du chevalet, la chanterelle ne peut plus vibrer que d'une manière irrégulière.

Si le bois est trop épais, au contraire, du côté opposé à celui que nous indiquons, ou que la *barre*, dont le lieu d'élection est précisément là, soit trop longue et trop forte, c'est alors la quatrième corde qui n'a plus que des vibrations étouffées et par conséquent peu étendues.

Le point capital est de laisser à chaque nature de cordes toutes les facultés possibles pour prolonger leur vibration; or il faut peu de chose pour empêcher ce résultat.

Le nombre des vibrations est en raison directe du carré des poids qui tendent les cordes, la tension et la longueur étant les mêmes.

Les sons graves au-dessous de trente-deux vibrations par seconde sont à peine appréciables.

Lorsqu'il y a plus de douze à quinze mille vibrations par seconde, le son est tellement aigu qu'il est impossible de le percevoir.

Mais il ne s'agit que d'une expérience faite indépendamment d'un instrument de musique déterminé. Cependant les cordes d'un piano touchées vivement et à nu, l'instrument étant complétement ouvert, pourraient peut-être servir à vérifier cette théorie.

Dans un bon violon, dont la table d'harmonie présente des proportions parfaites pour les diverses épaisseurs, le nombre des vibrations offre, dans toutes les cordes, une moyenne que l'on peut fixer à sept vibrations. On conçoit dès lors comment le moindre défaut dans une des épaisseurs de la table d'harmonie peut annuler une grande partie du son ou lui enlever toutes qualités flatteuses.

Tout ce que nous venons de dire ici pour la table d'harmonie des violons s'applique également aux basses, contre-basses, altos, etc.

Malgré que la guitare ait une table d'harmonie plane dans toutes ses parties, on peut rattacher à sa construction les mêmes idées théoriques que pour le violon.

La table d'harmonie, dans le piano, se trouve comme enchâssée dans un cadre de bois d'une force assez considérable pour résister au tirage des cordes, toutes les chevilles étant fixées aux deux extrémités de ce cadre.

La table d'harmonie, ainsi soumise de toutes parts à une pression considérable, vient-elle à céder, ou, pour employer un terme plus clair, à gauchir dans une de ses parties, les sons ne peuvent plus être réfléchis de la même manière. C'est surtout au centre que les déviations de la table d'harmonie ont lieu, pour les pianos.

Nous ne dirons rien des procédés employés par la lutherie pour remédier aux vices de construction des tables d'harmonie. Ces détails sont hors des limites de notre sujet.

Le travail du luthier, dans ces cas, est aux instruments de musique ce que l'orthopédie est au corps humain.

DETILLY.

TABLE RONDE (Ordre de la). Le fait historique auquel ce nom se rattache, malgré sa célébrité littéraire, a été rejeté comme controuvé par les uns, attendu, disent-ils, qu'il n'est fondé que sur d'anciennes traditions consignées dans des titres purement poétiques; en conséquence, ils n'y voient qu'un mythe ingénieux, c'est-à-dire que, pour eux, Arthur ou Arthus, fondateur de la Table-Ronde, n'est que la personnification des mœurs et des idées chevaleresques du moyen âge, une imitation, une sorte de calque du caractère poétisé de Charlemagne. D'autres veulent, au contraire, que l'existence d'Arthur et la réalité de son institution soient basées sur des vérités positives qu'on découvre aisément au milieu des fictions dont elles ont été enveloppées en traversant les siècles. La première de ces opinions a été émise par plusieurs écrivains français, qui peut-être n'avaient pas suffisamment étudié la question, fort embrouillée qu'elle est d'ailleurs par elle-même. La seconde opinion est celle de tous les historiens anglais; elle nous

semble la plus sage et la plus rationnelle: on en jugera.

Lorsque les Romains, après quatre siècles de domination, se virent contraints d'abandonner la Grande-Bretagne, en 409 ou 410, sous prétexte que cette île était trop éloignée du siége central de l'empire, les Bretons s'organisèrent en une espèce de gouvernement fédératif, composé de plusieurs petites royautés, soumises à la haute suzeraineté d'un souverain que les auteurs nationaux appellent monarque. Aurélius Ambrosius, général d'armée, fut appelé à cette dictature suprême. Arthur eut pour père le roi de la Dommanie ou Domnanie (aujourd'hui comté de Cornouailles), au pays des Gaëls ou Gallois; il se nommait Gorlows ou Gorlous, et non Uther Penndragon, comme on l'a récemment avancé dans une grande publication; car ces mots constituent deux surnoms d'Arthur lui-même, dont le premier signifie *une masse*, à cause de sa force corporelle; et l'autre, *tête de dragon*, lui venait du cimier de son casque, qui figurait cet animal fabuleux. Sa mère, Inguerne, était sœur ou proche parente d'Ambrosius. Il naquit à Tinndagel, en 452, succéda à la couronne de son père en 467, âgé de quinze ans, fut créé patrice (dignité empruntée aux Romains) par Ambrosius, en 467, et élu monarque en 508, époque de la mort de celui-ci. Enfin, on croit qu'il prit le titre d'empereur breton en 528; mais ce dernier fait, ne reposant que sur l'indice isolé d'une médaille que Léland, antiquaire du XVIe siècle, prétend avoir vue à Westminster, est généralement considéré comme douteux. Nous n'entrerons pas dans les détails, très-compliqués, des guerres qu'il soutint contre les Saxons, les Juttes ou Danois et les Angles, dont la première invasion dans la Grande-Bretagne eut lieu en 450, soit comme simple roi de la Dommanie, soit comme monarque; guerres dans lesquelles il fit des prodiges de valeur et se couvrit de gloire. Le grand Arthur, comme le qualifient souvent les auteurs anglais, mourut, sans laisser de postérité, en l'an 542, âgé de quatre-vingt-dix ans. On l'inhuma dans une église de Glastenbury, qui passait alors pour ancienne, et où, suivant le bénédictin Guillaume de Malmesbury (*de Antiquitatibus Glastoniæ*), auteur du XIIe siècle, avaient été ensevelis plusieurs saints contemporains de ce prince, entre autres saint David, archevêque de Caerléon et patron du pays de Galles. Le tombeau d'Arthur, renfermant le cercueil de sa seconde femme, Gaenhavère (Genièvre), fut découvert l'an 1191, en creusant celui d'un moine de l'abbaye dont l'église dépendait à cette époque. Les faits biographiques que nous venons de résumer d'après les historiens sont en partie mentionnés, quoique incidemment, dans plusieurs légendes écrites peu de temps après celui auquel il vivait, et qui ont été reproduites par les Bollandistes et par Jean Pinkerton, collecteur des *Acta sanctorum* d'Écosse. On trouve beaucoup de détails personnels, relatifs à Arthur et à ses chevaliers, principalement dans les vies de saint Dabrice, le même qui résigna le siége épiscopal de Caerléon en faveur de saint David, dont il a été parlé ci-dessus; de saint Kentegern, évêque de la ville de Saint-Asaph, dans le comté de Flint; de saint Pol, évêque de Léon, dans l'Armorique; de saint Paern ou Paterne, évêque de Vannes; de saint Gildas, abbé du monastère qu'il fonda dans l'île de Houat, près de Quiberon. Ces détails sont d'autant plus précieux que tous les saints personnages à l'occasion desquels on les a recueillis ont eu des rapports directs avec le chef de la Table-Ronde.

A qui persuadera-t-on que des faits si bien coordonnés, si naturels par eux-mêmes, s'appuyant sur une foule d'autres faits généraux ou particuliers de l'histoire générale, et qui, de plus, sont attestés, comme il vient d'être dit, par plusieurs générations successives d'hommes graves, puissent être transformés en éléments d'un mythe quelconque, sous la personnification imaginaire d'un héros qu'on aurait appelé Arthur? On peut bien introduire, et on a introduit dans l'histoire des faits inexacts, plus ou moins altérés, ou entièrement faux; mais ils sont isolés; mais ils ne forment point une série d'actes procédant les uns des autres; mais ils se rapportent à des individus qui ont eu une existence réelle, ce qui est bien différent de l'invention nominale, de la création raisonnée, suivie, enchaînée, circonstantielle dont il s'agit. Les mystifications de ce genre supposent la connivence des siècles; donc elles sont impossibles.

Déjà le scepticisme ridicule qui a voulu faire d'Arthur un être de raison, un être-idée, avait doctoralement décidé qu'Her-

mès, surnommé Trismégiste, n'était que le mythe de la science antique; Orphée, le mythe de la théosophie sacerdotale enseignée dans la haute initiation isiaque et éleusienne; Homère, le mythe de la poésie primitive; le patriarche Abraham, le mythe de l'astronomie chaldéenne, etc. De nos jours, en 1840, un adepte des doctrines panthéistiques, renouvelées des anciens Hindous et des Grecs, ne prétend-il pas prouver, dans un livre indigeste, que Jésus-Christ est le grand mythe de l'humanité, de la morale universelle? Toutes ces billevesées ont été sérieusement, victorieusement réfutées, pulvérisées. Mais personne, suivant nous, n'y a mieux réussi que le spirituel auteur d'une brochure dans laquelle il démontre que Napoléon n'a point existé, que ce nom n'est que l'expression résumée du mythe de la gloire française.

Ceci posé, et l'opinion qui assimile la totalité des récits concernant Arthur aux contes des *Mille et une Nuits* nous paraissant inadmissible, on comprendra mieux désormais la question historique et littéraire de la Table-Ronde. Mais, avant de l'aborder directement, quelques explications préalables sont nécessaires pour compléter son élucidation.

Après la mort d'Arthur, les Saxons étant devenus maîtres de la Grande-Bretagne, moins la Calédonie ou Ecosse, ils s'en partagèrent le territoire, et sa division en sept différents Etats fit donner à ce mode de possession le nom d'heptarchie, à laquelle Egbert, dit le Grand, mit fin en 825, par la réunion de ces principautés sous sa domination. Les Bretons, toutefois, conservèrent le pays de Galles, actuellement composé de douze comtés. La Dommanie ou Cornouailles fut dévolue à Constantin, petit-fils d'Ambrosius et cousin d'Arthur. Les populations galloises s'étant tenues à l'écart des conquérants du Nord, cette circonstance explique comment leur idiome primitif a pu se perpétuer jusqu'ici, presque sans altération. — D'un autre côté, un très-grand nombre de familles, n'ayant pas voulu se soumettre au joug étranger, se retirèrent dans l'Armorique, laquelle, dès lors, reçut la dénomination de Petite-Bretagne, qui, sous le premier de ces noms, comprenait, outre l'ancienne province bretonne, la Basse-Normandie, l'Anjou, le Maine et la Touraine.

Arthur aurait peut-être succombé dans ses luttes avec les envahisseurs de sa patrie, sans l'assistance d'Hoel ou Howel, son neveu, duc ou prince de l'Armorique, dont le père, nommé Budick, avait puissamment contribué à expulser les magistrats romains de la Gaule centrale, but du fameux *tractatus Armoricanus*, auquel adhérèrent plusieurs autres provinces. Vers le même temps, c'est-à-dire dans la seconde moitié du ve siècle, les Visigoths ou Goths occidentaux s'étaient emparés de la Gaule méridionale et de l'Arvernie; ils menaçaient l'Armorique, en sorte qu'Howel eut à son tour besoin du secours de son oncle, qui, en ce moment, venait de faire sa paix avec Cerdick, roi saxon établi dans le Wessex. Un peu plus tard, le chef militaire Frollon leva l'étendard de la révolte contre Howel. Arthur accourut de nouveau en Armorique avec plusieurs légions, pour soumettre le rebelle. Il fit encore d'autres courses dans ce pays pour des motifs analogues ou différents. Ajoutons que les Gallois et les Armoricains étaient originairement issus du rameau gallo-celtique que les ethnographes appellent collectivement les Kymris; ils parlaient et ils parlent encore la même langue, sauf quelque différence dans la prononciation de certains vocables, ce qui ne les empêche pas de se comprendre; ils avaient les mêmes histoires, la même littérature; ils honoraient les mêmes grands personnages et célébraient également leurs belles actions dans des chants ou poëmes héroïques, ainsi que le pratiquaient les *bardits* druidiques, leurs devanciers. Le fond des hymnes guerriers de ceux-ci était essentiellement historique, car personne n'ignore que l'histoire proprement dite, aussi bien que la théologie et les préceptes moraux, étaient rédigés en vers par les druides, afin de les graver plus facilement dans la mémoire.

Or l'usage de revêtir toute espèce de composition d'une forme poétique était commun aux divers peuples de race gallique, et cet usage, les bardes armoricains l'ont observé jusqu'au IXe siècle, époque où, en France, la langue vulgaire et parlée (combinaison des dialectes celto-gaulois avec le latin), qui devint ensuite celle de Racine, de Bossuet et de Pascal, commence à passer à l'état de langue écrite, témoin le célèbre serment ou traité entre Louis-le-Germani-

que et Charles-le-Chauve, daté de Strasbourg, en 842, époque de transition littéraire; aux bardes vont bientôt succéder les trouvères; nous voilà, par conséquent, parvenu nous-même à celle où l'histoire spéciale de la Table-Ronde sort de son obscurité séculaire pour se produire au grand jour.

« Longtemps avant que les troubadours fissent retentir le midi de la France de leurs chants harmonieux, dit l'abbé de Larne dans ses *Recherches sur les Bardes armoricains*, et que les romans épiques des trouvères répandissent dans le nord l'esprit et les vertus de la chevalerie, il était à l'occident du royaume un peuple qui, parlant la langue des Celtes, avait aussi sa poésie particulière; poésie sans doute supérieure, puisqu'elle était écrite dans une langue fixée depuis tant de siècles; poésie d'ailleurs infiniment précieuse pour nous, puisqu'elle pouvait nous offrir quelques points de contact entre la littérature française et la littérature primitive des Gaulois. Mais, soit que l'étude de la langue armoricaine ait été une tâche trop pénible pour les écrivains modernes, soit qu'ils aient regardé comme impossible de trouver des monuments littéraires dans cette langue, la littérature antique de cette partie de la France est restée jusqu'à nos jours dans l'oubli le plus profond; et pourtant l'histoire de cette province a été contradictoirement approfondie: mais les deux partis ont également négligé et perdu de vue le point le plus important, l'histoire littéraire de l'Armorique dans le moyen âge. Les Bretons ne voulaient que des libertés et des priviléges, et leurs historiens ne cherchèrent pour eux, dans l'antiquité, que des preuves d'une indépendance qui n'est pas encore démontrée. »

Ces réflexions, aussi vraies que judicieuses, par lesquelles le savant auteur commence son travail d'exploration, nous dispensent d'entrer nous-même dans d'autres explications sur les causes de l'oubli dans lequel est restée une littérature où la nôtre a si longtemps puisé à pleines mains une notable portion de ses richesses.

On ignore le nom que portaient les compositions poétiques des bardes armoricains. Les trouvères, leurs successeurs, qui les étudiaient et en profitaient en les traduisant, imposèrent celui de *lais* tant aux chants héroïques qu'aux récits d'aventures extraordinaires et d'événements mémorables. Ce mot de *lais* (qu'il ne faut pas confondre avec les petites pièces qui plus tard furent ainsi désignées) n'existe point dans les dictionnaires gallois et celto-bretons; il n'a de l'analogie qu'avec l'anglo-saxon *leod* et l'irlandais *laoi*. Mais très-probablement le vocable lais dérive du latin de la décadence *leudus* (qu'on prononçait *ledus* au moyen âge), altération de *ludus*, jeu d'un instrument, jeu de versification, etc. Cette conjecture semble favorisée par un passage des épitres du poëte Fortunat, évêque de Poitiers au VIe siècle. Dans une de ces épitres (lib. I), adressée à Grégoire de Tours, il dit que les lais, qu'il qualifie de barbares (parce qu'ils n'étaient pas écrits en latin), se chantaient de son temps avec accompagnement de harpe: *Barbaros* LEUDOS *harpa relidebat*. Il ressort encore de là que les bardes, comme les bardits gaulois leurs prédécesseurs, étaient dans cet usage, et de plus qu'ils cultivaient la musique, ce qui d'ailleurs est positivement confirmé dans une autre épitre (lib. VII) à Loup, comte de Champagne, dans les termes suivants:

Romanusque lyra, plaudat tibi Barbarus harpa,
Græcus achilliaca, chrotta Britanna canat. etc.

« La lyre achiliaque des Grecs et des Romains, la harpe des Barbares et la rotte des Bretons doivent célébrer à l'envi ta valeur et ta justice. » Tristan le Léonais, l'un des principaux chevaliers de la Table-Ronde, originaire de Léon en Bretagne, se vante, dans le célèbre roman du XIIe siècle, composé d'après des lais armoricains, d'avoir appris à sa mie, la belle Iseult ou Isolt, à chanter les lais de son pays en s'accompagnant sur la harpe.

Od ma harpe me diletoie;
Bientôt en oïst parler,
Ke mult savoie bien harper;
Bons lais de harpe vous apris,
Lais bretons de mon païs, etc.

Outre la rotte, ainsi nommée de sa forme ronde, et la harpe, les bardits et les bardes avaient la cythare, le chélys et quelques autres instruments.

« Il resulte du témoignage des trouvères, dit l'auteur des *Recherches sur les Bardes* déjà cité, que les lais bretons furent tellement estimés dès le commencement du XIIe siècle qu'on en traduisit un grand nombre, soit en latin, soit en prose française; qu'à la demande des ducs de Nor-

mandie et des barons de cette province, on composa, d'après ces traductions, plusieurs romans de la Table-Ronde, en prose latine ou française; et des manuscrits authentiques nomment ces écrivains et attestent leurs travaux littéraires;... que ces trouvères mirent en vers français plusieurs de ces romans en prose qui en étaient déjà le produit;... enfin que, dans le XIII[e] siècle, les trouvères français et anglo-normands traduisirent encore plusieurs lais bretons. » De là ce nombre immense de *romans* ou compositions quelconques en prose ou en vers, ainsi nommées de la langue *romane*, issue, comme il a été dit, des dialectes celto-gaulois et du latin, en sorte qu'à partir du premier de ces siècles, « parler roman, suivant Pasquier (*Rech.*, liv. VIII, chap. I), n'estoit autre chose que parler françois. » Nous ne rappellerons ici que quelques-uns des principaux ou des plus connus de ces romans ou poëmes dits de la chevalerie, appartenant au cycle d'Arthur; ce sont ceux ayant pour titre, *Fergus*, *Ogier*, *Cligès*, *Enide*, *Meliadus*, *Erec*, *fils du roi Lac*, *Roi Lac*, *Roi Horn*, *Brun de la montagne*, *Perceval le Gallois*, *Chevalier au lion*, *Chevalier au bel escu*, *Ron*, *Petit Tristan le restoré*, *Tristan le Léonais*, *Lancelot du Lac*, *La Quête de San Graal*, *Brut d'Angleterre*, etc., dont Tressan a publié quatre volumes d'extraits et où il a puisé les sujets de plusieurs *nouvelles* charmantes, puis tous ces fabels et fabliaux rassemblés dans la curieuse collection de Legrand d'Haussy. Ici, une remarque est à faire: c'est que, par un motif inexplicable, aucun des auteurs modernes qui se sont occupés des trouvères, tels que Galland, Lebœuf, Caylus, Tressan et Legrand d'Haussy, n'a articulé un mot des bardes armoricains; et pourtant pas un de ces trouvères n'a omis de déclarer qu'ils *translataient* leurs *romans* ou récits des *moult bons lais bretons*. En voici quelques exemples: Marie de France, qui traduisit un grand nombre de ces lais, dont il dédia le recueil au roi d'Angleterre Henri III, affirme dans la préface qu'il était d'usage immémorial et général dans la Bretagne armoricaine de mettre en vers les événements importants pour en perpétuer le glorieux souvenir.

> Moult ont été noble Barum
> Cil de Bretaigne li Bretum
> Jadis souleint par pruesce,
> Par curteisie et par noblesse,
> Des aventures qu'il soient
> Ki à plusieurs avenciat,
> Faire des lais pur remembrance
> Que ne le mist en oubliance, etc.

Chrétien de Troyes parle dans le même sens au commencement de son *roman du Chevalier au Lion*, un des compagnons d'Arthur, nommé Ivins, dont les bardes gallois du VI[e] siècle ont célébré les exploits; et, quoique son œuvre ne soit qu'une imitation des poésies armoricaines dans lesquelles il a seulement puisé le fond, il ne laisse pas de reconnaître que, s'il s'accorde tant avec les Bretons, dont la renommée doit toujours durer, c'est qu'ils ont conservé par leurs chants la mémoire des *preux*, des *cortois*, des *honorables*:

> Si m'accort de tant as Bretons
> Quartoz jors durra li renons,
> Et par els sont amanteu
> Li buen chevalier elteu
> Qui a enor se travellierent.

Tout le monde sait que les bardits druidiques étaient, suivant l'expression pittoresque de Marchangy (*Gaule poétiq.*, t. I, *Réc.* I), « les dépositaires du passé et les vivantes annales de la Gaule. » Or les bardes armoricains du moyen âge, qui en furent, sous ce rapport, les continuateurs, et dont cet auteur paraît avoir ignoré l'existence, puisqu'il ne les mentionne nulle part, n'étaient pas autre chose; c'est donc avec raison qu'on les a considérés comme les historiens de leur temps, sous réserve des exagérations de l'enthousiasme et du merveilleux que comporte toute œuvre poétique. Nous nous rangeons à cette opinion, pour les faits, en partie du moins, qui ne sortent pas du domaine des choses vraisemblables, en tant surtout qu'on en trouve des indications et des traces ailleurs, comme nous l'avons noté plus haut. Il est également très-probable que les trouvères eux-mêmes firent des additions aux lais bretons en les transportant dans le langage roman, et nous avons la certitude que les jongleurs, dont le métier était de chanter de castel en castel et de *contrerimoier* pour vivre, c'est-à-dire de jouer aussi le rôle de trouvères, firent subir à ces lais de graves altératoins et y interpolèrent à leur tour des faits entièrement fabuleux, tant à l'égard d'Arthur qu'à celui des chevaliers de la Table-Ronde. Chrétien de Troyes, déjà cité, le dit formellement dans son roman d'*Erec*, *fils du roi Lac*,

D'Erec le fils Lac est li contes
Que devant barun et devant comtes
Depecier et corrumpre seulent
Cil que de chanter vivre veulent
. . . .
Cil qui contrerimoier veulent.

Parmi ces fictions qu'on a voulu revêtir d'un caractère historique, et qui peuvent donner une idée de toutes les autres, nous signalerons celle du *roman d'Alexandre*, où est racontée l'expédition militaire d'Arthur en Asie, où il est question des deux statues d'or qu'on lui érigea dans ces contrées lointaines, etc.; ce que Rapin Thoiras (*Hist. d'Angl*, t. I, liv. II) déplore; « car, dit-il, ce prince a été, sans contredit, un grand capitaine; il est fâcheux que ses actions aient servi de fondement à une infinité de fables qu'on a publiées à ce sujet. »

Nous avons avancé que les auteurs modernes qui se sont occupés des travaux littéraires des trouvères ont omis de faire observer qu'ils en devaient la base et la majeure partie de l'ensemble aux bardes bretons; il est juste de constater une honorable exception, qu'on pourrait à bon droit nous opposer, si nous la négligions, en faveur des savants continuateurs de l'*Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins, c'est-à-dire par Dom Rivet. « Arthur et Charlemagne, disent-ils (t. XIX, *publié en* 1838), sont, comme on sait, les héros dont la vie a fourni les sujets de quelques milliers de romans, reproduits par les traducteurs dans presque toutes les langues modernes de l'Europe. Les romans d'Arthur tirent évidemment leur origine des lais bretons, des anciens restes de la langue des Gaulois, qui s'était conservée en Angleterre, dans le pays de Galles, et dans la partie la plus occidentale de la France, la Petite-Bretagne. » Quelque laconique que soit cette remarque dans les termes qui la formulent, l'opinion qu'elle exprime n'en rentre pas moins dans le point de vue général où la question que nous traitons se trouve placée, et ajoute une autorité nouvelle aux autorités antérieurement invoquées pour justifier la controverse que nécessitait l'article objet de cette question, sous peine de ne présenter qu'une énigme dépourvue du faible mérite de provoquer la curiosité d'en deviner le mot.

Les bardes gallois, dont le docte Sharon Thurner a publié une importante collection en 1801, laquelle commence par ceux des ve et vi^e siècles et se termine à ceux du viiie, a donné lieu à une observation de critique qu'il importe de faire connaître pour l'intelligence de ce qui va suivre: c'est que les bardes contemporains d'Arthur ne représentent ce prince que comme un guerrier illustre par ses exploits, et qui, avec ses compagnons d'armes, a vaillamment combattu pour l'indépendance et la liberté de sa patrie, tandis que les autres y joignent les courses en Orient, les aventures extraordinaires, identiques ou analogues à celles dont il a été produit un specimen : d'où l'on tire cette conclusion que la partie fabuleuse de son histoire était une broderie des bardes armoricains de l'époque correspondante à cette dernière, avec des ornements variés des trouvères et des jongleurs. Mais tout cela ne saurait autoriser le rejet total et absolu de l'histoire d'Arthur, dont le fonds est démontré autant que l'histoire de toute autre grande figure du moyen âge.

Le *roman du Brut* d'Angleterre, le premier qui attribue à Arthur l'institution de la Table-Ronde, fut traduit du bas-breton en latin, vers l'an 1138, par Galfrid ou Geoffroi de Montmouth, évêque de la ville de Saint-Asaph, au pays de Galles, sur un manuscrit que lui procura Walter, savant archidiacre d'Oxford; monument que ce dernier avait découvert dans la Petite-Bretagne, où il venait de faire un voyage. Il joignit à cette traduction les prophéties du barde Ambroise Merlin, dit l'enchanteur, ami d'Arthur, qu'il suivit dans ses voyages en Armorique, et dont le texte original lui fut communiqué par l'évêque de Lincoln, Alexandre. C'est sur cet ouvrage que le trouvère anglo-normand maître Eustache, Robert Wace, composa son livre du Brut, lequel n'a pas moins de dix-huit mille vers, et qu'il publia en l'an 1155, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même en terminant :

Puis (*depuis*) que Dieu incarnation
Prist pour notre rédemption,
Mil cent cinquante et cinq ans,
Fist maistre Wistace cest romans.

« C'est le premier ouvrage, dit Roquefort (*De la Poésie fr. aux* XIIe *et* XIIIe *siècl.*), où l'on trouve l'origine de la Table-Ronde, de ses fêtes, de ses tournois, de ses chevaliers; on le lisait publiquement à la cour des rois anglo-normands, qui le jugeaient

très-propre à exciter l'enthousiasme dans l'âme des guerriers. Les dames allaient en faire la lecture dans les infirmeries pour calmer les douleurs des chevaliers blessés dans les tournois. »

Il suit de ces faits d'une incontestable authenticité que le fondement historique de la Table-Ronde a son point de départ dans les lais ou chants guerriers des bardes armoricains des vᵉ et viᵉ siècles; que, pour eux et pour leur pays, Arthur était un libérateur, un héros, un Napoléon de leur temps, à raison du concours efficace qu'il avait prêté à leur roi Howel, et qu'ayant à son service beaucoup d'Armoricains distingués par leur bravoure, il voulut les honorer sur les lieux mêmes de leur naissance et où ils s'étaient signalés sous ses ordres, en y fondant l'institution de la Table-Ronde. Par là aussi disparaît l'objection qui peut être tirée de l'anomalie résultant de ce qu'un récit, dont les éléments primitifs semblent appartenir à l'histoire d'Angleterre, place dans la Bretagne française le théâtre des exploits de ces chevaliers, qui tous n'étaient pas Armoricains, d'autant que ceux-ci ont eu, pour leurs gestes nationaux, des panégyristes particuliers dans leurs compatriotes, les bardes gallois. On cesse alors d'être étonné que le merveilleux épique dans lequel ce récit chevaleresque est encadré puise là ses couleurs locales, ses prodiges opérés par les enchantements de Merlin, ses scènes prestigieuses de Morgane, sœur d'Arthur, dont la baguette féerique rivalisait de puissance avec celle de Mélusine, que revendiquent pour grande aïeule plusieurs nobles familles, celle des Lusignan surtout, etc.

Aussi Robert Wace a-t-il la bonne foi d'avouer que, dans la relation des aventures des compagnons d'Arthur, tout n'est pas vrai, mais que tout n'est pas faux non plus, et il regrette que les jongleurs ou conteurs et les fabliers, pour embellir ce sujet, y aient mêlé des fictions, ce qui fait considérer le tout comme fabuleux.

Ne tot mensonge, ne tot voir (vrai),
Ne tot folor, ne tot savoir;
Tant on li conteors conté
Et li fableor tant fablé
Por lor contes embeleter
Que tot on fait fables sembler.

L'historien Rapin Thoiras ne doutait point qu'Arthur n'eût réellement institué la Table-Ronde, et il pense (*loc. cit.*) que le fait de cette institution n'est nullement invraisemblable, attendu que, précisément dans le siècle du chef cambrien, Théodoric, roi des Goths, en avait fondé une de la même nature, suivant que l'attestent, dit-il, les lettres de Cassiodore, son ministre, dont le nom fait autorité.

Voici, d'après un chroniqueur belge ou flamand du xvᵉ siècle, appelé Thym, les statuts auxquels les vingt-quatre chevaliers qui composaient la Table-Ronde étaient soumis:

Protéger les faibles contre les forts; — ne faire ni avanies ni violence à personne; — éviter avec soin de se nuire entre compagnons; — être toujours prêt à défendre la société de la Table-Ronde; — ne manquer jamais à la foi promise, sous aucun prétexte; — aimer et rechercher les périls; — avoir, constamment et en tout, l'honneur en vue; — exposer sa vie pour son pays; — remplir avec exactitude les devoirs religieux; — exercer l'hospitalité envers tout le monde, sans distinction de compatriote et d'étranger; — déclarer avec sincérité les gestes de l'ordre, quels qu'ils soient, glorieux ou non.

Creuzé-Delesser, littérateur estimable et poëte distingué, n'a pas manqué de reproduire, à sa manière, la législation militaire d'Arthur, dans son poëme des *Chevaliers de la Table-Ronde*, qui a vingt chants, et dont trois éditions prouvent, sinon le mérite intrinsèque, du moins le succès.

« Aux chevaliers nouvellement reçus
Toujours de l'ordre on lisait les statuts :
Ils étaient longs, très-longs, et je suppose,
Mes chers amis, qui n'êtes point élus,
Qu'il vous suffit d'en ouïr quelque chose.
« Les preux admis à la table d'Arthus
Sont des héros que l'univers implore.
Ils ont fait bien, puisqu'on les a reçus;
Ils n'ont rien fait s'ils ne font plus encore.
« Que chacun d'eux par la gloire animé,
Et de l'honneur sentant les saintes flammes,
Soit toujours prêt à servir l'opprimé,
Et prêt partout à protéger les femmes.
« Lui fallût-il affronter vingt trépas,
Dès qu'une dame un moment le désire,
Un preux d'abord doit lui donner son bras.
Quant à son cœur, n'est besoin de le dire.
« Toujours entre eux modérant les assauts,
Se respectant en des partis contraires,
Les chevaliers, même en étant rivaux,
Ne doivent point oublier qu'ils sont frères. »

Le nom de cette institution lui venait de la forme ronde de la table, *mensa rotunda*, où les chevaliers venaient s'asseoir dans le palais du roi, soit après certains jeux militaires ou tournois, auxquels il prenait part,

soit à l'occasion de quelque solennité ou fête à la cour. Le fondateur voulut prévenir par ce moyen les discussions que les différentes places à occuper auraient pu faire surgir; car cette forme n'en offre ni de première ni de dernière.

Tel est le résumé de cette longue histoire qui a fait tant de bruit dans le monde littéraire, même dans celui de l'érudition. Nous avons cherché, malgré les limites où il a fallu nous renfermer, à dissiper les nuages qui l'enveloppent, pour qu'on puisse s'en former une idée nette et précise. Y avons-nous réussi? nous osons l'espérer.

P. Tremolière.

TABLEAU (*arch.*). On donne ce nom, dans une baie de porte ou de fenêtre, à l'épaisseur du mur que cette baie permet de voir.

On nomme aussi tableau le côté d'un piédroit ou d'un jambage d'arcade sans fermeture.

TABLEAU (*peint.*). On entend par tableau, en art, une surface plane, soit en bois, en métal ou en toile, de différente dimension et de différente forme, sur laquelle les peintres font, à l'aide du modelé et de la perspective, des imitations de la nature.

Ce serait, à notre avis, une question oiseuse de chercher si les premières peintures ont été faites sur tableaux ou sur des surfaces immobiles, comme les murailles. Dès que l'homme a eu en sa possession des couleurs qui lui paraissaient plus brillantes, plus agréables à l'œil que d'autres couleurs, il les a évidemment appliquées sur presque tous les objets. Les arbres, les meubles, les pirogues des sauvages sont colorées. Mais lorsque les civilisations ont été assez avancées pour connaître le dessin et pouvoir représenter non-seulement des personnages isolés, mais des scènes composées de plusieurs personnages, où les artistes sont-ils allés déposer ces premiers rudiments de la peinture? L'Inde et l'Egypte restent muettes pour nous. La langue de l'Egypte est plutôt pittoresque qu'alphabétique, et l'on pourrait dire, sans preuves, il est vrai, mais par le seul raisonnement, que la peinture a dû se faire à la fois sur les tableaux, sur les murs, sur les gaines des divinités, sur tous les objets où elle pouvait devenir un ornement.

Dans la Grèce, au contraire, la peinture murale n'a pas existé, et, par peinture, nous entendons ici, non pas les enluminures, mais la représentation d'un ou plusieurs personnages. Tous les peintres de la Grèce ont donc exécuté leurs sujets sur des tableaux. Ces tableaux étaient de différentes matières, quelquefois en métal, quelquefois en ivoire, le plus souvent en bois; de là le nom de πίναξ qui leur était donné; les Grecs peignaient à peu près sur toutes les espèces de bois, même sur ceux des arbres résineux comme le cyprès. On sait que la peinture n'était pas religieuse chez les Grecs; que l'idole était toujours une statue. Lorsqu'on mettait des tableaux dans les temples, c'était, comme tous les meubles précieux, en dépôt, pour les abriter sous la sauvegarde de la divinité, ou bien encore on les suspendait aux colonnes, comme peintures votives. Ainsi s'explique que la peinture murale, qui occupe une si grande importance dans l'art moderne, n'a pas existé dans les grandes écoles de Corinthe, de Sicyone et d'Athènes. Aussi, après la conquête de la Grèce par les Romains, presque tous les chefs-d'œuvre de la peinture grecque furent-ils transportés à Rome. Une grande partie du butin que Memnius emporta se composait de tableaux. La ville de Sicyone fut obligée de vendre aux Romains sa magnifique galerie pour acquitter ses impositions. Ces tableaux, sous le règne des premiers empereurs, se vendaient un prix énorme. Tibère paya deux millions de sesterces une peinture pornographique de Parchasius. De l'influence de ces tableaux est née toute la peinture romaine. Il est même probable qu'un grand nombre des peintures de Pompéï sont des copies, faites par des ouvriers, des œuvres, devenues populaires à force de répétitions, de Zeuxis, d'Appelles et de Timante. Maintenant, quelle était la manière dont les artistes de la Grèce peignaient leurs tableaux? c'est ce qu'il est difficile d'expliquer avec les textes peu précis qui nous restent. Il est probable surtout qu'ils se servaient principalement de la peinture à l'encaustique.

A l'inverse des Grecs, les Romains ont peint beaucoup sur les murailles; la peinture à fresque leur convenait mieux que la peinture sur tableaux. La maison d'or de Néron, les bains de Livie, les ruines des deux villes ensevelies et retrouvées sous les cendres du Vésuve, prouvent que, dans les idées des Romains, la peinture devait être ornementale, se rattacher à des masses d'architec-

ture. Le paysage, lui-même, ignoré par la Grèce, a été inventé par un Romain, par le peintre Ludius, qui vivait du temps de Pline.

Durant tout l'interrègne de l'art qui sépare l'empire romain de l'ère moderne, les Byzantins, seuls dépositaires des traditions, des règles et des procédés de la peinture, firent beaucoup de tableaux : presque tous étaient peints sur bois; c'étaient ordinairement des dyptiques, ou bien encore des tableaux à plusieurs compartiments, et le plus souvent aussi à un seul compartiment, qui représentaient le Christ, la Vierge, un saint, un apôtre, quelques scènes de l'Évangiles, comme le crucifiement ou la résurrection. Presque toutes les Vierges, si vénérées dans beaucoup d'églises d'Italie, et qui, selon une légende touchante, sont des œuvres de saint Luc, ont été faites par des mains byzantines.

Lorsque la renaissance de la peinture s'accomplit par l'école de Giotto, la peinture sur tableaux ne servit plus que pour l'ornement des autels et des oratoires. La peinture religieuse fut presque toujours murale; on pourrait même dire que depuis Cimuabé jusqu'au Dominiquin tous les chefs-d'œuvre de la peinture chrétienne sont des fresques, et que dans ces fresques les grands artistes, Simonne Memmi, Taddeo Gaddi, Massaccio, Signorelli, Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphael, se sont toujours montrés supérieurs à euxmêmes. L'invention de la peinture, la prédominance des écoles coloristes, la désertion des églises pour les sujets païens, la sécularisation de la peinture, qui fut surtout achetée par les rois, les princes et les riches particuliers, donnèrent la première et la plus importante place à la peinture sur tableaux; et à mesure que s'étendit en quelque sorte l'usage de la peinture domestique et privée, que l'art flamand détrôna l'art religieux, on diminua la dimension des tableaux, on les proportionna successivement à la grandeur de nos appartements.

Depuis ce moment la peinture, qui, jusqu'au XVI[e] siècle, s'était faite le plus souvent sur panneau ou sur toile appliquée à un panneau, ne s'est plus faite, à peu d'exceptions près, que sur toile.

Maintenant il nous reste à chercher l'influence que la peinture sur tableaux, c'est-à-dire qui peut se déplacer, se réunir à d'autres œuvres, qui n'a d'autres limites que les limites arbitraires du cadre, à pu exercer sur la destinée de l'art. Il est évident que chaque œuvre est faite pour une place, pour être vue, admirée dans un milieu ou tout concourt à la faire ressortir. Aussi, pittoresquement et rationnellement, les musées, les collections de tableaux nuisent à l'art, à l'admiration des œuvres, en ce sens que tout y est anarchie, discordance; que l'on passe presque sans transition d'une scène à une scène toute contraire; que l'œil est obsédé, fatigué de cette revue où l'on parcourt tous les degrés des contraires. Sous ce rapport, la fresque convient mieux aux véritables idées de l'art.

Néanmoins les tableaux, par cela qu'ils peuvent se déplacer, pénétrer dans toutes les habitations, exercent sur l'éducation des peuples et des individus une action favorable sur le développement du beau, et, sous ce point de vue de vulgarisation cosmopolite des principes de l'art par l'exemple, on ne saurait trop les appprouver.

Eug. PELLETAN.

TABLES ASTRONOMIQUES. On appelle ainsi en astronomie des calculs des mouvements des lieux et autres phénomènes des planètes. Les plus anciennes tables astronomiques sont celles de Ptolémée, que l'on trouve dans son *Almageste*. En 1242, Isaac Hazan, sous les auspices d'Alphonse X, roi de Castille, composa les fameuses tables qui portent le nom d'*Alphonsines*, pour lesquelles ce prince dépensa 400,000 ducats. Elles furent imprimées à Vienne en 1492, et à Paris en 1545. Copernic a dressé aussi des tables qui sont insérées dans son livre des *Révolutions célestes*, publiées en 1543. Kepler donna en 1627, à Lintz, des tables dites *Rudolphines*, qui sont fort en crédit parmi les savants. Il y a encore les tables de Boulland, de Newton, du comte de Payan, de Riccioli, etc. Les tables publiées par Lahire, en 1702, sont entièrement construites sur ses propres observations, sans le secours d'aucune hypothèse, ce qui semblait impossible avant l'invention du micromètre, du télescope et du pendule. M. Lemonnier a donné en 1766 des tables des mouvements du soleil, de la lune, des satellites, des réfractions et des lieux de plusieurs étoiles fixes. Mais toutes ces tables demandent des rectifications, par suite de la perfection qu'ont atteinte les instru-

ments d'observation. Les tables de différentes planètes, calculées d'après les théories de la *Mécanique céleste* et des meilleures observations, sont dues à MM. Delambre, Burq Burchardt, Bouvard, Lendeneau, Damoiseau, Plana et Carlini, etc.

TABLES DES SINUS. *Voy.* Sinus.

TABLES LOXODROMIQUES. *Voy.* Loxodromie.

TABLES TRIGONOMÉTRIQUES DES SINUS (les), contenant par ordre les longueurs des sinus, des tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, ont été calculées pour la première fois par Regiomontanus, ou Jean Muller, qui naquit à Koningshoven dans la Franconie, en 1436. La résolution des triangles rectilignes et sphériques exige l'usage de ces tables; mais depuis que les logarithmes furent découverts par Jean Napier (*voyez* ce mot), les géomètres ont substitué aux sinus et tangentes naturels leurs logarithmes. Les premières tables étendues de ce genre furent composées par Briggs et complétées par Gellebrand; elles ont été calculées avec quatorze décimales pour les centièmes de degrés; elles furent publiées à Londres en 1633. Il y a encore les tables d'Adrien Vlacq, rectifiées par Vaga en 1797. Les tables de Taylor et celles de Callet sont généralement en usage aujourd'hui, à cause de leur exactitude. Borda calcula des tables tridécimales; elles furent éditées par Delambre en 1800. MM. Haber et Idler ont également calculé des tables trigonométriques; enfin M. Prony entreprit des tables logarithmiques décimales, qui forment, par leur étendue et leur exactitude, un des plus précieux monuments élevés aux sciences.

TABLETTERIE. La tabletterie est au nombre des arts manuels qu'on pourrait appeler *mixtes*. En effet, plusieurs professions revendiquent certaines parties de la tabletterie, telles que la *marqueterie*, l'*ébénisterie*, la *tournerie*. C'est en vertu de ces dictinctions que *Saint-Claude* doit sa célébrité aux objets de table qui s'y fabriquent. On regarde toutefois *Beauvais* comme le centre de la tabletterie. Les communes de *Méru*, *Le Déluge*, *Sainte-Geneviève*, *Andeville*, *La Boissière* renferment un nombre considérable de tabletiers. Le genre de produits que le commerce tire de ces localités consiste principalement dans les objets suivants : chausse-pieds, cornes de lanternes, brosses à ongles, bois d'éventails, fiches, jetons, boutons de chemises, mesures linéaires, châssis de rasoirs, étuis, etc.

Nantua et *Oyonnax*, dans le département de l'Ain, et *Bois-le-Roi*, dans celui de l'Eure, sont connus par les peignes de buis et de corne qui s'y fabriquent presque exclusivement. On cite encore pour cette partie de la tabletterie *Metz*, *Oleron* et *Rouen*.

Les *nécessaires* se font en général à Paris: cela devait être, puisque là se trouvent avec une si merveilleuse profusion tous les produits artistiques quels qu'ils soient. Le goût exquis qui dirige l'habileté de la main chez certains ouvriers émérites de Paris est une sorte de poinçon aussi reconnaissable que celui apposé sur les matières d'or et d'argent.

TABLETTES (*pharmacie*), Tabellæ. Sortes de pastilles en conserves solides, composées de sucre et de poudre liés ensemble par un mucilage, coupées en losanges ou en carrés égaux et d'un poids déterminé. Les plus usitées sont : les *tablettes alcalines de d'Arcet*, 20 grains chaque, et renfermant 1 grain de bicarbonate de potasse pour 19 de sucre. — Tablettes de baume de Tolu.

TABLINUM (*arch.*). Le *tablinum* était, dans les maisons des anciens, une pièce carrée, placée au fond de l'atrium, en face de la porte d'entrée. Il faut, dit Vitruve, donner au tablinum les $\frac{2}{3}$ de la largeur de l'atrium, si elle est de 20 p.; la moitié, si elle est de 30 à 40 p.; enfin les $\frac{2}{5}$, si elle est de 40 à 50 p.

On croit que le *tablinum* était, dans le principe, le cabinet de travail du maître et le dépôt de ses archives. Plus tard cette pièce, qui ne servait plus à cet usage, continua à porter le même nom, qui lui avait été donné sans doute parce qu'elle était entouré de tablettes, *tabulæ*.

TABOR. *Voy.* Thabor.

TABOU. C'était une loi, une ordonnance ou une publication du grand prêtre, en vertu de laquelle tel ou tel objet était sacré ou interdit, et particulière aux peuples des îles du Grand-Océan. Tantôt il avait pour but d'empêcher de toucher à tels arbres, à tels fruits, à du poisson, etc.; tantôt d'initier, si l'on peut ainsi dire, ou même de faire participer à la nature des dieux ces mêmes objets, et surtout certaines personnes, leur assurant ainsi le respect et

la vénération. Tels étaient, par exemple, les idoles, les maraï (temples), les sépultures, les prêtres, les chefs et leurs demeures, des districts et des îles entières, comme Tonga, aux îles des Amis, qui est *Tonga tabou* ou Tonga *sacrée*. Cette institution était religieuse dans son origine et dans sa forme, mais éminemment politique dans ses effets et dans ses résultats. Le tabou était ordonné par les prêtres, mais toujours établi au gré des rois. C'était un bon moyen pour gouverner les peuples selon leurs volontés; enfreindre cette interdiction, c'était encourir un sévère châtiment des dieux. Le goître surtout semblait être l'effet d'une infraction au tabou, et le malheureux qui en était frappé devenait un objet d'horreur et d'éloignement, et, rejeté des dieux et des hommes, il succombait à son remords.

Le tabou n'admettait aucune restriction; il s'appliquait à toutes choses; et si, le plus souvent, les ordonnances n'étaient que l'expression de la volonté des chefs, eux-mêmes pourtant y étaient soumis quelquefois, comme lorsqu'on voyait des *arii tabou* (chefs sacrés) rester sous son influence plusieurs jours, et même des mois, dans une inaction absolue, jusqu'à ne pouvoir se servir de leurs mains pour manger, nourris alors, comme de petits enfants, par des mains étrangères. La gêne qu'ils supportaient n'était que momentanée, et la compensation était assez avantageuse pour eux. Au moyen du tabou, ils faisaient de tous leurs caprices autant de lois. Toutefois cette loi a eu souvent de bons résultats: elle interdisait la viande de cochon, les anguilles, les tortues et autres mets toujours dangereux dans ce climat. Grâce encore à ce tabou, les naturels ont échappé à de cruelles famines; car, en défendant de toucher aux bananes sauvages, ignames, etc., etc., à leur maturité elles remplaçaient les fruits à pain dont la récolte avait été peu abondante. Dans son origine, le tabou semble avoir eu pour but le bien du peuple; mais, lors de l'arrivée des missionnaires, il ne semblait guère en être l'objet. Les femmes surtout en éprouvaient toutes les rigueurs; on leur défendait de toucher à plusieurs plats et à certains mets destinés aux hommes, quoiqu'ils fussent préparés par elles; les maraï leur étaient fermés. Voici quelle en fut l'origine, si on en croit la tradition. Le dieu *Haü* s'étant reposé sous un arbre dit à l'arbre: « Je te fais sacré, personne ne te touchera. » Ce jour-là même Haü mourut et légua à un prêtre le redoutable tabou. Aujourd'hui l'usage en est moins général, la plupart des habitants de ces îles ayant embrassé le christianisme.

Bern. de Poumeyrol.

TABULARIUM (*arch.*). C'était un des édifices de l'ancienne Rome; il tirait son nom des tables de bronze qu'on y gardait, et qui contenaient les sénatus-consultes et les décrets du peuple relatifs aux traités de paix et d'alliance, et aux priviléges accordés. Le tabularium, qui avait été bâti par Q. Lutatius Catulus, successeur de Sylla dans la dictature, fut incendié lors de la guerre entre les soldats de Vitellius et de Vespasien, et fut restauré par celui-ci, qui, d'après Suétone, y refit trois mille tables de bronze, en cherchant les exemplaires des actes dans tout l'empire. On voit un beau reste du Tabularium sous le palais du Sénateur, du côté du Forum. E. B—n.

TACAMAQUE (*hist. nat.*), Tacamahaca, nom donné généralement à plusieurs substances résineuses qui diffèrent entre elles pour leur orgine aussi bien que pour leurs propriétés physiques. Celles que l'on rencontre aujourd'hui dans le commerce de la droguerie, au nombre de trois, découlent d'arbres faisant partie des genres *icica* et *elophrium*, dans la famille des térébinthacées, et *calophyllum*, dans celle des guttifères. Ce sont: 1° *la tacamaque ordinaire*, attribuée par la plupart des auteurs à l'*elophrium tomentosum*, Jacq., *fagara octandra*, L., arbre croissant dans l'Amérique méridionale, province de Vénézuéla. Elle est en masses brunes, bigarrées de taches jaunâtres ou rougeâtres, formées par l'agglomération de petites larmes molles, transparentes, et mêlées des débris d'une écorce jaune très-mince; parfois encore ces larmes se trouvent séparées. Elles se pulvérisent facilement, exhalent une odeur faible, mais très-suave, tenant de la lavande et du musc. — 2° *La tacamaque angélique*, ou sublime, est produite par l'*icica tacamahaca*, Kunth, ou par l'*isica hepataphylla*, Aublet, plantes offrant beaucoup de rapports entre elles, si toutefois elles ne sont pas identiques. Ce sont des arbres indigènes de la république de Colombie et de la Guiane, où le second est communément appelé *arbre d'encens* et *aroucou des Galilées*. Cette espèce de taca-

maque, plus pure que les autres, est à demi opaque, d'une coulenr grisâtre à l'extérieur, un peu jaune ou rougeâtre à l'intérieur, d'une cassure terne, d'une saveur amère et d'une odeur persistante offrant beauconp d'analogie avec celle de l'angélique. On la rencontre ordinairement contenue en des calebasses. — 3° La *tacamaque de l'île Bourbon*, aussi désignée sous les noms de *baume vert, baume Marie, baume de Calaba*, découle par incisions du *calophyllum inophyllum*, Lamarck, ou *calophyllum tacamahaca*, Willdenow, et probablement aussi du *calophyllum calaba*, arbres de la famille des guttifères, croissant dans les îles de Madagascar et de Mascareigne. Elle se rencontre en masses molles, gluantes, se solidifiant seulement à l'air. Sa couleur est d'un vert foncé; son odeur, très-forte d'abord, s'affaiblit insensiblement, devient très-agréable, et finit par offrir beaucoup d'analogie avec celle du fenu-grec. Elle ne se dissout pas parfaitement dans l'alcool froid et même bouillant, laissant, dans le dernier cas, surnager un liquide huileux; traitée par l'éther, elle dépose un résidu floconneux.

Toutes les résines tacamaques étaient jadis regardées comme des médicaments précieux et faisaient partie d'un grand nombre de préparations officinales. Leurs propriétés, toutefois, sont absolument analogues à celles de la mirrhe, de la résine Gomart et autres substances de même nature fournies par les térébinthacées; aussi leur usage est-il fort limité de nos jours. — La tacamaque ordinaire entre dans la composition du baume de Fioraventi.

TACHINAIRES (*entom.*). Tribu d'insectes diptères, de la famille des muscides calyptérées. Ses caractères sont : corps muni de soies; yeux séparés par le front dans les deux sexes; style des antennes nu ou quelquefois tomenteux, épais à sa base, composé de trois articles; tarses à pelottes et crochets allongés dans les mâles; cuillerons grands; ailes à première cellule postérieure rétrécie et quelquefois rétrécie à l'extrémité.

Cette tribu, la plus nombreuse d'une immense famille, est en même temps la plus fortement organisée. La vigueur musculaire, l'énergie nerveuse, la délicatesse des sens, la solidité des téguments défendus par de robustes soies, donnent à ces petites créatures une puissance d'action, une véhémence de mouvement et même une ténacité de vouloir remarquables. Le vol surtout est d'une grande vélocité, fortifié par l'air qui remplit l'ampleur du corps et lui fait partager sa légèreté, par les ailes que des muscles puissants mettent en action, et dont les nervures favorisent les mouvements, et par d'amples cuillerons qui ajoutent à la surface des ailes, et dont la présence se manifeste par un grave bourdonnement inconnu aux muscides qui en sont dépourvus.

Cependant cette organisation robuste subit de nombreuses modifications et un affaiblissement graduel qui forment de cette tribu une grande série semblable à celles que présentent plus ou moins tous les groupes zoologiques. Tous les organes se modifient isolément ou simultanément avec la plus grande diversité, sans cependant que les caractères essentiels en soient fortement altérés, et il en résulte que cette tribu se divise en un grand nombre de sections qui ont été considérées comme genres plus ou moins nombreux, selon l'importance qui a été attachée aux caractères de ces groupes secondaires.

Les plus distincts de ces genres sont les échynomyies, remarquables par la grandeur du corps et par la longueur du deuxième article des antennes; les trixa, par la brièveté de cet organe; les eurigastres, les masicères, par la longueur du troisième article; les gonies, les thryptocères, par le coude que forme le style antennaire; les métopies, par la saillie du front; les miltogrammes, par la brièveté des soies frontales; les micropalpes, les syphones, les tachines, les elyties, les séricocères, les mélanophores et plusieurs autres, également caractérisés par des modifications organiques.

Les tachinaires ont souvent la livrée cendrée et l'aspect de la mouche domestique; elles se nourrissent, comme elle, du suc des fleurs. Cependant, indépendamment de toutes les différences organiques, elles s'en distinguent par des habitudes particulières et un instinct remarquable relativement au berceau qu'elles choisissent pour leur progéniture. Les femelles déposent généralement leurs œufs sur les chenilles, et les y collent au moyen d'un suc visqueux. Les jeunes larves vermiformes, lorsqu'elles viennent d'éclore, en font leur proie en pénétrant dans le corps et en faisant leur nourriture de la substance adi

peuse qui y abonde, de manière à laisser intacts les organes essentiels à la vie. Elles croissent ainsi aux dépens de leurs chenilles nourricières qui parviennent ordinairement à l'état de chrysalides, et qui ne meurent épuisées que lorsque ces larves ont atteint le terme de leur développement. Nous voyons alors avec surprise ces espèces de mouches sortir de leur coque au lieu du brillant papillon que nous attendions, et une seule chenille en nourrit quelquefois un grand nombre. Quatre-vingts tachines sont sorties d'une seule chrysalide du sphinx tête de mort.

Les tachinaires ne choisissent pas seulement les chenilles pour berceau et nourriture de leurs petits; elles déposent aussi, mais moins souvent, leurs œufs sur les larves des divers autres insectes. Une espèce prend pour victime un coléoptère du genre casside; une autre fait choix d'une punaise des bois; d'autres encore montrent leur sollicitude maternelle par des manœuvres singulières, et donnent pour aliment à leurs larves la proie d'autres insectes. C'est ainsi qu'au moment où les crabrons, les philanthes et autres hyménoptères fossoyeurs ont porté dans leurs souterrains des abeilles, des charançons, des mouches dont ils se sont emparés pour servir de pâture à leurs propres larves, de petites tachinaires épient l'instant favorable, se glissent furtivement dans ces retraites et déposent leurs œufs sur ces victuailles destinées à d'autres convives. Leurs larves, plus hâtives, en font leur curée et réduisent les autres à mourir d'inanition. Cet instinct est accompagné de la plus grande agilité, de l'opiniâtreté et de l'audace nécessaires à ce brigandage; et, d'un autre côté, les hyménoptères, frappés de crainte ou de stupeur, n'opposent aucune résistance à ces ennemis, et, quoiqu'ils fassent une guerre continuelle à d'autres insectes, et particulièrement à divers muscides, jamais ils ne saisissent ceux dont ils ont tant à se plaindre, et qui cependant n'auraient aucune arme à leur opposer.

Il est assez remarquable que cet instinct parasite des tachinaires est semblable à celui des ichneumonides, quoique ces deux grandes tribus appartiennent à des ordres différents, et qu'elles offrent même un singulier contraste dans leur conformation : les premières, au corps trapu, aux antennes courtes, inutiles au toucher, sans oviducte saillant; les autres, à la taille fluette, prolongée en avant par de longues antennes vibrantes, exploratrices, en arrière par une longue tarière qui va percer la chrysalide jusque dans les interstices les plus profonds des écorces; mais les unes et les autres ont également reçu la mission spéciale de restreindre le nombre excessif des chenilles, qui, sans elles, chaque printemps, dévoreraient toutes les feuilles, toutes les fleurs, et détruiraient le règne végétal. Quoique tous les êtres contribuent à l'harmonie universelle, manifestation de la sagesse divine, il en est peu dont la destination modératrice soit plus expresse et l'utilité plus évidente. MACQUART.

TACITE. L'art d'écrire l'histoire est le plus difficile parce qu'il exige toutes les qualités de l'écrivain et du penseur. Sobre d'ornement, le style de l'historien doit rechercher la correction, la pureté du trait, la noblesse et l'élégance sévère. Sa pensée, impartiale comme celle d'un juge, doit mesurer les siècles, la vie des peuples, non pas avec le sentiment, mais avec la raison. C'est avec un regard serein, un esprit libre, une conscience ferme, que l'historien est appelé à éclairer toutes les obscurités du passé. Dans l'antiquité, parmi les historiens, Tacite offre un modèle achevé de toutes ces qualités.

Tacite naquit à Interamne, l'an 57 de Jésus-Christ et 810 de Rome. Néron venait d'entrer dans la quatrième année de son règne. Disciple de Quintilien, Tacite puisa dans les leçons de ce grand maître ces formes graves, simples et austères, qu'il appliqua comme écrivain. A cette même époque il suivait avec assiduité les plaidoiries de M. Aper et de J. Secundus, l'un et l'autre célèbres par leur talent oratoire. Pris en affection par l'empereur Vespasien, il débuta dans la carrière administrative comme procurateur de la Gaule belgique; il était âgé de vingt et un ans. Un an plus tard il épousa la fille d'Agricola. Dans le même temps il écrivit le *Dialogue des Orateurs*. Sous le règne de Domitien il fut nommé questeur, puis membre du collège sacerdotal des quindécemvirs, et dix années plus tard préteur. Sous l'empereur Nerva il fut élevé à la dignité de consul en remplacement de Virginius Rufus, dont il prononça l'oraison funèbre. C'est sous Trajan, la première année de son règne, que Tacite écri-

vit son livre sur la Germanie et publia la vie de son beau-père Agricola, qui était mort l'an 93 de J.-C. et 846 de Rome. Tacite avait quarante-deux ans. Quelques années après il écrivit ses *Histoires*, puis douze ans plus tard ses *Annales*. C'est dans la première année du règne d'Adrien que ce grand historien mourut. Il était âgé de soixante ans; c'était vers l'an 117 de J.-C. et 870 de Rome.

Tels sont les seuls détails biographiques que l'histoire nous ait transmis sur Tacite; d'ailleurs, sa vie tout entière est dans ses œuvres; c'est là où il se peint, où il se caractérise. Envisageant l'histoire comme le procès des événements, il s'établit leur juge; c'est ainsi qu'il a donné aux faits leurs véritables causes, aux partis leurs véritables motifs, aux acteurs leur véritable réputation. Depuis Thucydide aucun historien n'avait saisi l'homme avec une vérité si profonde, n'avait dessiné la nature humaine avec des formes aussi vives, un coloris aussi brillant. La sagacité de son esprit lui fait pénétrer les carac ères, les traits saillants, les nuances les plus variées de son temps. Son style, tantôt rapide, tantôt impétueux, puis se mouvant avec lenteur et fléchissant comme écrasé sous une profonde tristesse, est toujours élevé, grave comme sa pensée, sévère comme son jugement. Par la magie de ses couleurs il ressuscite chaque personnage; il y a dans chacune de ses œuvres un mérite distinct, particulier.

Le *Dialogue des Orateurs* est un chef-d'œuvre de candeur et de modestie. Quoique ce morceau n'ait pas cette fermeté de pensée, cette vigueur de style qui ont immortalisé les *Annales* et les *Histoires*, on y découvre néanmoins cette simplicité et cette beauté de formes qui caractérisent le talent de Tacite. La *Vie d'Agricola* n'a pas trouvé un imitateur. Le travail, l'effort ne se sent nulle part dans ce morceau plein de pureté, de finesse, de grâce, où le sentiment le plus tendre se révèle tout à coup par un mot simple, par un de ces accents qui partent du cœur.

Aucunes paroles ne sauraient donner une juste idée de la perfection de ce grand œuvre, de ce beau portrait d'Agricola, ni des sentiments que l'on éprouve à sa lecture, à son aspect. La correction de la forme est à la hauteur de l'expression morale. Il y a dans la *Vie d'Agricola*, telle que la plume de Tacite l'a dépeinte, ce calme sévère, cette face immobile qui est le caractère distinctif de la tombe; puis, l'imagination de Tacite s'élevant au-dessus de la tombe, y laissant les dépouilles mortelles d'Agricola, se transporte avec son âme dans une autre sphère. Ce que la mort a atteint, c'est la chair, mais au-dessus apparaît la vie spirituelle et impérissable. Ce n'est pas l'historien qui se révèle dans la *Vie d'Agricola*, c'est le philosophe, le moraliste recueillant, conservant avec un pieux respect la mémoire d'un homme juste et probe, pour la transmettre comme exemple aux générations à venir.

Ces deux livres, inspirés par une secrète et profonde douleur, qui semble être celle du vieux patriciat romain, sont les chefs-d'œuvre de ce siècle. Doué du sentiment de l'humanité, Tacite a retrouvé en lui-même, dans sa douleur, la grandeur, la beauté de l'art antique. Les *Annales* et les *Histoires* sont un véritable drame où deux impulsions opposées se pressent l'une contre l'autre, se déchirent et se disputent l'homme, la société : l'une de ces impulsions s'agite en faveur du passé, l'autre en faveur de l'avenir. Vous retrouverez, dans les *Annales* et les *Histoires* de Tacite, tous les incidents, toutes les alternatives du drame. Peignant à larges traits les vengeances atroces et les crimes innombrables de Néron, de Tibère, de Vitellius, d'Othon, Tacite suscite les sentiments les plus élevés, les pensées les plus profondes par une sorte de magique évocation où soudain se mêlent aux vapeurs des crimes les plus suaves parfums de la tendresse et de l'innocence. Avec quelle touchante simplicité n'exprime-t-il pas la mort violente de Britannicus ? Ne s'élève-t-il pas jusqu'au pathéthique dans sa description des funérailles de Germanicus? Il vous associe aux impressions diverses de la tristesse publique qui accueillit les cendres de ce jeune héros; il flétrit en peu de mots l'hypocrite douleur de Tibère. Avec quelle habileté il sait attirer la haine sur ce maître du monde! Le portrait de Tibère est le fini de l'art : tout ce que l'historien romain avait de concis dans la forme, de nerveux dans la pensée, de rapide dans l'expresssion, de richesse dans l'imagination, se sont mêlés, se sont fondus pour décrire ce règne sombre et terrible où toute morale était dégradée, insultée, toute vé-

rité méprisée, tout sentiment de patriotisme livré à la risée publique; où tous les instincts mauvais, toutes les animosités, toutes les basses envies de la multitude étaient caressés, adulés par Tibère. Au milieu de cet empire romain, dévoré par cette lente et irrésistible corruption, s'agitaient des populations barbares, à l'esprit grossier, se transportant d'un lieu à un autre sans jamais se fixer en aucun; ayant un courage audacieux, une fierté personnelle, un esprit d'indépendance, ne connaissant d'autres liens que ceux de la famille et de la tribu, d'autres plaisirs que ceux des combats, ces populations belliqueuses, quoique entamées chaque jour par la valeur des légions romaines, renaissaient dans les profondeurs de leurs forêts, et reparaissaient plus nombreuses en face des Romains.

Ayant administré ce pays, Tacite y avait recueilli des notes précieuses sur les mœurs, les habitudes, l'esprit, en un mot, la civilisation générale de ces peuples. Tacite avait un regard sûr, pénétrant, qui l'aidait à examiner et à peser équitablement toutes les situations mobiles et diverses de l'empire sans jamais s'égarer. Y a-t-il lieu d'admettre, comme certains critiques, l'inexactitude des *Annales* et des *Histoires* de Tacite? est-il croyable que ce grand historien n'ait été que le défenseur de l'aristocratie mutilée, proscrite, égorgée par les empereurs? Aurait-il sacrifié la vérité à ses opinions politiques? Aurait-il calomnié les empereurs romains pour justifier les temps passés? J'avoue que le peuple de Rome ne haïssait pas ses empereurs. Tibère, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étaient regrettés du peuple: pouvait-il en être autrement? Le peuple, descendu de sa grandeur morale, s'associait aux penchants honteux, aux folies de ses maîtres; ceux-ci lui prodiguaient toutes les richesses du monde, toutes les dépouilles des grandes familles et des nations vaincues. Eh! pourquoi tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de têtes abattues, tant de peuples détruits? Étrange spectacle des choses humaines! Tout cela allait satisfaire les fantaisies oisives, cruelles, de la plèbe romaine. De nos jours nous avons rencontré, touché en réalité ces choses et ces hommes; nous avons vu les orages de l'antique forum, les proscriptions, les exils et les infortunes des classes aristocratiques; des hommes aussi féroces que Tibère et Caligula, des esprits aussi sages que l'avaient été Agricola et Tacite: c'est que partout les mêmes effets répondent aux mêmes causes. Tel est l'un des plus grands enseignements de la lecture des œuvres de Tacite. D'ailleurs, la postérité a décidé souverainement sur cette intelligence remarquable; Tacite a été dans l'antiquité du petit nombre de ces hommes dont l'intelligence et le caractère, la raison et la conduite ont été dans une parfaite harmonie. Il a agi comme il a pensé. Pendant toute sa vie il a eu la même foi dans la vérité. Sans crainte au milieu des honneurs, sans faiblesse au milieu des passions les plus extrêmes, affectueux au sein de sa famille, dévoué à ses amis, irréprochable dans ses actions, Tacite a été un grand historien, un grand philosophe, un excellent citoyen.

Il avait vécu dans l'intimité des hommes les plus distingués de son temps. Il fut l'ami de Pline le jeune, avec lequel il entretint un commerce épistolaire où l'amitié la plus pure, la passion vertueuse des lettres et l'amour de la gloire littéraire s'échangeaient noblement, loyalement; ils se consultaient mutuellement sur les productions de leur esprit, se communiquaient les sentiments les plus cachés de leurs cœurs, s'épanchaient vivement l'un dans l'autre.

J'ai mis à découvert toutes les faces du génie de Tacite, de ce génie immortel dont on a dit: « Dès qu'il a peint les tyrans, ils sont punis. » Tel est le plus bel éloge qu'on ait pu faire de Tacite. Je ne puis terminer cette notice sans rendre hommage aux travaux de ces savants Bénédictins qui ont sauvé par leurs studieux labeurs les œuvres de Tacite du naufrage des temps. Ces pieux cénobites, et à leur tête Léon X, aussi illustre par sa piété que par son intelligence, s'attachèrent à découvrir et à copier minutieusement les manuscrits de l'histoire romaine. Dans sa vive sollicitude pour la conservation des œuvres de Tacite, Léon X publia un bref par lequel il chargea son ami Philippe Béroalde le jeune, secrétaire de l'Académie de Rome, du soin de revoir le texte de Tacite, de réunir dans une seule édition tout ce qui avait été découvert, et de le faire imprimer. Par ce bref, le pape défendait à tout autre qu'à Béroalde de l'imprimer avant dix ans révolus, et cela sous peine d'excommunication. Le motif de

cette exclusion était, comme il l'avoue lui-même, *qu'un travail si honorable et si utile à entreprendre pût être défiguré ou gâté par impéritie ou par négligence.*

En tout temps le nombre des commentateurs et des traducteurs de Tacite a été prodigieux. Nous en extrairons les plus distingués. La première édition de Tacite parût en 1470. Cette édition ne renfermait que les six derniers livres des *Annales*, les cinq premiers des *Histoires*, *la Germanie* et le *Dialogue des Orateurs*. Les premiers commentateurs et traducteurs de Tacite datent du XVI[e] siècle. Dans leur nombre se distinguent un avocat au parlement de Paris, Estienne de la Planche, qui traduisit les cinq premiers livres des *Annales*, un nommé Claude Guillonnet et Ange Cappel du Luat, qui traduisirent, le premier le livre sur *la Germanie*, le second la *Vie de Jules Agricola.*

Au XVII[e] siècle parut la traduction de Perrot, sire d'Ablancourt. Cette traduction, qui a eu plusieurs éditions, était très-estimée dans le temps. Au XVIII[e] il y a eu plusieurs traductions des œuvres complètes de Tacite. Ainsi, en 1742, la traduction de Guérin, professeur d'éloquence à l'université de Paris ; en 1774, la traduction de l'abbé de la Bletterie, suivie de notes historiques, critiques, littéraires ; en 1790, la traduction de Dureau de La Malle. Cette traduction, quoique très-imparfaite, a eu plusieurs éditions au commencement du XIX[e] siècle. En 1805, M. Panckoucke publia quelques fragments de la *Vie d'Agricola* avec le texte en regard ; ces fragments offraient un rapprochement de la situation de la France à cette époque et des préparatifs de descente en Angleterre ; en 1824, le même auteur traduisit le livre de *la Germanie*, avec un nouveau commentaire extrait de Montesquieu et des principaux publicistes, et accompagné de notes historiques, géographiques et un atlas de gravures in-4°. M. Burnouf fit paraître en 1827 une traduction des œuvres complètes de Tacite, avec le texte en regard, des notes et des variantes. En 1830, M. Panckoucke publia sa traduction des œuvres complètes. Ces deux traductions sont les plus estimées de toutes celles qui ont paru. A mes yeux la traduction de M. Panckoucke est supérieure à celle de M. Burnouf, non pas seulement sous le rapport de l'exactitude, mais surtout sous le rapport de l'intelligence du texte. Le travail de M. Panckoucke est d'ailleurs le travail le plus complet, le plus étendu qui ait jamais été fait sur Tacite. Il n'y a pas un auteur qui ait provoqué autant de dissertations, engendré autant d'éditions. Ainsi, de 1470 à 1838, il a paru mille cinquante-cinq éditions des œuvres complètes ou de parties séparées de Tacite, ou de commentaires sur ses écrits. Sur ce nombre, il y a eu quarante-neuf traductions françaises des œuvres complètes, seize allemandes, vingt-cinq italiennes, neuf anglaises, trois espagnoles, une portugaise, deux hollandaises, deux polonaises, une danoise, indépendamment de toutes les traductions, dans les diverses langues, de parties détachées des œuvres de Tacite. Joseph de CROZE.

TACITE. L'empereur Aurélien avait été assassiné au milieu de ses soldats ; l'empire était vacant ; l'armée remit le choix du successeur d'Aurélien au sénat ; celui-ci, craignant de mécontenter les soldats et leurs chefs, rejeta cet honneur insigne comme exclusivement dévolu aux armées. Persistant dans sa résolution, l'armée députa de nouveau auprès du sénat pour l'engager à lui donner un empereur. L'un des sénateurs, par sa vertu, l'austérité de ses mœurs, l'éclat de son nom, appela et fixa le choix de ses collègues. Claudius Tacitus fut élu empereur par le sénat, le 25 novembre 1026 de Rome, et 275 de J.-C. Dès son avénement, et pendant tout son règne, il témoigna la plus grande modération et la plus haute déférence pour le sénat, qui se releva et reprit une partie de son antique splendeur. Prince modéré, de mœurs simples, d'un esprit cultivé, aimant les lettres, Tacite marqua son gouvernement par des édits qui attestent et la sagesse de son intelligence et sa sollicitude pour ses nombreux sujets. Plein de respect pour les œuvres de celui dont il se glorifiait d'être le descendant, il fit multiplier les copies de ses écrits, et les plaça dans toutes les bibliothèques publiques.

L'empereur Tacite ne put accomplir tout ce qu'il avait projeté de grand et de glorieux. Distrait de ses pensées par la guerre qui s'étendait chaque jour sur les frontières de l'empire romain, il quitta Rome avec le pressentiment de sa fin prochaine. S'étant rendu dans la Thrace, il punit les principaux auteurs du meurtre d'Aurélien (1027). De là il passa en Asie pour en chasser les Barbares qui s'y étaient répandus. Il avait débuté par

des succès éclatants, lorsque le gouverneur de la Syrie, Maximin, son parent, ayant irrité les troupes par sa dureté et sa violence, fut assassiné. Par crainte du châtiment, les auteurs de ce meurtre, s'étant associé les complices de la mort d'Aurélien, massacrèrent Tacite. Il périt dans les premiers jours d'avril 1027, à Tyane, en Cappadoce, ou suivant quelques historiens à Tarse en Cilicie. Il avait régné sept mois et cinq jours. JH. DE C.

TACTILITE. *Voy.* TOUCHER.

TACTIQUE. L'art de présenter les troupes au combat, de les employer sur un terrain limité. Cet art ayant varié suivant les temps, les armes et les hommes qui le mettaient en œuvre, nous allons l'esquisser dans ses développements principaux. Nous le considérerons tel qu'il se présente chez les Grecs et les Romains, tel qu'il fut modifié par la différence des armes et le génie des peuples.

Tactique grecque. Les Grecs combattaient dans l'ordre profond. La phalange, si célèbre dans leur histoire, était le type de leur ordonnance de combat. Ils avaient toutefois entre eux des différences de formation assez grandes. Les Lacédémoniens combattaient sur huit et sur douze hommes de profondeur ; les Athéniens, quelquefois sur trente ; les Macédoniens, du temps de Philippe et d'Alexandre, sur seize. La phalange, dont l'ordonnance paraît si compacte, était néanmoins très-flexible et se pliait avec facilité à toutes les exigences de la tactique ; elle se formait avec la même mobilité sur un double front, en colonnes et en carrés.

La cavalerie, qui du reste était peu nombreuse chez les Grecs, se formait d'une manière moins uniforme. Chez les Thessaliens, elle se disposait en losange ; en coin chez les Lacédémoniens, et en carré chez les Athéniens et les Thébains. Chacun de ces peuples avait, à la tête de son armée, un corps d'élite. Sparte avait ses scyrites, Thèbes son bataillon sacré, Alexandre son bataillon des amis. L'action était-elle imminente : les phalanges se déployaient en prenant leurs distances, la cavalerie avec les peltastes, soldats munis du casque, de la pique et du bouclier, aux ailes, et les armés à la légère sur le front. Ceux-ci lançaient leurs traits, épuisaient leurs javelots, puis s'écoulaient par les intervalles, allaient se mêler à la cavalerie ou se formaient derrière la phalange sur huit hommes de profondeur, et, continuant de combattre de l'arc ou de la fronde, accablaient l'ennemi d'une grêle de projectiles. Si l'affaire était heureuse, armés à la légère et peltastes se jetaient à la suite des vaincus et les poussaient au loin. Prenons un exemple. Alexandre avait passé le Granique, gagné la bataille d'Issus, pris Tyr, conquis l'Égypte. Il franchit le Tigre et rencontra Darius en avant d'Arbelles ; son armée s'élevait à 60,000 hommes ; celle de son adversaire, au dire des historiens, en comptait plus de 600,000. Il n'hésita pas néanmoins ; il disposa aussitôt son ordre de bataille. Il mit les phalanges au centre, forma les ailes avec les peltastes et la cavalerie qu'il fit appuyer par l'infanterie légère thrace, et déploya sur son front l'élite de ses frondeurs. Ces dispositions faites, il se mit lui-même à la tête de son aile droite, refusa la gauche et engagea vivement l'action. Sa cavalerie se jeta sur les Perses ; les archers macédoniens la secondèrent avec courage ; la cavalerie ennemie fut rompue. Le corps des peltastes, qui avait suivi le mouvement, fondit sur la gauche de l'infanterie persanne et la culbuta. La ligne était percée ; Alexandre, avec la cavalerie, se répandit comme un torrent sur les derrières du centre déjà menacé par les phalanges ; il renversa les colonnes du premier rang, et les menait battant lorsqu'il apprit que l'aile gauche était au moment de succomber. Il remit aux peltastes et aux armés à la légère le soin de la poursuite, et accourant au secours de Parménion, que le flot a rompu, il foula aux pieds tout ce qui résistait et compléta la journée.

Tactique romaine. L'ordonnance des Romains était un peu différente de celle des Grecs. Leur légion renfermait toutes les armes. Elle avait des vélites, des hastaires, des princes, des triaires. Les vélites combattaient en avant du front, les hastaires faisaient la première ligne, les princes la seconde, et les triaires la réserve. Les hastaires et les princes se formaient en pelotons, avec des distances égales à leur front. Les triaires, qui ne dépassaient pas 600 hommes, prenaient des intervalles doubles pour recueillir les premiers lorsqu'ils étaient rompus. Les pelotons étaient rangés en échiquier, sur trois lignes éloignées entre elles de cinquante pas. La cavalerie, qui ne dépassait jamais un dixième de l'infanterie, se formait sur les ailes, par petits carrés de huit

hommes de front sur quatre de profondeur.

La légion, du reste, se formait tantôt en ligne pleine, tantôt en colonne profonde; mais dans l'un et l'autre cas les vélites s'écoulaient par les intervlales et se serraient derrière les triaires en compagnies de 50 à 60 hommes, ou se groupaient sur les ailes pour soutenir la cavalerie et combattre avec elle. Les dispositions de la bataille de Zama nous serviront d'exemple. Scipion mit, dans cette bataille, les manipules des princes et des triaires en colonnes derrière les hastaires; il ne plaça pas, suivant l'usage, les vélites sur le front de l'infanterie, mais il les distribua, dans l'intervalle des colonnes, à la hauteur des hastaires, avec ordre de courir sur les éléphants qui couvraient l'armée carthaginoise, pour les contraindre à rebrousser ou les faire écouler par les intervalles et les conduire sur les derrières des légions. La cavalerie romaine, sous la conduite de Lælius, forma l'aile gauche; la cavalerie numide, commandée par Massinissa, prit l'aile droite.

L'ordonnance des Carthaginois était celle des Grecs. Annibal forma son infanterie sur trois lignes pleines; il composa la première d'étrangers qui n'avaient, au rapport de Polybe, ni la pique ni l'épée; il mit à la seconde les nouvelles levées carthaginoises, et plaça à la troisième les vieux soldats qu'il avait ramenés d'Italie. La cavalerie, mi-partie carthaginoise, mi-partie numide, tenait les ailes; quatre-vingts éléphants étaient répandus sur le front de l'armée. Les Numides prirent l'initiative et furent suivis par les éléphants. Les vélites s'ébranlèrent alors; ils marchèrent au-devant de ces animaux et en rejetèrent une partie sur les Numides ennemis, qui s'ouvrirent pour leur donner passage et furent assaillis par Massinissa qui les rompit. Les vélites, de leur côté, continuant leur œuvre, forcèrent les éléphants à enfiler les intervalles qui séparaient les colonnes et les poussèrent en arrière du champ de bataille. Les hastaires s'avançaient sur le corps d'étrangers; celui-ci se porta à leur rencontre et leur lança une grêle de traits et de pierres si vive qu'il les contraignit de faire halte; puis, soutenu par la seconde ligne, il était au moment de les faire plier, lorsque les princes accoururent au secours. Les nouvelles levées se prirent de terreur; elles entraînèrent les mercenaires, et eussent emporté la troisième ligne si Annibal ne les eût obligés de s'écouler à droite et à gauche en leur faisant présenter la pique. Scipion n'eut garde de suivre les fuyards; il fit halte, forma son infanterie en une ligne pleine, dont les triaires, en obliquant à droite et à gauche, prirent les ailes. Annibal s'avança avec les vétérans; un combat terrible s'engagea et se soutint longtemps sans succès marqué. Mais Lælius, qui avait repoussé la cavalerie carthaginoise, se jeta sur les flancs et les derrières de cette redoutable infanterie et compléta les succès de la journée.

Tactique suédoise. La tactique romaine, perdue pendant la confusion du moyen âge, fut remise en vigueur par Gustave-Adolphe. Les armes à feu, remplaçant les armes de main, avaient été adoptées par toute l'Europe. Gustave supprima le premier la fourchette qui servait à appuyer le mousquet, et ne laissa la pique qu'au tiers des combattants. Il divisa ses brigades en compagnies, auxquelles il donna, à peu de chose près, la force des manipules romaines. Il fit de son infanterie, qu'il formait sur deux lignes, le centre de ses ordres de bataille, plaça la cavalerie sur les ailes, entremêla les escadrons de pelotons de mousquetaires, et forma sa réserve avec des mousquetaires et des cavaliers. C'est dans cet ordre qu'il combattit à Leipsik.

La tactique ressuscitée par Gustave fut adoptée par Maurice de Nassau, par le grand Condé, Turenne, Montecuculli. En France, les régiments d'infanterie furent partagés en plusieurs bataillons qui se formèrent sur dix hommes de profondeur, et dont les piquiers faisaient le centre. Les mousquets avaient depuis longtemps remplacé les arquebuses, mais n'avaient pas encore de batteries à pierre à feu. Le soldat était obligé, lorsqu'il allait à l'ennemi, de porter une mèche allumée; de là vient la clause, usitée dans les capitulations, de sortir tambours battants et mèche allumée. L'infanterie était ainsi divisée en deux armes, un tiers de piquiers, deux tiers de mousquetaires. La cavalerie, formée en régiments, était armée de pistolets, de sabres droits, quelquefois même de mousquetons; elle manœuvrait par escadrons.

Les armées ainsi constituées étaient fortes de 10, de 15, de 20,000 hommes. Elles marchaient à l'ennemi dans l'ordre suivant: les grandes gardes de cavalerie,

un détachement de mousquetaires avec des chariots de planches, de poutres et les outils qu'exige la construction des ponts. Venait ensuite la première ligne de l'aile droite (la cavalerie), dont les dragons avaient toujours la tête, une batterie de cinq à six pièces d'artillerie, escortée par deux ou trois bataillons d'infanterie; puis la deuxième ligne de l'aile droite (cavalerie); la première et la deuxième lignes de l'aile gauche (cavalerie), dont le dernier régiment était soutenu par un bataillon d'infanterie, qui fermait la marche, et deux escadrons qui faisaient l'arrière-garde du tout. On arrivait, dit le général Dubesme, on défilait dans cet ordre sur le terrain où l'on voulait donner ou recevoir la bataille, et l'on tirait des centres et des ailes plusieurs escadrons ou bataillons pour faire la réserve, que l'on plaçait ou en arrière ou au milieu des deux lignes. Mais, quelle que fût la nature du pays, les bataillons et les escadrons n'avaient entre eux que les intervalles de leur ordonnance ordinaire. Rocroy, Nordlingen, Rethel, les Dunes présentent exclusivement cet ordre. Les armées des deux partis, rangées sur deux lignes bien alignées, commençaient à se canonner, puis se chargeaient avec leurs ailes de cavalerie, tandis que l'infanterie attaquait au centre. La plus brave, la mieux ordonnée faisait plier l'autre et souvent finissait par la rompre. La cavalerie cueillait alors les fruits de la journée en se jetant à la poursuite des vaincus. De là l'adage si connu: l'artillerie commence les batailles, l'infanterie les décide, la cavalerie les achève.

Tactique prussienne. Quand Frédéric monta sur le trône, l'armée prussienne avait déjà la baguette de fer, qui rend le feu plus prompt, ainsi que le pas mesuré, qui accélère les manœuvres et leur donne de l'ensemble. Elle se formait sur trois rangs, et les bataillons, instruits, disciplinés avec soin, pouvaient être considérés comme autant de colonnes mobiles, dont la vitesse et la charge triplaient la puissance. Frédéric étendit ces avantages; les armées combattaient de pied ferme; arrivées sur le terrain, elles se déployaient en défilant par la droite et la gauche et ne bougeaient plus. Elles avaient même admis en principe de ne jamais hasarder de mouvement en présence de l'ennemi. Frédéric répudia cette immobilité; il vit que s'il manœuvrait, et manœuvrait avec assez d'ordre et de célérité pour ne régler son ordre de bataille qu'après celui de son adversaire, la victoire était à lui. Il s'appliqua, en conséquence, à rendre son armée mobile; il la forma en plusieurs divisions d'infanterie et de cavalerie, auxquelles il attacha des officiers généraux permanents. Il créa, dit l'écrivain militaire que nous avons déjà cité, une machine dont les pièces, parfaitement combinées pour les mouvements, se rejoignaient et s'adaptaient pour les batailles avec une précision et une célérité jusqu'alors inconnues. Ainsi il put former ses ordres de bataille en se portant sur le terrain, déployer des troupes en les menant à la charge, manœuvrer devant l'ennemi en le tenant en échec, le menacer sur tous les points, et ne lui faire connaître la véritable attaque que quand elle était formée et qu'il n'y avait plus moyen de s'y opposer. — Frédéric fonda aussi la théorie des ordres obliques. On sait que les tacticiens divisent les ordres de bataille en parallèles et en obliques: l'ordre est parallèle quand deux lignes s'abordent sur tous les points, et oblique quand le poids du combat se porte sur la droite ou la gauche. Plusieurs généraux avaient sans doute accablé une partie de l'armée ennemie en négligeant l'autre; mais ils l'avaient fait d'instinct, par inspiration, sans peut-être pouvoir bien rendre compte des motifs qui les avaient conduits. Il n'en fut pas ainsi du grand roi; il sentit tous les avantages d'un ordre qui, n'engageant pas toutes les troupes, laissait des ressources pour rétablir les affaires ou couvrir la retraite; qui, faisant déborder l'aile attaquée, pouvait la détruire avant qu'elle fût à même d'être secourue; qui enfin, portant une armée sur le flanc de l'autre, obligeait celle-ci de changer de front sous le feu d'une ligne en bon ordre, et amenait ainsi sa destruction. Frédéric employa la paix qui suivit la guerre de 1740 à perfectionner ses troupes dans ces déploiements rapides qui firent l'admiration de l'Europe, dans la pratique de ces marches-manœuvres où les colonnes d'une armée, couvertes par une avant-garde, prenaient en un clin d'œil les formes et les ordres de bataille que les circonstances commandaient, enfin dans l'apprentissage de ces lignes en échelons si favorables à l'aile qu'on veut refuser. L'artillerie, jusque-là si lourde, devint mobile

et manœuvrière; elle apprit à suivre le mouvement des colonnes, à se déployer avec elles, à couronner les hauteurs. Les troupes légères furent également formées aux évolutions de ligne. Les hussards, les chasseurs à pied, après avoir masqué en escarmouchant les dispositions du combat, revenaient avec l'avant-garde prendre rang et se battre en ligne avec les troupes régulières. Cette tactique se fit surtout remarquer à la bataille de Lissa. L'armée autrichienne avait son camp en avant de Lissa, la droite à Nepern, le centre à Lauthen, la gauche vers la petite rivière de Schwedenitz, sur une chaîne de tertres couverts de sapins. Frédéric marcha à elle sur quatre colonnes, l'infanterie au centre, la cavalerie aux ailes, précédée par une avant-garde que le roi conduisait lui-même. Ce prince rencontra une ligne de cavalerie; il l'enfonça, la fit suivre par ses hussards; puis, s'avançant de sa personne, il reconnaît avec soin le camp ennemi. Il voit que c'est à la gauche qu'il doit frapper; il renverse aussitôt ses colonnes, qui sont dans l'ordre de déployement; il les met sur deux lignes, fait faire à ses pelotons un quart de conversion et les fait défiler par la droite. Lui-même, avec les hussards, côtoie son armée sur une chaîne de tertres qui cachent ses mouvements, et règle sa marche sur celle des Autrichiens. Ses têtes de colonnes atteignent le ruisseau de Schwedenitz, sa droite déborde la gauche des ennemis que ceux-ci ne se doutent pas encore du danger qui les menace. Ils découvrent enfin la première ligne prussienne qui s'avance en échelons; pris en flanc, ils essaient en vain de conjurer l'orage; ils ne peuvent se former ni en avant ni en arrière du village de Lauthen; ils sont successivement enfoncés, menacés sur leur droite, hors d'état de se mettre en ligne. La cavalerie prussienne renverse, sur ces entrefaites, celle qui lui est opposée; elle se jette aussitôt sur l'infanterie impériale et la victoire est consommée.

Tactique de la Révolution. La Révolution, attaquée par toute l'Europe, appela les populations à la défense des droits nouveaux qu'elle leur avait faits. Ses armées, composées d'hommes levés à la hâte, et dont les officiers étaient aussi neufs que les soldats, n'essayèrent ni de manœuvrer ni de combattre en ligne. Elles firent la guerre de troupes légères, réduisirent la lutte à une suite de rencontres individuelles où l'audace, la sagacité, étaient tout, et les déployements, les formations mêmes, fort peu de chose. Ainsi fut gagnée la bataille de Jemmapes. Des bataillons entiers, jetés en tirailleurs et soutenus par des piquets de hussards, assaillirent l'armée impériale, entourèrent ses redoutes, accablèrent ses canonniers d'une grêle de balles et les forcèrent à abandonner leurs pièces. Aux Pyrénées, le terrain était coupé, abrupte, peu propre aux grandes manœuvres; la tactique républicaine consistait à lancer sur l'ennemi des nuées de tirailleurs, à les soutenir par des réserves, à leur faire escalader des hauteurs qui semblaient inaccessibles. Les troupes prirent goût à un genre de guerre qui leur permettait de déployer toute leur adresse. Tandis que, d'une part, elles amortissaient par un feu bien nourri l'impétuosité des chevaux andalous, elles gravissaient de l'autre les pics, les escarpements qui dominaient les passages. C'est ainsi que furent enlevés, à diverses reprises, des régiments entiers de troupes à cheval. Il en était de même au nord. Les volontaires, arrachés la veille à la charrue, mal armés, mal vêtus, étaient commandés par des officiers dévoués comme eux, mais qui n'avaient ni le temps ni les moyens de les exercer. Battus constamment en plaine et ne pouvant se promettre de résister à une armée disciplinée, manœuvrière comme celle qu'ils avaient en tête, ils cherchèrent une arène qui pût compenser l'instruction et l'habileté qu'ils n'avaient pas; ils se jetèrent dans des terrains accidentés, où les bois, les ravins, les hauteurs rendaient les manœuvres difficiles, où la valeur, la sagacité individuelle reprenaient tous leurs avantages. Cette tactique réussit; l'échec de Famars, les revers essuyés dans les plaines de la Flandre furent vengés à Hondscoote, où les fossés, les haies profondes ne permirent ni ces déployements ni ces manœuvres qui nous avaient été si funestes. Il en fut de même en avant de Maubeuge. Le sort de la place, et l'on peut dire celui de la France, furent décidés sur les hauteurs, dans les bois de Vatignies, où Jourdan, lançant à plusieurs reprises des bataillons entiers en tirailleurs, parvint à couper la ligne de l'armée impériale. La même tactique produisit les mêmes résultats sur le revers des Vosges. C'est en opérant dans des lieux hachés, en atta-

quant sans cesse, en attaquant isolément, par parties, que Hoche réussit à tourner les lignes de Weissembourg et à débloquer Landau. Les armées françaises n'étaient alors qu'une agglomération de troupes légères qui se battaient sans cesse et ne manœuvraient jamais en ligne. Il n'y avait point ou il y avait peu de bataillons embrigadés. Ceux des anciens régiments eux-mêmes savaient à peine l'école de bataillon, et il eût été difficile d'en faire manœuvrer quatre au même commandement. Les divisions étaient de force très-inégale; il y en avait de 5,000 et de 20,000 hommes. Les brigades elles-mêmes étaient plus ou moins fortes; les unes étaient composées d'un ou deux régiments de cavalerie, dix ou quinze bataillons d'infanterie, et, comme il n'y avait guère de colonels que dans la cavalerie, les chefs de bataillon recevaient directement, des généraux de brigade, des ordres et des instructions; chaque corps manœuvrait isolément; quelques-uns même se formaient sur deux rangs. Fallait-il aller à l'ennemi, attaquer un poste: une partie de la troupe se jetait en tirailleurs; le reste suivait en bataille, puis s'ébranlait à la course sans garder de rangs, laissant en arrière le drapeau, souvent avec moins de dix hommes d'escorte. Cette tactique réussit d'abord; l'audace de la troupe s'en accrut; les officiers, aussi neufs, aussi braves que leurs soldats, s'abandonnaient à leur élan; souvent même des généraux se plaçaient à la tête de ces masses de tirailleurs pour leur montrer les points d'attaque. Les Autrichiens, étourdis de cette nouvelle tactique, renforçaient en vain leurs troupes légères par des détachements de grosse infanterie. Leurs tirailleurs ne pouvaient résister au nombre, à l'impétuosité des nôtres, et leur ligne, écrasée par une grêle de balles, était forcée de rétrograder. Là commençait la *furia francese*. Les clameurs, les coups de fusil redoublaient; le corps ennemi, n'entendant plus aucun commandement, posait les armes ou s'enfuyait à vau-de-route. Mais cette tactique ne tarda pas à avoir son terme. Les généraux français n'avaient encore, des qualités du commandement, que le courage. Dès qu'ils éprouvaient quelque résistance, ils se jetaient avec leur monde en tirailleurs. Les Autrichiens saisirent le vice de cette méthode. Ils se retranchèrent, disposèrent de grandes réserves et se prolongèrent au loin. Leurs avant-gardes ne disputaient le terrain qu'autant qu'il le fallait pour irriter leurs adversaires, les attirer sous les retranchements qu'ils occupaient. Ils faisaient alors sortir des troupes fraîches, lançaient des essamis de tirailleurs, et, tombant sur des soldats dispersés, sur des corps en désordre, enfonçaient sans peine leurs imprudents ennemis. Ainsi furent perdues les cinq grandes batailles que la droite de l'armée du Nord réunie à l'armée des Ardennes livra sur la rive gauche de la Sambre, de Charleroi à Grandreng. Enfin le général Jourdan joignit ces troupes malheureuses avec l'armée de la Moselle. Kléber, Marceau, Scherer arrivèrent presque en même temps. Ils continuèrent l'œuvre que le général Schaumburg avait commencée. Ils posèrent des principes pour les chefs, firent quelques règlements pour les troupes, apprirent aux uns et aux autres à se garder, à distribuer les postes. Quoique rapide, cette instruction porta ses fruits. On triompha à Fleurus; on continua l'embrigadement qui avait été commencé pendant l'hiver. Toute l'infanterie était organisée en brigades de trois bataillons, lorsque l'armée s'arrêta à la hauteur de Tongres. La position qu'elle prit devint un véritable camp d'instruction, où l'emploi, la distribution, l'emplacement des différentes armes furent développés, appliqués avec soin. Les troupes, après quelque temps de halte, rentrèrent en opération. Mais alors leur ordonnance n'était plus la même. Elles n'avaient plus de première ligne, plus de seconde ligne, plus de cavalerie aux ailes; elles étaient partagées en divisions de dix, douze bataillons. La cavalerie était répartie dans ces divisions, par quatre, six escadrons. Elle ne gardait en masse qu'un quart de ses forces, et ce quart formait la réserve. L'infanterie d'une division était étendue sur les plateaux de la position qu'il s'agissait de garnir. Elle n'occupait pas les bas-fonds qui se trouvaient entre ces plateaux. Elle les défendait des hauteurs où elle était postée avec l'artillerie, comme un bastion défend une courtine. La cavalerie, cantonnée d'ordinaire dans les villages les plus proches, allait se placer en avant, en arrière, ou entre ces bataillons, dans les endroits, où, en cas d'attaque, on jugeait qu'elle serait plus nécessaire. Tous ces bataillons et cette cavalerie poussaient leurs

grandes-gardes à une demi-lieue, à trois quarts de lieue sur leur front, et formaient une chaine qui mettait le camp à l'abri de toute surprise. Les défilés ou les principaux débouchés étaient occupés par l'infanterie légère, et éclairés par des chasseurs ou des hussards; outre cela, les corps d'avant-garde étaient placés, à trois ou quatre lieues en avant de l'armée, sur les points par où l'ennemi pouvait arriver. Ainsi étendue, une armée avait nécessairement un front immense, mais elle était tellement couverte que les surprises devenaient difficiles.

Tactique de l'armée d'Italie. C'est par d'autres combinaisons, par des mouvements mieux ordonnés, que Napoléon saisissait les armées ennemies, qu'il leur infligeait ces vastes défaites et leur en levait ces masses de prisonniers qui faisaient l'étonnement des armées du Rhin. « Nous, dit le général Duhesme, qui combattions sur un autre théâtre, dont les divisions allaient d'allure, marchant méthodiquement d'une position à l'autre, abordés ou abordant l'ennemi sur un front très-étendu et presque parallèle, repoussés ou repoussant avec une perte souvent moindre de 5 à 600 hommes, et regardant comme de très-grands trophées 4 à 5,000 prisonniers, nous ne pouvions concevoir comment l'armée d'Italie pouvait prendre ces masses d'hommes. Loin de l'arène où se consommaient ces brillantes opérations, occupés nous-mêmes à combattre, nous n'avions pas le temps d'étudier l'art nouveau que venait de créer Bonaparte. » Ce n'étaient plus, en effet, ces méthodes vieillies qu'on avait employées jusque-là. Chef d'une armée dévorée par la misère, Bonaparte l'avait lancée à travers les rochers où elle se consumait. Il l'avait réchauffée, remplie de passion de gloire, et l'avait fait vaincre en moins de temps qu'un autre en eût mis à la reconnaître. Il avait créé une tactique nouvelle, une tactique appropriée aux lieux, aux combattants; il avait substitué la guerre de mouvement à la guerre de lignes, de positions. Ses colonnes, composées de la manière la plus inégale, se saisissaient tantôt des débouchés ou des villes, tantôt se réunissaient sur un point déterminé et emportaient tout ce qui se trouvait sur leur passage. Toujours en marche ou en action, elles inquiétaient, harcelaient l'ennemi, souvent même le détruisaient avant qu'il eût le temps de reconnaître le nombre, le but ou l'ordonnance des troupes qu'il avait devant lui. Les manœuvres, du reste, étaient simples; peu ou point de déployement : les brigades de ligne serrées, en masse, par division, sur trois ou six de profondeur, heurtaient les Autrichiens de front, tandis que l'infanterie légère couronnait les hauteurs, gagnait les flancs de l'ennemi, portait le trouble et la confusion sur ses derrières, gênait, souvent même interceptait sa retraite. C'est ainsi que furent emportés le château et les retranchements de la Pietra, qui fermaient la vallée de l'Adige; qu'au village de Lavis douze carabiniers et trois chasseurs à cheval, embusqués dans une gorge, arrêtèrent 400 Autrichiens et les contraignirent de mettre bas les armes. X.

TADORNE. C'est une espèce de canard sauvage qui vit sur le bord de la mer, vient nicher sur nos côtes, et repart à la fin de l'été vers le Nord. M—D.

TÆNIA, *voy.* TOENIA.

TÆNIOIDES (*ichth.*). Genre de poissons de la division des thoraciques. Il a une nageoire anale, des nageoires pectorales en forme de disque; le corps et la queue très-allongés et comprimés en lame; des écailles très-petites; des yeux à peine visibles; point de nageoire caudale. Il ne renferme qu'une espèce très-peu connue. M—D.

TÆNIOIDES, famille de poissons formée par quelques naturalistes aux dépens des pétalosomes de Duméril. M—D.

TAFFIA. Liqueur alcoolique qui nous venait autrefois des colonies et se prépare avec les mélasses et les gros sirops. On traite ces résidus de la cristallisation des sucres, on les fait fermenter, on les distille à la manière ordinaire, et on obtient une eau-de-vie blanche, limpide, qui ne diffère que par le goût des eaux-de-vie communes. Enfermée dans une futaille, elle fait ce qu'elles font toutes : elle extrait les principes solubles qui se trouvent dans le bois, acquiert avec le temps une couleur jaune ambrée, sous laquelle elle se présente dans les marchés. Aujourd'hui on la prépare avec les résidus sirupeux que produit le travail de la betterave; on la colore, on lui communique par divers moyens le parfum qui lui est propre. En général, on atteint ce but en faisant infuser des pruneaux, des râpures de cuir tanné, des clous de girofle, du gou-

dron, du caramel. Voici une préparation qui paraît donner de bons résultats : elle est recommandée par M. Mulot. Cet industriel prend, d'une part, 125 kilogr. de mélasse de betteraves, 50 kilogr. de farine d'orge, 20 kilogr. de pruneaux; il les brasse dans 200 litres d'eau tiède, ajoute un peu de levure, porte la température de la masse à 20°, et distille dès que la fermentation s'arrête. D'une autre part, il fait infuser dans 10 litres d'alcool à 33°, séparément, 4 kilogr. de râpure de cuir tanné, 1 kilogr. de truffes noires écrasées, 120 grammes de clous de girofle et 20 grammes de zestes de citrons. Il ajoute cette infusion au produit de la distillation, distille de nouveau, et obtient de l'alcool qu'il ramène à 21°.

Ces diverses préparations achevées, il fait brûler dans le baril où doit être enfermé le taffia une poignée de paille imprégnée de goudron. Il ferme la bonde, et, quand la fumée est condensée, il introduit le taffia et ajoute un peu de caramel pour lui donner de la couleur. — Les auteurs qui ont écrit sur cette branche d'industrie donnent divers moyens d'imiter le taffia : nous reproduisons celui qu'indique Mackensie. « On prend, dit-il, 1 livre de fragments de canne à sucre, 6 pintes d'esprit et 3 pintes d'eau pure; on met le tout dans un alambic. Si on veut opérer rapidement, on ajoute une once de sel commun pour trois pintes de liquide, afin d'empêcher que la matière mucilagineuse ne s'élève avec l'esprit, et on distille. Le produit bien rectifié et coloré avec du sucre brûlé a tous les caractères d'un excellent taffia. »

TAGÈS. Les mythologues et les poëtes latins prétendent, les uns que Tagès était petit-fils de Jupiter, les autres le font tout simplement naître en Étrurie, d'une motte de terre, par voie de métamorphose. Mais tous s'accordent à le reconnaître comme le premier qui ait pratiqué, en Italie, l'hépatoscopie, ou science des aruspices, branche de la divination qui s'opérait par l'inspection des entrailles des animaux, par le vol ou le chant des oiseaux. Cette tradition, quoique fabuleuse par sa forme, prouve néanmoins que la superstition des aruspices a été connue des Étrusques dès les temps les plus reculés. C'est à eux en effet que les Romains, leurs voisins, l'emprunteèrent, suivant les auteurs anciens, notamment Denys d'Halycarnasse (*Antiq. rom.*, liv. II), Cicéron (*De Divin.*, liv. I), et Plutarque (*Vie de Rom.*), qui rapportent que Romulus fit consacrer les premiers fondements de la ville à laquelle on imposa son nom par des Étrusques ou Toscans, et qu'il n'en fut solennellement proclamé roi qu'après que ces augures, au nombre de trois, eurent procédé aux cérémonies de l'hépatoscopie. Le savant jurisconsulte Antistius Labeo, qui vivait sous le règne d'Auguste, avait écrit quinze rouleaux (volumes) sur la science imaginaire dont Tagès aurait été le restaurateur ou l'introducteur chez les Étrusques. H. de C.

TAGÈTES (*bot.*). Genre de plantes de la famille des synanthérées, type de la tribu des *tagétinées*, dans la syngénésie superflue de Linné, et offrant pour caractères : Involucre composé de folioles sur une seule rangée, soudées entre elles à leurs bords et dans presque toute leur longueur; réceptacle plan ou un peu convexe, nu, glabre et ponctué; carotide composée, au centre, de fleurons hermaphrodites, et à la circonférence de demi-fleurons femelles, souvent au nombre de cinq; fleurons du centre tubuleux, droits, à cinq découpures linéaires, souvent un peu velues en dedans; demi-fleurons de la circonférence à languette très-large et arrondie. Ovaires oblongs, surmontés d'un style filiforme, de la longueur du tube anthéral et terminé par un stigmate à deux branches réfléchies; akènes oblongs, étroits, comprimés et surmontés d'une aigrette composée de trois à six paillettes ou poils rudes, droits, inégaux et subulés. Le genre tagètes se compose d'environ quinze espèces qui, pour la plupart, croissent au Mexique et dans les contrées adjacentes à l'Amérique. Deux sont fréquemment cultivées dans nos jardins, le *tagetes erecta* et le *tagetes patula*, vulgairement appelés *œillet et rose d'Inde*.

TAILLANDIER. Le taillandier est celui qui fabrique les instruments tranchants, même ceux qui sont acérés. Les outils purement en fer ne sont que des accessoires de la taillanderie.

Le taillandier prend différents noms, selon le genre d'instruments qu'il confectionne. Ces distinctions s'établissaient autrefois d'elles-mêmes lorsque les *corps d'états* existaient. La communauté des ouvriers taillandiers équivalait alors à quatre communautés. On les qualifiait en taillandier en œuvres blanches, *grossiers*, *vrilliers*,

tailleurs de limes, *ouvriers en fer blanc et noir*.

Le taillandier diffère du coutelier en ce que celui-ci n'entreprend que les petits taillants; d'ailleurs, l'outillage des deux professions n'est pas le même. Les matières que le taillandier emploie sont: le fer doux et bien soudable, l'acier cémenté et l'acier commun, dit *acier de terre*, parce qu'il sert aux outils aratoires.

Les principaux instruments du ressort de la taillanderie sont les suivants: doloires, cochoires, asses, assettes, bondonnières, planes de diverses espèces, fers de colombe et de jabloir, les coûtres à merrain, les vrilles à barrer et autres, les haches de charpentiers, serpes, cisailles, bêches, houes, piocbes, piémontaises, pics, etc.

Les fabriques de taillanderie les plus renommées sont celles de Foix (Arriége), Toulouse, Orléans, Montéchéraux (Doubs), Molsheim, Versailles et Nantes.

TAILLE (*législation ancienne*). C'est une imposition que le roi ou les seigneurs levaient sur leurs sujets. On l'appelait *taille*, du latin *talea* et par corruption *tallia*, parce que anciennement, l'usage de l'écriture étant peu connu, on marquait le payement des tailles sur des bûchettes de bois, *taleæ*, fendues en deux. Le collecteur avait la *taille*, le contribuable la *contretaille*, et, lorsqu'on voulait connaître les sommes payées, on rapprochait les deux parties, et l'on vérifiait si les *tailles* ou coches étaient en rapport.

La taille était aussi appelée *tolia*, de *tollere*, lever. On trouve souvent dans les anciennes chartes les expressions *tallia* ou *tolta*, ou bien encore *maletolta*, pour indiquer que la levée de la taille était onéreuse. De là est venu le nom de *maltôtiers* donné aux employés chargés de la perception des impôts.

Cet article ne nous offre plus aujourd'hui qu'un intérêt historique très-restreint. Nous allons exposer succinctement: — l'origine de la taille, — ses diverses espèces, — quelles personnes n'y étaient pas soumises, — enfin quels furent ses divers modes d'assiette.

§ 1. Origine de la taille. — La taille a remplacé l'esclavage; son institution marque le premier pas que les serfs firent vers l'affranchissement. On sait qu'après la conquête de la Gaule les anciens habitants furent réduits en servitude, et que d'abord leur position différa peu de celle que les esclaves avaient à Rome. Mais, à mesure que les souvenirs de l'invasion allèrent en s'affaiblissant, et que la fusion des deux races commença à s'opérer, on se départit vis-à-vis des vaincus d'un droit qui n'avait d'autre origine que la force. Les seigneurs abandonnèrent à leurs serfs la pleine propriété de leurs pécules, à charge par ceux-ci de payer certaines redevances, connues depuis sous le nom de taille.

Il est difficile de déterminer la date des premiers affranchissements. Il résulte d'une charte rapportée par Pierre Louvel, dans son histoire de Beauvais, que la taille existait en 1060. Il en est encore fait mention dans une charte de 1064, octroyée à la ville de Reims par son archevêque, et dans le concile de Latran, qui défendit aux évêques de surcharger leurs sujets de tailles et autres exactions: *ne subditos suos talliis et exactionibus episcopi gravare præsumant.*

Quoi qu'il en soit de toutes ces autorités, il est certain que la taille était établie avant le XI[e] siècle, et que ce ne fut qu'à l'époque des croisades qu'elle prit un développement considérable; mais jusqu'au règne de Charles VII elle ne fut soumise à aucune règle fixe: elle était levée par le roi ou les seigneurs, suivant les circonstances. C'est ainsi que nous voyons Philippe-Auguste en 1190, saint Louis en 1248, imposer une taille pour subvenir aux frais des croisades; qu'elle fut de nouveau exigée en 1358 pour payer la rançon du roi Jean, et à diverses autres époques.

En 1445, Charles VII rendit la taille annuelle et permanente. Voici à quel propos eut lieu cette innovation. Avant ce prince il n'existait pas de milice régulière; l'armée se composait d'hommes recrutés à la hâte, mal disciplinés, et dont les brigandages portaient la désolation dans toutes les provinces. Charles VII vit bien que l'établissement d'une armée permanente lui serait d'un grand avantage. Il fit donc un choix parmi les gens de guerre, et retint à son service ceux qui étaient les plus braves et les plus propres à la discipline. Pour solder cette troupe, il rendit la taille annuelle. Sous son règne elle produisit 1,800,000 livres, somme nécessaire à l'entretien de neuf mille hommes. Telle est l'origine de la taille. Le chiffre auquel s'éleva d'abord la cote de chaque contribuable était si minime que

le peuple reçut cette innovation avec joie.

§ II. Ses diverses espèces. — On distingue deux espèces de tailles : l'une levée par le roi, l'autre par les seigneurs. La taille royale était celle que tous les sujets payaient pour subvenir aux charges de l'État. Dès l'origine, le roi ne la levait que dans ses domaines; mais à mesure que sa puissance se développa, on lui reconnut le droit de l'asseoir sur tous les fiefs du royaume. La plus ancienne ordonnance qui fasse mention de la taille royale est celle de 1190, rendue par Philippe-Auguste. On peut cependant conjecturer que cette institution remonte à une époque antérieure, qu'elle est presque contemporaine de la monarchie. A partir de Philippe-Auguste jusqu'à Charles VII, les ordonnances font souvent mention de la taille royale. Sous le règne de Charles VII, ainsi que nous l'avons déjà dit, elle fut rendue permanente, et subsista d'une manière régulière jusqu'à l'Assemblée Constituante, qui, en la supprimant, remplaça la taille réelle par la contribution foncière, la taille personnelle par la contribution personnelle et mobilière.

La taille seigneuriale existait parallèlement à celle du roi. Elle était *annuelle* ou *extraordinaire*. — Les seigneurs levaient la première sur leurs mainmortables, comme prix de leur affranchissement ; — la deuxième, à titre d'aide, était imposée aux serfs et aux hommes francs. — La taille *extraordinaire* était *légitime* ou *gracieuse* : — légitime quand elle avait été réglée par la coutume ; — gracieuse, quand elle était accordée librement. La coutume indiquait quatre causes légitimes : — lorsqu'il s'agissait de la rançon du seigneur, — du mariage de sa fille aînée, — de la promotion de son fils aîné à l'ordre de chevalerie, — du voyage en terre sainte ; c'était là ce qu'on appelait *la taille aux quatre cas*. Le seigneur pouvait demander une aide gracieuse : — s'il acquérait une nouvelle terre ; — si son frère était chevalier ; — s'il mariait sa sœur ou ses enfants puînés ; — s'il faisait élever quelque forteresse ou rétablir les anciennes ; — s'il était obligé d'entreprendre ou de soutenir une guerre pour la défense de ses possessions. Cette taille, qui d'abord était l'équivalent de la protection que les seigneurs accordaient aux vilains, et de la justice qu'ils leur rendaient, devint sans cause après la ruine de la féodalité; elle subsista néanmoins jusqu'en 1789, et fut supprimée dans la nuit mémorable du 4 août.

§. III. Personnes qui n'y étaient pas soumises. — La taille n'était pas également supportée par tous les sujets du royaume ; on sait que la noblesse et le clergé jouissaient du privilége d'exemption. Or voici comment s'étaient établis ces priviléges. Il y avait un principe, dans notre vieux droit public, qui imposait à tout sujet des services militaires au profit du roi : ceux qui ne prestaient pas ces services les devaient en argent. Ces prestations en espèces, qui d'abord formèrent seules la taille royale, ne furent imposées qu'à ceux qui ne payaient pas l'impôt du sang, et comme pour leur en tenir lieu. Ainsi, les gentilshommes exclusivement livrés à la profession des armes en étaient dispensés. Le clergé, astreint à des services militaires comme possesseur de fiefs, jouissait aussi de l'exemption : en réalité, ces deux ordres ne payaient jamais la taille du roi en argent. Les roturiers, au contraire, voués à des professions serviles, ne prenaient les armes que par exception et lorsqu'ils étaient convoqués; ils devaient donc de leurs deniers contribuer aux frais de la guerre, puisqu'ils n'y contribuaient pas de leur personne. Plus tard, lorsque les circonstances eurent changé, le clergé et la noblesse, loin de se départir de leur privilége, le convertirent en droit et continuèrent d'en jouir. Telle est l'origine de l'exemption que l'ancienne monarchie avait, à plusieurs reprises, essayé d'abolir, et qui fut définitivement effacée par l'Assemblée Constituante.

§ IV. Assiette de la taille. — Celle qui était levée par les seigneurs n'eut jamais d'assiette fixe : tout était laissé à l'arbitraire du maître, qui taillait les serfs à merci et suivant ses besoins. Il n'en fut point ainsi de la taille royale, qui, de très-bonne heure, devint l'objet d'une foule de règlements. Sous le règne de Philippe-Auguste, les rôles de la taille payée au roi étaient dressés dans chaque fief par les officiers du suzerain ; ce rôle était dénoncé à chaque habitant pour ce qui le concernait, et cette dénonciation rendait la taille exigible. *Tunc autem*, porte l'ordonnance de 1214, *talliam esse impositam intelligimus quandò denunciatum est alicui vel domui suæ quantùm debeat solvere.* Dans

cette première période, l'assiette de la taille était livrée à l'arbitraire.

Sous le règne de saint Louis il s'opéra dans cette matière une révolution remarquable. Le roi, voulant que l'impôt fût réparti avec justice, fit à ce sujet un règlement qui contient en germe la théorie de l'assiette telle qu'elle est pratiquée de nos jours. Dans chaque localité l'appréciation des valeurs imposables devait être faite par douze prud'hommes designés par les contribuables.

Le système de saint Louis ne fut pas longtemps en vigueur; il était tombé en désuétude sous le règne de Charles VII, qui, en rendant la taille annuelle et régulière, établit un nouveau mode d'assiette. Ce ne sont plus les élus des bourgeois qui procèdent à l'expertise, mais les commissaires du roi, dont les fonctions furent ensuite érigées en office. Charles VII, dans diverses ordonnances, essaie d'organiser l'assiette de l'impôt. Celles des 19 juin 1443 et 26 août 1452 fixent la circonscription territoriale de chaque élection; attribuent aux officiers juridiction pour tous les cas civils et criminels qui s'élèvent sur les aides, gabelles et tailles; leur imposent l'obligation de faire chaque année une visite aux taillables pour expertiser les valeurs sujettes à l'impôt; leur ordonnent de se réunir entre eux afin de se communiquer le résultat de leur tournée et établir ainsi un rapport entre les charges supportées par les diverses paroisses. Enfin, l'ordonnance du 1er avril 1459 leur enjoint d'envoyer chaque année, aux généraux des finances, copie des rôles de l'assiette.

On le voit, le système introduit par Charles VII, est tout l'opposé de celui admis par Louis IX. Au temps de saint Louis, l'expertise et la répartition sont faites par les délégués des contribuables; sous Charles VII, au contraire, l'appréciation des valeurs imposables est confiée aux commissaires du roi, et la répartition faite *par le roi et ceux de son conseil.*

Après Charles VII, d'une part les exactions des fermiers et des collecteurs, de l'autre l'impossibilité où était le tiers-état de supporter seul les charges, ramenèrent souvent la question sur l'assiette de la taille. De nombreuses ordonnances furent rendues sur la matière, sans qu'il en résultât la moindre amélioration : la cause du mal existait dans les priviléges, et nul, pas même le roi, n'était assez puissant pour les supprimer. C'est ainsi que Louis XII, François Ier, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV avaient vainement tenté des réformes, quand Louis XVI monta sur le trône.

Avant ce prince les tailles avaient été envisagées plutôt sous le point de vue financier que sous le point de vue économique; mais, sous son règne, d'un côté les théories de l'*école physiocrate*, de l'autre les embarras du trésor, appelèrent sur l'assiette de l'impôt les méditations de tous les penseurs. La déclaration du 11 août 1776, par l'esprit d'analyse qu'elle porte dans l'évaluation des matières imposables, atteste de sa supériorité sur toutes celles précédemment rendues. Elle établit que les commissaires chargés de la rédaction des rôles ne pourront le faire qu'après avoir reçu l'avis de tous les contribuables réunis en assemblée générale; elle divise la matière imposable en plusieurs catégories qui, chacune suivant son importance, doit contribuer dans la répartition. Ainsi, d'après l'article 2, la partie de la *taille réelle* est composée: 1° *des terres labourables, prés, vignes, bois et autres biens de cette nature exploités par les taillables, soit en propre, soit en loyer;* 2° *des moulins et usines qu'ils font valoir;* 3° *des dîmes ou champarts, rentes ou droits seigneuriaux qu'ils tiennent à ferme;* 4° *des maisons ou corps de fermes que les taillables occupent.* La taille réelle est de 1 sou pour livre sur le prix de la location, pour les maisons habitées; et pour celles qui ne le sont pas ou qui sont situées à la campagne, de 6 deniers pour livre. Les moulins et usines sont taxés comme les biens de ville; quant aux biens ruraux, ils sont divisés en plusieurs classes, et contribuent suivant leur revenu.

D'après l'article 7, *la taille personnelle* est composée: 1° du revenu des moulins et usi-« nes, et des maisons en propre données à « loyer ou occupées, sur lesquelles on dé-« duira le quart, en considération des répara-« tions dont les propriétaires sont chargés; « 2° des revenus des terres données à loyer, « suivant la redevance, ou de celles exploi-« tées en propre, suivant le prix du loyer des « classes dans lesquelles elles se trouveront; « 3° des rentes actives; 4° du bénéfice de « l'industrie ou du dixième du prix des « journées de la profession à laquelle cha-« cun des contribuables s'adonne. » La

taille personnelle est imposée à 1 sou pour livre du revenu.

Telle est l'économie de la déclaration de 1776. Sans doute les idées quelle présente sur le revenu net sont confuses; sa division de la taille, en réelle et personnelle, est arbitraire; mais les soins qu'elle prend d'analyser la matière imposable et de nous en révéler les formes diverses alors qu'avant on la considérait comme un tout homogène, est un fait nouveau qui a conduit à une répartition plus équitable; enfin, en imposant du sou pour livre les *rentes actives*, elle laisse loin derrière elle notre législation, qui, en vue de favoriser le crédit de l'État, affranchit les capitaux de toute contribution. Jacques VALSERRES.

TAILLE (*chir.*). On désigne par les mots *taille*, *lithotomie* (λίθος, pierre, et τομὴ, section) ou *cystotomie* (κύστις, vessie, et τομὴ), une opération par laquelle on incise la vessie et les parties qui la recouvrent, pour en extraire un calcul ou un corps étranger. C'est une des plus anciennes et des plus périlleuses de la chirurgie. Elle est des plus anciennes, car elle a été pratiquée de temps immémorial en Egypte; elle est des plus périlleuses, car si, d'après la statistique de M. Malgaigne, on perd, aujourd'hui encore, dans les hôpitaux de Paris, plus du tiers des taillés (*Arch. de méd.*, mai 1842, p. 60), qu'on juge ce que devaient être les résultats, à une époque où cette opération se faisait sans règle, où l'on ne connaissait pas même la disposition anatomique des organes sur lesquels on opérait. Ne nous étonnons donc pas de ce qu'Hippocrate faisait jurer à ses élèves de ne jamais pratiquer la taille.

Ainsi les calculs vésicaux ont été, jusque dans ces derniers temps, et devaient être considérés comme une affection fort grave; mais heureusement que les choses ont bien changé depuis quelques années. L'invention de la lithotritie est venue au secours des malheureux calculeux; et tels sont les avantages de cette nouvelle opération, que, dans la grande majorité des cas, la présence d'une pierre dans la vessie ne serait qu'une affection assez peu sérieuse, si les malades n'avaient la fâcheuse habitude d'attendre, pour s'adresser à un homme habile, que les douleurs fussent devenues extrêmes, que le calcul eût acquis un volume considérable, et que la vessie et les autres parties de l'appareil urinaire se fussent altérées au point de ne permettre aucune manœuvre.

Cependant, abstraction faite des cas dans lesquels la rétraction de la vessie ou l'altération profonde de ses parois ne permettent pas de broyer la pierre dans sa cavité, il est encore quelques circonstances dans lesquelles la taille devra toujours être préférée à la lithotritie. Chez les enfants, par exemple, l'expérience a démontré que la taille est bien moins dangereuse que chez les adultes: en revanche, la lithotritie est difficile chez eux en raison de la faible capacité de la vessie, de l'indocilité des malades, de l'étroitesse du canal, qui nécessite des instruments très-peu volumineux et ne laisse passer les fragments qu'avec une extrême difficulté. Chez les vieillards le canal est large; mais il existe presque toujours un développement plus ou moins considérable de la prostate, qui très-souvent forme au col de la vessie une espèce de valvule, de soupape, qui s'oppose plus ou moins au cours de l'urine et, à plus forte raison, à la sortie des fragments. Il est vrai qu'à l'aide de la sonde évacuatrice, que j'ai imaginée pour ces sortes de cas et pour d'autres analogues (*voyez* LITHOTRITIE), je suis parvenu à vaincre assez facilement ces obstacles; mais, malgré cela, il n'en est pas moins vrai que, pour un certain nombre de vieillards encore, la taille deviendra indispensable, et je fais surtout allusion à ceux qui, par incurie ou par pusillanimité, laissent le mal faire des progrès, et la vessie se désorganiser par le double effet de la présence d'un calcul et de l'obstacle au cours de l'urine.

Ainsi, ce sont les deux âges extrêmes de la vie, les deux âges les plus frêles par conséquent, et ceux où, d'après les statistiques, les calculs urinaires s'observent le plus fréquemment (*voyez* CALCULS URINAIRES), que l'on sera le plus souvent obligé de recourir à l'opération de la taille. D'où il suit que, malgré les progrès brillants que la chirurgie a faits pour le soulagement des calculeux, l'opération de la taille intéresse encore au plus haut degré le praticien.

I. On a pratiqué la taille, *chez l'homme*, dans trois régions différentes: par le périnée, par la partie inférieure de la paroi antérieure du ventre (région hypogastrique), et par le rectum; de là les noms de *périnéale*, *hypogastrique* et *recto-vésicale*, qu'on a donnés à cette opération

La *taille périnéale* est la plus ancienne. Celse en a donné une description que les commentateurs semblent avoir pris à tâche d'obscurcir. Cependant, quoique la description de Celse soit très-claire, son opération n'en est pas moins des plus imparfaites. Avec deux doigts introduits dans le rectum, on pressait le calcul contre le col de la vessie; puis, avec un bistouri, on faisait au-devant de l'anus une plaie semi-lunaire dont les extrémités se dirigeaient un peu vers les tubérosités ischiatiques. Le col de la vessie était ensuite incisé transversalement. On conçoit combien il était difficile de trouver le col au fond d'une plaie profonde et sanglante. Une semblable méthode ne doit être actuellement réservée que pour les cas où le calcul serait engagé dans l'urètre et ferait saillir le périnée. Malgré ses inconvénients, elle fut la seule mise en usage jusqu'en 1525, époque où Giovanni di Romani imagina un procédé que Mariano Santo fit connaître, et qu'on désigna sous le nom de *grand appareil*, à cause des nombreux instruments qu'il nécessitait : le nom de *petit appareil* fut alors donné à la méthode de Celse. Giovanni di Romani introduisait d'abord dans l'urètre un cathéter cannelé qui devait servir de point de repère et de guide dans le reste de l'opération; il faisait ensuite au périnée une incision qui s'étendait jusqu'à la cannelure de cet instrument, puis il faisait glisser dans cette cannelure, jusque dans la vessie, des instruments qui, lorsqu'on les écartait l'un de l'autre, dilataient le col de cet organe jusqu'à ce qu'il pût permettre l'introduction de pinces ou tenettes au moyen desquelles on retirait le calcul. On a, dans ces derniers temps, fortement blâmé ce procédé. Il s'en faut de beaucoup, en effet, qu'il soit à l'abri de reproches : la distension extrême que le col de la vessie subissait devait souvent amener des abcès, des incontinences d'urine; l'incision du périnée était faite trop près du scrotum et déterminait souvent des ecchymoses, des infiltrations urineuses et la gangrène; elle portait sur le bulbe de l'urètre, et il en résultait des hémorragies quelquefois difficiles à arrêter; mais l'invention du cathéter cannelé était un perfectionnement immense, et dont on doit savoir gré à son auteur.

C'est cette méthode qui se perpétua dans la famille des Collot. Mariano-Santo l'avait enseignée à Octavien da Villa; celui-ci, passant à Trainel (Aube), l'avait enseignée à Laurent Collot, que, pour cette raison, Henri II fit venir à Paris.

Vers la fin du XVIIe siècle, Jacques de Beaulieu, connu sous le nom de frère Jacques, ne tarda pas à sentir tous les inconvénients du grand appareil; il remarqua surtout qu'on retirait alors la pierre par la portion la plus étroite de l'angle que forment les branches ischio-pubiennes, et qu'on éprouvait souvent, par cette raison, de très-grandes difficultés, des déchirures, etc. Il changea d'abord le lieu de l'incision, la commença là où finissait celle du grand appareil, et l'obliqua à gauche de manière à la terminer entre l'anus et l'ischion de ce côté. De cette manière il n'intéressait aucun muscle, et son incision correspondait à la partie la plus large de l'écartement des branches ischio-pubiennes. En second lieu, il attaqua l'urètre par sa portion membraneuse, et évitait ainsi les hémorragies auxquelles expose la section du bulbe. Enfin, il incisait le col de la vessie et évitait ainsi les tiraillements, les déchirements et tous les accidents consécutifs qui rendaient le grand appareil si redoutable. Une opération si bien combinée, le zèle de l'auteur pour la faire connaître des gens de l'art, son ardent amour de l'humanité et son désintéressement, ont fait bénir cet homme de tous les peuples d'Europe; mais beaucoup de chirurgiens en place l'ont au contraire poursuivi d'indignes calomnies, qui, jusque dans l'ouvrage de Boyer, ont pesé sur sa mémoire: l'homme est le même dans tous les temps. Quoi qu'il en soit, la taille de frère Jacques est encore celle qu'on pratique le plus souvent, sans autre modification importante que celle du lithotome. On prétend que c'est à l'instigation de Mery et autres que frere Jacques doit d'avoir pratiqué une cannelure à son cathéter; mais rien ne le prouve. Cela même n'est pas probable, puisque frère Jacques avait commencé par pratiquer le grand appareil, dans lequel on employait le cathéter à cannelure. Il parait seulement que, dans le principe, son cathéter était peu volumineux, pour pouvoir servir dans tous les cas, et que la cannelure en était difficile à trouver; mais il dit lui-même l'avoir perfectionné en 1701, en en faisant faire pour tous les âges. C'est là la seule modification à laquelle ses adver-

saires avaient peut-être le droit de prétendre.

Je ne dirai rien des procédés de Cheselden, Morand, Ledran, Moreau, Lecat, qui n'étaient que des modifications de la taille de frère Jacques. Il paraît certain que celui dont Raw faisait un mystère n'était que l'opération même de frère Jacques, qu'il avait logé chez lui dans un voyage que celui-ci avait fait en Hollande. Je ne dirai également rien de la méthode de Foubert, qui n'incisait pas le col de la vessie, mais attaquait le corps de cet organe en dehors de la prostate. Je ne signalerai le procédé de Thomas que parce que ce chirurgien, qui attaquait le corps de la vessie dans le même endroit que Foubert, employait pour cela un poinçon lithotome ayant quelque analogie avec l'instrument imaginé depuis par frère Côme. Quant à ce dernier, dont le véritable nom était Jean Baseilhac, il mérite une mention particulière, car l'invention de son lithotome caché a achevé de donner à la taille périnéale le degré de perfection qu'elle possède aujourd'hui.

Le lithotome caché se compose, en dernière analyse, d'une tige un peu aplatie et légèrement courbée, dans l'épaisseur de laquelle est logée une lame de même forme, qu'un mouvement de bascule peut dégager du côté convexe, de manière à ce que les deux pièces forment entre elles un angle plus ou moins aigu. Un mécanisme particulier, que présente le manche, permet de donner à cet instrument le degré d'ouverture que l'on veut.

Voici maintenant de quelle manière se pratique cette opération :

Le malade est couché sur le bord d'un lit, de telle sorte que ses ischions débordent un peu ; ses jambes sont fléchies, écartées, et ses cuisses relevées sur le bassin ; les mains sont attachées aux pieds ; deux aides soutiennent d'une main l'un des pieds du malade, et, de l'autre bras, fixent contre leur poitrine le genou correspondant. Le chirurgien introduit le cathéter et le fait tenir par un troisième aide, de manière que sa tige soit presque verticale, un peu inclinée cependant vers l'aine droite. Puis, à l'aide d'un bistouri pointu, il fait une incision commençant sur le raphé, à huit ou dix lignes au-devant de l'anus et se prolongeant en arrière au milieu de l'espace qui sépare cet orifice de la tubérosité ischiatique gauche. Cela fait, avec l'ongle de l'index gauche, il reconnaît la cannelure du cathéter, en arrière du bulbe, et glisse la pointe du bistouri sur cet ongle jusque dans la cannelure, incisant ainsi la portion membraneuse de l'urètre. L'extrémité du lithotome caché est alors portée dans la cannelure du cathéter, qui la guide jusque dans la vessie ; le chirurgien retire le cathéter, fait sortir la lame du lithotome en proportion du volume présumé du calcul, le tourne de manière qu'il coupe dans le sens de l'incision extérieure, et le retire, ainsi ouvert, dans une direction tout à fait horizontale. On conçoit que ce dernier temps pourrait être exécuté avec un bistouri boutonné, et l'on reviendrait presque alors à l'opération de frère Jacques.

La voie étant ainsi ouverte, on introduit le doigt dans la vessie ou bien une tige métallique qui sert à reconnaître le calcul et à diriger les tenettes. On saisit alors le corps étranger et on l'extrait, ce qui présente parfois de très-grandes difficultés ; puis, à l'aide d'une seringue, on injecte de l'eau dans la vessie pour entraîner les parcelles pierreuses qui pourraient y être restées.

Autrefois on pansait la plaie, ce qui causait quelquefois des infiltrations urineuses étendues ; maintenant la plupart des chirurgiens la laissent à découvert, pour permettre à l'urine de s'écouler librement : c'est encore à frère Jacques qu'on doit cette heureuse modification.

Pour compléter l'historique de la taille périnéale, je dirai que Vacca incisait la prostate directement en arrière, ce qui exposait à blesser le rectum et les organes adjacents ; que Chaussier et Dupuytren, combinant la méthode de Celse avec celle de frère Jacques, imaginèrent d'inciser le col de la vessie à droite et à gauche, soit avec un bistouri, soit avec un lithotome à deux lames, et que d'autres opérateurs, notamment M. Vidal, ont multiplié davantage encore les incisions. Ces derniers procédés, celui de Dupuytren surtout, peuvent être utiles dans les cas de calculs volumineux ; mais alors la taille hypogastrique est, dans la plupart des cas, préférable. En effet, on a vu, et je l'ai vu moi-même, l'incontinence d'urine succéder à des tailles latéralisées, très-bien et très-facilement faites, et probablement par cela seul que les deux bords de

l'incision du col de la vessie n'avaient pas repris en se réunissant les rapports qu'ils avaient avant l'opération. Que ne doit-on pas craindre quand, au lieu d'une incision, on en fait quatre ?

La taille *hypogastrique* est fondée sur ce que, dans son état de réplétion, la vessie est en rapport immédiat avec la paroi antérieure de l'abdomen. Cette taille, la plus ancienne après celle du périnée, ne remonte cependant qu'à l'année 1560. Elle fut pratiquée, la première fois, par un chirurgien français, Franco, qui, n'ayant pas réussi à extraire, chez un enfant, un calcul du volume d'un œuf par le périnée, introduisit ses doigts dans le fondement, souleva la pierre, incisa au dessus du pubis, sur la saillie qu'elle faisait, et fut assez heureux pour guérir son malade. Il paraît cependant qu'il survint de graves accidents; car l'auteur termine son observation en disant : « Combien que je ne conseille à « homme d'ainsi faire. » Malgré cela, Rousset vanta cette opération, et conseilla, pour la faire plus sûrement, de distendre la vessie par une injection. Il incisait ensuite avec un bistouri de bas en haut. Morand, craignant que cette manière d'inciser n'exposât à blesser le péritoine au moment où la ponction permettrait à l'injection de sortir et à la vessie de se rétracter, imagina de commencer l'incision par en haut, et d'introduire aussitôt son index gauche dans la vessie pour l'empêcher de se rétracter. Ce procédé est véritablement bien combiné; cependant on a objecté qu'il n'était pas encore suffisamment sûr, et que souvent les injections sont douloureuses. C'est pour cela que le frère Côme imagina une sonde à dard, qui offrait une cannelure sur sa concavité, et qu'il introduisait dans la vessie par une boutonnière faite à la partie membraneuse de l'urètre. Cette boutonnière devait encore, suivant lui, donner écoulement aux urines. Mais, d'une part, le col de la vessie n'étant pas incisé, la boutonnière ne pouvait remplir ce dernier but, et, d'autre part, la sonde du frère Côme, ayant une courbure trop grande, allait de suite toucher le sommet de la vessie, et, lorsqu'on ramenait son extrémité vers le pubis, elle entraînait ce sommet, quelquefois même, dit-on, le péritoine, et rendait l'opération plus difficile en relâchant les parties qui allaient être divisées. M. Belmas corrigea cet inconvénient en donnant à la sonde une courbure courte et brusque, de manière que son extrémité portât de suite derrière le pubis. Une seconde pièce contenue dans la première, et cannelée sur sa concavité, est poussée en haut, et, remontant du col de la vessie vers son sommet, tend sa paroi antérieure et repousse le péritoine. Cette deuxième pièce, plus longue que la première, est terminée par un bourrelet destiné à soutenir la paroi dont nous venons de parler après que le dard l'a traversée. M. Belmas introduit sa sonde par l'urètre; lorsqu'il a incisé les parties extérieures et la ligne blanche, un aide fait saillir le dard à travers la paroi antérieure de la vessie; sur la cannelure de ce dard, le chirurgien conduit un bistouri et incise jusque près du col du réservoir urinaire. Soutenant alors l'angle supérieur de la plaie avec son indicateur gauche, il introduit les tenettes de l'autre main, saisit et extrait le calcul.

J'ai déjà dit que la taille hypogastrique permet d'extraire des calculs très-volumineux; elle a en outre l'avantage de n'intéresser aucun vaisseau important; elle n'expose pas, à moins cependant qu'on n'incise trop bas, à ouvrir ces larges veines qui existent, surtout chez le vieillard, autour de la prostate, veines qui donnent si souvent lieu à des hémorragies abondantes, à des résorptions urineuses, à des phlébites et à l'infection purulente. Avec un peu de soin et d'habitude, il est presque toujours facile d'éviter le péritoine.

La taille *recto-vésicale* consiste, ainsi que son nom l'indique, à pénétrer dans la vessie par le rectum. Sanson, qui l'a inventée, la pratiquait par le col et par le bas-fond de la vessie; mais comme cette taille intéresse presque nécessairement des organes importants, et qu'elle expose aux fistules urinaires, elle a été abandonnée par son auteur lui-même; aussi ne m'en occuperai-je pas davantage.

Il ne me reste plus, pour terminer cet article, qu'à dire quelques mots sur l'opération de la taille chez la femme.

II. On aura bien plus rarement encore chez la femme que chez l'homme occasion de pratiquer la taille, parce que les calculs sont plus rares chez elle; que son urètre, bien plus court et plus dilatable que chez ce dernier, donne, soit spontanément, soit artificiellement, issue à des graviers d'un

certain volume, et qn'en raison même de la disposition des organes la lithotritie est plus facile et peut se faire avec des instruments plus volumineux.

Quoi qu'il en soit, la taille peut être pratiquée chez la femme en quatre endroits différents, l'urètre, le vestibule, le vagin et l'hypogastre.

La taille *urétrale* devait se présenter si naturellement à l'esprit qu'on a lieu d'être surpris de n'en pas trouver de traces chez les anciens. Il suffit en effet d'inciser l'urètre à gauche et en bas, comme dans la taille latéralisée de l'homme, ou en haut (Paré, Colot et Dubois), ou des deux côtés à la fois (Fleurant), pour avoir une ouverture capable de donner issue à des calculs volumineux, et il suffit pour cela d'une grosse sonde cannelée et d'un bistouri boutonné. On pourrait encore employer le litbotome simple ou le double, suivant qu'on veut faire une incision simple ou deux à la fois.

La taille *vestibulaire* a été décrite par Celse; c'est donc à tort qu'on l'attribue à M. Lisfranc. Celse conseille d'inciser à gauche de l'urètre chez la jeune fille vierge, et, chez la femme mariée, de faire une incision transversale entre le canal urinaire et le pubis. M. Lisfranc conseille de donner à cette dernière incision une forme concave telle que ses extrémités, dirigées en arrière, s'arrêtent au niveau du méat urinaire. On facilite cette opération en déprimant l'urètre au moyen d'une sonde préalablement introduite dans le canal. Ce procédé ne vaut rien pour deux raisons : la première, c'est qu'on ouvre la vessie en avant, dans le lieu le plus étroit de l'arcade pubienne; la seconde, c'est qu'il existe là des vaisseaux qu'il est bon de respecter.

Quant à la taille *vésico-vaginale*, son nom seul indique le lieu où on la pratique. La minceur de la cloison qui sépare la vessie du vagin expose aux fistules urinaires, et c'est pour cela qu'on a abandonné cette opération, qui est très-facile.

En définitive, la première méthode doit être préférée, et, si le calcul était trop volumineux pour être extrait de cette manière, il faudrait recourir à la taille hypogastrique, qui se pratique comme chez l'homme.

D[r] Aug. Mercier.

TAILLE DES ARBRES FRUITIERS. L'homme, en modifiant pour les approprier à ses besoins et à ses goûts les êtres soumis à son pouvoir, contrarie le plus souvent le cours naturel de leur existence; dans le règne végétal surtout, les races le plus anciennement et le plus profondément modifiées gardent toujours une tendance prononcée à retourner à leur état primitif. Il n'y a pas un de nos arbres fruitiers qui, livré à lui-même, ne devînt, en quelques générations, complétement différent de ce que l'ont fait les soins de l'homme; le volume, la saveur et l'abondance du fruit sont, en quelque sorte, *des maladies* de l'arbre; la greffe, en associant forcément sa végétation à celle d'un autre arbre qui a souvent peu d'analogie avec sa manière de végéter, est encore pour l'arbre fruitier une véritable *maladie*. Ainsi l'homme ne peut espérer de continuer à vaincre la nature qu'à la conditon de la combattre sans cesse: les arbres fruitiers ne peuvent jamais être abandonnés à eux-mêmes; de là vient la nécessité de les tailler.

La taille des arbres fruitiers est soumise à un principe général dont le jardinier ne s'écarte jamais impunément; ce principe peut se formuler ainsi : tailler chaque espèce d'arbres à fruit conformément à son mode de végétation.

Nous examinerons successivement sous ce point de vue les divers genres d'arbres fruitiers. Ces arbres se partagent naturellement en deux grandes séries que distingue un caractère bien tranché: l'une comprend les arbres à fruits *à noyau*, l'autre les arbres à fruits *à pepins*.

Pêcher. Parmi les arbres à fruits à noyau, le pêcher a été regardé, de tout temps, comme le plus difficile de tous à bien tailler. Cet arbre, ne mûrissant que difficilement son fruit sans l'abri d'un mur à bonne exposition, est, en général, cultivé de préférence en espalier. La taille rationnelle du pêcher en espalier est considérée comme le chef-d'œuvre d'un habile jardinier.

Avant de décrire la manière de bien tailler un pêcher, nous avons à examiner les lois naturelles de sa végétation, et ce qu'il deviendrait si, après l'avoir greffé, on le laissait aller sans y toucher. Le greffe pousserait, pendant les deux ou trois premières années, un certain nombre de rameaux convergents, qui finiraient par donner des fleurs et des fruits et continueraient à grandir. En examinant, après la première ré-

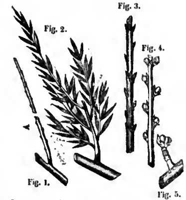
colte, les portions des branches où le fruit se serait montré l'année précédente, nous les trouverions totalement privées d'yeux soit à fruit, soit à bois; le sommet seul des branches continuerait à végéter en produisant beaucoup de bois et un peu de fruits médiocres; mais la suite de nos observations ne pourrait manquer de nous démontrer cette vérité fondamentale, qu'une branche ou une portion de branche de pêcher qui a donné du fruit n'en donnera *plus jamais*, qu'il est dans sa nature de ne fleurir qu'une fois, sans plus, et que rien ne saurait faire déroger le pêcher de cette loi invariable de sa végétation.

Nous voyons encore, en continuant à observer la manière de végéter d'un pêcher livré à lui-même, que toute sa sève se porte constamment vers le haut de l'arbre et l'extrémité supérieure des branches, et que, bien rarement, ou pour mieux dire jamais, il ne lui arrive de donner, du bas des branches principales, de jeunes pousses pouvant faire équilibre à celles du haut. C'est donc un arbre qui, greffé ou non, tend sans cesse à se garnir dans le haut et à se dégarnir vers le bas.

De plus, cet arbre, originaire d'un pays où l'hiver est presque nul, a conservé dans notre climat la propriété de végéter sans interruption depuis le printemps jusqu'à ce qu'il soit arrêté par les gelées. Dans les arbres à fruits à pepins, la végétation, pendant l'été, est soumise à un temps d'arrêt qui permet de distinguer la reprise du mouvement de la sève, au mois d'août, de son premier mouvement au printemps; pour le pêcher il n'y a pas lieu de faire de distinction entre la sève du printemps et la sève d'août; une fois qu'il a commencé à végéter, il est toujours en sève jusqu'à l'entrée de l'hiver. Tels sont les faits sur l'observation desquels est basée la taille du pêcher.

Puisque cet arbre tend naturellement à porter toute son action vitale vers son sommet, il faut, par des soins assidus, le forcer à répartir également la sève entre toutes les parties, afin qu'elles soient toutes productives; puisqu'une branche qui a une fois porté son fruit ne peut plus en porter, il faut forcer l'arbre à donner tous les ans de jeunes branches continuellement remplacées par d'autres, si l'on veut s'assurer des récoltes annuelles. Cet exposé suffit pour nous montrer clairement la nécessité de la taille du pêcher et le but de cette opération.

Lorsqu'on coupe une branche de pêcher, n'importe en quel endroit, la sève qui aurait servi à prolonger cette branche par le développement et l'accroissement de son bourgeon terminal, se porte sur le bourgeon le plus voisin de la taille, puis successivement sur tous les yeux placés au dessous; mais comme la sève du pêcher tend toujours vers le haut, c'est le bourgeon le plus élevé (A, *fig.* 1), qui en prend la plus grande partie; il grandit en conséquence beaucoup plus que les autres, et les bourgeons produits par les yeux les plus éloignés de la coupure et les plus rapprochés du talon de la branche taillée sont toujours les plus faibles et les plus petits, comme le montre la *fig.* 2.



On entrevoit dès à présent quelles ressources offre la taille pour équilibrer la sève entre toutes les parties du pêcher. Lorsqu'une branche a donné sa récolte annuelle de fruit, on la taille au-dessus de son dernier œil inférieur, et cet œil devient une branche qui remplace la branche épuisée. L'œil destiné à produire une nouvelle branche sur le talon qui vient de porter fruit se nomme œil de remplacement; c'est sur lui que doit se porter, pendant l'opération de la taille, toute l'attention du jardinier.

On distingue parmi les branches du pêcher en espalier :

1° Le tronc, qui ne doit pas avoir au delà de 0m,30 à 0m,40 de longueur;

2° Les branches-mères, principales bifurcations du tronc;

3° Les membres, principales bifurcations des branches-mères;

4° Les branches à bois, formant l'extrémité de toutes les branches, *fig.* 3;

5° Les bourgeons, produits du développement annuel des yeux;

6° Les bourgeons anticipés, nés sur des bourgeons de l'année;

7° Les branches à fruit, produit des bourgeons de l'année précédente, *fig.* 4;

8° Les bouquets ou cochonnets, qui ne portent que des yeux à fruit, *fig.* 5;

Pour bien comprendre les applications de la taille à ces divers genres de branches, il faut suivre la formation successive de toutes les parties d'un jeune pêcher.

Nous supposons, pour plus de clarté, un pêcher qu'on a planté tout greffé, quoique souvent on place seulement un sauvageon qu'on greffe en place l'année suivante, en lui posant deux écussons, un de chaque côté, qui deviennent dans ce cas les deux branches-mères de la charpente. Le sujet qu'on a planté tout greffé doit avoir donné, l'année où il a été mis en place, deux branches, une de chaque côté, prenant naissance, vis-à-vis l'une de l'autre, à $0^m,30$ ou $0^m,40$ du niveau du sol; ces branches seront par la suite les branches-mères; le tronc est la portion de tige au-dessous de ce premier embranchement. On commence par supprimer, au niveau de la naissance des branches-mères, tout ce qui subsiste du sujet au-dessus de ces branches, portion de tige que les jardiniers nomment le chicot. La surface de cette première coupure doit être recouverte, soit avec de la cire à greffer, soit avec un mélange de terre glaise et de bouse de vache, connu des jardiniers sous le nom d'onguent de saint Fiacre; cette espèce d'emplâtre tombe naturellement quand la plaie qu'il recouvre est cicatrisée. On taille ensuite les deux branches-mères en leur laissant à chacune de $0^m,40$ à $0^m,50$ au-dessus de leur insertion sur le tronc; cette longueur ne saurait être précisée; il ne faut pas balancer à tailler même beaucoup plus court que nous ne l'indiquons, quand par ce moyen on peut tailler sur deux bons yeux bien sains et bien égaux, dont on peut espérer des branches d'égale force, capables de se faire parfaitement équilibre.

Par suite de cette première taille, le jeune pêcher pousse autant de branches qu'il y a d'yeux sur chacune des deux branches-mères au-dessous de la coupe. Parmi ces branches, les plus rapprochées de la coupe deviennent les plus fortes, en vertu de la tendance de la sève du pêcher vers le haut de l'arbre; les autres ont toujours beaucoup moins de vigueur. On a soin, pendant toute la saison suivante, de maintenir à cet égard l'équilibre le plus parfait entre les deux côtés du jeune arbre, soit en pinçant les extrémités des pousses qui paraîtraient vouloir s'emporter, c'est-à-dire pousser plus rapidement que les autres, soit en détachant de l'espalier, pour la laisser en liberté, la branche la plus faible, qui, par ce moyen a bientôt égalé l'autre.

Le pêcher ainsi traité aura, au printemps de sa troisième année, deux branches-mères bien établies, dont les deux pousses supérieures, de chaque côté, seront l'origine de ses quatre membres principaux. A cette époque de son existence, il sera temps de le disposer à donner du fruit. A cet effet, après avoir taillé les quatre extrémités des pousses terminales (AAAA, *fig.* 6), on taillera toutes les branches inférieures, de manière à leur laisser à chacune un ou deux yeux au-dessus du talon, comme le représente la fig. 6. Pour plus de clarté, nous avons représenté, au-dessus de chaque taille, le rameau enlevé par cette taille, de façon à montrer, du même coup d'œil, l'arbre tel qu'il était avant la taille et tel qu'il se trouve après. Cette première taille des branches à fruit du pêcher se nomme taille *en crochet*, parce qu'en effet chacune des branches taillées offre l'aspect d'un crochet à son insertion sur la branche-mère.

Les branches à fruit dont cette taille provoque la naissance seront taillées tous les ans, un peu avant la pleine floraison; on leur laissera, selon leur force, un plus ou moins grand nombre de fleurs, en observant de tailler toujours sur une fleur accompagnée d'un œil à bois. Toute fleur qui n'est point accompagnée d'un œil à bois ne deviendra jamais un fruit, parce qu'elle n'a pas la force d'attirer à elle assez de sève pour se changer en fruit; il faut qu'elle soit précédée d'un bourgeon qui, en s'allongeant, attire à lui la sève dont les fruits prennent au passage ce que leur croissance en exige.

A mesure que l'arbre grandit, la taille se continue, d'année en année, d'après le

même principe. On doit bien se garder, par une avidité mal entendue, de tailler trop long les branches à fruit d'un pêcher, même lorsqu'il montre beaucoup de vigueur; la branche sur laquelle on a laissé trop de fruits emploie toute sa sève à les nourrir; encore ne sont-ils jamais aussi bons que quand on en a laissé seulement une quantité modérée; il en résulte que les yeux inférieurs, dont l'un doit être destiné à devevenir l'année suivante une branche de remplacement, s'oblitèrent tout à fait, ou qu'ils restent si faibles que, quand on rabat la branche sur ces yeux inférieurs, par la taille en crochet, il n'en sort que des bourgeons languissants qui ne se mettent point à fruit. C'est ainsi que, pour avoir voulu récolter trop de fruit en une seule année, on s'est privé de récoltes pour plusieurs années de suite; heureux si les arbres, ruinés à fond, ne refusent pas absolument de se rétablir, même à la longue.

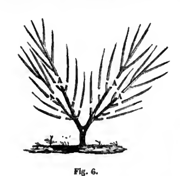
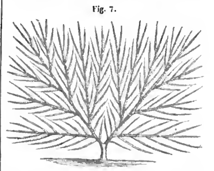


Fig. 6.

Le pincement des jeunes pousses dont on veut retarder la croissance, et le palissage des branches, soit sur un treillage, soit sur un mur, viennent en aide à la taille pour bien gouverner les pêchers en espalier. Celui que nous avons représenté *fig.* 6 est conduit sous la forme en V ouvert, ou à la Montreuil, forme ancienne, mais encore aujourd'hui l'une des plus généralement usitées. La fig. 7 montre un pêcher dans tout son développement, conduit sous la forme carrée, qui n'est qu'une modification du V ouvert.

On remarquera l'arrangement régulier des branches latérales, toutes palissées à des distances à peu près uniformes, afin qu'il y ait, autant que possible, une égalité parfaite entre les deux côtés de l'arbre tout formé. Ce palissage des branches latérales est nommé

Fig. 7.



par les jardiniers palissage en *arête de poisson*.

Nous n'avons pas fait mention, dans tout ce qui précède, des *branches gourmandes*, parce qu'un pêcher bien tenu ne doit point en avoir. On désigne sous ce nom des branches à bois qui, faute d'avoir été maintenues dans de justes bornes par le pincement, la taille et le palissage donnés en temps opportun, se sont emportées en détruisant l'équilibre de l'arbre, et attirent à elles toute la sève des autres branches, qui souvent sont frappées de stérilité et quelquefois de mort. Comme ces accidents n'arrivent jamais aux pêchers gouvernés par un jardinier attentif et soigneux, il n'y a point à s'en occuper; aussi bien l'arbre qu'on a laissé déformer par des branches gourmandes ne se refera jamais. On peut, à la vérité, par le pincement, la taille et le palissage, lui rendre une assez bonne apparence, mais ce sera toujours à recommencer. On taille les branches, mais on ne peut tailler les racines. Or une branche gourmande qu'on a laissé s'établir donne toujours naissance à une ou plusieurs racines qui restent après qu'on a taillé la branche gourmande. Du moment où l'équilibre est rompu entre les racines, le côté de l'arbre qui a plus de racines que l'autre tendra toujours à faire de plus grosses branches, et la taille ne saurait y remédier; car si les racines font les branches, réciproquement les branches font les racines.

Il y a pourtant un seul cas où il est utile non-seulement de souffrir, mais même de provoquer par la taille la naissance des branches gourmandes sur le pêcher en espa-

lier : c'est lorsqu'il est nécessaire de rajeunir un vieux pêcher.

En général, les jardiniers de profession, qui cultivent pour le marché, ne trouvent pas d'avantage à conserver un arbre épuisé qui a fait son temps; ils préfèrent le supprimer et lui donner un successeur. Mais le jardinier amateur n'est pas guidé par les mêmes considérations. Le fruit du pêcher, s'il est moins abondant sur les vieux arbres que sur les jeunes, est souvent plus beau et presque toujours meilleur. Un propriétaire peut donc avoir de bonnes raisons pour vouloir prolonger, s'il est possible, l'existence d'un vieux pêcher, en essayant de le rajeunir. A cet effet, on observe les bourgeons inférieurs de l'arbre épuisé, et si quelqu'un d'entre eux montre de la tendance à s'emporter, on rabat sur ce bourgeon toute la branche qui le porte. Par cette taille, ce bourgeon ne peut manquer de devenir promptement une branche gourmande; si cette branche s'annonce bien, on supprime tout le reste de l'arbre afin que rien ne la gêne dans sa croissance, et on la traite comme si elle constituait un jeune pêcher.

Le pêcher réussit mal en plein vent sous le climat de Paris; ceux qu'on élève sous cette forme ne se taillent point; ce sont des sujets francs de pied, venus de noyau, qu'on n'a même pas pris la peine de greffer; leur fruit âpre, à peau très-laineuse, est connu à Paris sous le nom de pêches de vignes. Ce fruit peut être fort amélioré lorsqu'on tient les pêchers en plein vent près de terre, en les greffant très-bas et leur formant une tête évasée, établie sur quatre branches; la taille se borne à élaguer tous les ans les branches intérieures qui font confusion, et à tenir la tête de l'arbre assez nette pour que toutes ses parties reçoivent également l'air et le soleil.

Abricotier. La végétation de l'abricotier est, pour ainsi dire, l'opposé de celle du pêcher; nous avons dit que, dans le pêcher, c'est toujours vers le haut des branches que se porte toute la sève; ce n'est que par une taille raisonnée et des soins assidus que le jardinier parvient à empêcher les branches de se dégarnir, en provoquant, sur celles qui sont épuisées, le développement des yeux inférieurs, qui deviennent des branches de remplacement. Rien de semblable n'a lieu sur l'abricotier; ses branches ont une tendance prononcée à se dégarnir du haut et à repousser du bas. Quand une branche d'abricotier meurt, c'est toujours par le haut, et elle est toujours remplacée par des bourgeons inférieurs qui ne manquent pas de se développer, même quand ils n'ont pas été provoqués par la taille. Il est bon de signaler la cause principale de ces phénomènes. La sève de l'abricotier n'est pas continuellement en activité, du printemps à l'automne, comme celle du pêcher; son mouvemnt offre deux phases très-distinctes, interrompues par un temps d'arrêt bien prononcé. La première sève a formé du jeune bois déjà tout chargé d'yeux à bois à l'époque de la seconde sève. Ces yeux s'ouvrent prématurément; il en résulte des bourgeons anticipés que l'hiver surprend dans un état demi-herbacé, parce qu'ils n'ont pas eu le temps de devenir complétement ligneux; les jardiniers disent, dans ce cas, que leur bois n'est pas *mûr*, qu'il n'est pas bien *aoûté*. Les jeunes pousses, en cet état, meurent infailliblement pendant l'hiver; elles font mourir d'abord les bourgeons qui les portent, puis le plus souvent la branche qui porte ce bourgeon. Si la partie frappée de mort n'est pas assez complétement retranchée, c'est comme si l'on n'avait rien fait; le mal reprend au-dessous de la taille, et la branche n'en est pas moins perdue.

L'abricotier est, de tous les arbres à fruits à noyau, celui dans lequel la gomme est le plus abondante. Cette maladie trouble souvent le cours de la végétation, qu'elle rend fort inégale; le même arbre donne tantôt des bourgeons longs et vigoureux, tantôt des jets faibles et languissants.

Tels sont les faits particuliers à la végétation de l'abricotier, qui doivent éclairer le jardinier sur la manière de tailler cet arbre. Les branches à bois de l'abricotier ne sont pas distinctes de ses branches à fruit; les yeux à bois et à fruit sont confondus sur les mêmes branches, et il n'y en a pas qui ne produisent que des yeux à bois ou que des yeux à fruit. Les yeux de l'abricotier sont posés sur un support très-saillant, comme le montre la *fig.* 8. L'abricotier a, pour principales productions fruitières, de petites branches que les jardiniers nomment *lambourdes*; les boutons à fruit y sont réunis en plus grand nombre que les yeux à bois, comme on le voit sur la branche A (*fig.* 8.)

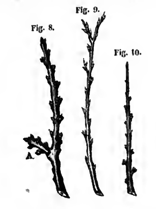
Les lambourdes ne sont jamais en grand nombre sur les branches de l'abricotier; on doit les respecter partout où il s'en rencontre; elles n'ont jamais besoin d'être taillées.

La taille de l'abricotier en plein vent est des plus simples; après l'avoir établie sur trois ou quatre branches, qu'on taille plus ou moins long, suivant leur force, deux ans de suite, on peut les laisser aller; ils se formeront d'eux-mêmes une tête régulière; il suffit de les débarrasser tous les ans des branches mortes ou malades. Si ces branches sont un peu fortes, il est indispensable de recouvrir la plaie, soit avec la cire à greffer, soit avec l'onguent de saint Fiacre.

L'abricotier doit se tailler de très-bonne heure au printemps, avant la reprise de la végétation; toute taille donnée tandis que l'arbre est en sève donne lieu à un épanchement de gomme toujours très-préjudiciable à l'abricotier. Cet arbre donne de meilleurs fruits en plein vent qu'en espalier; néanmoins, comme les abricots se vendent toujours un très-bon prix, il y a, près des grandes villes, beaucoup d'avantage à cultiver l'abricotier sous cette forme; car, à l'exception de nos départements du Midi, le climat de la France est trop inconstant et la floraison de l'abricotier trop souvent détruite par les gelées, pour qu'on puisse compter sur les récoltes des arbres qui n'ont pas la protection d'un mur d'espalier à bonne exposition.

La taille de l'abricotier en espalier a pour but de maintenir, comme pour le pêcher, un parfait équilibre entre les deux côtés de l'arbre. On établit ordinairement l'abricotier sur quatre membres principaux auxquels on fait produire, par la taille de leurs extrémités, chaque année, un grand nombre de bifurcations, pour donner à l'arbre complétement formé la figure d'un éventail. Il n'y a pas d'inconvénient à laisser subsister, en avant des branches de l'abricotier en espalier, un certain nombre de jets qu'on arrête à la longueur de $0^m,08$ à $0^m,10$. Comme les branches terminales attirent à elles, dans tous les sens, la majeure partie de la sève, elle ne se porte jamais en trop grande abondance sur ces petites branches antérieures, qui se chargent elles-mêmes de lambourdes sur lesquelles se récoltent les meilleurs abricots.

Prunier. Aucun arbre fruitier des climats européens ne fleurit avec autant d'abondance que le prunier; si le quart des fleurs qu'il porte chaque année se convertissait en fruits, il ne pourrait les nourrir. Les branches du prunier se couvrent d'elles-mêmes de boutons à fruit sur toute leur longueur, sans qu'il soit nécessaire de provoquer par la taille la formation de ces boutons. Les lambourdes s'y produisent comme sur l'abricotier, mais toujours plus près de l'extrémité de la branche que de son talon, comme le montre la *fig*. 9. Le



prunier, livré à lui-même, se forme tout seul une tête régulière; il est rare qu'une de ses branches s'emporte aux dépens des autres; la marche naturelle de la végétation du prunier fait de cet arbre celui de tous nos arbres fruitiers qui a le moins besoin d'être taillé; aussi le jardinier a-t-il bien peu à faire autour des pruniers en plein vent. Une fois la tête établie sur quatre membres également espacés, dont on taille les extrémités pendant un an ou deux pour les forcer à se ramifier, il n'y a qu'à les tenir propres et à les laisser aller. On plante peu de pruniers en espalier; leur fruit est aussi bon et plus précoce que celui des pruniers en plein vent; leur taille en espalier est la même que celle de l'abricotier.

Cerisier. La taille est, pour ainsi dire, encore moins nécessaire au cerisier qu'au prunier, puisque, comme celui-ci, il se met à fruit de lui-même, et prend, sans le secours de l'homme, la forme la plus convenable; la seule précaution nécessaire pour quelques espèces qui montent beaucoup, c'est de l'établir sur plusieurs branches

égales entre elles, et de contraindre ces branches à se ramifier de bonne heure; sans quoi plusieurs variétés de cerisiers fileraient tout droit en peu d'années, si bien qu'il faudrait une échelle de couvreur pour en aller chercher les cerises. Le cerisier, très-sujet à la gomme, de même que le prunier et l'abricotier, est du nombre des arbres qui *craignent le fer*, comme disent les jardiniers.

Lorsqu'une branche principale du cerisier meurt de maladie, ou qu'elle est cassée par accident, il faut attendre la fin de l'hiver pour la rabattre, soit sur le tronc, soit sur la branche qui la porte. Quel que soit l'âge du bois, il ne manquera pas de donner sur cette taille un grand nombre de bourgeons, parmi lesquels on en laissera subsister un ou plusieurs pour réparer les pertes de l'arbre et rétablir la régularité de sa forme.

Le cerisier récemment planté ne porte pas ou presque pas d'yeux à fleur; ces yeux mettent ordinairement trois ans à se former, puis ils se succèdent régulièrement. Une fois que le cerisier s'est mis à fruit, il donne tous les ans sans interruption. Les principales productions fruitières du cerisier sont des lambourdes terminées par un œil à bois (*fig.* 10); on les taille seulement pour prévenir leur allongement excessif, ou pour provoquer leur remplacement quand elles sont épuisées.

Le cerisier en espalier donne de très-beau fruit, très-précoce; il se prête à ce genre de culture avec la plus grande facilité. Les ramifications peuvent être plus nombreuses et les branches plus rapprochées que sur le prunier et l'abricotier; la production du fruit n'en sera que plus abondante. Le cerisier en espalier se taille de très-bonne heure au printemps; il peut vivre très-longtemps sous cette forme. On admire encore dans le jardin du château royal de Richemond, en Angleterre, le doyen des cerisiers actuellement vivants en Europe; il a été planté vers 1720, sous le règne de Georges II; son fruit peu abondant, mais d'une qualité supérieure, est exclusivement réservé pour la table royale.

Arbres à fruits à pepins.

Poirier. Les poires et les pommes de bonne qualité sont de véritables conquêtes de l'industrie humaine; non-seulement la nature, sans le secours de la taille, n'en produirait pas de semblables, mais encore elle n'en produirait qu'en très-petite quantité. Ces arbres, livrés à eux-mêmes, se mettent très-tard à fruit, ou même ne s'y mettent pas du tout. Examinons le cours naturel de la végétation du poirier, pour pouvoir en déduire la manière la plus convenable de le forcer, par la taille, à donner des récoltes abondantes et soutenues.

Les branches du poirier se terminent toutes par un œil à bois qui devient, au printemps de l'année qui suit celle où il s'est formé, un bourgeon semblable sous tous les rapports à celui qui lui a donné naissance; les yeux dont est garnie cette pousse de l'année sont tous sans exception des yeux à bois.

La *fig.* 11 représente une branche de trois ans qui n'a pas été taillée; suivons sur cette branche la destinée des yeux du poirier depuis l'époque de leur naissance. Pour éviter la confusion, la branche est partagée par deux traits, AA, en trois sections; chacune de ces sections est le produit de la végétation naturelle de cette branche pendant le cours d'une année. La troisième section, formée après les deux autres, n'a que des yeux à bois; la seconde section n'a encore que des yeux à bois, mais plusieurs de ces yeux sont déjà très-modifiés pour se transformer en boutons à fruit; plusieurs des yeux à bois de la seconde section, vers le haut de cette section, se sont ouverts et ont produit des bourgeons en tout semblables à la pousse terminale qui forme à elle seule la troisième section. Les yeux inférieurs de la deuxième section sont à peine apparents; ils n'ont pris aucun accroissement pendant que les yeux supérieurs de la même section devenaient des bourgeons. Telle a été, de point en point, la marche suivie par les yeux de la première section; les résultats en sont plus apparents, parce que cette section a un an de plus que les deux autres. Ainsi, les boutons à fruit sont plus avancés vers le moment où ils donneront des fleurs; les bourgeons supérieurs se sont ramifiés, et les bourgeons inférieurs, quoiqu'ils ne soient pas détruits, ne sont plus visibles au dehors; ils ne sont oblitérés qu'en apparence; si la chose était jugée nécessaire, on pourrait toujours forcer ces yeux à percer l'écorce de la partie nue de la première section, en rabattant la branche tout entière

au-dessous du dernier œil apparent de cette section, par exemple vers le point B.

En étudiant la manière dont cette branche a végété pendant trois ans, nous voyons d'abord qu'elle n'a formé, durant ces trois années, aucune production fruitière prête à fleurir; les boutons à bois mettent, en effet, souvent quatre ans à passer à l'état de boutons à fleurs. Classons d'abord par ordre les productions fruitières du poirier.

Les boutons à fleurs (*fig.* 12) sont soutenus par un support couvert de rides circulaires ; ces rides marquent la place occupée tous les ans par les pétioles des feuilles dont le bouton était entouré, et qui attiraient à lui la sève dont il avait besoin pour compléter sa formation. Tous les yeux à bois du poirier peuvent suivre la même marche et se transformer en boutons à fruit, lorsqu'on les empêche de s'ouvrir en bourgeons ou de s'oblitérer. L'œil à bois, en train de devenir bouton à fruit, prend tous les ans, à sa base, une ou deux feuilles de plus; l'année qui précède celle où il doit fleurir, il a cinq feuilles au moins; il peut en avoir jusqu'à sept.

Les bourses (*fig.* 13) succèdent aux boutons. Les feuilles qui ont nourri ces boutons nourrissaient aussi des yeux dans leurs aisselles; quand le bouton a fleuri et fructifié, ces yeux se développent peu à peu en boutons à fruit, dont la réunion constitue ce que les jardiniers nomment *bourses*.

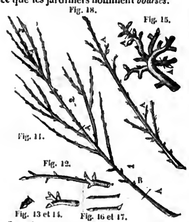


Fig. 18. Fig. 15. Fig. 11. Fig. 12. Fig. 13 et 14. Fig. 16 et 17.

Les lambourdes du poirier (*fig.* 14) naissent sur les bourses, soit naturellement, soit lorsqu'on provoque leur développement par la taille. Souvent il se forme sur les poiriers des réunions de bourses (*fig.* 15) qui sont ses productions fruitières les plus précieuses. Mais si, parmi ces bourses, il n'y a pas de branche à bois qui puisse y attirer la sève en quantité suffisante, il n'en résulte que des fleurs stériles ; dans ce cas, on sacrifie une partie des boutons à fruit tout formés, pour tailler sur un bon œil qui, par suite de cette taille, ne peut manquer de devenir une lambourde. Les traits AA (*fig.* 15) montrent les places où doit s'opérer ce genre de taille.

Les dards sont des pousses toujours très-courtes, terminées par un œil très-aigu, auquel ils doivent leur nom, œil qui toujours finit par devenir un bouton à fruit. Les *fig.* 16 et 17 représentent deux dards; celui de la *fig.* 16, dont l'œil est plus renflé, doit fleurir au bout de deux ans; l'autre mettra trois ou quatre ans à devenir bouton à fleur. Les dards n'ont jamais au delà de 0^{m},07 de longueur; ils n'ont pas souvent au delà de 20 à 25 millimètres.

On nomme brindilles des productions fruitières du poirier qui ne diffèrent des lambourdes que parce qu'elles sont plus minces ou plus allongées, et aussi parce qu'elles ne naissent pas sur les bourses, mais sur le corps d'une branche.

Maintenant il est clair que, pour atteindre le but de la taille, il faut faire naître sur toutes les parties du poirier le plus possible de productions fruitières, avec un assez grand nombre de lambourdes pour rendre productifs leurs boutons à fleurs; il faut aussi forcer les rameaux à ne se prolonger que peu à peu, à grossir à mesure qu'ils s'allongent, et à utiliser leur sève tant au profit de la production du fruit qu'au profit de la conservation et de la durée des arbres.

Reprenons la branche représentée *fig.* 11.

La figure 18 représente la même branche modifiée par la taille. L'extrémité de la troisième section, ayant été taillée, a laissé les yeux placés au-dessous, au commencement de la deuxième section, profiter de la sève; ceux de ces yeux qui en prenaient trop et menaçaient de s'emporter, aux dépens des autres, ont été contenus par le pincement; les autres yeux, en descendant vers la première section, ont pu s'avancer plus rapidement vers leur fructification; quelques-uns se sont ouverts en dards et en brindilles (AA, *fig.* 18); enfin les derniers

yeux de la première section, au lieu de s'oblitérer, sont en train de devenir des boutons à fruit; la branche, dans son ensemble, est plus forte; chacune de ses sections est plus courte et plus grosse qu'elle ne l'était sur la branche non taillée (*fig.* 11).

Quelle que soit la forme donnée au poirier, soit en plein vent, soit en espalier, soit en quenouille, il doit toujours être taillé d'après ces principes; chacune de ses branches, considérée séparément, rentre forcément dans les conditions de la branche représentée *fig.* 18.

Le poirier, dans un sol fertile et avec des soins convenables, peut vivre et produire pendant longues années; lorsqu'il approche de sa fin, ce dont on est averti par une abondance extraordinaire de fleurs qui ne peuvent nouer, et par l'absence de bourgeons à bois, il faut, sans attendre que l'arbre soit tout à fait épuisé, le rajeunir par le recépage. On nomme recépage une taille qui ne laisse à l'arbre, quelle que soit sa forme, que le tronc et les principales branches. Cette taille se donne à la fin de l'hiver, un peu avant les premiers symptômes de la reprise de la végétation. Alors les yeux qui sommeillaient sous l'écorce de l'arbre s'ouvrent et se développent en rameaux vigoureux; on réserve les meilleurs et les mieux placés pour lui refaire une nouvelle charpente. Dans les arbres ainsi traités, tout se renouvelle; les jeunes branches, à mesure qu'elles croissent, se prolongent sous l'écorce et envoient dans le sol de jeunes racines; les vieilles racines meurent et se détruisent entièrement, de sorte qu'à l'exception du tronc et des grosses branches sur lesquelles a été opéré le recépage, il ne reste absolument rien du vieil arbre. Ce procédé de rajennissement ne réussit pas toujours; beaucoup de vieux poiriers n'ont pas la force de se refaire ainsi : après avoir poussé quelques bourgeons sans vigueur, ils meurent épuisés par ce dernier et inutile effort de la nature. Le recépage réussit au contraire constamment lorsqu'au lieu de compter sur les yeux latents que pourront donner les branches recépées, on greffe ces branches en couronne. (*Voy.* Greffe.) Il faut, dans ce cas, supprimer tous les bourgeons à mesure qu'ils se montrent, afin que toute la sève tourne au profit exclusif des greffes, qui deviennent les membres de la charpente de l'arbre recépé.

La marche de la végétation est la même sur le pommier que sur le poirier; ces deux arbres ont les mêmes productions fruitières : leur taille est soumise aux mêmes règles.

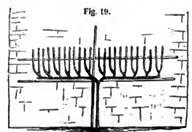
Vigne. — La taille a plus d'importance encore pour la vigne que pour les autres arbres à fruits; ceux-ci, dans certaines circonstances, une fois qu'ils sont convenablement formés, peuvent être abandonnés à eux-mêmes et donner des récoltes : c'est le cas de la plupart des arbres fruitiers en plein vent dans les grands vergers, arbres que le plus souvent on ne taille point ou presque point. Mais la vigne, à quelque époque que ce soit de son existence, si l'on cesse de la tailler, cesse au même instant de produire. Le raisin est, plus que tout autre fruit, le produit de l'industrie de l'homme : l'examen de la marche naturelle de la végétation de la vigne suffira pour nous en convaincre. Dans tous les arbres à fruits autres que la vigne, le bois qui doit porter fruit se forme d'avance; puis il devient avec le temps branche à fruit par le développement successif de ses productions fruitières. Dans la vigne il n'en est pas ainsi; le fruit et la branche qui doit le porter se forment en même temps : en un mot, il n'y a de raisin que sur les bourgeons ou sarments de l'année, et la bourre ou bouton de la vigne est tout à la fois œil à bois et œil à fruit, contenant en elle le germe du sarment et celui des grappes dont il doit être chargé. Telle est la loi constante de la végétation naturelle de la vigne. Par une suite nécessaire de cette loi, le raisin ne peut pas mûrir sur un sarment qui n'est point passé à l'état ligneux et dont le bois n'est pas suffisamment *aoûté*. Supposons qu'un sarment de vigne de l'année reste jusqu'à l'année suivante sans être taillé; tous ses yeux s'ouvriront au printemps; mais il en aura un si grand nombre à nourrir qu'à peine les plus vigoureux donneront-ils quelques grappes dont les grains n'auront ni grosseur ni qualité; dès la seconde année il ne donnera plus rien du tout, et la vigne, ainsi laissée à l'abandon, ne pourra plus être remise à fruit : elle sera ruinée pour toujours.

Une fois qu'un sarment a porté fruit, il est, comme la branche à fruit du pêcher, dans l'impossibilité absolue d'en porter une seconde fois; il faut donc lui ménager par la taille un ou plusieurs bourgeons de rem-

placement. On voit que la taille de la vigne repose exactement sur le même principe que la taille du pêcher; et, en effet, qui comprend bien la première peut comprendre et pratiquer l'autre sans difficulté.

Lorsqu'il s'agit de former une vigne en espalier pour en obtenir du raisin de table, on ne saurait suivre de méthode meilleure que celle des cultivateurs de Thomery, qui envoient à Paris le meilleur raisin qui soit au monde, de l'aveu de tous les étrangers. Tout le monde connaît l'excellence de ce raisin, connu sous le nom de *chasselas de Fontainebleau;* mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est que partout ailleurs on peut obtenir du raisin semblable, en traitant la vigne comme la traitent les industrieux habitants de Thomery. Ils plantent d'abord la vigne par bouture, à 1m,32 de distance du mur, dans une plate-bande convenablement amendée et largement fumée. Les bourgeons qui sortent de ces boutures sont taillés court sur un bon œil, et la vigne est ainsi cultivée à la même place pendant trois ans, pour lui laisser pousser de bonnes racines et assurer sa fertilité ultérieure. A cet âge on ouvre une rigole allant en droite ligne de la base du cep de vigne au pied du mur d'espalier; le sarment de l'année est couché dans cette rigole; on laisse seulement sortir au pied du mur son extrémité taillée sur deux bons yeux. L'année suivante, on commence à lui laisser à la taille quatre ou cinq yeux, auxquels on ne laisse qu'environ la moitié de leur premier fruit, pour ne pas les épuiser. C'est ainsi que la vigne, toujours rabattue chaque année sur un œil vigoureux, prend avec le temps la forme d'un double cordon horizontal, auquel on ne doit pas laisser prendre plus de 1m,30 de chaque côté, comme le représente la *fig.* 19.

Fig. 19.



Dans les années où le raisin mûrit de bonne heure, il ne faut pas attendre l'hiver pour tailler la vigne; on peut commencer aussitôt après la chute des feuilles : dans le cas contraire, on peut attendre jusqu'au mois de février.

Tous les bourgeons qui se montrent sur un cordon de vigne ne doivent pas être conservés; on en réserve seulement assez, parmi ceux qui garnissent la partie supérieure du cordon, pour qu'ils se trouvent à 0m,16 ou 0m,20 les uns des autres. Quant aux bourgeons superflus, on les pince à mesure qu'ils s'allongent, et l'on finit par les supprimer tout à fait. Tous les ans, les bourgeons conservés sont taillés sur leur œil inférieur, comme les branches fruitières du pêcher, pour faire naître leurs bourgeons de remplacement; les bourgeons ainsi taillés prennent le nom de *coursons*. On prévient l'allongement excessif des coursons, et par suite les vides qui en résulteraient sur l'espalier, en épiant les yeux adventifs qui se montrent assez souvent à la base des coursons; dès qu'on remarque un de ces yeux bien formé, on taille le courson sur cet œil. L'application constante de cette méthode permet de rajeunir toujours les coursons, et de maintenir les cordons de vigne en bon état, pendant un temps indéfini.

Pour la taille de la vigne en grande culture, *voy.* VIGNE.

Voy. aussi, pour la tenue générale des arbres à fruits, les mots CONDUITE, PALISSAGE, TREILLE. E. L.

TAILLE (*beaux-arts*). Incision faite par le graveur, à l'aide du burin, dans la planche de cuivre ou d'acier. Par extension on donne le nom de *tailles* aux coups de crayon parallèles ou croisés qui composent les teintes d'un dessin.

On appelle *gravure en taille douce*, ou simplement *taille douce*, la gravure exécutée au burin, sans l'emploi de l'eau forte. Autrefois on appelait la gravure sur bois gravure en taille de bois.

Les mots *taille douce* et *taille de bois* servent aussi quelquefois à désigner les estampes obtenues par ces procédés.

TAILLE (*arch.*). Forme que l'on donne au marbre ou à la pierre pour les employer dans la construction. L'art fort difficile d'assortir la taille de ces matériaux à leur destination, en leur donnant les surfaces, les angles et les courbes qu'elle exige, se nomme COUPE DE PIERRES (*voyez* ce mot). La

coupe de pierres est l'œuvre de l'architecte ou de l'appareilleur; la taille est abandonnée à l'ouvrier tailleur de pierre, qui exécute d'après leur tracé. On appelle *pierre de taille* la pierre dure qui est ou doit être taillée et employée soit dans la construction entière, soit, et le plus souvent, en CHAINES ou en PAREMENTS (*voy.* ces mots), soit enfin dans quelques parties seulement du bâtiment, en marches, linteaux, appuis, etc.

E. B—N.

TAILLEURS D'HABITS. Jusqu'en 1655, les maîtres marchands tailleurs et les *pourpointiers* formaient deux communautés distinctes, qui avaient chacune leurs statuts. Ces deux corps d'état furent réunis à l'époque que nous venons d'indiquer, et les nouveaux statuts approuvés par les lieutenant civil et procureur du roi au Châtelet, le 22 mai 1660. En rappelant ces faits, nous rendrons plus sensibles les changements immenses qui se sont opérés dans toutes les professions. Aujourd'hui on peut dire qu'il n'y a plus de tailleurs; il n'y a que des *coupeurs*, dont la seule industrie est de couper le drap d'un vêtement, que des ouvriers tailleurs confectionnent alors. On peut être très-habile *coupeur* et ne pas savoir manier une aiguille.

La profession de tailleur comprend, à l'heure qu'il est, trois classes distinctes: 1° Les marchands tailleurs qui vendent des habits tout faits; 2° les *coupeurs;* 3° enfin les ouvriers tailleurs, qui, presque tous, travaillent en chambre pour le compte des maîtres tailleurs, et ont chacun une spécialité, les uns ne faisant que des gilets, d'autres des pantalons, etc. Il faut encore en excepter une dernière classe d'ouvriers que les maîtres tailleurs gardent chez eux à demeure, et qui sont exclusivement occupés à faire les *poignards;* c'est le nom qu'on donne aux réparations ou raccommodages de tous genres.

Un coupeur peut gagner jusqu'à 6,000 fr. par an et plus, en allant chez les maîtres tailleurs couper des habits.

On a cherché à appliquer la géométrie à à ce qu'on appelle l'art de *la coupe*, mais il y avait une véritable puérilité dans une semblable idée. La coupe d'un habit, bien que basée sur certaines lois géométriques, peut-être d'une irréprochable perfection sans le secours de cette science. Les contours du corps, le relief de ses diverses parties, sont des choses qui se modifient presqu'à l'infini. Ajoutez à cela toutes les défectuosités qui reconnaissent un vice organique dans la construction du squelette, et vous verrez qu'il est impossible, pour ne pas dire absurde, de soumettre la coupe d'un vêtement aux rigueurs de la géométrie. — Le talent parfait, chez un coupeur, indépendamment de certaines règles, dépend, avant toutes choses, du coup d'œil et du tact qu'il possède. Ces qualités ne s'acquièrent pas; la nature les donne: c'est ainsi qu'on naît poëte, mathématicien, peintre, ou musicien.

Il y a souvent un art infini dans les procédés, aussi simples qu'ingénieux, employés par une habile couturière pour corriger des tailles contrefaites, ou remédier à l'embonpoint qui manque absolument, ou à la rectitude de membres vicieusement contournés. — Un tailleur émérite saisira du premier coup d'œil le défaut saillant chez celui qu'il doit habiller, et il ne doit sortir de ses mains que des tournures gracieuses et parfaites.

C'est une chose bien remarquable que l'art du tailleur n'ait acquis autant d'importance en France que depuis la déchéance du costume national! Jadis le velours, la soie étaient employés pour servir à la riche confection de nos habits. Cependant les tailleurs, qui faisaient de si magnifiques ouvrages, étaient de misérables ouvriers dont le nom a été éternellement condamné à l'oubli. Aujourd'hui que les vêtements ont atteint le dernier degré de la mesquinerie, la renommée redit le nom des tailleurs, elle nous parle de *leur art*, et nous donne le chiffre inouï de la fortune qui a été le prix de *leurs talents!*

Si cela n'était pas trop en dehors des limites qui nous sont imposées par cet article, nous examinerions l'influence du costume sur les progrès ou la décadence de certains arts, tels que la peinture et la sculpture. L'artiste, aujourd'hui, doit avoir tellement horreur de notre accoutrement qu'il est forcé à accuser le *nu* bon gré mal gré; il tombe alors dans une foule d'aberrations. Mais en présence d'un frac, d'un pantalon dont les *dessous-de-pieds* recèlent la boue et la poussière, est-ce que le génie du peintre et du statuaire ne doit pas rester glacé? Que voulez-vous qu'ils fassent d'un homme dans un fourreau?

On a souvent trouvé bizarre que les hommes exerçassent une profession où il fallait manier l'aiguille. Cette usurpation commise sur les travaux dévolus aux femmes semble aux personnes superficielles une sorte de renversement des choses logiques; mais le moraliste voit là un hommage rendu aux bonnes mœurs, dans le temps où les idées morales dirigeaient les actions humaines. Alors on avait sans doute compris que certaines obligations, imposées à la profession du tailleur, ne pouvaient s'accomplir qu'entre les personnes du même sexe.

TAIN, *voy.* ÉTAMAGE.

TAILLIS, *voy.* FORÊTS.

TAISSON, *voy.* BLAIREAU.

TAITI ou **OTAITI**. C'est la plus grande île de l'*archipel de la Société*, dans l'océan équinoxial. Sa position est 151° 53' de longitude, 17° 29' de latitude. Pendant longtemps on a cru que Quiros l'avait découverte, mais Walis paraît l'avoir visitée en 1767 pour la première fois. Ce dernier lui avait donné le nom de *Georges III;* Bougainville, en 1768, l'appela *Nouvelle Cythère*. Sa forme est circulaire, et elle semble être posée sur d'immenses rochers; elle est formée de deux péninsules unies par un isthme large d'une lieue; la première, la plus grande, *Taïti-Nova*, est ronde; la seconde, *Taiarabou*, est ovale. La circonférence de cette île est d'environ 30 lieues. L'intérieur est couvert de plusieurs montagnes d'une grande élévation, boisées jusqu'à leurs sommets et remplies de précipices et de torrents. Rien n'est plus beau que sa végétation; elle conserve partout un air de jeunesse et de vigueur, des teintes chaudes, un éclat métallique, un luxe sauvage; le littoral est beaucoup plus fertile et beaucoup plus peuplé que le centre. Il y a de bons ports, entre autres *Matavaï* et *Pape-ili;* le terrain est volcanique. Cette île, qu'on a si souvent visitée et décrite, et dont on a représenté avec des couleurs si fraîches, si vives, et la pureté des mœurs et la vertu des habitants, n'a plus rien qui rappelle l'innocence et la félicité d'un peuple heureux et pacifique. Les jeunes Taïtiennes, que les premiers navigateurs nous représentent courant en folâtrant au-devant des Européens, sans se douter de la puissance de leurs charmes, sont aujourd'hui pour la plupart en proie aux plus affreuses maladies secrètes, fruits d'une débauche effrénée. Les habits européens dont ils s'affublent sont sans goût, sans choix, mesquins et ridicoles. Il n'est pas rare de les voir avec un habit, et tout le reste du corps nu. Du reste, ils sont beaux, grands et bien proportionnés, surtout les hommes des classes supérieures; leurs formes sont athlétiques et extrêmement souples; leurs regards, leur physionomie ne sont pas sans expression et sans charme; il n'est pas difficile d'en voir qui sont presque blancs, jamais ils ne sont entièrement noirs. Les femmes veulent aussi nous imiter, mais elles n'ont pas tout à fait abandonné leur ancien costume; tout dégénéré qu'il est, il ne laisse pas que d'être fort gracieux. Elles ont, autour de la ceinture, une pièce de belle indienne qui leur descend jusqu'aux genoux, en forme de jupe, et, par dessus, une blouse serrée au cou avec une collerette, et descendant un peu plus bas, à la mode des Chinois; ce vêtement, qui ne serre point la taille, est fort décent; elles ne portent ni bas ni souliers; elles ont une peau assez blanche, des yeux noirs et bien fendus, des cheveux longs et très-noirs, une taille très-flexible; parfois encore elles portent sur le côté de la tête tantôt un bouquet, tantôt des guirlandes de fleurs ou de verdure artistement travaillées. Elles ont un air nonchalant qui indique toute leur sensualité. Aujourd'hui elles sont sans pudeur et d'une extrême coquetterie. La dépravation est si grande que les pères, les maris et les frères offrent aux étrangers leurs sœurs, leurs filles et femmes. Les missionnaires anglais, en se faisant avant tout marchands, les ont, peut-être à leur insu, nous le croyons, poussés à cette épouvantable action. Il est certain qu'aujourd'hui ils emploient et cherchent tous les moyens d'assouvir leurs passions pour les liqueurs fortes et les marchandises européennes. On a peine à comprendre comment, dans l'état d'inanition, de volupté, d'ivrognerie dans lequel ils sont continuellement, ils ont pu conserver toute leur gaîté et toute leur dextérité. — Leur nourriture est très-saine et ne leur coûte aucun soin; ils mangent du porc rôti dans un four à cailloux, et des fruits de l'arbre à pain. Cuite à feu étouffé, cette pulpe a le fondant de la pomme de terre et la délicatesse du marron, et elle est infiniment plus nourrissante que l'une ou l'autre de ces substances. — Le principal caractère de ces naturels,

c'est un amour effréné pour les plaisirs et les fêtes; tous les navigateurs les ont reconnus voluptueux et insouciants, mais simples et innocents; ils faisaient le mal sans en avoir le moindre sentiment. Les Taïtiens étaient essentiellement hospitaliers, généreux envers les étrangers; jamais les matelots de Cook ou de Bougainville n'ont eu de rixe avec eux. Le capitaine Bligh assure qu'il n'était pas rare de voir trois à quatre cents personnes ensemble, toujours de bonne humeur, affectionnées et pleines d'égards les unes pour les autres. « Dans cet asile fortuné, « continue-t-il, souvent tout le rivage était « couvert de gens se livrant, avec l'abandon « du cœur, à leurs différents jeux, toujours « prolongés jusqu'à la nuit, et alors chacun « revenait fatigué et satisfait à sa demeure, ne « prenant de repos que pour recommencer « la même vie le lendemain. » Les femmes s'attachaient facilement : dans l'histoire de Taïti on trouverait plus d'une *Peggi*. Ces mœurs des premiers âges n'existent plus depuis longtemps. Cook reconnut les insulaires de Wallis et de Bougainville; en 1789 Bligh nous les montre encore bons, unis et heureux; leur bonheur toutefois n'était pas complet. Depuis quelques années la guerre civile régnait dans l'île. *Amou*, le roi légitime, et son fils *Oripaïa* ne gouvernaient plus que la partie sud-est de l'île; Otou, fils de *Vaïatoua*, s'était rendu maître de la partie orientale, de Papara et d'une grande partie des îles, et régna bientôt tout seul, *Oripaïa* s'étant tué. Otou changea de nom, et il a été toujours porté depuis dans sa famille, voici à quelle occasion. Ce chef, pendant un voyage, s'était enrhumé. Une nuit qu'il avait toussé d'une manière extraordinaire, un de ses serviteurs dit d'un ton de pitié : *po-maré* (nuit de tousser), des mots *po*, nuit, *maré*, tousser. Le ton dont ce mot fut dit et le son même du nom ayant plu au chef, il le garda pour lui. C'est sous son administration, sinon sous son règne, que les ministres protestants furent introduits dans cette île. Leur succès fut d'autant plus prompt qu'ils admettaient l'immortalité de l'âme, et comprenaient dans leurs croyances religieuses une espèce de trinité, dont Tauroa était le père, Oro le fils, Manoua le Saint-Esprit. Pomaré II, qui sembla vouloir être leur ennemi, se fit baptiser par eux. Ce chef mourut en 1821 : ce fut sous son gouvernement que les missionnaires anglais donnèrent un code de lois et une espèce de représentation nationale, établirent des écoles d'enseignement mutuel, une imprimerie etc., etc., toute espèce de choses inutiles pour un peuple si léger et si insouciant pour toutes choses. Jusqu'ici ce malheureux peuple n'a tiré aucun avantage de la visite des Européens: il en a pris tous les vices sans en emprunter les bonnes qualités; les nombreux vaisseaux qui les fréquentent y ont propagé chez les femmes, avec les marchandises de l'Europe, les plus dangereux moyens de séduction, le goût de la parure et celui de tous les plaisirs de tous genres, et tous les maux qui accompagnent le libertinage, et entretient chez les hommes la passion du jeu et le pernicieux usage des liqueurs fortes. La reine Pomaré, sœur de Pomaré III, qui gouverne aujourd'hui Taïti, est une femme de beaucoup de sens, et paraît comprendre la position de ses intéressants sujets; elle a près d'elle des missionnaires français. Protégée qu'elle est, et sur sa demande, depuis cette année, par la France, espérons qu'il arrivera un temps où cette magnifique île échappera à tant de fléaux. La dépravation, la volupté, la sensualité des indigènes sont grandes, mais on doit en attribuer la faute aux Européens; leur état d'innocence les a perdus, la civilisation en a été la cause: qu'elle les sauve à présent. On a d'autant plus lieu de l'espérer que la France l'essaie. Ses anciennes coutumes sont très-curieuses, son histoire très-intéressante : si l'on désire de plus amples renseignements on consultera avec beaucoup de fruit les *Voyages faits au Grand Océan* par M. Moerenhout, qui a habité Taïti pendant plusieurs années; 2 vol. in-8°, Paris, 1835. Bern. de Pouméyrol.

TALAPOINS (*corporation des*). Elle jouit d'une grande considération dans les royaumes de Laos ou Annam, du Pégu ou empire Birman, mais surtout à Siam. Il y a, dans ce dernier royaume, deux sortes de talapoins, en langue du pays *tchâoucou*. Les uns vivent en solitaires dans les bois et les forêts; les autres habitent les villes, réunis dans des espèces de monastères où chacun a sa cellule distincte. Ces cellules, élevées sur des piliers, comme autant de maisonnettes, formant des lignes droites et parallèles, sont isolées les unes des autres par un espace d'environ trois mètres. Au centre du terrain, toujours vaste, qu'elles

occupent quadrangulairement, s'élève le temple désigné en siamois par le nom de *pihan*, en français pagode; il est enfermé entre quatre murs à hauteur d'appui, lesquels sont surmontés d'idoles souvent dorées, et disposées à d'égales distances. Le monastère, appelé *vat*, est lui-même entouré d'une clôture de bambou. Les talapoins ne prennent point leurs repas en commun, ils mangent chacun chez eux. Ils doivent observer le célibat et la chasteté, sous peine d'être brûlés vifs, et les relations s'accordent à reconnaître qu'ils sont généralement d'une grande pureté dans leurs mœurs. Chaque monastère est gouverné par un *sancrat*, ou supérieur, sous la juridiction du roi. Presque tous les monastères possèdent quelques propriétés exemptes d'impôt, tandis que les talapoins sont eux-mêmes affranchis des six mois de corvées imposées aux autres Siamois. Mais le produit de ces propriétés peu considérables étant insuffisant soit pour les besoins de leur subsistance, soit pour les frais du culte et l'entretien du temple, les aumônes spontanées et les quêtes y suppléent avec abondance. Aussi les maisons des talapoins sont-elles toujours au grand complet et envahiraient une partie notable de la popnlation, si le roi n'usait d'un moyen propre à prévenir ce danger, et voici comment on procède. Les talapoins subissent à certaines époques un examen sévère et rigoureux, qui a pour objet de s'assurer s'ils ont une connaissance suffisante de la langue *balie* et des livres sacrés composés en cette langue. Ceux qui ne répondent pas avec précision et sans hésiter à toutes les questions, même les plus minutieuses qu'on leur adresse, sont dépouillés de leur caractère et légalement exclus de la congrégation. Près de vingt mille talapoins ignorants furent ainsi obligés de rentrer dans la vie séculière, en 1697. Les talapoins du royaume de Siam ont la direction exclusive de l'instruction primaire et de l'enseignement supérieur, tant sous le rapport civil que sous le rapport religieux. Leurs cours ont lieu dans des salles à ce destinées et qui font partie de leurs maisons. La personne des talapoins est inviolable et sacrée; nulle puissance n'a le droit d'attenter à leur liberté et à leur vie, sous aucun prétexte. Ils ont en outre la faculté de renoncer volontairement à leur profession, et c'est ce que font ceux qui, malgré la règle, parviennent à se créer, avec le produit des dons ou des aumônes, des ressources qui puissent leur permettre de vivre dans le monde avec aisance. Toutes ces prérogatives, qui les rendent orgueilleux et vains, expliquent la profonde vénération que le peuple a pour eux.

Les talapoins, dont les temples sont publics, exercent les fonctions du sacerdoce, c'est-à-dire qu'ils sont aussi les prêtres du culte bouddhiste du dieu Sommona-Kodon, le même que le Thicca du Tonkin, le Fohè des Chinois, le Xaxa ou Chaca du Japon, le Daï-Lama du Thibet, le Bouddha de l'île de Ceylan et d'une partie des grandes Indes; car Bouddha, l'une des formes de Vichnou, est celui de tous les dieux du paganisme asiatique qui, sous différentes dénominations, compte le plus grand nombre de sectateurs. H. DE C.

TALBOT (JEAN), comte de Shrewsbury et de Waterfort, né en 1373, à Blechmore, dans le Shropshire, fut dans sa jeunesse enfermé à la Tour, mais il en sortit bientôt pour être nommé lord-lieutenant d'Irlande. Après quelques exploits contre les rebelles, il fit partie de l'expédition que Henri V envoya en France, en 1417, pour réclamer le royaume qu'il prétendait lui appartenir, participa à la prise de Domfront et à celle de Rouen, et chassa du Mans les Français, qui avaient repris cette ville sur le comte de Suffolk, qui avait cependant conservé la citadelle; les deux généraux se portèrent de là sur Laval, dont ils s'emparèrent. Talbot fut ensuite chargé avec le comte de Salisbury de mettre le siége devant Orléans. Les premières opérations réussirent, mais après l'intervention de Jeanne d'Arc les Anglais se découragèrent, et le 8 mai 1429 ils durent se retirer précipitamment, abandonnant leurs malades, leurs bagages et leur artillerie. Talbot fut ensuite attaqué dans Meaux, où il s'était fortifié, et obligé de fuir et d'en venir aux mains à Patay, au moment où il venait de recevoir un renfort et de devenir général en chef de toutes les troupes anglaises. Il se battit en désespéré; mais, après des prodiges de valeur, son armée fut mise en déroute par l'armée française, où se trouvaient Duguesclin, Boussac, La Hire, Xaintrailles et la Pucelle; Talbot lui-même fut fait prisonnier par Xaintrailles avec douze cents autres Anglais. Le vainqueur présenta

Talbot au roi, et obtint de le remettre en liberté sans rançon. Celui-ci le lui rendit quelques années après, lorsque Xaintrailles tomba à son tour entre les mains des Anglais, près de Gournay. En 1436, Talbot battit près de Rouen l'armée française qui cherchait à reprendre cette ville, et s'empara de Saint-Denis et de Pontoise. Il attaqua cette dernière place au mois de février, par un temps neigeux, qui permit à ses soldats, couverts de draps blancs, d'arriver jusque sur les murailles sans être aperçu. Le maréchal de l'Isle-Adam, qui se trouvait dans la place, n'eut que le temps de faire rompre une poterne pour se sauver. Cette conquête était importante en ce que les Anglais purent de là étendre leurs excursions jusqu'aux portes de Paris, où se trouvait alors Charles VII. Mais Talbot ne se reposa pas après ce succès. Le duc de Bourgogne, devenu ennemi des Anglais, avait fait assiéger le port de Crotoy par mer et par terre. Talbot se porte avec 4,000 hommes sur la Somme, qu'il passe à la nage avec ses troupes, en présence de l'armée bourguignonne, que son audace pétrifiait, et jette des vivres dans la place, pendant que sept navires anglais mettaient en fuite la marine du duc de Bourgogne, et amène en Normandie sa troupe victorieuse sans avoir combattu. On le voit ensuite essayer en vain, en 1439, de faire lever le siége de Meaux au connétable de Richemond, déjà maître d'une partie de la ville; le chasser de devant Avranches, s'emparer d'Harfleur, assiéger Dieppe, faire en Irlande une excursion où il se couvre de gloire, se défendre en désespéré dans Rouen qui avait capitulé, et lutter même contre les habitants de la ville, jaloux de redevenir Français. Livré comme otage par le duc de Sommerset, régent d'Angleterre, qui se trouvait aussi à Rouen, il fut délivré l'année suivante, en exécution d'un des articles de la capitulation de Falaise, et resta quelque temps sans prendre part à la guerre, pour faire un voyage en Italie, dont il ne revint qu'en 1451. La Guyenne venait d'être reprise par Charles VII, mais le roi anglais y avait encore beaucoup de partisans qui espéraient plus d'indépendance de sa domination que de celle de la France. Talbot, nommé lieutenant de la province, s'y rendit avec une flotte en 1452, et débarqua à Médoc, où Lesparre l'attendait. Six jours plus tard Bordeaux lui ouvrait ses portes, et bientôt après il était maître de toute la Guyenne. Mais son triomphe fut de courte durée. L'armée royale de France s'étant portée devant Châtillon (1453), Talbot, cédant, quoique à regret, aux instances des Bordelais, se porta au secours de la ville assiégée avec son fils, qui venait de lui amener d'Angleterre un renfort de 5,000 hommes et de 80 bâtiments de transport chargés de vivres et de munitions. Un premier succès encouragea les Anglais; mais le camp était fortifié comme une place de guerre. La mêlée fut affreuse. Talbot, tout vieux qu'il était, courait de rang en rang, animant ses soldats, lorsque la haquenée sur laquelle il était monté fut renversée d'un coup de coulevrine. Couvert de blessures et incapable de se relever, il avait déjà été foulé aux pieds lorsque son fils le découvrit. « Je meurs pour la patrie, lui dit-il, vivez pour la sauver. » Mais le jeune homme, désespéré, jura de venger son père, et tomba mort à son tour. Le vieillard respirait encore; un soldat l'acheva pour s'emparer de ses dépouilles. L'armée, privée de son chef, prit la fuite, Châtillon se rendit, et peu après toutes la province.

Talbot joignait aux vertus guerrières toutes les vertus de l'homme privé. Jamais on ne lui a reproché d'avoir faussé sa parole ou manqué de générosité. Enterré d'abord en France, son corps fut ensuite transporté à Whitchur, dans le Shropshire, où on lui a élevé un tombeau.

TALC (*minér.*). Substance blanchâtre, grisâtre ou verdâtre, douce et onctueuse au toucher, très-tendre, se laissant facilement rayer avec l'ongle; le plus souvent feuilletée et susceptible alors de se diviser en lames minces assez analogues à celles du mica; mais elles en diffèrent chimiquement par l'absence de l'alumine, et physiquement par le défaut d'élasticité. Le talc est très-difficilement fusible au chalumeau. Il est composé de silice et de magnésie, substances auxquelles se joint souvent du protoxyde de fer qui donne alors une teinte verte au minéral.

On connaît deux variétés principales de talc : le talc *laminaire*, ordinairement verdâtre, qui se divise en feuillets minces, et le talc *écailleux*, composé de petites lamelles très-douces et accumulées les unes sur les autres; quelquefois cependant il est *compact;* mais on confond souvent alors sous ce nom des *stéatites*, qui en diffèrent par la présence de l'eau.

Le talc ne forme pas de grandes masses. Il se trouve en amas, quelquefois en filons, dans les terrains primordiaux (Alpes de la Savoie, de la Suisse, du Piémont).

Cette substance est employée à différents usages; la variété *laminaire*, d'un blanc nacré, légèrement verdâtre, que l'on recueille dans le Tyrol, est transportée à Venise, d'où lui vient, dans le commerce, le nom de talc de Venise. Quand elle est pulvérisée et réduite en pâte fine, on en compose des crayons que l'on appelle pastels. La propriété qu'a sa poussière de rendre la peau lisse et luisante, et de lui donner une apparente fraîcheur, l'a fait employer comme cosmétique; elle est la base du fard dont se servent les femmes, et qui a pour principe colorant le rouge de carthame. Réduit en poudre fine, le talc sert à dégraisser les soies, à diminuer le frottement des machines, et à rendre aisée et facile l'entrée des pieds dans les bottes neuves ou étroites. C. D'O.

TALENT (*archéol.*), en latin TALENTUM, du grec ταλαντόν, balance, poids de l'or et de l'argent non monnayé ou monnayé chez les Egyptiens, les Babyloniens, les Hébreux, les Grecs et les Romains, avait des valeurs diverses chez ces peuples, qui ont été estimées diversement par les savants métrologues. Dans cet article nous prendrons pour guides les calculs de M. Letronne, et surtout ceux de M. Saigey dans son excellent *Traité de Métrologie*, publié à Paris en 1834.

Le poids appelé *talent* par les Grecs et les Romains, *kiccar* par les Hébreux, a pour type le poids de l'eau contenue dans un vase nommé *astaba*, grand *saa* à Alexandrie, et grand *bath* par les Juifs, *amphore* par les Grecs, tous ayant pour type le cube de la demi-coudée royale égyptienne rempli d'eau. Le poids de l'eau contenue dans cette mesure de capacité est estimé par M. Saigey à 19440 grammes. De cette manière, les poids correspondaient aux vases; en sorte qu'on pouvait également peser avec les vases, et mesurer avec les poids. L'amphore et le bath sont la même mesure, la première renfermant 72 cotyles, et le second 72 logs. Quelques auteurs ont confondu le *métrétès* avec l'amphore; d'autres ont supposé le métrétès égal au double de l'amphore, et quelques-uns ont admis qu'il valait une amphore et demie. Suivant M. Saigey, le métrétès est le pied cube de 27 litres, contenant 6000 grandes drachmes d'eau ou 72 litres, et l'amphore contenait 4320 drachmes d'eau ou 1944 litres. L'amphore des Grecs était égale à $\frac{72}{100}$ du métrétès ou pied cube. Le grand talent attique contenait 27000 grammes, et, d'après la valeur actuelle de l'argent pur monnayé, il équivaudrait à 5750 fr., et le petit talent attique pesant 20250 grammes vaudrait 4312 fr. Avant Solon, la valeur de l'or était douze fois et demie celle de l'argent, à poids égal, et, d'après ce rapport, le talent aurait valu aujourd'hui 4140 fr. Chez les Egyptiens et les Hébreux il paraît que l'or valait douze fois son poids en argent : leur talent équivaudrait donc à présent à 3794 fr. Depuis Solon l'or valut dix fois son poids d'argent, et, suivant que ce rapport augmenta, la valeur du talent d'or varia de même, étant 10, 11, 12, 12 $\frac{1}{2}$, 13 fois la valeur du même poids en argent : aujourd'hui la proportion de l'or à l'argent est de 15,5 à 1.

Solon augmenta le poids du talent dans le rapport de 72 à 100; Plutarque dit que ce fut dans le rapport de 73 à 100; la plupart des auteurs modernes admettent que ce rapport fut de 75 à 100. Sans doute, dit M. Saigey, après la réforme de Solon, les Etats grecs qui conservèrent l'ancien talent ont pu l'augmenter dans le rapport de 72 à 75, afin qu'il fût exactement les trois quarts du grand talent attique : telle serait l'origine du petit talent attique.

Les habitants d'Egine avaient porté leur talent à 100 grandes mines attiques, mais ils le divisaient en 60 mines, et la mine en 100 drachmes. On aurait alors 45000 grammes pour le talent d'Egine, 750 pour la mine, et 7,5 pour la drachme.

Les peuples de la Grande-Grèce, et les habitants de Rhegium en particulier, avaient adopté un talent de 10000 drachmes grecques, pesant 32400 grammes. Il en résulta une mine pesant 540 grammes, et une drachme pesant 5,4. Ce talent des Italiens se nommait la *myriade*, et valait 100 livres romaines ou mines grecques, d'où le nom de *centum-pondum* que les Romains lui donnèrent. La mine de Rhegium représentait 20 onces, ou une livre deux tiers. Elle dérive probablement de la division du grand talent attique en 50 parties.

En formant le grand talent attique par le poids de l'eau contenue dans le métrétès, et le petit talent, qui en est les trois quarts,

on augmenta l'amphore de 3 cotyles, pour qu'elle fût aussi les trois quarts du métrétès. Celui-ci porta par analogie le nom de grande amphore, et c'est ainsi que s'introduisit l'usage des grands et des petits systèmes de poids et mesures, les premiers étant aux seconds dans le rapport de 4 à 3.

Puisque le métrétès ou grande amphore est de 27 litres, la petite amphore sera de 20 litres $\frac{1}{4}$. Quant aux amphores dérivées du pied olympique, leurs valeurs seraient de 29,2 litres et de 21,9 litres. Quelques auteurs anciens ont sans doute employé ces dernières amphores en faisant leur calcul de conversion des mesures, et l'on peut ainsi expliquer quelques contradictions apparentes dans leurs témoignages.

« De ce qui précède il résulte évidemment, dit M. Saigey, que l'origine des mesures, poids et monnaies des Grecs est le pied de 16 doigts égyptiens, dont la valeur est de 3 décimètres. C'est la première fois que se trouve rétablie la liaison du système grec, dont une seule partie fait retrouver toutes les autres. Ainsi le centième du pied cube représente le cotyle, base de toutes les mesures de capacité : 72 cotyles d'eau font le talent du Péloponèse, 75 cotyles le petit talent attique, et 100 cotyles le grand talent des Athéniens. »

Le pied olympique, de 308 millimètres, le seul dont les auteurs se soient occupés, ne pouvait conduire à rien.

« Le système de mesures, dit Philéterien, fut établi en Egypte sous les Ptolémées. Voici en quoi il consistait : la coudée royale égyptienne, de 7 palmes, était remplacée par 7 palmes olympiques. » Celle-ci sera de 540 millimètres, si l'on admet 3085 millimètres pour le pied olympique. Pour plus de commodité on la divisa en 6 palmes et en 24 doigts : 4 palmes ou 16 doigts formaient le *pied philétérien*, autrement dit *pied royal*. Les deux tiers de 540 millimètres, valeur de la coudée, donnèrent ainsi 360 millimètres pour le pied philétérien.

Le cube du pied philétérien donne 46,65 litres pour le métrétès d'Alexandrie. Héron dit que ce métrétès était à celui d'Athènes dans le rapport de 3 à 2. Ces mesures sont en effet dans le rapport de 343 à 216, cubes de 7 et 6, nombres proportionnels aux pieds philétérien et olympique.

Le métrétès était le grand artaba d'Alexandrie. Les trois quarts de cette mesure formaient le petit artaba, que les Juifs ont adopté pour leur bath = 35 litres. Le petit artaba étant de 35 litres, le talent d'Alexandrie vaudra 35000 grammes. On se servait aussi du grand artaba, dont le poids de l'eau donnait le grand talent d'Alexandrie ou kiccar de 125 livres, ou 1500 onces, équivalant à 46650 grammes, qui vaudrait aujourd'hui 9935 fr.

Le grand talent d'Alexandrie fut aussi divisé en 100 mines dites *ptolémaïques*, et en 100000 drachmes. Telle est sans doute l'origine du talent d'Egine et de la myriade de Rhegium. La mine valait alors 466,5 gr. et contenait juste 16 onces d'Alexandrie.

Le talent asiatique était égal à celui des Hébreux, c'est-à-dire qu'il pesait 18088 grammes. Le talent babylonien de 60 mines pesait 21700 grammes. Hérodote le dit égal à 70 mines euboïques. Le talent euboïque avait 4000 grandes drachmes attiques = 18000 grammes.

On trouvera ainsi que les 7740 talents babyloniens en argent brut, et les 360 talents euboïques en poudre d'or (ce métal estimé treize fois l'argent), imposés par Darius à ses vingt satrapies, valent environ 53 millions de francs. Les pièces d'or nommées *dariques* ont été frappées par Darius, fils d'Hystaspe. Elles étaient de la valeur de 20 drachmes d'argent, comme les statères ou pièces d'or des Athéniens, et les bezants d'or des empereurs grecs, frappés à Byzance et à Constantinople.

L'estimation des différents talents par M. Saigey diffère beaucoup de celle qui résulte des recherches de M. Letronne. Nous allons transcrire les évaluations de ce savant, mais nous croyons devoir donner la préférence à celle de M. Saigey.

	grammes.
Talent babylonien, déduit de la comparaison avec le talent euboïque. . . .	31411,2000
Talent euboïque. . . .	26922,8000
Talent attique de 60 mines.	26176,0000
D'après M. Saigey :	
Grand talent attique. . .	27000

vaudrait aujourd'hui 5750 francs,

et le talent d'or 15 $\frac{1}{2}$ cette somme, et jadis 10, 12 ou 13 fois, suivant le rapport de la valeur de l'or à l'argent.

	grammes.
Le talent babylonien.	21700
Le talent euboïque.	18000

Le grand talent d'Alexandrie. . 46650 vaudrait aujourd'hui 9935 francs.

L'estimation de la valeur du statère d'or diffère également selon chacun de ces savants. M. Letronne estime la valeur de cette monnaie, l'or valant dans l'Attique 12 fois son poids en argent, à 21 fr. 35 c., et ajoute qu'aujourd'hui il vaudrait 27 fr. 58 c., tandis que M. Saigey estime la valeur du statère à Athènes à 19 fr. 17 c., et la valeur qu'il aurait à présent à 29 fr. 71 c.

Personne n'ayant donné l'étymologie des mots *artaba* et *kiccar*, nom hébraïque du talent, je crois pouvoir offrir mes conjectures à ce sujet. L'un et l'autre me semblent d'origine égyptienne; *artaba*, formé de *areh*, garder, enfermer; et *ouoteb*, verser, faire des libations, c'est-à-dire vase où l'on conservait l'eau propre aux sacrifices. *Kiccar* me paraît formé de *kkek*, entourer, ceindre, contenir, et *rakh*, laver, dont le sens est par conséquent identique à celui d'*artaba*.

F.-S. Constancio.

TALIN (*bot.*), Talinum. Genre de plantes de la famille des portulacées, dans la dodécandrie monogynie de Linné, établie par Adanson, qui la composait des espèces de *portulaca* à capsule trivalve. Adopté par les botanistes modernes, il a été augmenté de plusieurs espèces nouvelles, dont quelques-unes se sont vues depuis érigées par Kunth en genre particulier sous le nom de *calandrinia*. Ainsi réduit, ce genre offre pour caractères essentiels : calice caduc à deux sépales opposées et ovales; cinq pétales hypogynes ou insérées à la base du calice, libres ou légèrement soudées à leur partie inférieure; dix à vingt étamines insérées au même point que les pétales et un peu adhérentes avec ces dernières; style filiforme, fendu au sommet en trois stigmates étalés ou réunis en tête et figurant un stigmate simple; capsule à trois valves, uniloculaire et polysperme; graines aptères, fixées à un placenta central. Ce genre se compose jusqu'à ce jour de onze espèces croissant en Amérique et en Arabie. Ce sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, glabres et charnues, à feuilles alternes et très-entières, à fleurs fugaces disposées en cimes ou en grappes. De Candolle (*Prodrom. Syst. veget.* 3, p. 356) les a divisées en trois groupes qui pourront par la suite former autant de genres particuliers.

TALION. Punition par laquelle on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. On trouve cette punition dans les lois pénales des plus anciens peuples : la Bible et le Traité de la déesse de Syrie prouvent qu'elle était consacrée par le droit criminel des Assyriens et des Babyloniens. On sait que Daniel fut jeté dans la fosse aux lions pour avoir adoré le Dieu d'Israël contrairement à l'édit de Darius; et comme on ne trouva en lui aucune plaie parce qu'il avait cru en son Dieu, par ordre du roi les hommes qui avaient accusé Daniel furent amenés et jetés dans la fosse aux lions, eux, leurs femmes et leurs enfants (Daniel, chap. VI, v. 1-24).

Dans le Traité de la déesse de Syrie, t. III, p. 471-472, on voit qu'une reine étant accusée d'impiété et d'adultère, et son complice prouvant la fausseté de l'accusation, les dénonciateurs subirent la peine de mort, qui était infligée aux impies et aux adultères.

Plusieurs textes de l'Ancien-Testament semblent faire croire que la peine du talion était admise dans la législation des Hébreux. Ainsi, on lit dans l'Exode : « Si des hommes se querellent et que l'un d'eux frappe une femme enceinte, si la mort suit, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure (v. 22-25). »

Dans le Lévitique : « Celui qui aura fait un outrage à quelqu'un de ses concitoyens, comme il a fait, ainsi on fera avec lui; blessure pour blessure, œil pour œil, dent pour dent ; de même qu'il aura outragé, ainsi il sera outragé (v. 19-20). »

Enfin, dans le Deutéronome : « Si un témoin menteur s'élève contre un homme, l'accusant de prévarication, lorsqu'après un sévère examen les prêtres et les juges auront reconnu que le faux témoin a dit le mensonge contre son frère, ils le traiteront comme il a voulu traiter son frère; vous exigerez âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, pied pour pied (v. 16-21). »

Malgré l'énergie de ces textes, on ne voit nulle part dans les Livres saints que le talion ait été appliqué d'une manière absolue. La mutilation ne figure pas au nombre des peines admises par la législation hébraïque, et plusieurs passages démontrent que l'on ne rendait pas *œil pour œil*, *dent pour dent*, *meurtrissure pour meurtrissure*. Ainsi, lorsque

des hommes se querellent et que l'un frappe l'autre avec une pierre ou avec son poing, sans que mort s'ensuive, celui-ci ne sera pas frappé comme le voudrait la loi du talion, mais il paiera le temps de la maladie et la dépense des médecins. (Exode, ch. 21, v. 18-19.) »

« Si quelqu'un frappe son serviteur ou sa servante avec une verge, et qu'ils survivent un jour ou deux, il n'en sera point puni. (Ibid., v. 20-21.) »

« Si quelqu'un frappe l'œil de son serviteur ou de sa servante, et qu'ils soient privés de leur œil, s'il fait tomber leur dent, il les laissera aller libres. (Ibid., v. 26-27.) »

On trouve cependant dans les Livres saints un exemple de mutilation. On voit au livre des Juges, chapitre Ier, que les Israélites, dans un combat contre les Chananéens et les Phérézéens, ayant pris Adonibesec, lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds.

Adonibesec avait fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante-dix rois qui mangeaient sous sa table les restes de ce qu'on lui servait. S'il subit cette mutilation, ce ne fut point comme un coupable condamné, mais comme un ennemi vaincu.

« La peine du talion se trouve dans la législation que le célèbre Rhadamanthe donna, dit-on, aux habitants de l'île de Crète; dans les anciennes lois criminelles d'Athènes, qui condamnaient à perdre les deux yeux celui qui avait arraché le second œil à un homme qui était déjà privé de l'usage du premier. (Pastoret, *Histoire de la législation.*) »

De la législation grecque la peine du talion passa dans la loi des Douze-Tables, où elle était inscrite en ces termes : *Si membrum rupit, ni cum eo pacit, talio esto.*

On voit par ce texte que le talion n'était pas rigoureusement, nécessairement appliqué, puisque le coupable pouvait toujours s'y soustraire en apaisant celui qui se plaignait. Aulu-Gelle dans ses *Nuits Attiques*, liv. XX, chap. 1, Justinien dans ses *Institutes*, livre IV, titre IV, nous apprennent que le talion cessa peu à peu d'être infligé, et que le droit prétorien convertit la peine corporelle en peine pécuniaire, en condamnant le coupable à payer l'indemnité fixée par le juge.

La législation du Bas-Empire faisait usage du talion dans un cas. On voit au livre IV du Code, au titre XLVI *de Calumniatoribus*, une constitution des empereurs Honorius et Théodose, de l'an 423, qui réserve aux calomniateurs le supplice qu'aurait subi l'accusé s'il avait été condamné.

La loi des Wisigoths, que le roi Euric fit rédiger de 466 à 484, appliquait le talion dans plusieurs cas que l'on trouve énumérés au liv. IV, titre IV, art. 8, *de reddendo talione*. Le droit canon en frappait les calomniateurs, comme le prouvent plusieurs textes : *Calumniator, si in accusatione defecerit, talionem recipiat.* (2e cause, quest. 3.)

Qui calumniam illatam non probat pœnam debet incurrere quam, si probasset, reus utique sustineret. (Cause 5, quest. 6.)

On voit dans le chapitre 3 des *Etablissements de saint Louis*, que celui qui accusait faussement quelqu'un de meurtre subissait la peine réservée à l'accusé s'il eût été convaincu du crime qu'on lui reprochait.

L'édit du 27 juin 1551, qui punissait de mort l'hérésie, condamnait à la même peine les personnes qui dénonçaient faussement quelqu'un comme hérésiarque.

Enfin Guy-Coquille, dans son *Commentaire sur la coutume du Nivernois*, chap. 1, art. 23; Mormar, dans ses *Observations sur le Digeste*, livre III, titre VI *de Calumniatoribus*, nous apprennent que la peine du talion atteignait ceux qui se rendaient coupables de calomnie ou de lèse-majesté.

Elle a fini par être effacée, même dans ces deux cas, de nos lois criminelles et de celles des peuples chrétiens, soit qu'on eût reconnu qu'elle était inapplicable à une foule d'actes répréhensibles, soit parce qu'il est presque impossible de la proportionner au crime ou au délit qu'elle punit.

Proscrite des pays chrétiens, la loi du talion est en vigueur chez les musulmans, qui la trouvent ainsi formulée dans le Coran, au chapitre de la Vache : « Un homme libre sera mis à mort pour un homme libre, l'esclave pour un esclave, la femme pour une femme. » C.

TALISMAN. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot et sur son véritable sens. On entend communément par talisman des figures ou caractères tracés ou gravés, sur métal ou une autre matière, auxquels on attribue la propriété de préserver la personne qui les porte de tout danger, et de lui garantir des succès infaillibles au moyen des influences célestes sur lesquelles

ces compositions magiques exercent un prétendu pouvoir. On connaît trois sortes de talismans: 1° Les *astronomiques*, dans lesquels on voit des étoiles, des constellations figurées et des caractères qui s'y rapportent; 2° les *magiques*, qui portent des figures extraordinaires, bizarres et allégoriques, des mots mystiques, des noms de dieux, d'anges, de génies, etc.; 3° les *mixtes*, composés des deux précédents. Chez tous les peuples du globe on rencontre des talismans de diverses formes, matières et compositions, auxquels on attribue des propriétés merveilleuses. Chez les sauvages de l'Amérique septentrionale, les *sacs à médecine* sont de vrais talismans; on croit qu'ils assurent la victoire et préservent même de la mort. Les musulmans font des talismans avec des versets du Coran brodés sur des étoffes. Les peuples de l'intérieur de l'Afrique achètent à leurs devins ou sorciers des talismans contre la piqûre des serpents, les blessures et autres accidents: ce sont d'ordinaire des feuilles de papier ou de parchemin couvertes de caractères, qu'on porte enfermées dans de petits sachets de peau. Les Arabes, fort adonnés aux sciences occultes et à l'astrologie, répandirent dans toute l'Europe les talismans. Marie de Médicis en portait constamment sur sa personne. Les Romains, très-superstitieux, mettaient des talismans dans la bulle d'or que les consuls ou généraux portaient au cou dans la cérémonie du triomphe, et on pendait de pareilles bulles au cou des enfants. En Égypte, les gens de guerre portaient des images du scarabée sacré, symbole révéré du soleil dans sa course apparente; le phallus était talismanique. Dans l'Inde, les talismans astronomiques, ainsi que les autres, ont été en grande vénération dès la plus haute antiquité.

Les talismans astronomiques sont fondés sur l'astrologie et sur la croyance que les astres et les constellations influent sur la vie humaine et sur les événements auxquels l'homme est exposé. Les talismans magiques ou amulettes sont nés de la fourberie des devins et prétendus sorciers et de la crédulité du peuple ignorant et superstitieux.

On dérive, en général, le mot talisman de l'arabe *telesman;* je le crois plutôt persan, ayant le sens de *constellation gravée*. Peut-être vient-il de l'égyptien *tale*, imposer, et *smot*, forme, image, aspect. Dans le mot arabe ou persan on trouve *saman*, ciel. Quelques auteurs traduisent *telesman* par *consécration*, c'est-à-dire des figures symboliques célestes.

TALLEYRAND (Charles-Maurice) de Périgord, pair de France, ministre, prince, membre de l'Académie des Sciences morales, etc. Assurément l'apostolat déféré à la vieillesse de Talleyrand dut lui paraître étrange; mais, chez nous, l'illustration jaillit du vice comme la rose s'échappe du buisson. N'imputons donc pas à mal le choix de l'Académie, laissons-lui consacrer qui bon lui semble, et bornons-nous à dire que si le moraliste de l'Institut est un des hommes les plus brillants de notre histoire, il est aussi un des plus flétris de notre époque. Talleyrand a aidé la révolution à naître et à s'éteindre. Il a vu la mort de Louis XVI et la chute de la Convention. Il a assisté à l'enfantement du Directoire, tenu les langes du consulat, bercé l'enfance de l'Empire; puis, se prenant de dégoût pour son œuvre, il a rapiécé le vieil édifice contre lequel s'était mutiné sa jeunesse, pour l'attaquer encore et lui substituer une institution qui soulevait déjà sa colère quand la mort l'a saisi. Il n'est pas un événement de cette grande période auquel il n'ait pris part, pas une intrigue qu'il n'ait ourdie, adoptée ou combattue, pas un homme important dont il n'ait été l'ami ou l'ennemi, l'émule ou le complice, pas un éloge qu'il n'ait reçu, pas un outrage qu'il n'ait essuyé. La mort, en mettant un terme à la diversité des actes qui ont rempli sa vie, n'a pu en mettre à celle de l'opinion. Aujourd'hui encore il est représenté par l'un comme habile, généreux, moral; accusé par l'autre d'avoir toujours été vénal, d'une duplicité incurable; mais, au milieu de ce conflit d'imputations opposées, les faits subsistent, et subsistent avec toute leur énormité. Qu'a poursuivi Talleyrand à travers ce long drame dont il a renvoyé le dénoûment aux générations futures? Est-ce l'intérêt du pays, d'un système? Non: la liberté, l'égalité, l'ordre public n'ont été à ses yeux que des moyens. Jamais il ne s'est préoccupé que de lui, jamais il n'a servi que lui-même. Il avait l'instinct des troubles politiques, il les pressentait et se plaçait toujours de manière à être saisi par le flot et porté au pouvoir. L'opinion qui devait triompher dans l'ave-

nir poignait à peine, et déjà il l'avait épousée, déjà il s'était associé à son allure. On ne pouvait, en un mot, plus habituellement faire de la diplomatie, en faire avec plus de sang-froid, moins de respect humain, plus de mépris pour la morale et ses scrupules. Homme politique par excellence, Talleyrand peut être considéré comme le type de l'espèce, comme le modèle de la versatilité qui la caractérise. Né avec la plus profonde indifférence pour les principes qui contiennent les autres hommes, il eut encore l'avantage de recevoir, avec la vie, de la fortune, un nom, de l'esprit, de l'audace, et par-dessus tout il eut le bonheur de paraître dans l'une des époques de transition la plus propre à développer ses talents et la plus indulgente pour les moyens que suppose la mise en scène.

Entré de bonne heure à Saint-Sulpice, Talleyrand s'occupa assez peu de théologie. Il devint d'abord agent général du clergé, puis évêque d'Autun. C'est dans cette position que le prit la rénovation sociale qui s'essayait alors. Il fut nommé député aux états généraux, et lui, qui devait à la cour son existence ecclésiastique, se montra tout d'abord un de ses antagonistes. C'est que déjà il pressentait qu'elle allait finir, et il se hâtait de la répudier ; mais, comme il est des tempéraments en toutes choses, en même temps qu'il se déchaînait contre la faveur, il était au mieux avec celui qui la dispensait. Il soutint Calonne, s'associa à ses dissipations, l'appuya jusqu'au moment où sa chute devint imminente. Talleyrand se sentait déjà pour la disgrâce cette antipathie dont il a, depuis, donné tant de preuves. Dès que le contrôleur fut renversé, il le désavoua et flétrit ses plans. Les états généraux s'étant, bientôt après, constitués en Assemblée Nationale, il se hâta de voter la réunion du clergé aux communes et proposa d'annuler les mandats impératifs, d'imposer même aux bailliages les décisions de l'assemblée. Ces mesures lui avaient concilié l'opinion : il crut pouvoir en tenter une autre et masquer, sous une apparence patriotique, une opération qui l'était assez peu. Chef du clergé, il demanda la suppression des dîmes du clergé et l'application des biens de l'Église au soulagement du trésor. Maury connaissait les motifs qui animaient le prélat. Il monta à la tribune, déclara à l'Assemblée que la mesure qu'on proposait avait un but qu'on ne lui disait pas, qu'on ne voulait aliéner les domaines nationaux qui servaient de gages aux assignats que pour faire un mouvement de bourse ; les conséquences de ce mouvement, désastreuses pour le pays, n'étaient avantageuses que pour ceux qui le proposaient. « Les joueurs, dit-il, sont ruinés lorsque les effets sont au pair. Que faut-il pour qu'ils prospèrent? que le cours hausse ou baisse. Il n'a pas varié depuis un mois, les agioteurs sont à l'aumône; M. d'Autun veut leur rendre vie. Je n'ai pas l'honneur d'être le confident du prélat; je vais cependant vous dire ses secrets. » Et il exposa au long toute la combinaison. Talleyrand ne se déconcerta pas, quelque fâcheuse que fût cette révélation inattendue. Il était descendu dans l'arène, il ne chercha pas à revenir sur ses pas. Il accueillit toutes les innovations que chaque jour voyait éclore ; il officia à la cérémonie de la Fédération, prêta serment à la constitution civile du clergé, et se chargea de la faire adopter dans son diocèse. Ses tentatives furent inutiles; la plupart des prêtres repoussèrent les séductions de leur évêque. Le sacré collége fut blessé de l'ardeur que le prélat mettait à ce prosélytisme nouveau; l'évêque d'Autun fut excommunié.

Les événements se pressaient, la réaction devenait menaçante : Talleyrand se démit de son évêché et partit pour l'Angleterre. Chargé de concilier cette puissance aux formes gouvernementales qui venaient d'être importées d'outre-Manche, il essaya dès lors ces moyens que nous lui avons vu mettre en œuvre. Il offrit de démanteler la France, et, si l'on en croit Gouverneur Maurice, il ne proposa rien moins que la démolition de Cherbourg, la cession d'une partie de nos colonies avec un nouveau traité de commerce, et tout cela pour une simple neutralité, au cas où la guerre éclaterait avec l'Autriche. Ses propositions étaient au moment d'être accueillies. Pitt les acceptait; le peuple anglais applaudissait aux travaux de l'Assemblée; la négociation touchait à terme. Mais Talleyrand s'adressait aux passions démagogiques des uns, flattait la manie constitutionnelle des autres. Il se mit en communication avec les clubs, avec les wigbs, avec les tories, et devint bientôt suspect à tous les partis. Il eut même, à cette occasion, une assez désagréable aventure. Il avait imaginé de cap-

tiver Bentham; il lui demanda, au nom des bourgeois de Paris, une constitution avec laquelle il se proposait de fermer les portes de la Convention. Le philosophe connaissait l'homme à qui il avait affaire. Il l'accueillit avec le plus outrageant dédain. « Je juge, lui dit-il, un parti par ses agents, et n'aime pas à couper du papier blanc avec un couteau sale. Si les Parisiens ont besoin de moi, qu'ils m'envoient quelqu'un que je puisse entendre. » Le ministère fut moins poli encore; Talleyrand reçut ordre de quitter immédiatement l'Angleterre. Commissionné par le conseil exécutif, quel motif eut-il de ne pas venir rendre compte de sa mission au pouvoir qui la lui avait donnée? Complaisant pour tous ceux qui payaient ses services, aida-t-il à faire déclarer par la France la guerre que Pitt n'osait déclarer? Je ne sais, mais la tribune des Cinq-Cents retentit plus d'une fois de cette grave accusation. Quoi qu'il en soit, du reste, au lieu de repasser le détroit, l'agent de Danton fut mis au nombre des émigrés, gagna les États-Unis, où, pendant deux ans, il se livra à des opérations de toute espèce. Il était parvenu à un résultat des plus étranges. Évêque, tribun, diplomate en sous-ordre, agent d'intrigues, observateur, il avait fini par échoir à l'échoppe. Du sucre, du coton, cependant, ne constituaient pas le genre d'affaires qui lui plaisaient. Il se dégoûta d'un commerce dont les bénéfices sont bornés et les évantualités souvent fâcheuses. Il passa d'abord à Hambourg, puis obtint l'autorisation de rentrer en France.

On était sur la fin de 1795. Le pêle-mêle que la grande commotion avait produit durait encore, mais tout tendait à se classer, à prendre son rang hiérarchique; les bonnes manières, l'esprit, la galanterie, donnèrent bientôt à l'exilé un véritable ascendant sur cette société nouvelle. La République s'en allait. Cette démocratie violente, qui s'était imposée d'une manière si pénible, devenait chaque jour moins vivace. Talleyrand reproduisit les idées anglaises qui l'ont préoccupé toute sa vie. Il s'affilia au club constitutionnel, parla, disserta sur la pondération des pouvoirs, puis s'attacha au Directoire, dont il devint ministre en 1797. Son action fut turbulente comme le pouvoir qui l'employait. Il rendit d'abord au pape guerre pour guerre, et mit tout en œuvre pour le détrôner. Contenu par le général Bonaparte, qui protégeait le Saint-Père, il se rejeta sur la Suisse, dont il ameuta les populations mécontentes; sur le roi de Sardaigne, dont il s'appliqua à débaucher les soldats. Sa fièvre constitutionnelle était alors à son paroxisme. Grande ou petite, il ne laissa pas une puissance sans chercher à la municipaliser. Sa fortune s'éleva brillante au milieu de ces intrigues; mais il en sortit aussi une coalition nouvelle, plus vaste, plus implacable encore que la première. Les armées françaises furent battues. L'opinion exaspérée déborda et reprocha vivement au ministère les actes, les provocations qui avaient de nouveau mis les peuples aux mains. Les uns signalèrent une cupidité qui avait tout lassé par ses exigences, les autres attaquèrent les intentions même, et ne virent dans le diplomate qu'un agent infidèle, un partisan secret d'un ordre de choses réprouvé par les lois. Talleyrand ne déclina pas l'attaque. Il sentait le Directoire s'en aller; il lui en renvoya la responsabilité. Toutes les agitations qui avaient eu lieu en Suisse et en Italie, les changements qui s'étaient opérés dans la Cisalpine, lui étaient, à l'en croire, si étrangers qu'il n'avait pas seulement pris part au choix des agents diplomatiques qui les avaient faits. Il eût dû, il en convenait, donner sa démission plutôt que de délivrer, comme il avait fait, des lettres de créance en blanc, mais « il avait été retenu par ce « désir, cette espérance infatigable de la « paix, dont rien ne pouvait le déta- « cher. Il s'était oublié tout entier devant ce « sentiment et lui avait sacrifié ses ré- « pugnances et ses déplaisirs ». Ministre du Directoire qui périssait, il ne se fit pas faute, je le repète, de lui renvoyer la responsabilité qu'il devait assumer sur sa tête; mais, quel que fût le pouvoir qui remplaçât cette institution vieillie, il lui importait de dissiper les doutes qu'on cherchait à jeter sur ses affections républicaines. Aussi il ne s'y épargnait pas : il rappela ce qu'il avait fait, les gages qu'il avait donnés à la révolution, la part qu'il avait prise aux actes les plus acerbes de cette époque. Prenant à son tour l'attaque, il accusa ceux qui le poursuivaient « d'être tous des ex- « prêtres ou des ex-nobles, ou même « d'être encore princes. Or, si la royauté « vient jamais à triompher, dit-il, on « sait assez le sort qu'elle m'accorderait.

« Je suis donc à jamais lié à la Répu« blique. Par souvenirs, par intérêt, je « ne puis faire de vœux que pour la gloire « et l'affermissement de ses institutions. » Cette publication ne satisfit point l'opinion soulevée. Le ministre fut obligé de résigner son portefeuille. Sa retraite même ne calma pas la haine qu'on lui portait Dénoncé à la tribune des Jacobins par Muquet, à celle des Cinq-Cents par Brillot, il chercha vainement à se réfugier au département de Paris. Garrau signala sa nomination comme une calamité nationale; Lucien Bonaparte s'emporta à l'idée de le voir surgir de nouveau. « Quoi donc, s'écria-t-il, ce funeste nom, ce nom attaché à toutes les conspirations, se reproduira donc partout! » Les journaux s'animèrent de la véhémence de la tribune. Sans cesse attaqué dans leurs colonnes, poursuivi par les brochures de Charles Delacroix, par celles des Quatremer-Dijonval, Talleyrand était harcelé de toute part, lorsque le général Bonaparte revint d'Egypte. Il s'attacha à la fortune du conquérant, fut rappelé à la direction des affaires extérieures, et servit d'abord avec plus de zèle que de succès. La France était battue; il fallait, pour traiter, que ses revers fussent vengés. La campagne s'ouvrit; nous triomphâmes à Biberach, devant Ulm, à Marengo. Le diplomate prit son essor. Il traita avec toutes les puissances et porta dans ses négociations diverses le tact et la cupidité qui lui étaient propres. Il sut, suivant un de ses biographes, faire jaillir de ses transactions une fortune énorme; mais, toujours aventureux, il risquait l'argent comme l'argent lui arrivait. Il voulut escompter la paix d'Amiens, et, par une de ces combinaisons familières à l'agiotage, au lieu d'éprouver une hausse, les fonds publics fléchirent à la nouvelle que la France et l'Angleterre avaient mis fin à leurs longs débats. Ce coup de bourse coûta plusieurs millions au ministre spéculateur.

Les tentatives contre la vie du premier consul se multipliaient, l'explosion de la machine infernale venait d'avoir lieu. La police signala une réunion d'émigrés accourus sur les bords du Rhin à la voix de l'Angleterre, et dirigés par Dumouriez. Dumouriez mendiait partout la guerre contre la France; le nom de cet agent de trouble révolta le premier consul. Talleyrand se rappela-t-il alors, comme on l'a prétendu, ce qu'il devait attendre d'une restauration, le sort que lui réservaient les ex nobles, les ex-prêtres? On ne sait; mais, si l'on en croit l'auteur de l'*Europe pendant le consulat*, « le conseil « fut assemblé, le consul Cambacérès se « borna à cette observation : « Puisque le « duc d'Enghien vient sur le territoire, « rien de plus simple que de le faire arrêter « en flagrant délit. — Sans doute, reprit Tal« leyrand, mais les journaux s'empareront « de cette affaire. Le prince averti ne sera « pas assez simple pour reparaître en « France, et la capture sera manquée. » Il « passa ensuite à la violation du territoire « badois, lut d'un ton fort grave un mé« moire très-étendu sur les intrigues des « émigrés réunis aux bords du Rhin. Il ne « prononça qu'indirectement le nom du « duc d'Enghien, mais il établit, d'après « le droit diplomatique, qu'un gouverne« ment voisin peut faire arrêter les agents « et les instigateurs de complots, même sur « les territoires neutres, en vertu des « principes du droit des gens. » Tome IV, pag. 385.

L'opinion, moins bien informée, ne savait au juste la part que Talleyrand avait eue à cette fâcheuse affaire; mais, au mépris des dénégations du diplomate, elle persista à lui attribuer un rapport dont les conclusions devaient fermer la voie aux vengeances qui paraissaient si vivement le préoccuper, et qui amena l'arrestation du duc d'Enghien, la précipitation même qu'on mit à exécuter le jugement qui condamnait ce prince à mort. La perte de ce jeune homme n'importait point au nouveau chef de la France; loin de là, son existence lui était utile; elle multipliait les prétendants et gênait l'élévation de celle des branches de la famille royale qui avait trempé dans les troubles civils. Mais, provoquée ou non, cette exécution ne le rassura pas encore. Il connaissait la puissance des souvenirs, la légèreté, l'inconstance des peuples, et l'art avec lequel l'Angleterre éveille les passions publiques, la constance avec laquelle elle les perpétue et les aigrit. Il voulait désarmer sa haine, l'étouffer sous les concessions, bien convaincu qu'elle était seule capable de donner de l'importance à un prétendant; que si elle ne soldait plus la guerre, le continent demeurerait paisible. La combinaison était juste, mais elle était

purement dynastique : le premier consul refusa de sacrifier les intérêts de la France à l'élévation de sa famille. La coalition se reforma, la campagne d'Austerlitz s'ouvrit et amena le remaniement de l'Allemagne, l'érection des royaumes de Wurtemberg et de Bavière, une nouvelle distribution du sol germanique. De cette multitude de petits princes qui ne servaient qu'à peser sur leurs sujets, les uns furent dépossédés, les autres agrandis; mais tous devinrent tributaires du diplomate qui présidait à cette répartition, celui-là pour conserver l'héritage qu'il avait reçu de ses pères, celui-ci pour l'étendre. Trop pressuré, le bon Maximilien perdit patience. Il se plaignit, écrivit à l'empereur que, lorsqu'un de ses alliés recevait de lui six arpents de terre, il était obligé d'en payer quatre à son ministre. La liquidation des reprises du prince d'Orange sur la Hollande amena des réclamations plus vives encore. Le roi de Prusse intervint en faveur de son beau-frère. Napoléon, outré, traita durement le ministre, et le renvoya à Paris. « Voilà comme est l'empereur, dit Talleyrand à l'archi-chancelier : il s'est adjugé la France à lui seul, et trouve mauvais que je m'attribue une misère, un rien, quelques millions. » Nul ne savait mieux traiter, nul ne savait mieux convaincre et surprendre la pensée d'autrui sans laisser pénétrer la sienne. L'empereur lui passa ses mœurs cupides en faveur de son habileté. Talleyrand était, d'ailleurs, homme de belles manières; il était souple, insinuant, savait parer le vice même des charmes du bon ton; il exerçait sur la cour, sur le corps diplomatique, un ascendant auquel le souverain n'était pas le dernier à applaudir. Toutefois il ne parut pas moins sensible à l'indulgence avec laquelle il avait été traité, car, la guerre de Prusse ayant éclaté presque aussitôt, il éprouva la plus vive anxiété sur les dangers que courrait Napoléon. « J'ai vu avec joie, écrivit-il « à Berthier, que l'empereur a toujours été « entouré, sur le champ de bataille d'Iéna, « de ses fidèles serviteurs. Il n'aura jamais « à craindre une armée ennemie; mais avec « cet esprit d'exaltation et de fanatisme « qu'on a cherché à exciter à Berlin, et « dont chaque jour il nous arrive les détails « les plus extravagants, on ne peut prévoir « à quels excès l'égarement de quelques « têtes perdues pourrait être porté. Et « c'est à ce genre de danger que toutes les « personnes qui aiment de tout leur cœur « l'empereur, et qui ont l'honneur d'être « auprès de lui, doivent veiller. Tout ce qui « lui est dévoué voudrait, dans des circon- « stances comme celles-ci, ne pas le perdre « de vue. » Qui eût cru que le nom dont étaient revêtues ces lignes touchantes serait un jour apposé au bas d'un ordre tel que celui qui fut confié en 1814 à Maubreuil ? On était alors en 1806. La victoire courait devant nos colonnes. Talleyrand, plein de zèle, prépara les décrets de Berlin, régla successivement l'état des petits princes que la fortune nous avait livrés, et négocia le traité qui couronna ces immortelles campagnes, le traité de Tilsitt. Toutefois, il faut en convenir, après des journées comme celles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, sa tâche était facile, et le maréchal Lannes pouvait sans forfanterie parler de l'énergie avec laquelle l'armée avait taillé les plumes du diplomate. Mais la manière même dont Talleyrand dirigea les transactions lui appartient-elle? Agit-il par ses propres inspirations, ou n'eut-il que le facile mérite de faire valoir celles de l'Empereur? C'est à ce dernier rôle que s'est borné son ministère, si l'on s'en rapporte aux interpellations si vives que lui adressa Napoléon au moment d'ouvrir la campagne de 1814. « M'avez-vous jamais, lui demanda ce prince, suggéré une vue, une idée? avez-vous jamais fait autre chose que de revêtir des formes diplomatiques le canevas que je vous avais livré? » Ces dures paroles peuvent sembler une exagération de la colère : consultons un homme que sa position a mis à même de faire la part du souverain et celle du ministre. Voici en quels termes il s'exprime dans sa récente publication : « Combien de fois « j'ai été présent au travail ordinaire de la « semaine que M. de Talleyrand avait avec « le premier consul ou l'empereur, lorsqu'il « était ministre des relations extérieures ! « Napoléon lisait les dépêches que son mi- « nistre lui remettait et parlait avec détail « des objets qui y étaient contenus. M. de « Talleyrand paraissait l'écouter attentive- « ment. Je l'ai entendu rarement exposer « ses idées. Il ne répondait que par mono- « syllabes. Était-ce circonspection, ou désir « de connaître les sentiments de l'empe- « reur? Quand la causerie tirait à sa fin, il « arrivait quelquefois qu'une audience à

« donner appelait Napoléon ailleurs. Il « quittait M. de Talleyrand en lui disant : « Vous comprenez bien : résumez-moi cela « sur le papier, je vais revenir. Il revenait « une heure, deux heures après; M. de Talleyrand n'avait rien écrit; alors Napoléon « rassemblait sur sa table les papiers, dic« tait d'abondance ce qu'il y avait à ré« pondre. Il chargeait ensuite son ministre « d'emporter sa dictée et de la lui rappor« ter mise au net. Quelquefois c'était à moi « qu'il dictait. M. de Talleyrand rentrait « chez lui, faisait appeler ses chefs de divi« sions qui se mettaient à l'œuvre. Il m'est « arrivé, rarement il est vrai, de le trouver « le matin, couché dans une petite cham« bre dans laquelle un, quelquefois deux « de ses rédacteurs, debout devant un pu« pitre à la Tronchain, mettaient la der« nière main au rapport qu'il devait porter « à l'empereur, et qu'il copiait ensuite de « sa main. » (*Napoléon et Marie-Louise*, par le baron Menneval). Ainsi, il en était de la diplomatie comme de la guerre : Napoleon faisait l'office, et le ministre l'expédiait. Les dépêches qui partaient de la chancellerie n'étaient pas plus l'œuvre de Talleyrand que les ordres qui sortaient de l'état-major n'étaient celle de Berthier. Tous deux se bornaient à changer le protocole, à transmettre des méditations qui leur étaient étrangères. Mais si Talleyrand tirait peu de son propre fonds, il faisait admirablement valoir l'idée qui lui était fournie. Il échauffait, dominait son interlocuteur, le forçait à produire ce qu'il tenait le plus à cacher. C'était là son talent, et Napoléon se plaisait à lui rendre hommage.—Talleyrand voulait aller de pair avec Berthier. Il demanda à être revêtu d'un titre analogue à celui du vice-connétable. Il fut fait vice-grand-électeur. Mais cette dignité n'étant pas compatible avec les fonctions qu'il remplissait, il perdit son portefeuille. Il fut vivement blessé d'un retrait qui le laissait sans emploi, sans influence propre; et comme il n'était pas à la tête pour diriger, il se mit à la queue pour entraver. La guerre d'Espagne, qui venait d'éclater, avait soulevé l'opinion. Il se présenta comme victime de l'opposition qu'il avait montrée. Lui qui avait si persévéramment poursuivi les Bourbons, qui avait tant contribué à les chasser de France, de Naples, de Toscane, se trouva tout à coup animé de l'intérêt le plus tendre pour Charles IV et son fils; lui qui, depuis deux ans, sollicitait la chute de la seule branche de cette maison qui restât debout, qui avait négocié, conclu le traité qui changeait l'ordre de succession de cette famille, ne craignit pas de se poser comme le défenseur de ses droits.

Il resta hors des affaires pendant plusieurs années, flattant d'une main, tramant de l'autre, se préparant à toutes les éventualités, se mêlant à toutes les spéculations. Compromis dans un des revers qui signalèrent cette époque, il se trouva dans une situation pénible. L'empereur vint à son aide et le sauva. Il eut même l'intention de le rappeler aux affaires. La guerre de Russie était près de s'ouvrir, il pensa l'envoyer en Pologne; mais des bruits de traites, de déplacements de fonds lui revinrent de toutes parts: il jugea le diplomate incorrigible et le laissa là. Toutefois, de retour en France, il le nomma, sur les instances de Cambacérès, membre du conseil de régence, mais à la charge que rien ne lui serait communiqué, que tout se traiterait à son insu. La campagne de Saxe, aussi malheureuse que la précédente, fut signalée par un simulacre de négociations auquel Talleyrand ne s'était pas mépris; mais quelles que fussent les noires idées qui agitaient son âme et les désastres dont l'empire avait été frappé, il n'avait osé prendre son essor. L'impression que l'empereur avait faite sur les esprits commandait la réserve, et le diplomate qui avait assisté à l'élaboration des merveilles exécutées par ce prince était moins disposé que personne à rien donner au hasard. Mais toute l'Europe avait débordé sur la France, la lutte était chaque jour plus inégale; il se mit en communication avec les alliés. Quoique bien au fait de ce que méditaient les rois et leurs ministres, il craignait toujours que les vues d'accommodement qu'on venait de jeter comme un leurre au pays ne reçussent de quelque événement de guerre une vérité qu'elles n'avaient pas. Il s'appliqua à réveiller la frayeur des souverains et obtint enfin la rupture du congrès qui causait ses alarmes. Les alliés virent le danger, et, ne prenant conseil que de leur frayeur, marchèrent sur Paris. Talleyrand pouvait dès lors agir plus à l'aise. Telle était néanmoins l'impression que le chef de l'État avait produite sur son esprit qu'il n'osait encore lever le masque. Appelé,

comme tous les grands dignitaires de l'État, à suivre la régence, il chercha d'abord à éluder, sollicita longtemps une autorisation de rester dans la capitale et finit par recourir à une de ses amies pour se faire arrêter. Que se proposait-il cependant? Il n'en savait rien encore peut-être, ou tout au moins il ne pensait pas à replacer sur le pavois ces ex-nobles, ces ex-prêtres et ces princes qui l'avaient si longtemps préoccupé. Mais les événements se pressaient, il fut emporté par le flot; cependant, si l'on en croit l'un de ses complices, il ne voulait encore que se délivrer d'un joug intolérable et continuer l'ordre établi (de Pradt, *Restauration de la royauté*, p. 33). Mais semblable chose ne suffisait pas aux étrangers: il fallait que la France ne leur causât plus d'alarmes, que la révolution fût réprimée. On anima, on excita les traîtres. Si l'on en croit M. de Pradt, *on poussa l'attention jusqu'à pourvoir à leur avenir s'il était compromis;* ils étaient dès lors acquis à la coalition, ils se prêtèrent à tout ce qu'elle voulut. Talleyrand, fidèle aux habitudes de toute sa vie, avait d'abord pensé à se servir de lui-même, à se créer une position qui mît les alliés hors d'état de se passer de lui. Il avait pris note des hommes à expériences sociales que renfermait Paris, et jeté sur le papier une administration provisoire. Mais il n'eut garde de se prononcer qu'il n'eût pénétré les intentions d'Alexandre. Il ne tarda pas à s'assurer que ce prince penchait pour la restauration. Aussitôt l'ordre établi qu'il adoptait tout à l'heure disparut de sa pensée; mais, prenant ses mesures contre un pouvoir qui lui souriait peu, il n'admit au gouvernement provisoire que des hommes dont il se croyait sûr, des hommes dont il dominait l'opinion. Il travailla ensuite le sénat, séduisit Marmont, sema la défection partout. Les étrangers, acceptant son œuvre, déclarèrent alors qu'ils ne traiteraient plus ni avec Napoléon, ni avec aucun membre de sa famille. Une poignée de traîtres, se posant comme les interprètes de la volonté nationale, se prévalut de cette déclaration. L'empereur recula devant la guerre civile et abdiqua. Talleyrand ne fut pas satisfait de le voir descendu du trône, il le poursuivit dans sa personne et dans ses affections, dans les débris échappés au naufrage. Les fourgons qui renfermaient les économies de la liste civile furent saisis, et Maubreuil, avec son escorte, fut lancé sur les traces de Napoléon. Talleyrand chercha à donner à la première de ces entreprises un prétexte d'intérêt public. Toujours habile à revêtir de couleurs honorables les choses qui l'étaient le moins, il supposa une spoliation de deniers qu'il s'agissait de faire rentrer dans les coffres de l'État. Il savait de reste qu'aucun détournement n'avait eu lieu; mais il avait aidé à précipiter l'empereur du trône, il voulait s'adjuger ses dépouilles; et, comme la méprise est compagne de la fraude, il fit insérer, dans le *Moniteur* du 9 avril, un arrêté que le gouvernement était censé avoir pris à cette date, comme si la feuille officielle, qui se tire à minuit, avait pu promulguer le 9 une décision rendue le 9. Il en fut autant de la tentative de Maubreuil: Talleyrand n'essaya pas d'en déguiser le but; il fit mieux, il répondit que le gouvernement provisoire avait cessé ses fonctions dès l'arrivée du comte d'Artois; qu'il n'avait pu, par conséquent, devenir ni fauteur, ni complice de l'attentat qu'on lui imputait. Mais qui ne voit que, si l'entreprise n'eût eu la sanction du pouvoir, jamais Maubreuil n'eût obtenu les ordres qui mettaient à sa disposition la force publique, les autorités nationales, les troupes, les généraux de la coalition? Il y a mieux: le gouvernement provisoire était si peu dissous, que les ordres qui s'adressaient aux postes, à la gendarmerie, aux fonctionnaires civils, étaient revêtus de la signature de ses ministres, de Bourrienne, de Dupont, d'Anglès. La participation est donc constante et reste toute à la charge du gouvernement provisoire et de celui qui le présidait.

Il s'en soucie bien peu, sans doute; néanmoins je ne sais quelle fatale influence l'étreint et le domine, mais ses moindres actes trahissent une préoccupation secrète, décèlent un manque de vues insolite. L'homme politique est descendu au niveau de l'homme moral; tout ce qu'il fait est marqué au coin de l'imprévoyance et de la légèreté. Il ne s'est mis à l'œuvre, au dire de ses amis, que pour arracher la France à la guerre, et il abandonne, pour un simple armistice, ce qui eût suffi à acheter la paix. Il ouvre aux alliés les forteresses, les arsenaux, les ports, les chantiers que nous tenons encore sur leur territoire; il leur remet les escadres, les approvisionnements, l'im-

mense matériel que nous y avons entassés. Ses commissaires, effrayés de l'énormité du sacrifice, obtiennent que ce qui est d'origine française fasse retour à la France. Il trouve la réserve mesquine, il la repousse, il n'en veut pas, et, évoquant la négociation, il la mène lui-même à terme et la clot sur les termes où il l'a posée. D'un trait de plume, il dépouille le pays des seuls moyens de transaction qui lui restent; d'un trait de plume, il lui enlève cinquante places fortes, quarante vaisseaux de guerre, de vastes dépôts d'artillerie, de munitions, de plans, de cartes; il ne lui laisse aucun objet d'échange. Il fait plus: il a abandonné aux alliés une valeur de plusieurs centaines de millions; il ne trouve pas la curée assez forte, il y ajoute d'abord 30 millions pour ce que les cosaques n'ont pas pillé, puis les biens, les dotations que la Légion-d'Honneur possède à l'étranger; tout cela, bien entendu, par traités secrets. Il avait sans doute de bons motifs pour en agir ainsi: d'ordinaire, celui qui reçoit n'oublie pas celui qui donne. Toutefois, si la manière large du prince lui valut souvent la faveur de la coalition, elle ne lui sauva pas tous les déboires. Il ne s'était fait, à l'entendre, l'auxiliaire de l'étranger que pour continuer l'ordre établi; et tout d'abord il se trouve dominé par les intentions mal déguisées d'Alexandre; puis, par une transition un peu heurtée, il est amené en face de ces exprêtres, de ces ex-nobles, de ces princes dont il redoute si vivement la colère, obligé de remettre le dépôt des institutions nouvelles à un prince qui a passé sa vie à les combattre. Vainement il essaie de contenir l'émigration, de l'enlacer dans les étreintes d'une constitution; Louis XVIII se moque de ces inspirations libérales; il invoque son droit de naissance, et si, vaincu par la crainte d'une explosion populaire, il publie son ordonnance de réformation, il ne se présente pas moins comme l'heritier de sa race, comme le continuateur de la troisième dynastie. Il ne reconnait ni contrats anciens ni contrats nouveaux. Toutes les susceptibilités nationales sont éveillées, mais un traité a consacré l'abaissement de la France; c'est à Vienne que se fait le partage de nos dépouilles : Talleyrand va continuer dans cette capitale le triste rôle qu'il a pris à Paris. Ses amis ont beaucoup parlé de l'influence qu'il avait acquise au congrès; mais comment s'est-elle manifestée? Nous a-t-elle sauvé une colonie, une forteresse, un village? Non; le diplomate qui avait désemparé la France, qui l'avait livrée à la merci des rois, eût eu mauvaise grâce à faire le revêche. Toutefois, s'il ne défendit pas les intérêts du pays, il épousa chaudement les intérêts dynastiques du nouveau souverain. Il disputa avec chaleur à Marie-Louise la maigre indemnité que l'empereur Napoléon avait stipulée pour elle, et contribua à précipiter du trône un prince qu'en d'autres temps il avait obséquieusement courtisé. Pendant qu'il s'épuisait à cette œuvre si pauvre, le colosse du Nord poursuivait ses empiétements: il s'était adjugé la Pologne, il demandait la Saxe pour la Prusse. La situation devint bientôt si grave que la France crut devoir se liguer avec l'Angleterre et l'Autriche pour faire face au danger. D'un autre côté, la marche de l'administration, les doctrines qu'affichait la royauté, la facilité que Talleyrand avait montrée pour les alliés, avaient réveillé toutes les passions. La France se trouva tout à la fois menacée de la guerre civile et de la guerre étrangère. Telle était la position que Talleyrand lui avait faite, lorsque Napoléon, traqué par l'implacable diplomate, prit terre au golfe Juan. Le congrès fit trève à ses passions cupides. Souverains, ambassadeurs, diplomates se mirent à l'œuvre et disposèrent une nouvelle invasion. La guerre ne leur paraissant ni assez sûre ni assez prompte, ils publièrent une déclaration qui appelait au meurtre, à l'assassinat de celui qui les avait tous eus dans ses mains et les avait tous épargnés. Le déluge de soldats que la légation française contribua à déchaîner sur la France accomplit sa mission. La bataille de Waterloo eut lieu, Talleyrand put applaudir à l'hécatombe: il paraît, du reste, qu'il l'eût voulue moins sanglante; car, enveloppant l'Empire et la Restauration dans le même linceul, il était déjà en travail pour fonder un pouvoir nouveau. Louis XVIII, instruit de ses manœuvres, le repoussa d'abord de ses conseils; mais la main qui imposait à ce prince le meurtrier de son frère soutenait aussi Talleyrand; Talleyrand resta ministre, toutefois ce ne fut pas pour longtemps. Alexandre arriva à Paris et répudia tout aussitôt son vieil auxiliaire: celui-ci eut beau s'humilier, offrir de

prendre Pozzo di Borgo pour collègue, il ne put fléchir l'autocrate. Mais, habile à colorer sa disgrâce, il saisit je ne sais quelle réclamation de tableaux, venue à point nommé d'Italie, et se retira comme une victime dévouée qui s'immole à son pays. Tel était Talleyrand; il savait se parer d'un patriotisme qu'il n'avait pas, cacher sous des apparences honorables ce qui l'était le moins. Du reste, la disgrâce fut entière; tout ce qu'il put obtenir fut un titre de grand chambellan, il est vrai, avec 100,000 livres de rente. Sa position était faite, il passa toute la Restauration sans autre emploi. Il voulut essayer de l'opposition, prononça à la Chambre des pairs un discours qui donna sa portée; il prédit des malheurs à l'armée française qui entrait en Espagne, et l'armée fut partout accueillie à bras ouverts. On sentit l'absence du génie qui l'avait longtemps inspiré. — Juillet vint et emporta la Restauration : Talleyrand, qui avait beaucoup aidé à l'œuvre nouvelle, travailla à l'affermir; il alla la représenter à Londres, renouvela les offres qu'il avait faites à Pitt et les fit accueillir sans peine. Cette alliance, qui fut beaucoup moins son ouvrage que le résultat forcé des événements, fut le dernier acte de sa vie politique. Talleyrand était arrivé au dernier terme de son existence. Il traita les convictions religieuses comme il avait traité les croyances publiques; il adressa au Saint-Père une longue rétractation, où il désavoua la participation qu'il avait prise aux actes anticatholiques qui avaient marqué sa carrière, l'adhésion qu'il avait donnée à la constitution civile du clergé, le mépris qu'il avait fait de la consécration épiscopale, et mourut le 18 mai 1837. X.

TALLIEN (Jean-Lambert), célèbre conventionnel, né à Paris en 1769, fut élevé par les soins du marquis de Berny, du maître d'hôtel duquel il était fils. Après avoir été successivement clerc de procureur et de notaire, employé de bureaux, puis secrétaire du député Boustaret, au commencement de la révolution, il devint prote dans l'imprimerie du *Moniteur*, et rédigea alors une sorte de journal qu'on affichait deux fois par semaine, et dont les Jacobins faisaient les frais. Cette Société l'admit alors dans son sein, ainsi que quelques autres réunions du même genre, et, grâce à sa fougueuse énergie et à sa facilité d'élocution, il devint bientôt, malgré sa jeunesse, un des chefs du parti révolutionnaire. En 1792, il parut à l'Assemblée Nationale pour demander, au nom de sa section, la révocation de l'arrêté de suspension de Péthion et Manuel, prit une part très-active au mouvement du 10 août, et, d'après la manière dont il parla des massacres de septembre, il fut toujours soupçonné d'avoir été un des chefs des septembriseurs. Il est certain pourtant qu'il sauva personnellement un certain nombre de victimes, mais il ne l'est pas moins que ce fut lui qui expédia la circulaire pour ordonner le massacre dans les départements, et qui délivra les bons aux bourreaux. Nommé, le 30 septembre de la même année, député à la Convention, il fut un de ceux qui provoquèrent avec le plus d'ardeur la mise en accusation de Louis XVI, et, lors du jugement, il vota pour la mort, sans appel au peuple ni sursis. Président de l'Assemblée, il fit rendre un décret contre ceux qui avaient défendu le roi au 10 août, mais il ne put empêcher qu'on ne recherchât les septembriseurs. Envoyé avec Garat dans l'Ouest, il y montra une modération inattendue, et se fit accuser d'avoir épargné les royalistes; mais il donna bientôt de nouveaux gages aux Montagnards en provoquant la mort des Girondins, et en faisant poursuivre ceux qui s'étaient soustraits au décret d'accusation. Il fut ensuite chargé d'en aller rechercher les derniers restes à Bordeaux : il s'y montra impitoyable, et, après avoir frappé les hommes politiques, il frappa les négociants et ne s'arrêta que parce qu'une de ses victimes, madame de Fontenay, née Cabarrus, arrêtée au moment où elle se rendait en Espagne, lui inspira de l'amour. Pour lui plaire il ralentit la persécution; elle l'en récompensa en l'épousant. Il est vrai que plus tard elle ne se crut pas engagée par ce mariage, et qu'elle obtint une séparation qui lui permit d'épouser le prince de Chimay. Tallien ne tarda pas à être accusé de modérantisme, et, s'étant rendu à Paris pour se justifier, il ne put empêcher l'arrestation de madame de Fontenay.

C'était l'époque de la toute-puissance de Robespierre. Tallien, à qui il donna de nombreuses preuves de sa haine, ne s'occupa qu'à en débarrasser l'Assemblée. Une conspiration fut ourdie, et le nombre des

ennemis du dictateur croissant toujours, Tallien se chargea de le dénoncer à la tribune, dans la journée du 9 thermidor, comme ayant résolu la perte de ses collègues. — « Ses yeux, s'écria-t-il, « ne peuvent rencontrer dans cette en- « ceinte un homme qui ne soit son en- « nemi, qu'il n'ait forcé de l'être. La pa- « trie, le genre humain s'élèvent contre « lui. » Et il ajouta, en montrant un poignard, qu'il allait le frapper lui-même si on ne le décrétait d'accusation. Le décret fut rendu. L'issue de cette journée, qui délivra la France de Robespierre, est racontée au mot THERMIDOR, et nous devons nous en tenir ici à ce qui regarde personnellement Tallien. Après cette journée, il parut persuadé que la révolution avait assez moissonné de têtes, et, devenu membre du Comité de Salut Public, il fit fermer le tribunal révolutionnaire, poursuivre Lebon, Carrier et leurs adhérents; mais on lui rappela ses antécédents, et il voyait rapidement diminuer sa popularité, lorsqu'il fut envoyé à l'armée de l'Ouest, alors commandée par Hoche. L'affaire de Quiberon, qui éclata à cette époque, fournit encore occasion aux ennemis de Tallien de l'accuser de royalisme : il chercha à s'en laver en demandant la mort de tous ceux qui avaient pris part à ce mouvement; mais, poursuivi par les accusations contradictoires de terrorisme et de bourbonisme, il dut se retirer des affaires, et depuis lors il ne se servit de son crédit que pour arracher un certain nombre de ses ennemis à la proscription qui suivit le 18 fructidor.

Plus tard, il suivit, en qualité de savant, Bonaparte à l'expédition d'Egypte, rédigea quelque temps la *Décade égyptienne*, puis fut nommé administrateur des biens nationaux; mais, abreuvé de chagrin après le départ de Bonaparte, il s'embarqua pour la France; il fut fait prisonnier dans la traversée et conduit à Londres, où le club des Wighs lui donna une grande fête et un repas splendide, dans lequel il fut placé auprès de Fox. La duchesse de Devonshire lui envoya son portrait, qu'il garda après lui avoir renvoyé les diamants qui l'entouraient. La réception qui l'attendait en France fut bien différente. Sa femme demandait le divorce, et le premier consul paraissait assez mal disposé pour lui. Sans moyens d'existence, il sollicita un emploi et parvint enfin à être nommé consul à Alicante. Atteint de la fièvre jaune, il y perdit un œil et revint en France, où son traitement de consul lui fut cependant continué. Sous la Restauration il ne fut pas compris dans la mesure qui frappa les régicides, ce qui fit supposer qu'il avait été attaché à la police des deux gouvernements. Mais la chose paraît assez peu probable, puisqu'à sa mort, arrivée en 1820, il était dans la plus grande misère, et avait été obligé peu de temps auparavant de vendre sa bibliothèque.

TALMA (FRANÇOIS-JOSEPH), né à Paris en 1766. Fils d'un dentiste, il exerça d'abord cette profession en Angleterre et en France, mais en faisant de temps à autre des excursions dans l'art qui devait l'illustrer. A dix ans, il se passionnait tellement pour un personnage qu'il avait été chargé de jouer, qu'il fondit en larmes et dut être emporté de la salle. Plus tard il jouait la tragédie française à Londres, et, quand il fut de retour en France, tout en exerçant sa profession, il se lia avec les comédiens les plus distingués de son époque; enfin, après avoir longtemps lutté contre sa vocation, il entra en 1786 à l'école de déclamation, et débuta, le 21 novembre de l'année suivante, par le rôle de Séide de *Mahomet*. Pendant plusieurs années il se borna aux rôles secondaires, méditant en silence la réforme qu'il se proposait d'introduire dans le débit et le costume de la tragédie. Avant lui il s'était montré des acteurs inspirés dans les situations fortes, mais presque aucun n'avait su conserver dans les situations communes un naturel empreint de calme et de dignité. Talma avait remarqué que les grands mouvements prodigués à tout propos sont non-seulement déplacés dans les scènes de pure conversation, mais nuisent à l'effet qu'ils pourraient produire dans les scènes pathétiques; il se montra donc sobre de gestes et d'éclats de voix, ramena la psalmodie du débit ordinaire au ton de la conversation, et garda pour les moments terribles ou attendrissants ces mouvements, ces inflexions de voix qu'une longue étude de la nature lui avait enseignés. Cette révolution en appelait une autre dans le costume, composé entièrement de vêtements de fantaisie, et qu'il rapprocha de la nature, de sorte qu'il put passer pour le premier inventeur de cette couleur locale dont on nous a lassés depuis lui. Ces réformes ne passèrent pas

sans protestations. On les attaqua surtout par le ridicule; mais ceux qui s'étaient moqués de lui finirent par applaudir à ses réformes, par s'attendrir et frémir comme la foule en lui voyant représenter Charles IX, Brutus et surtout Hamlet. On sait l'histoire de cet officier qui, en le voyant dans ce dernier rôle prêt à frapper Gertrude, fut saisi de convulsions, et qui demandait encore avec anxiété, quand il fut revenu à lui : « A-t-il tué sa mère? » Lié avec tous les hommes de lettres de la révolution, dont il partageait les principes, et qui cependant le persécuta quelquefois, il fut recherché de Napoléon, qui se plaisait à causer avec lui de son art, pendant que des députations attendaient dans l'antichambre. L'empereur l'emmena quelquefois dans ses expéditions, et ce fut pour lui plaire que Talma se rendit à Weimar, où il joua devant *un parterre de rois*. Il voyagea aussi en Angleterre et en Belgique, partout applaudi, fêté et admiré. Le rôle de Danville, dans *l'École des vieillards*, venait de lui ouvrir une nouvelle carrière lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui l'emporta, le 19 octobre 1826.

A la même époque, deux artistes, deux amis, David et Talma, entreprirent de réformer leur art en le rapprochant de la nature, et leurs réformes ne sont pas sans analogie. L'amour du simple, de la correction et un peu de froideur les caractérisent également. La génération qui leur a succédé a accepté leur réforme tout en la corrigeant dans ce qu'elle a d'outré, car ils faisaient une réaction. Sans doute c'était beaucoup de bannir du débit tragique le ton déclamatoire, mais c'était trop de le ramener au ton de la conversation. Le vers du XVIIe et du XVIIIe siècle a en lui une certaine emphase qu'il ne faut pas lui enlever sous peine d'en perdre l'intelligence; il appartenait à une jeune fille de notre époque de combiner ces deux exigences du naturel et de la pompe des vers classique.

TALMOUT. *Voy.* TREMOUILLE.

TALMUD. — *Définition.* — TALMUD, comme écrit l'Académie, ou mieux THALMUD, qui correspond plus exactement au *Thav*, de la racine *lmd* (apprendre, enseigner), est un terme hébreu-rabbinique, qui signifie *doctrine, étude*. Il désigne plus particulièrement le grand corps de doctrine des Juifs, auquel ont travaillé successivement, à des époques différentes, les docteurs les plus accrédités en Israël. C'est le code complet, civil et religieux, de la Synagogue. Son objet est d'expliquer la loi de Moïse, conformément à l'esprit de la tradition orale. Il renferme les discussions et les disputes contradictoires entre ceux qui se sont appliqués à approfondir cette loi; quelquefois les conclusions et décisions qui s'en sont suivies, et de temps à autre il se livre à des digressions, appelées *aggadas* (causeries), sur l'histoire, sur les sciences, dont les érudits, surtout les archéologues, pourraient tirer un parti avantageux. Si le lecteur judicieux du Talmud a souvent lieu de s'affliger des aberrations étranges où peut tomber l'esprit humain abandonné de la vraie foi; si plus d'une fois les turpitudes du cynisme rabbinique obligent la pudeur de se voiler la face; si le fidèle est souvent révolté des atroces et insensées calomnies dont la haine impie des pharisiens poursuit tous les objets de sa vénération religieuse, le théologien chrétien y recueille des données et des traditions précieuses pour l'explication de plus d'un texte obscur du Nouveau-Testament et pour convaincre nos adversaires religieux de l'antiquitité autant que de la sainteté du dogme catholique, si bien défini par le *quod semper* de saint Vincent de Lérins.

Parties intégrantes du Talmud. — Le Talmud est distingué en *Mischna*, appelée communément *Misna*, qui est le texte, et en *Ghemara*, qui en est le commentaire et le développement, comme aussi le supplément. La *Ghemara* est double : celle *de Jérusalem*, et celle *de Babylone*.

Mischna, de la racine *schuh* (répéter, réitérer), signifie *répétition de la loi, seconde loi*, celle que, selon les rabbins, Dieu enseigna *oralement* à Moïse sur le mont Sinaï, après lui avoir donné la *loi écrite*, appelée *Thora*, dont le législateur des Hébreux a composé son Pentateuque. C'est pourquoi on appelle la *Mischna* en grec *deutérôse*, δευτέρωσις, terme qui a la même signification que l'hébreu. En rabbinique *Mischna* veut encore dire *étude, leçon*, et la racine dont il dérive (*schnh* et *schna*) *apprendre, enseigner*.

Ghemara (de la racine *gmr*, *parfaire*, et en chaldaïque *apprendre*, *enseigner*) signifie *perfection, supplément, complément, doctrine.*

Sous le nom de Talmud les rabbins dé-

signent fréquemment la *Ghemara* seule. Ils nomment souvent dans leurs livres le *Talmud* babylonien et le *Talmud* jérusalémitain pour *Ghemara* de Babylone, *Ghemara* de Jérusalem. Sous le nom *Thora*, loi, ils désignent ordinairement toute leur loi, tant la partie orale que la partie écrite. Ils appellent plus volontiers la loi écrite *mikra*, lecture; terme auquel correspond le mot *Kor-an*, Coran, des Arabes. Toutefois *mikra* désigne plus communément l'ensemble de leur canon des saintes Écritures, composé de livres *légaux*, livres *moraux* et livres *historiques*. Voyez dans cette Encyclopédie notre article Bible.

§ I. *De la loi orale.*

Un code écrit quelconque est nécessairement accompagné de traditions, de souvenirs populaires, sur la manière de l'entendre et de l'appliquer. La lettre nue serait le jouet des préventions, du caprice, de l'intérêt, des passions; et au lieu de servir de lien de fraternité à la nation, pour n'en faire qu'une seule famille, ce code ne serait qu'une pomme de discorde. Le peuple se scinderait en sectes, en coteries, d'autant plus animées les unes contre les autres que chacune se persuaderait qu'elle seule est dans la vérité, et qu'il lui incombe de la faire triompher. Aussi, outre la loi *écrite*, dictée à Moïse sur le mont Sinaï, depuis le premier mot de la Genèse jusqu'au dernier du Deutéronome, comme l'enseigne la Synagogue (*voyez* Talmud, traité *Baba-batra*, fol. 15, recto; traité *Menahhot*, fol. 30, recto, et les savants prolégomènes de Mendelssohn sur le Pentateuque), le peuple de Dieu avait de tout temps une *seconde loi*, si on peut l'appeler ainsi, *une loi orale*, qui se transmettait *de bouche en bouche* (mippé el pé). Son objet était de fixer le sens de la Bible, comme aussi de préserver de l'oubli les préceptes divins *non écrits*; car la Synagogue, tant après sa réprobation que lorsqu'elle était encore l'Eglise de Dieu, n'a jamais été *protestante*. Jamais elle n'a livré la parole divine à l'arbitraire, généralement influé par les passions, et au caprice du jugement personnel des individus. Telle est la tradition confiée à la garde des *anciens* et des docteurs de la nation, sous l'autorité du chef de la religion, *assis sur la chaire de Moïse*, c'est-à-dire successeur du législateur des Hébreux, en tant que, pour nous servir des expressions du prophète, *ses lèvres étaient les dépositaires de la science*, et que *de sa bouche on recherchait la connaissance de la loi de vérité, parce qu'il était l'ange du Seigneur* (Malachie II, 6, 7); en d'autres termes, parce qu'il avait mission d'interpréter la loi de Dieu.

Dans les temps anciens il ne pouvait être porté atteinte à la tradition; car aussitôt qu'il surgissait un dissentiment entre les docteurs, la cause était portée de degré en degré jusque devant la grande assemblée de Jérusalem, appelée dans les derniers temps, d'un mot grec, *Sanhédrin*. Elle était composée de soixante-dix docteurs de la loi, sans compter le *Nâci* (chef, président), regardé comme le légitime successeur de l'autorité spirituelle de Moïse. « Lorsque tu seras arrêté par une question difficile, est-il dit dans le Deutéronome, XVII, 8 suiv., entre sang et sang, « entre plaie et plaie, entre cause et cause, « et que dans ta ville les avis des sages seront partagés, tu te leveras, et tu monteras vers le lieu que Jéhovah ton Dieu « aura choisi, et tu t'adresseras aux prêtres « de la race de Lévi, et au Juge qui sera « en ce jour-là, et tu les consulteras, et ils « te donneront la décision de la cause. Et « tu te conformeras à tout ce que t'auront « dit ceux qui président au lieu que Jéhovah aura choisi; et tu seras attentif à exécuter tout ce qu'ils t'auront enseigné. « Tu te conduiras selon l'enseignement « qu'ils t'enseigneront, et selon la décision « qu'ils te donneront. Tu ne te détourneras ni à droite ni à gauche de la chose « qu'ils te diront. Mais l'homme qui, s'enflant d'orgueil, ne voudra point obéir à « l'arrêt du prêtre qui est établi en ce lieu-« là pour servir Jéhovah ton Dieu, ou à celui du Juge, qu'il soit puni de mort; et « tu ôteras le mal du milieu d'Israël, afin « que tout le peuple l'entendant craigne, « et que nul ne s'élève plus d'orgueil. »

C'est ici un des passages les plus remarquables de l'Ecriture en faveur de la soumission due à l'autorité spirituelle résidant dans le corps enseignant de l'Eglise, dépositaire de la tradition, et en dernier ressort dans le chef suprême du sacerdoce sur terre, gardien infaillible de la doctrine divine. Nous y reviendrons après que nous aurons rapporté les paroles adorables de notre Seigneur, qui ont trait à la même matière.

Si nous remontons aux monuments les plus anciens, nous y rencontrons des traces de la *loi orale*, c'est-à-dire de la tradition. Josèphe (*Antiquit.*, III, 5, n° 9) dit que Moïse, après avoir manifesté au peuple la loi de Dieu, lui prescrivit, dans des occasions successives, de quelle manière on devait observer ces lois. Plus loin, XIII, 10, n° 6, il nous apprend que les pharisiens donnaient au peuple des instructions religieuses *qui ne font pas partie des lois* (écrites) *de Moïse, mais qui étaient parvenues jusqu'à eux* PAR UNE TRADITION CONSTANTE DES ANCÊTRES DE LA NATION, ἐκ πατέρων διαδοχῆς.

Les Thargums, paraphrases chaldaïques, dont l'usage a commencé peu après le retour de la captivité babylonienne, parce que le commun du peuple n'entendait plus l'hébreu du texte original de la Bible, non seulement mentionnent la *loi orale* en plusieurs endroits, mais rapportent aussi un grand nombre de traditions qui ont été *plus tard* consignées dans le Talmud; traditions dont les unes expliquent le sens de plusieurs lois de Moïse, et les autres donnent des préceptes qu'on ne trouve pas dans le Pentateuque.

L'Ancien-Testament lui-même porte des traces évidentes d'une tradition orale.

Nous en indiquons plusieurs dans notre ouvrage *de l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*. Comme les développements dans lesquels il faudrait entrer pour les rendre sensibles dépasseraient les limites que nous nous sommes prescrites dans le présent article, nous nous permettons de renvoyer les lecteurs de l'Encyclopédie à l'ouvrage que nous venons de nommer.

En ce point l'Evangile ne nous fait pas défaut non plus. Notre Seigneur Jésus-Christ, en s'adressant au peuple et à ses propres disciples, dit un jour : « Les scribes « et les pharisiens *sont assis sur la chaire « de Moïse*. Observez donc et faites tout ce « qu'ils vous disent (Matth. XXIII, 2, 3). » Saint Hilaire (*Tract.*, *in* II, Psal.) dit à l'occasion de ce texte : « Outre la loi écrite, « Moïse enseigna séparément les mystères « les plus secrets de la loi aux soixante-« dix anciens, institués dans la Synagogue « en qualité de docteurs chargés spéciale-« ment d'en transmettre la connaissance. « C'est de cette *doctrine traditionnelle*, con-« tinue le saint Père, enseignée dans la « synagogue depuis lors et sans interrup-« tion, que Jésus-Christ parlait quand il « dit : *Les pharisiens et les scribes sont « assis sur la chaire de Moïse. Observez donc « et faites tout ce qu'ils disent, mais n'imi-« tez pas leurs œuvres.* Nam idem Moyses, « quamvis veteris testamenti (c'est-à-dire « du Pentateuque) verba in litteris condi-« disset, tamen separatim quædam ex oc-« cultis legis secretoria mysteria septua-« ginta Senioribus, qui doctores dein-« ceps manerent, intimaverat. Cujus doc-« trinæ etiam Dominus in Evangeliis « meminit, dicens : *Super cathedram Moysi « sederunt scribæ et pharisæi.* » Page 28 de l'édition des Bénéd.

Et ici nous nous hâtons de faire remarquer, avec le grand et saint évêque d'Hippone, qu'il faut distinguer entre les *docteurs pharisiens assis sur la chaire de Moïse*, c'est-à-dire enseignant en vertu de l'autorité, légitime alors, dont ils étaient revêtus et laquelle *ne leur permettait pas de s'écarter de la vérité*, expliquant, comme successeurs de Moïse, la loi à laquelle notre Seigneur voulait bien se soumettre lui-même; entre les docteurs légitimes, disons-nous, et cette tourbe de pharisiens dont le Sauveur a flétri les fausses traditions et la doctrine dangereuse (S. Matth., XV, 3, *sqq.*; XVI, 6; S. Marc, VII, 7.) Jésus-Christ ne commandait pas d'obéir *aux pharisiens et aux scribes*, mais à la seule *chaire de Moïse*. « Super ca-« thedram Moysi sedent scribæ et pharisæi : « quæ dicunt facite, quæ autem faciunt « facere nolite : dicunt enim et non faciunt. « In quibus dominicis verbis, dit-il, utrum-« que debetis advertere, et quantus honor « delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus ca-« thedrâ etiam mali sedentes *bona docere « cogebantur;* et undè fieret proselytus fi-« lius gehennæ, non scilicet à pharisæis « verba legis audiendo, sed eorum facta « sectando (C. Faust. XVI, 29). » Ailleurs il dit ces mots remarquables : « Quæ dicunt « facite, quæ autem faciunt facere nolite; « dicunt enim et non faciunt. Ideò audiun-« tur utiliter qui etiam utiliter non agunt. « Sua enim quærere student, sed *sua do-« cere* non audent, de loco scilicet superiore « sedis ecclesiasticæ, *quam sana doctrina « constituit.* Propter quod ipse Dominus, « priusquam de talibus quos commemo-« ravi, diceret, præmisit : *Super cathedram « Moysi sederunt.* Illa ergò cathedra, *non*

« *eorum, sed Moysi, cogebat eos bona dicere,* « etiam non bona facientes. Agebant ergo « sua in vitâ suâ, *dicere autem sua, catho-* « *dra illos non permittebat aliena.* (*De Doct.* « *Christ.* IV, 27.)

« Le Pentateuque, dit le rabbin Moyse « de Kotzi, n'est qu'une lettre morte, une « espèce d'index des préceptes religieux. « Nous ne pouvons avoir connaissance de la « loi écrite qu'au moyen de la loi orale. « Elle en est comme l'âme qui lui donne la « vie. » (Préface du *Grand livre des précep-tes.*)

Mendelssbon, ce savant rabbin et profond philosophe qui florissait dans une des capitales du protestantisme, Berlin, fait dans son commentaire hébreu, à l'occasion de notre texte du Deutéronome, la réflexion suivante, qui tombe de tout son poids sur l'hérésie du XVI[e] siècle : « Et ce précepte « (d'obéir à la décision du chef *pro tempore* « de la religion) est de la plus haute im- « portance; car la *Thora* (*voyez* ce mot plus « haut dans cet article) nous a été donnée « par écrit. Et il est notoire que les opinions « varient dès qu'il s'agit de raisonner. Les « disputes se multiplieraient, soit pour ex- « pliquer la lettre du texte, soit pour en ti- « rer des inductions; et de cette manière la « *Thora* deviendrait je ne sais combien de « *Thoras*. La loi coupe court à toute contes- « tation, en ordonnant de prêter obéissance « au grand tribunal qui se tient devant Jé- « hovah, au lieu qu'il a choisi (Jérusalem), « en tout ce qu'il nous prescrit : que nous « réglions notre conduite d'après tout ce « qu'il décide. Et lors même qu'il nous « semblerait que cette autorité se trompe, « il n'est loisible à nul homme privé d'en- « tre nous de suivre sa propre opinion; « car ce serait la ruine de la religion, un « sujet de division dans le peuple, et la « dissolution de la nation entière. »

Notre sainte mère l'Église, qui a recueilli l'héritage de la Synagogue dépossédée, nous propose également des pratiques religieuses et des articles de foi fondés uniquement sur la tradition, et dont l'Écriture ne fait mention nulle part. Voilà pourquoi l'apôtre saint Paul fait cette recommandation : « Demeurez fermes, mes frères, et conservez les traditions qui vous ont été enseignées, soit de *vive voix*, soit par notre lettre. (*Thess.* II, 14.) » De là ce mot célèbre de saint Chrysostome, répété par Théophylacte : « C'est une tradition, n'en demandez pas davantage (*In* II *Thess.*, cap. III, *Homil.* 4). »

Ce que le saint évêque de Poitiers, qui avant d'embrasser le christianisme avait fait une étude approfondie de la loi mosaïque, disait au IV[e] siècle, au sujet du passage de saint Matthieu XIII, le Talmud, plus tard, Maïmonides, au XII[e] siècle, et plusieurs rabbins après lui, l'ont répété à l'occasion de l'ordonnance de la loi de rigueur du Deutéronome, chapitre XVII, que nous avons transcrite quelques lignes plus haut. D'après le Talmud, traité *Peçahh-im*, fol. 88, recto, le *docteur rebelle* (zaken mamré) que cette loi frappe de la peine de mort, c'est celui qui n'accepte pas la tradition enseignée par le chef de la religion, ou refuse de se soumettre à la décision que le tribunal suprême prononce en vertu de l'autorité dont il est revêtu (Maïm., *Traité des docteurs rebelles*, ch. III, 54. Moïse de Kotzi, *précepte nég.* 217.) Rabbi Hhezkia, dans son commentaire si estimé sur le Pentateuque, intitulé *Hhezkuni*, dit en cet endroit du Deutéronome : « Ici nous trouvons un argument contre ces Israélites impies qui rejettent la tradition des *sages*. Car si Dieu ne nous avait donné autre chose que le texte écrit de la loi sainte, à quoi bon aller consulter l'autorité siégeant à Jérusalem? » Rabbi Lévi-ben-Gherschan, communément appelé *Ralbag*, dit dans son commentaire en cet endroit : « Le Sanhédrin tranche la contestation, soit en enseignant la tradition, soit, à son défaut, en décidant de sa pleine autorité. »

Le Talmud, Traité *Rosch-hasschana*, fol. 25, verso, demande : « Le texte dit : « Et tu te leveras, et tu t'adresseras au juge « *qui sera en ces jours-là*. Pourrait-il venir à « la pensée de quelqu'un de s'adresser à un « juge qui ne serait pas en ces jours-là? « Réponse : Ces paroles ne sont pas super- « flues. Elles nous apprennent que *Jephté* « pendant sa judicature mérite autant d'o- « béissance et a autant d'autorité que *Sa-* « *muel* pendant la sienne. »

Jephté, enfant illégitime, né d'une abandonnée, était avant son élévation un vagabond et un chef de bandits. Samuel, au contraire, enfant de la prière et de sa sainte mère Anne (1 Rois, I), est considéré dans la Synagogue comme plus saint et plus grand prophète que Moïse et Aron pris ensemble. Mais Jephté, devenu juge d'Israël,

eut l'assistance du Saint-Esprit, ainsi que nous lisons au livre des Juges (xi, 19) : *Factum est ergò super Jephte Spiritus Domini.* C'est pourquoi l'apôtre ne fait pas difficulté de le ranger à côté de *David et de Samuel*, tout comme font les rabbins. *Et quid adhuc dicam de Jephte, David, Samuel et prophetis?* (Hebr. xi, 32.)

Nos théologiens distinguent trois espèces de traditions : 1° les *divines*, celles que Dieu a confiées aux patriarches, ou Jésus-Christ à ses disciples, ou les apôtres à l'Église, par l'inspiration du Saint-Esprit; 2° les *apostoliques*, qui doivent leur origine l'autorité apostolique; 3° les *ecclésiastiques*, qui ne remontent qu'à tel concile, à tel saint Père, à tel Souverain Pontife. Nous verrons tout à l'heure que les rabbins établissent pour leurs traditions, dont se compose le Talmud, une division analogue.

§. II. *Chaîne de la tradition.* Nous allons donner, avec quelques additions, la *chaîne de la tradition*, telle que Moïse Maïmonides l'énumère dans l'introduction de son abrégé du Talmud intitulé *Yad-Hhazaka.* Cette chaîne se compose de TRENTE-NEUF *anneaux* ou générations, anneaux dont le dernier se rattache à la clôture du Talmud. Une fois que la tradition était fixée par écrit, il n'y eut plus de *traditionnaires* en titre, des docteurs spécialement chargés du dépôt de la tradition. Celle-ci, à partir de cette époque, était sous la garde de toute la nation.

Série des prophètes.

1. Moïse, descendu de la montagne de Sinaï, et rentré dans le camp d'Israël, enseigna le développement oral de la loi sainte successivement à son frère Aron, à ses neveux Eleazar et Ithamar, aux Anciens, c'est-à-dire au Sanhédrin, enfin à tous ceux du peuple désireux d'en être instruits. Le Talmud, traité *Erubin*, fol. 54, verso, décrit le cérémonial qui fut observé dans ces leçons réitérées. Quelques-uns des auditeurs en jetaient par écrit des notes abrégées, pour aider la mémoire.

Mais celui des anciens que Moïse chargea spécialement du dépôt de la loi orale, ce fut son disciple et successeur

2. Josué, qui laissa comme disciples

3. Les *Anciens* de son temps, et Phinées, fils d'Eléazar, lequel avait déjà entendu Moïse.

Ceux-ci livrèrent la tradition à

4. Héli le grand-prêtre; celui-ci la livra à

5. Samuel le prophète; celui-ci au

6. Roi David; celui-ci à

7. Ahias de Silo, de la tribu de Lévi, qui, au dire des rabbins, avait été en Égypte, et jeune encore auditeur de Moïse; celui-ci la livra au

8. Prophète Élie; celui-ci au

9. Prophète Élisée, celui-ci au

10. Grand-prêtre Joïada; celui-ci à

11. Zacharie le prophète; celui-ci au

12. Prophète Osée; celui-ci au

13. Prophète Amos; celui-ci au

14. Prophète Isaïe; celui-ci au

15. Prophète Michée ;celui-ci au

16. Prophète Joël; celui-ci au

17. Prophète Nahum; celui-ci au

18. Prophète Habacuc; celui-ci au

19. Prophète Sophonie; celui-ci au

20. Prophète Jérémie; celui-ci au

21. Prophète Baruch, fils de Néri; celui-ci à

22. Esdras, le restaurateur des saintes Écritures.

Chacun de ces traditionnaires était assisté d'un *bèt-din* (une maison de justice, académie, consistoire, synode); ces académies, ainsi que nous l'avons déjà dit, prirent plus tard le titre grec de Sanhédrin, συνέδριον. Esdras était à la tête de la fameuse grande Synagogue (kenecèt hagghedola), composée de cent vingt docteurs, au nombre desquels figuraient les *derniers prophètes* de l'Ancien-Testament, Aggée, Zacharie et Malachie. On y voyait aussi siéger Daniel, Ananias, Misaël et Azarias, Néhémie, fils d'Helcias, Mardochée, Belsan, Zorobabel, tous personnages célèbres de l'Ancien-Testament.

Le dernier survivant des membres de la *grande Synagogue*, et dépositaire de la tradition, fut

23. Siméon-le-Juste, grand-prêtre après la mort d'Esdras. Il était, en quelque sorte, la transition de la première série des traditionnaires, celle des *prophètes*, à la série suivante, celle des *thanaïtes* ou *misniques*, qualifiés ainsi non-seulement parce que le *mischna* se compose, en grande partie, de leurs propres leçons ou enseignements, mais aussi parce que ce code fut rédigé sur des notes écrites qu'ils avaient laissées.

Série des Thanaïtes.

Siméon-le-Juste transmit la tradition à

24. Antigone de Socho, qui florissait environ 300 ans avant l'Incarnation de notre Seigneur; Antigone livra la tradition à

25. José fils de Joazar, de la ville de Zéréda, et à José fils de Jean, de Jérusalem.

Ici commencent les *couples* (zugot), comme disent les rabbins, c'est-à-dire deux traditionnaires associés, des duumvirs, dont le premier nommé était *Nâci*, chef du Sanhédrin, docteur suprême tenant la place de Moïse; et le second, premier docteur (***Ab bèt-din***), assesseur du précédent. Il faut excepter Siméon, fils d'Hillel, dont nous allons parler. Quoique nommé le second, il était *Nâci*, à cause de sa qualité de ***rabban*** qui emportait de droit celle du nâciat (qualité de *nâci*). A ce compte, le couple du trentième chaînon ci-après se composait de deux docteurs qui étaient simultanément chefs du Sanhédrin, comme on voyait quelquefois à Rome deux Césars assis sur le même trône.

Ces deux Josué livrèrent la tradition à

26. Josué fils de Perahhia, et à Nitthaï d'Arbel; ceux-ci à

27. Juda fils de Tabbaï, et à Siméon fils de Schatahh; ceux-ci à

28. Schemaya et à Abtalion, tous deux ***prosélytes de justice***, c'est-à-dire convertis à la religion révélée, comme aussi tous deux descendants de Sennachérib, roi d'Assyrie, dont l'armée avait été miraculeusement détruite devant Jérusalem qu'elle assiégeait (4 Rois, xix, 22).

Ces derniers livrèrent la tradition à

29. Hillel et Schammaï, deux célèbres antagonistes théologiques. Leurs disciples, qui épousaient les querelles des maîtres, en venaient souvent aux mains, faute de raisons logiques, avec un tel acharnement qu'il restait des morts sur la place. Ces deux docteurs enseignaient du temps d'Auguste et d'Hérode, quarante ans environ avant Jésus-Christ. ***Sammaï igitur et Hellel***, dit saint Jérôme, ***non multò priusquam Dominus nasceretur orti sunt in Judæâ (In Is.*** viii).

Hillel, surnommé ***l'Ancien***, et aussi ***le Babylonien***, parce qu'il était né à Babyone, était issu, du côté maternel, de la royale famille de David.

Un autre rabbi Hillel, auteur du calendrier juif, neuvième descendant de ***Hillel l'Ancien***, reçut le baptême à son lit de mort, vers 1320, des mains de l'évêque de Tibériade. Il fit appeler ce prélat par son confident Joseph, qui dans la suite s'est converti aussi. Il écarta les témoins juifs, en prétextant qu'il avait besoin de rester seul avec ce *médecin*, pour se faire administrer un *remède* avec l'eau qu'il s'était fait apporter. Ces détails ont été donnés par Joseph à saint Épiphane, lui-même Juif converti, qui les a insérés dans son livre contre les hérésies. *Voy.* tome ii de ses œuvres, page 127, n° 4 de l'éd. de Paris, 1622.

Hillel et Schammaï transmirent la tradition à

30. Rabban Yohhanan (Jean), fils de Zaccaï, et à Rabban Siméon, fils de Hillel, l'antagoniste de Schammaï, dont nous venons de parler.

On croit généralement que ce dernier est le *Siméon* qui eut le bonheur de tenir dans ses bras le divin Enfant, lors de sa présentation au temple de Jérusalem (Luc. ii, 25, suiv.), et qui, à cette occasion, transporté d'une sainte joie, entonna l'hymne si suave, ***Nunc dimittis***, que l'Église répète à Complies. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer le mauvais vouloir de la secte pharisienne envers ce rabbin, à qui sa doctrine, aussi bien que sa naissance et son rang élevé dans la Synagogue, attiraient une grande considération dans toute la Judée. Le Talmud, traité ***Abot***, et le livre ***Halih-hut-Olam***, qui traitent ***ex professo*** des ***Pères de la tradition***, passent sous silence notre Rabban Siméon. Ils aiment mieux enlever ainsi un anneau de la chaîne traditionnelle que de nommer l'illustre *nâci* qui avait donné dans le lieu saint un témoignage public à celui qui est ***la consolation d'Israël, Consolationem Israël*** (Luc, ***ubi suprà***). Dans les livres des autres rabbins, qui ne parlent qu'avec la plus grande vénération des descendants d'Hillel, et recueillent avec un soin religieux le moindre de leurs propos, le nom de Rabban Siméon est simplement enregistré, sans qu'ils l'accompagnent de quelques citations de ses enseignements, comme ils font à l'égard des autres Pères. Pour ne pas interrompre la suite de la tradition, ou pour donner la postérité de Hillel, ils le nomment froidement, et comme à regret, Rabban Siméon, et se hâtent de passer à son successeur.

§ II. *Des titres des docteurs juifs.*

Nous voyons ici pour la première fois, vers la naissance du christianisme, des ti-

tres honorifiques, comme rabban, rabbi, etc., qui accompagnent les noms des docteurs de la Synagogue. « Avant cette génération, disent les rabbins, les docteurs étaient si excellents que leur simple nom propre était au-dessus de tous les titres (gadol mirabban schemo). » Toutefois, *rabban* est le titre le plus distingué. Les titres qui viennent après celui-ci sont: *rabbi* et *ribbi*, donnés aux Pères de la Terre sainte; *rab*, *rabbana, rabboné, rabboni, abba, mar*, tous noms chaldaïques ou babyloniens, donnés aux Pères de la Babylonie. Ils signifient: seigneur, notre seigneur, seigneurs, mon seigneur, père, seigneur.

Les scribes et les pharisiens, du temps de notre Seigneur, étaient singulièrement ambitieux de ces divers titres. « Ils aiment, disait-il, à être salués *rabbi*, et à recevoir les honneurs qui sont attachés à cette qualification distinctive. *Amant autem primos recubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus rabbi* (Matth., XXIII, 6, 7). »

Il n'y eut que sept docteurs qui aient porté le haut titre de *rabban*, tous revêtus de la dignité de nâci; nous aurons occasion de nommer les six autres en continuant la chaîne de la tradition. Ce sont, en quelque sorte, sept sages de la Synagogue, comme la Grèce avait les siens.

Suite de la chaîne traditionnelle.

Rabban Siméon livra la tradition à

31. Rabban Gamaliel, son fils, surnommé *l'Ancien*.

C'est aux pieds de ce *rabban* que *rabbi Saul* a puisé cette connaissance profonde de la loi mosaïque, dont, devenu apôtre de l'Évangile, sous le nom de Paul, il fit, avec l'assistance du *Dispensateur des dons* (*Dator munerum*), un si heureux usage, en prêchant *Jésus-Christ crucifié*, point unique, comme il disait si bien, *de toute sa science*. *Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum-Christum, et hunc crucifixum* (1 Cor., II, 2).

Gamaliel, qui eut encore pour disciple saint Barnabé et le proto-martyr saint-Étienne, embrassa plus tard le christianisme, et le pratiqua si fidèlement que l'Église le compte au nombre des saints. Il est porté au martyrologe du 3 août, avec son fils *Abibon*. Membre de la secte des pharisiens, sans adopter le fanatisme extravagant des plus exaltés d'entre eux, il jouissait dans sa nation d'une grande considération. Aussi saint Paul, pour se rendre les Juifs favorables, eut-il soin de se présenter devant eux comme disciple de ce docteur tant estimé. *Secus pedes Gamaliel*, dit-il, *eruditus juxtà veritatem paternæ legis*. Lorsque le sénat de Jérusalem délibérait sur les moyens de mettre à mort les apôtres, Gamaliel empêcha leur condamnation, en déclarant indirectement que l'établissement de la religion chrétienne était l'œuvre de Dieu (Act., v, 34 et suiv.). Il s'exprima dans cette circonstance avec tant de prudence et d'adresse que, loin de soulever contre lui ses turbulents collègues, il les attira à son avis.

Rabban Gamaliel transmit la tradition à

32. Rabban Siméon II, son fils; celui-ci à

33. Rabbi Juda, son fils, surnommé *le Saint, le Nâci*, ou simplement *rabbi* par excellence. Ce dernier n'est pas qualifié *rabban*, parce que la grande vénération dont il jouissait le mettait, disent les rabbins, bien au-dessus de ce titre.

Les thanaïtes que nous venons d'énumérer étaient également assistés chacun d'un *bèt-din* (consistoire, synode).

Rabbi Juda devait son influence dans la Synagogne autant à son opulence et au crédit dont il jouissait auprès de l'empereur Antonin qu'à son grand savoir et à l'austérité de sa vie. Il était né, en 120 de notre ère, à Tsipporé, ville forte de la Galilée, au pied du mont Carmel, voisine de Cana et de Nazareth.

§ III. *Rédaction de la Mischna, communément appelé Misna.*

Touché de l'état déplorable où étaient tombées les études sacrées de sa nation, laquelle était dispersée définitivement depuis sa sanglante défaite à la suite de sa révolte sous les étendards du faux messie Barcochébas, sous le règne de l'empereur Adrien, qui bannit les Juifs pour toujours de la Judée; considérant, en outre, que les docteurs de la loi, dont un grand nombre avaient péri sous le fer des soldats romains, devenaient de plus en plus rares, et déjà alors suffisaient à peine pour conserver dans la nation la connaissance de la loi orale, Rabbi Juda se détermina, en dépit d'une défense expresse de cette même loi, à mettre par écrit toute la tradition. Il se fondait sur l'interprétation rabbinique du

verset 126 du psaume CXIX (selon l'hébreu), d'après laquelle *mieux vaut abroger un article de la loi sainte que de laisser tomber en oubli la loi entière* (muttab théaker thora veal thischthackèhh thora mygisraël). A cet effet, il rechercha avec une grande diligence toutes les notes qui, à diverses époques, avaient été prises par écrit dans les académies publiques, ainsi que toutes les parties de l'enseignement oral répandues parmi les docteurs, dont il convoqua auprès de lui le plus grand nombre qu'il lui fut possible.

Ce recueil, qui reçut le nom de *Mischna*, terme que nous avons expliqué plus haut, fut accueilli avec applaudissement de tout Israël, et copié en peu de temps à un nombre infini d'exemplaires. Malheureusement, outre les bonnes traditions, qui du reste n'y sont pas toutes, on y admit beaucoup de traditions fausses et altérées, dues à la malice des pharisiens. Quelques-unes de ces traditions supposées étaient dirigées contre le christianisme. Les miraculeux progrès du culte du *Nazaréen* ne faisaient qu'irriter davantage ses aveugles ennemis, qui ne craignaient pas d'employer la fraude et le mensonge pour en détourner les Juifs.

La rédaction de la *mischna*, selon l'opinion la plus probable, date d'un peu avant la fin du II[e] siècle, vers 190 de notre ère. Ce code est écrit en un hébreu pur et facile à comprendre, quoique différent de l'hébreu de la Bible: on l'appelle *style* ou *langue de la mischna* (leschon mischna). Cependant on y rencontre déjà des mots empruntés aux autres langues, particulièrement au grec. La mischna nous fournit une foule de termes hébreux que l'on chercherait en vain dans le texte de l'Ancien-Testament. Mais son style sentencieux, en forme de thèses, bref et se prêtant à des sens divers, embarrasserait souvent le lecteur ordinaire, si Rabbi Hhiya, par sa *thosephtha* (addition), ne lui avait donné plus de développement. La glose de R. Salomon Yarhhi, imprimée en marge du Talmud, ainsi que les commentaires de R. Obadie de Bartenora et de Maïmonides, sont d'un grand secours pour l'intelligence de la mischna.

Éléments dont a été composée la Mischna. La mischna se compose des cinq éléments suivants, énumérés par Maïmonides dans sa préface générale, en tête du commentaire de la mischna.

1° Les explications et développements de la loi écrite, attribués à Moïse.

Celles-ci ne sauraient être sujettes à controverse; la Synagogue s'y soumet religieusement. Il suffit qu'un docteur accrédité dise: La tradition m'a enseigné telle chose. Cela revient, comme nous avons dit, au παράδοσίς ἐστὶ de saint Chrisostome.

2° Les ordonnances ajoutées oralement sur le Sinaï à la loi écrite. Obéissance entière est due également à cette partie.

3° Les constitutions trouvées par les docteurs au moyen de la conjecture et de l'argumentation.

C'est principalement sur cette partie de la mischna que roulent les disputes et les controverses des rabbins. Le choc de leurs opinions est rapporté au long dans le corps du Talmud; car, quand il s'agit de raisonner, les hommes sont rarement d'accord. Par règle générale, la Synagogue adopte l'opinion qui réunissait le plus de voix.

4° Les décrets (ghezérot) émanés des prophètes, ou des docteurs venus après eux, ayant pour objet de mieux assurer l'observation de la loi de Dieu. Comme ces décrets dépendent des lieux et des circonstances, les docteurs n'étaient pas toujours unanimes pour leur acceptation. Cependant, quand une fois la *synagogue d'Israël* les a reçus, disent les rabbins, un prophète même ne pourrait plus refuser de s'y soumettre.

5° Enfin, les règles de conduite (minhaghim), qui, au fond, n'ajoutent rien de nouveau à la loi mosaïque et n'en ôtent rien. Elle ont trait, pour la plupart, à la vie civile. Ces règles sont des décisions des prophètes, des rabbins réunis en corps d'assemblée, quelquefois d'un rabbin seul. On en trouve un nombre considérable dans le Talmud, Mischna et Ghemara, attribuées à Josué et à Esdras, ce dernier avec l'assistance de la grande Synagogue. Ces règles sont sanctionnées par l'adhésion générale.

Suppléments de la Mischna. La Mischna, rédigée, ainsi que nous l'avons dit, dans un style concis et sentencieux, n'était pas trop à la portée du commun des lecteurs. Rabbi Juda passa le reste de sa vie à l'expliquer de vive voix. Par la suite, plusieurs de ses disciples, qui formèrent la série des Thanaïtes, écrivirent des livres dans le but de combler les lacunes laissées dans l'œuvre de leur maître, et de développer ce qu'il n'a-

vait pas exprimé assez clairement. Ainsi :

1. Rabbi Hhiya écrivit la *Thosephtha* (addition, supplément). Quelques-uns lui donnent pour collaborateurs R. *Hoschaya* ou Oschaya, R. Néhhémia, Bar-Kappara. De là vient que les écrivains hébreux attribuent les *Thosephthot* (pl. de *Thosephtha*) tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces quatre Thanaïtes.

2. Nous avons de R. Hoschaya un autre ouvrage, de même nature que la *Thosephtha*, sous le titre *Berêschit-Rabba*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre ouvrage de même titre, appelé aussi Médrasih-Rabba, composé par *Rabba-bar-Nahhméni*, dont nous parlerons plus bas au n° 4.

3. Les *Beraïtot* (pl. de *Beraïta*) sont, comme l'exprime ce terme syriaque, des *extravagantes*, c'est-à-dire des constitutions ajoutées à la Mischna.

Les écrivains hébreux attribuent ces extravagantes, les unes à R. *Hoschaya* et à *Bar-Kappara*, les autres à R. *Hhiya* et à R. *Hoschaya*; d'autres enfin associent à ces deux derniers R. Siméon, quatrième du nom, fils de R. Juda-le-Nâci.

De ces Beraïtot, quelques-unes ont été insérées dans le corps de la Mischna, et beaucoup d'autres dans le texte de la Ghemara. Une partie considérable s'en est perdue.

On sait que le corps de droit canon de l'Église a également ses *extravagantes*, qui sont de deux espèces : celles du pape Jean XXII, et celles appelées *communes*.

4. Des expositions littérales, historiques, théologiques, mystico-allégoriques, prenant pour texte principalement les livres de Moïse, sans que pour cela on puisse les ranger, comme font quelques hébraïsants, dans la classe des commentaires. On peut les considérer aussi comme des extravagantes. Nous en nommerons les principaux : *a.* les *Mehhilthot* (pl de *Mehhiltha*), dont une de R. Ismaël, qui explique l'Exode depuis le chap. XII, verset 2, jusqu'au chap. XXXV, verset 3; une autre de Ben-Azaï explique l'Exode et les trois livres suivants du Pentateuque. Cette dernière *Mehhiltha* ne se retrouve plus.

Celle de R. Ismaël est précédée de l'explication des treize modes d'argumentation employés dans le Talmud (Scheloscha-Asar-Middot). *b. Syphra*, ou *Thorat-Cohanim* (loi des sacerdotes) de R. Juda. C'est une exposition dogmatique prenant pour texte le lévitique. *c. Siphri* R. Nedhéméias, exposition dogmatique prenant pour texte les livres des Nombres et du Deutéronome. *d.* Le fameux livre *Zohar*, livre cabalistique, qui prend pour texte le Pentateuque. Cet ouvrage, commencé par Rabbi Siméon-ben-Yohhaï, a fait pour le Zohar ce que, soixante-dix ans plus tard, R. Juda-le-Nâci devait faire pour la Mischna. Il mit par écrit ce qui s'était enseigné longtemps avant lui. L'un comme l'autre n'a été que le rédacteur, et non l'*auteur*, c'est-à-dire l'inventeur, du fond du livre qui porte son nom. Le style syro-jérusalémite, si facile, si naturel, et nous pouvons dire *si pur en son genre*, du livre Zohar, ne permet pas de douter qu'il ne date d'une époque où cette langue, usitée en Judée avant la dernière ruine de Jérusalem, était encore familière aux Juifs. Quand on compare la langue du Zohar avec celle de la Ghemara de Jérusalem, on voit que la première est plus ancienne, plus près de sa source, bien que l'une et l'autre soient le même dialecte. Nous avons parlé longuement de la langue syro-jérusalémite dans notre dissertation sur l'inscription hébraïque du titre de la sainte croix. Le Zohar est donc indubitablement un des monuments les plus précieux de l'antiquité judaïque. Il contient des traditions de la Synagogue, qui appartiennent aux temps les plus reculés, et qui déjà alors annonçaient, sous des termes mystiques, plusieurs vérités fondamentales du christianisme, oserons-nous le dire? les mystères les plus redoutables de notre sainte foi, lesquels nous pouvons et devons adorer, et non approfondir. Cependant les Juifs, qui professent une grande vénération pour ce livre, qu'ils appellent *le saint Zohar* (Zohar hakkadosch), n'y voient pas, n'y veulent pas voir ces preuves évidentes de la croyance catholique. Si un voile de fer s'interpose entre leurs yeux et les prophéties de l'Ancien-Testament, si claires quand on les lit sans prévention, il en est de même à l'égard du Zohar et des autres livres anciens, où l'on trouve ces précieuses traditions de l'*Eglise ancienne*, la Synagogue fidèle, sœur aînée de l'Église catholique, ou mieux, et pour parler plus exactement, la même Église à une autre époque. Pendant longtemps on ne savait ce qu'était devenu le Zohar, et on le croyait perdu sans retour. On en retrouva un manuscrit ancien dans la première moitié du XIVe siècle. Le style de

ce livre, ainsi que nous venons de le dire, est un sûr garant de son antiquité, et fournit une preuve irréfragable contre le soupçon de quelques orientalistes, savoir, qu'il pourrait bien être l'œuvre d'une plume moderne.

Dans un recueil intitulé *Zohar Hhadasch* (nouveau Zohar), on a inséré le Zohar sur le Cantique des cantiques, sur le livre de Ruth, sur les Lamentations.

e. Le *Médrasch-Rabba*, de Rabba-bar-Nahhmêni, sur le Pentateuque et les cinq *Meghillot*, c'est-à-dire le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, l'Ecclésiaste, Esther. A chaque livre il change de titre; ainsi, Genèse, *Béreschit-Rabba*; Exode, *Schemot-Rabba*, etc., ajoutant toujours *Rabba*, le nom de l'auteur, au titre hébreu du livre.

Il existe encore d'autres *medraschim* (pl. de *médrasch*) de second ordre, sur des livres séparés de l'Ancien-Testament, tels que le médrasch du livre de Samuel, le médrasch des psaumes, etc. Quant au *Médrasch Yalkut*, appelé aussi *médrasch schiméoni*, c'est une compilation moderne faite par un prédicateur juif à l'usage de ses confrères en prédication.

§ IV. *Plan et division de la Mischna.*

La Mischna est divisée en six *sedarim* (pl. de *séder*), *ordres*. Chaque *séder* se partage en plusieurs *massihhthot* (pl. de *massihhtha* ou *massahhtha*), *traités*. Chaque *massihhtha* se partage en *perakin* (pl. de *pérek*), *chapitres*, auxquels on donne ordinairement pour titre un, deux ou trois des mots par lesquels ils commencent. On sait que l'Église désigne de la même manière les bulles des souverains pontifes. Chaque *pérek* se subdivise en paragraphes appelés *mischnas* par synecdocque.

La division de la loi orale en six *sedarim* ou *ordres* est fort ancienne, par conséquent antérieure à la rédaction de R. Juda. Les paraphrases chaldaïques, qui remontent avant l'avénement de N.-S., font déjà mention de ces six *sedarim*. (*Voyez* le targum de Jonathan-ben-Uziel au verset 9 de l'Exode, XXVI, et la paraphrase chaldaïque, attribuée au même, sur le Cantique des cantiques, II, 2, et V, 10.

Titres des six ordres (sedarim) *ainsi que des traités dont chacun se compose.*

I. Ordre *Zeraïm* (des semences). Il traite de tout ce qui a rapport à l'agriculture, aux bénédictions, prières et actions de grâces que l'on doit adresser à Dieu pour le remercier des productions de la terre et de toutes ses autres faveurs.

Cet ordre contient onze traités : 1. *Berahhot* (9 chap.); 2. *Péa* (8 chap.); 3. *Demaï* (7 chap.); 4. *Kil-Aïm* (9 chap.); 5. *Schebiit* (10 chap.); 6. *Therumot* (11 chap.); 7. *Maaserot* (5 chap.); 8. *Maaser-Schéni* (5 chap.); 9. *Hhalla* (4 chap.); 10. *Orla* (3 chap.); 11. *Biccurim* (3 chap.). Le Talmud joint à la fin du texte misnique de cet ordre un chapitre intitulé *Androghenos* (de l'*androgyne* ou *hermaphrodite*), qui est une *beraïta*, extravagante.

II. Ordre *Moèd* (des fêtes). Il traite de tout ce qui doit s'observer pour la célébration des fêtes, et de ce qui a rapport aux jeûnes.

Cet ordre contient douze traités : 1. *Schabbat* (24 chap.); 2. *Erubin* (10 chap.); 3. *Pesahhim* (10 chap.); 4. *Schekalim* (8 chap.); 5. *Yoma* (8 chap.); 6. *Succa* (5 chap.); 7. *Bêtsa* ou *Yom-Tob* (5 chap.); 8. *Rosch-Hasschana* (4 chap.); 9. *Thaanit* (4 chap.); 10. *Meghilla* (4 chap.); 11. *Moèd-Katon* (3 chap.); 12. *Haaghiga* (3 chap.)

III. Ordre *Naschim* (des femmes). Il traite de tout ce qui a rapport au mariage et à ses suites, le divorce, le lévirat, etc. Il y est parlé aussi des vœux par dévotion.

Cet ordre contient sept traités : 1. *Yebamot* (16 chap.); 2. *Ketubot* (13 chap.); 3. *Nedarim* (11 chap.); 4. *Nazir* (9 chap.); 5. *Sota* (9 chap.); 6. *Ghittin* (9 chap.); 7. *Kidduchin* (4 chap.)

IV. Ordre *Nezikin* (des dommages). Il traite des intérêts entre l'homme et son prochain. On y trouve aussi un recueil de sentences morales des Pères anciens fort belles, appelé *Chapitres des Pères*. Nous en avons publié une traduction en 1819. Cet ordre est à la fois un code de commerce, un code criminel et un code de procédure. Il contient dix traités : 1. *Baba-Kamma* (10 chap.); 2. *Baba-Metzia* (10 chap.); 3. *Baba-Batra* (10 chap.); 4. *Sanhédrin* (11 chap.); 5. *Maccot* (3 chap.); 6. *Schebuot* (8 chap.); 7. *Idiot* (8 chap.); 8. *Aboda-Zara* (5 chap.); 9. *Abot* (6 chap.); 10. *Horiot* (3 chap.)

V. Ordre *Kodaschim* (des choses saintes). Il traite des sacrifices et offrandes, des péchés punis, de la privation de la vie éternelle, de la distribution et des dimensions du temple de Jérusalem.

Cet ordre contient onze traités : 1. *Zebahhim* (14 chap.); 2. *Menahhot* (13 chap.); 3. *Hhullin* (12 chap.); 4. *Behhorot* (9 chap.); 5. *Erahhin* (9 chap.); 6. *Themura* (7 chap.); 7. *Keritut* (6 chap.); 8. *Méila* (6 chap.); 9. *Thamid* (6 chap.); 10. *Middot* (5 chap.) 11. *Kinnim* (3 chap.)

VI. Ordre *Taharot* (des purifications). Il traite de tout ce qui a rapport aux puretés et impuretés légales.

Cet ordre contient douze traités : 1. *Kélim* (30 chap.); 2. *Ohalot* (18 chap.); 3. *Negaïm* (14 chap.); 4. *Para* (12 chap.); 5. *Taharot* (10 chap.); 6. *Mikvaot* (10 chap.); 7. *Nidda* (10 chap.); 8. *Mahhschirin* (6 chap.); 9. *Zabim* (5 chap.); 10. *Teb -Yóm* (4 chap.); 11. *Yadayim* (4 chap.); 12. *Oketzin* (3 chap.)

En tout 63 traités et 524 chapitres.

Nous ne pourrions, sans allonger outre mesure cet article, entrer dans le détail du contenu de chacun de ces traités en particulier, et de chacun des chapitres. Mais il était indispensable de donner du moins la nomenclature des 63 traités, car c'est d'après ces titres qu'on cite le Talmud.

Les rabbins ne comptent ordinairement que *soixante* traités De là vient qu'ils appellent le Talmud *Schâs*, sigle formé des deux mots *Schisschim sephorim* (soixante livres). Ils ne comptent que pour un seul traité les trois *portes* du quatrième *ordre*, et dans le même ordre ils joignent le traité *Maccot* au traité *Sanhédrin*.

Dans les éditions modernes du Talmud, on fait suivre le traité *Maccot*, que nous venons de nommer, de six petits traités écrits postérieurement à la clôture du Talmud, et qui ne font point partie de ce code. Ce sont les suivants :

1. *Traité des pères de Rabbi Nathan*, ou sentences morales des pères de la Synagogue, recueillies par R. Nathan. Ce traité, de 41 chapitres, est différent de celui que nous avons nommé plus haut, dans le quatrième ordre, et qui n'a que 6 chapitres.

2. Traité *Sopherim* (des scribes) ; ce qu'ils doivent observer en écrivant le rouleau du Pentateuque, les autres livres de l'Ancien-Testament, les petits carrés de parchemin des phylactères, des *mezuzot*. (Les *mezuzot* sont des parchemins portant certains passages du Pentateuque. Les Juifs en font de petits rouleaux qu'ils attachent à toutes les portes de leurs habitations.)

3. Ebel rabati, c'est-à-dire *le grand deuil*, le rituel du deuil. Ce traité est nommé aussi, par antiphrase, *Simhhot* (réjouissances, joies).

4. Traité Calla (de la mariée). Il a pour objet tout ce qui a rapport au devoir conjugal. C'est dans ce traité qu'on trouve cette abominable décision : « *Les sages* (les doc« teurs) disent : L'homme peut user de sa « femme de telle façon qu'il lui plaît. Ce « cas n'est nullement différent de celui qui « achète du boucher un morceau de viande ; « selon qu'il lui convient, il le mange ou rôti, « ou bouilli, ou cuit sur la braise, etc. »

5. Traité Dérehh-Eretz rabba (le grand traité de la civilité.)

6. Traité Dérehh-Eretz suta (le petit traité de la civilité.

Le titre de ces deux traités en indique suffisamment le sujet.

Ces six petits traités sont suivis eux-mêmes d'un opuscule intitulé *Pérek-hasschalam* (Chapitre de la Paix). Il traite de la paix, de la bonne harmonie entre les hommes, et des moyens de la maintenir ou de la rétablir.

On place après ce *Chapitre de la Paix* un ouvrage de Maïmonides, intitulé *les Huit Chapitres* (*Schemoné perakim*), un des plus beaux et des plus profonds traités de psychologie que possède la littérature orientale. Maïmonides l'a écrit en arabe, pour servir de prolégomènes à son commentaire du *Traité des Pères*. Samuel-Ibn-Thibon l'a traduit fidèlement et élégamment en hébreu rabbinique.

§. V. *Docteurs appelés Emoraim. — Origine de la Ghemara.*

Quelques années après la mort de R. Juda et de ses disciples immédiats, commença une nouvelle série de docteurs de la loi mosaïque, désignés sous le nom d'*emoraim* (diseurs, disputeurs.) Ils expliquaient et développaient, dans des leçons publiques, tous les passages de la Mischna qui en avaient besoin. On a recueilli leurs enseignements dans la *Ghemara*, de même qu'on avait recueilli dans la *Mischna* ceux des thanaïtes.

Ghemara de Jérusalem.

Le premier recueil de cette espèce fut le *Talmud* (mieux la *Ghemara*) *de Jérusalem*, compilation due à R. Yohhanan, fils d'Elié-

ser, qui la termina, selon le calcul le plus probable, en 279 de notre ère, dans l'année même de sa mort, après avoir été pendant quatre-vingts ans recteur de l'académie de la Terre-Sainte. Il avait encore entendu, dans sa jeunesse, les leçons de R. Juda le Nâci. Cette Ghémara est appelée *jérusalémitaine*, parce qu'elle fut écrite en Judée, spécialement à l'usage de ceux des Juifs qui habitaient la Terre sainte. Son dialecte, celui de ces Juifs, est le syro-jérusalémite, plus avancé, plus moderne, que celui du Zohar.

La Ghemara de Jérusalem n'explique que les traités suivants de la Mischna ; au moins il ne nous en est parvenu que cette partie.

1. Du premier ordre, les traités : *Berakhat*, *Peâ*, *Demai*, *Kil-aim*, *Schebüt*, *Therumot*, *Maaserot*, *Maaser-schêni*, *Hhalla*, *Orla*, *Biccurim*.

2. Du deuxième ordre, les traités : *Schabbat*, *Erubin*, *Pesahhim*, *Hhaghiga*, *Bêtza*, *Moëd-Katon*, *Rosch-hasschana*, *Yomo*, *Succa*, *Thaanit*, *Schekalim*, *Meghilla*.

3. Du troisième ordre, tous les traités.

4. Du quatrième ordre, les traités : *Baba-Kamma*, *Baba-metzia*, *Baba-batra*, *Sanhédrin*, *Maccot*, *Schebuot*, *Aboda-zara*, *Horiot*.

5. Du cinquième ordre, nul traité.

6. Du sixième ordre, le seul traité *Nidda*. Il s'imprime ordinairement avec les traités du quatrième ordre.

La Ghemara de Jérusalem, depuis l'époque de son apparition jusqu'à nos jours, n'a jamais eu un grand succès parmi les Juifs. Elle ne s'est pas beaucoup répandue, tant à cause de son insuffisance que parce qu'elle est par trop obscure, écrite dans un style difficile, presque inintelligible pour les Juifs établis en ce temps-là hors de la Terre sainte, et qui formaient la grande majorité de la nation. De nos jours encore les exemplaires en sont rares. Nous n'en connaissons que deux éditions complètes, chacune en un seul volume in-folio; celle de Daniel Bomberg, de Venise, du milieu du XVI[e] siècle, et celle de Cracovie, du commencement du siècle suivant. On en a aussi imprimé, en Italie et en Allemagne, des *ordres*, ou du moins des *traités* séparés.

Les rabbins professent un grand respect pour le Talmud de Jérusalem, mais ils le consultent rarement.

Ghemara de Babylone.

Ce sont probablement les défauts du Talmud de Jérusalem qui ont engagés plusieurs rabbins de la Babylonie, où étaient les docteurs les plus savants, les plus habiles, et les écoles les plus célèbres, tandis que la Judée en était fort pauvre, à colliger un nouveau commentaire sur la Mischna, plus clair, plus étendu, plus détaillé. Rab Asschi, aidé de la collaboration de Rabbi Abina, communément appelé *Rabina*, exécuta ce grand travail, en recueillant les leçons et les notes de tous les savants qui s'étaient fait remarquer depuis la clôture de la Mischna.

Rab Asschi s'était proposé quatre objets principaux : 1° D'expliquer les raisons des opinions contradictoires énoncées dans la Mischna, afin d'arriver par ce moyen à la décision définitive en faveur de l'une des opinions; 2° de donner la solution de ces cas douteux, conformément à la doctrine de *thanaïtes* et des *emoraïm* les plus graves ; 3° d'enregistrer les décisions, les constitutions et les règlements adoptés par les rabbins depuis la clôture de la Mischna; 4° de donner des explications allégoriques de plusieurs passages de l'Écriture, des paraboles, des légendes, des institutions mystiques. C'est cette dernière partie qui a fait regarder avec raison le Talmud comme un ouvrage renfermant un grand nombre de rêveries, d'extravagances bien ridicules, d'indécences très-révoltantes, surtout de blasphèmes horribles contre tout ce que la religion chrétienne a de plus sacré, de plus cher.

Rab Asschi expliquait de cette manière deux traités de la Mischna par an à ses nombreux auditeurs de l'académie de Sora, académie qu'il régenta soixante ans. Sa mort, arrivée en 427, l'empêcha d'achever sa longue et laborieuse entreprise. Ce furent ses disciples, *Mâr* son fils, et *Marémar*, aidés de quelques autres, qui, profitant des matériaux laissés par leur maître, terminèrent la Ghemara et y mirent la dernière main.

Le Talmud babylonien fut clos, selon le calcul que nous adoptons, dès les premières années du VI[e] siècle de notre ère, environ 115 ans après la mort de Rab Asschi. Il fut aussitôt accepté de tout Israël. C'est ce corps de droit canon, religieux et civil à

la fois, qui règle jusqu'à ce moment la conduite des Juifs attachés à leur foi erronée. « Tout ce que contient la Ghemara de Babylone, dit Maïmonides, est obligatoire « pour tout Israël. Et l'on oblige chaque « ville, chaque contrée, de se conformer « aux coutumes établies par les docteurs de « la Ghemara, de suivre leurs arrêts, de se « conduire selon leurs constitutions; car le « corps entier de la Ghemara a été approuvé « par tout Israël. Et les sages qui ont donné « ces constitutions, ces décrets, établi ces « coutumes, prononcé ces décisions, ensei« gné ces doctrines, formaient tantôt l'uni« versalité des docteurs d'Israël, tantôt la « majorité. Ce sont eux qui avaient reçu « par tradition les fondements de toute la « loi, de génération en génération, en re« montant jusqu'à Moïse : que la paix soit « sur lui! » (Discours préliminaire du Yad-Hhazaka.)

Antiquité du fonds du Talmud.

Il n'est pas rare de voir des savants arguer de la date de la clôture du Talmud, pour faire considérer ce code comme un ouvrage presque moderne. Ils ne font pas attention que les doctrines contenues dans le Talmud, sauf les fausses, que nous renvoyons aux Pharisiens, remontent à la plus haute antiquité. Nous avons vu que saint Hilaire, si savant dans les *choses hébraïques*, reconnait aussi bien que les rabbins, que Moïse est la tête et le premier anneau de la chaîne de la tradition orale, et que cette tradition, parvenue au temps où le Verbe incarné conversait parmi les hommes, reçut le cachet de l'autorité la plus imposante, par ces paroles divines : *Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi.* Environ 600 ans avant la publication du Talmud, Notre-Seigneur Jésus-Christ parle de ces traditions, en cite un bon nombre, ou y fait allusion. Plusieurs des paraboles de l'Évangile se lisent dans le Talmud, à quelques variantes près, parce que, déjà populaires, le divin prédicateur les rappelait à ses auditeurs, et les adaptait à sa *doctrine de vie.* Autant vaudrait soutenir que les *us et coutumes* d'une province ne datent que de l'époque où quelqu'un s'est donné la peine d'en publier le recueil.

Traités de la Mischna expliqués dans la Ghemara de Babylone.

La Ghemara de Babylone n'explique pas tous les traités de la Mischna, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant. Elle commente :

1. Du premier ordre, le seul traité *Berabbat.*

2. Du deuxième ordre, tous les traités excepté *Sebekalim.*

3. Du troisième ordre, tous les traités.

4. Du quatrième ordre, tous les traités excepté *Idiot* et *Abot.*

5. Du cinquième ordre, tous les traités excepté *Middot* et *Kinnim.*

6. Du sixième ordre, le seul traité *Nidda.*

Il résulte de ce tableau que vingt-six traités n'ont point de Ghemara.

Dans toutes les éditions du Talmud, sans aucune exception, les folios commencent par le même mot, et naturellement finissent de même. Comme on numérote seulement les folios et non les pages, il faut, pour citer exactement, indiquer le *recto* ou le *verso*, mais il est inutile d'indiquer l'édition.

Nombre des préceptes divins d'après le Talmud.

D'après le Talmud, le total des préceptes de la loi de Dieu, tous contenus, ou simplement indiqués dans le Pentateuque, n'est pas moins de 613, savoir : 248 préceptes affirmatifs, autant que l'anatomie talmudique compte de membres dans le corps humain, et 365 préceptes négatifs, c'est-à-dire *défenses*, autant qu'il y a de jours dans l'année solaire.

Credo des rabbins.

Les *articles de foi* qui résultent de la doctrine du Talmud sont au nombre de *treize*, savoir : 1. L'existence de Dieu, créateur de toutes choses. 2. L'unité absolue de Dieu, sans distinction de Personnes. 3. L'incorporéité de Dieu. 4. L'éternité de Dieu. 5. Qu'on doit adorer Dieu, et Dieu seul. 6. La vérité des prophéties de l'Ancien-Testament. 7. La primauté de Moïse sur tous les autres prophètes. 8. La vérité et la sainteté de la loi de Moïse. 9. L'immutabilité de cette loi. 10. L'omniscience de Dieu. 11. La récompense des justes et la peine des pécheurs, principalement dans la vie à venir. 12. L'attente du Messie, quelque temps qu'il tarde à venir. 13. La résurrection des morts.

On voit que plusieurs de ces articles sont opposés au symbole chrétien.

Maïmonides, après l'énumération de ces treize articles, ajoute : « Et celui qui croit « tous ces points fondamentaux de notre « foi, appartient à la communion d'Israël, « et c'est un précepte de l'aimer et d'avoir « de la charité pour lui (leababo ulrahhem « alav), et d'observer envers lui tout ce que « Dieu commande *entre l'homme et son pro-« chain*, quand même la force des passions « l'entraînerait à commettre des péchés. « Mais si quelqu'un est assez pervers pour « nier un de ces articles de foi, il est hors « de la communion d'Israël ; *et c'est un pré-« cepte* (ou *bonne œuvre*, umitzva) *de le dé-« tester et de l'exterminer.* » (Commentaire de de la Mischna de Sanhédrin, chap. x.)

Série des docteurs Emoraïm traditionnaires. Suite de la chaine traditionnelle.

Rab. Juda, auteur de la Mischna, transmit la tradition à

34. Rab, à Samuel et à Yohhanan. Ce dernier est l'auteur du Talmud jérusalémitain, dont nous avons déjà parlé.

Ces trois la livrèrent à

35. Rab Hunna ; celui-ci la livra à
36. Rabba bar bar Hhâna ; celui-ci à
37. Rabba fils de Joseph ; celui-ci à
38. Rab Asschi, l'auteur du Talmud babylonien ; celui-ci à
39. Mar, son fils, et à Marêmar, lesquels ont mis la dernière main au Talmud babylonien.

Fin de la tradition.

Série des Séburaïm.

Quoique le Talmud fût clos sous les derniers emoraïm, on vit apparaître une nouvelle série de docteurs appelés *séburaïm* (pl. de *seburaï*), c'est-à-dire *opinants*. Selon nous, ils furent qualifiés ainsi parce que toute la tradition, ou prétendue telle (nous mettons cette restriction pour exclure les fausses traditions mêlées aux bonnes par les pharisiens), ayant été mise par écrit et livrée à la garde de toute la nation, au moyen de la publication du Talmud, auquel il était défendu de rien ajouter dorénavant, les docteurs n'avaient plus à enseigner la tradition, comme faisaient leurs prédécesseurs, les prophètes, les thanaïtes et les émoraïm. Ils devaient donc se borner, dans leurs leçons, à exposer leurs propres opinions sur le sens de tel ou tel point du code religieux. Toutefois quelques-uns de leurs *enseignements* se sont encore glissés dans le texte du Talmud. Ce furent là les toutes dernières additions. De cette manière, on peut dire qu'après les séburaïm, qui ne durèrent qu'environ soixante ans, il se fit une seconde et dernière clôture du Talmud, un peu après le milieu du VIe siècle.

Les seburaïm n'étaient pas, comme l'affirment par erreur Basnage et d'autres, une *secte dissidente* de la Synagogue. Tant s'en faut qu'ils fussent des dissidents qu'au contraire leur corps fournissait des chefs à la nation et aux célèbres académies de Soria et Pombedita. Le respect que la Synagogue professait pour eux allait si loin qu'on leur rouvrit, par exception, les colonnes du Talmud déjà clos.

Les Gaonim. — Les Rabbins.

Aux *seburaïm* succéda une nouvelle série de docteurs appelée les *gaonim* (pl. de *gaon*, illustre, excellent, seigneur). C'est parmi eux, comme parmi leurs prédécesseurs les seburaïm, les emoraïm, les thanaïtes, que l'on choisissait les chefs de la nation. Comme, de leur temps, les Juifs étaient déjà exilés de leur pays, on appelait ces chefs *echmalotarques*, terme grec qui veut dire, *princes de la captivité*, ainsi que les recteurs des académies talmudiques de Soria et de Pombedita, en Babylonie. Ces echmalotarques prétendaient, à tort ou à raison, être issus de la maison de David. Ils exerçaient leur autorité sous la protection et le bon plaisir des rois de Perse. Avec le dernier *gaon*, le célèbre R. Haï, disparurent les académies babyloniennes. La puissance echmalotargique finit en même temps, par suite de la mort d'Ezéchias, petit-fils de David-ben-Zaccaï, de la race royale. Le roi de Perse lui avait fait ôter la vie vers 1005 de notre ère. A partir de cette époque, c'est en Espagne qu'il faut aller chercher les plus grands docteurs des Juifs ainsi que leurs écoles les plus renommées.

Depuis la fin des *gaonim*, la Synagogue n'a plus que des *rabbanim* (rabbins). *Voyez* dans notre *Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, la véritable position religieuse de ces rabbins, qui ne sont aucunement *prêtres*, et l'organisation que Napoléon leur a donnée en France, par son décret du 17 mars 1808.

§ VII. — *Gloses, Commentaires et abrégés du Talmud.*

Pleins d'un enthousiasme superstitieux, fanatique, pour leur code rabbinique, mais arrêtés par son dialecte syriaque, dont ils perdaient l'habitude de plus en plus, arrêtés surtout par les termes étraugers, persans, arabes, grecs, etc., qu'on y rencontre fréquemment; par le style obscur, embarrassé, tronqué, qui n'indique par aucun signe ni le commencement ni la fin des objections et des réponses, enfin par les formes d'argumentation, si étranges et en même temps si subtiles, les Juifs éprouvèrent de bonne heure le besoin impérieux d'avoir des commentaires et des abrégés du Talmud.

Telle est l'origine des ouvrages suivants, que nous citerons dans l'ordre chronologique de leur apparition,

1. Abrégé du Talmud, de R. Isaac *Alpheci*, c'est-à-dire *le Fezzan*, de l'Etat de Fez. Il donne les décisions définitives, et laisse de côté tout ce qui n'intéresse pas la théologie pratique. Les deux principaux et plus estimés commentaires de l'ouvrage d'Isaac Alpheci sont celui de R. Salomon Yarrhi, détaché de son commentaire de la Ghemara et celui de Rabbênu Nissim, fils de Ruben, de Girone en Espagne. On l'appelle communément *Ràn*, mot formé des initiales des deux mots *Rabbênu Nissim*.

2. Glose de R. Salomon Yarrhi, communément appelé *Rasschi*, sur tous les traités expliqués par la Ghemara babylonienne, à l'exception de quelques parties qui, après sa mort, furent commentées par son neveu R. Salomon ben Méir. Celui-ci, au reste, a simplement reproduit les leçons qu'il avait reçues de son oncle.

La glose de Yarrhi, en un hébreu pur, dont le style ne manque pas d'élégance, et qui est surtout clair et concis, est la plus estimée et la plus répandue. On dit que lorsque Maïmonides vit ce beau et savant commentaire, il ne put s'empêcher de laisser éclater sa jalousie. Il avoue, dans une de ses lettres qui sont parvenues jusqu'à nous, que le travail de Rasschi l'obligea de renoncer à beaucoup d'ouvrages qu'il avait formé le projet d'écrire.

3. Les *thosephot* (additions), c'est-à-dire additions, suppléments à la glose de Yarrhi. Notes critiques sur la glose de Rasschi, et *dilucidations* sur le texte du **Talmud.**

La glose de Yarrhi et les Thosephot sont imprimées en marge de toutes les éditions du Talmud. La première occupe la marge intérieure, et celles-ci occupent la marge extérieure. A la fin de chaque traité on a placé, sous le titre de *Piskè thosephot*, les décisions théologiques qui résultent des annotations des Thosephot.

4. Mais l'ouvrage le plus utile pour l'intelligence du Talmud, c'est le dictionnaire talmudique intitulé *Aruhh*, de R. Nathan, fils de R. Yehhiel, juif romain, disciple du célèbre Moïse-le-Prédicateur (Moschè haddarschan) et premier rabbin de la synagogue de Rome, dans le IIe siècle. Cet ouvrage forme un gros volume in-folio. Il explique avec une grande exactitude tous les termes difficiles de la Ghemara de Jérusalem et de celle de Babylone.

Le célèbre grammairien Rabbi Elie Hallévi, auteur du dictionnaire chaldaïque *Meturgeman*, et du lexique rabbinique *Thisbi*, les deux Buxtorf, père et fils, auteurs du *lexicon caldaicum talmudicum rabbinicum*, ont puisé dans le *Aruhh* de R. Nathan tout ce qu'ils ont de mieux, bien qu'ils le nomment rarement.

Il existe un volume encore inédit de suppléments à l'*Aruhh*, dont l'auteur est Samuel, surnommé *Aldjamma*, nom arabe qui répond à l'hébreu *agur* (le compilateur). Ce volume fait partie des manuscrits hébreux laissés par le savant orientaliste J.-B. de Rossi, de Parme, et acquis par S. M. l'Impératrice Marie-Louise, duchesse régnante de Parme. Combien il serait à désirer que ce précieux travail fût livré à la presse !

Nous avons acquis et lu tout récemment le *Dictionnarium absolutissimum complectens omnes voces... talmudico-rabbinicas...* tout en hébreu, du savant rabbin converti Philippe d'Aquin, professeur au collége de France. La médiocrité et le peu d'utilité de cet ouvrage nous cause un étonnement d'autant plus grand que l'auteur, dans d'autres livres, a donné des preuves d'une rare érudition rabbinique.

5. Moïse, fils de Maïmon, le célèbre Maïmonides, écrivit à l'âge de vingt-trois ans son excellent commentaire sur la Mischna. Rédigé par l'auteur en arabe, il fut traduit en hébreu par divers rabbins. Nous avons donné une notice sur ce com-

mentaire, sur ses traducteurs, dans notre dissertation sur l'Invocation des Saints dans la Synagogue. (*Voyez* les *Annales des sciences religieuses*, qui se publient à Rome sous la direction de Monseigneur de Luca, t. v. p. 21, note 1.) Ce commentaire, traduit en hébreu, fait partie de toutes les éditions du Talmud.

6. Plus tard Maïmonides composa son fameux abrégé du Talmud, sous le titre : *Yad Hhazaka* (main puissante), en un hébreu pur et fort élégant. Il donne dans cet ouvrage toutes les décisions du Talmud, dégagées des longues discussions et fastidieuses disputes, pleines des mauvaises arguties de la scolastique rabbinique. Cet ouvrage jouit dans la Synagogue d'une très-grande autorité. Il est divisé en quatre parties, chaque partie est divisée en chapitres, chaque chapitre se divise en paragraphes.

7. R. Ascher, fils de Yehhiel, qui florissait au commencement du xvi[e] siècle, laissa des notes nombreuses sur le Talmud. Ses disciples les recueillirent et les coordonnèrent en forme d'*abrégé*, et en même temps de *commentaire* du Talmud. Ce travail est suivi d'un autre, *piské arosch* (décisions de R. Ascher). Vient ensuite un index général de ces décisions. Dans les éditions du Talmud, chaque traité est suivi de la partie de l'ouvrage de R. Ascher, qui s'y rapporte.

8. R. Jacob, troisième fils du précédent, composa une somme théologique du Talmud, sous le titre *Arba-Turim* (quatre rangs). Cette somme est divisée en quatre parties, chaque partie en paragraphes, chaque paragraphe se distingue en numéros. La première partie, intitulée *Orahh-Hhayim* (voie de la vie), est le rituel de la Synagogue. La seconde, intitulée *Yoré-Déa* (il enseigna la science), traite de ce qui a rapport aux mets défendus ou permis, et à la manière de les apprêter sans contrevenir aux prescriptions de la loi mosaïque. Cette partie, intitulée *Eben-haézer* (la pierre du secours), traite du mariage et de tout ce qui s'y rapporte, comme le divorce, le lévirat, le douaire, etc. En outre, elle complète le rituel de la première partie. La quatrième partie, intitulée *Hhoschen-hammischpat* (le rational de la justice), est un code de commerce, et règle toutes les affaires d'intérêt entre juifs. L'ouvrage entier, avec le commentaire qui l'accompagne, forme 4 tomes in-folio.

9. Enfin, Joseph Karo, rabbin du xvi[e] siècle, après avoir écrit un commentaire très-étendu, docte et profond, sur l'ouvrage précédent, fit lui-même un abrégé de son commentaire, le réduisant en aphorismes. Il adopta en grande partie le texte des quatre *Turim* de R. Jacob.

L'ouvrage de Joseph Karo, dans lequel on a intercalé les observations de R. Moïse Iserlès, est le manuel théologique, habituellement consulté par les rabbins. Il a été, à son tour, accompagné, surchargé de commentaires, et dans cet état il ne forme pas moins de 4 tomes in-folio. Il en existe cependant plusieurs éditions en quatre volumes in-12 ou in-8°, dans lesquelles le texte est accompagné de simples annotations. Ces éditions sont le *vade-mecum* des rabbins modernes.

Nous aurions encore à dire sur le Talmud beaucoup de choses, à la vérité de moindre intérêt; mais cet article étant déjà assez long, nous renvoyons les lecteurs de l'*Encyclopédie* à notre ouvrage *de l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, note 28.

Le chevalier DRACH.

TALON (OMER), l'une des plus grandes illustrations de notre ancien barreau, naquit à Paris en 1595, et fut admis en 1613 dans l'ordre des avocats. Devenu, en 1631, avocat général au parlement, il s'acquit promptement une grande influence sur cette assemblée, et donna, au milieu des troubles de la Fronde, des preuves multipliées de sa grandeur d'âme et de son attachement à la cause royale. « Je n'ai jamais rien lu ni ouï de plus éloquent, dit le cardinal de Retz, que l'improvisation que Talon prononça le 4 février 1651, lorsque Gaston d'Orléans hésitait à se rendre près du roi, sur l'invitation de la régente: toute la compagnie était si fortement émue, que j'en vis la clameur des enquêtes commencer à s'affaiblir. » Mais ces émotions vives et sans cesse renouvelées, auxquelles le condamnait la continuation des troubles, fatiguaient Talon, si amoureux de l'étude, du style, de la période cicéronienne. Il s'affaissa sous sa tâche, tomba malade et mourut en 1652, laissant à son fils DENIS TALON le soin d'achever ses mémoires et de recueillir ses principaux plaidoyers. « Mon fils, Dieu te fasse homme de bien! » Tels furent les derniers mots qu'il prononça.

Denis Talon, né en 1628, obtint à vingt-quatre ans la survivance de son père au parlement. Il soutint son nom dans l'affaire d'Arnauld et des cinq propositions, et dans le procès de mademoiselle de Montpensier contre M. d'Aiguillon et le duc de Richelieu, au sujet de la terre de Champigny; mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est d'avoir contribué à la rédaction des ordonnances publiées par Guillaume de Lamoignon, et d'avoir cherché le premier à faire un tout des coutumes souvent contradictoires des diverses provinces. Denis Talon mourut en 1698. Il avait été fait président à mortier en 1693.

Les mémoires d'Omer et de Denis Talon sur les affaires de leur temps sont assez curieux : Voltaire les déclare dignes d'un bon magistrat et d'un bon citoyen. M. Rives, avocat à la Cour de cassation, a extrait d'un volumineux recueil de quinze volumes in-folio des plaidoyers du père et du fils, six volumes in-8°, qu'il a publié en 1821 sous le titre d'*OEuvres d'Omer et de Denis Talon*. Ces écrits sont remarquables par leur sagesse et leur érudition. On y sent trop peut-être l'imitation servile de la période et de la manière de Cicéron, mais on est souvent étonné de la pureté et de l'énergie du style, et de l'absence de ces longues digressions scientifiques auxquelles les avocats de l'époque se livraient si volontiers.

TAMAS KOULI-KHAN ou **THAHMAS-KOULI-KHAN**, et après être monté sur le trône Nadir-Chah, mais plus connu en Europe sous le premier nom, soldat, général, et enfin roi de Perse, naquit dans un petit bourg à 20 parasanges (25 lieues) au nord de Méchehed, capitale du Khoraçan, l'an 1100 de l'hégire (1688 de J.-C.). Il appartenait à la tribu de Kirklou, l'une des plus considérables des Afchars, race de Turcomans fixée dans le nord de la Perse orientale. Il reçut d'abord le nom de Nadir-Kouli-Bey; mais, avant de parler de cet homme extraordinaire, jetons un coup d'œil sur l'état de la Perse.

Les sophis régnaient : Chah-Hocein, leur faible prince, abandonné aux douceurs du harem, était livré à la merci des mollahs et de quelques eunuques qui commandaient en son nom. Pendant ce simulacre de gouvernement, Mahmoud (1722) et Achraf (1725), son cousin, princes afghans, s'étaient emparés, l'un après l'autre, d'Ispahan et de la souveraineté. Chah-Hocein avait été détrôné, et Chah Thahmasp, son fils, seul héritier légitime, mais aussi faible que son père, après avoir pris la fuite pendant le siége d'Ispahan, était relégué dans le Mazanderan, la seule province qui lui restât. Les Russes, et surtout les Turcs, avaient profité de ces révolutions pour reculer leurs limites aux dépens de celles de la Perse. — Le royaume était démembré, livré à l'anarchie, affaibli par les exactions et les cruautés de ses tyrans, et la dynastie des sophis allait s'éteindre, quand parut Tamas-Kouli-Khan.

Cet homme célèbre embrassa très-jeune le métier des armes, fit d'abord la guerre à ses voisins pour défendre ses propriétés, puis aux Kurdes et aux Usbecks, et parvint à se fortifier dans le château de Kelat. Ses talents militaires, son activité, et surtout l'espoir du pillage, lui firent de nombreux partisans.

Cependant Melik-Mahmoud Scïstani dominait sur presque tout le Khoraçan; Nadir-Kouli osa se mesurer avec lui, quoique bien inférieur en forces, et s'empara de la ville de Méchehed. Maître de cette place importante, il y appela Chah-Tamas, lui offrit ses services, et jura de le rétablir sur le trône de ses pères. C'est à cette occasion qu'il prit le nom de *Tamas-Kouli-Khan*, c'est-à-dire, le khan, le prince esclave, serviteur de Tamas ou Thahmas.

Agissant alors au nom du roi légitime, il organisa une armée, défit Achraf, et rendit à la Perse un peu de repos après sept ans de tyrannie.

Cependant Chah-Thamas, effrayé de la puissance de Tahmas-Kouli-Khan, voulut ressaisir un peu d'autorité. Il se mit à la tête de son armée, et porta la guerre du côté d'Érivan ; mais il fut vaincu et n'acheta la paix qu'en abandonnant aux Turcs tout le pays qui est sur la rive gauche de l'Araxe. Tamas-Kouli-Khan, indigné, déclara qu'il ne souffrirait pas un tel affront fait à la Perse. Il fit camper son armée près de la capitale (fin août 1732), et, après avoir invité le roi à un grand festin, il le fit arrêter et conduire prisonnier avec toute sa famille à Méchehed. Ensuite il plaça sur le trône un des fils de ce prince, âgé de huit mois, sous le nom d'Abbas III, et, s'arrogeant lui-même la régence, il devint en réalité souverain de la Perse

Tamas-Kouli-Khan fit ensuite la paix avec les Russes, et marcha une seconde fois contre les Turcs campés sur les bords du Tigre. Le combat s'engagea (juillet 1733), et il y fut blessé et battu par Topal-Osman-Pacha, serasker (général) des Turcs. Forcé de se retirer pour réparer ses pertes, il se réfugia à Hamadan, et quelques mois après il battit à son tour le serasker turc.

Pendant cette guerre une sédition s'était élevée dans la Perse méridionale pour remettre Chah-Tahmas sur le trône; Tamas-Kouli-Khan n'a qu'à se montrer pour en arrêter les progrès, et il revient achever la conquête des provinces que les Turcs et les Russes ne voulaient pas rendre. Les Turcs, commandés par le serasker Abd-Allah Kiuproli, sont encore battus, leur serasker tué, et l'avide conquérant reçoit, pour prix de cette guerre, la reddition de Goudja, Tiflis, Erivan, et la soumission de l'Arménie et de la Géorgie (1734-1835).

Enflé de ses succès, Tamas-Kouli-Khan ne mit plus de bornes à son ambition; il aspira au trône et chercha tous les moyens d'y monter (janvier 1736). Il vint camper dans de vastes plaines, près du confluent de l'Araxe et du Khoun, et y convoqua, pour le mois de mars, une assemblée générale des tribus et des grands du royaume.

Le jeune Abbas venait de suivre au tombeau son père, décédé à Méchehed on ne sait trop comment, et cette dernière mort servait admirablement les projets de Tamas-Kouli-Khan. Mais cet usurpateur connaissait très bien l'amour et la vénération des Persans pour leurs rois légitimes, et il voulut au moins se donner en apparence le consentement de la nation.

L'armée fut gagnée, et le peuple dut suivre son impulsion.

Cependant Tamas-Kouli-Khan avait fait changer son camp en une ville magnifique. Quand tous les représentants de la nation y furent arrivés, Tamas leur dépeignit les malheurs de l'État et la nécessité où il avait été de déposer le faible Chah-Tahmasp. Souple, fallacieux, il leur parla adroitement de ses victoires, des services qu'il avait rendus au pays, et les pressa de se choisir un souverain; désireux, ajoutait-il, de se retirer tranquille, content d'avoir rendu le calme à la patrie.

L'armée, le peuple, gagnés ou entraînés, le proclamèrent roi de Perse. Tamas-Kouli-Khan voulut bien accepter, mais à condition que l'on prêterait serment de fidélité à lui et sa famille, et qu'on changerait quelques points de la religion.

Alors des difficultés surviennent. Le nouveau roi, irrité de voir ses projets entravés, coupe court à toutes les tergiversations en faisant étrangler le principal opposant.

Après son couronnement, Nadir-Chah (il avait pris ce nom en montant sur le trône) revient à Ispahan, et y rassemble 100,000 hommes pour une expédition contre Kandahar, et, après dix mois d'un siége long et difficile, pendant lequel il change son camp en une grande ville à laquelle il donne son nom, Nadir-Abâd (ville de Nadir), la ville de Kandahar est prise d'assaut (mars 1738). Mais ces victoires ne satisfont pas son âme insatiable; il aspire encore à s'emparer des richesses du grand mogol, et rêve la conquête de l'Indostan. Sous le vain prétexte d'asile donné à ses ennemis par Mohammed-Chah, empereur mongol, il commence les hostilités en prenant Gazna, la citadelle de Kaboul, et, après y avoir installé son fils, Riza-Kouli, comme vice-roi du royaume pendant son absence, il marche à l'accomplissement de ses hardis projets.

L'Indus est franchi; tout cède à ses armes victorieuses ou se sommet; le grand mogol essaie en vain de l'arrêter un instant dans les plaines de Karnal. L'armée indoue est taillée en pièces, et Nadir-Chah entre bientôt à Delhi (1739), qu'il abandonne au pillage des soldats. Mohammed-Chah, pour conserver une partie de ses États, est forcé d'abandonner ses richesses et de donner une de ses filles à Nasr-Allah, second fils de Nadir-Chah. Ce fut à l'occasion de cette union que Nadir-Chah, lorsqu'on lui demanda, suivant l'usage, la généalogie des ancêtres de son fils jusqu'à la septième génération, s'écria : « Dites qu'il est fils de Nadir-Chah, fils et petit-fils de son épée, et ainsi de suite jusqu'à la soixante-dixième, et non septième génération. »

Maître des trésors et des richesses de l'Inde, Nadir-Chah conduit son armée, embarrassée par ce butin immense, dans l'Indostan, et s'empare encore des provinces du Sud.

Enfin, au bout de deux ans, il revient à Kandahar, et à Hérat renouvelle son armée décimée, et y célèbre son retour par des

fêtes magnifiques, où sont étalées toutes les richesses et les pierreries du grand mogol. Mais ce n'est qu'une halte avant d'aller châtier les Usbecks revoltés.

Leur roi, descendant de Djenghiz, se soumet et ne conserve le pouvoir qu'en cédant à la Perse plusieurs de ses provinces et en donnant une de ses filles à Ali-Kouli-Khan, neveu de Nadir-Chah.

De là il revient dans le Khoraçan, fait bâtir, à la place du village où il était né, une ville magnifique, sur les plans de Delhi, et donne encore de nouvelles fêtes à cette occasion.

Pendant une expédition contre les peuples du Caucase, en 1741, il traversait une forêt, lorsque deux assassins inconnus le blessèrent légèrement au bras, d'une balle qui tua son cheval. Nadir-Chah tomba de cheval, fit le mort, et ne dut son salut qu'à ce stratagème. — Depuis ce moment il devint sombre, avare, cruel, se défia de tous ceux qui l'approchaient, de ses amis même, et fit crever les yeux à son fils Riza-Kouli, soupçonné de cette tentative d'assassinat. De nouveaux obstacles, des intrigues habilement fomentées par les chefs religieux, des revers à Bassora, à Bagdad (1743), achevèrent d'aigrir son caractère. — La terreur, les proscriptions, les mutilations devinrent comme un rempart derrière lequel il crut assurer sa conservation.

Ce fut à cette époque qu'il revint à ses idées d'envahissement et de réunion de la Turquie; mais il savait trop bien que la différence des croyances musulmanes serait un grand obstacle à ses progrès de fusion. — Les Turcs *sunnites* portaient une haine mortelle aux Persans, qui suivaient la doctrine des chiites, et il voulait assurer sa conquête en ramenant ces deux peuples à une foi commune. En conséquence, il donna l'ordre à tous ses sujets de suivre la religion des sunnites, et leur proposa une cinquième secte orthodoxe.

Alors il se met en campagne contre les Turcs, remporte plusieurs victoires à Erivan (1745), guerroie encore, et n'obtient de toutes ces démarches qu'un traité de paix qui fait avorter tous ses projets. Froissé dans ses dernières espérances et harcelé par les nouvelles oppositions qu'il avait soulevées, il revient à Méchehed, alors siége de son empire (1747). Son neveu, Ali-Kouli-Khan, venait de se révolter dans le Seistân, et il se disposait à aller le punir, lorsqu'une nouvelle rébellion des Kurdes le força d'ajourner sa vengeance. Soucieux et agité de noirs pressentiments, il enferma sa famille dans la forteresse de Kélat, où il avait entassé tous ses trésors, et se mit en marche contre les Kurdes. Il était campé à Feth-Abâd (*ville de la Victoire*), lorsque, dans la nuit du 11 djoumadhi 1160 (20 juin 1747), deux officiers généraux et un de ses parents le surprirent au lit avec une de ses femmes et l'assassinèrent.

Ainsi périt, à l'âge de cinquante-neuf ans, après onze ans de règne, un des personnages les plus extraordinaires de l'histoire orientale. Ali-Kouli-Khan, agent secret de la conspiration, marche bientôt contre Mechehed, s'empare des trésors de Nadir-Chah, fait égorger sa famille, à l'exception de Chah-Rokh, son petit-fils, et monte sur le trône sous le nom d'Adil-Chah (*le roi juste*).

Nadir était très-grand, robuste, et d'une activité prodigieuse. Il avait une voix terrible, et une sobriété qui se démentit un peu sur le trône. Soldat, général, il montra de grands talents militaires; mais il manqua de qualités politiques pour administrer et s'assurer la confiance des peuples. Sur le trône qu'il avait usurpé, il travailla à l'agrandissement de la Perse, la délivra en cinq ans du joug étranger, et recula ses frontières jusqu'à l'Indus, la mer Caspienne et le Tigre. Il essaya de relever sa faible marine, avec la direction de l'Anglais Elton, qu'il avait auprès de lui, et il sut vaincre les Russes dans la mer Caspienne.

Dans sa folle prétention d'une religion universelle, il fit traduire en persan le Pentateuque et les Evangiles, et traita avec humanité les missionnaires français. Il eut auprès de lui, vers la fin de son règne, en qualité de médecin, le frère Bazin, jésuite.

Il y a deux histoires anonymes de Tamas-Kouli-Khan, et l'*History of Nader-Chah*, de Fraser, 1742, in-8°; mais elles finissent à la conquête de l'Indostan, et les récits et les dates y sont en contradiction. L'*Histoire de Nader-Chah*, par Mohammed-Mahdi, traduite du persan en français par l'ordre de Christian VII, roi de Danemark, par le savant W. Jones (Works, tom. 11 et 12 de l'édition in-8°), est complète; mais, comme toutes les histoires des Orientaux, c'est un éloge continu du prince. Consultez aussi les excellents voyages d'Otter, d'Olivier, de Malcolm, les *Lettres édifiantes* et *la*

Perse, de L. Dubeux, de la Bibliothèque royale (Univers pittoresque), etc., etc. Enfin Tamas-Kouli-Khan a eu chez nous les honneurs du théâtre : Dubuisson a donné, en 1780, une tragédie sous ce titre : *Nadir ou Tamas-Kouli-Khan.*

TAMANDUA et **TAMANOIR** (*mamm.*). Le tamandua et le tamanoir appartiennent à l'ordre des édentés et au genre fourmillier. Nous décrirons ces deux mammifères à l'article Fourmillier, *Myrmecophaga*, de cette encyclopédie. E. D.

TAMARINIER, Tamarindus, Lin. (*bot.*) Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, dont les principaux caractères consistent dans : un calice à quatre divisions profondes, caduques; une corolle de trois pétales; trois étamines conniventes à leur base; un ovaire supère, un peu pédicellé; une gousse pulpeuse, oblongue, indéhiscente, à deux ou trois loges, contenant des graines comprimées, anguleuses.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le tamarinier des Indes, qui croît dans les Indes Orientales, et qu'on trouve aussi en Egypte, en Arabie et en Amérique. C'est un arbre qui parvient à une assez grande hauteur, en se divisant en branches très-étendues. Ses feuilles sont ailées, composées de folioles nombreuses avec une impaire. Ses fleurs sont disposées en grappes lâches et un peu pendantes. Le fruit est une gousse allongée, remplie d'une pulpe épaisse connue sous le nom de tamarin.

Lorsque cette pulpe est fraîche, elle forme par sa dissolution dans l'eau une boisson acidule très-agréable et rafraîchissante. Lorsque les Turcs et les Arabes sont sur le point de faire un long voyage pendant l'été, ils font, selon Belon, provision de tamarin pour se désaltérer. Ils en font confire, dans le sucre ou le miel, les gousses soit vertes, soit mûres, pour les emporter avec eux quand ils voyagent dans les déserts de l'Arabie.

Cette pulpe a été introduite dans la matière médicale par les Arabes; on l'emploie comme laxative. L. Deslongchamps

TAMARIS ou **TAMARISC**, Tamarix, Lin. (*bot.*). Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des Portulacées, Jussieu, dont M. Desvaux fait le type d'une nouvelle famille à laquelle il donne le nom de *Tamariscinées*. Les tamaris sont des arbrisseaux ou plus rarement des herbes, dont les feuilles sont alternes, très-petites, en forme d'écailles ou engaînantes, et dont les fleurs sont disposées en épis simples ou paniculés. On en connait une vingtaine d'espèces. Les principaux caractères de ce genre sont d'avoir : un calice partagé profondément en ciniq divisons persistantes; une corolle de cinq pétales plus longs que le calice, attachés à sa base et marcescents; cinq à dix étamines; un ovaire supère, surmonté d'un style à trois sillons ou à trois divisions; une capsule triangulaire à trois valves et à une seule loge, contenant plusieurs graines chargées d'une aigrette. Trois espèces croissent naturellement en France; ce sont : le tamaris commun, dont les fleurs sont blanches ou légèrement purpurines et à cinq étamines; le tamaris d'Afrique, semblable au précédent, mais à plus grandes fleurs, et le tamaris d'Allemagne, qui est à dix étamines.

Le bois de la première espèce donne, par la combustion, beaucoup de soude. Dans les pays où il prend assez d'accroissement, on en fait des tasses et des barils; il est rougeâtre, et pourrait servir à l'ébénisterie. En Danemarck on emploie ses feuilles à la fabrication de la bierre en place de houblon. Les fruits, non mûrs, donnent une teinture noire dont les teinturiers se servent dans les pays où cet arbrisseau est commun. On peut faire avec ce dernier des haies d'assez bonne défense, parce que les bestiaux n'en mangent pas les feuilles. En Alsace et ail leurs on fait des tuyaux de pipe avec les rameaux du tamaris d'Allemagne, après en avoir consumé la moelle avec un fil de fer rougi au feu. L. Deslongchamps.

TAMATIA, Capito, (*ornith.*). Genre de l'ordre des zygodactyles, et de la famille des barbus proprement dits.

Caractères génériques : Bec assez long, plus large que haut, droit à sa base; mandibule supérieure courbée vers l'extrémité, dépassant l'inférieure qui se termine en pointe; narines percées de chaque côté dans la masse cornée et entièrement cachée par les poils courts et roides qui garnissent la racine du bec; pieds médiocrement robustes, à quatre doigts, dont deux en avant, réunis jusqu'à la seconde articulation, et deux en arrière, libres et divisés; ailes courtes, les trois premières rémiges étagées, les quatrième et cinquième les plus longues.

Les tamatias sont des oiseaux sans grâce

et sans agréments, joignant à des formes lourdes un air triste et sombre, parfois même stupide. Tous propres aux contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale, ils se tiennent immobiles et silencieux parmi les broussailles des haies et des buissons les plus écartés.

Tous les oiseaux de ce groupe se nourrissent de scarabées et d'autres gros insectes. Bien que jouissant de la faculté de porter en arrière un des trois doigts antérieurs, ils ne sont pas grimpeurs comme les pics.

AUG. DÉCLÉMY.

TAMBOUR (*arch.*). On appelle ainsi les assises circulaires dont on compose le fût des colonnes, et auxquelles on donne aussi le nom de *boisseau*.

On désigne encore sous le nom de tambour une enceinte en menuiserie, placée au-devant d'une porte, et fermée elle-même par une seconde porte, ainsi que cela se pratique généralement dans les églises, pour garantir du froid extérieur.

TAMBOUR (*musique*). Instrument de percussion d'une haute antiquité chez les Chinois. Aucun monument graphique ou lapidaire ne nous indique qu'il fût connu des Grecs, ou des Romains leurs conquérants imitateurs; cependant quelques peintures à fresque trouvées à Pompéia et à Herculanum, et déposées au célèbre musée des antiques à Naples, représentent des bacchantes jouant d'une espèce de tambour de basque en bronze ou en cuivre, mais n'ayant rien qui fasse supposer que la caisse de l'instrument fût, comme celui que nous connaissons, formée d'une peau tendue et fixée aux parois circulaires au moyen d'écrous.

Le tambour moderne est formé de plusieurs pièces différentes en assez grand nombre, savoir: la caisse, construite soit en cuivre ou en bois flexible et d'une forme ovale plus haute que large; les deux peaux (d'âne ou de bœuf) tannées; les deux cercles qui, au moyen d'écrous, les fixent à la partie supérieure et antérieure de la caisse; les cordes, au nombre de huit, divisées par deux au moyen d'une petite lanière de peau de buffle, que l'on hausse ou baisse suivant que l'on désire donner plus ou moins d'éclat au son de l'instrument, et enfin les deux cordes à boyau appelées *timbre*, et qui, placées sous la peau antérieure du tambour, et mues par un écrou mobile, produisent, par le degré de tension qu'on leur donne, l'élévation ou l'abaissement de la sonorité de l'instrument. C'est au moyen de deux baguettes de bois dur, tel que le buis ou l'ébène, que les roulements et tous les autres effets rhythmiques sont produits sur le tambour par les soldats qui, dans nos armées, prennent aussi le nom de l'instrument lui-même comme adjectif qualificatif. Le tambour, suspendu au corps par le moyen d'un baudrier, s'appuie et se fixe même sur le bas de la cuisse de la jambe gauche; et quoiqu'il n'existe, à notre connaissance du moins, aucun traité de cet instrument, les tambours-maîtres et majors possèdent sa théorie pratique aussi ingénieusement faite qu'habilement mise en pratique dans nos régiments. Chacun, sans avoir été militaire, connaît et sait faire la différence du *rappel*, de la *charge*, de la *générale*. Ce dernier mouvement a trop profondément affecté les Français adultes en 1815, pour que nous ayons besoin de faire remarquer tout ce qu'il y a d'affreux dans son rhythme plein d'anxiété et précurseur des malheurs de la patrie en deuil! Le tambour s'emploie aussi dans la musique militaire, et même dans certains morceaux d'opéra qui doivent avoir une expression belliqueuse. L'ouverture fameuse de la *Gazza ladra* de M. Rossini débute par un roulement de tambours qui contribue à donner encore plus d'éclat au magnifique mouvement militaire qui commence cette belle symphonie. Quelquefois encore le tambour voilé, c'est-à-dire enveloppé d'un morceau de drap ou de serge, a été employé avec succès, témoin les marches funèbres exécutées au service du maréchal Lannes, du général Damrémont, et surtout à celui de Napoléon, le 15 décembre 1840, aux Invalides. Le son du tambour n'étant pas de nature à être noté, parce qu'il produit trop de vibrations obtuses pour pouvoir constituer une véritable voix musicale, les compositeurs, lorsqu'ils emploient cet instrument, figurent, par une note arbitrairement choisie, celle qu'ils sont censés attribuer au tambour; et ce n'est que par les valeurs assignées à cette même note qu'ils indiquent au tambour-musicien les différentes espèces de roulades ou de sons frappés qu'il doit exécuter. Plusieurs tambours, éloignés les uns des autres, comme dans l'ouverture de *la Gazza ladra* citée plus haut, concourent souvent, en se répondant, à produire un effet très-pittoresque.

Le tambour militaire a donné naissance au gros tambour ou Grosse-Caisse et à la Caisse roulante (*voyez* ces mots) qui, le premier, est un tambour-monstre, tandis que le second est un tambour allongé, dont le timbre est beaucoup moins martial que celui de l'instrument-type. Enfin, pour nous résumer sur le tambour, disons que son rhythme et le son qui lui est particulier ont une puissance extraordinaire sur l'organisme humain, et que bien souvent nos armes triomphantes lui ont dû une grande partie de leurs victoires prodigieuses.

Il n'y a pas un être qui puisse entendre un beau roulement de tambour, exécuté au loin, sans être remué malgré lui jusqu'au fond des entrailles! Et nos philosophes humanitaires qui osent avancer que le sentiment guerrier n'est pas dans la nature de l'homme! A. Elwart.

TAMBOUR DE BASQUE (*musique*). Instrument d'une haute antiquité, qui réunit en lui et le systre et les cymballes antiques, et la partie antérieure de notre tambour moderne. C'est au moyen d'une peau tannée, d'âne ou de mouton, fixée avec des écrous mobiles autour d'un cercle de bois ayant quelques centimètres de hauteur, que l'on obtient un son qui a quelque rapport avec celui du tambour; et quelques petites rondelles de métal de cuivre ou de ferblanc, accouplées deux à deux, et fixées lâchement dans de petites ouvertures pratiquées au cercle de bois, contribuent à donner beaucoup de gaîté au timbre général de l'instrument. Enfin, c'est avec le pouce de la main gauche que l'on tient l'instrument, tandis que celui de la main droite, légèrement humecté de salive, parcourt la peau tannée en tous sens, et produit différents rhythmes brefs ou prolongés, suivant la volonté de l'exécutant.

Cet instrument, très-cultivé au pays basque, mais qui nous vient de l'Orient par les Maures dominateurs de l'Espagne, s'emploie rarement dans la musique d'orchestre. A. E.

TAMBOURIN (*musique*). Instrument de percussion tout pacifique, et inventé en Provence, où, encore de nos jours, il contribue avec le Galoubet (*voyez* ce mot) à faire danser les habitants des campagnes de ce pays béni du ciel et caressé par le soleil. Le tambourin, espèce de tambour long et fluet, se bat avec une seule baguette, et son timbre étant très-peu serré contribue à donner au son général de l'instrument quelque chose d'enroué qui n'est pas sans charme. Le tambourin, enfin, est au tambour ce que le citoyen-soldat est au soldat-citoyen.

TAMERLAN, conquérant tatare, dont le nom véritable est *Timour*, auquel les Persans ont joint le surnom de *Lenk*, c'est-à-dire *le Boiteux*, naquit en 1336, dans un faubourg de Kesch, capitale d'une province de la Transoxane (Boukharie), que son père possédait à titre de fief. Il descendait par les femmes du célèbre conquérant mongol Djengiz-kan. D'autres historiens lui donnent pour père un pauvre berger. Il était à peine âgé de douze ans lorsqu'il fit ses premières armes, et ce n'est que douze ans après que nous le voyons figurer dans l'histoire. Ces années ne furent cependant pas perdues pour le jeune Timour. Il s'appliqua à courber sous cette autorité irrésistible que donne le génie les compagnons de son enfance, qui furent dans la suite les compagnons de ses exploits. Devenu chef de la tribu de Berlas par la fuite de son oncle, qui n'avait osé affronter la vengeance de l'usurpateur Toglouk, Tamerlan ne fit aucune difficulté pour se soumettre à ce nouveau khan, et fut en conséquence confirmé dans la possession de la principauté de Kesch et de tous ses priviléges. Il aida même l'usurpateur contre les entreprises de l'émir Houcein, qui avait tenté de s'emparer du pouvoir. Toglouk, ayant laissé son fils Élias Kodjah Aglen pour gouverner la Boukharie, lui donna Tamerlan pour conseil. Mais Tamerlan ne fut pas longtemps d'accord avec les ministres d'Élias Kodjah, et alla rejoindre Houcein, avec qui il était déjà lié par un mariage avec la sœur de cet émir. Leurs premières tentatives ne furent pas heureuses, et Tamerlan reçut, dans le même combat, à la main et au pied, deux blessures qui le rendirent manchot et boiteux. Mais Toglouk étant mort en 1363, et Élias Kodjah ayant quitté Samarkand, Tamerlan et Houcein le poursuivirent et manquèrent de le faire prisonnier. Les deux guerriers eurent bientôt délivré la Transoxane de la domination étrangère. Mais l'ambition les divisa; jaloux l'un de l'autre, ils cherchèrent à se tromper mutuellement, en convoquant une diète générale où chacun espérait faire consacrer ses prétentions, et qui fut, en définitive, toute favorable aux projets de Tamerlan. Connaissant la véné-

ration que l'on avait gardée pour la race des anciens khans du pays, il fit tomber les suffrages sur Kaboul Aglen, homme d'un génie borné, qui, dégoûté des grandeurs par le sort funeste de plusieurs princes de sa famille, avait embrassé la profession de derviche. Tamerlan ne tarda pas à se brouiller de nouveau avec son beau-frère, dont l'avarice était insatiable. Élias Kodjah, voulant faire tourner à son profit ces divisions, offrit des secours à Tamerlan, ce qui obligea Houcein à demander la paix. Cette paix ne fut pas de longue durée. Houcein ayant recouvré la ville de Balkh (Bactra), qui avait appartenu à ses ancêtres, en avait fait rebâtir la citadelle et ne cessait d'inquiéter son beau-frère. Tamerlan résolut d'en finir d'un seul coup. Il va trouver un des descendants de Mahomet, le séid Bereké, par qui il se fait donner l'étendard et le tambour, symboles de la souveraineté, avec la promesse qu'il possédera un jour l'empire du monde. C'était assez d'une intervention divine aussi évidente, et surtout du génie de Tamerlan, pour légitimer ses entreprises. Vaincu près de Balkh, Houcein fut mis à mort avec ses fils et le khan Adel Sultan, qui avait succédé à Kaboul Aglen. Tamerlan se trouva ainsi, en 1371, maître de l'empire; il ceignit le diadème, et reçut le titre de Sahel Keran, c'est-à-dire maître du monde, qui devint héréditaire dans sa famille. Il choisit Samarkand pour sa capitale, et commença en 1371 la longue carrière de ses conquêtes. En moins de dix ans il gagna toute la Khoresmie et la Mongolie; durant cet intervalle, en 1375, il découvrit une conspiration formée contre lui par quelques-uns de ses généraux, et fit mourir les principaux coupables.

En 1380, Tamerlan dirigea ses armes contre la Perse; les divisions qui régnaient dans ce pays ne furent pas d'un faible secours au conquérant. Entré dans le Khoraçan, il trouva encore un derviche pour lui révéler les oracles du ciel, qui étaient si favorables à son ambition. Le saint personnage lui ayant jeté une poitrine de mouton à la tête, dans ses religieux accès de fureur, il était évident que le royaume de la *poitrine*, ou du milieu de la terre, ou enfin du Khoraçan, devait lui appartenir. En 1383, Hérat, capitale de ce royaume, tomba en son pouvoir; les murailles en furent rasées, et les portes qui étaient revêtues de bandes de fer, ornées de ciselures et d'inscriptions, furent enlevées avec tous les trésors. La famille royale fut exterminée par le farouche vainqueur. La même année, il envoya une armée dans le pays des Djettes, et marcha lui-même avec cent mille hommes à la conquête du Séistan; il ne rencontra aucun obstacle, ce qui ne l'empêcha pas d'exercer des cruautés inouïes sur son passage, jusqu'à faire égorger les enfants au berceau.

On raconte que lorsqu'il assiégait une ville, il avait coutume de faire mettre, le premier jour, sur sa tente, un étendard blanc, pour témoigner aux habitants qu'il était en état de les recevoir avec douceur s'ils se rendaient sans résistance; le second jour, la bannière était jaune ou rouge, et cela signifiait que les principaux de la ville paieraient de leur tête; enfin, le troisième jour, il arborait un étendard noir, pour témoigner qu'il n'épargnerait ni sexe, ni âge, ni conditions. Après avoir ainsi désolé le Séistan, il envoya une partie de ses soldats ravager le Mekran, l'Afghanistan et le pays de Khotain, ce dont ils ne s'acquittèrent que trop bien. Après quelques mois de repos et d'expéditions peu importantes, en 1386, il vint délivrer les sujets du sultan Ahmed-Djelair du joug de ce prince cruel et dissolu, et s'assura par cette bonne action la possession de tout le pays compris entre le golfe Persique et l'Araxe. Il passa aussitôt ce fleuve, pénétra dans la Géorgie, prit d'assaut Téflis, sa capitale, et emmena le roi Bagrat V, qu'il força d'embrasser l'islamisme. Pendant ce temps-là, ses généraux portaient le ravage au sein des peuplades qui habitaient les montagnes du Caucase, ce qui provoqua une guerre sanglante entre Tamerlan et le roi des Slaves, qui avait un droit de suzeraineté sur ces montagnes. De retour de la Géorgie, Tamerlan enleva aux Turcomans les places les plus considérables de l'Arménie.

En 1387, le jeune shah de la Perse méridionale, Zein-Alabedin, ayant refusé d'aller se prosterner devant Tamerlan, et ayant joint à cette imprudence celle de faire arrêter l'ambassadeur tartare, Tamerlan vint camper devant Ispahan, qui ouvrit ses portes. Au moment où le vainqueur réglait la rançon des vaincus, une émeute, provoquée par un incident fortuit, coûta la vie à trois mille Tartares. Timour ordonna le massacre général des malheureux habi-

tants; il n'excepta que les quartiers habités par les docteurs de la loi et les familles qui avaient donné asile à ses soldats. Le nombre des victimes fut incalculable; soixante-dix mille têtes, incrustées avec le ciment et la brique, servirent à la construction de plusieurs tours, monuments horribles qu'il avait déjà fait élever à Hérat, et dont il orna plus tard les places publiques de Tekrit, d'Alep, de Bagdad, etc. Les troupes slaves, en 1388, firent une invasion sur les terres des Tartares; Omar Cheikh, fils de Tamerlan, fut vaincu près d'Otrar. Ce conquérant fut très-sensible à cet échec. Un des généraux qui accompagnaient son fils dans cette affaire, convaincu de lâcheté, fut condamné à avoir la barbe rasée, le visage fardé, et à être promené dans Samarkand avec une coiffure de femme sur la tête.

Dans l'automne de 1390, Tamerlan entreprit la conquête des vastes contrées occupées par la nation slave (Russie et Pologne); Toktamisch, roi de ce pays, qui avait plus d'une fois combattu avec succès les troupes du conquérant, se retira dans les déserts. Tamerlan l'y poursuivit; parvenu aux montagnes d'Ouloung-Tadj, il fit construire un obélisque sur lequel on grava la date du jour et de l'année de son passage. Après plus de quatre mois de marche pénible dans des déserts où ses soldats trouvaient à peine des subsistances, il rencontra, entre l'Oural ou Yaïk et le Volga, l'armée de Toktamisch. La bataille fut sanglante et longtemps indécise; Tamerlan ne dut la victoire qu'à la trahison de l'officier qui portait l'étendard du roi. Devenu maître de ce royaume, Tamerlan fit reposer ses troupes pendant quelques mois, et s'en retourna à Samarkand, traînant à sa suite une multitude de captifs.

En 1392, il acheva la conquête de la Perse par l'extermination d'une grande partie des peuples du Mazanderan et l'entière destruction des princes Modhafferides. Après avoir ravagé le Kourdistan et les pays voisins, il arriva à Bagdad, s'empara de Bassora, de Mossoul, de Tekrit, et reçut la soumission des petits princes de la Mésopotamie et de la basse Arménie. Il paraît que les conquêtes de Tamerlan étaient plus accélérées que solides, car nous le voyons sans cesse obligé de recommencer. En 1395, dans une nouvelle expédition contre Toktamisch, il pénétra jusqu'aux environs de Moscou, fit dévaster plusieurs parties de la Russie et de la Pologne par son petit-fils, Mohammed sultan, et revint en Perse après avoir saccagé la Circassie, l'Astrakan et la Géorgie. Pendant ce temps-là son petit-fils s'avançait jusqu'à l'embouchure du golfe Persique et rendait tributaire le roi d'Ormus.

Tamerlan ne goûta pas longtemps le repos. Tourmenté de la soif des conquêtes, il convia ses émirs à une grande expédition dans l'Indoustan. Il sut vaincre leur répugnance en exploitant leurs sentiments religieux, et leur présenta comme le but de cette sainte entreprise l'extinction de l'idolatrie qui régnait dans ces contrées. Parti de Samarkand au printemps de 1398, il arriva sur les bords de l'Indus à travers mille dangers, égorgea cent mille captifs devant Dehly, et s'empara de cette capitale après une bataille où il fut servi par sa bonne fortune ordinaire. Il traversa ensuite le Gange, extermina un grand nombre d'Indous et de Guèbres sur les deux rives de ce fleuve, reçut la soumission de plusieurs princes, et entre autres du roi de Kachmyr, et rentra en 1399 dans sa capitale, où il fit bâtir une superbe mosquée. La même année, nous le voyons porter la dévastation dans la Géorgie; mais, la saison étant très-avancée, il remit au printemps suivant cette expédition, qu'il avait eu soin de colorer d'un prétexte religieux, la conversion des chrétiens à l'islamisme. Le roi Georges, chassé de ville en ville et de montagne en montagne, se retira chez les Abkhas. Tamerlan contraignit les Géorgiens d'apostasier, livra au supplice ceux qui résistèrent, et ordonna de jeter des matières enflammées dans les cavernes qui servaient d'asile à un grand nombre de ces malheureux. La paix qu'il fit avec le roi Georges n'eut d'autre effet que de transporter dans deux autres provinces de la Géorgie le théâtre des persécutions.

Sur ces entrefaites, l'empereur de Constantinople, qui avait vu les plus belles provinces de l'empire gréco-romain passer sous la domination des Turcs, et qui était menacé jusque dans sa capitale par Bajazet Ier, envoya un ambassadeur à Tamerlan pour solliciter ses secours. Tamerlan ne se fit pas prier; et comme Bajazet s'était chargé de lui fournir lui-même un prétexte de guerre en exigeant un tribut de l'émir d'Azz-roum, vassal de l'empereur tartare,

il commença les hostilités en 1400. Après une bataille gagnée près de Césarée, contre un des fils de Bajazet, il mit le siége devant Siwas. Les habitants tentèrent de l'attendrir en envoyant au devant de lui un millier d'enfants qui portaient le Coran sur leurs têtes et criaient « Allah! Allah! » Mais le cruel Tartare trouva bien le moyen de satisfaire sa soif de sang, tout en mettant à couvert sa piété. Des cavaliers enlevèrent respectueusement les exemplaires du livre sacré, et écrasèrent les enfants sous les pieds de leurs chevaux. Cependant la cruauté du conquérant n'était pas encore satisfaite. Au mépris de la capitulation qui lui avait livré Siwas, il fit enterrer vivants les quatre mille hommes qui composaient la garnison, et abandonna aux flammes cette malheureuse ville.

Tamerlan profita du voisinage de la Syrie pour se venger d'une injure qu'il prétendait avoir reçue du sultan d'Egypte. Cette injure était le refus fait par le chef des Mamlouks de se reconnaître vassal du conquérant tartare. Après la défaite d'une armée égyptienne près d'Alep, et la prise de cette ville, Tamerlan pénétra sans coup férir jusqu'à Damas. Le sultan y était campé avec une armée moins nombreuse, mais mieux disciplinée que celle des Tartares. Le premier combat ayant été sans résultat, Tamerlan demanda la paix, qui fut refusée. Plus heureux dans une seconde affaire, il mit en déroute les débris de l'armée égyptienne, affaiblie par les intrigues. Cette victoire ne lui ouvrit pourtant pas les portes de Damas, et, après un long siége, il fut contraint de recourir à la ruse pour s'en emparer. Il affecta une grande vénération pour une ville qui avait été le séjour de plusieurs prophètes, et, pour preuve de ses sentiments de bienveillance, il se contenta d'une faible redevance. Mais, une fois maître de la ville, il s'établit le vengeur d'Aly et de la famille de Mahomet, et punit les Damascéniens d'avoir autrefois soutenu les Ommiades, en brûlant leur ville.

En 1401, Tamerlan repassa l'Euphrate, entra dans Bagdad, et le livra au pillage pendant huit jours. Quatre-vingt-dix mille têtes servirent à la construction de cent vingt tours. La magnifique capitale des kalifes abbassides fut entièrement détruite, et il ne resta des monuments qui avaient fait sa gloire que ses hôpitaux, ses colléges et ses mosquées. Quant aux gens de lettres que cette cité renfermait toujours en grand nombre, Tamerlan les combla d'honneurs.

Tamerlan craignait Bajazet, dont les exploits contre les chrétiens lui étaient bien connus; aussi négocia-t-il longtemps. A la fin, voyant que ses avances étaient inutiles, il marcha à la tête d'une armée de huit cent mille hommes contre Bajazet, qui était venu le joindre près d'Angora, à la tête de quatre cent mille soldats. La bataille fut livrée le 28 juillet 1402, et Tamerlan fut encore une fois vainqueur. Il dut ce triomphe non-seulement à la supériorité du nombre, mais encore à la ligne d'éléphants qui protégeaient le front de son armée, et qui portaient des tours du haut desquelles on lançait des traits et des feux grégeois. Deux nouvelles circonstances, la mort du renégat Pésislas, despote de Servie et beau-frère de Bajazet, et la disparition de quatre fils du sultan, en portant le trouble dans l'armée ennemie, lui rendirent la victoire plus facile. Après des efforts héroïques, mais inutiles, Bajazet fut arrêté. Tamerlan fit briser ses fers et s'entretint familièrement avec lui, il lui promit même de lui rendre ses États; mais il ne demeura pas longtemps dans ces bonnes dispositions, et il sut trouver dans son cruel génie des rigueurs nouvelles contre le royal captif. Plusieurs historiens racontent qu'il lui faisait suivre l'armée dans une cage de fer, qui, selon d'autres écrivains, serait simplement un chariot grillé. Quoi qu'il en soit, l'infortuné Bajazet mourut de chagrin au bout d'un an.

La victoire d'Angora livra toute l'Asie-Mineure aux Tartares. Tamerlan trouva dans Brousse la cour de Bajazet, et mit en liberté plusieurs Français que le sultan retenait prisonniers depuis la bataille de Nicopolis. Il congédia deux ambassadeurs qu'Henri III, roi de Castille, lui avait envoyés, leur remit plusieurs princesses espagnoles qui étaient captives, et les fit accompagner par un musulman qu'il accrédita auprès du monarque castillan.

Le moine de saint Denis qui a écrit l'histoire du règne de Charles VI, roi de France, raconte que Tamerlan envoya aussi des ambassadeurs à ce prince pour lui témoigner qu'il le considérait comme le premier monarque de l'Occident.

L'empereur de Constantinople et les Génois de Péra s'étaient engagés à ne pas fournir aux Turcs les moyens de passer d'Europe en Asie: mais, comme ils avaient fort mal rempli leurs promesses, Tamerlan les frappa d'une contribution. Les richesses que renfermait la ville de Smyrne lui firent faire le siége de cette place, qui avait arrêté Bajazet pendant sept ans. Malgré la bravoure du grand-maître de Saint-Jean-de-Jérusalem, Philibert de Naillac, et de ses chevaliers, la ville fut prise d'assaut au bout de quinze jours, et les habitants massacrés.

Tamerlan reconnut Soliman, fils aîné de Bajazet, pour sultan de la Turquie d'Europe, et établit Mousa, autre fils de Bajazet, souverain tributaire de la Turquie d'Asie. Il envoya son petit-fils Abou-Bekr à Bagdad pour rebâtir la ville des kalifes, reçut l'hommage du sultan d'Égypte, et rentra dans la Géorgie pour y porter de nouveau le ravage et la mort. Un grand nombre d'églises, de monastères, et sept cents villages furent détruits dans cette nouvelle expédition, qui finit par la soumission du roi Georges à payer un tribut annuel au conquérant tartare. Revenu dans sa capitale après sept ans d'absence, en 1304, Tamerlan employa les plus habiles ouvriers de la Perse et de la Syrie à la construction d'un magnifique palais, et s'occupa de la réforme de l'administration intérieure. Cependant son ambition n'était pas encore satisfaite, et depuis longtemps il nourrissait le projet de conquérir la Chine, sur laquelle il avait, ou du moins il croyait avoir quelques droits par ses ancêtres. Dans une diète générale, il exhorta ses émirs à se purifier dans le sang des Chinois idolâtres, du sang pur des croyants qu'ils avaient si longtemps répandu. Après cinq mois de repos, Tamerlan sortit de Samarkand à la tête de deux cent mille cavaliers. La terre était couverte de neige, et plusieurs soldats périrent de froid avec leurs chevaux. Il ne laissa pas de continuer sa marche, traversa le Sihon ou Sirr sur la glace et s'avança jusqu'à Otrar, où il mourut de la fièvre, le 18 février 1405, âgé de soixante et onze ans, et après en avoir régné trente-six. Avant d'expirer, il avait déclaré héritier de l'empire Pir-Mohammed, le seul rejeton de son fils aîné Gaiath-Eddyn, qui était mort longtemps avant lui; mais un grand nombre de provinces avaient été détachées de l'empire par le conquérant pour en doter ses autres enfants. La dynastie de Tamerlan se maintint plus ou moins longtemps dans ces diverses contrées, et nous la voyons régner encore dans l'Indoustan au commencement de notre siècle. Un auteur arabe a ainsi tracé le portrait du conquérant: « Timour avait la taille haute, la tête grosse, le front grand, le teint blanc et coloré, les traits réguliers, la barbe longue, la voix forte et claire. Il était sobre, actif, intrépide, vigilant, robuste et infatigable. » Le même historien lui reproche d'avoir préféré le code de Djenghyz-Kan à la loi de Mahomet. Il suivait la secte d'Aly, et témoignait un très-grand respect pour tous les saints personnages, cheikhs, mollahs, séides, dont il était sans cesse entouré.

On lui attribue des mémoires traduits en français par Langlois, sous le titre d'*Instituts politiques et militaires*. On a fait beaucoup de récits et de romans sur le conquérant tartare; mais la meilleure histoire (qui trop souvent n'est qu'un panégyrique) est celle du persan Chérif-Eddin-Ali. Cette histoire a été traduite en français par Petis de la Croix, qui l'a intitulée *Histoire du grand Timur-beek*. Il y en a une autre de saint Yvon, une du jésuite Marga, et une autre publiée à Leyde, en 1636, par Jacques Golius. J. S.

TAMIER ou Taminier (*bot.*), Tamnus. Genre de plantes de la famille des asparaginées ou smilacinées, dans la diæcie hexandrie de Linné, offrant les caractères suivants: fleurs mâles à périgone campanulé, profondément divisé en six segments; six étamines à filets plus courts que le calice et terminées par des anthères dressées; fleurs femelles composées d'un périgone semblable à celui des fleurs mâles; d'un ovaire infère portant un style cylindrique terminé par trois stigmates. Fruit charnu, bacciforme, à trois loges contenant deux à trois graines globuleuses. Les espèces de ce genre, en très-petit nombre, sont indigènes de l'Europe, de l'Asie et du cap de Bonne-Espérance. La principale, le tamier commun, *tamnus communis*, est la plante vulgairement connue sous les noms de *racine vierge*, *sceau de Notre-Dame*, *vigne noire*, etc. Sa racine est tubéreuse, grosse presque comme le poing, d'un brun noirâtre en dehors, blanche en dedans; elle produit plusieurs tiges grêles, sarmenteuses, s'élevant à hauteur d'homme ou plus, en s'entortillant autour des arbres ou

des arbrisseaux qui sont dans leur voisinage. Ses feuilles sont alternes, cordiformes, d'un vert luisant. Ses fleurs sont d'un blanc verdâtre, assez petites et disposées en grappes dans les aisselles des feuilles supérieures. Il succède aux femelles des espèces de baies d'un rouge cerise. Cette plante croît dans les bois et les buissons.

La racine de taminier a une saveur âcre et amère, dont l'impression reste assez longtemps sur la langue. On la dit purgative. On lui attribue, dans le peuple, la propriété, étant appliquée extérieurement, de résoudre le sang épanché dans les ecchymoses, d'où lui est venu un de ses noms vulgaires, *herbe aux femmes battues*. Elle est encore connue sous celui de *racine vierge*, *sceau de Notre-Dame*, *sceau de la Vierge*.

Cette racine contient de la fécule.

TAMIS, Cribrum. Instrument propre à séparer les parties les plus grossières d'une poudre des portions les plus fines. Le crible des tamis se fait en toile, en soie, en crin, etc., etc. Les mailles en sont plus ou moins larges, suivant le degré de finesse que l'on veut obtenir dans le produit de la tamisation.

TAMISER, Cribrare. Action de passer au tamis. C'est une opération mécanique dépendante de la pulvérisation, et par laquelle on sépare les particules très-divisées d'un corps, à l'aide de la trituration ou de la contusion, de celles demeurées plus grossières. La tamisation peut encore rigoureusement s'appliquer à l'extraction des matières molles et pulpeuses des végétaux, puisque c'est au moyen d'un tamis et d'un pulpoir que l'on sépare les parties fibreuses et parenchymeuses solides de celles qui sont tendres ou charnues; par exemple, les pulpes des racines, des fruits et des plantes vertes. On passe encore à travers un tamis serré certains liquides que l'on veut clarifier, ou du moins débarrasser des particules les plus grossières des corps qu'ils tiennent en suspension. La liqueur entraîne avec elle la poudre plus fine, et la plus grossière reste sur le tamis. On passe ainsi les bouillons refroidis sur un tamis de soie mouillée, pour en séparer la graisse figée, etc., etc.

TAM-TAM (*musique*). Instrument de percussion et en forme de bassine, qui remonte à la plus haute antiquité. La composition ou l'alliage de la matière avec laquelle on fait le tam-tam est une agrégation de cuivre, de fer et d'argent, et les Chinois sont encore le seul peuple, de nos jours, qui possède l'art de couler d'excellents instruments de ce genre. On en fabrique dans l'empire ottoman, mais ils sont inférieurs aux tam-tam du *Céleste Empire*.

Le son de cet instrument est très-lugubre, et longtemps encore après qu'il a été mis en vibration, au moyen d'une batte en fer ou plutôt en bois, ce qui est plus favorable à la pureté de l'émission du son, on l'entend encore projeter au loin le bruit sinistre qui lui est particulier.

Les Chinois et les Turcs emploient le tam-tam dans toutes leurs fêtes joyeuses ou commémoratives.

Les Européens ne font entendre cet instrument qu'à de très-rares intervalles, dans les services funèbres, ou dans certaines situations lyriques qui demandent que le merveilleux vienne encore ajouter à l'horreur de la position des personnages du drame.

Les plus grands tam-tam qui aient été fabriqués jusqu'à ce jour ont au plus six pieds de circonférence, et douze lignes un dixième dans la plus forte épaisseur. Napoléon en fit rapporter un d'Égypte. Il avait quatre pieds de longueur, et ses bords dix pouces de hauteur. Ce fut au mémorable service funèbre du maréchal Lannes que cet instrument, dont le timbre était magnifique, résonna pour la première fois en Europe. Napoléon se proposait de faire analyser par d'habiles métallurgistes, réunis à une commission de l'Académie des Sciences, la matière de ce tam-tam, qui représentait une valeur de 100,000 francs; mais les événements politiques empêchèrent le vainqueur d'Aboukir de donner suite à ce projet, qui eût enrichi la France d'un nouveau genre de produit, car le système qui sert de base à la confection des tam-tam aurait pu s'appliquer non-seulement à nos grandes cloches d'église, mais aussi aux sonnettes domestiques du plus petit module.

La notation de la musique destinée au tam-tam est fort simple. L'instrument n'ayant pas de son précis, c'est sur une seule ligne, et par une note d'égale valeur, que les compositeurs indiquent l'instant où cette grande voix de bronze doit tonner.

A. Elwart.

TAMNÉES (*bot.*). La considération de l'ovaire inférieur m'a engagé (dans mon *Manuel des plantes usuelles indigènes*) à exclure le genre taminier de l'ordre des asparaginées pour en former le type d'une famille particulière, à laquelle pourront sans doute être réunis quelques genres exotiques et particulièrement le *rajania*. Au reste, le caractère des tamnées est d'avoir: des fleurs dioïques; un calice campanulé, à six divisions profondes; dans les mâles, six étamines plus courtes que le calice; dans les femelles, un ovaire inférieur, à style cylindrique, terminé par trois stigmates; une capsule charnue, bacciforme, à trois loges, deux ou trois spermes.

LOISELEUR DESLONGCHAMPS.

TAN (*techn.*). Le tan est une substance dont on se sert pour tanner les cuirs. En général on emploie l'écorce du chêne réduite en poudre, parce que cette partie de l'arbre est riche en TANNIN (*voy.* ce mot); mais le bouleau et d'autres arbres peuvent aussi en fournir, et servent même à cet usage en Russie et dans d'autres pays où cet arbre est commun. On enlève l'écorce de l'arbre avec des haches et autres instruments tranchants, après l'avoir abattu. Plus l'arbre est vieux, et plus il contient de tannin. On coupe l'arbre circulairement sur le tronc, lorsqu'il entre en sève, et on le détache de l'arbre, en le fendant longitudinalement. Un arpent de taillis en chêne rend environ cent bottes d'écorce d'un pied de diamètre chaque. On calcule qu'il faut quatre à cinq livres d'écorce pour tanner une livre de cuir fort, mais ce rapport est sujet à de grandes variations. On amasse cette écorce, on la fait bien sécher, et on la serre dans un lieu sec. Quand on veut l'employer, on la reduit en poudre, d'abord au moyen de pilons tranchants qui la hachent, ensuite en la portant au moulin à *cloche* qui la broie. Cette écorce en poudre se nomme *tan*.

Depuis quelque temps on a adopté des procédés plus expéditifs. Ainsi, avec le *hache-écorce* de M. Farcot, mécanicien à Paris, on peut couper 1,500 livres d'écorce par heure. Il y a de ces machines à bas prix, avec lesquelles un seul homme peut couper 3,000 livres d'écorce par jour.

La vitesse du moulin à *cloche* est de vingt-cinq révolutions par minute; en vingt-quatre heures de travail, il débite 60 sacs, c'est-à-dire 7,800 livres d'écorce. Dans l'établissement de M. Salleron, à Paris, une machine à vapeur, de la force de douze chevaux, fait marcher quatre moulins à cloche, et produit un peu plus de 100 livres de tan par heure et par force de cheval.

Lorsque le tan a été épuisé par son action sur les cuirs, ce n'est plus qu'une poussière végétale inerte. On l'emploie alors à différents usages, soit comme engrais en le répandant sur la terre, soit comme combustible en le faisant sécher à l'air et le tassant par compression dans des moules circulaires en bois de cinq à six pouces de diamètre, sur environ un pouce de hauteur : c'est ce qu'on appelle *mottes à brûler*. Mais un des usages les plus répandus du tan épuisé consiste à en former des couches épaisses, sous le nom de *tannée*, dans les *baches* et serres-chaudes, pour donner et conserver aux plantes la chaleur dont elles ont besoin. La fermentation lente qui s'opère dans la masse y développe une température que le peu de conductibilité de la matière maintient longtemps. La tannée n'a pas, comme le fumier, les inconvénients de dégager de l'humidité, de répandre une odeur forte et des gaz nuisibles aux végétaux; elle conserve bien la chaleur, et on la ranime aisément en remuant la matière, ou en y ajoutant de nouvelle tannée. Ordinairement les couches se font par moitié en tannée nouvelle et vieille, pour éviter une trop forte chaleur. On y emploie le tan au sortir de la fosse, parce que celui qui est desséché est sans vertu. Il est même nécessaire d'y répandre quelquefois de l'eau.

Les baches d'ananas et de plantes tropicales ne peuvent se passer de tannée; on plonge les pots dans la couche, qu'on ne remue guère qu'à l'entrée et à la fin de l'hiver. Pour connaître la température de la couche, le jardinier y enfonce un bâton et l'y laisse assez de temps pour qu'il ait acquis la température de la tannée; en le touchant on juge s'il faut augmenter ou diminuer la chaleur. F. S. CONSTANCIO.

TANAISIE (*bot.*). Genre de plantes dicotylédones, de la famille des flosculeuses, dont les principaux caractères sont d'avoir ses fleurs réunies en tête dans un calice commun ou involucre, composé de petites folioles imbriquées; les fleurons du centre hermaphrodites, ceux de la circonférence

femelles; le réceptacle nu; les graines couronnées d'un rebord membraneux.

Les deux principales espèces de ce genre sont la tanaisie commune et la tanaisie annuelle, qui, toutes les deux, croissent naturellement en France.

La première a sa tige droite, presque simple, haute de deux tiers de mètre ou un peu plus, garnie de grandes feuilles d'un vert foncé et deux fois ailées. Ses fleurs sont d'un jaune foncé, disposées en corymbe à l'extrémité des tiges ou des rameaux; la racine est horizontale et traçante.

Les feuilles et les fleurs de tanaisie ont une odeur forte et aromatique. On les emploie en médecine comme toniques, fébrifuges, sudorifiques, vermifuges, emménagogues, etc. Les feuilles déplaisent en général aux bestiaux; cependant les vaches et les brebis les broutent quelquefois, ce qui communique de l'amertume à leur lait.

La tanaisie annuelle diffère de la précédente par la durée de la racine, par sa tige plus rameuse et par ses feuilles pubescentes, à pinnules linéaires. Elle a les mêmes propriétés que la première.

Loiseleur-Deslongchamps.

TANCARVILLE (*château de*). Les ruines du château de Tancarville, les plus pittoresques peut-être de toute la Normandie, sont situées sur une haute falaise que la Seine battait encore il y a quelques années, mais dont elle s'est éloignée, abandonnant près d'une lieue de marécages. De l'autre côté du fleuve, alors bien voisin de son embouchure, on aperçoit Quillebœuf, et en arrière de Tancarville, à deux lieues dans les terres, est Lillebonne, cette ville si fameuse par ses belles antiquités romaines.

Quelques étymologistes, trouvant dans *Tancredi villa* l'origine de Tancarville, veulent que ce lieu ait appartenu à la famille de Tancrède, qui, Sicilien du côté de son père, était Normand du fait de sa mère Emma, fille de Tancrède de Hauteville, et sœur du fameux Robert Guiscar, duc de Calabre; mais malheureusement les anciens historiens, et surtout Raoul de Caen, qui écrivit l'histoire de Tancrède, ne nous apprennent rien de positif à ce sujet. Il n'en est pas de même des sires de Tancarville. Nous savons que le roi Jean érigea la seigneurie de Tancarville en comté, le 4 février 1351, en faveur du grand chambellan Jean II, vicomte de Melun, en récompense du courage qu'il avait déployé à la défense de Caen contre les Anglais, qui le firent prisonnier. Plus tard ce même Tancarville, pris de nouveau avec le roi, à la bataille de Poitiers, en 1356, resta en Angleterre jusqu'en 1358 qu'il fut envoyé en France pour faire ratifier par les états les conditions au prix desquelles le monarque anglais consentait à rendre la liberté au roi captif. Guillaume IV de Tancarville, son fils, joua un grand rôle sous Charles VI; et dans presque tous les actes qui nous sont restés du gouvernement de ce prince, le nom du comte de Tancarville figure à la tête de ceux des membres du grand conseil. Ce fut lui qui, en 1396, alla prendre possession de l'État de Gênes, qui s'était donné au roi; il fut tué en 1415, à la bataille d'Azincourt, ne laissant qu'une fille, nommée Marguerite, qui porta la vicomté de Melun et le comté de Tancarville dans la maison de Harcourt, dont elle eut une fille nommée Marie, qui épousa le célèbre Dunois.

Les sires de Tancarville étant sans cesse aux armées ou à la cour, leur château ne joua jamais un rôle bien important. La chronique de Normandie ne le cite guère que pour mentionner les longues querelles, les inimitiés particulières des sires de Tancarville et des comtes de Harcourt, leurs voisins; et quel intérêt peut-on trouver dans ces combats, livrés pour la conquête d'un pâturage ou d'un moulin? E. B. — n.

TANCHE (*ichth.*). La tanche est un poisson très-commun dans toutes les eaux douces de l'Europe. On la reconnaît à son corps légèrement comprimé et trapu, à son crâne peu convexe, à sa petite bouche munie de lèvres charnues. A l'angle de la bouche il y a un barbillon inséré comme celui du goujon, mais beaucoup plus court. Il pourrait, à cause de sa brièveté, échapper facilement à un observateur peu attentif. Toute la tête, recouverte d'une peau épaisse, sécrète une mucosité abondante, exudée par de nombreux pores percés par les diverses parties de la tête. L'œil est petit, la narine est surmontée par un petit tentacule. L'ouïe est peu fendue, sa membrane branchiostége est soutenue par trois rayons. La ventrale est insérée sur le milieu de la longueur du corps; la dorsale lui répond; la caudale est coupée carrément; l'extrémité des lobes est arrondie. Le corps est couvert de petites

écailles très-adhérentes, et toute la peau est lubréfiée et rendue très-lisse et glissante par le mucus que fournissent les pores de la ligne latérale. La couleur de la tanche est un vert olivâtre, métallique, à reflets dorés. Le dos est plus foncé que le milieu du côté, le ventre est plus jaune ou plus doré. Tel est l'extérieur de la tanche; à l'intérieur, on voit des viscères qui ressemblent beaucoup à ceux de la carpe. Ainsi le foie se montre au milieu de l'abdomen par un lobe très-allongé, situé entre deux plis de l'intestin. Dans chaque hypocondre on trouve une autre division de viscères, et au-devant de celui de gauche se trouve la rate, qui se distingue par sa couleur rouge très-foncée. Tout le haut de l'abdomen est rempli par la masse des laitances ou des ovaires, et par la vessie aérienne, grande, double et communiquant avec le bout de l'œsophage par un conduit pneumatophore. Le cœur est d'une forme ovale, irrégulière; le bulbe de l'aorte est régulier, presque aussi grand que le ventricule.

Le cerveau se compose de deux tubercules antérieurs ou olfactifs, petits, ovalaires, suivis de deux tubercules optiques, du double plus gros que les premiers. Au delà est un tubercule impair ou le cervelet, plus gros que chacun des tubercules précédents. Derrière le cervelet il y a un tubercule impair et rond, et enfin deux autres tubercules oblongs. Les corps optiques ne sont pas si saillants ni si gros que ceux de la carpe. Je n'ai pas pu voir le ligament chorodien du cristallin. La glande, en fer à cheval, est d'un rouge très-foncé. Le nerf optique entre par une tache blanche dans l'œil; au centre de cette tache est un point blanc d'où rayonnent les filets déliés qui se perdent dans la rétine.

La tanche varie de couleur, comme tous les poissons de nos eaux douces. Si les eaux sont bourbeuses, des particules s'attachent et s'incorporent dans le mucus sécrété par le poisson, et alors il devient souvent presque noir; si, au contraire, les rivières charrient des terres jaunâtres ou blanchâtres, la même cause fait varier les teintes du poisson. La tanche est répandue dans toute l'Europe, et aussi dans les eaux douces de l'Asie-Mineure. Dans la Russie orientale elle atteint le poids de cinq livres, et, suivant Pallas, les Baskirs la nomment *kara-balyk*, ce qui veut dire poisson noir. Si les Grecs ont connu la tanche, comme cela est probable, on ne peut retrouver dans les écrits de leurs naturalistes le nom qu'ils donnaient à ce poisson. On pourrait presque dire la même chose des Latins, car je ne connais qu'un seul passage d'Ausone :

> Quis non et virides, vulgi solatia, tincas
> Norit.....?

qui se rapporte sans aucune hésitation à notre tanche. Le silence que les anciens ont gardé sur le passage du poëte que je viens de citer montre que, dans ce temps comme de nos jours, la tanche n'était pas estimée. Mais il est utile toujours de conserver ce document, car on en déduit aisément l'étymologie du nom de ce poisson, qui s'est assez régulièrement conservée dans la plupart de nos langues européennes.

Considérée zoologiquement, la tanche a les plus grands rapports avec le goujon; elle n'en diffère que par des écailles plus petites, plus cachées dans l'épaisseur du mucus qui lubréfie son corps; par une dorsale, une anale et une caudale plus épaisses. Mais sont-ce là des caractères suffisants pour faire de la tanche un genre distinct? Je ne le pense pas. M. Agassiz, qui a cru devoir suivre à cet égard l'opinion de Cuvier, a cru reconnaître, dans des poissons fossiles des schistes d'Œningen, des espèces particulières de tanches. Cette détermination, même sous-générique, me paraît encore très-douteuse. Je ne connais pas de poisson exotique qui pourrait être rapproché de notre tanche. VAL.

TANCRÈDE, prince d'Antioche, l'un des chefs de la première croisade. Élevé dans les idées de son temps, ce prince éprouva d'abord quelque embarras à concilier les inspirations qui le poussaient à rechercher la gloire des armes avec l'esprit de l'Évangile, qui proscrit les vaines passions et commande l'oubli des injures; mais on était au temps d'Urbain II. Ce pape proclamait la guerre sainte, et proposait la rémission de tout péché pour prix des efforts qui devaient arracher le Sépulcre aux mains des infidèles. Tancrède n'éprouva plus de scrupules. Il se réunit à son cousin Bohémond, prince de Tarente, avec lequel il entra dans l'Épire. Les Grecs, effrayés de ce déluge d'hommes qui débordaient inopinément sur leurs provinces, tentèrent d'abord de faire résistance; mais, battus par Tancrède sur le Verdari, ils eurent recours

à la ruse; ils surent attirer Bohémond à Constantinople et le contraignirent, dès qu'il fut dans cette capitale, à reconnaître l'empereur Alexis pour son suzerain. Tancrède refusa de se soumettre à une humiliation semblable. Il abandonna le commandement des troupes, gagna l'Asie, joignit les Francs et contribua à la prise de Nicée. Sommé, après la chute de cette ville, de remplir l'engagement contracté par son chef, il se rendit à Pelacane, où se trouvait l'empereur; mais, plus ferme que son cousin à Constantinople, il ne se borna pas à refuser l'hommage que ce prince grec demandait; il lui déclara encore que les places conquises par les Francs resteraient dans les mains des Francs. Alexis s'emporta, réclama ses droits de suprématie; Tancrède resta inébranlable. Mais, sentant le besoin de se dérober aux machinations du chef de l'empire, il s'échappa encore pendant la nuit et entra en Cilicie, où il mit le siége devant Tarse. La chute de cette ville amena une querelle qui ne tarda pas à devenir sanglante. D'après le code que s'était formé la croisade, chacun gardait ce qu'il avait pris. Cependant Baudouin, frère de Godefroi, voulait prendre possession de la conquête de Tancrède; Tancrède voulait la conserver; la discussion fut des plus vives. Enfin Tancrède céda. Il marcha sur Mamistia, qu'il prjt encore, et que vint encore lui disputer Baudouin. Sa patience était à bout; il résista; de part et d'autre on courut aux armes; ce fut la première fois que les croisés en vinrent aux mains avec les croisés.

De Mamistia, Tancrède suivit l'armée sur Antioche. Il resserra vivement la place, intercepta les avenues par lesquelles elle pouvait recevoir quelques secours; ni vivres ni hommes ne pénétrèrent plus dans ses murs. La garnison faisait encore bonne contenance; il l'attira dans une embuscade et la tailla en pièces. La résistance se prolongeait cependant. La disette devint extrême, désola également assiégeants et assiégés. Plusieurs de ceux qui avaient été les plus ardents à soulever la croisade, Pierre l'Hermite lui-même, abandonnèrent l'arène où ils avaient précipité la multitude. Tancrède les fit poursuivre et les contraignit de revenir au camp. Antioche ayant enfin subi la loi des croisés, il entra en Palestine, planta son drapeau victorieux à Bethléem, poussa sur Jérusalem et put enfin contempler la cité sainte, qui fut emportée le 14 juillet 1099. Il courut au temple d'Omar, et saisit l'or, les vases précieux que la dévotion musulmane avait entassés dans cet édifice. Une prise si riche excita l'envie; il fut déféré au conseil, obligé de verser au trésor 600 marcs d'argent; mais l'argent était ce qui le touchait le moins: pourvu que ses soldats en eussent, peu lui importait d'en manquer lui-même. Il acquitta l'avance, et prit le commandement de l'aile gauche de l'armée qui s'avançait au-devant du soudan d'Égypte. La rencontre eut lieu près d'Ascalon, elle fut heureuse: la Palestine ne reconnut plus que les lois des croisés. La plupart de ceux-ci ne tardèrent pas à regagner l'Occident. Tancrède fut fait prince de Tibériade, et se trouva dès lors mêlé à toutes les dissensions qui agitèrent la Syrie. Successivement chargé de gouverner Antioche et Tarse, dont les titulaires étaient tombés au pouvoir des musulmans, il porta dans l'administration de ces fiefs le même talent, la même sagacité dont il avait fait preuve dans les combats. Cependant les croisés n'avaient plus pour les infidèles cette ardente aversion qu'ils leurs portaient d'abord. Ils n'hésitaient plus de pactiser avec eux, de les associer même à leurs projets d'ambition ou de vengeance. Tancrède, d'abord attaqué par une de ces coalitions qui, quelques années plus tôt eussent paru invraisemblables, paya lui-même tribut au temps, qui amortit les haines et calme les dissensions les plus violentes. Il ne s'émut point d'une irruption dont Tarse faillit être la victime, et laissa musulmans et chrétiens vider leur querelle. Vivement accusé pour cette indifférence, qui fut signalée comme un abandon de la croix, il s'excusa de n'avoir pas marché au secours d'Édesse parce qu'Édesse ne payait pas à Antioche, dont il était devenu prince par le départ de son cousin Bohémond, le tribut qu'elle lui devait. Il ne tarda pas néanmoins à rentrer dans l'arène. La guerre était incessante; les Turcs reprirent l'attaque, Antioche fut vivement resserrée; mais les princes chrétiens accoururent. Tancrède engagea les Arabes, et vit bientôt ses troupes réunies. Il leva alors l'étendard de la croix, fondit à bride abattue sur l'armée ennemie et la refoula dans les montagnes; ce fut son der-

nier exploit. Il revint à Antioche et mourut dans cette ville, en 1112, laissant la réputation d'un guerrier habile, d'un pieux chrétien et d'un administrateur éclairé.

B... Z.

TANCRÈDE, fils naturel de Roger, duc de Pouille, roi de Sicile. Persécuté par son oncle Guillaume I[er], dont il excitait l'ombrage, ce prince se réfugia à Constantinople, où il se livra à l'étude. Il devint astronome, mathématicien, poëte, et excita l'admiration des Siciliens lorsqu'il reparut à Palerme. Aimé du peuple pour sa générosité et sa bravoure, il devint si cher à Guillaume II, pour la prudence et l'habileté qu'il portait dans les affaires, que ce souverain fut au moment de l'appeler à recueillir son héritage. La mort l'emporta avant qu'il eût décidé qui, de sa fille Constance ou de Tancrède, régnerait sur la Sicile; mais l'une était mariée à Henri VI de Souabe, l'autre avait toutes les sympathies nationales; il fut appelé au trône par les états, et couronné à Palerme au commencement de janvier 1189. Mais à peine placé à la tête du pays, il fut attaqué à la fois par Henri VI, qui revendiquait au nom de sa femme la succession de son beau-père, et par Richard Cœur-de-Lion, qui, embarqué pour la Syrie, prit terre à Messine, sur la fin d'août 1190, pour réclamer le douaire de sa sœur, veuve de Guillaume II. Tancrède désintéressa celui-ci, qui remit à la voile, et porta tous ses efforts sur les troupes de l'autre, qui succombèrent sous le fer et les maladies. Attaqué une seconde fois par Henri en personne, il triompha une seconde fois, battit son adversaire, le força de vider la Sicile, et s'empara de sa femme; mais, loin de la traiter en rivale, il ne vit en elle que sa parente; il la combla de présents et d'égards, et la renvoya sans rançon. La guerre continua néanmoins; Tancrède se remit en campagne, défit les Allemands en diverses rencontres, et réduisit à l'obéissance l'un de leurs alliés. Mais, son fils aîné ayant succombé sur ces entrefaites, il prit la vie en dégoût et mourut lui-même au commencement de 1194, laissant un second fils sous la tutelle de la reine.

TANDJAOUR. *Voy.* Indoustan.

TANGAGE, balancement d'un bâtiment dans le sens de sa longueur, causé par l'agitation de la mer. Les tangages sont plus forts lorsqu'on prend la mer de bout, c'est-à-dire que les lames viennent en opposition avec la route que suit le bâtiment, et que le sillage est faible. Si ces oscillations se répètent, les tangages sont vifs; ils sont durs lorsque des lames courtes se succèdent rapidement, étant sur un petit fonds; ils sont doux et lents, si les lames sont longues comme en pleine mer. L'arrimage et la nature du poids contribuent aussi pour quelque chose à ces différences. — *Tanguer*. On dit qu'un vaisseau tangue sous voiles, par l'effet de la mer, beaucoup plus qu'à l'ancre; cependant, dans certains mouillages peu abrités des vagues, les bâtiments tanguent, par un gros temps, d'une grande force, c'est-à-dire, que les balancements ou oscillations sont considérables, et causent souvent la rupture des cables, si on n'est pas très-soigneux d'en rafraîchir la fourrure dans les écubiers.

TANGARA, Tangara (*ornith.*). De l'ordre des Granivores.

Caractères génériques. — Bec plus ou moins conique, presque triangulaire à la base; mandibule supérieure convexe, un peu échancrée à l'extrémité; l'inférieure droite, légèrement renflée vers le milieu; narines basales, arrondies, placées latéralement et en partie recouvertes par les plumes du front; pieds médiocres, à quatre doigts, dont trois antérieurs; le tarse de la longueur du doigt intermédiaire et uni à l'externe par la base; l'interne libre; ailes peu développées, à deuxième et troisième rémiges dépassant toutes les autres.

Le genre *tangara* renferme trop de variétés (environ soixante) pour que les caractères généraux que nous venons d'esquisser puissent convenir également à tous les individus dont il est formé. Après avoir indiqué des caractères plus ou moins propres à tous, nous sommes obligé de les diviser en six groupes, pour la distinction desquels nour tâcherons de saisir quelques traits plus particuliers aux individus de l'un qu'à ceux de l'autre. Mais ce genre n'est pas seulement l'un des plus nombreux en espèces, c'est encore l'un de ceux qui présentent le plus de beaux oiseaux; celui enfin qui, peut-être, peut au plus juste titre disputer en faveur du Nouveau-Monde la réputation qu'ont faite aux régions les plus chaudes de l'ancien continent les rolliers, les souimangas et les paradisiers.

Premier groupe. — Les Tangaras propre-

ment dits. Bec conique, à mandibule supérieure un peu arquée, légèrement échancrée à son extrémité, qui est aiguë.

Le tangara septicolor (*tanagra talao*, Gm.), ainsi nommé parce que son plumage est varié de sept couleurs. Taille, six pouces. Habite la Guyane, où il se nourrit de petites baies de diverses plantes.

Deuxième groupe. — Les TANGARAS EUPHONES. Bec court, élargi de chaque côté de sa base; queue plus petite que dans les autres groupes.

Le tangara organiste (*tanagra musica*, Vieil.; *pipra musica*, Lath.), ainsi appelé à cause de la beauté de son chant. Taille, quatre pouces. Habite les Antilles, où il cause aux plantations de riz des dégâts analogues à ceux que notre moineau fait éprouver à nos champs de blé.

Troisième groupe. — Les TANGARAS GROS-BEC. Bec conique, gros, bombé, aussi large que haut; mandibule supérieure arrondie en dessus. Les oiseaux de ce genre s'éloignent sensiblement des tangaras proprement dits par l'ensemble de leurs formes. Nous citerons:

Le tangara à épaulettes bleues (*saltator cyanopterus*, Vieil.), ainsi nommé du bleu azuré très-vif qui recouvre les petites tectrices de ses ailes. Taille, six pouces. Habite le Brésil.



Quatrième groupe. — Les TANGARAS COL-LURIONS. Bec conique, un peu bombé, une saillie sur le côté.

Le tangara du Canada (*tanagra rubra*, Gm.). Parties supérieures et inférieures d'un beau rouge de feu. Habite le Canada.

Sixième groupe. — Les TANGARAS TACHYPHONES. Bec conique, un peu arqué, échancré à la pointe; deuxième, troisième et quatrième rémiges les plus longues.

Le tangara tangavio (*tachyphonus bonariensis*, Vieil.). Plumage d'un noir violet. Taille, huit pouces. Habite l'Amérique méridionale.

Aux brillantes couleurs qui les distinguent, les tangaras joignent encore un caractère doux et sociable. Tous propres au Nouveau-Monde, on les y rencontre partout où la nature est le plus riante, le paysage le plus gai et le plus animé. Préférant aux forêts le voisinage des demeures de l'homme, ils se tiennent tout le jour dans les buissons qui bordent les routes et dans les bosquets des jardins. Si quelques espèces s'éloignent davantage des lieux habités, c'est, le plus souvent, à la lisière des bois qu'on les voit, car la disette de la nourriture qu'ils aiment peut seule les décider à se priver de l'aspect du vaste horizon que leur offrent les campagnes; dans ce cas encore, et contrairement à leur habitude de se tenir dans les broussailles, ils s'élèvent, au contraire, à la cime des arbres les plus hauts, voulant du moins jouir de la vue du beau ciel qui les éclaire. Dépourvus presque tous d'un chant agréable, une espèce cependant, celle des tangaras euphones, fait exception sous ce rapport : on peut même citer l'organiste comme l'un des meilleurs oiseaux chanteurs. Sa voix, très-étendue, prend successivement tous les tons de l'octave, en passant du grave à l'aigu, ce qui lui a valu, à Saint-Domingue, le nom de *musicien*, et chez nous celui d'*organiste*. Plus craintif et plus défiant que la plupart de ses congénères, il fuit l'approche de l'homme, et, lorsqu'un danger le menace, il se cache derrière les grosses branches, autour desquelles il tourne à la manière de nos mésanges, pour échapper aux regards du chasseur.

Les tangaras nichent dans les haies et les buissons épais; leurs nids, construits avec beaucoup de solidité et d'élégance, sont hémisphériques, composés en dehors de petites bûchettes et d'herbes entrelacées; l'intérieur est abondamment garni de laine ou de duvet; les deux sexes y travaillent en commun. La ponte est de deux à trois œufs elliptiques, ordinairement d'un blanc verdâtre, pointillé de brun ou de rougeâtre. Le père et la mère prennent le plus grand soin

de leurs petits et ne les quittent que longtemps après qu'ils sont en état de pourvoir seuls à leurs besoins. Les graines de diverses plantes, les petites baies sucrées et les insectes, forment la nourriture de ces oiseaux à l'état de liberté. Tous peuvent vivre en cage dans nos pays, nourris de millet blanc.

Aug. Déclémy.

TANGENTES *aux courbes planes.* La théorie des tangentes repose immédiatement sur les idées les plus générales qui règnent dans le domaine des mathématiques; on peut le dire, c'est sur ce terrain que les plus grands progrès se sont opérés. Fermat, Descartes, Huyghens, Pascal, Leibnitz, Newton ont tour à tour traité le problème des tangentes; ainsi se sont successivement produites les méthodes si puissantes et si fécondes connues sous les noms de méthodes des indivisibles, des coefficients indéterminés, des premières et dernières raisons ou des limites, des différentielles et des fluxions. (*Voir* ces mots.)

Le but principal de cet article sera de donner une idée générale de cette théorie, sans en exposer les détails; nous renverrons, pour les applications spéciales, aux articles relatifs aux courbes et aux surfaces, qui se trouveront désignées ici.

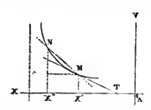
Suivant l'ordre d'idées dans lequel on se place, la définition de la tangente à une courbe doit varier, du moins quant à la forme; ainsi, dans la théorie des indivisibles ou dans celle des infiniment petits, on considère les courbes comme des polygones formés par une infinité de côtés infiniment petits, et leurs tangentes comme les prolongements de ces éléments rectilignes. Dans la théorie des limites, la tangente à une courbe est la limite des positions successives que prend une sécante assujettie à tourner autour d'un de ses points d'intersection, tandis que l'autre se rapproche continuellement du premier. On peut aussi supposer que la sécante se meut parallèlement à elle-même, de telle manière que ses points d'intersection se rapprochent indéfiniment; à la limite, ces points sont confondus, et la sécante se transforme en tangente.

On peut encore définir la tangente à la manière des anciens géomètres : une ligne droite qui a un point commun avec la courbe, et qui est menée de telle façon qu'aucune autre droite ne puisse passer entre elle et la courbe.

Nous allons montrer maintenant comment les définitions précédentes conduisent à la détermination analytique ou graphique des tangentes à une courbe quelconque.

Partons d'abord de la seconde définition.

Soit la courbe MN rapportée aux axes rectangulaires AX, AY, et donnée par son équation $y = f(x)$ qui établit une relation entre l'abcisse et l'ordonnée de chacun de



ses points. Il s'agit de trouver l'équation de la tangente au point M dont les coordonnées sont x', y'. Prenons sur la même branche de la courbe un second point N dont les coordonnées seront x'', y''. La droite MN qui joint ces deux points est une sécante, et son équation est

$$y - y' = \frac{y' - y''}{x' - x''}(x - x')$$

Si le second point N se rapproche du premier M les différences $y' - y''$, $x' - x''$ iront en diminuant; elles deviennent nulles lorsque ces deux points sont confondus, et leur rapport $\frac{0}{0}$ indique alors une indétermination résultant de ce qu'un seul point ne suffit point à fixer la position d'une droite. Mais si, dans ce rapport, on introduit la condition de continuité exprimée analytiquement par l'équation $y = f(x)$, ce qui revient à établir que le point N reste toujours sur la courbe NM, le rapport $\frac{y' - y''}{x' - x''}$ devient $\frac{f(x') - f(x'')}{x' - x''}$ et l'on prouve que cette expression tend vers une certaine limite à mesure que la différence $x' - x''$ diminue, et lorsque $x' = x''$, le symbole de l'indétermination, disparaît avec le facteur $x' - x''$ commun aux deux termes du rapport, qui se réduit alors à une certaine fonction de x' dérivée de la fonction primitive, suivant des lois dont on trouvera l'exposé

aux articles Fonctions dérivées, Coefficients différentiels Fluxions, (*voyez* ces mots). Soit donc $f'(x')$ ou $\frac{dy'}{dx}$ la limite que le rapport $\frac{y'-y''}{x'-x}$ atteint quand les deux points N et M sont confondus en un seul; la sécante est alors devenue tangente en M, et son équation est :

$$y-y'=\frac{dy'}{dx'}(x-x')$$

On voit que dans le système des coordonnées adopté le rapport $\frac{y'-y''}{x'-x''}$ est la tangente trigonométrique de l'angle formé par la sécante avec l'axe des abcisses; la limite de ce rapport $\frac{dy'}{dx}$ — ou $f'(x)$ sera donc aussi la tangente trigonométrique de l'angle MTX qui mesure l'inclinaison de la tangente avec l'axe du x.

S'il s'agissait de mener à la courbe une tangente parallèle à une droite donnée ou passant par un point donné, alors le point de contact (x', y') serait inconnu; il faudrait introduire les données précédentes dans l'équation de la tangente que nous venons d'obtenir, et les coordonnées du point de contact cherché résulteraient de l'élimination directe entre cette équation ainsi modifiée et celle de la courbe.

Quand on considère, en mathématique ou dans les applications qu'on fait de ses méthodes à la mécanique, à la physique, etc., une grandeur qui varie d'une manière continue suivant une certaine loi connue, on se propose surtout d'étudier avec quelle rapidité ses variations s'opèrent lorsqu'on fait varier les quantités arbitraires dont cette grandeur dépend. Or, dans le plus grand nombre de cas, la loi peut être représentée géométriquement par une courbe dont les abcisses seraient les valeurs attribuées arbitrairement à la variable indépendante, et dont les ordonnées représenteraient les valeurs correspondantes de la grandeur qui est Fonction de celle-ci (*voir* ce mot). Les tangentes à cette courbe feront avec la ligne des abcisses, des angles variables dont les tangentes trigonométriques donneront précisément *la mesure de la rapidité* avec laquelle la fonction croît ou décroît avec la variable indépendante. Par exemple, lorsque cet angle est nul, c'est-à-dire quand la tangente est parallèle à l'axe des abcisses, la fonction cesse en général de croître avec la variable indépendante et va commencer sa période décroissante ou réciproquement; cela indique que la valeur de cette fonction a atteint son Maximum ou son Minimum (*voir* ces mots). Lorsque cet angle est droit, c'est-à-dire quand la tangente est perpendiculaire à l'axe des abcisses, la fonction cesse alors, en général, de suivre la variable indépendante, et la tangente fixe la limite au delà de laquelle on ne trouve plus de valeurs réelles de la fonction, cela étant entendu sous les restrictions convenables. Toutes les variétés que présente le cours d'une courbe peuvent ainsi être déterminées par la marche de ses tangentes; mais cette étude sera mieux placée à l'article Points singuliers, auquel nous renvoyons.

On arriverait à la même équation pour les tangentes d'une courbe donnée par son équation en partant de la première définition qui repose sur la considération des infiniments petits.

On peut traiter le problème des tangentes sans s'écarter autant de la méthode synthétique des anciens; en effet, il n'est qu'un cas particulier de la théorie du contact des courbes, donnée par Lagrange et dont voici l'énoncé général : si deux courbes ont un point commun, et si les n premiers coefficients différentiels déduits de leurs équations sont égaux de part et d'autre, pour ce point, aucune autre courbe ne pourra passer entre les deux premières par leur point de contact, si son équation donne pour ce point moins de n coefficients différentiels égaux aux précédents. (*Voyez* Cercle osculateur.)

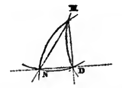
— *Plans tangents aux surfaces courbes.* — Une surface courbe peut être considérée comme un polyèdre formé par une infinité de petites faces planes infiniment petites, et le plan tangent à cette surface comme le prolongement d'un de ces éléments superficiels plans.

De cette définition même il résulte que le plan tangent contient les tangentes à toutes les courbes situées sur la surface et passant par le point de contact. Mais nous allons démontrer ce théorème en suivant une autre marche, analogue à celle que nous avons adoptée pour les lignes courbes.

On peut concevoir les surfaces comme

engendrées par une courbe qui se meut dans l'espace, suivant certaines lois. La manière la plus simple et en même temps la plus générale de fixer le mouvement d'une courbe génératrice, c'est d'assigner la loi de ses variations particulières pour chacune de ses positions, et de donner d'autres courbes fixes qui lui servent de directrices.

Ainsi donc, s'il s'agit de déterminer le plan tangent au point M d'une surface donnée, nous pourrons nous la représenter comme engendrée par le mouvement d'une courbe NP dirigée par deux autres courbes



MP, MN tracées toutes les trois sur la surface; et si on joint par des droites les points MN et P, les trois sécantes ainsi déterminées seront dans un même plan, et elles resteront constamment dans un même plan pour toutes les positions possibles de la courbe génératrice; à mesure que celle-ci se rapprochera du point M, les points N et P s'en rapprocheront aussi et tendront à se confondre avec lui; les sécantes tendront à devenir tangentes, et le plan mobile qui les contient toujours, à devenir plan tangent. Donc, lorsque la limite sera atteinte, le plan tangent contiendra encore les tangentes à ces trois courbes; et comme nous n'avons fait aucune supposition particulière, le théorème se trouve démontré pour toutes les courbes que l'on peut tracer sur la surface par le point M.

Ce théorème fondamental ramène la détermination du plan tangent à celle des tangentes aux courbes planes; car, puisque leurs droites qui se coupent déterminent la position d'un plan dans l'espace, il suffira de faire passer par le point donné deux plans qui coupent la surface suivant deux courbes auxquelles on menera en ce point deux tangentes; ces tangentes devront être contenues dans le plan tangent, donc elles fixeront sa position.

Cette solution se simplifie pour les surfaces *réglées*, qui ont, comme on le sait, un et quelquefois deux systèmes de génératrices rectilignes; en effet, comme celles-ci sont à elles-mêmes leurs propres tangentes, elles doivent être contenues dans le plan tangent si elles passent par le point de contact.

La solution analytique de ce problème général est identique à la solution graphique ou géométrque. Soit $z = f(x,y)$ l'équation d'une surface rapportée à trois axes rectangulaires; cherchons le plan tangent au point z', y', x'; pour cela, par ce point faisons passer deux plans respectivement parallèles au plan des zy et à celui des zx; leurs équations seront $y = y'$, $x = x'$. Ces plans couperont la surface suivant deux courbes dont les équations sont :

$$\begin{cases} y = y' \\ z = f(x, y') \end{cases} \quad \begin{cases} x = x' \\ z = f(y, x') \end{cases}$$

leurs tangentes au point z', y', x', auront pour équations :

$$\begin{cases} y = y' \\ z - z' = \dfrac{df(x,'y')}{dy}(y - y') \end{cases} \quad \begin{matrix} x = x' \\ z - z' = \dfrac{df(y',x')}{dx}(x - x') \end{matrix}$$

le plan passant par ces deux tangentes sera tangent à la surface, et son équation sera :

$$z - z' = \frac{df(y' - x')}{dy}(y - y') + \frac{df(y',x')}{dy}(x - x')$$

Les rapports des surfaces avec leurs plans tangents sont analogues à ceux des courbes avec leurs tangentes, mais ils sont bien plus compliqués; le plan tangent peut n'avoir qu'un seul point commun avec la surface, c'est ce qui arrive pour la sphère, l'ellipsoïde, le paraboloïde, l'hyperboloïde et une infinité d'autres surfaces; pour les surfaces développables, le plan tangent en un point quelconque est tangent à la surface dans toute l'étendue de la génératrice rectiligne qui passe par ce point : c'est ce qui résulte du mode de génération particulier à ces surfaces que l'on peut aussi considérer comme formés d'éléments superficiels, plans infiniments étroits dans un sens, et indéfinis, au contraire, dans le sens des droites qui les limitent. Pour les surfaces gauches, le plan tangent contient toujours la génératrice rectiligne qui passe par le point de contact, mais il n'est tangent qu'en ce point : partout ailleurs il est sécant.

En général, lorsque la surface est convexe autour du point de contact, elle est située tout entière d'un même côté du plan tangent, qui n'a que ce point commun avec cette partie de la surface. Mais si la surface n'est pas convexe, et c'est le cas de toutes

les surfaces gauches, elle est située partie au-dessus, partie au-dessous du plan tangent, qui la coupe par conséquent suivant une courbe dont deux branches au moins viennent se croiser au point de contact qui est ainsi un point multiple de la courbe d'intersection.

On voit par là qu'on pourrait classer les surfaces d'après la manière dont elles se comportent avec leurs plans tangents, mais nous nous bornerons à renvoyer, comme pour les courbes, aux articles spéciaux pour les applications des méthodes générales que nous venons d'indiquer.

Tangentes aux courbes à double courbure. — On pourrait appliquer à ces courbes des définitions analogues à celles que nous avons données pour les courbes planes; nous les considérerons simplement comme résultant de l'intersection de deux surfaces; dès lors la tangente en un point quelconque d'une pareille courbe, devant être située à la fois dans les plans tangents en ce point aux deux surfaces, sera précisément l'intersection de ces deux plans. Il suit de là que la projection d'une courbe sur un plan a pour tangente la tangente de la courbe elle-même. Ce théorème est général, qu'il s'agisse de projections orthogonales et obliques ou de projections centrales. (*Voy.* PERSPECTIVE.) Démontrons-le pour le cas où il s'agit de projections orthogonales : La projection d'une courbe sur un plan est la trace d'un cylindre ayant pour base ou pour directrice la courbe elle-même, et dont les génératrices seraient perpendiculaires à ce plan. Or la tangente à la courbe à double courbure, et la génératrice passant par le point de contact déterminent, ainsi qu'on l'a vu déjà, un plan qui est tangent au cylindre projetant dans toute l'étendue de la génératrice; donc la trace de ce plan sera tangente à la trace du cylindre; or cette dernière tangente est précisément la projection de la tangente à la courbe à double courbure, puisque le plan qui contient ces deux droites est manifestement perpendiculaire au plan de projection. La démonstration serait la même pour les projections centrales, seulement le cylindre projetant se transformerait alors en cône dont le sommet serait au centre de projection.

D'après cela soient $z = F(x)$, $y = f(x)$ les équations d'une courbe quelconque rapportée à trois axes rectangulaires; la tangente au point dont les coordonnées sont x', y', z', aura pour équations.

$$y - y' = \frac{dF(x')}{dx}(x - x')$$

$$z - z' = \frac{d\,f(x')}{dx}(x - x')$$

Ce sont en effet les équations des tangentes aux deux projections de la courbe.

Les plans passant par les tangentes à une courbe à double courbure sont tangents à cette courbe, mais parmi ces plans il en est un qui jouit de propriétés remarquables : c'est celui qui passe par deux tangentes successives, ou bien, ce qui revient au même, par deux éléments rectilignes infiniment petits; c'est le plan OSCULATEUR (*voyez* ce mot).

Sous-tangente: On nomme ainsi la partie de l'axe des abcisses comprise entre le pied de l'ordonnée du point de contact et le point où la tangente vient rencontrer cet axe. H. FAYE.

Tangente et cotangente trigonométrique.

Les tangentes ont été introduites par les Arabes dans la trigonométrie naissante pour résoudre certains problèmes de gnomonique; Albategnius, Ebn Jounis, etc., leur donnaient le nom d'*ombres*, parce que l'ombre d'un gnomon vertical représente en effet ce que nous appelons maintenant la tangente trigonométrique de la distance zénithale du soleil. Mais ce n'est qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle que les astronomes et les géomètres ont réellement senti combien leurs formules et leurs calculs pouvaient être simplifiés par l'introduction des tangentes. François Viète, le premier mathématicien de son époque, en dressa une table.

On peut voir à l'article TRIGONOMÉTRIE la définition de la tangente et la figure qui explique le nom qu'on lui a donné; on y trouvera aussi les formules essentielles relatives à la tangente et à la cotangente. Nous nous bornerons donc ici à dire quelques mots sur les tables trigonométriques, et à indiquer plusieurs formules analytiques très-connues.

Nos tables trigonométriques actuelles contiennent les logarithmes des tangentes et des cotangentes des angles compris entre 0 et 90° calculés d'après les formules suivantes :

$$\log.\ \text{tang.}\ A = 10 + \log.\ \sin.\ A - \log.\ \cos.\ A.$$
$$\log.\ \text{cotang.}\ A = 10 + \log.\ \cos.\ A - \log.\ \sin.\ A.$$

Ainsi les logarithmes des tangentes sont les

différences entre les logarithmes des sinus et ceux des cosinus; les logarithmes des cotangentes sont les compléments de ceux des tangentes, toutes réserves faites d'ailleurs pour les caractéristiques.

Voici deux formules de Cagnoli, remarquables par leur forme. Si les angles A, B, C font en somme un nombre pair d'angles droits, on aura :

$$\text{tang. } A + \text{tang. } B + \text{tang. } C = \text{tang. } A \text{ tang. } B \text{ tang. } C.$$

S'ils font en somme un nombre impair d'angles droits on aura :

$$\text{cot. } V + \text{cot. } B + \text{cot. } C = \text{cot. } V \text{ cot. } B \text{ cot. } C.$$

Le développement en série d'un arc au moyen de sa tangente a été donné par Leibnitz sous la forme suivante :

$$x = \text{tang. } x - \frac{1}{3}\text{tang.}^3 x + \frac{1}{5}\text{tang.}^5 x - \frac{1}{7}\text{tang.}^7 x + \text{etc....}$$

Nous citons cette série parce qu'on en peut réduire facilement le rapport de la circonférence au diamètre; en effet, l'arc de 45° ou le quart d'une demi-circonférence π, a 1 pour tangente; donc :

$$\frac{\pi}{4} = 1 - \frac{1}{3} + \frac{1}{5} - \frac{1}{7} + \text{etc...}$$

Enfin nous indiquerons ici les expressions des différentielles suivantes :

$$d.\ \text{tang. } x = \frac{dx}{\cos.^2 x} \quad d.\ \text{arc tang. } x = \frac{dx}{1 + x^2}$$

$$d.\ \text{cot. } x = -\frac{dx}{\sin.^2 x} \quad d.\ \text{arc cot. } x = -\frac{dx}{1 + x^2}$$

Nous ne dirons rien de la courbe des tangentes $y = \text{tang. } x$, parce qu'elle n'offre réellement aucun intérêt.

TANGER (*géogr*). Ville et port du royaume de Fez (*voy.* MAROC), à l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar, à 192 kilom. de Fez. La ville, bâtie sur une hauteur, offre un bel aspect à l'extérieur, mais ses rues sont étroites, tortueuses et sales. Population, 9,500. Elle a un fort, des batteries, et un vieux château délabré, et est le port militaire de Maroc. Son commerce est assez important, et la douane rapporte annuellement de 35,000 à 40,000 piastres. Antérieurement à la domination romaine, elle portait le nom de *Tingis*. Sous l'empereur Claude, elle fut nommée *Traducta Julia*, et devint le chef-lieu de la Mauritanie tingitane. Conquise par les Visigoths d'Espagne, puis par les Arabes, les Portugais s'en emparèrent en 1472. Le roi Alphonse VI la céda à l'Angleterre comme partie de la dot de sa sœur Catherine, qui épousa Charles II, (1662). Les Anglais la cédèrent à l'Espagne en 1684, après avoir fait sauter le môle qui abritait l'entrée du port. Tanger est renommée pour ses orangers à feuilles de myrthe, dont les fruits, appelés *tangérines*, sont d'un goût et d'un parfum délicieux.

TANIN. Ce fut Séguin qui distingua le premier cette substance, l'un des principes immédiats des végétaux, de l'acide gallique avec lequel elle avait été jusqu'alors confondue sous le nom de *principe astringent*. On peut obtenir le tanin en mettant les substances végétales qui le contiennent en macération dans l'eau froide, et en le précipitant, par le chlorate d'étain, de cette solution qui contient également de l'acide gallique et de la matière extractive. En délayant immédiatement ce précipité dans une grande quantité d'eau, on en peut séparer, par du gaz acide hydrosulfurique, l'oxyde d'étain, et le tanin reste en dissolution. Il ne paraît pas être identique dans tous les végétaux. Le tanin pur est incolore ou légèrement jaunâtre, très-soluble dans l'eau et l'alcool, beaucoup moins soluble dans l'éther; sa saveur est d'une astringence extrême. Versé dans une solution de colle forte, il la précipite abondamment, et c'est là son principal caractère. Il forme également avec les alcalis végétaux des tannates blancs dont l'eau ne dissout que de très-petites quantités. Les sels de fer au *maximum* sont précipités en bleu par le tanin; c'est ce précipité, mêlé d'un peu de gallate de peroxyde de fer, qui constitue l'encre. La chaleur décompose le tanin à la manière des autres substances non azotées. Le tanin, d'après Berzélius, est formé de 18 équivalents de carbone, 8 équivalents d'hydrogène et 12 d'oxygène. La dissolution rougit la teinture de tournesol et sature les diverses bases en proportions définies, comme les autres acides. Abandonnée au contact de l'air, cette dissolution absorbe de l'oxygène, et le tanin se transforme peu à peu en acide gallique. Sir H. Davy fait observer que, relativement au tannin qu'elle contient, une livre de cachou équivaut à peu près à deux tiers un quart de cette quantité de noix de galle, trois fois de sumac, sept fois et demie d'écorce de saule de Leicester, huit fois un quart d'écorce de chêne,

onze fois de l'écorce de marronnier d'Espagne, dix-huit fois de l'écorce d'orme, et vingt et une fois de l'écorce de saule ordinaire. Le cuir tanné lentement dans des infusions faibles de tan, par exemple, est de meilleure qualité, plus souple et plus ferme que le cuir tanné par des infusions fortes, telles que Séguin les avait proposées pour accélérer le procédé du tannage.

F. S. Constancio.

TANIS (*géogr.*). Ville du pays du Delta, qui donnait son nom à la sixième embouchure du Nil en allant d'occident en orient, entre les bouches mendésique et palusienne, sur laquelle elle était située. Cette ville, qui paraît avoir eu une certaine importance, puisqu'elle était la capitale du nome tanitique, et que les rois pasteurs du Syncelle sont aussi appelés rois de Tanis, n'était plus, du temps de Josèphe, qu'une petite ville située au milieu d'un terrain marécageux, où l'on ne trouvait pas même de matériaux pour bâtir les maisons. C'est à Tanis que fut élevé Moïse. — Sous l'empire romain, Tanis devint le chef-lieu de la préfecture tanitique. On croit que c'est *San*, maintenant en ruines.

TANMANAK, Phibalura (*ornith.*). De l'ordre des Insectivores.

M. Temminck, jugeant cet oiseau sur ses formes extérieures, l'a considéré comme intermédiaire aux tangaras et aux manakins, et, s'autorisant de cette double conformité de rapports, il lui a donné le nom que nous adoptons nous-même ici, et qu'il a composé mi-parti de celui de l'un et l'autre de ces oiseaux.

Le tanmanak est un oiseau farouche, sur les mœurs duquel on n'a, jusqu'à ce jour, que fort peu de détails, autant parce qu'il se tient toujours au milieu des forêts encore peu explorées du Brésil, sa seule patrie connue, que parce qu'il fuit l'approche de l'homme.

Ce genre, créé par Vieillot sous le nom de *Phibalura*, sur l'inspection d'un individu apporté du Brésil, ne comprend encore qu'une seule variété, celle décrite ici.

Le tanmanak à bec jaune, *phibalura flavirostris*, Vieill.; Temm., *Ois. coloriés*, pl. 118.

Bec très-court, légèrement conique, épais et fort, convexe en dessus, dilaté latéralement; mandibule supérieure échancrée à la pointe; narines basales, placées sur les côtés du bec, recouvertes d'une membrane; pieds médiocres, à quatre doigts, dont trois antérieurs soudés à leur base; un postérieur. Ailes médiocres, à première et deuxième rémiges les plus développées. Queue très-fourchue, grêle et longue.

Les parties supérieures du plumage de cet oiseau sont d'un brun rayé transversalement de noir et de vert jaunâtre; le dessus de la tête est brun varié de noir; les plumes de l'occiput, d'un roux doré, sont longues et susceptibles de se relever en huppe; le cou est varié de brun, de noir et de blanchâtre, ces couleurs plus prononcées en dessus qu'en dessous; les rémiges sont brunes, les secondaires sont bordées de verdâtre; les plumes caudales, vertes à l'extérieur, sont noirâtres intérieurement; le dessous du bec et le haut de la gorge sont d'un jaune doré; le bec est jaune, et les pieds sont rougeâtres. Taille, sept pouces.

Aug. Déclény.

TANNAGE (*techn.*). Le tannage des peaux se compose de plusieurs opérations, telles que le *lavage* ou la *trempe*, *l'écharnement* ou *l'écolage*, le *plamage à la chaux*, la *dépilation* ou *débourrement*, et la *mise en fosses*.

Les peaux employées par les tanneurs peuvent être sèches et non salées, comme celles de Buénos-Ayres, ou sèches et salées, comme celles venant de Bahia et de Pernambouc, ou fraîches, comme celles des boucheries. Leur lavage doit être plus ou moins long, suivant l'état dans lequel elles se trouvent. Les peaux fraîches sont mises en macération dans l'eau courante pendant deux jours; on les agite de temps en temps pour ôter le sang et les ordures dont elles sont imprégnées. Les peaux sèches, surtout celles qui sont salées, exigent une macération plus longue et des manipulations qui consistent à les fouler aux pieds, à les étirer et les passer au chevalet, à les travailler avec le couteau rond, et souvent à les faire macérer dans de l'eau de chaux faible.

Lorsque les peaux ont été convenablement lavées et assouplies, on procède au *dépilage*. Pour l'opérer, il suffit de laisser les peaux deux ou trois mois dans de l'eau de chaux faible. Après ce temps on enlève les poils en les pinçant avec un léger effort. Le débourrement s'opère ensuite de la manière suivante : l'ouvrier place sur le chevalet deux ou trois peaux pliées pour en

former une couche, et au-dessus la peau à débourrer, sur laquelle il promène de haut en bas, pour en faire tomber le poil, un couteau à tranchant obtus, qu'on appelle *couteau rond*. Cela fait, les peaux sont lavées, remises sur le chevalet et écharnées, à l'aide d'un couteau bien tranchant, appelé *écharnoir*.

Il y a quatre manières de procéder à la préparation des peaux ou à leur gonflement: 1° le *plamage* ou le travail à la *chaux;* 2° le travail à *l'orge;* 3° le travail à la *jusée;* 4° le gonflement par l'acide sulfurique seul ou mêlé au jus de tannée. De ces divers modes, le travail à la jusée paraît être le meilleur et le plus généralement adopté.

On commence par développer dans les peaux une légère fermentation, soit en les mettant en tas, soit en les suspendant à des perches disposées à cet effet dans une étuve légèrement chauffée. Lorsque les poils se séparent facilement, on passe les peaux au chevalet pour les débourrer; après ce débourrement, dit à *l'échauffé*, on les porte à la rivière pour les faire revenir, les travailler, et les disposer au gonflement, ou à prendre de la nourriture dans la jusée ou jus de tannée. On appelle *jus de tannée* l'eau qui a macéré assez de temps sur l'écorce en poudre pour se charger des matières solubles que celle-ci avait pu contenir. Ce jus pur est mêlé d'abord à sept, puis à six, à cinq, à quatre, à trois fois son poids d'eau, et ainsi de suite, de manière à former huit passements ou trains de huit cuves, dans lesquels on passe successivement les peaux convenablement trempées, écharnées et débourrées, en commençant par le plus faible et en finissant par le jus de tannée pur. Chacun de ces passements est de vingt-huit à trente jours; chaque jour, soir et matin, on relève les peaux, et on les laisse égoutter pendant trois heures, puis on les rabat. Les peaux sont ensuite soumises à un dernier passement rouge ou *coudrement*, qu'on prépare avec du tan neuf, et à la sortie duquel elles sont parfaitement disposées à être couchées en fosses. Cette dernière opération constitue le tannage proprement dit; celles dont nous venons de parler n'ont eu pour but que de gonfler les peaux et les rendre facilement perméables à l'action du tannin qui les transforme en cuirs.

On pratique le tannage dans des fosses circulaires en maçonnerie ou des cuves en bois cerclées de fer, ayant six pieds de diamètre et de profondeur, enfoncées en terre, et pouvant contenir cinquante à soixante peaux que l'on y place, soit entières, soit fendues par le dos et formant deux bandes. On superpose successivement dans ces fosses des couches de tan et des peaux, de telle sorte que les deux surfaces de chacune d'elles se trouvent en contact avec le tan; on met sur le tout une couche épaisse de tannée que l'on appelle *chapeau*, sur lequel on place des planches que l'on assujettit avec des pierres qui exercent une compression utile. On abreuve de temps en temps la fosse avec quelque seaux d'eau ordinaire, et on laisse les peaux dans cet état pendant trois mois, après lesquels on les retire pour leur donner une seconde *poudre*, c'est-à-dire pour les remettre de nouveau en fosse pendant trois mois, avec du tan neuf. On fait successivement quatre opérations semblables, de sorte que le tannage dure au moins une année.

Au sortir des fosses, les cuirs dont le tannage est terminé sont portés au séchoir, ou ils sont suspendus sur des perches ou à des crochets en fer disposés pour cet usage. Leur dessiccation doit être lente, et pour cela faite à l'ombre, et à l'abri du grand air. Avant qu'ils soient entièrement secs, on a coutume de les battre sur des tables en pierre bien unies, au moyen de maillets en bois très-dur ou en cuivre. Cette opération a pour but de rendre les deux surfaces du cuir bien unies. Le cuir qui a été ainsi frappé se nomme *cuir plaqué*. On reconnaît qu'un cuir est parfaitement tanné par l'examen de la tranche nouvellement coupée; l'intérieur doit être luisant, comme marbré, et ne doit pas présenter dans son milieu une raie blanche, qu'on nomme la *corne* ou *crudit des cuirs*. On appelle ces mauvais cuirs, dans le commerce, *cuirs creux*.

M. Vauquelin a inventé un procédé de tannage qui a été approuvé par la Société d'encouragement de Paris, sur un rapport de MM. Dumas et Gaultier de Claubry. Ce tannage, dit *mécanique*, exige beaucoup moins de temps que les procédés ordinaires, et ne nuit en aucune manière à la qualité des cuirs: préparés par la nouvelle méthode, ils résistent à une chaleur de 100° centigrades. Par le procédé de M. Vauque-

lin, les peaux de bœufs sont tannées en quatre-vingt-dix jours, celles de vaches en soixante, et celles de veaux en trente. Ce tannage est appelé mécanique parce qu'une partie des opérations se fait au moyen de pilons en bois mus par des cames. La trempe ne dure que de vingt-quatre à quarante-huit heures, suivant la nature des peaux. Le *foulage* dure d'une demi-heure à une heure; le *débourrage*, qui se fait dans la cuve à cames, espèce de pétrin mécanique qui peut contenir vingt douzaines de peaux, ne demande que douze heures pour que le poil s'enlève facilement. Lorsque le débourrage se fait dans le tonneau à chevilles, qui peut contenir douze douzaines de peaux, il n'exige qu'une heure seulement. Le *coudrement*, qui se fait dans la cuve à cames, où l'on met 310 parties d'eau et 75 de tan, ne dure que cinq heures.

Plusieurs autres procédés plus ou moins avantageux ont été proposés depuis peu, mais aucun n'a obtenu la sanction des juges compétents. Par celui qui est connu depuis longtemps, sous le nom de *sippage* ou *apprêt à la danoise*, deux mois suffisent pour tanner les peaux minces. On les coud comme des sacs qu'on remplit de tan et d'eau, on les ferme et on les place dans des fosses pleines d'eau et de tan.

Les Turcs enlèvent les poils au moyen d'une pâte de chaux hydratée et d'orpiment (sulfure d'arsénic jaune), qu'on applique en couches d'un quart de centimètre sur la chair de la peau. M. Félix Boudet substitue à l'orpiment du sulfure de sodium.

F. S. Constancio.

TANNE (*méd.*). Tumeur du genre des loupes, formée par la rétention du produit sécrétoire d'un follicule dilaté. C'est une affection des plus communes. A peine la rencontre-t-on néanmoins dans les cadres nosologiques, sans doute à cause de son peu de gravité primitive. Mais un tel oubli nous semble d'autant plus fâcheux que les tannes sont le point de départ d'un grand nombre de loupes enkystées fort mal appréciées dès lors sous le point de vue de leur nature et de leur développement. C'est aux endroits pourvus de nombreux follicules cutanés qu'on les voit se développer: à la région occipito-frontale, sur le devant de la poitrine, mais le plus souvent à la face, et surtout au nez, où leur agglomération forme des saillies tubéreuses d'un aspect désagréable. Les tumeurs qu'elles forment sont très-superficielles, siégeant dans l'épaisseur de la peau, de forme légèrement aplatie, libres dans le tissu cellulaire sous-cutané, mais surtout remarquables à l'extérieur par un point noirâtre plus ou moins apparent, facile à déplacer au moyen d'une pression convenablement exercée, et duquel on fait sortir un prolongement de matière grasse, vermiforme, tout-à-fait semblable à celle des follicules ordinaires. La cavité des tannes est large, évasée au fond et brusquement rétrécie en goulot étroit, au milieu duquel apparaît le point noir dont nous venons de parler. Il est bien évident dès lors que ces tumeurs ne sont autre chose que des follicules hypertrophiés au-delà desquels le produit sécrétoire n'a pu se faire jour à cause du rétrécissement de leur ouverture naturelle. Le traitement est de deux sortes; *palliatif*, en les débarrassant de temps en temps de la matière qu'elles contiennent au moyen de la dilatation de leur ouverture; *curatif*, par l'ablation complète de la tanne entière.

TANREC, *Centenes*, *Illiger*, *Setiger*, Cuv. et Geoff.; *Tenrecus*, Lacép. (*Mamm.*) Mammifère de l'ordre des insectivores, section des plantigrades, composée de trois espèces remarquables par les soies rudes et les véritables piquants qui recouvrent leur corps, soit en totalité, soit en partie.

Les tanrecs appartiennent au sol de Madagascar, mais ils se sont étendus aussi aux îles de France et de Mascareigne. Ces animaux vivent au bord des rivières, où ils se creusent des terriers dans lesquels ils passent une partie de l'année dans un engourdissement complet; seulement, au lieu d'être frappés de ce long sommeil léthargique pendant l'hiver, comme il arrive à certains autres animaux, on assure que ce phénomène se produit sur eux en été et pendant les plus fortes chaleurs. Mais cette anomalie du plus haut intérêt sous le point de vue physiologique, et sans analogue connu dans les annales de la science, a besoin encore d'être mieux examinée. Les tanrecs se nourrissent d'insectes. Ce sont, avec les taupes, les animaux insectivores qui, par leur système dentaire, se rapprochent le plus des carnassiers ou carnivores proprement dits. On leur compte quarante dents ainsi réparties, savoir: trois incisives, une canine et six molaires de chaque côté et à chaque mâ-

choire. Parmi ces dernières, on en distingue deux fausses et quatre vraies présentant plusieurs pointes à leur couronnement. La tête des tanrecs est très-allongée, pointue et terminée par un museau assez fin. Les narines sont pourvues d'un petit muffle. Les oreilles sont arrondies et courtes ; les yeux assez petits. Cinq doigts aux pattes, armés d'ongles robustes et très-propres à fouir. Point de queue.

Confondus avec les hérissons par les anciens auteurs, les tanrecs en ont été séparés par Cuvier et M. Geoffroy Saint-Hilaire. Ce sont :

1° Le tanrec soyeux, *centenes setosus*, *erinaceus setosus*, Gm.; le tanrec, Buff. Le front, le dessus du cou et les épaules sont couverts de piquants annelés de noir et de blanc jaunâtre; des soies rudes et à peine flexibles, de même couleur, garnissent les flancs, le dos et la croupe, et des poils blanchâtres revêtent les joues, les membres et les parties inférieures du corps. Une touffe de piquants assez fins occupe la nuque. Taille, celle du hérisson, avec des formes plus grêles et plus allongées.

2° Le tanrec épineux, *centenes spinosus*, le tendrac, Buff., Desm. Tout le dessus du corps et les flancs couverts de piquants blancs à leur naissance, bruns dans le reste de leur longueur, avec la pointe parfois blanche. La tête, les membres, les parties inférieures du corps, garnis de poils d'un blanc roussâtre. Taille un peu plus petite que celle du précédent.

3° Le tanrec rayé, *centenes semi-spinosus*, Desm. Poils entremêlés de piquants qui forment vers la nuque une huppe; trois raies longitudinales d'un blanc jaunâtre sur un fond brun. Cinq pouces de longueur.

Les tanrecs ne possèdent pas, comme les hérissons, la faculté de se rouler en boule; ce qui tient au développement moins grand chez eux que chez ces derniers du muscle peaucier. Aug. Déclémy.

TANSILLO (Luigi). Célèbre poëte lyrique italien, né en 1510 à Venon, embrassa d'abord le parti des armes, comme beaucoup d'écrivains de son époque, et se distingua dans la guerre avant de se distinguer dans les lettres. Tout le temps de sa vie qu'il ne passa pas à l'armée, il séjourna près de don Pédro de Tolède, alors vice-roi de Naples, et ce fut pour une fête de sa cour qu'il fit ses *Due Pellegrini*, églogue de deux scènes et à trois interlocuteurs, qui a été considérée comme le premier essai de la pastorale dramatique, quoiqu'elle ne forme pas proprement une action. Un petit poëme qui lui fut inspiré par la liberté qui règne dans les campagnes de Nole, à l'époque des vendanges, et dans lequel il se livre un peu trop à la licence italienne, *Il Vendemiatore*, fit mettre toutes ses œuvres à l'*index*. Pour réparer sa faute et obtenir son pardon, il entreprit un poëme en quinze chants, intitulé *les Larmes de saint Pierre*, dont Malherbe a extrait des stances qui sont une des plus mauvaises pièces de son recueil. Tansillo adressa cet ouvrage avec une supplique à Paul IV, qui fit lever l'interdiction pour tous les écrits de l'auteur, excepté pour le *Vendangeur*. Ces écrits sont : des sonnets et des *canzoni* dans lesquels il y a souvent de l'originalité, de l'éclat et de l'élévation, d'admirables peintures de la nature champêtre, riante ou terrible, mais encore plus de recherche et de bel esprit; 2° deux jolis poëmes didactiques en *terza rima*, qui n'ont été imprimés que dans le dernier siècle: *il Podere* (le Bien de campagne), sorte de petites géorgiques où il se rencontre de charmants tableaux qui ne manquent pas de simplicité, ce qu'on ne devait guère attendre de l'auteur, et *la Balia* (la Nourrice), ouvrage dans lequel Tansillo reproduit, en les commentant et en les embellissant, les conseils que Favorinus, dans Aulu Gelle, donne aux mères pour les engager à nourrir leurs enfants; 3° les comédies qu'on a publiées sous son nom sont des pièces de l'Arétin dont on a changé les titres. Tansillo mourut en 1568. Fl.

TANTALE, Tantalus L. (*ornith.*). De l'ordre des *échassiers*, famille des *gralles*.

Caractères : Bec très-allongé, droit, sans fosse nasale, à base aussi grosse que la tête ; la mandibule supérieure voûtée, légèrement fléchie vers la pointe et un peu échancrée de chaque côté, à bords tranchants; face nue; narines situées près du front, fendues longitudinalement dans la substance cornée qui forme la racine du bec et les recouvre; langue très-peu développée, engagée assez profondément dans la gorge, sous laquelle existe une poche membraneuse. Une partie de la tête, parfois même le cou dénudés et couverts d'une enveloppe rugueuse et dure; pieds très-longs, à quatre doigts, dont trois antérieurs réunis à leur base par

une membrane large et découpée; le tarse beaucoup plus allongé que ceux-ci, et posant à terre dans toute son étendue; ongles un peu aplatis, presque obtus. Ailes suraiguës, assez longues.

Cuvier ayant rendu au genre *ibis* plusieurs des oiseaux placés par Gmelin et Latham parmi les tantalès, nous n'aurons à nous occuper ici que de trois individus, nombre auquel se trouve réduite la section des tantales proprement dits. Ce sont :

1° Le tantale d'Amérique, *tantalus loculator*, Lath. Cet oiseau a le plumage blanc, à l'exception des rémiges et des rectrices, qui sont noires avec quelques reflets bleuâtres et rougeâtres; la partie postérieure de la tête et le haut du cou sont garnis de petites plumes brunâtres; la gorge et le devant de la tête sont nus; la peau qui les revêt, susceptible de s'enfler, est ridée et d'un noir bleuâtre, surtout dans la région des yeux. Le bec, long de six à sept pouces de circonférence à sa base, sur près de huit de longueur, lisse et arrondi, est d'un brun jaunâtre. Taille, trois pieds, celle de la cigogne, mais avec des formes plus élancées. Envergure, quatre pieds environ. Chez la femelle, le cou est garni d'un duvet grisâtre; la tête et la gorge seules manquent de plumes. Chez les jeunes, la tête et le cou sont couverts de plumes blanches, mêlées de jaunâtres; celles du corps sont noires, celles du dos et du ventre sont d'un gris qui n'est pas toujours constant. Habite l'Amérique méridionale, depuis la Caroline jusqu'au Brésil; se montre très-friand d'anguilles.

2° Le tantale ibis, *tantalus ibis* Lath. Plumage blanc légèrement rosé; couverture des ailes tirant sur le rose pourpré, avec une zone d'un pourpre éclatant; rémiges et tectrices d'un noir brillant, à reflets bleuâtres et rougeâtres très-faibles. La face et le front, dénudés en partie, sont couverts d'une membrane d'un rouge vif. Bec jaune, pieds rouges. Taille, environ trois pieds et demi. Dans cette espèce la femelle ne diffère du mâle qu'en ce que les parties dénudées sont moins grandes. Les jeunes ont le plumage gris-cendré en tout ou en partie, suivant leur âge.

Cet oiseau est très-commun au Sénégal, et se trouve aussi en Egypte. Il est connu sous le nom de *solleïhek* dans l'une et l'autre de ces contrées. Pris longtemps pour l'ibis sacré des Egyptiens, un examen plus attentif est venu détruire cette fausse idée en rendant honneur à qui le mérite : on a retrouvé dans l'*abou-hannès* de Bruce l'oiseau qui si longtemps fut pour tout un peuple l'objet de la plus grande et de la plus juste vénération.

3° Le tantale jaunghill, *tantalus leucocephalus*, Lath. La tête, dans sa partie nue, est jaunâtre; les plumes des parties supérieures et inférieures sont blanches, avec une bande transversale noire sur la poitrine; les pennes alaires et caudales sont de cette dernière couleur. Bec jaune; pieds rougeâtres, très-longs. Taille, trois pieds et demi environ. Les nuances les plus noires du mâle se changent en brun plus ou moins foncé chez la femelle. Les jeunes, d'un gris brunâtre, passent au blanc à mesure qu'ils approchent de l'âge adulte. De l'Inde et de Ceylan.

D'après un individu figuré dans ses planches d'oiseaux coloriés, sous le n° 352, et qu'il nomme le tantale lacté, *tantalus lacteus*, M. Temmink cherche à introduire une quatrième variété dans le groupe que nous venons de décrire. Mais cet habile ornithologiste s'est trompé : ce qu'il a considéré comme des traits caractéristiques d'une espèce nouvelle n'est autre chose que des formes encore mal arrêtées, des couleurs non entièrement fixées chez l'oiseau pris pour modèle de son dessin. Loin donc qu'il y ait lieu d'admettre comme variété constante son *tantalus lacteus*, tout porte à croire, au contraire, que c'est le tantale ibis n'ayant pas encore quitté tout à fait la livrée du jeune âge pour revêtir la robe nubile.

Les tantales sont des oiseaux paisibles et sans défiance, à la démarche lourde et disgracieuse, se laissant approcher sans manifester la moindre crainte. Ils appartiennent également à l'ancien et au Nouveau-Monde : aussi les trouve-t-on aussi bien en Asie et en Afrique que dans l'Amérique et l'Australasie. Recherchant les marécages et les terrains inondés, partout où ces oiseaux s'établissent ils rendent à l'homme de grands services en détruisant une quantité prodigieuse de reptiles nuisibles dont ils font leur principale nourriture; ils mêlent aussi quelques poissons à leurs repas. Lorsqu'ils sont rassasiés, ils gagnent la cime des arbres et s'y tiennent perchés dans une attitude droite, le cou replié sur lui-même, et le bec posé

sur la poitrine. Ils construisent leur nid au milieu des branches les plus élevées; composé de joncs et de bûchettes liés par un ciment de terre, l'aire en est spacieuse. La femelle y dépose deux ou trois œufs verdâtres, semés de petits points d'un brun noirâtre. Les jeunes ne quittent le nid que lursqu'ils sont tout à fait en état de se suffire à eux-mêmes, et jusque-là leurs parents en prennent les plus grands soins, leur portant la nourriture avec une assiduité extrême.

M. Drapiez, dans le *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, dit au sujet de ces oiseaux :

« Si l'on prenait à tâche de faire l'histoire étymologique des noms imposés génériquement aux oiseaux, sans doute il serait difficile de déterminer les motifs qui ont pu faire choisir celui de tantale pour le groupe qui nous occupe. En effet, l'observation n'a trouvé dans les mœurs ou les habitudes de cet oiseau rien qui puisse avoir quelques rapports avec le cruel festin donné aux dieux par le fils de Jupiter et de Plota, ainsi qu'avec le juste châtiment infligé par la colère céleste. »

Peut-être cependant ces oiseaux ont-ils été appelés ainsi en raison de la couleur pourpre répandue sur leur plumage, laquelle aurait pour but de rappeler le crime dont se rendit coupable celui dont ils portent le nom, en versant le sang de son propre fils. De même que les eaux du lac dans lequel le roi phrygien est condamné à rester à tout jamais plongé sont impuissantes à laver la tache dont il s'est couvert, de même nos oiseaux, obligés par leur nature à vivre constamment au bord des fleuves et au milieu des terres submergées, ne voient point les brillantes couleurs qui les distinguent s'effacer et se ternir au contact de l'eau qui baigne sans cesse leurs flancs rosés.

La mythologie, d'ailleurs si riche en fictions, est pleine de récits du même genre. Ne nous apprend-elle pas que notre faisan ordinaire reçut des joues rouges en mémoire du meurtre commis par Procné sur son fils Itys, qui fut changé en cet oiseau, et que cette mère coupable, elle-même métamorphosée en hirondelle, porte sur sa robe noire et blanche le signe éternel du deuil de son cœur?

Mais ce n'est là que de la fable, et la missiun du naturaliste est de rapporter des faits, comme son devoir est de s'abstenir lorsqu'il doute. Nous étions sorti de notre sujet, nous y revenons pour dire que nous ignorons pourquoi l'on a nommé tantales les oiseaux dont nous venons de présenter l'histoire. Aug. Déclémy.

TANTALE, Tantalus, personnage qu'un dit fils de Jupiter (ou de Tmole) et de la nymphe Pluto ou Plotis, régna dans la ville de Sipyle (alors appartenant à la Phrygie) en Paphlagonie. Il est célèbre dans les légendes mythologiques par les tourments qu'il subit aux enfers, en punition d'un crime sur la nature duquel il existe plusieurs versions. En voici les principales: 1° Il enleva Ganimède; 2° il prit part au larcin de Pandarée, et prêta un faux serment en cette occasion ; 3° il offensa Jupiter en le dénonçant au fleuve Asope comme le ravisseur de sa fille; 4° introduit dans les cieux par Jupiter, et invité à prendre sa part de nectar et d'ambroisie, il en déroba une portion pour les faire goûter aux hommes lorsqu'il reviendrait sur la terre; 5° il révéla les secrets des dieux, dont il était grand-prêtre; 6° préposé par Jupiter à la garde de son temple dans l'île de Crète, il s'empara d'un beau chien, gardien du temple, et, quand Jupiter le réclama, il prétendit ne pas savoir ce qu'était devenu l'animal; 7° recevant les dieux chez lui à titre de convives, il leur servit, pour s'assurer de leur divinité, les membres de son fils Pélups. Jupiter ressuscita la victime dont Minerve avait déjà mangé une épaule. Le supplice de Tantale, selon Euripide et Platon, consiste à trembler sans cesse au-dessous d'un rocher qui pend sur sa tête et menace de l'écraser. La légende vulgaire le peint dévoré d'une soif brûlante, au milieu d'un étang dont l'eau monte jusqu'à ses lèvres desséchées, et baisse à l'instant qu'il cherche à l'avaler. Au-dessus de lui se trouvent des arbres dont les branches sont chargées de fruits qui s'inclinent vers ses mains, et se redressent soudain dès qu'il veut les saisir. On montrait le tombeau de Tantale à Sipyle. On lui donne pour femme, tantôt Anthémussie, tantôt Euryanasse, dont il eut Brontée, Pélops et Niubé. Quelques mythologues appellent la mère de Pélops Clytie, Dioné, Eurythénis ou Euprytone.

La légende de Tantale nous semble n'être qu'une allégorie historique. Le nom de ce roi, dont Strabon reconnaît l'existence,

signifie *très-malheureux*, étant formé du radical ταλάω souffrir, endurer. Il régnait à Sipyle, ville que Pline dit avoir été engloutie par un tremblement de terre, et sur l'emplacement de laquelle il se forma un étang d'eau salée. Strabon, en rapportant le même fait, dit que sous le règne de Tantale il y eut de violents tremblements de terre en Phrygie: il s'y forma de grands lacs, la ville de Sipyle fut engloutie, et Troie fut submergée. Et ce fait, dit ailleurs Strabon, est historique et n'est point une fable. Il s'ensuit que le roi sous lequel cet événement arriva aura reçu l'épithète de Tantale, ou très-malheureux. Le rocher suspendu sur la tête de Tantale est le mont volcanique; la soif qu'il éprouve est une allusion aux sources taries par suite du tremblement de terre. Son fils Brontée est le tonnerre, et Pélops le Peloponèse, où se rendit une colonie partie de Sipyle, à la suite du tremblement de terre. Au pied du mont Sipyle, en Méonie, était une ville du même nom, et qui autrefois avait porté le nom de Tantalis, la fille de Tantale. Peut-être, dit le judicieux Rabaud Saint-Étienne, était-ce une colonie de la ville de Tantale, située à quelque distance de là, sur le Méandre, et dans un marais, où, après de cruelles catastrophes, elle se vit environnée d'eaux sans qu'il lui fût possible de boire, et d'arbres dont elle ne pouvait cueillir les fruits. La ville, la montagne, le lac et le roi se confondent dans la légende de Tantale. Sa parenté avec le maître du tonnerre tient à l'action volcanique qui causa le tremblement de terre et la submersion de la ville, événements regardés comme un effet de la colère céleste. Les accessoires sont de l'invention des poëtes. Les membres de Pélops sont des contrées démembrées du Péloponèse.

Un fils d'Amphion et de Niobé porte aussi le nom de Tantale, ainsi qu'un fils adultérin de Thyeste, et d'Erope, l'épouse d'Atrée. Ce dernier le tua et en fit servir les membres à Thyeste dans le festin qu'il lui donna lors de sa feinte réconciliation avec lui. Selon quelques auteurs, ce dernier Tantale vécut jusqu'à l'âge viril et épousa Clytemnestre, dont il fut le premier mari. Agamemnon le tua pour épouser cette fille de Tyndarée. Niobé est souvent nommée Tantalis. *V.* NIOBÉ et PÉLOPS.

TANTALE (*chimie*), substance simple métallique, encore appelée *colombium*, en l'honneur de Christophe Colomb; découverte en 1801, par Hatchett, dans un minerai du Connecticut en Amérique, et formant la base d'un genre minéralogique composé de deux espèces, la *tantalite* et l'*yttro-tantalite*. (*Voy.* TANTALITE). Ce corps n'existe dans la nature qu'à l'état d'oxyde, combiné tantôt avec les oxydes de fer et de manganèse, tantôt avec l'yttrium, et s'obtient par la décomposition de ce produit naturel. Alors il est d'un gris foncé, prenant de l'éclat sous le brunissoir, d'une pesanteur spécifique de 5,61, fragile et assez dur pour rayer le verre. Le feu le plus violent ne saurait en opérer la fusion; à la température de l'atmosphère, il n'exerce aucune action sur l'oxygène pas plus que sur l'air sec; mais, à l'aide du calorique, il s'embrase bien au-dessous de la chaleur rouge, brûle rapidement et se transforme en *acide*. Il est encore susceptible de former avec l'oxygène un *oxyde* dans les rapports respectifs de 100 de métal sur 8,67 d'oxygène, ce qui donne en proportions et en atomes: 1 de métal 1153, 715 + 1 d'oxygène, 100 = Ta o—.

L'acide tantalique, insipide, inodore, blanc lorsqu'il contient un huitième de son poids d'eau, d'une densité de 6,5, infusible, indécomposable par la chaleur, sans action sur la teinture de tournesol à moins qu'il ne soit à l'état d'hydrate, est insoluble dans l'eau de même que dans presque tous les acides, les acides oxalique, tartarique et citrique étant seuls exceptés; il résulte de la combinaison de 100 de métal sur 13,007 d'oxygène, renfermant donc une fois et demie autant de ce dernier corps que l'oxyde, ce qui donne pour formule $Ta^2 o^3$.

Les *tantalates* que cet acide forme avec les bases n'ont été jusqu'ici que très-imparfaitement étudiés; mais ce corps étant lui-même indécomposable par le calorique, à plus forte raison doit-il l'être dans sa combinaison avec les oxydes des quatre premières classes. Les tantalates de potasse et de soude sont, à ce qu'il paraît, les seuls qui se dissolvent dans l'eau; les acides puissants les décomposent tous; leur état de saturation est très-difficile à déterminer. On les reconnaît par l'extraction de leur acide fournissant alors lui-même ses caractères distinctifs, savoir: de ne pas se dissoudre dans l'acide hydrochlorique et de n'éprouver aucune altération par les hydrosulfates, propriétés com-

munes avec les acides silicique et titanique, il est vrai, mais dont le différenciel est ensuite le verre limpide, et susceptible de passer au *blanc de lait* par le refroidissement, qu'il forme avec le borax sous l'influence du chalumeau.

Les seules combinaisons que présente le tantale avec les métalloïdes, sont : un sulfure, un chlorure et un fluorure. On ne connaît presque aucun alliage dont il fasse partie, seulement, en chauffant fortement un mélange d'acide tantalique, de charbon, de fer ou de manganèse, on obtient des mélanges dont il est ensuite possible de l'extraire. L. DE LA C.

TANTALITE (*minéralogie*), corps naturel aussi nommé *colombite, tantalate de fer et de manganèse, tantalate oxydé ferro-manganésifère*. C'est une substance d'un brun noirâtre à poussière d'un noir brunâtre, quelquefois d'un brun rougeâtre, pesante, et d'un éclat faiblement métalloïde. Ses cristaux, fort rares, dérivent d'un prisme droit rectangulaire, d'un octaèdre rhomboïdal pour ceux de Bavière, tandis que ceux de Finlande, à formes moins nettes, semblent avoir pour type un prisme à base oblique, ce qui doit faire présumer qu'ils formeront un jour une espèce distincte. La tantalite est encore susceptible de clivage parallèlement aux faces du prisme rectangulaire. Sa cassure est généralement inégale et conchoïde, sa dureté supérieure à celle de l'épatite et inférieure à celle du quartz; sa pesanteur spécifique varie depuis 6 jusqu'à 7, 9. Le calorique seul ne lui fait éprouver aucune altération; avec le borax, il se fond en un verre offrant la couleur indicative du fer ; avec la soude, il en résulte une crite verte dénonçant la présence du manganèse. Il est difficile, du reste, d'assigner sa véritable composition; les analyses chimiques ne s'accordent point entre elles et semblent même indiquer deux espèces au moins : le tantalite de Kirnito en Finlande, qui, d'après M. Berzélius, serait un tantalite simple de fer et de manganèse, dans les proportions suivantes: acide tantalique, 81 ; bi-oxyde de manganèse, 10; bi-oxyde fer, 9; le tantalite de Bodenmais en Bavière, offrant un sous-tantalate; celle de Broddbo, ensuite, ne diffère de la première que par un mélange de quelques centièmes de tantalate de chaux et de fer, ainsi que de tungstate de fer et de manganèse. Celle de Finbo s'en distingue aussi par une proportion considérable d'oxyde d'étain. On connaît encore une tantalite de Haddam en Connecticut, renfermant de l'acide tungstique et se rapprochant ainsi de celle de Broddbo. Enfin, celle désignée par Ekeborg sous le nom de tantalite à poudre couleur de cannelle, n'est, d'après M. Berzélius, qu'un mélange de tantalite ordinaire avec une grande quantité de tantalure de fer. — La tantalite appartient aux terrains primordiaux cristallisés. On la rencontre accidentellement disséminée, et toujours en petite quantité, dans le granit graphique ou la pegmatite, ainsi que dans le micaschiste.

Sous le nom d'*yttro-tantalite* (tantalate d'yttria, tantalate oxydé yttrifère de Haüy, yttro-columbite de Phillips, on a réuni des substances amorphes d'une composition encore mal connue, mais qui toutes renferment de l'yttria combiné à de l'oxyde de tantale. Elles sont noires, jaunes, ou d'un brun sombre et d'une poussière gris-cendré-verdâtre, d'une cassure inégale, d'une consistance supérieure à la polite, mais toujours assez faible pour se laisser racler au couteau. La seule influence du calorique les fait changer de couleur sans les fondre; mais avec le borax il en résulte un verre incolore, pouvant devenir opaque par le flaconier. La proportion d'acide tantalique qu'elles renferment varie de 50 à 60 pour 100. Elles contiennent souvent encore des tungstates. (*Voy.* TANTALE.) L. DE LA C.

TAON, TABANUS (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des dyptères, famille des tabaniens, embrassant, dans le système de Linnée, toutes les espèces de cette famille, mais ne comprenant aujourd'hui que celles dont les caractères, d'après la méthode de M. Macquart, sont les suivants: trompe inclinée dans les mâles, perpendiculaire dans les femelles. Troisième article des antennes allongé, dilaté en hauteur à sa base, ensuite échancré en dessus, avec une pointe à sa base; cinq divisions, dont les quatre dernières sont petites. Front des femelles à légères callosités dans sa partie antérieure. Point d'ocelles.

M. Macquart rapporte à ce genre trente-cinq espèces, parmi lesquelles nous ne citerons que quelques-unes des principales, savoir : 1° LE TAON DES BOEUFS (*tabanus bovinus*), Linné. C'est une des plus grandes, et

celle qui tourmente le plus les bestiaux dans les pâturages; elle a douze lignes de long. D'un brun noirâtre; palpes, face et front jaunâtres; front à taches et lignes noires; antennes noires, à base blanchâtre. Thorax à poils jaunâtres et bandes noirâtres. Bord postérieur des segments de l'abdomen fauve; des taches dorsales triangulaires, blanchâtres. Jambes jaunâtres, à extrémités noirâtres. Ailes à bord extérieur jaunâtre. Cette espèce est la seule du genre, et même de la famille, dont les métamorphoses soient connues jusqu'à présent. Degeer, qui les a observées, nous apprend que sa larve vit dans la terre, qu'elle est sans pattes, cylindrique, amincie par devant, d'un blanc jaunâtre, et que son corps est formé de douze anneaux. Sa tête porte en avant deux crochets écailleux, robustes, mobiles, recourbés en dessous, avec lesquels elle creuse la terre, où elle subit toutes ses transformations sans que l'on connaisse son mode de nourriture. La nymphe est presque cylindrique, nue, avec deux tubercules sur le front. L'abdomen est partagé en huit anneaux, ayant à leur bord postérieur une frange de longs poils; le dernier est armé de six pointes écailleuses à l'aide desquelles elle monte à la surface de la terre lorsqu'elle est sur le point de devenir insecte parfait, ce qui arrive après avoir passé environ un mois sous l'état de nymphe.

2° Le Taon automnal (*tabanus autumnalis*), Linné, Fabr. Longueur, huit à neuf lignes; noirâtre. Thorax gris, velu, à quatre bandes brunes. Taches de l'abdomen blanches. Jambes d'un blanc jaunâtre, à extrémités noirâtres. Ailes à bord extérieur brun. Cette espèce est une des plus communes.

3° Le Taon marocain (*tabanus marocanus*), Fabr. Grand, noir, avec des taches d'un jaune doré sur l'abdomen. En Barbarie et en Portugal. Au rapport du professeur Desfontaines, les chameaux sont quelquefois tout couverts de ces insectes.

Comme il a été exposé à l'article Tabaniens ce que l'histoire de ces insectes, et particulièrement des *taons*, nous offre de plus connu sous le rapport des mœurs, nous y renvoyons le lecteur. Duponchel.

TAPHIEN, Taphozous (*mamm.*), genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, créé par M. Geoffroi Saint-Hilaire pour recevoir une variété caractérisée par l'absence d'incisives supérieures.

Frédéric Cuvier, qui classe ces chauves-souris insectivores entre les nyctinomes et les nyctères, leur assigne, dans ses considérations sur les dents des mammifères, les caractères suivants:

Vingt-huit dents, savoir: une canine, deux fausses molaires et trois vraies de chaque côté de la mâchoire supérieure, qui manque d'incisives; à la mâchoire inférieure, quatre incisives, deux canines, six molaires proprement dites, et quatre fausses. Les molaires, en haut et en bas, sont couronnées par des tubercules.

Les taphiens, dont toutes les espèces sont exotiques, ne dépassent point en grandeur nos chauves-souris; leurs oreilles, peu élevées mais très-larges, placées des deux côtés de la tête, ne sont pas jointes entre elles par leur base; leur oreillon est intérieur; narines non operculées; lèvre supérieure très-mince.

Ainsi caractérisé, ce groupe renferme cinq variétés.

1° Le Taphien perforé, *Taphozous perforatus*, Geoffroy, Desm. Taille, trois pouces de longueur; envergure, neuf pouces. Pelage gris-roux en dessus, cendré en dessous. Cette espèce a été trouvée en Égypte, dans les tombeaux de Thèbes et d'Ombos.

2° Le Taphien lerot-volant, *Taphozous Senegalensis*, Geoff., Desm. Un peu moins grand que le précédent; son pelage est plus foncé en dessus, et brun cendré en dessous. Il a été trouvé au Sénégal par Adanson.

3° Le Taphien de l'Ile de France, *Taphozous mauritianus*, Geoff., Desm. Un peu plus grand que le taphien perforé; il est de couleur marron en dessus et roussâtre en dessous. Habite l'Ile Maurice.

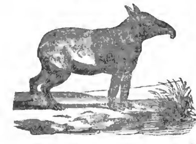
4° Le Taphien lepture, *Taphozous lepturus*, Geoff., Desm.; *Saccopteryx lepturus*, Illig. Le plus petit de tous, n'ayant de longueur totale qu'un pouce et demi. Ce taphien se distingue encore de ses congénères par une sorte de sac ou de poche formée du repli de la membrane des ailes vers le coude. De la Guyane hollandaise ou des Grandes-Indes, au sentiment de M. Geoffroy.

5° Le Taphien aux longues mains, *Taphozous longimanus*, Hardw. Tout le corps couvert d'un poil épais, de couleur brun de suie; ailes noires. Le plus grand du genre, il a quinze pouces d'envergure; il a été trouvé près de Calcutta, dans l'Inde.

Aug. Décléry.

TAPIOKA (*écon. dom.*), fécule blanche obtenue de la racine du *jatropa* ou *jéanipha manihot*, communément *manioc*, plante qui fournit en outre la farine de cassave. Le tapioka ne diffère de celle-ci que par un plus grand degré de pureté, la cassave étant un mélange d'amidon, de fibres végétales et de matière extractive, tandis que le tapioka n'est que de l'amidon parfaitement purifié par les différents lavages successifs qu'on lui fait éprouver dans sa préparation. Cette fécule se rassemble sous forme de grains durs, brillants, assez gros, sans odeur, d'une saveur qui se rapproche de celle de la fève de marais, et fort analogue du reste à celle du sagou, extrait de la moelle des palmiers; aussi lui donne-t-on communément dans le commerce le nom de *sagou blanc*. De même que toutes les substances féculentes, le tapioka doit être fort nourrissant et s'emploie surtout pour la préparation de potages et de bouillies. On prépare encore avec la fécule de pomme de terre une espèce de tapioka factice, tout aussi bon que celui du manioc et d'un prix bien moins élevé. Le tapioka réduit en pâte et livré ensuite à la fermentation fournit aux Galibis une sorte de boisson acidulée.

TAPIR, Tapirus (*mamm.*). Genre de l'ordre des pachydermes, tribu des *trydactiles*, créé par Brisson et admis depuis par tous les zoologistes.



Caractères : Nez terminé par une petite trompe mobile en tous sens, rétractile, mais non préhensible comme celle de l'éléphant; cou assez long; deux mamelles inguinales; six incisives en haut, et six en bas; quatre canines et quatorze molaires à la mâchoire supérieure, et douze à l'inférieure; toutes les dents de cette dernière sorte offrant à leur couronne, avant d'être usées par l'âge, deux collines transverses et rectilignes; jambes fortes et hautes; quatre doigts à celles du devant, trois à celles du derrière, tous garnis de petits sabots noirs, arrondis et un peu aplatis; peau généralement épaisse.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le genre tapir ne renferme encore que trois variétés, dont une assez anciennement connue, et les deux autres dues à des découvertes beaucoup plus rapprochées de nous. Ce sont :

1° Le Tapir d'Amérique, *Tapirus Americanus*, Gm. La longueur de ce tapir est d'environ six pieds depuis le bout de la trompe jusqu'à la base de la queue, qui n'a guère que quatre pouces et se termine en tronçon. Le pelage est composé de poils courts, serrés et lisses, d'un brun plus ou moins foncé; parmi les individus que l'on rencontre au Paraguay, le mâle et la femelle portent sur le cou une petite crinière; mais ce signe distinctif n'est pas constant, car à Cayenne celle-ci en est dépourvue; généralement un peu plus grosse que le mâle, sa robe est aussi plus claire, se trouvant mêlée d'un grand nombre de poils blancs.

Ce tapir est très-répandu dans l'Amérique méridionale, principalement dans les Guyanes, au Brésil et au Paraguay; partout il vit solitaire, recherchant surtout les savanes et les grandes forêts humides et sombres, dormant tout le jour et ne sortant de sa retraite que la nuit pour chercher sa nourriture qui se compose de fruits, d'herbe, et de tiges d'arbustes.

Dans plusieurs localités où il est très-commun; à Murindo, par exemple, près de l'embouchure de l'Atrato, les gens de couleur trouvent dans sa chair une partie importante de leur subsistance.

2° Le Tapir pinchaque, *Tapirus pinchaque*, Roulin. La connaissance et la description de ce tapir sont dues à M. Roulin, qui l'a découvert, il y a une douzaine d'années, à une grande hauteur dans les forêts qui recouvrent la Cordilière des Andes, dans la Nouvelle-Grenade, près de Bogota. Cette espèce diffère de la précédente non-seulement en ce qu'elle n'habite que les hautes régions des montagnes, mais aussi par plusieurs points essentiels pris soit de l'ensemble des lignes extérieures, soit de la conformation particulière du squelette.

L'individu mesuré par M. Roulin n'avait que cinq pieds six pouces et demi de longueur. Des indices recueillis par lui et les

documents que lui fournirent les chasseurs du pays le confirmèrent dans l'idée que ce tapir, au lieu d'être nocturne comme le tapir commun, emploie au contraire le jour à pourvoir à sa nourriture.

3° Le Tapir de l'Inde, *Tapirus Indicus*, F. Cuv.; *Maïba*, Desm.; *Tapirus Malayanus*, Baffles. Corps gros et trapu, recouvert d'un poil court et ras, d'un noir foncé sur la tête, le cou, les épaules, les jambes antérieures, celles de derrière et la queue, tandis qu'il est d'un blanc sale sur le dos, la croupe, le ventre, les flancs et l'extrémité des oreilles. L'absence de crinière le distingue particulièrement du tapir d'Amérique, avec lequel il a la plus grande ressemblance quant aux autres formes extérieures. Son nom indien est *Maïba*.

D'un naturel doux et timide, le tapir se détourne des sentiers qu'il a coutume de parcourir pour éviter la rencontre de l'homme; cependant, tenu en captivité, il s'apprivoise aisément et s'accommode de toute espèce d'aliments; il se montre même très-glouton, et de tous les pachydermes c'est, après le cochon, celui auquel le nom d'omnivore peut être le plus justement appliqué. Il n'est pas rare de voir ceux que l'on élève dans les ménageries manger jusqu'à leurs excréments, et l'on trouve souvent dans l'estomac de ceux que l'on tue à la chasse non-seulement des morceaux de bois et de la terre, mais aussi de petites épines et des os. Le tapir pinchaque, entre autres, a le goût si peu délicat qu'il mange du *chusque*, espèce de bambou qui croît à de très-grandes hauteurs, et du *fraylyon*, sorte de plante tellement résineuse que le bétail la rebute, et que les cerfs même des montagnes n'y touchent pas.

Malgré leur humeur pacifique, les tapirs mâles se disputent cependant entre eux la possession des femelles avec un grand acharnement; du moins les cicatrices que l'on remarque sur le corps de ceux que l'on tue semblent témoigner de la violence de ces luttes secrètes excitées par la jalousie. M. Roulin, au savant mémoire duquel nous empruntons ces détails, nous apprend encore de quelle manière ces animaux se défendent contre les chiens, et les moyens qu'ils emploient contre une meute pour faire tourner de leur côté par la ruse les chances d'un combat trop inégal dans des conditions ordinaires de résistance.

« Il paraît, dit-il, que le tapir en colère cherche plutôt à mordre qu'à frapper. La manière dont on dit qu'il se défend contre les chiens m'a été confirmée par les cicatrices que j'ai vues à ces animaux et par le témoignage unanime des chasseurs. Communément le tapir, lorsqu'il est poursuivi, cherche à gagner l'eau avant de se retourner et faire tête; il y trouve bien plus d'avantage que sur la terre; car, quand il est plongé seulement jusqu'au poitrail, les plus grands chiens sont déjà à la nage; ils ne peuvent donc approcher de lui que progressivement sans se lancer; ils ne peuvent reculer pour éviter une morsure, mais sont obligés de se retourner, ce qui cause une grande perte de temps, et le tapir peut ainsi résister à plusieurs ennemis à la fois : élevé au-dessus d'eux, il les saisit facilement à la nuque; puis, s'en débarrassant par un brusque mouvement de tête, il garde entre ses dents un lambeau de leur peau. »

Cette tactique indique au moins beaucoup de prévoyance et un instinct de conservation très-perfectionné.

Il nous resterait bien encore à parler de deux espèces de tapirs fossiles, établies, la première, le *tapirus giganteus*, Cuvier, sur quelques dents trouvées en France; la seconde, le *tapirus mastodontoides*, Harlan, sur des os découverts au Kentucky; mais ces détails nous entraîneraient trop loin. Nous ne dirons rien non plus du *mé* des Chinois, que l'on a décrit sous le nom de *tapirus Sinensis*, sans que rien de positif lui assure une place parmi les tapirs proprement dits.

TAPIS, Tapisserie. Ce tissu était connu des Mèdes, et les Perses s'en emparèrent comme ils l'avaient fait de tout ce qui pouvait contribuer au luxe et à la magnificence. Les tapis perses sont en usage dans l'Orient depuis les temps les plus reculés. Millin, dans son *Dictionnaire des Beaux-Arts*, dit que les compositions les plus bizarres d'hommes, de plantes et d'animaux étaient peintes, tissues ou brodées sur ces tapisseries orientales, qui furent, à une époque fort ancienne, apportées dans la Grèce, et auxquelles les Grecs prirent bientôt goût. Ce genre d'ameublement passa des Grecs aux Romains, surtout lorsqu'Attale, roi de Pergame, qui possédait de magnifiques tapisseries brodées d'or, eut institué le peuple romain héritier de ses États et de tous ses biens. Sous le règne de Charles Martel,

les Sarrasins ayant fait une irruption en France, quelques-uns de leurs ouvriers y fabriquèrent des tapis à la manière de leur pays. Cette fabrique se propagea et se perfectionna sous Henri IV. Si les tapisseries européennes sont inférieures aux tapisseries d'Orient sous le rapport de l'éclat et des couleurs, elles leur sont bien supérieures quant au dessin et à la composition. C'est surtout en Flandre que furent exécutées, dans les XVe et XVIe siècles, les plus belles tapisseries. Le premier établissement en France des manufactures de ce genre est dû à Henri IV et à son ministre Sully. En 1607, Marc Comans et François Laplanche furent nommés, par lettres patentes, directeurs d'une manufacture de tapisseries façon de Flandre, au faubourg Saint-Germain. Une autre manufacture de tapis, dite *la Sovonnerie*, avait déjà été établie trois années avant, en 1604, au Louvre, sous la direction de Pierre Duport et de Simon Lourdet. Le directeur Comans s'établit à l'extrémité de la rue de Varennes qui aboutit à la rue de la Chaise, qui a pris le nom de rue de la Planche, du nom de l'un des directeurs. Le privilége fut continué à leurs enfants sous Louis XIII. Sous le ministère de Colbert, cette manufacture reçut une existence assurée; il la plaça dans le local qu'elle occupe aujourd'hui, connu depuis longtemps sous le nom des GOBELINS. (*Voy.* ce mot.) Mais ces tapisseries étaient toujours fort chères, et cependant la mode en faisait presque un objet de nécessité. Jean Papillon, manufacturier de Paris, inventa des papiers de tapisserie (*Voy.* PAPIER DE TENTURE), qu'il commença à mettre en vogue en 1688. La manufacture de la *Savonnerie* quitta le Louvre pour Chaillot. M. de la Porte, intendant de la généralité de la Haute-Marche, installa dans la ville d'Aubusson une manufacture de tapis à l'instar de celle de la *Savonnerie*. Depuis, cette industrie s'est beaucoup étendue, et chaque jour elle fait de grands progrès.

TAPROBANE (*géogr. anc.*). C'est le nom que les géographes grecs et romains donnaient à l'île de Ceylan, qui porte plusieurs noms dans les langues du pays. L'un des plus anciens est *Lanka*, qui désigne sa grande fertilité; un autre, qui se rattache aux traditions mythologico-héroïques de l'Hindoustan, est *Sinhalala Douipa* ou île des hommes-lions; un autre est *Tapou-Rovana* ou île des géants ou du grand géant Ravana, célèbre antagoniste de Rama. C'est de ce dernier nom qu'est dérivé celui de Taprobane. Pline dit qu'elle fut découverte sous l'empereur Claude, par un affranchi d'Anius Proclanius, qui, naviguant sur les mers d'Arabie, fut porté par les vents jusqu'à cette île. Cet auteur dit qu'elle produit beaucoup de riz, d'épiceries, de pierres précieuses et de métaux qui ne se trouvent point ailleurs: il veut sans doute parler de l'étain. Il lui donne 6,000 stades de long sur 5,000 de large. Arrien vante ses éléphants comme les plus grands et les meilleurs de l'Inde, et dit que cette île, appelée autrefois Taprobane, portait de son temps le nom de *Pallesimon*. Pline reproduit ce nom avec une légère différence, *Simonda*, et ajoute qu'on la nommait aussi *Salica*, et ses habitants *Salim*. Tous ces noms sont une nouvelle preuve de l'exactitude des anciens écrivains, car on les retrouve dans les langues de l'Hindoustan. Les *Salim* sont les *Salé* ou caste des insulaires qui font la récolte de la cannelle, et dont le nom, par corruption, est devenu *Challiàs* ou *Changallàs*. Quant à *Simonda* et *Pollesimon*, ce nom appartient non à Ceylan, mais à Sumatra. *Simunda* ou *Palo-Sumunda* signifie, selon M. Wilford, l'île de Symotta ou Sumatra. (*Voy.* CEYLAN.)

TARAISE (SAINT), né à Constantinople, vers le milieu du VIIIe siècle, d'une famille patricienne, florissait sous l'empire de Constantin V. Élevé par ce prince à la dignité de consul ou premier magistrat de la capitale, puis à celle de secrétaire d'État, en l'an 780, les diverses fonctions qu'il exerça en homme supérieur lui fournirent l'occasion de rendre d'utiles services à l'église d'Orient, alors en proie à l'hérésie des iconoclastes. Profondément versé dans les sciences ecclésiastiques, quoique laïque, cet avantage, combiné avec ceux qu'il tenait de l'autorité dont il était dépositaire, déconcerta les hérétiques, en même temps qu'il encourageait les orthodoxes à persister dans les luttes qu'ils soutenaient depuis le règne de Léon l'*Isaurien*, c'est-à-dire depuis quarante ans. Une circonstance heureuse autant qu'imprévue vint fortifier l'espoir que conservaient ces derniers de triompher prochainement de leurs ennemis. Paul, patriarche (archevêque) de Constantinople, qui avait eu la faiblesse de souscrire à la

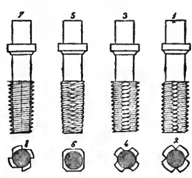
condamnation des images, au conciliabule que Constantin IV, dit *Copronyme*, avait ordonné en 776, étant revenu de ses erreurs, voulut les expier dans la retraite. Il se démit à cet effet de son siége en 784, et désigna Taraise à l'empereur comme digne de le remplacer, comme le seul capable de mettre un terme aux prétentions des hérésiarques. Taraise, humble et modeste au milieu des grandeurs mondaines, refusa d'abord les honneurs de l'épiscopat; il ne fallut rien moins que la volonté expresse du souverain, secondé par les vœux hautement manifestés du clergé et du peuple resté fidèle à la véritable doctrine du culte des images, pour obtenir son acceptation, à laquelle il mit une condition, celle de convoquer un concile universel pour en finir avec les iconoclastes. L'empereur adhéra à la condition, et, après que Taraise eut reçu les ordres sacrés, il prit canoniquement possession du siége patriarcal en 786. Le concile fut réuni cette même année à Constantinople, au mois d'août. Mais, comme les évêques hérétiques cherchaient à troubler l'assemblée par de coupables intrigues, on le transféra à Nicée, métropole de la Bithynie. Les deux légats que le pape Adrien Ier y avait envoyés pour le représenter en firent l'ouverture solennelle le 24 septembre de l'an 787. Dès les premières conférences, plusieurs évêques abjurèrent spontanément l'hérésie dont ils avaient adopté les fausses doctrines. Les autres imitèrent cet exemple, et l'immense majorité des prélats se prononça en faveur du culte des images. Ce concile mémorable fixa irrévocablement un point de doctrine qui dès lors a été universellement à l'abri de toute sérieuse contestation, malgré quelques tentatives postérieures qui eurent lieu, notamment sous l'empereur Léon, dit l'*Arménien*. Il était réservé à la prétendue réformation de renouveler l'hérésie des iconoclastes, avec tant d'autres qui composent ses nombreuses et variables professions de foi; car elle n'a rien inventé que le titre ambitieux et menteur dont elle se pare. L'éclatante victoire du concile de Nicée, œuvre de Taraise, est célèbre dans les fastes ecclésiastiques. Elle a répandu une immense gloire sur le nom de ce patriarche, auquel la pratique des plus hautes vertus chrétiennes et une vie admirable de dévouement à la foi orthodoxe firent décerner les honneurs pieux de la sainteté par la reconnaissance des fidèles. Saint Taraise mourut le 25 février de l'an 806, après avoir gouverné vingt et un ans et deux mois l'Église de Constantinople, avec une fermeté et une sagesse dont l'histoire a gardé le souvenir. P. Trémolière.

TARAN, mot qui, dans les dialectes breton et gallois, issus du celtique kymri, signifie *tonner* et tonnerre. Suivant Latour-d'Auvergne (*Orig. gaul.*, chap. v), Ennius a employé ce mot comme radical de *tarantara*, pour rendre l'effet que produit le son du clairon ou celui de la trompette.

Les Celtes ou Gaulois entendaient par *taranis*, contractivement formé de *taran* et de *dis* ou *deiz* (jour, lumière), le souverain maître des airs, le fulminateur, Dieu disposant de la foudre en même temps que source de toute lumière, de toute intelligence. Taran ou Taranis était un des cinq ou six principaux noms appellatifs par lesquels les Gaulois désignaient la divinité suprême; car ils ne devinrent polythéistes qu'après la conquête romaine. César, ainsi que les écrivains anciens et modernes qui ont adopté sans critique et sans examen ses opinions, volontairement erronées ou fausses, sur la théologie druidique, voient dans ces noms autant de dieux de la mythologie gréco-romaine. Cette assimilation, forcée ou tout-à-fait arbitraire, du célèbre auteur des *Commentaires*, avait un but politique facile à apprécier, et auquel les druides ne se méprirent point; aussi furent-ils cruellement persécutés par les vainqueurs des Gaules. (*Voy.* Druidisme.) P. T.

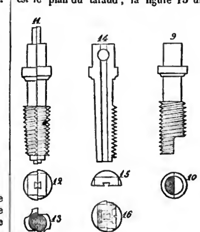
TARAUD. Outil employé à fileter un trou pratiqué dans le bois ou les métaux, fait généralement en acier fondu. Il se compose de deux parties; l'une, qui d'ordinaire est conique, part de la pointe et comprend les deux tiers de sa longueur; l'autre, qui est cylindrique, s'étend du point où la première finit et va jusqu'au manche. Cet outil porte encore une tête rectangulaire plus ou moins forte, qui s'engage soit dans un étau, soit dans un tourne-à-gauche qui sert à le manœuvrer. Quand on veut s'en servir, on le place sur le tour ou en face des écrous fixés par des mors disposés pour les recevoir. Le moteur agit; l'arbre éprouve à la fois un mouvement de rotation et un mouvement de va et vient, et le pas de vis se trouve formé. Mais, pour que l'opération se fasse bien, il faut

d'une part que les filets coupent nettement la matière, et de l'autre que les copeaux qu'ils produisent puissent facilement se dégager. On parvient à ce double résultat en donnant, comme l'indiquent les fig. 1 et 2, plusieurs coups de *tiers-point* sur toute la longueur de la partie filetée du taraud (pl. 1re).



Les coups de tiers-point, au lieu d'être disposés selon les génératrices de cette partie filetée, le sont parfois en hélice. Cette disposition facilite le mouvement du taraud ainsi que le dégagement des copeaux qu'il détache, mais elle accroît aussi le chemin que ces fragments doivent parcourir pour se débiter. Quelquefois, au lieu de tiers-point, on se sert, pour atteindre le même résultat, d'une lime demi-ronde, ou même d'une *queue de rat*, comme l'indiquent les fig. 3 et 4. D'autres fois, on se borne à donner des coups de lime sur les génératrices opposées. (*Voy.* fig. 5 et 6.) Les angles travaillants ne sont pas très-bien disposés pour couper les matières, mais cette disposition a l'avantage de permettre de raviver les arêtes et de les passer sur la meule. Une disposition précieuse, surtout pour la fonte, est celle que représentent les fig. 7 et 8. Il est fâcheux qu'elle ne permette pas de passer sur la meule les angles travaillants lorsqu'ils sont émoussés. La disposition représentée par les fig. 9 et 10 remédie à cet inconvénient : c'est simplement un taraud dont la moitié est enlevée sur une longueur de cinq ou six filets, et dont la partie supérieure reste à l'état de vis.

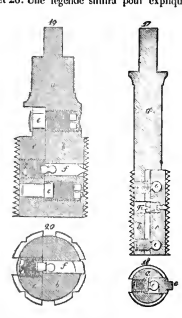
Le taraud de M. de la Morinière (*voy.* fig. 11) se compose de deux parties juxtaposées suivant un plan passant par l'axe du taraud et réunies par une vis qui traverse les deux parties de tête. La fig. 16 représente une coupe faite par l'axe de cette vis. La queue d'aronde qui réunit les deux parties du taraud donne à cet outil une inclinaison convenable pour mettre en saillie les angles travaillants. La figure 12 est le plan du taraud, la figure 13 une



coupe dans la partie filetée; la figure 14, la vue d'une des moitiés du taraud suivant le plan; la figure 15, le plan d'une des moitiés de cet outil. Pour faire le taraud que nous venons de décrire, on dresse les faces de jonction des deux parties dont il se compose, on les charge des rainures qu'elles doivent avoir, et on les réunit par des virolles que l'on chasse sur les extrémités. Cela fait, on tourne le corps de l'instrument et on le taraude à la filière à coussinet comme un taraud ordinaire. On enlève ensuite les virolles, et on place le taraud dans la filière pour régulariser l'hélice. On peut, au moyen de cette disposition, donner une inclinaison convenable aux angles travaillants, les raviver sur la meule quand ils sont émoussés ou égrenés.

Taraud de M. Waldeck. — Cet outil est un peu plus compliqué que ceux qui précèdent. La partie travaillante est un burin qui coupe la matière sans la refouler ; la figure 17 représente la coupe suivant l'axe; la figure 18 en donne une autre, faite dans la partie filetée. Cette forme permet d'atteindre un centimètre de diamètre ; quand

les dimensions sont plus fortes on emploie les dispositions indiquées pour les coupes analogues à celles qui sont reproduites fig. 19 et 20. Une légende suffira pour expliquer



le mécanisme de l'instrument dont il s'agit. Les lettres indiquent les mêmes objets dans toutes les figures.

a, corps du taraud portant un peigne à sa partie cylindrique. Il est partagé dans le sens de la longueur en deux parties inégales *b*, *c*; *c*, qui est mobile, s'ajuste exactement dans la partie fixe; *e*, *e*, vis de rappel engagée dans la partie fixe *b*, et dont les bouts sphériques se logent dans les cavités de la partie mobile dont elles règlent l'écartement suivant le diamètre du trou qu'il s'agit de tarauder; *f*, burin; *g*, vis fixée au talon du burin et munie d'une tige pour le cintrer convenablement. Ce taraud a l'avantage de faire les filets carrés aussi bien que les filets triangulaires.

On taraude avec de petits ou avec de grands tarauds. Dans le premier cas, on pince les tarauds dans un étau à main qu'on manœuvre comme un tourne-vis ordinaire; mais quand les tarauds dépassent certaines dimensions la force de l'homme devient insuffisante; on est obligé de recourir au tourne-à-gauche, pièce de fer plus forte, ou enfin à la machine à tarauder, dont la figure 20 représente une coupe faite suivant l'axe, et la figure 21 le plan, et dont la légende qui suit explique le détail. AA, mâchoires d'un étau qu'un ressort tend constamment à écarter. FF, roues d'engrenage montées sur deux vis qui permettent de rapprocher à volonté les mâchoires de l'étau. Une des vis est taraudée à droite, et l'autre à gauche. EE, pignons montés sur le même arbre et qui l'embrassent chacun avec une des roues FF. E', volant monté sur le même arbre que les pignons EE, et qu'on fait tourner à la main quand on veut approcher ou écarter les mâchoires de l'étau. *bb'*, coussinets taraudés qu'une queue fixe sur chacune des mâchoires de l'étau. R, poulie motrice montée sur un manchon qui peut tourner indépendamment de l'arbre *h h* sur lequel il est monté. Q, roue d'angle fixée sur le même manchon que la poulie. P, autre roue d'angle, fixée sur l'arbre *h h*, et qui tourne indépendamment de l'arbre. S, troisième roue d'angle qui s'engrène dans les deux roues Q et P. O, manchon qui ne peut glisser que sur l'arbre *hh*, et qui s'embraie à volonté ou avec la poulie Q, pour faire tourner l'arbre *hh* dans le sens de la poulie motrice, ou avec la poulie P, qui imprime alors à l'arbre *hh*, par l'intermédiaire de la roue S, un mouvement en sens contraire de la poulie motrice. T, levier communiquant le mouvement au manchon d'embrayage O. V, bielle transmettant au levier T le mouvement qui lui a a été communiqué par un autre levier. NNN, trois roues d'engrenage de diamètres différents, qui font corps entre elles et sont montées sur l'arbre *hh*. M, roue d'engrenage montée sur un autre arbre *gg*, qui reçoit son mouvement d'une des roues NN'N". L, pignon allongé, monté sur l'arbre *gg*. K, roue d'engrenage montée sur l'arbre creux H, et qui reçoit le mouvement du pignon L. H, arbre pouvant prendre un mouvement de rotation et de translation par les supports. L'une des extrémités de cet arbre est garnie d'un manchon portant un œil de la forme des têtes de boulon qu'il doit recevoir.

TARDIEU (*biogr.*), lieutenant criminel à Paris, est moins connu par ses lumières que par la honteuse avarice dans laquelle il vécut avec sa femme. Il paraît que le tableau

que Boileau a tracé de ce couple dans sa dixième satire n'est nullement exagéré. Guy Patin parle également de cette lésinerie, et Racine, dans ses *Plaideurs*, désigne la femme du lieutenant-criminel sous le nom de *pauvre Babonnette*. Ils occupaient un taudis près du Pont-Neuf, où ils vivaient seuls, sans amis, sans parents, sans domestiques et négligés de tous. Les trésors qu'on leur attribuait tentèrent deux hardis voleurs, qui les assassinèrent le 24 août 1664. — Les assassins furent exécutés dix jours après, sur le Pont-Neuf.

TARDIEU (Nicolas-Henri), célèbre graveur, élève d'Audran, né en 1674, et mort en 1749, à Paris, grava pour son maître les petites batailles d'Alexandre, et fut reçu à l'Académie de Peinture, en 1713, sur une gravure du portrait que Rigaud avait fait du duc d'Antin. Les ouvrages les plus remarquables de Nicolas-Henri Tardieu sont : une *Madeleine* d'après Bertin, les *Tombeaux des hommes illustres d'Angleterre*, le *Sacre de Louis XV*, et le plafond de la galerie du Palais-Royal.

TARDIEU (Antoine-François), dit Tardieu de l'Estrapade, graveur-géographe, né à Paris, en 1757, mort en 1822, excellait surtout par la pureté du trait, le filé des eaux et le fini de la topographie. Ses principaux ouvrages sont les cartes marines de l'*Atlas du commerce*, les capitales de l'Europe de celui de Mentelle, celui de la quatrième édition du *Voyage d'Anacharsis*, une carte de la *Russie*, en six feuilles, etc.

TARDIGRADES (*mamm.*). Ce nom a été donné par G. Cuvier à la première tribu de l'ordre des édentés, entièrement dépourvus d'incisives, ayant tantôt et simultanément des canines et des molaires aux deux mâchoires, tantôt n'ayant que des dents de cette dernière sorte. Ces animaux sont encore caractérisés par une tête petite, ronde et à museau court; par des membres très-grêles, les antérieurs plus longs que les postérieurs, tous pourvus d'un petit nombre de doigts comme soudés entre eux et armés d'ongles très-développés, arqués et en gouttière en dessous.

Ces animaux vivent de feuilles d'arbres et se font remarquer par une extrême lenteur dans leur marche et dans tous leurs mouvement, particularité qui leur a valu le nom sous lequel on les désigne.

Dans l'état actuel de nos connaissances, cette tribu n'est encore composée que d'un très-petit nombre d'individus propres à l'Amérique méridionale. Elle répond au genre *bradypus* de Linnée, et comprend deux genres. Ce sont :

1° L'*unau* ou le paresseux didactyle, auquel Fréd. Cuvier a réservé la dénomination de *bradypus;*

2° L'*aï*, qu'il a nommé *achœus*.

Ce naturaliste assigne au premier, pour caractères distinctifs, d'avoir des dents canines triangulaires très-saillantes, des bras un peu plus longs que les jambes; deux doigts aux extrémités antérieures, et trois aux extrémités postérieures; sept vertèbres cervicales.

Selon le même auteur, le second genre est caractérisé par l'absence de canines et l'existence d'une molaire de plus à chaque côté des mâchoires, par le nombre des vertèbres du cou, qui est de neuf au lieu de sept; par la disproportion excessive des membres, les antérieurs étant beaucoup plus longs que les postérieurs, et enfin par le nombre des doigts, qui est de trois à chaque pied, tous munis d'ongles très-grands. Aug. Déclémy.

TARENTE (*géogr.*). Ancienne ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, au fond du golfe de Tarente, qui le dispute d'étendue et de beauté avec celui de Naples. C'était la métropole de la confédération des républiques de la grande Grèce, c'était la reine de l'Italie avant que Rome surgît pour l'opprimer et en agrandir sa gloire. La fable lui donne pour fondateur Tara, fils de Neptune, mais l'histoire y reconnaît une colonie phénicienne, remplacée plus tard par les Lacédémoniens, sous la conduite de Phalante. Depuis lors chaque jour semblait ajouter à sa puissance, à sa richesse; mais tant de prospérité ne pouvait manquer d'attirer l'envie des Romains. Tarente menacée dut appeler à son secours d'abord Alexandre Molosses, roi d'Epire, et ensuite l'habile et intrépide Pyrrhus, l'un de ses successeurs. Le compagnon de Cinéas fut vaincu par Fabricius; Annibal lui succéda dans sa haine comme dans sa fortune, et, l'an 545 de Rome, Q. Fabius Maximus s'empara de Tarente, et le sort de la malheureuse ville fut accompli; 30,000 de ses citoyens furent traînés en esclavage; les monuments de ses arts allèrent, comme ceux de Corinthe, embellir la ville éter-

nelle. Aujourd'hui le temps a balayé jusqu'aux ruines; pas un monument de l'ancienne république n'est, je ne dirai pas debout, mais reconnaissable. Son port, autrefois célèbre, est comblé. La ville moderne n'occupe même plus le site de l'ancienne : celle-ci se déployait sur la terre ferme, celle-là est bâtie sur un îlot réuni au continent par deux ponts, et où jadis ne s'élevait qu'un château-fort. La population est réduite à 18 ou 19,000 habitants, sans commerce, sans industrie. Le climat est toujours le même, le sol est toujours fertile; mais qui pourrait, dans cet étroit ruisseau, reconnaître le Galèse chanté par Virgile; dans ces collines, incultes pour la plupart, les coteaux célébrés par Horace, qui égalait leurs pampres à ceux même de Falerne?

E. B—N.

TARENTELLE, danse favorite du peuple napolitain. Cette danse, très-animée et qu'accompagnent le tambour de basque et la mandoline, est, dit-on, originaire de Tarente. Tout le monde connaît la *tarentule*, appelée aussi *ragno arrabiato*, espèce de grosse araignée qui se trouve dans plusieurs provinces du royaume de Naples et principalement dans la terre d'Otrante; sa morsure cause, dit-on, une maladie appelée le *tarentisme*, qui produit une telle agitation qu'on ne peut rester un moment tranquille. On croyait que cette maladie se guérissait en faisant danser les malades au son des instruments jusqu'à ce que les forces leur manquassent. La vérité est qu'on chasse le venin par une forte transpiration, et qu'on empêche le sang de se glacer en agitant sans cesse le malade et en ne lui permettant pas de succomber au sommeil. Il paraît assez probable que cette danse forcée a fourni l'idée première de la tarentelle.

TARENTISME. On donne ce nom à une maladie nerveuse, caractérisée par un trouble de l'intelligence, et accompagnée du besoin irrésistible, involontaire et insatiable de danser.

Le tarentisme est sans contredit l'une des maladies les plus singulières et les plus bizarres que l'on puisse rencontrer dans l'espèce humaine. Observée avec quelque soin, vers le milieu du XVIe siècle, elle n'a cependant pas été appréciée convenablement, parce que les médecins de cette époque, subjugués par des idées superstitieuses, croyaient apercevoir dans des phénomènes aussi insolites tantôt l'influence de puissances occultes, tantôt l'intervention du diable lui-même. On conçoit à peine comment des hommes habitués à l'étude des merveilles de l'organisme vivant ont pu s'abandonner à d'aussi folles conceptions. Quoi qu'il en soit, ces opinions étranges agirent manifestement sur les esprits. Il était donc de notre devoir de signaler ces influences avant de dire ce qu'est le tarentisme. Nous devions les signaler, disons-nous, car par elles nous expliquons les manières de voir les plus contradictoires, professées par des hommes éminents, sur le sujet qui nous occupe. Les opinions les plus opposées se sont disputé le terrain. Ainsi, tandis que quelques écrivains, abusés par une crédulité aveugle ou quelque peu naïve, croyaient à tous les contes populaires débités au sujet de la piqûre de la tarentule, d'autres plus réservés, plus retenus par un scepticisme calculé, non-seulement rejetaient toutes les traditions romanesques inventées à plaisir, mais encore refusaient de croire aux faits de l'observation la plus sincère. Nous croyons que ces deux opinions sont également erronées; leur exagération les a fait, avec juste raison, condamner l'une et l'autre.

Ceci posé, entrons en matière.

Il nous semble nécessaire d'établir une distinction qui, nous l'espérons, jettera quelque lumière sur l'histoire de la maladie dont nous parlons. Le tarentisme peut se développer spontanément et sans cause appréciable, ou bien il peut se développer à la suite d'une piqûre d'insecte, et reconnaître par conséquent une cause virulente. Ces motifs nous semblent propres à légitimer la division suivante du tarentisme : 1° tarentisme *idiopathique*, 2° tarentisme *symptomatique* ou consécutif.

Le tarentisme développé à la suite de la piqûre de la tarentule, autrement dit le tarentisme symptomatique, a été, jusqu'à ce jour, seul convenablement étudié; ses causes, sa symptomatologie, son développement, son traitement, son histoire enfin étant mieux connus, c'est par lui que nous commencerons.

Les écrivains qui ont parlé du tarentisme ont signalé comme cause la piqûre d'un insecte venimeux, mais ils ne sont pas d'accord sur le nom ou l'espèce d'insecte. Ainsi, tandis que les uns attribuent les accidents du tarentisme à la tarentule (*tarentula*,

rangée par M. Duméril parmi les *araignées chasseresses*), d'autres les attribuent à la morsure du scorpion. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces distinctions, qui n'ont pas été jusqu'ici suffisamment justifiées.

On peut distinguer trois périodes fort distinctes dans le développement du tarentisme: 1° une période d'incubation, 2° période du développement d'accidents locaux et primitifs; 3° période de réaction.

1° La période d'incubation, très-variable comme durée, s'étend du moment de la piqûre jusqu'à l'époque d'apparition des premiers accidents. Si le malade une fois piqué n'est pas prévenu des accidents qui doivent ou peuvent survenir, s'il n'est pas effrayé du danger qui le menace, il éprouve seulement dans la partie touchée par l'insecte venimeux une cuisson analogue à celle produite par la piqûre d'une abeille, et quelquefois même une simple cuisson. Au bout de quelques heures des douleurs assez vives se font sentir. Dès lors la seconde période commence. Certains auteurs ne reconnaissent que la période dont nous parlons actuellement, et prétendent que les accidents sont immédiats.

2° Période. La piqûre, d'abord à peine visible, s'entoure bientôt d'un petit cercle rouge qui va en s'agrandissant et devient livide. Les humeurs affluent vers ce point, et il se forme une tumeur douloureuse. Le membre s'engourdit, la respiration devient difficile et laborieuse, le cœur semble opprimé; il y a de la céphalalgie, de la tristesse, de l'abattement, une sorte de nonchalance générale qui empêche le malade de répondre aux questions qu'on lui adresse; ou s'il essaie de répondre, dit Baglivi, il se contente de porter la main à la région précordiale, comme pour indiquer que là est le siége principal de sa douleur. Bientôt les accidents augmentent, les yeux se ternissent, la faiblesse devient plus grande, le pouls plus petit, plus concentré; une sueur froide couvre la peau, une stupeur profonde se peint sur tous les traits du visage; la faculté de sentir abandonne tout le corps, les mouvements volontaires deviennent impossibles; l'anéantissement est à son comble. Si cet état se prolonge, si l'on n'y porte remède, le malade peut succomber.

3° Période. Cependant une réaction s'opère; le malade sort de sa léthargie, mais peu à peu et par degrés; chaque membre s'anime progressivement, chaque trait de la face retrouve une expression, la peau devient chaude, le pouls plus développé, le teint s'anime, l'œil retrouve sa vivacité et son éclat, les membres s'agitent de plus en plus, une stimulation intérieure pousse le malade; soudain il se lève, et se livre involontairement à une suite ininterrompue de sauts ordinairement cadencés. Il danse donc, et danse sans repos, sans interruption, sans reprendre haleine. Une chaleur vive s'empare de lui, une sueur abondante ruisselle sur tout le corps. A la fin, la fatigue l'emporte, l'agitation des membres diminue, et le malade épuisé retombe dans l'état d'affaissement dans lequel il était auparavant.

Comment s'opère cette troisième période? quelle en est la cause? ici nous arrivons au point le plus délicat de la question, car les données de l'histoire revêtent les formes de la fable, et les savants, sans sortir de leur domaine, semblent raconter des merveilles de la mythologie.

On raconte que le malade jeté dans son sommeil léthargique en est tiré par le son de la voix ou des instruments. Pour arriver à ce but, on fait venir un musicien, auquel on fait exécuter successivement différents airs, jusqu'à ce qu'on ait trouvé celui qui est en harmonie avec l'organisation, ou mieux avec la maladie du patient. Les airs qui semblent le mieux appropriés sont les chants nationaux ou populaires dont le rhythme est vif et pressé. Pendant que le musicien joue, on observe le malade. A un instant donné, c'est-à-dire quand l'instrument a fait vibrer la fibre sensitive du malade, on voit celui-ci animé comme par un choc électrique; la vie qui paraissait anéantie se réveille tout à coup. On voit un doigt, puis deux, puis trois se mouvoir en cadence; la main s'agite à son tour; les bras ensuite, enfin les jambes, et finalement tout le corps. Alors commence la scène dont nous venons de signaler les principaux traits. Poursuivons notre narration. On raconte qu'à cet instant les malades se livrent à des actes ridicules ou extravagants qui dénotent des lésions intellectuelles manifestes. Ainsi quelques-uns quittent leurs vêtements et se roulent dans la boue comme des pourceaux; d'autres veulent courir sans savoir où aller; des femmes et des jeunes

filles, remplies de chasteté, se livrent aux propos les plus obscènes et à des attouchements impudiques, enfin à des actes qui blessent toutes les lois de la décence et de la pudeur. On a vu des malades vouloir se jeter dans des puits ou faire d'autres tentatives de suicide. Ceux-ci cherchent des lieux solitaires, ceux-là s'agitent comme des insensés, enfin quelques-uns semblent rechercher avec délices certaines couleurs, tandis qu'ils éprouvent une répugnance invincible pour certaines autres couleurs. Pour tout observateur impartial des actes si singuliers dénotent une altération manifeste des facultés intellectuelles et morales, et ne peuvent relever que de conceptions délirantes. Nous insistons sur cette observation, qui a été faite longtemps avant nous par maints esprits sages et instruits; nous y insistons parce qu'elle est la clef des explications que nous donnerons des faits de tarentisme.

Passons actuellement à la seconde forme de la maladie, à celle que nous appelons *idiopathique*. Nous n'en donnerons pas une description aussi minutieuse que la précédente, d'abord parce que les renseignements que fournit la science sont peu nombreux, ensuite parce que nous serions obligé de nous répéter nous-même, ce qui deviendrait fatigant et inutile.

Les annales de la science contiennent un certain nombre de faits qui, abstraction faite de la cause productrice (piqûre de la tarentule) et de l'efficacité de la musique comme agent curatif, présentent des conditions identiques à ceux observés par Baglivi et divers auteurs. Nous nous contenterons de donner un court résumé du fait suivant, publié récemment par les journaux de médecine d'Angleterre. Cette courte analyse, mieux peut-être qu'une description didactique, fera comprendre la forme symptomatologique du tarentisme idiopathique. Voici cette observation : Une jeune ouvrière, nommée miss Elsworth, employée dans une fabrique de coton, était depuis longtemps en proie à une manie des plus violentes. Indépendamment de la perversion intellectuelle, elle présentait un symptôme singulier : c'était un désir irrésistible de *danser*. Elle se livrait à cet exercice avec une telle violence qu'elle n'était arrêtée que par l'épuisement et la syncope. Aussitôt que ses muscles reprenaient leur force, la danse recommençait ; enfin ce besoin était tellement violent qu'abandonnée à elle-même elle eût dansé jusqu'à la mort (*dancing herself to death*). La maladie augmentant toujours, la pâleur et la maigreur firent des progrès continuels, effrayants, qui pouvaient faire redouter une mort prochaine. On craignait de la voir succomber à la suite d'un accès de danse trop prolongé, et mourir d'épuisement. Dans cette occurrence, les médecins, après avoir eu inutilement recours à diverses médications internes, firent attacher la malade à une table solidement fixée, et, à l'aide de la camisole et de divers autres moyens contentifs, empêchèrent les mouvements de tous les membres, à l'exception de ceux des jambes. Ce traitement suivi rigoureusement fut long, mais efficace. Au bout de onze mois la guérison était accomplie.

La marche de cette maladie est tellement caractéristique qu'il est impossible de la confondre avec aucune autre. En effet, la chorée ou danse de Saint-Guy offre seule quelques rapprochements symptomatiques à faire avec le tarentisme, et encore ces rapprochements ne portent que sur un ordre de phénomènes, nous voulons parler des accidents musculaires. Quelques choréiques sont pris de mouvements convulsifs de tout le corps qui simulent parfois une sorte de balancement volontaire, et par conséquent une espèce de danse. Cependant, en examinant attentivement les malades atteints de chorée, on aperçoit bientôt que leurs mouvements sont incomplétement soumis à l'action de la volonté, car, lorsqu'ils veulent diriger leur main ou leur pied vers un point déterminé, des spasmes involontaires, quelquefois violents, détournent le membre et le portent dans une direction tout à fait différente. Ceci se remarque principalement quand les malades veulent saisir des objets d'un petit volume : on voit alors leurs mains trébucher, pour ainsi dire, et faire maints efforts pour s'arrêter au point voulu. Dans le tarentisme, des phénomènes tout à fait opposés se manifestent ; car le malade, quoique poussé par une volonté supérieure à la sienne, domine ses mouvements et leur imprime une direction dont il reste le maître. Ainsi, le choréique est libre de faire des mouvements ; le malade affecté de tarentisme ne l'est pas. Le choréique ne peut pas diriger ses mouve-

ments ni les coordonner; c'est le contraire dans le tarentisme. Ces différences seules sont assez tranchées pour empêcher toute confusion entre les deux maladies; cependant nous devons signaler un autre signe très-propre à fixer le diagnostic, même dans les cas les plus douteux; nous voulons parler de l'état intellectuel des malades. Dans la chorée le cerveau accomplit nettement ses fonctions intellectuelles; dans le tarentisme il y a trouble et perversion de l'intelligence, il y a un véritable état de folie, ou au moins de délire aigu qui la simule complétement. Après avoir signalé ces dissemblances entre les deux affections qui se touchent de plus près, il nous semble superflu d'insister davantage sur le diagnostic différentiel du tarentisme.

La durée de cette affection est très-variable; bornée dans certains cas à un seul accès, elle se termine en deux ou trois jours. D'autres fois elle dure des mois entiers; nous en avons fourni un exemple emprunté aux journaux anglais.

Sa terminaison a quelque chose d'insolite et d'analogue à ce qui se passe dans les attaques d'épilepsie et de catalepsie. On rapporte que des malades se sont sentis tout à coup débarrassés de leur maladie, et que, sans transition, sans convalescence, ils sont entrés en pleine santé. Ils paraissaient sortir d'un sommeil profond, ne conservant pas le moindre souvenir de leur maladie ou des événements qui s'étaient succédé pendant sa durée.

Quel est le traitement qui convient à cette maladie? si l'on en croit les traditions, il faut faire danser le malade jusqu'à ce qu'il tombe épuisé de fatigue. Alors on le ramasse, on le porte dans son lit, on lui administre quelques toniques, et on le laisse reposer. Peu de temps après on recommence à faire danser. On continue ce traitement pendant sept à huit jours ordinairement, et alors le malade se trouve radicalement guéri. Si les faits cités sont réels et authentiques, ce mode de curation a quelque chose de spécifique et d'incompréhensible; aussi, avant de le juger, nous faisons appel à l'expérience. Dans un cas de tarentisme idiopathique nous croyons qu'il serait plus sage de se conformer à la pratique des médecins anglais et de suivre leur exemple.

Quelle est la nature du tarentisme? Pour répondre convenablement à cette question, il nous semble utile d'abord de préciser certains faits ou plutôt certains termes; en second lieu, de dépouiller cette même question des inventions à plaisir qui la compliquent, et de la dégager de ces erreurs dont le vulgaire crédule se plaît à embellir les faits extraordinaires. Par exemple, on a dit que les malades dansaient, et aussitôt, prenant cette expression à la lettre, on a cru que la tarentule, cette terrible *araignée enragée*, comme on l'appelle encore, inoculait avec son venin l'art de danser, et qu'elle transformait en Vestris ou en nymphe de l'Opéra tout ceux qu'elle touchait. Singulière exagération, qui a fait considérer comme dépendant de l'art chorégraphique des mouvements quelquefois fort bizarres, exécutés en cadence. Quelques personnes ont nié l'existence de la maladie, en se fondant précisément sur la marche qu'on lui assigne. Elles ne peuvent pas comprendre que le malade puisse danser jusqu'à tomber d'épuisement et de fatigue. La science possède cependant des faits analogues : ainsi le chien enragé court tant qu'il lui reste de force, et, quand elles l'abandonnent, il cherche un endroit obscur, s'y repose quelque temps pour recommencer encore, et enfin périr de maladie et d'épuisement dans une dernière station. Qu'il nous suffise d'indiquer ce rapprochement. Arrivons à un troisième point. On a fait grand bruit de l'efficacité de la musique dans le traitement du tarentisme. N'a-t-on pas dépassé la vérité? nous sommes disposé à le croire, d'autant mieux même que, dans les faits rapportés par les auteurs du nord de l'Europe, la danse se produisait sans le secours du chant ni des instruments. Ceci étant bien entendu, il nous semble facile maintenant d'apprécier le rôle que joue l'*araignée enragée* dans les productions du tarentisme. A notre avis, son venin agit, comme la plupart des autres venins, en déterminant des phénomènes ataxiques et adynamiques nombreux. Il n'y a là rien que de très-naturel. Maintenant, si l'on se rappelle l'influence prodigieuse des idées sur les productions des phénomènes nerveux, si l'on se rappelle que la Pouille est, selon Pinel, pour ainsi dire la terre classique du délire mélancolique (*delirium melancholicum in hisce regionibus endemicum*. Ph. Pinel). Si l'on se rappelle que, de nos jours encore, les habitants de la campagne, imbus de

préjugés rustiques, regardent le venin de la tarentule comme si dangereux qu'ils se hâtent, lorsqu'ils en ont été piqués, de se serrer la jambe, au point même de déterminer la gangrène. (Obs. de M. Laurent, chirurg. en chef de l'armée franç. à Naples); si, disons-nous, l'on se rappelle ces circonstances, on ne sera pas étonné de voir éclater le délire, et à sa suite les actes extravagants signalés par divers auteurs. Ainsi, à notre avis, et pour nous résumer, nous regardons la piqûre de la tarentule comme une cause accidentelle, n'ayant aucune propriété spéciale et pour ainsi dire spécifique, capable de déterminer directement le tarentisme. Nous regardons cette dernière affection comme une maladie nerveuse se caractérisant par un état maniaque qui n'a pas encore été rapporté à l'un des ordres créés par les manigraphes modernes, état maniaque compliqué du besoin irrésistible de mouvements violents, auquel on a donné le nom de danse.

Disons, en terminant, que l'expérience personnelle nous ayant fait défaut, nous avons été reduit au rôle de simple narrateur, car nous n'avons jamais vu de sujet atteint de tarentisme, affection, du reste, fort rare dans nos contrées.

Docteur Bourdin.

TARENTULES, TARENTULÆ (*entom.*). D'après la méthode de M. le baron Walckenaër, qui s'occupe depuis longtemps d'une manière spéciale de l'étude des arachnides, les tarentules forment la première race de la famille des *Terrénides*, qui est une subdivision du genre *lycose*, lequel fait partie de la tribu des *araignées*, ordre des *aranéides*, classe des *acères*. Dans son *Histoire naturelle des insectes aptères*, faisant suite au Buffon de Roret, cet auteur décrit cinq espèces de tarentules, auxquelles il donne pour caractères communs : corps dont la longueur égale ou surpasse dix lignes; corselet allongé, tête étroite, abdomen marqué sur le dos d'une suite de triangles ou de chevrons transverses; yeux antérieurs décrivant une ligne légèrement courbée en avant. De ces cinq espèces nous ne mentionnerons ici que la plus anciennement connue, celle qui est devenue si célèbre par les effets venimeux de sa morsure, c'est-à-dire la tarentule de la Pouille (*tarentula Apuliæ*), que Linné, Fabricius, Olivier, Pallas, Léon Dufour et autres naturalistes ont confondue avec d'autres espèces qui lui ressemblent, et notamment avec la tarentule narbonnaise. Le caractère distinctif de celle de la Pouille consiste dans la couleur fauve de son ventre, traversé par une bande noire, et par les taches particulières de son abdomen et de son corselet. Voici, au reste, la description qu'en donne M. Walckenaër · abdomen d'un fauve brun sur le dos, marqué de cinq ou six chevrons noirs se joignant, bordés de fauve clair ou de blanc rougeâtre, dont les pointes sont tournées vers le corselet; les deux antérieures en triangle ou en fer de lance; ventre d'un rouge fauve, avec une large bande transversale noire dans le milieu; tache d'un noir velouté à l'endroit des parties sexuelles; ligne fixe, noire, transversale, séparant les plaques pulmonaires et les parties sexuelles de la bande rousse; pattes grises en dessus et en dessous, rayées de larges bandes d'un blanc vif et d'un noir très-foncé au fémoral et au tibial; mandibules et palpes revêtus en dessus de poils roux, et noirs à leur extrémité; deux lignes rougeâtres, fines, qui se détachent sur un fond noir, se font voir sur les côtés du corselet, et aboutissent aux yeux latéraux de la première ligne.

La lycose tarentule a été ainsi appelée de la ville de Tarente, en Italie, dans les environs de laquelle il paraît qu'elle est plus commune qu'ailleurs; de là aussi le nom de *tarentisme* donné à la maladie qu'elle est censée occasioner à ceux qui en sont mordus, et qui ne peut être guérie, suivant l'opinion vulgaire, que par le secours de la musique. Quelques auteurs ont poussé la crédulité jusqu'à indiquer les airs qu'ils croient le mieux convenir à la guérison des *tarentolati* : c'est ainsi qu'ils appellent les malades. Ces airs, qui ont été notés avec soin dans plusieurs ouvrages, entre autres dans un Traité de Samuel Hofenferrer sur les maladies de la peau, sont de deux sortes : la *pastorale* et la *tarentola*. On les joue avec la guitare, le hautbois, la trompette et le tambourin sicilien. Alors les malades qui se plaignaient, soupiraient, se mettent à danser, ou plutôt à gambader et à faire mille contorsions ; bientôt ils sont baignés de sueur et accablés de fatigue : on les met au lit; ils s'endorment d'un profond sommeil, et, à leur réveil, ils se trouvent guéris, sans se souvenir de rien. Toujours il y a des rechutes, et les symptôme de la

maladie reparaissent tous les ans à la même époque, pendant vingt et trente ans de suite, et quelquefois toute la vie. C'est dans la canicule que la morsure de la tarentule est la plus dangereuse.

Tels sont les principaux faits avancés dans les ouvrages qui ont été publiés sur la tarentule, dans les XVIe et XVIIe siècles. Cependant, à cette époque-là même, plusieurs médecins éclairés de l'Italie nièrent les effets désastreux de la morsure de la tarentule, ou du moins ils affirmèrent n'avoir jamais rencontré ces phénomènes dans la pratique. D'autres, tout en reconnaissant l'existence de l'espèce de fièvre chaude nommée *tarentisme*, se refusaient à en attribuer la cause à la morsure de cette araignée; selon eux, presque tous les effets de ce genre qu'on avait cherché à constater concernaient, soit des jeunes filles dans l'âge du développement, soit des femmes dans l'âge critique, ou bien d'un tempérament ardent, et dont les désordres nerveux provenaient de tout autre cause que celle indiquée. Toujours est-il que, depuis que ces faits merveilleux ont été soumis à l'examen d'une sage critique et aux lumières de l'expérience, ils ont perdu, du moins dans l'opinion des gens instruits et sans préjugés, cette réputation, fruit malheureux des terreurs d'une imagination crédule; et il est bien reconnu aujourd'hui que le venin de la tarentule ne produit pas plus d'effet sur l'homme que celui de l'abeille, de la guêpe, du scorpion d'Europe, et qu'il n'est mortel ou réellement dangereux que pour les insectes dont elle fait sa nourriture. Mais si, sous ce rapport, cette aranéide a perdu beaucoup de sa célébrité, les naturalistes qui l'ont étudiée l'ont rendue très-intéressante par l'histoire de ses mœurs.

Le trou qui sert de retraite à la tarentule consiste en un boyau perpendiculaire, cylindrique, qu'elle creuse dans les terrains secs et arides et un peu en pente. On conçoit que ses dimensions doivent varier suivant l'âge et la grosseur de l'individu qui l'habite. M. Chabrier, qui a observé la demeure de la tarentule narbonnaise parvenue à l'âge adulte, dit que le diamètre de son ouverture est de 27 à 32 millimètres; qu'il s'accroît graduellement jusqu'au fond, de sorte que sa partie inférieure a un diamètre triple de celui de l'entrée, d'où il résulte que la tarentule s'y trouve fort à l'aise avec sa progéniture, et ne peut en sortir qu'en s'allongeant. Quant à la longueur ou profondeur du terrier, elle est, suivant le même auteur, de 244 à 271 millimètres. L'entrée de ce terrier est bordée circulairement par une espèce de parapet, qui s'élève plus ou moins au dessus du sol, et qui, avec le temps, acquiert la dureté de la pierre. C'est un mélange de chaume, de plantes desséchées, de terre, le tout lié ensemble par une glu tenace qui est sécrétée par l'insecte. Ce parapet, joint à l'inclinaison du terrain, sert à garantir la demeure de la tarentule de la pluie, des frimas, et empêche qu'il n'y puisse rien tomber.

La tarentule se tient ordinairement en embuscade à l'entrée de son gîte, et, dès qu'elle aperçoit un insecte, elle s'élance dessus avec une vitesse prodigieuse, le saisit avec ses tenailles, l'emporte au fond de son trou, et le dévore presque entièrement, ou n'en laisse que les parties les plus dures. Elle va souvent courir dans les champs pour y exercer ses rapines, mais elle revient toujours à son gîte. Vers la fin du mois d'août, la femelle pond une quantité considérable d'œufs, parfaitement semblables à des graines de pavot blanc pour la forme, et de couleur jaunâtre. Rossi en a compté 627, et Serao 825. Elle les renferme dans une coque de soie blanche, d'un tissu très-serré, qu'elle tient fortement attachée à l'extrémité de son abdomen, et qu'elle promène partout avec elle. Lorsque les petits sont éclos, la mère déchire l'enveloppe pour les faire sortir, les porte sur son dos, et les nourrit jusqu'à la première mue, ou jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour se former eux-mêmes une habitation et pourvoir à leurs besoins.

Suivant M. Chabrier, la tarentule passe l'hiver avec sa famille sous le même toit, et ce n'est qu'au retour de la belle saison que la dispersion a lieu. Alors les intempéries ou variations du printemps font périr un très-grand nombre de jeunes individus.

Dans les premiers beaux jours de la fin de mars, on voit les jeunes tarentules sortir de leur demeure pour jouir de la douce chaleur du soleil, faire des excursions, mais de courte durée : le plus léger zéphir suffit pour les faire rentrer dans leur habitation. A la fin du second hiver, cet aranéide, suivant le même auteur, a acquis environ le tiers de sa grandeur, et ce n'est qu'à la troi-

sième année que son accroissement est terminé; mais cette opinion est combattue par M. Walckenaër, qui pense, comme Baglivi, que c'est à la seconde année qu'elle atteint toute sa taille, attendu que la croissance des insectes est toujours bien plus lente pendant la première période de leur existence.

La durée de la vie des tarentules pourrait être très-longue; mais on a remarqué que les fortes averses d'automne, en détruisant leurs terriers, en font périr un grand nombre. Elles ont d'ailleurs un ennemi redoutable dans une grande espèce de scolopendre qui habite les mêmes contrées. Cette scolopendre attaque les plus grosses tarentules, les tue et s'empare de leur habitation.

Il est très-difficile de faire sortir ces aranéides de leur trou, lorsqu'elles s'y trouvent renfermées avec leurs cocons. Alors la défense de leur progéniture double leur courage, et elles repoussent avec la plus grande force l'instrument dont on se sert pour les en déloger. Les deux sexes vivent séparément et ne se réunissent qu'aux temps des amours; hors ce temps, ils se font une guerre à mort, ce qui contribue encore à en diminuer le nombre.

Les premiers observateurs, ayant renfermé plusieurs tarentules dans le même bocal, n'ont pas tardé, comme les derniers, à s'apercevoir qu'elles se ruent l'une contre l'autre aussitôt qu'elles sont en présence, et qu'elles finissent par s'entre-dévorer. Cependant M. Walckenaër ayant mis dans le même bocal un mâle et une femelle de la tarentule narbonnaise, il les a gardés vivants pendant trois semaines, sans qu'ils se fissent aucun mal, bien qu'ils aient été privés de nourriture pendant tout ce temps. Aldrovande a gardé vivante une tarentule pendant cinquante jours, sans ali ments. M. Chabrier en a conservé une, également sans la nourrir, pendant deux mois; au bout de ce temps, elle était à peine maigrie, et se mit à dévorer une grosse mouche qu'il lui présenta.

Il existe dans la Russie méridionale une espèce de tarentule observée par Pallas, et ressemblant, suivant lui, à celle d'Italie; mais, d'après la description qu'il en donne, il est évident que c'est une espèce différente de celle de la Pouille, et que c'est la *tarentule singoriène*, décrite par Laxmann. Malgré sa ressemblance avec l'araignée de Tarente, dit Pallas, on ne connaît pas, dans toutes les contrées qu'elle habite, de dangereux effets de sa morsure, quoique les enfants des paysans s'amusent fréquemment à la déterrer, et en reçoivent souvent des morsures assez douloureuses. Pallas dit avoir été mordu lui-même par une de ces araignées, ainsi qu'un Cosaque qu'il employait à attraper différents animaux. Ce dernier le fut jusqu'au sang: cette morsure lui causa pendant quelques jours une douleur assez vive, mais elle ne fut suivie d'aucun accident fâcheux. Les Kalmoucks ne sont pas aussi braves que les enfants de Sama, dont parle Pallas. Lepechin, après avoir décrit la tarentule, qu'il rencontra en abondance dans les steppes, aux environs de la ville de Sipowka, dit qu'une espèce de brebis noire se plaît à les déterrer, et en fait une grande destruction. Par cette raison les Kalmoncks chérissent beaucoup cette espèce de brebis, car ils redoutent les tarentules, et ne dressent jamais leurs tentes dans les endroits où ils en rencontrent. Cependant Lepechin ajoute qu'en écrasant cette araignée dans de l'huile d'olive, et en l'appliquant sur la tumeur occasionnée par sa morsure, on guérit facilement et sans qu'il soit besoin d'emprunter le secours de la musique.

La tarentule de Morée a été observée vivante sur les lieux par M. Brullé, qui s'exprime ainsi à son sujet: « Les paysans grecs « sont ceux de l'univers qui craignent le « plus les animaux nuisibles; cependant la « tarentule ne leur inspire aucune crainte: « la plupart ne la connaissent même pas. « Identiquement la même que celle que « M. Walckenaër a nommée narbonnaise, « elle se creuse des trous à l'entrée desquels « elle attend, blottie, immobile, le passage « de la victime qu'un destin fatal doit amener à sa portée. Aperçoit-elle un insecte, « elle se jette dessus avec une grande agilité, et le rapporte dans sa demeure avec « non moins de vitesse. D'autres fois on la « rencontre errant parmi les plantes basses, « où elle prend à la course l'insecte dont « elle fait sa proie. Rien n'égale la vivacité « de cet animal: on croit le saisir, et à l'instant il échappe par un ou plusieurs sauts « presque électriques, après lesquels il reprend sa marche ordinaire, pour recommencer cette manœuvre si on cherche encore à le prendre. Ses couleurs, agréa-

« blement variées de noir et de rouge vif, « le font apercevoir. C'est l'espèce la plus « remarquable du genre lycose; les autres « sont petites et n'ont rien qui attire l'at- « tention. »

Drummond, dans ses Voyages, dit que la grande tarentule de Chypre, quoique nombreuse dans cette île, n'est nullement redoutée des habitants; qu'on n'a aucun exemple d'effets fâcheux de sa morsure, et qu'on ignore dans ce pays tout ce que les Italiens débitent sur cet insecte. Mais il n'en est pas de même de celle qu'on trouve en Perse, dans les environs de Caschan : Olensius attribue à sa morsure des effets aussi singuliers et aussi fâcheux qu'à celle de Tarente, et prétend qu'elle est, à cause de cela, très-redoutée des Persans.

Abbot fournit peu de particularités sur les tarentules de Géorgie, dans l'Amérique septentrionale. Il dit seulement qu'elles vivent sous terre, le plus souvent dans le tronc des arbres tombés de vétusté; qu'on les voit, principalement après la pluie, stationner le soir à l'entrée de leurs trous, qui sont d'une profondeur considérable; que, si quelques insectes s'en approchent, elles s'en saisissent et les entraînent avec vivacité dans leurs retraites. Il ajoute qu'elles sont rares.

Tels sont les principaux faits que présente l'histoire de la tarentule. Si l'on veut en savoir davantage, il faut consulter les ouvrages de Ferrante Imperato, de Ludovico Valetta, de Baglivi, de Pallas, de Latreille, de MM. Chabrier, Léon Dufour, et notamment le premier volume de l'*Histoire naturelle des insectes aptères*, de M. Walckenaër, faisant suite au Buffon de Roret, auquel nous avons emprunté une grande partie des détails contenus dans cet article.

Duponchel père.

TARGET (Guy-Jean-Baptiste), né à Paris, le 17 décembre 1733, prit rang, dès son début, parmi les premiers avocats de la capitale, et devint bientôt l'émule de l'éloquent Gerbier. Sa faconde fleurie quoique un peu diffuse, des talents littéraires et un profond savoir lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1785. Target, qui avait commencé sa brillante carrière d'avocat par une plaidoirie remarquable pour les frères Leoncy contre les Jésuites; qui avait, par un de ses plaidoyers où il était question des rosières de Salency, popularisé Salency et ses rosières au point que la musique, la peinture, la poésie et les grands seigneurs ne firent plus que rêver et ne rêvèrent plus que fêtes de Salency et rosières; Target, qui, lors de la création du parlement Meaupou, resta fidèle à l'ancienne magistrature, Target est arraché à ses paisibles travaux; la ville de Paris l'a élu, un des premiers, député aux états généraux. Alors commence pour lui cette nouvelle carrière qui lui vaut un nom dans l'histoire. A la tribune on retrouva l'avocat avec son style vague et prolixe, alors qu'il fallait des allocutions précipitées comme les événements qui en étaient l'objet. Aussi les railleries commencèrent-elles à l'assaillir de toutes parts. Amoureux de mots sonores et prétentieux, élaborant péniblement ses discours longs et fastidieux, surtout dans les rapports qu'il était appelé à faire au nom des comités dont il fut pourtant l'organe habituel, il arrivait souvent à ne produire que des phrases semblables à celle-ci, qui donna lieu à tant de persiflages : « *L'Assemblée ne veut que la paix et la concorde suivies du calme et de la tranquillité.* » Tout le monde parlait des *couches* de Target, et de la *targétine constitutionnelle* qu'il devait mettre au jour. Pourtant le mérite réel, la science profonde, dont il donna des preuves éclatantes dans sa défense de la Déclaration des Droits de l'Homme et dans toutes les motions importantes qu'il fit, lui valurent, au mois de janvier 1790, les honneurs de la présidence. A partir de ce moment il ne fit que perdre pour sa gloire et sa réputation, jusqu'à ce qu'en 1792, Louis XVI l'ayant honoré du son choix comme défenseur, il eut la faiblesse de répondre par un refus dont on essaiera vainement de laver sa mémoire. L'énergie des grands cœurs lui manquait, et le délire de la frayeur le porta jusqu'à publier un petit écrit intitulé : *le Républicain Target*, par lequel il s'abaissait à initier la foule aux sentiments qui lui avaient fait refuser le noble mandat que lui avait octroyé une illustre infortune. Quelque effort que l'on fasse en faveur de Target, le mâle courage du vénérable Malesherbes fera toujours pâlir le portrait de l'avocat oublieux de son devoir le plus sacré.

La fin de la vie de Target se partage entre le misérable emploi de secrétaire du comité révolutionnaire, présidé par le savetier Chalaudon, l'un des plus odieux agents de

Robespierre, et les fonctions plus dignes de membre du tribunal de cassation. Ses derniers travaux concernant le projet de code civil uniforme et celui du code criminel décèlent le jurisconsulte émérite, à qui une vie politique agitée n'a point enlevé le savoir acquis. Il mourut à Molières, le 7 septembre 1807.

Les principaux ouvrages de Target sont : *Un mémoire sur l'état des protestants en France*, 1787, ouvrage grandement loué par Laharpe dans sa Correspondance russe, et sa *Déclaration des Droits de l'Homme en société*. On a publié contre lui divers pamphlets, entre autres : *Relevailles, rechute, et nouvelle conception de M. Target*. — *La Targétade*, tragédie burlesque, etc. Muraire a fait son éloge en 1807, à la Cour de cassation.

T. Versigny.

TARGUM. Ce mot signifie en hébreu interprétation, explication, traduction. Les juifs l'appliquent aux versions et aux paraphrases de l'Écriture sainte en langue chaldaïque ou syro-chaldaïque, devenu l'idiome vulgaire des Israélites, après leur retour de la grande captivité de Babylone. La traduction écrite des cinq livres de Moïse, par le rabbin Onkelos, qui vivait peu avant la naissance du Sauveur, est le premier *Targum* que l'on connaisse. Cette traduction est à peu près le mot à mot du texte hébreu. — Jonathan-Ben-Uziel, contemporain de Jésus-Christ, reproduisit les prophètes, mais avec des additions et des gloses ; c'est le second *Targum*. — Le troisième, qui parut à Venise vers la fin du XVIe siècle, a pour objet le Pantateuque, comme celui d'Onkelos, avec cette différence importante toutefois, que les interprétations sont pour la plupart arbitraires et fabuleuses. — Le quatrième, dit de Jérusalem, est une espèce de commentaire sur divers passages des cinq livres de la loi ; on le croit plus moderne que les précédents. — Le cinquième n'est qu'une paraphrase fort libre de Ruth, Esther, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, et les Lamentations de Jérémie. — Le sixième est une explication d'Esther. — Le septième, attribué à un certain Joseph-le-Borgne, est un développement fort étendu de Job, des Psaumes et des Proverbes. — Le huitième, sur les Paralipomènes, fut publié en 1680, à Augsbourg, d'après un ancien manuscrit.

L'édition la plus estimée des *Targums* est celle qu'en donna Buxtorf le père, à Bâle, à la suite de sa *Biblia rabbinica*, 4 vol. in-fol., 1618-1619. H. de C.

TARIÈRE (*mécan.*). *Voy.* Taraud.

TARIÈRE, Terebra (*entom.*). Les femelles d'un grand nombre d'insectes sont pourvues, à l'extrémité de leur abdomen, d'un organe qui leur sert, soit à percer ou inciser l'épiderme des végétaux et des animaux, pour y déposer leurs œufs, soit à introduire ceux-ci dans les fentes ou cavités naturelles des corps où ils doivent éclore. Dans le premier cas seulement cet organe mérite d'être appelé tarière ; dans le second cas, on lui donne le nom d'*oviscapte*, enfouisseur d'œufs (*ovum*, œuf ; σκάπτω, j'enfouis, j'enterre). Nous allons citer quelques exemples de ces deux modifications du même organe dans les genres ou familles où elles ont été le mieux observées, renvoyant pour plus de détails aux articles qui traitent de ces mêmes familles.

La tarière proprement dite n'existe que dans les hyménoptères térébrants et dans quelques hémiptères ; encore, dans les *tenthrédines* et les *cicadaires*, mériterait-elle mieux le nom de scie, comme nous le verrons plus bas. Dans les *ichneumonides*, où cet organe est très-saillant, et où sa longueur est quelquefois du double de celle du corps, il se compose de trois pièces ou filets d'égale dimension, dont les deux latéraux sont canaliculés et servent de gaîne à celui du milieu, qui seul est destiné à percer ; aussi est-il plus rigide et plus corné que les deux autres, qui s'en écartent et lui servent de point d'appui lorsqu'il est mis en action ; il est aigu, dentelé à l'extrémité, et très-mobile d'avant en arrière. Les *cynips* et les *leucospis* ont également une tarière composée de trois filets ; mais, dans les premiers, bien qu'elle soit aussi longue que le corps, elle n'est pas visible au dehors dans le repos, parce qu'alors elle est roulée sur elle-même dans l'intérieur de l'abdomen, qui est conformé pour cela d'une manière particulière. Il n'en est pas de même de celles des seconds, chez qui, au contraire, elle est tout extérieure, mais recourbée sur le dos, où elle est reçue dans une rainure. Dans les *urocères*, qui tiennent le milieu entre les ichneumonides et les tenthrédines, la tarière est reçue à sa base dans une gouttière profonde, formée par le prolongement du dernier segment de l'abdomen ; la partie

qui dépasse cette gouttière est menue, cylindrique, parsemée de plusieurs points enfoncés, et terminée par une pointe garnie de dentelures semblables à celles d'un fer de flèche. Elle se compose également de trois pièces, dont l'intermédiaire est protégée par les deux latérales, qui lui servent d'étui. Dans les *tenthrédines*, l'instrument dont il s'agit doit être plutôt comparé à une scie qu'à une tarière; aussi Réaumur a-t-il appelé les insectes qui en sont munis *mouches à scie*. Cet instrument est contenu entre deux lames écailleuses formant coulisse, et d'où l'insecte le fait sortir en entier au moment de s'en servir. Il se compose lui-même de deux lames qui sont non-seulement dentelées sur leurs bords, mais striées sur les deux surfaces, de sorte qu'elles font à la fois l'office de scie et de râpe, lorsque l'insecte les fait agir pour entailler la branche où il est venu déposer ses œufs. Dans les *chrysides*, qui font le passage des hyménoptères térébrants aux hyménoptères porte-aiguillons, la tarière est contenue dans une gaîne tubuleuse, qui ne rentre pas complétement dans l'abdomen et se courbe sous cette partie du corps. Cette gaîne est garnie à sa base de deux petites pièces cornées, qui se recouvrent comme les tuiles d'un toit.

Dans les genres *miris* et *capsus*, qui appartiennent aux hémiptères, il existe une véritable tarière comme celle des hyménoptères, mais composée seulement de deux pièces qui ne font pas saillie hors de l'abdomen, et qui sont situées dans une fente formée par deux des pièces vulvaires qu'il renferme. Dans les *cigales*, qui appartiennent également aux hémiptères, section des homoptères, la tarière est à peu près organisée comme celle des tenthrèdes, et fait aussi comme elle l'office de scie ou de lime; elle se compose de trois pièces cornées : l'une médiane, et les deux autres latérales : la première a à peu près la forme d'un prisme à quatre faces, et se termine en fer de lance; les deux autres sont striées et, de plus, dentelées sur leurs bords; elles se terminent en pointe aiguë, comme la première. Cet appareil est caché, dans le repos, entre deux valves écailleuses très-épaisses qui terminent l'abdomen.

Dans les coléoptères, les orthoptères, les lépidoptères et les diptères, il n'existe pas de véritable tarière, mais bien un *oviscapte* qui affecte deux formes principales : tantôt c'est une espèce de tube, plus membraneux que corné, composé de plusieurs segments qui rentrent les uns dans les autres, susceptibles par conséquent de s'allonger et de se raccourcir à la volonté de l'animal, mais qui ne paraît ordinairement hors de l'abdomen qu'au moment de la ponte; tantôt il se compose de plusieurs pièces parallèles et appliquées l'une contre l'autre, comme dans la tarière proprement dite; mais il en diffère essentiellement en ce qu'aucune de ces pièces n'est assez solide pour percer ou inciser. La première forme d'oviscapte se remarque dans beaucoup de coléoptères dont les larves sont lignivores (genres *lamie*, *capricorne*, *callidie*, etc.), dans les lépidoptères, dont les chenilles vivent dans l'intérieur des tiges, des racines et des capsules (genres *cossus*, *hépiale*, *zeuzère*, *gortyne*, *dianthœcie*, etc.), et dans la majeure partie des diptères.

C'est dans les orthoptères principalement qu'on rencontre la seconde forme d'oviscapte; les sauterelles en offrent un exemple remarquable. Chez elles, cet organe ressemble à un sabre plus ou moins arqué et plus ou moins long, suivant les espèces : il se compose de quatre lames, dont deux intérieures, et deux extérieures qui servent de fourreaux aux premières. C'est à l'aide de cet instrument, qui n'est pas assez solide pour creuser la terre, mais assez ferme pour s'introduire dans les crevasses de celle-ci, que la sauterelle y dépose ses œufs à une petite profondeur. Dans les criquets (*acridium*), au lieu de cet oviscapte plus ou moins long, on trouve quatre pièces courtes, pyramidales, dont les deux inférieures sont mobiles, et les deux supérieures soudées à l'extrémité du dernier anneau de l'abdomen. On voit encore un oviscapte en forme de tarière dans certains diptères (genre *cténophore*) : il se compose de quatre pièces dont les deux extérieures sont longues et recourbées, et les deux intérieures plus courtes, plus larges et légèrement arquées. Ces diptères pondent aussi leurs œufs dans la terre.

Enfin nous citerons, pour dernier exemple d'oviscapte en forme de tarière, celui de la *trichie hémiptère* (*trichius hemipterus*), qui est un coléoptère. Dans cette espèce, l'oviscapte consiste en une tige cornée, d'une seule pièce, formée par le prolongement du dernier segment de l'abdomen. Cette tige,

hérissée de pointes à son extrémité, et creusée en gouttière en dessous, sert probablement de conducteur aux œufs, lorsque l'insecte les dépose dans le bois mort où ils doivent éclore.

Il résulte de tout ce que nous venons de dire qu'il ne faut pas confondre la tarière ou l'oviscapte avec l'aiguillon. Celui-ci est une arme offensive et défensive, toujours accompagnée de vésicules renfermant une liqueur vénéneuse; l'autre est un instrument pour faciliter l'introduction des œufs dans les substances animales ou végétales, où les larves qui doivent en éclore trouveront leur nourriture; c'est un prolongement des pièces vulvaires de la femelle. Il est aisé de se convaincre que ces deux organes ont une attache différente et une action séparée l'une de l'autre, en pressant l'abdomen d'une femelle de *chryside*, genre d'hyménoptères où ces deux sortes d'organes existent simultanément. DUPONCHEL père.

TARIF *des frais et dépens* (*jurisprudence*), règlement qui fixe le coût des divers actes et les droits de vacation en matière de procédure civile, criminelle et de police.

Bentham a dit quelque part que, en Angleterre, quiconque n'a pas 500 à 600 livres sterling pour s'amuser à plaider n'est point en état de commencer un procès. Aujourd'hui, en France, il n'est pas nécessaire d'avoir, à beaucoup près, cette somme pour intenter un procès. En abolissant la vénalité des offices, qui faisait naître fréquemment des questions de compétence, à cause des *épices* que les magistrats recevaient des justiciables; en supprimant ce grand nombre de justices, qui, disait Loiseau, ôte le moyen au peuple d'avoir justice, à cause de la longue durée des contestations; en simplifiant la procédure, surtout dans les matières qui rendaient les procès éternels et dévorants, et que Montesquieu appelait les mystères de la jurisprudence, on a considérablement diminué les frais judiciaires.

Aujourd'hui une partie de ces frais, la plus grande, provient de l'impôt qui atteint les plaideurs sous le nom de droits d'enregistrement, de greffe et de timbre, et cet impôt est énorme : on voit dans le budget définitif de l'exercice de 1838, réglé par la loi du 15 janvier 1841, que les droits d'enregistrement et de greffe ont produit plus de 187 millions, et les droits de timbre plus de 33 millions. L'autre partie se compose des émoluments accordés aux agents nécessaires ou volontaires dont la justice se sert pour instruire et finir les procès. Or ces frais varient devant la juridiction civile et devant la juridiction criminelle.

I. *La juridiction civile* se subdivise en juridiction civile proprement dite, juridiction commerciale, et juridiction administrative.

1° La juridiction civile proprement dite comprend les justices de paix, les tribunaux civils de première instance et les Cours royales. — Le tarif des frais et dépens pour cette juridiction est réglé par trois décrets du 15 février 1807.

Le législateur impérial pensa que dans les grandes villes, où la vie matérielle coûte infiniment plus que dans les petites villes, les émoluments accordés aux agents de la justice devaient être plus élevés que dans les autres. En conséquence, il rédigea un tarif qu'il rendit commun aux Cours, aux tribunaux et aux justices de paix de Paris, de Lyon, de Bordeaux et de Rouen. Les sommes portées en ce tarif étaient réduites d'*un dixième* pour les frais et dépens faits devant les autres Cours, devant les tribunaux de première instance et les justices de paix établis dans les villes où siége une Cour royale, ou dans les villes dont la population excède 30,000 âmes. — Dans les autres tribunaux de première instance et dans les autres justices de paix, le tarif était le même que celui des tribunaux de première instance et des justices de paix de Paris, Lyon, Bordeaux et Rouen, qui n'étaient pas établis dans ces villes.

Lorsqu'on parcourt ce long tarif, qui n'a pas moins de 175 articles, on ne peut s'empêcher de rendre hommage à la sollicitude du législateur, qui a pris les précautions les plus minutieuses pour empêcher de renaître les abus qui avaient été jadis tant reprochés aux hommes de loi. Rien n'est laissé à l'arbitraire. Les actes, les soins, les peines des juges-de-paix, des greffiers, des huissiers ordinaires et des huissiers audienciers, des avoués de première instance et des avoués d'appel, des témoins experts, gardiens des scellés, dépositaires de pièces et notaires, tout a été religieusement évalué et coté.

Ce n'est pas tout. Afin que les huissiers ne puissent pas exiger au delà de ce que leur alloue le tarif, l'article 66 leur impose l'obligation de mettre, au bas de l'original et de

chaque copie des actes de leur ministère, la mention du coût, à peine de 5 francs d'amende et d'interdiction de leurs fonctions. Ils ne peuvent prendre de plus forts droits, à peine de restitution, et en outre d'interdiction.

D'après l'art. 151, les avoués sont tenus d'avoir un registre sur lequel ils inscrivent toutes les sommes qu'ils reçoivent de leurs parties, à peine d'être déclarés non recevables dans leur demande en payement de frais, faute de représentation ou de tenue régulière. Ils sont en outre passibles de restitution, de dommages-intérêts et de destitution, s'ils exigent des droits plus élevés que ceux énoncés dans le tarif.

Enfin, pour les empêcher de faire des procédures abusives, un décret supplémentaire du 16 février 1807 charge un juge de contrôler et de liquider les dépens faits dans les matières ordinaires.

Ces trois décrets sont encore en vigueur. Seulement, comme la loi du 2 juin 1841 a abrogé les titres du Code de Procédure civile relatifs à la saisie immobilière, la partie du tarif de 1807 correspondante à ces titres a été aussi abrogée et a été remplacée par l'ordonnance du 10 octobre 1841, qui, en exécution de la loi du 2 juin de la même année, règle la taxe des actes pour les ventes judiciaires de biens immeubles.

2. *Juridiction commerciale.* Elle comprend les conseils de prudhommes et les tribunaux de commerce. Il n'y a pas devant elle de procédure, à proprement parler, puisque le ministère des avoués y est expressément interdit (627, C. Com.).

Les conseils de prudhommes ont un secrétaire et un huissier, dont les émoluments sont fixés par un décret du 11 juin 1809, et sont peu élevés. L'art. 64 punit comme concussionnaire tout secrétaire et tout huissier convaincus d'avoir exigé une taxe plus forte que celle qui leur est allouée.

Il y a près de chaque tribunal de commerce un greffier et des huissiers nommés par le roi (Art. 624, C. Com.). Les droits et remises accordés aux greffiers sont réglés par la loi du 11 mars 1799, par le décret du 12 juillet 1808 et par l'ordonnance du 9 octobre 1825. Une peine sévère les frappe s'ils reçoivent d'autres ou de plus forts droits. Selon la gravité des circonstances, ils peuvent être destitués, traduits devant la police correctionnelle pour être condamnés à 100 francs d'amende, ou poursuivis comme concussionnaires. Les droits des huissiers sont déterminés par le décret du 16 février 1807 et du 14 juin 1813. Un décret du 6 octobre 1809 a fixé à quatre le nombre des huissiers près le tribunal de Paris, et à deux celui des huissiers instrumentant devant les autres tribunaux de commerce.

3. *Juridiction administrative.* Elle s'exerce par les conseils de préfecture, par la Cour des comptes et par le conseil d'État. Aucun officier n'est établi près les conseils de préfecture pour représenter les parties. Elles signent leurs requêtes et mémoires, et suivent leurs affaires elles-mêmes. Aucun acte législatif n'a réglé la manière de procéder devant ces conseils, créés par la loi du 28 pluviose an VIII. — Il n'y a pas non plus d'officier ministériel près la Cour des comptes. — Devant le conseil d'Etat, il y a des avocats et des huissiers établis par le décret du 11 juin 1806 sur l'organisation et les attributions de ce conseil. — Les dépens sont réglés par les ordonnances du 28 juin 1738, 12 septembre 1739, par le décret du 22 juillet 1806, et par l'ordonnance du 18 janvier 1826. Le minimum des dépens dans les affaires contentieuses est de 150 francs, et le maximum, 350 fr. environ. Le taux des dépens varie entre ces deux points, d'après le volume et le nombre des requêtes et productions de pièces.

II. *Juridiction criminelle.* Elle se divise en juridiction criminelle extraordinaire, laquelle s'exerce par la Cour des pairs et la Chambre des députés dans certains cas, par les conseils de guerre et de révision, dont la procédure et les frais ont été réglés par des lois particulières, et en juridiction criminelle ordinaire, qui comprend les Cours d'assises, les tribunaux de police correctionnelle et les tribunaux de simple police. On trouve le règlement et le tarif des frais concernant cette dernière juridiction dans un décret du 18 juin 1811.

Par le mot *frais* le législateur entend toutes les dépenses qui ont pour objet la recherche, la poursuite et la punition des crimes, des délits et des contraventions. Il règle donc les frais qu'entraînent la translation des prévenus ou accusés, le transport des procédures et des objets pouvant servir à conviction ou à décharge, la garde des scellés, la mise en fourrière, le port des lettres et des paquets, l'impression de certains actes, l'exé-

cution des arrêts; il évalue les émoluments accordés aux médecins, aux chirurgiens, aux sages-femmes, aux experts, aux interprètes, aux témoins et aux jurés dans certains cas, aux greffiers, aux huissiers, enfin aux magistrats, quand leurs fonctions les forcent à les transporter hors de leur résidence. — Quelques dispositions de ce décret ont été modifiées par le décret du 7 avril 1813.

A la tête de l'organisation judiciaire paraît la Cour de cassation, qui étend sa juridiction jusqu'où va notre puissance, et qui veille d'un œil jaloux à la conservation de la loi.

Près d'elle il y a trois sortes d'officiers ministériels : les greffiers, les huissiers, et les avocats qui forment un ordre à part et ont le droit exclusif de postuler devant elle (Loi du 27 ventose an VIII).

Les greffiers reçoivent un traitement annuel et perçoivent au profit du gouvernement les droits établis par le règlement de 1738 et les lois du 29 frimaire an IV et de 1816.

La Cour nomme huit huissiers qui instruisent exclusivement pour ses affaires, et dont les émoluments sont fixés par le décret du 16 février 1807.

Les avocats sont chargés de faire les quelques actes de procédure qu'exige l'instruction des procès. Mais comme ce sont plutôt des avocats que des avoués, il n'y a de tarif ni pour les plaidoiries, ni pour les travaux du cabinet. — Les avocats et les huissiers de la Cour de cassation sont aussi les avocats et les huissiers du conseil d'Etat. (Décret du 11 juin 1806; ordonnance de 1830, rendu sur le rapport de Courvoisier.) CHEYSSON.

TARIK BEN ZEIAD, le premier Arabe qui ait pénétré en Espagne et l'ait gouvernée, commandait un corps de mille Arabes et Egyptiens, que lui avait confié le gouverneur d'Afrique, Mousa ben Noseir, pour soumettre la Mauritanie, lorsque des seigneurs visigoths, mécontents de leur roi Rodrigue, offrirent aux Arabes de leur faciliter la conquête de l'Espagne. Tarik fut alors chargé de reconnaître jusqu'à quel point on pouvait se fier à ces promesses, passa, avec cent cavaliers, de Tanger à Ceuta, parcourut les côtes andalouses, qu'il pilla, sans éprouver de résistance. C'était en 710. Mousa encouragé par ce premier succès, chargea Tarik, l'année suivante, d'une expédition plus considérable, avec laquelle il s'empara de Calpé, auquel on a depuis laissé son nom (*Gibraltar*, corruption de *Djebal-Tarik*), vaillamment défendu par Théodomir. Peu de temps après, la célèbre bataille de Guadalete lui livra, après neuf jours de lutte, les Etats de Rodrigue, qu'il tua de sa main dans la mêlée. Il prit ensuite Eija, Malaga, Jaen, Cordoue, et même Tolède, sans éprouver de résistance, parcourut les provinces centrales, et fit, en peu de temps, reconnaître son autorité par la douceur avec laquelle il traita les vaincus, ne confisquant les biens que de ceux qui avaient fui, et n'exigeant des autres qu'un tribut modéré. Mousa lui envia bientôt cette conquête, et passa à son tour en Espagne. L'entrevue eut lieu à Talaveira; mais Mousa, qui lui avait défendu de continuer à combattre après la bataille de Guadalete, au moins avant d'avoir reçu des renforts, le traita fort mal et le fit emprisonner. Les ordres du calife Walid I[er] tentèrent une réconciliation et rendirent à Tarik son commandement, mais la réconciliation ne fut qu'apparente. Tarik ne rendit aucun compte à Mousa, et celui-ci, qui s'appropriait tout le butin fait sur l'ennemi, accusa Tarik, qui abandonnait le sien aux soldats, de perdre la discipline. Le calife les rappela l'un et l'autre, les reçut ensemble à Damas, et ne tarda pas à s'apercevoir que Mousa l'avait trompé. Cependant Tarik cessa d'être employé depuis lors, et mourut dans l'obscurité. C'est à tort qu'on a voulu retrouver plusieurs Tarik. Tout ce que les historiens racontent des personnages de ce nom ou d'un nom approchant se rapporte évidemment à Tarik ben Zeiad.

TARN, département de la France méridionale, divisé en 4 arrondissements : *Alby*, chef-lieu (11,801 habit.), *Castres* (17,602), *Gaillac* (8,199), *Lavaur* (7,205); en 35 cantons et 327 communes. La population totale du département était, en 1836, de 346,614 âmes. Superficie, 5,739 kilomètres carrés. Il tire son nom du Tarn, qui descend des montagnes de la Lozère, le traverse de l'est à l'ouest, et est flottable jusqu'à une certaine distance au-dessous d'Alby, où il commence à être navigable. L'Agout, affluent du Tarn, qui passe à Castres et à Lavaur, est également flottable. Le Tarn se jetant dans la Garonne à la pointe de Moissac, le département communique par sa navigation avec Bordeaux et Toulouse, et même avec la Méditerranée par le grand canal du Midi. Les autres rivières sont : la Sor, l'Adou et le Thauré, tous trois affluents de l'Agout, le Viaur et la Vère,

affluents de l'Aveyron. Trois chaînes de montagnes le traversent; celle du nord se rattache par les contreforts de l'Aveyron aux monts de l'Auvergne et de la Haute-Loire; celle de l'ouest appartient plus particulièrement aux Cévennes; la chaîne du sud forme ce qu'on appelle la *montagne Noire*. Ce département est formé d'une partie du haut Languedoc et de l'Albigeois.

Le Tarn possède 5 grandes routes royales et 25 routes départementales. Le sol est gras, riche et parfaitement cultivé dans les plaines, tandis que la partie montagneuse ne produit guère que le seigle et l'avoine, et est en partie couverte de forêts. Les collines et les coteaux sont couverts de vignes. Les vins les plus estimés sont ceux de *Rabastens* et de *Gaillac*. Outre les céréales de toute espèce et les parmentières, les plaines donnent beaucoup de lin et de chanvre. L'anis, le chanvre et le fenugrec sont cultivés dans les environs d'Alby et de Castres. Sur une superficie de 575,386 hectares, 39,449 sont en forêts, 30,594 en vignes, et 57,000 en landes ou friches. Le produit annuel du sol est : en céréales et parmentières, de 2,346,000 hectolitres ; en avoine et seigle, de 1,040,000 hectolitres; et en vins, de 450,000 hectolitres. On compte dans le Tarn 10,000 chevaux, 60,000 bêtes à cornes, et 40,000 moutons, métis ou indigènes.

La culture du pastel y est très-active, mais elle est bien déchue de ce qu'elle était avant l'introduction de l'indigo. Alby possédait plus de 300 moulins, et préparait pour plus de 1 million de francs de pastel. Aujourd'hui cette ville ne compte pas plus de 30 à 40 moulins, dont les préparations s'élèvent à environ 150,000 francs. Le produit des laines est considérable; les chevaux sont recherchés pour la cavalerie légère; c'est une race qui tient à la fois de la race navarraise et de la race limousine. L'éducation des abeilles donne de bons produits. On engraisse beaucoup de volailles. On élève les vers à soie dans quelques localités autour de Lavaur.

Le travail des laines, du coton, du chanvre et du lin est la principale industrie manufacturière du département du Tarn. Les laines et le coton occupent 150,000 personnes. La fabrication des draps et des casimrs est presque concentrée dans l'arrondissement de Castres. Lavaur s'occupe en grand de la filature et du tissage de la soie, et fabrique des étoffes pour meubles fort recherchées. La papeterie est assez importante dans ce département, et surtout à Castres, où l'on fabrique des papiers dans le genre de ceux d'Annonay. Viennent ensuite la tannerie, la brosserie, la chapellerie, le blanchiment de la cire, la fabrication de la bougie et des cierges, des macaronis, vermicelles et autres pâtes d'Italie, des essences d'anis, etc.

La houille est la principale production minérale du Tarn. Le bassin houiller de *Carmeau* donne une houille collante de qualité supérieure, et s'exploite sur deux couches présentant ensemble une puissance de 12 mètres. Il n'y existe qu'une seule concession instituée en 1752 et comprenant une superficie de 8,800 mètres Le produit de cette exploitation est annuellement de 187,000 quintaux métriques. Le minerai de fer est peu abondant. La célèbre usine à l'anglaise du *Saut-de Sabo*, sur le Tarn, à peu de distance d'Alby, a été fondée en 1828 pour le fer, l'acier et le cuivre. Les aciers *Carrigou*, ainsi nommés du nom du fondateur de cette usine, sont préférés pour armes blanches, faux et faucilles. Cet acier a servi à la fabrication des sabres-poignards qui ont été donnés à l'infanterie, il y a quelques années. Deux verreries fabriquent de la gobeleterie et des bouteilles.

Le département du Tarn est divisé en 5 arrondissements électoraux. Le nombre des électeurs est de 2,216. Le préfet réside à Alby. Le Tarn fait partie du 32e arrondissement forestier, de la 7e inspection des ponts et chaussées, du 17e arrondissement et de la 5e division des mines, du 7e arrondissement des haras, de la 10e division militaire. Il y a 4 tribunaux de 1re instance, à Alby (2 chambres), Castres, Gaillac et Lavaur, tous du ressort de la Cour royale de Toulouse, et 2 tribunaux du commerce, à Alby et Castres.

TARN-ET-GARONNE. Département méridional de la France, divisé en 3 arrondissements : Montauban (chef-lieu, 25,000 habitants), Moissac (10,618), et Castel-Sarrazin (7,408); 24 cantons et 195 communes; population totale (en 1836), 242,184. Superficie, 3,670 kilomètres carrés. Ce département a été constitué par un sénatus-consulte du 2 novembre 1808, et formé de démembrements des départements du Lot,

Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Gers et Aveyron.

Les collines de ce département sont couvertes de vignes et d'arbres fruitiers; son sol est gras et riche dans la proximité des fleuves. Le peu de profondeur et la rapidité du courant de la Garonne exposent les plaines fécondes qui bordent ce fleuve à des inondations fréquentes et désastreuses. Elles produisent en abondance des céréales de toute espèce, du lin, du chanvre, etc. La navigation sur les deux rivières porte l'activité commerciale dans toutes les parties du département et établissent des communications avec Bordeaux et Toulouse, avec l'Océan et la Méditerranée. Elles présentent une navigation de 142 kilomètres. Six grandes routes royales et dix-sept routes départementales complètent, dans l'intérieur du département et avec les départements voisins, ce système de communication.

Le département exporte des céréales. Les blés de *Mirabel*, *Puylarroque* et *Montpesat* sont les plus estimés. Il se fait dans le département un grand commerce de minoterie. On récolte beaucoup de sarrasin et de millet noir. Le sol est favorable à la culture de la betterave. Il y a à Caussade, arrondissement de Montauban, une fabrique de sucre indigène. La récolte des vins est évaluée à environ 470,000 hectolitres, dont la moitié est exportée ou convertie en eau-de-vie. On cite les vins *d'Auvillan*, *Saint-Loup*, *Compsat* et la *Ville-Dieu*. Le noyer et le châtaignier abondent dans quelques parties du département. On cultive avec succès le mûrier, et surtout le mûrier blanc. Lors du recensement de 1834, le département comptait 20,000 mûriers. Le produit en soies grèges a été, en 1835, de 1,700 kilogrammes, valant 52 francs 50 centimes le kilogr. *Saint-Nicolas-de-la-Grâce* donne son nom à deux variétés de melons, dites aussi *melons d'Avignon*. On récolte aussi des graines oléagineuses et du safran.

Les chevaux du Tarn-et-Garonne sont recherchés pour la cavalerie légère; comme ceux du Tarn, ils tiennent des races limousine et navarraise. On élève dans le département des baudets estimés pour la production des mules, dont on exporte un grand nombre en Espagne. Les chevaux et les mules sont au nombre de 15,000; race bovine, 50,000; porcs, 150,000; moutons, 150,000. Sur 358,765 hectares de superficie, 200,000 sont ensemencés en prés, 47,859 en forêts, 40,000 en vignes, et 21,000 en landes ou friches. Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent annuellement environ 400,000 kilogrammes. Le produit annuel en céréales et parmentières est de 1,200,000 hectolitres; en avoine, etc., 800,000 kilogrammes.

Les laines sont, en général, d'assez médiocre qualité. Les porcs et la volaille engraissée sont deux objets importants d'exportation. On estime surtout ses dindes, ses canards et ses oies. Les pâtés de foie gras, dits de Toulouse, jouissent d'une réputation presque égale à ceux de Strasbourg. — L'industrie manufacturière du Tarn-et-Garonne est loin de répondre à son industrie agricole. Montauban possède quelques industries en draperie commune, en casimir, draperies à poil, tissus coton et soie, savons, eaux-de-vie, etc. Castel-Sarrasin fabrique en grand des serges et des toiles. La tannerie est assez importante dans quelques parties du département. Nous mentionnerons aussi la papeterie, la brasserie, la teinturerie et surtout la fabrication de la minoterie.

Peu de départements sont plus pauvres en productions minérales. Les riches minières du Périgord projettent jusque dans ce département une de leurs branches les moins abondantes, dont l'extraction ne donne qu'environ 4,850 quintaux métriques de fer. Les établissements métallurgiques se réduisent à 11 fours à chaux. Le commerce du Tarn-et-Garonne consiste surtout en céréales, vins, chevaux et mulets, draperie commune, minoterie, huile, safran, pruneaux très-estimés, etc.

Le Tarn-et-Garonne est divisé en 4 arrondissements électoraux, et le nombre des électeurs est d'environ 2,000. Ce département fait partie de la 27ᵉ conservation forestière, de la 7ᵉ inspection des ponts et chaussées, dont le chef-lieu est à Toulouse, du 17ᵉ arrondissement et de la 5ᵉ division des mines, du 7ᵉ arrondissement de concours des haras, et de la 10ᵉ division militaire, forme le diocèse d'un évêché suffragant de l'archevêque de Toulouse, et dont le siége est à Montauban. Les tribunaux sont du ressort de la Cour royale de Toulouse. Il y a 3 tribunaux de première instance : à Castel-Sarrasin, Moissac, Mon-

tauban (2 chambres), et 2 tribunaux de commerce, à Montauban et Moissac.

TARPÉIENNE (*roche*). Tarpéia, fille du gouverneur du Capitole sous Romulus, ayant livré cette place aux Sabins qui l'en punirent cruellement, fut, suivant la tradition, enterrée sur une hauteur voisine du Capitole, qui de son nom fut appelée le mont Tarpéien. Cette hauteur était une subdivision du mont Capitolin, et ce fut là que plus tard on bâtit la citadelle de Rome, *arx*. La roche Tarpéienne, placée à peu de distance, servit longtemps de lieu de supplice pour les traîtres, les faux témoins, les citoyens accusés d'avoir aspiré à la tyrannie, dont on assimilait le crime à celui de Tarpéia. Il ne reste aujourd'hui que peu de traces de cette roche fameuse, soit que le terrain ait cédé naturellement, soit que les travaux des hommes en aient masqué une partie.

TARQUIN (*hist.*). Deux rois de Rome ont porté ce nom. Nous avons la certitude maintenant, et Niebuhr l'a bien prouvé, que les faits de cette époque reculée se sont passés tout autrement qu'il n'apparaît dans les récits de Tite-Live. Mais la poésie et les arts, en s'inspirant de ces récits, en ont fait de l'histoire, et à ce titre nous devons au moins les indiquer (*V.* Rome (*république de*).

Tarquin, surnommé *l'Ancien*, était né à Tarquinies, petite ville de l'Etrurie, dont il prit le nom, d'un père grec, qui, après avoir été chassé de Corinthe, sa patrie, était venu s'y établir et avait obtenu la dignité de lucumon. Possesseur de grandes richesses et dévoré d'ambition, Tarquin l'Ancien se rendit à Rome, où il parvint à se faire donner pour successeur à Ancus Martius. Pour s'affermir, il augmenta le nombre des sénateurs, en y ajoutant cent nouveaux citoyens qu'il choisit dans les familles plébéiennes, et qui, tout en ayant le même pouvoir que les autres, en furent distingués par le nom de *patres minorum gentium*. Il créa aussi les cérémonies et les marques extérieures du pouvoir, les faisceaux, les robes des pontifes, les chaises curules, les anneaux des chevaliers, et s'occupa surtout des embellissements de Rome, dont il fit reconstruire magnifiquement les murs. Il fit bâtir des temples, des salles destinées aux tribunaux et aux écoles, et, pour purger Rome de ses immondices, de magnifiques aqueducs qu'on admirait encore à l'époque la plus avancée de la civilisation. Il ne négligea pas pour cela de s'agrandir par la guerre, et il remporta sur les Latins et les Sabins plusieurs victoires, une entre autres en faisant flotter du bois mis à feu, qui alla incendier un pont qu'ils avaient construit sur l'Anio. Les fils de son prédécesseur, Ancus Martius, mécontents d'avoir été exclus du trône, l'assassinèrent, l'an 577 avant J.-C., après un règne de trente-huit ans.

Lucius Tarquin, surnommé le Superbe, devint roi en assassinant Servius Tullius, dont il avait épousé la fille, complice aussi du meurtre de son père. Il se maintint au pouvoir par la violence qui l'avait élevé, et mérita le nom de tyran en s'attaquant à la fois au sénat qu'il dépouillait de ses privilèges, et à la plèbe à laquelle il ôtait le bénéfice des lois de Servius Tullius. Les membres les plus puissants du sénat tombèrent successivement sous ses coups, soit après un jugement rendu par lui, soit qu'ils disparussent mystérieusement de chez eux sans qu'on en pût retrouver de trace. Il n'épargna pas même sa famille, et, de tous ceux dont il pouvait avoir à craindre quelque chose, il n'avait laissé vivre qu'un de ses neveux, qu'à cause de son imbécilité on avait surnommé Brutus. Il avait prohibé les assemblées religieuses, soit à la ville, soit aux champs, et, au lieu de faire des soldats des citoyens romains, il les employait aux travaux des esclaves : il en faisait des manœuvres et des tailleurs de pierre. Pour maintenir son pouvoir, il avait des espions qui se mêlaient aux citoyens, provoquant les plaintes et dénonçant impitoyablement les suspects; il avait en outre un grand nombre de gardes qui ne le quittaient jamais, veillant nuit et jour autour de ce palais où il réglait toutes les affaires, sans laisser jamais intervenir la nation; lié d'ailleurs intimement avec la confédération des Latins, il avait pour lui, au dehors les étrangers, au dedans les soldats, et il eût probablement gouverné encore longtemps, sans un de ces attentats que les peuples ne pardonnent pas.

I° assiégeait Ardée, puissante ville des Rutules, lorsque, dans une orgie, ses fils et quelques autres jeunes gens formèrent le projet d'aller surprendre leurs femmes. Sextus, fils aîné de Tarquin, vit alors Lucretia, femme de Tarquin Collatin; il en devint amoureux et la viola. Lucrèce se tua,

mais après avoir fait promettre à son époux et à ses amis de la venger. Sur son cadavre on renouvela le serment de chasser les Tarquins et d'abolir la royauté. Le lendemain un décret prononçait la déchéance et l'exil de Tarquin, de sa femme et de ses fils. — Le roi apprend à Ardée ce qui se passe; il court à Rome, mais les portes lui demeurent fermées. Son camp, où Brutus s'était rendu, l'abandonne, et il est contraint de se retirer avec ses deux fils, Titus et Aruns, à Cœre, ville des Etrusques, pendant que l'assemblée générale des centuries confirme l'arrêt de son bannissement. Brutus, qui n'était rien moins qu'idiot, et Tarquin Collatin, âmes de cette révolution, sont créés consuls (509 avant J.-C.); mais celui-ci se voit plus tard obligé de résigner le pouvoir pour se retirer à Lanuvium, tant le nom de Tarquin était devenu odieux aux Romains.

Quelques jeunes gens cependant pensaient différemment, et Porsenna, roi d'Etrurie, ayant envoyé à Rome une ambassade pour réclamer au moins les biens du roi, ils en profitèrent pour conspirer le retour des Tarquins. Les deux fils de Brutus prirent part à ce mouvement; mais la conspiration fut découverte par un esclave: les fils de Brutus furent exécutés avec leurs complices, sous les yeux mêmes du consul. — La guerre ne fut pas plus favorable à la cause des Tarquins. — Après treize ans de combats, dans l'un desquels Sextus fut tué par Brutus, qu'il tua également, Porsenna fit sa paix avec les Romains, et Tarquin n'eut d'autre refuge que chez Aristodème, roi de Cumes, près duquel il mourut, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il en avait régné vingt-quatre. J. Fl.

TARRAGONAISE (*géogr. anc.*). C'était une province romaine nommée *Tarraconensis* ou *Hispania tarraconensis*, dont la capitale était *Tarra o*, aujourd'hui Tarragone, fondée par les deux Scipion, qui y établirent une colonie romaine. Elle était célèbre par ses vins. L'Espagne tarragonaise ou *citérieure* avait pour limites, à l'est la Méditerranée, à l'ouest l'Océan, les Pyrénées et la mer des Cantabres au nord, et la Lusitanie et la Bétique au sud. (*Voy.* Tarragone.)

TARRAGONE, *Tarragona* en espagnol, ville archiépiscopale d'Espagne, jadis si populeuse et importante lorsqu'elle donnait son nom à la plus grande province de l'Hispanie sous les Romains, n'est plus qu'une ville médiocre de 11,000 habitants, à laquelle son port, que des travaux récents ont beaucoup amélioré, quelques fabriques et quelques constructions modernes, mais surtout les antiquités romaines dont elle est remplie, donnent une certaine importance. On remarque surtout un amphithéâtre, un cirque, et un palais qu'on dit avoir été habité par Auguste. Parmi les monuments du moyen âge on doit citer la cathédrale, regardée à juste titre comme une des plus belles églises de la Péninsule, et l'aqueduc. Les principaux établissements littéraires de Tarragone sont : la *Société économique*, le *Séminaire*, l'*Ecole de dessin* pour la marine et pour l'architecture, et la *Maison d'éducation* pour les filles. Dans les environs on voit un tombeau majestueux, qui, suivant la tradition populaire, contiendrait les cendres des Scipion. Le nom *Tarraco*, que les Romains donnèrent à cette ville fondée par les Scipion, me semble appartenir à la langue du pays, et pourrait venir de deux mots celtiques : *terri*, rompre, et *kân*, canal.

TARARE (*géogr.*), ville du département du Rhône, située dans une vallée agréable, traversée par la Tardine, à 48 kilomètres de Lyon. Tarare n'était, il y a soixante ans, qu'un bourg peu considérable, connu par ses tanneries et par quelques fabriques de toiles assez grossières. Peu à peu ses industrieux habitants perfectionnèrent leurs produits, et déjà, en 1806, leurs mousselines furent remarquées. L'époque de la grande prospérité des fabriques de cette ville date de 1818 à 1827; elle occupa environ 40,000 individus, et la somme totale du produit des tissus était alors estimée à 15 millions.

Avant cette ville est la haute montagne du même nom, autrefois le point le plus périlleux de la route de Paris à Lyon. Maintenant une nouvelle route la traverse, douce, large, et bordée de plus de 800 belles bornes de granit. E. B—n.

TARSIA (Geazlaozdi), poëte lyrique italien du xvie siècle, appartient à l'école des pétrarquistes. Il fut le premier cependant à tenter de sortir des voies connues et à donner plus de rondeur, de gravité et d'énergie à son style, sans s'écarter cependant de l'élégance et de la pureté de son modèle; mais, en essayant de serrer son élocution, il tomba quelquefois dans l'obscurité et même dans l'affectation. Il ne

nous reste de lui que trente-quatre sonnets et une canzone, qui restèrent longtemps entre les mains de Vittoria Colonna, à qui ils étaient presque tous adressés. Né à Cosenza en 1476, d'une famille illustre de cette ville, il était en 1530, époque de sa mort, régent de la grande cour de la *vicaria* de Naples.

TARSE, Tarsus (*anat.*). Nom par lequel on désigne la partie postérieure du pied, et qui vient du grec ταρσὸς, *claie*, sans doute à cause de la manière dont sont enlacés ensemble les os qui le composent. Il présente un tout de forme irrégulière, plus étroit et plus épais en arrière qu'en avant, principalement formé de sept petits os disposés en deux rangées : l'astragale, le calcanéum, le scaphoïde et le cuboïde, pour la postérieure; les trois cunéiformes pour l'antérieure. Sa position est au-dessous des os de la jambe, au-devant et en arrière desquels il se prolonge, derrière les orteils dont le sépare le métatarse. Son extrémité postérieure présente le *talon*, sorte d'éminence à laquelle vient s'attacher le tendon d'Achille. Sa face inférieure, creusée dans une partie de son étendue, forme *la voûte du pied;* la supérieure offre en avant ce que l'on nomme *le coude-pied*. C'est au milieu de cette face que s'opère la jonction de la jambe avec le pied, au moyen d'une articulation dite *tibio-tarsienne*, à laquelle concourt l'extrémité supérieure de l'astragale se trouvant en rapport avec l'extrémité inférieure du tibia. Son bord antérieur est limité par les os du métatarse, avec l'extrémité postérieure desquels il s'articule (articulation tarso-métatarsienne). Les autres parties qui concourent en outre à la formation du tarse sont principalement des ligaments et des tendons Les artères qui s'y distribuent sont la pédieuse, la périonière, la plantaire inférieure et la plantaire externe; des veines les accompagnent. Les saphènes y distribuent encore beaucoup de branches. Ses nerfs lui sont fournis par le musculo-cutané, le tibial antérieur, branches du sciatique poplité externe, et par le saphène externe, ainsi que le tibial postérieur, branches du sciatique poplité interne. Ses muscles sont, à la région dorsale du pied, le calcanéo-sus-phalangettien commun; à la région plantaire moyenne, le calcanéo-sous-phalangettien commun, ou petit fléchisseur des orteils, l'accessoire du grand fléchisseur et les lombricaux; à la région plantaire interne, le calcanéo-sous-phalangien du premier orteil, ou adducteur du gros orteil, le tarso-sous-phalangien du gros orteil, ou son petit fléchisseur, le métatarso-sous-phalangien du premier orteil, ou son adducteur oblique, le métatarso-sous-phalangien transverse du gros orteil, ou son abducteur transverse; à la région plantaire externe, l'abducteur et le court fléchisseur du petit orteil.

Excepté le déplacement de l'astragale sur le calcanéum, les mouvements des os propres du tarse les uns sur les autres sont très-bornés. Ses mouvements généraux sont ceux du pied sur la jambe (*voy.* Pied), et s'opèrent dans le sens de l'extension, de la flexion, et latéralement à droite ou à gauche; d'où peuvent résulter autant de luxations pour l'examen desquelles nous renvoyons au mot Pied. Les os qui composent le tarse, presque entièrement spongieux, se tuméfient souvent et se carient. On voit encore parfois survenir des tumeurs blanches de l'articulation tibio-tarsienne. Dans l'amputation partielle du pied, l'on fait parcourir à l'instrument la ligne articulaire qui sépare l'astragale et le calcanéum du cuboïde et des os cunéiformes.

On a encore donné le nom de *tarse* au petit cartilage mince placé à la partie inférieure de chaque paupière, et allant de l'angle d'une commissure à l'autre. Il est assez dense, arrondi, et forme avec le cartilage opposé un petit canal par lequel, quand les paupières sont fermées, les larmes coulent de la glande lacrymale dans les points et les conduits lacrymaux. L. de la Cl.

TARSE, Tarsus (*entom.*). C'est la partie terminale de la patte des insectes, et qui correspond au pied des autres animaux. Cette partie se compose de plusieurs articles placés bout à bout, plus ou moins mobiles, et dont le nombre varie de cinq à deux. On s'est servi de cette variation pour partager l'ordre seul des coléoptères en cinq grandes sections, avant de les diviser en familles, tribus et genres; ainsi on appelle

Pentamères, ceux qui ont cinq articles à tous les tarses;

Tétramères, ceux qui en ont quatre;

Trimères, ceux qui en ont trois;

Dimères, ceux qui n'en ont que deux;

Et Hétéromères, ceux dont les tarses n'ont pas tous le même nombre d'articles.

Mais plus on a étudié ces insectes, plus on s'est aperçu que ce mode de classification rompait les rapports naturels, en éloignant des genres très-voisins l'un de l'autre par le reste de leur organisation, *et vice versâ ;* aussi presque tous les entomologistes sont-ils aujourd'hui d'avis d'y renoncer; quelques-uns même sont partis de là pour supposer que tous les insectes, et notamment les coléoptères, sont pentamères par le fait; et en effet, ce qui rend cette supposition vraisemblable, c'est qu'on aperçoit très-fréquemment des traces des articles censés disparus, sous forme de renflements ou de nodosités situés à la base de ceux qui sont restés visibles.

Les articles des tarses varient beaucoup sous le rapport de leur dimension; ils sont grêles et allongés surtout chez les insectes coureurs, et se montrent, dans beaucoup de cas, très-élargis chez les mâles. Ils sont d'ailleurs garnis tantôt de poils nombreux, tantôt de divers appendices dont nous parlerons plus bas. Dans les abeilles, le premier article des tarses de la dernière paire de pattes est très-large, et contribue en même temps que la jambe à la récolte du pollen. Le dernier article, dans la plupart des insectes, est muni ordinairement de deux crochets ou ongles en manière de griffes, qui servent aux insectes à se cramponner aux corps sur lesquels ils s'arrêtent ou à saisir leur proie. Leur développement est quelquefois tellement inégal que l'un des deux paraît avorté. Tantôt ces crochets sont dentelés en dessous, tantôt il se trouve entre eux une soie simple ou double qui a l'apparence d'un troisième crochet. On voit un exemple de ce dernier cas dans le cerf-volant.

Dans les insectes dont les tarses sont garnis d'appendices, ces appendices sont toujours placés à la face inférieure des articles: on les appelle *brosses*, *pelotes* ou *ventouses*, suivant leur structure. Les brosses sont formées de poils qui ont quelquefois l'apparence du velours, et garnissent le dessous de tous les articles ou de quelques-uns seulement. Elles existent tantôt dans les mâles seulement, tantôt dans les deux sexes à la fois. Certains insectes ont, au lieu de brosses, des espèces de petites lames disposées en travers sous les tarses des mâles, et qui semblent remplir le même usage que les brosses. Les pelotes consistent en vésicules membraneuses de forme variable, situées à la partie inférieure et centrale des articles; elles sont susceptibles de se contracter et de se dilater. Quelquefois, au lieu de pelotes, le dessous des articles est garni d'une simple membrane à laquelle on a donné le nom de *sole*. Enfin les ventouses sont des organes destinés à faire le vide, ce qui leur permet d'adhérer aux corps sur lesquels elles s'appliquent; ce sont de petites capsules garnies intérieurement de poils, et fixées au tarse par un canal étroit. C'est à l'aide de ces organes que les mouches peuvent se tenir dans une position renversée sur le plafond de nos appartements.

Telles sont les principales considérations auxquelles donne lieu l'examen des tarses dans les insectes. DUPONCHEL père.

TARSIER, TARSIUS (*mamm.*). Genre de *lémuriens quadrumanes*, établi par Storr et adopté par Cuvier dans son *Règne animal*.

Caractères : Tête arrondie, museau très-court, yeux très-grands, membres postérieurs très-allongés, à tarse trois fois plus développé que le métatarse; queue longue; pavillon de l'oreille assez grand; quatre incisives, une canine, six molaires à la mâchoire supérieure; deux insisives, une canine, six molaires à la mâchoire inférieure.

Daubenton est le premier naturaliste qui ait décrit le tarsier, qu'il nomma ainsi de son tarse démesurément prolongé, et Pallas le désigne sous le nom de *tarsier spectre*, sans doute à cause de l'air singulier que ce petit animal reçoit de ses grands yeux. Ces deux auteurs ne s'accordent pas sur le nombre et la forme des dents antérieures du tarsier. Quoi qu'il en soit des diverses opinions émises à cet égard, ce genre, par ses caractères extérieurs, semble se rapprocher davantage des galéopithèques et des chauves-souris que des quadrumanes proprement dits. Ce groupe se compose de trois variétés, savoir :

1° Le tarsier spectre, *tarsius spectrum*, Pallas. Brun-roussâtre, mains rousses, oreilles moyennes, dénudées, transparentes; queue plus longue que le corps, couverte de poils rares et courts jusqu'à son extrémité, qui s'épanouit en un pinceau. Taille, environ celle du mulot. Habite les îles Moluques, où les naturels le nomment *podje*.

2° Le tarsier de Banca, *tarsius Bancanus*, Horsfield, Desm. Point d'incisives in-

termédiaires à la mâchoire supérieure; oreilles rondes, horizontales, plus petites que celles de l'espèce précédente; queue très-déliée, pelage brun. Habite Banca, l'une des îles Moluques.

3° Le tarsier aux mains brunes, *tarsius fuscomanus*, Fischer. Un peu plus grand que le tarsier spectre, ce dernier en diffère encore par sa couleur brun-roussâtre, ses mains brunes et ses oreilles plus grandes, atteignant en longueur les deux tiers de celle de la tête. Habite l'île de Madagascar?

Les tarsiers se tiennent sur les arbres, santant de branche en branche avec beaucoup d'agilité, en raison de la disposition particulière de leurs jambes de derrière. Ils se nourrissent d'insectes, comme les individus du genre voisin, les galagos, et comme les chauves-souris.

M. Geoffroy Saint-Hilaire, toujours habile à saisir les moindres indices physiologiques propres à conduire à la connaissance des mœurs des animaux, dit, au sujet du bouquet de poils qui termine la queue de ceux-ci : « Ce pinceau, quand les tarsiers se cachent dans le feuillage et se tiennent au guet et dispos à saisir leur proie, serait-il envoyé assez loin pour attirer les insectes et pour avertir les tarsiers de leur présence? La ruse est la ressource des faibles, sous peine pour eux d'entrer dans la vie sans pouvoir s'y maintenir. Or toute la tête du tarsier me paraît celle d'un animal extrêment rusé. Nul animal n'a, que je sache, un cerveau plus ample. La boîte crânienne est sphéroïdale, aussi bien renflée au vertex qu'arrondie à l'occiput, etc. » AUG. DÉCLÉMY.

TARTANE (*marine*). Sorte de petit bâtiment en usage dans la Méditerranée, portant un mât vertical et à calcet et un beaupré, une grande voile latine ou triangulaire, enverguée à une antenne et gréée de plusieurs focs. Il y a des tartanes plus considérables et qui portent beaucoup plus de voilure.

TARTARE (*myth.*). Suivant la mythologie greco-romaine, le Tartare est le lieu le plus reculé des enfers du paganisme, dont la profondeur, au dire d'Homère (*Iliade*, liv. VII), égale la distance qu'il y a du ciel à ces mêmes enfers. Cette demeure est enfermée d'une triple enceinte des murs que les noires eaux du Phlégéton environnent, et la porte, plus dure que le granit, est gardée par Tisiphone, assistée des deux autres Furies ses sœurs, Alecton et Mégère.

Le troisième chant du célèbre poëme de Dante, intitulé *l'Inferno*, commence par la terrible inscription qu'il suppose exister sur la porte du Tartare, laquelle caractérise parfaitement la destination attribuée à ce lieu par les anciens :

> Per me si va nella città dolente;
> Per me si va nell' eterno dolore;
> Per me si va nella perduta gente
> . . . .
> Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate.

« Par moi l'on arrive à la cité des afflictions; par moi l'on arrive aux douleurs éternelles; par moi l'on se trouve au milieu des criminels perdus à jamais..... Laissez toute espérance, vous qui entrez. » (*Voy.* ENFERS.)

TARTARES, ou, plus correctement, TATARS. Nom sous lequel les anciens géographes arabes, persans, et les auteurs chinois, comprennent des tribus errantes qu'ils ne distinguent pas des peuples qui ont été connus sous le nom de Mohho, Monggous, Mogbols ou Mongols; nom qui, d'après Schmidt, signifie vaillant, intrépide, et qui est surtout devenu célèbre depuis que leur chef Tchinguiz khan s'est illustré par ses victoires et ses conquêtes. Le nom de Mongols est certainement antérieur à ce conquérant, mais tout porte à croire qu'il n'est pas très-ancien comme désignant la nation entière. Mais si, au fond, les Tatars et les Mongols sont une même race, ainsi que le soutiennent J. Klaproth et Abel de Rémusat, il n'est pas moins vrai que, d'après les auteurs cités par eux, cette race a été de tout temps distinguée en plusieurs peuples, qu'on a nommés Tatares blancs, sauvages, noirs (Tchinguiz était né parmi les Tatars noirs), orientaux, occidentaux, et que le nom de Mohho, que Klaproth regarde comme synonyme de Monggou ou Mongol, est donné par les géographes et historiens chinois aux Mandchoux. Il y a donc, ce me semble, autant d'inconvénient à l'emploi du mot Tatar qu'à celui de Mongol, et peut-être en résulte-t-il une plus grande confusion, puisque le premier est celui sous lequel les Russes et les Turcs désignent une foule de peuples que Klaproth range parmi les Mongols; et puisqu'ils sont un seul et même peuple, il n'y a aucune raison de proscrire celui des deux noms qui est le plus usité.

Quant à la distinction entre la nation tur-

que et la race tatare ou mongolique, si l'on remonte à l'origine de ces peuples, on se convaincra qu'ils ont une souche commune; et dans les traditions des Mongols, rapportées par les géographes persans et citées par le savant historien portugais Couto, qui écrivait au commencement du XVII[e] siècle, les Mongols se disaient issus d'un personnage nommé Turc, que cet historien soupçonne être le même qu'A'boulféda, appelé Magog, c'est-à-dire Scythe et Scythie. Et, en effet, les Turcs, les Tatars, les Mongols et les Mandchoux ne sont tous que les différentes nations de l'antiquité connues sous le nom de Gètes, Massagètes et Scythes, subdivisés en plusieurs nations, chacune desquelles avait un nom particulier, tiré de quelque circonstance locale, ou des mœurs et habitudes caractéristiques. Telles étaient les dénominations de Scythes royaux, Jyrques (Turcs), Gètes, Massagètes, Saces, Sogdiens, Mèdes, Arimaspes, Issédons, etc. On lit sur les monuments de l'antique Égypte le nom de *Scheto*, par lequel on désigne le peuple guerrier sur lequel Ramsès III, le grand Sésostris des Grecs, remporta d'éclatantes victoires. Tous les savants conviennent que ce nom désigne les Scythes des Grecs, et j'ai montré ailleurs qu'il signifie *cavalier*, et est synonyme de *Perse*, *Pars*, *Fars* ou *Parthe*, et de l'égyptien *Hetoré* ou *Hethoré*, cavaliers, formé de *hetho*, cheval, et *ouer*, lancer. Or je regarde le mot *Tatar* comme une légère altération de *hetoré*, ayant le même sens et désignant tous les peuples nomades et cavaliers de la haute et moyenne Asie. Les Chinois les appellent *Tata* ou *Thata*, et disent que c'est un nom honorifique chez ce peuple. Il y a plus de deux siècles que l'historien portugais Barros (*Dec.* III, liv. II, c. 7), a dit que les Chinois appelaient les Tartares *Tatas* ou *Taucas*. Les Chinois n'ayant point le son *r* dans leur langue, l'ont supprimé dans le mot *tata*, auquel ils ajouteut par fois la syllabe *eul* pour remplacer l'*ar*. Si ma conjecture est fondée, les Turcs ont raison de donner le nom de tartares aux courriers à cheval.

Le pays des Tatars se trouve parfaitement désigné dans le passage suivant, cité par Klaproth, de l'*Histoire des Ming*, faite par ordre de l'empereur de la Chine *Khian-Lonng* : — « Le pays des *Tha-ta* est limité à l'orient par les *Ou-liang-kha* (*Ouriangkhai*, nom du pays situé au nord de la province de Pe-tchi-li), et à l'occident par les Wala (*Eleuts* ou *Kalmuks*). »

Klaproth explique dans le passage suivant pourquoi le nom de Tatar a été donné à toutes les tribus soumises au gouvernement ottoman, et qui sont hors des limites de l'empire turc.

« Quand *Touchi-Khan*, fils de Tchinguiz, fit la conquête d'une partie du nord-ouest de l'Asie et de l'orient de l'Europe, les pays situés au nord de la mer Caspienne, et entre cette mer et le Dniepr, étaient principalement habités par des peuplades turques, telles que les *Comans*, les *Petchenegues*, une partie des sujets des rois de *Boulgari* sur le Volga, et d'autres. Toutes ces tribus devinrent sujettes des conquérants tatars. Ils y fondèrent l'empire du *Qaptchaq*, qui s'étendait depuis le *Dniestr* jusqu'à la *Iemba*, et se terminait à l'orient avec le *step* des *Qirghiz*. Les princes de cet empire étaient donc tatars, mais la plus grande partie de leurs sujets étaient *turcs*. Vers la fin du XV[e] siècle, l'empire du Qaptchaq fut divisé en plusieurs khanats, parmi lesquels ceux de Khazan, d'Astrakhan et de la Crimée étaient les plus considérables. Les khans ou rois qui les possédaient descendaient de Tchinguiz; ils étaient donc *Mongols* ou *Tatars*. Cependant les armées de cette dernière nation, venues de l'intérieur de l'Asie, n'existaient plus; l'usage de la langue mongole même s'était perdu, et les khans étaient entourés de soldats et de sujets turcs, issus des anciens habitants du pays. Malgré cela les khanats furent toujours appelés Tatars, parce que les princes étaient Mongols. On disait le royaume des Tatars, d'Astrakhan, de Khazan et de la Crimée. Même après la soumission de ce pays au sceptre des czars, la dénomination de Tatars resta aux habitants turcs. Mais si l'on demande à un soi-disant Tatar de Khazan ou d'Astrakhan s'il est un Tatar, il répond négativement; il appelle aussi l'idiome qu'il parle *turki* et jamais *tatari*. »

En résumé, Klaproth convient que Tchinguiz-Khan était un Tatar, et que cette dénomination appartenait aux Khans, ses successeurs. Pourquoi donc changer cette dénomination en celle de Mongols? Je crois encore devoir remarquer que le mot khan appartient aux Tatars, et est d'origine scythique, équivalant à l'*haik* des Armé-

niens, et à l'*hyk* des Egyptiens, qui signifie chef militaire ou roi.

TARTARIE, ou plus correctement TATARIE. Mot vague, par lequel les géographes modernes ont désigné toute l'étendue de pays compris entre les rives orientales de la mer Caspienne et la mer Orientale, dans la partie septentrionale et moyenne de l'Asie, depuis le 40° lat. N. Les anciens géographes arabes, persans, les auteurs chinois, et presque tous les voyageurs et auteurs du moyen âge confondent la Tartarie avec la Mongolie. Quelques-uns pourtant les distinguent et regardent comme appartenant à la Tartarie tout le pays au nord-est du Jaxarte, c'est-à-dire à partir de l'ancienne contrée des Massagètes d'Hérodote. J. Klaproth et Abel de Rémusat ayant limité le nom de Tatares aux Kalmouks et quelques autres peuples qu'ils distinguent des Tongouses ou Mandchoux, des Mongols et des Turcs ou Turcomans, n'admettent point en géographie le nom de Tartarie, et désignent les différentes contrées de l'Asie moyenne et septentrionale, par les noms des nations qui les habitent maintenant, sans comprendre la vaste étendue qui sépare l'empire russe de la Chine sous une dénomination générale. Quelques géographes conservent le nom de MONGOLIE (*voy.* ce mot) sur leurs cartes, quoiqu'il ne présente aucune idée précise, attendu qu'il ne peut désigner un empire qui n'existe plus, ni le siége d'un peuple nomade et conquérant, comme les Tartares, et dont il est impossible de déterminer le siége primitif. Le parti pris par les savants auteurs précités, et suivi par notre ami, le judicieux Balbi, nous semble donc le seul conforme à la rigoureuse exactitude que Malte-Brun a cherché à introduire dans la géographie qui, avant lui, n'offrait qu'un amas confus de vérités et d'erreurs. Malgré les efforts de ses successeurs, parmi lesquels se distingue le savant auteur de l'*Abrégé de Géographie* (Adrien Balbi), il reste encore beaucoup à faire pour éclaircir une foule de points importants. On trouvera, à l'article TARTARES, quelques détails de plus sur cette partie de l'Asie à laquelle ils ont donné leur nom. F.-S. CONSTANCIO.

ACIDE TARTARIQUE ou TARTRIQUE (*chim.*). Cet acide, que Scheele a préparé le premier en 1770, se trouve, dans la nature, dans divers fruits et racines, à l'état libre, à l'état de tartrate neutre de chaux et de tartrate acide de potasse. Ce dernier sel, qui existe particulièrement dans les raisins, se précipite pendant la fermentation du vin par suite de son insolubilité dans l'alcool. Il est alors impur et fortement coloré, et reçoit le nom de *tartre;* purifié, on lui donne celui de crème de tartre.

Composition. L'acide cristallisé se représente par 8 atomes de carbone,
8 atomes d'hydrogène,
10 atomes d'oxygène,
et 2 atomes d'eau.

Dans les sels neutres, les 2 atomes d'eau sont remplacés par 2 atomes de base fixe; les sels acides contiennent 1 atome de base et 1 atome d'eau.

Préparation. Elle consiste à transformer d'abord le tartrate acide de potasse (ou crème de tartre) en tartrate neutre de chaux, et ensuite à décomposer ce dernier sel par l'acide sulfurique.

On dissout dans l'eau bouillante de la crème de tartre qu'on neutralise par une quantité convenable de carbonate de chaux. La moitié de l'acide tartrique se trouve ainsi précipitée à l'état de tartrate insoluble de chaux; l'autre moitié, contenue dans le tartrate neutre de potasse qui reste dissous dans la liqueur, est à son tour précipitée par une solution de chlorure de calcium. On décompose alors par l'acide sulfurique, étendu de 6 à 8 parties d'eau, le tartrate de chaux provenant de ces deux opérations. On prend ordinairement 3 parties d'huile de vitriol pour 5 parties de crème de tartre. L'acide tartrique mis en liberté est séparé par filtration du sulfate de chaux insoluble; il ne reste plus qu'à évaporer la dissolution, en ayant soin toutefois d'enlever les dernières traces de sulfate de chaux à mesure qu'il se précipite. La cristallisation s'effectue lorsque la liqueur, marquant 36 à 38° de l'aréomètre, offre une grande viscosité. On purifie le produit obtenu par l'emploi d'une petite quantité de charbon animal et par des cristallisations répétées.

Propriétés. L'acide tartrique cristallise en prismes obliques à base rhombe, terminés par des sommets dièdres et tronqués sur les arêtes longitudinales, ou en prismes hexagonaux terminés par trois faces de troncature. Quand la cristallisation s'opère lentement, deux faces opposées s'élargissent tellement qu'elles donnent aux cristaux la forme de tables. L'acide tartrique sec est

inaltérable à l'air; sa saveur est fortement acide, et sa réaction sur la teinture de tournesol énergique. Il est soluble dans une partie et demie d'eau froide et dans une quantité moins considérable encore d'eau bouillante; il l'est aussi dans l'alcool, mais à un moins haut degré. La solution aqueuse s'altère assez rapidement et se couvre de moisissures.

Lorsque des cristaux de cet acide sont chauffés avec précaution, ils fondent et donnent naissance, par la perte d'une partie de l'eau qu'ils contiennent, à une série de nouveaux composés (acides *tartrélique* et *tartralique*). Plus fortement chauffés, ils se boursoufflent, se décomposent en répandant une odeur de caramel, donnent, entre autres produits, de l'acide pyrotartrique, et laissent un abondant résidu de charbon.

Traité à une température élevée par une solution de potasse concentrée, l'acide tartrique est converti en oxalate et acétate de potasse. L'acide nitrique le change en acide oxalique; les peroxydes en acide formique, acide carbonique et tartrate à base de protoxyde.

Les eaux de chaux, de baryte et de strontiane sont précipitées en blanc par lui; s'il prédomine, les précipités se redissolvent. Il n'en est pas ainsi avec les hydrochlorates des mêmes bases, qui ne sont point troublés par ce réactif. Il occasionne dans les dissolutions potassiques, quand elles sont concentrées, un précipité cristallin de bitartrate de potasse.

Usages. L'acide tartrique est employé dans les manufactures de toiles peintes. Étendu de beaucoup d'eau, il peut remplacer la limonade dans les diverses maladies où les acides végétaux sont reconnus utiles. Il sert dans les laboratoires à caractériser les sels de potasse et à empêcher la précipitation de certains oxydes, et, entre autres, de celui d'antimoine. F. L.

TARTERON (Jérôme), jésuite, né en 1645, à Paris, débuta, à vingt ans, par des thèses sur la comète qui occupait alors toute l'Europe; il devint ensuite professeur au collége de Louis-le-Grand, et écrivit pour ses élèves, c'est-à-dire sur les éditions *expurgatæ*, des traductions d'Horace, de Perse et de Juvénal, qui ont été longtemps estimées, quoique fort infidèles; mais elles étaient supérieures à ce qui avait été publié jusque-là. Une préface, placée à la tête de la traduction de Perse et de Juvénal, contient une assez juste appréciation des satiriques latins. Tarteron mourut en 1720.

TARTINI (Giuseppe), un des plus grands musiciens du XVIIIe siècle, naquit à Pirano, en Istrie, en 1692. Il entra d'abord à l'école *dell' oratorio di Santi-Philippo Neri;* mais, se distinguant bientôt par ses brillantes dispositions, il fut envoyé à Capo d'Istries pour achever ses études au collége des *padri delle secule*. C'est là qu'il reçut les premières leçons de musique et de violon. — Ses parents avaient le projet de le faire entrer comme Franciscain dans le monastère des Minorites; mais, ne pouvant y réussir, ils l'envoyèrent, en 1710, à l'université de Padoue, pour y étudier la jurisprudence et s'y former à la profession d'avocat. Son intelligence lui rendit cette étude extrêmement facile, mais la musique avait surtout pour lui beaucoup d'attraits et de charmes. Il y consacrait tous les instants qu'il pouvait dérober à ses autres occupations; aussi y fit-il de grands et rapides progrès, et l'on put dès lors pressentir le brillant avenir qui lui était réservé.

En peu d'années Tartini devint un violoniste supérieur, un exécutant du premier ordre. Il fut appelé à Venise, et se rendit avec empressement à cette flatteuse invitation; mais il eut occasion d'entendre le célèbre Veracini de Florence, et fut si étonné de son jeu hardi et nouveau qu'il aima mieux quitter Venise le lendemain que d'entrer en concurrence avec lui. C'est à partir de cette époque (1714) qu'il se créa une manière nouvelle de jouer du violon. C'est alors qu'il fit la découverte du *phénomène du troisième son*, ou de la résonnance de la troisième note de l'accord, quand on fait sonner les deux notes supérieures.

Après avoir été deux ans à la tête de l'orchestre de Saint-Antoine de Padoue, Tartini fut appelé à Prague, en 1733, pour le couronnement de l'empereur Charles VI. Il y séjourna pendant quelques années, puis il revint à Padoue, où il passa le reste de ses jours. En 1738, Tartini fonda dans cette ville une école de musique qu'il sut diriger avec une remarquable habileté. Cette école a fourni de grands musiciens à la France, à l'Angleterre, à l'Allemagne et à l'Italie.

De tous les ouvrages de Tartini, celui qui a le plus puissamment contribué à fonder

sa réputation comme théoricien, c'est sans contredit celui qui traite des phénomènes du troisième son. J.-J. Rousseau donne un résumé de cet ouvrage à l'article *Système* de son *Dictionnaire de Musique*, et rend un éclatant hommage à la hardiesse et à l'originalité des aperçus de Tartini. — Parmi ses compositions on cite surtout ses ravissantes sonates pour le violon et un magnifique morceau de musique vocale, un *Miserere*, qui fut chanté à la chapelle Sixtine à Rome, le mercredi saint de 1768, en présence du pape Clément XIII.

Tartini fit une double révolution dans la composition musicale et dans l'art du violon ; des chants nobles et expressifs, des traits savants, mais naturels et dessinés sur une harmonie mélodieuse, des motifs suivis avec un art infini ; rien de négligé, rien d'affecté, rien de vulgaire ; tel est le caractère des compositions de Tartini.

C. Villagre.

TARTRATES. Ce genre de sels est riche en produits dont quelques-uns offrent beaucoup d'intérêt pour la médecine et les arts. On trouvera leur description dans l'histoire des métaux auxquels ils appartiennent. Les caractères généraux des tartrates seront seuls donnés ici.

L'acide tartrique forme, en se combinant avec les bases, deux séries de sels, dont l'une renferme un équivalent d'oxyde métallique et un équivalent d'eau, et l'autre, deux équivalents d'oxyde métallique. Cette deuxième série se compose des sels neutres; l'autre, des sels acides. Si les deux atomes de l'oxyde métallique sont différents, le tartrate est double. Dans ce dernier cas, le sel peut quelquefois devenir basique; ainsi l'émétique ou tartrate double de potasse et d'antimoine contient pour un atome d'acide trois équivalents d'oxyde d'antimoine et un équivalent de potasse.

Les tartrates de potasse, de soude et d'ammoniaque sont beaucoup moins solubles dans l'eau, quand ils sont acides, que quand ils sont neutres. Tous les autres présentent un phénomène inverse. Avec des oxydes fortement basiques, l'acide tartrique forme souvent des combinaisons insolubles ou très-peu solubles. Les oxydes indifférents, et même des oxydes acides, donnent, au contraire, généralement lieu à des sels très-solubles. L'acide borique et le borax augmentent singulièrement la solubilité de quelques tartrates, spécialement de ceux à base de soude et de potasse.

L'action du calorique décompose facilement les tartrates. Il se dégage de l'hydrogène carboné, de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone; il se distille de l'eau et une matière huileuse, et il reste des carbonates, des oxydes ou des métaux, et du charbon, suivant la nature des tartrates employés. Quand le sel est avec excès d'acide, il répand une odeur particulière, ressemblant à celle du sucre brûlé. A 200°, l'émétique sec perd 2 atomes d'eau, formés aux dépens de l'oxygène, de l'oxyde et de l'hydrogène de l'acide, et présente alors une composition entièrement différente des autres tartrates; mais, en présence de l'eau, il reprend, avec les 2 atomes qu'il avait perdus, les propriétés qu'il possédait avant la dessiccation.

F. L.

TASMAN (Abel-Janssen), navigateur hollandais du dix-septième siècle, n'est guère connu que par ses voyages; on sait pourtant qu'il était de Hoorn, et qu'en 1642 il reçut de Van Diémen, gouverneur général de la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales, la mission de reconnaître l'étendue de ce continent austral, dont on parlait depuis longtemps sans l'avoir reconnu. Tasman partit le 14 octobre, s'arrêta à l'Ile de France, d'où il tourna à l'est, puis au sud-est, et découvrit toute la côte occidentale de la terre qui porte aujourd'hui le nom de *Tasmanie*, qu'il crut d'abord ne former qu'une seule île, l'archipel des Amis, les Iles Fidji et quelques autres; et, après beaucoup de dangers et d'aventures, il retourna à Batavia, riche d'observations nautiques de la plus grande importance, et qui prouvaient l'erreur où l'on était tombé sur l'existence d'un continent austral se prolongeant indéfiniment au sud. Ce premier voyage nous est connu par des notes, des fragments extraits de son journal de bord, et quelques cartes de lui. Il n'en est pas ainsi d'un second voyage qu'il entreprit dans les mêmes parages, et dans lequel il détermina l'étendue, au sud du grand golfe de Carpentarie et quelques autres terres. Sur ce voyage on en est réduit aux instructions qui lui furent données et aux conjectures. On ignore même ce que ce célèbre navigateur devint à la fin de sa vie. La Compagnie des Indes n'a jamais publié ses voyages, et les Hollandais ont été si peu jaloux de la gloire de leur compatriote,

qu'ils n'ont presque jamais réclamé la priorité de ses découvertes, qui seraient en grande partie inconnues sans Valentyn et quelques géographes anglais et français. Ces découvertes ont été depuis complétées par Cook pour la séparation de la *Tasmanie*, et par d'Entrecasteaux en ce qui a rapport à la côte méridionale de la terre de Van-Diémen. Tasman à une profonde connaissance de la navigation joignait une grande sagacité, et l'on trouve dans ses observations une précision rare pour son temps, où beaucoup de méthodes étaient encore si imparfaites.

TASMANIE. Le gouvernement anglais donna à cette belle contrée le nom de l'intrépide navigateur qui le premier y aborda. C'est un hommage rendu à sa mémoire.

Abel Tasman, expédié par Van-Diemen, gouverneur de Batavia, découvrit cette terre et la nomma terre de Van-Diemen, en 1642. Il y atterrit le 3 décembre, et planta le pavillon hollandais dans une baie (Frédéric-Henri); il y revint en 1644, et ne put constater si elle était séparée de la Nouvelle-Hollande. On ne sait pourquoi la Compagnie des Indes-Orientales hollandaises l'empêcha de publier la relation de ses deux voyages. Marion, Furnaux, Cook, d'Entrecasteaux, Bligh la visitèrent tour à tour et la regardèrent comme un vaste cap de l'Australie. Ce ne fut qu'en 1791 que Vancouver passa entre elle et le continent. Sa position est par les 40° 50′ et 43° 45′ de latitude S., et par les 142° et 146° de longitude E. du méridien de l'observatoire de Paris. L'Angleterre, qui avait colonisé Botany-Bay dès 1788, ne tarda pas à s'emparer d'un aussi riche morceau de terrain, et lorsqu'en 1804 Nicolas Baudin, commandant nos deux corvettes *le Géographe et le Naturaliste*, eut fini de relever les plans de la terre de Van-Diemen, nous nous trouvâmes avoir travaillé pour le roi de la Grande-Bretagne, car dès 1806 Hobart-Town se bâtissait, et, chose assez comique, mais pleine d'un courage chevaleresque et moqueur, M. le baron Freycinet s'en vint, en 1808, avec la goëlette *la Casnarina*, refaire les plans de la Nouvelle-Hollande et de la Tasmanie, et baptisa ces baies et rivières des noms de nos guerriers et de nos personnages les plus célèbres de l'époque. Dans quelques siècles, quand les Nouvelles-Galles du Sud seront une jeune et vigoureuse Europe, et que sur les rives du Derwent s'étendront des quais *Malaquais* ou *Voltaire*, je crois que les cartes Freycinet, où pullulent les baies *Napoléon*, *Louis*, *Lucien*, *Joseph*, *Jérôme*, les rivières *Monge*, *David*, *Joséphine*, *Eugène Beauharnais*, et les caps *Kellermann*, *Oudinot*, *Bernadotte*, etc., etc., seront très-recherchées par les amateurs de curiosités, surtout s'ils se remémorent l'histoire contemporaine d'alors.

Nous laissâmes la Tasmanie dans l'oubli jusqu'en 1828. Pas un navire français n'y parut avant cette époque, et Dumont-d'Urville, qui vint alors y relâcher avec *l'Astrolabe*, dut se frotter les yeux d'étonnement devant les 7,000 habitants d'Hobart-Town.

Les aborigènes de la Tasmanie disparaissent de jour en jour; quelques tribus errent encore dans les forêts de la pointe du N.-O., et on leur fait une chasse continuelle; mais si on les traque comme des bêtes fauves, ce n'est pas pour leur donner la mort... c'est la civilisation qu'on leur donne. On les déporte par bandes sur les îles du détroit de Bass: là on les habille, on les nourrit, on leur fait cultiver la terre et on leur apprend des métiers. Ces naturels, un peu plus noirs que les Australiens, devraient appartenir à la famille de ces derniers, l'émigration dans un tronc d'arbre ayant de tout temps pu être faite par le détroit. Eh bien, non; c'est sur la terre des Papous que semble avoir été leur berceau. Voyez la classification de M. Lesson, qui les nomme *Alfourous papuasiens*. Divers naturalistes français, Labillardière, Péron, Durville, Gaimard, Qoy, ont écrit sur les règnes organique et inorganique de la terre de Van-Diemen; voyez aussi les nombreux échantillons de Péron, au Musée. Une conversation avec le docteur Holsky, d'Hobart-Town, nous apprend que deux chaînes de montagnes s'étendent du port Davy, l'une au N.-O., et l'autre au S.-E.; les hauteurs des principaux sommets n'étaient pas encore mesurées en 1836. Le plus haut pic qu'on ait mesuré jusqu'alors atteignait l'élévation de celui de Ténérife; mais il est rarement en vue, toujours encapuchonné qu'il est par le brouillard. Le terrain, entre ces deux chaînes de montagnes, est onduleux et souvent coupé par de larges et profondes vallées. Quoique la géologie et la minéralogie de l'île soient peu connues encore, le docteur Holsky assure que les basaltes forment une partie de ses fondements.

il motive son opinion sur l'examen de larges terrains qui se sont dénudés sous les cataractes de plusieurs rivières, et c'est aussi la première idée que se forme celui qui remarque le cap Raoul, à tribord en entrant dans Storm-Bay. Ce cap est entouré de colonnes en basalte noir; on dirait un vieux temple grec dont la toiture a été enlevée. On retrouve de ces basaltes tout le long de la côte. Les minéralogistes de la cité montrent avec orgueil des échantillons d'hématites, de plusieurs espèces de cuivre, d'autres minerais, et de cristaux noirs. Déjà des capitaux s'entassent pour commencer l'exploitation des mines de cuivre; on espère généralement que dans quelques années l'Angleterre n'ira plus demander ce métal aux Américains du Sud; il y a maintenant des houillères en pleine exploitation.

Il est pourtant une chose qui serre le cœur et qui fait mal aux yeux dans cette Hobart-Town si belle, si florissante... on entend un bruit continuel de chaînes; on rencontre partout des pionniers enferrés et des patriotes canadiens attelés par douzaines à des tombereaux chargés de moellons! La ville d'Hobart-Town, bâtie à Sullivan-Cove, à douze milles environ de l'embouchure du fleuve le Derwent, qui se décharge dans la baie des Tempêtes, est la capitale de la colonie; sa population est déjà de quinze mille âmes. Le gouverneur y réside et est assisté par un secrétaire du gouvernement, un grand juge, un solliciteur général et un chef de justice.

La Tasmanie, entièrement colonie pénale, colonie de déportation, est peuplée par environ quatre-vingt-quinze mille Anglais qui se divisent en trois classes : émigrants libres, *émancipistes* ou *convicts* graciés et libérés, *convicts* subissant leurs peines. Les émigrants libres se sont ensuite divisés en deux autres classes, selon leurs opinions; *confusionistes*, admettant que les anciens déportés peuvent exercer des fonctions publiques, et frayant avec eux; *exclusionistes*, refusant toute prérogative aux anciens *convicts*. De grandes perturbations naîtront plus tard des conflits de ces opinions. — La colonie est divisée en deux comtés, celui de Buckingham et celui de Cornouailles. La ville de Lancestown, déjà peuplée par huit mille habitants, est bâtie sur les bords de la Tamai, dans le nord de l'île.

Je crois que ce n'est pas la crainte de la corde, mais plutôt l'espoir de devenir propriétaire d'un petit morceau de terrain dans les Nouvelles-Galles, quand le temps de porter chaîne sera fini, qui empêche le plus grand nombre de ces forçats de briser leurs fers sur la tête de leurs geôliers... (ce qui serait facile).

Le grand commerce de la Tasmanie consiste en laines et en huiles de baleine qu'on exporte pour l'Angleterre; de nombreux troupeaux couvrent les prairies, et dans toutes les baies il y a des établissements de pêche : c'est là qu'on trouve des pirogues coureuses et d'habiles et fins baleiniers si jamais il en fut. Le gouvernement a institué des prix pour l'amélioration de la marche des pirogues, et chaque année des milliers de canots viennent aux *regata* lutter d'agilité et de vitesse.

La richesse financière de la colonie est basée sur le crédit et la circulation d'un papier-monnaie émis par des banques particulières et coloniales. Ce papier n'a plus de valeur hors de Van-Diémen, et en revanche les billets des banques de Sidney, de l'Inde, de l'Angleterre et des autres nations n'y sont point reçus. Bientôt le total des frais d'entretien de la colonie ne surpassera plus les bénéfices qu'elle rapporte; la différence en 1835 était déjà minime. Le gouverneur fait son rapport tous les cinq ans, et on trouve dans celui de 1835 que les dépenses étaient de...................... 2,675,725 fr.
et les revenus de.............. 2,383,000.

Calculez si la différence 292,725 fr.

qui existe entre ces deux sommes suffit pour entretenir, dans une année, un seul de nos bagnes?

Les lignites abondent en Tasmanie, et toute la surface du sol est revêtue d'une couche de matières végétales en putréfaction. Dans mes promenades, j'ai vainement cherché l'eau claire et limpide des ruisseaux de nos campagnes d'Europe; je n'ai trouvé partout qu'une fange liquide, roussâtre et fortement aromatisée. Si le défrichement n'accidentait pas la physionomie du paysage, rien ne serait plus monotone que sa teinte perpétuellement verdâtre. Les arbres y sont trapus, mais vigoureux et si branchus que rarement le soleil peut glisser jusqu'à leur pied, et qu'un instant de repos sous leur ombrage fait frissonner le corps. Ces arbres

sont trop lourds pour servir à la construction des navires; peu d'entre eux atteignent une grande hauteur, et l'on peut dire qu'à Van-Diémen le roi des végétaux est une fougère, *l'alsophille* ou *Dicksonia*, qui parfois s'élève à 40 ou 50 pieds. Un botaniste aurait un grand et curieux travail à faire sur les fungus, les mousses et les lichens, dont plus de deux cents espèces diffèrent de celles d'Europe. Le nombre des plantes *acotylédonées*, ajoute M. Holsky, y est en proportion beaucoup plus considérable que celui des plantes mono et dycotylédonées.

Il paraît qu'il existe dans l'île une graminée indigène qui, de tout temps, a servi de nourriture aux naturels. J'ignore son nom, sa forme et ses caractères; je sais seulement qu'elle est haute de deux pieds, que son fruit a le goût du riz bouilli, et que plusieurs colons vont en entreprendre la culture.

Il est étrange que l'Australie et la Tasmanie, séparées seulement par un détroit parsemé d'îlots, n'aient pas été ensemencées avec les mêmes graines et peuplées avec les mêmes individus. Les plantes, les hommes, les animaux, kanguroo, opossums, échidnés, hystrix, platypus, ornithorhynque, casoar, aigles, etc., etc., y diffèrent, chacun à chacun, en plusieurs points de leur organisation; par exemple, le kanguroo de Van-Diémen est d'une plus petite espèce que celui du continent, mais en revanche l'aigle de Van-Diémen est plus gigantesque que son voisin, et ose attaquer l'homme lui-même. Van-Diémen possède aussi des animaux qu'on ne trouve pas dans la Nouvelle-Hollande, et l'on connaît un dasyurus (hyène tasmanienne) aborigène du pays, que pas un chasseur n'a pu découvrir encore au nord du détroit de Bass.

Ceux qui voient partout le résultat d'un cataclysme dans la séparation de deux terres auront bien de la peine à tirer, du voisinage de cette île et de ce continent, des arguments favorables à leurs utopies... La conchyliologie, l'erpétologie, l'entomologie et l'ornithologie de cette contrée, ainsi qu'une bonne partie de la botanique et de la minéralogie, sont encore à faire, et un naturaliste aurait de quoi s'occuper ici pendant plusieurs années. F. M.

TASSO (Bernardo), né à Bergame, en 1494, mort en 1569, est moins connu par son poëme d'*Amadis*, imité du roman espagnol du même nom, que pour avoir été le père du Tasse. Ce poëme, qui n'a pas moins de cent chants, est loin cependant d'être sans mérite; il y a de l'imagination et de l'intérêt, mais la partie dramatique en est négligée, les discours en sont trop longs, et trop souvent l'ouvrage original disparaît dans ces vers symétriques où les comparaisons reviennent à intervalles réguliers, et où l'inspiration est presque toujours nulle. Il y a cependant quelques morceaux brillants, tels que le récit que fait Urgande des premiers exploits d'Amadis. L'ouvrage est tout entier du genre sérieux, et n'a aucun rapport de forme avec le poëme de l'Arioste; mais il n'a pas fait école; on ne le lit plus aujourd'hui même en Italie, non plus que le *Floridant*, épisode détaché d'*Amadis* et développé à part. On a encore de Bernardo Tasso *Hero et Léandre*, imité de Musée, des églogues, des élégies, des sylves, un traité de la poésie, et des lettres. J. Fl.

TASSE (Torquato Tasso, que nous nommons le). On a souvent répété que la vie des hommes de lettres est toute dans leurs œuvres. Cette maxime a pu prendre crédit au XVIIIe siècle, lorsque la vie de tous était fondue dans le moule uniforme d'études chez les Jésuites ou chez les Oratoriens, suivies d'une présentation dans le monde pour lequel écrivait le poëte; mais il n'en était pas ainsi au XVIe siècle. Les grands génies étaient plus ou moins hommes d'action en même temps qu'hommes de plume. La vie de Camoëns, de Cervantes, du Tasse, est une sorte d'épopée qui n'offre pas moins d'intérêt que leurs ouvrages.

Né en 1544, à Sorrento, d'un père qui cultivait lui-même les lettres avec éclat, Torquato commença dès le berceau à bégayer les vers de son père et à inspirer sa jeune imagination des riches paysages de l'Italie méridionale; à sept ans il entra au collége des Jésuites de Naples; à dix il faisait déjà des vers et des discours qu'il récitait en public. Mais le prince de Salerne, Ferrante San Severino, auquel Bernardo Tasso était attaché en qualité de secrétaire, fut proscrit et obligé de chercher un asile en France. Bernardo, qui ne crut pas devoir abandonner son protecteur, fut compris dans la proscription; ses biens furent également confisqués. Après être resté quelque temps en France et à la cour du duc

d'Urbino, envoyé à Venise par le duc de Mantoue, il appela près de lui son fils, qu'il trouva déjà familiarisé avec tous les écrivains classiques de l'antiquité et des temps modernes, et écrivant déjà lui-même en vers et en prose. L'orgueil paternel de Bernardo fut flatté des talents de son fils, mais sa raison en fut effrayée, et, résolu à tout prix de le détourner d'une profession qui ne lui avait valu à lui-même que des chagrins, il l'envoya à seize ans étudier le droit à Padoue. Torquato fut reçu docteur en droit et en théologie, mais ce fut grâce à sa facilité extraordinaire, car il ne rêvait que poésie, et, tout en écoutant la leçon de droit romain, il composait son *Rinaldo*, fantaisie dans le genre de l'Arioste, dont Bernardo n'autorisa l'impression que sur les instances du cardinal d'Este; inférieure au modèle sans doute, comme toute imitation, mais œuvre extrêmement remarquable dans un poëte de dix-sept ans, et qui ne manqua pas d'attirer sur lui l'attention de toute l'Italie.

Son imagination aussi brillante, mais moins vaste et moins féconde que celle de l'Arioste, ne pouvait lutter contre le chantre ferrarais; il s'en aperçut de bonne heure. D'ailleurs il était trop sérieux, trop ami de la méthode, pour s'accommoder de cette allure folâtre et vagabonde. Le platonisme qui domina, peut-être à son insu, toute sa vie, la dernière partie surtout, avait déjà fait invasion en lui. Il suivait avec ardeur les leçons qu'en donnaient à Bologne Francisco Piccolomini et Federico Pendasio; cependant alors il était surtout préoccupé de la forme poétique, et, en suivant assidûment les leçons que Sigonio donnait sur la poétique d'Aristote, il s'était épris d'un bel amour de cette unité poétique qu'il admirait dans l'*Iliade*, et il avait déjà conçu l'idée du poëme qui devait l'illustrer. Mais il ne voulait l'entreprendre qu'après des études approfondies, et pour s'y préparer il compulsait avec un amour d'érudit toutes les poétiques italiennes et étrangères, et publiait ses trois discours sur l'art poétique. Parti de Bologne parce qu'on avait fait une descente de police chez lui en son absence, et bouleversé ses papiers sous prétexte qu'il eût bien pu être l'auteur d'une satire où il était maltraité lui-même, il s'était retiré à Padoue, où il s'enfonçait dans ses études, lorsque le cardinal d'Este, auquel il avait dédié son *Rinaldo*, lui offrit une place de gentilhomme de sa maison. Le Tasse s'empressa d'accepter et se rendit à Ferrare.

La cour d'Alphonse d'Este était alors une des plus brillantes d'Italie. Torquato, que sa réputation y avait précédé, fut fêté par le duc et ses sœurs : Lucrèce, qui fut plus tard duchesse d'Urbino, et Eléonore, que son tempérament maladif et sa dévotion tinrent éloignée du mariage. Mais il n'eut pas le temps alors de s'abandonner aux émotions que devait exciter en lui cette cour voluptueuse. Son père se mourait à Ostie, où il était gouverneur pour le duc de Modène; Torquato court recevoir son dernier soupir, et tombe malade lui-même. A peine guéri, le cardinal l'emmena à sa suite à la cour de France, où il fut accueilli avec la plus grande distinction par Charles IX qui ne faisait encore que des vers, en attendant la Saint-Barthélemy. Cependant il fut peu enchanté de la France, où il n'admira guère que Ronsard, comme lui l'ami et le restaurateur des formes antiques. Mais laissé sans argent, et forcé d'emprunter un écu, il demanda à retourner en Italie, et se rendit à Ferrare, où son cœur le rappelait. Admis au nombre des gentilshommes du duc, il s'occupa activement de son poëme, qu'il dédia à son protecteur, et, à l'imitation de l'Arioste, il consacra une partie de son ouvrage à célébrer la maison d'Este. Pour se délasser il écrivit sa petite pastorale, l'*Aminta*, charmante composition dont nous avons parlé ailleurs (*voy.* BUCOLIQUES), qui ne lui coûta que deux mois.

Il pouvait croire sa vie fixée pour toujours : il en fut autrement. L'amour était peint dans l'*Aminta* avec une énergie qui ne pouvait pas permettre de supposer qu'il ne l'eût ressenti. Il avait chanté dans ses vers plusieurs femmes du nom d'Éléonore. Ses ennemis, dit-on, profitèrent de cette circonstance pour le perdre. Une sœur du duc portait ce nom, ainsi que la comtesse de Scandiano, qui fut aimée d'Alphonse, et une autre dame de Ferrare. Le duc fut-il choqué de voir le poëte aspirer à l'amour de sa sœur, ou jaloux de le savoir préféré par la comtesse de Scandiano? Mais Éléonore d'Este était, comme la Sophronie du poëte, une vierge d'un âge mur, et d'ailleurs le Tasse paraissait beaucoup plus empressé auprès de la duchesse d'Urbino, qui, après

le succès de l'*Aminta*, qu'elle n'avait pu voir, l'engagea à le lui lire. Elle avait dix ans de moins que le Tasse, elle était belle et spirituelle, et l'on assure que ce fut près d'elle, à Pesaro, ou dans les jardins de Castel-Durante, qu'il trouva des couleurs pour peindre les jardins d'Armide et l'amour de Renaud; plus tard elle vint à Ferrare, où leur liaison fut, dit-on, assez apparente. Comment le duc se serait-il montré plus susceptible pour l'une de ses sœurs que pour l'autre? Chacun des biographes du Tasse a adopté exclusivement l'une de ces suppositions pour rendre compte de la froideur qu'Alphonse d'Este lui témoigna et des persécutions qu'il lui fit souffrir dans la suite. Peut-être ces suppositions sont-elles toutes fondées, peut-être le poëte, qui voulait d'abord se jouer de ces passions, finit-il par en être victime. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est à cette époque de sa vie qu'il faut rapporter ses malheurs, et le commencement de cette aliénation qui en fut le prétexte.

Le Tasse avait alors trente et un ans, et son poëme était terminé : il se rendit à Rome, où il en remit une copie à Scipion Gonzague, en le priant de l'examiner sous toutes ses faces et de le communiquer à ses amis. Mais il ne put rester que quelque temps auprès de lui, et s'empressa de retourner à Ferrare; il y retrouva Lucrezia, qui avait quitté son mari pour son frère; mais il y retrouva aussi la calomnie. Un de ses amis, auquel il avait confié le secret de ses amours, l'avait révélé, et ses ennemis, à la tête desquels était Guarini, l'auteur du *Pastor fido*, avaient profité de son absence pour faire fouiller ses papiers. Il se battit avec le premier, mais il ne put obtenir justice des autres, et il en fut si exaspéré qu'un jour, dans les salons de la duchesse d'Urbino, il leva son couteau sur un domestique qu'il soupçonnait d'avoir favorisé l'attentat commis chez lui. Le duc ne trouva rien de mieux à faire pour celui qui l'avait célébré si magnifiquement que de le faire mettre en prison. Le Tasse, poussé au désespoir, s'échappa, et, sous les habits d'un pâtre, il se rendit près de sa sœur Cornélia, mariée à Sorrente. Les bons soins qu'elle lui prodigua ne purent lui faire oublier Ferrare. Cette ville était pour lui la terre promise, et il passa le reste de sa vie à la regretter. Il écrivit au duc et à ses sœurs des lettres suppliantes, et, ne recevant pas de réponse, il quitta Cornélia sans la prévenir, et retourna à Ferrare; n'ayant pu obtenir qu'on lui rendît ses papiers, il s'enfuit une seconde fois, se retira à Mantoue, auprès de Gonzague, à la cour d'Urbino, et à celle de Savoie, qui se tenait à Turin; mais une fatalité invincible le ramena à Ferrare, et, cette fois, le duc, lassé de plaintes auxquelles il ne voulait pas faire justice, le fit enfermer à l'hôpital Sainte-Anne, où l'on traitait les fous. Il y resta sept ans; et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces sept années furent l'époque de sa plus grande gloire.

Dans sa prison le Tasse corrigeait son poëme avec une persévérance que rien ne pouvait ralentir, lorsqu'il apprit qu'on venait d'en faire une édition sur une mauvaise copie qui lui avait été dérobée. Cette circonstance acheva d'exaspérer un caractère déjà si irascible. Un de ses amis, Ingegneri, se chargea de le venger en publiant simultanément deux éditions plus correctes. Malespina, qui avait publié la première, se procura une copie préférable, et en publia encore deux éditions. Ces deux éditions furent épuisées la même année. Mais le Tasse n'avait qu'une partie de ce qu'il avait désiré; son premier rêve, sans doute, était la gloire, mais le second était l'indépendance; et cette indépendance, l'infidélité de ses amis la lui enlevait. D'ailleurs, depuis qu'il avait commencé son ouvrage, ses idées s'étaient transformées. La réalité relative, qu'il avait cherchée d'abord uniquement, ne lui suffisait plus depuis que ses idées philosophiques et religieuses avaient pris le dessus; il avait voulu y sous-entendre une réalité allégorique, sans songer qu'une allégorie qui n'aura pas présidé à la conception même d'un ouvrage, et qui ne résultera pas des faits, sera de toute nécessité étroite, froide et obscure. Telle est en effet l'allégorie par laquelle il prétendait trouver dans son poëme une image de l'âme avec ses facultés représentées par les paladins, et des tentations figurées par les démons et les enchanteurs. Aussi ne s'en contenta-t-il pas, et, plus tard, il refit son poëme en entier, après en avoir retranché tout ce qui lui parut trop profane, les amours de Renaud et d'Armide, une partie des enchantements, et l'avoir enveloppé d'un voile homérique par lequel il préten-

dait lui donner de la valeur, et qui lui était toute son originalité. Malgré la prédilection du poëte pour l'allégorie et pour ce second poëme, la postérité s'en est tenue au premier. L'explication allégorique a été traitée de rêverie, et la *Gierusalemme conquistata* n'a plus aujourd'hui de lecteurs, même parmi les curieux.

Le Tasse n'exécuta cette refonte, d'autres diraient cette mutilation, de son œuvre que plus tard, lorsqu'il fut sorti de l'hôpital et retiré chez son ami Manzo, sous le ciel napolitain. Dans sa prison il croyait encore à son premier poëme allégorisé, et il se mêla très-activement à la polémique qu'il provoqua. Cela ne l'empêchait cependant pas d'avoir ses moments d'hallucination; il ne déraisonna jamais, dit-on, sur aucune matière, mais il avait de ces terreurs, de ces soupçons dont Rousseau fut également atteint dans les dernières années de sa vie, et il faut avouer que chez l'un et chez l'autre, âmes aimantes indignement trompées, ces amères défiances peuvent se concevoir facilement. Cependant le Tasse n'en voulait pas à Alphonse, et il était persuadé qu'on ne le faisait souffrir ainsi qu'à son insu. Il avait de plus, comme Socrate, son démon familier, qui d'abord se plaisait à le taquiner et à lui enlever ses papiers comme un vrai lutin qu'il était, mais avec lequel, plus tard, il avait de longs entretiens philosophiques sur les sujets les plus élevés.

Le duc de Ferrare, on le voit, était bien inexcusable de retenir ainsi sous les verroux un fou dont la folie était si peu à craindre, un fou que toute l'Europe admirait. Pendant sept ans et deux mois il résista à la voix publique qui le réclamait; enfin, vaincu par les instances du duc de Mantoue, son beau-frère, il consentit à le laisser sortir, à condition qu'on ne le perdrait pas de vue. La cour de Mantoue le reçut de la manière la plus honorable et la plus flatteuse. Il y corrigea le *Floridant*, que son père avait laissé imparfait, et y écrivit sa tragédie de *Torrismond;* puis, sur la permission que lui accorda le duc de Mantoue, il se rendit à Rome et de là à Naples, et passa ainsi le reste de sa vie courant de Naples à Rome, écrivant ses dialogues philosophiques et sa *Jérusalem conquise*, honoré comme le plus grand homme de l'Italie, même par ses critiques, même par les brigands, qui lui envoyaient des saufs-conduits et se retiraient, sur sa demande, pour le laisser passer avec ses amis, mais toujours en proie à ses défiances, accompagné de son démon familier et jetant de temps à autre des yeux d'envie sur cette Ferrare qui lui était interdite.

Pour ranimer un peu ce courage, qui s'était éteint dans cette longue lutte contre les hommes et contre ses facultés, le cardinal Cinthio imagina de faire pour le chantre des croisades ce qui avait été fait pour Pétrarque, de renouveler le couronnement au Capitole, tombé depuis deux cents ans en désuétude. Le Tasse fut peu touché de cet hommage; il sentait que les ressorts de la vie se relâchaient en lui, et il ne songeait plus qu'à mourir en chrétien. « C'est un cercueil qu'il faut me préparer, dit-il, et non un char de triomphe. » Il avait raison. La cérémonie ayant été retardée parce qu'on était en hiver, Le Tasse n'attendit pas que les préparatifs fussent terminés, et mourut le 24 avril 1596, à l'âge de cinquante et un ans; il y en avait neuf qu'il était sorti de l'hôpital. La couronne qui devait orner sa tête fut déposée sur son cercueil, et on lui fit de magnifiques obsèques; cependant on ne lui éleva de monument que treize ans plus tard, par les soins du cardinal Bevilacqua. Depuis lors plusieurs villes lui ont bâti des monuments, et l'éditeur de ses œuvres lui a élevé une statue à Bergame.

Le caractère du Tasse fut un singulier mélange d'imagination et de philosophie; mais son imagination est un peu secondaire, elle a besoin d'être mise en jeu, et sa philosophie superficielle. Il avait cependant l'instinct des choses larges et profondes, et faisait ses délices de Dante; mais il appartenait surtout à son époque, chrétienne pour la forme extérieure, semi-païenne pour le fond. Son poëme est chrétien par le sujet, mais il est jeté dans le moule de l'épopée antique, et, quoique le nom du Christ s'y rencontre souvent, on est étonné de n'y trouver que des réminiscences de Virgile, d'Homère, de Lucain, de Stace, et presque aucun de ces souvenirs bibliques dont se sont inspirés Dante et Milton. Son christianisme ne remonte pas au delà du moyen âge et des romans de chevalerie, et se tient bien loin des mystères qui faisaient pâlir le sombre Alighieri. Vers la fin de sa vie, il essaya de les sonder à son tour. Sa raison, qu'il avait

négligée pour s'abandonner aux caprices de l'imagination, fit invasion chez lui, et son âme, impuissante à pénétrer aussi avant que son instinct l'entraînait, s'arrêta effrayée. Comme Pascal, il vit un abîme se creuser sous ses pas, et, impressionné par tout ce qui s'était passé en lui et autour de lui, il tomba dans cet état bizarre dans lequel il demeura vingt ans, sage dans ses écrits, souvent inconsidéré dans sa conduite.

Nous ne pouvons discuter ici toutes les opinions émises sur la *Jérusalem*, placée par M. de Bonald bien au-dessus de l'*Iliade*, et ravalée si bas par Boileau. Quoique manquant souvent d'originalité et d'inspiration religieuse, la *Jérusalem* n'en est pas moins une des plus belles productions de cette renaissance, si fertile en grandes choses. L'ouvrage semble fondu d'un seul jet, tant les différentes parties concourent bien à l'ensemble; les caractères sont admirablement peints et contrastés de la manière la plus pittoresque; presque tous sont originaux et d'une scrupuleuse vérité historique. Un grand écrivain de notre époque s'est plu à vérifier, dans les anciennes chroniques et sur les lieux, ce qu'on appelle la couleur locale, et il n'y a pas trouvé une erreur. Les situations y sont graduées de manière à produire un puissant intérêt, et aussi savamment contrastées que les caractères; il n'en est pas de plus pathétique que celle de Clorinde, tuée et baptisée par Tancrède; de plus gracieusement touchante que la fuite d'Herminie; pas de contraste mieux ménagé que celui qui nous mène des jardins d'Armide au milieu des combats, de la forêt enchantée aux conseils des rois et des chefs; il n'est pas de peinture plus vraie et plus énergique que celle de la sécheresse qui désole le camp. Ces enchantements même, qu'on a tant reprochés à la *Jérusalem délivrée*, n'étaient-ils pas une des croyances de l'époque? Le Tasse n'y croyait-il pas lui-même, et n'était-il pas autorisé à les employer par l'exemple des poëtes chevaleresques qui en avaient usé avec profusion?

Mais, à côté de ces qualités, il y a des taches. Le Tasse, si brillant dans la peinture des caractères, si énergique dans celle des combats, est presque toujours faux lorsqu'il fait parler le sentiment, et, s'il invente des situations touchantes, ou il n'en sait pas tirer parti, ou il les gâte par des *concetti* déplacés. Son poëme est bien, comme il le disait, un vaste paysage avec ses montagnes, ses mers et leurs navires, ses forêts, ses lacs et ses rivières, ses villes et ses villages; c'est bien aussi l'allure extérieure des hommes: il n'a oublié de reproduire que leur langage.

Il ne faut donc pas s'étonner si son *Torrismond* est médiocre; personne n'était fait moins que lui pour réussir dans le drame. Il y a cependant été attendrissant une fois, dans son *Aminta;* mais cela tient beaucoup plus à la situation qu'au langage, toujours brillant et poétique, mais souvent maniéré et hors de nature.

La *Jérusalem délivrée* et l'*Aminta* ont été traduits un grand nombre de fois en français. La *Jérusalem* de Lebrun a fait oublier toutes les autres traductions de ce poëme : non qu'elle soit parfaite; elle supprime parfois des détails, et elle est d'ailleurs formée de centons et de phrases toutes faites, prises dans nos poëtes et nos prosateurs les plus connus, ce qui lui donne quelque chose de vieilli et de vulgaire; mais elle est la seule qui donne une idée de l'éclat et de la rapidité de l'original. Les traducteurs en vers, bien que très nombreux, ne se sont pas, quelques passages exceptés, élevé au-dessus du médiocre. J. Fleury.

TASSONI (Alessandro), l'un des poëtes les plus célèbres de l'Italie, naquit à Modène, en 1565. Orphelin de bonne heure, il perdit son patrimoine par suite de procès et d'une mauvaise administration, et, obligé de s'attacher à quelqu'un, il devint secrétaire d'Ascanio Colonna, qui l'emmena en Espagne, et plus tard de l'ambassade que Charles-Emmanuel de Savoie envoya à Rome; enfin il était depuis plusieurs années conseiller et gentilhomme du duc François de Modène, lorsqu'il mourut en 1635. Il paraît qu'il eut assez peu à se louer de ceux qui l'employèrent, car il se fit peindre avec une figue dans la main, et quelques vers portant que telle était la récompense que les cours lui avaient donnée. Comme il était très-caustique et savait rarement retenir une épigramme, il se fit beaucoup d'ennemis qui le poursuivirent toute sa vie. Il s'en vengea en les faisant figurer dans sa *Secchia rapita*. Ce poëme, qui a pour objet une guerre entre les Modénais et les Bolonais, tire son nom d'un seau qui, dit-on, figura comme trophée dans cette guerre. La couleur locale, l'observation des dialectes,

forment une grande partie du piquant que cet ouvrage a pour les Italiens; mais il y a en outre beaucoup d'imagination, des traits plaisants et satiriques, des observations délicates, parfois de l'énergie, et partout une admirable aisance à passer du sérieux au plaisant. — La *Secchia rapita* a été traduite deux fois en français par Perrault, en 1678, 2 vol. in-12, et par Cedors, 1759, 3 vol. in-18 avec l'italien. La première édition de l'original est de 1621, mais il y avait dix ans que ce poëme courait manuscrit par toute l'Italie sans que l'auteur pût parvenir à le faire imprimer. — Tassoni a encore publié le premier chant d'un poëme sur Colomb, intitulé l'*Océan*; des *Observations sur Pétrarque*, et une *Histoire ecclésiastique* dans laquelle il contredit souvent Baronius. — On a publié à Londres, en 1815, des *Mémoires d'Alexandre Tassoni*, fruit de longues études, et qui contiennent des détails très-curieux sur l'auteur de la *Secchia rapita* et sur ses contemporains. J. Fleury.

TATIEN, Tatianites. Tatien, auteur d'une secte hérétique qui prit son nom, était né dans la Mésopotamie, et avait été élevé dans le paganisme. Ayant étudié avec soin toutes les sciences profanes, et particulièrement la philosophie de Platon, il fit aussi plusieurs voyages pour s'instruire; puis, s'étant converti au Christianisme par la lecture des livres saints, il devint disciple de saint Justin, et donna, tant que son maître vécut, des marques d'une foi solide et d'une grande piété. Après la mort de saint Justin, vers le milieu du IIe siècle, il persévéra quelque temps encore dans la vraie doctrine, et continua les conférences et les leçons de philosophie chrétienne que cet illustre martyr faisait à Rome: ce fut alors qu'il publia un discours que nous avons de lui contre les Grecs ou les païens, dans lequel il fait voir l'insuffisance et la vanité de leur philosophie, les absurdités de leur religion, la cruauté ou l'infamie de leurs spectacles, la sainteté des mœurs chrétiennes, et enfin l'antiquité de Moïse, qu'il prouve par le témoignage unanime d'un grand nombre d'historiens profanes. Peu de temps après il quitta Rome pour retourner en Mésopotamie, où il se fit chef d'une nouvelle secte qui se répandit dans les diverses provinces de l'Asie, et même en quelques endroits de l'Occident. Il admettait, comme Valentin, plusieurs puissances invisibles, engendrées les unes des autres, et, comme Marcion, il emprunta aux doctrines de Zoroastre la distinction des deux principes, l'un bon, et l'autre mauvais. Il considérait la matière comme une émanation du mauvais principe, et c'est d'après cette idée qu'il faisait profession de haïr le corps, et de condamner le mariage comme une débauche introduite par le démon, ce qui fit donner à ses sectateurs le surnom d'eucratites ou continents. On les nommait aussi aquariens, parce qu'ils n'employaient que de l'eau dans l'espèce de synaxe ou de communion qu'ils pratiquaient entre eux. Tatien condamnait en effet, comme les autres gnostiques, l'usage du vin aussi bien que de la chair des animaux. Il soutenait aussi, comme eux, que Jésus-Christ n'avait eu qu'un corps apparent; il rejetait une partie de l'Ancien-Testament, et il est le premier qui ait enseigné, contre la croyance générale de l'Eglise, qu'Adam n'était point sauvé. Un disciple de Tatien, nommé Sévère, contribua beaucoup à répandre les erreurs de son maître, et comme il y ajouta ou les modifia sur certains points, ses sectateurs furent nommés sévériens. Quelques-uns des eucratites reçurent aussi le nom d'apostatites ou renonçants, parce qu'ils affectaient de renoncer à tout, et condamnaient même comme exclus du salut tous ceux qui possédaient quelque chose. Enfin ils prenaient également le nom d'apostoliques, parce qu'ils se vantaient d'imiter la vie des apôtres. R.

TATIUS (*hist.*), roi des Sabins, attaqua Romulus pour venger l'enlèvement des Sabines. Les Romains allaient plier, lorsque les femmes sabines se précipitèrent entre les deux armées. Le résultat de cette démarche fut un traité de paix entre les deux peuples, à la condition que Tatius partagerait le pouvoir avec Romulus (750 av. J.-C.). Le fondateur de Rome, s'étant lassé de ce partage, fit tuer Tatius, six ans après. Sa fille Tatia épousa Numa-Pompilius.

TATOU, Dasypus (*mamm.*). De l'ordre des édentés, créé par Linné et subdivisé par les auteurs modernes.

Les tatous sont remarquables par le test écailleux et dur qui recouvre tout leur corps comme d'une cuirasse divisée en petits écussons symétriques, semblables à de la mosaïque.

Les tatous sont de différentes tailles, de-

puis celle du hérisson jusqu'à celle du blaireau. Formes lourdes; jambes courtes; pieds de devant munis tantôt de quatre doigts, tantôt de cinq, tous armés d'ongles forts et robustes, très-propres à fouir la terre; pieds de derrière toujours à cinq doigts. Tête petite, museau prolongé et pointu; oreilles grandes, mobiles et en cornet; yeux petits, placés latéralement; bouche peu fendue; deux ou quatre mamelles; dans ce dernier cas, les deux antérieures placés sous les aisselles; queue généralement longue et conique, recouverte de plaques osseuses disposées le plus souvent en anneaux. La peau du ventre est très-épaisse, mais n'a pas d'écailles, non plus que les cuisses, les jambes et les extrémités antérieures; ces parties sont garnies seulement de poils rares, longs et durs. Linné s'est appuyé de cette particularité pour donner à cet animal le nom de *dasypus*.

Les bandes mobiles qui constituent le recouvrement du dos des tatous varient non-seulement de trois à douze, mais encore



n'est pas toujours constant chez les individus de la même espèce. Le nombre de leurs dents est également indéterminé. Jusqu'en ces derniers temps, tous les auteurs, Linné lui-même, avaient pensé quo les tatous étaient tous dépourvus d'incisives, et s'étaient autorisés de cette circonstance pour les ranger dans la classe des édentés; mais Fréderic Cuvier a démontré qu'une espèce du moins fait exception.

I. Tatous ayant des incisives et des molaires. § 1er. Tatous proprement dits, *dasypus*. Le tatou Encoubert, *dasypus Encoubert*, Desm.; *dasypus sexcinctus*, L.; l'Encoubert, Buff.

C'est sur cette espèce que Frédéric Cuvier a constaté l'existence de dents incisives. Selon lui, le système dentaire de ce tatou serait celui-ci : 38 dents, dont 2 incisives supérieures, et 4 inférieures; canines nulles; 8 molaires à chaque côté des deux mâchoires. Bandes mobiles du dos, au nombre de six ou sept; longueur totale, 27 pouces, dont 9 environ pour la queue, qui est ronde. Cinq doigts à chaque pied. Deux mamelles pectorales. Habite lo Paraguay, où il se creuse des terriers. Cet animal vit principalement de cadavres, et sa chair, quoique de mauvais goût, est mangée par les naturels du pays. Quand on le tourmente, il manifeste son mécontentement par une espèce de grognement sourd.

II. Tatous dépourvus d'incisives. §. 2. Tatusies, *Tatusiæ*, F. Cuv. Frédéric Cuvier comprend dans cette section tous les tatous anciennement connus, moins celui que nous venons de décrire et qu'il a cru devoir en séparer d'après ses considérations sur les dents comme caractères zoologiques. Par des raisons sinon analogues, du moins basées sur le même ordre d'idées, il classe aussi à part le tatou géant, pour en former son genre *priodontes*.

3° La tatusie pichiy, *tatusia minuta*, *dasypus minutus*, Desm.; le tatou pichiy, d'Azara. Ce tatou n'a que six pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la racine de la queue, longue elle-même de quatre pouces et demi, ronde et couverte de fortes écailles disposées en anneaux. Le test a six ou sept bandes mobiles, formées de plaques rectangulaires. Cette petite espèce habite tout le sud de l'Amérique, depuis Buénos-Ayres jusqu'au détroit de Magellan, et se tient de préférence dans les plaines découvertes.

Dans cet état de choses, le genre des tatusies proprement dites se trouve réduit à six individus qu'il convient de partager eux mêmes en deux groupes distincts et égaux, d'après le nombre des doigts de leurs pieds de devant.

PREMIER GROUPE.

Quatre doigts aux pieds de devant; deux ou quatre mamelles.

1° La tatusie apar, *tatusia apar*, *dasypus apar*, Desm.; *dasypus tricinctus*, L.; tatou apar, Buff.; tatou mataco, d'Azara.

Elle habite la république Argentine et le Tucuman, surtout les campagnes découvertes des environs de Buénos-Ayres.

2° La tatusie péba, *tatusia peba*, *dasypus peba*, Desm.; *dasypus octodecimcinctus*, L.; le cachicame, Buff.; tatou noir, d'Azara; *tatu peba brasiliensis*, Marcgr.

3° La tatusie mulet, *tatusia hybrida*, *dasypus hybridus*, Desm.; tatou mulet, d'Azara.

DEUXIÈME GROUPE.

Cinq doigts aux pieds de devant; deux mamelles.

1° La tatusie tatouay, *tatusia tatouay*, *dasypus tatouay*, Desm.; le kabassou, Buff.; le tatou tatouay, d'Azara; *dasypus duodecimcinctus*, L.

Cette espèce, assez répandue à Cayenne et au Brésil, est plus rare au Paraguay.

2° La tatusie velue, *tatusia villosa*, *dasydus villosus*, Desm.; le tatou velu, d'Azara.

Cette tatusie est très-répandue dans les pampas qui avoisinent la rivière de la Plata. D'Azara rapporte qu'elle recherche avec avidité les cadavres de chevaux ou d'autres gros animaux, dont elle dévore tout l'intérieur sans faire à la peau d'autre trou que celui nécessaire pour s'introduire.

§ 3. PRIODONTE, *Priodontes*, F. Cuv.

Ce genre, établi par Fréd. Cuvier, se distingue des tatusies par son système dentaire. Les os maxillaires étant disposés dans cette espèce comme chez les rongeurs, il résulte de cette particularité que les mâchoires prennent dans leur jeu le mouvement d'une scie, d'où Fréd. Cuvier a tiré le nom de *priodonte*. Pas d'incisives ni de canines.

Le priodonte géant, *priodontes giganteus; dasypus giganteus*, Cuv., Desm.; le grand tatou, d'Azara.

Cet animal est le plus grand du genre tatou. Son corps n'a pas moins de trois pieds de long, et sa queue un pied et demi environ. Elle est très-grosse à sa base (dix pouces de circonférence), et revêtue d'écailles tuilées. Les bandes mobiles du dos, au nombre de douze ou treize, sont rectangulaires. Deux mamelles pectorales; cinq doigts aux pieds de devant. Habite les alentours de l'Assomption, au Paraguay; se tient dans les bois, où il se creuse des terriers avec facilité. Son avidité pour les cadavres est tellement connue dans ces contrées que, lorsqu'un ouvrier meurt dans des exploitations lointaines, on entoure solidement sa fosse de planches et d'épines, pour préserver le corps de la voracité de ces animaux.

§ 4. CHLAMYPHORE, *Chlamyphorus*, Harlan.

Ce genre nouveau a été établi par le docteur Harlan, dans les *Annales du Lycée d'histoire naturelle de New-York*, en février 1825, pour recevoir une seule espèce,

Le chlamyphore tronqué, *clamyphorus truncatus*, Harlan. C'est le plus petit des carnassiers édentés et cuirassés, sa longueur totale atteignant à peine six pouces, dont un et demi pour la tête, et un pouce un quart pour la queue. Cinq doigts à chaque pied.

On ne connaît dans les collections qu'un seul individu de cette espèce, celui du Musée d'histoire naturelle de Philadelphie, indiqué comme provenant de Medoza, au Chili.

Nous venons de dire que les tatous ne se rencontrent que dans les parties chaudes et tempérées de l'Amérique méridionale. Ces animaux vivent en petites troupes, la plupart dans les terrains découverts, une seule espèce, le clamyphore, paraissant habiter les bois. Bien que nous ayons vu que tous sont avides de chair corrompue, il y a lieu de croire qu'ils se nourrissent aussi d'insectes, car l'on a remarqué que les fourmis disparaissent promptement des lieux qu'ils fréquentent. Ils mangent aussi, dit-on, les racines de certaines plantes, les limaçons, les reptiles et les petits oiseaux. Ils se creusent en terre des terriers obliques et profonds dans lesquels ils se tiennent cachés pendant le jour, car la plupart d'entre eux sont nocturnes et ne se mettent en chasse qu'à la tombée de la nuit. Ils ont des ennemis nombreux, principalement les grandes espèces du genre *felis*. Lorsqu'un danger les menace, ils cherchent d'abord à regagner leur retraite avec une vitesse qu'on serait loin de s'attendre à trouver chez ces animaux, dont toutes les articulations paraissent gênées par des plaques écailleuses. Quand ils s'aperçoivent que leurs pieds leur font défaut, renonçant à la fuite, ils recourent à la ruse : repliant alors leurs pattes, leur tête et leur queue sous leur ventre, ils se roulent en boule, à la manière des hérissons.

TATOUAGE. On appelle tatouage le procédé opératoire à l'aide duquel on peut tracer sur la peau des dessins coloriés qui y restent à jamais indélébiles. Le tatouage est une acupuncture superficielle, faite avec une aiguille ou un instrument analogue : les criblures de la peau sont ensuite recouvertes d'une matière colorante quelconque, qui les rend parfaitement apparentes. Le ta-

touage est une imitation grossière de la gravure au *pointillé*, destinée à être tirée en couleur. Ce genre d'opération pourrait donner lieu à une question de physiologie assez intéressante, que nous nous bornerons seulement à énoncer ici. Pourquoi le tatouage est-il indélébile, et sur quelle partie du tissu cutané va-t-il ainsi se fixer comme une sorte de damasquinure? Dans l'opération du tatouage, l'instrument traverse l'épiderme, et certes ne va pas au delà de la couche immédiatement au-dessus, c'est-à-dire le *pigmentum*. C'est sur cette couche que se trouve sécrétée la matière colorante de la peau formée de molécules noirâtres, et existant en très-grande abondance chez le nègre. Mais il n'y a pas de sécrétion sans vaisseaux sécrétoires d'une part, et ensuite de vaisseaux absorbants pour reporter cette sécrétion dans le torrent de la circulation. Or, d'après les plus célèbres anatomistes, le *pigmentum* serait uniquement formé par les vaisseaux papillaires. Maintenant comment admettre que la matière colorante du tatouage, déposée sur un lacis de vaisseaux, puisse y rester inattaquable au mouvement incessant de composition et de décomposition qui existe sur tous les points de l'économie? Il est inutile de dire que l'épiderme étant un produit inerte et sans cesse renouvelé ne peut également retenir la trace d'aucun corps étranger : mais revenons au tatouage. Chez les peuples civilisés, les hommes de la classe ouvrière, et les militaires en particulier, ont, depuis un temps immémorial, conservé la coutume traditionnelle de se tatouer la poitrine et les bras. Ils pratiquent ce tatouage au moyen d'une aiguille fixée sur un bouchon. Lorsque les piqûres sont faites, on colore la peau avec un peu d'indigo, ou de la sanguine : on emploie aussi la poudre à canon. Un soldat portait au côté gauche et antérieur de la poitrine la figure d'un cœur, avec ces mots en guise de légende : *sans brèche, dessous comme dessus*.

Mais ce qui est assez étrange, c'est que la civilisation, par une sorte d'inversion des choses logiques, a emprunté aux peuplades sauvages la coutume du tatouage, qui chez eux est une sorte de besoin en quelque sorte inhérent à leur état de nature. Dans toutes les contrées des Indes où les navigateurs ont pénétré pour la première fois, ils ont trouvé les hommes tatoués. Les femmes mogoles, dit Buffon, se font découper la chair en fleurs, comme quand on applique des ventouses. Elles peignent ces fleurs de diverses couleurs, avec du jus de racines, de manière que leur peau paraît comme une étoffe à fleurs : le sentiment inné de coquetterie chez les femmes peut être démontré ici d'une manière invincible, mais en y associant celui de la pudeur on sera pour les défendre moins généreux qu'équitable. En effet, il semble que le tatouage chez ces femmes serve réellement de voile à leur nudité. Les habitants de l'île de Socotora pratiquent le tatouage, et en couvrent les parties du corps les plus apparentes, principalement les bras et les lèvres : ils n'emploient que la couleur bleue. Dans la même contrée les princesses et les dames arabes se piquent les lèvres avec des aiguilles, et mettent par-dessus de la poudre à canon mêlée avec du fiel de bœuf, ce qui les rend bleues et livides pour le reste de leur vie. Elles tatouent de la même façon les coins de leur bouche, le menton et les joues. Elles se piquent encore les bras et les mains, pour y tracer plusieurs sortes de figures d'animaux, de fleurs, etc. On doit regarder comme un accessoire du tatouage la coloration ineffaçable de quelques autres parties du corps. Ainsi les femmes dont nous parlons se noircissent le bord des paupières d'une poudre noire composée avec de la tutie. Elles tirent une ligne de ce noir à la commissure externe des paupières, afin de faire paraître l'œil plus fendu : c'est précisément ce que font les comédiens lorsqu'ils se griment : singulière tradition, qui commence aux sauvages et aboutit à l'Opéra! Les femmes turques se teignent aussi le bord des paupières avec de la tutie brûlée; mais elles se servent pour cela d'un petit poinçon d'or ou d'argent qu'elles mouillent de leur salive pour prendre la poudre et la faire passer doucement entre les paupières. Les nègres de Sierra-Leone et de Guinée se peignent tout le corps au moyen du tatouage, qui chez eux se compose de raies à peu près parallèles, et alternativement rouges et jaunes. Cependant quelques-uns se font déchiqueter la peau, pour y imprimer des figures de bêtes ou de plantes. On ne doit pas s'étonner en voyant que des hommes dépourvus de toutes connaissances acquises mettent une habileté réelle dans les opérations du tatouage. Ne sait-on

pas que les nègres du Congo, pour calmer les douleurs de la tête ou de quelques autres parties du corps, se font une légère blessure à l'endroit douloureux; puis ils y appliquent une sorte de petite corne percée, au moyen de laquelle ils sucent, comme avec un chalumeau, le sang jusqu'à ce que la douleur disparaisse. Ces mêmes nègres sont initiés dans la connaissance d'une foule de plantes dont les propriétés sont souvent des plus remarquables; c'est ainsi qu'ils empoisonnèrent cinq capitaines et trois chirurgiens appartenant à une expédition faite à la côte d'Angola, en 1738. Les nègres frottèrent leurs mains avec une herbe qui est un poison très-subtil, qui agit instantanément lorsqu'on touche quelque chose, ou qu'on prend du tabac sans s'être lavé les mains; une poignée de main donnée aux officiers suffit pour les faire périr sur-le-champ.

Nous pourrions multiplier à l'infini nos citations relatives au tatouage employé par toutes les tribus sauvages. Les femmes de la Floride se tatouent les bras et les jambes, en y imprimant les plus bizarres dessins. Les habitants de la Terre-de-Feu se peignent le visage et les parties voisines des yeux



communément en blanc, et le reste en lignes horizontales rouges et noires; mais tous les visages sont peints différemment. Les peuples de Taïti pratiquent aussi le tatouage, malgré qu'ils portent parfois quelques pièces de vêtements. Les femmes se peignent les reins et les fesses d'un bleu foncé : c'est une parure, et en même temps une marque de distinction. Lorsqu'en France l'usage des femmes, jeunes ou vieilles, était de se plâtrer les joues avec une couleur rouge, également comme marque de distinction, nous demandons quelle était la plus sensée, ou la femme de Taïti, ou la grande dame de Paris? Dans les environs de la rivière d'Endeavour, les sauvages ont adopté une singulière coutume, qui a lieu dans leurs transactions particulières. Lorsqu'ils font un marché ou qu'ils établissent d'homme à homme une convention quelconque, un tatouage spécial se pratique alors sur un endroit déterminé du corps : c'est un véritable contrat synallagmatique, qui garantit les engagements réciproques des deux parties; la marque indélébile du tatouage est ainsi l'emblème d'une inaliénable bonne foi : la civilisation, elle, a inventé les faux en écritures privées!...

Les instruments de tatouage sont en général, chez les sauvages, empruntés aux choses les plus simples. Ceux qui connaissent l'usage des métaux se servent d'aiguilles. Les autres remplacent les aiguilles par une épine ou quelques morceaux de bois dur habilement effilés. Chez certaines peuplades, une sorte de recherche s'est introduite dans le choix des instruments. Ils se servent donc d'arêtes de poisson, ou de morceaux de bois à peu près taillés comme nos peignes. A l'aide de cet appareil, ils peuvent tracer sur la peau des lignes ponctuées qui, variées avec assez d'art, permettent d'exécuter toutes sortes de dessins. En général, ces dessins sont formés de lignes spirales qui, en couvrant principalement la face, donnent à la physionomie une expression des plus étranges : on peut surtout observer cela dans la Nouvelle-Zélande et dans l'Océanie. Les matières colorantes sont des sucs de racines, mais surtout l'huile d'ocre et de suie, enfin quelques gommes-laques.

Dans les dernières contrées dont nous venons de parler, ainsi qu'aux îles Sandwick, le tatouage offre à l'observation de curieuses particularités. Il y a certains endroits du corps, tels que le front, la poitrine, etc., réservés pour le tatouage d'honneur; après chacune de ces victoires, une incision spéciale est pratiquée sur le guerrier qui s'est distingué. Les chefs de tribu surtout sont noblement défigurés par la multiplicité de ces insignes de gloire. Véritable blason vivant, le sauvage, en incrustant ses armoiries sur la peau, semble avoir compris que l'honneur acquis devait être ineffaçable comme le signe qui le représente.

Avant de terminer cet article, nous ne pouvons passer sous silence un fait essentiel. La médecine a voulu s'approprier le tatouage comme moyen chirurgical. Elle a a tenté ainsi de remédier à la hideuse difformité qu'on appelle *nævi-materni*, et connue vulgairement sous le nom de *taches de vin*. Or, jusqu'ici, ces taches étaient un ineffaçable stigmate imprimé presque toujours sur la face, en vertu, dit-on, de l'influence mystérieuse exercée par l'imagination de la mère. La science a donc voulu qu'une invention sauvage, en passant par sa main, s'ennoblit au point de servir à corriger la nature. Voici comment : le chirurgien prépare sur une palette une couleur identique, pour le ton, à la peau normale du malheureux défiguré. Il recouvre habilement toute l'étendue de la *tache de vin*. Cela terminé, il pratique le tatouage afin de fixer à jamais la couleur. Malheureusement, dans le choix ou dans l'application de cette dernière, on ne fait qu'ajouter à la difformité; aussi cette opération ne compte-elle encore, jusqu'à présent, que de très-rares succès.

TAUPE, Talpa (*mamm.*). De l'ordre des *carnassiers insectivores*, section des *fouisseurs*.

Ce genre, dans l'état actuel de la science, ne renferme que deux variétés, dont l'une, la taupe commune, *talpa vulgaris*, *talpa Europæa*, L., habite presque toute l'Europe, où elle cause le plus grave préjudice à l'agriculture et à l'horticulture, et dont l'autre, la taupe aveugle, *talpa cæca*, Savi, moins commune que la précédente, et paraissant appartenir plus particulièrement à l'Italie qu'à aucune autre contrée, a été distinguée dans ces derniers temps par Paul Savi, de Pise.



Si la taupe est très-connue par la triste célébrité qu'elle s'est acquise, il n'en est pas de même de ses mœurs, de ses habitudes, ni même de sa conservation. En un mot, condamnée à vivre sous terre, la plupart de ses instincts sont ignorés de ceux mêmes auxquels elle porte le plus grand tort, et peu de personnes ont étudié jusqu'à ce jour avec soin les organes à l'aide desquels elle creuse, bouleverse et parcourt le sol en tous sens; peu lui ont demandé compte des moyens qu'elle emploie pour accomplir à nos dépens sa destinée souterraine et mystérieuse. Aucun animal cependant n'est plus digne de l'attention scrupuleuse de l'observateur, aucun n'offre dans sa vie un plus grand nombre de faits curieux et intéressants ; dans son organisme, des anomalies plus frappantes et plus singulières.

L'histoire complète de la taupe deman-

derait des développements beaucoup plus étendus que ceux qu'il nous est permis de lui donner ici : ne pouvant dépasser les limites qui nous sont assignées, nous nous contenterons d'esquisser rapidement les principaux traits de son organisation, pour nous appliquer plus particulièrement à décrire ses mœurs.

Organes du mouvement. — Dans de brillantes leçons faites en 1828 au Muséum d'histoire naturelle par M. Geoffroy Saint-Hilaire, ce savant a pris pour texte la taupe. Dans la première, où il s'attache très-ingénieusement à établir un rapprochement entre cet animal et la chauve-souris, il dit :

« Autant la chauve-souris se trouve favorisée dans ses allures à travers les plaines de l'air par tous les perfectionnements dont se sont enrichis ses organes des sens et du mouvement, autant d'aussi heureuses modifications sur tous les points ont disposé ces mêmes organes à recevoir, chez la taupe, une destination toute contraire.

« La taupe n'a rien effectivement qu'elle ne le doive à son travail : son lieu de refuge, qu'elle va chercher dans les profondeurs de la terre, lui inspirera sans doute la plus grande sécurité, mais il ne lui est pas dispensé à l'avance : elle n'a de demeure qui la reçoive, de routes a parcourir, d'espace pour se répandre, de lieux où paitre, qu'autant qu'elle s'est tout donné. La terre brute est là sans doute à sa disposition, mais la taupe est tenue de l'ouvrager, de la percer d'outre en outre, de l'ouvrir en tous sens. Ainsi, le lieu où se délasseront ses membres fatigués, un sol pour reposer, que la nature n'a refusé à aucun animal, elle ne l'obtient qu'à force de labeur. Car, quand la chauve-souris se sert de ses membres antérieurs pour se balancer mollement dans les airs, la taupe emploie ces mêmes extrémités et toutes ses puissances musculaires à déchirer le sein de la terre. Les plaisirs de l'existence, il les lui faut acheter par une action continue contre des escarpements, par une suite d'efforts devant l'introduire dans un milieu plein et résistant. »

Mais si cet habile naturaliste nous dépeint la taupe réduite à demander son existence aux entrailles de la terre, il sait aussi nous montrer comme la nature l'a richement pourvue des organes propres à faciliter ses excursions dans le sol, pour y trouver sa pâture.

En effet, la taupe est le type parfait des animaux fouisseurs : membres antérieurs très-rapprochés de la tête, fort peu allongés; cinq doigts à la main, armés d'ongles longs, robustes, aigus et tranchants ; celle-ci, disposée en forme de pelle, avec la paume tournée en dehors, disposition particulière qui permet à l'animal de rejeter, en fouillant, la terre de chaque côté de son corps; membres postérieurs dans l'état normal, à cinq doigts comme ceux de devant, garnis aussi d'ongles allongés et propres à fouir. Enfin, le squelette de la taupe offre dans toutes ses parties les dispositions les mieux appropriées aux besoins de l'animal, et tout cet appareil si perfectionné est encore mu, pendant la vie, par des faisceaux de muscles nombreux et d'un volume très-considérable.

Bien que les pieds de devant de la taupe paraissent, en quelque sorte, devoir présenter un obstacle à une locomotion facile et prompte, il est cependant reconnu qu'elle parcourt avec une extrême rapidité les galeries qu'elle se creuse, et des expériences faites dans ce but ont permis d'évaluer la vitesse de sa course, dans les instants de danger, à celle d'un cheval lancé au trot le plus précipité. Ce fait peut donner une idée de l'énorme puissance musculaire départie à ce petit animal; car ses pieds antérieurs n'étant, comme on vient de le voir, que des agents très-imparfaits, et ceux de derrière étant pour ainsi dire seuls propres à imprimer au corps l'action nécessaire pour le pousser en avant, on conçoit facilement que ce n'est que par le jeu consécutif et incessant, ainsi que par le concours très-puissant de tous les muscles, que la masse peut acquérir une grande vitesse.

Il résulte encore de cette anomalie dans les parties diverses de la locomotion que la taupe ne marche pas, à proprement parler, mais que sa progression se compose d'une succession de sauts dont chacun lui fait franchir une grande distance; de là aussi que l'allure de l'animal est peu gracieuse et paraît gênée, le défaut d'harmonie entre les deux paires de membres imprimant au corps un mouvement d'oscillation de droite à gauche très-singulier et que cependant la richesse de son organisation ne lui rend pas pénible.

Mais les pattes ne sont pas les seuls organes qui servent à la taupe à remuer la terre : elle fait concourir à cette opération son museau, terminé en boutoir, en l'employant à la manière d'une tarière pour percer le sol, tandis qu'avec sa tête elle pousse à la surface les déblais de son travail, dont elle forme les monticules connus sous le nom de *taupinières*, déblais qui, sans cette précaution, obstrueraient l'intérieur de ses galeries. « Quand elle est au travail, dit M. Geoffroy Saint-Hilaire, toute sa personne s'y emploie, tête, boutoir, pieds, mains, son thorax même, dont les poussées, tassant le produit des arrachements, enduisent les murailles et remédient aux éboulements. »

Organes de la nutrition. — La taupe est l'un des mammifères qui possèdent le plus grand nombre de dents, en tout quarante-quatre, vingt-deux à chaque mâchoire. Elles sont réparties de la manière suivante :

Mâchoire supérieure, 6 incisives, 2 canines, 14 molaires, dont 8 fausses et 6 vraies;

Mâchoire inférieure, 8 incisives, 2 canines, 12 molaires.

Mais cette manière de voir, admise par la plupart des auteurs, et qui tendrait à séparer la taupe des autres carnivores, en adoptant dans son système dentaire une anomalie, est combattue par M. Is. Geoffroi Saint-Hilaire, qui se refuse avec raison, selon nous, à admettre une différence dans la répartition des dents de cet animal pour l'une ou l'autre mâchoire.

Les incisives sont petites, bien rangées et tranchantes; les canines, fortes et très-saillantes, sont munies de deux racines, dont l'une, l'antérieure, est la plus grande et s'insère si profondément dans le maxillaire qu'elle touche presque l'os du nez : nouveau trait de ressemblance avec les mammifères insectivores, dont les canines ont aussi des racines très-profondes.

Organes des sens. Le toucher. — Nous avons vu déjà le boutoir de la taupe servir comme tarière pour perforer la terre; il est encore employé comme organe du toucher, et doit même servir à l'animal en guise d'instrument de préhension, par la contraction des nerfs qui y aboutissent, pour saisir les racines qui le gênent pendant les travaux de fouille. Ne point admettre cette hypothèse ce serait refuser à la taupe le sens du toucher, puisque la peau épaisse et calleuse qui recouvre la paume de ses mains et la plante de ses pieds doit les rendre tout à fait inaptes à juger de la nature des objets. Si d'ailleurs il restait quelque doute à cet égard, les poils qui garnissent la base de ce groin indiqueraient suffisamment son usage et de quel sens il est le siége.

De l'odorat. — L'odorat paraît être chez la taupe le sens principal et le plus perfectionné, si l'on en juge du moins par le développement de l'appareil où il réside. En effet, chez cet animal les fosse nasales sont très-profondes, et les tubercules olfactifs si considérables que l'organe voisin, celui de la vue, lui a été en grande partie sacrifié, lui a presque entièrement cédé la place.

« Odorer, et le faire dans un degré de puissance qu'il n'est point en nous de connaître exactement, dit encore M. Geoffroi Saint-Hilaire, telles sont les principales ressources de la taupe à l'égard de son monde extérieur. Tout l'animal, sans négliger les services qu'il peut tirer de ses autres appareils des sens, est plus spécialement inspiré par l'un d'eux; il ne le choisit pas, il lui est donné par sa prédominance de volume; alors, y recourant de préférence, l'animal le perfectionne par une sorte d'éducation, par la fréquence des actes auxquels il le fait concourir : d'où son extrême susceptibilité pour la perception. Or pouvait-on rencontrer un organe des sens qui suppléât plus efficacement, chez un animal vivant sous terre, à l'impuissance des autres, que le sens de l'odorat? C'est une sorte de toucher à distance; il rappelle le toucher médiat de l'aile chez la chauve-souris. L'oreille sans doute avertirait la taupe des déplacements que, dans le petit coin de l'univers où elle fouille, quelques vers, éventant la mine dirigée contre eux, feraient pour fuir; mais ce n'est pas seulement d'animaux se tenant sur la défensive que se nourrit la taupe : il est d'autres corps en repos qui excitent son appétit ; les moindres corpuscules, comme œufs et grains, mais surtout les plus récents et les plus succulents produits de la végétation, ou le nouveau chevelu des plantes. Or jugez comme elle est heureusement servie par l'exaltation du sens de l'odorat ! Le flaire la doit avertir de l'existence des corps, même avant qu'ils soient entièrement dégagés par la fouille, pour qu'elle ne continue ses tranchées qu'à profit; car l'hé-

sitation ne saurait être un attribut de son genre de vie : fouiller, pour la taupe, c'est aller sur sa proie. »

De l'ouïe. — Nous venons de voir le sens de l'odorat porté chez la taupe à un haut degré de sensibilité; nous allons voir celui de l'ouïe non moins favorisé; et, en effet, il devait en être ainsi : si le premier la guide dans la recherche de sa nourriture, le second la tient en éveil au moindre bruit, l'avertit des dangers qu'elle peut avoir à courir de la part d'ennemis qu'elle ne peut voir, retirée dans ses demeures souterraines; par l'un elle pourvoit plus sûrement à ses besoins, par l'autre elle conserve une existence que bien souvent peut-être elle a beaucoup de peine à se procurer.

L'organe de l'ouïe ne s'annonce, chez la taupe, par aucun signe extérieur; il ne se manifeste au dehors que par un trou dans la peau, vers la région latérale et postérieure de la tête. Cette disposition est encore favorable à l'animal; car, faisant un fréquent usage de sa tête pour rejeter à la surface du sol la terre émiettée provenant de ses fouilles, une conque auditive développée extérieurement eût eu à souffrir de ce genre de travail. Mais si l'appareil de l'ouïe n'est pas visible, s'il ne consiste pas, comme chez les autres mammifères, en une conque externe plus ou moins saillante et développée, on en retrouve toutes les conditions dans un canal cartilagineux souscutané, très-prolongé et pourvu des muscles nécessaires au rôle qu'il doit jouer dans l'ensemble des sensations. Ici l'organe de l'audition, au lieu de s'étendre au dehors, est refoulé au dedans; il y a, si l'on veut, inversion, mais non anomalie, comme on pourrait le croire tout d'abord.

Du goût. — Nous avons montré le sens de l'odorat très-développé chez la taupe. L'appareil olfactif et celui du goût, dépendant l'un de l'autre, se trouvent dans une relation directe l'un par rapport à l'autre : non-seulement il se complètent réciproquement, mais encore ils se prêtent un mutuel secours. De cette conformité et de cette dépendance résulte nécessairement un égal degré de puissance. Cet animal, en effet, dont la voûte palatine et la langue sont considérablement étendues, se trouve être, par cette circonstance, très-difficile dans le choix de ses aliments. Par cette disposition aussi, les dents se trouvant réparties sur un emplacement très-grand, sont plus nombreuses et rangées avec plus de soin.

De la vue. — Mais si nous avons vu jusqu'à présent la taupe pourvue, sous tant de rapports, d'une richesse d'organes telle qu'on chercherait en vain son analogue dans l'échelle des êtres les mieux organisés, en est-il de même pour elle du sens de la vue? La taupe voit-elle? Telle est la question que l'on s'adressait encore jusque dans ces derniers temps, et qui a fixé l'attention des hommes du plus grand mérite, lorsque des recherches persévérantes, entreprises par M. Geoffroy Saint-Hilaire, ont enfin levé toute espèce de doute à cet égard.

Ne pouvant le suivre ici dans la série de preuves sur lesquelles il appuie son raisonnement, nous nous contenterons d'affirmer que la taupe jouit pleinement de la faculté de voir.

La Fontaine a bien pu dire :

Lynx envers nos pareils, et taupes envers nous,
Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes.

Mais ce sont là des images purement poétiques que les progrès de la science sont venus dissiper : il n'est pas plus permis de croire aujourd'hui que la taupe est aveugle, qu'il ne l'est d'admettre que le lynx voit à travers les murailles les plus épaisses. Tout ce qu'il y a à déduire de cette fiction ingénieuse du poëte et des circonstances qui y ont donné lieu se réduit à ceci : que le lynx a l'organe de la vue très-perfectionné, tandis que la taupe ne possède qu'un appareil visuel très-imparfait, frappé qu'il est d'un vice d'organisation qui pouvait amener, mais qui ne constitue point une incapacité absolue.

Mœurs de la taupe. Ses galeries souterraines, sa voracité. Dommages qu'elle cause à l'agriculture. — La taupe passe à bon droit pour un animal nuisible, non pas cependant qu'elle se nourrisse, comme on l'avait pensé, des produits de la terre, mais parce qu'en remuant et fouillant l'écorce du sol en tous sens, elle entrave, et parfois même elle arrête complétement les progrès de la végétation partout où elle passe. Sa présence est surtout funeste dans les prairies, où trop souvent elle s'établit. Non-seulement elle y mine le terrain au point de défoncer les digues, mais encore les nombreuses taupinières dont elle couvre le sol empêchent qu'on puisse faucher assez près

de terre pour tirer de la récolte tout le produit qu'on serait en droit d'en espérer. Enfin, d'après M. Geoffroy Saint-Hilaire, la taupe emploie à la construction de son nid une quantité prodigieuse de tiges de graminées, qu'elle saisit par la racine et fait descendre verticalement dans son gîte. Il a trouvé dans l'un d'eux quatre cent deux tiges de blé avec leurs feuilles entières et parfaitement conservées.

On avait cru longtemps que la taupe se nourrissait de la racine des plantes; mais des expériences récentes ont démontré la fausseté de cette opinion. Essentiellement carnivore, comme du reste l'annonce son système dentaire, elle se laisse mourir de faim au milieu d'un amas de légumes de toute espèce. Ses appétits gloutons la portent tout entière vers les substances animales; mais là encore ce n'est pas indistinctement qu'elle agit, et malheureusement les espèces les plus nuisibles ne sollicitent que faiblement son instinct vorace : ainsi, très-friande de lombrics ou vers de terre et de cloportes, elle dédaigne les vers blancs ou larves du hanneton, et se soucie peu des courtilières; très-avide de grenouilles, elle ne touche point au crapaud, qui paraît au contraire lui inspirer du dégoût.

Dans des expériences faites sur une taupe renfermée dans une caisse garnie de terre, on a remarqué les faits suivants: lui donnet-on une grenouille vivante, elle s'élance sur cette proie avec impétuosité, la saisit par le ventre qu'elle ouvre avec ses dents, tandis qu'elle s'aide de ses mains pour élargir la plaie, afin de plonger sa tête tout entière dans ses entrailles et de les dévorer plus à l'aise. Si on lui donne un oiseau vivant, elle ruse; quittant son trou, elle s'approche résolument tout d'abord de l'objet de sa convoitise; mais, éprouvant de la résistance, elle retourne à l'entrée de son gîte, cherchant par là à attirer son antagoniste vers ce lieu, où elle espère profiter des avantages de la position. Si ce manége ne lui réussit point, elle rassemble toutes ses forces, s'élance sur son ennemi et le met à mort, sans que ni le bruit ni la présence de l'homme puissent l'arrêter ou la distraire dans cet acte de voracité.

Empruntons encore ici à M. Geoffroy Saint-Hilaire le passage plein de vérité dans lequel il dépeint l'instinct féroce et carnassier de cet animal.

« La taupe, dit-il, n'a pas faim comme tous les autres animaux : ce besoin est, chez elle, exalté; c'est un épuisement ressenti jusqu'au degré de la frénésie. Elle se montre violemment agitée, elle est animée de rage quand elle s'élance sur sa proie; sa gloutonnerie désordonne toutes ses facultés; rien ne lui coûte pour assouvir sa faim; elle s'abandonne à sa voracité quoi qu'il arrive : ni la présence d'un homme, ni obstacles, ni menaces, ne lui imposent, ne l'arrêtent. Combien en cela elle diffère du lion, qu'un même besoin, mais que plus de prudence anime! Un lion ne commet qu'à l'écart ses moyens d'action sur la proie qu'il a saisie; il s'assure d'abord qu'ils lui sont inutiles pour sa défense; il veille sur sa proie sans la dépecer ; il reste posé sur elle, rugissant, mais n'y touchant point, quelle que soit sa faim, s'il est en vue ou en inquiétude d'un danger quelconque. La taupe attaque ses ennemis par le ventre ; elle entre la tête entière dans le corps de sa victime, elle s'y plonge, elle y délecte tous ses organes des sens, en sorte qu'il n'en est plus pour veiller pour elle, sur elle; pas même l'oreille, qui n'écoute que quand l'animal est au repos. »

Telle est la violence des appétits de la taupe, et l'extrême exigence de ses besoins sous ce rapport, qu'au bout d'un jeûne de quatre heures, elle paraît affamée; une abstinence de six heures la fait tomber dans une débilité très-grande, et la privation de toute nourriture pendant un jour la fait périr. Une grenouille de moyenne taille ou la moitié d'un moineau assouvit sa faim; mais, cette faim se renouvelant incessamment, on conçoit dès lors que l'animal doive toujours être en quête pour la satisfaire; et comme toutes ses explorations s'exécutent sous terre, on a par là aussi la triste raison des mille tranchées pratiquées en tous sens et dans toute espèce de terrain, pour arriver à la satisfaction de ce besoin impérieux et de tous les instants, celui de vivre.

Mais la nécessité d'une nourriture animale et solide ne poursuit pas seule la taupe : elle éprouve également le besoin de boire souvent, et l'on sait que, poussée par la soif, elle apporte à l'accomplissement de cet acte la même impétuosité que pour assouvir sa faim.

Comme exemple de ce fait, et comme nouvelle preuve de la voracité de cet animal,

M. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte que, de deux taupes qu'on lui avait envoyées, renfermées dans une boîte, l'une, la plus faible sans doute, fut dévorée par sa camarade, et qu'il ne restait plus que la peau de celle qui avait été traitée comme provision alimentaire; les os eux-mêmes avaient disparu; qu'ayant donné à la survivante de l'eau dans un vase aux bords duquel elle ne pouvait atteindre que difficilement, elle fut soulevée par la peau du cou, et que, dans cette position, elle but et se désaltéra longuement et tout à son aise.

M. Flourens, qui a aussi étudié ces animaux avec soin, dit « qu'il est très-aisé de reconnaître qu'une taupe a faim à son excessive activité; quand elle est repue, elle est tranquille. A peine la taupe a-t-elle souffert quelques heures de la faim, que ses flancs se dépriment, et qu'elle semble comme expirante; mais, dès qu'elle a mangé, sa force renaît, comme aussi son assoupissement la reprend dès qu'elle est repue. J'ai toujours vu les taupes très-avides de boire, comme tous les animaux qui se nourrissent de chair. Je ne sais s'il existe un autre animal qui offre un pareil besoin de manger à des heures si rapprochées, et il est difficile de se faire une idée de l'impétuosité ou de l'espèce de rage avec laquelle la taupe, pressée par la faim, se jette sur sa proie et la dévore. »

Ce grand besoin de boire doit souvent causer à l'animal qui y est assujetti de fréquentes privations. Nous nous expliquons mal, par exemple, comment il trouve toujours et facilement à le satisfaire pendant les chaleurs longtemps prolongées de l'été, et surtout durant les froids rigoureux de l'hiver, car la taupe n'est pas du nombre des animaux qui s'engourdissent pendant cette dernière saison.

Nous ne suivrons pas ici la taupe dans les nombreux détours de son habitation souterraine; nous nous bornerons à dire que ses galeries sont construites avec beaucoup d'art; que plusieurs issues de sûreté sont ménagées autour de sa demeure habituelle, qui occupe d'ordinaire la partie centrale des nombreux boyaux qu'elle parcourt chaque jour, étendant de plus en plus ses excursions ténébreuses, et reculant incessamment les limites de son domaine.

M. Geoffroy Saint-Hilaire, qu'il faut toujours citer en cette matière, dit encore à ce sujet :

« Cependant gardons-nous de regrets sur le sort de la taupe; ne voyons point en elle seulement une tarière vivante, forant sans cesse un sol âpre et résistant; un animal condamné aux plus rudes travaux, périssant à la peine ou du moins vivant misérablement. Bien loin qu'il y ait pour elle accablement par le travail, elle n'est que dans de simples et ordinaires allures. Elle quitte son gîte après le repos, comme la chauve-souris ses cavernes, afin de reprendre les soins et les devoirs qui l'occupent éveillée. Ses exercices sont de miner pour entrer dans le tuf, comme ceux de la chauve-souris consistent à fendre les airs pour se répandre dans l'atmosphère. Les bras robustes de la taupe ou l'aile de la chauve-souris entrent en jeu pour un même intérêt; un même instinct entraîne ces animaux, une même ardeur les anime, et l'on peut ajouter que c'est toujours avec délices; car enfin tous deux sont en chasse, ils sont également en voie de recherches : leurs sens sont éveillés par de mêmes motifs de désirs et d'espérance; tous les deux font événement de même du plus léger accident, du moindre bruit, parce que les mêmes chances les tiennent en haleine, et que les mêmes succès récompenseront leurs efforts. »

Les travaux de la taupe sont très-variés, aussi ont-ils reçu différents noms. Il y a les galeries de cantonnement, les galeries d'amour, celle d'accouplement, celle du passage, celles de chasse; les taupinières d'hésitation, d'entrée d'héritage, d'entrée de culture, de repos, de gîte, de nid, puis enfin celles des mâles.

Destruction de la taupe. — L'art de détruire les taupes est devenu une profession. Un taupier habile reconnaît facilement la galerie dite *du passage*, c'est-à-dire celle que l'animal traverse d'habitude pour se mettre en chasse deux fois le jour et se répandre dans les diverses dépendances de son habitation. Il n'y a point en effet à s'y méprendre. Comme la taupe parcourt continuellement ce passage, la végétation des plantes en souffre, elles s'étiolent sur tout le trajet qu'il occupe, et cet indice ne trompe point un œil exercé.

Dès que l'on a reconnu le boyau de passage, on est assuré de prendre bientôt la taupe. Deux piéges également connus et également usités servent à cet effet. L'un est dû à Lafaille, l'autre à Lecourt. Tous deux

s'emploient de la même manière, en pratiquant dans la galerie de passage une tranchée que l'on recouvre après que l'on y a placé l'instrument. Soit que la taupe quitte son cantonnement pour se mettre en chasse, ou qu'elle le regagne après une excursion lointaine, trouvant un obstacle sur son passage, elle fouille, pensant n'avoir à réparer qu'un éboulement accidentel, mais ses efforts font agir un ressort ou baisser une trappe, selon le piége que l'on a tendu, et l'animal est pris infailliblement.

Si, depuis la découverte de ces petits instruments, d'un emploi si sûr et si facile, le nombre des taupes n'est pas considérablement diminué, si partout encore on voit nos champs et nos prairies minés et dévastés par cet ennemi caché, les habitants de nos campagnes ne peuvent et ne doivent s'en prendre qu'à eux seuls du tort qu'il leur fait.

Description des espèces. — 1° La taupe commune a le pelage d'un noir profond, composé de poils très-fins et présentant, sous certains aspects, des reflets métalliques. Sa longueur totale est de cinq pouces, sans y comprendre la queue, qui a un peu plus d'un pouce. Il faut rapporter à cette espèce la taupe tachetée, *talpa variegata*, la taupe jaune, *talpa flava*, la taupe blanche, *talpa alba*, et la taupe cendrée, *talpa cinerea*, décrites par différents auteurs comme appartenant à l'Europe. Mais ces variétés n'étant qu'accidentelles ne peuvent constituer des espèces constantes.

2° La taupe avengle, ainsi nommée parce que son œil est presque entièrement caché sous la peau, et que l'ouverture des paupières n'est pas plus grande que le trou qui résulterait d'une piqûre d'épingle, se distingue encore de la précédente par sa taille plus petite : elle n'a que quatre pouces environ depuis le bout du museau jusqu'à l'anus. Ses formes et sa couleur sont les mêmes. Ses mœurs seules diffèrent de celles de la taupe commune en ce que, et sans doute en raison de son moins de force, elle n'entreprend point d'aussi grands travaux. Comme elle ne laboure jamais qu'à fleur de terre, dont elle soulève l'écorce, elle est dispensée de rejeter au dehors les déblais qui trahissent la présence de l'autre; elle n'a pas non plus comme elle un gîte et un nid séparés, mais elle s'en tient à une seule chambre, qui présente surtout cela de particulier que c'est sous sa couche même que ce petit animal pratique son trou de retraite en cas de danger.

Bibliographie. — *De la taupe, de ses mœurs, de ses habitudes, et des moyens de la détruire*, par Ant.-Alexis Cadet-de-Vaux; in-12. Paris, 1803. — *Sopra la talpa cieca degli antichi*, par Paul Savi. Pise, 1822. — *Cours de l'histoire naturelle des mammifères*, par Geoffroy Saint-Hilaire, leçons 15ᵉ, 16ᵉ, 17ᵉ, 18ᵉ et 19ᵉ; in-8°. Paris, 1828.

Aug. Déclémy.

TAUPIN, Elater, (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des *sternoxes*, Duméril, ou *serricornes*, Latreille, établie par Linné et adoptée par tous les entomologistes. Le grand nombre d'espèces rapportées à ce genre depuis sa formation a déterminé Latreille a en faire une tribu, celle des *élatérides*, qu'il a divisée en trente-neuf genres, y compris celui de taupin ou d'*elater* qui lui sert de type, et dont il sera seulement ici question. Les insectes de ce genre sont appelés vulgairement en français maréchaux ou scarabées à ressort, parce qu'ils sont organisés de manière qu'étant renversés sur le dos, ils ont la faculté de sauter et de retomber sur leurs pattes en débandant l'arc que forme leur corps, dont le choc sur le plan de position occasionne en même temps un petit bruit. Voyez, à l'article Élatérides, l'explication que nous avons donnée de cette organisation singulière, qui est commune à tous les genres de cette tribu.

Les caractères qui distinguent les taupins des autres élatérides sont, d'après Latreille : dernier article des antennes confondu insensiblement avec son faux article et formant avec lui un corps ovoïde sans séparation brusque. Chaperon généralement un peu plus élevé que dans le genre *ludius*. Antennes moins fortement en scie. Carène oblique des angles postérieurs du corcelet moins forte. Angle ou dent de la cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures moins prononcé. Mais ces différences sont si légères, que les deux genres pourraient être réunis. Le genre *taupin* ainsi restreint renferme encore une quarantaine d'espèces, la plupart d'Europe, et dont nous ne citerons qu'une seule, l'*elater sanguineus*, Fabricius, qui a les élytres d'un rouge plus ou moins vif, avec l'écusson, le reste du corps et les pattes noirs.

Les taupins sont des coléoptères généralement de moyenne taille, de forme elliptique, avec le corselet en trapèze allongé de la longueur du tiers de celle des élytres, et les pattes très-courtes. On en trouve partout à la campagne, sur les fleurs, sur les feuilles, sur le tronc et sous l'écorce des arbres cassés. Quoique pourvus d'ailes, ils s'en servent rarement pour se transporter d'un lieu à un autre, et aiment mieux se laisser tomber que de s'envoler pour éviter la main qui cherche à les saisir : aussi sont-ils assez faciles à prendre. D'un autre côté, la brièveté de leurs pattes rend leur marche lente et pénible, et c'est probablement pour les dédommager de cette imperfection que la nature leur a donné la faculté de sauter comme par ressort, ainsi que nous l'avons dit plus haut. C'est à l'aide de ce saut qu'ils retombent sur leurs pattes lorsque, par un accident quelconque, ils se trouvent renversés sur le dos, et ils s'en servent aussi pour échapper à leurs ennemis. DUPONCHEL père.

TAUPINS (FRANCS-). Nom d'une milice créée par Charles VII, qui fut le premier rudiment des armées permanentes, qui n'apparaissent définitivement dans notre histoire que sous Henri IV. L'Europe féodale n'employa longtemps, outre les hommes levés au moment où l'on en avait besoin, que des troupes de routiers et d'aventuriers qui se louaient à tel ou tel prince, comme les Suisses en ont longtemps conservé l'habitude. Ces routiers étaient des hommes d'une bravoure à toute épreuve dans les combats; mais, en temps de paix, ils devenaient un véritable fléau, pillant, dévastant tous les lieux par où ils passaient. Un édit de 1448 ayant ordonné à chaque paroisse de fournir un homme pouvant combattre en campagne comme archer, ces milices dévastatrices disparurent peu à peu et cessèrent d'être employées, excepté cependant les compagnies de lansquenets, qui firent partie de nos troupes jusqu'à Henri IV. Les archers de Charles VII furent, comme dédommagement de leur service, *affranchis* de presque tout subside, d'où leur vient le nom de *francs archers*. Quant au nom de taupin, on est moins d'accord sur son étymologie. Le *Dictionnaire de Trévoux* y voit l'indication d'hommes au visage noir, aux cheveux noirs, circonstance qui ne pouvait être constante chez les *Taupins*, levés dans toutes les parties de la France; d'autres prétendent qu'on les nommait ainsi parce qu'ils venaient presque tous de la campagne, le pays des *taupes* et des *taupinières*: il est plus probable qu'ils avaient reçu cette dénomination parce qu'ils étaient les *taupes* de l'armée, exerçant l'office de pionnier dans les marches, et creusant tranchées et mines pendant les siéges. Mais, s'il en faut croire la chronique, ils brillaient rarement dans les batailles, lorsqu'il fallait s'exposer au feu des mousquets et de l'artillerie, et il existait sur leur compte plus d'un proverbe peu flatteur, sans compter les plaisanteries de Rabelais et la chanson commençant par ces mots :

Un Franc-Taupin, un si bel homme était,
Borgne et boiteux, pour mieux prendre visée, etc.,

où l'on peint ces braves miliciens portant un fourreau sans épée, un arc de frêne vermoulu avec une corde renouée, des flèches empennées de papier et ferrées d'un argot de chapon, portant des mules aux pieds, et n'ayant donné un horion de leur vie. Les Francs-Taupins furent supprimés par Louis XII.

TAUREAU (*zool.*). *Voy.* BOVINES (ESPÈCES).

TAUREAU, (*astr.*). C'est ainsi que l'on nomme la seconde constellation zodiacale. Elle était connue des anciens, qui lui donnaient divers noms que nous devons rapporter : *Bos, Portitor Europæ, Proditor Europes*, le bœuf, le ravisseur d'Europe, le traître d'Europe. Ovide le nomme *Taurus candidus*, le taureau blanc; Manillius le désigne sous celui de *Princeps armenti*, prince du troupeau; Virgile l'appelle dans les Géorgiques *Inachia juvenca; Isis, Chironis filia; Osiris; Veneris Sidus :* la génisse Inachis; Isis, fille de Chiron; Osiris; l'astre de Vénus. Les Grecs la désignent sous le nom de ταῦρος; l'interprète de Ptolémée Κυρτός; Aratus Πεπτηώς. Dans les livres écrits en langue arabe elle est appelée *Ataur, Altaur, Altor*. Elle est représentée touchant les Gémeaux, à l'opposé du Bélier, et figurée sous le signe ♉, occupant l'ancienne demeure de ceux-ci avec sa tête et son col; il est agenouillé comme un bœuf se couchant à terre pour subir le joug. Cette constellation est placée au-dessous d'Orion dans la direction de ζ ε δ de cette dernière constellation, en se dirigeant vers le nord. Le Taureau contient quarante-quatre étoiles,

parmi lesquelles on remarque les PLÉIADES et les HYADES (*Voir* ces mots). On l'aperçoit dans le méridien vers la fin de novembre, jusqu'au milieu de décembre. Selon Picolominus, cette constellation n'aurait que trente-trois étoiles; Postellus en a ajouté onze prises en dehors du signe. Bayer en compte quarante-huit, dont une de première grandeur, α, qu'on nomme Aldebaran. Cette étoile, jointe à θ γ δ et ε, forme un V qui porte le nom d'Hyades. On compte donc, dans la constellation du Taureau, une étoile de première grandeur, cinq de troisième, huit de quatrième, vingt et une de cinquième, et treize de sixième.

Le Taureau, qui sur les globes modernes n'est plus figuré qu'à demi, l'était en entier par Pline et Vitruve; les Pléiades, placées aujourd'hui sur le front, faisaient partie jadis de sa queue. Au reste, on ne sait si cette constellation était une vache ou un taureau, et si elle doit être rapportée à Jupiter ou à Io sa maîtresse; il y a doute parmi les anciens fabulistes, et c'est ce qui fait dire à Ovide :

Vacca sit, an Taurus, non est cognoscere promptum;
Pars prior apparet, posteriora latent.
Seu tamen est Taurus, sive hac est femina signum
Junone invitâ munus amoris habet.

Plusieurs taureaux sont célèbres dans la Fable; on ignore lequel donna son nom à la constellation du Taureau, qui correspond au mois de mai. Voici à ce sujet les deux versions les plus répandues. Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie, jouait avec ses compagnes près du temple d'Esculape, autrement dit le Serpentaire et Cadmus, principal PARANATELLON (*Voir* ce mot.) du Taureau. Jupiter, épris des charmes de cette princesse, prit la forme d'un taureau et se mêla parmi les troupeaux d'Agénor, qui paissaient près de là. Europe, frappée de la douceur et de la beauté de cet animal qui venait jouer à ses pieds, eut l'imprudence de s'asseoir sur son dos. Ce dieu se précipita aussitôt à la mer et gagna l'île de Crète à la nage. Quand il fut arrivé sur le rivage, il reprit sa première forme pour lui déclarer son amour. Quoique Europe eût fait vœu de se consacrer au culte de Diane, elle céda aux instances du dieu et devint mère de Minos, d'Eaque et de Rhadamante (les trois juges des Enfers.) Cette constellation explique les fables d'Europe, les métamorphoses de Jupiter en taureau, et celle du taureau Cadmus, qui marqua le lieu où devait être fondée Thèbes.

Le taureau zodiacal et son principal paranatellon donnent le mot de cette énigme en apparence inexplicable : *Un taureau engendre un serpent, et un serpent engendre un taureau.* Ces deux constellations étant à 180° de distance, et par conséquent diamétralement opposées l'une à l'autre, lorsque le Taureau se couche, le Serpentaire se lève, et réciproquement. C'est sur cette alternation astronomique de cause et d'effet que les poëtes ont pris l'idée de la paternité réciproque. Nous éclaircirons davantage ce sujet en traitant des MYSTÈRES DE PROSERPINE. (*Voir* ce mot.)

Ce fut en l'honneur d'Europe que les habitants de Sidon frappèrent des médailles avec une femme assise sur le dos d'un taureau traversant un bras de mer.

Les Phéniciens inventèrent la fable d'Europe; mais elle eut pour base une histoire véritable, racontée par Echemènes : « Comme « Europe, sœur de Cadmus, se promenait « par hasard aux environs de la cité de « Sérapie, entre Tyr et Sidon, des Crétois « qui venaient au marché furent séduits par « sa beauté et l'enlevèrent, l'an du monde « 2517. Ils la conduisirent en Crète, sur un « navire dont la proue avait la forme d'un « taureau blanc. » Hérodote, liv. I, et Agatharchide *in Reb. Europæis*, rapportent à peu près la même chose. Palæphatus dit qu'Europe fut enlevée par Taurus, homme de Cnosse ou de Crète, et offerte à Jupiter ou au roi de Crète que Lactance, liv. I, *de Falsa Rel.*, ch. II, d'après Eusèbe et Diodore, nomme Ἀστέριον, *Asterium*. Lycophron l'appelle Ἀστερον; d'où Lucien, *lib. de Dea Syria*, conclut qu'Europe, mise au nombre des divinités, se nommait *Astarte*, mère d'Atergate.

La seconde version dit que cette constellation désigne Io, autrement nommée Callithoë, fille du fleuve Inachus et de Melissa, fille de l'Océan, que Jupiter changea en vache pour la soustraire à la jalousie de JUNON. (*Voir* ce mot.) Ovide dit, liv. I, *Métamorphoses* :

Inachus unus abest, imoque reconditus antro
Fletibus auget aquas : natamque miserrimus Io
Luget ut amissam.

Junon donna pour garde, à cette vache, Argus, mais il fut tué par Mercure; Io s'enfuit et traversa à la nage cette partie de la mer appelée depuis mer *Ionienne*, et puis après le golfe de Thrace, appelé *Bosphore*,

Mais ce ne sont que les poëtes qui font traverser la mer à cette Io, parce que le vaisseau qui la portait, πραοημὸν, avait pour figure à sa proue une vache blanche, ainsi que cela est rapporté dans Lutatius, commentateur de Statius, et dans plusieurs autres écrivains. Mais observons avec Lactance, *lib.* I, *de Falsa Rel.*, ch. II, en abandonnant la fable, que Io, après avoir beaucoup navigué, aborda enfin en Égypte, où elle enseigna aux hommes l'agriculture ainsi que les choses les plus nécessaires à la vie; et qu'elle fut ensuite mise au nombre des divinités, puis parmi les constellations, comme symbole de l'agriculture.

Le Taureau de Marathon, célébré dans les grandes fables d'Hercule et de Thésée, est cette même constellation zodiacale. Le Taureau sur lequel le Mithra persan est toujours représenté assis, ainsi que l'Apis égyptien, ont l'un et l'autre la même origine.

Vossius dit que le premier signe du zodiaque reçut la figure du Bélier en l'honneur de *Cham* ou de Jupiter Ammon, qui, pour emblème de sa puissance, avait des cornes do bélier : ne serait-il pas présumable également que l'on ait donné au second signe zodiacal la figure du taureau, en l'honneur d'Osiris, fils de Cham, ou de *Mesorim* ou de *Mizraïm*, de qui l'Égypte apprit l'agriculture? car nous savons que le taureau était le symbole de l'agriculture. Tibull., liv. I, élég. 7, considère Osiris, dont la tête est ornée de cornes de bœuf, comme le premier agriculteur.

Les anciens plaçaient la Scythie, l'Arabie, l'Asi sous la protection du Taureau.

Ad. V. de Pontécoulant.

TAUREAUX (*combats de*). Ces sortes de joûtes, dont on a longtemps attribué l'invention aux Maures d'Espagne, paraissent avoir une origine beaucoup plus ancienne. Les Grecs avaient non-seulement leurs combats de cailles et de coqs, parodies de leurs luttes athlétiques, mais des médailles antiques (*Voy.* M. Mionnet, *Médailles grecques*, t. II), nous montrent les combats do taureaux en usage chez les Thessaliens, longtemps avant l'ère vulgaire; on en voit figurer un dans le xe livre d'Héliodore; et les Espagnols, chez lesquels ces combats sont un amusement national, les ont connus aussi bien avant l'arrivée des Romains, comme l'attestent leurs médailles, où l'on voit des hommes armés d'une lance, prêts à attaquer uu taureau furieux, et un monument découvert à Clusica, vers la fin du XVIIIe siècle. Les Maures s'y livrèrent avec ardeur, et, malgré les excommunications lancées à plusieurs reprises par l'Eglise contre les *toreadors*, les combats de taureaux continuent à faire, en Espagne, une partie indispensable de toute fête ou réjouissance publique.

Une grande place entourée de gradins improvisés sert d'arène. Dans un coin est construit le *torile*, où sont renfermés les combattants, au nombre de trente ou quarante. Au signal donné par le roi, les alguazils-mayors font évacuer la place; celui qui doit attaquer l'animal le premier entre à cheval, monté à la *genitte*, c'est-à-dire avec des étriers tellement serrés que ses pieds touchent aux flancs de sa monture; ordinairement habillé de noir, suivi de ses criados, revêtus des costumes les plus magnifiques, il a pour armes une épée, dont il ne se sert qu'à pied, et une petite lance ou javelot, nommée *rejou*. Il s'avance avec ses criados vers le roi et les dames les plus distinguées, puis, au moment où l'animal, que l'on a eu soin d'irriter, s'élance dans l'enceinte, il va audevant, usant ordinairement de la *suerta buena*, c'est-à-dire lui jetant son manteau, sur lequel l'animal épuise sa fureur; autrement, il s'exposerait à être lancé en l'air par les cornes du taureau; il en est cependant qui dédaignent de recourir à ce moyen, quand ils se croient assez adroits pour esquiver les premiers coups. Tous leurs efforts consistent ensuite à frapper l'animal au côté du cœur, de manière à l'étendre mort. Quand le cheval est blessé, ou le cavalier désarçonné, les trompettes sonnent l'*empeno;* le toreador met l'épée à la main et se précipite sur le taureau, pendant que ses criados et ses amis accourent, l'épée à la main, cherchant à couper les jarrets à l'animal furieux. En ce moment, les spectateurs se penchent pour mieux voir; toutes les poitrines sont haletantes, car il est rare quo le drame n'ait pas un dénoûment funeste au moins pour quelques-uns des combattants, et que le taureau, se voyant condamné à périr, ne vende chèrement sa vie. Dès qu'on est parvenu à le renverser, tous se précipitent sur lui et l'achèvent; quatre mules, richement caparaçonnées, l'enlèvent ensuite du cirque, pendant que les fanfares et les applaudissements célèbrent la gloire du vainqueur.

Cette lutte se renouvelle souvent vingt ou vingt-cinq fois dans une après-midi, sans que le peuple espagnol se lasse de ces sanglantes péripéties. Les combats de taureaux n'ont pas seulement lieu à Madrid, et il est peu de bourgs ou de villages, dans la Péninsule, qui n'aient, les jours de gala, leur cirque, leurs taureaux furieux et leurs toréadors.

TAURIDE (LA) ou CHERSONÈSE, province russe du gouvernement d'Ekatérinoslovl, est formée de la presqu'île de Crimée, de celle de Toman et des terres et steppes habités par les Tartars Nogaï et Budehiak. Ses bornes sont: au nord, le Dniéper; à l'ouest et au sud, la mer Noire; à l'est, le détroit de Yeniskalie, autrefois *bosphore Cimmérien*. Cette contrée eut jadis pour habitants les Scythes et les Amazones; plus tard, conquise et dévastée, les divers peuples qui régnèrent en Orient la soumirent à leur lois. Elle devint tributaire des Perses, des républiques grecques, des rois du Bosphore, reconnut la puissance romaine, et obéit aux Sarmates. Les empereurs grecs en étaient souverains, lorsque, dans le XIIe siècle, les *Génois* s'en emparèrent et y fondèrent une colonie. Le siècle suivant vit les *Tartars* se fixer sur son sol. En 1475, douze ans après la prise de Constantinople, Mohammet II soumit la Crimée, qui, alors, fut gouvernée par un khan particulier, tributaire et vassal du *grand seigneur*. Enfin, par suite du traité de paix conclu à Constantinople (1783), entre la Porte et la Russie, cette puissance réunit les presqu'îles de Crimée, Toman, etc. à ses États, et en forma un gouvernement sous le nom de *Tauride*.

La partie de cette province située au nord de la rivière du *Salghir* forme une vaste plaine stérile, n'ayant d'autres richesses que des herbes salines et des moutons; mais au midi, dans le voisinage de *Symféropol*, chef-lieu de gouvernement, cette contrée présente toute la fertilité des climats méridionaux. C'est sur ce point, le plus tempéré de l'empire russe, que se trouve une foule de belles vallées demi-circulaires, disposées en amphithéâtre, au pied méridional de la Tauride, le long des côtes de la mer Noire. Toutes les cultures les plus utiles de l'Europe pourraient être établies avec succès dans ces riches contrées.

La Tauride fait un grand commerce dans la mer Noire. Ses principales villes sont *Bakhtchésérai*, intéressante par sa coutellerie et ses maroquins; *Koslew*, où se fabrique la bière musulmane appelée *bouza; Sevastopol*, grand arsenal et station de la flotte russe, et *Caffa*, l'ancienne *Théodosie*. Près de *Kertch*, forteresse située dans la péninsule orientale de la *Tauride*, on montre le tombeau de *Mithridate*.

Les *Tartars* forment la grande partie de la population de cette contrée; le restant se compose de colons européens, dont le gouvernement russe encourage l'établissement par une exemption d'impôts de trente ans.

TAURIS, ville de Perse, regardée comme la seconde de l'empire. Elle est le chef-lieu de la province d'Aderbaïdjan, à 10 lieues de la rive N.-E. du lac d'Ourmyah; à 105 lieues N.-O. de Téhéran; lat. N., 38° 5' 10"; long. E., 44° 12' 30". La situation de Tauris est magnifique. Elle se trouve à l'extrémité d'une belle plaine fertile, sur les bords d'une petite rivière qui se jette dans l'Agi, et dont les eaux servent à l'irrigation des terres. On évalue à cinq mille toises la circonférence de cette ville. Elle offre toutefois dans son ensemble un singulier contraste de splendeur déchue, et de puissance réelle au milieu de véritables ruines. Le palais du prince, quelques beaux caravansérails, une seule mosquée, telles sont les choses les plus remarquables. Le reste n'offre qu'un mélange de constructions antiques, à côté d'une imitation grossière de la science de nos ingénieurs. On y voit de vastes casernes, et une place d'armes d'une grande étendue. Tauris reçoit toute son importance de ses relations commerciales. Il y a plusieurs manufactures de soie et de coton. Les draps d'or et d'argent que le commerce français apporte se paient au comptant. Ces marchandises, ainsi que celles de l'Angleterre, arrivent par la voie de Bagdad. Le chiffre de la population varie étrangement selon les divers auteurs. Kinneir l'évalue à trente mille âmes, M. Jaubert à cinquante mille, Freygang à cent mille. Le climat est chaud et sec. On cite, comme un produit très-remarquable de ce pays, une espèce de chrysalide qui produit, par émission sur les feuilles, une sorte de manne plus douce que le miel. On a émis sur l'antiquité de cette ville plusieurs opinions conjecturales. On a cru longtemps que c'était Ecbatane; d'autres ont pensé que c'était la Gaza où Cyrus déposa les trésors de Cré-

sus. Enfin les auteurs, constamment divisés sur ce point, lui donnent des noms différents; c'est tour à tour la Gabris de Ptolémée, Tébris, Kandsag-Chedasden, etc. Ce qui est positif, c'est qu'elle a été la capitale de la Perse, et qu'alors sa population n'était pas moins de cinq cent mille âmes. Comme presque toutes les grandes villes, Tauris peut revendiquer dans son histoire cette célébrité que donnent également les temps de splendeur et ceux marqués au coin de la fatalité. Sa position sur les confins du royaume l'a rendue souvent le théâtre de guerres désastreuses; prise et ruinée plusieurs fois, elle s'est relevée peu à peu, jusqu'au moment où un tremblement de terre la détruisit presque complétement en 1721, et fit périr cent mille habitants. Il faut admirer après cela que cette ville soit encore aujourd'hui la seconde de la Perse pour la grandeur et le commerce.

TAUROBOLE (*archéol.*). Sorte de sacrifice expiatoire usité chez les Romains, sous les empereurs, et dont Prudence nous a conservé les principaux détails, sans en indiquer l'origine. « On creusait, rapporte, d'après le poëte latin, Fontenelle, dans son *Histoire des Oracles*, une fosse assez profonde, où celui pour qui se devait faire la cérémonie descendait avec des bandelettes sacrées à la tête, avec une couronne, enfin avec tout un équipage mystérieux. On mettait sur la fosse un couvercle de bois percé de quantité de trous. On amenait sur ce couvercle un taureau couronné de fleurs et ayant les cornes et le front ornés de petites lames d'or; on l'égorgeait avec un couteau sacré; son sang coulait par ces trous dans la fosse, et celui qui y était le recevait avec beaucoup de respect; il y présentait son front, ses joues, ses bras, ses épaules, enfin toutes les parties de son corps, et tâchait de n'en pas laisser tomber une goutte ailleurs que sur lui. Ensuite il sortait de là hideux à voir, tout souillé de sang, ses cheveux, sa barbe, ses habits tout dégouttants; mais aussi il était purgé de tous ses crimes et régénéré pour l'éternité, car il parait positivement, par les inscriptions, que ce sacrifice était, pour ceux qui le recevaient, une régénération mystique et éternelle. » Les cornes du taureau étaient conservées et consacrées à la divinité, sous le nom de *vires tauri*. On employait de la même manière et dans un but analogue le sang des boucs et des béliers, ce qui constituait les agioboles et les crioboles. Du reste, cette sorte de baptême sanglant devait être précédé, pendant plusieurs jours, de pratiques rigoureuses et en quelque sorte effrayantes, qui avaient pour but d'exténuer le corps et de le disposer à la purification. Quelques auteurs prétendent qu'il devait être renouvelé tous les vingt ans, parce qu'au bout de ce temps il perdait sa vertu régénératrice; mais les inscriptions semblent faire croire que cette rénovation n'était pas toujours regardée comme nécessaire, et qu'on attribuait à ces sacrifices une régénération éternelle. On y associait quelquefois des étrangers pour qui, peut-être, le taurobole n'était pas censé produire un effet aussi durable. Des villes entières le recevaient par députés, et souvent il avait pour objet le salut des empereurs. On trouva à Lyon, au commencement du dernier siècle, une inscription destinée à perpétuer le souvenir d'un taurobole qui avait été célébré sous Antonin-le-Pieux, pour la prospérité de l'empereur et de la ville de Lyon.

Le taurobole n'était pas emprunté à la religion des Grecs, et l'on croit qu'il ne pénétra à Rome et en Occident que dans les premières années du second siècle. On ne trouve pas, du moins, qu'il en soit fait mention auparavant. Il se faisait en l'honneur de Cybèle, et on doit lui attribuer une origine asiatique, et le regarder comme une importation des cérémonies phrygiennes en l'honneur de la mère des dieux. Mais comme le culte de Cybèle était depuis longtemps reçu à Rome et en Occident, on peut se demander pourquoi l'usage des tauroboles y fut inconnu jusqu'au deuxième siècle, et devint si fréquent par la suite. Cette circonstance n'autoriserait-elle pas à croire que les tauroboles étaient d'origine récente, et l'effet de cette disposition que montraient surtout les païens d'Orient à copier, par une imitation grossière, le culte du christianisme? Cette disposition, que la plupart des anciens Pères ont eu soin de faire remarquer, se trouve signalée en ces termes par Tertullien: « Le démon, qui a pour but de corrompre la vérité, cherche à imiter aussi le fond des sacrements divins dans les mystères des idoles. Il a imaginé, à son tour, un baptême pour ses fidèles, et il promet, à ceux qui croient en lui, la rémission de leurs fautes par le moyen de cette ablution,

Dans les initiations au culte de Mithra, il marque d'un signe le front de ses soldats; il célèbre l'oblation du pain; il offre le symbole de l'image de la résurrection et représente le martyre par l'emploi du glaive. Ne sait-on pas aussi qu'il oblige ses souverains pontifes à se contenter d'un seul mariage? Enfin il a même ses vierges et ses initiés qui se livrent à la continence. » (*Præscript.*, c. 40.)

Saint Augustin parle également du baptême des païens (*adv. Parmen.*, lib. 2), et saint Justin de l'imitation de l'Eucharistie dans les mystères de Mithra, lorsqu'il dit aux païens : « Vous savez ou pouvez savoir que l'on offre du pain et une coupe d'eau dans les sacrifices qui ont lieu pour les initiations (*Apol.* 2). » Ce fut surtout à dater du second siècle que ce plagiat des mystères chrétiens devint plus sensible et plus répandu, et il semble qu'on peut en voir la cause dans les doctrines de l'école néo-platonicienne, dont le mysticisme exalté cherchait partout des moyens de ranimer le paganisme expirant. Il s'opéra vers le même temps une sorte de fusion entre le culte de Mithra et celui de Cybèle, comme l'indiquent assez les nombreuses inscriptions où l'on voit réunis des titres ou des monuments qui se rapportent à l'un et à l'autre. Cette alliance entre deux cultes d'origine si diverse était un moyen d'opposer au christianisme un ensemble de pratiques qui offrît une plus grande analogie avec les siennes, et qui répondît davantage aux idées qu'il avait mises en circulation. On trouvait, en effet, dans ce mélange, plusieurs rites qui pouvaient rappeler, jusqu'à un certain point, le baptême, l'Eucharistie et les autres mystères du christianisme; et il n'en fallait pas davantage pour faire concevoir à quelques enthousiastes la pensée de chercher dans ces parodies absurdes un moyen de salut pour le paganisme. Il est donc permis de croire que cette idée de régénération, et les symboles qui servaient à l'exprimer, inconnus dans les siècles précédents, avaient pris naissance depuis peu, et que les tauroboles étaient une grossière imitation du baptême.

Les opinions populaires adoptées par l'école néo-platonicienne peuvent servir à faire comprendre comment on parvint à associer cette idée de régénération à celle d'une aspersion sanglante. On sait que dans les idées païennes des Grecs et des Romains il existait dans chaque homme deux âmes, dont l'une, formée des éléments aériens, offrait l'image du corps et se nourrissait de sang. Elle servait d'enveloppe à l'âme intellectuelle, et cette union constituait proprement ce qu'on appelait les mânes. Les néo-platoniciens, en adoptant cette opinion, supposaient en outre que la nature plus ou moins grossière, plus ou moins pure de cette âme aérienne, influait sur les penchants et la destinée de l'âme intellectuelle, dont l'état devait être naturellement subordonné à celui de cette enveloppe. Or le sang des taurobooles offrait un aliment pur et régénérateur, et l'âme participait à la pureté de son enveloppe aérienne. Telles sont probablement les idées qui donnèrent naissance aux tauroboles. R.

TAURUS (*Les monts*) (*géogr.*) commencent à la cataracte de Nuchar, sur la rive droite de l'Euphrate, parcourent, de l'est à l'ouest, le pachalick de Marack, se dirigent au sud-ouest, séparent la Caramanie du pachalick d'Achil, puis remontent vers le nord-ouest, et atteignent la limite orientale de l'Anatolie; là, près de la source du Nabis, ils se divisent en deux branches: l'une prend successivement les noms d'Ilourlou-Dagh, Baïkous-Dagh, Ac Deveren, Baba-Dagh, et, se portant au sud-ouest, va se terminer au cap Arbora; l'autre se déploie au nord-ouest et s'étend jusqu'au canal de Constantinople, en offrant dans son trajet les monts le Calder-Dagh, le Mourad-Dagh, l'Olympe et le Maltépée. Ces deux branches du mont Taurus ne sont pas ce que l'on appelle d'habitude le Taurus. Celui-ci est compris dans un espace de deux cents lieues, entre la source du Nabis et l'Euphrate. Il se nomme: à l'est, Kurin; à l'ouest, Sultan-Dagh et Bougale-Dagh, et, au centre, Bala-Klar. De nombreuses ramifications partent de ce massif dans tous les sens, relient le Taurus au Liban, aux monts El-Bours et au Caucase, et s'étendent même jusque sur les côtes de la mer Méditerranée. Les sommets de ces montagnes sont enveloppés de neiges pendant une grande partie de l'année. De vastes forêts de chênes verts, d'arbousiers, de génevriers et de lentisques couvrent ses premières pentes; les cèdres et les pins occupent les régions plus élevées. D'innombrables bêtes fauves y habitent.

TAUTOGRAMME (*poésie*). Sorte de poëme dans lequel on s'astreignait à n'em-

ployer que des mots commençant par la même lettre. Tel est l'ouvrage d'un certain Placantius sur un combat de porcs (*pugna porcorum*), commençant par ces vers :

Plaudite porcelli, porcorum pigra propago
Progreditur, plures porci pinguedine pleni
Pugnantes pergunt. Pecudum pars prodigiosa
Perturbat pede petrosas plerumque plateas, etc.

Un certain Hubaud, religieux bénédictin de Saint-Amand, dédia à Charles-le-Chauve un poëme tautogramme en l'honneur des chauves, dont tous les mots commençaient par un *c*.

Carmina, clarisonæ, calvis cantate, Camœnæ.

Christianius Piereus poussa la difficulté encore plus loin ; car, au lieu de deux ou trois cents vers, son poëme sur la mort de Jésus, *Christus crucifixus*, en contient plus de mille.

TAVANNES (Gaspard de Saulx), maréchal de France, né à Dijon en 1509, était page de François I[er] lors de la bataille de Pavie, et il fut fait prisonnier avec son maître. Il se fit ensuite remarquer par sa valeur guerrière dans les guerres de France et d'Italie, contribua au gain de plusieurs batailles, entre autres à celles de Cerisoles et de Renti; fut nommé gouverneur de la Bourgogne, qu'il s'obstina à administrer d'après ses propres vues, sans s'inquiéter si elles étaient d'accord avec celles du duc d'Aumale, dont il était le subordonné. A l'avénement de François II, il essaya de s'opposer au fatal ascendant des Guise; puis, reconnaissant que ses efforts étaient inutiles, il se retira dans son gouvernement, où, après la conjuration d'Amboise, on le voit guerroyant contre les protestants dans le Dauphiné, le Forez et le Lyonnais, s'inquiétant aussi peu des ordres de la reine-mère que de ceux des Guise, empêchant le parlement de Dijon d'entériner, comme les autres cours souveraines du royaume, l'édit de 1562, favorable aux protestants, et maintenant la tranquillité en Bourgogne lorsque presque toutes les autres provinces étaient agitées. Comme un autre Amilcar, Tavannes faisait jurer à ses enfants de consacrer toute leur vie à l'extinction du protestantisme, et ce fut lui qui livra les deux batailles de Jarnac et de Montcontour, qui commencèrent la guerre civile; mais il agissait toujours avec générosité, et répondit à l'ordre que lui avait donné la reine-mère, de surprendre le prince de Condé dans son château des Noyers, en le faisant prévenir de son danger. S'étant rencontré avec Coligny après la paix, l'animosité la plus violente éclata entre eux, et l'on croit que c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer la part que Tavannes prit à la Saint-Barthélemy. Son fils nie qu'il ait participé au massacre, comme l'assure Brantôme; mais il convient que le maréchal assistait au conseil lorsqu'on en forma le projet. Du reste, il cherche à justifier ce violent coup d'Etat par les entreprises sans cesse renouvelées des protestants. Après le massacre, Tavannes fut chargé de rétablir l'ordre dans Paris; il voulait qu'on chassât immédiatement les huguenots du royaume, et ce fut contre son gré qu'un édit de sûreté fut publié. Il se prononça aussi fortement contre le retard que l'on mit à assiéger La Rochelle, et, lorsqu'on commença le siége de cette place, en 1573, il s'empressait de s'y rendre, quand il tomba malade; on se hâta de le transporter dans son château de Suilles, près d'Autun, où il mourut peu de temps après. Il avait été fait gouverneur de Provence quelques années auparavant.

Gaspard de Tavannes laissa deux fils, qui tous deux prirent part aux guerres religieuses dans les rangs des catholiques. L'aîné, Guillaume, a laissé des *Mémoires des choses advenues en France es guerres civiles depuis l'an 1560 jusqu'en 1596*. Cet ouvrage est beaucoup moins intéressant que celui qui nous reste de son frère cadet, Jean, dont la vie fut aussi plus remplie d'aventures. A onze ans il entrait dans la ligue catholique que son père formait à Dijon. Il s'attacha ensuite à Henri III, lorsqu'il fut nommé roi de Pologne, mais il resta derrière lui à faire la guerre aux Turcs avec les Moldaves, fut fait prisonnier, puis s'évada et parvint à rentrer en France. Fidèle aux serments qu'il avait faits à son père, il fut un des soutiens les plus ardents de la Ligue, et ne se rendit à Henri IV que lorsqu'il se vit abandonné de tous. On lui avait promis de le faire maréchal de France, mais il mourut sans avoir obtenu cette faveur, dont la promesse lui avait été plusieurs fois renouvelée. Son testament est daté de 1629; on ignore la date précise de sa mort.

Jean de Saulx-Tavannes est moins connu comme guerrier aventureux que comme auteur d'un des ouvrages les plus originaux

et les plus précieux de l'époque, les *Mémoires* qu'il publia sur la vie de son père. Cet ouvrage est beaucoup moins une relation des exploits de Gaspard de Tavannes qu'un recueil de maximes d'Etat, une espèce de code politique et social, dont les faits historiques ne sont pour ainsi dire que le texte. Il y a peu de plan dans ces *Mémoires* : ici c'est une boutade philosophique, là une digression sur l'art de la guerre, plus loin des conseils sur l'administration ; mais il y a partout une indépendance de pensées, une énergie, une originalité de style, une fierté aristocratique qu'on ne retrouve plus dans les écrits plus polis du siècle suivant, et qui en font une œuvre vraiment à part et comparable à celle de Saint-Simon, dont la position, au reste, était presque identique. — Les *Mémoires* sont précédés de cinq *Advis adressés au roi Louis XIII*, écrits avec la même vigueur antique et la même indépendance. — Ces ouvrages ont été insérés dans la collection de M. Petitot et dans le *Panthéon littéraire*.

TAVERNE. Des grammairiens, des étymologistes, ont perdu leur temps à faire des distinctions puériles, selon nous, entre les mots taverne et cabaret. Les uns prétendent qu'on buvait du vin dans les tavernes sans y manger, et qu'on donnait à manger dans les cabarets. Les autres assurent que les tavernes sont des lieux où l'on donne à manger et où l'on vend du vin *par assiette*, et les cabarets des lieux où l'on vend du vin sans nappe et sans assiette, qu'on appelle à *huis coupé* ou à *pot renversé*. Ces distinctions, qui ne sont au fond qu'une dispute de mots, n'existent pas dans le latin *caupona*, *popina*, *taberna*.

Flétries parmi nous, à cause des excès qui s'y commettaient, les tavernes, suivant le célèbre Patru, étaient aussi infâmes aux yeux de la loi que les mauvais lieux. Mais voyez comme tout se transforme selon les temps et les divers âges de la civilisation! Avant l'établissement des cafés publics en France, et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les tavernes étaient des lieux de rendez-vous que l'élite du monde élégant ne rougissait pas de fréquenter. Les marquis et les chevaliers y allaient uniquement pour boire, pour s'enivrer, comme les hommes du peuple les plus grossiers et les plus vulgaires. C'était dans un cabaret de la rue Saint-Germain-des-Prés qu'avaient lieu les dîners de l'ancien Caveau, où figuraient Piron, Collé, Panard, Saurin, Gallet. — Ceci ne paraîtra pas surprenant à quiconque a suivi avec quelque attention les variations de nos mœurs et les diverses phases de notre histoire. Le vice resta longtemps chez nous en honneur comme produit national, et il y avait presque du patriotisme à s'enivrer. La spirituelle Sévigné prédisait que le café et Racine passeraient bientôt de mode, et il n'était pas de mauvais ton, comme il l'est aujourd'hui, de se mettre en pointe de vin et même d'aller au delà, ainsi qu'on le voit par l'aventure des amis de Molière dans un souper à Auteuil. Les jeunes seigneurs de la cour, jusque sous la régence licencieuse du duc d'Orléans, ne cherchaient la gaîté que dans les vins délicats, et quelques-uns fréquentaient même les tavernes. — Ce n'est guère que lorsque Louis XV prépara lui-même son café dans son intérieur avec la comtesse Dubarry que cette boisson prit la plus grande faveur dans la nation française. On vit dès lors les cafés exercer un puissant empire sur le public, et, par exemple, la renommée du café Procope, où se rassemblaient les beaux-esprits de ce temps, n'est pas étrangère au mouvement philosophique du XVIIIe siècle, comme l'atteste la correspondance littéraire de Grimm.

A partir de cette époque, les tavernes, abandonnées au peuple et décriées pour la mauvaise qualité des denrées qu'on y débite, ont cessé complétement d'être le rendez-vous de la bonne compagnie.

Il en est autrement chez nos voisins d'outre-mer. A Londres, les tavernes conservent encore aujourd'hui tout l'éclat de leur ancienne réputation. Un gentleman, un noble lord, un membre du parlement, ne perdent rien de l'influence, de la considération et du prestige qui les entourent, en allant y boire le *porter*, y manger le *rosbif* avec le bourgeois, le marchand et le simple ouvrier. Les hommes du plus haut mérite, les personnages les plus éminents par leur fortune, leurs lumières et leur position sociale, les membres les plus distingués de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, Pitt, Fox, Sheridan, Burke, ont figuré parmi les habitués les plus assidus des tavernes britanniques, et c'est au milieu des fumées du vin qu'ont été conçues, élaborées, méditées leurs plus belles œuvres oratoires. C. V.

TAVERNIER (JEAN-BAPTISTE), l'un des plus célèbres voyageurs du XVII[e] siècle, était le fils d'un marchand de cartes géographiques, zélé protestant, que les troubles des Pays-Bas avaient forcé à chercher un refuge à Paris. A entendre parler constamment de pays lointains dans la boutique de son père, le jeune Tavernier s'éprit d'un bel amour pour les voyages, et, un beau matin, il partit pour faire son tour d'Europe. A vingt-deux ans, il parlait la plupart des langues européennes. Il était resté quatre ans et demi page du vice-roi de Hongrie, et s'était signalé comme volontaire au siége de Prague, dans la guerre contre les Turcs, en Allemagne et en Italie. Il retournait à Ratisbonne pour assister au couronnement de Ferdinand XIV, roi des Romains, quand on lui offrit d'accompagner deux gentilshommes français en Asie-Mineure. Cette proposition fut acceptée avec joie; mais, en se voyant à Constantinople, Tavernier eut la fantaisie d'aller jusqu'en Perse, et partit avec une caravane qui se rendait à Ispahan, laissant là ses compagnons. Ce fut arrivé dans cette ville qu'il imagina de se dédommager de ses dépenses en faisant du commerce. Sa première pacotille de laines, étoffes et pierres précieuses s'étant vendue en France au delà de ce qu'il espérait, il résolut de continuer ce trafic, et, fort des connaissances nécessaires en joaillerie, il entreprit de nouveaux voyages et parcourut dans tous les sens la Perse, le Mogol et les Indes, plus en marchand, il est vrai, qu'en observateur et en curieux. Vieux et riche, il se maria à la fille d'un des joailliers qui l'avaient aidé de leurs conseils, mais il ne renonça cependant pas aux courses lointaines. Il entreprit en 1663 un sixième voyage, pour présenter son neveu à ses correspondants. Les meubles, glaces et bijoux qu'il emporta, estimés à 4,000 francs, lui valurent pour trois millions de pierreries. Louis XIV les lui acheta, et, pour le récompenser de ses tentatives, lui accorda des lettres de noblesse. Tavernier acheta alors la baronnie d'Aubonne en Suisse, un hôtel à Paris, et s'entoura de nombreux domestiques; puis, ces dépenses ayant dérangé considérablement sa fortune, il chercha à la rétablir en chargeant son neveu d'une nouvelle pacotille; mais le neveu s'établit aux Indes, et Tavernier ruiné fut obligé de se défaire de ce qu'il possédait. L'électeur de Brandebourg lui ayant donné le titre de directeur d'une Compagnie des Indes qu'il projetait, l'infatigable voyageur se mit encore en marche à travers la Russie, le seul Etat de l'Europe qu'il n'eût pas visité; mais il tomba malade à Moscou et y mourut en 1686 ou 1689, à l'âge de quatre-vingt-un ou quatre-vingt-trois ans.

Tavernier a publié ses six voyages en Turquie, en Perse et dans les Indes, en 3 volumes in-4°. Les deux premiers volumes furent rédigés par Chappuzeau, et le dernier par Lachapelle, secrétaire du président de Lamoignon, partie d'après ses récits, partie d'après divers renseignements. La meilleure édition de cet ouvrage, plusieurs fois réimprimé et traduit, est de 1679, 3 volumes petit in-8°, avec cartes et figures. Taveruier avait une mémoire prodigieuse, et son ouvrage est précieux pour ce qui regarde le commerce et les pierres précieuses; mais, à part les grandes routes et les marchandises, ces voyages sont remplis des erreurs les plus grossières, et ne donnent qu'une idée très-fausse des pays dont ils parlent. Les mœurs des peuples asiatiques, et leurs religions surtout, y sont indignement caricaturées.

TAVERNIÈRES (COMÉDIES). On donnait ce nom à une classe de pièces du théâtre romain où l'on représentait une taverne, ou plutôt une *taberna* ou boutique d'aubergiste ou de barbier, car on sait que les Romains aimaient fort à se réunir chez ces industriels, pour causer ou lire les *acta diurna*, quand ils en possédèrent. Il paraissait des gens de toute condition, mais surtout des boutiquiers et des hommes du peuple, dans ces pièces, qui tenaient le milieu entre les comédies *pretextatæ*, dont les mœurs étaient celles de la noblesse, et les *togatæ*, où l'on peignait ce que nous appelons aujourd'hui la bourgeoisie. Les comédies tavernières se jouaient en robes longues et sans manteaux; ce genre était celui qu'affectionnaient Afranius et Ennius. *Voy.* les mots ATELLANES et COMÉDIE LATINE.

TAXICORNES (*entom.*). Latreille désigne ainsi une famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, qu'il partage en deux tribus: les *diapérales* et les *cossyphères*. Dans la première, la tête est découverte et jamais entièrement engagée dans une entaille profonde de la partie antérieure du corselet. Cette tribu

comprend les genres *phalérie*, *ulome*, *diapère*, *néomède*, *pentaphylle*, *hypophlée*, *trachyscèle*, *léiode*, *tétratome*, *élédone* et *coxèle*. La seconde tribu se compose d'hétéromères qui, par la forme générale du corps, se rapprochent du peltic de Fabricius, du cassides et de plusieurs nilidules; il est ovoïde ou subhémisphérique, débordé tout autour par la dilatation des côtés du corselet et des élytres; la tête, vue en-dessus, est tantôt cachée par le corselet, tantôt comme encadrée par lui dans une entaille profonde, à son extrémité antérieure. Cette division renferme le genre *conyphe*, *hélie* et *intios*.

Les caractères communs à ces deux tribus sont les suivants: mâchoires dépourvues d'ongles au côté interne, antennes le plus souvent insérées sous les bords avancés de la tête, courtes, plus ou moins perfoliées, grossissant insensiblement ou se terminant en massue; pieds seulement propres à la course, avec les articles du tarse entiers, et deux crochets simples au bout du dernier. Dans beaucoup d'espèces, les mâles ont deux cornes ou deux éminences sur la tête, et les jambes antérieures sont souvent élargies en forme de triangle renversé.

La plupart des taxicornes vivent sous les écorces des arbres ou dans les champignons. M. Léon Dufour a observé que les hypophlées, les diapères et les élédones ou bolélophages ont un appareil de sécrétions excrémentitielles, et le tube chilifique hérissé de papilles; mais que les diapères ont, de plus des glandes salivaires.

Duponchel père.

TAXIDERMIE. Art de préparer, de conserver l'*enveloppe naturelle* des animaux. — Sans la taxidermie, le naturaliste préparateur ne pourrait offrir aux yeux des curieux ces précieuses et brillantes collections d'êtres qui ont vécu et qui semblent revivre pour ne plus mourir. Sans la taxidermie, il faudrait, pour comparer entre elles et pour étudier avec fruit les divisions et les diversités du règne animal sur le globe, parcourir le globe en tous sens. Sans elle, l'histoire naturelle même ne serait qu'un vaste chaos, qu'un entassement de merveilleuses absurdités, et ne progresserait que pour les végétaux, les minéraux et les fossiles. Sans la taxidermie enfin, Buffon, Cuvier et bien d'autres encore, qui n'ont jamais quitté leur patrie, n'auraient pas, du fond de leurs cabinets et au milieu des armoires de leurs musées, écrit ces pages sublimes où se révèlent à nous les mystères de la nature.

Nous nous occuperons ici de la *taxidermie* en la considérant seulement comme une branche de l'art du *naturaliste préparateur*. La *peau* de l'animal une fois donnée et enlevée de dessus les organes qu'elle renferme, nous ne parlerons que des moyens employés pour la préserver de la corruption. On trouvera à l'article Naturaliste préparateur quelques considérations sur l'art du montage des peaux.

La taxidermie pouvant s'appliquer à la fois aux oiseaux, aux mammifères, aux reptiles, aux poissons, aux crustacés et aux insectes, les moyens qu'elle emploie doivent nécessairement varier entre eux. En tête des préservatifs dont on enduit les parois internes de la *peau* des oiseaux et des mammifères se trouve le savon de Bécœur, pharmacien et chimiste de Metz.

Arsenic pulvérisé,	1 kilogr.
Sel de tartre,	384 grammes.
Camphre en poudre,	160 grammes.
Savon blanc,	1 kilogr.
Chaux en poudre,	256 grammes.

M. Simon ajoute à cette formule une certaine quantité de deuto-chlorure de mercure et du camphre dissous dans l'alcool. Cette dernière substance se volatilise moins facilement que lorsqu'on l'incorpore en poudre au préservatif. La quantité employée de ce savon arsenical varie selon l'étendue de la peau sur laquelle on opère; et quand les naturalistes ont à préparer un très-grand animal, ils augmentent seulement les proportions de la chaux, en raison du quart, du tiers et même de la moitié du poids de la quantité de préservatif nécessaire.

Quelques naturalistes ont éprouvé de graves accidents par suite de l'absorption de quelques portions de savon arsenical, qui se tassent sous leurs ongles; aussi M. Boitard, effrayé du danger que présente l'usage de l'arsenic, a-t-il formulé une *pommade savonneuse* dont il préconise l'usage :

Savon blanc,	1/2 kilogr.
Potasse,	1/4 id.
Alun en poudre,	128 grammes.
Eau commune,	1 kilogr.
Huile de pétrole,	128 grammes.
Camphre,	128 id.

Mouton-Fontenille a composé une liqueur tannante qui a pour but d'activer

rapidement la dessiccation des peaux dont on en humecte l'intérieur :

Quinquina,	32 grammes.
Ecorce de grenade,	id.
Id. de chêne,	id.
Racine de gentiane,	id.
Absinthe,	id.
Tabac,	id.
Alun en poudre,	id.
Eau commune,	1 kilogr.

Un auteur recommande l'usage de la poudre antiseptique suivante :

Arsenic,	1/2 kilogr.
Alun calciné,	id.
Sel marin,	id.

Mais l'emploi de l'arsenic en poudre est excessivement dangereux, car la respiration des préparateurs peut s'emparer de quelques-unes de ses molécules; aussi la poudre siccative du célèbre capitaine Davis ne renfermait-elle que

Alun calciné,	256 grammes.
Camphre,	id.
Cannelle,	id.

Il recommande surtout de ne point se servir de sel marin, qui, étant éminemment déliquescent, attire l'humidité de l'air extérieur.

Linné prescrivait une composition d'aloës, de myrrhe et de coloquinte réduits en poudre, et, pour remplacer la solution de camphre dans l'alcool, il faisait usage de ce vernis dont les substances se dissolvaient dans un vase de verre placé sur un bain de sable :

Térébenthine crue,	1 kilogr.	
Camphre,	1/2	id.
Essence de térébenthine,	id.	id.

La *pâte gommeuse* du préparateur Nicolas a l'inconvénient d'attirer les insectes.

Souvent on se contente d'enduire l'intérieur des peaux à conserver d'une couche de suif fondu, dans lequel on a incorporé une certaine quantité de deuto-chlorure de mercure; cette méthode est bonne, et serait encore meilleure si l'on pouvait découvrir une matière minérale qui, mélangée avec le suif, remplacerait l'action du sublimé, dont l'usage est quelquefois funeste.

Telles sont les formules des principaux *préservatifs* employés par les naturalistes français; Naumann, Hoffmann, Théodore Thorn, etc., etc., tous célèbres taxidermistes allemands, se servent d'une multitude d'autres, dont ils exaltent les qualités. Naumann déclare que, pour les peaux qu'il expédie à l'étranger, il se contente de les saupoudrer avec cette composition :

Deux parties de chaux décomposée à l'air et tamisée fin;

Une partie de tabac de Saxe, en poudre, et tamisé.

Hoffmann, lui, se sert de

Sel ammoniacal,	32	grammes.
Alun calciné,	16	id.
Tabac de Saxe,	96	id.
Aloës,	25	id.

le tout réduit en poudre.

Théodore Thorn, le bibliothécaire d'Iéna, pense que le meilleur moyen de préserver les animaux exposés à l'air est de saupoudrer l'intérieur des peaux, préalablement humecté par de l'essence de térébenthine de

Cobalt,	32 grammes.
Alun,	64 id.

triturés ensemble.

Les mammifères surtout ressentiront l'action dessicative de cette poudre. Ce même naturaliste conseille, pour préservatif de l'enveloppe des grands animaux, sur lesquels il faut faire une énorme dépense de savon arsenical, l'usage du bitume réduit en bouillie dans une forte dissolution d'eau de savon.

Le taxidermiste se sert aussi de préservatifs en bains momentanés, en lavage, en frictions, en injections et en bains permanents. Certains mammifères ont la peau si épaisse, si dense, que le savon arsenical ou les autres compositions précédemment citées ne pourraient s'y incorporer. Le bain saturé d'un préservatif quelconque est donc parfois indispensablement nécessaire. Les tissus se dilatent sous son influence, et les molécules conservatrices pénètrent dans les pores. Les naturalistes préparateurs de Paris emploient communément une forte solution d'eau commune, de sel marin et d'alun. La durée du bain sera proportionnée à l'épaisseur et à la densité de la peau de l'animal. Au Musée d'Histoire naturelle de Paris, on se contente de faire macérer les peaux dans l'alcool, et on a peut-être tort de ne pas imiter les Anglais, qui mélangent avec cet alcool une certaine quantité de deuto-chlorure de mercure. Sir Smith, président de la Société Linnéenne de Londres, ne comprend pas que la taxidermie soit possible sans le sublimé. Les corroyeurs ont quelques procédés routiniers que les natu-

ralistes lettrés feraient bien d'employer : ainsi, quand la peau d'un mammifère, ayant été mal préparée, menace de se corrompre au bout d'un certain temps, et que la chute des poils arrive, ils plongent cette peau dans l'eau bouillante, l'en retirent, et la jettent dans un bain froid saturé d'alun et de sel marin. Cette transition subite du chaud au froid produit une crispation des pores du tissu cutané; les molécules déjà putréfiées en sont expulsées, et les poils reprennent leur solidité première d'implantation.

En tous cas, après la macération des peaux, il est utile de les enduire du préservatif, mais la quantité de préservatif à employer est beaucoup moins considérable que s'il n'y avait pas eu de macération préalable. M. Boitard propose pour la macération des peaux cette liqueur tannante :

Tan,	1/2 kilogr.
Alun en poudre,	128 grammes.
Eau commune,	10 kilogr.

Un ancien auteur, l'abbé Manesse, ajoutait du sel de tartre au bain ordinaire d'alun et de sel marin.

La taxidermie se sert des lavages et graisse l'extérieur des peaux des animaux avec des substances qui éloigneront les insectes et l'humidité.

Un petit pinceau imbibé d'essence de serpolet peut être promené de distance en distance à la racine des poils ou des plumes. Les plumes et les poils, relevés d'abord pour cette opération, et retombant ensuite dans leur situation normale, ne seront point maculés par le contact de l'essence. L'essence de térébenthine, ne pouvant se sécher qu'à la longue, a l'inconvénient d'arrêter et de fixer la poussière sur les endroits où elle a été employée. Sir Smith, dans le but de préserver les animaux déja mis en collection, propose un lavage de :

Sublimé,	8 grammes.
Camphre,	id.

dissous dans un kilogr. d'alcool.

Au Musée de Paris, on remplace cette composition par une solution de savon de Bécœur. *La liqueur spiritueuse amère* est aussi beaucoup employée comme préservatif extérieur, à l'aide d'une éponge, d'un pinceau, etc., etc.

Savon blanc,	32 grammes.
Camphre,	64 id.
Coloquinte,	64 id.

Faites infuser ces matières dans 1 kilogramme d'alcool.

On ne se sert du vernis que sur la peau nue des reptiles et des poissons ; son but étant de leur rendre une partie de leur éclat primitif, il faut qu'il soit incolore et d'une parfaite transparence. On le prépare avec de l'alcool rectifié et de la térébenthine nouvelle et épurée. Sa dessiccation s'opère lentement.

Les injections, en taxidermie, ne s'emploient que pour dessécher de très-petits ou animaux, dont on se contente d'enlever seulement les viscères par l'anus. L'éther sulfurique est communément employé pour ces sortes d'injections.

Les bains permanents sont utiles pour conserver les oiseaux nains, les reptiles, les crustacés, les mollusques qu'on ne veut pas dessécher. Les qualités principales et indispensables des liquides de ce genre de bains sont : 1° d'être sans couleur, afin de ne pas en communiquer à l'objet qui est plongé dans son milieu, 2° de n'être pas acide, 3° d'être transparent, 4° de ne pouvoir se congeler.

L'alcool à 14° et 18° de l'aréomètre de Beaumé présente toutes ces qualités. Nicolas y ajoute de l'eau distillée, du sulfate d'alumine; l'Anglais Georges Grave, de l'alun et de l'eau ; l'abbé Manesse, de l'alun, du nitre, du sel marin et de l'eau. M. Gannal, qui a fait de si beaux essais pour la conservation des matières animales, remplace les liqueurs précédentes par trois compositions différentes, dont l'amiral Dumont-Durville a fait usage lors de son dernier voyage autour du monde sur *la Zélée*.

1° Sulfate simple d'alumine à 6°,	1 kilogramme.
Eau distillée,	6 litres.

2° 500 grammes d'acide arsénieux dissous dans 40 litres d'eau et 1 kilogramme de sulfate simple d'alumine pour 6 litres de cette dissolution.

3° Acétate d'alumine à 5° saturé d'acide arsénieux.

Pour conserver les tissus, les peaux dans ces liquides, il faut d'abord les plonger dans la première préparation et les y laisser dégorger pendant quinze jours; les placer ensuite dans la seconde, où ils demeurent de trois à cinq mois; les immerger ensuite pour toujours dans la troisième. M. Gannal an-

nonce qu'il va bientôt faire connaître de nouveaux procédés relatifs à la conservation des matières animales, et dont la taxidermie en particulier tirera grand parti.

Le taxidermiste emploiera donc tel savon, telle pommade, telle poudre, tel liquide, dont nous offrons plus haut les diverses formules, selon qu'il aura à travailler sur un mammifère ou un oiseau, un reptile, un poisson, etc. Le but du naturaliste étant de *conserver*, et non de donner seulement aux dépouilles de l'animal qui n'est plus l'apparence d'une vie factice, il doit étudier et étudiera minutieusement l'action de tous ces préservatifs, dont l'efficacité ne peut se constater que par une longue expérience. Si la partie taxidermique n'est pas la partie la plus *artistique* du métier du naturaliste, du moins elle est la plus importante, je dirai même la seule qui soit nécessaire, indispensable. A quoi bon un animal coquettement, magiquement *monté*, si, quelques années après sa sortie de l'atelier et son entrée dans un musée, il tombe en décrépitude et en poussière? Les êtres organisés se modifient sans cesse; des races se croisent : les unes s'abâtardissent, les autres s'ennoblissent; les souches d'origine se perdent, et, sans nos collections, sans ces immenses *catènes* scientifiques, dont chaque chaînon est un être, et qui ont mission de rattacher ceux qui vivent aujourd'hui à ceux qui vivaient autrefois et à ceux qui vivront plus tard, l'histoire naturelle ne serait plus qu'une histoire fantastique avant un siècle.

Nous ne parlerons point de la taxidermie chez les anciens. On trouvera à l'article NATURALISTE PRÉPARATEUR une histoire des différents modes de conservation et de préparation employés par tous les peuples.

TAY (*géogr.*). Lac d'Écosse, dans le district de Breadalbane, comté de Perth. Il a cinq lieues de longueur du nord-est au sud-ouest, et deux lieues de large environ; ses profondeurs varient de quinze à cent pieds. Il reçoit, au sud-ouest, les eaux du Locky et du Dokart, et se déverse, au nord-est, dans la rivière à laquelle il donne son nom. Ses bords sont riants et fertiles. Le village de Kennamore embellit un de ses promontoires du nord-est, près duquel apparaissent encore, du milieu d'une petite île, les ruines d'un monastère que fonda Alexandre Ier, roi d'Écosse. Ce lac est très-poissonneux, mais sujet à de violentes tourmentes. Les habitants du village se souviennent encore de celles de 1784 et 1794.

TAY (*géogr.*). Rivière d'Écosse; naît du lac précédent; coule d'abord à l'est, traverse le comté de Perth, passe à Dunkel, se dirige au sud, baigne les murailles de la ville de Perth, retourne à l'est, s'élargit, se rétrécit ensuite aux environs de Dundee, se rélargit de nouveau et se jette dans la mer du Nord, par une embouchure large de près de deux lieues, entre le *Button-Ness*, comté de Tortar, et le *Tenssmoot-Point*, comté de Fife. Le cours du Tay a trente lieues. Son estuaire n'en a pas plus de cinq, et deux bancs de sable le rendent assez dangereux; mais une bouée, placée au-devant de ces bancs, indique aux navires la direction du chenal. Les navires de cinq cents tonneaux peuvent remonter la rivière jusqu'à New-Burg, comté de Fife; ceux d'un moindre tirant d'eau vont jusqu'à Perth. Une énorme digue de basalte, d'où les eaux se précipitent dans un étang très-profond, accidente le cours du Tay, près de son confluent avec le *Kisla*. La pêcherie du saumon est exploitée en grand sur cette rivière, et les droits de pêcherie s'y afferment pour 175,000 fr. par an. Le Lyon, le Tunnel, le Kisla à gauche, et à droite le Bran, l'Ordie, l'Almond et l'Earn sont les principaux affluents du Tay. F. M.

TAYGÈTE ou PENTADACTYLION (*géogr. antique*). Montagne du Péloponèse, en Arcadie. — Elle est formée de trois branches: une se dirige à l'ouest, vers Calamata et Cardamylè; la seconde au nord, vers Neocastro; et la troisième au nord-est, du côté de Mysitra. Ces différentes branches ont aujourd'hui des noms différents. La branche du *Vouni-les-Misitras*, du côté de Mysitra, est, en quelque sorte, spongieuse et perforée par une multitude de cavernes. C'est un lambeau du mont Taygète, qui, soulevé par un tremblement de terre, roula sur Lacédémone et y écrasa vingt mille habitants, la 4e année de la 77e olympiade, c'est-à-dire 469 ans avant J.-C. F. M.

TCHE-KIANG (*géogr.*). Province de l'empire chinois, bornée au nord par la province de Kiang-Sou, au nord-est et à l'est par la mer Jaune, au sud par la province de Fou-Kiang, à l'ouest par celle de Kiang-Si, et au nord-ouest par celle de An-Hoei; elle a cent lieues de long, du nord

au sud, sur soixante-quinze de large; sa latitude est de 27° et 31° nord; sa longitude, 115° et 120° est. La population est de 15,400,000 âmes. Le terrain est accidenté, fertile et coupé par une infinité de canaux et de petites rivières. Le blé, le riz, l'indigo, le coton et la soie forment les principaux revenus; la fabrication des étoffes de soie y est très-active. Cette province est divisée en soixante-quinze cantons, et sa capitale est Hang-Theou-Fou, ville de 900,000 mille âmes.

TECHNOLOGIE. Traité ou connaissance de tous les arts utiles, mécaniques, chimiques ou mixtes, et qui ne sont pas du domaine de l'imagination. Ces derniers se nomment *arts libéraux* ou *beaux-arts*. Ce mot est formé de τέχνη, art, et λόγος, discours. Les arts compris sous le nom de technologie sont si nombreux qu'il serait aussi fastidieux qu'inutile d'en faire ici l'énumération, et nous renvoyons le lecteur aux articles spéciaux, tels que l'art de l'horloger, de l'opticien, du tourneur, du fondeur, du verrier, du teinturier, etc. Une quantité innombrable de traités spéciaux sur chaque art a été publiée en France, en Angleterre et ailleurs, ainsi que plusieurs ouvrages qui embrassent tous les arts. Nous recommandons au lecteur qui voudra prendre connaissance de cet important objet de consulter le grand *Dictionnaire de Technologie* ou *Nouveau Dictionnaire universel des Arts et Métiers*, et de l'économie industrielle et commerciale, ou l'excellent abrégé de cet ouvrage en six volumes in-8°, publié en 1836, avec un atlas de planches. Ces traités complèts sont d'autant plus utiles que tous les arts mécaniques ou chimiques reposent sur des principes communs de la physique et de la chimie appliquées. Presque tous les arts ont été, dans leur origine et leurs progrès, le fruit de l'observation et de l'expérience, et ce n'est que depuis l'étonnant progrès qu'ont fait les sciences physiques et mathématiques que les théories sont venues éclairer l'ancienne routine des procédés industriels. Quelques arts nouveaux ont même été créés directement par les sciences. Tels sont le zincage du fer, la dorure et l'application des autres métaux par le moyen de l'électricité voltaïque, le daguerréotypage, l'art de blanchir par les chlorures, les nouveaux procédés de tannerie, la fabrication des cristaux, des savons, la conservation des substances alimentaires, l'extraction des gaz de la houille pour servir à l'éclairage, la construction des appareils calorifères, la navigation à vapeur, les locomotives des chemins de fer, et une foule d'autres industries nouvelles.

F.-S. Constancio.

TÉCOMA (*bot.*), Tecoma, Juss. Genre de plantes de la didynamie angyospermie, famille des bignoniées, établie par Jussieu aux dépens des *bignones*, et offrant pour caractères: un calice à cinq dents inégales, une corolle infundibuliforme, à tube très-long, rétrécie à sa base, à limbe à cinq lobes inégaux, presque bilabiés; quatre étamines, dont deux plus courtes, et le rudiment d'une cinquième; un ovaire supérieur ovale surmonté d'un style recourbé à stigmate en tête; une capsule très-allongée, renfermant un grand nombre de semences garnies sur leurs bords d'une aile membraneuse.

TECTONA (*bot.*). Genre de plantes de la famille des Verbénacés (*voir* ce mot pour les caractères botaniques), et de la pentandrie monogynie, L., offrant les caractères suivants : calice campanulé, persistant, tomenteux, à cinq ou six découpures ovales; corolle à peine plus longue que le calice, pubescente en dehors, ayant le tube court, le limbe à cinq ou six divisions; cinq ou six étamines; ovaire velu, entouré d'un rebord glanduleux d'un rouge orangé, surmonté d'un style et d'un stigmate à deux ou trois divisions, et pour fruit un drupe sec, globuleux, de la grosseur d'une noisette, renfermé dans le calice renflé en vessie, renfermant un noyau à quatre loges qui contiennent une graine chacune. Ce genre n'est constitué que par une espèce présentant assez d'intérêt pour mériter une description détaillée.

Le *tectona grandis*, L. fils; *tekka*, Reide; *teka grandis*, Lamk., est un des plus grands arbres connus. Il croît dans les grandes forêts des Indes orientales, au Malabar, au Coromandel, etc. Ses feuilles sont opposés, pétiolées, ovales, aiguës, argentées en dessous, pointillées de blanc en dessus. Ses fleurs, blanches et velues, forment une belle panicule étalée au sommet des branches, à rameaux opposés et accompagnés de bractées. Son bois, connu sous le nom de teck, est fort solide quoique léger, et n'est jamais attaqué par les vers, ce qui le fait rechercher pour les constructions maritimes.

Les journaux anglais ont annoncé en 1824 que des charpentiers s'étant blessés avec des esquilles de ce bois en étaient morts, et l'on a ajouté qu'un médecin du pays, voulant s'assurer de l'action nuisible de ce bois, avait péri victime de son dévouement. Tous ces faits nous semblent devoir être confirmés par d'autres autorités que les journaux politiques. — Les feuilles du *tectona grandis* servent à teindre la soie et le coton en pourpre. Les feuilles servent encore à des usages médicinaux. — Un végétal aussi précieux serait une excellente acquisition pour l'Europe, et, quoique originaire des pays chauds, il ne faut peut-être pas désespérer de l'acclimater dans nos contrées méridionales, particulièrement celles où se cultivent en plein air les dattiers et les orangers, parmi lesquels il vit dans son pays natal. Les principaux motifs pour espérer ce résultat sont la faculté dont jouit ce végétal de perdre ses feuilles chaque année et de rester dans une inactivité au moins apparente durant plusieurs mois. Les gelées n'auraient donc que fort peu d'action sur lui, puisqu'il paraît prouvé qu'elles ne sont nuisibles aux arbres qu'autant que leurs vaisseaux séveux se trouvent remplis de fluides. Il y aurait encore plus de chances de réussite s'il était prouvé, comme on l'a dit, que le *tectona grandis* fût muni de bourgeons écailleux, puisque les écailles préserveraient les jeunes pousses contre le froid.

TECTORIUM OPUS (*arch.*). Enduit dont les anciens revêtaient les murailles, et qui remplaçait celui de plâtre dont se servent les modernes. Le *tectorium opus*, selon Vitruve, devait être composé de trois couches de mortier avec chaux vive, et de trois autres couches d'un mortier mêlé de poudre de marbre. L'épaisseur de ces six couches ne dépassait jamais un pouce. C'est sur cet enduit qu'on appliquait les peintures qui décoraient les intérieurs, et c'est lui qu'on est parvenu à scier, à Pompéi, pour emporter au musée de Naples les principaux sujets découverts dans la ville enfouie.

TECTOSAGES (*hist. anc.*). Parmi les peuplades belges nomades qui passèrent le Rhin au IVe siècle avant l'ère chrétienne, pour se jeter sur la Gaule, on distinguait les Tectosages et les Arécomiques, qui, plus entreprenants encore que leurs frères, s'avancèrent jusque vers la Méditerranée et s'établirent dans la belle contrée située entre le Rhône et les Pyrénées, à laquelle les Romains donnèrent le nom de *Narbonnaise première*. A l'époque de la conquête, les Arécomiques avaient pour capitale *Nemausus* (Nîmes), et les Tectosages s'étaient divisés en plusieurs groupes qui avaient pris des noms divers. Ainsi les Tolosates, peuple riche et industrieux, qui cachait ses richesses dans des étangs consacrés aux dieux, avaient pour capitale la belle ville de *Tolosa* (Toulouse), l'une des plus anciennes de la Gaule, et qui conserva son importance sous les Romains; ils occupaient le sud du département du Tarn et une partie de celui de l'Aude. — Les Atacini, qui occupaient les départements de l'Aude et de l'Hérault, avaient pour capitale *Narbo-Martius* (Narbonne), la première possession des Romains dans les Gaules, et pour cités : *Carcaso* (Carcassonne), *Betena* (Béziers), *Luteva* (Lodève), etc. — Les Sardons occupaient le Roussillon, auquel leur ville de *Ruscino* a laissé son nom; *Illiberis* ou *Helena* (Elne), ville située également dans leur pays, était considérable lors du passage d'Annibal.

Dès l'an 281 avant l'ère chrétienne, un corps nombreux de Tolosates s'avança jusqu'aux établissements gaulois fondés sur les bords du Danube, sous la conduite de Sigovèse; les deux peuples s'unirent pour aller porter la guerre dans la Macédoine et dans la Thrace. L'épouvante qu'y jeta leur victoire sur la phalange macédonienne, culbutée dès le premier choc; leurs progrès en Grèce, de concert avec les Boïens, les Cimbres, les Teutons; le pillage du temple de Delphes par eux, et leur dispersion dans une bataille à la suite d'un orage, ont été rapportés à l'article BRENNUS. Après cette expédition, les différents peuples arrivés en Macédoine se partagèrent le riche butin qu'ils avaient conquis, et se séparèrent : une partie des Tectosages revinrent en Gaule; les autres, de concert avec leurs nouveaux alliés, traversèrent le Bosphore et la Propontide, et s'emparèrent des riches campagnes de l'Asie-Mineure, au sud de la Bythinie et de la Paphlagonie, qui, de leur nom corrompu par les Grecs, prirent le nom de Galatie. Là on trouve, quelques années après cette invasion, les Galates divisés en trois peuples : les *Tolistoboii* à l'ouest, les *Tectosages* au milieu, et les *Trocani* à l'est. Ils avaient pour villes principales : *Pessinus*, sur le Sangarius, célèbre

par le culte de Cybèle; *Gordium*, où Alexandre trancha le nœud gordien; *Ancorium*, *Ancyra*, métropole de la Galatie sous Néron, et aux habitants de laquelle saint Paul adressa ses épîtres aux Galates; *Tavium* et *Gangra*, où habitait le roi Dejotarus, défendu par Cicéron. Cette dernière ville faisait encore partie de la Paphlagonie sous Antiochus-le-Grand; Claude essaya de la faire nommer Germanicopolis, nom qui fut consacré dans les actes et sur les monnaies, mais qui n'a pu prévaloir dans l'usage.

TECTRICES (*ornith.*). Ce mot, formé du participe passé *tectus*, de *tegere*, *tego*, *recouvrir*, sert à désigner les plumes qui, disposées comme les ardoises sur un toit, recouvrent les ailes ou la queue des oiseaux. De là les unes sont dites *alaires*, et les autres *caudales*. On dit encore que les tectrices sont supérieures, lorsqu'elles garnissent le dessus des ailes ou de la queue, et l'on appelle tectrices inférieures celles qui recouvrent le dessous de ces mêmes parties. Enfin, on divise les tectrices alaires en grandes ou tertiaires, en moyennes ou secondaires, en petites ou primaires. Les grandes, qui recouvrent immédiatement les pennes ou directrices, sont recouvertes elles-mêmes par les moyennes, et celles-ci par les petites, adhérentes au poignet ou fouet de l'aile. Les tectrices caudales supérieures prennent naissance au bas du dos et se prolongent plus ou moins sur les tectrices ou grandes plumes; les tectrices caudales inférieures partent du bas du ventre et ne prennent d'ordinaire qu'un petit développement. Pour plus de détails, voyez les mots AILES et QUEUE. A. D.

TEDESCHI (NICOLAS) ou Nicol. PANORMITAIN, célèbre canoniste du quinzième siècle, né en 1389, à Catane suivant les uns, ou à Palerme suivant d'autres, prit, à quatorze ans, l'habit de saint Benoît, étudia le droit canon à Catane, puis à Bologne, où il fut envoyé par ses supérieurs, et en ouvrit un cours dans la première de ces villes. Il professa successivement ensuite, avec le plus grand succès, à Parme, à Bologne, à Florence, et devint, en 1425, abbé dans le diocèse de Messine, et auditeur général de la rote ou chambre apostolique. Nommé par Eugène IV à l'archiduché de Palerme, il n'en prit pas moins contre lui le parti d'Alphonse V, roi de Naples, et, député par ce prince au concile de Bâle, il fut un des promoteurs des mesures violentes qui furent prises contre le pape; cependant, en apprenant que des négociations étaient ouvertes entre Eugène et le roi de Sicile, il chercha à empêcher la déposition du pape, et, voyant qu'il ne pouvait réussir, il se retira de l'assemblée; mais il y retourna lorsqu'il reconnut le penchant d'Alphonse pour l'antipape Félix V. Tedeschi présida les états de Sicile en 1540, et parla énergiquement en faveur de la puissance royale contre l'aristocratie. Après la réconciliation d'Eugène et d'Alphonse, il se retira dans son diocèse, où il mourut de la peste, en 1445.

La collection des ouvrages de Tedeschi a été imprimée à Venise en 1617, 9 vol. in-folio. Les principaux sont des commentaires sur les Décrétales et sur les Clémentines: *Quotidiana consilia seu allegationes*, *disputationes et allegationes subtilissimæ*; et un traité sur le concile de Bâle, mis à l'index et traduit en français par Gerbais. Cet ouvrage ne se trouve pas dans l'édition suscitée, mais il a été inséré dans celle de Lyon, 1547, et dans la *Pragmatique sanction*. Paris, 1666.

TE DEUM, hymne célèbre qui se chante ordinairement à la fin de Matines, les jours qui ne sont point simples fériés, ni les dimanches du Carême et de l'Avent. Elle se chante aussi extraordinairement, avec pompe, pour rendre de publiques actions de grâces à Dieu d'une victoire remportée ou pour quelque autre événement heureux. La règle de saint Benoît (chap. XI) prenait le chant du *Te Deum* après le quatrième répons du troisième nocturne de l'office de nuit, sans exception de temps d'Avent ni de Carême. Il paraît qu'au commencement du XI[e] siècle on se plaignit de cet usage, contraire à celui des églises séculières. Les Bénédictins répondirent que c'était pour obéir à la règle de leur fondateur (approuvée par le pape saint Grégoire-le-Grand), qui avait jugé qu'il ne fallait pas plus omettre ces jours que les autres, parce qu'ils sont également les jours du Seigneur, puisqu'ils rappellent le souvenir de notre délivrance, de la résurrection de Jésus-Christ et de sa gloire dans le ciel, où il est assis à la droite de son Père. Le *Te Deum* est une des plus magnifiques hymnes de la liturgie latine, tant la majesté de Dieu, dit l'abbé de Rancé (*Commentaires sur la règle de saint Benoît*), l'incompréhensible mystère de la Trinité et ce-

lui de notre Rédemption y sont exprimés avec une onctueuse noblesse! Cette hymne a été attribuée tour à tour à saint Ambroise, à saint Augustin et à saint Hilaire, de Poitiers; mais aucune preuve décisive n'a été produite jusqu'ici pour qu'on puisse se prononcer avec certiude en faveur de l'un de ces grands docteurs, sur ce point. Toutefois on assure que le supérieur actuel du séminaire de Poitiers a découvert, en 1840, un manuscrit qui paraît être du V[e] ou au plus tard du VI[e] siècle, lequel contient une partie des œuvres connues de saint Hilaire, plus le *Te Deum*, textuellement tel qu'il nous est parvenu. Si ce manuscrit est reellement de l'époque qu'on lui assigne, aucun doute raisonnable ne pourrait plus être élevé sur le véritable auteur de ce beau cantique, car cet auteur ne serait autre que saint Hilaire. L'opinion qui lui en fait honneur aurait ainsi une base solide, puisqu'il est incontestable d'ailleurs qu'il a composé d'autres hymnes, entre autres celles qui accompagnaient la lettre qu'il écrivit à sa fille Apra, pendant son exil en Phrygie, et dont l'une, qui nous a été conservée, commence par ces mots : *Lucis largitor splendide*, etc.

P. Trémolière.

TÉGÉE (*géogr.*), la plus importante des villes de l'Arcadie avant la fondation de Mégalopolis, formée de la réunion de onze villages par un certain Aleus, qui donna son nom au temple de Minerve sous la protection de laquelle elle fut placée. Ce fut la république des Tégéates qui provoqua la ligue arcadienne contre les Lacédémoniens et donna naissance à Philopœmen, dont on lisait l'épitaphe, à Tégée, au temps de Pausanias, sur le piédestal d'une des statues qui entouraient le théâtre.

Le temple de Tégée était, suivant le géographe grec, le plus beau de tout le Péloponèse; on y conservait les défenses et la peau du sanglier de Calydon; Auguste les fit transporter à Rome, après la prise de cette ville. Les statues placées autour du temple sur la place publique étaient fort nombreuses, et l'on y remarquait surtout celle de Mars *Gynécothène* ou *convive des femmes*, élevée à ce dieu à la suite d'une victoire sur les Lacédémoniens, due principalement aux femmes de Tégée. Il ne reste plus aujourd'hui de cette cité que des ruines connues sous le nom de παλαια πόλις, la vieille ville.

TÉGUMENTS (*anat.*), Tegumenta. Nom par lequel on désigne la membrane d'enveloppe du corps de l'homme et des animaux. Son analogie de structure et de fonctions avec la membrane muqueuse gastro-intestinale chez l'homme a fait nommer cette dernière, par opposition avec la peau, *tégument interne*. (*Voyez* Peau.)

TEHRAN, capitale actuelle de la Perse. Au treizième siècle, à en croire l'auteur d'un lexique arabe, cette localité n'était encore qu'une bourgade composée de maisons creusées sous terre. Ce ne fut même qu'environ trois siècles après qu'elle commença à être comptée au rang des villes. Pietro della Valle, qui la visita en 1618, l'appelle la ville des platanes, à cause du nombre de ces arbres qu'il remarqua dans les rues de Tehran, dont ils font encore aujourd'hui un des principaux ornements. Sous les Sofis, Tehran était une ville de peu d'importance, quoiqu'elle fût la résidence d'un khan et le chef-lieu de la province; mais, dans les dernières années du XVIII[e] siècle, Aga-Mehemmed-Khan en fit la capitale de son empire et l'orna de plusieurs beaux caravansérails et bazars. Tehran est située dans une plaine étendue et bien arrosée, à trois lieues sud de la chaîne de l'Elbourz, et à huit ou dix à l'est du pic de Démavend. La première de ces montagnes la défend contre les vents du nord qui soufflent de la mer Caspienne, ce qui n'empêche pas le climat d'être fort malsain, surtout dans l'été. Aussi, dans cette saison, la population, qui l'hiver est d'environ 130,000 âmes, se trouve réduite de plus des deux tiers, et ne se compose guère plus que des pauvres et des personnes retenues à la cour soit par d'ambitieuses espérances, soit par les devoirs de leurs charges; encore celles-ci ont-elles l'habitude d'envoyer leurs familles passer les deux derniers mois de l'été et le premier de l'automne dans les villages des environs. L'insalubrité du climat tient aux grandes chaleurs ainsi qu'aux exhalaisons méphitiques des marais voisins de la ville. Ces causes, réunies au goût marécageux et à la vertu purgative des eaux, amènent des fièvres malignes et putrides très-dangereuses, mais qui le sont cependant encore moins que les dyssenteries. — La ville est de forme carrée, et ceinte d'un mur de terre muni de grosses tours rondes et d'un fossé. Les maisons, construites de briques cuites au soleil, n'of-

frent rien de remarquable à l'extérieur; mais le palais du roi, situé au nord de la ville, dont il occupe près du quart, mérite d'être cité pour l'étendue des constructions, la richesse des jardins et la quantité des eaux. Il forme un carré, ainsi que la ville, et est protégé comme elle par une muraille épaisse et élevée et un large fossé. La principale mosquée, dite mosqué royale, n'était point encore achevée lors du premier voyage de M. Morier. D'après le même voyageur, on en compte six autres petites et nullement remarquables, ainsi que trois ou quatre médrécés ou colléges. Outre le palais dont nous avons parlé plus haut, on en voit deux autres, construits par le dernier roi Feth-Ali-Chah; l'un, appelé *Takhti Cadjar*, à deux milles environ au nord de la ville, et l'autre, nommé *Nigaristan (Galerie de peintures)*, à un demi-mille dans la même direction. — On fabrique à Tehran des tapis de laine feutrée de toutes les dimensions, destinés à décorer les maisons ou à servir de couches aux voyageurs, etc.; ils reçoivent le même emploi que les beaux tapis pluchés que l'on tire de Perse, mais ils n'ont pas la même durée ni le même prix, quoique faits avec la laine la plus fine de la contrée. Enfin, on travaille aussi à Tehran divers menus objets en fer, entre autres, des fers propres à garnir le talon des souliers. C. Defrémery.

TEIGNE, Tinea (*entom.*). Genre de lépidoptères de la tribu des tinéites, et dont les caractères sont: palpes inférieurs courts, cylindriques, presque droits; tête aussi large que le corselet et très-velue; ailes supérieures longues, étroites, et dont l'extrémité se relève en queue de coq, dans l'état de repos; ailes inférieures elliptiques, avec une longue frange au bord interne. Chenilles glabres, vermiformes, de couleur livide, vivant et se métamorphosant dans des fourreaux fusiformes, tantôt fixes, tantôt portatifs.

Ce genre est celui qu'il nous importe le plus de connaître dans la tribu dont il fait partie, attendu que c'est parmi les espèces qu'il renferme que se trouvent celles qui nous causent tant de dommages à l'état de chenilles. C'est pourquoi nous avons cru devoir en faire l'objet d'un article séparé, dans lequel nous indiquerons les moyens reconnus les plus efficaces pour prévenir ou diminuer les ravages de ces insectes destructeurs, après avoir fait connaître la nature de leurs dégâts, et signalé les espèces qui en font le plus.

Parmi les animaux parasites qui vivent à nos dépens, les chenilles de teignes peuvent être considérées comme les plus nuisibles, malgré leur petitesse qui se trouve compensée par leur fécondité; et ce sont pour nous des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils agissent dans l'ombre et qu'on ne s'aperçoit de leur déprédation que lorsqu'il n'est plus temps d'y remédier. Excepté la soie, à laquelle elles ne touchent jamais, elles dévorent indistinctement toutes les autres substances animales qui entrent dans la confection de nos meubles et de nos vêtements. Ainsi la laine, le crin, les poils, les plumes sont de leur goût, mais surtout les fourrures et les pelleteries. Munies de fortes mâchoires, elles coupent, rongent, divisent, avec la plus grande promptitude, toutes les matières qu'elles attaquent jusqu'à les réduire en poussière; et, chose remarquable, leur estomac qui les dissout n'en altère pas la couleur, de sorte que, si elles ont rongé une étoffe écarlate ou bleu de roi, leurs excréments s'en trouvent teints d'une manière si pure que, délayés dans de l'eau gommée, ils peuvent être employés en guise de carmin ou d'indigo dans la peinture à l'aquarelle, ainsi qu'on en a fait l'expérience. Mais c'est là un bien faible dédommagement des dommages qu'elles nous causent. Au reste, si ces dommages sont aussi considérables, c'est que les étoffes et les pelleteries qu'elles attaquent servent non-seulement à les nourrir, mais encore à les vêtir; car, ayant une organisation trop délicate pour s'exposer aux injures de l'air, leur premier soin, en sortant de l'œuf, est de se fabriquer un vêtement aux dépens de l'étoffe sur laquelle elles sont nées, vêtement qu'elles savent fort bien allonger et élargir à mesure qu'elles grandissent. Il faut lire en entier le deuxième mémoire du tome III de l'ouvrage de Réaumur sur les insectes, si l'on veut avoir une idée complète de l'art admirable qu'elles emploient dans cette fabrication. Les détails dans lesquels notre auteur entre à cet égard sont des plus intéressants, mais malheureusement ils ne sont pas susceptible d'analyse. Nous nous bornerons donc à dire que le vêtement de nos chenilles consiste en un fourreau ou tuyau allongé en forme de fuseau; que ce fourreau,

tantôt fixe, tantôt portatif, suivant l'espèce à laquelle il appartient, est à l'extérieur de la couleur de l'étoffe qui a servi à sa confection, tandis que l'intérieur est tapissé d'une pure soie blanche, fournie par l'insecte; enfin qu'il est ouvert aux deux bouts, d'un côté pour que la chenille puisse sortir sa tête et la partie antérieure de son corps lorsqu'elle veut manger ou se déplacer, et de l'autre pour qu'elle puisse se débarrasser de ses excréments.

Comme toutes les autres chenilles qui éclosent avant l'hiver, celles des teignes passent cette saison dans l'engourdissement, et ne se réveillent qu'au printemps suivant, les unes pour se changer en chrysalides quelque temps après, les autres pour continuer à croître, et ne subir cette métamorphose que vers le milieu de l'été, ce qui dépend do l'époque à laquelle les œufs dont elles proviennent ont été pondus. Lorsqu'elles sentent approcher le moment de leur transformation elles abandonnent ordinairement l'étoffe sur laquelle elles ont vécu, pour suspendre leur fourreau dans les angles des murs et même aux plafonds. Quelques-unes cependant se fixent sur l'étoffe même par les deux bouts. Environ vingt jours après que les chrysalides se sont formées, les papillons se développent et ne tardent pas à s'accoupler sans avoir pris aucune nourriture, ce qui d'ailleurs serait impossible, étant dépourvu de spiritrompe, comme beaucoup d'autres lépidoptères nocturnes. C'est alors qu'on les voit voler en grand nombre dans les appartements, autour des lumières où plusieurs viennent se brûler. Après l'accouplement, qui a lieu ordinairement pendant la nuit, et qui dure sept à huit heures, les mâles meurent, et les femelles ne leur survivent que le temps nécessaire pour déposer leur œufs sur les étoffes et autres matières qui leurs conviennent, pour perpétuer leur race, et, quinze jours après la ponte, les petites chenilles éclosent.

Nous allons maintenant faire connaître celles des teignes qui sont les plus curieuses, soit par leurs mœurs, soit par leurs dégâts. Nous commencerons par la *teigne des grains* (*tinea granella*), dont la chenille a une manière de vivre très-différente de celle des autres, puisqu'elle n'attaque que les céréales. Cette teigne varie pour la taille et pour la vivacité des couleurs, ce qui tient probablement à la nature du grain dont la chenille s'est nourrie. Elle a ordinairement de quatre à cinq lignes d'envergure; les ailes supérieures marbrées de brun, de noir et de blanc, les ailes inférieures entièrement d'un gris noirâtre, le corps d'un cendré obscur, la tête d'un blanc jaunâtre, et les antennes très-courtes.

On la trouve communément dans les granges et les greniers, au commencement de l'été, dans toute l'Europe.

Sa chenille est allongée, cylindrique et atténuée à ses deux extrémités. Elle peut avoir de quatre à cinq lignes de long lorsqu'elle est parvenue à toute sa taille. Elle est d'un jaune d'ocre, avec la tête d'un rouge brun luisant, une plaque cornée brune sur le premier anneau, et le corps parsemé de poils isolés, visibles seulement à la loupe.

De toutes les chenilles du genre *teigne*, celle-ci est, sans contredit, la plus nuisible pour nous, puisqu'elle ne se nourrit que de blé, d'orge, et de seigle, c'est-à-dire des grains qui nous sont le plus utiles. Toutefois ses ravages ne peuvent être comparés à ceux d'une chenille qui attaque également les céréales, et dont nous parlerons au genre Œcophore, auquel elle appartient. (*Voyez* ce mot.) Quant à celle qui nous occupe, c'est lorsque les grains sont emmagasinés dans nos greniers, que son papillon vient y déposer ses œufs. On a remarqué qu'il se fait deux pontes par an : l'une en mai, l'autre en juillet ou août, après la moisson, suivant le pays. Les chenilles qui proviennent de la première ponte subissent toutes leurs métamorphoses dans l'espace de six semaines ou deux mois; celles de la seconde passent l'hiver et n'arrivent à l'état parfait qu'au printemps suivant. La chenille dont il s'agit ne se loge pas dans l'intérieur d'un grain, comme celle de l'*œcophore granelle*, mais elle en réunit plusieurs ensemble par des fils, en laissant entre eux un espace suffisant pour y construire un tuyau de soie blanche, d'où elle sort seulement la partie antérieure de son corps, pour ronger les grains qui l'entourent. Au moyen de cette précaution, elle n'a point à craindre que le grain qu'elle ronge lui échappe en glissant ou en roulant, et, s'il arrive quelque dérangement dans le tas de blé, elle en suit le mouvement, et entraîne avec elle une pro-

vision plus que suffisante pour le temps où elle aura besoin de manger.

Quand il se trouve une grande quantité de ces chenilles dans un grenier, on voit tous les grains de la superficie du tas liés les uns aux autres par des fils de soie, ce qui forme une croûte épaisse, quelquefois de trois pouces. Si on brise cette croûte, et qu'on remue les grains qu'elle recouvre, on voit les chenilles s'en échapper en toute hâte et grimper aux murailles ; mais elles ne tardent pas à rentrer dans le tas de blé, qui se trouve, dès le lendemain, couvert d'une nouvelle nappe soyeuse.

Leur métamorphose en chrysalide a lieu, non pas dans l'intérieur des grains, comme le disent quelques auteurs, et entre autres Latreille, mais dans une coque qu'elles attachent, pour plus de sûreté, aux poutres ou aux solives du grenier qui les a vues naître. Ce qui a pu tromper les auteurs, c'est que cette coque a la forme et la couleur d'un grain de blé couvert de poussière. Elle se compose de soie et de particules de son extrêmement ténues.

L'insecte parfait se développe trois semaines après que la chrysalide s'est formée, et celle-ci sort à moitié de sa coque avant l'éclosion du papillon.

La Teigne des tapisseries (*tinea tapetzella*). Son envergure est de 8 à 9 lignes. Ses ailes supérieures sont d'un brun noirâtre plus ou moins foncé depuis leur base jusqu'au milieu, et d'un blanc sale ou jaunâtre dans le reste de leur longueur, avec quelques atomes gris à l'extrémité. Ses ailes inférieures sont d'un gris cendré; la tête est blanche, et le corps participe de la couleur des ailes. Sa chenille a absolument la forme d'un ver; elle est d'un blanc gris et luisant, avec la tête et l'écusson du cou d'un brun jaunâtre ; sa peau est tellement transparente qu'on aperçoit à travers la couleur des aliments dont elle se nourrit. Elle ne vit pas, comme les autres, dans un fourreau portatif, mais dans un tuyau fixe; aussi Réaumur l'a-t-il classée parmi ses fausses teignes. En sortant de l'œuf, elle ronge le drap ou la tapisserie sur laquelle elle est née, file ensuite au-dessus de son corps une espèce de berceau de soie, qu'elle recouvre d'une partie des flocons de laine qu'elle a arrachés, et mange l'autre. Elle creuse la place qu'elle occupe dans l'épaisseur du drap, et cette place, quoique assez grande, est très-difficile à reconnaître parce qu'elle est recouverte de manière qu'on la prend pour un endroit défectueux de l'étoffe. Aussi faut-il avoir la certitude que celle-ci recèle de ces chenilles et la brosser rudement pour détruire leurs logements et les extirper. Au reste, la chenille dont il s'agit n'attaque pas seulement les étoffes en laine; elle vit aussi aux dépens des fourrures, des plumes et des collections de papillons. La *teigne des tapisseries* se montre en mai et juin à l'état parfait.

La Teigne des pelleteries (*tinea pellionella*) n'a que 7 lignes d'envergure ; elle est entièrement d'un gris luisant, tantôt plombé, tantôt roussâtre, avec trois points noirs placés triangulairement sur chacune des premières ailes. Sa chenille est d'un blanc jaunâtre un peu luisant, d'un aspect ridé, avec la tête et l'écusson du cou d'un brun plus ou moins clair. Les ravages que cause cette chenille sont plus considérables et plus rapides que ceux des teignes qui vivent dans les étoffes, car celles-ci ne rongent que ce qui leur est nécessaire pour se nourrir et se vêtir, au lieu que celle des pelleteries coupe et arrache non-seulement les poils dont elle a besoin pour son vêtement et sa nourriture, mais en outre tous ceux qui la gênent dans ses courses ; de sorte qu'il n'en reste aucun dans les endroits où elle a passé; et comme elle change souvent de place, la peau la mieux fournie de poils ne tarde pas à être entièrement dégarnie. Le fourreau que se fabrique cette chenille, en sortant de l'œuf, est un mélange de poils et de soie qui a l'aspect d'un feutre à l'extérieur, et la consistance du parchemin à l'intérieur. Sa forme est celle d'un cylindre aplati, avec un petit rebord aux deux bouts qui sont fermés chacun par un opercule qui s'ouvre et se ferme à la volonté de l'animal; l'une des deux ouvertures sert à la chenille pour sortir la partie antérieure de son corps, lorsqu'elle veut changer de place; par l'autre, elle rejette ses excréments, qui ont la forme de petits grains ronds, d'un gris blanchâtre. Cette espèce paraît avoir deux générations par an : l'une dont la transformation en chrysalide a lieu en juin, et le développement du papillon quinze jours après; l'autre, qui provient des chenilles qui passent l'hiver et n'arrivent à l'état parfait qu'au printemps suivant, après être restées quinze jours en chrysalide.

La Teigne du crin (*tinea crinella*). Elle n'a que 6 lignes et demie d'envergure; elle est entièrement d'un fauve pâle luisant, avec la tête d'un fauve plus foncé ou ferrugineux. Sa chenille est blanche, sans poils, avec une raie dorsale brune; la tête et l'écusson du cou d'un brun clair. Elle vit principalement dans le crin dont on rembourre les meubles. Parvenue à toute sa taille en mars, elle perce l'étoffe qui recouvre le crin, et se construit sur cette étoffe un fourreau de soie, ouvert seulement du côté de la tête, et qu'elle ferme entièrement au commencement d'avril, avant de se changer en chrysalide. Cette teigne se montre en grand nombre à l'état de papillon, depuis la fin d'avril jusqu'au commencement de juin, et se tient ordinairement au dossier des fauteuils ou canapés. Elle est très-commune dans toute l'Europe, et se trouve aussi au Brésil, soit qu'elle y soit indigène, soit qu'elle y ait été transportée de l'ancien continent.

La Teigne fripière (*tinea sarcitella*). Cette petite teigne, qui vole souvent dans les appartements, est entièrement d'un gris jaunâtre argenté. Sa chenille est d'un jaune d'ocre, avec la tête et l'écusson d'un brun rouge, et le corps parsemé d'un grand nombre de petits points noirs. C'est elle qui attaque principalement les collections de papillons. Elle se loge, dès sa naissance, dans le corps de cet insecte, qui lui sert à la fois d'abri et de nourriture, et en sort rarement pour subir ses métamorphoses; mais, lorsque cela lui arrive, elle se construit une coque d'un gris brun qu'elle revêt de ses excréments, y passe l'hiver, et ne s'y change en chrysalide qu'en avril de l'année suivante. Trois ou quatre semaines après, l'insecte parfait se développe. — Quant aux autres teignes que nous passons sous silence, nous n'aurions rien d'intéressant à en dire; la plupart vivent dans les bois, et leurs chenilles ne sont pas connues.

Réaumur, que nous avons cité plus haut, ne s'est pas contenté d'être l'historien des insectes destructeurs dont nous venons de parler, il s'est aussi occupé de chercher les moyens de les faire périr et de nous préserver de leurs ravages. Après plusieurs essais infructueux, il a reconnu que l'essence de térébenthine, l'esprit-de-vin et la fumée de tabac étaient pour eux autant de poisons, avec cette différence que l'effet de la première était beaucoup plus prompt et plus sûr. Son troisième mémoire du tome III est entièrement consacré à faire connaître le résultat de ses expériences à cet égard. Nous en extrairons seulement ce qui a rapport à la manière d'employer les trois substances ci-dessus nommées. Si l'on se sert de la première, on peut en frotter les étoffes qu'on veut conserver, sans crainte de les gâter, parce que l'essence de térébenthine ne tache pas, ou bien on peut se contenter d'en imbiber des morceaux d'étoffe ou de papier qu'on enferme dans les armoires contenant les objets attaqués; les chenilles ne tarderont pas à mourir dans des mouvements convulsifs.

La manière d'employer la fumée de tabac n'est pas moins simple; si les étoffes qu'on veut y soumettre sont contenues dans une armoire, on y place un réchaud rempli de charbons allumés, l'ou jette le tabac dessus, et l'on ferme l'armoire. Si c'est dans une chambre, on en bouche soigneusement toutes les issues et l'on a soin d'arranger les effets de manière que la fumée puisse les pénétrer de tout côté.

Quant à l'esprit de vin, il tue les chenilles presque aussi promptement que la térébenthine; mais, comme il s'évapore facilement, il en faut une grande quantité, ce qui en rend l'emploi dispendieux, et il faut en outre que les étoffes qu'on en imbibe soient contenues dans des armoires hermétiquement fermées, sans quoi il produit peu d'effet.

Un quatrième moyen indiqué par Réaumur, c'est de frotter les meubles avec une toison grasse, ou de faire bouillir cette toison, de tremper sa brosse dans l'eau et d'en frotter les meubles. Par ce procédé, qui n'est qu'un préservatif, on empêche les chenilles d'approcher des meubles qui y ont été soumis. Notre célèbre naturaliste ayant renfermé des chenilles avec des morceaux de drap auxquels il avait fait cette opération, elles n'y ont pas touché et ont préféré manger le dessus de leur fourreau, qu'elles ont ensuite recouvert de leurs excréments.

Avec les procédés que nous venons d'indiquer, on peut faire périr les teignes dans toutes les saisons; cependant la plus convenable est la fin de l'été, parce que, à cette époque, toutes les chenilles sont écloses.

Quelques personnes répandent du poivre en poudre sur les objets qu'elles veulent

préserver, principalement sur les fourrures; mais nous doutons de l'efficacité de ce moyen.

Latreille pense que la rue fétide (*ruta graveolens*), plante très-commune dans le midi de la France, pourrait peut-être, à raison de son odeur forte et désagréable, produire un très-bon effet dans les armoires où l'on en mettrait quelques poignées. Il indique encore l'odeur du suif comme propre à éloigner les teignes.

Au surplus, il est inutile de dire que, dans beaucoup de cas, le meilleur moyen de prévenir les ravages des teignes, c'est de battre souvent les meubles, les tapis et les fourrures qui y sont le plus exposés, et de les entretenir dans la plus grande propreté. Quant à la *teigne des grains*, que nous avons citée la première comme une des plus nuisibles, le moyen le plus sûr de la détruire, ou du moins d'en arrêter les dégâts, c'est de remuer fortement et le plus souvent possible, avec la pelle, les grains qui en sont attaqués. Par cette manœuvre, qu'il serait bon de répéter tous les jours dans les greniers infestés, on détache l'un de l'autre les grains que les chenilles ont liés entre eux par des fils; mises à découvert et froissées entre les grains remués, elles périssent. Enfin quand, arrivées à l'époque de leur transformation, elles abandonnent les grains pour monter le long des murs et s'y changer en chrysalides, *quand le ver monte*, comme on dit, et même quand elles sont devenues papillons, de la propreté peut encore en détruire beaucoup.

Si cependant le grain infesté par la teigne l'est à tel point que le moyen ci-dessus indiqué ne suffise pas pour l'en purger, il faut alors le passer au four ou à l'étuve. L'expérience a démontré qu'une chaleur de 60° (Réaumur), continuée pendant douze heures, est suffisante pour détruire œufs, chenilles et chrysalides, sans ôter au grain sa faculté germinative. On peut, au reste, réduire cette chaleur à 32° ou 33°; mais alors il faut laisser le grain pendant quarante-huit heures dans l'étuve. Nous nous étendrons davantage sur ce moyen de destruction en parlant de l'*œcophore du grain*, contre lequel il a été plus particulièrement indiqué. DUPONCHEL père.

TEIGNE (*médecine*), TINEA, mot par lequel les traducteurs des Arabes ont rendu les expressions *al tim* et *al thin*, employées par le texte pour désigner plusieurs éruptions du cuir chevelu, mais appliqué de nos jours, d'une manière plus rationnelle, à certaines inflammations pustuleuses, chroniques, et parfois contagieuses de la peau, siégeant plus particulièrement sur celle de la tête. — La teigne a de commun avec les dartres d'être accompagnée de prurit, de donner lieu à l'exudation d'un fluide séreux, susceptible de se concréter, d'être lente dans sa marche, enfin de résister longtemps aux divers agents thérapeutiques. Quant aux différences légères qui séparent ces affections, elles paraissent tenir moins à la différence de leur nature qu'à la texture particulière des parties que chacune affecte. Aussi quelques auteurs modernes, M. Rayer entre autres, ne voient-ils dans les teignes que des variétés de siége de maladies se montrant sur d'autres régions du corps. Quoi qu'il en soit, Alibert et la plupart des auteurs en admettent cinq espèces : 1° la *teigne faveuse*, 2° la *teigne granulée*, 3° la *teigne furfuracée*, 4° la *teigne amiantacée*, 5° la *teigne muqueuse*. Pour nous, hâtons-nous de le dire, ces divers états ne constituent pas de simples variétés d'une seule et même affection, mais bien autant d'affections distinctes dont l'existence individuelle repose sur des caractères tranchés et non moins précis que les autres inflammations pustuleuses de la peau. Dès lors l'expression générique de *teigne* ne sera plus employée par nous que pour nous conformer à l'usage.

Les causes qui prédisposent à la teigne sont assez obscures. L'enfance en est presque exclusivement atteinte; néanmoins on l'a vue se manifester chez les adultes et même chez des vieillards. La malpropreté, l'usage d'aliments grossiers et indigestes paraissent contribuer à son développement. On pense aussi que les coiffures excitantes ou trop chaudes, comme les calottes de laine, immédiatement en contact avec la peau, deviennent une de ses causes fréquentes. On croit encore que les passions violentes chez une nourrice peuvent développer la maladie sur l'enfant qui prend le sein durant cette influence; mais la plus commune des causes est la voie directe de la contagion.

La teigne faveuse est caractérisée par de petits boutons pustuleux, accompagnés d'une vive démangeaison et contenant une

matière purulente. Celle-ci se dessèche en croûte d'un jaune grisâtre, offrant la forme de tubercules arrondis, déprimés *en godet* à leur centre, relevés par les bords, et ressemblant assez aux alvéoles des ruches à miel (*favus*). Ces croûtes, par leur accroissement, se réunissent en masses épaisses et informes qui se renouvellent à mesure qu'on les enlève, et laissent voir au-dessous d'elles le derme chevelu rouge, enflammé, parsemé d'empreintes lenticulaires. Leur odeur toute spéciale se rapproche beaucoup de celle de l'urine de chat. Les intervalles qu'elles laissent entre elles sont continuellement recouverts d'écailles furfuracées. Parfois la peau se gerce, et de ses crevasses suinte une matière ichoreuse, purulente ou même corrosive. De petits abcès se développent encore assez souvent çà et là dans l'épaisseur du cuir chevelu. Négligée, cette affection produit fréquemment l'alopécie plus ou moins complète; les poux semblent aussi pulluler par milliers sous ces croûtes. La maladie ne se borne pas toujours aux diverses régions de la tête, et s'étend parfois au front, aux tempes, aux épaules, aux bras. Alibert dit l'avoir observée depuis le haut des lombes jusqu'au sacrum, et même sur le devant des jambes. Sa nature contagieuse ne peut être mise en doute. — Abandonnée à elle-même, la teigne faveuse peut se guérir spontanément après quelques mois de durée, mais le plus souvent se prolonge pendant un temps fort long. Sans parler des moyens nombreux employés d'une manière empirique, son traitement rationnel doit reposer sur les bases suivantes. Au début de l'affection, et tant que les parties affectées présenteront de l'irritation, les antiphlogistiques et les révulsifs, sous forme de légers laxatifs et de vésicatoires au bras, sont indiqués conjointement aux lotions et aux cataplasmes émollients, ces derniers dans le but surtout d'opérer la chute des croûtes. Puis ensuite, et seulement lorsque l'état de sensibilité de la peau le permet, des lotions et des pommades sulfureuses. Il est rare que ces moyens ne réussissent pas complètement sur les teignes récentes ou siégeant ailleurs qu'à la tête. Mais, de l'instant où l'inflammation s'est propagée aux follicules pileux, ce qui survient constamment dans les teignes faveuses anciennes, toute méthode de traitement sera nulle, ou pour le moins insuffisante, sans le secours des moyens épilatoires. Parmi ces derniers, la calotte de poix est depuis longtemps abandonnée comme trop douloureuse. L'arrachement successif de tous les cheveux, au moyen de petites pinces, n'est plus en usage, quoique moins cruel, depuis l'emploi beaucoup plus commode des poudres épilatoires, parmi lesquelles nous citerons celle des frères Mahon, longtemps chargés du traitement de la teigne dans les hôpitaux de Paris.

— *La teigne granulée* se caractérise par de petites pustules moins profondément implantées que celles de la précédente, irrégulièrement disséminées sur la peau de la tête, et se desséchant en croûtes grises ou brunes, quelquefois détachées et flottantes dans les cheveux. Elle n'occupe ordinairement qu'un espace limité du cuir chevelu, sa partie postérieure ou supérieure, et les croûtes qu'elle y forme, d'une consistance dure, comme pierreuse, ressemblent soit à des fragments de mortier grossièrement brisé, soit à du plâtre tombé des murs et sali par la poussière ou l'humidité. Des écailles moins sèches et furfuracées entourent ces croûtes; récentes, ces dernières exhalent une odeur analogue à celle du beurre rance ou du lait qui commence à se putréfier. Une fois enlevée, la peau qu'elles recouvraient se montre rouge, enflammée, souvent tuméfiée. — Cette affection demeure presque toujours bornée au cuir chevelu, rarement s'étend-elle à la face, jamais plus loin. Rien jusqu'ici ne doit la faire supposer de nature contagieuse. — La teigne *granulée* se distingue de la teigne *faveuse* par ses *pustules* constamment humides à leur début, tandis que celles du *favus* sont toujours sèches; par la forme de ses croutes irrégulières, hérissées de rugosités et d'inégalités, mais surtout *non déprimées en godet*, comme dans le *favus*; par la propriété contagieuse de cette dernière. — La teigne granulée paraît moins rebelle que le *favus*. Il convient à son début de la combattre par la méthode antiphlogistique et dérivative, principalement si l'inflammation présente de l'acuité; mais, dans le cas d'affection ancienne, le traitement épilatoire devient le seul convenable.

— *La teigne furfuracée* commence par une desquammation de l'épiderme de la

tête, accompagnée d'un prurit et d'un suintement ichoreux, qui s'attache et forme, en se desséchant sur les cheveux, une quantité plus ou moins considérable d'écailles blanches ou roussâtres, et ressemblant assez à du son ou de la farine grossière. Une fois sèches, elles se détachent aisément et laissent voir le derme chevelu lisse, poli, comme vernissé, luisant, et de couleur rosée. Parfois cette affection s'étend sur le front et les sourcils, où rien ne la distingue réellement alors de la dartre furfuracée, avec laquelle on lui remarque d'ailleurs la plus parfaite analogie, ce qui porte certains auteurs à nier son existence comme maladie spéciale. Récente, elle est inodore; mais, lorsque de petites vésicules ou de petites ulcérations l'accompagnent, l'humeur visqueuse, en suintant, offre l'odeur du lait aigri. — Les moyens de traitement convenables sont les antiphlogistiques d'abord, puis les sulfureux et les révulsifs; jamais la méthode épilatoire ne devient nécessaire.

— *La teigne amiantacée* se caractérise par de petites écailles fines, d'une couleur argentine et nacrée, d'un aspect soyeux et chatoyant, qui, par leur concrétion, enduisent et unissent les cheveux en paquets dans toute leur longueur, ce qui les fait ressembler à la substance connue sous le nom d'*amiante*. Ainsi, comme la précédente, elle n'offre pas de croûtes et se montre presque toujours sèche; mais elle n'exhale aucune odeur et ne s'accompagne que d'une démangeaison très-faible.—Les parties antérieure et supérieure de la tête en sont ordinairement seules affectées; quand on coupe les cheveux, la peau se montre comme sillonnée, rouge et enflammée, beaucoup moins toutefois que dans les espèces précédentes. Le baron Alibert a le premier signalé cette espèce de teigne, qui n'affecte presque exclusivement que les adultes. — Son traitement est le même que celui de la précédente.

— *La teigne muqueuse* consiste en des pustules ou des vésicules remplies par un liquide transparent, coloré d'un blanc jaunâtre, et tenace; suivies, après leur rupture, de petites ulcérations superficielles qui laissent suinter une humeur muqueuse semblable à du miel corrompu, collant les cheveux en masse et par couches. Quelquefois ce liquide provenant des pustules ou des ulcérations se concrète en croûte de couleur cendrée ou jaune comme de la cire, offrant même souvent une nuance verdâtre, ou bien d'un jaune paille mêlé d'une teinte rouge. Il se forme souvent aussi des abcès très-douloureux sur le cuir chevelu. D'autres fois le tissu cellulaire se tuméfie seulement par places, de manière à produire des bosses qui s'affaissent insensiblement par la rupture des vésicules voisines. La rougeur du derme est bien moins prononcée dans cette affection que dans les précédentes. Souvent les cheveux tombent. L'inflammation peut encore s'étendre sur la face. — La teigne muqueuse s'accompagne toujours d'une vive démangeaison allant jusqu'à troubler le sommeil; fréquemment on la voit se compliquer de l'inflammation de la conjonctive, ou de la membrane muqueuse de la bouche, du conduit auditif externe ou des fosses nasales. C'est principalement sur les enfants qu'elle sévit, et surtout à l'époque de la première ou de la seconde dentition. Elle n'est point contagieuse. Quant à son diagnostic différentiel, ses pustules fluentes ne peuvent être confondues avec les pustules sèches de la teigne faveuse; ses croûtes larges, humides et lamelleuses, sont également bien distinctes des croûtes circulaires et déprimées en godet de celle-ci. Les pustules de la teigne muqueuse sont encore moins volumineuses que celles de la teigne granulée; aux unes succèdent des croûtes brunes, granulées, arrondies et proéminentes; aux autres, des croûtes minces jaunes et lamelleuses. — La durée de la teigne muqueuse ne peut être assignée d'une manière précise; toutefois sa terminaison est assez prompte sous l'influence d'un traitement rationnel. Sous ce rapport, la méthode *antiphlogistique et dérivative* mérite la préférence dans la cas d'acuité de l'affection, et doit être continuée jusqu'à ce que la peau ne présente plus qu'un faible degré d'irritabilité. Alors on a recours aux lotions sulfureuses, ou bien à une pommade avec le nitrate de mercure, pour changer le mode d'irritation des parties affectées. La méthode épilatoire n'est réclamée que pour le très-petit nombre de cas dans lesquels les follicules pileux se trouvent eux-mêmes enflammés.

Tels sont les symptômes particuliers à chaque espèce de teigne. L'engorgement des ganglions lymphatiques du cou, des paules et des aisselles; la perte absolue

des cheveux ou leur remplacement par des poils blancs, mais courts et lanugineux; l'inaptitude aux travaux intellectuels et aux exercices du corps, parfois même le marasme, sont des symptômes communs à toutes les espèces. Chez quelques sujets le développement du corps se trouve arrêté, ce qui prolonge l'enfance au delà de la vingtième année. Dans quelques cas enfin l'on a vu suinter par les ongles, par la section, un liquide glutineux semblable à celui qui s'écoule de la tête. La teigne faveuse est de toutes la plus fréquente; la teigne muqueuse l'est à peu près autant, mais la teigne granulée se montre fort rare, la teigne furfuracée plus encore; enfin la teigne amiantacée est la moins commune de toutes. — Les différentes espèces de teignes sont assez constamment de longue durée, comme nous l'avons dit; quelques individus même la gardent toute leur vie. Elles n'entraînent que fort rarement la mort, et quand survient cette issue funeste, c'est parceque, supprimée trop brusquement, l'inflammation s'est emparée d'un organe important, ou parce que, tenace et intense, elle a fini par faire naître une phlegmasie sympathique dans les voies digestives et quelquefois sur l'encéphale, ou bien enfin par suite de l'épuisement et du marasme résultant de la continuité de la douleur et de l'abondance du suintement ichoreux. Quelquefois la teigne guérit spontanément, mais dans tous les cas l'art possède des ressources infaillibles pour obtenir ce résultat, et en définitive c'est une maladie plus dégoûtante que dangereuse.

LEPECQ DE LA CLÔTURE.

TEINTURE (*chim.*). (*Voy.* COLORATION.)

TEINTURES (*pharmacologie*), TINCTURÆ. Nom par lequel on désigne l'alcool ou l'éther chargés des principes actifs d'une ou plusieurs substances médicamenteuses. Cette expression est loin d'être exacte, puisque le mot *teinture* donne l'idée d'un liquide coloré, tandis que plusieurs de ces préparations sont au contraire incolores. Aussi différents auteurs modernes ont-il proposé d'y substituer plusieurs dénominations nouvelles, celle, par exemple, d'*infusum alcoolique* ou *éthéré*, donnant à la fois le mode de préparation et la nature du produit; celle encore d'*alcoolés* et d'*éthérolés*, généralement employée dans les ouvrages nouveaux, et bien préférable aux expressions *teinture alcoolique*, *teinture éthérée*, que toutefois nous conserverons ici comme plus conformes à l'usage.

Teintures alcooliques. L'alcool dont on fait usage dans leur préparation renferme toujours une certaine quantité d'eau; de là deux modes d'action distincts de la part de cette liqueur sur les substances avec lesquelles on la met en contact. La portion aqueuse dissout les sels, le mucilage et l'extractif; la partie alcoolique, les résines ainsi que les huiles essentielles. Son degré de concentration devra donc varier suivant les principes que l'on veut obtenir. On est loin toutefois de donner dans la pratique un degré différent pour chaque substance, et le *Codex* lui-même n'indique que trois distinctions sous ce rapport; savoir : l'alcool à 21° de l'aréomètre de Cartier, répondant au 22° de Baumé et à 56° centésimaux; l'alcool à 31° Cartier, 33° Baumé, 80 centésimaux; l'alcool à 34° Cartier, 37 Baumé, 88 centésimaux; le premier pour les matières extractives, le second pour les substances gommo-résineuses et riches en huiles essentielles, le troisième pour les résines pures et les corps chargés de matières grasses peu solubles. Le *Codex* prescrit encore le rapport de 1 à 4 entre les substances médicamenteuses et l'alcool, pour toutes les teintures simples, à l'exception de celles de succin, où le rapport est de 1 à 16; de cantharides, 1 à 8; d'extrait d'opium, 1 à 12, et de l'alcool camphré, qui n'est que la solution d'une partie de camphre dans 40 parties d'alcool à 56° centésimaux. — Les teintures se préparent au moyen d'une simple solution quand les matières employées offrent beaucoup d'affinité pour l'alcool; tels, par exemple, le camphre, les résines, les térébenthines, les baumes; quand, au contraire, leur solubilité se trouve bornée, l'on a recours assez indifféremment à la macération, à la digestion ou bien à la décoction; ce dernier mode offre, toutefois, l'inconvénient de modifier le degré de spirituosité du menstrue. Dans ces derniers temps, MM. Boulay ont proposé d'employer, dans la préparation des teintures alcooliques, le procédé du déplacement, qui n'est autre chose que la lexivation appliquée depuis longtemps à beaucoup d'industries; cette modification, employée généralement par les pharmaciens instruits, nous semble fort avantageuse. — Une circonstance indispensable dans la préparation

des teintures qui doivent contenir plusieurs substances, est de ne mettre ces dernières en contact avec l'alcool que successivement, sans quoi les plus solubles commenceraient par saturer la liqueur et l'empêcheraient d'agir sur les autres.

Le nombre des teintures alcooliques composées, jadis en usage sous les noms d'*essences*, *quintessences*, *baumes*, *élixirs*, était fort considérable ; plusieurs se rencontrent encore dans les pharmacies; les principales sont les suivantes : *l'élixir stomachique de Stoughton*, composé surtout d'absinthe, de gentiane, d'écorce d'orange amère;—*l'élixir de longue vie*, ayant pour base l'aloès jointe à quelques substances amères et aromatiques; — *le baume du commandeur de Permes*, composé de benjoin, baume de tolu, aloès, myrrhe, oliban, fleurs d'hypéricum et racine d'angélique ; —*la teinture de cardamome composée*, renfermant, outre la cardamome, de la cannelle, du carvi, des raisins secs et de la cochenille; —*l'élixir amer de Peyrilhe*, formé de teinture de gentiane avec addition de deux scrupules de carbonate de soude par livre;—*l'élixir fébrifuge d'Huxam*, composé de quinquina rouge, d'écorce d'orange, de serpentaire de Virginie, de safran et de cochenille.

Les pharmacopées étrangères présentent encore, sous le nom de teintures, différentes préparations ayant pour excipient un mélange d'alcool et d'ammoniaque, fait en général avec deux parties du premier sur une de l'autre; telles entre autres les teintures ammoniaco-alcooliques d'assa-fœtida, et de résine de gayac et de valériane, conçues principalement dans le but d'obtenir des solutions plus chargées de substances résineuses. Mais ce but n'y est pas atteint; car si, par suite de l'action particulière des alcalis sur les principes colorants organiques, ces teintures offrent une couleur extrêmement foncée, l'évaporation vient démontrer qu'elles contiennent presque toujours moins de principes actifs, par suite de l'affaiblissement de l'alcool, diminuant la solubilité des substances résineuses dans un rapport plus grand que la présence de l'ammoniaque ne peut l'augmenter. Nous ne prétendons pas dire pour cela que la médecine ne puisse tirer un grand secours de ces sortes de préparations; mais la préférence sera basée dès lors sur l'action spéciale de l'ammoniaque.

Les teintures éthérées s'obtiennent par simple solution quand leur base est fort soluble dans l'éther, comme le camphre, le phosphore, le chlorure de fer; mais il faut préparer par macération celles dont les bases n'offrent qu'une faible affinité pour le liquide, comme le baume de tolu, l'ambre, le castoreum, le musc; toutes les autres s'obtiennent par lexivation dans l'entonnoir à déplacement, méthode offrant le grand avantage de ne laisser perdre qu'une faible partie du liquide servant à la préparation, et qui permet de recueillir tout le produit, puisque l'eau déplace l'éther sans qu'il y ait presque mélange entre ces deux corps. Les matières que l'éther dissout en agissant sur les substances végétales et animales sont principalement les corps gras, les huiles essentielles, les matières résineuses, la chlorophylle, etc. Les teintures éthérées le plus habituellement en usage sont celles de digitale, de ciguë, de belladone, de jusquiame, d'aconit, de castoréum, etc. — Enfin l'on désigne encore sous le nom spécial de *teintures* quelques médicaments différant essentiellement de ceux dont il vient d'être question; telles sont *les teintures minérales de Fowler*, de *Pearson*, qui ne sont que de simples solutions aqueuses, pour la première dans la proportion de $\frac{1}{14}$ d'arséniate de potasse en poids, et pour la seconde de $\frac{1}{2}$ de grain par gros de liquide. (*Voy.* Arsenic.)

Lepecq de Laclôture.

TÉKÉLI (Emeric) n'avait que quinze ans quand son père, un des chefs de l'insurrection hongroise, expira dans le château de Kur, assiégé par le général Leister. Héritier de sa haine contre la domination de l'empereur, le jeune Eméric Tékéli se sauva à l'aide d'un déguisement, et alla à Constantinople solliciter du secours en faveur de l'insurrection. Les Turcs, occupés alors à réparer leurs désastres, ne voulurent pas s'exposer à de nouvelles défaites, et Tekeli revint en Transylvanie. — Il continua la guerre, et rassembla sous son drapeau tous les mécontents. Assiégé dans Licoïra par le général Leister, il se défendit en héros, et s'évada pendant qu'on capitulait. — Il se retira d'abord en Pologne, où il ne put déterminer le roi à lui donner des secours, et ensuite en Transylvanie. Devenu premier ministre d'Abassy, il quitta bientôt ce poste éminent pour être placé à la tête de l'armée.

Léopold, voulant écraser l'insurrection, avait fait passer de nombreuses troupes en Hongrie. Tékéli les attaqua près de Zathenar, et remporta une victoire complète sur l'armée de l'empereur. La cour de Vienne fit faire alors des propositions de paix aux insurgés. Mais leurs conditions furent telles que l'empereur ne put consentir à les accepter. — La Porte s'était déclarée ouvertement en faveur des mécontents, et Tékéli avait reçu du sultan la couronne de Hongrie. Le grand visir, à la tête d'une armée, avait pénétré en Autriche, et avait mis le siége devant Vienne. Tékéli, qui s'était emparé de Presbourg, cherchait à opérer une jonction entre l'armée du grand visir et la sienne, quand il fut battu par le duc de Lorraine et contraint de se retirer en Moravie. Les désastres de ses armes ayant irrité le sultan, il fit jeter l'exilé en prison, mais il s'aperçut bientôt qu'il se privait ainsi de son plus ferme appui, et lui rendit la liberté.— Après la défection d'Abassy, Tékéli avait été nommé par Soliman III prince de Transylvanie. Il remporta, peu de temps après, une sanglante victoire sur les Impériaux ; mais son habileté et son courage ne purent empêcher la perte de la bataille de Salankement, où les Turcs furent complétement défaits par le prince de Bade, le 19 août 1692. — Après le traité de Carlowitz, il se retira à Nicomédie, où Mahomet IV lui assura une existence honorable. Peu d'années après, il mourut à Constantinople. C. V.

TÉKUPHA ou **THEKUPHA**, terme hébreux qui signifie *révolution*, *période de l'année*. Pluriel, *thekuphot* ; forme constructive, *thekuphat*.

A l'exemple de plusieurs autres peuples de l'antiquité, les Juifs, depuis la plus haute antiquité, distribuent leur année en quatre grandes périodes, dont chacune est appelée thekupha. Elles commencent aux deux *équinoxes* et aux deux *solstices*. On les distingue par les noms des mois hébreux où elles se renouvellent, savoir : *thekuphat niçan* (équinoxe du printemps), *thekuphat tammuz* (solstice d'été), *thekuphat thischri* (équinoxe de l'automne), *thekuphat tébet* (solstice d'hiver).

La fixation exacte de la *thekupha* du mois *niçan* était d'une haute importance, parce que le 15 de ce mois on célébrait la fête de Pâques, sur laquelle se réglaient toutes les autres fêtes de l'année.

Vers l'an 4,000 des Juifs, 240 de notre ère, la synagogue possédait deux astronome renommés par leur science et recteurs des deux plus célèbres académies talmudiques de la Babylonie : *Mar Samuel*, chef de l'académie de *Sora*, et *Rab Adda*, chef de l'académie de *Pumbedita* (*Mar*, titre chaldaïque, équivaut à celui de *Rab*, ce'st-à-dire *rabbin*). Ces deux astronomes ont calculé la révolution annuelle du soleil, afin de déterminer le point précis des *thekuphot*. Mar Samuel trouva que cet astre met à parcourir le zodiaque 365 jours et un quart, soit six heures, sans aucune fraction. Rab Adda trouva que ce parcours se fait en 365 jours, 5 heures, 997 millièmes, 48 millionièmes d'heure. Les Juifs ont adopté ce dernier chiffre. Hillel l'Ancien, petit-fils de Rabbi Juda-le-Naci, auteur de la *mischna* du Tamuld, composa son cadran luni-solaire en se basant sur le système de Rab Adda. Ce calendrier, qui date du milieu du quatrième siècle de l'ère vulgaire, est celui qui, encore de nos jours, est en usage parmi les Juifs de tous les pays, sans qu'il ait jamais été besoin de le retoucher. Il coïncide parfaitement avec le calendrier grégorien, auquel il revient sans cesse moyennant les sept années embolismiques qu'il admet dans chaque cycle lunaire. Chacune de ces années s'allonge par une lune intercalaire, et se compose par conséquent de treize lunaisons. Le mois supplémentaire, dernier de l'année, s'appelle *veadar* ou *adar-schéni*, c'est-à-dire *adar second*.

Quand la nation juive, en possession encore de la terre sainte, avait un sanhédrin à Jérusalem, on se réglait, pour les *thekuphot* comme pour les néoménies, premier jour du mois, sur l'apparition de la nouvelle phase de la lune, en recevant le témoignage de deux Israëlites qui déclaraient l'avoir vue. Toutefois, pour ne pas être trompé par de fausses dépositions, le sanhédrin avait sous les yeux des tables astronomiques qui paraissent avoir été assez bien dressées.

On trouve dans la Bible des traces de la division trimestrielle dont nous parlons. Le texte hébreu en donne même le nom. Exode, XXXIV, 22, combiné avec II Paralipomènes, XXIV, 23. Voyez aussi le texte original de I Samuel, I, 20. On la trouve clairement énoncée dans les plus anciennes paraphrases chaldaïques ; par exemple, celle de Jonathan-ben-Huziel, antérieure à l'ère

chrétienne, rend de la manière suivante le verset 22 du chapitre VIII de la Genèse : « Le temps des semailles, dans la thekupha de thischri; celui de la moisson, « dans la thekupha de niçan; celui du « froid, dans la thekupha de tébet, et celui de la chaleur, dans la thekupha de « thammuz. »

Dans le Talmud et autres livres anciens des Juifs, il est fréquemment question des *thekuphot*. Nous ferons observer que si l'on n'a achevé de rédiger par écrit ce code des Hébreux qu'au commencement du sixième siècle, il s'enseignait oralement bien des siècles avant cette époque. Voyez notre article TALMUD dans cette encyclopédie.

Le Chev. DRACH.

TÉLAMON, fils d'Éaque et d'Endéis, et frère de Phocus et de Pélée. Le premier, qui était d'une autre mère que lui, fut accidentellement tué par Télamon, en jouant au disque. Éaque ne voulant pas croire que ce malheur fût involontaire, condamna son fils à l'exil. Télamon quitta donc Mégare, sa patrie, s'embarqua et se rendit à Salamine. Là, le roi Cychrée, après l'avoir expié, lui donna en mariage sa fille Glaucé. Le roi étant mort sans laisser d'héritier mâle, Télamon monta sur le trône, et épousa plus tard : 1° Péribée, que d'autres nomment Tribée, dont il eut Ajax, surnommé, d'après son père, le Télamonien; 2° Hésione, fille de Laomédon et sœur de Priam, qu'Hercule céda à Télamon, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans la guerre contre les Amazones, dans l'expédition contre Laomédon, et dans le combat contre le géant Alcyonée. Télamon eut d'Hésione Teucer, c'est-à-dire le Troyen, et prit aussi part à l'expédition des Argonautes. Trop âgé pour se rendre au siége de Troie, il y envoya ses deux fils, Ajax et Teucer. Voyant revenir Teucer seul, il lui reprocha, dans un accès de colère, de n'avoir su ni empêcher, ni venger la mort de son frère, et l'exila de Salamine. Teucer alla s'établir dans l'île de Cypre. Quelque temps après, Ulysse, qui l'avait emporté sur Ajax dans la contestation relative aux armes d'Achille, s'étant montré avec sa flotte devant Salamine, Télamon l'attira au milieu des écueils, et le roi d'Itaque vit périr sur ces brisants la plus grande partie de ses vaisseaux.

F. S. CONSTANCIO.

TELCHINES. Métallurgistes, dont les mythologues grecs ont fait des génies, et qu'on regarda plus tard comme des êtres malfaisants. Les Telchines étaient non-seulement forgerons, mais on les voit aussi travailler la pierre, et fabriquer des idoles et des statues. Ils forgèrent, dit-on, la harpé de Saturne, le trident de Neptune, et firent les statues de Minerve à Teumesse, en Béotie, d'Apollon et de Junon à Canure et à Linde, dans l'île de Rhodes. On veut aussi que les Telchines aient été navigateurs, et on leur attribuait une grande habileté à prédire les vents et les phénomènes météorologiques par l'observation de certains mouvements des animaux aquatiques. On les peint aussi sous un aspect malfaisant, funestes aux plantes, aux animaux et aux hommes. Au dire des Grecs des temps postérieurs, les Telchines auraient formé un peuple qui s'établit successivement à Sicyone, en Crète, à Cypre, à Rhodes, puis sur le continent asiatique. A Rhodes, ils eurent à combattre les aborigènes, auxquels on donne le nom de Titans. Ceux-ci périrent, submergés par une inondation à laquelle les Telchines échappèrent en se réfugiant dans l'Anatolie. C'est à Rhodes, que les mythologues représentent les Telchines se livrant à des opérations magiques, probablement chimiques et astrologiques. Leur départ laissa le champ libre aux Héliastes, adorateurs du feu, qui alors établirent dans l'île le culte du soleil. Quelques mythologues prétendent que les Telchines enlevèrent à Saturne la harpé qu'ils avaient donnée, et qu'ils avaient, conjointement avec l'océanide Caphyre, élevé Neptune dans l'île de Rhodes. On les dit fils de Thalassa (la mer). Halie, leur sœur (Marine), fut aimée de Neptune; c'est-à-dire qu'ils furent navigateurs. Leurs noms, épars dans les anciens auteurs, sont : Mylas, Lycus, Ormène, Nicon, Mimon, Actée, Mycalesse.

Sainte Croix (*Mystères du Pagan.*) pense que les Telchines, instituteurs du culte de Neptune, soutinrent, en faveur de ce dieu, une guerre dans l'Egialée contre Apis, introducteur du culte de Saturne, et qu'expulsés du continent grec, ils allèrent porter leurs doctrines dans Rhodes, où ils eurent la même lutte à renouveler contre les adorateurs de Titéa, la Terre, ou Titans. Il ajoute que les Telchines étaient simplement des prêtres. Cette opinion nous semble inexacte. Les Telchines paraissent réunir le caractère

sacerdotal aux connaissances métallurgiques. Leur nom se rapproche de l'égyptien *thal*, colline, et *khoun*, dedans, c'est-à-dire mineurs, qui tiraient le minerai des collines qui le renfermaient. Telehin peut aussi être composé des mots grecs, τῆλε, loin, et χίζω, fendre, rompre. Il est probable qu'ils exerçaient plusieurs autres arts utiles. Les noms que nous avons cités doivent être ceux de quelques chefs. F. S. Constancio.

TÉLÉGONE, fils d'Ulysse et de Circé, naquit dans l'île d'Œea, habitée par Circé, et où Ulysse se réfugia pendant ses pérégrinations. Télégone devenu grand abandonna sa mère et se mit en quête d'Ulysse; un naufrage le jeta sur les côtes d'Ithaque. Ithaque était alors pour lui une île inconnue, et, poussés par la faim, lui et ses compagnons pillèrent les campagnes environnantes; Ulysse se présenta à la tête de ses sujets pour châtier les maraudeurs; un combat s'engagea, et Ulysse tomba blessé à mort par Télégone lui-même, armé d'une lance dont le bout était en écaille de *pastinace* ou tortue d'Enier. Le roi d'Ithaque, auquel un oracle avait depuis longtemps prédit qu'il mourrait de la main d'un fils, demanda comment se nommait et d'où venait cet étranger vainqueur. La reconnaissance du père et du fils eut lieu; Minerve leur apparut pour les consoler, et ordonna à Télégone d'épouser Pénélope et de porter à Circé le corps d'Ulysse, pour qu'elle lui rendît les honneurs de la sépulture. Télégone, en effet, épousa Pénélope et en eut un fils, *Italus*, celui, dit-on, qui a donné son nom à l'Italie. M.

TÉLÉGRAPHE. Mot formé de deux termes grecs τῆλε, de loin, et γράφω, j'écris, et qui désigne un appareil au moyen duquel on peut transmettre au loin et en très-peu de temps des signaux répondant aux lettres de l'alphabet, aux chiffres ou à des mots, qu'on aperçoit pendant le jour au moyen de télescopes, et même pendant la nuit, quand on réussit à les éclairer de manière à en faire distinguer tous les mouvements.

Dès les temps les plus reculés, et chez presque tous les peuples, on a imaginé des systèmes divers de signaux au moyen desquels on pouvait transmettre à de grandes distances des avis, d'un point élevé à un autre à la portée de la vue; mais nous n'avons ici à nous occuper que d'une invention qui n'a pu se réaliser qu'après celle des télescopes. Polybe fait particulièrement mention d'un certain Cléoxène, qui avait inventé une méthode par laquelle on pouvait faire lire à un observateur placé à une distance assez grande, mais à la portée de la vue, ce qu'il importait de communiquer.

Aux signaux faits avec des torches ou des drapeaux on substitua des bâtons ou des planches, et Végèce, qui écrivait au IVe siècle, parle de cette sorte de télégraphe comme étant si bien connue de son temps, qu'il juge inutile de la décrire. Parmi les modernes, les premiers essais télégraphiques connus sont ceux de Kircher, de Kesler, de Rob. Flook, de Gauthey, de Guyot, de Paulian, et surtout d'Amontons, à qui M. Chappe doit la première idée de l'invention dont il fit l'essai en 1791, dans le département de la Sarthe. Le 12 juillet 1793, le comité d'instruction publique de la Convention nationale en fit faire une expérience nouvelle. Le succès fut complet, et il fut reconnu qu'en treize minutes quarante secondes la transmission d'une dépêche de quelques lignes pouvait se faire à la distance de 48 lieues. On reçoit à Paris des nouvelles de Calais (68 lieues) en trois minutes, par le moyen de 33 télégraphes; de Lille (60 lieues), en deux minutes, par 22 télégraphes; de Strasbourg (120 lieues), en six minutes et demie, par 44 télégraphes; de Toulon (207 lieues), en vingt minutes, par 100 télégraphes; de Brest (150 lieues), en huit minutes, par 54 télégraphes; de Bayonne, en trente minutes, par Bordeaux et Tours. La distance entre les stations est, en moyenne, de trois lieues. La rapidité de la transmission des signaux dépend aussi du système de notation employé. Si les signaux répondent à des lettres de l'alphabet, la transmission d'une dépêche exige plus de temps que si on emploie un chiffre ou des signes qui expriment des phrases entières, comme cela a lieu dans la marine. Expliquons maintenant la composition de cette machine.

En haut d'un mât, saillant de quatre à cinq mètres au-dessus du toit, est un *fléau* qu'on appelle *régulateur;* il y est attaché par son milieu à une poulie, et peut faire un tour entier sur un axe horizontal. Le régulateur peut prendre toutes les inclinaisons par rapport au mât, tant à droite qu'à gauche. Ce mouvement est donné à l'aide de

cordes passées dans les gorges des poulies et communiquant dans la chambre au-dessus du toit. Chaque bras du régulateur est long de deux mètres environ, sur trois décimètres de largeur. Au bout de ce fléau sont des bras qui peuvent tourner aussi sur des poulies situées aux extrémités du régulateur. Des cordes, qui communiquent pareillement dans la chambre, servent à donner à ces pièces mobiles, nommées *indicateurs*, toutes les directions qu'on veut par rapport à celle du fléau. Ces pièces, qui ont environ un mètre de long, portent une queue en fer qui leur sert de lest pour les équilibrer. Chaque indicateur peut se coucher sur le régulateur, ou se diriger sur son prolongement, ou se placer perpendiculairement en dessus ou en dessous, ou enfin faire un angle de 45 degrés à droite ou à gauche, ce qui fait huit positions différentes; l'un des indicateurs étant indépendant de l'autre, il en résulte 64 combinaisons deux à deux pour une même situation du régulateur; mais, comme celui-ci peut en prendre quatre différentes par rapport à l'horizon, on a 256 signaux. Tous les sons et toutes les articulations de la langue française se réduisent à 33; en sorte qu'il suffit de 33 caractères pour écrire toutes les inflexions du langage, et écrire toute espèce de phrase et de nom propre; bien entendu qu'il n'est nullement besoin de suivre rigoureusement les règles de l'orthographe, excepté pour les noms propres. Les autres signaux sont destinés à indiquer des mots d'un fréquent usage, des phrases de convention, etc. On voit que ce grand nombre de combinaisons différentes suffit, et au delà, à tous les besoins. A l'aide des trois mouvements du régulateur et des indicateurs, on peut donc exprimer toutes les phrases, rendre toutes les pensées.

Ces pièces mobiles extérieures sont peintes en noir, pour se mieux détacher, à la vue, du fond du ciel : elles sont formées d'un cadre allongé en bois, dont la surface est recouverte longitudinalement de petites lates placées comme celles des jalousies appelées *persiennes*. Moitié de la longueur porte la pente de ces lates en sens contraire de l'autre moitié. On facilite ainsi l'écoulement des eaux pluviales, et l'on se procure des jeux de lumière qui aident la vue des signaux dans les temps obscurs. Les cordes qui impriment les mouvements sont faites de fil de laiton; elles ne sont pas sans fin, passant d'une poulie à l'autre; mais l'un des bouts est fixé au fond de la gorge, qui est multiple et en hélice sur le rouet de la poulie. On tend ces cordes au degré voulu, par les procédés connus.

Sous la toiture est une petite chambre où se tient le préposé pour manœuvrer la machine, qui est, en petit, façonnée sur le modèle de l'extérieur. Il y a un régulateur et deux indicateurs, et les choses sont arrangées de manière que tout mouvement donné à ces dernières pièces se traduit à l'extérieur, et fait prendre absolument la même situation aux pièces du dehors. Ainsi, quand le préposé aperçoit, avec sa lunette n° 1, un signal sur un télégraphe voisin, sa fonction consiste à tourner les pièces intérieures pour leur faire prendre absolument les positions dont il a l'aspect, et d'elle-même la machine répète en dehors ce même signal. Le préposé porte sur-le-champ l'œil à la lunette n° 2, et il doit voir ce signal répété par le télégraphe suivant. De là, revenant à la lunette n° 1, il voit un nouveau signal, qu'il reproduit de même que le précédent, et ainsi des autres signaux subséquents. Pour que la vue des signaux soit bien nette, il faut que les façades de toutes les chambres télégraphiques d'une même ligne soient exactement parallèles, afin que les rayons visuels soient exactement perpendiculaires au plan du mouvement des pièces.

Depuis l'établissement du télégraphe de Chappe on a proposé plusieurs perfectionnements à cette machine, mais l'expérience a fait reconnaître la supériorité pratique du télégraphe français. M. Edelvrantz, Suédois, a fait un traité spécial sur les télégraphes, dans lequel il propose plusieurs perfectionnements aussi simples qu'ingénieux. Bréguet et Bétancourt ont présenté, en l'an VI, à l'Institut, un télégraphe à cadran circulaire de leur invention; cet instrument est très-ingénieux, mais ses mouvements ne sont pas aussi faciles à distinguer à de grandes distances que ceux des bras du télégraphe de Chappe. M. Peytès-Montcabrier a imaginé un télégraphe que l'on peut établir en vingt-quatre heures, et au moyen duquel on peut exécuter un grand nombre de signaux avec exactitude: il l'appelle vigigraphe (de *vigie*), et l'épreuve en a été faite avec succès à Rochefort. Les Anglais ont adopté dans leurs ports de mer un télégraphe à compartiments qu'on ouvre ou ferme à volonté, et qu'on peut éclairer la nuit. En 1820, M. de

Saint-Haouen, contre-amiral français, a fait hommage au gouvernement d'un nouveau système télégraphique. Des expériences faites au Havre, sur terre et sur mer, ont prouvé, à ce qu'on assure, que, même dans les mauvais temps, les signaux de jour peuvent être bien distingués et exactement répétés à trois et quatre lieues de distance, et les signaux de nuit à quatre ou cinq lieues, lors même que la lune éclaire l'horizon. Dernièrement on a proposé divers systèmes pour éclairer les branches du télégraphe de Chappe pendant la nuit : des expériences ont été faites, mais les savants n'ont pas encore décidé auquel on doit donner la préférence. Les uns emploient des verres de couleurs différentes, les autres la lumière du gaz simple.

On a établi en Angleterre un système de signaux au moyen de conducteurs électriques souterrains et même sous-marins, et on a également proposé un *télégraphe acoustique*, au moyen duquel des paroles pourraient être transmises, d'une extrémité de la Grande-Bretagne à l'autre, en moins d'une heure. M. Chappe l'aîné a publié en 1825 l'*Histoire du Télégraphe* en deux volumes in-8°, dont un de planches.

Jusqu'ici le télégraphe a été un moyen de communication exclusivement dans les mains du gouvernement; des particuliers ont voulu en établir pour les besoins du commerce, mais une telle institution paraît beaucoup effrayer le gouvernement, qui craint qu'on ne la fasse servir à des vues politiques, et qui veut rester maître de préparer les esprits aux événements, ou de prendre promptement les mesures nécessaires aux circonstances. Peut-être aussi les ministres et leurs confidents ont-ils d'autres motifs pour se réserver la connaissance des nouvelles importantes que le télégraphe leur apprend avant que le public puisse en être instruit. Pendant les guerres de la Révolution, plus d'une victoire a été due à la rapidité avec laquelle le gouvernement a transmis ses ordres aux généraux des armées.

TÉLÉMAQUE, fils unique d'Ulysse, roi d'Ithaque, et de Pénélope, noble Lacédémonienne, était au berceau lorsque son père fut forcé de partir pour le siége de Troie. Ulysse, pour ne pas quitter des objets si chers, contrefit l'insensé; il se mit à labourer les sables du rivage avec deux bêtes de différente espèce, et à semer du sel; mais Palamède, fils de Nauplius, roi d'Eubée, disciple du centaure Chiron et l'inventeur du jeu des échecs, mit, pour éprouver Ulysse, Télémaque devant le soc de la charrue. Ulysse la souleva pour ne pas blesser son fils; cette attention découvrit la feinte, et il fut obligé de suivre les Grecs. Télémaque, ayant atteint l'âge de quinze ans, ne voyait pas revenir son père; sa mère était tourmentée par des prétendants qui vivaient à ses frais dans le palais du roi. Trop faible encore pour la défendre, Télémaque partit pour aller à la recherche de son père. Il ne parla pas de son projet à Pénélope; un ami lui prêta son vaisseau. Douze jeunes gens robustes lui servirent de rameurs, et il s'embarqua dans la nuit, accompagné de Minerve, sous la figure de Mentor. C'est sur ce voyage que Fénelon a fait une épopée en prose plus poétique que le grand nombre de nos poëmes épiques en vers; ouvrage qu'on met trop tôt entre les mains de la jeunesse, qui s'en fatigue et devient incapable de jamais l'apprécier. Télémaque visita Pylos, où il trouva Nestor offrant une hécatombe aux dieux, et Sparte, où Ménélas célébrait les noces de son fils et de sa fille. N'ayant rien pu apprendre sur le sort d'Ulysse, sinon une prophétie de Protée qui annonçait le retour d'Ulysse dans sa patrie, Télémaque retourna à l'île d'Ithaque. Arrivé sur la côte, il fit un circuit autour de l'île pour aborder au nord, car trois prétendants sur un vaisseau le guettaient pour le tuer, et Minerve l'en avait averti en songe. Avant de quitter le vaisseau, il avait parfumé ses beaux cheveux bruns et son visage; une large robe l'enveloppait; des cothurnes chaussaient ses pieds, et il portait un long bâton dans sa main. C'est ainsi qu'il entra dans la cabane du fidèle Eumée, qu'il voulait voir avant d'entrer dans la ville. Les chiens accoururent lui faire des caresses, et le berger, avec des larmes de joie, lui baisa les joues, les yeux et les mains. Ulysse, présent à cette scène (car il était de retour et caché chez Eumée sous les habits de mendiant), aurait bien désiré embrasser aussi Télémaque, mais il se leva au contraire respectueusement devant son fils et voulut lui céder son siége. Le jeune homme le retint et lui dit avec bonté : « Reste, vieillard, je trouverai bien encore une petite place. » Puis il demanda au berger qui était cet homme; Eumée répondit : « C'est un Cré-

tois; il vient en suppliant et se confie à ta bonté. — Je le plains, répondit le jeune prince; tu connais les affaires de ma maison. Je ne pourrais l'y recevoir, car les prétendants l'insulteraient, et j'en serais fâché; mais je lui enverrai des mets de ma table, afin qu'il ne te soit pas à charge. Va dire à ma mère que je suis arrivé de Pylos; je l'attendrai ici. »

Pendant qu'Eumée suivait les ordres de Télémaque, le père et le fils restèrent seuls. Le jeune homme avait devant les yeux un vieillard hideux, la peau ridée, les yeux ternes, couvert de haillons et d'une peau de cerf dépouillée de son poil, s'appuyant sur un bâton à nœuds, et avec une besace usée, suspendue à une corde, qui lui pendait jusqu'à la ceinture. Comment Télémaque aurait-il reconnu son père? Ulysse se découvrit, et Minerve lui rendit sa forme véritable, ses beaux yeux brillants, sa taille majestueuse, ses beaux cheveux blonds. D'abord Télémaque le prit pour un dieu; mais Ulysse le détrompa. Quelle surprise! Combien le cœur du jeune homme battit sur le cœur de son père! Tous deux se concertèrent pour chasser les amants de Pénélope. Ulysse se présenta au palais sous son déguisement, et souffrit pendant quelques jours les insultes des prétendants, et surtout celles d'Antinoüs, le plus arrogant de tous. Enfin le jour de la vengeance arriva. Pénélope se déclara prête à choisir parmi les prétendants celui qui pourrait tendre l'arc d'Ulysse et lancer comme lui une flèche à travers les trous de douze bâtons de fer destinés à cet usage. Eumée apporta l'arc; Télémaque planta sur le plancher les douze barres; mais nul d'entre les amants de Pénélope ne put tendre l'arc. « Nous essaierons encore demain, dit alors Antinoüs. C'est aujourd'hui fête; mangeons et amusons-nous. — Prêtez-moi donc cet arc, dit Ulysse sur le seuil de la porte. » Les prétendants furent courroucés de cette audace, mais Télémaque leur dit : « Cette arme est à moi, je puis la donner à qui je veux; la voici, bon vieillard. » Ulysse saisit son arc bien connu, le tendit avec facilité, et, tirant la flèche, la fit passer à travers les douze trous étroits des barres de fer. Tout le monde fut surpris. Le roi fit un signe aux bergers, et dit avec dignité : « Faites attention maintenant; je vais choisir un but sur lequel aucun tireur n'a encore visé. En ce moment la flèche vola à travers la gorge d'Antinoüs, et la table fut renversée par sa chute. Ce fut le signal de l'extermination. Télémaque s'était armé en cas de résistance, et, malgré les prières d'Eurymachus, tous les prétendants furents mis à mort avec leurs créatures, à l'exception d'un chanteur et d'un fidèle hérant, pour qui Télémaque demanda grâce. Télémaque alla délivrer la vieille ménagère; elle désigna les douze servantes qui avaient été du parti des prétendants, et Télémaque et les deux bergers se chargèrent de les pendre dans une partie isolée du palais. Nous ajouterons, comme trait des mœurs d'alors, que Télémaque et son père, souverains désormais, prirent la pelle et le balai, et, à l'aide des deux bergers, nettoyèrent la salle sanglante, après avoir traîné les cadavres dans la cour. Quelques mythologues prétendent qu'après la mort d'Ulysse Télémaque épousa Circé, et en eut un fils, nommé *Latinus*

TÉLÈPHE, fils d'Hercule et d'Augé. Cette dernière alla dans les bois accoucher de Télèphe, et l'abandonna; il y fut trouvé sous une biche qui l'allaitait, et porté à Téthras, roi de Mysie, chez qui Augé elle-même s'était réfugiée, pour éviter la colère de son père Aléus. Téthras adopta pour son fils Télèphe, qui, devenu grand et ne connaissant pas sa mère, la demanda en mariage à Téthras, qui la lui accorda. Augé, qui ne voulait pas épouser un aventurier, allait le tuer, lorsqu'elle fut effrayée par un serpent; elle s'arrêta. Ils s'expliquèrent et se reconnurent. — Télèphe se mit du parti des Troyens contre les Grecs, mais Achille le blessa, et il ne put être guéri qu'après avoir fait alliance avec ce prince, et avoir mis sur la plaie un onguent fait par Chiron, de la rouille de la lance qui l'avait blessé. Télèphe épousa Hiéra ou Laodicé, fille de Priam; cette princesse surpassait même Hélène en beauté. On donne aussi à Télèphe une femme du nom d'Astioché ou Astlyochée.

TÉLESCOPE, mot formé de τῆλε (loin) et de σκοπέω (je regarde), désignant ce qui sert à regarder de loin. L'invention du télescope est une des plus belles dont puissent s'énorgueillir les modernes; ce fut vers l'an 1609 qu'elle eut lieu. Quelques écrivains ont prétendu que les anciens avaient connaissance du télescope, parce que, disaient-ils, d'une tour fort elevée de la ville d'Alexandrie, on découvrait les vaisseaux qui en étaient éloignés de *six cents milles*. Ce fait

est impossible, puisque la rondeur de la terre empêche de voir de dessus une tour de 150 pieds, située sur l'horizon, à une plus grande distance que 12 milles de Hollande (16 k., 160), et un vaisseau à la distance de 20 milles. (*Voir* TERRE.) On dit également que Jean-Baptiste Porta, noble Napolitain, a connu le télescope, et on se fonde sur un ouvrage intitulé *Magie naturelle*, imprimé en 1529; mais ce passage est trop obscur pour faire supposer que Porta ait eu du télescope une idée précise. Ce fut vers l'an 1609 que Jacques Metius, frère d'un professeur de mathématiques à Francker, composa la première lunette dite de longue vue. Cet homme, dit Descartes, qui n'avait jamais étudié, mais qui prenait plaisir à faire des miroirs et des verres brûlants de différentes formes, s'avisa de regarder au travers de deux de ces verres dont l'un était convexe, l'autre concave, et il les appliqua si heureusement au bout d'un tuyau, que la première lunette en fut composée. Ce Metius était tellement avare de son secret, qu'il n'en fit pas même part à son frère Adrien, et consentit à peine à montrer son instrument au prince Maurice de Nassau, qui était venu le visiter exprès. Un ministre de la religion, qui le vit quelque temps avant sa mort, ne put le déterminer à mettre par écrit le procédé de sa construction. Heureusement Galilée, au mois d'août ou de mai 1609, entendant parler de cet instrument, au moyen duquel les objets éloignés paraissaient comme s'ils étaient voisins, se mit à chercher comment la chose était possible, d'après la marche des rayons lumineux dans des verres sphériques de diverses formes. Quelques essais, tentés avec des verres qu'il avait sous la main, produisirent l'effet désiré : peu de jours après il présenta plusieurs télescopes au sénat de Venise, accompagnés d'un écrit où il en développait les immenses conséquences pour les observations nautiques et astronomiques; il perfectionna, depuis, son invention, et mit enfin son instrument en état d'être tourné vers le ciel. Ce fut alors qu'il s'illustra par de nouvelles observations sur la lune, les planètes, les étoiles; qu'il reconnut sur le globe du soleil des taches mobiles, ce qui le conduisit à conclure que cet astre tourne sur son axe. (*Voir* GALILÉE, SOLEIL.) On conteste à Galilée l'invention du télescope; mais n'est-il pas inventeur celui qui, guidé par des règles certaines et de grandes vues, a su tirer des merveilles de ce que le hasard avait jeté brut dans des mains inhabiles? Cependant le télescope ne parvint à sa perfection qu'après des tâtonnements successifs. Un lunetier nommé Zacharie Jans, et Jean Lapprey, tous deux de Middelbourg, y apportèrent beaucoup d'améliorations. Les plus grands perfectionnements furent dus à Képler et Huyghens. De tous les télescopes, le plus célèbre est celui d'Herschell : il présente un tube de fer de quatre pieds dix pouces de diamètre et de quarante pieds de longueur, pesant plusieurs milliers de livres. Ce tube s'incline du zénith à l'horizon, et peut se mouvoir dans tous les sens avec facilité et sûreté; il fut établi en 1788. C'est au moyen de cet instrument que son auteur a enrichi l'astronomie d'importantes découvertes. (*V.* HERSCHELL, ASTRONOMIE.) On a monté dernièrement à Leipsick, dans la manufacture d'instruments d'optique d'Urzeheider, un télescope gigantesque, construit d'après les principes de Fraüenhofer : il a quinze pieds de longueur et dix pouces et demi d'ouverture; il surpasse en grandeur et en puissance les plus grands télescopes faits du vivant du célèbre artiste. Les professeurs d'astronomie de l'université de Munich, qui l'ont essayé avec l'attention la plus scrupuleuse, ont déclaré que cet instrument était parfait. Comparé au télescope de Dorpat, construit par Fraüenhofer, et qui a treize pieds de longueur sur neuf pouces d'ouverture, celui dont nous parlons offre les résultats suivants : la clarté et la netteté d'un corps céleste vu a travers sa lentille sont au télescope de Dorpat :: 21 : 18, et l'intensité de la lumière :: 136:100; il grandit les objets de plus de mille fois. La lune, grossie de 816 fois lorsqu'elle est à sa plus petite distance de la terre, ne paraît pas en être éloignée de plus de soixante milles géographiques, distance qui n'est guère plus considérable que celle qui se trouve en ligne droite d'Athènes à Constantinople.

On a eu, depuis plus de quarante ans, l'idée de faire usage des liquides dans la construction des objectifs des télescopes, et le premier qui a eu cette idée fut Robair-Blair, dont les titres sont consignés dans un mémoire de MM. Brewster et Barlow, lu en 1791 à la Société royale d'Edimbourg, dans lequel ils ont constaté ses tentatives, ses succès et ses espérances. Cet ingénieux physicien fut le premier à proposer, d'une

manière précise et déterminée, l'emploi des liquides afin d'éviter les imperfections des lunettes achromatiques. Les lunettes nouvelles de cette forme reçurent le nom d'*aplanitiques*. De deux objectifs d'égale ouverture, mais de longueur focale fort différente, l'un était composé de *crown-glass*, d'esprit de vin et d'huile essentielle; sa longueur focale d'environ quatorze pouces, et son ouverture de deux pouces; l'autre objectif était de *crown-glass* et de *flint-glass;* sa longueur focale de trente-deux pouces, et son ouverture de deux pouces. Le télescope le plus court avait un avantage manifeste, la nuit surtout, pour distinguer des objets très-fins, comme des étoiles doubles de grandeur inférieure, pour lesquels une couleur incorrecte est moins nuisible. Il réduisit ensuite l'ouverture à un pouce; alors cet instrument devint manifestement plus clair que le long, bien que les franges colorées, en couvrant la moitié de l'objectif, parussent d'une largeur qui devait nuire à la distinction. (*Voir* Lunette.)

Télescope Sciotérique. On nomme ainsi un instrument inventé par M. Molineux; il consiste dans un cadran horizontal garni d'un télescope, pour observer le temps vrai pendant le jour et la nuit, et pour régler les horloges à pendule, les montres, etc.

A. P.

TELESIO (Bernardin), l'un des philosophes les plus distingués de la renaissance, né à Cosenza, dans le royaume de Naples, en 1509, étudia sous son oncle Antoine Télésio, auteur d'une tragédie latine sur Danaé, alors professeur à Milan. Il se trouvait à Rome lors du sac de cette ville. Il y fut mis en prison comme beaucoup d'autres, et n'en sortit que fort difficilement; il alla ensuite étudier les mathématiques et la physique à l'université de Padoue. Sa réputation était si grande à cette époque, que Paul IV lui offrit, dit-on, un archevêché qu'il refusa pour se livrer tout entier à la spéculation philosophique. Prédécesseur de Newton et de Descartes, il n'aspirait à rien moins qu'à renouveler la philosophie d'Aristote, qui régnait encore souverainement avec l'interprétation qui lui avait été donnée par la scolastique. La première partie de son livre *De rerum Naturâ*, dans lequel il consignait son système, parut à Rome en 1665. Il s'occupa ensuite de le développer et de le compléter par un enseignement public à Naples, où il fonda l'*Académie Cosantine* ou plutôt *Télésienne*, qui avait pour but principal de combattre l'aristotélisme. La seconde partie de son traité ne parut qu'en 1588, l'année même où Télésio mourait de chagrin d'avoir perdu sa femme et ses deux enfants, dont l'un avait péri sous le poignard d'un assassin.

Il nous reste encore de Télésio : *Varii de naturalibus rebus libelli*, Venice 1590, recueil qui contient des traités sur les comètes, et la voie lactée, sur les tremblements de terre, l'arc-en-ciel, la mer, la vie animale, la respiration, les couleurs, les saveurs, le sommeil, etc. On peut voir par le titre de ces ouvrages que la réforme de Télésio portait principalement sur la physique. Son but était de ramener à l'observation directe de la nature, à l'expérience trop longtemps négligée pour la spéculation. Il est vrai qu'il ne sut pas lui-même imposer à son imagination les règles qu'il avait posées. Son système cosmogonique n'est, à proprement parler, que celui de Parménide, de Démocrite et des religions orientales. Les principes de toutes choses sont, suivant lui, le froid et le chaud, principes incorporels, et la matière sur laquelle ils agissent. Le froid pénètre l'intérieur de la terre; le chaud se meut dans l'air; de leur lutte et de leur combinaison sous la direction de Dieu, qui donne la vie aux êtres à mesure qu'ils en ont besoin, résultent tous les phénomènes. — Tous les ouvrages de Télésio furent mis à l'*index* jusqu'à *épuration*.

Télésio fut suivi dans cette voie par Campanella, qui généralisa les principes de son maître, et l'éleva presque aussi haut que Bacon, bien que la gloire du chancelier d'Angleterre ait effacé la sienne. J. Fleury.

TÉLÉPHORE, Telephorus (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, fondé par Schæffer et adopté par Degéer, Olivier et Latreille. Ce dernier le range dans la famille des serricornes, division des malacodermes, tribu des lampyrides, et le caractérise ainsi : antennes filiformes, écartées à leur base; mandibules arquées, finissant en pointe très-aiguë; dernier article des palpes sécuriforme; pénultième article des tarses bilobé. Linné a donné, on ne sait pourquoi, le nom de *cantharis* à ce même genre, bien que les insectes qu'il renferme n'aient pas le moindre rapport avec ceux qui, sous ce nom, sont

employés de temps immémorial en médecine, à cause de leur propriété vésicante ou épispastique. Les téléphores ont le corps allongé, déprimé, de consistance molle, avec le corselet presque carré, les élytres entières et parallèles, et les pattes assez longues; ils sont généralement d'une couleur terne, qui varie entre le brun-rouge et le gris-brun. On les rencontre en quantité, vers la fin du printemps, sur les fleurs des diverses plantes qui croissent dans les prairies, ainsi que sur les feuilles. Malgré ces habitudes, qui sembleraient annoncer que ces insectes sont phytiphages, ils sont carnivores et font leur proie d'insectes plus faibles qu'eux; ils n'épargnent même pas leurs semblables, et Degéer, observateur très-véridique, a vu une femelle terrasser un mâle, le tenir renversé entre ses pattes, lui ouvrir le ventre et le ronger impitoyablement. Ces instincts carnassiers se trouvent confirmés, au reste, par la forme de leur canal digestif, qui est absolument droit, suivant l'observation de M. Léon Dufour.

Les larves des téléphores ne sont pas moins carnassières que l'insecte parfait; elles se creusent dans la terre humide des espèces de terriers, à l'entrée desquels elles se tiennent pour saisir au passage le petits insectes et les vers de terre dont elles se nourrissent. Degéer raconte, au sujet de ces larves, un phénomène dont il a été témoin en partie, et qui, d'après l'explication qu'il en donne, rend vraisemblables ces pluies d'insectes mentionnées dans les *Éphémérides du Curieux de la Nature*. Voici la substance de son récit, que son style diffus et peu correct nous empêche de rapporter ici textuellement.

Au mois de janvier 1749, dans plusieurs endroits de la Suède, et notamment dans les environs de Leuffta, où résidait l'auteur, après un grand froid qui avait duré tout le mois de décembre et la moitié de janvier, il survint un dégel accompagné d'une neige abondante; on s'aperçut alors, non sans une grande surprise, et pendant même qu'il neigeait, que les chemins, les prés et même les rochers étaient couverts d'une si grande quantité de vers et d'insectes vivants, qu'on pouvait les ramasser à pleines mains. On l'assura, car il n'était pas alors sur les lieux, que ces insectes étaient tombés avec la neige, et on lui en envoya plusieurs que diverses personnes avaient ramassés sur leurs chapeaux. Ces insectes étaient de différentes espèces, tels que des araignées, de petits scarabés, des staphylins, des chenilles, mais le plus grand nombre se composait de larves de téléphores. A son retour de Leuffta, Degéer fit enlever la neige des endroits où l'on avait vu des larves, et il en trouva encore plusieurs qui se tenaient sur la neige précédemment tombée, et qui étaient recouvertes par celle tombée depuis. La terre étant alors gelée à plus de trois pieds de profondeur, on ne pouvait supposer que cette multitude d'insectes en fût sortie pour se répandre à sa surface; Degéer pouvait d'autant moins s'arrêter à cette idée, qu'un autre naturaliste, le docteur Hémélius, avait été témoin d'un phénomène semblable en 1745, phénomène qui s'était renouvelé sous ses yeux en 1750, et cela dans une circonstance encore moins favorable à la supposition dont nous venons de parler : en effet, il trouva bon nombre d'insectes vivants sur la glace et sur la neige qui couvrait le grand lac nommé *Hielmarn*, situé aux confins de la Sudermanie. « Ceux-là, dit Degéer, n'étaient certainement pas sortis de dessous terre. » Voici donc l'explication qu'il croit pouvoir donner de cette apparition subite d'insectes dans une saison où ceux qui peuvent résister au froid sont engourdis. Il avait observé que, chaque fois qu'elle eut lieu, elle avait été précédée et accompagnée d'un ouragan qui avait abattu et déraciné dans les forêts un très-grand nombre de pins et de sapins; les racines de ces arbres, qui occupent un large espace de terrain, violemment arrachées du sol, avaient, en le bouleversant, mis à découvert les insectes qu'il contenait, et ceux-ci, emportés par la violence du vent, avaient été soutenus en l'air pendant quelque temps et étaient enfin tombés avec la neige à différentes distances de leur premier domicile. Réaumur, à qui Degéer communiqua ces observations, en rendit compte à l'Académie des Sciences, qui donna son adhésion à l'explication de l'auteur.

Ainsi c'est avec raison que Schæffer a donné aux insectes dont il s'agit le nom de *téléphores*, qui, d'après son étymologie grecque, veut dire transporté au loin, et non porte-mort, comme quelques entomologistes l'ont avancé mal à propos. DUPONCHEL.

TÉLESPHORE (SAINT). Il était Grec

d'origine, et il succéda au pape Sixte Ier, en l'an 127. On le compte comme le septième évêque de Rome après saint Pierre, dont il occupa la chaire sous l'empire d'Adrien. Plusieurs auteurs croient que c'est Télesphore qui ordonna la célébration de trois messes le jour de la *Nativité de Jésus-Christ* et le chant du *Gloria in excelsis*, qu'on ui attribue, contrairement à l'opinion de ceux qui en font honneur, les uns à sain Hilaire, évêque de Poitiers, et les autres à Symmaque, qui parvint au souverain pontificat en 498.

Saint Télesphore gouverna l'Eglise pendant onze ans, et termina glorieusement sa vie par le martyre, qu'il souffrit en 138, dernière année du règne d'Adrien, pendant laquelle eut lieu la quatrième persécution. Voilà à peu près tout ce que l'on sait de lui, et on ne doit point en être surpris, quoiqu'il s'agisse d'un personnage éminent, attendu qu'une assez grande partie des actes des martyrs a été perdue ou détruite par ordre des prédécesseurs de Constantin, entre autres de Dioclétien et de Maximien.

P. T.

TELL (Guillaume), surnommé le libérateur de la Suisse, naquit à Bürglem, dans le canton d'Uri. Cet homme aux mœurs simples et pures, au cœur grand et magnanime, tout en s'occupant de la culture de ses terres, ne voyait pas sans peine le despotisme exercé par les baillis placés par Albert, empereur d'Autriche, à la tête des pays d'Uri, de Schwyz et d'Underval. — Ces gouverneurs, méprisant ce qu'ils appelaient *la noblesse paysanne*, ne reconnaissant d'autres lois que celles de leurs caprices, faisaient peser sur elle un joug de violence et d'ignominie. Des filles violées, des bestiaux saisis et enlevés, des femmes ravies à leurs époux... tel était le spectacle qu'offrait alors la Suisse. « *Peut-on souffrir la magnificence du logement de ces manants!* » disait Gessler ou Grissler, gouverneur d'Uri, en présence de Stauffacher, riche propriétaire de Schwyz, à la vue de son habitation spacieuse et brillante. « *Ces vilains peuvent bien traîner la charrue, s'ils veulent manger du pain*, » disait Landemberg, gouverneur d'Underwal, en faisant enlever à un habitant de ce canton une paire de bœufs. Et ce furent de tels dédains et de telles injustices qui amenèrent une confédération. — L'Underwaldien ayant nom Erni an der Halden, mais plus connu sous celui d'Arnolt du Melchtal, transporté de fureur en se voyant enlever son bien, avait brisé un doigt au valet du bailli, et le bailli, pour se venger, avait fait crever les yeux au vieux père d'Arnolt. Toute justice était voilée. Erni an der Halden, qui s'était tenu caché pour éviter la colère du seigneur d'Underval, se rendit un jour chez Walter Furst, d'Uri, riche campagnard, entouré de la considération publique, et y fit rencontre de Verner Stauffacher. Ces trois hommes, qui avaient été principalement l'objet des attaques des gouverneurs, pensèrent que la mort était préférable à un tel état de choses; ils décidèrent qu'ils devaient faire part de leurs pensées à leurs parents et amis, et chercher les moyens d'affranchir le peuple de ses tyrans. Non loin des confins d'Uri et d'Underwal, au bord des lacs des quatre cantons, dans un lieu solitaire appelé le Rütli ou Grutli, se rassemblaient ces hommes, qui méditaient de secouer le joug de l'oppression. Guillaume Tell, digne époux de la fille de Furst, se rendait à ces réunions avec une foule d'autres mécontents, et, au mois de novembre de l'année 1307, les confédérés jurèrent de défendre la liberté en hommes, et chacun de maintenir le peuple opprimé de la vallée dans ses antiques droits. Un événement imprévu hâta le jour où devait se faire une manifestation énergique de ce serment. Gessler, de derrière les murs et les tours crénelés d'un château qu'il avait fait construire, au mépris des lois qui gouvernaient Uri, lançait sur les habitants du canton ses ordres despotiques. Les esprits s'agitaient sourdement. Averti des murmures du peuple, le bailli veut connaître ceux qui supportent sa domination avec plus d'impatience. Dans le marché d'Altorf, capitale d'Uri, il fait planter au bout d'une pique un bonnet ou un chapeau ducal, et il ordonne de se découvrir et de plier le genou devant cet emblème de sa puissance ou de celle de la maison d'Autriche. Tell, incapable de se courber vilement devant une semblable idole, refuse de se soumettre; c'est pourquoi il est saisi et conduit devant le tyran. Gessler lui demande la cause de sa témérité; ne trouvant pas la réponse suivant ses désirs, il se fait amener les enfants de son prisonnier, et condamne le père à abattre, d'un coup de flèche, une pomme placée sur la tête d'un

des fils qu'il a choisi, ou à mourir. Tell, que révolte l'inhumanité de cette condamnation, répond qu'il préfère la mort. Alors Gessler les menace de les faire mourir tous deux. Guillaume est forcé de se soumettre à ce barbare arrêt. Armé de deux flèches, il se présente sur la place où se trouvait réunie une foule de peuple qui connaissait son habileté à tirer de l'arc, il vise au but, la flèche part et enlève la pomme. Ce beau coup est admiré de tous les spectateurs ; mais Gessler aperçoit sous le pourpoint de Tell la seconde flèche, et lui demande ce qu'il voulait en faire. « *Lorsqu'on porte un arc*, répond Guillaume, *n'est-ce pas l'usage d'avoir plusieurs flèches?* » Le bailli ne croit pas à la sincérité de cette réponse, et le presse de dire la vérité, mais il ne peut la lui arracher qu'en lui promettant la vie. Alors Tell : « *Elle était pour la mort du tyran, si l'autre eût tué mon fils.* » Gessler, craignant les amis et les parents de Tell, est forcé de tenir sa promesse; il lui conserve la vie, mais ne lui rend pas la liberté. N'osant le détenir dans le pays d'Uri, et violant le privilège de ce canton, qui prohibait une prison étrangère, il le fait jeter, pieds et mains liés, dans une barque qui doit le porter avec lui au château de Kusnach. Parvenus vis-à-vis du Rütli, un vent du sud, le *fohn*, soufflant avec violence, soulève les ondes du lac, et les menace d'un naufrage. Gessler et ses gens n'ignorent pas que Guillaume est aussi excellent batelier qu'archer habile; craignant de mourir, ils ne voient d'autre moyen de salut que de confier à leur prisonnier la conduite de la barque. Guillaume voit tomber ses fers. Il saisit le gouvernail. Ses gardiens rament dans l'angoisse. Ils longent les effroyables rochers, les bords escarpés de l'Archtemberg, si dangereux et si redoutés des bateliers exposés à la tempête dans ces parages. Tell voit leur trouble et en profite. Il saisit ses armes, s'élance sur une pierre plate (*tellens blatten*), repousse de son pied la barque qui a heurté contre le roc, gravit ce rocher, et s'enfuit à travers le pays de Schwyz. Gessler n'est point englouti dans les flots; il aborde près de Kusnach. Non loin de là est un chemin creux, un défilé couvert d'arbustes buissonneux, appelé Holle-Gass. Si Gessler a échappé à la tempête, ce pas est le chemin qui doit le conduire au château ; Tell se cache derrière des halliers. Ainsi embusqué, il l'attend au passage, et, d'un coup de flèche, il lui donne la mort. Après cet exploit il accourt à Schwyz, informe Werner Stauffacher et ses amis de cet événement, mais il se tient caché jusqu'au jour de l'exécution de leur premier projet. — L'action de Tell avait exalté le courage du peuple; aux premiers confédérés se joignent d'autres amis, et, le premier jour de l'année 1308, on s'empare des baillis, de leurs gens et de leurs gardes, mais pas une goutte de sang ne fut versée. On rasa les châteaux, et on se contenta de chasser les maîtres, après leur avoir fait jurer de ne plus revenir dans le pays. En 1315, Tell combattit à Morgarten, où les Suisses, au nombre de quatre ou cinq cents, remportèrent sur l'armée autrichienne, composée de plus de vingt mille hommes, la fameuse victoire de ce nom, qui est regardée comme le vrai fondement de la liberté helvétique. Il vécut encore longtemps après cette bataille, entouré de l'estime de ses concitoyens; il vit la confédération s'étendre aux huit anciens cantons, et, jusqu'à l'année 1354, il administra Bürglem, où il périt dans une inondation. La reconnaissance nationale fit ériger plusieurs monuments en son honneur. Pour perpétuer le souvenir de la mort qu'il donna à Gessler, on bâtit, à l'endroit où il le tua, une chapelle avec cette inscription :

Brutus erat nobis, Uro Guilelmus in arvo
Assertor patriæ, vindex, ultorque tyrannûm.

LABRUNE.

TELLIER (MICHEL LE), chancelier de France, fils d'un conseiller à la Cour des aides, petit-fils d'un correcteur à la Cour des comptes, naquit à Paris, en 1603. Successivement conseiller au grand conseil, procureur du roi au Châtelet, maître des requêtes, intendant de Piémont, il se distingua dans ces divers postes par beaucoup d'adresse, de finesse et d'habileté. Mazarin, si bien fait pour apprécier ces qualités, eut occasion de le rencontrer, et il le recommanda à Louis XIII pour une place de secrétaire d'Etat de la guerre, vacante par la mort de Desnoyers. Pendant la Fronde, Le Tellier resta inviolablement attaché à son bienfaiteur, et ce fut lui qui se chargea de toutes les négociations entre la cour, Gaston d'Orléans et le prince de Condé; il eut la plus grande part au traité de Ruel, et, pendant la fuite de Mazarin, il géra lui-même les af-

faires du ministère, que les circonstances rendaient très-difficiles, continua d'exercer les fonctions de secrétaire d'État après la mort de Mazarin et jusqu'en 1666, qu'il les remit au marquis de Louvois, son fils aîné. Il fut élevé l'année suivante à la dignité de grand chancelier et de garde-des-sceaux, et mourut en 1685.

TELLIER (François-Michel Le), marquis de Louvois, fils du précédent, naquit à Paris, en 1641. Il n'avait que treize ans lorsqu'il obtint la survivance de son père. Le vieux chancelier l'avait présenté à Louis XIV comme un jeune homme qui pourrait profiter en ses mains. Le roi se chargea avec plaisir de cette éducation; il s'en vantait même souvent plus tard, et l'adroit ministre en profitait pour lui faire adopter ses propres idées. Peu à peu Le Tellier abandonna le maniement des affairest à son fils, et dès 1666 Louvois dirigeait seul le ministère de la guerre et portait la réforme dans cette administration. Il rendit la dilapidation impossible dans les marchés, établit des magasins de vivres et de munitions, et soumit les troupes à cette discipline militaire inflexible qui décida si souvent du gain des batailles. Mais il eut les défauts de ses qualités. Il fut souvent cruel lorsqu'il fallait n'être que sévère, et il dégoûta plusieurs braves officiers qui refusèrent de se soumettre à ses caprices et de recevoir de lui un plan de guerre tout formé; ce fut lui aussi qui ordonna le double incendie du Palatinat, auquel Turenne se soumit à regret, et il ne tint pas au ministre que la glorieuse campagne de 1664 n'eût une issue toute différente. On lui a souvent reproché aussi d'avoir entraîné Louis XIV dans cette longue suite de guerres qui remplirent une partie du règne, dans le but de se rendre utile et de prévenir une disgrâce qu'il redoutait sans cesse. Ennemi de Colbert, il lui suscita souvent des embarras, et, quand après sa mort il obtint la surintendance des bâtiments des maisons royales, arts et manufactures, il changea plusieurs règlements utiles, en haine de son prédécesseur. Il contribua aussi à la révocation de l'édit de Nantes, et aux dragonnades qui en furent la suite. Du reste, toute l'activité dévorante qu'il avait reçue de la nature, il l'employait au service de l'État, et le génie des grandes entreprises ne lui était pas plus étranger que celui des détails. Surintendant général des postes, chancelier des ordres du roi, grand veneur, administrateur général des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, il ne négligeait aucune de ses attributions, et surveillait à la fois la construction de Versailles, de Marly, de la place Vendôme, s'associait à la fondation des Invalides, et ouvrait en personne avec le roi la campagne de 1791. Mais cette activité même le rendait tracassier et difficile à vivre dans son intérieur, et le roi était depuis longtemps fatigué de lui, lorsque le 16 juillet 1691, au sortir d'un conseil où Louis XIV l'avait assez mal reçu, il fut saisi d'une indisposition subite qui l'emporta en quelques heures. On supposa qu'il avait été empoisonné; ce qu'il y a de certain, c'est que cette mort parut débarrasser le roi d'un grand fardeau, et que personne ne regretta l'habile ministre dont le despotisme avait fait oublier les services.

TELLIER (Michel Le), Jésuite, né à Vire, en Normandie, département du Calvados, en 1643, et mort à La Flèche en 1719. Il exerçait les fonctions de provincial à Paris, à la mort du célèbre P. La Chaise, survenue en 1709. Le P. Le Tellier remplaça son confrère en qualité de confesseur du roi. Animé des mêmes sentiments que lui à l'endroit du jansénisme, sa nouvelle position favorisa merveilleusement les coups décisifs qui furent bientôt portés à cette hérésie. On a de lui plusieurs écrits polémiques.

TELLURE (*min.*), Tellurium, Klap. Nom d'une substance métallique découverte en 1782, par Muller de Reichenstein, dans le minerai d'or de Transylvanie, nommé *or blanc*. Kirvan s'empressa de l'admettre sous le nom de *sylvanite*; mais Klaproth, ayant confirmé les expériences de Muller et presque renouvelé sa découverte en signalant le même corps dans l'or de Nagyag, lui donna celui de *tellure*, généralement adopté depuis. Ce corps n'existe point à l'état de pureté dans la nature, mais toujours uni à l'or et de plus parfois au fer, au plomb et au bismuth, ce qui donne quatre espèces de minerais, dont aucun ne s'exploite pour le tellure, mais exclusivement pour les autres métaux précieux qu'il contient. Tous ont pour caractères communs l'éclat métallique, la fusibilité au chalumeau et la combustion sur le charbon, avec flamme et fumée, en y laissant une auréole bordée de rouge ou d'orangé. Le feu

de réduction dirigé sur cette trace la fait disparaître, et la flamme se colore en même temps en vert foncé. Ils sont en outre solubles dans l'acide nitrique, et la solution donne un précipité noir de tellure lorsqu'on y plonge un morceau de zinc. A l'état de pureté, le tellure est un corps solide, brillant, très-cassant, facile à réduire en poudre, d'un blanc intermédiaire entre celui de l'étain et de l'antimoine, d'une structure lamelleuse et d'une pesanteur spécifique de 6,115, Klap., 6,2445, Berzélius, fusible au-dessous de la chaleur rouge, à une température un peu plus élevée que celle voulue pour le plomb. Soumis à une chaleur suffisante, il bout, se volatilise et se condense en gouttelettes. A froid, son action est nulle sur l'oxygène et l'air atmosphérique; mais, à chaud, il absorbe ce premier corps, d'où résulte un oxyde blanc, volatil et d'une odeur légèrement acide quand le métal est pur, mais de rave pourrie s'il contient du sélénium. — Le poids de l'atome de tellure est, d'après M. Berzélius, de 801,74.

L'oxyde dont nous avons parlé n'est jamais que le produit de l'art, et se compose de 100 parties de métal sur 24,83 d'oxygène, ce qui donne en proportion 1 de tellure, 801,74 + 1 d'oxygène, 100; et en atomes, 1 de tellure+2 d'oxygène; d'où résulte pour sa formule Te O^2. On obtient encore avec l'oxygène une autre combinaison, représentée par Te O^3. Ces deux corps sont également susceptibles de jouer le rôle d'acide en se combinant à des bases pour former des sels, ce qui leur a fait donner par M. Berzélius les noms d'acide tellureux et d'acide tellurique.

Les principaux composés obtenus avec les métalloïdes sont le *proto-sulfure*, Te S^2; le *sous-chlorure*, Te Ch^2; le *chlorure*, Te Ch^4; l'acide *tellurhydrique*, Te H^2. — Le tellure s'unit encore facilement avec les métaux pour former des alliages qui n'ont aucune utilité. — Les acides donnent avec l'oxyde de tellure des sels offrant les caractères suivants : précipité blanc par la potasse et la soude, lequel se redissout dans un excès du réactif; précipité noir de sulfure métallique par les hydro-sulfates; précipité de flocons jaunes par l'infusion de noix de galle. Le prussiate de potasse ne les trouble point; le zinc, le fer et l'antimoine en séparent du tellure noir pulvérulent. — En se combinant avec les bases, les acides tellureux et tellurique donnent naissance à des sels ayant pour formule Te O^2, xo; Te O^3, xo. — Le tellure est demeuré jusqu'ici tout à fait sans usage. L. DE LA C.

TÉMENTHÈS fut l'un des douze souverains qui se réunirent à Memphis pour gouverner l'Egypte, après les troubles occasionnés par le gouvernement d'un prêtre-roi, Séthon. Cette *dodécarchie*, pour laisser un monument de son association, fit bâtir le labyrinthe qu'Hérodote place, sous le rapport du travail et des sommes qu'il coûta, au-dessus de tous les édifices grecs de son temps. Il renfermait quinze cents salles au-dessus de terre et autant au-dessous, où se trouvaient les sépultures des douze fondateurs et celle du Crocodile. Témenthès ayant consulté l'oracle de Jupiter Ammon sur la durée de son règne et de celui de ses collègues, reçut pour réponse qu'il devait se garder des coqs. Un autre oracle disait que celui qui boirait dans un vase d'airain deviendrait seul souverain. Dans un sacrifice où le grand prêtre n'apporta que onze coupes, Psamméticus prit son casque, dans lequel il but; les autres princes, frappés de cette circonstance, le bannirent, et Psamméticus, interprétant l'oracle, appela à son secours des pirates grecs et cariens, qui portaient des crêtes à leurs casques; il chassa les autres rois à l'aide de ces étrangers, et devint souverain absolu de toute l'Egypte, au milieu du VIIe siècle avant J.-C.

TEMESSWAR, chef-lieu d'un palatinat de la haute Hongrie, qui formait jadis le bannat de même nom. Il est situé sur la Bega, de l'autre côté de Theiss. Les marais qui l'entourent en rendent le séjour malsain. Cependant, depuis la paix de Passarovitz, qui en assura la possession à l'Autriche, on y a fait de nombreux embellissements, et les travaux exécutés à ses fortifications sont si importantes, qu'il est devenu une des places les plus formidables de l'empire. Il est la résidence d'un évêque grec, qui a le commandement en chef des troupes du district. Sa population et de 12,000 âmes.

TÉMOIGNAGE (*philosophie*). Le témoignage, dans l'acception générale, est la déclaration d'une ou de plusieurs personnes qui affirment qu'une chose est. La *foi*, fait psychologique, est l'adhésion au témoignage. Elle est déterminée par la persuasion que le témoignage est exempt d'erreur et de mauvaise foi. Cette persuasion prend

sa source dans les lumières de l'esprit et dans les sentiments du cœur. La foi est spontanée lorsque l'esprit ne se rend pas compte des motifs qui déterminent son adhésion; elle est réfléchie dans le cas contraire. La foi se manifeste à l'occasion du témoignage des sens. Elle est fondée sur l'analogie, qui repose elle-même sur la croyance naturelle de ce fait : Le monde physique et le monde moral sont gouvernés par des lois générales et constantes.

L'homme n'occupe qu'un point dans l'espace et dans la durée. Il ne peut pénétrer dans le cœur de ses semblables pour y découvrir leurs sentiments. La foi supplée à l'insuffisance de notre constitution physique et morale. Enlevez la foi ou l'adhésion au témoignage, l'histoire n'a point d'autorité pour nous, et le lien entre le passé et le présent est brisé, nos connaissances en physique sont enfermées dans le cercle étroit de notre expérience personnelle, l'éducation est impossible, les nœuds de la familles sont rompus, les fondements de la société sont renversés.

La foi n'est pas seulement un supplément nécessaire aux sens et à la conscience pour tous les faits dont nous ne sommes ni les témoins ni les sujets; elle est encore souvent notre seul guide lors même qu'il est question des faits qui auraient pu être soumis à l'activité de notre raison et au témoignage de nos sens.

La foi est nécessairement le partage de la multitude dans tout ce qui est du ressort des sciences : comment la multitude pourrait-elle les étudier? Le défaut de temps et d'instruction lui enlève cette possibilité.

La science, il est vrai, est le privilége de quelques hommes; mais ce petit nombre d'hommes ne sont-ils pas encore obligés de s'en rapporter à la foi lorsqu'il est question des sciences à l'étude desquelles ils ne se sont pas livrés? Ainsi le médecin ne fait pas difficulté de s'étayer des découvertes de l'astronomie, qu'il n'a point vérifiées. Ainsi l'avocat n'hésite pas à profiter des vérités physiques et mathématiques qu'il a reçues de confiance. Chaque art a ses secrets : leur connaissance est le prix d'études spéciales. Or ces études spéciales que chaque art réclame ne sont-elles pas exclusivement l'objet des réflexions d'un petit nombre d'individus? Pour tout ce qui concerne les arts auxquels ils sont étrangers, le savant et l'ignorant sont donc forcés de consentir à être dirigés par la foi.

Un penchant naturel porte tous les hommes à la foi; ce penchant se développe diversement chez les individus: s'il se développe avec excès, il dégénère en crédulité, il produit le défaut contraire s'il ne se développe pas suffisamment. Plusieurs causes favorisent ou contrarient le développement du penchant à la foi. Ces causes sont en nous ou hors de nous. Les sources d'où elles dérivent sont les objets de la foi, les personnes à la déclaration desquelles nous nous en rapportons, l'opinion publique, enfin l'esprit, le cœur, le caractère, l'expérience de ceux qui doivent adhérer au témoignage.

Le penchant qui nous porte à la foi, comme tous les penchants de l'âme, se développe plus ou moins suivant qu'il est plus ou moins exercé. L'inaction ou des penchants contraires l'affaibliraient et le détruiraient peut-être. Or l'exercice de ce penchant est subordonné à la facilité plus ou moins grande de réaliser ce motif déterminant de la foi : la persuasion que la déclaration à laquelle on adhère a été faite de bonne foi, et qu'elle n'est pas erronée. Des exemples rendront cette vérité sensible.

On propose à notre foi des faits ou des doctrines qui contredisent nos opinions et nos préjugés, qui froissent nos intérêts et nos sentiments. Notre esprit admettra difficilement les preuves qui établiraient que les personnes qui nous parlent ne sont pas dans l'erreur et ne nous en imposent point. Notre volonté, prévenue contre un examen dont elle redoute l'issue, l'abrégera et le dirigera à son gré. L'expérience de tous les jours prouve au contraire que la foi nous est facile lorsqu'il s'agit de croire ce qui s'accorde avec nos idées ou ce qui flatte nos passions. Il nous est alors si aisé de nous convaincre que ceux qui nous parlent ne sont ni trompés ni trompeurs!

Lorsque nous chérissons quelqu'un, ses défauts, ses vices même nous échappent entièrement : notre esprit ne les aperçoit pas, notre volonté le détourne de cette vue et le force de s'arrêter sur des qualités et des vertus qu'elle s'exagère toujours et que souvent elle suppose. La haine produit un effet contraire. Les qualités et les vertus de ceux qui en sont l'objet sont pour nous comme si elles n'existaient point : nous ne

sommes frappés que de leurs défauts, que notre imagination grossit toujours et que souvent elle crée. L'amour et la haine ne doivent donc pas être sans influence sur l'exercice de notre foi. En effet, nous devons éprouver de la peine à nous persuader que nos ennemis sont exempts d'erreur et de mauvaise foi, et nous devons être naturellement disposés à croire que nos amis ne se trompent point et ne veulent pas nous tromper.

L'état de l'opinion publique a aussi de l'influence sur l'exercice de notre foi. Les faits que l'opinion publique rejette comme controuvés, les doctrines qu'elle repousse comme absurdes obtiennent rarement notre créance. Nous sommes instinctivement portés à trouver des caractères d'erreur ou de vérité dans les doctrines et dans les faits qui sont universellement proclamés comme faux ou comme vrais; et la réflexion nous détermine facilement à juger qu'il est plus possible que nous nous trompions nous-mêmes qu'il ne l'est que tout le monde tombe dans l'illusion ou veuille en imposer. Ainsi, suivant la fluctuation de l'opinion publique, tel siècle pousse la pratique de la foi jusqu'à la crédulité la plus grossière, et tel autre pousse l'esprit de critique jusqu'au scepticisme le plus extravagant.

Notre esprit comme notre corps contracte des habitudes : elles agissent puissamment, les unes sur la direction de nos facultés, les autres sur la direction de nos mouvements. Or nos habitudes intellectuelles sont ou naturelles ou acquises. Il existe des esprits présomptueux, actifs, indépendants; il en est d'autres timides, paresseux, dociles. Les difficultés et les travaux que nécessite la recherche de la vérité, bien loin de lasser l'activité des premiers, ne font qu'irriter leur ardeur : le plus léger obstacle, l'effort le moins pénible découragent et arrêtent les seconds. Les uns sont presque disposés à méconnaître la vérité qu'ils n'ont pas trouvée eux-mêmes; ils ne croiraient pas la posséder s'ils ne l'avaient conquise. Les autres sont toujours prêts à se décharger du soin de chercher ce qui est vrai, et à profiter des découvertes qu'ils n'ont pas faites. On conçoit aisément que les uns doivent se roidir contre le penchant à la foi, et que les autres doivent s'y livrer avec empressement.

Nos facultés ne sont pas toutes également exercées dans la recherche de la vérité. Tantôt c'est la faculté de raisonner, tantôt ce sont les sens, d'autres fois c'est la conscience ou la mémoire qu'on exerce spécialement. L'exercice de telle ou telle faculté prédomine suivant la diversité de nos études. Or la faculté la plus exercée finit par obtenir une prépondérance sensible; c'est à elle seule que nous nous plaisons à nous en rapporter, et nous voulons la faire intervenir même lorsqu'il s'agit d'objets qu'elle ne saurait saisir, parce qu'ils ne sont pas de son domaine. Ainsi les mathématiciens n'adhèrent avec une conviction entière qu'aux démonstrations où les termes sont ramenés à l'idendité, et peu s'en faut qu'ils ne veuillent soumettre toutes les vérités à ce mode de démonstration. Ainsi les savants qui s'occupent exclusivement des sciences naturelles et physiques sont portés à regarder les sens comme le seul fondement de la certitude, et peu s'en faut qu'ils ne révoquent en doute les réalités inaccessibles au témoignage de nos organes. Ainsi les philosophes plongés dans l'étude de la psychologie ne voient clairement que dans les profondeurs de la conscience, et peu s'en faut qu'ils ne rejettent les faits que sa lumière ne nous révèle point. Chez tous ces hommes le penchant à la foi ne doit-il pas être affaibli, presque étouffé par les habitudes de leur esprit? Ce penchant, au contraire, ne doit-il pas se manifester avec énergie chez les hommes habitués à se soumettre aux décisions de l'autorité?

Les esprits auxquels l'hyperbole est familière et que le merveilleux charme, les âmes naïves et aimantes résistent rarement au penchant qui nous porte à la foi. Leur goût pour l'exagération, leur amour pour le merveilleux, ne leur permettent guère d'apercevoir des signes d'impossibilité ou des marques d'altération dans ce qui est soumis à leur foi. Leur franchise et leur sensibilité leur font supposer facilement que tous les hommes leur ressemblent, qu'ils sont tous, comme eux, bons et vrais. Les caractères francs et sensibles sont naturellement confiants; or la confiance n'est-elle pas la foi du cœur?

Un individu nous rapporte un fait; il déclare qu'il en a été le témoin. Nous adhérons à son témoignage. Notre adhésion est déterminée par ces motifs formels ou implicites : cet individu est notre semblable, par

conséquent il nous veut du bien; il n'a pas l'intention de nous tromper; il assure qu'il a vu le fait même; il n'a pas été induit en erreur. L'expérience nous montre souvent la fausseté de ces raisonnements, car elle nous apprend qu'il n'est pas rare que les hommes soient les jouets de leurs illusions, ou qu'ils veuillent en imposer à leurs semblables.

Un élève reçoit les leçons de son maître, il les écoute avec docilité, et, sans attendre que sa raison soit assez éclairée pour les soumettre à un examen, il leur donne son assentiment de confiance. Son assentiment est déterminé par ces motifs formels ou implicites : mon maître est regardé comme un homme habile, il ne m'enseigne donc pas des erreurs; il ne veut donc pas me tromper; son intérêt, son honneur le lui défendent. L'expérience nous montre souvent la fausseté de ces raisonnements, car elle nous apprend qu'il n'est pas rare que des maîtres se trompent eux-mêmes de bonne foi, ou qu'ils n'enseignent pas d'après leurs convictions.

Un père donne des conseils à son fils. Celui-ci les accueille aveuglément; sa piété filiale s'offenserait de la seule pensée de révoquer en doute un instant la sagesse de ces conseils. Sa conviction est déterminée par ces motifs formels ou implicites : mon père m'aime, il ne veut pas me faire tomber dans l'erreur; il s'est bien assuré de la vérité de ce qu'il me dit. L'expérience nous montre souvent la fausseté de ces raisonnements; car elle nous apprend qu'il n'est pas rare que des pères soient dans l'erreur de bonne foi, ou que leurs enseignements soient contraires à leurs convictions. Que conclure de ces faits? Que l'enfance des individus et des nations est l'âge de la foi, que le penchant à la foi s'affaiblit et qu'elle est plus rarement exercée à mesure que l'expérience des particuliers et des peuples fait des progrès.

La persuasion, qui est le fondement de la foi, est acquise par l'exercice des facultés intellectuelles, quelquefois sous l'influence des affections de la volonté. On peut donc distinguer deux espèces de foi : la foi de l'esprit et la foi du cœur. Dans la première, c'est principalement un examen rationnel qui fait naître la conviction; dans la seconde, cette conviction prend surtout sa source dans notre amour pour les objets de la foi ou pour les personnes qui nous les proposent. Ordinairement la foi de l'esprit est plus éclairée, la foi du cœur est plus ferme et plus vive.

Les objets de la foi ne sont pas toujours de simples aliments de notre curiosité; ils ont souvent un rapport intime avec notre conduite dans les circonstances les plus importantes de la vie, et se lient étroitement à nos intérêts les plus chers, à nos affections les plus douces, à nos devoirs les plus sacrés. La foi est souvent un principe d'action. Or le principe d'action le plus efficace est sans contredit celui qui agit le plus directement et le plus fortement sur la volonté, et dont la puissance n'est point affaiblie par les craintes de l'esprit. La foi, lorsqu'elle vient du cœur, est donc un principe d'action plus efficace que la foi qui vient de l'esprit.

La foi, quand elle est ferme et vive, produit sur notre esprit une conviction égale à celle que produisent sur nous l'évidence du sens intime, une démonstration rigoureuse, le témoignage de nos sens. Sous l'influence de cette foi, il nous semble que nous sommes les témoins des faits qu'on nous atteste; nous nous imaginons lire dans l'âme de ceux auxquels nous nous en rapportons et y découvrir leurs sentiments les plus secrets, et nous donnons, en quelque sorte, une existence réelle aux faits qui ne sont pas encore. Ainsi cette foi nous reproduit le passé, nous retrace les faits qui ont eu lieu loin de nous, nous fait réaliser l'avenir, et nous rend visible le cœur de nos semblables. Mais la foi la plus ferme et la plus vive ne suppose pas toujours une certitude rigoureuse qui garantisse la vérité de son objet.

Un homme nous rapporte un fait qu'il a vu ou entendu. Ce fait, de sa nature, ou par toute autre circonstance, est tel qu'il n'est connu que de celui qui nous l'atteste. Ce sera en vain que ce témoin unique aura donné plusieurs fois des preuves éclatantes de son instruction et de sa véracité; ce sera en vain que son récit aura tous les signes de la vraisemblance : jamais son témoignage ne sera capable de produire une certitude proprement dite, parce que jamais on n'est pleinement assuré que ce témoin unique ne s'est pas trompé lui-même ou n'a pas voulu en imposer. L'homme le plus éclairé ne peut-il point, par défaut d'attention ou par toute autre cause, tomber dans l'erreur,

même sur le fait qui est le plus à sa portée? La vertu la plus éprouvée est-elle à l'abri d'un moment de faiblesse? Le cœur de nos semblables sera toujours pour nous un abîme dont il nous sera interdit de sonder toute la profondeur. Qui ne sait que plusieurs fois les motifs les plus bizarres et les plus inconcevables président à nos déterminations et dirigent notre conduite? Il existe, il est vrai, une loi physique, d'après laquelle un homme d'un esprit sain et d'une organisation régulière ne se trompe pas, s'il est attentif, sur un fait qui est à sa portée. Il existe encore une loi morale, d'après laquelle l'homme ne soutient le mensonge que lorsqu'il y est porté par un motif quelconque. Mais ce qui rendra toujours le témoignage d'une seule personne incapable de produire une certitude proprement dite, c'est l'impossibilité absolue où nous sommes d'être pleinement assurés, quand il s'agit d'un témoin unique, que ces deux lois ont eu leur application. La déclaration d'un seul homme ne doit donc jamais être le fondement d'une certitude rigoureuse : elle peut produire une probabilité plus ou moins grande, dont la valeur se calcule d'après les lumières et le caractère moral du témoin, d'après les circonstances du récit et la nature du fait.

Mais cette certitude, qui ne peut jamais être l'effet de la déclaration d'une seule personne, peut quelquefois être le résultat de la déclaration de plusieurs. On ne saurait préciser le nombre des témoins exigés pour la produire. Ce nombre doit varier d'après la nature du fait et d'après les lumières et le caractère moral des témoins; mais il doit être tel que de la diversité de leurs intérêts, de leurs passions, de leurs préjugés, l'on soit en droit de conclure qu'il est impossible 1° que ces témoins soient tombés dans la même erreur sur un fait qui est à leur portée; 2° qu'ils aient formé et exécuté le même projet de tromper, sur le même fait, de la même manière. L'évidence de cette dernière impossibilité paraît dans tout son jour lorsque le fait attesté, de sa nature éclatant, public, intéressant, a été rapporté dans de telles circonstances de temps et de lieu que de nombreuses réclamations, s'il avait été controuvé, se seraient nécessairement élevées contre l'imposture. On est alors pleinement assuré que ces témoins ne se sont pas trompés, parce qu'il est contraire aux lois physiques qui régissent nos sens que plusieurs personnes qui ont des intérêts, des passions, des préjugés différents, tombent dans la même erreur sur un fait qui est à leur portée. On est alors pleinement assuré que ces témoins ne sont pas trompeurs, parce qu'il est contraire aux lois morales qui règlent notre conduite, que plusieurs personnes qui ont des intérêts, des passions, des préjugés différents, s'entendent pour faire tomber dans la même erreur. Or, quand il s'agit de la déclaration de plusieurs témoins, il est facile de s'assurer si l'application de ces lois a eu lieu ou non, parce qu'il est facile de s'assurer si les témoins ont ou n'ont pas des intérêts, des passions, des préjugés différents.

Le témoignage des hommes, dans ce cas, peut donc produire une certitude proprement dite. Cette certitude a la même valeur que la certitude métaphysique. Nous sommes aussi certains de l'existence de Henri IV que nous le sommes de notre existence personnelle, et il n'est pas plus possible que ce monarque n'ait pas existé qu'il ne l'est que deux et deux ne fassent point quatre.

Les objets proposés à notre foi sont des *faits*, des *doctrines*, des *sentiments*. Les faits sont présents, passés, futurs. Est-il question des faits présents ou passés, il faut appliquer les règles qui concernent le témoignage des hommes, et dont nous avons présenté une exposition succincte. S'agit-il de faits futurs, ces faits dépendent de la volonté de celui qui les annonce, ou bien ce dernier les prévoit par ses conjectures. Dans le premier cas, ces faits rentrent dans la catégorie des *sentiments;* dans le second, ils font partie des *doctrines*. Les doctrines qu'on nous propose de croire ont seulement le suffrage de quelques hommes, ou bien elles ont obtenu, dans tous les temps et dans tous les lieux, l'assentiment universel. Dans la première supposition, nous ne serons jamais pleinement assurés de la vérité de ces doctrines, tant que nous ne considérerons que l'autorité de ceux qui nous les enseignent; nous ne devons les regarder comme certaines que lorsque nous les avons jugées vraies en elles-mêmes. Les hommes les plus habiles et les plus vertueux sont sujets à l'erreur et au mensonge. Dans la seconde supposition, nous avons une certitude rigoureuse, si ces doctrines, reçues dans tous les

temps et dans tous les lieux, intéressent l'humanité et sont à sa portée. Si de pareilles doctrines pouvaient être fausses, cette erreur universelle devrait être attribuée à l'auteur de notre nature. Or il répugne à notre raison d'admettre que la vérité et la bonté éternelles imposent à l'humanité de telles erreurs.

Nous sommes condamnés ici bas à n'avoir jamais une certitude complète à l'égard des sentiments que nos semblables nous manifestent. Les principes que nous avons déjà exposés suffisent pour nous donner la preuve de cette vérité. Si quelqu'un, en manifestant ses sentiments pour nous, nous en promettait la constance, nous ajouterions que celui-là même qui nous ferait cette promesse ne pourrait pas avoir la certitude qu'il sera toujours dans l'intention de l'accomplir. Car qui ne sait que notre volonté est inconstante, et que quelquefois nos sentiments les plus vifs n'ont pas de lendemain?

La conservation, le bonheur de l'individu, de la famille, do la société, reposent souvent sur des faits qui sont attestés par un petit nombre de personnes, quelquefois même par une seule. Dans ce dernier cas, la raison nous dit que nous n'aurons jamais une certitude entière; mais elle nous dit aussi que, dans la conduite de la vie, nous devons nous contenter de la probabilité, et agir comme si nous avions obtenu la certitude elle-même. C'est une nécessité à laquelle elle nous prescrit de nous résigner. Souvent, dans telle circonstance où la certitude nous est refusée, notre hésitation seule compromettrait nos plus chers intérêts, quelquefois même notre existence. Mais la raison, qui nous commande d'agir quoique nous n'ayons pas la certitude, laisse subsister la crainte de nous tromper qui accompagne la probabilité. Or l'incertitude sur les choses qu'il nous importe de connaître est un état violent, et néanmoins la Providence a voulu que, dans ce qui intéresse le plus vivement nos affections, nous fussions condamnés ici bas à nous contenter de la simple probabilité. Les membres d'une famille sont moins assurés qu'ils sont les enfants d'un même père, qu'ils ne le sont de la vérité d'un fait historique bien constaté. Mais la Providence a voulu aussi nous épargner les anxiétés de l'incertitude quand il s'agit de notre bonheur, de notre conservation, et qu'il est urgent de prendre un parti. Elle nous a constitués de telle sorte que la foi du cœur, que la foi spontanée nous deviennent alors faciles et sont si fermes, que, sourdes au scrupule de la raison, elles ne connaissent ni le doute ni la crainte de l'erreur.

La raison nous défend d'adhérer au témoignage toutes les fois que nous n'avons point des preuves capables de nous donner la certitude, ou du moins la probabilité que le témoignage auquel nous adhérons est exempt d'erreur et de mauvaise foi. Mais, quelques preuves que nous ayons des lumières et de la véracité de ceux qui nous parlent, la raison nous défend de nous en rapporter à leur déclaration, si le fait qu'ils attestent est impossible. En effet, dans cette supposition, nous devons conclure, sans recourir à un examen ultérieur, qu'ils sont dans l'erreur ou de mauvaise foi. Mais il ne faut pas oublier que cette impossibilité doit être bien constatée. Il n'est pas rare de confondre l'incompréhensible avec l'impossible. Or nous pouvons acquérir la certitude des faits incompréhensibles pour nous. L'aveugle-né n'a point d'idées de la lumière, et néanmoins, par la foi, il est certain de son existence. (*Voyez* l'article Miracle.)

L'abbé Flottes.

TÉMOIN (*jurispr.*). Tout litige se compose de deux éléments distincts, le fait et le droit. Si l'on est d'accord sur le fait, le point de droit sera résolu par l'application de la loi; dans le cas contraire, il faudra, avant toute discussion sur le droit, apporter la preuve du fait.

I. De toutes les preuves, la plus ancienne est la preuve par témoins. Elle fut toujours une nécessité sociale, et nous voyons toutes les législations l'admettre d'une manière absolue, jusqu'à ce que les progrès de la civilisation aient amené la découverte d'abus odieux et du moyen do les prévenir. On comprend la prééminence de la preuve testimoniale, surtout alors que les sociétés, encore dans l'enfance, sont plus rapprochées de la loi primitive, de la loi naturelle, et que d'ailleurs, l'écriture étant inconnue, on est forcé de s'en rapporter au témoignage de ceux qui ont assisté à l'acte dont il s'agit d'établir l'existence. A Rome, cette preuve fut toujours de droit commun, comme elle l'est encore aujourd'hui dans notre législation commerciale, sauf quelques exceptions, dans les cas de sociétés, de contrats à la

grosse, etc. Dans le moyen âge, le talent de l'écriture valait le titre de savant à celui qui le possédait; l'antique noblesse se faisait honneur de son ignorance, et nous voyons, encore sous Henri IV, le connétable de Montmorency mépriser fort cette *chicane-là de lire et d'écrire*. La preuve testimoniale était donc la seule possible. Mais pour lutter contre le mensonge, que ne tarda pas à enfanter la corruption, il fallait une sagacité pénétrante dont n'étaient point capables les magistrats du temps; aussi la justice, indécise, n'osant plus se reposer sur la base fragile et trompeuse du témoignage oral, accorda gain de cause à celui qui s'offrit à prêter serment sur son bon droit. De cette manière, on ne fit que des parjures et des profanateurs, et on en augmenta encore le nombre par l'institution des *compurgateurs* (réunion d'hommes libres qui devaient *pleiger* le serment pour le plaideur (Grégoire de Tours, liv. VIII). Dans cette perplexité, on ne trouva rien de mieux que de s'en remettre au *jugement de Dieu*; de là l'origine des *épreuves* et des *combats judiciaires*. Les premières furent l'apanage des gens de *lie peuple*, et la noblesse accueillit avec enthousiasme les combats judiciaires, qui s'alliaient si bien avec son humeur guerrière. Le clergé, jaloux de rétablir le serment, dont il était l'ordonnateur principal, lutta, mais en vain, contre cette nouvelle espèce de preuves; le génie guerrier l'emporta sur ses clameurs (Montesquieu, liv. XXVIII, chap. 18). Mais bientôt l'abus fut plus puissant que le clergé; on vendit son bras pour combattre, comme on l'avait vendu pour jurer: « Li aucuns louaient campions en tèle manière « que ils se devaient combattre pour toutes « les querelles que ils auraient à fère, *ou* « *bonnes ou mauvaises*. » (Beaumanoir, *Cout. de Beauvoisis*.) Aussi voyons-nous saint Louis, dans ses *établissements*, « défendre les batailles en toutes querelles, » de sorte qu'il fallut en revenir à la preuve testimoniale. L'écriture etait encore peu répandue; les actes étaient dressés par les clercs et n'étaient point signés des parties; ils ne pouvaient donc mériter grande créance, et c'est ce qui donna naissance à cette maxime: « *Témoins par vive voix détruisent lettres*. » On disait d'un écrit que c'était un *témoin sourd*. Cette maxime ne s'appliquait pas toutefois aux actes authentiques passés par-devant les notaires et tabellions qu'avait créés saint Louis, et qui exerçaient leur ministère au Châtelet. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, aucune loi ne prescrivant de rédiger aucun acte par écrit, on pouvait tout prouver par témoins, même les actes de l'état civil, naissances, mariages, etc. Cependant la civilisation marche toujours; l'imprimerie est découverte, et l'écriture n'est plus le privilège mystérieux d'un petit nombre d'adeptes. Des récriminations s'élèvent de toutes parts contre les nouveaux abus de la preuve par témoins, et l'on voit enfin, à la suite de divers édits, paraître la fameuse ordonnance de Moulins (1566), dont l'article 54 est reproduit presque littéralement dans l'ordonnance de 1667, et en définitive dans l'article 1341 de notre Code civil. On laissa, du reste, subsister le vieil adage, *testis unus*, *testis nullus* (liv. IX, *Cod.*, *de testib.*), et le secret des enquêtes, probablement à l'imitation des tribunaux ecclésiastiques.

II. L'idée fondamentale qui avait dicté les dispositions des ordonnances était de forcer les parties à écrire leurs conventions toutes les fois quelles avaient été à même de le faire, parce que l'écriture rend la vérité plus certaine, et lui donne un caractère de permanence qui manque à la preuve par témoins. On voulait arriver par là à écarter les procès ainsi que la possibilité de corruption et de subornation. Tel est aussi le but des législateurs du Code civil, qui ont suivi pas à pas le régime des ordonnances. Ne voyons donc qu'une précaution anti-litigieuse dans la disposition dont il s'agit, et non une entrave à la liberté des contractants. L'acte dont on n'a pas passé d'écrit n'est point frappé de nullité; on punit seulement les parties qui n'ont pas obtempéré au désir de la loi, en leur refusant le droit d'user de la preuve par témoins, mais en leur laissant la faculté d'établir leurs droits de toute autre manière. Ajoutons toutefois que cette prohibition n'embrasse que les litiges dont la valeur excède 150 francs, ce que l'on ne pourra déterminer qu'à dire d'experts, s'il y a contestation, les règles concernant la compétence étant spéciales à la matière; et disons que cette prohibition n'est point d'ordre public, qu'elle pourra, en conséquence, être levée si l'autre partie y consent. Peu importe, du reste, qu'il s'agisse d'une convention ou de tout autre acte; la loi impose l'obligation de prendre un

écrit pour toute *chose*: ainsi, on ne pourrait prouver par témoins, ni un payement, ni une remise, ni aucun autre fait dont la valeur serait supérieure à 150 francs, sauf les exceptions que nous signalerons. Pour assurer à la prohibition son plein et entier effet, le Code civil, en cela toujours modelé sur les ordonnances, reproduit une série de dispositions qui ne sont qu'autant de déductions d'un même principe, tendant toutes au même but. 1° Toutes les fois qu'on aura pris la précaution de se procurer un écrit, on ne pourra faire aucune preuve par témoins, outre et contre cet écrit, ni sur ce qui serait allégué avoir été dit avant, lors ou depuis l'acte, encore qu'il s'agisse d'une somme moindre de 150 francs (1341 Cod. civ.). Ainsi, pour emprunter à Dauty un exemple naïf, le bailleur ne pourrait pas prouver par témoins que, outre le prix de ferme, le fermier s'est obligé à lui payer *six chapons*, si le bail ne mentionne pas cet engagement. Mais ce ne serait pas prouver contre un acte que d'établir *v. gr.* sa libération. 2° Quand on a formé une demande excédant 150 francs, on ne peut plus être admis, même en la restreignant, à la preuve testimoniale (1343 *ibid.*). Cette disposition est de droit nouveau, mais elle a été inspirée par l'esprit des ordonnances. 3° La même prohibition est portée quand la somme réclamée, moindre de 150 francs, est le reliquat d'une somme plus forte; il y a la même négligence à punir (1344 *ibid.*). 4° Bien plus, si, dans une même instance, une partie fait plusieurs demandes non établies par écrit, et que, jointes ensemble, elles excèdent 150 francs, la preuve par témoins n'en peut être reçue, encore que ces dettes ne se rattachent pas à la même cause, sauf une exception évidente pour le cas où elles proviennent de personnes différentes (1345 *ibid.*). On conçoit parfaitement l'artifice que la loi a voulu prévenir; et que l'on ne croie pas qu'elle puisse être facilement éludée, car les articles 1346 et 1343 apportent une double sanction à la disposition de 1345, en ce que, d'une part, 1343 ne permet pas qu'en restreignant sa demande on soit autorisé à user de la preuve orale, et, d'autre part, ce que 1346 exige, sous peine d'être non recevable dans la suite, que l'on forme toutes ses demandes par un seul et même exploit, à moins qu'il n'y ait aucune fraude possible, comme si toutes les demandes ne valaient pas 150 francs. Inutile d'ajouter que la division sera permise toutes les fois que les dettes ne seront pas exigibles en même temps.

Toutes ces règles reçoivent exception dans les cas suivants: 1° S'il y a commencement de preuve par écrit. Plus sage que les ordonnances, le Code nous en donne la définition : c'est tout acte émané de la partie contre laquelle la demande est formée, ou de celui qu'elle représente, et qui rend vraisemblable le fait allégué (1347). Ainsi, une lettre de la partie ou de son auteur, même à titre particulier, un aveu rendant le fait probable, consigné dans un procès-verbal de non-conciliation, ou dans un interrogatoire sur faits et articles, le refus même de répondre, etc, etc; tout cela constitue des commencements de preuve par écrit. 2° S'il y a eu impossibilité de se procurer une preuve écrite du fait que l'on doit établir. Dans cette catégorie on comprendra, en général, les obligations qui naissent des quasi-contrats, des délits et des quasi-délits (1348, 1°), sauf certains cas où le créancier aurait très-bien pu se faire délivrer un écrit, comme dans le quasi-contrat du payement de l'indû, dans les délits de violation de dépôt, d'abus de confiance. Concluons de là que l'exception *non numeratæ pecuniæ* n'existe plus dans notre droit, ou du moins que la fraude ne pourra être prouvée que par écrit (*Voy.* Dauty).

On n'exigera pas la preuve écrite d'un dépôt nécessaire, fait au moment d'une catastrophe, ni de celui fait par le voyageur dans les hôtelleries. Le juge se décidera suivant les circonstances et la moralité de la personne (1348, 2°; 1353, 1952, Cod. civ.). Enfin, si le titre a été anéanti ou perdu dans un accident notoire ou tout au moins rendu probable, s'il a été soustrait par le débiteur, dans toutes ces hypothèses, la loi autorise la preuve orale (1348, 3°). Disons en terminant que la maxime *testis unus, testis nullus* est bannie de nos Codes; l'article 1353, qui autorise les magistrats à juger même sur simples présomptions, le démontre d'une manière évidente. Dans tous les cas, les tribunaux, civils ou consulaires, ont une omnipotence absolue sur le point de savoir s'il y a lieu à admettre la preuve testimoniale, quand la loi l'autorise.

III. *De la qualité des témoins.* — Pour que les témoins soient admis à déposer dans une enquête, qui n'est autre chose que la

mise en mouvement de la preuve testimoniale, il faut qu'il n'y ait entre eux aucun motif d'incapacité ou de reproche.

§ 1er. Notre législation, au lieu de considérer l'obligation de déposer en justice comme une charge, l'a classée parmi les droits civils, et a déchu de cette espèce de faveur ceux qui ont été condamnés à certaines peines criminelles ou correctionnelles (art. 25, Code civ. — 28, 42, 401, 405, 406, 410, Cod. pen.). Cette exclusion se concevrait à l'égard des témoins instrumentaires que les parties peuvent choisir; mais, pour les actes ordinaires de la vie, ce système d'indignité peut être fort préjudiciable à la découverte de la vérité. « Pour faire une égratignure au coupable, suivant l'expression de Bentham, on passe une épée au travers du corps d'un innocent. » Le condamné réhabilité, ou dont la peine est expirée, cesse d'être incapable, mais n'en reste pas moins reprochable (283 *in fin.*, Cod. Proc. civ.).

La loi exclut également les parents et alliés en ligne directe de l'une des parties, et son conjoint, même divorcé (68 *ibid.*). Ceci est modifié en matière criminelle par l'article 322 du Cod. d'Instr. crim., et dans le cas d'un procès en séparation de corps, les parents devenant ce qu'on appelle des témoins nécessaires.

§ 2. En ce qui concerne les reproches qu'une partie peut articuler contre les témoins produits par l'autre, il faut reconnaître en principe, bien que cela ait été contesté, que, à la différence de l'ancienne jurisprudence, nos lois ont *spécifié* d'une manière limitative les cas de reproches, sans qu'il puisse en être proposé d'autres par la partie, ni suppléé d'office par le tribunal. Cela découle évidemment des expressions du Code de Procédure, et de l'intention du législateur de mettre un terme à l'arbitraire et aux vacillations de notre vieille jurisprudence, qui, de système en système, était arrivée au point de coter et fractionner la valeur de chaque témoin, eu égard à sa condition et aux circonstances. (*Voy.* Rodier, sur l'ordonnance.) Il faut, en effet, remarquer que les juges tiendront tel compte que de raison de telle ou telle déposition, que les avocats des parties pourront discuter la valeur de tel ou tel témoignage; mais en principe, si le témoin ne se trouve ni dans un cas d'incapacité, ni dans un cas de reproche formellement déterminé par la loi, il est de toute nécessité que sa déposition soit lue à l'audience, à moins que la partie adverse ne consente à ce qu'on la passe sous silence. (*Voy.* Enquête).

§ 3. Il est une classe de personnes qui peuvent se dispenser de porter témoignage dans certains cas, les avocats et les avoués dans les affaires sur lesquelles ils ont été consultés. Ils ont besoin de toute la confiance de leurs clients, et « où le secret n'est point assuré, la confiance ne peut être. » (Arrêt du Parlement de Paris, du 17 janvier 1728.) Le prêtre peut également se dispenser de dévoiler à la justice ce qu'il a appris au tribunal de la pénitence. « Ce que je sais par la confession, disait saint Augustin, je le sais moins que ce que j'ai jamais su. » La jurisprudence est allée plus loin: la Cour de cassation a décidé, le 30 novembre 1810, qu'il en serait de même pour tout secret confié à un prêtre sous la foi de son inviolabilité; et récemment, dans une affaire célèbre, la Cour royale d'Angers a encore donné de l'extension à ce privilége. Cette faculté n'appartiendrait pas aux notaires, non plus aux médecins, chirurgiens, sages-femmes, etc.; l'article 378 du Code pénal a trait à un tout autre ordre d'idées.

IV. Il y a des témoins qu'on appelle *instrumentaires*: ce sont ceux appelés à figurer dans les actes authentiques passés devant les notaires ou les officiers de l'état civil. A leur égard, il ne peut être question que d'incapacité légale, et jamais de reproches opposables par les parties. En général, pour être témoin instrumentaire, il faut être Français, majeur, du sexe masculin, et n'avoir subi aucune des condamnations emportant privation de ce droit (art. 5, 37, 975, Cod. civ. — 28, 42, etc., Cod. pén.). Le défaut d'une des qualités requises dans la personne d'un des témoins emporte nullité de l'acte, sauf l'application de la maxime *error communis facit jus*. (*Voy.* Notaire.)

V. *Témoins (faux)*. Dans l'origine, les faux témoins étaient punis de la peine du talion. Dans le moyen âge, c'était ordinairement la mort qu'ils étaient condamnés à subir, ce qui, du reste, n'en diminuait guère le nombre. Les solennités religieuses qui accompagnaient le serment, et les foudres de l'Église qui atteignaient le parjure, n'étaient point assez puissantes pour lutter contre les effets de la corruption. Dans nos lois, la pénalité

varie suivant que le faux a été commis en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, ou civile. Le coupable de subornation est passible de la même peine que le faux témoin. V. Versigny.

TÉMOIN (*arch.*). Butte que l'on réserve dans les fouilles, pour pouvoir apprécier la quantité de terre enlevée. Lorsque, par fraude, cette butte a été exhaussée pour faire croire à un travail plus considérable, on la nomme faux témoin.

On donne aussi le nom de témoin à un petit tuileau, ou à une pierre de forme reconnaissable, que l'on place sous les bornes des héritages, afin qu'en cas de déplacement de ces bornes on retrouve la place qu'elles occupaient.

TEMPÉ, vallée de Thessalie. Après avoir laissé sur sa rive droite Larissa, la ville d'Achille, le Pénée, resserré entre les monts Olympe et Ossa, se rend à la mer par une embouchure nommée *Bouche de Loup*. Cet espace a deux lieues de long et deux cents pieds de large. « La nature, dit Élian, a paré cette vallée des charmes les plus ravissants : le lierre s'enlace comme la vigne autour des arbres élevés qui ombragent les rives de ce beau fleuve et couvrent les rochers escarpés. Des bosquets de lauriers, des grottes romantiques, des massifs de platanes et de peupliers, offrent au voyageur, en été, leur ombre rafraîchissante, et des sources fraîches et nombreuses lui présentent une boisson délicieuse, tandis que les oiseaux mélodieux le réjouissent de leurs chants. Sur le fleuve qui coule doucement, il navigue à l'ombre des branches pendantes, embaumé des parfums de l'encens que répandent les autels d'alentour. » On voit que tout contribuait à faire de cette vallée délicieuse une contrée poétique. Aussi Ovide, Virgile et autres l'appellent-ils simplement *Tempea*, mot qui signifie vallée; ce qui prouve qu'ils la regardaient comme la *vallée par excellence*. Ch. d'Ignymont.

TEMPÉRAMENT (*physiol.*). La vie humaine est un phénomène complexe, dont les manifestations sont évidemment en rapport avec l'agencement et les proportions des éléments qui la produisent. Cette vérite, corroborée par des siècles d'expériences, ou plutôt suggérée par l'expérience elle même, dut être, dès le principe, mise au nombre des axiomes fondamentaux de la physiologie. Il fallait donc un mot pour la rendre dans la science : l'usage a consacré celui de *tempérament*, introduit par Hipocrate dans le langage médical. (Hipp., *Traité de la Nature de l'Homme*.)

Ainsi, le mot *tempérament* exprime, suivant les uns, la cause organique de certaines différences, congéniales ou acquises, qu'on observe parmi les hommes; suivan les autres, le résultat sensible et définissa ble de cette cause inconnue. Mais, qu'on l'envisage comme effet ou comme cause, le tempérament entraîne avec lui un caractère de généralité qui implique une modification plus ou moins profonde de l'économie *entière*. C'est là son trait distinctif, la limite de convention qui le sépare de l'Idiosyncrasie. (*Voy.* ce mot.) Inutile d'ajouter d'ailleurs qu'il diffère essentiellement de la *constitution*, autre entité qui désigne simplement, dans la langue technique comme dans l'idiome vulgaire, le degré de vitalité ou de résistance vitale présentée par les divers individus; de telle sorte, que deux hommes de même tempérament peuvent être, l'un de constitution robuste, l'autre de constitution débile.

Nous le sentons mieux que personne, on aura de la peine à trouver une définition dans les quelques lignes que nous venons de tracer; mais peut-être faut-il moins encore en accuser notre impuissance que la confusion désespérante du sujet que nous traitons. Au milieu du flux perpétuel des théories qui se sont succédé dans les sciences médicales, depuis les Grecs jusqu'à nous, l'interprétation systématique de la vie dut varier et se colorer de la nuance de chaque école. Tandis que les esprits, inquiets ou mécontents de l'héritage scientifique de leurs pères, remuaient et remaniaient sans cesse toutes les propositions acquises, les mots, par un hasard singulier, changeaient simplement d'acception au lieu d'être remplacés dans le vocabulaire de la science. De là l'impossibilité presque absolue de les définir autrement que par l'histoire des idées qu'ils ont eu successivement pour mission d'exprimer.

Or ce mot de tempérament, apporté jusqu'à nous par le dernier flot de l'ontologie, semble résumer à lui seul toute cette vieille mythologie médicale, contre laquelle s'élevait si souvent la voix stridente et sarcastique de Broussais. Aussi des élèves de l'école *physiologique* sont-ils allés jusqu'à se

demander si réellement il avait un sens. Mais hâtons-nous de dire que ce scepticisme exagéré et émané d'une préoccupation exclusive, s'attachait follement aux mots, sans prendre garde aux faits. Qu'on explique comme on voudra celui des tempéraments, ou, si même on le préfère, qu'on ne l'explique pas du tout, la question reste la même, car la question, c'est le fait. Ayons donc le courage d'aborder franchement, et sans prévention, ce thème inépuisable et pourtant jusqu'aujourd'hui si peu fécond en inductions utiles.

Si l'on prend la peine de réfléchir sur la multitude de conditions différentes dans lesquelles se trouvent placés les hommes, on comprendra tout d'abord comment il était impossible que la nature humaine se conservât toujours identique à elle-même. Tandis que l'organisme vivant se dessèche et se condense, pour ainsi dire, en se vitalisant, sous le ciel brûlant des tropiques, il s'humecte, se relâche, se détend et s'épaissit dans l'atmosphère humide des contrées froides et marécageuses. L'homme, comme tous les autres êtres, s'harmonise en quelque sorte avec les lieux où il vit. L'habitant de la plaine ne ressemble pas à l'habitant de la montagne; celui de la cité, à celui des hameaux, etc., etc. Mais ce n'est pas tout encore : les habitudes privées, la transmission héréditaire de certaines manières d'être, dont la cause remonte quelquefois à plusieurs générations, les mœurs nationales ou individuelles, les professions, les passions, les vices, la misère ou l'opulence, le hasard enfin, tout cela crée parmi les hommes d'un même pays des dissemblances marquées, qui toutes néanmoins peuvent être rapportées, avec plus ou moins de justesse, à un nombre variable de types assez tranchés et dont nous allons rapidement examiner les principaux.

Prenez d'abord, au milieu des forêts incultes de la Corse, ou sur quelque versant des Pyrénées, un de ces hommes de fer qui passent leur existence à poursuivre les ours ou à fuir les douaniers. Sa taille est audessous de la moyenne, mais ses formes sont élégantes et déliées. Chacun de ses muscles, à la fois grêles et résistants, forme une saillie anguleuse qui frémit et s'agite à son moindre mouvement. Il est actif, ardent et fougueux comme le vent de ses montagnes, agile comme le chamois qui les habite. Sa peau, hâlée par le soleil, est jaune, basanée, verdâtre, comme si de la bile et du feu circulaient dans ses veines au lieu de sang. Son humeur est sombre, morose et taciturne; ce qui tient évidemment à la surexcitation cérébrale, qui ne lui laisse pas un instant de repos; car c'est le propre de toute pensée énergique de se concentrer en elle-même. Cet homme, en un mot, semble se hâter de vivre, et il fait bien, car la vieillesse arrive vite, et c'est un volcan qui s'éteint. — Le Basque est le prototype du tempérament qu'on a appelé *bilieux*.

Voulez-vous à présent que je vous montre un personnage plus gai, une figure moins sévère et plus ouverte, une existence plus tranquille et mieux réglée? Transportez-vous avec moi, entre Poligny et Saint-Claude, sur les crêtes du Mont-Jura. Le paysan qui défriche ces coteaux est un homme de belle taille et de formes athlétiques; ses mouvements sont libres et dégagés, ses poumons jouent à l'aise dans sa large poitrine, et vous reconnaîtriez aux battements énergiques, mais réguliers, de son cœur, que ce n'est ni un sang calciné, ni un sang appauvri qui parcourt ses artères. Le montagnard franc-comtois est le modèle par excellence du tempérament *sanguin* et l'emblème de de la santé. Mais laissez-lui, je vous en conjure, ses travaux et ses chansons, sa liberté et ses montagnes; car si, au lieu de cultiver de ses mains le champ ou la vigne paternels, il s'en vient, pour se livrer aux études du cabinet, étioler ses joues vermeilles à l'ombre des cités, adieu les priviléges de sa puissante nature. Rien au monde plus que le repos ne le fatigue; il l'accable, il l'anéantit. Ses muscles si vigoureux se détendent et s'atrophient. Il pâlit, il languit, il souffre; et, tandis que tous ses nerfs, en quelque sorte mis à nu par l'amoindrissement de ses chairs, l'affligent d'une impressionnabilité extrême et maladive, il se plaint avec raison de devenir *nerveux*. Alors il est inquiet, agité, irrité. Son esprit se ressent malgré lui de l'acuité de ses sensations. Son humeur est bizarre, fantasque, et il en convient. Enfin, il s'impatiente de tout, même de ses impatiences; heureux encore lorsque l'appréhension de quelque maladie mortelle, comme la phthisie ou l'anévrisme, ne vient pas lui ravir son dernier bien dans le peu de sommeil qu'il goûte encore. Ah! croyez-

moi, lecteurs, plaignez les gens nerveux!

Mais il est un troisième type que vous trouverez à votre choix dans les bouges de Paris ou dans les gorges du Valais. Une vie languissante, des sensations obtuses, une pensée endormie, un regard sans pensée, des chairs molles, flasques et décolorées, maintenues dans une peau diaphane ou terreuse, le besoin du repos ou mieux encore l'aversion pour le mouvement; un peu de sang étendu d'eau; presque pas de pouls sensible, à peine un cœur au physique, et point de cœur au moral; voilà, sous des couleurs un peu forcées, le portrait de l'homme lymphatique.

A présent, arrêtons-nous; mêlons ensemble tous nos sujets, croisons les races du Sud avec les races du Nord; marions les filles de la plaine avec les montagnards, les Valaises avec les Basques, la France avec l'Espagne, l'Europe avec le reste du monde, et nous aurons pour résultats ces types ou ces sous-types intermédiaires, innombrables, indescriptibles, que nos physiologistes se morfondent pourtant à décrire et à classer. Les diverses théories qui accompagnèrent successivement ces descriptions et ces classifications impossibles constituent ce qu'on est convenu d'appeler la doctrine des tempéraments: pitoyable doctrine s'il en fut, et dont je m'abstiendrais à coup sûr de parler, si elle ne devait nous conduire à l'examen d'une question plus intéressante: l'influence que l'ensemble des conditions organiques exerce sur l'homme moral.

Les quatre tempéraments des anciens n'étaient qu'une déduction hardie (très-hardie) du même nombre d'éléments admis alors dans la composition de l'univers: le *chaud*, le *froid*, le *sec* et l'*humide*. Galien ayant d'ailleurs découvert ou imaginé les quatre humeurs, le *sang*, la *bile*, l'*atrabile* et la *pituite*, il était naturel, les solides étant alors comptés pour rien, que la prédominance supposée de chacun des fluides accrédités donnât lieu à un tempérament particulier; les anciens avaient donc les tempéraments *bilieux*, *sanguin*, *phlegmatique* et *atrabilaire*. On sait que les progrès de l'anatomie nous ont depuis longtemps débarrassés de l'atrabile ou bile noire; on sait également que le phlegme ou la pituite sont devenus la lymphe sans avoir pour cela changé de nature. C'est donc à ces deux *importantes* acquisitions que nous devons le changement apporté de nos jours dans la nomenclature des tempéraments. Mais est-ce à dire pour cela que nos théories soient beaucoup plus satisfaisantes que les théories des anciens? Comme nous ne pouvons être à la fois juges et partie dans la question, nos arrière-neveux prononceront dans quelque mille ans d'ici, au risque de se tromper à leur tour.

Sthal explique les tempéraments par la proportion qui existe entre la consistance des fluides et le diamètre des vaisseaux, c'est-à-dire par la facilité plus ou moins grande que les fluides ont à parcourir ces derniers. Il en admet quatre, comme les galiénistes, le *sanguin*, le *lymphatique*, le *mélancolique* et le *bilieux*. La théorie de Sthal est, ainsi qu'on en peut juger, une sorte de fusion entre le *solidisme* et l'*humorisme*.

Haller est beaucoup plus exclusif dans ses explications que le chef de l'école vitaliste: sa distinction des tempéraments repose explicitement sur le plus ou moins de force et le plus ou moins d'irritabilité des parties solides; ainsi: des solides résistants, unis à une irritabilité développée, donnent lieu au tempérament bilieux; peu d'irritabilité avec une fibre énergique, au tempérament sanguin; faiblesse des solides et irritabilité très-développée, au mélancolique; même condition des solides avec peu d'irritabilité, au phlegmatique. — Pour ce qui est du sang, de la lymphe, etc., il n'en est plus question. Haller nous transporte et nous laisse en plein solidisme; Brown, Bichat et Broussais exploiteront son héritage; mais Haller, en attendant, ne nous apprend rien de nouveau sur les tempéraments. Sa doctrine se réduit, selon nous, à la pure et simple exposition de faits acquis et que ses explications ne nous semblent nullement expliquer.

Hallé commence par distinguer les tempéraments en *généraux* et en *secondaires*; division qui ne prouve que trop l'élasticité du sujet. Quoi qu'il en soit, nous laisserons de côté sa deuxième classe, qui rentre dans le domaine de l'idiosyncrasie, et nous ne parlerons que de ses tempéraments généraux, auxquels il donne pour bases: 1° les systèmes vasculaire, sanguin et lymphatique, et leurs proportions respectives; 2° le système nerveux, considéré comme source

générale de la sensibilité ; 3° le système musculaire et ses rapports avec l'influence nerveuse qui en détermine les actions. Ainsi : l'excès du système vasculaire-lymphatique sur le sanguin nous donnera le tempérament *pituiteux* des anciens ; l'inverse, le *bilieux* ; et l'équilibre parfait, le *sanguin*. Mais remarquez que Hallé fait intervenir un élément nouveau, l'appareil nerveux, dont la susceptibilité est en rapport, selon lui, avec le mode et la proportion des combinaisons que nous venons d'indiquer. Pour Hallé, l'association de peu d'excitabilité avec une masse musculaire énorme forme le tempérament *athlétique* ; l'inverse, le tempérament nerveux. Ceci, nous en convenons, n'est encore qu'un simple fait sans interprétation théorique ; mais, au moins, ce fait est vrai ; si vrai que les variations d'embonpoint aux différentes époques de la vie modifient très-sensiblement l'impressionnabilité physique et morale des individus chez lesquels ces variations ont lieu. Cependant il est important d'ajouter un léger correctif à la proposition de Hallé : il n'est pas rare d'observer une innervation active, exubérante, exaltée même jusqu'à l'état morbide, chez des sujets dont les nerfs sont profondément ensevelis dans d'énormes masses charnues ou du moins graisseuses. Beaucoup de femmes à Paris présentent ce type malheureux : c'est le tempérament *lymphatico-nerveux* de l'école moderne.

Cabanis admet six tempéraments : le sanguin, le bilieux, le mélancolique, le nerveux, le pituiteux et l'athlétique ; division arbitraire sans doute, et à laquelle il ne paraît attacher lui-même qu'une importance médiocre ; mais sa grande affaire est de démontrer l'influence spéciale que chacun de ces tempéraments exerce sur l'intellect et le moral des individus. N'allez pas croire qu'il en déduise seulement le degré de la sensibilité respective, ce qui serait légitime ; le degré même de l'activité mentale, ce qui pourrait être légitimé : la profondeur de la pensée, la tournure de l'esprit comme sa moralité, les vertus et les vices, enfin toutes les facultés affectives et intellectuelles de notre âme, découlent directement pour lui de l'état relatif de nos organes. Mais attendons encore pour crier au sophisme, et comptons nos adversaires avant de les combattre. Cabanis appuie son système de l'autorité de Sthal ; et Richerand, vingt ans plus tard, reprenant en sous-œuvre les idées de Cabanis, s'en empare, se les approprie, et les colore si bien de son style entraînant qu'elles restent dans la science ou plutôt à sa surface. Voici textuellement, nonobstant les récriminations de Gall et les dénégations si puissamment raisonnées de Georget, ce que nous lisons dans un livre estimé ou du moins répandu (*Physiologie*, par MM. Brachet et Fouilhoux) : « Dans le tempérament « sanguin, la sensation générale et les sen- « sations spéciales sont plus vives ; l'intelli- « gence est facile ; *elle embrasse tout*, elle ap- « profondit beaucoup, et elle produit les « talents distingués et les *hommes de génie*, « lorsque sa mobilité, qui lui est aussi « naturelle que la sensibilité, permet un « travail tenace et durable. » Mais cette persévérance au travail, cette ténacité, vient-elle donc du hasard ? Puisque le tempérament explique tout, pourquoi donc n'avoir pas décrit un tempérament *persévérant* et un tempérament *mobile* ? Il n'est pas d'effet sans cause ; mais enfin poursuivons : « L'homme bilieux est vif, actif, « très-apte à tout. Il joint une persé- « vérance et une ténacité à toute épreuve « dans l'exécution de ses projets ; » ce qui ne répond pas à ce que nous demandions tout à l'heure à propos de l'homme sanguin ; enfin « il est possédé d'une AMBITION DÉME- « SURÉE !! » Richerand, après avoir émis la même assertion plus élégamment que nos auteurs, prend la peine de l'appuyer d'exemples imposants. Alexandre, Jules-César, Brutus, Mahomet, Charles XII, le czar Pierre, Cromwel, Sixte-Quint et Richelieu, tels sont les personnages de sa galerie *bilieuse*, dans laquelle je demande la permission d'introduire l'empereur Napoléon, et à sa suite deux ou trois cents humbles mortels de ma connaissance, hommes ou femmes, médiocres, sans esprit, sans courage, sans persévérance, c'est-à-dire parfaitement dénués de toutes les facultés morales qui caractérisent le type.

Vous dirai-je à présent que Tibère, Louis XI, J.-J. Rousseau, le Tasse, Pascal et Gilbert sont les preuves sans réplique que, dans le tempérament *mélancolique*, « les idées sont extravagantes, le caractère bizarre et l'*insensibilité* très-grande. » L'insensibilité, grand Dieu ! j'avoue que Tibère et Louis XI justifient l'expression ; mais

Gilbert et Rousseau! la folie serait-elle donc devenue l'insensibilité, et l'hypocondrie un tempérament? — Quoi qu'il en soit, le tempérament *pituiteux* jouit du rare privilége d'enfanter des Pompeius Atticus et des Michel Montaigne; le *nerveux*, des Frédéric II et des Voltaire. — Quel malheur que mon portier, qui lui aussi est nerveux, n'ait jamais pu apprendre à lire! Richerand lui eût prouvé, sans doute, qu'il ressemble à Voltaire... Ah! de grâce, revenons à des idées plus saines!

Lorsque le célèbre de Bonald laissa tomber de sa plume cette définition de l'homme: « une intelligence servie par des organes, » la découverte d'un nouveau monde lui eût fait moins d'honneur. Cette définition n'était pourtant qu'une pensée vulgaire revêtue de l'expression oubliée d'un ancien philosophe (Enée de Gaza); mais ce n'est point de cela qu'il s'agit. Personne n'ignore qu'il existe entre le moral et le physique de l'homme une dépendance réciproque; il ne faut donc pas s'étonner que les tempéraments, de même que la constitution et les maladies, aient une part d'influence dans le cours de nos idées. En vertu même de la définition de Bonald, si vivement accueillie par les spiritualistes, tous les actes moraux seraient subordonnés à l'état de nos organes. Or, une fois ce principe admis, nous avons les prémisses d'une proposition dont la conséquence serait la justification des rapports établis par les anciens entre l'âme et les tempéraments. Malheureusement il n'est guère, en physiologie, de vérités absolues, et les principes exclusifs conduisent presque toujours à des résultats absurdes. Résumons-nous donc en peu de mots, et disons avec le plus sage et le plus érudit des physiologistes modernes, M. le professeur Adelon: 1° que les différences intellectuelles et morales, observées parmi les hommes, ont été à tort rapportées aux tempéraments; 2° qu'elles sont dues tout entières aux modifications, aux spécialités de l'organe cérébral; 3° que les tempéraments n'y ont de part qu'en influant sur la mesure d'activité du cerveau; 4° qu'il faut bien se garder de confondre les tempéraments et les caractères; 5° qu'il n'y a pas de dépendance absolue entre l'organisation générale qui constitue le tempérament, et le caractère des actes intellectuels et moraux; 6° enfin, que tous les portraits qu'on a tracés de ceux-ci dans chaque tempérament sont démentis par l'observation.

Peut-être devrions-nous compléter cet article par le tableau des maladies auxquelles prédispose chacun des tempéraments, avec les indications thérapeutiques ou hygiéniques qui en découlent; mais ceci rentre plus spécialement dans le domaine de la pathologie. Dr A. Teste.

TEMPÉRANCE (*sociétés de*). L'origine de ce genre d'association n'est pas aussi récente qu'on le croit d'ordinaire; elle remonte à ce moyen âge que l'ignorance, toujours présomptueuse, qualifie dédaigneusement de temps de superstitions, de ténèbres et de barbarie. C'est cependant ce moyen âge, où, comme de nos jours, tout n'était point parfait, il faut en convenir, qui nous a transmis les masses de lumières qu'il avait rassemblées dans le silence laborieux de ses cloîtres et dans les écoles de ses cathédrales, pour éclairer les voies de notre progrès intellectuel, artistique et social. Notre superbe a beau méconnaître ces faits, ils n'en sont pas moins là, qui, bien étudiés, mettent cette vérité dans tout son jour. L'idée première des sociétés de tempérance appartient au XIVe siècle ou au commencement du XVe; elle fut réalisée par les soins du landgrave de Hesse-Darmstadt de cette époque, dans sa capitale, peuplée alors d'environ seize mille âmes, et à Mayence, ville plus considérable, dépendant de sa principauté.

Les affiliés contractaient l'engagement de ne point boire de l'eau de vie et de ne point s'enivrer; plus, de se borner à sept *coupes* de vin au dîner. Cette mesure équivalait, à ce qu'il paraît, à nos verres actuels. La règle imposée était fort peu rigoureuse, quoiqu'elle eût un but de modération et de retenue. On peut donc hardiment en conclure que les bons Allemands d'aujourd'hui ont scrupuleusement conservé les usages de leurs aïeux. Ceux qui enfreignaient la prescription à laquelle ils avaient volontairement adhéré étaient punis par un retranchement de deux coupes à chaque repas; et il est à noter que le vin du Rhin, qu'on s'applique à laisser vieillir en cave, est généralement très-capiteux.

Les sociétés modernes de tempérance ne datent guère que de 1828, et c'est aux Etats-Unis qu'elles ont pris naissance. En 1830 on y comptait environ dix-sept cents de ces associations. On a calculé qu'avant

1828 la consommation annuelle de l'eau de vie s'élevait à deux millions cinq cent quatre-vingt-douze mille litres pour une population de douze millions d'habitants; que le chiffre annuel des victimes de l'ivrognerie y était, terme moyen, de quatre cent mille personnes des deux sexes, de tout âge et de toute condition. Quant à l'influence salutaire que ces institutions ont produite dans les provinces de l'Amérique septentrionale, elle est constatée par la diminution tant des distilleries que des débitants de liqueurs alcooliques.

L'exemple des Américains a trouvé de nombreux imitateurs en Europe, particulièrement en Allemagne et dans la Grande-Bretagne. La société de tempérance fondée à Londres, en 1831, a pris depuis une extension telle, que cinquante comités auxiliaires, agissant sous sa direction, dans cette capitale et ses environs, s'y étaient adjoints en 1842, et, à la même époque, il existait quatre-vingt-dix associations dans les différents comtés de l'Angleterre. Il résulte d'une circulaire que la grande société de Londres adressa, il y a dix-huit mois, à ces dernières, que le nombre des ivrognes dans le royaume-uni n'est pas moindre de six cent mille, dont cinq mille à peu près meurent chaque année, en moyenne cent cinquante-sept par jour, du déplorable abus de l'eau de vie.

En Ecosse, cent soixante mille individus, hommes et femmes, sont inscrits en ce moment sur les listes de tempérance. En Irlande, il y en a cinq millions cent cinquante mille, grâce au zèle infatigable que déploie le père Mathew, prêtre catholique de Dublin. « On a vu récemment cet apôtre de la tempérance, dit un journal anglais, obtenir en plusieurs endroits, et dans l'espace de peu de jours, l'enrôlement sous cet étendard moral de quarante mille, soixante mille, même quatre-vingt mille personnes. Pendant qu'il changeait de chevaux à Athboy (bourg d'Irlande, dans le Comté de Meath), deux mille paysans sont venus se jeter à ses pieds, en le priant de les recevoir dans son association. » Voici comment le père Mathew parle lui-même de sa tournée dans le nord de l'Irlande : « Le clergé, catholique, protestant ou presbytérien, a chaudement épousé la cause de la tempérance, ainsi que la plupart des propriétaires; et je ne m'en étonne pas, car il est démontré que partout où la tempérance est observée par le peuple, les terres sont parfaitement bien cultivées, et les rentes se paient avec exactitude. Dans toutes les villes que j'ai parcourues, j'ai été enchanté de la réception qu'on m'a faite, à moi qui ne suis entre les mains de Dieu qu'un vil instrument dont il se sert pour la régénération de mes compatriotes. »

Les sociétés de tempérance allemandes n'ont pas les mêmes succès que dans l'Union américaine et en Angleterre, si l'on en juge par la mesure qui a été prise l'année dernière dans la principauté de Waldeck. Le gouvernement de ce pays a fait de l'intempérance *une cause de prohibition au mariage*, fondée sur ce qu'il est impossible à un ivrogne de soutenir une femme et des enfants. L'ordonnance qui révèle ce fait curieux est formulée en ces termes :

« Art. Ier. Dorénavant la permission de se marier ne sera accordée à aucune personne qui se livrerait à l'ivrognerie qu'après qu'il aura été prouvé qu'elle s'est notoirement corrigée de ce vice.

« Art. II. Dans les rapports que les autorités ecclésiastiques auront à faire sur les demandes tendant à obtenir l'autorisation de contracter mariage, elles doivent expressément indiquer si les futurs époux sont ou non sujets à s'enivrer. »

Quelque opinion que l'on puisse se faire sur la durée des effets moraux des sociétés de tempérance, toujours est-il que la réforme qu'elles opèrent et qu'elles ont la volonté d'opérer est une tentative extrêmement louable et en parfaite harmonie avec la doctrine catholique, qui non-seulement fait une vertu de la tempérance, mais qui prescrit de plus, à certaines époques de l'année, l'abstinence et le jeûne, pour des motifs de piété que corroborent d'ailleurs les principes de diététique et d'hygiène les plus positifs. H de C.

TEMPÉRANTS (*méd.*), TEMPERANTIA. Remèdes propres à calmer l'excès d'action et d'excitation d'une partie, d'une fonction, de l'économie tout entière, et surtout les mouvements désordonnés qui s'y manifestent. Ainsi l'on tempère la chaleur fébrile et l'inflammation par les antiphlogistiques, la circulation désordonnée par les sédatifs de cette fonction, les convulsions par les antispasmodiques, etc. Rien n'est plus vague que la dénomination de tempérants, et rien de moins spécial que le mode d'action de ces agents, et la plupart des moyens médi-

caux peuvent devenir tempérants suivant l'espèce des lésions et les circonstances dans lesquelles on les administre. Ce mot n'est pas non plus synonyme de *rafraîchissants*, comme on a coutume de le dire, puisque ces derniers ne sont que les tempérants de la chaleur.

Les tempérants généraux sont : les délayants, les doux narcotiques, les bains, la saignée etc. Les tempérants locaux, les fomentations, les cataplasmes, les embrocations et autres remèdes topiques émollients. On regarde comme plus particulièrement tempérants les plantes acidules, telles que l'oseille, l'alleluia, les fruits du groseiller, du citronnier, du berberis, etc.; celles qui contiennent des sels nitreux, comme la pariétaire; les émulsives, comme les semences froides, l'amande douce; certaines boissons animales, comme le petit lait, etc. De tous les médicaments officinaux ayant reçu le nom de tempérants, un seul est encore conservé de nos jours : c'est la poudre tempérante de Stahl, mélange de 9 parties de sulfate de potasse, d'autant de nitrate de potasse et de deux parties de cinabre ou sulfure rouge de mercure. Le médecin auquel elle doit son nom la préconisait contre les convulsions des enfants, les maladies nerveuses telles que l'histérie et l'épilepsie, ainsi que dans les fièvres accompagnées de beaucoup de chaleur. Sa dose est de 6 à 20 grains, mais son usage est presque abandonné.

L. de La C.

TEMPERATURE (*phys.*). Expression par laquelle on désigne en physique le degré sensible de chaleur offert par les corps. — Si nous voulions faire une étude complète de ce que peut offrir d'important l'histoire des températures, il faudrait d'abord les envisager sous le point de vue physique, puis sous le rapport physiologique, car l'influence du calorique est tout à fait indispensable au développement et à l'entretien de la vie dans les corps organisés. Mais comme presque toutes les considérations auxquelles peut donner lieu le mot *température* se trouvent déjà développées en plusieurs endroits de cet ouvrage, bornons-nous à présenter, sous forme de propositions, le résumé de ces connaissances disséminées dans une foule d'articles spéciaux auxquels nous renverrons.

La température des corps en général provient de la tension du calorique libre qu'ils contiennent, c'est-à-dire de cette portion qui, ne se trouvant pas employée à lutter contre l'attraction qui sollicite toutes les particules matérielles, développe contre elle-même sa faculté expansive, et produit tous les phénomènes nommés actions physique et chimique du Calorique. (*Voy.* ce mot.) — La température se manifeste par la sensation de froid ou de chaleur que les corps font éprouver à nos organes; mais, comme leur disposition peut à chaque instant modifier sous ce rapport nos sensations, il est nécessaire de recourir, pour apprécier les températures, à l'instrument appelé Thermomètre. (*Voy.* ce mot.) — Nous n'avons aucun moyen de juger la quantité absolue de calorique qu'il faut ajouter ou retrancher à un corps pour faire varier sa température d'un certain nombre de degrés, mais l'expérience est venue démontrer que les substances hétérogènes offrant même poids, même forme, et soumises à des circonstances parfaitement identiques, exigent, pour se mettre en équilibre de température, des proportions différentes de calorique. C'est cette disposition spéciale qui s'exprime en physique par les mots *capacité des corps pour le calorique. Leur faculté conductrice*, c'est-à-dire l'aptitude plus ou moins grande dont ils jouissent pour recevoir ou transmettre ce fluide, exerce encore également, eu égard à la durée de sa répartition, une influence très-marquée. La nature des corps, la manière dont ils se trouvent mis en relation, enfin le poli, l'éclat de leurs surfaces, sont autant d'éléments d'une haute influence sous ce rapport. — Les variations de température que subissent les corps sont ordinairement accompagnées d'un changement de volume qui diffère suivant chaque espèce de substance. Ce double effet du calorique a fait penser qu'il devait y exister sous deux états distincts; d'abord à l'état *latent* ou *combiné*, c'est-à-dire n'agissant pas sur le thermomètre, et servant uniquement à maintenir les particules matérielles à certaines distances les unes des autres, en contrebalançant de la sorte les effets de l'attraction moléculaire; puis à l'état *sensible*, c'est-à-dire excitant en nous la sensation de la chaleur, appréciable pour nos instruments, et déterminant, en raison de sa faculté expansive, tous les phénomènes de la rayonnance. — Une autre conséquence découle du même principe : c'est que tout

corps doit éprouver une variation de température chaque fois que, sollicité par une puissance mécanique, il vient à changer de volume. La compression force en effet une partie du calorique latent à devenir libre, et la dilatation transforme une portion de celui qui se trouve libre en calorique latent, d'où résulte que, dans le premier cas, le corps doit s'échauffer, et dans le second, au contraire, se refroidir. — Comme la force d'attraction qui tient les molécules des corps enchaînées les unes aux autres décroît rapidement à mesure que la distance qui les sépare augmente (*voy.* Attraction), il doit nécessairement y avoir, pour tout corps qui s'échauffe, une limite où l'action expansive du calorique, devenant prépondérante, le force à changer d'état et le convertit de solide en liquide, ou même le force à participer à la nature fluide de l'agent qui le pénètre. — Mais observons que cette transformation ne s'opère pas instantanément, aussitôt que les corps ont atteint une température donnée et variable pour chacun d'eux: le phénomène n'a lieu que par degrés, et à mesure seulement que de nouvelles quantités de calorique, sous forme latente, viennent en quelque sorte se combiner avec le corps dont elles changent l'état sans modifier la température. — Sans prétendre rien décider sur *la température primitive de notre globe*, sans examiner davantage si l'état actuel des choses est ou n'est pas le résultat d'un équilibre définitivement établi, mais nous arrêtant uniquement aux faits, il est positivement démontré que la terre jouit d'une température propre, qui va toujours en augmentant à mesure que l'on s'éloigne de sa surface pour pénétrer dans son intérieur, et cela dans une progression d'à peu près un degré pour trente mètres. Vient ensuite, parmi les causes calorifiantes de notre globe, l'action du soleil, la plus puissante et la plus constante de celles qui lui sont extérieures. Mais cette action est extrêmement variable: de là les changements périodiques qu'éprouvent les températures de la surface terrestre. On trouvera dans les deux mouvements de cette planète, celui de *rotation* et celui de *translation*, tous les éléments d'après lesquels doivent se calculer l'énergie de l'influence exercée sous ce rapport par l'astre dont nous recevons la lumière et la chaleur. (*Voy.* Géographie, Sphère, Soleil, Saisons.) D'autres causes locales, permanentes ou passagères, viennent encore modifier pour nous la distribution primitive de la chaleur; citons en première ligne l'élévation des lieux au-dessus du niveau de l'Océan, le rapport existant entre les parties solides et les parties liquides du globe, l'inclinaison du sol, sa nature et l'état habituel de sa surface, la direction ordinaire des vents, leur intensité, aussi bien que l'état de sécheresse et d'humidité. (*Voy.* Climat.) — *La température moyenne d'un lieu* s'évalue en prenant le moyen terme entre le maximum et le minimum de la hauteur thermométrique durant le cours de l'année, et en tenant compte de la durée de chaque température. Ainsi nous additionnerons les températures moyennes diurnes, nous les diviserons par le nombre des jours de l'année, ce qui donnera pour notre hémisphère, par exemple, une moyenne représentée par le mois d'octobre. Mais la chaleur distribuée, dans chaque contrée, à la surface de la terre, variant beaucoup d'une année à l'autre, il conviendra d'embrasser un grand nombre d'années pour faire des comparaisons entre les plus froides et les plus chaudes. — Quand il s'agit d'*évaluer la température moyenne d'une année*, il ne suffit pas de pouvoir indiquer complétement la distribution de la chaleur dans les différents points du globe, il faut encore considérer les températures extrêmes dans chaque endroit, et les comparer entre elles. (*Voy.* Météorologie.) — Ces comparaisons sont de la plus haute importance, en agriculture surtout, où elles apprennent l'acclimatation et la réussite de tel végétal dans tel lieu plutôt que dans tel autre. — La température de l'atmosphère suit une progression inverse à celle de la terre et diminue à mesure qu'on s'élève. — *Quant à la température des êtres organisés*, il est évident que ceux-ci doivent, jusqu'à un certain point, obéir aux lois générales du calorique, ainsi que tous les autres corps de la nature, et tendre à se mettre en équilibre de température avec les milieux dans lesquels ils se trouvent plongés. Mais cette tendance se trouve ralentie et même quelquefois empêchée par des causes inhérentes à leur organisation physiologique. Cette température constante ou variable des animaux est une de leurs propriétés les plus remarquables, et sert à caractériser les principales divisions du règne animal. Ainsi les animaux à sang chaud, les animaux hiver-

nants, offrent une température, à quelques nuances près, la même pour tous, indispensable à leur existence, et qu'ils conservent habituellement, même au milieu des causes les plus propres à la faire varier. (*Voy.* Air, Atmosphère, Climat, Saisons.) Toutefois il est des limites au delà desquelles les forces de leur organisation deviennent insuffisantes et réclament l'emploi de secours étrangers pour entretenir cette uniformité. Ces limites ne sont pas fixes, et dépendent de plusieurs causes qui les font varier. Citons à ce sujet quelques cas de chaleur et de froid excessifs supportés par l'homme. A Pondichéry, à Bassora, au Sénégal, le thermomètre peut atteindre jusqu'à 45° + 0, et, d'après les savants de l'expédition d'Égypte, le même instrument, exposé au soleil, s'est élevé jusqu'à 70° + 0 à Philoë. — D'un autre côté, les capitaines Parry et Franklin nous apprennent que, durant leur voyage dans l'océan Glacial, le thermomètre s'est abaissé, en 1819, jnsqu'à 50° — 0; ce qui donne une échelle totale de 120 degrés, c'est à-dire dépassant d'un cinquième celle comprise entre la congélation et l'ébullition de l'eau. — Les animaux à sang froid développent, en général, beaucoup moins de chaleur que les précédents, et n'ont point une température fixe et participant plus ou moins à celle du milieu qui les environne; ils peuvent, sans cesser de vivre, mais en perdant seulement de leur activité, se trouver soumis à un refroidissement plus grand et surtout plus prolongé que celui auquel résistent les animaux à sang chaud. Chez ces derniers, la respiration et la circulation paraissent être la source exclusive de la chaleur; chez les autres, les mêmes fonctions jouent encore en grand rôle, mais leur influence n'est plus aussi immédiate et aussi nécessaire, puisque, dans certaines circonstances, on les voit entièrement suspendues durant un temps plus ou moins considérable, pour reprendre ensuite toute leur énergie. Leur température se trouve donc puissamment influencée par celle des milieux dans lesquels ils vivent. (*Voyez* dans cet ouvrage les articles Respiration, Circulation, Vie, Règne animal, et de plus les travaux de MM. Becquerel et Breschet sur la chaleur animale.

Les végétaux ont-ils une température qui leur soit propre? Cette opinion, niée jadis par les uns, admise par les autres, ne saurait plus être repoussée par les physiciens de nos jours. Citons à ce sujet les travaux de MM. Dutrochet, Becquerel, Turpin, etc.

Lepecq de La Cloture.

TEMPÉRATURE DES CLIMATS. La présence du soleil sur l'horizon et sa position par rapport à l'équateur sont deux circonstances qui modifient sans cesse la densité de l'air. La densité des couches atmosphériques en un lieu quelconque décroît généralement à mesure que l'on s'éloigne de la surface de la terre, et il en est de même de la température. Les observations de ce genre, pour être utiles à la science météorologique, doivent être faites en très-grand nombre et groupées de manière à procurer des résultats comparables; tels sont ceux qu'on appelle *températures moyennes* des jours, des mois et des années. La température moyenne pendant un jour est la moyenne des températures correspondantes à tous les instants dont ce jour se compose; mais, comme il serait très-pénible de l'obtenir de la sorte, M. de Humboldt a proposé une règle qui consiste à prendre simplement la demi-somme des températures *maximum* et *minimum* de chaque jour, c'est-à-dire celles de deux heures après midi et du lever du soleil. Cependant cette moyenne approximative s'éloigne d'autant plus de la véritable que le lieu pour lequel on opère est plus septentrional. Dans les plus longs jours la température *maximum* de la terre est à deux heures, et dans les jours les plus courts elle est à trois heures. Dans les lieux compris entre les parallèles de 46 et 48 degrés, la température, au coucher du soleil, est à peu près la température moyenne du jour. Enfin les températures d'octobre et d'avril donnent approximativement la température moyenne de l'année. Toutefois, à Paris, la température de huit heures et demie du matin, au mois d'octobre, donne plus approximativement la moyenne de l'année.

Au Caire la temp. moy. est de	22°,4 cent.
A Rome.	15,8
A Philadelphie	11,9
A Pékin	12,6
A Londres.	11,0
A Paris	10,6
A Dublin.	9,2
A Gœttingue.	8,3
A Copenhague	7,6
A Stockholm	5,7
A Upsal	5,4
Au Cap-Nord.	0,0

Lorsque l'on compare les températures moyennes relatives aux mêmes latitudes, soit boréales, soit australes, on reconnaît que les parallèles terrestres ne sont pas en général des lignes isothermes; celles-ci, au contraire, sont très-compliquées. La cause de ces inégalités tient aux différentes natures du sol, à l'influence des vents, et à ce que l'hémisphère austral est couvert d'une plus grande masse d'eau que le nôtre. Cependant, au-dessous de 30 degrés, les lignes isothermes, dans la zone torride, diffèrent très-peu des parallèles à l'équateur terrestre; ainsi, il n'est pas vrai, comme on l'a dit pendant longtemps, que l'ancien monde soit plus chaud que le nouveau monde: il existe dans l'un et l'autre une zone comprise entre les parallèles de 40 à 50 degrés, où le décroissement de la température moyenne est le plus rapide; et c'est ce qui fait, comme l'a observé M. de Humboldt, que nulle part les produits de la végétation et de l'agriculture ne sont plus variés. Quant aux températures moyennes des deux hémisphères, elles sont sensiblement différentes l'une de l'autre, à parité de latitude, et la plus élevée est dans l'hémisphère boréal. Les physiciens ont formé un autre tableau qui montre combien les hivers et les étés diffèrent entre eux sur toutes les lignes isothermes depuis 28 et 30 degrés de latitude nord jusqu'aux parallèles de 55 et 60 degrés. Les températures extrêmes en différents lieux du globe ne sont pas moins intéressantes à connaître. En voici quelques unes observées à Paris.

Maximum de froid.

En 1665.	5 février. .	— 21°,2 centigr.
1776.	29 janvier. .	— 19,1
1783.	30 décembre.	— 19,1
1795.	26 janvier. .	— 23,1
1820.	11 janvier. .	— 14,3
1823.	14 janvier. .	— 14,6

Maximum de chaleur.

En 1705.	8 août. .	— 35°,3 centigr.
1793.	8 juillet. .	— 38,4
1800.	18 août. .	— 35,3
1808.	15 juillet. .	— 36,2

A Paris la température moyenne est de 11°,2 centigr. environ. Il est à remarquer que les observations ont été faites avec des thermomètres placés au nord, à l'ombre, et autant que possible à l'abri de la réverbération du soleil. D'après les observations du capitaine Parry, faites en 1819, au milieu du détroit de Davis et de la baie de Baffin, le maximum de la température s'est trouvé de 7°,7, et le minimun de —3°,3— en juillet, à l'île Melville, par 74°,30 de latitude.

Maxim. — 14°,4;	Minim. — 42°,8	(en déc.)
27,2;	45,0	(en fév.)
17,2;	5,5	(en août.

Lors de ces grands froids, le mercure y gèle naturellement à l'air libre. La température moyenne du pôle nord est fort difficile à déterminer, parce que les navigateurs ne sont pas allés au delà du 82ᵉ degré de latitude. Néanmoins M. Arago, en discutant avec soin toutes les observations qui ont été faites par les capitaines Parry et Scoresby, dans la région nord, a pensé que cette température moyenne ne devait pas différer beaucoup de 25 degrés centigrades au dessous de zéro.

Température des régions élevées. — Les expériences de Saussure, faites en juillet, sur le col du Géant, dont la hauteur au-dessus de l'Océan est de 3,600 mètres, ont donné une diminution d'un degré du thermomètre de Réaumur par 100 toises d'élévation, ce qui correspond à un degré centigrade pour 156 mètres. Dans la première ascension aérostatique de MM. Gay-Lussac et Biot, du mois d'août 1804, ces savants ont remarqué un abaissement de 3°,2 centigr. pour une hauteur de 2,700 mètres, et, dans la seconde ascension du mois suivant, M. Gay-Lussac vit un abaissement de 40°,25 centigr. pour une hauteur de 7,000 mètres. En s'arrêtant à la moyenne entre ces observations, la hauteur correspondant à un degré centigrade serait de 164 mètres 5. Cependant, si l'on recueille les observations de Saussure dans les Alpes, de M. de Humboldt en Amérique, et de Ramond dans les Pyrénées, l'on en déduit avec plus de certitude une élévation de 190 mètres pour un degré d'abaissement. En voici quelques-unes :

Sous la zone torride.

Hauteur.	*Température.*
0ᵐ	+27°,5
974	21,8
1949	18,4
2925	14,3
3008	7,0
4872	1,5

Sous la zone tempérée.

Hauteur.	*Température.*
0m	+12°,0
974	5,0
1949	0,0
2923	4,8
3000	» »
4872	» »

TEMPÉRATURE DES PROFONDEURS. Les eaux répandues à la surface de la terre rendent nécessairement la distribution de la chaleur plus uniforme. Celles de l'océan Atlantique et du grand Océan ne varient pas, selon M. de Humboldt, d'un degré de température sur une étendue de plusieurs milliers de lieues carrées, toutefois lorsqu'on observe à de grands distances des côtes. Dans la zone comprise entre l'équateur et le 27e degré de latitude nord, la température de la mer est sensiblement constante; mais elle est assez variable dans les latitudes élevées, où la fonte des glaces polaires, les courants produits par cette fonte, et l'obliquité des rayons solaires diminuent la température de l'Océan.

Un grand nombre d'observations de plusieurs voyageurs prouvent que la température maximum des mers équinoxiales est de 29° centigr. environ; et il est remarquable qu'en aucun lieu du monde la température de l'Océan n'excède 30°. Cette température décroît beaucoup plus rapidement en pénétrant dans les profondeurs des mers qu'en s'élevant dans les régions supérieures de l'atmosphère. Saussure paraît être le premier qui ait fait cette remarque, et Ellis a conclu, de beaucoup d'expériences faites dans les mers d'Afrique, que la température des eaux diminue jusqu'à 650 brasses (4,200 mètres), après quoi elle augmente. Ces observations très-délicates réussissent très-bien à l'aide d'un thermomètre à *minima;* c'est l'instrument dont le capitaine Sabine a fait usage dans son voyage scientifique autour du monde.

Dans les grandes masses d'eau, alimentées par la fonte des neiges, la température de leur fond doit répondre au maximum de densité; et, en effet, Saussure l'a trouvée de 4°,2 à 6°,9 dans plusieurs lacs de la Suisse. Il en est de même, selon Ellis et Forster, de la température du fond des mers polaires et de celui de l'Océan dans les régions tempérées. De ce dernier fait M. de Humboldt a conclu à l'existence d'un courant sous-marin, dirigé du pôle à l'équateur.

Un autre fait bien établi, c'est que, sous l'équateur, la température des eaux est supérieure à celle de l'air; le contraire a lieu sous les latitudes élevées.

La température intérieure du globe a aussi été étudiée par divers physiciens; mais il n'existe pas assez d'expériences précises pour déterminer, d'une manière certaine, la loi d'augmentation de la chaleur à mesure que l'on pénètre plus avant dans l'écorce terrestre. Saussure avait remarqué que les glaces et les neiges qui recouvrent les hautes sommités des Alpes se fondaient dans leurs parties inférieures; il en attribua la cause à la chaleur propre du globe; il fit, pour s'en assurer, plusieurs expériences dans les salines de Bec, desquelles il conclut une augmentation de chaleur d'un degré centigrade par 26 mètres. D'autres physiciens firent des expériences semblables dans les mines et sur les eaux sortant de grandes profondeurs, M. Gentaume dans les mines de Givor-Magny près Béfort, M. d'Aubuisson dans les mines de Treyberg, M. de Humboldt dans ces dernières mines et dans celles d'Amérique, qui s'accordent également à constater l'accroissement de la chaleur, et à fortifier de plus en plus l'hypothèse souvent renouvelée d'une chaleur intérieure et centrale. M. Cordier, dans ses expériences, dont il a rendu compte à l'Académie des Sciences en 1827, a conclu que la valeur de l'accroissement de température, à mesure que l'on descend dans les entrailles de la terre, n'est pas la même dans tous les points d'un même pays, et que la variation n'est pas en rapport avec la latitude. La chaleur propre du globe terrestre est donc incontestable, et son effet es tel qu'elle ne tarde pas à détruire l'influence du soleil à une certaine profondeur. Par exemple, les variations diurnes du thermomètre, très-sensibles à l'air libre, sont nulles à 5 mètres de profondeur, et, depuis plusieurs années, le thermomètre des caves de l'Observatoire, placé à 30 mètres au-dessous du sol, ne cesse de marquer 12 degrés centigrades. La température des lieux profonds, comme à 40 ou 80 mètres, est constante pour un lieu déterminé, mais elle n'est pas la même dans différents cli-

mats; elle décroît généralement lorsqu'on s'avance vers les pôles.

TEMPÉRATURE MOYENNE DE LA TERRE. Il résulte d'un grand nombre de faits que la température moyenne du globe a diminué successivement depuis une époque très-éloignée qu'il est impossible d'assigner. Un des faits des plus frappants se présente en Sibérie, où l'on trouve à l'état fossile des animaux et des végétaux tellement conservés, qu'on ne peut se refuser à admettre qu'ils y ont vécu autrefois, et dont aujourd'hui les analogues n'existent plus que sous la zone torride. Quelques naturalistes pensaient, pour rendre raison de ce fait très-remarquable, que l'axe de rotation de la terre avait pu, antérieurement aux temps historiques, traverser sa surface en des points autres que ceux où ils sont maintenant. Mais MM. Laplace et Poisson ont prouvé que la hauteur du pôle, en un lieu quelconque, a été et sera toujours la même, ou du moins qu'elle n'a pu éprouver qu'une très-légère variation lors du dernier cataclysme. L'auteur de la *Mécanique céleste*, frappé de l'idée que la terre avait dû passer de l'état fluide à l'état solide par l'effet de son refroidissement, a démontré, en outre, que la longueur du jour n'a pas diminué d'un dix-millionnième depuis deux mille cinq cents ans, et que par conséquent la température moyenne de la terre est à peu près arrivée au point où elle doit rester stationnaire ; ainsi les forces de la nature, qui, antérieurement à l'existence de l'homme, ont produit de si grandes révolutions sur le globe, paraissent être depuis longtemps en équilibre, bien différentes en cela des ressorts du monde moral, dont l'action continue se tient dans une perpétuelle agitation.

TEMPES (*anatomie*), TEMPORA. Les tempes sont les parties de la tête s'étendant de chaque côté, depuis le front et les yeux jusqu'aux oreilles. Ce nom leur vient de ce qu'elles font connaître le temps ou l'âge des personnes par la couleur des cheveux, qui dans cet endroit blanchissent plus tôt que partout ailleurs. Ces régions sont formées par la peau moins épaisse que celle du crâne, et un tissu cellulaire lamelleux peu abondant; par plusieurs filets nerveux, l'artère et la veine temporales, l'aponévrose et le muscle du même nom; enfin profondément par les deux os temporaux. — Les coups et les chutes sur les tempes produisent une commotion plus ou moins grave dans le cerveau, et peuvent même déterminer la fracture du rocher (*voy.* TEMPORAL, *os*); leurs plaies intéressent presque toujours l'artère temporale, et nécessitent dès lors une compression méthodique ou la ligature du vaisseau. Ils se développe fréquemment dans la région des tempes des loupes qui finissent par acquérir un volume considérable.

TEMPESTA (ANTONIO), peintre et graveur, né à Florence en 1555, mort en 1630. Il étudia sous Strada et marcha sur la trace de son maître. Son dessin est parfois lourd, mais il y a de la grâce, du naturel, et quelquefois de l'énergie dans ses chasses et dans ses batailles. Il excellait surtout à peindre les animaux ; mais ses gravures, qui sont fort nombreuses, sont inférieures à ses tableaux. Ses gravures les plus connues sont celles de l'édition du Tasse, grand in-folio, Paris, 1644, et celles du *Traité* italien de Gallonius *sur les différents supplices* que l'on fit souffrir aux chrétiens lors de l'établissement du Christianisme, 1591, in-4°, reproduit en France en 1594 et en 1659.

TEMPÊTE. (*Voy.* VENTS, ORAGE, etc.)

TEMPLE (GUILLAUME) naquit à Londres, en 1627 ou 1629, et manifesta, dès sa plus tendre jeunesse, des talents distingués pour la littérature et les sciences. Il fit d'excellentes études à Cambridge, et acquit surtout une connaissance approfondie de la langue latine, qui lui fut très-utile plus tard dans des négociations importantes. Il commença ses voyages à dix-neuf ans, et apprit les langues de tous les pays qu'il parcourut. En 1654 il revint en Irlande, où il se maria avec une femme qu'il adorait. Il ne voulut accepter aucun emploi sous Cromwel; mais en 1670, à la restauration de Charles II il fut élu membre de la convention d'Irlande, et l'année suivante membre du parlement. Il s'y distingua par une parfaite indépendance et une grande impartialité. Nommé l'un des commissaires députés près du roi en 1662, il fut reçu avec distinction à la cour, protégé par le duc d'Ormond, lord Clarendon et le secrétaire d'État Arlington, puis chargé par ce dernier, au nom du roi, près de l'évêque de Munster, d'une mission secrète dont il s'acquitta avec une adresse et une activité merveilleuses. Une se-

conde mission en 1666 fut moins heureuse, parce qu'il avait été envoyé trop tard. Il fut nommé en 1668 ambassadeur aux états généraux des Provinces-Unies, où il gagna l'amitié du grand pensionnaire de Witt. La même année il concourut à la paix d'Aix-la-Chapelle. Il se retira des affaires pour vivre dans sa maison de Sheene, près de Richmond, et plus tard dans sa petite terre de Moor-Park, dans le Surrey. On le vit reparaître aux conférences de Nimègue, mais depuis 1680 il vécut exclusivement pour les belles-lettres, les sciences et la culture de ses beaux jardins. Il était chevalier, baron, seigneur de Sheene; son grand-père avait été secrétaire du fameux comte d'Essex, sous Elisabeth. Guillaume Temple mourut en février 1698. Il avait ordonné avant de mourir qu'on enterrât son cœur dans le plus beau de ses jardins, vis-à-vis de ses appartements, d'où il admirait la belle nature. Il a écrit des *Mémoires*, 1692, qui sont pour la postérité ce qu'il a laissé de plus intéressant; une *Introduction à l'Histoire d'Angleterre*, 1695; *Œuvres mêlées*, 1693; *Lettres curieuses*, 1700; des *Observations sur les Provinces-Unies*, et plusieurs autres ouvrages où l'on trouve beaucoup d'esprit et souvent du génie, mais sa prévention contre la France les dépare quelquefois. — JOHN TEMPLE, son fils, fut peu de temps secrétaire d'État au département de la guerre, et se noya dans la Tamise, dans un accès de désespoir causé par la trahison du général Hamilton, dont il avait garanti la fidélité. Il laissa deux filles, auxquelles leur grand-père légua tout son bien, à condition qu'elles n'épouseraient pas de Français. Elles étaient d'une mère française. CH. D'IGNYMONT.

TEMPLE (*arch.*). Dès les premiers temps où les hommes furent réunis en société, et qu'une vie commune leur fit sentir le besoin de se rassembler pour se livrer ensemble aux pratiques de leur culte, ils durent choisir des lieux qui fussent affectés spécialement aux cérémonies sacrées. Les premiers temples furent fournis par la nature même. Ce furent les hauts lieux, dit la Genèse, ce fut le sommet des montagnes, plus rapproché, croyait-on, du séjour de la Divinité, que naturellement ils choisirent d'abord pour lui adresser leurs prières. Vinrent ensuite les bois, dont l'obscurité était favorable au recueillement religieux, ou bien un simple terrain que bientôt on entoura d'une enceinte en terre ou en pierre. C'est ce que, chez les Grecs, on appelait ἱερὸν, lieu sacré, et chez les Celtes cromlech. Les enceintes sacrées furent perfectionnées par les Phéniciens, qui nous ont laissé plusieurs de ces monuments primitifs. Le plus important est le temple appelé *Giganteja*, dans l'île de Gozo. (*Voyez* Gozo.)

Quand les hommes abandonnèrent les tentes ou les chariots pour habiter des demeures fixes et plus solides, il fallut consacrer à leurs divinités des demeures plus somptueuses que celles qui les recouvraient eux-mêmes. C'est ainsi que la religion donna naissance à l'architecture, qu'elle devait continuer à inspirer pendant tous les siècles, et dont elle devait nous transmettre les plus beaux chefs-d'œuvre. (*Voy.* ARCHITECTURE.)

Les premiers temples furent analogues aux habitations des peuples qui les élevaient; c'est ainsi que les Troglodytes adorèrent leurs divinités dans des grottes, tandis que les peuples qui logeaient dans des cabanes érigèrent des édifices dont la forme ressemblait plus ou moins à cette espèce d'habitation. Aussi avons-nous trouvé dans la grotte l'origine du temple égyptien, dans la cabane le type du temple grec (*voy.* ARCHITECTURE); aussi est-ce à tort, selon nous, qu'on a voulu attribuer l'invention des temples à un seul peuple, aux Égyptiens, et faire dériver les temples d'Athènes et de Rome de ceux de Memphis ou de Thèbes. Beaucoup de peuples, tels que les Phéniciens et les Syriens, ont certainement bâti des temples dans le même temps que les Égyptiens, et l'on peut dire que les peuples du S.-O. de l'Asie les ont connus avant eux. Les temples égyptiens et les temples grecs diffèrent d'ailleurs, quant au plan, au caractère et aux détails, autant que les religions mêmes diffèrent entre elles, et ce ne fut que bien tard, quand, par l'effet de la conquête, les deux religions commencèrent à se mêler et se confondre, que la même fusion s'opéra plus lentement encore dans l'architecture des édifices sacrés. Nous pensons donc devoir séparer entièrement les monuments des deux pays, et, pour suivre l'ordre des dates, nous commencerons par jeter un coup d'œil sur la disposition des temples égyptiens.

Nous avons dit que la grotte avait été le type de l'architecture égyptienne; nous avons

vu que le manque de bois força les Égyptiens à y chercher un refuge, et que, lorsque la nature ne leur présenta pas des cavernes toutes faites, ou ne leur en offrit que de trop petites, ils durent en creuser de nouvelles ou agrandir celles déjà existantes. Bientôt, quand ces grottes leur parurent insuffisantes au culte de leurs divinités, ils commencèrent à élever des constructions en avant de ces demeures souterraines; tels sont, en effet, les plus anciens temples de l'Egypte; et même, quand l'usage des édifices isolés se fut introduit, ils continuèrent encore parfois à construire de ces hypogées. Tels sont les deux temples d'Ebsamboul, en Nubie. (*Voy.* EBSAMBOUL.)

Le temple égyptien occupait toujours une position élevée, non pas, comme on l'a prétendu, seulement pour le préserver des inondations du Nil et des exhaussements du sol, mais pour lui imprimer, s'il était possible, plus de grandeur et de majesté.

Sous les Pharaons il formait une réunion de bâtiments distincts, se divisant en trois parties: publique, centrale et privée.

La partie publique était elle-même formée du *dromos* et du *péristylos*. En avant du *dromos* se présentait une porte flanquée de deux massifs gigantesques et décorée de statues colossales et d'obélisques; c'est ce que nous sommes convenus d'appeler PYLONE. (*Voy.* ce mot.) Le pylone était précédé d'une avenue, souvent d'une longueur énorme, composée de sphinx, de béliers ou d'autres animaux. Lorsqu'on avait franchi cette première entrée, on se trouvait dans l'intérieur du *dromos*, vaste espace découvert, entouré de colonnes et sans doute orné de palmiers et autres arbres et peut-être aussi de fontaines, quand la nature du pays le permettait. Venait ensuite le *péristylos*, grande cour entourée de portiques, sorte de cloître qui communiquait par un second pylone à l'*hypostylos*, immense vestibule où se pressait une multitude de grosses colonnes, et qui constituait la partie centrale. L'*hypostylos* était la construction la plus élevée du temple après les pylones. Enfin se présentait la partie privée, comprenant trois sanctuaires, le *pronaos*, le *naos* et le *secos*, formant le temple proprement dit. Le *pronaos* était une salle ornée de colonnes. Le *naos*, enceinte immédiate, se composait souvent de plusieurs pièces communiquant à des appartements habités par les prêtres. Enfin, le *secos*, où était l'image du dieu, n'était souvent qu'une sorte de niche ou de loge où l'on renfermait l'animal sacré que l'on adorait, non, ainsi qu'on l'a cru, comme étant la divinité elle-même, mais comme en étant le symbole.

Tels étaient les temples complets qui furent érigés sous les Pharaons, tels se présentent encore à nos yeux ceux de Memnon et de Medinet-Abou, qu'on a pris longtemps pour des palais, le temple d'Hermopolis et le grand temple d'Apollinopolis.

Quand l'Egypte passa sous la domination des Perses, lorsque Cambyse, mettant tout à feu et à sang, imposant partout la loi du vainqueur, fit taire les institutions, s'il ne put les changer, la religion égyptienne ne put songer à ériger des temples; mais, sous le gouvernement plus paisible, plus modéré de ses successeurs, quelques édifices sacrés commencèrent de nouveau à s'élever, mais déjà leur plan s'était modifié. Souvent les colonnes ont disparu du *pronaos*, et des murailles masquent l'*hypostylos* pour dérober aux étrangers un culte qui n'est plus celui des maîtres du pays. A cette domination des Perses appartiennent le grand temple de Philœ et le temple du sud à Karnak.

Sous Alexandre et les premiers Lagides l'art se relève; mais ce que le temple a gagné en richesse et en perfection de sculpture, en légèreté dans le galbe de ses colonnes, en aplomb dans ses murailles qui tendent à se rapprocher de la perpendiculaire, il l'a perdu en majesté; il a encore vu disparaître quelques-unes des parties qui constituaient son ensemble harmonieux. Le *dromos* et le *peristylos* n'existent plus, et le temple est réduit au sanctuaire et à l'*hypostylos*. De cette époque datent le temple d'Antœopolis et les grands temples de Denderah, Ombos et Latopolis.

Les colonnes s'effacent du *pronaos* sous la seconde période des Lagides, qui vit s'élever le temple de Déboud, en Nubie, et les petits temples de Latopolis et d'Ombos. Enfin, sous la troisième période de ces princes, l'hypostylos n'existe plus, le nombre des sanctuaires diminue, et les colonnes rangées extérieurement autour du temple le métamorphosent en une espèce de *périptère* (*voy.* ci-après), comme ceux de Dandour en Nubie, et d'Hermonthis, le *Typhonium* de Denderah, et les petits temples d'Apollinopolis et de Philæ.

Puis arrivent les Romains, qui, avec leurs lois, imposent aux peuples conquis le culte de leurs divinités, qui introduisent Vénus et Jupiter dans les sanctuaires d'Osiris ou d'Athor. C'est ainsi que de la fusion des deux religions devait naître la fusion des deux arts si différents dans leur principe, cette fusion dont les deux temples d'Éléphantine et celui d'Elithya sont les premiers signes, et qui devait conduire bientôt à couvrir le sol de l'Egypte de monuments purement romains, tels que ceux d'Antinoé.

Nous arrivons aux admirables temples de la Grèce, et à ceux de l'Italie dont ils ont été les modèles. Nous ne reproduirons pas ici le parallèle que nous avons établi entre ce temple et la cabane que nous avons indiquée comme étant son type primitif. (*Voy.* Architecture.) Nous ajouterons seulement quelques mots qui peuvent donner une nouvelle force à nos assertions. Les premiers temples de la Grèce étaient de bois; Pausanias, IV, VIII, nous apprend que tel était celui qu'Agamèdes et Trophonius dédièrent à Neptune. Nous lisons dans le même voyageur que, de son temps, on voyait encore à Élis un temple dont le toit sans murs portait sur des piliers de bois de chêne, et qu'au même lieu il y avait aussi à cette époque, dans le portique postérieur du temple de Junon, une colonne du même bois.

Vitruve nous a conservé un nouveau témoignage de cette origine et de cette constitution première dans les notions qu'il nous donne du temple toscan, dont la structure, selon toutes les apparences, avait été, dans des temps reculés, empruntée à la Grèce par les Etrusques, ainsi que sa langue, son écriture et sa mythologie, dans lesquelles il est si facile de reconnaître une émanation très-ancienne des pratiques et des usages de la Grèce. Le temple toscan de Vitruve était un composé de bois de charpente; des poutres formaient sa toiture, ses combles et son entablement.

Les temples étaient nombreux dans toutes les villes de la Grèce. Le plus beau et le plus grand était toujours consacré à la divinité protectrice de la ville; c'est ainsi qu'on comptait au nombre des plus magnifiques édifices le temple de Minerve à Athènes, ceux de Diane à Ephèse, d'Apollon à Delphes, de Jupiter à Olympie, de Vénus à Paphos et à Cythère. Généralement les temples de ces divinités protectrices étaient situés dans le lieu le plus élevé. Les temples de Mercure se trouvaient dans les places publiques, sur les marchés, ceux d'Apollon et de Bacchus près des théâtres, ceux d'Hercule près des gymnases, des amphithéâtres ou des cirques, ceux de Mars, de Vénus et de Vulcain près des portes, en dehors des villes, ceux de Cérès dans les lieux retirés de la campagne, enfin ceux d'Esculape sur les hauteurs, où l'air était plus sain pour les malades qui venaient implorer le secours du dieu de la médecine.

En général les temples étaient tournés vers l'orient, comme les églises chrétiennes. Vitruve prescrit cette orientation, afin, dit-il, que ceux qui prient ou qui sacrifient au dehors, envisagent tout à la fois le temple et l'orient, en même temps que les images des dieux, placées au fond du sanctuaire, semblent se lever, et comme des astres s'avancer de l'orient pour regarder les suppliants.

Pour donner plus de majesté et d'élégance aux temples, ils étaient exhaussés sur plusieurs rangs de gradins; on appelait ce soubassement χρηπίδωμα.

Les temples étaient de forme ronde ou rectangulaire. Les édifices ronds étaient en très-petit nombre chez les Grecs, et surmontés de coupoles appelées θόλος. On n'en trouve que six indiqués par Pausanias, et trois seulement étaient de véritables temples; c'étaient un sanctuaire voisin du temple d'Esculape à Epidaure, le temple de Sparte où étaient placées les statues de Jupiter et de Vénus; enfin, le temple appelé le *foyer commun*, κοινὴ ἑστία, à Mantinée. Sur le vaisseau, d'une grandeur extraordinaire, que Ptolémée Philopator, roi d'Egypte, fit construire, il y avait, entre autres édifices, un temple rond consacré à Vénus. (Athén., *Deipnos.*, L. V.). L'ancien architecte San-Gallo parle, dans un ouvrage que possède la bibliothèque Barberini, d'un temple rond à Delphes, consacré à Apollon. On ne peut pas assurer que le temple que Périclès fit construire à Eleusis ait eu une forme circulaire; mais, quand il aurait été carré, il n'est pas moins certain qu'il était surmonté d'une coupole et d'une sorte de lanterne. (Plut., *Périclès.*) La forme circulaire d'un temple de la Thrace, dédié au Soleil, était le symbole du disque de cet astre.

Beaucoup plus communs chez les Romains, les temples ronds devaient souvent leur forme à quelque motif allégorique du

même genre; c'est ainsi que le temple de Vesta, bâti par Numa, et qui servit de type à ceux qu'on éleva plus tard en l'honneur de la même divinité, avait été fait de la sorte, dit Plutarque, non pour signifier par là que Vesta fut le globe de la terre, mais que par sa forme, le temple représentait l'univers, dont le feu sacré était censé occuper le centre.

Outre le joli temple de Vesta, situé sur les bords du Tibre, à Rome, et celui de la Sybille à Tivoli, nous possédons les restes de plusieurs autres temples ronds appartenant à l'époque romaine; tels sont le temple de Vénus Genitrix et de Mercure, près de Pouzzoles, dont le dernier est connu sous le nom de *Truglio*, de *trullus*, rond; tels sont à Rome le temple dit de Romulus, aujourd'hui église de Saint-Théodore, et le temple de *Minerva Medica*, celui de la *Toux*, à Tivoli; tels étaient nagnère encore ceux de Pluton et de Proserpine, à Autun. Souvent ces édifices présentaient à l'extérieur une forme polygonale, bien que conservant la forme ronde à l'intérieur; de ce nombre est le temple de Diane Lucifère à Pouzzoles, et c'est à un édifice de ce genre qu'a dû appartenir le fragment de muraille connu à Autun sous le nom de temple d'Apollon.

Rome possède un temple rond qui présente à sa façade un portique rectangulaire, disposition dont on chercherait vainement l'analogue parmi les autres édifices que nous a transmis l'antiquité; je veux parler du Panthéon, le plus beau, le plus pur et le plus intact de tous les monuments romains. (*Voy.* PANTHÉON.)

On appelait temple *monoptère* celui qui offrait simplement une coupole portée sur des colonnes disposées en rond, et dont le sanctuaire n'était pas fermé. Nous en avons un exemple dans les ruines du temple de Serapis, à Pouzzol. Cette forme élégante a été adoptée par les modernes pour la décoration des jardins, et on la retrouve dans les petits temples qui ornent la villa Borghèse à Rome, la *villa Reale* à Naples, et le parc de Trianon à Versailles.

Les temples rectangulaires avaient reçu différentes dénominations, suivant la disposition des colonnes qui les décoraient.

1° Le temple à *antes*, *in antis*, ou, comme les Grecs l'appelaient, παραστὰς, fut le premier à ordonnance régulière, selon la classification de Vitruve. L'usage des colonnes au frontispice des temples ne fut pas, dans les premiers temps, d'une nécessité absolue. Lorsqu'un sommier en bois, vu le peu de largeur de ces constructions, put sans inconvénient s'étendre d'un mur à l'autre, il y eut un vestibule couvert en avant de la porte qui se trouva reculée sous cet abri. Lorsque, plus tard, l'architrave composée de plusieurs pierres remplaça la plate-bande en bois, il devint indispensable de la soutenir par l'emploi des colonnes d'une *ante* à une autre, c'est-à-dire de la tête d'un des murs latéraux du temple à la tête de l'autre mur. Le temple *in antis*, le plus simple de tous les temples à colonnes, présentait donc des pilastres aux encoignures, et une colonne seulement de chaque côté de la porte. Tels étaient le temple d'Athènes, que Stuart appelle *temple sur l'Ilyssus*, et le temple de la Fortune à Rome, mentionné par Vitruve.

2° Le temple *prostyle* ne diffère du temple à *antes* qu'en ce que l'on substitua deux nouvelles colonnes aux pilastres et aux extrémités des murs de la *cella*, qui autrefois se prolongeaient de chaque côté de la façade.

3° Le temple *amphiprostyle* ou double *prostyle* présentait quatre colonnes à la façade antérieure, et autant à la face opposée.

4° Dans les temples *périptères*, les colonnes entouraient entièrement l'édifice. Vitruve place six colonnes à la façade, mais cette règle est loin d'être sans exception, et on trouve une foule de temples périptères qui ont un plus grand nombre de colonnes. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les plus beaux temples de l'antiquité, tels que le Parthénon et le temple de Thésée à Athènes, ceux de Jupiter Panhellénien à Egine, d'Apollon Epicurius à Phygalie, de Minerve Polyade à Priène, de Bacchus à Théos, de Vénus à Pompeï, de la Concorde et de Junon à Agrigente, de Cérès à Ségeste, enfin ceux de Corinthe et de Sunium, et deux des trois qui existent encore à Pestum. C'est ce genre de temple qu'on s'est efforcé d'imiter en partie dans la construction de la Bourse de Paris. Il y avait également des temples circulaires *périptères*, comme ceux de Vesta à Rome, et de la sybille à Tivoli.

5° Cette colonnade, ce portique régnant tout autour du temple lui donnaient une apparence grandiose, quoique tendant à resserrer la *cella*, qui restait toujours dans des proportions assez étroites. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, tout en conservant

à l'édifice son aspect noble et élégant, qu'on inventa le temple *pseudo-périptère* ou faux *périptère*, dans lequel les colonnes des ailes et de la façade postérieure sont engagées dans les murs de la *cella*, qui se trouva ainsi agrandie de tout l'espace qui, dans les temples *périptères*, séparait la muraille des colonnes du portique. Le temple de Jupiter Olympien à Agrigente était le plus ancien temple *pseudo-périptère* connu ; du même genre sont celui de la Fortune Virile à Rome et la Maison-Carrée à Nîmes, le plus bel édifice romain que possède la France.

6° Un double rang de colonnes entourait les temples *diptères*. Cette disposition, la plus riche et la plus dispendieuse de toutes, dut être rarement appliquée. Vitruve ne nous en cite que deux exemples : l'un dans Rome, le temple dorique de Quirinus, et l'autre beaucoup plus fameux, le temple de Diane, construit à Ephèse par Ctésiphon. Le temple d'Apollon Didyme à Milet, le plus magnifique de l'Asie-Mineure, construit par Péonius et Daphnis de Milet, était également *diptère*.

7° Les temples *pseudo-diptères* étaient de deux sortes : tantôt la façade présentait deux rangées de colonnes isolées, et les trois autres côtés une rangée seulement isolée, et une engagée dans le mur de la *cella;* tantôt on supprima entièrement sur les trois côtés la rangée de colonnes intérieure, ce qui donna à la galerie environnante la largeur de deux entre-colonnements. Hermogène d'Alabanda fit l'application de cette innovation au temple de Diane à Magnésie; mais c'est par erreur que Vitruve lui en attribue l'invention, puisqu'on connait en Sicile un autre temple *pseudo-diptère* qui certainement est d'une époque antérieure, le grand temple de Sélinunte, qui fut érigé à l'époque de la conquête de la ville par les Carthaginois, 409 ans avant J.-C., tandis qu'Hermogène ne vivait que sous Alexandre, c'est-à-dire vers l'an 330 avant J.-C. C'est sur ce plan légèrement modifié que vient d'être construite à Paris l'église de la Madeleine.

Les colonnes étaient toujours en nombre pair dans les façades des temples, car autrement il s'en fût trouvé une au milieu et devant la porte d'entrée; suivant qu'on en comptait à ces façades 4, 6, 8, 10 ou 12, les temples prenaient les dénominations de *tetrastyle*, *exastyle*, *octastyle*, *decastyle*, ou *dodecastyle*.

Les temples rectangulaires, à un très-petit nombre près, avaient ordinairement pour longueur le double de leur largeur; mais cependant, pour les temples périptères, les architectes grecs et romains différaient entre eux sur la disposition des colonnes latérales. Les Grecs mettaient aux ailes une colonne de plus que le double de celles de la façade, en comptant deux fois celles des angles; il en est ainsi au petit temple de Pestum, à celui de la Concorde à Agrigente, au temple de Thésée et au Parthénon à Athènes. Les Romains, au contraire, comptaient les entre-colonnements, et par conséquent plaçaient aux ailes une colonne de moins que le double de celles de la façade. Au reste, il s'en faut de beaucoup que cette règle ait toujours été observée, et l'on trouve des temples dont la longueur excède de beaucoup le double de la largeur; de ce nombre était celui d'Hercule à Agrigente, dont le duc de Serradi-Falco a publié dernièrement le plan dans son bel ouvrage des *Antiquités de la Sicile*.

Les plafonds des temples étaient ordinairement de bois, tant dans les plus anciens temples, tels que celui d'Apollon à Delphes (Pind., *Pyth.* 5, v. 52), que dans les édifices d'une époque moins reculée. Il y a cependant eu quelques temples qui, tels que celui de Thésée, étaient surmontés d'une voûte. Le toit, toujours à double égout, était formé de dalles en pierre ou en marbre, de tuiles, et quelquefois de plaques de métal. Les escaliers qui y conduisaient étaient ménagés dans l'épaisseur des murs et en forme de vis, comme Pausanias, liv. v, nous apprend qu'étaient ceux du temple de Jupiter Olympien dans l'Elide.

Certains temples, qu'on appelle *hypètres*, n'avaient pas de toiture, au moins en partie; les paroles de Vitruve ne disent pas qu'ils fussent complétement découverts, et M. Quatremère de Quincy pense que le milieu seul était à ciel ouvert. Le Parthénon était de ce nombre; dans ces temples la *cella* était plus longue que dans les autres. A l'intérieur étaient souvent deux étages de colonnes superposées, formant ainsi deux galeries, comme dans les Basiliques (*voy.* ce mot); il en était ainsi au Parthénon, au temple de Tégée, le plus beau du Péloponèse, bâti par Scopas dans la 95e olympiade, et au grand temple de Sélinunte.

Les premiers temples étaient généralement assez petits; la *cella* n'avait que l'étendue nécessaire pour la statue et l'autel, ce qui était suffisant, puisque en général chacun sacrifiait en particulier. On ne donna plus tard une grande étendue qu'aux temples de la divinité protectrice d'une ville ou d'un peuple, et on ajouta parfois à cette étendue en entourant le temple entier d'une enceinte appelée PÉRIBOLE, περίβολος (*voy.* ce mot), comme au temple de Vénus à Pompéi, ou en les faisant précéder d'une cour fermée, quelquefois ornée d'un portique autour duquel se trouvaient les logements des prêtres, comme on le reconnaît encore aux temples d'Isis et d'Esculape dans la même ville.

Le porche qui précédait le temple, et sous lequel était la porte d'entrée, s'appelait indifféremment *frons, pronaos, prodomos*, et *anticum*. *Frons* désignait pourtant d'une manière plus spéciale la façade proprement dite. L'extrémité opposée du temple portait le nom de *posticum*; quelquefois on y ménageait une pièce appelée opistodôme, destinée à renfermer les ex-voto, ἀναθήματα, et le trésor du temple, ou même le trésor public. C'est ainsi que les sommes énormes produites par la contribution, φόρος, que les villes grecques s'étaient imposée pour subvenir aux frais de la guerre contre les Perses, furent déposées à Athènes, dans l'opistodôme du Parthénon.

La *cella* ou sanctuaire portait également les noms de *domos*, *secos* ou *naos*. Dans des temples romains, tels que celui de Jupiter Capitolin, on trouvait quelquefois au fond du sanctuaire trois chambres consacrées à trois divinités; elles existent dans le temple grec de Jupiter Olympien à Agrigente, mais elles sont évidemment une addition romaine, comme il est facile de s'en assurer par l'examen de leur construction.

Le lieu où était la statue s'appelait θάλαμος, lit. Le temple d'Apollon Epicurius, à Phygalie, a présenté deux particularités remarquables et sans exemple. Une colonne isolée, d'ordre corinthien, mais dont le chapiteau, de la plus grande simplicité, paraît être le type primitif, était placée devant la statue du dieu; dans le mur de la *cella*, à l'intérieur, étaient des colonnes ioniques engagées, formant entre elles des espèces de renfoncements destinés sans doute à contenir des ex-voto.

L'intérieur de la *cella* était en général plus simple que l'extérieur du temple; cependant, outre l'autel et la statue de la divinité principale à laquelle le temple était consacré, on y plaçait aussi parfois les images d'autres divinités qui lui étaient associées, et qu'on appelait σύνναοι (σὺν, avec; ναὸς, temple). C'est ainsi que, dans le temple d'Isis, à Pompéi, on a trouvé des statues de Vénus, de Bacchus, deux Termes et un Priape. C'était derrière la statue du dieu qu'était souvent ménagée une petite niche où se plaçait le prêtre pour rendre les oracles; il y parvenait par un escalier secret qu'on a retrouvé dans plusieurs temples antiques, et entre autres dans ce même temple d'Isis de Pompéi.

Les murs intérieurs de la *cella* étaient souvent décorés de peintures. Nous savons que dans le temple de Thésée, à Athènes, Mycon avait peint une amazonéide et le combat des Centaures et des Lapithes; que dans le temple des Dioscures Polygnotte représenta leur mariage avec les filles de Leucippe, et Mycon l'expédition des Argonautes, etc. Virgile décrit fort au long la prise de Troie, peinte sur les murs du temple de Junon, que Didon venait d'élever dans sa nouvelle ville; bien que le récit du poète ne soit qu'une fiction, nous pouvons cependant le regarder comme une preuve de l'usage que nous signalons. Il y avait aussi des peintures dans plusieurs temples de Rome. L'an 450 de sa fondation, Fabius avait décoré ainsi le le temple de la déesse *Salus*, ce qui lui avait fait donner le nom de *Pictor*, qui fut conservé à ses descendants. Quelquefois ces peintures n'étaient qu'une simple teinte plate, comme il a été constaté au temple d'Egine, lors de sa découverte en 1812.

Vitruve nous laisse dans une grande incertitude sur la manière dont les temples étaient éclairés. Il est probable que les plus petits recevaient une lumière suffisante par la porte, qui devait avoir les deux tiers de la hauteur de la *cella*, et que les plus grands recevaient la lumière par des ouvertures ménagées dans la couverture. Quant à des fenêtres, il ne paraît pas qu'ils en aient jamais eu, si ce n'est toutefois celui de Minerve Polyrade à l'acropole d'Athènes, temple dont la forme était tout à fait exceptionnelle, et qui était aussi connu sous le nom d'Erechteum.

Telles furent les principales données qui, chez les Grecs et chez les Romains, présidè-

rent à la contruction des temples; il nous resterait, pour compléter cet article, à dire quelques mots des temples des Babyloniens, des Perses, des Hébreux, des Indiens; mais les notions que nous possédons sur ces édifices sont trop peu nombreuses pour pouvoir en déduire un plan systématique et régulier qui paraisse avoir été adopté par chacun de ces peuples; nous ne pouvons que décrire ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, et ces descriptions trouvent place aux mots Babylone, Persepolis, Jérusalem, Ellora, etc.

Ernest Breton.

TEMPLE (Le). La maison conventuelle connue sous ce nom appartenait à l'ordre célèbre des chevaliers du Temple ou Templiers. Après la suppression de cet ordre, en 1312, elle passa, avec une grande partie de ses biens, aux frères de Saint-Jean de Jérusalem, devenus ensuite chevaliers de Malte. Bâtie vers l'an 1180, suivant les uns, suivant d'autres un peu plus tard, entre 1160 et 1200, elle remplaça l'établissement provisoire que les Templiers eurent d'abord à Paris vers 1140, lequel était situé aux environs de l'église Saint-Gervais, où ils tinrent leur premier chapitre. Le Temple, avant 1789, consistait en un vaste enclos, ceint de hautes murailles garnies de créneaux et liées de distance en distance par des tourelles. Au centre de l'enclos s'élevait un édifice remarquable par sa structure et sa solidité. Il était composé d'une grande tour carrée, flanquée d'une tourelle ronde à chacun de ses angles. Derrière existait une chapelle gothique, exactement calquée sur le modèle de l'église de Saint-Jean de Jérusalem au temps de la première croisade. Ces diverses constructions, qui dataient de l'an 1306, furent démolies en 1805. Le palais encore subsistant du grand prieur, bâti en 1667 sur l'emplacement de l'ancien, subit d'importants changements en 1720 et 1731, surtout dans ses dispositions intérieures.

A une époque à jamais néfaste, ces tours gothiques, transformées en prison, *furent consacrées*, dit un écrivain contemporain (le comte Ferrand), *par les larmes, par les prières, par la résignation de trois martyrs, par les saintes frayeurs de l'innocence, par les pleurs d'un enfant roi*. Après la fatale journée du 10 août 1792, l'Assemblée législative, qui, le 20 septembre suivant, se constitua en *Convention* dite *nationale*, décréta, le lendemain 11, sur le rapport de Vergniaud, au nom d'une commission extraordinaire, *que le chef du pouvoir exécutif était provisoirement suspendu de ses fonctions*, et que le palais du Luxembourg servirait de résidence à la famille royale. En conséquence, elle partit le 13 des Feuillants, où elle s'était réfugiée le 10, non pour être conduite au Luxembourg, mais au Temple, accompagnée de Mme la princesse de Lamballe, de Mme la marquise de Tourzel et de sa fille. Là, les illustres prisonniers occupèrent d'abord le palais du grand prieur : huit jours après, deux officiers vinrent au Temple pour en faire sortir toutes les personnes qui n'appartenaient point à la famille royale. Mais la belle et vertueuse princesse de Lamballe fut conduite à la Force, où les cannibales qui ensanglantèrent les premières journées de septembre la massacrèrent avec les autres détenus de cette prison. Le 29 du même mois, les nobles captifs furent transférés dans la grande tour carrée, et ils n'en sortirent que pour aller au supplice : Louis XVI, le 21 janvier 1793; la reine, le 16 octobre de la même année; et Madame Elisabeth, sœur du malheureux roi, le 10 mai 1794. Le dauphin, devenu Louis XVII, mourut au Temple le 5 juin 1795. Madame Royale, depuis duchesse d'Angoulême, fut remise aux commissaires de l'empereur d'Autriche, le 2 janvier 1796, à Bâle, en échange du général Beurnonville, Maret et Sémonville, ses aides de camp, ainsi que des députés Lamarque, Quinette, Bancal, Camus et Drouet, que Dumouriez avait livrés lors de sa défection, le 4 avril 1793.

Le Temple devint ensuite une prison d'Etat. La *Convention* y fit enfermer les députés dits *Brissotins*, ceux de la Montagne et autres; le *Directoire*, les conspirateurs de la plaine de Grenelle, de l'École-Militaire, du 18 fructidor an v, et le général anglais Simon Smith, en mai 1798; le *Consulat*, le général noir Toussaint Louverture, conduit ensuite au château de Jocca, près Fontainebleau; les généraux Moreau et Pichegru, puis le chef vendéen Georges Cadoudal.

Au Temple se rattachent, comme on vient de le voir, de grands et pénibles souvenirs, quoiqu'à des titres divers. Mais, depuis 1817, il est devenu un asile pieux, offert à de saintes filles par la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, qui y a établi une

communauté de religieuses bénédictines, sous le nom de l'Adoration-Perpétuelle. Il semble que, par cette consécration, l'ancienne et vénérable abbesse de Remiremont ait voulu purifier ce lieu de toutes les iniquités dont ses augustes parents y furent victimes. Elle y est morte au mois de mars 1824. H. DE C.

TEMPLE DE JERUSALEM (*hist.*). Ce superbe édifice surpassait en magnificence tous les temples élevés jusqu'alors à l'Etre suprême; il fut bâti par le roi Solomon, 480 ans après la sortie d'Egypte, l'an 1015 avant J.-C. Ce prince y dépensa des sommes énormes, qui paraîtraient aujourd'hui incroyables si le commerce considérable qu'il faisait avec les Indes et la côte d'Afrique n'expliquait pas l'origine de ses immenses richesses. Plus de 200,000 ouvriers furent employés, pendant sept années, tant aux constructions qu'au transport des matériaux et à la coupe des bois dans les forêts du Liban. La vaste enceinte désignée dans les auteurs sacrés sous le nom *temple* consistait en plusieurs cours et bâtiments, destinés non-seulement aux sacrifices et aux prières, mais aussi au logement des prêtres et de tous ceux qui tenaient au service du temple. On peut le diviser en trois parties, savoir : 1° Le *temple de Dieu* proprement dit, ayant soixante-cinq coudées de longueur sur vingt de largeur ; il comprenait le *saint des saints*, où était déposé l'*arche d'alliance*. Les murs de cette partie de l'édifice étaient lambrissés entièrement en bois de cèdre, et ses lambris étaient couverts de plaques d'or très-pur attachées avec des clous d'or. Le pavé était en marbre très-précieux, revêtu d'un parquet en bois de sapin couvert d'or. On estime à près de 20 millions de francs la dépense faite dans le sanctuaire, dans lequel le grand prêtre seul avait le droit d'entrer, et seulement une fois par an. Cette partie la plus intérieure était séparée du *lieu saint* par une cloison et par un voile de fin lin, de couleur d'hyacinthe, pourpre, écarlate, relevé de broderies magnifiques. C'est dans le lieu saint qu'étaient l'*autel des parfums*, les *chandeliers d'or* et les *tables des pains de proposition*, ainsi qu'un grand nombre de vases et d'ustensiles destinés aux usages du temple, et qui étaient également en or. Les seuls prêtres pouvaient entrer dans ce lieu pour y offrir des parfums; les lévites même en étaient exclus. 2° Autour du temple était une vaste cour appelée le *parvis des prêtres*, parce que l'accès n'en était permis qu'aux prêtres et aux lévites. C'est là que se trouvait, vis-à-vis la porte du temple, l'autel d'airain, dit l'*autel des holocaustes*. 3° Ce parvis était environné de vastes portiques et d'une seconde enceinte que l'on appelait le *parvis d'Israël*, et dans lequel le peuple s'assemblait pour prier et pour adorer. D'autres portiques étaient destinés aux prosélytes, aux étrangers et aux gentils. Ce temple magnifique fut profané et dépouillé de ses ornements lorsque le peuple de Dieu fut emmené en captivité à Babylone. Purifié par les prêtres au retour de cette captivité, il fut rouvert aux sacrifices et rétabli dans sa première forme avec tous ses ornements. Mais les Romains, s'étant emparés de Jérusalem, sous Titus, l'an 70 de J.-C., le temple fut enveloppé dans l'embrasement de cette malheureuse cité.

TEMPLIERS (*ordre religieux et militaire*). Le premier soin des compagnons de Godefroy de Bouillon, après la prise de Jérusalem, fut sans doute de réaliser la pensée qui la leur avait fait entreprendre à travers tant de périls et de fatigues, savoir : le libre et sûr accès des saints lieux aux nombreux pèlerins qui, depuis l'an 1000, de terrible mémoire, n'avaient pas cessé d'affluer, de tous les points du monde chrétien, vers le tombeau du Christ. Des neuf guerriers qui, étouffant tout esprit de retour, se vouèrent à cette tâche, l'histoire ne nous a transmis que les noms de Hugues de Pains (*de Paganis*) et de Geoffroi de Saint-Omer. Leurs vœux, qu'ils firent en 1118, entre les mains du patriarche de Jérusalem, les obligeaient à mettre les pèlerins à l'abri des insultes des brigands. Le roi de Jérusalem, Baudouin II, intéressé à favoriser cette institution naissante, leur accorda pour un temps le quartier méridional de son palais, près du temple de Salomon, d'où ils furent appelés *frères de la milice du Temple, chevaliers du Temple, Templiers*.

Comme toutes les grandes choses, dont en général les commencements sont faibles, les Templiers furent réduits d'abord à vivre d'aumônes; leur pauvreté était telle qu'ils n'avaient qu'un cheval pour deux, ainsi que le témoigne le sceau de leur ordre, sur lequel, par esprit d'humilité, ils firent graver un cheval monté par deux cavaliers. — Ces premiers chevaliers n'admirent d'abord per-

sonne en leur société; ce ne fut que quelques années plus tard, après le voyage de Hugues de Pains en Occident, que l'ordre, dont il fut le premier grand maître, soutenu par les pieuses libéralités des rois et des princes, s'accrut de nombreuses adjonctions.

Hugues de Pains passa en Occident en 1127, pour faire confirmer son institution par le Saint-Siége; le pape le renvoya au concile de Troyes, qui s'ouvrit le 13 janvier de l'année suivante. Il s'y rendit escorté de cinq chevaliers; le concile approuva leur résolution, ordonna qu'ils porteraient l'habit blanc, et chargea saint Bernard de leur dresser une règle par écrit.

Le Temple dérive donc de Citeaux, comme tous les ordres militaires. Cette règle, c'était l'exil et la guerre sainte jusqu'à la mort. Le Templier devait toujours accepter le combat, fût-ce d'un contre trois, ne jamais demander quartier, ne point donner rançon; *pas un pan de mur, pas un pouce de terre.* Ils n'avaient point de repos à espérer. On ne leur permettait pas de passer dans des ordres moins austères. — Saint Bernard trace ensuite la rude esquisse du templier... « Cheveux tondus, poil hérissé, souillé de poussière, noir de fer, noir de hâle et de soleil... Ils aiment les chevaux ardents et rapides, non parés, etc., etc. » Moine et soldat, le Templier réunissait les austérités et les périls de ces deux vies, moins le repos de l'une et la gloire de l'autre.

A l'habit blanc, prescrit par le concile de Troyes, le pape Eugène III ajouta, en 1146, la croix rouge; leur étendard, parti de noir et de blanc, s'appelait *Beaucéant.*

Associés aux Hospitaliers dans la défense des saints lieux, ils en différaient en ce que la guerre était plus particulièrement le but de leur institution. En bataille, les deux ordres fournissaient alternativement l'avant-garde et l'arrière-garde. On plaçait au milieu les croisés nouveaux venus et non encore habitués aux guerres d'Asie, les chevaliers les entouraient, les protégeaient, dit fièrement un des leurs, comme une mère son enfant (Dupuy, *Preuve*, p. 179.)

Comme on le voit, l'ordre qui dans le principe, bornait sa protection aux humbles caravanes de pèlerins qui cheminaient sur la route poudreuse de Jaffa à Jérusalem, l'étendit bientôt aux armées entières des croisés que l'Occident déversait sur l'Orient. Pendant plus de quatre-vingts ans, l'ordre s'illustra sur tous les champs de bataille, soit en Orient, soit en Occident, partout où apparaissaient les ennemis de la croix. C'est ainsi qu'en Espagne les chevaliers, réunis aux Castillans remportèrent de grands avantages sur les Maures. Les Templiers d'Aragon firent la conquête des îles Baléares, vérifiant partout, dans cette longue et magnifique iliade chrétienne, le statut sombre et inflexible de saint Bernard. *Un contre trois... pas un pan de mur... pas un pouce de terre.*

Les biens immenses que leur valurent tant d'exploits, accrus encore par les libéralités des princes et seigneurs, qui, à mesure que le goût de la croisade diminuait, payaient au Temple des sommes considérables pour s'en dispenser, les rendirent si puissants que Mathieu Paris assure qu'ils avaient, de son temps, plus de neuf mille maisons dans toute la chrétienté. En une seule province d'Espagne, le royaume de Valence, ils avaient dix-sept places fortes; ils achetèrent argent comptant l'île de Chypre. Leurs priviléges étaient plus grands encore que leurs richesses, car ils étaient enviés des rois; comme les rois même, ils ne relevaient que du pape, mais avec cette différence que les rois, si despotes qu'ils fussent, devaient un compte quelconque à leurs sujets, tandis que les Templiers n'en devaient qu'à leur ordre, c'est-à-dire à eux-mêmes. Le pape, leur juge, était si loin qu'ils ne l'invoquaient guères, de sorte qu'ils étaient juges dans leurs propres causes. Ils pouvaient encore y être témoins, tant on avait foi en leur loyauté. Il leur était défendu d'accorder aucune de leurs commanderies à la sollicitation des grands et des rois. Ils ne pouvaient payer ni droit, ni tribut, ni péage: leurs maisons avaient droit d'asile.

Mais cette gloire, ces richesses, ces magnifiques priviléges, en bannissant de l'ordre l'esprit d'humilité qui avait présidé à sa fondation, ne firent que hâter sa ruine. Au royaume du ciel il préféra les royaumes de la terre; au Messie rédempteur, principe de vie, le messie glorieux et terrestre des Juifs; à la foi qui soulève les montagnes; le doute superbe qui distend toutes les fibres du cœur. Au lieu d'un coursier pour deux, dont s'étaient contentés les pauvres compagnons de Hugues de Pains, les chevaliers en eurent trois pour un; autant de suivants d'armes, de riches armures, de précieuses

étoffes et une longue suite d'esclaves. Enfin, la répulsion générale qu'excita leur orgueil fut encore plus vive que l'admiration pour leurs exploits, et le roi Richard Ier d'Angleterre paraît avoir résumé l'opinion commune de son temps, quand, près de mourir, il répondait à son confesseur Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, qui lui reprochait sa superbe, son avarice et son impudicité... « Je laisse ma superbe aux Templiers, mon avarice aux moines de Cîteaux, ma luxure aux moines gris. »

Isolés de la mère-patrie, à laquelle ils ne tenaient plus par les liens de famille, que leurs vœux les obligeaient de rompre, ni par les lois, ils ne reconnaissaient d'autre loi, d'autre famille que leur ordre; c'est à lui qu'ils s'inféodaient corps et âme; chacune de leurs nombreuses commanderies en Europe formait un État dans l'État. Telle était la brillante fortune de l'ordre, quand arriva le fameux procès qui l'abolit.

Comme cet événement est un des plus mémorables épisodes du moyen âge, celui dont l'éclat tragique illumine toute leur histoire, nous insisterons plus particulièrement sur les accusations dont ils furent l'objet, afin de nous dispenser de les reproduire dans les nombreux incidents d'un procès trop étendu pour les bornes de cet article.

On disait qu'oubliant le principe même de leur institution ils avaient tourné contre leurs frères l'épée que la charité avait mise en leurs mains; c'est ainsi qu'ils avaient fait la guerre au roi de Chypre et au prince d'Antioche, détrôné le roi de Jérusalem, Henri II, et le duc de Croatie, ravagé la Thrace et la Grèce. Tous les Chrétiens qui revenaient de Syrie ne parlaient que des trahisons des Templiers, de leurs relations avec les infidèles; ils étaient notoirement en rapport avec les assassins de Syrie. Le peuple remarquait avec effroi l'analogie de leur costume avec celui des sicaires du Vieux de la Montagne. Ils avaient accueilli le soudan dans leurs maisons, permis le culte mahométan, averti les infidèles de l'arrivée de Frédéric II. Dans leurs rivalités furieuses contre les Hospitaliers, ils avaient été jusqu'à lancer des flèches dans le saint sépulchre. On assurait qu'ils avaient tué un chef musulman qui voulait se faire chrétien pour ne plus leur payer tribut. La maison de France croyait avoir à se plaindre des Templiers. Ils avaient tué Robert de Brienne à Athènes, ils avaient refusé d'aider à la rançon de saint Louis (Joinville, p. 81); enfin ils s'étaient déclarés pour la maison d'Aragon contre celle d'Anjou.

La forme de leurs réceptions avait un caractère de mystérieuse et vague terreur qui frappait l'imagination. Elles avaient lieu dans les églises de l'ordre, la nuit et portes fermées, les membres inférieurs en étaient exclus (M. Michelet, *Hist. de Fr.*). L'un des membres de l'ordre, longtemps avant leur procès, avait déclaré à Raoul de Presles, l'un des hommes les plus graves du temps, que: « Dans le chapitre général de l'ordre il y avait une chose si secrète que si, pour son malheur, quelqu'un la voyait, fût-ce le roi de France, nulle crainte du tourment n'empêcherait ceux du chapitre de le tuer selon leur pouvoir.» (Dupuy, p. 139.)

« Un Templier nouvellement reçu avait « protesté contre la forme de la réception « devant l'official de Paris; un autre s'en « était confessé à un cordelier, qui lui donna « pour pénitence de jeûner tous les vendre- « dis, un an durant, sans chemise. Un autre « enfin, qui était de la maison du pape, lui « avait confessé tout le mal qu'il avait re- « connu en son ordre, en présence d'un « cardinal son cousin, qui écrivit à l'instant « sa déposition...

« On faisait en même temps courir des « bruits sinistres sur les prisons où les chefs « plongeaient les membres récalcitrants. Un « des chevaliers déclara « qu'un de ses on- « cles était entré dans l'ordre sain et gai, « avec chiens et faucons; au bout de trois « jours il était mort. » (Michelet.)

Parmi leurs cérémonies, presque toutes symboliques, on remarquait leur prédilection pour le nombre trois. On interrogeait trois fois le récipiendiaire avant de l'introduire dans le chapitre. Il demandait par trois fois le pain et l'eau, et la société de l'ordre; il faisait trois vœux. Les chevaliers observaient trois grands jeûnes. Ils communiaient trois fois l'an. L'aumône se faisait dans toutes les maisons de l'ordre trois fois la semaine: chacun des chevaliers devait avoir trois chevaux. On leur disait la messe trois fois la semaine. Ils mangeaient de la viande trois jours de la semaine seulement. Dans les jours d'abstinence on pouvait leur servir trois mets différents. Ils adoraient la croix solennellement à trois époques de

l'année; ils juraient de ne pas fuir en présence de trois ennemis; on flagellait par trois fois, en plein chapitre, ceux qui avaient mérité cette correction.

La principale fête de l'ordre n'avait pas lieu à Pâques, comme dans tout le reste de la chrétienté, mais à la Pentecôte, ce qui accréditait le bruit de leur affiliation à la secte des *Gnostiques*, dont quelques débris subsistaient encore tant en Orient qu'en Occident. On n'ignore pas à quelles infamies se livraient dans leurs conventicules ces sectaires des premiers siècles de l'Église, sous les noms de Nicolaïtes, Simoniens, Carpocratiens. — Mais le plus grand crime, celui qui inspirait une horreur profonde et générale, qui fit qu'à l'époque de leur jugement pas une voix ne s'éleva en leur faveur, et domina dans leur procès toutes les autres accusations, c'était le crachement sur la croix; et cependant ce n'était encore là qu'un symbole innocent, mais dont le sens avait cessé d'être compris. A des hommes qui conspuaient ainsi le signe du salut, dont l'éclat divin avait rejeté dans leur nuit éternelle toutes les infamies du paganisme, tous les crimes étaient possibles ou plutôt n'étaient qu'une conséquence de cet acte abominable: dès ce moment toutes les horreurs de l'initiation, la prostitution mutuelle après les actes les plus dégoûtants, l'adoration d'une idole barbue, aux yeux étincelants, furent complètement avérées dans l'opinion. Mais ceux qui avaient intérêt à perdre l'ordre se gardèrent bien d'expliquer, ainsi que le firent les accusés devant leurs juges, le sens caché sous ce symbole.

« Le récipiendiaire était présenté d'abord « comme un pécheur, un mauvais chrétien, « un renégat. Il reniait, à l'exemple de saint « Pierre. Le reniement, dans cette pan- « tomime, se faisait en crachant sur la croix. « L'ordre se chargeait de réhabiliter ce re- « négat, de l'élever d'autant plus haut que « sa chute était plus profonde. Ainsi, dans « la fête des fols ou idiots (*fatuorum*), « l'homme offrait l'hommage même de son « imbécillité, de son infamie, à l'Église, qui « devait le régénérer. Ces comédies sacrées, « chaque jour moins comprises, étaient de « plus en plus dangereuses, plus capables « de scandaliser un âge prosaïque, qui ne « voyait que la lettre et perdait le sens du « symbole. » (Michelet.)

Mais quand finit la dernière croisade, en 1291, par la perte de Jérusalem, dont les murs furent rasés par les Musulmans vainqueurs, quelque valeur que déployassent les chevaliers sous leur dernier grand maître, Jacques de Molay, dont la grande maîtrise fut signalée par une éclatante victoire sur les infidèles, la reprise momentanée de Jérusalem en 1299, leur belle défense dans l'île d'Arad, et leur vaillante retraite en Chypre, ces accusations acquirent une intensité que ces derniers exploits furent loin d'amortir. Telle est la pente fatale de l'esprit humain que le malheur, même vaillamment soutenu, loin de calmer la malveillance, lui donne au contraire un nouvel essor. C'est l'éternel apologue du lion devenu vieux. On ferma les yeux sur les services de l'ordre, pour ne plus se souvenir que de ses crimes. Obligé de quitter l'île de Chypre pour revenir en France, où le pape l'appelait, le grand maître, escorté de soixante chevaliers, partit avec d'autant plus de confiance que l'ordre avait soutenu le roi Philippe-le-Bel, alors régnant, dans ses fameux démêlés avec le pape Boniface VIII. Mais ils arrivaient au milieu d'un royaume épuisé par le génie implacable de la fiscalité. Pour combler le déficit occasionné par ses longs et furieux démêlés avec le Saint-Siége et surtout ses guerres désastreuses avec les Flamands, Philippe-le-Bel avait pressuré jusqu'au dernier son de son peuple. Ni l'altération des monnaies, qui provoqua contre lui un soulèvement de ce même peuple, des mains duquel il ne se sauva qu'en se réfugiant dans la maison du Temple de Paris, ni les juifs traqués, torturés, tenaillés, rien n'avait pu combler le vide toujours béant du fisc royal. Il fallait donc à tout prix une nouvelle victime. Les Templiers, devenus de plus en plus odieux et inutiles, rapportaient d'outremer 150,000 florins d'or, et en argent la charge de dix mulets, sans parler des trésors accumulés dans leurs nombreuses maisons, et en particulier dans celle du Temple de Paris. Cette maison, qui brillait d'un éclat presque égal à celui de la maison-mère de Jérusalem, était en Occident le centre de l'ordre, son trésor. Les chapitres généraux s'y tenaient; du Temple de Paris dépendaient toutes les provinces de l'ordre, Portugal, Castille et Léon, Aragon, Majorque, Allemagne, Italie, Pouille et Sicile,

Angleterre et Irlande. Quelle précieuse aubaine pour ce roi famélique! C'est dans cette pensée que, de concert avec le nouveau pape Clément V, qu'il a fait élire par ses agents à Pérouse, il a déjà fait venir en France le grand maître et les chefs, sous prétexte de réunir leur ordre à celui des Hospitaliers. Il les comble d'honneur et de priviléges, sans doute pour endormir leur défiance fortement éveillée par la dénonciation faite, quelques mois auparavant, contre l'ordre, par deux scélérats enfermés pour leurs crimes, l'un Templier, et l'autre bourgeois de Béziers; et puis le même jour (13 octobre 1307) il les fait arrêter par toute la France.

En vain le pape, à qui seul appartient de statuer contre l'ordre, suspend le pouvoir des juges ordinaires et même ceux du grand inquisiteur Guillaume de Paris: le roi insiste, et, pour tromper Sa Sainteté, lui donne à entendre qu'il va remettre les prisonniers entre ses mains, se réservant quant à lui de garder les biens pour les appliquer au service de la Terre-Sainte (25 décembre 1307). Il lui envoie, en effet, soixante-douze Templiers, mais il enjoint en même temps à ses agents de laisser le grand maître et les chefs à Chinon, éludant ainsi entre ces derniers et le pape une entrevue qui aurait pu jeter un si grand jour sur l'affaire. On n'amena donc au pape à Poitiers que quelques chevaliers dont on était très-sûr, c'est-à-dire les mêmes qui, apostats de l'ordre, servirent de témoins contre lui dans la fameuse information faite récemment à Paris, au milieu des tortures, par le grand inquisiteur.—Le jour de leur arrestation, le roi publie un acte d'accusation qui les qualifie de *loups ravissants*, de *société perfide, idolâtre, dont les œuvres, dont les paroles sont seules capables de souiller la terre et d'infecter l'air, etc.* Des commissaires et des moines prêchèrent contre les proscrits devant toutes les communautés et paroisses de Paris, convoquées dans le jardin du Roi.

L'inquisiteur Guillaume de Paris les interroge; on les isole de tout conseil, on laisse manquer du nécessaire ces guerriers qui, par leurs priviléges et leur fortune, marchaient naguère à côté des princes. On leur refuse les secours spirituels, sous prétexte qu'étant hérétiques ils sont indignes d'y participer. S'ils veulent remplir les formalités de justice, aucun notaire n'ose leur prêter son ministère; vingt-six princes ou grands de la cour de Philippe-le-Bel se déclarent leurs accusateurs. De tous côtés, les archevêques, évêques, abbés, princes, chapitres, communautés de villes, bourgs et châteaux envoient leur adhésion. On promet la vie, la liberté, la fortune aux chevaliers qui avoueront les crimes dont l'ordre est accusé. Pour les y engager, on leur présente de prétendues lettres du grand maître, par lesquelles ils sont invités à faire cet aveu. Lorsqu'ils résistent à tous les genres de séduction, on les livre aux tortures, on leur arrache des aveux; et si, dans le repos de la douleur, ils se rétractent, on les juge hérétiques relaps, et on les envoie à la mort, non pas pour avoir commis les crimes dont on les accuse, mais pour avoir révoqué leurs aveux. La haine, l'animosité sont telles qu'on déterre et qu'on brûle les ossements des Templiers morts avant l'accusation.

Mais rien ne confirmait plus les horreurs inquisitoriales dont ils furent l'objet que l'aspect même des prisonniers, dont la face pâle et amaigrie portait les traces des tortures. L'un d'eux, Humbert Dupuy, le quatorzième témoin, avait été torturé trois fois, retenu trente-six semaines au fond d'une tour infecte, au pain et à l'eau; un autre avait été pendu par les parties génitales. Le chevalier Bernard Du Gué (*de Vado*), dont on avait tenu les pieds devant un feu ardent, montrait deux os qui lui étaient tombés des talons.

La commisération publique, excitée par de telles horreurs, commençait à se changer en murmures, et les accusateurs descendaient peu à peu au rôle d'accusés. Chaque jour de nouvelles dépositions révélaient de nouvelles barbaries qui ne laissaient aucun doute sur l'intention visible du procès. On avait tourmenté un des prisonniers pour lui faire dire à combien montait le trésor apporté de la Terre-Sainte.

Ce qui aggravait encore le danger pour le roi et ses agents, c'est que, dans les autres contrées de l'Europe, les décisions des conciles étaient toutes favorables aux Templiers. Il fallait donc sortir à tout prix de ce pas périlleux: ainsi acculé, Philippe-le-Bel, plutôt que de lâcher prise, l'emportera de haute lutte.

Armé des adhésions des principaux corps de l'État, le roi se rend à Poitiers pour forcer le pape à substituer des conciles provinciaux à la commission pontificale chargée

seulement d'instruire contre les accusés sans prononcer de condamnation individuelle. En vain le pape veut fuir pour ne pas sanctionner cette monstrueuse illégalité; le roi le retient prisonnier et le force à autoriser par une bulle les conciles provinciaux, détruisant ainsi implicitement la commission pontificale établie à l'évêché de Paris.

Le jeune Marigni, frère du fameux ministre Enguerrand, créature avouée de Philippe-le-Bel, venait d'être élu par ses soins à l'évêché de Sens, dont relevait l'évêché de Paris; c'est lui qui est chargé de présider le nouveau concile provincial, et de venir en aide au grand inquisiteur. D'autres commissaires sont nommés pour en faire autant dans toutes les parties de l'Europe. Le jugement définitif devait être prononcé, d'alors à deux ans, dans un concile général, à Vienne en Dauphiné, terre de l'Empire.

Cependant la commisssion pontificale, établie le 7 août 1309, et incessamment entravée par les agents du roi, se rouvre, le 9 novembre suivant, par l'interrogatoire du grand maître. Celui-ci déclare d'abord se porter comme défenseur de l'ordre; mais ces mêmes agents, redoutant l'unité qu'une telle déclaration va donner à la défense, circonviennent le prisonnier, homme simple et droit: le désir d'épargner le sang des victimes, l'espoir de s'entendre avec le pape et d'apaiser le roi, le déterminent enfin à se rétracter.

Malgré cette désertion du grand maître, les chevaliers déclarent, le 28 mars 1310, devant les commissaires, qu'ils sont prêts à se défendre. — Mais le roi, irrité de ces lenteurs, car il veut avant tout traiter rigoureusement les personnes pour garder les biens, a donné le mot d'ordre au jeune Marigni. En vain les accusés protestent contre l'illégalité du nouveau tribunal. Amenés le dimanche devant le concile provincial, ils sont jugés le lundi.

Les informations portèrent uniquement sur le mode de réception des chevaliers. D'après les statuts de leur ordre, le récipiendiaire reniait-il Jésus-Christ? Crachait-il sur la croix? Etait-il autorisé à la dépravation des mœurs? etc., etc. Ceux qui avouaient étaient mis en liberté; d'autres, qui avaient toujours nié, emprisonnés pour la vie; ceux qui rétractaient leurs aveux, déclarés relaps. Ces derniers, au nombre de cinquante-quatre, furent dégradés le même jour et brûlés le mardi, à la porte Saint-Antoine. Les malheureux avaient varié dans le procès, mais ils ne varièrent point dans les flammes: ils protestèrent jusqu'au bout de leur innocence.

La perte des Templiers était partout poursuivie avec le même acharnement dans les autres conciles provinciaux. Neuf chevaliers venaient encore d'être brûlés à Senlis. *Les interrogatoires avaient lieu sous la terreur des exécutions. Le procès était étouffé dans les flammes.*

Outre les chevaliers qui, en France, osèrent se déclarer les défenseurs de l'ordre, et le grand nombre qui furent condamnés à la prison perpétuelle pour n'avoir jamais fait des aveux, on peut citer ceux de Metz, qui soutinrent toujours l'innocence de l'ordre et qui ne furent pas punis de leur courage. Dans le comté de Roussillon ils n'avouèrent aucun des chefs d'accusation. On croit qu'en Bretagne et en Provence ils furent condamnés à mort, mais ils ne se reconnurent pas coupables. A Nîmes il y eut deux enquêtes; les chevaliers interrogés dans la première refusèrent de faire les aveux qu'on exigeait d'eux; à Bologne et à Ravenne, en Italie, ils furent absous. En Aragon, après être sortis victorieux des tortures, ils furent absous par les conseils de Salamanque et de Taragone, etc., etc.

Restait encore le jugement définitif de l'ordre, renvoyé, entre le roi et le pape, au concile de Vienne, qui s'ouvrit le 16 octobre 1312. Il était composé de trois cents évêques de toutes nations, sans compter les abbés, prieurs, etc., etc.

C'est ici surtout que se vérifie la parole du Sauveur à ses apôtres: « *Mon esprit sera avec* « *vous jusqu'à la consommation des siècles.* » Le chef visible de l'Eglise peut errer comme homme; jamais réuni à l'Eglise, gardienne vigilante du glorieux héritage de son divin fondateur. En vain le roi, précédé d'un pompeux appareil militaire, suivi des princes et seigneurs, siége à côté du pape: le concile, sans se laisser intimider, prend les Templiers sous sa protection, repousse comme vicieuse dans la forme et dans le fond la prétendue information faite contre eux et présentée au pape à Poitiers. Ni les menées secrètes des agents du roi, ni les exhortations du pape, rien ne l'ébranle. C'est alors que, malgré cette décision impérative, et pour couper

court à un procès qui, embrassant toute l'Europe, paraît ne devoir jamais prendre fin, le pape prononça, en consistoire secret, l'abolition provisoire de l'ordre; conciliant ainsi les intérêts de la justice et de la politique, car, la Terre-Sainte étant à jamais perdue pour la chrétienté, l'ordre devenait inutile et pouvait être fort dangereux.

Il fut également supprimé dans les autres États de la chrétienté, pour les mêmes motifs. Les rois prirent les biens ou les donnèrent aux autres ordres, mais les individus furent ménagés. Le traitement le plus sévère qu'ils éprouvèrent fut d'être emprisonnés dans des monastères, souvent dans leurs propres couvents; c'est l'unique peine à laquelle on condamna, en Angleterre, les chefs de l'ordre qui s'obstinaient à nier.

Cependant le grand maître et le visiteur de France, les maîtres de Normandie et d'Aquitaine, sur lesquels le pape s'était réservé de prononcer définitivement, croupissaient depuis bientôt sept ans dans les prisons du roi. Il fallait se débarrasser à tout prix de cette triste partie de la succession du Temple.

On a dit qu'à la suite des tortures et des menaces de l'inquisiteur, le grand maître, dans l'espoir de s'entendre avec le pape pour apaiser le roi et épargner le sang des victimes, fit des aveux; mais dès qu'il connut qu'une telle condescendance, loin d'amener un arrangement en faveur de l'ordre, pouvait servir de prétexte à de nouvelles injustices, il se hâta de donner l'exemple de la rétractation.

Cette rétractation, dans laquelle il ne varia jamais depuis, était une condamnation trop flagrante des violences du roi pour que celui-ci n'eût pas hâte d'en finir avec ces témoins importuns.

« Ils comparurent donc » (le grand maître et les trois autres chefs déjà nommés), dit le continuateur anonyme de Guillaume de Nangis, « par-devant l'archevêque de Sens « et une assemblée d'autres prélats et doc- « teurs en droit divin et en droit canon, con- « voqués spécialement dans ce but à Paris, « sur l'ordre du pape, par l'évêque d'Albano « et deux autres cardinaux légats. Comme « les quatre susdits avouaient les crimes « dont ils étaient chargés publiquement et « solennellement, et qu'ils persévéraient « dans cet aveu. . . . . . ils furent con- « damnés à être emprisonnés pour toujours « et murés. Mais, comme les cardinaux « croyaient avoir mis fin à l'affaire, voilà « que tout à coup, sans qu'on pût s'y at- « tendre, deux des condamnés, le maître « d'outre-mer et le maître de Normandie.... « .... en revinrent à renier leur confes- « sion et tous les aveux précédents, sans « garder de mesure, au grand étonnement « de tous. Les cardinaux les remirent au « prévôt de Paris, qui se trouvait présent, « pour les garder jusqu'à ce qu'ils eussent « plus pleinement délibéré le lendemain; « mais, dès que le bruit en vint aux oreilles « du roi, qui était alors dans son palais royal, « ayant communiqué avec les siens, *sans ap- « peler les clercs* par un avis prudent, vers le « soir du même jour, il les fit brûler tous « deux sur le même bûcher, dans une pe- « tite île de la Seine, entre le jardin royal et « l'Église des frères ermites de Saint-Au- « gustin. Ils parurent soutenir les flammes « avec tant de fermeté et de résolution que « la constance de leur mort et leur dénégation « finale frappèrent la multitude d'admira- « tion et de stupeur. Les deux autres furent « enfermés, comme le portait leur sentence. »

En 1310, le roi avait du moins réuni un concile pour faire périr les cinquante-quatre qui furent brûlés à la porte Saint-Antoine; mais, en cette occasion, il dédaigne toute apparence de droit et n'emploie que la force. Cette exécution à l'insu des juges est évidemment un assassinat.

Que dire de cette inébranlable constance du grand maître, glorieux et dernier écho de la constance des cinquante-quatre chevaliers brûlés à la porte Saint-Antoine? En inférerons-nous avec quelques apologistes maladroits l'innocence complète de l'ordre? Une telle assertion serait tout au moins aussi hasardée que l'assertion contraire. Que dans certaines maisons de l'ordre, sous le climat brûlant de la Syrie, après l'enivrement de la victoire, au milieu des riches dépouilles, ces moines guerriers se soient livrés aux plaisirs des sens avec d'autant plus d'ardeur que leur règle était plus austère, rien de moins improbable; ce sont là les effets ordinaires de la prospérité et de l'opulence sur le cœur humain. Qu'en perdant l'humilité, cette suprême compagne de la raison, ils aient oublié Dieu et se soient livrés, comme Satan, au culte d'eux-mêmes, à l'idolâtrie de la matière; que l'acte du crachement sur la croix, qui, aux jours de leur infortune, leur aliéna tous les cœurs, même ceux de leurs proches,

ait perdu aux yeux de quelques-uns son caractère symbolique pour être réduit à son expression brutale et impie, c'est ce qu'on ne saurait pas plus nier; mais affirmer que cet acte, la prostitution mutuelle et les autres cérémonies dégoûtantes de l'initiation aient été générales au point de passer en règle dans l'ordre, c'est méconnaître complétement l'esprit de Dieu, qui, sous peine de suicide, prévaut même chez les méchants. Que ce même esprit, quand les sociétés ont comblé certaine mesure de crimes, les détruise pour les renouveler providentiellement, c'est encore une grande vérité, et, dans ce sens, on ne peut méconnaître que Jacques de Molay et ses nobles compagnons ont payé pour les crimes de leur ordre, comme Lous XVI et les martyrs qui l'ont suivi sur l'échafaud payèrent pour les adultères royaux et l'orgueil intraitable de caste de leurs devanciers. Il ne fallait pas moins à la justice divine qu'une si auguste victime avec son glorieux cortége de martyrs. Mais que dire des bourreaux de Louis XVI et des septembriseurs? Ce que la postérité a dit depuis longtemps de Philippe-le-Bel et de ses atroces agents, qu'elle confond dans la même malédiction, car tous les crimes sont de la même famille. La vérité, qui est le bien, quelle que soit d'ailleurs la différence des temps et des conditions, fait toujours entendre la même réprobation contre les méchants.

Ainsi finit l'ordre du Temple; mais, comme toutes les grandes institutions qui laissent après elles une forte empreinte, il ne fut pas entièrement détruit par sa chute: il se maintint encore en Allemagne; ses débris formèrent en Portugal l'ordre de Monteza; ils recrutèrent les ordres d'Avis et du Christ, etc. Mais ces derniers, pareils aux fragments d'une glace brisée, ne gardèrent qu'un faible éclat de l'ordre détruit, sans jamais remonter à sa splendeur passée.

Voy. Guill. de Tyr, *de Bello sacro;* Jacq. de Vitri, Mathieu Paris, *Hist. ang.*, A. C. 1244; Thomas Walsingham et Edouard II; Robert Gaguin, *Hist. Paraldin*, *Hist. de Savoie*; Bzovius, Sponde et Raynaldi, *in Ann. eccl.*; Jean Azor, *Instit. moral;* Le Mire *in Orig. Ord. equest.*; Dupuy, *Hist. du procès des Templiers*; Gurtler, *Abrégé de l'Hist. des Templiers*; Mezerai, *Hist. de Philippe-le-Bel;* Raynouard, préf. des *Templiers;* Michelet, *Hist de France*. L. Amiel.

TEMPORAL (*anat.*), Temporalis, se dit en anatomie des diverses parties ayant rapport aux temps. Les principales sont :

1° *L'os temporal*, très-irrégulier, pair, non symétrique, situé à la partie inférieure et latérale du crâne, renfermant dans l'intérieur de sa partie appelée *rocher* les organes spéciaux de l'audition. Il s'articule avec l'occipital, le pariétal, le sphénoïde, l'os des pommettes et la mâchoire inférieure.

2° *Les artères temporales*, au nombre de trois de chaque côté, naissant toutes de la carotide externe pour se distribuer derrière l'oreille, sur sa conque, aux tempes et sur le front. C'est sur l'une d'elles que se pratique l'*artériotomie* à la tempe.

3° Les *nerfs temporaux* proviennent du maxillaire inférieur, et sont : le *temporal profond externe*, qui se porte sur le muscle ptérygoïdien et pénètre dans le muscle temporal; — le *temporal profond interne*, qui va se perdre également dans ce dernier muscle; — le *temporal superficiel*, se portant entre les condyles de la mâchoire et le ligament latéral pour se diviser et se répandre ensuite en un nombre infini de branches dans la glande parotide, les téguments, la conque de l'oreille et même le conduit auditif.

4° Le *muscle temporal*, *temporo-maxillaire de Chaussier*, *crotaphyte* des anciens auteurs, est situé dans la fosse temporale, à laquelle il s'attache pour aller prendre un autre point d'insertion sur l'apophyse coronoïde de l'os maxillaire inférieur. Ses usages sont de tirer la mâchoire inférieure en haut et en avant.

TEMPOREL. Ce mot est employé, par opposition au mot spirituel, pour désigner ce qui est étranger à la religion; mais, comme l'ignorance, les préjugés ou les passions peuvent souvent introduire à cet égard de la confusion dans les idées, le mot lui-même est susceptible d'applications fausses, et n'a pas toujours, dans l'usage ordinaire, une acception fixe et rigoureuse. C'est ainsi qu'autrefois on distinguait dans les bénéfices le spirituel et le temporel. Cette distinction, bien qu'elle n'eût aucun fondement réel, offrait un moyen de justifier, par des sophismes plus ou moins spécieux, les entreprises de l'autorité séculière sur les bénéfices. La saisie ou le sequestre des biens ecclésiastiques, ou de leurs revenus, fut employée fréquemment sous le nom de saisie du temporel, surtout dans le dernier siècle, par les parlements, pour punir des évêques

ou des curés dont le crime consistait à ne pas vouloir, dans l'exercice de leur ministère, sacrifier les lois de l'Église aux ordres arbitraires de ces corps despotiques et entreprenants. Les discussions qui s'élevèrent à cette occasion n'ont plus d'objet aujourd'hui, et seraient sans intérêt comme sans utilité. Une autre question plus importante, celle qui concerne les rapports du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, a été soulevée dans le moyen âge à l'occasion des démêlés entre les papes et les souverains. On peut la voir exposée et discutée dans les articles Pouvoir et Papauté. R.

TEMPS (*myth.*). Les anciens, qui personnifiaient la nature dans toutes ses parties et dans leurs rapports, donnaient un caractère divin aux symboles employés pour représenter ces personnifications. C'est par suite de cette tendance à prêter des formes à des choses qui, non-seulement en sont dépourvues, mais qui par leur instabilité s'y refusent absolument, qu'ils ont figuré le Temps par un vieillard armé d'une faux, placé sur un globe, ou sur une roue, tenant à la main un sablier. Les Grecs l'ont nommé Χρόνος, les Latins *Saturnus*; les Brahmanes le nomment *kala* (face de Siva destructeur), les Égyptiens l'appellent *seb*, *sev*, *souk*, *sovk* ou *sorck*, qui est à la fin le nom du dieu Temps, et du crocodile, son emblème. Cet animal, portant le disque du soleil sur la tête, représentait le dieu, probablement parce que le crocodile naît d'un œuf, symbole du monde et des orbites planétaires. Ce dieu était aussi représenté par une figure à forme humaine ayant une tête de crocodile.

Dans la cosmogonie de Zoroastre, *Zerouan* ou *Zèrovan*, qui en zend signifie le Temps, (*Zrouâ*) ou *Zrouâ nemtche*, le temps sans bornes, est le principe créateur universel qui engendra Ornuad et Ahriman.

Saturne ou Chronos dévorant ses enfants est une figure des jours et des années qui expirent; les premiers représentés par des enfants, symboles de Horus, c'est-à-dire de la manifestation diurne du soleil qui est censé naître tous les jours, restant constamment jeune. (*Voyez* Saturne et Seb.)

F. S. Constancio.

TEMPS (*métaphysique*). Un philosophe a dit : « Je sais fort bien ce que c'est que le temps; mais je ne le sais plus quand on me le demande. » Ceci peut s'appliquer à toute définition demandée *ad hoc*; mais il est bien vrai que celle du *temps* est peut-être plus difficile à donner que toutes les autres. En effet, comment définir ce qui est insaisissable, ce qui n'existe jamais, puisque le passé n'est plus et que l'avenir n'est pas encore? car je ne parle pas du présent, qui tient autant à l'un qu'à l'autre. Cette durée infinie, qui se perd dans la nuit profonde de l'éternité, soit que nos regards retournent en arrière, soit qu'ils percent en avant, est à jamais pour nous, comme l'espace, une immensité sans bornes, une énigme immortelle, dont l'esprit circonscrit de l'homme n'aura pas le mot sur cette terre. La chronologie, à l'aide de laquelle nous mesurons le temps, sera toujours à l'égard de ce géant moins encore que ne seraient pour nous les calculs de la mouche éphémère. Elle se borne à la durée passée de notre monde, et lui compte des siècles qui ne sont que des moments. — Les anciens, qui ne connaissaient pas le Dieu éternel, sans commencement et sans fin, avaient fait du *temps* un dieu qui dévorait ses enfants. — *Si vous aimez la vie*, a dit Franklin, *ne dissipez pas le temps, car la vie en est faite.* Le bon emploi du *temps* est un des plus puissants moyens d'amélioration morale, la seule chose vraiment essentielle dans cette vie passagère; et cependant on le dissipe, on le prodigue, on se le laisse dérober pour pour le perdre sans retour, tandis qu'on ménage l'argent qui peut se retrouver ou se regagner. « Une partie de la vie, dit Sénèque, se passe à mal faire, la plus grande « à ne rien faire, la totalité à faire autre « chose que ce qu'on devrait faire... Trouvez-moi un homme qui sache apprécier « le temps, estimer les jours et comprendre « qu'il meurt à chaque instant.... Tout le « reste est d'emprunt, le temps seul est à « nous. » Ailleurs il dit encore : « La vie « serait encore assez longue et suffisante « pour consommer les plus grandes entreprises, si nous savions en bien placer tous les « instants. » Le prophète qui assura avoir, en une minute, parcouru sept régions différentes des cieux, donnait la mesure de tout ce qu'un instant peut renfermer pour l'esprit qui en connaît la valeur et sait le mettre à profit; et si la portion de temps qui nous est accordée à chacun sur la terre nous semble toujours trop courte, c'est parce que, trop exigeant sur la totalité de sa du-

rée, nous apprécions mal le prix de chaque portion qui la compose. CH. D'IGNYMONT.

TEMPS (*musique*). On donne ce nom à chaque division égale de la MESURE musicale. (*Voy.* ce mot.)

Quoique les temps soient tous égaux en durée dans une division de note quelconque, ils n'ont pas tous la même importance relativement surtout au mouvement choisi et à l'harmonie employés par le compositeur. Il y a donc deux espèces de temps, le FORT et le FAIBLE. Le temps *fort* est celui qui se frappe dans n'importe quelle espèce de mesure, naturellement le *faible* est celui qui le suit.

Cependant, lorsque le mouvement d'un morceau de musique est très-lent, on peut subdiviser le même temps en temps fort et faible, et de plus chaque temps faible peut être considéré comme un moment du temps fort. — Mais lorsque le mouvement est précipité, les temps faibles ne peuvent changer de mesure; et même telle mesure qui avait deux temps forts n'en a plus qu'un seul par le fait; et ce seul temps est toujours le premier que l'on frappe.

La mesure à *quatre temps* a deux temps forts, le premier et le troisième, et deux temps faibles, le deuxième et le quatrième. La mesure à *deux temps* n'a qu'un seul temps fort, c'est le premier; celle à *trois temps* a pour temps forts le premier et le troisième; quant au second, il est faible, bien que le mouvement soit très-lent.

Rappelons encore que les temps peuvent se diviser en demi-temps; et ajoutons que toutes les mesures composées ont, comme leur radicales, les temps forts et faibles placés de même.

TEMPS (*mar.*). Les navigateurs, pour qui l'état de l'air est important, font souvent le mot temps synonyme de vent: beau temps, petit temps, temps calme, temps à grains, temps brumeux, temps amiable, gros temps, vilain temps, mauvais temps, temps nourri ou temps fait, c'est lorsqu'on a un vent réglé en force et en direction pendant plusieurs jours. — C'est aussi l'intervalle entre chaque coup de canon tiré pour un salut. Dans les signaux de brume comme de nuit, le temps entre chaque coup de canon est réglé à 2, 3, 4, ou 5 minutes; il est observé avec grande attention, à cause de l'intelligence qu'il faut aux signaux de brume et de nuit dans les armées, escadres, etc.

TEMPS (*grammaire*). Les temps sont les différentes manières d'exprimer l'époque où se passe l'action du verbe, et de le conjuguer dans chaque mode. Il y en a trois principaux : le *présent*, qui exprime qu'une personne *est*, *a* ou *agit* dans le moment où l'on parle, qu'une chose est ou se fait présentement, comme : *je suis*, *tu as*, *il aime*, *nous lisons;* le *passé*, qui exprime qu'une personne *a été*, *a eu* ou *a agi*, qu'une chose *a été faite* dans un temps écoulé, comme : *j'avais*, *tu fus*, *ils ont aimé;* le *futur*, ou temps à venir, qui exprime qu'une personne *sera*, *aura* ou *agira* dans un temps à venir, comme : *je serai*, *tu auras*, *il lira*, etc. On compte vingt temps dans un verbe, tant simples que composés. Les temps simples sont ceux qui s'expriment par un seul mot, non compris le pronom; les temps composés, ceux qui se conjugent à l'aide des verbes *être* ou *avoir*, qui, en ce cas, sont nommés auxiliaires. — On compte huit temps dans le mode indicatif. 1° Le *présent*, temps simple dont nous avons donné la définition; 2° l'*imparfait*, temps passé qui marque qu'une chose avait lieu en même temps qu'une autre dans un temps passé; 3° le *parfait*, *prétérit* ou *passé défini*, temps simple qui indique que l'on fut, que l'on eut ou que l'on agit dans un temps déterminé qui est totalement écoulé; 4° le *parfait*, *prétérit* ou *passé indéfini*, temps composé du présent de l'indicatif d'un des verbes auxiliaires, et d'un participe, qui marque une action faite dans un temps passé, mais indéterminé, soit qu'il en reste ou non une partie à s'écouler; 5° le *parfait* ou *prétérit antérieur*, temps passé, composé du passé défini d'un des verbes auxiliaires, et d'un participe, qui marque qu'une chose a été faite avant une autre dans un temps passé; 6° le *plus-que-parfait*, temps passé, composé de l'imparfait de l'indicatif du verbe *être* ou *avoir*, et d'un participe, qui marque qu'une chose était déjà passée quand on en a fait une autre; 7° le *futur* simple ou absolu, temps à venir, qui exprime qu'on sera, qu'on aura ou qu'on agira dans un temps qui n'est pas encore; 8° le *futur passé* ou *antérieur*, temps composé du futur simple d'un des auxiliaires *avoir* ou *être*, et d'un participe, et qui fait connaître que dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore sera passée. — Il y a trois temps dans le mode *conditionnel*. 1° le *présent*, temps simple, qui exprime que l'on

serait, que l'on aurait, que l'on agirait, qu'une chose se ferait présentement moyennant une condition; 2° le *passé*, temps composé du *présent du conditionnel* d'un des auxiliaires, et d'un participe, qui marque qu'une chose se serait faite dans un temps passé, moyennant une condition; 3° une seconde manière d'exprimer le *passé du conditionnel*. — Le mode *impératif* n'a qu'un temps, qui est le *présent*. Il ne faut pas, dans le verbe *pouvoir*, regarder ces locutions: puisse-tu, puisse-t-il, puissions-nous, etc., omme à l'impératif. On dit également puissé-je, et cependant l'impératif n'a point de première personne. C'est le présent du subjonctif employé dans une forme particulière comme élision des phrases : Je souhaite que je puisse, que tu puisses, etc. Le mode *subjonctif* en a quatre : 1° le *présent*, temps simple, qui marque un présent relatif ou un futur à l'égard du verbe avec lequel il entre en concordance; 2° l'*imparfait*, temps simple, qui marque un présent relatif ou un futur à l'égard du verbe avec lequel il entre en concordance; 3° le *parfait*, temps composé du présent du subjonctif d'un des auxiliaires, et d'un participe; il marque ordinairement un passé à l'égard du verbe avec lequel il entre en concordance; 4° le *plus-que-parfait*, composé de l'imparfait du subjonctif d'un des auxiliaires, et d'un participe passé, et qui exprime également un passé à l'égard du verbe avec lequel il entre en concordance. On en compte aussi quatre dans l'*infinitif*: 1° le *présent*, temps simple, nommé présent par usage, mais qui exprime l'action ou la manière d'être en général sans acception d'époque ni de personne; 2° le *parfait*, temps composé de l'infinitif d'un des auxiliaires, et d'un participe qui exprime l'action en général au passé; 3° le *participe présent*, temps simple, qui exprime l'action en général dans un temps présent; 4° le participe, passé, qui exprime l'action en général dans un temps passé. Nous parlerons maintenant de la formation des temps. Parmi les temps simples des verbes, il y en a cinq qu'on nomme *primitifs* parce qu'ils servent à former les autres temps : on appelle temps *dérivés* ceux qui se forment des temps primitifs. Les temps primitifs sont : 1° la première personne du singulier du présent de l'indicatif, 2° le parfait défini, 3° le présent de l'infinitif, 4° le participe présent, 5° le participe passé. 1° De la première personne du singulier du présent de l'indicatif, on forme la seconde personne de l'impératif en ôtant seulement le pronom *je*, excepté dans cinq verbes *j'ai*, imp. *aie*; *je suis*, imp. *sois*; *je vais*, imp. *va*; *je sais*, imp. *sache*; *je veux*, imp *veuille*; 2° du *passé défini* se forme *l'imparfait du subjonctif*, en changeant *ai* en *asse* pour la première conjugaison, et en ajoutant seulement *se* pour les trois autres. Cette règle est si générale qu'un verbe qui n'a point de parfait défini n'a point d'imparfait du subjonctif; 3° de l'infinitif présent on forme le futur simple en changeant la finale *r* ou *re* en *rai*, *ras*, *ra* au singulier, *rons*, *rez*, *ront* au pluriel, excepté dans la première conjugaison : aller, j'irai; envoyer, j'enverrai; dans la deuxième : tenir, je tiendrai; venir, je viendrai; courir, je courrai; cueillir, je cueillerai; mourir, je mourrai; acquérir, j'acquerrai; saillir, il saillira; troisième conjugaison : avoir, j'aurai; échoir, j'écherrai; pouvoir, je pourrai; savoir, je saurai; s'asseoir, je m'asseyerai ou je m'assiérai; voir, je verrai; vouloir, je voudrai; valoir, je vaudrai; pourvoir, je pourvoirai; falloir, il faudra; quatrième conjugaison : faire, je ferai; être, je serai; *bruire* n'a pas de futur; et le *conditionnel présent*, en changeant *r* ou *re* en *rais* pour les deux premières personnes, *rait* pour la troisième, *rions*, *riez*, *raient* pour les dernières. Cette dernière règle est sans exception : 4° Du participe présent on forme: (*a*) le pluriel du présent de l'indicatif en changeant *ant* en *ons*, *ez*, *ent*; (*b*) l'imparfait de l'indicatif en changeant *ant* en *ais*, *ais*, *ait*, *ions*, *iez*, *aient*. Excepté ; ayant, j'avais, etc.; sachant, je savais, etc.; (*c*) le présent du subjonctif en changeant *ant* en *e*, *es*, *e* au singulier, *ions*, *iez*, *ent* au pluriel. Il y a plusieurs exceptions pour les verbes aller, tenir, venir, acquérir, mourir, recevoir, pouvoir, valoir, vouloir, mouvoir, prendre, boire, faire, être; 5° du participe passé se forment tous les temps composés à l'aide des auxiliaires *avoir* et *être*. — Il y a encore quelques temps dont nous n'avons pas parlé parce qu'on s'en sert rarement; on les nomme *temps surcomposés*, parce qu'ils se forment des temps composés de l'auxiliaire avoir ou de l'auxiliaire être, et du participe d'un autre verbe; ce sont : 1° un parfait antérieur, comme : quand j'ai eu fini; 2° un deuxième plus-que-parfait, comme: si j'avais eu chanté; 3° un futur antérieur, comme : j'aurai eu chanté; 4° un second conditionnei passé, comme: j'aurais eu fini. — Le plus en

usage de ces quatre temps, c'est le parfait antérieur indéfini; il exprime une chose faite avant une autre dans un temps indéterminé ou dans un temps déterminé qui n'est pas entièrement écoulé, tandis que le parfait antérieur défini : quand j'eus chanté, quand il fut parti, ne peut s'employer que pour exprimer une chose passée avant une autre dans un temps déterminé qui est entièrement écoulé. Ces temps surcomposés ne sont d'usage que pour les verbes actifs et les verbes neutres; ils ne peuvent être employés ni dans les verbes passifs ni dans les verbes pronominaux. — Dans les verbes irréguliers, les terminaisons des temps primitifs ou des temps dérivés ne sont pas en tout conformes à celles du verbe modèle. — Quelque irrégulier que soit un verbe, les irrégularités n'existent que dans les temps simples. — Lorsqu'un temps primitif manque, tous les temps qui en dérivent manquent également; il n'y a qu'un bien petit nombre d'exception à cette règle. *Remarques* : Le présent de l'indicatif exprime quelquefois un futur prochain, en ce cas il est toujours accompagné d'un adverbe qui marque l'avenir, ou précédé de la conjonction *si*. *Je vous suis* tout à l'heure, *je pars* bientôt; si *vous courez* vous tomberez. Il se met aussi quelquefois à la place du passé défini : Hippolyte... *arrête* ses coursiers, *saisit* ses javelots, *pousse* au monstre, etc. — On ne peut dire : J'ai entendu dire que vous chantiez fort bien, si la personne à qui l'on parle chante encore; il faut dire: que vous chantez, etc. Après tous les temps passés et les conditionnels, on emploie l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif. CHARLES D'IGNYMONT.

TENACITÉ (*voy.* ADHÉSION).

TENANCIER (*terme de droit féodal*), celui qui possédait un domaine en *tenue*, c'est-à-dire un héritage dépendant d'un fief auquel étaient attachées des redevances.

Le droit féodal étant aboli, cette dénomination n'a plus trouvé d'emploi dans notre nouveau droit. Cependant on dit encore, dans certains lieux, un *tenancier* dans le sens de propriétaire d'un ancien fief ou même de fermier d'un vaste domaine.

TÉNARE (*géogr.*). Promontoire de la Laconie, formant la partie la plus avancée du Péloponèse; il était flanqué de deux petits ports, Achillée et Psamathus, et l'on y voyait un bois sacré et un temple en forme de grotte, consacré à Neptune, avec la statue de ce dieu à l'entrée. Ce temple était un lieu d'asile, et ce fut là qu'au rapport de Cornélius Népos, l'esclave que Pausanias avait envoyé vers Artabaze se retira, par le conseil des éphores, pour attirer le roi traître à sa patrie. Cette grotte passait, comme l'Averne, pour l'une des issues du Tartare, et les poëtes ont souvent employé ce mot pour désigner les enfers même. Pausanias, qui la visita, n'y vit pas de souterrain, et il attribue, avec Hécatée de Milet, l'origine de la tradition poétique à ce que la grotte avait servi de retraite à un serpent terrible, auquel ses ravages auraient fait donner le nom de gardien des enfers. La descente d'Hercule aux enfers se serait alors réduite à une victoire sur ce serpent.

Une statue d'airain, représentant Arion jouant de la lyre, décorait le promontoire de Ténare ainsi que quelques autres monuments. On montra encore à Pausanias une fontaine dans laquelle on apercevait, lui dit-on, des vaisseaux et des ports, mais qui avait perdu cette merveilleuse propriété parce qu'une femme y avait lavé ses vêtements souillés.

Une ville située à environ quarante stades du promontoire portait aussi anciennement le nom de Ténare, qu'elle échangea contre celui de Cœnopolis (ville neuve), probablement après avoir été rebâtie.

Le promontoire de Ténare est aujourd'hui le cap Matapan.

TENCIN (CLAUDINE-ALEXANDRINE GUÉRIN DE), naquit à Grenoble, en l'année 1781. Forcée par ses parents d'embrasser la vie religieuse, elle protesta bientôt contre ses vœux et finit par se faire séculariser. Dès son entrée dans le monde, les agréments de sa figure et de son esprit lui méritèrent des amis nombreux et puissants. Le régent la connut passagèrement; l'abbé Dubois la mit à la tête d'une maison qui devint bientôt le rendez-vous de la société la plus brillante. Son but principal fut dès lors l'avancement de son frère. Comme pour lui, les opérations de Law furent très-avantageuses à sa fortune. Mêlant constamment, du reste, l'amour à l'intrigue, elle eut beaucoup d'aventures galantes, et l'un de ses fils, misérablement abandonné sur les marches de la petite église de Saint-Pierre-le-Rond, devint plus tard le célèbre d'Alembert. Un de ses amants, le conseiller Lafresnaye se tua chez elle, et cette mort, offrant toutes les apparences

d'un assassinat, la fit passagèrement retenir à la Bastille. — De cette époque commence pour Mme de Tencin un genre de vie nouveau. Tout entière à l'étude et au goût de la littérature, sa maison devient le centre de la meilleure société de Paris. Les savants, les gens de lettres s'y rendent en foule; les seigneurs les plus aimables, les étrangers de la plus grande distinction briguent l'honneur d'y être admis. Mme de Tencin eut le mérite de bien choisir ses amis et celui plus grand encore de se les attacher immuablement. Fontenelle et Montesquieu furent du nombre, et ce dernier dut à son zèle la première vogue de l'*Esprit des Lois*. Elle-même composa des romans qui se distinguent par la justesse d'observation, la délicatesse du style et surtout une exquise sensibilité. *Le Comte de Comminges* est son chef-d'œuvre. *Le Siége de Calais*, moins régulier peut-être, est d'une lecture plus attrayante encore; *les Malheurs de l'Amour* offrent ce tendre intérêt que promet le titre; *les Anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II, roi d'Angleterre*, inachevées par l'auteur, l'ont été par Mme Elie de Beaumont. — On a prétendu que Pont de Veyle et d'Argental, neveux de Mme de Tencin, travaillèrent activement à ses ouvrages, si même ils n'en furent les véritables auteurs. Mais à quelle femme de talent la jalousie n'a-t-elle pas donné pour le moins un teinturier?... Mme de Tencin mourut à Paris, le 14 décembre 1749, regrettée du monde savant dont elle fut le centre et le lien. Son salon rendit le service immense de mettre les gens de lettres en contact habituel avec les classes supérieures, et devint ainsi l'un des foyers de cet esprit social auquel le XVIIIe siècle dut une partie de sa gloire et de sa puissance. — Ses ouvrages ont été souvent imprimés. Réunis à ceux de Mme de Lafayette en 1786, ils forment sept volumes in-12. La même collection, augmentée de deux romans de Mme de La Fontaine, a été réimprimée en 5 volumes in-8o, Paris 1804; puis en quatre, *ibid.* 1808, et enfin en cinq; *ibid.* 1825, avec des notes fort nombreuses et fort piquantes de MM. Etienne et Jay.

L. DE LA C.

TENDONS (*anat.*) TENDO, en grec *τένων*, dérivé lui-même de *τείνω*, je tends. Espèce de cordons fibreux, blancs, resplendissants, plus ou moins longs, plus ou moins gros, arrondis ou aplatis, terminant le plus souvent les muscles et les fixant aux os. Il semble que ces organes soient pour la plupart de véritables prolongements du périoste, car toutes leurs fibres paraissent naître de cette membrane, ou du moins se confondre avec elle. Ils ne diffèrent des ligaments qu'en ce qu'une de leurs extrémités se continue manifestement avec le corps charnu des muscles. Tous occupent ordinairement les extrémités de ces organes, rarement le milieu, comme on le voit toutefois pour le digastrique; c'est de plus presque toujours à l'extrémité la plus mobile qu'ils se rencontrent. Quelques-uns marchent en ligne droite, d'autres sont réfléchis et plus ou moins écartés de leur direction primitive. Tous sont recouverts d'un tissu cellulaire lâche, qui leur permet de glisser facilement sur les parties voisines ou les uns sur les autres. Assez souvent même ce glissement est favorisé par une membrane synoviale.

Les tendons sont composés de fibres longitudinales très-fines, blanches, nacrées, non entrelacées, mais placées parrallèlement les unes à côté des autres et très-serrées. Leur résistance est fort considérable et capable de supporter des poids énormes sans se rompre. Dans l'état ordinaire on n'y remarque que fort peu de vaisseaux sanguins que l'inflammation y fait paraître toutefois d'une manière très-sensible; aucun filet nerveux n'a encore été suivi dans leur intérieur. Ils ne jouissent en effet d'aucune sensibilité animale, et leurs propriétés vitales se bornent à la sensibilité et à la contractilité qui président à l'acte nutritif. Les tendons ont une affinité remarquable avec la gélatine et même le phosphate de chaux; aussi se développe-t-il très-souvent dans leur intérieur de petits os sesamoïdes. Leurs caractères chimiques sont à peu près ceux des LIGAMENTS (*voy.* ce mot), mais par la macération ils se ramollissent promptement sans se dilater ni se boursoufler; leurs filets s'écartent les uns des autres et se changent enfin en une pulpe mollasse, blanchâtre, qui paraît homogène, et, dans l'eau bouillante, ils se réduisent presque entièrement en gelée. Exposés à l'air, ils se dessèchent et deviennent semblables à la corne.

Ces organes, ne jouissant de la vie qu'à un très-faible degré, ne se trouvent exposés dès lors qu'à un bien petit nombre de maladies, excepté l'inflammation, presque tou-

tes de nature chirurgicale. Leur continuité peut être détruite soit par l'action des corps vulnérants, soit par une traction excessive des muscles auxquels ils appartiennent. Un bandage unissant et une position convenable sont alors les moyens à mettre en usage. Jadis on pensait que la réunion ne pouvait s'opérer qu'à l'aide d'un contact parfait des extrémités divisés; c'était une erreur, et tout le monde sait maintenant que la consolidation peut dans ce cas avoir lieu par une substance intermédiaire, pourvu que les deux fragments ne soient pas séparés par un trop grand intervalle. Mais il arrive fréquemment que les plaies des tendons sont suivies de l'impuissance des mouvements que ces organes sont chargés de transmettre, malgré leur réunion complète, ce qui s'explique par la formation d'adhérences. Il n'est pas rare non plus de voir les tendons s'exfolier à la suite des plaies. Leur déchirement et leur arrachement ont quelquefois lieu sans être suivis d'accidents graves; néanmoins ces lésions méritent toujours une attention sérieuse, puisqu'elles peuvent déterminer des douleurs aiguës suivies de fièvre, de convulsions et même du tétanos. Des abcès considérables en résultent encore fréquemment et réclament une prompte ouverture pour empêcher le pus de fuser le long des gaînes tendineuses. La division incomplète des tendons peut aussi devenir la cause d'inflammations fâcheuses, ou de convulsions et de tétanos qui ne cèdent qu'à la section complète de l'organe. Néanmoins il est vrai de dire, malgré tous ces accidents, que les anciens s'étaient beaucoup exagéré les conséquences de ces blessures en confondant les tendons avec les nerfs. L'expression de *rétraction des tendons*, quoique très-employée, nous semble une locution vicieuse. Ces organes, en effet, ne jouissant d'aucune contractilité, ne sauraient se rétracter. Cette action ne peut avoir lieu que dans les muscles auxquels ils appartiennent. Le phénomène est dû parfois à un vice arthritique, mais le plus souvent à un défaut d'équilibre entre les extenseurs et les fléchisseurs d'une même partie. Dans presque tous ces cas, les membres sont entraînés dans le sens de la flexion. Les moyens proposés pour remédier à cet état sont les eaux thermales, les bains gélatineux et mucilagineux auxquels on associe les onctions, l'action des appareils à extension continue, et enfin la section des tendons ou des fibres charnues des muscles rétractés. Ce dernier procédé chirurgical a pris de nos jours une extension très-considérable sous le nom de *ténotomie* (de τένων, et de τέμνω, je coupe). Son emploi méthodique et raisonné réussit fort bien dans la rétraction déterminant la difformité connue sous le nom de *pied-bot*. On a ausi prétendu l'appliquer systématiquement à la guérison du STRABISME. (*Voy.* ce mot.) C'est à l'expérience à juger cette méthode, qui n'a pas toujours été suivie d'un succès durable.

TENDON D'ACHILLE OU CORDE D'HIPPOCRATE. C'est le nom d'un gros tendon aplati, situé à la partie postérieure et inférieure de la jambe. Il est formé par la réunion des cordes tendineuses des muscles jumeaux et soléaires, et s'attache au calcanéum. Sa rupture, assez fréquente chez les sauteurs et les danseurs, est vulgairement appelé *coup de fouet*, à cause du bruit qui souvent l'accompagne. L'impossibilité de l'extension du pied et la flexion forcée de la jambe sur cette partie, par suite du poids du corps, en seront les conséquences. Tout le traitement consiste dans l'application d'un bandage spécial qui, d'un côté, relevera le talon en abaissant la pointe du pied, et de l'autre abaissera l'extrémité supérieure du tendon rompu. L. DE LACL.

TÉNÉBRICOLES ou LYGOPHILES (*entom.*). Nom donné par M. Duméril à une famille d'insectes coléoptères, section des hétéromères: élytres dures, non soudées, à antennes grenues et en masse allongée. Cette famille, dans laquelle il comprend les genres *upide*, *ténébrion*, *opatre*, *pédine* et *sarrotrie*, répond à la tribu des TÉNÉBRIONITES de Latreille. (*Voy.* ce dernier mot.)

TÉNÉBRION, TENEBRIO (*entom.*). Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes, tribu des ténébrionites.

La couleur sombre, presque toujours noire, de ces insectes, et les lieux obscurs qu'ils fréquentent, leur ont fait donner le nom qu'ils portent par Linné, qui l'a emprunté du latin de Varron, *de Re rusticâ*.

Ce qui distingue principalement les ténébrions des autres genres de la même tribu, ce sont les antennes légèrement renflées vers le bout, et dont les derniers articles, le terminal surtout, sont globuleux, et le troisième allongé; la lèvre supérieure appa-

rente ; le dernier article des palpes un peu plus gros que les précédents, cylindrico-conique, comprimé; les maxillaires avancés, et le menton presque carré.

Le catalogue de M. le comte Dejean mentionne douze espèces de ténébrions; mais une seule offre quelque intérêt : c'est le *ténébrion meunier* (*tenebrio molitor*), dont la larve, connue sous le nom de ver de farine, vit effectivement dans cette fécule. Les pêcheurs s'en servent pour appât, et les oiseleurs pour élever les rossignols. Cette larve est allongée, cylindrique, d'un blanc jaunâtre, un peu cornée; la tête est ovale, un peu aplatie, garnie de mandibules, d'antennes et d'antennules. Les trois premiers anneaux sont munis de six pattes écailleuses; le dernier est conique; on remarque à son extrémité deux petits crochets écailleux, noirs, immobiles. Entre la jointure de ce dernier anneau avec l'avant-dernier, il sort, lorsque la larve marche, une masse charnue, blanchâtre, assez grosse, garnie de deux mamelons un peu allongés et mobiles, dont la larve se sert en guise de pattes pour avancer, en les appuyant sur le plan de position.

L'insecte parfait est d'une forme allongée. Il est d'un noir brun ou marron, un peu luisant, avec le dessous plus clair; le corselet est carré et rebordé. Les élytres sont striées, les pattes de la couleur du corps, et les cuisses antérieures plus grosses que les autres. Il se trouve dans toute l'Europe. DUPONCHEL père.

TÉNÉBRIONITES, TENEBRIONITES (*entom.*). Tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes, et composée de ceux de cette famille dont les élytres ne sont pas soudées et qui ont des ailes. Elle comprend les genres suivants, d'après Latreille : *cryptique*, *epitrage*, *opatre*, *toxique*, *sarrotrie*, *costique*, *chiroscèle*, *calcar*, *droros*, *upis* et *ténébrion*. Mais, d'après la dernière édition ou catalogue de M. le comte Dejean, cette tribu se divise aujourd'hui en cinquante-six genres sur lesquels se trouvent réparties deux cent cinquante-huit espèces.

Les ténébrionites, ainsi que leur nom l'indique, sont des insectes qui fuient la lumière. Ils sont, en général, d'un noir mat ou d'un brun obscur, et l'on sait peu de chose de leurs mœurs, excepté de quelques espèces du genre TÉNÉBRION, qui a donné son nom à la tribu. (*Voy.* ce mot.)

TÉNÉDOS ou BOGDJA. Ile célèbre de l'Archipel, appartenant à la Turquie d'Asie, sur la côte de l'Anatolie, au S.-E. de Lemnos, à quatre lieues du détroit de Gallipoli. Elle a environ cinq lieues de long, et quatre dans sa plus grande largeur; longit., 43°56', lat., 39° 52'. On la regardait comme la clef des Dardanelles. Elle semble produite par une éruption volcanique sous la mer et est d'une grande fertilité. Son vin muscat est le meilleur du Levant. Depuis 1658, elle est sous la domination des Turcs. Ténédos ou Bogdja en est la capitale; elle est bâtie sur le penchant de deux collines, au pied d'une montagne, et défendue par deux forts peu importants. Le climat y est très-doux. Elle a 6,000 habitants, parmi lesquels 2,000 Grecs qui y ont une église. La fable raconte qu'elle reçut son nom de Ténès ou Tonnès, fils de Cygnus ou d'Apollon, qui, ayant inspiré une passion criminelle à sa belle-mère, et refusant d'y répondre, fut accusé par elle d'avoir voulu l'insulter. Son père le fit exposer dans un coffre sur la mer, avec sa sœur Hémithée, qui ne voulut pas l'abandonner. Neptune, son aïeul, en eut soin, et le coffre aborda dans cette île, qui, selon Diodore, se nomma alors Leucophrys. Ténès y régna; il y établit des lois sévères, dont l'une condamnait les adultères à perdre la tête, et fit exécuter cette loi sur son propre fils. Il fut tué par Achille, après son père Cygnus, pendant la guerre de Troie et fut, après sa mort, révéré comme un dieu dans l'île de Ténédos. —Virgile a dit, en parlant de cette île : « A la vue de Troie, se trouve Ténédos, île célèbre et riche tant que subsista le royaume de Priam, n'offrant actuellement qu'un golfe ou une rade peu sûre aux vaisseaux. » En effet, selon Pausanias, auteur exact et bien instruit, Ténédos devint une île très-pauvre après la prise de Troie, et les habitants n'eurent de moyen de subsistance que de se donner aux habitants d'Alexandrie, bâtie près des ruines de Troie. — Les Perses, dans leurs premières incursions en Grèce, après avoir défait les Ioniens, se rendirent sans peine maîtres de Ténédos. — Cette île reprit sans doute quelque consistance, puisqu'elle osa prendre parti dans les guerres des Lacédémoniens contre les Athéniens. Elle se rangea du côté des derniers, et les autres y portèrent le carnage. — Les Romains en étaient mal-

tres lorsque l'avide Verrès en apporta la statue de Ténès.

TÉNÉRIFFE, une des îles Canaries, dans l'océan Atlantique. Elle est située entre 28° et 28° 36' de latitude N. et entre 18° 26' et 19° 18' de longitude O. Les côtes de Ténériffe sont presque dépourvues de baies : la mer est généralement houleuse sur ses rivages et en rend l'accès difficile. L'île de Ténériffe, devant son origine aux volcans souterrains, est montagneuse : cette opinion s'appuie sur la nature des montagnes dont elle est parsemée : elle renferme beaucoup de vallons, des précipices, des cavernes profondes et des grottes considérables où les anciens habitants déposaient leurs morts. Le pic le plus élevé est le fameux pic de Teyde ou de Ténériffe : sa figure est conique ; sa hauteur est de 11,424 pieds. Cette montagne renferme dans son centre une immense pyramide terminée par un cratère et qui vomit, de siècle en siècle, des laves par ses flancs. En 1798 la dernière éruption eut lieu. Le pic est toujours couvert de neige et presque constamment caché par les nuages. Ténériffe ne possède qu'une seule plaine : c'est la Laguna, autrefois un lac. Le climat est agréable, l'air y est sec et pur le printemps, est très-couvert dans la vallée d'Orotava, et superbe à Santa-Cruz. C'est le contraire en automne. Ténériffe est presque la seule des Canaries où abordent les vaisseaux étrangers, et c'est à Santa-Cruz. Les productions de l'île consistent en vins blancs, connus sous les noms de Viduena et Malvoisie. On en recueille chaque année environ 25,000 pipes. Autrefois la culture des cannes à sucre était plus prospère qu'aujourd'hui. On y récolte du blé et des patates douces, aliment principal des habitants, des oranges, des figues, des fruits excellents des Indes et d'Europe. On y élève beaucoup d'abeilles et de moutons, et une espèce de chèvres dont on ne retrouve le type nulle part. Les côtes de Ténériffe sont très-poissonneuses.

L'île de Ténériffe est divisée en trois districts : Laguna, Botava et Garachico ; elle est défendue par vingt forts et onze régiments de milice. Santa-Cruz est le chef-lieu. Depuis 1817 elle est dirigée au spirituel par un évêque suffragant de l'archevêque de Séville. On y compte 35 couvents et 33 paroisses, avec 75,000 habitants.

Avant la conquête de l'île de Ténériffe par les Espagnols, elle était habitée par les Guanches : toute cette peuplade fut détruite, et son langage périt avec elle. Ténériffe doit être l'île que Pline désigne sous le nom de Nivaria.

TENESME (*méd.*), Tenesmus. C'est le nom par lequel on désigne le besoin douloureux et fréquemment renouvelé d'aller à la garderobe. Un tel symptôme dépend de l'irritation du rectum, ou partie inférieure des intestins, produite elle-même par la fréquente répétition des selles, par l'âcreté des matières excrétées, et quelquefois par l'extension d'un état inflammatoire du colon. La dyssenterie y donne constamment ; lieu des hémorrhoïdes enflammées le provoquent quelquefois ; un suppositoire irritant en fait souvent naître la sensation. En dernière analyse, le tenesme consiste en une contraction involontaire des muscles de la région anale, chargée d'opérer la défécation, avec boursouflement et sortie de la membrane muqueuse du rectum, excrétion d'une petite quantité de mucosités parfois sanguinolentes, un sentiment d'ardeur à l'anus et une douleur qui, comme un pal de feu, s'étend à toute la partie inférieure du tube intestinal. — Les moyens propres à combattre le tenesme sont : les lavements émollients et narcotiques, les pommades adoucissantes et opiacées, mais surtout l'emploi des moyens convenables pour faire cesser la dyssenterie, les hémorrhoïdes ou toute autre cause pouvant l'entretenir. — La vessie devient aussi parfois le siége d'une sensation analogue à celle que nous venons de décrire, consistant en une envie continuelle d'uriner, qui s'accompagne de chaleurs et de cuisson vers le col de l'organe. C'est à cet état que l'on donne le nom de *tenesme vésical*, ou tenesme du col de la vessie.

Lepecq de Laclôture.

TÉNIA. *Voy.* Tænia.

TÉNIERS (David), peintre flamand, surnommé *le Vieux*, pour le distinguer de son fils, qui porta le même prénom que lui, naquit à Anvers, en 1582. Élève de Rubens, il fit sous ce maître de grands tableaux ; mais ce n'était pas le genre qui convenait à son talent. Ayant fait un voyage à Rome, il peignit pendant dix ans, à l'exemple d'Elzheimer, dit Tedesco, des tableaux de chevalet. Revenu à Anvers, il se livra tout entier à l'imitation de la nature de son pays, et chercha ses sujets sur les places publiques,

dans les cabarets, chez les paysans, dans les kermesses, dans les cabanes rustiques. Ces représentations sont toutes pleines de naïveté, de naturel, de vérité. Quoiqu'il ait moins de célébrité que son fils, les amateurs doutent qu'il ait moins de talent et de mérite; ses tableaux sont difficiles à distinguer de ceux de Téniers le jeune. Le père, d'ailleurs, fut le créateur de sa manière. Téniers le vieux mourut dans la ville où il était né, à l'âge de soixante-sept ans. Il laissa deux fils : Abraham et David; le dernier est le seul qui ait laissé un grand nom.

TÉNIERS *le Jeune* suivit le genre de son père, sans s'y attacher exclusivement. On assure qu'il étudia sous Rubens, Bawer et Elzheimer. Il avait une merveilleuse facilité à copier tous les genres, et reproduisait surtout admirablement la touche et la couleur de Rubens. On le surnomma le Protée, ou le singe de la peinture. L'archiduc Léopold fut son protecteur, et lui fit faire des copies réduites de tous les tableaux de sa galerie. On grava, d'après ces copies, une collection intitulée : *Theatrum pictorium Antuerpiæ* (Anvers, 1658 à 1684; 245 gravures in-fol.), publiée plus tard en France sous le titre : *le Grand Cabinet de tableaux de l'archiduc Léopold-Guillaume*, peint par des maitres italiens et dessiné par David Téniers, 1755, in-fol. Bien qu'il ne choisît dans ses imitations de la nature que des sujets du genre populaire, de ceux qu'avait traités son père, il vécut dans la plus haute société, fut nommé gentilhomme de la chambre de l'archiduc Léopold, reçut de la reine Christine de Suède son portrait avec une chaine d'or, eut dun Juan d'Autriche pour élève, et fut honoré de la protection du roi d'Espagne, du prince d'Orange, du comte de Fuensaldana et de l'évêque de Gand. Louis XIV seul, qui n'aimait que le grand, le sublime, le pompeux, s'écria, en voyant les petits tableaux de Téniers : « Otez-moi ces magots! » Le Musée royal possède quatorze tableaux de ce maître, et il s'en trouve dans presque toutes les collections importantes. CH. D'I.

TENNEMANN (GUILLAUME-AMÉDÉE). Comme celle d'une foule d'hommes qui ont jeté un vif éclat dans la philosophie et dans les sciences, la vie de Tennemann offre peu de détails biographiques d'un intérêt réel. Cette vie s'est écoulée tout entière dans la solitude du cabinet et dans le silence de l'étude. Tennemann naquit près d'Erfurt, en 1761. Il fut d'abord collaborateur de la *Gazette littéraire* de cette ville, et ses articles révélèrent d'abord autant d'érudition que de goût. Plus tard, une chaire de philosophie étant devenue vacante à l'Université d'Iéna, Tennemann fut désigné comme professeur, et, dès son début dans la carrière de l'enseignement, il éveilla de vives et nombreuses sympathies. A peine âgé de trente ans, il avait déjà publié quelques travaux philosophiques très-remarquables, et notamment les *Doctrines et Opinions des disciples de Socrate sur l'immortalité de l'âme*, qui jeta les bases de sa grande réputation. Cet ouvrage, qui forme 4 volumes in-8°, répandit un nouveau jour sur les doctrines philosophiques de l'antiquité, et particulièrement sur celles de Socrate et de Platon. Travailleur infatigable, Tennemann fit paraître, quelques années après, deux autres publications très-importantes : une traduction du traité du docteur Hume, sur *l'Entendement humain*, et une autre traduction de *l'Histoire comparée des Systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines*, par le baron de Gérando.

Mais l'ouvrage le plus célèbre, le plus volumineux et le plus remarquable de Tennemann, c'est celui qui a pour titre : *Histoire de la Philosophie*. Ce grand travail mérite ici une mention particulière.

L'histoire de la philosophie est, comme on sait, une science toute moderne. Brucker est en Allemagne le père de cette science; Tennemann est le véritable successeur de Brucker. Comme lui, il a consacré sa vie entière à l'histoire de la philosophie, et il a préludé à la composition de son grand ouvrage par une foule de dissertations spéciales. Comme Brucker, Tennemann a donné une histoire complète de la philosophie, qu'il a conduite jusqu'à son temps, et plus tard il a fait de ce grand ouvrage un abrégé substantiel qui en reproduit les principaux faits, avec cet avantage de ne point accabler l'intelligence sous un trop grand nombre de détails.

Les principaux mérites de Tennemann sont : 1° l'érudition, la connaissance des sources, des monuments originaux où sont déposés les systèmes, et des travaux de tous les temps et de tous les pays auxquels ces systèmes ont donné lieu; 2° la critique, le discernement des sources pures de celles qui le sont moins; la prudence, qui ne s'appuie

que sur des textes certains; 3° l'impartialité historique. Toutefois l'impartialité de Tennemann pourrait être plus grande encore, et sa philosophie pourrait être plus élevée. Tennemann est un élève de Kant, et l'école de Kant est trop étroite et trop exclusive pour dominer tous les systèmes philosophiques. Elle a ce défaut commun à toutes les philosophies anciennes et modernes, de n'émettre que des idées vagues et sans précision sur l'âme, sur l'avenir, sur les destinées de l'homme.

Comme l'esprit philosophique de l'ouvrage de Tennemann rappelle trop l'école à laquelle l'auteur appartient, les formes de cet ouvrage rappellent trop aussi les formes, la terminologie et la langue de la philosophie kantienne. Or cette langue manque généralement de simplicité, de précision et de clarté.

Le succès du grand ouvrage de Tennemann et de son Manuel, qui n'est que le résumé de cette œuvre considérable, a été tel en Allemagne, que, publié pour la première fois en 1812, l'auteur fut obligé d'en donner une seconde édition dès 1815, et il en préparait une troisième lorsque la mort vint interrompre ses travaux. M. Cousin a donné, en 1829, une traduction française de la philosophie de Tennemann. CH. V.

TENNESSÉE (*Etat de*). Un des vingt-quatre Etats qui composent la puissante confédération nommée autrefois *anglo-américaine*, aujourd'hui *Etats-Unis*.

L'Etat de Tennessée, constitué en 1796, renferme soixante-deux comtés ou arrondissements. Sa superficie est de 6,980 lieues carrées; sa population, d'après le dernier recensement, est de 650,000 habitants. Les villes principales sont: Brairned, Carthage, Clarksville, Colombia, Fayetteville, Franklin, Greenville, Knoxville, Murfreesboroug. Un souvenir du passé se rattache au nom de ces cités, ainsi qu'à toutes celles de l'Amérique du Nord.

Le Tennessée n'est pas, comme ses confédérés, favorisé par sa position topographique. Les monts Alleganhys le séparent à l'est de l'Océan. Il n'a ni ports, ni vaisseaux, mais il a des manufactures importantes; et, tandis que les Etats maritimes exportent leurs cotons en Europe, lui les transforme en tissus et trouve facilement à les placer chez les colons de l'intérieur et les tribus indigènes. Les Etats voisins sont, au nord, celui de Kentucky; au sud, ceux de Mississipi, d'Alabama et de Georgie; le grand fleuve du Mississipi forme les bords du lozange de sa superficie.

Le pays est montagneux et couvert de forêts, excepté vers son centre. Il est bien arrosé. Deux rivières, le *Clinches* et le *Holston*, s'y réunissent et prennent le nom de *Tennessée*. Des peuplades sauvages et indomptées habitent encore entre ce dernier courant d'eau et le Mississipi.

Nashville, chef-lieu de cet Etat, est situé sur la rive gauche du Cumberland, dans une vallée fertile. Sa population, qui s'accroît rapidement, est aujourd'hui de 15,000 âmes, tous gens actifs, défricheurs, laboureurs, planteurs, chasseurs de fourrures et manufacturiers.

TENOR (*musique*). Espèce de voix d'homme qui tient le milieu entre le contre-alto et la basse-taille dans la classification des Voix. (*Voy.* ce mot.) Le ténor, par le caractère expressif, sonore, et pourtant léger, qui lui est propre, convient aux rôles passionnés du drame lyrique. Chantant à l'octave basse de la voix de *soprano primo*, il s'harmonise admirablement avec elle. Entendue en duo avec la basse-taille, la voix de ténor semble acquérir en suavité tout ce que la voix de basse gagne en expression virile; et, dans les morceaux d'ensemble, le ténor, par le moyen de sons de poitrine, domine la masse vocale avec une puissance bien plus grande que celle du soprano. Un phénomène acoustique a lieu lorsqu'un ténor chante en duo avec un soprano, si cette dernière voix est écrite (comme cela est obligatoire) à une sixte supérieure aux notes vocalisées par le ténor. Alors la mélodie principale, distribuée à la voix d'homme, semble la placer beaucoup plus bau. que l'accompagnement exécuté par la voix de femme, parce que le premier chante dans les régions élevées de son instrument, tandis que la seconde exécute dans les régions basses du sien. De là l'effet extraordinaire produit par l'union bien assortie de ces deux voix.

Nous renvoyons à l'article Voix, pour fixer le lecteur sur l'étendue de la voix de ténor; qu'il nous suffise d'ajouter que cette voix s'écrit ordinairement en clef d'*ut*, posée sur la quatrième ligne. Quelques compositeurs modernes l'écrivent maintenant en clef de *sol*, deuxième ligne, afin, sans

doute, de rendre la lecture plus facile aux amateurs, fort peu versés généralement dans l'étude des clefs. Dans ce cas, le ténor exécute les notes une octave plus basse qu'elles ne sont écrites. A. E.

TENSON (*hist. litt.*). Les troubadours provençaux donnaient ce nom à une sorte de concours poétique qu'ils avaient probablement emprunté des Arabes, chez lesquels ces sortes de luttes étaient communes. Le tenson était, à proprement parler, une dispute scolastique et subtile sur une matière galante empruntant la forme des chants amœbées des bergers de Théocrite et de Virgile. Dans un cas comme dans l'autre, les deux interlocuteurs luttaient, en distiques ou en quatrains, d'esprit et de poésie, en présence d'un juge chargé de décerner une récompense, et finissaient souvent par des personnalités un chant où il ne s'agissait que de montrer du savoir-faire. Seulement les chants des troubadours étaient plus suivis et plus logiques, car on y débattait une question qui souvent avait été proposée par le juge lui-même. Ces juges étaient des femmes, et le prix une couronne. Les tensons étaient un des plus grands ornements des fêtes publiques et des cours plénières d'alors, et ils donnèrent naissance à ces cours d'amour si longtemps fameuses.

TENTATIVE (*jurispr.*). Dans le système de nos lois pénales, ce qu'on appelle tentative, c'est le délit commencé dans son exécution, mais qui a été suspendu ou qui a manqué son effet, par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur. Quand il s'agit d'un crime, la loi la considère et la punit comme le crime même. La tentative d'un délit proprement dit n'est, au contraire, assimilée au délit qu'en certains cas spéciaux et déterminés. Telles sont les brèves dispositions que le Code pénal consacre à une matière qui, de tout temps, a tourmenté les publicistes et les jurisconsultes, et qui soulève encore les plus délicates, les plus graves questions, au point de vue de la théorie, comme à celui de la pratique. Essayons d'expliquer avec clarté chacune de ces dispositions.

Toute entreprise criminelle se compose d'un ensemble, d'une série de faits, les uns internes, les autres extérieurs, tous dirigés vers le même but, y tendant tous, mais d'une manière plus ou moins prochaine et immédiate. Le point de départ est dans la pensée; le terme, dans l'acte qui consomme le délit. Entre ces deux limites extrêmes, viennent se placer les faits qui préparent l'action; puis ceux qui commencent et qui constituent l'action elle-même. Ainsi, le coupable conçoit l'idée du crime, il le projette, il le prépare, il l'exécute, il l'achève : tels sont les actes qui se succèdent, avec plus ou moins de rapidité, depuis l'origine du délit jusqu'à sa perpétration. Il s'agit maintenant de fixer, dans cet espace que parcourt l'agent criminel, le point où vient le saisir l'empire de la loi pénale, c'est-à-dire, en d'autres termes, où commence la tentative.

Tant que le délit est enseveli dans le sein de l'homme, la justice n'a ni le droit ni le pouvoir de le punir. *Cogitationis pœnam nemo patitur*, disaient les jurisconsultes romains; et cette maxime ne doit pas seulement s'entendre de la pensée proprement dite, de l'acte de l'esprit qui conçoit l'idée du crime, mais de celui de la volonté qui se détermine à le commettre. A ce moment, en effet, la société n'est menacée que d'un péril indirect et éloigné. Quelque arrêtée qu'on suppose la résolution coupable, elle peut être entravée par un obstacle, vaincue par un repentir. La justice n'a donc à venger encore aucune atteinte à l'ordre; et, comme elle n'est établie que pour le maintenir, son pouvoir doit sommeiller. Elle n'aurait pas d'ailleurs les moyens nécessaires pour exercer ce pouvoir avec moralité; et la loi qui permettrait une telle inquisition serait la plus inutile ou la plus vexatoire des lois. En effet, l'intention se révèle par les faits extérieurs. Avec eux la conscience dévoile ses mystères, la pensée se trahit, l'âme devient, pour ainsi dire, visible; et la société, qui saisit le mal avec certitude, peut le punir avec confiance et avec équité. Mais veut-elle, sans leur secours, remonter jusqu'au for intérieur, d'épaisses ténèbres obscurcissent sa route. C'est au hasard qu'elle marche vers son but, toujours incertaine de l'avoir atteint, et finalement condamnée, soit à confesser son impuissance; soit à organiser d'odieuses investigations, d'arbitraires procédures; à établir la plus monstrueuse des tyrannies, celle qui pèse sur la conscience et sur la pensée. Les actes internes échappent donc à la répression, non parce qu'ils sont indifférents en eux-mêmes; mais parce qu'ils ne troublent point

l'ordre public, et que la société d'ailleurs, incapable de les constater sûrement, ne saurait les punir avec justice.

Cette première période, où tout se passe à l'intérieur, est bientôt suivie d'une seconde, dans laquelle l'intention de l'agent criminel commence à se décéler. Il vient de concevoir, de projeter le crime; maintenant il le prépare, et il s'occupe extérieurement des moyens propres à l'exécuter. C'est dans cette situation que se trouve l'individu qui, voulant consommer un vol avec escalade, achète une échelle, des cordes, et va reconnaître les lieux où la soustraction doit s'accomplir. A ce moment, un danger plus direct, plus prochain menace la société. La justice aussi peut saisir l'intention coupable avec plus de certitude. C'est néanmoins une maxime de notre droit pénal, que les actes purement préparatoires ne tombent pas sous l'action de la loi. Des considérations puissantes prescrivaient au législateur de proclamer cette impunité.

Si les préparatifs du crime étaient punis comme le crime lui-même, le coupable aurait le plus grand intérêt à s'envelopper, dès l'origine, de profondes ténèbres. La société serait ainsi privée plus fréquemment des renseignements qui la mettent sur la trace des attentats près d'être commis, et lui donnent le moyen de les prévenir. D'un autre côté, la loi ne doit pas précipiter la marche des criminels vers un but dont ils sont encore éloignés, ni fermer la porte au repentir. Or tel serait infailliblement l'effet d'une législation qui ne laisserait pas au coupable la possibilité de rétrograder sans péril dans la voie du mal. Combien de malheureux, un moment entraînés, se sont arrêtés dès les premiers pas, parce qu'ils savaient trouver encore la société désarmée, clémente, et que d'irréparables fautes eussent poussés jusqu'au terme de leur criminelle carrière! De simples préparatifs, enfin, n'ont pas paru, et avec raison, un fondement assez solide pour l'imputation d'un projet coupable. La légitimité de la peine est inséparable de la certitude du délit. Or ces actes peuvent le faire supposer, le rendre probable; mais par cela seul qu'ils ne s'y rattachent pas d'une manière intime et nécessaire, l'équité naturelle ne permet pas de leur accorder d'autre valeur que celle de simples conjectures, d'insuffisantes présomptions. Citons un exemple. Un individu veut assassiner telle personne. Il s'enquiert de ses habitudes, et il apprend qu'à une certaine heure cette personne doit traverser une forêt voisine. Il achète un fusil, il le charge, il se rend armé dans la forêt, et prend le sentier qu'elle doit suivre. Au premier aspect, rien ne paraît mieux établi que le crime qui se prépare. Ces informations, cet achat d'une arme à feu, cette course dans la forêt, le choix du chemin, toutes ces circonstances semblent ne laisser aucune incertitude sur l'intention qui anime son auteur. Pourquoi le crime se montre-t-il ici avec cette évidence? c'est que nous avons commencé par indiquer dans quel but tous ces faits se sont accomplis. Supposez, au contraire, que ce but soit précisément ce qu'il s'agit de rechercher: aussitôt la lumière s'évanouit, et le doute assiége la conscience. Entre l'assassinat et chacun des faits, vous ne trouvez plus de liaison nécessaire. L'accusation peut leur donner une explication; la défense les interpréter dans un autre sens. Acheter un fusil, parcourir une forêt, suivre le même sentier qu'une autre personne, ce n'est pas nécessairement méditer un assassinat. La loi ne s'occupe pas de tels actes, et avec raison. Trop de distance encore les sépare du délit, pour que la justice puisse toujours proclamer sûrement que l'agent s'avançait vers ce but, qu'il eût franchi l'espace sans s'arrêter, et pour faire d'une telle fiction la base d'une pénalité.

Vient une troisième période. Le crime a été conçu, résolu, préparé; maintenant il s'accomplit. Là commence la tentative. Elle naît du premier acte visible d'exécution; et elle continue jusqu'à celui qui achève et qui consomme le délit. Quand elle n'a été suspendue ou qu'elle n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de l'agent, la loi la frappe comme le crime lui-même. Le coupable vient-il, au contraire, à s'abstenir volontairement, elle ferme les yeux et pardonne. Dans le premier cas, l'auteur du crime l'a commis autant qu'il était en lui. C'est un événement fortuit qui en a suspendu l'exécution. Peut-être eût-il reculé au moment suprême; mais la société l'a surpris agissant, et il ne saurait invoquer comme excuse la possibilité d'un repentir qui ne s'est pas manifesté. Dans le second cas, au contraire, le regret s'est produit spontanément; le crime pou-

vait être consommé, et il a été abandonné; le bras levé pour frapper s'est de lui-même baissé; la coupe empoisonnée est volontairement tombée de la main qui la présentait à la victime: la justice n'a rien à punir, rien à venger. Telle est la théorie de la loi; il s'agit maintenant de l'examiner au point de vue de la pratique.

Une des plus grandes difficultés, c'est de discerner les actes purement préparatoires des actes d'exécution. Les principes déjà posés offrent pourtant le moyen de résoudre ces questions d'un si haut intérêt. L'action criminelle, celle que la loi punit, se compose d'un ensemble de faits plus ou moins nombreux, qui se rattachent directement, essentiellement au but que l'agent poursuit, et ne forment ensemble qu'un seul tout. Lorsqu'un de ces fait s'est produit, l'action a commencé, le crime marche et s'accomplit. Ce qui caractérise, au contraire, les actes préparatoires, c'est qu'entre eux et le délit n'existent pas de rapports nécessaires. Le but pourrait être atteint sans ces précédents, ou avec des précédents différents. Quand le dernier de ces actes est consommé, tout est disposé pour l'action; les préparatifs sont achevés; le coupable est pourvu des instruments propres à commettre l'attentat; il est sur les lieux, la scène est ouverte; mais il n'a rien fait encore qui révèle distinctement les projets qu'il veut exécuter. Citons quelques exemples.

Un individu a le dessein de soustraire une somme d'argent que contient un meuble placé dans une maison où il ne peut s'introduire qu'avec escalade et effraction. Il s'est muni d'une échelle et d'instruments. Il se dirige vers le mur de clôture, il y applique l'échelle, il le franchit, il brise la porte, il pénètre dans la pièce, Jusqu'à ce moment encore il n'est pas sorti de la période de préparation. L'escalade, le bris de la porte ne sont pas, en effet, des circonstances qui supposent nécessairement la pensée du vol. Elles pourraient se rattacher au projet d'un tout autre crime, à celui d'un incendie, d'un rapt, d'un assassinat. Mais si le coupable, par exemple, vient à être saisi à l'instant où il cherche à briser le meuble qui contient la somme d'argent, l'exécution a commencé, la tentative a lieu; car un acte s'est produit qui décèle essentiellement le vol. Autre exemple. Un homme a résolu de commettre un assassinat. Il s'arme d'un fusil, il se rend sur le chemin que doit parcourir sa victime, et l'y attend. Ce sont là des actes préparatoires. Mais il arme son fusil, et le dirige vers l'homme qu'il se propose de tuer: il est coupable de tentative. Tout de même, acheter du poison, en composer un breuvage, ce n'est encore que préparer le crime; mais le mêler aux aliments spécialement destinés à la victime, le lui présenter, c'est tenter, c'est accomplir le meurtre.

La suspension dans l'exécution est une des conditions de la tentative; mais cette suspension doit être déterminée par des circonstances fortuites, où la volonté de l'agent ne joue aucune espèce de rôle. Ainsi, pour reprendre les espèces citées plus haut, le voleur est saisi au moment où il brise la meuble qui contient la somme d'argent; l'amorce du fusil, que l'assassin dirige vers sa victime, ne s'enflamme pas; le vase qui contient le poison tombe des mains de la personne qui va le porter à ses lèvres. Toutes ces circonstances sont étrangères à la volonté du coupable, et ne sauraient l'excuser. Mais le voleur, au contraire, est surpris à l'instant où il quitte la maison sans avoir rien soustrait; l'assassin relève son fusil; l'empoisonneur ressaisit le vase et répand la liqueur; la tentative, le crime a cessé d'exister. La justice d'ailleurs n'a pas le droit de rechercher la cause impulsive de la volonté. Que la suspension soit née de la conscience, ou qu'elle provienne d'un motif extérieur; que le coupable ait cédé au remords ou à la crainte, la loi ne s'en inquiète point. La volonté s'est manifestée; on ne peut constater sûrement que ce fait; et il suffit pour désarmer la société.

Le Code a donné le même nom et frappé des mêmes peines deux actes essentiellement distincts. La tentative qu'il réprime ne s'entend pas seulement du crime commencé, dont l'exécution a été suspendue; elle comprend encore le crime dont l'effet a manqué par des circonstances fortuites et accidentelles. Ainsi l'assassin attend sa victime, armé d'un fusil chargé; il la voit venir; dans le trouble où le jette sa conscience, il tremble, il vise mal: le coup n'atteint pas le but. Dans le système du Code, il n'est coupable que de tentative. Tous les crimes manqués ne tombent pas cependant sous l'application de cette loi. Ceux qu'elle élève au rang de la tentative

sont les délits réunissant toutes les conditions qui constituent un acte criminel. Les autres échappent à toute répression. Citons encore quelques exemples.

Un homme a résolu de tuer quelqu'un d'un coup de poignard. Il s'avance, dans l'obscurité, vers le lit où il croit sa victime endormie; il la frappe; mais le poignard rencontre un obstacle, et la mort n'est pas donnée. Le crime a manqué son effet par un événement fortuit; dans le système du Code, il y a tentative de meurtre. Supposons maintenant qu'au moment où l'assassin a frappé, l'homme fût déjà mort d'une attaque d'apoplexie. Le crime est également manqué; et, aux yeux de la morale, la culpabilité n'est pas moindre. Cependant le meurtre n'existe pas, et l'acte qui devait le consommer ne doit pas être puni; car, sans matière de délit, il n'y a pas de délit. Voici un second exemple: un individu en attend un autre au passage, pour le tuer d'un coup de fusil. Il tire, et ne fait que le blesser. C'est un crime manqué, et par conséquent une tentative de meurtre. Mais, dans le trouble de son esprit, l'assassin n'avait chargé le fusil qu'à poudre. La morale l'accuse, la conscience le condamne; la loi ne le punit pas. Entre ces deux sortes de faits il existe donc un point qui est commun. Dans l'un et l'autre cas, le crime n'a pas été pleinement consommé; mais le crime manqué proprement dit ne pouvait pas être achevé, soit faute d'objet, soit parce que l'instrument physique était impropre à produire l'effet d'où la culpabilité devait résulter. Le crime manqué, que la loi considère comme une tentative, réunissait, au contraire, toutes les conditions légales; mais des circonstances accidentelles ont arrêté l'effet de l'action, à l'instant où elle allait recevoir son complément.

La loi punit la tentative comme le crime lui-même. Nous ne connaissons, parmi les publicistes, que Filangieri qui ait soutenu ce système, et, parmi les législations modernes, que la nôtre qui l'ait consacré. En Italie, Carmignani; Feuerbach, Mittermaier, Weber, Bauer, en Allemagne; Legraverend, Carnot, Rossi, en France, l'ont tour à tour combattu avec énergie. Les Cours d'appel, dans leurs observations sur le projet du Code pénal de 1810, l'avaient également proscrit. « Quelque aggravantes, disaient-elles, qu'on puisse imaginer les circonstances du crime, la société a moins à s'en plaindre lorsqu'il n'y a point eu de sang répandu que lorsqu'elle a perdu, par le crime même, un des membres qui la composent. En ce dernier cas, le crime est consommé; il ne l'est point dans l'autre; et, quoiqu'on puisse dire qu'il l'était dans la volonté manifeste du coupable, toujours est-il vrai que la consommation réelle du crime laisse bien loin derrière elle toute l'atrocité imaginable des tentatives. » Le législateur de 1810 ne partagea point cette opinion; et celui de 1832 crut devoir aussi la repousser, en laissant au jury la tâche de consacrer, par le moyen des circonstances atténuantes, les différences morales qui pourraient se rencontrer entre la simple tentative et le crime accompli. Tôt ou tard disparaîtra de nos lois cette injuste égalité. La conscience publique n'appelle pas la même expiation; jamais elle n'a compris qu'on fasse monter sur l'échafaud et l'assassin dont la victime gît dans la tombe, et celui qui l'a peut-être pour spectatrice de son supplice.

Quelque généraux que soient les principes que nous avons exposés, ils souffrent cependant certaines exceptions. Ils ne s'appliquent pas notamment au complot. La loi punit la résolution concertée entre plusieurs personnes de commettre un attentat, indépendamment de tous actes extérieurs d'exécution. Le crime de faux offre une deuxième exception. Fabriquer une monnaie, une pièce fausse, ce n'est, à vrai dire, que préparer le moyen d'accomplir un vol, une escroquerie. Cette fabrication cependant est considérée et punie comme un crime, à raison du danger qui menace incessamment la société. Les crimes de corruption, d'avortement, d'attentat à la pudeur, de subornation de témoins, se détachent encore des règles qui gouvernent la tentative.

La loi ne réprime, en général, que la tentative du crime. Celle du simple délit ne fait la matière d'aucune poursuite, excepté dans quelques cas spéciaux, où le péril social est plus appréciable et la preuve plus facile. C'est l'explication que donnait Treilhard des dispositions de l'art. 3 du Code pénal. « Cette disposition, disait-il, ne peut pas être si généralement adoptée pour les délits, parce que les caractères n'en sont pas aussi marqués que les caractères du crime. Leur exécution peut très-bien avoir été préparée

et commencée par des circonstances et des démarches qui, en elles-mêmes, n'ont rien de répréhensible, et dont l'objet n'est bien connu que lorsque le délit est consommé. Il a donc été sage de déclarer que les tentatives du délit ne seraient considérées et punies que dans les cas particuliers, déterminés par une disposition spéciale de la loi. » Ces cas sont eux-mêmes assez rares. Ce sont, par exemple, la tentative de corruption des fonctionnaires publics, la tentative de larcins et de filouteries, les tentatives d'escroquerie. La tentative d'un délit n'est d'ailleurs punissable, comme celle du crime, que s'il y a eu commencement d'exécution, et suspension du délit déterminée par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur.

Là doivent se borner nos observations sur la tentative. La matière est loin d'être épuisée ; et la pratique fait chaque jour surgir bien des questions que nous avons sciemment omises. Nous ne nous sommes proposé que d'indiquer les principes. J. LANGLAIS.

TENTES. Abris dont la forme et la capacité n'ont pas toujours été les mêmes. En général cependant celles de la cavalerie étaient disposées pour six hommes, et celles de l'infanterie pour huit. Dans l'un et l'autre cas, c'était une simple toile tendue au moyen de piquets placés en terre. Cette toiture préservait bien le soldat de l'ardeur du soleil et de la fraicheur des nuits; mais quand les pluies étaient vives, continues, elle laissait suinter ou tamisait l'eau. Quand il s'agissait des officiers supérieurs, on remédiait à cet inconvénient en doublant la tente, mais elle était toujours simple pour les officiers subalternes. Chacun de ceux-ci en avait, du reste, une pour lui seul, et l'Etat lui allouait un cheval pour la porter. Il en passait deux à chaque peloton pour le même objet. Mais ces toiles, que le vent déchirait parfois, que parfois chargeait la pluie, formaient avec leurs pieux un embarras qui alourdissait les marches et encombrait les routes; souvent elles ne pouvaient suivre, souvent elles tombaient au pouvoir de l'ennemi et entraînaient toujours des dépenses considérables. Aussi, quand la Révolution éclata, que la guerre devint vive et rapide, qu'il fallut manœuvrer et se battre, répudia-t-on ce fatiguant bagage. On cantonna la cavalerie, l'artillerie, dans les villages, on adossa l'infanterie aux bois. On brava l'intempérie du temps comme on bravait la mitraille. La position devint parfois pénible, et la guerre étendit ses ravages. Le soldat, transi de froid, multiplia les feux, dévora les forêts, mais devint plus dispos. Ce fut le général Hoche qui, le premier, rejeta cet incommode attirail. «Dès son arrivée à l'armée de la Moselle, lit-on dans la vie de cet homme célèbre, il avait supprimé les tentes comme embarrassantes à la guerre et indignes des soldats républicains. La marche sur Kaiserslautern s'était faite en bivouaquant. On était fort heureux quand, vers la nuit, on pouvait se trouver près d'un bois: on faisait un grand feu avec les arbres. Le matin on était étonné de ne plus voir de forêt. Les branches avaient servi de lits, et, le matin, on brûlait les lits avant de se mettre en marche. »

TENTHRÈDE ou MOUCHE A SCIE, TENTHREDO (*entom*). Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des porte-scies, tribu des Tenthrédines, ayant pour caractères: antennes simples dans les deux sexes, de neuf articles dans le plus grand nombre, de six à quatorze dans les autres; deux cellules radiales et quatre cubitales aux ailes supérieures, dont la seconde et la troisième reçoivent chacune une nervure récurrente, et dont la quatrième est fermée par le bord postérieur de l'aile.

L'organisation générale des tenthrèdes, leurs habitudes et leurs métamorphoses étant essentiellement les mêmes que celles des autres insectes de la même tribu, nous renvoyons à l'article TENTHRÉDINES pour ne pas nous répéter.

Les nombreuses espèces que ce genre renferme sont divisées en deux groupes par Latreille, d'après le nombre de pattes de leurs larves, dont les unes en ont vingt, et les autres vingt-deux. Nous ne citerons ici que les espèces les plus connues:

1° La *Tenthrède à zone* (*Tenthredo zonata*). Elle est noire, avec la bouche, l'écusson, les épaulettes, le quatrième, le cinquième, et quelquefois la partie postérieure du troisième anneau jaunes, et les pattes également jaunes, à l'exception des cuisses, qui sont noires. C'est la mouche à scie, à une bande jaune, de Geoffroy.

2° La *Tenthrède négresse* (*T. nigrita*). Elle est entièrement d'un noir bleuâtre, avec les ailes d'un noir obscur, à nervures plus foncées, surtout sur le bord externe et le point

marginal. C'est la mouche à scie noir-bleuâtre de Geoffroy.

3° La *Tenthrède verte* (*T. viridis*). Elle est verte, avec la tête et le corselet marqués au-dessus de lignes noires semblables à des lettres. C'est la lettre hébraïque verte de Geoffroy. Cette espèce à l'état parfait se nourrit d'autres insectes.

4° La *Tenthrède de la scrophulaire* (*T. scrophulariæ*). Elle est noire, avec le bord des anneaux de l'abdomen jaunes, le deuxième et le troisième exceptés. Elle est carnassière comme la précédente. Réaumur en a donné l'histoire, tome V de ses Mémoires, pl. 13, fig. 12-23.

5° La *Tenthrède vespiforme* (*T. vespiformis*). Elle est noire, avec les anneaux de l'abdomen bordés de jaune, les deuxième, troisième et sixième exceptés; les pattes jaunes et les ailes transparentes, à côte externe fauve. C'est la mouche à scie, à quatre bandes jaunes, de Geoffroy.

6° La *Tenthrède du cerisier* (*T. cerasi.*) Elle est d'un noir luisant, quelquefois un peu violet, avec les pattes et l'écusson jaunes, et les ailes noirâtres, avec la côte et les nervures plus foncées.

La larve ou fausse chenille de cette espèce a été comparée par Réaumur à un têtard, dont elle a effectivement la forme et la couleur; elle est d'un noir verdâtre et couverte d'une matière visqueuse, d'une odeur désagréable, qui probablement a pour elle la double utilité de la mieux fixer sur les feuilles dont elle se nourrit, et de la rendre un objet de dégoût pour ses ennemis. Elle vit sur le cerisier, le poirier, l'aubépine, dont elle ne ronge que la substance supérieure des feuilles. Elle ne se déplace que la nuit, en marchant très-lentement, et reste tout le jour dans une immobilité complète. Elle fait sa coque en terre, y passe l'hiver et ne devient insecte parfait que l'été suivant. Cette coque est ovale, composée de soie et de grains de terre à l'extérieur, et tapissée intérieurement de pure soie noire. Toutes ces espèces se trouvent aux environs de Paris.

TENTHRÉDINES, TENTHREDINÆ (*ent.*), tribu d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des porte-scies, ayant pour caractères : abdomen parfaitement sessile; mandibules allongées et comprimées, languette trifide, comme digitée; tarière composée de deux lames dentelées en scie, pointues, réunies et logées dans une coulisse sous l'anus.

Les Tenthrédines sont les mouches à scie de Réaumur, de Geoffroy et de Degeer, et répondent au genre *Tenthrède* de Linné. Ce qui les caractérise principalement, c'est l'instrument qui termine l'abdomen des femelles et leur sert à déposer leurs œufs. Cet instrument, qui se compose de deux lames cornées, dentelées en scie, est contenu entre deux autres lames de la même substance, qui servent à le protéger dans l'état de repos. C'est avec cette espèce de scie, que l'insecte fait sortir en entier de sa gaine lorsqu'il veut s'en servir, que les tenthrédines entaillent les branches des arbres pour y déposer leurs œufs. On peut voir avec quelle adresse elles procèdent à cette opération, en observant le travail de l'une des espèces les plus communes, l'*hylotome du rosier* (*Tenthredo rosæ*, L.). Dans les beaux jours de l'été, vers les dix heures du matin, on voit la femelle parcourir avec empressement toutes les branches de cet arbre, les unes après les autres; elle s'arrête ordinairement sur celle qui est près de l'extrémité de la tige principale, et y fait une ouverture avec sa scie, dont les deux pièces jouent alternativement. Quand elle juge que le trou est d'une grandeur convenable, elle place un œuf dans sa cavité; ensuite elle reste tranquille quelques minutes, ayant toujours sa tarière engagée dans la branche; un moment après elle la retire brusquement, mais non en entier, et répand en même temps une liqueur mousseuse qui s'élève jusqu'aux bords de l'entaille, quelquefois au delà. Quelques auteurs ont cru que cette liqueur était destinée à arroser les œufs et à les humecter; mais Vallisniéri pensé qu'elle sert à empêcher l'ouverture de se fermer. Quoi qu'il en soit, après que la femelle l'a répandue, elle retire sa tarière et va faire un autre trou. Quelquefois elle n'en fait que quatre à la file les uns des autres; le plus souvent elle en fait une vingtaine. La partie de la branche entaillée à tant d'endroits n'offre rien de remarquable le premier jour de l'opération; ce n'est que le lendemain qu'elle commence à devenir brune, et par la suite toutes les plaies se relèvent et prennent de jour en jour plus de convexité. Cet accroissement est dû à l'augmentation de volume que l'œuf acquiert en grossissant journellement; il force la peau de la branche à s'élever, et son ouverture à

s'agrandir; celle-ci devient assez considérable pour donner passage à la larve qui, en sortant de l'œuf, quitte sa retraite pour chercher les feuilles de rosier dont elle se nourrit.

On a donné aux larves de ces insectes le nom de *fausses chenilles*, parce qu'en effet elles ressemblent aux véritables chenilles qui produisent les lépidoptères : comme elles, elles ont le corps composé de douze anneaux, une tête formée de deux calottes séparées par une rainure, la bouche munie de deux mâchoires dentées, d'une lèvre supérieure et d'une lèvre inférieure, et au-dessus de cette dernière, une filière par où sort la soie qu'elles emploient dans la construction de leur coque; mais ce qui les distingue des véritables chenilles, c'est que celles-ci n'ont jamais moins de huit pattes et plus de seize, tandis que celles des Tenthrédines en ont depuis dix-huit jusqu'à vingt-deux. Quelques-unes cependant, par exception, n'en ont que six; mais elles diffèrent encore sous ce rapport des chenilles proprement dites, qui n'en ont jamais moins de huit.

Toutes ces fausses chenilles se nourrissent de végétaux et se construisent une coque presque toujours double, avant de se changer en nymphes. La plupart la construisent dans la terre où elles s'enfoncent lorsqu'elles ont atteint toute leur taille; les autres l'attachent à une branche, et y font entrer quelquefois des parcelles de bois. La partie intérieure de cette coque, qui enveloppe immédiatement la nymphe, est toujours d'un tissu doux et serré; l'extérieur au contraire est d'un tissu lâche et grossier, et souvent en treillis.

Celles qui construisent leur coque à la fin de l'été, et c'est le plus grand nombre, ne s'y changent en nymphes qu'au printemps suivant, et deviennent insectes parfaits quinze ou vingt jours après; les autres subissent leur dernière métamorphose peu de temps après avoir fait leur coque.

Quelques-unes de ces larves offrent des particularités remarquables. Celles de la *tenthrède du pin* de Linné vivent en société sur cet arbre, souvent au nombre de cent; après avoir mangé toutes les feuilles de la branche sur laquelle elles se trouvent, elles la quittent et se mettent en marche toutes ensemble pour aller en chercher une autre où elles puissent satisfaire leur appétit. Elles font quelquefois des trous assez profonds aux jeunes rejetons du pin, dont elles rongent l'écorce. Quand on les touche, elles laissent couler de leur bouche une goutte de résine claire qui a l'odeur et la consistance de celle qui sort des branches coupées du pin : c'est le suc résineux qu'elles tirent des feuilles qui les nourrit et les fait croître.

Celles qui vivent sur le poirier, le cerisier et l'aubépine ont tout le dessus du corps couvert d'une matière humide, visqueuse et luisante, d'une odeur désagréable, qui paraît destinée à les garantir de la pluie et des rayons du soleil, et surtout à les aider à se fixer sur les feuilles; car si on la leur enlève, elles ne s'y tiennent plus que difficilement et paraissent exposées à tomber à terre. Quant à l'odeur de cette matière, elle est probablement propre à faire fuir leurs ennemis.

Celle de la *Tenthrède ovale*, qui vit sur l'aune, au lieu de cette liqueur visqueuse a, sur la partie supérieure du corps, une matière blanche cotonneuse, semblable à celle qui couvre les pucerons des vessie de l'orme, ceux du tremble et surtout ceux du hêtre ; elle y est quelquefois en assez grande quantité pour former des flocons sur le dos et les côtés de la larve. Cette substance, qui est molle et légère, est composée de la réunion de plusieurs petites touffes plates, qui ont la figure d'une brosse; elle adhère très-peu à la peau et s'en détache facilement. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que, si on l'enlève du corps de la larve, au bout de quelques heures il se trouve recouvert d'une nouvelle matière semblable, qui sort par plusieurs petits trous qu'on aperçoit sur la peau et qui paraissent être autant de filières par où passe cette masse de fils cotonneux. Après la dernière mue on n'en voit plus sur le corps de la larve, qui est alors d'un vert bleuâtre.

L'ancien genre *Tenthrède* de Linné, qui forme aujourd'hui la tribu des tenthrédines, a été divisé en deux genres par Geoffroy, en sept par Fabricius et Klug, en neuf par Jurine, en vingt-sept par Leach, et enfin en quinze par Latreille; mais, postérieurement aux travaux de tous ces naturalistes, M. le comte Le Peletier de Saint-Fargeau a publié, en 1823, une monographie de ces hyménoptères, dans laquelle il en décrit quatre cent dix-neuf espèces qu'il répartit dans dix-huit genres. Cet ouvrage, écrit en latin, est

ce qui a paru de plus complet sur cette tribu. Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas d'en donner l'analyse; nous en ferons connaître seulement le titre; ce voici : *Monographia tenthredinetarum, synonymia extricata, auctore com. Lepeletier de Saint-Fargeau, Societatis Parisiensis historiæ naturalis membro.* DUPONCHEL père.

TEOS, ville de l'Asie-Mineure, était située en Ionie, sur la côte méridionale d'une petite presqu'île, et dont l'isthme était envahi par les eaux pendant la marée et durant les tempêtes. Les habitants de cette ville étaient renommés dans l'antiquité par leur courage; ils aimèrent mieux, au dire d'Hérodote, qui les loue de cette action, abandonner leur patrie que de subir plus longtemps le joug des Perses, ce qui donna lieu à ce proverbe : *Abdera pulchra Teiorum colonia ;* Abdère (nom de la ville où ils étaient réfugiés), belle colonie des Téiens. Plus tard, ils retournèrent dans leur ville et tombèrent sous la domination des Romains, qui les traitèrent mieux que ne l'avaient fait les Perses; ce qui est prouvé par le grand nombre de médailles que Téos fit frapper en l'honneur des empereurs. Il nous en reste d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Commode et de Valérius, sur lesquelles on lit ΤΗΙΩΝ, *Teiorum*. Une de ces médailles représente Auguste comme fondateur de cette ville, probablement parce qu'il l'avait fait réparer. Téos est la patrie d'Anacréon, si célèbre par ses poésies érotiques, et de l'historien Hécatée. C'était à Téos que se tenait le *panionium* des Grecs d'Asie, c'est-à-dire l'assemblée générale dans laquelle se débattaient les affaires des Ioniens. C'était leur conseil *amphictyonique*.

Pline indique aussi une île du nom de Téos sur la côte d'Ionie.

TEPHRITIDES (*entomol.*). Tribu d'insectes diptères, de la famille des muscides calyptérées, caractérisée par l'oviducte écailleux, saillant, tronqué dans les femelles, et par les ailes vibrantes qui s'élèvent et s'abaissent continuellement dans le repos.

Cette tribu se compose de plusieurs genres distingués entre eux par la conformation des antennes, de la trompe, de l'oviducte. C'est ainsi que les antennes sont allongées dans les *dacus*, les *leptoxydes*, assez courtes dans les *urophores*, les *téphrites*; que les lèvres de la trompe s'atténuent et se dirigent en arrière dans les *ensines*; que l'oviducte est étroit et velu dans les *urophores*, large et nu dans les *térellies*. Enfin les ailes présentent la plus grande diversité dans leur coloration; ici, sur un fond hyalin, circulent des bandelettes noires ou fauves, tantôt isolées, tantôt réunies par paires, ou n'en forment qu'une contournée en élégante arabesque; là, une surface brune est éclaircie par une multitude de mouchetures blanches, diversement disposées; quelquefois des rayons partent d'un centre commun et figurent une étoile; en un mot, la diversité est telle, que la plupart des nombreuses espèces dont cette tribu se compose sont caractérisées par le dessin des ailes, comme dans la brillante classe des lépidoptères.

Cette tribu se distingue aussi par ses habitudes : vivant sur les végétaux, et particulièrement sur les synanthérées, chaque espèce a sa destinée entière liée à une espèce de plante. Ces petites mouches se nourrissent du suc des nectaires, et ensuite elles déposent leurs œufs sous l'épiderme, à l'aide de l'oviducte qui s'allonge comme une lunette d'approche. Les larves se développent souvent dans les parties de la fructification qu'elles dévorent. Elles attirent quelquefois une surabondance de sève qui détermine la production de galles semblables à celles des cynips. Ainsi l'urophore du chardon bémorrhoïdal, *serratula arvensis*, fait naître sur cette plante des excroissances ovales, presque ligneuses, auxquelles la médecine attribuait une vertu curative, dans le temps où l'on imaginait que les végétaux guérissaient les maladies dont ils représentaient en quelque sorte les effets dans certaines parties de leur végétation; comme encore la pulmonaire, qui était considérée comme le spécifique le plus puissant contre les affections de poitrine, parce que les taches de ses feuilles ont des rapports avec la couleur du poumon attaqué.

D'autres téphritides, les *pétalophores*, Macq., *ceratites*, Mac-Lay, de l'Andalousie, du cap de Bonne-Espérance et de l'île de France, déposent leurs œufs dans les jeunes fruits du citronnier, et les larves y commettent des déprédations qui en arrêtent la maturité. Ces petites mouches, agréablement colorées, sont fort remarquables par deux soies du front, qui se terminent dans les mâles par une expansion discoïdale. Cet appendice, que nous n'avons observé dans aucun autre insecte, leur est-il donné comme

parure masculine, ou pour se mettre en rapport avec leur femelles? Nous l'ignorons encore.

C'est aussi à cette tribu qu'appartient la mouche de l'olivier, *dacus oleæ*, dont la larve pénètre dans le fruit et en dévore la pulpe. C'est le plus grand ennemi de ce précieux arbrisseau, qui en compte un si grand nombre parmi les insectes, indépendamment des hivers rigoureux. La récolte en est quelquefois dévastée par la multiplication infinie de ces mouches, à laquelle il serait si utile de mettre obstacle. Comme les olives sont cueillies avant la sortie des larves, le moyen le plus efficace serait de soumettre celles qui en sont attaquées à une opération telle que l'immersion ou l'ébullition, qui les ferait périr, et on le ferait avec d'autant moins d'inconvénient que le peu d'huile que contiennent ces olives est plus ou moins vicié, et qu'elle altère par le mélange la qualité de celles qui n'en sont pas infectées. Un autre moyen a été indiqué par M. de Fons-Colombe : lorsque les olives sont cueillies et entassées dans les greniers, les larves du *dacus* sortent de leur fruit nourricier, se retirent dans les recoins, la poussière et surtout sous les tas d'olives, et elles y passent à l'état de nymphes. On peut alors en détruire une immense quantité en balayant leurs retraites; mais ces moyens, pour être efficaces, doivent être employés avec persévérance et ensemble.

C'est ainsi que l'entomologie et l'agriculture ont entre elles des rapports intimes dont l'étude découvre progressivement l'importance, et nous indique les moyens de garantir nos récoltes contre les agressions des insectes dévastateurs. MACQUART.

TÉRATOLOGIE (τέρας, ατος, monstre, λόγος, discours.). M. I. Geoffroy Saint-Hilaire appelle ainsi la partie de la physiologie générale qui traite des diverses anomalies et monstruosités de l'organisation animale. Ces anomalies, confondues auparavant sous la dénomination vague de *monstruosités*, ont été classifiées scientifiquement par ce savant, à qui cette partie de l'anatomie physiologique doit le degré de précision qu'elle a déjà atteint, et qui promet de nombreuses applications à plusieurs branches de la zoologie et des sciences médicales. Ce naturaliste considère comme des anomalies les déviations du type spécifique de l'homme et des animaux. Il appelle *hémitéries* les déviations simples, ne portant que sur un seul organe ou système, et n'affectant point les fonctions vitales; telles sont l'imperforation de l'anus, de l'urètre, les doigts surnuméraires, etc. Les déviations complexes, qui embrassent plusieurs organes sans mettre obstacle à aucune fonction vitale, sont désignées sous le nom de *hétérotaxies*. L'*androgynie* ou *diplogénèse* forme la troisième classe; mais ce mot est pris dans un sens plus étendu que dans le langage des anciens et dans son acception vulgaire. C'est la réunion chez le même individu des deux sexes, ou plutôt de quelques-uns de leurs caractères. Enfin, le nom de *monstruosités* désigne les déviations complexes, portant sur un grand nombre d'organes, les fœtus doubles et les embryons informes ou imparfaitement développés, logés dans l'abdomen ou en d'autres parties du corps d'un jumeau, lequel parvient à son entier développement.

Dans l'antiquité on a débité mille fables sur les fœtus monstrueux et leur origine. Non-seulement on leur a prêté des formes bizarres qui n'ont jamais existé, mais on a attribué l'apparition de ces êtres anormaux, soit parmi les animaux, soit dans l'espèce humaine, à la colère des dieux, ce qui les faisait regarder comme présageant de grandes calamités. Les lois grecques et romaines condamnaient à la mort tout enfant mal conformé et même les sex-digitaires; et la plupart des auteurs du XVII[e] siècle ont approuvé cette atroce législation! Les fœtus difformes, dont la tête avait de la ressemblance avec celle de quelque animal, ou dont le corps était velu, étaient considérés comme ayant été procréés par des singes, des chiens, des ours, ou par des démons incubes. Dans des temps plus rapprochés de nous, lorsque l'observation plus attentive des faits remplaça les chimères de l'imagination, on commença à explorer les fœtus monstrueux, à décrire avec soin les déviations de leurs organes, et on chercha à en découvrir les causes physiques. C'est surtout en France que ces recherches, dont la première impulsion est due à l'excellent ouvrage de Haller, *de Monstris*, ont été poursuivies avec ardeur. Méry, Duverney, Winslow, Lémery et Littré, ainsi que Vogli en Italie, ont recueilli un grand nombre de faits intéressants, parmi lesquels il faut compter l'absence du cœur et du cerveau, et celle de la moelle épinière, chez des fœtus qui peuvent

jouir d'une certaine vitalité quelques heures, et même quelques jours après leur sortie de la matrice. Il s'éleva entre Winslow et Lémery une discussion sur la cause première de toute monstruosité; Winslow l'attribuait à la première formation du germe, Lémery à l'action postérieure de causes perturbatrices. La question est encore indécise.

C'est aux progrès que l'embryogénie a faits récemment qu'on doit ceux de la tératologie, que M. Geoffroy Saint-Hilaire a élevée au rang de science, en ramenant toutes les anomalies de l'organisation fœtale à l'unité de composition. C'est sur cette base qu'il a établi sa *théorie des inégalités*, ou de *l'arrêt et du retardement du développement*. Le fait, découvert de nos jours, de la formation des systèmes vasculaires et nerveux par une action centripète convergente, a jeté un grand jour sur la cause immédiate des monstruosités par excès ou par défaut. On a remarqué que lorsqu'un organe est double, le tronc vasculaire qui le nourrit est double aussi; et, de même, l'absence d'une partie est liée à celle de son artère. Il en est de même pour les nerfs, et Béclard a remarqué que toutes les fois que le cordon nerveux qui se rend à un organe manque, l'organe est également absent.

M. Geoffroy Saint-Hilaire regarde les monstres doubles comme étant l'un à l'autre ce que sont les deux moitiés, gauche et droite, d'un individu normal. C'est ce qui, selon lui, explique pourquoi les monstres doubles sont toujours réunis par des parties similaires de leurs corps. Il considère la réunion des deux moitiés de tout organe unique et médian comme procédant de la même loi d'affinité. Le même illustre physiologiste a posé un principe d'une grande importance, et qui est une conséquence rigoureuse de l'unité de formation dans toute la série animée, depuis l'organisation la plus simple jusqu'à celle de l'homme, qui est à la fois la plus complexe et la plus parfaite. C'est que, dans toutes les aberrations du type spécifique, le fœtus humain se rapproche de l'organisation des animaux d'un ordre inférieur, sans que jamais l'inverse ait lieu. Cette loi démontre que les monstres ne sont point des *jeux de la nature*, mais des organisations produites par les mêmes lois qui règlent la formation et le développement normal des individus, mais dont la direction et l'énergie sont modifiées ou altérées par des causes perturbatrices, agissant à des époques diverses de la gestation.

Il est impossible, dans l'état actuel de nos connaissances sur l'embryogénie, de déterminer quelles anomalies sont primordiales, coexistant avec la première formation rudimentaire de l'embryon, et à quelles autres époques subséquentes appartiennent les déviations observées. La ressemblance des enfants à leurs progéniteurs, sous le rapport même des vices de conformation, par exemple, les sexdigitaires héréditaires, doit faire admettre des anomalies primordiales. Quant aux autres, il nous semble qu'on peut en distinguer de deux ordres; les unes qui s'opèrent pendant la prédominance de l'action organisatrice *convergente*, et les autres qui naissent des dérangements dans l'action régulière *divergente*, c'est-à-dire pendant l'époque où le cœur et le système vasculaire et le nerveux étant entièrement formés, l'action qui produit le développement et la croissance a lieu du centre à la circonférence. Les anciens physiologistes, y compris Haller, n'avaient fait attention qu'à ce second ordre de phénomènes, croyant que le cœur était le premier organe formé et le grand agent de toute l'organisation.

Pour ce qui regarde l'androgynie apparente, je pense qu'elle ne se montre qu'assez tard après la formation du fœtus, lorsque le sexe se prononce; et, adoptant les vues ingénieuses de M. Geoffroy Saint-Hilaire, je suis porté à croire que cette anomalie a sa source dans l'organisation normale des deux sexes, dont chacun offre des traces évidentes de l'autre. Aux articles MONSTRES, GÉANTS, NAINS, on trouvera des détails qui seraient déplacés ici.

TERBURG (GÉRARD), né à Zwol, en 1608, reçut de son père les premières leçons de dessin et de peinture. C'est peut-être à cette calme initiation à l'art sous le toit de la famille que Terburg doit d'être le plus grand peintre *d'intérieurs* de l'école flamande; et l'école flamande ne doit sans doute elle-même sa supériorité à rendre les scènes naïves du foyer qu'à cet amour inné, qu'à cette vénération traditionnelle du bon Flamand pour son *chez soi* patrimonial; héritage sacré qui passe, toujours le même, des pères aux enfants, sans que jamais la génération nouvelle le restaure à la mode ou porte une main sacrilége sur le moindre détail de son ensemble. La nation flamande

est essentiellement bourgeoise, casanière; son patriotisme ne dépasse pas les murs de la *cité*, et, après la *cité*, ce que le Flamand aime le plus au monde, c'est sa maison. Ainsi s'explique ce soin particulier qu'il met à l'orner, à la sculpter, à la faire commode et agréable; ainsi s'explique encore ce luxe de propreté dont reluit chaque meuble, chaque ustensile de ménage, chaque objet, vases, glaces, tableaux qui la décorent. La Flandre se frotte peu ou point aux idées qui agitent le monde. Quand les Flamands ont eu à se mêler dans les querelles de l'Europe, ce n'a jamais été que pour se défendre. Le *moi*, le *nous* résument toutes ses préoccupations politiques, et, nous le répétons, de là vient que Terburg, Téniers, Mezzu, Van Ostadt, ces artistes merveilleux dont les petites toiles sont autant de chefs-d'œuvre où se lisent les mœurs de leurs pays, sont nés en Flandre et ne pouvaient naître que là.

Ses études terminées, ou à peu près, Terburg parcourut l'Allemagne, vivant de ses pinceaux, étudiant les maîtres, observant surtout et faisant provision de croquis. Mais il savait que les Alpes lui cachaient un monde inconnu, peuplé par les génies de toutes les époques de l'art. Il se rendit à Rome, où ses succès lui valurent bientôt la protection et l'amitié de l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Pigoranda. L'influence des beautés antiques de l'art ne modifièrent en rien le génie tout moderne de Terburg, et nous ne sachons point qu'il ait tenté jamais de traduire en aucun tableau les impressions qu'elles lui laissaient. Son talent pour le portrait se développa surtout à cette époque de sa vie, et fut sa principale ressource dans ses voyages.

Le comte de Pigoranda, rappelé à Madrid, proposa à Terburg de le suivre; l'artiste accepta cette offre avec empressement; à Madrid comme à Rome ses portraits le mirent bientôt à la mode; la cour elle-même lui fut ouverte, et il eut à peindre toute la famille royale. Le roi le récompensa dignement en le créant chevalier; encore joignit-il à cette haute marque de faveur le don d'une épée magnifique, d'éperons d'argent et d'une chaîne d'or. L'estime dont le roi honorait Terburg et sa spécialité à faire le portrait le mirent en rapport avec les seigneurs les plus brillants de Madrid, et ses avantages personnels lui valurent l'accueil le plus gracieux des femmes les plus à la mode. Ses rivaux en peinture ne virent pas tant de succès sans envie, et la bienveillance trop marquée dont l'entouraient quelques dames de la cour éveilla contre lui de plus terribles jalousies. Il fut enfin contraint de quitter Madrid, où sa vie n'était plus en sûreté. Il passa à Londres, puis vint à Paris, partout laissant des portraits et des tableaux, et toujours emportant de la gloire et beaucoup d'argent.

Cette vie agitée, en opposition avec son caractère et celui de son génie, le rappela jeune encore au lieu de ses premières inspirations. Un Flamand ne peut vivre qu'en Flandre.

De retour à Zwol, Terburg se maria et devint bourgmestre de la ville de Deventer. Il vécut ainsi de la vie de famille, d'artiste et de citoyen jusqu'à l'âge de soixante-seize ans, récréant les heures de loisir que lui laissaient les devoirs de sa charge modeste par les occupations poétiques de l'artiste.

La biographie d'un grand homme n'est point terminée après qu'on a classé entre deux dates, celle de sa naissance et celle de sa mort, les événements plus ou moins romanesques, plus ou moins importants de sa vie; c'est dans ses œuvres qu'il faut l'étudier.

Les tableaux de Terburg se distinguent de tous ceux de ses rivaux par le milieu de bon ton, de luxe et d'aristocratie dans lequel vivent ses personnages. Sa vie, au sein de la cour brillante de Madrid, dans l'intimité des grands seigneurs et des nobles dames de Londres et de Paris, a initié le bourgeois de Zwol à toutes les splendeurs de la richesse, à toutes les poses de ce monde exceptionnel qui l'admettait à sa table et l'accueillait dans ses boudoirs. Ce ne sont plus, comme chez Téniers, des buveurs, les coudes sur la table et assis sur des escabeaux boiteux, fumant toujours leur pipe en terre de Hollande, buvant toujours de la bière, jouant quelquefois leur écot avec des cartes sales, ou riant avec la fille du cabaret; ce sont de beaux seigneurs, de belles et nobles dames en robe de satin fourrées d'hermine, ruisselantes de pierreries; assises, leur épagneul aux pieds, dans un de ces grands fauteuils, chef-d'œuvre de sculpture, bordé de clous dorés, garni de cuir de Cordoue rehaussé d'arabesques brillantes; aux croisées de riches draperies; aux boiseries

des tableaux dans des cadres guillochés; puis un de ces meubles merveilleux que nous a légués la renaissance, et dont le pinceau de l'artiste a saisi le fini du travail dans ses moindres détails; et sur des tables que soutiennent des colonnettes en spirales, des hanaps de Bohême, des fruits qu'on vient de cueillir, et dont l'or et la pourpre éclatent dans l'émail d'un vase précieux.

Si Terburg descend quelquefois à peindre des scènes d'un monde moins élevé, toujours au moins ce monde est-il élégant. C'est dans un boudoir qu'un reître offre sa bourse à une courtisane.

Certes l'exécution de Téniers est celle d'un grand maître; mais sa couleur un peu terreuse, quoique parfaitement en harmonie avec ses sujets, est d'une monotonie qu'on peut lui reprocher, dût le reproche trouver son excuse dans l'invariable thème qu'il a choisi. Ses détails, non plus, ne sont point d'un fini qui puisse rivaliser avec ceux de Terburg, ni même avec ceux de Van Ostadt. Le chef-d'œuvre de Terburg est son tableau de la *Paix de Munster*. Chacun des personnages est un portrait, et ces personnages sont les derniers acteurs du grand drame qui s'appelle la guerre de Trente-Ans. L'importance historique de cette toile, monument contemporain du plus glorieux traité que la France ait imposé à des ennemis, doit faire à jamais regretter qu'on l'ait laissé acheter par un Anglais, à la vente qui fut faite des tableaux de la duchesse de Berry.

Le *congrès de Munster* a été gravé par Suyderhof; les exemplaires de cette gravure, devenus très-rares, sont fort recherchés.

EUG. PELLETAN.

TEREBELLAIRE (*polyp.*). Genre de l'ordre des millépores, dans la division des polypiers entièrement pierreux, et caractérisé ainsi : Polypier fossile, dendroïde, à rameaux cylindriques, épars, contournés en spirale de gauche à droite ou de droite à gauche indifféremment; pores saillants, presque tubuleux, nombreux, disposés en quinconce, plus ou moins inclinés, suivant leur position sur la sphère. —Ce genre de polypier établi par Lamouroux est un des mieux caractérisés de ceux qu'on rencontre dans les environs de Caen. Il renferme deux espèces : le *térébellaire rameux* et le *térébellaire antilope*.

TÉRÉBENTHINES ou *résines fluides*, TEREBENTHINÆ, OLEO-RESINÆ.—On désigne par le nom générique de térébenthines toutes les substances résineuses qui contiennent une quantité d'huile fixe ou volatile suffisante pour leur donner une consistance demi-fluide. Un grand nombre d'entre elles avaient reçu jadis le nom de *baumes*, mais les nouvelles nomenclatures ont établi des différences tranchées entre ces deux ordres de substances naturelles. (*Voy.* BAUME.) Plusieurs familles de plantes en fournissent; toutefois c'est plus fréquemment dans certaines espèces, où l'abondance du suc résineux odorant forme un des caractères les plus remarquables, qu'elles se rencontrent. Telles sont les conifères et particulièrement les espèces des genres pin et sapin. La térébenthine tire son nom du *térébenthe* (*pistacia terebenthus*, L.), qui en fournit une sorte connue depuis la plus haute antiquité. Le nom de cet arbre lui-même est tiré du grec τερέω je blesse, à cause des incisions que l'on y pratique pour en obtenir le produit qui nous occupe.—Quelle que soit l'origine des térébenthines, elles ont la consistance d'un sirop épais, sont visqueuses, luisantes, plus ou moins transparentes, de couleur en général jaune verdâtre, d'un goût amer, âcre, d'une odeur forte et pénétrante, composées principalement de résine et d'une huile volatile appelée *huile essentielle* ou tout simplement *essence de térébenthine*. Ces deux corps n'y existent pas combinés ensemble, mais seulement à l'état de mélange, puisqu'il suffit du calorique pour en dégager le dernier, au moins en partie. Si la résine est plus abondante, le corps offre une consistance approchant plus de l'état solide, comme on le voit dans les pins; si au contraire c'est l'essence qui prédomine, il demeure plus mou, comme dans les sapins. Toutes les térébenthines s'épaississent avec le temps, surtout lorsqu'elles se trouvent exposés à l'air, par la disparition de leur huile essentielle et leur combinaison avec l'oxygène atmosphérique. L'existence de l'acide succinique y a été démontrée par M. Lecanu (*Annales de Chim. et de Phys.*, XXI, 328). On a même prétendu y avoir rencontré de l'acide benzoïque (*Bull. de Pharm.*, v, 24), mais il était plus probable que c'était de l'acide succinique, puisque ce fait isolé se trouve en contradiction avec le résultat de l'analyse de tous les autres chimistes. La magnésie les solidifie sans se combiner avec elles, de manière que l'un et l'autre compo-

sant retient ses propriétés. Les térébenthines donnent par la distillation leur huile essentielle. Le résidu est la *colophane*, dont on peut obtenir un gaz pour l'éclairage (*Journ. de Chim. méd.*, x, 188.). En distillant par l'intermède de l'eau on en sépare également l'huile essentielle, et il reste ce qu'on appelle *térébenthine cuite*. L'alcool froid dissout la résine soluble et laisse une sous-résine insoluble ou résinate. En évaporant à siccité cette solution, traitant son résidu par deux fois son poids de carbonate de potasse dissout dans l'eau, puis concentrant la liqueur et délayant la masse savonneuse dans 25 à 30 parties d'eau, il se sépare bientôt une masse cristalline, appelée par M. Caillot *abiétine*, laquelle se présente sous la forme d'aiguilles à base quadrilatère, inodore, insipide et se liquéfiant au soleil ; le même auteur y a reconnu de plus un acide *abiétique* susceptible de former des sels, et un extrait aqueux contenant de l'acide succinique (*Journ. de Pharm.*, xvi, 436). Passons à l'examen des différentes espèces de térébenthines, sous le nom qu'elles portent vulgairement dans le commerce de la droguerie.

Térébenthine d'Amérique. Ce nom assez vague s'applique à la térébenthine qui découle de plusieurs espèces de pins originaires de l'Amérique septentrionale. Ces produits offrent entre eux une telle similitude, qu'on les susbtitue indifféremment les uns aux autres. On en distingue néanmoins deux sortes principales, savoir :

1° La *térébenthine de Boston*. C'est le produit du *pinus australis*, V. Elle se récolte dans une grande étendue de l'Amérique et à une distance considérable de Boston, qui n'est que l'entrepôt et qui cependant lui a donné son nom commercial. Elle a une odeur suave, une amertume médiocre, et contient à peu près 17 pour 100 d'huile volatile. Cette térébenthine offre les plus grands rapports avec celle de Bordeaux, dont elle diffère néanmoins par une saveur moins amère et une odeur plus agréable. On voit peu de cette espèce en France; il paraît qu'en Angleterre on l'emploie beaucoup, surtout pour fabriquer des savonules, préparer de la poix artificielle, de la résine dite *fausse élemi*, etc. On mêle souvent à la térébenthine de Boston une autre espèce provenant du *pinus strobus* L., appelée plus spécialement *térébenthine d'Amérique :* celle-ci contient beaucoup plus d'essence et offre une consistance beaucoup plus fluide.

2° *Térébentine du Canada*, *terebenthina balsamea*. C'est l'espèce communément nommée *baume du Canada*, et par les Anglais *faux baume de Gilead*. Elle est produite par l'*abies balsamea* du jardin du Roi (*pinus balsamea*, L.), appelé aussi *bonnier de Giléad*. On en distingue de deux sortes : 1° celle qui découle des incisions pratiquées sur les utricules de la surface du tronc et des principales branches, incolore, transparente, demi-liquide, d'une odeur très-suave, analogue à celle du baume de la Mecque; c'est celle que les Anglais vendent en place de cette dernière substance; 2° celle obtenue en beaucoup plus grande quantité par des incisions faites au tronc de l'arbre. Elle est encore presque incolore, assez fluide, un peu nébuleuse, s'éclaircissant par le repos, d'une odeur plus forte mais toujours agréable, d'une saveur âcre. C'est le baume du Canada ordinaire. Il se conserve dans des bouteilles bien fermées, dont quelques centaines seulement sont apportées en Angleterre tous les ans. Il contient presque un cinquième de son poids d'huile essentielle blanche, fluide, plus légère que l'eau, moins odorante et de saveur plus douce que celle de la térébenthine commune. M. Bonastre en a retiré pour 100 parties : huile volatile fluide, 18,6; résine soluble, 40,0; sous-résine, 33,4; sous-résine fibreuse, insoluble dans l'éther, 4,0 ; acide acétique, des traces; extrait amer et salé 4,0. (*Journ. complém. du Dict. des Sciences méd.*, xxii, 366.)

Térébenthine de Bordeaux, *Terebenthina pinea*, et encore *Térébenthine commune*, ou *térébenthine de pin*, parce qu'elle est la plus répandue dans le commerce et découle de diverses espèces de pins, particulièrement du *pinus maritima* et du *pinus sylvestris*, qui poussent en abondance dans les landes de Gascogne. L'exploitation s'en fait sur les sujets de trois à quatre ans, par des entailles successivement répétées. Le suc propre qui en découle s'appelle communément *térébenthine brute*, et dans le pays *gomme molle*. On le purifie avant de le livrer au commerce, au moyen de deux procédés : Le premier consiste à faire fondre la térébenthine brute au feu, pour la passer ensuite à travers une sorte de filtre de paille. Le second s'exécute en l'exposant au soleil d'été dans une grande caisse de bois dont le fond est percé de pe-

tits trous qui laissent passer la térébenthine liquéfiée, tandis que les impuretés restent sur le fond. Ainsi purifié, le produit prend le nom de *térébenthine fine* ou de *térébenthine du soleil*. Il est beaucoup plus estimé que la térébenthine obtenue par le premier moyen, parce qu'il a moins perdu de son huile essentielle, et qu'il conserve l'odeur de la térébenthine vierge. Il est néanmoins toujours inférieur à la térébentine de Strasbourg. L'autre sorte se montre moins transparente et plus colorée; aussi ne l'emploie-t-on que pour les vernis communs. — On appelle encore *larmes de sapin* le suc résineux distillé par l'extrémité des branches de l'arbre. La térébenthine de Bordeaux est ordinairement blanchâtre, trouble, consistante, et se sépare par le repos en deux parties, dont l'une claire et transparente, l'autre d'apparence mielleuse. Son odeur est forte, sa saveur désagréable, très-amère. Elle fournit 20 pour 100 d'huile volatile très-employée dans les arts sous le nom d'essence, et jouit en outre de propriétés physiques qui ne permettent pas de la confondre avec celle de Strasbourg; savoir: une consistance grenue, et, conservée dans un vase de verre, formation d'un dépôt résineux cristallin. Exposée en couches minces au contact de l'air, elle y devient complétement sèche en vingt-quatre heures, tandis que l'autre demeure longtemps molle et gluante.

Térébenthine de Chio, *Terebenthina pistacia*. C'est le produit, dans les îles de l'archipel grec, et surtout à *Chio* ou *Scios*, du térébinthe (*pistacia terebinthus*), dont elle découle par des incisions transversales pratiquées de distance en distance depuis la racine jusqu'au sommet. Cette espèce d'arbre que l'on ne cultive pas explique sa rareté dans le commerce. Elle est très-épaisse, glutineuse, transparente ou nébuleuse, d'une couleur citrine verdâtre, d'une odeur agréable, analogue à celle du fenouil, d'une saveur parfumée comme celle du mastic, privée de toute amertume et de toute âcreté, ce qui la distingue des espèces précédentes. En vieillissant elle se résinifie et prend une légère odeur de rance. Souvent on la mélange avec la térébenthine du mélèze, qui se reconnaît toutefois à son odeur moins suave et d'une saveur amère et âcre.

Térébenthine de copahu, *baume de copahu*, ou simplement *copahu*, *balsamum copaibæ*. C'est un suc oléo-résineux qui découle en très-grande abondance par les incisions faites au tronc de plusieurs arbres de la famille des légumineuses et du genre *copaifera*, qui croissent en Amérique depuis le Brésil jusque'au Mexique et aux Antilles; mais c'est le *copaifera officinalis* qui paraît être l'espèce la plus répandue. Les autres sont les *copaifera Guianensis*, *Langsdorfii*, *coriacea*, *cordifolia*, *Fellowii*, *Martii* et *oblongifolia*. Chaque arbre de la première, quand il est dans sa force, peut fournir par an trente à quarante livres de suc résineux que l'on reçoit dans des calebasses, d'abord très-fluide, incolore; mais bientôt il s'épaissait et prend une teinte jaunâtre. Telle qu'on la rencontre dans le commerce, la térébenthine de copahu présente une consistance d'huile d'olives, une odeur forte, désagréable et particulière, une saveur amère, âcre et repoussante; cependant toutes les espèces ne sont pas aussi désagréables. Le copahu du Brésil, par exemple, est d'une odeur fort prononcée, qui nuit infiniment à son usage médical, tandis que celui de Cayenne en offre une peu désagréable, ayant même de l'analogie avec celle du bois d'aloès, ainsi qu'une saveur plus fortement amère, non repoussante et bien moins persistante. Ce dernier présente donc un grand avantage sur le copahu ordinaire; mais il est encore peu connu en Europe, où l'on devrait s'efforcer de le faire parvenir. Le copahu contient environ 45 parties sur 100 d'une huile volatile fluide et incolore, 53 de résine jaune, sèche, susceptible de combinaison avec les alcalis et les autres oxydes métalliques. Le reste se compose, suivant les espèces, d'une résine brune et onctueuse, soluble dans l'alcool, ou d'une résine blanche, insoluble dans le même liquide, qui la rend au contraire tenace et élastique, ou d'une huile grasse et rancissante particulière à certaines variétés. Cette térébenthine est soluble en toute proportion dans l'alcool et l'éther. Sa falsification est des plus fréquentes, malgré que le prix n'en soit pas fort élevé, et s'opère le plus souvent par l'addition d'huile de ricin ou de térébenthine des conifères.

Térébenthine de dammora. C'est le produit du *pinus dammora*, Lambert; *agathis dammora*, Richard; arbre de la famille des conifères, qui croît dans les îles de l'archipel indien. Son odeur et fortement résineuse, sa saveur très-amère. Elle se convertit promptement en une résine dure, nommée

par les Malais *dammora puti*. Nous ne savons presque rien sur ses usages, qui doivent être les mêmes que ceux de notre térébenthine.

Térébenthine de dombeya. Celle-ci découle de l'*arauca Dombeyi*, Richard, primitivement nommé *dombeya excelsa*. C'est un des plus beaux arbres de la famille des conifères. Il existe en forêts au Chili et dans les contrées adjacentes. Sa térébenthine est glutineuse, d'un blanc de lait, d'une saveur âcre et amère.

Térébenthine de freylejon. Suc résineux très-odorant, qui suinte de l'*espatelia grandiflora* (Humb. et Bompl. *Plant. équin.*, II, p. 11, tab. 70). Cette plante croît dans la république de la Colombie, où les habitants lui donne le nom de *freylejon;* elle appartient à la famille des synanthérées, et se place près du sylphium, dont une espèce (*sylphium terebenthaceum*), cultivée dans les jardins botaniques, donne également un suc très-visqueux, par lequel on peut avoir une idée de cette sorte de térébenthine, inconnue d'ailleurs en Europe.

Térébenthine de la Mecque, *baume de la Mecque*, de *Judée*, de *Giléad*, *opobalsamum*. Cette résine liquide est le produit du *balsamodendron opobalsamum*, Kunth; *amyris opobalsamum*, L., arbrisseau de la famille des térébenthacées, qui croît naturellement en Etiopie, en Arabie, et que l'on cultive en Judée ainsi qu'en Egypte. Il est fort probable que la même substance est fournie par plusieurs autres espèces du genre balsamodendron. Le *balsamodendron gileadenze*, Kunth; *amyris gileadense*, L., est également cité pour la produire; du reste, l'histoire botanique de ces plantes n'est pas encore suffisamment débrouillée. Quoi qu'il en soit, le baume de la Mecque s'extrait de deux manières : 1° par des incisions pratiquées au tronc et sur les branches, 2° par la décoction faite dans l'eau des rameaux et des feuilles. Le suc obtenu par le dernier moyen est plus beau et plus estimé; mais on n'en rencontre presque jamais en Europe, les Orientaux se le réservant exclusivement. Voici, du reste, la description qu'en donne M. Guillemin (*Dictionn. des Drog. simp. et comp.*, 3—227), d'après un échantillon rapporté de la Haute-Egypte à la suite de la mémorable expédition française : d'une consistance sirupeuse, d'une couleur jaunâtre-blanchâtre et opaline à l'état récent, s'épaississant par a vétusté. Son odeur est très-vive et pénétrante, assez analogue à celle de la térébenthine de Chio; sa saveur aromatique, amère et âcre. Le produit de la décoction est le seul que l'on rencontre dans le commerce, où il est liquide, blanchâtre, trouble et d'une odeur forte, bien moins agréable que celle du précédent, mais qui, avec le temps, gagne en finesse et en suavité en même temps que la substance jaunit, prend de la transparence et acquiert plus de consistance jusqu'à devenir solide. La térébenthine de La Mecque se dissout dans l'alcool comme les autres; mais, selon Vauquelin, elle laisse un résidu peu abondant et blanc qui se gonfle et devient glutineux dans ce liquide (*Ann. de Chimie*, t. lxix, p. 221). Cette matière est donc analogue à celle que contient la Résine animée. (*Voy.* ce mot.) D'un autre côté, M. Bonastre lui croit du rapport avec la burserine. Il est très-rare de trouver du baume de La Mecque pur; assez constamment il se rencontre falsifié, soit avec la térébenthine de Chio, soit avec d'autres espèces; mais ce fait n'a rien de fâcheux pour son emploi médical, attendu que ce n'est en définitive qu'une térébenthine très-suave, pure, tonique et astringente comme elles le sont toutes.

Térébenthine poix blanche, *terebinthina picea*. C'est elle que l'on nomme communément *poix de Bourgogne*. Elle provient de la pesse ou *épicia*, *faux sapin* (*pinus abies*, L, *abies excelsa*, Poiret). Elle suinte à travers l'écorce que l'on ratisse (d'où le nom de *ratissage*) l'automne et l'hiver, et que l'on met fondre dans une chaudière, pour la passer ensuite et couler dans des vases. Ce produit est demi-dur, d'un jaune blanchâtre, se ramollissant entre les doigts. Son bas prix le fait employer à divers usages économiques, pour les vernis communs, le blanchissage des linges, ou bien encore à graisser les roues. Si, au lieu de râcler l'écorce de l'arbre, on l'incise, il en découle un suc d'abord clair, qui s'épaissit et se concrète. C'est la poix naturelle ou *barras*, qui présente les caractères suivants : opaque, blanchâtre ou jaunâtre, très-consistante, solide même dans les temps froids, mais devenant coulante et très-adhésive par la chaleur, d'une odeur désagréable et d'une saveur très-amère. La partie claire de cette sorte de poix de Bourgogne donne à l'analyse les résultats suivants. Pour 100 parties: 1,22 extrait aqueux; 15,57 résine acide;

7,42 résinule ; 11,49 abiétine ; 32,00 huile volatile ; 2,50 de perte. — On fabrique beaucoup de fausse poix de Bourgogne à Bordeaux, avec le résidu de la distillation de la térébenthine, auquel on ajoute un peu de cette dernière substance, quelquefois même de la poix noire, et toujours de l'eau, qui donne au mélange de la blancheur et de l'opacité. Mais cette fausse poix se reconnaît à son odeur plus désagréable et surtout à l'eau qu'elle contient.

Il faut donc aujourd'hui reléguer au nombre des fables tout ce que l'on a publié jadis de ses vertus merveilleuses comme stomachique, vulnéraire, etc.

Térébenthine de Strasbourg, *terebenthina abietina*. Les anciens la nommaient *bijon*, nom qu'elle conserve encore dans quelques auteurs et plusieurs localités. C'est le produit du véritable sapin (*abies taxifolia* Lamb., *pinus picea* L., *abies pectinata* D. C.), arbre fort élevé, très-abondant en France, dans les Vosges, en Suisse, en Allemagne et dans les pays du Nord. Elle suinte à travers l'écorce des jeunes sujets, et vient former à leur surface des utricules paraissant deux fois l'an, au printemps et en automne. Pour la récolter, les paysans grimpent à la cime des arbres, crèvent ces utricules et reçoivent la liqueur, d'abord dans une bouteille, puis en remplissent de petites tonnes qui, dans le commerce, ont reçu le nom de *goudes*. La purification de cette térébenthine se fait chez les habitants des montagnes, d'une manière très-simple et fort ingénieuse. Un lambeau d'écorce de sapin, roulé en hélice, sert d'entonnoir-filtre, garni à son fond de feuilles du même arbre. Le produit qui en résulte est fort estimé, généralement connu sous le nom de *térébenthine d'Alsace*, transparent, très-fluide, à peine coloré, d'une odeur de citron fort agréable, qui lui vaut dans le commerce le surnom de *térébenthine au citron*, d'une saveur chaude et amère. Cette térébenthine offre les plus grands rapports avec celle du Canada. Ses usages sont absolument les mêmes que ceux des autres espèces, toutefois on la préfère pour les besoins de la pharmacie. — On retire encore du même végétal une autre sorte de térébenthine par des incisions pratiquées au tronc. Ce produit est beaucoup plus abondant, et porte plus spécialement à Paris le nom de *térébenthine de Strasbourg*. Il est encore fluide, glutineux, transparent et un peu laiteux, d'une odeur forte et pénétrante, d'une saveur âcre, très-amère. M. Caillot a retiré de la térébenthine de sapin : huile volatile, 33,50 ; sous-résine, 6,20 ; abiétine, 10,85 ; acide abiétique, 46,59 ; extrait aqueux contenant de l'acide succinique, 0,85 ; perte, 2,21.

Térébenthine de Venise ou du mélèze, térébenthine officinale, *terebenthina Venetiana*, *terebenthina laricea*. Elle provient du mélèze (*pinus larix* L., *larix Europœa* D. C., *abies larix* Rich.), arbre qui croît dans les Alpes de la France, de la Suisse, ainsi que dans le nord de l'Europe. Son nom de *térébenthine de Venise* lui vient de ce que jadis le commerce en faisait dans cette ville presqu'exclusivement son entrepôt. De nos jours, elle s'expédie directement des lieux où on la recueille, et particulièrement de Briançon, ce qui la fait désigner parfois par le nom de cette dernière ville. On l'obtient en pratiquant avec une tarière des trous au pied de l'arbre, le premier à trois ou quatre pieds de terre et continuant jusqu'à la hauteur de dix à douze pieds. Le suc qui en découle se purifie ensuite à traverss un tamis de cuir. Lorsqu'un de ces trous ne laisse plus couler de térébenthine, on le bouche avec une cheville, pour le rouvrir quinze jours après, époque à laquelle il en fournit de nouveau et plus même que la première fois. Le bois des arbres exploités n'est plus aussi bon pour les constructions. Je crois qu'il serait difficile de se procurer maintenant dans le commerce un échantillon authentique de la térébenthine de mélèze à l'état de pureté, car toujours elle se trouve mélangée avec plus ou moins de celle des pins et des sapins qui croissent sur les Cévennes et les Alpes. Voici, du reste, les caractères que lui assigne M. Geoffroy : assez liquide pour découler entièrement du doigt qu'on y a trempé, transparente, jaunâtre, d'une odeur agréable, d'un goût âcre et un peu amer. — Celle du commerce offre beaucoup de ressemblance avec la térébenthine de Chio, mais plus consistante et plus transparente que celle-ci, d'une odeur forte, moins suave, d'une saveur chaude, amère et âcre. — Il nous reste encore, pour compléter l'histoire des térébenthines, à mentionner différents produits analogues ou retirés de la térébenthine elle-même.

Le Galipot est un suc résineux, fourni, surtout en France, par les pins de Bordeaux. On conçoit, en effet, qu'à la suite de la ré-

colte de la thérébenthine, chaque année, les dernières plaies de l'arbre coulent encore; mais, comme alors la température n'est plus assez élevée pour tenir le produit à l'état fluide, et surtout l'huile essentielle ne s'y trouvant plus en aussi grande abondance, il se dessèche presqu'aussitôt. Ce n'est donc qu'une sorte de térébentbine solide, et qui ne diffère de l'autre que par une huile essentielle moins abondante. On le rencontre dans le commerce sous forme de croûtes opaques, solides, sèches, d'un blanc jaunâtre et d'une odeur de térébenthine de pin. Ses usages sont nombreux, surtout dans les arts.

L'Huile essentielle de térébenthine s'obtient, avons-nous dit, par la distillation de cette dernière substance, le plus généralement de celle de Bordeaux, qui en contient le cinquième de son poids. Elle est d'ordinaire incolore, terne, plus légère que l'eau (0,874), d'une odeur forte et désagréable, toujours liquide, même par un froid de 22°; rectifiée par plusieurs distillations successives, elle offre encore plus de ténuité, sa couleur devient jaunâtre, et son odeur plus suave se rapproche beaucoup de celle du citron. Elle est composée, d'après M. Théodore de Saussure, de 87,788 parties de carbone et de 11,646 d'hydrogène pour 100 parties d'huile, sans nulle trace d'oxygène. Sa formule atomique est de $C^5 H^8$ pour un volume. (*Voy*. Huiles essentielles). De son côté, le résidu de la distillation devient par le refroidissement solide, vitreux, transparent, cassant et friable, d'une couleur plus ou moins brune en raison du degré de température à laquelle il a été soumis. C'est la *colophane* connue encore sous le nom de *brai sec* d'Arcanson.

Résine jaune, ou Poix-résine. Si maintenant, au lieu de couler et simplement laisser refroidir la colophane, on brasse fortement le résidu avec de l'eau, il perdra sa transparence et sa couleur, et deviendra d'un jaune sale; ainsi préparé, c'est la *poix-résine* ou *résine jaune*. Elle se trouve dans le commerce sous forme de pains jaunes, opaques, fragiles, d'une cassure vitreuse, d'une odeur très-faible, se ramollissant entre les doigts. On fabrique encore avec le galipot, préalablement fondu et purifié, une autre poix-résine bien préférable à la précédente, parce que n'ayant éprouvé qu'une chaleur moindre elle retient une quantité d'huile volatile plus considérable. Elle est en masse transparente, d'un jaune doré, assez semblable à de belle colophane, mais encore un peu molle et coulante.

L'Huile de rose est une sorte d'huile essentielle moins pure et d'une qualité inférieure à celle de l'essence de térébenthine, obtenue par la distillation du galipot.

Poix noire. C'est le résultat de l'incinération des filtres de paille employés à la purification des térébenthines, ainsi que des éclats de bois provenant des entailles pratiquées sur les arbres. Par l'action de la chaleur la résine fond et se divise en deux parties : l'une liquide, nommée *huile de poix* (pisselœon); l'autre plus solide, et que l'on soumet à une nouvelle cuisson pour la laisser refroidir brusquement après l'avoir coulée dans des moules: c'est la *poix noire*. Elle doit être d'un beau noir, lisse, cassante à froid, mais se ramollissant aisément par la chaleur des mains, à la peau desquelles elle devient alors fortement adhérente.

Le Goudron est un produit analogue à la poix noire, mais beaucoup plus impur, et que l'on obtient par l'incinération des troncs des pins épuisés de térébenthine. Il laisse, comme la poix, surnager une huile noire que l'on donne dans le commerce en place de *l'huile de cade*, obtenue celle-ci par la distillation d'une sorte de genévrier nommée *oxicèdre*, le *juniperus oxicedrus*, L. (*Voy*. Huile de cade.) Quant au goudron, il est d'un gris jaunâtre, demi-liquide, tenace, doué d'une odeur fort désagréable. Son principal usage est pour la marine.

Le Brai gras ou Poix batarde est le résultat d'un mélange en diverses proportions de brai sec, de poix résine et de goudron, que l'on compose pour la marine.

Noir de fumée. Cette préparation s'obtient en brûlant la térébenthine, le galipot et les autres produits résineux du pin devenus rebuts. La fumée, très-chargée de charbon et d'huile, laisse déposer ces corps, que l'on ramasse ensuite sous forme d'une poudre noire très-subtile. Le plus beau se prépare à Paris. Il entre dans la composition de l'encre d'imprimerie et sert pour la peinture. On peut le débarrasser de son huile par l'alcool, et, mieux encore, par la calcination dans un verre clos : alors le produit constitue le charbon le plus pur qu'il soit possible d'obtenir.

La térébenthine et surtout son huile es-

sentielle sont fort usitées dans les arts. On s'en sert particulièrement pour la préparation des vernis, pour la peinture, le dégraissage des laines, le blanchissage; on en fabrique des savonules dont on fait beaucoup d'usage dans l'Amérique du Nord, etc.

Considérées sous le rapport de leur application médicale, les térébenthines rentrent un peu dans l'histoire des RÉSINES et des HUILES ESSENTIELLES. (*Voy.* ces mots.) Elles offrent néanmoins quelques particularités dont nous devons ici nous occuper, pour quelques-unes surtout. Observons d'ailleurs que l'on ne possède pas encore d'expériences bien suivies sur les effets des éléments divers qui les composent, employés séparément, non plus que d'essais comparatifs sur l'action des différentes espèces. Ce sont, comme on a dû le présumer déjà d'après leur composition, des substances actives, irritantes, fortement stimulantes. Appliquées à l'extérieur, elles excitent la peau, la rougissent plus ou moins, activent énergiquement la vitalité des plaies, dont elles augmentent l'action sécrétoire. Introduites dans les voies digestives, elles y restent inaperçues ou n'y provoquent qu'une très-légère sensation de chaleur quand elles sont prises en petite quantité, les organes à l'état normal; mais prise, dans les cas contraires, à la dose de quelques gros, on voit survenir tous les phénomènes d'une irritation gastro-intestinale, de la chaleur, des nausées, des vomissements, et une purgation plus ou moins abondante; de plus, fort souvent, une sorte d'ivresse ou de la céphalalgie. J. Copeland, qui a fait l'expérience de leur action sur lui-même en état de santé, et à la dose de 10 gros, a signalé une plus grande fréquence du pouls, devenu petit et concentré, divers symptômes d'ivresse, de l'anxiété, des frissons, un sentiment de traction des intestins vers la colonne vertébrale, des éructations incommodes, de la soif et même une faim vive; mais il n'éprouva ni vomissements, ni diarrhée. Un phénomène bien remarquable parmi les effets secondaires, pour lequel on n'a pas encore trouvé jusqu'ici d'explication satisfaisante, et qui n'a produit aucune application utile, c'est l'odeur de violette que les térébenthines communiquent aux urines, odeur qui se fait également remarquer lors même que l'on a seulement respiré les émanations qui s'en dégagent. Le baume de copahu fait seul exception sous ce rapport. Les térébenthines ont surtout une action prononcée sur les membranes muqueuses et conséquemment sur les organes qui en sont revêtus; elles les irritent en général et rendent leurs fonctions douloureuses; mais c'est plus particulièrement sur les voies urinaires que se porte cet effet; stimulation et augmentation de sécrétion d'abord; puis, sous l'influence d'une quantité plus considérable et longtems prolongée, émission douloureuse des urines avec un sentiment de chaleur brûlante, hémorrhagie même. — Quant aux effets thérapeutiques, il n'est guères de maladie contre laquelle la térébenthine n'ait été prônée comme un spécifique infaillible; mais, pour tout esprit logique qui veut analyser les faits sur lesquels repose cette efficacité, rien n'est plus problématique; car, dans l'état actuel de la science, il ne suffit pas de dire que l'on a guéri telle ou telle maladie par un médicament, parce que les sujets se seront rétablis pendant ou après son emploi; il faut de plus montrer jusqu'à un certain point la liaison des faits, ce qui, bien certainement, est loin d'avoir lieu pour la plupart des observations rapportées à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la térébenthine est d'un effet incontestable dans les névralgies. Cheyne et Pitcairn, cités par Cullen, sont les premiers qui l'aient préconisée contre ce genre d'affection. Depuis plus de vingt ans, M. Récamier lui donne chez nous une application toute spéciale dans la névralgie fémoro-poplitée, vulgairement *sciatique*. Sa propriété vermifuge est des plus faciles à concevoir, puisqu'elle peut agir à la fois et sur les vers directement pour les tuer, et sur le canal intestinal pour déterminer leur expulsion. Mais rien ne semble plus équivoque que l'efficacité de la térébenthine dans l'empoisonnement par l'acide prussique. Telle est, en effet, l'effroyable activité de ce poison, qu'on lui échappe dans le cas seulement où l'on a le rare bonheur de n'en avoir pas assez pris. Alors tous les excitants en général ne deviennent-ils pas également utiles pour accélérer le rétablissement des fonctions? Quant aux cas d'asthme, d'apoplexie, de paralysie, d'épilepsie, de tétanos et même de choléra, guéris comme par enchantement, bornons-nous à les citer sans y ajouter foi. L'action de la térébenthine contre les affections catarrhales chroniques du poumon, de la vessie, etc., nous semble plus rationnelle; on conçoit également que ses propriétés excitantes et

surtout émétо-purgatives aient eu des résultats avantageux dans la chlorose, l'aménorrhée, et que les efforts d'un vomissement violent aient dissipé la fièvre d'accès, comme cela s'observe parfois à la suite du même phénomène provoqué par un émétique quelconque. Mais, dans les fièvres et les inflammations aiguës, nous ne voyons aucune indication particulière qui doive faire recourir à l'emploi de cette substance, et, lors même que l'on voudrait produire une révulsion sur le tube intestinal, rien encore, selon nous, ne doit faire préférer plus spécialement son usage à celui de tout autre moyen purgatif. — Un remède naguères fort en vogue contre les concrétions biliaires se compose d'éther et d'huile essentielle de térébenthine; mais, de ce qu'il ramollit et dissout ces concrétions dans un vase inerte, est-on en droit d'en conclure qu'il doit également les dissoudre dans nos organes? Contentons-nous d'observer que rien n'est plus difficile à constater que la présence de ces calculs, et par suite leur guérison. — De nos jours, l'usage de la térébenthine comme médicament est moins répandue que jamais. On renonce surtout aux nombreux composés dans lesquels ses propriétés se trouvent plus ou moins détruites. Une chose importante pour son emploi méthodique serait de commencer par déterminer si c'est l'action de la substance entière que l'on veut ou bien celle de la résine ou de son huile essentielle, et de se diriger en conséquence dans le choix soit de la préparation ou de l'espèce de térébenthine, puisque nous avons vu qu'elles diffèrent chacune pour la proportion de leurs parties constituantes. On est cependant dans l'usage de donner toujours celle de Venise ou de mélèze. Quant au mode d'administration, il doit être le plus simple. Parmi les différentes térébenthines, celle de copahu mérite une mention particulière à cause de sa spécialité depuis longtemps et chaque jour encore vérifiée contre la blénorrhagie. Son action astringente se porte également contre tout flux muqueux, mais non pas d'une manière aussi directement spéciale. — La térébenthine poix de Bourgogne est surtout employée comme rubéfiante et dérivative, appliquée sur la peau. La poix noire était jadis en usage dans le traitement de la teigne *par la calotte:* appliquée sur d'autres régions du corps, elle serait également rubéfiante, mais bien moins que celle de Bourgogne. Le goudron s'emploie en nature surtout dans la médecine vétérinaire, pour les plaies des chevaux et la galle des moutons; on l'a proposé dans les affections psoriques de l'homme. On prépare une eau de goudron donnée parfois pour augmenter la sécrétion urinaire et les sueurs, contre la dyspeptie, la cachexie; mais c'est principalement contre la phthisie que l'enthousiaste Barclay l'a vantée outre mesure. Le goudron en vapeur est également conseillé dans la même affection.

La térébenthine entre dans une foule de préparations officinales. — Celle de Chio est un des ingrédients du mithridate et de la thériaque; celle de Venise forme un des éléments de la plupart de nos baumes officinaux, ceux de *Fioraventi*, d'*Arcæus*, de *Lucatel*, etc., etc., de nos onguents, surtout de ceux de nature fondante et maturative. Elle entre encore dans ces emplâtres adhésifs si utiles en chirurgie pour rapprocher les lèvres des plaies. LEPECQ DE LACLÔTURE.

TÉRÉBINTHACÉES, TEREBINTHACEÆ (*bot.*). Famille naturelle de plantes dicotylédones, polypétales, à étamines perigynes, qui a pour type le térébinthe, *pistacia terebinthus*, L. Elle renferme des arbres ou arbrisseaux, la plupart exotiques, souvent laiteux ou résineux, à feuilles alternes, dépourvues de stipules, ordinairement composées de plusieurs folioles terminées par une impaire. Les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuées, petites, peu apparentes et généralement disposées en grappes. Le calice se compose de trois ou cinq sépales, quelquefois réunies par la base et soudées avec l'ovaire. Le corolle manque dans plusieurs espèces; mais quand cette portion de la fleur existe, elle offre un nombre de pétales égal à celui des parties analogues du calice. Les étamines sont alternes avec les pétales, en même nombre que ceux-ci ou bien en quantité multiple. Le pistil offre trois à cinq carpelles, tantôt distincts, tantôt soudés entre eux et environnés à leur base d'un disque annulaire. Chaque carpelle est à une seule loge contenant tantôt un ovule porté au sommet d'un pseudosperme filiforme qui naît du fond de la loge, tantôt un ovule renversé, tantôt deux ovules renversés et collatéraux. Les fruits sont secs, drupacés ou en baies, contenant généralement une seule graine; celle-ci renferme un embryon dépourvu d'endosperme. Ces graines sont oléagineuses, et la pellicule qui

recouvre l'amande offre une amertume assez prononcée. Autour des noyaux se trouve une pulpe ordinairement aqueuse, douce ou plus ou moins acide, astringente pour quelques genres. Dans tous, les parties extérieures du fruit ou son écorce participent des propriétés générales de l'arbre, c'est-à-dire qu'elles renferment des sucs résineux ou une huile volatile plus ou moins caustique. Le tronc de presque toutes les térébinthacées contient ou transsude des sucs résineux qui ont reçu le nom de Baume, de Térébenthine ou de Résine. (*Voy.* ces différents mots.)

Cette famille a de très-grands rapports avec celles des légumineuses, mais elle s'en distingue surtout par l'absence des stipules ainsi que par ses étamines toujours libres, sa corolle toujours irrégulière; elle offre aussi de l'affinité avec les rhamnées, qui en diffèrent par leur ovaire constamment infère et leurs étamines opposées aux pétales, ainsi qu'avec les rosacées, les rutacées et les juglandées, que l'on devrait peut-être nommer balanées, et qui jadis, comprises comme simple genre dans la famille qui nous occupe, en ont été détachées par Claude Richard et Kunth, à cause de leurs fleurs mâles disposées en chatons, et de leur ovaire infère. Adrien de Jussieu a encore détaché des térébinthacées de Linné une section tout entière qui, sous le nom de ptéléacées, est allée se placer dans la famille des rutacées. — Ainsi réduites, les térébinthacées renferment encore trente et un genres répartis de la manière suivante en cinq grandes sections qui se caractérisent ainsi : 1° Les *anacordiées*, fleurs unisexuées, étamines distinctes, disque périgyne, ovaire simple, contenant un seul ovule qui devient un fruit sec ou légèrement charnu, monosperme et uniloculaire. Elles ont pour type l'*anacordium* de Jussieu; les autres genres sont : le *comocladia*, le *mangifera*, le *pistacia*, le *rhus* et le *schinus* de Linné, le *cassuvium* de Rumph, l'*astronium* de Jacquin, le *picramnia* de Swartz, le *buchanania* de Roxburgh, le *sorindeia* de Dupetit-Thouars, le *cambessedea*, le *duvana*, le *mauria* et le *rhinocarpus* de Kunth; 2° les *burseracées*, aux fleurs généralement bisexuées, ayant les étamiues distinctes, le disque pérygine, l'ovaire à deux et cinq loges renfermant chacune deux ovules collatéraux attachés à l'angle interne. Le type de cette section est le *bursera* de Jacquin; les autres genres sont : le *canarium* de Linné, le *colophonia* et le *marignia* de Commerson, l'*erica* d'Oublet, l'*elaphrium* de Jacquin, le *protium* de Burmann, l'*hedwigia* de Swartz, le *boswellia* de Roxburgh, et le *balsamodendrum* de Kunth, que Gleditsch appelait *balsamea*; 3° les *amyridées*, ne renfermant que le seul genre *amyris* de Linné, chez qui le disque n'existe pas; l'ovaire n'a qu'une seule loge contenant deux ovules pendants, qui donnent chacun un fruit drupacé monosperme; 4° les *connaracées*, fondées sur le genre *connarus* de Linné, présentant des fleurs en général bisexuées, aux étamines monadelphes par la base de leurs filets; elles n'offrent point de disque, et leurs ovaires, au nombre de cinq, rarement réduits à un seul, renferment deux ovules auxquels succèdent une à cinq capsules monospermes, souvent déhiscentes par une fente longitudinale. Au genre *connarus* s'en joignent deux autres, le *rourea* d'Oublet et le *cnestis* de A.-L. de Jussieu; 5° enfin les *spondiacées*, qui ont pour type le genre *spondias* de Linné, et comprennent en outre le *poupartia* de Commerson, portant des fleurs souvent unisexuées, avec étamines libres, appuyées sur le disque annulaire; leur ovaire est sessile, quinquélobé, avec autant d'ovules, un seul pendant à l'angle interne de chaque loge; le fruit est un drupe renfermant un noyau à deux ou cinq loges.

La famille des térébinthacées est une des plus remarquables du règne végétal sous le rapport des produits qu'elle fournit. Les sucs résineux et odorants qui découlent d'un grand nombre de ses espèces sont d'un usage fort répandu dans les arts, et jouissent de propriétés médicales en général stimulantes et fort prononcées. Plusieurs plantes de cette même famille sont en outre caractérisées par l'abondance d'un principe astringent qui les fait employer au tannage des cuirs; telles sont différentes espèces de sumacs. Les graines et les amandes de quelques autres renferment une huile fixe que son odeur rend des plus agréables : les pistaches, la noix d'acajou sont de ce nombre. Mais si les térébinthacées possèdent pour la plupart des propriétés salutaires, quelques plantes de la même famille présentent un contraste frappant par l'énergie des principes vénéneux qu'elles renferment, principe dont l'action est tellement prononcée, que les seules émanations qui s'en dégagent suffisent pour déterminer une irritation sui-

vie de pustules à la peau chez les personnes qui s'y trouvent même passagèrement exposées. (*Voy.* Toxicodendron.)

Disons, en terminant, que le nom de *terebinthus* des anciens botanistes qui précédèrent Tournefort ne représente qu'une division du genre linnéen adopté et réuni depuis sous l'appellation de *pistacia*, et dont le *terebinthus* n'est plus qu'une espèce. C'est celle que l'on trouve dans Dioscoride sous le nom de *termintos*. Lepecq de Laclôture.

TÉRÉBINTHE (*bot.*). Espèce du genre *pistiacé*, dans la famille des *térébinthacées*. (*Voy.* Pistiacé.

TÉREBRANTS (*ent.*). Grande section de l'ordre des hyménoptères, renfermant ceux de ces insectes dont la femelle est pourvue d'une Tarière. (*Voy.* ce mot.) Cette section comprend deux familles : les *pupivores* et les *porte-scies*.

TEREBRATULE (*moll.*). Genre de mollusques brachiopodes, renfermant des animaux ovales, oblongs, épais, ayant les bords du manteau très-minces et garnis de cils rares et très-courts. Leur coquille est inéquivalve, la plus grande valve ayant un crochet avancé, souvent courbé ou tronqué, percé, à son sommet, d'un trou arrondi et donnant passage à un pédicule propre à fixer la coquille aux corps marins. L'espèce type, la *térébratule vitrée*, se trouve dans la Méditerranée et dans l'océan Indien.

TERCÈRE, Terceire, Terceira (*Tertiaria*), la principale des îles Açores, fut découverte en 1447 par les Portugais. Cabral, commandant de l'Almuros, s'y établit en 1449, et fonda la ville d'Angra. Tercère est, après Pico, la plus grande de toutes les Açores. Comme le gouverneur général et la Cour suprême y résident, elle jouit de quelque prépondérance sur les autres. C'est le siége d'un évêché. On y compte 50,000 habitants, et les exportations consistent en blé qu'on envoie à Lisbonne. Angra, capitale de l'île et de toutes les Açores, est bien bâtie et présente un aspect agréable, de grandes rues bien pavées et de belles fontaines. Elle a cinq paroisses, une élégante cathédrale, plusieurs églises, quatre monastères et autant de couvents. On y conserve la célèbre couleuvrine de Malaca, de soixante livres de balle. Le mot *Angra* signifie *petite baie*, crique, station pour les vaisseaux ; ce havre est en effet le seul de toutes les Açores où l'on puisse mouiller commodément. C'est le lieu de relâche ordinaire des vaisseaux portugais qui se rendent au Brésil et aux Indes. La ville est défendue par un château-fort et un fossé profond ; le roi Alphonse VI fut emprisonné dans ce château par son frère Pierre II, en 1668. Les Américains, les Anglais, les Français et les Hollandais ont des consuls à Angra. La population est d'environ quinze mille âmes. On croit que Tercère tire son nom de la place qu'elle occupe relativement aux autres îles du groupe, dont elle est la troisième, quoique pour l'importance elle soit la première de toutes. Cette île est presque circulaire et d'une circonférence de plus de vingt-deux lieues ; sa longueur est de quinze lieues environ, et sa moyenne largeur de six. Toutes ses côtes sont élevées, roides, escarpées, entourées de rocs et de précipices ; elle est considérée comme imprenable ; d'autant plus que toutes les parties de la côte plus accessibles sont défendues par des forts munis de canons, où se tiennent des garnisons suffisantes.

Le sol est riche et productif, le climat agréable et salubre. Les rochers même, qui ailleurs sont arides et nus, y sont couverts de vignes qui produisent d'excellents vins, quoiqu'ils ne vaillent pas ceux des Canaries ou de Madère. Les limons, les oranges et autres fruits des tropiques y viennent en abondance, ainsi que les fruits de climats plus froids. La terre donne de belles moissons de blé et d'autres grains, ainsi que d'excellents pâturages pour les bestiaux. Outre Angra, il y a plusieurs autres villes et gros villages dans cette île, mais il ne s'y trouve nulle havre même passable. Morell (Benjamin), voyageur américain, de qui nous empruntons plusieurs détails, assure que les forts et leurs garnisons dépendent absolument du gouverneur, qui a droit de nommer à tous les grades vacants dans l'armée. Tercère, comme tout le groupe des Açores, est évidemment d'origine volcanique ; elle éprouva avec toutes les autres, en 1538, un tremblement de terre tel que les habitants furent forcés de quitter leurs maisons et de rester nuit et jour en pleine campagne. En 1720, dans la nuit du 20 novembre, une île apparut entre Saint-Michel et Tercère, à travers des tourbillons de flamme et de fumée qui mugissaient comme le tonnerre. L'explosion de ce volcan marin fut accompagnée d'un tremblement de terre

qui renversa la plupart des maisons de Tercère, et à plusieurs lieues autour de l'île on vit flotter sur la mer une incroyable quantité de pierres-ponces et de poissons à moitié cuits. — Tercère fut la seule des Açores qui ne reconnut pas l'autorité de don Miguel. C'est dans cette île que don Pédro établit une régence pour dona Maria, et c'est de son port que partit la flotte commandée par lui pour soumettre le Portugal à sa fille.

TÉRÉE, roi de Thrace, fils de Mars, était d'un caractère barbare comme celui de son peuple; il prêta secours à Pandion, roi d'Athènes, dans une guerre contre les Thébains. Pandion avait deux filles d'une rare beauté. Térée devint épris de Progné, l'une d'elles, et après l'avoir obtenue de Pandion, il retourna avec elle en Thrace. Progné, au bout de cinq ans, désirant passionnément revoir sa sœur Philomèle, supplia Térée d'aller la chercher à Athènes. Pandion consentit avec peine à se séparer de sa fille, malgré la promesse que lui fit Térée de la lui ramener bientôt, après qu'elle aurait passé quelque temps en Thrace, entourée de tous les égards dus à son rang et à sa beauté. Arrivé sur les côtes de Thrace, Térée, qui avait conçu une passion coupable pour sa belle-sœur, la conduisit dans un donjon situé au milieu d'un bois sombre et isolé, et s'y enferma avec elle. L'infortunée fut déshonorée malgré ses larmes et ses prières; et le cruel, pour empêcher les cris de sa victime, lui coupa la langue, et la quitta en l'enfermant. Lorsqu'il revint dans son palais, il fit croire à Progné que sa sœur était morte dans la traversée. La reine, désolée, lui éleva un tombeau sur lequel elle allait pleurer tous les jours. Pendant ce temps, la malheureuse Philomèle s'occupait à retracer sur un canevas l'histoire de ses malheurs; elle fit passer cette toile à sa sœur, qui, doublement outragée, ne connut plus de bornes à sa vengeance; son propre fils, Thys, en fut la première victime; elle le tua, le coupa en morceaux, et le fit apprêter pour le festin. C'était le temps des orgies de Bacchus; Progné, à la tête d'une troupe de bacchantes, alla délivrer sa sœur, l'arma d'un thyrse aigu et courut avec elle au palais de Térée. Celui-ci était à table à manger d'un mets qui lui semblait exquis; il demande son fils à Progné, qui lui montre le plat, tandis que Philomèle se présente à lui, tenant à la main la tête de l'enfant qu'elle jeta sur la table. Térée, furieux, poursuivit les deux sœurs pour les tuer; mais les dieux, las sans doute de cette série de crimes, métamorphosèrent Progné en hirondelle, Philomèle en rossignol, Thys en chardonneret, et Térée en épervier.

TÉRENCE (Publius Terentius Afer), l'un des auteurs comiques latins dont les ouvrages sont arrivés jusqu'à nous; poëte gracieux et doux, qui est aux comiques grecs qui lui ont servi de modèle ce que Virgile est à Homère; écrivain concis et élégant, dont le principal mérite est dans le style et la conduite, mais manquant totalement de cette force qui combine les ressorts dramatiques; ne tombant jamais, mais incapable de s'élever; il est le premier auteur connu qui ait transformé l'antique comédie, dont l'essence était la plaisanterie, en une action sérieuse; chez lui c'est le sentiment qui est en jeu, presque jamais le ridicule, et ses comédies sont précisément le drame tel qu'on s'imagina l'avoir inventé au dernier siècle, et dont Diderot prétendit donner à la fois le précepte et l'exemple, quoiqu'il eût été déjà devancé par La Chaussée.

On a peu de détails sur la vie de Térence. On sait seulement qu'il était Africain et qu'il fut esclave d'un certain Terentius Lucanus, qui lui donna la liberté et son nom. Appartenait-il à des parents libres? Tout porte à le croire, car ce n'est pas dans l'esclavage qu'il eût pu acquérir cette pureté de style, cette délicatesse de sentiments qui le caractérisent. On suppose qu'il fut enlevé sur les côtes d'Afrique, peut-être même à Carthage, par des pirates gétuliens qui le vendirent en Italie. Quoi qu'il en soit, il n'avait encore que 24 ans lorsqu'il présenta son *Andrienne* aux comédiens. Comme il fallait pour la représentation obtenir l'autorisation du proconsul Cecilius ou Acilius, Térence se rendit chez lui. Le proconsul allait souper; l'air timide et réservé du jeune poëte prévenant peu en sa faveur, Acilius ne lui offrit qu'un simple tabouret; mais à peine eut-il entendu la première scène de la pièce qu'il le fit asseoir sur un lit, l'invita à souper et lui donna les plus grands encouragements. La pièce parut peu de temps après (162 avant J.-C.) et fut reçue avec une grande faveur. Térence était déjà lié à cette époque avec Lélius, Varius et Scipion Emilien; on leur attribua une part dans *l'Andrienne* et dans les autres comédies de l'auteur. On alla jusqu'à dire qu'il n'était

que leur prête-nom. Cornelius Népos, Cicéron et Suétone rapportent cette allégation, et Térence lui-même parait l'avoir autorisée jusqu'à un certain point par le prologue des *Adelphes*, où il dit qu'il se trouverait honoré de cette collaboration; mais il est probable que ce prétendu aveu n'était qu'une flatterie de sa part, et que ces illustres personnages ne participaient aux ouvrages de leur protégé que par ces conseils que les auteurs demandent volontiers et suivent rarement.

L'Hécyre ou la Belle Mère fut reçue moins favorablement que *l'Andrienne*. Elle ne fut achevée ni à la première ni à la seconde représentation. A la première le peuple quitta le théâtre pour un spectacle de funambules, à la seconde pour un combat de gladiateurs. En effet, la pièce est froide, quoique le sujet fût susceptible d'offrir des scènes plaisantes ou pathétiques, si l'auteur eût su en tirer parti. — *L'Heautontimorumenos ou le Bourreau de lui-même* n'a qu'une belle scène, celle où le protagoniste, tout en bêchant, raconte la dure pénitence qu'il s'est imposée pour avoir classé son fils, qui voulait se marier contre son gré. La pièce finit comme on s'y attend, par une réconciliation; mais la femme, qui pouvait fournir quelques jolies scènes, n'est pas même introduite, ce qu'il faut attribuer sans doute au rôle subalterne des femmes dans la société antique. — La plus applaudie des pièces de Térence fut *l'Eunuque*, que l'on joua deux fois le même jour, et qui rapporta à l'auteur 8,000 pièces d'or (*octo millia nummum*), prix extraordinaire pour l'époque. L'intrigue en est, en effet, mieux nouée que dans les précédentes, et la pièce abonde en situations comiques. — Il en est de même de *Phormio*, qui, pour la force des caractères, est une des meilleures de l'auteur; mais l'intérêt qui l'anime ne se soutient pas jusqu'à la fin. — Le fond des *Adelphes* est à peu près le même que celui de *l'Ecole des Maris;* seulement les frères de Térence pèchent tous deux par excès, et la leçon morale, si elle est moins directe, est peut-être plus complète. On a beaucoup discuté sur une prétendue contradiction dans la conduite des deux frères, celui des deux qui a été le plus sévère passant tout à coup à l'autre extrême vers la fin de la pièce; et cela parce qu'on ne remarquait pas que cette excessive indulgence de Déméa n'est qu'une ironie, et qu'il n'est libéral que de la bourse d'autrui.

Toutes les pièces de Térence sont tirées d'auteurs grecs : *l'Eunuque* est imité de Menandre, *l'Hécyre* d'Apollodore; le plus souvent même il emploie deux comédies originales pour en faire une, comme dans *l'Andrienne*, et rarement il a su développer une intrigue par le moyen de l'autre, ce qui rend la duplicité des sujets plus sensible. Elles sont toutes sages, élégantes, imprégnées d'une excellente morale, mais elles sont toutes un peu froides. La force comique de son prédécesseur Plaute en est presque partout absente. Ses prologues sont monotones, ses caractères peu variés, ses peintures peu énergiques et dépendant toutes du même cercle d'idées. On conçoit parfaitement, en les lisant, le jugement, peut-être un peu sévère, de César, qui ne voyait en Térence qu'un demi-Ménandre.

Il ne nous reste de Térence que ces six comédies. Suétone, dans la vie qu'il nous a laissée de cet auteur, et qui a été plus ou moins copiée depuis, rapporte qu'après avoir donné ces ouvrages il voulut aller étudier sur les lieux même les mœurs grecques qu'il avait tenté de peindre, et périt dans la traversée. Suivant d'autres, ce voyage aurait eu un motif différent : poursuivi par la calomnie, qui ne respectait pas même ses mœurs, par la cabale dont il se plaint souvent dans ses prologues, réduit d'ailleurs à la misère, il serait allé chercher fortune en un autre pays. Mais, quelle qu'ait été la cause de ce voyage, que Térence ait péri en allant ou en revenant, ou soit mort à Stymphale, près de Leucade, du chagrin d'avoir perdu dans un naufrage cent huit comédies imitées ou traduites du grec, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne reparut pas à Rome. On place sa mort l'an 159 ou 158 avant l'ère vulgaire : il n'avait pas encore 35 ans.

Peu d'auteurs ont été commentés, édités, traduits plus souvent que Térence. Il s'en est fait 395 éditions qu'on peut citer, de 1471 à 1779. Un grand nombre de ses vers sont devenus proverbes, entre autres celui de *l'Heautontimorumenos* :

Homo sum; humani nihil à me alienum puto.

On a disserté sur la contexture de ses pièces et l'origine de ses sujets, dans lesquels on a cherché à démêler la part afférente à chacun des auteurs originaux; sur sa morale si pure, qu'on s'est posé la question : *Si Jésus avait lu Térence?*—sur sa versification pleine

d'élisions, et le mètre de ses vers, qui n'a encore pu être ramené a un système uniforme; sur sa place relativement à Plaute, question dont le jugement a longtemps partagé les critiques, mais qui paraît aujourd'hui bien définitivement décidée en faveur de l'auteur de *l'Amphitryo*, etc.

Térence a fourni à Molière l'idée de ses scènes de dépit amoureux semées dans différentes pièces, le sujet de son *Ecole des Maris* et quelques scènes des *Fourberies de Scapin*; — à Baron, ou plutôt au P. La Rue, son *Andrienne*, copie pâle mais fidèle de la pièce latine, restée au répertoire du Théâtre-Français, et son *Ecole des Pères*, qui, avec moins d'intérêt, a eu aussi moins de succès; — à Brueys et Palaprat leur *Muet*, imité de *l'Eunuque*, qui vaudrait peut-être mieux si la copie ressemblait moins à l'original; — à Cervantès le sujet de sa nouvelle *la Fuerza de la sangre*, beaucoup mieux conduite, au reste, que *l'Hécyre*.

Les comédies de Térence ont été traduites dans toutes les langues, et un grand nombre de fois en français. A l'époque où il cherchait encore sa voie, Lafontaine traduisit en vers *l'Eunuque*, froidement mais fidèlement; il avait été précédé et il a été suivi dans cette entreprise par de nombreux traducteurs, maintenant oubliés. Les principales versions en prose sont celle de Port-Royal, où les pièces originales ont été corrigées et augmentées; celle beaucoup meilleure et plus fidèle de Mme Dacier; celle de Lemonnier, 1771, 3 vol. in-8° et in-12, reproduite en 1821 dans le *Théâtre des Latins* de MM. Duval, et celle de M. Amar, 1830, 3 vol. in-8°. Ces deux dernières sont les plus estimées; mais il y a dans la première une grâce, une désinvolture, un naturel qui ne se retrouvent pas dans la version trop constamment élégante et d'ailleurs moins littérale du dernier traducteur.

Les meilleures éditions latines sont celles de Westerhovius et de Deux-Ponts, et celle de la collection Lemaire, où l'on a réuni les notes de tous les commentateurs. (*Voy.* COMÉDIE LATINE et DRAME.) J. FLEURY.

TERME (*grammaire* et *logique*). On entend par *terme* un mot ou un ensemble de mots considérés dans leur rapport avec l'objet qu'ils représentent. Ainsi l'on dira fort bien que *coloris* est au propre un *terme de peinture*, au figuré un *terme de littérature*, et par extension un *terme usuel* signifiant la couleur du visage. Dans ces trois cas on se sert du mot *terme*, parce qu'on a en vue la relation qui existe entre le signe et l'objet particulier qu'il désigne. Mais on dira : *coloris* est un *mot* de trois sillabes, c'est un mot de la langue française, c'est un *mot* substantif masculin; parce que dans aucun de ces trois exemples on ne considère ce signe dans ses rapports avec l'un des objets qu'il est chargé de signifier.

On peut faire de nombreuses distinctions parmi les termes; nous nous contenterons d'indiquer les plus importantes et les plus généralement reçues, en faisant remarquer d'avance que ces différentes divisions peuvent rentrer les unes dans les autres, et par conséquent ne saurait former une véritable classification.

1. *Terme concret*, *terme abstrait*. — Notre esprit peut considérer les objets sous deux points de vue, celui de leur *mode*, c'est-à-dire de leur manière d'être, et celui de leur *essence substantielle*. Les *modes* sont exprimés dans toutes les langues par une espèce de mots que certains logiciens ont appelés *modatifs;* tels sont : *bleu*, *rond*, *grand*, *petit*. Ces *modatifs* sont nommés *termes concrets*, du mot latin *concretus*, fixé à, inhérent à, parce que ces termes représentent le mode comme inhérent à une substance qui lui sert de support. Aussi les *termes concrets* ont-ils un double rapport de signification : l'un distinct, qui est celui du *mode*; l'autre confus, qui est celui de la *substance*. Le mot *bleu*, par exemple, implique confusément l'idée d'un être matériel, le ciel, une fleur, une étoffe ou tout objet revêtu de la couleur exprimée par ce modatif; tandis qu'il indique distinctement le mode de couleur qui est commun à ces différents objets.

Par une opération particulière de notre intelligence, nous pouvons considérer le *mode* comme séparé de la substance qui lui sert de support, et lui prêter une existence substantielle entièrement distincte. Les mots qui serviront alors à désigner cette création fictive de notre esprit seront des *substantifs;* tels sont : *couleur*, *rondeur*, *grandeur*, *petitesse*. Ces *substantifs* sont nommés *termes abstraits*, du latin *abstractus*, arraché de, séparé de, parce que ces termes représentent le mode comme séparé de la substance pour former une entité individuelle.

Comme il ne nous est pas donné de connaître l'essence même des objets, mais seu-

lement leurs modes, il est évident d'abord que tout substantif doit être considéré comme *terme abstrait;* de plus, que tout *terme abstrait* doit primitivement son origine à un *terme concret.*

Dans certaines langues, et particulièrement dans notre français, certains *termes concrets* deviennent *abstraits* par la seule addition de l'article. Ainsi nous disons dans le premier sens : *vert, blanc, vrai, juste, utile;* et dans le second : *le vert, le blanc, le vrai, le juste, l'utile.*

II. Les termes peuvent être *univoques, équivoques* et *analogues.*

1° Un terme est dit *univoque* lorsqu'il n'est susceptible que d'une seule signification, de quelque manière et dans quelque circonstance qu'on puisse l'employer. Ainsi *jardin, dogue, canif*, sont des termes univoques, car chacun d'eux ne saurait signifier qu'un seul objet.

2° Un terme est dit *équivoque* lorsqu'il est susceptible de deux ou de plusieurs significations, d'après les circonstances dans lesquelles il se trouve employé. Tel est le mot *son*, qui doit être considéré tantôt comme un adjectif possessif, tantôt comme un substantif synonyme de bruit, tantôt comme un autre substantif désignant la partie la plus grossière du blé moulu. Tel est encore le mot *cor*, qui peut indiquer ou un instrument de musique, ou une sorte de durillon qui vient aux doigts des pieds. Notre verbe *voler* a pareillement un double sens dont a malicieusement profité l'un de nos poëtes dans les vers suivants :

Cher ami, ta fureur
Contre ton procureur
Injustement s'allume :
Cesse d'en mal parler,
Tout ce qui porte plume
Fut créé pour *voler.*

Ces termes équivoques sont un véritable défaut dans les langues : ils prouvent en elles une évidente pauvreté dans les signes, car il doit y avoir dans une langue bien faite autant de mots qu'il est d'objets différents et sans rapports établis entre eux. Cette insuffisance de signes est un des reproches les mieux fondés que l'on ait faits à la langue française; c'est de là que provient principalement cette malheureuse facilité qu'ont certains de nos compatriotes à faire pleuvoir à tout propos une grêle de méchants bons mots.

3° On appelle *termes analogues* ceux qui peuvent représenter des objets différents, il est vrai, mais unis entre eux par certains rapports de ressemblance, de subordination, de co-existance, d'ordre, de lieu, de cause, d'effet, etc. C'est ainsi que l'on dit : les *ailes* d'un oiseau, d'une armée, d'un bâtiment, d'un moulin à vent; les *bras* d'un homme, d'un fauteuil, d'une mer, d'une rivière. *Trompette, flûte, violon* peuvent se prendre pour des noms d'instruments ou pour les musiciens qui jouent de ces instruments. Bordeaux, Mâcon, Champagne, Madère sont à la fois les noms de certains pays et les noms des vins qui proviennent de ces pays.

Les termes *analogues* sont la source de ces figures particulières que les grammairiens et les rhéteurs ont appellés des *tropes.*

III. Les termes se divisent encore en *complexes* et en *incomplexes.*

Un terme est *incomplexe* lorsqu'il désigne son objet par un seul mot; tels sont : *ville, fleuve, arbre, Paris, Seine, peuplier.*

Un terme est *complexe* lorsqu'il est composé de plusieurs termes réunis qui concourent à former une signification totale, comme : *un bois de chêne, un courage héroïque, Frédéric, roi de Prusse, l'auteur du Génie du Christianisme.* Parmi ces termes il en est un (*auteur*) que l'on appelle *principal*, parce que c'est à lui que se rapportent tous les autres (*du Génie du Christianisme*); ceux-ci sont appelés *termes complétifs* ou simplement *complément*, parce qu'ils servent à compléter le *terme principal.*

On distingue deux sortes de compléments : l'*explicatif* et le *déterminatif.*

1° Le *complément explicatif* sert uniquement à dégager quelqu'un des éléments d'idée contenus dans la compréhension du *terme principal;* il développe cette compréhension sans rien y ajouter ni sans rien y diminuer. Si je dis : *le chien, ami de l'homme; le lion, habitant des déserts ;* ces mots, *ami de l'homme, habitant des déserts*, ne font que nous présenter le *chien* et le *lion* sous l'un des points de vue nombreux que ces animaux peuvent nous fournir.

2° Le *complément déterminatif* est celui qui, au moyen d'une idée particulière, restreint l'étendue générale du *terme principal* de manière qu'il ne représente plus qu'une partie de cette étendue. Si je dis : *le chien de Terre-Neuve, le lion du Jardin des Plantes*, ces mots *de Terre-Neuve, du Jardin des Plan-*

tes, sont des *compléments déterminatifs*, car ils restreignent l'étendue générale de *chien* et de *lion*, de sorte que l'un de ces termes ne désigne plus que l'espèce particulière qui nous vient de l'île de *Terre-Neuve*, et l'autre un seul individu de l'espèce, celui qui se trouve au Jardin des Plantes.

IV. On appelle *terme positif* celui qui est le signe direct d'un objet, soit que l'objet existe réellement, ou bien qu'il ne soit qu'une pure abstraction de notre intelligence; tels sont, *univers, matière, sensibilité, présence*. On appelle *terme négatif* celui qui n'exprime que la privation d'une idée positive; ainsi : *néant*, *immatérialité*, *insensibilité*, *absence*.

V. Un *terme propre* est celui qui est consacré par l'usage pour représenter exactement une idée; un *terme peu propre* est celui qui ne la représente qu'en partie; un *terme impropre* est celui qui ne représente rien, ou qui représente une tout autre idée que celle qu'on veut lui faire signifier. Dans le premier cas, l'idée apparaît nettement à l'esprit de celui à qui l'on s'adresse; dans le second cas, il est obligé de la démêler; dans le troisième, il lui est impossible de la reconnaître sous son déguisement. Si je nomme un *cadran solaire*, toute personne qui sait le français comprendra que je veux désigner un plan sur lequel sont tracés les chiffres des heures, et où la marche du temps est indiquée par l'ombre d'un style; mais si, pour poétiser l'idée, La Mothe appelle ce *cadran* un *greffier solaire*, on pourra être fort embarrassé pour le comprendre; si je donne à ce même objet le nom de *montre*, comme on le fait dans une partie du midi de la France, on se représentera certainement un tout autre objet que celui dont je me propose d'éveiller l'idée. D'ABEL DE CHEVALLET.

TERME, *(arch.)*, en latin TERMINUS, en grec τέρμα, *fin, but, borne*. Le terme ne fut dans le principe qu'une simple pierre destinée à marquer la séparation des terres. Cette pierre, consacrée d'abord à la divinité protectrice des propriétés, au dieu Terme, dut bientôt en retracer l'image, et sa partie supérieure fut façonnée en buste, tandis que la partie inférieure conserva la forme qui rappelait sa destination première. Peu à peu on s'habitua à cette forme, et la sculpture s'en empara, remplaçant la tête du dieu Terme par celle de toute autre divinité, ou même par celle d'un simple mortel. L'architecture, à son tour, employa souvent les termes dans la décoration des intérieurs, et s'en servit même comme de supports, ainsi que des ATLANTES, TÉLAMONS, CARIATIDES, etc. (*Voy*. ces mots.)

L'antiquité nous a transmis un très-grand nombre de Termes, et les modernes en ont fait également un usage fréquent. (*Voyez* GAINE et HERMÈS.) E. B—N.

TERME (*droit*). Le terme est un espace de temps accordé au débiteur pour s'acquitter de son obligation. Le terme peut être opposé à une obligation conventionnelle, ou résulter de la faveur des tribunaux, ou enfin modifier une disposition testamentaire.

I. A la différence de la condition, le terme ne suspend pas l'engagement, il en retarde seulement l'exécution (1185, C. civ.). De là cette conséquence grave, que le débiteur ne peut répéter ce qu'il a payé, même par erreur, avant l'échéance (1186-1377 *ibid.*). Bien qu'aucunes poursuites ne puissent être intentées contre le débiteur avant le terme, comme il n'en est pas moins obligé dès à présent à la dette, il faut reconnaître au créancier à terme au moins le droit de jouir du bénéfice que l'article 1180 du Code civil confère au créancier conditionnel.

Le Code civil pose en règle générale que le terme est censé stipulé en faveur du débiteur, de telle sorte qu'à défaut de clause contraire, il lui est toujours loisible de se libérer avant l'échéance, même contre le gré du créancier, tandis que celui-ci ne peut le contraindre au payement tant que le dernier jour du terme n'est pas expiré (1187, C. civ.). Ce n'est là qu'une réminiscence de l'ancien droit, qui prohibait les stipulations d'intérêts; aussi, outre la modification apportée déjà par l'article 1187 lui-même, trouvons-nous de nombreuses exceptions à ce principe, par exemple, dans le cas d'une lettre de change (déclarat. du 28 nov. 1712. — Art. 146, C. Co.), d'un dépôt (1944, C. civ.), etc., etc.

Il y a déchéance, pour le débiteur, du bénéfice du terme; 1° s'il tombe en faillite (444, C. Co.); il faut en dire autant de la déconfiture (argum. de l'art. 1913, C. civ.); 2° si, *par son fait*, il a diminué les sûretés qu'il avait données par le contrat au créancier (1188, *ibid.*). La déconfiture de l'un des coobligés n'entraînerait pas déchéance du terme à l'encontre des autres, la loi exigeant *le fait* du débiteur. Il en serait autre-

ment en matière commerciale, suivant l'article 444, 2°, du Code de Commerce. La vente de l'immeuble hypothéqué ne priverait pas non plus le débiteur du bénéfice du terme; les désavantages qui en résulteraient pour le créancier sont inhérents à la nature de l'hypothèque, et ils ont dû être prévus.

II. Il arrive que les juges, statuant sur une contestation, peuvent, dans un seul et même jugement contradictoire ou par défaut, accorder au débiteur qu'ils condamnent des délais pour se libérer (1244, C. civ. — 122 et 123, C. Proc.). On les appelle délais ou termes de *grâce*. C'est l'institution rajeunie des anciennes *lettres de répit* (*à respirando*), lettres de surséance qui étaient délivrées par la chancellerie. (*Voyez* Cassiodore, lib. II, *varior.*, cap. 42.) Le tribunal n'aura plus la faculté de concéder ces délais de grâce, toutes les fois que le créancier aura un titre exécutoire; de même, dans le cas du *mutuum*, si le contrat a fixé un terme (1900, C. civ.); dans le cas de résolution de vente (1656, 1657, C. civ.); de réméré (1661, *ibid.*), etc. Au surplus, la déchéance du terme sera plus facilement encourue que dans le cas du terme conventionnel, ainsi que le démontre le rapprochement des articles 1186 C. civ., et 124 C. Proc. En matière commerciale, cette faculté est enlevée aux juges consulaires, dans le cas d'une lettre de change et d'un billet à ordre (157-187, C. Co.).

Du reste, le terme de grâce n'a pour effet que d'arrêter les poursuites, et n'empêcherait pas, par exemple, la compensation de s'opérer (L. 16, § 1, ff. *de compensat.*)

III. A Rome, il y avait une grande différence entre les institutions d'héritier et les legs, relativement à l'effet du terme dont le testateur pouvait les affecter. La maxime *semel heres semper heres* s'opposait formellement à ce qu'un terme pût être opposé à une institution d'héritier, de sorte que ce terme était considéré comme non écrit, et l'institution réputée pure et simple. Chez nous, cette distinction n'existant plus, les principes seront identiquement les mêmes. En conséquence, de même que le droit romain en ce qui concerne les legs, notre législation décide que, nonobstant le décès du légataire, arrivé *postquam dies legati cedit*, le legs sera transmissible à ses héritiers, sans faire la moindre différence entre l'héritier institué et le légataire. Il y a plus: dans notre droit, le legs conditionnel lui-même est transmissible, s'il apparaît que telle ait été l'intention du testateur (1041, C. civ.).

V. Versigny.

TERME, honoré chez différents peuples, les Grecs, les Romains, sous divers noms, Dicôrion, Jupiter Terminalis, Terminus; — sous diverses formes, telles qu'une tuile carrée, une souche, une borne, une pyramide surmontée d'une tête, sans jambes et sans bras, recevait à Rome un culte tout particulier. — Numa Pompilius, ce sage et pacifique législateur, voulant soustraire ses sujets à la misère et tourner leur esprit vers la paix, leur avait distribué la terre dont s'était agrandi par la conquête, sous Romulus, le territoire de Rome. Pour assurer à chacun le lot qui lui avait été donné, pour prévenir tout empiétement, il profita de l'ascendant que ses vertus lui avaient donné sur les Romains, qui le croyaient en rapport avec la déesse Egérie; il leur déclara qu'il y avait un dieu protecteur de la propriété et vengeur de l'usurpation; que ce dieu c'était *Terminus*; que les bornes des champs lui étaient consacrées; qu'il ne fallait jamais les déplacer; qu'il était impie de porter la main sur les oblations faites aux divinités; que le sacrilége était voué aux dieux infernaux; qu'on pouvait le tuer sans avoir à craindre la justice. Il lui fit bâtir un temple sur le mont Tarpéien, et institua des fêtes en son honneur, qui furent appelées fêtes terminales.

TERMES ou **TERMITES** (*ent.*), genre de névroptères planipennes, renfermant des insectes vivant en sociétés innombrables, composées de mâles, de femelles, de *travailleurs* à l'état de larves, enfin d'individus mixtes, dépourvus d'ailes et chargés de la défense de l'habitation. Les termis, qui jusqu'à présent n'ont que rarement été observés en Europe, et que Latreille a le premier fait connaître en France, habitent les Indes orientales. Ils percent et dévorent les bâtiments en bois, les meubles, les étoffes et les marchandises. Les uns bâtissent leur nid sur les arbres, aux branches desquels il les suspendent sous forme d'énormes tubérosités; les autres l'établissent sur le sol, où ils l'élèvent en cône quelquefois à plus de dix ou douze pieds de hauteur. Ces nids, dont nous avons vainement cherché dans les auteurs une description exacte, et qui, réunis souvent en grand nombre, ressemblent, dit Latreille,

aux habitations d'un petit village, jouissent d'une assez grande solidité pour résister aux intempéries et même aux attaques des grands animaux. Le *termis belliqueux*, le *termis voyageur*, le *termis fatal*, *atroce*, *mordant*, etc., telles sont les principales espèces qui ont été mentionnées. Enfin, on trouve dans le midi de l'Europe le *termis lucifuge*, d'un noir brillant, qui infeste les magasins du Levant.

TERMINAIRE. Il était d'usage, parmi les maisons des Ordres mendiants, de se répartir un certain nombre de bourgs et villages, formant un district, où chacune d'elles se réservait le droit exclusif d'envoyer son quêteur, qui devait y circonscrire l'exercice de son emploi : d'où le nom de *terminaire* (du latin *terminus*, borne, terme, limite), attribué à ce frère quêteur. Cet arrangement fort sage avait surtout pour but d'éviter que les mêmes localités fussent trop fréquemment visitées, et que les habitants s'en trouvassent importunés. P. T.

TERMINAISON (*gramm.*). On appelle *terminaison* toute lettre ou toute syllabe qui se trouve à la fin d'un mot, immédiatement après le radical. Ainsi, dans DRAP, DRAP*eau*, DRAP*erie*, DRAP*ier*, DRAP*er*, DRAP*ant*, DRAP*é*, DRAP*ons*, le radical commun qui reste invariable est DRAP, et les terminaisons qui varient pour chacun de ces mots sont : *eau*, *erie*, *ier*, *er*, *ant*, *é*, *ons*.

La diversité des terminaisons est le moyen employé par toutes les langues pour marquer la *dérivation*. On appelle *dérivation* le passage d'une signification à une autre, à l'aide d'une idée accessoire que la terminaison est chargée de représenter. Considérés sous ce rapport, les mots d'une même famille sont respectivement *primitifs* ou *dérivés*, et l'on peut établir entre eux une espèce de descendance généalogique, depuis celui qui exprime l'idée la plus simple jusqu'à celui qui exprime l'idée la plus complexe. Il est deux sortes de dérivations : 1° la *dérivation idéologique*, 2° la *dérivation grammaticale*.

I. La *dérivation idéologique* est celle qui joint au signe primitif d'un objet le signe d'une idée accessoire de manière à former un terme complexe représentant un objet nouveau. Nous l'appelons *idéologique*, parce que la nature des idées en général est du domaine de l'*idéologie*. Dans l'exemple que nous avons cité, c'est à la *dérivation idéologique* qu'appartiennent les premiers mots; c'est elle qui, à l'aide des différentes terminaisons, fait passer le *primitif* DRAP par diverses modifications, de manière à former des *dérivés* représentant de nouveaux objets, DRAP*eau*, DRAP*erie*, DRAP*ier*.

Dans chaque langue le radical est ainsi susceptible de plusieurs formes établies par l'usage, afin de suffire au besoin de l'élocution et de faciliter l'acquisition des termes au moyen des rapports qui les unissent. En latin, par exemple, le radical CORP, du mot CORP*us*, fournit une quinzaine de dérivés : CORP*us*, CORP*usculum*, CORP*oratus*, CORP*oratio*, CORP*oralis*, CORP*orosus*, CORP*oratura*, etc.; il en donne une vingtaine en italien : CORP*o*, CORP*oralita*, CORP*oreo*, CORP*oratura*, CORP*orone*, CORP*uto*, CORP*uzzo*, etc.; il en présente seulement une douzaine en français : CORP*s*, CORP*uscule*, CORP*oral*, CORP*orel*, CORP*orance*, CORP*ulence*, CORP*oration*, etc.

II. La *dérivation grammaticale* est celle qui joint à l'idée primitive d'un terme les différents accidents de genre, de nombre, de personne, de temps, de mode; accidents qui tous sont du ressort de la *grammaire*. C'est à la dérivation grammaticale qu'appartiennent les modifications des derniers mots de notre exemple : DRAP*er*, DRAP*ant*, DRAP*é*, DRAP*ons*.

Les terminaisons qui marquent ces divers accidents sont si ingénieusement variées dans certaines langues qu'une seule syllabe et quelquefois même une seule lettre suffit pour exprimer quatre ou cinq rapports, tandis que, dans plusieurs autres langues qui n'ont pas la même richesse de désinences, ces mêmes rapports ne pourront être représentés qu'au moyen d'un certain nombre de mots. Ainsi dans AM*es*, par la simple addition de la terminaison *es* au radical AM, les Latins exprimaient à la fois que l'action d'*aimer* se fait par une seule personne (nombre singulier), que cette personne est celle à qui l'on adresse la parole (seconde personne), que l'action se fait actuellement (temps présent), et enfin que cette action est subordonnée à une idée dont elle dépend (mode subjonctif). Pour énoncer les mêmes rapports, les Français, les Italiens, les Espagnols, les Allemands sont obligés d'avoir recours à trois mots différents : *que tu aimes*, *che tu ami*, *que tu ames*, *dass du liebest;* les Anglais ont besoin de quatre mots : *that thou mayest love.*

Outre ces rapports grammaticaux qui sont communs à toutes les langues, les terminai-

sons sont encore chargées, dans quelques unes d'entre elles, d'exprimer certains autres rapports que nous marquons en français par des prépositions ou par la place que nous donnons aux mots dans la construction de la phrase. Ce sont ces terminaisons qui, dans l'allemand, le latin, le grec, le sanskrit et autres, constituent ce que les grammairiens ont appelé des *cas*. Ce mot vient de *casus*, chute, parce qu'on s'est figuré le *nominatif* ou *dénomination première* tombant de degré en degré, et pour ainsi dire de chute en chute, d'une terminaison dans une autre, pour former les autres *cas*, appelés *obliques*. *Nominativus sive rectus, cadens a suâ terminatione in alias, facit oblicos casus*. Prisc., liv. v, *de Casu*. Aussi le passage successif d'un cas à l'autre s'est-il appelé *déclinaison*, *declinatio*, c'est-à-dire la déviation que l'on fait opérer à un mot en le conduisant ainsi de terminaison en terminaison.

Les seuls mots déclinables sont les substantifs, les pronoms et les modificatifs; dans tous ces mots, les *cas* servent à marquer certains points de vue, certaines relations particulières entre les mots qu'ils modifient et d'autres mots exprimés ou sous-entendus dans la phrase. Dans les langues qui n'ont point de terminaisons particulières pour désigner les cas, les rapports qu'ils représentent s'établissent comme nous l'avons dit : 1° par la place qu'occupent les mots. Aussi, dans nos langues *néo-latines*, on ne peut rendre que par une seule construction la plupart des pensées que les Latins exprimaient par un certain nombre de combinaisons différentes. On dit en français, en italien, en espagnol: *Dieu fit la terre, Dio fece la terra, Dios hizo la tierra*. La langue latine pourra combiner de six manières différentes les termes qu'elle emploiera pour rendre cette pensée: *Deus fecit terram, Deus terram fecit, terram fecit Deus*, etc.

2° Les langues qui n'ont point de déclinaisons marquent par des prépositions les rapports désignés par les *cas*. Ainsi les Français, les Italiens, les Espagnols feront usage de quatre mots pour exprimer la pensée: *Pierre dit à Paul, Pietro dice a Paulo, Pedro dice a Pablo*, tandis que les Latins, pour rendre cette même pensée, n'avaient besoin que de trois mots et d'une simple variation dans la terminaison de l'un des deux substantifs. *Petrus dicit Paulo*.

L'artifice des terminaisons est certainement un des plus ingénieux employés par les langues; c'est par elles que la grammaire nous fournit de si abondantes ressouces pour présenter tous les points de vue sous lesquels notre esprit peut envisager les objets, soit en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec les autres objets. Ce sont encore les terminaisons qui, dans la *dérivation idéologique*, donnent différentes formes au radical, de manière à lui faire signifier diverses idées unies entre elles par certains rapports; le radical est alors, pour ainsi dire, la substance; la terminaison est la façon qu'on peut à volonté donner à cette substance pour en former la représentation de tel ou tel objet. D'ABEL DE CHEVALLET.

TERMINALES (FÊTES). Elles étaient célébrées le 6 avant les kalendes de mars, ou le 23 du mois de février, dernier jour de l'ancienne année romaine, suivant Varron. Ce jour-là, on rendait au dieu Terme les plus grands hommages et dans les temples, et sur les routes, et sur les limites des champs. Appropriant la nature du culte à la nature de la divinité, et pensant d'ailleurs que c'était profaner les autels que de s'en approcher les mains encore teintes du sang des victimes, Numa Pompilius avait interdit l'effusion du sang. C'était du lait et du vin, des fruits et des gâteaux de farine nouvelle qui lui étaient offerts. Dans le culte des familles, les particuliers dont les champs se touchaient allaient auprès des bornes de leur propriété. Là ils préparaient une huile dont ils oignaient ces bornes, qu'ils emmaillottaient et couronnaient de guirlandes de fleurs. Puis ils offraient des présents, faisaient des libations et exécutaient des danses. Tels étaient les honneurs rendus à ce dieu, honneurs si capables d'entretenir l'union dans les familles. Dans la suite cependant on oublia les règlements de Numa. A ce culte tout champêtre de sa nature on substitua, ou plutôt on ajouta le sang des animaux. On immolait un agneau ou un cochon de lait. La chair de ces victimes servait à un repas qu'on faisait auprès de la borne, et pendant lequel on chantait des hymnes en l'honneur de la divinité dont le culte faisait l'objet de la réunion. — C'était un serment solennel que de jurer *Per Jovem lapidem* (par Jupiter pierre), pierre conservée dans le temple du dieu, et que les Romains, d'après Lactance, croyaient être celle que Saturne avait dévorée à la place de Jupiter. LABRUNE.

TERMINI (FONTAINE DE), (*géogr.*). Cette fontaine, la plus belle de Rome après celle de TREVI (*voy.* ce mot), a pris son nom du voisinage des Thermes de Dioclétien. Elle porte aussi celui d'*Aqua Felice*, que lui donna Sixte V, qui en amena les eaux de *Colle delle Pantanelle*, village situé près de *Colonna*, à quinze milles de Rome. On croit que cette eau est la même qu'Alexandre Sévère conduisit à Rome, et qu'on appela *eau alexandrine*. Sixte V fit construire la fontaine sur les dessins de Dominique Fontana; elle est à trois arcades, ornée de quatre colonnes ioniques, dont deux sont de brèche, et deux de granit. Dans l'arcade du milieu est la statue colossale de Moïse qui fait jaillir l'eau du rocher, par Prosper de Bresse. Les arcades latérales renferment deux bas-reliefs, dont l'un, qui est de J. B. della Porta, représente Aaron menant le peuple hébreux se désaltérer à la source miraculeuse; l'autre bas-relief, de Flaminius Vacca, représente Gédéon qui, voulant faire passer le fleuve aux Hébreux, choisit les soldats qui doivent ouvrir la marche. L'eau sort en abondance par trois ouvertures, et tombe dans autant de bassins de marbre, à côté desquels sont quatre lions qui jette de l'eau par la gueule. Deux de ces lions sont des ouvrages égyptiens très-estimés, en balsalte, ainsi que leurs plinthes; ils sont chargées d'hiéroglyphes; ils ont été apportés du portique du Panthéon; les deux autres sont modernes, et de marbre blanc. E. B—N.

TERMINISTES. Nom des membres d'une petite secte, issue du calvinisme, tiré de l'esprit fataliste de leur doctrine, dont voici le résumé succinct.

Dieu, par un décret mystérieux et caché, a fixé le *terme* au delà duquel il ne veut plus le salut de certains hommes, quelque laps de temps qu'ils vivent à l'expiration de ce terme. En sorte que, privés alors de la grâce d'une manière absolue et fatale, sa parole, quoiqu'ils l'écoutent et la recherchent, n'a plus aucun empire sur eux. Toutefois Dieu continue à leur accorder encore quelques bienfaits, mais ce n'est nullement pour les amener à se convertir.

Ce système, injurieux à la sainteté de Dieu, était destructif de toute vertu, car il aurait pu fournir une espèce d'excuse aux penchants criminels et pervers. Les protestants en général, et les luthériens en particulier, le repoussèrent avec horreur. P. T.

TERNATE (TERNATA), île de la mer des Indes, la principale des îles Moluques, sous la ligne. Elle produit des noix de cocos, des bananes, des citrons, des oranges, des amandes, du girofle et autres épices. Le pays est coupé par de hautes montagnes dont une, élevée de 1500 pieds, a un volcan formidable, dont les éruptions ont lieu surtout au temps des équinoxes. Il y a des bois qui contiennent du gibier en abondance. On y trouve beaucoup de perroquets et d'oiseaux de paradis. La mer fournit quantité de poissons. Malayo est la capitale de l'île et la résidence d'un prétendu souverain qui est soumis aux Hollandais, comme tous ceux des îles Moluques, à qui ils ne laissent quelque ombre d'autorité que pour conserver par eux le commerce exclusif des productions de leur propre pays. Jaloux surtout de celui des épiceries, ils forcèrent les rois de Ternate, moyennant une indemnité que la Compagnie hollandaise leur paie, à faire arracher les plants de girofliers et de muscadiers qui croissaient dans les divers lieux de leur domination, afin que ces plantes ne pussent être cultivées que dans les seules îles qui appartiennent à la Compagnie, sans partage d'autorité. Mais la nature y fait croître ces épices presque sans culture, et on ne pourra jamais entièrement les détruire. Les Hollandais ont dans Ternate quatre comptoirs principaux : Gorontalo, Manado, Limbotto et Xullabessie. Les résidents des deux premiers ont le grade de sous-marchands, les seconds ne sont que teneurs de livres. Il en dépend en outre plusieurs petits postes commandés par des sergents. Deux cent cinquante hommes sont répartis dans le gouvernement de Ternate, aux ordres d'un capitaine, un lieutenant, neuf enseignes et un officier d'artillerie. Les Hollandais envoient tous les ans des vaisseaux à Ternate pour se charger de la récolte des épiceries. De plus, il y a quelques senaults de douze à quatorze canons destinés à croiser dans ces parages. Les habitants sont mahométans; leurs traits sont ceux de la race malaise; ils sont très-basanés et tirent vers le bistre, mais les femmes sont assez jolies.

TERNAUX (GUILLAUME-LOUIS), célèbre manufacturier français, né à Sedan, en 1763, et mort dans la même ville, en 1835. — Entré dans les affaires à l'âge de quatorze ans, il se trouva à seize chargé seul de diriger la maison de commerce de son père, que

des revers de fortune venaient d'obliger à s'absenter pour longtemps. Son zèle et son intelligence parvinrent à faire prospérer une petite fabrique qui, jusque-là, avait plus coûté que produit. — Ternaux jura fidélité à la constitution de 1791, mais il évita tous les excès de la révolution. Doué d'un coup d'œil rapide, il mobilisa les créances de sa maison, lors de l'émission des assignats, en se couvrant avec des marchandises. Il avait en effet prévu, dès 1790, dans un écrit intitulé *le Vœu d'un patriote sur les assignats*, le discrédit qu'entraînerait l'émission du papier-monnaie. — Accusé, en 1793, d'avoir contribué à faire arrêter à Sedan le commissaire de la Convention, Ternaux fut mis hors la loi par le tribunal révolutionnaire. Pour échapper à l'échafaud, il fut contraint de prendre la fuite. — Rentré dans sa patrie, il fut élu successivement membre de la chambre du commerce et du conseil général des manufactures, membre du conseil général du département de la Seine, et en 1818 membre de la Chambre des députés.

Considéré comme industriel, Ternaux a rendu de grands services à son pays. Il est assurément celui qui a élevé le plus de manufactures, inventé et fabriqué le plus d'étoffes. Dès son retour sur le sol de la France, Ternaux avait compris qu'il restait beaucoup à faire dans la fabrication des laines, et il résolut d'y apporter de notables perfectionnements. Des succès nombreux répondirent à ses essais; il introduisit une riche variété dans un grand nombre d'étoffes qu'il perfectionna. — Les fabriques de Ternaux avaient déjà porté à un degré de supériorité vraiment extraordinaire les tissus des châles à l'imitation des cachemires, lorsqu'il conçut le dessein ingénieux de nationaliser en France la race des chèvres du Tibet, dont le poil est employé, chez les Orientaux, à confectionner ces tissus. Depuis leur émigration ces chèvres ont paru s'habituer au midi de la France, et s'y sont perfectionnées par le croisement des races. — C'est par Ternaux que les premières machines à tondre les draps et celles à filer ont été introduites en France. Il a établi, en Normandie la machine hydraulique qui a servi de modèle à toutes celles qui ont été inventées depuis. C. V.

TERNI (*géogr.*). Ancienne et assez importante ville de l'État du pape, dans le duché de Spolette, située dans une charmante vallée, entre les deux bras de la Nera. Sa population est de 10,000 habitants. Elle a donné le jour à deux historiens célèbres, Tacite et Florien.

La principale place, assez vaste et de forme rectangulaire, est décorée d'une belle fontaine adossée à l'un de ses grands côtés, et composée de deux syrènes et d'un lion, ombragés par des arbres également sculptés. La cathédrale est d'une bonne architecture, mais peu ornée. Dans le jardin de l'archevêché sont quelques restes d'un amphithéâtre. Non loin de là est un amphithéâtre moderne, construit en 1820, pour servir aux jeux équestres et aux combats de taureaux; il est de forme circulaire et surmonté de cinq rangs de gradins en briques, surmontés de cinq étages de loges en pierre. Dans l'église des Frères de la Miséricorde, située hors la ville, sur la route de Rome, on admire un superbe tableau de Raphaël.

E. B—N.

TERNI (CASCADE DE) (*géogr.*). La cascade de Terni ou des *Marmores* est située à cinq milles à l'E. de TERNI (*voy.* ce mot), près du misérable village de Papigno; elle est formée par le Velino, rivière qui, manquant de terre tout à coup, se précipite dans la Nera, l'*Interamna* des Romains. Le Velino prend sa source dans les montagnes de l'Abruzze, près de *Cività-Reale;* ses eaux sont pétrifiantes, et cette vertu était déjà connue de l'antiquité, puisqu'on lit dans Pline, l. II: *In lacu Velino lignum dejectum lapideo cortice obducitur.* C'est de cette propriété qu'est venu le nom de *Marmore;* c'est encore Pline qui nous l'apprend : *Locus ille Marmora vulgò nuncupatus, quia ibi marmor et saxum crescit.* Les eaux du Velino, à force de déposer leur limon pétrifiant, avaient fini par fermer leur issue, et avaient formé un marais qui, s'étendant peu à peu, avait porté la désolation dans les terres cultivées. M. Curius Dentatus, l'an de Rome 481, avant J.-C. 271, fit faire une large ouverture dans la montagne du côté de Terni, et le Velino, reprenant la forme d'un fleuve, se précipita dans la Nera. A plusieurs reprises, jusqu'à nos jours, les accidents se renouvelèrent, et on fut forcé de pratiquer de nouvelles ouvertures en 1406 sous Grégoire XII, en 1546 sous Paul III, sous Clément VIII en 1592, enfin, en dernier lieu, sous Pie VI en 1787. C'est par cette dernière tranchée que s'élance

aujourd'hui le Velino. Avant de voir la cascade, les guides conduisent les voyageurs dans une fente de rocher devant laquelle le Velino coule pour arriver à la chute; dans cet endroit il est facile de juger de son effrayante rapidité, qui est évaluée à 190^m, 80 par minute. On monte ensuite sur un pic qui domine la cascade: la hauteur totale des chutes est de 700 p.; la principale, qui est la première, est de 420 p.; l'eau se brise sur les rochers avec une si grande violence, qu'une partie, changée en poussière humide, remonte et vient mouiller le spectateur placé à plus de 40 p. au-dessus du niveau supépérieur de la rivière.

Pour mieux embrasser l'ensemble des chutes, on descend au fond de la vallée, et on va se placer sur le penchant d'une montagne qui fait face à la cascade. Là, toutes les paroles seraient insuffisantes pour peindre l'admirable spectacle qui s'offre aux regards éblouis; on ne peut qu'admirer : les idées se pressent tellement dans l'esprit, que les mots manquent pour les exprimer. La nature même des lieux ajoute encore à la stupeur; là, tout offre les traces des plus violentes convulsions volcaniques, et les rochers de lave sont couverts de mousses, de plantes, de racines pétrifiées. Retournant au village de Papigno, par un sentier qui suit au fond de la vallée les sinuosités de la Nera, le voyageur est effrayé à la vue d'énormes rochers suspendus sur sa tête et qui menacent de l'écraser. Mais bientôt le grandiose cesse: on se trouve sous une charmante avenue d'orangers en pleine terre, on est dans le délicieux jardin habité naguères par la reine d'Angleterre et son favori Bergami. Quelques pas encore, on traverse le fleuve, et les illusions font place à la triste réalité: on est rentré dans Papigno, au milieu de ce triste amas de cabanes dont tous les habitants ne vivent que des aumônes des voyageurs qu'attire la plus magnifique cascade de l'Europe.

E. Breton.

TERNSTROEMIA (*bot.*). Genre de plantes fondé par Mutis, placé par Linné fils dans la polyandrie monogynie, et devenu plus tard l'un des types de la famille des Ternstroemiacées. (*Voy.* ce mot pour les caractères botaniques.) Il renferme seize espèces croissant dans les régions tropicales des deux hémisphères; quatorze originaires de l'Amérique, et deux des Indes orientales. Ce sont des arbres ou des abrisseaux à feuilles éparses, coriaces, très-entières ou légèrement dentées, dénuées de stipules, articulées au point de leur insertion. Les fleurs, solitaires, naissent à l'aisselle des feuilles, et présentent un calice muni de deux bractées à sa base, composé de cinq folioles disposées sur deux rangs, deux extérieures plus petites; cinq pétales plus ou moins soudées à leur base en une corolle monopétale; étamines glabres en nombre indéfini, légèrement adhérentes à la base des pétales, à filets courts, surmontés d'anthères longues, soudées dans toute leur longueur avec les filets, biloculaires et s'ouvrant longitudinalement par la face interne; style unique terminé par le stigmate; ovaire divisé en deux ou cinq loges, renfermant chacune de deux à cinq ovules suspendus dans l'angle interne. Le fruit est coriace ou légèrement charnu, globuleux, terminé par les restes du style, enveloppé à la base par les folioles du calice persistant, et se déchire en plusieurs valves à sa maturité. Ses graines sont oblongues, dépourvues d'aile membraneuse, à tégument double (l'extérieur crustacé, l'intérieur membraneux), à périsperme charnu. Leur embryon est recourbé sur lui-même, de sorte que la radicule et le sommet des cotylédons se trouvent dirigés vers le hile.

Ce genre a pour type *le ternstrœmia meridionalis* décrit par Mutis, mais il faut lui réunir, selon nous, le genre *taonabo* d'Oublet (*tonabea*, Juss. gen.). Ainsi constituées, les *ternstrœmia* se distinguent des *cleyera*, Thunb. par leurs pétales soudés entre eux, ainsi que par des anthères glabres. Ils diffèrent encore des *freziera*, Swartz, par la disposition des folioles calicinales, leurs pétales soudés entre eux, leurs ovules peu nombreux dans chaque loge de l'ovaire et par leur embryon recourbé sur lui-même et non presque droit comme dans ces derniers. Les fleurs hermaphrodites du genre qui nous occupe, ses anthères adnées, l'éloignent également de l'*eurya* de Thunberg, avec lequel on l'a néanmoins confondu parfois.

TERNSTROEMIACÉES (*bot.*), Ternstroemiaceæ. Famille de plantes établie en 1813 par Mirbel, et qui a pour types les genres *ternstrœmia* et *freziera*. Depuis cette époque, les recherches des botanistes et les découvertes des voyageurs dans la polyandrie monogynie l'ont considérablement enrichie, de sorte qu'elle se trouve aujourd'hui formée d'un grand nom-

bre de genres pour la plupart originaires des régions tropicales des deux hémisphères. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux dépourvus d'aiguillons, à feuilles sans stipules, alternes, articulées à leur base, généralement entières et coriaces. Les fleurs sont presque toujours hermaphrodites, très-rarement polygames. Le calice, souvent muni de deux bractées à sa base, est composé de folioles imbriquées, tantôt disposées sur deux rangs, tantôt se recouvrant l'une l'autre. La corolle est formée de cinq ou d'un plus grand nombre de pétales hypogynes, souvent soudés entre eux à leur base; leur préfloraison est toujours imbriquée; les étamines sont nombreuses, hypogynes, tantôt libres, tantôt adhérant légèrement à la corolle, tantôt enfin réunies plus ou moins à leur base ou formant plusieurs faisceaux distincts. Les anthères sont adnées ou vacillantes, à mode de déhiscence variable dans les différents genres. Le pollen plongé dans l'eau y présente une forme à peu près triangulaire dont les angles sont terminés souvent par une vésicule apparente. Le pistil est toujours libre; les styles, tantôt au nombre de trois à sept, tantôt unique dans chaque fleur; et, dans ce dernier cas, le stigmate est divisé en autant de lobes qu'il y a de loges à l'ovaire. Les ovules sont insérés dans l'angle interne des loges. Fruits tantôt déhiscents, et tantôt indéhiscents. Graines offrant tous les degrés d'insertion, depuis celles des *ternstrœmia*, qui sont pendantes, jusques à celles des *bonnetia*, qui sont dressées; tantôt recouvertes à l'extérieur par une enveloppe crustacée, tantôt terminées supérieurement et même des deux côtés par une aile membraneuse : dans certains genres elles sont munies d'un périsperme; d'autres fois elles en sont totalement dépourvues. L'embryon, entièrement recourbé sur lui-même dans le *ternstrœmia* et le *cochlospermum*, ne présente qu'une légère courbure dans le *frezia*, et enfin se montre parfaitement droit dans tous les autres genres. La radicule est toujours dirigée vers le hile.

A l'exemple de Kunth, nous avons cru devoir réunir aux ternstrœmiacées les théacées de Mirbel (Caméliées D. C.). Ainsi constituée, cette famille comprend vingt genres, savoir : *Cochlospermum*, Kunth (genre anomal, destiné peut-être à devenir un jour le type d'une nouvelle famille); *Ternstrœmia*, Mutis; *Freziera*, Swartz; *Cleyera*, Thunb.; *Lettsomia*, Ruiz et Pav.; *Eurya*, Thunb.; *Saurauja*, Willd.; *Stewartia*, Cav.; *Malachodendron*, Cav.; *Laplacea*, Kunth; *Gordonia*, Ellis; *Camellia*, L.; *Ventenatia*, Paliss.-Beauv.; *Bonnetia*, Nob. non Schreb. (*Bonnetiæ spec.*, Mart. et Zucc.); *Architæa*, Mart. et Zucc.; *Mahurea*, Oublet; *Marila*, Pers.; *Kielmeyera*, Mart. et Zucc.; *Caraipa*, Oubl.; *Thæa*, L. A ces vingt genres décrits par M. Cambessèdes, dans un mémoire publié dans le recueil du Museum de Paris, il faudrait sans doute en ajouter plusieurs autres découverts à Java par Blume; mais nous ne les mentionnerons pas dans cet article, n'ayant point eu jusqu'ici l'occasion de les examiner.

La famille des ternstrœmiacées offre de grands rapports avec celle des guttifères, dont elle se distingue toutefois par ses feuilles alternes, le nombre normal des parties de sa fleur, qui paraît être de cinq; par ses pétales souvent soudés à leur base; enfin par l'organisation de ses graines et de leur embryon. Elle diffère encore des hypéricées par ses feuilles alternes, ses rameaux, ses feuilles et ses pédoncules articulés; par la structure de ses graines et de leur embryon. Elle présente encore quelque ressemblance avec les marcgraviacées et les tiliacées, mais à un point beaucoup moins prononcé que pour les deux familles précédentes.

Lepecq de la Cloture.

TERPSICHORE. Muse qui présidait à la danse et aux chants lyriques, sans doute parce que les hymnes, les odes et les chœurs des pièces dramatiques s'exécutaient par le concours de la voix accompagnée de la lyre et des pas des chanteurs; la strophe se chantait en marchant de droite à gauche sur la scène, l'antistrophe de gauche à droite, et l'épode était le repos. Chez les Grecs, la danse, aujourd'hui si frivole, était l'auxiliaire expressif de la poésie et de la musique. En lisant les odes des anciens poëtes nous ne pouvons nous former la moindre idée de l'effet que ces compositions lyriques produisaient sur le public, soit au théâtre, soit dans les temples. Les chœurs de nos opéras n'en offrent qu'une imitation imparfaite. — Terpsichore est représentée la lyre à la main, portant un diadème ou une couronne de laurier sur la tête, et quelquefois ayant devant elle le modèle d'un théâtre, ou un vase, prix des vainqueurs dans les jeux olympiques. Le nom de Terpsichore

est formé de τέρπω, se réjouir, et χόρος, chœur de chanteurs et de danseurs.

F. S. Constancio.

TERRACINE (*géogr.*). Ancienne ville de l'Etat du pape, dans la campagne de Rome, sur le territoire de la terre de Labour, à l'extrémité des marais Pontins, et sur la frontière du royaume de Naples. Elle portait le nom d'*Anxur*, et avait donné son nom à *Jupiter Anxur*, son protecteur. C'était une des principales cités des Volsques; elle fut prise et pillée par Fabius, l'an 347 de la fondation de Rome. Les restes de son port, aujourd'hui comblé, prouvent l'ancienne importance de son commerce; on y remarque encore les modillons de marbre percés de trous dans lesquels entraient les câbles auxquels les navires étaient amarrés. Le môle ou mur d'enceinte paraît même aujourd'hui d'une surprenante solidité. On ignore l'époque et l'auteur de la fondation de ce port, mais sa construction réticulaire doit le faire regarder comme un des premiers régulièrement construits en Italie. Il ne reste plus d'autres traces de l'antiquité sur le bord de la mer; c'est dans la partie haute de la ville qu'on doit en chercher quelques autres vestiges.

Terracine est située sur le haut d'une montagne escarpée, qui offre encore l'aspect éclatant peint par Horace.

Impositum latè saxis candentibus Anxur.

Deux routes conduisent dans la ville; l'une d'elles est neuve, large et, bien que rapide, assez commode même pour les voitures. L'intérieur de la ville est pauvre et misérable. La cathédrale seule est un assez bel édifice, décoré de plusieurs colonnes de marbre tirées d'un temple d'Apollon, et de plusieurs édifices antiques. Le pavé en *opus alexandrinum* est fort remarquable. Sur la place, à côté de l'entrée de l'église, est placée, sur un autel funéraire, entre deux colonnes antiques, une inscription ayant trait à une entreprise pour dessécher les marais Pontins, faite par Cecilius Decius, sous Théodoric, roi d'Italie. Derrière la cathédrale sont des restes de colonnes et de murailles qui ont appartenu au temple de Jupiter Anxur. D'après ces ruines, il est évident que le temple a été détruit par un incendie, car toutes les colonnes sont éclatées. Le rocher de Terracine porte encore les restes d'un palais attribué à Théodoric : c'est un monument curieux de la construction romaine au commencement du v[e] siècle.

TERRAGE (*ind.*). — *Voy.* Sucre.

TERRAIN (*géologie*), expression technique employée pour désigner les fractions du sol que l'on suppose divisé chronologiquement en tranches de différents âges; c'est ainsi que l'on dit un *terrain* ancien, un *terrain* récent; les *terrains primaires*, les *terrains secondaires*, les *terrains tertiaires*. Ces trois grandes divisions du sol, fondées sur l'âge relatif de ses parties, se subdivisent ellesmêmes en *terrains* d'un autre ordre, que l'on caractérise par des désignations qui indiquent leur position relative, comme, par exemple, *terrain secondaire* inférieur, ou moyen, ou supérieur. Au lieu de ces dénominations numériques, qui, comme on le voit, indiquent des rapports exacts, on ajoute au mot *terrain* une qualification particulière et de convention qui fixe également la place que l'on assigne à la partie du sol que l'on veut décrire ou désigner, par rapport à une série de terrains déjà connus et relativement classés : c'est ainsi qu'en parlant d'un *terrain crétacé*, d'un *terrain jurassique*, ou d'un *terrain houiller*, etc., les géologues désignent des tranches qui ont un âge relatif, déterminé et bien caractérisé, dans le sol de la partie centrale de l'Europe qui a été le mieux étudiée, et est pris pour type, ou plutôt comme terme de comparaison. Lorsqu'un géologue annonce que, dans l'exploration d'une nouvelle contrée, il a reconnu l'équivalent du terrain houiller, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il a rencontré de la houille exploitable, mais il veut exprimer que la partie du sol qu'il a étudiée a été formée en même temps, c'est-à-dire dans la période pendant laquelle se déposait ailleurs la houille exploitée.

On a souvent confondu le mot *terrain* et le mot *formation*, qui sont l'un et l'autre très-fréquemment employés dans le langage et dans les ouvrages géologiques; ainsi beaucoup de géologues disent indistinctement un *terrain secondaire* ou une *formation secondaire*, un *terrain marin* ou bien une *formation marine*, bien que, comme on le voit, les épithètes *secondaire* et *marin* expriment des idées très-différentes, la première indiquant l'âge de la portion de sol que l'on désigne, et la seconde précisant la manière suivant laquelle cette même portion de sol a été formée.

Certains auteurs considèrent comme appartenant à une même formation toutes les parties du sol ou toutes les matières, quelle que soit leur nature, qui ont été formées pendant une même période comprise entre deux événements qui ont laissé des traces à la surface de la terre, et ils sous-divisent chaque formation en terrains caractérisés par leur nature minéralogique; de sorte qu'ils ont, par exemple, une formation crétacée, divisée en terrain de *craie blanche*, terrain de *craie tuffau*, terrain de *grès vert*, etc.

Suivant une marche diamétralement opposée, d'autres géologues emploient exclusivement le mot *terrain* pour former dans le sol des divisions chronologiques, et dans chaque *terrain* ils distinguent les matières formées par diverses causes, regardant alors comme autant de formations les effets particuliers de chaque cause; et, dans ce cas, ce ne sont plus les formations qui se sous-divisent en terrains; ce sont, au contraire, les terrains qui comprennent des formations diverses.

Il serait à désirer qu'une pareille confusion pût cesser, et que toutes les personnes qui écrivent sur la géologie pussent, par une convention mutuelle, donner le même sens aux mêmes expressions, en évitant également d'employer le même mot pour rendre des idées tout à fait différentes. Il importe aux progrès des sciences positives d'introduire dans le langage la précision et la rigueur qui doivent exister dans l'observation des faits.

En attendant ce résultat désiré, nous devons, par quelques explications, justifier le choix que, depuis plus de vingt années, nous avons fait entre ces diverses manières de voir, et compléter la définition que nous avons précédemment donnée du mot *terrain*, ce qui, au surplus, sera plus convenablement développé encore au mot *sol*, dont il faut bien comprendre la signification pour entendre celle non-seulement du mot *terrain*, mais aussi des expressions *formation* et *roche*. Nous essaierons seulement de le faire ici en quelques mots.

Le *sol*, partie extérieure *solide* du sphéroïde terrestre, 1° n'est pas composé d'une seule et même matière.

2° Les matières diverses dont il est composé n'ont pas été formées de la même manière ou par la même cause.

3° Enfin, ces matières n'ont pas été toutes formées dans le même moment. En admettant ces trois résultats comme incontestablement fournis par l'observation, il est évident que, dans l'étude du sol, il faut distinguer trois choses qui n'ont, pour ainsi dire, aucun rapport entre elles: 1° la nature des matériaux, 2° leur formation, et 3° leur âge, et que, par conséquent, chacune de ces choses doit pouvoir être exprimée par des termes distincts. Ainsi, pour nous, les matériaux du sol, classés d'après leur nature, constituent des sortes ou des groupes de *roches*. Les *roches*, quelle que soit leur nature, qui ont été formées de la même manière, c'est-à-dire par une même cause, appartiennent à la même *formation*; et enfin les *roches* et les *formations* de même âge, ou qui datent de la même époque, composent un même *terrain*.

D'après cela, on voit que les *terrains* comparés entre eux pourront être seulement ou plus anciens ou plus nouveaux les uns que les autres; parmi les *formations*, au contraire, les unes seront *ignées*, les autres *aqueuses*, et, parmi ces dernières, on pourra distinguer les formations *marines* des formations d'*eau douce*, etc., tandis que les *roches* seront ou *granitiques*, ou *calcaires*, ou *argileuses*, où *siliceuses*, etc.

Nous pourrons donc dire, par exemple, que le sol de telle contrée est composé de *terrains secondaires*; que dans ces terrains secondaires on observe des *formations ignées* et des *formations aqueuses*; que de celles-ci les unes sont *marines* et les autres *fluviatiles*; enfin, que les formations ignées sont constituées par des *roches* granitiques et basaltiques, tandis que les formations marines contiennent exclusivement des *roches* argileuses ou calcaires, et les *formations* fluviatiles des *roches* arénacées.

D'un autre côté, on est forcé d'admettre aujourd'hui comme démontré que chaque *terrain*, défini comme nous venons de le faire, peut être composé, suivant les localités, de *formations* et de *roches* très-différentes, de même que les *formations* semblables et les *roches* de même sorte se rencontrent dans les *terrains* d'âges très-distincts.

Cette vérité fondamentale n'avait pas été reconnue par l'illustre Werner, fondateur, cependant, de la géologie positive, aux progrès de laquelle ses principes d'observation et son exemple ont donné une si forte impulsion. Le célèbre professeur de Freyberg pensait que les éléments de toutes les roches

avaient une même origine aqueuse, et que les différences qu'elles présentaient entre elles étaient en rapport constant avec leur ancienneté relative. C'est d'après cette idée qu'il divisa le sol en *terrains primitifs* et *terrains secondaires*: les *terrains primitifs* étaient, suivant lui, caractérisés par leur disposition massive non stratifiée, la nature des roches à texture cristalline, ne contenant aucuns fragments d'autres roches que l'on pût regarder comme préexistantes et aucuns débris des corps organisés; c'étaient les granits, les porphyres et la plupart des roches reconnues aujourd'hui comme étant de formation ignée, que l'on croyait alors exclusivement placées sous toutes les autres roches, dans les profondeurs, et dont la position élevée au centre des chaînes de montagnes s'expliquait par la supposition qu'elles n'avaient pas été recouvertes par les terrains secondaires formés dans des eaux graduellement moins profondes.

Les terrains secondaires comprenaient toutes les roches disposées en assises, c'est-à-dire en bancs, couches ou lits plus ou moins épais et parallèles entre eux, dans lesquelles se remarquaient des fragments ou particules rapprochées par agrégation et enveloppant des restes de végétaux ou d'animaux. Après avoir admis ces deux classes tranchées de *terrains*, l'école wernérienne ne tarda pas à reconnaître la nécessité d'établir entre elles une classe *intermédiaire* ou de *transition*, parce qu'en effet l'observation fit voir que les caractères qui séparaient d'une manière si tranchée les *terrains primitifs* des *terrains secondaires* se rencontraient souvent dans les mêmes parties du sol et dans des dépôts qui alternaient plusieurs fois entre eux. Il résulta de l'introduction de la classe des terrains de transition ou intermédiaires que l'on ne sut bientôt plus à quelles parties du sol on pouvait réserver le nom de *terrain primitif*; car chaque jour on découvrit des roches massives, à texture cristalline, ne contenant ni fragments ni fossiles, qui recouvraient et étaient évidemment plus récentes que des roches d'agrégation, stratifiées et fossilifères, ce qui devait être, puisque, par le fait, on avait donné comme caractères d'âge des caractères qui n'étaient dus qu'au mode de formation, et que les diverses formations sont les effets de causes qui agissent simultanément ou alternativement selon les lieux.

On ne fut pas plus heureux en voulant partager les *terrains* en *terrains azootiques*, ne renfermant pas de corps organisés et par conséquent antérieurs à la création des êtres (suivant l'idée des auteurs), et en *terrains zootiques*, contemporains de la création et contenant des fossiles. La présence ou l'absence des fossiles n'est pas non plus un caractère d'âge, mais seulement un caractère dû au mode de *formation*, puisque les *roches* de *formation* ignées de toutes les époques, qui, par conséquent, peuvent se rencontrer dans les plus anciens terrains comme dans les plus nouveaux, ne contiennent jamais de fossiles, pas plus les laves qui sortent aujourd'hui des flancs du Vésuve et de l'Etna que les granits qui ont peut-être constitué le premier sol.

Les mineurs ont cru aussi pouvoir distinguer les *terrains à filons* des *terrains à couches;* mais cette distinction, vraie dans plusieurs localités, n'a rien d'exclusif, certains dépôts massifs coupés par des filons très-riches et très-nombreux étant plus nouveaux que d'autres dépôts stériles et stratifiés; ce sont toujours là des circonstances qui tiennent au mode de *formation*, et qui sont pour ainsi dire indépendantes de l'âge.

Les *terrains* constituent une série continue, depuis les plus anciens dépôts qui ont recouvert le sol fondamental ou primitif jusqu'aux dépôts qui, chaque jour encore, viennent recouvrir sur quelques points le sol actuel; et, d'une autre part, chaque terme de cette série pouvant se composer de formations et de roches très-différentes, il est nécessaire, pour arriver, dans une classification des *terrains*, à les distinguer les uns des autres, de comparer les divers termes dans ce qu'ils ont de semblable; c'est-à-dire qu'il ne faut pas opposer les *formations ignées* d'un terme avec les *formations aqueuses* d'un autre terme, mais bien les formations de même sorte. Pour atteindre ce but, on doit se rappeler que, dans le moment actuel, deux grandes causes bien distinctes, la cause ignée, d'une part, représentée par les phénomènes volcaniques, et d'une autre la cause aqueuse, agissent simultanément et donnent lieu par conséquent à des effets tout à fait distincts, bien qu'ils soient de même époque et qu'ils appartiennent au même terrain. — Indépendamment de la différence générale dans la nature des matériaux déposés par l'une ou l'autre cause, il est évident que les matières abandonnées par les eaux sur le sol qu'elles

recouvrent y constituent des assises dont les supérieures sont plus nouvelles que les inférieures, tandis que les matières amenées par la cause ignée de dessous le sol ne prennent pas toujours une position relative qui puisse indiquer leur âge d'une manière aussi précise; de plus, ces matières ignées ne renferment jamais de débris de corps organisés qui aident à caractériser les produits des diverses époques, tandis que l'expérience a appris que les fossiles pouvaient servir à distinguer les dépôts aqueux entre eux.

On a été conduit naturellement par ces idées à séparer les *terrains* en deux séries parallèles : les *terrains stratifiés* et les terrains non *stratifiés*, ce qui, dans le langage que nous avons adopté, revient à dire que dans chaque *terrain* il fallait séparer les *formations aqueuses* ou *stratifiées* des *formations ignées* ou *non stratifiées*.

Il résulte de ce qui précède que, pour classer et caractériser les terrains, il ne fauta voir égard d'abord qu'aux *formations aqueuses* ou *neptuniennes*, et même, pour avoir encore des caractères plus opposables, il convient de considérer les seules formations *marines* comme importantes, en ne donnant aux formations d'eau douce qu'une place secondaire. De cette manière, chaque *terrain* est, pour ainsi dire, un cadre où viennent se placer en première ligne les *formations marines*, en seconde les *formations fluvio-marines*, puis celles des lacs, des sources, etc., et enfin les formations ignées, d'intrusion, d'épanchement ou d'éruption, qui sont reconnues être synchroniques des premières.

La série des terrains est, jusqu'à un certain point, comparable à la série que les historiens reconnaissent dans la classification des événements passés qui leur sont connus par les traditions.

Si l'histoire d'un peuple était celle de tous les autres, on pourrait trouver dans de grands événements extraordinaires un moyen de partager d'une manière naturelle les temps historiques; chaque période de tranquillité pourrait être séparée d'une autre période par une révolution, une guerre célèbre, l'apparition d'un grand homme, une grande découverte, etc.; mais cette division de l'histoire d'une nation appliquée à une autre nation éloignée ne coinciderait plus avec la nature des événements caractéristiques pour cette dernière. Lorsque l'on a étudié le sol d'une contrée, et que l'on a reconnu dans la série des terrains qui le composent des effets qui attestent des événements insolites, après lesquels les terrains diffèrent totalement de ceux qui avaient été précédemment formés, on est conduit à prendre ces événements ou leurs effets comme des moyens de partager la série. Mais n'est-il pas présumable qu'en appliquant à une contrée éloignée une division fondée sur des circonstances locales, on fait ce que ferait l'historien s'il voulait diviser rationnellement l'histoire des Indiens ou des Chinois d'après les périodes qu'il aurait trouvé naturel de faire dans l'histoire des Français?

On conçoit donc que beaucoup d'observateurs aient pu proposer des classifications de terrains très-différentes les unes des autres, selon la contrée qu'ils ont étudiée et aussi selon le point de vue où ils se sont placés. Les Anglais, les Français, les Allemands ont pour ainsi dire imaginé des divisions et des nomenclatures particulières qui embarrassent la science dans sa marche progressive, parce qu'il devient d'autant plus difficile de les faire concorder que les observations se multiplient; et encore la France, l'Angleterre et l'Allemagne n'appartiennent-elles réellement qu'à un même point du sol, à une contrée très-limitée, comparativement à l'étendue de la surface de la terre.

Toute division de la série des terrains en groupes n'étant que locale ou arbitraire, et aucune, dans l'état actuel de la science, ne pouvant être considérée comme définitive il est sage que les géologues fassent, comme l'ont fait les historiens et les archéologues, qui ont distingué l'*antiquité*, le *moyen âge* et les *temps modernes*, trois époques aussi faciles à caractériser d'une manière générale qu'il est impossible de limiter chacune d'elles d'une manière nette et tranchée.

C'est dans le même sens qu'il faut prendre la division du sol que nous adoptons en 1° *terrains primaires*, 2° *terrains secondaires*, 3° *terrains tertiaires*, dont nous allons donner les caractères principaux, en indiquant pour chacun les formations qu'ils comprennent, les roches et fossiles qui peuvent servir à les reconnaître isolément.

1re *classe*. Terrains primaires. — *Synonymie:* T. primitifs, T. primordiaux, T. de transition ou T. intermédiaires, comprenant les T. cambriens, siluriens et devoniens des géologues anglais.

La limite inférieure de ce groupe est difficile à fixer, par suite de la difficulté que l'on éprouve à distinguer les premières formations neptuniennes des formations ignées, et l'impossibilité de bien caractériser le sol primitif à travers lequel sont sorties les premières roches d'origine plutonienne, et sur lequel se sont déposés les sédiments des premières eaux. Pour avoir un point de départ fixe qui serve de terme de comparaison, on choisit ordinairement dans la série des terrains ce que l'on appelle un horizon géologique, c'est-à-dire une tranche dont la composition et l'origine soient bien connues; ce terrain type est comme une sorte de repère, de zéro ou point neutre, auquel on compare les terrains plus anciens et les terrains plus nouveaux que lui. Sous ce point de vue, les nombreux dépôts de charbon de terre exploités avec tant d'avantage sous le nom de houille peuvent être considérés comme une limite, si ce n'est naturelle, au moins facile à reconnaître entre les *terrains primaires* et les *terrains secondaires*; et comme il est jusqu'à un certain point indifférent de placer à la fin des terrains primaires ou à la base des secondaires les parties du sol qui ont été formées pendant l'époque où se sont déposés les grands amas de houille, nous regardons le *terrain houiller* comme servant de base aux *terrains secondaires*, dont il détermine de cette manière la limite inférieure.

Une considération de la plus haute importance, et qui résulte de l'étude particulière du *terrain houiller*, c'est qu'au moment où celui-ci s'est formé, la terre était déjà placée dans des circonstances peu différentes de celles sous lesquelles elle se trouve encore aujourd'hui; ainsi une partie de la surface du *sol* était à sec ou émergée, puisqu'alors vivaient de nombreuses espèces de végétaux terrestres, des fougères, des lycopodiacées, des palmiers, des conifères, dont les débris, entraînés par les eaux et déposés sur les fonds inondés, ont, par leur décomposition, formé la houille; alors aussi les eaux se partageaient comme aujourd'hui en eaux douces et en eaux salées; car, d'une part, on trouve de nombreuses espèces de mollusques et de poissons marins dans des dépôts distincts mais contemporains de ceux du charbon de terre, et, d'un autre côté, des animaux organisés comme ceux qui habitent nos eaux douces accompagnent quelquefois et exclusivement les végétaux terrestres des houillères. Au surplus, du seul fait de l'existence de parties du sol submergées et d'autres parties exondées, c'est-à-dire de mer et de terre à une époque donnée, il résulte la preuve que la terre continentale d'alors était traversée et ravinée par des cours d'eau fluviale alimentés par les pluies, descendant des points élevés vers les bassins inondés et conséquence naturelle d'une évaporation continuelle et incontestable; on peut ajouter qu'à l'époque éloignée où se sont déposées les houilles, les conditions d'existence pour les êtres organisés ne pouvaient pas différer essentiellement de celles qui sont indispensables aux êtres qui vivent actuellement, car les débris qui nous restent de ces végétaux et de ces animaux des temps anciens attestent qu'ils avaient une organisation semblable à celle des végétaux et des animaux actuels.

On peut donc affirmer avec certitude qu'au moment où se sont déposés les grands amas de bois qui ont formé les houilles, les lois et les phénomènes dont nous observons encore aujourd'hui les effets étaient déjà les mêmes, et que depuis cette époque antique de l'histoire de la terre jusqu'à nous, si nous trouvons, dans les divers terrains qui se sont succédé, des caractères distinctifs qui nous permettent de les séparer, ces caractères seront le résultat de causes particulières, secondaires ou locales, plutôt que les effets de changements importants dans les lois fondamentales. Nous pourrions, d'après ces considérations, établir presqu'*à priori*, que depuis l'époque des *terrains houillers*, la nature, la composition de l'atmosphère, des eaux, n'ont pu varier que dans de très-petites limites; que la température, qui a pu être plus élevée, plus uniforme, ne l'a pas été cependant à un degré tel que les êtres actuels n'eussent pu la supporter; enfin que les différences climatériques et hygiéniques qui s'observent encore aujourd'hui lorsque l'on compare entre eux des points de la surface actuelle du globe placés sous des latitudes ou des altitudes extrêmes, sont aussi grandes que celles qui auraient fait différer des temps actuels les temps les plus anciens de la formation des terrains secondaires.

Si de ce moment connu, de ce point certain de l'histoire de la formation géologique du sol, on remonte graduellement aux

temps qui ont précédé, on arrive à se convaincre que longtemps avant les grands dépôts des terrains houillers le sol se formait déjà sous les mêmes conditions. Les *terrains primaires* supérieurs sont composés des mêmes matériaux que les terrains houillers secondaires; ils renferment des débris d'animaux marins (polypiers, mollusques, poissons) et des débris de végétaux terrestres; mais insensiblement les caractères des dépôts sédimentaires d'agrégation s'effacent, les fossiles disparaissent, le talc, le mica, le feldspath, qui caractérisent les roches d'origine ignée, s'associent, se lient avec les roches calcaires, argileuses et arénacées dont elles suivent la stratification; le mélange des dépôts stratifiés et des dépôts massifs, injectés et épanchés, devient de plus en plus intime, et il arrive un point où il est impossible de distinguer les formations ignées des formations neptuniennes; on acquiert même par l'observation la preuve que les plus anciens terrains ne sont composés que de formations ignées; ce résultat au surplus est d'accord avec les conséquences de l'hypothèse adoptée le plus généralement pour expliquer la formation du sol.

En effet, dans la supposition, fondée sur un assez grand nombre de faits et de considérations, que le globe terrestre a été originairement et est encore, à une certaine distance de la surface, dans un état de fluidité ignée, le *sol primitif* serait seulement le premier encroûtement que le refroidissement et l'oxydation auraient produit autour de la masse planétaire incandescente; l'existence des roches feldspatiques granitoïdes sous toutes les autres roches a pu faire admettre sans inconvénient que ces roches constituent le sol véritablement primitif ou fondamental. Ce seraient donc ces roches, formées sur place par la coagulation de la matière planétaire elle-même, qui auraient produit les parois des premiers bassins dans lesquels les eaux n'ont pu se réunir que plus tard; les premières eaux, condensées et maintenues à l'état liquide par le poids immense d'une atmosphère qui elle-même contenait une très-grande quantité d'eau à l'état de vapeur, ont pu posséder une température très-élevée; ce serait donc dans ces eaux chaudes et sur ces fonds brûlants, encore inhabités et inhabitables, que les premières formations neptuniennes auraient eu lieu. Il est tout naturel de penser que, formées aux dépens du premier sol, brisé, trituré, les roches que les premières formations aqueuses contiennent doivent être de la nature minéralogique du sol igné primitif.

La première enveloppe solide, comparable jusqu'à certain point aux amas de scories que l'on voit flotter sur un bain de matière fondue, a dû être d'autant plus facilement fendillée, brisée et disloquée, que son épaisseur était moindre; les matières sous-jacentes encore fluides, analogues par leur composition à celles précédemment durcies, se sont fait jour à travers de nombreuses fissures, d'abord presque continuellement, en raison du peu de résistance qu'elles rencontraient, mais ensuite plus rarement et à des intervalles plus longs, lorsque, venant de points plus éloignés de la première surface, le poids des masses qu'elles avaient à soulever devenait plus considérable; dans les premiers moments surtout, ces matières, en sortant sous différents états de dessous le sol primitif, se sont associées aux sédiments qui se formaient par la voie aqueuse; elles ont pénétré et modifié ceux-ci; elles se sont épanchées au-dessus d'eux pour être recouvertes et modifiées à leur tour par de nouveaux sédiments, etc. De cette action simultanée et continuelle de phénomènes dus à des causes différentes, de la prédominance de l'action plutonienne dans les premiers âges, de la ressemblance des débris remaniés par les premières eaux avec les matériaux d'origine ignée, ont dû résulter des produits mixtes dans lesquels les caractères propres à l'une où à l'autre origine sont confondus. Toutes ces conséquences de l'hypothèse sont d'accord avec l'expérience; les formations ignées et les formations aqueuses, aussi distinctes déjà dans les *terrains primaires* supérieurs qu'elles le sont pour ainsi dire aujourd'hui, remontent comme deux embranchements à une sorte de tige commune; entre les schistes argileux qui alternent avec les plus anciens calcaires à trilobites, à spirifères, et qui contiennent eux-mêmes des fossiles, et les phyllades satinés talqueux, il n'y a que des nuances insensibles, et de la même manière on passe des phyllades aux divers steaschistes, micaschistes, et enfin aux gneiss, qui se lient tellement au vraies granites, que dans l'observation on ne sait comment tracer une limite entre ces der-

nières roches; c'est ainsi que, lorsque nous voulons soumettre les œuvres du Créateur à nos divisons méthodiques, pour essayer de faire comprendre aux autres ce que l'observation et la réflexion nous ont révélé, nous sommes toujours forcés d'avoir recours à des conventions plus ou moins arbitraires pour nous faire un point de départ; c'est dans ce sens que les roches de gneiss nous paraissent pouvoir être regardées comme le lien commun qui réunit les deux grands ordres de formations ignée et aqueuse. Une fois cette supposition adoptée, nous passons sans difficulté, d'une part, du gneiss aux granits, de ceux-ci aux porphyres, aux trachytes, aux basaltes, et aux laves des volcans actuels sans interruption; d'un autre côté, le gneiss nous conduit aussi naturellement par les micaschistes, les teaschistes, les phyllades, les schistes, les argiles, les marnes, aux vases que déposent nos eaux.

Ce qui vient rendre encore plus difficile la classification des terrains primaires entre eux, c'est que l'observation démontre qu'à toutes les époques l'action plus ou moins directe des roches ignées a pu modifier les roches aqueuses de manière à leur donner les caractères de celles des plus anciens terrains; c'est ce que l'on a appelé le *métamorphisme* des roches; ainsi, les caractères minéralogiques sans les superpositions ne peuvent pas indiquer si certaines parties du sol appartiennent réellement aux terrains primaires, ou bien ne sont que des terrains plus récents modifiés: cependant, au milieu des incertitudes dont les nouvelles observations viennent chaque jour augmenter le nombre, on peut reconnaître dans les *terrains primaires* connus trois groupes assez distincts par la prédominance de certaines roches et par quelques caractères généraux; ainsi les roches cristallines, dans lesquelles le feldspath et le mica sont les éléments essentiels (les gneiss et les micaschistes), prédominent dans le plus ancien groupe qui ne renferme pas de fossiles; dans l'étage moyen, ce sont les roches talqueuses (les steaschistes, les phyllades, les ardoises) qui alternent avec des quartzites et quelques calcaires, tandis que, dans le groupe supérieur, les calcaires coquillers deviennent très-puissants et sont associés à des schistes argileux et de véritables grès au milieu desquels se voient déjà des amas ou des couches de charbon (anthracite). Ces différences, assez tranchées lorsque l'on compare entre eux les centres des trois groupes, disparaissent graduellement lorsque d'un groupe on se rapproche d'un autre.

C'est dans les fissures ou filons dont sont traversés les *terrains primaires*, et principalement dans les roches de formation ignée qui en font partie, que se rencontrent le plus grand nombre d'espèces minérales isolées et la plupart des minerais métalliques; les débris de végétaux et d'animaux qu'ils renferment sont au contraire exclusivement dans les roches de sédiment arénacées, argileuses ou calcaires.

Les *terrains primaires* se voient à découvert dans un grand nombre de points de la surface du sol; les principales chaînes de montagnes en sont formées, et leurs strates sont rarement dans une position normale; ceux-ci ont été brisés, plissés, contournés, redressés un grand nombre de fois; les fossiles indiquent des êtres qui différaient tous par leurs formes de ceux aujourd'hui existants; les plus remarquables par une organisation déjà très-compliquée, qui les rapproche des crustacés, sont les nombreuses espèces de Trilobites (*voy.* ce mot), avec plusieurs espèces d'orthocératites, de spirifères, d'orthis, de leptæna, d'évomphales et un nombre immense de polypiers pierreux, parmi lesquels les caténipores, les graptolithes, les porites, sont plus particulièrement caractéristiques. On trouve, mais dans des couches distinctes, des végétaux terrestres des mêmes genres que ceux des terrains houillers plus récents. L'existence de roches évidemment formées par voie d'agrégation, et l'association d'animaux marins et de végétaux terrestres dans ces roches, démontrent qu'à l'époque reculée de la formation des derniers terrains primaires, et par conséquent avant la formation des houillères, la surface de la terre était déjà sous l'influence de circonstances analogues à celles qui ne paraissent pas avoir cessé d'exister depuis, c'est-à-dire 1° qu'elle était entourée d'une atmosphère convenablement composée pour l'existence et la propagation de plantes organisées comme plusieurs de celles qui végètent encore sur le sol, 2° qu'une partie de la surface du sol était à sec, et 3° enfin qu'une autre partie était submergée par des eaux

dont les propriétés ne pouvaient pas être contraires à la vie d'animaux organisés comme ceux qui peuplent nos mers.

Les roches calcaires qui, dans les terrains primaires supérieurs, sont en assises puissantes continues, et constituent la plupart des marbres employés, ne se voient guère qu'en amas plus ou moins lenticulaires, enveloppés dans les lits sinueux des schistes stéatiteux et luisants, dans les terrains primaires plus anciens; mais déjà ces modules calcaires contiennent des fossiles rappelant des mollusques céphalopodes à organisation très-élevée. Ce sont, par exemple, des nautiles qui, dans le marbre griote rouge des Pyrénées, dessinent ces espèces d'amandes blanches, ou souvent d'un rouge foncé, qui le caractérisent. Le nombre de ces nautiles est si grand, que l'on a pu évaluer à deux cent millions les individus contenus dans un mètre cube de ce marbre.

Depuis quelques années les géologues anglais se sont occupés de faire connaître les divers étages des terrains primaires de leur pays, et de les caractériser, MM. Sedgwick et Murchison ont fait faire à cette étude de très-grands progrès, et ils ont proposé une nouvelle nomenclature que plusieurs géologues du continent ont adoptée; par ces savants l'étage inférieur est désigné sous le nom de *système cambrien*, nom emprunté à une localité où ce terrain a été le mieux étudié: c'est le lieu d'habitation des anciens Cambres, qui fait partie de la chaîne des monts Brewyhs dans le pays de Galles. Le système cambrien comprendrait presque toutes les roches stratifiées inférieures non fossilifères, micacées et talqueuses, qui caractérisent notre groupe inférieur; les *systèmes silurien et devonien*, dont les noms dérivent également du pays où ils ont été observés, le pays des anciens Silures, célèbre dans l'histoire de l'Angleterre par leur résistance aux Romains, et enfin les provinces actuelles du Devonshire.

Les trilobites caractérisent les roches du système silurien, dans lesquelles quelques débris de poissons (*pterygotus problematicus*) ont été rarement trouvés; dans le système devonien, au contraire, qui est la même chose que l'*old red sand stone* de la plupat des géologues anglais, les trilobites sont rares, et beaucoup de poissons des genres *cephalopsis*, *cheiracanthus*, *cheirolepis*, *dipterus*, etc., y ont été recueillis.

2e *classe*. Terrains secondaires. — Aux *systèmes silurien* et *devonien* des Anglais, c'est-à-dire à nos terrains primaires supérieurs, succède d'une manière graduelle le système que l'on a appelé *carbonifère*, parce qu'il est le gîte le plus ordinaire de la houille qui nous a servi d'horizon géologique pour séparer les terrains primaires des terrains secondaires. La limite supérieure de ces derniers, formée par la craie ou le *terrain crétacé*, est beaucoup mieux tranchée, car il y a réellement moins de rapports entre les derniers dépôts connus de la craie, et les plus anciens de la période tertiaire, qui les recouvrent immédiatement, qu'il n'y en a entre les premiers et les derniers dépôts secondaires; les terrains secondaires ainsi limités comprennent un grand nombre d'assises ou de terrains de second ordre qui ont été observés et décrits avec beaucoup de soin en Angleterre, en France et en Allemagne, et dont l'identification d'une contrée à une autre contrée n'est pas toujours facile à faire, parce que les strates du même âge ne sont pas, dans ces divers pays, représentés par des roches de même nature et par des formations de même sorte; aussi il est de fait que la physionomie générale des terrains secondaires varie beaucoup plus d'un pays à un autre que celle des terrains de la classe précédente, et que la synonymie des noms donnés à chacune des divisions est très-incertaine.

Les *terrains secondaires* sont essentiellement composés de formations marines et de formations fluvio-marines qui alternent entre elles sur un grand nombre de points, tandis qu'elles se remplacent sur d'autres. Les roches calcaires, argileuses et arénacées, qui sont prédominantes, sont bien nettement stratifiées; leurs assises nombreuses, peu épaisses, parallèles, sont souvent horizontales dans les plaines et les plateaux peu élevés, tandis qu'elles sont contournées, plissées et plus ou moins inclinées sur les flancs des montagnes dont elles constituent généralement les contreforts, en s'appuyant sur les terrains primaires qui en forment l'axe. Les *terrains secondaires* renferment un très-grand nombre de fossiles marins et terrestres, et d'autres qui annoncent des animaux et des végétaux organisés pour

vivre dans les eaux douces; presque tous ne peuvent se rapporter qu'à des espèces et même à des genres actuellement inconnus. La nombreuse tribu des AMMONITES, des BÉLEMNITES, celles des gigantesques reptiles connus sous les noms d'ICTHYOSAURES, de PLÉSIOSAURES, de MÉGALOSAURES, de PTÉRODACTYLES, etc. (*voy.* ces mots) s'y sont rencontrées exclusivement jusqu'à présent. La plupart des naturalistes rapportent à un mammifère de la sous-classe des didelphes quelques ossements trouvés exceptionnellement dans une assise du terrain oolithique de l'Angleterre (*Didelphis Prevostii*, G. Cuvier).

Les minerais exploités dans les terrains secondaires sont en petit nombre; ils sont généralement disséminés dans les roches, en tables, taches ou nodules, mais rarement en filons.

On peut, dans les *terrains secondaires*, reconnaître trois époques, l'inférieure A. ou *carbonifère*, la moyenne, B. *muriatifère*, la supérieure, C. *bélemnitifère*, en ne considérant toujours cette division que comme un moyen simple de comparer les deux points extrêmes et le point central d'une série continue, sans vouloir attacher aucune importance aux lignes de séparation entre les groupes.

A. *Les terrains carbonifères* se composent 1° d'un puissant dépôt calcaire désigné sous les noms de calcaire carbonifère, calcaire anthracifère, de calcaire de montagne, ou métallifère, etc., et 2° du terrain houiller proprement dit.

Le calcaire carbonifère est de formation essentiellement marine pélagienne : ses plus nombreuses assises se voient placées sous le terrain houiller, mais quelques bancs alternent aussi avec ce dernier, de sorte que l'on peut considérer en grande partie le dépôt de formation marine comme contemporain des formations fluvio-marines qui renferment la houille.

Le calcaire carbonifère est à grain fin, à tissu souvent semi-cristallin; il est employé comme marbre d'ornement (petit granit); il est gris, ou d'un noir quelquefois très-foncé, et traversé par des veines blanches de chaux carbonatée cristallisée qui dessinent ses marbrures; ses bancs sont épais, parallèles entre eux sur d'assez grands espaces; ils alternent avec des schistes argileux, des grès micacés et des poudingues; les assises calcaires renferment de nombreux fossiles marins, des *productus*, des *térébratules*, des *ammonites* particulières dont on a fait le genre *goniatite;* des *encrines*, qui sont quelquefois en si grand nombre que le calcaire a été appelé calcaire à encrines ou à entroques.

Le terrain houiller, *coal measures* des Anglais, le *steinkohlengebirge* des Allemands, se compose essentiellement d'un grand nombre d'assises alternatives de grès généralement gris et micacé et de schiste noir argileux, entre lesquels sont intercalés les bancs de charbon et quelquefois des lits de fer carbonaté limoneux. Les grès et les schistes surtout renferment une très-grande quantité d'empreintes végétales que l'on a pu rapporter à de grandes fougères arborescentes, à des équisétacées, des lycopodiacées, des conifères même d'espèces inconnues, mais qui étaient évidemment organisées pour vivre sur le sol émergé; il n'est pas douteux que le charbon ne résulte de la décomposition d'amas des mêmes végétaux qui ont été charriés et accumulés dans des bassins d'eau douce, dans des golfes, et même sur le fond des hautes mers, par les cours d'eau fluviatile, tandis que dans le sein des mêmes bassins des dépôts ou lacustres, ou marins, d'une autre origne, se formaient simultanément, ce qui explique l'absence de tout corps marin dans certains bassins houillers circonscrits, comme sont ceux du plateau central de la France, ceux de Saint-Étienne, du Creusot, etc., qui se sont formés dans des lacs, et d'un autre côté les alternances de bancs calcaires coquilliers marins avec les couches des *terrains houillers* de l'Angleterre et du nord de la France, qui ont été déposés sur des plages marines.

Malgré les faits nombreux et positifs qui appuient l'opinion que les végétaux dont s'est formée la houille ont été charriés par les fleuves, quelques géologues croient encore pouvoir soutenir que dans beaucoup de cas ces végétaux sont restés à la place où ils ont vécu, et qu'ils ont été enfouis sur le sol qui les avait nourris, soit que les eaux se soient élevées au-dessus de ce sol, soit que celui-ci se soit abaissé au-dessous du niveau des eaux. L'existence de tiges qui ont conservé une position verticale serait le fait qui militerait le plus en faveur de cette opinion, mais l'examen des localités où ce même fait a été observé prouve qu'il est ex-

ceptionnel : presque toujours les tiges sont couchées; aucune de celles qui sont droites n'est terminée par des racines implantées dans un terreau qui puisse être considéré comme terrestre; ces tiges sont aussi bien rompues et tronquées à leur extrémité inférieure qu'à la supérieure; le grès qui les enveloppe est exactement le même que celui qui est immédiatement au-dessous d'elles, et aucune ligne visible ne sépare le sol sur lequel les végétaux auraient pris naissance et se seraient développés, des sables que les eaux auraient amenés plus tard pour les enfouir. Il suffit, pour expliquer la verticalité de certaines tiges dans les houillères, de se rappeler ce qui se passe dans les grands fleuves, et notamment dans ceux de l'Amérique, qui charrient une immense quantité de bois; il suffit qu'un tronc d'arbre soit plus lourd à l'une de ses extrémités qu'à l'autre pour qu'il se tienne presque debout et qu'il s'arrête dans cette position. Le nombre des arbres plantés ainsi verticalement dans le limon et le sable de plusieurs cours d'eau de l'Amérique du Nord rend ceux-ci innavigables. D'un autre côté, comment expliquer les alternances de 60 et 80 couches de houille, avec deux fois autant de bancs de schiste et de grès sur une épaisseur de 4 à 500 mètres, dans la supposition que chaque couche de houille résulterait de végétaux terrestres détruits sur place, tandis que les bancs de schiste et de grès auraient été déposés par les eaux? Il faudrait faire émerger et submerger 60 et 80 fois au moins le même point du sol en lui conservant chaque fois sa position horizontale, puisque les couches sont parallèles entre elles et concordantes. Bien plus, la quantité de bois nécessaire pour produire une couche de charbon d'un mètre est tellement considérable, qu'il faudrait supposer des intervalles de temps immenses pour se rendre compte de ces submersions itératives. On a calculé, par exemple, que la plus belle futaie ne rendrait pas plus de carbone qu'une couche de houille de 6 millimètres d'épaisseur sur une même surface; par conséquent, 6 mètres de houille supposeraient la destruction 1,000 futaies; et si l'on donnait cent ans pour le développement de chacune, il aurait fallu cent mille ans pour faire croître le bois nécessaire à la production des 6 mètres de charbon. Or il y a telles couches ou amas de charbon, comme ceux du Creusot, par exemple, qui ont plus de 30 mètres de puissance : on voit qu'il n'existe aucune de ces difficultés lorsque l'on attribue la formation de la houille à la décomposition de végétaux terrestres accumulés par les courants fluviatiles et marins dans les anfractuosités du sol submergé, car rien ne s'oppose à ce que sur un espace d'un myriamètre carré il ne soit apporté, en quelques années, une quantité de bois dix, cent, mille fois, etc. supérieure à celle qui aurait pu végéter sur un même espace pendant des siècles. On a calculé qu'il passe à l'un des affluents du Mississipi plus de huit mille pieds cubes de bois par seconde, c'est-à-dire plus de six millions par vingt-quatre heures; et combien par an, par siècle? Tous les navigateurs savent qu'une partie des végétaux terrestres continuellement apportés dans la mer, par les fleuves qui débouchent vers le golfe du Mexique, est portée par le grand courant équatorial jusque sur les côtes d'Islande, du Groenland et du Spitzberg.

Le terrain houiller, qui fait la richesse des contrées où il se rencontre, est connu dans un grand nombre de localités, mais surtout dans le centre de l'Europe et suivant une grande bande qui, de l'Écosse et de l'Angleterre, se dirige du N.-O. au S-E. en traversant le midi de l'Allemagne, la Belgique et la France. Au nord et au sud de cette ligne les houillères sont plus rares; on en connait dans l'Amérique septentrionale, la Chine, le Japon et la Nouvelle-Hollande, et les échantillons rapportés de ces diverses localités présentent les plus grands rapports entre eux et avec ceux de l'Europe.

B. *Terrains muriatifères.* Les dépôts qui, dans une grande partie du sol de la partie centrale de l'Europe, en Angleterre, en Allemagne et en France, recouvrent en superposition souvent contrastante le terrain houiller, sont généralement composés de roches arénacées et de marnes argileuses colorées en rouge par des oxydes de fer. C'est au milieu des sédiments argileux, et comme enveloppés par eux, que se rencontrent, à divers étages, des amas de gypse et de sel gemme en roche qui ont été exploités. Les sels de Vic en Lorraine appartiennent à ces terrains, mais il ne s'ensuit pas que le sel se trouve exclusivement dans les terrains muriatifères, comme on l'a cru longtemps;

on a reconnu depuis quelques années que les argiles du lias, celles de la craie et des terrains tertiaires contenaient aussi des bancs puissants de ce minéral; ce n'est donc pas la présence du sel dans les terrains muriatifères qui est leur seul caractère; c'est leur position entre le terrain houiller et le terrain bélemnitifère jurassique qui a déterminé leur distinction.

On a reconnu et dénommé plusieurs groupes que nous nous bornerons à indiquer ici sommairement, renvoyant pour leur histoire particulière aux traités de géologie: 1° *Le grès rouge*, ou grès vosgien; psephite rougeâtre, partie du *lower sand stone* des Anglais, le *rothe todtliegende* des Allemands.

Ce grand dépôt de grès et de poudingue, dont on voit des exemples très-bien caractérisés dans les Vosges, dans le Calvados, près Cartigny, aux environs d'Exeter en Angleterre, etc., ne renferme pas de fossiles. Il est souvent associé et lié à des roches porphyroïdes fragmentaires, et il contient dans le voisinage de ces roches ignées des oxydes de chrome, de manganèse, de fer, de la galène, de la blende, du zinc calamine, du cuivre carbonaté, etc.

2° *Le calcaire zeichstein*, ou calcaire pénéen, *magnesian-limestone*, *Alpenkalkstein*, est un dépôt dans lequel domine un calcaire gris, souvent fétide, généralement magnésien, qui ne contient que peu de fossiles; lesquels sont, parmi les mollusques, des productus (*le productus aculeatus*), des leptœna, des spirifères, des térébratules, des mytiles, des encrines d'espèces particulières, ainsi que des polypiers solides; et parmi les végétaux, des fucus. Ce dépôt, très-puissant dans la Thuringe, dans le Tyrol et dans le nord de l'Angleterre, mais qui manque presque complétement dans le sul de la France, est ordinairement de formation marine pélagienne, et il alterne avec quelques lits schisteux et arénacés qui dépendent des formations fluvio-marines contemporaines. Les assises inférieures de ce terrain sont célèbres par le cuivre argentifère exploitable qu'elles renferment en Thuringe et dans le pays de Mansfeld. Le cuivre à l'état de sulfure est en grains visibles, mais quelquefois en particules si tenues, qu'on ne les distingue pas à l'œil nu, bien que quelquefois cent parties de gangue donnent trois parties de cuivre dont on extrait $\frac{1}{2}$ pour 100 d'argent. On trouve avec ce minerai de petites quantités de plomb, de cobalt, de zinc, de bismuth et d'arsenic. La roche qui contient ces substances est un schiste bitumineux (*kupferschiefer*), dont les lits inférieurs enveloppent, dans des localités très-éloignées les unes des autres (Angleterre, Mansfeld, Autun), des poissons fossiles dont les écailles sont conservées. Ces poissons appartiennent aux genres *palæoniscus*, *platysomus*, *girolepis;* leur gisement, leur grand nombre et leur état de conservation font présumer que leur mort et leur enfouissement ont eu lieu dans un temps très-court, par suite des émanations ignées qui ont produit les minerais métalliques dont nous venons de parler.

3° *Le trias.* On a réuni sous ce nom les dépôts arénacéo-argileux et calcaires placés entre le zeichstein et le système oolitique ou jurassique. Le trias se compose réellement d'un grand dépôt calcaire de formation marine, que l'on appelle le *calcaire-conchylien* ou le *muschelkalk*, lequel est séparé du zeichstein par les *grès et argiles bigarrés*, et du système oolitique par les *grès et marnes irisés* ou *bunter sand stein*. Les rapports entre les dépôts arénacéo-argileux inférieurs au muschelkalk et ceux qui le recouvrent, sont tels que, partout où le dépôt calcaire manque, il est extrêmement difficile de les distinguer. En effet, les deux dépôts se composent l'un et l'autre de bancs alternatifs de grès plus ou moins micacés, rouges, verdâtres, rubanés, tachetés, et de marnes argileuses contenant souvent des amas lenticulaires de gypse et des bancs de sel gemme. Les fossiles qu'ils contiennent sont rares: ce sont quelques coquilles marines non brisées et des végétaux terrestres assez abondants, parmi lesquels se distinguent des fougères, des calamites, des équisétacées, des conifères, des liliacées d'espèces différentes de celles des terrains houillers.

Le calcaire conchylien, au contraire, renferme une très-grande quantité d'espèces de coquilles marines et de polypiers, et très-rarement des végétaux. Parmi les mollusques on cite l'*ammonites nodosus*, l'*avicula socialis*, l'*encrinites litiformis*, la *terebratula vulgaris*, comme caractéristiques; il contient aussi les restes de cinq genres de grands reptiles qui n'ont plus d'analogues vivants, tels que les *phytosaurus*, les *dracosaurus*, etc.

C. *Terrains bélemnitifères*. Les dépôts très-divers et très-nombreux qui sont compris entre les marnes irisées des terrains muriatifères, et la classe des terrains tertiaires, sont caractérisés par la présence et l'abondance des bélemnites, qui n'ont pas été encore indiquées dans les terrains inférieurs non plus que dans les supérieurs. Dans le système muriatifère les roches arénacées et argileuses de formation fluvio-marine dominent, tandis que les calcaires marins ne sont, pour ainsi dire, que des dépôts accessoires locaux. Dans les terrains bélemnitifères, ce sont au contraire les assises calcaires qui sont essentielles; les dépôts argileux sont localement intercalés entre ces assises, et les roches arénacées sont rares; ces matières ne sont pas généralement colorées en rouge par le peroxyde de fer, comme les grès et les marnes du système muriatifère; les argiles bélemnitifères sont au contraire presque toutes d'une couleur grise foncée.

On peut subdiviser les terrains bélemnitifères en deux groupes principaux: 1° les *terrains oolithiques* ou *jurassiques*; et 2° les *terrains crétacés*.

Les *terrains oolithiques*, comme presque tous les systèmes précédents, comprennent des dépôts calcaires de formation marine et des dépôts argileux de formation fluvio-marines, qui, dans quelques localités, alternent d'une manière régulière, et dans d'autres se remplacent réellement. Le nom de terrain oolithique vient de ce que certains bancs très-puissants et très-étendus des calcaires de ce système sont formés de grains plus ou moins arrondis, comparables par leur forme à des œufs de poissons; ces calcaires sont ordinairement d'une teinte jaunâtre; quelques bancs ne sont réellement composés que de débris visibles de coquilles et de polypiers (*coral rag.*, *calcaire à polypiers*); d'autres sont très-compacts : ils peuvent être employés comme pierre lithographique, et ils fournissent les meilleures chaux hydrauliques naturelles. Les ammonites, dont plusieurs espèces caractérisent déjà les calcaires plus anciens, abondent dans toutes les parties du système oolithique, ainsi que les trigonies, les térébratules, les astrées et les bélemnites spécialement. C'est là aussi le gisement principal des ichthyosaures, des plésiosaures, et de ces reptiles volants nommés ptérodactyles, dont les espèces paraissent être perdues. Les bancs argileux qui séparent les assises calcaires ont tous les caractères de formations fluvio-marines déposées en pleine mer; elles renferment un mélange de coquilles marines très-bien conservées, groupées par familles; des squelettes entiers de reptiles fluviatiles, des végétaux terrestres et pas de polypiers. Les végétaux sont quelquefois assez abondants pour constituer des bancs de charbon de terre; des amas de gypse et du sel gemme se trouvent aussi accessoirement dans ces argiles, qui occupent plusieurs étages et ont servi à séparer le grand système des terrains oolithiques en plusieurs étages : 1° le *lias*, dépôt argilo-calcaire, qui, dans les Alpes, atteint plus de 2,000 mètres d'épaisseur, se lie par ses couches argileuses aux marnes irisées des terrains muriatifères, qu'il sépare des calcaires oolithiques inférieurs ou ferrugineux. En Angleterre et dans le nord de la France, le *lias* a plutôt les caractères d'une formation fluvio-marine que d'une formation marine; il renferme essentiellement des squelettes généralement entiers d'animaux marins, d'animaux fluviatiles, ainsi que des plantes terrestres; ces fossiles sont plusieurs espèces d'*ichthyosaures* et de *plésiosaures*; plus de vingt-cinq ammonites dont la plupart ne se trouvent pas dans les couches supérieures, un grand nombre de *bélemnites* qui, ne se voyant pas dans les terrains plus anciens, caractérisent aussi le *lias*, qui renferme une très-grande variété de coquilles bivalves et univalves; des pernes, des modioles, des pholadomies, des huîtres, des plagiostomes, et particulièrement la *gryphœa arcuata*, qui est si abondante et si caractéristique qu'elle a fait donner le nom de calcaire à gryphées à certains bancs puissants du *lias*. Ces bancs argilo-arénacés du *lias* alternent quelquefois avec des dépôts de charbon de terre qui paraissent provenir de la décomposition de végétaux analogues à ceux des terrains houillers.

2° Le *calcaire* oolithique inférieur, qui repose sur le lias, contient quelquefois assez de fer hydroxydé en grains pour être considéré comme minerai de fer. Les fossiles marins qui caractérisent *l'oolithe inférieure* diffèrent beaucoup de ceux du lias, et cette circonstance, ainsi que plusieurs exemples de superposition contrastante entre ces deux dépôts, annoncent qu'il a dû s'écouler un assez long temps entre la formation du premier et celle du

second. La gryphée arquée, si commune dans le lias, semble remplacée dans *l'oolithe inférieure* par la gryphée *cimbium*.

3° L'*oolithe moyenne* ou *grande oolithe*, calcaire de Caen, calcaire de Bath, est séparée, particulièrement en Angleterre et sur les côtes de Normandie, de l'oolithe inférieure, par des dépôts argileux ne contenant que peu de fossiles, qui y sont presque toujours entiers, et que les Anglais emploient comme terre à foulon; *l'oolithe moyenne* est généralement à grains très-fins, égaux; elle donne des pierres de grandes dimensions, faciles à tailler, d'une couleur blanche ou jaunâtre. Les fossiles entiers qu'elle renferme y sont au milieu de débris très-finement triturés; des poissons, des crocodiles, plusieurs espèces d'ichthyosaures et de plésiosaures y ont été recueillies. On a sous-divisé ce groupe moyen de l'oolithe en assises distinctes que l'on a désignées par des noms particuliers; le *forest-marble* des Anglais, calcaire fissile exploité aux environs de Stonesfield, près Oxford, est célèbre par la découverte, jusqu'à présent unique, de quelques portions de mâchoires qui ont été attribuées à des mammifères insectivores, probablement de la sous-classe des didelphes. Ces ossements sont associés à des coquilles marines (trigonies, ammonites, nautiles, bélemnites), à des végétaux terrestres (fougères, cycadées, conifères), et même à des insectes, parmi lesquels on a distingué un bupreste.

4° *L'oolithe supérieure*, de formation essentiellement marine, est séparée de la moyenne par le grand dépôt fluvio-marin des argiles de *Dives* ou *d'Oxford*, et recouverte par un autre grand dépôt également argileux, connu sous les noms d'*argile d'Honfleur* ou de *Kimmeridge*. Cette *oolithe supérieure* renferme une immense quantité de polypiers; quelques-uns de ses bancs en sont presque entièrement composés; tels sont ceux que l'on a appelés *coral rag* et *calcaire à polypiers*, qui ne sont pas le même banc.

Les argiles de Dives, inférieures à l'oolithe supérieure, et les *argiles de Honfleur*, qui la recouvrent, ne contiennent pas de polypiers, et, comme les couches argileuses du lias, elles sont caractérisées par des fossiles entiers, des squelettes bien conservés de reptiles, des végétaux terrestres qui forment quelquefois des dépôts charbonneux exploitables. La *gryphée dilatée* caractérise les argiles de Dives, tandis que la gryphée *virgulaire* se trouve plus particulièrement dans l'argile de Honfleur. Au-dessus de cette dernière argile, considérée comme constituant un terrain, on trouve encore des bancs d'un calcaire oolithique blanc, dont les caractères sont ceux d'une formation marine. C'est le *calcaire de Portland*, qui ressemble autant au calcaire de Caen, plus ancien que lui, que les argiles de Honfleur et celles de Dives se ressemblent entre elles, bien qu'elles soient, comme on vient de le voir, séparées par l'oolithe supérieure.

Terrains crétacés. Entre le système oolithique ou jurassique et celui de la craie proprement dite, on a observé, particulièrement dans le Sussex en Angleterre, et aux environs de Boulogne en France, un grand dépôt argilo-arénacé qui offre tous les caractères d'une formation fluvio-marine d'embouchure. Ce dépôt, désigné sous les noms d'*argile wéaldienne* (weald clay), de *calcaire de Purbeck*, de *sable ferrugineux d'Hasting*, est particulièrement remarquable par les fossiles d'eau douce qu'il renferme. Le calcaire de Purbeck est une sorte de lumachelle très-dure, qui reçoit un poli brillant et n'est presque composé que d'une espèce de *paludine* fluviatile. Avec des unio, des potamides, des cyrènes, des cypris, des ossements de mégalosaures, d'iguanodons, de plésiosaures, de crocodiles, de tortues, de végétaux terrestres, on trouve, dans les bancs argileux ou arénacés de ce système, quelques coquilles marines qui démontrent que des corps organisés, charriés par les eaux douces, ont été déposés par elles sur un fond de mer.

Pendant que des cours d'eau douce déposaient les formations fluvio-marines wéaldiennes, des dépôts exclusivement marins devaient avoir lieu sur d'autres points; ce sont en effet des couches marno-calcaires que l'on a depuis peu désignées sous le nom de *terrains néocomiens*, qui sont synchroniques des *couches wéaldiennes*. Les *calcaires néocomiens*, étudiés aux environs de Neufchâtel et dans la Franche-Comté, acquièrent un très-grand développement dans les Alpes méridionales; ils paraissent assez distincts du grand système de la craie pour constituer un terrain intermédiaire entre le *terrain jurassique* et le *terrain crétacé*. Les fossiles que ces calcaires marneux renferment sont très-nombreux; ce sont quelques ammonites, des nérinées, des trigonies, des

pholadomies surtout, des limes, des peignes, des exogyres, des oursins *cidaris* et *spatangues*, beaucoup de polypiers, parmi lesquels plusieurs astrées, etc., et ces fossiles sont généralement différents de ceux de la véritable craie.

La *craie* se partage : 1° en *craie inférieure*, ordinairement arénacée et chloritée, passant quelquefois à des sables et grès (grès vert, *green sand*); les fossiles que cette craie grossière renferme sont essentiellement des débris de coquilles marines et de polypiers; 2° en *craie moyenne* ou *tuffau*, dont on voit un bon exemple sur les bords de la Loire et dans la ceinture du bassin central de la France; elle se confond insensiblement avec la craie inférieure sableuse et avec la craie supérieure blanche et tendre; elle est grise, dure, et donne de bonnes pierres de construction. C'est un mélange de grains calcaires et de sables quartzeux; ses bancs sont souvent partagés, comme dans la craie blanche, par des bandes irrégulières plus siliceuses, et même par de véritables silex noduleux.

Entre la craie inférieure sableuse et la craie tuffau, on rencontre quelquefois des assises argileuses (gault) qui contiennent beaucoup de fossiles marins très-bien conservés.

3° La *craie supériere* ou blanche, dont le sol de la Champagne, celui de la Picardie, de la Normandie, les falaises du canal de la Manche, les carrières de Meudon, de Bougival, près Paris, fournissent de nombreux exemples, a les caractères d'un précipité déposé sur un fond de mer, loin des côtes, et après que les particules grossières suspendues dans les mêmes eaux avaient déjà été séparées; la stratification est peu apparente dans ce dépôt presque homogène, dont on a traversé plus de 400 mètres dans le puits artésien de Grenelle; la masse crayeuse est souvent coupée horizontalement, de 2 en 3 ou 4 mètres, par des lits de rognons siliceux (silex pyromaques) et même par des couches continues de cette substance; la disposition et la forme de ces amas siliceux annoncent qu'ils n'ont pas préexisté à la masse crayeuse qui les renferme, mais qu'ils sont le résultat du départ de la matière siliceuse d'abord intimement liée à la matière calcaire, et qui s'est pour ainsi dire conglomérée.

La craie blanche ne contient pas partout des lits de silex; dans plusieurs localités la partie inférieure en est souvent dépourvue.

Les fossiles sont assez rares. Ce sont surtout le *catillus Cuvieri*, le *belemnites mucronatus* qui caractérisent la craie des environs de Paris. Les assises supérieures du terrain crétacé, comme celles que l'on voit à Maëstricht, ont un caractère de dépôt littoral qui fait ressembler les pierres que l'on extrait des carrières célèbres de cette localité à du calcaire tertiaire grossier; mais les fossiles, plus abondants que ceux de la craie blanche, sont différents de ceux des terrains tertiaires. C'est dans ces assises que l'on a trouvé le *mosasaure*, reptile gigantesque de forme inconnue, qui avait peut-être plus de trente pieds de long.

3° *classe*. TERRAINS TERTIAIRES.—La craie est un horizon géologique qui, jusqu'à présent, sépare nettement les *terrains secondaires* des *terrains tertiaires*; les ammonites, les bélemnites, encore si abondantes dans les dernières couches crayeuses, n'ont été trouvées dans aucune couche des terrains tertiaires; d'une autre part, des ossements de mammifères se voient assez fréquemment dans les terrains tertiaires, tandis que, à l'exception du didelphe de Stonesfield, on n'en a trouvé aucun indice dans les terrains inférieurs. En outre, parmi des milliers d'espèces connues dans les terrains tertiaires, à peine si on en connaît quelques-unes semblables dans les terrains secondaires; au contraire, beaucoup de ces fossiles ont des analogues actuellement vivants. Les terrains tertiaires ont essentiellement le caractère de dépôts locaux circonscrits, et, par conséquent, les parties du sol qui en sont composées diffèrent beaucoup plus entre elles, à de petites distances, que celles formées par les terrains secondaires ou primaires; de même, à la même époque, les formations différentes et synchroniques sont plus nombreuses; leur mélange, les alternances des unes avec les autres, leur remplacement réciproque se voient plus fréquemment. Ces circonstances rendent assez difficile l'étude des terrains tertiaires, et surtout l'identification des dépôts formés en même temps dans des contrées éloignées les unes des autres; ainsi, par exemple, dans le même bassin au centre duquel se trouve Paris, les terrains tertiaires sont presque entièrement composés de formations marines au N.-O. et au N. de cette ville, tandis que les mêmes terrains sont

presque exclusivement représentés par des formations d'eau douce à l'E., au S.-E. et au midi. Les assises de ces terrains sont nombreuses, peu épaisses, de nature minéralogique, de grain et de consistance peu constants; elles sont généralement horizontales; elles occupent les parties basses des continents et le fond des vallées; elles constituent les plaines étendues; c'est sur le sol composé de terrains tertiaires que se voient la grande culture, les grandes sociétés humaines, le siége des grandes cités. — Paris, Londres, Vienne, Bruxelles, Moscou, Berlin, Varsovie, Bordeaux, Montpellier sont au milieu de plaines tertiaires.

Comparés entre eux sous le rapport des corps organisés fossiles, les terrains tertiaires diffèrent d'une manière très-remarquable; ainsi les dépôts les plus anciens dont les terrains parisiens feraient partie contiennent, sur près de quatorze cents espèces de coquilles, environ quarante espèces au plus que l'on puisse considérer comme identiques avec des espèces actuellement vivantes, tandis que, dans les terrains tertiaires les plus nouveaux des rivages de la Méditerranée, sur cent espèces fossiles, on en rencontre jusqu'à quatre-vingt-seize qui ont encore des analogues dans les mers voisines. — Entre les deux points extrêmes il y a des degrés intermédiaires dont il est difficile de fixer le nombre, mais qui permettent toujours de rapporter les terrains tertiaires à trois groupes : les inférieurs, les moyens et les supérieurs. C'est pour désigner ces trois groupes que M. Lyell a proposé les noms assez généralement adoptés maintenant d'*éocène*, *miocène* et *pliocène*.

Les terrains éocènes comprennent les terrains parisiens et notamment le calcaire grossier, l'argile de Londres, le gypse à ossements (ou pierre à plâtre) et les formations lacustres et fluvio-marines synchroniques (calcaires siliceux inférieurs et argile plastique).

Ils sont caractérisés par le petit nombre de coquilles ayant des analogues dans les mers actuelles, et par les mammifères d'espèces et de genres inconnus que Cuvier a fait connaître, les *paléothères* et les *anoplothères, etc.*

Les terrains miocènes auraient pour types les faluns de Touraine, les collines subapennines, les dépôts des grandes vallées et des plaines qui débouchent dans la Méditerranée (Vienne, Turquie d'Europe, Grèce).

Les éléphants, les mastodontes, les rhinocéros, de nombreuses espèces de cerfs et d'autres animaux dont les genres existent encore, mais dont les espèces sont perdues, donnent à ce groupe moyen une physionomie qui le distingue du précédent, sur lequel il est, au surplus, posé directement dans plusieurs localités, comme à Blaye, près Bordeaux.

Enfin les dépôts qui se forment actuellement et ceux qui ont précédé immédiatement ceux-ci, et renferment les débris d'animaux semblables à ceux qui habitent les contrées environnantes, constituent les terrains *pliocènes*. Il est bien entendu que ces trois points distincts, lorsqu'on les considère comme les deux extrémités et le centre d'une série, sont liés entre eux par des transitions nuancées qui ne sont pas toutes connues. C'est parce que cette étude n'est pas assez avancée pour que l'on puisse admettre comme certaines les divisions proposées par les géologues, que nous nous abstenons d'entrer dans les détails, qui exigeraient en même temps une discussion des faits. — Par la même raison nous renvoyons au mot Diluvium l'histoire des couches les plus superficielles ou modernes du sol, parce qu'à cette occasion nous reviendrons naturellement sur les terrains tertiaires, et sur le passage des dépôts formés pendant les temps appelés géologiques à ceux des temps actuels. C. Prévost.

TERRASSE (*arch.*). Une terrasse, comme l'indique l'origine du mot, est un ouvrage en terre, élevé, et revêtu d'une forte muraille avec contreforts, soit pour raccorder l'inégalité du terrain, soit pour servir d'ornement, en diversifiant l'aspect d'un jardin, ou en ménageant des points de vue. Quand la terre est forte, on se contente de faire des talus, et on évite ainsi de construire des murailles de soutenement.

Il est assez difficile d'expliquer comment ce mot en est venu à exprimer la couverture plate et ordinairement praticable des édifices. La nature du climat et le genre de matériaux dont on pouvait disposer ont dû, dans les divers pays, déterminer l'emploi des terrasses ou des toits inclinés. Partout où le bois était rare, partout où les pluies et surtout les neiges furent peu fréquentes, les

édifices furent couverts en terrasse; tels sont, sans exception, les monuments égyptiens; telles sont encore la plupart des constructions du midi de l'Italie et de la Sicile. En Italie beaucoup de terrasses sont elles-mêmes couvertes de portiques soutenus par des colonnes, et forment alors ce qu'on appelle des *loggie*, où l'on vient respirer le frais pendant les soirées. A Naples telle est l'importance que l'on attache à la possession des terrasses, que l'appartement le plus élevé d'une maison, en ayant ordinairement la jouissance, se loue un prix de beaucoup supérieur à celui du premier étage.

En France les terrasses sont assez rares; l'abondance des pluies, qui n'auraient pas d'écoulement, les neiges qui s'accumuleraient, empêcheront toujours l'adoption de ce mode de construction. Les terrasses sont généralement revêtues de dalles, de plomb, ou de bitume; il est très-important de faire en sorte d'éviter toute espèce d'infiltration, ce qui est assez difficile lorsqu'on emploie les dalles. M. Mesnager, architecte adjoint de l'église de Saint-Denis, près Paris, a résolu ce problème avec un rare bonheur dans l'exécution des terrasses dont il a recouvert les bas-côtés de l'édifice, qui primitivement étaient surmontés de toits inclinés. Chaque dalle présente sur son bord une saillie d'un quart de rond qui s'applique contre une saillie semblable ménagée à la dalle voisine ; il résulte de cette disposition que le joint se trouve placé au milieu d'une saillie semi-circulaire qui rejette l'eau de chaque côté, et ne lui permet pas de séjourner assez longtemps pour pouvoir s'infiltrer.

On donne le nom de terrasse, dans les ouvrages de sculpture, à la partie supérieure de la plinthe sur laquelle repose une statue; c'est en effet une sorte de terrain factice, qui est souvent nécessaire pour motiver les rochers ou les troncs d'arbres qui servent de tenons aux statues de marbre. E. B.—N.

TERRASSON (MATHIEU), ancien avocat au parlement de Paris, naquit à Lyon, en 1669, d'une famille distinguée. Il fit ses études au collége des Jésuites de Lyon, y brilla, et fut vivement sollicité pour entrer dans la même Société; mais son père, qui avait d'autres projets, l'envoya faire son droit à Valence, et de là à Paris, où il prêta son serment d'avocat au parlement de cette ville en 1691. Terrasson avait alors vingt-deux ans. Dès son début dans la carrière du barreau, il plaida quelques causes importantes et obtint un grand succès; toutefois son but principal n'était que d'essayer ses dispositions, et il ne songeait point alors à se fixer à Paris; mais M. Portail, avocat général au parlement, le détermina à ne point quitter la capitale, et il lui fit épouser, en 1701, une des filles de M. Bernard Tuffier, célèbre avocat de ce temps-là. La prodigieuse quantité d'affaires que son mérite éminent ne tarda pas à lui attirer de diverses provinces, et notamment du Lyonnais, l'ayant obligé de faire une étude approfondie du droit écrit, il devint en peu de temps l'oracle de ces provinces et le conseil de tout ce qu'il y avait de chapitres distingués. — Au milieu de tant d'occupations, Terrasson trouvait encore le loisir nécessaire pour cultiver son goût pour les lettres et son talent pour l'éloquence; il composait des discours sur différents sujets, et faisait admirer dans tous cette justesse d'esprit, cette élégance, ce naturel, ces agréables saillies et cette force d'expression que l'on trouve si rarement unies. — Terrasson fut associé pendant cinq ans au travail du *Journal des Savants*, et exerça pendant quelques années les fonctions de censeur royal des livres de jurisprudence et de littérature; mais il n'avait point brigué ces emplois, ils étaient venus, pour ainsi dire, le chercher, et il les accepta dans la vue d'être utile. — Terrasson mourut à Paris, en 1734, à l'âge de soixante-six ans. — En 1737 on a donné un recueil de ses discours, plaidoyers, mémoires et consultations, sous le titre d'*Œuvres de feu maître Mathieu Terrasson, écuyer, ancien avocat au parlement*. Ce recueil forme un volume in 4°. On trouve dans ce volume: 1° huit Discours, savoir: Discours prononcé à la Cour des aides pour la présentation des lettres du chancelier d'Aguesseau; Discours sur la profession d'avocat, sur l'esprit et la science, sur l'amour du bien public, sur la gloire; Fragment d'un discours sur la religion; Réflexions sur le Gouvernement; Discours prononcé à l'hôtel-de-ville de Lyon; 2° dix Plaidoyers; 3° neuf Mémoires; 4° sept Consultations. C. V.

TERRAY (JOSEPH-MARIE) naquit à Boen, en Forez. Son oncle, médecin de la maison d'Orléans, se chargea de son éducation, le fit entrer dans les ordres, puis au parlement, où le jeune conseiller montra une assiduité et une simplicité conformes à la modicité de sa position. Mais ses mœurs changèrent lors-

qu'il eut recueilli la riche succession de son oncle. Connu par sa facilité et ses talents en matières financières, il chercha à s'insinuer dans les bonnes grâces de Mme de Pompadour, non à l'aide de ses agréments extérieurs, car il avait la figure fort désagréable, mais par sa hardiesse, son cynisme et sa prodigieuse facilité à donner l'aspect de la nécessité aux affaires les plus difficiles et les plus compliquées.

Le rôle qu'il joua lors de l'expulsion des Jésuites (1762) lui valut le don de la riche abbaye de Mulesme, secours insuffisant pour satisfaire aux dépenses qu'entraînaient Mmes de Clercq et de Lagarde, avec lesquelles il entretenait des relations publiques. Il se jeta alors dans le système d'exportation des grains, favorisé par Louis XV, qui en tirait de grands bénéfices sous le spécieux prétexte d'élever la valeur territoriale de la France. Après avoir participé au malheur public, il employa son talent à en faire un tableau très-lugubre, mais bien tracé, insinuant ainsi que celui qui savait si bien sonder la profondeur de la plaie pouvait seul la guérir. Cette manœuvre réussit, et l'abbé Terray fut nommé contrôleur général des finances (1769).

Ministre, il continua à profiter du monopole des grains, et, pour faire face aux prodigalités des favorites royales et des siennes, il appliqua à la première année de son administration son principe qu'il était nécessaire à l'État de faire banqueroute au moins une fois en cent ans. Il fit rendre une quantité d'édits désastreux, taxa les rentes de manière que les petites fussent le plus chargées. Il faisait trafic de tout, du gain des procès, de la collation des bénéfices, de la transmission des charges, des lettres de noblesse, de l'impôt affermé de toutes les denrées; aussi, le mal devint si grand que, dans plusieurs provinces, des paysans pressurés abandonnèrent le champ de leurs pères.

Le Parlement refusant d'enregistrer ces édits vexatoires, Terray contribua à faire exiler cette compagnie, dont l'indépendante énergie le gênait.

Espérant obtenir, comme Dubois, le chapeau de cardinal, il éleva à 60,000 livres par mois la pension de Mme Dubarri!

Quoiqu'il eût un commerce incestueux avec la dame Damervalle, qui passait pour sa fille, il se fit donner encore la riche abbaye de Troarn et nommer directeur des beaux-arts et surintendant des bâtiments. Il établit les expositions publiques dans les galeries du Louvre. En vain il encouragea les artistes, qui ne purent sauver sa mémoire.

La mort de Louis XV amena la chute de Terray, à laquelle toute la population applaudit justement; il fut même exilé momentanément dans son domaine de Lamotte. Néanmoins il mourut à Paris (1778).

Jules Dubern.

TERREAU. Lorsque le fumier, quelle que soit sa composition, est parvenu au dernier terme de la fermentation putride des substances animales et végétales dont il était originairement formé, c'est du terreau : tout fumier est destiné à passer inévitablement, au bout d'un temps plus ou moins long, à l'état de terreau. Le plus souvent le terreau employé par l'agriculture, et surtout par l'horticulture, provient des fumiers chauds, après qu'ils ont servi à former des couches chaudes, tièdes ou lourdes; l'élévation de température produite par les couches étant un effet de la fermentation plus ou moins active des engrais; cette fermentation une fois épuisée, le fumier, après avoir perdu tout ce qu'il pouvait contenir d'éléments fermentables, devient d'abord brun, puis presque noir, friable et en quelque sorte pulvérulent; l'examen le plus attentif ne permet plus d'y reconnaître à l'œil nu, ni pailles, ni débris végétaux distincts. C'est dans cet état qu'il reçoit le nom de terreau; on le désigne aussi sous celui d'humus, en le considérant comme la terre végétale par excellence.

L'agriculture a bien rarement à sa disposition des masses de terreau en proportion avec ses besoins et à des prix qui lui permettent d'en faire usage; il n'y a d'exception qu'aux environs de Paris, dans un rayon de deux ou trois myriamètres au plus, autour de la capitale.

Les 60,000 chevaux de luxe ou de travail que Paris renferme, sans compter ceux de la garnison, ne produisent pas, en moyenne, moins de 50 mètres cubes d'engrais par an chacun ; c'est à peu-près 3,000,000 de mètres cubes. Tous ces fumiers sont à un prix trop élevé pour que la grande culture puisse y atteindre; ils sont absorbés en totalité par la culture maraîchère et le jardinage de toute espèce. La moitié de ces fumiers, c'est-à-dire 1,500,000 mètres cubes,

passe dans la construction des couches, et ils subissent une compression qui réduit leur volume d'un tiers environ ; les couches construites aux environs de Paris, avec les fumiers enlevés dans la capitale, ne forment pas moins de 1,000,000 de mètres cubes ; les seules couches à champignons, sur les communes de Montrouge, Arcueil et Gentilly, en emploient plus de 150,000 mètres cubes. Lorsque tout cet engrais est passé à l'état de terreau, il n'a plus que la moitié de son volume primitif. Ainsi l'horticulture, rien qu'aux environs de Paris, produit annuellement environ 500,000 mètres cubes de terreau. Quoique l'horticulture fasse fréquemment usage du terreau, néanmoins elle n'en peut employer au delà du cinquième de celui qui provient tous les ans des couches rompues. Quand un maraicher démonte cinq couches épuisées, il en garde une pour lui, et il vend les quatre autres. C'est à peu près 400,000 mètres cubes de terreau mis annuellement à la disposition de l'agriculture, au prix moyen de 3 fr. 50 c. pris sur place. Ce prix n'est pas en proportion avec celui des fumiers; il serait, en effet, beaucoup plus élevé si les maraichers ne manquaient pour la plupart de local pour conserver le terreau dont ils ont, à certaines époques de l'année, des masses énormes, et dont il leur importe d'être promptement débarrassés.

Le fumier, en passant à l'état de terreau, a perdu une partie des principes fertilisants qui le rendaient propre à la culture des céréales; il ne contient plus d'ammoniaque libre; il ne renferme plus que très-peu de principes azotés. Le carbone s'y trouve au contraire en excès et à un état de division qui le rend éminemment propre à être rendu soluble par les alcalis (soude, chaux, potasse). La forme presque pulvérulente du terreau le rend facile à distribuer également sur toute l'étendue d'une surface non labourée; cette circonstance, autant que la nature de ses principes constituants, fait du terreau le meilleur de tous les engrais pour les prairies naturelles. Employé à cet usage, à la dose de 12 mètres cubes par hectare, le terreau de couches rompues fait atteindre immédiatement aux prairies leur maximum de production ; son effet est sensible pendant deux ans. Le terreau ne peut-être ainsi admis accidentellement au rang des engrais utiles pour la grande culture que parce qu'aux environs de Paris les fermiers trouvent toujours occasion de porter à Paris du bois ou des fourrages dont le transport leur est payé assez cher pour qu'ils puissent ne pas tenir compte de celui du terreau ; s'il fallait ajouter aux prix d'achat du terreau ce qu'il en coûte pour l'enlever, il coûterait, rendu sur place, beaucoup au delà de la valeur des produits qu'on en peut espérer.

L'horticulture, qui n'agit jamais que sur des surfaces très-limitées, fait constamment usage du terreau, soit pur, soit en mélange, dans divers composés, dont les plus usités sont la terre à oranger, la terre à ananas, et la terre de bruyère artificielle.

L'horticulture emploie, outre le terreau des fumiers décomposés, le terreau de feuilles mortes et le terreau de bois pourri, tous deux moins riches en principes fertilisants que le terreau de fumier, mais particulièrement propres à la culture de certains végétaux. Ces deux dernières espèces de terreau possèdent la propriété de se conserver indéfiniment. Pour donner une idée de l'effet que peut produire à la longue sur un sol argileux et compacte le terreau de feuilles et de bois pourris, rappelons la composition du sol des riches plaines de la Beauce et de la Brie; la forte proportion d'humus ou terreau que ces terres contiennent provient uniquement, dans l'origine, des débris de feuilles et de bois que les siècles y ont accumulés à l'ombre des forêts dont elles ont été si longtemps couvertes.

Lorsqu'un chêne croît dans une terre de cette nature, elle ne lui sert pour ainsi dire que d'emplacement pour étendre ses racines, il puise par ses feuilles, dans l'atmosphère, presque tout le carbone dont se compose la charpente qui met des siècles à se former et peut devenir colossale ; il meurt enfin, et tombe en pourriture sur le sol déjà couvert d'une couche épaisse de terreau par ses feuilles mortes, tous les ans, et par ses branches mortes avant le tronc principal. Tous ces débris ajoutés à la terre n'en venaient point ; la plus grande partie tirait son origine de l'eau du ciel et de l'acide carbonique de l'atmosphère.

Si l'humus ou terreau provenant des feuilles mortes et du bois pourri ne jouissait de cette prodigieuse faculté de conservation indéfinie, la terre aurait peu d'habitants, car il y aurait peu de terres cultivables. Lorsqu'on a défriché les terres longtemps

couvertes de forêts, c'est l'humus ou terreau qui s'y était accumulé, qui, mélangé par les labours avec la couche arable, en a fait les terres fertiles dont la culture et les engrais entretiennent la faculté productive.

Donnons une idée de ce que serait une pareille création de fertilité exécutée de main d'homme. L'humus ou terreau artificiel, composition analogue au terreau de couches rompues, coûte au moment où nous écrivons (1843) le même prix que ce terreau, 3 fr. 50 c. le mètre cube, pris sur place. Supposons qu'il s'agisse de convertir immédiatement en bonne terre ordinaire à froment une terre de 100 hectares, dépourvue d'humus, dont la couche arable aurait 0m, 25 d'épaisseur; 100 hectares représenteraient une masse de 250,000 mètres cubes; pour ajouter à cette masse seulement un dixième de terreau, il n'en faudrait pas moins de 25,000 mètres cubes, qui couteraient de prix d'achat 87,500 fr., et qui, pour peu qu'il fallût les transporter seulement à un myriamètre de distance, coûteraient au moins autant pour être rendus sur place, répandus et enfouis par les labours. Il y aurait donc la bagatelle de 175,000 fr. à dépenser; nous ne parlons pas de l'impossibilité matérielle de demander au commerce de telles masses de terreau artificiel.

L'agriculture, dans ses conditions actuelles, ne produit pas le terreau à un prix en rapport avec l'accroissement de force productive que le terreau ajoute à la terre; c'est à la chimie à résoudre ce beau problème; il n'en est pas de plus digne des recherches des savants.

TERRE (*mith.*), en latin TELLUS, sœur et femme de Cœlus, la plus ancienne divinité après le Chaos. Les anciens n'en faisaient, avec sa fille Cybèle, qu'une seule et même déesse; souvent même ils la nommaient Ops, Rhéa, Vesta, Cérès, la Bonne Déesse, Proserpine, noms qui ailleurs passent pour ceux de ses filles. Elle eut encore du Ciel l'Océan, les Cyclopes, les Titans, Hypérion, Japhet, Tethys, Saturne, Phœbé, Thémis. On la représentait sous la figure d'une femme toute couverte de mamelles, portant une tour sur sa tête, assise sur un char traîné par quatre lions. Il est difficile de ne pas la confondre avec sa fille Cybèle, qui avait les mêmes attributs, les mêmes surnoms et les mêmes fonctions dans l'économie du monde, ingénieusement attribuée par les anciens aux dieux du paganisme.

TERRE (*astronomie*). C'est la quatrième planète du système planétaire, suivant l'ordre de distance au soleil, et les astronomes la désigne généralement par ce signe ♁, un rond surmonté d'une croix. La terre est donc un de ces douze astres qui se meuvent autour du soleil, suivant des lois immuables fort compliquées, et dont la recherche est un des principaux objets de l'astronomie.

Si on écrit cette suite de nombre successivement doublés,

0, 3, 6, 12, 24, 48, 96, 192,

et que l'on ajoute le nombre 4 à chacun d'eux, on trouve la distance relative de chaque planète au soleil:

4, 7, 10, 16, 28, 52, 100, 196,
M V T M V,J,C,P J S U

le premier donnant celle de Mercure, le second celle de Vénus, etc., que nous indiquons par les lettres initiales. C'est Kepler qui, le premier, remarqua cette loi: elle lui indiqua qu'il manquait au système une planète, laquelle devait occuper la case qui restait vide entre Mars et Jupiter. La conjecture s'est confirmée, car depuis on a découvert à cette place les petites planètes *Cérès*, *Pallas*, *Junon* et *Vesta*, qui sont tellement rapprochées les unes des autres qu'on les regarde comme les éclats d'une planète plus considérable anciennement brisée.

Mouvement de la Terre. En réfléchissant sur le mouvement diurne, auquel tous les corps célestes sont assujettis, on reconnaît évidemment l'existence d'une cause générale qui les entraîne, ou plutôt paraît les entraîner autour de l'axe du monde. Si l'on considère que ces corps sont isolés entre eux et placés loin de la Terre, à des distances très-différentes; que le Soleil en est plus éloigné que la Lune, et les étoiles infiniment plus éloignées encore, et que les variations des diamètres apparents de la Lune, du Soleil et des planètes indiquent de grands changements dans leurs distances; enfin, que les comètes traversent librement le ciel dans tous les sens, il est alors difficile de concevoir qu'une même cause imprime à tous ces corps un mouvement commun de rotation. Mais les astres se présentent à nous de la même manière, soit que le ciel les entraîne autour de la Terre, supposée immobile, soit que la terre tourne en sens con-

traire sur elle-même : il paraît beaucoup plus naturel d'admettre ce dernier mouvement et de regarder celui du ciel comme une apparence.

La Terre est un globe dont le rayon n'est pas moins de 7,000,000 de mètres : le Soleil est infiniment plus gros, puisque son rayon est 110 fois celui de la Terre; il est d'ailleurs éloigné de nous d'environ 23,000 rayons terrestres ou 161 billions de mètres. N'est-il pas infiniment plus simple de supposer au globe que nous habitons un mouvement de rotation sur lui-même, que d'imaginer, dans une masse aussi considérable et aussi éloignée que le Soleil, le mouvement extrêmement rapide (220 millions de lieues en 24 heures) qui lui serait nécessaire pour tourner autour de la Terre? Quelle force immense ne faudrait-il pas pour le balancer et contenir sa force centrifuge? Chaque astre présente des difficultés semblables, qui sont toutes levées par la rotation de la Terre.

Entraînés par un mouvement commun à tout ce qui nous environne, nous ressemblons au navigateur que les vents emportent avec son vaisseau sur les mers; il se croit immobile, et le rivage, les montagnes, enfin tous les objets placés hors du vaisseau lui paraissent se mouvoir; mais, en comparant l'éloignement du rivage, l'étendue des plaines, la hauteur des montagnes et la petitesse du vaisseau, il reconnaît facilement que leur mouvement n'est qu'une apparence produite par son mouvement réel. Les astres nombreux répandus dans l'espace céleste sont, à notre égard, ce que le rivage et les montagnes sont par rapport au navigateur, et les mêmes raisons par lesquelles il s'assure de la réalité de son mouvement nous prouvent celui de la Terre.

L'analogie vient à l'appui de ces preuves. On a observé des mouvements de rotation dans toutes les planètes; ces mouvements sont dirigés d'occident en orient, comme celui de la révolution diurne des astres semble l'indiquer pour la Terre. Jupiter, beaucoup plus gros qu'elle, se meut sur son axe en moins de 12 heures. Un observateur à la surface de cet astre verrait le ciel tourner autour de lui dans cet intervalle: ce mouvement du ciel ne serait cependant qu'une apparence. N'est-il pas naturel de penser qu'il en est de même de celui que nous observons sur la Terre? Ce qni confirme cette analogie d'une manière frappante, c'est que la Terre, ainsi que Jupiter, est aplatie à ses pôles. On conçoit, en effet, que la force centrifuge, qui tend à écarter toutes les parties d'un corps de son axe de rotation, a dû abaisser la Terre aux pôles et élever l'équateur. Cette force doit donc diminuer la pesanteur à l'équateur terrestre, et cette diminution est constatée, comme nous le verrons plus loin, par les observations du pendule. Tout nous prouve donc que la Terre a un mouvement de rotation sur elle-même, et que la révolution diurne du ciel n'est qu'une illusion.

Maintenant que nous avons reconnu que la révolution diurne du ciel n'est qu'une illusion produite par la rotation de la Terre, il est naturel de penser que la révolution annuelle du Soleil, emportant avec lui toutes les planètes, n'est également qu'une illusion due au mouvement de translation de la Terre autour du Soleil; les considérations suivantes ne laissent aucun doute.

Les masses du Soleil et de plusieurs planètes sont considérablement plus grandes que celle de la Terre; il est donc beaucoup plus aisé de faire mouvoir celle-ci autour du Soleil que de mettre en mouvement, autour d'elle, tout le système solaire. Quel mouvement rapide ne doit-on pas supposer à Jupiter, à Saturne, près de dix fois plus éloigné que le Soleil, à la planète Uranus, plus distante encore, pour les faire mouvoir chaque année autour de nous, tandis qu'elles se meuvent autour du Soleil! Cette complication cesse et cette rapidité de mouvement disparaît par le mouvement de translation de la Terre; mouvement conforme à la loi générale, suivant laquelle les petits corps célestes circulent autour des grands corps dont ils sont voisins.

Transportons-nous par la pensée à la surface du Soleil, et de là contemplons la Terre et les planètes. Tous ces corps nous paraîtront se mouvoir d'occident en orient, et déjà cette identité de direction est un indice du mouvement de la Terre; mais ce qui le démontre avec évidence, c'est la loi qui existe entre les temps des révolutions des planètes et leurs distances au Soleil. Elles circulent autour de lui avec d'autant plus de lenteur qu'elles en sont plus éloignées, de manière *que les carrés des temps de leur révolution sont comme les cubes de leurs distances moyennes à cet astre.* Suivant cette loi remarquable, la durée de la révolution de

la terre, supposée en mouvement autour du soleil, doit être exactement celle de l'année sidérale. Ainsi, la considération des mouvements planétaires observés du Soleil ne laisse aucun doute sur le mouvement réel de la Terre.

En envisageant ce système sous cet aspect, tous les phénomènes s'expliquent de la manière la plus simple; les lois des mouvements célestes sont uniformes, toutes les analogies sont observées. Ainsi que *Jupiter*, *Saturne*, *Herschell*, la Terre est accompagnée d'un satellite. Elle tourne sur elle-même comme Vénus, Mars, Jupiter, Saturne, elle emprunte comme elles la lumière du Soleil et se meut autour de lui dans le même sens et suivant les mêmes lois. Enfin la pensée du mouvement de la Terre réunit en sa faveur la simplicité, l'analogie et généralement tout ce qui caractérise le vrai système de la nature. Le mouvement de la Terre a donc toute la certitude dont les vérités physiques sont susceptibles.

Mais la Terre n'est pas soumise à deux seuls mouvements; elle en éprouve cinq principaux et bien différents.

1° Le mouvement autour de son axe, lequel à l'équateur est de 375 lieues par heure, puisqu'elle présente au Soleil en 24 heures sa circonférence qui est de 9,000 lieues. Ce mouvement, d'autant moins rapide qu'on se rapproche plus des pôles, où il devient nul, occasionne la succession du jour et de la nuit, dont l'inégalité tient à l'inclinaison de l'axe terrestre vers le plan de l'écliptique; c'est la route que la terre achève autour du Soleil en 365 jours 5 heures 49 minutes. Si le mouvement apparent du Soleil se faisait toujours dans l'équateur, les jours et les nuits seraient constamment égaux, comme au temps des équinoxes.

2° Le mouvement dans son orbite autour du Soleil, qui se fait en une année. La vitesse moyenne de la Terre dans son orbite est de 412 lieues par minutes. Ce mouvement prodigieux, qui n'est qu'un peu plus de la moitié de celui de Mercure, amène la succession périodique des saisons, dues à ce que l'axe de la terre étant incliné de 23° 1/2 sur la perpendiculaire au plan de son orbite, les deux tropiques reçoivent tour à tour les rayons perpendiculaires du Soleil.

3° Le mouvement des points de l'Aphélie et du Périhélie (*voir* ces mots) autour de l'écliptique est près de 21 mille ans; ce mouvement change lentement la durée des saisons.

4° Le mouvement progressif, qui amène la diminution de l'obliquité de l'écliptique, qui est de 52″ par siècle, environ un degré en 6,700 ans. Ce mouvement rapproche les tropiques, qui étaient autrefois probablement beaucoup plus éloignés l'un de l'autre. On a cru longtemps que cette diminution pouvait par la suite amener l'écliptique à coïncider avec l'équateur et faire régner ainsi pendant quelques siècles une continuité de mêmes saisons sur la Terre, puisque le Soleil décrirait toujours l'équateur; mais des calculs plus exacts semblent indiquer que l'augmentation ou la diminution de l'obliquité de l'écliptique n'est que l'effet d'un mouvement libratoire inscrit dans un angle de trois degrés. Si ce mouvement de l'écliptique était constant, il faudrait qu'il s'écoulât plus de six mille ans avant qu'il eût accompli sa révolution en faisant passer tous les points de la Terre sous l'équateur céleste.

5° Le mouvement de la Terre qui produit la précession des équinoxes, et qui semble faire décrire aux étoiles, dans le même sens que le Soleil et en 26,000 ans, des cercles parallèles à l'écliptique. Par ce mouvement les étoiles changent de position relativement aux mois et aux saisons. Elles font leur révolution de 51″ par an. Ce mouvement ne produit d'autre effet que de déplacer les constellations des signes célestes qu'elles occupaient dans l'origine de l'invention du zodiaque. (*Voir* Zodiaque.)

Axe et Pôles. — La ligne imaginaire, l'espèce d'essieu autour duquel notre globe effectue son mouvement de *rotation* sur lui-même, s'appelle *axe de la terre*. L'axe aboutit par ses deux extrémités aux deux pôles, le Pôle nord et le Pôle sud. (*V.* ces mots.)

Équateur. — Le cercle, la roue sur laquelle semble rouler la Terre, et qui est également distant des pôles, s'appelle *équateur* ou *ligne équinoxiale*. L'équateur divise le globe en deux hémisphères égaux, l'*hémisphère nord*, qui est celui que nous habitons, et l'Hémisphère sud. (*Voir* ce mot.)

Écliptique. — Le *plan* dans lequel la Terre se meut autour du soleil est appelé *écliptique*. La *ligne* courbe, le chemin que la Terre parcourt, se nomme son Orbite. (*Voir* ce mot.)

L'axe suivant lequel la Terre roule sur elle-même n'est pas perpendiculaire au *plan*

suivant lequel elle tourne autour du Soleil; il s'écarte de la perpendiculaire de 23° 27'. Mais cet axe se meut dans l'espace en restant toujours parallèle à lui-même. Il suit de là que, lorsque le *pôle nord* est éclairé par le soleil, le *pôle sud* doit se trouver dans l'ombre; et comme la terre, durant une année, occupe successivement tous les points de son orbite, six mois plus tard le *pôle sud* doit être éclairé, et le *pôle nord* se trouver alors dans l'ombre. Il y a aussi deux autres époques où les pôles se trouvant équivalemment placés par rapport aux rayons du Soleil reçoivent l'un et l'autre une égale part de rayons. Ces quatre époques de l'année répondent à celles où commencent pour nous les quatre saisons.

Des Saisons. — Lorsque le pôle nord est éclairé, l'hémisphère nord que nous habitons reçoit plus de lumière du Soleil que l'hémisphère sud; ses rayons nous arrivent plus *perpendiculaires* et nous donnent par là plus de chaleur; nous avons l'Été. (*Voir* ce mot.)

Six mois après, lorsque le pôle sud est éclairé, le contraire a lieu : les rayons du Soleil nous arrivent d'une manière *oblique*, nous en recevons moins de chaleur et de lumière; nous avons l'*hiver*.

Aux deux époques intermédiaires, trois mois avant l'hiver ou l'été, la lumière du Soleil se distribue d'une manière uniforme aux deux hémisphères; les deux pôles sont également éclairés; nous avons soit l'*automne*, soit le *printemps*.

Inégalité des jours et des nuits.— A l'équateur, le cercle que nous décrivons en un jour autour de la Terre a constamment une de ses moitiés éclairée, et l'autre moitié dans l'ombre. A l'equateur, les jours sont en tout temps égaux aux nuits. L'équateur est appelé pour cela ligne équinoxale (*æqualis*, égal; *nox*, nuit).

Pour les autres parties de la Terre, le cercle décrit dans un jour a, pendant l'été, plus de sa moitié éclairée, et pendant l'hiver plus de sa moitié dans l'ombre. Pendant l'été, les jours sont plus grands que les nuits, et pendant l'hiver les nuits plus grandes que les jours. Aux époques où commencent le printemps et l'automne, le *cercle diurne* est pour tous les pays moitié dans l'ombre et moitié dans la lumière, les jours alors sont égaux aux nuits par toute la terre.

Solstices et équinoxes. — Les époques des plus grands jours et des plus longues nuits s'appellent *solstices*, parce que le Soleil, après avoir paru s'élever au dessus ou s'abaisser pour nous au dessous de l'horizon, semble s'arrêter (*sol*, soleil; *stat*, s'arrête) pour exécuter le mouvement contraire. Les solstices arrivent au 21 juin et au 21 décembre. Les époques où les jours sont égaux aux nuits arrivent ordinairement le 21 mars et le 21 septembre. Mais, à mesure que l'on marche vers les pôles, la partie du cercle diurne est de plus en plus grande, et l'on arrive à un point où le cercle tout entier peut se trouver éclairé à la fois. On l'appelle *cercle polaire*. Pour les habitants de cette partie du globe, le Soleil, à une certaine époque de l'année, demeure 24 heures sur l'horizon sans se coucher : cela a lieu lorsque le Soleil décrit le cercle du tropique qui est dans le même hémispbère. Mais, à mesure qu'on se rapproche du pôle, la présence du Soleil est plus longtemps prolongée : à 67°, le jour dure un de nos mois, à 69° deux mois, à 74° trois mois, à 84° cinq mois, à 90° six mois. Ainsi, à mesure que l'on s'élève vers les pôles, les jours d'été sont de plus en plus longs, les nuits d'hiver, à leur tour, de plus en plus longues; et au pôle même le jour et la nuit sont de six mois chacun.

Climats. — Le plus ou le moins d'obliquité dans les rayons du soleil détermine donc le degré de chaleur que nous éprouvons dans les différents *climats* de la terre. Les lieux où ces rayons arrivent tout à fait d'aplomb sont compris entre deux cercles appelés *tropiques*, situés de part et d'autre de l'équateur. Ces deux cercles limitent, l'un au nord, l'autre au midi, la bande dans laquelle le Soleil semble décrire ses 395 cercles annuels autour de la Terre. On nomme cette partie du globe *zone torride* (ou brûlée). Les lieux situés entre les tropiques et les cercles polaires composent les *deux zones tempérées*. Les *zones glaciales* contiennent les lieux situés vers les pôles, au delà des Cercles polaires. (*Voir* ce mot.)

Comme les limites des zones et des climats se trouvent déterminés par l'inclinaison de l'axe sur le plan de l'écliptique, il est essentiel de découvrir cette inclinaison. On y parvient facilement en observant dans un même lieu la plus grande et la plus petite des hauteurs du Soleil lorsqu'il passe au méridien, au solstice d'été et à celui d'hiver; car dans

l'un et l'autre cas, le Soleil s'écartant également de l'équateur de côté et d'autre, ce cercle doit couper le méridien à une hauteur moyenne entre les deux hauteurs extrêmes du Soleil; et la différence de celle-ci sera double de la quantité angulaire dont le Soleil s'élève et s'abaisse par rapport à l'équateur; on déterminera donc à la fois cette quantité et la position de l'équateur sur l'horizon, d'où l'on conclura la latitude du lieu des observations.

A Paris, par exemple, le Soleil s'élève, au solstice d'été, à 64° 38' au-dessus de l'horizon, et à 17° 42' au solstice d'hiver. La somme de ces deux hauteurs est de 82° 20' dont la moitié est 41° 10': c'est la hauteur de l'équateur sur l'horizon de Paris; et prenant le complément d'un angle droit ou de 90°, on trouvera que la distance de l'équateur au Zénith (*voir* ce mot), ou la latitude de Paris, est de 48° 50'. En retranchant l'une de ces hauteurs du Soleil de l'autre, on trouve une différence de 46° 50', dont la moitié, ou 23° 26' est égale au nombre des degrés dont le Soleil s'écarte de l'équateur vers l'un ou l'autre pôle. Tel est l'angle que font entre eux les plans de l'équateur et de l'écliptique.

L'obliquité de l'écliptique n'est pas invariable; les observations et le calcul des forces qui produisent les mouvements des planètes ont prouvé que l'inclinaison de l'équateur terrestre, par rapport à l'écliptique, éprouve une diminution d'environ 52" par siècle, jusqu'à ce quelle parvienne à un terme qui n'est pas encore bien déterminé, passé lequel elle recommencera à croître.

La ville de Syène, en Egypte, était autrefois sous le tropique; les travaux d'Eratosthène, de Strabon et de Ptolémée, qui ont déterminé l'obliquité de l'écliptique d'après la position de cette ville, ont rendu célèbre un puits au fond duquel l'image du Soleil allait se peindre à midi, le jour du solstice d'été. Mais ce fait fut une cause d'erreur, parcequ'on ignorait le changement de l'obliquité, et que l'on continua longtemps à supposer Syène encore sous le tropique. Maintenant cette ville en est assez éloignée et le bord même du Soleil n'éclaire plus le fond du puits. L'ombre d'un Gnomon (*voir* ce mot) n'est aujourd'hui que la 400e de la hauteur au midi solsticial et par conséquent peu sensible, mais le fond du puits est entièrement dans l'ombre. Depuis 3000 ans l'obliquité a diminuée de 26' 3"; Syène est maintenant éloignée du tropique de 37' 23" et ne l'était alors que de 11' 20".

Figure de la Terre. Les anciens croyaient la Terre *plate* et limitée aux colonnes d'Hercule (montagnes situées des deux côtés du détroit de Gibraltar). De nombreux voyages, entrepris dans toutes les directions, ont fait reconnaître que la Terre n'est limitée sur aucun point; que la surface des mers et des continents est ronde; qu'un ciel analogue au nôtre répond à l'hémisphère qui nous est opposé, que la Terre a la figure d'un globe isolé de toutes parts dans l'espace et environné par le ciel. Quant aux aspérités dont la surface du globe est hérissée, l'élévation des montagnes, la profondeur des mers, elles sont tout à fait inappréciables relativement aux dimensions totales de la Terre. Les plus hautes montagnes ne s'élèvent pas à plus de 4000 toises au-dessus du niveau des mers, dont la profondeur n'excède point 3000 toises. Une boule de marbre d'un pouce de diamètre, *parfaitement polie*, vue au microscope, présenterait à la surface des inégalités beaucoup plus grandes que ne le sont relativement à la Terre les plus hautes montagnes, et la vapeur qu'un souffle pourrait y fixer serait trop épaisse pour représenter l'*atmosphère* jusqu'à la hauteur où se forment les nuages.

Dimension de la Terre; — *Mesure du méridien*; — *Aplatissement des pôles.* Les Grecs semblent avoir ouvert la voie aux recherches de ce genre. Possidonius ayant remarqué que la différence de Rhodes et d'Alexandrie en latitude était de 7° 1/2 où la 48e partie du cercle, en conclut que la circonférence de la Terre était 48 fois la distance d'Alexandrie à Rhodes; et cette distance étant, selon les itinéraires du temps, de 5000 stades, il assigna pour mesure à la circonférence de la terre, 240,000 stades. Mais comme nous ignorons la mesure, précise de ce stade, nous ne pouvons rien conclure sur la justesse de l'observation. Nous ne nous appesantirons pas non plus sur les travaux d'Eudoxe, d'Archimède, d'Erathostène; nous ne signalerons que leurs efforts pour arriver au même but. Leurs méthodes ne différaient que dans la manière dont ils commençaient par établir les latitudes, et aucun d'eux n'avait de mesure géodésique sur le terrain.

Les Arabes, à l'époque florissante du khalifat, essayèrent de mesurer un degré; mais

les données qui nous sont parvenues sur cette entreprise sont trop imparfaites, et les résultats même de la mesure ne sauraient être conciliés avec la vérité qu'au moyen d'évaluations peu sûres.

Plusieurs siècles s'écoulèrent avant que l'on entreprît en Europe de pareilles mesures, et ce ne fut qu'à partir du XVIIe siècle que les géomètres cherchèrent à acquérir des notions plus exactes sur la figure de la Terre. Newton, qui avait découvert la loi de la gravitation universelle, trouva, en partant de l'homogénéité et de la fluidité primitive de notre globe, que ce corps, en vertu de sa rotation diurne et des lois de l'hydrostatique, avait dû se renfler à l'équateur et s'aplatir aux pôles, et assigna à cet ellipsoïde de révolution un aplatissement de $\frac{1}{231}$. En 1617, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant la naissance de ce grand géomètre, *Snelluis* appliqua le premier les opérations trigonométriques à la mesure d'un arc du méridien, et détermina l'arc compris entre Berg-op-Zoom et Alkmaër. Peu d'années après, *Norwood* en Angleterre, *Mason* et *Dixon* en Pensylvanie, mesurèrent, par des procédés particuliers, des arcs de méridien, tous trop petits pour pouvoir en déduire, avec quelque certitude, la figure et les dimensions de la Terre. D'ailleurs, les instruments de géodésie dépourvus de lunettes étaient alors trop imparfaits. *Bradley* n'avait pas encore expliqué l'effet de l'aberration de la lumière sur la position des astres, et les lois de la réfraction atmosphérique n'étaient pas bien connues.

Des circonstances plus favorables se présentèrent sur la fin du XVIIe siècle. *Picard*, en adaptant aux instruments des lunettes et des micromètres, put mesurer avec plus d'exactitude que ses prédécesseurs l'arc du méridien compris entre Malvoisine et Amiens, arc qui fut continué jusqu'à Dunkerque et Collioure par *Cassini* et *Lahire* vers 1683. D'autres astronomes entreprirent des mesures semblables dans différentes parties du monde, et néanmoins le résultat de toutes ces mesures se trouva en rapport avec la théorie newtonienne. La Terre semblait être allongée aux pôles. Dans le but d'éclaircir ce point important, l'Académie des Sciences en 1735 envoya *Bouguer* et *La Condamine* au Pérou, *Maupertuis* et *Clairaut* en Laponie, pour y mesurer chacun de son côté un arc de méridien, et en 1740 François *Cassini* et l'abbé *Lacaille* vérifièrent la méridienne de France. Cette fois le résultat fut d'accord avec la théorie. Il fut bien constaté que, généralement, les degrés du méridien croissent de l'équateur au pôle. De nos jours les opérations faites au cercle polaire ont été vérifiées par *Swanberg* à l'aide des mêmes procédés que ceux dont *Delambre* et *Mechain* venaient de faire usage pour la détermination de la méridienne de France, destinée à procurer définitivement l'unité fondamentale du nouveau système métrique décimal.

Il y a peu d'années, le major *Lambton* a mesuré dans l'Inde, avec un soin extrême, un arc de méridien de plus de neuf degrés. Ces dernières mesures et toutes celles qui ont été entreprises depuis en Italie, en Allemagne et en Angleterre ont été couronnées du plus grand succès ; il résulte de leur combinaison que la Terre, abstraction faite des inégalités locales qu'elle présente souvent, est très-peu différente d'un ellipsoïde de révolution dont l'aplatissement est de $\frac{1}{305}$; que généralement les degrés des méridiens croissent de l'équateur aux pôles proportionnellement aux carrés des sinus des latitudes de leur milieu, et qu'enfin les dimensions de la Terre exprimées en mètres, ou en dix-millionnièmes du quart du méridien, sont :

Demi-grand axe	6,376,920
Demi-petit axe	6,356,076
Différence ou aplatissement.	20,844

Quart du méridien, 10,000,000 mètres ou 5,130,740 toises.

Indépendamment de ces diverses mesures d'arcs méridiens, on s'est occupé, depuis peu d'années, tant en France que dans d'autres pays, de la détermination de plusieurs arcs parallèles, parce que ces lignes concourent à faire mieux connaître la nature de la surface terrestre en un lieu particulier. Le plus remarquable de ceux-ci, par son étendue et par le succès des opérations délicates auxquelles il a donné lieu, est compris sous la latitude de 45 degrés, entre l'Océan et la mer Adriatique, et sa mesure, due à la fois aux ingénieurs géographes français et à des savants étrangers, révèle de grandes inégalités dans la figure des parallèles terrestres.

M. *Puissant* a discuté ce point important de la science dans le discours préliminaire de la *Nouvelle Description géométrique de la France* et dans un mémoire présenté à l'In-

stitut, recueilli dans le tome XIII des Mémoires.

La grandeur de tous les méridiens n'est cependant pas la même ; car, à mesure que les géomètres français proclamaient leurs mesures, des incertitudes naissaient. La différence des degrés équatorial, parisien et polaire, telle qu'elle résultait des opérations faites au Pérou, à Malvoisine et en Laponie, présentait des différences assez notables pour qu'on ne les attribuât pas simplement à la sphéroïdité de la terre. C'est surtout le géomètre italien *Frisi* qui a prouvé cette proposition. Prenant les douze meilleures mesures que l'on connût il y a trois quarts de siècle, il en forma le tableau suivant, et en tenant compte de la latitude sous laquelle avait été mesuré le degré :

NOMS DES PAYS.	LATIT. d'où l'on est parti.	Valeur trouvée pour le degré mesuré.	NOMS DES OBSERVATEURS.
Pérou.	0° 0	56 753 t.	Bouguer, La Condamine.
Cap de Bonne-Espér.	33 18 S.	57 107	Lacaille
Pensylvanie.	39 12 N.	56 888	Mason, Dixon.
États de l'Église. . .	43 1	56 979	Boscovich, Maire.
France.	45 51	57 048	Cassini, Lacaille.
Piémont.	44 44	57 137	Beccaria
France.	43 45	57 050	Cassini Lacaille.
Hongrie.	45 57	56 881	Liesganig.
Autriche.	48 43	57 086	Liesganig.
France	49 23	57 174	Picard Cassini.
Hollande.	52 4	57 045	De Thury, G. Cassini.
Laponie, ...	66 20	57 405	Maupertuis.

En essayant de calculer une courbe régulière dans laquelle ces 12 degrés pourraient entrer, *Frisi* les trouva tous trop grands ou trop petits. Les erreurs qu'il faudrait supposer dans les degrés pour les plier dans une ellipse régulière dont le grand axe serait au petit comme 231 : 230 s'élèveraient à plus de 100 toises par degré, et même, pour le degré de Hongrie, à plus de 200 toises. De plus, *Frisi* tenta de découvrir, par des combinaisons binaires et décimales multipliées, un terme moyen entre les divers aplatissements indiqués par les mesures. Mais, comme il n'avait pas pris soin de soumettre à une critique sévère les divers degrés du tableau, ses résultats ne purent être pris en considération ; car la mesure de *Maupertuis* fut prise très-négligemment et reconnue défectueuse ; et celles de *Liesganig* étaient entachées d'erreurs plus graves encore.

Il est curieux de remarquer qu'en comparant à la première des douze mesures les six qui doivent inspirer le plus de confiance, on obtient un résultat presque identique à celui que fournissent et les observations du pendule et les dernières mesures françaises. La différence des axes ou la valeur absolue de l'aplatissement étant prise pour limite, le 1er degré combiné avec

le 3e donne pour le grand axe	305	
le 4e	353	
le 7e	292	3
le 9e	290	4
le 10e	307	4
le 11e	270	
Total :	2018	1

et le grand axe moyen : $\frac{2018\ 1}{6} = 336\ 35.$

Le grand axe serait donc environ 336 fois la différence du grand au petit, et par conséquent la différence des deux axes serait 1/336 du grand.

Quelques personnes doutaient de la possibilité de mesurer avec exactitude parfaite un degré du méridien. Les erreurs auxquelles donnaient lieu les instruments que l'on possédait alors pouvaient s'élever à 3 ou 4″ pour l'arc céleste, ou 60 toises par degré terrestre. Une autre cause d'erreur venait désoler les géomètres.

C'était l'attraction des montagnes, que *Bouguer* remarqua au pied du Pitchintcha, par une déviation que le fil à plomb de son quart de cercle éprouvait en se portant vers cette montagne ; attraction que *Maskeline* a de nouveau constatée et mesurée avec soin en Écosse. Enfin, la durée des oscillations d'un pendule, qui dépend de l'intensité de la pesanteur, diminuait bien en allant de l'équateur au pôle, ainsi que l'exigeait le rapprochement des points du méridien et du centre de gravité de la Terre, plus voisine des pôles que des points de la circonférence de l'équateur ; mais les variations de cette durée, ou, ce qui en est la suite, les allongements qu'il fallait donner à la verge du pendule pour obtenir dans diverses latitudes la même durée d'une seconde dans les oscillations ne s'accordaient point avec l'aplatissement déduit de la mesure des degrés.

On soupçonna que la courbure du sphéroïde terrestre pourrait bien être sujette à quelques légères irrégularités. Un géomètre allemand, *Klügel*, fit une tentative ingénieuse : il démontra que tous les degrés mesurés d'une manière authentique, même celui de Lacaille, pouvaient entrer dans une ellipse régulière, pourvu seulement qu'on supposât une petite différence entre le petit axe

primitif de l'ellipse terrestre, et l'axe actuel de rotation. Mais dans cette hypothèse le grand axe du globe ne se trouvait plus exactement dans le plan de l'équateur, et d'ailleurs les lois de l'hydrostatique ne permettaient guère de penser que le sphéroïde terrestre fit sa révolution autour d'un axe différent de son petit axe.

Il était réservé à la France, qui avait donné la première, sur la mesure des degrés du méridien, des résultats précis, de porter cette mesure à un degré d'exactitude encore bien supérieur, au moyen du *cercle répétiteur* appliqué par *Borda* aux observations des longitudes en mer, et approprié aux observations à terre. Avec cet instrument et par une foule d'attentions minutieuses, ***Delambre*** et ***Méchain***, chargés de mesurer l'arc méridien compris entre Dunkerque et Barcelone, pour fixer la longueur du *mètre* qu'on a prise égale à la dix millionnième partie du quart du méridien, ont, à l'époque la plus orageuse de la révolution française, opéré avec une précision assez grande pour apercevoir, dans un arc plus long que ceux que l'on avait mesurés jusque-là, mais qui n'est encore que la dixième partie du quart de cercle, l'inégalité des degrés résultant de l'aplatissement de la Terre.

Le décroissement qu'ils ont remarqué semble annoncer des irrégularités dans la figure du méridien terrestre; la discussion approfondie à laquelle s'est livrée la commission des poids et mesures de l'Institut, composée de savants nationaux et de savants étrangers envoyés par leurs gouvernements respectifs pour prendre part à cette importante détermination, les a conduits à fixer l'aplatissement de la terre à $\frac{1}{334}$. Le méridien de France que MM. Biot et Arago, par un travail des plus pénibles, ont prolongé jusqu'aux îles d'Iviça et de Formentara, donne, si on le considère en lui-même, un aplatissement de $\frac{1}{309}$ qui, comparé à celui du Pérou, se réduit à $\frac{1}{334}$.

Le degré mesuré au cercle polaire par les académiciens français, en 1737, étant celui de tous qui donnait le plus d'aplatissement et s'écartait le plus des autres, on supposa une erreur, et on recommença l'observation, qui fut confiée à *Melander-Hielm*, savant astronome suédois, qui y employa ses élèves en faisant usage du cercle répétiteur. *Swanberg*, qui avait commencé l'opération avec *Melander*, la continua à la mort de celui-ci, et il a trouvé qu'à 66° 20' de latitude, le degré contient 57,188 toises, ce qui fait 231 toises de moins que ne l'avait donné la mesure de 1737.

C'est de l'ensemble des mesures françaises qu'a été tirée la longueur du *mètre*. Comme préalablement il avait été fixé que l'on prendrait pour unité de mesure la 10,000,000e partie du quart du méridien, et l'opération française amenait de conclure pour un axe de 90 degrés d'ellipsoïde régulier 5,130,740 toises, ou pour toute la circonférence de l'ellipsoïde 20,522,760, le mètre a été

$$\frac{513074\frac{1}{4}\text{ toises}}{1000000} \text{ ou } \left(\frac{20526760}{4000000}\right)\text{ toises,}$$

ou 443 lignes 296 millièmes de ligne, ou enfin 3 pieds 0 pouce 11 lignes 296 millièmes de ligne, et l'on rédigea le tableau des principales dimensions et mesures du globe.

Dimensions.	en toises.	en mètres.
1. Rayon d'équateur ou 1/2 grand axe de l'ellipsoïde	3,271,220	6,375,230
2. Rayon du pôle au centre, ou 1/2 petit axe.	3,261,432	6,356,088
3. Aplatissement du pôle ou excès du rayon équatorial sur le rayon polaire.	9,794	19,088
4. Rayon de la terre supposé sphérique, rayon moyen.	3,266,320	6,366,206
5. Circonférence de l'ellipsoïde sous le méridien de Paris.	20,522,960	39,999,867
6. Circonférence sous l'équateur.	20,543,717	40,039,948

Nous cessons ici cet aperçu général de la Terre et des divers phénomènes qui y ont rapport; nous entrerons dans de plus grands développements, au fur et à mesure que chaque partie de ce grand tout se présentera dans ce vocabulaire.

AD. vicomte de PONTÉCOULANT.

TERRE (LA) (*géol.*), ou plus exactement le *globe terrestre*, est l'un des moins volumineux des innombrables corps sphériques qui se meuvent d'une manière régulière et constante dans un espace pour nous sans limites; la *terre*, qui, pour un si grand nombre de ses habitants, est le monde, n'est, à vrai dire, qu'un atome de l'univers, de ce tout merveilleux dans ses parties comme dans son ensemble, dont on peut dire, en imitant ce que Pascal disait de la Divinité, qu'il est comparable à une sphère dont le centre serait partout et la circonférence nulle part.

Prudent appréciateur de sa faiblesse et de son impuissance, le sage a renoncé sans regret à vouloir connaître l'origine, le nombre, les rapports réciproques des myriades de corps qui se perdent, pour lui, dans l'immensité; mais, concentrant toutes ses facultés, réunissant tous ses moyens, il

n'a pas désespéré de pouvoir soumettre à ses observations et à ses calculs ceux d'entre ces corps que sa vue et ses instruments pouvaient suivre et mesurer. Parvenu à saisir les liens qui unissent entre eux ces derniers corps, à déterminer leur action mutuelle, à tracer les mouvements relatifs de chacun d'eux, si l'astronome considère quelquefois la terre et les astres le plus rapprochés d'elle comme formant un système complet qu'il désigne sous le nom de système solaire, parce que cet astre en est le centre et comme le dénominateur, il n'oublie pas que tous les efforts de la science n'ont conduit qu'à faire connaître l'un des rouages dont l'ensemble compose le grand œuvre de l'univers; œuvre indivisible, dont l'auteur a enveloppé la création mystérieuse et les lois immuables et éternelles sous un voile pour nous à jamais impénétrable.

C'est donc pour rechercher les propriétés que possèdent les seuls astres pour nous visibles, c'est pour analyser les divers mouvements dont ils sont doués, pour découvrir les lois auxquelles ils sont soumis, que l'intelligence humaine a atteint le terme qu'elle ne pourra peut-être jamais franchir dans la recherche des vérités physiques; les astronomes et les géomètres sont parvenus à connaitre, avec la plus rigoureuse exactitude, quels sont la forme, les dimensions, le volume, le poids, la marche, non-seulement de la *terre*, mais des autres planètes et du soleil lui-même. La distance qui existe entre chacun de ces corps, celle qui les sépare de nous, la direction, la vitesse de leur course, les phénomènes compliqués qui en résultent, rien de ce qui constitue l'histoire du système solaire n'a échappé à l'investigation des astronomes, dont la science est aujourd'hui la seule qui soit assez avancée et assez certaine pour fournir les moyens de prévoir d'une manière précise des événements à venir.

Il y a loin des connaissances positives acquises maintenant sur le système du monde aux idées grossières que les illusions des sens avaient fait naître d'abord. Dirigés par ces guides si souvent trompeurs, les premiers hommes regardaient la *terre* comme une surface à peu près plane et immobile, entourée de toutes parts par les mers et recouverte d'une voûte solide azurée, sur laquelle étaient fixées les étoiles, et que parcouraient périodiquement le soleil et la lune. A ces premières erreurs en succédèrent d'autres presqu'aussi éloignées de la vérité, mais qui, propagées et enseignées par des savants, n'ont résisté qu'avec peine aux démonstrations irrécusables des Copernic, des Newton; en effet, dirigés encore par des apparences, les anciens regardèrent longtemps le *globe terrestre* comme le centre immobile de l'univers, autour duquel et pour lequel se mouvaient les autres corps célestes.

Maintenant le vrai savoir a triomphé de l'ignorance et de la vanité de l'homme, en lui démontrant que sa demeure, loin d'être l'axe du monde, n'est pas même celui de la fraction minime qu'il a pu étudier, et que la *terre* n'est que l'une des plus petites des onze planètes soumises et subordonnées comme elle à l'action et au mouvement du soleil, autour duquel chacune se meut. (*Voyez* Astronomie, Système solaire et Système du monde.)

Parvenu à indiquer la place réelle que la *terre* occupe dans l'ensemble de l'univers, et à justifier ce que nous avons dit d'abord, qu'elle n'est qu'un atome de l'univers, nous ne nous occuperons plus que de constater quels sont ses caractères distinctifs et ses propriétés particulières.

La terre n'est pas une sphère régulière: c'est un sphéroïde déprimé vers chacun de ses pôles, de telle sorte que l'axe fictif autour duquel elle paraît tourner journellement est plus court de 1/309 environ que le diamètre opposé ou équatorial.

On sait, d'une manière non moins positive, que la terre se meut d'une manière constante dans l'espace, premièrement sur elle-même, et secondement autour du soleil; que la durée de sa rotation diurne est de 23 heures 56′ 4″, et celle de sa révolution périodique ou annuelle de 365 jours 6 heures 9′ 11″. Comme toutes les autres planètes du système solaire, elle ne décrit pas un cercle autour du soleil, mais une orbite elliptique; ses mouvements de rotation et de révolution sidérales se font également dans la même direction, qui est aussi celle de rotation du soleil, et le plan dans lequel elle se meut s'écarte peu de celui de l'équateur du soleil, ce qui lui est encore un caractère commun avec tes autres planètes. Il résulte de cet ensemble de rapports que, suivant toutes les probabilités, la cause qui a donné à la terre l'impulsion première dont ses mouvements ac-

tuels sont la résultante, par suite de la loi générale de l'attraction, est aussi celle qui a mis en mouvement tous les corps du système solaire.

Nous devons renvoyer, pour les détails, à l'article Système du monde, ne devant insister ici que sur les propriétés de la terre qui peuvent nous éclairer sur son origine et le mode de formation de son enveloppe.

Aux premières notions positives fondées sur les observations astronomiques, sur les opérations géodésiques et sur la marche du pendule, nous devons ajouter celles qui nous sont fournies par les expériences et les calculs des physiciens et des géomètres.

Bouguer, Maskeline, Plaifer, Cavendish, Laplace, s'accordent pour considérer la terre, prise dans son ensemble, comme un solide dont la pesanteur spécifique est quatre à cinq fois supérieure à celle de l'eau. De nouvelles expériences entreprises récemment en Angleterre, au moyen du pendule, porteraient même, dit-on, cette densité moyenne du globe jusqu'à 15, poids supérieur à celui d'un volume égal d'argent, de plomb et même de mercure, puisque l'argent pèse 10, le plomb 11, et le mercure 13.

Le globe terrestre possède une vertu magnétique générale; il se comporte, à l'égard de l'aiguille aimantée, comme l'aimant, dont les pôles, variables suivant les lieux, les temps, oscillent cependant toujours à peu de distance des pôles terrestres, qui sont les extrémités de l'axe de rotation diurne.

Suivant d'antiques opinions purement hypothétiques, la terre aurait dû son origine au feu, et elle aurait conservé une chaleur centrale. De nombreuses expériences, faites dans l'intérieur des mines d'Allemagne, d'Angleterre, de France, confirment ces premières idées et concourent toutes à prouver que la partie interne du globe est douée d'une chaleur propre, dont les effets, à peine appréciables aujourd'hui à sa surface, sont cependant assez sensibles à quelques pieds du sol pour que le liquide d'un thermomètre s'élève d'*un degré centigrade* environ par 30 mètres de profondeur.

Quelle que soit la cause originaire ou actuelle de cette chaleur interne, le fait de son existence était un des plus importants de l'histoire naturelle de la terre, et il devait être constaté par des expériences qui ne laissent aujourd'hui rien à désirer. (*Voy.* Température terrestre).

En effet, en admettant, d'après l'observation que fournit son état présent, que la terre (à une certaine époque) a possédé une chaleur propre, de beaucoup supérieure à celle quelle conserve ajourd'hui, chaleur qu'elle aurait perdue en partie, et qu'elle perdrait encore par un refroidissement continuel, on peut facilement, et d'une manière toute naturelle, expliquer un grand nombre de phénomènes géologiques qui sans cela présentent des problèmes insolubles.

Remarquons donc, comme un des résultats les plus importants des recherches géologiques, que l'expérience et les observations ont confirmé ce que la théorie des forces centrales avait révélé au génie de l'immortel Newton, c'est-à-dire : que la forme actuellement connue du sphéroïde terrestre est précisément celle qu'aurait prise une masse fluide ou molle, si elle eût été douée du mouvement propre à la terre. D'après cela, n'est-il pas raisonnable de présumer au moins, qu'à l'instant où la terre a pris sa forme définitive, elle était dans un état de mollesse qui a permis aux matières dont elle est composée d'obéir aux lois de la force centrifuge, pour produire l'élévation de la zone équatoriale et l'abaissement des pôles ?

Si, par la forme de la terre et la nature de ses mouvements, nous sommes autorisés à admettre la fluidité de sa substance primitive, les expériences qui nous prouvent que la terre possède encore une chaleur propre, croissante de sa circonférence en allant vers son centre, ne nous conduisent-elles pas tout naturellement à attribuer au calorique l'état de mollesse originaire, et à considérer la solidification actuelle du premier sol comme une conséquence nécessaire du refroidissement?

Cependant ne présentons encore que comme une hypothèse l'existence d'une chaleur d'abord plus grande qui aurait diminué graduellement par le refroidissement, mais avouons que cette hypothèse est fondée sur des faits positifs et sur des raisonnements admissibles.

Pour arriver à bien faire concevoir la distinction qu'il importe d'établir entre le corps planétaire primitif et l'enveloppe compliquée dont ce corps s'est trouvé revêtu accessoirement et à des époques successives, nous avons besoin de raisonner d'après cette supposition :

Admettons que la masse planétaire a été molle, et que c'est au calorique interposé entre les molécules de ses parties constituantes qu'elle a dû son état de mollesse; le calorique cherchant à s'échapper dans l'espace, les parties les plus extérieures de la masse en fusion ont été les premières refroidies; un certain degré d'abaissement de température est arrivé où ces parties extérieures ont dû devenir solides; car la solidification a dû, comme le refroidissement, se propager de la circonférence au centre, et cela dans un rapport tel qu'il n'est nullement difficile de concevoir que la surface d'une masse comme est celle de la terre a pu être durcie, solidifiée, figée et même refroidie, tandis qu'à quelques toises de profondeur l'incandescence la plus vive a pu subsister. Tel est, au moins, ce que prouvent les expériences directes faites déjà par *Buffon*, et qui, dans ces derniers temps, ont été soumises aux calculs les plus rigoureux, par l'un des plus célèbres mathématiciens de notre époque, par *Fourrier*, qui a cherché à déterminer exactement, par l'analyse, les lois du refroidissement d'un corps sphérique analogue à la terre.

Les volcans actuels nous présentent de semblables phénomènes. On sait que certains courants de laves fondues, rejetées par l'Etna ou le Vésuve, conservent une chaleur excessive, une vive incandescence et leur fluidité même pendant plusieurs années après que leur couche extérieure figée est presque à la température de l'air environnant. On peut marcher impunément sur des coulées récentes dont le mouvement n'est pas arrêté, et dans les gerçures, les fentes desquelles on ne peut introduire un bâton à la profondeur de quelques pouces sans qu'il ne prenne feu aussitôt. D'après cela il est facile de concevoir, en admettant comme certain un accroissement de température de 1° par 30 mètres de profondeur, comment, le sol étant à 0 de glace, on aurait 100° ou la chaleur de l'eau bouillante à 5,000 mètres ou moins d'une lieue; et si, comme on doit le présumer, l'accroissement de température se fait dans une progression géométrique, il faudrait pénétrer à moins de vingt lieues pour trouver une chaleur plus que suffisante pour fondre les corps que nous regardons comme les plus réfractaires.

L'histoire astronomique de la terre se termine, pour ainsi dire, à l'époque où (dans notre supposition) une première pellicule solide enveloppe le sphéroïde; alors la planète est constituée, ses relations avec les autres corps célestes sont fixées; sa forme, ses dimensions, le rôle qu'elle joue dans le système de l'univers sont définitivement déterminés; elle obéit pour toujours à des lois générales qui nous paraissent devoir être immuables; tous les événements qui pourront avoir lieu à sa surface, tous les accroissements que cette surface pourra recevoir, toutes les pertes qu'elle pourra éprouver, toutes les productions dont elle pourra se couvrir seront des faits sans conséquence, inaperçus, étrangers, et dont les astronomes ne pourront tenir compte, parce qu'ils sont trop minimes comparés aux grands faits de l'histoire de l'univers, et qu'ils ne peuvent en aucune manière en troubler l'ordre et l'harmonie.

Mais ces mêmes faits, survenus à la surface de la terre depuis le premier encroûtement de sa masse fluide, les changements que cette surface a pu éprouver, les bouleversements qui l'ont agitée, la production et la destruction alternatives de matériaux différents et d'êtres nombreux, sont des faits qui grandissent aux yeux du géologue, parce qu'il les compare à ceux de l'histoire de l'homme, et ce sont ces faits dont la recherche et l'explication constituent essentiellement la science dont il s'occupe. Ainsi donc, là où finit l'histoire astronomique de la terre, commence réellement l'histoire géologique de ce corps.

Pour le géologue qui ne veut pas s'écarter des règles tracées par une saine philosophie, les événements fabuleux doivent commencer au moment où les causes et les effets qui agissent et sont produits maintenant autour de lui cessent de pouvoir s'appliquer par analogie aux phénomènes qui ont précédé les phénomènes actuels.

Afin de mesurer jusqu'où peuvent s'étendre nos recherches, et de bien comprendre ce qui a lieu autour de nous, nous prendrons un exemple.

Le sol que nous habitons n'est point uniforme; il n'est personne qui n'ait présentes à la mémoire les différences de niveau qu'offrent les montagnes, les collines, les plaines; personne qui ne connaisse la position respective des terres habitables avec les mers ou les grandes masses d'eau qui occupent et couvrent les parties basses, et qui sont par

conséquent bordées de toutes parts par des terrains élevés qui les dominent et les enferment; chacun a remarqué que de la surface de ces eaux rassemblées, des vapeurs s'élèvent sans cesse dans les airs, où elles se réunissent sous la forme de nuages, pour retomber bientôt en brouillard, en pluie, en neige ou en glace, soit sur les plaines, soit, en plus grande abondance, sur les montagnes; elles imbibent, pénètrent, sillonnent le sol; elles descendent des lieux élevés sous forme de sources, de torrents, dont la réunion produit des rivières, puis des fleuves qui reportent à la mer les eaux que l'évaporation lui avait enlevées et qu'elle lui enlève sans cesse.

Que se passe-t-il pendant cette admirable circulation indispensable à la vie, et sans laquelle la surface du globe serait aride et inhabitable?

Dégradées par les influences atmosphériques et par les eaux pluviales et courantes, les montagnes et les substances terreuses fournissent continuellement des fragments, des matières pulvérulentes plus ou moins fines, plus ou moins dures, qui, dissoutes, entraînées et charriées d'abord par les torrents, les rivières et les fleuves, sont bientôt, par mille causes diverses, précipitées ou déposées en un lieu quelconque, soit sur le lit, soit sur les rives des courants continentaux, soit enfin dans la mer. Une couche de matière variable par sa nature et sa puissance, suivant la nature du terrain dont elle provient, et suivant l'agent qui l'a entraînée, va recouvrir, en quelques points, le sol extérieur qui existait précédemment; avec les matériaux fournis par les montagnes, par les collines, par les plaines ravinées, les eaux entraînent encore des débris de plantes, des parties de différents êtres organisés, et même des animaux entiers qu'après un certain temps elles déposent également quelque part; incessamment un nouveau dépôt va couvrir celui précédemment formé, et une succession de causes et d'effets semblables se succéderont tant qu'il existera des parties élevées et des parties basses, et tant que les eaux circuleront des unes vers les autres.

A ces causes, à ces effets simples se joignent encore, sous nos yeux, des phénomènes plus compliqués, moins généraux; ici, par exemple, un lac élevé rompt les digues graduellement abaissées qui retenaient ses eaux, et celles-ci s'écoulent avec rapidité et violence sur le sol inférieur qu'elles ravinent ou qu'elles recouvrent, selon les circonstances accidentelles; là, des matières fondues sortent avec fracas des flancs d'un volcan dont la cime lance des pierres, des cendres, des boues qui vont couvrir la surface du sol environnant de couches épaisses; presque chaque jour des contrées fertiles et des villes puissantes sont détruites et englouties par suite des secousses violentes qui brisent et disloquent ce même sol.

Après avoir constaté ces faits de l'ordre actuel qui prouvent que la terre se revêt tous les jours, sous nos yeux, d'enveloppes nouvelles, si nous soulevons, par la pensée, les dernières de celles-ci pour étudier la nature de celles qu'elles recouvrent, nous retrouvons des dépôts analogues, et nous ne pouvons douter que les mêmes circonstances n'aient présidé à leur formation. Chaque feuillet qu'il nous est permis de soulever ainsi laisse à découvert un autre feuillet plus ancien, et ce n'est qu'en examinant d'une manière plus spéciale chacun de ces feuillets, pour les comparer entre eux, que nous pouvons saisir quelques-unes des différences qu'ils présentent, soit dans leur nature, soit dans leur structure, soit surtout dans l'absence ou la présence de vestiges de corps organisés et dans les espèces de ces corps que la plupart renferment. — Plus nous pénétrons avant dans cette enveloppe feuilletée, plus nous apercevons de différences dans les causes productives, et plus nous avons besoin de suivre le fil de l'analogie.

Dans les couches superficielles nous reconnaissons facilement les restes d'êtres semblables à ceux qui habitent avec nous le même climat; dans les dépôts que les derniers recouvrent, nous ne voyons plus que des vestiges de plantes et d'animaux analogues à ceux de climats beaucoup plus chauds; puis, plus profondément, les végétaux, les animaux enfouis rappellent des races qui nous sont inconnues, jusqu'à ce que nous arrivions, toujours en nous enfonçant dans le sol, à des assises qui ne renferment plus rien qui annonce une organisation. Ces très-anciens feuillets de l'enveloppe terrestre contiennent encore cependant des fragments brisés, usés, roulés, de pierres préexistantes, et tout nous prouve que, comme les dépôts les plus modernes, elles ne sont que le produit de la destruction

d'un sol plus ancien, charrié et formé par les eaux.

Alors, si nous voulons rechercher les débris de ce sol primordial en partie détruit ou recouvert, nous ne trouvons plus en lui des caractères qui annoncent la même origine, la même formation. Partout où nos recherches peuvent se poursuivre assez avant, nous rencontrons, sous tous les sédiments successifs dont nous venons de parler, des substances pierreuses de même sorte sur les points les plus distants du globe; elles s'y présentent aux observateurs avec le même aspect, la même composition générale, la même associatiou de parties cristallisées simultanément, ne laissant voir dans leur tissu aucun indice de substance solide préexistante, étant rarement disposées par lits, par strates, mais constituant le plus souvent de grandes masses irrégulières; enfin nous arrivons aux anciennes roches granitoïdes.

Une autre analogie que celle qui nous a guidés précédemment et nous a expliqué la formation des dépôts sédimenteux peut nous donner quelques idées sur le mode de formation de ce sol primordial, car, si nous étudions la nature des matériaux dont il se compose, nous verrons que certains au moins ont les plus grands rapports avec quelques-uns des produits rejetés fondus par les volcans et devenus solides par le refroidissement.

N'allons pas plus loin. — Nous avons atteint le but que nous nous étions proposé; nous sommes arrivés, en partant de l'époque actuelle, à celle où s'est terminée l'histoire astronomique de la terre.

Nous avons vu la masse fluide s'envelopper d'une écorce durcie, oxydée par le refroidissement; après avoir successivement soulevé tous les feuillets qui nous cachaient ce sol primordial, nous reconnaissons dans ce sol une matière analogue à celles qui ont été fondues puis refroidies. C'est ici qu'il faut poser la limite entre ce qui appartient à la masse originaire du sphéroïde terrestre et ce que l'on désigne, pour essayer de se faire comprendre, sous les noms d'enveloppe, d'écorce, d'épiderme terrestre.

Les détails et les explications précédentes peuvent suffisamment justifier l'emploi de ces dernières expressions.

Il n'est pas nécessaire de faire observer que cette limite entre la masse planétaire et son enveloppe est plutôt conventionnelle que réelle, et qu'il faut la considérer comme le point de séparation entre ce que nous connaissons et pouvons étudier de la structure du globe, et ce qui, au contraire, sera toujours soustrait à notre investigation.

Ainsi, l'*enveloppe* ou écorce terrestre doit s'entendre de toute l'épaisseur du *sphéroïde terrestre* qu'il est possible d'étudier directement, et dont la formation semble par analogie avoir eu lieu d'une manière successive, tandis que tout ce qui est au delà de notre portée appartient au noyau primitif du *globe*, sur l'origine duquel nous ne pourrons jamais former que des conjectures plus ou moins hypothétiques. (*Voy.* les articles Sol, Terrains, Formations, Roches, Fossiles et Géologie.) C. Prévost.

TERRE (tremblements de). Il ne se passe peut-être pas de jour sans qu'un point quelconque de la surface de la terre ne soit agité par des secousses plus ou moins violentes, qui ont leur source dans le sol même; ces mouvements intérieurs ont parfois des conséquences terribles; des contrées étendues sont bouleversées de fond en comble, des montagnes s'écroulent et s'abîment, tandis que d'autres semblent s'élever du milieu des plaines; des villes florissantes sont détruites, des milliers d'hommes et d'animaux périssent; la mer agitée submerge les plages qu'elle laissait précédemment à sec, et quelquefois, dans le même temps, elle abandonne pour toujours des parties de son fond. Les annales de tous les peuples rendent témoignage de semblables événements, attribués dans tous les temps aux tremblements de terre, qui, de nos jours, donnent encore lieu aux mêmes phénomènes.

La cause d'effets aussi généraux et aussi constants ne peut être locale et accidentelle; elle doit se rattacher à l'histoire générale de la terre et tenir à son état intérieur; d'une autre part cependant il est évident que, dans quelques cas, des causes secondaires produisent aussi dans le sol des secousses que l'on peut confondre avec les mouvements de terre profonds. Par exemple, un grand éboulement, comme ceux qui sont si fréquents dans les pays de montagnes, le retrait que prend une coulée de lave qui se refroidit à la surface des cônes volcaniques, peuvent, mais dans un rayon circouscrit, remuer le sol superficiel assez violemment pour simuler de véritables secousses de tremblement de terre.

Les pays de montagnes, les îles et surtout les contrées volcaniques sont plus fréquemment exposés aux tremblements de terre; on remarque aussi que, dans la même contrée, les phénomènes sont constamment très-différents, en raison de la nature des dépôts superficiels, suivant que ces dépôts sont plus ou moins résistants et propres à faciliter ou à atténuer la transmission d'un choc; c'est ainsi qu'en Sicile certaines villes, situées dans des plaines ou même sur des collines élevées, composées de nombreux strates de calcaire et surtout d'argile, sont à peine agitées par des secousses qui, à peu de distance, bouleversent d'autres villes placées sur des roches solides; les mêmes observations ont été faites à la Jamaïque, où des tremblements de terre, très-violents dans les montagnes centrales, semblent s'arrêter au point de contact des dépôts d'atterrissement qui s'étendent du pied de celles-ci jusqu'aux rivages de la mer.

Très-souvent les tremblements de terre les plus forts ont lieu subitement, sans être annoncés par aucun bruit ou tout autre signe; quelquefois, au contraire, ils sont précédés et accompagnés de bruits sourds et profonds et de changements dans l'état de l'atmosphère dont les animaux même ont la conscience et paraissent effrayés. Presque toujours une secousse est suivie d'une ou plusieurs autres secousses qui se succèdent à quelques secondes ou minutes d'intervalle; ces secousses, qui généralement ont lieu dans une direction constante, se renouvellent, dans une même localité, pendant des jours, des mois et des années entières; le mouvement que l'on éprouve à la surface du sol n'est pas toujours celui qui semblerait devoir résulter d'un choc dans une direction déterminée: ce sont des mouvements comme ondulatoires en sens opposés, ou de trépidation, de tournoiement, d'élévation et d'abaissement, etc. Aussi les effets de dévastation à la surface du sol sont-ils très variés; ils se propagent quelquefois sur des lignes d'une très-grande étendue, tandis que, dans d'autres cas, ils sont limités dans des espaces très-circonscrits; c'est ainsi, comme on le sait par un grand nombre de relations, que le célèbre tremblement de terre qui, en 1755, détruisit la ville de Lisbonne et renversa Maroc, ainsi qne d'autres cités du nord de l'Afrique, fut ressenti en Islande, au Groënland et jusque dans le nord de l'Amérique; au contraire, en 1783, le bouleversement de la Calabre ne s'étendit pas sur plus de vingt lieues dans un sens et de quinze lieues dans l'autre. On trouve, dans un rapport officiel, fait à la suite de ce dernier événement par une commission de l'Académie royale de Naples, la relation aussi exacte qu'intéressante des gigantesques et déplorables effets qu'il produisit: le sol fut coupé par des crevasses de plus de cent mètres de large sur un mille de long; des maisons et leurs habitants disparurent dans des gouffres de deux ou trois cents pieds de profondeur; de ces cavités sortirent des eaux boueuses, et il en résulta des lacs, tandis que, sur d'autres points, les cours d'eau, barrés par des éboulements ou par des parties relevées du sol, s'accumulèrent dans des bassins nouveaux plus ou moins étendus, qui, se vidant après avoir rompu leurs digues, ravagèrent les contrées inférieures. Ces tableaux peuvent d'autant mieux donner une idée des événements qui, sur une plus grande échelle, ont fréquemment agité la surface de la terre et ont si souvent changé son relief, qu'ils paraissent être le résultat des mêmes causes, et que les effets que nous voyons se produire encore en notre présence sont, pour ainsi dire, la suite de ceux qui ont eu lieu aux divers âges de la terre. Ne pouvant entrer ici dans des détails qui deviendraient nécessaires pour établir cette vérité et pour faire voir les relations qui existent entre les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et la formation des montagnes, il suffit, pour donner une idée principale de la cause des tremblements de terre, de considérer hypothétiquement ces trois ordres de phénomènes comme étant le résultat de l'état originaire de la terre et de son état actuel. Si, comme des géologues sont conduits à le snpposer, sa masse planétaire a été molle et incandescente, si un premier sol s'est formé par le refroidissement autour de la masse planétaire encore malléable, le premier sol consolidé s'est fendu en continuant à se refroidir; les matières sous-jacentes, sortant par les premières fentes, ont donné lieu aux premières éruptions ou épanchements volcaniques, et enfin les bords des fentes déplacées, les arêtes ou plis produits par les contractions et les dislocations du sol ont changé et modifié le premier relief de celui-ci, et constitué les premières lignes saillantes on chaînes de montagnes; une suite d'ef-

fets analogues, qui se sont produits depuis la consolidation d'un premier sol, continueront à se produire tant que la partie extérieure solide de la terre ne sera qu'une pellicule mince recouvrant une matière non consolidée, et que la masse intérieure comme son enveloppe tendront à diminuer inégalement de volume en se refroidissant. D'après ces considérations, la plupart des tremblements de terre peuvent être considérés comme produits au moment où des fissures s'établissent et se propagent dans le sol; quelques-uns sont au contraire aussi comme des effets de tassement entre les parties de ce même sol depuis longtemps fissuré. Par cette simple explication on peut se rendre compte des nombreuses particularités que présentent les tremblements de terre, en distinguant toujours l'effet fondamental, qui équivaut à un choc unique ou répété, des effets secondaires, dus à la nature, la résistance et la forme des matières à travers lesquelles les chocs se propagent. (*Voy.* VOLCANS. SPHEROÏDE TERRESTRE.)

C. PRÉVOST.

TERRE (*agriculture*). La terre, considérée dans ses rapports avec l'art agricole, en est la matière première indispensable. Il n'existe point, à proprement parler, de *terre* totalement impropre à la culture; partout où il y a de la terre, quelque mauvaise qu'elle soit, il est possible de provoquer une végétation utile à l'homme d'une manière quelconque. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y ait pas bien des terres dont les produits ne paieraient pas les frais de culture; mais ces terres, même les plus ingrates, peuvent toujours servir de pâturages aux bêtes à laine; ces pâturages peuvent être rendus moins maigres à peu de frais par l'agriculteur éclairé : cela seul est une culture; nous pouvons donc poser en fait que *toutes les terres* sont ou peuvent être du domaine de l'agriculture.

La nature de la terre cultivable peut varier à l'infini; elle offre, en général, assez d'uniformité dans les plaines; mais sur les pentes des coteaux, dans les pays accidentés, des terres de nature tout à fait opposée se rencontrent fréquemment à côté l'une de l'autre, et cela dans le même champ, sur le prolongement du même sillon.

Parmi les causes générales qui déterminent la nature des terres, les plus puissantes sont celles qui ont présidé à la formation des terrains sur lesquels repose la couche arable. Bukland, pour rendre plus sensibles les effets de ces causes, suppose que trois voyageurs étrangers, débarquant pour la première fois en Angleterre, à la pointe de Cornwall, partent ensemble de ce point pour traverser ce pays du sud au nord, par trois routes différentes; le premier ne perd pas de vue les côtes de la mer d'Irlande; il marche de rocher en rocher, à travers une contrée sauvage qui repose tout entière sur le granite ou d'autres terrains primitifs; le second parcourt le centre du pays, à égale distance entre la mer d'Irlande et la mer du Nord; il traverse des plaines à perte de vue, reposant sur des bancs calcaires de différentes natures; le troisième enfin suit les côtes de la Manche et celles de la mer du Nord; le sol qu'il parcourt est supporté par des gneiss, des ardoises, des schistes et des grès houillers; il rejoint les deux autres sur les frontières d'Écosse. Chacun de ces trois voyageurs juge de toute l'Angleterre par ce qu'il en a vu sur sa route. C'est, dit le premier, une contrée stérile et rocailleuse. Le peuple anglais est un peuple de pasteurs, qui garde de maigres troupeaux dans d'assez maigres pâturages.

L'Angleterre, dit le second, est le plus fertile pays du monde; je n'y ai vu que de riches moissons et de grasses prairies; je n'y ai rencontré que des bouviers et des laboureurs.

Je n'ai vu, dit le troisième, rien de tout cela. L'Angleterre est un pays si stérile que ses habitants mourraient de faim s'ils ne s'embarquaient comme matelots, et s'ils ne creusaient la terre pour en extraire du fer et de la houille; c'est un peuple de marins et de mineurs.

Ces trois voyageurs diraient tous trois la vérité. Cette hypothèse peut déjà donner une idée des rapports de la constitution géologique d'un pays avec la constitution de la couche arable, et, par un enchaînement inévitable, avec la condition de ceux qui vivent dessus.

La superficie du sol constituant la couche arable est, en effet, formée essentiellement des débris des terrains ou roches sur lesquels elle repose. Quelques-unes de ces roches, naturellement peu cohérentes, comme les schistes et les calcaires friables, ont dû, par le seul effet de leur contact avec l'atmosphère et des variations de la tempéra-

ture, se déliter à leur surface, comme nous le voyons sur le flanc des roches semblables exposées à l'air, et donner naissance à une couche de débris terreux; mais, avec le temps, un effet analogue se produit sur les roches en apparence les plus inaltérables. Elles se couvrent d'abord de lichens pour ainsi dire microscopiques : c'est la végétation réduite à sa plus simple expression; ces lichens, par l'humidité qu'ils entretiennent à la place où ils se sont fixés, altèrent plus ou moins le rocher qui les porte, puis ils meurent et se décomposent; il en résulte un premier mélange de débris de roches et de débris de végétaux, sur lequel vivront et mourront, à leur tour, d'autres végétaux moins incomplets; sur ces végétaux vivront des insectes d'abord, puis des animaux plus complets qui mourront à leur tour, et dont les débris s'ajouteront à la masse du sol; débris de roches, débris de végétaux, débris d'animaux, telle est la base de toutes les terres cultivables; elles sont d'autant plus fertiles, à part leurs autres éléments, qu'elles sont plus riches en restes décomposés de végétaux et d'animaux; ces restes, sous le nom d'*humus* ou *terreau*, font partie obligée de toute terre propre à la culture.

La connaissance de ces premiers faits, relatifs à la formation des terres, suffit pour expliquer pourquoi, sur les terrains fortement inclinés, la couche de terre cultivable a moins d'épaisseur que dans les vallées où l'action des eaux pluviales tend à accumuler à la longue la terre enlevée aux flancs des coteaux environnants.

Trois principaux éléments servent de base à la nomenclature des terres considérées sous le point de vue agricole : l'alumine, la silice et la chaux. L'alumine constitue, partout où elle domine, un sol susceptible de former une pâte avec l'eau sans se laisser traverser par elle; c'est ce qu'on nomme communément *argile*. La silice se rencontre souvent sans mélange sous forme pulvérulente; on la nomme alors vulgairement *sable*. La chaux, combinée avec divers acides, constitue diverses substances usuelles, le gypse ou plâtre et la craie sont les plus répandus; ces diverses dénominations ont donné naturellement naissance aux noms des différentes terres cultivables; elles rentrent toutes dans trois grandes divisions : 1° *terres alumineuses* ou *argileuses*; 2° *terres siliceuses* ou *sableuses*; 3° *terres calcaires*. Chacune de ces divisions admet un nombre infini de subdivisions.

Terres argileuses. La terre argileuse, où l'alumine entre pour plus d'un tiers, est aussi connue sous le nom de terre glaise. Les proportions de ses éléments sont très-variables; selon la quantité d'alumine qu'elle renferme, elle prend le nom d'argile plastique, de terre à potier, de corroi; ses propriétés les plus remarquables consistent à retenir l'eau, et à prendre, par l'exposition à une haute température, la dureté de la pierre; les terres dont on fait les briques, la poterie, la faïence, sont des argiles plus ou moins pures.

L'argile pure, par sa trop grande consistance et son défaut de perméabilité, est absolument impropre à la culture; amendées par le sable, la marne, la chaux à très forte dose, les terres argileuses passent à l'état de *terres fortes;* elles prennent le nom de *terres franches* quand le sable et l'argile s'y trouvent unis dans de justes proportions; elles ne gardent en cet état, de toutes les propriétés de l'argile pure, que celle de retenir longtemps l'eau des pluies et de durcir par l'action prolongée de la sécheresse; de là le proverbe : *bonnes terres, mauvais chemins.*

Le fer, le sable ou la chaux se trouvent toujours en plus ou moins grande quantité dans les terres argileuses; les trois principales subdivisions des terres argileuses sont nommées pour cette raison: terres *argilo-ferrugineuses*, *argilo-siliceuses* et *argilo-calcaires*.

Terres argilo-ferrugineuses. Celles dans lesquelles l'oxyde de fer entre pour une trop forte proportion sont en général très-difficiles à cultiver et à peu près complétement stériles. Les agriculteurs anglais, dont l'opinion est fondée sur une pratique éclairée, regardent les divers oxydes de fer comme un véritable *poison* pour les végétaux, et c'est pour cette raison que les boues provenant du balayage des villes, connues dans toute la Grande-Bretagne sous le nom de fumier de police (*police manure*), sont dédaignées par les plus habiles agriculteurs. La quantité considérable de fer qui s'y trouve mêlée, par suite du frottement des roues ferrées des voitures sur le pavé des villes, suffit pour ôter à cet engrais presque toute sa valeur.

Les terres argilo-ferrugineuses qui ne sont pas impropres à la culture ont besoin d'être fréquemment amendées avec la marne calcaire et le sable; elles ne produisent que

sous la condition d'être abondamment fumées.

Terres argilo-siliceuses. Ces terres, lorsque leurs éléments principaux, l'argile et le sable, y balancent réciproquement leurs inconvénients, sont au nombre des meilleures terres dont l'agriculture dispose. Les terres argilo-siliceuses sont considérées comme *terres fortes* quand elles contiennent à peu près un tiers de sable et deux tiers d'argile; elles prennent le nom de *terres franches* quand elles contiennent moitié d'argile et moitié de sable.

Terres fortes. Elles sont très-coûteuses à cultiver, et les récoltes qu'elles portent sont plus sujettes que sur tout autre terrain à souffrir des variations extraordinaires de la température; elles n'ont qu'un moment, qu'il faut saisir, pour être labourées d'une manière convenable et profitable. Souvent, dans les années trop sèches ou trop pluvieuses, ce moment n'arrive pas; alors les terres fortes, mal labourées, mal ameublies au moment des semailles, ne donnent que des produits à peine suffisants pour couvrir les frais de culture. Les plantes fourragères, principalement la luzerne et le trèfle, corrigent à la longue une partie des défauts des terres fortes; la culture de ces plantes est la plus avantageuse de toutes sur ces terrains, quand la couche arable offre une épaisseur suffisante.

Terres franches. Ce sont les meilleures de toutes, quand elles ne se rapprochent pas trop de la nature des terres fortes, les engrais en quantité modérée y produisent plus d'effet qu'on n'en obtient d'une fumure très-abondante dans les terres fortes; il n'y a pas de végétaux cultivés qu'on ne puisse leur demander conformément au climat. Les terres les plus fertiles de Seine-et-Marne (ancienne Brie) sont des terres franches.

Terres argilo-calcaires. Ces terres peuvent être presque aussi fertiles que les terres franches, quand l'argile en forme les quatre dixièmes, le sable trois dixièmes, et le carbonate de chaux trois dixièmes; c'est la proportion d'une partie des bonnes terres des départements de l'Oise et de l'Aisne. Mais quand la chaux est unie à l'argile sous forme de marne calcaire, sans être corrigée par une quantité suffisante de sable, la terre argilo-calcaire qui en résulte devient plus mauvaise et plus difficile à cultiver que les terres fortes les plus rebelles à la culture; il lui faut une température à souhait, telle qu'on l'obtient rarement dans les pays tempérés de l'Europe, pour qu'elle donne des récoltes satisfaisantes. Le sable est l'amendement qui produit le plus d'effet dans les terres de cette nature; elles ont besoin plus que toute autre d'être assainies par de nombreuses rigoles d'égouttement.

Terres siliceuses. Les terres où la silice domine possèdent par-dessus toutes les autres l'avantage, plus apprécié de nos jours qu'il ne l'était autrefois, de se travailler en tout temps avec la plus grande facilité, et d'exiger moins de frais de culture que toute autre nature de terre cultivable. Ces avantages des terres siliceuses sont balancées par plusieurs inconvénients dont le plus grave consiste dans leur excessive perméabilité; l'eau ne fait, pour ainsi dire, que les traverser sans s'y arrêter. Aussi les terres siliceuses ne sont réellement fertiles que sous un climat favorisé par des pluies fréquentes en été. Les terres de la Belgique, si célèbres par leur fertilité, sont en grande partie des terres siliceuses, où, sous un climat moins humide, l'agriculture la plus savante n'obtiendrait rien ou presque rien. L'eau est pour les terres siliceuses plus nécessaire encore que l'engrais; ces terres sont d'une admirable fertilité, même sous les climats les plus chauds, quand il est possible de les arroser. Les plantations de grands arbres autour des héritages, et la division du sol en compartiments de peu d'étendue, entourés de hautes et fortes clôtures de haies vives, concourent à la fertilité des terres siliceuses en prévenant les fâcheux effets de l'évaporation.

Les terres siliceuses se subdivisent en terres *silico-argileuses*, terres *granitiques*, terres *volcaniques*, et terres *de bruyère*.

Terres silico-argileuses, ou sablo-argileuses. Elles se rapprochent beaucoup des conditions des terres franches quand le sable n'y domine point avec excès. Bien des terres de cette subdivision, qui portent tous les ans des récoltes très-satisfaisantes, ne produisent qu'en raison directe des engrais qu'on leur confie; les plantes n'y vivent qu'aux dépens du fumier auquel la terre sert simplement de support; dès que tout le fumier est absorbé, il ne vient plus rien. Ces terres n'en sont pas moins dignes de culture; elles sont même préférées par beaucoup d'agriculteurs habiles à d'autres terres meilleures en apparence; aussi dit-on communément

qu'un fermier ne fait ses affaires que dans une terre ou très-bonne, parce qu'elle rapporte beaucoup, ou très-mauvaise, parce qu'il l'a presque pour rien et qu'il sait en tirer parti.

La meilleure qualité de terre silico-argileuse est celle que les débordements des rivières déposent sur leurs rives pendant les inondations; on la désigne plus particulièrement sous le nom de terre limoneuse. Ces terres, lorsqu'il est possible de s'en procurer, et que les moyens de transport ne manquent pas, sont, pour les terres trop maigres, le meilleur amendement. Les terres d'alluvion de l'embouchure des grands fleuves, notamment les deltas du Nil (Egypte) et du Pô (Italie), sont des terres limoneuses à base de silice et d'argile.

Terres granitiques. Les sables provenant de la décomposition des roches granitiques sont au nombre des terres les plus stériles; les terres reposant sur le granite sont maigres et froides; la végétation y commence et y finit de bonne heure; elles ont plus que toute autre nature de terre besoin d'engrais très-animalisés. Les terres granitiques sont éminemment propres à l'établissement des pâturages et des prairies naturelles, partout où le sol est susceptible d'irrigation. Ce moyen d'utiliser les terres granitiques s'accorde mieux que tout autre avec la condition des populations rares et pauvres qui vivent dessus; il exige peu de travail et presque point de frais de culture; il permet d'élever beaucoup de bétail et de reporter, sur une petite étendue de terre labourée, l'engrais produit au moyen du fourrage des prairies. L'argile et une quantité modérée de chaux produisent beaucoup d'effet comme amendement sur les terres granitiques.

Terres volcaniques. Les terrains de cette espèce soumis à la culture ne sont jamais d'une grande étendue; ils ne se rencontrent, en France, que dans les vallées des montagnes de l'Auvergne et de la chaîne des Cévennes. Quoique leur composition chimique ne diffère que fort peu de celle des terres granitiques, la silice formant la base des unes comme celle des autres, les terres volcaniques sont cependant, avec très-peu d'engrais, aussi fertiles que les terres granitiques sont stériles; elles réunissent toutes les qualités des sols légers faciles à travailler; elles admettent toute espèce de culture, conformément au climat; quelques arbres, particulièrement les châtaigners et les mûriers, y deviennent quelquefois monstrueux.

Terres de bruyère. Des millions d'hectares de terres de bruyère, notamment dans la Bretagne et le Berry, attendent encore des bras et des capitaux pour les fertiliser. La terre de bruyère, si nécessaire à l'horticulture pour la culture d'un grand nombre de végétaux d'ornement, n'offre pas à l'agriculture de bien grands avantages. Elle est formée, en presque totalité, d'un sable siliceux des plus maigres; aussi plusieurs auteurs lui refusent-ils le nom de terre; ils la nomment *sable de bruyère.* Ces sables, partout où ils reposent sur une couche de terre argileuse, située assez près de la surface du sol, peuvent être convertis, en peu d'années, en excellentes terres argilo-siliceuses, par des labours profonds qui ramènent une partie de l'argile à la surface. Le mélange est assez lent à s'opérer, l'argile reste quelque temps agglomérée en masses que l'action de l'air et celle des labours répétés finissent par détruire; une fois que le mélange est parfait, il équivaut aux meilleures terres, surtout si l'on peut soutenir la fertilité par des engrais convenables.

Terres calcaires. En dehors des régions purement granitiques et volcaniques, dont le sol ne contient point de chaux, les terres arables contiennent des carbonates calcaires en plus ou moins grande quantité; elles ne prennent le nom de *terres calcaires* que quand la chaux en est l'élément dominant. Les deux principales subdivisions des terres calcaires sont les *sables calcaires* et les *terres crayeuses.*

Sables calcaires. Il y a des terres d'assez bonne qualité, dont le sable calcaire forme plus d'un tiers, mêlé à du sable siliceux et à un peu d'argile. Dès que le sable calcaire dépasse cette proportion, il rend la terre presqu'aussi stérile que le sable siliceux pur, et ne produit qu'à force d'engrais.

Terres crayeuses. Les terres dont la craie forme la presque totalité sont malheureusement trop communes en France dans l'ancienne Champagne, à qui l'extrême stérilité de cette nature de sol avait si bien mérité le nom de Champagne Pouilleuse. Cependant il n'est pas douteux qu'avec des bras et des capitaux, deux éléments dont les terres crayeuses sont ordinairement fort mal pourvues, on ne puisse les couvrir de fo-

rêts, de pâturages, et même de moissons passables en quelques endroits. Tout ce qui tend à modifier la couleur des terres crayeuses est pour elles un bon amendement; la tourbe et les lignites, partout où il s'en trouve, lorsque ces substances ont été imbibées de jus de fumier ou d'urine de bétail étendus d'eau, sont, pour les terres crayeuses, un très-utile amendement, dont l'effet se fait sentir pendant plusieurs années, s'il a été employé en quantité suffisante. Les terres crayeuses sont très-coûtenses à cultiver, parce qu'elles dévorent le fumier avec une rapidité incroyable, sans donner des récoltes égales à celles que la même quantité d'engrais rendrait dans une terre moins ingrate.

Les différentes natures de terres que nous venons d'énumérer sont celles avec lesquelles l'agriculture est le plus souvent en contact; leur ensemble constitue la presque totalité des terres arables; elles sont modifiées à l'infini, soit par des proportions diverses entre leurs éléments, soit par la présence accidentelle de plusieurs autres corps, tels que la magnésie, des oxydes de fer, des bitumes et du sulfate de chaux. La présence de la magnésie est ordinairement une cause de stérilité; c'est ce qui a toujours lieu dans les terres où elle se rencontre à l'état pur ou bien à l'état de sous-carbonate. Mais si, par son mélange avec des amendements ou des engrais qui dégagent beaucoup d'acide carbonique, la magnésie contenue dans le sol passe à l'état de carbonate, elle cesse d'être une cause de stérilité absolue; elle se comporte alors à peu près comme le carbonate de chaux ou sable calcaire à l'égard de la végétation.

Nous avons dit quelle influence pernicieuse la présence du fer dans le sol exerce sur les récoltes; cette influence est plus ou moins grande selon la nature des terres où les oxydes se rencontrent, mais elle a toujours lieu; et si les oxydes de fer sont mêlés à des terres de qualité supérieure, ils en diminuent la fertilité.

Les bitumes, sans action par enx-mêmes sur la végétation, peuvent en avoir une très-puissante lorsqu'ils sont mis en contact dans la terre avec d'autres corps propres à les rendre solubles et à les faire concourir à la nourriture des plantes cultivées. Ces corps sont principalement la chaux, le carbonate de potasse, le nitrate de soude, et les liquides saturés d'ammoniaque, tels que l'urine et le jus de fumier. Les bitumes, de même que les lignites et les tourbes, sont appelés à opérer un jour, avec le secours de la chimie appliquée à l'agriculture, une véritable révolution dans l'agriculture européenne.

Le sulfate de chaux ou gypse, plus connu sous son nom vulgaire de *plâtre*, est quelquefois assez abondant pour constituer une espèce particulière de sol nommée *terre gypseuse*. Cette nature de sol est éminemment propre à la culture des arbres à fruits à noyau, surtout à celle du pêcher et de l'abricotier.

Jusqu'ici nous n'avons examiné la terre cultivable que par rapport à sa composition; l'étude de la physiologie végétale, c'est-à-dire des organes des plantes et de leur manière de croître et de se reproduire, a déjà conduit à reconnaître cette vérité longtemps méconnue, que les propriétés *physiques* des terres influent sur la végétation des plantes cultivées au moins autant que leurs propriétés *chimiques* résultant de la nature de leurs éléments. Bien des terres produisent d'abondantes moissons, bien que, considérées uniquement d'après leur composition chimique, elles dussent être classées parmi les terres médiocres; d'autres, avec tous les éléments des meilleures terres, ne produisant rien. C'est que les éléments de la terre arable, sans varier dans leurs proportions d'une manière appréciable par l'analyse chimique, peuvent avoir des degrés très différents de cohésion, de tenacité, de densité, de capacité pour retenir l'humidité ou la chaleur: toutes ces circonstances influent de la manière la plus prononcée sur la végétation. La terre végétale par excellenee est celle qui réunit aux éléments les plus favorables à la végétation les propriétés physiques sans lesquelles ces éléments sont inutiles à la croissance des plantes cultivées.

Une bonne terre végétale doit livrer facilement passage à l'eau, propriété nommée par les physiciens perméabilité; elle doit absorber facilement l'humidité et les gaz répandus dans l'atmosphère; elle ne doit céder que lentement et peu à peu à l'atmosphère l'humidité absorbée; enfin elle doit s'échauffer facilement sous l'influence des rayons solaires et conserver longtemps la température acquise, même après que celle de l'atmosphère a baissé de plusieurs de-

grés. Telles sont les principales conditions physiques qui rendent les terres cultivables propres à alimenter la végétation.

Il est un élément constituant à lui seul une terre d'une nature particulière, élément qui ne se rencontre que rarement à l'état de pureté dans la nature, mais qui se rencontre nécessairement en mélange dans toutes les terres cultivables, qui sans lui seraient impropres à la culture; cet élement, c'est l'*humus* ou *terreau*, formé tout entier de débris de végétaux et d'animaux. Une terre arable ne peut passer pour bonne si elle ne contient dans toute l'épaisseur de la couche entamée par la charrue, un vingtième d'humus. Les terres franches ordinaires, de bonne qualité, en contiennent ordinairement 6 pour 100, c'est-à-dire près *d'un douzième*. Il n'existe sur la terre qu'une seule contrée où le terreau presque pur recouvre d'une couche fort épaisse une vaste étendue de terrain, mais c'est une richesse perdue pour l'agriculture. Ces dépôts de terreau n'existent que dans le nord de la Sibérie, le long du littoral de la mer Glaciale; la terre n'y dégèle jamais, même en été, à plus de quelques centimètres au-dessous de sa superficie; toute culture et, pour ainsi dire, toute végétation sont impossibles sous cette température.

Après avoir énuméré les caractères chimiques et les propriétés physiques qui rendent les diverses natures de terres plus ou moins propres à la culture, il nous reste à donner une idée des moyens de constater la présence et les proportions de ces propriétés. Le premier et, pour ainsi dire, le seul quant aux principes constituants de chaque espèce de sol, c'est l'analyse, c'est-à-dire la séparation, l'isolement de chacun de ces principes.

L'analyse *exacte* des terres est une opération des plus compliquées, totalement hors de la portée et des moyens dont dispose l'agriculteur pratique. Heureusement une analyse *approximative*, telle qu'il peut toujours la faire par les procédés que nous allons indiquer, suffit pour l'éclairer dans la pratique et lui faire connaître ce qu'il lui importe le plus de savoir de la composition de la terre sur laquelle il opère.

La terre soumise à l'analyse doit être prise par petites portions, sur divers points d'un même champ, à quelques centimètres au-dessous de la surface du sol. Il ne faut jamais opérer sur de trop petites quantités de terre, ce serait multiplier les chances d'erreur. Ainsi 50 grammes de terre pris au hasard, à la surface d'un champ, et soumis à l'examen le plus attentif, donneront de la nature de ce champ une idée dix fois moins exacte que 1,000 grammes de la même terre pris en vingt endroits différents du même champ et examinés par les mêmes procédés.

On commence par réunir tous les échantillons, qu'on peut laisser dessécher lentement à l'air libre, ou plus promptement à l'aide d'une chaleur modérée, telle que celle d'un four après que le pain en a été retiré. On pèse exactement la terre séchée, et on la divise idéalement en 100 parties, afin de pouvoir plus aisément, à la fin de l'opération, poser en chiffres ses résultats.

Après avoir pesé la terre, on la mesure exactement, et on la délaie dans quatre fois son volume d'eau claire; le mélange est abandonné à lui-même pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps, on bat fortement l'eau et la terre, et, après l'avoir laissée reposer un moment, on décante l'eau trouble, qu'on remplace par de nouvelle eau, en continuant à battre le mélange et à le décanter jusqu'à ce que la dernière eau coule parfaitement claire. On obtient ainsi à part toute la partie de la terre qui peut se délayer dans l'eau, et toute la partie solide, consistant ordinairement en sable et gravier, soit calcaire, soit siliceux. S'il est calcaire, on le reconnaît en versant dessus une petite quantité d'acide sulfurique ou d'acide nitrique; il se fait un bouillonnement qui n'a pas lieu si le gravier est de nature siliceuse et qu'il ne contienne pas de chaux.

Toutes les eaux troubles réunies ne tardent pas à déposer; on décante l'eau claire qui surnage, et l'on fait sécher le dépôt qu'on pèse exactement. On le met ensuite dans une marmite de fer qu'on expose pendant quelques minutes à la chaleur rouge; le résidu refroidi est pesé de nouveau; il se trouve toujours plus léger qu'avant d'avoir été chauffé. Le poids qu'il a perdu est celui des débris de végétaux et d'animaux, c'est-à-dire de l'humus ou terreau contenu dans la terre examinée. Si, par exemple, on a opéré sur 2 kilogrammes de terre, et que le résidu perde par la chaleur 160 grammes, on en pourra conclure que la terre essayée contenait environ 8 pour 100 de son poids d'humus.

Sans pousser plus loin l'analyse, le cultivateur sait à peu près, à ce point de l'opération : 1° si le sable et le gravier de la terre sont calcaires ou siliceux; 2° dans quelle proportion se trouvent les parties délayables dans l'eau, et les parties solides; 2° combien la terre contient pour 100 d'humus ou de terreau.

S'il veut joindre à ces données la connaissance de la quantité proportionnelle de chaux et de silice contenue dans le gravier et dans le résidu calciné des lavages, il peut les plonger séparément, soit dans l'acide nitrique, soit tout simplement dans du fort vinaigre, et les y laisser tant qu'il se manifeste un peu d'effervescence : toute la chaux finira par se dissoudre. En lavant à grande eau le dépôt insoluble et le pesant après l'avoir fait sécher, il saura, par la diminution du poids, quelle quantité de chaux contenait ce résidu avant l'opération. Ces renseignements, quoique très éloignés de l'exactitude d'une analyse chimique, suffisent pour diriger l'agriculteur pratique; ils peuvent s'obtenir sans autres instruments qu'un baquet et une marmite, et sans autres ingrédients qu'un peu d'eau forte et de vinaigre qu'il lui est toujours facile de se procurer à très peu de frais.

TERRE (*industrie*). Ce nom, donné à l'élément que nous habitons, prit plus tard un sens plus précis et ne fut plus appliqué qu'aux substances minérales friables et qui pouvaient se délayer dans l'eau. Les alchimistes, qui appelaient ce composé terre morte, terre damnée, out cru qu'il recélait leur pierre philosophale, et les chimistes y ont cherché, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la base commune de tous les minéraux, à laquelle ils donnaient le nom de terre primitive ou absorbante. La science moderne a abandonné l'idée d'une terre primitive, mais c'est encore aux substances minérales qu'elle croit composées et qui résistent à son analyse qu'elle a conservé le nom de terres : elle en compte sept : la silice, la zircone, la thorine, l'alumine, l'yttria, la glucine, la magnésie. Quelquefois on appelle encore terres alcalines la baryte, la strontiane et la chaux, qui n'ont été réduites que depuis peu (1807).

Ces différents points de vue ont fait appliquer le nom de terre à des substances différentes et qui n'avaient de commun que leur aspect terreux et leur friabilité. La plus remarquable, à cause de son grand nombre d'usages, est l'argile, terre argileuse, terre glaise, combinaison non définie d'alumine et de silice, presque toujours mélangée de silice, d'oxyde de fer, de chaux et de magnésie. Elle est la base de toutes les terres arables; à des degrés de pureté différents, elle sert à lier les pierres des constructions de peu d'importance, ou même à élever, sans aucun mélange, des maisons considérables et solides, soit qu'on l'emploie en carreaux séchés au soleil, soit en pisé. On en fait aussi les aires des granges ou des greniers; elle est surtout indispensable pour lier les briques des fours et fourneaux. Mélangée à la chaux et à de la bourre, elle compose le blanc en bourre, qui remplace le plâtre pour la construction des plafonds et des corniches; cuite, elle constitue les briques, tuiles, carreaux, les poteries grossières, les faïences, les pipes dites de terre ou de plâtre, les grès et les porcelaines. Les débris de ces terres cuites, réduits en ciment et mêlés à la chaux, composent d'excellents mortiers et bétons. Les sculpteurs emploient l'argile pour modeler les figures qui seront, plus tard, exécutées en marbre ou coulées en bronze. Les fabricants de draps font fouler leurs étoffes avec l'argile smectique ou à foulon, pour les débarrasser de l'huile dont il a fallu les imprégner. Les raffineurs l'emploient au terrage du sucre.

La médecine a eu longtemps confiance dans plusieurs variétés d'argiles qu'elle regardait comme absorbantes, astringentes et excellentes contre l'empoisonnement : au premier rang elle comptait les terres bolaires ou sigillées, argiles plus ou moins colorées, qui étaient le plus souvent mises en pastilles et marquées d'un cachet; les plus célèbres étaient le bol d'Arménie et la terre de Lemnos : celle-ci était, dans l'antiquité, marquée du sceau de Diane; elle le fut ensuite de celui du Grand Seigneur; mais des terres pareilles ont été exploitées en Allemagne et en France, et il y en avait aux armes de l'ancienne faculté de médecine et à celles du pape. On connaissait encore les terres de Chio, de Malte, de Samos, de Sinope, de Saxe : la cimolite, l'érétrienne, la mélienne, la pnigitis et la sélinusienne. La terre moulard, qui s'amasse au fond de l'auge des remouleurs, passait pour avoir les mêmes propriétés.

La plupart de ces terres étaient employées

comme terres à foulon et à détacher; elles passaient même pour blanchir la peau, et servaient à la peinture.

Les peintres emploient, sous le nom de terres, des oxydes de fer presque toujours argilifères, comme les terres bleue, argile colorée par le cuivre, ou le cuivre lui-même à l'état terreux, ou bien le fer phosphaté terreux, appelé souvent terre martiale bleue :—bleue de montagne ou cuivre carbonaté bleu; —de Cassel, ou couleur verdâtre; —brune de Cologne, dite aussi terre d'Ombre, lignite terreux qui sert aussi au chauffage; —d'Italie, plus jaune que celle de Sienne; —d'Ombre, qui se tirait autrefois de Nocera en Ombrie, et qui vient aujourd'hui de Chypre, ce qui la fait appeler quelquefois terre de Turquie; —de Perse, rouge d'Inde ou d'Espagne; —de Portugal, ou rouge de montagne ; — rubrique ou crayon rouge; —de Sienne, qui est rouge brun avec une nuance orangée; —verte de Vérone, composée principalement de silice, d'oxyde de fer et de potasse.

On appelle terre figuline et terre glaise l'argile à potier; terre à porcelaine et terre de la Chine, le kaolin et quelquefois la magnésie carbonatée native, la stéatite, la lithomarge; terre smectique, l'argile à foulon; terres métalliques, des oxydes métalliques; martiales ou pyriteuses, celles qui contiennent du fer; terre à calumet ou écume de mer, la magnésie carbonatée; terre gypseuse, la chaux et la baryte sulfatée à l'état terreux; —pesante, la baryte et le plomb carbonaté terreux; terre de Sedlitz, la magnésie; terre foliée mercurielle, l'acétate de mercure; foliée de tartre, l'acétate de potasse; terre de Smyrne, le natron ou soude carbonatée native; terre pourrie, ou tripoli friable; terre miraculeuse ou farine fossile, une terre calcaire pulvérulente; terre comestible, une terre de la Nouvelle-Calédonie, que les habitants mangent lors des disettes: cette terre se compose de magnésie, de silice et d'un peu d'oxyde de fer; elle n'a rien de nourrissant, et peut tout au plus servir à masquer la faim en lestant l'estomac; peut-être aussi trouve-t-on quelque plaisir à la manger, comme les chevaux et les moutons lorsqu'ils mangent de la terre glaise.

On emploie quelquefois le mot terre comme synonyme de faïence: terre anglaise, terre de pipe, terre de Montereau.

On a même donné ce nom à des matières végétales : au cachou, qu'on a appelé terre de Maquiqui ou du Japon, quoiqu'elle ne vienne pas de ce pays; et à la pulpe desséchée du fruit du Baobab, qu'on a appelée terre de Lemnos.

Ce mot entre dans le surnom de plusieurs plantes: terre-noix (bunium), terre-mérite (curcuma), terre-crêpe (laiteron).

Les autres terres sont plus connues sous leurs noms scientifiques, auxquels nous renvoyons. LEFÈVRE.

TERRE SAINTE, que les Juifs appelèrent d'abord *terre de Chanaan*, *terre de promission*, *terre promise*, ensuite *Judée*, *Palestine*, reçut des Chrétiens ce nom consacré par la naissance de Jésus-Christ. Elle est bornée au nord par la Phénicie et le mont Liban; à l'orient, par les monts Hermon ou Sanir, Galaad, et par l'Arabie; au midi, par les monts Séïr et l'Arabie Pétrée; et à l'occident par la mer Méditerranée. Le Jourdain est l'unique rivière qui coule dans la Judée; il a deux sources, l'une au nord de la ville de Dan, qu'on appelle la caverne de Panion; l'autre, qui est la vraie source, au nord de la demi-tribu de Manassé, dans une fontaine nommé Phiale. Il court du nord au sud, traverse le lac de Galilée, et se jette dans la mer Morte. Il existe encore dans la Terre-Sainte plusieurs torrents qui ne coulent qu'à certaines époques: le plus connu par l'Evangile est celui de Cédron, qui prend sa source près de Jérusalem et se jette dans la mer Morte. Les montagnes les plus célèbres sont celles du Calvaire à l'occident de Jérusalem, et à l'orient celle des Oliviers.

La Judée était divisée en douze tribus, trois au-delà du Jourdain, six en deçà, et les trois dernières vers la Méditerranée; elles portaient chacune le nom d'un des patriarches, petit-fils d'Abraham dont elles descendaient.

Lorsque les trois fils de Noé repeuplèrent le monde et se le partagèrent, les enfants de Cham occupèrent la Syrie; Chus fut le chef des Ethiopiens, Mesraïm des Egyptiens; Phut s'établit en Afrique, et Chanaan dans la Judée, qu'il nomma de son nom. Abraham, descendant de Sem, fit alliance avec le Seigneur; il habitait la Mésopotamie, sa patrie, lorsque l'Eternel lui dit : « Sors de « ton pays, de ton parentage et de la mai- « son de ton père et viens au pays que je « te montrerai. » Abraham obéit; Lot, fils

de son frère l'accompagna; ils emportèrent tous leurs biens, emmenèrent toute leur famille et partirent pour le pays de Chanaan. C'est là que l'Eternel apparut à Abraham et lui dit : « Je donnerai ce pays à ta posté« rité. « Abraham dressa en cet endroit un autel à l'Eternel, et partit pour l'Egypte, après avoir demeuré quelque temps à l'orient de Bethel; il y revint ensuite, ayant été forcé de quitter l'Egypte, et se retrouva au lieu où il avait élevé un autel au Seigneur. Ses serviteurs et ceux de Lot s'étant pris de querelle, ils se séparèrent après qu'Abraham eut permis à Lot de choisir la partie du pays qui lui conviendrait le mieux : Lot alla du côté de l'orient, et choisit toute la plaine fertile du Jourdain, qui, avant que l'Eternel détruisît Sodome et Gomorrhe, était arrosée partout. Abraham resta au midi du pays de Chanaan; Dieu lui renouvela sa promesse, lui ordonna de parcourir tout le pays qu'il lui fit voir, et Abraham alla demeurer dans les plaines de Mamré ou Membré, en Hébron, et y bâtit encore un autel à l'Eternel.

Ce pays fut le théâtre des guerres entre les rois de Scinhar, d'Ellasas, d'Hélam, de Sodome, de Gomorrhe, d'Adma, de Bélah, qui se rencontrèrent dans la vallée de Siddim. Les vainqueurs prirent Lot avec tous ses biens, et Abraham, avec trois cent dix-huit de ses serviteurs, délivra le fils de son frère. Melchisédec, roi de Salem, et le roi de Sodome vinrent l'en féliciter dans la vallée royale, appelée aussi vallée de Savé, vallée de Melchisédec, et en dernier lieu vallée de Josaphat, parce que le roi de ce nom y fit élever son tombeau. Dieu renouvela encore ses promesses à Abraham, et assura à sa postérité tout le pays où il habitait alors comme étranger, depuis le fleuve d'Egypte jusqu'au *grand fleuve*, l'Euphrate. Abraham avait demeuré dix ans au pays de Chanaan lorsque Sara lui donna Agar pour femme; il fut témoin de la destruction de Sodome et de Gomorrhe, qui périrent par le feu à cause de leurs iniquités, et ne laissèrent à leur place que la mer appelée mer Morte ou mer Salée dans l'Ecriture, *Asphaltite* par les Grecs et les Latins, *Almotanack* et *Bahar-Loth* par les Arabes, *Ula-Degnisi* par les Turcs. Ce ne peut-être le cratère d'un volcan éteint, comme l'ont prétendu quelques-uns; elle n'en présente aucun des caractères : mais, dit Chateaubriand, la physique peut être admise dans la catastrophe de ces villes coupables sans blesser la religion. Sodome était bâtie sur une carrière de bitume. La foudre alluma ce gouffre, et les villes s'enfoncèrent dans l'incendie souterrain. Strabon parle de treize villes englouties dans le lac Asphaltite; Étienne de Byzance en compte huit; la Genèse place cinq villes *in valle silvestri* : Sodome, Gomorrho, Adma, Seboim et Balla ou Segor, mais elle ne marque que les deux premières comme détruites par la colère de Dieu; le Deutéronome en cite quatre; la Sagesse en compte cinq sans les désigner.

Abraham continua de parcourir le pays de Chanaan et d'y habiter comme étranger; lorsque Sara mourut, il y acheta des Héthiens un sépulcre pour sa famille, dans le champ de Marpéla, en Kirjath-Arbah ou Hébron, mais il ne voulut point choisir pour son fils une femme de ce pays, et envoya son serviteur à Nacor, en Mésopotamie, sa patrie, choisir une épouse pour Isaac. Le serviteur fidèle ramena Rebecca, qui rencontra son fiancé revenant du puits *du Vivant qui me voit*, où Dieu était apparu à Agar; alors Isaac mena Rebecca dans la tente de Sara, et se consola avec elle de la mort de sa mère. A la mort d'Abraham il hérita de tout ce qui appartenait à son père. Abraham fut enterré près de Sara, et Isaac continua d'habiter non loin du puits *du Vivant qui me voit* et en diverses contrées de la terre promise. Se sentant près de sa fin, il voulut transmettre à son fils Esaü la bénédiction promise à sa postérité, mais ce fut Jacob qui la reçut par la ruse de Rebecca, et elle lui fut renouvelée à Lus ou Bethel par l'Eternel lui-même, lorsqu'il se rendait à Paddan-Aram, d'après les ordres de son père, pour y prendre une femme de la famille de Rebecca. Après avoir servi Laban et épousé Lea et Rachel, il retourna avec sa famille et ses biens au pays de Chanaan, vers Isaac; il arriva à Sichem, campa devant la ville et acheta pour 100 pièces d'argent le champ dans lequel il avait dressé sa tente; ainsi, se confiant au Seigneur, Abraham et ses enfants payaient chaque portion de la terre dont il leur avait promis la souveraineté. Jacob bâtit un autel à Bethel; Debora, nourrice de Rebecca, y fut enterrée sous un chêne, et Dieu apparut encore à Jacob pour le bénir, lui donner le nom d'Israël et renouveler à lui et à sa postérité les promesses qu'il avait faites à Abraham et Isaac.

Rachel mourut en accouchant de Benjamin, à Bethléem, sur le chemin d'Ephrat, et Jacob lui éleva un monument; puis il se rendit près d'Isaac son père, qui mourut et fut enterré par ses fils à Hébron. Esaü quitta le pays de Chanaan, où Jacob habitait lorsque Joseph, son fils bien-aimé, lui fut enlevé, et où il resta jusqu'au moment où ce fils généreux, parvenu à la puissance en Egypte, y reconnut ses frères, leur pardonna et fit venir toute sa famille, composée de soixante-six personnes, pour la soustraire à la famine et à la pauvreté. Jacob fut encouragé à cette émigration par le Seigneur lui-même, qui lui promit de faire rentrer au pays sa postérité, devenue une grande nation. Quand il vit le temps de sa mort approcher, il pria Joseph de le faire enterrer à Hébron avec ses pères; son vœu fut accompli, et il fut le dernier de sa famille dont la dépouille mortelle y fut déposée.

Ainsi les enfants de Jacob se trouvèrent habitants de l'Egypte; mais Dieu n'oubliait pas ses promesses: il les faisait croître et multiplier au milieu de l'oppression et de la servitude jusqu'à l'instant où cet esclavage leur devint insupportable, et où le Seigneur apparut à Moïse pour lui ordonner de ramener les enfants d'Israël dans la terre promise, après quatre cent trente ans passés en Egypte. Il parvint, en effet, à partir avec eux, malgré les obstacles sans nombre que lui suscita Pharaon, et il les conduisit avec courage et persévérance, bravant la poursuite des Egyptiens, les murmures des Israélites, les périls du désert, ceux de sa propre famille, donnant des lois, chemin faisant, à cette nation indisciplinée et parfois infidèle, construisant le Tabernacle et l'Arche, et instituant des fêtes. Arrivé au désert de Paran, il envoya un homme de chaque tribu pour reconnaître le pays de Chanaan : ils allèrent jusqu'à Hébron et au torrent d'Escol, d'où ils revinrent au bout de quarante jours, rapportant une grappe de raisin telle qu'il fallait deux hommes pour la porter; le reste de leurs renseignements sur la beauté et la fertilité du pays répondait à cette preuve: seulement ils peignirent la race qui l'habitait comme très-redoutable par sa force et sa taille gigantesque : « Nous ne paraissions, disaient-ils, auprès d'eux que comme des sauterelles. »

A cette époque, les Hamalécites habitaient le midi, les Héthiens, les Jébuséens et les Amorrhéens la montagne, et les Chananéens le long de la mer et vers les rivages du Jourdain.

Le roi de Harad, chananéen, n'attendit pas les Israélites: il alla au devant d'eux, les combattit et leur fit des prisonniers. Mais le peuple d'Israël remporta à son tour la victoire sur les Chananéens, qu'il extermina. Sihon, roi des Amorrhéens, qui refusa le passage aux Israélites, eut le même sort, et ils s'emparèrent de tout ce pays, ainsi que de Basçan, dont le roi, Hor, était venu à leur rencontre pour les combattre; ils défirent les Madianites. Les tribus de Ruben et de Gad et la moitié de la tribu de Manassé, prirent possession du pays de Galaad, à condition de prêter secours aux autres tribus dans leurs conquêtes.

Lorsque le peuple fut près de passer le Jourdain pour entrer au pays de Chanaan, Dieu lui fit ordonner par la bouche de Moïse de chasser tous les habitants du pays et de s'en rendre maître. C'est ainsi que l'Eternel accomplissait les promesses faites à Abraham, à Isaac et à Jacob. Il commanda encore à Moïse de fixer les limites du pays: c'était, du côté du midi, depuis le désert de Tsin, le long d'Edom; elles commençaient au bout de la mer Salée, vers l'orient.

Cette frontière tournait, du côté du midi, vers la montée de Hak-rabbim, passait jusqu'à Tsin, et devait aboutir du même côté à Kadès-Barné, sortir en Hatsar-Addar et passer jusqu'à Hatsmon. Elle devait tourner depuis Hatsmon jusqu'au torrent d'Egypte et aboutir à la mer.

Il donnait la grande mer (la mer de Tyr) et ses limites pour frontière occidentale;

Et pour celle du septentrion, depuis la grande mer jusqu'à la montagne de Hor, puis l'entrée de Hamath, les issues aboutissant à Tsedad; elle devait passer jusqu'à Ziphron et aboutir à Hatsar-Henan.

Enfin la frontière orientale devait s'étendre depuis Hatsar-Henan vers Scephan, descendre à Riblath du côté de l'orient de Hajin, toujours descendant, s'étendre jusqu'à la côte de la mer de Kinnéreth vers l'orient, descendre jusqu'au Jourdain et aboutir à la mer Salée.

C'était là le pays qui était à partager entre neuf tribus et la moitié d'une tribu qui restaient à pourvoir après que les descendants de Ruben, ceux de Gad et la moitié de

la tribu de Manassé eurent pris possession de leur héritage.

Moïse prescrivit aux Israélites d'établir trois villes de refuge, leur donna encore des lois, nomma Josué conducteur d'Israël, chanta son dernier cantique, donna ses dernières bénédictions, et mourut sans être entré dans la terre de promission. Il fut enseveli dans la vallée au pays de Moab, et la sépulture du grand prophète resta ignorée.

Josué, après la mort de Moïse, passa le Jourdain avec le peuple et prit Jéricho; mais trois mille hommes des Israélites furent repoussés à Haï et perdirent trente-six des leurs. Ils réparèrent victorieusement cet échec et s'emparèrent d'Haï, qu'ils réduisirent en cendres. Alors les rois qui étaient en deçà du Jourdain se liguèrent contre eux: c'étaient les Héthiens, les Amorrhéens, les Chananéens, les Phérésiens, les Hériens et les Jébuséens. Quant aux habitants de Gabaon, ils usèrent de ruse, et firent croire à Josué qu'ils venaient d'un pays éloigné pour faire alliance avec lui; mais, lorsque l'alliance fut conclue, les enfants d'Israël arrivant à Gabaon, Képhira, Beeroth et Kirjath-Jéharim, villes de leurs nouveaux alliés, virent qu'ils avaient été trompés, et, ne pouvant exterminer les Gabaonites à cause du serment fait par l'Eternel, ils les firent esclaves et les employèrent à couper du bois et à puiser de l'eau. Puis Josué défit miraculeusement les cinq rois de Jérusalem, de Hébron, de Jarmuth, de Lakes et de Héglon; une grêle de pierres tomba, et le soleil s'arrêta pour favoriser cette victoire mémorable. Les Israélites, poursuivant leur conquête, prirent Makebba, Libna, Lakis, vainquirent Horam, roi de Guézer, qui était venu pour secourir cette dernière ville, assiégèrent et prirent Héglon, Hébron, rebroussèrent chemin vers Debir et le prirent, puis retournèrent au camp à Juilgal. La défaite des Hanakites acheva de les rendre maîtres d'une partie du pays promis par l'Eternel; mais il restait encore toutes les contrées des Philistins, tout Guesçuri depuis Scihor, audevant de l'Egypte, jusqu'aux frontières de Hekrou vers le septentrion; du côté du midi, tout le pays des Chananéens et Mehara aux Sidoniens, le pays aux Guibliens, tout le Liban et quelques autres. Mais Josué était vieux et ne pouvait espérer terminer entièrement cette conquête; il fit par avance, d'après l'ordre du Seigneur, le partage de la terre promise; la tribu de Lévi en fut seule exceptée, à cause des fonctions du sacerdoce qui lui furent spécialement destinées. On lui réserva seulement quarante-huit villes et le dixième de tous les produits de la terre. Lorsque Josué mourut, âgé de cent dix ans, il fut enseveli à Timnath-Serah, dans les bornes de son héritage, sur la montagne d'Ephraïm, du côté du septentrion de la montagne de Gahas, et Eléazar, fils d'Aaron, fut enseveli au coteau de Phinées son fils, sur la montagne d'Ephraïm.

Les Israëlites continuèrent la conquête du pays de Chanaan; mais Dieu, pour les éprouver et les punir de leur idolâtrie et de leurs déportements, ne la leur accorda pas tout entière. L'Eternel les livra même à leurs divers ennemis, les rois de Syrie, les Moabites, les Chananéens du nord, les Philistins; mais ils furent délivrés par des juges courageux, comme Athniel et Chud, et aussi par l'héroïsme d'une femme, Debora; enfin ils furent abandonnés pendant sept ans à l'oppression des Madianites, et en furent délivrés par la main de Gédéon, qui renversa l'idole Baal, vainquit les ennemis du peuple d'Israël et refusa la dignité de roi. Après la mort de ce dernier, les Israëlites se montrèrent ingrats pour sa maison et retournèrent à leurs faux dieux; ils prirent pour roi Abimelec, fils de Jerrubabal, qui fit mourir ses frères, et fut tué au siége de Tabets. Ce peuple inquiet, passant alternativement de l'idolâtrie au culte du vrai Dieu, continua, sous ses différents juges, à vivre dans le pays promis à ses pères, au milieu des guerres avec les indigènes. Enfin l'outrage fait par les gens de la tribu de Benjamin à la femme d'un lévite d'Ephraïm donna lieu à une guerre entre les enfants d'Israël. La tribu de Benjamin fut presque détruite; les Israëlites s'en repentirent, et ils prirent des mesures pour la rétablir.

Après une grande défaite des Philistins, Samuel étant juge en Israël, les Israëlites demandèrent un roi, et Saül, de la tribu de Benjamin, fut oint et sacré par Samuel. Il délivra la ville de Jabès, continua la guerre avec les Philistins, les Moabites, les Ammonites, les Iduméens, les rois de Tsoba; mais lorsqu'il vainquit les Hamalékites, il n'exécuta point l'ordre du Seigneur et encourut sa colère; Samuel lui déclara donc qu'il allait enfin cesser d'être roi, et sacra à sa place le jeune David, fils d'Isaï Bethléé-

mite, qui fut successivement l'objet de la faveur et de la persécution de Saül jusqu'au moment où celui-ci, défait par les Philistins, mourut avec ses fils et fut brûlé et enterré avec eux sous un chêne, près de Jabès.

« Il y eut une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David; mais David s'avançait et se fortifiait, et la maison de Saül allait en s'affaiblissant. » II Samuel, ch. III. Enfin David fut reconnu roi par toutes les tribus; il prit Jérusalem aux Jebuséens, l'an du monde 2988, 1047 ans avant J.-C., y fit transporter l'arche et voulut y bâtir un temple ; mais l'Eternel le lui défndit et lui promit que ce temple serait bâti par son fils. David prit encore Methegamma aux Philistins, battit les Moabites, le roi de Tsoba, et vingt-deux mille Syriens qui étaient venus pour lui prêter secours. Il mit garnison dans la Syrie de Damas; en revenant, il tailla en pièces, dans la vallée du Sel, dix-huit mille Iduméens, et se rendit maître de toute l'Idumée. Il fit la guerre au roi des Hammonites, qui avait insulté ses ambassadeurs, et le vainquit, ainsi que quarante mille cavaliers syriens qui étaient venus à son secours.

Le règne de David fut agité par bien des tribulations; le Seigneur éprouva le roi poète et prophète par la tentation, le péché, les douleurs de famille, la famine, les guerres, la peste. Toutes ces péripéties dans sa destinée donnèrent lieu aux chants admirables dont il fit retentir la contrée sainte, et qui peignent alternativement l'allégresse et la mélancolie, le triomphe et l'humiliation, la reconnaissance et l'abattement. Mais enfin cette grande et mélodieuse voix s'éteignit, ce chef vaillant et intrépide perdit ses forces, ce roi saint et magnanime s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans la ville de David. Son fils Salomon monta, âgé de vingt ans, sur le trône désormais affermi; Dieu lui donna la sagesse, la puissance, la richesse, la gloire, et ce fut réellement sous son règne que s'accomplirent entièrement les grandes promesses de l'Eternel à son peuple. Il bâtit au Seigneur un magnifique temple, et fut entouré de toute la grandeur du plus puissant monarque; mais tant de bonheur l'égara, et il ne mourut point sans avoir payé tribut à cette incorrigible idolatrie qui revenait sans cesse corrompre les enfants d'Israël. Après sa mort, dix tribus se révoltèrent contre son fils Roboam, et formèrent le royaume d'Israël, qui subsista 253 ans sous dix-sept rois; celui de Juda, qui resta à Roboam, dura 386 ans sous dix-neuf rois, et offrit une suite de souverains dont aucun n'eut un règne juste, heureux et tranquille comme celui de Salomon.

L'idolatrie de Manassé irrita le Seigneur, qui, malgré l'expiation du roi Josias, le fit tomber entre les mains de Pharaon Neco, roi d'Egypte, qui le tua à Méguiddo, emprisonna Jehoachaz son fils, et établit roi de Juda Eliachim, autre fils de Josias, qu'il nomma Jehojachim, et à qui il imposa un tribut d'or et d'argent. Mais le roi de Babylone, Nabuchodonosor, prit Jérusalem et la réduisit en cendres en 3414. Le roi de Juda fut transporté à Babylone avec son peuple, et la captivité des Juifs dura soixante-dix ans; on recommença à construire le temple en 3468, par les libéralités de Cyrus en faveur des Juifs, qui retournèrent en Judée avec Zorobabel : il fut terminé l'an 3485. Néhémie obtint d'Artaxercès la permission de relever les murs de Jérusalem. C'est à cette époque (3350) qu'on commença à appeler les Israélites Juifs, et le pays Judée. Cependant la prospérité des royaumes d'Israël et de Juda était passée. Tous les prophètes avaient prédit la ruine du royaume terrestre, mais ils avaient aussi tous annoncé un règne qui ne devait jamais finir. C'était alors que vraiment devait se déployer dans toute sa puissance la gloire et la grandeur promises aux enfants d'Abraham, et cette grandeur ne devait plus être renfermée dans un coin de terre de promission : elle allait se répandre sur le monde entier.

De retour de leur captivité, les juifs établirent un gouvernement aristocratique dans lequel le grand sacrificateur eut toujours l'autorité souveraine, jusqu'au temps où Aristobule, de la race des Machabées, se fit couronner roi. Le peuple de Dieu fut soumis successivement à Alexandre-le-Grand et aux rois de Syrie. Mathathias et ses cinq fils secouèrent le joug en 3837; c'est à cette époque que finissent les lumières données par l'Ecriture sur la Terre sainte, sans doute bien morcelée par les envahissements de tant de vainqueurs et d'oppresseurs. Elle tomba en 3940 au pouvoir des Romains. Crassus pilla le temple, César permit à Antipater de

rétablir Jérusalem: Phazaël, fils d'Antipater, en fut fait gouverneur; Hérode, son autre fils, eut le gouvernement de Galilée. A la mort de César, les Parthes vinrent en Judée et mirent Antigone sur le trône. Hérode se sauva à Rome, s'y fit nommer roi des Juifs, revint en Judée, assiégea Jérusalem, et, après avoir exercé des cruautés inouïes, il mourut l'an 2 de Jésus-Christ. Archelaüs son fils lui succéda; mais il fut déposé, quatre ans après, par Auguste, et la Judée fut réduite en province romaine, l'an 14 de J.-C.

Agrippa dit le Grand, petit fils d'Hérode et de Marianne, est fait roi des Juifs par Caligula, et confirmé dans ce titre par Claudius; le jeune Agrippa son fils lui succède; c'est le dernier roi des Juifs dont l'historien Josèphe fasse mention.

Florus, gouverneur romain en Judée, causa par sa cruauté et son avarice la révolte des Juifs, vers la fin du règne de Néron; Vespasien, depuis empereur, fut chargé de la réprimer: son fils Titus fit le siége de Jérusalem, siége dont les horreurs ne peuvent se décrire. Après quatre mois, la ville fut prise d'assaut, le temple brûlé; tout fut passé au fil de l'épée, l'an 80 de J.-C. C'est ainsi que finit entièrement dans la Terre sainte la puissance du peuple de Dieu, qui fut et est encore entièrement dispersé chez tous les peuples de la terre.

Mais rétrogradons et revenons à l'an du monde 4000, qui vit naître dans cette contrée privilégiée le Sauveur du monde. Ce fut dans une ville de Galilée, Nazareth, qu'une vierge nommée Marie, femme de Joseph, de la tribu de Juda et de la race de David, conçut le Sauveur. Elle alla à Hébron, ville dans la tribu de Juda, visiter Elisabeth. J.-C. naquit à Bethléem, déjà célèbre par la naissance de David, où des bergers vinrent l'adorer, où des mages, avertis de sa naissance, arrivèrent d'Orient pour le reconnaître. Hérode en prit ombrage et ordonna le massacre de tous les enfants de Bethléem. Joseph s'enfuit en Egypte et ne revint en Judée qu'après la mort d'Hérode. Saint-Jean baptisait à Bethabasa, ville près du Jourdain, dans la tribu de Ruben. C'est à Gérasa, dans la tribu de Manassé, que J.-C. délivra un possédé; à Jérusalem, capitale de toute la Judée, de la tribu de Benjamin, que le Seigneur opéra une grande partie de ses miracles. Près de Jéricho, ville de la même tribu, se trouve la montagne où il permit au diable de le tenter; au sud de cette ville est une autre montagne où J.-C. jeûna quarante jours; à Naïm, ville de la tribu d'Issachar, il ressuscita le fils unique d'une veuve. Au sud-ouest de la tribu de Zabulon est le mont Thabor, où J.-C. fut transfiguré. Il demeura jusqu'à l'âge de trente ans à Nazareth, ville de la même tribu, et il fit son premier miracle à Cana, encore de la tribu de Zabulon. A l'orient de Jérusalem, sur la montagne des Oliviers, un ange vint le consoler dans son agonie, et il fut crucifié sur celle du Calvaire, à l'occident.

Ainsi cette terre fut réellement la terre des prodiges: on y trouve les sources de la plus étonnante poésie. Ce sont les lieux, dit Chateaubriand, où, même humainement parlant, s'est passé le plus grand événement qui ait jamais changé la face du monde. C'est de cette terre qu'après la mort de leur divin Maître les apôtres se répandirent dans diverses contrées pour y prêcher sa loi et donner au genre humain, sans privilége de race, cette félicité qui ne s'attache ni à un pays, ni à l'abondance et au bien-être momentané, mais se repose dans les espérances d'un royaume céleste et éternel. Les Juifs attendaient sans doute depuis longtemps un Messie; mais c'était, suivant leurs idées matérielles, un chef qui les ferait redevenir un peuple grand et puissant, et rétablirait un royaume brillant et glorieux, mais terrestre. Aussi méconnurent-ils le vrai Messie et furent-ils ses premiers persécuteurs.

Saint Paul prêcha l'Evangile dans la Palestine comme dans d'autres contrées; sous les Romains, la Judée, province de l'empire, restait toujours la Terre sainte pour les Chrétiens et le but de leurs pèlerinages; les eaux du Jourdain semblaient toujours les plus efficaces pour le baptême; de saints solitaires se retiraient dans ses grottes. Au temps des persécutions, les Chrétiens qui s'y trouvaient subirent les brutalités des soldats romains; mais le nom de Jérusalem était si totalement oublié à l'époque de la persécution de Dioclétien qu'un martyr ayant répondu à un gouverneur romain qu'il était de Jérusalem, celui-ci crut que le martyr parlait de quelque ville factieuse bâtie secrètement par les Chrétiens. Jérusalem s'appelait alors Ælia, du nom d'Aurélien, qui avait rétabli quelques maisons sur les immenses ruines entassées par Titus. Mais la

pieuse mère de Constantin, Hélène, fit bâtir de grands monuments à Jérusalem, parce qu'elle fut saisie de douleur à la vue du délaissement et de la pauvreté des lieux saints. Elle retrouva la vraie croix au bas du Calvaire, et fit enfermer, au pied de la montagne de Sion, le sépulcre de J.-C. dans une basilique circulaire de marbre et de porphyre. Depuis le milieu du ve siècle, les évêques de Jérusalem reçurent, comme ceux de Rome, le titre de patriarches. Toutefois ce furent les évêques de Rome qui conservèrent la suprématie. Beaucoup d'imitateurs de saint Siméon Stylite s'établirent en Syrie et en Palestine, pour vivre, comme lui, sur le faîte d'une haute colonne; des solitaires s'y retirèrent dans des grottes, comme saint Jérôme dans celle de Bethléem, où était né le Sauveur; des couvents s'y établirent, et le Christianisme y florissait lorsque Mahomet, après la bataille d'Yermuck, prit Jérusalem et soumit toute la Syrie avec la Phénicie et la Palestine. Depuis longtemps de nombreuses sectes divisaient l'Église; Sophronius, moine, devenu patriarche de Jérusalem, s'éleva avec fureur contre la doctrine de la volonté unique, et causa de nouveaux troubles, que ne purent apaiser l'empereur Héraclius ni ses successeurs. Cependant les conquérants arabes n'éprouvaient pas moins de divisions, et les dynasties s'y chassaient les unes les autres, lorsqu'enfin les Fatimites conservèrent la souveraineté; ils conquirent à leur tour la Palestine, qui tomba ainsi aux mains des califes d'Égypte.

Nous avons dit que les pèlerinages à la Terre sainte avaient été en usage dès les premiers temps du Christianisme; ils devinrent plus fréquents sous Constantin; sainte Hélène, sa mère, y fit elle-même un pèlerinage dans un âge avancé, et y bâtit plusieurs églises. Depuis ce temps on y vit une grande quantité de pèlerins, tantôt isolés, tantôt par troupes, venant de tous les pays, et parmi lesquels se trouvaient des personnages éminents, ecclésiastiques et séculiers. Les Arabes, souverains de ce pays depuis le viie siècle, ne troublaient point ces pieux voyageurs, laissaient en repos les patriarches et l'Église chrétienne de Jérusalem, et trouvaient même leur profit à cette affluence d'étrangers. Charlemagne fit alliance avec Aroun-al-Raschild, le célèbre calife, et le pria de protéger les Chrétiens. La piété n'attirait pas seule vers l'Orient : plus d'un voyage était entrepris dans des intérêts de commerce. Lorsque la Terre sainte devint la conquête des califes d'Egypte, les pèlerins commencèrent à souffrir mainte oppression, et cependant les pèlerinages devinrent plus à la mode que jamais. En 1065, entre autres, l'archevêque de Mayence Sigefroi, les évêques de Bamberg, de Ratisbonne et d'Utrecht, avec une suite de sept mille personnes, entreprirent un pèlerinage à Jérusalem. Ils subirent beaucoup de dangers, et il n'y eut que deux mille de ces pèlerins qui revirent leur patrie.

Ces périls s'augmentèrent lorsque la Syrie tomba au pouvoir des hordes sauvages des Turcs. Depuis qu'Orthok, chef d'une de ces hordes, était maître de Jérusalem, les Barbares s'étaient emparés des saints lieux et des saintes reliques, qu'ils profanaient, et ne toléraient plus les pèlerins. Les plaintes de ceux-ci retentirent dans l'Occident. Pierre d'Amiens, pieux solitaire, qui avait été témoin des misères de la Terre sainte (en 1093), apporta au pape Urbain II une requête du patriarche de Jérusalem. Urbain, malgré ses propres inquiétudes, conçut l'idée gigantesque de faire marcher la chrétienté d'Occident au secours de celle d'Orient. Il envoya Pierre l'Ermite en Italie et en France annoncer de ville en ville sa mission et préparer les esprits. Pierre possédait tout ce qui était nécessaire à la réussite d'une telle mission. Son éloquence populaire entraîna tous les cœurs. Les vieillards reprirent leurs armes rouillées, les enfants s'exercèrent à manier la lance.

Le pape, jugeant que les temps étaient arrivés, convoqua un concile à Plaisance, en plein air, et un semblable à Clermont en Auvergne. Dans les deux conciles son admirable éloquence entraîna tout. *Dieu le veut! Dieu le veut!* tel fut le cri général. La croisade fut résolue; des guerriers français en furent les chefs. L'histoire, la poésie ont à jamais consacré à notre admiration les noms de Godefroi de Bouillon, de Baudoin, de Raymond, de Hugues-le-Grand, de Bohemond, de Tancrède. Jérusalem fût conquise (1101), et Godefroy de Bouillon fut le premier souverain de cette monarchie, pour laquelle avait coulé tant de sang français, et dont l'élévation et la chute furent un sujet de gloire et de pitié.

De nouvelles troupes de pèlerins affluèrent

en Orient; ils avaient le projet de pénétrer dans l'intérieur de l'Asie et de détruire le califat de Bagdad; mais, pleins d'imprudence, ils tombèrent sous les coups des Turcs, et des restes tristes et isolés parvinrent seuls à se sauver près de Baudoin, successeur de Godefroi de Bouillon, dont le petit royaume était lui-même dans une situation bien précaire. Ce royaume, outre les terres de la couronne, possédait encore trois États : la principauté d'Antioche et les comtés d'Édesse et de Tripoli, dont les souverains reconnaissaient la suzeraineté du roi de Jérusalem. — Sous Baudoin, comte d'Edesse, qui succéda à Baudoin Ier en 1118, Tyr fut acquise au royaume, qui eut un soutien puissant dans les ordres religieux et militaires des chevaliers de saint Jean et des Templiers. L'ordre de saint Jean avait été institué en 1048, longtemps avant la conquête de Jérusalem. Des marchands d'Amalfi, qui s'y rendaient comme pèlerins, bâtirent, près du saint Sépulcre, une chapelle, un couvent, un hôpital et d'autres édifices pour y recevoir des pèlerins de leur nation. Ils choisirent saint Jean-Baptiste pour patron et se nommèrent Frères hospitaliers de saint Jean de Jérusalem. En 1120 l'ordre fut partagé en trois divisions : les frères servans, les prêtres, et les chevaliers, qui protégeaient les pèlerins, à travers les pays occupés par les infidèles. Le pape Clément IV donna, par la suite, le titre de grand-maître à leur supérieur, Hugues de Revel. Baudouin II logea dans son palais, près de la place où avait été jadis le temple de Salomon, neuf frères d'une congrégation formée en 1118 pour la défense des pèlerins et la guerre contre les infidèles : c'est de là qu'ils prirent le nom de Templiers. Après la mort de Baudouin II, les dangers s'accrurent pour les Etats chrétiens d'Asie. La conquête d'Edesse leur porta un coup mortel et fut le signal d'une seconde croisade, qui trouva dans Bernard, abbé de Clairvaux, un apôtre non moins fervent que Pierre l'Ermite l'avait été pour la première. Les lettres dans lesquelles le roi et les barons de Jérusalem peignaient leurs malheurs, après la perte d'Edesse, exprimaient principalement leur confiance dans la valeur des chevaliers français. Le cri *Dieu le veut!* retentit encore en Europe, et la croix, coupée dans les vêtements même du saint apôtre, brilla sur toutes les armures.

Les rois de France et d'Allemagne, après mille pertes et mille dangers, se réunirent à Jérusalem et firent le siége de Damas; ils échouèrent dans cette entreprise par la trahison des chrétiens d'Orient eux-mêmes, dont quelques-uns furent assez infâmes pour se laisser corrompre par l'or des musulmans. Les croisés s'en retournèrent tristement. Saint-Bernard fut accusé des malheurs de cette entreprise; il les attribua aux vices et à la corruption des princes et des chevaliers, et sa profonde douleur ne fut consolée que par l'idée qu'il valait mieux que les hommes murmurassent contre lui que contre Dieu. Les divisions intestines continuèrent à miner le royaume de Jérusalem, et Gui de Lusignan, roi en 1186, ne suffisait pas à sa tâche pénible et difficile. La paix qu'il conservait avec Saladin fut rompue par l'imprudence du chevalier Rainald de Chatillon, qui attaqua la mère du sultan, et les chrétiens succombèrent entièrement à la bataille de Tiberias. La ruine du royaume de Jérusalem réveilla chez les Chrétiens d'Occident l'ardeur que les revers de la seconde croisade avait amortie. Une troisième croisade fut résolue, d'abord en Allemagne par l'empereur Fréderic Ier, et ensuite par les rois Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion. Après bien des longueurs, des difficultés, des travers, ils débarquèrent devant Acre, et la ville se rendit le 13 juillet 1191. Richard continua ses exploits en Palestine, mais sa valeur dut céder aux mesures de Saladin, à la saison défavorable, au manque de vivres; il fut obligé de faire retraite en vue de Jérusalem. Alors il se retourna, disant : « Celui qui ne peut délivrer le tombeau du Sauveur n'est pas digne de le voir. » Et il quitta cette terre en 1192. — Un vœu fait par Louis IX durant une maladie donna lieu à sa première croisade; mais, avant d'arriver à la Terre sainte, il fut fait prisonnier avec toute son armée. Après sa délivrance, la mort de sa mère le décida à retourner dans son royaume; mais il ne perdit pas l'espoir de mieux réussir dans une nouvelle croisade, qu'il entreprit effectivement en 1270, mais dont la vaine tentative fut plus funeste encore que la première, puisque le roi mourut à Tunis. Cette croisade fut la dernière. Il n'y aurait jamais eu, du reste, d'entreprise plus ingrate que celle de venir au secours d'un État de Templiers, de chevaliers de Saint-Jean, de marchands

et de soldats, de prêtres et de mendiants, État qui portait en lui-même, par la diversité des tendances et des intérêts, le germe de la destruction. Les habitants de la Terre sainte ne purent résister longtemps à un destin inévitable, et, en mai 1291, Akkon, leur ville la plus importante, tomba entre les mains des mahométans. Tous ceux des habitants qui échappèrent à la mort furent livrés à l'esclavage; les Francs abandonnèrent le reste du pays, qui se retrouva, comme il était par le passé, sous la domination des Turcs; cette domination s'étendit toujours davantage dans ces contrées, et finit par s'affermir entièrement par la prise de Constantinople par Mahomet II (29 mai 1453.)

Depuis ce temps, la Terre sainte fit partie de la Turquie d'Asie. Elle revit en 1798 les Français, mais ce n'étaient plus ces chevaliers du moyen âge, guidés par la piété ou l'amour des honneurs. C'étaient des guerriers intrépides, qui n'avaient d'autres divinités que la liberté et la gloire; qui reconnaissaient pour messie un héros, et dont la plupart songèrent à peine qu'ils foulaient sous leurs pieds un sol sacré et les os des paladins. *La Marseillaise* fit résonner les échos de cette contrée, muette depuis les cantiques de David et de Salomon, et le *Mont de Samson* devint célèbre aussi dans l'histoire moderne par la défaite d'Abdallah. Ce fut un noble voyageur français qui rappela à un siècle anti-religieux qu'il existait une Palestine, et fixa de nouveau tous les regards sur le berceau de la religion. Ibrahim-Pacha, devenu maître de la Judée, a supprimé l'impôt qui pesait sur les chrétiens en pèlerinage, car d'innombrables caravanes viennent tous les ans, au printemps, saluer la tombe du Sauveur; mais, au milieu des noms de tous ces pèlerins qui vont chercher dans la Terre sainte de pieuses consolations et de grands souvenirs, brilleront toujours les noms de Chateaubriand et de Lamartine!

Nous signalerons encore quelques lieux de la Terre sainte célèbres dans l'histoire. Joppé, aujourd'hui Jaffa, si l'on en croit les interprètes et Pline lui-même, aurait été bâtie avant le déluge. On dit que ce fut à Joppé que Noé entra dans l'Arche. Après la retraite des eaux, elle échut en partage à Sem, et Noé y fut enterré.

Joppé, lors du partage entre les tribus, échut à Ephraïm, d'autres disent à Dan. Ce fut à Joppé qu'abordèrent les flottes d'Hyram, chargées de cèdres pour le temple, et que s'embarqua le prophète Jonas lorsqu'il fuyait devant la face du Seigneur. Joppé tomba cinq fois aux mains des Egyptiens, des Assyriens et des différents peuples qui firent la guerre aux Juifs avant l'arrivée des Romains en Asie. Judas Machabée brûla cette ville, dont les habitants avaient massacré deux cents Juifs. Saint Pierre y ressuscita Tabinthe, et y reçut, chez Simon le corroyeur, les hommes venus de la Césarée.

La plaine de Saron partage, dans l'Écriture, avec le Carmel et le Liban, l'honneur d'être l'image de la beauté.

Le hameau qui vit naître le bon larron est à l'entrée des montagnes de la Judée.

En sortant par la porte de Bethléem et tournant au levant, le long de la piscine de Bethsabé, on descend vers le puits de Néphi pour remonter à la fontaine de Siloé: à l'aspect de la vallée de Josaphat remplie de tombeaux, de cette vallée où la trompette de l'ange du jugement doit rassembler les morts, une sainte terreur saisit l'âme des fidèles. En passant au pied du mont Moria on laisse à droite les sépulcres de Josaphat et d'Absalon.

Saint Jérôme expia les erreurs de sa jeunesse dans la grotte même où naquit le Sauveur du monde, à Bethléem, dans la montagne d'Engadde.

On croyait autrefois généralement que la mer Morte ne contenait aucun être vivant; que ses grèves étaient sans oiseaux, sans arbres et sans verdure.

Ce fut de la cime du mont Abarim que Moïse découvrit la terre promise.

Le prophète Elie se cacha au torrent de Karith, près du Jourdain, et fut nourri par des corbeaux; à Sarepta il fut hébergé par une femme veuve dont il ressuscita le fils.

Charles d'Ignymont.

TERRE-NEUVE. Newfoundland, île de la Nouvelle-Bretagne, dans l'océan Atlantique, à l'E. du golfe Saint-Laurent. Elle est séparée du Labrador par le détroit de Belle-Ile. Sa forme générale est celle d'un triangle irrégulier; elle a 117 lieues dans sa plus grande longueur. Ses côtes échancrées offrent une multitude de baies et de ports. Peu élevée à l'E., les bois qui l'ombragent, les petites montagnes et les collines qui s'y élèvent, lui donnent un aspect pittoresque. Sa

partie occidentale est âpre et stérile. On y trouve des lacs nombreux, presque tous environnés de forêts, surtout à l'E. La plus considérable de ses rivières est celle de l'Exploit. L'atmosphère de Terre-Neuve est brumeuse; son climat est beaucoup plus froid que celui de France; les hivers y sont très-rigoureux.

Le sol est partout impropre à la culture. De maigres lichens couvrent les terrains marécageux. Les forêts se composent de mélèzes, de sapins et de bouleaux; les pins sont rares et rabougris; on y rencontre quelquefois le frêne des montagnes. Le règne minéral y est représenté par le granit, le porphyre, le marbre gris, le gypse, l'ocre rouge et les agates. Des gisements de houille de bonne qualité avoisinent la baie Saint-Georges. Cette île possède des sources minérales. La partie de l'O. nourrit de grandes troupes de caribons, dont la chair forme l'aliment presque exclusif des indigènes. L'intérieur est peuplé d'oies, de canards et de mouettes. Quand l'hiver a glacé les marais et les étangs, ces oiseaux se dirigent par compagnies vers les côtes. Ce n'est qu'avec de grandes peines que les habitants parviennent à élever quelques bêtes à cornes.

Cette île tire presque toute sa richesse de la pêche de la morue, qui se fait principalement sur le banc qui porte son nom et a près de 200 lieues de long sur 80 de large. Sa population, en 1825, était de 63,644 habitants, la plupart d'origine anglaise. Les indigènes, qui ne comptent que quelques centaines, appartiennent à deux tribus: celle des *Micmacs* et celle des *Jardins rouges*. Ces derniers sont sauvages. Les Micmacs professent le culte catholique.

M. Cormak est le premier voyageur qui ait exploré l'intérieur de l'île, en 1822.

Terre-Neuve se divise en quatre districts: celui de la baie de la Trinité, celui de la baie de la Conception, celui de Saint-John et celui de Placentia. Le chef-lieu est Saint-John. Les Français ont le droit de pêcher au N. et à l'O. de l'île. L.

TERRE FERME. On comprenait autrefois sous ce nom toute la partie septentrionale de l'Amérique du Sud. Depuis la formation de la Nouvelle-Grenade et de la capitainerie générale de Caracas, elle fut érigée en royaume, restreint aux provinces de Veragua, de Panama et de Darien, lesquelles forment aujourd'hui le département colombien de l'Isthme et le nord de celui de Cauca.

TERRE DE FEU. En face le continent d'Amérique méridionale, par-delà le détroit de Magellan, se trouve un groupe d'îles que les géographes désignent sous le nom de *Terre de feu*, appellation qui a son origine soit dans les volcans qui couvent sous le sol, soit dans la coutume des habitants d'allumer des feux dans certaines saisons. Le canal Saint-Sébastien, au N.-E., et celui de Santa-Barbara, à l'O., divisent ce groupe en trois parties distinctes. Il occupe une surface de trois mille lieues carrées, où l'œil n'aperçoit que d'arides montagnes dont les sommets sont couverts de neiges éternelles. La population, qui ne s'élève qu'à 15,000 âmes, est encore à l'état sauvage. Elle se nourrit de poisson et croupit dans la plus dégoûtante malpropreté.

TERRES AUSTRALES (*polaires*). Les découvertes récentes du contre-amiral Dumont-d'Urville, du capitaine Ross et du lieutenant Wilkes nous engagent à comprendre seulement sous la dénomination de *terres australes* les terres situées aux environs du cercle polaire austral. Nous les distinguerons donc du continent *austral* de Balbi (Océanie) et des terres dites *magellaniques*.

Jusqu'à présent l'hydrographie de ces mystérieuses contrées est incomplète et superficielle, et jamais, sans doute, les navigateurs ne pourront pénétrer vers le sud aussi avant que vers le nord. Cette portion du globe semble être le domaine de l'inconnu et de la désolation, et une barrière de glace arrête l'explorateur là où il devrait encore marcher librement, comme dans les mers boréales. On ne trouve pas d'Esquimaux sur la route du pôle sud; la race humaine et la végétation disparaissent aux confins de la Terre de Feu. Cette rigueur du climat, ce froid intense et précoce ont fait penser à beaucoup de savants que l'existence des terres australes polaires n'était que fantastique; car là où il y a terre, il y a échauffement par les rayons du soleil, conservation et renvoi de cette chaleur; et, par conséquent, s'il y avait un continent aux latitudes australes polaires, ces latitudes ne devraient pas être plus glacées que les latitudes boréales. On a répondu à cette hypothèse par une autre, et c'est de la présence prématurée des glaces elles-mêmes dans ces parages qu'on a conclu

que plus loin il devait exister des terres, car la glace ne se forme pas de toutes pièces au sein de la mer ; il faut que le premier atome liquide qui se condense et se solidifie ait un point d'appui, et, quand cet atome est devenu, par des agglomérations successives et incommensurables, une *bankise*, une plaine solide de cinq cents lieues de longueur..... à plus forte raison faut-il qu'il ait un point d'appui immuable, inébranlable.

On ne peut ajouter aucune foi aux récits des navigations de Drake et de Cowley vers le pôle sud. Le Hollandais Théodore de Gherith, qui annonça avoir découvert, en 1600, une terre située par 64 degrés, mérite plus de confiance, et les îles de New-South-Shetland, signalées dernièrement, et dont nous donnons plus bas la configuration et la situation (nº 1), devraient recevoir le nom de Gherith. Plusieurs physiciens et géographes de la fin du dernier siècle éveillèrent la curiosité publique en soutenant qu'il était nécessaire qu'un vaste continent existat dans les régions australes, afin de maintenir l'équilibre entre les deux hémisphères du globe terrestre, et Kerguelen fut envoyé à la recherche de ce continent. Il découvrit seulement un groupe d'îles situées bien en dehors des limites que nous assignons aux terres australes. A la même époque, le gouvernement anglais confia au célèbre Cook la mission de faire le tour du globe, en se tenant aussi près que possible des glaces du sud. Cook rencontra les terres de Sandwich, et pénétra, le 30 janvier 1774, jusqu'au 71° 15' latitude S. par le méridien de 109° O. Ce célèbre navigateur, convaincu que les bankises de glace ont besoin d'un point d'appui pour se former, et n'en ayant pas trouvé sous tous les méridiens qu'il avait parcourus, pense qu'un grand continent existe au pôle et se prolonge vers l'océan Atlantique et la mer des Indes. Voici à ce sujet quelques phrases de son rapport :

« Je crois fermement qu'il y a près du « pôle une étendue de terre où se forment « la plupart des glaces répandues dans l'o- « céan méridional. Il me semble aussi que « ces terres doivent se prolonger le plus « loin au nord, vis-à-vis l'océan Atlanti- « que et la mer des Indes, parce que c'est « sous ces méridiens que nous avons ren- « contré les plus impénétrables barrières « de glaces, ce qui ne serait pas s'il n'y avait « pas de terres au sud; car, en supposant « qu'il n'existe point de pareille terre, et que « la glace puisse se former toute seule, il « s'ensuivrait que le froid devrait être par- « tout égal aux environs du pôle... Cepen- « nous avons trouvé le contraire. »

Deux vaisseaux russes, *le Vostock* et *le Mirni*, pénétrèrent en 1819 jusqu'au 69° 3' latitude S., sous le commandement des capitaines Lazareff et Bellinghausen. L'année suivante, ils gagnèrent le 70°, sous le méridien de 163° E., et, après avoir couru quelque temps à l'est, ils découvrirent par 69° 30' deux îles auxquelles ils donnèrent le nom d'Alexandre Ier et de Pierre Ier. Dumont d'Urville pense que ces prétendues îles se rattachent dans l'est aux terres de Graham, découvertes plus tard par Biscoe. Edward Bransfield fit, dans l'été de 1819 à 1820, l'hydrographie presque complète des New-South Schetland. (*Voy.* nº 1.) L'Américain James Sheffield, commandant le brick *Hersilia*, fit en 1819, et sans avoir connaissance des précédentes découvertes de Gherith, une ample moisson de peaux de phoques, sur l'île *Rugged*, du groupe des Schetlands. En 1820, une flottille de cinq navires pêcheurs appareilla de Stonington pour exploiter les fourrures de phoques aux Schetlands. Nathaniel Palmer, qui commandait le sloop le *Héro*, descendit plus au sud et reconnut une nouvelle terre. (*Voyez* notre carte, nº 5.) L'Anglais Powel, lui aussi pêcheur de phoques, aux mêmes endroits et à la même époque, revendique l'honneur de la découverte de cette terre, déjà indiquée cependant par des cartes anglaises, sous le nom de *Trinety-Island*. L'américain Morel raconte qu'au mois de février 1820 il a navigué sans difficulté au delà du cercle polaire, dans une étendue de 116 degrés de longitude, en partant du 116e méridien E., et en courant directement à l'ouest; ensuite il gagna au sud le 70e degré où il trouva la mer libre. La température de l'air était à 47°, celle de l'eau à 44° (Fahrenheit). En remontant au nord, il découvrit une terre qu'il nomma le Groeland du sud, et qui s'étendait depuis le 68° de latitude S. jusqu'au 62° 41' *id.* par les méridiens de 50 et 45° O. Les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* ont navigué depuis sous les mêmes méridiens et les mêmes parallèles que devrait occuper le Groeland de Morel. James Wedel, parti des Dunes avec les sloops *la Jane* et *le Beaufort*, s'avança le

20 février 1823 jusque par 74° 16' latitude S., 36° 45' longitude O. *Là, pas une parcelle de glace n'était visible*, dit-il. L'Anglais Laurie a donné une carte assez détaillée des découvertes de Powel et de Palmer ainsi que des îles New-South Orkney. Henry Foster, commandant le sloop de l'état le *Chanteclear*, prit, en 1829, possession de la terre de Thengtly, au nom du roi de la Grande-Bretagne. L'Anglais Biscoe, pêcheur, atteignit, le 1er février 1831, le 68° 51' de latitude S., par 10° longitude E.; le 25 du même mois, par 65° 57' S. et 42° longitude E., il vit une terre couronnée de glaces, et lui donna le nom d'*Enderby*. Le 15 février de l'année suivante, il regagna le 67° latitude S., par le méridien de 74° 18' O., et reconnut une île qu'il nomma Adelaïde ; elle était très-élevée et formait la pointe avancée d'un archipel qui s'étendait de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Biscoe mit pied à terre dans une anse de cet archipel, par 64° 11' longitude O. Il nomma cet archipel terre de Graham, mais on le désigne le plus souvent sous le nom de Biscoe. Le capitaine Ross explore maintenant les terres d'Enderby et de Biscoe: son dernier rapport annonce qu'il a pénétré jusqu'au 75° latitude S. avec les navires *l'Érébe* et *le Terror*. Vers 1831, il fut aussi question de la découverte des terres de Nemrod et Esméral, par 69° latitude S., et 150° longitude O. Le 18 février 1838, Dumont-d'Urville gagna le 62° 53' latitude S. par 59° 15' longitude O., donna les noms de Louis-Philippe et de Joinville à deux terres dont la découverte lui appartient, car si Bransfield Palmer et Powel les avaient entrevues, ce qui était facile à cause de leur voisinage des Schetland, Laurie les eût indiquées sur sa carte. (*Voir* les nos 3 et 4 de notre carte.)

Voici l'aspect de la terre Louis-Philippe.



Le dessin en a été fait sur les lieux même.

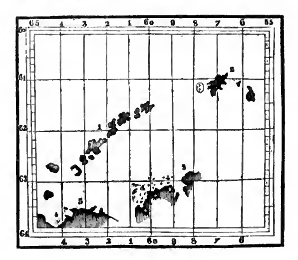
Des neiges éternelles couronnent ces terres; quelques rochers noirs font saillie çà et là sur la côte, et apprennent aux navigateurs à les distinguer d'avec le gigantesque entassement de glaces qui les entoure. Pas un atome de verdure. Les moules et les patelles tapissent quelquefois les angles de schiste quartzeux qui trouent les couches de glaces et de neiges. Le géant des Pétrel, le *Quebranta -Huesos*, dont l'envergure a cinq mètres de déploiement, le Blanc Chionis, le Pigeon du pôle l'Albatros, le Pingoin, le phoque *Stenorynques*, la Baleine, *Hamp-Back* et *Fin-Back*, habitent seul ces *combles* du globe terrestre.

Dix neuf mois après l'importante découverte de la terre Louis-Philippe, M. Dumont-d'Urville conduisit les corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* à la recherche d'un autre continent glacial, et du pôle magnétique que l'ingénieur hydrographe de l'expédition plaça par 72° lat. S. et 134° 30' E., et il rencontra par 66° 30' lat. S. et 138° 21' E. un immense ruban de terres élevées de plus de trois cents toises et s'étendant du S.-S.-E. à l'O.-S.-O. Cette terre reçut le nom d'*Adélie*.



A la même époque et dans les mêmes parages le lieutenant Wilkes se livrait à de semblables recherches; le brick qu'il commandait rencontra les corvettes françaises à quelque distance de terre. A son retour aux États-Unis, le lieutenant Wilkes fut accusé de s'être approprié faussement les découvertes de d'Urville; il fut traduit en jugement, et le procès avait lieu pendant que l'infortuné contre-amiral périssait dans un des wagons du 8 mai. Le capitaine Ross, commandant *l'Érebe* et *la Terror*, vient de découvrir la terre *Victoria*, dans une latitude très-élevée.

Voilà tout ce que nous savons de plus exact et de plus récent sur l'existence et la situation des terres polaires australes.



TERRES VAINES ET VAGUES. Terres incultes, qui font partie des biens communaux. Les terres vaines et vagues étaient appelées autrefois, selon les pays, dans le langage des coutumes : gastes, landes, biens hermes ou vacants; garrigues, flégards, vareschaux, pacages, pâtis, ajones, bruyères, palus, marais, marécages, montagnes. La coutume de Bretagne leur donne le nom de frosts, frostages, franchises, galois. Ces terres appartenaient aux seigneurs hauts justiciers, dont l'usage était de les inféoder et de les donner à cens ou à rente.

L'abolition des justices seigneuriales, prononcée par l'Assemblée Constituante, mit en question la propriété des terres vaines et vagues. La loi du 28 août 1792 les attribua aux communes, par la raison qu'elles étaient censées leur appartenir, lors même que les communautés ne pouvaient pas justifier qu'elles les eussent anciennement possédées. Un délai de cinq ans fut fixé pour la revendication de ces terres, qui durent être adjugées aux communes par les tribunaux, à moins que les ci-devant seigneurs ne prouvassent qu'ils étaient propriétaires, par titre ou par possession exclusive, continuée paisiblement et sans trouble pendant quarante années (art. 9). L'article 10 de la même loi, statuant particulièrement sur les terres vaines des cinq départements qui composaient la ci-devant province de Bretagne, envoya immédiatement en possession de cette partie du sol, à l'exclusion des anciens seigneurs, les communes ou habitants des villages ou ci-devant vassaux qui exerçaient le droit de communer, motoyer, couper des landes, bois ou bruyères, pacager ou mener leurs bestiaux dans lesdites terres situées dans l'enclave ou le voisinage des ci-devant fiefs. Quant aux terrains incultes qui ne se trouveraient pas circonscrits dans le territoire particulier d'une commune ou d'une seigneurie; l'art. 11 statue : « Qu'ils sont censés appartenir à la nation, « sans préjudice des droits que les communautés ou les particuliers pourraient y « avoir acquis, et qu'ils sont tenus de jus-

« tifier par titres ou par possession de quarante ans. »

La loi du 10 juin 1793 (sect. IV, art. 1) dispensa les communes du soin de revendiquer devant les tribunaux les terres vaines et vagues, attendu que ces terres « sont et « appartiennent de leur nature à la généralité des habitants ou membres des communes ou sections de communes, dans « le territoire desquels ces communaux sont « situés. »

M. Henrion de Pansey (*Des Biens communaux*, chap. II), examinant les motifs de ces deux lois, observe qu'il n'est pas vrai de dire que les terres vaines soient censées appartenir aux communes, ou qu'elles leur appartiennent de leur nature. Il fait remarquer que ces terres étant incultes n'ont jamais été possédées par personne, mais que le droit d'en disposer était un émolument attaché par les lois féodales à la qualité de haut justicier, comme le droit d'épave, de deshérence et de de confiscation. Les seigneurs ont donc pu soit aliéner les terres vaines, soit les exploiter à leur profit, et dans ce cas ils ont acquis sur elles un droit de propriété incontestable, puisqu'ils ne dépouillaient personne. Ainsi jugé par la Cour de cassation plusieurs fois, et entre autres le 2 vendémiaire an VII, entre la dame veuve Chageron et la commune d'Offroi, et le 14 vendémiaire an IX, entre les communes de Pons et de Guerrieux et le sieur Gaudechard. A. H.

TERREUR. Il y a peu de révolutions politiques qui, rencontrant des résistances sérieuses, n'aient commis de graves excès; en d'autres termes, il en est peu qui n'aient eu à traverser leur époque de guerre civile, de violence, de terreur. Les abus et les attentats sont de tous les temps, de tous les pays, de tous les régimes. Jamais cependant la violation des vénérables et éternelles règles de la justice et de la morale n'a été professée et pratiquée avec autant de cynisme qu'à un certain moment de la révolution française, auquel le nom de *Terreur* est resté particulièrement attaché. On a vu souvent les partis fouler aux pieds scandaleusement les droits les plus légitimes et les devoirs les plus sacrés; mais un gouvernement qui adopte comme principe l'épouvante jetée dans l'âme de ceux qu'il est chargé de régir, c'est-à-dire d'aimer et de conduire vers le bien et l'utile; un gouvernement qui se propose pour but, non pas la soumission, mais l'extermination de ses adversaires; un gouvernement qui emploie comme moyens la proscription en masse, la confiscation, le massacre; qui profane les saintes formes de la justice, et prostitue la loi et les tribunaux à ses vengeances; un gouvernement qui dépouille toute miséricorde et rejette loin de lui comme un crime la clémence, que les hommes sont habitués à considérer comme l'attribut suprême et l'insigne divin de la puissance; un tel fléau ne sévit jamais que dans la triste période dont nous avons à parler.

On ne date en général le commencement de la Terreur que du règne de la Convention, et spécialement du jour de l'organisation du troisième Comité de Salut Public. Ce fut en effet le temps où ce système odieux était monté à son plus haut degré d'emportement et de fureur; mais il ne l'avait pas atteint tout d'un coup, et la Terreur, à vrai dire, commença le 10 août. Ce jour emporta les derniers vestiges de l'état monarchique : il mit fin à cette fiction de royauté qui se prolongeait depuis le voyage de Varennes. Le Roi, qui, déjà réduit à l'impuissance, ne conservait du pouvoir promis par la Constitution qu'une responsabilité accablante, fut suspendu de ses fonctions et bientôt emprisonné. La Commune insurrectionnelle, qui s'était installée à l'Hôtel-de-Ville au son du tocsin, dans la nuit du 9 août, usurpa la souveraineté. Elle envoya des émissaires et dicta des ordres dans les départements, fit battre monnaie, lança de sa propre autorité des mandats d'arrêt, fit fouiller les maisons, enleva l'argenterie des paroisses et dépouilla le Garde-Meuble. Par sa conduite, la Commune annonce les allures du Comité de Salut Public; elle devance la loi des suspects et nous montre comme l'ébauche du tribunal révolutionnaire dans le tribunal extraordinaire, qu'elle contraignit l'Assemblée législative à instituer, avec la mission de poursuivre les conspirateurs du 10 août. Déjà une première et profonde atteinte est portée au droit de la défense : l'accusé et son défenseur ne pourront avoir que des conférences publiques. Mais de quoi faut-il s'étonner? Danton est ministre de la justice, et nous sommes à la veille des massacres de septembre.

Après le 10 août, les partisans les plus exaltés du régime révolutionnaire pouvaient

se montrer impunément généreux. Le parti royaliste n'était pas à craindre à l'intérieur : ce qu'il comptait d'hommes d'action avait émigré; quant aux autres, adonnés à des menées et à des intrigues, ils ne pouvaient que nuire à leur cause, *par leur faux zèle ou leur zèle malentendu*, comme devait le dire Louis XVI dans son testament, en leur pardonnant tout le mal qu'ils lui avaient causé. Cependant on fut lâche et cruel; la nouvelle que Longwy était occupé par les Prussiens avait jeté l'épouvante dans Paris, et l'on sait qu'il est dans la nature de ce sentiment de produire les résolutions les plus extrêmes. Danton, dans le sein du comité de défense générale, auquel les ministres s'étaient réunis, ouvrit l'avis de faire peur aux royalistes. Et aussitôt, de concert avec la Commune, il organisa le plus odieux, le plus sauvage des crimes, les massacres de septembre, l'assassinat de prêtres, de femmes, d'enfants, de vieillards, de soldats vaincus et désarmés. Les vainqueurs du 10 août s'étaient honorés par des actes de clémence; mais, comme il arrive dans les grandes émotions populaires, on vit paraître, une fois le danger passé, ces hommes qui, timides et cachés le jour du combat, prennent part au mouvement qui triomphe, en irritant les passions apaisées, et cherchent à faire oublier leur lâcheté de la veille par le faste et le scandale de leurs animosités et de leurs fureurs. C'est parmi eux que la commune recruta ses agents et ses complices soudoyés. Pendant cinq jours ils accomplirent dans les prisons de Paris leur horrible besogne, sous les yeux des officiers municipaux, qui, revêtus de leur écharpe, présidaient a ces odieuses exécutions. L'Assemblée législative resta muette : la garde nationale ne se rassembla même pas, tant était grande la terreur dont les esprits étaient frappés !

La Commune de Paris osa proposer à l'imitation des départements *les actes de justice indispensables* qu'elle venait d'exécuter. Elle osa les inviter à recourir *à ce moyen nécessaire de salut public*. La politique des terroristes était déjà toute formulée; politique qui nous semble aussi fausse que détestable : elle était gratuitement cruelle et couvrait de honte ses adeptes, sans utilité aucune, si les adversaires de la révolution exagérée étaient en petit nombre et faibles; avaient-ils pour eux le nombre et l'audace, c'était multiplier leur force que de les réduire au désespoir. C'est ce qui arriva, surtout lorsque la Terreur, par le bras de la Convention, dont la plupart des membres avaient été élus sous l'influence de la Commune, eut frappé son second coup et guillotiné Louis XVI.

Cet excès ne profita pas à la République : il était loin d'assurer son avenir. Un membre de la Convention l'avait prophétisé : « Les « rois chassés de leur trône, disait-il, n'y « sont jamais remontés; les rois qui ont « trouvé des Brutus ont eu des successeurs. « Ceux qui ont péri sur l'échafaud ont été « remplacés par des Cromwell. »

La France avait été menacée, mais ses affaires étaient rétablies. Dumouriez avait su, par d'habiles manœuvres, retenir et fatiguer les Prussiens dans la forêt de l'Argonne; la bataille de Valmy, gagnée par Kellermann, les avait dispersés. En même temps que le sol de la patrie était purgé des étrangers, les généraux Montesquiou, Anselme et Custine occupaient, l'un Chambéry, l'autre Nice, le troisième Mayence. Francfort-sur-le-Mein était pris, et la victoire de Jemmapes nous ouvrait la Belgique. La Convention n'avait qu'à enregistrer nos succès ; elle ordonnait la réunion du comté de Nice et de la Savoie à la France, lorsque tout à coup la mort de Louis XVI effraya les rois sur leur propre vie, et, décidant contre nous les puissances encore incertaines, rassembla dans une nouvelle et plus formidable coalition l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, la Confédération Germanique, l'Autriche, la Prusse, le Portugal, les Deux-Siciles, l'État ecclésiastique et le roi de Sardaigne (9 mars 1793).

En même temps les germes d'insurrection que recelaient la Vendée, et qui avaient avorté en 1792, éclatèrent.

La Convention, aux prises avec la guerre étrangère et la guerre civile, ordonna la levée de trois cent mille hommes. Sous l'inspiration de Danton, elle institua (10 et 11 mars 1793) le tribunal révolutionnaire qui, après avoir été dans les mains des factions un instrument terrible de meurtre et de confiscation, les dévora tour à tour. Plusieurs lois successives complétèrent l'organisation de ce tribunal sanguinaire, et en firent l'arme la plus perfide et la plus monstrueuse dont aucune tyrannie ait jamais disposé. Le décret d'institution était ainsi conçu : « Il sera établi à Paris un tribunal « criminel-extraordinaire-révolutionnaire,

« pour juger les conspirateurs et les contre-« révolutionnaires. » Les membres du jury, les juges, l'accusateur public et les deux substituts furent élus par la Convention. Pour les retenir sous une plus étroite domination, elle chargea de l'examen des pièces et de la surveillance des procédures une haute commission de six membres choisis dans l'assemblée. Cette procédure, simple et expéditive dès l'origine, devint de plus en plus dérisoire : lorsque les débats d'un procès avaient duré plus de trois jours, le tribunal, sans attendre plus longtemps, quel que fût le nombre des accusés, prononçait immédiatement. Mais ces juges sans conscience étaient dans la situation commune alors à tous ceux qui participaient au pouvoir; agents de la Terreur, ils en étaient en même temps les esclaves: ils l'infligeaient aux autres, mais elle pesait sur eux-mêmes. Comme si ce n'était pas assez de leur présence sur ces bancs infamants pour répondre de leur abjection et de leur servilité; comme si l'on eût craint que le caractère de magistrat dont ils étaient revêtus ne leur communiquât quelque chose de sa noblesse et de son indépendance natives, quelque soin que l'on eût pris pour le dénaturer, les juges du tribunal révolutionnaire étaient tenus d'opiner en public et à haute voix.

A ces juges il fallait des pourvoyeurs : les comités de surveillance, établis dans les sections de Paris, se chargèrent de cet emploi et devinrent des officines de délation. La Terreur avait ses instruments; il lui manquait un centre; elle le trouva dans le second Comité de Salut Public, qui rayonna dans les provinces et dans les armées par l'envoi de commissaires pris dans l'assemblée et investis de pouvoirs illimités (9 mai 1793).

Les décrets de la Convention étaient d'accord avec les institutions qu'elle avait créées. Elle nourrissait des fureurs impolitiques contre les prêtres et les nobles; elle les mettait hors la loi; elle confisquait leurs biens, elle les proscrivait en masse pour le seul fait de leur profession ou de leur naissance; et les punissant ainsi pour une tache indélébile, les réduisant à la misère et menaçant leur vie, quel refuge, quelle ressource leur laissait-elle, si ce n'est l'émigration et la guerre civile? Cependant s'étaient-ils résolus à l'une ou l'autre de ces extrémités, avaient-ils franchi le seuil de la patrie, ils devaient renoncer à le revoir jamais. Avaient-ils pris les armes, ils ne pouvaient les déposer que pour monter volontairement sur l'échafaud : bannis à perpétuité, spoliés, morts civilement, ils étaient passibles de la mort dans les vingt-quatre heures s'ils essayaient de rentrer en France, se seraient-ils présentés non-seulement désarmés, mais repentants, soumis, suppliants. Il ne fallait pas espérer se soustraire, en se cachant, à ces lois de proscription. Le domicile n'était plus un asile, il n'avait pas de secret : chaque habitant, dans toute ville au-dessus de trois mille âmes, était tenu d'afficher sur sa porte le nom, l'âge et la profession des membres de sa famille et de ses hôtes. De pareilles mesures, destructives de toute sécurité, anéantissaient l'industrie et le commerce; elles enlevaient à l'impôt ses ressources régulières: il fallut donc pourvoir par des moyens arbitraires aux besoins de l'Etat; violer la liberté du commerce par le *maximum*; l'égalité, par l'emprunt forcé d'un milliard, imposable seulement sur les riches; la bonne foi, par la spoliation des dépôts faits chez les notaires; la charité, par la confiscation de l'actif des hôpitaux et des maisons de secours.

Tant d'excès n'avaient pas été décrétés sans résistance. Cette politique d'extermination et de rapine rencontrait des obstacles incommodes dans l'opposition courageuse de quelques âmes honnêtes et fermes. Les Girondins avaient exécré les massacres de septembre; la plupart d'entre eux s'étaient efforcés de sauver la tête du roi. Dès les premières séances de la Convention, les usurpations de la Commune de Paris avaient été pour les Girondins et les Montagnards l'occasion de trahir des dissidences que la mise en accusation du féroce et stupide Marat, obtenue par les Girondins, vint irriter et agrandir. La guerre fut déclarée, lorsqu'ils eurent fait établir la commission extraordinaire des Douze, afin de contenir les Terroristes. La Gironde régnait à la tribune, et par l'ascendant de son éloquence et de son enthousiasme, si pur dans son principe, elle entraînait la *Plaine* toutes les fois que cette portion indécise de l'assemblée n'était pas rejetée par la crainte du côté de la *Montagne*. — Partagé entre l'influence de Marat, de Danton et de Robespierre, mais uni dans sa haine et son envie contre les Girondins, ce dernier parti cherchait son point d'appui

en dehors de l'assemblée, dans la Commune et dans les clubs, et empruntait sa dernière raison à l'émeute. A l'aide de ces auxiliaires et de ces moyens, il s'efforçait de maîtriser entièrement la majorité, il tendait la main à des députations insolentes qui venaient pétitionner, les armes à la main, jusque dans l'enceinte de la Convention, et les faisait admettre aux honneurs de la séance, après qu'elles avaient insulté et bravé l'assemblée. C'est ainsi que la Montagne préparait le 2 juin et ouvrait la voie aux bandes d'insurgés, qui, soulevés et dirigés par Marat, arrachèrent à la Convention, humiliée et tremblante devant les canons d'Henriot, la proscription de ses plus illustres et de ses meilleurs membres. Les Girondins furent condamnés par le tribunal révolutionnaire, et montèrent sur l'échafaud où Marie-Antoinette les avait précédés, et où Bailly et le duc d'Orléans devaient les suivre. Telle était l'atrocité des temps, que les Girondins, mourant la plupart à la fleur de l'âge et dans tout l'éclat du talent, victimes des exagérations insensées et flétrissantes des idées et des sentiments qui possédaient leur âme, voyant leur pays, qu'ils avaient tant aimé et qu'ils devaient se flatter de servir longtemps encore, le voyant entraîné vers un abîme de malheurs, les Girondins, au milieu des horreurs d'une mort si affreuse, eurent à se féliciter de comparaître devant un semblant de tribunal, et de pouvoir faire entendre à leurs ennemis quelques paroles de mépris et des menaces prophétiques. Lasource s'écria : « Je meurs « dans un moment où le peuple a perdu la « raison. Vous, vous mourrez le jour où il « la recouvrera. » Heureux les Girondins d'avoir échappé au massacre nocturne que Marat avait médité contre eux ! Il n'avait pas tenu à lui de leur dérober ce que les partis les plus cruels se font scrupule d'enlever à leurs victimes, la dernière force des hommes de conviction et le dernier hommage qu'ils puissent rendre à leur foi : l'occasion de mourir au grand jour, avec calme et sérénité.

Le parti qui avait fait entendre souvent et triompher quelquefois les conseils de la sagesse et de la modération n'existait donc plus. La résistance à la tyrannie avait perdu son point d'appui. Dès lors la terreur n'eut plus de limites. Chacun n'espérant plus aucune protection ni du gouvernement, ni des tribunaux, redouta d'être dépassé par cette exaltation fébrile qui, entretenue par le désordre et l'anarchie des pouvoirs, fermentait partout. La prudence égoïste conseilla non-seulement de commettre, mais d'exagérer le mal. Il n'y eut plus de sécurité que dans l'excès. Plus on était puissant, c'est-à-dire en butte aux délations, plus on était entraîné, à moins d'avoir fait le sacrifice de sa vie, vers la violence et la cruauté. *Osez*, disait Saint-Just. Cette maxime d'État fut la règle commune; on osa tout, plusieurs par fanatisme, beaucoup par peur; ceux-ci froidement et pour l'acquit de leur conscience pervertie, ceux-là avec cynisme et forfanterie ; les plus timides étaient, comme toujours, les plus terribles, et les plus lâches les plus cruels.

Cependant les affaires de la République étaient loin de prospérer. La France était entourée de périls qui tous avaient été suscités ou accrus par son gouvernement : l'insurrection de la Vendée devenait de plus en plus formidable. Chaque décret de haine porté contre tout ce qui tenait à l'ancien régime par le nom, les habitudes, les idées ou les regrets, donnait des soldats de plus aux armées vendéennes, exaltées de jour en jour par le désespoir et l'ivresse des plus étonnants succès. En même temps, ceux des Girondins qui avaient réussi à fuir insurgèrent le Calvados et la Bretagne. La politique inclémente des décemvirs portait ses fruits : Marseille, Bordeaux, Nantes, Brest, Lorient, s'agitaient ou s'armaient. Lyon, effrayé des fureurs de Chalier, disciple de Marat, avait chassé les Jacobins; mais, dans ses intentions pacifiques, cette cité expliquait et justifiait sa conduite. L'assemblée repoussa ses excuses, et, en la menaçant de sa colère, la précipita dans l'insurrection et dans l'alliance des émigrés et du roi de Sardaigne. C'est ainsi qu'une injuste rigueur procura un centre et une place d'armes aux mécontents du Midi.

Ces troubles intérieurs nuisaient aux armées de la République: Mayence se rendait aux Prussiens, Valenciennes était occupé par les Autrichiens ; les Anglais avaient détruit nos établissements dans les Indes, et la Corse s'était soulevée à la voix de Paoli.

Pour parer à cette extrémité, la Convention s'avisa de trois mesures : elle ordonna la levée en masse, créa l'armée révolutionnaire et vota la loi des suspects. La France

généreuse, voyant la patrie menacée, n'écouta que le devoir. Sans prendre garde à la voix qui l'appelait aux armes, sans regarder dans quelles mains le soin de ses affaires était tombé, la France se leva et produisit douze cent mille intrépides soldats qui sauvèrent l'intégrité de son territoire, relevèrent son propre honneur et étendirent sa gloire. L'amour de la patrie enfanta quatorze armées; la Terreur, une seule, l'armée révolutionnaire ambulante. Les armées de la France ajoutèrent à la liste de ses illustrations militaires les noms de Jourdan, Hoche, Pichegru, Moreau, Dugommier, Marceau, Kléber, Moncey; l'armée de la Terreur ne compta d'autres soldats d'élite que les Jacobins les plus outrés et les plus souillés de crimes. Nos armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et des Pyrénées gagnèrent les batailles de Hondtschoot, Watignies, Courtrai, Hooglède et Fleurus. Elles conquirent la Belgique, une partie de la Hollande et tout le cours du Rhin; en Espagne, elles s'emparèrent de Fontarabie et de Saint-Sébastien. L'armée révolutionnaire servit d'escorte à la guillotine, elle fut *la vieille garde* de la Terreur; elle promena de ville en ville l'épouvante et le meutre; elle appliquait la loi des suspects.

Robert Lindet, Tallien, Barras et Fréron décimaient et saccageaient Caen, Bordeaux, Marseille et Nantes; Lyon était réduit par la famine et devenait la proie de Fouchér et de Couthon; les colonnes infernales mettaient la Vendée à feu et à sang. Des compagnies d'ouvriers brûlaient les récoltes, détruisaient les moulins, incendiaient les forêts, déportaient les enfants et les femmes.

L'entrée de Robespierre au Comité de Salut Public vint donner une activité et une audace nouvelle à ce despotisme dévorant. Enfin, c'est tout dire, les excès allèrent jusqu'à répugner à Danton lui-même. D'accord avec Camille Desmoulins, il osa penser et dire que le temps était venu de dissoudre le tribunal révolutionnaire et d'abroger la loi des suspects. Robespierre parut hésiter un instant; il fut tenté de rentrer dans des voies plus humaines, mais la Terreur le maîtrisait. Effrayé de la résistance qu'il rencontrait dans le Comité, il vint à la tribune préciser sa théorie implacable: « Si « le ressort du gouvernement populaire, dit-« il, dans la paix, est la vertu, le ressort du « gouvernement révolutionnaire, dans la « guerre, est la vertu et la terreur; la vertu, « sans laquelle la terreur est funeste; la ter-« reur, sans laquelle la vertu est impuis-« sante. » Saint-Just ajouta : « Ce qui con-« stitue une république c'est la destruction « de tout ce qui lui est opposé. On est cou-« pable contre la République parce qu'on « ne veut point la vertu; on est coupable « parce qu'on ne veut point la terreur. »

Les dernières paroles de Danton avaient été menaçantes : « J'entraîne avec moi Ro-« bespierre! » s'était-il écrié; il ne l'entraîna pas assez tôt. La Terreur dura encore quatre longs et lugubres mois. Le supplice des Hébertistes et des Dantonistes avait mis le Comité de Salut Public en possession de la plus entière dictature. La Commune, dont Robespierre avait usé pour asservir la Convention, était domptée à son tour; la victoire de Turcoing avait délivré la France. Les membres du Comité de Salut Public pouvaient donc travailler tout à leur aise à réaliser leur théorie insensée. Ils voulaient imposer à la France une autre constitution sociale; ils voulaient changer, au gré de leurs préjugés et de leurs passions, ses mœurs, son esprit, son caractère, sa religion. Ils avaient décrété que cette grande monarchie catholique serait une Sparte païenne, et, n'étant arrêtés par aucun scrupule ni retenus par aucun frein, ils retranchaient sans pitié toute existence qui dépassait le cadre étroit dans lequel ils avaient résolu d'enfermer leur pays. Dans cette lutte contre la nature des choses, les terroristes n'avaient rien à attendre des ressources de la politique honnête et raisonnable; ils ne pouvaient compter ni sur le temps, ni sur la persuasion : ils tuaient. Barrère n'avait-il pas dit: « Il n'y a que « les morts qui ne reviennent pas; » et Collot d'Herbois : « Plus le corps social trans-« pire, plus il est sain! » Carrier à Nantes, Maigret à Orange, Lebon à Douai, appliquaient ces maximes inouïes. Comme si le mot de suspect n'était pas assez vague, on déclarait coupables tous les ennemis du peuple. Le tribunal révolutionnaire ne frappait pas assez vite. Les formes dérisoires qu'on avait conservées pour simuler un procès furent supprimées, et la défense fut interdite comme absurde, immorale et impolitique. Il y a une loi de ce temps qui semble une atroce facétie; nous en rapportons le texte : « La loi donne pour défen-« seurs aux patriotes calomniés des jurés

« patriotes; elle n'en accorde pas aux con« spirateurs. » Les jurés durent se décider d'après leur conscience; la conscience d'Hermann ou d'Antonelle! Tous ceux qui portaient ombrage pouvaient être traduits devant le tribunal révolutionnaire de Paris, à moins que quelque monstre, surpassant le génie cruel des plus mauvais empereurs romains, ne noyât ses victimes ou ne les brûlât vivantes.

Le Dieu des Chrétiens n'était pas fait pour de pareils politiques; ils inventèrent un dieu à leur image: ils adorèrent l'Etre suprême; ils rendirent un culte à cette divinité, issue du paganisme et de la philosophie du XVIII° siècle. Cependant le gouvernement le plus absolu et le plus despotique qui ait jamais existé était aussi le plus faible de tous: le 9 thermidor, dont nous n'avons à raconter ni les causes ni les effets, le renversa, et conduisit sur l'échafaud Robespierre et Saint-Just. La France se crut délivrée, et le retour à la justice, à la modération, à la clémence, à tous les sentiments comprimés par la Terreur, se manifesta avec tant de force et d'unanimité, que les thermidoriens, qui avaient voulu supplanter le tyran plutôt que détruire la tyrannie, furent eux-mêmes entraînés; la Terreur disparut peu à peu, laissant dans les esprits une profonde impression d'horreur, sur laquelle, dans ces derniers temps, des sophistes et des rhéteurs ont vainement essayé de nous faire prendre le change, en créant des systèmes sans conscience et sans vérité. (*Voir* Fatalité, Morale politique, Révolution française).

Amédée Hennequin.

TERRIER (Livre; aussi Papier-Terrier). C'était, en France, sous l'ancien *droit féodal*, le recueil des actes qui constataient la prestation de *foi* et *hommage*, *aveux* et *dénombrements*, *déclarations* et *reconnaissances*, passés à un seigneur par les *vassaux*, *censitaires*, *emphythéotes et justiciables*.

Le préambule de ces recueils contenait l'énonciation de tous les droits de la *terre* et des *fiefs* qui en dépendaient. Pour établir un *terrier*, il fallait obtenir préalablement une permission *en grande ou petite chancellerie*, qui avait pour objet de contraindre les vassaux, sujets, tenanciers, redevables, à présenter leurs titres, passer *nouvelle reconnaissance* devant le notaire ou autre officier public commis pour recevoir leur serment et dresser le *terrier*. Celui-ci devait être terminé dans l'année après l'obtention des *lettres* (on appelait ainsi la permission préalable); il devait être clos par le juge. Un *terrier* équivalait à un titre de propriété, s'il avait cent ans et rappelait un *terrier* précédent; néanmoins, dans de certains cas, une seule reconnaissance suffisait. L'ordonnance de Blois et l'édit de Melun dispensaient les ecclésiastiques d'obtenir des *lettres* pour établir un *terrier* pour les dépendances de leurs *bénéfices*.

Le grand terrier d'Angleterre (*liber judicalis vel consualis Angliæ*) est le livre judiciaire où sont enregistrés tous les *biens-fonds* du royaume d'Angleterre; il fut établi sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, de l'an 1081 à 1086, par cinq juges nommés à cet effet dans chaque comté; il a pour objet de faire connaître les différentes *comtés* ou *provinces*, cantons ou divisions de cantons, dont se composait l'Angleterre, et de désigner les *ténements* et la valeur de chaque bien; il sert encore, de nos jours, à décider si les terres sont un ancien domaine ou non.

Ingulfus nous apprend qu'il existe quatre livres de cette espèce, que l'on appelle *domboc*. Le premier est du roi Edelreth Ier, (an 862), le deuxième d'Alfred-le-Grand (872), le troisième d'Edouard-le-Confesseur (1042). Celui-ci est remarquable par des lettres d'or et un grand nombre de portraits. Le quatrième enfin est celui de Guillaume-le-Conquérant, qui est en deux volumes d'inégale grandeur, in-folio; les autres sont in-4°. Ce dernier renvoie à celui qui le précède; celui d'Alfred-le-Grand à celui d'Edelreth Ier. Ils sont conservés à *l'échiquier* de Londres.

TERRITOIRE (*droit des gens*). Il faut bien en revenir toujours, en histoire, à un fait primordial, à la conquête. Ce fait, auquel se réfèrent d'une manière intime tous les accidents, toutes les phases de la vie sociale et politique d'un peuple, est le point de départ de la géographie politique; c'est l'épée de la conquête qui a dessiné, en variant sans cesse les limites, la carte des principaux États.

De ce qu'il est facile, en fait de territoire, de substituer la force au droit, il ne faut pourtant pas conclure que cette matière appartienne à la politique plus encore qu'au droit international. Il y a ici de grands principes à rappeler; principes trop souvent méconnus sans doute, mais que la science

doit proclamer, afin d'avertir l'histoire et de réagir contre la tyrannie des faits.

Tout peuple, tout corps de nation occupe une contrée, un territoire qui est devenu son bien propre et sa demeure. Mais ici une première question se présente: comment le fait matériel de possession s'est-il érigé en droit?

Lorsqu'il s'est écoulé un long espace de temps depuis la prise de possession, et qu'il y a eu acte d'appropriation du sol par le travail et par l'organisation d'intérêts généraux; lorsque, surtout, les vainqueurs et les vaincus, après avoir coexisté plus ou moins longtemps sur le même sol à l'état de races ennemies, se sont réunis et qu'il s'est manifesté de leur part une forte tendance vers l'unité nationale, n'est-il pas vrai que la possession n'est plus un accident, un jeu de la force et du hasard, mais qu'il s'est formé entre le peuple et le territoire sur lequel s'effacent les traces de la conquête un puissant rapport de droit? N'est-il pas vrai que désormais la défense de ce territoire au prix du sang n'est plus seulement un droit, mais un devoir dont le sentiment sublime éclatera au jour du péril, et fournira à l'histoire ses plus belles pages?

Il n'est pas besoin, je pense, d'insister sur ces considérations préliminaires, et, en particulier, sur la justice intrinsèque d'une guerre ayant pour objet la défense du territoire. Quand bien même, affranchis des obligations que nous imposent les limites de cet article, nous pourrions entrer dans les détails, nous n'imiterions pas Grotius (*de Jure Pacis et Belli*, lib. 1, cap. II), qui, au lieu de s'aider des lumières de sa haute raison, s'enfonce dans l'examen de textes empruntés à l'Ancien et au Nouveau-Testament, à Cicéron, aux jurisconsultes romains, à saint Thomas d'Aquin, pour résoudre la question de savoir si une guerre peut être quelquefois juste en elle-même.

A quoi bon cet étalage d'érudition, quand il s'agit d'une vérité qu'atteste la conscience du genre humain?

J'ai hâte de sortir des généralités et d'examiner de près le droit de territoire, dont la sanction est dans la guerre: *Jus gentium est enim*, comme le dit énergiquement un texte de droit romain, *ut vim atque injuriam propulsemus*.

Qu'il soit, avant tout, bien entendu qu'un comprend, sous le nom de territoire, non-seulement les possessions anciennes et originaires d'une nation, mais encore toutes les acquisitions faites par des moyens justes en eux-mêmes ou reconnus comme tels entre les États; concessions, achats, occupation de terres inhabitées, conquêtes dans une guerre en forme, réunion volontaire, attribution par voie de traités. A cet égard, on peut remarquer que l'histoire territoriale de l'Europe, du moins jusqu'à la révolution française, se subordonne à deux faits principaux. Il y a d'abord le grand mouvement d'invasion, qui a renouvelé la face de l'ancien monde, et qui n'a cessé définitivement qu'à l'époque de la chute de Constantinople et de l'établissement de la puissance ottomane. C'est à partir de cette époque que se révèle un autre fait, qui désormais va dominer les rapports de peuple à peuple; nous voulons parler du développement de cette politique générale qui, embrassant tous les États, mit leurs forces en balance et produisit le système de l'équilibre européen.

Quoi qu'il en soit des faits historiques qui ont présidé à la formation lente et successive des territoires, il est un principe supérieur qui les domine; et ce principe, nous l'avons déjà annoncé: c'est celui de l'indépendance nationale. Il y a, en effet, une liberté individuelle pour les États comme pour les simples particuliers. Et la conséquence directe de cette liberté, de cette autonomie, est qu'un peuple a le droit de se considérer comme maître chez lui et maître de lui-même, *sui juris*. S'il est maître chez lui, il a donc le droit de jouir et d'user exclusivement de son territoire, d'en disposer librement et d'en distribuer les produits comme bon lui semble. Si, d'autre part, il est *sui juris*, à lui seul appartient, dans les limites de ce même territoire, l'exercice du souverain commandement; ce qui implique, entre autres droits dont nous parlerons tout à l'heure, celui de se choisir librement telle ou telle forme d'organisation sociale et politique, sans que les gouvernements étrangers puissent, en principe, trouver là un motif légitime pour intervenir dans ses affaires intérieures. C'est ce qu'expriment Wolf et Vattel, sous une forme technique, en proclamant que le droit d'une nation, par rapport à son territoire, comprend le *domaine et l'empire*.

Les publicistes s'accordent encore sur un point, à savoir, que ce droit, tout absolu qu'il paraisse, comporte néanmoins certai-

nes restrictions : ainsi, comme le remarque Vattel, lorsqu'une nation manque de vivres, elle peut contraindre ses voisins, qui en ont de reste, à lui céder à juste prix une portion des produits de leur territoire, et même en enlever de force, si on ne veut pas lui en vendre. Ainsi encore il n'est pas loisible à une nation de refuser aux autres le passage à travers son territoire, lorsqu'elles ne sauraient s'en passer pour communiquer entre elles. Faut-il un dernier exemple? Les vaisseaux sont une portion du territoire, et, par conséquent, sont soumis au domaine et à l'empire de la nation dont ils portent le pavillon ; cela n'empêche pas qu'on ne puisse légitimement, dans un cas de force majeure, lorsqu'il s'agit, par exemple, du salut des personnes, mettre embargo sur les vaisseaux étrangers qui se trouvent dans un port. Nous avons fixé le principe : énonçons maintenant ses principales applications.

Toute nation ayant sur son territoire le domaine et l'empire, son premier devoir est d'en maintenir l'intégrité ; dès lors elle a le droit de prendre de loin et à l'avance toutes les mesures propres à fortifier sa défense, pour le jour où, se repliant sur elle-même, elle se hérissera contre l'ennemi de fer et de feu. On ne peut donc, sans violer les principes les plus sacrés du droit public, lui interdire directement ou indirectement l'organisation stratégique de son territoire, limiter les armements des vaisseaux prêts à tenir la mer, ni exiger d'elle la démolition de ses ports militaires ou des places fortes destinées à couvrir ses frontières. Qui ne sait pourtant que l'abbé Dubois avait promis à l'Angleterre qu'il n'y aurait plus de marine française, et qu'on a vu des commissaires anglais et hollandais s'établir sur notre sol pour surveiller la démolition du port de Dunkerque, stipulée antérieurement par l'article 9 du traité d'Utrecht? Mais qu'avons-nous besoin de remonter si haut? Huningue, où deux pelotons de canonniers, commandés par Barbanègre ont arrêté vingt-cinq mille Autrichiens, Huningue est encore démantelé. La démolition d'Huningue nous reporte au deuxième traité de Paris, du 20 novembre 1815; ce traité qui renfermait la France dans ses limites de 1790, et qui confirmait les divers arrangements du traité de Vienne concernant les divisions territoriales de l'Europe, contenait, entre autres dispositions, une stipulation relative à l'occupation, aux frais de la France, de dix-huit places fortes par cent cinquante mille hommes, pendant cinq ans. C'est ce que les publicistes (notamment Wolf, *Droit de la Nature et des Gens*, liv. IX, chapitre v.) appellent un traité avec *constitution de gage* ; mais, de même que dans l'ordre civil le droit du créancier, par rapport à l'objet qui sert de nantissement, se subordonne à la légitimité de sa créance, de même, dans l'ordre des relations internationales, l'occupation d'une ville, d'un territoire, d'un certain nombre de places fortes, à titre de garantie réelle, n'est qu'une détention injuste, un fait matériel en dehors de toute idée de droit, toutes les fois que le but est d'assurer l'exécution de traités attentatoires à l'indépendance d'une nation ; or tel est le caractère indélébile des traités de 1815, véritables pactes des forts contre les faibles, des gouvernants contre les gouvernés.

Mais brisons sur des souvenirs douloureux. Une autre conséquence de notre principe, qui n'a besoin que d'être indiquée, est qu'une nation a le droit, dans certains cas, de concentrer des troupes à sa frontière sans que les États étrangers puissent y voir une menace d'agression. Ainsi, que la peste ou la fièvre jaune vienne à se déclarer dans une contrée et y sème la consternation et la mort, aussitôt naîtra pour la nation limitrophe le droit ou, pour mieux dire, le devoir d'organiser des cordons sanitaires. Que ce soit un autre fléau, la guerre, qui vienne à éclater, la nation limitrophe aura encore le droit d'établir à sa frontière des corps d'observation chargés de veiller, l'arme au bras, à ce que les parties belligérantes se tiennent à une certaine distance de la ligne séparative des deux pays, et ne puissent inquiéter le territoire et paralyser son commerce. Il est clair que, quand la maison de mon voisin brûle, j'ai le droit de m'opposer aux progrès de l'incendie et d'empêcher que le feu ne se communique à la mienne.

Un autre attribut essentiel de l'indépendance d'un État et de sa souveraineté par rapport à son territoire consiste à pouvoir fermer à son gré ses frontières aux produits étrangers, ou à ne les admettre sur son marché qu'en les frappant d'une taxe protectrice de l'agriculture et de l'industrie de son propre sol. La production ne se distri-

bue donc pas entre les diverses contrées comme elle se distribue entre les départements ou provinces d'un seul et même pays. A chaque instant elle se heurte contre des barrières artificielles, contre des lignes douanières, et, faute d'issues pour se dégorger sur les marchés étrangers, elle enfante, dans le pays où elle s'accumule, des phénomènes morbides qui tarissent les sources de la prospérité et de la vigueur nationales. Mais, quel que soit le malaise d'une nation étouffée sous le poids de sa production, elle n'a rien à attendre, quant à de nouveaux ou de plus faciles débouchés, que de la bonne volonté des autres États. Chaque État est souverain appréciateur des faits économiques qui peuvent exiger l'aggravation ou, au contraire, l'adoucissement, la suppression même de son système prohibitif. Quand il s'agira (comme c'est aujourd'hui la question entre la France et la Belgique) d'opérer l'union commerciale de deux nations par la suppression des lignes douanières, chaque gouvernement devra, avant de se prononcer, constater la situation de l'industrie nationale et voir jusqu'à quel point il est possible, sans froisser une masse d'intérêts légitimes, de livrer les produits de cette industrie à la libre concurrence des produits étrangers. Adam Smith disait : « Quand des « manufactures particulières, par l'effet de « prohibitions ou de l'imposition de droits « élevés sur les produits étrangers qui pou« vaient leur faire concurrence, ont pris un « développement qui a nécessité l'emploi « d'une quantité considérable de bras, l'hu« manité exige que la liberté du commerce « ne soit rétablie que par de lentes grada« tions, et avec beaucoup de réserve et de « circonspection. Si ces droits élevés étaient « supprimés tout d'un coup, des produits « étrangers de même nature et à plus bas « prix pourraient inonder si rapidement les « marchés de l'intérieur, que des milliers « d'hommes se trouveraient subitement pri« vés de tout moyen d'existence. »

Abordant maintenant notre question sous une autre face, nous allons exposer très-sommairement les principes qui régissent l'effet des lois privées, particulières à chaque peuple, sous le rapport de leur empire territorial. Il y a d'abord les lois de police et de sûreté : ces lois obligent tous ceux qui se trouvent sur le territoire, ne fût-ce que passagèrement. La souveraineté nationale le veut ainsi : d'ailleurs, nul n'est reçu dans un État qu'à la condition qu'il en respectera l'ordre et qu'il y sera passible des peines établies contre ceux qui se porteraient à l'enfreindre. Mais il faut remarquer, du moins relativement à la France, que l'étranger qui se trouve dans ce pays, étant soumis aux lois de police et de sûreté, par une juste réciprocité obtient de ces mêmes lois une protection efficace qui ne le distingue pas des Français. — Il y a ensuite les lois qui ont directement et principalement pour objet de régler l'état et la capacité des personnes (*statut personnel*). D'après la théorie généralement adoptée par les publicistes, chaque nation doit admettre sur son territoire l'application des lois étrangères en ce qui concerne l'état et la capacité des étrangers. En fait, cette théorie se trouve confirmée par les lois ou usages de la plupart des nations européennes. Il résulte, en effet, des détails donnés à cet égard par M. Foelix dans la *Revue étrangère et française de Législation, de Jurisprudence et d'Economie politique* (années 1840 et 1841), que ce principe est proclamé par les lois suivantes : *Code civil d'Autriche*, art. 34 : « La capacité personnelle des étrangers aux actes de la vie civile doit, en général, être jugée par les lois auxquelles l'étranger est soumis, soit comme étant celle du lieu de son domicile, soit, lorsqu'il n'a pas de domicile, parce qu'il se trouve par sa naissance sujet du pays régi par ces lois ; à moins que la loi n'en ait autrement ordonné dans des cas particuliers. » — *Code général de Prusse*, art. 23 *de l'Introduction* : « La qualité et la capacité personnelle d'un individu seront jugées d'après les lois de la juridiction dans le ressort de laquelle il a son domicile réel. » Même Code, art. 34 : « Les sujets d'États étrangers, qui vivent dans les États prussiens ou qui y font des affaires, sont également jugés d'après les dispositions ci-dessus. » — *Code bavarois* (part. Ire, ch. II, 17). — *Code du canton de Berne*, art. 4 : « Les étrangers à Berne sont jugés, quant à leur capacité personnelle, d'après les lois de leur patrie respective. » — *Code du canton de Fribourg* (art. 1 et 3). — *Code du canton d'Argovie* (art. 7, 46, 47, 48 et 49). — En Angleterre et aux États-Unis la jurisprudence, à défaut de loi, admet le même principe. — Pays où l'on admet, au contraire, la loi territoriale relativement à

l'état et à la capacité des étrangers, toutes les fois qu'il n'y a pas une exception formelle : 1° Les Pays-Bas, Code civil, art. 6 : « Le droit civil du royaume est le même pour les étrangers que pour les Néerlandais, tant que la loi n'a pas établi le contraire » ; 2° le royaume des Deux-Siciles, Code civil, art. 5 : « Les lois obligent tous ceux qui habitent le territoire du royaume, qu'ils soient citoyens, étrangers, domiciliés ou passagers » ; 3° la législation russe (*Lois personnelles*, XI, 902 ; *Lois fondamentales*, 63).

Notre Code civil ne nous offre pas de texte précis sur cette question. On sait seulement que la première rédaction du projet de Code fut changée comme étant trop large en ce qu'elle soumettait les étrangers à nos lois sur l'état et la capacité, ce qui était contraire aux usages européens. Mais faut-il conclure de là qu'on doit considérer chez nous les étrangers comme relevant de la loi étrangère en ce qui touche leur capacité? Oui, en règle générale. Mais nous dirons avec M. Valette (note sur Proudhon) que ce principe doit souffrir des modifications dans notre intérêt. D'abord nous ne reconnaîtrons pas chez nous un état que nos lois proscrivent, par exemple, l'esclavage ou la polygamie. En outre, si l'étranger faisait en France des conventions avec des Français, nous lui appliquerions, relativement à sa capacité, la loi française, s'il devait résulter un préjudice pour les Français de l'adoption de la loi étrangère.

Notre Code civil ne nous laisse pas dans la même incertitude en ce qui touche le statut réel et les lois relatives à la forme des actes. Sur le premier point il nous dit formellement que les immeubles possédés par des étrangers sont régis par la loi française (*voy.* art. 3). Ce principe est, du reste, universellement admis dans les législations européennes. Quelques unes de ces législations sont même plus complètes à cet égard que notre Code civil, qui, comme on a pu le remarquer, ne s'explique pas en ce qui concerne les meubles. Le Code prussien (art. 28 de l'Introduction) et le Code civil d'Autriche (art. 300) décident positivement que les biens meubles sont soumis aux mêmes lois qui régissent la personne du propriétaire. Il en paraît être autrement du Code bavarois (part. Ire, ch. II, art. 17), et du Code du canton de Berne (art. 4). Selon nous, on doit décider, sous l'empire du Code civil, que la loi étrangère s'applique à la matière des meubles appartenant aux étrangers, toutes les fois qu'il n'en résulte pas d'inconvénients graves pour les Français. — Sur le second point, à savoir en ce qui touche les lois ayant pour objet de régler la forme des actes, nous nous bornerons à faire remarquer que la maxime *locus regit actum* se trouve implicitement consacrée par plusieurs articles de notre Code (*voy.* notamment les art. 47, 170, 999), et qu'elle est, en outre, conforme aux usages européens. (*Voy.* Code bavarois, part. Ire, ch. II, 17 ; Code néerlandais, art. 10 ; le Digeste russe, *Lois civiles*, X, Supplément, art. 546, etc., etc.)

Si nous passons maintenant du Code civil au Code de procédure, nous y trouvons un article 546, qui se rattache à la matière dont nous nous occupons. Cet article 546, combiné avec l'art. 2123 du Code civil, et confirmatif de l'art. 121 de l'ordonnance de 1629, établit que les jugements rendus en pays étranger ne peuvent s'exécuter en France sans la permission du souverain français. Indépendamment de ces textes, il est clair que nous n'en serions pas moins arrivés à ce résultat par les seules forces du principe de l'indépendance respective des États. On sent bien que nous ne pouvons dans cet article exposer l'interprétation détaillée qu'il convient de donner aux textes qui viennent d'être cités, et dont les analogues se rencontrent dans les autres législations européennes. Le temps et l'espace nous manquent pour une tâche qui serait peut-être d'ailleurs au-dessus de nos forces.

Nous terminons ici notre court exposé en faisant remarquer que nous avons dû aussi, pour éviter au lecteur des redites inutiles, écarter de ce travail certains détails qui doivent nécessairement se retrouver sous d'autres mots de cette *Encyclopédie*, par exemple sous les mots EXTRADITION, INSTRUCTION CRIMINELLE, etc.

TERTRE (JACQUES, ou, comme il se baptisa lui-même, JEAN-BAPTISTE DU), né à Calais, en 1610, abandonna ses études pour entrer dans la marine hollandaise; il fit ainsi plusieurs voyages, entre autres celui du Groënland, puis il s'engagea dans les troupes de terre et assista à la prise de Maestricht en 1633. Il vint ensuite à Paris, et, comme à son amour des voyages il joignait une grande piété, il se fit recevoir Dominicain et

obtint d'être envoyé en 1638 missionnaire aux Antilles. Il y demeura dix-huit ans, parcourant le pays dont la direction spirituelle lui avait été confiée, observant en historien et en naturaliste ces contrées qu'on n'avait encore étudiées qu'avec des préoccupations mercantiles. De retour en France, il s'occupait de mettre en ordre ses observations, lorsqu'en 1658 un M. Cerillac l'engagea à accompagner un agent qui allait acheter pour lui l'île de Grenade. Le P. Du Tertre n'entreprit ce voyage qu'à regret : on eût dit qu'il prévoyait les traverses qu'il devait essuyer. Le navire qui le portait était à peine hors de la Loire qu'il fut pris par un croiseur anglais et conduit à Plymouth. Du Tertre obtint bien des lettres patentes de Cromwell pour se faire rendre ses effets, mais on le lassa tellement qu'il fut trop heureux de les sacrifier pour obtenir sa liberté. Son second voyage fut plus heureux ; il remplit la mission dont il s'était chargé ; mais, comme il venait de s'embarquer au Havre pour retourner à Grenade avec Cerillac, une tempête jeta leur navire sur les côtes d'Angleterre, et Du Tertre, dégoûté de ses courses, revint en France et ne voyagea plus que de Tulle à Paris, pour obéir à ses supérieurs, et mourut dans cette dernière ville en 1687.

Le P. Du Tertre a publié une *Histoire générale des Antilles*, 1667-71, 4 vol. in-4°, dont une ébauche avait déjà été imprimée quelques années auparavant. Le premier volume traite de l'établissement des colonies françaises, le second de l'histoire naturelle du pays, et les deux derniers contiennent les événements postérieurs à la paix de Bréda. Cet ouvrage, que l'auteur n'a rien négligé pour rendre complet, contient des renseignements assez curieux, et il est écrit avec une candeur, une simplicité et en même temps un talent pittoresque qu'on ne retrouve pas dans les ouvrages plus prétentieux, écrits depuis sur le même sujet. — Du Tertre est aussi auteur d'une *Vie de sainte Austrebate*, 1659, in-12. J. Fleury.

TERTULLIEN (Quintus Septimius), né à Carthage, vers le milieu du IIe siècle, fut d'abord élevé dans les croyances du paganisme. On ne saurait dire précisément à quelle époque ni à quelle occasion il embrassa la foi catholique. Tout ce qu'on sait, c'est que son génie a jeté ses plus vives étincelles sous le règne de l'empereur Sévère et sous celui d'Antonin Caracalla, c'est-à-dire dans le temps qui s'est écoulé depuis 194 jusqu'à 216. Il a encore vécu quelques années après, puisque saint Jérôme affirme positivement qu'il est parvenu à une extrême vieillesse. Tertullien resta longtemps attaché à l'Eglise catholique, mais il s'en sépara au commencement du IIIe siècle, pour embrasser l'hérésie de Montan. Son génie ardent et sévère le portait à s'attacher à une secte qui avait l'apparence d'une grande rigidité de mœurs. D'ailleurs la modération et la douceur dont le pape Zéphyrin usa envers les adultères, qu'il reçut au tribunal de la pénitence, le choqua extrêmement, et l'austérité naturelle de son esprit, jointe à l'orgueil que lui inspirait sa science, l'empêchèrent d'entrer dans les sentiments charitables de l'Eglise. Toutes ces causes réunies le poussèrent à une révolte ouverte. Il accepta aveuglément des révélations ridicules, et donna dans toutes les erreurs des disciples de Montan. Il ne paraît point qu'il ait plus tard abjuré ces opinions, et qu'il soit rentré dans le sein de l'Eglise.

Tertullien a composé plusieurs ouvrages dont voici les principaux : *Apologétique de la Religion chrétienne; Traité de la Patience; Exhortation au martyre*; les *Quatre Livres contre Marcion*; le *Traité contre les Juifs*. A l'époque de la publication de ces deux derniers ouvrages, il était attaché à la secte de Montan.

Tertullien était très-versé dans les sciences humaines, dans la philosophie, l'histoire, la mythologie, et s'était livré particulièrement à l'étude de l'Ecriture sainte. Parmi ses traités on distingue son admirable apologie pour les chrétiens. L'empereur Sévère avait excité contre eux une cruelle persécution, et la croyait d'autant plus juste qu'ils étaient accusés de crimes atroces. Tertullien, qui était déjà prêtre, et qui demeurait alors à Rome, entreprit leur défense et publia pour eux cette fameuse *Apologie* qui restera comme un chef-d'œuvre d'éloquence et d'érudition. Tertullien publia ce livre sans y attacher son nom, pour ne pas s'exposer à une perte inévitable, et l'adressa aux magistrats qui condamnaient la nouvelle religion sans la connaître.

Dans cette apologie Tertullien discute avec une prodigieuse verve d'argumenta-

tion les charges que le préjugé populaire faisait alors peser sur les chrétiens. Aux accusations d'insubordination et de révolte dont ils étaient l'objet il oppose leur docilité, leur soumission aux lois de l'empire et leur inaltérable résignation devant les menaces de la tyrannie. Il les montre humbles, patients, et subissant sans murmure les lois existantes, quelque dures qu'elles soient. Quant aux accusations de vices hideux, d'inceste, d'adultère, qu'on dirigeait aussi contre les sectateurs de la nouvelle religion, Tertullien défie ses adversaires de citer à cet égard un fait précis et appuyé sur des preuves solides, Rien de plus fort, de plus véhément, de plus chaleureux que ce plaidoyer, qui se termine par un énergique appel à la justice et à l'impartialité des magistrats. Nous regrettons que l'espace nous manque pour en citer quelques fragmens.

Ses traités contre les hérétiques sont véhéments, et l'on peut dire qu'il les a plutôt foudroyés qu'abattus, tant son style est éloquent dans sa dureté, tant son argumentation est pressante et serrée. Tertullien possédait une imagination pleine d'éclat, un esprit vif, ardent et subtil; mais ses idées n'avaient pas toujours toute la justesse désirable. Son style est rude et obscur, mais d'une rare énergie et d'une élévation qui atteint parfois le sublime.

Les Pères latins qui ont vécu après Tertullien ont déploré ses erreurs, mais admiré son génie et ses ouvrages. Saint Cyprien les lisait assidûment, et, lorsqu'il demandait cet auteur, il avait coutume de dire : *Donnez-moi le maître.* CH. VILLAGRE.

TÉSIN (*géogr.*), TICINO, rivière, qui prend sa source dans le Saint-Gothard, traverse le lac Majeur, et se jette dans le Pô, au-dessous de Pavie. Cette rivière est célèbre dans l'antiquité par la victoire d'Annibal sur les Romains, et, dans les temps modernes, par les combats de l'armée d'Italie, sous les ordres du maréchal Macdonald.

TESQUA (*arch.*). Ce mot, que les étymologistes font venir de τὸ σκίασμα, *ombrage*, servait à désigner, chez les Romains, certains lieux déserts et sauvages, situés au sommet de collines escarpées et consacrées à la divinité. Il est plus probable qu'il était emprunté, comme la croyance qu'il désignait, à l'ancienne religion des Etrusques, dans laquelle les bois, les forêts, « les hauts lieux » paraissent avoir joué un grand rôle; ainsi que dans celle des Chaldéens et des Celtes. D'après la description que Varron donne des tesqua, il est probable qu'il faut y voir quelques-unes de ces hauteurs désertes et écartées où les druides aimaient à placer les monuments qu'on retrouve encore dans le pays de Galles, la Bretagne, le département de la Manche, etc., et que l'on croit aussi avoir été consacrés au culte. Festus dit que les tesqua étaient des lieux où les prêtres allaient consulter les augures.

Plus tard le mot *tesqua* perdit peu à peu sa signification, et parvint à ne signifier, dans Horace et dans Cicéron, que des lieux âpres et abandonnés.

TESSIN (CHARLES-GUSTAVE comte de), fils d'un sénateur suédois, connu surtout par les ouvrages d'architecture qu'il fit exécuter, naquit, en 1696, à Stockholm. Il voyagea dans sa jeunesse en Allemagne, en France et en Italie. A la mort de Charles XII, il se déclara pour le parti des chapeaux, qui triompha. Associé dès lors à toutes les délibérations des États, il fut chargé de plusieurs négociations dans les cours de l'Europe, et nommé président de l'assemblée de la noblesse à la Diète de 1738. Il usa de son ascendant sur les états pour faire encourager par des subventions les manufactures et le commerce, et donner la préférence à l'alliance française sur celles de l'Angleterre et de la Russie. Envoyé, en 1739, comme ambassadeur en France, après avoir conclu avec cette puissance un traité d'alliance et de subsides, il alla assister, en 1742, au couronnement de l'empereur Charles VII, à Francfort. Deux ans après, il terminait à la cour de Berlin les négociations relatives au mariage de Louise-Ulrique, sœur du prince royal de Suède Frédéric, signait le contrat au nom du roi, et donnait à cette occasion des fêtes magnifiques. Il ne retourna en Suède que pour diriger les affaires étrangères, en qualité de président de la chancellerie; puis, nommé gouverneur du prince royal Gustave VII, il lui adressa, sur les devoirs du souverain, une suite de *lettres* qui ont été imprimées et traduites en français. Le comte de Tessin quitta les affaires en 1761, et, dans sa terre d'Akerve, ne songea plus qu'à réunir des collections de livres et de médailles, et ce fut là qu'il mourut en 1772. Son ministère donna au commerce et aux beaux-arts un développement dont

la Suède ressent encore aujourd'hui les heureux effets. J. F.

TESSIER (Alexandre-Henri), né le 16 octobre 1741, à Angerville, près Étampes, mort le 12 décembre 1837, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, membre de l'Académie des Sciences, de l'Académie royale de Médecine, de la Société royale et centrale d'Agriculture, etc.

Jamais une aussi longue vie ne fut mieux remplie de travaux utiles que la vie de Tessier; son nom devra rester vivant dans la mémoire des cultivateurs français, à côté des noms de Daubenton, de Gilbert et de Parmentier, aussi longtemps que l'éducation des animaux domestiques sera considérée comme une partie nécessaire de l'économie rurale. Dans cette notice, dont les limites doivent être très-resserrées, nous ne citerons qu'en passant les recherches purement scientifiques de Tessier sur la reproduction des animaux et des végétaux, ses expériences, si curieusement répétées depuis par Decandolle, touchant l'action de la lumière sur les végétaux; ses recherches sur la durée de la gestation chez les femelles des animaux domestiques, et sur celle de l'incubation des ovipares.

On doit distinguer et l'on peut encore étudier avec fruit aujourd'hui les travaux de Tessier sur quelques maladies fréquentes des populations rurales, et surtout ses nombreux mémoires de médecine et d'hygiène vétérinaire. Dès l'année 1776 on trouve dans les mémoires de l'Académie de Médecine, dont il fut l'un des premiers membres, d'excellentes observations sur une maladie propre aux moutons sous l'influence d'une trop grande sécheresse; ses traités sur la maladie rouge et la maladie du sang sont encore classiques pour les vétérinaires de notre époque.

Les propriétaires de troupeaux ne peuvent se dispenser de consulter ses instructions sur la construction des étables et des écuries (1782); sur les avantages qui peuvent résulter, relativement à la santé des troupeaux, de leurs migrations d'une province à l'autre (1785); sur l'inoculation de la clavelée (1786), etc. Ces ouvrages ont été écrits pour les praticiens; la plupart ont été imprimés et répandus avec profusion dans toutes les parties du royaume, par ordre du gouvernement; un certain nombre fut même traduit et distribué dans les campagnes, non-seulement en Europe, mais encore dans le Nouveau-Monde.

Quiconque voudra étudier à fond, au point de vue scientifique et pratique, la culture du froment et son emploi dans l'économie domestique, prendra certainement en considération les nombreux mémoires de Tessier sur cette matière, si complexe et si obscure encore, malgré les recherches postérieures des physiologistes et des agronomes. Ce fut vers 1780 qu'il commença à comparer la valeur des variétés de froment, en réunissant toutes celles qu'il put se procurer et en les cultivant simultanément dans la ferme royale de Rambouillet. En 1783 il composa un traité des maladies des grains. En 1785 il publia ses expériences sur la carie des céréales; en 1786 une instruction sur les moyens d'en préserver les froments. Ces deux ouvrages furent imprimés par ordre de Louis XVI, qui avait vu et suivi avec intérêt tous ses essais. Nous ne pouvons même citer un grand nombre d'autres mémoires ayant trait au froment, et qui parurent successivement depuis 1787 jusqu'en l'an V. Nous passerons aussi sous silence toutes ses recherches sur bien d'autres plantes cultivées; mais on doit cependant rappeler que ce fut lui qui, sur l'invitation du gouvernement impérial, rédigea pour la première fois une instruction sur la culture de la betterave. Tessier savait, dans l'occasion, considérer l'agriculture du point de vue le plus élevé; il appréciait toute son importance sociale, et fit des efforts soutenus pour la relever dans l'estime publique. Dès 1784 il avait conçu l'idée d'une statistique agricole du royaume; plus tard il provoqua des associations d'agronomes, et suscita à plusieurs reprises l'idée d'un enseignement agricole sur de larges bases.

Depuis, sans doute, les idées de Tessier ont été élucidées, agrandies et réalisées dans de meilleures proportions peut-être; son nom ne se trouve plus mêlé aujourd'hui à la discussion des grandes questions agronomiques; de jeunes renommées ont éclipsé sa vieille gloire; mais, si oublieuse que soit la mémoire publique, quelle que soit l'ingratitude de la postérité, il est un événement que les cultivateurs et les économistes ne pourront jamais se rappeler sans que le souvenir de Tessier ne vienne aussitôt se placer à côté avec honneur et reconnaissance; nous voulons parler de la natu-

ralisation des mérinos en France, de leur introduction sur toutes les parties du territoire et de leur merveilleuse multiplication. Nous aurons occasion, dans un autre article, de raconter l'histoire des mérinos et de faire apprécier toute l'importance des services que Tessier rendit à son pays dans la direction des bergeries nationales. Qu'il nous soit permis seulement d'ajouter ici quelques lignes sur les qualités personnelles de cet homme de bien. Nous l'avons connu dans son petit domaine de Baroche (arrondissement de Provins) ; nous entrions alors dans la carrière agricole, dont un acte ministériel l'expulsait en lui enlevant son titre d'inspecteur général des bergeries royales. Tant d'ingratitude de la part du pouvoir ne put troubler la quiétude du bon vieillard, qui avait alors quatre-vingt-quatorze ans, et qui dirigeait les troupeaux de l'État depuis quarante-huit ans. Satisfait du bien qu'il avait fait pendant sa longue existence, il céda sans murmure et sans résistance tous ses droits à l'ambitieuse avidité d'un jeune successeur qui ne voulait point attendre. L'estime générale et la vénération de tous ceux qui l'entourèrent étaient pour Tessier une source continuelle de bonheur ; ses convictions religieuses lui faisaient, du reste, envisager la mort sans effroi, comme il appartient à un homme qui a payé consciencieusement sa dette de citoyen, et qui s'est toujours tenu prêt à comparaître devant Dieu. E. L.

TEST. Ce mot signifie, en anglais, examen, sujétion, épreuve. C'est le nom donné au formulaire d'une déclaration ou serment qui, bien qu'exigé, en Angleterre, de tous les citoyens appelés à exercer des fonctions publiques, n'en a pas moins eu longtemps pour objet essentiel d'en exclure les catholiques. Nul ne pouvait siéger a la Chambre des lords, non plus qu'à celle des communes, ni être pourvu d'aucune sorte de magistrature et d'emploi, ni obtenir un grade quelconque dans les armées de terre et de mer, sans s'être préalablement soumis à la tyrannique obligation de ce serment, lequel consiste à déclarer: 1° qu'on ne croit point à la présence réelle de N.-S. Jésus-Christ dans l'Eucharistie; 2° que l'invocation des saints est une idolatrie; 3° que l'on reconnaît comme articles de foi ceux qui composent le dogmatisme anglican tel qu'il a été fixé par la reine Elisabeth, fille d'Henri VIII et d'Anne de Bouleyn. Le *test* fut décrété par le parlement, sous le règne du faible Charles II, en 1672 ou 1673, époque à laquelle on fit revivre les lois pénales antérieurement votées contre les non-conformistes et catholiques. Jacques II, sincèrement attaché à la religion de sa mère Henriette de France, fille d'Henri IV, ayant succédé à son frère en 1685, s'empressa de solliciter du parlement le rapport de la loi du *test*. Mais il échoua dans sa tentative brusque autant que prématurée. Impatient néanmoins de soustraire une portion notable de ses sujets au joug odieux qui pesait sur eux, il prononça la dissolution du parlement, avec promesse (qu'il ne tint point) de le convoquer à la fin de l'année 1687; proclama la liberté des cultes, manda à son ban et fit arrêter les évêques anglicans qui refusèrent de publier cette proclamation; abrogea virtuellement le *test* en admettant les catholiques à la jouissance des mêmes droits que les protestants; reçut avec un apparat extraordinaire et inusité le nonce du pape Innocent XI, etc. Ces espèces de coups d'État avaient une fin juste et louable sans doute; mais, au point de vue politique, ils étaient dangereux et trop directement opposés aux conditions actuelles de la royauté britannique. Quand les moyens employés pour faire triompher une cause sainte ne sont pas combinés par la prudence; quand le dévouement qui les met en œuvre ne se préoccupe que des résultats qu'il en attend, sans tenir aucun compte des résultats contraires que ces même moyens peuvent faire surgir, les rois, plus encore que les simples citoyens, compromettent cette cause, s'ils ne la ruinent pas entièrement. C'est là une vérité vulgaire, que Jacques II méconnut. Il est probable qu'avec le secours d'une sage temporisation il aurait réalisé, en grande partie du moins, les bonnes intentions dont il était animé en faveur du catholicisme, et sauvé sa dynastie. Il voulut précipiter la marche des événements, et les événements le contraignirent à venir vivre des bienfaits de Louis XIV, à Saint-Germain-en-Laye, *en prince digne d'une meilleure fortune*, dit le président Hénault, *si la fortune était le prix du courage et de la franchise*, et où il mourut en 1701.

La révolution qui, en 1688, renversa le trône des Stuarts dans la personne de Jacques II, en y appelant son gendre Guil-

laume de Nassau, prince d'Orange, stathouder de la Hollande, rétablit *ipso facto* le *test* ainsi que toutes les autres lois hostiles aux dissidents de l'anglicanisme, dont l'exécution avait été momentanément suspendue. Ces actes iniques toutefois ne conservèrent pas leur rigueur primitive et absolue sous les règnes postérieurs de la maison de Brunswick. Des dispenses assez nombreuses du *test* étaient accordées pour le service des armées, en temps de guerre surtout. Mais ils ont subsisté dans toute leur force, à l'égard des Irlandais, jusqu'à l'union parlementaire de leur pays avec l'Angleterre et l'Écosse, en 1800, sous le ministère du fameux Pitt, qui, pour vaincre la vive opposition qu'éprouvait son projet, promit aux membres influents du parlement de ce royaume l'abolition du *test* et l'obtention pour les catholiques romains des mêmes franchises politiques, civiles et religieuses que les protestants, aussitôt que l'union aurait été légalement consommée. A cette occasion, quelques adoucissements furent apportés, en effet, à la loi du serment, dans son application aux Irlandais. Mais, qu'il y avait loin de ce semblant de concession aux promesses ministérielles qui leur avaient été faites! Aussi se crurent-ils joués et trahis. Il n'en était rien pourtant; seulement le ministère avait trop présumé de son influence sur les Chambres anglaises, et, dans l'impossibilité où il se trouva d'en obtenir l'émancipation de l'Irlande, il se retira. En attendant, l'irritation des catholiques irlandais, qui était devenue générale et menaçante, se traduisit en révolte ouverte, en janvier 1803, dans les comtés de Limerick, de Tipperary, de Cork, de Kildare, de Kilkenny et autres localités. Ce mouvement fut cependant comprimé par le renouvellement positif et solennel des promesses du ministère Pitt et Grenville. Mais, plusieurs mois s'étant vainement écoulés dans l'attente de leur accomplissement, la révolte prit, en juillet de la même année, le caractère d'une insurrection formidable, sur presque tous les points de l'Irlande, et à la tête de laquelle on vit figurer des hommes d'une remarquable énergie, tels qu'O'Connor, Russell, Emmet, Nerin, Holms, Corcoran, Hynley, Hopp, Stockdale, Dowdall, Allen, Hamilton, Lyons, Mahon, Fruyne, Stafford, Owen, etc. La lutte fut terrible, acharnée et sanglante. Trente mille Irlandais périrent dans les combats ou sur les échafauds, et, cette fois, on ne parvint à pacifier complétement la malheureuse Irlande qu'en lui accordant, en 1804, le libre exercice de la religion catholique, et en l'affranchissant de l'odieuse obligation du *test*.

Aujourd'hui que les catholiques de la Grande-Bretagne peuvent entrer librement dans le parlement, dans la magistrature, et occuper tous les emplois publics, le *test* n'a plus, ne peut plus avoir de portée politique. Son obligation, toujours subsistante pour les protestants de toutes les communions, se réduirait à une formalité caduque, si cette declaration ou serment ne revêtait pas le caractère d'une injure pour le culte d'une partie considérable de la nation anglaise; si, par conséquent, il n'en résultait pas une sorte de froissement moral dont elle peut faire un grief à l'autre partie de cette même nation. On ne comprend pas comment les hommes d'Etat d'outre-mer ne sont point frappés des inconvénients du *test*, considéré sous l'aspect qui vient d'être indiqué. Mais ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est que le *test*, longuement motivé, soit resté la condition préalable et inaugurale du couronnement des rois ou reines d'Angleterre. Nous croyons devoir reproduire ici, comme document curieux de l'histoire contemporaine, la déclaration *testale* que la reine Victoria prononça, en présence des lords et des communes du royaume-uni, à l'ouverture de la session du parlement, en novembre 1837, qui suivit son avénement au trône, le 20 juin de la même année.

« Moi, Alexandrine-Victoria, reine de toutes les Bretagnes, affirme et déclare sincèrement et solennellement, en présence de Dieu, que je crois que, dans le sacrement de la Cène de notre Seigneur, il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin dans le corps et le sang du Christ, et que cette transsubstantiation n'est opérée ni pendant, ni après la consécration; je crois que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie et des saints, ainsi que le sacrifice de la messe, sont superstitieux et idolatriques.

« Moi, en présence de Dieu, professe, affirme et certifie que je fais la déclaration et chaque partie d'icelle dans le sens plein et ordinaire des mots, tels qu'ils sont compris par les protestants anglais, sans évasion ni

équivoque, sans restriction mentale quelconque, sans aucune sorte de dispense, qui m'ait d'avance été accordée pour cet objet, soit par le pape, soit par toute autre autorité, et sans penser que je sois ou que je puis être dispensée, devant Dieu ou devant les hommes, de la présente déclaration, quoique le pape ou une autre personne ou autre *pouvoir*, quel qu'il soit, annulle ladite déclaration et la prononce de nul effet. »

Il est impossible d'outrager, de blasphémer (c'est le mot) d'une manière plus formelle, plus expresse, la croyance de l'univers catholique; d'insulter plus ouvertement, plus gratuitement, les têtes couronnées et les dix millions de sujets anglais à qui cette croyance sacrée est chère. Et ces outrages, et ces insultes sont sorties de la bouche d'une jeune femme, d'une reine aimable et gracieuse, dit-on, qui ne devrait proférer que des paroles de bienveillance, de mansuétude et de charité! Et ses conseillers, mauvais politiques en ce point, ont osé la faire descendre au rôle de docteur de l'anglicanisme! C'est un scandale dont la royauté n'aurait pas dû être l'instrument.

P. Trémolière.

TEST (*moll.*). (*Voy.* Coquille.)

TESTACELLE (*moll.*), Testacella. Genre intermédiaire aux limaces et aux hélices, institué par Draparnaud, adopté par Lamarck, et depuis par tous les zoologistes. — La testacelle est un animal allongé, limaciforme, plus étroit antérieurement que postérieurement, nu dans presque toute son étendue, pourvu à son extrémité postérieure d'une fort petite coquille rudimentaire, à ouverture très-large et revêtue en dedans d'un manteau mince et extensible. La tête, beaucoup plus petite proportionnément que celle des limaces, présente, comme dans celles-ci, deux paires de tentacules, l'une buccale, l'autre céphalique, plus longue et oculifère au sommet. La coquille, comme dans plusieurs autres genres, a pour objet de protéger les organes de la respiration, situés postérieurement.

Les testacelles vivent dans l'intérieur de la terre, où elles se nourrissent principalement de vers lombrics. Deux espèces seulement sont bien connues: 1° la *testacelle Ormier;* elle est longue d'un pouce et demi, grisâtre, avec une coquille de cinq à six lignes au plus; 2° la *testacelle de Maugé*, bien distincte de la première. Son animal est rougeâtre, parsemé de taches brunes. La première espèce se rencontre dans toute la France méridionale; l'autre à Ténériffe.

TESTACCIO (*géog.*). Dans la partie méridionale de Rome, entre la porte Saint-Paul et le Tibre, est la petite montagne que les anciens appellent *Doliolum;* le nom de Testaccio (gros tas de tessons), que lui donnent les modernes, est plus expressif; c'est effectivement un morceau de tessons, couvert d'une légère couche de terre végétale. Les sculpteurs et les potiers de Rome antique occupaient ce quartier, et le Testaccio est composé des débris de leurs ateliers. Cette élévation a 163 pieds de hauteur, et 503 de circonférence. On y a creusé de vastes celliers qui sont aussi frais que des glacières, et les guinguettes de Testaccio sont devenues le rendez-vous du peuple, qui s'y rend en caretelle, principalement les jeudis, dimanches et fêtes du mois d'octobre. C'est presque un point d'honneur pour les Romains d'y faire au moins un repas dans ce mois. Qui manquerait à cet usage serait mal vu de son voisin; on le croirait pauvre, et l'amour-propre aurait trop à souffrir.

TESTAMENT (*théol.*). En hébreu ce nom signifie *disposition*, *ordonnance*, *contrat*, *pacte*, *traité solennel d'alliance*, par lequel Dieu déclare ses volontés aux hommes, ainsi que les conditions auxquelles il leur fait des promesses et leur accorde des bienfaits. Les Septante ont préféré, non sans intention, comme le remarque fort bien M. Drack, le mot de testament à celui d'alliance, dans leur version de la Bible en grec. Les traducteurs latins, pour des motifs encore plus positifs et plus clairs, en ont usé de même. De là la désignation d'*Ancien-Testament* donnée à l'alliance de Dieu avec les Hébreux, contractée par l'intermédiaire de Moïse, et celle de *Nouveau-Testament* à l'alliance que Jésus-Christ a étendue à toutes les nations. Saint Paul a parfaitement caractérisé le sens spirituel des deux testaments par ces paroles: « Jésus-Christ, dit-il, est le médiateur du testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte, pour expier les iniquités qui se commettaient sous le premier testament, ceux qui sont appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis. En effet, où il y a testament il est nécessaire que la mort du testateur intervienne, parce que le testament n'a lieu que par la mort, et n'a point de force tant que le testateur est en vie. C'est pourquoi le

premier fut confirmé par le sang des victimes, etc. » (*Ep. aux Hébr.*, chap. IX.) Or, à l'égard du second, Jésus, en instituant le sacrement de l'Eucharistie, a dit : « Ceci est mon sang, le sang du nouveau testament, qui sera versé pour plusieurs (*multi*), en rémission des péchés » (*Math.*, chap. XXVI.) Il est donc évident que l'ancien testament était la figure, l'emblème typique du nouveau ; en d'autres termes, l'ancienne loi était une préparation mystérieuse à la nouvelle.

On appelle aussi *Ancien-Testament* le recueil des livres qui renferme : 1° les prescriptions de la loi dictée par Dieu même à Moïse, pour servir de règle à son peuple ; 2° les prophéties, toutes divinement inspirées, comme le prouve d'une manière invincible leur complet et littéral accomplissement ; 3° l'histoire politique et civile des Hébreux, etc.

Le *Nouveau-Testament*, pris dans le même sens de recueil, renferme les livres canoniques de la loi de Jésus-Christ, c'est-à-dire les Evangiles, les Epitres de saint Paul et quelques autres, les Actes des Apôtres, ou récit de leurs travaux, et l'Apocalypse de saint Jean.

Enfin, on entend aussi par les mots de sainte Ecriture, d'Ecriture, ou de Livres saints, soit l'Ancien, soit le Nouveau-Testament. (*V.* BIBLE.) P. TRÉMOLIÈRE.

TESTAMENT (*jurisprud.*), en latin TESTAMENTUM, que Justinien fait venir de *testatio mentis*. C'est, suivant le Code civil (art. 895), *un acte par lequel le testateur dispose, pour le temps où il n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'il peut révoquer.*

Il y a deux choses à considérer dans un testament : 1° *l'acte matériel* en lui-même ; 2° *les dispositions* qu'on y peut faire. L'acte matériel embrasse les diverses formes de testaments et tout ce qui touche à la capacité du notaire, des témoins et du testateur; les dispositions sont relatives aux legs, aux substitutions, aux exécuteurs testamentaires, aux nominations de tuteurs, enfin aux partages faits par les ascendants entre leurs descendants ; mais ici nous n'avons à nous occuper que de l'acte en lui-même. Pour donner une idée plus complète de cette matière, nous allons examiner les testaments en droit romain, sous notre droit coutumier, et d'après le Code civil.

§ 1. *Forme des testaments en droit romain.* — Les premiers Romains n'avaient pas les mêmes idées que nous sur la faculté de tester : ils semblaient voir avec répugnance qu'un homme, se survivant à lui-même, disposât de sa fortune pour le temps où il ne serait plus. D'abord nul ne pouvait transmettre son patrimoine qu'avec la sanction du peuple assemblé dans les comices ; le testament était fait en forme de loi. Ces idées se conservèrent longtemps; et ce qui le prouve, ce sont les ventes fictives auxquelles on eut recours pour transférer son hérédité, quand on n'avait pu présenter son héritier à l'agrément du peuple. C'est après un long usage de cette pratique que la faculté de disposer devint un droit personnel, et que le testament exista comme acte.

En droit romain on distingue huit espèces de testaments : 1° *colatis comitiis*; 2° *in procinctu*; 3° *per æs et libram*; 4° prétorien ; 5° tripartite; 6° noncupatif ou verbal; 7° militaire ; 8° enfin, les testaments faits par les personnes infirmes.

1. *Testament colatis comitiis.* Cette forme remonte à l'origine de Rome. En temps de paix, le testateur se présentait devant les comices, réunies deux fois par an à cet effet, et leur demandait en termes précatifs qu'elles voulussent bien agréer son héritier : *Rogovos, Quirites, ut velitis, jubeatis Titum hæredem.* Si le peuple trouvait le choix convenable, il le sanctionnait par une loi, et le testateur voyait ainsi tous ses biens passer à la personne qu'il avait choisie.

2. *Testament in procinctu.* C'était une dérivation de la forme *colatis comitiis*, et qui avait lieu devant l'armée prête à marcher au combat. L'armée remplaçait alors les comices. Le testament *in procinctu* pouvait être fait avant de quitter Rome, ou sur le champ de bataille. Il passa même en usage de le faire devant une légion, une cohorte, enfin devant quelques soldats seulement, ce qui conduisit à la forme des testaments militaires. Les testaments *colatis comitiis* et *in procinctu* tombèrent de bonne heure en désuétude.

3. *Testament per æs et libram.* Les formes *colatis comitiis* et *in procinctu* ne répondaient pas à tous les besoins. Les comices ne se réunissant que tous les six mois, dans l'intervalle d'une assemblée à l'autre un citoyen pouvait mourir intestat. Il fallut prendre un détour pour éviter cet affront, et

on y parvint par une vente fictive que le testateur faisait de son patrimoine à celui qu'il choisissait pour héritier. Cette vente avait lieu au moyen d'une balance (*libra*) que tenait un assistant (*libripens*), en présence de cinq citoyens romains. L'acheteur (*emptor familiæ*), armé d'un lingot d'airain (*æs*), touchait la balance comme pour indiquer que le prix de l'hérédité avait été pesé et compté; le testateur (*pater familias*), en recevant le lingot, lui mancipait son patrimoine, et voyait ainsi sa personne juridique passer sur la tête de l'institué; mais ce mode de disposition n'était pas sans danger pour le testateur, et ce fut pour le soustraire à la cupidité de son héritier qu'on imagina la deuxième forme du testament *per æs et libram*, dans laquelle l'acheteur ne fut plus qu'un tiers chargé de rendre aux institués le patrimoine qu'on lui avait mancipé. Dans cette seconde période, où l'on voit la faculté de tester devenir un droit personnel, le testament *per æs et libram* se composait, 1° de la mancipation de l'hérédité faite à *l'emptor familiæ*, chargé de rendre; 2° d'un acte qui devait demeurer secret jusqu'à la mort du testateur, renfermant ses volontés dernières (*nuncupatio*), et le nom des institués. Cette forme était encore en usage au temps de Gaius.

4. *Testament prétorien.* Avec la civilisation le droit dépouilla ses formes grossières. Les préteurs, en reconnaissant à tout propriétaire la faculté de faire des dispositions d'outre-tombe, ne considérèrent plus le testament que comme un acte. En conséquence, ils supprimèrent la vente fictive de la forme *per æs et libram*, convertirent le *libripens* et l'*emptor familiæ* en témoins, et consacrèrent l'usage où l'on était de tenir la *noncupation* secrète. Pour que cette espèce de testament fût valable, il fallait : la présence de sept témoins, l'empreinte de leur anneau, et que les tables du testament fussent cachetées.

5. *Testament tripartite.* L'usage et les constitutions impériales amenèrent une fusion entre le droit civil et le droit prétorien : de là la forme *tripartite;* elle consistait dans l'unité de contexte, la présence de sept témoins, qui apposaient leurs signatures et leurs cachets. Ce testament s'appelait *tripartite*, parce qu'il était composé de trois éléments, l'unité de contexte et les témoins étaient exigés par le droit civil; la signature des témoins et du testateur, par les constitutions impériales; le cachet des témoins et leur nombre, par le droit prétorien. Justinien, un instant, voulut que le nom de l'héritier fût écrit de la main du testateur ou de celle d'un témoin, mais il supprima bientôt cette formalité. Il fut plus loin dans une constitution postérieure, où il réduisit, pour les testaments faits à la campagne, le nombre des témoins à cinq, et les dispensa de signer ainsi que le testateur.

6. *Testament noncupatif ou verbal.* La forme primitive *per æs et libram* n'était pas assujettie à la rédaction d'un acte ; une déclaration verbale suffisait pour transporter le patrimoine du père de famille sur la tête de ses héritiers. Quand les préteurs supprimèrent les ventes fictives, l'usage de la noncupation subsista, de telle sorte qu'un citoyen pouvait, devant sept témoins, sans être obligé à rédiger un écrit, faire une institution. Cette manière de tester, tout imparfaite qu'elle était, s'est perpétuée après la chute de l'empire romain, et n'a été définitivement abrogée que par l'ordonnance de 1563.

7. *Testament militaire.* Dès que les légions romaines purent à leur gré élever un empereur sur le trône ou l'en faire descendre, les militaires reçurent des princes toute espèces de privilége. C'est ainsi qu'en ce qui concerne leurs testaments ils furent dispensés de toute forme, et qu'ils ne furent jamais astreints ni à la rédaction d'un acte, ni au nombre des témoins. On décidait même qu'un testament, irrégulier d'après le droit civil, devait être exécuté, si, après sa confection, le testateur devenait militaire. Mais ce privilége s'évanouissait en quittant les drapeaux, et les dispositions faites à l'armée devenaient caduques six mois après la libération du soldat. Au nombre des militaires on comprenait les personnes attachées à l'armée, les nautoniers et les rameurs.

8. *Testament des personnes infirmes.* Les sourds-et-muets de naissance étaient d'abord incapables de tester : ils ne pouvaient, en effet, ni prononcer les paroles de la mancipation, ni les entendre ; mais, après l'introduction du testament prétorien, ceux qui savaient écrire purent le faire. Quant aux aveugles, aucune loi ne les frappait d'incapacité ; toutefois Justin, pour prévenir les fraudes, voulut qu'outre les sept témoins l'aveugle fût assisté d'un tabellion (*tabula-*

rius), qui rédigeait l'acte sous la dictée du testateur, ou qui en donnait lecture s'il l'était déjà. — D'après une constitution de Dioclétien et de Maximien (Cod. VI, 23, 8), le testament fait dans un lieu infecté par une maladie contagieuse était dispensé des formalités ordinaires.

Telles sont les diverses formes connues des Romains; voyons maintenant les règles relatives à la capacité des témoins du testateur, et par quelles circonstances le testament pouvait demeurer sans effet.

Les témoins devaient être citoyens romains. En se reportant à la forme primitive *colatis comitiis*, il est facile de comprendre la raison de cette règle. Si on regarde les témoins comme remplaçant les comices, ils doivent être citoyens, et de plus mâles, car les citoyens seuls, jamais les femmes, étaient admis dans les comices; si on les considère comme mis à la place des assistants qui figuraient dans la forme *per æs et libram*, ils doivent encore être citoyens, car la mancipation était un acte propre aux *quirites*.

Mais, parmi les citoyens, tous ne pouvaient pas être choisis pour témoins. Il y avait à cet égard des incapacités *absolues* ou *relatives*.—1° *absolues*, qui comprenaient les femmes, les impubères, les fous, les prodigues; —2° *relatives*, qui frappaient les membres de la famille du testateur, l'héritier et tous les siens. Quant à leur capacité, il suffisait qu'elle existât au moment de la confection; sur ce point *l'erreur commune faisait droit*.

Le testateur déroge à la loi des successions; il fait une loi spéciale sur son hérédité. Tel était du moins le sentiment des premiers Romains, qui, en partant de ce principe, refusèrent le droit de tester à tous ceux qui ne l'avaient pas reçu du législateur. Cette faculté fut d'abord restreinte aux pères de famille pubères seulement. Les femmes *sui juris* et pubères ne purent, jusqu'à la loi *Papia Poppæa*, faire de testament sans y être autorisées par leurs AGNATS (*Voy.* ce mot.) Les fils, avant l'introduction des *pécules*, furent frappés de la même incapacité, parce qu'ils ne possédaient rien en propre. (*Voy.* PÉCULE et PUISSANCE PATERNELLE.) — Parmi les personnes à qui la loi accorde la faculté de tester, toutes ne sont pas capables de faire un testament. A cet égard, il faut distinguer entre 1° *le droit d'avoir un testament*, et 2° *l'exercice de ce droit*. Ces deux éléments réunis forment ce que les commentateurs appellent *la faction active*. — *Le droit* doit exister depuis la confection jusqu'à la mort : s'il cesse un seul instant, le testament s'évanouit : par exemple, si le testateur perd la qualité de citoyen, s'il devient esclave. — Il suffit que *l'exercice du droit* existe au moment de la confection; peu importe que, depuis, le testateur soit devenu fou, ait été interdit; pourvu qu'il ait continué d'être citoyen et *sui juris*, son testament n'en sera pas moins valable.

Causes qui empêchent le testament d'avoir son effet. Elles sont au nombre de quatre: 1° le changement de volonté, 2° le changement de capacité, 3° l'agnation d'un héritier sien, 4° les nullités. — Le *changement de volonté* se manifeste par la confection d'un second testament, ou par la lacération du premier.—Le *changement dans la capacité* résulte de toute DIMINUTION DE TÊTE (*Voy.* ce mot). — *L'agnation d'un héritier sien* a lieu quand, après sa confection, il survient un enfant au testateur, soit par naissance, soit par adoption. — *Les nullités* sont la conséquence de l'inobservation des règles exigées pour la perfection de l'acte : par exemple, s'il n'y a pas eu le nombre de témoins voulu; s'ils n'étaient pas tous citoyens.

§ II. *Forme des testaments sous le droit ancien.* — Si le peuple romain est grand par ses armes, il l'est plus encore par sa législation. Rome soumise par les Barbares ne cessa point de commander à ses conquérants, qui abandonnèrent leurs lois pour suivre celles des vaincus. L'influence que la législation romaine a eue sur notre vieux monde est telle qu'après quinze siècles, et malgré toutes les découvertes modernes, le droit romain est encore suivi dans presque toute l'Europe, et que les peuples qui ont des lois propres les ont tirées des compilations de Justinien. La preuve de cette assertion est dans la suite de cet article, où l'on verra qu'en fait de testament rien n'a été innové par notre Code civil.

Sous notre droit ancien on divisait les dispositions de dernière volonté en deux grandes classes : 1° les testaments solennels; 2° les testaments olographes. — Les testaments solennels se présentaient sous six formes différentes : 1° noncupatif, 2° mystique, 3° entre enfants, 4° militaire, 5° fait en temps de peste, 6° maritime. — Il n'y avait qu'une espèce de testaments olographes

dont la forme variait suivant les coutumes.

1re Division. — *Testaments solennels.* On es appelait ainsi parce que leur validité dépendait de l'accomplissement des formes requises. A Rome, si l'on en excepte les testaments militaires, et un autre dont nous allons bientôt parler, tous les testaments étaient solennels.

1. *Testament noncupatif.* Cette dénomination lui vient de la *nuncupatio* écrite, deuxième forme du testament *per æs et libram*, et non du testament *noncupatif ou verbal*, comme on pourrait le croire. C'est en outre une dérivation du testament *tripartite*. Il était usité : 1° dans le pays de droit écrit, 2° dans le pays coutumier. — 1° *Dans le pays de droit écrit* on distinguait le testament et le codicille. On appliquait le droit romain aux uns et aux autres. Le testament noncupatif est confirmé par l'ordonnance de 1735, qui en règle les formes. Il doit être prononcé en présence de *sept témoins, y compris le notaire ou tabellion*, lequel écrit les dispositions à mesure qu'elles sont prononcées; lecture est faite, ainsi que mention de cette lecture; le notaire, les témoins et le testateur signent; et, dans le cas où ce dernier ne le saurait ou ne le pourrait, on doit l'exprimer dans l'acte; le tout doit être fait d'un seul contexte (art. 4 et 5 de l'ord. de 1735). Si le testateur est aveugle, il sera appelé un témoin de plus (art. 7). — Quant aux codicilles, ils doivent être rédigés en présence de cinq témoins, y compris le notaire (art. 14). Il est à remarquer que dans le pays de droit écrit le notaire est toujours considéré comme un témoin, tandis que dans le pays de droit coutumier c'est lui qui reçoit l'acte. Cette distinction est soigneusement conservée par l'ordonnance de 1735. — 2° *Dans le pays coutumier*, les testaments et les codicilles sont soumis aux mêmes formalités. *Ils sont reçus* par deux notaires, ou par un seul en présence de deux témoins; le notaire écrit les dispositions telles qu'elles lui sont dictées; il en fait lecture; les témoins, le notaire apposent leur signature, ainsi que le testateur, à moins qu'il ne le puisse, auquel cas la cause doit en être exprimée; mention du tout doit être faite (art. 23).

2. *Testament mystique ou secret.* C'est une dérivation de la deuxième forme du testament *per æs et libram* et du testament *prétorien*. Il était commun dans toute la France, et, pour qu'il fût valable, la suscription devait être faite par un notaire assisté de deux témoins. L'ordonnance de 1735 en a précisé les règles. Le testateur peut rédiger luimême ses dispositions, ou les faire écrire par un tiers; il doit les signer, et présenter l'acte clos et cacheté à sept témoins, y compris le notaire, et leur déclarer que le contenu est son testament; le notaire dresse acte de cette déclaration sur l'enveloppe; le testateur, les témoins et le notaire signent le tout, sans divertir à autres actes (art. 9). Si le testateur ne peut pas signer, on appelle un témoin de plus (art. 10). Ceux qui ne savent ou ne peuvent lire ne peuvent tester en la forme mystique (art. 11). Enfin, si le testateur ne peut parler, ses dispositions seront écrites en entier, et signées de sa main; il les présentera closes au notaire et aux témoins, et déclarera par écrit, au haut de l'acte de suscription, que le papier sous enveloppe est son testament; le notaire rédigera l'acte de suscription, et le tout sera signé des parties (art. 12).

3. *Testament entre enfants.* Il tire son origine de la novelle 107 de Justinien, qui permet à un père de disposer en la forme olographe entre ses enfants.

Avant l'ordonnance, *quelques coutumes* n'exigeaient aucune formalité pour ces sortes d'actes; au contraire, la coutume de Bourgogne proscrivait les dispositions olographes et voulait que le testament renfermant un partage fût fait devant un notaire et deux témoins. L'art. 15 de l'ord. a suivi les dispositions de la coutume de Bourgogne. Dans le pays de droit écrit un père peut, par testament ou par codicilles reçus devant un notaire et deux témoins, faire le partage de ses biens entre ses enfants. Il le peut aussi en la forme olographe, dans les pays où elle est admise (art. 16).

4. *Testament militaire.* Il dérive du testament militaire des Romains. Sa forme est réglée par les art. 27 et suiv. de l'ord. Il peut être reçu : 1° par deux notaires, 2° par un notaire et deux témoins, 3° deux majors ou officiers d'un rang supérieur, 4° deux prévôts des armées, 5° deux lieutenants ou greffiers, 6° deux commissaires des guerres, 7° et si le testateur est malade, par deux aumôniers, en présence de deux témoins. L'acte est signé par ceux qui le reçoivent, les témoins et le testateur, à moins qu'il ne sache ou ne puisse signer. Ce privilége

n'existe qu'au profit des militaires qui sont en expédition, ou sur le territoire dans une place assiégée; six mois après le retour en France, ou le rétablissement des communications, le testament du soldat n'est plus valable. Les mêmes dispositions sont applicables aux personnes qui suivent les armées Au surplus, l'ordonnance permet aux militaires de faire un testament olographe quand bien même la loi de leur province ne l'admettrait pas.

5. *Testament fait en temps de peste.* C'est une dérivation de la forme introduite, par une constitution de Dioclétien et Maximien, on faveur des personnes se trouvant dans un lieu contagieux. Avant l'ordonnance, il existait sur ce point une grande contrariété dans la jurisprudence des parlements. Celui de Paris croyait qu'on devait être plus sévère pour un testament fait par un homme égaré par la peur. Dans le midi, au contraire, ces sortes de dispositions étaient dispensées des formalités ordinaires. Les art. 33 et suiv. font cesser cette controverse. Tout homme qui se trouve dans un lieu infecté par la peste, qu'il soit malade ou non, pourra faire son testament en présence: 1° de deux notaires, 2° d'un notaire et de deux témoins, 3° de deux officiers de justice seigneuriale ou municipale, 4° de deux desservants ou vicaires, assistés de deux témoins. L'acte est signé par le testateur, les témoins et ceux qui l'ont reçu, et il cesse d'être valable six mois après que les communications ont été rétablies. Du reste, dans ces circonstances, l'ordonnance permet les testaments olographes, quel que soit le statut personnel du testateur.

6. *Testament maritime.* C'est une dérivation des testaments des nautonniers et des rameurs. Sa forme est réglée par l'ordonnance de 1681 sur la marine, Liv. III, tit. II, art. 1. Il est écrit par le testateur ou par l'écrivain du navire, en présence de trois témoins. Mais le testateur ne pourra ainsi disposer que des effets qu'il a sur le navire et des loyers qui peuvent lui être dus.

2e Division. *Testaments olographes.* — Cette forme dérive d'une constitution de Valentinien, insérée au code de Théodore et de la novelle 107 de Justinien, qui l'admet pour les testaments entre enfants. L'ordonnance de 1735 n'a rien innové à cet égard; elle confirme les usages des provinces où ces sortes de testaments étaient en vigueur. — *En pays de droit écrit* les parlements de Grenoble, de Bordeaux et de Toulouse n'admettaient les testaments olographes que dans le cas de la novelle 107; d'autres les rejetaient absolument. — *En pays coutumier* les usages étaient aussi contraires. A Paris un testament écrit, daté et signé de la main du testateur, était valable. Dans d'autres provinces il fallait la présence d'un notaire et de deux témoins. L'art. 20 de l'ord., tout en confirmant les usages, érige en loi la coutume de Paris. On le voit, nos pères avaient conservé les vieilles idées romaines; ils pensaient assez généralement qu'un acte olographe était insuffisant pour la manifestation des volontés dernières; mais ce n'était là qu'un reste des formes grossières dont les Romains avaient environné les pratiques du droit. La faculté de tester une fois admise, il était d'une législation avancée de réduire son exercice aux formes les plus simples.

Maintenant que nous avons passé en revue les diverses espèces de testaments admises dans notre ancien droit, il nous reste, pour compléter ce que nous avons à dire sur la forme externe, à parler des diverses personnes dont le concours est nécessaire pour la perfection de l'acte. Ici, nous trouvons un élément qui, sauf l'exception introduite pour les testaments des aveugles, n'existait pas en droit romain: nous voulons parler du notaire, et du rôle important qu'il joue dans la confection des actes solennels.

Le notaire qui reçoit le testament doit avoir qualité pour instrumenter, c'est-à-dire que, pour donner à cet acte le caractère authentique, il faut qu'il l'ait reçu dans le ressort de son domicile; c'est là seulement qu'il est compétent; il ne peut avoir aucun intérêt dans le testament qu'il reçoit, ni y figurer comme témoin; il doit l'écrire lui-même à mesure qu'il est dicté, et l'achever d'un seul contexte.

Les témoins doivent remplir toutes les conditions exigées par le droit romain; il faut de plus ajouter aux incapacités celles qui résultent de la qualité de clerc et de serviteur du notaire (art. 42 de l'ord.), de la qualité de conjoint du testateur: nul ne peut être témoin avant vingt-cinq ans.

Le testateur doit être capable; mais, à l'inverse de ce qui se passait à Rome, la capacité est de droit commun; il n'y a que ceux à qui la loi le défend qui ne puissent

tester. Les incapacités sont divisées en quatre grandes classes, résultant : 1° du défaut d'entendement, 2° de la soumission à la puissance d'autrui, 3° d'un vice inhérent à la personne, 4° de la mort civile.

Dans la première classe sont comprises toutes les personnes qui *ne sont pas saines d'esprit*, savoir : 1° les prodigues, 2° les fous, 3° les furieux, 4° les sourds, 5° les muets, 6° les mineurs, qui, dans le pays de droit écrit, ne pouvaient pas tester, les femmes avant douze ans, les hommes avant quatorze; et dans le pays coutumier, où l'âge variait suivant les provinces, de douze à vingt-cinq ans, avec certaines distinctions. Ainsi, dans la coutume de Paris, il fallait avoir vingt ans pour disposer de ses meubles et de ses acquêts, et vingt-cinq pour disposer de ses propres.

Dans la deuxième classe on trouve: 1° les fils de famille soumis à la puissance paternelle. D'après le parlement de Bourgogne, l'incapacité qui frappait le fils était absolue; le père lui-même n'aurait pu la faire cesser. — *Dans le pays coutumier* la pratique n'était pas uniforme: la coutume de Paris, qui n'admettait pas la puissance paternelle, permettait au fils de tester. 2° La femme mariée était, en général, capable; cependant quelques coutumes ne lui donnaient la faculté de faire un testament qu'avec l'autorisation de son mari. Dans le Hainaut son incapacité était absolue, à moins qu'elle ne se fût réservé ce droit par son contrat de mariage.

Dans la troisième classe on rencontre: 1° les bâtards, qui, à une certaine époque, lorsqu'ils n'avaient pas d'enfants légitimes, ne pouvaient frustrer le seigneur de leur succession; 2° les serfs ou mainmortables, qui avaient le seigneur pour héritier nécessaire.

Dans la quatrième classe viennent: 1° les étrangers, 2° les condamnés à la mort civile, 3° les expatriés, 4° les suicidés, 5° les religieux, 6° les *relaps*, c'est-à-dire ceux qui, ayant fait une déclaration publique de vivre dans la religion réformée, étaient morts sans avoir reçu les sacrements.

Telles étaient les personnes privées *du droit* d'avoir un testament. Quant à l'*exercice du droit*, les règles sont les mêmes qu'en droit romain.

Causes qui empêchent le testament d'avoir son effet. Il faut distinguer: Dans le *pays de droit écrit* les causes de révocation étaient les mêmes qu'en droit romain. *Dans le pays coutumier* les mêmes causes existaient qu'en droit romain, et, en outre, la révocation avait lieu: 1° par un codicille, 2° par une simple déclaration, 3° par la survenance d'enfant. Un nouveau testament ne révoquait le premier que pour les dispositions incompatibles. C'est ce dernier système qui a prévalu dans le Code civil. Un testament pouvait aussi manquer d'effet si le même acte renfermait les dipositions de deux personnes (art. 77 de l'ord. de 1735); si, depuis l'ordonnance de Moulins, il avait été fait verbalement; si toutes les formalités indiquées par les coutumes, le droit écrit et les ordonnances n'avaient pas été remplies.

§ III. *Formes des testaments d'après le Code civil.* Il n'est sorte d'institution, si respectable qu'elle soit, qui n'ait eu à subir l'entraînement des passions de l'homme. Illimitée aux premiers jours de Rome, successivement restreinte sous l'influence de la philosophie et du christianisme, la faculté de tester fut un jour abolie au nom de la liberté. La loi du 7 mars 1793 est la première qui porte atteinte à ce droit. Dans un article unique elle supprime toutes dispositions *à cause de mort, en ligne directe* seulement. La loi du 5 brumaire an II étendit la prohibition à la ligne collatérale, et de plus se lança dans la carrière des rétroactivités. Elle ordonne (art. 9) le partage égal entre tous les héritiers, dans les successions ouvertes depuis le 14 juillet 1789, *nonobstant toutes les lois, ... testaments et partages déjà faits.* A l'avenir (art. 11), la faculté de disposer est bornée à un dixième en ligne directe, et à un sixième en ligne collatérale; toutes libéralités (art. 12 et 13) à cause de mort, faites par les pères et mères, ou par les collatéraux, au préjudice de leurs héritiers présomptifs, demeureront sans effet. La loi du 17 nivose an II confirma celle du 5 brumaire, et fut elle-même interprétée et confirmée par les décrets des 22 et 23 ventose et 9 fructidor an II; mais ce furent là les derniers actes de cette législation exceptionnelle. Les lois des 5 floréal, 9 fructidor an III et 3 vendémiaire an IV commencèrent la réaction en supprimant la rétroactivité introduite par le décret du 5 brumaire; la loi du 18 pluviose an V rétablit (art. 7) les institutions et legs faits entre le 14 juillet 1789 et le 17 nivose an II. Enfin, la loi du

4 germinal an VIII rendit la faculté de tester (art. 1er) dans les limites de la quotité disponible, fixée à un quart de la valeur des biens du testateur s'il laissait moins de quatre enfants, un cinquième s'il en laissait quatre, un sixième s'il en laissait cinq, etc.; s'il n'avait que des ascendants, des frères et des sœurs, la quotité disponible devait être de moitié; elle était des trois quarts s'il n'avait que des oncles et des cousins germains. Telles sont les principales modifications que la législation intermédiaire fit subir à la matière des testaments. Nous arrivons au système suivi par le Code civil.

Il admet sept espèces d'actes de dernière volonté: les testaments 1° olographes, 2° authentiques, 3° mystiques, 4° militaires, 5° maritimes, 6° faits dans un lieu contagieux, 7° en pays étranger. On va voir, dans l'examen que nous allons faire de ces diverses formes, que le Code civil n'a rien innové, et que ses dispositions ont leur source: 1° dans le droit romain, 2° dans le droit coutumier, 3° dans les anciennes ordonnances de nos rois et notamment dans celle de 1735.

Il faut placer en tête quelques règles générales, applicables à tous les testaments. —*Le caractère* particulier à cet acte est de ne porter que sur les biens que le testateur laissera à son décès, et d'être essentiellement révocable; de là la prohibition de faire un testament conjonctif. — *La forme* en est régie par la loi du lieu où l'acte est passé et par celle existante au moment de la confection; peu importe que le testateur soit mort sous l'empire d'une loi nouvelle. — *L'effet*, au contraire, est réglé d'après la loi en vigueur au moment de l'ouverture.— *Il doit être rédigé par écrit:* l'ordonnance de 1735 annulait toute disposition testamentaire faite verbalement, et défendait d'en admettre la preuve par témoins. Il en est de même sous le Code civil, qui définit le testament *un acte;* d'où il suit qu'on ne pourrait, à l'aide d'un commencement de preuve par écrit, suppléer ni interpréter les dispositions testamentaires.

1. *Du testament olographe*, c'est-à-dire écrit par le testateur. Il est valable s'il *a été écrit en entier, daté et signé de la main du testateur* (art. 970 C. civ.). Il ne suit pas des termes de la loi, que tout acte qui présente ce caractère extérieur soit un testament; il faut pour cela le concours de deux circonstances: 1° que l'acte contienne une disposition sérieuse et non un projet; 2° que l'exécution en soit reportée après la mort du disposant. Toutefois la jurisprudence s'est fixée en ce sens, que, pour être valable, il n'est pas nécessaire d'y exprimer que la libéralité est faite pour le temps où le testateur n'existera plus. La loi ne détermine pas la forme que doit avoir le testament olographe; il pourrait être fait par lettre missive.—*L'acte doit être écrit en entier par le testateur.* Tout mot faisant corps avec la disposition, et qui émanerait d'une main étrangère, entraînerait la nullité du testament. Nous ne saurions donc trop recommander, aux personnes qui dressent leurs dernières dispositions en double, d'écrire les deux originaux absolument conformes l'un à l'autre, et de les dater de la même manière, afin d'éviter tout conflit entre les deux actes. — *La date*, sous l'ordonnance de 1735, devait contenir l'indication précise des jour, mois et an: le Code exprime seulement que l'acte doit être daté, sans en déterminer la forme, ce qui laisse aux tribunaux une certaine latitude. Ainsi, au lieu d'indiquer le jour et le mois, on pourrait dater de la *veille de Pâques* ou de *la Saint-Philippe*. Le défaut de date, sa fausseté, son incertitude vicient le testament. L'erreur dans la date ou l'omission de l'une de ses parties n'entraine pas toujours la nullité, si, d'ailleurs, on trouve dans l'acte des équipollents: elle peut être mise en chiffre ou en toutes lettres, au commencement ou à la fin; elle a un caractère authentique, bien que l'acte n'ait pas été soumis à l'enregistrement. — *La signature* doit contenir les nom et prénoms du testateur; toutefois les évêques peuvent signer d'une croix et de leur nom de baptême, les femmes du nom de leur mari. La signature se met ordinairement à la fin de l'acte; mais si elle était apposée avant la date, ce ne serait pas là une cause de nullité. Le testament olographe est un acte sous seing privé, qu'on peut méconnaître. Lorsque l'écriture et la signature en sont déniées, ce n'est pas à l'inscription de faux qu'il faut avoir recours, mais à la vérification d'écritures. Avant d'être mis à exécution, tout testament olographe doit être présenté au président du tribunal de l'ouverture, qui le décachète, en fait une description sommaire dans un procès-verbal, et en ordonne le dépôt chez un notaire.

Lorsque ces formalités sont suivies d'une ordonnance d'envoi en possession, l'acte olographe produit le même effet que s'il avait été rédigé par un notaire. Le légataire qui ouvrirait lui-même le testament, et sans la permission du juge se mettrait en possession, ne serait pas déchu de son droit; il perdrait seulement les fruits perçus, qu'il devrait restituer aux héritiers du sang.

2. *Du testament par acte public.* C'est celui qui est reçu par deux notaires en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. Sa validité dépend du concours de sept circonstances; il faut: 1° qu'il soit dicté par le testatenr, 2° aux notaires, 3° qui l'écrivent, 4° tel qu'il est dicté, 5° qu'il soit lu au testateur, 6° en présence des témoins, 7° que mention expresse soit faite du tout. Si la preuve du concours de toutes ces circonstances ne résulte pas de l'acte lui-même, le testament est nnl. — *Il doit être dicté par le testateur :* il ne suffirait pas que celui-ci eût fait connaître ses dispositions en présence des témoins: il faut encore qu'elles soient exprimées et proférées à mesure que le notaire les écrit. Il est vrai que cet officier ne sera pas astreint à reproduire servilement les incorrections de langage du testateur, mais il devra suivre en quelque sorte ses expressions pour ne point altérer ses volontés: s'il n'y avait pas conformité entre l'écriture et la dictée, le testament serait nul. Le notaire doit rédiger en francais; mais *quid*, si le testateur ne connait pas cet idiome? l'officier doit mettre en marge de la minute une version dans la langue parlée par le disposant. Le notaire ou l'un d'eux doit tenir la plume, l'acte écrit par un clerc, un étranger, ou le testateur, serait radicalement nul. Lecture du testament doit être faite au testateur en présence des témoins, et l'acte porter la mention de cette lecture. Cette mention est substantielle et doit, à peine de nullité, renfermer ces deux éléments: 1° être adressée au testateur, 2° en présence des témoins. Elle ne doit pas émaner du disposant, mais du notaire, qui seul a caractère pour lui donner l'authenticité. La mention de la dictée de l'écriture, et de la lecture, n'a pas de place assignée; il suffit qu'elle existe dans le corps de l'acte.—*La signature* de tous les témoins, sauf l'exception faite pour les actes reçus à la campagne, celle du notaire et du testateur, ou mention du motif qui l'ont empêché de signer, sont aussi des formalités substantielles. Cette mention doit être exprimée en termes précis, qu'il s'agisse des témoins ou du testateur. La déclaration, de la part de ce dernier, de ne savoir signer doit être sincère et vraie pour suppléer à la signature; on verrait dans un mensonge la preuve que le testament n'a pas été la libre expression de la volonté du testateur; sa déclaration de ne savoir signer serait valable, bien qu'à une époque antérieure il l'eût fait, s'il était établi que depuis longtemps il en avait perdu l'habitude. Enfin, le lieu ou doit être écrit la mention de ne savoir ou de ne pouvoir signer n'est pas fixé; elle peut donc être faite au commencement où à la fin de l'acte.

Indépendamment des formalités prescrites par le Code civil, le testament authentique est encore soumis, comme tous les actes notariés, à la loi du 25 ventose an XI. Ainsi, il doit être daté, parce que c'est la date qui sert à vérifier la capacité du testateur; la minute doit rester entre les mains du notaire, qui est tenu de la faire enregistrer dans les trois mois du décès du disposant. Le défaut d'enregistrement ne pourrait préjudicier au légataire, mais seulement ferait encourir l'amende à l'officier qui l'a reçu. Les notaires ne peuvent recevoir le testament de leur cousin-germain: la jurisprudence met à leur charge les nullités qui proviennent de leur impéritie.

3. *Du testament mystique.* La forme authentique, en nécessitant des témoins, donne de la publicité aux dispositions du testateur et peut ainsi troubler son repos. Le testament olographe ne trahit pas le secret du disposant, mais il est facile à supprimer. La forme mystique remédie à ces deux inconvénients; elle assure à la fois la tranquillité du testateur et l'exécution de ses volontés. Celui qui veut ainsi disposer écrit ou fait écrire son testament, le date, le signe, le met sous enveloppe, et le présente à un notaire et à six témoins, auxquels il déclare que ce sont bien là ses dispositions dernières; le notaire reçoit la déclaration du testateur et rédige aussitôt l'acte de suscription, qui est signé par toutes les parties. Cet acte doit être fait d'un seul contexte, et, si le testatenr ne sait signer, il doit être appelé un témoin de plus. Si le testateur est muet, ses dispositions sont écrites en en-

tier de sa main, et il doit déclarer, par écrit, sur l'enveloppe, au notaire et aux témoins, que le contenu est son testament. L'acte de suscription est dressé et signé sans divertir à autres actes. Le testament ainsi parfait reste le plus souvent entre les mains du notaire jusqu'à la mort du disposant; à cette époque, il doit être présenté au président du tribunal, qui rompt les cachets en présence du notaire et des témoins qui ont concouru à la rédaction de l'acte de suscription, ou eux dûment appelés. L'observation de cette formalité est sacramentelle, et le testament, à moins qu'il ne fût valable comme olographe, serait nul si elle n'avait pas été accomplie. — *Ecriture et signature.* Le testament mystique peut être écrit par un étranger, et doit être signé par le testateur; cette circonstance sera exprimée dans l'acte de suscription sans qu'il soit besoin de dire le nom de la personne qui l'a écrit. Si le disposant ne sait pas écrire, mais lire seulement, il est nécessaire d'appeler un témoin de plus et d'en mentionner la cause; si c'est par suite d'un empêchement survenu depuis la rédaction, que le testateur ne peut signer, il suffira d'énoncer ce fait dans l'acte de suscription. La date du testament mystique n'est pas exigée à peine de nullité, si ce n'est pour les dispositions des sourds-et-muets; cette date résultera suffisamment de l'acte de suscription. — *La clôture du testament* doit être faite par le testateur, soit séparément, soit en présence des témoins et du notaire; elle est faite ordinairement avec de la cire sur laquelle on met une empreinte. Le but de ces formalités est d'en garantir l'identité, et de prévenir toute substitution. La présentation doit suivre immédiatement, et l'acte de suscription doit, à peine de nullité, énoncer la déclaration du testateur que le papier qu'il présente est son testament, signé de lui; mais il ne suffirait pas que l'acte de suscription mentionnât le fait de la signature, il faut encore que le notaire énonce que le testateur a fait cette déclaration. L'acte de suscription est aussitôt rédigé, et la loi n'exige pas qu'il en soit donné lecture; mais, à peine de nullité, elle exige l'*unité de contexte.* Cette unité s'applique seulement à la présentation au notaire et aux témoins, à la clôture, à la déclaration du testateur, à la rédaction de l'acte de suscription, enfin à la signature des témoins, du disposant et du notaire. Quant au testament, il n'est pas nul pour avoir été rédigé à l'avance. L'art. 975 du Code civil, qui exclut comme témoins les légataires, leurs parents ou alliés, jusqu'au 4e degré, n'est pas applicable aux testaments mystiques: les dispositions insérées dans l'acte sont inconnues, et les témoins n'affirment que la présentation du testament et la déclaration du testateur. Tous les témoins doivent signer l'acte de suscription, même lorsqu'il est rédigé à la campagne; car l'art. 974, qui en dispense la moitié, n'est applicable qu'aux testaments authentiques. Enfin, lorsque le testament mystique est nul par vice de forme, il peut encore valoir comme olographe, s'il réunit toutes les qualités exigées de ces sortes d'actes.

4. *Testament militaire.* Ceux qui sont en expédition à l'étranger, prisonniers chez l'ennemi, assiégés dans une place du royaume, peuvent tester: 1° devant un officier supérieur, en présence do deux témoins; 2° deux intendants militaires, ou un seul, en présence de deux témoins; 3° un officier de santé en chef, assisté du commandant de l'hôpital, si le testateur est malade. Six mois après le retour en France ou le rétablissement des communications, le testament ne sera plus valable.

5. *Testament maritime.* Peut être fait, pendant le cours d'un voyage, par les marins ou passagers : — 1° *A bord des vaisseaux de l'État*, il est reçu par l'officier commandant et par deux officiers d'administration; à leur défaut, par ceux qui les remplacent, en présence de deux témoins. Il doit être signé par ceux qui le reçoivent, les témoins et le testateur; il est rédigé en double exemplaire. Pour prévenir toute perte, si le vaisseau aborde dans un port étranger où se trouve un consul de France, un double du testament est déposé à la chancellerie, d'où on le fait parvenir au ministre de la marine, qui, à son tour, le fera déposer au greffe de la justice de paix du domicile du testateur. Au retour du bâtiment en France, les orginaux, ou celui qui restera, sont déposés à l'inscription maritime, pour l'envoi au ministre de la marine et le dépôt au greffe avoir lieu. Dans tous les cas il doit être fait mention, en marge du rôle d'équipage où figure le nom du testateur, de la remise qui aura été faite au consul et à l'inscription maritime.—2° *A bord des navires de commer-*

ee, le testament est reçu par le capitaine et l'écrivain du navire; à leur défaut, par ceux qui les remplacent; il est, pour le surplus, soumis aux mêmes règles que ceux reçus sur les vaisseaux de l'État. Quant aux testaments des commandants, capitaines, etc., ils sont reçus par leur second. Tous ces testaments ne sont valables qu'autant qu'ils ont été faits à bord et en mer, et ils cessent d'avoir leur effet trois mois après que le testateur aura abordé dans un port où il a pu tester dans la forme ordinaire.

6. *Testament fait dans un lieu contagieux.* La personne qui se trouve dans un lieu où règne une maladie contagieuse peut, qu'elle soit malade ou non, se présenter devant un juge de paix ou un officier municipal, qui, en présence de deux témoins, recevra son testament. Mais aussitôt que les communications seront rétablies, six mois après le testament deviendra nul.

7. *Testaments faits en pays étranger.* Lorsqu'un Français se trouve en pays étranger, il peut disposer, par un acte de dernière volonté, de deux manières: 1° en la forme olographe, quand bien même elle ne serait pas admise dans le lieu où est le testateur, car c'est là une faculté qui tient au statut personnel; 2° par un acte authentique, avec les formes usitées dans le lieu où l'acte est passé, suivant la maxime *locus regit actum.* Toutefois le testament reçu en pays étranger ne sera exécuté en France qu'après son enregistrement.

Telle est l'économie du Code sur la matière des testaments: il a, comme on le voit, en généralisant les termes de la coutume de Paris sur les actes olographes, réduit l'exercice de la faculté de tester aux formes les plus simples. Maintenant il nous reste à exposer sa théorie sur la capacité des témoins, du testateur, et sur les causes qui peuvent empêcher un testament d'avoir son effet.

Les témoins. Il n'est pas nécessaire qu'ils jouissent de leurs droits civils et politiques; il leur suffit d'être régnicoles; mais parmi les régnicoles tous ne sont pas capables. Ainsi, sont incapables d'être témoins dans un testament: les sourds-et-muets, les aveugles, les fous, les morts civilement, les condamnés à une peine afflictive et infamante, ceux à qui on a interdit l'exercice des droits civils, les légataires, leurs parents et alliés au quatrième degré inclusivement, les clercs de l'officier instrumentaire. La capacité doit exister au moment de la confection; on n'a point égard aux causes d'incapacité survenues depuis. Ces règles sont applicables aux témoins des testaments extraordinaires. Dans les actes authentiques quatre témoins doivent être présents lorsque les dispositions sont reçues par un seul notaire; s'il y a deux officiers, deux témoins suffisent. Leur nombre est attesté par la mention de leur nom dans l'acte, et par leur signature. Tous doivent l'apposer au bas de la minute lorsque le testament est passé dans une ville; la signature de la moitié suffit pour ceux reçus à la campagne. Il n'y a pas de règle à formuler pour déterminer le sens du mot *campagne;* les circonstances locales sont à considérer, et surtout le plus ou moins de facilité où l'on a été de trouver des témoins sachant lire et écrire. Ils doivent en général comprendre la langue parlée par le testateur: toutefois cette question est controversée. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient domiciliés dans l'arrondissement communal où l'acte est reçu; mais on doit y énoncer leur domicile à peine de nullité. Enfin, il doit être fait mention dans le corps de la minute de la présence des témoins lors de la dictée et de la lecture: cette formalité est substantielle.

Le testateur. En droit français sa capacité se présume: tout le monde peut avoir un testament, si cette faculté ne lui a pas été interdite. A cet égard, les règles du droit romain sont encore les nôtres. La capacité du testateur se compose de deux éléments: 1° *le droit*, 2° *l'exercice du droit.* — *Le droit* est général, depuis la loi du 14 juillet 1819 qui abroge *le droit d'aubaine;* il n'y a que le mort civilement qui en soit privé. — *L'exercice du droit* est plus restreint: il faut — que le testateur soit *sain d'esprit*, c'est-à-dire qu'il jouisse de toutes ses facultés intellectuelles, ce qui exclut de la participation à *l'exercice du droit* les mineurs de seize ans, les fous, les insensés, les interdits; — qu'il ne soit pas frappé d'*interdiction légale*, par exemple qu'il n'ait pas été condamné aux travaux forcés à temps, à la détention ou à la réclusion; — qu'il puisse manifester sa volonté, c'est-à-dire qu'il puisse parler. Quant à ceux qui ne peuvent parler, mais qui savent écrire, ils peuvent faire un testament mystique, pouvu qu'ils l'écrivent, le datent et le signent, et qu'ils écrivent, en tête de l'acte de suscription, la déclaration qu'ils au-

raient faites s'ils avaient eu l'usage de la parole. Le sourd-et-muet qui ne sait écrire meurt forcément intestat. L'aveugle ne peut tester que par acte public. Le prodigue n'est pas incapable. La femme mariée peut tester sans la permission de son mari, puisque cet acte n'aura effet qu'après la dissolution du mariage. On le voit, les incapacités sont plus restreintes aujourd'hui que sous notre ancienne jurisprudence.

Causes qui empêchent le testament d'avoir son effet. Elles sont au nombre de trois: 1° la révocation; 2° la caducité; 3° les nullités.

1° *La révocation* provient d'un changement de volonté du testateur, 2° d'un fait particulier au légataire. —*Le changement de volonté* résulte d'un acte passé en bonne forme devant un notaire, ou d'un testament postérieur. L'acte de révocation sous seing privé serait nul, appliqué à un testament authentique; mais nous pensons qu'appliqué à un testament olographe, il serait valable. Un testament postérieur ne révoque celui qui le précède, à moins de déclaration expresse, que pour les dispositions incompatibles; un homme peut donc mourir avec plusieurs testaments, et l'embarras naîtra quand il faudra savoir quelles sont les dispositions incompatibles; de là des procès. Il aurait été plus simple de suivre le droit romain, d'après lequel le dernier testament annulait tous les autres. Le changement de volonté peut encore résulter de la vente que le testateur aurait faite de la chose léguée; cette vente suffirait pour révoquer la libéralité, encore bien que la chose aliénée fût, au décès du disposant, redevenue sa propriété. La révocation est parfaite lorsque le changement de volonté est certain. Peu importe donc que le second testament soit nul: qu'il reste sans effet par suite de l'incapacité ou du refus du légataire, cela ne fera pas revivre le premier. —La révocation qui provient *d'un fait particulier ou légataire a lieu* dans trois cas; 1° lorsqu'il n'exécute pas les conditions qui lui ont été imposées; 2° s'il a attenté à la vie du testateur; 3° s'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, de délits et d'injures graves.

2° *La caducité* provient de quatre causes: 1° la perte de la chose léguée; 2° le prédécès du légataire; 3° sa répudiation; 4° son incapacité. — *Si la chose périt* avant l'ouverture du legs, la disposition devient caduque faute d'objet; si elle périt après l'ouverture, sans la faute de l'héritier, la perte est pour le légataire; si l'héritier est en faute, il en doit la valeur; il faut appliquer ici la théorie générale des fautes.—*Le prédécès du légataire* produit le même effet dans un sens inverse; pour recevoir, il faut exister. Si la disposition ne trouve pas de tête où elle puisse se reposer, elle s'évanouit; mais il faut que la mort de l'institué ait lieu avant l'ouverture du legs ou l'événement de la condition. Il est très-difficile de reconnaître quand la condition suspend la naissance du droit, ou lorsqu'elle ne fait qu'en suspendre l'exécution. Dans le premier cas, si le légataire meurt avant l'événement, la disposition est caduque; dans le deuxième cas, il transmet en mourant son droit à ses héritiers. (*Voy.* Condition.) — *La répudiation* du légataire produit le même effet que sa mort; celui qui refuse ce qu'on lui donne n'existe pas pour la disposition. — *L'incapacité* de recueillir résulte du danger qu'il y aurait à ce que certaines personnes fussent instituées. Ainsi, un médecin usant de son influence sur son malade, pourrait facilement obtenir une disposition en sa faveur si la loi ne le déclarait pas incapable. La même prohibition s'applique aux chirurgiens, officiers de santé, sages-femmes, pharmaciens et ministres du culte. Lorsque plusieurs légataires ont été institués, et qu'un d'eux refuse, est incapable, ou vient à prédécéder, que devient sa part? Il y a accroissement au profit des colégataires; mais, d'après le Code civil, cet accroissement n'a lieu seulement que lorsque les légataires sont conjoints *re et verbis*, c'est-à-dire que *la même chose* leur a été donnée par *la même phrase*, sans assignation de part, ou lorsque la chose donnée par le *même acte* est indivisible. Les rédacteurs du Code n'ont point admis la théorie des jurisconsultes romains en matière d'accroissement.

3° *Les nullités* résultent de l'inobservation des règles tracées par la loi pour la perfection de l'acte. Voici les principales: Si deux testaments ont été faits dans un même acte; si le notaire n'était pas compétent; si les témoins n'étaient pas majeurs; s'ils étaient parents du testateur ou des légataires; enfin, si les formalités substantielles n'ont pas été remplies. (*Voy.* Accroissement, Legs, Révocation de testament, Nullité, etc. etc.)

P. Jacques-Valserres.

TESTON, monnaie ainsi nommée de ce qu'elle portait l'effigie (*teste*, *testa*) des souverains. La France, à l'époque de Louis XII, emprunta cette dénomination aux Italiens, qui la conservent encore. Les premiers testons frappés en France sont de 1513; l'Ecosse n'adopta le nom de teston ou testoom que vers 1553; après le mariage de Marie Stuart, reine d'Ecosse, avec François II, dauphin, puis roi de France. Les testons français de cette époque représentent François et Marie face à face, avec les armes de France et d'Ecosse au revers. Ceux d'Ecosse ne portent que la tête de Marie, mais le revers est également aux armes des deux nations. Les premiers étaient à onze deniers dix-huit grains, et pesaient sept deniers onze grains; ils valaient 10 sous dans l'origine; mais à l'époque où ils furent abolis par Henri III, en 1575, leur valeur représentative avait été portée à 14 sous 6 deniers, bien que leur valeur intrinsèque eût diminué.

L'Angleterre adopta les testons, qu'elle appela aussi shillings, sous le règne de Henri VII. Ils valaient à cette époque 4 fr. 96 c., comme ceux d'Ecosse; mais sous Henri VIII et ses successeurs ils ont été successivement réduits à représenter une valeur quatre fois moindre.

Rome et Florence ont conservé le teston d'argent. Le grand teston ou écu vaut 10 paoli ou 100 baioques, c'est à dire à peu près 5 fr. 41 c. Le petit teston, qui vaut un peu moins du tiers du grand, vaut 30 baioques ou 3 paoli.

Depuis 1722, le Portugal a aussi des testons. Le teston d'argent do Lisbonne vaut cent reis. Il y a aussi des pièces d'or de seize testons ou quarts de double, et de huit testons, équivalant, les premières à 22 fr. 65 c., les secondes à 11 fr. 36 c.

TESTUDINARIA (*bot.*), genre de plantes de la famille des Dioscorées (*v.* ce mot pour les caractères botaniques), diœcie hexandrie de Linné, établi par Burchell et Salisbury, et adopté par J. Lindley (*Bot. Registr.*, n° 921) avec les caractères suivants : périanthe à six segments étalés, linéaires et presque égaux. Les fleurs mâles ont six étamines insérées à la base des segments du périanthe; les fleurs femelles, trois styles soudés entre eux; une capsule membraneuse et des graines ailées. La plante sur laquelle ce genre a été constitué, le *testudinaria elephantipes*, fut d'abord placée dans les *tamus*, et en effet les individus mâles ressemblaient beaucoup à ceux du *tamus communis*. Mais le voyageur Burchell ayant mieux étudié cette plante, surtout par rapport à sa fructification, pensa qu'elle devait former un genre à part, plus voisin même du *dioscorea* que du *tamus*, et auquel il imposa le nom de *testudinaria*.

TETANOCÈRE, Tetanocera (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi par M. Duméril et adopté par tous les entomologistes avec quelques modifications. Ses caractères distinctifs, d'après M. Macquart, sont : face inclinée, épistome perpendiculaire, front saillant, antennes dirigées en avant, de la longueur de la tête; deuxième article large, comprimé, égalant la longueur du troisième; celui-ci ordinairement échancré en dessus, terminé en pointe obtuse; style souvent plumeux; jambes intermédiaires ordinairement terminées par des pointes allongées.

Les tétanocères sont de jolies muscides au corps fauve, aux antennes souvent empanachées, aux ailes fréquemment ornées d'un réseau sombre, mais élégant. Comme les sépédons dont ils sont voisins, ils vivent parmi les plantes littorales, mais il ne paraissent pas avoir comme eux, la faculté de sauter, leurs pieds étant moins allongés et renflés que chez ces derniers. M. Macquart en décrit vingt espèces dont nous ne citerons qu'une des plus communes, *tetan. reticulata*, Latr., ainsi nommée parce que ses ailes sont réticulées de brunâtre.

Le nom générique de tétanocère, donné par M. Duméril à ses diptères, fait allusion à la manière dont leurs antennes sont étendues en avant.

TETANOS (*méd.*), Tetanus, rigor, distensio nervorum, et en grec τέτανος, de τείνω, je tends; expression consacrée par les auteurs pour désigner une maladie caractérisée par la rigidité, la tension convulsive d'un plus ou moins grand nombre de muscles, quelquefois même de tous ceux dont l'action se trouve ordinairement soumise à l'empire de la volonté. Ce mot, comme on le voit, n'exprime qu'un symptôme. Le siége de l'affection qui le fait naître paraît être dans le cordon rachidien. Quant à sa nature, beaucoup d'auteurs la considèrent comme inflammatoire; mais ce dernier point ne nous semble pas encore

suffisamment démontré. Nous nous bornerons donc, en attendant que de nouvelles lumières viennent éclairer la question, à considérer le tétanos comme une irritation nerveuse de la substance médullaire du cordon rachidien, accompagnant parfois l'inflammation de cette partie, mais pouvant exister sans elle.

Le tétanos a été signalé dans tous les pays et dès la plus haute antiquité. Mentionné d'une manière assez précise par Hippocrate, bien décrit par Celse, traité avec détails par Cœlius Aurelianus, objet des commentaires de Galien, il n'a été omis non plus dans aucun ouvrage marquant de médecine et de chirurgie modernes; mais tous ces travaux sont encore loin d'avoir fourni les matériaux d'une histoire complète de la maladie. Les circonstances qui prédisposent le plus à son développement sont les climats chauds, principalement ceux des régions intertropicales, certaines saisons de l'année caractérisées par un froid ou bien par une chaleur extrême, le sexe féminin, l'enfance et la jeunesse, etc., etc. Toutefois ces diverses influences ne sont presque jamais capables de développer la maladie sans le concours de causes plus actives, ici les mêmes à peu près que pour la plupart des autres affections, et parmi lesquelles nous retrouvons en première ligne les vives affections de l'âme, les suppressions brusques de transpiration, les abus d'aliments et de boisson, les excès vénériens, les évacuations abondantes, la rétrocession d'exanthèmes, les coups, les chutes, etc. Mais il est à remarquer qu'à l'exception des violences extérieures portées sur la région cervicale postérieure, qui peuvent immédiatement développer le tétanos par une lésion directe du centre nerveux, les autres causes ne le déterminent guères que lors qu'elles agissent sur des sujets affectés, depuis plus ou moins longtemps, de plaies. Aussi les auteurs considèrent-ils ces dernières lésions comme la cause la plus efficace du tétanos. L'espèce des plaies est encore, avec la manière de les panser, d'une grande influence que je me borne à signaler. Mais comment ces causes, communes à la plupart des maladies, agissent-elles ici pour déterminer une affection d'une nature aussi spéciale? C'est un problème que les auteurs ont jusqu'ici vainement essayé de résoudre.

Par sa marche le tétanos appartient aux maladies aiguës, et par son type ordinaire aux affections continues. On en cite toutefois différents cas fort longtemps prolongés et d'autres manifestement intermittents. — D'après le nombre des parties atteintes, on le dit général ou partiel. Le premier maintient tout le corps dans un état permanent de rigidité, c'est le *tetanos droit* des auteurs. Partiel, il peut affecter la moitié postérieure, antérieure ou l'un des côtés du tronc, et prend alors respectivement le nom d'*opisthotonos*, d'*emprosthotonos* et de *pleurothotonos*, suivant qu'il courbe le corps en arrière, en avant ou sur le côté. Porté sur les muscles élévateurs de la mâchoire inférieure, il s'appelle *trismus* et vulgairement *mal de mâchoire*, sur les membres enfin il tire sa dénomination de celle de la partie atteinte. *L'affection* est encore dite *spontanée* ou *traumatique*, suivant les circonstances de son développement exprimées par ces mots.

Le tétanos débute ordinairement d'une manière brusque; sur quelques sujets néanmoins, et principalement dans les cas dus à l'influence de causes peu actives, il survient quelques prodromes tels que de l'engourdissement dans les membres, des espèces d'accès irréguliers de rigidité musculaire, de plus en plus rapprochés. On observe aussi chez les blessés de la tristesse, de la morosité, des terreurs soudaines et sans nul motif, la perte de l'appétit et du sommeil. Mais, dans le plus grand nombre de cas, c'est par le trismus que débute la maladie, bornée durant quelques jours à ce degré; puis bientôt la rigidité se propage successivement, et le tétanos devient alors plus ou moins étendu, les muscles convulsés paraissant comme durcis et pelotonnés sur leur centre. Toutefois, si violentes et si prolongées que puissent être ces contractions, elles présentent, à des intervalles irréguliers, des moments de détentes plus ou moins sensibles, une sorte de relâchement général bientôt suivi de la reproduction des mêmes accidents avec un surcroît d'intensité. Ce relâchement, qui souvent permet aux malades de prendre quelques boissons et de remuer les membres, ne va jamais pourtant jusqu'à rendre aux organes la souplesse naturelle et l'entière liberté de leur action, bien qu'il puisse en imposer aux personnes du monde pour le prélude d'une guérison complète. — Malgré ce désordre extrême de l'innervation, les tétaniques conservent le libre

exercice de leurs fonctions intellectuelles, et s'ils éprouvent du délire, c'est alors le résultat d'une complication vers le cerveau, tout à fait étrangère à l'affection principale. Il en est de même du pouls, qui ne présente aucune altération fébrile, mais seulement parfois une dureté sans dilatation de l'artère, comme si les ventricules se contractaient avec un surcroît de violence avant leur complète dilatation. Les mouvements du cœur deviennent encore assez souvent petits et irréguliers vers la fin de la maladie, comme si la rigidité s'étendait jusqu'à ce viscère. — Lorsqu'il existe de la chaleur à la peau et de la fréquence dans le pouls, on reconnaît presque toujours que ces accidents sont dus à une gastro-entérite accidentelle. — Chez quelques malades enfin l'état tétanique est exempt de douleurs autres que celles résultant d'un malaise général et d'une rigidité invincible; mais le plus grand nombre accuse dans les muscles un sentiment des plus pénibles, analogue à celui que déterminent les crampes, et parfois tellement atroce qu'il arrache des cris continuels et perçants.

Dans ses progrès la roideur tétanique se propage bientôt des muscles externes et volontaires aux muscles internes et soustraits en partie à la volonté, comme ceux de la déglutition, de la respiration, spécialement le diaphragme. De là cette contraction de la gorge, la difficulté croissante et enfin insurmontable d'avaler; de là pareillement la respiration lente, courte, embarrassée et la difficulté d'articuler les mots. Tantôt encore les contractions abdominales rendent les excrétions alvines involontaires, et tantôt, sous l'influence du resserrement convulsif et prédominant des sphincters, elles deviennent tout à fait impossibles; de plus, le visage d'abord naturel devient vultueux, bleuâtre, et les symptômes d'une congestion encéphalique passive ne tardent pas à se manifester. Les yeux sont brillants et fixes, la pupille dilatée, les paupières invinciblement écartées; tout son ensemble, en un mot, exprime un caractère de souffrance impossible à décrire, mais qui ne s'oublie jamais après l'avoir observé. La mort qui survient sous l'influence de cet état poussé jusqu'à l'extrême s'opère sous deux formes différentes. Tantôt, durant les progrès incessants et rapides de la maladie, les spasmes étant permanents et intenses, la respiration s'affaiblit bientôt, le pouls devient insensible, la congestion cérébrale se prononce, s'accroît, et la vie s'éteint; résultat qui paraît surtout dépendre de l'asphyxie, conséquence inévitable de l'impossibilité d'exécuter les mouvements mécaniques de la respiration. D'autres fois, au contraire, le tétanos se prolonge indéfiniment et comme à l'état chronique, n'acquérant pas un degré d'intensité suffisant pour le rendre directement et immédiatement mortel, mais assez violent toutefois pour ne laisser aucun repos au malade, ne lui permettre l'ingestion d'aucun aliment, et enfin épuiser l'action nerveuse. Cette issue funeste survient ordinairement vers le troisième ou le quatrième jour, quelquefois au bout de vingt-quatre heures, presque jamais au delà du premier septénaire. Mais heureusement la maladie ne présente pas toujours le degré d'intensité sous lequel nous venons de la présenter, et l'on en connaît même plusieurs cas de guérison spontanée. Le tétanos est toujours néanmoins une affection très-grave, et dont les atteintes, même les plus légères, doivent inspirer des craintes sérieuses. Le danger se proportionne à l'intensité de la rigidité musculaire, au nombre et à l'importance des organes atteints, à la durée et à la valeur des paroxysmes. Affectant les muscles de la déglutition, l'œsophage, le diaphragme, le mal détermine plus rapidement la mort que partout ailleurs. Le trismus est la forme la moins grave. Le tétanos traumatique est le plus dangereux de tous. La forme intermittente promet plus de chances de succès aux moyens thérapeutiques. Lorsque les intervalles de relâchement se rapprochent et se prolongent on peut en déduire un favorable augure, mais la mort sera presque certainement prochaine lorsqu'on les verra s'affaiblir et disparaître complétement.

Parmi les lésions anatomiques trouvées à la suite du tétanos, les plus constantes affectaient la moelle épinière ou ses enveloppes. Certains observateurs parlent encore de rougeur des intestins et de la présence de vers dans les organes. Le baron Larrey insiste fortement sur de prétendus étranglements des extrémités et des cordons nerveux dans les cicatrices; mais qu'indiquent ces faits, sinon que des irradiations douloureuses nées sur divers points de l'organisme sont également susceptibles de retentissement vers les centres nerveux et d'entraîner des désordres graves dans leurs fonctions sans

indiquer nullement le siége immédiat ou prochain de la lésion génératrice du tétanos? — Des désordres variables et secondaires devront en outre se rencontrer suivant les complications et les circonstances indiquées déjà comme précédant ou accompagnant la mort. Enfin, les muscles contractés offriront souvent des déchirures, des ramollissements ou des ecchymoses.

Quant au traitement du tétanos, on a proposé les moyens les plus variés, souvent empiriques et parfois fort bizarres. Essayons aujourd'hui d'apprécier plus méthodiquement les indications que présente la maladie. D'abord rappelons-nous que le tétanos, c'est-à-dire la contracture permanente d'un plus ou moins grand nombre de muscles, n'est jamais qu'un effet, le symptôme d'une irritation de la moelle rachidienne, et que cette irritation elle-même, tantôt primitive, et le plus souvent secondaire, peut être naturellement le résultat direct de la lésion de l'organe important qui en est le siége, mais encore le produit de toutes les douleurs, de toutes les perturbations susceptibles de retentir sympathiquement vers les centres nerveux dont la moelle épinière fait partie. Le premier soin du médecin sera donc de rechercher la cause du spasme qu'il a sous les yeux. La maladie est-elle spontanée ou le résultat de causes générales: le traitement de la Myélite (*voy.* ce mot et Rachis) appliqué dans toute son énergie promet le plus de succès. Une ou plusieurs saignées générales, sangsues en grand nombre et ventouses scarifiées le long de la colonne vertébrale, bains prolongés, boissons adoucissantes et calmantes, à doses modérées, seront la base du traitement. La suppression de la transpiration et l'impression du froid sont-ils la cause spéciale de la maladie : c'est alors sur les diaphorétiques qu'il faut insister. Les affusions et les bains froids suivis du retour en un lit bien chaud, avec tous les moyens capables d'amener une réaction énergique, ont, dans ce cas, produit de bons effets; mais, quoique fort naturels, ces moyens ne sauraient être employés en toute circonstance, car il serait à craindre que chez des sujets irritables ou peu vigoureux la réaction ne se fît pas. Si la maladie paraît dépendre d'une irritation des voies digestives, ainsi qu'on l'observe pour certaines gastro-entérites, il est évident qu'alors les efforts antiphlogistiques devront être partagés entre l'épigastre, le ventre et la colonne vertébrale. Ce principe du traitement dirigé sur la cause primitive lorsqu'on la connaît, et dont nous ne multiplierons pas davantage les exemples, nous semble le seul rationnel. De même, s'agit-il du tétanos traumatique, le plus fréquent de tous et le plus ordinairement mortel, la plaie devra surtout fixer l'attention. C'est ainsi qu'on prévient le développement du mal en pratiquant des débridements, en débarrassant les tissus de corps étrangers, en recouvrant les parties de topiques calmants. La section en travers de nerfs volumineux déchirés dans une blessure est encore indiquée toutes les fois que des irradiations douloureuses semblent provoquer le spasme. — Terminons en disant qu'avant l'époque où l'on a mieux connu le siége spécial du tétanos on avait employé des médications suggérées par l'analogie ou résultant du hasard, auxquelles différents praticiens attachent encore de l'importance, et dont nous conseillerons même l'usage en l'absence d'indications rationnelles, puisqu'on les a vues couronnées de succès incontestables. Ainsi, les tétaniques étant privés du sommeil, et les narcotiques jouissant, aussi bien que les antispasmodiques, de la propriété de détendre les muscles en relâchant le système nerveux, on a conseillé l'opium, le musc, le camphre, le castoreum, etc., etc. Les sudorifiques très-puissants ont encore été conseillés, et c'est principalement l'alcali volatil que l'on emploie. M. Stulz a des premiers eu recours aux alcalins; M. Lambert a fait connaître l'efficacité de l'acétate de morphine appliqué par la méthode endermique, à l'origine et le long du trajet de la moelle épinière. L'acide nitrique, l'huile de térébenthine, l'ipécacuanha, le tartre stibié, sont au contraire autant de moyens inutiles ou funestes, à moins d'indications spéciales. — Les saignées spoliatives ont été employées d'une manière empirique dans ces derniers temps. Lepecq de Laclôture.

TÊTARD (*rept.*). Nom qu'on donne aux jeunes batraciens, tels que les grenouilles, les crapauds, etc., lorsqu'ils n'ont point encore subi la métamorphose par laquelle ils parviennent à leur forme définitive. On a quelquefois substitué au mot de têtard celui de larve, dont on se sert absolument dans le même sens en entomologie.

absolument dans le même sens en entomologie.

TÊTE (*anat. humaine*), CAPUT des Latins, κεφαλὴ des Grecs. C'est chez l'homme la partie supérieure du corps. Elle s'articule avec le sommet de la colonne vertébrale qui la soutient, et se compose de *la face*, à laquelle se rattachent les organes des sens et *du crâne*, grande cavité qui contient le cerveau, le cervelet et la moelle allongée. Sa forme générale est celle d'un ovoïde comprimé antérieurement et latéralement, arrondi dans sa partie supérieure, excavé en dessous, et dont la grosse extrémité se trouve en haut et en arrière, tandis que la petite, dirigée en bas et en avant, correspond au menton. Ses formes dépendent spécialement de la charpente osseuse qui la constitue. Nous présenterons d'abord une description générale de cette partie du squelette.

Les anatomistes y distinguent six régions: La première, dite faciale, est oblongue, oblique en avant, limitée supérieurement par le front avec lequel elle se confond; inférieurement, par la base de la mâchoire inférieure; et sur les côtés, par les os malaires ou des pommettes. On y observe successivement, de haut en bas, sur la ligne médiane, l'os frontal et la bosse coronale, une suture transversale unissant les os du nez avec le frontal, et qui, de chaque côté, se continue avec une autre suture résultant de la jonction de ce dernier avec l'apophyse montante des os maxillaires supérieurs. Plus bas, les os du nez eux-mêmes, qui soutiennent cette partie proéminente du visage, réunis latéralement avec les mêmes apophyses, s'articulent entre eux pour former une portion du contour de l'ouverture intérieure des *fosses nasales*. Celle-ci, cordiforme, plus large inférieurement, se trouve complétée par les os de la mâchoire supérieure dont la réunion en bas et au milieu forme une éminence dite *épine nasale antérieure*. Au-dessous de cette dernière se trouvent la suture verticale, formée par l'articulation réciproque des os maxillaires, les arcades dentaires supérieures et inférieures, qui par leur écartement donnent entrée dans la bouche, la symphise et l'apophyse du menton. De chaque côté de la partie moyenne de la face on rencontre, également de haut en bas: la bosse frontale, l'arcade sourciliaire, l'orbite, la face externe des os de la pommette et la jonction de ces derniers avec les maxillaires supérieurs, la fosse canine, le trou sous-orbitaire, la fosse incisive, la partie latérale des arcades dentaires et la face externe de l'os maxillaire inférieur. Les os de cette région se trouvent joints par des articulations immobiles consistant en des engrenures autour de la face, et en des articulations par juxtaposition sur la ligne médiane. La mâchoire inférieure est le seul os dont l'articulation permette des mouvements sensibles. A la description de cette partie antérieure de la tête se rattache celle des deux cavités que nous avons indiquées, les *fosses nasales* et *les orbites*; mais comme chacune mérite un examen particulier, nous renvoyons aux mots NASAL et ORBITES.

La région *postérieure* ou *occipitale* de la tête, ainsi que la *supérieure* ou *vertex*, appartenant au crâne, ont été décrites à ce dernier mot. (*Voy.* CRANE.) Il ne nous reste donc plus à examiner que les régions *latérales* et *inférieure*. Celle-ci, très-inégale, s'étend de l'occiput au menton; sa portion postérieure fait partie de l'extérieur du crâne, mais l'antérieure appartient aux fosses nasales et à la cavité de la bouche. Ses limites sont: en arrière, les bords parotidiens du maxillaire inférieur, en dehors et en avant la base de ce même os. Elle offre au milieu et en arrière les ouvertures postérieures des fosses nasales, séparées l'une de l'autre par le vomer, bornées en haut par le sphénoïde, en bas par la portion horizontale de l'os palatin, et en dehors par l'aile interne de l'apophyse ptérigoïde. En dehors de chacune de ces ouvertures on remarque la *fosse ptérigoïdienne*, formée par la réunion des deux branches de l'apophyse de ce nom avec la tubérosité de l'os palatin, et séparée de la mâchoire inférieure par un espace que remplissent, dans l'état frais, des muscles, des nerfs et des vaisseaux. Le reste de la région inférieure, qui fait partie de la bouche, présente une excavation dont le fond a reçu le nom de *voûte palatine*, et dont les parois antérieures et latérales sont verticales et formées par les arcades alvéolaires, les dents et la face interne de l'os maxillaire inférieur. La voûte palatine est concave, parabolique, dirigée horizontalement et divisée sur la ligne médiane par une suture longitudinale résultant de la jonction des os palatin et maxillaire des deux côtés, laquelle se termine en arrière

par une éminence dite *épine nasale postérieure*.

Les régions *latérales* de la tête sont aplaties, irrégulièrement triangulaires, limitées en haut par la ligne courbe temporale, en arrière par l'apophyse mastoïde, en avant de laquelle se trouve l'ouverture du conduit auditif externe, et par le bord postérieur de la branche de la mâchoire inférieure; en bas par la portion la plus reculée de cet os, et en avant par l'os malaire. Elles se trouvent divisées horizontalement par l'arcade zygomatique, de telle sorte que la portion qui lui est supérieure appartient à la fosse temporale, et l'inférieure constitue la fosse zygomatique. La première de ces fosses, spécialement constituée par le frontal, le pariétal, le temporal et une portion des grandes ailes du sphénoïde, présente en haut l'espace appelé *tempes*, et se trouve limitée en bas par l'arcade zygomatique, arcade osseuse, convexe en dehors et en haut, formée par les os temporal et malaire réunis vers le milieu de sa longueur; en avant, cette même fosse se trouve complétée par la face postérieure de l'os de la pommette, tandis qu'en bas et en dehors une crête transversale appartenant au sphénoïde la sépare de la fosse zygomatique. Cette dernière comprend toute l'excavation existante entre le bord postérieur de l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde et le bord mousse descendant de la tubérosité malaire au bord alvéolaire supérieur. On y trouve en avant la tubérosité malaire; en arrière, l'aile externe de l'apophyse ptérygoïde; au milieu, une fente profonde et verticale, nommée *fente ptérygo-maxillaire*.

La description que nous venons de présenter, jointe à celle donnée précédemment à l'article *Crâne*, complète celle de la tête entière. L'ensemble de cette partie résulte de la réunion des os suivants: Pour le crâne le spénoïde et ses cornets, l'ethmoïde, le frontal, l'occipital, les temporaux, les pariétaux, les os vormiens et les osselets de l'ouïe; pour la face, les maxillaires supérieurs, les palatins, le vomer, les cornets inférieurs, les os nasaux et lacrymaux, les malaires et le maxillaire inférieur, sans parler des dents; des muscles ou des aponévroses recouvrent la surface externe de la plupart d'entre eux. La face présente surtout à considérer: le front, les *yeux*, surmontés des sourcils et voilés en partie par les paupières et leurs cils, le nez, sorte d'éminence pyramidale recouvrant en partie l'ouverture des fosses nasales, où siégent les organes de l'odorat; l'ouverture de la bouche, limitée par les lèvres et le menton. C'est de l'ensemble de ces divers organes, de leur arrangement particulier, de leur rapport, de leur jeu, de leur expression, que résulte la Physionomie. (*Voy.* ce mot.) De chaque côté, en bas et en arrière de la tête, au-devant de l'apophyse mastoïde, est situé l'organe généralement dit l'oreille, mais qui n'est que l'ouverture extérieure du conduit auditif externe, bordé de sa conque, les organes essentiels de l'ouïe étant plus profondément situés dans la portion de l'os temporal dite *le rocher*. La situation du trou occipital forme encore un des caractères distinctifs de la tête de l'homme, sur laquelle il se trouve tourné directement en bas et placé vers le centre de la région inférieure, de façon à la maintenir en équilibre sur le rachis. Chez le nègre cette ouverture se porte déjà un peu plus en arrière, et devient de plus en plus postérieure chez les animaux à mesure que l'on descend dans l'échelle zoologique; de sorte que, sur les poissons, elle finit par se trouver directement placée en arrière.

La tête présente, aux diverses époques de la vie, des différences notables dans sa forme, sa masse, le nombre des os qui la composent, leur mode d'union, ainsi que dans le rapport que présentent entre elles les diverses parties qui la composent. Si nous la considérons séparément dans chacune de ses régions, nous voyons d'abord *le crâne*, beaucoup plus large et moins resserré aux tempes qu'il ne le sera plus tard; le frontal, les pariétaux et l'occipital offriront aussi beaucoup plus de convexité dans les premiers temps de la vie. Cette forme plus arrondie du crâne dépend encore du développement moins considérable de sa base, alors plus courte, plus étroite, et réunie aux faces latérales ainsi qu'à la postérieure sous des angles plus obtus. Ajoutons que les os qui le composent offrent d'autant moins d'aspérités et d'éminences saillantes que les sujets sont moins avancés en âge. Quant à la *face*, elle est très développée chez le fœtus dans sa partie supérieure, par suite de l'accroissement précoce de l'os frontal et de la capacité des orbites, tandis que le reste de cette région est à peine dessiné, les os maxillaires supérieurs ayant leurs bords

alvéolaires en quelque sorte confondus avec la base des orbites, et la mâchoire inférieure qui contient le germe des dents offrant une forme arrondie, aplatie de haut en bas au lieu d'être allongée et aplatie d'avant en arrière comme elle le devient à mesure que les dents sortent des alvéoles. De là le rétrécissement du diamètre de la face dans sa partie inférieure. A mesure que l'accroissement s'opère, le crâne acquiert moins d'étendue proportionnellement que la face, par suite du développement des fosses nasales, des sinus maxillaires, de l'éruption des dents, de l'aplatissement et de l'allongement des os maxillaires, ainsi que du redressement de la branche de la mâchoire, toutes circonstances qui viennent augmenter surtout le diamètre vertical de cette région. Plus tard nous voyons encore la vieillesse lui imprimer de nouveaux changements en sens inverse; ainsi, les éminences sourcilières, les bosses nasales deviennent alors plus prononcées, son diamètre vertical diminue de longueur par la chute des dents, la disparition des alvéoles et le resserrement des mâchoires. L'os maxillaire supérieur se rétrécit au niveau de son bord alvéolaire et se porte en dedans; celui de la mâchoire inférieure, au contraire, se déjette en avant par sa partie inférieure et vient embrasser la mâchoire supérieure dans l'arc qu'il forme; alors les bords alvéolaires de l'une et de l'autre ne se correspondent plus; la mastication devient presque impossible; le menton s'allonge et se rapproche du nez au point de le boucher quelquefois. Si maintenant nous envisageons la tête dans son ensemble, elle sera beaucoup plus grande dans les premiers temps de la vie, par suite du peu de développement de la face, dépassée de tous côtés, pour ainsi dire, par le crâne. Quant à sa masse envisagée dans sa portion osseuse, elle présentera de grandes différences, suivant les âges. Ainsi, les os qui la composent augmentent progressivement en étendue, en épaisseur, et en poids jusqu'à leur entier développement; à partir de l'âge adulte, au contraire, dans la vieillesse ils diminuent successivement sous ces trois rapports. Leur nombre est encore loin d'être toujours le même; fort borné d'abord parce que l'ossification ne commence pas dans tous les points à la fois; très-multiplié ensuite, attendu que plusieurs se forment de parties primitivement isolées, ils restent tous distincts après leur achèvement, depuis douze jusqu'à seize ou dix-huit ans environ; quelques points cartilagineux les séparent même et concourent à joindre leurs articulations; mais, dans la vieillesse, ils se soudent complétement les uns aux autres, et finissent par ne plus former qu'un seul tout.

Enfin, le rapport de la face et du crâne change aussi d'une manière notable dans le cours de la vie, ainsi que nous l'avons fait observer en étudiant le développement de l'une et l'autre de ces régions. Mais l'examen de ce même rapport chez l'homme adulte doit nous conduire à des considérations du plus haut intérêt en raison des variétés qu'il présente chez les divers individus, et des causes qui les occasionnent. Ainsi, la face étant occupée par les organes des sens extérieurs et de la mastication, plus ces organes seront développés, plus la face acquerra de grandes proportions relativement au crâne. D'un autre côté, cette dernière partie de la tête présentera des proportions l'emportant d'autant plus sur celles de la face, que le cerveau qu'elle contient offrira plus de développement. Mais tout le monde sait que l'encéphale est le centre commun où viennent aboutir toutes les perceptions, l'intrument au moyen duquel l'homme combine ces perceptions pour en tirer ses résultats, en un mot, réfléchit et pense. On en peut donc conclure que la proportion respective de la face et du crâne, qui montre ainsi celle du cerveau avec les sens extérieurs, surtout le goût et l'odorat, est un indice du plus ou moins de perfection des facultés intérieures, et doit, jusqu'à un certain point, servir à mesurer le degré d'intelligence dont jouissent les divers individus. Disons en passant qu'il résulte encore de ces mêmes observations une autre conséquence du plus haut intérêt, ainsi que l'a fait remarquer Cuvier : les sens du goût et de l'odorat sont ceux qui, sur les animaux, agissent avec le plus de force et les maîtrisent le plus puissamment, à cause de l'énergie que les deux besoins les plus impérieux, la faim et l'amour, communiquent à leurs impressions. Les actions déterminées par ces besoins seront donc celles dans lesquelles il entrera le plus de fureur et d'aveugle brutalité. Il n'est plus étonnant, d'après cela, que la forme

de la tête et la proportion comparative des deux parties qui la composent, deviennent les indices des facultés des animaux, de leurs instincts, de leur docilité, en un mot, de tout leur être sensible. Aussi l'homme, placé au plus haut degré de l'échelle animale par la supériorité de son intelligence, est-il celui chez lequel le crâne est le plus étendu et la face relativement la plus petite.

Puisque le rapport du crâne et de la face est d'une aussi grande importance, il n'est pas surprenant que les physiologistes se soient beaucoup occupés des moyens de l'apprécier avec justesse. Le plus simple consiste dans la mesure de l'angle facial à la manière de Comper. Pour cela, une première ligne, ou *ligne faciale*, est censée passer par le bord des dents incisives supérieures et le point le plus saillant du front; une seconde, dirigée sous la base du crâne, coupe longitudinalement en deux un plan passant par les trous auditifs externes et le bord inférieur de l'ouverture antérieure des narines. Il est évident, d'après cela, que plus le crâne augmente en volume, plus le front doit faire saillie en avant, et dès lors plus l'angle déterminé par la rencontre de la ligne faciale avec celle de la base sera ouvert. Au contraire, plus la capacité crânienne diminuera, plus la ligne faciale s'inclinera en arrière, en sorte que l'angle deviendra plus étroit. Chez l'homme l'angle déterminé de la sorte est ordinairement de 80° dans les têtes européennes, de 750 dans les têtes mongoles, et de 70 dans celles des nègres. Il est évident toutefois qu'il doit exister des variations de quelques degrés, suivant l'âge et les individus. Ainsi, chez les enfants, dont la face est moins longue par suite de l'état encore rudimentaire des dernières dents molaires, la ligne faciale est plus droite, et conséquemment l'angle plus ouvert, disposition qui concourt à rendre leur visage plus constamment agréable, tandis qu'il culaidit presque toujours avec l'âge. Cet angle varie de 65° à 85° chez l'adulte, et approche de 90° chez le vieillard, par suite du retrécissement des mâchoires et de la chute des dents. Mais observons que cette manière de déterminer les proportions du crâne et de la face est loin d'être exacte, d'abord parce qu'il n'y est nullement tenu compte de la saillie que peuvent former la mâchoire supérieure et les dents au-delà de l'épine nasale, ainsi que de l'allongement de ces mêmes parties dans le sens vertical; d'un autre côté, le développement plus ou moins considérable des sinus frontaux doit nécessairement rendre le front plus saillant, et dès lors l'angle facial plus ouvert, sans augmentation relative de la capacité du crâne. Si l'on examine, au contraire, le crâne et la face dans une coupe verticale et longitudinale de la tête, ainsi que le conseillait Cuvier, l'on y découvrira des rapports bien plus précis. Ainsi, relativement à leur proportion respective, le crâne occupe dans cette coupe une aire, tantôt plus grande, tantôt moindre, et tantôt à peu près égale à celle qu'occupe la face. Dans l'Européen, par exemple, l'aire de la coupe du crâne est à peu près quadruple de celle de la faec, en n'y comprenant pas la mâchoire inférieure; dans le nègre, le crâne restant le même, l'aire de la coupe de la face augmente à peu près d'un cinquième, tandis qu'elle est d'un sixième pour le Kalmouck.

La tête présente encore d'autres différences remarquables, suivant les sexes et pour chacun des principaux groupes de la race humaine. Comparativement au reste du sujet, elle sera plus considérable chez la femme que chez l'homme; chez elle aussi le crâne sera plus grand relativement à la face, et sa partie antérieure se montrera plus rétrécie proportionnellement à la postérieure. Quant aux principales races, on observe les variations caractéristiques suivantes: Dans la *race caucasienne* le développement du crâne l'emporte de beaucoup sur celui de la face, et la largeur ainsi que la saillie du front sont telles, qu'il semble couvrir cette dernière quand on regarde la tête par sa partie supérieure. L'angle facial se rapproche donc beaucoup de l'angle droit; le visage est ovale, la face régulière et d'un agréable aspect, ses contours arrondis, et les traits peu saillants; du reste, les os de la pommette petits, nullement saillants et dirigés de haut en bas à partir de l'apophyse externe du frontal; bord alvéolaire bien arrondi; dents incisives des deux mâchoires implantées perpendiculairement; front uni, nez étroit, légèrement marqué; menton plein et rond; bouche petite; lèvres, surtout inférieure, mollement étendues. Dans les quatre races suivantes la partie supérieure et antérieure du crâne présente un développement moins considérable, et la

face est plus prononcée. *Race mongole:* Tête presque quadrangulaire avec une face large, aplatie et oblique en avant; pommettes larges et fort écartées, se trouvant à peu près sur le même plan que la bosse nasale, et les os du nez petits et déprimés d'ailleurs; arcades sourcilières peu saillantes; ouvertures des paupières étroites et linéaires; narines étroites, fosse maxillaire légèrement marquée, joues globuleuses et très-proéminentes; bord alvéolaire faiblement arrondi en avant; menton saillant. Dans la *race nègre* ou éthiopienne le front est rétréci et aplati; la cavité du crâne étroite dans sa circonférence et ses diamètres transverses; le trou et les condyles de l'occipital se trouvent placés plus en arrière; les fosses temporales sont larges et profondes. Mais ce qui caractérise surtout les peuples de cette race, c'est le grand développement de la face, la saillie des mâchoires assez prononcée pour qu'elles forment une sorte de museau, l'obliquité en avant des dents, l'allongement de l'angle facial, le peu de saillie du menton, la largeur et l'épaisseur des arcades sygomatiques, la largeur de l'ouverture des fosses nasales, enfin l'aplatissement et l'écartement des os du nez. Dans la *race américaine* les pommettes sont élargies, mais plus arrondies, plus arquées et moins étendues transversalement que dans la précédente; front étroit, déprimé et très-oblique en arrière; orbites profonds et dirigés en haut; ouverture des fosses nasales large; enfin toute la partie inférieure de la face très-développée et saillante au-devant du crâne. Pour la *race malaise*, enfin, le crâne est légèrement rétréci et oblique en avant; nulle saillie des os de la pommette; mâchoire légèrement portée en avant; bosses pariétales très-prononcées; face un peu saillante à sa partie antérieure; nez ample, large et gros à sa pointe; bouche béante. Terminons en disant que ces différentes formes naturelles de la tête se trouvent d'ailleurs fort diversement modifiées chez quelques peuples par les pressions mécaniques qu'ils exercent, dès la naissance, sur cette partie. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les rapports qui peuvent exister entre la conformation extérieure de la tête chez les individus et leurs dispositions intellectuelles ou affectives. Cette étude constitue la *crânioscopie* ou *crânologie* proprement dite, et se rattache à la physiologie du cerveau. (*Voy.* les mots CRANOLOGIE, PHRÉNOLOGIE, CERVEAU et ENCÉPHALE.) LEPECQ DE LACLÔTURE.

TÊTE (LA), dans les arts, est de toutes les extrémités celle à laquelle les artistes portent ordinairement le plus d'attention, parce que c'est sur la tête que se dirigent d'abord les regards; c'est la tête qui est le siége de la beauté, et c'est sur elle que se dessinent les différentes affections de l'âme. — On emploie communément les têtes d'animaux, comme ornements, aux portes des parcs, des chenils, des écuries, etc. Étant décharnées, elles parent principalement les anciens édifices nommés *bucrânes*. Les têtes humaines se rencontrent parfois comme ornement à la clef d'un arc, d'une plate-bande, dans les métopes de la frise dorique, et aux issues des gargouilles.

TÊTE (*usage*). Les anciens se couvraient la tête avec le bout de la robe; les Romains employaient à cet usage un pan de la toge; la tête découverte était une marque de respect. Dans les premiers temps de la monarchie française, il était d'usage de se couvrir devant le roi; lorsque celui-ci adressait la parole à quelque courtisan, ce dernier devait seulement baisser son chapeau. Ce fut Charles VIII qui changea cette coutume. Passant en Italie, il vit les seigneurs napolitains rester découverts devant lui; il ordonna à toute la noblesse française qui l'accompagnait de ne pas se couvrir dans sa chambre, en présence de quelque prince ou seigneur italien. Vers la fin du règne de Louis XII, l'usage de rester découvert devant le roi était généralement adopté; mais plusieurs seigneurs, pour ne pas avoir la tête absolument nue, mirent des espèces de béguins en dessous de leur coiffure ordinaire. Sous François Ier personne ne parut plus couvert devant le roi, et cette politesse passa insensiblement de la cour à la ville. En 1605, le duc d'Ossone s'étant couvert devant Henri IV, ce monarque fit signe au comte de Soissons et au duc de Guise de l'imiter. A. P.

TÊTE (MAUVAISE). On range communément dans cette catégorie les caractères pointilleux, inquiets, despotiques, jaloux, qui prennent ombrage de tout; gens qui, sur le moindre soupçon, sont prêts à faire une scène; ne distinguent jamais l'apparence de la réalité; gens qui font trembler ceux qui les aiment; gens enfin toujours prêts à se faire tuer à tout propos. Tout homme qui,

sans but réel, propose volontairement une lutte dans laquelle il doit nécessairement être écrasé, ou s'engage dans un péril dont il ne saurait sortir, est une mauvaise tête; mais s'il a eu en vue l'utilité publique, c'est un héros, c'est Curtius, c'est d'Assas. On donne trop légèrement la qualification de *mauvaise tête* à quiconque voit la possibilité de réussir là où la réussite paraît impossible au commun des hommes. Christophe Colomb, partant pour la découverte d'un nouveau continent, était une *mauvaise tête* pour la plupart de ses contemporains. Nous jugeons toujours d'après nos moyens plutôt que d'après ceux d'autrui, ce qui nous rend aussi injuste dans notre admiration que dans notre dédain; Charles XII passa pour un héros, et ne fut véritablement toute sa vie qu'une *mauvaise tête*. — Mises en mouvement par de bonnes têtes, les *mauvaises têtes* sont cependant d'une grande ressource; il faut avoir pour elles le jugement qui leur manque. *Fichu Gascon*, criait Napoléon au général Lannes, qui s'exposait mal à propos, *les balles vont chercher les inutiles!* Ne terminons pas cet article sans faire mention de certaines gens qui, dominés par un tempérament bouillant et plus irritable que raisonnable, sont toujours dans la fureur ou dans le désespoir et se repentant sans cesse de la sottise qu'ils ont faite. *Mauvaise tête et bon cœur*, dit-on en les désignant: plaignons leur *bon cœur*, mais fuyons leur *mauvaise tête*; il n'y a pas de sécurité en telle compagnie. A. P.

TÉTHYS, épouse d'Océan, dont elle eut les trois mille Océanides, a été confondue à tort avec Amphitrite et avec la néréide Thétis. (*Voy.* ce nom.) On la dit fille d'Uranus et de Ghê (le Ciel et la Terre), sœur de Théa, Rhéa, etc. (*Voy.* Titans.) Outre les Océanides, les fleuves et les fontaines, on lui donne pour enfants Protée, Persa, Ethra, etc.—Téthys est l'Eau personnifiée, considérée comme l'élément qui favorise le développement et qui sert à la nourriture des êtres. C'est pourquoi, comme épouse d'Océan, elle représente les mers, les fleuves et les fontaines; comme fille d'Uranus et de Ghê, elle attire sur la terre les pluies bienfaisantes des nuages. Thétis, la néréide, en est une émanation, et parfois les poëtes l'ont élevée au rôle de Téthys. On dérive Téthys de τιθὸς, la mamelle.

F. S. Constancio.

TETRACERA (*bot.*). Genre de plantes de la polyandrie tétradynamie de Linné, famille des rosacées de Jussieu, qui comprend des arbrisseaux souvent sarmenteux, étrangers à l'Europe. Les feuilles sont stipulacées, souvent rudes; les fleurs en grappes, paniculées, axillaires et terminales; le calice à six parties profondes, persistant; quelques uns de ses segments arrondis, d'autres plus petits; les pétales sont en roses; quatre capsules réfléchies, s'ouvrant en dessus, presque monospermes. — Le *tetracera alnifolia*, W. (*T. potatoria Afr.*) croît en Afrique. Il donne une sève abondante qui sert de boisson. Les fumigations du *tetracera oblongata*, A. Saint-Hilaire, et de plusieurs autres espèces sont employées au Brésil, où il a reçu le nom de *sambabinha* (*Journ. de Chim. méd.*, III, 450), contre les gonflements orchidiques, de nature non syphilitique. Le *tetracera Rhodii*, DC. a ses feuilles recommandées, au Malabar, en infusion dans de l'eau de riz, contre les aphtes. Ce végétal y est nommé *acara Patzjolli* (*Hortus mal.*, V, 15). Le *tetracera tigarea*, DC. (*tigarea aspera*, Oubl.), liane rouge, donne une décoction de même couleur, employée avec succès contre la syphilis, d'après Oublet (*Guyane*, II, 918).

TÉTRACORDE (*musique*). C'est le nom donné par les Grecs antiques à leur système harmonique. On l'appelait ainsi parce que les sons qui le formaient étaient au nombre de *quatre*. Le tétracorde était divisé en trois genres: Diatonique, Chromatique et Enharmonique. (*Voyez* ces mots.) Voici quels étaient les sons musicaux qui appartenaient à chacun de ces genres: Tétracorde diatonique: *mi*, *fa*, *sol*, *la*; tétracorde chromatique: *mi*, *fa*, *fa* (*dièze*), *la*; et, enfin, tétracorde enharmonique: *mi*, *mi* (*dièze*), *fa*, *la*. Le tétracorde semble plutôt avoir été un essai de la notation de la parole déclamée, si euphonique dans la langue grecque, qu'un véritable système musical; et l'on peut avancer que, sous le rapport de la mélodie réelle, c'est-à-dire n'ayant presque aucun rapport avec le son *parlé*, la musique moderne est un art que les anciens ont à peine soupçonné. Cependant, par assimilation, nous sommes portés à croire que notre système d'octaves redoublés, à différents degrés supérieurs et inférieurs, remplace pour nous les tétracordes grecs.

TÉTRADACTILES. Ce nom a été appliqué par Viellot, dans sa *Méthode ornithologique*, à une famille d'oiseaux échassiers, pourvus de quatre doigts aux pieds.

TÉTRADYNAME, adjectif latin TETRADYNAMUS (*bot.*). Mot composé de τέτρα, quatre, et δύναμις, puissance, dont Linné s'est servi pour désigner la 15e classe de son système sexuel. La tétradynamie renferme les plantes bisexuées dont la corolle est pourvue de quatre grandes étamines et deux plus courtes opposées (les quatre grandes se montrent réunies par paires et séparées par les deux plus courtes), chez qui le péricarpe est tantôt une silique et tantôt une silicule. La famille des crucifères compose, à elle seule, la tétradynamie. On dit que les étamines sont *tétradynames* quand elles offrent leurs filets dans la position que nous venons d'indiquer; tout ce qui s'y rapporte, ou bien à la famille des crucifères, est appelé *tétradynamique*. F. S. CONSTANCIO.

TÉTRAÉTERIDE, période de quatre ans, inventée par les Athéniens pour faire cadrer l'année lunaire avec la révolution solaire. A l'époque de Solon on avait déjà remarqué que les mois lunaires ne sont pas de 30 jours, comme on les avait comptés, mais de 29 jours et demi; le législateur d'Athènes décida donc que les mois seraient, alternativement, de 29 jours et de 30; mais cela ne faisait encore que 354 jours par an, au lieu de 365 un quart. On imagina donc une période de quatre ans, ou *tétraétéride*, dans laquelle on intercala deux mois, dits *embolismiques*, l'un de 22 jours au bout de la seconde année, et l'autre de 23 jours au bout de la quatrième. Cette combinaison produisait une approximation aussi exacte que celle qui fut mise en vigueur par Jules César, mais la période avait l'inconvénient de se terminer au milieu d'un mois lunaire, et l'on ne tarda pas à y renoncer pour l'*octaétéride*, inventée par Cléostrate, laquelle n'eut pas elle-même un plus long succès. (*Voy.* OCTAÉTÉRIDE et CALENDRIER.)

TÉTRAGONIE, lat. TETRAGONIA (*bot.*). Genre de l'*icosandria pentagynia*, famille des ficoïdes, comprenant dix à douze plantes exotiques, originaires plus particulièrement du cap de Bonne-Espérance, et que l'on trouve aussi, mais moins abondantes, au Japon, à la Nouvelle-Zélande et au Pérou. Ce sont des végétaux herbacés ou sous-ligneux, à feuilles alternes, planes, indivises, ordinairement très-entières; à fleurs jaunes, axillaires, pédicellées ou sessiles, à fruit coriace, quadrangulaire, ailé ou bien cornu, rempli d'une noix osseuse, divisée en quatre loges, contenant chacune des grains solitaires.

Deux espèces, la *T. fruticosa* et la *T. decumbens*, offrent un aspect fort agréable, de juillet à septembre, quand leurs grandes fleurs jaunes, solitaires, ou deux et trois ensemble, sont en plein épanouissement. Une troisième espèce est la tétragonie cornue, *T. expansa* de la Nouvelle-Zélande, que l'on nomme très improprement, suivant M. Thiébaut de Bernéaud, à qui nous empruntons cet article, *cresson de la mer du Sud*. Cette plante, introduite en 1810, s'est promptement acclimatée en France; elle est antiscorbutique, et fournit à la ménagère d'excellents épinards, préférables, pour le goût, aux meilleures feuilles de *spinacea oleracea*, et même de la baselle, qui nous est venue de l'Inde et de la Chine. On coupe la tétragonie cornue depuis le commencement du printemps jusqu'aux gelées. Sa tige herbacée, divisée, presque depuis sa base, en rameaux étalés, s'élève assez ordinairement à 32 centimètres; elle est faible et velue, garnie de feuilles petiolées, longues, lancéolées, entières, d'un vert blanchâtre, et un peu épaisses. Elle porte, en août, des fleurs sessiles, jaunâtres, auxquelles succèdent des fruits gros, à quatre âmes fort dures. Les pieds destinés à servir de porte-graines doivent être tenus à 32 decimètres l'un de l'autre. La végétation de la plante est très vigoureuse. Comme les herbes parasites lui nuisent, elle aime que le sol soit tenu très propre; d'ailleurs elle se plait dans toutes les sortes de terres, pourvu qu'elles soient fraîches et légères. Si elle redoute les gelées tardives, elle supporte volontiers les expositions les plus chaudes et même les sécheresses les plus longues. M. de Bernéaud l'a vue prospérer alors que presque tous les légumes périssaient faute d'eau. L'on doit cependant l'arroser quelquefois, surtout si on veut lui demander plusieurs coupes.

Théophraste avait employé le mot *tetragonia* pour désigner le fussin, *evonymus europæus*. Linné, d'après Caspar Commelyn, le transporta à la plante qui le porte aujourd'hui, mais en abrégeant le mot *tetragonocarpos* du botaniste hollandais. CONSTANCIO.

TÉTRAGYNIE (*bot.*). Ce mot, composé

de deux racines grecques, τέτρα, quatre, et γυνὴ, épouse, et qui signifie fleur à quatre pistils, a été employé par Linné pour désigner un ordre particulier dans chacune des treize premières classes de son système sexuel, surtout le 3e de la 7e et le 4e des classes 4, 5, 8, 9 et 13, chez qui la fleur présente un organe femelle à quatre ovaires, quatre styles ou quatre stigmates.

TETRALOGIE (*art. dramat. anc.*). Nom donné à une réunion de quatre pièces, trois tragédies et un drame satirique, présentées par un poëte pour concourir dans les fêtes publiques de la Grèce.

Dans l'origine, les tragédies n'étaient souvent que le développement d'une même action, prise à trois époques différentes. Telles étaient la *Pandionide* de Philoclès, qui roulait tout entière sur les aventures de Pandion; l'*Orestiade* d'Eschyle, composée d'*Agamemnon*, des *Coéphores* et des *Euménides*, et même la trilogie d'Euripide, *Alexandre* ou *Pâris*, *Palamède* et les *Troyennes*, qui déroulait toutes les infortunes de Troie. Cette trilogie fut vaincue par celle de Xenoclès, composée d'*Œdipe*, de *Lycaon* et des *Bacchantes*, qui avaient, autant qu'on en peut juger par le titre, bien moins de rapports dans les sujets. Aussi cette condition d'un triple développement d'action cessa-t-elle d'être exigée, et Euripide présenta une tétralogie comprenant *Médée*, *Philoctète* et *Dictys*. Un drame satirique, intitulé les *Moissonneurs*, complétait la représentation. Cette pièce, sorte de vaudeville destiné à laisser aux spectateurs une impression agréable, n'avait ordinairement aucun rapport avec les tragédies. Un seul de ces ouvrages nous a été conservé : c'est le *Cyclope* d'Euripide.

L'époque brillante des tétralogies fut la 70e olympiade; cependant on commençait dès lors à opposer tragédie à tragédie; c'est ce que fit souvent Sophocle. Platon avait composé, dans sa jeunesse, une tétralogie qu'il retira, dit-on, après avoir entendu parler Socrate.

Les concours dramatiques avaient lieu aux fêtes de Bacchus, origine première des représentations théâtrales des Grecs, aux Dyonisiaques, aux Lénéennes, aux Chytriaques, et même aux Panathénées, consacrées à Minerve. Le prix du vainqueur, pour être une couronne de feuilles d'arbre, n'en était pas moins ardemment disputé. La passion était quelquefois si vive que, lorsque Sophocle, encore jeune, voulut lutter contre le vieil Eschyle, l'intervention de Cimon fut nécessaire pour contenir les spectateurs. On fit des libations aux dieux, et dix juges, auxquels on fit prêter serment, furent choisis dans chaque tribu pour décerner le prix. Depuis cette époque, le magistrat en fonctions continua à choisir un nombre indéterminé de juges, cinq, sept, et souvent davantage.

Plus tard, lorsque la Grèce dégénérée ne produisit plus que des rhéteurs, les concours littéraires ne laissèrent pas d'avoir lieu, mais on se bornait alors à refaire, à corriger et plus souvent sans doute à gâter les œuvres des grands génies qui n'étaient plus.

Les trilogies et les tétralogies, dans lesquelles on présente une même action dans ses développements successifs, ne sont pas rares dans les littératures modernes. Les drames-histoires de Shakspeare, un grand nombre de pièces du théâtre espagnol sont de ce genre, ainsi que le *Figaro* de Beaumarchais.

TETRAMÈRES (*ent.*). Section de coléoptères comprenant ceux dont tous les tarses ont quatre articles.

TETRAMETRE (*poét.*). Vers iambique de quatre mesures, c'est-à-dire de huit pieds, car les Grecs mesuraient deux pieds à deux pieds. On trouve de ces vers dans les comédies, mêlées aux trimètres. Exemple :

Pecuniam in loco negligere, maximum
Interdum est lucrum. Ter.

(*Voy.* Iambe.)

TEDRANDRIE (*bot*), de τέτρα, quatre et ἀνὴρ, homme. Expression employée pour désigner la 4e classe du système sexuel de Linné, renfermant toutes les plantes phanérogames et hermaphrodites dont les fleurs offrent quatre étamines libres, distinctes et égales en hauteur. Cette classe se compose de quatre ordres basés sur le nombre des pistils ou organes sexuels femelles, savoir : la tétrandrie monogynie (γυνὴ), épouse, la tétrandrie digynie, la tétrandrie trigynie et la tétrandie tétragynie. — Observons que les caractères qui déterminent cette classe induisent souvent en erreur, et citons pour exemple les *labiées*, qui, si on ne les jugeait que par analogie, devraient parfois se trouver placées dans la tétrandrie au lieu d'être comprises dans la *didynamie*, puisque leurs

étamines ne sont pas toujours d'inégales grandeurs.

TETRAPHYLLE (*bot.*). Mot composé de τέτρα, quatre, et φύλλον, feuille, et que quelques auteurs écrivent *tétrafolié*, joignant ainsi un mot latin à un grec. On l'emploie pour désigner les plantes qui ont les feuilles bijuguées.

TÉTRAPOGON (*bot.*). Genre de plantes de la famille des graminées dans la polygamie monoécie de Linné, établi par Desfontaines (*Flor. Atlant.* vol. II, p. 389, tab. 255), mais réuni depuis au *chloris* par Palisot de Beauvais, quoique le port de l'espèce qui le constitue, le *tetrapogon villosum*, s'éloigne assez de ce dernier genre. (*V.* CHLORIS.)

TETRARQUE est un mot grec (τέτραρχος) qui signifie proprement celui qui gouverne la quatrième partie d'un État. Nous voyons dans l'Evangile de saint Mathieu, chap. XIV, verset 1 : « Hérode le *tétrarque* « ouït la renommée de Jésus. » Cet Hérode, c'était Antipas, fils de cet autre Hérode, qui reçut sous le nom de *tetrarchiæ* la quatrième partie des États de son père, de la générosité d'Auguste, empereur romain ; Auguste en avait donné une autre quatrième partie à Philippe, frère d'Antipas, avec le même titre de *tétrarque*, et les deux autres quarts à leur frère Archélaüs, sous le titre d'*ethnarque*, dont Hérode est aussi revêtu sur quelques médailles. Cependant, au verset 9 du même chapitre, saint Mathieu l'appelle roi, titre qu'il n'eut point, mais qu'il ambitionna pour se perdre. Les Latins donnaient aux *tétrarques* le titre de roi avec une grande facilité, ainsi que nous le voyons par l'oraison que Cicéron prononça pour Dejotarus, qui n'était que *tétrarque* de la Gallogrèce ou Galatie, et que le prince des orateurs décora du titre de roi en le défendant contre l'accusation d'avoir voulu tuer *César* dans son palais, où il l'avait reçu. Les Grecs étaient encore plus prodigues de ce titre auguste. Ils le donnaient même parfois aux gouverneurs de provinces ; le chap. 1er des Machabées en témoigne.

TETRAS, TETRAO (*ornith.*). Depuis Cuvier on comprend sous ce nom un grand genre de l'ordre des gallinacés, caractérisé par une bande nue, le plus souvent rouge, qui tient la place des sourcils.

Les tétras sont subdivisés en plusieurs sous-genres, à savoir :

1° LES COQS DE BRUYÈRE, *tetrao*, dont les jambes sont couvertes de plumes et sans éperons. Les doigts sont nus, la queue est ronde et fourchue.



2° LES LAGOPÈDES ; doigts garnis de plumes comme les jambes. Queue ronde ou carrée.

3° LES GANGAS OU ATTAGUENS, *pterocles*, dont les doigt sont nus et la queue pointue. Le tour des yeux est nu, mais non de couleur rouge.

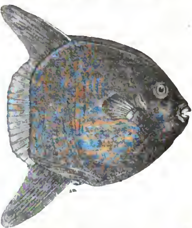
4° LES PERDRIX, *perdix*, qui ont les tarses nus comme les doigts.

5° LES CAILLES, *coturnix*, plus petites que les perdrix. Bec plus menu, queue plus courte. Point de sourcil rouge. Point d'éperon. Ces derniers sous-genres formant le sujet d'articles séparés, nous devons nous contenter de les mentionner ici.

TETRICUS (PEVESIUS ou PESUVIUS), l'un de ces généraux qui se soulevèrent sous le règne de Gallien, et qu'on a voulu assimiler, on ne sait trop pourquoi, aux trente tyrans. D'une naissance illustre, sénateur et consul, il occupait un emploi éminent dans les Gaules lorsque Posthumius se proclama indépendant. Tetricus estimait trop peu Gallien pour lutter en sa faveur : il se déclara successivement en faveur de Posthumius, puis de Victorien, et enfin de Marius, qui ne régnèrent chacun que quelques jours et furent assassinés par leurs troupes. A la mort du dernier, la femme de Victorien, qui avait tout pouvoir sur l'armée, fit décerner le titre d'empereur à Tetricus lui-même, alors absent de Bordeaux. Le préfet d'Aquitaine était peu ambitieux de cette distinction, mais il pouvait être dangereux de refuser ; d'ailleurs l'empire, déchiré par des divisions intestines,

avait besoin d'une main forte pour retrouver un peu de vigueur; il accepta, et de 268 à 274 qu'il fut maître de la Gaule, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne, il sut préserver ces contrées des invasions de Barbares et comprimer des révoltes intérieures, comme on peut le conjecturer par les médailles qui nous restent de lui, car les historiens sont peu explicites sur ce point. Une irruption des Goths empêcha Claude de marcher contre lui; mais à peine Tetricus vit-il l'empire aux mains plus fermes d'Aurélien, qu'il le fit avertir qu'il était prêt à se soumettre; mais, comme son armée n'était pas dans les mêmes dispositions, une bataille dut avoir lieu dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Dès le commencement du combat, Tetricus et son fils, qu'il s'était associé, passèrent dans le camp d'Aurélien. L'armée des Gaules se battit avec acharnement; mais, privée de ses chefs, elle dut céder. Tetricus et son fils figurèrent avec Zénobie dans le magnifique triomphe qu'Aurélien se fit décerner à Rome. Ce fut, au reste, le seul tort de l'empereur envers Tetricus: il lui rendit ses biens et son titre de sénateur, et lui donna le gouvernement d'une partie de la Lucanie. Ce fut dans cet emploi qu'il passa les dernières années de sa vie, aimé et respecté de tous par sa probité, sa prudence et son équité. On ignore l'époque précise de sa mort; mais une médaille de lui, portant un bûcher funèbre et la légende CONSERVATIO, faisant présumer qu'il a été placé au rang des dieux, il est probable que cette mort doit être placée sous le règne de Tacite ou peu auparavant, c'est-à-dire qu'elle n'est pas postérieure à la fin de 275 ou au commencement de 276. On a des médailles de Tetricus en divers métaux; celles d'or et d'argent sont assez rares. On peut consulter sur lui l'*Histoire de Tetricus éclaircie par les médailles*, de Bosc, et l'*Histoire augusta*. J. F.

TÉTRODON (*ichth.*). Genre créé par Linné pour des poissons de l'ordre des osseux plectognathes, et de la famille des gymnodontes de Cuvier. Voisins des diodons ou boursoufflés, et des môles ou poissons-lunes, les tétrodons ont leurs mâchoires divisées dans leur milieu par une suture, ce qui donne à leurs maxillaires l'apparence d'avoir quatre dents, ainsi que l'indique leur nom générique. Leur peau est dure, coriace et revêtue d'épines nombreuses et acérées. Leur chair est parfois vénéneuse. Lorsque ces poissons nagent, leur corps est oblong et sans dilatation; mais lorsqu'ils sont inquiétés, ils remplissent d'air toute leur cavité abdominale, qui se distend outre mesure, en même temps qu'ils poussent un petit grognement qu'on entend d'assez loin, et se renversent en présentant à leur ennemi les pointes hérissées qui les couvrent.



Ces poissons appartiennent aux mers des régions chaudes, et ne sont nulle part plus communs que sur les rivages d'Afrique, dans la mer Rouge, et principalement sur les côtes d'Égypte. Le type du genre est le *tahaca* des Arabes (*tetraodon lineatus*, L.), décrit par M. Geoffroy-Saint-Hilaire dans le grand ouvrage de la commission d'Égypte. Ce poisson, très-anciennement connu par les Grecs, est parfois jeté en grande abondance sur les rivages d'Égypte, lors des inondations du Nil, et sert de jouet aux enfants. Il a le dos et les flancs rayés de brun avec des zigzags blanchâtres. Paterson a décrit, dans le LXVI[e] volume des *Transactions philosophiques*, une espèce de tétrodon qui jouit de propriétés électriques, et qu'il nomme pour cette raison *tetraodon electricus*. Enfin il existe, en outre, un assez grand nombre d'autres espèces de tétrodons, mais plusieurs encore ne sont pas déterminées.

TETTIGONE (*ent.*). Nom sous lequel Fabricius a désigné un genre d'hémiptères, composé de ces insectes que les Latins appelèrent au singulier *cicada*, et qui sont les cigales de la France méridionale. Ce genre

embrasse la troisième division du genre cicade de Linné, ses *manniferæ non saltantes*. On lui assigne les caractères suivants : Corps linéaire, tête transversale, un peu moins longue que le prothorax, aussi large que lui, échancrée circulairement en arrière, avec le bord antérieur épais et arrondi. L'espèce-type est la cigale verte à tête panachée de Geoffroi. Elle est longue de près de trois lignes, avec la tête, les pattes jaunâtres, et le ventre strié de la même couleur. Le dessus de la tête et l'écusson ont deux points noirs.

TETZEL, Tezel ou Testzel, Dominicain, qui joua un triste rôle dans l'affaire de la Réforme, et dont les actes répréhensibles donnèrent lieu à Luther de développer sa doctrine, naquit en 1470, à Pirna, dans la Misnie. Après avoir étudié à Leipsig, il entra dans un couvent de saint Dominique, dont plus tard ses talents pour la prédication lui valurent d'être nommé prieur : il venait d'être reçu maître en théologie par Thomas Cajetan, lorsque le pape accorda des indulgences dont le produit devait aider les chevaliers Teutoniques à soutenir la guerre contre les Russes. En donnant ces indulgences, l'Église exigeait la foi et la contrition de ceux qui les achetaient, mais il paraît que Tetzel insistait peu sur ces conditions et ne paraissait occupé qu'à recueillir de l'argent. Sa conduite d'ailleurs était peu en rapport avec la sainteté de sa mission. Des plaintes furent portées à Maximilien, qui, s'il faut en croire les écrivains protestants, donna d'abord ordre de le noyer, mais lui fit grâce, sur la prière de l'électeur de Saxe, à condition qu'il irait à Rome solliciter son pardon. Tetzel s'y rendit en effet ; mais il y trouva de puissants protecteurs, et ne revint en Allemagne que triomphant, avec le titre d'inquisiteur de la foi, et la mission de distributeur des indulgences que Léon X avait publiées pour subvenir aux frais de l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre et de la guerre qu'il méditait contre les Turcs. Tetzel fit dans la Saxe un trafic honteux des indulgences, cherchant, dit Fleury (l. cxxv), à persuader au peuple que ceux qui paieraient étaient assurés d'aller au ciel, eussent-ils, par impossible, violé la mère de Dieu. Les bureaux de vente se tenaient dans les cabarets, et une partie du produit était consommée en débauches. Les Augustins, d'ailleurs mécontents de n'avoir pas été chargés de cette publication, furent indignés de ces scandales, et Jean Scaupitz, vicaire général de cet ordre, chargea ses religieux, entre autres Luther, d'attaquer le Dominicain et ses acolytes. Le fougueux professeur de théologie de Wittemberg, qui avait déjà avancé quelques propositions opposées à la foi catholique, fut très heureux de saisir cette occasion pour prêcher sa doctrine, et soutint publiquement plusieurs thèses contre Tetzel. Celui-ci était moins savant, mais sa dialectique était aussi subtile. Il répondit par un ouvrage intitulé : *Propositiones centum et sex Lutheranis adversæ quibus catholicum de indulgentiis dogma propugnabat*. Tetzel ne se borna pas à cette réponse : en sa qualité d'inquisiteur de la foi, il fit brûler à Francfort les thèses de son adversaire. Les disciples de Luther répondirent en brûlant à leur tour 800 exemplaires de la réponse de Tetzel. L'autorité apostolique désapprouva Tetzel, condamna quelques-unes des *cent six propositions*, et Charles Milnitz, nonce du pape en Allemagne, lui fit de vives remontrances sur sa conduite. Tetzel en fut si affecté qu'il mourut de chagrin quelques jours après, au commencement de l'année 1517. L'hérésie de Luther était déjà répandue dans une partie de l'Allemagne et s'apprêtait à envahir la moitié de l'Europe.

L'ouvrage de Tetzel contre Luther est excessivement rare, car on n'est pas d'accord sur le nombre des propositions qu'il contenait, et il ne se trouve pas même indiqué dans les meilleurs catalogues. On a encore de lui un sermon en allemand, conservé manuscrit à la bibliothèque Pauline, à Leipsig. Une lettre de Tetzel, publiée dans le troisième volume des *Amenitates litterariæ* de Schechorn, montre bien toute la vanité et la jactance de son caractère. On a sa vie en allemand.

TEUCER, prince originaire de Crète, suivant les uns, ou venu de l'Anatolie, selon les autres, régnait sur la Troade (qui de son nom s'appela *Teucrie*) lorsque Dardanus, meurtrier de son frère Jasion, aborda sur cette côte. Teucer le purifie, lui donne sa fille en mariage et lui lègue ses États. On varie sur le nom de la princesse, que les uns nomment Batée, Nysa ou Néso, Arisbe. Teucer n'est qu'un nom patronimique. Suivant un autre version, Teucer est fils du dieu-fleuve Scamandre et de

la nymphe Ida. Dardanus a de Nysa une fille, Sibylla; et de Batée un fils, Erichthonius, père de Tros. Teucer n'est que la personnification de la Troade; sa double origine est une allusion à la fondation du royaume par des colonies venues de Crète ou de l'Asie-Mineure. Tros est la Troade. — Un autre Teucer, fils de Télamon et d'Hésione, et demi-frère d'Ajax, accompagna ce dernier au siége de Troie, et en revint seul. Le vieux Télamon lui fait un mauvais accueil, lui reproche de n'avoir pas vengé la mort de son frère, et le bannit de Salamine. Teucer s'embarque et va fonder en Cypre une ville à laquelle il donne le nom de Salamine. Quelques mythologues prétendent que la tempête l'ayant jeté sur les côtes d'Espagne, il y fonda la ville de Carthagène, et le font même voyager jusque chez les Callaïques (la Galice). Ce conte n'a aucun fondement. F. S. C.

TEUTATÈS ou TEUTAS en latin, TIS, TUIS, TEUT ou TEUTAT dans les langues germaniques, était une des principales divinités des anciens Gaulois et Germains. Les savants ne sont pas encore d'accord sur le vrai caractère de ce dieu, ni sur l'étymologie de son nom. Les uns voient en lui le Mars des Latins; les autres Mercure ou le Thoth égyptien, et, suivant qu'ils adoptent l'une ou l'autre opinion, ils en font le dieu des combats, ou celui qui préside aux sciences, aux arts, au commerce, à l'éloquence. On sait fort peu de choses sur son culte. On l'adorait tantôt sous la forme d'un javelot, lorsqu'on lui demandait la victoire, tantôt sous celle d'un chêne, lorsqu'on le suppliait d'inspirer de sages conseils. On célébrait ses fêtes hors de l'enceinte des villes et bourgades, et l'on se rendait sur des hauteurs couvertes d'épaisses et sombres forêts. On choisissait surtout la nuit; des flambeaux allumés ou la lumière de la lune remplaçaient celle du jour. On regardait comme une effroyable profanation de labourer le champ où les cérémonies saintes avaient été célébrées, et, pour rendre la chose impraticable, on couvrait le lieu de pierres. La cérémonie la plus remarquable du culte de Teutatès était la présentation du gui, qui avait lieu à minuit précis, point où commençait la nouvelle année, au solstice d'hiver. On recevait le gui aux cris : « Au gui l'an neuf ! » On sacrifiait à ce dieu, dans les circonstances décisives, des victimes humaines, et d'ordinaire des chiens. Tibère prohiba les sacrifices humains et abolit les colléges des druides, afin que la jeunesse ne fût plus initiée à leurs doctrines.

Teutatès, dont le véritable nom est *Tis*, ou *Tues*, que nous retrouvons dans le suédois *Tis-dag*, et l'anglais *Tues-day*, nom du mardi ou jour de Mars, est par cela seul identifié au dieu des combats, et le javelot en est un emblème expressif. La seconde partie du nom est le mot *tat*, qui, en celte, signifie père; c'est le père des batailles, le dieu terrible. *Tis* a le même radical que le grec δέος, crainte, δέω, δίω craindre, et l'allemand *tod*, mort. L'étymologie proposée par le savant Le Pileur, de *teut*, peuple, et *tat*, père, est inadmissible.

Quant au gui et au chêne, le premier symbolise le renouvellement de l'année; mais il me semble que c'est l'année ancienne, commencée, comme chez les anciens Romains, au mois consacré à Mars; le chêne est le symbole de la force. Le gui, comme on sait, conserve toute l'année son feuillage, et fleurit en mai; à l'équinoxe de printemps il reverdit. Dans la cérémonie de la recherche du gui, un druide portait une branche de verveine, autour de laquelle s'entortillaient deux serpents, emblème des deux moitiés de l'année, de même que le caducée de Mercure. C'est là sans doute ce qui a fait rapprocher Tis et Teutatès de Mercure. (*Voy.* DRUIDES et GUI.) CONSTANCIO.

TEUTONIQUE (L'ORDRE), association religieuse et militaire, appelée d'abord l'ordre de Notre-Dame du Mont Sion, fut institué en 1191, en faveur de la nation germanique. A la suite des premières conquêtes de la terre sainte, un seigneur allemand, fixé dans ces contrées lointaines et possesseur d'une immense fortune, offrait une hospitalité généreuse à tous ceux de ses compatriotes qui arrivaient dans la Palestine. Quelques riches habitans de Bremen et de Rubok s'unirent à lui, et bientôt de vastes hôpitaux, de magnifiques établissements s'élevèrent pour les pèlerins dans la cité d'Acre et sur plusieurs autres points importants de l'Orient. — Cette œuvre, dont la charité chrétienne avait jeté les fondements, fut complétée par de pieux chevaliers. L'empereur Frédéric s'étant croisé avec plusieurs autres princes pour rentrer en possession des lieux saints, dont Saladin, sultan d'Egypte, s'était rendu maître en 1187, les

plus brillantes illustrations de la noblesse allemande s'attachèrent à lui et l'accompagnèrent dans sa pieuse expédition. Après sa mort on choisit pour chef son fils Frédéric, duc de Souabe, et Henri, duc de Brabant. Dans cette grande entreprise l'élite de la noblesse allemande déploya tant de courage et d'intrépidité, qu'Henri, devenu roi de Jérusalem, voulut l'honorer d'une distinction particulière. Il institua en sa faveur un ordre de chevalerie sous le nom de Saint-Georges. Cette institution fut mise sous la protection de la Vierge, et eut pour siége principal l'hospice établi à Jérusalem, sur le mont Sion.—Les statuts offraient beaucoup d'analogie avec ceux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et du Temple. En voici les clauses les plus importantes : 1° Les chevaliers devaient appartenir à une famille noble ; 2° ils devaient offrir l'hospitalité aux pèlerins de leur nation ; 3° ils faisaient vœu de défendre l'Eglise et les lieux consacrés par la mort du Christ. — Le pape Célestin III honora cet ordre nouveau de son approbation, et ordonna que ses chevaliers seraient vêtus d'un habit blanc avec une croix noire, semblable à celle de l'ordre de Saint-Jean. Il prescrivit de plus qu'ils porteraient sur leur étendard une croix de la même couleur et de la même forme, et qu'ils se conformeraient à la règle de saint Augustin. Ce fut en vertu de la bulle du pape Célestin III que le roi de Jérusalem et le duc Frédéric de Souabe créèrent les premiers chevaliers. Leur nombre fut d'abord limité à quarante, et Henri de Walpol reçut le titre de grand maître de l'ordre. Les chevaliers teutons furent investis d'importants priviléges. Ils eurent le droit de posséder à perpétuité toutes les terres qu'ils pourraient conquérir sur les infidèles. Philippe-Auguste, roi de France, les combla de richesses, et permit au grand maître de porter la fleur de lis aux quatre extrémités de son manteau. L'ordre teutonique ne commença réellement à jeter un grand éclat que lorsqu'il fut placé sous la direction puissante d'Hermann de Salza, élu en 1210. Hermann fut sans contredit une des plus brillantes individualités qu'ait vues éclore le moyen-âge. Il avait débuté dans la carrière des combats en sauvant la vie au prince Henri, fils du roi de Jérusalem. D'admirables traits de courage, de dévouement et de loyauté signalèrent sa jeunesse, et son mérite personnel l'éleva seul aux éminentes fonctions de grand-maître. Bientôt l'activité d'Hermann se trouva à l'étroit dans les plaines de l'Asie, et, donnant une direction nouvelle à la bouillante ardeur des chevaliers teutons, il continua dans le nord de l'Europe l'œuvre de civilisation si noblement commencée en Orient. Il fit dans ces contrées de rapides conquêtes, et fonda des établissements qui prospérèrent et grandirent sous le patronage de puissants monarques. En Pologne, le duc de Masovie fit don à l'ordre Teutonique de toutes les terres que les chevaliers pourraient conquérir sur les idolâtres, qui à cette époque peuplaient encore plusieurs contrées du nord. Les vastes provinces de la Livonie et de la Courlande furent bientôt en leur possession. Hermann de Salza sut tirer un merveilleux parti de ces acquisitions nouvelles. Il bâtit des villes et des châteaux, érigea des évêchés, fonda des colonies, et ces sauvages contrées subirent tout à coup une complète métamorphose. Le glaive fit éclore une civilisation nouvelle là où régnaient l'ignorance, la misère et la barbarie. C'est qu'il y avait dans tout cela la main de la religion, qui imprime un cachet de grandeur à toutes les institutions qu'elle fonde. Les chevaliers teutons pénétrèrent jusque dans la Russie, et s'emparèrent de la Samogitie en 1255. C'est à leur activité féconde qu'est due la fondation de la ville de Kœnigsberg. L'Ordre Teutonique jeta un grand éclat jusqu'en 1510, époque à laquelle l'hérésie de Luther étendit ses ravages jusque dans son sein et dispersa ses plus belles illustrations. Depuis ce temps, les chevaliers teutons ne figurent plus que dans des luttes secondaires, et l'ordre déchoit rapidement de son prestige et de sa splendeur. Si nous suivons cette institution jusque dans les temps modernes, nous voyons à la paix de Presbourg (1805) l'empereur d'Autriche investi de la dignité, des droits et des revenus du grand maître de l'ordre. Mais Napoléon supprima complétement l'institution en 1809, pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre l'Autriche. Les terres des chevaliers teutons furent, par le décret impérial qui abolissait l'ordre, dévolues aux princes dans les Etats desquels elles étaient situées. Cependant le frère de l'empereur n'a cessé de porter le titre de grand-maître de l'Ordre Teutonique.

Ch. Villagre.

TEUTONS (les) étaient un des peuples

venus, à peu près 600 ans avant notre ère, de l'Asie, sur les bords de l'Océan septentrional, dans ces pays que les Romains appelèrent la Germanie et la Batavie, aujourd'hui l'Allemagne et la Hollande. Trois siècles plus tard, les Teutons apparaissent pour la première fois dans l'histoire, qui ne s'en occupe sérieusement que deux cents ans après. L'an 113 avant Jésus-Christ, à la suite d'un tremblement de terre, la mer, sortie de son lit, couvre une partie du rivage qu'ils habitent. Frappés d'épouvante, ils courent aux armes, se confondent avec les *Kymri* ou *Cimbres*, leurs plus proches voisins, consternés par le même phénomène. Comme eux, ils partent avec leurs femmes, leurs enfants, leurs vieillards, et se précipitent avec impétuosité vers le sud-est. *Teutobokhe* est roi des Teutons; sa force, sa stature tiennent du prodige; il franchit d'un saut six chevaux rangés de front (*quaternos senosque equos transilire solitus*, dit Florus, l. c). Cette masse, que la terreur devance, arrive sur l'Elbe, et de là au Danube, où la résistance vigoureuse des *Boïes* la contraint à se diriger plus au midi; elle traverse la forêt *Hersynie*, tombe sur la *Norique*, la met à feu et à sang, rencontre le consul romain Papirius Corbon, à la tête de forces imposantes, le bat, et voit devant elle l'Italie ouverte, sans oser y pénétrer. Cependant cette masse victorieuse, toujours terrible, continue son irruption, mais elle se dirige sur l'Illyrie, couvre tout le pays, de l'Adriatique au Danube, des Alpes aux montagnes de la Thrace et de la Macédoine. Après trois ans de marches et de combats, les *Kymro-Teutons*, chargés de dépouilles, reviennent sur leurs pas; vers le cours supérieur du Rhin, ils pénètrent dans l'Helvétie, dont plusieurs peuples se joignent à eux; ils envahissent les Gaules, pillent, brûlent, dévastent le pays, et y battent les Romains pendant plusieurs années. Enfin, de succès en succès, pleins d'audace et d'assurance, ils marchent à la conquête de Rome elle-même; mais, l'an 101 avant Jésus-Christ, ils rencontrent Marius non loin d'Aix, en Provence. Dans une bataille mémorable, où le sang coule pendant plusieurs jours, ils sont détruits tous; *Teutobockhe* est du petit nombre de ceux échappés au massacre. Saisi par un peuple allié des Romains, livré à Marius, il orne le triomphe du vainqueur et meurt captif. Après cette catastrophe il n'est plus question des Teutons dans l'histoire; cependant, après dix siècles, leur nom (en allemand *Teutsch* ou *Deutsch*, que l'on écrit indifféremment de ces deux manières et que l'on prononce *Teutsches*) devient celui des peuples de la Germanie, sans que ceux-ci puissent, de nos jours, produire un seul document historique pour expliquer comment ce nom leur a été appliqué.

Les étymologistes se sont beaucoup occupés du nom des *Teutons* ou *Teutsch*. *Teut* ou *Theus*, ont dit les uns, était le nom de la divinité de ce peuple, qui s'est nommé d'après elle, à moins qu'il ne lui ait donné son propre nom; d'autres pensent que Teuton est dérivé du mot *thiod*, qui signifie *peuple*.

TEVERONE (*géogr.*), autrefois Anio, rivière de l'Etat du Pape, qui, après avoir formé les belles cascades de Tivoli, se jette dans le Tibre, un peu au-dessus de Rome.

TEXAS (*géographie*). Le territoire de la nouvelle république texienne faisait partie du royaume du Mexique sous la domination espagnole, et, depuis l'indépendance du Mexique, il a continué à être une province mexicaine jusqu'en 1836, époque où le Texas s'est constitué en république indépendante. L'ancienne province de Texas formait l'angle nord-est de la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne et de la république mexicaine, et comprenait une étendue de territoire presque égale à celle de la France. Mais les limites de la nouvelle république, qui, au nord et au nord-est, confine avec les Etats-Unis, ont été portées, par l'acte du congrès texien du 19 décembre 1836, vers le sud et l'ouest, sur le territoire des provinces mexicaines limitrophes. La nouvelle république occupe une étendue d'environ 400 milles des côtes septentrionales et occidentales du golfe du Mexique, et s'étend vers l'intérieur du continent, dont la largeur s'accroît considérablement, jusqu'à la chaîne de montagnes qui, étant une continuation de la Cordillère et des montagnes Rocheuses, sépare les eaux du golfe de celles des rivières qui se déchargent dans la mer Pacifique. Du côté du nord-est, la rivière Sabine sert de limite entre le Texas et la Louisiane: le long cours du Rio Grande del Norte, depuis l'embouchure jusqu'à sa source, forme la limite sud-ouest et ouest de la république. Un angle considérable au nord-ouest s'étend jusqu'au 42° de latitude nord, mais la plus

grande partie de la limite septentrionale est formée par la rivière Rouge, qui se jette dans le Mississipi à Natchitotches, dans l'Etat de la Louisiane.

Le sol s'élève par une pente graduelle depuis la côte jusqu'aux montagnes, formant trois régions distinctes, la Basse, l'Ondulée et la Montueuse, chacune caractérisée par la diversité du climat et des productions. Le pays a un grand avantage sur le Mexique, en raison des grands et nombreux fleuves qui coulent dans toutes les parties de son territoire. Le nord est arrosé par l'Arkansas et ses nombreux et grands affluents; la région moyenne est fertilisée par les alluvions de la rivière Rouge, dont le cours est estimé à 1,500 milles : il était obstrué dans l'espace de 163 milles par l'énorme accumulation de bois flotté ; en 1738, le capitaine Shreeve, chargé par le gouvernement des Etats-Unis de faire disparaître cet obstacle à la navigation, y réussit complétement, moyennant une dépense de 300,000 dollars (environ 1,500,000 fr.) Ce grand fleuve devint alors parfaitement navigable dans un cours d'environ 1,200 milles, et de 600 dans ses affluents. Depuis cette époque, le plus grand nombre d'émigrants se sont rendus au Texas sur des bateaux à vapeur, et déjà les deux rives de ce beau fleuve se couvrent de colons. Le Brazos coule entièrement dans le territoire de la république, faisant un circuit de 1,000 milles, et est navigable dans une grande partie de son cours pour de grands vaisseaux. Le Colorado a un cours de 800 milles, dont 220 pourraient être aisément rendus navigables pour des bateaux à vapeur. Le Nueces a 300 milles de cours; mais le plus considérable des fleuves du Texas, c'est le Rio Grande del Norte, dont les sources, à la Sierra Verde, sont séparées, par une chaîne de monts n'ayant guère que 30 milles de largeur, des sources qui se rendent dans la mer Pacifique. Le cours entier de ce fleuve est de 1,800 milles, et celui du Puercos, l'un de ses tributaires, n'a guère moins de 500 milles. Outre ces grands fleuves, un nombre considérable de sources arrosent le pays dans toutes les directions et le fertilisent par des dépôts limoneux. L'embouchure des fleuves du Texas est obstruée par des barres; mais, sous ce rapport même, le Texas l'emporte sur le Mexique, les ports de Galveston et de San-Luis étant les moins mauvais du golfe.

L'aspect du pays, dans le voisinage des côtes, est triste, aride et décourageant; il faut pénétrer dans l'intérieur pour arriver au terrain d'alluvion qui règne dans la direction des côtes, et a de 30 à 100 milles de profondeur. C'est une magnifique prairie, exempte de l'inconvénient des eaux stagnantes, qui rendent si insalubre la Louisiane. La nature poreuse du sol et la pente du terrain s'opposent à la stagnation des eaux. Il règne cependant des fièvres intermittentes dans quelques parties des plaines du Texas nouvellement défrichées; mais la fièvre jaune ne s'y est montrée qu'une seule fois de mémoire d'homme. La température de l'été est rafraîchie par les brises de mer qui soufflent sans interruption. La chaleur y est cependant assez élevée pour la production du coton de qualité égale à celui de la Géorgie, de la canne à sucre, l'indigo, le maïs et le tabac. On y a cultivé le riz, et la vanille y viendrait certainement. On y trouve le nopal, sur lequel vit l'insecte de la cochenille. La plupart des fruits des tropiques viennent très-bien dans la région basse du Texas. Mais la région la plus remarquable et la plus délicieuse du Texas, c'est l'Ondulée : elle s'étend dans toute la longueur du pays, ayant de 150 à 200 milles de large, et offre des sites ravissants. Le climat de cette région se rapproche de celui de l'Italie; rarement y voit-on de la neige ou de la glace. Les arbres conservent leur feuillage, et les plaines leur tapis vert même pendant l'hiver. Le climat est si doux et si salubre, qu'on a nommé le Texas l'Italie d'Amérique. Dans cette région de collines ondulées on cultive avec succès le coton à graine verte. La vigne y est indigène, et s'élève grimpant autour des arbres à la hauteur de cent pieds du sol. On commence à la cultiver, et elle promet de fournir un jour assez de vin pour la consommation de l'Amérique septentrionale, selon les prévisions de M. de Humboldt. Le mûrier y réussit parfaitement, et on a déjà commencé à s'occuper de la production de la soie. Le blé vient très-bien dans cette région et dans le haut pays. Mais ce qui promet aux colons des avantages plus prompts et plus considérables, c'est l'élève des chevaux et des bestiaux, pour l'entretien et la multiplication desquels le pays offre la nourriture la plus abondante et de la meilleure qualité. Les cochons, outre les racines nutritives, trouvent dans le gland des chênes un aliment

qui donne à leur chair le goût délicieux des cochons de la Chine, de l'Espagne et du Portugal.

La région montueuse est couverte de forêts de pins, de chênes et de cèdres, et offre des pâturages propres à élever de nombreux troupeaux de moutons. Cette région est riche en minéraux; elle abonde en fer, en houille et en sel. Les chutes d'eau offrent en mille localités un puissant moteur pour des moulins et des manufactures.

Antérieurement à l'établissement des colons de la confédération des Etats-Unis, le Texas était infesté par une tribu très-nombreuse et guerrière de sauvages (les Canonches), qui, ayant su dompter le cheval et le mulet, étaient devenus la terreur des troupes mexicaines. Depuis 1837 les chasseurs du Kentucky, avec leurs redoutables carabines et montés sur de rapides coursiers, ont donné la chasse aux Canonches et les ont tellement terrifiés qu'ils n'osent plus se montrer. Leur adresse à conduire le cheval en faisait de véritables Tatares, et les nombreuses troupes de chevaux sauvages dont la contrée abonde leur fournissaient des coursiers rapides et infatigables, ainsi que des mulets et des ânes pour porter le butin.

La population blanche du Texas se compose actuellement de 200,000 individus venus des Etats-Unis, et de 70,000 à 80,000 Mexicains, habitant principalement les bords du Rio Grande del Norte. On estime le nombre des indigènes à 30,000 et celui des noirs à plus de 10,000. La constitution a maintenu l'esclavage dans le but d'attirer les riches fermiers de la Caroline du sud et de la Virginie avec leurs esclaves; et la preuve qu'on a réussi jusqu'à un certain point, c'est que sous le gouvernement espagnol on ne comptait que 2,000 noirs dans la province de Texas sur une population de 30,000 âmes.

Résumé historique. Des citoyens entreprenants des Etats-Unis, invités par le vice-roi du Mexique à venir s'établir dans le Texas, y acquirent de grandes propriétés, et leur nombre et leur influence s'accrurent rapidement. Parmi eux on doit citer Moïse Austin. Cet homme entreprenant, natif du Connecticut, ayant deux fois acquis et perdu une grande fortune, d'abord en Virginie, ensuite dans le Missionri, et se trouvant ruiné à l'âge de cinquante-six ans par des malheurs imprévus, songea à réparer ses revers en fondant un établissement dans le Texas. Après bien des démarches, il obtint du vice-roi espagnol du Mexique une concession de terres, en qualité d'*empresario*, sous la condition qu'il amenerait trois cents familles de colons dans le Texas. Austin était sur son lit de mort quand il reçut cette agréable nouvelle, et légua à son fils, Etienne Austin, le soin de réaliser l'entreprise. En effet, celui-ci arriva dans le pays au mois d'août 1821 avec les premiers émigrants des Etats-Unis. La nouvelle de l'indépendance du Mexique, proclamée par Iturbide le printemps de la même année, ne changea rien aux projets d'Austin; mais lorsqu'il revint de la Nouvelle-Orléans au Texas, en 1822, avec un nouveau renfort de colons, il se vit forcé de se rendre à Mexico pour obtenir une confirmation de la concession faite à son père. Après un an d'attente dans cette capitale, où il vit deux ou trois révolutions se succéder, il réussit enfin dans ses prétentions; et quoique, à son retour au Texas, il eût trouvé que plusieurs des colons découragés avaient quitté le pays, il en recruta bientôt un nombre suffisant, et en 1824 plus de 300 familles étaient établies sur les bords du Brazos, où il fonda la ville de San-Felipe de Austin. Cette même année, le Texas, réuni à la province limitrophe de Coahuila, forma un Etat de la fédération mexicaine; mais, par un accord fait avec le gouvernement, Austin conserva l'autorité exécutive dans sa colonie, dont il fut reconnu pour premier magistrat et commandant de la milice. Sa colonie prospéra, se gouvernant par elle-même sans être molestée par les Mexicains, et bientôt de nouveaux colons, actifs et industrieux, vinrent s'y établir. En 1825, Austin obtint une seconde concession pour l'établissement de 500 autres familles, et en 1830 la population venue des Etats-Unis s'élevait à vingt mille individus. L'activité de ces colons fit faire de rapides progrès à l'exploitation, qui excitèrent la jalousie des habitants de Coahuila, et amenèrent des insurrections qui furent apaisées par la sage médiation du prudent Austin. A partir de cette époque, les Texiens résolurent de se séparer de Coahuila, qui, par le nombre supérieur de ses députés dans la législature des deux Etats, exerçait une influence prépondérante sur le Texas. Dans ce but, une convention de délégués du Texas fut convoquée, d'après les

formes usitées aux Etats-Unis, à San-Felipe, au mois d'octobre 1833, et il y fut arrêté qu'on adresserait au gouvernement fédéral une pétition exposant les griefs contre Coahuila et demandant à former un Etat séparé avec une constitution rédigée par la convention. Pour appuyer cette demande, Austin fut envoyé à Mexico. Il trouva la ville en proie à de nouvelles révolutions qui avaient renversé les autorités établies. Ne pouvant réussir à se faire écouter par les nouveaux chefs du gouvernement central, Austin écrivit à ses amis en leur conseillant de se constituer en Etat séparé avec la constitution projetée, s'en rapportant au général Santa-Anna pour la sanction de cet acte par le congrès. Austin quitta alors Mexico pour retourner au Texas; mais, arrêté en route, il fut enfermé dans les prisons de l'Inquisition à Mexico, où il demeura depuis février jusqu'en juin 1834. La nouvelle de son arrestation produisit une grande irritation parmi les colons, déjà fort mécontents de plusieurs actes du gouvernement fédéral. Les plus violents voulaient qu'on proclamât sur-le-champ l'indépendance du Texas; mais des lettres postérieures d'Austin, qu'on commençait à traiter avec plus de douceur, conseillèrent de patienter et d'attendre les événements. Cependant la nouvelle révolution qui éclata à Mexico au commencement de 1835, et renversa la constitution fédérale, offrit une occasion favorable aux Texiens pour secouer un joug odieux et former un gouvernement indépendant, capable de les protéger contre les attaques de l'audacieux et perfide Santa-Anna. En effet, cet homme sans principes leva le masque, et, désertant le parti auquel il se disait attaché, déposa à main armée les autorités fédérales, convoqua un nouveau congrès, abolit l'indépendance des Etats confédérés, et les déclara provinces de la république centrale mexicaine. Toutes les législatures cédèrent à la force militaire; le Texas seul osa résister, soutenu par les conseils du réfugié mexicain Zavala et d'Etienne Austin, qui, ayant été rendu à la liberté, était revenu dans le Texas au mois de septembre. Les délégués du peuple s'assemblèrent sur-le-champ pour aviser aux moyens de défense. On apprit bientôt que Santa-Anna réunissait des troupes pour marcher contre les Texiens, et peu après le général mexicain Cos demanda l'extradition de Zavala et des autres réfugiés, et exigea qu'on mît bas les armes. Zavala était un homme distingué, qui avait été successivement gouverneur de l'Etat de Mexico, ministre des finances de la république et ministre plénipotentiaire à la cour de France. Il avait donné sa démission de ses fonctions diplomatiques en apprenant la défection de Santa-Anna, et s'était rendu dans le Texas pour se soustraire à la tyrannie de l'oppresseur. Le Comité de Sûreté, dont Austin était le président, répondit à cette sommation en publiant, le 19 septembre, une proclamation qui appelait ses compatriotes aux armes. Les hostilités commencèrent, et on se battit avec acharnement, mais l'avantage resta en général aux Texiens, quoique inférieurs en nombre et moins bien disciplinés. Cos, à la tête de 400 soldats mexicains, fut mis en déroute à la Conception par 92 Texiens sous les ordres du colonel Boule. Le 11 décembre, San-Antonio de Bexar fut pris, le général Cos capitula, et il ne resta plus de troupes mexicaines dans le Texas; mais Santa-Anna réunit bientôt un corps de 8,000 hommes bien organisé, et le 12 février 1836 il passa le Rio-Grande, obtint plusieurs avantages signalés, et commit les plus grandes cruautés. Il s'empara de l'Alamo, du fort San-Antonio, après un siége de dix jours, et passa la garnison au fil de l'épée. Malgré leurs revers, les Texiens combattirent vaillamment et redoublèrent d'ardeur. Le 3 mars 1836, la convention réunie à San-Felipe proclama l'indépendance du Texas. M. Burnett fut nommé président, et Lorenzo de Frauden vice-président de la république. Ce fut le 21 avril de la même année que le sort du Texas fut décidé sur les bords du San-Jacinto. Santa-Anna, à la tête de plus de 1,500 hommes, fut attaqué par le général Harsten, n'ayant sous son commandement que la moitié de cette force. L'impétuosité des Texiens fut telle, qu'au bout d'un quart d'heure ils avaient emporté d'assaut les retranchements et mis les Mexicains dans la déroute la plus complète; 630 restèrent sur le champ de bataille, et 730 furent faits prisonniers. Le lendemain Santa-Anna, pris dans les bois où il s'était réfugié, fut forcé de signer un traité par lequel il reconnut l'indépendance du Texas. Le gouvernement mexicain refusa de le ratifier, mais ses troupes évacuèrent le territoire de la nouvelle république, et depuis cette époque aucune tentative n'a été

faite pendant six ans pour se ressaisir de cette province. Mais, dans le courant de la présente année (1842), Santa-Anna, de nouveau à la tête du Mexique, médite une nouvelle attaque contre le Texas, par terre et par mer, et, à ce qu'on assure, il a fait venir d'Angleterre deux bateaux à vapeur, armés et montés par des marins anglais. Quel que soit le succès de cette entreprise, l'issue de la lutte ne peut qu'être funeste au gouvernement mexicain. Les citoyens des Etats-Unis prêteront leur appui aux Texiens, qui sont réellement une colonie de l'Union, et peut-être le gouvernement même des Etats-Unis interviendra-t-il. Quant aux troupes de terre, l'infériorité des Mexicains est incontestable, et le Mexique ne possède guère des éléments de stabilité.

La république texienne a été reconnue par les Etats-Unis le 3 mars 1837, et successivement par la France, la Hollande et la Belgique, et enfin par l'Angleterre à la fin de 1841.

La constitution adoptée par les Texiens est basée sur les principes démocratiques de celle des Etats-Unis; mais le Texas ne forme qu'un seul Etat. Le premier congrès, élu d'après les dispositions de cette constitution, se réunit au mois de septembre 1836, et choisit pour président de la république le vainqueur de San-Jacinto, Harsten, et pour vice-président Lamar, d'une famille de la Géorgie, et qui avait commandé la cavalerie dans cette glorieuse journée. En 1838 Lamar fut nommé président, la constitution ne permettant pas la réélection immédiate de la même personne à la présidence.

Le président actuel (1843) est Harsten, le vainqueur de Santa-Anna. F. S. Constancio.

TEXEL, île de la mer du Nord, sur la côte septentrionale de la Hollande, dans l'arrondissement d'Alkmaer, où elle forme un canton, à l'entrée du Zuyderzée, à trois quarts de lieue de l'île de Viéland, et à deux tiers de lieue de la pointe de Helder, qui est le point le plus rapproché du continent, et dont elle est séparée par le Mars-Diep. Quoique basse, elle est garantie des irruptions de la mer par une chaîne de dunes qui en longe la côte occidentale, qui présente, à l'E., un bon port où les vaisseaux attendent les vents favorables pour gagner la pleine mer. Les abords sont dangereux, à cause des courants et des bancs de sable. L'île offre d'excellents pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux de bestiaux, qui fournissent de bons beurre et lait, et une laine très recherchée. Les habitants sont sept mille, qui demeurent dans une ville de même nom et six villages: ils se livrent à l'agriculture, à la construction des navires, à la pêche et à la fabrication de la toile. On recueille dans la partie du nord de cette île tant d'œufs, qu'y déposent les oiseaux de mer, qu'elle a été appelée *Eyerland* (pays des œufs). C'est près de Texel que se livra, entre les Anglais et les Hollandais, le 8 août 1653, le combat naval dans lequel périt le célèbre amiral Tromp: c'est aussi près de cette île qu'en janvier 1794 la cavalerie française s'empara de la flotte hollandaise, qui était arrêtée par les glaces.

TEXTULAIRE (*moll.*). Genre de coquilles microscopiques, proposé par Defrance, caractérisé par M. de Blainville dans le *Traité de Malacologie* et adopté par M. A. d'Orbigny, qui ajouta vingt espèces à l'espèce unique pour laquelle il avait été formé d'abord. Ce genre, placé par le même auteur dans la famille des enallostiques, peut être caractérisé ainsi: Coquille allongée, conique, rarement déprimée, formée de deux rangées de loges alternantes, de manière à présenter à leur jonction une ligne médiane, ou raphé, angulo-sinueuse, étendue de chaque côté, de la base au sommet; ouverture en demi-lune au côté interne de chaque loge. Les espèces les plus connues de ce genre sont: 1° la *textulaire sagittule*, 2° la *textulaire bossue*, qu'on trouve, comme la précédente, vivante et fossile, sur une partie du littoral de la Méditerranée; 3° la *textulaire aciculée*, coquille très-aiguë et très-étroite de l'Adriatique.

THABOR, montagne isolée de la Galilée inférieure, dans le partage de la tribu de Zabulon. Cette montagne, la plus haute de la Palestine, remarquable par sa belle végétation et la vue dont on jouit de son sommet, a la forme d'un cône tronqué. Elle est située dans la fameuse plaine d'*Esdrelon* ou Yizréel (Vulgate, *Iezrael*), appelée aussi *le grand champ*, vers le nord. Josué, XIX, 22, la place sur les confins de l'héritage de la tribu d'Issachar. Elle est distante, selon le P. Neret, de six à sept lieues E. du mont Carmel, et de sept bons kilomètres O. du Jourdain. Maundrell et le P. Neret ont dû marcher bon train si, comme ils nous l'apprennent, ils y ont monté en une heure de

temps, puisque Schulz et ses compagnons de voyage mirent à la gravir deux heures entières, et qu'en descendant ils ne comptèrent pas moins de *trois mille trois cents* pas. Thévenot a employé à cette montée deux heures et demie. Il donne au Thabor une demi-lieue de hauteur à pic. (*Voyage du Levant*, Ire partie, l. II, chap. 55.) La circonférence de la montagne, à sa base, est de trois lieues ou trois heures de chemin. Jusqu'à une certaine hauteur, elle a une ceinture de roches grises, après lesquelles commence une vigoureuse végétation de chênes, de térébinthes, de caroubiers, etc. L'abbé Mariti y trouva au mois de janvier une grande variété de fleurs et d'herbes odoriférantes. Le sommet est une plaine ovale, large de deux cents pas, et longue de quatre cents, selon Maundrell. Les bords de ce plateau sont garnis d'arbres fruitiers, et le milieu donne d'abondantes moissons de céréales. Des voyageurs modernes ont rencontré sur les flancs de la montagne beaucoup de gibier, tels que des sangliers, des perdrix, toutes espèces d'oiseaux sauvages. Le voyageur Brocard assure y avoir aperçu des lions. Anciennement il y avait sur le sommet du Thabor une ville dont Polybe fait mention. (*Hist.*, v. 70.) Josèphe, lorsqu'il commandait la Galilée, y fit construire, dans l'espace de quarante jours (*Vie*, n° 37, page 18, édition d'Havercamp; *Guerre des Juifs*, II, 2, p. 208, IV, 1, p. 267), un fort dont on voit encore les vestiges, et que les Sarrasins rétablirent au moyen-âge. (Abulféda, tom. IV, p. 248.) Placide, général romain, désespérant de forcer cette redoute, et n'osant pas même s'engager dans les sentiers tortueux et difficiles de la montagne, attira dans la plaine, par une fuite simulée, la garnison juive qu'il tailla en pièces avec une cavalerie de six cents hommes, et coupa aux fuyards le retour sur la montagne. Voilà ce que raconte Josèphe dans son livre, *Guerre des Juifs*. (IV, 1, p. 267.) On lit dans un *Dictionnaire d'antiquité* fort accrédité : « Josephe, gouverneur de Galilée, *fit enfermer le mont Thabor d'une muraille*, et le « rendit *presque* imprenable; mais Placide, « capitaine romain, le força avec six cents « chevaux. » On voit qu'il y a ici autant d'erreurs que de mots. D'ailleurs, était-il possible de ceindre la montagne en *quarante ours* d'une muraille forte, de la longueur de douze kilomètres, trois lieues? Quand cessera-t-on de fabriquer des livres à coups de ciseaux, sans même regarder les lambeaux que l'on coupe? Un autre général romain, Gabinius, défit dans la même plaine d'Esdrelon une armée juive de trente mille hommes, commandée par Alexandre, fils d'Aristobule. (Jos., *G. des J.* I, 8, p. 72.) Le mont Thabor est devenu célèbre dans nos annales par la brillante victoire qu'une poignée de Français remporta sur un gros corps d'Arabes. Les siècles accumulés sur cette montagne, plus nombreux que les quarante siècles des Pyramides, contemplèrent avec admiration la valeur de nos soldats et l'habileté de leur chef. C'est là aussi que Barac, sous les ordres de la prophétesse Debbora, défit Sisara, général de Jabin, roi de Chanaan (Juges, IV, 1 suiv.), et que se livrèrent plusieurs combats dont il est parlé dans l'Ancien-Testament. En somme, dans toutes les guerres qui ont eu lieu dans cette contrée, depuis l'entrée des Hébreux dans la terre promise jusqu'à l'expédition française en Egypte, la plaine d'Esdrelon a servi de campement aux armées. Hébreux, Gentils, Sarrasins, croisés, Egyptiens, Persans, Druses, Turcs, Arabes, Français, tous y ont déployé leurs tentes, et y ont fait flotter leurs étendards.

Josèphe, dans sa *Guerre des Juifs* (IV, 1, p. 267), donne la description suivante du Thabor : « Cette montagne, dont la hauteur « est de trente stades (environ sept kilo« mètres), est située entre le grand champ « et Scythopolis. Elle est inaccessible du « côté du nord, et il y a sur son sommet « un plateau de vingt-six stades (six kilo« mètres environ). Josèphe et les Juifs du « corps qu'il commandait avaient enfermé « le sommet d'une muraille, en quarante « jours, quoiqu'il n'y eût point sur les « lieux d'autre eau que celle qui tombait « du ciel. »

Eusèbe (*de situ et nominibus locorum Hebraïcorum*) dit : « Thabor, partage de « Zabulon, au milieu du *champ* de la Ga« lilée, à dix milles de Diocésarée vers « l'orient, confinant aux tribus d'Issachar « et de Nephtali. » Dans sa version latine, saint Jérôme ajoute : « remarquable par son « élévation et sa forme conique : *mirâ ro« tunditate sublimis*. » Il faut nécessairement prendre le premier ὅριον du texte d'Eusèbe pour un hébraïsme, et traduire avec nous *partage*, *possession*, et non, comme

Calmet et autres, qui sans doute le copient, *frontières*, puisque nous voyons par l'Ecriture sainte que le Thabor se trouvait *enclavé* dans le territoire de Zabulon. C'est ce qui fait dire à Saint-Jérôme, qui avait étudié sur les lieux la division de la terre de promission entre les tribus : « Tertia (tri« bus), Zabulon, Galilæam accepit, *in quâ* « *est mons Thabor.* » (*In Ezech.*, XLVIII, 22.) Aussi saint Jérôme traduit-il le premier ὅριον par *terminus*, hébraïsme pour *possessio*, et le second qui revient dans ce texte d'Eusèbe, par *confinium*. Le même saint Père (*in Osee*, v, 1) donne la description suivante : « Le Thabor est une mon« tagne de Galilée, entièrement isolée dans « la plaine, très-élevée et représentant un « cône. *Est autem Thobor mons in Galilæâ* « *situs in campestribus, rotundus atque su*« *blimis, et ex omni parte finitur æqua*« *liter.* »

Le mont Thabor n'a pas manqué d'attirer l'attention de Volney dans son voyage en Syrie. Voici comment s'exprime l'académicien (tome II, p. 109) : « A environ « deux lieues au sud-est de *Nasra* (Naza« reth) est le mont *Tabor*, d'où l'on a « l'une des plus riches perspectives de la « Syrie. Cette montagne est un cône tron« qué, de quatre à cinq cents toises de hau« teur. Le sommet a deux tiers de lieue de « circuit. Jadis il portait une citadelle; « mais à peine en reste-t-il quelques pier« res. De là l'on découvre au sud une suite « de vallées et de montagnes qui s'étendent « jusqu'à Jérusalem. A l'est, l'on voit « comme sous ses pieds la vallée du *Jour*« *dain* et le lac de Tabarié, qui semble en« caissé dans un cratère de volcan. Au delà « la vue se perd vers les plaines du *Hauran*, « puis, tournant au nord, elle revient, par « les montagnes de Hasbêya et de la Qâs« mié, se reposer sur les fertiles plaines de « la Galilée, sans pouvoir atteindre à la « mer. »

De *Thabor* les Grecs ont fait Itabyrion (forme neutre). Il faut donc en latin *Itabyrium*, et non *Itabyrius*, comme portent les dictionnaires de Calmet, de Bouillet et autres. Polybe écrit *Athabyrion* (en latin *Athabyrium* et non *Athabyrius*). Josèphe, qui en fait mention en sept endroits de ses écrits, le nomme constamment *Itabyrion*. *Thabor*, dit saint Jérôme, *quem Septuaginta* Ιταβύριον *transtulerunt*, *hanc habentes consuetudinem, ut Hebræa nomina Græco sermone declinent.*

Son nom hébreu signifie : *la lumière qui arrive*. C'est un nom composé de *thabo* et de *or* (*or* au féminin, comme nous le voyons, Job, XXXVI, 32, quoique ordinairement masculin). Il est nommé ainsi, sans doute parce que sa cime reçoit le jour avant le reste de la contrée. Thabor interpretari dicitur *veniens lumen*, dit saint Augustin. (*Enarr. in Ps.* LXXXVIII, 1. *Sermo* I.) Et saint Jérôme (*in Osee* v, 1) : In monte Thabor excelso atque pulcherrimo, qui interpretatur *veniens lumen*. Nous allons voir que ce nom donné au Thabor, préférablement à tant d'autres montagnes plus élevées que lui, avait une signification prophétique, et prédisait que pour quelques moments il égalerait la gloire du ciel.

D. Calmet, qui avance que *Thabor* signifie aussi *nombril*, et bâtit sur cette hypothèse toute une dissertation, ne fait qu'un mauvais calembour. Le terme hébreu qui signifie *nombril* s'écrit par un *téth*, tandis que le nom de notre montagne s'écrit par un *thov*. L'un se prononce *thabor*, l'autre *tabur*. Ces deux noms ne sont ni *homophones* ni *homographes*. Par suite de cette erreur le bon Bénédictin s'imagine que *thabor* se rencontre dans le texte hébreu du chap. IX des Juges. (Voyez son *Dictionnaire de la Bible*, art. *Thabor*.) Un auteur, grand plagiaire, s'est approprié le *nombril* de D. Calmet, se gardant bien d'en déclarer la provenance : il est bien attrapé.

Les Arabes appellent le Thabor *djebel tour* جبل طور (mont *Tour*).

Le *Kischon* (Vulg. *Cison*), prend sa source au pied méridional du *Thabor*, et, grossi par quelques autres torrents dont la plaine d'Esdrelon est traversée, il se jette dans la mer Méditerranée au nord du Carmel, dans le golfe que forme la mer entre cette montagne et la pointe d'Acre. Il est aussi appelé *Kedumim* (Vulg. *Cadumim*) de *Kédem*, Orient, parce qu'il *coule d'Orient*. (Juges, v, 21.)

C'est sur cette belle et majestueuse montagne que s'est opérée la transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ. « Jésus prit « avec lui Pierre, Jacques, et Jean son frère, « et les mena à l'écart *sur une haute monta*« *gne*. Et il fut transfiguré devant eux; son « visage devint brillant comme le soleil, et « ses vêtements blancs comme la neige. Et « voici qu'ils virent paraître Moïse et Elie

« qui s'entretenaient avec lui. Alors Pierre, « prenant la parole, dit à Jésus : Seigneur, « il fait bon être ici : dressons-y, s'il vous « plaît, trois tentes : une pour vous, une « pour Moïse, une pour Elie. Lorsqu'il par- « lait encore, une nuée lumineuse vint les « couvrir; et il sortit de cette nuée une voix, « disant : Celui-ci est mon fils bien-aimé, « en qui j'ai mis toutes mes complaisances, « écoutez-le. » Saint Matth., chap. XVII.

Permis au rationaliste protestant Michaélis de refuser cette gloire au Thabor, et de l'adjuger à l'Antiliban; mais nous ne pouvons voir sans peine le docte mais simple Calmet se prononcer pour une opinion semblable. Ce pieux religieux, avec les meilleures intentions du monde, semble trop souvent n'être occupé qu'à fournir des armes à l'incrédulité. Une tradition qui remonte jusqu'au temps de ce miracle nous enseigne que c'est sur le Thabor qu'a eu lieu la glorieuse transfiguration de Notre Seigneur. Saint Cyrille, né au commencement du IVe siècle, en parle comme d'une tradition *déjà ancienne*. « Moïse et « Elie, dit-il, furent présents à la transfi- « guration *sur le mont Thabor*. Μωσῆς καὶ « Ἠλίας... ἐκεῖνοι μεταμορφουμένῳ συμπα- « ρόντες ἐν ὄρει Θαβώρ. » (Catech. XII, n° 16, p. 170, éd. de Venise 1763.) Eusèbe l'affirme également dans son commentaire sur le Ps. LXXXVIII, 13. Vers la même époque, sainte Hélène fit bâtir une église magnifique sur le Thabor *en mémoire de la transfiguration* (Niceph. VIII, 30). Dans la suite on y ajouta deux autres églises, une dédiée à Moïse, et une à Elie, pour remplir le vœu de saint Pierre : *dressons-y trois tentes*, etc., églises que plusieurs voyageurs et pèlerins ont vues. Sainte Paule, au Ve siècle, visita, entr'autres lieux saints, le Thabor *où Notre Seigneur Jésus-Christ s'était transfiguré* : *Scandebat montem Thabor in quo transfiguratus est Dominus* (saint Jér., *Lettre à Eustochium*, p. 704, éd. de Vallarsius in-4°). Saint Jérôme écrivit vers 395 à Paulin : *O si mihi liceret istiusmodi ingenium, non per Aonios montes et Heliconis vertices, ut poetæ canunt, sed per Sion* et Thabor *et Sina excelsa ducere !* Dix ans auparavant les deux saintes femmes, Paule et sa fille Eustochium, avaient écrit à sainte Marcelle : *O quando tempus illud adveniet, quum anhelus nuncium viator apportet, Marcellam nostram ad Palæstinæ littus appulsum.... Pergemus ad Thabor montem, et tabernacula Salvatoris, non ut Petrus quondam voluit cum Moyse et Elia, sed cum Patre cernemus et Spiritu Sancto!*

Ainsi, c'est bien le Thabor que saint Pierre qualifie de *montagne sainte*, quand il dit (Ep. I, 17, 18.) : « Et nous entendîmes « nous-mêmes cette voix qui venait du « ciel, lorsque nous étions sur la *sainte* « *montagne* : Voici mon fils bien-aimé, en « qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

Le chev. DRACH.

THABOR, ville sur la montagne de ce nom, dont parle Polybe (voyez l'article précédent). Elle est appelée dans le livre de Josué, XIX, 12, *Kislot-Thabor* (Vulg. Ceseleth thabor), et simplement *Keçullot* (Vulg. Casaloth), v. 18. La tribu de Zabulon la céda avec son territoire aux Lévites de la famille de Merari, pour servir de ville de refuge. (I Par. VI, 77.)

THABOR (*Le chêne du*), auprès duquel Saül, selon la prédiction de Samuel, rencontra trois hommes qui allaient adorer Dieu à Béthel. (I Rois X, 3.) Le terme hébreu de l'original se traduit mieux par *térébinthe*. Cet arbre était à un demi-mille de l'occident de Jérusalem. On l'appelle maintenant le *térébinthe de Marie*. C'est auprès de ce térébinthe qu'après la dernière ruine de Jérusalem, sous l'empereur Adrien, furent vendus comme esclaves tant de milliers de juifs. De là le nom de *marché du térébinthe* mercatus terebinthi. (Voy. saint Jérôme *in Jer.* XXXI. 15. p. 1065, éd. de Vallarsius.)

THADÉE (*hist. sacr.*), surnom de saint Judas ou saint Jude, apôtre. Il était frère de saint Jacques-le-Mineur, et parent de Jésus. Il fut un des douze que le Sauveur choisit pour prêcher sa doctrine. Saint Jean rapporte que, dans la dernière cène, il dit à Jésus : « Seigneur, pourquoi vous manifestez-vous à nous, et non pas au monde ? — Si quelqu'un m'aime, répondit le Christ, il gardera ma parole ; mon Père l'aimera, nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure. » Après l'Ascension de Jésus, il se retira avec les autres apôtres à Jérusalem, pour attendre le Saint-Esprit ; puis il alla répandre l'Évangile dans la Mésopotamie, la Syrie, l'Idumée, l'Arabie et la Lybie. On croit qu'il souffrit le martyre à Béryte, vers l'an 80.

Il nous reste de lui une épître, qu'on a fait d'abord quelque difficulté d'admettre

au nombre des livres canoniques, à cause d'une citation du livre apocryphe d'Hénoch. Cependant elle était reçue dans l'Église dès le commencement du IVe siècle, parce que cette citation ne porte sur aucun point de doctrine, et que Thadée a pu citer un livre respecté de son temps, sans que cela prouve rien contre son épître. Dirigée contre les Nicolaïtes, les Simoniens, les Gnostiques, elle est écrite d'un style ferme, et la peinture des hérétiques y est tracée avec énergie. « Elle contient peu de paroles, dit Origène, mais ces paroles sont pleines de la force et de la grâce du Ciel. »

THAIS (*biograph.*), célèbre courtisane grecque, qui se trouvait à Athènes lorsque cette ville fut prise par Alexandre; elle suivit le vainqueur, l'accompagna en Asie dans ses conquêtes, puis s'attacha à Ptolémée, depuis roi d'Égypte, qui la rendit mère de plusieurs enfants. On prétend qu'auparavant elle avait été maîtresse de Ménandre; mais elle est principalement connue pour avoir conseillé à Alexandre, au milieu d'une orgie à laquelle par extraordinaire elle avait été admise, de mettre le feu à la capitale des Perses, pour venger la Grèce, dont ils avaient brûlé les temples. Alexandre, déjà échauffé par le vin, sourit à cette idée, et se mit lui-même à la tête des incendiaires. Le lendemain le roi de Macédoine se repentit, mais il était trop tard; le palais et la ville n'offraient déjà plus qu'un monceau de ruines, que les habitants du pays montrent encore aujourd'hui au voyageur curieux, et désignent sous le nom de *Chal-Minar*, l'édifice a quarante colonnes.

THAIS, THAIS (*entom.*), genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papillonides, ayant pour caractères : Antennes courtes, à massue peu renflée et légèrement arquée; palpes velus, une fois plus longs que la tête, et dont les trois articles sont égaux et bien distincts; tête plus étroite que le corcelet; abdomen orné de taches de la couleur de celle des ailes; ailes inférieures plus ou moins dentelées, et dont les dentelures se prolongent quelquefois en queues.

Ce genre, établi par Fabricius, fait le passage des PAPILLONS proprement dits aux DORITIS et aux PARNAMINS. (*Voy.* ces mots.) Leurs chenilles, comme celles de ces trois genres, portent sur le cou un tentacule rétractile, en forme d'Y, qu'elles font sortir lorsqu'elles sont effrayées ou tourmentées. Elles ont la tête légèrement aplatie et rentrant sous le premier anneau, et le corps garni de plusieurs rangées de tubercules charnus, de forme conique, et garnis de poils. Toutes ces chenilles vivent exclusivement sur les aristoloches. Leurs chrysalides, comme toutes celles des Papillonides, sont attachées par la queue et par un lien transversal au milieu du corps. Elles sont très-effilées, conico-cylindriques postérieurement, angulaires et coupées en biseau antérieurement, avec la tête terminée en pointe obtuse

Le genre thaïs ne renferme que cinq espèces, qui toutes sont propres à l'ancien continent, et se font remarquer par l'élégance de leur forme et l'éclat de leur parure, dont le jaune et le noir font les principaux frais. Elles ont les plus grands rapports entre elles, et ne sauraient être différenciées que par des descriptions minutieuses qui ne peuvent trouver place ici. C'est pourquoi nous renvoyons les personnes qui voudraient les connaître aux ouvrages spéciaux où elles sont figurées, à l'*Histoire naturelle des Lépidoptères de France*, par Godart, continuée par l'auteur de cet article. Voici, au reste, les noms de ces cinq espèces et l'indication des lieux où elles se trouvent :

1° La thaïs hypsipyle (*hypsipyle*); elle se trouve en Provence, en avril et mai. Sa chenille vit sur l'aristoloche ronde.

2° La thaïs cassandre (*cassandra*); elle paraît en mars et avril, en Morée, en Italie et en Autriche.

3° La thaïs médésicoste (*medesicosta*), avril et mai, en Provence et en Languedoc. Sa chenille est très-commune sur l'aristoloche pistoloche, dans le département de la Lozère.

4° La thaïs rumina; en Espagne, en Portugal et en Afrique, dans les environs d'Alger, en mars et avril.

5° La thaïs de Cerisy (*Cerisyi*); dans plusieurs parties de la Turquie, et notamment dans les environs de Smyrne, où elle vole en abondance, en février, sous les cyprès qui ombragent les cimetières turcs, suivant M. Lefebvre.

On a trouvé dans les environs de Digne une variété très-curieuse de la *médésicoste*, dont on a fait mal à propos une sixième espèce appelée *Honnorata*, du nom du docteur Honnorat, qui en a fait la découverte.

THALASSÈME, THALASSEMA (*annélides*).

Genre de vers marins de l'ordre des lombricines, famille des échiures, établi par Cuvier et adopté par Savigny (*ouvrage d'Égypte* in-f°., p. 100 et 101), qui lui donne pour caractères: Bouche non rétractile, située dans la cavité d'un ample tentacule plié longitudinalement et ouvert en dessous. Deux soies prismatiques et crochues sur l'extrémité antérieure du corps, et des anneaux de soies plus petites à son extrémité postérieure. Les thalassèmes ont le corps mou, cylindrique, obtus en arrière, aminci en avant, composé d'anneaux très-nombreux, très-serrés et entourés chacun d'un cercle de papilles glanduleuses, plus saillantes vers l'extrémité postérieure, qui se termine par un petit anus circulaire. Leur bouche est très-petite et organisée comme il est dit plus haut.

Ce genre se réduit jusqu'à présent à une seule espèce, le thalassème ordinaire, *thalassema vulgaris* Savigny, ou *thal. echiurus* Cuvier, qui est la même espèce que le *lumbricus echiurus* de Pallas.

Elle est fort commune sur les côtes de France, où elle sert d'appât pour prendre les poissons à la ligne. Elle s'enfonce dans le sable, et, lorsque la mer se retire, elle vide ses excréments à la surface de ce sable, absolument comme les lombrics ou vers de terre, ce qui sert d'indication aux pêcheurs, qui s'en emparent en retournant avec une petite bêche le sable qui la recouvre. Cet animal se multiplie tellement qu'on ne s'aperçoit pas de sa diminution dans les lieux où on en fait une chasse perpétuelle, ainsi que l'a remarqué à Dieppe le savant Bosc, auquel nous empruntons ces détails.

DUPONCHEL père.

THALÈS (*biogr.*), l'un des *sept Sages* de la Grèce et le plus ancien philosophe de cette contrée dont le nom nous soit parvenu. Diogène de Laerte le fait naître à Milet, d'une famille phénicienne, vers la XXV° olympiade (640 ans av. J.-C), c'est-à-dire à l'époque où Crésus régnait sur l'Ionie. Son biographe nous raconte qu'il parut à la cour de Crésus et à celle d'Amasis, roi d'Égypte; qu'il ne voulut pas se marier, disant d'abord qu'il était trop jeune, et plus tard qu'il était trop vieux; qu'un jour, en observant les astres, il se laissa tomber dans un fossé, où une vieille femme lui fit la morale que La Fontaine a mise en vers; mais il a oublié de nous parler de ce qui pouvait jeter quelque jour sur sa philosophie et ses études. Ce qui paraît certain, c'est que Thalès fit plusieurs voyages dans la Phénicie, et surtout dans l'Égypte, cette mère des sciences de la Grèce, et qu'il profita beaucoup de ses entretiens avec les prêtres de ce pays. Il mesura, dit-on, la hauteur de la pyramide de Giseh, par la comparaison de son ombre, à midi, avec l'ombre d'un autre objet dont la hauteur était connue, ce qui est la quatrième proposition du VI° livre d'Euclide. Il découvrit aussi plusieurs propriétés du cercle et des triangles, et fut si heureux, dit-on, d'avoir reconnu que les angles à la circonférence opposés au diamètre sont droits, qu'il fit à Jupiter un sacrifice d'action de grâces; il annonçait aussi la sphéricité de la terre, l'obliquité de l'écliptique, la division du ciel en cinq zones; il avait trouvé l'explication des phases de la lune et l'application de l'immobilité de l'étoile polaire à la navigation. Hérodote raconte qu'il connaissait la théorie des éclipses, et qu'il prédit l'éclipse de soleil qui interrompit une bataille entre les Mèdes et les Lydiens. Il est probable qu'il ne s'agissait que de l'année, et non pas du jour, ni même du mois. On prétend aussi qu'on lui est redevable d'avoir divisé l'année en 365 jours.

Voilà ce que nous savons des connaissances astronomiques et géométriques de Thalès; il ne nous reste de même, pour reconstruire son système philosophique, si tant est qu'il en eût un complet, que quelques phrases éparses dans les écrivains de l'antiquité.

Le problème de l'origine des choses dut se présenter le premier à l'esprit des penseurs; comme la plupart des anciens philosophes, Thalès le résout en supposant une matière primitive, animée d'une force divine, et dont les modifications produisent tout ce qui existe; quand un être paraît naître ou mourir, il n'y a ni création, ni destruction: ce n'est qu'une nouvelle modification de la matière primitive, qui n'a rien gagné, ni rien perdu. Pour le philosophe de Milet, cette matière est l'eau, comme elle fut le feu pour Anaximandre, et l'air pour Anaximène, ses disciples. Il fut amené à cette conclusion, dit Aristote, en remarquant que l'humide est l'aliment de tous les êtres, et que la chaleur même vit d'humidité. Ce système est, en effet, fort ancien, puisqu'il se trouve jusque dans les traditions primitives de la Grèce, où l'on voit l'Océan et Té-

this auteurs de tous les êtres. Thalès ajoutait que « tout ce qui existe est plein de dieux », c'est-à-dire de forces divines agissant avec intelligence et pour elles-mêmes, et que toutes les choses, même celles que nous appelons inanimées, ont leur âme, c'est-à-dire leur mouvement propre, mais qui ne se manifeste que dans certains corps, dans l'aimant, par exemple, qui attire le fer; l'ambre frotté, qui retient les corps légers, etc.

A ces trois propositions, qui forment à elles seules l'ébauche d'un système de panthéisme matériel assez complet, Cicéron en ajoute une quatrième. Dans un de ses dialogues, l'épicurien Velléius fait dire à Thalès que Dieu avait animé l'eau, et, par son moyen, fait tout ce que nous voyons. Cette proposition est en contradiction non-seulement avec celles qui précèdent, ce qui serait déjà une raison pour ne l'accepter que sur preuves, eût-on affaire à un narrateur moins suspect; mais elle est encore en désaccord avec la tradition constante de la Grèce, qui a accusé Thalès et ses disciples d'avoir nié les dieux. Ils ne pouvaient, en effet, les affirmer sans se contredire, puisque c'eût été admettre un double principe, et que leur doctrine n'est fondée que sur l'exagération du principe de l'unité.

Thalès eut plusieurs disciples, qui modifièrent la doctrine du maître dans ses détails, mais qui conservèrent le principe fondamental, celui d'une matière primitive unique, s'animant par son propre ressort. Ils forment ce qu'on appelle l'école *physique* ou *ionique*. Les principaux philosophes de cette école sont Anaximandre et Anaximène.

On croit que Thalès est mort vers la LVIIIe olympiade. S'il a laissé quelques écrits, ils ne nous sont pas parvenus. Les anciens nous ont conservé un certain nombre de maximes morales de Thalès. Voici les principales :

« Il ne faut rien dire à personne dont il puisse se servir pour vous nuire, et vivre avec ses amis comme s'ils devaient un jour être nos ennemis. — Ce qu'il y a de plus ancien, c'est Dieu, car il est incréé; de plus beau, le monde, parce qu'il est la manifestation de Dieu; de plus grand, l'espace, car il contient tout ce qui existe; de plus prompt, l'esprit; de plus fort, la nécessité; de plus sage, le temps, car il apprend à le devenir; de plus constant, l'espérance, qui reste seule à l'homme quand il a tout perdu; de meilleur, la vertu, sans laquelle il n'y a rien de bon. — La chose la plus difficile du monde est de se connaître soi-même; la plus facile, de conseiller autrui; et la plus douce, l'accomplissement de ses désirs. — Pour bien vivre, il faut s'abstenir des choses qu'on trouve répréhensibles dans les autres. — La félicité du corps consiste dans la santé, et celle de l'esprit dans le savoir. »

J. Fleury.

THALESTRIS (*hist. anc.*), amazone qui régnait, dit-on, à l'époque d'Alexandre, sur les pays situés entre le mont Caucase et le fleuve Phasis, et qui, suivant certains historiens, se rendit auprès du conquérant de l'Inde, et pour le voir et pour en avoir des enfants. Ce fait a été révoqué en doute par un grand nombre d'auteurs, même du siècle qui suivit celui d'Alexandre; il ressemble beaucoup, en effet, à ces légendes que l'imagination populaire attache aux grands noms.

Quant aux amazones, nous n'ajouterons rien à ce qui a été dit à leur article, si ce n'est que, sur les représentations qui nous restent d'elles, l'artiste a fortement exprimé les deux seins, ce qui pourrait jeter du doute sur la vérité de l'étymologie généralement admise.

THALIE (*myth.*), l'une des neuf Muses, fille de Jupiter et de Mnémosyme; elle présidait à la comédie.

Comica lascivo gaudet sermone Thalia. Auson.

Elle présidait également à l'agriculture, ainsi que le prouvent plusieurs passages de Plutarque, des commentaires d'Apollonius et de l'Anthologie. Dans les monuments de l'art antique les attributs de l'agriculture, le *pedum*, la charrue, sont presque toujours joints au masque comique et aux sandales (*socci*) qui caractérisent la muse de la comédie. Tous ces attributs se trouvent réunis sur les médailles de la famille Pomponia, dont le surnom était *Musa*. Thalie est aussi quelquefois représentée avec une couronne de lierre, comme Bacchus, et les peintures d'Herculanum lui donnent une tunique à franges. On veut que son nom dérive du mot θάλλειν, *fleurir*. Il serait plus raisonnable de le faire dériver de θαλία, qui signifie à la fois *jeune branche* et *réjouissance*.

Thalie est encore le nom d'une des trois Grâces et d'une néréide.

THALLE (*bot.*), Thallus. On désigne ainsi dans les lichens ces expansions lépreuses ou farineuses, foliacées ou dendroïdes, sur lesquelles naissent les organes appelés tantôt *apothécies*, parce qu'ils renferment les *congyles*, tantôt *carpomorphes*, parce qu'ils simulent des fruits sans en être. Le thalle est essentiellement formé de deux parties, l'une extérieure, qualifiée de corticale, l'autre interne, dite médullaire. Tous les lichens ont un thalle. Cet organe est donc de la plus haute importance, puisque sa présence est le caractère essentiel qui les fait reconnaître. Il est susceptible de plusieurs modifications ou transformations indiquées à la description particulière de chaque espèce étudiée dans cet ouvrage.

THAMAS Kouli Khan. (*Voy.* Tamas.)

THAMMUR, *Thammure*, dieu adoré par les Assyriens. S'étant incarné sous forme humaine, il vint un jour enjoindre au roi d'Assyrie d'adorer les sept planètes et les douze signes du zodiaque. Le prince impie le fit expirer dans les tortures; mais, la nuit suivante, toutes les statues dispersées sur la terre vinrent se réunir dans le temple de Baal, et poussèrent des gémissements, pleurant la mort du dieu. Un bruit profond retentit : c'était la statue du soleil, qui, placée au milieu de toutes les autres, s'était jetée par terre. Le lendemain, dès l'aurore, toutes retournèrent à leurs temples; mais les Assyriens, avertis par ce prodige, instituèrent une fête en l'honneur de Thammur : elle durait deux jours; le premier consacré au deuil, le second aux réjouissances. Le nom de Thammur est, je crois, dérivé de l'égyptien *atmou*, soleil dans l'hémisphère inférieur, précédé de *théon*, esprit souffle.

F. S. Constancio.

THANASIME, Thanasimus (*entomologie*). Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des serricornes, établi par Latreille, qui le place dans sa tribu des clairones, faisant partie de la section des malacodermes. Ce genre se compose de ceux des *clerus* de Fabricius dont les antennes vont en grossissant graduellement de la base à l'extrémité, au lieu de se terminer en massue comme dans les autres, et chez lesquels les palpes maxillaires sont filiformes, tandis que le dernier article des palpes labraux est grand et en forme de hache. Il paraît que les larves des thanasimes vivent dans les bois, non pas pour s'en nourrir, mais pour dévorer celles des insectes xylophages qu'elles y trouvent; ainsi elles seraient carnassières. Les *clerus formicarius* et *mutellarius* de Fabricius sont les espèces les plus connues du genre thanasime; nous décrirons seulement la première. Elle est noire, avec le corselet et la base des élytres fauves; celles-ci sont traversées en outre par deux bandes blanches. Ces deux espèces se trouvent dans les bois des environs de Paris, au pied des vieux chênes. Duponchel.

THANE (*hist.*). Avant la conquête de Guillaume, les hommes libres habitant l'Angleterre étaient divisés en *corls* ou nobles, et en *ceorls*, que les Normands appelèrent plus tard villains; les habitants des villes et des ports formaient une classe à part, mais dans laquelle se trouvaient souvent mélangés des esclaves que leur maître n'y laissait que par condescendance, et qu'il eût pu réclamer et transplanter au besoin.

La naissance était fort respectée chez eux; leurs rois, à quelque dynastie qu'ils appartinssent, se vantaient tous de descendre de Wodden ou Odin, et il y avait une grande différence entre les eorls *fullborn* ou de bonne naissance, et les eorls *low-born* ou de basse extraction; cependant la distinction de la noblesse et de la plèbe reposait uniquement sur la propriété.

Au moment de la conquête, les rois anglo-saxons s'étaient fait donner la plus grande partie des terres; le reste avait été distribué par eux à leurs principaux thanes ou grands tenanciers, qui avaient distribué à leur tour ce qu'ils avaient de trop à des thanes inférieurs, qui les reconnaissaient pour leurs *lords*. Les premiers faisaient hommage au roi, aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, époques où il y avait cour plénière. Le roi recevait leur foi, assis sur un trône et tenant un sceptre de chaque main, les défrayait huit jours, et les renvoyait chargés de présents. La même cérémonie se renouvelait ensuite en petit dans les châteaux des grands tenanciers.

Les thanes supérieurs ou thanes royaux étaient presque tous ealdormen, c'est-à-dire gouverneurs des *comtés* ou *shires*. Cette nomination, au reste, dépendait du roi, qui avait sur ce point un pouvoir absolu. Les autres thanes vivaient ordinairement dans leurs châteaux, les uns (*inlands*) faisaient exploiter directement leurs terres, et les autres (*outlands*) la confiaient à des

eorls qui leur payaient une redevance en nature, à moins que le roi ne les appelât auprès de lui en qualité de *gesiths* ou officiers de sa maison, d'*heterochs*, de *holds*, sortes de commandants militaires dont on ignore les attributions.

Tout possesseur de cinq hydes de terre (on varie sur la valeur de l'hyde, que les uns disent avoir été de 40, les autres de 100 arpents) était thane de droit, soit qu'il les eût acquis comme récompense militaire ou par le fruit de son industrie; il en était de même de ceux qui faisaient trois voyages sur mer avec un navire et une cargaison à eux: ceux-là portaient la dénomination particulière de *thane ship*.

Les thanes assistaient à toutes les réunions qui avaient pour objet l'administration générale du royaume. Ils avaient le droit de *sac et soke*, c'est-à-dire basse justice, celui de tenir des plaids, d'imposer des amendes, etc. Leurs tribunaux s'élevaient ordinairement dans le vestibule du château seigneurial, ce qui avait fait donner à cette juridiction le nom de *hall-motes* (réunions de la salle); les affaires plus considérables étaient portées à la cour du *hundred*, c'est-à-dire de la centurie.

Ce qui marquait le plus profondément la division des classes, c'était le *heriot*, que les Normands conservèrent sous le nom de *relief*, sorte d'impôt prélevé par le souverain à la suite de la mort d'un thane. Le heriot du thane royal était quatre fois plus grand que celui d'un thane d'ealdorman. Les héritiers du premier devaient payer quatre chevaux sellés, autant de chevaux sans selles, quatre casques, quatre cottes de maille, huit lances, huit boucliers, quatre épées, et cent mancuses d'or. Pour le thane inférieur, on ne donnait que le cheval d'armes du mort, et l'on offrait ses chiens et ses faucons. La même différence se retrouvait dans le *were* ou compensation, en usage dans toutes les législations des peuples du nord. Le chiffre de la compensation, ou somme à payer au roi, au lord et aux parents, pour le meurtre d'un homme libre, divisait cette classe d'hommes en trois subdivisions, celle des *twyhind*, celle du *syxhind*, et celle du *twelfhind*. Dans la première étaient compris les ceorls, et dans la deuxième les thanes royaux. Ainsi la vie des ealdormen était estimée à six fois la vie des ceorls et au double de la vie des simples thanes.

En leur qualité de possesseurs de terres les thanes étaient obligés de participer: 1° à la construction et à la défense des châteaux royaux; 2° à l'entretien des ponts et des chaussées; 3° au service militaire. Toute propriété de cinq hydes de terre devait fournir un soldat armé qui servait deux mois, soit qu'il fût entretenu par un thane, soit qu'il le fût par une cotisation de plusieurs propriétaires. Le service militaire était originairement obligatoire pour tout le monde, mais, plus tard, les ecclésiastiques parvinrent à s'en faire dispenser, et même les laïques, en revêtant l'habit monastique. Le refus de ce service entraînait parfois la confiscation des biens, et le plus souvent une amende. Dans la suite il fut permis de s'en exempter moyennant une redevance.

Le titre de *thane* tomba en désuétude après la conquête et fut remplacé par celui de baron et les autres dénominations féodales établies en France. Les thanes inférieurs, dépossédés de leurs droits, se fondirent dans le peuple pour former les communes, dont l'intervention dans le gouvernement était organisée depuis longtemps en Angleterre lorsqu'elle était encore nulle en France.

THANATOPHILE, THANATOPHILUS (*entomologie*), nom donné, par le docteur Leach, à un genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des clavicornes, formé aux dépens du genre *Bouclier* (*Sylpha* Fabr.), et qui comprend les espèces de celui-ci dont les antennes sont distinctement perfoliées à l'extrémité, et dont les élytres sont échancrées ou fortement sinuées postérieurement. Exemple: *Sylpha sinuata* Fabr. (*V.* le mot BOUCLIER.)

THARE (*histoire sacrée*), père d'Abraham, demeurait à Ur, en Chaldée. Dans sa vieillesse il partit avec ses enfants pour le pays de Chanaan; il s'arrêta à Ur en Chaldée, où il mourut à l'âge de 205 ans.

THARGELIES (*anth. grec.*). Fêtes athéniennes en l'honneur du Soleil et des Heures, suivant les uns, et, suivant les autres, d'Apollon et de Diane, comme représentant le Soleil et la Lune, qui échauffent les fruits et font mûrir les moissons. Elles avaient pour but de demander, comme nos *Rogations*, à l'époque desquelles elles se célébraient primitivement, une abondante récolte, et de faire hommage à la divinité des prémices de la terre, qu'on lui présentait dans un vase

nommé *thargélos*. Mais tous les sacrifices qu'on faisait dans ces fêtes de deux jours n'étaient pas aussi irréprochables. Les thargélies étaient l'occasion d'une de ces immolations qu'on retrouve au berceau de toute les nations de l'antiquité et chez tous les peuples barbares. On engraissait pour ce jour-là deux malheureux, le plus souvent un homme et une femme, puis, le second jour de la fête, on les promenait par la ville, revêtus d'habits symboliques, le cou entouré, l'homme, d'un collier de figues rouges, la femme, d'un collier de figues blanches, et portant à la main des figues, du fromage et une espèce de bouillie. Pendant cette procession ils étaient frappés sept fois de coups de branches de figuier sauvage; les flûtes faisaient entendre un chœur nommé le *chant du figuier* (κράδιας νόμος); on allumait un brasier, les prêtres faisaient les lustrations, puis les malheureux étaient plongés dans les flammes, et l'on jetait ensuite leurs cendres à la mer; quelquefois même on y jetait les victimes toutes vivantes, après les avoir chargées, comme les Juifs le bouc émissaire, de tous les péchés du peuple, et en criant : *Que ce sacrifice nous purifie!*

Ces victimes humaines étaient appelées κραδήσιτας, des figues dont on les entourait, ou φαρμάκους, c'est-à-dire expiatoires. Un scholiaste prétend que ce dernier mot était le nom d'un voleur qui fut tué par les soldats d'Achille, au moment où il cherchait à s'emparer des vases consacrés à Apollon, et que les thargélies étaient destinées à apaiser la colère du dieu, irrité de ce sacrilége.

Un combat de chant terminait les fêtes; le vainqueur devait consacrer le trépied d'or, prix de sa victoire, dans le temple élevé par Pisistrate à Apollon Pythien.

Les thargélies se célébraient le 5 et le 6 du mois *thargélion;* toute espèce de convention pécuniaire était sérieusement défendue pendant ces deux jours, et il y avait un tribunal pour punir les contraventions.

On le voit, tout était mystique dans ces fêtes; mais les scholiastes qui nous fournissent les détails que nous avons rapportés ne paraissent même pas se douter que ces cérémonies avaient un sens mystérieux, et nous croyons qu'il serait inutile de chercher à les expliquer tant que nous ne serons pas mieux instruits de la théogonie primitive de la Grèce, théogonie que la science ne fait encore que soupçonner.

THARGÉLION (*arch.*), onzième mois de l'année grecque, composé, les uns disent de 28, les autres de 30 jours. On sait que rien n'a été plus bouleversé que les mois de l'année athénienne; la raison en est simple: cette année étant composée de 365 jours seulement, il y avait là une cause incessante de perturbations. Il est donc impossible d'établir d'une manière absolue à quel mois de notre année répondait le mois athénien; cette correspondance ne peut être indiquée que pour une année précise du calendrier athénien. Barthélemy est le premier qui soit quelque peu parvenu à éclaircir ce chaos.

On célébrait en thargélion : les 5 et 6, les thargélies ou naissance d'Apollon et de Diane; le 7, les fêtes de Neptune et de Thésée; le 10, les délies annuelles en l'honneur d'Apollon; le 19, les callyntéries, en mémoire de la mort d'Aglaure, fille de Cécrops; le 20, les bendedies, en l'honneur de Diane; et le 25, les plyntéries, fêtes tristes, en l'honneur de Minerve. L'aréopage s'assemblait le 23. (*Voy.* CALENDRIER.)

THARSIS (*géogr. anc.*). On lit, 1° dans le 3° livre des Rois, chap. x : « Tous les « vases dans lesquels Salomon buvait « étaient d'or; il n'en avait pas d'argent, car « on ne faisait pas de cas de ce métal sous « le règne de Salomon, parce que sa flotte « (ou, suivant l'hébreu, son vaisseau), avec « celle du roi Hiram, allait tous les trois « ans en *Tharsis*, d'où elle rapportait de « l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, « des singes et des paons. » Le 2° livre des Paralipomènes, chap. IX, v. 21, répète exactement les mêmes choses dans les mêmes termes.

2° Dans le même livre, chap. XX, v. 36 et 37 : « Josaphat fit amitié avec Ochosias, et « il convint avec lui qu'ils équiperaient une « flotte pour aller à *Tharsis*, et ils firent « construire des vaisseaux à Asiongaber.... « Mais les vaisseaux furent brisés et ne pu- « rent aller à *Tharsis*. »

3° Dans Jonas, chap. I, v. 3 : « Jonas « résolut d'aller à *Tharsis* pour fuir la face « du Seigneur. Il descendit à *Joppé*, où il « trouva un navire qui partait pour *Tharsis;* il paya son passage et s'embarqua « pour *Tharsis* »....

4° Enfin, le livre de Judith (chap. II, 13)

dit, en parlant de la marche d'Holopherne : « Il détruisit la riche ville de Melothe et pilla « tous les fils de *Tharsis* et les fils d'Ismaël, « à l'orient de la terre de Cellon ».

A ces passages on peut encore ajouter le verset 49 du 3e livre des Rois, qui porte dans l'hébreu que Josaphat fit faire des vaisseaux de *Tharsis* (la Vulgate traduit *Tharsis* par *in mari*), lesquels furent construits à Asiongaber ; les versets 7 dn psaume XLVII et 10 du LXXIe, 16 du chap. II d'Isaïe, 9 du chap. X de Jérémie, et 13 du chap. XXXVIII d'Ézéchiel.

Comme aucun auteur profane n'a parlé de cette ville ou de ce pays de *Tharsis*, et qu'il n'existe aucun lieu de ce nom, ni dans la géographie, ni dans l'histoire, ces quelques lignes de la Bible ont fort exercé les savants, et l'on s'est mis à discuter à grand'peine de quel côté il fallait chercher ce lieu mystérieux : dans les mers des Indes ou sur la Méditerranée, sur le continent asiatique, en Afrique ou en Europe?

Le passage de Judith désigne évidemment le continent asiatique. Holopherne revient de l'Assyrie, il va aller en Palestine; les *fils de Tharsis* doivent habiter entre les deux pays, ou bien à droite ou à gauche. Ce rapprochement des Tharsiens et des fils d'Ismaël avait fait penser à l'Arabie. Mais, quelques jours auparavant, Holopherne se trouvait au pied du Taurus, qui est à une distance immense. D'ailleurs, qu'est-ce que Melothe? Ne serait-ce pas la même ville dont il est parlé dans le XIe livre des Machabées (chap. IV, v. 30) : *contegit Tharsum et* Mallotas, c'est-à-dire probablement Mallos, dans la Cilicie? et les enfants de *Tharsis* ne seraient-ils pas les enfants de *Tharsus*, capitale de la Cilicie, qui, dans les Machabées, est rapprochée de Mallota comme *Tharsis* l'est de Melothe dans Judith? C'est ce dont il ne semble guère possible de douter, surtout si l'on se rappelle comment les noms de villes et d'hommes étaient transformés et défigurés dans l'antiquité.

Mais *Tharsus* n'est pas un port; cette ville d'ailleurs ne pourrait fournir rien, ou à peu près rien, de ce qu'on allait demander à Tharsis; il faut donc chercher ailleurs le lieu où se rendaient les flottes de Salomon et d'Hiram.

Le passage de Jonas dit très-clairement qu'on s'embarquait pour Tharsis dans la Méditerranée; mais, d'un autre côté, il semble résulter du passage cité des Paralipomènes qu'on y allait aussi par la mer des Indes, puisque Josaphat et Ochosias font construire leurs vaisseaux à Asiongaber, près de la mer Rouge. On a cherché à résoudre la difficulté en supposant deux Tharsis, l'une dans l'Arabie, l'Inde ou l'Afrique méridionale, et l'autre dans l'Afrique septentrionale ou en Espagne. C'est l'avis de Bochart, mais rien ne justifie cette supposition. Huet a placé Tharsis sur la côte occidentale d'Afrique, de manière à être accessible par les deux mers. Mais si les flottes de Salomon et d'Hiram avaient doublé habituellement le cap de Bonne-Espérance ou dépassé de beaucoup les colonnes d'Hercule, est-il supposable que les auteurs de l'antiquité nous l'eussent laissé ignorer?

D'un examen plus attentif du texte il a paru résulter que le verset 36 du chap. XX du 2e livre des *Rois* pouvait s'appliquer à deux flottes, l'une pour Tharsis, et qui fut détruite avant d'avoir quitté le port, ainsi que l'annonce le verset 37, et une autre pour Ophir, construite à Asiongaber, dont le verset 49 du 3e livre des Rois signale également la destruction. Dans ce cas, l'une des flottes seulement eût été construite à Asiongaber, l'autre l'eût été dans un port indéterminé de la Méditerranée.

Les Septante croyaient, en effet, Tharsis dans la Méditerranée, puisque souvent ils traduisent Tharsis par Carthage, ce en quoi la Vulgate les imite parfois; mais comme ces deux mots n'ont aucun rapport entre eux, cette traduction prouve simplement que, dès l'époque alexandrine, la position de Tharsis avait cessé d'être connue. On songea alors à la Bétique, le pays des rêves; en effet, dès le IVe siècle, Eusèbe y retrouvait Tharsis, dont, par une étymologie passablement forcée, il faisait dériver le nom des Ibères. Il existait, en effet, dans cette contrée, deux, voire trois villes du nom de *Tartessus* : l'une située dans une île, et que, suivant Pline, les Carthaginois appelaient Gadir; une autre, la plus célèbre de toutes, que le auteur appelle aussi *Cartéia*, était, suivant Arrien, une colonie de Phéniciens; puis une troisième qui, d'après Strabon, était située entre les deux embouchures du Guadalquivir. La ville a disparu quand le fleuve a réuni ses deux bras, mais Pausanias et Ptolémée en parlent. C'est celle-là que Bochart croit être la

Tharsis méditerranéenne de l'Écriture. Cette contrée était, en effet, si renommée par ses richesses dans l'antiquité, que, suivant Aristote, les premiers Phéniciens qui s'y rendirent échangèrent les bagatelles qu'ils avaient apportées contre une telle quantité d'argent, qu'ils ne savaient plus qu'en faire, et qu'ils s'en forgèrent des ancres et les divers ustensiles dont ils avaient besoin. Il est vrai que l'Andalousie n'a plus, depuis longtemps, ni singes, ni éléphants; mais on répond à cela que ces animaux y étaient apportés, et il faut bien que le lecteur se contente de cette supposition.

D'autres savants, et nous n'hésitons pas à nous ranger à leur avis, embarrassés de tant de contradictions, ont cru trouver dans le mot même la solution de la question; ce mot, *Tharsis*, se trouve encore en plusieurs autres passages de l'Écriture, notamment dans l'Exode, où il a le sens de pierre précieuse azurée; par extension, il fut pris ensuite pour la mer. Plus d'une fois les Septante et la Vulgate même ont traduit Tharsis par θάλασσα ou θάρασσα, qui est presque le même mot, et qui pourrait bien, en effet, avoir la même étymologie. En effet, dans tous les passages cités (excepté dans Judith, où nous avons vu qu'il doit désigner Tharsus), *Tharsis* peut se traduire par *la mer*.

Si l'on ne veut pas admettre cette explication, il faudra alors croire que Tharsis servait à désigner vaguement un pays lointain et inconnu, dont il n'est pas probable qu'on retrouve jamais la trace. J. Fleury.

THAUMATURGE. Les miracles sont possibles; combattre cette possibilité, c'est nier la puissance de Dieu, à qui, suivant l'énergique expression de Tertullien, rien n'est impossible que ce qu'il ne veut pas: *Deo nihil impossibile, nisi quod non vult.* (*De Carne Christi.*) Or il est de toute évidence que le Créateur, qui a établi les lois générales par lesquelles le mode d'existence de la nature est réglé, peut, quand il lui plaît, déroger à ces lois, les suspendre momentanément selon ses vues providentielles, puisqu'il est vrai, comme le remarque saint Augustin (*De Civ. Dei*, XXI, 5), que Dieu ne fait rien sans raison. Ces principes incontestables, que les simples notions du sens commun permettent d'apprécier, expliquent fort bien comment Dieu accorde quelquefois à certains de ses plus vertueux serviteurs les grâces miraculeuses qu'ils requièrent dans un but digne de sa suprême grandeur, quoique l'étroitesse de nos idées n'y aperçoive pas toujours ce caractère. L'Église qualifie plusieurs saints qui, de leur vivant, se sont rendus célèbres par le nombre autant que par l'éclat des miracles impétrés à la puissance divine, du titre spécial de *thaumaturges*, mot composé du grec θαῦμα, merveille, miracle, et de ἔργον, œuvre, action. Saint Grégoire, disciple d'Origène, vers l'an 232, puis successivement évêque de Césarée et de Néocésarée, villes de Cappadoce; saint François de Paola, appelé en France par Louis XI, en l'an 1482, et fondateur de l'ordre des *Minimes* ou *Bons-Hommes*; saint François-Xavier, apôtre des Indes vers le milieu du XVI[e] siècle, et quelques autres, ont illustré le titre de thaumaturge que les écrivains ecclésiastiques leur donnent et qu'ils ont à bon droit mérité. P. Trémolière.

THE (*bot.*), Thea L., nom d'un végétal de la Chine et du Japon, dont les feuilles sont journellement employées en infusion. Cette plante monocotylédone, de la polyandrie monogynie, forme à elle seule le genre *thea*, jadis de la famille des orangers, et devenu type d'une section naturelle, les *théacées*, aujourd'hui comprise dans la famille des Ternstroémiacées (*Voy.* ce nom sous les caractères botaniques). Son nom vient du mot chinois *theh*, lui-même du patois de la province de Fokien, car en langue mandarine on dit *tcha*, dont les Japonais ont fait *tsjaa*. Le genre *thea* comptait autrefois plusieurs espèces; ainsi Linné distinguait le *T. bohea*, offrant six pétales à la corolle, et le *T. viridis*, en ayant neuf. Loureiro en admettait trois autres; les *T. Cochinchinensis*, *T. Cantonensis* et *T. oleosa*, qui ne paraissent être que des variétés des deux espèces précédentes. Aujourd'hui les botanistes les confondent toutes sous le nom de *thea Sinensis*, thé de la Chine. C'est un arbrisseau toujours vert, ressemblant assez au camellia, et qui peut s'élever jusque à 30 pieds de hauteur lorsque la plante croît en liberté, mais qui n'en acquiert que 4 à 6, à cause de la culture et de la facilité que cette taille donne à son exploitation. Sa racine est noire, ligneuse, traçante et rameuse. Sa tige, divisée en plusieurs branches irrégulières, est revêtue d'une écorce mince, sèche et grisâtre, celle de l'extrémité des rejetons tirant un peu sur le vert. Le bois en est assez dur

et plein de fibres. Ses feuilles en grand nombre, longues d'environ deux pouces sur un de largeur, sont d'un vert foncé, coriaces, épaisses, glabres, luisantes, alternes, sans stipules, ovales, allongées, dentelées en scies et portées sur de courts pétioles. De leurs aisselles naissent des fleurs, tantôt solitaires, tantôt réunies deux à deux, grandes d'un pouce de diamètre environ, blanches ou un peu rosées, d'une odeur faible et ressemblant assez à celle du syringa de nos bosquets. Leur calice court et persistant offre des divisions profondes, ordinairement au nombre de cinq à six. La corolle est composée d'autant de pétales orbiculaires et concaves, quelquefois au nombre de neuf, dont trois extérieurs, plus petits, et renferme des étamines très-nombreuses (environ cent), insérées sur le réceptacle et composées chacune d'un filet délié, plus court que la corolle, surmonté d'une anthère simple et jaunâtre. Le style est unique et placé au centre des étamines; trois stigmates obtus le couronnent. Il repose sur un ovaire séparé, qui, après la fécondation, devient une triple coque dont chaque portion se fend latéralement et renferme une ou deux semences sphériques, enveloppées d'une première peau verte, puis d'une autre blanche plus mince, et enfin, d'une troisième, en forme de pellicule. Récemment cueilli, le fruit est d'un goût assez agréable; mais trois à quatre jours plus tard il offre une saveur amère et huileuse très-prononcée. Les habitants de la province de Fokien en retirent une huile qu'ils mangent ou emploient pour les peintures siccatives. Comme dans tous les végétaux bien cultivés, les parties de la fructification de cette plante subissent des variations nombreuses, tant dans le nombre des divisions du calice et des pétales que dans le fruit, qui parfois n'a que deux coques, ou même une seule, et plus rarement quatre. Le thé croît naturellement à la Chine, au Japon, en Cochinchine, et dans tout l'orient de l'Asie en général. Mais on le cultive en grand dans ces contrées pour l'usage que l'on fait de ses feuilles.

Au Japon on sème le thé, dans le courant de février, d'espace en espace, sur la lisière des champs cultivés. Comme ses graines se détériorent promptement, plusieurs sont déposées ensemble (de six à douze), parce qu'il n'en lève guères qu'un cinquième. A la Chine, la culture se fait en plein champ. Le thé se plaît particulièrement sur la pente des coteaux exposés au midi, et dans le voisinage des ruisseaux et des rivières. La plante croît lentement, et ce n'est qu'au bout de trois ans qu'on peut en cueillir les feuilles; à sept, elle n'en produit plus généralement qu'une faible quantité. L'on recèpe alors le tronc près de la souche, pour obtenir des rejetons qui fournissent à leur tour d'abondantes récoltes. Quelquefois cette opération se diffère jusqu'à la dixième année.

Les feuilles du thé se récoltent à la main et une à une, ce qui n'empêche pas certains ouvriers d'en ramasser jusqu'à quinze livres en un jour. La première cueillette se fait à la fin de février ou au commencement de mars, lorsque cette partie du végétal, n'ayant que quelques jours de pousse, est encore incomplétement développée, tendre, gluante et recouverte d'un léger duvet. Ce thé, qui n'est en quelque sorte que l'extrémité des jeunes tiges, se nomme au Japon *fiski-tja* ou thé moulu, parce qu'on le pulvérise après l'avoir fait sécher. Son prix et sa rareté le font réserver exclusivement pour les princes et les gens riches, circonstance qui lui a valu le nom de *thé impérial*. — La deuxième récolte se fait un mois environ après la première. Quelques-unes des feuilles ont alors acquis leur entier développement, mais la plupart n'y sont point encore parvenues. Néanmoins toutes sont cueillies indistinctement, pour être ensuite séparées en différents tas, suivant leur âge et leurs proportions, les plus tendres étant conservées pour être vendues comme de la première cueillette. Le produit de cette deuxième récolte se nomme *tcha-sjaa*, ou thé chinois, parce qu'on le prépare à la manière chinoise. La troisième et dernière cueillette se fait vers le mois de juin, lorsque les feuilles très-touffues sont parvenues à leur entier développement. L'espèce qu'elle fournit, appelée *rout-jaa*, constitue le thé le plus grossier, à l'usage du peuple. Quelques cultivateurs ne font que deux cueillettes, correspondant à la deuxième et à la troisième de celles dont nous avons parlé. — Les époques de ces différentes récoltes sont probablement les mêmes en Chine qu'au Japon. Les qualités du thé varient encore, indépendamment de leur développement, selon les provinces où croît la plante à laquelle le sol communique plus ou moins de goût et de parfum.

Les feuilles ainsi récoltées ont encore besoin d'une certaine préparation pour acquérir l'état dans lequel nous rencontrons le thé dans le commerce; récentes elles seraient âcres, amères, et leur usage suivi d'effets nuisibles. La manipulation s'en fait en des bâtiments spéciaux nommées *tsiasi*, garnis d'un plus ou moins grand nombre de fourneaux (de cinq à vingt), portant chacun un poêle de fer. Le jour même où les feuilles sont récoltées, et non plus tard, car alors elles noirciraient et perdraient de leur prix, on commence par les plonger durant une demi-minute dans l'eau bouillante, puis on les met égoutter et sécher pour être ensuite roulées entre les doigts et jetées en cet état sur des plaques échauffées, en les retournant vivement avec la main jusqu'à dessiccation suffisante. Placées ensuite sur des tables recouvertes de fines nattes de jonc, des ouvriers les y roulent d'un mouvement réglé et uniforme; ce qui en exprime un suc jaune, verdâtre, corrosif et d'une odeur désagréable, tandis que d'autres les éventent pour hâter leur refroidissement, dont la rapidité assure un enroulement plus durable. Cette manœuvre de la torréfaction et de l'enroulement est répétée deux ou trois fois, et même plus, sur les mêmes feuilles, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elles aient complétement perdu leur humidité. Disposé de la sorte, le thé est alors trié et renfermé durant environ deux mois, après quoi l'on complète la préparation en le séchant une dernière fois sur un feu doux. Ces opérations ont pour objet de priver les thés des principes trop actifs qu'ils renferment, surtout d'un principe âcre et vireux fort nuisible. On sait que l'immersion dans l'eau bouillante, ou le *blanchiment* des végétaux, produit sur nos herbes potagères un effet analogue. La torréfaction concourt au même résultat avec encore plus d'efficacité par la demi-combustion qu'elle opère, la volatilisation des parties les plus pénétrantes, et peut-être les nouvelles combinaisons chimiques qu'elle développe. C'est dans cet état que les thés sont répandus dans le commerce, contenus en des caisses doublées de plomb, entourées de larges feuilles de végétaux du pays, et après avoir été quelquefois aromatisés avec les fleurs du *lan-hoa* (*olea fragrans*, etc.), celles du *camelia sesanqua*, etc., du *magnolia Julan* L., l'huile de *Calnga*. Mais les gens de la campagne n'y font pas tant de façon. Ils préparent leurs feuilles en des vases de terre. Cette opération toute simple, et qui remplit à peu près le but des manipulations plus compliquées, leur occasionnant moins d'embarras et de dépense, leur permet de les vendre à plus bas prix.

Le thé de bonne qualité doit être assez récent, mais non de la dernière récolte, car alors, quoique très-agréable, il occasionne des pesanteurs de tête et des tremblements dans les membres; net, uniforme, sans poussière, pesant, d'une odeur de violette, sans âcreté ni odeur forte, et surtout bien sec. Le plus estimé nous arrive par terre, au moyen des caravanes; mais, comme toutes les substances commerciales tirées de loin, le thé présente de nombreuses altérations. Indépendamment de celles qui résultent d'une mauvaise préparation ou des avaries occasionnées par le transport, les Chinois l'altèrent souvent eux-mêmes par des feuilles étrangères, des poussières végétales, des brindilles de bois, et même des sables ferrugineux, pour en augmenter le poids. Les différentes sortes que l'on prépare se groupent en deux grandes sections: les *thés verts* et les *thés noirs*. Tout porte à croire que les uns et les autres proviennent également de la même plante, mais les premiers se préparent avec les feuilles les plus développées. Celles des extrémités des branches, non encore épanouies, fournissent au contraire les thés noirs. La couleur de ces derniers semble dépendre de la préparation que subissent les feuilles encore tendres, et leur saveur faible du peu de développement qu'elles ont acquis. Les thés verts doivent au contraire leur couleur à des circonstances opposées, qui leur font mieux conserver leur parfum naturel. Les principales espèces des uns et des autres, que l'on rencontre dans le commerce, sont les suivantes:

Thés verts. — 1° Le *thé hayswen-skine* ou *hyswin* des marchands est une sorte de rebut, comme l'indique son nom, importé chez nous depuis assez peu de temps, et que les Chinois dédaignent. Ses feuilles, de couleur inégale, sont mal roulées et d'une odeur forte sans être suave. 2° Le thé *songlo* ou *songlo* est encore une des plus mauvaises espèces; ses feuilles sont grandes, mal roulées, d'un gris verdâtre, mêlées de parties jaunes et de poussière; son infusion est d'un jaune foncé, ce qui le distingue d'un faux songlo dont l'infusion est noirâtre; il vient en des

caisses oblongues; le thé *tonkay* ne diffère que très-peu de celui-ci. 3° Le thé *hayswen* est le plus fin de toutes les sortes de thés verts; ses feuilles sont grandes, d'un vert grisâtre, bien roulées, entières et sans poussière; son odeur est suave, herbacée et aromatique; récent, il présente une fleur ou couleur glauque qu'il perd bientôt à l'air. Cette espèce est la plus usitée en France; on la recherche pesante et mêlée de feuilles luisantes. 4° Le *thé perlé* n'est que la feuille plus jeune du précédent, mieux tortillée et roulée sur elle-même. Il doit son nom à sa forme presque ronde, et à sa couleur d'un vert argentin lorsqu'il est de bonne qualité. Les personnes délicates le préfèrent comme étant moins âcre que le hayswen. 5° Le thé *poudre à canon* se choisit feuille à feuille parmi le hayswen. Il est petit et tendre, roulé en grains; son goût doux et agréable, ainsi que son odeur. 6° Le thé *téhulan*, *schulang*, ou *cholang*, est encore une qualité supérieure, choisie et parfumée avec la fleur du *lan-hoa*. Il n'en parvient que très-peu dans le commerce, exporté seulement en petites boîtes. 7° Le thé *impérial* est fait avec les boutons à peine ouverts de l'arbre, ainsi que nous l'avons dit. On le pulvérise aussitôt après avoir été séché (*fiski-tsjaa*), le réservant pour l'usage du souverain et des grands de la Chine. On donne encore le même nom, et à plus juste titre, à un autre thé ne croissant que dans une seule localité, à *Udsi*, petite ville du Japon, sur les bords de la mer, et peu distante de Mécao, exclusivement récolté et conservé pour la famille impériale. Il n'existe donc point, comme on le voit, de véritable thé impérial en Europe, quoique tous les marchands prétendent en avoir. Ceux qui sont de bonne foi conviennent que celui débité sous ce nom pompeux n'est que du bon thé poudre à canon.

Parmi les *thés noirs*, le thé *boxi*, ou *bou*, *bohé*, et même *boha*, constitue l'espèce la plus commune et la plus généralement employée. Jadis assez estimé, ce n'est plus aujourd'hui qu'un mélange de feuilles de plusieurs sortes. Il est peu roulé, brisé, rempli de poussière, et nous arrive en boîtes cubiques de bois blanc. — 2° Le thé *camphon*, dont le nom veut dire *choisi*, se compose des meilleures feuilles de l'espèce précédente; tendres, entières et de médiocre grandeur. Il se nomme encore *thé congo*, et comprend une variété dite *thé camponi*. — 3° Le thé *saotchaon*, *poupaot-chaon*, et en terme de commerce *souchon*, est une sorte très-estimée, composée de feuilles récoltées sur les pousses de l'année, et roulé avec le plus grand soin. Il est très-estimé des Chinois, qui se font un mérite d'en posséder du meilleur qu'ils portent sur eux dans de petites bourses en cuir, et mâchent à peu près comme chez nous quelques personnes font le tabac; aussi est-il d'un prix fou. Celui que nous possédons en Europe est brunâtre, un peu mêlé de violet, formé de grandes feuilles élastiques, lourdes et peu chargées de poussière. Son parfum approche de celui du melon. Il est fort recherché des Danois ainsi que des Suédois, et nous arrive en caisses ornées de fort jolies peintures, preuve de la réputation dont il jouit dans le pays. — 4° Le thé *pékaa*, et par corruption *péko*, et même *pékin*, dont le nom signifie *pointes blanches*, est formé des premières feuilles non encore développées et couvertes de duvet du *saotchaon*. Il est petit, roulé, blanc, et rarement sans mélange dans les cargaisons. Celui de bonne qualité est très-délicat, mais conserve très-mal son parfum, ce qui fait que l'exportation en est très-bornée. Les Russes l'estiment beaucoup. On le croit plus sudorifique qu'aucune autre espèce.

Il y a encore beaucoup de variétés ou sous-variétés de thés connues des Chinois et de quelques orientalistes seulement, ou dues à la fantaisie des marchands, qui en admettent jusqu'à cent cinquante sortes, n'existant que dans leurs catalogues pour la plupart. Le thé des *mandarins* est du nombre. MM. Klaproth et Abel Rémusat en ont publié une liste curieuse de trente-neuf; encore ne renferme-t-elle pas toutes les sortes indiquées par les Chinois. Il résulte en outre de leur travail qu'à Pékin le thé le plus estimé est le *loung-tcing* (thé des Puits du Dragon), formé de jeunes feuilles, et que le plus communément en usage est le *hiang-pian* (fragments odorants). Le *thau-lan* est vert et aromatisé par le *lan-hoa*. Ils ajoutent encore que dans la Sibérie et la Grande-Tartarie l'on emploie du thé cubique, appelé *bartagan*, et composé de la qualité la plus inférieure (*Journal asiatique*, IV, 120-127); mais il est plus probable, avec Pallas (*Voyages*, IV, 209), que ce dernier se compose des feuilles d'une espèce de sorbier de la Chine, auxquelles on donne cette forme.

Le thé nous offre l'exemple de l'une des singularités les plus remarquables. Feuille inutile, impropre à la nourriture comme à satisfaire aucun besoin réel chez nous, elle n'en a pas moins changé les habitudes des nations, modifié les relations des peuples et bouleversé même les empires. L'indépendance de l'Amérique du nord date d'un impôt que la métropole voulut établir sur cette denrée. L'explication d'une telle bizarrerie se trouve du moins pour notre Europe, en réfléchissant que le thé, comme le tabac, aide l'homme à vaincre son plus grand ennemi, l'ennui, et diminue l'énormité du plus grand de tous les travaux, le temps à passer. Sa consommation est réellement prodigieuse. Les Anglais en exportent plus de vingt millions de livres pesant par année; les Hollandais et les Anglo-Américains peut être autant, sans compter celui que les autres nations nous apportent ou qui nous arrive par les caravanes de Russie et de Perse. Aussi le commerce du thé est-il un des plus importants du monde; il s'élève à plus de cinquante-quatre millions de livres par an (*Devonshire Chronicle*, juillet 1833); ce qui, au prix moyen de 6 francs par livre, donne un total de plus de 324 millions de francs. Ces avantages immenses en ont fait essayer la culture dans nos possessions : aux Antilles, à la Martinique, à la Guadeloupe, mais sans aucun succès. On l'a pareillement introduite à Cayenne, où même le gouvernement avait fait transporter des Chinois, qui tous ont fini par y périr. En Corse et en Provence les essais n'ont pas été plus fructueux. On avait assuré que le thé réussissait bien au Brésil. Nous craignons toutefois que l'on ne parvienne jamais à remplacer celui de la Chine, soit faute d'un climat convenable, du travail de la manipulation, etc., etc. Il vient très-bien en serre chaude, et tous les jardiniers de nos jours en possèdent plusieurs pieds. Mais la difficulté de la culture ne tient pas seulement à la chaleur du climat, puisqu'il croît, en Chine, en des endroits dont la température n'est pas supérieure à celle de Paris.

L'importation du thé en Europe ne remonte pas au delà du milieu du XVII[e] siècle; c'est aux Hollandais que nous en sommes redevables. En 1641, Tulpius, médecin de cette nation, fit le premier connaître ses propriétés (*Observ.* 380). Jonquet, médecin français, en fit également l'éloge. Mais ce sont principalement les voyageurs Kempfer, Kalm, Osbeck, de Guines et les missionnaires Duhalde, Lecomte, etc., qui nous en ont fait connaître les usages tant économiques que médicinaux. Son emploi fut d'abord restreint à quelques familles commerçantes, puis se répandit successivement en Hollande, en Angleterre et dans le nord de l'Europe. Ce n'est point comme chez nous pour flatter le sens du goût que les Chinois font usage du thé, mais uniquement pour rendre potables les eaux de ce vaste empire, toutes mauvaises et désagréables comme celles du Japon. En Angleterre et en Hollande, les laboureurs, les gens du peuple, les domestiques, en prennent journellement aussi bien que les personnes riches. On prétend que dans ces pays, humides et brumeux, cette boisson stimulante devient indispensable à la conservation de la santé. Mais comment se fait-il que jusque vers le milieu du XVII[e] siècle les mêmes peuples n'aient pas eu besoin de ce végétal pour se bien porter? En France, quelques personnes déjeunent avec du thé; mais on peut dire que sa consommation, comme aliment, n'y est pas très-commune, à l'exception de quelques grandes villes et de familles opulentes. Mais la mode de prendre du thé le soir comme boisson d'agrément est fort répandue, et sert de prétexte à des réunions brillantes. De nos jours, on invite à un thé comme jadis à un repas. La préparation de cette boisson n'est pas une chose fort simple pour les Asiatiques; les Chinois, entre autres, y apportent toutes sortes de précautions, et la manière de faire les honneurs d'une table à thé devient, chez eux comme au Japon, un art spécial, ayant ses principes et ses règles, ainsi que des maîtres pour l'enseigner. Les Chinois prennent généralement le leur en infusion, dont la saveur naturelle, âcre et styptique, n'est tempérée par aucun condiment; les Japonais le réduisent en poudre fine, qu'ils se contentent de détremper avec de l'eau tiède, coutume que l'on retrouve également dans quelques provinces de la Chine. En Europe on prend une infusion faite dans la proportion de deux à trois gros par litre d'eau, et à laquelle on ajoute du sucre, ainsi que de la crême ou du lait froid. On prépare encore en France différentes boissons de table, tels que punch, sirop, liqueur, etc., offrant le goût et le parfum de cette plante d'une manière re-

marquable. — Les thés devenus trop défectueux sont encore employés dans les arts, et utilisés, entre autres, en teinture, pour donner aux étoffes une couleur brune ou châtaine, et pour nettoyer les dentelles noires rougies, ou raviver les couleurs éteintes.

L'analyse du thé, d'après M. Cadet-Gassicourt, montre que cette feuille contient de l'extractif, du mucilage, beaucoup de résine, de l'acide gallique et du tannin. Il résulte encore d'une analyse comparative entre les thés noirs et les thés verts, faite au laboratoire de l'Institut de Londres, que la quantité de matière astringente précipitable par la gélatine est un peu plus considérable dans ces dernières que dans les autres, ainsi que la quantité de matière soluble. (*Nouv. Journ. de Médec.*, XII, 229.) On n'y a jamais trouvé de cuivre, malgré l'assertion de quelques auteurs, qui voulaient qu'il y fût introduit par les vases employés dans la préparation, ce qui semble impossible, puisque tous sont de terre ou de fer. Enfin, Lettsom assure que le thé donne par la distillation une liqueur puissamment narcotique. Son action sur l'économie varie suivant la force de l'infusion et l'espèce employée. A la dose d'un demi-gros pour une livre d'eau, cette substance agit à peine sur les appareils digestif, circulatoire et cérébro-spinal; mais elle augmente sensiblement la sécrétion urinaire et la transpiration. A une dose double et triple, le thé active encore l'action des reins et de la peau, mais de plus il stimule l'appareil digestif, augmente la rapidité de la circulation et excite le système nerveux d'une manière remarquable, d'où résulte une augmentation de l'activité de l'esprit, une disposition à la gaîté, l'éloignement du sommeil et une sorte d'agitation dans les membres qui commande le mouvement. Ces effets, plutôt agréables que pénibles, se dissipent d'eux-mêmes au bout de quelques heures. — A dose égale, le thé vert produit des effets plus marqués que le noir.

Comme médicament, l'infusion du thé se donne surtout pour faciliter la digestion. On la préconise également comme sudorifique, propriété à laquelle la chaleur de l'eau d'infusion contribue tout autant peut-être que la plante. Sa qualité styptique, astringente, l'a fait proposer dans les flux de ventre. On a voulu, pour le même motif, l'administrer contre l'empoisonnement par l'arsenic, comme on prend le quinquina, la noix de galle, etc.; son action sur les nerfs doit le rendre anti-spasmodique, mais avantageux seulement dans les névroses par débilité. Il est encore, dit-on, puissamment lithothriptique, vertu qui ne se vérifie pas chez nous. S'il fallait en croire les Chinois, ce serait une véritable panacée. Mais, à côté de ces avantages vrais ou exagérés du thé, citons des inconvénients non équivoques. A trop haute dose, il agite les nerfs, accélère outre mesure la circulation, augmente la chaleur du corps, cause de l'insomnie, des mouvements convulsifs dans les membres, puis une sorte d'ivresse. Autant enfin il peut convenir aux personnes replètes, lymphatiques et d'une nature pesante, autant il deviendrait nuisible à celles qui se trouvent en des circonstances opposées. On a remarqué de plus qu'à la Chine les grands buveurs de thé sont maigres, faibles, et qu'ils ont le teint pâle, plombé, les dents noires, et tombent fréquemment dans le diabète. L. DE LACLÔTURE.

THÉANDRIQUE, du grec θεός, Dieu, et ἄνθρωπος, homme; mot dont les théologiens grecs se sont servis pour qualifier les opérations divines et humaines de Jésus-Christ. On ne sait quel est le premier des Pères qui en a adopté l'usage.

Dans la suite, les eutychéens ou monophysites, qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule nature, composée de la divinité et de l'humanité, soutinrent aussi qu'il n'y avait en lui qu'une seule opération, qu'ils nommèrent théandrique, en attachant à ce terme un sens conforme à leur erreur. Mais, à parler exactement, selon leur opinion, la nature de Jésus-Christ n'était plus la nature divine ni la nature humaine; c'était une troisième nature, composée ou mélangée de l'une et de l'autre. Par la même raison, son opération n'était ni divine ni humaine, et elle ne pouvait être appelée *théandrique* que dans un sens abusif et faux.

Ce n'est pas ainsi que l'avaient entendu les Pères de l'Église. Saint Athanase, par exemple, pour donner une idée juste des actions du Sauveur, citait la guérison de l'aveugle-né et la résurrection de Lazare. Jésus-Christ, en touchant les yeux de l'aveugle et en les humectant de sa salive, faisait une opération humaine; le miracle de la

vue rendue à cet homme était une opération divine : de même, en ressuscitant Lazare, il l'appela d'une voix forte en tant qu'homme, et lui rendit la vie en tant que Dieu.

Le nom et le dogme des opérations *théandriques* furent examinés avec soin au concile de Latran, tenu l'an 649, à l'occasion de l'erreur des monothélites, qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule volonté. Le pape Martin Ier, qui y présidait, expliqua nettement le sens dans lequel les Pères grecs avaient employé le mot *théandrique*, sens fort différent de celui qu'y donnaient les monophysites ; conséquemment l'erreur de ces derniers fut condamnée. Mais l'abus qu'ils avaient fait d'un terme parfaitement susceptible d'un sens orthodoxe n'a pas pu empêcher les théologiens de s'en servir.

THÉATINS. Jean-Pierre Caraffa, d'une illustre famille de Naples, cardinal et archevêque de Chieti (*la Theate* des anciens), s'étant démis de son siége épiscopal, pour se livrer à la retraite, conçut le projet de fonder un ordre à cet effet. Intimement lié avec le pieux Gaëtan de Sienne, gentilhomme toscan, auquel ses éminentes vertus ont mérité les honneurs canoniques de la sainteté, il lui communiqua ce projet, et celui-ci s'empressa de concourir à sa réalisation. Paul Consiglieri, leur ami commun, se joignit à eux, et ils jetèrent de concert les fondements d'une congrégation, sous le titre modeste de *Clercs réguliers*, à Rome, en 1524. Mais, en Italie, on leur donna, dans l'usage ordinaire, le nom plus précis de *Theatini*, par allusion à l'antique cité de Theate, dont le principal fondateur avait été archevêque, et dont nous avons fait *Théatins*, conformément au génie de notre langue. Ils s'engagèrent par leurs statuts à ne posséder ni fonds de terre, ni propriété immobilière d'aucune espèce; à n'avoir ni revenus fixes en tant que corporation, ni personnellement ; à imiter dans toute sa rigueur le genre de vie des apôtres, c'est-à-dire à ne subsister que du produit de la charité spontanée des fidèles, sans faire quêter comme les moines des ordres mendiants ; en un mot, à s'en remettre entièrement à cet égard à la divine Providence. Voilà, certes, un désintéressement admirable, et tel que les fastes monastiques en offrent peu d'exemples. Clément VII approuva, cette même année 1524, les statuts des Clercs réguliers. Ces moines portaient la soutane noire, à manches larges, et les bas blancs. Ils se vouaient spécialement à l'apostolat des missions étrangères. Le cardinal Caraffa, appelé, en 1555, au souverain pontificat, sous le nom de Paul IV, conserva toujours pour eux une sincère affection.

Le cardinal Mazarin, qui connaissait l'ordre respectable des Théatins, crut devoir lui fournir les moyens d'avoir un établissement à Paris. Dans cette vue, il acquit, en 1642, de ses propres deniers, une maison sur le quai Malaquais, qu'il fit convenablement disposer, et appela de Rome quatre de ces religieux, qui vinrent l'occuper en 1644. Toutefois l'établissement ne fut constitué d'une manière légale qu'en 1648, époque à laquelle on obtint l'adhésion nécessaire de Henri de Bourbon, en sa qualité d'abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés. Le prieur de cette abbaye bénit la chapelle des Théatins, et le roi plaça lui-même la croix sur le portail de la maison, qui, d'après ses ordres, fut nommée *Sainte-Anne-la-Royale*. C'est la seule de cette congrégation qui ait existé en France. Le cardinal Mazarin légua, en outre, une somme de 300,000 livres pour remplacer la chapelle, devenue trop petite, par une église dont le prince de Conti posa la première pierre en 1662. Mais, entreprise sur des proportions gigantesques, elle resta inachevée, et on la démolit presque entièrement en 1714, pour la reconstruire sur un meilleur plan. Louis XIV et sa cour, au moyen d'une loterie, pourvurent aux frais de la nouvelle église, qui, vendue en 1796 comme propriété nationale, fut transformée en salle de spectacle. En 1791, la partie du quai Malaquais qui avait reçu la dénomination de quai des Théatins prit celle de quai Voltaire, qu'on lui a conservée. P. T.

THÉATRE. Nous entreprenons d'écrire l'histoire d'un art épuisé et qui est arrivé à ses dernières limites; c'est justement pourquoi il faut l'écrire. Les historiens ne sont jamais plus à leur aise que lorsqu'ils arrivent au milieu des ruines pour expliquer le commencement, les progrès, la décadence et la fin d'une nation qui n'a plus rien à faire sur la terre. Le plus fécond de tous les arts et le plus épuisé, c'est l'art dramatique, à coup sûr. Il est né, comme le poëme épique, comme l'éloquence, la peinture, la sculpture et l'architecture, au beau milieu

de la Grèce, d'Homère et de Sophocle. La tragédie et la comédie sont un peu les filles du hasard chez tous les peuples de ce monde; on les a même retrouvées chez les Chinois, chez les Incas du Pérou. Toujours est-il que la Grèce est la patrie de ces fables représentées au naturel. Si vous y tenez, nous vous dirons l'origine de la poésie dramatique : elle naquit dans une ville de l'Attique, le jour des vendanges. Un certain Icaricus, à qui Bacchus lui-même avait enseigné l'art de faire le vin, tua dans sa vigne un bouc qui dévorait le pampre et les raisins. Aussitôt les vendangeurs joyeux accourent à cette proie opulente; ils se mettent à danser, en chantant les louanges de Bacchus, autour de la victime. Le bouc immolé servit de festin, cette chanson improvisée devint un cantique religieux; ce fut un sacrifice qui se renouvela chaque année, et chaque année, autour du bouc immolé sur l'autel de Bacchus, de nouveaux chanteurs célébraient le dieu du vin et des vendanges. De la vigne d'Icaricus cet usage s'étendit à toutes les campagnes de la Grèce; des campagnes la fête poétique pénétra dans les villes. L'inspiration et la joie des beaux jours d'automne, la licence des vendanges, l'amour, les gambades joyeuses, les railleries qu'inspire l'ivresse, la reconnaissance de tous ces enfants de la Grèce pour le dieu du vin et sa toute-puissance, c'étaient là autant de motifs de rendre cette fête populaire. Ce fut donc bientôt un usage religieux autant que poétique d'improviser un hymne à Bacchus. Les poëtes entrèrent en véritables inspirés dans cette joûte de l'esprit et de l'ivresse. Comme on ne pouvait les récompenser tous, il fallut donner le prix au plus habile; on lui donnait un bouc et une outre pleine de vin : cela s'appelait le *chant du bouc*, dont on a fait *tragédie*.

Mais les beaux-esprits de la Grèce, poussés par cet instinct qui devait leur faire accomplir tant de grandes choses, ne pouvaient pas se maintenir longtemps dans les étroites limites d'une chanson à boire. Le thème bachique, à force d'être répété, devenait monotone; c'était toujours la même louange du vin et de l'ivresse, la même histoire de Bacchus vainqueur et pacificateur. Alors arriva un esprit hardi autant qu'ingénieux, le poëte Thespis. Il imagina le premier d'interrompre cette chanson des vendanges par des récits qui pussent intéresser l'auditoire. Ainsi, le chant commençait d'abord, puis le chœur faisait silence, et quelque bel esprit de la troupe, chancelant sur ses jambes avinées, le visage barbouillé de lie, récitait aux paysans qui l'entouraient une histoire de son invention. Ce récit reposait les chanteurs, et cependant l'auditoire s'estimait heureux d'écouter ce nouveau venu, qui semblait descendre sur la terre et se mettre à la portée des mortels. Au reste, cette invention de Thespis lui devait venir naturellement, pour peu qu'il eût entendu les rhapsodes réciter dans les villes de la Grèce les poëmes d'Homère. Homère, en effet, après le bouc d'Icaricus et le hasard, est le véritable père de la tragédie. Il a fourni à la tragédie ses héros, ses passions, sa pitié, sa terreur. La race d'Agamemnon, si fertile en héros, est la race homérique; l'*Iliade* est un drame homérique. Longtemps la Grèce entière ne connut pas d'autre émotion et n'eut pas d'autre drame que le vieux Priam aux pieds d'Achille, et la mort d'Hector, et la belle Hélène, devant qui se lèvent les vieillards de Troie, dans un muet transport d'enthousiasme et de respect. Mais enfin le récit, ce n'est pas encore le drame; un seul acteur ne compose pas le dialogue; et même, quand vous avez trouvé le dialogue, l'action n'est pas là. Il est bien vrai que l'acteur unique de la tragédie de Thespis se multipliait et jouait plusieurs rôles, pendant que le chœur débitait sa petite louange à Bacchus; mais enfin l'audace fut portée si loin que Bacchus finit par être exilé de son domaine poétique. Il fut remplacé par un dieu plus puissant, par Homère en personne. Les héros de l'*Iliade* prirent la place des satyres et des vendangeurs; l'*Iliade*, fontaine sacrée où viennent puiser toutes les poésies, tous les siècles, tous les beaux-arts. Le premier de tous, Homère avait donné la vie à tous ces hommes dont le nom a traversé trois mille années; le premier il avait soufflé sur cette histoire des premiers âges, en lui disant : *Marche, et suis-moi!* Les dieux et les hommes il les avait mêlés et confondus dans les mêmes passions, dans les mêmes batailles; de toutes ces forces réunies il avait composé une éloquence ardente et vive, inspirée et convaincue, comme il en faut au drame qui veut savoir quel langage il doit parler. — Eschyle eut le grand mérite de savoir lire dans l'*Iliade* et de deviner le premier tout ce que pouvait contenir un si grand livre.

Il comprit que, dans ce poëme du passé et de l'avenir, toutes les passions étaient contenues dans leur germe. Là Agamemnon, le roi des rois, et tout là-bas Thersite-le-Bossu! Ici la terre, là-haut le ciel! La vérité et la fiction jouent un rôle égal dans ce drame tout fait, auquel rien ne manque, pas même un théâtre, mais ce théâtre-là, c'est le monde. — Il s'agissait donc de ramener ces passions de géants aux proportions du drame, et de faire en sorte qu'elles fussent contenues dans le tombereau qui portait, de village en village, la raillerie et la bonne humeur des vendangeurs. Thespis, en homme habile, eut surtout recours à la pitié, à la terreur, les deux grands ouvriers de toute œuvre dramatique. La terreur, voilà pour nous-mêmes; la pitié, voilà pour les autres. Nous tremblons, et cela nous amuse de trembler en pensant que, le rideau baissé, toute cette peine va s'éloigner de notre âme, et que le sang répandu pour nous plaire ne tachera pas notre vêtement, et que les larmes répandues pour notre plaisir ne rougiront pas nos yeux déjà consolés. Nous assistons à toutes ces misères, à toutes ces terreurs, à ces crimes, à ces meurtres, à ces sacriléges, à ces épouvantes, avec la même joie que l'homme de Lucrèce contemplant, du haut de son rocher, les tempêtes, les turbulences et les désastres de la mer.

Je sais bien que les plus grands critiques, et à leur tête le maître souverain de la critique dans tous les siècles, Aristote, ajoutent, aux deux éléments de la tragédie, la pitié et la terreur, un troisième élément, la leçon. Ils prétendent que le drame est fait pour que les hommes se souviennent des accidents qui menacent la vie, et que, si la comédie corrige les mœurs, la tragédie doit enseigner la vie sérieuse, grave et résignée. Mais, en vérité, si en effet la tragédie conseille, et si la comédie corrige, j'imagine que c'est bien à l'insu de ceux qui les font et de ceux qui les jouent. Toucher et plaire, intéresser par le rire ou par les larmes, voilà le but unique du poëte; et, cela fait, peu lui importe que son auditoire retire quelque profit de l'œuvre représentée devant lui. « Vous avez ri ou vous avez pleuré, s'écrie le poëte, nous sommes quittes. Si, par hasard, vous avez tiré quelque profit de votre rire ou de vos larmes, tant mieux pour vous! mais, ce profit-là, je ne le compte pas, je vous le donne par-dessus le marché! Moi, le poëte qui vous parle, je ne suis pas un moraliste, je ne suis pas un pédagogue; je suis l'agitateur des passions bonnes ou mauvaises, le représentant des intérêts, le héraut de l'histoire et des faits accomplis. » Ainsi fit Eschyle le tragique; et, pour commencer, il découvrit (il la découvrit forcément dans son tombereau) la règle des trois unités : unité de temps, de lieu, d'action; règle féconde en chefs-d'œuvre, et qui devait donner au drame une autorité toute-puissante. En effet, où est votre action? quels sont vos héros? dans quel lieu voulez-vous nous transporter? Tant que vous n'avez pas dit le *où*, le *quand*, et le *par qui*, vous restez le maître absolu de votre œuvre; mais, une fois ces prémisses accordées, il faut marcher dans le sentier que vous vous êtes tracé vous-même; il faut rester fidèle aux passions que vous avez indiquées, et surtout faire si bien que ces mêmes passions obéissent à l'unité rigoureuse qui les contient dans les justes bornes de la nature et du sens commun.

Justement parce qu'il avait trouvé la grande règle de l'unité dramatique, Eschyle devait découvrir l'admirable division de la tragédie. L'unité, à la bonne heure! mais pour que cette belle ligne droite, tracée dans le sentier dramatique, puisse facilement être suivie par le regard charmé du spectateur, est-il encore nécessaire qu'on en puisse voir le commencement, le milieu et la fin. L'unité et la confusion se repoussent et se font horreur. Qui dit l'unité, dit à la fois la simplicité, la clarté et l'intelligence. Si vous voulez que je m'intéresse à l'action que vous allez développer devant moi, dites-moi à l'avance un peu de votre secret; mettez-moi au courant de vos personnages, et de leurs mœurs, et de leur parenté, et de l'action dans laquelle ils vont jouer leur rôle. Courage! n'ayez crainte de me supposer trop ignorant; faites tout comme si je ne savais rien de l'histoire des dieux et de l'histoire des hommes; traitez-moi comme le citoyen le plus ignorant, non pas d'Athènes, mais de Sparte; traitez-moi, non pas seulement comme un Barbare, mais, qui pis est, comme un étranger, ce qui était une grande insulte. « Étranger! » disait une marchande d'herbes au plus bel esprit de la Grèce, à Théophraste. Ayez donc soin, dans votre exposition, de me dire tout ce qu'il faut que je sache, mais rien de plus. Vous savez que je ne vais pas me fatiguer à deviner; mais, en revanche, je suis venu

au théâtre pour m'amuser et comprendre. *Davus sum, non Œdipus.* Comme aussi, bien que je vous parle directement à cette heure, n'oubliez pas que vous n'avez pas le droit de parler vous-même; que vous êtes le poëte de vos personnages, et non pas votre propre poëte. Effacez-vous pour faire place à vos acteurs; oubliez-vous vous-même pour ne songer qu'aux passions dont vous allez vous faire l'interprète. Vous êtes en dehors de toutes les combinaisons que renferme votre cerveau, de toutes les émotions que votre cœur peut contenir. — Après l'exposition dramatique, le nœud du drame mérite toute l'attention du poëte. Le nœud, c'est le cœur de la tragédie; c'est là qu'elle prend son mouvement et sa source; là est la vie, là est l'intérêt, là est la pitié. Placé au centre de son drame, comme l'industrieuse araignée au centre de sa toile, le poëte en tient tous les fils; la trame entière obéit à sa main puissante; il l'agrandit, il la resserre, il la montre sous tous les aspects; et comme il se tient caché dans son intrigue, il croit que l'illusion est complète. Ce n'est plus une histoire que l'on écoute, c'est une action dont on est le témoin; ce ne sont plus des comédiens qui s'agitent sous leur masque, ce sont des hommes véritables que l'on voit et que l'on entend. Ainsi, Achille retiré dans sa tente, — âme absente en apparence, — est le nœud terrible et solennel sur lequel *l'Iliade* tout entière est construite. Le nœud, le nœud, c'est à quoi se reconnaissent tous les grands artistes! Dans un tableau, le point lumineux vers lequel se porte à l'instant même le regard fasciné, c'est le nœud du tableau; dans le ciel, ce rayon qui brille au milieu des nuages, c'est le nœud qui lie entre eux tous ces nuages vagabonds, qui leur donne le mouvement et la forme, et les arrache aux incertitudes du hasard. *Le Cid*, ce chef-d'œuvre, n'a pas d'autre nœud que l'outrage fait au vieux don Diègue. Plus le nœud est net, vif et vigoureusement indiqué, plus l'intrigue sera vraie, hardie et surtout vraisemblable. Une intrigue bien menée se sent à l'aise comme une jeune et belle taille, bien prise dans un corset, se sent libre, souple et dégagée. — L'intrigue, c'est le labyrinthe de Dédale : vous parcourez tous ces longs détours, sombres, éclaircis, tantôt près du ciel, tantôt sous les enfers; vous cherchez en vain votre route perdue, vous appelez à votre aide les dieux et les hommes. Vains efforts! si vous n'avez pas dans votre main conservé le fil d'Ariane. Ce fil, c'est le poëte qui le tient; il ne faut pas que le spectateur l'aperçoive. Laissez au spectateur toute son épouvante, pourvu qu'à l'instant même où il appellera sérieusement à son aide, vous paraissiez, un flambeau à la main, en lui disant : « Venez avec moi, je vais vous mener au grand jour! »

Ainsi vous arrivez au dénoûment, vous arrivez à dire le dernier mot de votre œuvre. Cantique ou blasphème, misère ou grandeur, joie immense, imprévue, ou bien douleur profonde, redoutable, fatale. Ici un homme qui succombe sous la toute-puissance d'un dieu, témoin l'Œdipe; plus loin un dieu qui se sent vaincu par le courage d'un homme, témoin Prométhée. Phèdre passant du délire de l'amour à ses plus profonds, à ses plus vils désespoirs; Philoctète, qui de l'abîme s'élève soudain à la gloire et à la majesté. — Lutte énergique, impitoyable, souvent insensée, du crime contre la vertu, du bon principe contre le mauvais principe. Adorable déploiement des plus vives et des plus belles intelligences, Alceste, Ariane, Iphigénie! — Cette science du dénoûment n'a pas échappé à Thespis, et surtout à Eschyle, le premier maître véritable de l'art grec, le plus intelligent disciple d'Homère, un grand artiste, un grand rêveur! Eschyle, prenant sous la protection de son génie les essais informes, mais déjà grands et solennels de Thespis, a été véritablement le créateur du dialogue. Non-seulement il a fait agir ses personnages, mais encore il les a fait parler. Il leur a fait parler la langue des héros, des rois, des maîtres du monde; langue solennelle, éloquente; éloquente souvent jusqu'à l'inspiration, *ore rotundo*, comme dit Horace. De sa main puissante, Eschyle a introduit dans la tragédie les personnages secondaires qui donnent à l'action tragique tant de variété et de vraisemblance. Du chœur primitif de Thespis, de ce ramas d'ivrognes qui chantaient les louanges de Bacchus, il a fait l'ami, le conseil, le consolateur des héros de la tragédie. Cette fois le chœur n'est plus une réunion de buveurs qui célèbrent à leur façon leur passion dominante : le chœur est un véritable acteur, mais un acteur calme et sérieux, qui regarde de très-haut les agitations de ces pau-

vres mortels. De son origine religieuse, le chœur a gardé les longs habits, le visage austère, la voix inspirée; il agrandit la scène de toute cette majesté nouvelle. Ce fut là une idée de génie. Par ce moyen l'ode grecque, cet honneur poétique, était sauvée de la révolution, et cependant la tragédie conservait sa libre allure. Et savez-vous quel grand parti le poëte à tiré de son invention! Rappelez-vous le chœur des Euménides, et les femmes d'Athènes accouchant en plein théâtre, tant elles étaient frappées d'épouvante; singulière et vivace illusion, produite par cinquante têtes hérissées de serpents! Le chœur, parlons-en avec respect. Il a été la force de la tragédie antique. Il a donné une vivacité incroyable à l'action représentée. Il remplissait le théâtre d'une foule attentive, qui donnait aux autres spectateurs l'exemple de la pitié, le signal de la terreur. Le chœur a été le refuge de la grande poésie épique, à laquelle le dialogue avait porté un coup mortel. On l'a supprimé, je le sais bien, mais en même temps on a supprimé le mouvement, l'action, la vie, l'illusion même de la tragédie. Sans compter que Racine a écrit ses plus admirables vers et sa plus belle tragédie lorsqu'il a écrit les chœurs divins d'*Athalie* et d'*Esther*.

Avec le chœur il y avait des chants et des danses; des danses si compliquées que Thésée fait représenter par ses acteurs ce labyrinthe dont il a renversé l'épouvante. Le chœur marchait sans cesse de droite à gauche, disant la strophe et l'antistrophe, non pas sans s'arrêter au milieu du théâtre pour chanter l'épode; en un mot, tout ce qui peut composer un grand spectacle se rencontrait dans ces merveilleux théâtres des Athéniens. C'est ainsi que le théâtre était digne des spectateurs, et digne des héros représentés. Ceci trouvé, l'action, le chœur, le dénoûment, l'intrigue, le dialogue, restait cette partie importante qu'Aristote appelle les mœurs. Les mœurs sont au drame ce que la couleur est au dessin. Horace l'explique admirablement, quand il vous raconte à sa façon l'esprit impétueux du jeune homme, la sage lenteur du vieillard, la prudence et l'ambition de l'âge mûr. Il faut que chacun agisse et parle selon sa nature; que l'homme en colère montre sa colère, que l'offensé montre son offense; cherchez-nous le poltron, tout tremblant; donnez son calme sourire au courage, sa bonne et belle grâce à la jeunesse. Quant à l'enfance, les poëtes grecs ont supprimé les enfants de leur tragédie. Ils avaient un trop vif sentiment de la dignité dramatique pour l'exposer à tomber dans les puérilités du premier âge. Seuls entre les poëtes vraiment tragiques, Shakspeare et Racine ont tiré un admirable parti, celui-ci du petit roi Joas, celui-là du jeune Arthur, duc de Bretagne. — « Ne crève pas mes pauvres yeux, Hubert! »

Dans les beaux temps de l'art dramatique, le grand élément tragique, c'était la dignité. Cette calme et imposante majesté humaine qui se retrouve dans toute la statuaire antique, elle avait surtout sa puissance au théâtre. *Ex pede herculem :* c'est un proverbe grec traduit par les Latins. Vous reconnaissiez Hercule aux traces puissantes de ses pas, Agamemnon à sa démarche, Achille à son bondissement, Ulysse à sa réserve. Ces grands personnages de la tragédie entraînent après eux tout le mouvement dramatique; là où ils vivent, ils règnent; le drame marche dans leur sentier et sous leur permissinn. Voilà comme il faut comprendre la majesté des hommes d'autrefois. Voilà à quoi la tragédie moderne n'a pas encore songé. Dans *les Horaces*, quel rôle joue le roi de Rome? Et dans le *Cid*, qui voyez-vous, sinon Rodrigue et Chimène? c'est à grand'peine si nous consentons à entendre le roi des deux *Castilles*. — Cette observation des mœurs, faite ainsi en tout soin et en tout respect, a donné aux poëtes grecs l'admirable facilité de se servir plusieurs fois du même personnage et de varier à l'infini les quelques grands noms dont se compose le drame hellénique. Clytemnestre défendant Iphigénie ressemble-t-elle à la Clytemnestre de l'*Electre?* Et c'est là ce qui explique, même en mettant à part le génie des deux peuples, comment la tragédie a été plus vivace sur le théâtre d'Athènes que sur le théâtre de Paris, sur notre théâtre le même héros ne pouvant guère servir qu'une seule fois. Car cette machine qu'on appelle la *trilogie*, cette continuité de la vie des mêmes personnages, ces *suites* de comédies appliquées au même personnage, n'ont réussi dans le théâtre des modernes que pour quelques êtres privilégiés, pour le *Falstaff*, pour le *Don-Juan*, pour le *Figaro*, pour *Robert-Macaire* enfin, son dernier et son plus abominable bâtard.

Au poëte Eschyle vous devez le vers iam-

bique, qui est la véritable forme de la conversation tragique. Il est le plus héroïque et le plus harmonieux des vers. Rien n'est plus simple, plus calme, plus éloquent que cette suite de vers qui ont quelque chose de l'ampleur et de la clarté limpide de la prose la mieux faite. Un pareil langage parlé par de tels héros appelait nécessairement des idées pleines d'énergie et de grandeur; et comme la naïveté ingénue et souvent sublime se trouve toujours à côté de la grandeur, plus d'une fois, à côté des plus beaux passages, se rencontre un mot, un geste, un cri de douleur, un mouvement de joie qui illumine d'une grâce soudaine cette ample et imposante majesté. Ceci est le secret du cœur bien plus que de la poésie; ceci appartient moins à l'art qu'à l'émotion intérieure; c'est le — *qu'il mourut!* du grand Corneille. Ces beaux résultats du dialogue dramatique, vous ne les obtenez qu'à force de présence d'esprit, d'oubli de vous-même et de respect pour les personnages que vous faites agir et parler. Ce grand art du dialogue, les Grecs l'appelaient : *l'élocution*. Sophocle en est (toujours après Homère) le véritable créateur. Après Sophocle vient Euripide, le Racine grec, c'est tout dire. Euripide avait en partage la grâce tendre, l'éloquence insidieuse, le don des larmes; Sophocle parlait comme un héros qui commande, Euripide comme une belle femme qui pleure. — Le style grec est resté longtemps, au théâtre, un style à part. Il était consacré par le temps, par le succès, par les larmes, par les chefs-d'œuvre. Les trois grands maîtres de l'art, Eschyle, Sophocle, Euripide, furent obéis jusqu'à la fin par les poëtes qui vinrent à leur suite; la langue qu'ils avaient créée se conserva dans le même ton, dans la même couleur, dans les mêmes nuances tendres ou terribles, sinon dans la même force, le même génie et la même grandeur. C'est ainsi que ces trois illustres poëtes ont démontré dans leurs œuvres que la tragédie doit être avant tout convenablement écrite, et que, sans le style, vous aurez beau être un grand inventeur, vous ne ferez rien qui mérite les applaudissements et les éloges. L'élocution, tel a été jusqu'à Racine le premier devoir du poëte tragique; mais toutes ces règles, tous ces imposants souvenirs, toute cette harmonie divine, à quels cruels démentis n'ont-ils pas été exposés depuis seulement cinquante ans!

De cette tragédie ainsi trouvée, agrandie, ainsi composée, il n'est pas sans intérêt de suivre les destinées. L'histoire de la tragédie grecque est d'ailleurs l'histoire de tous les peuples et de tous les temps. Quand cette heureuse découverte de la poésie pénétra dans l'Athènes policée et savante, la ville de Minerve s'était élevée au plus haut point de l'intelligence et de la force. La démocratie, cette passion que l'on peut appeler une passion athénienne, avait rempli Athènes de ses turbulentes merveilles. Sparte et Thèbes, avec leurs rois obéissants et soumis, partageaient cette passion du peuple qui commande et qui se dit : ***Je suis le maître!*** Maître souverain, en effet, tout animé par le sentiment de sa liberté, de sa richesse, et surtout de son éloquence et de son esprit. Cette position secondaire de la royauté devait tout d'abord jeter dans la tragédie grecque une réserve et un calme que la tragédie moderne ne devait pas et ne pouvait pas imiter. Dans ce royaume, d'où le premier venu peut vous exiler, pour peu qu'il soit fatigué de vous entendre appeler *le juste*, quelle espérance vous peut pousser à vouloir la couronne? où sont les intérêts de l'ambition? Mais à l'ambition vulgaire, et matérielle pour ainsi dire, à l'ambition de tenir un sceptre à la main ou de porter une couronne sur la tête, la tragédie grecque oppose avec bonheur cette simplicité qui vient, non pas de la gloire, mais de la vertu; majesté inviolable celle-là, royauté superbe qui domine le drame et lui donne un aspect plein de calme et de réserve; d'où il suit que l'intérêt du héros appartient à lui seul, qu'il ne dépend d'aucune influence étrangère, et que le poëte, pour peu qu'il ait en lui-même le sentiment de sa propre dignité, trouve facilement le langage qui convient aux plus imposants personnages. Mais aussi vous savez que le poëte Eschyle était à la bataille de Marathon à côté de Miltiade, et cette gloire du poëte explique à merveille les fiers sentiments de sa poésie. Sous la solennité et l'ampleur de son vers le héros perce toujours. Après lui, vient Sophocle, qui fut le témoin de ces grandes guerres des Athéniens contre les Perses. Il était encore enfant quand se donna la bataille de Salamine. Le premier bruit qu'il entendit à ses oreilles ce fut celui de la bataille de Platée. Les premiers vers qu'il murmura, ce fut pour célébrer cette noble victoire qui avait délivré la

Grèce des Barbares. Sophocle était alors un beau jeune homme qui conduisait les chœurs de la jeunesse d'Athènes : Athènes victorieuse, maîtresse de la mer, dominant, de toute sa hauteur, Thèbes et Lacédémone; noble époque du génie grec, illustres moments de l'orgueil national, brillante période de cinquante années que le vieux Sophocle ne vit pas finir, car il mourut un an avant la guerre funeste du Péloponèse, laissant le sceptre tragique aux mains d'Euripide qui allait avoir cinquante ans. Ainsi le spectacle de ces grandes choses, l'émotion de ces victoires, le bruit de ces conquêtes, l'intérêt tout puissant de ces résistances, cet héroïsme de citoyens, avaient contribué à surexciter le génie des poëtes et tout à la fois le génie et l'orgueil de la nation. Quand on dit la superbe Athènes, ce n'est pas assez dire; car jamais l'orgueil d'une grande liberté, unie à une grande fortune et à une grande intelligence, ne fut poussé plus loin. Ces Athéniens, maîtres dans la Grèce entière, se regardaient comme autant de rois qui marchaient suivis et précédés et de leurs esclaves, dans tout l'enivrement de la gloire, et de la poésie; ils appelaient des Barbares non-seulemement des étrangers, mais encore quiconque n'était pas enfant de l'Attique. L'Attique, c'était le royaume de Minerve. Diane elle-même, adorée chez les Thraces, n'était-elle pas venue demander asile à la ville d'Athènes? Le dieu Mars et les Furies n'avaient-ils pas accepté les décisions de son Aréopage? Le corps d'Œdipe, ce rempart contre les entreprises de Thèbes et d'Argos, n'est-il pas enseveli sur la terre athénienne? Oui certes, vous êtes la favorisée des dieux et des hommes; rien ne résiste à vos soldats, non plus qu'à vos poëtes, ô vous, la ville de Minerve! Vos cérémonies religieuses se confondent avec vos fêtes théatrales. Vos théâtres sont comme autant de temples immenses, tout remplis d'enthousiasme et de passion. O peuple d'Athènes, il faut vous saluer comme ayant donné le signal de tous les arts aux nations à venir : même au soldat captif le vers d'Euripide donne le pain et le toit de chaque jour. Les Siciliens charmés prêtent l'oreille aux récits de leurs prisonniers; les rois des États voisins tiennent à honneur d'apprendre leurs noms aux poëtes de la ville d'Athènes. Il est triste d'ajouter que plus d'une fois les vains caprices de la foule, ses soudaines et inexplicables colères, ont mis en danger même la vie des poëtes. Eschyle, accusé d'impiété, allait boire la ciguë, lorsque son frère, en montrant son bras mutilé à Salamine, demanda au peuple la grâce de l'illustre poëte. Disons aussi, et c'est là un des grands caractères de la poésie dramatique, qu'autour des œuvres du théâtre s'agitait incessamment une causerie infinie. La causerie commençait, dans Athènes, avec le jour; le magistrat, le philosophe, le général, les plus grands et les plus petits de la ville, sortaient chaque matin de leurs maisons pour acheter eux-mêmes leur viande avec leurs légumes au marché. Chacun se connaissait par son nom, par ses affaires. On s'arrêtait dans la rue et l'on causait. Autant c'étaient là des habitudes bourgeoises et simples, autant la conversation était vive, nette, élégante et pour tout dire, attique. L'atticisme est un don naturel des Grecs: ils apportaient en venant au monde cette urbanité à laquelle les Romains ne parvenaient qu'à force d'étude et de soins sur eux-mêmes. C'est même là une grande différence entre le génie des deux peuples. Le Romain procède par toutes sortes de tâtonnements et de recherches. L'Athénien arrive à son but du premier bond et sans efforts. Aussitôt que la tragédie grecque fut découverte, elle enfanta des chefs-d'œuvre. Le théâtre latin, au contraire, attendit le règne de l'empereur Auguste pour jeter un certain éclat. Combien n'en a-t-il pas coûté à Cicéron pour transporter sous les ombrages frais de Tusculanum la philosophie de l'Académie et du Portique? Ces vieux Romains, ils avaient quelque chose du Spartiate bien plus que de l'Athénien : leur écorce était rude, leur intelligence rebelle, leur génie austère, ils se passionnaient à loisir. Au contraire, la poésie athénienne était toujours toute prête, toujours éveillée. Au premier mot qu'on lui disait de la patrie, de la liberté, de ses lois et de ses mœurs, l'Athénien jetait le feu et la flamme. Tels furent les enchantements de la tragédie d'Euripide : c'est un hymne sans fin à la gloire d'Athènes; c'est une louange qui revient toujours, à chaque instant, à chaque vers : le poëte n'observe pas avec moins de soin les manières et les usages du peuple à qui il s'adresse; dans sa tragédie vous retrouverez tout le mouvement de la ville d'Athènes. C'est la même façon d'accuser, de se défendre, d'implorer les dieux, d'honorer les morts. Ce chœur,

plein de moralité et de sentences, vons représente à merveille le tumulte, l'agitation et quelquefois la sagesse de la place publique. Ainsi, tout est athénien dans la tragédie grecque, à peu près comme vous retrouverez toute la cour de Louis XIV dans la tragédie de Racine. Les Grecs n'aimaient et n'estimaient qu'eux-mêmes. Ils ne voyaient rien ni au delà ni en deçà de leur histoire: aussi bien, dans leurs tragédies tout comme dans leurs comédies, les poëtes d'Athènes ne sont-ils occupés qu'à faire la satire du peuple ou des individus qui se sont attiré la disgrâce des Athéniens. Lisez avec soin les tragédies d'Euripide et de Sophocle, et vous reconnaîtrez facilement les tendances de la politique athénienne, son besoin de domination, sa jalousie contre Sparte, ses colères contre les Thébains, quand ceux-ci osaient prétendre à l'empire. En même temps l'épigramme toute personnelle n'était pas épargnée : plus d'un trait se rencontre dans les tragédies d'Euripide, qui n'est pas indigne des comédies d'Aristophane ou d'une épigramme de Martial. En même temps les allusions sympathiques aux événements de la veille, aux passions de l'heure présente, étaient vivement applaudies. Bien plus, pour peu qu'il y eût du talent et quelque peu de la grâce attique, les Athéniens applaudissaient même les épigrammes bien lancées qui étaient à leur adresse. Ainsi, dans l'*Hippolyte* d'Euripide, Phèdre maltraite les Athéniens; dans l'*Andromaque*, l'état monarchique est mis bien au-dessus de l'état républicain. Aristophane est tout rempli de ces méchancetés hardies; mais, pour se les permettre avec bonheur, il fallait avoir bien de l'esprit, bien de la réserve, avoir la main bien légère, car ce peuple athénien était un rude tyran.

L'histoire de la tragédie grecque peut donc se résumer dans l'histoire de ses trois grands poëtes. Eschyle s'en fut mourir chez un roi barbare, pour avoir été vaincu par Sophocle. Ce Sophocle était le fils d'un forgeron qui devint par son génie un citoyen important dans la ville, et par son courage un général d'armée à côté de Périclès. Il a donné à la tragédie cet air de grandeur et de majesté qu'elle a conservé jusqu'au grand Corneille. Devenu vieux et mis en cause par ses enfants ingrats, il se défendit en lisant à ses juges *Œdipe à Colonne*. Il fut couronné vingt fois sur le théâtre. Sa vie fut une longue suite de prospérités et de triomphes; il mourut, non pas chez un prince étranger, comme Eschyle et Euripide, mais en pleine Athènes, et il mourut de joie pour avoir vu couronner son *Antigone*. Avec lui expirait, en effet, la tragédie athénienne. Euripide, bien plus jeune que Sophocle, était mort avant lui. Euripide n'était pas comme ses deux rivaux, l'homme passionné pour la guerre; sans lui faire peur, le bruit des armes lui déplaisait. Il avait cultivé la philosophie avec la plus noble et la plus intelligente passion; il eut pour maître Anaxagoras, sur lequel Cicéron a écrit de si belles pages, et qui compte Périclès parmi ses disciples. De cette étude grave et sainte la poésie d'Euripides'est ressentie toujours. Socrate, qui n'aimait guère les émotions factices du théâtre, ne manquait pas une seule des tragédies d'Euripide. Euripide fut couronné quinze fois, cinq fois de moins que Sophocle. De tous les poëtes il était le plus désintéressé, et cependant il acheva sa vie à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine. Là il mourut dévoré par des chiens. Athènes réclama vainement le corps de son poëte, la Macédoine lui avait déjà élevé un magnifique tombeau; mais les Athéniens, qui ne voulait rien perdre de tout ce qui pouvait honorer leur cité et agrandir sa gloire, écrivirent sur un tombeau vide le nom d'Euripide.

A parler de la comédie grecque, notre tâche sera plus difficile. La comédie n'a jamais eu, dans toute sa popularité charmante, les droits de la tragédie. Elle n'a mérité ni obtenu aucuns des respects attribués à l'art de Sophocle et d'Euripide. Une loi même existait qui défendait à tout membre de l'Aréopage d'écrire des comédies. Cependant, malgré sa licence effrénée, et ses injures, et son audace insolente, et le mépris public qui l'accueillit tout d'abord ; malgré la haine qu'elle a portée aux plus grands poëtes, aux plus illustres soldats et aux plus excellents philosophes de la Grèce; haine injuste et violente, sous laquelle Socrate lui-même devait succomber, la comédie grecque s'est montrée, à force de verve et d'esprit, la rivale de la tragédie athénienne. La comédie des Grecs, tout comme leur tragédie, s'occupe des mœurs et des passions du peuple, mais d'une façon beaucoup plus directe et plus rapprochée du modèle. A ce titre, elle tient sa place dans l'histoire d'Athènes tout autant que les discours de Démosthènes ou

les chapitres de Théophraste. Ne séparez donc pas l'une de l'autre, la comédie de la tragédie; elles sont nées dans le même tombereau, elles ont été barbouillées de la même lie des vendanges; seulement elles se sont adressées, celle-ci à la pitié de l'auditoire, celle-là à ses éclats de rire. Si vous remontez à l'origine de la tragédie, vous trouverez l'*Iliade* d'Homère et le *Combat des Grenouilles*. Autant la tragédie, pour se faire valoir, avait besoin des grands noms et des grandes citations de l'histoire, autant la comédie, pour se reproduire, se contentait d'un simple toit domestique, d'une maison bourgeoise, de quelque homme sans nom, mais non pas sans ridicules et sans vices. C'est même cette façon de s'attaquer aux vices qui devait pousser les poëtes comiques à s'attaquer aux vicieux; et de là à désigner les visages, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi, à la grande misère des citoyens attaqués ainsi, en plein théâtre, sans pouvoir se défendre. En vain les magistrats vinrent-ils en aide aux citoyens insultés, la comédie trouva le moyen d'éluder cette loi salutaire : il ne s'agissait que de vivre par l'à-propos et la finesse de la répartie. Le temps a emporté les premiers efforts satiriques et dialogués d'Eupolis et de Cratinus, tout comme il a emporté les conversations des marchandes d'herbes de la ville d'Athènes. Aristophane seul est resté; mais il suffit à donner une idée de la comédie grecque. Cet homme violent et passionné était le plus rare esprit de l'Attique. M. de Laharpe, dans son *Cours de Littérature*, s'est beaucoup amusé du Paphlagonien et du Cuir-bouilli, mais il ne s'est pas donné la peine de nous dire comment ce rare génie avait mérité les applaudissements et l'admiration du peuple le plus difficile de l'univers dans toutes les œuvres de l'atticisme et du goût. M. de Laharpe appelle Aristophane *un comédien!* Comme si Eschyle et Sophocle avaient dédaigné de jouer leurs rôles dans leurs propres ouvrages; comme si le comédien de l'antiquité ressemblait au comédien moderne! D'ailleurs il ne faut pas oublier que, pendant la guerre du Péloponèse, Aristophane se posa comme le censeur du gouvernement, le conseiller de l'État, l'arbitre de la patrie grecque. Il était né dans l'Épire, et cependant Athènes lui reconnut le droit de cité, tant la noble cité comprenait qu'elle avait besoin de ce politique au sarcasme amer. De la vie de cet homme on ne sait rien, mais son genre d'esprit et de génie occupe encore tous les critiques. Aristophane avait en lui toutes les turbulences de la comédie : le trait acéré, l'emportement, la moquerie, la bouffonnerie ordurière, le rire effronté, la main rude au pauvre monde. De ce peuple qu'il voulait amuser, il flattait tous les vils penchants, la goinfrerie, l'ivrognerie, la paresse, les passions lascives, les petites haines et les basses envies; comme aussi, né poëte, il aimait à parler un langage trivial, tout en pointes, en allusions, mots à double sens, dialogue sans vergogne, familiarité insupportable. Il avait tous les caprices d'un enfant gâté du public; aussi avait-il rejeté bien loin toutes les transitions, pour être plus à son aise un bouffon, un comique, un effronté, un *coquin*, comme disait Théophraste. *Ami du peuple*, peut-on dire d'Aristophane comme on disait de Molière. Malheureusement pour cet homme, il a désigné à la haine publique le plus grand citoyen de la ville d'Athènes, un homme qui était presque un dieu! Voilà pourquoi même l'admiration fait silence quand on parle d'un rare génie tombé dans un crime si abominable. On le hait pour son injustice plus encore qu'on ne l'admire pour son esprit. Il faut dire aussi que, de toutes les choses humaines, celle qui vieillit le plus vite, c'est la comédie. Comme elle s'occupe, avant tout, des ridicules, choses changeantes, il faut bien qu'elle subisse le sort de toutes ces petites révolutions de la mode, des mœurs, du langage, du goût bon ou mauvais; d'où il suivra que, à cent ans de distance seulement, telle comédie qui était la joie d'un peuple ne produit plus guère que l'effet de ces portraits vénérables de nos bons aïeux qui attendent un acheteur sur le parapet du Pont-Neuf. Il n'y a guère que les grands caractères de la grande comédie qui ne veillissent pas : *le Misanthrope*, *le Tartufe*, *Don Juan*; mais encore, pour les aider à vivre, ont-il besoin de toute la science de Molière. — De Ménandre, et l'antiquité tout entière n'a qu'une voix pour chanter ses louanges, peu de fragments sont venus jusqu'à nous. Ménandre est loué surtout pour avoir ôté à la comédie ce ton de colère et de raillerie blessante qui avait tant déplu au jeune Alcibiade lui-même; Ménandre est le modèle de Térence, ce grand poëte latin que

César appelait un *demi-Ménandre*. Térence a emprunté à son modèle heureux et bienveillant plusieurs des sujets de sa comédie, et surtout sa grâce calme et tranquille, sa plaisanterie innocente, son sarcasme sans fiel mais non pas sans malice. Que si vous voulez en savoir davantage sur la comédie grecque, nous vous dirons qu'elle avait ses parades, ses parodies, ses tréteaux en plein vent, ses folles et licencieuses bouffonneries, son improvisation sans vergogne. Ainsi on mettait en scène l'aventure récente du voisin Dicéopolis, du prêtre Théorus, de l'esclave Céphisophon. Quant aux femmes, qui jouent un grand rôle, rôle si important et si charmant sur le théâtre moderne, elles sont à peine indiquées dans la comédie. Le poëte, à propos de ces licences, laisse les femmes dans leurs gynécées. Vous jugez donc si ce fut là une révolution importante, lorsqu'enfin la comédie put s'emparer, corps et âme, de cette importante et éloquente moitié du genre humain.

Ceci posé, et cette histoire du théâtre grec une fois menée à bonne fin, il vous sera facile de composer l'histoire de tous les théâtres du monde. A Rome, la comédie et la tragédie furent lentement transplantées, et non pas sans de grands dangers de ne pas réussir au milieu de ce peuple bruyant, qui, même dans ses jeux et ses délassements, recherchait avant tout les tumultes de la guerre. Le cirque, tout couvert du sang des gladiateurs ou des victimes déchirées par les bêtes féroces de l'arène, fut longtemps la grande passion des Romains policés. Sous les Romains énervés, à Constantinople, la faction des bleus et la faction des verts remplacèrent tout sentiment poétique. A la satire Fescennienne commence la comédie. Ce n'était pas encore la comédie, c'était déjà le dialogue. La comédie romaine se déclamait ou se chantait tour à tour. Les convives faisaient venir le récitateur accompagné d'un joueur de flûte, et bien souvent, quand le vers lui manquait, le récitateur improvisait de nouvelles tirades. Les Romains aimaient cet esprit de haut goût et ces violences mêlées de rires. Même, à la première comédie de Térence, le parterre se prit à interrompre les acteurs et à redemander à grands cris ses danseurs de corde et ses saltimbanques de chaque jour. Or Térence avait pour amis, on dit mieux que cela, avait pour ses collaborateurs Lélius et Scipion, rares esprits que l'on peut regarder comme les dignes précurseurs du siècle d'Auguste. Plaute et Térence, tels sont les deux représentants de la comédie latine : c'est rester un peu loin d'Aristophane et de Ménandre. Je ne crois pas que Rome puisse se vanter des tragédies de Sénèque, ce qui est certes rester bien plus loin encore de Sophocle et d'Euripide.

L'histoire de notre théâtre composerait à lui seul tout un gros livre. Cela commencerait comme un évangile : *En ce temps là; in illo tempore*. Cela finirait par les premières lignes d'un conte des fées : *Il y avait une fois un roi et une reine*, c'est-à dire qu'il n'y a plus rien. La Bible, l'Évangile, la merveilleuse biographie des saints de la légende, les héros mystiques du désert d'Orient et du désert d'Occident, tel a été le sujet infini de nos premiers *mystères*. Déjà au treizième siècle le théâtre tentait ces informes efforts. L'ange gardien disait, par exemple, à saint Joseph :

....Prends ta cape et ton épée,
Et suis-nous en Galilée.

Déjà au commencement du treizième siècle, le roi Charles VI accorde des lettres patentes aux *Confrères de la Pasion*. Mais l'Italie ingénieuse et savante s'empare de ces premières tentatives, et s'en empare avec bonheur, pendant qu'en Espagne le plus fécond des inventeurs, Lopez de Véga, obéissant à son génie plein de caprices et d'aventures, inventait la comédie scintillante de l'éventail et du coup d'épée, de l'échelle de soie et du masque de velours, de la mandoline frôlante et de la guitare plaintive, des alguasils et des duègnes, des jeunes gens et des vieillards. C'est la folle du logis qui est déchaînée et qui s'abandonne à son poétique vagabondage tant qu'elle peut. — C'était aussi à peu près la même époque qui devait donner à l'Angleterre son grand poëte Shakspeare. De celui-là que pourrions-nous dire sinon qu'il est le géant du drame, qu'il a porté dans l'âme humaine les plus soudains et les plus vifs éclairs, qu'il est le poëte de l'Ophélie et de la Desdémona, de Macbeth et du roi Lear; immense et vive clarté qui brille encore du plus vif éclat dans le ciel de l'art. Cependant la France, qui n'avait encore rien à opposer à Lopez de Vega, ni à Shakspeare, ni même à *la Mandragore* de Machiavel, la France avait déjà remplacé les tristes *Confrères de la Passion* par les *Enfants Sans-Souci*. Cette fois

les bourgeois allaient jouer leur rôle dans la comédie et renvoyer au calendrier les saints de la Légende. Les jolies filles au nez retroussé et au sourire effronté allaient jouer leur rôle à la place des saintes du Paradis. On avait banni la légende pour la farce, et Dieu sait le genre d'esprit et d'éloquence des joyeux Sans-Souci! Ceux-ci ne ressemblaient guère aux Confrères de la Passion en soutane et en rabat; c'étaient au contraire de jeunes drôles, chassés de la maison paternelle, ou qui s'en étaient chassés eux-mêmes; qui menaient la vie à longues guides, faisaient grand'chère et grand feu, et ne s'inquiétaient du reste non plus que de ça. La meilleure de ces farces, c'est la *Farce de Pathelin*, un peu avant François Ier, et cette farce de Pathelin est restée une vive et très-amusante comédie. Jodèle fut le premier qui mit un peu d'art dans ces improvisations de la muse comique; Garnier et Théophile, au milieu de toutes les émotions des guerres religieuses et des guerres civiles, indiquèrent en passant le chemin qu'il fallait suivre; Rotrou, inculte et puissant génie, devina, quelques jours avant Corneille, la tragédie véritable. Mais ce que Rotrou avait deviné, Corneille avait su l'accomplir. *Le Menteur* et *le Cid*, voilà le point de départ de la comédie et de la tragédie modernes. Vous savez le reste de cette histoire de l'art dramatique : le roi du théâtre et du monde, Racine, le digne enfant d'Euripide, le poëte chaste autant qu'amoureux, et qui représente ainsi d'une façon si charmante toutes les amours du grand siècle, voilà pour ce qui regarde la perfection de l'art; puis, quand ces grands hommes ont amusé, éclairé et quelquefois corrigé tout le siècle de Louis XIV, arrive soudain la décadence : l'art s'efface, le goût s'en va, la comédie ne sait plus rire, la tragédie n'ose plus pleurer; Voltaire arrive, qui fait de Melpomène un orateur, ou pour mieux dire un rhéteur qui déclame. Il est vrai que de temps à autre quelques beaux génies laissent les traces de leur passage sur nos théâtres : celui-ci *Turcaret*, celui-là *le Joueur*, cet autre *le Méchant*; ou bien c'est Crébillon qui nous épouvante avec *Rhadamiste et Zénobie*. Mais, en dépit de ces nobles efforts, l'art dramatique est déjà frappé à mort, il a perdu sa simplicité, sa noblesse, et cette force qui vient d'en-haut. Il s'agite dans toutes sortes d'inventions et de turbulences, avec Mercier, avec Diderot, avec Sédaine, et surtout avec Beaumarchais, qui, dans cet étincelant et abominable paradoxe intitulé *le Mariage de Figaro*, acheva d'un seul coup la comédie. Aujourd'hui plus rien n'existe de cet art insulté, profané, gaspillé indignement. Soit que cette vive émotion ait été apaisée et flétrie par l'habitude, soit que les combinaisons dramatiques aient été entièrement épuisées, toujours est-il que l'on peut regarder l'art dramatique comme une chose tout à fait morte. Morte du côté de la gaîté humaine, morte du côté de la terreur. Et pourtant c'était là un grand art; il appelait à son aide tous les autres : l'architecture lui construisait des enceintes magnifiques, capables de contenir tout un peuple; la peinture lui prodiguait à l'envi, avec ses plus beaux paysages, ses palais, ses places publiques, des villes entières; la musique, la danse et la poésie souveraine embellissaient le drame représenté. Les plus beaux hommes et les plus belles personnes n'étaient jamais ni assez beaux ni assez belles pour satisfaire aux intentions du poëte... Il a fallu renoncer à tous ces plaisirs des yeux, des oreilles et de l'esprit, faute d'un peu de génie et d'invention. Mais, encore une fois, est-il encore permis aujourd'hui de rien inventer pour le théâtre, qui n'ait été inventé il y a cent ans? JULES JANIN.

THEATRE (*arch.*), en grec θέατρον, de θεάομαι, contempler, signifie lieu d'où l'on regarde, et par extension lieu où se donnent les représentations dramatiques.

THÉATRE ANTIQUE. Inventeurs du drame, les Grecs inventèrent aussi le théâtre. On sait que les premiers théâtres furent le char de Thespis pour la tragédie, les tréteaux de Susarion pour la comédie satirique. De ces chariots, de ces échafauds qu'on dressait à la hâte jusqu'à une construction plus stable, plus solide, la transition ne dut être ni longue, ni difficile. Cependant ces premiers théâtres furent de bois; celui d'Athènes s'écroula pendant qu'on jouait une pièce d'un ancien auteur nommé Pratinas, qui écrivait dans la 70e olympiade. Par suite de cet accident, peu après la défaite de Xercès, dans la 75e olympiade, Thémistocle fit construire le premier théâtre de pierre qui ait été élevé en Grèce. Je dis en Grèce, parce qu'il paraît que les colonies grecques avaient devancé le mouvement de la métropole. A

Ségeste en Sicile, et dans l'île de Cysthène, aujourd'hui *Castello-rosso*, à la pointe méridionale de l'Asie-Mineure, on trouve des théâtres qui paraissent être d'une très-haute antiquité ; leur disposition est très-simple, et ils n'ont qu'un seul étage de gradins, une seule *précinction* (*voy.* plus loin), à laquelle conduisent deux escaliers disposés d'une manière arbitraire et non symétrique, ce qui probablement dépendait de la situation et des convenances locales. A Adria, colonie des Etrusques, on observe encore des restes d'un théâtre en briques, qui ne peut être un ouvrage des Romains, mais qui doit dater d'une antiquité plus reculée, ainsi que le prouvent et son architecture et l'histoire de la ville. Il paraît donc évident que les colonies grecques, ainsi qu'un peuple qui avait eu, dans des temps éloignés, quelques rapports avec les Grecs, eurent des théâtres de pierre, quand la Grèce n'avait encore que des théâtres de bois ; mais aussi ces premiers théâtres étaient loin de la perfection de celui construit par Thémistocle, édifice qui devait servir de type à tous ceux qu'élevèrent dans la suite les Grecs et les Romains.

Rarement les anciens bâtissaient les théâtres dans la plaine : on ne connaît d'autres exemples d'emplacement de cette nature que ceux des théâtres de Mantinée, Mégalopolis, et d'un autre petit dans l'Asie-Mineure, chez les Grecs ; de Marcellus et de Pompée à Rome, et de Gabala en Syrie, chez les Romains. On adossait de préférence les théâtres à une montagne ou à un rocher, surtout lorsqu'on y trouvait quelque partie circulaire naturelle où l'on pût tailler à vif les siéges des spectateurs. On y trouvait le double avantage de l'économie et de la belle vue dont pouvaient jouir les spectateurs. Souvent toutefois on n'appuyait à la montagne que le fond de l'hémicycle, et on le raccordait à la scène par des constructions, ainsi qu'on le voit à Sagonte et à Taormina. Autant que possible les théâtres étaient exposés au nord, pour éviter aux spectateurs la trop grande ardeur du soleil.

Le théâtre antique se composait de deux parties principales : 1° la partie semi-circulaire, appelée en grec κοῖλον (*le creux*), en latin *cavea* ou *visorium*, réservée aux spectateurs ; 2° la partie rectangulaire, la scène, destinée à la représentation.

Le κοῖλον ou *cavea*, en italien *gradiata*, et que nous appelons à tort *amphithéâtre*, était garni de rangs de gradins, ou de bancs semi-circulaires, en fuite les uns sur les autres, et de plus en plus élevés en s'éloignant de la scène, afin que les spectateurs ne fussent pas gênés par ceux qui étaient devant eux. Ordinairement les gradins étaient séparés en plusieurs ordres ou étages par des galeries, également semi-circulaires, nommées διάζωμα, *baltei* ou *præcinctiones*. Selon leur étendue, les théâtres avaient une, deux ou trois *précinctions*, qui portaient les noms de *ima*, *media*, et *summa cavea*.

Dans les théâtres grecs, chaque classe de citoyens avait ses siéges distincts. Les premiers rangs étaient occupés par les *agonothètes*, ou juges des pièces de théâtre, par les magistrats, par les généraux d'armée et les prêtres. Les citoyens aisés occupaient les rangs intermédiaires, et le commun du peuple était relégué aux places les plus élevées.

Dans les théâtres romains, les patriciens, les plébéiens, les femmes, furent longtemps confondus sans aucune distinction ; le peuple entrait pêle-mêle, et les places étaient au premier occupant. Deux édiles, Serranus et Stribonius, d'après l'avis de Scipion-l'Africain, qui, à cette occasion, perdit beaucoup de sa popularité, abolirent cette habitude de la vieille liberté, et séparèrent les sénateurs des plébéiens. La loi Roscia réserva les quatorze rangs inférieurs de gradins aux personnes élevées en dignité ; enfin, Auguste compléta la réforme.

Chez les Romains, comme chez les Grecs, les gradins supérieurs et la galerie, dont je parlerai tout à l'heure, étaient réservés aux femmes, aux esclaves, à ceux *vêtus de gris*, expression qui servait à indiquer la dernière classe de la plèbe.

Le dernier rang de gradins était lui-même surmonté et entouré d'un portique, qui servait de refuge au public en cas de pluie, et qui avait l'avantage d'arrêter et de renvoyer la voix des acteurs. Cette galerie, quelquefois divisée en loges comme à Lillebonne, venait souvent se raccorder avec un autre portique ménagé derrière la scène. C'était là qu'étaient placés les modillons, qui supportaient le VELARIUM (*voy.* ce mot), appelé par les Grecs παραπέτασμα ; car les théâtres n'étaient pas couverts ; il n'y avait d'exception que pour les petits, appelés ODÉON, (*V.* ce mot.) Dans cette partie supérieure, pour rendre la voix des acteurs plus

sonore, on suspendait des espèces de cloches d'airain ou de terre cuite, nommées *echea*, dont l'ouverture était tournée vers le bas, du côté de la scène. Les *echea* étaient de proportion différente, de manière à former des accords de musique; la voix, en frappant leur cavité, produisait ainsi un son plus clair, plus nourri et plus harmonieux.

Les étages de gradins étaient eux-mêmes divisés par des escaliers rayonnant autour du centre, en portions que leur forme avait fait appeler κερκίδες, *navettes*, *cunei*, *coins*. Quand un citoyen n'ayant pas trouvé de place dans les *cunei* était obligé de se retirer ou de rester debout dans les escaliers, on disait qu'il était *excuneatus*. On reconnaît à des marques très-visibles que, dans le grand théâtre de Pompéi, la place réservée à chaque spectateur était large d'environ treize pouces.

Les escaliers étaient ordinairement au nombre de sept dans les grands théâtres. Quand l'édifice était adossé à une montagne, les escaliers descendaient jusqu'à l'orchestre (*voy.* ci-après), et c'est de là qu'on montait aux gradins élevés, après être entré dans l'orchestre par deux grandes portes latérales ou vomitoires, *vomitoria*. Telle était la disposition des théâtres de Cysthène, de Thelmessus, etc. Les vomitoires étaient parfois, comme à Pompéi, surmontés de tribunes réservées, appelées *podium*. Dans d'autres théâtres les escaliers s'arrêtaient au gradin qui était le plus près de l'orchestre, et en étaient séparés par une petite muraille. Dans ce cas, les portes ou vomitoires étaient pratiqués dans le portique, à la partie de l'édifice la plus élevée sur la montagne, au sommet de laquelle on arrivait par des chemins ménagés à cet effet. Il en était ainsi à Tyndaris, à Syracuse, à Catane, à Taormina, etc. A Lillebonne, on parvenait au haut des gradins par un escalier pratiqué derrière de théâtre. Quelquefois ces deux modes d'entrée se trouvaient réunis, comme au théâtre de Ségeste. Quant aux théâtres entièrement isolés, on y entrait, comme dans les amphithéâtres, par des escaliers qui, ménagés dans l'intérieur de la construction qui soutenait les gradins, venaient aboutir aux divers étages de *précinctions*.

L'orchestre était la partie semi-circulaire comprise entre le κοῖλον ou *cavea*, et la scène, ou, pour parler plus exactement, entre le gradin inférieur et la ligne du *proscenium* ou avant-scène.

Le gradin inférieur de l'amphithéâtre était de niveau avec la scène; l'orchestre, qui les séparait, était plus bas de cinq ou six pieds chez les Grecs, et du double chez les Romains. Selon Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*), il n'était permis à personne de rester dans cet orchestre, qui répondait à notre parterre, l'expérience ayant appris que s'il n'était pas absolument vide, les voix se faisaient moins entendre. Ceci est évidemment une erreur qui a échappé au savant antiquaire; l'étymologie même du mot dément cette assertion. Le mot ὀρχήστρα vient du verbe ὀρχέομαι, danser; il est donc positif que, dans certains cas, des danses étaient exécutées dans l'orchestre. Nous savons d'ailleurs que souvent le chœur des chants se plaçait dans l'orchestre; au milieu était la thymèle, petit autel sur lequel on sacrifiait à Bacchus, au commencement du spectacle.

Comme dans les théâtres romains il n'y avait ni thymèle, ni chœurs, l'orchestre était moins étendu que chez les Grecs, et il était réservé aux personnages les plus distingués.

Nous voici arrivés à la seconde des grandes divisions du théâtre, à la partie rectangulaire réservée aux acteurs, à la scène.

Le mot σκηνὴ, *scena*, scène, avait une signification plus étendue dans les théâtres anciens que dans les nôtres; on appelait ainsi toute la construction qui faisait face au κοῖλον ou *cavea*, et formait le fond du théâtre. La scène comprenait donc le *proscenium*, l'*hyposcenium*, la scène proprement dite, et le *postscenium*.

Le *proscenium* ou λογεῖον, correspondait à ce que nous appelons aujourd'hui AVANT-SCÈNE. (*V.* ce mot.) En avant était une plateforme avançant sur l'orchestre, construite le plus souvent en bois, ce qui fait que dans beaucoup de théâtres on n'en trouve plus de traces; c'était le *pulpitum*, qui occupait une place beaucoup plus large que le *proscenium* même, et qui n'était jamais fermé par le rideau. Ce serait chez nous l'espace compris entre le rideau et la rampe, et où se tiennent les acteurs.

L'*hyposcenium* était le dessous du théâtre.

La scène proprement dite correspondait à notre toile de fond, avec cette différence que c'était une construction solide, embellie des plus riches ornements de l'architecture; sa largeur était double de celle de l'orches-

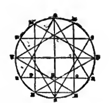
tre. La scène présentait trois portes ; celle du milieu, ordinairement à plein-cintre, s'appelait *aula regia*, la porte royale ; elle conduisait au palais du principal personnage chez lequel le drame se passait. Les deux autres portes, plus petites et rectangulaires, portaient le nom d'*hospitalia*, parce qu'elles servaient aux hôtes ou étrangers. Le mur de la scène d'Orange présente une sorte d'alcôve ou de renfoncement près de la porte royale, qui, comme on le suppose, avait pour but de renvoyer vers la *cavea* la voix des acteurs. Cette construction faisait retour sur les côtés pour circonscrire l'espace réservé à l'action, et sur ces ailes appelées *versuræ* étaient ouvertes deux autres portes, dont l'une était supposée conduire au port, et l'autre à la campagne.

Dans le principe la scène n'avait d'autre ornement que ces colonnes, ces bas-reliefs, ces statues, qui y étaient établis à demeure. Un artiste nommé Agatharcus conçut l'idée des Décorations mobiles (*voy.* ce mot) du temps d'Eschyle, et dans un savant commentaire il développa les principes qui avaient dirigé son travail. Ces premiers essais furent ensuite perfectionnés, soit par les efforts des successeurs d'Eschyle, soit par les ouvrages qu'Anaxagore et Démocrite publièrent sur les règles de la perspective. Les anciens avaient aussi poussé assez loin l'art du machiniste, et un article spécial a été consacré à l'examen de celles de leurs machines théâtrales dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous.

Le *postcenium* ou παρασκήνια était le derrière et les côtés du théâtre, derrière la scène ; c'était le lieu où les acteurs s'habillaient, et où se préparait tout ce qui était nécessaire pour les représentations. Derrière le *postscenium* étaient ordinairement des portiques, des jardins, ou une place publique.

Le rideau, *siparium* ou *aulæum*, paraît n'avoir été en usage que chez les Romains. Lorsque le spectacle commençait, au lieu de lever la toile, comme chez les modernes, on la descendait en la faisant entrer ou glisser par une coulisse dans l'*hyposcenium*. Ces rideaux peints représentaient en général des scènes historiques.

Maintenant que nous avons donné une idée de la disposition des théâtres antiques, il sera peut-être plus facile de comprendre le procédé indiqué par Vitruve pour tracer le plan du théâtre romain.



On commençait par tracer un cercle, ABCDEFGHIKLM, dont la moitié KLMABCD devait être l'orchestre.

Dans ce cercle, on inscrivait quatre triangles équilatéraux AEI, BFK, CGL, et DHM. La base du triangle AEI, soit la ligne IE, était la ligne du mur de la scène, et le sommet A indiquait la place d'honneur, milieu de la demi-circonférence de l'orchestre. La corde HF était la ligne du mur du *postcenium* ; le diamètre KD était la limite qui séparait l'amphithéâtre et l'orchestre du *pulpitum*. Les angles KLMABC et D indiquaient les points de départ des escaliers qui formaient les *cunei*. Au point où la perpendiculaire AG coupait la corde IE, ligne de la scène, au point N, était la porte royale, *aula regia*, et aux points où les perpendiculaires MH et BF coupaient la même corde IE, soit aux points O et P, étaient les petites portes appelées *hospitalia*.

Nous allons passer en revue les principaux théâtres que nous a légués l'antiquité. Chez les Grecs, comme chez les Romains, les édifices destinés aux jeux étaient les plus nombreux et les plus importants après les temples. Les Grecs attribuaient l'invention des théâtres à Bacchus, et les lui consacraient ; ils étaient toujours élevés dans le voisinage des temples dédiés à cette divinité. (*Voyez* Temple.) Chaque ville un peu considérable possédait un théâtre, d'abord parce que les jeux de la scène faisaient partie du culte des dieux, et ensuite aussi parce qu'ils étaient devenus un des premiers besoins du peuple. Les théâtres avaient en outre une double utilité, puisqu'ils servaient souvent aux assemblées où l'on délibérait sur les besoins de l'État.

Nous avons vu que le premier théâtre grec complet, celui qui servit de type à tous les autres, fut celui érigé à Athènes sous Thémistocle, dans la 75e olympiade. Ce théâtre, dont on reconnaît encore la forme à la dépression du terrain, et dont on

a retrouvé, il y a peu de temps, quelques gradins, était creusé dans le flanc méridional de l'acropole, en regard du mont Hymète, dans le quartier appelé les Marais, Λίμναι. Il avait une étendue assez considérable. Lorsque Pausanias voyagea dans la Grèce, il était orné des statues d'Euripide, de Sophocle, de Ménandre et d'autres poëtes tragiques et comiques.

Il y avait à Sparte un théâtre en marbre blanc; ses ruines prouvent encore son étendue et sa beauté.

Le théâtre d'Épidaure, situé dans le bois sacré d'Esculape, et qui avait été bâti par Polyclète, surpassait, par la perfection de son plan et la beauté de ses proportions, tous les autres de la Grèce; on en trouve encore quelques restes. Le théâtre de Mégalopolis était, selon Pausanias, le plus grand de tous; on citait encore ceux d'Égine et de Milo, l'ancienne île de Melos. Les ruines de ce dernier édifice n'ont été reconnues que depuis peu d'années; c'est à quatre ou cinq cents pas de là qu'en avril 1820 a été découverte la fameuse *Vénus de Milo*, le plus bel ornement du musée du Louvre.

Plusieurs théâtres ont été retrouvés dans l'Asie-Mineure, à Ephèse, Alabanda, Alinda, Téos, Smyrne, Hiérapolis, Cyzique, Magnésie, Laodicée, Mylassa, Sardes, Milet, Stratonicée, Telmessus, Jasus, Patara, etc.

La Sicile renfermait également un grand nombre de théâtres; les plus magnifiques étaient, selon Cicéron et Diodore de Sicile, ceux d'Agrigente et de Syracuse. Les différents étages de gradins qui formaient le vaste hémicycle de ce dernier sont encore parfaitement visibles, bien que dépouillés des marbres qui les recouvraient. Il ne reste plus rien des portiques supérieurs; la scène et l'avant-scène, qui subsistaient encore sous le règne de Charles-Quint, et dont ce prince employa les pierres à la construction d'une citadelle, ont entièrement disparu.

Le théâtre de Taormina, l'antique *Tauromenium*, peut servir de transition du théâtre grec au théâtre romain, car il paraît être d'origine grecque, bien que la disposition de la scène et la construction du portique situé derrière les gradins les plus élevés prouvent évidemment qu'il a été rétabli par les Romains.

Les premières pièces de théâtre furent représentées à Rome l'an 391 de sa fondation. Longtemps les théâtres furent en bois et temporaires; les spectateurs étaient debout. Marcus-Emilius Lepidus fut le premier qui fit bâtir un théâtre avec des siéges. Les plus magnifiques de ces constructions éphémères furent les théâtres que Scaurus et Curion élevèrent vers la fin de la république. Scaurus, gendre de Sylla, y dépensa des sommes énormes. Curion, désespérant de le surpasser en magnificence, voulut se distinguer au moins par la singularité; il érigea deux théâtres adossés l'un à l'autres, qui, lorsque les représentations de la scène furent terminées, tournèrent sur pivot avec tous les spectateurs qu'ils contenaient, et se réunissant furmèrent un amphithéâtre où combattirent des gladiateurs.

C'était à Pompée qu'il était réservé de doter Rome de son premier théâtre de pierre, qui fut dédié l'an de Rome 699. Il imita, dit Plutarque, le théâtre de Mytilène, mais sur une bien plus grande échelle, puisque le sien pouvait contenir 40,000 spectateurs. Ce théâtre fut restauré par Tibère, Caligula, Claude et Théodoric. Cet édifice magnifique occupait tout l'espace qui est circonscrit aujourd'hui par le palais Pio et par les rues *dei Chiavari* et *dei Giupponnari*. La scène était dans la direction de la première de ces rues et commençait vers la tribune de l'église Saint-André. Le milieu de la courbe est maintenant occupé par le palais Pio, à *Campo di Fiore*, où était aussi le temple de la Victoire, ou de *Venus victrix*, érigé sur les gradins du théâtre. On voit les restes les plus importants de ce monument dans les caves du palais Pio. Pompée avait aussi fait construire près de ce théâtre un magnifique portique soutenu par cent colonnes, pour mettre le peuple à couvert de la pluie.

Il y avait à Rome deux autres théâtres, ceux de Balbus et de Marcellus, dédiés tous deux l'an de Rome 741; le premier bâti en l'honneur d'Auguste, par Balbus; le second élevé par Auguste lui-même, qui lui donna le nom de Marcellus, fils d'Octavie, sa sœur, à laquelle il consacra ensuite le portique voisin.

Le style de ce théâtre était si parfait, que les architectes modernes l'ont pris pour modèle pour déterminer les proportions des deux ordres ionique et dorique superposés.

Le théâtre tragique de Pompéi est le mieux conservé de tous ceux que nous possédons; il est situé sur le versant d'une

colline au sommet de laquelle est le portique destiné à abriter les spectateurs.

Les approches du grand théâtre sont habilement ménagées; il a quatre portes d'entrée extérieures, et six intérieures ou vomitoires ouvrant sur la *cavea ;* trois grands escaliers et deux petits conduisent aux gradins qui sont en moins bon état que ceux du théâtre comique (*voy.* Odéon), probablement parce que dans les fouilles qui eurent lieu après l'éruption, on les dépouilla de leur revêtement de marbre. Cinq gradins en marbre de Paros entouraient l'orchestre; c'étaient ceux des magistrats. Dans l'un des *podium*, ou tribunes des vestales et des magistrats, on a retrouvé une chaise curule. Au sommet des gradins on voit encore les pierres saillantes et percées où l'on plaçait les poutres du *velarium*. Les trois portes de la scène s'ouvraient dans de profonds enfoncements; celui du milieu était semi-circulaire, les deux autres rectangulaires.

Le grand théâtre d'Herculanum est peut-être encore plus intact; malheureusement il est enfoui à 65 pieds au-dessous du niveau du sol, et, pour éviter les éboulements, on a dû ne pas en déblayer le centre, et on ne peut qu'en parcourir séparément chaque partie à la lueur des torches; il est presque impossible de juger de son ensemble. Ce magnifique monument a 234 pieds de diamètre intérieur, au sommet des gradins; il pouvait contenir 10,000 spectateurs; il avait 24 rangs de gradins, surmontés d'une galerie décorée de statues. On trouva à l'avant-scène celles des neuf Muses et les deux seules figures équestres en marbre que l'antiquité nous ait léguées, celles des deux Balbus.

On trouve encore les restes de plusieurs autres théâtres romains en Italie, en Sicile à Catane, et en Espagne à Sagonte. La France en possède un assez grand nombre. Le principal est celui d'Orange. Ce théâtre est adossé à une colline, qui soutenait les gradins dont à peine aujourd'hui on retrouve quelques vestiges. Le mur qui coupait le demi-cercle et formait le fond de la scène existe encore en entier; il est d'une construction et d'une conservation admirables: il a 108 pieds de haut et 300 de large, sur 12 d'épaisseur; il est composé de pierres énormes jointes sans aucun ciment, et dont quelques unes n'ont pas moins de 15 pieds.

Le théâtre d'Arles a été déblayé récemment; son grand axe a 103 mètres de longueur du N. au S. A l'E. était l'orchestre, pavé de marbre, et la *cavea*. Les gradins étaient échelonnés sur le flanc du rocher auquel le théâtre est adossé. A l'O. se déployaient les constructions de la scène. De la scène proprement dite il ne reste plus que les fondements et deux colonnes qui décoraient la porte royale; ces colonnes, modèle d'élégance et de légèreté, sont l'une en brèche africaine, et l'autre en marbre de Carrare. On voit encore quelques parties de la décoration extérieure du théâtre; l'architrave est remplacée par une frise dorique dont les métopes sont remplies alternativement de patères et de taureaux à mi-corps, vus de face. Au-dessus règne une frise corinthienne décorée de rinceaux continus et couronnée d'une corniche à modillons.

Du théâtre de Vienne (Isère), qui se voyait encore presque entier au temps de Duchesne (1644), il ne reste plus qu'un arc décoré d'une corniche, et deux grands pilastres corinthiens cannelés, dont les chapiteaux sont d'un fort beau travail. Dans l'intérieur on voit quatre colonnes corintiennes, hautes de 33 pieds, supportant une architrave et une frise ornée de masques tragiques.

Le théâtre de Lillebonne est celui de France dont le plan est le plus facile à suivre. Il n'y a plus, il est vrai, de traces des gradins, mais on reconnaît qu'ils étaient divisés en quatre *précinctions;* en face de la scène est un renfoncement de forme rectangulaire et en pierre de taille, tandis que le reste de la construction est en petit appareil. Cette sorte de loge était sans doute une place d'honneur. Deux grands vomitoires donnent accès dans l'orchestre; deux autres plus petits conduisent au deuxième rang de gradins; enfin, par un grand escalier compris entre deux murailles concentriques, on arrive à l'étage supérieur, qui était divisé en loges. La scène est moins bien conservée, mais il en reste encore assez de traces pour qu'il soit possible d'en relever le plan.

Le vaste théâtre d'Autun ne demanderait que de faibles travaux pour reparaître presqu'en entier. On trouve encore en France des vestiges de théâtres à Lyon, à Antibes, à Fréjus, à Cahors, à Mandeure, à Vaison, à Tintignac, etc. Une inscription récemment découverte à Langres ne laisse aucun doute sur l'existence d'un théâtre dans cette

ville. Enfin, en Suisse, on distingue encore parfaitement une partie des massifs qui supportaient la *cavea* du théâtre d'Avenches, *Aventicum*. Nous renvoyons, pour compléter ces notions sur les théâtres antiques, aux mots VELARIUM, MACHINES THÉATRALES, DÉCORATIONS, MASQUES, COSTUMES, ODÉON, TESSÈRE, etc., et aux articles spéciaux consacrés aux diverses villes qui possèdent encore ou ont possédé des théâtres.

THÉATRE MODERNE. La religion chrétienne dut, dans les premiers temps, s'efforcer d'arracher le goût des plaisirs du théâtre du cœur des nouveaux convertis. Ces représentations, en rappelant sans cesse à leur esprit les fables séduisantes du paganisme, pouvaient ébranler leur croyance encore mal affermie; mais la tâche n'était pas facile, et la lutte devait durer longtemps avant que l'autorité de la foi nouvelle parvînt à détruire une passion si fortement et depuis si longtemps enracinée. Le théâtre enfin disparut, et ce ne fut qu'à l'époque où les arts et la littérature commencèrent à refleurir en Italie, qu'on le vit renaître avec eux. Les premières pièces italiennes furent des calques presque serviles des comédies et des tragédies de la Grèce et de Rome; les lieux destinés d'abord à leur représentation durent nécessairement être aussi l'imitation de ceux qui avaient été préparés dans le même but par les anciens. Tel fut le théâtre de pierre construit par le Bramante, dans la grande cour du Vatican. Plus fidèle encore dans l'imitation fut le fameux théâtre de Vicence, que Palladio copia avec la plus scrupuleuse exactitude sur les théâtres des anciens. Le grand artiste ne put pas jouir de son ouvrage, car le théâtre Olympique ne fut élevé sur ses dessins qu'après sa mort; aujourd'hui il n'est plus qu'un objet de curiosité pour le voyageur, d'étude pour l'architecte, et un témoignage du génie de Palladio.

Le théâtre Farnèse à Parme n'est maintenant qu'une espèce de ruine; sa pompeuse inscription, *Theatrum orbis miraculum*, a disparu. La fondation de cette immense salle de spectacle en 1618, par Rannuccio, afin de recevoir dignement le grand-duc Côme II de Médicis, peint assez bien les vieilles mœurs de l'Italie. Ce fut un évêque, celui de San Donnino, qui en dessina les allégories, mais l'architecte fut Jean-Baptiste Aleotti, qui se conforma autant que possible à la disposition des théâtres antiques. Le théâtre Farnèse pouvait, dit-on, contenir 9,000 spectateurs assis.

Les théâtres jusqu'alors étaient, comme celui-ci, renfermés dans l'intérieur des palais; les jeux de la scène étaient réservés aux princes; le public n'en prenait pas encore sa part. Les premières représentations furent offertes au peuple par des troupes ambulantes, qui jouaient dans tous les locaux qu'elles trouvaient vacants et qu'elles disposaient à la hâte pour les besoins du moment. Le succès qu'obtinrent ces premiers essais encouragea les comédiens, et quelques salles commencèrent à s'élever; mais ce ne fut qu'au milieu du XVIII[e] siècle qu'on vit paraître de véritables théâtres construits à demeure et en matériaux plus solides que le bois.

De la différence qui existait entre les usages des anciens et des modernes devait naître la différence de la disposition de leurs théâtres. Du moment que les représentations théâtrales ne furent plus offertes gratis au peuple entier, les salles purent être plus petites, destinées qu'elles étaient à ne contenir qu'un bien moindre nombre de spectateurs. Du moment aussi que les places furent payées, la richesse et le pouvoir réclamèrent une distinction; ils voulurent avoir au théâtre comme ailleurs leurs privilèges et ne pas être confondus avec la foule. On créa des loges, et dans ces loges comme dans les gradins antiques, la *summa cavea*, que, par dérision sans doute, les modernes ont appelée le *Paradis*, fut réservée au peuple, tandis que l'aristocratie eut son *podium*, sous les noms de premières loges et de balcon. De la diversité des genres naquit aussi pour les grandes villes le besoin d'avoir un théâtre consacré à chacun d'eux. Cette multiplicité des théâtres permit encore d'en diminuer les dimensions, et les vastes salles, bien petites encore en comparaison des théâtres antiques, ne furent plus que des exceptions.

L'intérieur des théâtres fut en général très-riche, très-orné, mais aussi presque toujours d'un style entièrement à caprice, et construit en bois. Peut-être ne peut-on citer qu'une seule exception, le théâtre de Bologne, ouvrage d'Antonio Galli Bibiena, qui offre cinq rangs de loges construits en pierre, et qui fut terminé en 1763. Cet essai ne fut pas encourageant et n'eut pas d'imi-

tateurs ; la salle de Bologne est peu sonore, et sa construction s'oppose à ces perfectionnements que nécessite chaque jour le développement des représentations scéniques.

Le défaut le plus choquant des théâtres modernes consiste dans ces rangs de loges placés les uns au-dessus des autres, en porte-à-faux, et ne reposant sur aucun support apparent. On a essayé de remédier à cet inconvénient par des colonnes dressées entre les loges; mais ces colonnes, si elles sont grosses, gênent les spectateurs en interceptant la vue; si elles sont minces comme celles qu'on a faites en fer, elles paraissent disproportionnées et incapables de porter la masse qu'elles sont destinées à soutenir. Le contresens est plus frappant encore dans les théâtres français qui ont, de plus que ceux de l'Italie, des galeries et des balcons en avant des loges galeries qui présentent un second porte-à-faux suspendu au premier.

Les grandes salles de l'Italie sont encore les plus belles du monde ; aucune ne peut être comparée à celles de Turin, de Milan, et surtout à l'admirable théâtre de Saint-Charles à Naples. L'Angleterre n'offre dans ce genre aucun monument qui mérite d'être cité. La Prusse vante avec raison la belle salle de Berlin exécutée par M. Schinckel.

En France, nous pouvons citer les grands théâtres de Bordeaux, de Lyon, de Marseille; à Paris, l'Odéon et la salle Ventadour.

Le plan rectangulaire est le plus ordinaire à l'extérieur des théâtres modernes. M. Quatremère de Quincy regrette de ne pas y retrouver la forme semi-circulaire des théâtres antiques, mais il oublie que nos théâtres demandent un *foyer* et une foule de salles de dégagement que n'exigeaient pas ceux des anciens, et qu'on ne peut les trouver que dans les angles qu'il voudrait faire disparaître.

Toutes les formes ont été essayées pour l'intérieur des théâtres. La forme quadrangulaire, qui avait l'inconvénient de placer les deux tiers des spectateurs dans la nécessité de regarder de côté, est presque entièrement abandonnée; on peut cependant en trouver un exemple dans le théâtre de Saint-Jean-Chrysostome à Venise. L'ovale tronqué est plus incommode en quelque sorte, puisqu'une partie des spectateurs se trouve tourner le dos à la scène; il vaudrait encore mieux adopter le fer à cheval, où disparait au moins une partie de l'inconvénient du rectangle. Le demi-cercle elliptique rapproche trop des acteurs les spectateurs placés au centre, donne à la scène une trop large ouverture, et rend difficile le raccord du plafond avec l'AVANT-SCÈNE. (*Voy.* ce mot.)

Le meilleur plan à suivre est donc toujours celui des anciens, le plan semi-circulaire, qui place tous les spectateurs à égale distance du centre de la scène, et permet à tous de ne rien perdre de la représentation.

Il est impossible de fixer les règles si variables de la construction des théâtres ; on ne peut qu'indiquer en passant les principales conditions que l'architecte doit s'efforcer de remplir ; c'est à lui à y parvenir par tous les moyens qui seront en son pouvoir.

La facilité des dégagements et des abords est une des plus importantes ; on ne saurait trop recommander d'imiter la disposition du théâtre de Berlin et de la salle Ventadour à Paris, qui permet aux personnes en voiture de descendre à couvert, tandis qu'un vaste portique reçoit celles qui sont à pied.

Un calorifère et des ventilateurs doivent être disposés pour chauffer la salle et en renouveler l'air vicié. Le foyer, salle destinée à la promenade pendant les entre-actes, doit être large, bien aéré, et placé à la moitié de la hauteur de la salle, afin que tous les spectateurs puissent s'y rendre et en sortir en un temps à peu près égal.

Les conditions de sûreté publique sont fixées par des règlements spéciaux. La solidité de la salle doit être constatée; le théâtre ne peut être ouvert avant qu'il ait été reconnu que sa construction ne présente aucun danger. A toutes les époques, l'autorité a droit d'exiger les vérifications et les expériences qui peuvent donner à cet égard toutes les garanties nécessaires.

Des précautions perpétuelles doivent être prises contre les incendies ; ces précautions ont été déterminées d'une manière générale par un arrêté du Directoire exécutif du 1er germinal an VII (21 mars 1799) ; elles consistent principalement à prescrire le dépôt des machines et décorations dans des magasins séparés des salles ; à forcer les entrepreneurs d'établir un réservoir toujours plein d'eau et une pompe, et de solder, en tout temps, des pompiers en nombre suffisant pour veiller constamment à la sûreté du théâtre, et y porter les secours néces-

saires. D'autres mesures ont encore été prescrites par des ordonnances de police, telles que l'isolement des salles, l'emploi des pierres pour l'ensemble des constructions, et du fer pour les combles; enfin la séparation établie par des murs et par un rideau de fer maillé entre la salle et la scène, pour empêcher la propagation de l'incendie.

ERNEST BRETON.

THÉATRE (*jurisprudence*). La loi du 19 janvier 17 1, en proclamant le principe général de la iberté des industries, affranchit aussi l'industrie théâtrale : tout citoyen put ouvrir un spectacle public, en faisant, préalablement à l'établissement de son théâtre, sa déclaration à la municipalité des lieux. L'Empire vint, qui fut loin de nier cette liberté, mais qui se conféra un pouvoir desurveillance et de protection, tout entier fondé, si l'on veut, sur des considérations d'ordre public, mais dont l'application livra les spectacles à la discrétion du gouvernement. Les décrets des 8 juin 1806 et 29 juillet 1807, plus quelques règlements mis en vigueur sous la Restauration, régissent encore aujourd'hui cette matière. Il est libre à chacun d'ouvrir un théâtre; cependant cette ouverture doit être autorisée par le gouvernement. A Paris, c'est le roi qui, sur le rapport du ministre de l'intérieur, confère cette autorisation; elle est délivrée, dans les départements, pour les troupes stationnaires, par les préfets, et, pour les troupes ambulantes, par le ministre de l'intérieur. Outre ces conditions générales imposées à l'établissement des théâtres, il est plusieurs conditions accessoires qui sont prescrites par les règlements et qui limitent encore, pour l'industrie dramatique, le principe de la liberté industrielle reconnu par la loi de 1791. Ces conditions accessoires sont : 1° la fixation du siége de l'entreprise et du ressort de son exploitation; 2° la détermination des genres de spectacle de chaque théâtre; 3° enfin, la nomination d'un directeur par le ministre.

De ces trois conditions, la plus onéreuse est la dernière. Elle donne lieu à une foule d'abus, dont le principal est de détruire la distinction des intérêts, qui naît, pour l'entreprise, de ses rapports avec l'administration et de ses rapports privés. De cette manière, le théâtre se trouve tout entier dans les mains du délégué du ministre, et, par le fait, son pouvoir dictatorial descend jusqu'aux droits privés sur lesquels il n'a point juridiction. De plus, cette condition est illégale et contraire même à l'esprit du décret de 1806 et de tous les règlements ultérieurs, qui ne disent pas un mot des directeurs, ne parlant que de l'autorisation à obtenir et des entrepreneurs qui la sollicitent. Il est vrai qu'un arrêté ministériel du mois d'août 1814 a disposé que les directeurs de troupes de province seraient nommés par le ministre de l'intérieur, et que nul autre que ces directeurs ne pourrait entretenir des troupes de comédiens. Il est vrai encore que ce droit nouveau a été maintenu par l'ordonnance du roi du 8 décembre 1824; mais ces deux actes n'ont pu abroger le décret de 1806, qui seul a force de loi pour régir les théâtres, et d'ailleurs ils ne s'appliquent qu'aux théâtres de province et n'ont rien innové relativement à ceux de la capitale.

Avant la révolution, les théâtres du second ordre et les petits théâtres étaient assujettis à une redevance envers l'Opéra. Le privilége de l'industrie dramatique ayant été aboli, comme tous les autres, en 1791, les théâtres se trouvèrent affranchis de cette rétribution. Mais un décret du 13 août 1811 l'a rétablie, en y assujettissant tous les théâtres du second ordre, les petits théâtres et les divers spectacles, de quelque genre qu'ils fussent. Cette redevance a été fixée, pour les bals, fêtes champêtres et autres du même genre, au cinquième de la recette, déduction faite du droit des pauvres; pour Tivoli, au dixième; et pour tous les autres spectacles et établissements, au vingtième, sous la même déduction. Les réclamations contre l'illégalité de ce décret ont été rejetées par un arrêt de la Cour, en date du 28 août 1828.

Aux termes de l'article 4 du décret du 8 juin 1806, les répertoires de l'Opéra, de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique devaient être arrêtés par le ministre de l'intérieur, et nul autre, ajoute l'article, ne pourra représenter à Paris des pièces comprises dans les répertoires de ces trois grands théâtres, sans leur autorisation et sans leur payer une rétribution qui sera réglée de gré à gré et avec l'autorisation du ministre.

Par un règlement du mois d'août 1814, les directeurs des troupes stationnaires, dans les lieux où ils sont établis, et les directeurs de troupes ambulantes, dans ceux où ils exercent, sont autorisés à percevoir

un cinquième de la recette sur les spectacles de curiosité de tout genre, et quelle que soit leur dénomination, déduction faite toujours du droit des pauvres.

Après l'autorisation donnée par le ministre ou les préfets, les théâtres, dans l'exercice de leur industrie, sont encore soumis de droit à l'autorité de l'administration publique; mais celle-ci ne conserve plus avec eux que des rapports fort éloignés, et laisse à l'autorité municipale la juridiction journalière sur l'entreprise.

A chaque représentation doit assister un commissaire de police, chargé de la surveillance générale, et revêtu de son costume, ainsi que les officiers de paix qui le secondent. Tout particulier est tenu d'obéir provisoirement à leur injonction, et, en cas d'arrestation, doit être conduit devant l'autorité compétente.

A ces garanties d'ordre public il convient d'ajouter l'emploi de la force armée. L'art. 7 de la loi du 19 janvier 1791 porte : « Il n'y aura aux spectacles qu'une garde extérieure, dont les troupes de ligne ne seront point chargées, si ce n'est dans le cas où les officiers municipaux leur en feraient la réquisition formelle. Il y aura toujours un ou plusieurs officiers civils dans l'intérieur des salles, et la garde n'y pénétrera que dans le cas où la sûreté publique serait compromise, et sur la réquisition expresse de l'officier civil, qui se conformera aux lois et règlements de police. » Les divers employés de la police, porteurs ou non d'une carte qui indique leurs fonctions, qu'ils prennent le titre d'officiers, d'inspecteurs de police, d'agents, ou toute autre dénomination adoptée par l'autorité, ne peuvent requérir l'introduction de la garde extérieure dans l'enceinte du théâtre. Les maires, adjoints, officiers municipaux, les commissaires de police en personne, sont seuls, comme gardiens de la sûreté publique, investis de ce degré de puissance. Une place spéciale, qui facilite leurs fonctions, leur est accordée à cet effet.

La censure, abolie par la loi du 19 janvier 1791, fut rétablie par une simple circulaire du ministre de l'intérieur du 22 germinal an VIII, et le décret de 1806 consacra ce nouveau droit par une disposition expresse qui défendit de jouer aucune pièce sans l'autorisation du ministre de la police générale. Depuis lors toutes les pièces de théâtre ont été censurées, et cette disposition s'exécute encore aujourd'hui.

L'impôt des pauvres, le plus légitime de tous, que le luxe du riche paie à la misère de l'indigent, fut établi, pour la première fois, par une ordonnance de Louis XII, du 25 février 1499, qui le fixait à un sixième en sus des recettes. Cette ordonnance du *Père du peuple* fut supprimée en 1789. La loi du 7 frimaire an V rétablit l'impôt des pauvres, mais en limita la perception à six mois de l'année; un décret de 1809 la maintint indéfiniment, et, depuis 1816, cette taxe figure tous les ans au budget.

La concession de l'autorisation est irrévocable; aucune loi ne reconnaît à l'administration le droit de retirer les autorisations qu'elle a une fois accordées. Les troupes ambulantes seules sont soumises, par le règlement du 25 août 1807, à la révocation, en cas d'inexécution des conditions qui leur sont imposées; aussi le décret de juillet 1807, qui réduisit le nombre des théâtres établis et en supprima plusieurs, a-t-il toujours été considéré comme un acte odieux de tyrannie et comme un attentat coupable au droit de propriété. Les panoramas, marionnettes, expositions de tableaux, les jardins publics où se donnent des fêtes et des concerts, et même les théâtres dits de société, où l'entrée est gratuite, sont indistinctement soumis à la formalité de l'autorisation. Elle est accordée, à Paris, par le préfet de police; dans les départements, par les maires, toutefois après examen de la nature des entreprises; quelle que soit la rétribution qu'elles exigent, elle est, sans exception, assujettie au droit des pauvres, fixé pour ces spectacles.

D'après l'art. 632 du Code de commerce, les entreprises de spectacles publics sont commerciales, et les entrepreneurs placés dans les mêmes conditions que les commerçants. Il y a exception pour l'Académie royale de musique et pour les théâtres royaux de Paris, qui sont placés dans des conditions toutes spéciales.

Les directeurs sont préposés à l'administration du théâtre dans ses rapports avec l'administration publique; mais, de plus, ils peuvent être propriétaires de l'entreprise, simples gérants ou associés. Dans le premier cas, ils ont tous les droits des chefs d'établissement; dans le second, ils sont chargés de faire valoir les intérêts sociaux, se-

lon les conditions stipulées dans l'acte d'association; dans le troisième, ils sont solidairement responsables de tous les engagements qu'ils contractent.

L'engagement est un contrat synallagmatique entre le directeur et le comédien; il doit donc être fait double, sous peine de nullité. Le contrat d'engagement ne peut intervenir qu'entre personnes capables de s'obliger. Le droit principal qui résulte, pour le comédien, de son engagement, est d'exiger le payement de ses services au taux et aux époques fixés par les conventions ou réglés par l'usage du théâtre. Une question grave, déjà agitée plusieurs fois, consiste à savoir si la maladie du comédien, suspendant son service, doit aussi suspendre ses appointements. Cette question a été résolue négativement en 1784, par les *plaids communs* d'Angleterre, en faveur de mistriss Yates; elle ne l'a été d'aucune façon en France. Un comédien peut-il, par suite de son engagement, contraindre le directeur à lui donner de l'emploi, et, en cas de refus, réclamer des dommages-intérêts? cette question a été résolue affirmativement, en 1828, devant la Cour royale de Paris, en faveur de Mlle Cœlina Fabre.

D'après la hiérarchie établie entre les comédiens, un chef d'emploi peut s'opposer à ce que le *double* joue à sa place quand il veut jouer lui-même; en cas d'infraction, il peut faire valoir ses prérogatives, demander qu'elles soient observées, et réclamer des dommages-intérêts si elles sont méconnues. Cette règle souffre exception dans le cas du début d'un nouvel acteur, auquel on laisse le choix des rôles où il doit paraître.

La principale obligation contractée par les comédiens qui signent un engagement est de remplir les rôles qui leur sont attribués par leurs conventions.

Un chef d'emploi peut être, à la rigueur, contraint par l'administration à jouer lui-même et à ne point se faire doubler.

L'acteur qui a fait manquer une représentation sans cause légitime peut être contraint à payer une indemnité, et cette indemnité peut être fixée à l'équivalent du montant de la recette, et même au-delà. Ainsi l'a jugé le tribunal de Rouen, en décembre 1828, contre la dame Dengremont.

Les comédiens doivent se soumettre à toutes les mesures d'ordre et de discipline intérieure qui sont prescrites par le directeur, et, dans l'usage ordinaire, des amendes sont établies par les directeurs pour assurer l'exécution de ces mesures.

Un acteur, quoique plus particulièrement attaché à certains rôles, peut néanmoins être appelé à les jouer tous, et la désignation spéciale de quelques uns n'exclut pas les autres. Une décision, conforme à ce principe, a été donnée par la Cour royale de Paris, en janvier 1829, contre l'acteur Philippe.

Sauf stipulation contraire, le directeur peut choisir un second chef pour le même emploi, et l'acteur qui avait obtenu ce titre le premier ne serait pas recevable de se plaindre de cette adjonction. Ainsi l'a jugé le tribunal de commerce de Paris contre l'acteur Frédérick-Lemaître.

L'engagement contracté par le comédien attribue à l'entreprise théâtrale avec laquelle il a traité la jouissance exclusive de son talent. Il n'y a d'exception que pour les réunions particulières, où l'acteur a droit de paraître.

Le comédien ne peut pas, sans la permission du directeur, s'absenter du lieu où se trouve le théâtre; il doit toujours demeurer à la disposition de l'entreprise.

Sous le rapport politique, les comédiens sont dans la même classe que les autres citoyens. Ils peuvent exercer toutes les fonctions et remplir tous les emplois publics, lorsque d'ailleurs ils réunissent les conditions exigées par les lois pour tous Français.

Cependant, sous le rapport de la liberté individuelle, ils semblent encore placés hors du droit commun. Dans quelques provinces on n'hésite pas à mettre en prison, par mesure administrative, ceux que les officiers municipaux ordonnent de priver de leur liberté. C'est là un abus très-grave, et l'opinion publique a flétri ces formes arbitraires, que l'autorité se permet quelquefois sous un gouvernement constitutionnel.

Le public a aussi ses droits, et il se forme entre l'entreprise dramatique et chacun des spectateurs qui paie son entrée un contrat par suite duquel s'établissent des droits et des obligations respectives. Le spectateur, porteur de son billet, a rempli toutes ses obligations; celles de l'entreprise sont déterminées, soit par les annonces qu'elle a faites, soit par les affiches qu'elle a fait apposer, soit par tous autres moyens

de publicité. L'entreprise doit donner tout ce qu'elle a promis.

Si l'administration ne remplit pas ses engagements, tout spectateur a le droit de se faire rendre son argent et de se retirer, à moins que le changement d'acteur ou de spectacle ne lui ait été annoncé à l'avance d'une manière suffisante, ou que l'autorité vienne, par mesure d'ordre, interrompre la représentation.

Les abonnés, locataires de loges, titulaires d'entrée, n'ont point le droit de pénétrer sur le théâtre et dans les coulisses. Toutes les difficultés qui s'élèvent entre l'administration du théâtre et les spectateurs sont soumises à la décision provisoire des officiers de police présents au spectacle.

Le théâtre de l'*Opéra* dépend de la liste civile et est soumis à l'autorité du ministre de la maison du roi ou de l'intendant général de la liste civile. C'est ce fonctionnaire, ou ceux qu'il désigne pour le remplacer, qui nomment le directeur, les artistes, et qui pourvoit à l'administration supérieure.

La liste civile est pour l'Académie royale de Musique ce que sont les bailleurs de fonds des autres entreprises de théâtres; mais sa gestion diffère de toutes les autres en ce qu'elle n'a pas le caractère commercial. En conséquence, c'est aux tribunaux civils qu'il appartient de statuer sur les contestations qui s'engagent entre elle et les personnes qui ont traité avec l'*Opéra*.

L'Académie royale de Musique, quoique placée sous l'administration suprême de la maison du roi, est, aussi bien que les autres théâtres, soumise au pouvoir du préfet de police. Enfin, elle ne diffère des autres théâtres que par la source où elle puise les fonds nécessaires à son exploitation. Du reste, elle est soumise au droit commun, tenue des engagements imposés aux autres entreprises dramatiques, et justiciable comme elles des tribunaux ordinaires.

Les théâtres royaux (Comédie Française, Odéon, Opéra-Comique, Théâtre-Italien) diffèrent de l'*Académie royale de Musique* en ce qu'ils constituent des entreprises commerciales comme les autres théâtres; ils diffèrent des autres entreprises dramatiques en ce qu'ils reçoivent des subventions de la liste civile. Pour tout ce qui concerne les droits des comédiens à l'égard de l'entreprise, et ceux de l'entreprise à leur égard, ces théâtres royaux sont soumis aux règles précédemment tracées. Ajoutons toutefois qu'en raison des secours pécuniaires qu'elle distribue, la liste civile a un droit de contrôle et de surveillance sur les théâtres subventionnés, mais elle n'a point de juridiction réelle sur leur administration intérieure.

Pour compléter notre article sur la jurisprudence théâtrale, il nous reste à parler des auteurs dramatiques et de la propriété littéraire.

Toutes les conventions à faire entre un auteur et un directeur de théâtre, relativement à la présentation et à l'acceptation d'un ouvrage dramatique, sont entièrement hors du domaine de l'autorité publique. La loi du 6 août 1790 consacre cette indépendance absolue des deux parties contractantes. — L'admission de l'ouvrage proposé n'a lieu ordinairement qu'après l'approbation d'un comité de lecture, et même d'un comité d'examen préalable, dans le cas où l'ouvrage est celui d'un auteur dont le talent n'est pas encore connu. — Le refus de l'ouvrage par le comité de lecture et par le théâtre rend à l'auteur la liberté d'en disposer, et l'entreprise, après la restitution du manuscrit, se trouve dégagée de son côté de toute obligation.

L'admission est l'origine d'un contrat qui impose des obligations réciproques au théâtre et à l'auteur. Souvent les conventions sont réglées par un acte écrit. Dans certains cas, le droit des parties est fixé par les traités passés entre l'administration du théâtre et le corps des auteurs, représenté par quelques-uns d'entre eux. — La principale obligation imposée au théâtre est celle de jouer l'ouvrage reçu. En cas de refus, l'auteur a droit de réclamer des dommages-intérêts.

Plusieurs décisions judiciaires ont consacré ce droit, qui cependant est soumis à quelques modifications. D'abord il faut que l'auteur attende son tour, qui se trouve encore quelquefois reculé par un *tour de faveur* accordé à des ouvrages reçus postérieurement. De plus, si un nouveau directeur se présentait avec une troupe et une société nouvelles, il ne serait pas tenu de remplir à l'égard d'un ouvrage accepté les engagements pris par son prédécesseur.

L'auteur, en faisant recevoir une pièce, contracte l'obligation de la laisser jouer par le théâtre qui l'a acceptée; mais les obligations de l'auteur cessent quand le théâtre

n'accomplit pas ses propres engagements. La simple reprise d'un ouvrage déjà joué ne peut être considérée comme une infraction à la règle qui fixe le rang où chaque ouvrage doit être représenté. — La distribution des rôles est réglée par l'usage, et c'est aux auteurs que la plupart des théâtres en laissent le soin. — Quand un acteur a été chargé d'un rôle par l'auteur, celui-ci ne peut plus le lui retirer. — L'administration théâtrale est seule chargée de fixer l'ordre, le jour et l'heure des répétitions. — C'est aussi à l'administration de fixer le jour de la première représentation. — La désignation des pièces qui doivent accompagner celle qui est représentée pour la première fois lui appartient également. — La rédaction de l'affiche, en ce qui touche la pièce nouvelle, appartient à l'auteur. — Au moment de la représentation, l'auteur a le droit de pénétrer dans les coulisses, où sa présence est nécessaire pour les avertissements qu'il peut encore donner aux acteurs. — En cas de chute de la pièce, l'auteur a le droit de faire baisser le rideau; le directeur a le même pouvoir. — La représentation achevée, l'auteur a toujours le droit de se faire nommer ou de garder l'anonyme. — De la représentation des pièces naît pour les auteurs un triple droit, de rétributions pécuniaires, d'entrée personnelle, et de billets. — Les conventions relatives aux droits pécuniaires des auteurs sont placées par le décret du 18 juin 1806 sous la surveillance des autorités. — Si aucune convention n'a été faite relativement aux émoluments de l'auteur, ils devront être réglés conformément aux tarifs établis dans chaque thétâre.

En cas de faillite de la part de l'entreprise théâtrale, l'auteur a un privilége pour le payement de ses droits, aux termes de la loi du 19 juillet 1791; la rétribution des auteurs, convenue entre eux ou leurs ayants cause et les entrepreneurs de spectacles, ne peut être ni saisie ni arrêtée par les créanciers de l'entreprise dramatique.

La durée du droit d'entrée est réglée par les conventions passées avec les auteurs ou par les règlements du théâtre.

La propriété littéraire pour les ouvrages de théâtre est reconnue par les décrets des 24 juillet et 1er septembre 1793. A la propriété littéraire de ces ouvrages se trouve attaché en outre le droit d'en permettre ou d'en empêcher la représentation sur les théâtres publics; c'est la disposition de la loi du 6 août 1791.

La propriété littéraire dure pendant toute la vie des auteurs, et, pour les ouvrages posthumes, pendant toute la vie des propriétaires.

Les enfants des auteurs ont, pendant vingt ans après sa mort, et les autres héritiers pendant dix ans, le droit exclusif de faire imprimer leurs ouvrages; mais le droit d'autoriser ou de défendre la représentation de ces ouvrages ne s'étend, pour les uns et pour les autres, qu'à dix ans. Nous finirons en ajoutant que la connaissance des plaintes ou poursuites faites contre les théâtres qui représentent et les éditeurs qui impriment une pièce de théâtre sans le consentement de l'auteur appartient aux tribunaux de police correctionnelle.

La contrefaçon d'un ouvrage dramatique est punie d'une amende de 100 à 200 francs; le débit d'exemplaires contrefaits, d'une amende de 25 à 200 francs : plus, dans les deux cas, la confiscation des exemplaires contrefaits et des instruments de la contrefaçon. Enfin, la représentation, non autorisée par l'auteur, d'un ouvrage dramatique est punie d'une amende de 50 à 500 francs et de la confiscation des recettes.

THÉAULON (Marie-Emmanuel, etc.), l'un des plus spirituels et des plus féconds entre les auteurs dramatiques qui, depuis trente ans, se partagent l'exploitation de nos petits théâtres et gaspillent en des ouvrages éphémères le talent souvent remarquable que la nature leur avait départi. Après avoir passé quelques années dans l'administration, il se livra entièrement à la littérature, et composa seul ou en société plus de 260 pièces jouées sur les divers théâtres de Paris. Celles qui ont obtenu le plus de succès sont: le *Piége*, la *Somnambule mariée*, la *Mère au bal et la Fille à la maison*, imitée de Martinez de la Rosa; l'*Ermite de Sainte-Avelle*, la *Solliciteuse*, *Stauislas*, le *Petit Chaperon rouge*, l'*Oiseau bleu*, les *Femmes romantiques*, *M. Jovial*, *Faust*, *Raphaël*, etc., etc. Théaulon est mort en 1841 ; il était membre de la société du Caveau moderne.

THÉBAIDE. On donne ce nom à une province de l'Egypte, située dans la partie méridionale de cette célèbre contrée. La province tenait son nom de celui de sa ville principale, Thèbes. Elle était limitée au nord

par le lieu nommé *Castellum Thebaïcum*, ou *Thebaïca Phylace*, dans les anciens géographes, et au sud par l'île de Philæ. Telle était l'opinion ou plutôt l'état des choses aux temps des Grecs; mais, dans les époques antérieures, la ville d'Abydos et son territoire formaient la limite de la Thebaïde, et au midi c'était le district d'Ombos, qui comprenait la ville de Syène et les îles de Philæ et d'Eléphantine. La province Thébaïque ou la Thébaïde était divisée en dix districts ou nomes, dont les chef-lieux étaient, du midi au nord, Ombos, Edfou, Esnèh, Hermouthis, Naamoun (partie orientale de Thèbes), Phatourite (partie occidentale de la même ville), Keft, Teutyris, Hô et Abydos. Les villes principales de la Thébaïde étaient au nombre de trente-cinq. La Haute-Egypte, en général, portait le nom de Maris, *pays méridional*, en langue égyptienne; la Thebaïde n'en était qu'une portion; le nom de Maris répond exactement au Ssaid (*lieu montant*) des Arabes, qui comprennent sous cette dénomination toute la vallée du Nil, depuis Gizé, où sont les Pyramides, jusqu'à la première cataracte.

Ce pays est borné par deux chaînes de montagnes à l'orient et à l'occident; on les nomme chaîne arabique et chaîne libyque; le Nil court au milieu de cette vallée. C'est dans les flancs de ces montagnes que les villes contiguës creusèrent les nécropoles publiques ou particulières qui servirent de tombeaux communs ou de famille à leurs habitants; c'est dans ces mêmes nécropoles et hypogées, tombeaux creusés dans le roc, que, dès les premiers siècles du christianisme, se retiraient les ermites ou Pères du désert de la Thébaïde. La vie de ces saints personnages nous est parvenue en langue égyptienne ou copte, et on en a retiré quelques bons renseignements pour la plus complète connaissance de ces localités. On y apprend que des parties de ces chaînes de montagnes portaient des noms particuliers, tirés de ceux des villes voisines, et c'est dans les antiques nécropoles de ces lieux qu'on retrouve peints, sculptés ou gravés, une foule de sujets et d'inscriptions authentiques qui nous ont révélé les plus intimes opinions religieuses et les usages civils et domestiques de la nation égyptienne.

La Thébaïde paraît être la partie de l'Egypte qui fut le plus anciennement peuplée. Ses habitants, quand les premiers philosophes grecs la visitèrent, se disaient extrêmement anciens dans le pays, et tout semble concourir à le prouver. Si les Egyptiens sont une colonie d'Ethiopiens, si la civilisation est venue en Egypte avec le Nil, qui descend en effet de l'Ethiopie, la Thébaïde leur offrit les premières demeures. On désigne en effet certaines villes de la Thébaïde, Thèbes, Coptos, Panopolis, Abydos, Antéopolis, comme les plus anciennes de l'Egypte. Thèbes fut la première capitale du royaume; elle devança Memphis, et cependant c'est dans cette dernière ville que se passent tous les événements que la Bible raconte touchant Abraham, Jacob, Joseph et leur descendance, dans leurs rapports avec l'Egypte; c'est de Memphis que Moïse partit quand il délivra le peuple hébreu de la servitude égyptienne. Alors Thèbes avait déjà perdu de sa splendeur primitive; elle était restée la capitale religieuse, mais Memphis était devenue la capitale civile et militaire, les rois y faisaient leur résidence. Les anciens historiens racontent en effet que le plus ancien gouvernement égyptien était théocratique; que le roi, chef de l'armée, était inscrit dans la classe sacerdotale et prêtre lui-même; qu'il arriva un temps où les deux autorités se séparèrent violemment; que le roi-soldat, chef de cette révolution, se nommait Ménès; qu'il s'attribua l'autorité royale, la fit héréditaire dans sa famille; qu'il fonda Memphis, et que son fils Athothis, son successeur, y transporta le siége du gouvernement royal : c'est à Ménès que commencent les dynasties royales. Thèbes et la Thébaïde perdirent beaucoup de leurs avantages à un tel changement. L'état du sol favorise aussi l'opinion qui fait la Haute-Egypte bien antérieure à la Basse-Egypte : celle-ci est un dépôt limoneux du Nil sur un fond calcaire; l'autre est bornée au midi par des montagnes granitiques.

C'est dans leur voisinage que se voit l'île de Tachompfos, dont une moitié appartenait aux Ethiopiens, et l'autre aux Egyptiens : ce nom indique un lieu fréquenté par les crocodiles. Venait ensuite Philæ (île), on existent encore de magnifiques monuments de style égyptien et de diverses époques. On y a recueilli des inscriptions grecques et latines; l'on a appris par elles que les dévots à Isis y conservèrent, même les armes à la main, l'ancien culte de cette divi-

nité égyptienne jusqu'au VI[e] siècle de l'ère chrétienne. Dans la Haute-Egypte, l'île de Philæ était sainte; elle renfermait le tombeau d'Osiris. Eléphantine, plus au nord, avait aussi des temples. Syène était une place de guerre, la clef de l'Egypte au midi. Un corps de troupes y tenait garnison pour surveiller les Ethiopiens. Sous les Grecs et les Romains cette ville conserva son importance militaire. Dans ses environs sont les célèbres carrières de granit rose, dont les Egyptiens retirèrent l'obélisque de cette matière qui a été transporté à Paris et qui est contemporain de Moïse. Tous les autres monuments égyptiens en granit proviennent aussi de ces mêmes carrières. Ombos, ville considérable, avait deux temples enfermés dans une enceinte en briques de 750 mètres d'étendue sur 8 d'épaisseur. Un canal conduisait de la ville au Nil; aujourd'hui le fleuve ruine ses murailles. Les colonnes du portique du grand temple n'avaient pas moins de 18 pieds de circonférence, et de 37 de hauteur; les murs, les colonnes et la corniche du temple étaient entièrement couverts de sculptures peintes. A Silsilis, de riches carrières de calcaire ont servi à la construction des villes voisines, et les excavations des mineurs ont été façonnées en tombeaux par les sculpteurs. A Edfou, l'un des plus grands édifices égyptiens est encore debout. Les Grecs donnèrent à cette ville un nom qui nous est parvenu sous celui d'*Apollinopolis Magna*. Son principal temple égalait les magnificences de Thèbes; il avait 424 pieds sur 112; les pylones de la première porte s'élevaient à 107 pieds; les portes battantes, dont les gonds sont encore en place, n'avaient pas moins de 50 pieds de hauteur. Les pierres de 15 pieds de longueur sont communément employées dans ces constructions; les plus grandes ont 18 pieds de longueur sur 6 d'épaisseur. L'ancien nom égyptien de cette ville, *Atbô*, a fait son nom moderne d'Edfou. A Elythya les anciens plaçaient l'usage des sacrifices humains, pure et horrible supposition qui résulte d'une fausse interprétation des formes symboliques de la religion égyptienne. Cette ville avait de grands édifices; le culte d'Elythia, la Lucine des Romains, y était en grand honneur. On a recueilli, dans les grottes laissées dans la montagne voisine et dans les scènes qui y sont peintes, des données certaines sur l'agriculture, la navigation, les arts et les métiers des anciens Egyptiens. Esneh, autre grande ville de la Thébaïde, avait un temple qui a consommé 35,000 mètres cubes de pierre de taille; la surface intérieure et extérieure, qui n'a pas moins de 5,000 mètres carrés, est entièrement couverte de sculptures historiques ou religieuses. Le portique du temple est occupé par un zodiaque sculpté en relief. Il y a aussi une scène astronomique dans le temple d'Hermouthis, au-dessous d'Esneh. THÈBES (*voyez* cet article) était au nord d'Esneh; et au nord de Thèbes se trouvait, avec plusieurs autres grandes villes, celle de Tentyris, devenue célèbre de nos jours par les deux zodiaques qui y furent découverts par les savants français de l'armée d'Égypte, monuments du plus haut intérêt pour l'histoire des sciences en Orient, et dont l'interprétation sera longtemps encore un sujet de controverse parmi les astronomes et les archéologues, même malgré le transport à la Bibliothèque du Roi à Paris du zodiaque circulaire enlevé du plafond du petit temple égyptien. Nous nommerons aussi Abydos, ville située à l'extrémité septentrionale de la Thébaïde, aujourd'hui ruinée: c'est dans ses ruines qu'a été recueillie la célèbre table royale connue sous le nom de table d'Abydos, transportée d'abord à Paris, vendue ensuite, aux enchères publiques, à l'Angleterre, et qui contient une longue liste nominative de rois prédécesseurs de Sésostris, qui régnait au XVI[e] siècle avant l'ère chrétienne. On voit, par cet exposé trop sommaire, quelle fut la splendeur de la Thébaïde dans les temps de sa prospérité. Les ruines même de Thèbes en sont encore de nos jours un éclatant et un ineffaçable témoignage.

THEBES. Cette ville, célèbre dans les écrits de l'antiquité sacrée et de l'antiquité profane, dans la Bible et dans Homère, fut la première capitale de l'Égypte. L'époque de sa fondation sera une éternelle énigme pour l'histoire. Descendus de l'Éthiopie avec le Nil, les Égyptiens firent de son vaste territoire une de leurs premières demeures, et si la translation de la résidence des rois à Memphis porta coup à sa suprématie, on peut affirmer que sa décadence précéda de longtemps le berceau même de toutes les autres capitales du monde. Cette ville occupa d'abord la rive orientale du Nil, le quartier de Karnac, très-vraisemblablement; on l'étendit ensuite sur la rive oc-

cidentale, et elle couvrit enfin tout le terrain qui s'étend d'une montagne à l'autre, le Nil la divisant en deux parties. Sa circonférence était de douze de nos lieues, et son diamètre de deux lieues et demie au moins; les maisons étaient de quatre et de cinq étages; la population était en rapport avec cette étendue. Homère nomma Thèbes la ville aux cent portes, mais il ne reste aucune trace de ses murailles. Après la construction de Memphis, Thèbes fut la résidence du corps sacerdotal, à qui étaient réservés l'administration de la justice, l'enseignement religieux, la culture des sciences et tout ce qui intéressait leurs progrès et ceux de l'intelligence. Les rois étaient intronisés à Memphis, mais ils étaient consacrés par la religion à Thèbes. Les montagnes voisines de la ville renfermaient leurs sépultures; les temples des dieux étaient l'objet constant de la piété ou de la politique des rois: ils en fondaient de nouveaux, réparaient ou agrandissaient les anciens, et telle fut l'influence continue du corps sacerdotal, qu'il vit les empereurs romains, les rois grecs, les rois persans, comme les Pharaons eux-mêmes, sacrifier aux dieux de Thèbes, embellir et enrichir leurs temples. Diodore de Sicile disait traditionnellement que le soleil n'avait jamais vu de ville si magnifique; et l'armée française, quoique fatiguée par le désert et par les privations, apercevant inopinément, au détour de la route, les ruines de Thèbes, jeta un cri unanime d'admiration et témoigna ce sentiment par les plus bruyantes acclamations.

Les monuments de Karnac, de Louqsor et de Médinet-Habou, dispersés sur le territoire de Thèbes, ne laisseront jamais muet ni impassible le moins cultivé des hommes: toute la splendeur des arts se révèle dans chaque partie de ces grands édifices, temples ou palais. La curiosité du voyageur hésite entre tant d'objets dignes de son empressement, et elle se partage entre le palais de Kourna, qui fut bâti par le roi Mandouëi, les colosses du Memnonium, autre palais élevé par un des Aménophis, le palais de Sésostris, le temple et le palais de Louqsor, les édifices de Médinet-Habou, et la vallée de Biban et Molouk, dont les montagnes à pic recèlent dansl eur sein mystérieux les sépultures des rois des plus anciennes dynasties thébaines. Sur les murailles historiques de ces édifices sacrés ou royaux sont inscrits les noms de plus de cinquante pharaons qui fondèrent, agrandirent ou ornèrent ces magnifiques constructions, l'honneur éternel des arts, école où les Grecs prirent tant de modèles; et parmi ces noms, si l'on en cherche quelques-uns de ces antiques souverains qui firent de longues guerres, créèrent de mémorables institutions qui font honneur à la raison humaine, et cela dans des temps où tant d'autres nations devenues célèbres depuis étaient encore condamnées à rester anonymes dans l'histoire, on ne trouvera de ces vieux noms que dans les matériaux même des édifices encore debout: leur construction ne remonte point au delà de l'année 1822 avant l'ère chrétienne, temps de la restauration des dynasties égyptiennes, du rétablissement des temples et du culte national par les soins continus des rois de la XVIIIe dynastie: mais dans les murs de ces temples on employa comme matériaux les débris de temples plus anciens de quelques siècles, et ces débris portent des noms de rois des dynasties antérieures, dont les pasteurs ou étrangers qui fondirent sur l'Égypte, dans le XXIIIe siècle avant l'ère chrétienne, avaient détruit tous les ouvrages publics. La munificence des rois rétablis sembla s'appliquer à réparer ces désastres. Dans l'ensemble des constructions de Médinet-Habou on trouve réunis un temple de l'époque pharaonique la plus brillante, celle des premiers rois de la XVIIIe dynastie; un immense palais de la période des conquêtes, un édifice de la première décadence sous la dynastie éthiopienne, une chapelle élevée par un des rois ennemis des Perses, un propylée de la dynastie grecque, des propylées de l'époque romaine et dans la cour du palais les restes d'une église chrétienne; et il y a dans ces débris de tant de monuments si variés, ainsi assemblés, comme une période chronologique de deux mille ans. Les plus étendues de ces ruines, celles du palais de Rhamsès-Méiamom, le chef de la XIXe dynastie, qui s'éleva au XVIe siècle, nous montrent l'antique Égypte dans son existence domestique, l'intérieur des maisons et celui des palais: la femme y était l'égale de l'homme, la reine accompagnait le roi dans toutes les cérémonies publiques; ils habitent le même palais, s'y livrent avec leurs enfants à des divertissements honnêtes, jouent aux échecs, s'amusent avec des fleurs et quelques

animaux compagnons de l'homme; ils reçoivent des musiciens, se livrent à divers exercices de corps, aux armes, à la danse, ils honorent les dieux : et ce n'est qu'une civilisation avancée, éclairée par les lumières et les conseils des sages, qui a pu fournir les intéressants sujets de ces tableaux historiques. Ainsi l'Égypte fournit aux premières pages des annales humaines de glorieux souvenirs, et à l'histoire de l'Orient en général des notions certaines sur l'état et les relations mutuelles des peuples et des grands empires qui s'y montrèrent, enfin à l'histoire sainte des témoignages nombreux, tirés des monuments élevés pour d'autres dieux, de la véracité de ses livres historiques, rappelant fidèlement les rapports nombreux du peuple hébreu avec l'Égypte. L'étude des monuments égyptiens, celle des merveilles de la Thébaïde, ont ainsi un charme qui leur est propre : qui pourrait ne pas se complaire à ce spectacle des œuvres primitives de la civilisation?

J. J. Champollion Figeac

THÈBES, ancienne ville de la Grèce, capitale de la Béotie, appelée par Pindare Heptapyle, à cause des sept portes dont étaient percés ses murs, élevés par Amphion, un de ses rois. Cette ville, dont l'origine remonte à l'année 1500 avant J.-C., a été célébrée par les poëtes, et a donné naissance à une foule de fables. Les mythologues nous apprennent que Jupiter ayant enlevé Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie, celui-ci enjoignit à Cadmus, son fils, d'aller la chercher et de ne point revenir sans elle. Cadmus, résolu de parcourir le monde, se mit à la tête de quelques Phéniciens et partit. Arrivé dans la Grèce, il alla consulter sur sa sœur l'oracle de Delphes, qui, au lieu de satisfaire à sa demande, lui ordonna de bâtir une ville à l'endroit où un bœuf le conduirait. Alors il se remit en marche, et, parvenu dans les plaines de la Phocide, il rencontra le bœuf annoncé par l'oracle, qui le conduisit et s'arrêta dans la Béotie, là où Thèbes fut construite. Cette ville fut d'abord régie par une constitution monarchique. Trois dynasties s'y succédèrent : 1° les Cadméens; 2° les descendants d'Antiope; 3° les Béotiens. Les principaux de ses rois sont : Cadmus, qui bâtit la citadelle appelée Cadméa ou Cadmée : on lui attribue l'invention de l'écriture; — Amphion et Zéthus, descendants d'Antiope : ce sont eux qui construisirent tout autour du Cadmea, et enfermèrent dans un mur d'enceinte la ville et le château; — Laïus, fils de Labdacus, qui périt si misérablement dans la Phocide; — Œdipe, fils et meurtrier de Laïus, fameux dans la fable par l'explication qu'il donna de l'énigme proposée par le sphinx qui se tenait sur le Cithéron; — Étéocle et Polynice, enfants d'Œdipe, que l'ambition de régner égara au point de se défier à un duel où ils s'entretuèrent, après avoir allumé une guerre où périrent tant de princes, si terriblement vengés, dix ans après, par leurs descendants; — les Épigones, qui, sous la conduite de Thersandre et d'Alcméon, s'emparèrent de Thèbes, la saccagèrent et massacrèrent Léodamas, fils d'Étéocle : c'est cette guerre qui est connue sous le nom de guerre des Sept-Chefs (ou Preux), et qui a fourni à Stace le sujet de son poëme, la *Thébaïde;* — Créon, deux fois régent du royaume : une première fois, après la mort de Laïus; la seconde fois, après la mort d'Étéocle, pendant la minorité de Léodamas, est connu dans l'histoire de Thèbes par sa politique astucieuse. C'est lui qui sema et entretint la division entre Étéocle et Polynice; c'est lui qui, dans la guerre des *Sept*, commanda les Thébains contre les Argiens, qu'il vainquit et qu'il priva de sépulture. Affreux abus de la victoire, lorsqu'on fait attention à la religion de ces peuples; abus impie, qui lui attira une guerre où il fut vaincu et tué par Thésée, à la tête d'une armée athénienne.

La constitution monarchique dura jusqu'à l'an 1126 avant J.-C. C'est en ce temps que Thèbes adopta le gouvernement démocratique et chercha à étendre sa domination sur la Grèce : mais les relations qu'elle entretenait avec les Perses inspirèrent de la défiance; elle ne put acquérir aucun ascendant, et, pendant longues années, elle fut entièrement éclipsée par l'éclat éblouissant de Sparte et d'Athènes. Dans la guerre du Péloponèse, où les Athéniens et les Lacédémoniens combattaient pour la suprématie dans la Grèce, les Thébains, qui avaient conservé leur indépendance, se déclarèrent pour ceux-ci et leur rendirent de grands services. C'est à eux que fut due la prise de Platée. Mais l'ambition est insatiable : à peine Sparte eut-elle réduit Athènes, qu'elle médita l'asservissement de ses alliés; elle ne pouvait voir Thèbes libre, au milieu des autres villes dépendantes, et, au sein de la

paix, Phœbidas s'empara par adresse de la citadelle. Les Thébains eurent beau se plaindre de cette trahison, ils eurent beau demander qu'on leur rendit le Cadmée, Sparte bannit, à la vérité, l'auteur de cette entreprise perfide, mais n'évacua point la forteresse; bien loin de là, elle exila de Thèbes ses meilleurs citoyens, et, pendant cinq ans, le Cadmée fut occupé par une garnison lacédémonienne. Profitant de cette occupation, l'aristocratie gouverna despotiquement, et ce despotisme devint tellement odieux qu'on chercha l'occasion de secouer le joug. C'est alors que s'ourdit dans l'ombre une conspiration où paraît PÉLOPIDAS. (*Voy.* ce mot.) A la tête des conjurés, il massacre les tyrans, proclame la démocratie et a le bonheur de voir se joindre à lui son ami ÉPAMINONDAS. (*Voy.* ce mot.) De concert, ils assiégent le Cadmée, s'en emparent et chassent les Lacédémoniens, qui sont forcés de capituler. L'attaque et la victoire furent si promptes que tout était fini lorsque cette nouvelle fut donnée aux Spartiates, qui, pour punir ce qu'ils appelaient la révolte de Thèbes, se jetèrent sur la Béotie. C'est ici que commence la lutte entre les Thébains et les Lacédémoniens : conduits par Pélopidas et Épaminondas, les Thébains font éprouver à leurs ennemis un grand nombre de défaites et remportent la fameuse victoire de Leuctres, qui fit perdre aux Spartiates, avec leur roi Cléombrote, la domination sur le Péloponèse (an 370 av. J.-C.). Fiers de ces éclatants succès, ils poursuivent leur triomphe avec ardeur. En vain Agésilas veut s'opposer à leur marche, ils le forcent d'évacuer l'Arcadie, pénètrent dans le cœur de la péninsule et arrivent jusqu'aux portes de Lacédémone, qui voit, pour la première fois, la fumée du camp ennemi. C'est dans cette extrémité que les Athéniens, qui avaient engagé les Thébains à faire cette guerre, arment pour aller au secours de Sparte en détresse. Généreuse politique athénienne, toujours prête à prendre le parti du plus faible!!! Mais Thèbes ne s'épouvante pas; elle a en sa présence des ennemis qui l'ont trompée, qu'elle a déjà plusieurs fois vaincus; elle va combattre pour sa liberté; elle vaincra. Lacédémoniens et Athéniens peuvent se liguer : avec les alliés du Péloponèse, elle marche contre eux, et la célèbre bataille de Mantinée, remportée par Epaminondas, vient s'inscrire glorieusement à côté de celle de Leuctres (an 363 avant J.-C.).

Avec Pélopidas et Épaminondas commença et finit la puissance thébaine, dont l'éclat fut d'autant plus grand qu'il dura peu. Dans la *guerre sacrée* elle prit bien parti contre Phocis, puis contre Philippe, roi de Macédoine, mais un mauvais génie semblait planer sur elle. Le désastre de Chéronée la frappe à mort, une garnison macédonienne lui est imposée, et elle est obligée de recevoir l'étranger dans ses murs. Après la mort de Philippe, et lorsqu'elle apprit la fausse nouvelle de celle de son fils Alexandre, on la vit encore tenter un dernier effort, l'effort de son agonie. Mais Alexandre paraît, s'en empare, la détruit de fond en comble, réduit ses habitants en esclavage, et de cette ville, qui était une des plus belles, des plus importantes et des plus puissantes de la Grèce, il ne laissa subsister que la maison de Pindare, qui fut conservée pour rendre hommage au génie, et le Cadmée, qui fut habité sous le nom de Thèbes.

Rien n'est plus beau que les descriptions qu'on a faites de cette ville et de ses environs : des temples superbes, des statues magnifiques, de beaux palais décoraient son intérieur; des sources jaillissant des hauteurs où était construite la citadelle allaient, par des conduits souterrains, alimenter les rues et les places; des prairies et des jardins délicieux embellissaient les alentours, où se trouvait la source à laquelle se purifia Œdipe après le meurtre de Laïus. (*Voir* Ballanche, dans son *Antigone.*) Et aujourd'hui Thèbes n'est plus qu'un misérable bourg appelé STIVES ou ISTAVA. (*Voyez* ces mots.)

Politique, lois, mœurs et coutumes des Thébains. — Lorsqu'on jette les yeux sur l'histoire des anciens peuples de la Grèce, on est tout d'abord frappé de cet empire et de cette subjection, où passent tour à tour les Athéniens, les Lacédémoniens, les Thébains, et on se demande la cause de cette vicissitude d'oppression et de commandement. C'est qu'il n'y a pas d'homme, non plus de peuple, qui ne désire dominer; c'est qu'il n'y en a pas qui veuille passivement obéir. Les peuples anciens avaient leur politique comme les nations modernes. Ils connaissaient ce que nous appelons aujourd'hui la *balance du pouvoir;* c'est pour l'établir qu'on voit ces ligues diverses et ces guerres continuelles, jusqu'à ce qu'il se ren-

contre un homme dont le génie puissant et dominateur les absorbe tous. Thèbes avait des assemblées où étaient portées les affaires de l'État qui avaient déjà été examinées par les conseils des quatre districts qui divisaient la Béotie; elle avait aussi un sénat. Les Thébains étaient extrêmement jaloux de leur liberté. Dans la crainte de se la voir ravir par ceux qu'ils mettaient à leur tête, ils avaient défendu par une loi, sous peine de mort, de conserver le commandement au-delà du terme prescrit. Pélopidas et Epaminondas, malgré leurs éminents services, furent mis en accusation pour infraction à cette loi, et ils ne durent leur salut qu'à leur fermeté. *Oui, faites-moi mourir*, s'écriait Épaminondas, *mais écrivez sur le jugement que c'est pour avoir sauvé la liberté*. (*Voyez* Béotiens.) Labaune.

THÈCLE (sainte), convertie au christianisme, en l'an 45, par saint Paul, qui évangélisa Isaurie, sa ville natale (Asie-Mineure). Thècle, à cette époque, était sur le point de contracter un mariage avantageux ; mais elle n'hésita point à y renoncer pour se consacrer entièrement à Dieu. Dénoncée, par le jeune homme auquel on l'avait fiancée, comme chrétienne, elle fut livrée aux lions et aux tigres de l'amphithéâtre de Lystre. Ces animaux, au lieu de se ruer sur elle, se couchèrent à ses pieds avec une sorte de respect. A ce spectacle touchant le peuple cria : «Grâce! grâce!» et il l'obtint. Échappée à cet imminent danger, Thècle, dit-on, accompagna saint Paul dans diverses de ses courses apostoliques. Elle passa ensuite le reste de sa vie dans une retraite de Séleucie, où elle mourut en odeur de sainteté.

Il a existé deux autres saintes du nom de Thècle : l'une, née en Palestine, souffrit courageusement le martyre à Césarée, en l'an 304, sous le règne de Dioclétien. C'est à peu près là tout ce qu'on sait de cette sainte.

Quant à l'autre, elle fleurissait vers le milieu du VIIIe siècle. Anglaise de naissance, elle prit le voile à Winburn, dans le comté de Dorset. Saint Boniface, archevêque de Mayence, ayant appelé d'Angleterre, sa patrie, des hommes et des femmes recommandables par leur piété et leurs lumières, pour gouverner les monastères qu'il avait fondés dans la Thuringe et dans la Bavière, sainte Thècle devint abbesse de Kitzingen, à trois milles de Wurtzbourg. Ces établissements ne contribuèrent pas peu à raffermir le christianisme au delà du Rhin ; car le but de saint Boniface fut surtout de les consacrer à l'éducation de la jeunesse, jusque-là fort négligée. C'est ainsi qu'en Allemagne, comme partout, les institutions monastiques aidèrent puissamment à développer la civilisation des peuples. Thècle, en particulier, dut les succès dont furent couronnés ses travaux autant à son intelligence distinguée qu'à l'exemple édifiant des vertus qui lui méritèrent les honneurs de la sainteté. P. Trémolière.

THEGLATH PHALASAR (*hist. anc.*) La Bible rapporte qu'Achaz, roi de Juda, pressé à la fois par les rois de Syrie et d'Israel, implora le secours du roi d'Assyrie, Theglath-Phalasar, ou plutôt, Theglat-fal-Asar, en lui promettant de devenir son tributaire. Ce prince lui accorda sa demande, détruisit le royaume syrien de Damas, ravagea le pays d'Israël au delà du Jourdain et de la Galilée, et transplanta en Médie une partie des habitants ; mais il fit payer à Achaz la protection qu'il lui avait accordée de tous ses trésors et de ceux même du Temple, que le faible roi ne put lui refuser.

Dans les listes ordinaires, Theglat-fal-Asar figure le second parmi les rois d'un empire de Ninive, fondé, dit-on, des débris de celui de Sardanapale, concurremment avec un royaume des Mèdes et un autre des Babyloniens; supposition qui conduit à admettre des rois mèdes puissants et des rois de Ninive maîtres de la Médie. Dans le système de Volney, au contraire, Teglat-fal-Asar serait, ainsi que Salmanasar et Senacheryb, un des prédécesseurs de Sardanapale, et aurait régné sur l'Assyrie; la confusion serait provenue de ce que ces princes auraient porté un double nom, fait ordinaire chez les rois d'Assyrie, selon saint Jérôme. Il faut avouer que cette supposition, si elle n'est pas vraie, est au moins plus vraisemblable.

THÉIAS, le dernier des rois ostrogoths d'Italie, élu en 552 après la défaite et la mort de Baduela, ne fut roi qu'un an. Obligé d'en venir aux mains avec Narsès, près du mont Vésuve, il fit des prodiges de valeur. La journée fut une des plus sanglantes dont il soit fait mention dans l'histoire; mais les Ostrogoths furent battus, et Théias percé d'un coup de javeline au moment où il se détournait pour changer de bouclier. Avec lui finit l'empire des Ostro-

goths, fondé soixante ans auparavant par Théodoric.

THÉIFORME, THEIFORMIS, mot qui sert à désigner les infusions faites à la manière du thé, c'est-à-dire en jetant dans un vase fermé de l'eau bouillante sur une substance végétale peu abondante, pour être bue aussitôt que le liquide a pénétré le tissu de la plante, et non après son refroidissement, comme dans les infusions ordinaires. Par ce mode de préparation on n'obtient donc que les principes les plus volatils des plantes, et peu ou point l'extractif, ce qui donne toujours une liqueur peu chargée, légère, dépourvue d'amertume et des autres saveurs déplaisantes que donnent les décoctions ou les infusions trop prolongées; on l'emploie surtout pour les végétaux aromatiques, tels que les fleurs de tilleul, d'oranger, de sureau, etc. Les infusions théiformes se prennent chaudes et, le plus ordinairement, sucrées. On en fait un grand usage, surtout pour aider la digestion et exciter la sueur. Elles agissent alors autant pour le moins par l'eau et le calorique qui l'imprègnent que par les principes spéciaux dont elles sont chargées.

THÉISME. Le théisme est la croyance en Dieu; mais en philosophie, le théisme, comme le déisme, s'entend d'une croyance individuelle, abstraite, qui ne voit dans la divinité qu'une idée de cause indifférente à l'homme et trop profondément reculée dans la profondeur de l'espace, pour que nous puissions entrer en relation avec elle.

Lorsque certains philosophes ont voulu nier la religion, la manifestation de Dieu à l'homme; qu'ils ont brisé anneau par anneau la chaîne qui rattachait la terre au ciel, ils sont arrivés, de conséquence en conséquence, jusqu'à son dernier fait, Dieu, qu'ils n'ont pu nier sans nier la raison elle-même, car celle-ci est ainsi faite qu'elle ne peut se concevoir sans se concevoir en Dieu, et que, celui-ci absent de l'éternité et de l'immensité, elle ne peut plus comprendre le monde ni avoir la conscience d'aucun phénomène. Le théisme est donc le dernier retranchement où la philosophie qui repousse les idées religieuses est contrainte de se réfugier; c'est la dernière halte de l'erreur : un pas de plus, elle serait dans le néant.

La notion de Dieu par l'homme entraîne nécessairement à sa suite des rapports de providence de Dieu pour l'homme, de reconnaissance de l'homme pour Dieu. La religion règle ces rapports comme dogme et comme culte. Il n'est pas possible, en effet, d'admettre un législateur et pas de loi, un régulateur et pas de règle, une cause et pas d'effet. L'homme est un être intelligent, et, en vertu de son intelligence, il a compris, partout et toujours, que, sur ce théâtre de vie où il marche, il n'est pas qu'un accident isolé, un spectateur promené un moment devant les splendeurs de la création, pour rentrer ensuite dans la nuit. Si telle eût été sa destinée, l'intelligence était inutile. Elle eût été, non pas une munificence de Dieu, mais une cruauté. L'homme simplement phénomène, égaré pendant peu de jours entre deux néants, maudirait cette intelligence qui lui laisse entrevoir autre chose que cette vie de la terre, avant lui, après lui et autour de lui. Ses facultés ne seraient pas adéquates à sa destinée. L'arbre, du moins, manifestation passagère de la vie universelle, meurt et ne se sent pas mourir. Ainsi donc la première question que l'homme intelligent devrait se poser, et qu'il s'est posée, était de savoir quelles étaient son origine et sa fin ici-bas et ailleurs.

La religion a été la réponse à cette question. L'homme, par cela qu'il est intelligent, libre et social, a, vis-à-vis de l'intelligence universelle, vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis de la société, des devoirs à remplir. Comment connaître ces devoirs, comment espérer une sanction de sa conduite, si nous n'avons qu'une idée confuse et vague de Dieu, si nous n'avons pas un enseignement formel, écrit, précis, pour diriger nos pensées et nos actions? Au point de vue de l'humanité, le théisme ne signifie donc absolument rien; ce n'est donc qu'une étoile solitaire exilée dans le vide, au-dessus de la tête de l'homme, mais qui ne saurait guider notre voyage dans la solidude de notre vie. Vainement dirait-on que la conscience apporte avec elle toute une législation préalable de la conduite humaine: la conscience ne peut créer un dogme, une science divine; et sans dogme nous ne pouvons concevoir la morale, nous ne pouvons concevoir la fin de nos actions. Nous n'avons besoin d'admettre l'existence de Dieu que par cette idée, que Dieu nous éclaire, nous dirige, humanité et individu, dans les mystérieuses destinées qu'il nous est donné de remplir.

Il n'est pas seulement nécessaire qu'il

existe un dogme, une morale; il faut encore un culte, un ensemble de pratiques par lesquelles l'intelligence moins élevée, moins développée de la plupart des hommes, puisse entrer en communication avec Dieu. Le culte est un avertissement, un conseiller perpétuel, que les religions mettent auprès des ignorants et des simples. L'humanité n'a donc jamais pu se passer de culte, se passer de tout ce monde intermédiaire entre elle et la Providence. Il lui faut des temples, des cérémonies, des symboles. Le théisme n'a donc jamais pu être une croyance universelle; elle a été la conviction solitaire de quelques hommes qui, dans leur négation stérile, se sont imaginé que l'adoration sur la montagne, d'un dieu étranger à sa création et à sa créature, devait suffire aux besoins de notre intelligence. Ce qui revenait, à peu de chose près, à détruire l'utilité de la Providence pour l'homme. Bossuet a donc eu raison de dire que le théisme n'etait autre chose que l'athéisme déguisé. EUG. PELLETAN.

THELPHUS ou **THELPHEUSE** (*crust.*), genre de l'ordre des décapodes brachyures, renfermant des crustacés qni font leur séjour habituel dans les rivières. Leur carapace est plus large que longue, rétrécie en arrière, et très-légèrement bombée en dessus. Les pattes antérieures sont toujours beaucoup plus longues que celles de la deuxième paire. Les pattes suivantes sont toutes cannelées en dessus, et leur tarse, quadrilatère, est armé d'épines cornées très-fortes. L'abdomen se compose de sept articles. Le thelphus est commun dans presque toutes les rivières. A Rome, on le mange dans tous les temps de l'année. On le sert sur la table des papes et des cardinaux. *Le thelphuse fluviatile* est long de deux pouces et demi. On le trouve dans le midi de l'Italie, en Grèce, en Egypte, en Syrie, sous les pierres et dans les ruisseaux.

THELYGONE (*bot.*), THELYGONUM L. Genre de plantes dans la monoécie polyandrie, et de la famille des URTICÉES (*voyez* ce mot pour les caractères botaniques), offrant pour caractères: dans les fleurs mâles, un calice turbiné, à deux découpures roulées en dehors; douze étamines et au-delà; et dans les fleurs femelles, un calice bifide et un style persistant à stigmate simple. Pour fruit, une noix petite, globuleuse, munie à sa base d'un appendice calleux, contenant une baie également globuleuse, tuberculée à sa base, à embryon annulaire et à périsperme charnu.

Le genre thélygone ne se compose que d'une seule espèce, le *thelygonum cynocrambe* L. C'est une plante annuelle, originaire de l'Inde, et qni s'est naturalisée dans les parties méridionales de l'Europe. Ses tiges sont cylindriques, flexueuses, succulentes, à rameaux opposés, à feuilles ovales, obtuses, épaisses, inégales sur leurs bords, opposées inférieurement, alternes supérieurement, et toujours accompagnées de stipules membraneux et tridentées. Les fleurs sont géminées et opposées aux feuilles, mâles en haut, femelles en bas. La thélygone, regardée par les anciens comme potagère, est âcre et d'une odeur de chou désagréable, ce qui l'avait fait appeler *chou de chien* par les Grecs. Pline indique sous le nom de *thelygonum* une plante toute différente de celle-ci, que l'on croit être la mercuriale vivace.

THELYPHONE, THELYPHONUS (*entomologie*). Genre d'arachnides de l'ordre des pulmonaires, famille des pédipoulpes, établi par Latreille. Les espèces de ce genre avaient été placées par Linné avec les *phalangium*, et par Fabricius avec les phrynes; mais elles diffèrent des premiers par leurs organes de circulation et de respiration, par le nombre de leurs yeux qui est de huit, et par leurs palpes en forme de serres. Elles s'éloignent des seconds par la forme allongée et presque cylindrique de leur corps, qui se termine par un filet composé d'un grand nombre de petits articles, et par leur lèvre inférieure composée de deux pièces unidentées. Les télyphones, par leur organisation générale, semblent faire le passage des *phrynes* aux *scorpions*, dont ils se distinguent par le nombre de leurs pseudo-branchies qui n'est que de quatre, par leur abdomen pédiculé, et par leurs chélicères terminées par un seul doigt mobile et en forme de crochet ou de griffe, comme dans les aranéides; mais ils s'en éloignent surtout par l'absence de ces lames dentelées qu'on nomme peignes, ainsi que par le défaut de cette queue noueuse, terminée par un aiguillon, et qui est remplacée chez eux par un simple filet, comme nous l'avons dit plus haut. L'espèce la plus connue est le Télyphone à queue, *telyphonus caudatus*, (*phalangium caudatum*, Linné), figuré par

Pallas (*Spicileg. zool.*, IX, 3, 1-2), et par M. Guérin (*Iconographie du règne animal de Cuvier*, *Arach.*, pl. 3, fig. et 3. a). Cette espèce se trouve à Java: elle est longue d'un peu plus d'un pouce, et d'un brun foncé. Les Indes orientales en fournissent une plus petite, et dont les pattes sont fauves. Il en existe une troisième aux Antilles, qu'on appelle à la Martinique le *vinaigrier*, à cause de l'odeur acide qu'elle exhale. Le *Journal de Physique*, juin 1777, renferme une notice sur cette dernière.

DUPONCHEL père.

THÈME (*acceptions diverses*), de τίθημι, poser. En grammaire ce mot signifie tantôt le *radical* d'un mot, ce qui survit à l'élimination de la terminaison et des lettres serviles, la syllabe λυ, par exemple, dans λελυχόμενος, tantôt l'exercice élémentaire de l'étude des langues qui consiste à traduire d'un idiome connu dans un idiome inconnu.

Thème s'emploie en littérature à peu près dans le même sens que *sujet;* cependant il désigne plus particulièrement le point de vue. Le *sujet* est représenté par le *titre*, le thème par l'*épigraphe*, ou le *texte* quand c'est un sermon. Quelquefois même thème prend une acception plus large, il désigne l'œuvre à laquelle on ajoute un commentaire. Tel est l'ouvrage de Quevedo sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune, dont le traité de Pétrarque est le thème; tels sont la plupart des écrits ascétiques, qui ne sont souvent que des développements de l'Écriture. Telle est aussi la forme assez bizarre du dictionnaire de Bayle, forme qui se retrouve également dans l'ancienne poésie espagnole et parfois dans la nôtre.

Les musiciens donnent le nom de thème à quelques phrases musicales, ordinairement déjà connues, qu'ils commentent par des *variations*. Quelques-uns de ces ouvrages ont de l'expression et de la vie; mais il arrive trop souvent que les variateurs se contentent de noyer leur thème sous un déluge de notes propres à faire briller les musiciens de salon, mais qui ne produisent que l'ennui chez ceux qui ne sont pas initiés aux mystères de l'exécution.

Le *thème de nativité*, en astrologie, est la réunion de douze triangles renfermés dans deux carrés marquant la position du ciel au moment de la naissance d'un enfant. M. Letronne croit que les zodiaques retrouvés en Égypte sont des thèmes célestes.

J. FLEURY.

THÉMIS (*myth.*), une des divinités saturniennes conservées par la religion de Jupiter, représentait la justice ou plutôt la vengeance céleste. L'hymne orphique en fait une divinité mystérieuse errant dans l'obscurité des nuits, et frappant les coupables. Ce caractère, qui la rapprochait du Bacchus indien, fit supposer une alliance entre les deux divinités, et l'on dit que Thémis avait la première enseigné aux hommes à célébrer les orgies nocturnes de Bacchus. Hésiode la fait naître d'Uranus et de Ghê, avec laquelle elle se confond quelquefois, et lui donne pour filles les Heures, Eunomie (la bonne loi), Dille (la justice), qui se confond souvent avec sa mère Irène (la paix), « qui veillent sur les ouvrages des humains, et les Parques qui dispensent aux hommes les biens et les maux. »

Thémis, qui avait prédit aux dieux la supériorité du fils de Thétis sur son père, rendait aussi des oracles aux hommes en différents lieux, et principalement dans son temple du mont Parnasse, qu'elle partageait avec la Terre, dans celui de Delphes qu'elle céda à Apollon, dans celui d'Athènes près duquel était le tombeau d'Hippolyte. Ce fut également à l'oracle que cette déesse rendait près du Céphise, en Béotie, que Deucalion et Pyrrha demandèrent, après le déluge ou inondation thessalique, les moyens de repeupler le monde. Carmenta, mère d'Évandre, se confond parfois avec Thémis.

On représente ordinairement Thémis sous la forme d'une jeune fille à l'œil vif et perçant; et comme déesse de la Justice, elle est armée d'un glaive et d'une balance. J. FL.

THEMISON (*biogr.*). Encore bien qu'il ait été l'un des médecins les plus distingués de l'antiquité, le fondateur de la doctrine médicale la plus remarquable peut-être d'aucune époque, Thémison est cependant l'un des auteurs les moins connus. Tout ce que l'on sait de positif sur son compte, c'est qu'il fut de Laodicée, disciple d'Asclépiade de Bithynie, qui vivait au commencement de l'ère chrétienne, ou du moins l'un des sectateurs de son école pendant une bonne partie de sa vie, et qu'il jeta dans sa vieillesse les bases de la doctrine *méthodique* en laissant divers ouvrages perdus depuis longtemps. Cette doctrine eut pour base ce principe erroné de la philosophie d'Épicure,

qu'il n'y a dans la nature que de la matière en activité, la variété infinie des phénomènes présentés par les corps dépendant uniquement de la diversité des atomes qui les composent. Mais le génie de Thémison sut franchir ce vide du matérialisme pour arriver aux conclusions les plus élevées, savoir : que *la vie* est la manière d'être spéciale des corps organisés, se composant d'un certain nombre d'actes résultant tous d'une faculté exclusivement départie à la matière organique ; que cette propriété est une et répandue dans toutes les parties ; que les actions qui en résultent sont néanmoins fort diverses parce qu'elles dépendent immédiatement de la structure ou de la situation des organes variant pour chacun d'eux; qu'elle est entretenue par les agents extérieurs ainsi que par les relations actives qui s'exercent sans cesse entre toutes les parties du corps; enfin, qu'elle peut s'élever au-dessus ou s'abaisser au-dessous du degré nécessaire, ce qui constitue le *strictum* ou l'irritation et le *laxum* ou l'obirritation, et que ces dérangements, résultant de l'action des mêmes causes qui entretiennent la vie et la santé, ont toujours pour point de départ une partie quelconque et déterminée du corps; seulement, dans les cas ou ces dérangements sont considérables, les autres parties de l'économie doivent s'en ressentir à cause des rapports mutuels qui les unissent. De cette analyse succincte de sa doctrine ne résulte-t-il pas jusqu'à l'évidence que Thémison avait su positivement reconnaître l'unité du principe de la vie, l'influence des différences de texture sur sa manifestation, les sources de cette manifestation elle-même, les deux seuls modes suivant lesquels elle puisse avoir lieu, le principe de la localisatiun des maladies et le jeu puissant des sympathies? Si à ces vérités fondamentales nous ajoutons l'importance que les méthodistes attachèrent à la recherche du siége des maladies, le besoin de tirer du sang proclamé par eux comme seul moyen de guérir une inflammation, le soin avec lequel ils évitèrent l'abus des purgatifs déjà si fréquent, enfin l'emploi qu'ils faisaient des émollients et l'idée qu'ils avaient conçue des causes morbifiques, est-il possible de ne pas reconnaître dans leurs principes tous les germes de la doctrine nouvelle des maladies et de leur traitement? Aussi ne voyons-nous dans les idées *pathologiques* et *physiologiques*, dont une secte de notre époque a voulu s'arroger exclusivement la découverte et la propriété, qu'une reproduction de la doctrine de Thémison, ressuscitée sous la physionomie de l'époque.

THEMISTIUS (*biogr.*) fut, avec Libanius, le plus célèbre orateur grec des dernières années de l'empire. La date précise de sa naissance est inconnue; on sait seulement qu'il naquit au IVe siècle, en Paphlagonie; qu'il étudia sous son père Eugenius, et qu'il composa, très-jeune encore, des commentaires sur Aristote, publiés malgré lui par ses amis, et qui eurent un grand retentissement dans le monde savant. Après avoir parcouru l'Asie-Mineure, la Grèce et l'Italie, haranguant le peuple et s'entretenant avec les savants, il se fixa à Constantinople, où il devint sénateur. Ce fut en cette qualité qu'il harangua successivement Constance, Julien, qui lui donna le titre de préfet ou gouverneur de Constantinople, Jovien, Valentinien, Valens, à qui il conseilla souvent trop inutilement la modération, et Théodose, qui lui confia l'éducation de son fils Arcadius, quoiqu'il fût resté païen. On ignore la date de sa mort, mais il ne paraît pas avoir survécu au IVe siècle.

Photien rapporte que Thémistius avait composé trente-six discours et des commentaires sur toutes les œuvres d'Aristote. Nous n'avons plus qu'une partie de ces commentaires, mais il nous reste trente-trois discours, dont vingt panégyriques, et treize déclamations, trop semblables, pour le fond, à celles des rhéteurs de cette époque. Ses discours sont bien supérieurs, et ses panégyriques ont cela de remarquable, qu'ils contiennent plus de conseils sages et de vues élevées que d'éloges. Le style en est abondant, harmonieux et presque partout exempt d'affectation et d'obscurité: s'il est quelquefois vide, c'est le défaut du temps, et, à part les auteurs ecclésiastiques, Thémistius est le premier écrivain de son époque. Ses œuvres, dont l'édition la plus complète est celle du P. Hardouin, Paris, 1684, ont été traduites en latin, mais n'ont jamais paru en français. Il y a peu de sujet de le regretter; ce que nous prisons avant tout dans un auteur, c'est l'utilité pratique de ses vues, et il y aurait peu de fruit à retirer de ces longs plaidoyers, dont les plus grandes bardiesses sont devenues des lieux communs. J. Fl.

THÉMISTOCLE (*hist. grec*), un des plus illustres citoyens d'Athènes, orateur, général des armées de terre et de mer, naquit à Phréos, bourg de l'Attique, vers la moitié de la LXIe olympiade (525 ans avant J.-C.), d'un citoyen obscur, nommé Nicoclès, et d'une mère étrangère. Dès son enfance il se livra avec ardeur à l'étude, non pas de ces arts d'agrément dont les Grecs faisaient si grand cas, mais à celle de la politique et de l'administration. « Donnez-moi une ville à gouverner, disait-il à ceux qui lui reprochaient de ne savoir jouer de la flûte, et vous verrez si, de faible, je ne la rends pas forte et respectée. » Mais il s'abandonna tellement, en même temps, à toute la fougue de la jeunesse, que son père crut devoir le déshériter. Jaloux d'effacer cette tache et de montrer que les plus *mauvais poulains font souvent les meilleurs chevaux*, il ne s'occupa plus que de l'administration, dont Mnésiphilus donnait alors des leçons publiques. « Les vieux généraux sont, pour la république, comme les vieilles galères, qu'elle laisse pourrir sur le sable, » lui disait son père, pour le détourner de cette occupation; mais l'instinct du jeune homme était le plus fort. Les succès de Miltiade l'empêchaient de dormir; il voulait les égaler, les surpasser même. Elevé avec Aristide, il avait, dès l'enfance, montré un caractère et des goûts opposés aux siens, et cet antagonisme se continua toute leur vie. Aristide, avec son esprit juste, mais quelque peu étroit, et son amour du repos et de la stabilité, se lança dans le parti de l'aristocratie, qui se personnifia en lui. Thémistocle, fidèle à sa naissance, devint le chef du parti démocratique, et fit bannir Aristide par la loi de l'ostracisme. Athènes, à cette époque, était fort affaiblie; pour lui rendre sa supériorité, il pensa à lui créer une marine, et, malgré l'opposition de Miltiade, devenu vieux, il fit décider que le revenu des mines de l'Attique qui, chaque année, était distribué au peuple, serait consacré à des constructions navales. Thémistocle était le premier citoyen d'Athènes lorsque Xercès envoya sommer les Grecs de se rendre; il répondit à cette sommation en faisant mettre à mort l'envoyé du roi, aux grands applaudissements de toute la Grèce, dont il parvint d'ailleurs à suspendre les dissensions jusqu'à la fin de la guerre. Après beaucoup de discussions, il fut décidé, conformément à l'avis de Thémistocle, que les Lacédémoniens iraient défendre le passage des Thermopiles, et que la flotte confédérée des Grecs attendrait celle des Perses à la hauteur d'Artémisium, sur la côte septentrionale de l'île Eubée. Le commandement de la flotte fut confié au Lacédémonien Eurybiade, et l'issue assez favorable, quoique non décisive, du combat avait ranimé les Grecs; mais, en apprenant les désastres de Léonidas aux Thermopyles, et découragés d'ailleurs par l'oracle de Delphes, ils voulaient fuir en Italie et tout abandonner aux Perses. Thémistocle, qui déjà avait été le premier à proposer le rappel de Miltiade, parvint, non sans peine, à faire triompher un avis contraire. « On châtie ceux qui se lèvent sans ordre dans les combats publics, lui dit Eurybiade, en faisant allusion à son ardeur dans la discussion. — C'est vrai, répondit Thémistocle, mais on ne couronne jamais ceux qui se lèvent trop tard et qui arrivent les derniers. » Le Lacédémonien leva son bâton comme pour le frapper. « Frappe, reprit l'austère Athénien, mais écoute. » Cette fermeté fit effet, et l'on se rendit à son avis, qui était d'abandonner Athènes, conformément à l'oracle, d'envoyer les femmes et les citoyens hors d'état de porter les armes à Égine, et de s'enfermer eux-mêmes dans des murs de bois, c'est-à-dire sur leurs vaisseaux, près de l'île de Salamine. Mais les germes de discorde existaient toujours; pour empêcher les Grecs de se séparer encore une fois, il eut recours au singulier moyen de faire avertir le roi que, s'il voulait finir d'un coup la guerre, il s'empressât d'attaquer les Grecs pendant qu'ils étaient réunis. Xercès se laissa prendre au piége; la bataille fut acharnée, mais les Perses furent mis en déroute et perdirent deux cents vaisseaux. Thémistocle voulait qu'on les poursuivît à outrance pour les empêcher de renouveler jamais une pareille expédition. Aristide s'y opposa, en disant que la nécessité de vaincre ou de périr doublerait leurs forces. Cet avis prévalut; mais Thémistocle n'en eut pas moins tout l'honneur de cette journée, et il y eut unanimité entre les généraux à lui décerner le second prix de la valeur, chacun réclamant le premier pour lui-même. On imagina, pour ne blesser aucune susceptibilité, de lui décerner celui de la sagesse et de l'habileté maritime. Lacédémone, qui prit cette décision, le combla en outre d'hon-

neurs et de présents. Mais si elle avait cru l'acheter par ce moyen, elle reconnut bientôt qu'elle s'était trompée; car il combattit énergiquement ses prétentions à exclure du conseil amphyctionique les petits peuples de la Grèce, et l'on sait de quelle manière il la joua lorsqu'il s'agit de rebâtir les murs d'Athènes ruinés par les Perses. Pendant que les Athéniens relevaient les murs avec rapidité, il se rendit à Sparte, d'abord sans ses collègues, pour gagner du temps, puis, lorsque ceux-ci l'eurent rejoint, il fit envoyer à Athènes, comme inspecteurs, des Spartiates qui furent en effet des otages. Les Lacédémoniens ne tardèrent pas à trouver l'occasion de se venger de lui. Chargé de recueillir, au nom des Athéniens, des contributions dans les différentes îles de la mer Egée, il fut accusé par le parti aristocratique d'avoir profité de l'occasion pour remplir ses coffres; les Spartiates appuyèrent l'accusation, et, n'osant en conférer avec Aristide, ils s'entendirent avec Cimon, fils de Miltiade, et Alcméon, et parvinrent à faire rendre contre lui un décret d'ostracisme; puis, quand ils déjouèrent la trahison de Pausanias, ils prétendirent avoir découvert dans les papiers de leur roi que Thémistocle avait aussi des relations avec le roi de Perse, et demandèrent sa mise en jugement. Thémistocle jugea prudent d'esquiver le débat, et, après être allé demander asile à différentes cités qui n'osèrent le recevoir, il fut réduit à implorer Admète, roi des Molosses, aux demandes duquel il s'était souvent opposé lorsqu'il était tout-puissant dans Athènes. Le roi était absent; il prit dans ses bras l'enfant de son hôte et l'attendit ainsi. Admète l'accueillit bien; mais les Athéniens l'ayant réclamé, ce roi ne put que lui procurer le moyen de se rendre dans l'Asie-Mineure, où il arriva heureusement après avoir traversé, sans être reconnu, la flotte des Athéniens mouillée à Naxos. De Cumes il gagna l'intérieur des terres et écrivit à Artaxerce-Longue-Main, fils de Xercès. Artaxerce le reçut avec tous les égards possibles, lui donna un commandement important en Asie-Mineure et un revenu tel qu'aucun particulier en Grèce n'eût pu s'en faire une idée. Trois des villes les plus importantes de la contrée lui furent assignées pour ses seules dépenses de table. Magnésie lui fournissait le pain, Myos les viandes, et Lampsaque les vins les plus exquis. Le roi espérait qu'en retour Thémistocle l'aiderait contre sa patrie, et, lorsque l'Egypte révoltée et les succès de Cimon augmentèrent ses embarras, il le somma, dit-on, de lui prêter secours contre sa patrie. Thémistocle lui répondit en s'empoisonnant, l'an 470 avant l'ère vulgaire. Il avait alors soixante-cinq ans, au rapport de Plutarque.

Ardent, impétueux, ennemi du repos, Thémistocle savait devenir souple, adroit et artificieux lorsque les intérêts de la république l'exigeaient; grand homme d'État et grand homme de guerre, il prouva assez, par la manière dont il mourut, que, s'il était ambitieux, ce n'était qu'autant que cette ambition pouvait être utile à sa patrie. Il put, dans la vie privée, être moins *juste* que son antagoniste Aristide; celui-ci, cependant, n'eût pas mieux répondu que lui à Simonide, qui lui demandait une faveur illégitime: «Vous seriez un mauvais poëte si vous blessiez les règles de la poétique, et moi mauvais magistrat si j'agissais contrairement aux lois.» Quant au projet de brûler la flotte lacédémonienne, qu'il eût confié à Aristide, il ne nous semble guère probable, non plus que le reste de l'anecdote; car Plutarque nous assure qu'Aristide savait bien aussi faire fléchir les principes austères de l'équité lorsqu'il s'agissait de l'intérêt de la république. Aristide, avec sa sévérité de mœurs, avec son amour de l'ordre et ses qualités plutôt négatives que positives, ne fut et ne pouvait être qu'un homme d'opposition; plus inégal, Thémistocle fut aussi plus grand et plus capable de gouverner.

On attribue à Thémistocle un grand nombre de bons mots; nous n'en rapporterons qu'un seul, bien que nous soyons loin de lui attribuer l'importance qu'on a voulu y voir. «Ce petit garçon que vous voyez courir sur la place, disait-il un jour à ses amis, est l'arbitre de la Grèce; car il gouverne sa mère, sa mère me gouverne, je gouverne les Athéniens, et les Athéniens gouvernent les Grecs.» On a publié en 1626 de prétendues lettres de Thémistocle, dont on ne tarda pas à découvrir la supposition.

THÉNAR (*anat.*), du grec θέναρ, paume de la main ou plante du pied; mais en français on désigne seulement sous cette dénomination l'éminence de la face palmaire de la main correspondant au premier métacarpien. Elle est formée par les muscles du petit abducteur, opposant, petit fléchisseur

et adducteur du pouce. C'est elle qui limite la paume de la main, du côté du radius. On désigne par opposition, sous le nom de *hypothénar*, l'éminence correspondant au cinquième métacarpien, qui borne la paume de la main du côté du cubitus. Cette dernière est formée par les muscles adducteurs, court fléchisseur et opposant du petit doigt.

THEOBROME (*bot.*), THEOBROMA. C'est le nom donné par Linné à un genre de plantes de la polyadelphie pentandrie, faisant autrefois partie des malvacées de Jussieu, et reporté de nos jours dans celles des byttnériacées, R. Brown. On le reconnaît aux caractères suivants : Fleurs réunies par petits faisceaux naissant un peu au-dessus de chacune des feuilles. Leur calice est caduc, à cinq divisions très-profondes, étalées et souvent colorées. La corolle se compose de cinq pétales attachés à la base du tube staminifère ou androphore, dressés, élargis et concaves dans leur tiers inférieur, minces et linéaires dans le tiers moyen, élargis de nouveau et convexes dans leur partie supérieure, par laquelle ils convergent vers le centre de la fleur. Les étamines monadelphes forment un tube divisé dans ses deux tiers supérieurs en dix lanières, dont cinq plus longues, privées d'anthères, et cinq plus courtes, alternes, portant à leur sommet une anthère didyme et comme à quatre lobes, reçue dans la partie supérieure et concave de chaque pétale. L'ovaire est ovoïde, tonnuleux, à dix stries longitudinales; il offre cinq loges, dans chacune desquelles se trouvent huit ou dix ovules insérés vers leur angle interne; le style, plus long que l'ovaire, est partagé à son sommet en cinq divisions courtes, portant chacune un stigmate capitulé à leur sommet. — Le fruit est une capsule ovoïde, terminée en pointe à son sommet, longue de six à huit pouces, portée sur un pédoncule court, à surface mamelonnée, et offrant dix côtes longitudinales, séparées par autant de sillons. La couleur en est jaune ou d'un beau rouge écarlate, selon les variétés, et les parois épaisses. A l'époque de la maturité, les cloisons ont disparu, et la capsule paraît uniloculaire. Les graines, de la grosseur d'une petite fève, sont environnées d'une partie charnue désignée sous le nom d'orille. — Ce genre a pour type le *cacaoyer* (*theobroma cacao*), qui le compose seul, en offrant de nombreuses variétés. Le *theobroma guazama*, du même auteur, appartient de nos jours au genre *guazama*. Le cacaoyer méritant une attention toute spéciale, à cause de ses graines appelées dans le commerce *cacao*, nous renvoyons à ces deux mots, dont l'importance mérite des articles particuliers. (*V.* CACAO et CACAOYER.)

THÉOCRATIE. La souveraineté embrasse le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif. Le premier fait les lois religieuses, civiles, politiques; le second les interprète et les applique; le troisième défend la société contre les ennemis du dehors, et la conserve au dedans en maintenant l'ordre par l'exécution des lois, par la protection accordée aux droits de tous. Ce triple pouvoir revêt la forme théocratique (*théocratie*, gouvernement de Dieu), quand Dieu l'exerce immédiatement par lui-même, ou qu'il désigne extérieurement l'homme qui doit l'exercer en son nom. Alors Dieu, par des moyens sensibles, transmet le code des lois à un peuple, l'interprète, détermine le genre de punition qui doit être subi, l'inflige lui-même, fixe les incertitudes sur les résolutions à prendre, en fait connaître d'avance les résultats, etc. La forme théocratique est plus ou moins pure, suivant que l'action de Dieu ou des hommes qui tiennent sa place est plus ou moins grande dans l'exercice des trois pouvoirs. La théocratie remonte à la plus haute antiquité. Les nations païennes lui ont été soumises plus ou moins longtemps; elle a régné en Égypte, dans l'Inde, en Amérique; elle régit actuellement le Thibet; elle devait convenir aux temps anciens.

L'autorité paternelle fut le premier gouvernement. Il était inspiré par la nature. L'expérience du père, dans un temps où l'expérience était tout, sa tendresse pour ses enfants, les soins qu'il leur avait prodigués, devaient éveiller un sentiment qui, de concert avec la raison, proclamait les devoirs des enfants et les droits du père. Les pères de famille étaient tout à la fois chefs, juges et prêtres. Plus tard ces trois titres ne furent point toujours réunis sur la tête de la même personne. Tant que la population ne fut pas très-nombreuse, l'autorité du père suffit pour gouverner la famille, l'harmonie fut facilement conservée entre les familles diverses. Les liens de la parenté, la bienveillance que nous éprouvons naturellement les uns pour les autres, l'amour de l'ordre, entretenaient

cet heureux accord que peu de causes devaient troubler. En obéissant à ces lois de notre nature, les familles vivaient en paix et accomplissaient les ordres du Créateur, qui, pour nous rendre sociables, a placé ces sentiments dans le cœur. Une manifestation sensible de sa volonté n'était pas nécessaire. Mais lorsque les grands empires se formèrent, l'ordre et la paix ne purent pas être aussi facilement maintenus. Les intérêts particuliers durent céder à l'intérêt général; les passions durent être contenues : les lois furent donc faites; la raison en démontrait la nécessité. Toute seule elle était impuissante pour triompher des résistances, pour entraîner toutes les volontés. La voix de la Providence, qui se révèle par les instincts sociaux, ne parvenait pas à toutes les intelligences. Les législateurs cherchèrent à s'environner d'une auréole divine. Ils se donnèrent pour les délégués des dieux, et leur attribuèrent les lois qu'ils imposaient aux peuples. Alors l'action de leur autorité fut intime, efficace, générale.

La théocratie des nations païennes est peu connue, la plupart des monuments ont péri; mais il nous est permis d'étudier la théocratie chez les Juifs.

On ne saurait le méconnaître, le gouvernement fondé par Moïse est théocratique. Josèphe en a fait la remarque. Dans ce gouvernement, la loi religieuse, civile, politique est présentée comme l'ouvrage de Dieu même. Il est expressément défendu d'y rien ajouter, d'y rien retrancher. Toutes les dispositions législatives qui pourront être décrites dans l'avenir doivent avoir pour but unique d'en faciliter l'accomplissement. Cette loi fut promulguée sur le mont Sinaï, et solennellement acceptée par le peuple. Elle proclame Dieu le seul roi qu'Israël doit aimer et servir. On lui prête serment de fidélité, les impôts se lèvent en son nom. L'idolâtrie est un crime de lèse-majesté. La loi n'est pas donnée au peuple dans le but de conserver sa nationalité; mais cette nationalité lui est permise pour que le culte du vrai Dieu ne périsse point sur la terre. D'après les rapprochements ingénieux de Spencer, le tabernacle peut être regardé comme le palais de Dieu, roi d'Israël, l'arche comme son trône, les prêtres comme ses officiers, les sacrifices comme sa table.

La théocratie eut diverses phases chez les Juifs. Depuis Moïse jusqu'aux rois, l'action de Dieu sur son peuple est presque toujours immédiate. Il explique la loi, en punit les infracteurs, conduit Israël, et lui promet la victoire. C'est du tabernacle que sortent ses ordres, ses décisions, ses oracles. Tant que le peuple est fidèle au Seigneur, il triomphe de ses ennemis, n'obéit à aucun homme, et ne cède qu'à l'autorité de la loi. Provoque-t-il la colère de Dieu par ses crimes, des calamités viennent aussitôt le punir; se repent-il, Dieu lui suscite des libérateurs. Il les choisit, tantôt dans une tribu, tantôt dans une autre. Ils sont ses lieutenants; leur mission est quelquefois temporaire, d'autres fois elle dure autant que leur vie. Les uns conduisent toute la nation, les autres ne sont suivis que de quelques tribus. Les rois sont les délégués héréditaires de Dieu. Plusieurs fois néanmoins le Seigneur les désigne lui-même. Mais, sous les rois comme sous les juges, sa loi est immuable, et il est, suivant l'expression d'Isaïe, le roi, le législateur, le juge de peuple.

La théocratie, comme toutes les formes de gouvernement, donne naissance à des abus. Le sacerdoce peut en profiter. La législation de Moïse l'avait prévu. En effet, chez les Hébreux, l'exercice du pouvoir politique et les fonctions religieuses n'étaient pas de droit confiées à la même personne. Les lévites n'étaient pas propriétaires. Le grand prêtre n'avait point seul le privilége de consulter le Seigneur. Dieu suscitait de temps en temps, du sein de toutes les tribus, des envoyés extraordinaires, des prophètes, qui venaient en son nom protester contre les violations de la religion et contre les excès de la tyrannie. Les législateurs de l'antiquité n'avaient pas été aussi prévoyants que Moïse. En Égypte, les prêtres possédaient une grande partie des terres; ailleurs, le chef de la religion était aussi le chef de l'État. Le gouvernement des Juifs n'était donc pas, comme on l'a prétendu, « un gouvernement « dans lequel les prêtres-magistrats règnent « au nom de Dieu. »

La sagesse de la législation de Moïse brille par d'autres traits. Elle établit l'égalité de tous devant la loi, tend à prévenir la trop grande inégalité dans les fortunes, met en œuvre le principe d'élection, proclame l'autorité des assemblées générales. Dans la Judée, le sort de l'esclave était moins dur que dans les autres pays. A une époque déterminée, les esclaves hébreux pouvaient rede-

venir libres, etc., . . etc. . . . Faut-il s'étonner que Bossuet nous dise : « Le gouvernement du peuple dont Dieu même a été « le législateur, les abus qu'il a réprimés et « les lois qu'il a établies, comprennent la « plus belle et la plus juste politique qui « fut jamais. »

Dans les premiers siècles du christianisme, la révélation fut étrangère à la direction civile de la société. Sous les empereurs chrétiens, quelques faibles parties de l'élément théocratique s'introduisirent dans le gouvernement, lorsques les canons étaient convertis en lois impériales. Au moyen âge l'autorité des souverains est quelquefois présentée comme la délégation d'un pouvoir que le pape avait reçu de Jésus-Christ, et qu'il n'exerçait point par lui-même.

Mahomet, supposant que le Coran est une révélation surnaturelle, a fondé sa politique sur la théocratie. L'Abbé Flottes.

THEOCRITE (*biogr.*), l'un des meilleurs poëtes grecs, et le plus illustre de la renaissance alexandrine, naquit à Syracuse, sous le règne de Hiéron, et fut protégé par Ptolémée-Philadelphe, environ 290 ans avant l'ère vulgaire. Un scoliaste d'Ovide prétend que, de retour en Sicile, ayant fait des satires contre Hiéron, auquel il avait demandé inutilement des encouragements quelques années auparavant, ce prince le fit étrangler; mais c'est là une conjecture qui n'a aucun fondement. Sa vie paraît avoir passé à peu près inaperçue, et nous n'avons rien de certain sur sa personne en dehors de ce qui se trouve dans ses trente idylles et dans les quelques inscriptions de lui que le temps a épargnées.

Né à une époque de civilisation raffinée, Théocrite se plut à opposer à la corruption des villes les riants tableaux de la nature champêtre; c'est là un mouvement qui a eu lieu dans toutes les littératures, mais dans aucune avec autant de charme et de naïveté que dans la grecque. Théocrite n'a plus, il est vrai, l'enthousiasme des poëtes primitifs célébrant leurs victoires sur la nature, mais il est encore plus loin des rhéteurs fabricants de poëmes didactiques ou pastoraux. La campagne qu'il chante, c'est pour elle qu'il l'aime; Virgile l'aimait un peu par les allusions politiques qu'il y pouvait rattacher. C'est couché sur ces riantes collines d'où l'on aperçoit au loin la mer, sous ce voluptueux ciel de la Sicile, qu'il reproduit les tableaux (εἰδύλλια) qui se déroulent devant ses yeux. Ici un berger, Daphnis, l'inventeur du poëme bucolique, divinisé comme Orphée, meurt d'une fatale passion, et autour de lui se pressent les divinités champêtres, les bergers et jusqu'aux animaux féroces; plus loin une femme cherche à rappeler son amant qui l'abandonne, par des vers qu'imitèrent Virgile et Racine; ailleurs deux bergers se querellent ou se disputent le prix du chant; deux pêcheurs se racontent leur songe; des moissonneurs causent et chantent en faisant la moisson; un berger et une bergère se perdent dans des sentiers écartés; là-bas, dans les rochers, le cyclope Polyphème soupire comme un enfant pour attendrir Galatée qui le fuit; puis, par delà la mer, aux pieds du Taygète, on entend des jeunes filles chanter en chœur l'épithalame d'Hélène. Ces scènes gracieuses ou touchantes, ces chants, ce beau paysage, tout cela se peint, tout cela revit dans ces vers si polis et si élégants, dans cette langue dorienne qui est une musique. D'autrefois son ton s'anime, l'idylle devient une comédie, comme dans cette jolie scène qui commence *les Syracusaines*, ou bien un fragment épique, lorsqu'il décrit la lutte des Dioscures ou les combats d'Hercule naissant, ou lorsqu'il fait l'éloge de son bienfaiteur Ptolémée Philadelphe; mais partout (excepté dans la trentième idylle, qui ne peut être de lui), épique, comique ou pastoral, il conserve cette grâce simple et vraie, ce naturel exquis qui le distingue entre tous les poëtes grecs; plus parfait encore s'il eût montré plus de réserve, et s'il n'eût, comme son imitateur latin, chanté ces égarements où le mépris de la femme fit tomber l'antiquité classique.

La première édition de Théocrite est de 1472, avec *les Travaux et les Jours*. A cette édition incomplète en ont succédé une foule d'autres, accompagnées de notes et de traductions latines, soit à part, soit dans la collection des *Petits Poëtes grecs*. De toutes les traductions françaises, celle de Geoffroy, en prose, est la plus élégante, mais ce n'est qu'une belle infidèle; celle de M. Firmin Didot, en vers, est plus littérale, mais la gêne de la rime s'y fait trop sentir; la dernière, celle de M. B., de L...., insérée dans le *Panthéon littéraire*, fourmille de contre-sens. Les Allemands, plus heureux, possèdent deux traductions de Théocrite en vers, dans les-

quelles on a su, dit-on, allier le coloris poétique à la plus scrupuleuse fidélité. J. Fleury.

THÉODAT (*hist.*), roi des Ostrogoths d'Italie, neveu de Théodoric et cousin-germain d'Athalaric, auquel il succéda, en 534. Ce fut Amalasonte, sa tante, qui l'éleva au pouvoir, à condition qu'il l'épouserait. Théodat y consensit, mais malgré lui, et bientôt après il chassa sa femme sous prétexte d'adultère, la relégua dans une île du lac Bolsèna, où plus tard il la fit étrangler dans un bain. Justinien, saisissant cette occasion de revendiquer l'Italie, se porta vengeur d'Amalasonte et envoya Bélisaire attaquer la Sicile. Les Ostrogoths s'étaient déjà amollis par leur contact avec les Romains. Théodat, plongé dans les plaisirs, ne fit pas même un mouvement pour s'opposer au général de Justinien. Il se contenta d'envoyer à Constantinople le pape Agapet, pour proposer à l'empereur, d'abord de lui payer un tribut, ensuite de renoncer à la couronne, moyennant une pension viagère de 1,200 livres d'or. Justinien avait accepté ces conditions, mais les généraux de Théodat ayant remporté un succès en Dalmatie, il ne voulut plus les exécuter. Bélisaire l'en punit en lui enlevant Naples. L'armée envoyée contre Bélisaire, honteuse d'obéir à Théodat, élut pour roi son général, Vitigès. En apprenant cette nouvelle, Théodat s'enfuit à Ravenne; mais un de ses ennemis, envoyé par Vitigès, le reconnut et le tua (536); son fils Theudegisile fut enfermé dans une prison où il mourut. Th. Corneille a fait sur Théodat une assez mauvaise tragédie, représentée en 1672.

THÉODEBALDE (*hist.*), roi d'Austrasie, succéda, en 548, à Théodebert Ier, son père. Il ne fut roi que quelques mois, et mourut au moment où il se disposait à porter les armes contre les Ostrogoths. Après sa mort ses États retournèrent à ses oncles Childebert et Clotaire, rois de Paris et de Soissons.

THÉODEBERT Ier (*hist.*) succéda à son père Thierry, fils de Clovis, roi de Metz ou d'Austrasie, en 534. A dix-huit ans il avait déjà signalé sa valeur contre une flottille de Danois qui avait fait une descente sur les côtes, et tué leur chef Cochiliac. Il s'unit à ses oncles les rois de Paris, d'Orléans et de Soissons, pour détruire le royaume de Bourgogne, dont il eut sa part. Vitigès, roi des Ostrogoths, et Justinien, empereur d'Orient, recherchèrent à la fois son alliance; il la promit à tous deux pour les affaiblir l'un par l'autre, puis tout à coup il parut en Italie, fondit sur l'armée des Goths et sur celle des Romains, et rapporta un immense butin. On dit qu'il se préparait à aller, avec l'aide des Gépides et des Lombards, attaquer Justinien jusque dans Constantinople, lorsqu'il fut tué à la chasse par une branche d'arbre qu'un bœuf sauvage lui abattit sur la tête (547).

THEODEBERT II (*hist.*), roi d'Austrasie, succéda, en 596, avec son frère Thierry, à son père Childebert II, fils de Brunehaut; ils avaient été élevés tous deux par leur aïeule, qui, pendant leur minorité, demeura régente des royaumes de Metz et d'Orléans; mais les grands vassaux austrasiens, mécontents de ce qu'elle avait voulu les écarter du conseil royal, la chassèrent elle-même. Brunehaut voulut rendre Théodebert responsable de cet acte, auquel il n'avait pu participer; elle persuada à Thierry que son frère n'était qu'un enfant supposé, et excita une guerre entre eux. Théodebert, poursuivi par son frère, se réfugia à Cologne; mais les habitants le livrèrent au vainqueur. Thierry l'envoya à Brunehaut, qui le fit poignarder en 612. Il n'était âgé que de vingt-sept ans. Thierry avait aussi massacré les enfants de son frère; il paraît cependant que l'un d'eux, Sigebert, échappa; du moins la maison de Habsbourg l'inscrit en tête de son arbre généalogique.

THÉODOCTE (*biogr.*), poëte et orateur, né à Phaselis, ville de Pamphylie, vint de bonne heure à Athènes, où il suivit les leçons d'Aristote et d'Isocrate. Il recueillit le premier les préceptes de l'art oratoire, et les mit, dit-on, en vers, comme on y avait mis anciennement ceux des autres sciences. Il avait, à ce qu'il paraît, composé cinquante tragédies et un grand nombre d'autres ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. On raconte qu'il disputa à Théopompe le prix proposé par Artémise pour celui qui ferait le meilleur éloge de son mari défunt; quelques auteurs prétendent même qu'il l'obtint. On lui avait élevé une statue dans sa patrie; Alexandre, à qui on la montra lorsqu'il passa par Phaselis, la couronna d'une guirlande de fleurs.

THÉODOLITE (*astr.*). Ce mot, composé du grec θέω (prendre) et de δόλιχος (espace), est le nom donné à un instrument de géométrie et d'astronomie qui sert à mesurer les

angles. Cet instrument est composé d'un cercle entier dont le limbe, où se trouvent tracées les divisions, est toujours placé horizontalement; il y a de plus deux lunettes plongeantes qui ont la faculté de se mouvoir dans un sens vertical : l'une sert de repère, lorsque l'autre, qui lui est supérieure et qui est armée d'un vernier, est fixée sur l'un des deux objets dont on cherche la distance angulaire. Il serait très-difficile d'indiquer la date première de l'invention de cet instrument; il paraît cependant que l'on doit aux Anglais le premier usage du *théodolite;* on en trouve une description fort détaillée dans les *Transactions philosophiques*, tome LXXX, d'après l'instrument construit à Londres par Ramsden. Les théodolites ont été rendus plus portatifs et plus exacts par Borda. (*Voy.* Sextant, Cercle répétiteur.) Le principe de la répétition a été appliqué également au *théodolite*, et l'on doit à Reichenback de Munich les plus précieux instruments de ce genre. Les Fortin, les Gambey, etc., ont dispensé la France d'être tributaire de l'étranger par la perfection qu'ils apportent à la construction des instruments d'astronomie.

THÉODORE (*biogr.*), né à Cyrène, dans le IVe siècle avant Jésus-Christ, étudia la philosophie sous Areté, fille d'Aristippe, et succéda à Anniceris dans l'école cyrénaïque. Il se fit beaucoup d'ennemis dans sa patrie par la hardiesse de ses doctrines et l'énergie de son caractère; il fut exilé de Cyrène. Il se rendit à Athènes, mais alors l'Aréopage le poursuivit pour son livre *des Dieux* (περὶ θεῶν), dans lequel il niait, dit-on, l'existence de la divinité. Démétrius de Phalère, qui intervint, le sauva. Théodore se retira alors à la cour de Ptolémée, fils de Lagus, qui lui témoigna beaucoup d'égard, et le chargea d'une ambassade auprès de Lysimaque, roi de Thrace. On nous a conservé les détails d'une entrevue entre Théodore et ce prince, où le beau rôle n'est pas pour celui-ci. « N'es-tu pas, lui dit-il, ce Théodore que les Athéniens ont exilé? — Les Athéniens ont fait de moi comme Sémélé de son enfant, ils m'ont exilé parce qu'ils n'avaient pas la force de me garder. — Je te ferai mourir. — Une cantharide en ferait autant. — Tu seras mis en croix. — Cette menace est bonne pour tes courtisans, mais qu'importe à Théodore de pourrir en terre ou dans les airs? — Ne reparais plus devant moi! — A moins que Ptolémée ne me l'ordonne. — On voit bien, lui dit un ministre du roi, Mithrès, présent à cet entretien, que tu ne reconnais pas plus les rois que les dieux. — Une preuve que je reconnais les dieux, lui dit Théodore, c'est que je te crois leur ennemi. » Athénée rapporte que Théodore fut, comme Socrate, condamné à boire la ciguë, et qu'il subit son supplice. — Il ne nous reste aucun écrit de ce philosophe, et nous ne pouvons apprécier jusqu'à quel point il mérite le nom d'*athée*, qui lui a été donné.

THÉODORE Ier (*biogr.*), nommé pape le 24 novembre 642. Il était né à Jérusalem, d'un évêque grec qui portait le même nom. Les monothélites étaient alors très-nombreux en Orient, et Paul, patriarche de Constantinople, passait pour leur être favorable. Théodore lui écrivit pour lui reprocher vivement de n'avoir pas fait ôter des églises les affiches de l'ecthèse d'Héraclius. Paul, n'ayant tenu compte de ses avis, fut anathématisé dans un concile assemblé à Rome, sous la présidence du pape Théodore. En apprenant sa condamnation, il renversa l'autel appartenant au pape, dans le palais de Placidie à Constantinople, interdit les légats du saint-siége, et persécuta les évêques qui ne voulaient pas se prononcer en faveur du monothélisme. Théodore mourut le 13 mai 649. Ce fut le premier pape qu'on ait qualifié *souverain pontife*, et le dernier que les évêques aient appelé *frère*. Il succédait à Jean IV, et il eut pour successeur saint Martin Ier.

THÉODORE II (*biogr.*), nommé pape le 12 février 898, mourut vingt jours après son élection. Il était né à Rome, et succédait à Romain. Pendant son court pontificat, il répara les violences d'Etienne VI, rappela les évêques dépossédés, rendit aux clercs leurs fonctions, et fit reporter dans les sépultures des papes le corps de Formose, qu'Etienne fait avait jeter dans le Tibre. Il eut Léon IX pour successeur.

THÉODORE, évêque de Mopsueste, né en 350, à Antioche, étudia, avec saint Jean Chysostome, les lettres, la philosophie, l'histoire et surtout l'éloquence, sous la direction du sophiste Libanius. Comme son ami, il quitta le barreau pour l'Eglise. Ordonné prêtre en 382, il combattit d'abord les Apollinaristes, devint célèbre comme prédicateur, et fut appelé à l'évêché de Mopsueste en 392. Sa doctrine ne fut pas toujours con-

forme à celle de l'Église, et il paraît avoir été le premier qui ait distingué deux natures en Jésus-Christ, doctrine que Nestorius étendit et propagea, et les nestoriens s'appuyèrent souvent de ses écrits pour défendre leurs hérésies. Il semble aussi par ses ouvrages qu'il penchait pour le pélagianisme et même pour le socinianisme; il donna asile à Julien d'Eclane, chassé de son siége comme pélagien. On remarque cependant que l'évêque de Mopsueste assista au concile de Cilicie, qui condamna Pélage; mais il paraît ne s'y être trouvé que parce qu'il craignait d'être condamné lui-même. Il mourut, en 428, avec la réputation d'un des plus grands docteurs de l'Orient. Saint Cyrille ne tarda pas à attaquer sa doctrine : son nom fut ôté des dyptiques de son Église, et ses écrits anathématisés dans le cinquième concile œcuménique, tenu à Constantinople en 553. Les ouvrages de Théodore étaient, dit-on, au nombre de plus de dix mille; il ne nous reste de lui qu'un *Commentaire sur les Psaumes* dans la Chaire du Père Corder, ouvrage de sa jeunesse, qu'il avait promis de supprimer, et quelques fragments dans *Facundus*, dans la *Bibliothèque* de Photius et dans la *Collectio scriptorum veterum* de l'abbé Mai. Ce n'est pas un grand écrivain, mais il s'exprime avec pureté, abondance et clarté.

THEODORE LE LECTEUR (*biogr.*), historien du VI[e] siècle, ainsi nommé parce qu'il fut lecteur de la grande église de Constantinople. De la dédicace de son *Histoire tripartite* on peut conclure qu'il était de Paphlagonie. Cet ouvrage, divisé en deux livres qui comprennent de la vingtième année du règne de Constantin à celui de Julien, est, comme le titre l'annonce, une compilation de trois historiens, Socrate, Sozomène et Théodoret. La bibliothèque de Saint-Marc à Venise en possède un exemplaire manuscrit. Théodore continua cette histoire de l'Église jusqu'au règne de Justin-l'Ancien, en 518; elle n'est exacte que jusqu'à l'époque de l'empereur Anastase. On en trouve quelques passages dans les écrits du temps, mais il ne nous en reste qu'un extrait grec-latin qui a été publié sous le nom de Nicéphore-Calliste. L'histoire de Théodore a été publiée à Paris en 1544, in-fol. tout grec; en grec et en latin, à Genève, en 1612; et à Paris en 1673, avec les notes de Valois. Cousin l'a traduite dans son *Histoire de l'Église*. La Bibliothèque Royale possède un manuscrit de cet auteur sur les travaux que l'on voyait de son temps à Constantinople.

THÉODORE (ASCIDAS) (*biogr.*) était visiteur ou chef d'un monastère de Palestine, lorsqu'il alla en 531 à Constantinople, plein des idées des origénistes et avec le projet de les propager. C'était un homme violent et remuant, mais en même temps adroit et dissimulé; il eut l'art de s'insinuer auprès de Justinien et de Théodora, qui lui donnèrent l'évêché de Césarée en Cappadoce. On sait que la passion de Justinien était de faire de la controverse. Théodore flatta habilement ce penchant pour engager l'empereur à protéger sa doctrine. Pour le compromettre, il lui persuada de publier, dans le but de réunir à l'Église la secte des acéphales, un ouvrage intitulé *Condamnation des Trois Chapitres*, en forme d'édit, pour anathématiser les ouvrages de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret, qui n'avaient pas été censurés par le conseil de Chalcédoine. L'édit parut et occasionna tant de troubles dans l'Église d'Orient, que le pape Vigile crut devoir, pour rétablir la paix, faire le voyage de Constantinople. Là il rendit un décret qui condamnait également les *Trois Chapitres*, mais sans préjudice de ce qu'avait décidé le concile de Chalcédoine. Théodore, qui ne voulait pas de cette restriction, fit publier de nouveau l'édit de Justinien. Le pape se plaignit; Théodore lui répondit en soulevant une sédition qui le força à chercher un asile dans une église de Chalcédoine. Justinien intervint, Théodore consentit à s'apaiser et à envoyer au pape une déclaration d'orthodoxie très-explicite, signée de lui et des évêques ses amis. Il assistait au cinquième concile qui fut tenu à Constantinople en 563, et dans lequel, malgré ses intrigues, Origène fut condamné. Ce concile a été reconnu par l'Église comme concile œcuménique; mais on éprouva d'abord quelque hésitation à cause de l'influence qu'on supposait à l'évêque de Césarée sur les évêques présents. Théodore mourut probablement quelque temps après, car les historiens ecclésiastiques ne parlent plus de lui.

THÉODORE DE PHARAN (*biogr.*), évêque de Pharan en Arabie. Il n'est célèbre que pour avoir été le fondateur de l'hérésie des *monothélites*, qui, tout en reconnaissant deux personnes en Jésus-Christ, ne voulaient voir en lui qu'*une* volonté. Cette hérésie fut surtout propagée par Sergius, patriarche de Con-

stantinople, qui présida le faux concile de cette ville, en 626. Quoique Théodore ait écrit en faveur de cette doctrine, il ne figure que pour très-peu dans l'histoire de son développement. Ses ouvrages, que nous n'avons plus, du reste, furent condamnés par le concile de Latran, en 649, et cette condamnation fut confirmée dans le sixième concile général tenu à Constantinople, en 681. On ne sait rien de plus sur Théodore. Pour l'exposé de l'histoire de son hérésie, *voy.* MONOTHÉLITES.

THÉODORE (ST.) **DE CANTORBURY**, né à Tarse, en Cilicie, l'an 602, étudia à Athènes, puis se rendit à Rome, où il entra dans un monastère. Il en fut tiré à soixante-six ans, par le pape Vitalien, qui, sur la demande d'Osvic, roi de Northumberland, et d'Egbert, roi de Kent, le sacra archevêque en 668, et l'envoya propager et affermir le christianisme en Angleterre. Arrivé à Cantorbury, Théodore, qui avait appris l'anglais en France, ouvrit une école religieuse avec un autre moine, Adrien, abbé de Nérida, près de Naples, qui l'avait accompagné. Les deux actes les plus marquants de son épiscopat furent de présider le concile de Hetfield et de concilier les deux rois de Mercie et de Northumberland, qui se faisaient la guerre. Il mourut l'an 690, en odeur de sainteté. Il est célèbre par son *Penitentiel*, recueil de canons relatifs aux pénitences publiques. Cet ouvrage, qui renferme de précieux documents sur les mœurs des premiers âges chrétiens, a été inséré par don Luc d'Achery dans son *Specilegium*, tome IX. — Jacques Petit en a publiée en 1677, à Paris, une meilleure édition avec des notes savantes, sous ce titre: *Theodori archiepiscopi Cantuarensis Penitentiale*, etc.

THÉODORE STUDITE (SAINT), né en 759, à Constantinople, se maria fort jeune; mais sa femme étant animée de la même piété que lui, ils se séparèrent et embrassèrent l'un et l'autre la vie monastique. Théodore habitait depuis treize ans dans le couvent de Saccudion, dirigé par saint Platon, son oncle, lorsqu'il fut choisi pour abbé tout d'une voix. Lorsque Constantin répudia sa femme Marie, pour épouser Théodote, une des filles de l'impératrice, il crut devoir déclarer qu'il n'entendait plus communiquer avec l'empereur dans les choses saintes. Constantin envoya d'abord au monastère sa nouvelle femme, parente de saint Platon, puis il s'y rendit lui-même. Théodore refusa de le recevoir. L'empereur irrité y envoya alors des officiers, avec l'ordre de battre de verges l'abbé et les moines, et de les transporter à Thessalonique. L'ordre fut exécuté, et Théodore était encore à Thessalonique en 797, lorsque l'impératrice Irène l'en fit revenir; mais les Barbares étendaient leurs ravages jusqu'aux portes de Constantinople, et il fut obligé d'abandonner son couvent plusieurs fois pillé par eux. Ce fut alors qu'on le nomma abbé de celui de Stude, situé dans un faubourg de Constantinople. Il n'y avait alors que douze religieux, quelque temps après on y en comptait mille. Le prêtre Joseph, qui avait béni le second mariage de Constantin, ayant été rappelé par le patriarche de Constantinople, à la sollicitation de l'empereur Nicéphore, Théodore refusa de communiquer avec le patriarche; pour l'en punir, on le relégua dans une île de l'Archipel, mais il n'y resta pas longtemps, car après la mort de Nicéphore, tué par les Bulgares, Michel Curopalate s'empressa de le rétablir. Il s'appliqua alors à organiser son couvent de manière à faire exécuter par les religieux tous les arts mécaniques dont on pouvait avoir besoin. L'empereur Léon l'Arménien, iconoclaste, ayant cherché à gagner Théodore, le saint abbé lui répondit avec fermeté de s'occuper de l'État et des armées, et de laisser les affaires ecclésiastiques aux évêques et aux théologiens; puis il rédigea, au nom des prêtres catholiques, une protestation contre le concile rassemblé par Théodote, laïc que Léon avait nommé patriarche de Constantinople. L'empereur, furieux de cette fermeté, le fit enfermer successivement au château de Metape, près d'Apollonie, à Boniste, au fond de la Natolie; et comme il continuait d'écrire contre les iconoclastes, ordre fut donné de le flageller et de l'enfermer avec un de ses disciples, qui ne l'avait pas quitté, dans un cachot obscur et malsain, où il recevait chaque jour un pain par un soupirail; il trouvait cependant encore moyen de dogmatiser: on le sut et on lui infligea une nouvelle flagellation qui pensa le faire périr, puis il fut conduit à Smyrne, dont l'évêque était iconoclaste. Là il fut enfermé de nouveau, et n'obtint sa liberté que sous Michel-le-Bègue, après sept années de souffrances. On ne le rappelait même que pour l'engager à faire aux iconoclastes des concessions auxquelles

il ne put se résoudre. De nouvelles persécutions eussent été encore, sans doute, la récompense de cette fermeté, si Dieu ne l'eût appelé à lui peu de temps après, le 11 novembre 826. Sa vie a été écrite par Michel Studite, son disciple, et les opuscules qui nous restent de lui ont été publiés par le P. Sirmond, tome V. Les autres se trouvent dans saint Jean Damascène et dans Baronius.

THÉODORE PRODROME (*biogr.*). On croit qu'il y a eu deux auteurs de ce nom. L'un, Cyrus Theodorus Prodromus, qui remplit des fonctions élevées dans l'empire d'Orient, se trouvait en Afrique lorsque Genseric s'empara de Carthage; plus tard il fut successivement patrice, préfet du prétoire et préfet de Constantinople; puis, étant tombé dans la disgrâce d'Eudoxie, il se fit chrétien et composa, dit-on, des sommaires explicatifs en vers de tous les chapitres de l'Ecriture et d'un recueil de vies de saints, plusieurs poëmes et dissertations, et un dialogue intitulé *Exulans amicitia*, traduit en français, par J. F. Gon, Tholose, 1558.

L'autre, Theodorus Prodromus junior, moine grec du XII° siècle, serait l'auteur des *Amours de Rhodante et de Dosiclès*, mauvais et ennuyeux roman grec, en vers iambiques, dont la pénultième est constamment accentuée comme dans la poésie italienne. Il n'en existe qu'une édition grecque, avec une traduction latine, très-prétentieuse et très-inexacte, par Gaulmin, Paris, 1625, in-8°. La traduction française que Godard de Beauchamps en a donnée n'est pas moins infidèle, mais l'auteur annonce n'avoir voulu faire qu'une imitation. Gaulmin a placé à la suite du roman un dialogue satirique, intitulé *Amarantus, ou les Amours d'un Vieillard*, dont la lecture est assez agréable. Dutheil l'a reproduit dans sa notice des manuscrits. Parmi ses ouvrages inédits on distingue une tragédie burlesque, la *Galéomachie*, imitée de la *Batrachomyomachie*.

THEODORET, évêque de Cyr, et l'un des plus savants docteurs de l'Église grecque, naquit à Antioche, en 386, d'une famille également distinguée par sa piété et par sa noblesse. On lui donna le nom de Théodoret, ou donné de Dieu, parce que sa mère, après treize ans de stérilité, l'avait obtenu par les prières d'un célèbre solitaire. Elle avait fait vœu de le consacrer à Dieu, et le plaça, dès l'âge de sept ans, dans un monastère près d'Apanné, où il eut pour maître saint Chrysostome. Il se fit remarquer bientôt par l'amour de l'étude, de la prière, de la retraite, et par ses progrès dans les sciences. Élevé aux ordres sacrés par le patriarche d'Antioche, il en exerça les fonctions sans renoncer aux exercices de la vie monastique. Après la mort de son père et de sa mère, il distribua tous ses biens aux pauvres. Il fut nommé à l'évêché de Cyr vers l'an 420, mais il n'accepta que malgré lui cette dignité, qui servit à faire éclater davantage son zèle et ses talents. La ville de Cyr, dans la province euphratésienne, était peu considérable, mais elle avait huit cents bourgades ou villages dans sa dépendance. Théodoret eut le bonheur de ne laisser à sa mort aucun hérétique dans ce vaste diocèse où il s'en trouvait auparavant un grand nombre de toutes les sectes. Il convertit jusqu'à dix mille Marcionites dans huit bourgades, et ce zèle apostolique l'exposa souvent à des attaques furieuses qui mirent plusieurs fois sa vie en danger. Il employa les revenus de son évêché à soulager les pauvres, à racheter des captifs, ou à des travaux d'utilité publique. Il construisit deux ponts, répara plusieurs édifices et fit un aqueduc pour procurer des eaux à la ville. Il parvint aussi, par son crédit auprès de l'impératrice Pulchérie, à faire diminuer les impôts qui pesaient sur la province, au point que les terres étaient souvent abandonnées. Theodoret eut le malheur de se laisser entraîner pendant quelque temps dans le parti de Nestorius (*voyez* ce mot), dont il avait été le condisciple. Il écrivit contre les douze anathèmes que saint Cyrille d'Alexandrie avait opposés aux erreurs de cet hérésiarque. Il embrassa, au concile d'Éphèse, le schisme des Orientaux, qui refusèrent de souscrire aux décisions de ce concile et qui osèrent excommunier saint Cyrille. Quand Jean d'Antioche se fut réconcilié avec le saint patriarche d'Alexandrie, Théodoret fit encore quelque difficulté de souscrire à cette réconciliation; mais enfin il condamna Nestorius, reconnut l'orthodoxie de saint Cyrille, lui écrivit une lettre en signe de communion, et reçut de lui une réponse pleine de témoignages d'estime et d'affection. Après la mort de saint Cyrille, Dioscore, patriarche d'Alexandrie, partisan de l'Eutychianisme (*voyez* ce mot), excommunia Théodoret et le fit déposer au conciliabule d'Éphèse. Mais le pape saint Léon cassa ce jugement, et

Théodoret fut rétabli dans son siége par le concile de Chalcédonie, après avoir fait une profession de foi catholique et prononcé formellement anathème contre les erreurs de Nestorius. On ignore l'année de sa mort, qui n'eut lieu qu'après l'an 457.

Théodoret a laissé un grand nombre d'ouvrages qui prouvent la beauté de son génie et la variété de son immense érudition. On a de lui : 1° des commentaires fort estimés sur la plus grande partie de l'Écriture sainte; savoir : sur le Pentateuque de Moïse; sur le livre de Josué; sur celui des Juges; sur celui de Ruth; sur les livres des Rois et les Paralipomènes; sur les Psaumes; sur le Cantique des cantiques; sur tous les Prophètes, à l'exception d'Isaïe, et sur toutes les Épîtres de saint Paul; 2° une *Histoire ecclésiastique*, qui commence où finit celle d'Eusèbe; et s'étend de l'an 320 à l'an 428; 3° un ouvrage intitulé *Philotée*, qui contient les vies des plus illustres solitaires de l'Orient; 4° cinq livres des *Fables des hérétiques*, où l'on trouve l'histoire des hérésies depuis l'origine du christianisme, avec une exposition des dogmes, de la morale et de la discipline de l'Église; 5° dix sermons fort éloquents sur la Providence; 6° douze livres de la *Guérison des préventions des Grecs*; ouvrage dans lequel une dialectique puissante et une éruditiou prodigieuse sont employées à discuter les systemes des philosophes ou les croyances du paganisme sur les points fondamentaux de la religion, et à faire voir l'incontestable supériorité des dogmes chrétiens sur ces systèmes et ces croyances absurdes; 7° des dialogues contre les eutychiens, et un grand nombre de lettres sur divers sujets; enfin, quelques ouvrages contre saint Cyrille, qui ont mérité malheureusement d'être condamnés au cinquième concile général. Cependant on doit remarquer que cette flétrissure, imprimée à quelques écrits de Théodoret, n'a point touché à sa personne. Car s'il eut le tort, réellement inexcusable, de défendre Nestorius et de persister pendant si longtemps dans le schisme, il répara cette faute en souscrivant plus tard sans réserve aux décisions de l'Église. On doit ajouter encore, sans prétendre justifier ses écrits justement condamnés, que si son langage sur certains points ne fut pas toujours orthodoxe, il n'approuva jamais, quant au fond, la doctrine impie de Nestorius, et que, cédant à un entraînement de parti, il se fit illusion sur le sens de quelques expressions catholiques, en sorte qu'il s'obstina longtemps à les rejeter, moins par suite d'une différence de sentiments que par la crainte qu'on ne vînt à en abuser pour établir les erreurs enseignées plus tard par les eutychiens. R.

THÉODORIC Ier (*hist.*), fondateur de la monarchie des Ostrogoths en Italie, était fils naturel ou neveu de Théodemir, roi des Goths. Né en l'an 457, il fut envoyé, comme otage, à la cour de Constantinople par Welamir, son oncle, et put étudier ainsi les sciences, les arts et la philosophie des Grecs. Rendu à son père en 473, il fut choisi pour chef par ses compatriotes établis dans la Pannonie et dans la Mœsie. Les Hérules attaquaient l'empire romain; Théodoric l'attaqua aussi de son côté. Sabinus, envoyé contre lui, loin de chercher à le repousser par les armes, lui offrit des présents pour se retirer. Le roi des Ostrogoths accepta, pourvu qu'on lui accordât la Dacie et la Mœsie inférieure, dont il s'engageait à chasser les Bulgares. Peu de temps après, ces provinces obéissaient à Théodoric, et l'empereur Zénon, pour le récompenser d'avoir borné là ses exigences, le nommait général de la garde impériale, lui décernait les honneurs du consulat, et l'adoptait. Il lui confia ensuite la mission de combattre le gouverneur d'Isaurie, qui s'était révolté. Théodoric, après l'avoir remplie, en sollicita une autre, celle d'enlever l'Italie aux Hérules. Zénon y consentit. Les Ostrogoths se mirent en marche en 488, les troupes à l'avant et à l'arrière-garde, les chars, les femmes, les enfants, les richesses et le bétail au centre. Les Gépides essayèrent d'arrêter le convoi entre le Danube et les Alpes; ils furent battus, ainsi que l'armée d'Odoacre, que Théodoric atteignit près d'Aquilée. Cette victoire décida de la campagne. Tandis qu'Odoacre se repliait sur Ravenne, le roi des Ostrogoths se faisait reconnaître à Milan et dans tout le pays qu'on appela plus tard la Lombardie supérieure; puis, laissant à Pavie sa mère, ses sœurs et tous ceux de sa suite qui ne pouvaient porter les armes, il s'avance vers Odoacre, qui avait rassemblé une seconde armée, remporte une nouvelle victoire sur les bords de l'Adda, et le force à se renfermer dans Ravenne, d'où il ne consentit à sortir que deux ans après. Les conditions que Théodoric lui accorda étaient trop avan-

tageuses pour être exécutées. Il devait partager avec Odoacre le souverain pouvoir et ne pas attenter à sa vie ; mais, quelques jours après la capitulation, le roi des Hérules périssait de la main même de son vainqueur, dans un festin qu'il lui avait donné. Théodoric dès lors déposa son épée, et ne songea qu'à se faire pardonner sa conquête. Il distribua à ses sujets le tiers des terres de l'Italie, comme l'avait fait Odoacre pour les siens; mais cette usurpation ne dut pas être très-lourde pour les Romains, puisqu'une partie de l'Italie supérieure était si déserte, que, plus tard, Théodoric employa son crédit sur les rois ses alliés, pour obtenir qu'ils y envoyassent des habitants. Au reste, loin de chercher, comme tous les chefs des peuples victorieux, à faire adopter ses mœurs aux vaincus, il adopta lui-même les leurs; il prit l'habit des Romains, conserva l'usage de leur langue dans les actes publics, ainsi que toutes les fonctions qui s'étaient perpétuées depuis l'époque républicaine. Il ne réserva pour les Goths que les emplois militaires. Il songea aussi à s'affermir par des alliances; la sœur du roi de France, Clovis, devint sa femme; il maria sa sœur au roi des Vandales, une de ses filles au roi des Visigoths, une autre au roi des Bourguignons, et sa nièce au roi de Thuringe. L'empereur Anastase le reconnut comme roi d'Italie, en 497. Il n'était cependant pas encore maître de Rome, mais l'ancienne capitale de l'empire avait alors si peu d'importance, qu'il attendait en paix qu'elle lui ouvrît elle-même ses portes. Elle le fit en effet, et, en 500, il y entra à la tête de sa noblesse et des principaux de sa nation; la jeunesse romaine prit les armes; le pape, le sénat et le peuple vinrent au-devant de lui et lui rendirent les honneurs qu'on accordait aux empereurs; mais ce fut Ravenne qu'il prit pour sa capitale. Il possédait à cette époque l'Italie, l'Illyrie, la Rhétie, la Pannonie, dont il avait fixé les frontières à Sirmium, qu'il avait enlevé aux Bulgares. Une guerre s'étant élevée entre Clovis et Alaric, roi des Visigoths, Théodoric appuya celui-ci, et, après sa défaite, il envoya dans les Gaules une armée qui força les Francs à lever le siége d'Arles; tous les pays soumis aux Visigoths reconnurent sa domination, et ce fut seulement après sa mort que ces provinces retournèrent à son petit-fils Amalaric, fils d'Alaric. En 523, la destruction du royaume de Bourgogne lui donna encore quelques provinces qui ne lui coûtèrent pas une goutte de sang. Pour lui, pendant ce temps, il s'appliquait à faire prospérer le commerce et les arts, à rebâtir les villes, les aqueducs, les temples et les palais détruits, et donnait de temps à autre de ces fêtes magnifiques pour lesquelles les Romains étaient si passionnés. Quoi qu'il ne sût pas signer son nom, il aimait les lettres et attirait auprès de lui ceux qui les cultivaient. Il rapprocha de lui l'illustre Boèce et Symmaque, son beau-père, et leur confia les premières dignités de l'Etat.

Mais la fin de son règne ne répondit pas au début : l'empereur d'Orient, Justin, avait publié, à son avénement au trône, un édit qui punissait de mort les manichéens, et déclarait les autres hérétiques et les païens incapables de posséder aucune charge. Les Ariens seuls étaient exceptés, parce que l'arianisme était la religion de Théodoric et des Goths, alliés de l'empire. Le pape Jean et Boèce, craignant les mauvais effets que produirait cette exception, surtout dans l'Occident, où l'arianisme menaçait de devenir dominant, écrivirent à Justin pour l'engager à la révoquer. Elle le fut en effet; mais Théodoric, en apprenant cette intervention, témoigna hautement son ressentiment de voir ses coreligionnaires persécutés dans l'empire. Le pape fut mandé à Ravenne et chargé d'aller à Constantinople, solliciter la révocation de l'édit, et, en attendant, il fut défendu aux catholiques de porter aucune arme, pas même un couteau. La négociation de Jean ayant été inutile, il fut, à son retour, jeté dans une prison, où l'on croit qu'il mourut de faim. BOÈCE (*voy.* ce nom), qui avait désapprouvé cette persécution, fut accusé de conspirer en faveur de Justin, et fut emprisonné à son tour, et plus tard mis à mort. Symmaque, soupçonné de vouloir venger son gendre, subit le même sort, peu de temps après; mais, dès ce moment, Théodoric, menacé de toutes parts par les ennemis qu'il s'était faits, tourmenté du remords d'avoir immolé ses meilleurs amis, ne traîna plus qu'une vie languissante. Procope raconte qu'un jour qu'on lui servait une tête de poisson, il crut reconnaître celle de Symmaque qui le menaçait, et qu'il en fut frappé au point d'en tomber malade. Il mourut quelques jours après, d'une dyssenterie, le 30 août 526.

Quels que soient les reproches que puisse encourir Théodoric, pour quelques actes de barbarie qui tenaient à son époque, on doit reconnaître en lui non-seulement le génie qui fonde, mais celui qui conserve : obligé de lutter contre la jalousie des uns, les intrigues et le mauvais vouloir des autres, il sut se montrer constamment supérieur aux événements, et mérita d'être placé au rang des plus grands parmi les fondateurs d'empires et les législateurs. J. FLEURY.

THEODORIC Ier (*hist.*) fut choisi en 419 ou 420 pour succéder à Wallia, le premier chef des Visigoths établis dans le midi de la Gaule. Aétius le força de lever le siége qu'il avait mis en 426 devant Arles; mais il crut devoir acheter sa retraite par plusieurs concessions. Toujours préoccupé du désir d'agrandir ses États et de leur donner le Rhône pour limites à l'orient, Théodoric alla, dix ans après, assiéger Narbonne, au moment où les Romains étaient occupés contre les Bourguignons. La ville fut réduite aux dernières extrémités; mais le général romain Litorius parvint à y jeter des vivres, et Théodoric fut encore contraint de se retirer. Mais Litorius ayant refusé de traiter avec lui, le roi des Goths, réduit au désespoir, combattit avec tant de courage, que les Romains furent mis en fuite et leur général fait prisonnier. Théodoric s'apprêtait à profiter de cette victoire en se reportant sur le Rhône, lorsqu'Aétius vint à lui avec des propositions de paix; il crut devoir les accepter, car il brûlait de venger l'affront que le roi des Vandales avait fait à la femme de son fils, sœur de Théodoric, qu'il avait mutilée, sous prétexte qu'elle conspirait avec son mari pour le renverser; mais il fut détourné de cette entreprise par l'invasion d'Attila dans la Gaule. Il s'unit alors avec le chef des Francs et le général romain contre l'ennemi commun, et périt dans la bataille de Châlons-sur-Marne, qui força le roi des Huns à se replier sur la Germanie.

Théodoric eut pour successeur THORISMOND, son fils aîné, lequel ne tarda pas à être assassiné par Théodoric son frère, qui l'accusait d'avoir voulu rompre le pacte conclu avec les Romains. THÉODORIC II contribua à l'élection d'Avitus; et son beau-frère Rechiaire, roi des Suèves, ayant voulu profiter des troubles de l'empire pour agrandir sa domination en Espagne, Théodoric lui déclara que les Visigoths étant les alliés des Romains, il ne souffrirait pas qu'il leur fût fait de préjudice. Rechiaire ne tenant aucun compte de cette observation, le roi goth marcha contre lui, le battit près du fleuve *Urbicus*, s'empara de ses États et lui fit trancher la tête. En apprenant la mort d'Avitus, il s'empressa de revenir en Gaule, et laissa le commandement de l'Espagne à son général Agiulfe; celui-ci se révolta : Théodoric envoya contre lui une armée qui le défit; mais l'Espagne, au milieu des troubles dont elle fut le théâtre, ne put rester attachée au royaume des Visigoths. Théodoric se joignit ensuite à Genseric pour faire la guerre au successeur d'Avitus, Majorien; puis il abandonna le roi des Vandales pour passer aux Romains, qui l'en récompensèrent en lui donnant Narbonne, dont la conservation leur avait coûté tant de sang sous le règne précédent. Son armée venait de perdre une bataille contre le chef franc Ægidius, lorsque son frère Éric le traita comme il avait traité Thorismond, et lui succéda en 466, après l'avoir fait assassiner.

THÉODOSE-LE-GRAND (*Flavius-Theodosius-Magnus*), l'un des plus illustres empereurs romains de la décadence, naquit en Espagne, comme Trajan, dont la flatterie voulut le faire descendre. Son père, qui portait le même nom, était un des généraux les plus distingués de l'empire; il l'emmena avec lui dans les guerres dont il fut chargé en Grande-Bretagne et en Afrique, et, comme un autre Annibal, le jeune Flavius apprit de son père l'art de la guerre. Mais les princes corrompus préfèrent à ceux qui leur gagnent des batailles des courtisans qui les trompent. Théodose avait des ennemis auprès de Valens; il fut disgracié, condamné à mort, on ne sait sous quel prétexte, et exécuté sur le théâtre même de sa victoire, à Carthage. Flavius, qu'on avait fait gouverneur de la Mœsie, et qui se signalait aussi de son côté, quitta son commandement en apprenant cette nouvelle, et, de retour dans sa patrie, à Concha, il se mit à cultiver lui-même le vaste patrimoine qu'il possédait dans une vallée située entre Valladolid et Ségovie, et qui est encore aujourd'hui l'une des parties les plus fertiles de l'Espagne. Là il vivait en paix, cherchant à faire le bien, rêvant parfois, mais rarement, à ses exploits passés, et se moquant de ceux qui, sur la foi d'un songe, lui prédisaient son élévation future, lorsqu'il fut tout à coup en-

levé à sa retraite pour occuper le trône du monde.

Depuis quelques années des Barbares, qui devaient plus tard acquérir une célébrité funeste au nom romain, avaient paru sur les frontières de l'empire. Une irruption des Huns dans la Scythie avait refoulé les Goths sur la Mœsie, la Thrace et la Pannonie. Les armées romaines les avaient plus d'une fois battus; mais que leur importait une défaite? ils reculaient de quelques milles avec leurs tentes et leurs bagages, et ne tardaient pas à revenir plus nombreux et plus acharnés. Valens avait voulu s'essayer contre eux en personne. La bataille livrée près d'Andrinople (378) fut aussi funeste à l'empire que celle de Trasimène l'avait été à la république; la plupart des combattants avaient péri; Valens lui-même avait été brûlé dans une cabane, le découragement était dans l'armée; des deux empereurs survivants, l'un n'était qu'un enfant, et l'autre un jeune homme de dix-neuf ans, qui, pour gouverner trois empires, n'avait que quelques qualités et beaucoup de bonnes intentions. En cette circonstance Gratien assemble le conseil impérial; tous sont d'avis qu'il doit s'adjoindre un collègue, car il leur semble imprudent de confier à un sujet le pouvoir de sauver l'empire. Gratien se souvint alors de l'exilé de Concha, et l'appela auprès de lui. La démarche était sans exemple et n'a pas été renouvelée depuis. Théodose hésita cependant à quitter ses bois et son beau ciel pour servir ceux qui avaient tué son père; mais l'empire était en danger: il fit taire ses ressentiments et alla prendre le commandement de l'armée envoyée contre les Goths.

Gratien le suivit de près, et en 379 il le présenta aux troupes réunies à Sirmium comme celui qui allait être leur empereur, et il lui attribua non-seulement les gouvernements qu'avait possédés Valens, la Thrace, l'Asie et l'Égypte, mais encore les provinces de Dacie et de Macédoine, qu'il démembra de l'Illyric. L'armée fit éclater sa joie et promit de redoubler d'ardeur; mais déjà elle n'était plus qu'un débris. Théodose comprit que son rôle était celui d'un Fabius: il le remplit avec sagesse, livrant peu de combats décisifs, mais harcelant l'ennemi, le forçant pas à pas à abandonner du terrain, et achetant adroitement la soumission de différents chefs des Goths. Moitié par force, moitié par politique, il amena les Barbares à désirer la paix. Mais cette paix, devait-il l'accorder? il savait trop ce que les Goths pensaient des promesses accordées par la nécessité; ou bien devait-il chercher à les exterminer? il y avait longtemps qu'on l'essayait sans que leur nombre semblât avoir diminué. Il prit le parti le plus humain; il traita avec les Goths, leur accorda quelques provinces dont ils devaient être les défenseurs, leur laissant leurs lois spéciales et leurs chefs particuliers, à l'exception du commandant supérieur, qui devait être choisi dans leurs rangs par l'empereur romain, et incorporant une partie des leurs dans son armée. C'était un danger, mais une nécessité, puisque les Romains amollis en étaient venus à refuser de prendre part au service militaire.

Théodose profita habilement d'une occasion qui se présenta peu de temps après, pour rendre cette soumission définitive. Les Goths soumis n'étaient que ceux des frontières; une partie de la nation s'était détachée sous la conduite de Fritigern, et, après diverses courses en Germanie, était revenue avec le projet de piller la Mœsie. Athanaric, choisi pour juge par les Goths alliés, s'y opposa; les plus ardents se révoltèrent contre lui, le chassèrent et l'obligèrent d'aller demander asile à Théodose. L'empereur l'accueillit très-favorablement, le combla d'honneurs et de présents, et, quand il vint à mourir, il lui fit faire de magnifiques funérailles. En apprenant des Goths de la suite d'Athanaric la douceur et la bonté que Théodose avait montrées, Fritigern lui-même fut touché; il sollicita l'alliance des Romains, livra une partie de ses troupes, et avec le reste s'engagea à protéger les frontières. Cette soumission eut lieu environ quatre ans après la défaite d'Andrinople (381). Quarante mille Barbares furent enrôlés dans l'armée romaine.

Pendant que Théodose concluait cette paix, battait les Huns et s'alliait aux Perses, Gratien, qui n'avait plus ses maîtres pour le guider, s'était aliéné l'armée en passant tout son temps à la chasse et aux jeux de l'arc, et en adoptant le costume des soldats scythes, dont il aimait à s'entourer. Un compatriote de Théodose, Maxime, général romain relégué dans la Grande-Bretagne, fomenta les murmures, se fit déclarer empereur par ses troupes, et, persuadé qu'il se

perdait s'il se bornait à cette île, il résolut de prévenir Gratien. Celui-ci, qui se trouvait à Paris, voulut opposer une armée aux troupes innombrables que Maxime faisait débarquer à l'embouchure du Rhin; mais il tomba dans une embuscade et fut tué près de Lyon. Son armée passa à l'ennemi, les Gaules se soumirent, et Maxime se trouva maître du tiers de l'empire sans avoir tiré l'épée.

Il se hâta de faire dire à Théodose qu'il était entièrement étranger au meurtre de Gratien; que, du reste, il lui laissait le choix de la paix ou de la guerre. Théodose brûlait de venger son bienfaiteur; mais les Barbares avaient les yeux sur l'empire, prêts à s'y précipiter dès qu'il s'éloignerait, secrètement encouragés par leurs compatriotes soumis; les armées étaient aussi en grande partie composées d'étrangers, et l'on ne pouvait compter sur elles qu'autant qu'une expédition leur convenait; il dut se courber devant la nécessité et accepter Maxime pour collègue, en stipulant seulement que les lois de Gratien seraient respectées.

L'administration intérieure de l'empire n'occupait pas moins Théodose que sa défense contre les Barbares. Le christianisme triomphait, mais il était déchiré par une foule d'hérésies; l'arianisme surtout avait fait de grands progrès, par suite de la protection plus ou moins avouée des derniers empereurs. Il combattit cette doctrine par tous les moyens en son pouvoir, et l'on compte, depuis l'époque de son baptême (380) jusqu'à sa mort, quinze édits pour prescrire l'acceptation du concile de Nicée, défendre les assemblées publiques des ariens, rendre aux catholiques les églises dont ils s'étaient emparés, etc. Il traita de même les Macédoniens, qui niaient la divinité du saint Esprit, et convoqua à Constantinople le second concile œcuménique (381), dans l'espoir d'amener une conciliation impossible. Il intervint aussi pour protéger les prélats persécutés, empêcha les usurpations très-fréquentes à cette époque où les dignités ecclésiastiques étaient toutes le résultat de l'élection. Le paganisme avait encore un grand nombre de temples, et les fidèles se plaignaient d'être partout suffoqués de l'odeur des victimes. Théodose défendit ces sacrifices, sans cependant inquiéter personne pour sa croyance même hautement avouée, autant qu'elle ne se manifestait pas par des cérémonies bruyantes. Les oracles parlaient encore dans plusieurs temples, notamment dans celui de Sérapis, à Alexandrie; il autorisa et ordonna même quelquefois la destruction de ces édifices; mais on aurait tort de faire retomber sur lui le reproche d'avoir causé la perte de monuments précieux pour les sciences. On ne doit en accuser que le zèle trop ardent peut-être, mais facile à comprendre, des chrétiens, qui dépassaient ses ordres dans le but de prouver aux païens l'inanité de leurs dieux et d'extirper à jamais le paganisme en lui enlevant ses derniers asiles.

Quelques-unes de ces démolitions ne s'exécutèrent pas sans réclamations. Le sénat de Rome surtout tenait à la conservation d'un autel de la Victoire, que Constantin et quelques-uns de ses successeurs avaient toléré par complaisance pour ce corps, dont la majorité restait païenne moins par conviction que par respect des coutumes. Symmaque, le plus distingué d'entre eux, fut chargé de plaider leur cause. Saint Ambroise répondit; Symmaque répliqua, et l'empereur en fut tellement fatigué qu'il l'exila pour quelque temps, et ne le rappela que lorsque l'autel eut été détruit. Il ne craignit plus alors de lui confier des charges : le paganisme expirait comme l'arianisme, et il n'exista bientôt plus de sectateurs de Jupiter que dans les bourgs et les villages.

Pendant que Théodose faisait triompher le catholicisme en Orient, la mère de son collègue, Justine, cherchait à faire prévaloir l'arianisme en Occident. Maxime prétexta des persécutions qu'elle faisait souffrir à saint Ambroise, pour envahir l'Italie. Théodose en fut averti, mais il était engagé en ce moment dans une guerre contre les Gruthunges ou Ostrogoths, qui menaçaient de passer le Danube. Un stratagème assez semblable à celui de Sinon, dans l'*Enéide*, les fit tomber dans une embuscade où ils périrent par milliers (386); les autres furent enrôlés dans l'armée romaine. Mais au moment où cette guerre fut terminée, il était trop tard pour songer à arrêter Maxime.

En apprenant son projet d'invasion, Valentinien avait tenté de l'apaiser en lui envoyant saint Ambroise lui-même; mais le parti de Maxime était pris. L'archevêque de Milan n'obtint rien; un autre intermédiaire se laissa jouer au point d'introduire lui-même en Italie l'armée du tyran. Après avoir passé les Alpes, Maxime marcha droit

sur Milan. Valentinien ne tenta pas de se défendre; il s'enfuit avec sa mère à Thessalonique, où Théodose ne tarda pas à les venir joindre. Des envoyés de Maxime arrivèrent presque en même temps, protestant, comme la première fois, de son amour pour la paix; mais les circonstances étaient changées : Théodose avait pu consentir à ne pas venger Gratien mort, il ne put rejeter les prières de Valentinien suppliant, ni surtout celles de Galla, sa sœur, qu'il épousa à cette époque. Après avoir assuré ses frontières par des traités avec les Perses et les Goths, il s'avance avec son armée à la rencontre de Maxime, l'atteint en Pannonie, près de Siscia, lui coupe la communication avec le corps de troupes que commandait Marcellin son frère, et, grâce au Franc Arbogaste, qui fit passer la Save aux troupes qu'il commandait, l'usurpateur fut pris et son armée mise en déroute(388). Théodose lui eût pardonné peut-être, mais les troupes demandaient sa vie; il le leur abandonna; puis, sans perdre de temps, il poursuivit Marcellin, qui s'était réfugié avec le reste de ses troupes en Italie, le défit à Aquilée, et alla triompher à Rome, où il s'était fait précéder par Valentinien et sa mère.

Quoique terminée en deux mois, la guerre contre Maxime avait nécessité de grandes dépenses, auxquelles il avait fallu pourvoir par une levée d'impôts extraordinaire. La ville d'Antioche, déjà surexcitée par des dissensions religieuses, avait refusé de payer sa part de cet impôt, et, dans un moment d'effervescence, le peuple avait attaqué la maison du gouverneur, renversé et traîné dans la boue les statues de l'empereur et de l'impératrice (387). A peine ces violences furent-elles commises que la ville se repentit et attendit avec anxiété la décision de l'empereur. Le gouverneur avait fait son rapport, et l'on pouvait tout craindre de la colère de Théodose, dont le caractère emporté était connu. L'évêque Flavien se rendit auprès de lui pour implorer la grâce de la ville coupable. L'attente dura vingt-quatre jours. Les ordres de Théodose avaient été terribles; il ne voulait rien moins que détruire Antioche, faire passer tous les habitants au fil de l'épée; mais, sollicité par les prières et le repentir des coupables, il consentit à revenir sur ses premiers ordres, et il accorda à la ville séditieuse un généreux pardon.

La sédition de Thessalonique eut un motif plus honteux. Un cocher du cirque s'était rendu coupable d'un crime qui l'avait fait mettre en prison. Le peuple, qui l'aimait, le réclama à l'occasion d'une fête qui devait avoir lieu; le gouverneur, Botheric, crut devoir le refuser; le peuple s'emporta; le palais du gouverneur fut attaqué, Botherie pris et traîné dans les rues, et l'outrage fait à Antioche, aux statues de l'empereur, renouvelé (390). Théodose, cette fois, fut sourd à toutes les supplications; il ordonna le massacre général de tous les habitants de la ville, rassemblés dans le cirque sous prétexte d'un spectacle. Cette boucherie dura trois heures, et plus de sept mille personnes y périrent.

Il y avait alors dans l'Église un homme qui, par sa haute vertu et son profond savoir, dominait les grands et les petits; c'était saint Ambroise, de préfet devenu archevêque de Milan. Les peuples étaient accoutumés à obéir à sa voix. Justine, l'impératrice arienne, avait tenté de le séduire, et, après l'avoir persécuté, s'était vue réduite à implorer sa médiation entre elle et Maxime. Maxime lui-même l'avait écouté et respecté dans toutes les occasions importantes; Théodose se plaisait à le consulter, mais il s'était gardé de le faire pour l'exécution de Thessalonique. Ambroise, qui certainement fût parvenu à l'empêcher, ne le sut que lorsqu'il n'était plus temps, et, au moment où l'empereur, déjà atteint par le remords, se disposait à l'aller trouver; il lui écrivit pour lui faire sentir l'atrocité des ordres qu'il avait donnés. Théodose se rendit à Milan, et, avant de se présenter à l'archevêque, voulut assister aux offices qu'on célébrait ce jour-là dans l'église. Ambroise, qui l'apprit, s'avança au devant de lui, et défendit au meurtrier l'entrée du lieu saint. L'empereur céda devant la parole du ministre de Dieu; il resta huit mois renfermé dans son palais, et ce ne fut que sur ses prières, et sur sa promesse qu'il se soumettrait à la pénitence publique exigée des fidèles, qu'il obtint de pouvoir reprendre place dans l'assemblée des chrétiens.

Ambroise était aussi puissant dans les conseils de Valentinien que dans ceux de Théodose; mais par malheur il n'était pas le seul à avoir de l'ascendant sur le jeune empereur. Arbogaste, qui avait si puissamment contribué à la défaite de Maxime, était devenu plus puissant que Valentinien lui-

même. Général habile, modeste en ses goûts, traitant les soldats comme ses enfants, il avait su se faire chérir de tous ses subordonnés et s'entourer de ses compatriotes, auxquels il avait fait obtenir les principaux emplois militaires. Valentinien, tenu par lui en tutelle, s'irritait de cette servitude sans pouvoir la secouer. Un jour cependant il s'arma d'énergie, mais de cette énergie des hommes faibles, qui leur est presque toujours funeste; il remit à Arbogaste un ordre qui lui enlevait toutes ses dignités. «Mon autorité, répondit le Franc en froissant le papier, ne dépend ni de la faveur, ni de la disgrâce d'un souverain, » et il se retira; mais, quelques jours après, Valentinien fut trouvé assassiné (392). Arbogaste ne voulut pas pour lui du pouvoir; il le donna à un professeur de rhétorique, nommé Eugène, qui ne devait être que son esclave couronné. Une alliance fut conclue sous ce nom avec les peuples du Rhin, et des ambassadeurs envoyés à Théodose avec ordre de ne pas faire mention d'Arbogaste; mais l'empereur ne fut pas dupe de cet artifice, et partit pour attaquer les usurpateurs, qui avaient eu le temps de rassembler des troupes considérables. En apercevant l'armée de ses ennemis, qui s'étendait du pied des Alpes au bord du Frigidus, il hésita; cependant le combat fut livré. On se battit avec acharnement de part et d'autre, mais la victoire resta à Arbogaste. Théodose, retiré dans les montagnes, dont le Franc lui fermait les passages, passa une nuit affreuse (394). La bataille recommença le lendemain, et déjà l'on pouvait craindre que la seconde journée n'eût la même issue que la première, lorsqu'une de ces tempêtes subites, assez communes dans les Alpes, fondit tout à coup sur les deux camps. Par sa position l'armée de Théodose se trouva à l'abri, mais il n'en fut pas ainsi de celle d'Eugène. En un instant le désordre fut au comble, et les Gaulois, qui eussent combattu contre un ennemi visible, crurent devoir céder aux puissances surnaturelles, en même temps que les soldats de Théodose redoublaient d'ardeur en présence du miracle qui les sauvait. Dans ce désastre, les deux chefs de l'armée vaincue furent conséquents avec eux-mêmes. Eugène demanda lâchement la vie aux soldats, qui le tuèrent, et Arbogaste, qui s'était réfugié dans les bois, voyant qu'il n'avait plus de salut à espérer, se perça lui-même de son épée.

Théodose n'avait encore que cinquante ans, et les peuples pouvaient espérer de jouir longtemps des bienfaits de son administration; le Ciel en décida autrement; six mois après il fut attaqué d'une hydropisie qui le conduisit au tombeau (17 janvier 375). Ses deux fils, Arcadius et Honorius, lui succédèrent, le premier sur le trône d'Orient, le second sur celui d'Occident. Le partage de l'empire date de cette époque, mais il existait de fait depuis cent cinquante ans, et, loin de faire un reproche à Théodose de l'avoir rendu définitif, on doit au contraire reconnaître que c'était le seul moyen de rendre un peu d'énergie à ce grand corps, s'il se fût trouvé un homme capable de le galvaniser.

A ces qualités, qui faisaient de lui un grand empereur, Théodose joignait celles de l'homme privé. Bienveillant et dévoué pour tous, actif, ami des talents, modéré dans la bonne fortune, prêt à pardonner les injures, il n'avait d'autre défaut que d'être un peu porté à la colère, et à l'indolence quand un grand intérêt ne le stimulait pas; mais ces deux penchants, il ne cessait de les combattre, et la pénitence à laquelle il s'empressa de se soumettre, après le massacre de Thessalonique, prouve que son cœur n'était pas moins bon que ses vues larges et élevées.

Plusieurs écrivains célèbres illustrèrent son règne. Les plus remarquables sont, parmi ceux qui appartiennent au christianisme : saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Ambroise, Prudence, etc., et parmi les auteurs profanes, Ausone, Claudien, Symmaque, Themistius, Avienus, Aurelius Victor, Végèce, etc.

L'*Histoire de Théodose* a été écrite par Fléchier dans le style de l'oraison funèbre et au point de vue du panégyrique.

A. Fl. de Gréville.

THÉODOSE II, dit le Jeune (*hist.*), fils d'Arcadius et petit-fils du précédent, naquit en 401, et succéda à son père en 408. Anthémius, gouverneur du jeune prince, gouverna pendant sa minorité, et, grâce à lui, des secours furent envoyés à Honorius assiégé dans Ravenne par les Goths, les Barbares retenus au-delà du Danube, les traités avec les Perses maintenus, les places fortes des frontières rétablies, les murs de Constantinople relevés, et Théodose refusa de reconnaître pour empereur d'Occident Con-

stance de Nysse, que le faible Honorius s'était associé en lui faisant épouser sa sœur Placidie. Anthémius fut secondé dans tous ces actes par Pulchérie, sœur de Théodose, femme d'une sagesse et d'une énergie peu communes à son sexe. Elle fit épouser à son frère la belle et savante Athénaïs Eudoxie, fille du philosophe Léonce. Elle espérait les plus heureux résultats de ce mariage, elle se trompait. Théodose n'était pas une de ces âmes sur lesquelles il est facile d'agir; il ne comprit jamais sa femme, et plus tard les eunuques qui l'entouraient lui firent concevoir des soupçons injurieux, par suite desquels il la relégua en Palestine. Le premier acte de son gouvernement fut cependant le résultat d'un noble mouvement. Barbazan V, roi de Perse, réclamait, pour les faire périr, des chrétiens qui s'étaient enfuis sur les terres de l'empire: « Il faudra donc, s'écria Théodose, qu'on vienne les arracher de mes bras! » et il fit marcher une armée contre les Perses, sous la conduite d'Adaburius; mais il n'y eut pas même de combat. Les deux armées, en s'approchant, furent saisies de part et d'autre d'une terreur panique. Les Perses se précipitèrent dans l'Euphrate, où il en périt plus de deux cent mille, et les Grecs abandonnèrent le siége de Nisibe, brûlèrent leurs machines et rétrogradèrent au plus vite. Un traité de longue durée termina cette campagne, qui fut bientôt suivie d'une autre, mais qui eut de meilleurs résultats. A la mort d'Honorius, Jean Ier, son secrétaire, s'était fait reconnaître empereur. Valentinien, neveu d'Honorius, auquel plus tard Théodose donna sa fille Eudoxie, se réfugia à Constantinople avec sa mère. Théodose envoya Adaburius avec son fils Aspar pour combattre l'usurpateur; Jean fut tué, ses partisans soumis, et Valentinien III proclamé. Il fut moins heureux contre les Vandales, et, n'ayant pu empêcher Genseric de s'emparer de Carthage et de toute l'Afrique septentrionale, il fut trop heureux de conclure avec lui un traité honteux, pour pouvoir rappeler son armée, que l'attaque des Huns rendait nécessaire en Grèce. Après avoir pillé la Gaule et l'Italie, non sans éprouver pourtant quelques revers, Attila était venu se jeter sur l'Illyrie, la Thrace, la Macédoine et la Grèce. Théodose envoya contre lui Arnégisèle avec une puissante armée; l'armée fut battue, le général tué, le pays ravagé, plus de soixante-dix villes détruites ou rançonnées. Le Hun se montrait d'autant plus impitoyable qu'il savait que Théodose, désespérant de le vaincre, avait cherché à le faire assassiner.

Ce fut sous le règne de Théodose II qu'apparurent les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Nestorius enseigna qu'il y avait deux personnes en Jésus-Christ; Eutychès, chargé de le combattre, tomba dans l'autre extrême en soutenant qu'il n'y avait qu'une nature. Théodose repoussa d'abord Nestorius; mais, lorsqu'il se fut rendu maître de la moitié du concile d'Éphèse, l'empereur changea d'avis, et consentit à la déposition de saint Cyrille, évêque d'Alexandrie. Cependant il ne tarda pas à reconnaître ses torts et à rappeler le savant prélat. Mais, plus tard, il favorisa la secte opposée en réunissant, sur les prières de l'eunuque Chrysaphius, son favori, un concile pour réformer les actes de celui de Constantinople (448), qui avait condamné Eutychès. Ce concile irrégulier, qu'on appela le *brigandage d'Éphèse*, déclara l'hérésiarque absous, et déposa Flavien, patriarche de Constantinople, qui avait convoqué le premier concile. Depuis cette époque, Théodose se rendit complice de toutes les persécutions que les catholiques eurent à supporter; mais il survécut peu à ses violences, et mourut, en 441, des suites d'une chute de cheval. Pulchérie, appelée à lui succéder, fit couronner Martian, qu'elle épousa. J. F.

THÉODOSE III, surnommé L'ADRAMYTAIN, né à Adramyte, en Bithynie, était receveur des deniers publics dans sa patrie, en 716, lorsque l'armée d'Anastase II se révolta, tua son général, et prononça la déchéance de l'empereur. Elle porta aussitôt son choix sur Théodose, qui se vit ainsi forcé d'accepter la pourpre malgré lui. C'était un homme doux et modéré, mais totalement dépourvu de l'énergie nécessaire en temps de troubles. Il relégua à Thessalonique Anastase II, qui vint le prier de statuer sur son sort. Ce fut à peu près le seul acte de son pouvoir; car le sénat, effrayé de ce que le général Léon l'Isaurien refusait de le reconnaître, et craignant une guerre civile au moment où les Sarrasins faisaient d'immenses préparatifs contre l'empire, vint le supplier d'abdiquer. Théodose y consentit avec joie (717), et se retira, en compagnie de son fils, dans un monastère d'Éphèse, où il mourut en odeur de sainteté.

THEODOTE, Théodotiens. On nomma ainsi des sectaires qui parurent vers la fin du IIe siècle, et qui eurent pour chef Théodote de Byzance. Il était corroyeur, mais fort savant dans les Belles-Lettres et la philosophie. Ayant été pris, par l'ordre du gouverneur, avec plusieurs autres chrétiens qui endurèrent le martyre, il se laissa vaincre par la crainte des tourments, apostasia et s'enfuit à Rome, où il espérait cacher sa faute. Mais elle fut bientôt connue, et même il ne put supporter les reproches qu'elle lui attirait. Il soutint, pour se justifier, qu'il n'avait renié qu'un pur homme, prétendant, avec d'autres sectaires, que Jésus-Christ n'avait rien au-dessus de l'humanité, si ce n'est une vertu plus éminente. Cet hérésiarque fut excommunié par le pape Victor.

Un autre Théodote, surnommé le Banquier, disciple du corroyeur, enseignait également que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, quoique conçu par l'opération du Saint-Esprit. Il le disait, en outre, inférieur à Melchisedech, et il ajoutait que celui-ci était un ange ou une Vertu céleste, et le médiateur des anges, comme Jésus-Christ l'était des hommes. Cette erreur particulière fit donner aux sectaires de Théodote-le-Banquier le nom de Melchisedéciens.

THEODOTION, natif d'Éphèse, troisième traducteur de l'Ancien-Testament en grec, fut disciple de Tatien, puis sectateur de Marcion. Il passa ensuite dans la synagogue des Juifs, où il fut reçu à condition qu'il traduirait l'Ancien-Testament en grec. Il remplit sa promesse en 185, sous le règne de Commode. Il ne nous reste de lui que des fragments de cette version. Elle était plus libre que celle des Septante et que celle d'Aquila, qui avaient été faites auparavant, et l'auteur s'était permis d'ajouter ou de retrancher des passages entiers.

THEODULFE (*biogr.*), né au milieu du VIe siècle, d'une célèbre famille de Goths, établie dans la Gaule cisalpine, embrassa de bonne heure la vie monastique. On a cru cependant qu'il avait été marié dans sa jeunesse, car on trouve dans ses œuvres, à propos de l'envoi d'un psautier à une femme nommée Giselle ou Gisla, ce vers, qui peut, du reste, s'expliquer par le sens figuré :

Quod tibi Theodolfus dat pater ecce tuum.

Quoi qu'il en soit, il avait renoncé au monde et s'était rendu célèbre par son savoir lorsque, en 781, Charlemagne l'appela en France pour lui confier l'abbaye de Fleury; puis l'évêché d'Orléans. Il profita de cette position pour raffermir la discipline ecclésiastique, qu'il trouva fort relâchée, fortifier les études, fonder des écoles, et engager les pasteurs à donner libéralement à tous une instruction gratuite. Impitoyable pour les fautes des ecclésiastiques, qu'il regardait comme plus pernicieuses que celles des autres hommes, il fit arracher un jour un clerc qui s'était réfugié dans l'église de Saint-Martin, pour lui infliger la punition qu'il méritait; mais les moines de Saint-Martin réclamèrent contre cette violation de leur droit d'asile, et l'affaire menaçait de devenir grave, si Charlemagne ne se fût lui-même interposé pour l'apaiser. Théodulfe fut un des *missi dominici* que ce prince envoya dans les provinces pour réformer l'administration de la justice; ce fut à cette occasion que, choqué de la coutume qu'il trouva établie partout d'offrir des présents à ces fonctionnaires, il composa un poëme de 1000 vers, adressé *ad Judices*, qu'on trouve dans ses œuvres. Louis-le-Débonnaire hérita de l'estime de son père pour l'évêque d'Orléans, et le chargea d'aller au-devant du pape Étienne IV, qui venait en France pour le sacre, et de l'accompagner jusqu'à Reims. Le souverain Pontife lui donna alors le *pallium* et le titre d'archevêque; mais Bernard, roi d'Italie, s'étant révolté contre Louis, Théodulfe fut accusé d'avoir favorisé cette révolte, et, malgré ses protestations, dépouillé de ses bénéfices et exilé à Angers, où il mourut, en 821. C'était un homme d'un grand mérite, et il ne lui a manqué, pour faire des ouvrages durables, que d'avoir vécu dans un meilleur temps. Ses *Capitulaires* sont très-curieux par les détails qu'ils contiennent sur les mœurs de son époque. Il a aussi écrit un traité sur les *Cérémonies du Baptême*; une compilation de passages grecs et latins sur le *Saint-Esprit*, des *Homélies*, des *Poésies*, dont les plus remarquables sont le poëme moral que nous avons cité, et l'hymne *Gloria, laus, honor*, dont le commencement se chante encore à la procession, le jour des Rameaux. Les principaux ouvrages de Théodulfe ont été publiés dans la *Bibliothèque des saints Pères*. La meilleure édition est celle qui se trouve dans les œuvres du P. Sirmond, 1696, in-fol.

Fleury a donné, dans son *Histoire*, une excellente analyse des *Capitulaires* de Théodulfe, et le IV vol. de l'*Histoire littéraire de France* contient sur lui une notice très-étendue. J. F.

THEOGONIE (de θεὸς, Dieu, et γονεία, génération). On désigne ordinairement sous ce nom l'ensemble des croyances qui composent le fond des religions non révélées. Les théogonies de l'antiquité sont toutes basées sur un système philosophique que les philosophes postérieurs n'ont souvent fait que développer. Comme les systèmes théogoniques et cosmogoniques se confondent souvent, puisque c'est à l'origine des choses surtout que la divinité se pose, nous n'essaierons pas de les séparer dans la rapide revue que nous allons passer des théogonies les plus connues.

De tous ces systèmes, le plus simple et le plus limpide est, sans contredit, celui des Chinois. Pas ou peu de légendes merveilleuses, pas d'ornements; une raideur, une simplicité toute géométrique, voilà ce qui caractérise la langue, le caractère et la théogonie de ce peuple. Aussi ne s'est-il fait, dans ses dogmes primitifs, aucun changement remarquable depuis plus de trois mille ans. Une nouvelle religion, il est vrai, a pénétré chez les Chinois, mais elle leur est venue du dehors, de l'Ouest, où une ancienne tradition leur faisait chercher le rédempteur du monde, comme les peuples de l'Europe l'attendaient de l'Orient.

Au commencement des choses, suivant l'Y-King, Taï-Ki, le *Grand Comble*, ou Taï-y, la *Grande Unité*, engendra le Ciel et la Terre. Le Ciel et la Terre engendrèrent les cinq éléments, et les cinq éléments ont engendré tout ce qui existe. Taï-Ki est aussi appelé Tao, la raison primitive, qui, en se manifestant, devient l'intelligence, Chang-Ti, l'ordonnateur du monde, le demiurge, le Verbe, comme l'appelait Platon, d'après les Égyptiens, qui eux-mêmes avaient emprunté cette dénomination des Hébreux. Ce Verbe se confond souvent avec son œuvre, le ciel, et même le soleil, qui sont sa représentation grossière, et sont encore lui. Chang-Ti est donc le principe vivifiant, l'esprit, le feu, qui, en se combinant avec la terre, le principe humide, la matière, produit toutes les variétés des êtres. Cette trinité, composée d'un être absolu (Taï-Ki), d'un être manifesté (Chang-Ti), et de la matière, trois principes qui se résolvent en un, nous la retrouverons servant de base aux principales religions de l'antiquité. Les Chinois l'exprimaient par le caractère Δ, qui, suivant l'abbé Grosier (*Histoire générale de la Chine*), signifie *trois en un*.

Autour de cette trinité se groupent les forces de la nature : *Kien*, qui est la vertu infatigable ou la puissance abstraite du ciel; *Kouen*, qui est la force propre de la terre; *Kein*, ou la stabilité, qui est la force propre des montagnes. Les eaux courantes, les eaux dormantes, le feu, la foudre et les vents ont aussi leurs forces secrètes personnifiées, agissant sous la direction de la puissance suprême.

Mais il y a, en outre, sous les ordres du Chang-Ti souverain, gouverneur du monde, cinq Chang-Ti inférieurs, qui ont pour représentants terrestres cinq empereurs, ou plutôt cinq dynasties, qui doivent régner tour à tour pendant un temps marqué d'avance. Ils président aux cinq parties du ciel, aux cinq saisons de l'année, et se distinguent par des couleurs qui sont aussi celles des dynasties royales dont ils sont l'expression abstraite, ou plutôt l'Εἶδος, pour parler comme Platon. « Le génie qui préside à l'Orient et au printemps, dit le P. Visdelou (*Notes sur l'*Y-King), est celui de l'élément du bois, ou le Chang-Ti vert. Le génie qui préside à l'été et à l'élément du feu est le Chang-Ti rouge. Le génie qui préside à la partie moyenne du ciel et à la saison moyenne de l'année est celui de l'élément de la terre ou le Chang-Ti jaune, lequel, comme on le voit, tient le milieu entre les cinq éléments et les cinq saisons, et dans le monde. Le génie qui préside à l'Occident et à l'automne est celui de l'élément du métal, ou le Chang-Ti blanc; et le génie qui préside au Septentrion et à l'hiver est celui de l'élément de l'eau, ou le Chang-Ti noir. »

Les êtres intermédiaires, nymphes et génies, principes des phénomènes, sont désignés dans la théogonie chinoise sous le nom de *chin*. Parmi ces chin, il y en a de célestes, et le nom de chin leur est affecté par excellence. D'autres président aux phénomènes sensibles : ce sont les *ki;* une autre classe enfin se compose de la partie subtile, mais matérielle des âmes; ce sont les *kouei*, car les Chinois admettent la doctrine du médiateur plastique pour expliquer l'alliance de l'âme avec le corps. Après la mort, la par-

tic spirituelle de cet être double, *hoen*, retourne au ciel, où elle devient *chin*, et la partie matérielle, *pe*, devient *kouei*. Les *kouei* sont dans les mânes de la religion græco-romaine. Quant aux *chins*, ils ne sont pas sans analogie avec ceux des saints du christianisme que la dévotion populaire invoque comme préposés à certaines modifications de la nature.

Telle est en substance la théogonie exposée dans l'*Y-King*, le livre le plus ancien et le plus bizarre de la Chine. Le fond de cette doctrine est le panthéisme, mais les Chinois ne paraissent pas avoir tiré les conséquences qui découlent de cette hypothèse, et leurs philosophes s'en sont beaucoup moins préoccupés que de la partie pratique et morale, jusqu'à ce qu'un révélateur, venu du dehors avec la doctrine de Bouddha, *Fo*, ait développé les principes qui se trouvaient communs aux deux religions.

Le panthéisme est également le fond de la religion de l'Inde, mais il est infiniment plus complexe, plus développé, plus poétique. Dans l'Inde, le panthéisme est partout, dans le dogme, dans la morale, dans la politique, dans la philosophie, dans la poésie ; tout en découle, tout y retourne. Les autres nations qui ont adopté ce système comme base de leur culte y ont fait des modifications plus ou moins importantes ; l'Inde seule s'est contentée d'en dérouler les immenses anneaux, et en a accepté avec Bouddha les dernières et les plus absurdes conséquences.

Brahm ou Brahma (nom neutre) est l'être unique existant par lui-même. Le monde intellectuel et le monde matériel sont en lui. S'il s'endort, c'est-à-dire s'il cesse de faire rayonner le *manas*, qui pénètre tous les corps, le monde s'endort avec tout ce qu'il renferme; s'il s'éveille, l'univers accomplit ses actes. Manifesté dans le monde, Brahm devient Brahmâ (nom masculin). A l'époque de la création, Brahmâ est porté sur les eaux, comme l'esprit de Dieu dans la Génèse; de là son nom de Narayana (celui qui se meut sur les eaux) : il y reste un an enfermé dans un œuf divin qu'il sépare en deux parties : de l'une il forme le ciel, de l'autre la terre. Il crée ensuite les astres, et donne à l'homme les trois védas éternels, qui contiennent tout ce qu'il doit savoir et pratiquer. Une troisième personne divine apparaît à côté de Brahm et de Brahmâ, au moment de la création : c'est Paramâtma, l'âme du monde, représentée dans les lois de Manou comme une sorte de réservoir où résident la sensibilité physique et morale, le sentiment personnel et l'intelligence. C'est dans cette âme que Brahmâ puise les qualités qu'il distribue à ses différentes émanations. Les trois personnes divines, réunies dans la mystérieuse unité de l'être absolu, forment la Trimourti ou trinité indienne, représentée par le monosyllabe Aum, honorée par la plus sainte des prières, la *Savitri*, hymne de trois strophes, adressée au soleil comme emblème et manifestation de Brahmâ, le soleil divin, le dieu manifesté.

Mais Brahmâ ne se contente pas de faire émaner de lui le monde matériel et le monde humain ; il a, en outre, donné naissance à un nombre infini de divinités intermédiaires, conséquences de la doctrine panthéistique et du dogme de la métempsychose, qui en dérive. A l'orient, règne Indra, le dieu de l'éther et du firmament; au sud, Yama, dieu de la nuit, des morts et des enfers; au sud-est, Agni préside au feu ; à l'ouest, trône Varouna, le dieu de la mer et des eaux ; au nord, Kouvera, dieu des richesses et des trésors cachés; au nord-est, Vayou, roi des vents et de l'air; Nairita, prince des mauvais génies, habite le sud-ouest, et Isa, probablement Siva, le nord-est. Le ciel a ses dieux comme la terre. Les sept sphères célestes ont leur conducteurs : dans l'une, Sani préside à la transmigration des âmes; une autre, où voltigent les séduisantes Apsaras, est le séjour délicieux des pénitents et des saints. Les sept Manous, hommes primitifs de chacune des sept périodes du monde, habitent les sept étoiles du chariot. Les Brahmadicas, ordonnateurs du monde, sous la direction de Brahmâ; les bons génies, enfants du jour, Adityas, Devas, Devatas, Souras; et les mauvais génies, enfants de la nuit, Danavas, Asouras, créatures surnaturelles, dont les poëtes aiment à célébrer les amours et les jeux, habitent toutes les parties du ciel. Leur nombre s'élève, dit-on, à trois cent trente-deux millions.

Ce vaste système de divinités secondaires pourrait bien provenir d'une religion indienne antérieure au brahmanisme. Ce qui lui appartient réellement et le constitue, ce sont les nombreuses incarnations de Brahmâ et des divinités qui, plus tard, se substituèrent à lui. Ce principe, que les dieux s'in-

carnent pour sauver le monde, a sans doute pris son origine dans le souvenir des promesses faites à l'homme après sa chute; il se retrouve dans toutes les antiques religions, mais il n'a jamais été poussé plus loin que dans l'Inde. Le nombre des incarnations de Brahmâ n'ayant pas été déterminé d'avance, une religion originaire du sud-ouest, basée sur le même fonds que le brahmanisme, mais différente par ses développements, en a profité pour se substituer à lui. Cette religion est le vichnouisme.

Dans le brahmanisme tel qu'il se trouve représenté dans les lois de Manou, Vichnou n'est qu'une divinité subalterne; dans les Pouranas vichnouistes il se confond avec Brahmâ, le créateur du monde, le Verbe de Brahm. Vichnou est par excellence le dieu sauveur et conservateur; sa première incarnation a pour but de sauver le monde physique, la deuxième de le délivrer du péché et d'y faire régner l'intelligence. Il y a même tant de rapport entre la huitième incarnation de Vichnou, celle de Crichna, et celle de Jésus, qu'il faut bien y reconnaître un écho lointain de l'histoire du fils de Marie, ou du moins supposer que la légende de Crichna a été embellie depuis de ce qu'il y a de plus frappant dans les évangiles. Partout Vichnou est le dieu bon, le dieu bienveillant; sa religion est, pour ainsi dire, une religion toute d'amour. Du reste, mêmes efforts pour échapper à la métempsychose, même cosmogonie, même théogonie, à quelques noms près, que dans le culte de Brahmâ.

La neuvième incarnation de Vichnou est Bouddha. Bouddha a conservé le caractère de bienveillance qui caractérise tous les Vichnous, mais sa réforme a porté sur tant de points essentiels du vichnouisme qu'elle est devenue une nouvelle religion. Cette réforme ayant pour but principal la morale, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Ce qui la distingue surtout, c'est l'abolition des castes et la préconisation du repos, de la renonciation et de l'extase, comme moyen d'échapper à une seconde existence sur la terre et de s'identifier à l'être des êtres. C'est un des cultes les plus répandus du globe. Chassé de l'Inde, Bouddha a pénétré à Ceylan sous le nom de Gautama; à l'Indo-Chine, sous le nom de Sammonokodom; Fo a porté le bouddhisme à la Chine, au Thibet, où résident les grands pontifes bouddhistes, incarnations perpétuelles du réformateur; Chaca ou Xaca au Japon, et maintenant encore ce culte règne dans toutes les contrées au nord de l'Inde et jusque dans les steppes de l'Asie centrale, parmi les Mongols et les Calmouks.

Lorsque le vichnouisme se substitua au brahmanisme, il eut à combattre encore contre une autre secte sortie aussi de la même souche, mais qui en altérait beaucoup plus profondément les dogmes, le sivaïsme. De même que le vichnouisme est le développement de la seconde personne de la trimourti, le sivaïsme est celui de la troisième, de cette âme du monde, Paramâtma, où Brahmâ puisait les principes générateurs de l'univers. Le sivaïsme est la proclamation et l'adoration des forces secrètes de la nature. Il se résume dans le lingam ou plutôt dans le yonilingam, image de Siva, Siva lui-même, principes mâle et femelle associés indissolublement pour produire tous les phénomènes de la nature. Siva a pour demeure le mont Merou, la montagne mystique, l'Olympe des brahmes, et pour emblème naturel le lotus, plante qui se trouve également honorée en Egypte comme représentant le pouvoir générateur mâle et femelle. Il est proprement le soleil, ou plutôt le feu créateur et destructeur qui, en s'unissant avec le principe humide, Bhavani, donne naissance à tous les êtres. Bhavani, ou Siva-femme, c'est encore la lune, c'est la nature, c'est la déesse du Gange; chez les autres nations, elle est tour à tour Astarté, Cybèle, Diane d'Ephèse, Bouto, Athor, Mylitta, Vénus, Junon, Hertha, Ops, Frigga, la triple Hécate, car elle accompagne son époux jusque dans les enfers, où il juge les morts sous le nom de Soudra. Comme lui, tour à tour, souriante et terrible; comme lui, exigeant des sacrifices humains, circonstance qui sépare nettement le sivaïsme des religions ses congénères, dans lesquelles les sacrifices des êtres animés sont sévèrement défendus. Ainsi Siva est non-seulement Jupiter, il est encore Neptune et Pluton; il est, de plus, Baal et Cronos; il est Ephaïstos, dieu du feu, Osiris-Isis, il est surtout Bacchus, sorti comme lui ἀπὸ του μήρου, sous le nom duquel on transporta, en Grèce, son culte, ses mystères et l'adoration du phallus, avec les orgies et les débauches qui en sont la suite.

Dieu subalterne chez les anciens brahmes, Siva a conquis, à côté de Vichnou, une

place dans le brahmanisme actuel, dont la trimourti se trouve composée de Brahm, de Vichnou, le dieu sauveur, et de Siva, le feu destructeur et rénovateur, l'amour qui produit et dévore tous les êtres.

On fait ordinairement dériver la religion des mages du panthéisme indien, par une sorte de rupture qui a interverti la nature de quelques divinités secondaires, et qui des Devas bienfaisants a fait les Devs, ministres du génie du mal. Nous ne saurions voir là qu'un rapport de voisinage, car les systèmes philosophiques qui leur servent de base sont totalement différents. C'est tout au plus si le panthéisme s'aperçoit dans quelques détails de la religion mazdéenne, qui est, au contraire, fondée tout entière sur le dualisme, ou la lutte des deux principes, et où, dès le commencement, Dieu, Ormuzd, l'être omniscient, la divine Lumière, se distingue très-nettement du monde matériel et intellectuel. Cependant Zoroastre est encore bien loin de la belle notion que les Juifs avaient de Dieu. Ormuzd est beaucoup plus l'ordonnateur que le créateur du monde : l'espace, le temps, les astres, le soleil, la lune, sont présentés comme des substances coéternelles à lui, ou du moins existant d'elles-mêmes. Peut-être cette croyance est-elle le reste d'un panthéisme primitif, mais il est pleinement absorbé par le magnifique développement de la puissance du grand demiurge de l'Asie. Ce qui le distingue surtout de Brahmâ, c'est qu'il n'est pas une puissance aveugle, faisant rayonner autour de lui le bien et le mal indifféremment. Ormuzd n'a produit que le bien, et toutes ses créations sont d'une angélique pureté.

A la tête des créatures sorties de sa main, brillent les Amschaspands ou archanges, ministres directs d'Ormuzd. Ce sont Vaghamana, la Bienveillance; Ardibeheschi, la Vérité; Schahriver, l'Equité; Sapandomad, génie féminin « aux désirs purs, aux regards purs, » l'*Idée* de la terre; Kordad, la puissance active de la nature, la Richesse; et Amerdad, qui donne l'immortalité. Au-dessous des archanges se placent les anges ou izeds, dont les innombrables légions peuplent le ciel et la terre, et président à tous les phénomènes. Nous avons déjà vu, dans la théologie de la Chine, quelques créations qui ressemblent aux εἰδῆ de Platon. Ces *Idées*, les formes pures des choses, se retrouvent absolument, comme Platon les concevait, dans le mazdéisme sous le nom de Ferouers. Les astres, les animaux, les anges, les hommes, toute existence a son ferouer; Ormuzd même a le sien, qui n'est autre que le Verbe, le divin Honover. Les ferouers sont aussi représentés comme les anges gardiens des hommes. Créés de toute éternité, ils s'unissent dans le temps à un être humain, et retournent au ciel après sa mort, humbles ou glorieux, suivant que l'être confié à leurs soins s'est rapproché ou non de la perfection.

Mais Ormuzd ne peut pas faire tout le bien qu'il médite. Dès le commencement du monde, un être, dont les livres zends ne déterminent pas nettement l'origine, se pose comme indépendant de lui; cet être est Ahrimane, le serpent, le maudit, le contraire, le Mal personnifié, et il est occupé, dès le premier jour, à bouleverser l'œuvre d'Ormuzd. C'est par lui que tous les maux physiques et moraux ont pénétré dans le monde. Les maladies, les influences malfaisantes viennent de lui, et, de même qu'Ormuzd est le père des oiseaux et de tous les animaux amis de l'homme, Ahrimane a produit tous les reptiles et les animaux terribles ou venimeux. Ormuzd a ses amschaspands, Ahrimane a ses devs, employés sous ses ordres à produire le mal. Mais l'espérance a été laissée à l'homme au fond de la légende. Le triomphe d'Ahrimane ne durera qu'un temps : après une période de douze mille ans le monde sera détruit, mais il ne s'absorbera pas dans la grande unité, comme l'annoncent les brahmes; à la conflagration générale succédera une résurrection après laquelle tous les êtres créés, même les méchants, qu'une longue pénitence aura purifiés, jouiront dans une terre nouvelle de la félicité éternelle sous les yeux d'Ormuzd.

Telle est la théogonie qui se trouve exposée dans les ouvrages qui nous restent sous le nom de Zoroastre.

La doctrine de Zoroastre se conserva longtemps pure; cependant, en descendant dans l'Asie méridionale, elle se dénatura, et, combinée avec une espèce de sivaïsme, elle forma la religion de Mithras, dont les mystères pénétrèrent en Grèce et en Italie sous l'empire romain; mais, avant d'arriver à cette transformation, nous parlerons de la théogonie scandinave, qui nous paraît découler directement de celle de l'Asie. Il y a assu-

rément, entre les deux cultes, toute la différence qui existe entre un peuple guerrier par excellence et un peuple pacifique. Mais les dogmes principaux, le double principe, la conflagration finale du monde suivie d'une résurrection, le terme des peines des méchants, sont communs aux deux religions, et ne se retrouvent ainsi groupés dans aucune autre. Cette ressemblance, au reste, n'a rien qui doive nous surprendre. L'histoire l'explique en nous montrant les Ases, habitants de l'Asie, s'allant, à une époque reculée, fondre dans la race finnoise, moins civilisée qu'eux.

Dans la Scandinavie, comme dans l'Inde, le dieu suprême n'apparaît qu'au commencement du monde, qu'il livre ensuite à des intelligences émanées de lui, pour ne reparaître qu'à la consommation des siècles. Ce dieu suprême des Scandinaves s'appelle Alfader (le Père universel); mais, suivant l'Edda, il a douze noms : Hervian, le seigneur; Nickar, le sombre; Nikuder, le dieu de l'Océan; Fiolner, l'agissant; Ome, le bruyant; Bifled, l'agile; Vidrer, le magnifique; Svidrer, celui qui cause l'incendie; Oske, le maître des morts; Falker, l'heureux. Il est, ajoute l'Edda, créateur du ciel, de la terre et de l'homme, auquel il a donné une âme immortelle; cependant il paraît, d'après d'autres passages du même recueil, qu'il ne fut, comme Ormuzd, que l'ordonnateur du monde; car, dès le principe, on nous montre à côté de lui un immense abîme, semblable à la Paramâtma, dans lequel les principes contraires sont disposés chacun dans une région distincte : les principes passifs, l'eau, le froid, l'inerte, l'obscur sont réunis au Nord, dans le Niflheim ou l'enfer; et les principes actifs, le feu, la chaleur, le mouvement, la lumière sont au Sud, dans le Muspelheim, le paradis. Entre ces deux régions reposait le géant Ymer, antérieur au monde, image du chaos et de la lutte entre les éléments. Sous l'influence d'un vent du Midi, Sutur (le noir), le Brahm scandinave (?), les glaces se fondent, et des gouttes d'humidité se forme la vache, emblème de la fécondité, qu'on retrouve en Egypte, dans l'Inde et dans la Perse, laquelle nourrit Ymer de son lait, et se nourrit elle-même de la gelée et du sel qu'elle recueille sur les rochers. « Le premier jour qu'elle lécha les pierres, il en sortit des cheveux d'homme; le second jour, une tête; le troisième, un homme tout entier, qui était doué de beauté, de force et de puissance. On le nomma Bure; c'est le père de Bore (le principe créateur), qui épousa Byzla, fille du géant Baldorn (la matière). De ce mariage naquirent trois fils : Odin, Vili, Ve; » comme de Cronos, Jupiter, Neptune et Pluton. Les fils de Bore attaquent de même les géants, et tuent d'abord Ymer ou le Chaos. Ses frères sont noyés dans son sang, excepté un seul, Bergelmer, qui se sauve avec tous les siens. Odin et ses frères traînèrent alors le corps d'Ymer au milieu de l'abîme, et en firent la terre, qui se trouve ainsi, comme dans la cosmogonie grecque, placée à égale distance du ciel et du tartare. Le sang du géant forma l'eau et les mers; ses dents, les pierres et les montagnes; son crâne, le ciel; et ses sourcils un immense rempart, nommé Midgard, contre les géants fils de Bergelmer, auxquels on abandonna les rivages; les fils de Bore prirent ensuite dans le Muspelheim les flambeaux dont ils se servirent pour éclairer la terre et donner une base au calcul des jours et des années. C'est aussi à la trinité des fils de Bore que l'homme doit sa formation. En se promenant un jour sur le rivage, ils trouvèrent deux morceaux de bois flottants, et en firent un homme et une femme; Odin leur donna l'âme et la vie; Vili (qui est le verbe, λογὸς), la raison; et Ve, l'ouïe, la vue, la voix, des habillements et un nom.

Douze grands dieux se rangent autour de trois fils de Bore; ce sont des personnifications comme il s'en trouve dans toutes les mythologies : Thor le premier né d'Odin, dieu de la guerre; Balder, dieu de la bonté et de la miséricorde; Brage, qui préside à l'éloquence; Tyr, à la prudence militaire; Hoder, à la richesse; Niord, fils des géants, mais élevé dès l'enfance chez Odin, à la mer; il a pour enfants Frey, qui préside à la pluie, et Freya, déesse de l'amour; les autres déesses sont Frigga ou la terre, épouse d'Odin; Saga, l'histoire; Eyra, la médecine, Gefyone, la chasteté; Nossa, fille de Freya, la parure; Vara, la bonne foi en amour; Snotra; la prudence, les Walkiris, qui vont chercher les héros sur les champs de bataille, et les amènent à la table d'Odin, où elles leur versent la bière et l'hydromel : croyance qui rend compte de ce mépris de la mort, qui forme un des caractères distinctifs des anciens Scandinaves.

Bergelmer est resté en dehors du monde,

mais un de ses fils, Loki, y a pénétré. Loki est le père de tous les mauvais génies qui exercent leur pouvoir sur le monde, et finiront par en triompher : Hela, la mort, le loup Fenris, la destruction, le serpent de Midgard, qui enserre le monde, et qui est sans doute la corruption. Loki est le calomniateur des dieux, l'artisan de la fraude, le père du mensonge. C'est sur ses indications que l'aveugle Hothur tua Balder, le dieu de la mansuétude ; et depuis lors (mythe qui peint bien l'impitoyable Scandinave) il est dans le Niflheim, où il attend que le jour de son règne arrive. Quant à Loki, malgré ses ruses, il a été pris et enchaîné dans une caverne ; mais, au dernier jour, il reparaîtra avec les principes malfaisants, et tous se précipiteront sur l'univers ; les principes secondaires leur seront livrés ; Odin lui-même sera dévoré par le loup Fenris. « Le soleil devient noir, dit la Voluspa ; la terre entre dans la mer, les brillantes étoiles se détachent du firmament ; la flamme dévorante s'élance jusqu'au ciel !.. » Mais si tout meurt, c'est pour renaître ; les flammes qui ont dévoré le monde, l'ont purifié de ses souillures ; et c'est sur la terre ainsi purifiée que les âmes régénérées jouiront, dans le royaume de Balder, d'un bonheur qui n'aura plus de fin, comme dans le mazdéisme et la philosophie stoïcienne.

Le mazdéisme, mêlé d'astrolatrie et de sivaïsme, qui domina chez les peuples de la Perse, a les plus grands rapports avec la religion de la Phénicie, de l'Égypte et de la Grèce, dont il nous reste encore à parler ; c'est pour cela que nous avons réservé, pour le rattacher à ces cultes, ce développement jusqu'à un certain point étranger à la religion d'Ormuzd.

De même que Vichnou, dieu subalterne du brahmanisme, a fini par devenir le Verbe d'une seconde religion entée sur la première ; de même Mithras, qui n'est chez Zoroastre que le premier des Izeds, celui qui présidait au soleil, a fini par absorber la religion antérieure. Le Mithras persan, à l'époque de l'empire romain, est le dieu par excellence ; il est Brahm, le dieu absolu ; il est l'ordonnateur du monde ; il est même supérieur à Ormuzd, car il apparaît comme médiateur entre lui et Ahrimane ; le plus souvent il est le soleil, et comme tel il préside à l'année et immole le taureau qui représente l'année, ou même une période d'années ; il est aussi le feu comme Siva, la force génératrice mâle, ou plutôt il est mâle et femelle, Mithras-Mitra, le feu et l'humidité, cette divinité qui se retrouve sous divers noms dans toutes les religions fondées, comme le sivaïsme, sur l'adoration des principes de la nature. Le Mithras de la Perse pénétra dans l'empire romain ; il eut ses mystères en Asie-Mineure, et même à Rome, mais il était déjà en Grèce et en Egypte, sous le nom de Persée, le meurtrier de Méduse, et avait servi de type à l'Osiris égyptien, si Osiris n'existait pas déjà à une époque antérieure à cette introduction.

Les phénomènes astronomiques, météorologiques, physiques, le Nil, les sables, la double moisson que le sol fournit chaque année, ont exercé une grande influence sur la théogonie de l'Egypte. Aussi le symbolisme qui en forme le fond est-il ordinairement fort complexe. La doctrine fondamentale est, au reste, la même que celle de l'Inde, l'émanation ; c'est par là que tous les dieux rentrent les uns dans les autres, se doublent ou se remplacent. Le dieu caché est Amoun, dont les Grecs ont fait leur Jupiter-Ammon ; mais il a plusieurs fois partagé cette manière d'être avec Neith. Neith est la femme du dieu manifesté, du verbe, d'Amoun-Kneph ou Knouphis, qui anime et perfectionne le monde en le pénétrant dans toutes ses parties ; l'esprit replié sur lui-même. Sous le nom d'Amoun-Ra, Amoun devient l'âme du monde, la Paramâtma, manifesté, par quatre esprits qui, comme les Changti inférieurs de la Chine, président aux quatre éléments, sans cesser de s'identifier avec lui : Phrê, le soleil, le même que Ra ou Hélios ; Osiris, le principe humide ou l'Eau personnifiée ; Soou, qui préside à l'air, et Autmo, à la terre. Phrê quelquefois s'identifiait avec Phtha, le principe de feu, Ephaïstos, Vulcain. L'un et l'autre ont pour épouse Athor ou Athyr, la nuit, la matière du monde, l'humidité. Athor est encore la Lune, et alors elle est hermaphrodite, recevant comme femelle les principes générateurs, et les transmettant comme mâle à la terre qu'elle féconde ; alors elle est l'Astaroth phénicienne, ou la Vénus de Paphos ; mais aussi quelquefois, comme déesse des ténèbres, elle se confond avec Thermoutis, la grand'mère des dieux inférieurs, dont Phtha est le père.

Dans le second âge de la religion égyptienne, le mythe complexe d'Isis-Osiris et

leur lutte contre Typhon résument presque toute la théogonie. Typhon est le principe malfaisant de l'air, le dieu des déserts de sable, le simoun, Antée qui lutte contre Hercule-Osiris. Osiris alors devient le bon principe; en lui réside toute l'énergie vitale; il est le Nil qui fertilise Isis, l'Egypte; il est le soleil qui envoie son influence à Isis, la lune, qui la rend à la terre; il est le feu qui s'unit à la matière, Isis, pour produire toutes choses; il est le dieu souverain, l'architecte et le conservateur du monde. Comme soleil, il lutte avec Typhon, le dieu des ténèbres. Isis s'est unie à lui dans le sein de leur mère commune, Rhéa, l'humidité, et elle lui donne pour premier fils Arouéris ou Horus l'aîné, c'est le soleil du printemps. Horus, leur second fils, est le soleil d'été; c'est lui qui, lorsque Typhon et sa compagne Nephtys se sont emparés d'Osiris, qu'ils ont tué, et qu'Isis le cherche et le pleure, venge son père et le rappelle à la vie. Mais Osiris est vaincu une seconde fois, il est coupé par morceaux. Isis lui donne bien encore un enfant à cette époque; cet enfant reste faible et boiteux, et il ne peut venger son père. C'est Harpocrate ou Horus le jeune, le soleil d'hiver. Osiris ressuscite de nouveau, et console Isis, plongée dans la douleur. Osiris, dans ce mythe, est à la fois le soleil et le Nil: sa double mort et sa double résurrection désignent à la fois, par une association que les anciens peuples affectionnaient, la double moisson de l'Egypte et le double débordement du fleuve. Dieu astronomique, il est l'année, qui est ordinairement représentée par un taureau dans les cosmogonies antiques; il est aussi une période astronomique de vingt-cinq ans, durée de la vie de chacun des Apis qu'on lui consacrait à Memphis.

Comme Siva et Bacchus, Osiris est encore la puissance génératrice; comme le dieu du mont Mérou, il a pour symbole le lotus, né de l'humidité du fleuve et de la chaleur du soleil et réunissant les deux sexes. Sous le nom de Serapis, Osiris devient le juge des morts dans l'*amenti*, ou enfer copié par les Grecs. Isis prend alors le nom de Tithrambo. A l'époque alexandrine, Serapis même finit par remplacer Osiris, tombé en désuétude.

Osiris avait pour représentant visible et pour demeure terrestre le bœuf Apis, comme Isis la vache, d'où les Grecs avaient tiré leur fable d'Io changée en vache par Junon. Les Egyptiens trouvaient qu'il était indigne de la majesté des dieux de leur donner pour représentations des êtres inanimés, et il leur semblait plus convenable de les figurer sous la forme de l'animal dans le sein duquel chacun d'eux avait déposé en germe la qualité qui le caractérisait. C'est ainsi qu'Amoun était représenté par un bélier dont la force principale réside dans la tête, et Typhon, l'être destructeur, par un crocodile.

Comme dieu de l'intelligence, Ammon-Kneph s'est incarné dans Hermès. Hermès, c'est l'Alphabet personnifié, c'est la science qui, avant la création, avait écrit les livres sacrés; c'est le prêtre par excellence comme Osiris est le roi. Osiris veille sur le monde matériel; le monde intellectuel est commis à Hermès; c'est lui qui préside aux concerts des célestes sphères, y conduit les âmes dans les trois mille chambres qu'elles doivent parcourir après la mort, au-dessus et au-dessous de la terre, et c'est de son corps, comme de celui de la suprême intelligence, qu'on se pénètre en buvant le suc de l'arbre de vie destiné aux sacrifices, comme le Soma des Indes et le Hom de l'Asie.

Memnon participait à la fois d'Hermès et d'Osiris, mais il a encore plus de rapport avec l'Apollon des Grecs; il est le soleil, car l'Aurore, sa mère, le cherche comme Isis Osiris, et leurs aventures sont à peu près pareilles; il a vécu cinq générations et il est encore jenne, ce qui peut s'entendre de ce que, comme le soleil, il ne viellit pas, et de ce qu'il est un dieu d'origine récente; il préside, ainsi qu'Hermès, aux concerts des sept sphères célestes, et se trouve, à ce titre, au nombre des cabires ou demiurges subordonnés. Le matin, il saluait le soleil levant et présidait à la fois, comme le dieu de Délos, à la lumière et à la musique, et, comme lui, il avait à sa suite les Muses, déesses des fontaines et de l'harmonie, qui ont établi leur demeure dans les constellations. Ce mythe paraît faire double emploi dans la théogonie égyptienne, et peut-être n'était-il pas originaire de l'Egypte, car on retrouve en Asie-Mineure et en Ethiopie la même divinité avec des attributions analogues.

Les Egyptiens reconnaissaient huit divinités supérieures ou primitives, et douze inférieures, puis sept cabires, demiurges subordonnés, habitant les sept planètes, et auxquels était consacrée la période de sept jours

appelée semaine. Autour et au-dessous de ces divinités se rangeaient une multitude d'êtres secondaires présidant à toutes les opérations de la nature, les génies des fontaines, des fleuves, des astres, divisés en six ordres comme les Amspaschands de l'Asie. Nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'ils n'ont rien qui les distingue bien nettement des autres êtres du même genre que nous avons vus sous d'autres noms dans les religion asiatiques.

Le législateur, le civilisateur de la Babylonie, l'amphibie Oannès, sorti, suivant les traditions chaldéennes, de la mer Erythrée ou de la mer Rouge, serait-il un prêtre égyptien auquel on aurait supposé la forme d'un poisson, parce qu'il avait traversé la mer? Il est permis de le conjecturer à cause des rapports qu'il a avec l'Hermès de l'Egypte, et du nom de Memphis qui se trouve mêlé à son histoire. Quoi qu'il en soit, dans un livre qu'il avait écrit pour les Chaldéens, au rapport de Bérose, cité par le Syncelle, il racontait une cosmogonie dans laquelle on retrouve, comme dans le sivaïsme et la religion égyptienne, la chaleur et l'humidité, le soleil et la lune, le feu et l'eau, Bélus et Omerôka, comme principes des choses. « Un temps exista, dit le Syncelle, où tout était eau et ténèbres, contenant des êtres inanimés et informes qui reçurent la vie et la lumière sous diverses figures et espèces étranges; c'étaient des corps humains, les uns à deux, les autres à quatre ailes d'oiseau, avec deux visages; ceux-ci, sur un seul corps, portaient une tête d'homme et une tête de femme avec l'un et l'autre sexe; ceux-là avaient des jambes et des cornes de chèvre; d'autres, tantôt la tête, tantôt la croupe d'un cheval; il y avait aussi des taureaux à tête d'homme, et une foule d'autres combinaisons bizarres de têtes, de corps, de queues de divers animaux. Une femme nommée Omerôka (l'humidité) présidait à toutes ces choses; or Bélus, divisant cette femme en deux moitiés, de l'une fit la terre, et de l'autre le ciel, d'où s'ensuivit la mort des animaux. Bélus ayant enlevé la tête de cette femme, d'autres dieux (ou forces cachées) mêlèrent à la terre son corps qui était tombé, et en formèrent les hommes, qui sont, à cause de cela, doués d'une intelligence divine. Bélus, ayant en outre séparé le ciel de la terre, établit le monde dans l'ordre où il est. Il ordonna ensuite aux autres dieux de se couper la tête, de mêler leur sang à la terre, et d'en former des êtres qui supportassent l'air, car les premiers n'avait pas eu cette force, » etc.

La théogonie phénicienne, autant qu'on en peut juger par un fragment de Sanchoniaton conservé par Eusèbe, n'est pas sans rapport avec le système des épicuriens, et forme une sorte de transition entre les traditions chaldéennes et les traditions grecques.

A l'origine des choses, suivant l'hiérophante phénicien, il n'existait qu'un chaos obscur, sans bornes, éternel, sur lequel soufflait un air également ténébreux. Ce souffle ou esprit devint amoureux de ses principes, d'où fut formée une troisième personne de cette trinité obscure, le Désir; de leur union naquit le Mot, espèce de mixtion aqueuse ou de principe humide d'où sortent tous les êtres. Du sein du chaos naissent des animaux privés de sentiment, mais dont l'intelligence s'éveille au bruit des éclairs et du tonnerre, résultat de l'agitation du chaos. Alors on voit naître du vent ou esprit Colpia, et de la nuit Baau, la Durée (αἰὼν), les prototypes, le Genre et l'Espèce; la Lumière, le Feu et la Flamme, puis les géants habitants des montagnes.

L'allégorie est assez facile à suivre, en se reportant à une conception du genre de celles de quelques géologues modernes. Elle continue à être aussi intelligible dans les masses. Après plusieurs révolutions causées par la discorde des éléments qui se coordonnent, apparaissent le ciel et la terre (Uranus et Ghê), qui produisent Cronos, le temps. Uranus est considéré comme créateur; mais, comme Cronos, il détruit ses créations; au reste, il vivait séparé de Ghê et ne s'unissait à elle que rarement. Cronos se joint à ses frères et à Hermès, la science, pour le détrôner, c'est-à-dire lui enlever une partie de sa puissance; il réussit, mais lui aussi dévore ses enfants. Uranus cherche à le vaincre par la ruse et lui envoie Astarté, le principe femme; Cronos l'épouse, et il en a le Désir et l'Amour. On voit encore paraître à cette époque Pontus, dieu de la mer, qui lutte contre son père Uranus et donne naissance à la musique; mais cet enfant est le dernier né d'Uranus, à qui Cronos ôte la faculté de produire de nouveaux êtres.

L'air ténébreux est probablement le demi-

urge de cette théogonie, mais il y est tellement effacé, qu'Eusèbe a bien pu dire avec une assez grande apparence de raison que ce système conduit à l'athéisme. Aussi les dieux qui y figurent ne tardèrent-ils pas à céder, comme dans toutes les religions antiques, la place à d'autres divinités ici subalternes : Baal et Baaltis, Astarté, Dagon.

En effet Baal ou Belus, qui n'est que nommé dans Sanchoniaton comme fils de Cronos, fut plus tard le dieu principal de la Babylonie, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Syrie, de Sidon, de Carthage, etc. Caché dans l'origine, il devient en se manifestant Baal-Khousor, le verbe qui, comme Brahmâ, divise en deux l'œuf du monde et en fait le ciel et la terre. Ils devient ensuite par émanation Cronos, le temps, et Baal-Saturne ou Moloch, le taureau du monde, puis Baal-soleil, le feu, Baal-Phegor, la puissance génératrice. Comme soleil, il se développe dans Adonis, dieu du second âge, qui semble copié sur Osiris, de même que Baal-soleil sur Siva. L'Isis d'Adonis est Astarté ou Astaroth, le génie de Carthage, le principe humide, la Iuno, hermaphrodite comme Athor et pleurant, comme Isis, son Adonis, loin duquel il lui faut rester six mois, car en Phénicie il n'y a qu'une moisson annuelle, symbole qui se retrouve également dans la Cybèle de l'Asie-Mineure cherchant et pleurant son Atys.

On trouve encore dans Sanchoniaton un grand nombre de divinités adoptées par les Grecs. Outre Cronos, Uranus et Ghè, qui sont les pivots des deux théogonies, on voit également figurer dans toutes deux Zeus ou Jupiter, Poseidon ou Neptune, Rhea, Pothos, Eros, Dione ou Diuno (Juno), Pontus avec Nérée son père, les Dioscures, Hermès ou Taaut, Athena, etc.

Ce qui caractérise la théogonie des Grecs, c'est l'anthropomorphisme. Formée de fragments empruntés à toutes les religions orientales, combinant les principes les plus disparates, le panthéisme, le dualisme, le naturalisme et l'épicuréisme, elle admet souvent la même divinité sous plusieurs noms distincts, et multiplie les dieux à l'infini, non pas en les faisant rentrer les uns dans les autres, comme l'Egypte, mais en les individualisant sans cesse, de manière à en former un amalgame qui ne tarde pas à devenir inintelligible à ceux même qui s'y soumettaient. Dès l'époque d'Homère, les dieux ont perdu toute leur signification symbolique, et la *théogonie* d'Hésiode ne sert qu'à rendre plus obscure l'origine de ces dieux, par le rapprochement qu'elle fait de divinités appartenant évidemment à différents âges religieux.

Les hymnes orphiques nous rappellent l'Inde en nous montrant « Pan, substance universelle du monde, du ciel, de la mer, de la terre et du feu, et dont tout ce qui existe forme les membres; » et ailleurs: « l'éternel Uranus est le principe et la fin de toutes choses; la Nuit a engendré les dieux et les hommes. » Mais dans Hésiode nous voyons apparaître quatre principes qui peuvent se réduire à deux ; le Chaos, puis la Terre, puis le Tartare ténébreux, vaste gouffre sur lequel sont assis les fondements de la terre, mais qui est autant au-dessous que le ciel s'élève au-dessus. Puis, à côté de ces principes physiques, l'Amour, principe moral qui anime tout. Du Chaos sort, par une espèce de progrès, une matière vaporeuse et brumeuse, l'Erèbe, puis la Nuit, de l'union desquels se forment l'éther, « portion toute puissante des étoiles, du soleil et de la lune, ardeur vivante de tout ce qui respire, » dit l'hymne orphique, et le Jour qui en procède, comme la nuit de l'Erèbe. La Mer, la Terre, les autres Eléments se dégagent ainsi peu à peu du Chaos, sous la forme de géants, de monstres multiformes qui luttent entre eux et sont ensevelis sous les montagnes. Ces créations démesurées, qui se trouvent à l'origine de toutes les mythologies, même dans la chinoise, personnifient sans doute les volcans et les cataclysmes dont tout atteste que la terre a été le théâtre à son origine. Parmi ces êtres on distingue le Feu, les Cyclopes, qui représentent probablement ses manifestations, comme l'indiquent leurs noms: Brontès, le tonnerre; Stéropes, l'éclair; Argès, l'activité de la flamme. Un fils de la mer, Thaumas (le prodige), en s'unissant à Electre (le reflet jaune de la vague), produit tous les météores, tous les jeux de la lumière dans les vapeurs, Iris, l'arc-en-ciel, et les Harpies, c'est-à-dire les trombes et les tourbillons.

Mais antérieurement la Terre avait enfanté Uranus, le ciel, sous l'abri duquel elle s'était placée. Puis elle avait eu de lui la race des Titans, parmi lesquels se trouvaient Hyperion (ὑπὲρ ἰὼν, le supérieur), qui régnait dans le ciel, et fut le père du Soleil, de la

Lune et de l'Aurore; les Centimanes, Cottus, Briarée et Gygès, forces physiques qu'Uranus cachait dans l'Erèbe, et Saturne ou Cronos, qui, pour venger sa mère outragée, mutila Uranus et lui enleva sa force génératrice, mutilation qui se retrouve également en Egypte et en Phénicie, et paraît avoir trait aux idées astrologiques des anciens sur l'influence du ciel sur la génération des êtres.

La Nuit, dont le Tartare est la demeure lorsqu'elle ne plane pas sur la terre, enfanta sans volupté tous les êtres nuisibles et malfaisants : le Destin, la Parque et la Mort, puis le Sommeil et les Songes, ses frères, Némésis, la Fraude, la Discorde, toutes les autres personnifications des passions tristes, et même Momus, le dieu de la raillerie, mais qui, à l'origine, sans doute, était celui de la calomnie. Près de ces monstres habitaient la triple Hécate, divinité sombre et terrible, qui est l'égyptienne Tithrambo, ou encore la triple Bhavani, compagne de Soudra. Cette divinité était si révérée qu'on continua encore à l'invoquer même après qu'une révolution dans le culte eut aboli les divinités ses congénères. On doit encore rapporter à cette première période la postérité de Phorcys et de Ceto, chimères, serpents, dragons, Geryon à trois têtes, et les Gorgones, monstres vaincus par le Soleil, ses enfants et ses personnifications, Apollon, Hercule, Mithras-Persée, etc.

Tels sont, si l'on y ajoute l'adoration de Bacchus, qui n'est autre chose que Siva, divinité mâle et femelle, voyageuse, tour à tour riante et terrible, associée comme principe actif à toutes les divinités, et formant à elle seule une religion complète, les débris principaux du culte primitif de la Grèce, apporté par Orphée, et auquel un autre culte, originaire de Crète, finit par se substituer entièrement.

La tradition fait de Jupiter un fils de Saturne, évidemment pour relier la religion nouvelle à l'ancienne; mais le fils détrôna son père, et la lutte qu'il eut à soutenir avec les Titans, frères de Saturne, et dans laquelle il fut aidé par les Centimanes, qu'il tira de l'Erèbe, et par Siva-Bacchus, est certainement, non pas une lutte d'éléments, comme on le répète partout, mais une allusion aux résistances que le jupitérisme trouva à s'établir. Sur plus d'un point même il fut obligé de composer. C'est ainsi qu'il accepta Hécate et quelques autres déités symboliques. Le mythe de Prométhée, un des Titans, trompant Jupiter et puni par lui, peut bien avoir pour origine, comme l'a dit M. Quinet, le sentiment vague de l'espoir d'un rédempteur, mais il est aussi une allusion à la lutte des deux cultes. Il y a plus: dans cette circonstance, Jupiter est vainqueur matériellement, mais la victoire morale est au fils des Titans, puisque c'est lui qui conserve aux hommes le feu céleste que Jupiter voulait leur enlever. Peut-être aussi trouverait-on dans ce mythe, car ceux de la Grèce surtout sont presque tous très-complexes, en le rapprochant de celui de Pandore, qui en est le complément, un souvenir de la défense faite au premier homme de toucher à l'arbre de la science du bien et du mal, figuré ici par le feu céleste, et de la désobéissance d'Adam, si fatale à sa postérité.

Avec Jupiter, Neptune et Pluton, les dieux s'humanisent, ils partagent toutes les passions des hommes, et la religion cesse d'être terrible, pour prendre un caractère doux et riant. Les divinités, même les plus sombres, une fois admises dans ce Panthéon complaisant, y perdent leur caractère Un seul dogme témoigne encore de l'origine orientale du culte; c'est celui de Jupiter dévorant Métis, la sagesse, et faisant sortir de son front Minerve, la philosophie, la science et l'art, comme Brahma fait sortir du sien les brahmes, qui doivent présider aux développements de l'intelligence. Mais Athor, Aslarté, Bhavani, les déesses sanguinaires, deviennent la riante Vénus, la belle et chaste Diane; Kneph et Vichnou, aux formes bizarres, prennent la figure du gracieux Apollon; les êtres secondaires sont des nymphes ravissantes de beauté, et il n'est pas jusqu'au terrible Soudra qui ne se transforme dans cette religion voluptueuse, et ne finisse par devenir le plus inoffensif de tous les dieux, le bon et paisible dieu du vin, chanté par Horace et Anacréon. Nous ne nous occuperons pas de cette période du polythéisme grec, qui sera traitée à l'article MYTHOLOGIE.

Les Romains acceptèrent des Grecs une religion toute faite, mais ils la conformèrent à leur manière de voir. Elle prit entre leurs mains quelque chose d'austère, de sérieux, et ils en retranchèrent avec une ardeur toute protestante ce qui parlait trop à l'imagination. Tel est aussi le caractère des dieux qui

leur sont propres, et qu'ils tenaient, sans doute, des Etrusques; Janus, par exemple, ou Dianus, l'année, qui paraît avoir été le dieu principal du Latium, sans en excepter Saturne, dont le culte s'était cependant refugié en Italie, après avoir été chassé de la Grèce par Jupiter. Janus est le Chaos, selon Ovide; il est aussi le Soleil, la Lune, et par conséquent la lumière-homme. La lumière-femme est Vesta, que les Romains s'approprièrent de bonne heure. La terre est Ops, la mère des dieux, mais elle pourrait bien être aussi Anna Perenna, la bonne déesse, qui dure toujours. Au reste, les dieux du Latium conservés par les Romains sont peu nombreux; presque tous ont rapport à l'agriculture, comme Flore, Pomune, les fleurs et les fruits, Vertumne, Pieus ou les oiseaux, Faunus ou les animaux, ce qui est au moins remarquable chez un peuple guerrier. On sent dans cet amour des forêts, dans ces simulacres, dans ces offrandes suspendues aux arbres, le voisinage de la Germanie, où les arbres étaient honorés d'un culte particulier. Le dieu qui caractérise le mieux les Romains, c'est le dieu Terme, qui refuse de céder sa place même à Jupiter, et qui n'est que la personnification de ce sentiment d'acquisivité, pour parler comme les phrénologistes, qui leur fit étendre si loin leurs conquêtes. On prétend que Numa reçut des leçons de Pythagure, c'est-à-dire qu'il professait des doctrines semblables à celles que ce philosophe enseigna plus tard. Cependant on ne voit pas que le panthéisme indien ait pénétré dans la religion de la république romaine. Les habitants de la ville éternelle songeaient trop à l'utilité pratique pour s'occuper de ces vagues spéculations.

Parlerons-nous des théogonies encore si obcures de la Germanie, de la Gaule, des nations américaines? Ce qu'on en sait se réduit à si peu de chose, que nous craindrions d'émettre un système sur des documents si peu nombreux. On peut cependant y démêler une sorte de naturalisme mêlé d'astrolatrie, assez semblable au culte égyptien. Les symboles même du Mexique, si ressemblants avec ceux de l'Egypte qu'on a pu les expliquer par le moyen de ces derniers, prouvent qu'il ne faut chercher dans ces théogonies aucune originalité, et que nous pouvons dès maintenant apercevoir ce que peut, en matière religieuse, produire l'homme en l'absence d'une révélation positive. La plupart de ces religions nous offrent des dogmes importants qu'on n'y avait pas soupçonnés d'abord. Ainsi le dogme de la trinité se retrouve plus ou moins confus à la Chine, dans l'Inde où il forme le fondement du brahmanisme: on le retrouve également dans le mazdéisme et la religion d'Odin, et même dans la religion égyptienne, dans l'épicuréisme de Sanchoniaton; et l'on en aperçoit des rudiments jusque dans le mélange confus de systèmes qui forme le fond de la religion grœco-romaine. Les théogonies de l'Inde, de l'Egypte et de toute l'Asie méridionale reposent sur le mystère de l'incarnation; et l'on voit, dans la plupart de ces contrées, la religion du fils remplacer celle du père sans la désavouer, à peu près comme le christianisme remplace la religion des Hébreux. Le mystère de la rédemption est également un dogme fondamental du vichnouisme et du bouddhisme, comme celui de Satan et des anges celui de la religion d'Ormuzd. On trouve même quelque chose qui ressemble au mystère de l'eucharistie dans le Hom des Perses, le Soma de l'Inde, le breuvage mystique d'Hermès et même le licnos de Bacchus. Que conclure de ces faits? que la raison de l'homme peut s'élever jusqu'à la divination des mystères, comme l'ont avancé quelques savants? Cela est de toute impossibilité. Par cela même que ces croyances sont des mystères, la raison ne peut les atteindre, pas plus que le hasard amener à les découvrir. Dans le cas même où l'on admettrait le hasard des hypothèses, comment rendre compte de systèmes insaisissables par la raison, adoptés dans des contrées si différentes? Non, ces traditions sont les souvenirs mal conservés et dénaturés de la révélation primitive, faite à l'homme à son entrée dans le monde, et dont un seul peuple a gardé la tradition sans l'altérer. Les transformations qu'ils ont subies, les combinaisons étranges dans lesquelles on les a fait entrer, ne sont qu'une preuve de plus. D'ailleurs ne voyons-nous pas, dans la plupart de ces cultes, les dieux suprêmes menacés d'être renversés par un dieu plus puissant qu'eux? Ne voyons-nous pas tous les peuples tournés, suivant leur position, les uns vers l'occident, les autres vers l'orient, les yeux fixés sur la Palestine, attendant le rénovateur et le libérateur qui duit en sortir? (*Voy.* Christianisme, Métempsychose, Mythologie, Mystères, Religion.) J. Fleury.

THÉOLOGAL (*hist. ecclés.*). Dans les cathédrales et dans quelques collégiales, on donnait ce nom au théologien *prébendé*, chargé de prêcher les fidèles et d'expliquer l'Écriture sainte.

Le pape Innocent III, au deuxième concile de Latran, institua cette dignité; il ordonna que, dans les églises métropolitaines, un prêtre instruit, ayant rang de chanoine, serait chargé de porter la parole de Dieu et de faire des leçons de théologie aux jeunes clercs, à des jours déterminés, le dimanche et les jours de fête; il voulut que cette nouvelle dignité rendît son titulaire indépendant et le mît à l'abri des besoins de la vie. Dans ce but, il attacha une *prébende* à l'office de théologal. Plus tard nous voyons le concile de Bâle s'occuper de ce dignitaire, dont il reconnaît l'utilité et les services, étendre cette création; il décrète qu'un *théologal prébendé* sera institué non-seulement dans les églises métropolitaines, mais que ces mêmes fonctions seront instituées dans chaque cathédrale. Son décret fut inséré dans la pragmatique-sanction, et le concordat approuvé au cinquième concile de Latran maintint et confirma cette disposition de la pragmatique. Il statue, en conséquence, qu'une prébende théologale sera établie dans toutes les églises cathédrales et métropolitaines. Le concile exige dans le prêtre revêtu de ces fonctions le grade de docteur, licencié ou du moins de bachelier en théologie, et lui impose l'obligation de faire deux leçons par semaine. Prévoyant le cas où sa décision ne serait pas ou serait mal exécutée, il prive de ses provisions le théologal qui contreviendrait à cette disposition de son décret; mais aussi il ordonne que, lorsque ce dignitaire enseignera, il soit assimilé aux chanoines et considéré comme présent au chœur. — Le cinquième concile de Milan va plus loin au sujet des obligations du théologal: il veut que ses leçons, jusque-là bornées aux seuls clercs, soient publiques et faites aux fidèles tous les dimanches et jours de fête. — Le onzième synode diocésain de saint Charles enjoint au théologal de faire trois leçons par semaine et de prêcher de temps en temps; enfin les ordonnances d'Orléans et de Blois renferment les mêmes dispositions: elles créent la charge de théologal dans les cathédrales, prescrivent au titulaire de prêcher les fidèles les dimanches et fêtes, et lui enjoignent de faire trois leçons par semaine; les chanoines sont tenus d'assister à ses leçons, sous peine d'être privés de leurs provisions.

Tel est, en abrégé, l'historique de la *prébende théologale*. Pendant de longues années les fonctions de cette dignité ecclésiastique furent remplies avec tout le zèle qu'exigeait son institution; mais, vers la fin du XVIIIe siècle, l'exactitude des *théologaux* se relâcha sensiblement, et les supérieurs ecclésiastiques crurent devoir tolérer cet état de choses. Enfin arriva la révolution française; les *prébendes* furent comprises dans la vente générale des biens du clergé, et par le fait les fonctions de théologal furent supprimées. Pie VII, dans le concordat, a bien rétabli cette dignité dans les chapitres diocésains de l'Église de France, mais ce n'est qu'un titre purement honorifique: du reste, il en est à peu près de même aujourd'hui chez toutes les autres nations catholiques.

Le mot THÉOLOGAL s'emploie aussi adjectivement; il qualifie alors certains principes fondamentaux de notre croyance. Il y a trois *vertus théologales* dans la religion catholique, la FOI, l'ESPÉRANCE et la CHARITÉ. (*Voyez* ces mots.) F. PERENOT.

THÉOLOGIE. Ce mot, composé de deux mots grecs, θεὸς, Dieu, et λόγος, discours, science, signifie, dans son étymologie, la science de Dieu et des choses divines; ce qui montre déjà sa haute importance. Mais, pour nous former une idée plus nette et plus précise de la première de toutes les sciences, nous diviserons ce que nous avons à en dire en plusieurs chapitres ou paragraphes: 1° la place de la théologie dans l'échelle générale des sciences; 2° sa définition bien précise; 3° son objet; 4° ses bases et ses principes, 5° ses divisions; 6° ses sources; 7° son histoire; 8° comment il faut l'étudier.

I. *Place de la théologie dans l'échelle générale des sciences.*

L'ensemble des connaissances humaines peut être ramené à trois grandes catégories: les sciences qui donnent le moyen, l'instrument; celles qui fournissent le sujet ou les matériaux; et celles qui montrent le but ou le terme.

La première catégorie, celle des sciences instrumentales, renferme trois branches: 1° l'art de communiquer la pensée d'où

naît l'étude du langage, de ses formes et de ses lois, par la grammaire et la rhétorique; 2° l'art de coordonner ses pensées, de les comparer entre elles, pour se démontrer à soi-même et aux autres la vérité et réfuter l'erreur, d'où la logique et la dialectique; 3° l'art de représenter les êtres et de les mesurer, soit dans leurs formes, soit dans leur nombre ou leurs proportions, etc.; d'où résultent l'art graphique et la mathématique. Voilà les sciences instrumentales qui se subdivisent ou se modifient en plusieurs rameaux.

La seconde catégorie fournit le sujet de la connaissance, sujet qui ne peut être que le monde créé et les êtres qu'il renferme. L'instrument s'applique ici en trois manières, qui sont : 1° l'observation et l'expérience, qui perçoivent et recueillent les faits; 2° la méthode, qui, à l'aide des instruments logique et mathématique, les coordonne et les juge, pour en déduire les principes et les lois, et conduire à la démonstration; et 3° l'application de ces lois par la prévision des phénomènes, pour en utiliser l'influence favorable ou en prévenir l'influence funeste. Ces trois applications de l'instrument ont lieu sur le sujet, à trois états : 1° la nature en général, et les lois qui régissent le monde physique, d'où la physique générale, l'astronomie et les sciences qui s'y rattachent; 2° la nature en particulier, qui nous amène aux corps inorganiques et organiques, d'où la physique spéciale, la chimie et les sciences naturelles, qui se lient au troisième sujet, l'homme, être physique, spirituel et moral, d'où la science de l'homme considéré sous ces trois états et dans leur ensemble, mais surtout l'homme considéré dans sa partie la plus élevée, dans son être moral, qui en fait aussi un être social, un être au-dessus des animaux, *le lien du monde et de Dieu;* être moral et par conséquent libre, dès lors capable de mérite et de démérite, et digne de récompense et de châtiment en cette vie ou en l'autre, parce que ses actes sont nécessairement soumis à la balance du juge suprême et éternel.

Par là nous sommes conduits à la troisième catégorie, les sciences terminales, qui ont pour but nécessaire le mieux-être physique, intellectuel et moral de l'homme, dans le présent comme dans l'avenir. Et, sans entrer dans le détail de ces sciences, il est évident que celle qui embrasse l'homme dans son caractère le plus élevé, dans ce qui le fait homme, sa moralité, doit clore le cercle des connaissances humaines, parce qu'il n'y a plus rien au delà d'elle, et qu'elle est en même temps la plus digne et la plus élevée, celle sans laquelle l'homme ne serait pas homme. Or cette science, c'est la théologie, qu'il s'agit maintenant de bien définir afin d'en mieux comprendre l'importance et la nécessité.

II. *Définition de la théologie.* Les définitions de la théologie, quoique nombreuses, ne paraissent pas cependant satisfaire à toutes les conditions d'une bonne définition; or c'est pourtant dans sa définition même qu'est toute une science. Nous ne parlerons ici que des définitions qui approchent le plus de la vérité. On a défini la théologie : *la science qui traite de Dieu et des choses révélées.* Cette définition manque d'exactitude, et ne comprend pas toute la science de la théologie; elle ne comprend qu'une partie de l'objet de cette science, Dieu et les choses qu'il a révélées; ces derniers mots peuvent, il est vrai, comprendre quelques autres parties de l'objet de la théologie, car la révélation nous enseigne ce qu'est l'homme et quelle est sa fin; mais cela n'est qu'implicitement dans la définition. Un autre défaut de cette définition, c'est de passer sous silence le but de la théologie; or pourtant toute science doit avoir un but, et un but pratique, sans quoi elle ne serait pas une science, parce qu'elle ne conduirait jamais à aucune application, et dès-lors ne vaudrait pas la peine qu'on s'en occupât, puisqu'elle serait inutile, ou qu'elle ne conduirait qu'à satisfaire une vaine curiosité de connaître. Or telle ne peut pas être la théologie, la science la plus nécessaire à l'homme, dans son application, pour atteindre son bonheur.

On a encore défini la théologie : *la science qui discourt, d'après les principes de la foi, sur Dieu et les choses qui touchent à Dieu de quelque manière.* Cette seconde définition est plus large et meilleure que la première; elle donne le principe de la science *d'après les principes de la foi*, ce que ne faisait pas la première; elle comprend à peu près tout l'objet de la science, *sur Dieu et les choses qui touchent à Dieu de quelque manière,* mais elle l'exprime d'une manière trop vague et pas assez déterminée. Elle a, comme la première, le défaut d'omettre une partie essen-

tielle de la science, celle qui enseigne aux créatures leurs obligations mutuelles; elle omet également le but de la théologie, la partie qu'on peut appeler de prévision ou mieux, ici, d'application pratique.

Une troisième définition a été donnée en ces termes : La théologie est une science qui, fondée sur des vérités révélées, en tire des conclusions sur Dieu, sur sa nature, sur ses attributs, sur ses volontés et ses desseins, et sur tout ce qui a rapport à Dieu. Cette troisième définition, quoique plus longue, n'ajoute rien aux premières et en a tous les défauts.

Cherchons s'il nous serait possible d'arriver à une définition plus complète et plus précise. Avant de définir une science, il faut savoir ce que c'est qu'une science en général. Le mot science veut dire *savoir*, connaître (*scire*, *sapere*). Une science, en général, est la connaissance d'une chose déduite de principes certains, à l'aide desquels on peut la réduire en système pour en déduire la prévision ou l'application, et démontrer la science. Une chose n'est véritablement connue, en effet, que quand l'esprit humain a pu arriver à s'en démontrer la vérité; pour démontrer une vérité quelconque, il faut partir d'autres vérités connues ou de principes certains qu'il est impossible à la raison humaine de nier sans se nier elle-même. A l'aide de ces verités connues ou de ces principes certains, on mesure, pour ainsi dire, on compare la chose que l'on veut connaître ou démontrer; sans cela on ne fera qu'entrevoir quelque chose de vague, sans pouvoir rien déterminer. Mais cette première opération ne suffit pas pour constituer une science; il faut, de plus, pouvoir systématiser ce que l'on connaît, sans quoi on ne pourra jamais arriver à l'enseigner ni à en tirer d'applications; la science pourtant n'est science qu'autant qu'elle a un but d'application et qu'elle peut être enseignée et démontrée aux autres, et passer ainsi dans le domaine de la société pour contribuer à son perfectionnement. Avec ces données il nous sera facile de prouver que la théologie est une science, et de la bien délinir.

Toute science demande un objet réel, existant. L'objet des sciences est, comme nous l'avons vu, l'ensemble des êtres physiques créés, l'œuvre de Dieu créateur. L'objet de la théologie est bien aussi, dans un certain sens, la connaissance de l'œuvre du Créateur, mais, de plus, la connaissance de Dieu lui-même par ses œuvres et par sa parole. Dieu, intelligence souveraine et infinie, a dû nécessairement se proposer un but en créant le monde; ce but devait être digne de lui, ce n'a pu être que sa gloire: la gloire de Dieu ressort de tout ce qui est bien, de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est dans l'ordre, parce qu'il est lui-même la source de tout bien, de toute vérité et de tout ordre. Une intelligence ne peut agir sans se manifester dans son œuvre; elle s'y imprime, pour ainsi dire, de manière à pouvoir y être lue. De là des rapports entre l'œuvre et l'agent, qui font qu'on peut remonter de l'œuvre à l'ouvrier.

Dès que Dieu s'est résolu de créer pour sa gloire, il a dû se proposer de créer des intelligences capables de le connaître, de s'attacher à lui pour le glorifier. Les anges et l'homme étaient donc le dernier terme de l'action de Dieu créateur. Les anges et l'homme, étant des intelligences créées de Dieu et pour Dieu, ne peuvent être séparés de lui: il est leur vie et leur centre; hors de là, elles ne sont plus dans le bien, dans la vérité, ni dans l'ordre. Il y a donc, entre les intelligences créées et Dieu, des rapports si intimes qu'ils ne peuvent être détruits sans détruire en même temps l'œuvre de Dieu. D'un autre côté, l'homme, étant corps et âme, avait besoin d'un monde matériel pour s'y développer et y vivre; il y a donc encore entre ce monde matériel et l'homme des rapports nécessaires à son existence. Ce monde matériel est l'œuvre de Dieu comme tout le reste; Dieu s'y est donc manifesté, et l'homme, auquel le monde a été livré pour en user dans le but et les desseins de Dieu, y trouve l'aliment de sa vie matérielle et aussi de sa vie intellectuelle, puisque Dieu s'y est manifesté. Mais l'homme n'est pas une créature isolée dans le monde: c'est un être moral et social, par conséquent intimement lié à une société d'êtres semblables à lui, société hors de laquelle il ne peut exister ni atteindre la perfection de son être. Cette société est encore l'œuvre de Dieu. Voilà donc une troisième source de rapports entre Dieu et la société, entre l'homme et ses semblables. Enfin, le but de Dieu étant d'être glorifié par ses créatures, il a dû se faire connaître à elles indirectement d'abord dans son œuvre, et directe-

ment en se révélant à elles d'une manière suffisante pour atteindre sa fin; de là encore de nouveaux liens entre Dieu et ses créatures. Tous ces rapports divers, d'où naissent pour Dieu certaines obligations envers ses créatures, imposent aussi aux créatures des obligations et des devoirs qu'elles ne peuvent transgresser sans cesser d'être dans l'ordre voulu de Dieu, et par suite tomber dans la dégradation de leur être, dans l'infortune et le malheur. Ces rapports multiples, qui renferment ces obligations et ces devoirs, sont l'objet de la théologie, que nous pouvons donc définir : *La science qui démontre, par les principes de la révélation divine et de la raison humaine, les rapports des créatures au Créateur, et les rapports des créatures entre elles.*

La théologie est une science; elle a pour objet réel l'objet le plus saint, le plus digne et le plus élevé qui puisse être, puisque c'est celui que Dieu même s'est proposé en créant. Elle peut démontrer cet objet, puisqu'elle a des principes certains : d'abord les principes tirés de la révélation, qui est la parole de Dieu, la vérité, par conséquent, la plus positive et la plus certaine; en second lieu, les principes de la raison humaine qui, ayant été créée à l'image de Dieu, ne peut pas être en contradiction avec lui, car il y a nécessairement accord entre la parole de Dieu et son œuvre. La raison humaine agit ici de deux manières : 1° en acceptant, d'une part, les principes de la révélation auxquels elle ne peut se refuser d'adhérer, une fois que la révélation lui est prouvée comme un fait positif et, par conséquent, tout aussi facile à observer et à connaître que les autres faits; 2° en s'élevant de la contemplation des créatures jusqu'au Créateur, suivant la doctrine de saint Paul, qui enseigne que « ce « qu'il y a d'invisible en Dieu est devenu vi- « sible, depuis la création, par les ouvrages « qu'il a faits, même sa puissance éternelle « et sa divinité, de manière que ceux qui ont « connu Dieu et ne l'ont pas glorifié comme « Dieu, sont inexcusables. » (*Rom.*, c. I, v. 20.)

Ces principes, du reste, peuvent se réduire à un principe unique, celui de l'accord nécessaire entre la parole de Dieu et son œuvre; en sorte que, toutes les fois que la raison humaine sera conduite par les autres sciences à confirmer la révélation, elle sera nécessairement dans la vérité, puisque l'œuvre de Dieu et sa parole doivent nécessairement s'accorder; et alors la vérité théologique en deviendra non pas plus certaine, mais plus facile à accepter par la raison, qui pourra se la démontrer à elle-même. Dans le cas contraire où il n'y aurait pas accord entre la révélation et les déductions de la raison, ce serait une preuve certaine que la raison a failli quelque part dans ses opérations, car la parole de Dieu, qui est l'expression de son intelligence et de la vérité, est bien au-dessus de la faiblesse du raisonnement humain qui peut s'égarer; et il ne peut y avoir désaccord entre la parole de Dieu et son œuvre. En définitive, donc, le principe de la révélation est le seul principe de la science théologique, et les principes de la raison ne font que le rendre plus acceptable.

La théologie est donc basée sur des principes, et elle a un objet réel. Cet objet est la démonstration d'abord des rapports des créatures au Créateur; ce qui comprend : 1° les rapports des créatures matérielles, du monde visible avec le Créateur, dont ils prouvent la puissance, la sagesse et les infinies perfections; 2° les rapports de l'homme, créature intelligente, avec Dieu, rapports par lesquels Dieu s'est fait connaître à l'homme, l'a créé pour une fin digne de lui, ce qui impose à l'homme des obligations envers Dieu, celle de croire d'abord sa parole, celle de s'attacher à lui, de l'aimer et de le servir sous peine de ne pouvoir jamais réaliser en lui la véritable perfection de son être; en outre, Dieu, comme bonté et justice souveraines, doit accomplir les promesses qu'il a faites à l'homme, qui est un être moral, et par conséquent impérissable, d'où des rapports éternels de récompense ou de châtiment dans une autre vie; 3° enfin les rapports des anges, des esprits célestes, qui sont aussi des créatures, avec Dieu dont ils sont les ministres; glorification de Dieu par les anges, et bonheur des anges dans l'accomplissement des volontés de Dieu.

Un second objet de la théologie, qui découle du premier comme une conséquence nécessaire, c'est la démonstration des rapports des créatures entre elles, rapports établis par Dieu pour conserver son œuvre et arriver à sa fin, rapports qui imposent par conséquent aux créatures des obligations les unes envers les autres. 1° Rapports de l'homme avec le monde et les créatures phy-

siques, pour en user de la manière la plus convenable pour son bien-être physique, intellectuel et moral, dans les limites et pour le but que Dieu lui a tracés. 2° Rapports de l'homme avec les anges, qui sont comme lui les créatures de Dieu, qui sont souvent des intermédiaires entre Dieu et lui, qui sont commis de Dieu à sa garde, avec lesquels il doit louer et bénir Dieu éternellement; d'où secours donnés à l'homme par les anges, et obligations de confiance, de reconnaissance et de charité, imposées à l'homme envers les anges. 3° Enfin rapports de l'homme avec ses semblables; d'où ressortent les obligations d'individus à individus, les obligations de famille, les obligations sociales.

Tel est le but et l'objet complet de la théologie; cet objet peut être connu et systématisé pour être enseigné et réduit en application, puisqu'il y a des principes et des bases certaines. La théologie est donc une science d'autant plus positive et d'autant plus certaine, qu'elle a pour principe et pour base la raison divine et la raison humaine. Et est elle d'autant plus élevée et d'autant plus nécessaire, que sans son application pratique l'homme n'atteindra jamais la vraie fin de son être et sa perfection.

Cette nouvelle définition que nous donnons de la théologie est donc complète et précise; elle embrasse toute la science, et montre parfaitement le rang que doit occuper la théologie parmi les sciences humaines, sa supériorité de certitude et d'importance sur toutes les autres sciences. Nous savons maintenant ce qu'elle est, mais nous devons réfuter des erreurs graves en montrant ce qu'elle n'est pas. On a prétendu que la théologie était une science purement humaine, qui a commencé par le fétichisme, pour s'élever par une observation plus approfondie au polythéisme, puis au monothéisme, et enfin à l'athéisme, qu'on a bien osé appeler le dernier perfectionnement de la science théologique. Un tel abus des termes n'est propre qu'à embrouiller toute espèce de connaissance. Si la théologie était une science produite par les seuls efforts de l'esprit humain, elle pourrait bien renfermer un certain nombre de vérités, mais elle ne constituerait pas une science positive et certaine, parce qu'elle manquerait du principe divin de la révélation, sans lequel il est impossible d'arriver à la connaissance complète de Dieu, de ses mystères, et des vrais rapports de l'homme avec Dieu, etc. Dire que la théologie a commencé par le fétichisme, ce n'est ni comprendre la théologie, qui est la science positive des rapports des créatures avec le Créateur, et des créatures entre elles, ni le fétichisme. Le fétichisme en effet n'est que la dégradation de l'idée que l'homme possède naturellement de Dieu; c'est l'adoration d'une portion grossière de la matière; c'est la violation des véritables rapports des créatures au Créateur, puisque c'est mettre la créature à la place de Dieu. Ce ne peut donc pas être une science, puisqu'il n'y a ni principe, ni prévision, c'est-à-dire, ici, aucune application au bien-être moral et social de l'humanité.

Le polythéisme n'est qu'une fabrication de dieux imaginaires, et ne peut par conséquent pas constituer la science théologique. Le polythéisme, partant d'un Dieu agissant, voit son action dans tout ce qui paraît doué de vie, dans tout ce qui paraît cause; de là tous les phénomènes de la nature sont divinisés: la terre, l'eau, le soleil, qui paraissent les causes productrices des végétaux, de certains animaux, etc., deviennent des dieux; il en est de même de l'air, de la foudre, etc. En sorte que c'est réellement l'homme qui crée ses dieux; c'est, comme l'exprime fort bien le terme de *théogonie*, une génération de dieux. Mais comme ici tout est faux et fantastique, comme Dieu est méconnu, comme les rapports des créatures au Créateur sont encore violés, il ne peut pas y avoir de science théologique. On ne peut donc pas dire que le polythéisme soit une des phases progressives de la théologie. On ne peut donc pas dire la théologie païenne, la théologie d'Homère, mais bien la théogonie.

L'athéisme étant la négation de Dieu ne peut pas être évidemment la science de Dieu, autrement la théologie serait la science du néant. Et c'est pourtant là ce qu'on ose appeler le dernier terme progressif de la théologie. Triste progrès, qui conduit à la destruction de l'homme moral et social.

Mais le monothéisme, tel que l'ont entendu certains peuples, comme les Indiens et les Chinois; tel que l'entendent les déistes et certains hérétiques qui nient les mystères de la sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, peut-il constituer une science théologique? Non encore, puisque là il n'y a pas de principes tirés de la révé-

lation positive; puisqu'il y a même, pour les déistes et les hérétiques, négation de la révélation, et qu'en outre il n'y a aucune application pratique possible, par conséquent destruction de la moralité humaine.

La seule religion catholique peut donc constituer une science théologique positive et démontrable, parce que seule elle fournit des principes, un objet réel, et conduit à l'application, *criterium* nécessaire de toute science.

III. *Objet de la théologie.* D'après ce que nous avons dit en définissant la théologie, nous entrevoyons déjà quel est son objet. Son but est d'enseigner à l'homme les vérités qu'il doit croire, en lui démontrant qu'il y a pour lui obligation de les croire; elle enseigne ce qu'est Dieu, ce qu'il a fait pour l'homme dans la création, dans la rédemption; ce qu'il lui réserve dans la vie future, un bonheur éternel s'il a été fidèle observateur de sa sainte loi, et un malheur éternel s'il l'a violée. Elle enseigne à l'homme d'où il vient, ce qu'il est et où il va. Elle lui fait connaître ses obligations envers Dieu, envers ses semblables et envers toutes les créatures. Elle lui enseigne ce que c'est que le mal et le péché, afin qu'il l'évite; et quand il a eu le malheur d'y tomber, elle lui apprend à quels remèdes il doit avoir recours pour se guérir. La théologie est la science sociale par excellence; elle est nécessaire à l'Église de Dieu, chargée d'instruire les hommes et de les conduire à leur fin, la vie éternelle, à laquelle on n'arrive que par la foi. La théologie expose les vérités de la foi; elle les prouve, les défend contre les attaques de l'incrédulité, et elle en tire des conclusions propres à instruire l'homme et à diriger ses mœurs. Elle ne propose pas seulement ces vérités à croire, mais elle les prouve et les démontre à l'aide des principes certains qui lui servent de base.

IV. *Bases et principes de la théologie.* Toute science a besoin de principes pour être constituée; on peut bien accumuler des faits; mais, s'ils ne sont enchaînés par un principe, ils ne constitueront jamais une science. Les principes de la théologie sont tirés de la révélation divine légitimement interprétée et transmise par une autorité divine, infaillible, permanente et visible en ce monde; secondement ils sont tirés de la raison humaine, conduite par la connaissance des œuvres du Créateur à accepter et à se démontrer l'existence du Créateur, ses perfections, et les autres vérités que la révélation lui enseigne; mais ces derniers principes sont toujours subordonnés aux premiers, qui sont les vrais principes de la théologie.

La révélation est un fait surnaturel et divin dans sa cause, mais naturel et humain dans sa perception, sa constatation et sa transmission; dès lors tout aussi facile à constater et à juger que les faits naturels.

Dieu est l'auteur de la révélation; c'est par elle qu'il se manifeste aux hommes, qu'il leur fait connaître sa vérité et les lois qu'il leur impose à observer. Dès que Dieu a créé l'homme être moral, pour en être connu et glorifié, il se devait à lui-même, sous peine de manquer son but, de se faire connaître à l'homme. Il pouvait, sans doute, le faire de diverses manières, et c'est aussi ce qu'il a fait. Il s'est manifesté d'abord par l'œuvre de la création, mais cela ne suffisait pas. L'homme, être libre et destiné à vivre de vérité, de bien et de vertu comme être moral, ne peut atteindre son parfait développement s'il ne connaît la vérité et s'il n'est libre de faire le bien et de pratiquer la vertu. Si Dieu avait fait la raison de l'homme infaillible dans ses jugements et dans ses actes, elle aurait connu la vérité, fait le bien et pratiqué la vertu nécessairement; par cela même elle eût cessé d'être un être libre et moral; car la liberté est de l'essence de toute intelligence et surtout d'un être moral. En faisant l'homme être moral et libre, Dieu devait lui enseigner la vérité, la loi du bien et de la vertu, de manière à ce qu'il ne pût la méconnaître, sans pourtant être nécessité à la suivre; ce qui prouve non-seulement la possibilité, mais même la nécessité de la révélation pour atteindre le but de Dieu. Cette révélation ne pouvait être faite à chaque intelligence en particulier de manière à forcer sa conviction; mais elle devait être publique et sociale, entourée de preuves suffisantes pour entraîner l'assentiment de la société humaine, en ménageant la liberté des individus. Cela étant, la révélation est un fait social qu'il est impossible d'arracher à l'humanité tout entière sans détruire son existence sociale. Comme tous les faits sociaux, la révélation est un fait de témoignage et traditionnel; de sorte que, pour en constater la vérité, il ne faut que constater la puissance et la vérité du témoignage et la chaîne non

interrompue et non altérée de la tradition.

Dieu peut révéler immédiatement, en parlant lui-même aux hommes, comme il fit aux Juifs sur le mont Sinaï, et comme Jésus-Christ l'a fait pendant sa vie sur la terre. Il peut révéler médiatement, en choisissant des hommes qui parlent de sa part aux autres hommes, qu'il inspire lui-même, et auxquels il confie sa puissance pour prouver leur mission. Dans les deux cas c'est toujours Dieu qui parle. Dans les deux cas il y a toujours fait surnaturel et divin; car Dieu se prouve par les miracles de sa puissance, et, une fois qu'il s'est prouvé, il a le droit d'être cru, puisqu'il ne peut tromper, étant la vérité infaillible. La question revient donc à savoir ce que c'est qu'un miracle? s'il est possible? et s'il y a eu des miracles?

Les lois du monde ou les lois naturelles sont l'ordre de choses établi par le Créateur pour maintenir et perpétuer son œuvre. Le miracle est une dérogation aux lois de la nature, une suspension de ces lois. Il est évident qu'il ne peut être opéré par aucun autre que par celui qui a donné des lois à la nature, puisque tous les êtres créés sont soumis aux lois de leur nature sans pouvoir jamais y déroger ni les suspendre.

Si Dieu a bien pu créer les lois naturelles, il est encore évident qu'il peut y déroger et les suspendre, par conséquent il est impossible de nier la possibilité du miracle. Du reste, de l'acte au possible la conséquence vaut. Il s'agit donc de savoir s'il y a eu des miracles.

Un miracle est un fait de même qu'un événement naturel; il est également sensible, également palpable; il ne faut, pour s'assurer de la vérité de l'un et de l'autre, que des sens. Quand donc un nombre suffisant de témoins, ayant les qualités requises par la condition humaine pour engendrer une certitude morale, attestent la vérité d'un miracle, ou de plusieurs miracles, il y a obligation de les croire, sous peine d'être contraint de nier le témoignage humain, par conséquent toutes les sciences sociales qui sont fondées sur ce témoignage, et dès lors il n'y a plus que le scepticisme et le doute, et la société humaine est impossible. Or il n'y a pas une seule religion qui ne prétende s'autoriser par des prodiges. L'accord unanime de tout le genre humain rend témoignage à l'existence et à la vérité des miracles. L'existence religieuse et sociale du peuple Juif fut fondée sur l'existence et la vérité des miracles; l'état actuel de ce même peuple est lui-même un miracle. L'existence religieuse et sociale de tous les peuples chrétiens est fondée sur la vérité des miracles. Les miracles sont donc prouvés par le témoignage humain, le plus puissant qui fut jamais. (*Voyez* pour plus de développements le mot MIRACLE.)

Il y a donc eu des miracles, et ils ont été faits pour servir de preuve et d'appui à la parole de Dieu. Et si nous pouvions être trompés par ceux qui ont reçu de Dieu la puissance miraculeuse pour appuyer la doctrine qu'ils prêchent en son nom, nous serions trompés par Dieu. Lorsque nous voyons un homme qui nous propose une doctrine au nom de Dieu faire en même temps des actes qui sont une dérogation certaine aux lois de la nature, nous sommes contraints de croire qu'il est véritablement envoyé de Dieu pour nous instruire, et que la doctrine qu'il nous prêche vient de celui qui seul a pu lui donner le pouvoir de faire des miracles. La révélation est donc un fait positif, certain; c'est un fait divin, et par conséquent les principes qu'elle fournit sont divins. (*Voyez* RÉVÉLATION.)

Mais si Dieu s'était contenté de parler aux hommes, sans prendre les moyens de rendre sa parole inaltérable, la faiblesse naturelle à l'esprit humain n'aurait pas tardé à la défigurer. Comme cette parole doit être immuable et la même pour tous les hommes, puisqu'elle doit les conduire au même terme, Dieu a dû nécessairement assurer à jamais son véritable sens. S'il ne l'avait pas fait, la divergence des opinions humaines en aurait bientôt altéré le vrai sens; chacun y aurait lu ce que ses passions, ses préjugés l'auraient entraîné à y lire. Le protestantisme et toutes les hérésies en sont des preuves trop frappantes pour qu'il soit possible d'en douter. Par là la révélation devenait inutile puisqu'elle n'atteignait plus son but, qui est de donner à la société morale une loi de vie positive et immuable. De là sort la nécessité d'une autorité infaillible*, vivante et permanente, soutenue par un secours divin qui l'empêche de pouvoir jamais errer. Cette autorité infaillible, qui est l'Eglise, devait recevoir pour mission spéciale d'interpréter et de transmettre la vérité révélée, qui dès lors, n'étant plus laissée aux caprices des hommes, est immuable et la

même pour toutes les générations humaines. L'existence de cette autorité est un fait tout aussi facile à constater que tous les faits sociaux; son infaillibilité est prouvée par la révélation même, et aussi par l'immutabilité de sa doctrine. Et l'on ne peut pas dire qu'il y ait ici un vice de logique, en prouvant la révélation par l'Eglise, et l'Eglise par la révélation. L'Eglise ne prouve pas la révélation, mais elle l'interprète et la transmet; la révélation se prouve comme tous les faits; et l'Eglise est un fait révélé. (*Voyez* ÉGLISE.)

La doctrine révélée est donc divine encore dans son interprétation et sa transmission, par conséquent les principes théologiques qui en sortent sont surnaturels et divins dans leur interprétation et leur transmission, comme dans leur source. La théologie est donc une science surnaturelle et divine, puisque ses principes fondamentaux sont surnaturels et divins.

Mais ces mêmes principes sont aussi appuyés sur la raison humaine en plusieurs manières : 1° C'est la raison humaine qui perçoit les faits révélés, c'est elle qui les juge, et les accepte en se les démontrant; c'est par les lois de la logique et de la dialectique, qui sont fondées sur l'essence de l'esprit humain, que la science théologique se démontre comme toutes les autres sciences. Mais elle a sur les autres sciences l'avantage immense que tous ses faits sont faciles à constater pour tout le monde, qu'ils ne sont pas le résultat des travaux d'un petit nombre de savants; mais ils sont et peuvent être constatés par l'humanité tout entière, et par chacun de ses individus. La théologie n'admet point, comme les autres sciences, d'hypothèses pour expliquer ses théories; elle n'admet que des faits positifs, vus et observés par un grand nombre de témoins, et transmis par une tradition non interrompue; tradition qui n'est pas fondée sur le témoignage de quelques hommes, ni consignée dans quelques livres, mais elle est vivante dans l'humanité, elle est pratique et fondée sur l'existence religieuse et sociale de tous les peuples les plus avancés dans l'ordre intellectuel et moral. Sous ce rapport encore les principes de la théologie sont donc fondés sur la certitude la plus élevée qui puisse exister en ce monde.

2° Le travail théologique de la raison humaine ne s'arrête pas là. L'étude du monde physique, de ses phénomènes et des lois qui les régissent développe la notion de cause, et conduit à la démonstration, par les sciences physiques et naturelles, d'une cause première souverainement intelligente, qui a tout fait, tout coordonné, et qui conserve tout. Ces mêmes sciences, surtout les sciences naturelles, démontrent que tous les êtres, dans leur ensemble comme dans leurs détails, ont été créés pour des fins diverses, qui prouvent un plan et une conception qui ne peuvent être que l'œuvre d'une intelligence. En étudiant l'homme en lui-même, et comparativement avec les autres êtres, elles prouvent qu'il n'est pas un animal, mais qu'il est un être intellectuel et moral, et par conséquent social et nécessairement religieux. Et dès lors il est facile à la science même d'arriver à prouver que la religion catholique est la seule religion sociale parce qu'elle comprend l'homme, être naturel, dans le passé, le présent et l'avenir; qu'elle le comprend au physique comme au moral, à l'état d'individu comme à l'état de famille et de société; par conséquent qu'elle comprend l'homme tout entier, et le place dès lors dans sa véritable nature, ce que ne peuvent faire les religions fausses. Les sciences fondées uniquement sur la raison humaine peuvent donc démontrer tous les grands principes de la révélation; et comment pourrait-il en être autrement? Puisque l'homme a une fin, Dieu ne devait-il pas le rendre capable d'atteindre cette fin? Mais les sciences peuvent encore entrer plus avant dans la théologie: outre qu'elles fournissent des appuis et des preuves à un grand nombre de vérités dogmatiques, comme l'existence d'un Dieu créateur et conservateur, la nécessité d'une religion révélée, et d'une loi morale pour l'homme, etc., elles démontrent encore que toutes les lois morales pratiques que la religion impose à l'homme sont fondées sur sa nature et établies pour sa conservation et son mieux-être physique, intellectuel et moral. Cependant ce n'est que par de longs et pénibles travaux que les sciences peuvent atteindre tous ces résultats; elles sont d'ailleurs le partage d'un petit nombre de privilégiés. Elles ne pouvaient donc remplacer, même sous ce point de vue, la révélation, qui est à la portée des masses. Leur grande utilité est de venir dans le temps convenable appuyer les vérités de la foi contre les attaques qui surgissent successive-

ment contre elle. « Les vérités de la nature, dit si éloquemment le grand Buffon, ne doivent paraître qu'avec le temps, et le souverain Être se les réservait comme le plus sûr moyen de rappeler l'homme à lui, lorsque sa foi, déclinant dans la suite des siècles, serait devenue chancelante; lorsqu'éloigné de son origine, il pourrait l'oublier; lorsqu'enfin trop accoutumé au spectacle de la nature, il n'en serait plus touché, et viendrait à en méconnaître l'auteur. Il était donc nécessaire de raffermir de temps en temps, et même d'agrandir l'idée de Dieu dans le cœur de l'homme. Or chaque découverte produit ce grand effet; chaque nouveau pas que nous faisons dans la nature nous rapproche du Créateur. Une vérité nouvelle est une espèce de miracle, l'effet en est le même; et elle ne diffère du vrai miracle qu'en ce que celui-ci est un coup d'éclat que Dieu frappe immédiatement et rarement; au lieu qu'il se sert de l'homme pour découvrir et manifester les merveilles dont il a rempli le sein de la nature, et que, comme ces merveilles s'opèrent à tout instant, qu'elles sont exposées de tout temps et pour tous les temps à sa contemplation, Dieu le rappelle incessamment à lui, non-seulement par le spectacle actuel, mais encore par le développement successif de ses œuvres. » (Buffon, *Epoques de la Nature.*)

Indépendamment des principes surnaturels et divins, la raison humaine peut donc démontrer les vérités théologiques. Mais cette démonstration ne serait pas suffisamment sociale; elle ne serait pas non plus assez certaine, car les principes des sciences peuvent quelquefois n'être qu'hypothétiques, tandis que les principes de la foi sont immuables. En outre, cette démonstration n'ajoute rien à la vérité des preuves théologiques; elle les appuie et forme avec elle un accord merveilleux qui doit convaincre les esprits les plus rebelles. Cependant les preuves tirées de la science et de la raison sont nécessaires, à mesure que la société se développe davantage et qu'elle avance plus dans le progrès de son âge. Aussi n'ont-elles jamais été négligées dans l'enseignement de l'Église, et aujourd'hui peut-être sont-elles plus nécessaires que jamais. Et à cette occasion il est nécessaire de faire une observation importante : c'est qu'il faut bien comprendre la différence qu'il y a entre la foi et la théologie; entre la théologie, science surnaturelle, et la théologie pour ainsi dire rationnelle ou naturelle. La foi, en effet, est une vertu surnaturelle qui nous porte à adhérer à Dieu et à sa parole parce qu'il est la souveraine vérité; elle entraîne avec elle un acte d'humilité et de soumission de la raison humaine, en même temps qu'une adoration de Dieu comme souveraine vérité. La foi seule sauve et perfectionne l'homme, parce que seule elle le porte à embrasser la pratique de la loi religieuse et l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu par un motif surnaturel, le seul qui soit digne de Dieu. La théologie, au contraire, considérée même comme science surnaturelle, n'est autre chose que la connaissance et la démonstration des rapports des créatures avec le Créateur, et des créatures entre elles; elle enseigne et démontre à l'homme ses obligations et ses devoirs envers Dieu, elle le prépare à embrasser leur accomplissement, mais la foi seule le réalise; par conséquent, quelque grand théologien qu'on soit, si la foi ne conduit pas à la pratique de ce qu'enseigne la théologie, on n'arrivera jamais au salut ni à la perfection de son être. Si cela est vrai de la théologie considérée comme science surnaturelle, à plus forte raison cela l'est-il de la science théologique purement humaine, c'est-à-dire qui ne serait fondée que sur les démonstrations de la raison. L'homme, en effet, qui par la puissance de la raison et la force de la vérité a été amené à se démontrer par les sciences humaines les vérités théologiques a, pour être logique et conséquent, deux pas à faire; le premier, c'est d'admettre les principes surnaturels de la théologie; ce pas est facile, mais le second l'est moins; il consiste à embrasser par la foi la pratique des vérités que la science lui a démontrées. Ce pas est difficile sans doute, mais sans lui la vérité, connue et prouvée même par la science théologique ou humaine, ne peut que satisfaire l'esprit dans sa vaine curiosité de connaître; mais elle ne perfectionne pas l'homme, elle ne le conduit pas à la véritable fin de son être, elle ne fait que le rendre plus coupable, puisqu'ayant connu la vérité il ne l'a pas embrassée. Il y a inconséquence et défaut de logique dans le savant et le théologien qui n'arrivent pas à la foi pratique; il y a contradiction entre leur intelligence et leur cœur. La foi est un don de Dieu, l'homme ne se la donne pas, il l'obtient par

la prière et l'humble soumission de sa raison convaincue.

V. *Divisions de la théologie.* La théologie, prise dans sa plus large acception, se divise en trois branches principales : 1° Montrer le but, le terme de l'homme moral, en exposant et prouvant les vérités qu'il faut croire, et en les défendant contre ceux qui les attaquent; c'est *la théologie dogmatique.* 2° Enseigner les moyens d'arriver à ce but, à ce terme; c'est *la théologie morale*, nécessairement fondée sur le dogme. Elle détermine les devoirs que Dieu nous impose, montre le vrai sens des préceptes de l'Évangile, traite des vertus et des vices, fait voir ce qui est juste ou injuste, permis ou défendu, et elle enseigne aux hommes leurs obligations dans les différents états, charges ou conditions dans lesquels ils peuvent se trouver. 3° Enfin, appliquer ces moyens ou les réduire à la pratique des obligations et des devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers les êtres créés, envers ses semblables, dans la famille et la société, par la vie divine ou chrétienne, qui embrasse et domine toutes les autres. C'est ici la partie de prévision ou d'application de la science ; elle est distincte de la théologie dogmatique qui prouve et démontre les vérités, et de la théologie morale qui prouve et enseigne les devoirs, en ce qu'elle ne prouve et ne démontre rien; mais elle prescrit les moyens à prendre pour arriver à pratiquer les obligations et les devoirs, elle enseigne la manière de les bien remplir; elle est évidemment fondée sur les deux premières, et pourrait s'appeler *théologie pratique* ou *active.* Elle tient beaucoup à ce qu'on a appelé la *théologie mystique*, qui n'a été combattue que parce qu'elle a été mal comprise par ceux qui l'ont ridiculisée. La théologie mystique, bien entendue dans sa véritable acception, n'est que la pratique non-seulement des obligations et des devoirs les plus stricts, mais plus encore des conseils de la perfection chrétienne, c'est-à-dire l'accomplissement des obligations et des devoirs dans tout ce qu'ils ont de plus sublime et de plus élevé. La théologie mystique n'est donc que le degré le plus parfait de la théologie active ou pratique.

Les théologies dogmatique, morale et active sont quelquefois traitées dans les mêmes ouvrages; dans les saints Pères, par exemple. Mais il y a des ouvrages spéciaux pour la théologie dogmatique, pour la théologie morale, et pour la théologie pratique; cette dernière est renfermée dans les livres qu'on appelle de piété.

Quant à la manière de traiter la théologie, on distingue : *la théologie positive*, *la théologie scolastique* et *la théologie mystique* ou *active.*

La théologie positive, qui renferme aussi *la controverse* ou la polémique, « est, comme le dit Bergier, la méthode de prouver les vérités de la religion par l'Écriture sainte et par la tradition; elle suppose conséquemment la connaissance de la manière dont les dogmes révélés ont été attaqués par les hérétiques et défendus par les Pères de l'Église. On ne peut la posséder parfaitement sans savoir l'histoire ecclésiastique, sans avoir une notion des différentes hérésies qui se sont élevées successivement, sans être familiarisé avec les ouvrages des Pères. Puisque la doctrine chrétienne est une doctrine révélée de Dieu, la théologie n'est point une science d'invention, mais de tradition; par conséquent la théologie positive est la seule vraie théologie. C'est ainsi que les Pères, qui, après les écrivains sacrés, sont nos maîtres, l'ont traitée. Ils ne se sont pas bornés à prouver par l'Écriture sainte les dogmes contestés, mais ils ont fondé le vrai sens de l'Écriture sur la manière dont elle avait été entendue dans l'Église depuis les apôtres jusqu'à eux, et dont elle avait été expliquée par les apôtres qui les avaient précédés. Comme la plupart de ces saints personnages étaient recommandables par leur éloquence aussi bien que par leur érudition, ils n'ont pas négligé d'en faire usage; ils se sont servis des lettres humaines et des sciences profanes pour la défense de nos saintes vérités. » (*Dict. théol.*, art. Théologie.)

La théologie scolastique est, comme le nom l'indique, la méthode usitée dans les écoles; elle réduit toute la théologie en un seul corps, distribue les questions par ordre, de manière que l'une puisse contribuer à l'éclaircissement de l'autre, et elle fait ainsi du tout un système lié et complet. Elle observe dans les raisonnements les règles strictes de la logique, se sert des notions de la métaphysique, et concilie ainsi, autant qu'il est possible, la foi avec la raison, et la religion avec les sciences humaines.

La théologie mystique ne démontre point, elle prie et contemple; son langage

est celui de l'amour et de l'affection; ou bien elle dirige et prescrit, et alors son langage est celui du conseil et de la direction, mais il se multiplie à l'infini suivant les matières et les circonstances. Ainsi, il peut être sous forme de discours, de lettres, de méditation, de prière, etc.

Nous n'agiterons pas ici la question de savoir si la théologie est nécessaire à tout le monde et sous toutes ses acceptions; il est évident, d'après tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que la théologie, en général, est une science nécessaire à l'Église chargée de conduire et d'enseigner les peuples. Il est encore évident que peu importe en général comment elle soit traitée, pourvu qu'elle atteigne son but. Le fait et l'usage prouvent que les diverses acceptions dont nous avons parlé sont plus ou moins utiles; ainsi, la théologie positive est la plus utile à l'Église en général, la théologie scolastique est de la plus haute importance pour ceux qui sont appelés à enseigner la théologie et pour ceux qui doivent l'étudier. C'est comme la théologie élémentaire et l'introduction à la théologie positive; sans son étude préalable on risque bien de n'arriver jamais à la connaissance approfondie de la théologie. Mais ni l'étude de la théologie positive, ni l'étude de la théologie scolastique ne sont nécessaires à tous les chrétiens en particulier: le simple bon sens dit assez que cela serait impossible.

Il en est autrement de la théologie active ou pratique: elle est nécessaire à tous les chrétiens, dans des degrés divers sans doute, suivant leurs états et leurs conditions; car tous doivent connaître leurs obligations et leurs devoirs et la manière de les bien pratiquer, et c'est pour cela que l'enseignement du catéchisme est si important dans l'Église.

VI. *Sources de la théologie.* Les sources de la théologie sont de deux sortes, considérées dans leurs rapports avec les principes de cette science. Les unes, et ce sont les plus importantes, sont surnaturelles et divines, ou bien découlent des sources surnaturelles. Ce sont: 1° l'Écriture sainte, 2° la tradition, 3° les conciles et les décisions de l'Église, 4° les jugements des pontifes romains, 5° l'autorité des Pères, des docteurs et des théologiens. Les autres sont le produit du travail de la raison humaine; ce sont: 1° l'histoire ecclésiastique, 2° l'histoire profane, 3° les sciences, surtout les sciences physiques et naturelles, 4° les philosophes.

1° *Écriture sainte.* L'Écriture sainte est la parole de Dieu révélée à l'homme pour se faire connaître à lui, et lui enseigner ses obligations et ses devoirs. On s'assure de la divinité des Écritures comme on s'assure de toute autre vérité; si les Livres saints sont réellement des auteurs auxquels on les attribue, c'est-à-dire s'ils sont authentiques; si les hommes qui les ont écrits étaient réellement envoyés de Dieu, s'ils ont par conséquent prouvé leur mission, c'est-à-dire si, parlant au nom de Dieu, ils ont fait les œuvres de sa puissance, des œuvres miraculeuses, il faut nécessairement admettre que ces livres sont divins. « Un livre est authentique, dit Bergier, quand il est de l'auteur dont il porte le nom; il est vrai, quand les faits qui y sont racontés sont effectivement arrivés; il est divin ou inspiré, lorsque l'auteur qui l'a écrit était assisté d'un secours surnaturel pour ne tomber dans aucune erreur; il est canonique, quand l'Église le place dans le catalogue de ceux qu'elle regarde comme divins. » (Bergier, *Traité hist. et dogm. de la vraie relig.*, t. VIII, p. 36.)

Nos Livres saints sont authentiques. « Les motifs sur lesquels on est persuadé qu'un ouvrage est véritablement de l'auteur dont il porte le nom, sont:

« Que tout dans cet ouvrage soit conforme aux circonstances historiques, aux mœurs, aux usages du temps et du pays où on dit qu'il a été composé;

« Qu'on y trouve des indications positives que c'est dans ce temps qu'il a été écrit;

« Qu'il ait été alors très-public;

« Que dans les temps voisins on l'ait généralement attribué à cet auteur;

« Qu'il ait été cité par d'autres auteurs contemporains ou peu postérieurs;

« Qu'une tradition continue et bien constante, depuis le temps de l'auteur, le lui attribue;

« Que ceux même qui auraient pu avoir intérêt à contester l'authenticité en soient convenus;

« Que la supposition n'ait pu être faite par aucune personne;

« Qu'elle ne puisse être fixée à aucune époque. » (La Luzerne, *Dissert. sur la vérité de la religion*, t. I, p. 4.)

Cependant l'universalité de ces preuves n'est pas nécessaire pour prouver l'authenticité d'un livre; et si on les exigeait toutes,

il n'y a pas un ouvrage profane qu'on pût croire authentique. Si donc nous pouvons montrer que nos Livres sacrés réunissent tous ces caractères, nous aurons démonstrativement établi non-seulement qu'ils sont authentiques, mais qu'il n'en existe aucun autre dans le monde dont l'authenticité puisse leur être comparée.

Ancien-Testament. Quiconque a seulement lu les livres de l'Ancien-Testament ne peut échapper à cette vérité, que tout y est conforme aux circonstances historiques, aux mœurs, aux usages du temps et du pays où ils ont été écrits. L'histoire de tous les peuples qui se sont trouvés en rapport avec le peuple juif confirme les récits de nos Livres saints, qui sont eux-mêmes la seule histoire authentique et nationale des Juifs. L'historien Josèphe n'a fait que reproduire ce qu'ils contiennent, et il s'est même attaché à en prouver la conformité avec les historiens égyptiens, chaldéens et grecs. Quant aux mœurs et aux usages, la lecture comparée d'Homère et des auteurs les plus anciens vient pleinement confirmer les mœurs et les usages de la Bible, tellement que les ennemis de la révélation s'efforcent de tirer de là la conséquence, fausse il est vrai, que la Bible n'est qu'un emprunt; ils conviennent donc que les mœurs et les usages conviennent au temps et au pays. Tout est tellement précis et détaillé dans ces saints Livres que leurs auteurs n'ont jamais manqué de déterminer, de la manière la plus positive, le temps, les circonstances et même les lieux dans lesquels ils ont été écrits, et même les causes qui ont donné lieu à ces écrits.

Ce n'était pas à quelques individus que ces livres étaient adressés, mais c'était à tout un peuple réuni pour en entendre la première lecture; puis ils étaient déposés dans le lieu le plus sacré, le plus saint et le plus inviolable, dans le Temple et sous la garde de l'autorité publique du sacerdoce; ils étaient souvent lus et expliqués au peuple, qui les avait même entre ses mains, à cause de l'obligation où il était de les étudier.

Aussi, dans tous les temps, depuis le moment de leur apparition, les auteurs de ces livres n'ont-ils jamais été méconnus; toujours on leur a attribué ces livres, et ils ont été cités par des auteurs contemporains et par des auteurs postérieurs; ainsi, Moïse est cité par Josué et dans tous les écrivains sacrés postérieurs. Les historiens d'autres nations même ont cité nos Livres saints.

Jamais le peuple juif n'a mis en doute que ces livres appartinssent aux auteurs dont ils portent les noms.

Le peuple juif pourtant, auquel ces livres imposaient des obligations dures et gênantes, auquel ils reprochaient ses fautes, sa honte et ses égarements, avait certainement tout intérêt à en nier l'authenticité pour s'affranchir par là d'un joug qu'il avait peine à supporter, comme il l'a prouvé plus d'une fois; or il est inouï que ce peuple ait même jamais mis en doute cette authenticité.

Comment d'ailleurs, avec un tel peuple, aurait-on pu supposer des livres qui l'obligeaient d'une manière aussi stricte et aussi rigoureuse, et qui enlaçaient son existence et sa constitution dans toutes ses parties? A quelle époque? à quel temps pourrait-on fixer cette supposition?

On le voit donc, l'existence du peuple juif, son histoire tout entière, sa constitution politique, sa religion, ses mœurs et ses usages, depuis le moment où il prit rang parmi les peuples de la terre jusqu'à celui où sa nationalité fut anéantie par la conquête et la dispersion, ne sont rien autre chose que la preuve éclatante de l'authenticité et de la véracité des livres de Moïse; de même que l'existence du peuple français, sa constitution politique et civile, sont une preuve de l'authenticité de son code et de sa charte. Et depuis que, par un grand crime et une dernière catastrophe, cette singulière nation s'est donnée en spectacle à tous les peuples, couronnée de son ignominie, voyez-la, dans son aveuglement, soumise encore à la loi et aux observances de son grand docteur, chercher dans ses livres, qu'elle conserve avec respect et vénération, la consolation des maux qui l'accablent. Ils sont pour elle le dernier souvenir de la patrie; l'héritage de ses pères, le dernier et le plus glorieux lambeau de son antique grandeur. Mais elle ne sait plus les lire, car elle n'y voit point la verité qui éclaira ses pères et les sauva.

Quand le peuple juif serait le seul à déposer de la véracité de ces livres, c'en serait assez pour n'en pas douter. Mais un autre peuple s'élève à son tour, c'est le véritable peuple descendant d'Abraham par la foi; c'est le peuple de Jésus-Christ, le vrai lé-

gislateur; ces livres lui appartiennent en propre, car il est l'héritier de la promesse. Recevant ce dépôt de la main du peuple auquel il était confié, il le publie dans tout l'univers comme un livre venant de Dieu même, et qui contient le premier fondement de sa foi.

Comme si deux autorités si imposantes ne suffisaient pas encore, voici tous les peuples connus du monde qui nous apportent leurs annales pour confirmer le récit du plus ancien des historiens. C'est ainsi que non-seulement tous les faits importants que racontent la Genèse, depuis la création jusqu'à la dispersion des peuples, mais encore les moindres circonstances de ces faits, sont consignés dans les annales de toutes les nations et sur leurs plus antiques monuments.

Qu'il nous snffise d'avoir rappelé ces trois grands faits qui dominent, comme on le voit, tous les temps historiques, sans que nous soyons obligé de nous étendre sur une question dont nous ne faisons qu'indiquer les points importants, et dont la vérité a été si victorieusement établie par plus de trois mille ans de foi, par les ouvrages admirables de tant de Pères, de docteurs et de savants chrétiens, qu'il serait presque superflu de prolonger, même là-dessus, nos considérations. (*Voyez* ÉCRITURE SAINTE, BIBLE, MOÏSE, etc.)

Les livres de l'Ancien-Testament sont donc authentiques; de plus ils sont vrais et divins. Tout ce qu'ils racontent, en effet, s'est passé sous les yeux de ceux à qui ces livres étaient adressés, et il était par conséquent impossible de les tromper. A chaque page leurs auteurs annoncent qu'ils parlent au nom de Dieu; et, pour le prouver, ils ont opéré des miracles nombreux et éclatants sous les yeux même du peuple qu'ils étaient chargés d'instruire et de conduire; c'est livres sont donc divins. Ces livres renferment d'ailleurs en eux-mêmes des caractères de divinité qu'il est impossible de méconnaître. (*Voyez* ÉCRITURE SAINTE.)

L'authenticité des livres du Nouveau-Testament n'est pas moins bien démontrée: La seule existence de l'Église catholique et de la religion chrétienne le prouverait suffisamment. Mais toutes les mêmes preuves, et de plus fortes encore, que celles de l'Ancien-Testament peuvent se reproduire pour le Nouveau. Les évangélistes et les apôtres vivaient avec les premiers chrétiens qu'ils avaient convertis, et qui avaient été témoins des miracles de Jésus-Christ et de ceux des apôtres. Ces livres remontent jusqu'à leurs auteurs par une chaîne de témoignages non interrompue; ils ont toujours été entre les mains des chrétiens, qui les conservaient même au prix de leur vie; ils ont été cités et commentés par tous les Pères, depuis ceux qui étaient contemporains des apôtres jusqu'aux derniers. L'Église d'ailleurs n'a cessé de veiller avec soin à leur intégrité; il est donc impossible d'élever aucun doute sur l'authenticité et sur la véracité du Nouveau-Testament.

L'Écriture sainte est donc une source authentique et divine de la théologie; toutes les vérités dogmatiques et morales, tous les conseils de la perfection y sont contenus. Puisque c'est là la véritable source de la théologie, il est donc absolument nécessaire au théologien de l'étudier, de la méditer et de l'approfondir.

2° *La tradition*, envisagée théologiquement, « est la parole de Dieu non écrite que les apôtres ont reçue de la bouche de Jésus-Christ, qu'ils ont transmise de vive voix à leurs successeurs, et qui est venue jusqu'à nous par l'enseignement des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les apôtres. En d'autres termes, c'est l'enseignement constant et perpétuel de l'Eglise universelle, connu par la voix uniforme de ses pasteurs, qu'elle nomme les Pères, par les décisions des conciles, par les pratiques du culte public, par les prières et les cérémonies de la liturgie, par le témoignage même de quelques auteurs profanes et des hérétiques. » (Bergier, *Dict. théol.*, art. TRADITION.)

Les raisons par lesquelles nous avons prouvé que, outre l'Écriture sainte, il fallait encore l'autorité vivante et permanente de l'Église pour conserver les vérités de la foi, prouvent l'autorité et la nécessité de la tradition. Mais comme ce point est capital, et qu'il distingue l'Église catholique des sectes hérétiques, il est utile d'indiquer au moins les principales preuves de la tradition.

1° L'Écriture sainte suppose et prouve la divinité de la tradition. Saint Paul écrit aux Thessaloniciens (2ᵉ *Ép.*, c. II, v. 14) de garder les *traditions* qu'ils ont apprises, soit par ses discours, soit par ses lettres. Il loue les Corinthiens (1ʳᵉ *Ép.*, c. VI, v. 2, texte grec) de garder ses traditions comme il les leur a données. Il dit à Timothée de gar-

der le dépôt des vérités qu'il a entendues de sa bouche devant une multitude de témoins, et de le confier à des hommes fidèles qui seront capables d'enseigner les autres (2 Tim., c. I, v. 13; c. VI, v. 20; c. II, v. 2). Il dit aux Hébreux qu'il ne veut point leur parler de la pénitence, des œuvres mortes, de la foi en Dieu, des différentes espèces de baptême, de l'imposition des mains, etc.; mais qu'il le fera si Dieu le permet. Or saint Paul n'a point traité toutes ces choses dans ses lettres, donc il l'a fait de vive voix. Il serait impossible d'ailleurs que saint Paul eût renfermé en quatorze lettres tout ce qu'il a enseigné pendant trente-trois ans; or il met au même rang les vérités qu'il a enseignées dans ses discours et celles qu'il a écrites.

Pendant deux mille quatre cents ans Dieu a conservé la religion des patriarches par la tradition seule, et pendant quinze cents ans celle des Juifs, autant par la tradition que par l'Écriture. Moïse, près de mourir, dit aux Juifs (*Deut.*, c. XXXII, v. 7): « Souvenez-vous des anciens temps, considérez toutes les générations. Interrogez votre père, et il vous enseignera; vos aïeux, et ils vous instruiront. » Il ne s'était pas d'ailleurs contenté d'écrire ses miracles, il en avait établi des monuments, des rites commémoratifs, pour en rappeler le souvenir, et il avait ordonné aux Juifs d'en expliquer le sens à leurs enfants. David est tout aussi formel sur la tradition (*Ps.* LXVII, v. 3, etc.) Dieu a établi le christianisme principalement par la prédication, par les instructions de vive voix, et non par la lecture des Livres saints. *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi* (*Rom.*, c. X, v. 17), la foi vient de l'ouïe, et l'ouïe vient par la parole de Jésus-Christ. L'Écriture prouve donc l'autorité de la tradition.

Si la tradition n'était pas divine, la religion chrétienne ne pourrait être ni connue ni pratiquée; car il est impossible à tous de lire les Écritures; et puis qui en fixera le sens ? Les erreurs et les contradictions des hérétiques prouvent assez que les Écritures, sans la tradition, ne seraient qu'un brandon de discorde. Si l'Écriture seule est la source de la révélation, à quoi bon une succession de pasteurs et de docteurs pour en perpétuer l'enseignement ? Et pourtant Jésus-Christ n'a point écrit; il n'a point ordonné d'écrire, mais bien de prêcher et d'enseigner. Toutes les vérités révélées existaient dans la tradition avant d'être écrites; elles n'ont même été écrites, pour la plupart, que pour combattre les ennemis de la tradition; témoin l'Évangile de saint Jean, écrit contre les premiers hérétiques; plusieurs épîtres de saint Paul, écrites pour résoudre les difficultés qui s'élevaient entre les fidèles.

La certitude morale, base de la société civile, est aussi la base de la religion révélée, la base de la tradition. Par conséquent la religion pourrait exister sans livres écrits; et de fait elle a existé pendant plusieurs siècles, dans plusieurs Églises, uniquement par la tradition. Mais l'Écriture sainte elle-même n'est connue et conservée intacte que par la tradition. En refusant donc d'admettre la tradition, on renverse de fond en comble toute religion révélée, et l'on est forcé de tomber dans l'athéisme et le scepticisme. La tradition est donc une source divine de la théologie. (*Voyez* TRADITION.)

3° *Conciles et décisions de l'Église.* La tradition et l'intégrité des Écritures ne pouvaient se conserver sans la divinité et l'infaillibilité de l'autorité de l'Église. Or cette divinité et cette infaillibilité sont fondées sur l'enseignement de Jésus-Christ, qui a promis d'être avec l'Église jusqu'à la consommation des siècles. Il a aussi envoyé son Esprit-Saint pour suggérer à l'Église tout ce qu'elle devait enseigner. Ç'a d'ailleurs été toujours la foi des fidèles, depuis les apôtres, que l'Église était assistée de l'Esprit saint pour ne pas se tromper. Or c'est dans les conciles d'abord que l'Église décide et arrête les vérités de la foi; et les conciles sont la réunion des évêques chargés de conduire l'Église de Dieu, sous la présidence du successeur de saint Pierre, chargé de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire les fidèles et les pasteurs. Dans ces saintes assemblées chaque évêque apporte la foi et les traditions de son Église, et ces traditions, constatées et comparées entre elles, sont la règle des décrets et des décisions des conciles. Les conciles sont donc les gardiens de la tradition, en même temps qu'ils la fixent et la propagent dans toutes les Églises. En outre, ils représentent l'Église enseignante telle que Jésus-Christ la fondée, ils sont assistés de l'Esprit saint pour ne pouvoir errer. Ils sont donc encore une source divine de la théologie.

Les décisions et l'enseignement unanime

de l'Église dispersée ont la même autorité que les conciles, parce que l'Église est toujours dirigée par l'Esprit saint, et par Jésus-Christ qui est avec elle tous les jours : *omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* C'est donc encore là une source de la théologie. (*Voyez* CONCILES.)

4° Les jugements et les décrets des pontifes romains, des successeurs de saint Pierre, des vicaires de Jésus-Christ, sont aussi une source divine de la théologie, quand ils sont acceptés par les autres évêques, parce qu'alors ils reviennent aux décisions et à l'enseignement unanime de l'Église; c'est même là la voie la plus ordinaire des décisions et de l'enseignement unanime. Mais la seule autorité du souverain pontife suffit-elle pour décider un point de foi, ou autrement le pape, l'évêque de Rome, le successeur de saint Pierre, est-il infaillible quand il prononce sur la foi ou la morale comme souverain pontife ? Ici il y a deux opinions dans l'Église. La majeure partie de l'Église a admis et admet que l'autorité du souverain pontife est infaillible. L'Église de France, d'Autriche et quelques autres refusent l'infaillibilité du souverain pontife. Des disputes interminables ont été élevées sur cette importante question, et nous nous garderons bien de les réveiller. Nous ferons seulement remarquer que, dans la pratique, surtout depuis que les passions se sont apaisées, et l'on peut même dire dans tous les temps, l'autorité du souverain pontife a été acceptée, même en France, comme si elle était infaillible. Il y a donc plus de probabilité pour que contre cette haute prérogative, et il y aurait de la témérité à refuser de s'y soumettre. Sans donc décider si l'autorité du seul pontife romain est une source divine de la théologie, l'on doit la regarder comme étant du plus grand poids et comme approchant de la foi. (*Voyez* PAPE.)

5° L'autorité des Pères, des docteurs et des théologiens, quand elle est unanime sur un point de doctrine, est évidemment l'expression de la tradition divine, et est par conséquent une source divine de la théologie. Mais l'autorité isolée d'un Père ou de quelques Pères, quelque respectable qu'elle soit, si elle n'a été confirmée ou acceptée par l'Église, n'est point une source divine de la théologie.

De tout ce que nous venons de dire sort la nécessité, pour le théologien, d'étudier l'Écriture sainte, de consulter la tradition qui se trouve dans les écrits des Pères, dans la liturgie, dans les décisions des conciles et de l'Église, dans les décrets des pontifes romains; et de là suit aussi la haute importance de la connaissance des langues dans lesquelles ces monuments ont été écrits.

Sources humaines de la théologie. La théologie étant une science fondée sur l'autorité divine et sur la raison humaine, il y a nécessité pour le théologien d'aller puiser aux sources qui contiennent les sciences humaines, leurs faits, leurs principes et leurs démonstrations ; c'est surtout quand il s'agit de défendre la vérité, ou de la faire accepter par des esprits rebelles, que cette étude lui devient plus nécessaire.

1° A la tête se présente l'*Histoire ecclésiastique*, qui n'est autre chose que l'histoire de l'établissement de l'Église, de ses combats contre l'erreur, de ses victoires, de sa constitution, de son culte, de son enseignement et de ses dogmes; c'est là que le théologien trouvera surtout l'histoire et les preuves admirables de la tradition; qu'il apprendra comment les hérésies sont nées, et comment elles ont été combattues; qu'il puisera des armes contre le protestantisme et les mauvaises tendances du panthéisme historique de nos temps. (Voyez l'*Introduction à l'Histoire ecclésiastique*, par l'abbé Blanc, chez Gaume, rue du Pot-de-Fer, 5, Paris.)

2° *Histoire profane.* « Un nouveau genre de travail, comme le dit fort bien Bergier, nous est survenu, depuis environ un siècle. Pour attaquer la vérité de l'Histoire sainte, les incrédules ont fouillé dans les annales de tous les peuples et dans les écrits de tous les auteurs profanes; il a donc fallu vérifier tous ces témoignages, en peser la valeur, les comparer à celui des auteurs sacrés; et ceux qui en ont pris la peine y ont souvent trouvé des avantages auxquels ils ne s'attendaient pas. Pour renverser la chronologie de l Écriture sainte, on a eu recours aux calculs astronomiques; mais cette nouvelle tentative n'a pas mieux réussi aux incrédules que la précédente. On a entrepris de justifier toutes les fausses religions aux dépens de la nôtre; par un parallèle injurieux, on nous a opposé les livres des Chinois, *le Zend-Avesta* de Zoroastre, *les Schasters* des Indiens, *l'Alcoran* de Mahomet. Les défenseurs du christianisme ont donc été obligés d'entrer dans toutes ces discussions, et, jusqu'à pré-

sent, il ne paraît pas qu'ils y aient eu le dessous. » (Bergier, *Dict. théol.*, art. THÉOLOGIE. *Voyez*, sur toutes ces questions, *Prodrome d'ethnographie*, *ou Essai sur l'origine des principaux Peuples anciens*, par F.-L.-M. Maupied, prêtre, docteur ès-sciences; chez Débecourt, rue des Saints-Pères, 64, Paris.)

3° *Sciences.* C'est aujourd'hui dans les sciences, surtout les sciences physiques et naturelles, que l'incrédulité s'est réfugiée pour attaquer non-seulement nos Livres saints par la géologie, mais encore tout l'enseignement catholique, en voulant établir le panthéisme matérialiste sur la science de l'organisation. Ces systèmes ont prévalu en Allemagne et en France; mais la vérité ne pouvait pas demeurer longtemps enchaînée; une science plus approfondie et plus logique arrive, surtout en France, à faire de la science de l'organisme une science véritablement théologique, puisqu'elle démontre Dieu et ses infinies perfections, les causes finales ou la conception du Créateur, l'homme et sa nature morale, par conséquent la nécessité d'une religion révélée, et en outre toutes les grandes lois de la morale chrétienne. C'est donc pour le théologien la plus importante de toutes les sciences à étudier.

4° *Philosophie.* La philosophie, dans son histoire comme dans ses doctrines, est encore de la plus haute utilité, soit pour la combattre, soit pour accepter ses déductions quand elles sont vraies.

« Ainsi, grâce à l'opiniâtreté des incrédules, aucune science ne peut être désormais étrangère aux théologiens; et, sans être obligés à aucune reconnaissance, ils ont reçu de leurs adversaires des armes pour les vaincre. »

VII. *Histoire de la théologie.* L'histoire de la théologie est véritablement l'histoire du monde moral; elle a commencé par conséquent avec l'homme, et c'est Dieu qui le premier la lui a enseignée. Dans cette première époque, où Dieu enseignait l'homme directement et par lui-même, en se révélant à lui, la théologie n'avait pas besoin d'être systématisée en corps de doctrine; la foi, fortifiée par les miracles et par les communications fréquentes avec la Divinité, tenait alors lieu de tout raisonnement humain.

Quand Moïse vint pour recueillir ces traditions, le monde perverti menaçait de détruire la science sociale dans le peuple chargé de la conserver. Alors il fut nécessaire d'écrire et de donner au peuple juif un corps de doctrine, qu'il ne pourrait plus perdre, bien qu'il pût refuser d'en observer la pratique. Les livres de Moïse sont tout à la fois le code religieux, liturgique, civil et criminel du peuple juif; tout y est lié, tout y est enchaîné par le seul principe de l'autorité divine de la révélation; et c'est pour cela qu'il est si parfait. Là encore il n'y avait pas à raisonner, mais à accepter et à obéir. Mais sitôt que Moïse et les temps mosaïques furent passés, il devint nécessaire d'interpréter la loi, et d'en expliquer les principes comme d'en procurer l'application. Alors commence l'école sacerdotale de la synagogue; école qui tirait son autorité de la loi-même; car Dieu avait établi le sacerdoce judaïque pour être l'interprète et le docteur de la loi. A côté de cette école qui commence à systématiser la science divine pour l'enseigner aux hommes, se continue toujours l'enseignement immédiat de la révélation par les prophètes; et ainsi la science théologique se développe dans ses principes divins, surtout dans ce qui en prépare l'accomplissement et l'effusion générale dans le monde. Il y avait près de 400 ans que les temps prophétiques avaient fini, quand le fils de Dieu lui-même descendit sur la terre pour accomplir et développer, pour perfectionner et finir la révélation divine. Alors, tous les principes de la science étant posés, la science était faite, et elle pouvait désormais être enseignée et démontrée dans tout l'univers. Cette époque se termine par les temps apostoliques, pendant lesquels les apôtres achèvent de répandre dans tout l'univers et de faire passer dans la tradition universelle tout ce qui avait été révélé avant Jésus-Christ, tout ce que lui-même leur avait appris, et tout ce que l'Esprit saint leur avait suggéré à eux-mêmes, suivant la promesse qui leur en avait été faite par le Sauveur.

Mais, à partir de cette époque, deux grands efforts scientifiques vont se faire par l'esprit humain dans le sens théologique; l'un consistera à ramener toutes les sciences humaines à leur véritable but, c'est-à-dire à être les servantes de la science théologique, qui est la science de l'humanité par excellence; l'autre consistera à démontrer la vérité de la révélation et à la défendre contre les attaques qui surgiront de toute

part. Par ces deux efforts la science théologique prit sa place véritable dans l'échelle des sciences humaines. Il s'agissait, en effet, scientifiquement parlant, de clore le cercle des connaissances humaines, en y introduisant la science théologique ou les vrais rapports des créatures entre elles, et des créatures, et de l'homme en particulier, avec Dieu : œuvre immense que la Divinité seule pouvait opérer ; mais l'esprit humain devait en être l'instrument comme en tout le reste, sauf au secours divin à le soutenir, à le diriger dans cette voie. La démonstration et le développement de ce rayon, le plus essentiel et le plus nécessaire de tous, durent absorber toute l'activité de l'esprit humain, jusqu'à ce que la théologie, revêtant le caractère de science de démonstration, vint remplir la lacune du cercle et en clore la circonférence, et par là ouvrir désormais la voie plus libre et plus sûre à tous les progrès ultérieurs des autres rayons. Bien qu'il soit, en effet, évident et certain que l'établissement du christianisme et le travail intellectuel qu'il exigea n'eurent aucun but et aucune direction scientifique humainement préconçus, comme on pourrait l'entendre, cependant, par sa nature et son essence même, comme par celles de l'esprit humain et de tout ce qui fait son domaine, le christianisme devait venir en son temps et tout naturellement prendre place dans la science pour la constituer, quoiqu'il semblât seulement la recréer et la vivifier, comme tout le reste ; ce qui prouve la supériorité de la théologie sur toutes les sciences, et le besoin qu'elles ont d'elle pour pouvoir arriver à la démonstration et à l'application, au mieux-être physique, intellectuel et surtout moral de l'homme.

Le passage de la science dans le christianisme se fit tout naturellement par la conversion des philosophes et des savants, et par l'introduction des idées chrétiennes dans la philosophie, dont la réaction sur ces vérités même ne laissa pas, comme nous le dirons bientôt, que de produire de fortes émotions. C'est un fait historique que l'impulsion, unanime et générale, des Pères et des docteurs chrétiens de cette époque vers l'étude des sciences profanes, qu'ils regardèrent comme une arme puissante pour la défense de la vérité chrétienne. Il y eut même des travaux spéciaux, trop remarquables et trop généralement admirés par leurs contemporains comme par la postérité, pour les passer sous silence. De ce nombre est l'*Hexaéméron* du savant évêque de Césarée, saint Basile-le-Grand. C'est un traité des sciences physiques et naturelles appliquées à la théologie. Saint Ambroise fit, dans l'Église latine, en traduisant et complétant saint Basile, ce que celui-ci avait fait dans l'Église grecque. Némésius, évêque d'Émèse, était entré dans la même voie, et y avait pénétré plus avant.

Les sciences instrumentales de la logique, de la dialectique, de la grammaire et des mathématiques, furent non seulement admises dans le christianisme par le fait même de l'usage, mais encore reprises pour être d'abord élaborées de nouveau comme sciences, et appliquées ensuite à de nouvelles démonstrations. Ce fut l'œuvre d'un des génies le plus éminemment positifs et logiques, que le christianisme et le monde entier aient peut-être portés. Saint Augustin reprit toute cette partie de la philosophie aristotélicienne dans Aristote lui-même, d'après lequel il travailla, mais qu'il perfectionna sous certains rapports, en l'appliquant à un but nouveau, qui n'était plus uniquement l'observation de la nature grossière.

Par cette application, et entre les mains d'un tel génie, la science philosophique de l'homme s'agrandit de toute la plus noble partie de son être, l'âme, son existence, sa nature, son origine, son immortalité, ses facultés, et de cette grande et magnifique thèse du libre arbitre, de la liberté humaine, du bien et du mal, etc., complétement inconnues aux anciens. Son beau livre, *de Quantitate animæ*, n'est qu'une application de la géométrie à la science de l'âme humaine.

L'histoire fut aussi appelée à son tour pour fournir à la théologie sa quote-part de services. Que dirons-nous de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, le plus beau traité de philosophie de l'histoire qui ait peut-être jamais été fait. Les Cyrille et les Clément d'Alexandrie, les Eusèbe, les Théodoret, etc., fouillèrent les annales des peuples anciens pour en exhumer les lambeaux épars de la révélation primitive et les rappeler à leur véritable centre.

Tous les apologistes, qu'il serait trop long de citer, employèrent les armes de la dialectique et de la logique, les ressources de l'éloquence et du droit, pour défendre la

vérité chrétienne contre les persécuteurs et les philosophes.

De tous ces faits, et d'une foule d'autres, nous pouvons donc légitimement conclure que toutes les sciences furent cultivées, même activement, par la généralité des Pères des cinq premiers siècles; ils étaient bien loin de s'effaroucher de l'étude des sciences de la nature, comme on l'a prétendu, et comme le prétendent encore certains esprits qui ne peuvent concevoir que les sciences sont filles de la religion; car ces hommes, qui affermirent le christianisme dans le monde, cherchaient pour eux-mêmes et exigeaient pour les autres l'étude des sciences profanes. Et c'est ainsi qu'ils les firent passer dans le christianisme, et que la théologie positive fut constituée par eux.

Cependant le christianisme avait vaincu les tyrans, terrassé le paganisme dans le sang des martyrs, et la science était devenue chrétienne; mais cela ne se fit pas sans de rudes et violentes secousses. Dans toute science il faut envisager la pratique, par laquelle il faut toujours commencer pour avoir les éléments constitutifs de la science; le dogme, qui impose d'autorité ce que la pratique a appris; et enfin la méthode, qui cherche à démontrer à la raison l'enseignement du dogme.

Dans le christianisme, qui n'est que la bonne philosophie élevée à son maximum, la pratique fut acceptée, car nul ne pouvait contester la perfection de la morale évangélique. On avait d'abord aussi accepté le dogme; mais la curiosité naturelle à l'esprit humain voulut en scruter les profondeurs et le soumettre à l'analyse, comme Aristote, pour ainsi dire, avait fait de Platon. C'était la méthode qui se reproduisait. Or c'est toujours dans la méthode que les divergences se font remarquer; car chacun veut expliquer le dogme à sa façon. Alors naquirent les sectes philosophiques diverses, qu'on a appelées hérésies dans le christianisme. Toutes les hérésies, sans en excepter une seule, ne sont, en effet, rien autre chose qu'une application fausse de la méthode au dogme catholique. C'est ainsi que le dogme d'un Dieu en trois personnes, soumis à l'interprétation rationnelle, voit naître le sabellianisme qui confond les trois personnes en une, et l'arianisme qui, pour éviter de confondre, divise jusqu'à l'anéantissement de la divinité du Verbe; entre ces deux erreurs opposées se trouve l'enseignement de la foi. Il en fut absolument de même du macédonianisme, de l'eutichianisme et du nestorianisme; et le protestantisme, qui a tout résumé, n'a par conséquent pas été autre chose. Il y a là, nous semble-t-il, une haute vérité que l'histoire et la philosophie modernes n'ont point comprise, puisqu'on a prétendu, écrit et enseigné, que le christianisme était le fait de l'humanité, ou, pour formuler quelque chose de plus précis, la grande synthèse de toutes les philosophies antiques. Outre qu'une telle théorie est incompatible avec tous les faits historiques et toute saine philosophie, elle est spécialement en contradiction avec l'étude approfondie des systèmes philosophiques de l'antiquité, dans lesquels il n'y a absolument aucune doctrine positive formulée, et par conséquent le christianisme n'a pu rien y prendre, parce qu'il n'y avait rien à prendre. Mais qu'a-t-il reçu du travail de la méthode, analysant son dogme? rien encore. En effet, Dieu parle, il se prouve; il faut croire, il n'y a pas d'autre démonstration. L'explication et la démonstration auront pourtant lieu; mais la méthode alors aura besoin d'un nouvel élément, d'une autorité qui la guide. Retranchez cet élément, qui est de même origine que le dogme, l'application de la méthode conduit nécessairement à la destruction du dogme chrétien, et à une conception monstrueuse qui n'est qu'un amalgame d'idées philosophiques humaines nécessairement incomplètes et des débris méconnaissables de la conception divine; et voilà le véritable christianisme *humanitaire*. Mais la divergence essentielle à la méthode conduit nécessairement à autant d'amalgames que de sectes diverses; et dans le christianisme ce sont des hérésies, qui ne diffèrent, sous le point de vue qui nous occupe, absolument en rien des systèmes panthéistiques antérieurs au christianisme, et par conséquent ne peuvent pas plus qu'eux compléter le cercle philosophique. Que reste-t-il donc? Le christianisme divin, le christianisme de l'autorité. Voilà deux christianismes, si l'on peut ainsi dire sans abuser des termes, opposés l'un à l'autre, et dont l'existence comme l'incompatibilité sont un fait toujours actuel. Si l'un est humain, l'autre ne peut pas l'être; et c'est là la vérité que l'on n'a pas aperçue, le *christianisme hu-*

manitaire prouvant le christianisme divin.

Dans cette lutte terrible du christianisme humanitaire ou de l'hérésie contre le dogme chrétien, à l'époque qui nous occupe, besoin fut de revenir à la logique et à la dialectique; mais l'on donna trop d'importance à cet instrument, qu'on aiguisa, en quelque sorte, pour le rendre plus subtil, tellement que le dogme et même la morale faillirent succomber sous les subtilités poussées à l'excès. C'était à Alexandrie que ces abus étaient nés, et les premiers hérétiques qui sortirent de là les introduisirent dans la discussion des dogmes chrétiens. Toutes ces luttes eurent pourtant un heureux résultat, celui de faire approfondir le dogme chrétien et d'en procurer l'établissement solide par la démonstration dirigée et soutenue par la divine autorité de l'Église.

Les cinq ou six premiers siècles de l'Église furent employés à produire ces deux grands efforts que nous venons d'exposer; de sorte qu'on peut appeler cette époque l'époque de la théologie positive. La théologie mystique s'y trouva mêlée, mais dans des mesures proportionnées aux besoins du temps. Ce sublime élan fut arrêté par l'invasion des Barbares; les sciences humaines furent négligées, et la théologie sembla aussi sommeiller, quoiqu'elle ait toujours été cultivée; mais son étude fut restreinte dans de plus étroites limites, qui lui furent posées par la méthode scolastique, qui vint systématiser la science pour en rendre l'étude et l'enseignement plus facile.

Au VII[e] siècle, Tayo de Saragosse avait tenté de réduire la théologie en un seul corps; saint Jean Damascène y réussit mieux, au VIII[e], dans ses quatre livres de *la Foi orthodoxe*, et il se servit, pour éclaircir nos dogmes, de la philosophie d'Aristote. Mais on regarde saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, mort l'an 1109, comme le premier qui ait donné un système complet de théologie. Lanfranc, son maître, dans ses disputes contre Béranger au sujet de l'eucharistie, avait montré la méthode propre à concilier nos mystères avec les principes de la philosophie. On prétend que l'ouvrage de saint Anselme fut surpassé par celui d'Hildebert, archevêque de Tours, mort en 1132, qui, sur la fin du XI[e] siècle, donna un corps complet et universel de théologie.

Malheureusement cet exemple ne fut pas suivi. Pierre Lombard, docteur de Paris, puis évêque de cette ville, mort l'an 1164, composa aussi un corps de théologie, dans lequel il distribua les questions avec méthode; il rassembla sur chacune des *sentences* ou des passages de l'Écriture sainte et des Pères : c'est ce qui lui fit donner le nom de *Maître des sentences*. S'il est vrai qu'il ait copié l'ouvrage d'Hildebert, il ne fut pas aussi sage. On lui reproche d'avoir traité beaucoup de questions inutiles et d'en avoir omis d'essentielles, d'avoir appuyé ses raisonnements sur des sens figurés ou allégoriques de l'Écriture sainte, qui ne prouvent rien, et d'y avoir mêlé, sans nécessité, une très-mauvaise philosophie. Pendant longtemps les théologiens ne firent autre chose que des commentaires sur le Maître des sentences; c'est ce qui l'a fait regarder comme le père de la *théologie scolastique*.

Il n'est que trop vrai que, dans la suite, ses disciples enchérirent beaucoup sur ses défauts. Non-seulement ils traitèrent une infinité de questions inutiles, frivoles et souvent ridicules, mais ils poussèrent à l'excès les subtilités de la logique et de la métaphysique. Dès le XII[e] siècle, plusieurs théologiens très-sensés, comme saint Bernard, Pierre-le-Chantre, Gauthier de Saint-Victor et quelques autres, s'opposèrent de toutes leurs forces aux progrès de la nouvelle méthode et déclarèrent la guerre aux théologiens subtils. Le désordre s'accrut au point que les souverains pontifes en furent alarmés; Grégoire IX en écrivit de sanglants reproches aux docteurs de l'Université de Paris, et leur ordonna rigoureusement d'en revenir à la méthode des anciens. Nous ne devons donc pas nous étonner des déclamations exagérées des protestants contre les scolastiques, qui ont pourtant rendu de grands services à la science.

La théologie mystique s'est, pour ainsi dire, développée indépendamment de la théologie positive et scolastique. Comme c'est la foi seule qui en est le principe et le mobile, elle n'avait besoin ni de démontrer ni de combattre; ses seules armes sont dans la prière, qu'elle adresse à Dieu pour la société, pour le retour et la conversion des incrédules. L'Écriture sainte est toujours sa base, mais plutôt considérée dans le sens allégorique et mystique que dans le sens littéral. Il ne faudrait pas croire pourtant qu'elle ne se trouve pas quelquefois liée à la théologie positive; c'est en effet ainsi

qu'elle est traitée dans les Pères de l'Eglise, plus tard dans saint Bernard et saint Bonaventure. Mais enfin elle devint tout à fait spéciale dans les œuvres des mystiques proprement dits, comme *sainte Thérèse*, *saint Jean de la Croix*, *sainte Catherine de Sienne*, et dans l'admirable livre de *l'Imitation de Jésus-Christ*, et enfin dans une foule d'autres ouvrages moins connus bien que précieux. Il en est où la vie mystique est tracée d'une manière méthodique et, pour ainsi dire, didactique, comme dans ce précieux petit livre intitulé *le Combat spirituel*.

Cependant la commotion imprimée au monde par l'invasion des Barbares était passée; les croisades d'autre part avaient agrandi le champ de l'esprit humain en rapprochant l'Orient et l'Occident. Les sciences humaines reçurent de là un nouvel élan, elles reparurent tout d'abord sous les auspices de la théologie. L'école du moyen âge, représentée par Albert-le-Grand et saint Thomas, son disciple, peut être considérée comme résumant tous les temps antérieurs et comme formulant la science générale, ou la vraie philosophie. Albert-le-Grand, marchant sur les traces d'Aristote, embrassa toute l'encyclopédie des sciences humaines et divines; il traita *ex professo* de toutes les branches des connaissances humaines, et surtout de la science des animaux. Il continua par des commentaires sur les saintes Ecritures, et il termina enfin par la théologie positive, qu'il basait ainsi sur la foi et la science. Saint Thomas étendit l'œuvre de son maître plus sous le point de vue théologique que sous les autres, et l'impulsion qu'il donna à la science lui mérita le nom d'*Ange de l'école;* s'il donna moins aux sciences humaines, il ne les négligea pourtant pas; mais, son maître ayant plus développé cette partie, il y eut pour lui moins à faire. La théologie était donc alors dans la vraie direction scientifique; la foi et la science, désormais unies, marchèrent de concert à la perfection sociale; l'Eglise de Jésus-Christ donnait au monde les lumières de l'intelligence et la paix des cœurs.

Mais, hélas! l'indestructible orgueil de la raison humaine brisa encore une fois l'ordre de la création, qui n'est pas seulement physique, mais aussi moral. L'Eglise catholique est la représentation vivante de l'autorité de Dieu sur la terre; la soumission à l'Église maintient l'harmonie dans le monde social, comme la soumission du premier homme à Dieu la maintenait dans l'univers. Le protestantisme, en rompant l'unité catholique, fit encore entendre au monde la parole qui perdit, avec sa race, le père des humains : « *Eritis sicut dii*. Vous serez comme des dieux. » La raison de chacun de ses adeptes usurpa l'autorité divine de l'Eglise; la foi s'enfuit, elle n'avait plus de source; resta une science sans base, sans lumière et sans guide. Vainement s'efforça-t-elle de se constituer, elle n'avait plus de principes! Et voilà trois siècles qu'elle se fatigue dans les combats de la destruction des croyances, des obligations et des devoirs de l'homme, pour arriver, par une inévitable conséquence, à la ruine des sociétés.

Pour l'école du moyen âge, héritière des Pères et des docteurs qui fondèrent l'Église, la foi et la science furent les deux bases de la théologie positive. Cependant les successeurs de saint Thomas diminuèrent peut-être trop la part de la science, à cause de la réaction même du protestantisme. Le protestantisme exagéra, au contraire, cette part, et diminua celle de la foi; le danger était plus grave; la scission s'opéra. La science isolée devint incrédule; la théologie la repoussa. Elle y perdit un appui, et la science le principe de sa force. Dès lors ce furent deux camps en présence.

Mais Dieu n'abandonna pas son Eglise, et la science théologique apparut là dans toute sa puissance; la méthode positive reparut plus forte et plus puissante pour terrasser et pulvériser le protestantisme. Les travaux immortels de Bossuet peuvent être regardés comme la représentation de cette époque. Bien d'autres travaux très-remarquables sortirent de là. L'Écriture sainte fut de nouveau étudiée sous toutes ses faces, les Pères de l'Église furent tous appelés pour rendre témoignage de la tradition. Le philosophisme français, en venant continuer la lutte du protestantisme, a conduit à d'autres travaux non moins remarquables et non moins fructueux; l'histoire et les annales des peuples ont été de nouveau compulsées, et l'incrédulité a encore été repoussée sur ce point.

Pendant ce temps-là, la science a travaillé avec une incroyable ardeur à accumuler des faits innombrables que, dans son égarement, elle a mal compris, puisqu'elle a essayé d'en forger autant d'armes

contre la foi. Tout en devenant hostile, elle a pénétré dans tous les rangs; elle s'est abaissée à la portée de toutes les intelligences; elle les a séduites et a tenté la ruine de l'empire créateur et conservateur de la foi. Cherchant dans les faits les lois du monde, elle a demandé aux créatures leur origine, leur nature et leur destinée. Elles répondaient bien haut que *les cieux racontent la gloire de Dieu, et que le firmament annonce l'œuvre de ses mains.* Mais la science, plongée dans la matière, n'a pas entendu. Elle a voulu créer à sa manière les lois du monde; proclamant son éternité avec son indestructibilité, elle a rejeté Dieu, pour tout soumettre à l'empire d'une nécessité aveugle. Tant qu'il ne s'est agi que des phénomènes purement physiques, elle pouvait s'abuser elle-même; mais, quand elle a voulu créer une *physique sociale*, c'est-à-dire régler, par les lois de la matière, l'intelligence et la morale, l'épouvantable absurdité de sa thèse lui est apparue avec toutes ses conséquences les plus effrayantes. Les cris féroces des masses, perverties par une science corruptrice et mensongère, qu'elles croyaient sur parole, par incapacité de la juger, ont fait frissonner d'épouvante les maîtres de la science eux-mêmes. La société, parquée dans le matérialisme pratique, s'est ruée sur elle-même; car il faut bien que tôt ou tard tout enseignement spéculatif se réduise en pratique : la pratique ici a été l'effusion du sang! et, si la foi n'avait laissé d'assez profondes racines pour contrebalancer le mal, c'eût été la destruction du monde. Le sol pourtant tremble encore sous nos pas : ouvrira-t-on enfin les yeux!

Pendant que les conséquences de l'erreur et de la malheureuse scission opérée, il y a trois siècles, se développaient dans les masses, la science, par ceux qui la cultivent, apercevait enfin son néant et son vide. La force et le nombre des faits conduisaient à la nécessité d'en rechercher les principes et les lois, sous peine de ne pouvoir plus s'entendre. La logique naturelle à l'esprit humain ramène donc nécessairement la science, désabusée par ses conséquences absurdes, à rechercher, dans son accord avec l'enseignement catholique, sa lumière, son appui et ses principes. Tel est l'heureux travail qui commence à s'opérer; les théologiens eux-mêmes sentent le besoin de rappeler la science sous leur direction, afin de la rendre ce qu'elle doit être, *la servante de la foi.* Déjà bien des essais, bien des travaux ont été tentés dans ce but; et les évêques de France ont compris quel avantage la théologie pouvait retirer des sciences, puisqu'ils ont, en assez grand nombre, commencé à les faire enseigner dans leurs séminaires.

VIII. *Comment il faut étudier la théologie.* L'étude de la théologie doit se déduire de la nature même de cette science, et de son histoire. En effet, puisque la théologie est une science divine dans ses principes, il est de toute évidence qu'il faut en aborder l'étude dans un esprit de foi et de soumission à l'Église; il faut se dépouiller de tout préjugé et demander à Dieu les lumières nécessaires pour avoir l'intelligence de sa vérité, et la docilité pour l'embrasser quand elle nous sera connue. Sans ces dispositions préalables l'étude de la théologie ne sera que peu fructueuse.

En second lieu, comme c'est une science positive, il faut l'étudier avec méthode. Se jeter dans cette étude sans méthode et sans guide, c'est faire un vain travail, qui ne conduira jamais à aucune connaissance solide, à aucune démonstration. L'histoire de la science nous a montré qu'il y avait eu plusieurs méthodes; mais au fond toutes n'en font pourtant qu'une seule. Que ce soit, en effet, la méthode positive, la méthode scolastique ou toute autre, c'est toujours la logique et le raisonnement humain qui doivent conduire le travail. Cependant, suivant les temps et les circonstances, suivant le but que l'on se propose, la méthode positive, ou critique, ou la méthode scolastique conviennent mieux. Quand il s'agit de combattre l'erreur, la méthode positive critique convient évidemment mieux; s'il s'agit, au contraire, de commencer l'étude de la théologie, la méthode scolastique, bien ordonnée et bien comprise, est la seule à suivre.

Comme la méthode est purement une chose de logique, elle varie dans ses développements, et doit nécessairement varier suivant que la science elle-même a besoin, pour accomplir son but, de développer son enseignement. C'est ainsi que les Pères et les docteurs de l'Église commencèrent d'abord par exposer le dogme et la morale; puis, quand les philosophes vinrent les attaquer, ils introduisirent de nouveaux éléments puisés aux mêmes sources que les at-

taques. Quand les hérétiques vinrent à leur tour, ils tournèrent la défense vers la tradition d'une manière plus spéciale. C'est encore ce qui a eu lieu à l'époque du protestantisme, et ensuite du philosophisme. Aujourd'hui que toutes les sciences paraissent sur le retour et songent à s'élever à la synthèse, ne serait-il pas important que la première de toutes les sciences fît ce qu'elle a toujours fait, c'est-à-dire dirigeât, dans l'intérêt de la vérité, tout ce que les sciences apportent de bien, et combattît, au contraire, dans son enseignement, tout ce qu'elles ont encore de faux? C'est cette pensée qui nous fait soumettre, avec toute la réserve et le respect que nous devons à nos maîtres, le plan d'études théologiques suivant.

Première année. 1° *Cours d'histoire dogmatique de l'Église.* Ce cours devrait avoir pour but de préparer à la théologie, en faisant l'histoire de la religion et de ses combats contre les ennemis du dehors et du dedans, ou les persécutions, les philosophes, et les hérésies, l'histoire des progrès de l'Église et de ses triomphes, les conciles, etc.

2° *Cours d'Écriture sainte.* L'Écriture sainte étant la base la plus importante de la théologie, il est nécessaire d'en faire une étude approfondie. Ce premier cours devrait embrasser toutes les questions générales d'exégèse: l'authenticité, la véracité et la divinité des saintes Écritures. Mais, comme il n'est pas moins important de bien connaître le texte, on devra s'y prendre de manière à lire tous les livres de l'Écriture sainte et à en analyser le contenu par écrit; du reste, ce travail devra se continuer dans les cours suivants.

3° *Cours de sciences physiques et naturelles,* deux fois la semaine. Ce cours devra être dirigé dans le but d'être appliqué à l'enseignement catholique. De toutes les sciences, ce sont les sciences naturelles qui offrent aujourd'hui les plus grandes ressources sous ce rapport.

Deuxième année. 1° *Continuation des cours d'histoire ecclésiastique..*

2° *Cours d'Écriture sainte.* Étude du texte sous le point critique et philologique, puis dans ses rapports avec l'histoire et les annales des peuples; continuation des analyses du texte.

3° *Cours de Théologie dogmatique.* L'étude de l'Écriture sainte et des sciences humaines a préparé à ce cours, qui doit commencer par l'étude approfondie des principes de la théologie; principes divins d'abord, principes humains ensuite, et leur valeur relative; discussion des sources de la théologie. Cela posé, le premier traité qui se présente est celui de Dieu, source et principe de la révélation; dans ce traité l'Écriture sainte et les sciences doivent être appliquées; les sciences, pour combattre le panthéisme matérialiste qui, on peut bien le dire, résume à lui seul toutes les erreurs. De ce traité découle naturellement celui de la vraie religion, et ici les sciences sont encore utiles. Dans ces deux traités les sciences historiques doivent aussi trouver leur application.

Troisième année. 1° *Écriture sainte.* Étude du texte dans ses rapports avec les sciences physiques, et naturelles surtout; continuation de l'analyse du texte.

2° *Théologie dogmatique.* Le traité de Dieu et de la vraie religion amène le traité de l'Eglise, dont l'autorité est une source divine de la théologie. De là sort le traité de la foi, qui s'appuie sur Dieu et la divinité de l'Eglise. Puis vient l'objet de la foi, les mystères qu'il faut croire, la trinité, la chute de l'homme, l'incarnation et la rédemption; comme l'histoire ecclésiastique doit avoir préparé ces traités, ils demanderont moins de temps.

3° *Théologie morale.* La morale est fondée sur le dogme: c'est l'étude plus spéciale de l'homme, de ses devoirs et de ses obligations fondées sur ses rapports avec Dieu et les créatures. Il serait peut-être utile d'étudier d'abord l'homme en lui-même, considéré comme être physique, intellectuel et moral, et par suite ses obligations sous ces trois rapports; puis les *actes humains,* qui seraient la suite de cette première étude; et enfin *la conscience,* qui la complète. Il serait peut-être utile de joindre à l'étude de l'homme un cours de médecine pratique.

4° Année. 1° *Ecriture sainte.* Etude du texte d'après les saints Pères et les commentateurs; prendre une connaissance au moins indicative des divers travaux des saints Pères sur l'Ecriture sainte; ce qui devrait conduire à une étude comparée de l'Ancien et du Nouveau Testament.

2° *Théologie dogmatique.* Les fruits de la rédemption, le traité de la grâce, des sacrements en général, du baptême, de la confirmation, de la pénitence.

3° *Théologie morale.* L'étude des lois en général, et par suite une étude du droit civil usuel, ce qui devrait cadrer avec les traités du droit, de la justice et des contrats.

5° Année. 1° *Ecriture sainte.* Dans ses rapports avec l'enseignement et la prédication, avec son profit spirituel à soi-même et à celui des âmes; pour cela y joindre l'étude des auteurs ascétiques.

2° *Théologie dogmatique.* Les traités de l'eucharistie, de l'extrême-onction, de l'ordre et du mariage.

3° *Théologie morale.* Le traité des péchés, ou de la manière dont la loi peut être violée; étude de la loi divine, le décalogue et les commandements de l'Eglise. Puis enfin les devoirs particuliers, suivant sa position et son état. D'où sort le traité des censures et de la simonie, que l'on devrait joindre à une étude du droit canonique, laquelle pourrait déjà trouver sa place dans les années précédentes.

Enfin deux autres études importantes devraient trouver leur place dans des conférences à ce sujet; ce serait premièrement un cours sur la liturgie et les cérémonies du culte catholique, etc., pendant les deux ou trois premières années. Secondement un cours sur l'administration temporelle et spirituelle des paroisses; cours qu'on pourrait intituler *d'économie spirituelle et morale,* et qui devrait se faire pendant les deux dernières années.

Tel serait le plan d'étude qui embrasserait la science théologique, telle que nous l'avons définie, dans toute son étendue. S'il nous était permis de donner aux professeurs des conseils sur la méthode à suivre pour le réaliser, voici ce que nous proposerions : 1° Un seul cours par jour, comme le plan l'indique, mais d'une longueur suffisante pour traiter les questions, une heure et demie ou deux heures. Le reste du temps doit être laissé aux élèves pour travailler par eux-mêmes; la grande tâche du maître est surtout de leur apprendre à travailler et de diriger leurs travaux.

2° Le maître, abordant l'étude d'un traité quelconque, doit commencer par en exposer, dans une ou deux leçons, le plan et le conspectus général, en donner une bonne définition de laquelle sortent toutes les questions qu'il devra traiter; s'attacher surtout aux points principaux et importans, et y rattacher sommairement toutes les questions moins importantes et moins utiles; ne pas trop s'y arrêter, mais pourtant ne rien omettre. Ce travail fait, il doit indiquer aux élèves les sources qui sont sous leur main, et dans lesquelles ils pourront puiser pour leurs travaux.

3° Il doit maintenant reprendre toutes les questions les unes après les autres, indiquer aux élèves la manière de les traiter, puis les obliger à le faire par écrit. Ils le feront mal probablement, les premières fois; mais le maître, qui devra revoir tous ces travaux, en relevera les défauts, et, comme il s'en trouvera de bons, il en fera lire quelques-uns des bons, des médiocres et des faibles, afin de pouvoir mieux montrer la bonne manière de travailler.

4° Par ce travail les élèves se seront préparés à mieux comprendre les difficultés de la question, et aussi à en mieux saisir l'exposé et la démonstration. Alors le maître exposera lui-même et démontrera la question dans toute son étendue, et obligera les élèves à résumer son cours par écrit. Il en fera de même de toutes les questions.

5° Quand tout le traité aura été ainsi parcouru, le maître le reprendra d'une manière plus sommaire, en reliera et en enchaînera de nouveau toutes les questions et les preuves, et terminera par un tableau synoptique qu'il fera lui-même et qu'il fera faire aux élèves.

6° Enfin il fera exposer, de vive voix, tout le traité aux élèves, en y consacrant deux ou trois cours, ou plus, suivant l'importance. Cette méthode, qui paraît demander plus de temps de prime abord, en demande réellement moins que toute autre, parce qu'il est toujours facile de rappeler tout un traité à un petit nombre de questions importantes. Elle a en outre l'avantage de forcer l'intelligence à travailler pour s'approprier la science; car on ne connaît aucune matière à fond si on ne l'a méditée, et on ne peut la méditer sans écrire sur cette matière. Elle a aussi plus d'attrait que celle qui se bornerait simplement à exercer la mémoire, qui est toujours plus ou moins infidèle, et qui laisse échapper une foule de choses importantes en se portant sur d'autres objets ; l'écriture, au contraire, remédie à cet inconvénient en fixant le travail et les idées. Cette méthode d'ailleurs n'est pas nouvelle : elle est en partie suivie par des hommes qui

ont rendu de grands services à la religion.
F. L. M. Maupied.

THÉON (*biogr.*), mathématicien et l'un des plus illustres professeurs de l'école d'Alexandrie, vivait dans la dernière moitié du IVe siècle. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il observa dans cette ville, en 365, des éclipses de soleil et de lune. Il était père de la fameuse Hypathia (*V.* ce mot), et c'est probablement pour l'instruction de sa fille qu'il composa les ouvrages élémentaires qui nous restent de lui. Les principaux sont : 1° des *Commentaires sur les éléments d'Euclide*, qui ont été traduits en latin et souvent réimprimés à la suite de l'ouvrage; 2° des *Commentaires sur l'Almageste ou Syntaxe* de Ptolémée. Bien que ces commentaires ne contiennent rien qu'on n'eût pu découvrir en méditant le texte, ils sont un des ouvrages les plus importants et les plus curieux d'astronomie ancienne. Cet ouvrage avait treize livres; il nous manque la fin du dixième, le onzième tout entier et le commencement du douzième. Théon a trouvé plusieurs théorèmes élémentaires et a fait des exemples figurés de calcul. Delambre a donné une excellente analyse de ses commentaires astronomiques ainsi que d'un chapitre des *Tables manuelles*. Ces tables, qui avaient pour but de faciliter les calculs de ceux qui dressaient les éphémérides, sont généralementattribuées à Théon, bien qu'on n'ait pas de preuves qu'elles soient de lui. Elles ont été publiées en entier, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale, en 1822 - 23, 2 vol. in-4°, par l'abbé Halma, qui les a accompagnées d'une traduction française et de notes. Le même auteur avait, l'année précédente, publié et traduit les autres ouvrages de Théon, 2 vol. in-4°. On attribue encore à Théon un assez mauvais commentaire sur Aratus, inséré dans plusieurs éditions d'opuscules astronomiques, et traduit par l'abbé Halma à la suite des *Tables*. Suidas dit que Théon avait encore écrit des traités sur l'*Arithmétique*, la *Canicule*, la *Crue du Nil*, les *Présages*, le *Cri des Corbeaux*, et un *Commentaire sur le Petit Astrologue*, ou recueil d'opuscules astronomiques, ainsi nommé par opposition à la *Syntaxe* de Ptolémée, qui était le *Grand Astrologue*. Ces ouvrages sont perdus pour nous. J. F.

THEON (*biogr.*), rhéteur grec d'Alexandrie, que Suidas appelle Œlius Théon, vivait sous les Antonins. On n'a aucun détail sur sa vie. On rapporte qu'il avait écrit des commentaires sur Xénophon, Isocrate et Démosthènes, et des arguments de composition oratoire; mais son ouvrage le plus célèbre est un livre de rhétorique, intitulé *Progymnasmata*, où l'on trouve exprimés avec élégance, mais sans beaucoup d'ordre, des préceptes et des exemples de la fable, du conte, de la chrie, des sentences, etc. Photius traite cet ouvrage fort sévèrement, mais Bayle en parle avec estime. On croit que ce Théon est aussi l'auteur des *Scholies d'Aratus*. Les *Règles épistolaires*, qui figurent ordinairement dans les œuvres de Libanius, paraissent aussi devoir être attribuées à Théon. La première édition du *Progymnasmata* est de Rome, 1520, in-4°. La meilleure est celle de Leyde, 1626, in-8°; le texte grec est accompagné de la traduction latine de Joachim Camerarius, revue et corrigée par Heinsius.

THEOPASCHITES, hérétiques attribuant la Passion aux trois personnes de la sainte Trinité, et tour à tour appelés *patripassiens*, *passionistes*, *praxéens*, *noétiens*, *sabelliens*. Les trois dernières dénominations viennent du nom de leurs chefs : 1° Praxéas, Phrygien, et montaniste, quitta la secte de Montan, et vint s'établir à Rome vers la fin du IIe siècle, sous le pontificat de Victor. Là il enseigna qu'il n'y avait qu'une seule personne dans la Divinité, et que Dieu le père avait souffert. Cette doctrine fut condamnée par l'Église et victorieusement réfutée par Tertullien. Les disciples de Praxéas furent nommés passionistes, monarchistes. 2° Noet, de Smyrne ou d'Antioche, enseigna, au commencement du IIIe siècle, que notre Seigneur Jésus-Christ n'était pas différent du père ; qu'il n'y avait qu'une seule personne en Dieu, qui prenait tantôt le nom de Père, tantôt celui de Fils, qui s'était incarné, qui était né de la Vierge et avait souffert sur la croix. Traduit devant un conseil de prêtres, il désavoua d'abord ses erreurs; mais ayant trouvé quelques disciples fervents, il professa hautement, se fit chef de secte, prit le nom de Moyse et donna celui d'Aaron à son frère. Ses disciples furent appelés patripassiens ou noétiens. Saint Hippolyte de Porto et saint Épiphane réfutèrent ces erreurs. 3° Sabellius, né dans la Lybie cyrénaïque, y renouvela les erreurs de Praxéas et de Noet vers l'an 260. Ses parti-

sans furent assez nombreux dans la Mésopotamie et aux environs de Rome. Saint Épiphane et Denis d'Alexandrie combattirent les hérétiques avec beaucoup de succès.

L'hérésie des *théopaschistes* fut ressuscitée au IVe siècle par Photin, et exploitée dans le ve par Pierre le Foulon, dit Gnasée, moine expulsé d'un monastère des Acœmetes et faux évêque d'Antioche. Les *sociniens* ont conservé plusieurs des erreurs des théopaschistes. Beausobre, dans son *Histoire du Manichéisme* (Anvers, 1734, 2 vol. in-4°), fait l'apologie des théopaschites. Mosheim (*Historiæ christian. seculo III*) et Pluquet, dans son *Dictionnaire des Hérésies*, racontent nettement leurs erreurs et les réfutent. FÉLIX MAYNARD.

THÉOPHANE (*biogr.*), historien et poëte grec, né à Mitylène, se refugia, à ce qu'on croit, avec son père, dans le camp de Sylla, à l'époque où sa patrie se livra à Mithridate. Conduit par Sylla en Italie, il se lia avec Pompée, l'accompagna dans ses expéditions et écrivit ses exploits, mais avec une partialité qui lui a été reprochée par Plutarque. Pour l'en récompenser, Pompée lui accorda le droit de cité, et à ses compatriotes les priviléges dont le sénat les avait dépouillés. Chargé (59 ans av. J.-C.) de porter à Ptolémée-Aulète le décret du sénat qui lui confirmait la souveraineté de l'Égypte, Théophane essaya, assure-t-on, de lui persuader de quitter ses États afin de fournir à Pompée l'occasion d'une brillante expédition. Pendant la guerre civile, il empêcha tout rapprochement entre César et son rival, suivit son bienfaiteur à Pharsale, et ce fut par ses conseils que le vaincu alla demander asile à Ptolémée, qui le fit assassiner. Théophane implora alors la clémence de César, et le servit, dit-on, avec autant de zèle qu'il en avait montré pour son compétiteur.

De l'histoire des guerres de Pompée, du livre *de la Peinture* et des poésies de Théophane, il ne nous reste que quelques fragments dans Strabon et dans Plutarque, et deux épigrammes insérées dans l'*Anthologie*; encore n'est-il pas certain qu'elles soient de lui. J. F.

THÉOPHANE (SAINT GEORGES), confesseur et l'un des auteurs de l'*Histoire byzantine*, naquit à Constantinople, vers l'an 751, de parents riches et vertueux. Son père se nommait Isaac, et sa mère Théodote. A l'âge de trois ans, il perdit son père, qui, avant de mourir, le recommanda vivement à l'empereur Constantin-Copronyme. Théophane fut élevé dans une cour fastueuse, mais son goût le porta à la prière et à l'étude. Cependant la crainte d'affliger sa mère l'empêchait d'exécuter ses projets de quitter le monde et de vivre dans la solitude. Il se vit même obligé d'épouser une jeune et riche héritière à laquelle on l'avait fiancé dès son enfance; mais il fit consentir sa femme à vivre dans la continence. Elle embrassa la vie religieuse dans l'île des Princes, et Théophane dans le monastère de Singriane, d'où il passa dans l'île de Calonyme. Il y fonda un monastère, puis il en fonda un second auprès de celui Singriane, dans un lieu nommé *Megat-agre*, grand champ. Il en fut le premier abbé. Théophane parut, en 787, au second concile de Nicée, et y fut reçu avec de grands honneurs, quoiqu'il y fût venu dans un équipage plus que modeste. Il signala son éloquence dans la question du culte des images, dont il fut l'un des plus zélés défenseurs. De retour dans son monastère, il y reprit ses exercices de pénitence, et continua d'édifier ses confrères par sa piété. Sa réputation de sainteté s'étendit dans tout l'Orient. On venait de toutes les provinces consulter le vénérable abbé de *Megat-agre*. L'empereur Léon-l'Arménien, monté sur le trône en 814, proscrivit de nouveau le culte des images, et manda Théophane à Constantinople, se flattant de lui faire approuver les motifs de sa conduite, ou du moins de l'obliger à se taire; mais ni les promesses, ni les menaces de ce prince ne purent ébranler le saint abbé. Léon indigné le fit enfermer dans un cachot, où il resta deux ans, privé des choses les plus nécessaires à la vie. Il y tomba malade. Ses gardes, touchés de son état, de sa patience et de sa résignation, obtinrent qu'il serait transféré dans l'île de Samothrace; mais ses douleurs augmentèrent dans le trajet, et il mourut dix-sept jours après son arrivée, le 12 mars 818, dans sa soixante-septième année. On doit à Théophane une chronographie qui s'étend depuis 284 jusqu'à 813. C'est la continuation de celle de Georges-le-Syncelle, son ami. Le père Combefis l'a publiée à Paris, en 1655. Cette édition fait partie de la collection de l'*Histoire byzantine*, imprimée au Louvre. On a plusieurs vies de saint Théophane. La meilleure est celle que l'on doit à Théodore Studite. Su-

rius l'a donnée en latin dans la *Vie des Saints*, au 12 mars. On la trouve aussi dans les Bollandistes. Methodius, patriarche de Constantinople, déposé en 842, avait, dit-on, écrit la vie de Théophane et de sa femme.

DELBARE.

THEOPHILACTE, archevêque d'Acride en Bulgarie, vivait dans le XIe siècle, sous les empereurs Michel Ducas, Nicéphore Botaniates et Alexis Comnène. Il était né à Constantinople, où il fut instruit dans les sciences ecclésiastiques, et y fit de si grands progrès, qu'il devint, sans contredit, un des hommes les plus remarquables de son siècle. Appelé aux importantes fonctions d'archevêque d'Acride, métropole de la Bulgarie, il travailla avec beaucoup de zèle à l'établissement de la foi dans cette province, qui était encore toute barbare. Théophylacte mourut en 1071. Nous avons de lui des Commentaires sur les quatre Évangélistes, les Actes des apôtres et les Épîtres de saint Paul, sur les prophètes Habacus, Jonas, Nathan et Osée, où il mêle ordinairement des sentences tirées de saint Jean-Chrysostome. Le cardinal Baronius rapporte quelques fragments des lettres de Théophilacte, et Jean Meursius en fit imprimer, en 1617, soixante-quinze en grec, que Vincent Matinier de Valence a traduites en latin; elles ont été insérées dans la *Bibliothèque des Pères*. C. V.

THEOPHILANTHROPES (*hist. phil.*), *Amis de Dieu et des hommes*, tel est le nom fastueux que se donnèrent, à l'époque de la Révolution française, les fondateurs d'une secte religieuse qui empruntait au déisme ses dogmes, et sa morale et quelques-uns de ses rites au christianisme, qu'elle aspirait à remplacer. Les doctrines de cette prétendue religion ayant été exposées et réfutées à l'article DÉISME, nous n'avons à nous occuper ici que de son histoire.

La marche de l'esprit humain pendant le XVIIIe siècle est un des spectacles les plus curieux que l'histoire puisse nous offrir. Pendant toute cette période, en Angleterre, en Allemagne, et surtout en France, on ne semble occupé qu'à bouleverser : religions, coutumes, institutions sociales, rien n'est respecté. Le besoin de détruire était si grand qu'après avoir renversé le trône, immolé le roi, persécuté les prêtres, profané les églises et réduit la morale à l'intérêt bien entendu, et, comme l'a dit un poëte, du ciel désert chassé l'Être-Suprême, on se mit à décimer l'homme et à organiser la terreur.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ces bouleversements se faisaient par amour de l'humanité, que c'était au nom de la dignité humaine et des droits de la nature qu'on entassait ces ruines. Cependant, à la place de la monarchie, on voulait mettre quelque chose; mais à la place de la religion, rien; le mot de ralliement de tous ceux qui s'étaient réunis pour consommer la révolution était tolérance, c'est-à-dire indifférence pour toutes les religions. Le christianisme détruit, il y avait des hommes persuadés de la meilleure foi du monde qu'ils pourraient alors se croiser les bras et qu'il ne resterait plus à la nation qu'à être heureuse, parce qu'elle serait sans rois et sans Dieu.

Mais le cœur humain n'est pas ainsi fait. L'homme n'est pas seulement esprit, raisonnement, il est encore sentiment: quand on est parvenu par des sophismes à abuser la raison, reste encore le sentiment qu'il faut satisfaire, et le sentiment ne s'accommode ni du système athéiste, que la coterie holbachique, Dupuis, La Lande, Volney, essayaient de propager, ni du déisme étroit de Voltaire et de son école, confessant un Dieu par des raisons de politique, et le plaçant d'ailleurs si loin de nous, qu'autant vaudrait dire qu'il n'existe pas; il faut à l'homme un culte matériel, qui se traduise en actes publics, et qui, à certains jours, à certaines heures, réunisse tous les fidèles et porte à la fois, par un sublime élan, les vœux de tous les cœurs vers le ciel.

Ce besoin, quelques esprits le reconnurent à l'époque où les révolutionnaires prouvaient, par l'absurdité de leurs actes, que leur point de départ était faux; ils se dirent que ce qu'il y avait de plus sublime sur la terre, c'était une assemblée d'hommes réunis dans une même pensée, émus d'un même enthousiasme, et ils inventèrent des fêtes; on honora la Raison personnifiée par une femme, on célébra l'anniversaire des principales conquêtes de la révolution. Mais que pouvaient signifier des fêtes privées de sanction et d'idéalité? L'enthousiasme qui les accueillit d'abord dut être passager, comme tout enthousiasme sans fondement solide. L'allégorie peut occuper un moment les esprits, mais la foule ne se contentera jamais d'allégories transparentes; il faut à l'homme quelque chose de plus voilé; l'a-

mour du mystère est inhérent à notre nature, comme il est inhérent aux lois du monde organisé. Le mystère est partout, et nous voulons le retrouver surtout dans la religion, qui est la science des choses qui passent notre vue. Les philosophes qui ont soutenu qu'une religion sans mystères serait la plus convenable n'avaient pas suffisamment étudié l'humanité. A défaut d'autres preuves, l'histoire des cultes religieux établis dans le monde suffirait pour le démontrer, car il n'en existe pas un sans mystères; ceux qu'on a tenté d'établir sur une autre base ont échoué dès les premiers essais, ou du moins n'ont eu qu'une existence éphémère.

C'était pourtant là le rêve des philosophes les plus dogmatiques du XVIII[e] siècle, de ceux qui n'allaient pas jusqu'à croire qu'une nation peut vivre sans religion. Peu de dogmes, s'écriaient-ils, il y aura moins de terrain à défendre; « l'existence de la Divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante, pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchants, la sainteté du contrat social et des lois; » avec cela une morale saine et pure, celle de l'Evangile, par exemple, complétée ou modifiée par celle des anciens philosophes, en un mot, la religion qu'ont pratiquée Socrate et Marc-Aurèle; voilà, disait Rousseau, ce que tout homme doit croire; et, tranchant d'un mot cette question de la grâce qui avait occupé tant d'hommes éminents dans les premiers siècles du christianisme, Dieu a donné à l'homme la conscience, ajoutait-il ailleurs, cela lui suffit. La révélation est incroyable et inutile: à quoi bon nous en préoccuper ? (*Voy.* GRACE et RÉVÉLATION.)

Mais Rousseau, tout en punissant de *l'exil* ou de *la mort* (*Contrat Social*, liv. IV, c. 8) ceux qui n'accepteraient pas ses dogmes, ne croit pas qu'ils doivent se traduire en un culte extérieur; il admet la religion dominante tant qu'elle n'y sera pas opposée.

D'autres déistes étaient plus exclusifs: en Angleterre, Shaftesbury, Woolston, Connor; en France, Jean Leclerc, Toustaint, Prémontval; en Allemagne, Lessing, Glabach et Jahn avaient proposé l'organisation d'un culte fondé sur ce qu'on appelait *la Religion naturelle*; mais la première tentative sérieuse pour faire passer ce projet dans la pratique ne remonte qu'à David Williams, ministre *dissenter* de Liverpool, qui, après avoir préparé les esprits par des *Lettres sur l'éducation*, fit paraître, en 1776, une liturgie fondée uniquement sur le déisme. L'ouvrage contient des prières du matin et du soir, des hymnes sur la présence de Dieu, l'amitié, l'humilité, etc., et l'indication de certaines cérémonies religieuses allégoriques. Avant de publier son livre, il s'était entendu avec Francklin; il l'adressa ensuite aux principaux chefs du parti philosophique de France et d'Allemagne, et les consulta sur son projet d'ouvrir un temple pour y pratiquer ces cérémonies; ceux-ci l'approuvèrent hautement, plus par haine du christianisme que par conviction. Voltaire surtout, qui, comme on sait, n'était pas chiche de compliments, l'encouragea fort. Fier de ce suffrage, Williams se mit à l'œuvre; il loua une maison dans Margaret-street, à Londres, s'intitula prêtre de la nature; et prêcha à la foule que la curiosité avait amenée. Les Anglais ne se pressent pas de juger: pendant quelque temps la chapelle fut encombrée d'auditeurs, mais peu à peu ils se lassèrent d'un culte qui ne leur semblait qu'une pâle contre-épreuve du christianisme, et, au bout de quatre ans, Williams, voyant sa secte mourir d'inanition, cessa ses prédications et céda son église aux méthodistes. A la même époque, une semblable tentative était essayée à Dessan, par Bardaw, homme de mérite, dont Gœthe fait un magnifique éloge; mais cette secte eut une existence encore plus courte que celle de David Williams, et périt comme elle d'inanition.

La révolution française ayant ouvert la porte à toutes les innovations, la fondation d'un culte déiste, qui n'avait été tentée qu'en petit, devait naturellement être essayée sur une plus grande échelle; mais, pendant la premiere époque, les déistes furent débordés, et l'athéisme s'assit à Notre-Dame avec la déesse de la Raison. Plus tard Robespierre, conséquent avec le principe de Jean-Jacques: « que les dogmes de la religion civile doivent être énoncés par le gouvernement sans explications ni commentaires, » fit *décréter* l'existence de l'Être-Suprême et de l'immortalité de l'âme, en célébra la fête, qui, malgré le ridicule qui devait s'attacher à ce *décret*, eut un certain éclat, parce que, si alors on ne savait trop que penser en fait de religion, on croyait à la république. Ceux

des déistes qui penchaient pour un culte public pensèrent le moment favorable pour formuler le leur. Une foule de brochures apparurent dans ce sens, les unes prétendant réorganiser la religion primitive de Jésus, qu'ils appelaient le premier sans-culotte, les autres voulant restaurer le culte de Socrate. D'Auberménil, député à la Convention, assura pour sa part qu'il avait retrouvé la religion des anciens mages, dans une brochure anonyme publiée, en 1796, sous ce titre : *Extraits d'un manuscrit intitulé :* Le Culte des Adorateurs, *contenant des fragments de leurs différents livres sur les cérémonies du culte, les observances religieuses, l'instruction, les préceptes et l'adoration.*

Cette brochure contenait un système liturgique complet. Chaque père de famille était le directeur spirituel de sa maison. Les fidèles ou plutôt les *initiés* se réunissaient tous les neuf jours dans le temple, où brûlait un feu perpétuel ; le grand prêtre, en costume, offrait à Dieu des fruits en se tournant vers les quatre points cardinaux, et des libations aux quatre éléments ; à certains jours on y exécutait même des danses allégoriques. Les trois grandes époques de la vie, la naissance, le mariage, la mort, étaient l'occasion de cérémonies assez compliquées; mais il n'y avait que deux jours chaque année pour la célébration des mariages. D'Auberménil entrait sur tous ces sujets dans les détails les plus minutieux, formulait même les prières qui devaient accompagner chaque acte de l'existence ordinaire. Cette exhumation inintelligente de quelques pratiques allégoriques des Guèbres et des Mages n'avait plus aucun sens dans l'état actuel de nos connaissances. L'auteur trouva cependant des disciples ; ses réunions avaient lieu rue du Bac, où les cérémonies qu'il avait rêvées se pratiquaient, dit-on, avec un profond recueillement. Ces braves gens s'appelaient *théoandropophiles*; ce fut le noyau des *théophilanthropes*, dans lesquels ils se fondirent.

Le *Manuel* de ceux-ci fut rédigé par Chemin, auteur de quelques ouvrages élémentaires. Chemin élagua toutes les rêveries de D'Auberménil, et eut la prétention de faire une religion bien positive, bien raisonnable. Les dogmes étaient ceux indiqués par Rousseau ; seulement on y ajouta l'existence d'un purgatoire et des prières pour les morts. Quant à la morale, l'Évangile fut mis à contribution pour la plupart des préceptes ; les autres furent empruntés aux philosophes de toutes les nations et de toutes les époques. Chemin avait pour associé principal Haüy, frère du minéralogiste, alors chef d'une institution de jeunes aveugles, auxquels il a été aussi utile que l'abbé de l'Épée aux sourds-muets. Il avait pour associés actifs trois autres pères de famille, Moreau, Janes et Mandar. La première réunion eut lieu le 26 nivôse an v (16 décembre 1796), rue Saint-Denis, au coin de celle des Lombards, dans l'église Sainte-Catherine, dépendante de l'établissement de Haüy.

Cette première assemblée et les suivantes furent très-encourageantes. La foule, toujours avide de ce qui est nouveau, encombrait la chapelle ; bientôt même cette chapelle fut trop petite. Il fallut songer à obtenir un local plus vaste : les églises étant des propriétés nationales, les théophilanthrophes demandèrent qu'on leur en accordât l'usage aussi bien qu'aux chrétiens. Le Directoire rendit un décret dans ce sens, en ordonnant toutefois que les insignes de chaque culte seraient enlevés au moment où l'autre devrait se pratiquer.

C'était tout simplement une absurdité. Les églises ont été construites pour le culte catholique : tout est en rapport avec cette destination, et il n'appartient ni à un maçon, ni à un décorateur de leur enlever ce caractère. D'ailleurs, comment déplacer les bas-reliefs, les statues, et même les tableaux qui ornent un édifice chrétien, au point de le transformer en temple profane ? Le clergé délibéra longtemps s'il devait se soumettre à cette injonction; mais il se dit que le gouvernement serait bien aise de s'armer de ce refus pour tenter de nouvelles persécutions ; tant d'autres sacrifices avaient déjà été faits, celui-là fut encore accepté. Le jour de la fête théophilanthropique, on enlevait l'Eucharistie et les principaux objets servant aux cérémonies chrétiennes, et le temple de Jésus était abandonné à ceux qui ne voulaient voir dans le fils de Marie que le premier des philosophes. A Notre-Dame le clergé cessa de se servir, à l'office divin, des orgues, dont les théophilanthropes accompagnaient leurs hymnes.

A peine cette permission était-elle accordée que les nouveaux sectaires s'établissaient simultanément dans les églises de

Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Sulpice, Saint-Thomas-d'Aquin, Saint-Étienne-du-Mont, Saint-Médard, Saint-Roch, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Méry, Saint-Nicolas-des-Champs, et enfin de Notre-Dame. Naturellement les noms de ces édifices durent être changés, comme on avait changé ceux du calendrier : Saint-Germain s'appela la Reconnaissance; Saint-Nicolas, l'Hymen; Saint-Sulpice, la Victoire; Saint-Gervais, la Jeunesse, etc. En se disséminant ainsi, les théophilanthropes croyaient se donner plus d'importance ; cela ne servit qu'à accélérer leur ruine.

Les réunions avaient lieu originairement le décadi ; ce ne fut que lorsque l'affluence diminua qu'elles furent fixées au dimanche. La décoration particulière adoptée par la secte consistait en un autel surmonté d'une corbeille de fleurs ou de fruits, suivant la saison, et en quelques sentences morales écrites le long des murs. L'*exercice* avait lieu d'ordinaire à midi, et durait une heure et demie. Il commençait par une *invocation* prononcée debout; chacun examinait ses fautes pendant un moment de silence; puis le lecteur, en costume, avec l'habit bleu à la française, une robe blanche, et une ceinture rose, faisait une lecture morale; un ou plusieurs orateurs prononçaient des discours moraux, qu'ils avaient soumis auparavant à la censure des Directeurs. Des chants pour lesquels on avait mis à contribution tous nos poëtes, et surtout J.-B. Rousseau, interrompaient de temps à autre ces discours et ces lectures.

Les théophilanthropes avaient adopté une espèce de baptême, qui consistait à élever l'enfant vers le ciel pour le consacrer à Dieu, en présence d'un parrain et d'une marraine. Les cérémonies du mariage rappelaient aussi celles du culte catholique. Les époux étaient enlacés d'une guirlande de fleurs, dont les deux bouts étaient tenus par les anciens de la famille. Le mari remettait à la fiancée un anneau, et le chef de famille une *médaille d'union*. Le divorce était permis, mais en des circonstances exceptionnelles. — Dans les prières funéraires, une urne ombragée de feuillages remplaçait la corbeille de fleurs.

Outre les fêtes décrétées par la Convention, de la Vieillesse, de la Souveraineté du peuple, de la Fondation de la République, les théophilanthropes fêtaient encore Socrate, J.-J. Rousseau, Washington, Saint-Vincent de Paul, L'Hôpital, la Tolérance. La cérémonie caractéristique de cette dernière solennité consistait en cinq bannières, portant écrit, chacune, un de ces mots : *Religion*, *Morale*, *Juifs*, *Catholiques*, *Protestants*, que l'on réunissait en un faisceau, après les avoir promenées processionnellement dans le temple. En les rapprochant les cinq porteurs se donnaient l'accolade fraternelle, en signe d'union et de tolérance, car la nouvelle religion repoussait le nom de secte : elle aspirait à opérer une communion de toutes les religons, en prenant ce qu'il y avait de bon dans chacune, et ne voulait être, comme le disait le *Catéchisme* de Chemin, qu'un *Institut de Morale*.

Il paraît cependant qu'une partie de la Société se prononça pour l'admission d'un corps invariable de doctrine : tel est du moins le motif allégué par une partie des sociétaires réunis à Saint-Thomas-d'Aquin, pour se séparer de leurs collègues. Le schisme fut éclatant et provoqua une polémique dans les journaux. Comme c'est l'habitude dans ces sortes de cas, on ne put parvenir a s'entendre; les dissidents n'en continuèrent pas moins leurs assemblées, mais ils abandonnèrent leur premier nom pour se donner celui de sectateurs du *culte primitif*.

Malgré tous leurs efforts et leurs frais de représentation, les théophilanthropes étaient loin cependant de recueillir les sympathies sur lesquelles ils avaient compté, non pas que leurs doctrines ne fussent partagées par un grand nombre de personnages célèbres à divers titres, mais tous ou presque tous étaient antipathiques à un culte extérieur. Chénier resta tout à fait étranger à la secte. Volney composa bien quelques prières assez belles, mais ne parut pas aux réunions. Parmi les littérateurs célèbres, Bernardin-de-Saint-Pierre, Dupont de Nemours, Delille de Salle, montrèrent seuls quelque zèle; encore les deux premiers ne voulurent-ils jamais prendre la parole dans les réunions. Parmi les hommes politiques, Rallier, Goupil-Préfeln, Creuzé de la Touche, Jullien (de Toulouse), Lachapelle, Regnault, membre du Conseil des Anciens, appuyèrent le culte nouveau, mais sans beaucoup d'ardeur. Quoique La Réveillère-Lepeaux reçût de ses collègues, par forme de plaisanterie, le surnom de grand prêtre des théophilanthropes, il paraît

que toute son intervention se borna à un discours dans lequel il annonçait partager les principes de la secte, prononcé à l'Institut, le 12 floréal an v (1er mai 1797), et à quelques petites sommes données par lui, sur la demande des administrateurs. Il paraît aussi que le Directoire se chargea de quelques-unes de leurs dépenses; mais ce fut une protection sans force, et qui attestait plutôt la haine du gouvernement contre le christianisme que sa sympathie pour la théophilanthropie.

Palissot, qui écrivit tour à tour pour et contre tout le monde, prêta aux théophilanthropes l'appui de sa plume; Mercier leur consacra aussi un long article élogieux dans son *Tableau de Paris*. Ils avaient en outre plusieurs journaux destinés à propager leurs doctrines, entre autres : *L'Écho des cercles patriotiques et des réunions de Théophilanthropes*, *Feuille villageoise*, publiée par Siauve, et l'*Ami des Théophilanthropes* ou *Recueil de morale universelle*, par Guffroy, ex-rédacteur d'un recueil démagogique dans le genre du *Père Duchesne*. Mais ces écrits, et un tirage extraordinaire de l'*Année religieuse des Théophilanthropes* (4 vol. in-18), dans laquelle on inséra le *catéchisme*, des cantiques, des maximes, des prières, des discours moraux rédigés en grande partie par Chemin, ne parvinrent pas à vaincre la tiédeur qui avait succédé au premier moment d'enthousiasme.

Dans l'ivresse de leur succès, et avec cette foi aveugle dans les théories qui caractérise l'époque révolutionnaire, les premiers fondateurs avaient engagé leurs correspondants de l'étranger et des colonies à prêcher chez eux le nouvel évangile; mais ni les colonies, ni l'Angleterre, ni la Suisse ne répondirent à l'appel, et l'Allemagne se contenta de traduire et de discuter les ouvrages qu'on lui expédiait.

Les départements se montrèrent d'abord plus favorables; il y eut des temples au Havre, à Bordeaux, à Bernay (Eure), à Bourges, et, auprès de Paris, à Montreuil. Le département de l'Yonne surtout montra beaucoup de zèle. Les associés d'Auxerre se firent même un rituel différent de celui qu'on suivait à Paris et beaucoup plus chargé de pratiques; mais là comme ailleurs le culte ne tarda pas à périr faute de sectateurs.

Au 18 brumaire, trois ans après la prédication de leur doctrine, les théophilanthropes n'avaient plus aucun établissement dans les départements ni à l'étranger; il n'existait à Paris que quatre temples, la Reconnaissance, l'Hymen, la Victoire et la Jeunesse, et leur nombre allait toujours décroissant. Peu de temps après, la populace enleva l'autel et les inscriptions que l'on avait placés dans ce dernier temple (Saint-Gervais), et les brûla devant le portail, sans que le gouvernement consulaire y prît garde.

En effet, les consuls étaient loin d'avoir hérité des sentiments des Directeurs. Bonaparte, pour sa part, aimait peu ce qu'il appelait les idéologues : il savait d'ailleurs que la théophilanthropie n'avait aucun avenir; il pensa que le clergé, qu'il aspirait dès lors à se concilier, lui saurait gré de la détruire tout à fait, et le 29 vendémiaire an x (21 octobre 1801) un arrêté des consuls défendit aux théophilanthropes de pratiquer désormais leurs cérémonies dans les églises. La preuve que la secte n'était plus rien, ou que du moins les sectaires tenaient fort peu à leur culte, c'est que cette persécution n'en augmenta pas le nombre. Ceux qui étaient à la tête demandèrent à pouvoir louer une salle pour y continuer leurs *exercices;* on leur refusa cette faveur, et tout finit là; personne ne parla plus de la théophilanthropie que Chemin, qui allait donner des leçons dans une institution de la rue Saint-Étienne.

Ainsi tomba cet essai de culte déiste, désiré pendant tant d'années, et qui, à son apparition, rêvait la conquête du monde et l'anéantissement du christianisme. Nous avons déjà indiqué la raison principale de son peu de succès : l'antipathie de la classe lettrée pour tout ce qui ressemblait à un culte; il y en avait encore une autre : la déconsidération d'une partie des meneurs. Les fondateurs étaient des gens irréprochables par leurs mœurs et leurs antécédents; mais ceux qu'ils s'associèrent plus tard n'étaient pas tous dans le même cas. Il y avait parmi eux plus d'un Gobel, qui ne s'étaient faits théophilanthropes que par des motifs d'ambition et d'intérêt personnel. Le public ne s'y trompa pas, et, la curiosité satisfaite, il cessa de s'en occuper. Ceux qui ne voyaient dans le nouveau culte qu'un moyen d'opposition au christianisme, et se flattaient que leur exemple enlèverait quelques sectateurs à la religion du Christ,

ne tardèrent pas non plus à se rebuter en voyant l'inutilité de leurs efforts. Quant aux hommes de bonne foi, quelques-uns passèrent de ce culte au pur déisme ou à l'athéisme, et les autres, dont la naïve candeur mérite toute indulgence, n'étaient ni assez nombreux, ni assez intrigants pour soutenir un culte que les ambitieux avaient abandonné. L'histoire de cette chute est, on le voit, la même que celle du Saint-Simonisme, de l'Église française, du Néo-Christianisme, et de toutes les sectes qui ont cherché depuis cinquante ans à s'établir sur les ruines de la religion à laquelle son divin fondateur a promis la perpétuité.

A. Fl. de Gréville.

THEOPHILE, patriarche d'Alexandrie, élu en 385, et mort en 412; oncle et prédécesseur de saint Cyrille, célèbre par ses démêlés avec saint Jean Chrysostome et le zèle qu'il déploya contre les origénistes. Le concile de Capoue, tenu en 389, lui confia la mission de terminer les différends qui existaient entre Flavien et Évagre, ordonnés tous les deux évêques d'Antioche. Théophile, dans l'ardeur de son zèle pour la propagation du christianisme, fit démolir tous les monuments païens d'Alexandrie, et bâtir l'église de Saint-Jean-Baptiste sur les ruines du temple de Sérapis. La doctrine d'Origène ayant allumé une vive querelle dans les monastères d'Égypte, Théophile condamna les origénistes, et sous ce prétexte il chassa plusieurs moines d'Alexandrie et d'Égypte. Saint Jean Chrysostome intervint et voulut les réconcilier avec le patriarche, mais il se brouilla avec lui. Cette dispute fit grand bruit. Théophile, présidant le concile du Chêne, se déclara ennemi de Chrysostome, le fit déposer, et même, après la mort du saint, refusa de mettre son nom dans les dyptiques sacrés. Saint Jean de Damas rapporte que Théophile eut, avant de mourir, trois longues journées d'agonie, et qu'il ne put rendre le dernier soupir qu'après avoir fait amende honorable devant une image de saint Chrysostome. Théophile a écrit, selon Gennade, des traités contre les origénistes et les anthropomorphistes, et un Traité de la foi : ces ouvrages sont perdus. Étant prêtre, il dressa un cycle pascal pour cent ans, à commencer du premier consulat de Théodose-le-Vieux. Il écrivit sur ce cycle, et sur les disputes qui s'étaient élevées en Orient pour l'époque de la célébration de Pâques, trois épîtres que saint Jérôme a traduites en latin et que nous possédons dans la *Bibliothèque des Pères*. On trouve aussi quelques canons de lui dans la collection des canons, et une dissertation grecque et latine : *Cujus rei homo similis sit*, publiée par Morel, à Paris, en 1608. M.

THÉOPHILE, savant jurisconsulte grec du VIe siècle, travailla à la rédaction des *Institutes*, qui font partie de la compilation justinienne, et en a laissé une paraphrase grecque.

THÉOPHILE, empereur d'Orient, monta sur le trône en 829, après la mort de Michel le-Bègue son père. Le chagrin qu'il ressentit de la prise et de la destruction de la ville d'Amorium par les Sarrasins le porta à refuser toute nourriture. Il mourut, par suite de cette funeste résolution, en 842.

THÉOPHILE, dit le Moine ou Roger, vivait au Xe ou XIIe siècle. C'était un artiste très-recommandable pour son temps. Il est auteur d'un ouvrage fort intéressant dans l'histoire des arts, en ce qu'il fait connaître les procédés alors en usage pour la peinture, les travaux d'orfèvrerie et l'art de nieller. Cet ouvrage est intitulé : *De omni scientiâ picturæ artis*. Ratier.

THEOPHILE. On connaît sous ce prénom, beaucoup plus que sous son nom véritable, un de nos premiers poëtes. Théophile Viaud, ou de Viau, naquit, en 1590, au village de Boursères-Sainte-Radegonde, dans l'Agénois, où il fut élevé par son père, ancien avocat de Bordeaux. Il vint à Paris à l'âge de vingt ans. « C'était, dit Voltaire, un jeune homme de bonne compagnie, faisant très-facilement des vers médiocres, mais qui eurent de la réputation; très-instruit dans les belles-lettres, écrivant purement en latin, homme de table autant que de cabinet. » Théophile se lia avec Balzac, et fit avec lui le voyage de Hollande : ils se brouillèrent ensuite sans qu'on en sache précisément la cause; cependant Balzac paraît avoir eu des torts envers son ami. Théophile avait déjà composé une tragédie de *Pasiphaé* et plusieurs pièces de vers pour les fêtes de la cour; mais sa réputation et son esprit caustique lui firent des ennemis puissants, qui obtinrent, en 1619, un ordre d'exil contre lui. Il se rendit en Angleterre, et ce fut pendant son séjour à Londres qu'il composa son ode au roi, qui commence par : *Celui qui lance le tonnerre*, et qui passe pour son chef-

d'œuvre. Ayant obtenu la permission de rentrer en France, Théophile abjura le protestantisme, dans lequel il avait été élevé, mais continua de se livrer à ses saillies satiriques et à ses habitudes licencieuses. Un nouvel orage se forma bientôt contre lui. Poursuivi avec ardeur par ses ennemis, il fut condamné, en 1623, par arrêt du Parlement, à être brûlé vif, pour crime de lèze-majesté divine et humaine. Il avait pris la fuite; mais il fut arrêté au Catelet, ramené à Paris, enchaîné et jeté dans le cachot de Ravaillac, où il languit sans qu'on s'occupât de lui pendant six mois. Enfin, le Parlement, après une longue procédure, révoqua sa sentence, et commua la peine portée contre Théophile en un bannissement de la capitale. Le poëte se retira à Chantilly, chez le duc de Montmorency, son protecteur. Bientôt même il put rentrer à Paris. Mais les souffrances qu'il avait éprouvées avaient profondément altéré sa constitution, et il mourut le 25 septembre 1626, âgé seulement de 36 ans. Les œuvres de Théophile forment trois parties; les deux premières parurent en 1621, et la troisième en 1626. Il est auteur d'une tragédie de *Pyrame et Thisbé*. On lui a attribué des pièces fort libres qui ne sont pas de lui. Trop admiré de son temps, on ne lui a peut-être pas rendu justice après sa mort. Il écrivait bien en prose; dans la poésie il a fait preuve, à la vérité, de plus d'esprit que de jugement; mais l'âge eût pu donner à son talent facile les qualités qui lui manquaient. V. R.

THÉOPHRASTE (TYRTAME, *qu'Aristote surnomma*) naquit à Éresos, ville maritime de l'île de Lesbos, le 5e jour du mois hecatombéon de la 2e année de la 102e olympiade, c'est-à-dire 371 ans avant J.-C. Mélanthas, son père, était foulon. Tyrtame, venu jeune à Athènes pour y étudier sous Platon, se lia d'amitié avec Aristote. Lorsque Platon mourut, son neveu Speusippe lui succéda; mais le dérèglement de ses mœurs lui fit perdre un grand nombre de ses disciples, et Tyrtame, lui aussi, se retira de l'Académie. Il voyagea, parcourut les îles de la Grèce, et combattit même pour délivrer Lesbos, sa patrie, des tyrans qui l'opprimaient. De là il se rendit en Macédoine, assista à la bataille de Chéronée, et revint à Athènes, après douze ans d'absence. Aristote alors élevait une nouvelle école; Tyrtame, d'abord disciple, lui servit dans la suite de *professeur suppléant*. Aristote, enthousiasmé de la facilité de son esprit, de son éloquence, changea premièrement son nom en celui d'*Euphraste* (parlant bien); mais, ce nouveau nom n'exprimant pas toute l'estime qu'il avait pour Tyrtame, il le nomma *Théophraste* (divin parleur). Théophraste succéda à Aristote dans la 114e olympiade, et une foule immense d'auditeurs accourut à ses leçons. L'inimitié du préteur *Sophocle*, fils d'Amphillide, le força à les suspendre; ce préteur avait rendu une loi qui défendait aux philosophes d'enseigner dans les écoles, et les punissait de mort s'ils y désobéissaient. Philon ayant succédé à Sophocle, les persécutions contre Théophraste cessèrent; il revint enseigner au Lycée, et le peuple condamna Sophocle à une amende de 5 talents. Théophraste était tellement vénéré à Athènes qu'Agnonide faillit être puni comme impie pour l'avoir accusé d'impiété. Théophraste mourut à cent sept ans, et cessa tout à la fois de travailler et de vivre, dit La Bruyère; la Grèce le pleura, et le peuple entier assista à ses funérailles. On dit qu'à son lit de mort, ses disciples lui ayant demandé ce qu'il avait à leur recommander, il leur tint un sublime discours où se trouvent ces paroles : *La vie nous séduit; elle nous promet de grands plaisirs dans la possession de la gloire; mais à peine commence-t-on à vivre qu'il faut mourir, et il n'y a rien de plus stérile que l'amour de la réputation.* Cicéron, qui a fait un si grand éloge de Théophraste dans son livre de *Brutus*, dans ses *Épîtres à Atticus*, dit, au troisième livre des *Tusculanes*, que ce philosophe mourant se plaignit de ce que la nature n'avait pas donné aux hommes une existence aussi longue qu'aux cerfs et aux corneilles; car, si les hommes vivaient autant que ces animaux, les sciences et les arts finiraient par atteindre le dernier degré de la perfection. Saint Jérôme assure que Théophraste agonisant, à l'âge de cent sept ans, regretta de sortir de la vie dans un temps où il ne faisait que de commencer à être sage. Les maximes de Théophraste sont devenues proverbiales; elles ont traversé vingt siècles sans rien perdre de leur à-propos, et on dit encore aujourd'hui, comme autrefois, qu'*il ne faut pas aimer ses amis pour les éprouver, mais bien les éprouver pour les aimer.* Il ap-

pelait cheval sans bride un orateur sans jugement, et disait à quelqu'un qui gardait le silence : *Si tu es habile homme, tu as tort; sinon, raison.* La plus grande dépense que l'on puisse faire, selon lui, est celle du temps. Diogène Laërce donne la nomenclature de plus de deux cents ouvrages écrits par Théophraste; il ne nous en reste que vingt. La première édition de ses œuvres que nous possédions a été imprimée en 1477, à Venise, par Alde Manuce. Camerarius en a donnéune édition plus complète en 1541, puis Daniel Heinsius, à Leyde, en 1613. Ces éditions renferment : l'*Histoire des plantes*, le *Traité des cours*, celui *de la métaphysique*, *des pierres*, *du feu*, *des vents*, *des poissons*, *des vertiges*, *de la lassitude*, *des odeurs*, *des sueurs*, *des signes*, et le livre des *Caractères*, livre admirable et devenu classique. F. M.

THEOPOMPE, roi de Sparte, vivait vers le VIIIe siècle avant J.-C. Ce fut lui qui créa les *éphores*, magistrats chargés de surveiller les sénateurs et les rois eux-mêmes. Comme on lui reprochait à cette occasion d'affaiblir son autorité : « Je la laisserai plus grande à mes successeurs, répondit-il, parce qu'elle sera plus durable. » Sous son règne commença, entre les Messéniens et les Lacédémoniens, cette longue guerre qui se termina par la ruine de Messène. Théopompe, fait prisonnier dans un des nombreux engagements qui signalèrent cette guerre, fut égorgé avec trois cents Spartiates, en l'honneur de Jupiter d'Ithôme, ville qui a donné son nom à la bataille.

THEOPOMPE de Chio, orateur et historien, vivait du temps de Philippe de Macédoine, et suivit en exil son père Damasistrate, obligé de s'expatrier pour cause politique. Alexandre-le-Grand le fit rentrer dans sa patrie. Mais, après la mort de ce prince, contraint d'errer de nouveau, il ne trouva pas même un asyle en Egypte, où son caractère remuant donna de l'ombrage à Ptolémée. Théopompe, qui avait alors soixante ans, vécut depuis dans une retraite tellement profonde qu'on ne connaît ni le lieu, ni l'époque de sa mort. Aucun de ses ouvrages n'est venu jusqu'à nous. Nous savons qu'il avait recueilli, comme orateur, les applaudissements de toute la Grèce. Lorsqu'Artémise ouvrit un concours pour le panégyrique de Mausole, son époux, Théopompe l'emporta sur tous ses concurrents, au nombre desquels était Isocrate, son maître, et il eut la faiblesse de se vanter de cette dernière circonstance. Théopompe n'eut pas moins de réputation comme historien : ses ouvrages, au dire de quelques auteurs anciens, présentaient de grandes beautés à côté de grands défauts. Témoin de beaucoup d'événements, il avait puisé dans la conversation des hommes publics de nombreux et importants renseignements; il écrivait d'ailleurs avec hardiesse, et il est souvent cité. Ses principaux ouvrages historiques étaient une histoire de la Grèce, qui commençait où Thucydide s'était arrêté, et une histoire du règne de Philippe de Macédoine.

V. RATIER.

THEOPSIE (*arch.*). Nom que les anciens donnaient à une prétendue apparition des dieux, le jour où on célébrait quelque fête en leur honneur.

THEORBE. Instrument à cordes, fait en forme de luth, ayant deux manches, dont le second, plus petit que le premier, est destiné à soutenir les quatre derniers rangs de cordes qui rendent les sons graves, et que l'on pince à vide.— Le théorbe, instrument favori des dames de la cour de Louis XIV, est maintenant abandonné. Le père de Ninon de Lenclos donnait des leçons de théorbe; cette femme célèbre en jouait fort bien elle-même. — L'Académie écrit *tuorbe*. Nous avons cru devoir conserver à ce mot l'orthographe et la prononciation que les musiciens lui ont données dans tous les temps.

THEORE (*Hist. Anc.*), du grec θεωρὰν, voyant, nom que l'on donnait aux membres des députations solennelles que les villes de la Grèce envoyaient aux fêtes de DELPHES, d'OLYMPIE, de TEMPÉ, de DÉLOS. (*V.* ces mots.) Thésée, après sa victoire sur le Minotaure, consacra dans le temple d'Apollon, à Délos, une statue de Vénus qu'il avait rapportée de la Crète. Les jeunes filles et les jeunes hommes qu'il avait sauvés l'accompagnaient dans ce pèlerinage. Ce fut l'origine des théories. Depuis lors, tous les cinq ans, une députation était envoyée à la fête d'Apollon. Un navire appelé *Déliade* était équipé exprès pour porter les envoyés et ce qui était nécessaire pour le sacrifice. La poupe du navire était couronnée de laurier par un prêtre d'Apollon; les théores étaient également couronnés de laurier.

Chaque théorie était composée : 1° de

membres choisis dans les plus anciennes familles; 2° de deux chœurs, l'un de jeunes garçons, l'autre de jeunes filles; 3° de quelques magistrats; 4° de dix inspecteurs tirés au sort; et 5° de deux hérauts pour proclamer les vainqueurs dans les jeux publics qui suivaient les sacrifices. Toutes ces personnes étaient logées dans des maisons entretenues aux frais des villes qui les envoyaient.

Le cortége s'avançait au son des instruments; une couronne d'or d'une grande valeur était ordinairement offerte au dieu. On lui faisait ensuite un sacrifice de cent taureaux, puis les deux chœurs exécutaient des danses figuratives comme toutes les danses primitives : tantôt c'était l'histoire des pérégrinations de Latone et de ses aventures à Délos, tantôt celle de Thésée dans le labyrinthe de Crète. Parfois les danses sacrées étaient suivies d'autres exercices grotesques destinés à rappeler les premiers jeux d'Apollon enfant. Il s'agissait, par exemple, de mordre en dansant, et avec les mains attachées derrière le dos, l'écorce d'un olivier, etc. Ceux qui se distinguaient le plus dans ces danses recevaient un trépied d'or pour récompense.

On décernait ensuite des prix de musique, de ceste, de lutte, de pugilat, de saut, de course à pied et à cheval. On lit sur un marbre transporté d'Athènes en Angleterre, en 1739, une inscription dont une partie est relative aux dépenses faites à Athènes pour une théorie. Ces dépenses sont : Une couronne d'or, le travail de l'orfèvre compris, 1,500 drachmes; des trépieds pour les vainqueurs, 1,000 drachmes; pour les archithéores, 1 talent; pour le capitaine de la galère qui avait porté la députation, 7,000 drachmes; cent bœufs pour le sacrifice, 8,415 drachmes. On sait que la drachme valait 93 centimes ou presque 1 fr., et le talent 5,560 francs 90 centimes de notre monnaie. Taylor et Corsini, qui décrivent cette inscription, la croient de l'année 373 ou 372 avant l'ère chrétienne.

Le retour des théores dans leur patrie était une autre solennité; des cris de joie les accueillaient à leur passage, et ils ne quittaient leur couronne que pour la consacrer dans le temple de quelque dieu. Le temps du voyage des théores athéniens à Délos s'appelait les *Délies;* c'était un temps sacré, pendant lequel il était défendu de procéder à aucune exécution. Socrate, condamné pendant les Délies, ne but la ciguë que lorsqu'elles se furent écoulées.

Les peuples de la Grèce n'étaient pas les seuls à envoyer des députations à Délos. On montrait dans un temple de Diane les cendres de plusieurs théores hyperboréens, morts pendant qu'ils s'acquittaient de leur mission.

L'argent *théorique* (Θεωράμα, spectacle) était celui que l'on prélevait pour payer les frais des représentations scéniques. D'après une loi d'Eubulus, c'était un crime capital d'en changer la destination, fût-ce pour subvenir aux besoins de la guerre. On peut voir dans la Ire *Olynthienne* quelles précautions prend Démosthènes pour insinuer à ses concitoyens d'employer une partie de cet argent contre Philippe.

THÉORÈME (*math.*). *Un théorème est une vérité qui devient évidente au moyen d'un raisonnement appelé* DÉMONSTRATION. Nous croyons ne pouvoir rien ajouter à cette définition.

Il existe, en mathématiques, un certain nombre de théorèmes remarquables, auxquels on a donné le nom des géomètres qui les ont découverts. Nous citerons seulement: en arithmétique, les théorèmes de *Wilson*, de *Fermat;* en algèbre, les théorèmes de *Descartes*, de *Rolle*, de M. *Sturm*, de M. *Cauchy*; en géométrie, les théorèmes de *Newton*, de *Pascal*, de M. *Brianchon*; en analyse, les théorèmes de *Legendre*, de *Fagnani*, d'*Abel*, etc., etc.

THÉORIE. Le mot français théorie est traduit littéralement du mot grec Θεωρία, qui signifie *vue*, *contemplation*. Cette contemplation porte nécessairement sur un objet pris, ou dans l'ordre physique, ou dans l'ordre historique, ou dans l'ordre intellectuel, ou dans l'ordre moral : et c'est dans ces classes que se rangent les théories déjà connues; la théorie de la terre, la théorie des astres; la théorie des révolutions; la théorie des beaux-arts; la théorie des lois; celle des sentiments moraux. On peut avoir des théories sur des objets mixtes: telle serait une théorie de la guerre, dans laquelle l'homme figurerait comme instrument principal; instrument intelligent et sensible, dont l'esprit et le cœur sont des gages de victoire, ou des causes de défaite. On comprend aussi qu'après une théorie sur un objet général on peut encore faire des théories sur les objets qui en dépendent,

De cette façon, après une théorie des sciences, on aurait une théorie chimique, une théorie médicale, une théorie philosophique; et en subdivisant toujours, une théorie de la sensibilité, une théorie de la vision, une théorie des mouvements musculaires, une théorie de la digestion, une théorie de la respiration, une théorie de la chaleur animale; puis une théorie de la circulation, de la nutrition, des sécrétions, ainsi de suite; théorie partielles, mais d'autant plus importantes qu'elles embrasseraient les mêmes fonctions prises dans toute l'animalité. Finalement tout traité sur un objet quelconque peut être considéré comme une théorie de cet objet; telles seraient la *Logique* de Port-Royal, la rhétorique et la *Poétique* d'Aristote, ainsi que tous les traités analogues que l'on a faits sur le modèle de ceux-là; les poëmes d'Horace, de Vida, de Despréaux; l'*Orateur* de Cicéron, etc. Les *Institutions* de Quintilien seraient des théories de l'éloquence; j'y joindrai le traité *du Sublime*. L'abbé Morellet a fait une théorie du paradoxe. On pourrait écrire une théorie des pierres, ou d'une pierre, en raisonnant sur les forces qui en rapprochent et en façonnent les molécules, comme on raisonne sur la force qui fait marcher les astres autour du soleil, et le soleil lui-même autour d'un centre inconnu, lequel serait emporté autour d'un autre centre; ainsi de suite, à l'infini.

Il suit de là qu'il n'est pas un objet matériel, pas une collection d'objets, pas un art, pas un procédé, pas un acte qui, soumis à la contemplation de l'esprit, ne puisse donner les éléments d'une théorie : d'où l'on voit encore que ces éléments sont antérieurs à la théorie, et qu'ils ne peuvent être recueillis que par l'observation ou, comme on dit vulgairement, par la pratique. La pratique des choses, l'étude qu'on en fait, l'expérience qu'en donne le temps, l'attention, l'habitude; tels sont donc les vrais fondements de toute théorie. Faisons maintenant deux suppositions; la première, que l'expérience ait rassemblé sur un phénomène toutes les particularités dont il se compose; la seconde, qu'à l'égard de chaque particularité, l'esprit en ait rigoureusement déterminé le caractère et la succession; je dis que vous aurez de ce phénomène une connaissance complète, et que l'expression de cette connaissance par l'écriture ou la parole sera elle-même une théorie complète, une contemplation, une vue, un tableau complet de ce phénomène. Ici la pratique et la théorie seront parfaitement identiques, si ce n'est que la pratique a été la première, et que la théorie a été la seconde : de telle sorte que la perfection de celle-ci suppose la perfection de celle-là : proposition dont la réciproque n'est pas toujours admissible, bien qu'elle ait lieu quelquefois.

Ces deux termes posés, la pratique et la théorie, ainsi que les rapports qu'elles ont l'une à l'autre, il est visible que si la pratique s'exerce sur un objet complexe, mobile, variable, on a toujours à craindre que tous les éléments n'en soient pas actuellement connus, que la théorie qui les représente ne soit qu'une théorie conditionnelle, et qu'un fait inattendu ou tout nouveau ne la modifie profondément, ou ne la change du tout au tout. C'est ainsi que les progrès toujours croissants de l'histoire naturelle en ont fait sans cesse varier les méthodes, ou si l'on veut les théories. C'est ainsi que l'instabilité des météores n'a pas permis jusqu'à présent de construire ou de proposer sur ce genre de phénomènes une théorie solide, seulement pour un très-petit nombre d'années, et qu'en chimie il a suffi de constater que les métaux prennent du poids par la calcination, ou plutôt par la combustion, pour renverser toute la théorie, d'ailleurs si plausible, du phlogistique. Enfin, lorsque la pratique s'exerce sur des phénomènes d'une nature inaccessible à l'esprit humain, tels que ceux qui ont leur source dans les forces vitales, comme les théories n'ont et n'auront jamais aucune prise sur ces forces, il s'ensuit que les théories que l'on a faites, ou qu'on sera tenté de faire sur ces réalités impénétrables, n'ont eu et n'auront jamais que l'incertitude et la vanité des hypothèses. Qu'est-ce qu'inflammation? qu'est-ce qu'irritation? qu'est-ce que sensibilité? qu'est-ce que sympathie? Ici, plus encore que partout ailleurs, on est réduit à des phénomènes de succession. Tout l'art consiste à saisir l'ordre qui les enchaîne l'un à l'autre, afin de les provoquer à souhait, et c'est le comble de la difficulté.

La pratique, avons-nous dit, a dû en toutes choses précéder la théorie. Cependant, sur des points particuliers, la théorie,

fondée sur des analogies constantes, a quelquefois précédé la pratique. Un siècle avant qu'on eût décomposé l'eau, Newton avait annoncé que l'eau renfermait un principe combustible. A la vue des oxydes métalliques, ou des métaux brûlés qui prennent une apparence de terre, Lavoisier avait dit que toutes les terres étaient probablemeut des métaux brûlés; ce qui s'accorde à merveille avec les découvertes qui ont été faites depuis. Enfin, pour expliquer l'équilibre de l'anneau de Saturne autour de ce grand astre, Laplace avait établi, avant les observations, que la figure de cet anneau était une figure inégale.

Une pratique, même très-étendue, et sur beaucoup d'objets, peut exister sans aucune théorie: et dans les temps primitifs, en Orient, tel a été probablement l'état des sciences, ou de ce qu'on appelait ainsi. Toutefois, sur les peuples qui les avaient cultivées, que savons-nous? peut-être étaient-ils trop sages pour se faire des théories; et parmi les faits qu'ils tenaient de leur pratique, peut-être en est-il qui renverseraient toutes les nôtres. En revanche, dans certains esprits, la théorie, bien que née de la pratique, peut exister toute seule. On peut avoir la théorie de la navigation, sans être navigateur; la théorie de la guerre, sans être général; la théorie des lois et des gouvernements, sans être magistrat ou chef d'État, ou législateur; la théorie des beaux-arts, sans être artiste. Or c'est ici que le passage de la théorie à la pratique est difficile, dangereux, impossible; impossible surtout dans les arts d'imitation, lesquels supposent des aptitudes intérieures que la nature accorde si rarement, et que l'exercice ou l'éducation peut développer sans les donner jamais. Vous savez la théorie de la peinture, mais vous ne serez jamais un peintre. Vous possédez à merveille toute la théorie de la poésie et de l'éloquence; vous en maniez supérieurement tout le matériel; mais vous ne serez jamais éloquent ni poëte; la nature ne l'a pas voulu, comme elle n'a pas voulu que Pradon fût Racine. Un abbé fort connu sait à fond les règles de la tragédie, et il compose une tragédie très-conforme aux règles, mais glacial et détestable. Bémetzreider, ou plutôt Diderot et D'Alembert, ont écrit sur la musique: auraient-ils trouvé un chant? Diderot peut-être; mais, pour D'Alembert, la chose est fort douteuse. Or le chant est l'âme de la musique; le reste n'est qu'accessoire, et cet accessoire n'est supportable que lorsqu'il est empreint de l'esprit du chant; mais le secret du chant est dans la sensibilité des excellents musiciens. A quatre ans, Mozart était un prodige; et à quatre ans, ce prodige, de même qu'Ovide au berceau, ne savait pas un mot de théorie. Garat était né musique. Sacchini, le tendre, le mélodieux, le pathétique Sacchini lui disait; « Ils disent que tou ne sais pas la mousique; « mais eux, ils ne savent pas que tou es la « mousique même. » Dans les arts de sentiment, la pratique est presque toute spontanée; elle est toute d'inspiration; elle ferait la théorie; la théorie ne la ferait pas.

Enfin, entre la pratique et la théorie, il est une espèce de concordance et une espèce d'opposition dont je dois dire un mot. Qu'un homme ait dans l'esprit certains principes, et qu'il y subordonne exactement ses actions, cet homme sera tout bon ou tout méchant; mais il sera conséquent avec lui-même, et ici la pratique et la théorie ne se donneront pas des démenties mutuels. Mais ces cas sont très-rares, et le plus souvent les hommes sont dépareillés au moral comme ils le sont au physique. Ici, maximes admirables, et conduite répréhensible et même criminelle; hypocrisie, ambition, et surtout contradiction manifeste. Là, c'est Arcésilas, qui dans ce qu'il dit attaque la justice, et dans ce qu'il fait la respecte et la suit. Dans la grande majorité des hommes toute la suite des actions n'est guère qu'un mélange, à des degrés infiniment variés, de ces contraires. Docteur PARISET.

THEOSOPHES. L'enthousiasme, la crédulité, l'orgueil, l'esprit de mensonge ont créé une prétendue science qui a été appelée *divine* (théosophie); ses adeptes ont été nommés Théosophes. Cette science n'est pas l'ouvrage des facultés naturelles. La raison n'a pas assez d'étendue pour la concevoir; le vol de l'imagination ne saurait y atteindre. Un principe intérieur, surnaturel, qui, brillant par intervalles dans l'âme, éclaire l'intelligence, exalte l'imagination, maîtrise la volonté produite en nous. Il nous met en communication avec les habitants du monde invisible, et nous découvre les vérités les plus importantes et les plus cachées sur Dieu et sur la nature.

La théosophie a existé chez les anciens.

Nous devons signaler ici les théosophes modernes. La science *divine* prend naissance dans tous les pays. Elle affectionne néanmoins l'Angleterre, et surtout l'Allemagne. Elle s'est manifestée dans toutes les classes de la société. Elle a pénétré dans la tête du savant, a trouvé place dans celle de l'homme du monde, n'a pas été inaccessible à celle de l'ouvrier (*les cordonniers ont fourni plusieurs théosophes*). Les lumières du siècle n'ont pas suffi pour la décréditer. Elle compte de nos jours des sectateurs zélés, et la presse lui sert de tribune.

La théosophie a un double objet. Elle dévoile les secrets du monde physique; elle initie aux mystères du monde moral. De là deux sortes de théosophes. Les premiers sont les alchimistes, les partisans de la cabale. On distingue parmi eux Paracelse, Jean-Baptiste Van Helmont, et son fils François-Mercure, V. Weigel, le médecin anglais R. Fludd, etc. Les seconds sont les illuminés de toute espèce. On range parmi ceux-ci le cordonnier allemand Jacques Boehm, Poiret, Swedenborg, Muralt, Martinez, Pasqualis, Saint-Martin, Dutois, etc...

Ces deux classes de théosophes sont d'accord sur quelques points généraux. Ils attribuent les uns et les autres leur connaissance surnaturelle à un principe intérieur, qu'ils appellent *Esprit de Dieu*, *Esprit austral*, *instinct divin*. D'après Paracelse, l'Ecriture sainte conduit à toutes les vérités; elle est la clef de la théorie des maladies; il faut interroger l'Apocalypse, qu'un illuminé appelle *un saint paravent composite*, pour savoir ce que c'est que la médecine magique. Un ami de Saint-Martin affirmera que la doctrine théosophique est renfermée dans les saintes Ecritures entendues selon l'esprit, et non selon la lettre. Les alchimistes et les illuminés croient que le monde intérieur et invisible est figuré par le monde extérieur et visible; que la science est fondée sur les rapports éternels qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers; que, pour sonder les mystères de l'action divine, il faut connaître les sept formes de la nature spirituelle et corporelle. Les uns et les autres cherchent cette connaissance à l'aide de la cabale. Ils exigent de concert une purification : « L'esprit doit se dégager des enveloppes du péché pour acquérir la notion de toutes choses. — Le développement radical de notre essence intime peut seul nous conduire au spiritualisme actif; alors les hommes du torrent deviennent hommes de désir. »

Les alchimistes prennent le nom de *philosophes par le feu*. Ils désignent par cette dénomination la source où ils puisent leurs secrets et leurs remèdes. Les illuminés s'appellent amis de Dieu et de la sagesse. Paracelse et les deux Van Helmont se servaient de la théosophie pour trouver la pierre philosophale et pour guérir toutes les maladies. La science *divine* ne leur fut point d'une grande utilité. Paracelse courut toute sa vie après la pierre philosophale, et ne sut pas se délivrer de la pauvreté; et la panacée ne l'empêcha pas de mourir à 48 ans. Elle ne préserva pas non plus Jean-Baptiste Van Helmont de la douleur de perdre sa femme et ses quatre enfants, ni de l'erreur qui le fit périr lui-même victime de sa doctrine, à l'âge de 67 ans. Les illuminés prennent le titre de prophètes et de thaumaturges. Ils parcourent en tous sens les régions invisibles, et nous en dressent des cartes souvent contradictoires; ils ambitionnent de s'unir à Dieu, et se donnent la mission de préparer sur la terre *la nouvelle Jérusalem*. Malgré ces titres et ces merveilles, les illuminés vivent et meurent souvent dans l'obscurité; et l'on n'est point encore fixé sur l'origine de Martinez Pasqualis.

Les théosophes ont quelquefois bien mérité de la science. La médecine doit beaucoup à Paracelse. Le vieux Van Helmont contribua, au péril de ses jours, au progrès de la chimie. Leibnitz accordait quelque estime au jeune Van Helmont. On trouve dans les ouvrages de Saint-Martin des réflexions pleines d'intérêt et de vérité, et des réponses solides à des objections formées par les incrédules contre certains faits de l'Ecriture. Paracelse et Jean-Baptiste Van Helmont sont à la tête des alchimistes. « Le premier prescrivait la manière de devenir fou, et il appelait cela s'unir à Dieu. Le second se fit mettre au maillot, et s'y conduisit en tout comme un enfant nouveau-né, pour imiter Jésus-Christ. » Jacques Boehm est le patriache des illuminés. Il définissait Dieu : le néant, le silence éternel. Saint-Martin disait qu'il n'était pas digne de délier les cordons de ses souliers.

La théosophie repose sur des principes dont l'application anéantit la raison de l'homme, pour le soumettre tout entier à la fougue d'une imagination en délire, et

profane les Ecritures en les livrant à la cabale, qui veut y chercher des secrets qu'elles ne renferment point. La raison, au contraire, règle les limites qui séparent la religion et la philosophie. Elle met dans le domaine de celle-ci toutes les questions de l'ordre physique et celles de l'ordre moral sur lesquelles le flambeau de l'intelligence peut projeter sa lumière. Elle ne demande point à celle-là la solution des problèmes abandonnés à nos disputes. Elle sait que le but de la révélation est moral et pratique. Mais elle implore la foi comme une auxiliaire indispensable, en s'arrêtant à l'entrée du sanctuaire où elle s'est sentie défaillir; et elle comprend qu'il faut recevoir par l'enseignement de l'Église le véritable sens des Livres saints, sous peine d'y trouver une source d'inspirations ridicules, quelquefois criminelles. L'abbé FLOTTES.

THEOT (CATHERINE), plus connue sous le nom de la *Mère de Dieu*, visionnaire de l'époque de la Révolution. Le XVIII[e] siècle, qui ne croyait pas en Dieu, croyait au pouvoir surnaturel des charlatans et des visionnaires; il accueillit tour à tour les convulsionnaires de saint Médard, puis Cagliostro, puis le comte de Saint-Germain, puis Mesmer; un charlatan remplaçait l'autre, et tous obtenaient crédit, parce que le besoin du mystère est naturel au cœur de l'homme; s'il ne peut se satisfaire dans la religion, il préférera la superstition à l'incrédulité. Catherine Théot s'éleva, par ses prétentions, aussi haut que Cagliostro ou Saint-Germain; pauvre paysanne du diocèse d'Avranches, elle était venue à Paris chercher fortune, faute de trouver des moyens d'existence dans son pays; mais, dans son humble sphère, elle se permettait d'avoir aussi des visions et de prédire l'avenir. Si elle s'en fût tenue là, la police aurait pu la laisser tranquille; mais elle aspirait à faire secte, il se faisait chez elle des réunions nombreuses; le gouvernement crut devoir intervenir et faire enfermer la prophétesse, une première fois à la Bastille, puis, voyant qu'elle devenait incorrigible, à la Salpêtrière. Cependant il avait bien fallu la relâcher, et en 1794 elle se trouvait libre. Les épisodes si variés de la Révolution avaient profondément agi sur son imagination; elle annonça que ces événements n'étaient que le prélude de faits beaucoup plus étonnants. Elle prédit l'avénement prochain d'un Messie, qui devait changer la face du monde, compléter l'œuvre de la Rédemption en donnant l'immortalité corporelle à ses élus, c'est-à-dire aux membres de la secte. Catherine devait être la mère de ce Messie, et se faisait honorer comme telle. Son principal prophète était un ancien Chartreux, nommé dom Gerle, que l'Auvergne, sa patrie, avait envoyé à l'Assemblée constituante. Il passait dans son pays pour un homme d'esprit, et il avait pris plusieurs fois la parole dans l'Assemblée, entre autres pour demander que la religion catholique fût déclarée religion de l'État; mais il paraît que, depuis, ses facultés s'étaient dérangées. Il était assisté d'un médecin du duc d'Orléans, Quesvremond, dit Lamotte, fort entiché de mesmérisme et ayant publié plusieurs mémoires sur ce sujet. Une femme Amblard, qui instruisait les postulants, faisait la lecture et introduisait les initiés, complétait l'état-major de la secte.

Robespierre venait de faire *décréter* l'existence de l'Etre-Suprême. Il paraît que cet acte lui concilia les sympathies de la *Mère de Dieu*, car depuis lors elle ne l'appela plus que son fils chéri, le désigna comme le précurseur du nouveau Messie, et publia qu'il était réservé à de mystérieuses destinées. Robespierre se moquait intérieurement des rêveries de Catherine, mais il était flatté de cet hommage; il recevait dom Gerle fréquemment, et il lui avait même donné un certificat de civisme qui devait le sauver des recherches du comité de salut public, et qui ne servit qu'à le perdre.

Les réunions ordinaires de la secte avaient lieu dans le galetas de Catherine, rue Contrescarpe-Saint-Jacques, au troisième. S'il en faut croire le rapport de Vadier, les cérémonies du culte qu'on y observait étaient fort bizarres, mais n'offraient rien de bien neuf. Pour faire partie des élus, il fallait d'abord être en état de grâce et renoncer à tout plaisir temporel; à ces conditions, on était présenté à la femme Théot, on se prosternait devant elle, puis on était admis à lui donner sept baisers sur le visage: deux au front, deux aux tempes, deux aux joues et un au menton, en mémoire des sept sacrements, des sept plaies, des sept allégresses, des sept douleurs, etc. Sept était le chiffre mystérieux de la secte, car il se retrouvait encore dans le nombre des élus, qui devait être de cent quarante mille ou sept fois vingt mille.

Le comité de sûreté générale fut averti de ces réunions au mois de juin 1794. On savait vaguement que Robespierre était l'objet d'une espèce de culte. Or Robespierre, mécontent du comité, qu'il ne trouvait pas assez docile, s'était formé une police à lui ; le comité lui en gardait rancune ; d'ailleurs, une profonde antipathie se manifestait déjà contre lui au sein de la Convention ; on lui en voulait de sa fête à l'Être-Suprême et de ses prétentions à la dictature. Couthon et Saint-Just étaient les seuls membres qui ne lui fussent pas plus ou moins ouvertement hostiles ; on résolut de profiter de l'occasion pour jeter du ridicule et de l'odieux sur l'ex-avocat d'Arras, en transformant les momeries de Catherine et de ses adeptes en une conspiration contre l'État ; ce qui n'était pas difficile, car tous ceux qui faisaient partie de l'association étaient, par leurs antécédents, quelque peu suspects de royalisme ; on savait d'ailleurs que l'Assemblée ne se montrerait pas scrupuleuse sur les preuves.

Le sanctuaire de la *Mère de Dieu* n'était pas d'un abord facile ; il y avait un mot d'ordre pour empêcher les profanes d'y pénétrer : Senor, chef du comité, y parvint cependant, sous prétexte de se faire initier ; mais il ne sut pas assez tenir son sérieux pour que dom Gerle ne soupçonnât rien. Le prophète tenta de prendre la fuite, il était trop tard ; Senor avait, par la fenêtre, fait signe à ses hommes d'avancer. La maison fut cernée, une perquisition amena la découverte du certificat de civisme signé *Robespierre*, et d'une lettre adressée par Catherine à son fils chéri. C'était tout ce qu'on voulait. Dom Gerle, Catherine et quatorze initiés furent arrêtés immédiatement et conduits à la Conciergerie.

En apprenant qu'on s'apprêtait à mettre la femme Théot et ses amis en accusation, Robespierre comprit que c'était à lui qu'on en voulait, et chercha à en détourner ses collègues en leur disant que c'était une farce ridicule. La discussion fut fort vive. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois lui tinrent tête ; on en vint aux expressions injurieuses, mais Robespierre se retira en pleurant de rage, car il n'avait pu empêcher que la lecture du rapport ne fût indiquée pour le 17 juin.

Après les sorties obligées contre les prêtres et les royalistes, le rapporteur (c'était Vadier, mais le rapport avait été rédigé par Barrère) assurait que les réunions de la rue Contrescarpe étaient un des filons d'une vaste conspiration où figuraient Pitt et Cobourg, les émigrés et même la marquise de Châtenois, chez laquelle on avait saisi quelques amulettes, et entrevu le portrait de Louis XVII ; et il termina en demandant grâce pour les personnages secondaires du complot, mais en réclamant une punition sévère contre les instigateurs, et surtout contre le clergé, qui cherchait, disait-il, à faire de Catherine l'instrument de ses projets contre-révolutionnaires.

La Convention, qui ne riait guère, s'égaya cependant de plusieurs parties de ce morceau d'éloquence, rédigé dans le style cynique à la mode à cette époque, et elle en adopta les conclusions, c'est-à-dire que les cinq principaux membres de la secte furent décrétés d'accusation.

THÉOXÉNIES, fêtes qui se célébraient le 20 du mois hécatombion, en l'honneur des dieux étrangers. Hérichion rapporte qu'elles se chômaient dans un grand nombre de villes, et surtout à Athènes ; mais il ne dit pas quelles cérémonies les constituaient. Les habitants de Pellène, ville d'Achaïe, avaient aussi établi des jeux théoxéniens en l'honneur d'*Apollon hospitalier* (Θεοξένιος). Le vainqueur recevait un vase d'argent ciselé ou un vêtement appelé χλαῖνον.

On attribue encore la fondation de fêtes de ce nom à Castor et Pollux, qui auraient voulu perpétuer par là la reconnaissance qu'ils ressentaient de ce que les dieux avaient assisté à un festin préparé par eux. Ces différentes versions sur l'origine d'une fête encore célébrée à l'époque où écrivaient les scholiastes ne doit pas étonner, si l'on se rappelle combien les Grecs perdirent vite l'intelligence de leur religion et de la symbolique qui en faisait le fond, aux époques antérieures à la civilisation. (*V.* MYTHOLOGIE et THÉOGONIE.)

THÉRAMÈNE (*Hist. grecque*), né à Léos, adopté par Aynon, l'un des citoyens les plus distingués d'Athènes, partagea avec Thémistocle, Alcibiade, Périclès, la dangereuse influence que donnent les talents oratoires dans un État démocratique. Il vivait à la fin de la guerre du Péloponèse, et son nom se trouve mêlé à la première révolution qui se fit dans le gouvernement d'Athènes depuis l'expulsion des fils de Pisistrate.

Il figura dans la plupart des événements

militaires qui eurent lieu jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. Il commandait une partie de l'aile droite à la bataille des Arginuses (405), si funeste aux Péloponésiens, et, pendant qu'une partie de la flotte se portait à Mitylène, où Conon était assiégé, il fut détaché avec Thrasybule et 47 vaisseaux pour recueillir les naufragés et leur donner la sépulture; mais une violente tempête assaillit la flottille, et la mission ne put être remplie. A leur arrivée à Athènes, les généraux accusèrent Théramène d'avoir mal exécuté leurs ordres. Théramène rétorqua contre eux l'accusation, et souleva si bien la multitude qu'ils furent condamnés à mort et exécutés, du moins les six qui se trouvaient à Athènes. Les Athéniens ne tardèrent pas à les regretter : assiégés par terre et par mer, sans vaisseaux, sans alliés, exposés à toutes les horreurs de la famine, ils demandèrent à traiter. On refuse; Théramène se fait envoyer près de Lisander, qui commandait la flotte lacédémonienne, pour tâcher de découvrir dans quel but il refusait les conditions des Athéniens; mais Lisander, qui ne voulait que gagner du temps, le retint trois mois, puis le renvoya aux éphores. La paix fut accordée, mais aux conditions les plus dures; elles n'en furent pas moins acceptées avec transport : la guerre durait depuis si longtemps! Théramène fut un des trente que les Lacédémoniens placèrent à la tête du gouvernement de l'Attique. En prenant place dans ce conseil, il se flattait de contenir ses collègues dans les bornes de la justice. Quand il reconnut qu'il s'était flatté d'un vain espoir, qu'il les vit entasser condamnations et confiscations, il les désavoua hautement. Cette hardiesse le perdit. A force d'intrigues et d'argent, ils parvinrent à animer contre lui un certain nombre de citoyens; puis, après avoir semé partout des hommes armés secrètement, on convoqua l'assemblée, et Théramène, dénoncé comme ennemi du gouvernement, fut condamné à mort.

Aristophane représente Théramène comme un homme adroit et habile à sortir d'un mauvais pas sans se compromettre. Cicéron, de son côté, le met sur la même ligne que Périclès pour l'éloquence, et compare sa mort à celle de Socrate. Il paraît y avoir eu exagération des deux parts. Théramène était un homme d'esprit et de talent, mais son principal mérite fut de savoir se plier aux circonstances. Le grand homme les domine.

THERAPEUTE (*hist. ecclés.*), du grec θεραπεύειν, guérir, servir. Conformément à cette étymologie, l'on a désigné sous le nom de Thérapeutes une secte religieuse travaillant à se guérir des maladies de l'âme pour mieux prier Dieu. Suivant Philon, auquel on doit les premiers renseignements à son égard (*De Vitâ contemplativâ*, lib. I), ses membres étaient répandus principalement en Égypte, et surtout aux environs d'Alexandrie. Ils renonçaient à leurs biens, à leur famille, en un mot, à toutes les affaires temporelles, pour vivre dans la solitude, se livrant aux exercices de la prière, à la contemplation et à la présence de Dieu. Leurs habitations, nommées *semélées*, ou monastères, étaient isolées et à quelque distance les unes des autres. Le temps s'y passait à lire les livres de Moïse, des prophètes et des psaumes, dans lesquels leur imagination s'efforçait de trouver des sens mystiques et allégoriques, persuadés qu'ils étaient que l'Ecriture sainte devait, sous l'écorce de la lettre, renfermer une signification profonde au-dessus de l'intelligence du profane vulgaire. Ils composaient, en outre, des hymnes et des cantiques pour s'exciter à louer le Seigneur. Une prière spéciale se faisait en commun, soir et matin. Le repas n'avait lieu qu'après le coucher du soleil; quelques membres demeuraient même plusieurs jours sans rien prendre, et ne s'en contentaient pas moins ensuite de pain et de sel assaisonnés d'hysope. Les Thérapeutes se réunissaient encore le jour du sabbat, pour se livrer aux exercices de la religion et conférer ensemble. Les hommes et les femmes gardaient généralement la continence, mais sans que cela fût un précepte rigoureux.

Ce récit a longtemps fourni matière aux suppositions des critiques et aux discussions des savants. D'abord les Thérapeutes étaient-ils chrétiens ou juifs? Eusèbe (*Hist. ecclés.*, lib. II, c. 17), saint Jérôme, Sozomène, Nicéphore, parmi les anciens; Baronius, Pétau, Godeau, le P. de Montfaucon, le P. Alexandre, le P. Hélyot, parmi les modernes, ont cru que c'étaient des juifs convertis au christianisme par saint Mathieu et autres prédicateurs évangéliques. Photius, au contraire, de Valois dans ses notes sur Eusèbe, le président Bouhier, le P. Orsi, dom Calmet, etc., etc., soutiennent qu'ils étaient juifs; opinion à laquelle nous croyons devoir nous ranger, pour les raisons

suivantes. Si les Thérapeutes avaient été les premiers chrétiens de l'Église d'Alexandrie, ne serait-il pas étonnant qu'aucun auteur ecclésiastique n'en eût parlé avant le IVe siècle? Comment encore se ferait-il qu'Eusèbe ne les eût connus que par la narration de Philon? Origène, qui passa une grande partie de son existence dans les écoles de cette ville, en eût bien certainement entendu parler, et n'eût pas manqué de les ranger au nombre de ceux qu'il appelle les vrais *Gnostiques*. Plusieurs d'entre eux embrassèrent peut-être le christianisme vers la fin du Ier siècle; mais voilà, ce nous semble, tout ce que peut admettre une saine critique à cet égard. — Un autre point, qui n'a pas été moins sujet à controverse, est de savoir s'ils formèrent une secte à part ou ne furent qu'une branche de celle des Esséniens? Il nous semble toutefois que Pridaux, par la comparaison qu'il établit entre ce que l'historien Josèphe rapporte des Esséniens de la Palestine, et le récit de Philon, touchant les Thérapeutes d'Égypte, a parfaitement démontré l'accord qui règne entre ces deux auteurs sur les mœurs et la manière de vivre des deux sectes, ne différant l'une de l'autre que par la renonciation des Thérapeutes à tous les intérêts temporels, pour se livrer exclusivement à la contemplation. Nous en conclurons donc que ces derniers ne furent jamais qu'une branche des Esséniens, en adoptant, s'il le faut, la dénomination d'*Esséniens pratiques*, donnée par le même auteur aux premiers, et celle d'*Esséniens contemplatifs*, par laquelle il distingue les derniers. (*Hist. des Juifs*, l. XIII., an 107 avant J.-C., t. II.) — Mais en quel temps doit-on fixer l'origine des Thérapeutes? Où leur secte a-t-elle puisé sa doctrine? d'où lui est venue sa manière de vivre?... Ce sont encore autant de points qui fournissent nouvelle matière à conjecture. Brucher (*Hist. crit. de la Philos.* t. II, p. 733 et suiv.) dit qu'environ 300 ans avant J.-C., plusieurs juifs, pour se dérober aux troubles et aux désastres de leur patrie, se retirèrent, les uns dans les endroits écartés de la Judée, les autres en Égypte, et embrassèrent un genre de vie particulier. Rien ne s'oppose à l'admission de cette origine des Esséniens et des Thérapeutes. Quant à la doctrine des uns et des autres, il nous semble impossible de la faire venir, avec l'auteur précédent, des philosophes pythagoriens et des cabalistes orientaux. Les Thérapeutes dédaignaient en effet la philosophie, pour s'occuper de l'origine de toutes choses. Or ne trouvaient-ils pas mieux ces principes dans Moïse que partout ailleurs? On sait encore que leur principale étude était la morale; d'où l'on peut conclure que les sens mystiques et allégoriques qu'ils recherchaient dans l'Écriture sainte étaient des leçons de morale. Pour concevoir de l'estime et du goût pour la vie solitaire, pauvre, austère et contemplative, ne suffit-il pas de suivre les leçons ou les exemples des prophètes et des justes de l'Ancien-Testament? L. DE LA C.

THÉRAPEUTIQUE (*médecine*), THERAPIA, THERAPEUTICE, du grec θεραπεύειν, guérir. La thérapeutique se définit ordinairement : cette partie de la médecine dans laquelle on s'occupe du traitement des maladies. Ainsi considérée dans la plus grande extension du mot, elle embrasse l'universalité des moyens de guérison, l'hygiène, la chirurgie, aussi bien que la pharmacologie; mais on est convenu de donner plus spécialement la dénomination de thérapeutique à l'emploi des seuls moyens susceptibles de produire par leur action sur l'économie des effets généraux capables de s'opposer au trouble morbide des fonctions, et de ramener à leur rhythme naturel les organes qui s'en écartent. C'est donc, comme on le voit, ne s'occuper que de la thérapeutique appliquée à la pathologie interne, et les ressources même de l'hygiène ne se trouvent pas plus comprises dans ce cadre que celles de la médecine opératoire. Nous proposerons, en conséquence, de modifier la définition précédente en disant que *la thérapeutique est cette partie des sciences médicales ayant pour but de faire connaître les moyens qui peuvent imprimer aux fonctions de l'un ou de plusieurs de nos organes quelque modification propre à combattre la maladie, et de nous initier ensuite à leur mode d'action sur l'économie, ainsi qu'aux indications nécessaires pour les employer utilement.* La thérapeutique se propose donc en dernière analyse de ramener à l'état normal les organes malades, et par suite les fonctions dérangées. Mais, pour atteindre ce résultat, plusieurs notions préalables sont de toute nécessité. D'abord une connaissance parfaite de l'homme malade, laquelle ne peut s'établir d'une manière solide que par la connaissance préliminaire de l'homme sain. Puis, lorsque l'on en est là, ce n'est rien encore, puisque, supposant par-

faite cette double connaissance, elle conduit seulement à découvrir le but général de la médecine, laissant à désirer les moyens propres à le faire atteindre, c'est-à-dire les ressources thérapeutiques dont l'histoire et l'étude des propriétés constituent la pharmacologie, improprement appelée matière médicale. C'est alors seulement qu'armé de ces moyens, dont il connait toute la portée, le médecin pourra mettre en regard, pour ainsi dire, la maladie et les médicaments; choisir celui que l'expérience et les indications désignent comme le plus convenable, l'accommoder non pas seulement à la maladie, mais à l'individu souffrant, en faisant la part de la période et de l'intensité du mal, de la saison, du climat, de la constitution régnante; puis enfin viendront la détermination des doses, la forme d'administration, pour régler autant que possible les effets probables sur l'état actuel du sujet. La thérapeutique est, comme on le voit, toute la médecine pratique, et rien n'est plus juste que ces paroles de Freind : *Medicina verè nihil aliud est quam medicamenti et morbi comparatio.*

La thérapeutique a été divisée *en générale* et *en spéciale*. La première comprend l'ensemble des considérations qui doivent diriger l'emploi des moyens médicaux dans les maladies en général; la seconde, les règles de traitement propres à chaque affection en particulier. Cette dernière expression est aussi prise quelquefois dans le sens de Spécifique (*voy.* ce mot). La thérapeutique générale est la seule dont nous aurons à nous occuper ici, l'autre devant nécessairement se rattacher à chaque maladie en particulier.

Les agents de la thérapeutique peuvent être physiques ou moraux. Les premiers sont fort nombreux. L'homme en proie à la douleur dut rechercher du soulagement dans tout ce qui l'entourait, et, bientôt fatigué de recourir en vain aux choses d'un usage habituel, il essaya de moyens extraordinaires. Quelques succès encourageant son audace, les substances même les plus étrangères à son organisation furent bientôt transformées en ressources thérapeutiques; mais, dépourvu de guide dans ce choix, il dut accepter d'abord sans examen tout ce qui lui fut offert, et, chacun voulant enrichir la médecine d'un remède nouveau, la presque universalité des trois règnes de la nature sembla devoir envahir la pharmacologie. A quelle confusion cette science ne dut-elle pas se trouver livrée! Mais, hâtons-nous de le dire, il est une condition à laquelle on reconnaîtra toujours aujourd'hui les agents dignes de mériter le titre de médicinaux. C'est de faire sur les tissus vivants une impression qui modifie leur état naturel. Les agents tirés de l'ordre moral ne sont pas eux-mêmes affranchis de cette exigence et se comportent, à beaucoup d'égards, comme les moyens physiques dans leur action générale sur l'économie. La crainte, le découragement, la tristesse, le chagrin, le malheur, etc., produisent des résultats évidemment débilitants; la confiance, la gaîté, le bonheur, augmentent au contraire les forces en doublant l'énergie vitale.

Les substances naturelles, avons-nous dit, ne deviennent médicamenteuses qu'en vertu d'une force agissante, capable de modifier plus ou moins l'économie. Un autre point non moins fondamental, c'est que cette force ne peut entrer en action que par un contact immédiat des principes émanants de la substance avec un organe quelconque du système vivant. On conçoit dès lors quelle confiance doivent mériter les amulettes et autres moyens qu'il suffisait de porter dans ses vêtements. Pour comprendre le mode d'action thérapeutique des médicaments, il est indispensable d'en concevoir l'action, divisée en deux parties : 1° Leur substance, par son contact avec les organes, impressionne aussitôt ces derniers. — Et alors, soit que des molécules de l'agent médical pénètrent dans les canaux de la circulation et que le sang les répande partout, soit que des communications sympathiques propagent aux autres parties l'impression primitive, on voit survenir des effets généraux. Les tissus organiques ne sont pas restés dans la même condition; les actes de la vie suivent un rhythme différent; tous les appareils, en un mot, prennent un autre ordre de mouvement. Cette mutation, conséquence directe du médicament, forme le premier temps de son action et ce que nous appellerons *les effets immédiats ou physiologiques*. 2° Dans l'état de santé, l'économie soutient sans peine ce trouble factice, et le calme renaît ordinairement aussitôt que la substance à cessé d'agir. Mais, dans un corps actuellement malade, ces effets doivent prendre une tout autre importance. Par leur mélange et leur confusion avec ceux de la maladie, ils influeront sur le développement, sur la marche, sur les attributs de cette dernière, et produiront un

changement quelconque dans la disposition des tissus malades, soit en diminuant, soit en augmentant l'intensité des accidents morbides. C'est ce changement, quelle qu'en soit la nature, que nous appellerons *effets secondaires*, et plus spécialement *effets curatifs* lorsqu'il s'agira de l'amélioration qu'ils procurent dans les maladies. — Essayons maintenant, pour mieux comprendre la nature et l'importance de ces deux ordres de phénomènes, de faire ressortir les rapports qui les unissent et les dissemblances qui les différencient, par un parallèle entre les caractères de l'action primitive des médicaments et ceux qui distinguent les produits sur lesquels on s'est fondé pour accorder à ces agents des propriétés curatives.

La force agissante de chaque médicament est inhérente aux principes chimiques qui le constituent. Toutes les fois que ces derniers se trouveront en contact avec une partie vivante, cette force se mettra immédiatement en jeu, et des effets physiologiques en seront la manifestation directe. — L'action thérapeutique, au contraire, ne se manifestera que comme conséquence de ces derniers.

Les effets immédiats des médicaments dépendant d'une cause permanente devront toujours renaître avec fidélité, chaque fois que l'un d'eux sera mis en usage. — Le développement de la force thérapeutique, au contraire, sera toujours soumis à l'existence préalable d'un état anormal. Par le même motif, chaque substance médicinale suscitera toujours un seul et même effet primitif, lequel ne pourra jamais donner lieu à un genre de médication différente de celle qu'il est de son essence de faire naître. Ainsi, les émollients relâcheront toujours les tissus organiques, diminueront constamment la vitalité de ces derniers en rendant leurs mouvements plus faibles. Mais, dira-t-on peut-être, il est des cas où ces moyens semblent manifestement jouir d'une propriété tout opposée par la force qu'ils rendent à l'économie. Le fait est vrai, mais ce n'est jamais que par un effet secondaire. Dans les phlegmasies des tissus membraneux, par exemple, il existe de l'accablement, de l'anxiété qu'une boisson émolliente fait cesser. Pourra-t-on assigner alors une vertu fortifiante à cette boisson? non sans doute; car si, dans ce cas, le malade a recouvré son état naturel, c'est parce que le médicament à fait cesser la phlogose, dissipé l'irritation du système circulatoire, effets résultant uniquement de l'exercice direct de la puissance émolliente qui lui est propre. — Les effets curatifs n'auront donc point l'unité des effets immédiats, mais devront se multiplier à l'infini, toutes les fois que, dans la pratique de la médecine, on se trouvera faire usage du même agent contre des maladies différentes. Supposons, par exemple, une série de malades atteints d'affections diverses: chez le premier, l'estomac sera débile, et les digestions ne se feront qu'avec langueur; le second sera tourmenté d'une diarrhée par manque d'énergie des intestins; le troisième, d'une fièvre tierce; le quatrième, du scorbut, etc. Donnons à tous ces malades un même médicament, le vin de quinquina; qu'arrivera-t-il? Ce moyen deviendra successivement stomachique par le rétablissement des digestions, astringent par la suppression des garde-robes, fébrifuge par la disparition de la fièvre, et enfin anti-scorbutique. Dans tous ces cas cependant il n'aura produit qu'un effet immédiat tonique, conservant toujours le même caractère. Les effets curatifs auront seuls varié.

Quelle application ferons-nous de ces faits à la thérapeutique? Les anciens voyaient toujours les médicaments agir sur les causes des maladies; nous, au contraire, nous les verrons porter leur action sur les organes; ils s'occupaient uniquement des améliorations que la médecine retirait de chacun d'eux, sans remonter à leurs causes; nous nous occuperons d'abord des changements physiologiques que leur impression occasionne dans les tissus vivants, dans les appareils organiques, dans l'exercice des fonctions, et c'est de là seulement que nous ferons sortir les avantages qu'il procurent à l'art de guérir. Confessons toutefois qu'il est certains agents thérapeutiques qui se refusent à cette explication, en se rendant utiles par une influence spéciale et directe sur la cause même des accidents morbides; le soufre, par exemple, dans les affections psoriques, quand il détruit l'insecte qui les entretient; le mercure dans la syphilis, etc.; mais cette manière d'agir n'appartient qu'à un très-petit nombre d'agents et contre quelques affections seulement. Oublions donc cette exception pour continuer l'exposé des principes généraux sur lesquels nous faisons reposer la thérapeutique.

De ce que nous venons de dire on a déjà

pu comprendre qu'il n'existe pas dans les médicaments une faculté spéciale et distincte de leur action physiologique, à laquelle puissent être attribués, ainsi qu'on le faisait naguère, les effets curatifs qui suivent leur emploi. Développons cette pensée, encore peu répandue parmi les gens du monde, par quelques considérations qui ne puissent laisser aucun doute en leur esprit.

Un médicament ne cause jamais d'amélioration dans une maladie que d'abord on ne lui ait vu mettre en jeu le pouvoir qu'il a d'attaquer les tissus vivants et provoquer dans le corps malade une opération organique. Il y a donc, entre les effets immédiats et les effets curatifs, une telle liaison qu'il faut toujours que les uns précèdent les autres. Si, dans les agents thérapeutiques, la vertu curative était distincte de la force agissante, serait-il indispensable que le développement de celle-ci se fît avant la manifestation de l'autre? D'un autre côté, les médicaments qui provoquent les mutations physiologiques les plus étendues, les secousses les plus violentes dans le système vivant, ne sont-ils pas également ceux dont l'utilité thérapeutique est la mieux démontrée? Ainsi chacun saisit sans peine le bien que procure l'emploi du tartre stibié, de l'opium, du quinquina, etc., etc., tandis que l'on ne peut apprécier avec la même évidence l'action du petit lait, de l'infusion de fleurs de mauve, de guimauve, de bouillon blanc, etc., etc., de toutes les substances enfin dont les effets immédiats sont peu sensibles. Or, reconnaître que l'efficacité curative des agents médicaux se proportionne toujours à l'énergie de leur action première sur les parties vivantes, n'est-ce pas avouer que l'une tire son origine de l'autre? On revient sans cesse au quinquina pour demander quel rapport existe entre la vertu tonique de cette substance et sa faculté fébrifuge? D'abord l'expérience de chaque jour prouve que ce n'est point aux phénomènes fébriles que le quinquina s'oppose, puisqu'il rend la fièvre plus forte quand on le donne au moment du frisson. C'est donc uniquement le retour des accès qu'il empêche. Or savons-nous à quoi tient la périodicité? savons-nous comment la substance agit pour en interrompre le cours? qui oserait assurer que sa vertu tonique n'est point au contraire le point de départ de son utilité dans ce cas?

L'existence d'une faculté spéciale et indépendante, qui produirait les effets curatifs, devient tout à fait inadmissible dans les médicaments lorsque l'on considère que, pris à l'état normal, on ne découvre rien, dans leurs phénomènes physiologiques, que l'on doive rapporter à cette faculté, ou qui puisse déceler son influence. Dira-t-on qu'elle est latente et ne se montre qu'à l'instant seulement où la maladie contre laquelle l'Auteur de toute chose l'a destinée vient à provoquer son développement? Mais alors, chaque médicament pouvant rendre des services réels dans un certain nombre de maladies différentes, il faudrait admettre que toutes ces vertus curatives, distinctes entre elles, existent rapprochées dans un même agent, et que chacune d'elles fonctionne aussitôt quelle se trouve en présence de la maladie contre laquelle elle doit servir! Personne, je pense, n'oserait plus aujourd'hui soutenir cette thèse. N'est-il pas reconnu d'ailleurs que les secours de la médecine, pour devenir avantageux, ont besoin d'être administrés à propos, et que tel moyen qui procure des avantages sûrs au début d'une maladie, ne conviendra plus dans le milieu de la même affection, et peut-être deviendra fort nuisible si l'on y a recours à la fin? Dans la supposition d'une vertu positive affectée à la guérison de telle ou telle maladie le succès d'un médicament dépendrait-il ainsi de l'époque à laquelle on l'emploie? Ajoutons que les circonstances extérieures, les événements, ayant le pouvoir de causer une révolution dans l'état actuel du corps, sont susceptibles de faire, lorsqu'il devient malade, l'office des agents pharmacologiques les plus efficaces; une grande peur, entre autres, a guéri la fièvre intermittente, en suscitant un violent ébranlement dans toute la machine, à l'instant où le mouvement fébrile allait naître. Ne serait-il pas cependant absurde d'attribuer des vertus curatives à cette circonstance? Nous reconnaîtrons donc que les médicaments tirent uniquement de leur force active la propriété de soulager les malades. Les expressions faculté fébrifuge, propriété antispasmodique, qualité béchique, vertu antiscorbutique, etc., ne devront plus être prises dès lors que comme des locutions de convention employées dans le langage médical, non point pour désigner une chose réelle, mais annoncer un résultat probable de la mise en usage du moyen dont on parle con-

tre les maladies que ces adjectifs désignent. En d'autres termes, un médicament auquel on attribue la vertu fébrifuge ne sera qu'un moyen quelconque, et parfois d'une nature bien différente, suivant les circonstances, avantageusement employé contre une fièvre intermittente; un béchique, un agent émollient, excitant, calmant, etc., donné contre la toux; et dans un antiscorbutique nous retrouverons souvent la substance excitante qui s'était déjà montrée fébrifuge ou béchique, mais dirigée cette fois contre le scorbut.

D'où procèdent alors les avantages que procurent les médicaments? Le médecin arrivant au secours d'un malade voudrait bien que les moyens pharmaceutiques possédassent, comme l'assurent les auteurs de matière médicale et le croient généralement encore les personnes étrangères à la médecine, la faculté de faire cesser directement les accidents morbides; mais nous venons de voir qu'il n'en saurait être ainsi. Les médicaments n'offrent en définitive, au praticien, que des moyens actifs à l'aide desquels il peut susciter, par leurs effets physiologiques, tous les genres de médication qui lui promettront quelque avantage; voilà tout. Il sait bien, par exemple, s'il stimulera les organes ou modérera la rapidité de leurs mouvements; s'il fortifiera les tissus ou diminuera leur tension; s'il établira une irritation ou même une phlogose sur une surface; s'il augmentera une sécrétion, etc., etc., mais ne lui demandez rien de plus; et le bien que le malade retire de cette opération organique est l'ouvrage de la nature, qui sait mettre à profit les perturbations développées dans l'économie au moyen de l'effet primitif des médicaments. Il est évident toutefois que l'expérience du praticien, éclairée de la lumière de la physiologie, doit lui permettre de mesurer le degré de chance offert par le moyen qu'il emploie. Remarquons à ce propos combien la probabilité revêt en thérapeutique un caractère particulier qui la fait ressortir des calculs ordinaires. Lors de l'administration d'un remède, les chances de réussite se trouvent dépendre surtout de l'action dans le corps souffrant de cette force intérieure qui veille à sa conservation, et fait dans les moments de trouble des efforts sans cesse renaissants pour ramener l'état normal. Aussi voit-on chaque jour des souffrances de nature différente guérir par les mêmes moyens, et les praticiens qui tiennent dans une même affection une conduite tout opposée obtenir néanmoins des succès que chacun allègue pour justifier sa pratique.

C'est ici que nous devons parler de ce que nous désignerons par l'expression d'*industrie thérapeutique*. Cette industrie consiste à savoir tirer le meilleur parti possible des agents médicinaux, à multiplier les ressources dont l'art de guérir peut disposer, à en créer même de nouvelles quand les moyens ordinaires demeurent inefficaces. Est-il besoin pour cela de médicaments nouveaux? en aucune façon; la matière médicale est la même pour tout le monde; mais le médecin de génie sait tirer un parti tout spécial des moyens communs, par une manière inusitée de les appliquer. Tantôt, par exemple, élevant brusquement la dose, il obtient ainsi des avantages inattendus; ou bien encore, provoquant successivement ou bien à la fois plusieurs médications différentes, il atteint par une savante combinaison un résultat que ces mêmes médications isolées n'auraient jamais procuré. Le secret de ces miracles apparents consiste uniquement dans le degré différent de force, d'intensité, de durée, etc., imprimé à des effets physiologiques semblables, pour les accommoder à la gravité de l'affection que l'on veut combattre. C'est de ce qui précède que nous déduirons un principe de la plus haute importance en thérapeutique : En toute circonstance régler la dose du médicament réclamé par la nature des lésions pathogénèses, de telle sorte que son opération médicinale puisse lutter avantageusement contre ces lésions. En d'autres termes, il faut que la mutation physiologique obtenue acquière assez de force et d'importance pour contrebalancer la maladie. Voulez-vous, par exemple, déplacer une irritation fixée sur un viscère, par l'action révulsive ou dérivative d'un vésicatoire : la condition pour réussir est de régler la grandeur de ce topique sur l'importance de l'irritation que vous voulez déplacer. Que pourrait faire, en effet, un petit épispastique contre une irritation profonde occupant une grande étendue? De même, ira-t-on opposer à un accès de fièvre intermittente la force active représentée par 12 ou 15 grains de quinquina? Ce serait agir avec certitude d'insuccès. Dans l'art de guérir, comme dans l'art militaire, les moyens

d'attaque doivent toujours se mesurer sur ceux de la résistance. Ces considérations nous conduisent naturellement à parler du mode d'administration des médicaments. Le praticien, convaincu que les ressources thérapeutiques tirent uniquement leur efficacité de l'action première exercée par elles sur les tissus vivants, aura soin de suivre attentivement les modifications qu'elles font éprouver à ces tissus, afin de diriger l'emploi des médicaments de la manière la plus avantageuse au développement de cette action. Ainsi donnerons-nous un tonique pour rétablir l'intégrité des digestions en favorisant l'élaboration des matières nutritives: nous le ferons prendre immédiatement avant le repas, afin que l'action corroborante de l'agent médical soit encore sensible dans l'organe gastrique au moment où celui-ci fonctionnera pour la formation du chyme. Aura-t-on recours à une teinture alcoolique pour dissiper un état général de faiblesse et d'épuisement : on se gardera bien d'en donner une quantité considérable à la fois pour n'y plus revenir ensuite, mais à de courts intervalles, et une cuillerée seulement, afin d'entretenir et de rendre permanente dans le système animal le développement de la vitalité que l'on désire.

Ce qui précède devient encore une preuve nouvelle et sans réplique de la nécessité d'étudier les effets immédiats déterminés par les médicaments, pour apprécier sûrement les avantages que peut en retirer la thérapeutique. Si jusqu'ici la matière médicale a pris une part moins heureuse aux progrès des autres branches de la médecine, c'est qu'elle a négligé trop longtemps ce point fondamental. Les praticiens, imbus de l'idée fausse qu'il existait dans les médicaments des vertus curatives, ne s'occupèrent uniquement que de leur recherche, et pour eux la matière médicale fut toujours de la thérapeutique.

Une étude méthodique des effets sensibles des médicaments, pour arriver à connaître ce qu'éprouvent alors les tissus organiques, nous paraît devoir assurer à la médecine pratique le plus brillant succès. Si le traitement des fièvres a, depuis quelque temps, éprouvé d'aussi heureuses améliorations, ce n'est pas seulement parce qu'on a mieux connu les lésions entretenant ces maladies, mais aussi parce qu'on a mieux étudié l'action physiologique des remèdes qu'on leur opposait, et, en considérant les lésions du corps malade, on a pu juger si l'opération de ces remèdes était salutaire. C'est parce que les médecins italiens observent sans méthode les effets physiologiques des médicaments, c'est parce qu'ils dédaignent de s'occuper des impressions diverses que ces agents portent sur les organes, qu'ils confondent, sous le titre commun de *contre-stimulants*, plusieurs d'entre eux n'ayant évidemment aucune analogie : l'ipécacuanha, le tartre stibié, le nitrate de potasse, l'aconit, la digitale pourprée, la noix vomique, les acides, la gomme-gutte, les émollients, etc. Comme ils ne suivent aucun ordre dans les phénomènes que ces agents provoquent, ne les rattachant nullement aux appareils organiques d'où ils sortent et n'établissant entre eux ni priorité, ni rang, ni valeur, ils arrivent à regarder ces agents comme identiques, parce qu'ils aperçoivent, à la suite de leur administration, un signe commun. Aussitôt après l'emploi des acides, de l'ipécacuanha, du nitre, par exemple, on observera parfois une pâleur de la peau, des frissons, un refroidissement instantané de tout le corps, un ralentissement du pouls, et c'est assez pour admettre une propriété identique en des productions si distinctes par leur nature chimique ou leur puissance sur les tissus vivants. Une observation plus longue et plus méthodique n'eût pas manqué de leur apprendre cependant que les phénomènes en question ne sont que passagers, uniquement sympathiques de l'impression fugace ressentie par la membrane gastrique, et bientôt ils auraient reconnu des effets organiques plus constants, plus durables, plus précieux pour les résultats thérapeutiques, et surtout bien distincts pour chacun de ces agents. Ces effets vrais ont même une telle valeur qu'ils deviennent parfois aussi sûrs que l'analyse chimique pour découvrir la composition d'un médicament. Qu'il me soit donné, par exemple, de faire quelques expériences convenablement variées, et je dirai si telle production naturelle contient de la morphine, de la coloquinte, de la strichnine, etc. Il est même facile de distinguer les malades qui prennent de la codéine de ceux qui se trouvent soumis à l'action de la morphine, quoique ces deux substances se retirent également de l'opium.

En insistant sur l'importance des effets vrais et légitimes des médicaments, en re-

commandant de ne pas les confondre avec les effets accidentels ou purement exceptionnels et tout à fait étrangers à leur opération, nous faisons indirectement ici la critique de la manière dont Hannmann procède dans cette étude (*voyez* Homœopathie). La première condition pour s'occuper d'un phénomène après l'administration d'un médicament, c'est qu'il soit effet propre à ce dernier et procède uniquement de son action. Il faut, en d'autres termes, que ce phénomène se représente habituellement sur les personnes qui font usage de l'agent employé, qu'il s'observe à peu près constamment sous cette influence, et soit perceptible pour la plupart des individus qui s'y trouvent actuellement soumis; il faut enfin que cet effet présente de la portée, en se montrant un enseignement de ce qui se passe dans le corps, et conduise la thérapeutique à quelque application utile. Mais que font, au contraire, les partisans de la médecine homœopathique? Ils rassemblent, sans enquête et sans examen, toutes les sensations que croit éprouver le malade soumis à l'action d'une substance médicinale; ils y ajoutent toutes les choses extraordinaires et bizarres qu'eux-mêmes croient observer; puis, donnant ce rassemblement confus de mouvements, de perceptions, de symptômes, ils prétendent en faire les effets légitimes du médicament. Aussi voit-on dans leur méthode les substances les plus disparates provoquer soi disant des phénomènes semblables. D'un autre côté, parce que la belladone a fait parfois naître des rougeurs à la peau, et de ce qu'une rougeur du tégument existe dans la scarlatine, est-il permis de raisonner comme si l'érythème cutané se montrait un produit constant de l'opération de cette substance, la partie essentielle de ses propriétés, et comme si, d'autre part, la scarlatine ne consistait que dans une rougeur de la peau? Nous sommes loin de le penser.

Que font, en définitive, les médicaments dans les maladies? La solution de cette question importante serait fort simple si la science pathologique avait bien déterminé ce qui constitue la maladie, parce que l'on saurait alors ce que le médicament doit combattre ou détruire. Mais, si les mouvements insolites des tissus vivants, si le trouble des organes, les actions douloureuses, les efforts menaçants que présente l'homme malade, sont autant de faits positifs attestant l'existence d'un changement qui ne permet plus à l'ordre normal de continuer, l'état de maladie n'en prête pas moins à plusieurs hypothèses sur sa nature intime. Ainsi, l'on peut vouloir pénétrer l'essence de la détérioration qu'ont alors subie les solides ou les fluides du corps; on peut avoir la prétention d'arriver à connaître quelle est la discordance qu'offre la composition chimique des parties organisées, savoir si c'est l'azote, le carbone, l'hydrogène ou l'oxygène qui serait devenu plus abondant dans leur constitution, ou si, tout au contraire, l'un de ces principes s'y trouverait en défaut; quel est, en un mot, le vice de proportion introduit dans les matériaux élémentaires du sang et des organes. Sans même remonter ici jusqu'aux éléments des tissus animaux, on pourrait encore concevoir que ce sont les principes secondaires de leur formation qui ressentent alors une détérioration, et vouloir chercher les causes de nos maladies dans les qualités différentes acquises par la gélatine, l'albumine, la fibrine, l'osmazome, dont ils sont plus directement composés. Mais devons-nous prétendre arriver jamais à la détermination de ces variations morbides dans la combinaison moléculaire des organes? Avons-nous des moyens d'investigation qui puissent nous conduire à saisir les arrangements anormaux dans les principes chimiques des tissus vivants, ces modifications secrètes qu'éprouvent les substances animales quand il y a maladie? Non certainement, et l'on créerait avec ces prétentions une pathologie stérile, où tout deviendrait hypothèse comme dans la théorie humorale des anciens. Soumettons donc cette science à une tout autre méthode dont les faits forment la base, et pour laquelle puissent suffire nos moyens d'examen. Un organe malade est-il appréciable à nos sens : nous noterons sa coloration, son gonflement, sa température, son degré de susceptibilité aux agressions extérieures, son aspect, sa consistance, en un mot, tout ce qu'il pourra présenter d'anormal dans ses qualités naturelles. Est-il soustrait à cet examen direct : nous explorerons au moins la région qu'il occupe, en nous servant encore de la vue et du toucher; nous y ajouterons la percussion et l'audition, pour signaler tout ce qu'il y a d'étranger à l'ordre physiologique dans ce point du corps. Nous aurons encore pour ressource la

fonction à laquelle ce tissu prend part; nous saisirons soigneusement toutes les variations que présentera son mode habituel d'exercice, et recueillerons surtout avec exactitude les phénomènes qui, en dehors de l'état de santé, se trouveront nécessairement avoir une origine morbide. Tous ces signes, dont nous nous contenterons par l'impossibilité de remonter plus haut, suffiront néanmoins à notre esprit comme la saillie ou l'expression des altérations intimes de nos organes. Etudier ces lésions, les réduire à un certain nombre de types réels, établir les attributs qui pourront distinguer chacun d'eux, démontrer l'individualité de chaque mode de lésions, bien dessiner celles-ci dans leur état d'isolement ou de simplicité, pour qu'il devienne facile de les reconnaître alors qu'elles se trouveront réunies plusieurs ensemble, pour former les associations variées et les combinaisons multiples que présentent ces diverses maladies, voilà ce qui doit, selon nous, donner à la pathologie les éléments de certitude et devenir la source des indications thérapeutiques. Si maintenant on nous demande ce que font les médicaments lorsqu'ils arrêtent le cours d'une affection, calment ou dissipent les accidents qui la caractérisent, devrons-nous avoir la prétention de décider si la substance médicamenteuse se décompose, si elle fournit à la substance des organes malades les principes élémentaires qui lui manquent? Non, bien certainement. Mais nous avons signalé dans les maladies quelque chose de positif, les lésions pathogénèses. Si maintenant nous connaissons les lésions de cette espèce que recèle l'économie animale quand il y a maladie; si chacune de ces lésions, caractérisée par des attributs propres, apparaît à notre intelligence comme la cause de cette maladie et la source de tous les accidents qui la caractérisent, n'aurons-nous pas découvert les obstacles que les médicaments ont à vaincre dans son traitement? Ce sont uniquement ces changements de condition des organes qu'ils doivent faire disparaître pour se rendre utiles; ce sont ces lésions qu'ils doivent dissiper pour devenir des agents curatifs. Il ne saurait donc plus être aujourd'hui douteux pour personne que c'est uniquement contre les lésions qu'il faut chercher des médicaments spécifiques, et non contre les maladies. Celles-ci, telles que nous les rencontrons dans la pratique, n'offrent, en effet, que des conditions mobiles du corps, de pures individualités, que les pathologistes prétendent vainement fixer en leur donnant un nom particulier. Qui ne se rappelle le succès que Sydenham, au début de sa carrière, obtint du sirop de nerprun dans une hydropisie? Mais quelles réflexions ne dut-il pas faire lorsque, rencontrant une affection caractérisée par le même symptôme, il éprouva l'infidélité du moyen qui d'abord lui avait si bien réussi!

C'est de ce qui précède que découle tout naturellement l'explication du résultat inattendu de ces calculs ayant pour objet la détermination du degré d'utilité de telle ou tel moyen dans une affection quelconque : de la saignée, par exemple, dans la péripneumonie, des vésicatoires ou des toniques dans les fièvres typhoïdes, etc. Ces calculs, hardis, ingénieux, positifs même en apparence, ne sont que spécieux et téméraires, et conduisent à une conclusion désespérante. N'est-on pas en droit de se demander, en effet, si la médecine soutiendra l'épreuve de ces redoutables enquêtes? son utilité ne devient-elle pas problématique? sa dignité même ne se trouve-t-elle pas compromise par des recherches dont la fin serait qu'il est à peu près indifférent de mettre en usage ou de négliger les secours thérapeutiques dont l'excellence est la moins douteuse? Mais tout se conçoit, hâtons-nous de le dire, aussitôt que l'on ne veut plus s'attacher à des maladies, mais uniquement à des lésions spéciales et distinctes pouvant constituer un élément fixe, offrir une marche déterminée, un développement réglé, des attributs précis et des phénomènes identiques. Il y a bien, par exemple, un mode de lésion que l'on peut appeler pleurésie; mais il n'y a plus seulement une pleurésie, il n'y a que des pleurésies aussitôt que l'on veut désigner tous les cas dans lesquels cette membrane est prise d'inflammation. D'abord celle-ci peut-être limitée sur la plèvre pulmonaire ou diaphragmatique; le foyer primitif de phlogose peut s'être étendu sur le tissu du poumon lui-même; la pleurésie peut être, en outre, associée à une gastrite, à une péritonite, à une phthisie et à une foule d'autres lésions. Toutes les personnes atteintes d'une phlogose de la plèvre pourront donc n'offrir que ce point unique de similitude et différer pour toutes les autres parties du corps. Mentionnons encore, indé-

pendamment des accidents naturels, la condition d'organisation propre à chaque individu, la prédominance relative de chacun des appareils organiques du corps, enfin les lésions occultes et silencieuses que chacun de nous porte souvent, et tous ces éléments si divers constitueront, non plus une maladie spéciale, mais des individualités distinctes. Le vice de ce calcul devient encore plus évident quand on a la prétention de l'appliquer à des maladies se composant d'une pluralité incertaine et indéterminée de lésions, telles que les fièvres adynamiques, ataxiques, typhoïdes, etc. Dans ces affections, en effet, le praticien pourra bien reconnaître l'arachnoïdité, l'irritation de la substance médullaire du cerveau et de la moelle épinière, une condition morbide des plexus nerveux ganglionnaires, l'exocardite, l'irritation du tissu du cœur et des vaisseaux sanguins, une phlogose de la membrane muqueuse de l'estomac et des intestins, une bronchite, etc. Mais, sur chaque sujet, ces divers éléments ne se rencontreront pas en même nombre, ne se développeront pas suivant un ordre uniforme, en un mot, chaque malade présentera des combinaisons pathologiques différentes. En résumé, si l'on prend tous les éléments pathologiques qui peuvent s'associer avec une affection quelconque, on verra se former aussitôt une foule de combinaisons différentes, quoique réunies sous un titre commun. Faut-il s'étonner, après cela, que le même traitement ne soit pas toujours couronné de succès, ou que des moyens différents réussissent néanmoins dans une même maladie?

Nous ne pousserons pas plus loin cet examen critique des éléments pathologiques. Ce qui précède suffira, je pense, pour démontrer tout le vide de ces calculs statistiques, si goûtés de nos jours, dans leur application à la médecine pratique, tant qu'on ne les basera pas uniquement sur les lésions pathogénèses. Confessons toutefois, malgré notre conviction dans la médecine des lésions, que la thérapeutique, réduite par elle à une combinaison entre une lésion dont on déterminera la nature et un moyen pourvu d'une force active dont l'exercice doit rétablir l'état naturel, donne à la pratique une simplicité séduisante et promet à l'art de guérir un degré de certitude sur lesquels il faut bien se garder de se faire illusion. Que l'on suppose, en effet, les recherches de la thérapeutique poussées assez loin pour constater la raison de chaque maladie, admettons encore la pharmacologie assez scrupuleusement étudiée pour que la puissance de chaque médicament à employer ne soit jamais équivoque, on verra toujours un troisième élément venir changer tous les calculs. C'est le malade, se présentant avec son tempérament originel, sa constitution actuelle, son âge, son sexe, ses humeurs, la susceptibilité de ses tissus, en un mot, toutes les particularités qui le distinguent. La lésion sera constante, le médicament devra l'anéantir, mais chaque sujet offrira constamment un fond mobile sur lequel les opérations de l'art de guérir ne pourront avoir une fixité complète. Résumons toutefois notre système thérapeutique par la formule suivante : *Une maladie étant donnée, déterminer les lésions d'où elle dépend, signaler celles dont le praticien doit surtout s'occuper, et montrer les remèdes qu'elles réclament.*

Plusieurs objections se sont élevées contre cette méthode. On a dit, par exemple, qu'il y a des maladies dont les symptômes annoncent de grandes altérations organiques, et après lesquelles on ne trouve cependant rien sur le cadavre. Mais on oublie donc alors que certaines lésions ne laissent aucune trace de leur existence après la mort, et que des surexcitations ou des irritations pathogénèses assez intenses pour arrêter le cours de la vie, quand elles saisissent les organes indispensables à l'exercice des mouvements qui la constituent, n'ont pas toujours le temps de changer les caractères anatomiques des parties qu'elles ont occupées? On dit encore, en sens inverse, qu'un grand nombre des lésions que l'on rencontre après la mort ne sont que les produits de la maladie. Oui, sans doute, et dans le cours d'une fièvre ou d'une affection quelconque certains organes deviennent malades, qui ne l'étaient pas d'abord; ces derniers accidents peuvent être même uniquement provoqués par les lésions primitives. Mais pourra-t-on nier que les dérangements appelés consécutifs n'aient pris une grande part à la maladie? Celle-ci se composait, en définitive, de toutes les lésions ayant existé, primitives ou seulement développées dans son cours. Les recherches d'anatomie pathologique tendraient encore à diminuer la confiance que doivent inspirer les remèdes. Peut-on voir, en effet, les tissus

organiques endurcis, privés de leur texture normale, ramollis, pulpeux, diffluents, des viscères entiers convertis en une masse tuberculeuse, etc., sans se demander ce que feront contre de pareils désordres tous les moyens dont la thérapeutique dispose? Mais, disons-le bien, ce ne sont pas ces lésions, telles qu'elles existent sur le cadavre, que nous prétendons combattre avec les médicaments; elles ont alors atteint leur terme et dépassé le point où l'on pouvait en suspendre le cours. Mais ces lésions ont eu un commencement, un accroissement progressif, et, lorsqu'elles étaient encore récentes ou légères, qu'elles n'avaient pas complétement dénaturé les tissus, il y avait proportion entre elles et les agents médicinaux; elles n'étaient pas au-dessus des ressources de la thérapeutique. Le succès de ces dernières dépend donc uniquement ici de l'époque à laquelle on les met en action.

Tel est l'exposé des idées générales sur lesquelles nous croyons devoir baser une saine thérapeutique. Si nous eussions écrit exclusivement pour des médecins, peut-être nous serions-nous moins étendu sur le développement des idées préliminaires, pour nous livrer à des indications théoriques plus abstraites. Puisse-t-on trouver que le désir d'être compris de tous ne nous a pas rendu prolixe. Il nous resterait encore, pour compléter cet article, à tracer l'histoire de la partie de l'art de guérir qui fait son objet. Mais, comme cet exposé ne saurait être compris sans le développement des divers systèmes qui, tour à tour, ont envahi la science, nous croyons devoir, pour éviter des répétitions, renvoyer cette partie de notre travail à l'article Médecine.

Lepecq de la Clôture.

THÉRAPHROSES, theraphrosa (*entomologie*), Arachn. M. le baron Walckenaër, dans son *Histoire naturelle des insectes aptères*, faisant suite au Buffon-Roret, tome Ier, donne ce nom à la première tribu de l'ordre des Aranéides, qu'il divise en cinq genres, savoir: les *Migales*, les *Olédères*, les *Sphodros*, les *Filistates* et les *Missulènes*.

Les Théraphroses ont les mandibules grandes et fortes, proéminentes, articulées horizontalement et à muuvement vertical, le plus souvent à dos arqué, couvert de poils courts, et qui quelquefois, à l'extrémité de leurs tiges ou premier article, ont des dents ou tubercules formant une sorte de rateau ou herse cachée dans des poils et à onglets qui se replient en dessous, forts et allongés dans presque tous, mais qui dans un seul genre sont presque oblitérés. Leurs yeux sont au nombre de huit, toujours placés sur le devant du corselet, et souvent ramassés et resserrés en un seul groupe, plus rarement disséminés. Les palpes sont le plus souvent allongés, robustes, pédiformes. Dans les femelles, le digital est muni d'une petite griffe, et, dans les mâles, d'une cupule génitale qui recouvre un conjoncteur globuleux ou en ovale allongé, terminé par un filet ou creusé en gouttière, comme le côté arrondi d'un cure-dent ou cure-oreille, et quelquefois muni de plusieurs conjoncteurs auxiliaires en pointe ou en tire-bouchon; les mâchoires sont allongées, souvent divergentes, cylindroïdes ou triangulaires, et se terminant en pointe, ou bien elles sont carrées ou courbées et convergentes; la lèvre sternale est souvent courte et étroite, quelquefois allongée, se prolongeant entre les mâchoires, quelquefois trapézoïde et enveloppée par elles. Le corselet est grand, large et comprimé, ou bombé et allongé, arrondi, ovale, trapézoïde ou elliptique, et alors diminuant graduellement de largeur vers sa partie postérieure, et très-large vers la tête; quelquefois aussi, mais rarement, allongé et à tête pointue; très-rarement nu, et le plus souvent couvert de poils courts et d'un duvet de couleur sombre, mais parfois avec un reflet métallique; ayant une fossule très-profonde dans le milieu. Les pattes sont fortes, allongées, étalées latéralement, le plus souvent velues et munies de piquants mobiles, quelquefois avec des lignes nues et dépourvues de poils : elles s'appuient, dans un grand nombre, sur un tarse charnu en dessous, et sur le dos duquel une petite griffe, cachée dans les poils, est insérée. Dans plusieurs ces pattes sont plus minces et diminuent graduellement vers leurs extrémités, et se posent sur un tarse terminé par une griffe, tantôt pectinée, tantôt non pectinée; les pattes intermédiaires sont souvent peu différentes entre elles de longueur. L'abdomen est ovale, arrondi, ou échancré à sa partie postérieure; le plus souvent velu, de couleurs sombres, uniformes; ayant en dessous quatre fentes pulmonaires, qui, dans un petit nombre de genres, sont réduites à deux : le derme est tendu, homogène et membraneux, et la partie postérieure est

terminée par quatre filières, dont deux sont souvent fortement allongées en tentacules.

Les Théraphroses renferment les plus grandes espèces d'aranéides que l'on connaisse. Telle est la force de quelques-unes d'entre elles qu'elles retiennent dans leurs rêts non-seulement de très-gros insectes, mais des oiseaux tels que les colibris; elles enveloppent leurs œufs d'un cocon de soie; elles chassent et courent après leur proie, ou se tiennent en embuscade pour la saisir au passage. Elles se retirent dans des trous qu'elles se pratiquent en terre, ou se cachent dans les larges feuilles des arbres et des plantes, qu'elles rapprochent par des fils, ou dans l'intérieur des troncs d'arbres vermoulus. Les grandes espèces habitent toutes des climats chauds; celles de taille moindre, des climats tempérés; aucune jusqu'ici connue ne s'est trouvée dans des climats froids.

DUPONCHEL père.

THERATE, THERATES (*entomologie*), genre d'insectes de l'ordre des Coléoptères, famille des Carabiques, établi par Latreille, qui le place dans la tribu des Cicindèles. M. Lacordaire, professeur de zoologie à l'université de Liége, a tout récemment (juillet 1842) publié un travail dans lequel il passe en revue tous les insectes de cette tribu, qu'il érige en famille, et à laquelle il donne le nom de CICINDÉLIDES; il la divise en cinq tribus, et le genre *Thérote* s'y trouve placé dans la quatrième, qu'il appelle COLLYRIDES. Ce qui caractérise principalement ce genre, suivant cet auteur, c'est la forme du lobe externe des mâchoires, qui est spiniforme au lieu d'être bi-articulé comme dans les autres genres de la même tribu. Du reste, les *Thérates* ont en général le port des Cicindèles, avec la tête un peu plus forte, les yeux plus saillants et le labre avancé; tous sont propres à l'Archipel indien et aux contrées voisines. On en connaît une quinzaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons celle qui a servi à Latreille à fonder le genre, et qui est la plus répandue dans les collections, la Thérate labiée, *Therata lobiata*, qui se trouve dans la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Islande; elle a neuf lignes et demie de long sur deux lignes trois quarts de large; elle est d'un bleu brillant, avec les parties de la bouche, le premier article des antennes, l'abdomen et les cuisses d'un rouge ferrugineux.

DUPONCHEL père.

THÉRÈSE (sainte), que Paul V béatifia en 1614; qui fut canonisée par Grégoire XV en 1622, et à laquelle Urbain VIII donna le titre de *docteur de l'Église*, naquit à Avila (Vieille-Castille), le 28 mars 1515, et mourut dans son monastère d'Avila, le 5-15 octobre 1582. Elle était fille d'Alphonse Sanche de Cepede et de Béatrix d'Ahunade. Les soixante-sept années de son existence ne se sont pas écoulées dans une cellule, où rien ne vient distraire de la paisible contemplation des vérités éternelles. Elles ont au contraire été actives et employées à de rudes travaux, et la fondatrice de l'ordre des Carmélites réformées lutta sans cesse contre les maladies, les fatigues des voyages, les médisances et les outrages. Ses parents, riches et vertueux, l'élevèrent avec soin. Dès l'âge de sept ans elle manifesta sa vocation pour la vie religieuse. Un de ses oncles la rencontra un jour, marchant résolument sur les bords de la rivière d'Adaya et fuyant la maison paternelle, en compagnie de son jeune frère Rodrigue. L'oncle les arrêta au passage et leur demanda où ils allaient ainsi. — « Chercher le martyre chez des Mores, » répondirent-ils. — Nos jeunes pèlerins furent ramenés à Avila, et ils se consolèrent en bâtissant de petits ermitages dans le jardin de leur père. Rodrigue devenu grand, lui, imita ses autres frères, qui embrassèrent tous le métier des armes et s'y distinguèrent. Thérèse avait douze ans quand sa mère mourut. Privée de cette appui, de cette société si douce pour elle, et si tutélaire, elle se lia étroitement d'amitié avec une de ses cousines qui avait la passion de lire des romans de chevalerie, et bientôt elle perdit dans cette liaison l'envie d'embrasser l'état monastique. Son père cependant la fit entrer, en 1530, au couvent de Notre-Dame-de-Grâce d'Avila. L'ennui, le changement de manière de vivre, les regrets de ne plus voir le monde qu'elle n'avait cependant qu'entrevu, la firent tomber malade; elle revint chez son père. Là, les entretiens d'un oncle très-pieux, et de fréquentes lectures dans saint Augustin et saint Jérôme, donnèrent un nouveau cours à ses idées; elle se résolut définitivement à prendre l'habit de religieuse, et, son père n'ayant pas voulu l'y autoriser, elle s'enfuit de chez lui et se réfugia au monastère de l'Incarnation d'Avila, de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Elle dit dans l'histoire de sa vie, écrite par elle-même : « *Il me sembla, en sortant du logis de* « *mon père, que tous mes os se déboîtèrent*

« et que mon cœur se déchira en mille pièces. » Son père lui pardonna, et, après un an de noviciat, elle prononça ses vœux, à l'âge de dix-huit ans. Sa douceur, son humilité, sa patience et son dévouement la firent bientôt aimer et vénérer par toute la communauté, mais elle ne put résister aux mortifications qu'elle s'imposait, et l'état de sa santé devint si alarmant que son père la retira du monastère et la conduisit dans une maison de campagne habitée par sa sœur aînée. Le printemps, le grand air et la science des médecins ne purent la guérir; elle revint mourante à Avila, et, le jour de l'Assomption, elle tomba dans une léthargie tellement complète qu'on l'a crut morte, et que ses sœurs les religieuses vinrent chercher son corps pour l'ensevelir. Son père, qui croyait sentir encore les battements de son pouls, s'y opposa, et le quatrième jour elle se réveilla en souriant,... puis s'écria: «Dieu vient de me montrer et la félicité des saints et les supplices des damnés!!...» Elle rentra au couvent vers les Pâques suivantes. Sa santé s'améliora peu à peu, sa ferveur en même temps diminua. Le parloir du couvent se remplissait sans cesse de gens du monde qui lui rendaient visite et qu'elle recevait avec plaisir; puis, elle l'avoue elle-même, des pensées mondaines vinrent l'assaillir, et la religieuse de vingt-quatre ans se repentit un jour d'avoir prononcé des vœux indissolubles. — Son père mourut; elle pria en le pleurant, et après cette prière elle divorça avec toutes les compagnies du dehors, se livra tout entière aux *oraisons mentales*, et entreprit d'écrire, sur un ordre exprès de son confesseur, tout ce qui lui était arrivé depuis sa naissance. Telle est l'origine de ces admirables écrits, que Palafox, évêque d'Osma, a commentés, et que Bossuet appelle le manuel d'une doctrine céleste! Croirait-on que la phrase suivante, phrase pleine de douce et modeste bonhomie, servit en quelque sorte de préface à l'œuvre d'un génie sublime: *« J'écris, dit-elle, à la dérobée et avec peine, « parce qu'étant dans une maison pauvre, cela « m'empêche de filer et me détourne de mes au- « tres occupations; si l'on ne m'avait commandé « d'écrire, au seul souvenir que je suis femme, « la plume me serait tombée des mains.* »

Bientôt on parla dans le monde des *extases de la vie intérieure* de sainte Thérèse. On s'en entretint dans les écoles et les conférences de théologie; elle fut traitée *d'illusionnée*; et, si saint Pierre d'Alcantara ne fût venu vers elle pour la soutenir et lui rendre courage, elle avoue qu'elle aurait été sur le point de renoncer à ces *oraisons mentales*, et de croire que le démon l'abusait. Ce n'était là qu'un prélude de sa vie militante. La règle du Mont-Carmel lui paraissant trop douce et trop relâchée, elle résolut de réformer l'ordre, et sortit de son couvent pour en fonder un autre à Avila, celui des Carmélites *réformées*, en 1561. Cette entreprise souleva autour d'elle un orage de récriminations, et il fallut qu'un miracle, attesté depuis dans les informations juridiques ordonnées par le pape pour sa canonisation, vînt à propos faire taire les clameurs de ses ennemis. Le fils de sa sœur aînée, ayant été enseveli sous un pan de muraille, fut relevé mort et mutilé; on le posa entre les bras de la sainte. La sainte pencha son visage vers le visage de l'enfant, se couvrit de son voile, et resta ainsi plongée dans une douloureuse méditation, qu'interrompirent seuls des gémissements. Quelques secondes après, quand Thérèse eut relevé son voile, l'enfant, comme au sortir d'un paisible sommeil, porta ses petites mains au visage de la sainte, et l'embrassa tendrement.

Après de nombreuses difficultés Pie IV autorisa la fondation d'une maison de Carmélites réformées, sous l'invocation de saint Joseph, et, le 24 août 1562, Thérèse fit donner l'habit aux quatre premières religieuses de l'ordre; elle retourna ensuite à son ancien monastère et y attendit l'ordre de son provincial pour le quitter à jamais. Le provincial refusa l'ordre; la ville entière d'Avila s'ameuta contre la nouvelle maison, et l'évêque de Terrassone dit que c'était pire que si la cité eût été sur le point d'être prise par les ennemis. Enfin, après six mois de lutte, Thérèse obtint la permission de quitter le couvent de l'Incarnation, et, une fois dans sa nouvelle demeure, elle reçut du père Dominique Bagnès, alors son confesseur, l'ordre de composer le livre du *Chemin de la Perfection*. Ce livre, écrit simplement, contient toutes les règles de la vie spirituelle et la doctrine sur l'oraison mentale.

Un général de l'ordre des Carmes, Jean-Baptiste Rubeo de Ravenne, passant à Avila, visita le monastère de sainte Thérèse, et en fut si content qu'il s'engagea à fonder d'autres maisons selon la même règle. Ainsi s'élevèrent successivement les monastères de

Medina-du-Champ, de Malagon, de Valladolid, des Carmes-Déchaussés, de Tolède, de Pastrane, de Salamanque, d'Albe, de Tormez, de Ségovie, de Véas, de Séville, de Saint-Joseph de Caravaque, de la Ville-Neuve, de Laxare, de Palence, de Sorie, de Burgos et de Grenade. Sainte Thérèse a présidé elle-même à la création de tous ces établissements, et elle raconte les perplexités, les peines et les joies qu'elle a éprouvées en travaillant à cette œuvre sainte. Son livre des *Fondations*, suivi de la manière de visiter les monastères et des avis à ses religieuses, prouve combien elle s'entendait dans l'art de gouverner et d'administrer. La règle de ses couvents était très-sévère : le temps y était partagé entre le travail et la prière; le sommeil et les repas n'y obtenaient que de cours instants.

Tant de travaux, tant de courses à travers l'Espagne pour visiter les *fondations*, achevèrent d'épuiser ses forces dès longtemps chancelantes. Son bras se brisa deux fois dans plusieurs chutes. En passant par Médine pour aller visiter Avila, elle fut prise d'une violente dyssenterie, et se retira mourante dans son monastère, refusant l'asile plus confortable que lui offrait la duchesse de Médina; c'était le 30 septembre 1582. Depuis lors elle ne fut plus du monde. Ses lèvres murmurèrent sans cesse le psaume du *Miserere*, et, le 5 octobre, à sept heures du matin, elle appuya sa tête sur les bras de la religieuse qui veillait près de son grabat, fixa ses yeux sur un crucifix, demeura ainsi immobile jusqu'à neuf heures du soir; puis, ayant prononcé ces mots : « *Mon Dieu, vous ne rejetterez pas un cœur contrit et humble,* » elle s'endormit pour toujours.

La nuit de sa mort est mémorable par l'introduction du calendrier grégorien. Son corps fut déposé dans l'église des Carmélites d'Albe; le chapitre général de l'ordre le fit transporter, en 1585, au couvent de Saint-Joseph d'Avila. Le duc d'Albe s'en plaignit et obtint la restitution des précieuses dépouilles, qui sont maintenant déposées sous un riche mausolée dans l'église des Carmélites.

On a de sainte Thérèse les ouvrages suivants : 1° *Obras de santa Theresa de Jesus*, par Diégo de la Conception, général des Carmélites, 2 vol. in-fol., 1575; les deux volumes ont été traduits en français dès cette époque. — 2° *Cartas de santa Theresa, con notas de don Juan Palafox y Mandoza*; Saragosse, 1658, in-4°; — 3° Deux-cent cinq lettres de sainte Thérèse, soixante traduites par Pélicat, en 1661, et cent quarante-cinq par Pierre de la Mort de Dieu, en 1698.

L'abbé Chanut a traduit, en 1681, la vie de sainte Thérèse, et en a donné une autre édition in-8° en 1691. La même vie a été traduite en 1664, par *Personne* et par J.-B.-D.-P., en 1630, Paris.

Une édition des œuvres de sainte Thérèse parut à Anvers en 1649. Arnaud d'Andilly s'en servit pour traduire l'histoire de sa vie, écrite par elle-même; l'histoire de ses fondations de couvents; la manière de visiter les monastères; les avis aux religieuses; le Chemin de la perfection; les Méditations sur le *Pater;* le Château de l'âme ; des Pensées sur l'amour de Dieu ; des Méditations sur la communion; un cantique connu sous le nom de *Glose de sainte Thérèse*.

On dit, depuis quelques jours, qu'un voyageur en Espagne a découvert, dans les archives du monastère de l'ordre, des lettres de sainte Thérèse qui n'ont pas encore été publiées.

Nous avons aussi deux Vies de sainte Thérèse, l'une par de Villefort, 2 vol. in-12, Paris 1748; la même, in-4°, 1712; et une autre de J.-A.-B. Boucher, 2 vol. in-8, Paris 1810. FÉLIX MAYNARD.

THÉRÈVE, THEREVA (entomol.), genre d'insectes de l'ordre des diptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. M. Macquart, dont la méthode est la plus généralement suivie, place ce genre dans sa division des Brachocères, famille des Brachistomes, tribu des Xylotomes, et le caractérise ainsi : palpes cylindriques, terminés par un renflement arrondi ; premier article des antennes allongé, cylindrique; troisième conique, un peu renflé au milieu; style court, de deux articles. Les *Thérèves* sont des mouches d'une grande taille, qui se distinguent des autres au premier coup d'œil, à leurs ailes larges et qu'elles tiennent écartées dans le repos. Malgré l'étymologie de leur nom, qui vient du mot grec θηρεύω, je fais la chasse, elles vivent beaucoup moins de proie que du suc des fleurs, suivant l'observation qu'en a faite M. Macquart. Plusieurs espèces sont remarquables par le duvet argenté dont leur corps est paré. Les femelles déposent leurs œufs dans le terreau. Les larves qui en naissent sont vermiformes, très-

allongées, avec la tête petite. Leur corps est composé de vingt segments distincts et terminé par deux organes respiratoires ou stygmates en forme de tubes. Ces larves sont très-vives et se contournent dans tous les sens. Degéer, Frisch et Meiger les ont observées, chacun d'après une espèce différente.

M. Macquart, dans son *Histoire naturelle des Dyptères* faisant suite au *Buffon-Roret*, décrit treize espèces de Thérèves, la plupart propres au midi de la France. Nous citerons, comme type, la Thérève plébéienne, (*musca plebeia* L.), la plus commune de toutes. DUPONCHEL père.

THÉRIAQUE, THERIACA, de θηρίον, bête fauve, probablement parce que la thériaque était employée contre la morsure des animaux venimeux. La thériaque est le médicament le plus composé dont la médecine ait jamais fait usage. Cet électuaire est célèbre et par son antiquité et par les propriétés merveilleuses qu'on lui attribuait. C'était, dit-on, le fameux antidote dont se servait Mithridate. Nicandre, poète célèbre et médecin de Claros, qui fleurissait en l'an 140 de l'ère chrétienne, lui a donné le nom qu'il porte encore aujourd'hui, et l'a chanté dans un poëme. Andromachus, médecin de Néron, a modifié sa formule : de là l'expression de thériaque d'Andromach, par laquelle on le distinguait de quelques autres préparations, telles que la thériaque céleste, la thériaque des pauvres. Galien, Dioscoride, ont traité, dans leurs ouvrages, des propriétés de la thériaque. La thériaque de Venise, qui se préparait dans une réunion de tous les pharmaciens de cette ville, sous les yeux des premiers magistrats, et avec une pompe et une cérémonie particulières, avait aussi une réputation universelle. La thériaque, enfin, est, parmi le foule des médicaments polypharmaques, peut-être le seul qui ait échappé à la réforme qui a si justement fait disparaître tant de formules empiriques, ridicules et surannées.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la préparation de la thériaque ; nous renvoyons les lecteurs qui auraient besoin d'avoir une connaissance exacte de sa composition aux formulaires et aux dictionnaires spéciaux de médecine ou de matière médicale. Qu'il nous suffise de dire que la thériaque est un électuaire, c'est-à-dire un médicament de consistance molle, formé par des poudres incorporées dans du miel et du vin. La thériaque du Formulaire de Paris contient soixante-douze substances tirées des trois règnes de la nature, et encore cette thériaque est-elle une thérisque réformée, plus simple que la thériaque d'Andromach, qu'on préparait jadis avec tant de scrupule à Venise, et à Paris au collége des apothicaires. Elle réunit les médicaments exotiques les plus actifs, tels que l'opium, le castoreum, les diverses gommes-résines aux aromates les plus précieux, la myrrhe, le storax, les nards indigènes et celtiques, le bois d'aloës, la canelle et l'amomum. On y remarque le fameux dictamus du mont Ida, et le safran, plus estimé encore que le pain, s'y trouve associé avec la chaire de vipère, et de ce mélange si bizarre résulte cependant un médicament jouissant de propriétés médicales bien constatées. En effet, si jadis on a présenté la thériaque comme un contre-poison presque toujours efficace, comme une panacée presque universelle, ou du moins comme un remède certain dans un grand nombre de maladies, assertions souvent mensongères, et certainement toujours trop exagérées, il y aurait aussi une prévention outrée à déclarer que c'est un médicament inerte, sans efficacité ni valeur, et qui doit être banni de la thérapeutique. Certes nous ne croyons plus à la multitude de spécifiques au siége d'élection ; nous ne croyons plus que, dans un composé de nombreux ingrédients médicamenteux, qui pour l'estomac, qui pour le poumon, qui pour la rate, etc., et de telle sorte que, plus le médicament est compliqué dans sa compositon, plus il se rapproche de cette panacée universelle tant recherchée par les alchimistes. Mais nous concevons que d'un mélange quelconque, fait d'une manière régulière et constante, doit comme surgir une résultante dont l'action sur l'économie animale est réelle et peut être constatée et appréciée par l'observation, comme s'il s'agissait d'un médicament peu composé ou d'une matière simple. C'est ce qui en est de la thériaque.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la thériaque est employée avec succès en thérapeutique ; elle est souvent administrée comme fortifiante et tonique dans quelques gastralgies, dans certaines affections de l'estomac ; on en prescrit l'usage dans les longues convalescences ; quelquefois elle est prise comme léger narcotique ; souvent on l'applique à l'extérieur, sur l'estomac, pour arrêter les

vomissements. La thériaque s'administre ordinairement à l'intérieur, à la dose de cinquante grains à deux grammes, suivant les indications médicales; on la prend, soit délayée dans du vin, soit enveloppée dans du pain à chanter. La thériaque entre aussi dans la préparation d'autres médicaments, tels que l'eau thériacale, etc.

Le Formulaire de Paris désigne maintenant la thériaque sous le nom d'électuaire polypharmaceux. Puisqu'on changeait la chose, on a bien fait de changer le nom; et le fait est que la thériaque du Codex de Paris n'est pas exactement la thériaque d'Andromach. S. P.

THERIDION, *Theridion*; ARACHNIDES. Genre d'Aranéides, établi par M. Walckenaër, qui le range dans la tribu des Araignées proprement dites, famille ou division des Rétitèles. Ce genre se distingue des autres de la même tribu par les caractères suivants : les première et quatrième paires de pattes plus longues que les intermédiaires; yeux au nombre de huit et disposés ainsi : quatre au milieu et formant un carré équilatéral, dont les deux antérieurs placés sur une élévation; deux de chaque côté, le plus souvent rapprochés obliquement et par paires, et placés aussi sur une élévation; mandibules inclinées sur la lèvre, et tronquées obliquement à leur extrémité.

Les Théridions sont du nombre des araignées fileuses ou filandières; leur abdomen, par sa mollesse et la variété de ses couleurs, se rapproche de celui des *Epéires*; leurs pattes sont longues et déliées. Quelques espèces se tiennent sous les pierres; d'autres habitent les parties peu fréquentées de nos maisons, et font leur toile soit aux angles des murs, soit dans les armoires et parmi les meubles; mais la plupart des autres établissent leur domicile sur les arbres ou sur les fleurs; telle est particulièrement l'espèce que M. Walckenaër a nommée *Theridion benignum*, et qu'on trouve si communément dans nos jardins et nos potagers, surtout en automne. Sa toile irrégulière, malgré son extrême ténuité, garantit souvent les raisins de la morsure des insectes; il est même rare que l'on serve une grappe sans que cette araignée ne s'y trouve logée. Elle se plaît aussi à tendre des fils sur la surface des feuilles, entre les fleurs en corymbes, et à l'extrémité des différents végétaux. La femelle fait trois pontes successives en été. Son cocon est lenticulaire, d'un tissu serré, et d'un blanc éclatant.

Parmi les nombreuses espèces que renferme le genre Théridion, et que le même savant divise en neuf petites familles ou sous-genres, nous citerons encore :

1° Le THÉRIDION PORTE-TRIANGLE, *Theridion triangulifer*, Walck., dont l'abdomen globuleux est blanc ou jaune, avec deux bandes rougeâtres. Cette espèce se trouve à Paris, dans les meubles et les armoires abandonnés ou rarement visités. Sa ponte a lieu vers le commencement de septembre; son cocon, de la grosseur d'un pois, est composé d'une soie blanche et molle, et attaché au haut de la toile par des fils d'un tissu clair, lâche et flasque.

2° Le THÉRIDION COURONNÉ, *Theridion redimitum*, Walck., Latr.; *aranea redimita*, Linn. Il est petit, blanchâtre, avec les pattes velues; l'abdomen, également couvert de poils, est blanc, avec un ovale couleur de rose en dessus. Cette espèce habite dans une feuille dont les bords sont rapprochés et retenus par de la soie, et dont l'intérieur est tapissé de la même manière, avec une ouverture à l'un des bords. Son cocon est placé auprès de cette ouverture; il est rond, d'une seule couche de soie plus ou moins bleue, et renferme une centaine d'œufs, gardés soigneusement par la mère, qui se laisse plutôt tuer que de les abandonner, et qui déchire, lorsqu'ils sont éclos, le tissu qui les enveloppe, pour faire passage aux petits. La ponte a lieu à la fin de juillet ou en août.

Latreille rapporte au genre Théridion une espèce d'araignée connue en Toscane et en Corse sous le nom de *marmignato* ou *marmagnato*, et dont la morsure passe pour être mortelle dans ces deux pays. Mais M. Walckenaër, dont nous suivons ici la méthode, la met dans son genre *Latrodecte*, auquel nous renvoyons pour son histoire. DUPONCHEL père.

THERMALES (EAUX), de θερμὸς, *chaud*. On appelle eaux thermales, *thermales aquæ*, celles qui sortent du sein de la terre naturellement pourvues d'un degré de chaleur plus ou moins élevé, mais toujours supérieur à la température moyenne des couches superficielles du globe au milieu desquelles elles sourdent. Ces espèces d'eaux sont fort répandues dans la nature, et ordinairement placées dans le voisinage des montagnes. Quelquefois pures, c'est-à-dire ne contenant, d'après nos moyens d'analyse, que

du calorique et les ingrédients les plus familiers des eaux communes, elles sont dites *thermales simples*. Mais le plus souvent elles renferment en outre une certaine quantité de principes minéraux, et constituent alors ce que l'on appelle des eaux *thermales composées*. Leur température, fort variable dans l'ensemble des sources, mais en général assez constante pour chacune en particulier, se montre toujours inférieure à celle de l'eau bouillante. Un grand nombre d'entre elles présentent néanmoins l'apparence d'une véritable ébullition, principalement dans les temps orageux. Mais cet effet résulte de la présence du gaz azote et de l'acide carbonique quelles contiennent, et dont le dégagement s'opère d'une façon d'autant plus considérable que la pression atmosphérique est moindre. — Nous ne nous occuperons ici que du phénomène de la chaleur de ces eaux, renvoyant, pour tout le reste de ce qui les concerne, à l'article EAUX MINÉRALES.

Cette calorification naturelle et souterraine des eaux thermales est un des grands phénomènes de géologie qui, à toutes les époques de la philosophie naturelle, ont excité les esprits à la recherche de leurs causes. Mais qu'est-il résulté de ces recherches? De simples conjectures, il faut en convenir; car si la plupart des théories données jusqu'à nos jours se montrent fort ingénieuses pour expliquer la production du phénomène principal, aucune ne s'accorde avec l'ensemble des circonstances accessoires dont il est cependant impossible de le séparer, et toutes ne deviennent plus dès lors que de simples conjectures plus ou moins incomplètes. C'est dans ce sens que je vais rapporter les plus notables d'entre elles, bornant mon rôle à celui d'historien. Je m'efforcerai toutefois de mettre chaque opinion en rapport avec les faits positifs qui peuvent lui servir de contrôle.

La thermalité fut longtemps attribuée, tantôt à l'action directe du soleil, tantôt à une fermentation opérée dans le centre de la terre, ou bien encore à la combinaison d'un alcali et d'un acide. Il suffit aujourd'hui de rapporter de pareilles opinions pour les réfuter. Deux hypothèses semblent prévaloir actuellement parmi les physiciens. L'une admet pour cause de caléfaction d'anciens foyers volcaniques dépouillés de leur état d'activité; l'autre attribue le même phénomène à la chaleur propre des couches du globe. La première, on le conçoit, dut se présenter tout naturellement à l'esprit, appuyée qu'elle se montre de l'existence si familière des sources chaudes au voisinage des volcans. Néanmoins cette coïncidence vague ne lui eût probablement valu qu'une médiocre faveur, si l'illustre Berzélius ne fût venu lui donner de la consistance en comparant entre elles deux grandes contrées, l'Auvergne et la Bohême, toutes les deux d'une origine incontestablement volcanique, et toutes deux également fécondes en sources chaudes. Mais si le grand chimiste suédois a démontré que la multiplicité des sources thermales dans ces régions, leur grande conformité de constitution chimique, et le caractère géologique des terrains d'où elles coulent n'étaient pas les effets d'une coïncidence purement fortuite, ces divers ordres de phénomènes se trouvant liés au contraire par une véritable dépendance, son génie n'a pu généraliser toutefois la cause qu'il met en jeu. Quelque efficace que l'on veuille supposer en effet l'influence d'un volcan pour chauffer les sources d'eau qui traversent les terrains placés dans sa sphère d'action, une pareille influence n'offre évidemment rien qui puisse se concilier avec l'universalité des eaux thermales, et il faut bien finir par reconnaître que telles ne sauraient être les causes de chaleur des sources naissant de terrains qui n'ont assurément rien de volcanique. C'est pour expliquer la production de ces dernières que l'on s'est vu forcé d'admettre une cause plus généralement répandue, la chaleur propre du globe. Observons toutefois que ces deux opinions sont loin d'être incompatibles; rien n'empêche de les admettre simultanément, chacune acquérant seulement une certaine prééminence selon les circonstances géologiques et la nature des terrains d'où sortiront les eaux.

La supposition d'un foyer de chaleur dans l'intérieur de notre planète pour rendre compte de la température des sources thermales remonte à la plus haute antiquité. Empédocle, disciple de Télanger, qui l'avait été lui-même de Pythagore, Fallope, Solénander, Bacot de la Brétonnière, France, Bordeu, Buffon enfin émirent successivement la même opinion. Mais cette hypothèse semblait à peu près oubliée, lorsque dans ces derniers temps des observations nombreuses, faites dans l'intérieur des mines, et surtout pendant le forage des puits ar-

tésiens, ont établi d'une manière incontestable que les températures des couches de la terre vont en s'élevant à mesure que la position de celles-ci devient plus profonde. Cette découverte ressuscita les anciennes conjectures sur le phénomène qui nous occupe, et leur imprima cette fois une meilleure forme en les rattachant à des données expérimentales fort précises. Mais si la découverte d'un foyer central explique parfaitement la manière dont les sources thermales seraient échauffées, rend-elle également bien compte de toutes les autres circonstances qui se trouvent liées, dans les eaux, à la thermalité; la minéralisation, entre autres, avec ses principales modifications? Je ne le pense pas. Dans cette hypothèse, en effet, où l'on se borne à considérer les sources thermales comme des courants d'eau commune dont la température s'est élevée en traversant des couches terrestres plus ou moins chaudes, il faut se borner sous ce rapport à reconnaître qu'elles ont pris en dissolution quelques ingrédients de ces couches. Mais comment ces substances se laisseraient-elles toujours entraîner dans la même proportion? Comment leurs quantités respectives n'iraient-elles pas constamment en diminuant (ce qu'est loin de vérifier l'expérience), puisque pour chaque source ce sera toujours les mêmes couches de terrain lavées constamment par des eaux nouvelles? Il est encore certain que la plupart des sources thermales contiennent des matériaux qu'aucune analogie fondée sur ce que l'on connaît de la composition des portions accessibles du globe n'autorise à considérer comme faisant partie des couches parcourues, du sein desquelles elles se laisseraient naturellement entraîner sans l'intervention d'aucune autre cause : l'acide carbonique libre, si abondant dans les eaux acidules, l'acide hydrosulfurique, les hydrosulfates, les alcalis caustiques ou carbonatés, et quelques matières pseudo-organiques, sont principalement dans ce cas. D'un autre côté, si la véritable raison des eaux thermales n'existait que dans la température croissante des couches du globe, comment concilier l'influence d'une cause aussi générale avec cette circonstance que les eaux thermales sont très-communes dans certains pays, se groupant entre elles par de grandes analogies de nature, tandis qu'elles manquent tout à fait en des contrées de la plus vaste étendue?

C'est pour suppléer à cette insuffisance que l'on a encore admis l'intervention de certaines réactions chimiques. Rien de plus commun, en effet, que de voir des corps réagir les uns sur les autres avec émission de calorique. De plus, les produits variables de ces réactions se laisseraient, dans cette hypothèse, entraîner par les eaux échauffées, ce qui, faisant varier leur nature générale, produirait les différentes espèces d'eaux minérales. Quant à la constance des mêmes produits et de leurs proportions pour chaque source en particulier, ne se trouverait-elle pas naturellement liée à la constance des températures, puisque celles-ci seraient toujours dans la dépendance des réactions? L'existence si fréquente des eaux thermales simples ne deviendrait pas non plus une objection à ce système. Il suffit, pour rendre compte de leur production, de supposer alors des réactions caléfactrices se passant entre divers matériaux plus ou moins éloignés des courants même des sources, qui dès lors se trouveraient échauffées à distance par la transmission conductrice du calorique.

Ces explications sont fort ingénieuses sans doute, mais elles me semblent mériter encore moins de confiance que les précédentes. Il me paraît impossible en effet de concevoir des réactions chimiques (tant que ces phénomènes du moins seront envisagés comme on l'a fait jusqu'ici) qui persistent depuis un aussi longtemps et au degré d'activité suffisant pour expliquer l'imperturbable continuité de l'écoulement des sources, avec cette constance de volume, de température et de composition qui les caractérise. Ce qui se passe au voisinage des volcans en activité vient établir, au besoin, la justesse de cette objection. Là se retrouvent également des sources chaudes, mais ces mêmes sources s'y font remarquer par des variations de température et de constitution chimique suivant les phases du travail volcanique qui leur donne naissance. Ainsi Forster a vérifié auprès du volcan de Tanna, l'une des Hébrides, que la température des sources chaudes qui l'avoisinent variait de plusieurs degrés d'un jour à l'autre (*Journ. de Phys.*, 1779, p. 434). Dolomieu avait aussi constaté que la source de la Macaluba, qui, en 1781, laissait dégager de l'air et de l'acide carbonique, ne donnait plus, en 1785, qu'un gaz inflammable (Dolomieu, *sur les îles Ponces*, page

368), et des observations analogues sont très-familières. C'est en cela surtout que l'intervention des volcans éteints, invoquée par M. Berzélius pour la formation des sources chaudes de l'Auvergne et de la Bohême, satisfait à des conditions qui ne s'accommoderaient nullement du voisinage des volcans en pleine activité. Ces difficultés, inséparables des actions chimiques, ne sont pas encore les seules; ainsi, pour ne plus en citer qu'une, lorsqu'on voit l'extrême disproportion existant entre la chaleur d'un grand nombre d'eaux thermales et la quantité minime de leurs principes minéraux, peut-on accueillir raisonnablement alors l'influence d'une action chimique ordinaire? Les mêmes objections peuvent être adressées avec beaucoup plus de justesse encore à la combustion des pyrithes ou sulfures métalliques dans les entrailles de la terre, souvent invoquée comme la cause productrice des eaux thermales, et que nous nous bornons à citer ici, de même que la combustion souterraine de grandes couches de houille, auxquelles plusieurs personnes ont également supposé la même influence.

Mais peut-être trouverait-on dans la découverte si féconde des actions électromotrices et de leur pouvoir caléfacteur un point d'appui à des considérations analogiques qui se prêteraient plus facilement que les hypothèses précédentes à l'interprétation non-seulement des causes de la chaleur, mais aussi des autres phénomènes les plus importants des eaux thermales. Déjà la pensée en était venue à l'esprit de quelques physiciens, mais d'une manière vague et sans leur suggérer le rapprochement des faits les plus capables de donner de la consistance à cette manière de voir. Anglada jusqu'ici nous semble avoir seul compris tout le parti qu'on peut tirer de cette théorie (*Mémoire pour servir à l'histoire générale des eaux minérales*).

Quand on voit un électro-moteur, borné à la dimension de nos appareils de cabinet, exercer une si puissante influence sur la température de nos corps, il est tout naturel de rechercher si une disposition analogue ne serait point réalisée par la nature en divers points des entrailles du globe, et n'y formerait pas autant d'ateliers pour l'élaboration des eaux thermales. Cette supposition se trouve de plus appuyée d'analogies puissantes. La faculté électro-motrice, en effet, se montre si généralement répandue qu'il serait bien surprenant qu'au milieu des actes ayant présidé à la formation des ordres de terrains, il ne se fût pas opéré de nombreux assortiments de matières capables d'une électromotion fort énergique. Mais ce n'est pas uniquement, hâtons-nous de le dire, sur des analogies théoriquement déduites que se fonde cette opinion. Un certain nombre de faits positifs, démontrant à la surface du globe de véritables appareils électromoteurs, attachent beaucoup de force à l'admission de semblables arrangements dans l'intérieur de la terre. M. de Humboldt, entre autres, a signalé depuis longtemps dans le Heidelberg, en Franconie, une montagne formée de chlorite schisteux et de serpentine, jouissant de la polarité magnétique, agissant à plus de vingt pieds sur la boussole des mineurs, et constituant une sorte d'appareil électro-magnétique indépendant du magnétisme du globe. Le même naturaliste signale encore près de Vaisaco, dans la cordilière des Andes, une roche de porphyre trachytique offrant les mêmes phénomènes. Une roche semblable, douée du même principe d'activité, s'est également présentée à l'observation de M. Bonpland sur la partie orientale du Chimboraço (*Annales de Chim. et de Phys.*, t. XXV, p. 337). De telles dispositions ou autres analogues, également capables d'énergie électro-motrice, dont une observation attentive des assortiments minéralogiques multipliera sans doute de plus en plus les exemples dans le sein de la terre, y constitueraient autant de foyers de réactions électromotrices auxquelles les sources thermales devraient leur origine.

Si nous recherchons maintenant jusqu'à quel point cette hypothèse s'accommode au phénomène qui nous occupe, nous croyons y trouver plus de facilité qu'en aucune autre pour interpréter les plus notables de ces conditions, et spécialement: 1° la caléfaction des sources thermales; 2° leur fréquence dans certains lieux; 3° la persévérance de l'uniformité respective de leurs températures; 4° la constance de leur constitution chimique; 5° l'origine de certains de leurs ingrédients; 6° les variations dont elles sont susceptibles, etc.; phénomènes demeurés tous pour la plupart sans explication satisfaisante dans chacune des hypothèses que nous avons exposées. Ainsi, l'effi-

cacité des puissances électro-motrices pour élever jusqu'à l'ébullition la température de divers liquides a été depuis longtemps démontrée pour des batteries voltaïques à larges plaques, et l'on conçoit combien l'étendue des surfaces peut devenir puissante dans les appareils de la nature, quoique avec des matériaux moins électromoteurs que les nôtres. Si, d'un autre côté, les eaux thermales coulent avec plus de fréquence dans certaines contrées, tandis qu'elles manquent totalement dans beaucoup d'autres, n'est-ce pas une conséquence de ce que les conditions productrices de ces eaux demeurent essentiellement circonscrites et locales? Ce qu'il y a de plus surprenant sans doute dans l'histoire des eaux thermales, c'est que certaines d'entre elles coulent manifestement depuis une longue suite de siècles avec une chaleur à peu près uniforme; mais les piles sèches de Zamboni, dont l'activité se maintient un bon nombre d'années, ne nous suggèrent-elles pas comment les appareils de la nature seraient susceptibles de cette persévérance? Ce physicien a reconnu qu'une pile de cette espèce, composée de cinquante mille paires de plaques du diamètre des feuilles de papier étamé, serait une source constante d'électricité dont la tension égalerait celle d'une forte machine électrique ordinaire (*Annales de Chim. et de Phys.*, t. XXIX, p. 198). Mais que saurait être cet effet comparativement à celui que la nature a pu donner à ses propres moyens?

Cette hypothèse ne se prête pas seulement aux phénomènes de la caléfaction des sources thermales; elle se distingue plus encore par la manière dont elle s'applique aux circonstances principales de la composition de ces eaux. La nature de leurs ingrédiens essentiels et la fixité de leurs proportions s'y présentent comme étant sous la dépendance des mêmes causes qui élèvent leur température, et se rattachent à l'action décomposante exercée par l'appareil électromoteur sur les terrains environnants. Dans la plupart des sources thermales se représentent, en effet, certains matériaux caractéristiques que leur aptitude électro-négative ou électro-positive semblerait indiquer comme ayant été dégagées de quelques combinaisons par des forces électro-motrices. Ainsi les eaux thermales acidules des terrains volcanisés nous offrent, à côté d'acide carbonique libre, des carbonates alcalins; les thermales sulfureuses des Pyrénées contiennent des sous-carbonates alcalins, de l'acide hydrosulfurique ou des hydrosulfates; il n'est pas même jusqu'aux thermales des Vosges, réputées thermales simples, où l'on n'ait signalé la présence d'un acide fugace à côté d'un alcali plus ou moins libre. Il serait fort intéressant de constater à l'avenir, dans l'analyse des eaux thermales, jusqu'à quel point tels de leurs ingrédients se prêteraient à être conçus comme dégagés de certaines combinaisons par la seule puissance électro-motrice, tandis que certains autres ne mériteraient d'être envisagés que comme simple produit du lavage des terrains parcourus.

Mais si la continuité de l'écoulement des eaux thermales avec la même température s'accommode fort bien de l'adoption d'une chaleur propre aux couches du globe, il s'en faut beaucoup que cette hypothèse puisse rendre compte des changements accidentels et passagers que l'observation trouve fréquemment à noter au sujet des eaux thermales. Celle que nous exposons en ce moment se montre au contraire, selon nous, très capable d'éclaircir cette partie de l'énigme. Qu'une eau thermale, en effet, devienne momentanément fraîche, qu'une eau fraîche devienne thermale, on conçoit fort bien comment des causes qui auront suspendu ou mis en mouvement l'activité électromotrice puissent amener ces changements. Ce genre d'explication paraît même d'autant plus légitime, que la plupart des modifications qui surviennent dans la température des sources semblent coïncider avec des tremblements de terre, et se présentent dès lors sous la dépendance de ces grands phénomènes électriques. Ainsi l'on rapporte que l'une des sources de Carlsbad perdit sa chaleur, il y a quelques années, à la suite d'un tremblement de terre. Même changement survint, en 1660, aux eaux de Bagnères de Bigorre; celles d'Aix, en Savoie, offrirent un pareil phénomène à l'époque du tremblement de terre de Lisbonne, etc., et les exemples de ce genre sont probablement bien moins rares qu'on ne le pense.

Je me dispenserai de poursuivre plus loin l'application de l'hypothèse des actions électro-motrices au phénomène des eaux thermales. Mon but est en effet bien moins de faire prévaloir cette supposition sur toutes les autres que d'exposer les plus remarquables d'en-

tre elles. Si toutefois dans ce tableau j'ai cru devoir insister plus particulièrement sur l'une de ces hypothèses, c'est qu'à mes yeux elle embrasse plus complétement que les autres les divers aspects de la question. Je laisserai, du reste, à chacune, si on le veut, son degré de probabilité suivant les circonstances spéciales. Je répéterai seulement qu'on ne saurait juger du degré de consistance des diverses conjectures émises ou bien à émettre sur l'objet qui nous occupe qu'autant qne toutes les circonstances concomittantes auront été complétement appréciées dans leur ensemble. Il ne serait pas non plus sans importance pour l'histoire des eaux thermales de rechercher quelles sont les circonstances les plus notables de leur constitution chimique qui coïncident le plus généralement avec leur caractère thermal. Peut-être arriverions-nous à démontrer, entre ces deux objets, quelques rappports généraux du plus vif intérêt et capables de les éclairer réciproquement. Mais la nature de cet ouvrage ne saurait admettre un aussi vaste sujet de discussion. Passons donc à un point d'un intérêt plus sensible pour nos lecteurs.

Les eaux thermales ont été depuis fort longtemps l'objet de certaines préventions fort remarquables, ayant acquis d'autant plus de consistance qu'elles semblaient pouvoir invoquer en leur faveur l'autorité de prétendues expériences. Ainsi, Duclos, de l'Académie des Sciences, énonçait déjà, en 1670, comme résultat accrédité d'observations positives, que les eaux chauffées par les seuls procédés de la nature se comportent bien autrement que l'eau ordinaire élevée aux mêmes températures par les procédés de l'art. A l'en croire, les premières produisent sur nos organes une impression plus douce et moins brûlante; elles altèrent moins les substances végétales sur lesquelles on les fait agir; elles se refroidissent plus lentement; enfin elles arrivent plus lentement encore à l'ébullition (Duclos, *Obs. sur les Eaux minérales*, p. 189). Les mémoires de la même Société, pour l'année 1724, contiennent également une dissertation de Dufay sur la chaleur des eaux thermales et ses propriétés distinctives, dans laquelle l'auteur confirme toutes ces assertions extraordinaires. Le spirituel Bordeu, dans ses lettres sur les eaux minérales de Béarn, assure avoir lui-même constaté leur justesse (*Lettres*, etc., p. 27). Il faut convenir que si de pareils faits étaient exacts, ils auraient pour résultat de renverser la science. D'un côté, ne tendraient-ils pas à introduire de notables anomalies dans la doctrine de la chaleur, en nous révélant un nouveau mode d'union du calorique avec les corps, mode en vertu duquel, tout en affectant le thermomètre à la manière ordinaire, cet agent adhérerait aux eaux naturelles suivant d'autres lois que celles déterminées par la nature, la densité et la viscosité du liquide; se dissiperait avec d'autres conditions que celles qui président à son rayonnement ainsi qu'à sa transmissibilité, et se présenterait enfin comme capable de contrarier l'introduction de nouvelles quantités de chaleur? D'un autre côté, en faisant ressortir des différences aussi tranchées entre le mode d'action de la chaleur des eaux thermales sur l'économie vivante, et la chaleur dont l'art dispose, ces faits ne sembleraient-ils pas offrir, en outre, le calorique dont les premières sont imprégnées comme un agent médical tout à fait distinct? Rien n'est exact dans ces faits, hâtons-nous de le dire. Toutefois ce manque absolu de fondement n'a pas empêché la plupart des auteurs modernes de reproduire ces opinions étranges, même en les augmentant considérablement, et sans que leur opposition formelle avec la doctrine du calorique leur ait suggéré le moindre doute. C'est ainsi que l'on retrouve les assertions de Duclos dans le *Dictionnaire des Sciences médicales* (art. THERMALES), embellies par l'auteur de la *Faculté de rendre aux végétaux fanés leurs couleurs et leur fraîcheur primitives*. On lit encore dans *l'Observateur des Sciences médicales pour* 1824 qu'une eau naturellement thermale à 77° n'occasionne aucune sensation désagréable quand on la boit, etc., etc. Sans nous arrêter davantage à ces rêveries, disons que des expériences nombreuses, réitérées et dignes de la plus grande confiance, faites par MM. Nicolas, Longchamp, Anglada, Gendrin, etc., sans parler de nous-même, ne sauraient plus laisser aucun doute à cet égard, en établissant de la manière la plus positive : que le calorique qui pénètre les eaux thermales n'est pas plus adhérent qu'il ne le serait dans l'eau commune élevée à la même température et soumise aux mêmes conditions de masse, de nature, de force rayonnante, etc.; que leur refroidissement n'est

pas plus lent; que leur échauffement n'est pas plus difficile; enfin que l'action qu'elles exercent sur l'économie vivante ou sur les produits organiques, en vertu de leur température, est tout à fait comparable à celle que l'on obtiendrait de l'eau commune, élevée aux mêmes degrés par les procédés de l'art. Ainsi donc s'écroulent, devant le langage d'une expérience sévère, des erreurs que le préjugé a fait éclore et que l'aveugle entraînement avec lequel les auteurs se copient les uns les autres a propagées jusqu'à nous, en les répandant non-seulement parmi les personnes du monde, mais jusque dans les ouvrages classiques. Je doute fort toutefois que la raison triomphe de si tôt de ces erreurs, principalement au voisinage des sources thermales, où le charlatanisme se complaira longtemps encore à gratifier de privilèges merveilleux la chaleur qui les anime.

THERMES (le maréchal de), né en 1482, à Couserans, d'une famille ancienne mais pauvre, éprouva des revers aux premiers pas de sa carrière. Un duel l'obligea de sortir de France en 1528. Une nouvelle disgrâce l'en éloigna encore pour quelque temps. Au moment où il allait toucher le sol français, il fut pris par des corsaires, et souffrit beaucoup dans sa captivité. — S'étant consacré dès sa jeunesse à la carrière des armes, il la parcourut avec beaucoup de distinction sous François Ier, Henri II et François II, et fut fait prisonnier en 1544, à la bataille de Cérisoles, au gain de laquelle il contribua puissamment. On ne put le racheter qu'en donnant en échange trois des plus illustres prisonniers ennemis. — La prise du marquisat de Saluces et du château de Ravel lui acquit, en 1547, une nouvelle gloire; deux ans après il fit une descente en Ecosse, ce qui avança la conclusion de la paix. En 1551 on l'envoya à Rome, en qualité d'ambassadeur; mais, n'ayant pu réconcilier Jules III avec Farnèse, duc de Parme, que la France protégeait, il commanda les troupes françaises en Italie jusqu'en 1558. C'est dans le courant de cette année qu'il obtint le bâton de maréchal de France et qu'il prit Dunkerque. Mais il fut entièrement défait à Gravelines, où il fut blessé et fait prisonnier. Ayant recouvré sa liberté à la paix de Cateau-Cambrésis, en 1559, il continua de servir l'Etat, et mourut à Paris en 1562, âgé de quatre-vingts ans. — Le maréchal de Thermes dut aux malheurs qui signalèrent le commencement de sa carrière la sagesse qui le distingua tout sa vie. C'était un proverbe consacré, même chez les ennemis, de dire : « Dieu nous garde de la sagesse de Thermes. » Ch. Villagre.

THERMES, Thermæ, de θέρμαι, étuves. Dans le principe, on désignait, à Rome, par ce mot, les bains publics d'eau chaude; puis on lui donna une plus grande extension, en l'appliquant aussi aux bains d'eau froide. Ces établissements peuvent être regardés comme les constructions dans lesquelles les Romains, vainqueurs du monde et enrichis des dépouilles de presque tous les peuples de l'univers, ont déployé le plus de luxe et le plus de magnificence. L'usage des bains était devenu un besoin de tous les jours pour le patricien comme pour le plébéien, peu soucieux des luttes du forum et des affaires de l'État. Aussi les empereurs, toujours prêts à flatter les goûts du peuple, firent-ils construire des thermes dont les écrivains de l'antiquité ne parlent qu'avec une vive admiration. Les plus célèbres édifices de ce genre furent bâtis par les soins d'Agrippa, de Néron, de Caracalla, de Titus, de Dioclétien et de Constantin, dont ils conservèrent le nom.

On a pensé que les Romains empruntèrent l'idée des bains publics aux Spartiates. Toujours est-il qu'ils furent introduits à Rome au temps de Pompée, et que ce fut Mécène qui éleva les premiers monuments de ce genre destinés au peuple. Agrippa, pour sa part, en ouvrit cent soixante-dix, et leur nombre s'accrut tellement, que Publius Victor en compte huit cent cinquante-six dans sa statistique de Rome.

Bien que les Romains aient fondé des établissements thermaux dans les Gaules, presque partout où ils ont rencontré des sources chaudes, cependant ces édifices ont été tellement dévastés, tellement ruinés, qu'à peine en voit-on des vestiges informes. Il en est de même de ceux de Rome; Palladio et Serlio ont fait des efforts inutiles pour en retrouver le plan et la disposition.

Nous savons que les premiers thermes que l'on a édifiés à Rome ne se composaient que de salles destinées aux diverses espèces de bains. Néron leur donna une grande importance en ménageant dans leur intérieur des espaces divisés comme les gymnases grecs. Alors les thermes se composaient de trois enceintes comprises

l'une dans l'autre; la première renfermait les *exèdres*, salles munies de siéges et destinées aux philosophes et aux rhéteurs, et les *palestres* pour la lutte et les jeux de disque et de palet. La seconde offrait des *xystes*, ou promenades plantées de sycomores et de platanes, et des *sphéristères*, espaces libres pour les exercices gymnastiques, et en particulier poor le jeu de balle. Enfin, c'est dans la troisième enceinte que se trouvaient les bains proprement dits. Quelquefois tout cet ensemble de constructions était situé au milieu d'un parc, comme les thermes de Septime-Sévère. Quant à leur étendue, elle était immense; Alberti a calculé que les murs d'enceinte n'avaient pas moins de cent mille pieds carrés.

Pour la disposition des salles affectées aux baigneurs, voyez l'article BAINS.

Les Anciens avaient réuni dans leurs thermes non-seulement tout ce qui pouvait être utile au bien-être du corps, mais aussi tout ce qui peut charmer l'esprit et l'imagination. Ainsi, outre les salles spacieuses où l'on assistait aux luttes des athlètes, outre six foraux spacieux pour discuter, on avait disposé dans ces établissements de véritables bibliothèques publiques. Sous les portiques on voyait les plus belles statues dont on avait dépouillé la Grèce. C'est ainsi qu'on a trouvé le *Laocoon* dans les bains de Titus, et l'*Hercule Farnèse* dans les bains de Caracalla. Tous les arts étaient appelés à embellir les thermes. Les murs et les plafonds étaient décorés de peintures, et le pavé de presque toutes les salles était en mosaïque; les bassins et les baignoires étaient du plus beau marbre. Nous savons que, dans les thermes de Caracalla, trois mille personnes pouvaient se baigner à la fois, et qu'il y avait seize cents siéges en marbre précieux. Pline nous apprend que le luxe des bains des empereurs, sur le mont Palatin, était bien plus grand, puisqu'on trouvait, dans les salles destinées aux femmes, des siéges et des baignoires d'argent.

C'est dans les thermes que les citoyens romains passaient une grande partie de leurs jours et de leurs nuits. Outre les plaisirs qu'ils s'étaient ménagés dans ces vastes établissements, il se donnait quelquefois, dans leur enceinte, des combats de gladiateurs. Titus même, pour se faire aimer du peuple, fit construire ses bains près de l'amphithéâtre qui porte son nom.

Lorsqu'on établit des bains publics à Rome, les hommes et les femmes se baignaient séparément; les enfants même avaient des salles spéciales. Mais bientôt les thermes devinrent des lieux de débauche; il y avait rivalité, entre les maîtres de ces établissements, à qui aurait les plus belles esclaves pour attirer le plus grand nombre de baigneurs. L'empereur Adrien voulut mettre fin à ces désordres, et sépara les hommes d'avec les femmes. La loi *censoria* régla tout ce qui concernait les thermes. Sous Héliogabale, qui s'inquiétait fort peu des bonnes mœurs, cette loi tomba en désuétude; mais elle fut remise en vigueur par Septime-Sévère, qui s'occupa beaucoup des bains. Ainsi il fit élever des portiques magnifiques dans les thermes de Caracalla, de Néron, et pour cela ces deux monuments furent appelés les *thermes alexandrins*. Pour consacrer le souvenir de ces travaux, on frappa une médaille qui est une des plus belles que l'antiquité nous ait léguées. Dans le principe on ne se baignait que le jour. Les heures pendant lesquelles les bains étaient ouverts ont varié; c'était d'abord avant le repas du soir, vers les trois heures; ils étaient fermés au coucher du soleil. C'est Alexandre-Sévère qui les fit ouvrir pendant la nuit, et il paya de ses propres deniers les frais d'éclairage. Les salles furent illuminées avec beaucoup de magnificence, au moyen de lampes et de candélabres que l'on suspendait dans les salles, et dont la lumière était réfléchie par des boules de cristal.

L'entrée des bains ne fut gratuite que sous Antonin. Avant lui, on payait par personne, un *quadrans*, ce qui représente environ un liard de notre monnaie; les enfants ne payaient rien. Les anciens se baignaient fort souvent: deux fois en hiver, et cinq ou six fois en été. Le son de la cloche leur annonçait l'heure à laquelle on pouvait entrer dans les thermes : *Sonat æs thermarum*, dit Martial.

On voit quelle importance les établissements thermaux avaient dans l'antiquité romaine; et il devait en être ainsi chez un peuple oisif et enivré par toutes les voluptés; aussi les plaisirs du bain étaient-ils ceux qu'ils recherchaient avec le plus de passion, sauf toutefois les plaisirs que lui procuraient les représentations dramatiques et les jeux de l'amphithéâtre. E. B.

THERMES (*ruines du palais des*). Nous ne nous occuperons ici que des ruines ro-

maines qui subsistent encore à Paris, entre les rues Saint-Jacques, des Mathurins, du Foin et de La Harpe, et qui sont vulgairement et improprement connues sous le nom de *Palais des thermes de Julien*. Ces ruines, que tout passant peut voir aujourd'hui, et qu'on répare activement pour eu faire, dit-on, un musée d'antiquités, étaient encore masquées, en 1819, par la maison n° 53 de la rue de La Harpe. Un tonnelier en était le possesseur, et ses futailles encombraient deux salles voûtées, seuls débris de ce palais autrefois immense. Par quelle succession bizarre de faits inconnus, par quel revirement des choses humaines, l'ancienne demeure des Césars et des premiers rois de Paris est-elle devenue la propriété d'un manouvrier?..... L'histoire est impuissante pour nous le dire; les cartulaires, les chartes, les contrats qui pourraient nous éclairer, sont détruits ou enfouis encore dans la poussière des bibliothèques, et nous savons que le roi de France qui, le premier, en abandonna la possession est Philippe-Auguste; il en fit don à perpétuité à son chambellan Henri (1218). Le préfet du département de la Seine acheta ces ruines en 1819, et, l'année suivante, il ordonna la démolition de la maison qui les cachait du côté de la rue de La Harpe.

Il est hors de doute que des Augustes ou Césars y aient tenu leurs quartiers d'hiver, aux troisième et quatrième siècles. Julien, qui habita *Lutèce* depuis 355 jusqu'en 361; y établit sa demeure, ainsi que la princesse Hélène, son épouse et sœur de Constance. Il en parle dans son *Mysopogon*, écrit à Antioche. — *Zozime*, dans son troisième livre, dit qu'alors des troupes venues à Lutèce, des bords du Rhin, se révoltèrent contre lui; et *Ammien Marcellin*, en parlant de cette révolte, ajoute que Julien, pour échapper à leur fureur, se réfugia dans les souterrains du *palatium* (360). Il raconte à ce sujet une anecdote sur Julien, cru mort, et retrouvé vivant dans la salle du *consistorium* (conseil). Valentinien et Valens, empereurs, habitèrent ce palais en 365. Au sixième siècle, la reine Clotilde y demeurait avec ses petits-fils; c'est là que Childebert et Clothaire vinrent les lui enlever, pour les conduire dans le palais de la Cité, et les tuer ensuite. Fortunat dit qu'au septième siècle c'était la résidence de Childebert, puis de la veuve Ultrogothe et de ses filles. Le poëte Jean de Hauteville en fait une description magnifique en 1180.

Ce palais était immense, et ce qui nous en reste aujourd'hui ne serait, d'après Sauval, que les bains particuliers de l'édifice. Les bâtiments descendaient au nord jusque près du bras gauche de la Seine; avant la démolition du Petit-Châtelet, on voyait encore, au bout de la rue Saint-Jacques, des assises de murs antiques, et les caves d'un grand nombre de maisons intermédiaires sont étayées par des piliers massifs, dont la forme rappelle l'architecture des Romains. Au mois d'août (1842) on a trouvé aussi, en creusant un égout dans la rue Saint-Jacques, de larges dalles de silex, provenant d'un pavage antique. — Au sud et au sud-ouest, l'édifice s'étendait jusqu'à la Sorbonne et la rue Saint-Hyacinte, car saint Louis acheta des maisons devant les Thermes pour y fonder la Sorbonne, et Philippe-Auguste fit disparaître plusieurs parties du palais qui se trouvaient sur la ligne du mur d'enceinte de la ville. Jean de Hauteville dit clairement à ce sujet que la partie la plus considérable de l'édifice romain était située près du haut de la montagne. La limite des bâtiments à l'est est inconnue; au sud-ouest et à l'ouest existaient de vastes jardins. Ces jardins, que Childebert traversait pour se rendre à l'église de Saint-Germain-des-Prés, son église favorite, s'étendaient jusqu'au parterre actuel du Luxembourg, dont les terrains étaient alors le *campus* du palais des Thermes, ou champ de Mars, champ de manœuvre. Des découvertes récemment faites, par suite du creusement des fondations, lors de l'agrandissement du palais du Luxembourg, ne laissent aucun doute à cet égard. On n'a trouvé dans le sol aucune trace de bâtisse antérieure et solide, mais des objets appartenant, par leur forme et leurs usages, à des troupes qui avaient dû dresser autrefois leurs tentes sur cette place. Au sud, la Seine baignait ces jardins; et à l'ouest tout à fait, un canal leur servait de barrière. Les portions encore existantes de ce canal sont reliées aujourd'hui à un égout. Ce canal, qu'on nommait la petite Seine, servait à l'écoulement des eaux et des immondices de la montagne; il se prolongeait jusqu'au-dessus de la rue *Tarrane*, et la rue actuelle de *l'Egout* est bâtie sur une portion comblée de son trajet. Ainsi on voit que le

palais des Thermes et ses dépendances occupaient un immense parallélogramme. L'enclos du jardin des Thermes est nommé, dans des titres des XIIe et XIIIe siècles, *clos de Leas* ou de *Laas*. De savants étymologistes croient que ce mot *Leas* ou *Laas* est une transformation euphémique du mot *arx* (citadelle), clos de la citadelle; en effet, la demeure d'un César dans les Gaules devait être fortifiée.

Un aqueduc, dont on peut retrouver des débris près de Louan, conduisait l'eau d'Arcueil au palais des Thermes. La Seine pourtant baignait ces murailles; mais les Romains, ne connaissant qu'imparfaitement l'usage des pompes, étaient forcés d'aller bien loin demander de l'eau à un niveau supérieur. Ce vaste domicile des Césars renfermait sans doute des Thermes proprement dits, avec leurs *palestres*, leurs *gymnases*, leurs *xistes*, leurs *éphebées*, leurs *sphéristères*, etc., locaux séparés les uns des autres. Qui a bâti ce palais? Est-ce Julien-l'Apostat? Corrozet a émis le premier cette opinion, et on n'a cessé de la répéter depuis; aujourd'hui encore un écriteau, planté à la porte de ces ruines, annonce qu'un concierge logé en face promène les curieux dans le *palais des Thermes* de Julien. De savants historiens ont, selon nous, victorieusement refuté l'opinion du vieux libraire Corrozet. Comment Julien aurait-il pu bâtir un si vaste édifice pendant les six années de son séjour dans les Gaules, de 355 à 361? pas même six années, car il écrit lui-même qu'il habitait déjà les Thermes en 360. Son horreur du faste, ses goûts de *puritain* romain, son administration orageuse, guerroyante et de brève durée, ne le lui auraient pas permis. N'est-ce pas plutôt Constance-Chlore, l'aïeul de Julien, qui en est le fondateur? Constance-Chlore commanda dans les Gaules depuis 292 jusqu'en 306. Il n'eut presque pas de guerre à soutenir, et quatorze années de paix lui ont laissé le loisir de bâtir par jalousie, dans Lutèce, un palais aussi magnifique que celui que son collègue Dioclétien bâtissait alors à Rome. Les ruines de ces deux constructions gigantesques se ressemblent; l'architecte y trouve des points frappants d'analogie, et leurs voûtes, portées sur des assises, n'ont pas le caractère des monuments antérieurs à Dioclétien.

Deux salles, c'est-à-dire une seule salle existe encore aujourd'hui; elle est formée de deux parallélogrammes contigus; le plus grand a soixante-deux pieds de long sur quarante-deux de large; le plus petit, trente pieds de long sur dix-huit de large. Le plein-cintre des voûtes à arêtes s'élève à quarante-deux pieds au-dessus du sol actuel, et ces voûtes étaient si solides que longtemps elles servirent de terrasse à une maison voisine; on avait tassé dix pieds de terre végétale sur elles, et dans cette terre on avait planté des arbres.

L'architecture est simple, sévère et majestueuse. Chaque pan des murailles est orné de trois arcades, dont celle du milieu est la plus grande. Ces arcades sont construites dans le goût du IIIe siècle. L'arcade *milieu* du mur méridional a la forme demi-circulaire d'une niche, et elle est percée par plusieurs trous, qui, selon quelques antiquaires, ont dû servir à l'introduction des eaux de l'aqueduc. Les arêtes des voûtes se rapprochent en descendant sur la perpendiculaire des murs, et s'appuient sur une console sculptée en forme de vaisseau. On voit quelques figures ébauchées sur l'une de ces consoles. La maçonnerie générale nous prouve la puissance des bâtisseurs romains, qui élevaient de gigantesques monuments avec de très petits matériaux; car la maçonnerie se compose de trois rangs de moellons et de quatre rangs de briques. Ces rangs alternent. Les moellons sont de liais, régulièrement taillés, et ayant chacun cinq pouces de large et six pouces de long; les quatre rangs de briques avec leurs joints forment une épaisseur de huit pouces, car chaque rang n'est épais que de quinze lignes environ. Il y a uniformité de mesure dans toute la construction; les voûtes sont formées d'un blocage de ces mêmes moellons et de briques, reliés entre eux par un ciment composé de chaux et de sable de Paris. Une grande fenêtre en forme d'arcade, et pratiquée sous le centre de la voûte, au dessus de la grande niche, donne largement de la lumière à l'intérieur de la salle.

Des réparations ont été faites dans cette salle, à une époque inconnue; on y voit sur les murs, du côté du nord, des bandeaux d'arcades à plein-cintre, en pierre d'un grain fin, et taillés à cannelure. Les fouilles jusqu'alors n'ont produit qu'une plaque de fonte et la découverte d'une naissance d'escalier, et d'un mur. Les souterrains doivent être vastes. En 1676 une excavation se fit

d'elle-même dans la cour du couvent des Mathurins; un domestique descendit dans les souterrains et s'y promena; ce trou a été bouché par des poutres. M. de Caylus, dans son *Recueil d'Antiquités*, assure que les souterrains s'étendaient sous l'hôtel de Cluny et sous le monastère des Mathurins, bâtiments construits dans le clos des anciens *Thermes*. Il pense aussi qu'ils s'avancent jusqu'au bord de la Seine. On ne les a encore parcourus que dans une longueur de cent pieds environ, car des décombres infranchissables arrêtent l'explorateur. Ces souterrains sont construits à deux étages; le premier est à dix pieds au dessous du sol, le second à six pieds au dessous du premier. Chaque étage est divisé en trois berceaux parallèles, soutenus par des murs de quatre pieds d'épaisseur, et se communiquant entre eux par des portes.

Aujourd'hui on répare ces ruines. Comme nous le disions plus haut, on veut en faire un musée d'antiquités; les amis de l'art vont même jusqu'à espérer qu'on les isolera entièrement des maisons co-tangentes. Tant mieux; mais on ne peut s'empêcher de blâmer l'emploi de la massive pierre de taille dans la restauration du cintre de ces arcades hardies et légères, qui se tiennent encore debout, malgré les quinze cents années qui pèsent sur elles. FÉLIX MAYNARD.

THERMIDOR. Le 11ᵉ mois de l'année, dans le calendrier républicain, portait le nom de thermidor. Ce mois a été signalé par l'une des plus importantes journées de la révolution, celle où tomba Robespierre. Le 9 thermidor de l'an II (27 juillet 1794) est le point culminant de la révolution; jusqu'alors elle n'avait pas arrêté sa marche ascendante: à ce moment commença son déclin.

Peu d'événements de l'histoire contemporaine ont été plus complétement dénaturés. Comme le régime de la Terreur a fini avec le 9 thermidor, on a cru que cette révolution avait été faite en haine de ce régime. Rien de plus faux. Elle a été, au contraire, principalement l'œuvre des plus ardents terroristes, qui, menacés dans leur sécurité personnelle, n'ont songé qu'à s'assurer la vie et le pouvoir, et ont ainsi aveuglément ouvert la voie à une réaction qui les a bientôt emportés eux-mêmes. Plus tard, ces mêmes hommes, intéressés à dissimuler les motifs qui avaient dicté leur conduite, ont confirmé l'opinion publique dans son erreur, en rejetant sur les ennemis qu'ils avaient tués les actes les plus odieux de la Terreur, ceux-là même dont ils étaient coupables. Dans ce but, ils se sont attachés à faire disparaître les pièces qui pouvaient les compromettre; c'est ainsi que les papiers de Robespierre ont été détruits en grande partie; les dossiers du comité de sûreté générale, ceux du procès de Fouquier-Tinville, ceux du club des Jacobins et bien d'autres ont eu le même sort. Le mot de Cambacérès à Napoléon est vrai: le 9 thermidor est un procès jugé et non plaidé. Tous les documents qui ont été conservés et qui peuvent jeter du jour sur ce grand événement ont été recueillis par MM. Buchez et Roux, dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution française*.

Jusqu'aux derniers jours qui précédèrent la catastrophe, rien n'avait trahi, aux yeux du public, les querelles intérieures du gouvernement conventionnel. Les partis, qui s'étaient tus au 31 mai, continuaient à faire silence; il n'y avait pas, en apparence, de gouvernement plus uni que celui des comités, comme il n'y en avait pas de mieux obéi. Mais, pour être secrètes, les dissensions n'en étaient pas moins profondes. La Convention était toujours partagée en plusieurs fractions très-différentes. Venait d'abord une masse nombreuse, formée des débris de la Gironde et d'une foule de gens indécis; c'était elle qui donnait la majorité; elle siégeait au côté droit et au centre; dans le style du temps, on la désignait par les noms de Plaine ou de Marais. En regard s'élevait la Montagne; mais elle était aussi divisée en elle-même. On y comptait beaucoup de dantonistes et d'hébertistes; car la condamnation de Danton ni celle d'Hébert n'avaient détruit les factions auxquelles ils ont donné leur nom. Les premiers avaient peu de valeur comme parti: hommes tarés pour la plupart, de mauvaises mœurs, dont plusieurs étaient convaincus de concussion, ils avaient donné la mesure de leur impuissance en laissant périr Danton. Les seconds étaient plus redoutables; c'étaient les ultra-révolutionnaires; c'étaient eux qui avaient proclamé l'athéisme et exagéré la Terreur; les plus féroces proconsuls qui ensanglantaient alors les départements appartenaient à cette partie de l'assemblée. En dehors de ces deux groupes, Robespierre comptait

quelques amis dévoués, mais en très-petit nombre; c'était à la Commune et aux Jacobins qu'il avait une nombreuse clientèle; à la Convention, il avait peu de partisans, et la Montagne ne subit jamais son ascendant qu'à regret. Dans le pouvoir exécutif on retrouvait encore les mêmes divisions: le comité de sûreté générale était presque entièrement hébertiste. Au comité de salut public, trois membres, occupés surtout de l'administration (c'étaient Carnot, Robert Lindet et Prieur (de la Marne), se mêlaient peu de politique; les six autres étaient divisés en deux groupes: l'un, composé de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barère, penchait vers l'hébertisme; l'autre était formé de Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Or ces inimitiés cachées tenaient autant à des oppositions de doctrine qu'à des haines personnelles. Entre les Girondins et la Montagne il y avait un abîme: c'était la révolution du 31 mai. Dans le sein de la Montagne les questions n'étaient pas moins capitales. Robespierre avait déclaré la guerre aux factions d'Hébert et de Danton en leur imposant le décret fameux sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme, et en faisant mettre la probité et la justice à l'ordre du jour, selon l'expression alors reçue. Ces inimitiés cachées devaient donc nécessairement aboutir à des hostilités ouvertes. Au 9 thermidor, le jour du combat était venu.

Il y avait alors plus de six semaines que Robespierre n'avait paru aux comités. Pendant cette période, les dictateurs, abusant du pouvoir sans limites que leur avait confié la loi du 22 prairial, avaient lâché la bride à Fouquier-Tinville; c'est l'époque des grandes fournées et des guillotinades en masse. Chose singulière! jamais le sang humain ne fut versé avec une plus exécrable facilité que pendant ces semaines néfastes, où celui sous le nom duquel on a l'habitude de résumer la Terreur avait, pour ainsi dire, abdiqué le pouvoir. Cependant Robespierre se préparait à la lutte; il travaillait à se concilier l'opinion publique. Assidu au club des Jacobins, il y montait à la tribune presque tous les jours, demandait la punition des *fripons* et des *intrigants*; il soutenait les réclamations des *patriotes opprimés*, il annonçait même l'intention de mettre un terme aux excès du tribunal révolutionnaire; à la séance du 26 messidor, il avait parlé d'arrêter *l'effusion du sang humain versé par le crime*. A mesure que le temps marchait, les attaques se précisaient davantage; le comité de sûreté générale était en butte à des dénonciations journalières; Dubois-Crancé et Fouché, hébertistes connus, étaient exclus du club; le 6 thermidor, Couthon faisait un appel *à la vertu et à l'énergie de la Convention pour écraser les cinq ou six petites figures humaines dont les mains étaient pleines des richesses de la république et dégouttantes du sang des innocents*.

Ce fut le 8 thermidor que Robespierre engagea la lutte au sein de l'assemblée; il y prononça un long discours qui est resté célèbre, œuvre toute pleine de la rhétorique du temps, où la déclamation abonde, mais où apparaît partout la pensée, non pas de détruire le gouvernement révolutionnaire, mais d'en modifier le caractère, et de l'établir sur une base morale en l'arrachant à ceux qui en faisaient un si criminel usage. C'était tout à la fois une apologie et un manifeste; Robespierre concluait en demandant l'épuration des deux principaux comités; mais il n'avait pas compris que le temps des phrases était passé, et qu'il fallait nommer ceux qu'il accusait. Ses ennemis profitèrent de cette faute. Tous ceux qui avaient pu se croire nommés s'étaient déjà rapprochés. Dans ce danger commun, ils resserrèrent leur union momentanée; dantonistes et hébertistes ne firent plus qu'un; la Montagne presque entière entra dans la conspiration. Tallien, Collot-d'Herbois, Bourdon (de l'Oise) et Fouché surtout prirent une part active à ces menées. Rien pourtant n'était assuré encore; l'appui du côté droit manquait aux conjurés. Pour l'obtenir, ils se mirent en campagne dans la nuit du 8 au 9 thermidor, et cet appui leur fut promis, mais seulement après qu'ils furent revenus trois fois à la charge. L'indécision de la Plaine est facile à expliquer: ceux qui réclamaient alors son aide étaient les mêmes hommes qui avaient poursuivi les modérés avec le plus d'acharnement et qui avaient constamment demandé la mise en jugement des 62 députés girondins détenus, tandis que Robespierre s'y était toujours opposé.

Mais enfin les membres de la Plaine prirent leur parti; ils avaient sans doute compris que, ce jour-là, la Montagne se suicidait et qu'ils devaient hériter du pouvoir qu'elle allait perdre.

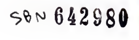
Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit la journée du 9 thermidor. Nous ne pouvons ici en tracer qu'une esquisse abrégée. A peine Saint-Just montait-il à la tribune que Tallien l'interrompit et commença l'attaque. Alors les accusations plurent de toutes parts sur Robespierre, même les plus contradictoires. On lui reprocha en même temps d'avoir protégé des nobles et des hébertistes; Billaud l'accusa d'avoir défendu Danton, et Garnier (de l'Aube) lui lança cette apostrophe célèbre : « Le sang de Danton t'étouffe ! » Robespierre ne put obtenir la parole, et ce fut aux cris de : *A bas le tyran!* que lui, son frère, Saint-Just, Couthon et Lebas, qui se leva de son propre mouvement pour demander à partager leur sort, furent décrétés d'accusation. Cependant la tragédie n'était pas terminée. Les cinq prisonniers, conduits dans diverses maisons d'arrêt, furent délivrés par ordre de la Commune, et se réunirent à l'hôtel de ville. Toute l'administration municipale leur était dévouée. Le conseil général se mit ouvertement en insurrection contre la Convention; les députations de vingt-deux sections vinrent, l'une après l'autre, prêter serment de *fidélité à la cause de la liberté;* les gendarmes et les canonniers se mirent aux ordres de la Commune. Si, dans ce moment, Robespierre eût recouru aux armes, l'issue de la journée était douteuse; mais il n'était pas homme d'action, et, imbu d'ailleurs des principes de Rousseau sur la souveraineté de la majorité, il ne se croyait pas le droit d'attaquer la représentation nationale; il hésita. Ces irrésolutions et l'absence d'un chef militaire paralysèrent l'activité de la Commune. La Convention, d'autre part, ne perdait pas de temps; Robespierre et ses coaccusés étaient mis hors la loi, et des députés étaient mis à la tête du peu de forces militaires qu'on avait pu réunir. Dans la nuit du 9 au 10, ils se dirigèrent sur l'hôtel de ville, y pénétrèrent sans trouver de résistance, et arrêtèrent les deux Robespierre, Couthon et Saint-Just; Lebas s'était tué, Robespierre aîné était blessé; on ne sait pas s'il avait reçu ou s'était tiré un coup de pistolet. Le lendemain 10, sur la réquisition de Fouquier-Tinville, le tribunal révolutionnaire reconnut l'identité des prisonniers, qui furent aussitôt exécutés avec dix-sept de leurs partisans; les deux jours suivants, on en exécuta quatre-vingt-deux autres. C'étaient presque tous des membres de la Commune; on n'y comptait qu'un seul membre du tribunal révolutionnaire.

En résumé, le 9 thermidor a été le résultat d'une coalition entre des conventionnels d'opinions différentes, qui ne se réunirent que par la crainte, commune à la plupart, d'être accusés par Robespierre; et les principaux agents de cette coalition ont été les chefs hébertistes. (*Voy.* ROBESPIERRE, TERREUR.) H. FEUGUERAY.

THERMIDORIENS. On donne ce nom à la fraction de la Convention qui, après le 9 thermidor, marcha sous la direction de Tallien, et s'interposa entre le côté gauche et le côté droit. On donne aussi le nom de réaction thermidorienne aux quatorze mois qui séparent le 9 thermidor de l'avénement du Directoire. Toute cette période fut un temps de troubles. La Convention, louvoyant entre les deux partis, suivait un système de bascule : aux journées de prairial, elle écrasait les Jacobins avec le secours des réactionnaires; aux journées de vendémiaire, elle écrasait les royalistes avec le secours des révolutionnaires. Cependant le ressort du gouvernement, qui, à l'époque précédente, avait été tendu avec excès, s'était relâché tout d'un coup : à la dictature avait succédé l'anarchie. Le sang coulait encore. Au lieu de la terreur exercée, au nom de la république, par le tribunal révolutionnaire et les représentants en mission, on avait la terreur exercée par des bandes de brigands, au nom de la réaction. En même temps, les mauvaises mœurs avaient fait explosion; c'était un débordement de vices et d'intrigues, tel qu'on n'en avait pas vu sous la Régence et sous Louis XV. H. FEUGUERAY.

THERMODON. Rivière de la Cappadoce, qui se décharge dans le Pont-Euxin, vers Thémiscyre. Suidas parle d'un autre fleuve de ce nom qui coule dans la Thrace. Enfin, Plutarque et d'autres écrivains grecs font une mention particulière de celui qui était dans la Scythie d'Europe, dans le pays des Amazones.

FIN DU TOME VINGT-TROISIÈME.





TABLE

DU TOME VINGT-TROISIÈME,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS.

NOMS.	ARTICLES.
Mercier (A).	Taille (*chirurg.*).
Morrin (L.).	Suzerain.
Orbigny (Ch. d').	Talc.
Pariset.	Théorie.
Pelletan (E.).	Tableau, Terburg, théisme.
Pelletier.	Thériaque.
Pontécoulant (vicomte de).	Tables astronomiques, tapis, taureau (*astr.*), télescope, température des climats, temple de Salomon, terre (*astr.*).
Poumegrol (de).	Sydney, syphon, table de Peutinger, tabou, Taïti.
Prévost (C.).	Terrain, terre (*géol.*).
Receveur (abbé).	Supplices, synode, tabernacle, taurobole, temporel.
Rocher.	Subrogation, substitution, surenchère, syndics.
Sauzay (J.).	Tamerlan.
Teste (A.).	Superstition, sympathie (*mor.*), système, tempérament.
Théry.	Swift.
Trémolière.	Suaire (*saint*), suffrages, suffragant, Suger, Sulpice, Surius, Suzanne, sycophantes, symbolisme, Tabaraud, Table-Ronde (*ordre de la*), Taraise, Te Deum, temple de Paris, terminaires, terministes, Test (*serment du*).
Turles (C.).	Syrie.
Valenciennes.	Tanche.
Versigny.	Succession, Target, témoins, terme (*jurispr.*).
Villagre.	Tartini, tavernes, Thermes (le maréchal de).
Walsères (J.).	Taille, tarif, testament.
Ygnymont (Ch. d').	Télémaque, Téléphe, Tempé, temps (*gramm.*), Ténédos, Téniers, Tercère, Temps (*myth.*), Terre-Sainte.

FIN DE LA TABLE.



